

PROCES-VERBAL

Session départementale des 27 et 28 mars 2023

www.nievre.fr

Publié le 5 juillet 2023
Fabien BAZIN, Président du
Conseil départemental de
la Nièvre

n **IÈVRE**
le département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

Ordre du jour

Réunion du lundi 27 mars 2023

1	CONFORMITÉ COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 Le présent rapport a pour objet l'approbation des comptes de gestion présentés par le comptable public, conformes aux comptes administratifs présentés ce jour par l'ordonnateur.	Finances et Moyens Généraux	Daniel BARBIER
2	COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - RAPPORT GÉNÉRAL Le présent rapport a pour objet de présenter les comptes administratifs du Conseil départemental pour l'exercice 2022.	Solidarité Émancipation Attractivité Finances et Moyens Généraux	Daniel BARBIER
3	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ENFANTS ET UN LIEU DE MÉDIATION POUR LES FAMILLES Ce rapport vise à présenter le compte administratif de clôture du budget annexe 2022 de la Maison Départementale de l'Enfance et de Famille.	Solidarité Finances et Moyens Généraux	Michèle DARDANT
Un département qui prend soin de tous à tout âge			
4	BUDGET PRIMITIF 2023 - POUR UN SERVICE PUBLIC GARANT DE L'ACCÈS AUX SOINS ET A LA SANTÉ Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la politique santé. Il est proposé d'inscrire 521 950 € en dépenses de fonctionnement et 150 600 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 263 000 € en fonctionnement.	Solidarité	Fabien BAZIN
5	BOURSES EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ ET DES ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS, ORTHOPHONIE ET PSYCHOMOTRICITÉ - RÉVISION DES RÈGLEMENTS D'INTERVENTION Le Conseil départemental a adopté un règlement d'intervention permettant l'attribution d'une bourse d'études pour les étudiants en médecine et pour les médecins étrangers ayant besoin de faire une formation pour faire valider par les autorités françaises leur diplôme, ainsi que des bourses d'études pour les étudiants en chirurgie dentaire, en maïeutique, en ergothérapie, en kinésithérapie et en pharmacie. Le présent rapport vise à la révision des règlements d'intervention existants et également à l'approbation d'un règlement d'attribution de bourses en faveur des étudiants en soins infirmiers, en orthophonie et en psychomotricité.	Solidarité	Fabien BAZIN

6	BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL Dans l'objectif de renforcer l'offre de soins et de garantir à chaque Nivernais l'accès à un médecin, le Département de la Nièvre crée un centre de santé départemental affecté d'un budget annexe dédié, avec l'objectif de recruter 5 médecins généralistes salariés dès l'année 2023. Complémentaire de l'exercice libéral, le salariat permet de renforcer l'attractivité du territoire de la Nièvre pour certains profils de professionnels de santé souhaitant recourir à ce mode d'exercice.	Solidarité	Fabien BAZIN
7	REPRISE DE L'ACTIVITÉ DES CENTRES DE SANTÉ DE VYV3 DE BOURGOGNE PAR LE CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL Dans l'objectif de renforcer l'offre de soins et de garantir à chaque Nivernais l'accès à un médecin, le Département de la Nièvre a créé un centre de santé départemental, affecté d'un budget annexe dédié, avec l'objectif de recruter 5 médecins généralistes salariés dès l'année 2023. Complémentaire de l'exercice libéral, le salariat permet de renforcer l'attractivité du territoire de la Nièvre pour certains profils de professionnels de santé souhaitant recourir à ce mode d'exercice. Le présent rapport a pour objet d'autoriser la reprise et le transfert de l'activité des centres de santé de la VyV3 Bourgogne pour les centres de santé de Nevers et Imphy et l'antenne de Chantenay-Saint-Imbert vers le centre de santé départemental.	Solidarité	Fabien BAZIN
8	BUDGET PRIMITIF 2023 - ACCOMPAGNER NOS AINÉS ET LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP PAR L'INNOVATION AU SERVICE DE L'INCLUSION Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de l'autonomie pour l'année 2023. Il est proposé d'inscrire 89 641 658 € en dépenses de fonctionnement. Des recettes sont attendues à hauteur de 24 889 520 € en fonctionnement.	Solidarité	Justine GUYOT
9	CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - RÉPARTITION DES FINANCEMENTS 2023 La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, présidée par le Département et l'Agence régionale de santé, a déterminé la répartition des financements qui seront attribués pour l'année 2023. Le présent rapport a pour objet de valider cette répartition.	Solidarité	Justine GUYOT
10	BUDGET PRIMITIF 2023 - ÊTRE PRÉSENT POUR LES FAMILLES ET PRENDRE SOIN AU QUOTIDIEN DE CEUX QUI EN ONT BESOIN Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur des politiques relatives à la Famille et à l'Enfance et à la Protection Maternelle et Infantile pour l'année 2023. Il est proposé d'inscrire 27 651 278,12 € (famille enfance) et 494 200 € (PMI) en dépenses de fonctionnement, 247 000 € (famille enfance) et 15 150 € (PMI) en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 2 707 000 € (famille enfance) et 649 950 € (PMI) en fonctionnement.	Solidarité	Michèle DARDANT

11	BUDGET PRIMITIF 2023 - UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ENFANTS ET UN LIEU DE MÉDIATION POUR LES FAMILLES Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur des mineurs accueillis à la MADEP et familles accompagnées pour l'année 2023. Il est proposé d'inscrire 5 648 465 € en dépenses de fonctionnement et 29 027 500 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 5 648 465 € en fonctionnement et 29 052 293,60 € en investissement.	Solidarité	Michèle DARDANT
12	BUDGET PRIMITIF 2023 - LA PIERRE ANGULAIRE D'UNE NIÈVRE ÉPANOUIE Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la culture, hors domaine de la lecture publique, pour l'année 2023. Il est proposé d'inscrire 2 797 205 € en dépenses de fonctionnement et 269 219 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 60 400 € en fonctionnement et 30 000 € en investissement.	Emancipation	Wilfrid SEJEAU
13	BUDGET PRIMITIF 2023 - UN DES OUTILS A L'ACCÈS A LA LECTURE ET AUX SAVOIRS Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la lecture publique pour l'année 2023. Il est proposé d'inscrire 184 000 € en dépenses de fonctionnement et 159 200 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 9 000 € en fonctionnement et 36 000 € en investissement.	Emancipation	Eliane DESABRE
14	BUDGET PRIMITIF 2023 - DE L'ACTIVITÉ LOISIRS JUSQU'AU HAUT NIVEAU, FAIRE DU SPORT UN VECTEUR DU LIEN SOCIAL ET DE LA FIERTÉ Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la politique sportive pour l'année 2023. Il est proposé d'inscrire 1 413 150 € en dépenses de fonctionnement.	Emancipation	Lionel LECHER
15	BUDGET PRIMITIF 2023 - DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS NÉCESSAIRES A LA VIE QUOTIDIENNE DES NIVERNAIS Le présent rapport décrit les actions qui seront conduites en 2023 au titre de la politique d'attractivité et de solidarité territoriale de la collectivité. Afin d'honorer les engagements de celle-ci, il convient d'inscrire les sommes de 5 870 223,96 € en crédits de paiement (section investissement) et de 724 922,60 € en crédits de fonctionnement (section fonctionnement). Les recettes attendues s'élèvent à 10 200 € en fonctionnement et à 111 000 € en investissement.	Attractivité	Jocelyne GUERIN

16	SOUTIEN À L'ACTION DU PAYS NIVERNAIS MORVAN - DIVERSES MESURES RELATIVES A L'APPLICATION D'ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE SOUTIEN 2018-2020 ET 2021-2026 Le présent rapport vise à proposer des mesures d'ajustement sur différentes opérations aidées par le Département et à attribuer une aide au financement d'une action portée par la commune de Cervon au titre de ses dispositifs de soutien au Pays Nivernais Morvan (périodes 2018-2020 et 2021-2026). L'incidence financière porte sur un montant nouveau d'engagement à hauteur de 49 347,50 € en crédits de fonctionnement.	Attractivité	Jocelyne GUERIN
17	ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN - CONTRAT CADRE DE PARTENARIAT 2021-2026 - PROGRAMMATION 2021-2023 - VOTE PAR ANTICIPATION D'UNE ACTION DE L'AVENANT 2023 Le présent rapport vise à voter par anticipation à l'avenant 2023 du contrat cadre de partenariat 2021-2023 du territoire de Bazois Loire Morvan, le soutien au dispositif fonds façade mis en place sur la commune de Cercy-la-Tour. Le soutien financier proposé mobilise une somme de 25 000 €.	Attractivité	Jocelyne GUERIN
18	BUDGET PRIMITIF 2023 - LE NUMÉRIQUE, C'EST PAS AUTOMATIQUE ! Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de l'accompagnement aux usages numériques pour l'année 2023. Il est proposé d'inscrire 116 000 € en dépenses de fonctionnement et 45 000 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 161 155 € en fonctionnement.	Attractivité	Fabien BAZIN
19	BUDGET PRIMITIF 2023 - POUR DES BÂTIMENTS FACILITANT L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions pour optimiser le patrimoine bâti départemental en 2023. Il est proposé d'inscrire 2 185 250 € en dépenses de fonctionnement et 10 167 146,30 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 526 093 € en fonctionnement et 3 179 474 € en investissement.	Attractivité	Alain HERTELOUP
20	BUDGET PRIMITIF 2023 - POUR UN FONCTIONNEMENT FACILITÉ Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la politique Moyens de l'institution pour l'année 2023. Il est proposé d'inscrire 1 454 270 € en dépenses de fonctionnement et 726 000 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 6 000 € en fonctionnement et 15 000 € en investissement.	Finances et Moyens Généraux	Joëlle JULIEN
21	COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE A L'ASSEMBLÉE Le présent rapport a pour objet de rendre compte à l'Assemblée départementale des décisions prises par le Président en matière de marchés publics en vertu de la délégation que le Conseil départemental lui a accordée.	Finances et Moyens Généraux	Daniel BARBIER

22	PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS À ENGAGER SUR L'ANNÉE 2023 ET LE 1ER TRIMESTRE 2024 Ce rapport présente le tableau recensant l'ensemble des procédures de marchés publics à engager sur l'année 2023 et le 1er trimestre 2024.	Finances et Moyens Généraux	Daniel BARBIER
23	BUDGET PRIMITIF 2023 - @, # ETC. : À VOS POSTES Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la politique informatique et numérique pour l'année 2023. Il est proposé d'inscrire 1 700 400 € en dépenses de fonctionnement et 2 826 600 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 1 100 € en fonctionnement et 429 450 € en investissement.	Finances et Moyens Généraux	Joëlle JULIEN
24	BUDGET PRIMITIF 2023 - PREMIÈRE FORCE DU SERVICE PUBLIC Le présent rapport vous présente le budget envisagé pour assurer la rémunération, la formation et les conditions de travail des agents du Conseil départemental pour l'année 2023. Il est proposé d'inscrire à ce titre 87 703 190 € en dépenses de fonctionnement et 13 000 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 1 296 000 € en fonctionnement et de 10 000 € en investissement.	Finances et Moyens Généraux	Joëlle JULIEN
Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau			
25	BUDGET PRIMITIF 2023 - LA NIÈVRE POUR GRANDIR, S'ÉPANOUIR ET S'ÉMANCIPER Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions pour l'année 2023, d'une part, en faveur de la politique éducative et, d'autre part, en faveur de la mise en œuvre de la politique jeunesse du Département. Il est proposé d'inscrire pour la politique éducative, 5 352 465 € en dépenses de fonctionnement et 3 246 000 € en dépenses d'investissement, ainsi que la somme totale de 196 500 € en fonctionnement pour la politique jeunesse. Des recettes sont attendues à hauteur de 954 230 € en fonctionnement et 1 697 527 € en investissement pour la politique éducative, ainsi que 10 500 € en fonctionnement pour la politique jeunesse.	Emancipation	Wilfrid SEJEAU
26	BUDGET PRIMITIF 2023 - L'ÉCONOMIE A FINALITÉ HUMAINE Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions du Conseil départemental en faveur du développement de l'emploi et de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour l'année 2023, ainsi que les moyens financiers nécessaires à leur mise en œuvre. Il est proposé d'inscrire 91 200 € en dépenses de fonctionnement.	Solidarité	Jean-Paul FALLET
Un département qui pilote les changements écologiques			
27	BUDGET PRIMITIF 2023 - FAIRE DE LA NIÈVRE UN TERRITOIRE DE VIE ET PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE DANS LA NIÈVRE Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions des politiques départementales en faveur du tourisme et de l'attractivité de la Nièvre pour l'année 2023. Il est proposé d'inscrire 1 215 000 € en dépenses de fonctionnement.	Attractivité	Martine GAUDIN

28	BUDGET PRIMITIF 2023 - INNOVER POUR UNE PRODUCTION LOCALE RESPECTUEUSE DES AGRICULTEURS ET DES CONSOMMATEURS EN ACCOMPAGNANT UN DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUE Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de l'agriculture et de l'alimentation de proximité pour l'année 2023. Il est proposé d'inscrire 603 970 € en dépenses de fonctionnement et 617 780 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 64 000 € en fonctionnement et 204 000 € en investissement. Le présent rapport intègre en outre la contribution du Département au GIP TERANA, qui a pris la suite des activités du laboratoire départemental d'analyses et de conseil depuis 2021. 380 500 € sont inscrits à ce titre en dépenses de fonctionnement.	Attractivité	Thierry GUYOT
29	SOUTIEN À L'AGRICULTURE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION Le présent rapport adapte les modalités d'intervention du Département en matière de soutien à l'agriculture par la modification du règlement d'intervention agricole départemental pour 2023.	Attractivité	Thierry GUYOT
30	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT - CONVENTION 2023-2027 AVEC LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Le présent rapport propose l'adoption d'une convention pluriannuelle, pour la période 2023-2027, relative aux conditions d'intervention complémentaire de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Nièvre en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.	Attractivité	Thierry GUYOT
31	BUDGET PRIMITIF 2023 - LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ A TRAVERS LE RETOUR A L'EMPLOI DURABLE PAR L'INNOVATION SOCIÉTALE Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la politique insertion pour l'année 2023. Il est proposé d'inscrire 42 674 985 € en dépenses de fonctionnement et 40 000 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 22 407 225 € en fonctionnement.	Solidarité	Thierry GUYOT
32	BUDGET PRIMITIF 2023 - MAINTENIR LE CIRCUIT ET SON ÉCOSYSTÈME AU TOP DE LA PERFORMANCE PAR L'INNOVATION Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions du Département dans le cadre du Budget annexe de Magny-Cours pour l'année 2023. Il est proposé d'inscrire 4 415 227 € en dépenses et recettes de fonctionnement, ainsi que 3 837 463,87 € en dépenses d'investissement et 4 071 872,35 € en recettes d'investissement. Une subvention d'équilibre est nécessaire à hauteur de 3 101 673 €.	Attractivité	Fabien BAZIN

Un département qui réveille les fiertés nivernaises			
33	BUDGET PRIMITIF 2023 - LA NIÈVRE DURABLE ! Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de la transition écologique (énergie-climat, biodiversité, eau et activités de pleine nature) pour l'année 2023. Il est proposé d'inscrire 997 090 € en dépenses de fonctionnement et 719 271 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 1 238 811 € en fonctionnement et 114 000 € en investissement.	Attractivité	Blandine DELAPORTE
34	CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA NIÈVRE (CAUE) - CONVENTION FINANCIÈRE 2023 Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Nièvre est chargé de promouvoir les politiques qualitatives relatives à l'architecture, l'aménagement, le développement, l'urbanisme et l'environnement, au travers notamment de l'exercice de ses missions de conseil et d'aide à la décision des collectivités locales, ainsi qu'auprès des personnes privées ayant un projet d'habitat. Suite à la signature en 2022 d'une convention triennale d'objectifs et de moyens pour la période 2022-2024, il est proposé de signer pour l'année 2023 une convention annuelle comprenant un programme d'actions partenarial.	Attractivité	Blandine DELAPORTE
35	BUDGET PRIMITIF 2023 - LA NIÈVRE, UN TERRITOIRE SUR LA BONNE VOIE ! Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions permettant d'assumer pleinement notre compétence d'entretien du réseau routier et de la section concédée du Canal du Nivernais pour l'année 2023.	Attractivité	Alain HERTELOUP
36	RELÈVEMENT DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE DE 80 KM/H A 90 KM/H SUR UNE PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL Le présent rapport concerne la mise en œuvre du relèvement de la vitesse maximale autorisée à 90km/h sur une partie du réseau routier départemental.	Attractivité	Alain HERTELOUP
37	BUDGET PRIMITIF 2023 - POUR MIEUX VIVRE CHEZ SOI Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de l'habitat pour l'année 2023. Il est proposé d'inscrire 751 000 € en dépenses de fonctionnement et 1 749 423 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 290 000 € en fonctionnement et 35 000 € en investissement.	Attractivité	Jean-Paul FALLET

38	COMPTE-RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT POUR LES AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION DE LEUR LOGEMENT, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) ET DU FONDS NIVERNAIS D'AIDE A LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (FNAME) - SECOND SEMESTRE 2022 Chaque année, environ 400 ménages bénéficient d'une subvention départementale dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat ou du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME). L'Assemblée départementale a délégué à Monsieur le Président du Conseil départemental les décisions d'attribution de subvention pour ces programmes. Le présent rapport présente le bilan des subventions accordées au cours du second semestre 2022.	Attractivité	Jean-Paul FALLET
39	DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS PUBLICS SOCIAUX DE QUALITÉ - CONVENTION 2023 ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE ET NIÈVRE HABITAT Le présent rapport a pour objet l'adoption de la convention financière annuelle de partenariat avec Nièvre Habitat pour l'année 2023.	Attractivité	Jean-Paul FALLET
Hors enjeux			
40	BUDGET PRIMITIF 2023 - IMAGINER ET PARTAGER AVEC LES NIVERNAIS Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur du Cabinet, de la Communication et de l'Imprimerie pour l'année 2023. Il est proposé d'inscrire 948 120 € en dépenses de fonctionnement et 432 600 € en dépenses d'investissement.	Finances et Moyens Généraux	Fabien BAZIN
41	BUDGET PARTICIPATIF NIVERNAIS - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2023 Ce rapport concerne l'adoption du règlement du dispositif « Budget Participatif de la Nièvre » pour l'année 2023 consacrant, pour la cinquième édition, une enveloppe de 380 000 € à cet exercice innovant de démocratie participative.	Finances et Moyens Généraux	Blandine DELAPORTE
42	BUDGET PRIMITIF 2023 - DEVOIR DE MÉMOIRE Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur des Archives départementales pour l'année 2023. Il est proposé d'inscrire 11 500 € en dépenses de fonctionnement et 150 000 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 4 000 € en fonctionnement et 15 000 € en investissement.	Emancipation	Wilfrid SEJEAU

43	BUDGET PRIMITIF 2023 - RAPPORT GÉNÉRAL Le présent rapport a pour objet de présenter le budget primitif du Conseil départemental pour l'exercice 2023, constitué du budget principal et des différents budgets annexes. Il prend en compte les lignes directrices définies à l'occasion du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 30 janvier dernier. Le budget primitif détaille les recettes à percevoir sur l'exercice et le montant des dépenses prévues. Il présente également une vision consolidée du budget, en agrégeant budget principal et budgets annexes de la collectivité. Le rapport est complété en annexe par l'ensemble des tableaux financiers qui fixent les prévisions de recettes et les plafonds de dépenses pour l'exercice, par nature comptable. Ce document financier constitue le budget primitif 2023 du Conseil départemental.	Solidarité Émancipation Attractivité Finances et Moyens Généraux	Daniel BARBIER
44	SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS - CONVENTION PLURIANNUELLE 2023-2028 Le présent rapport a pour objet la signature d'une convention pluriannuelle pour la période 2023-2028 fixant le cadre et les modalités de mise en œuvre de la participation du Conseil départemental au Service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre, tant sur son budget de fonctionnement que d'investissement.	Finances et Moyens Généraux	Michel MULOT
45	GESTION DE LA DETTE 2022 Présentation des contrats de prêts souscrits ou réaménagés sur l'exercice 2022.	Finances et Moyens Généraux	Daniel BARBIER

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE
LA NIÈVRE**

**RÉUNION DE LA SESSION
DES 27 et 28 MARS 2023**

Présidence de M. Fabien BAZIN

Le lundi 27 mars 2023, à 9 h 35, Mmes et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Fabien Bazin, Président du Conseil départemental.

M. le Président :

Chers collègues, le quorum étant atteint, nous allons ouvrir cette séance.
Trois pouvoirs :

Stéphanie Bézé, qui se remet d'une opération à la hanche, donne pouvoir à Alain Herteloup.

Martine Gaudin, on espère que ce n'est pas le COVID et qu'elle nous rejoindra demain, donne pouvoir à Wilfrid Séjeau.

Michèle Dardant, qui a une sciatique, donne pouvoir à Patrice Joly, qui doit nous retrouver.

La dernière fois, David Verron avait été désigné comme secrétaire de séance, donc pour Vivre la Nièvre, Blandine ?

Mme Delaporte :

Frédéric Roy.

M. le Président :

Merci, Blandine, merci, Frédéric.

Est-ce qu'il y a des dépôts de motions, Jean-Luc Gauthier ?

M. Gauthier :

Non, Monsieur le Président. Nous respectons les nouvelles règles, et c'était cinq jours avant, je crois, donc nous n'avons pas de motion. Nous avons considéré que l'ordre du jour était suffisamment important, sans y ajouter.

M. le Président :

Parfait. Blandine Delaporte, pour Vivre la Nièvre ?

Mme Delaporte :

Trois motions, l'une sur le droit de naître dans la Nièvre, l'autre sur l'État qui met en difficulté les départements et leurs habitants, et enfin une sur l'école rurale de demain.

M. le Président :

Je vous remercie. Si vous en êtes d'accord, nous examinerons ces motions après les propos introductifs. Il nous a semblé plus intéressant de débattre de ces sujets d'intérêts généraux après qu'on ait eu un certain nombre de propos liminaires pour ne pas donner le sentiment qu'on traite ces interpellations — la plupart du temps, ce sont des interpellations — en fin de séance, là où les cerveaux sont un peu plus embrumés. Tout le monde au contraire sera absolument d'attaque, si les micros ne nous lâchent pas.

Pour le cinquième point, je vous propose d'approuver le procès-verbal de la session du 30 janvier, sauf s'il y a des modifications, des demandes de rectifications. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Il n'y a pas de remarques, pas d'abstention, pas de vote contre. Je vous remercie, c'est adopté.

Je rappelle, comme à chaque séance, que les conseillers départementaux qui sont présidents ou membres d'un conseil d'administration d'association(s) ou d'organismes(s) concerné(s) par une délibération ne prennent pas part au vote.

Je vais essayer cette fois-ci de ne pas oublier — mais vous me le rappellerez — de solliciter les présidents de commissions, Blandine Delaporte suppléant Martine Gaudin pour la commission Attractivité.

DISCOURS DU PRÉSIDENT

M. le Président :

Chers collègues,

Je vous souhaite évidemment la bienvenue pour cette session budgétaire : le vote du budget primitif est à l'ordre du jour et nous avons 45 rapports à examiner, ce qui nous devrait nous amener jusqu'à demain soir, en fonction de notre capacité à aller vite sur un certain nombre de sujets.

Avant de commencer cette séance, je souhaiterais que nous puissions rendre hommage à Bernard Bardin, qui a occupé les fonctions de président de cette assemblée, qui était aussi maire de Clamecy et député de la Nièvre — les trois en même temps, d'ailleurs, ce qui prouve qu'on a changé d'époque. C'étaient des sessions dont un certain nombre de collègues n'étaient pas conseillers départementaux, mais conseillers généraux, majoritairement des hommes, à l'exception peut-être de Paulette Lavigne, de Janine Sattonnet, Jannick Larderet et Bernadette, à qui nous avons rendu hommage il y a quelque temps. C'est donc tout un monde qui est derrière nous. Il y avait, j'en ai le souvenir, d'interminables discussions avec Paul Cabarat qui prenait la parole,

Eugène Teisseire qui pouvait lui répondre, Pierre Bérégovoy bien entendu. C'était une autre époque, certainement une autre manière aussi de mener l'action publique.

Mais Bernard Bardin, qui était originaire de Cervon et qui a connu la Seconde Guerre mondiale, puisqu'il est né au milieu des années 30, a été un élu comme on n'en retrouvera probablement plus. Il a vécu bien sûr avec passion l'exercice de ses mandats — c'était l'époque du socialisme triomphant dans ce département.

Il a été aussi un homme de culture. Le centre d'art contemporain, dont nous reparlerons aujourd'hui, a été l'une de ses envies, un de ses bébés. L'histoire le raconte, ce centre aurait dû se trouver à Guérigny, l'accord de tous ayant été obtenu, et coup de théâtre, c'est le conseil municipal de Guérigny n'en avait pas voulu à l'époque, d'où son arrivée, singulièrement, à Pougues-les-Eaux.

C'est aussi quelqu'un qui a modernisé sa commune ; Clamecy a été transformée par Bernard Bardin. Il reste aujourd'hui très identifié là-bas : il allait chercher son fromage le samedi matin sur le marché de Clamecy.

C'est toute une histoire qui nous rappelle que nous devons essayer d'en être dignes, dans des formats évidemment très différents. À l'époque, ce n'était pas le règne de l'ordinateur, mais de la photocopieuse et des papiers carbone.

C'est une histoire qui a marqué le Département.

Pour comble de malheur, il faut associer à cette disparition celle de Guy Doussot, qui a été maire de Château-Chinon, et proche de François Mitterrand, au contraire de Bernard Bardin, qui lui était plutôt issu du PSU. C'est donc une autre histoire, un autre parcours. Malgré tout, ils se sont rejoints tous les deux pour défendre notre Département.

Je vous demande de respecter une minute de silence, si vous le voulez bien, chers collègues.

Les membres du Conseil départemental observent une minute de silence.

M. le Président :

Comme je vous l'indiquais, notre Assemblée départementale va aujourd'hui essayer de définir les perspectives budgétaires et les politiques publiques prioritaires associées.

Ce sont des politiques publiques qui sont prioritaires, parce que notre stratégie budgétaire s'inscrit, vous le savez, dans un contexte où les contingences financières sont particulièrement fortes. Des choix seront opérés pendant ces deux journées de session, en responsabilité, évidemment.

Nous avons mené un premier travail au sein des différentes commissions : il trouvera aujourd'hui un aboutissement, parfois dans la concorde, parfois non. Mais je sais, et j'en suis persuadé, que cela se fera

avec la volonté première de construire des politiques qui améliorent la vie quotidienne des Nivernaises et des Nivernais, car c'est d'abord cela qui nourrit notre engagement commun.

Les besoins des Nivernaises et Nivernais sont importants, pluriels, et renforcés par un contexte qui fragilise toujours davantage.

Nous faisons face, ici comme ailleurs, à un niveau d'inflation que nous avons oublié depuis près de quarante ans, et à une crise énergétique qui nous rappelle la fin des années 70.

Le pouvoir d'achat des plus fragiles est largement impacté, et la part croissante des dépenses incompressibles grève de facto le reste à vivre. La paupérisation dans notre pays et les difficultés s'accroissent.

Je rappelle trois chiffres terrifiants :

- 17 % d'entre nous vivent en dessous du seuil de pauvreté. Dans un pays comme la France, c'est considérable.
- Les travailleurs pauvres sont estimés à 8 % de la population française. C'est là encore un drame.
- 35 % des personnes en grande pauvreté sont des enfants.

Face à cette réalité, il faut redire haut et fort que l'État, au lieu de jouer son rôle protecteur à travers un niveau renforcé de services publics, fait le choix, un choix fort et, semble-t-il, assumé, du désengagement sous couvert d'économies comptables.

Il suffit de regarder la récente réforme des retraites, dont l'objectif purement financier est d'atteindre la fameuse norme des 3 % de déficit budgétaire. Pourquoi a-t-on choisi, au fond, d'allonger l'âge de départ à la retraite ? Parce que c'est la façon la plus rapide et la plus simple de faire rentrer de l'argent dans les caisses. Ce n'est pas du tout une question d'équilibre du système, bien entendu, c'est une manière de faire rentrer de l'argent pour atteindre un objectif comptable.

Évidemment, la manière dont cette réforme a été conduite a pour corollaire une fracture démocratique totale, et les éléments de langage ne masquent rien du mépris pour les voix qui disent une réalité dont le gouvernement est aujourd'hui déconnecté.

Cette réforme raconte aussi la violence sociale dans ses fondements comme dans sa méthode.

Rappelons aussi que le calcul économique qui prime sur le progrès social s'est déjà cruellement exprimé dans la Loi de finances pour 2023, et on l'avait déjà dénoncé à l'époque avec un collègue urbain, le maire de Corbeil-Essonnes, en s'appuyant sur le travail d'analyse — et je vous invite toujours à vous y reporter — de l'association Nos Services publics (vous trouverez l'ensemble de ces éléments sur le site nosservicespublics.fr). Le budget 2023 est objectivement le plus austère depuis 20 ans, et qui fait le choix de construire son équilibre sur le

financement des services publics alors que d'autres chemins étaient évidemment possibles.

Tout cela a pour conséquences :

- des collectivités exsangues sous l'effet de l'inflation, de la crise énergétique et de l'augmentation des besoins sociaux : nous le vivons dans chacune des collectivités, et Michel Suet le sait bien à Nevers, où la période fait que malgré une augmentation des bases de plus de 7 %, l'activation du levier fiscal est une option qu'il faudra probablement retenir dans un certain nombre de villes. Je rappelle que le département, lui, ne lève plus l'impôt. Nous sommes pieds et poings liés face à cette situation et dans la contrainte budgétaire, et donc dans une logique d'économies.
- Cela se double d'une absence de compensations de l'État, nous y reviendrons. On aurait pu penser que dans une période aussi complexe et difficile que celle-là, la solidarité centrale serait au rendez-vous. Il n'en est malheureusement rien.
- Le troisième élément qui semble important à souligner, encore une fois en termes de constats, c'est l'effondrement du service public. On l'a évoquée ici à plusieurs reprises, la question de la santé : effondrement du système hospitalier, effondrement du système libéral sur l'accès aux soins, sans plan B à ce jour. On laisse aujourd'hui près de 18 000 Nivernais sans médecin traitant. Il va falloir agir fort.

La question de la carte scolaire, nous l'avons vécu récemment et nous y reviendrons, est aussi la démonstration du fait que ce sont les services publics qui sont sollicités pour assurer l'équilibre du budget de l'État.

Si on voulait retenir une formule, aujourd'hui l'État nous dit non sans cynisme que pour nous, pour le département de la Nièvre, ce ne sera ni proximité — et pardonnez-moi l'expression — ni blé.

La première des conséquences, que chacun de nous perçoit, je l'évoquais à l'instant, c'est la question de l'accès à la santé. Aujourd'hui, c'est jusqu'au renouvellement des ordonnances que les problèmes se posent, alors même que les maladies chroniques, et je suis bien placé pour en parler, augmentent tendanciellement.

Les fermetures de services à l'hôpital se succèdent les unes aux autres. La question des urgences, que nous avons évoquée à plusieurs reprises ici, fait peser clairement des dangers sur la vie des gens, avec une perspective dans les prochains jours d'un plan de redressement des moyens dédiés aux intérimaires dans les services publics hospitaliers qui n'est ni accompagné ni imaginé. Partout en France, dans la Nièvre comme ailleurs, on se retrouvera probablement avec des services qui fermeront faute de professionnels. Cela durera-t-il quelques jours ou quelques semaines, le temps que la pression mise sur des rémunérations qui, il fallait le dire, n'étaient absolument pas acceptables, se normalise ? Ou bien cela durera-t-il plusieurs mois, auquel cas nous espérons que les collègues tiendront le coup, Véronique est bien placée pour le savoir, parce que la période est plus que rude.

La suspension de l'ouverture, parce qu'il faut l'indiquer ainsi, de la maternité d'Autun imposera aux patientes morvandelles plus d'une heure trente de route pour accoucher, alors que, vous vous en souvenez, lorsqu'on avait évoqué cette question du bouclier rural, on disait que le temps d'accès maximum à un service de maternité ne devait pas excéder 45 minutes : on double *a priori* ce temps d'accès. C'est totalement inacceptable, et surtout, cela montre le peu d'ambitions d'un gouvernement qui va au fond gérer de la pénurie. Quel sens peut-on donner à un projet qui consiste à faire des économies sur le dos des patients, alors qu'il faudrait au contraire, dans un pays moderne, développer l'offre de soins, la multiplier, rouvrir des maternités, assurer le bon fonctionnement des services d'urgences notamment ?

On est loin de cette logique, ce qui prouve l'absence de projets en matière sanitaire, et nous le verrons, en matière scolaire, de ce gouvernement.

À l'autre bout du spectre, quand on parle de la naissance, il faut penser aussi aux grands-parents ou aux arrière-grands-parents. On sait que le vieillissement de la population est une réalité dans notre pays, sans dire pour autant que c'est un signe d'absence de modernité. Je pense, et nous pensons avec Vivre la Nièvre que l'âge est une chance pour notre département ou pour notre pays. Mais la question de l'âge n'a été prise en compte ni en termes de projections démographiques, ni même en termes d'évolution des besoins.

C'est là encore un sujet dont nous avons débattu, chère Justine, à plusieurs reprises dans cette Assemblée. Il faut partager ce constat encore une fois qu'un certain nombre d'EHPAD, de maisons de retraite, sont aujourd'hui en déshérence, voire des bâtiments qui sont aujourd'hui en décrépitude. On pense singulièrement aux situations d'Entrains-sur-Nohain, de Saint-Pierre-le-Moûtier, ou encore de Luzy. Quel est le point commun entre ces trois établissements ? Ils ne ressortent pas du secteur associatif avec lequel nous entretenons un travail de fond absolument passionnant et intéressant. Ce sont pour deux d'entre eux des maisons de retraite qui relèvent du groupement hospitalier de territoire de la Nièvre, donc du secteur médical. Cela n'est pas propre à notre Département : partout en France, on se rend compte que ces fameux GHT — pardon de l'acronyme — ne savent pas gérer des maisons de retraite. Il aura fallu toute la combativité de Jocelyne Guérin et la complicité de Justine pour que sur Luzy, après des mois, voire maintenant des années de travail avec l'agence régionale de la santé et le groupement hospitalier de territoire on arrive à trouver un chemin. Cela est absolument hors de portée. Pour le troisième, celui d'Entrains-sur-Nohain, nous sommes là encore face à un acteur privé qui veut faire financer ses bénéfices par de l'argent public, ce qui est totalement inadapté à notre situation, à la fois en termes moraux et en termes budgétaires. Et cela, alors que des éléments extrêmement clairs de commandes sur comment on organise la transformation d'un EHPAD vers plus de proximité, plus de domicile, ont été passés dès le mois de juillet de l'année dernière et restent aujourd'hui malheureusement sans réponse.

L'effondrement des services publics, et je le disais tout à l'heure, touche aussi le système éducatif. Il s'était traduit ces trois dernières, et on s'y était au fond très bien habitué avec la période Covid et l'élection présidentielle, par l'absence de carte scolaire et la Nièvre ne s'en trouvait pas si mal. Et là, cela recommence de façon extrêmement brutale et violente, puisqu'après le conseil départemental de l'Éducation nationale de ces derniers jours, ce sont 13 postes qui sont supprimés dans le département, et une école qui contre l'avis du maire va probablement fermer, puisqu'il n'y a plus de classes dans cette école. Le paradoxe est assez formidable : on a dans une commune du département, Pazy pour être précis, une école à une classe ; la classe est fermée, le maire ne souhaite pas fermer l'école. Bienvenue chez Ubu. Pour relativiser les choses et montrer que ce n'est évidemment pas le cas particulier de la Nièvre qui est concerné, je vous donne le chiffre du nombre des fermetures de classes dans l'académie de Lille : ce sont 149 postes supprimés pour la rentrée prochaine.

On voit bien que l'objectif est encore une fois un objectif purement comptable. On n'est plus dans la logique de l'intérêt de l'enfant ou de l'intérêt de l'élève. Pour ce qui me concerne, j'ai pu échanger ces derniers jours avec une ancienne inspectrice académique du département qui a conduit des cartes scolaires et qui me disait qu'à ce moment-là, et c'était la réalité, on préparait une fermeture de classe deux, voire trois ans avant, et on essayait de trouver des solutions, notamment en matière de transport des jeunes enfants. Là, le principe d'annualité budgétaire fait que c'est une application stricte de ces éléments, sans préparation. Les regroupements pédagogiques pourtant appelés des vœux des uns et des autres sont remis en cause. Et nous considérons, nous l'avons dit avec l'ensemble des élus concernés par ces fermetures de classes, qu'aujourd'hui l'objectif pour la Nièvre, c'est zéro fermeture. Il ne s'agit évidemment pas de dire qu'il ne faut pas faire d'ajustements, mais on a perdu suffisamment de postes ces quinze dernières années pour considérer que l'école aujourd'hui ne doit plus être touchée, qu'elle doit être absolument sanctuarisée, qu'il nous faut revenir à des méthodes de travail collectives qui avaient fait leur preuve à l'époque. Je pense en particulier à la mise en place, au début des années 80, de l'aire rurale d'éducation concertée, qui était un peu comme un pays, un PETR aujourd'hui, une sorte de fusion de bassins pédagogiques où chaque ancien canton disposait d'une décharge d'un mi-temps pour faire travailler ensemble enseignants, parents, élus et enfants d'une certaine manière. J'ai encore en mémoire des assemblées générales de cette AREC chère à Pascal Ribault, qui en avait été l'un des créateurs, où on intervenait depuis près de 800 personnes qui produisaient un travail au bénéfice de l'école dans notre département.

Nous allons rencontrer le ministre de l'Éducation nationale (le rendez-vous a été décalé pour cause de réforme des retraites). On lui a fait des propositions extrêmement précises sur la base des éléments que je viens de rappeler. Nous ferons le même exercice, nous y reviendrons, avec la ministre de la Ruralité sur la question budgétaire. Nous allons solliciter aussi un rendez-vous auprès de la Première ministre pour essayer

d'imaginer les contours d'un nouveau modèle de financement de collectivités comme les nôtres.

Je le redis aussi, parce que les dossiers avancent et on ne se souvient plus de combats parfois homériques, on s'est battu pour que l'ensemble des habitants de notre département puissent bénéficier d'un accès à la fibre optique, cher Thierry, cher Patrice. Il n'en demeure pas moins que la question aujourd'hui de la déshumanisation de nos services publics, la nécessité de passer par des sites internet à tous les étages va se traduire par le fait qu'encore une fois, beaucoup de nos concitoyens vont se retrouver privés de l'accès à leurs droits. On sait par exemple que sur la question du revenu de solidarité active, c'est plus d'un tiers des éventuels attributaires qui n'en font pas aujourd'hui la demande.

La question des services publics est différente dans un secteur plus urbain et dans un secteur plus rural, puisque nous sommes tributaires de la question des transports et des déplacements, qui n'est jamais pensée, puisqu'un modèle unique et descendant est appliqué. Même si Alain Herteloup évoquera le retour partiel à 90 km/h ou les moyens que nous avons réussi à négocier avec le Conseil régional sur le canal du Nivernais, nous n'avons pas aujourd'hui de réponse adaptée dans ce département à la question des déplacements.

La fermeture pour travaux, qui est plutôt une bonne nouvelle, du Nevers-Dijon pendant une période de sept mois n'est aujourd'hui pas suffisamment pensée et a des conséquences dès maintenant sur le choix des étudiants pour leur parcours scolaire au titre de Parcoursup. C'est absolument inacceptable. C'est en même temps une bonne nouvelle, parce que la deuxième tranche, qui interviendra à l'horizon de 2025-2026 après cette première tranche de travaux, permettra de gagner un quart d'heure sur le Nevers-Dijon. Ce n'est donc pas tant le sujet de l'investissement qui est aujourd'hui remis en cause que la manière de faire vivre ce projet et l'absence aujourd'hui d'informations claires et fiables sur le service de remplacement qui sera mis en place.

Si l'on veut résumer au fond les choses, la proximité reste aujourd'hui pour l'État un concept de ministère. Nous aimerions que l'État change son regard et qu'il se manifeste au-delà des mots qu'il emploie. On dit souvent qu'il n'y a pas d'amour sans preuve d'amour. Or, où sont celles qui témoignent de l'amour pour notre territoire, aujourd'hui ?

Dans les compensations financières des revalorisations liées au Ségur ou à la Loi Taquet ? On pourrait aujourd'hui se le demander. La réponse est malheureusement non, puisque l'État nous doit toujours 20 millions d'euros, dette qui va encore se creuser après l'annonce de la revalorisation du revenu de solidarité active.

On pourrait se demander si c'est dans la confiance qu'il porte aux collectivités pour leurs capacités à identifier et à répondre aux besoins de proximité. Les collectivités locales, par essence, sont là pour cela. Non plus, je le disais tout à l'heure, puisque les leviers fiscaux disparaissent les uns après les autres.

Et encore non quand on voit se développer les appels à projets nationaux qui enferment les initiatives locales. Cela a d'ailleurs été dénoncé par la Première ministre elle-même au Congrès des Départements de France. Mais encore une fois, pas de preuve concrète au-delà des mots, puisqu'on continue dans cette logique d'appel à projets, alors que, cher Jean-Paul, nous défendons un modèle d'une autre économie, d'une économie sociale et solidaire, qui est par essence une économie de proximité qui prend en considération l'état du territoire pour construire avec les habitants une réponse qui soit en résonance avec les problématiques identifiées.

On aurait pu se demander, dans ce cas, si c'était dans sa volonté de répondre aux fractures sociales qui se creusent ou bien encore à la crise démocratique. C'est toujours non, puisque l'expression même de nos concitoyens est balayée au motif que l'intelligence et la perception des vraies réalités ne seraient l'apanage que d'une minorité de techniciens nationaux.

Et pourtant, il va falloir que nous construisions, et c'est ce que nous allons faire aujourd'hui, le budget de 2023, dans un contexte économique et social incertain renforcé par un État qui, je le disais, est aux abonnés absents, et en face, des besoins sociaux qui augmentent.

Aussi, nous vous proposons un budget comme un bouclier social et territorial protecteur, capable, en responsabilité, d'améliorer le quotidien et de projeter les vies des Nivernaises et des Nivernais dans l'avenir.

Face, encore une fois si l'on veut des formules, à un gouvernement qui blesse, nous serons un Département qui protège.

Pour cela, et nous faisons l'écho des propositions que les Nivernais ont exprimées dans le cadre d'Imagine la Nièvre, nos priorités sont évidemment très claires.

La première d'entre elles est la constitution d'un bouclier social, avec trois axes prioritaires :

- tout d'abord, le renforcement de l'accès à la santé à travers l'augmentation du temps médical global dans le département. Cela se traduit d'ailleurs de manière tout à fait concrète, vous le savez, par le développement du centre départemental de santé à La Machine, le centre départemental à Lormes, et des antennes qui vont s'ouvrir, on l'espère, progressivement dès le mois de juin, me disait-on encore ce matin, si cela demeure possible.

- Dans le même esprit, nous délibérerons sur la reprise du centre de santé mutualiste d'Imphy et de Nevers pour assurer la continuité du temps médical. Si le Département n'est pas là, ce centre mutualiste disparaît. On aura donc au moins cette capacité à maintenir sur l'agglomération et sur le Sud nivernais cette offre d'accès aux soins.

Cela se traduit aussi, bien sûr, et vous le savez, par le développement des bourses aux futurs professionnels de santé. Déjà, c'est une quinzaine de médecins généralistes qui se sont installés dans la Nièvre ces dernières

années : c'est absolument considérable. Et nous avons étendu l'année passée ce dispositif à des spécialistes, à des sages-femmes et à des kinésithérapeutes. J'en profite pour indiquer que, dans nos centres départementaux de santé, on avait au départ une prévention sur le fait que des spécialistes puissent les rejoindre. Aujourd'hui, il y a des discussions avec deux cardiologues et un dermatologue pour venir renforcer ces équipes, ce qui est plutôt de bon augure et démontre, s'il fallait le faire, l'indispensable nécessité de rentrer dans la réalisation de ces projets si l'on veut répondre aux besoins.

On ne peut pas parler de santé dans notre département sans parler de la capacité des sapeurs-pompiers à pallier les défaillances du système de soins. Ils sont, nous le disons à chaque Sainte-Barbe, les premiers acteurs de l'urgence. Je remercie Jean-Luc Gauthier et son groupe d'avoir fait cause commune sur ce sujet-là pour à la fois valider un soutien complémentaire important auprès du Service départemental d'incendie et de secours, et surtout interpeller l'État sur les modalités de financement, de manière beaucoup plus générale, des SDIS en France, et notamment des SDIS ruraux.

De manière beaucoup plus précise, l'effort financier inédit que nous proposons d'adopter aujourd'hui équivaut à 1,2 million d'euros supplémentaires. Il permettra notamment le renforcement des effectifs professionnels, puisqu'avec ces moyens, sept professionnels supplémentaires devraient rejoindre le département sur l'année 2023, et la mise en œuvre d'un grand plan volontariat encore à l'état d'ébauche, cher Michel Mulot.

Enfin, sur un autre sujet, avec plus de mille enfants confiés à l'aide sociale, le Département se doit, vous le savez, nous l'avons fait avec le schéma départemental à l'enfance, de construire une politique publique adaptée. Cela veut dire que, du repérage des situations de risques à l'amélioration du suivi des parcours, de l'augmentation indispensable des places d'hébergement à l'Aide aux familles, la politique relative à l'enfance est une priorité majeure inscrite au budget 2023. Les travaux pour l'ouverture de la MADEP en sont évidemment l'une des expressions les plus problématiques. On aura un petit débours au moment de couper le ruban : on le prévoyait au mois de mai, ce sera plus probablement à la rentrée de septembre. Je veux vraiment remercier Michèle Dardant qui fait un travail formidable sur ce sujet, qui est un sujet majeur, complexe, difficile.

Je vous l'avais dit aussi, nous renforcerons notre accompagnement à la jeunesse, avec comme axes prioritaires :

- la mise en œuvre des projets dans le cadre du « Collège de demain ». La pertinence de cette initiative est d'autant plus évidente quand des synergies sont aujourd'hui à construire avec le programme de l'Éducation nationale « Notre école, faisons-la ensemble ». J'en profite pour saluer celui qui a inventé cette formule absolument remarquable. Mais aujourd'hui, les discussions avec le recteur et la directrice académique nous permettent probablement de mutualiser les moyens

d'accompagnement. Je vous rappelle qu'on avait réservé 50 000 euros pour les dizaines de collèves candidats ; avec les moyens du projet « Notre école, faisons-la ensemble », on sera probablement en capacité de doubler ces crédits.

- Nous donnerons toute leur place aux jeunes dans le renouveau de notre département, à travers par exemple un tiers du budget participatif spécifiquement dédié aux projets des jeunes, chère Blandine, ou l'aide au permis de conduire qui est sanctuarisée dans notre budget et pour laquelle il nous faut travailler avec l'ensemble des autres collectivités qui accompagnent ce moment de passage dans la vie d'adulte, de manière que l'intégralité des aides puisse être effectivement mobilisée.

- Prendre soin de notre jeunesse et lui donner demain la place et l'avenir qu'elle mérite, c'est aussi améliorer au quotidien les conditions éducatives en accompagnant les collèves, à travers par exemple l'augmentation de la réserve pour faire face à la hausse des charges, qu'il s'agisse des dépenses énergétiques ou des denrées alimentaires pour limiter l'impact du coût de la cantine scolaire sur les familles. Merci, Wilfrid Séjeau, pour ton engagement et la visite très régulière de l'ensemble des 30 collèves du département. Là encore, à l'image du travail que mène Michèle Dardant, ce n'est pas rien.

- Enfin, mettre dans les mains de la jeunesse les cartes du renouveau de la Nièvre, c'est aussi lui permettre d'exprimer sa vision du département dans l'avenir. L'année 2023 est ainsi consacrée à déployer « Imagine la jeunesse ! », et déjà, des réunions ont montré que dès lors qu'on leur donne la parole, ils la prennent et les idées jaillissent. Nous étions à Cosne avec un certain nombre d'entre vous pour le lancement de cette première réunion, les collègues, je pense, peuvent en témoigner : il était assez bluffant de voir cette jeunesse prendre la parole et proposer en responsabilité des pistes de développement pour notre territoire. Nous nous retrouverons dès demain à Château-Chinon, avant d'aller à Decize pour reproduire ces temps de dialogue qui sont absolument féconds.

Le budget 2023 réaffirme aussi avec force l'importance de maintenir un bouclier territorial, là encore avec des axes prioritaires :

- Chère Jocelyne, le maintien des crédits alloués aux communes et aux communautés de communes qui accompagnent des projets sources d'attractivité, de solidarité territoriale et d'innovation publique. Là encore, au-delà de la DCE, la dotation cantonale d'équipement, on a bien vu, Jocelyne, que les projets contractualisés dans le cadre du périmètre des intercommunalités bénéficiaient plus que largement aux communes. Le fait aussi d'avoir dupliqué ce qui avait été imaginé à Luzy, c'est-à-dire de proposer à chacun de nos collègues de faire une revue de projets de l'ensemble des communes, des collectivités concernées pour essayer de les accompagner à mieux chercher des financements, des subventions ailleurs, est plus que pertinent. Sois-en remerciée, chère Jocelyne.

- Le soutien au secteur agricole, dont la richesse pour la Nièvre et les besoins d'accompagnement face aux impératifs de la transition écologique ou aux effets d'un libéralisme déréglé sont majeurs : filière

viande et abattoirs (vous savez que nous avons récupéré les crédits au titre du fonds national à l'aménagement et au développement des territoires pour accompagner cette filière ; après Corbigny, c'est l'abattoir de Cosne qui est aujourd'hui au centre de nos travaux), coopératives d'utilisation du matériel agricole (les fameuses CUMA), soutien aux projets agricoles, travail sur le foncier... Thierry Guyot nous présentera cet effort budgétaire conséquent : ce sont près de 500 000 euros sur ce budget, quand on cumule l'ensemble des moyens alloués que nous avons inscrits par rapport à 2022. Cela marque toute l'importance, même dans une période contrainte, du secteur agricole pour notre Département. En est le témoin la réussite traditionnelle au salon de l'agriculture, puisqu'il y a eu plus de 25 lauréats et de très nombreuses médailles.

○ La culture, dont le budget est lui aussi maintenu. Elle n'est pas un chiffon rouge dans un budget contraint, elle est espace de respiration et de rassemblement dans une période incertaine et anxiogène. Nous la sanctuarisons en réaffirmant notre soutien pour l'éducation artistique, pour l'ensemble des projets qui rayonnent à l'échelle départementale, pour l'ensemble des acteurs qui concourent à faire de l'aménagement culturel du territoire une source d'émerveillement, d'émancipation, d'éveil et de conscience citoyenne. En temps de crise, la culture est un investissement incontournable. S'il y a bien un moment où il ne faut pas tirer sur le baudet, c'est bien quand les choses sont compliquées. Si nous n'avions pu maintenir notre effort en matière de politique culturelle, c'était un extrêmement mauvais signal adressé à notre département. C'est un élément d'attractivité majeure, qui nous permet de nous retrouver, d'être ensemble, de penser le monde de demain, et notre Département n'a pas à rougir de l'offre culturelle qu'il propose. N'oublie pas, chère Éliane, la lecture publique. Là encore, l'effort qui est fait au travers du réseau des bibliothèques départementales est absolument majeur et indispensable. Il est relayé par les intercommunalités. Les contrats de lecture se multiplient. C'est un signal extrêmement fort qui est donné.

De la même manière, le fait de conventionner sur plusieurs années avec les acteurs majeurs du département est une manière de montrer que la Nièvre culturelle est un objet qui rayonne dans notre pays et qui est porté par des êtres vivants, des individus qu'il faut évidemment rassurer, parce qu'ils nous le rendent bien.

Enfin, la Nièvre reste une fabrique des transitions et des innovations.

On l'a fait de manière très concrète avec le projet Territoire zéro chômeur de longue durée, pour lequel nous sommes sollicités par Louis Gallois, avec deux autres territoires, pour expérimenter dans l'expérimentation, c'est-à-dire travailler sur la question du droit à l'emploi pour tous. Aujourd'hui, Territoire zéro chômeur de longue durée, ce sont plus de 200 CDI signés, ce n'est pas rien, c'est l'équivalent d'une jolie petite PME qui s'installe dans notre Département. Ce sont des emplois qui n'auraient pas vu le jour si on ne les avait accompagnés. Ce sont des besoins d'activités nouvelles qui ont été identifiés, et qui n'auraient pas émergé si ce projet n'avait pas été mené. Et ce sont de

nombreux bénévoles qui sont devenus, au fond, les auxiliaires efficaces de Pôle Emploi, et qui continuent à s'engager dans la durée.

On va poursuivre, bien sûr, l'accompagnement des collègues dans la transition écologique, avec le développement des circuits courts, qui est un horizon sur lequel nous travaillons beaucoup, Blandine et Wilfrid peuvent en témoigner. C'est un sujet qui est complexe et difficile. En tout cas, nous sommes en mode travail. La question de l'isolation thermique des bâtiments, la crise nous l'a révélée, mais ce n'est pas pour nous une découverte, est aussi menée tambour battant. On espère avoir de premiers résultats dès l'année prochaine.

Nous poursuivrons aussi le travail essentiel engagé sur la gestion de la ressource en eau, comme de la forêt, chère Blandine. Là, on le voit bien, partout en France, du gouvernement jusqu'à la plus petite commune de notre pays, chacun a pris en conscience la nécessité de travailler sur ce sujet. Je salue d'ailleurs la décision de l'agglomération de passer en régie intercommunale : c'est probablement la meilleure façon de gérer aujourd'hui la ressource.

Nous continuerons bien sûr à renforcer la lutte contre la perte de l'autonomie, à la Maison départementale du handicap, en luttant contre l'illettrisme et par l'accompagnement de l'autisme, sur lequel nous menons un travail particulier, et je te remercie aussi beaucoup, chère Maryse, d'y avoir consacré beaucoup de temps et beaucoup d'énergie.

La question de l'attractivité, on ne peut pas l'évoquer aujourd'hui avec Martine, mais on aurait pu le faire, est aussi majeure. Après le programme « Essayez la Nièvre », on se donne rendez-vous à Paris le 6 avril prochain pour essayer de faire la démonstration, ou en tout cas de valider le fait que notre département attire à nouveau, qu'il est redevenu tendance, comme le titrait le *Journal du Centre*, parce qu'on peut y réussir, souvent par la pratique sportive — et on salue les très bons résultats de l'USON. Le travail que mène Lionel avec l'ensemble des associations en témoigne lui aussi.

Mais vous l'avez compris, ces priorités s'inscrivent dans un contexte budgétaire inédit. Des choix vous sont proposés, et des efforts considérables sont à engager. Pour les mettre en œuvre, ces priorités, Daniel Barbier a fait un travail considérable avec l'ensemble des équipes, puisqu'il a fallu aller chercher plusieurs millions d'euros en un temps très contraint : les mauvaises nouvelles sont arrivées en début d'année, c'est donc en quelques mois qu'il a fallu bâtir ce budget. Merci beaucoup, Daniel.

Ce budget est marqué en 2023 par des dépenses de fonctionnement en spectaculaire augmentation. Elles sont évidemment indépendantes de la gestion du Département. Je vous rappelle que l'an dernier nous avions 20 millions d'euros d'épargne, notre cagnotte. L'augmentation de ces dépenses de fonctionnement est de 20 millions d'euros, ce qui mange l'intégralité de cette réserve prudentielle sur laquelle nous avons travaillé l'année dernière :

- sous l'effet des mesures nationales aux conséquences d'autant plus imprévues que l'État ne respecte pas aujourd'hui ses engagements. Pour rappel : point d'indice, Ségur, avenant 43, revalorisation du revenu de solidarité et d'autonomie ;
- sous l'effet également d'une inflation aux conséquences majeures sur le budget ; on n'a pas cet amortisseur qui aurait pu être identifié via une indexation de la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation ;
- sous l'effet enfin d'une augmentation nécessaire du budget dédié à la sécurité civile.

Les recettes sont dépendantes de la conjoncture, évidemment, et du bon vouloir de l'État. Elles se traduisent par un horizon qui est celui l'incertitude :

- La dynamique des droits de mutation, les fameux DMTO, s'affaiblit avec une prévision de baisse de 10 % entre 2022 et 2023, mais nous n'en savons rien aujourd'hui.
- Une autonomie fiscale, je l'ai dit tout à l'heure, que nous n'avons plus, entre taxe foncière, contribution sur la valeur ajoutée (la CVAE) ou encore la fraction de la taxe sur la valeur ajoutée aux règles de compensation obscures ;
- Les dotations de l'État et de la caisse nationale de solidarité et de l'autonomie sont inexistantes ou insuffisantes, et fondées sur des critères inadaptés aux territoires ruraux : c'est un débat et un combat qu'il nous faut mener collectivement ;
- Et enfin, je le disais tout à l'heure, la dotation globale de fonctionnement n'est pas indexée sur l'inflation et le soi-disant « pacte de confiance » (quel choix des mots !) met les collectivités en contribution au désendettement de l'État, quelle curieuse idée !

Face à des marges de manœuvre qui disparaissent, le budget 2023 doit conjuguer responsabilité et bouclier protecteur.

Pour ce faire :

- 3,3 millions d'euros d'économies sont réalisés en fonctionnement. On va les réaliser en tout cas dans la durée de cet exercice budgétaire. Des postes ne seront pas remplacés, des recrutements seront échelonnés, des organisations nouvelles verront le jour pour pallier les manques, des coopérations renforcées avec nos partenaires permettront la recherche d'économies d'échelle. Évidemment, ces mesures pèsent d'abord sur les équipes du Département : les 1 700 agents, que je veux ici encore une fois remercier parce que ce sont eux qui vivront cet effort de manière prioritaire. Je veux saluer tout le travail que mène Joëlle Julien au titre du dialogue social avec l'ensemble des acteurs du Département. Cela demande à la fois beaucoup de temps, beaucoup d'énergie, beaucoup de pédagogie et beaucoup de temps d'explication pour maîtriser cette difficulté. Aussi, encore une fois, merci beaucoup, Joëlle.

○ Paradoxalement, notre niveau d'investissement augmente : il va s'établir, dans le projet de budget, à 42 millions d'euros, qui permettront d'absorber des projets importants :

- je pense évidemment à la RN7, qui se double d'ailleurs d'un travail d'assemblage des intercommunalités pour préparer le lendemain de la 77, c'est-à-dire comment on occupe nos zones d'activité, comment on se sert du développement de cet axe, du désenclavement, enfin, de la Nièvre pour permettre l'arrivée d'entreprises sur les zones situées le long de cet axe routier.
- La Cité des présents, puisque ce sera désormais son nom, la maison muséale de Château-Chinon ;
- La maison de l'enfance que l'on évoquait tout à l'heure.

Malgré tout, nous faisons un effort de 4 millions d'euros d'économies en termes d'investissements.

Sur la question de l'endettement, la dette, je le rappelle, est une recette d'investissement, en tout cas c'est comme cela qu'il faut la percevoir, puisque nous ne finançons pas, au contraire de l'État, notre section de fonctionnement avec de la dette. L'endettement s'élèvera donc à 20 millions d'euros pour le projet de budget 2023. Cher Michel, c'est une projection, je ne sais pas si nous réaliserons ces 20 millions d'emprunt ; c'est en tout cas le chemin que nous nous fixons aujourd'hui. L'encours de la dette est en diminution croissante : elle est passée de 230 millions d'encours de dettes à 217 millions en 2022, alors que sur la même période les investissements sont passés de 28 millions à 39 millions d'euros.

Trois motions, on l'a évoqué tout à l'heure, seront aujourd'hui présentées ; elles reprennent au fond ces propos liminaires et concernent respectivement la question budgétaire, la maternité d'Autun et la carte solaire.

Quelques participants :

Scolaire.

M. le Président :

Qu'est-ce que j'ai dit ? Solaire. C'est une carte lunaire, plus exactement, pour une carte scolaire qui, dans l'esprit des conseillers départementaux, doit redevenir solaire. Merci.

Je tiens à redire à quel point le contexte est difficile pour tout le monde : opposition, majorité, et équipes techniques. Nous ne pourrions pas tout faire ; nous n'accepterons pas pour autant la dégradation de nos capacités à agir sur des besoins que notre proximité, j'insiste là-dessus, nous permet d'identifier au quotidien.

Nous n'acceptons pas non plus que des politiques soient imposées indifféremment des spécificités territoriales, indifféremment des stratégies vertueuses déjà engagées, indifféremment des besoins de

développement, et même indifféremment de leur cohérence avec d'autres politiques publiques. C'est, encore une fois, le royaume d'Ubu. Nous devrions faire consensus sur le sujet Zéro artificialisation nette des sols : même si je pense qu'aucun d'entre nous ne discute l'objectif final, mais bien les modalités pour y parvenir sur l'ensemble du territoire régional, la position que je vous proposerai de retenir, c'est de ne pas sacrifier le développement de nos projets au bénéfice des autres et singulièrement des territoires urbains.

Enfin, nous n'acceptons pas l'idée de renoncer à ce qui construit au quotidien la cohésion sociale et la confiance.

C'est tout le sens de la mise en place de l'Observatoire citoyen, qui a connu sa seconde réunion il y a quelques jours et qui montre, s'il fallait encore le démontrer, la pertinence du regard des Nivernaises et des Nivernais sur l'action publique départementale, leur capacité à imaginer, à comprendre aussi les difficultés et les écueils que nous rencontrons. On ne peut plus faire sans eux. C'est comme les intercommunalités : à une certaine époque, on en avait très peur ; aujourd'hui, il est difficile de faire sans.

Cette nouvelle manière de faire de la politique autour des citoyens, des experts, de l'administration donc, du Département et des élus, raconte aussi l'humilité qu'il y a à chercher ensemble des solutions pour la Nièvre de demain et le plaisir de le faire en humanité.

Je vous remercie.

Après ces propos liminaires, y a-t-il des interventions, avant que nous regardions les motions ? Jean-Luc Gauthier ? Blandine Delaporte ? Oui, Jean-Luc.

M. Gauthier :

Honneur aux dames. Si Blandine veut dégainer la première...

Mme Delaporte :

Je vous en prie.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues,

Tout d'abord, au nom de mes collègues de la Nièvre ensemble, nous nous associons évidemment aux mots qui ont été les vôtres pour souligner le parcours de Bernard Bardin. Nous présentons évidemment nos très sincères condoléances à sa famille. Et même si, par ceux qui nous ont précédés sur les bancs de la droite et du centre, il a été combattu politiquement, nous devons reconnaître son engagement au service de notre Département et de ses habitants.

Comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, nous sommes en session budgétaire, session la plus importante d'une collectivité comme la nôtre, session la plus politique aussi, mais politique au sens noble du

terme, puisque c'est le moment où la majorité nous présente ses projets, et surtout les moyens qu'elle souhaite y consacrer.

Ceci dans un contexte international complexe, vous l'avez dit, avec la guerre en Ukraine depuis plus d'un an maintenant, un contexte national tendu, avec un pays au bord de la rupture démocratique, vous l'avez souligné, au bord de l'explosion. Ces contextes rendent la tâche difficile pour toutes les collectivités qui doivent construire et présenter un budget dans les jours qui sont devant nous.

Vous avez également évoqué l'actualité sociale du moment avec votre ressenti, avec votre analyse, avec vos mots. Je ne vous surprendrai pas en vous disant que je n'ai pas la même approche et pas la même vision. Très brièvement, en quelques mots, je crois que l'on peut dire que notre société va mal, que notre pays va mal. La violence est partout, encore ce week-end à Sainte-Soline. Elle semble être pour certains la seule issue. Devons-nous l'encourager, ou au contraire l'apaiser ? Évidemment, nous devons l'apaiser.

Si vous avez suivi l'actualité présentée dans les différents médias, vous avez sans doute entendu parler, comme moi, de Victor Hugo au sujet du peuple et de la foule. Victor Hugo disait : « Quelques fois, la foule est traître au peuple ». C'est une citation tirée des *Misérables*, où l'on trouve aussi cette phrase : « Le suffrage universel a cela d'admirable qu'il dissout l'émeute dans son principe, et qu'en donnant le vote à l'insurrection, il lui ôte l'arme ». Je vous rappelle que voilà moins d'un an, nous avons procédé à l'élection présidentielle et aux élections législatives, occasions normalement que le débat ait lieu, le débat qui évite que l'on arrive à se battre. Encore faudrait-il que le débat ait véritablement lieu dans nos assemblées, que ce soit l'Assemblée nationale ou le Sénat. Quand on voit l'attitude d'un certain nombre, d'ailleurs bien souvent situé à gauche de l'hémicycle, des individus qui vocifèrent, qui insultent à qui mieux mieux, comment voulez-vous que la rue fasse autrement ?

Imaginez-vous, Monsieur le Président, avoir face à vous une opposition qui emploierait la même attitude. Imaginez que l'un d'entre nous effectue quelques jonglages avec un ballon sur lequel figurerait la tête d'un de vos vice-présidents, qu'en session nous vous insultions et vous traitions de tous les noms d'oiseaux possibles et imaginables.

Vous me répondrez que nous ne le faisons pas parce qu'il n'y a pas matière : vous pourriez répondre cela de façon taquine. Surtout, ne pensez pas qu'à nos yeux votre action n'est pas aussi critiquable, voire condamnable pour le Département, que celle du Président de la République pour la France, tout au moins à vos yeux.

Nous considérons que vous et vos prédécesseurs conduisez notre Département dans un mur, et souvenez-vous, je vous l'ai déjà dit, vous le faites en accélérant et en klaxonnant.

Oui, le fait d'être dans l'opposition ne nous satisfait pas. Nous ne nous sommes pas engagés il y a quelques mois dans les élections

départementales pour cela. Pour autant, notre ambition n'est pas de semer le chaos ou de mettre l'économie à genoux comme souhaitent le faire certains, car nous savons bien que les premières victimes des conséquences de ces désordres seront d'abord les plus modestes.

Quand on est élu — c'est tout au moins ce que nous pensons, et j'imagine que vous aussi — c'est un honneur de représenter ses administrés, son territoire, et ceux qui y vivent. Il faut tâcher d'être digne de la confiance qui nous a été accordée, ou si vous préférez, pour être respecté, il faut être respectable. C'est sans doute ce qu'il manque le plus aujourd'hui à la classe politique nationale.

Vous avez fait le choix, Monsieur le Président, de soutenir les mouvements sociaux, les grèves, dans notre département. Vous en avez bien entendu le droit. Mais vous n'avez pas le droit d'utiliser les moyens de notre collectivité pour ajouter du désordre au chaos.

Ainsi, le 7 mars dernier, jour de manifestation, figurait en bonne place dans les publications de Nièvre, le Département, une photo d'une très jeune manifestante affublée d'une pancarte invitant, je suppose, le Président de la République à avoir une relation sexuelle avec elle, mais surtout de ne pas toucher à sa retraite. Le slogan était beaucoup plus cru, et la décence m'interdit de reproduire ici les mots qui étaient inscrits sur cette pancarte. Libre à elle bien entendu de disposer de son corps comme elle l'entend. Liberté également au photographe de saisir ce moment, cette situation. Mais honte, honte à la personne qui a publié cette photo dans les publications du Département. Le conseiller départemental que je suis ne peut en aucun cas cautionner ce genre de pratique, et j'espère que je ne serai pas le seul.

Tout ceci amène de l'eau à notre moulin. Si la personne qui a fait cela n'a que ce genre d'occupation à réaliser, on peut effectivement en conclure qu'il y a bien des personnes dans cette collectivité qui sont rémunérées et dont on pourrait se passer.

S'agissant de la session budgétaire proprement dite, au cours de la présentation des différents rapports, vous constaterez — mais cela ne vous surprendra pas — que nous n'avons vraiment pas la même vision de la situation ni les mêmes objectifs. Même si, Monsieur le Président, très habilement, lors du débat d'orientation budgétaire, vous avez essayé de nous convaincre — mais c'était peut-être de vous convaincre vous-même — que seule la voie que vous empruntez est possible. Ce n'est pas vrai. Au train où vous menez les choses, remarquez, cela finira par arriver : on n'aura bientôt plus qu'une seule solution. Nous serons mis sous tutelle, parce qu'au train où vont les choses, c'est ce qui nous attend, c'est ce qui attend notre Département.

Et d'ailleurs, je reprends vos propos de Saint-Saulge pour la réunion que vous avez organisée dans le cadre d'Imagine la Nièvre, et dont je ne me rappelle pas le titre précis. Je crois que c'était l'Observatoire citoyen pour le suivi de l'opération Imagine la Nièvre. Vous y avez clairement dit en public que le Département n'avait plus d'argent. Alors je sais bien que

votre slogan, c'est : « Les gens avant l'argent ». Mais quand on n'a plus d'argent, je ne sais pas comment on fait pour s'occuper des gens.

Alors souvent, et vous le referez peut-être encore aujourd'hui, vous nous demandez ce que nous ferions à votre place. Ce n'est plus la peine de le faire. L'année dernière, au moment de la session budgétaire, nous vous avons fait des propositions, nous le faisons régulièrement au moment des différentes sessions. Et à chaque fois, c'est peine perdue, vous continuez fièrement drapé dans vos certitudes.

Dans de nombreux domaines, vous préférez échouer seul plutôt que de partager les progrès ou les réussites. C'est votre choix.

Dans un certain nombre de rapports, vous verrez que, pour nous, le compte n'y est pas sur la santé, sur l'économie, sur les moyens mis à disposition de nos infrastructures (les collèges, les routes).

En fait, si je devais résumer tout cela, et la façon dont vous menez les affaires, vous vous agitez, vous tentez de donner le change en vous jetant sur tous les dossiers, sur tous les sujets, même lorsqu'ils ne sont pas de votre ressort, tout ceci pour donner l'impression que vous prenez soin de votre département.

Monsieur le Président, très amicalement je vous rappellerai ce proverbe : « Qui trop embrasse mal étreint ». Vous l'avez compris, sans suspense cette année, nous ne voterons ni votre bilan (ces comptes administratifs 2022), ni votre projet de budget primitif 2023.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci beaucoup de cette intervention.

Mme Delaporte :

Monsieur le Président, chers collègues,

En effet, nous vivons des séquences violentes, d'une violence assez inouïe :

Des parlementaires qui s'invectivent — parlementaires de tous bords, parce qu'une turpitude n'en excuse pas une autre — qui s'invectivent face caméra et qui passent au journal de 20h, ou qui passent sur les chaînes d'informations en continu ;

Des BRAV-M qui s'attaquent aux manifestants ;

Des extrémistes qui s'attaquent à la police, aux bâtiments publics : j'ai encore les images de la mairie de Bordeaux, ou en tout cas de son portail qui brûle ;

La violence et le mépris affiché et assumé de ce gouvernement envers la population et le peuple représenté par ces parlementaires à travers le 49-3 et la confiscation du vote démocratique de nos parlementaires ;

Oui, nous vivons un moment violent, et plutôt que la surdité et le mépris, nous avons choisi l'écoute et la confiance pour retisser le lien ténu, le lien qui s'effiloche, entre les citoyens et leurs élus, et c'est avec la saison 2 d'Imagine la Nièvre, Imagine la jeunesse et l'Observatoire citoyen.

Nous avons choisi de faire des Nivernais et des Nivernaises nos partenaires pour construire la Nièvre dont on rêve, une Nièvre accueillante, bienveillante, durable, fière, émancipatrice, épanouissante. C'est un choix largement critiqué, je le sais, que nous assumons, parce que prendre soin de la démocratie au niveau national comme au niveau local, c'est faire le choix de la responsabilité. Tout autre choix conduit proprement au chaos.

Voilà, Monsieur le Président, quelques mots que j'avais à dire là-dessus.

M. le Président :

Merci pour ces premiers éléments. Évidemment, tout le monde ici condamne la violence. Après, la vraie difficulté que l'on rencontre aujourd'hui, c'est que l'on a, *a contrario* d'ailleurs d'autres grandes démocraties occidentales, une tradition qui traverse l'ensemble des gouvernements dans ce pays d'absence d'écoute quand les manifestations sont dans le calme et la durée, comme elles l'ont d'ailleurs été ce mois passé. Il faut se rappeler la question du contrat jeune, puis des bonnets rouges, ou encore des gilets jaunes. C'est assez dramatique, et il ne faut pas y voir autre chose qu'un rappel des faits : le gouvernement entend la rue lorsqu'elle passe l'étape d'après. Cela, c'est une vraie problématique.

Nous essayons dans ce Département, et Blandine Delaporte vient de le rappeler, de procéder autrement, en essayant de restaurer, de contribuer à restaurer très modestement le dialogue, et de reconstruire un lien de confiance avec les habitants. C'est tout l'objet, aujourd'hui, d'Imagine la Nièvre. Et j'entends ces jours-ci dans les propos du gouvernement cette volonté de procéder de la même manière. Ce que je souhaite très fort pour notre Département bien sûr, mais pour notre pays surtout, c'est que l'on retrouve et que l'on reconstruise des outils de dialogue qui sont absolument nécessaires.

Oui, Lionel.

M. Lécher :

Oui, en introduction, je m'associe à la condamnation des violences, mais elles ne sont pas forcément que physiques, elles peuvent être également morales. Je vais donc dans mes propos certainement faire de la répétition, mais vous savez que la répétition est un acte de pédagogie.

Les administrations publiques, la sécurité sociale et les collectivités territoriales sont face à un gouvernement qui aujourd'hui fuit ses responsabilités. Le partage de la valeur créée est sans cesse volé aux travailleurs. Il faudrait mobiliser le capital et ne pas faire financer le soutien aux ménages par les ménages eux-mêmes.

À travers la baisse des droits au chômage, l'allongement du temps de travail, la réforme des retraites, la politique menée aujourd'hui par le Président, son Premier ministre et ses affidés ne soutient pas les précaires et fait surtout des perdants.

En supprimant la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, ce sont ainsi 9 milliards d'euros qui vont disparaître des caisses des collectivités. Après la suppression de la taxe professionnelle il y a douze ans, celle de la taxe d'habitation, aujourd'hui, celle de la CVAE, tout cela sans concertation à aucun moment avec les élus que nous sommes, c'est une décision de supprimer un impôt qui revenait aux collectivités.

Pour justifier ce choix, le gouvernement explique que les collectivités doivent elles aussi contribuer à l'effort de redressement des comptes publics. C'est tout d'abord injuste, car les collectivités n'ont aucune responsabilité dans le déséquilibre des comptes de la Nation — et je vous rappelle que la dette, ce sont plus de 3 000 milliards d'euros. Elles sont tenues par la loi de voter un budget à l'équilibre ; l'État, lui, emprunte pour financer son fonctionnement et les collectivités pour investir. La part de la dette des collectivités dans la dette globale du pays représente environ 8 % du chiffre total, et ce chiffre n'a pas varié depuis trois décennies.

Face aux crises systémiques, la responsabilité supposait de préserver les sentinelles de la République que sont les collectivités territoriales. Mais avec la suppression de la CVAE et le refus d'indexer la DGF sur l'inflation, elle est aujourd'hui imputée de 4 %.

La suppression de la taxe d'habitation et le transfert de la part de la taxe foncière départementale aux communes, ce sont 13 milliards d'euros en moins pour nos collectivités et un levier fiscal en moins pour notre département.

Je l'assume, et je l'ai toujours assumé, l'augmentation des impôts pour les collectivités n'est pas un gros mot si cela sert l'intérêt commun. Or, aujourd'hui, lorsque les communes augmentent les impôts et Nevers y passe, il me semble, la semaine prochaine, cela ne sert qu'à compenser les diverses augmentations, notamment celles liées à l'inflation.

D'ailleurs, l'effort demandé aux collectivités a déjà été effectué. Elles ont participé par 46 milliards d'euros au redressement des comptes publics. Et pour rappel, les collectivités sont un levier économique essentiel pour les territoires, sachant qu'elles représentent plus de 70 % de l'investissement public, et 0 % du déficit public. C'est un beau bilan.

Après la crise sanitaire qui a coûté près de 7 milliards d'euros aux collectivités, celles-ci font désormais face à l'explosion du prix des matières premières, des denrées alimentaires et de l'énergie. Certaines d'entre elles voient leurs dépenses d'énergie bondir de façon parfois vertigineuse — jusqu'à 600 % dans certains cas.

Les élus que nous sommes s'inquiètent de savoir s'ils ou elles pourront faire face à ces factures, et quand les factures seront acquittées, quel sera le niveau de leurs excédents l'an prochain pour engager les

investissements nécessaires au développement de leurs territoires, au service de leurs populations ?

Il conviendrait tout d'abord de permettre aux collectivités d'absorber le choc énergétique, et les quelques annonces de ces dernières semaines ne suffiront pas à l'évidence à rassurer les élus locaux. Seule une indexation de la DGF, je vous l'ai rappelé, sur l'inflation, et le retour au tarif réglementé de vente de l'énergie à l'ensemble des collectivités seraient des signaux forts et encourageants.

Les services publics doivent être confrontés. Le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Les affaiblir aura pour conséquence d'aggraver les fractures géographiques et sociales, et donc en fin de compte, il amplifierait la crise civique, voire politique que nous traversons.

La revalorisation du RSA, toujours plus conditionnée, coûtera 240 millions d'euros au Département. Et à la fin, ce seront toujours les plus précaires qui payeront. Ils sont rémunérés au salaire minimum estonien : j'estime que c'est tout de même une belle performance.

Ce gouvernement dresse les collectivités les unes contre les autres, les ruraux contre les urbains, toujours au détriment des habitants qui voient leurs services publics se dégrader.

Les élus territoriaux se sentent dépossédés de leur capacité d'action, et ils sont contraints de fermer certains services. Privés de fiscalité, ils ne peuvent plus faire face, et aujourd'hui la seule idéologie de ce gouvernement est « l'argent à l'argent ».

Et contrairement à vos déclarations, Monsieur le Président Gauthier, où nous ne nous sommes pas d'accord, c'est qu'au lieu de s'adapter aux baisses de dotations de l'État et à la suppression de certains impôts, je vais vous donner quelques exemples pour vous dire que l'argent existe réellement.

Vous me direz que cela est redondant : entre 84 et 100 milliards d'euros d'évasions fiscales, plus de 50 milliards d'euros de dividendes, 84 milliards d'euros d'exonérations de charges pour les entreprises (enfin, il ne s'agit pas de charges, mais de cotisations, et c'est là que nous différons). Et je vous rappelle simplement que la suppression de l'ISF, c'étaient 3,2 milliards d'euros en 2018.

Voilà donc quelques éléments, quelques pistes. Et au lieu de s'adapter, je pense qu'il faut aller chercher l'argent où il est.

M. le Président :

Merci Lionel. Oui, Michel. Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Patrice, Wilfrid, Jean-Luc, David. Je vais noter tout cela, sans quoi on va s'y perdre. C'est parti, Michel.

M. Suet :

De grâce, laissons la politique au national, nous sommes dans la Nièvre, et toutes ces attaques tous azimuts ne font pas avancer le département de la Nièvre. Arrêtons cela.

La suppression de la taxe d'habitation n'a pas diminué les ressources, puisqu'elle a été compensée. En revanche, elle a enlevé de l'autonomie, ce qui est totalement différent.

Comment pouvez-vous affirmer, en plus, que les impôts fonciers vont augmenter à Nevers ? À preuve du contraire, c'est voté au conseil municipal, qui a lieu le 4 avril. Aujourd'hui, je n'ai donc pas la réponse. Je l'aurai comme vous le 4 avril au soir.

M. Lécher :

Cela a été annoncé au DOB.

M. Suet :

Cela n'a pas été annoncé au DOB. Ce qui a été annoncé au DOB, ce sont des pistes qui montraient qu'il était totalement possible d'équilibrer le budget, ce que d'ailleurs, j'en profite pour le dire, vous n'avez pas fait pour le Département. Quand vous avez présenté le DOB, on voyait qu'on allait à un déficit. Or, il n'y avait aucune piste, aucune, de redressement possible, ce qui veut dire que le DOB était irrégulier. Nous, opposition, n'avons rien dit, parce qu'à un moment donné, vous serez devant la vérité des prix, vous aussi.

Vous attaquez les grosses entreprises. Je n'ai rien pour ou contre les grosses entreprises, mais vous oubliez que c'est grâce à elles que les syndicats sont financés. Oui, je suis désolé, c'est la vérité. Je sais que cela ne vous plaît pas, mais c'est la vérité. Il y a des permanents dans les grandes entreprises qui sont payés uniquement pour faire du syndicalisme, et heureusement.

M. Lécher :

C'est la démocratie.

M. Suet :

C'est la démocratie, je suis d'accord. Mais pourquoi les arrêter, elles, uniquement ? C'est à peu près tout ce que je voulais dire. Restons sereins, nous sommes dans la Nièvre, n'allons quand même pas plus loin.

M. le Président :

Merci, Michel. Patrice Joly.

M. Joly :

Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues,

Soyons tout de même très attentifs à ne pas cultiver le populisme. J'évoque les propos de Jean-Luc Gauthier parlant de parlementaires peu respectables, et je pense qu'il faut faire attention à l'amalgame. Il y a toujours effectivement dans toute catégorie sociale, quelle qu'elle soit,

des gens qui ont des comportements différents. Je connais des parlementaires tout à fait respectables, de droite comme de gauche, ou du centre. Ils essaient d'exercer au mieux leurs mandats.

Il est très facile de cultiver le populisme : on a l'impression de brosser dans le sens du poil un certain nombre de personnes qui contestent les institutions, mais pour qu'une démocratie fonctionne, il faut que les institutions fonctionnent. Donc, bien évidemment, il y a des gens plus ou moins respectables, mais ne faisons pas d'amalgames, parce que derrière cela, la question est celle des débouchés institutionnels que l'on donne, des débouchés politiques, et de la façon de gouverner un pays.

Michel parlait de la politique locale et de la politique nationale en distinguant les deux, et en considérant que, dans la Nièvre, on n'avait qu'à parler que des problèmes nivernais. Je l'entends bien, mais nous ne sommes pas sur une île, et nous dépendons de ce qu'il se passe aussi à d'autres niveaux, en particulier des moyens que l'État nous donne. On voit bien là qu'il y a une vraie difficulté, c'est-à-dire que l'on ne nous donne pas notre dû, en quelque sorte, notre participation à ce qui correspond en fait à la création de richesses au niveau national. On n'est d'ailleurs pas très demandeurs, parce qu'on arrive à faire des choses avec des queues de cerises, avec des bouts de ficelle. Mais que l'on nous laisse au moins cela, ou même, que l'on nous donne quelques bouts de ficelle en plus pour nous permettre d'avancer !

Je m'explique. On raisonne souvent sur nos territoires à échelle de 1 000 euros, 10 000 euros, de temps en temps 100 000 euros, parfois 1 million d'euros, et une fois par an à peu près, à l'échelle du Département, on a un investissement de l'ordre d'une dizaine de millions d'euros, et une année exceptionnelle, on a parfois deux projets de cette nature comme c'est le cas cette année. C'est-à-dire qu'à l'échelle nationale, ce ne sont pas des sommes exceptionnelles, d'autant plus que, et cela a été dit plus tôt, il y a tout de même des moyens.

Je ne suis pas pour l'augmentation des impôts à tout crin. En revanche, je suis pour l'augmentation des impôts pour ceux qui ont une capacité contributive, et qui doivent payer leur quote-part aux services, aux infrastructures, à ce qui permet de mieux vivre ensemble sur ce territoire, qu'il s'agisse des services publics ou des équipements divers. Et là, on doit dire qu'il y a une forme de défaillance, sinon de faillite sur cette nécessité à essayer de renforcer la redistribution de cette richesse.

Cela a été dit : pas de taxation des surprofits, un ministre des Finances et de l'Économie qui ne sait pas ce que sont les surprofits. Quant à moi, je sais très bien ce que c'est, et vous-mêmes ici, autour de la table, également. Nous savons tous ce que sont des surprofits qui doivent être taxés : il s'agit de profits qui ne doivent rien à la gestion de l'entreprise ni éventuellement à ce qu'elle a pu faire en matière de richesses, qui ne doivent rien au fait qu'on a une demande liée à une qualité de produits ou de services spécifiques. Les surprofits sont des profits qui n'ont aucune légitimité, qui constituent donc un prélèvement indu sur l'ensemble des

Français, et qui doivent revenir aux Français en totalité — pas en partie, mais bien en totalité.

Ce n'est pas le choix qu'a fait le gouvernement : l'impôt sur la fortune et d'autres impôts qui ont été faits, ou des allègements de cotisations sociales ne sont fondés sur rien. Il y a donc un vrai travail à faire en France sur la redistribution, sur la péréquation, plutôt effectivement que de trouver des alternatives pour répondre aux attentes des marchés financiers auxquels on se soumet, comme c'est le cas de ce qu'il s'est passé en matière de retraites. D'une manière générale, l'ensemble de ceux qui traitent le sujet, c'est-à-dire les divers experts, dit que le déficit n'est pas du tout certain, et qu'en toute hypothèse la détermination de son ampleur est tout à fait aléatoire. Non, il s'agissait effectivement de répondre à ces exigences de marchés financiers en revenant dans des normes budgétaires européennes : 3 %, 60 % du PIB... Vous savez de quoi je parle.

On est passé avec ce problème-là d'un problème social aujourd'hui à un problème démocratique : le débouché démocratique de l'expression populaire. Il faut savoir que 90 % des actifs sont contre cette réforme, 70 % des Français le sont également. Quelle résonance y a-t-il au niveau du gouvernement par rapport à ce positionnement de nos populations ? Sachant que le Parlement, par divers artifices de procédure, a été écarté de la décision, puisqu'on a une retraite qui a été adoptée sans véritable vote sur ce qu'elle représentait.

Si on avait ces moyens dont je parle, on pourrait sanctuariser un certain nombre de postes dans les services publics. C'est le cas dans l'Éducation nationale. Parce qu'aujourd'hui, il se trouve que l'on se bat pour maintenir des postes dans l'ensemble des services publics et dans l'Éducation nationale, sans être dans une posture d'échange et de discussion. Je considère qu'avec les plus de 1 500 emplois qu'on a eus en une vingtaine d'années — il faudrait que l'on refasse les comptes comme on les avait faits il y a quatre ou cinq ans — 1 500 emplois en moins dans les services publics sur notre département ou chez les grands opérateurs de services publics (je pense à France Télécom, avant Orange aujourd'hui, je pense à EDF, et à l'ensemble de ces services qui relèvent de la sphère publique ou parapublique). Aujourd'hui, on est à l'os, en quelque sorte, par rapport aux moyens humains qui sont dédiés à ce département.

Il faut qu'on arrive à sanctuariser aujourd'hui au minimum ces moyens, de manière que, par un dialogue constructif, on puisse éventuellement les réaffecter au regard de l'évolution qu'il peut y avoir dans la manière de rendre service, sur l'évolution des besoins. Mais là, on se bagarre sur tout, parce qu'on sait que si l'on perd, c'est définitivement perdu. Il faudrait qu'on arrive à travailler un peu différemment avec l'État.

Pour revenir et terminer sur l'accès aux services, aujourd'hui la question de l'accès aux services par la dématérialisation est un vrai sujet. C'est un sujet d'accès aux droits. Je dois dire du retrait de l'État aujourd'hui dans le domaine du financement des conseillers numériques, dont on pourra

considérer que c'est epsilon en termes financiers, qu'en termes d'enjeux pour nos concitoyens dans l'accès à leurs droits, cela est fondamental. Ce sont ces conseillers numériques qui permettent d'accompagner les gens dans cette technologie dont certains peuvent être assez éloignés.

Voilà ce que je voulais dire. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci de cette intervention dense et précise. Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

C'était Wilfrid, parce que si jamais il m'interpelle, que je ne reprenne pas la parole...

M. le Président :

Il y répondra de toute façon, pas de soucis.

M. Gauthier :

C'était pour gagner du temps, parce que je sens un peu d'impatience. D'ailleurs, Monsieur le Président, vous avez souhaité que la session soit limpide, rapide, et cela n'en prend pas le chemin.

Pour répondre à notre collègue et camarade — et camarade est un mot très amical, n'y voyez pas une pique volontaire. Non, je trouve que le parti communiste ne pèse pas assez dans cette gauche plurielle. Je préfère avoir un communiste qu'un insoumis face à moi. Mais c'est très personnel.

Je voudrais vous rappeler, chers collègues, que l'histoire de l'Estonie n'est quand même pas une histoire très capitaliste. S'il y a un peu de retard là-bas, il faut peut-être en chercher les raisons.

Vous ne m'avez jamais entendu dire qu'il ne fallait pas taxer justement les profits. Au sein de cette Assemblée, la dernière fois, je vous ai dit qu'il fallait sans doute revoir la façon dont étaient réparties les richesses, et qu'il y a sans doute des équilibres à trouver. Vous ne trouverez jamais d'autres mots que ceux-là dans mon parcours.

Vous, vous avez en point de mire les très riches, les très grosses entreprises, la fuite des capitaux. On pourrait aussi parler, pour parler de populisme — c'est l'argument, chers collègues, que l'on emploie quand on n'a plus rien d'autre à dire : quand on accuse ses adversaires de faire du populisme, c'est que l'on n'a plus d'argument à leur opposer, mais c'est classique — on pourrait aussi parler du nombre de cartes vitales qui ne correspond pas forcément au nombre de personnes devant en avoir. Il y a donc de l'ordre à remettre à tous niveaux.

Et puis, très rapidement, pour conclure, je vous dirai que toute cette agitation remet en cause notre fonctionnement démocratique. Je vous ai dit que cela fait moins d'un an qu'une majorité — une majorité relative — est aux manettes. Écoutez, fourbissez vos armes. Nous le ferons de notre côté. Quand vous serez aux affaires ou quand nous le serons, nous

modifions tout cela. Mais la vérité, c'est que vous savez très bien qu'une fois remis aux affaires, la gauche a très peu de chances de modifier ce système des retraites, s'il aboutit, s'il va jusqu'au bout. Il suffit de regarder par qui a été faite la dernière réforme : par Madame Touraine, ministre de gauche du Président Hollande.

M. le Président :

Parfait, merci. On enchaîne. Wilfrid.

M. Séjeau :

Merci, Monsieur le Président, chers collègues,

Le problème avec la réforme des retraites et la position actuelle d'Emmanuel Macron, c'est qu'Emmanuel Macron fait semblant d'avoir une légitimité démocratique. Vous avez cité Victor Hugo : non, Emmanuel Macron a été élu Président de la République par défaut, parce qu'énormément d'électeurs ont appliqué ce qu'on appelle le front républicain. Il fait semblant de l'ignorer. Emmanuel Macron a une légitimité extrêmement faible pour conduire ses réformes. Qui plus est, les élections législatives qui ont suivi lui ont donné une majorité relative, et même très relative, puisqu'on a vu que la motion de censure déposée par le centre a été à deux doigts d'aboutir. Donc Emmanuel Macron conduit des réformes extrêmement importantes qui ont un impact majeur sur la vie de centaines, de millions de salariés en faisant semblant d'avoir une légitimité démocratique qu'il n'a pas.

Cela dit, je partage totalement vos propos quant à la condamnation de la violence. Mais il y a de la part du Président une forme d'autisme et de violence symbolique à faire croire qu'il a une légitimité démocratique que, encore une fois, il n'a pas.

Je partage les propos de Patrice Joly : effectivement, nous sommes ici réunis pour parler du budget du Département de la Nièvre, mais comment ne pas constater que la politique nationale a des effets majeurs sur notre action ? Quand on constate les fermetures de classes, les moyens qui sont retirés à la santé, la situation dramatique dans laquelle est le Département, comment ne pas évoquer la politique nationale ? Quand on constate globalement le recul des services publics dans nos territoires, que nous devons sans cesse compenser par l'action du Département, comment ne pas évoquer la politique nationale ?

Quant aux propos de mon excellent confrère Lionel Lécher, pour ma part je l'ai trouvé extrêmement serein, comme d'habitude, et je ne trouve pas que ses propos fassent preuve d'un gauchisme échevelé quand il fait référence à ces entreprises que l'État a massivement soutenues au moment du Covid avec l'argent public, qu'on a massivement aidées, qui aujourd'hui font des profits considérables, des profits records et à aucun moment n'entendent recontribuer à la solidarité nationale. Je trouve que c'est une position éthique, qu'à mon avis nous devrions tous partager.

Enfin, je reste encore, cher Jean-Luc, un peu sur ma faim. Vous avez éludé très rapidement les propositions que vous faites pour ce budget. Je

les attends, on les aura peut-être au cours du débat, parce que si je me souviens bien, l'an passé vous aviez surtout parlé de dépenses supplémentaires, vous aviez notamment proposé d'augmenter la dotation cantonale d'équipement et le budget des routes, mais de pistes d'économies, à part de vagues suppressions de postes que vous n'aviez point détaillées, cela ne m'a en tout cas pas marqué. Mais j'attends avec impatience que vous puissiez à nouveau détailler ces propositions pertinentes.

M. le Président :

Voire impertinentes. Merci Wilfrid. Dans l'ordre d'arrivée, David.

M. Verron :

Merci Monsieur le Président, chers collègues,

Je ne devais pas intervenir maintenant, mais une petite phrase m'a fait bondir : c'est vous, Madame la Vice-Présidente, qui parlez de BRAV-M et de violences, sous-entendu policières. Je ne peux que m'émouvoir de ce genre de réaction, parce que je ne sais pas si vous avez déjà vécu des manifestations derrière un bouclier ou face à une foule très hostile. Je pense que vous n'avez pas vécu des heures et des heures de violence que vous subissez sans pouvoir intervenir face à ces gens très violents. Je n'ai pas non plus vu votre réaction et votre émotion par rapport à des parlementaires dont les enfants, les bébés auraient été menacés de mort. Je ne vous vois pas non plus réagir face à la violence dans l'hémicycle de certains parlementaires qui font partie de votre groupe politique. Je vois juste, aussi, des propositions de lois qui ont été faites, et qui n'ont pas été votées par votre groupe la NUPES ni par Renaissance d'ailleurs, par exemple sur la récidive. Et je ne vous vois pas condamner tous ces parlementaires qui, je me demande pourquoi, ne sont pas condamnés pour des incitations à l'émeute, puisque c'est cela que nous vivons.

Alors on peut dire tout ce que l'on veut, que c'est la faute de l'État, oui Monsieur le Président, mais je ne pense pas que ce soit l'État qui jette des pavés. Ce n'est pas l'État qui brûle des bâtiments officiels. Ce n'est pas l'État qui menace de mort des députés ou des ministres. J'appelle donc à un peu de modération ou à un peu d'empathie pour ces forces de l'ordre qui subissent tous les jours. Derrière ces boucliers, il y a des hommes et des femmes qui ont des vies de famille. Je pense que l'on ne prend pas assez en considération les violences qu'ils subissent tous les jours.

Je vous remercie.

M. le Président :

Il ne faut pas faire de procès d'intention, ce n'est pas très sérieux. Je vous rappelle que c'est du niveau de première année de Sciences Po, la différence entre le pays légal et le pays réel. Il ne faut pas exagérer sur ces aspects. En passant, j'invite le collègue Michel à aller écouter ce que disent les autres présidents de conseils départementaux sur la relation avec l'État, vous verrez qu'on n'est pas original là-dessus dans ce Département. Et puis, sur la question d'exercer nos compétences propres,

je veux bien que l'on continue à prendre les gens pour des imbéciles, mais très franchement, qui aujourd'hui, à part le Département, prend la main sur les sujets tels que ceux de la santé ou ceux de l'attractivité ? Sans un Conseil départemental comme le nôtre, il n'y aurait plus personne.

Pascale.

Mme de Mauraige :

Pardonnez-moi de casser un peu l'ambiance, parce que je vais revenir à un monde d'avant, où il me semblait que pour les sessions nous avions la sagesse de laisser intervenir les présidents de groupes en réponse à l'intervention du Président, et qu'ensuite nos collègues pouvaient s'exprimer librement au fil de la session en abordant tous les rapports.

Je pense que les propos des uns et des autres sont fort intéressants, mais on va vite dériver. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci de ce rappel au règlement ante, mais effectivement, malheureusement, le monde a changé. Il est, hélas ! un peu différent, et les espaces de dialogue, notamment dans ce Département, qui est très largement lié à l'effacement des partis politiques, font que là encore, le Conseil départemental est le lieu où l'on échange aussi des idées, des projets et des principes. Et ce n'est pas plus mal comme cela.

Je vous propose donc que l'on passe au premier rapport.

Mme Delaporte :

Non, ce sont d'abord les motions.

M. le Président :

Pardon, ce sont les motions. On va donc recommencer, et remettre une pièce dans la machine. Les trois motions sont présentées par ?

Mme Delaporte :

Une première motion est présentée par Patrice Joly sur le droit de naître dans la Nièvre. Ensuite vient celle sur l'État qui met en difficulté les départements et leurs habitants, par Daniel Barbier. Enfin, Wilfrid Séjeau présentera l'école rurale de demain.

M. le Président :

S'il vous plaît, un peu d'attention, cela ne durera pas longtemps. Patrice.

Motion « droit de naître dans la Nièvre »

M. Joly

Merci. Vous connaissez le sujet, sur lequel il n'est pas inutile de revenir, ou en tout cas de marquer le positionnement du Conseil départemental :

c'est la question de la santé bien sûr, et particulièrement, celle des maternités.

Vous savez qu'aujourd'hui, la maternité d'Autun est suspendue pour ne pas dire fermée. On sait ce à quoi mènent les suspensions : elles sont généralement longues, certaines durent plusieurs années, mais à la fin, c'est quand même bien une fermeture de service dont il est question.

Il y a une forte mobilisation sur la maternité d'Autun, sur l'ensemble du territoire concerné, c'est-à-dire une partie de la Côte d'Or, de la Saône-et-Loire, mais aussi de notre département. Pour toute une partie, une moitié en quelque sorte, du Département est, c'était la maternité de référence, celle qui permettait d'avoir accès à une maternité à moins de 45 minutes, ce qui est le maximum considéré comme raisonnable. Lorsqu'on dépasse ce délai d'accès à la maternité, les études l'ont montré — ce n'est pas un chiffre que je donne et que j'aurais défini moi-même — les études ont montré que l'on double les risques, à la fois pour le nourrisson et pour la mère.

Cela s'inscrit malheureusement dans la suite d'un certain nombre d'évènements qui sont intervenus en matière de maternité ces dernières années dans notre département : la fermeture ou la suspension de la maternité de Decize, remplacée par un centre de périnatalité dont on dit d'ailleurs qu'il fonctionne plutôt bien, la disparition de la maternité de Clamecy, la disparition de la maternité de Cosne qui a été remplacée, ou en compensation de laquelle avait été mis en place un centre de périnatalité qui est aujourd'hui fermé.

S'agissant de la maternité d'Autun, la proposition qui est faite au territoire est de créer un centre de périnatalité — excusez-moi, je vais en rire — la proposition d'un centre de périnatalité à Château-Chinon. Qui peut croire un seul instant que ces deux centres de périnatalité pourront fonctionner, en particulier celui de Château-Chinon ? On trouvera pour excuse, comme pour les autres, l'absence de capacité à mobiliser du personnel.

Cette situation n'est pas acceptable, parce qu'on doit offrir la possibilité de naître sur nos territoires. S'il n'y pas de naissances, est-ce qu'il y a encore un avenir pour nos territoires ? Cela s'ajoute à une série de questionnements que l'on peut avoir au regard des décisions qui ont été prises par l'État dans différents domaines, récemment encore sur la question de l'école.

Il est donc proposé cette motion qui vise à demander la réouverture de la maternité d'Autun et celle du service de chirurgie gynécologique nécessairement lié, à demander de préserver cette proximité d'accès aux soins dans leur totalité, notamment pour les futures mères et leurs enfants, en leur assurant d'être à moins de quarante-cinq minutes d'une maternité. C'est la seule condition. Pour les femmes qui habitent Ouroux-en-Morvan par exemple et qui vont avoir un enfant l'hiver, les possibilités sont aujourd'hui Nevers, Le Creusot ou Semur-en-Auxois. Aujourd'hui, j'ai mis une heure et quart pour venir d'Ouroux en roulant normalement. Imaginez ce qu'il en est l'hiver, avec le brouillard, ou avec

les conditions climatiques de neige et de verglas. On est donc bien au-delà de ça, et ce n'est pas acceptable.

La motion, c'est de prendre la nécessité d'une qualité et d'une sécurité des soins. Au-delà, la question du personnel est une réalité, mais si l'on veut attirer dans ces métiers de la santé comme dans d'autres, il faut que la rémunération et la valorisation de ces métiers soient à la hauteur de ce que les personnels peuvent attendre. Voilà le sens de la motion.

M. le Président :

Merci. J'ouvre la discussion, le débat. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Oui, Véronique.

Mme Khouri :

Juste un petit point. Il faut effectivement essayer de maintenir tous les services publics et de santé. Ce n'est pas cela, le problème.

Il y a deux points pour lesquels il faut être vigilants en qui concerne les maternités. Le premier est national : il n'y a pas de professionnels de santé. Maintenir un service ouvert 24h/24 sans professionnels, c'est actuellement difficile.

Le deuxième problème, c'est que dans les maternités qui ont un nombre de naissances insuffisant, il y a autant de dangerosité que dans un trajet d'une heure et quart, parce qu'il y a un manque de pratique et d'exercice. Les maternités ont été classées par niveau. Lorsque les naissances annuelles sont inférieures à un certain nombre, les maternités ne peuvent pas être maintenues, en raison d'une dangerosité dans les conditions de sécurité.

C'est juste un éclairage pour les gens qui ne sont pas dans le milieu.

Mme Delaporte :

J'entends bien les propos que vous tenez, Docteur, mais ma difficulté est de savoir si un service de gynécologie obstétrique fait 800 naissances par an est plus dangereux que de faire une heure et quart ou une heure et demie de trajet pour la mère et l'enfant ?

Pour ce qui est du manque de pratique, la formation médicale continue existe, quand même. Il y a des moyens d'envoyer ces gynécologues et obstétriciens dans de grands centres où ils pratiqueraient régulièrement. On peut peut-être organiser les choses différemment, plutôt que de fixer un seuil à 1 000 accouchements par an et de dire qu'au 999^e accouchement, c'est dangereux, et qu'à 1 001 accouchements par an, c'est bon. Ce n'est pas sérieux, quand même.

M. le Président :

D'autant plus que, parmi les éléments soulevés par Véronique, il y a celui-ci : il n'y a pas de professionnels de santé, donc on ne fait plus rien. C'est un peu cela qui est porté aujourd'hui par le gouvernement. Or, je constate, et je m'y fie souvent beaucoup, que notre expérience départementale fait que les élus locaux qui sont allés chercher des

professionnels de santé les ont trouvés. Encore aujourd'hui, avec le Département, on est en train de faire atterrir à Château-Chinon un médecin pour éviter la fermeture du service, ou à Nevers encore plus récemment. Donc, dès que l'on s'en mêle, et c'est au fond ce que l'on demande, on peut arriver à trouver des résultats.

Aujourd'hui, pour recruter des gynécologues-obstétriciens, il est sûr que si l'on a une annonce du centre de gestion de la fonction publique hospitalière sur un format traditionnel, on n'a pas envie de venir. Mais je suis persuadé que si vous et nous, si je puis dire, passons vingt minutes avec un candidat, il a déjà une autre idée du département et de sa pratique dans ce territoire.

Et oui, l'État est évidemment au centre du sujet. Ce n'est pas qu'on le regrette ou qu'on en soit heureux : ce pays a été construit sur un principe de centralité. On ne peut donc pas parler de la Nièvre sans parler de la France, jamais, comme on ne peut pas parler de l'Yonne sans parler de la France. Regardez les interventions du collègue sur ce territoire.

Le deuxième élément sur la question magique, qui est pour le coup due à l'infusion du système médiatique dans tous les esprits, y compris dans le corps de la fonction publique hospitalière, je vous rappelle, professeur **Balancian**, fermeture de la maternité de Clamecy, « on ne peut pas accoucher dans de bonnes conditions si on ne fait pas 300 accouchements par an ». D'abord, ce n'est pas documenté, ensuite, on n'a jamais obtenu le pendant, c'est-à-dire le chiffre des problématiques, des maladies nosocomiales dans les très grands hôpitaux, où l'on ne parle pas de 1 000 naissances par an, mais de bien plus. On ne connaît pas ce chiffre, il est secret. Je sollicite d'ailleurs Patrice Joly pour qu'il interroge sur cette question le ministre de la Santé, puisqu'il est le parlementaire qui nous représente. Au bout d'un moment, on finit par intégrer des propos qui sont totalement idéologiques en considérant que c'est la réalité. Non, ce n'est pas la réalité aujourd'hui.

Sur cette question majeure, Jean-Luc Gauthier, est-ce qu'on adopte collectivement la motion ?

M. Gauthier :

Chacun est libre au sein du groupe.

Mme Khouri :

Par principe, oui, on l'adopte. Il faut quand même aider.

M. le Président :

Michel.

M. Suet :

Juste sur la rédaction : dans le premier paragraphe, il y a une phrase qui n'en est pas une : « Ces femmes, qui sont exposées aux risques et aux souffrances, et auxquelles on ne donne pas la parole et que l'on n'entend jamais alors qu'il s'agit de leur corps et de leur vie ».

Mme Delaporte : Absolument. Ce n'est pas une phrase.

M. Suet : Au dernier paragraphe, c'est peut-être moi qui dis une bêtise, mais il me semble qu'il y a une faute : « Le temps des demi-mesures et de la casse des services publics de santé est révolu ». S'il y a deux sujets, c'est « sont révolus », me semble-t-il.

Mme Delaporte : Non, c'est le temps (des demi-mesures et de la casse) qui est révolu.

Mme Bouchard : C'est le temps qui est sujet.

M. le Président : Merci, Corinne.

On te remercie de ta vigilance, Michel.

Sous réserve de la modification sémantique, est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ?

Il n'y en a pas. Je vous remercie, cette motion est adoptée à l'unanimité. Elle sera transmise au ministère de la Santé, au directeur de l'ARS, au directeur du GHT d'Autun.

« Le sort de la maternité d'Autun s'ajoute à la longue liste des fermetures de maternités. Depuis une vingtaine d'années, 40 % des maternités de proximité ont fermé au détriment des conditions de vie dans les territoires ruraux et de la sécurité des femmes et de leur enfant. Ces femmes auxquelles on ne donne pas la parole et que l'on n'entend jamais alors qu'il s'agit de leur corps et de leur vie, sont exposées aux risques et aux souffrances !

Le bon sens, celui des 8 000 personnes mobilisées dont une soixantaine d'élus locaux, qui défendent la proximité territoriale comme garante de la sécurité, s'oppose à l'inaction tragique des autorités de santé et du Ministre, qui se cache derrière l'absence de personnel.

Le pansement sur une jambe de bois proposé, qui consiste à corriger les effets secondaires de la fermeture avec la création d'un centre de péri-maternité, masque mal la logique qui est à l'œuvre : la concentration des soins pour faire des économies d'échelle. Elle évite également de s'interroger sur les causes profondes des fermetures de maternités alors que 20 ans d'échecs devraient pousser à une refonte globale de cette politique de démantèlement du service public de santé.

Malheureusement, la Nièvre est le triste théâtre des expérimentations bancales de l'inaction sanitaire du gouvernement et de l'abandon des territoires ruraux en matière de santé depuis des années.

En 15 ans, le département a vu fermer trois de ses maternités (Clamecy, Decize et Cosne), laissant seule celle de l'hôpital de Nevers. Cette dernière ayant vu son activité mise à l'arrêt en avril 2022, le personnel en sous-effectif étant au bord de l'épuisement.

Disposer des services d'une maternité en proximité est un enjeu crucial pour notre territoire. La maternité d'Autun, bien qu'en dehors de la Nièvre, est la plus proche pour les futures mères qui résident dans la partie Morvan du département. Sa fermeture entraînerait de longs trajets supplémentaires, faisant prendre des risques vitaux pour la mère et l'enfant.

Le temps des demi-mesures et de la casse du service public de santé est révolu. Nous appelons au respect des droits des femmes, des hommes et des enfants de vivre et bien vivre dans le Morvan et dans la Nièvre. Nous appelons au droit de naître dans la Nièvre.

En soutien à la détermination des élus locaux et des habitants, les conseillers départementaux appellent les services de l'État à garantir les conditions de prospérité de notre territoire en matière de santé en :

- ✓ rouvrant définitivement la maternité d'Autun et celle de son service de chirurgie gynécologique ;*
- ✓ préservant la proximité des soins dans leur totalité, notamment pour les futures mères et leur enfant, en leur assurant d'être à moins de 45 min d'une maternité ;*
- ✓ prenant en compte l'impératif de qualité et de sécurité des soins ;*
- ✓ revalorisant et rendant plus attractif les métiers de la santé, plus particulièrement en maïeutique. »*

La motion « le droit de naître dans la Nièvre » est adoptée à l'unanimité des 34 élus.

Motion « Quand l'État met en difficulté les départements et leurs habitants »

M. le Président :

Ensuite, Blandine, la seconde motion.

Mme Delaporte :

Elle est présentée par Daniel Barbier.

M. Barbier :

Sujet d'actualité : celui des difficultés rencontrées par les Départements dans l'élaboration des propositions budgétaires. La motion rappelle que c'est un acte majeur pour la collectivité, dont il traduit les ambitions et les choix politiques. Cela devient de plus en plus complexe, comme cela

a été rappelé longuement ce matin, avec surtout une difficulté rencontrée : celle de la perte d'autonomie financière. Bien qu'elle soit garantie par la Constitution, elle s'est réduite à peau de chagrin, au cours des dernières années.

Surtout, nous voulons mettre l'accent sur les difficultés rencontrées par les départements ruraux comme la Nièvre, avec des besoins grandissants au niveau de nos concitoyens que nous avons quelques difficultés à satisfaire parce que nous manquons de ressources.

J'en viens donc à la conclusion de ce qui a été précédemment écrit : la demande consiste à redonner de l'autonomie financière aux collectivités territoriales pour accompagner efficacement nos populations, de rappeler les particularités du monde rural et l'importance de la proximité dans la réponse qui est apportée, et alerter une fois de plus l'État sur les hausses des prix et l'instauration d'un bouclier tarifaire sur l'énergie.

M. le Président :

Merci de cette présentation, Daniel. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce texte ? Oui, Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Globalement, nous sommes en accord. Ceci n'empêche pas que l'on puisse s'interroger sur l'efficience de nos actions, et on y reviendra dans le cadre de l'étude des rapports, sur les difficultés communes aux départements ruraux. Il y en a qui font mieux que d'autres, et on peut toujours essayer de s'en inspirer. Et puis, vous me trouverez encore taquin, mais on demande beaucoup à l'État, on demande pour les retraites, la santé, le budget des collectivités... Se pose, chers camarades, la question des moyens.

M. le Président :

Encore une fois, dans notre pays, il y a de l'argent. Il ne faut pas croire qu'il n'y en a pas, simplement, il est assez mal réparti aujourd'hui, et c'est bien cela qu'on essaie de mettre en valeur. Patrice Joly l'a indiqué tout à l'heure, avec cette histoire qui est une vieille affaire, selon laquelle la gauche, ce seraient les impôts, et la droite, ce serait la bonne gestion. Mais depuis vingt ans — il suffit de regarder les graphiques — les comptes publics ont été les mieux tenus quand on avait un gouvernement de gauche. Tout cela est donc totalement absurde. Et il y a probablement eu, cher Jean-Luc, des mesures de droite intelligentes. On n'est pas dans une approche idéologique des choses. Je le dis et je le répète, dans ce Département qui est un département rural, et je suis content que vous soyez en quelque sorte schizophrène, entre le discours d'introduction et la dernière intervention, où l'on voit bien — et tous les collègues le font, qu'ils soient de gauche ou de droite dans les départements ruraux. Aujourd'hui, il y a une démission de l'État sur le financement de ce type de collectivités. C'est ainsi. Pour moi, on n'est pas d'accord : c'est un fait. Il n'empêche que l'on croit toujours dans l'intelligence collective et dans la capacité à comprendre les choses ; c'est pour cela que l'on rencontre Dominique Faure la semaine prochaine, et que l'on rencontrera

probablement un conseiller de la Première ministre, pour évoquer ces sujets. C'est aussi pour cela que le ministre de l'Éducation nationale nous a sollicités (le rendez-vous a été décalé en raison de la crise que vous connaissez de nos institutions) : il nous demande aussi notre regard sur l'école rurale, regard qui a été construit sur le terrain, en fonction de nos expériences communes, de ce que nous nous sommes dit au sein de cette Assemblée, de ce que nous avons vécu dans nos mandats locaux. Il ne s'agit que de cela. Il n'y a pas de fuite en avant, de recherche pour se dédouaner sur le dos d'un autre. Bien évidemment que non. C'est une réalité comptable. Et vraiment, je vous invite à consulter le site nosservicespublics.fr : c'est documenté à la ligne près. Et cela va au-delà des éléments de langage transmis par Paris dans les territoires. Croyez-moi, faites cet effort, vous serez stupéfaits.

Sur cette question, hormis l'intervention de Jean-Luc Gauthier, pas d'autre demande de prise de parole ?

Non. On met aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie, c'est adopté. Formidable.

« L'établissement du budget est un acte majeur pour la collectivité dont il traduit les ambitions et les choix politiques.

Année après année, cet exercice devient de plus en plus complexe. L'autonomie financière pourtant garantie par la Constitution, se réduit à mesure que l'État diminue les dotations, réoriente les recettes fiscales, abandonne nos territoires, obligeant les collectivités à compenser.

Les collectivités territoriales agissent au plus près des besoins des habitants et des territoires dans l'exercice de leurs compétences et pour pallier le désengagement de l'État. Elles sont les garantes de l'efficacité des politiques publiques et sont en première ligne pour protéger les Français. Elles ont démontré leur capacité d'initiative et luttent au quotidien contre les inégalités sociales et territoriales dans notre pays.

Les Départements sont les principaux acteurs dans les domaines du logement, de l'insertion, de l'enfance et la jeunesse ou encore pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

Nous constatons depuis quelques années, une augmentation de la précarité des populations les plus fragiles, accentuée par l'exclusion de certains territoires.

Malgré l'impact des décisions gouvernementales (les revalorisations catégorielles non compensées, l'augmentation des prix de l'énergie), Malgré la réduction drastique de son autonomie fiscale,

Malgré le désengagement de l'État dans les territoires déjà fragiles,

Le Conseil départemental de la Nièvre maintient sa politique de protection envers les Nivernais. Il augmente son niveau d'investissement (43 millions d'euros). Il conserve son soutien à la jeunesse, à la culture,

mène des actions innovantes pour l'emploi et l'insertion, agit pour les familles et l'enfance.

Le modèle de financement des collectivités en milieu rural est en crise. Il ne permet plus de répondre efficacement aux besoins des habitants du territoire.

En conséquence, les élus du Conseil départemental demandent à l'État :

- ✓ de redonner de l'autonomie financière aux collectivités territoriales leur permettant d'accompagner efficacement sa population ;*
- ✓ de tenir compte des particularités territoriales. L'action des instances de proximité est essentielle dans les milieux ruraux. L'État doit mettre en place des solutions à la hauteur des enjeux posés par la crise actuelle ;*
- ✓ de permettre aux collectivités de faire face aux hausses des prix par l'instauration d'un bouclier tarifaire sur l'énergie. »*

La motion « Quand l'État met en difficulté les départements et leurs habitants » est adoptée à l'unanimité des 34 élus.

Motion « L'école rurale de demain commence aujourd'hui »

M. le Président : Et enfin, Blandine, la troisième motion ?

Mme Delaporte : C'est Wilfrid Séjeau qui va présenter une motion sur l'école.

M. Séjeau : Oui, chers collègues, une motion qui concerne essentiellement la carte scolaire, dont nous connaissons « le résultat » depuis le 15 mars 2023 », vous le savez : 16 postes supprimés dans le premier degré, des fermetures de classes, des écoles qui sont menacées, comme le mentionnait Fabien. Les collègues sont un peu moins impactés, mais le sont quand même avec la suppression de deux postes. Et puis, surtout, des classes n'ouvrent pas : des classes resteront assez chargées, là où on aurait peut-être pu ouvrir des sections supplémentaires. Dans les lycées, c'est l'équivalent de 16 postes qui sont supprimés. C'est notamment le lycée Jules Renard qui est très touché, avec 8 suppressions de postes.

Cette motion demande donc en préalable de cesser toute fermeture de classe, mais aussi d'avoir une réflexion plus globale sur l'école rurale de demain (cela va dans le sens des propositions qui ont déjà été adressées au ministre de l'Éducation nationale), d'inscrire les départements ruraux en zone d'éducation prioritaire, de créer des bassins de projets pédagogiques, de mettre en place des contrats territoriaux pour l'égalité scolaire, de développer et soutenir le dispositif Collèges de demain,

globalement d'augmenter aussi le nombre de professionnels qui accompagnent les élèves (psychologues, médecins, infirmières) et de mettre en œuvre ces moyens à la hauteur des besoins du territoire.

M. le Président :

Parfait, merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions complémentaires ? Oui, Christophe Deniaux.

M. Deniaux :

Juste une ou deux remarques. La création de bassins de projets pédagogiques : pouvez-vous éclaircir la proposition ? Parce que ces bassins existent.

Ensuite, sur la suppression des classes et sur la logique comptable, il faut aussi quand même faire attention et moduler un peu les propos, c'est-à-dire que, si on avait vraiment une logique comptable depuis un certain nombre d'années, chose que je ne défends pas, mais il faut quand même faire attention, on aurait quand même beaucoup plus de casse que cela dans la Nièvre. Et puis je suppose que la motion sera adressée au ministre de l'Éducation nationale. Or, il y a aussi des fautes d'orthographe dedans. Cela montrera que l'école est effectivement mal en point, mais je trouve que c'est un peu dommage.

Une autre remarque sur les professionnels qui sont demandés : j'ai vu dans les propositions du Président celle de faire de la Nièvre un laboratoire de l'Éducation nationale. Attention, malgré tout, à ne pas supprimer ces personnes qui sont actuellement des fonctionnaires, qui donnent à mon sens une équité de territoires. On en manque de toute façon. Les médecins ? Il n'y a plus de médecins scolaires. Les infirmières ? Il n'y en a presque plus. Les psychologues, il en manque plein aussi. Si demain, on n'a plus un statut de fonctionnaire, cela peut être dangereux.

Ce n'est pas une attaque, c'est une question. J'alerte sur ce point.

M. le Président :

Attention à ne pas reprendre non plus le discours de la direction académique sur le nombre de professeurs. À un moment, cela va, et heureusement qu'il y a encore un petit bout de solidarité qui fonctionne, mais il n'est évidemment plus à la hauteur, et nous le vivons tous, vous le vivez dans votre collège... Il n'est plus possible de fonctionner de cette manière-là.

Secondement, sur la question des bassins pédagogiques, je fais référence à une époque, je le disais dans le propos introductif, où on travaillait sur un collectif de bassins pédagogiques, où on avait des décharges de manière très régulière, un équilibre entre le dédoublement des classes. Aujourd'hui, on nous dit : « On dédouble. » Non, on ne dédouble pas d'un chef-lieu de canton à l'autre. Pour ceux que nous connaissons bien tous les deux, entre Corbigny dédoublé et Lormes pas dédoublé, il y a manifestement une rupture de l'égalité qui n'est plus acceptable.

Quant au sujet suivant, il ne s'agit pas de revenir sur la question du statut ; il s'agit de faire comme pour les médecins généralistes ou hospitaliers : constater le déficit de professionnels important, vous l'avez souligné, que ce soit au titre de la médecine scolaire (infirmière scolaire, médecin scolaire, psychologue scolaire) ou parfois même du personnel administratif propre à l'Éducation nationale, et dire que notre collectivité n'est évidemment pas fermée à compléter, à sortir de sa zone de confort, à essayer de recruter parce que l'on connaît mieux, de manière à régler le problème. Là encore, il ne s'agit pas d'être dans l'idéologie, mais dans une réponse concrète à un besoin qui est criant aujourd'hui sur nos territoires.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur cette motion ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non plus. Des abstentions ? Non. Parfait.

« La carte scolaire prévue pour l'année scolaire 2023-2024 a été définitivement arrêtée le 15 mars 2023. Il en ressort des coupes franches dans les effectifs de tous les niveaux, de la maternelle au lycée.

À la rentrée 2023, dans la Nièvre, ce seront 16 postes en moins dans le 1^{er} degré déjà lourdement impacté les années précédentes. Des fermetures de classes se profilent en zone rurale comme en zone urbaine, amplifiant le nombre de classes multi-niveaux et/ou surchargées.

Dans les collèges, le jeu des heures supplémentaires obligatoires provoque la perte de 2 postes de professeurs.

Dans les lycées, c'est l'équivalent de 16 postes qui seront supprimés. Le lycée Jules Renard est le plus touché avec 8 postes de professeurs en moins.

Les parents d'élèves, les syndicats enseignants, les élus de toutes sensibilités, les Nivernais et Nivernaises en général ne peuvent accepter que leurs enfants soient maltraités de la sorte et selon une mécanique purement comptable.

La disparition des services publics en général et ceux de l'Éducation nationale en particulier doit cesser dès maintenant.

Les conseillers départementaux de la Nièvre demandent donc le maintien d'une éducation de proximité par la création d'un laboratoire de l'école rurale de demain.

Ils demandent à l'État comme préalable de cesser toute fermeture de classe.

Ils proposent :

✓ d'inscrire les départements ruraux en Zone d'Éducation Prioritaire (disposant d'atouts indéniables, ces départements n'échappent pas aux contraintes géographiques) ;

✓ de créer des bassins de projets pédagogiques ;

- ✓ de mettre en place des « contrats territoriaux pour l'égalité scolaire » ;
- ✓ de développer et soutenir le dispositif Collèges de demain ;
- ✓ d'augmenter le nombre de professionnels accompagnant les élèves en difficulté (médecins, infirmières, psychologues...) et de mettre des moyens à la hauteur des missions de ces derniers. »

La motion « L'école rurale de demain commence aujourd'hui » est adoptée à l'unanimité des 34 élus.

M. le Président : Les trois motions seront donc transmises aux personnes concernées ; pour ce qui concerne la dernière, à la directrice académique, au recteur et au ministre. Évidemment, on vous fera suivre les réponses que nous comptons, souhaitons obtenir.

Cette fois, nous entrons de plain-pied dans l'examen des rapports, et on commence évidemment avec Daniel Barbier sur la conformité des comptes de gestion et administratifs.

M. Gauthier : Monsieur le Président !

M. le Président : Oui, pardon, Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Simplement une toute petite remarque : pourrions-nous profiter de la lumière du printemps, de la lumière naturelle ? Je pense que, vous qui représentez la protection de l'environnement, vous n'envoyez pas un message très clair, me semble-t-il.

M. le Président : Pour tout vous dire, Monsieur le Président, c'est un choix absolument cornélien. Il se trouve que, dans cette salle, il y a des reflets dans un sens ou dans l'autre, et que je ne peux pas admirer ou dialoguer de manière privée avec Pascale de Muraige ou Patrick Bondeux parce que je ne vois plus le blanc de leurs yeux. C'est assez formidable, et je crains qu'il ne vous arrive la même chose dans l'autre sens. Néanmoins, si vous le souhaitez, on peut procéder à l'ouverture de l'ensemble des rideaux, si c'est une demande à laquelle vous tenez.

Quelques intervenants : Il n'y a plus de soleil.

M. le Président : Il va revenir. Il revient toujours. Alors, on va ouvrir. Alexis, au lieu de bavasser, on se concentre. Vous voilà pris les mains dans la confiture. La prochaine fois, vous passerez me voir après la récré !

C'est bon, on ouvre et on rentre en même temps.

Daniel Barbier.

RAPPORT N° 1 : CONFORMITE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

M. Barbier :

Bien, chers collègues, on va essayer de revenir aux fondamentaux, et je vais tenter de vous rappeler les différentes étapes de l'intervention de l'Assemblée départementale dans les minutes qui viennent.

Pour le premier point, il s'agit d'examiner les écritures du compte administratif pour l'exercice 2022, deuxièmement d'arrêter les résultats qui apparaissent à la clôture de cette gestion, troisièmement d'examiner et de voter les comptes de gestion pour l'exercice 2022, quatrièmement de dire si ces examens et arrêtés appellent des observations pour irrégularité frauduleuse ou autres (je vous rappelle qu'il ne s'agit pas de valider une stratégie politique, mais de dire tout simplement si ces examens et arrêtés appellent des observations), cinquièmement de voter le compte administratif et de formuler une proposition d'affectation des résultats qui apparaissent en clôture.

Derrière les chiffres, n'oublions jamais qu'il y a des êtres de chair, de sang et de larmes, et que saisir ce qui est blessé dans l'humanité de nos compagnons d'aventure reste une préoccupation constante pour le Conseil départemental, collectivité de proximité qui accompagne, qui soutient, qui répare et qui protège.

Fidèle au propos de Coco Chanel, pour qui la simplicité est la clé de l'élégance, je vais essayer de vous présenter avec compréhension et sympathie le compte administratif 2022, en tout point identique au compte de gestion 2022. Forte hausse de 4,2 % des dépenses de fonctionnement, qui s'élèvent à 287 301 923 euros, et progression de 4,09 % des recettes de fonctionnement, arrêtées à la somme de 317 321 405 euros, sont les deux chiffres clés qui nous offrent une souriante rusticité, contrariée néanmoins par une solennité austère, où séjourne un demi-sommeil ouaté, préjudiciable face aux colossaux besoins d'un département rural comme le nôtre.

Présent aux rendez-vous qu'exige la vie collective, le Conseil départemental a vu ses charges à caractère général progresser fortement, de l'ordre de 8,7 %, soit +1,6 million d'euros, du fait principalement de l'augmentation du coût des énergies.

Quant à la croissance des charges de personnel, de +6,1 %, composée d'une croissance de 5,7 % pour le personnel permanent et de +7,1 % pour les assistants familiaux, l'origine est d'ordre réglementaire, avec l'application des évolutions sectorielles.

Le Conseil départemental a rétribué 1 571 agents hors MADEP pour à peu près 80 millions d'euros, soit +4,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Rappelons toutefois que sur la période 2011-2021, la hausse de la masse salariale du personnel permanent est restée maîtrisée, puisqu'elle était en moyenne de +1,8 %.

Parmi les politiques sociales, 913 personnes sont bénéficiaires de l'accueil en établissement des personnes âgées, avec un plan moyen d'aide de 1 148 euros mensuels, totalisant 13 350 068 euros, auxquels s'ajoute l'allocation personnalisée d'autonomie pour 27 975 035 euros. S'additionnent 1 166 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap, mobilisant 37 236 026 euros, et les 5 287 bénéficiaires du revenu de solidarité active, pour 35 429 427 euros.

La politique Enfance et Famille a mobilisé 23 850 860 euros, en croissance nette de 5,6 %, qui s'explique en partie par le recours à des opérateurs extérieurs concernant notamment une trentaine de jeunes.

La charge nette des allocations individuelles de solidarité est ainsi faite, loi suprême et funeste, comme l'ombre d'un songe au bout de peu d'instant, ce qui charme s'en va, ce qui fait peine reste. 23,2 millions d'euros restent à compenser par le Département pour 2022, plus de 126 millions d'euros pour les cinq dernières années. Je souhaite que ce montant suffisamment éloquent suscite l'intérêt et la curiosité de celles et ceux qui voudront bien s'élever jusqu'au temple serein de la pensée pour y faire retraite ou oraison spéculative.

Dans notre société malmenée, nous avons besoin que des gens soient là pour faire vivre avec nous ce pacte d'humanité, et pour alimenter le feu de l'enthousiasme en prouvant que la source des vertus n'est pas tarie. Le Conseil départemental est à leurs côtés, et cela s'est traduit par la mobilisation de 6,5 millions d'euros de subventions versées à nos partenaires.

Ce compte administratif est comme la mer ; il a ses tempêtes, il a ses marées, et dans ses profondeurs il a aussi ses perles, puisque les recettes de fonctionnement ont enregistré une hausse de 1,91 %, soit +6,3 millions d'euros provenant pour l'essentiel des droits de mutation à titre onéreux (+2,4 millions d'euros), de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance — la fameuse TSCA — pour +2,8 millions d'euros, la fraction compensatoire de TVA (+5,9 millions d'euros), atténuée cependant par des régularisations sur les exercices antérieurs et les produits des services moindres (par exemple, les tests Covid ou moindres recettes au niveau d'ex-NTM).

Souvenons-nous que l'État a supprimé les dernières marges de manœuvre fiscales pour les départements avec le transfert de la taxe foncière aux communes, et que désormais le panier de ressources de la collectivité est lié à un cadre macroéconomique qui lui échappe, que ce soit la fraction de TVA, la taxe sur les assurances ou les DMTO, et qui est évidemment

impacté directement par les évolutions d'économies mondiale, européenne ou nationale.

La fiscalité directe a procuré 23 705 153 euros, tandis que la fiscalité indirecte est largement prépondérante et a abondé le budget pour 188 549 265 euros. Les dotations d'État sont en légère baisse, mais procurent 52 511 245 euros au titre de la DGF, 9 033 406 euros au niveau de la dotation de compensation de la réforme de l'ATP, 3 184 585 euros au titre de la dotation pour le transfert de compensation d'exonération de la fiscalité directe locale, et 2 389 307 euros au titre de la dotation générale de décentralisation.

Le résultat reporté, de 18 818 218 euros, est en baisse par rapport à l'exercice 2021. Ceci s'explique par l'intégration exceptionnelle en 2021 des résultats excédentaires des budgets annexes qui ont été dissouts, que ce soit NTM ou le laboratoire départemental. Ainsi, le résultat reporté en 2022 (18 818 218 euros, je vous le rappelle) est comparable à celui de 2020, puisque nous étions à 19,2 millions d'euros.

Preuve de sérieux dans la gestion des deniers départementaux, il vous souvient de la purge du compte 1 069 résultant d'un fonds de réserve négatif de 1,7 million d'euros, constitué depuis 2004 lors du passage à la nomenclature M52.

Refusant de se confiner dans la plus petite de ses idées, le Conseil départemental s'est investi dans des chantiers structurants s'élevant à 39,2 millions d'euros, en hausse de 17,7 % par rapport au réalisé 2021, soit +1,9 million d'euros. À noter toutefois qu'il y a 5,5 millions qui ont été reportés sur 2023 en raison de contraintes qui n'ont pas pu être maîtrisées par la collectivité : je prends pour exemple des délais de livraison trop longs sur certains matériels ou matériaux.

En matière d'investissements directs, qui représentent 22,4 millions d'euros, soulignons les opérations de travaux de renforcement de la voirie départementale, pour 7,7 millions d'euros, 1,2 million d'euros pour le renouvellement du matériel technique et de transport, 3,8 millions d'euros de travaux et d'équipement dans les collèges (d'un petit bruit d'aile, je vous rappelle quand même que c'est une hausse de 2,3 millions par rapport à 2021), de 1,3 million d'euros sur les ouvrages d'art, de 2,1 millions d'euros pour les acquisitions de matériels et de logiciels informatiques ainsi que des travaux sur les réseaux, 1 million de travaux sur le canal qui a été cofinancé par la Région, les travaux sur la cité muséale à hauteur de 5 millions d'euros, ou encore des travaux d'amélioration sur les bâtiments départementaux qui flirtent le million d'euros.

En matière maintenant d'investissements indirects, qui représentent 16,7 millions d'euros, nous avons pu noter que les subventions d'équipement versées sont en augmentation de 20 %, soit +2,8 millions d'euros. Elles concernent les programmes suivants :

- Il y a eu tout d'abord le plan de déploiement du très haut débit abondé à hauteur d'un million d'euros. Je vous rappelle que c'est

la fin de l'engagement que nous avons pris auprès de Nièvre Numérique, dont le montant versé correspond au solde du financement contractualisé.

- Nous avons participé à la mise à deux fois deux voies de l'ex-RN 7 à hauteur de 2 millions d'euros.
- La dotation cantonale d'équipement, qui a mobilisé 2,250 millions d'euros ;
- Les contrats-cadres de partenariat, à savoir les aides aux territoires, qui ont mobilisé 950 000 euros. D'ailleurs, c'est quasiment exclusivement au titre de la précédente génération des contrats.
- Le contrat d'agglomération avec Nevers, pour 430 000 euros ;
- Les aides à l'habitat pour 930 000 euros ;
- La subvention d'équipement au SDIS, à 600 000 euros, qui a été identique à celle de 2021 ;
- Et puis, évidemment, la contribution du budget principal aux travaux de nouvel établissement de l'enfance à hauteur de 7,4 millions d'euros, qui ont donc permis de financer les travaux portés par ce budget annexe, nous aurons l'occasion d'y revenir.
- Enfin, le remboursement capital de la dette s'est élevé à 16 835 131 euros, ce qui représente 30 % des dépenses d'investissement.

Faisant preuve de rigueur et de résilience, le recours à l'emprunt s'est limité à 16,3 %, qui ont permis d'autofinancer 42 % des investissements.

L'épargne brute est stabilisée à 30 019 482 euros, et l'épargne nette s'affiche à 13 192 205 euros, tout ceci dans un contexte incertain.

L'encours de dette au budget principal a diminué pour la deuxième année consécutive et atteint la somme de 217,5 millions d'euros. À signaler qu'il n'y a pas eu de nouveaux emprunts sur le budget annexe de Magny-Cours, et la dette du Département présente un profil peu risqué, puisque 67,48 % de la dette sont à taux fixe, 21,36 % à taux variable, et enfin 7,38 % sont à taux structuré, mais ne présentent pas de risque spécifique.

Finalement, vous découvrez, chers collègues, dans ce compte administratif du budget principal, mille beautés écloses, mais aussi quelques fleurs d'attente.

Pour compléter l'analyse des comptes, il convient d'évoquer aussi l'activité des deux budgets annexes : la maison départementale de l'enfance et de la famille, et le circuit de Magny-Cours.

La consolidation des dépenses de tous les budgets, après neutralisation des contributions versées par le budget principal au

budget annexe, conduit à un total de dépenses de 346 468 370 euros, en hausse de 5,1 %.

Les mouvements financiers du budget principal au profit des budgets annexes s'établissent ainsi :

- En fonctionnement, 4 564 661 euros pour la MADEP et 7 440 735 en investissement (j'avais eu l'occasion de l'évoquer tout à l'heure dans les investissements indirects) ;
- Et en fonctionnement, 3 073 435 euros pour Magny-Cours.

Constatant ces données, les soldes des dépenses et recettes de l'exercice 2022, après intégration des résultats de 2021, s'élèvent à 18 813 450 euros, somme qu'il vous est proposé d'intégrer dès le budget primitif de 2023. En conséquence, nous vous proposons d'affecter et de reprendre la totalité des résultats 2022, y compris les reports au budget primitif de 2023.

Voilà, chers collègues, ma présentation : une mosaïque riche de nuances de petites et grandes réalités qui, réunies, influent sur la qualité de vie de nos concitoyens nivernais. Et je ne doute pas qu'avant d'approuver ce compte administratif, vos yeux l'arroseront et seront sa fontaine, et qu'il aura pour zéphyr vos soupirs amoureux.

M. le Président :

Merci beaucoup, Daniel, pour cette présentation fleurie. Pour bien se recalcr — parce que c'est vrai qu'on est porté par la poésie du discours, si bien que l'on perd parfois le fond — ce n'est pas une critique, c'est un compliment déguisé. Est-ce que tu as procédé à la présentation du premier rapport, ou tu as synthétisé les deux ? Que considères-tu à ce stade ?

M. Barbier :

J'ai tout synthétisé.

M. le Président :

C'est bien cela. Pour ce qui me concerne, je suis censé me faire un peu de mise aux voix. Sur le premier rapport, je peux rester un peu avec vous pour que l'on puisse le voter. En revanche, pour le compte administratif, je suis obligé de vous laisser et de passer la présidence de la séance.

M. Barbier :

Simplement, en termes de procédure, je vous rappelle que l'on doit voter le compte de gestion avant le compte administratif, mais comme le compte administratif est identique au compte de gestion et que le compte de gestion est identique au compte administratif, je vous proposerais bien que l'on commence de valider le compte de gestion.

M. le Président :

Je vous laisserai sous la responsabilité émérite de Blandine pour poursuivre. Mais sur ce premier rapport — je parle bien du premier

rapport — est-ce qu'il y a des demandes d'intervention des uns et des autres ?

Oui, Pascale.

Mme de Mauraige : Pour bien comprendre, est-ce qu'on est dans le rapport qui vote la conformité du compte de gestion avec le compte administratif ?

M. le Président : Tout à fait.

Mme de Mauraige : Ce sera donc ensuite un autre vote pour adopter le compte ?

M. le Président : Absolument. Sur la conformité du compte de gestion et du compte administratif, y a-t-il s'il vous plaît des abstentions, des votes contre ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté.

La conformité des comptes de gestion et des comptes administratifs est approuvée à l'unanimité des 34 élus.

RAPPORT N° 2 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 — BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES — RAPPORT GENERAL

M. le Président : Je vous laisse la voix habile de Blandine pour présenter les deux rapports suivants. Je vous laisse ensemble pour en délibérer, ou plus exactement, pour le mettre aux voix, puisque Daniel l'a déjà présenté.

Le Président quitte la séance.

Mme Delaporte : Y a-t-il des interventions sur ces comptes administratifs ? Michel, je vous en prie.

M. Suet : D'ailleurs, le Président peut rester. Il ne peut pas participer au débat, mais il peut rester.

Mme Delaporte : Oui.

M. Suet : Mais il préfère aller fumer une cigarette.

L'année dernière, lors du débat d'orientation budgétaire, d'abord, je t'avais déjà dit, Daniel, que l'année serait favorable financièrement au Département, et elle l'a été. Je t'avais même dit, d'ailleurs, que ce serait sans doute le dernier rapport facile que tu aurais à présenter. En effet, on constate que les recettes sont en hausse, grâce essentiellement aux recettes fiscales. Tu l'as dit : les DMTO augmentent de 2,4 millions d'euros ; la taxe sur les assurances augmente de 2,8 millions d'euros ; et les fractions de TVA augmentent également de 5,9 millions d'euros. Il y a bien sûr des dépenses de fonctionnement en hausse, des charges à caractère général. Tu l'as expliqué, il y a une partie due à la hausse des prix de l'énergie, de l'électricité, etc. puisque cela s'est surtout fait sentir au deuxième semestre. Et il y a l'allocation du RSA, qui a légèrement baissé, et également l'allocation personnalisée d'autonomie, qui est également en baisse. La conséquence, c'est une épargne brute de 30 millions d'euros, un remboursement de capital de 17 millions d'euros, ce qui fait une épargne nette — cela est d'ailleurs bien — de 13 millions d'euros, avec un encours global de 217 millions d'euros, ce qui fait une capacité de désendettement de 7,2 années.

Alors, quel dommage, je dirais — et je vous avais invités dans ce sens l'année dernière, puisque je crois que le vote du DOB avait eu lieu à Magny-Cours, me semble-t-il, puisqu'après j'avais disparu, malheureusement — quel dommage que vous n'ayez pas profité de ce contexte favorable pour commencer à remettre notre Département dans une situation financière plus favorable. Nous vous l'avions suggéré lors du DOB présenté au début 2022. Vous n'avez rien fait, et la situation est toujours aussi inquiétante. Je vais vous citer quelques exemples.

Les charges de fonctionnement pour la Nièvre, dans leur globalité, ramenées à l'habitant, ce sont 1 381 euros. La moyenne de notre strate, c'est 1 203 euros.

Dans les charges de fonctionnement, il y a les charges de personnel. C'est là qu'il y a le plus gros écart : pour la Nièvre, par habitant, elles représentent 367 euros, pour la strate, 289 euros, ce qui fait une différence de 78 euros. C'est énorme. Cela veut dire que, si on voulait revenir — je sais que cela ne se passe pas ainsi — si on voulait revenir dans la moyenne, il nous faudrait 16 millions d'euros de charges de personnel en moins. Je sais que cela n'est pas possible, puisque les départements pauvres et les villes pauvres ont toujours des charges de personnel plus élevées que la moyenne. Néanmoins, les chiffres sont têtus, et on le voit, il y a quand même des efforts à faire dans ce domaine.

Les dépenses d'équipement, malgré des efforts importants pour les investissements, sont à 103 euros par habitant dans la Nièvre, et à 177 euros par habitant pour les villes de notre strate, ce qui fait une différence de 15 millions d'euros si on voulait revenir dans cette moyenne.

L'encours de dette, c'est un mal du Département qui est la conséquence des charges de personnel élevées. Si je ramène l'encours de dette à l'habitant, cela fait 980 euros pour la Nièvre, et 634 euros pour la

moyenne de notre strate. Si on voulait revenir dans la moyenne de notre strate, cela ferait une diminution obligatoire de 71 millions d'euros, ce qui est énorme.

Et bien sûr, cela se retrouve sur les annuités, puisqu'on a un endettement plus important : l'annuité est donc plus importante également de 2,7 millions d'euros par rapport à la strate.

J'arrêterai là. Mais ces chiffres prouvent que toutes ces charges non maîtrisées pénalisent les actions que pourrait faire le Département. Je pourrais parler des collèges, je pourrais parler également de la voirie.

Je regarde Patrice, parce que je sais que vous avez pris la parole à Magny-Cours à la suite de cette intervention.

Prenons la voirie. Je vais vous dire la moyenne des sept dernières années. C'est une moyenne sur sept ans, ce qui lisse tous travaux exceptionnels. Sur la Nièvre, ramené à l'habitant, on est à 51,60 euros. On est avant-avant-dernier dans la Région.

Je pourrais parler des dépenses des collèges également. Les dépenses des collèges ramenées à l'habitant, dans la Nièvre, sont à 15,48 euros. Là, nous sommes bons derniers au niveau de la Région.

J'aime bien comparer avec le département du Gers. Regardez bien la structure du département du Gers, c'est à peu près la même que la nôtre. Ils sont dans la même strate que nous, bien entendu. Quand vous regardez la gestion, les dépenses de voirie dans le Gers sont de 67 euros — il s'agit toujours de la moyenne sur les sept dernières années. Ils ont à peu près le même nombre de kilomètres que nous. Quand on regarde pour les collèges, ils sont à 34,07 euros, alors que nous sommes à 15,48 euros.

Tout cela pour dire que ces charges, qui sont trop importantes, nous empêchent de faire les investissements dont, malheureusement, le Département a bien besoin, dans la voirie, les collèges, et bien d'autres.

Mme Delaporte :

Bien. Justement, des éléments de contexte s'affichent à l'écran, et je pense que Daniel va pouvoir répondre sur ces questions.

M. Barbier :

Quelques points sur le désendettement. Michel l'avait souligné l'autre jour. Simplement, la réalité est celle qui est projetée à l'écran, à savoir que depuis deux ans, nous sommes en diminution d'encours de dette, certes nous ne sommes pas au bout du chemin, mais en tous les cas, cela montre la rigueur et la préoccupation constante de la majorité du Conseil départemental de contenir cette dette. C'est là le premier point.

Le deuxième point porte sur les chiffres qui viennent d'être évoqués. Comparaison n'est pas toujours raison. Là encore, n'oublions jamais les fondamentaux. Il y a un certain nombre de départements qui ont fait le choix — je parle sous le contrôle de Patrice Joly, mais il me semble que

c'est en 2004 — par exemple, quand il y a eu le transfert des routes départementales, je pense à nos voisins de Saône-et-Loire qui avaient fait le choix de confier au privé l'entretien — c'était sous le gouvernement Raffarin, si mes souvenirs sont bons. Nous, nous avions à l'époque fait le choix qui continue de s'appliquer, d'assumer avec nos propres personnels l'entretien, que ce soit au niveau des routes ou des accotements, etc. Évidemment, tout cela se traduit par des frais de personnel. Il faut donc toujours être extrêmement prudents sur les éléments de comparaison. Je ne sais pas comment cela se passe dans le Gers, mais localement, j'ai au moins cet exemple-là en tête.

Sur l'exercice 2022, effectivement lorsque nous nous étions vus pour le débat d'orientation budgétaire, il y avait quand même un certain nombre d'éléments dont on n'avait pas pu mesurer les conséquences, et notamment l'inflation. Elle ne nous a pas aidés au cours de l'année 2022. Je pense que les pistes d'économies, on avait commencé de les dessiner. Malheureusement, on a été contrarié par un contexte qui est venu perturber notre souhait. Quand on voit aujourd'hui ce qu'il s'est passé notamment pendant le deuxième semestre 2022, les différentes mesures de revalorisation salariale, même si elles sont méritées, ce sont 4,6 millions d'euros de plus au niveau de nos frais de personnel. Quand on voit la crise énergétique, avec tout ce que cela induit de conséquences, nos charges à caractère général se sont envolées. Lorsque nous nous étions vus en février dernier, nous ne pouvions pas deviner que nous allions connaître un exercice si compliqué.

Tout n'est donc sûrement pas parfait, mais je pense que la majorité a su gérer avec sérieux, et avec les moyens dont elle disposait.

Mme Delaporte :

Merci. D'autres interventions ? Oui, Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Pour répondre aux arguments présentés par Daniel, qui traduisent une situation qu'on ne peut effectivement nier. Mais l'épargne brute en progression est essentiellement liée aux recettes exceptionnelles, plutôt imprévues, et à une conjoncture favorable qui s'est maintenue. C'est là que Michel intervenait, en disant que cette situation favorable ne durera pas, malheureusement, car nous souhaiterions tous qu'elle dure.

M. Barbier :

Elle n'a pas duré longtemps.

M. Gauthier :

Elle n'a pas duré longtemps. Mais comme l'a dit Michel, on n'a pas profité de l'occasion qui était présentée.

S'agissant de l'augmentation des frais de personnel, sans rentrer dans les détails, il me semble, si j'ai bien consulté les documents, que l'on a effectivement une augmentation du poste de charges de personnel de 4,5 millions d'euros, mais que parmi ces 4,5 millions d'euros, il y a un

petit peu moins d'un million d'euros qui concernent la revalorisation du point, lequel concerne une demi-année et non pas une année pleine, et il y a également le Ségur de santé, pour 750 000 euros. Donc, pour moi, sur les 4,5 millions d'euros de progression, 1,6 million serait lié à des décisions qui ne viennent pas de nous. Mais j'ai besoin de tes éclaircissements.

M. Barbier :

Il me semble, et je parle sous le contrôle des services, que la loi Taquet est passée par là, il y a le Ségur de la santé, il y a les trois revalorisations au cours de l'année 2022, décidées par le gouvernement. Je crois, et je pense ne pas être pris en défaut, qu'il n'y a aucune décision émanant de la collectivité sur l'augmentation des charges de personnel. Si, peut-être, l'accompagnement au niveau des aides à domicile par la revalorisation kilométrique : je crois que ce doit être la seule initiative partagée, et que vous aviez validée, je crois, qui est une décision propre de la collectivité. Mais je vais quand même faire appel à un ami, parce que je ne suis pas trop sûr de moi. L'ami, c'est Cyril Godot, ou Joëlle.

Mme Julien :

Je confirme les éléments donnés par Daniel. Je voulais aussi dire que les ressources humaines sont aujourd'hui un vrai sujet. On en a parlé, on en parle encore. On peut aussi constater l'abandon des services publics, l'abandon de l'État sur les territoires, qui nous obligent à faire face à des situations comme en a présenté Fabien, ne serait-ce que dans le domaine de la santé. On a pris en charge ce sujet, alors que c'est une compétence absolument régaliennne et que normalement, on ne devrait pas être sur ce domaine. Nous, on a fait le choix politique d'assurer un quotidien des Nivernais dans les meilleures conditions possibles. Ce sont des choix assumés qui nécessitent des engagements financiers, que l'on a donc engagés en 2022, que l'on va poursuivre en 2023 parce que c'est le souhait de la majorité.

Mme Delaporte :

Patrice Joly.

M. Joly :

Juste un mot. Et je pense que certains m'auront déjà entendu tenir ces propos. En matière financière, je trouve que comparer les choses à la moyenne a très peu de sens. Cela voudrait dire qu'un modèle de gestion s'impose à nous : c'est un peu une contribution à la pensée unique, d'une manière générale, de la gestion publique, de l'avenir de nos sociétés.

Non, ce n'est pas le cas. Ce sont des choix politiques également qui se traduisent dans les comptes. Les comptes nous content la vie et les choix de la collectivité.

Vous avez des éléments de comparaison, mais les éléments de contexte ne sont pas les mêmes ; la situation socio-économique des départements n'est pas la même, même si la taille est la même. Et puis il y a aussi les

choix, Daniel l'a rappelé, d'externaliser ou d'internaliser un certain nombre de services, le fait de se substituer également — et cela a été dit — au désengagement de l'État, ce sont des choix politiques que l'on peut ne pas accepter ; on peut considérer qu'il y avait des alternatives à ces choix ; en tout cas, les choix sont là, et ne sont pas nécessairement signe d'une mauvaise gestion.

Vous parliez de l'endettement. Il n'y a pas un endettement optimal qui serait un endettement moyen. Cela n'a pas de sens. Le mauvais niveau d'endettement, c'est quand on n'est plus capable de satisfaire à son obligation contractuelle de rembourser. Il se trouve qu'avec sept ans de capacité de désendettement et une amélioration clairement constatée, que l'on ne peut pas contester, c'est plutôt satisfaisant. Voilà ce que je voulais dire.

Mme Delaporte :

Merci. On passe au vote si personne n'a de remarque à faire. Si, Michel, une dernière pour la route ?

M. Suet :

C'est vraiment pour la route. Je ne suis pas d'accord, Patrice. Se comparer aide à se positionner, et cela peut éviter des dérives. Quand on est en bas, cela veut dire qu'on est mauvais, parce qu'on est en dessous de la moyenne. Il faut des hauts, il faut des bas pour faire la moyenne.

Mme Delaporte :

Vous auriez fait un mauvais enseignant.

M. Suet :

Je ne suis pas d'accord sur la dernière partie. Que ce soit de la sous-traitance, ou que ce soient des ressources humaines qui sont employées pour faire les travaux, cela n'influe pas sur le résultat net. Le résultat net est le même. De toute façon, il faut payer.

M. Barbier :

Oui, mais quand on focalise beaucoup sur les frais de personnel, cela a quand même une incidence loin d'être anecdotique. Sur la structuration du budget, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Mme Delaporte :

Une dernière petite remarque, et après nous passerons au vote, parce que j'ai peur que Fabien Bazin s'intoxique.

M. Gauthier :

Si c'est un problème de santé, je ferai vite. Simplement pour répondre à notre collègue Patrice Joly : effectivement, ce n'est pas la première fois qu'il nous évoque ses réserves sur le fait que l'on puisse se comparer à d'autres. Michel a très bien répondu.

M. Barbier :

Il a répondu.

M. Gauthier :

Permettez-moi d'avoir la liberté de penser qu'il a très bien répondu. Je vous rappelle qu'il est le Président de la Commission des finances, et que si nous ne sommes pas capables de faire confiance au Président de la Commission des finances, il faut arrêter tout de suite. Ou alors, c'est que vous avez fait une erreur. Ce serait exceptionnel, on pourrait le souligner.

Cher collègue, vous évoquiez le contexte socio-économique comme si le contexte socio-économique était arrivé avec la terre, et que dans tel territoire, il était inscrit que les difficultés économiques seraient plus prégnantes que dans tel autre territoire. La situation économique des territoires s'est bien dessinée au fil des années en fonction des décisions politiques qui ont été prises, et cela a évolué positivement ou négativement, chacun y voit avec sa vision.

Laisser penser aux Nivernaises et aux Nivernais que nous sommes en difficulté parce que c'est ainsi : non. C'est parce que des décisions ont été prises. Il est facile de le dire maintenant ; peut-être que nos prédécesseurs aux affaires auraient pris les mêmes décisions. Toujours est-il que si nous connaissons un certain nombre de retards en termes d'infrastructures et en termes d'emplois, cela correspond bien à des décisions politiques qui ont été prises par le passé.

Mme Delaporte :

Oui, Patrice Joly ?

M. Joly :

Je partage tout à fait ce que dit Jean-Luc Gauthier. Ce sont des décisions politiques qui ont conduit notre Département où il en est. Quelles sont les trois grandes raisons des pertes démographiques dans ce Département, des difficultés économiques que l'on a connues et que l'on connaît ? Les trois grandes raisons, c'est tout d'abord un modèle agricole qui est celui que l'on connaît aujourd'hui, et qui fait que chaque année, on perd à peu près l'équivalent de 150 équivalents temps pleins dans ce Département. C'est l'ordre de grandeur, et cela, depuis des années, je serais même tenté de dire : depuis des dizaines d'années. Et malheureusement, il n'y a pas eu le développement d'une industrie agroalimentaire.

La deuxième grande raison, liée à la mondialisation, est la désindustrialisation de notre Département, qui fait qu'au cours des dernières années, on a eu plus de 1 500 emplois en moins dans ce secteur d'activité.

Le troisième élément, et j'en ai un peu parlé tout à l'heure, c'est la disparition des services publics, la disparition des opérateurs de services publics. Je le disais, entre 2002 et 2017, lorsqu'on avait fait le calcul, 1 500 emplois avaient été perdus.

Tout cela fait que l'on a moins irrigué le Département par les revenus liés à ces emplois, qui étaient occupés par des Nivernais ; on a eu des gens

qui ont été mutés. Cela se traduit sur le plan local également par le fait que l'on a moins de personnes pouvant s'investir dans des associations de loisirs, culturelles, sportives, de services, et j'en passe. La seule contrepartie que l'on a eue en matière économique, c'est la création d'emplois dans les services à la personne, dont on sait parfaitement que ce sont les services parmi les moins bien rémunérés. On a donc une incidence économique sur l'ensemble du territoire, par résonance sur l'emploi indirect également, qui génère la situation dans laquelle on est.

Dans ces trois grandes raisons de la perte démographique et des « sinistres » économiques, quelle est la part des décisions que le Conseil départemental a pu avoir ? Aucune. C'est pour cela que je disais tout à l'heure qu'on ne peut pas raisonner qu'à travers des enjeux et des sujets locaux, parce qu'on est lié à des politiques nationales, européennes, à des stratégies d'évolution du monde à travers cette mondialisation, qui d'une certaine manière s'imposent à nous. Que fait le Conseil départemental ? Il essaie d'apporter des réponses dans le domaine de ses compétences, y compris pendant un temps dans le domaine économique, y compris aujourd'hui dans le domaine social, y compris dans les compétences que nous exerçons. Voilà ce que je voulais dire : faire porter la responsabilité de l'état dans lequel est notre territoire, ou en tout cas les difficultés qu'il peut rencontrer... Je pense qu'au contraire, il faut saluer le travail qui a été fait par cette Institution et par ses responsables politiques pour essayer d'atténuer les souffrances que ces décisions, ces politiques ont générées sur le territoire.

Mme Delaporte :

Merci. On ne va pas s'en sortir. Rapidement, Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Si, parce qu'au bout d'un moment, je n'aurai plus d'arguments. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec notre collègue.

Mme Delaporte :

Cela nous aurait étonnés.

M. Gauthier :

Sur la partie agricole, il n'a pas forcément tort. Effectivement, l'évolution, le progrès ont produit la situation actuelle. C'est un fait. Mais il y a quand même des décisions politiques qui nous ont conduits dans cette situation.

Je vais citer trois choses, qui pour moi sont les trois malheurs du Département. Peut-être que vous me corrigerez.

Le premier malheur, c'est lorsque Michelin avait émis le vœu de s'installer à Nevers ou dans la banlieue neversoise, à la fin des années 60, au début des années 70. À l'époque, la municipalité de Nevers était tenue par la droite, et la droite s'est opposée à cette arrivée, en se disant : « Michelin, des ouvriers, des salariés qui vont voter à gauche, on va être mis dehors ». Michelin est parti à Bourges. Regardez l'évolution de

Bourges par rapport à Nevers. Et la gauche est arrivée au pouvoir à Nevers.

Deuxième malheur : François Mitterrand, qui avait pour projet de ne plus voir de cheminées d'usines — vous parlez des emplois industriels perdus — de ne plus voir de cheminées d'usines dans ce Département. Il voulait en faire un département vert. Très bien, c'était une belle ambition : pourquoi pas ? Mais en même temps, on n'a pas produit les efforts suffisants pour en faire un département vert avec les atouts qui vont avec.

Troisième malheur : Pierre Bérégovoy, qui lui est parti beaucoup trop vite, à mon sens, parce qu'il avait commencé à développer sa ville, à développer le technopôle, l'ISAT, etc.

Vous voyez bien que ce ne sont pas des choix partisans, mais des choix politiques, que l'on peut regretter plus tard, mais cela ne tombe pas du ciel.

Mme Delaporte :

Bien. On va peut-être mettre au vote ce rapport sur les comptes administratifs (budget principal et budgets annexes). Qui vote contre ? Très bien. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Les comptes administratifs de 2022, incluant le budget principal et les budgets annexes, sont adoptés, par 20 votes favorables et 14 votes défavorables (Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE, Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX, Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS, Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON).

Mme Delaporte :

Je vous remercie.

RAPPORT N° 3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 — UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ENFANTS ET UN LIEU DE MÉDIATION POUR LES FAMILLES

Mme Delaporte :

On passe normalement au compte administratif de la maison de l'enfance. À la place de Michèle Dardant, c'est Justine Guyot.

Mme Guyot :

Merci, Madame la Présidente. Je suis ravie de présenter un rapport qui ne va, je l'espère, appeler aucun débat. Ce rapport vise à présenter le compte administratif de clôture du budget annexe de la MADEF de 2022.

En section de fonctionnement, les dépenses ont financé :

- les activités de prise en charge des mineurs à travers la pouponnière et le foyer de l'enfance, avec une activité en diminution liée aux difficultés de recrutement ;
- les activités de soutien à la parentalité à travers la maison de la parentalité, avec une montée en charge du dispositif.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 903 034,57 euros, pour un budget exécutoire de 5 376 131,82 euros.

Les recettes s'élèvent à 5 424 933,22 euros, un peu plus dynamiques que ce qui était prévu, compte tenu de la facturation du prix de journée aux départements extérieurs pour les enfants dont le dossier a été transféré.

L'exercice budgétaire 2022 présente donc un résultat déficitaire de 218 572,17 euros.

En section d'investissements, les principales dépenses concernent le chantier relatif au nouvel établissement, avec des crédits d'un montant prévisionnel de 19 463 912,54 euros, qui ont été consommés à hauteur de 47 %. Les dépenses relatives au nouvel établissement s'établissent donc à plus de 3 millions d'euros pour 2022, et correspondent aux avances versées à Nièvre Aménagement.

En recettes, il s'agit des produits d'investissements qui intègrent les subventions d'État, la subvention d'équipement versée par la collectivité, l'excédent d'investissement reporté, les recettes d'ordre et le FCTVA. La section d'investissement présente donc un résultat excédentaire de 2 087 825 euros.

Il vous est proposé de constater les résultats et de les affecter comme énoncé précédemment.

Mme Delaporte :

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non. Alors je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. On peut rappeler le Président pour la suite.

Le compte administratif 2022 de la maison de l'enfance est adopté à l'unanimité des 34 élus.

Le Président rejoint la séance.

M. le Président :

Merci beaucoup, Blandine, d'avoir assuré les débats. Je rappellerai que le département de la Nièvre est en Bourgogne celui qui compte le plus d'emplois industriels rapportés à son nombre d'habitants, et que l'on a dans notre territoire des fleurons de l'industrie dont nous sommes tous très fiers.

Je vous propose que l'on suspende maintenant — il est 12h10 — de manière que l'on réattaque avec la série de rapports. Essayons d'être

vraiment à l'heure pour commencer à 14h. Je sais qu'il y a parmi vous des conseillers municipaux qui doivent s'éclipser à 17h45, donc nous essaierons de tenir au mieux le débat. Merci.

La séance est suspendue de 12h10 à 14h00.

M. le Président :

Chers collègues, je vous propose que l'on reprenne nos travaux. Je vous propose une petite modification dans l'ordre d'examen des rapports, de manière à pouvoir libérer Jocelyne, qui a un engagement : on regardera donc le BP 2023 sur les services publics nécessaires à la vie quotidienne des Nivernais juste après les quatre rapports que je vais vous présenter tout de suite sur la question de la santé, puis on reprendra l'ordre indiqué sur les rapports suivants.

RAPPORT N° 4 : BUDGET PRIMITIF 2023 — POUR UN SERVICE PUBLIC GARANT DE L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA SANTÉ

M. le Président :

Le premier, qui est le rapport numéro 4, concerne nos objectifs et les programmes d'action en faveur de la politique de santé, pour lesquels il est proposé d'inscrire un peu plus de 520 000 euros de dépenses de fonctionnement, 150 000 en investissements, avec des recettes attendues à hauteur de 263 000 euros en termes de fonctionnement.

Le premier sujet, c'est la création d'un centre de santé départemental, on l'a évoqué ce matin et délibéré lors de notre session du 23 mai 2022. Pour avancer sur cette première séquence, une subvention de 255 000 euros en fonctionnement et 147 200 euros en investissement est proposée.

Je profite de l'occasion pour vous présenter Jacky Dupuy — si tu veux bien te lever, Jacky ? — qui est donc notre nouveau directeur de centre de santé départemental. Il nous vient de Grenoble, où il a géré cinq centres, il a donc une expertise tout à fait opérationnelle, et cela fait maintenant plusieurs semaines qu'il est en chasse de professionnels de santé, avec des résultats que nous évoquerons dans les toutes prochaines semaines, puisque des résultats concrets et positifs arrivent. On te remercie, Jacky, d'avoir rejoint l'équipe.

L'action numéro 2 : il s'agit là encore d'un sujet connu des uns et des autres, qui est de renforcer notre dispositif de bourses d'études. C'est l'occasion d'ailleurs de faire le point sur ce que le Département a fait depuis 2016, puisqu'on a attribué quarante-cinq bourses d'études en médecine, ce qui a permis notamment l'installation de quinze médecins : onze en libéral, deux au centre hospitalier de l'agglomération de Nevers (donc on essaie évidemment de jouer collectif), un pour le Conseil départemental, et un qui est en cours de procédure d'autorisation, et qui exerce sous statut de faisant-fonction au centre hospitalier de

l'agglomération de Nevers. Pour 2023, nous attendons l'installation de deux nouveaux médecins, ainsi qu'un troisième en fonction de la date de sa soutenance de thèse, et cinq autres termineront leurs études d'ici octobre 2023. Donc mine de rien, cette politique volontaire menée par le Département hors champ de compétences produit des effets. Je vous laisse imaginer ce qu'aurait été la situation sanitaire du Département si on n'avait pas accompagné ces étudiants durant leurs études.

Si on veut encore préciser les choses, en ce moment nous comptons vingt-cinq contrats qui sont actifs avec des étudiants, dont seize en premier et deuxième cycles, neuf en troisième cycle. Nous prévoyons de renouveler 23 contrats, et il y a la possibilité de sept bourses nouvelles au titre de cette même année.

Quatre bourses pour les études d'ergothérapie ont été attribuées. Il est probable que nous ayons à en attribuer deux nouvelles en septembre.

Cinq étudiants en chirurgie dentaire bénéficient d'une bourse d'études, le cursus de deux d'entre eux devrait s'achever à la fin de l'année 2024 — on y arrive donc. Et pour 2023, nous prévoyons au budget cinq renouvellements dans cette spécialité et l'attribution de trois bourses nouvelles. Là encore, on ne pourra pas dire que le Département n'a pas agi pour la santé des Nivernais.

En kinésithérapie, une bourse d'études a été attribuée en 2022 qui sera renouvelée cette année, et deux nouvelles bourses pourraient être attribuées cette même année 2023.

Une bourse d'études en pharmacie a été attribuée en 2022, elle sera renouvelée en 2023, et une nouvelle bourse pourrait être attribuée en 2023. Je rappelle que l'on commence à rencontrer sur la question des pharmacies de vraies difficultés. On a identifié au moins les pharmacies de Fours et de Brinon-sur-Beuvron, qui sont à reprendre, c'est compliqué, y compris parce que les modèles immobiliers des officines ont beaucoup évolué. C'est le matériel médical qui fait une partie du chiffre d'affaires, et pour pouvoir exposer du matériel médical, il faut évidemment de l'espace.

Pour le sujet de la maïeutique, les sages-femmes : en 2023, on est sur trois bourses, *a priori*.

On continue évidemment à mieux expliciter notre programme qui n'est pas encore suffisamment connu et qui a vocation à concerner tous les élèves étudiants en médecine ou dans les métiers paramédicaux.

Vous le savez aussi, dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, on a signé une convention avec l'État pour financer notamment des consultations de médecine générale pour les « publics en insertion » (pour aller vite). C'est encore en activité pour 2023.

Sur l'entrée « santé publique », je vous donne lecture des éléments sur lesquels le Département est engagé :

- Nous participons à la semaine européenne de la vaccination, au déploiement de la couverture vaccinale — celle de la grippe est évidemment revenue à la mode ;
- Service sanitaire pour les étudiants infirmiers dans une démarche de santé primaire en partenariat avec l'institut de formations en soins infirmiers : là encore, il faut que l'on soit attentif sur les outils de formation. Sur Decize, on a quitté le bon niveau qui était le nôtre, plutôt au bénéfice de Nevers. Il faut faire attention à la compétition entre les territoires.
 - Nous participons — même si ce n'est pas moi qui devrais le dire — à la campagne Mois sans tabac.
 - La journée de prévention de santé sur la thématique de l'hygiène bucco-dentaire, notamment à destination des publics des centres sociaux ;
 - La sensibilisation des agents de la MADEP aux effets des perturbateurs endocriniens, qui sont aussi un vrai sujet de société,
 - au dépistage du cancer, avec l'opération Octobre rose qui fonctionne très bien dans notre Département ;
 - Et évidemment, avec les plans alimentaires territoriaux, sur le questionnement alimentaire ;
 - La promotion de la vaccination et de la lutte contre la tuberculose (là encore, je suis bien placé pour en parler), qui reste malgré tout une pathologie présente sur notre territoire et demeure une priorité.
 - Et puis nous accompagnons un certain nombre d'associations dont vous avez la liste dans votre dossier sur le sujet de la santé et de l'accompagnement des personnes malades ou de leurs familles, à hauteur d'un peu moins de 9 000 euros.

Voilà les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance sur ce dossier important pour le Conseil départemental et surtout pour les Nivernais.

Pascale, tu prends ton micro, oui.

Mme de Mauraige :

Je voudrais simplement indiquer que nous nous abstenons sur ce rapport, parce qu'il y aura des réponses à apporter en éclaircissement dans les rapports suivants.

M. le Président :

D'accord. Nous en prenons acte. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions sur ce sujet important et majeur ? N'hésitez pas. Je n'en

vois pas. D'accord, donc je mets aux voix. Les absentions, levez la main. Merci. Pas de vote contre, donc. Le rapport est donc adopté à la majorité.

Le rapport sur le budget primitif 2023 intitulé « Pour un service public garant de l'accès aux soins et à la santé » est adopté, par 20 votes favorables et 14 abstentions (Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE, Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX, Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS, Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON).

RAPPORT N° 5 : BOURSES EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ ET DES ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS, ORTHOPHONIE ET PSYCHOMOTRICITÉ — REVISION DES RÈGLEMENTS D'INTERVENTION

M. le Président :

On en vient maintenant à l'évolution du règlement desdites bourses. Vous avez le détail. Je vais vous en donner quelques éclairages, et vous me direz si c'est suffisant.

Notre règlement existe depuis 2016. L'idée est notamment d'interdire le cumul des bourses départementales avec celles d'une autre collectivité engageant une installation sur un territoire extérieur à la Nièvre, cela va de soi.

Le règlement d'attribution des bourses en faveur des étudiants français en médecine dans un pays de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange : là encore il vous est proposé un règlement d'intervention qui fixerait les modalités d'attribution d'une bourse aux étudiants français en médecine au sein d'un pays de l'Union européenne. Le nombre de bourses pourra être revu en fonction des besoins des territoires ; c'est une manière de tenir compte de l'offre de formations qui est importante, notamment pour des étudiants français en Roumanie. On ira d'ailleurs à Cluj pour rencontrer les étudiants en médecine.

Je vous rappelle que le montant versé est de 500 euros mensuels, avec bien entendu un engagement à exercer dans les six mois après obtention du diplôme autant que d'années de bourse perçue.

Une proposition de modification complémentaire sur la question des étudiants en ergothérapie et en kinésithérapie : il nous est proposé d'autoriser le versement de la bourse uniquement sur les années sans alternance, puisqu'il y a plusieurs modalités d'acquisition du diplôme, et que l'alternance permet une rémunération qui finance les études.

Les étudiants en maïeutique dont on parlait tout à l'heure : actuellement la bourse est versée sur les deux dernières années (quatrième et cinquième années). Or, il faut maintenant six ans pour obtenir son diplôme, donc l'idée est de faire évoluer le règlement pour accompagner les deux dernières années, soit la cinquième et la sixième années pour la maïeutique.

Les étudiants en soins infirmiers : là encore, le règlement d'intervention fixe les modalités d'attribution d'une bourse aux étudiants en soins infirmiers. On est en train de revivre ce qu'on a vécu il y a quelques années, c'est-à-dire une pénurie sur ces métiers, qui sont des métiers extrêmement importants, et qui le seront probablement d'autant plus à l'avenir, compte tenu de la faiblesse du nombre de médecins qui seront appelés à exercer.

La même chose se pose sur la question des étudiants en orthophonie : là encore, une bourse aux étudiants en orthophonie. On verra en cours de route combien on en attribue.

Enfin, pour les étudiants en psychomotricité, c'est la même chose, puisque nous avons une formation à Nevers, l'idée est d'accompagner à même hauteur ces étudiants.

On voit bien que plus le temps avance, plus le Département va être sollicité pour accompagner ces formations si on souhaite répondre à ce risque de désert médical dans notre Département.

Voilà de manière synthétique ce rapport numéro 5 qui vous est présenté. Est-ce qu'il suscite des interventions de votre part, des demandes d'éclaircissements ? Véronique.

Mme Khouri :

Effectivement, la santé suscite toujours des débats, mais je pense que c'est parmi les rares sujets qui emportent l'unanimité sur la décision et la finalité : celle qu'il faut avoir des médecins et des professionnels de santé.

Il y a un rapport récent de la DREES qui est alarmant, parce qu'il dit qu'on va continuer, malgré tous les efforts, à perdre encore en professionnels de santé et en médecins jusqu'en 2025 au moins. Et pendant dix ans, on aura tous les efforts pour maintenir le nombre qui aura été obtenu en 2025 : cela veut dire remplacer un départ en retraite par une arrivée. Cela fait qu'en 2035, on sera dans la même situation qu'actuellement. Vous voyez, le rapport est extrêmement alarmant.

Or, on se rend compte que les départements, maintenant, commencent une sorte de course aux recrutements. Et il y a des départements qui, malgré leur attractivité géographique, par exemple en Alpes-Maritimes, arrivent à presque 1 500 euros par mois. On craint qu'après qu'il y ait une attractivité dans les bourses et malgré les efforts que le département de la Nièvre fait pour recruter, on ait encore d'autres départements qui récupèrent ces boursiers avec une offre plus importante. L'Allier offre 1 000 euros. On se rend compte que nous sommes insuffisants en termes de montant de la bourse et de durée, parce qu'il faut l'élargir aux spécialités. On connaît tous les délais d'obtention d'un rendez-vous chez un spécialiste. Cela veut dire qu'il faut que l'on aille plus loin dans les bourses, après les six ans d'études, et qu'il faut que l'on augmente le nombre de boursiers, parce que là, notre situation est catastrophique. C'est pourquoi le fond de la politique est bon, mais il faut que l'on soit plus agressif en termes de budget, d'attractivité, de finances, parce qu'il y

a des aides aux installations, il y a des aides à l'achat des équipements, des aides au logement... Il faut voir ce que font les autres départements. Je ne dis pas qu'on ne fait pas, mais par rapport aux autres, il risque d'y avoir une compétition que l'on pourrait perdre malgré les efforts que l'on fait.

C'est cette politique pour laquelle nous ne sommes pas d'accord. Oui, on est d'accord pour les bourses, mais il faut qu'elles soient augmentées en nombre, en montant, en aides associées, et élargies au sein d'une même profession (pas un infirmier, mais plusieurs infirmiers, des kinésithérapeutes...), parce que cela devient catastrophique par rapport à ces rapports qui sortent régulièrement.

Voilà notre position.

M. le Président :

Très bien. Lionel Lécher.

M. Lécher :

Au risque de ne pas vous surprendre, je suis complètement en opposition avec ce que vous venez de dire, pour la bonne et simple raison que les études de médecine, je vous le rappelle, sont financées en partie par nos impôts, et qu'au bout d'un moment la liberté d'installation à ses limites. On le voit bien aujourd'hui avec l'aide à l'installation de 15 000 euros ; il y a des communes dans la Nièvre qui l'ont vécu : de nombreux médecins prennent les 15 000 euros, s'installent, et au bout de trois ans repartent.

Un intervenant :

Ce sont 50 000 euros.

M. Lécher :

Ce sont 50 000 euros, oui. Donc au bout d'un moment — et vous me traiterez certainement de stalinien — je serais plus pour imposer l'installation d'un médecin plutôt que pour leur donner de l'argent pour qu'ils viennent s'installer, à partir du moment où c'est l'État qui finance. Vous me rétorquerez que c'est l'État qui finance les plombiers... mais je pense qu'aujourd'hui, on subit le *numerus clausus* depuis des années, puisqu'on n'a rien mis en place pour que le système puisse s'ouvrir à plus de médecins, et aujourd'hui on subit ce qui n'a pas été fait pendant de nombreuses années. Ce n'est donc pas en mettant plus d'argent que l'on va forcément plus les attirer — la démonstration en a été faite, je vous le disais, sur l'installation.

En revanche, Michel Suet disait que cela n'était pas du niveau national, et pour le coup, je pense que si. Il s'agirait que l'on ait une vraie loi, peut-être pas pour imposer l'installation aux médecins, mais que l'on arrête la course à l'échalote en finançant doublement.

M. le Président :

Merci Lionel. Patrice Joly ?

M. Joly :

Je voulais demander à notre collègue, qui est plutôt pour l'idée d'inciter à venir plutôt que d'imposer, quel serait selon elle le bon niveau de bourse qui permettrait à des étudiants de s'engager. Aujourd'hui, ils touchent 1 200 euros de l'État quand ils prennent l'engagement du service public, plus 500 euros chez nous, peut-être 1 000 euros dans d'autres départements, c'est-à-dire 2 200 euros ou 1 700 euros pour faire des études, ce n'est pas mal. Mais quel est le bon niveau, si l'on reste dans cette logique libérale ? Peut-être 3 000, 4 000 euros ? Quel est le bon niveau d'aide à l'installation, aujourd'hui de 50 000 euros ? Est-ce que c'est 70 000, 80 000, 90 000, 100 000, 200 000 ? Il n'y a aucune raison que l'on s'arrête. Quel est le bon niveau d'exonérations dont ils peuvent bénéficier ? Cette exonération est aujourd'hui de 100 % en matière de cotisations sociales, d'impôts, d'impôts locaux en particulier. Ensuite, ils ne payent que 25 % de ce qu'ils devraient payer, puis 50 % de ce qu'ils devraient payer, puis 75 %, et c'est au bout de la neuvième année qu'ils payent 100 %, c'est-à-dire en définitive ce que paye tout le monde. Faut-il porter cette exonération totale à dix ans, à quinze ans ? Peut-être même faut-il la rendre permanente, pourquoi pas ? Et puis à la fin, j'aimerais que l'on puisse me dire quel est le niveau de rémunération moyen d'un médecin généraliste et d'un médecin spécialiste sur nos territoires. Je sais que cela se compte en milliers d'euros, parfois en dizaine de milliers d'euros, le plus souvent d'ailleurs. J'aimerais donc savoir quel est le bon niveau de rémunération qu'il faudrait accorder aux médecins au regard de ce qu'ils perçoivent déjà en termes de rémunération. C'est juste une question, c'est pour comprendre la logique qui amène à ce type d'approche.

M. le Président :

Moi aussi, je suis en recherche de réponses à ces questions. Je ne comprends pas bien que l'on s'abstienne sur la création d'un centre de santé et les moyens afférents pour ensuite nous dire que c'est très bien, mais que ce n'est pas assez. J'ai un petit problème de compréhension sur le sujet. Après, encore une fois, la question n'est pas le manque de médecins dans notre pays, la question est celle de leur répartition. On a aujourd'hui des territoires qui sont surdotés, où il y a trop de médecins par rapport au nombre d'habitants, et les politiques publiques que nous menons sont pour essayer de rééquilibrer cette affaire-là. Et ce n'est en l'occurrence pas le montant d'une bourse qui va décider un étudiant. On en a fait la démonstration, cela vous a été projeté, sur la quinzaine d'installations depuis 2016 — ce qui, je le dis encore une fois, n'est pas rien — c'est bien un contrat de confiance qui est passé avec l'étudiant. Il n'est pas nécessairement en recherche permanente d'argent supplémentaire, sinon il ne s'installerait pas comme médecin généraliste, d'ailleurs, il ferait autre chose. Et on voit bien aujourd'hui que ce modèle-là fonctionne. C'est en tout cas ce que nous disent les internes en médecine. Je vous invite à discuter avec un des deux responsables du Cornemuse à Arleuf, qui est président des internes à la faculté de Dijon, qui a d'ailleurs une activité associative absolument dense : il valide totalement, et nous invite à poursuivre les modalités que nous avons ici

arrêtées. Comme sur tous ces sujets-là, c'est toujours avec les premiers intéressés qu'il faut discuter. Et les étudiants aujourd'hui ne sont pas dans une logique d'augmentation des crédits d'accompagnement, ils sont sur un pacte de confiance qui est passé avec un territoire. Les gens ne viendront pas s'installer dans notre Département parce qu'ils gagneront plus d'argent. Cela, c'est un conte pour les enfants. Ils viendront dans ce département parce qu'ils ont envie d'y vivre, parce que c'est un département qui est accueillant, parce que c'est un beau département, parce que c'est un département qui a une densité et une richesse associatives que nous connaissons tous et que d'ailleurs nous aimons. C'est d'ailleurs pour cela que nous y sommes et que nous faisons le choix d'y vivre. D'autres le feront aussi, d'autres le font déjà aussi.

Voilà ce qu'il me fallait indiquer. Mais Jean-Luc Gauthier souhaitait rebondir, je crois.

M. Gauthier : À moins que Véronique ait d'autres choses à ajouter ?

M. le Président : Attendez, c'est moi qui donne la parole.

M. Gauthier : Oui, pardon. Très bien, Monsieur le Président, je ne voudrais pas vous froisser. C'est la deuxième fois que j'essaie d'être galant aujourd'hui, et c'est la deuxième fois que je me fais rembarrer.

M. le Président : Non, jamais. C'est parce qu'on n'est pas habitué.

M. Gauthier : C'est vrai, qu'avec vous Monsieur le Président, je ne sais pas si la galanterie est le terme qui convient.

Je suis encore assez d'accord avec vous, cher collègue, parce qu'il arrive un moment où l'on voit bien que tout ce que l'on met en place a du mal à aboutir, franchement. Et ce n'est pas une critique que je formule là. Il faut faire un constat, au bout d'un moment. Quand on initie des politiques, quand on dit : « Voilà la direction que nous allons prendre », il arrive un moment où il faut faire le bilan et l'expertise, voir si la direction a été bien prise et si elle doit être modifiée, amendée.

Quand on décide d'entrer dans ce genre de profession, et Véronique ne sera peut-être pas d'accord avec moi, on le fait d'abord pour porter assistance à l'autre, et on le fait quand l'autre a besoin de cette assistance. Ce n'est pas de 8h à 12h et de 14h à 17h ou 18h. Tout cela pour dire que nous avons connu une médecine, quand nous étions plus jeunes, où le médecin de campagne venait, quelle que soit l'heure, quel que soit le moment, alors qu'aujourd'hui on nous dit : « Il faut aller aux urgences », ce qui pose d'ailleurs toute une série de problèmes d'engorgements aux urgences.

Quand on a dit cela, on n'a pas dit grand-chose. Et vous savez très bien que j'ai toujours été réticent au salariat des médecins. Mais là, nous sommes dans la même logique. À partir du moment où l'on a mis le doigt dans l'engrenage, on a suscité les envies, on a suscité les désirs de gagner plus, et on est en compétition, qu'on le veuille ou non, quels que soient les atouts qui sont les nôtres. Nous ne sommes pas objectifs quand nous parlons de la Nièvre. Nous aimons ce département. Nous le trouvons beau. Mais ce n'est pas notre avis qui compte, c'est celui de celles et ceux que nous essayons de séduire. Et on voit bien que les choses ont du mal à avancer. Encore une fois, ce n'est pas une critique, mais en 2022, on devait recruter des médecins salariés, on n'en a pas vu encore. J'imagine que c'est parce que c'est plus difficile que prévu. Nous disons que nous sommes dans cette logique, ce que je regrette, car je pense que l'État devrait dire : « Les choses sont comme cela » ; il faut en avoir à un moment donné le courage. Les médecins nous diront : « Non, ce n'est pas le métier qu'on a choisi », etc. Moi, je suis agriculteur, je suis un libéral. Je vous assure qu'entre le moment où je me suis installé et aujourd'hui, les règles ont changé, et il a fallu s'y plier. Quelques fois, cela allait dans le bon sens — je vois Wilfrid qui surveille ce que je vais dire — et quelques fois cela n'allait pas dans le bon sens, mais on s'est adapté et on s'est plié à la réglementation. Se plier à la réglementation ne doit pas être réservé à certains et pas à d'autres, surtout sur des sujets aussi sensibles.

Ce que nous disons donc, Monsieur le Président, c'est qu'à partir du moment où on a mis le doigt dans l'engrenage, il faut s'en donner les moyens. Parce que si on ne s'en donne pas les moyens, c'est comme si on ne faisait pas suffisamment et qu'on n'était pas suffisamment efficace. Et nous préférierions que plus d'argent soit mis dans ces sujets-là que dans d'autres, comme Imagine la Nièvre ou des cabinets qui sont recrutés pour faire ce genre d'opérations.

M. le Président :

Il ne faut pas mélanger la démocratie et la santé, ce sont deux sujets différents. Véronique.

Mme Khouri :

Juste quelques précisions par rapport à ce qui a été dit par Monsieur Joly et par vous, Monsieur le Président. Les exonérations sont très limitées à des zones très réduites. Les praticiens, quand ils s'installent, comme pour n'importe quel métier libéral, ne payent pas au début, et la troisième année, ils payent les deux années qu'ils n'ont pas payées.

Sinon, les 50 000 euros d'aide à l'installation sont au prorata des années d'installation. Quand ils partent avant, ils remboursent, ils n'ont pas la totalité de la somme.

Troisièmement, ils ne peuvent pas toucher des aides de deux Départements. Quand on a dit qu'on cumulait : on ne peut pas.

Quatrièmement, les zones surdotées n'existent pas en France actuellement. J'ai eu une discussion importante avec l'agence sur la distribution territoriale des installations des médecins : ils ont considéré

que l'état actuel est la norme. C'est une catastrophe. Les normes sont de deux consultations et demie par personne et par an. Ça veut dire que vous avez le droit d'être malade tous les 6 mois. Si vous êtes tombé malade un peu plus et que vous avez besoin de consulter un peu plus, ce qui arrive très souvent pour les malades chroniques, tous les mois ou tous les deux mois, nous sommes largement surdotés. Au-delà de deux consultations et demie par an, nous sommes surdotés. Cela veut dire qu'on va demander à quelqu'un qui touche le SMIC de donner à celui qui touche le RSA pour équilibrer les revenus, voilà la situation actuelle des médecins. Il n'y a aucune zone en France que l'on puisse dire surdotée. Par rapport aux normes actuelles, il y en a qui ont trois consultations par an, mais ils ne sont absolument pas surdotés.

M. le Président :

On y reviendra et on vous apportera les éléments, parce qu'il y a bien un zonage de départements qui sont considérés comme des déserts médicaux, et d'autres qui sont considérés comme surdotés. Tout cela existe et est documenté, il faut simplement le regarder.

Je rappellerai que sur la question du salariat, puisque cela a été évoqué, c'est une demande des professionnels eux-mêmes. On peut le regretter, ou pas, mais aujourd'hui ce sont les jeunes étudiants qui expriment très clairement leur souhait d'être salariés. Ce n'est pas une lubie des uns et des autres.

Le deuxième aspect, c'est que face à l'effondrement du système libéral, il n'y a pas de proposition de plan B, c'est-à-dire qu'on ne nous dit pas — et je serais tout à fait prêt à l'entendre — comment on peut continuer sur le même système. La profession elle-même, l'ordre national des médecins, ne fait pas de proposition sur ce sujet.

Effectivement, le monde a changé, et il est celui-là. À un moment, on avait probablement plus d'hommes qui faisaient des études de médecine. Aujourd'hui, ce sont 80 % des femmes qui souhaitent avoir une vie à côté, qui l'expriment en tout cas en ces termes-là dans les enquêtes d'opinion. Cela est extrêmement clair.

La compétition avec les autres territoires existe depuis des années, chers amis, réveillez-vous. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les territoires essaient d'attirer des médecins, que ce soit sur le modèle libéral ou sur le modèle salarié. Ce n'est pas une réalité qui aurait émergé, comme cela, de nulle part, ces derniers mois, et qui viendrait mettre en contradiction les difficultés de recrutement pour des médecins salariés. Je rappelle que c'est le Conseil général de Saône-et-Loire qui avait lancé cette opération à l'époque ; il était quasiment dans les premiers en France. On ne peut donc pas soupçonner une proximité idéologique que vous supposez à cet instant. On est bien sur un sujet qui est totalement, et c'est heureux, transpartisan. L'ensemble des territoires se retournent vers les modèles de centres de santé aujourd'hui. Ce sont des propositions qui ont existé dans le débat public il y a une quinzaine d'années, qui n'étaient pas mûres, elles le sont maintenant ; on le fait dans les meilleures conditions. C'est comme l'installation des entreprises qui serait liée à la fiscalité : il

y a eu moult enquêtes sur le fait que la France était un pays qui accueillait, ces quinze, vingt dernières années, le plus d'entreprises. Le sujet n'était pas que les entreprises avaient envie de s'installer en France parce qu'il y avait une fiscalité trop lourde — puisqu'elle est, paraît-il, extrêmement pénalisante. Non, ce que disaient les chefs d'entreprise, c'est qu'ils souhaitaient avoir des personnels formés, un outil social (le nombre de grèves, on en parlait ce matin, je rappelle qu'il est en chute libre depuis trente ans de manière absolument abyssale et phénoménale), et que c'était cela qui créait le désir d'installation. C'est la même chose pour des professionnels de santé : ce n'est pas parce qu'on va leur donner 1 000, 1 500 euros par mois pendant leurs études qu'ils vont faire le choix de la Nièvre. Ils nous l'auraient dit. On a aujourd'hui un recul de plusieurs années, puisque l'opération a commencé dès 2016, et on vous a projeté les résultats, qui sont des résultats intéressants.

Le démarrage des centres de santé a répondu à un chemin administratif qui était relativement long, puisque les projets de santé qui ont été élaborés doivent être validés par l'agence régionale de la santé, même si on est intervenu pour faire accélérer ce dispositif de validation en évitant le passage en commission et en se rangeant derrière la seule signature du directeur général de l'agence régionale de la santé. Aujourd'hui, le deuxième centre est en cours d'agrément.

Pour l'indiquer clairement, mais je crois que je l'avais dit ce matin, aujourd'hui, nous avons quatre médecins généralistes, dont deux qui ne seront pas à temps complet, qui sont à programmer sur les deux centres départementaux, et des contacts extrêmement avancés avec trois spécialistes. Je me réjouis donc que 2023 voit l'arrivée de ces professionnels sur le terrain, et on sait que c'est la phase d'amorçage qui permettra de rentrer sur le rythme de croisière et de disposer de cinq à six professionnels sur les centres de plein exercice — il faut à peu près cela pour faire tourner un centre. Sur les antennes, je le rappelle : 30 minutes, 20 heures par semaine selon le règlement, mais qui doivent pouvoir être étendues sans trop de difficultés. Le travail y est aujourd'hui mené, que ce soit dans le Morvan, du côté d'Ouroux ou de Montsauche en particulier, ou que ce soit du côté de Varzy notamment, puisque ce sont là les gros trous dans la raquette identifiés.

Enfin, et on va l'évoquer à l'instant, la reprise du centre de santé mutualiste de Nevers et d'Imphy, va mathématiquement — puisqu'ils sont déjà là — renforcer le nombre de professionnels qui vont rejoindre l'équipe départementale.

Voilà ces précisions. Je mets maintenant le rapport au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Oui, toujours. Des votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. C'est donc adopté.

Le rapport sur les bourses en faveur des étudiants en santé et des étudiants en soins infirmiers, orthophonie et psychomotricité, incluant une révision des règlements d'intervention, est adopté, par 20 votes favorables et 14 abstentions (Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE, Marie-France DE RIBEROLLES,

Christophe DENIAUX, Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS, Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON).

RAPPORT N° 6 : BUDGET PRIMITIF 2023 — BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL

M. le Président :

Le budget annexe, nous l'avons déjà évoqué. Vous avez les montants du budget annexe qui sont indiqués dans le rapport, avec l'ensemble des éléments qui représentent les centres territoriaux de La Machine et de Lormes, je viens de vous le dire, et l'activité du centre mutualiste, qui a changé de nom (c'est la mutualité française qui gère cela).

Vous avez donc les dépenses en fonctionnement : 1,58 million d'euros, en investissements (157 000 euros), les recettes (1,58 millions d'euros), l'équilibre est de 157.

Si vous avez des commentaires à faire sur ce budget annexe, qui n'est que la traduction comptable de notre politique publique ? Oui, Pascale.

Mme de Mauraige :

La même remarque que pour le rapport 4 : nous nous abstiendrons puisque ce sera développé plus précisément dans le rapport 7.

M. le Président :

Très bien. Je fais voter. Abstentions, allons-y, on lève la main, cela garde tout le monde éveillé. Les votes contre ? Il n'y en a pas. Et c'est donc adopté, je vous remercie.

Le rapport sur le budget annexe consacré au centre de santé départemental est adopté, par 20 votes favorables et 14 abstentions (Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE, Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX, Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS, Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON).

M. le Président :

On en vient à la reprise du centre de santé. Vous voyez l'esprit : le problème qui est devant nous, c'est de garantir l'augmentation du temps médical général sur notre Département. Pour cela, il faut faire feu de tout bois. Aujourd'hui, si le Conseil départemental n'intervient pas en reprise du centre de la mutualité, c'est évidemment du temps médical qui sera supprimé sur le territoire. On joue encore une fois notre rôle de pompiers en assurant la reprise de ce centre et de son activité pour permettre que puissent demeurer en ouverture les centres de Nevers et d'Imphy, et l'antenne de Chantenay-Saint-Imbert.

Vous avez l'ensemble des chiffres réalisés. Je vous donne peut-être la liste des personnes. Quinze personnes sont reprises, pour 8,78 équivalents temps pleins : cinq médecins généralistes, six

paramédicaux, dont une infirmière, deux sages-femmes, un orthophoniste, un psychologue, une psychomotricienne, et quatre secrétaires médicales.

Tout l'intérêt aussi du travail que nous avons mené depuis plusieurs mois avec la mutualité française, ce sont aussi les contacts que nous avons pu entretenir avec les professionnels de santé déjà présents sur le site. C'est notamment grâce à eux, et je remercie Joëlle Julien qui a été très active sur ce dossier, que l'on peut identifier des spécialistes, en l'occurrence, qui sont prêts à poursuivre ou à reprendre une activité sur notre territoire.

Voilà en quelques mots le sujet sur la reprise du centre mutualiste. J'ouvre le débat : est-ce qu'il y a des demandes d'interventions, de précisions sur le sujet ? Véronique, allons-y.

Mme Khouri :

Oui, je suis la préposée à ces débats.

Bien sûr, il est normal que l'on ait des maisons médicales de santé, parce que cela incite la jeune génération à venir travailler. Nous savons très bien que les médecins de cette génération ne veulent pas s'installer seuls, ils sont très attirés par un exercice de groupe dans une maison médicale.

Il y a des choses qu'il faut préciser : ce n'est pas une augmentation du temps, étant donné que c'est une reprise. C'est donc un maintien de l'actuel.

M. le Président :

C'est bien ce que je viens de dire.

Mme Khouri :

En revanche, l'inquiétude, je l'ai exprimée lors de la Commission, c'est que les finances ne sont pas connues. Nous prévoyons un déficit qui est annoncé par la mutualité, raison pour laquelle la mutualité abandonne ces maisons médicales. Nous ne savons pas quel est le montant du déficit, ni où on va.

Il faut savoir attirer, parce que la majorité des exerçants dans ces maisons de la mutualité française sont des médecins en exercice en post-retraite, c'est-à-dire qu'à un moment donné, ils partiront. Ce n'est pas une prolongation. Il va donc falloir renforcer les effectifs, mais en priorité connaître les finances pour savoir un peu avant où on va. C'est le seul point négatif dans ce rapport, parce qu'on n'a aucune visibilité sur les finances. Pourquoi est-ce déficitaire, et à quel point est-ce déficitaire ? C'est le seul point qui nous incite à nous abstenir, parce que dans le fond, nous voterions pour cette reprise, mais il faut quand même connaître les finances. On ne peut pas prendre quelque chose sans connaître les finances, c'est la première chose dans une négociation : faire l'état des lieux et savoir de combien on est déficitaire.

- M. le Président :* Cela va de soi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur le sujet ? Oui, Joëlle.
- Mme Julien :* C'est quand même écrit dans le rapport, où on annonce un déficit de 247 600 euros. Vous l'avez lu, ce rapport ?
- Mme Khouri :* Oui, mais ce n'est pas...
- M. le Président :* Ne vous interpellez pas les uns les autres. Termine, Joëlle.
- Mme Julien :* Pour parler du centre de santé d'Imphy, principalement porté par un médecin généraliste, qui est salarié et indépendant. Mais il a une force de proposition pour l'avenir, ce qui nous donne énormément confiance. Jusqu'où va-t-on ? Je n'en sais rien. C'est vrai que cela peut être déficitaire, mais qu'est-ce qu'on choisit : la santé des Nivernais, ou le côté pognon ? C'est ce que vous expliquiez au départ, en disant : « à quelles conditions on suit l'évolution », et en parlant de faire le transfert des choses pour la santé des Nivernais.
- M. le Président :* Merci de ces précisions, Joëlle. Véronique, vous souhaitiez rebondir ? Non, ça va ?
- Donc, les chiffres sont évidemment sur la table. Il suffit de lire le rapport. Le fait que l'on soit sur des outils qui sont déficitaires par nature, ce n'est une découverte pour personne, ou alors il faut vraiment méconnaître et ne pas avoir travaillé son dossier. On sait bien que les centres de santé sur de la médecine générale, c'est du déficit ; on l'assume totalement. Je ne comprends pas bien cette abstention parce que, sur un sujet comme celui-là qui est majeur pour la santé des Nivernais, accepter de dire : « Oui, on va perdre de l'argent pour que vous puissiez être soignés », c'est à cela que sert évidemment et d'abord l'argent public. S'il n'y a pas d'amortisseurs comme des conseils départementaux, des conseils régionaux (je pense aux Pays de la Loire) ou d'autres collectivités qui sont rentrées dans ces logiques...
- Je pense — puisqu'on a bien évidemment discuté avec eux — que l'on ne soit pas encore sur un faux procès en idéologie — à la position du Conseil départemental de Saône-et-Loire, qui précisément, pendant plusieurs années, a connu des centres de santé déficitaires. Tout cela n'est pas une nouveauté. Bien sûr que c'est déficitaire. Et bien sûr aussi que l'on sait, et que tout le monde sait, pour peu que l'on s'intéresse un peu au dossier, que c'est l'intervention de spécialistes qui permet d'atteindre le point d'équilibre. Et moi, je n'ai aucune vergogne à considérer que conserver cinq médecins sur ce territoire, et comme vient de l'indiquer Joëlle Julien, avoir surtout des pistes, parce que ces professionnels ont

des réseaux, de développement de consultations dans des spécialités qui aujourd'hui n'existent plus dans le département, c'est une chance inouïe. Inouïe. Le réseau des collègues de remplacement, d'installation de jeunes professionnels, en effet, ce n'est pas gratuit. Cela n'existe pas comme cela.

Pour tout vous dire, je pense même que le fait de recruter des professionnels de santé — on n'en est pas encore là, parce qu'il faut probablement encore travailler — dont le job serait uniquement, non pas de faire de la médecine, mais de travailler ces réseaux, d'être en capacité de venir parler à la place des élus (parce que quand les élus le font, ils se prennent généralement les pieds dans le tapis) pour expliquer à leurs pairs que l'offre médicale dans le département de la Nièvre est un défi à relever, que l'on peut y construire de beaux projets de manière collective, c'est là encore un investissement sur l'avenir. Ce sont ces logiques qui prévalent à cette politique, qui de mon point de vue devrait faire l'unanimité sur tous les rangs de l'Assemblée, parce que la santé n'a pas de prix. Je l'assume totalement, et nous l'assumons avec l'équipe majoritaire.

Lionel Lécher.

M. Lécher :

Simplement, et ce n'est pas pour en rajouter, tout à l'heure on parlait du salariat des médecins : moi, je n'oppose pas les maisons de santé et les centres de santé, au contraire. Et quand on parle de coûts, aujourd'hui, avoir de la médecine de proximité évite d'engorger les urgences, qui le sont déjà suffisamment. Et pour le coup, il s'agit vraiment de choix politiques. Je pense qu'il faut qu'on les assume.

Quand on parlait du salariat des médecins, pour avoir discuté avec des médecins, les médecins salariés font autant d'actes médicaux que les médecins libéraux, pour la simple et bonne raison que d'être salariés les décharge notamment de tout ce qui est administratif. Souvent, les démarches administratives prennent autant de temps que les actes médicaux. C'était simplement pour ajouter cela.

M. le Président :

Jean-Luc, allons-y.

M. Gauthier :

Oui, Monsieur le Président, chers collègues,

Je comprends... Non, je ne comprends pas que vous souhaitiez que nous soyons alignés sur toutes vos positions. Monsieur le Président dit : « Je ne comprends pas pourquoi vous ne nous suivez pas », on a aussi le droit de ne pas partager vos positions, ou tout au moins d'avoir des réserves.

La présentation, telle qu'elle a été faite en commission — parce que « il suffit de lire le dossier pour le comprendre », c'est un peu condescendant — mais le rapport qui nous a été fait à la suite du travail en commission disait qu'il n'y avait pas de discussion franche et sincère avec la

mutualité. Est-ce exact, oui ou non ? Connaissons-nous réellement la situation ? Sur le document, il est noté « déficit estimé ». Avons-nous une connaissance précise de la situation, oui ou non ? Si nous savons précisément de quoi il retourne, et à quel niveau on nous engage, les choses seront plus claires. C'est tout.

M. Joly :

Ce sont juste des données pour que l'on puisse parler avec choses assez fiables. J'ai là des données statistiques du Conseil national des médecins, donc *a priori* une source fiable : le nombre de médecins depuis 2010 a augmenté de 21 % (je parle des généralistes). Nous sommes à 317 000, alors qu'au départ en 2010 il y en avait 261 000. Mais il y a l'intensité de l'activité ; on sait qu'il y a des médecins qui travaillent moins. Cela est en partie compensé par le fait que l'on a une augmentation sur la période de 250 % des retraités qui continuent à avoir une activité. Je ne sais pas si cela compense exactement, mais on n'est pas dans une diminution du volume global des médecins qui sont en capacité d'intervenir. Il faudrait affiner les choses par rapport au temps médical, mais on voit quand même que le vrai sujet est un sujet de répartition territoriale, qu'il est nécessaire de réaliser de deux manières : soit par l'incitation, mais on voit que cela a ses limites, soit par ce qu'on appelle de la régulation, comme ce qui existe dans beaucoup d'activités. Je sou mets simplement cela à la réflexion de chacun.

M. le Président :

Merci. Pascale, oui.

Mme de Mauraige :

Je crois qu'il faut quand même dire que lors de la présentation qui nous a été faite en commission, si chacun qui siège à cette commission veut bien accepter les propos qui ont été tenus, il nous a quand même été dit que les choses n'étaient pas vraiment ficelées encore, et que l'on ne pouvait pas encore avoir des informations complètes, parce qu'il y avait une restriction de la part de la mutualité de donner ces informations. Vous comprendrez donc qu'on ait emmagasiné ces remarques.

M. le Président :

Chère Pascale, j'ai le directeur général des services, qui n'est pas un perdreau de l'année, qui me dit que les choses, pour lui, ont été expliquées de manière très claire. Encore une fois, les chiffres sont là. Penser, ou laisser penser que quand on amène un dossier en assemblée ou en commission permanente, celui-ci fait l'objet d'une instruction technique biaisée, cela n'arrive jamais. Aujourd'hui, les choses sont évidemment extrêmement claires. Un rapport que l'on présenterait ici, et dont on ne connaîtrait pas les tenants et les aboutissants, cela n'existe pas. Je n'ai pas assisté, par définition, à cette commission. Mais ce que j'entends, c'est que l'on estime un déficit normal sur un centre de santé, que tout le monde d'ailleurs devrait maîtriser, puisque c'est ainsi pour l'ensemble des centres de santé de France. Ce n'est une découverte pour personne. Enfin, je l'espère. C'était là le premier élément.

Le second, c'est qu'on est aussi en cohérence avec ce que nous faisons depuis maintenant plusieurs années sur la question de la santé. Je rappelle que le Département est la seule collectivité qui a contribué au financement d'internats sur notre Département, que ce soit à Nevers ou à Moulins-Engilbert. On fait ce travail tous les jours, et cela va de soi. Et on le fait en connaissance de cause, on l'a dit et répété : la question de la santé n'est pas une question de dizaines de milliers d'euros. Ce n'est pas là-dessus que l'on discute.

Et par définition, un déficit est estimé parce que l'année n'est pas réalisée. Je vous rappelle par exemple que nous sommes aujourd'hui en train d'adopter un budget dit primitif ou prévisionnel. C'est une prévision à un instant T de ce qu'il va se passer pendant une année que nous n'avons pas vécue ni les uns ni les autres. Que se passe-t-il s'il y a le Covid dans deux mois ? Je n'en sais rien, vous n'en savez rien non plus, et personne n'en sait rien. Cela va de soi. Pardon de le rappeler ainsi, mais je pense que vous le faites aussi dans vos collectivités : on fait une prévision au mois de mars ou au mois d'avril sur des réalisations. C'est d'ailleurs pour cela que l'on parle, pardon de le dire comme cela, d'exécution du budget en fin d'année, pour savoir si on l'a exécuté à 80, 90, 95, ou 100 %, ce qui est quand même relativement rare. Tout cela est d'une évidence, d'une simplicité biblique. C'est toujours ainsi que cela fonctionne. On peut faire mine de remettre en cause des estimations, mais il s'agit de faire mine. Je pense que cette question de faire l'acteur n'a pas beaucoup de sens sur des sujets comme ceux-là.

Enfin, je voudrais ajouter — je ne l'ai pas fait, et je vous prie, Lionel Lécher, de bien vouloir m'en excuser — raconter aussi que ce travail est mené en commun avec trois autres collectivités pour le moment : les communes de Varennes-Vauzelles, Coulanges-les-Nevers et Pougues-les-Eaux. Varennes-Vauzelles est la plus avancée parce que la commune a elle aussi déposé son dossier d'agrément auprès de l'agence régionale de la santé, que nous allons travailler (nous l'avons discuté avec le maire de Varennes-Vauzelles) de manière tout à fait collée l'un à l'autre. Probablement que dans la durée, les missions de Jacky Dupuy, que je vous présenterai tout à l'heure, bénéficieront d'un cofinancement de la part de Varennes-Vauzelles. Il serait effectivement plus intelligent de disposer d'un seul directeur de centre de santé dans le Département, plutôt que de multiplier les postes. Donc là encore, le souci de rationalisation budgétaire et d'attention à nos dépenses est évidemment permanent, tout comme nous sommes en train de travailler à la rédaction de fiches de postes communes, pour permettre à ceux qui les identifient de s'installer soit dans nos établissements hospitaliers, soit dans le centre communal de Varennes-Vauzelles, soit dans le centre départemental. Évidemment, on fonctionne ainsi. Jamais il ne nous aurait effleuré l'esprit de compliquer le mécano, qu'il soit financier ou administratif, sur un sujet aussi majeur que celui de la santé.

Voilà, je le dis encore une fois très humblement, très simplement, ce n'est pas la marque de fabrique de cette Assemblée que d'essayer de passer des choses comme cela au détour d'un rapport. Ce n'est vraiment pas notre sujet.

Pascale, et Justine. Pascale, vas-y, je t'en prie.

Mme de Mauraige :

Je voudrais simplement rappeler, et humblement, comme tu viens de le dire, que le domaine de la santé me tient à cœur, et cela depuis des années, avec la première maison de santé de France à Saint-Amand-en-Puisaye, et un internat qui fonctionne depuis dix ans.

M. le Président :

On s'en félicite, on en est très heureux, et on te remercie d'avoir montré le chemin, Pascale.

Mme Guyot :

Je voulais simplement revenir sur ce qui s'est dit en commission Solidarité, présidée par Maryse Augendre. On a effectivement dit trois choses, et je pense que l'on pourra s'entendre sur ce qui a été dit.

On a dit — et c'est le directeur des services qui l'a dit — qu'il n'était pas légalement possible de discuter avec le personnel, et qu'on ne savait pas comment il allait appréhender la question du changement d'employeur. Ce sont des choses qui ont été dites sans aucune ambiguïté.

Ensuite, on a évoqué la question du budget prévisionnel et du déficit qui était difficile à appréhender, dans la mesure où on a évoqué les frais de siège, qui étaient facturés d'une part par la mutualité, si bien que ces frais de siège, nous ne les aurons plus au niveau du Conseil départemental, puisque ce sera géré en régie, si on peut l'exprimer ainsi.

On évoquait également le fait qu'il pouvait y avoir des départs ou de nouvelles arrivées, ce qui influencerait aussi sur l'activité et sur le budget futur.

Finalement, il est vrai que, pour un sujet comme celui-ci, on ne pourra jamais avoir un prévisionnel qui sera ferme, définitif et totalement transparent. Le prévisionnel qui a été fait s'établit sur l'existant, mais je pense qu'il faudra attendre une année d'exercice pour voir ce qu'il en est et refaire le bilan l'an prochain pour dire si le déficit était bien celui-ci, ou bien inférieur. Peut-être qu'il sera bien inférieur, d'ailleurs on l'espère, parce que cela voudrait dire que l'activité est plus conséquente.

Mais, moi, c'est ce que j'ai entendu. Vous partagez ?

Mme Khouri :

On confirme.

Mme Guyot :

Merci.

M. le Président :

Je rappelle que c'est le Président qui donne la parole, chère Justine, donc on ne demande pas confirmation à ses collègues, ou alors ils hochent la tête religieusement, en joignant les mains légèrement, tel un salut indien.

Joëlle.

Mme Julien :

Je peux faire part de l'exercice que l'on a fait à Imphy quand on a construit la maison de santé. J'étais maire à l'époque. On a fait une maison de santé avec un centre de santé dans les mêmes locaux. Pour le centre de santé, on a travaillé avec la mutualité, puisque c'était elle qui était à la manœuvre. J'ai donc toute confiance dans le travail qu'on va élaborer et mener à bien avec la mutualité.

M. le Président :

Très bien, merci beaucoup Joëlle.

Jérôme, on continue.

M. Malus :

Monsieur le Président, chers collègues,

Je ne vais pas revenir sur le dernier rapport, mais en général sur la santé, parce qu'on va quand même vous donner notre sentiment depuis une position un peu plus « hélicoptère ».

Si on se compare... Il y en a qui n'aime pas les comparatifs. Mais si on joue un championnat, le Département, je vous le maintiens, ne joue pas le premier rôle. Tout simplement parce que, et les sportifs vont le comprendre, pour aller de l'avant et être une équipe qui gagne, il faut se donner les moyens. De là notre intervention sur ces fameuses bourses : si vous n'êtes pas au niveau d'autres départements, on n'y arrivera pas. Il faut également de l'accompagnement. Il ne faut pas laisser les gens dans la nature comme ils peuvent l'être aujourd'hui. Et je pense que pas mal d'étudiants qui sont en médecine, infirmiers, etc. sont aujourd'hui dans la nature, puisqu'on ne sait pas ce qu'ils veulent faire ensuite, on n'en sait rien. Sur ma commune, j'ai fait un centre de santé, je me débrouille tout seul. J'ai récupéré des jeunes qui ne savaient pas trop où aller, mais encore faut-il les écouter, les entendre, leur faire des propositions, etc. Il faut également la jouer collective, parce que, quand vous la jouez collective, vous êtes collectif avec des communes où vous avez des amis, Varennes-Vauzelles ou autres. Je n'ai pas de souci là-dessus. Mais si, prenez un peu l'étalage de tout le monde. Personne n'est jamais venu me voir dans ma commune pour savoir si j'avais besoin d'un petit coup de main ou pour savoir comment j'avais fait pour récupérer neuf professionnels de santé en quatre ans. Personne ne s'y est intéressé.

Sur la question du salariat ou de la profession libérale, il n'y a pas d'opposition à avoir. La réponse est très simple. Avec le salariat, on va tout simplement perdre des heures. C'est très bien de faire des centres de santé, je n'ai pas de problème là-dessus. Mais aujourd'hui, les gens ne s'intéressent plus à la profession libérale pour des raisons qui sont des

raisons d'impôts ou autres. C'est aujourd'hui, à aujourd'hui. Cela ne veut pas dire que dans deux ans, il n'y aura pas une règle, une loi qui fera changer les choses. Donc on perdra des heures en mettant des médecins à trente-cinq heures, c'est clair et net. Mais si, vous pouvez dire non, c'est ainsi que cela va fonctionner.

Et puis on compare à d'autres exemples, mais comparez, lisez, regardez ce qu'il se passe à droite et à gauche. Vous comparez avec la Saône-et-Loire, mais ils ont embauché 70, 80 médecins. Là, on entend parler de deux ou trois médecins, et puis peut-être, et puis ceci, cela...

Si je prends ma position « hélicoptère », ce qu'on veut, c'est jouer la ligue des champions, on ne veut pas jouer le maintien, on ne veut pas descendre. Il faut donc se donner les moyens de nos ambitions.

M. le Président :

Comme il ne s'agit pas d'une partie de sport ni de football, mais bien de la santé des gens, il faut dans tout cela être un peu sérieux. Je rappelle que dans votre commune, c'est un médecin qui a été installé avec une bourse ; on a visité et inauguré son cabinet ensemble, donc il ne faut pas raconter des choses qui ne sont pas vraies.

Je répète pour la énième fois que, pour les centres de santé, et c'est bien pour cela qu'on imagine qu'il faut à chaque fois cinq ou six professionnels par centre, l'objectif est qu'ils puissent être ouverts de 8h du matin à 20h pendant la semaine, et de 8h à midi le samedi matin. Puisque le salariat impose non pas trente-cinq, mais quarante heures de travail hebdomadaire...

Si vous n'écoutez pas, cela ne sert pas à grand-chose. Soyez au moins attentif aux réponses qu'on vous apporte.

Quarante heures par semaine : c'est bien pour cela que l'on multiplie les recrutements. On ne découvre pas qu'un temps salarial est inférieur à un temps libéral, même si les médecins libéraux qui faisaient cinquante, soixante heures par semaine, de plus en plus, réduisent leur temps de travail. L'effondrement du système libéral, c'est aussi cela. On a maintenant des professionnels libéraux qui travaillent trois ou quatre jours par semaine. Ce n'est pas l'apanage du salariat. Tout cela est documenté, on ne peut pas lancer des choses, comme cela, en l'air, sans voir la référence, et la référence nous dit cela aujourd'hui.

D'autre part, la Saône-et-Loire et ses soixante-dix ou quatre-vingts médecins : oui, mais en combien de temps ? En cinq ans. Six ans, même. Donc évidemment, au début, comme tout le monde, on commence par un ou deux, et il faut essayer d'avancer.

Il me semble que la question de la relation qu'on entretient avec les médecins boursiers qui sont contactés en permanence, tout au long de l'année... Ce n'est pas l'attribution d'une bourse qu'on envoie dans la nature. On les accompagne autant que faire se peut. Demandez à votre médecin généraliste, il en sera le meilleur exemple. Il est chez vous, vous l'avez sous la main.

Très clairement, sur ce sujet-là, c'est suffisamment important pour ne pas filer la métaphore sportive, parce que ce n'est pas l'enjeu. L'enjeu, c'est de répondre à un défi national. On a su le faire sur la question des pompiers, on doit savoir le faire aujourd'hui sur la question médicale.

Je reconnais quand je change de direction, et je ne suis pas de ceux qui ont aujourd'hui la certitude que l'obligation d'installation est une nécessité absolue. Je pense que le degré de crispation aujourd'hui des étudiants en médecine, des professionnels de santé, fait que ce n'est probablement pas le bon chemin, même si cela semble être celui qui est le plus logique.

Je constate aussi que le mantra de la libération du *numerus clausus* est une histoire qu'on raconte à des petits enfants, ne serait-ce que parce que, on l'a déjà dit dans cette enceinte, on n'a plus de médecin-formateur, et on n'a pas de lieu, d'espace pour les former. On peut donc continuer à se raconter des histoires et à faire croire que c'est comme cela que l'on règlera la problématique, ce n'est pas le cas.

Ensuite, j'insiste sur le fait — mais on le documentera, parce que les éléments ne sont pas perçus par tous — qu'il y a aujourd'hui des territoires qui sont clairement surdotés. J'ai un contact personnel, un souvenir personnel avec un médecin généraliste qui était payé au SMIC dans une commune de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et qui me disait (cela remonte à une dizaine d'années) : « Je veux venir m'installer dans le Morvan, mais il me faut la voiture, le logement, le secrétariat et encore deux ou trois autres trucs ». On n'avait pas donné suite à l'époque. Cela veut dire qu'on a des territoires aujourd'hui qui ont une présence, et cela s'explique, y compris sur la question hospitalière, parce que l'APH de Marseille et celle de Paris, ce ne sont pas les mêmes problématiques. Les territoires existent eux aussi.

Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Oui, Monsieur le Président. Il ne faudrait pas que ce dossier arrive à figer des choses entre nous et nous empêche d'avancer les uns vers les autres. Et cela vaut pour les deux camps. J'ai l'impression que vous êtes pour l'instant campé sur vos positions, arcbuté. Il y a toujours derrière cela la petite musique, le délit d'incompétence, quand on nous dit : « Travaillez vos dossiers ». Si, Monsieur le Président, les sessions sont enregistrées.

Non, je dis simplement que si l'on voulait trouver un compromis, il fallait que chacun fasse un pas vers l'autre sur tous les sujets, sur celui-ci comme sur d'autres. On a bien compris que c'était un sujet important pour vous. C'est aussi un sujet important pour nous, mais quand vous dites que les médecins veulent du salariat, il faut quand même que l'on se pose la question de savoir pourquoi ils ne viennent pas chez nous.

Non, Monsieur le Président, soyons sérieux. Entre l'objectif avancé l'année dernière en début d'année 2022 et ce qu'il s'est réellement passé, on voit bien, et nous le regrettons tous, qu'il y a des difficultés pour séduire et installer des médecins salariés. C'est la vérité. Si on reste dans

le déni... Nous, ce que nous essayons de dire, c'est : « Voyons ce qui ne fonctionne pas bien pour essayer d'améliorer ». C'est cela, notre position.

Ensuite, s'agissant des références que vous évoquez, en disant que c'est documenté, etc. Excusez-moi, c'est un peu à double vitesse aussi, à double langage. Ce matin, lorsque dans le compte administratif on amenait des éléments de comparaison, des références, des choses qui sont documentées, vous rejetiez cela d'un revers de la main. Et quand nous apportons des éléments que vous contestez parce que vous avez des références, vous vous en servez. Soyons raisonnables. Et puis encore une fois, nous ne sommes pas obligés d'être d'accord sur tout. Nous pouvons aussi avoir nos réserves, même si nous partageons le même but. Ce qui compte, c'est que la voie que nous utiliserons pour atteindre ces objectifs soit la bonne : ce n'est même pas qu'elle soit la même, c'est qu'elle soit la bonne.

Maintenant, je vous demanderai une suspension de séance, s'il vous plaît, pour que nous calions notre position.

M. le Président : Très bien. Combien de temps ?

M. Fallet : Fabien ?

M. le Président : Jean-Paul, avant la suspension.

M. Fallet : Je voulais juste dire qu'à l'image du Paris-Saint-Germain, d'avoir des moyens ne garantit pas de gagner la ligue des champions.

M. le Président : On n'est pas couchés, donc suspension de séance. On y va.

La séance est suspendue pendant cinq minutes.

M. le Président : Est-ce que cette suspension de séance a été fructueuse, Jean-Luc Gauthier ?

Mme de Mauraige : C'est moi qui prends la parole.

M. le Président : Pascale.

Mme de Mauraige :

Ce sera une parole brève : on maintient notre position. Abstention.

M. le Président :

Très bien, merci. Donc le rapport est adopté, puisqu'il n'y a pas de vote contre.

Le rapport consacré à la reprise de l'activité des centres de santé de VYV3 de Bourgogne par le centre de santé départemental est, par 20 votes favorables et 14 abstentions (Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE, Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX, Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS, Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON).

RAPPORT N° 15 : BUDGET PRIMITIF 2023 — DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS NÉCESSAIRES A LA VIE QUOTIDIENNE DES NIVERNAIS

M. le Président :

Jocelyne doit nous quitter à 16h. On va donc passer les trois dossiers de Jocelyne Guérin, qui sont les rapports 15, 16 et 17, et on commence par le rapport numéro 15.

Mme Guérin :

Merci, Président, merci de m'accorder votre attention pour que je puisse partir plus tôt, ayant un Conseil d'administration au collège de Luzy avec un sujet « chaud ».

Ce premier rapport témoigne de notre intervention, intervention forte en termes de politique d'accompagnement des territoires, des communes, politique au nom de l'attractivité, de la solidarité, qui est une compétence forte du Département, et que ce Département l'exerce vraiment avec conviction et force.

Ce rapport, évidemment, trace cet accompagnement du Département, mais en lien avec tout le travail qui est mené avec ces territoires, ces bassins de vie. Et on sait tous que dans tous ces bassins de vie qui représentent tout ce département de la Nièvre, il y a toujours plein d'envies, plein d'initiatives, plein d'idées.

On a parlé de beaucoup de sujets depuis ce matin, et je crois que c'est quand même ce qu'il faut retenir de la Nièvre, cette richesse des hommes et des femmes qui se battent au nom d'un territoire rural, des communes qui sont le maillon fort aussi de la connexion avec les habitants et avec tous les partenaires.

On sait qu'il y a plein de talents partout. Dans le milieu associatif, on en a parlé, de ces associations qui sont pleines de générosité, qui inventent aussi leur avenir, qui jouent ce jeu collectif tout le temps. On a plein d'exemples avec des idées. Le budget participatif en est un.

Je crois que ce sont ces partenariats qui font la force assez unique d'un département comme le nôtre. On a parlé aussi du monde de l'entreprise depuis ce matin, avec évidemment des difficultés, des entreprises qui sont parties, mais on a aussi de belles entreprises qui ont un vrai savoir-faire, de vrais atouts pour notre Département. Elles ne seront jamais délocalisées, et que l'on parle d'agriculture, de certains domaines de l'industrie, ou de l'artisanat du bâtiment, je crois que ce sont de vraies forces.

Cette manière de penser l'avenir ensemble avec tout ce tissu, je pense que c'est assez unique.

Évidemment, il y a aussi dans nos communes des hommes et des femmes qui au nom d'un Conseil municipal inventent, qui testent, qui pilotent, qui travaillent dans un projet pour le territoire au sein des ComCom. Cela, on l'a retrouvé dans le travail qu'on a pu faire, auquel vous avez participé dans les Copil. Je pense que cela est encourageant.

Le Département a un rôle à jouer. Quand on parle de bouclier territorial, c'est bien là sa façon de faire, sa façon d'accompagner. Il faut donc que l'on continue ce travail de partenariats, d'accompagnement des territoires, et qu'on garde ce lien avec les communes.

Et ces contrats qu'on a signés en 2021-2022 pour la plupart, avec les onze territoires, traduisent ces projets de vie, ces projets de territoires, ce jeu collectif que l'on fait tous ensemble.

Ce qui, je pense, est cette force aussi, c'est le rôle qu'on a tous joué dans ces Copil. C'est aussi comme cela qu'il faudra que l'on continue de travailler. Chaque conseiller départemental a été présent pour porter, pour aider. Quand on a fait les revues de projets, on n'en a négligé aucun. Certes, il y avait des projets qui relevaient de ces contrats de partenariat, mais il y avait aussi des projets différents qui ne relevaient pas de cet intérêt peut-être communautaire, et pourtant, on a aidé à les accompagner.

Cette mutualisation, cette force d'accompagner, je pense que c'est aussi quelque chose qui est spécial à la Nièvre. Cette capacité d'adaptation, aussi, que l'on a pu prouver pour vraiment servir tous les dossiers. Et on a insisté, et je crois que c'est aussi cela, la force de nos contrats, pour montrer que dans cet accompagnement, financier, mais aussi humain, même les petits montants, même les petites aides, tout ce qu'on pouvait faire ensemble pouvait servir de levier pour aller chercher des fonds au niveau de l'Europe, au niveau de l'État, au niveau de la Région. Cela, c'est quelque chose qui trace, qui illustre cette politique d'accompagnement des territoires.

Évidemment, dans ce budget, cette année, cela se traduit par une somme plus importante, puisqu'on est maintenant dans la mise en œuvre. On a encore quelques financements du contrat précédent (2018-2021), mais on a aussi beaucoup de financements de projets de ce nouveau contrat 2021-2026.

Pour cette année 2023, je vous propose donc d'inscrire 3 438 293 euros en crédit de paiement. C'est évidemment plus que l'année dernière, puisque l'année dernière, c'était la fin du contrat précédent.

On travaillera peut-être sur un règlement à améliorer au cours de cette année pour vraiment avoir ce lien avec les communes et que tous les contrats soient signés évidemment avec les membres du Copil, mais aussi avec les communes, parce que c'est une contribution au développement local et que la Nièvre est forte de cela.

Bien sûr, pour cette année 2023, sur la DCE, qui est l'exemple même de cet accompagnement au plus près des communes, on va inscrire si vous le voulez bien nos 2 300 000 euros qui avaient été actés dans ce contrat.

Évidemment, cette politique avec les territoires est efficace, mais elle l'est parce qu'elle se joue encore plus largement avec d'autres structures au niveau départemental. C'est dans cette inscription d'une politique avec les deux PETR, qui sont des espaces d'innovation, l'innovation publique et grâce aux contrats qu'ils peuvent signer avec l'État, la Région et l'Europe. Pour 2023, on va donc inscrire 298 055 euros pour ces deux pays, parce qu'on sait aussi que cela déclenche des millions d'euros pour nos projets : encore une fois cet effet levier grâce à la politique du Département et à ses partenariats.

Dans les montants les plus importants dont je parlais à l'instant, il y a aussi le soutien au parc naturel régional du Morvan avec la cotisation que nous apportons annuellement. Elle est revue régulièrement, et encore cette année, pour installer une règle, disons, un peu plus juste avec les autres départements inscrits dans ce parc. Notre soutien, cette année, devrait se porter à hauteur de 246 717 euros, soit une légère baisse de 20 000 euros, puisqu'on répartit mieux, notamment avec le Département de Saône-et-Loire.

En termes d'engagements aussi dans cette politique d'attractivité et de solidarité avec les territoires, il y a aussi le contrat-cadre qu'on a pour les cœurs des bourgs avec la Foncière Nièvre Aménagement, ou la contractualisation du Conseil départemental avec la Caisse des dépôts, la Banque des territoires pour se charger, disons, du bon usage de cette enveloppe de 510 000 euros pour tout ce qui concerne notamment les frais d'étude et frais d'ingénierie des projets dans les territoires. Cette année, cela correspond à 104 300 euros.

Voilà les éléments essentiels de ce budget d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2023 au nom de cette politique d'attractivité : notre intervention pour défendre les territoires et soutenir leurs habitants.

M. le Président :

Merci beaucoup pour cette présentation dynamique et très claire. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Il y en a plusieurs : Jérôme Malus puis Blandine Delaporte.

M. Malus :

Merci Monsieur le Président.

Véronique Khouri quitte la séance à 15h10.

M. le Président :

Je précise, pour ne pas l'oublier, pardonne-moi, Jérôme, que Véronique Khouri donne pouvoir à Michel Suet.

M. Malus :

Merci de me donner la parole, Monsieur le Président. Sur la solidarité territoriale et l'attractivité, nous suivons largement les contrats-cadres, les dotations cantonales d'équipements, les projets petites villes et les aides au parc naturel régional et aux pays, pas de souci là-dessus.

Mais dans ce rapport, il y a juste cinq ou six lignes qui nous dérangent. Il est assez long, mais il y a juste cinq ou six lignes qui ne passent plus dans l'anecdotique. Au départ, quand j'ai vu l'histoire des cinquante-huit plus beaux sites romantiques nivernais sur les réseaux sociaux, j'ai cru que c'était une blague. Quand j'ai regardé cela, mon collègue m'a pincé, et ce n'était pas une blague parce que, quand on s'est réveillé, cela coûtait 20 000 euros.

20 000 euros, cinquante-huit panneaux. Je suppose qu'il y a des élus passionnés d'Italie dans votre équipe ; je le suis aussi, et c'est tant mieux, puisque les *zonas romanticas* sont en Italie où, je le précise, dix ou douze panneaux existent sur tout le territoire. Mettre cinquante-huit panneaux dans la Nièvre pour 20 000 euros... Veut-on vivre dans un monde où il faut avoir des zones délimitées ? Je me le demande, puisqu'on va aussi pouvoir créer des zones « J'écoute de la musique », des zones « Je regarde un livre »...

Ces zones romantiques, c'est marrant, mais pas quand on met 20 000 euros de budget. Je précise que si on avait été dans l'Allier, on aurait mis trois panneaux, et sûrement quatre-vingt-neuf dans l'Yonne : c'est sûrement l'intention que l'on avait.

Sur le rapport général, qui est parfait, aucun problème, sauf à la page 335 : il y a cinq lignes avec lesquelles on n'est pas d'accord, vous l'aurez compris par mes propos.

Mme Delaporte :

Monsieur le Président, je voulais juste vous donner l'avis de la commission puisque, Martine n'étant pas là, je la supplée. Sur ce rapport, cinq avis favorables et une personne ne prend pas part au vote.

M. le Président :

Très bien, je vous remercie.

Peut-être un complément sur l'intervention du Département à destination des collectivités : il y a un récent rapport de la Cour des comptes qui dénonce le fameux contrat de ruralité et de transition écologique, si je ne

me trompe pas, le CRTE. Il témoigne de ce que l'on a dénoncé au sein de cette Assemblée à plusieurs reprises, c'est-à-dire l'absence d'argent frais dans ces contrats, contrairement aux contrats ruralité des dernières années, ce qui fait que là encore c'est notre Assemblée qui vient suppléer à la carence de l'État en termes d'accompagnement des territoires. Il en va de même sur le fameux Fonds vert, et je le redis aussi pour tous les collègues qui souhaitent aujourd'hui candidater. Outre le fait que le préfet de région a prélevé 30% de l'enveloppe au titre d'une réserve dont on peut douter qu'elle atterrisse jamais dans un territoire rural de la région Bourgogne-Franche-Comté, l'affichage de 2 milliards d'euros, rapporté au Département et surtout aux conditions d'attribution extrêmement strictes, fait que peu de dossiers seront éligibles dans notre Département. En tout cas, le conseil que je me permets de donner à tous les collègues, c'est de déposer au plus vite leurs dossiers, car, à mon avis, l'enveloppe sera épuisée dans quelques mois maintenant. Cela montre aussi le peu de cas qui est fait d'un territoire comme le nôtre.

Jocelyne Guérin a évoqué aussi notre contribution en baisse au Parc naturel régional du Morvan, qui est un outil assez formidable de développement, un vrai laboratoire de l'innovation. Aujourd'hui, nous assumons ces 20 000 euros en moins : 10 000 euros au titre de la contribution que versait le Département, 10 000 euros sur de l'accompagnement à des projets spécifiques. Il est véritablement urgent de pouvoir entamer la discussion avec la Saône-et-Loire qui maintenant, depuis plusieurs années, ne paye pas la contribution statutaire qui est la sienne pour permettre le bon fonctionnement du Parc. J'espère que la position que nous prenons aujourd'hui permettra de lancer enfin ces négociations. Pour ma part, je suis prêt à y participer, mais on ne peut pas le faire sans l'exécutif du Parc. Cela fait trop longtemps que cette histoire dure ; c'est pour cela que l'on réduira notre enveloppe.

Enfin, le dernier point qui est important aussi, Jocelyne Guérin vient de le rappeler : nous gérons par délégation l'enveloppe Études mise en place par la Banque des territoires, ex- Caisse des dépôts et consignations. C'est une enveloppe qui est très peu consommée dans le Département. Je rappelle donc que ce sont des études financées à 50 % qui permettent de travailler sur les sujets d'attractivité, notamment de nos centres bourgs. Il faut bien relayer l'information auprès des maires pour que ces crédits soient consommés, parce que les crédits d'études sont le préalable à tous les projets d'investissement.

Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autre intervention... Jean-Luc Gauthier, allons-y.

M. Gauthier :

Je voudrais savoir simplement, Monsieur le Président, si nous pouvons séparer ce point des cinquante-huit panneaux du rapport. Nous avons déjà fait cette demande par le passé ; vous l'aviez acceptée. Si vous ne voulez pas aujourd'hui, c'est votre droit.

M. le Président :

Ce n'est pas que je ne le veux pas, c'est que pour le coup le droit ne nous ne le permet pas. On n'individualise pas le rapport complémentaire. Mais, je veux bien aussi en dire un mot. On est dans une logique — vous l'aurez compris, bien sûr — de travail au titre de l'attractivité de notre département. Cette opération, comme « Essayez la Nièvre », on pourrait la regarder par le petit bout de la lorgnette en considérant qu'il y a cinq, six, dix familles qui ont pu s'installer dans le Département, mais ce n'est évidemment pas l'objet de l'opération. L'objet de l'opération, c'est la contre-valeur publicitaire, c'est-à-dire ce que nous n'avons pas payé en campagnes de promotion du Département. On pourrait faire comme tous les départements de France et de Navarre, mais on n'y comprend plus rien à faire du quatre par trois dans les métros parisiens. « Essayez la Nièvre » et cette opération Sites romantiques ont permis d'avoir du rédactionnel et permettront d'en avoir encore. S'il était à financer, il coûterait beaucoup d'argent. C'est bien là aussi une des missions du Département. Martine Gaudin, si elle était là, l'aurait dit bien mieux que moi : l'attractivité, ce ne sont pas des outils d'investissement en soi, c'est une capacité à faire du marketing territorial. L'opération Sites romantiques y contribue évidemment très largement.

Malheureusement, administrativement, on ne peut pas individualiser le vote, me dit-on.

Corinne.

Mme Bouchard :

Je voulais juste faire une remarque qui n'a pas beaucoup d'importance à propos de cette histoire de panneaux. Je serais dans un site romantique, et je verrais un panneau « Vous êtes dans un site romantique », je trouverais que c'est extrêmement peu romantique. Je suggérerais donc de remplacer ces grands panneaux par, je ne sais pas, de petits cœurs roses discrets, à la façon des coquilles Saint-Jacques pour le chemin de Compostelle, en disant aux gens : « Vous cherchez les petits cœurs, et on vous offrira des chocolats ou quelque chose si vous les trouvez ». Mais les panneaux, même comme opération marketing, j'ai peur que ce ne soit pas très productif en fin de compte.

M. le Président :

Blandine me souffle, Corinne, que tu es une trop grande romantique. C'est probablement pour cela.

Encore une fois, cela a fait l'objet de papiers dans la presse nationale, d'autres qui sont suivis aujourd'hui, donc c'est plutôt une opération qui est réussie.

Oui, encore une, Pascale.

Mme de Mauraige :

Je vais être un peu moins romantique, parce que j'ai vu que l'on me suggérerait le site de Saint-Vérain comme site romantique, mais j'ai assisté

à l'Assemblée générale concernant la sauvegarde du donjon : on l'encagera. Alors, si c'est l'amour en cage, maintenant !

M. le Président : Oui, mais si vous sabotez, cela marche évidemment moins bien.
Bien. Je vous fais part du pouvoir de Frédéric Roy à Justine Guyot.

Frédéric Roy quitte la séance à 15h25.

M. le Président : Cette fois, plus d'intervention. Je mets au vote.
Qui s'abstient ? Monsieur Gauthier, soyez à ce que vous faites.
Abstention ? Vote contre ? Non plus ? Unanimité, je vous remercie.

Le budget primitif 2023 « Développer les services publics nécessaires à la vie quotidienne des Nivernais » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16 : SOUTIEN À L'ACTION DU PAYS NIVERNAIS MORVAN — DIVERSES MESURES RELATIVES A L'APPLICATION D'ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE SOUTIEN 2018-2020 ET 2021-2026

M. le Président : Jocelyne continue avec le soutien à l'action du pays nivernais Morvan.

Mme Guérin : Il convient de faire quelques mesures d'ajustement.

Dans le cadre de la recherche de professionnels de santé sur la ComCom Morvan Sommets et Grands Lacs, il convient, si vous le voulez bien, de proroger la date de validité de l'engagement. Il devait s'arrêter le 25 janvier 2024, l'idée est de reporter au 25 janvier 2025, puisque la ComCom fait état de difficultés pour respecter le délai.

La deuxième opération est l'aménagement de la place du village de Cervon sur sa phase d'animation et d'étude de programmation. Elle a recours au conseil en architecture, au CAUE de la Nièvre. Le coût de cette étude est estimé à 8 550 euros, et nous pouvons intervenir dans le cadre du règlement à hauteur de 5 700 euros. Le coût estimé de l'étude est en dessous du seuil réglementaire, qui était de 10 000 euros. On vous propose donc de ne pas dépenser plus, de sortir du règlement, et d'accompagner à hauteur de 5 700 euros.

La troisième opération est dans le cadre, toujours, du soutien aux pays, et notamment sur l'opération d'ingénieries avec le financement du poste de direction du pôle. En parallèle, une demande est faite au titre des fonds

leaders ; elle sera à effet du 1^{er} février 2023. Ce que l'on vous propose, c'est que le Département couvre intégralement les charges du mois de janvier, et de passer le montant, qui était de 42 000 et quelques, à 43 647,50 euros. Il y a un mois de plus dans le financement.

M. le Président : Parfait, merci, Jocelyne. Blandine va nous donner l'avis de la Commission.

Mme Delaporte : Sept avis favorables et deux personnes ne prenant pas part au vote.

M. le Président : Je ne comprendrai jamais.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? C'était très clair.

Des abstentions ? Je n'en vois pas. Des votes contre, non plus. Je vous remercie. On continue avec Jocelyne avant de la libérer.

Le rapport « Soutien à l'action du pays nivernais Morvan — Diverses mesures relatives à l'application d'engagements au titre des contrats de soutien 2018-2020 et 2021-2026 » est adopté à l'unanimité des 34 votants.

RAPPORT N° 17 : ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN — CONTRAT CADRE DE PARTENARIAT 2021-2026 — PROGRAMMATION 2021-2023 — VOTE PAR ANTICIPATION D'UNE ACTION DE L'AVENANT 2023

M. le Président : Communautés de communes Bazois Loire Morvan.

Mme Guérin : Cela concerne une opération qui est inscrite dans le contrat-cadre de partenariat pour l'année 2023 : il s'agit du fonds façade à Cercy-la-Tour. La commune est maître d'ouvrage. Dans le règlement qui a été validé, l'accompagnement était d'un coût de 50 000 euros, et l'aide sollicitée, de 50 %, soit 25 000 euros. Aujourd'hui, on vous demande de voter par anticipation à cet avenant, parce que l'opération doit commencer.

M. le Président : Parfait, merci. Donc, une délibération technique, et un avis identique de la Commission. Je vous en remercie. Est-ce qu'il y a des abstentions et des votes contre ? Je n'en vois pas. Je vous remercie, c'est adopté.

Le rapport « Accompagnement du territoire de la communauté de communes Bazois Loire Morvan — Contrat-cadre de partenariat 2021-2026 — Programmation 2021-2023 — Vote par anticipation d'une action de l'avenant 2023 » est adopté à l'unanimité des 34 votants.

RAPPORT N° 8 : BUDGET PRIMITIF 2023 — ACCOMPAGNER NOS AINÉS ET LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP PAR L'INNOVATION AU SERVICE DE L'INCLUSION

M. le Président :

On revient donc vers Justine Guyot sur la question du handicap notamment.

Mme Guyot :

Merci, Monsieur le Président. Ce rapport porte sur le budget primitif Autonomie.

Quelques chiffres pour débiter : en France, une personne sur sept âgée de 20 à 59 ans vit à domicile avec des limitations fonctionnelles, et 3,5 millions de Français sont des aidants familiaux.

En 2060, le pays comptera 70 % de personnes âgées dépendantes supplémentaires.

Ces données donnent la mesure des défis auxquels doivent tenter de répondre les politiques publiques relatives à l'autonomie. Si aujourd'hui il ne fallait répondre qu'à l'augmentation des prises en charge des personnes âgées dépendantes, c'est 9 milliards d'euros qu'il faudrait trouver en France, et ce dès 2030.

Pourtant, le contexte national paraît bien atone : des lois sans moyens, des scandales sans conséquences dans les EHPAD, une proposition de loi sur le vieillissement qui sera présentée avant même que le Conseil national de la refondation dédié au bien vieillir ait pu faire son travail et rendre ses propositions, sans parler du handicap qui reste un mal pensé des politiques publiques.

Le vieillissement démographique engendre des besoins croissants, alors que dans le même temps, l'attractivité des métiers de l'accompagnement décroît. Les EHPAD — le Président en parlait ce matin — se détériorent à la vitesse des moyens qu'on ne leur donne pas. La demande sociale se fait de plus en plus forte pour les nouvelles formes de prise en charge hors des établissements.

C'est dans ce contexte que le Département a défini pour 2023 les priorités pour accompagner nos aînés nivernais et les publics en situation de handicap par l'innovation au service de l'inclusion. En sanctuarisant les prestations sociales, en augmentant les financements relatifs à l'accueil des personnes en situation de handicap et les subventions aux associations engagées dans l'accompagnement de la perte d'autonomie, en mettant l'accent sur l'aide à la vie partagée, en soutenant les professionnels des établissements au travers du financement des

engagements du Ségur pour les établissements de compétence départementale, et en participant à la revalorisation salariale des intervenants des services d'aide à domicile (le fameux avenant 43 qui représente 1 million d'euros sur 2023 à la charge du Département, non compensée), le Département réaffirme son engagement pour une politique de l'autonomie qui œuvre autant avec humanité pour la dignité des personnes, et avec responsabilité pour une dynamique d'emploi dans nos territoires.

Nous poursuivrons notre mobilisation tant aux côtés des EHPAD pour les accompagner à se réinventer qu'auprès de l'agence régionale de santé, à travers laquelle nous appelons l'État à réinvestir dans ses services publics essentiels de proximité.

Le Département, pour l'année 2023, définit ainsi quatre grandes priorités :

1) L'accompagnement des personnes âgées :

- Au travers notamment de l'allocation personnalisée à l'autonomie, à domicile et en établissement, pour un montant de 28 millions d'euros ;
- La poursuite d'un programme de sécurisation du domicile par un système de téléalarmes plus récent dans le cadre d'un nouveau marché ;
- L'aide sociale générale du Département, qui vient s'ajouter quand les revenus sont insuffisants pour 13 millions d'euros ;
- Un travail important sera également mené sur l'aide à la vie partagée avec une nouvelle enveloppe budgétaire mise en place par la Caisse nationale des solidarités ;
- L'aide à la modernisation et à la facilitation des aspects administratifs pour renforcer l'attractivité du domicile, avec tous les systèmes de télégestion et télétransmission ;
- Ainsi que tout le travail engagé par la plateforme des métiers portée par la fabrique Emplois et Territoires, dont l'objet est de mettre en œuvre une démarche d'accompagnement vers les métiers de l'autonomie sur le territoire ;
- Et enfin, l'amélioration de la qualité du service rendu par les services d'aide à domicile, par la mise en place de la dotation qualité.

Cette priorité s'accompagne du budget suivant : 45 664 988 euros en dépenses, et 21 267 615 euros en recettes.

2) Seconde priorité : l'accompagnement des personnes en situation de handicap :

- Notamment au travers de la prestation de compensation du handicap qui accompagne les personnes handicapées dans leur projet de vie. Ce dispositif intervient aussi bien en

matière d'aide technique, humaine, d'aménagement du logement et/ou du véhicule, que de toute aide animalière, pour un budget de 6,5 millions d'euros.

- Les services d'accompagnement à la vie sociale, ainsi que les services médicosociaux pour adultes handicapés qui accompagnent pour tout ou partie les actes essentiels de la vie quotidienne ainsi qu'un suivi médical et paramédical ;
- Ensuite, l'accueil en établissement pour 29 millions d'euros.

Cette priorité s'appuie sur un budget conséquent : 41 919 110 euros en dépenses, et 3 578 905 euros en recettes.

- 3) Autre priorité : l'accueil social familial, qui permet à une personne âgée ou à toute personne handicapée d'être accueillies chez un particulier à titre onéreux, et de partager une vie familiale, conviviale et sécurisante.

En 2022, 96 familles agréées par les services du Département accueillent 132 personnes.

Cette priorité s'appuie sur un budget de 942 560 euros en dépenses, et 26 000 euros en recettes.

- 4) Enfin, le transport adapté, qui a été nouvellement rattaché à la direction de l'autonomie, est géré par le département et transporte environ 235 élèves en situation de handicap afin de leur permettre le plus possible de vivre les mêmes choses que tout un chacun.

Cette priorité s'appuie sur un budget de 1 115 000 euros en dépenses, et 17 000 euros en recettes.

M. le Président :

Parfait. Merci beaucoup, Justine, de cette présentation très précise à laquelle on associe évidemment Maryse, qui est plus spécialement engagée sur les questions de handicap.

Je vous propose de regarder, pour vous changer un peu, un court reportage de TF1 sur la prise en charge des personnes âgées dans notre département. Évidemment, ce n'est pas la panacée, mais il y a une réalité qui montre les différents outils d'aide à la personne ; je pense notamment au village qui va nous être montré : la résidence autonomie à Brinon-sur-Beuvron, qui fonctionne et qui fait un peu chaud au cœur.

Si on peut lancer le petit film.

Le reportage est diffusé en séance.

M. le Président :

À l'attention de Jérôme en particulier : c'est bien l'opération de sites romantiques qui a déclenché les contacts avec les journalistes en question.

Un intervenant :

L'amour n'a pas d'âge.

M. le Président :

On en est bien d'accord. C'est d'ailleurs un vrai sujet que l'on avait beaucoup travaillé dans le cadre de la question « Maisons de retraite du futur » avec Justine, et qui demeure d'actualité. La question des chambres doubles se pose notamment. La question de la sexualité est aussi un élément sur lequel il nous faut travailler, puisqu'on n'a pas de retour de l'État. On en reparlera probablement avec les textes sur la fin de vie. On est en plein cœur des compétences départementales, et c'est aussi tout ce débat qu'il nous faut faire vivre.

J'ouvre la discussion sur une partie importante, si ce n'est majeure, du budget départemental. Est-ce que cela suscite des commentaires, des interrogations, des demandes de précisions ?

Anouck Camain.

Mme Camain :

Je voulais revenir sur le rapport 8. Tout à l'heure, vous avez parlé de l'EHPAD, et de l'EHPAD d'Entrains. Je voulais revenir sur ce sujet. Même s'il est géré par une association gouvernante, privée, pourquoi le Conseil départemental n'est-il pas intervenu plus tôt au vu des différents rapports de la Commission de sécurité effectués par le SDIS depuis de nombreuses années (au moins dix ans) ?

Je rappelle que ces visites de sécurité ont lieu tous les trois ans, et que la dernière avait eu lieu l'an dernier. Je rappelle également que la responsabilité du Conseil départemental est engagée dès lors qu'une convention tripartite ou un CPOM ont été signés avec les établissements. C'est le cas ici avec l'EHPAD d'Entrains.

En matière d'accompagnement du handicap, je trouve que nous n'allons pas assez loin, et que nous sommes même très en retard. Pour exemple, la gestion électronique des données (la GED) aurait dû être mise en place à la MDPH depuis au moins dix ans, comme dans la plupart des administrations. À l'heure actuelle, les agents font un travail titanesque, entre l'instruction de tous les dossiers et la mise en place de cette GED.

D'autre part, en CDAPH, je ne compte plus les situations problématiques pour lesquelles notre Département n'a pas de solutions, donc pour des personnes en situation de handicap, enfants ou adultes. On n'a pas de solutions adaptées à leurs handicaps.

Le Conseil départemental engage sa responsabilité dans différents domaines du volet solidarité, et nous nous en félicitons, mais encore

faudrait-il que toutes ces bonnes intentions soient suivies d'effets pour le bien-être et la bientraitance des publics dont il doit assurer la protection.

Pour cette raison, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

M. le Président :

Bien. Merci. Justine, nous donnons une réponse rapide, ou pas du tout ?

Mme Guyot :

Sur Entrains, je te laisse répondre, et puis je répondrai sur...

M. le Président :

C'est toujours la même histoire : on est avec un groupe privé — ce n'est pas une association — un groupe, qui fait de l'argent sur les personnes les plus âgées et qui n'a pas rempli ses obligations. Ce n'est pas faute de le lui avoir rappelé ni de le lui avoir indiqué, mais ce n'est évidemment pas le Département qui fait la loi. C'est de la compétence de l'Agence régionale de la santé, qui a d'ailleurs pris des mesures en réaction aux manquements de Coallia. On est très déçu de la discussion qu'on a pu avoir avec eux, puisqu'on a souhaité qu'ils proposent à notre demande un projet qui soit viable économiquement et surtout qui permette aux habitants du territoire d'en bénéficier, mais aujourd'hui, on est toujours dans l'attente d'une réponse. J'espère qu'on ne sera pas sur des scandales du type de ceux d'Orpea, mais cela est tout à fait possible.

L'économie du grand âge dans notre pays n'est pas qu'un sujet de contrôle. Bien plus que cela, c'est un sujet de dialogue qui n'est pas assez permanent.

Sur la question du handicap, encore une fois, ce n'est une découverte pour personne que dans ce pays, et pas dans ce département, on n'a pas la capacité de proposer des solutions adaptées à la situation des uns et des autres. Comme toi, je le vis à titre personnel en ce moment ; je peux dire que c'est effectivement très complexe et très difficile. On a quarante ans de retard sur la question de la prise en charge du handicap. On aurait pu s'attendre à des ouvertures ces dernières années ; elles ne sont absolument pas au rendez-vous, et on continue à aller dans le mur en klaxonnant. Cela tient donc beaucoup, malheureusement, sur la bonne volonté, l'expertise, et l'expérience aujourd'hui d'un certain nombre d'acteurs, notamment d'un certain nombre d'acteurs associatifs. Je pense en particulier à l'APIAS, à la Sauvegarde, enfin aux quatre grandes associations qui sont sur ces enjeux, et qui rendent de fiers services aujourd'hui parce qu'il y a une défaillance sans fin de l'État sur ces questions-là.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole avant que je mette aux voix ? C'est la partie la plus importante du budget du Conseil départemental, et elle ne suscite pas plus d'interrogations que cela. Je me revois, chère Justine, quand j'étais Vice-président comme toi et que ce rapport passait en quelques minutes. Des millions et des millions dépensés, et on ne s'interrogeait pas — opposition comme majorité, Jean-Luc, ce n'est pas

du tout fléché à votre endroit. Je rappelle quand même qu'on est dans un moment très particulier, et qui va poser de nombreuses difficultés : les gens, et c'est très bien, vivent beaucoup plus vieux, beaucoup, beaucoup, beaucoup plus vieux. Il va donc falloir gérer plusieurs générations, plusieurs cohabitations difficiles. Et aujourd'hui, je prends l'exemple le plus criant peut-être pour les collègues de Cosne, Anne-Marie et Franck, c'est le projet de reconstruction de la maison de retraite sur Cosne, où on est en train de nous proposer...

Elle peut faire deux choses en même temps, Anne-Marie. Je vois bien, c'est bien ce que je te dis. Je le souligne, comme j'ai compris que Jean-Luc pouvait le faire.

Un intervenant :

Elle la réserve.

M. le Président :

Non, justement, le sujet n'est pas de réserver, parce que reconstruire à Cosne dans le cadre d'un projet qui a la signature du Premier ministre, ce qui n'est quand même pas tous les jours dans le département, à l'identique, une maison de retraite dont les premiers intéressés viennent de nous dire qu'ils n'ont certainement pas envie d'y aller, avouez que c'est quand même se foutre de la gueule du monde. Il faut que l'on réfléchisse à cette occasion — c'est ce que demande le Département depuis le mois de juillet dernier, et je crois que nous venons d'aboutir à la dernière réunion il y a quelques semaines — que l'on essaie de penser plutôt une maison de retraite qui se projette à domicile. C'est le souhait de nos concitoyens. Et parfois, l'aveuglement de la politique du chéquier fait que l'on oublie d'être vigilant, elle fait que l'on est parfois loin de la préoccupation des gens. Dès qu'on les écoute, dès qu'on discute avec eux, on comprend que c'est ce type de programme qui est intéressant. Toute la réflexion que nous menons autour de la maison de retraite du futur est donc bien celle-là, et on se sent parfois malheureusement assez seul, même si on nous sollicite pour aller raconter tout cela dans d'autres territoires, sous les lambris dorés des ministères à Paris. On nous parle à nouveau d'une loi dépendance dans les prochaines semaines, mais j'ai cru comprendre que l'on ne souhaitait plus adopter de dispositif législatif ces derniers temps, ce qui risque d'être un petit peu compliqué. Malgré tout, si tel est le cas, on contribuera volontiers, parce que dans la Nièvre, et le petit reportage en est un exemple, on a une vraie expertise aujourd'hui, que l'on veut partager avec d'autres. Il reste évidemment la question des moyens, qui est la sempiternelle question. Mais l'imagination peut parfois beaucoup de choses.

J'ai essayé de meubler, mais je vois que je n'arrive pas à susciter de levage... Si. Anne-Marie Chêne.

Mme Chêne :

Justement, si vous vous sentez un peu seul, ce serait bien que vous m'invitez, parce que je n'apprends les nouvelles qu'au CA de l'hôpital, sinon je ne suis pas conviée par ailleurs.

M. le Président :

Je ne suis pas invitant, chère Anne-Marie, c'est bien le problème. Il faut bien le mesurer, on l'avait rappelé tout à l'heure : le groupement hospitalier de territoire gère évidemment des hôpitaux de proximité, mais il gère aussi des maisons de retraite. Et en l'occurrence, nous sommes sur le terrain du groupement hospitalier de territoire, donc nous répondons à l'invitation dudit groupement hospitalier, avec d'ailleurs des dates de réunions qui sont la plupart du temps le lundi, ce qui n'est pas pratique, puisque c'est notre jour de Conseil départemental à tous. Mais je ferai passer le message avec beaucoup de plaisir.

Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Oui, merci Monsieur le Président. Pour vous aider, quand on rame à deux, la peine est moins grande. Je voulais simplement vous dire tout d'abord que la politique du chéquier, vous avez raison de vous en méfier. C'est pour cela que nous nous en méfions tout à l'heure sur la santé, voyez-vous ?

Pour être plus sérieux, sur le vieillissement, cela fait effectivement longtemps que l'on nous promet une loi. Cela remonte à avant le prédécesseur d'Emmanuel Macron. Je pense que le premier à avoir parlé d'une grande loi sur la dépendance, c'était Jacques Chirac. Depuis, on attend. On pourrait faire un sondage autour de la table : je ne sais pas qui autour de cette table souhaite finir ses jours en EHPAD, ou tout au moins dans l'EHPAD d'aujourd'hui, même s'il s'est bien amélioré par rapport à l'EHPAD d'avant en termes de sécurité, et peut-être même de confort matériel. Le confort humain, c'est autre chose, et ce n'est pas faire le procès de celles et ceux qui travaillent dans ces établissements : il s'agit aussi des difficultés des métiers.

Derrière cela, il y a le problème du recrutement. Garder des gens à domicile avec les salaires qui sont proposés aux aides à domicile, c'est une véritable difficulté, en sachant — mais ce sont des propos que j'ai déjà tenus ici et ailleurs — en sachant que ces salaires ne peuvent pas être mieux valorisés ou augmentés, parce que les pensions de retraite sont quelquefois très faibles et ne permettent pas aux bénéficiaires de cotiser un peu plus.

C'est donc un vrai débat de société. Est-ce qu'encore une fois l'État doit mettre la main à la poche pour accompagner cela ? Je suis le rétrograde de service dans cette Assemblée, je l'assume — Monsieur le Sénateur, soyez donc à vos lectures, plutôt que d'écouter ce que je dis. Autrefois, les familles prenaient elles-mêmes soin des anciens. Aujourd'hui, on délègue à d'autres cette responsabilité en étant beaucoup plus exigeant qu'on le serait soi-même. Je pense qu'il y a là aussi une réflexion à avoir, une approche citoyenne à faire, et je pense que cela fait partie des dossiers qui sont très difficiles à régler d'un coup de baguette magique.

M. le Président :

Nous partageons, avec uniquement une petite précision : le dernier texte majeur sur la question de l'âge, c'était la loi Touraine sur le vieillissement, qui est postérieure au mandat de Jacques Chirac. Peu importe le cadre réglementaire, aujourd'hui l'une des boussoles est le rapport Piveteau, qui dit notamment la règle du un pour un : un résident ou une personne accompagnée pour un professionnel. On se l'est déjà raconté à plusieurs reprises dans cette Assemblée : il me semble, et nous nous rejoignons, ce qui est une bonne nouvelle, il me semble qu'effectivement, c'est à nos concitoyens de reprendre le flambeau. On n'arrivera pas à combler le déficit : aujourd'hui, une bonne moyenne est plutôt à 0,6 équivalent temps plein par résident. La mobilisation des citoyens est nécessaire, et pas forcément pour des raisons financières, d'ailleurs, mais pour des raisons de pénibilité du métier en question. Sans vouloir revenir à la réforme des retraites, pour connaître, et vous les connaissez toutes, ce sont souvent des femmes, toutes celles qui lèvent à longueur de journée des personnes dans des lits, qui ont le dos ruiné à 45 ans et qu'on veut faire travailler jusqu'à 64 ans. Très franchement, ce n'est pas véritablement sérieux.

Oui, Pascale.

Mme de Mauraige :

Simplement une réflexion : on ne doit pas se polariser sur un mode d'hébergement, il faut se donner les moyens d'avoir tout un panel parce que ce panel correspond à différents stades de dépendance, malheureusement. Il faut donc plutôt aller vers des choses diverses et variées et s'autoriser effectivement de nouvelles structures, avec de nouvelles organisations, mais ne pas laisser non plus les choses traditionnelles en pensant qu'elles sont révolues.

M. le Président :

Toi, on te remercie d'avoir ouvert le chemin, parce que l'EHPAD de Saint-Amand, on peut le citer clairement en exemple. On y avait reconstitué un café, un salon de coiffure, de mémoire, et cela, c'était il y a plusieurs dizaines d'années. On voit bien aujourd'hui que c'est ce qu'il faut en faire, que l'on transforme nos maisons de retraite en tiers lieux de l'âge, où l'on fait autre chose que d'accompagner des personnes âgées. C'est véritablement le chemin. La multiplicité des propositions, comme on l'a vu d'ailleurs dans le reportage : le domicile, la résidence sénior, le village bleu, la résidence de service et la maison de retraite nouvelle version, et il y en a peut-être d'autres — la mutualisation de la retraite se fait de plus en plus, avec les mouvements dits Baga Yaga : ce sont des femmes en général qui mutualisent leurs retraites pour vivre leurs derniers jours ensemble — ce sont probablement des chemins qu'il faut baliser. Mais aujourd'hui, personne ne nous raconte cela. Dans les débats publics, depuis l'élection présidentielle notamment, c'est un sujet absolument majeur dont on n'a pas dit un mot, ce qui est quand même sidérant. C'est cela, au fond, qui porte, non pas la colère, mais la déception de la majorité départementale, car les vrais sujets qui nous concernent tous aujourd'hui ne sont pas mis dans le débat public. L'école

n'est pas mise dans le débat public, l'âge n'est pas mis dans le débat public, alors qu'il y a des choses criantes et que cela pousse depuis des années. Il est donc important que l'on essaie d'ouvrir, et je vous remercie une nouvelle fois Justine, les pistes sur ce sujet.

Jean-Paul Fallet.

M. Fallet :

Juste pour dire dans la continuité de ce qu'a dit Pascale sur la diversité et de ce que tu viens de dire, imaginons si on n'avait pas l'allocation personnalisée d'autonomie créée en 2001 par Paulette Guinchard, dans quelle difficulté nous serions. Ce qui est dommage, c'est qu'elle n'ait pas assez compensé, et que les gouvernements qui se sont succédé ont toujours refusé ou mis de côté la loi dépendance, qui aurait été une belle continuité.

M. le Président :

C'est la question du cinquième risque, et on espère qu'elle arrivera devant le bureau de l'Assemblée ou du Sénat, sinon on suggèrera à Patrice Joly de déposer une proposition de loi qui montre que le département, sur ce sujet, a de vraies idées pour réformer totalement la prise en charge de l'âge et du handicap.

Bien, cette fois, je mets au vote. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Si ? Allons-y, on s'abstient. Très bien. Des votes contre ? Il n'y en a pas. Donc le sujet est adopté.

Le rapport « Budget primitif 2023 — accompagner nos aînés et les publics en situation de handicap par l'innovation au service de l'inclusion » est adopté par 20 votes favorables et 14 abstentions (Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE, Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX, Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS, Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON).

Jocelyne Guérin quitte la séance à 15h30.

RAPPORT N° 9 : CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE — REPARTITION DES FINANCEMENTS 2023

M. le Président :

On continue avec un très bel outil : la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, qui est un partenariat avec la Caisse nationale des solidarités et de l'autonomie, chère Justine.

Mme Guyot :

Cette conférence des financeurs a pour objectif de coordonner sur le Département les actions de prévention en matière de perte d'autonomie des personnes de plus de 60 ans. Pour faire écho à ce qui vient de se dire, depuis 2019, la conférence des financeurs est compétente pour traiter des sujets qui ont trait à l'habitat inclusif dans un souci de diversification de l'offre.

Chaque année, la Caisse nationale des solidarités vote un budget et l'alloue à la conférence des financeurs. C'est un budget conséquent, puisqu'on est sur un budget global de 658 000 euros pour les actions de prévention, et 80 463 euros pour les actions réalisées dans le cadre du forfait autonomie.

La conférence des financeurs se réunira très prochainement pour retenir des projets sur différents axes :

- Encourager la vie sociale et la citoyenneté ;
- Renforcer les actions de mobilité et de prévention autour de la sécurité ;
- Mettre en place des actions à destination d'aidants de personnes en perte d'autonomie ;
- Maintenir et améliorer le capital santé.

C'est la conférence des financeurs, gouvernée conjointement par le Département et l'ARS, qui décidera des projets qui sont retenus dans ce cadre.

Ensuite, on a un montant de 80 000 euros qui est affecté à l'ingénierie, pour permettre à cette conférence des financeurs de fonctionner.

On a également les aides techniques individuelles, puisque les membres de la conférence des financeurs ont décidé d'attribuer un montant maximum de 3 000 euros dans le cadre des crédits 2023 pour financer des équipements et des aides techniques individuels, en complément de l'aide personnalisée d'autonomie.

On a également le financement de l'ergothèque « Merci Julie », pour la troisième année consécutive, à hauteur de 144 647 euros. Une ergothèque, on l'évoquait en commission, joue un rôle majeur sur le Département en l'absence justement d'ergothérapeutes.

Et puis on a également les actions menées par le groupement d'intérêt économique ingénierie et maintien à domicile des personnes âgées (le GIE IMPA), pour lequel la conférence des financeurs délègue chaque année une somme de 22 000 euros pour mettre en place des actions de sensibilisation, là encore afin de lutter contre l'isolement social des personnes retraitées.

Cette conférence des financeurs garde la possibilité de compléter cette délégation de gestion en 2023, et de prévoir une délégation de gestion sur le rappel à projet de 2024.

Voilà pour les grands traits de la conférence des financeurs, si ce n'est que l'on a quand même beaucoup de structures qui candidatent, y compris des structures telles que les centres sociaux, qui aujourd'hui jouent vraiment un rôle majeur dans l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie. Et il est vrai que, d'année en année, on a de plus en plus de dossiers. Cela est important, on a beaucoup de choses innovantes à destination des seniors. Il est donc souvent difficile de choisir, mais vraiment, on peut se satisfaire du fait que les structures associatives aient pris à bras le corps ces sujets. Depuis l'année dernière, on a vraiment énormément de projets qui émergent.

M. le Président :

Merci encore une fois, Justine, pour cette présentation très claire.

Avant d'ouvrir le débat, j'indique — j'ai oublié tout à l'heure — que Jocelyne Guérin a donné pouvoir à Michel Mulot.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole, un besoin de précisions sur la conférence des financeurs de la prévention de la perte de l'autonomie ?

Je n'en vois pas. C'est pourtant un outil remarquable, Justine l'a dit, mais j'appuie son raisonnement, notamment pour les actions des centres sociaux, qui ont parfois des injonctions contradictoires. On leur demande par exemple de faire beaucoup de formations au numérique. Quand elles reviennent sur leurs missions de base, c'est-à-dire la petite-enfance et l'accompagnement des personnes âgées, elles peuvent trouver dans les moyens attribués par la conférence des financeurs de la prévention de la perte de l'autonomie des moyens qui permettent de réaliser les projets. Et on essaie de les accompagner, non pas sur une seule année, mais vraiment sur deux, trois ans, en tout cas jusqu'à ce que le prototype puisse avoir atteint le niveau des espérances souhaité.

J'aurai essayé, cela ne provoque rien, donc je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité.

Le rapport consacré à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et à la répartition des financements afférents en 2023 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 10 : BUDGET PRIMITIF 2023 — ÊTRE PRÉSENT POUR LES FAMILLES ET PRENDRE SOIN AU QUOTIDIEN DE CEUX QUI EN ONT BESOIN

M. le Président :

Justine, merci encore une fois de suppléer Michèle Dardant qui fait un travail remarquable sur la question de l'enfance. Donc, si tu peux intervenir sur notre politique Famille.

Mme Guyot :

Oui. La réalité des chiffres nivernais nous rattrape et nous rappelle que les ambitions en matière de politique relative à l'enfance, à la famille et à la protection maternelle et infantile ne sont pas tant une compétence qu'une responsabilité humaine.

Le nombre d'enfants confiés pour 1 000 jeunes de moins de 21 ans représente près du double de la moyenne nationale : 23, contre 11,2 en France métropolitaine.

Toutes les études le montrent, le niveau de précarité a en outre tendance à faire croître les besoins.

Ces éléments ont conduit le Département à repenser dans leur ensemble les interventions en prévention et en protection de l'enfance, afin d'améliorer et transformer plus rapidement la manière de conduire cette politique, la prévention et la prévention précoce se posant comme un véritable enjeu.

Les ambitions et les priorités définies ne sont pas tant une dépense brute qu'un investissement destiné à réduire *in fine* les coûts induits par leur absence, qu'il s'agisse de la réduction des placements ou des vies qui parviennent à mieux se construire.

Le renouvellement du schéma départemental de l'enfance et de la famille, conduit concomitamment avec le renouvellement de la contractualisation avec l'ARS et l'État dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de la protection de l'enfance s'articule autour de différentes priorités :

- Accompagner les parents et prévenir les situations de risque ;
- Renforcer l'efficacité du dispositif de repérage et de traitement des informations préoccupantes ;
- Adapter les modalités d'accueil et d'accompagnement aux besoins des publics ;
- Fluidifier et renforcer le suivi des parcours des enfants confiés ;
- Renforcer la gouvernance et le pilotage de la politique de prévention et de protection de l'enfance.

Et sur le volet de la PMI, le Conseil départemental inscrit sa démarche dans une volonté de prévention précoce et très précoce sur le champ de la santé, le soutien à la parentalité et l'éducation familiale.

Ensuite, vous avez différentes actions significatives sur ce budget. Parmi elles — je ne vais pas toutes les citer, vous avez certainement lu le rapport qui est un peu long — on a notamment l'hébergement des enfants confiés, avec une augmentation des places d'hébergement des enfants confiés depuis 2020, la poursuite du soutien à la restructuration du village d'enfants, l'impact important sur le prix de journée de la revalorisation salariale liée au personnel socio-éducatif, mais aussi aux assistants familiaux. Sur le volet de la prévention, plusieurs dispositifs : les mesures judiciaires d'aide éducative en milieu ouvert, l'intervention à

domicile de techniciennes de l'intervention sociale et familiale, l'intervention sociale commissariat et gendarmerie, la contractualisation dans le cadre de l'unité d'accueil pédiatrie en danger (dont le Conseil départemental finance un poste de psychologue), le partenariat avec le bureau d'information jeunesse afin de proposer une écoute, un accompagnement et une orientation aux jeunes en situation de mal-être, les diverses subventions aux associations qui jouent un rôle fondamental dans la protection de l'enfance (notamment Nièvre Regain pour la gestion de quatre places d'appartement pour conduire des jeunes de 16 à 21 ans vers l'autonomie). Parmi les autres actions significatives, on a également, concernant les mineurs non accompagnés, un budget qui sera en baisse en 2023 compte tenu de la baisse d'arrivées des mineurs non accompagnés sur le territoire, et donc un appel à projets à moyens constants est en cours pour la création de structures spécifiques, puisque depuis quelque temps, l'hébergement en hôtel est interdit. On a également une action significative qui concerne le soutien aux majeurs, lequel a augmenté de 27 % en 2022 : c'est là quelque chose dont on peut se satisfaire, car cela s'explique par une volonté de limiter les sorties sèches de l'ASE.

Ce budget est donc très conséquent, puisque le budget 2023 pour la politique famille enfance est proposé comme suit :

- 27 651 278,12 euros en dépenses de fonctionnement ;
- 247 000 en dépenses d'investissement ;
- 2,7 millions d'euros en recettes de fonctionnement.

Celui de la PMI :

- 494 200 euros en dépenses de fonctionnement ;
- 15 150 euros en dépenses d'investissement ;
- 649 950 euros en recettes de fonctionnement

M. le Président :

Parfait. Merci beaucoup, Justine, pour cette présentation au pied levé. Le budget est important.

Est-ce que là encore, cela suscite des interrogations ou des demandes de précisions ?

Oui, Anouck Camain.

Mme Camain :

Merci. Tout à l'heure, Monsieur le Président, vous disiez que les réponses non adaptées au niveau des personnes en situation de handicap, c'était sur toute la France. Or, la Nièvre est un département très peu peuplé, il est au quatre-vingt-huitième rang national. Pourtant, la Nièvre se situe dans les premiers départements au niveau du nombre de dossiers MDPH à l'échelle nationale. Il y a beaucoup de dossiers qui concernent des enfants, donc on peut se poser des questions quant à la politique

menée en matière de protection maternelle et infantile, et se dire qu'il faut réellement mettre l'accent dessus pour mieux repérer les difficultés des familles et mieux accompagner les jeunes enfants. Nous trouvons donc que le projet et le budget pour la PMI (protection maternelle et infantile) ne sont pas assez ambitieux et importants. Les services de la PMI doivent repérer, ensuite diagnostiquer, puis rééduquer. Là, au niveau du repérage des difficultés, nous trouvons que c'est un peu compliqué.

Quand des difficultés sont repérées dans les premières années de l'enfant, la rééducation est beaucoup plus facile et courte que lorsque les difficultés sont installées chez des enfants beaucoup plus grands. Avec ces précisions, est-ce que vous proposez des choses en plus ? Ou est-ce que vous avez réfléchi à cela ?

Je pose toutes mes questions, et ensuite vous répondrez. Oui ?

Au niveau de l'aide sociale à l'enfance, plusieurs éléments posent question et demandent des précisions.

D'abord, sur le financement de la convention de l'intervenant social commissariat gendarmerie : pourquoi le Conseil départemental intervient-il ?

Sur le conventionnement avec une structure nommée Home Meitis, la question a déjà été posée l'année dernière : pour rappel, cette structure est domiciliée à Sarcelles, dans le Val-d'Oise, en disposant d'un agrément de l'Essonne, et son directeur est également directeur de plusieurs structures dans l'aide sociale à l'enfance, mais se présente comme un financier. Cela paraît compliqué de dépendre d'une structure d'autres départements.

Nous pouvons également nous interroger sur le fait qu'un jeune Nivernais ait été envoyé dans une institution à Tours, dont la directrice n'avait pas d'agrément, et avec un prix de journée dont le montant est le double d'un prix de journée dans d'autres institutions. Nos réflexions sont renforcées par le fait qu'il ait été démontré qu'il y avait eu maltraitance à l'encontre des jeunes accueillis dans ce foyer. Nous ne pouvons nous résoudre à faire le rapprochement de cette orientation hasardeuse avec le fait que cette directrice d'établissement ait des connaissances amicales au sein du Conseil départemental de la Nièvre.

De plus, j'ai lu dans le JDD la semaine dernière qu'il y avait un problème de logiciel quant au paiement de la revalorisation salariale des familles d'accueil prévue par la loi Taquet depuis septembre 2022. Je voulais savoir si ce problème allait être réglé très rapidement, puisqu'il y a des familles d'accueil qui sont dans le besoin. Je crois que ce problème n'a pas lieu ailleurs que dans la Nièvre.

Je voulais également avoir des précisions sur la prime d'ancienneté pour les familles d'accueil : est-ce qu'elle sera maintenue, ou pas ?

Je voulais aussi vous poser des questions sur la situation de la jeune fille, dont je vous avais parlé la semaine dernière, et pour laquelle des personnels encadrants m'avaient contactée. La maman avait déménagé à Bourges, et je voulais savoir ce qu'il en est actuellement pour cette jeune

filles. Quand j'ai été sollicitée sur ce sujet et que j'ai cherché des réponses, on m'a clairement fait comprendre que je n'avais pas à me mêler de choses en dehors du canton où j'étais élue. Or, quand des Nivernais m'interpellent, je cherche des réponses pour les leur donner.

Enfin, le financement de l'ASE Handicap Sauvegarde 58 n'est pas reconduit, ce qui là encore suscite de l'étonnement, puisque l'ASE et le handicap sont deux grandes missions confiées intégralement et obligatoirement aux départements.

Merci.

M. le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions dans le même ordre d'idée ? Parce que, là, elle était un peu longue, et elle mélange beaucoup de choses.

D'abord, sur la question plus globale du schéma de l'enfance, on l'avait déjà dit et je vous l'ai indiqué, outre le fait que la secrétaire d'État chargée de l'enfance a accordé plus qu'un satisfecit public au Département sur la manière dont il fonctionnait — c'est écrit dans le *Journal du Centre* : petit département, mais efficacité absolue — je vous rappelle que nous avons demandé à l'État de contribuer à hauteur de 50 % des nouvelles dépenses engagées au titre du schéma de l'enfance. Sur les 16 millions d'euros, on en attend donc 8 de l'État : on est toujours sans aucune réponse de la secrétaire d'État. Elle aurait pu nous dire : « Non, je n'y vais pas », mais elle ne daigne même pas nous répondre.

Je rappelle aussi que nous avons évolué, puisque la loi Taquet, qui a été adoptée il y a maintenant plus de douze mois, et qui est un fourre-tout où on mélange l'intérêt de l'enfant, les sujets pénaux, etc., enfin qui est une réaction aux scandales que relèvent les médias au lieu de traiter les projets de fond.

Le fait d'avoir financé un poste d'intervenant social police gendarmerie me paraît le minimum syndical que l'on puisse faire. C'est effectivement très compliqué de pouvoir recueillir des plaintes quand on n'est pas formé, à la fois pour des violences sexuelles, la situation d'enfant qui est souvent, on le sait, malheureusement complexe. Avoir des personnes formées aux côtés de gendarmes et de policiers qui eux-mêmes ont été formés semble donc la logique la plus importante. C'est d'ailleurs une demande forte du maire de Nevers, et on s'est véritablement retrouvé autour du financement de ce poste.

Je suis très étonné, et j'aimerais que l'on puisse avoir des précisions, parce qu'il ne faut pas mettre en cause les équipes techniques pour de prétendues relations amicales avec les équipes dans les services. J'avoue que, là, il faut me dire un peu ce que cela signifie, parce que c'est grave, comme accusation. Il faudrait l'étayer ; on ne peut pas en rester simplement à des mots qui sont très curieux. Il faudra apporter des précisions, pas publiquement, parce que cela n'a pas lieu d'être. Mais ce que vous racontez, si tel est le cas, cela relève de la justice pénale. Il faut donc être très prudent avec ce genre de discussions.

Sur les orientations dans des structures qui ne sont pas habilitées, oui, c'est le sort classique aujourd'hui dans notre pays. On s'en est ouvert à l'ensemble des intervenants, que ce soit le préfet du département concerné ou, évidemment, le collègue président du département. On s'est fait tant bien que mal communiquer le rapport d'inspection, qui est quand même assez intéressant à lire, et il faut parfois faire la part des choses entre ce que l'on retrouve dans les médias et la réalité du terrain. Là encore, j'appelle à la prudence et à la mesure.

Je rappelle enfin qu'il est tout à fait hors de question de traiter de situations individuelles au sein de cette Assemblée. Il y a un devoir de confidentialité avec les équipes, notamment dans le secteur de la petite enfance. Ce n'est pas un sujet qui se traite sur la place publique, encore heureux.

Je laisserai peut-être Joëlle Julien, qui connaît bien le dossier, si elle en est d'accord, répondre à la question sur les assistants familiaux, qui dans notre département sont parfaitement bien traités, contrairement parfois à ce qu'on peut écrire un peu hâtivement, ou à ce qu'on peut dire dans le cadre d'assemblées générales.

Joëlle ?

Mme Julien :

Oui. Si vous avez lu l'article concernant l'assemblée générale des assistants familiaux, vous avez dû voir dans le journal ma réponse immédiate à ce qui a été annoncé. C'est-à-dire qu'en fait, ce n'est pas le Conseil départemental qui est en cause. Effectivement, la loi a été promulguée au mois d'avril, elle a été mise en œuvre normalement au mois de septembre. On a demandé à notre éditeur de logiciel de nous faire le travail pour qu'on puisse payer les assistants familiaux ; il nous avait donné un délai de premier trimestre 2023 au plus tard ; on est à la fin du premier trimestre et il n'a pas tenu ses engagements. On a donc écrit à l'ensemble des assistants familiaux pour leur signifier ce qu'il se passait. On a également mis la pression à notre éditeur de logiciel. Et aujourd'hui, on en est là. Il faut savoir que de toute façon, l'effet rétroactif aura lieu à partir de septembre, et que les assistants familiaux toucheront l'intégralité de cette évolution de la loi Taquet. On a inscrit également sur le budget 2023 un complément de 1,2 million d'euros pour couvrir ce supplément auquel ils auront droit pour cette année.

M. le Président :

Merci, Joëlle. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur ce rapport, qui est un rapport important ?

Oui, Jean-Luc.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, que l'on n'aborde pas des dossiers individuels au sein de cette Assemblée ne me paraît pas anormal. En revanche, lorsqu'un élu, quel qu'il soit, est sollicité par un concitoyen sur un

problème divers, que cet élu fait son travail en essayant d'accompagner cette personne, il n'est pas normal que les services puissent lui répondre que ce n'est pas son affaire. Je crois que, sur des dossiers comme celui-là, ce qui compte, c'est la meilleure réponse que l'on peut apporter, et le plus rapidement possible. Et toutes les énergies sont bonnes à prendre.

M. le Président :

Alain.

M. Herteloup :

J'approuve complètement ce qui vient d'être dit. J'émetts juste une petite réserve, c'est qu'effectivement, dans toute situation individuelle, à partir du moment où il y a une prise en charge à caractère social, il y a ce que l'on peut dire, et ce que l'on ne peut pas dire, les renseignements que l'on peut donner, et les renseignements que l'on ne peut pas donner. Ce n'est pas parce qu'on est conseiller départemental qu'on est habilité à être dans le secret des familles et dans le secret des prises en charge des jeunes. Par conséquent, il y a effectivement une réponse qui ne peut être que partielle. Mais vous êtes travailleur social, je crois ? Non, pas du tout ? La réponse ne peut être que partielle, parce qu'on ne dévoile pas les contenus détaillés d'un dossier et des caractéristiques de la vie des jeunes, ou des jeunes adultes, ou des handicapés, etc. C'est la loi. Par conséquent, il n'est pas étonnant que vous ayez eu une réponse peut-être partielle et insatisfaisante par rapport à votre préoccupation, mais aussi par rapport à la question qui vous était posée, parce que nos usagers, eux, ne font pas attention et ne sont pas au courant de ce genre de détails. Cela s'appelle le droit de réserve dans certaines institutions. Dans d'autres institutions et dans d'autres corps de métier, c'est carrément un secret professionnel.

M. le Président :

Merci de ces précisions, Alain. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

Joëlle, oui.

Mme Julien :

Je me demandais pourquoi tout ce que vous annoncez, Madame Camain, on ne le retrouve pas au moment des commissions. Pourquoi est-ce qu'on ne travaille pas tous ces sujets en amont de la session pour mettre à plat les choses, pour pouvoir avancer ? Je me pose la question.

M. le Président :

Merci de cette interrogation, qui me parle. Je rappelle juste que c'est le fonctionnement traditionnel des commissions. Personne n'est ici à essayer de prendre en défaut le voisin, en particulier sur des sujets de cette nature, qui dépassent toute considération d'orientation politique. Le travail en commission mériterait d'être un peu plus soutenu, je le regrette régulièrement. Les commissions servent à cela, il n'y a de pièges pour

personne ; cela permet à la fin d'avancer et d'être en discussion sur les vrais sujets, c'est-à-dire sur les orientations.

Jean-Paul Fallet, oui.

M. Fallet :

Je voulais aller dans ce sens. On a des temps, qui sont relativement longs, où l'on peut échanger dans les commissions. Il devient frustrant que ce temps ne soit pas utilisé pour travailler des échanges d'informations que l'on reçoit aujourd'hui et qui peuvent faire l'objet de débats. Je trouve que débattre, c'est une richesse ; il faut qu'on en profite. Et il est vrai que les commissions n'apportent pas ce point : on se retrouve dans une instance où l'on ne peut pas nécessairement tout aborder. Je le regrette, et je souhaite qu'à l'avenir ces commissions soient vraiment des lieux où l'on puisse échanger par rapport aux dossiers qui sont présentés.

M. le Président :

Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Je reviens encore au monde d'avant – vous me direz que, vraiment, je suis rétrograde – mais il me semble que, là aussi, on était plus prudent et qu'on ne faisait pas partie de plusieurs commissions, parce que, là, on se trouve souvent dans plusieurs commissions, avec quelques conseillers départementaux qui sont sur les *starting blocks* et disent : « Vite, vite, vite, parce qu'il faut que j'aille à la commission suivante ! » Avant, on avait une commission, et on s'y tenait, même si tous les sujets sont évidemment fort intéressants, et qu'on a envie de les partager. On pourrait donc effectivement approfondir parfois ce genre de sujets.

M. le Président :

On peut l'entendre. De là à ce qu'il n'y ait jamais de prises de position dans lesdites commissions... On voit bien aussi ce que cela veut dire. On est un peu transparent, et on me raconte que ce n'est pas l'endroit où l'on travaille le plus, alors que cela le mériterait pour aller plus largement sur les sujets de fond.

Oui, Alain Herteloup puis Jean-Luc Gauthier.

M. Herteloup :

Pour répondre à la préoccupation d'Anouck concernant l'apparence de ce volume important d'enfants handicapés et de prises en charge dans le département de la Nièvre par rapport à d'autres : cela rejoint peut-être le travail en commission. Mais aussi — je ne vous incrimine pas, ce n'est pas la question — on a une histoire, dans ce département, qui est très particulière, et qui remonte à deux, voire trois générations. Je sais que vous travaillez avec quelqu'un qui est assez préoccupé par ces questions de la prise en charge de l'enfance, alors peut-être plus largement étalée au handicap. Mais il faut peut-être voir aussi comment, aujourd'hui, dans ce département, nous sommes amenés à gérer un phénomène qui

s'appelle le phénomène de reproduction des situations sociales dégradées de génération en génération. En témoigne par exemple le fait que, il y a environ vingt ans, on ne se préoccupait pas de l'accueil des travailleurs en ESAT, à partir du moment où ils se trouvaient en retraite, ni des établissements spécialisés susceptibles de les accueillir. C'est là une question réelle, maintenant, et depuis une petite dizaine d'années. Cela montre que les carences sociales se transmettent de génération en génération, qu'il faut rester modeste et ne pas imaginer pour autant que la prise en charge de l'ensemble des travailleurs sociaux qui ont travaillé depuis des années a été inefficace. Tout simplement, les carences se reproduisent, que ce soit dans la Nièvre ou ailleurs. Chez nous, elles sont peut-être plus visibles, parce que chez nous, tout est plus visible : on est plus petit que les autres.

M. le Président :

Merci, Alain.

Jean-Luc.

M. Gauthier :

Oui, Monsieur le Président. Chers collègues, Pascale a bien résumé la situation concernant la dernière CP, et donc l'après-midi consacrée aux commissions, d'où j'étais absent, mais dont les collègues m'ont fait ce rapport : « Surtout pour la préparation budgétaire où il y a beaucoup de rapports, on avait une heure et demie pour tout ficeler ». Vous admettez donc qu'il faudrait peut-être revoir le format. Ce que disait Pascale était très juste : cela vaut de part et d'autre. On ne peut pas être au four et au moulin.

En revanche, je ne suis pas du tout d'accord avec vous, Monsieur le Président, et je sais que cela vous pose un problème, mais notre groupe fonctionne ainsi : il n'y a pas de prise de position individuelle qui puisse engager le groupe. Donc, débattre, oui, décider, non. La décision se fait collectivement, parce que c'est ainsi que nous fonctionnons.

M. le Président :

Oui, alors attendez, parce que vous êtes gentils de tous me murmurer à l'oreille, mais je ne vais pas m'en sortir.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Oui, Anouck Camain.

Mme Camain :

Merci. À la suite de ce qu'a dit Alain, je voudrais proposer quelque chose. J'ai vu qu'il y avait une expérimentation annoncée par la secrétaire d'État chargée de l'enfance : l'expérimentation d'un Comité départemental pour la protection de l'enfance dans les départements volontaires, pour une durée de cinq ans. Étant donné que nous avons voté le schéma Famille Enfance en novembre dernier, qu'il va jusqu'en 2026, que ce Comité départemental pour la protection de l'enfance, qui vise à encadrer, et donc aussi à aider pour un tel schéma, je pense que ce serait une bonne chose que l'on puisse le créer ici. Ces comités comprendront

divers acteurs de la protection de l'enfance du territoire. Vous voulez que je les cite ?

Vous savez en quoi consiste ce Comité ?

Il facilite la coordination et la concertation interinstitutionnelles, il s'inscrit en complémentarité de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, et je trouve que ce serait une bonne idée si on le créait dans la Nièvre, et que donc on participe à cette expérimentation.

M. le Président :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Je n'en vois pas.

Pour terminer sur cette histoire de commissions, le sujet — mais vous le savez bien, vous êtes destinataire des rapports, puisque c'est la loi, douze jours avant lesdites commissions, ce qui laisse évidemment le temps, et ce délai est fait pour cela, d'avoir un travail en préalable en formation de chacun des groupes. C'est ce que nous faisons, et qui nous permet justement de défendre une position collective au sein de chaque commission. Je comprends très bien que les uns et les autres, on n'est pas spécialiste de tous les sujets, même si au bout de deux années, de pratique, en général on commence à comprendre ce dont on parle, parce que ce sont souvent les mêmes sujets qui reviennent. Mais chacun est libre, je ne porte pas de jugement. Je témoigne juste, en disant que sur la fluidité de nos débats ici, cela permettrait de se consacrer à l'essentiel, et non pas aux sujets périphériques qui permettent d'apporter des réponses techniques au préalable. Mais je respecte totalement le choix du groupe.

Attendez, vous êtes gentils, je vous demandais s'il y avait des prises de parole, et vous me disiez que non. Anne-Marie, vas-y, je terminerai après.

Mme Chêne :

C'est pour spécifier que les rapports de la commission Finances, je les ai eus le 15 mars au soir.

M. le Président :

Cela n'est pas normal. Comment est-ce possible ? On ne se l'explique pas. Pour le coup, il y a une règle qui est très claire. Je ne sais même pas si tu ne pourrais pas t'amuser à saisir le tribunal administratif pour faire annuler la session, parce que tu dois avoir le rapport dans ce délai, c'est un délai légal. Sauf à ce que la Poste ait failli, je suppose que c'est de cette nature-là...

Mme Chêne :

C'était par mail.

- M. le Président :* Il faut vraiment regarder dans les spams et autres. Si tous les autres l'ont reçu, comme tu es sous la bannière d'une adresse commune, c'est plutôt, *a priori*, mais il faut le vérifier, chez toi que le problème s'est produit.
- Sur les comités Théodule inventés par les secrétaires d'État, on donnera suite à ce genre de proposition le jour où la secrétaire d'État en question fera preuve du minimum de cordialité républicaine, qui est de répondre aux interrogations qu'on lui porte par écrit. Je solliciterai d'ailleurs un rendez-vous avec elle — elle a souhaité de son côté me rencontrer, mais elle n'a pas encore formalisé sa demande — de manière que l'on mette effectivement les choses au point. Mais je crains malheureusement que dans ce genre de sujet extrêmement important et complexe, ce ne soit pas en inventant la énième commission (il y en a beaucoup sur ce secteur-là) que l'on règle le moindre problème. Nous étudierons donc le dossier quand la courtoisie républicaine sera respectée.
- Michel, oui.
- M. Suet :* Il n'y en a pas pour longtemps.
- M. le Président :* Ce n'est pas grave.
- M. Suet :* Je ne partage pas trop ce que vous venez de dire par rapport à notre attitude dans les commissions. Je parle ici de la Commission Finances, et très honnêtement, on ne cherche à piéger personne.
- M. le Président :* Je n'ai jamais dit cela, bien au contraire.
- M. Suet :* Mais, par rapport à l'esprit que vous vouliez faire ressortir tout à l'heure, ce n'est pas cela. Pour la Commission des finances, ce n'est pas cela.
- M. le Président :* Alors, précisons, parce que je ne comprends pas.
- M. Suet :* Je vais essayer de traduire. Il est vrai que j'ai l'impression de ne pas être clair.
- M. le Président :* Non. En tout cas, pas pour moi.
- M. Suet :* Je suis d'accord.

La commission finances, très honnêtement, je peux en témoigner, et je pense même que les autres personnes qui y participent, dont d'ailleurs vos fonctionnaires, peuvent également en témoigner, elle se passe dans une bonne ambiance. En tous les cas, je l'espère. Si tel n'était pas le cas, il faudrait me le dire. Il n'y a aucune prise de position ou de silence caché pour piéger — en se disant : « Tiens, on va les piéger la prochaine fois ». Très honnêtement, cela n'existe pas. Je tiens quand même à le dire pour la Commission Finances.

M. le Président :

Cela vous honore. Cela t'honore, Michel. Mais je le rappelle, ce sont les collègues — puisque je n'y assiste pas — qui indiquent que ce n'est pas tout à fait le cas dans les autres commissions. Dont acte.

Joëlle.

Mme Julien :

Je confirme ce que dit Monsieur Suet : on passe un bon moment à la Commission des finances. Ce que je veux dire, c'est que, sans prendre de décision, les demandes qui ont été formulées par Madame Camain auraient pu être l'occasion d'avoir un débat — sans prise de décision au bout du compte — et d'avoir un éclairage sur les sujets qui devaient être traités aujourd'hui dans cette session. C'est tout.

M. le Président :

Est-ce qu'on va arriver au vote ? Cela va être compliqué.

Jean-Paul Fallet, Jean-Luc Gauthier.

M. Fallet :

Je voulais juste ajouter, par rapport à ce que vient de dire Michel, que dans les commissions que l'on évoquait tout à l'heure, il y a une très bonne ambiance. Il n'y a pas de souci par rapport à cela. Mais on aimerait que ce soit un peu plus riche en termes de propositions — non pas de propositions, mais de débats.

M. le Président :

Une heure et demie. Et quand on fait deux heures, tout le monde est parti. Allons, j'exagère.

Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

J'entends les conseils que vous nous prodiguez, Monsieur le Président, sur le fait que nous devrions — ce que vous faites — préparer les commissions avant lesdites commissions. Nous, nous avons un mode de fonctionnement inverse, c'est-à-dire que nous attendons que la commission soit réalisée pour prendre de l'information. Quand on reçoit les rapports qui nous sont envoyés par la majorité, on n'a pas nécessairement, à la lecture de ces derniers, le sens précis des choses.

C'est justement avec la présentation des dossiers à l'oral que l'on apprend ce qu'il y a réellement dans ce rapport et derrière chaque mot. C'est à partir de ce moment-là que l'on se forge une opinion. C'est tout.

Et puis, j'ai aussi été un jeune conseiller général : on apprend, et on n'a pas toujours le bon réflexe au bon moment. Le principal est qu'on en parle, et même si c'est au moment de la session, ce n'est pas très grave. Le principal est qu'on en parle.

M. le Président :

On en parle tout le temps, parlons-en aussi, et souhaitons-en l'augure en commission dorénavant.

Parfait, on arrive au vote. Les abstentions ? Combien en a-t-on ? Toujours... Pas de vote contre, toujours, donc le rapport est adopté, toujours.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2023 — Être présent pour les familles et prendre soin au quotidien de ceux qui en ont besoin » est adopté par 20 votes favorables et 14 abstentions (Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE, Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX, Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS, Franck MICHIOT, Michel SUET, David VERRON).

RAPPORT N 11 : BUDGET PRIMITIF 2023 — UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ENFANTS ET UN LIEU DE MÉDIATION POUR LES FAMILLES

M. le Président :

On continue avec Justine, qui supplée toujours Michèle Dardant, sur la question de la MADEF Les Cormiers.

Mme Guyot :

J'avais prévu de présenter les deux rapports conjointement.

Les objectifs de la politique Famille Enfance sont complétés du programme d'action en faveur des mineurs accompagnés à la MADEF, et des familles accompagnées avec un budget 2023 proposé comme suit autour de différentes actions :

- La prise en charge éducative par le développement de l'axe médico-psychologique ;
- Le soutien à la parentalité par la mesure de placement éducatif à domicile ;
- La formation ;
- Le projet de construction du nouvel établissement dont la livraison devrait être prévue au second trimestre 2024.

Au budget, il est prévu d'inscrire 5 648 465 euros en dépenses de fonctionnement, et 29 027 500 euros en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 5 648 465 euros en fonctionnement, et 29 052 293 euros en investissement.

Voilà ce que j'avais à dire sur ce rapport.

M. le Président :

Très bien, merci. Est-ce qu'il y a à nouveau des interventions sur le sujet ?

Jérôme, oui, allons-y.

M. Malus :

Pas sur le sujet global de la MADEF. Je pouvais faire cette intervention, sur ce rapport numéro 11, sur le numéro 19, ou encore sur le numéro 43, et je vais m'en expliquer.

Concernant la construction de ce nouvel établissement de protection de l'enfance, quand on vote un budget comme on est en train de le faire, il faudrait des choses précises et concordantes. Nous avons du mal à trouver le coût réel de cette opération.

Je vais reprendre et vous donner quatre chiffres. Ainsi, vous nous donnerez peut-être le bon, pour que l'on puisse prendre la décision de voter sur le sujet.

Lors du CA de 2020 — je reviens en arrière — sous Alain Lassus, il y avait un coût global présenté à 20 566 693 euros.

Sur ce rapport 11, à la page 253, en dépenses d'investissement, le programme de construction du nouvel établissement d'enfance est à 28 439 000 euros : premier chiffre sur ce rapport.

Sur le rapport 43, qui est le rapport général, un autre chiffre : le coût total des travaux de construction du nouvel établissement de protection de l'enfance est à 22 millions d'euros. On a donc 6 millions d'écart.

À la page 1009, restructuration de la MADEF, l'état des autorisations de programme est à 20 192 957 euros.

La question est donc assez simple, pour que l'on puisse au moins comprendre et prendre le bon chiffre : quel est le coût du programme global du nouvel établissement pour l'enfance ?

Merci.

M. le Président :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? On en reste sur des questions de chiffres. Non, il n'y en a pas d'autres ?

Stéphanie, a-t-on des éléments précis ? Quel est le bon chiffre ?

J'imagine qu'entre les autorisations de programme, les autorisations de paiement, le moment où l'on en discute, les choses changent, comme

dans tout dossier de cette nature. Mais j'aimerais pouvoir assurer que le chiffre indiqué dans le rapport est bien le chiffre définitif.

Mme Robinet :

Le coût des travaux est de 20 millions d'euros, plus les études, l'acquisition, etc., on monte à 26 millions d'euros. Pour la différence, je passerai la parole à mon voisin, puisque l'on est sur des questions budgétaires et comptables.

M. Lefrancq :

En fait, on a inscrit également en crédits sur l'année 2023 des crédits pour transférer les dépenses d'études en dépenses de travaux, puisque le projet est réalisé via une convention de mandat avec Nièvre Ingénierie, à qui on fait des avances. Lorsque Nièvre Ingénierie nous communique les pièces justificatives, les factures prouvant les dépenses qui ont été réalisées pour l'opération, on passe des écritures comptables de transferts de comptes d'avances à des comptes de travaux qui nécessitent une inscription budgétaire complémentaire, mais qui s'équilibrent puisque les mêmes crédits sont inscrits en dépenses et en recettes.

M. le Président :

Très bien. Ces éléments de réponse sont-ils satisfaisants ?

M. Malus :

C'est gentil de répondre, mais on me redonne là 26 millions. Or, j'ai trouvé 21 millions, 28 millions, 20 millions. La question est celle du coût global.

M. le Président :

Ce qui a été précisé à l'instant, c'est que l'on est sur 20 millions d'euros d'investissements, et 6 millions d'euros d'acquisitions et études. Les choses sont claires. Ce sont des chiffres sur lesquels nous travaillons. Derrière cela, il y avait une technique de comptabilité. On peut faire de la comptabilité avec Thierry Lefrancq pendant un moment si vous voulez, mais ce n'est pas franchement notre fonction. Je vous invite les uns et les autres à discuter avec lui si vous voulez faire de la comptabilité. Ici, on vote des budgets, et pas de la comptabilité. Ce sont deux choses différentes. Ce qui est important, c'est que vous ayez la vérité des prix, claire. On en parle depuis un moment, il ne s'agit pas que vous ayez le sentiment que l'on maquille les choses ou qu'elles ne sont pas claires. Elles le sont, ou en tout cas, elles sont précisées en séance : 20 millions d'euros pour le projet, et 6 millions d'études.

C'est clair, ou ce n'est pas clair ?

Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : C'est clair, mais à quoi correspondent les 28 millions d'euros ? Si le programme global sera à 26 millions d'euros, pourquoi a-t-on parlé de 28 millions d'euros ? Il faudrait que l'on comprenne.

M. le Président : À question précise, réponse précise. Allez-y, on recommence.

Mme Robinet : Vous direz que ce n'est pas un détail, ce que je partage. Quand je dis 20 millions, le vrai chiffre est 20 936 965 euros, donc 21 millions, plus 6 millions et quelques, je n'ai plus le chiffre exact. Excusez-moi.

M. le Président : Voilà. Dont acte. Les chiffres sont les bons.
Typiquement, ce genre de débat — on vient d'en parler — on en parle en commission, on fait venir les fonctionnaires, et on règle le sujet, qui n'est pas un sujet d'Assemblée, très clairement. Non, ce n'est pas un sujet d'Assemblée, pardonnez-moi. Quel sens cela a-t-il ?

M. Malus : Ce sont des chiffres différents.

M. le Président : Non, ce ne sont pas des chiffres différents. Ce sont des sujets différents qui appellent à différencier les chiffres. Mais ne laissez pas planer l'impression que tout cela est camouflé sous le tapis. Ce n'est pas la vérité, donc ce n'est pas la peine d'en rajouter. Et c'est tout l'intérêt du travail en commission. Je comprends qu'on ait des interrogations, je n'ai pas de problème avec cela. Mais levons-les dans des moments de travail où vous avez les fonctionnaires qui connaissent cela par cœur sous la main. Michèle aurait été là, elle aurait pu vous donner ces éléments en tant que vice-présidente, mais elle est souffrante, elle n'est pas avec nous et ne peut pas les indiquer. Mais on n'est pas là pour faire de la comptabilité, *please*. Non, Jean-Luc.

M. Gauthier : On n'est pas là pour faire de la comptabilité, mais on est là pour prendre des décisions sur des chiffres exacts, même si c'est un budget primitif.

M. le Président : Oui, je vous l'accorde, mais les chiffres exacts viennent d'être donnés, avec — et je vous remercie pour votre vigilance — une précision complémentaire apportée par Stéphanie Robinet, que l'on remercie. Les chiffres sont bien ceux-là.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non, il n'y en a pas.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? C'est adopté, je vous remercie.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2023 — Un espace protecteur pour les enfants et un lieu de médiation pour les familles » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 12 : BUDGET PRIMITIF 2023 — LA PIERRE ANGULAIRE D'UNE NIÈVRE ÉPANOUIE

M. le Président : On change de sujet avec Wilfrid Séjeau, sur le budget de la culture, rapport numéro 12 sur 45.

M. Séjeau : Merci Monsieur le Président. Chers collègues, concernant le budget de la culture, cela a déjà été mentionné en introduction par Fabien Bazin, la culture fait partie des priorités fortes du Conseil départemental, puisque dans un contexte budgétaire difficile, compliqué, le choix a été fait de maintenir les crédits culture à la même hauteur que ceux de l'année précédente. Malheureusement, bien souvent, les crédits culturels sont l'objet de variables d'ajustement : on les rabote quand il est besoin de faire des économies, en considérant que c'est sans doute une politique accessoire. Dans le département de la Nièvre, nous considérons que l'action culturelle est une politique tout à fait essentielle, et que si un budget ne doit pas être impacté, c'est bien celui-là : celui d'une action culturelle qui s'incarne, qui se développe pour tout le territoire de la Nièvre, pour toutes les Nivernaises et pour tous les Nivernais, avec une volonté manifeste d'aménagement culturel du territoire, d'une action sur l'ensemble de la Nièvre, avec des mots forts qui sont ceux d'épanouissement, de découverte, de plaisir, d'émerveillement, et quelques grandes priorités que je souhaiterais mettre en avant.

La première est celle de l'éducation artistique et culturelle, qui fait partie de nos fils conducteurs dans l'action culturelle, avec notamment le soutien à Réseaux, que vous connaissez bien maintenant. C'est près de 1,4 million d'euros pour l'action de Réseaux, en lien avec les collectivités locales, qui participent également au financement de cet outil. Celui-ci permet à plus de 5 000 Nivernais et Nivernaises chaque semaine d'avoir une pratique artistique (musique, danse ou théâtre).

Un autre acteur que nous soutenons et qui est en développement, c'est le café Charbon, à Nevers, qui va développer des pratiques, des ateliers et des studios de répétition à destination des jeunes.

Et aussi, dans les projets que nous souhaitons développer, il y a bien sûr le projet de centre d'art contemporain. Nous avons délibéré au mois de décembre dernier l'achat de la faïencerie Montagnon ; l'année 2023 doit être dédiée au développement d'un projet pour ce site, avec d'ores et déjà — nous avons échangé sur ce point avec la Direction des affaires culturelles et la ville de Nevers — l'idée que l'éducation artistique, et

notamment l'éveil artistique, soit au cœur du projet de centre d'art contemporain.

Cette action d'éducation artistique et culturelle se traduit aussi par une action à destination des collèges, que nous souhaitons amplifier, peut-être en nous appuyant aussi par exemple sur les possibilités liées au pass Culture.

Une action, qui a juste été initiée en 2022, et qui est directement liée aux compétences du Conseil départemental, est l'action vis-à-vis de la petite enfance. Nous avons accueilli cette année Sophie Marinopoulos, qui travaille justement sur l'éveil artistique, et nous savons que les services Culture et Petite Enfance sont en lien pour développer des projets.

L'enjeu, et c'est aussi ce qui marque la priorité du Conseil départemental, c'est que cette action culturelle ne doit pas être cantonnée à la Direction de la culture, mais bien infusée dans l'ensemble des politiques du Conseil départemental, et avec l'ensemble des publics du Conseil départemental.

Je vous l'ai dit, la deuxième priorité est l'attention très marquée à un aménagement culturel du territoire, avec un soutien revendiqué aux acteurs à vocation départementale ou qui mènent une action dans l'ensemble du Département. C'est le cas notamment de la Maison avec son programme Côté Jardin. C'est le cas aussi de la Cité du Mot à la Charité, qui rayonne et dont l'action dépasse largement le simple cadre de la Charité, la Cité du mot, dont nous accompagnons le développement, avec aussi une hausse des crédits pour cette année. Bien sûr, il y a la Tournée d'alimentation culturelle générale, qui sillonne le département, la Transverse, à Corbigny, que nous allons soutenir davantage dans ce projet, et qui rayonne sur trois communautés de communes. On pourrait citer aussi le théâtre des Forges royales à Guérigny, les Petites Rêveries, la Bergerie de Soffin... tous ces lieux qui sont présents sur l'ensemble du département, et qui font que nous avons une vie culturelle extrêmement riche et extrêmement diversifiée.

Cette politique culturelle est bien sûr avant tout un atout pour les habitants du territoire, mais elle est aussi, et Fabien Bazin l'a bien dit en introduction, un facteur pour dire à quel point le département de la Nièvre est un département où il fait bon vivre, où l'on peut vivre bien, où l'on a une vie culturelle très riche. Ce n'est pas parce que l'on vit en milieu rural que l'on ne peut pas avoir accès à une programmation et à une vie culturelle extrêmement diversifiées. Je pense que c'est vraiment un facteur pour faire venir dans la Nièvre.

Je voudrais dire aussi quelques mots sur notre action en faveur du patrimoine et des musées. Dans cette délibération, il vous est proposé d'officialiser le nouveau nom de la Cité des présents, à Château-Chinon. « Cité des présents » nous paraissait plus riche, et peut-être moins figé que « Cité muséale ». « Cité des présents » fait à la fois référence à la question du cadeau diplomatique, en lien avec le musée, anciennement dit « du septennat » : le présent est ici le cadeau diplomatique, mais aussi celui de la contemporanéité, puisqu'il ne s'agit pas seulement de faire vivre l'héritage de François Mitterrand, mais aussi de parler aujourd'hui

des enjeux de la diplomatie contemporaine, ainsi que de parler, au travers du Musée de la Mode et du Costume, des enjeux contemporains liés à la mode et au vêtement. La Cité des présents, vous le savez, ouvrira normalement en 2024. Il est proposé un crédit pour finir la préparation et la mise en valeur des collections : il s'agit d'un crédit d'investissement.

Dans le domaine des musées, il s'agit aussi de réaffirmer notre soutien — c'est aussi un acte fort en termes d'aménagement du territoire — notre soutien aux musées de La Machine, de Varzy et de Saint-Amand.

Finalement, je vous propose donc de voter un crédit de 2 797 205 euros en dépenses de fonctionnement, et de 269 219 euros en dépenses d'investissement en faveur de l'action culturelle du Département de la Nièvre.

Merci.

Michel Suet et Véronique Khouri ont quitté la séance à 16 h 40.

M. le Président :

Merci beaucoup, Wilfrid, pour cette présentation extrêmement précise.

Avant de passer la parole à Blandine Delaporte, je vous indique que Michel Suet a donné pouvoir à Jean-Luc Gauthier, et que Véronique Khouri, elle, a donné pouvoir à Corinne Bouchard.

Blandine.

Mme Delaporte :

La semaine dernière, on avait une publication dans le *Journal du Centre* qui nous indiquait les finitions de l'internat d'excellence de Corbigny, et qui nous expliquait aussi toute la machinerie qui se met derrière avec ce projet culturel qui se met en place, et où les acteurs culturels du territoire sont censés s'impliquer aussi auprès des jeunes gens. J'ai trouvé que c'était vraiment une très belle démarche. On peut justement voir notamment l'implication de la Transverse dans ce projet pédagogique, culturel et de développement du collège de Corbigny. J'ai trouvé cela tout à fait intéressant. C'était juste cette petite remarque, que cela m'avait séduite la semaine dernière.

M. le Président :

Parfait, merci Blandine.

Corinne, Pascale, pour changer ? Ou Pascale, Corinne ? Corinne, alors.

Mme Bouchard :

C'est notre réponse à propos de ce rapport. La partie « Territoire et artistes » du rapport ne nous pose pas de problème. Wilfrid va être content : nous approuvons la déclaration d'intention et l'effort pour maintenir une offre culturelle variée.

À titre personnel, j'aimerais saluer en particulier le soutien à la Camosine, qui fait un travail de grande qualité au service de l'érudition et du patrimoine nivernais.

Il y a quand même un point sur lequel nous achopperons toujours : la Cité muséale. D'après le rapport, la dépense de fonctionnement globale prévue pour les musées est de 226 000 euros pour 2023, dont 217 885 euros pour la Cité muséale, et 89 219 euros en tout pour l'investissement, dont 85 719 pour la Cité muséale. Autrement dit, la Cité muséale absorbe à elle seule à peu près la totalité des fonds, et cela, c'est en contradiction avec la déclaration d'intention, qui parle d'équité de traitement de tout le territoire.

Ici, cela lui fera sûrement plaisir, je me ferai le porte-parole de Monsieur Château, le maire de Guérigny. Il me demande régulièrement de rappeler au Conseil l'existence du site patrimonial remarquable des Forges, et celui-là est loin de bénéficier de la manne départementale, à la hauteur de ce qui est fait pour Château-Chinon ou La Charité.

Nous avons aussi une question sur un point de détail. À la page 273 du rapport, on lit : « Pour renforcer la lisibilité du contenu et des ambitions de ce nouvel équipement culturel, une recherche a été conduite avec l'appui d'une agence de communication sur son nom. Le nom proposé, Cité des présents, permet de faire le lien entre les deux collections des musées. » À titre personnel toujours, comme nom, j'aurais proposé gratuitement « Cité de l'éléphant blanc », vu ce qu'elle va coûter (voir les points précédents).

Je ne sais pas si nous aurons un jour le total de l'opération sous la forme d'un tableau clair et complet, parce qu'on a des chiffres qui sont dispersés dans plusieurs rapports, et il est difficile de voir à quoi ils correspondent. Mais, en attendant, nous aimerions savoir quelle est l'agence de communication qui a proposé le nom, combien elle a été payée, pour quelle mission, et à quelle date elle est intervenue — cette dernière question sur la date, parce que le nom « la Cité des présents » avait déjà été évoqué lors de la visite de chantier en septembre 2022.

Pour conclure, je ne voudrais pas faire offense aux mannes de François Mitterrand et à ses amis, mais en fait de présents, ses cadeaux commencent à coûter un peu cher à la Nièvre.

Cela étant dit, compte tenu du reste, nous voterons ce rapport.

M. le Président :

Bien. Pascale.

Mme de Mauraige :

Je serai moins incisive que Corinne, simplement je me pose la question de savoir si ce titre n'est pas un peu trop ésotérique, puisqu'en fait, l'idée principale est de commercialiser ce lieu. Est-ce très parlant pour des gens de l'extérieur ? Je l'aurais plus vu en sous-titre. Avec « Cité muséale », au moins, on sait qu'il y a des musées, et après, on le décline. Mais « Cité

des présents », je ne sais pas si cela est très parlant pour le quidam qui est à l'autre bout de la France.

M. le Président :

Très bien. On doit d'ailleurs revoir la Maire de Château-Chinon pour essayer de faire dialoguer ensemble les trois projets qu'il y a aujourd'hui sur Château : la Cité des présents, le travail autour des minéraux et le travail autour du ciel. C'est là tout l'intérêt d'essayer de capter des flux touristiques pour les amener de manière importante à Château-Chinon.

Je rappelle toujours qu'à l'entrée du département, Vézelay, ce sont 800 000 visiteurs, et que ce sont 80 000 visiteurs quand on arrive à Bibracte. On divise donc par dix une manne qui n'est pas si éloignée de nos sites patrimoniaux.

Wilfrid, des éléments de réponse ?

M. Séjeau :

Vous voulez intervenir d'abord, Marie-France ?

M. le Président :

Vous avez une fâcheuse habitude... Ce n'est pas tellement pour moi, c'est pour nos auditeurs, mais ce n'est pas grave.

Allons-y, Marie-France.

Mme de Riberolles :

Monsieur le Président, je voudrais simplement savoir si, dans ce rapport, on parle de l'Université du temps libre.

M. le Président :

Très bien. Wilfrid, pour une salve de réponses, merci.

M. Séjeau :

Effectivement, en ce qui concerne les budgets pour les différents musées, cela peut paraître tout à fait disproportionné. Mais il y a déjà un point à prendre en compte, c'est que concernant les musées de France, le Département n'est pas propriétaire de ces équipements. Ce que l'on met à disposition de ces musées est donc avant tout de la matière grise, notamment, en la matière, la conservatrice, qui est rémunérée par le Département. Sauf erreur de ma part, cela n'est pas valorisé dans ce rapport. C'est de la matière grise et le soutien des services. Pour être musée de France, un musée doit disposer d'un conservateur. L'action principale du Département en faveur de ces musées est de mettre à disposition un conservateur qui est entièrement rémunéré par le Département. On pourrait — et ce serait peut-être mieux — faire apparaître le salaire de cette personne, et déjà, cela rééquilibrerait un peu les choses.

Ensuite, bien sûr, la Cité muséale est la propriété du Département. C'est chez nous, c'est notre projet. On peut le contester, je l'entends tout à fait.

Mais tous les crédits d'investissement reposent essentiellement sur le Département, qui ensuite va chercher des cofinancements. En tous les cas, cela apparaît nécessairement dans notre budget. Si on faisait une subvention pour un musée municipal — d'abord on ne le fait pas, ce n'est pas dans nos crédits — cela apparaîtrait différemment. C'est chez nous, c'est notre projet, même si on a effectivement des cofinancements DRAC.

Le nom, c'est le bureau d'étude qui s'appelle Graphéine, qui a travaillé sur le projet. L'étude, qui a été menée sur environ six mois, dirais-je, a coûté 10 000 euros. Quand tu parles de septembre, cela me surprend beaucoup, parce qu'il me semble qu'en septembre, on n'avait pas encore le nom, ou alors, il n'était pas validé, c'est sûr. Mais on vous redonnera le calendrier avec les réunions et les différents temps d'échanges. Ils se sont déplacés plusieurs fois pour animer des sessions de réflexion et de travail sur ce nom.

Quant à l'université du temps libre, non, elle n'est pas dans le budget culture, mais dans le budget éducation. On l'examinera donc plutôt demain matin. Normalement, cela est prévu.

Et pour la Camosine, vous avez tout à fait raison de mettre en valeur... Ce n'est pas une action nouvelle, mais une action qui continue, mais le soutien du Conseil départemental est tout à fait déterminant, puisque ce sont 90 000 euros de soutien. Et effectivement, la Camosine mène une action tout à fait remarquable. En matière de patrimoine, on peut aussi parler de l'engagement du Département par rapport aux travaux de restauration à la Charité-sur-Loire, ainsi que l'action qui est menée auprès de la Fondation du patrimoine, ou encore l'action qui est menée avec l'association Remparts. Il y a donc d'autres pans. Il est vrai que, dans cette présentation, je n'ai pas tout détaillé, j'ai fait quelques focus, mais bien sûr d'autres actions sont menées.

M. le Président :

Cela m'amène à compléter ce qu'évoque Wilfrid sur la question patrimoniale, où l'on aura besoin de l'expertise de certains d'entre vous, Christophe Deniaux en particulier, sur l'idée de faire en 2024, si on en a les moyens — c'est pour cela qu'on ne le programme pas sur 2023 — pour une sorte d'états généraux du patrimoine — il faudra d'ailleurs trouver un autre nom — un peu sur le modèle de ce qui avait été fait, mais qui était trop dans l'entre-soi encore à la Charité l'année dernière. Cela avait été un moment intéressant. Là, d'avoir vraiment un focus sur ce sujet, cela répond à la logique des sites romantiques : cela met en valeur à l'externe les richesses du département. On a rencontré les organisateurs de la séquence de la Charité, qui sont très partants pour travailler durant l'année 2023 et proposer quelque chose en 2024.

Corinne voulait intervenir à nouveau, puis Christophe Deniaux.

Mme Bouchard :

C'est juste pour renouveler une demande que l'on fait assez souvent. En regardant les chiffres qui étaient donnés dans le rapport 12, il semblait

difficile d'avoir les précisions que Wilfrid a données, à savoir par exemple combien a été payée l'agence de conseil, et si les 10 000 euros étaient seulement pour cette mission de trouver le nom, ou pour autre chose. Et puis, on a vu que dans d'autres rapports, à la page 1024 ou quelque chose comme cela, il est fait mention de 130 000 euros budgétés pour l'inauguration de la Cité muséale, prévue sur le budget 2023 et 2024. Je m'étais donc demandé si ces 130 000 euros étaient pris en compte dans les sommes affectées, ou non. On a en somme une dispersion des montants qui rend peu lisible le prix total. Si donc l'on pouvait avoir un tableau disant simplement ce qui a été payé, qui a servi à quoi, ce serait bien pour notre information. Je précise que c'est en toute bonne foi que je pose la question, parce que, quand j'ai vu les chiffres, je me suis dit : « Est-ce que c'est moi qui ne comprends pas ? » ou « Comment se fait-il que de telles sommes soient affectées à un musée, et que les autres aient ensuite 4 000 euros pour faire l'année ? »

M. le Président :

Je te confirme d'emblée qu'il ne s'agit pas de dépenser 130 000 euros pour une inauguration. Cela ne s'est jamais vu et cela n'arrivera pas, c'est balle dans le genou direct.

Christophe Deniaux.

M. Deniaux :

Juste un point, pour revenir sur l'internat d'excellence. Même s'il est vrai que j'étais un peu inquiet au début de l'intervention de Blandine, je ne sais pas pourquoi, mais tout de même, je voudrais apporter une précision. Il est vrai que nous avons obtenu le label, parce que le label d'excellence doit s'inscrire dans une dynamique de territoire, et il nous a paru logique de travailler avec les structures culturelles qui sont en place effectivement. Cela est très important. Mais je pense que le Principal du collège Noël Berrier sollicitera aussi le Département pour travailler autrement avec ces structures, puisque les financements des structures sur l'internat d'excellence ne sont pas assurés pour l'instant.

M. le Président :

Merci de cette précision. Je ne rentre pas plus avant dans le dossier.
Wilfrid.

M. Séjeau :

Juste un mot pour dire à Corinne que sa demande est tout à fait légitime et que l'on va travailler sur ce tableau pour que tout soit très clair. L'agence Graphéine, je pense que vous avez raison, au temps pour moi, elle a travaillé entre mai et septembre 2022, et effectivement, la réunion de restitution a eu lieu le 16 septembre. Vous avez donc raison, on avait dû mentionner déjà le nom au moment de la visite.

Pour ces 130 000 euros, je vous avoue que cela ne me parle pas. On creusera donc. Mais bien sûr, ils ne sont pas pour l'inauguration. En première impression, il est fort probable qu'il y a les frais qui

correspondront à l'exposition d'ouverture, car vous le savez, l'un des intérêts de ce site, c'est de pouvoir y faire des expositions temporaires, et bien sûr, au moment de l'ouverture de la Cité des présents, une exposition temporaire sera présentée. À mon avis, ce crédit doit comprendre *a minima* les frais de montage de cette exposition.

Mme Bouchard : Anne-Marie me dit que c'est à la page 1020.

M. le Président : S'il vous plaît, on demande la parole. Merci, Corinne.

Parfait, on regarde le détail de tout cela. En attendant, on le met au vote. Et donc, c'est une unanimité qui se profile, puisqu'il n'y a ni abstention ni vote contre.

Ils sont formidables... Alors, Jérôme, allons-y.

M. Malus : C'est juste parce qu'il y avait une question, et peut-être que je n'ai pas entendu la réponse : est-ce que le partenaire à qui on a donné 10 000 euros a juste trouvé le nom « Cité des présents », ou est-ce qu'il a fait autre chose dans son action du mois de mai à septembre ? C'est une question, par curiosité.

M. le Président : Très bien. Wilfrid.

M. Séjeau : Non, il a aussi travaillé sur l'identité graphique d'une façon plus large.

M. le Président : Je vous remercie. Est-ce bon ? Cela va-t-il ? Tout le monde va-t-il bien ? Jérôme ? Sûr ? Je te tente, mais vas-y, n'hésite pas. C'est bon ? Parfait.
Pas d'abstention, pas de vote contre, je vous remercie, c'est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2023 — La pierre angulaire d'une Nièvre épanouie est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 13 : BUDGET PRIMITIF 2023 — UN DES OUTILS A L'ACCÈS À LA LECTURE ET AUX SAVOIRS

M. le Président : Je pressais un peu, parce qu'Eliane a un engagement dans cinq ou six minutes, et je ne voudrais pas la mettre en retard. Raconte-nous la lecture, s'il te plaît.

Mme Desabre :

Merci Monsieur le Président. Chers collègues, comme vous le savez, le développement de la lecture publique est un des axes essentiels de la politique culturelle de proximité. L'année 2023 verra donc la poursuite des actions prévues dans le cadre du programme Bibliothèques numériques de référence. La présence d'un conseiller numérique France Services à la bibliothèque départementale permet notamment l'évaluation des compétences numériques. L'année 2023 verra aussi le démarrage du contrat départemental Lecture Itinérance pour une durée de trois ans. Des actions concrètes seront menées en direction des personnes empêchées de lire, des dyslexiques et des personnes en situation de handicap, et aussi des actions avec la MADEP, et avec les professionnels qui travaillent avec la petite enfance, les seniors et aussi les adolescents qui sont non programmés dans ce cadre.

La formation des salariés du réseau départemental fait aussi partie des missions majeures de la bibliothèque. Un montant de crédits de 46 300 euros est ainsi inscrit pour les formations programmées en 2023.

La mise à disposition de documents et de ressources est également une mission fondamentale de la bibliothèque. Un montant de crédits de 212 400 euros est donc inscrit pour la mise en œuvre de cette politique documentaire, soit 53 200 euros en fonctionnement, et 159 200 euros en investissement. Par ailleurs, un montant de crédits de 18 500 euros permettra aux services de faire face à ces dépenses de fonctionnement.

Le budget 2023 permettra la poursuite de l'aide au financement des postes des bibliothécaires professionnels, soit un montant de crédits inscrits de 66 000 euros, soit un équivalent temps plein de sept personnes.

Une recette est attendue de la DRAC, pour un montant de 9 000 euros en fonctionnement, au titre du contrat départemental lecture Itinérance, et en investissement, une recette de 36 000 euros est inscrite, correspondant à la mise en œuvre de ce contrat.

Il vous est donc proposé de valider l'ensemble des propositions budgétaires : 184 000 euros en dépenses de fonctionnement, 159 200 euros en dépenses d'investissement, 9 000 euros en recettes de fonctionnement, et 36 000 euros en recettes d'investissement, et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents se référant à la politique de la lecture publique 2023.

M. le Président :

Impeccable, 17h10, bravo Eliane pour cette présentation précise et synthétique. Est-ce qu'elle appelle des commentaires, des demandes de précisions ? Non, je n'en vois pas.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non plus. Des abstentions ? Toujours pas. Bravo, Eliane, c'est adopté à l'unanimité. On te libère, et tu donnes donc procuration à Lionel Lécher.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2023 — Un des outils à l'accès à la lecture et aux savoirs » est adopté à l'unanimité.

Eliane Desabre quitte la séance à 17 h 15.

RAPPORT N° 14 : BUDGET PRIMITIF 2023 — DE L'ACTIVITÉ LOISIRS JUSQU'AU HAUT NIVEAU, FAIRE DU SPORT UN VECTEUR DU LIEN SOCIAL ET DE LA FIERTÉ

M. le Président : Lionel Lécher reprend pour lui la question du sport sur l'année 2023.

M. Lécher : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, vous savez que le Département met en place une politique sportive qui reconnaît les valeurs éducatives, sociales et solidaires attachées à la pratique du sport.

Le budget 2023 est un budget de 1 413 150 euros, et le Département s'engage aux côtés des acteurs sportifs afin de favoriser l'accès à tous les Nivernais à la pratique sportive. Je le répète souvent : il y a 45 000 licenciés sportifs dans notre département, ce qui en fait un des départements les plus sportifs au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Un travail spécifique sera développé cette année en direction des personnes en situation de handicap, en collaboration avec la MDPH, les établissements concernés et les comités départementaux handisport. Je les félicite pour le travail, pour avoir assisté à leurs travaux il n'y a pas longtemps, pour le travail qu'ils font sur notre territoire, également pour le sport adapté. Il y a également une attention apportée avec les fédérations sportives scolaires, l'USEP et l'UNSS.

Les différentes aides se déclinent en sept axes :

- Le contrat de partenariat, pour 610 600 euros, dans lequel on retrouve les contrats de partenariat avec l'USON Rugby, avec l'USON Hand, depuis cette année avec l'USS Football de Cosne, et — je regarde Franck et Anne-Marie, puisqu'ils sont montés en nationale 3, et je pense qu'ils vont se maintenir — l'ESL Rugby.
- L'aide au fonctionnement des clubs et des comités sportifs, pour 689 250 euros, qui comprend les conventions d'objectifs et l'aide au fonctionnement. Pour l'aide au fonctionnement, je vous le rappelle, on a voté des critères d'attribution lors d'une dernière CP.
- L'aide aux manifestations sportives d'envergure nationale, départementale, ou régionale : on en a également augmenté l'enveloppe l'an dernier.

- L'aide au sport de haut niveau, avec deux formes qui sont l'aide individuelle, notamment pour les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau. On en a vingt-quatre dans la Nièvre, et on a potentiellement deux athlètes qui peuvent prétendre participer aux Jeux olympiques l'année prochaine, puisqu'on a Laura Ruiz en canoë-kayak à Decize, et on a Jules Pommery à l'Asgu.
- Une aide aux clubs supports des athlètes, puisque lorsque les athlètes font des podiums, on aide également les clubs qui les aident.
- On a un autre point sur le raid nature Caracol : vous savez qu'on fait cela avec l'UNSS. C'est tous les ans, cette année les 21-22 juin. Cela se déroule sur la base Activital de Baye.
- On a également la finale de Challenge Karting, qui aura lieu le 1^{er} avril prochain, pour 5 000 euros. Et puis on a diverses actions pour 4 900 euros, notamment les 4 L Trophy, ou les actions ponctuelles.

Sur tous ces points, je ne reviens pas sur les subventions, sur les aides, puisque je les ai annoncées tout à l'heure. On vous propose donc d'approuver l'ensemble des propositions, pour 1 413 150 euros.

M. le Président :

Parfait, merci, Lionel. C'était encore une fois très précis. Merci aussi de ton investissement, puisque Lionel parcourt le département de manifestation sportive en manifestation sportive, en général le week-end, donc Madame Lécher n'est peut-être pas la plus heureuse des dames — je ne rentre pas dans ce détail personnel, mais on voit bien que la présence est très régulière, et on t'en remercie.

Anne-Marie Chêne.

Mme Chêne :

J'ai quelques petites remarques de rédaction. À la page 289, « Le nombre de passages sur l'affichage dynamique pour l'USON Rugby se fera sur l'ensemble du déroulement du match, soit environ quatre-vingt-dix minutes. » Si c'est du rugby, ce sont quatre-vingts minutes, et s'il y a la mi-temps, ce sont quatre-vingt-quinze minutes. Ce n'est pas très grave.

Ensuite, pour les phases finales, au cas où, à la page suivante, il est marqué que l'USON doit nous prévenir avant le mois d'avril 2022. Je pense plutôt que c'est 2023, pour cette année.

Enfin, j'ai une question sur les subventions : quand nous avons demandé la subvention pour l'UCS Foot, on avait demandé un peu plus ; on nous a expliqué que les subventions étaient accordées par rapport à la division où évoluaient les clubs, ce qui est exact pour le club de rugby de Saint-Léger-des-Vignes, qui évolue aussi dans le même type de division que l'UCS. En revanche, je ne comprends pas la différence entre La Charité et l'USON Handball qui évolue dans la même division, si l'on peut dire, puisque cela correspond à la quatrième division nationale. Or, La Charité

a 50 000 euros, et l'USON Handball n'a que 20 000 euros. Je voulais savoir pourquoi.

M. le Président : Merci de cette vigilance. On va évidemment rectifier les erreurs manifestes.

Lionel, sur les deux questions de fond.

M. Lécher : Oui. Sur La Charité Basket, c'est simplement qu'elle était en nationale 1 il y a trois ans ; pour que la marche ne soit pas trop haute, nous avons aidé jusqu'à l'an dernier à hauteur de 85 000 euros ; on diminue doucement, car ils avaient encore des joueurs professionnels dans leur effectif. Quand on diminue un budget, si l'on passe de 85 000 euros à 20 000 euros d'un seul coup, cela risque d'être assez compliqué.

Mme Chêne : Il y a donc 20 000 euros pour la quatrième division ?

M. Lécher : Oui, c'est cela.

M. le Président : Parfait. Il y avait une autre question sur – qu'évoquais-tu ? L'USON ? Non, l'USON c'était cela.

M. Lécher : C'était sur le montant de l'UCS Football. Mais puisque c'est en nationale 3, ce sont les critères d'attribution.

Mme Chêne : Oui. On n'a pas contesté.

M. Lécher : C'est ce qu'on avait discuté avec le Président Marville quand on était allé à Cosne.

M. le Président : Merci, Lionel.

Jean-Luc.

M. Gauthier : Pas de problème de fond sur cette présentation. Je voudrais simplement aller dans le sens de notre collègue sur les bénévoles qui permettent les activités sportives, et une difficulté : je me demande si on ne pourrait pas d'ici quelque temps monter une motion commune sur le sport en milieu rural. J'ai à l'esprit les difficultés des clubs de football. Sans encore trop

parler du passé, quand on était plus jeune, on jouait dans l'équipe du village. Maintenant, quand on est jeune, il faut jouer avec un bout de l'équipe du village, un bout de l'équipe du village voisin, etc. Tout cela, parce que les conditions qui sont soumises... Je prends l'exemple de Saint-Benin-d'Azy, qui joue en régionale 2, au même niveau que Nevers et que Vauzelles. Je vous rappelle qu'on n'a que 1 300 habitants, et nous avons les mêmes obligations en termes d'engagements dans l'équipe de jeunes, ce qui est complètement difficile à atteindre, parce qu'on n'a pas le même bassin de vie. Si vous en étiez d'accord, chers collègues, on pourrait monter une motion pour demander à la Fédération française de football — mais il y a peut-être d'autres fédérations qui sont dans la même situation — qu'il soit tenu compte du bassin de vie et du nombre d'habitants qui vivent sur ces territoires.

M. le Président :

Bien volontiers. On évoquait avec Patrice Joly — mais il a dû s'absenter, je pense — un texte, qui reste aussi dans les limbes, sur la question de la ruralité. C'est typiquement le type d'éléments qu'il faut promouvoir. Je suis tout à fait prêt aussi, comme on l'avait fait pour les pompiers, parce que je pense que ce sont des outils qui fonctionnent assez bien, de cosigner un texte commun sur cette question qui fait assez consensus et qui mérite effectivement d'être portée dans le débat national.

Très bien. D'autres interventions ? Non.

Très bien, donc ni abstention si je comprends bien, ni vote contre, c'est donc adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2023 — De l'activité loisirs jusqu'au haut niveau, faire du sport, un vecteur du lien social et de la fierté » est adopté à l'unanimité.

Patrice Joly et Marie-France de Riberolles quittent la séance à 17 h 20 ; Laurence Barao la quitte à 17h25.

RAPPORT N° 18 : BUDGET PRIMITIF 2023 — LE NUMÉRIQUE, C'EST PAS AUTOMATIQUE !

M. le Président :

On saute les trois rapports que Jocelyne nous a présentés tout à l'heure pour passer à la question du numérique et revenir sur l'élément fondamental qui est, encore une fois et on le regrette, le désengagement de l'État sur le financement des conseillers numériques. Je vous rappelle que la Nièvre avait été un très bon élève, puisque le Département a recruté en direct, avec la complicité de l'agglomération, plus de trente conseillers numériques. Rapporté au nombre d'habitants, c'est considérable. On les avait formés, on les a accompagnés, et on apprend dans la torpeur de l'été que l'aide attribuée sur le premier volume par

l'État sera en diminution de 30 %, ce qui remet évidemment en question notre capacité à faire, bien que je continue, et c'est l'objet du service d'animation numérique, à défendre le fait que nous avons une quinzaine d'équivalents temps plein depuis plusieurs années qui œuvrent à l'évangélisation numérique dans notre département, et que c'est une équipe assez formidable et assez enviée par d'autres territoires.

Au-delà des conseillers numériques, dont le sujet est de voir si les communautés de communes acceptent d'en conserver le financement, auquel cas le Département est d'accord pour continuer à en assurer le management, parce que cela prend de l'énergie et quelques crédits, au-delà de cela, nous continuerons à accompagner les réseaux d'aidants numériques. Je pense singulièrement à Générations Mouvement, dont on a formé le Conseil d'administration, et qui, à cause du covid, n'a pas pu aller immédiatement former les différents clubs. C'est l'une des trois associations les plus nombreuses dans notre département. Mais elle va pouvoir à nouveau le faire, avec du matériel et de l'équipement. Il y a aussi le partenariat avec la Mission numérique du Pays Nivernais-Morvan, avec l'association La Tribu, de Châteauneuf-Val-de-Bargis, qui fait aussi un travail absolument remarquable. Il y a un certain nombre de centres sociaux de communes ou de communautés de communes, et là encore, on est au rendez-vous, et le service est assez identifié.

Comme on le fait pour les acteurs culturels, et progressivement, on essaiera de le faire avec un plus grand nombre de partenaires : passer des conventions pluriannuelles avec les différents acteurs du service numérique pour les sécuriser. C'est le cas de la Mission numérique du Pays Nivernais-Morvan.

On a quelques réglages au titre, toujours, de ces fameux conseillers numériques, mais c'est plutôt en termes de réception de subventions. Cela vaut pour le pass numérique, outil régional qui s'est bien développé dans notre territoire. La mise en œuvre par un autre type de passe, qui encore une fois est pris en charge par la région de Bourgogne-Franche-Comté et Pôle Emploi, doit permettre, c'est beaucoup plus modeste, de capter des recettes à hauteur d'environ 2 000 euros.

Les recettes de fonctionnement doivent donc s'élever à un peu plus de 160 000 euros.

Le travail, chère Anouck, sur les personnes en situation de handicap, est aussi une préoccupation du service, puisqu'il est proposé d'acheter, et même de fabriquer des kits d'accessibilité pour permettre l'usage de l'outil numérique. Cela était d'ailleurs revenu dans les discussions au titre d'Imagine la Nièvre et de l'enjeu numéro 1 : « Prendre soin de vous et de votre quotidien », ainsi que de l'engagement 3 : « Développer des prises en charge basées fondées, [basées n'existant pas dans la langue française] sur le bien-être, notamment auprès des populations fragiles (personnes en situation de handicap, maisons de retraite du futur, enfance, sport, santé). » Ce sont 10 000 euros qui sont ainsi budgétés pour acquérir l'ensemble de ces équipements.

On continue à équiper les FabLab du département. C'est une enveloppe de 15 000 euros qui est proposée.

Et enfin, on propose d'inscrire au titre du budget 2023 une ligne de crédit à hauteur de 12 000 euros — cela est modeste, mais efficace — pour permettre évidemment ce que l'on a enclenché en 2022 : l'équipement de ceux qui sont les plus éloignés du numérique.

Cela n'est pas chiffré à ce jour, puisque c'est de l'équivalent temps plein, mais le travail fonctionne assez bien : je pense notamment à ce que fait la Ressourcerie à Corbigny sur le reformatage d'ordinateurs — on a aujourd'hui 200 ordinateurs qui ont été reconfigurés et qui sont mis gracieusement à disposition du public.

Voilà sur ce point du service d'accompagnement numérique. Est-ce qu'il y a des interrogations, des demandes de précisions ? Est-ce qu'on a été clair ? Il semble que oui.

Y a-t-il des abstentions ? Non. Des votes contre ? Non plus. Je vous remercie, c'est adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2023 — Le numérique, c'est pas automatique ! » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 19 : BUDGET PRIMITIF 2023 — POUR DES BÂTIMENTS FACILITANT L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

M. le Président :

On passe maintenant la parole à Alain Herteloup sur la question des bâtiments. Je laisse Blandine présider quelques instants.

M. Herteloup :

Merci, Monsieur le Président. Sujet concret, chers collègues : un budget primitif 2023 pour la Direction des patrimoines bâtis.

Quelques chiffres (et je précise bien qu'il s'agit d'un budget primitif) :

- En dépenses en investissement sur les bâtiments, nous prévoyons 10 167 146 euros ;
- En recettes d'investissement, nous prévoyons 3 179 000 euros.

Je puis vous décliner l'ensemble des chiffres, pour ceux qui ont envie de les avoir.

En 2023, les enveloppes de travaux d'investissement dans les bâtiments sont réparties principalement en trois catégories :

- Première catégorie : les travaux d'amélioration dans les bâtiments, avec pour exemple les travaux divers de gros entretien en règle générale :

- Le financement des travaux de l'accueil au SAMS (service d'action médicosociale) des Bords de Loire, qui en a bien besoin, en particulier sur des questions qui sont de l'ordre de l'accessibilité et de la sécurité des personnels ;
 - Le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour le SAMS de la Charité, qui, lui, est dans une autre dimension, puisqu'il s'agit en plus du confort, de l'isolation et de tout ce qui est de l'ordre des conditions de travail pour les personnels ;
 - Autre point : les travaux d'amélioration énergétique dans les maisons éclésiastiques ;
 - Divers travaux dans les centres d'entretien routier, à savoir entre autres la poursuite de la construction de la rue Axel de Corbigny, l'aménagement de vestiaires aussi, pas seulement pour le confort, mais aussi parce que nous avons des équipes qui se féminisent, et qu'il convient de séparer les vestiaires.
- o Deuxième point : des travaux qui permettent de réaliser des économies d'énergie, en particulier des remplacements de chaudières du site de NTM, de Corbigny. Ce sont des chaudières fuel, qu'il nous convient de remplacer aujourd'hui par des équipements beaucoup plus performants.
 - o Autre point, et dernier point, le dernier : des études et travaux dans les bases de loisirs qui ont bien besoin d'être entretenues aussi :
 - La réfection du toit de la Pagode : la Pagode, sur le lac des Settons, que tout le monde connaît depuis de nombreuses années, a besoin d'une petite cure de jouvence, et cela est prévu ;
 - Enfin, des études de mises en conformité d'incendie diverses et variées, puisque la réglementation, qui évolue en certains domaines, doit être respectée.

Les crédits de paiement sont inscrits pour la Cité muséale, dont les travaux doivent s'achever fin juin 2023 (je précise bien que nous sommes sur les dépenses 2023).

Au niveau du budget annexe de la MADEP, des crédits sont inscrits pour la poursuite des travaux de construction du nouvel établissement. Le chantier, lui, doit s'achever également en décembre 2023, avec un délai de trois ou quatre mois *a priori*, du fait des délais allongés à cause des fournitures et de la fabrication des menuiseries extérieures.

Concernant la gestion du patrimoine, de façon plus globale, les dépenses d'investissement inscrites concernent principalement le remboursement des dépôts de garantie. Il n'est pas prévu de dépenses pour des acquisitions en 2023, hormis 1 000 euros pour une petite parcelle en bord du canal à Vandenesse, car il s'agit d'un délaissé par l'État.

Les recettes attendues concernent la DSID pour les travaux à Nièvre Travaux et Matériels, le solde des subventions de la Région, de la DRAC,

du FEDER, etc. obtenues pour la Cité muséale, la cession d'un terrain à Varennes-Vauzelles.

En termes de fonctionnement, les dépenses en fonctionnement s'établissent à 2 185 250 euros.

Les recettes, elles, s'établissent à 525 093 euros. Si nécessaire, je pourrai vous décliner les chiffres que vous n'avez pas manqué d'avoir déjà dans votre rapport.

Globalement, le budget de fonctionnement 2023 est à la hausse par rapport à 2022, une hausse sensible, notamment du fait de l'augmentation du coût des énergies et en particulier, de l'électricité, dont le coût est multiplié par trois selon les estimations du SIEEEN, qui gère le groupement de commandes dont le Département est adhérent.

Le budget énergie tient compte des frais de chauffage et de traitement d'air nécessaires à la mise en fonctionnement de la Cité muséale. L'évolution tient compte également de la hausse conjoncturelle des coûts des matériaux, des contrats de maintenance, des loyers et des frais d'assurances qui, bien entendu, ne sont pas sans incidences sur les chiffres globaux qui viennent de vous être exposés.

Globalement, si l'on résume la démarche, on termine les gros chantiers, on priorise les interventions, on travaille beaucoup sur l'amélioration des performances, en particulier énergétiques, des bâtiments, en particulier sur les services d'actions médicosociales à La Charité — il en va bien entendu de la qualité de vie au travail des personnels, on exerce par là notre fonction d'employeur — et enfin, on travaille sur l'énergie des locaux.

Mme Delaporte :

Merci. Avant de laisser le débat se poursuivre, je dois vous signaler que Patrice Joly a donné pouvoir à Jean-Paul Fallet, Michèle Dardant a donné pouvoir à Joëlle Julien, Marie-France de Riberolles a donné pouvoir à David Verron, et Laurence Barao, à Jérôme Malus.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Non. Alors je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2023 — Pour des bâtiments facilitant l'accès aux services publics » est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 20 : BUDGET PRIMITIF 2023 — POUR UN FONCTIONNEMENT FACILITE

Mme Delaporte :

Est-ce Joëlle Julien qui prend la parole ?

Mme Julien :

Oui, pour le rapport numéro 20, concernant la politique des moyens de l'Institution. Le rapport décrit les objectifs et le programme d'action en faveur de la politique des moyens de l'Institution pour 2023.

À ce titre, il est proposé d'inscrire au BP 1 454 000 euros en dépenses de fonctionnement, et 726 000 euros en dépenses d'investissement.

Des recettes sont attendues à hauteur de 6 000 euros en fonctionnement, et de 15 000 euros en investissement.

Il est rappelé que la politique des moyens de l'Institution permet d'assurer le fonctionnement courant et sécurisé de tous les services et de l'Institution.

Il se décline en trois actions :

- L'action qui concerne l'ensemble des achats : on propose d'inscrire 765 000 euros en dépenses de fonctionnement, et 76 000 euros en dépenses d'investissement. Dans le contexte inflationniste que nous vivons, l'effort de maîtrise budgétaire concerne tous les programmes d'actions consacrés aux achats et moyens. Les évolutions prises en compte pour ce budget portent sur les révisions de prix dans le cadre de contrats et marchés publics en cours d'exécution et la réévaluation financière pour le renouvellement de certaines procédures. L'augmentation de la main-d'œuvre et des matières premières induit directement une hausse de 10 à 15 % sur les achats courants.

En contrepartie, certains postes de dépenses ont été neutralisés ou revus à la baisse. Cette maîtrise financière nécessitera un suivi, et conduira à apprécier différemment les besoins exprimés pour l'ensemble des lignes budgétaires concernées.

Parmi les actions significatives, il est provisionné 584 000 euros pour les diverses prestations de services nécessaires au fonctionnement courant, dont 579 000 euros pour assurer l'entretien ménager des locaux.

Il faut souligner, concernant ce poste, qu'à compter de 2023, l'intervention d'entreprises d'insertion, titulaires de marchés pour le remplacement ponctuel d'agents des collèges pour le nettoyage des locaux, sera généralisée à l'ensemble des collèges et élargie aux missions de plonge, compte tenu de la réussite du dispositif.

Un budget spécifique est alloué à hauteur de 123 400 euros aux dépenses courantes relatives aux conditions de travail et moyens mobiliers et matériels mis à disposition des agents et des services.

Un crédit de 99 000 euros est inscrit pour financer les actions de promotion des politiques publiques départementales conduites sur le territoire.

Par ailleurs, il vous est proposé d'inscrire 15 000 euros en dépenses de fonctionnement, et 20 000 euros en dépenses d'investissement pour financer les formalités légales de publicité relatives aux procédures de marchés publics lancées en 2023.

- L'action suivante concerne la coordination et les ressources logistiques : il vous est proposé d'inscrire dans ce programme 492 000 euros en dépenses de fonctionnement, 650 000 euros en dépenses d'investissement, 6 000 euros en recettes de fonctionnement, et 15 000 euros en recettes d'investissement.

Les dépenses de gestion du courrier et prestations associées, comme le transport de colis, l'achat de documents préimprimés, sont maîtrisées grâce à l'optimisation des processus et moyens internes, et à l'utilisation croissante de la messagerie. Il vous est proposé d'inscrire 244 000 euros en dépenses de fonctionnement pour 2023. Une réflexion est engagée depuis l'année dernière sur la gestion électronique des flux de courriers entrants et sortants ; un groupe projet démarre cette année, avec le premier Copil en mai.

Le budget proposé pour le fonctionnement courant s'établit à 56 300 euros ; il est maîtrisé, et permettra de financer divers contrats de prestations de services, l'achat de fournitures, la location de salles, et la réparation-maintenance de petits matériels.

Dans le cadre de la protection de l'enfance, on propose également d'inscrire en dépenses d'investissement 15 000 euros pour de l'équipement mobilier et matériel des différents lieux de vie, des services et des lieux neutres.

La gestion courante du parc automobile, hors véhicules des CER, est provisionnée à hauteur de 190 000 euros. C'est un crédit légèrement supérieur à 2022 ; il intègre les frais de carburant. C'est un poste qui fera l'objet d'une attention toute particulière compte tenu des hausses de prix inhérentes au contexte économique. En investissement, un montant total de 635 000 euros sera consacré au renouvellement des véhicules les plus usagés et au renforcement de la flotte (par exemple l'achat de véhicules de six ou neuf places pour transporter les enfants), avec l'objectif de verdissement du parc automobile. L'achat de véhicules d'occasion, cette année, sera à nouveau envisagé en raison de la réussite de l'opération l'année dernière. Pour les recettes au titre de ce programme : 15 000 euros en investissement, correspondant aux ventes de véhicules renouvelés, et 6 000 euros en fonctionnement, qui correspondent aux frais d'affranchissement effectués par la MADEP et certains partenaires de la collectivité.

- L'action suivante est le juridique : on rappelle le rôle du service juridique, qui passe par la sécurisation de l'activité administrative, la défense des intérêts de la collectivité, la protection fonctionnelle des agents, et autres missions.

Un crédit global de 195 720 euros est proposé en dépenses de fonctionnement pour 2023, avec une baisse de près de 10 % par rapport à 2022, crédit réparti entre les services juridiques proprement dits et le fonctionnement des assemblées pour 114 420 euros, ainsi que les frais de ressources documentaires, à hauteur de 81 300 euros.

À la suite du travail de modernisation et d'optimisation du dispositif de gestion des rapports présentés devant les instances en 2022, le montant dédié aux transcriptions des séances du Conseil départemental a été réduit de moitié, passant de 30 000 euros en 2022 à 15 600 euros en 2023.

Grâce à un travail conduit sur les récupérations sur succession des créances d'aides sociales départementales, 2 249 000 euros ont été encaissés en 2022. Pour rappel, leur montant était de 1 989 000 euros en 2021.

Dans les autres décisions spécifiques, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre le CD, en intégrant la MADEP, et les 28 collèges pour l'achat de produits de nettoyage des locaux et d'hygiène corporelle, permettant de mutualiser et d'optimiser les besoins, mais aussi de développer un volet de responsabilité sociale à travers la sécurisation et le suivi des produits utilisés pour l'ensemble des agents du département.

L'état des lieux des produits chimiques utilisés dans les 28 collèges montre qu'en 2019, on dénombrait 374 produits. En 2021, après un inventaire plus précis, 848 produits étaient identifiés, certainement avec l'effet covid. Après examen par le service santé et sécurité au travail des fiches de données de sécurité, 139 produits ont été interdits, 133 ont été autorisés ; les autres restent à étudier.

Il a été décidé, dans un souci de préservation de la santé des personnels, d'engager un processus d'achats groupés pour limiter le nombre de produits, avec une formation des personnels pour une meilleure connaissance des règles d'utilisation des produits, mais aussi pour permettre à la collectivité d'avoir un recueil des données techniques en cas de problème de santé d'un agent, permettant ainsi d'identifier rapidement les molécules concernées.

Voilà ce qu'il en est pour ce rapport. Vous avez la proposition en fin de rapport.

Alain Herteloup quitte la séance à 17 h 35.

Mme Delaporte :

Merci. Avant de mettre aux voix, je dois vous préciser que Stéphanie Bézé donne pouvoir à Séverine Bernard, et qu'Alain Herteloup donne pouvoir à Thierry Guyot.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Patrick Bondeux.

M. Bondeux :

Merci. Rapidement, parce que nous sommes tous un peu fatigués, vu l'heure, ce rapport, qui est en lien à la politique des moyens du département, même si vous avez émis des avis défavorables précédemment sur d'autres rapports, on souhaite vous demander un vote par divisions. Il s'agit de dissocier le vote, d'abord, lié au renouvellement de la flotte du département, d'un côté, et l'ensemble de tout le rapport de l'autre.

En effet, à la page 58, au sujet de la flotte, vous venez de nous annoncer une enveloppe d'investissement de 635 000 euros qui serait consacrée au renouvellement des véhicules les plus usagés et au renforcement de la flotte. Or, on vient de l'entendre dans le rapport 18, et on l'a lu aussi dans le rapport RH, il est annoncé l'arrêt des conseillers numériques, pour qui, sauf erreur, il a déjà été investi 500 000 euros en termes de flotte. Quid de cet investissement ? On a évoqué de faire des économies. Nous considérons que cet investissement a déjà été fait. Par conséquent, nous voterons contre cette somme d'investissement de 635 000 euros et pour tout le reste du rapport. Sinon, on s'abstiendra sur l'ensemble du rapport.

M. le Président :

Bien entendu, mêmes motifs et même punition que sur le rapport précédent : on ne peut malheureusement pas les scinder.

Ensuite, les moyens qui ont été attribués aux conseillers numériques, à ce jour, ne sont pas mis au rencart, parce que si les communautés de communes décident de prendre la quote-part qui leur revient, on continuera, je l'ai indiqué tout à l'heure, à manager le dispositif et donc à accompagner... J'ai dit les communautés de communes, et pas la communauté de communes des Amognes, précisément, puisque j'explique pour nos auditeurs, que Jean-Luc Gauthier, de Saint-Benin, faisait état du fait que sa communauté de communes n'assurerait pas le dispositif. Mais cela, on en reparlera dans quelques jours, je crois. Voilà, cher Patrick, la position, qui est une position administrative aujourd'hui.

Jérôme.

M. Malus :

Oui. Juste pour faire un petit rappel — parfois, faire des rappels fait du bien — je vous avais précisé à l'époque de l'achat des véhicules que c'était une erreur. Il y avait 500 000 euros de Zoé, si je me rappelle bien. Et on le voit aujourd'hui, parce que la question est : que fera-t-on de 500 000 euros de Zoé ? Je vous avais dit à l'époque qu'un véhicule, cela se loue, cela ne s'achète pas, surtout dans des conditions comme celles-ci, où il faut mettre des bornes, et je pensais que personne ne prendrait

cela en considération. J'avais dit aussi qu'en plus, sur le choix du véhicule, il y aurait tous les mois des frais pour payer la batterie. C'est donc une erreur qui a été faite, et vous ne m'avez pas écouté à l'époque ; vous vous étiez entêté dans votre achat.

M. le Président :

Je conteste formellement le fait que ce soit une erreur, même si je valide en revanche le fait que ce discours a bien été tenu. Mais je rappelle que ces véhicules serviront à d'autres. Je pense notamment aux aides à domicile. On réfléchit aussi pour mieux les accompagner dans leurs missions. Ce n'est donc évidemment pas de l'argent perdu.

Bien. D'autres interventions ?

Je mets aux voix. Pas d'abstentions, des votes contre ? Ce sont des abstentions. On lève la main, merci. Le rapport est donc adopté à la majorité.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2023 — Pour un fonctionnement facilité » est adopté à la majorité, par 20 votes favorables et 14 abstentions (Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE, Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX, Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS, Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON).

M. le Président :

On continue avec Daniel Barbier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, au regard des troupes en présence...

M. le Président :

Elles sont légèrement fondues, en effet. Vous suggérez, je suppose, que l'on en reste là et que l'on termine demain.

M. Gauthier :

Si cela vous agréé.

M. le Président :

Je n'ai pas de souci personnel là-dessus. Je précise simplement qu'il nous reste vingt-cinq rapports à passer. Il y a des engagements qui sont pris pour demain, à des Conseils d'administration de collèges, notamment. Arriverons-nous à examiner ces vingt-cinq rapports entre 9h30 et 17h ? Cela vous paraît-il jouable ? Cela dépend un peu de vous. Qu'en pensez-vous ? On peut travailler un troisième jour, il n'y a pas de problème.

Dans l'ordre, Jean-Luc Gauthier, Daniel Barbier, Jérôme Malus.

M. Gauthier :

Je pense que ce que Daniel a à dire est plus important que moi.

M. le Président :

C'est vous qui le dites.

M. Barbier :

J'ai deux rapports qui ne sont pas particulièrement excitants, et je pense que l'on pourrait très bien les passer tout de suite, parce qu'il y en a pour deux minutes.

Avec votre autorisation, Président, il s'agit du compte-rendu de la délégation du Président en matière de commande publique. Je ne ferai pas la liste à la Prévert ; cela concerne trente-quatre opérations...

M. le Président :

On s'est un tout petit peu emballé. On va tout de même demander l'avis de l'équipe, et donner la parole au préalable à Jérôme Malus.

M. Malus :

Juste une idée : on peut vous donner demain les rapports qui nous posent un problème, ainsi, cela ira très vite. Pour ceux qui n'en posent pas, vous donnerez le numéro, on dira OK.

M. le Président :

Parfait. Cela me va très bien.

M. Malus :

Je dois m'en aller, mais je voulais réagir sur le rapport... Je laisse ainsi du suspense jusqu'à demain matin.

M. le Président :

Tu veux réagir sur l'un des deux rapports que va présenter Daniel ? Tu n'as pas de problème Daniel ?

Jean-Luc Gauthier pour terminer.

M. Gauthier :

Je n'ai rien à dire.

M. le Président :

Il ne faut pas lever la main, alors.

Bien, nous suspendons, ou nous reprendrons à 9h30 demain. Passez une bonne soirée, et un bon match pour ceux qui vont le regarder.

La séance est suspendue le lundi 27 mars à 17h45.

La séance reprend le mardi 28 mars à 9h45.

M. le Président :

En l'état, nous avons trois nouveaux pouvoirs :

Wilfrid Séjeau nous rejoindra tout à l'heure. En attendant, il donne pouvoir à Blandine Delaporte.

Stéphanie Bézé donne pouvoir à Alain Herteloup.

Michèle Dardant donne pouvoir à Patrice Joly, qui doit lui aussi nous rejoindre.

Nous nous étions arrêtés aux rapports 21 et 22, dont Daniel Barbier nous indiquait que c'étaient deux sujets techniques, mais il y avait un suspense insoutenable quant à une éventuelle intervention de Jérôme Malus.

Je rappelle aussi, pour ceux qui ont la mémoire courte, que vous nous indiquiez vouloir flécher un certain nombre de rapports qui feraient l'objet, peut-être, de plus de discussions que d'autres. Je ne sais pas comment vous souhaitez procéder sur cet aspect des choses.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, nous n'avons pas la mémoire courte.

M. le Président :

Formidable.

M. Gauthier :

Et nous avons une liste, je ne sais pas où elle est. Pascale, tu dois l'avoir.

M. le Président :

Où est la liste ? Ce que je vous suggère, c'est de me la faire passer quand vous l'aurez retrouvée.

M. Gauthier :

Il y a dix ou onze rapports sur lesquels il n'y a pas vraiment de discussion.

M. le Président :

D'accord. Faites-moi passer la liste dès que vous le pourrez.

Le quorum étant atteint, je passe immédiatement la parole à Daniel Barbier pour ces deux rapports techniques.

**RAPPORT N° 21 : COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT EN
MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE À L'ASSEMBLÉE**

M. Barbier :

Il s'agit du compte-rendu de la délégation du Président en matière de commande publique.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte à l'Assemblée départementale des décisions prises par le Président en matière de marchés publics en vertu de la délégation que le Conseil départemental lui a accordée.

Il est donc proposé :

de prendre acte des décisions prises en matière de commande publique par le Président dans le cadre de l'exercice de la délégation qui lui est accordée, reprises dans le tableau figurant en annexe.

M. le Président :

Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Jérôme ?

M. Malus :

Monsieur le Président, chers collègues,

Sur ce rapport présenté rapidement, il est demandé de prendre acte. Nous ne voterons donc pas, puisque nous prenons acte. Mais c'est avec regret que nous prenons acte sur ce récapitulatif. Je parle en tant que membre de la Commission d'appels d'offres. Avec les actes modificatifs, on a évidemment bien compris que l'on avait affaire à des prix...

Pardon, je parle trop près du micro.

... à des ajouts de missions complémentaires. Vous avez également des travaux supplémentaires modificatifs, du forfait de rémunération à la suite de travaux. Il faut quand même en dire les coûts, puisque l'on cherche des économies. Mais pour nous, la meilleure économie, c'est de ne pas dépenser plus sur ce genre de sujet. Cela fait déjà deux ans que l'on interpelle cette assemblée pour dire de revoir les dossiers. On parle bien sûr notamment de la Cité muséale, mais le nouvel établissement de la petite enfance en prend le même chemin.

Sur ces actes que nous devons prendre avec regret, nous avons ainsi 421 000 euros hors taxes de dépenses, sur certainement du manquement de la maîtrise d'œuvre, des malfaçons, une mauvaise évaluation de travaux... C'est donc à regret que nous prenons acte de ce genre de dossier, qui traduit pour nous une gestion approximative et floue, et des dépenses avec un chèque en blanc. Ce sont des dépenses inutiles. On aurait tout de même pu avoir des pistes d'économies sur le sujet. On aurait pu imaginer la Nièvre autrement qu'en dépensant un peu plus.

M. le Président :

Bien, merci. Vous nous ferez des propositions d'économies, puisqu'aujourd'hui, on en reste aux généralités. J'attends avec impatience un courrier qui à lui seul maîtrisera les coûts d'augmentation liés à l'inflation ou aux augmentations de l'énergie. Nous serons, comme cela, la seule collectivité de France et de Navarre à nous asseoir sur un environnement que nous ne maîtrisons pas.

Je vous remercie.

Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, je ne peux quand même pas laisser passer cela.

Effectivement, nous sommes soumis dans ce département, comme dans nos communes, nos communautés de communes, à l'inflation, à des coûts qui augmentent.

On ne va tout de même pas refaire l'histoire d'un certain nombre de dossiers. Quand vous avez un maître d'œuvre qui vous dit : « Finalement, je n'ai pas regardé les fondations, et on sera obligé de faire tels travaux parce que je n'ai pas prévu », alors qu'il est rémunéré à hauteur de 19 %.

D'ailleurs, sur ce sujet, notre question est restée sans réponse. Nous souhaitions voir le marché concernant le recrutement du maître d'œuvre, puisque lors de la visite que vous avez organisée à notre demande, et nous vous en remercions encore, à Château-Chinon le 5 septembre 2022, le maître d'œuvre nous avait répondu, quand on l'interrogeait sur ses émoluments, que c'était classique dans ce genre de marché.

La confiance n'empêche pas le contrôle. Nous voulions simplement vérifier que tous les maîtres d'œuvre qui avaient répondu à ce marché demandaient bien une rémunération à cette hauteur. Je vous reprecise, et ma demande vaut toujours, que nous sommes toujours dans la demande de celles et ceux qui avaient répondu à ce marché, pour que l'on vérifie bien que tous étaient à ce niveau de rémunération.

Sur l'inflation, on ne vous attaque pas. En revanche, sur Imagine la Nièvre, c'est quand même bien une dépense que vous avez imaginée vous seul. Vous seul pouviez également la réduire. 600 000 euros comme cela ! Écoutez, pour moi l'argent est précieux, et j'essaie de ne pas le dépenser comme cela.

M. le Président :

On continuera à avoir cette discussion. D'ailleurs, ce n'est pas nous seuls, c'est une équipe, et la démocratie n'a, je le rappelle, vraiment pas de prix. On est observé, probablement, par la moitié des collectivités de France sur ce projet. Ce sont encore des éléments qui ont été apportés par le Gouvernement et même par le Président de la République sur ce sujet. On propose une réponse à la crise de la participation, à la question de la confiance, et cela fonctionne. Cela me permet d'ailleurs de rappeler que ce soir, nous avons rendez-vous à 18h30 à Château-Chinon pour rencontrer les jeunes Nivernais comme nous l'avons fait la semaine dernière à Cosne-sur-Loire et, encore une fois, je suis très fier de ce travail que nous menons, qui est d'ailleurs salué un peu partout en France, et qui est en train de se diffuser. Probablement, si on avait fait ce même travail sur la question des retraites, le monde, ou en tout cas l'état de la France en aurait été changé. Et je rappelle que la distinction que l'on évoquait hier entre le pays légal et le pays réel est un aspect

totallement, non pas neuf dans la vie publique, mais de plus en plus prégnant, et que, aujourd'hui, plus on fera l'effort de dialoguer avec le pays réel, avec la Nièvre réelle, mieux nos politiques publiques s'en sortiront. Tout le monde a à y prendre. Je rappelle que, pour ce qui nous concerne, on n'avait plus vu de salle aussi dense : on ne sait pas, localement, politiquement, rassembler autant de Nivernais qui ne sont pas des Nivernais engagés dans ces temps de rencontres. Je reste absolument persuadé que cela est indispensable si l'on veut changer l'action publique, ce qui est bien notre ambition. Et cela passe par le dialogue direct avec les Nivernais. Faire la sourde oreille ou considérer qu'un mandat permet de tout faire pendant six ou sept ans sans avoir de temps de discussion avec nos concitoyens me paraît clairement d'un autre temps, d'un autre monde ; cela fait preuve de conservatisme et non de modernité.

Encore ? Allons.

M. Gauthier : Oui, Monsieur le Président, encore. Ma demande vaut toujours pour avoir les éléments de comparaison concernant le marché d'attribution de maîtrise d'œuvre. J'espère donc que l'on aura une réponse.

M. le Président : Oui.

M. Gauthier : Ce n'est pas le tout de dire oui. Moi aussi, je peux dire oui et ne pas faire.

M. le Président : Oui, mais écrivez-nous.

M. Gauthier : Alors je passe la commande. Nous écrirons très rapidement pour demander une nouvelle fois — ce sera une nouvelle écriture.

En revanche, Monsieur le Président, je vous en prie, « pays réel, pays légal » : vous entretenez une petite musique dangereuse pour la démocratie, parce que vous sous-entendez que la foule — on a parlé de Victor Hugo hier — que la foule peut remettre en cause la position du peuple. Et cela, c'est dangereux.

M. le Président : Ne prenez pas vos désirs pour des réalités.

M. Gauthier : Quant à dire, Monsieur le Président, que les mandats que l'on détient donnent tous les droits, vous en êtes l'exemple concret.

M. le Président :

Je vous donnerai une copie des cours de Sciences Po, première année, vous verrez exactement ce que cela veut dire. On n'est pas dans de la décoration.

Nous prenons acte, et nous passons au rapport suivant, Daniel Barbier.

Le Conseil départemental prend acte du rapport 21 intitulé « compte-rendu de la délégation du Président en matière de commande publique à l'Assemblée ».

RAPPORT N° 22 : PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS À ENGAGER SUR L'ANNÉE 2023 ET LE 1^{ER} TRIMESTRE 2024

M. Barbier :

Le rapport suivant concerne les procédures de marchés publics à engager sur l'année 2023 et le premier trimestre 2024. Je vous rappelle que la définition des besoins de la collectivité est obligatoire. Un travail exhaustif de recensement a donc été réalisé par les services d'une façon très rigoureuse. Il vous soumet une liste de 87 opérations qui sont susceptibles d'être engagées sur l'exercice. Il y a plusieurs finalités à cet exercice, à savoir de la visibilité, de la projection, également un partage de l'information par rapport à celles et ceux qui sont susceptibles de répondre à ce type de marchés, puisque ce document est public ; et cela permet aussi d'avoir une feuille de route et un tableau de bord pour les mois qui viennent, avec un certain nombre d'éléments précieux, tel que le type de marché (est-ce qu'il s'agit de formalisé, de MAPA, ou autre). C'est donc un tableau de bord assez exhaustif de ce qu'il risque de se passer sur l'année 2023 et au premier trimestre 2024.

M. le Président :

Parfait. Merci Daniel Barbier. Est-ce que cela appelle des commentaires ? Je ne crois pas.

Si, Anne-Marie Chêne. Il faut vous mettre d'accord, parce que le rapport numéro 23 est noté sans intervention. Est-ce bien celui-là ?

Mme Chêne :

Non, nous sommes sur le 22.

M. le Président :

Excusez-moi. Je vais plus vite que la musique. Allons-y.

Mme Chêne :

Je voulais intervenir concernant le pont de Cosne. Des travaux sont annoncés depuis 2018, lors de la chute du viaduc de Gênes. Les montants évoqués sont de 8 millions d'euros pour le pont, et de 800 000 euros pour les études. Nous espérons que les travaux ne seront pas décalés à la fin des travaux du pont de Decize, comme annoncé en 2020-2021.

Merci. Alain veut-il apporter des éléments de calendrier ?

M. Herteloup :

On n'est pas dans une nécessité de travaux techniquement immédiats. Un travail est actuellement mené avec le Cerema pour faire en sorte que tout cela ressemble à un vrai projet, sur le plan technique, mais aussi sur celui de la nature des interventions et dans le respect des contraintes écologiques. Le dossier est donc en cours ; il n'est pas à l'arrêt. Mais visuellement, bien entendu, il ne se passe rien. Il est important que l'on puisse vous apporter des éléments sur cette dimension du visuel, parce qu'en tant qu'élus, dans la rue tous les jours, quand les gens nous arrêtent, ils nous disent qu'il ne se passe rien. C'est là qu'il faut avoir une petite réponse à leur apporter : même si visuellement les choses ne donnent rien à voir de spécial, cela ne veut pas dire qu'il ne se passe rien en termes d'études et de préparation des travaux. Cependant, on sait tous que le pont de Cosne, à l'image d'un autre pont que nous avons sur ce département, est un chapitre de dépense nécessaire, compte tenu de l'évolution et de l'usure du pont. Mais cela va nous tenir chaud aussi financièrement. Les travaux et les consultations avancent.

M. le Président :

Parfait. Merci, Alain, pour ces précisions. D'autres demandes d'interventions ? On reste là ?

Des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie, c'est adopté.

Le rapport consacré aux procédures de marchés publics à engager sur l'année 2023 et le premier trimestre 2024 est adopté à l'unanimité par 34 votes favorables.

RAPPORT N° 23 : BUDGET PRIMITIF 2023 — @, #, ETC. : À VOS POSTES

M. le Président :

Joëlle Julien.

Mme Julien :

Merci Président. Chers collègues, on est donc bien sur le rapport 23 concernant la politique informatique. Il vous est proposé d'inscrire 1 700 000 euros en dépenses de fonctionnement, et 2 826 000 en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 1 100 euros en fonctionnement, et de 429 000 euros en investissement.

Les objectifs sont la facilitation et l'amélioration du travail des services, la modernisation de l'administration, le soutien à l'éducation via le numérique et le développement durable, tout en garantissant la sécurité et la disponibilité du système d'information.

On développe trois actions dans ce programme :

- Une action concernant les infrastructures et les projets numériques, ce qui correspond aux dépenses qui permettent le fonctionnement des moyens numériques comme l'acquisition de logiciels, de matériel de réseau, la messagerie, ou de moyens d'impression.

La refonte et l'évolution de plusieurs systèmes techniques stratégiques initiée en 2022 se poursuit en 2023 pour permettre une amélioration des performances tout en garantissant la sécurité et la continuité de fonctionnement des équipements. Dans ce cadre, la mise en service d'une deuxième salle informatique installée à la MDPH permet de sécuriser et d'assurer la continuité de l'activité en cas de défaillance de la première salle. Des travaux de fibrage et de remise aux normes des câblages informatiques sont prévus en 2023 sur plusieurs sites, et le déploiement du réseau wifi est également programmé.

L'année 2023 sera consacrée aux évolutions réglementaires sur le logiciel Web RSA, au déploiement de la solution Orus dans le domaine de la PMI, ainsi qu'à l'évolution du logiciel de gestion des ressources humaines. Une enveloppe de 388 000 euros est consacrée à ces opérations.

S'agissant des autorisations de programme sur le sujet de la GED, gestion électronique des documents, 488 000 euros sur quatre ans ont été inscrits à compter de 2022. On rappelle que c'est un outil qui s'inscrit dans le cadre de la dématérialisation et de la modernisation déployées sur le périmètre des solidarités dans un premier temps. Il s'agira de faciliter le traitement des demandes des usages bénéficiaires des politiques sociales. Ce programme repose sur une meilleure circulation de l'information dans le respect de la protection des données selon les profils métiers. Les travailleurs médicosociaux pourront consulter et insérer de la donnée à distance (photos et documents).

Outre le fait de réduire la masse documentaire papier et de libérer des espaces dans les locaux, la GED permettra d'anticiper l'archivage électronique en garantissant aux usagers la consultation de leurs documents administratifs de façon plus aisée. Par cette action, il est attendu une qualité de service adaptée aux besoins des Nivernais.

Pour répondre aux interrogations de Madame Camain hier, ce projet nécessite une numérisation *a minima* de 30 000 dossiers de la MDPH et 1 500 sur les sites d'action médicosociale, estimée à 442 000 euros, avec un complément d'équipement et de prestation estimé à 135 000 euros qui n'ont pas été pris en compte dans le programme initial.

Des recettes de la CNSA sont chiffrées à hauteur de 209 000 euros, dont 110 000 euros inscrits en 2023. Une estimation des recettes FEDER est escomptée dans la fourchette entre 450 000 et 580 000 euros. Le dossier est en cours de

montage. On rappelle que c'est un dossier important et structurant pour notre collectivité, aussi il vous est proposé de porter l'autorisation de programme à 1 065 000 euros sur quatre ans, dont 632 000 euros cette année.

Concernant la GEC (gestion électronique du courrier) : on en a un petit peu parlé sur le rapport précédent. Toujours dans le but d'être au plus près des besoins et des attentes, et de réduire les délais de traitement des demandes des Nivernais, la mise en place d'une gestion électronique du courrier entrant et sortant accompagnera la transformation numérique de la collectivité, avec la création d'un portail de gestion de la relation usagers, constituant un des aspects innovants de cette action, sans pour autant que son usage devienne une obligation pour les citoyens. Une autorisation de programme est créée pour trois ans, d'un montant de 100 000 euros. L'année 2023 sera consacrée à l'état des lieux et à la définition des besoins, donc ne nécessitera pas un crédit de paiement. Des financements sont recherchés auprès du FEDER et puis de la Direction interministérielle du numérique au titre de la modernisation de l'administration.

Enfin, le logiciel activité routière : une autorisation de programme pour l'acquisition d'un logiciel d'activité routière a été créée en 2022 pour un montant de 200 000 euros. Il vous est proposé d'inscrire 165 000 euros de dépenses pour cette année.

- o La seconde action, c'est l'informatique dans les collèges. Depuis septembre 2022, les services de l'Éducation nationale ont transféré au CD la charge totale de l'acquisition de la maintenance et de l'évolution des infrastructures techniques, équipement informatique et logiciels prévus par leur mise en service pour l'ensemble des collèges nivernais. Il est à noter que cette opération aurait dû selon la loi avoir été réalisée depuis 2013.

Le Département a financé en 2022 l'acquisition de serveurs pare-feu et de serveurs hyperviseurs applicatifs dans les collèges nivernais. On vous propose pour finaliser ces actions une enveloppe de 50 000 euros sur 2023.

Le Département continue le remplacement progressif des centraux téléphoniques. Cette modernisation ouvre des possibilités de services plus évolués et permet l'économie de coûts de communication inter-sites. Un effort significatif est réalisé pour le renouvellement des ordinateurs, le remplacement de l'antivirus fourni par l'Éducation nationale, la mise à niveau des réseaux informatiques et pour payer les contrats de maintenance afférents. L'ensemble de ces mesures représente un engagement de 820 000 euros.

Et puis, en lien avec la Région et sept autres départements, le Département de la Nièvre a mis en place en 2019 un nouvel environnement numérique de travail commun aux collèges et aux

lycées de Bourgogne. Cet équipement coordonné favorise la continuité écoles — collèges — lycées, et contribue à la réussite scolaire des jeunes Nivernais dans un contexte d'évolution rapide des usages. Un marché est en cours jusqu'en mars 2025. Une enveloppe de 50 000 euros est consacrée en 2023 au financement de l'accès à l'espace numérique de travail.

- La dernière action concerne les équipements assistance-formation aux utilisateurs. Il s'agit d'accompagner les agents dans l'évolution de leurs pratiques, et dans la maîtrise des outils numériques. Il vous est proposé d'inscrire en dépenses un montant de 377 000 euros pour l'acquisition, la préparation, le déploiement des matériels informatiques et la gestion du parc de téléphonie mobile.

L'équipement également des salles de réunion en matériel de visioconférence. On inscrit une somme de 81 000 euros pour l'information et l'accompagnement des agents, mais aussi l'achat et le déploiement de logiciels généraux nécessaires à leur activité. On attend des financements du FEDER à hauteur de 319 000 euros.

En fin de rapport, vous avez donc toute la proposition relative à ces propos. Voilà, Président.

M. le Président :

Parfait. Merci de cette présentation très précise, Joëlle.

Est-ce qu'il y a des réflexions, des demandes d'interventions complémentaires ? Je n'en vois pas.

Des abstentions ? Des votes contre ? Non plus. Je vous remercie, c'est adopté.

Wilfrid Séjeau et Patrice Joly ont rejoint la séance.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2023 — @, #, etc. : à vos postes » est adopté à l'unanimité par 34 votes favorables.

RAPPORT N° 24 : BUDGET PRIMITIF 2023 — PREMIÈRE FORCE DU SERVICE PUBLIC

M. le Président :

On continue avec Joëlle Julien sur la richesse humaine du département.

Mme Julien :

Oui, merci Président. On est donc sur le rapport qui présente le budget envisagé pour assurer la rémunération, la formation et les conditions de travail des agents de la collectivité en 2023.

Il vous est proposé d'inscrire 87 703 000 euros en dépenses de fonctionnement, et 13 000 euros en dépenses d'investissement.

Des recettes sont attendues à hauteur de 1 296 000 euros en fonctionnement, et 10 000 euros en investissement.

Les ressources humaines, c'est d'abord répondre aux obligations réglementaires qui régissent la rémunération, le déroulé de carrière ou encore la formation, mais également de développer des conditions de travail optimales pour favoriser le bien-être au travail et ainsi contribuer à un service public de qualité.

- La première action consiste dans la rémunération des agents permanents, c'est-à-dire les personnels titulaires ou non titulaires, compris les personnels de NTM. La proposition budgétaire se monte à 62 536 000 euros, contre 61 000 000 en 2022.

Cette hausse contenue de 2,5 % résulte de l'effort qu'est contrainte d'engager la collectivité globalement au regard du contexte financier dans lequel elle se trouve. La rémunération du personnel permanent évolue en fonction de deux types de décisions : celles fixées réglementairement, et celles relevant de l'Assemblée départementale. Dans le domaine des obligations légales et réglementaires connues à ce jour, on parle des avancements d'échelon, des augmentations successives du SMIC (on en a parlé hier, on a eu trois augmentations sur 2022, on en a une à partir de janvier 2023 de 1,81 %), l'augmentation du point d'indice appliqué en juillet, qui montre un coût supplémentaire pour l'année 2023, le Ségur de la santé appliqué au 1^{er} avril 2022 qui aura également un surcoût pour 2023, enfin le reclassement des agents de catégorie C intervenu courant 2022, qui aura une nécessité de coûts supplémentaires pour 2023, et pour finir, une cotisation au CNFPT en 2023 pour 45 000 euros. Ce sont des dépenses incompressibles, pour un montant global de 1 500 000 euros.

Il est précisé que n'est pas intégrée dans ce budget l'augmentation d'un point de la cotisation patronale à la Caisse nationale des retraites et collectivités locales, augmentation envisagée dans le cadre de la réforme des retraites pour un montant de 300 000 euros.

Dans le domaine des décisions de l'Assemblée départementale, après délibération, plusieurs postes permanents ont été créés en 2022, pour lesquels les recrutements sont intervenus courant 2022 ou ne sont pas encore finalisés. Il s'agit principalement des postes d'adjoints techniques permettant de compenser la mobilisation des agents des centres d'entretien routier, pompiers volontaires, des postes relevant du centre de santé et des postes relevant du

schéma de l'enfance. Le coût estimé pour 2023 se monte à 565 000 euros.

Concernant les avancements de grade et promotions internes, le coût estimé pour 2023 est de 111 800 euros, ce qui donne un total de 676 000 euros pour les décisions de l'Assemblée.

- La deuxième action est la rémunération des assistants familiaux. 20 973 000 euros sont consacrés en 2023 à la rémunération des assistants familiaux. La hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2023 représente une évolution pour l'année de 340 000 euros. Cette prévision inclut également l'impact de la loi Taquet au 1^{er} septembre 2022. Le coût de ce dispositif estimé est de 1 200 000 euros sur une année pleine.

Pour ces deux actions, des efforts conséquents et inédits ont été demandés aux services, qui se traduisent par :

- Une baisse de 500 000 euros des besoins estimés pour assurer les remplacements temporaires d'agents absents, ou des renforts, comme pour les besoins saisonniers ;
- Une baisse de 800 000 euros des besoins estimés pour recruter sur emploi permanent, ce qui va se traduire par une diminution de 11 à 22 postes selon la catégorie considérée. Le non-remplacement de neuf agents ayant quitté leur poste en 2022 et 2023 vous est d'ores et déjà proposé en annexe 1 pour une économie de 250 000 euros ;
- Et enfin, une baisse de 500 000 euros, qui se traduit par la non-reconduction des contrats de projet des conseillers numériques France Services arrivant à terme cette année.

Un effort sera également demandé aux élus dans une moindre mesure, avec une non-revalorisation des indemnités basées sur le traitement des fonctionnaires. Cela fait une économie attendue de 25 000 euros.

- L'action 3 concerne la formation : l'accès à la formation pour les agents de la collectivité reste une priorité. Pour l'année 2023, l'accent sera mis sur la formation accompagnant la mise en œuvre du schéma de l'enfance. Il vous est proposé d'inscrire un budget de formation de 230 000 euros, et une somme de 34 000 euros pour le marché analyse de la pratique et supervision destiné aux travailleurs médicosociaux.
- L'action 4 concerne les déplacements. C'est un budget à la baisse que nous vous proposons, du fait que les conseillers numériques ont terminé leur formation nécessitant de nombreux déplacements, et qu'ils sont désormais dotés de véhicules de service. Ce budget pour le remplacement des frais de déplacement est estimé à 360 000 euros. Pour les déplacements liés à la formation, on vous propose d'inscrire la somme de 40 000 euros.

- L'action 5 concerne la communication interne. Ce service complètement dédié à la communication interne dépendait de la direction générale adjointe administration ressources. Il est rattaché à compter de cette année à la direction des ressources humaines. Ce service devra produire un plan de communication dont les objectifs seront notamment de renforcer le sentiment d'appartenance, de développer des valeurs communes et de contribuer à l'attractivité de la collectivité avec des événements à organiser en direction des agents. Il vous est proposé d'inscrire une somme de 7 500 euros pour 2023.
- L'action 6, c'est la médecine du travail. Il vous est proposé d'inscrire le même montant que l'année dernière, c'est-à-dire 200 000 euros, ce qui correspond à 120 euros par agent pour l'année 2023, donc une adhésion au GIP, qui a été constitué cette année.
- L'action 7 correspond à des créations de postes et à la modification des tableaux des effectifs.

Concernant la création des postes, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Collèges de demain, il est proposé la création d'un poste d'attaché principal chargé de mission auprès du directeur adjoint administration et ressources. Le coût annuel de ce poste est de l'ordre de 70 000 euros. Le caractère stratégique et transversal du projet Collèges de demain, les engagements relatifs à la jeunesse dans la démarche Imagine la Nièvre nécessitent un appui auprès de la DGA. Ce poste permettrait par ailleurs de développer une expertise renforcée sur les questions éducatives.

On vous propose également la création d'un troisième poste d'assistant de service social volant, pour compléter le dispositif actuel de deux assistantes volantes qui assurent des remplacements sur l'ensemble des sites d'action médico-sociale du territoire. En 2022, les arrêts recensés ont représenté près de cinq ETP, dont les deux agents n'ont bien entendu pas pu assumer les remplacements intégralement. Il est par ailleurs constaté ces dernières années une importante difficulté à recruter pour assurer des remplacements sur de courtes durées. Le coût annuel de ce poste est à hauteur de 63 000 euros.

Ces postes pourront être pourvus par la voie contractuelle.

Enfin, vous avez en annexe I le tableau des effectifs avec les créations et les suppressions de postes.

Sur l'action sociale, on a voté en 2023 :

- Concernant l'Agora : elle a été rouverte à la fin janvier, vous le savez, même si les travaux ne sont pas terminés. La fréquentation quotidienne continue à être à même niveau par rapport à l'avant covid, c'est-à-dire à environ 170 repas journaliers. La participation du Conseil départemental s'élèvera en fonctionnement à hauteur de 63 300 euros. L'association gérant

l'Agora sollicite un versement le plus rapidement possible, c'est-à-dire au mois d'avril, de 90 % de cette subvention pour répondre à des problèmes de trésorerie en raison du paiement des personnels pendant les travaux.

- À cela, il faut ajouter l'attribution d'une subvention versée aux agents dont l'indice de rémunération est inférieur à 480, pour un montant global de 25 000 euros, et puis 3 000 euros en investissement pour des petits matériels.
- Et puis, on a aussi le Cosden : un rapport a été présenté à la commission permanente du mois de février sur la subvention octroyée à l'association qui se monte à 416 500 euros.

En fin de rapport, vous avez la proposition pour tout ce qui vient d'être dit.

Voilà, président.

M. le Président :

Merci beaucoup, Joëlle, pour ce rapport important et, encore une fois, très complet.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ou de précisions par rapport à cette présentation ?

Laurence.

Mme Barao :

Président, chers collègues,

Bien évidemment nous avons noté la hausse des charges de personnel due aux obligations notamment régaliennes, et ce n'est pas moi qui critiquerai par exemple l'augmentation du point d'indice.

Toutefois, nous avons quelques remarques à faire. La première, c'est que le nombre d'agents est très élevé par rapport à un département comme la Nièvre. Il correspond davantage à un département doté de 600 000 habitants.

D'autre part, l'impact des 1 607 heures n'apparaît pas. Vous aviez indiqué des suppressions de postes à hauteur de 30 postes, il me semble. Il est vrai que cela est récent. Mais j'aurais voulu avoir quelques informations par rapport à ce passage aux 1 607 heures.

Concernant les baisses indiquées, je note une baisse de 500 000 euros des besoins estimés pour assurer les remplacements temporaires d'agents absents. Il aurait été intéressant d'avoir le montant de l'estimation, sur ce point, pour les remplacements temporaires d'agents, comme sur les emplois permanents. Il est ainsi tout de même plus facile d'apprécier les baisses indiquées.

La baisse de 300 000 euros qui correspond aux conseillers numériques : j'avais une autre question par rapport aux conseillers numériques. Si on abandonne les conseillers numériques, si ce n'est pas soutenu par les

communautés de communes, par l'État ou autre, qu'envisagez-vous quant aux missions qu'ils accomplissaient ? Manifestement, c'est un besoin. Cela, c'est quand même quelque chose de très important.

Enfin, à l'heure où il faut faire des économies — on en est tous là — vous annoncez deux créations de postes, et il y a un poste qui m'interpelle : celui de chargé de mission Collèges de demain et prospective éducative. J'ai bien compris le pourquoi, mais j'aurais voulu avoir des précisions sur les missions réelles que devra faire ce chargé de mission. Il est vrai qu'on l'avait un peu évoqué en commission, mais, vous m'excuserez, je n'ai pas encore bien saisi le rôle de ce chargé de mission.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci de ce questionnement très précis, pour une fois, je le retiens.

Mme Barao : Merci. « Pour une fois » !

M. le Président : Par rapport aux interventions d'avant.

M. Gauthier : Vous ne pouvez pas vous empêcher de piquer, mépriser systématiquement. Si vous trouvez notre attitude vindicative, vous y êtes pour beaucoup, Monsieur le Président.

M. le Président : Venant du piqueur en chef à qui je n'ai pas donné la parole...
Joëlle, as-tu des éléments de réponse ? Vas-y.

Mme Julien : Très factuel également : sur la baisse des 500 000 euros, on se base sur ce qu'il s'est passé l'année dernière, qui a été un remplacement à hauteur de 800 000 euros. On fait donc une réduction de 500 000 euros si on compare à l'année 2022. Et en même temps, il est très difficile de faire des comparaisons sur les années précédentes.

M. le Président : C'était plus d'un million, semble-t-il. 1,8.

Mme Julien : 1,8 million, pardon. Je n'avais entendu que les 800 000. Donc, 1,8 million d'euros de remplacements l'année dernière, en baisse de 500 000 euros. Et en même temps, on ne met pas forcément en difficulté, parce que l'on prévoit actuellement, par exemple dans les collèges s'il y a des remplacements à effectuer, on a des contrats avec des prestataires

sociaux qui peuvent venir à tout moment s'il y a vraiment le feu au niveau des cantines dans les collèges. On baisse l'enveloppe de 500 000 euros par rapport à 2022.

Pour parler de comparaison avec les autres départements, j'entendais déjà Monsieur Suet hier qui disait : « J'attends une baisse de 16 millions d'euros sur les ressources humaines ». Si, je crois que c'est cela que vous avez dit, ou alors j'ai rêvé. Ce que je veux dire, c'est que, si quelqu'un demande une baisse de 16 millions d'euros sur les ressources humaines, je quitte immédiatement mon poste ici, parce que pour moi, ce serait inadmissible. Et puis, franchement, on ne peut pas se comparer avec les autres départements. Pourquoi ? Parce que, déjà, on n'est pas un département comme les autres, et d'autre part, on a beaucoup, beaucoup d'actions que l'on fait en interne, on l'a déjà dit hier, et que l'on a décidé, c'est très politique aussi, d'internaliser plutôt que d'externaliser. On ne sait pas comment cela se passe dans les autres départements.

Pour les 1 607 heures, c'est une mise en œuvre qui est très récente, donc pour l'instant, je pense qu'il faut qu'on attende un petit peu, que l'on discute avec nos partenaires sociaux pour voir comment cela a évolué.

Et puis, les conseillers numériques, ils savaient, quand ils ont eu leur contrat, qu'ils étaient embauchés pour une période qui correspondait à l'accompagnement de l'État. Le Président en a parlé hier : on a bien évidemment envie qu'ils continuent, parce que, malgré tout, ils ont eu une très belle formation pour leur permettre aussi d'acquérir des compétences. Bien sûr, on accompagnera les communautés de communes. Bien sûr, on fera le maximum. Mais on ne garantit rien, parce qu'ils sont en mission au département. L'intérêt du département est de les mettre dans un autre secteur, parce qu'il y a un vrai besoin en termes de population.

Pour les collèges, je vais repasser la parole au Président.

M. le Président :

Merci, Joëlle, pour ces précisions. Je rebondis. On a déjà eu cette discussion, mais il est important de répéter les choses. On fait un choix de ne pas externaliser nos services. Au-delà, il y a une véritable question : comment le service public est-il rendu ? Dans ce département, il est rendu en internalisant le maximum de choses que l'on peut faire. C'est probablement lié à la géographie du territoire, c'est-à-dire que quand vous avez un département, vous avez des agglomérations, des communes qui sont de taille importante, et la part est partagée entre les uns et les autres. Dans le département de la Nièvre, parce que c'est son histoire, il n'y a que le département qui est en capacité de délivrer ce service public. Un peu à la marge, Nevers et l'agglomération le peuvent bien sûr, mais c'est une petite agglomération, et c'est une petite capitale départementale. Il faut donc bien que quelqu'un s'y colle. Et, on l'a évoqué hier, et c'est une discussion qui a lieu aujourd'hui dans tous les départements de France et de Navarre, le retrait de l'État fait que, plus on supprime du service public, plus le département est obligé de recréer du service public, parce qu'il faut bien répondre aux besoins de tout un

chacun. Cela a évidemment un prix. Cela a évidemment une organisation. Cela a des avantages, parce que cela nous permet aussi d'essayer de faire évoluer ce type de service public, de le moderniser, puisqu'on a la main dessus, en comptant sur l'investissement personnel des agents, qui est fort dans ce territoire — il y a un très fort attachement à la collectivité — et de ne pas être dans des standards qui sont souvent anonymisants, et qui ne permettent pas tant de faire évoluer le service. On peut faire d'autres choix. Moi, je crois que garder cette équipe, les 1 700 agents du département, dans cette logique (un travail d'esprit d'équipe, d'esprit de corps qui est encore à renforcer), c'est au fond une force pour notre territoire. On le voit bien sur les questions de la politique de l'enfance, qui est un sujet difficile, compliqué, on l'a évoqué hier. Aujourd'hui, les équipes sont formées, elles travaillent bien ensemble, elles ont constitué des réseaux que peut-être on n'aurait pas eu de la même manière en faisant gérer le service à l'extérieur. Et cela vaut pour tous les sujets.

Sur la question des collègues, mais Wilfrid en reparlera, je rappelle que l'on a malheureusement une équipe qui est très réduite : cinq équivalents temps plein aujourd'hui dans le service pour travailler avec trente collègues, c'est peu. On avait depuis longtemps identifié le besoin de moyens supplémentaires, et c'était d'ailleurs consubstantiel à l'augmentation des crédits d'investissement de ce secteur. Il se trouve que la réflexion que l'on a lancée, qui se trouve rencontrer celle de l'Éducation nationale, celle de l'État, avec — on l'a évoqué là encore hier — « Notre école, faisons-la ensemble » et le Collège de demain, démontre, s'il en était besoin, qu'il est nécessaire de disposer d'une ressource supplémentaire. Dans l'approche que l'équipe départementale a des collègues, on est en train d'entamer une transformation (qui ne se fera pas du jour au lendemain, ne serait-ce que parce qu'elle nécessite la complicité de l'Éducation nationale), en disant clairement que le collège tel qu'il existe aujourd'hui dans nos territoires n'est plus adapté aux temps qui sont les nôtres, qu'il faut le faire évoluer, et que si l'on attend encore une fois une énième réforme verticale sur le sujet, on ne sera probablement pas au rendez-vous de nos ambitions et de ce que les Nivernais nous ont indiqué.

Sur la question des conseillers numériques, qui est aussi un sujet majeur, là encore, il ne faut pas se tromper de cible. On a un État qui nous appâte avec des contrats sur deux ans, une prise en charge pour le coup à la hauteur des ambitions qui sont les nôtres, et d'un seul coup, dans la torpeur de l'été encore une fois, on apprend qu'un tiers des financements est rayé d'un trait de plume. Compte tenu de la situation complexe, difficile, que nous connaissons toutes et tous dans nos collectivités, c'est typiquement un programme dont on sait qu'il est nécessaire, mais dont on ne peut en responsabilité assurer pleinement le financement, d'autant plus que l'on a un relais tout à fait possible, celui de travailler avec les intercommunalités. L'agglomération de Nevers en a montré le chemin, puisqu'elle ne s'est pas associée au Conseil départemental pour assurer le recrutement de conseillers numériques ; elle a fait la démonstration qu'elle avait la capacité de le faire seule, et c'est tant mieux. On peut maintenant espérer, et on plaidera pour cela, que les communautés de

communes prennent ensuite le relais. Le Département est bien entendu totalement disposé — c'est ce que nous avons dit au préfet — à poursuivre son rôle de management. On a évoqué hier la question de l'équipement pour ce qui est des véhicules ou des outils informatiques et *a fortiori* le management de cette équipe : on est évidemment disponible. Je rappelle aussi que, depuis maintenant plusieurs années, en partenariat avec la Mission numérique du Pays Nivernais-Morvan, et en régie au sein du département, ce sont quasiment quinze équivalents temps plein qui font de l'évangélisation numérique. Là encore, on n'avait pas attendu le programme de l'État. Il est clair que l'on est plus efficace avec trente postes de plus, par définition. Cela étant, le Département n'a pas aujourd'hui à rougir du travail qui est mené. On l'a évoqué dans le rapport sur le service d'animation numérique hier : la logique qui a prévalu à l'action départementale a été de former des formateurs pour démultiplier la capacité à accéder à l'outil internet. Ce département, même si c'est parfois un cache-misère, dispose aussi d'un réseau de Maison France Services qui est quand même assez développé. Je regrette que France Services se soit installée dans des communes de la taille de Clamecy, je trouve que c'est une erreur stratégique, mais enfin, c'est ainsi. Surtout, le département dispose d'un réseau de centres sociaux avec une véritable armée d'animateurs, qui sont au contact de la population. On a, pour peu que l'on s'organise à peu près correctement, de quoi relever le défi de l'évangélisation numérique.

Voilà. Écoutez, je crois que j'ai tout dit.

Sur les 1 607 heures, je ne sais pas si tu avais à apporter une réponse complémentaire, Joëlle.

Mme Julien :

Non, j'ai tout dit.

M. le Président :

Tu as tout dit. Alors c'est moi qui étais perdu dans mon tunnel, vous voudrez bien m'en excuser.

Wilfrid, pour compléter sur les collègues, peut-être ? Non, pas plus. Il a tout dit aussi, pardon.

Anne-Marie.

Mme Chêne :

J'ai juste une question pratico-pratique : à la suite des désignations dans les différents organismes, ceux-ci ont-ils été prévenus ? Je m'explique. J'apprends par ce rapport qu'un CA d'Agora a eu lieu le 14 février. J'ai été désignée titulaire dans ce CA, et je n'ai pas été conviée. C'était donc pour savoir si tout le monde avait bien été prévenu.

- M. le Président :* Pour le coup, on en parlera au préfet, parce que cela, c'est l'État. Mais il faudra vraiment que l'on regarde ce qu'il t'arrive, parce qu'entre le rapport que tu n'as pas eu hier, l'invitation à Cosne...
- Mme Chêne :* Je n'étais pas la seule. Nous avons tous reçu les rapports de commissions le 15 mars.
- M. le Président :* Cela, il faut qu'on me l'explique.
- Mme Chêne :* Pour Agora, je pourrai leur envoyer leur message.
- M. le Président :* On fera passer l'information, et fais-le de ton côté. Mais pour l'histoire du 15 mars, j'avais compris qu'il n'y avait que toi dans ce cas, ce qui ne m'inquiétait pas. Si c'est l'ensemble des élus, il y a un problème, et il faut que l'on arrive à le...
Oui ? Explique-le au micro.
- M. Karinthe :* Vous avez reçu le volume complet de session dans les délais réglementaires, et pour vous faciliter le travail en commission, nous éditons en plus un rapport par commission, et c'est celui-là que vous avez reçu un peu plus tard.
- M. le Président :* Cela veut dire que vous l'aviez au préalable. Vous aviez la totalité.
- M. Gauthier :* On ne va pas s'écharper pour cela.
-
- M. le Président :* Il ne s'agit pas de s'écharper, il s'agit de bien comprendre. Donc, pour résumer, les rapports sont arrivés en temps et en heure, dans les délais légaux. Il y avait un petit plus, qui était un rapport complémentaire, qui devait arriver le 15 mars pour les commissions — mais vous aviez déjà le volume avant — qui, lui, n'est pas arrivé. Est-ce bien cela ?
- Mme Chêne :* Si, il est arrivé le 15 mars pour le 20.
- M. le Président :* Donc, tout va bien. Cela va toujours mieux en le disant.
- Mme Chêne :* En revanche, pour les désignations, est-ce à moi de faire la démarche ?

M. le Président :

On la fera ensemble ; fais-la de ton côté, et on va rappeler le sujet du nôtre.

Très bien. D'autres interventions ?

Pardon. Michel.

M. Suet :

Je vais répondre quand même à Joëlle : je n'ai pas dit qu'il fallait baisser les charges de personnel de 16 millions d'euros. Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que c'était le montant nécessaire si l'on voulait revenir dans la moyenne de notre strate. Et j'ai bien dit d'ailleurs, en plus, que dans les départements et les villes défavorisés, on était souvent au-dessus de cette moyenne. C'est ainsi, dans le département de la Nièvre comme à Nevers, d'ailleurs. Mais cela démontre quand même qu'un effort est à faire sur ce poste. C'est tout ce que je voulais dire.

M. le Président :

Michel, encore une fois, c'est une question de stratégie. On peut avoir la discussion à l'infini, avec une moyenne de strate aujourd'hui sur des Conseils départementaux qui ont pour une très large part externalisé leurs moyens — parce qu'à l'époque, il y avait le pacte de Cahors, et l'on pourrait redescendre encore plus avant - selon des logiques où on ne considérerait pas que le service public local devait être rendu par la collectivité, mais que c'était un mauvais indicateur que de disposer de moyens de fonctionnement, de charges à caractère général importantes. Nous, on assume totalement le choix de dire — et encore une fois, je suis vraiment prêt à avoir une nouvelle fois la discussion et le débat — qu'on est plus efficace en termes de production de services publics quand on internalise, quand on fait en régie, au maximum de ce que l'on peut faire. Il y a des tas de trucs qu'on ne sait pas faire en régie — on a déjà eu l'occasion d'en discuter — auquel cas il faut bien entendu travailler avec l'extérieur. Mais je ne vois pas comment, dans un département où les collectivités ne sont pas suffisamment puissantes pour assurer avec nous une part de ce service public local, on pourrait faire le choix *a priori* de considérer que c'est de meilleure gestion que de le sortir de ce chapitre budgétaire. J'ai une difficulté là-dessus, y compris parce que je vois la qualité du travail des agents, leurs engagements. On le voit bien, quand il y a des départs en retraite, quand il y a une discussion autour de la collectivité départementale, il y a une fierté de travailler pour ce département, je crois, globalement. On pourra en discuter avec les équipes, mais c'est plutôt ce que l'on ressent. Et encore une fois, je pense — mais c'est peut-être passé de mode, on est passé d'un modèle qui était très libéral dans les années 90, qui s'est progressivement infusé dans l'ensemble des esprits des patrons de collectivités jusqu'aux années 2010 — aujourd'hui je pense que le besoin de protection, le fait d'avoir des équipes départementales de plus en plus interdisciplinaires, qui communiquent entre elles, qui font corps vraiment avec le territoire, est plutôt un élément positif, et encore une fois, de modernité. Les efforts,

parce qu'il y a toujours des efforts à faire, et le travail est toujours sur le métier, on le sait bien, sont d'aller au-delà de nos différences, et on essaie de le faire, beaucoup, depuis deux ans avec l'agglomération et la commune de Nevers, pour rendre encore plus efficace ce service public. Je le vois bien, je peux le dire ici parce qu'il le sait, on discute très régulièrement avec le maire de Nevers et le président de l'agglomération, la demande qui émane aujourd'hui de la ville de Nevers et de l'agglomération, c'est du conseil technique de la part du Département. Le nombre de fois où on a apporté des éléments qui permettaient d'avancer, où on a entamé des démarches communes faute de combattants au sein de l'agglomération et de la ville, est considérable. Cela démontre à mon sens la nécessité d'avoir cette sorte de centre de ressources départemental au sein du département. Je crois que c'est Patrice Joly qui rappelait hier que l'on a perdu plus de 1 500 emplois publics ces quinze dernières années. À un moment, il faut que l'on stoppe l'hémorragie, et elle n'est pas typiquement de la responsabilité du Département.

Voilà. On assume totalement cette position.

Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Oui, Monsieur le Président. Plusieurs remarques. J'ai entendu dans les propos de notre collègue Joëlle Julien que le Département était prêt à accompagner les communautés de communes dans le cadre du maintien des conseillers numériques. En l'état, sur ma communauté de communes, je ne proposerais pas que l'on mette plus d'argent dans ce projet, parce que l'on n'en a pas les moyens, très clairement. Je sais que cela ne dépend pas de vous, mais j'entends qu'il pourrait y avoir un accompagnement : il faudrait que l'on en connaisse les modalités et la hauteur.

Ensuite, on parle d'externaliser ou pas etc... Ce qui compte, c'est le coût de la mise en œuvre de la politique que l'on fait. Laisser imaginer que, parce que l'on n'externalise pas, on va avoir une ligne de dépenses de personnel plus importante et rien d'autre, cela est faux. Ceux qui ont fait le choix d'externaliser ont peut-être moins de dépenses de personnel, mais au bout du compte, ils ont quand même des dépenses réelles de fonctionnement qui sont impactées. Ce qui compte donc, c'est de se comparer. Et à ce niveau, même si nos dépenses de personnel sont plus élevées, en termes de dépenses réelles de fonctionnement, nous sommes aussi plus consommateurs, et nous dépensons plus, ramené à l'habitant. C'est tout de même une difficulté. Il ne faut pas laisser imaginer aux Nivernaises et aux Nivernais que, parce qu'on a fait ce choix d'avoir du personnel, cela n'a pas d'autres impacts. Je ne sais pas si je suis très clair. Le coût de mise en œuvre de nos politiques dans ce département reste plus élevé que celui d'autres départements.

C'est un point de désaccord entre nous. Ce sont des choix que nous ne ferions pas, et il ne s'agit effectivement pas de réduire de 16 millions d'euros, du jour au lendemain, la dépense de personnel. Je vous

comprends, chère Joëlle. Il n'est jamais satisfaisant de dire : « Toi, tu vas partir ». Ce n'est pas le but. Ce qu'il faut, c'est que l'on soit efficace.

Monsieur le Président, vous disiez voilà quelques instants qu'il y avait une fierté des agents à travailler dans cette collectivité. Moi, je pense qu'il y a aussi du mal-être. Nous avons tous reçu à l'instant un courrier de la CFDT, et j'imagine que vous êtes dans les destinataires, je serais surpris que nous soyons les seuls à l'être. Je pense qu'il y a effectivement une fierté de travailler dans le service public, une fierté de travailler au service des Nivernaises et des Nivernais à condition que l'on écoute aussi celles et ceux qui ont les mains dans le cambouis. Vous faisiez le procès voilà peu, voilà quelques minutes, du gouvernement qui n'écoute pas, etc. Je me demande si vous êtes vraiment aussi à l'écoute des agents de ce département pour connaître leurs difficultés, mais surtout leurs pistes d'amélioration. Il y a un passage très intéressant dans ce courrier, qui dit : « Depuis des années, la section CFDT propose des solutions pour éviter le gaspillage et ne pas se retrouver au pied du mur, afin de continuer une politique au service des Nivernais, sans oublier que nous, agents, sommes aussi des Nivernais. Propositions systématiquement écartées. » J'ai l'impression qu'ils sont un peu comme nous, qu'ils font partie de l'opposition eux aussi.

M. le Président :

Plusieurs éléments, j'espère dans l'ordre. Sur la question de l'accompagnement conseiller numérique, je répète, puisque je l'avais dit précédemment, que si les intercommunalités décident de reprendre, le Département est prêt — mais tout se discute — à gérer, manager, accompagner à la formation, équiper en termes de véhicules (on l'a évoqué hier) et de matériel l'ensemble des équipes. C'est bien le moins que l'on puisse faire. Ce que l'on ne sait pas apporter, c'est l'équivalent de 30 % de dépenses supplémentaires. Vous l'avez compris, on est dans un budget contraint. Les choses sont précises. On les redira à la rencontre qu'il y a la semaine prochaine, je crois à l'initiative du préfet, avec l'ensemble des conseillers numériques et avec l'ensemble des intercommunalités. Là-dessus, pas moins, pas plus.

Le fait que l'on dépense plus par habitant : oui, il y a un effet de seuil qui est évident. De ce point de vue là, les départements les moins peuplés, par définition, rapportés à des départements plus importants, dépensent plus par habitant. C'est bien naturel et c'est bien normal, toujours pour les raisons que je donnais précédemment : la structuration des collectivités dans le département de la Nièvre ne permet pas de partager la charge en termes de service public local, que nous avons créé. Le fait que l'on a une densité d'EHPAD, de collèges, de centres sociaux, on a aussi les dépenses afférentes. Il n'y a pas de difficulté à ce sujet, c'est totalement assumé, et c'est ainsi. Personne n'y changera rien, ni vous ni moi.

Sur la proposition démentie par Michel Suet de réduire de 16 millions d'euros la masse salariale d'un seul coup, je suis tenté de vous demander : alors combien ? Chiche ! De combien parle-t-on ? Là encore,

il est intéressant d'avoir ce positionnement. Je comprends qu'il faille un peu de temps pour y répondre.

Sur la question du mal-être au travail, il est évident aujourd'hui, et cela n'est malheureusement pas propre à notre territoire, c'est un sujet qui touche le pays en entier, qu'il y a effectivement un problème de mal-être au travail dans notre pays. Il est clair, profond, et se révèle un peu plus ces derniers mois à mesure que les jours passent. Cela se traduit de manières très différentes : la difficulté à recruter, par exemple, on l'a évoqué, dans les métiers du lien et du soin, le discours souvent tenu qui est de dire : « Je veux faire deux ans tel type de mission, puis deux ans, ensuite tel autre, puis je veux prendre un congé sabbatique », ce discours que l'on entend de plus en plus, témoigne que probablement notre appareil de formation n'est plus adapté aux temps qui sont les nôtres. Il y a à y réfléchir, mais de manière collective. Sur le dialogue social, et encore une fois je remercie, je sais qu'elle ne l'aime pas, mais je remercie Joëlle qui s'est beaucoup investie ces deux dernières années, on a un travail de fond, vraiment très dense, avec les organisations syndicales. On piste évidemment toutes les difficultés qui peuvent être rencontrées. Je n'ai pas connaissance du mail, en tout cas je n'ai pas eu le temps de le lire, auquel vous faites référence. Cela arrive évidemment, c'est notre quotidien, c'est un sujet dans une organisation à plus de 1 700 personnes, ce qui est normal. Il serait plutôt étonnant que les organisations professionnelles ne réagissent pas. Je sais que la direction des ressources humaines fait d'énormes efforts de qualité. Cyril Godot a aussi une autre façon, une autre méthode pour travailler sur cette question. Mais c'est pour l'ensemble de l'équipe départementale une préoccupation constante. Je rappelle que dans le cadre d'Imagine la Nièvre l'année passée, on a eu, je crois, sept ou huit réunions spécifiques destinées aux agents, qui sont venus, qui ont justement pu s'exprimer hors des cadres hiérarchiques. C'était extrêmement riche, et il faudra que l'on regarde s'il ne faut pas à un moment pendant le mandat essayer de faire une opération qui s'appellerait Imagine ton service public, où justement l'ensemble des acteurs du service public dans le département seraient interrogés sur leurs propositions d'amélioration, sur leur regard. C'est là son utilité. Je suis donc heureux que vous le souligniez.

Je crois que j'ai fait le tour, puisque le fait d'être à l'écoute et les pistes d'amélioration, c'est précisément ce que je viens d'indiquer.

Jean-Luc Gauthier en retour.

M. Gauthier :

Oui, Monsieur le Président, quelques éléments malgré tout. Vous parliez d'externaliser, etc. J'ai oublié de vous dire tout à l'heure que l'on a un exemple, sur lequel, pendant plusieurs années, nos prédécesseurs ici vous invitaient à franchir le pas, c'est celui du laboratoire départemental qui, aujourd'hui, de mon point de vue en tant qu'utilisateur agriculteur, donne entièrement satisfaction, et c'est plutôt une réussite. Donc externaliser n'est pas toujours négatif.

Et puis, je sais que vous n'aimez pas cela, mais tant pis : au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, quand on se compare à la strate, ce sont 22 millions d'euros que la Nièvre dépense en plus par rapport à la moyenne de la strate. Ce n'est quand même pas rien, 22 millions d'euros. Ce sont pratiquement deux cités muséales, ce sont plusieurs ponts. Sur l'histoire d'Imagine le bien-être au service public, on n'est pas contre, si vous n'embauchez pas encore des organisateurs, des gens qui fédèreraient tout cela à 70 000 euros. Mais il faudrait peut-être imaginer faire des économies.

M. le Président :

On ne vous a pas attendu pour les imaginer, puisqu'on les fait. C'est bien le sens de ce budget, et ce que vient de rappeler Joëlle Julien.

M. Joly :

Je pense qu'il ne faut peut-être pas mettre en rapport des investissements, des équipements réalisés, et 22 millions d'euros de traitements versés. Ce qu'il faut mesurer, c'est si ces 22 millions d'euros, donc les travaux réalisés par le personnel, sont en correspondance avec les besoins du territoire et la qualité du service rendu. Je veux dire que je ne comprends pas la comparaison entre 22 millions d'euros et puis l'identification d'équipements ou d'investissements réalisés. Il y a l'identification des équipements et des biens réalisée, et à côté de cela les travaux réalisés par les agents, quel que soit le secteur d'activité dans lequel ils sont. Sans cela, on laisserait entendre que ce sont 22 millions d'euros pour rien. Non, ce sont 22 millions d'euros pour du service rendu aux Nivernais.

M. le Président :

Merci de cette utile précision, Patrice Joly.

Daniel, pardon.

M. Barbier :

Chacun, évidemment, pose son filtre sur la réalité du monde comme il l'entend. Simplement, je voudrais insister sur les phénomènes structurels. On est dans un département où on a fait le choix, effectivement, de maintenir en interne un certain nombre de services, mais on a aussi fait le choix de maintenir des services de proximité. On a fait le choix de maintenir tous nos collèges, de maintenir toutes nos unités territoriales d'action médicosociale, nos UTIR. Cela engendre nécessairement, et structurellement, des dépenses importantes. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est qu'il faut toujours avoir en mémoire celles et ceux que l'on sert. Et moi, je m'amuse toujours à décortiquer la notification par la DGCL de la fiche de la DGF, et quand je vois que, sur celle de 2022, qui est la dernière que l'on a en notre possession, on a un revenu par habitant moyen dans la Nièvre qui est de 13 690 euros, cela fait 1 140 euros par mois si je ne m'abuse, je crois que ce sont des indicateurs qui sont relativement révélateurs d'une population paupérisée qui a besoin de notre participation. Quand on a une densité inférieure à

trente habitants au kilomètre carré, effectivement on a des charges de structure notamment sur la voirie, etc. qui sont sans commune mesure par rapport à d'autres départements.

Tous ces éléments, je crois qu'il faut vraiment qu'on les ait présents à l'esprit, parce qu'ils doivent nous permettre d'accompagner notre réflexion.

M. le Président :

Merci, Daniel, de ces précisions à ton tour. Jean-Luc Gauthier une nouvelle fois.

M. Gauthier :

Oui, c'est le débat, Monsieur le Président. On a l'impression que la Nièvre est un cas unique. Mais nous ne sommes pas le seul département rural. Il y a d'autres départements, cher Daniel, qui connaissent les mêmes particularités que nous.

Monsieur Barbier fait une intervention inaudible.

M. le Président :

Daniel, on répond après l'intervention.

M. Gauthier :

Attention, Daniel, ne me faites pas perdre le fil. Monsieur le Sénateur, chers collègues, je sais bien que les chiffres offrent la particularité qu'on les exploite comme on le veut, souvent à son avantage. Il m'arrive de faire la même chose, rassurez-vous. Les 22 millions d'euros, d'abord, ce ne sont pas des économies essentiellement sur le personnel. Je disais simplement que notre département, quand on prend son niveau de dépenses de fonctionnement, dépense 22 millions d'euros de plus que la moyenne de la strate, personnel compris. C'est un fait. Ce que vous sous-entendez, c'est que ces 22 millions d'euros supplémentaires offrent un service bien meilleur que celui des autres départements. C'est quand même se sentir un peu supérieur et penser que les autres font moins bien. Je ne suis pas sûr, et il faudrait l'expertiser, que les autres départements ne rendent pas des services de proximité, etc. Il faut donc aussi se remettre en cause.

Quant à la remarque que je mélangeais le fonctionnement et l'investissement, que l'on ne pouvait pas balancer les chiffres... Ce sont 22 millions d'euros qui seraient potentiellement économisés, mais pas d'un coup de baguette magique. Si on arrive aux affaires, dans l'année suivante, cela ne sera pas réglé : arriver à cela sera un long chemin, parce que les choses ne se réforment pas d'un coup de baguette magique. Simplement, 22 millions d'euros d'excédents de fonctionnement, cela permet de financer les investissements. C'est tout.

- M. le Président :* Bien. Joëlle. Pardon, Daniel, puis Joëlle.
- M. Barbier :* Cela revient un peu au débat d'hier. Si les compensations d'État au niveau des trois allocations de solidarité étaient au rendez-vous, on aurait une économie de 25 millions d'euros. Vous voyez donc que les marges de manœuvre ne sont pas forcément là où on les attend.
- M. le Président :* Merci de cette précision.
Joëlle.
- Mme Julien :* Ce qui coule de source également, c'est que l'on a 20 millions d'euros de dépenses en 2023 qui ne sont pas compensées par l'État.
- M. le Président :* Jean-Luc Gauthier, oui.
- M. Gauthier :* Mais nous ne sommes pas des cas uniques. Je serais quand même surpris que la Nièvre soit le seul département à être ainsi méprisé par l'État. S'agissant de l'APA et du RSA, on est plutôt sur une stabilité sur la charge du département. On a cette chance là. L'augmentation des dépenses de fonctionnement, ce sont des choix politiques, ce ne sont pas des choses imposées. C'est respectable.
- M. le Président :* Daniel.
- M. Barbier :* Pour l'exercice qui vient de s'écouler, cela est complètement faux. La loi Taquet, le Ségur de la santé, les revalorisations du SMIC, les revalorisations du point d'indice, ce sont quand même bien des mesures imposées, ce n'est pas un choix politique de la collectivité.
- M. le Président :* Je me suis mal exprimé. Je disais simplement que, lorsqu'on prend la ligne APA et celle du revenu de solidarité active (RSA) à part, on est sur des dépenses contenues en 2022. On est à -1,4, on est à - 443 000 euros pour l'APA, et + 454 000 euros pour le RSA. La dépense n'est donc pas bien supérieure à celle des années précédentes. C'est cela, que je disais.
- M. Barbier :* Sauf que...

- M. le Président :* Daniel Barbier. Pardonnez-moi, mais, comme on a fait des économies aussi sur la prise de notes, il faut que l'on puisse donner les noms pour celui ou celle qui devra remettre cela en forme.
- M. Barbier :* Il faut remettre cela en perspective et savoir d'où on part. Nous étions largement au-dessus des autres départements, comme tu le disais au départ.
- M. le Président :* Jean-Luc Gauthier. Micro.
- M. Gauthier :* Nous ne sommes pas les seuls à être abandonnés par l'État. C'est cela que je dis.
- M. le Président :* Très bien. C'est ce que l'on a dit hier, et vous nous avez dit précisément le contraire.
Lionel.
- M. Lécher :* Simplement, cela me gêne toujours que l'on mène une bataille de chiffres vis-à-vis du personnel. Je pense qu'avoir du personnel qui rend des services dans un département tel que le nôtre est plutôt une richesse. Daniel l'a rappelé tout à l'heure, on a des frais inhérents à la densité de population, on a des choses comme cela. Les trente collèges, bien sûr que cela a un coût, de maintenir trente collèges, mais c'est un apport en plus pour nos enfants, et pour nos collégiens. C'est comme l'éducation : pour beaucoup, l'éducation est un coût ; moi, je pense que c'est un investissement. Cela dépend de la façon dont on l'aborde. Que l'on se limite à des batailles de chiffres sur le dos du personnel me gêne toujours, parce que je pense que, pour le coup, c'est vraiment un service que l'on rend aux Nivernais, et c'est là notre rôle d'élus au niveau de ce département.
- M. le Président :* Patrice Joly.
- M. Joly :* Juste un mot, parce qu'il ne sera pas dit que Jean-Luc Gauthier aura le dernier mot.
Je reviens là aussi sur des choses que j'ai parfois l'habitude de dire, mais enfin, on a les convictions que l'on a. Je n'arrive pas à comprendre que l'on considère que les investissements sont nécessairement de bonnes dépenses — j'ai cru comprendre que vous considériez parfois que les dépenses d'investissement n'étaient pas de bonnes dépenses — ni que l'on dise que les dépenses de fonctionnement sont nécessairement de

mauvaises dépenses. Ce que l'on fait en matière sportive, culturelle, éducative, dans le domaine social, c'est notre compétence principale. Tout cela, effectivement, génère principalement des dépenses de fonctionnement qui ne sont pas nécessairement de mauvaises dépenses, bien au contraire.

M. le Président :

Merci. Michel Suet.

M. Suet :

Rapidement, je ne vais pas refaire le budget de l'année dernière, néanmoins c'est un fait que les dépenses sont plus importantes dans la Nièvre qu'ailleurs. C'est un fait, Daniel. Dire que cela permet d'investir n'est pas tout à fait vrai parce que, quand je regarde les chiffres, nous sommes également derniers dans l'investissement au niveau des routes et des collèges. Cela veut bien dire qu'à un moment, il y a un problème, que tu le veuilles ou que tu ne le veuilles pas. Il y a un problème global de charges qu'il faut essayer de maîtriser, ce qui permettra ensuite de rattraper le niveau d'investissement qui, je vous le dis, est inférieur. Les chiffres sont têtus.

M. le Président :

Peut-être juste un mot en écho, et puis on reprendra le bel exemple du Gers, puisque cela semble passionner les foules, avec des chiffres un peu actualisés : on voit bien que le problème dans le pays et dans notre département en particulier n'est pas seulement la question de l'investissement. Qu'est-ce que l'investissement ? C'est la RN7, c'est la fibre, d'accord, et ensuite, la Cité des présents et la MADEP. On n'est pas non plus en train de rééquiper totalement le département, parce qu'on n'en a pas les moyens, parce que ce n'est pas ce qu'il se passe aujourd'hui.

En revanche, la question de l'humanisation des services publics, c'est en tout cas ce que l'on entend dans le débat public depuis plusieurs années, le fait de rendre toute sa place à l'individu, de considérer ce qu'aujourd'hui nos concitoyens réclament, c'est du sur-mesure, de la dentelle, un accompagnement par des travailleurs sociaux, un accès, on l'a évoqué tout à l'heure, facilité à internet, la possibilité d'avoir des activités et de l'accès à la culture, être ensemble (je ne dis pas l'autre mot qui est aujourd'hui largement galvaudé), on voit bien que c'est cela notre sujet, et qui est le sujet majeur. Et plus on aura des agents formés qui remplissent cette mission, plus, encore une fois, je pense que l'on sera dans la modernité. Le mal du siècle, c'est la question de la déshumanisation des rapports sociaux. On le vit tous, on le sait tous. Et nous avons cette chance, nous, d'être dans un département rural. La plupart d'entre vous ont été maires, ou le sont, et siègent à un Conseil municipal : on voit bien de quoi il s'agit, et cela traverse tous les courants de pensée, que c'est la relation humaine qui aujourd'hui fait la force de la ruralité, et fait d'ailleurs ce que nous envient les métropoles. C'est à ce niveau-là que cela se joue, et non plus dans les stratégies de grands

travaux, d'amener l'électricité, l'eau, etc. Cela, c'est un moment qui est derrière nous. Ce qui est aujourd'hui avec nous, ce que l'on ressent, c'est ce besoin-là. Il faut donc assumer totalement les choses.

Le deuxième aspect, ce sont les comparaisons chiffrées, qui ne sont évidemment jamais raison. Néanmoins, puisque vous avez cité hier le Gers, on a regardé. Gers : 175 000 habitants ; la Nièvre : 200 000. En termes de densité, 30 habitants au kilomètre carré dans le Gers, 29,5 dans la Nièvre : on n'est pas très loin. Nombre d'agents : 1 375 agents dans le Gers, 1 300 dans la Nièvre (hors assistants familiaux dans les deux cas). Vous voyez bien que l'on est sur les mêmes logiques, sur les mêmes manières de fonctionner dans des départements ruraux qui ont besoin de cela, pour la raison que je citais précédemment. La vraie réussite du développement de notre département va se jouer sur cette question du service public local, sur cette question de la ré-humanisation de notre société, notre façon de la fabriquer ensemble, comme dirait le ministre de l'Éducation nationale.

Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Il faut être précis, Monsieur le Président. Si Michel avait choisi de nous comparer au Gers, c'est parce qu'il y avait beaucoup d'éléments qui étaient les mêmes. Simplement, revoyez vos fiches au niveau du nombre d'agents dans le département. Si l'on en croit vos propos, c'est plutôt 1 571 que 1 300. Cela fait donc quand même une petite différence.

M. le Président :

Non. 1 300 agents dans la Nièvre hors assistants familiaux, et 1 375 dans le Gers.

M. Gauthier :

D'accord. Cela étant, ils dépensent quand même beaucoup moins.

Je voudrais revenir sur les propos de notre collègue camarade, parce qu'hier, mes propos ont pu laisser penser à un rapprochement, et je ne voudrais pas que nos électeurs respectifs en soient froissés et inquiets.

Un point de désaccord : vous semblez dire, et vous reprenez en cela les propos que vous teniez lorsque nous étions en campagne électorale sur le fameux plan social que nous voulions mettre en place...

Non, attendez. Ne sur-interprétez pas nos propos, je vous en prie. Je vous l'ai dit voilà cinq minutes : évidemment, cela ne se ferait pas d'un coup de baguette magique. Ce serait linéaire, ce serait un objectif à atteindre sur plusieurs années. Mais les dépenses de personnel ne sont pas les seuls « maux », si l'on peut parler ainsi, avec tout le respect que j'ai pour les agents. Ce n'est pas le seul point sur lequel il faudrait agir. Il y a aussi d'autres dépenses dans le coût de la mise en œuvre qu'il faudrait expertiser. Les + 22 millions d'euros concernent tous les secteurs.

M. le Président :

Bien. D'autres demandes d'intervention ? On a bien avancé, me semble-t-il, dans la discussion, et anticipé sur d'autres. Rien de particulier, je mets aux voix. Si, Michel, une petite tentation ? Allez, il faut se faire plaisir.

M. Suet :

Juste pour établir les chiffres : les derniers chiffres que l'on a et qui ont été publiés sont sur l'année 2021, cela est vrai. Cela est vrai pour la Nièvre, pour tous les départements et pour toutes les villes.

Mais quand je regarde les charges du personnel — vous parliez du Gers, je vais vous en parler — c'étaient 69 millions d'euros dans le Gers, et dans la Nièvre, c'étaient 75 millions d'euros. Il y a six millions d'écart. Soit les agents sont mieux payés, soit ils sont moins nombreux dans le Gers.

M. le Président :

Tout est possible. En tout cas, sur ce que l'on évoque, il est vrai qu'il ne faut pas, parfois, mélanger les genres, et en l'occurrence, les chiffres sont pour le coup têtus.

Y en a-t-il d'autres ? Non, cette fois, c'est bon. Des abstentions ? Des votes contre ? Merci beaucoup, c'est donc adopté à la majorité.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2023 — Première force du service public » est adopté à la majorité, par 20 votes favorables et 14 votes contre (Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE, Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX, Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS, Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON).

RAPPORT N° 25 : BUDGET PRIMITIF 2023 — LA NIÈVRE POUR GRANDIR, S'ÉPANOUIR ET S'ÉMANCIPER

M. le Président :

On passe maintenant, avec Wilfrid Séjeau, à la politique éducative du département. Je rappelle que, contrairement au département de l'Yonne qui ferme des collèges, le département de la Nièvre, lui, n'en ferme pas.

M. Séjeau :

Merci, Monsieur le Président, chers collègues,

Effectivement, c'est un rapport important qui concerne les collèges, l'éducation, la jeunesse et l'enseignement supérieur.

Je vais commencer par parler de la politique d'investissement. Cette politique d'investissement est menée par trois grands principes : bien sûr, celui de la transition écologique, celui des travaux d'économies d'énergie et d'amélioration thermique, et tout cela pour concourir à l'amélioration des conditions de vie et de travail dans nos collèges, que ce soit des

élèves, des enseignants ou du reste du personnel (notamment, et c'est peut-être le plus important pour nous, les agents du département qui concourent au bon état des collèges).

L'investissement qui nous est proposé pour 2023 est de 3 246 000 euros. Ce budget est comparable à celui de 2022, avec la différence que, dans le budget de 2022, il y avait les travaux d'investissement pour l'internat de Corbigny à hauteur de 800 000 euros, c'est-à-dire qu'il y avait une opération exceptionnelle. Ici, le budget est maintenu sans cette opération exceptionnelle, c'est-à-dire avec des crédits d'investissement globalement plus répartis sur le territoire et un effort tout aussi important.

La programmation pluriannuelle d'investissement est encore en construction. Elle va se nourrir d'un certain nombre d'éléments que nous attendons. Je sais que l'étude thermique sur l'ensemble des collèges se fait attendre, j'ai l'impression d'en parler depuis dix ans, mais cela ne fait qu'un an et quelques. On attend toujours le rendu définitif de la SOCOTEC pour nous permettre de programmer les travaux. On a aussi mené une étude sur le matériel de cuisine, pour faire un état des lieux du matériel de cuisine. Et puis, nous avons aussi un travail en cours sur la question de l'installation des panneaux solaires sur les toitures des collèges. Enfin, dernier point qui viendra nourrir cette programmation pluriannuelle : les enjeux d'accessibilité. Tout cela vient nourrir cet PEPIC, que l'on espère vraiment pouvoir vous présenter au mois de juin.

Pour les travaux d'économie d'énergie qu'il vous est proposé de voter, je voudrais citer quelques opérations emblématiques :

- à Château-Chinon, avec l'isolation des façades et la réfection des toitures, pour 700 000 euros ;
- à Prémery, c'est la dernière tranche de réfection des toitures pour le collège (180 000 euros). On aura refait toutes les toitures du collège de Prémery.
- Au collège de Guérigny, la réfection des menuiseries, pour 100 000 euros. Les menuiseries, particulièrement en mauvais état, permettaient une aération tout à fait naturelle du collège, mais qui n'était peut-être pas très bonne pour les dépenses d'énergie ;
- Et puis aussi 350 000 euros pour les toitures du collège de Corbigny.

Voilà quelques exemples concrets d'investissements en matière d'économies d'énergie, tout en sachant que nous avons tout à fait conscience du fait que les besoins pour les trente collèges du département sont extrêmement importants et qu'il nous faudrait investir encore davantage.

J'en parlais sur la question de l'énergie et de la transition écologique : l'étude sur les panneaux solaires nous a permis d'identifier sept collèges du département pour lesquels le potentiel serait particulièrement intéressant, et l'investissement, rentable, en plus, bien sûr, du bienfait écologique. Cette année, nous mènerons des études de structures pour

voir maintenant si les toitures ont la capacité d'accueillir ces panneaux solaires. Cela concerne Clamecy, Adam Billaut, Henri Wallon à Varennes-Vauzelles, le collège de Prémery, d'Imphy, des Loges et de La Charité. Voilà les sept collèges qui sont concernés.

Une autre action qui va dans le sens de la transition écologique, ce sont les végétalisations des cours. Vous savez qu'il y a des enjeux tout à fait importants liés au réchauffement climatique. Il s'agit de mettre en place des îlots de fraîcheur, de rafraîchir les élèves, les enseignants et tout le monde, et aussi d'améliorer la qualité de vie dans les établissements. Dès cette année, nous commençons à travailler avec la communauté éducative pour avancer dans trois collèges, notamment René Cassin à Cosne, le collège de Lormes, et puis le collège des Loges à Nevers, où l'équipe pédagogique est très motivée pour avancer dans ce domaine.

Toujours dans le domaine de la transition écologique et de l'amélioration de la qualité de vie et d'alimentation dans les collèges, nous travaillons en lien étroit avec Blandine Delaporte et Thierry Guyot sur la question de l'approvisionnement des collèges en circuit court, en produits locaux, avec des actions qui se poursuivent dans le domaine de la formation des cuisiniers, dans le domaine de l'approvisionnement en travaillent sur un projet, ou plutôt des projets de légumerie-conserverie, et puis aussi en travaillant avec un certain nombre de collèges pilotes sur la mise en place de contrats entre des collèges et des producteurs, pour sécuriser de part et d'autre les approvisionnements.

J'en profite pour faire un petit aparté sur cette partie cuisine, pour évoquer la cuisine de Donzy, puisque nous étions la semaine dernière avec Patrick et Pascale à Donzy pour évoquer cette question : une cuisine à Donzy, qui nécessite une remise aux normes complète. Il est donc vrai que nous sommes sur un débat délicat, entre réfection complète de cette cuisine, que l'on estime aujourd'hui à un million d'euros, et l'alternative que les repas soient éventuellement fournis par le collège de Pouilly et que la cuisine de Donzy soit une cuisine secondaire. C'est un sujet délicat, qui mérite de discuter encore et d'approfondir cette question. Je sais l'engagement de Pascale et de Patrick, et de la maire de Donzy, Marie-France Lurier, pour cette cuisine. Je voulais signaler que la discussion se poursuit pour essayer de trouver des solutions qui conviennent à tout le monde.

L'autre aspect important concernant les collèges, c'est le projet Collèges de demain, que l'on a déjà un peu évoqué. Nous sommes assez satisfaits de la façon dont les collèges ont répondu à l'invitation du Conseil départemental, puisque onze collèges ont déposé des dossiers, que nous sommes en train d'analyser, de travailler avec eux, ce qui nécessite la création d'un poste de chargé de mission Collèges de demain, pour nous permettre d'avoir ce dialogue et de construire les projets avec ces collèges, d'autant plus qu'il y a aussi des crédits à mobiliser du côté de l'Éducation nationale, puisque l'Éducation nationale a lancé une démarche assez proche de « Notre école, faisons-la ensemble ». On travaille donc en lien étroit pour instruire conjointement les dossiers et combiner des financements.

Notre action en faveur des collèges, c'est aussi le soutien aux projets pédagogiques, avec un crédit de 35 000 euros. Les collèges se sont très bien saisis cette année de ce projet, et j'estime que c'est une action vraiment très importante, parce qu'elle permet de financer des voyages, des déplacements, des actions d'éducation civique et citoyenne. Elle permet notamment que parfois les familles les plus modestes ne soient pas dissuadées par les coûts, et que l'aide du Conseil départemental allège le reste à charge pour les familles.

La solidarité du Conseil départemental envers les collèges et notre soutien extrêmement fort se manifestent aussi par la dotation aux collèges, la dotation de fonctionnement, qui s'élève à presque 2 millions d'euros. Cette dotation est en progression par rapport à 2021, puisqu'on était à 1,8 million d'euros. On est à 1,9 million d'euros, disons 2 millions d'euros. Cette dotation est donc en hausse, alors que le nombre a légèrement baissé, c'est-à-dire que l'on manifeste un soutien très fort. Pour aller dans le sens de mon excellent confrère Patrice Joly, c'est du fonctionnement, mais du fonctionnement qui vient permettre le fonctionnement quotidien des collèges. On peut donc considérer que c'est du bon fonctionnement.

Et puis, bien sûr, cette réserve indifférenciée, qui vient aider les collèges pour faire face aux dépenses de viabilisation notamment, est portée à 1,15 million d'euros. On le rappelle, et on l'a déjà dit très fermement : le Conseil départemental est aux côtés de tous les collèges. Aucun collège n'aura de difficultés de paiement ; aucun collège ne sera mis en péril pour payer ses charges de fonctionnement. Nous sommes là, et nous réagissons extrêmement rapidement quand nous avons des demandes d'abondement des collèges.

Concernant la politique jeunesse, vous savez que l'année 2023 est marquée par cette grande concertation que nous avons lancée, Imagine la jeunesse, avec une première réunion qui s'est tenue à Cosne, avec une très forte affluence. La salle était bondée. Je crois qu'Anne-Marie était présente, ainsi que Pascale ; elles ont pu constater la participation importante et les nombreuses propositions des jeunes qui étaient présents. Cette phase d'écoute et de concertation va donc nous permettre d'alimenter et de développer notre politique jeunesse. Mais elle a aussi la vertu immédiate de mettre en relation des jeunes avec des acteurs associatifs, des chefs d'entreprise, de développer des tutorats, de développer des partenariats. On voit aussi qu'il y a tout un tissu social dans la Nièvre qui est extrêmement désireux de soutenir les jeunes, de construire avec eux des projets, de travailler ensemble dans une logique de transmission. Et déjà, je trouve que cette démarche a cette vertu première de mettre les gens en relation. Je crois que cela fait partie de notre travail et de la noblesse de notre action de créer ces liens.

Une autre action importante pour la jeunesse est l'aide au permis de conduire, qui se développe. On a augmenté les crédits : ce sont 30 000 euros pour cette année, avec cette demande qui ressort aussi beaucoup des rencontres avec la jeunesse, cette demande d'aide à la

mobilité. Cela ne concerne pas seulement le permis de conduire, mais je pense que cela vient aussi apporter une réponse.

Nous développons aussi le *Mag jeunes*, dont le deuxième numéro est sorti récemment, et qui est aussi un outil d'expression pour les jeunes du département. Le Conseil départemental Jeune et Citoyen permet aussi aux jeunes des collèges de connaître l'institution départementale, de se former à la vie citoyenne, et aussi de développer des projets.

Une nouvelle action que je trouve intéressante, c'est l'action que l'on va développer en lien avec plusieurs services qui travailleront ensemble, avec les archives départementales. L'idée est de proposer que les archives départementales puissent mettre en place des ateliers à destination des collèges, pour que les jeunes connaissent davantage notre patrimoine et l'histoire du département.

Et puis il y a bien sûr, mais Blandine en parlera mieux que moi, la mise en place du budget participatif jeunes qui concourt aussi à soutenir les projets des jeunes.

Au final, nous vous proposons d'inscrire pour la politique éducative 5 352 465 euros en dépenses de fonctionnement, et 3 246 000 euros en dépenses d'investissement. Juste une précision, parce que j'aurai peut-être une question sur les chiffres, que l'on a effectivement parfois un peu de mal à retrouver : vous avez un tableau qui liste les investissements, et à la fin de ce tableau, vous avez un total général de 2 635 000 euros, alors que dans le rapport, il est indiqué 2 965 000 euros : c'est parce qu'il manque dans ce tableau 330 000 euros de crédits pour dépenses imprévues de travaux. À ces 2,6 millions d'euros, il faut donc ajouter 330 000 euros de provisions pour travaux imprévus pour arriver au crédit d'investissement qui est dans votre rapport, de 2 965 000 euros, auquel il faut ajouter les dépenses d'investissement éducation, de 281 000 euros, ce qui fait que, normalement, nous arrivons bien à 3 246 000 euros.

M. le Président :

Merci beaucoup, Wilfrid. Une présentation très complète.

J'ouvre la discussion si besoin en est. Qui souhaite intervenir ?

Christophe.

M. Deniaux :

Je voudrais revenir sur quelques points de ce rapport. Je voudrais préciser que nous avons, en commission Émancipation, déjà évoqué ces points. Je ne pense donc pas prendre au dépourvu.

Premier point : c'est celui du Conseil départemental Jeune et Citoyen. C'est une action qui a déjà été tentée dans ce département voilà plusieurs années, et qui a été abandonnée faute de résultats. On assiste donc à une nouvelle tentative depuis 2019, avec je crois la deuxième mandature de ce Conseil départemental Jeune et Citoyen. Nous nous interrogeons sur la pertinence de cette action, qui mobilise beaucoup de personnel, qui prend aussi beaucoup de temps, et pour un coût de 48 500 euros, ce qui n'est

pas rien. Quand je dis que l'on s'interroge sur sa pertinence, c'est que le parcours citoyen est largement pris en charge dans les établissements, dans les collèges. J'en sais quelque chose. Quant à la pertinence, c'est aussi par rapport au succès, parce qu'on sait qu'il y a un certain nombre de désaffections, notamment sur le territoire de Clamecy, puisque sur l'ensemble des collèges, il n'y a plus qu'un collège qui suit le Conseil départemental. Il nous semble donc que l'enveloppe budgétaire consacrée à ce dispositif pourrait être mieux appropriée pour être mise sur les projets pédagogiques que le Département soutient — il est vrai que bon nombre de collèges ont maintenant répondu à cet appel — ou sur d'autres actions qui mobilisent la jeunesse, comme l'aide à la mobilité internationale ou l'aide au BAFA.

Deuxième point sur lequel je voudrais intervenir, c'est pour nuancer l'effort qui est souligné dans les documents budgétaires concernant l'investissement patrimonial sur les collèges. Il y a bien effectivement une augmentation de ce budget, mais il faut dire que l'on partait de loin, puisqu'en 2021, on était sur 1 470 000 euros de travaux. Il est vrai que l'on se stabilise maintenant par rapport à 2022. Malgré tout, pour nous, il est important de maintenir cet effort budgétaire si nous voulons que nos collégiens de demain, qui vont venir travailler dans le collège de demain, aient de bonnes conditions pour travailler. J'entendais tout à l'heure qu'il est louable de vouloir maintenir les trente collèges du département. Encore faut-il s'en donner les moyens. Vous le savez, il y a plein de travaux d'urgence qui sont en attente, et nous pensons qu'effectivement quelques économies sur le fonctionnement, d'un ou deux millions d'euros, permettraient d'abonder cette enveloppe et de répondre plus urgemment à la situation de certains établissements.

M. le Président :

Parfait, merci. Wilfrid, en retour ?

M. Séjeau :

Merci, Monsieur Deniaux, de vos commentaires constructifs. La question du CDJC a effectivement été évoquée en commission. Puisque le mandat se termine, on s'est engagé à effectuer un bilan de cette action. Il faut aussi dire deux choses. Il y a des établissements qui jouent plus ou moins le jeu. Ensuite, il faudra dialoguer avec eux. Il y a des établissements qui, dès le début du mandat, n'ont pas désigné de représentants. Je trouve cela un peu dommage, d'autant plus que l'organisation du transport et le transport sont pris en charge par le Conseil départemental. Il y a aussi des commissions qui ont lieu, et qui permettent d'octroyer un budget à ces commissions pour que les jeunes puissent réaliser directement des actions. Lors du précédent mandat, il y avait par exemple une bande dessinée réalisée sur la question du harcèlement scolaire ; elle a été repérée au niveau académique, et été diffusée à l'échelle de l'Académie comme une action particulièrement intéressante. Un film a aussi été réalisé avec WEBTVDOC aussi sur cette question du harcèlement. Le harcèlement scolaire est une question qui préoccupe beaucoup les collégiens. Cela a des effets dramatiques. L'action de sensibilisation sur

cette thématique est extrêmement importante. Cela dit, je suis tout à fait d'accord pour que l'on mène cette réflexion commune et que l'on évalue le résultat de ce Conseil départemental Jeune et Citoyen, mais je pense qu'il est aussi important que les établissements jouent le jeu. Comme nous, nous jouons le jeu de soutenir les collèges, je pense que les établissements doivent jouer le jeu des projets du Conseil départemental, sans empiéter du tout sur les questions de pédagogie, qui relèvent effectivement de l'Éducation nationale.

Sur le budget d'investissement, il me semble avoir dit que nous sommes dans un budget contraint et que, malgré tout, nous maintenons l'effort. J'ai conscience que cela est encore insuffisant, et que, si l'on veut investir dans nos trente collèges, que nous avons choisi de maintenir, il faudra — de mon point de vue, je m'exprime uniquement à titre personnel — accentuer cet effort dans les années à venir.

M. le Président :

Parfait. Dans l'ordre, Jean-Luc Gauthier, Pascale de Muraige.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues, quelques éléments. Christophe l'a très bien dit, voilà une application concrète du manque de moyens sur des sujets importants. Les collèges, c'est évidemment très important d'y investir, mais si on n'en a pas les moyens parce que l'on fait d'autres choix politiques, on est pris.

Je sais que vous n'aimez pas cela, mais je le rappelle tout de même, nous sommes sur une moyenne de sept ans, ce qui lisse les choses, le Département qui dépense le moins, ramené à l'habitant, pour les collèges. Et par rapport au Gers, notre engagement est de 15 euros par habitant, celui du Gers est de 34 euros. Il faut tout de même avoir cela à l'esprit. Et peut-être que beaucoup d'entre nous iront en vacances dans le Gers cet été.

Après ces remarques, je partage tout à fait votre volonté d'équiper en panneaux solaires toutes les toitures qui le permettront, et je pense qu'il faut que le département ait la maîtrise de ces projets, parce que ce sont des recettes de demain. Cela est très clair. Ce seront plus que des économies. Quand le bâtiment est existant, dans un certain nombre de cas, cela génère des recettes. Cela est plutôt important.

Une seule question, cher Wilfrid, et je vous pose cette question parce que c'est quelque chose sur quoi je me suis penché : je ne sais pas si vous connaissez — oui, vous le connaissez — Monsieur Jancovici, qui souvent, fait des interventions très carrées, peut-être très assurées aussi. Il expliquait dans une intervention que si les panneaux solaires que l'on installait venaient de Chine, le bilan carbone au final n'était pas très bon. Peut-être faut-il que l'on voie si l'on peut — et cela participe de la réindustrialisation de notre pays — si l'on peut pousser pour favoriser une offre française, ou au minimum européenne, pour installer des panneaux solaires.

Une réflexion sur la végétalisation des cours d'école, c'est quelque chose sur quoi nous essayons de travailler sur ma commune. La question que je me pose, c'est que nous sommes habitués à avoir des cours bitumées, goudronnées. Lorsqu'il pleut, on rentre dans les salles de classe, on n'apporte que de l'eau, et quand on rentre à la maison, les chaussures sont propres. Je pense qu'un petit travail de pédagogie devra être fait avec les enseignants, avec celles et ceux qui font le ménage, mais aussi avec les parents, parce que, quand ils récupéreront leurs bambins dans leur voiture avec les chaussures pleines de terre, je ne sais pas s'ils seront toujours très écolos.

M. le Président :

Bien. Pascale.

Mme de Mauraige :

Je voulais remercier Wilfrid d'avoir abordé le sujet de la cantine, enfin, de la partie restauration du collège de Donzy. On a donc bien pris acte avec mon collègue Patrick du fait qu'une réflexion allait être menée. Je pense, pour avoir participé à cette réunion vendredi dernier, que l'on a pu mesurer l'intérêt de la commune de Donzy, de ses représentants et également du principal, qui ont vraiment utilisé des arguments très pertinents pour nous aider à réfléchir sur ce dossier. Merci.

M. le Président :

Parfait. Des éléments à ajouter, Wilfrid ?

M. Séjeau :

Non. Je remercie Jean-Luc pour ses commentaires aussi constructifs.

Sur les panneaux solaires, je suis tout à fait d'accord. L'énergie grise, le coût carbone de transport... Malheureusement, faute d'investissements en France, et faute d'avoir une politique industrielle digne de ce nom, on paye le prix de décennies d'inaction dans le domaine des énergies renouvelables. On a une filière industrielle qui, si dans le domaine des éoliennes, elle est assez au point, dans le domaine solaire, elle est très balbutiante. Mais on va effectivement veiller à faire en sorte de s'approvisionner en local au maximum.

Sur les cours, bien sûr, on sait que c'est un projet que l'on doit travailler en lien étroit avec les enseignants, avec nos agents chargés de l'entretien et du ménage, et avec les familles, parce qu'effectivement, on a aujourd'hui une approche un peu hygiéniste et proprette, et on sait qu'il faudra en discuter. Mais, bien sûr, même si on va végétaliser, ce ne sera pas non plus la jungle : on gardera quand même quelques espaces au sec, et « propres » (avec trois tonnes de guillemets). Mais effectivement, c'est un travail à réfléchir collectivement.

M. le Président :

Pour ma part, avant de céder la parole à Corinne, je précise simplement qu'il y a effectivement eu un sous-investissement, on l'a totalement dit,

sur la question des collèges, et que depuis deux ans, nous avons augmenté de 50 % ledit budget, que nous restons sur cette dynamique. Il faut encore — Wilfrid l'a dit, mais je préfère le répéter — trouver des marges pour accélérer sur ce sujet, les collèges étant un des éléments structurants, très structurants de notre département, et surtout de ses anciens cantons. On est donc en phase sur cette question.

Corinne, puis Christophe Deniaux.

Mme Bouchard :

En fait, je voudrais surtout apporter quelques illustrations concrètes des choses qui ont été évoquées dans nos interventions, et plutôt sous l'angle pédagogique. Ce qui me frappe dans les projets qui ont été présentés, c'est que d'une certaine façon, ils ne tiennent pas compte des évolutions que l'on a vues dans le système scolaire pour prendre en considération des situations. Ce que je veux dire, c'est que certains des projets font double emploi avec ce que font déjà les établissements. C'est ce qu'avait dit Christophe, et je voudrais donner quelques précisions.

Ancienne professeure que je suis, j'ai connu l'époque où, quand on élisait les délégués de classe, les élèves mettaient le nom de la personne qu'ils souhaitaient voir déléguée sur un bout de papier déchiré dans le cahier, on collectait cela dans la première trousse venue, et cela manquait de solennité. Depuis, les établissements se livrent à une espèce de surenchère dans toutes les procédures de vote, pour les élections de délégués de classe par exemple, elles sont très cadrées, il y a quasiment une invitation à faire une campagne officielle, édition de bulletins de vote... Il y a vraiment une bonne prise en charge de l'éducation civique dans les établissements, plus que ce que l'on a connu autrefois, en tout cas.

C'est la même chose pour les campagnes sur le harcèlement. C'est vraiment un sujet sur lequel l'éducation se mobilise. Je ferais quand même une restriction en disant qu'elle se mobilise beaucoup sur la communication ; quant au suivi réel des problèmes qui se posent, il y aurait davantage à dire. Mais dans ce domaine, le Conseil départemental peut difficilement apporter quelque chose de plus que ce qui est déjà fait dans les établissements.

Ce que l'on suggérerait simplement, c'est donc qu'il y a des choses qui font double emploi avec ce qui se fait déjà, et que l'on pourrait flécher autrement les sommes que cela induit.

Un dernier point encore à propos du Conseil des jeunes : ce que j'ai entendu dans des CA de collèges, c'est qu'au début, il y a des élèves qui sont tout feu tout flamme pour y participer, puis ils se rendent compte des contraintes que cela représente. Ou il y a des séances en dehors des heures de cours, et y aller les barbe, ou il y a des séances sur les heures de cours, et ce n'est pas idéal non plus, parce qu'ils doivent rattraper ensuite. Entre la vision théorique que l'on a sur le papier de tout ce qu'il serait souhaitable de faire, et l'organisation matérielle de ces actions, il serait donc bien qu'il y ait au moins un échange plus approfondi avec les

établissements. Quand ils ne s'engagent pas dans une démarche, ce n'est pas nécessairement parce que cela ne les intéresse pas, c'est parce que cela leur crée des complications, et que cela a des conséquences qui peuvent être difficiles à gérer.

M. le Président :

Christophe.

M. Deniaux :

Pour aller dans le même sens et pour vous répondre, Wilfrid, c'est exactement cela. Je pense que ce n'est pas une question de ne pas vouloir entrer dans telle ou telle action du département. Je pense que, parfois, cela vient en doublon, c'est lourd. Je pense qu'en étant plutôt sur l'accompagnement des projets pédagogiques, vous seriez plus en adéquation avec les projets d'établissement, plutôt que d'imposer quelque chose qui, parfois, ne correspond pas à des besoins, et qui, parfois aussi, fait doublon. C'était un premier point.

Pour le deuxième point, je voulais juste apporter une précision sur l'internat d'excellence, et sur les coûts qui ont été annoncés. J'étais resté à 700 000 euros, mais on est peut-être à 800 000 euros. Je ne sais pas. Il faut dire aussi que la labellisation « Internat d'excellence » apporte quand même 50 % de l'État. Il est tout de même important de le préciser.

M. le Président :

Parfait. Wilfrid, puis Lionel. Ou Lionel, puis Wilfrid ? Non. Wilfrid, Lionel.

M. Séjeau :

Juste deux éléments. Monsieur Deniaux a raison, ce projet d'internat d'excellence a très bien été cofinancé. On peut s'en féliciter.

Sur la question du Conseil départemental Jeune et Citoyen, et sur la question du harcèlement, l'action qui a été intéressante, c'est que les projets qui avaient été développés sur la question du harcèlement avaient été mis en place et construits par les collégiens eux-mêmes. Et je pense que, pour parler de ce sujet, il est peut-être utile et riche que ce soient les collégiens qui s'adressent directement aux collégiens, et qui aient créé des supports qui leur ressemblent, et peut-être permettent de parler mieux à leurs « collègues ». L'avantage aussi, c'est que, à nous, cela permet d'avoir une assemblée représentant les collèges du département, et que c'est aussi pour nous un espace de concertation et de débat. Mais j'entends vos remarques, et puis on approfondira collectivement cette discussion.

M. Lécher :

Je reviendrai simplement sur les propos du président Gauthier. Je partage complètement le fait qu'il faut réindustrialiser — il faut que je me méfie — notre pays. Vous parlez d'écologie et de panneaux photovoltaïques : évidemment, le coût de transport des terres rares et des choses comme

celles-là... il y a une mine potentiellement dans l'Allier, vers Échassières, puisqu'une étude y est envisagée. Et puis j'irais encore plus loin : que l'on redéfinisse vraiment un service public de l'énergie, tel qu'il avait pu être imaginé par Marcel Paul. Mais c'était la sortie du CNR, le vrai, pas celui que l'on a tenté de nous refaire passer dernièrement.

M. le Président :

D'autres demandes d'interventions sur ce sujet ? Non, on a fait le tour.

On passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2023 — La Nièvre pour grandir, s'épanouir et s'émanciper » est adopté à l'unanimité par 33 votes favorables.

Christophe Deniaux n'a pas pris part au vote.

RAPPORT N° 26 : BUDGET PRIMITIF 2023 — L'ÉCONOMIE À FINALITÉ HUMAINE

M. le Président :

On poursuit avec Jean-Paul Fallet sur la question de l'économie sociale et solidaire.

M. Fallet :

Merci, Président. Chers collègues, c'est un rapport au volume financier plus réduit, mais néanmoins très important puisque l'économie sociale et solidaire qui, je le rappelle, regroupe les coopérations, les coopératives, les associations, les mutuelles et les fondations, est un levier important de croissance économique et sociale sur nos territoires.

Ce rapport vise à soutenir d'une part la fabrique Emploi et Territoire, qui a donc cette mission de développer de l'emploi à travers plusieurs initiatives. J'en citerai une : celle des clauses sociales qui permettent d'insérer des personnes dans les gros chantiers. C'est également tout le travail d'accompagnement des porteurs de projets. Et là, nous soutenons l'incubateur T de Bourgogne France active à raison de deux projets par an. Pour mémoire, dans le cadre de cette opération, qui a démarré en 2021 et se poursuit en 2022, deux structures avaient été aidées, notamment sur l'Attribut, à Châteauneuf-Val-de-Bargis, et tout autour, sur le Facebook nivernais à Brinon-sur-Beuvron.

L'ESS (Économie sociale et solidaire), c'est aussi la dynamique territoriale, et on souhaite soutenir, sur cette année 2023, l'initiative de Bouge ton Coq, qui va démarrer un peu officiellement à Pougny. Bouge ton Coq permettra d'avoir sur nos territoires des épiceries associatives où le bénévolat sera présent. Il redynamisera des bourgs qui aujourd'hui

n'ont plus ce type de commerce. Là aussi, on soutiendra progressivement ces opérations.

Également présente sur 2023, la reconduction de l'appel à projets de l'économie sociale et solidaire. À titre d'exemple, avait été lauréat l'année dernière le GEC, le groupement d'employeurs viticoles. C'est une opération assez innovante. On continuera donc de soutenir cet appel à projets à hauteur de 15 000 euros.

Voilà les grands axes de cette opération. N'oublions pas que l'ESS, pour le Département, c'est une histoire qui perdure, puisque l'ensemble des actions que nous menons en direction des associations notamment s'intègrent dans l'économie sociale et solidaire, et on a en prévision de recenser tout ce que génère le financement du Département sur l'ensemble des associations, qu'elles soient sociales, médicosociales, sportives, culturelles. L'argent que l'on met dans certaines opérations est aussi un levier pour l'emploi sur l'ensemble du territoire.

Je n'oublie pas de situer dans ce rapport ESS que la mise en place de la première société coopérative d'intérêt collectif, champ essentiel de l'ESS, a été créée pour soutenir l'abattoir de Corbigny, et qu'actuellement, à travers les actions transversales qui ont été citées tout à l'heure, notamment sur les cantines et circuits courts, nous réfléchissons avec des acteurs du territoire sur l'éventuelle mise en place d'une coopérative d'activité et d'emploi qui permettrait de structurer un certain nombre d'activités porteuses et allant dans le sens de la légumerie et des circuits courts.

Voilà, Président, la présentation de ce rapport, où une dépense de 91 200 euros est proposée au vote.

M. le Président :

Parfait. Merci beaucoup de ces précisions. C'est un dossier qui a évidemment vocation à monter en puissance.

Je reviens en revanche... Jean-Luc, il faudra que l'on vérifie bien que Christophe n'a pas participé au vote sur le dossier précédent. Il faut qu'on le retire, puisqu'il est chef d'établissement par ailleurs.

Christophe, je ne suis pas certain que tu n'aies pas participé au vote sur le rapport précédent. Comme chef d'établissement, il faut que tu signales que tu ne prends pas part au vote. On est bien d'accord ? Parfait, merci.

Sur le rapport présenté par Jean-Paul, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Oui, Jérôme.

M. Malus :

Oui, une intervention sur un fait précis dans ce rapport : la fin du partenariat financier avec la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Nièvre. Nous trouvons que c'est tout de même un mauvais signal envoyé au monde économique, à l'artisanat. Vous faites des choix où vous

soutenez beaucoup plus la culture que l'économie ; nous, nous sommes beaucoup plus dans le sens à soutenir l'économie, parce qu'on en a besoin. On a besoin d'artisanat. Il est donc regrettable de mettre fin à ce partenariat financier avec la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Nièvre.

M. le Président :

Parfait, merci. D'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous remercie, je mets donc aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? C'est donc adopté à l'unanimité, et je vous en remercie.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2023 — L'économie à finalité humaine » est adopté à l'unanimité par 34 votes favorables.

RAPPORT N° 27 : BUDGET PRIMITIF 2023 — FAIRE DE LA NIÈVRE UN TERRITOIRE DE VIE ET PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE DANS LA NIÈVRE

M. le Président :

On poursuit. On fera par ailleurs un petit changement dans l'ordre du jour, parce que je vois l'heure qui tourne, pour permettre à Alain Herteloup de présenter ses dossiers, mais on va enchaîner avec Martine Gaudin, qui est prête à présenter son rapport.

Mme Gaudin :

Merci, Président. Chers collègues, j'ai à vous soumettre le rapport concernant le budget primitif 2023, qui concerne le tourisme et l'attractivité de la Nièvre pour l'année 2023. Il s'inscrit bien sûr dans l'axe de notre projet « Faire de la Nièvre un territoire de vie, avec la volonté de promouvoir un tourisme durable dans notre territoire départemental ».

Le Département mène une politique très volontariste en matière de tourisme en général, et d'itinérance douce en particulier. Le tourisme est un secteur stratégique, qui permet à la fois le développement de l'attractivité de la Nièvre, mais aussi le fait d'attirer de nouvelles populations et de contribuer au développement économique du territoire.

Les activités de pleine nature comme le cyclotourisme sont en plein essor, à la faveur notamment d'une envie de découverte de la nature qui a connu une envolée ces dernières années. Le Département contribue activement au développement de plusieurs itinéraires comme la Loire à vélo, le tour de Bourgogne, l'aménagement du chemin de Saint-Jacques à vélo (il s'agissait jusque-là d'un chemin uniquement piétonnier) ; une liaison cyclable pour relier la Loire au Morvan est en cours de réflexion à la suite des propositions des Nivernais dans le cadre des rencontres Imagine la Nièvre 2022.

Itinérance douce rime également avec Canal du Nivernais, aujourd'hui réservé à la plaisance. Le temps où il permettait l'acheminement du bois de chauffage vers Paris est révolu. L'attrait du canal réside dans la végétation qui l'entoure, ainsi que dans la présence des remarquables ouvrages d'art d'époque qui ont su être conservés, et qu'il traverse. Vous connaissez les voûtes de La Collancelle, la succession des trois tunnels, et l'échelle des seize écluses de Sardy-lès-Epiry.

Outre l'entretien de l'ensemble de la véloroute qui longe le Canal du Nivernais, en sa qualité de gestionnaire de près de soixante kilomètres de voies d'eau, le Département est un acteur de premier plan de ce fleuron du tourisme nivernais. Ses activités engendrent un gain pour l'image de l'attractivité du territoire auprès des touristes et des habitants. Elles permettent également de faire découvrir les richesses du patrimoine naturel ou bâti à tous les publics, à qui la pratique de ces activités apporte bien-être et santé.

Le budget de fonctionnement de la politique tourisme et attractivité permet essentiellement le soutien de deux partenaires précieux dans la valorisation de notre département :

- L'agence départementale de tourisme, intitulée Nièvre Attractive, qui s'est vu déléguer la définition et la mise en œuvre des stratégies touristiques et d'attractivité du département. Elle porte des actions comme « Essayez la Nièvre », ou encore « La Nièvre à Paris », qui aura lieu prochainement (le 6 avril), et qui vise à faire connaître bien sûr la Nièvre, et à attirer de nouvelles populations. Le soutien 2023 à la hauteur de 1 120 000 euros, au lieu de 984 000 euros en 2022, a été revu à la hausse pour permettre l'accompagnement de la hausse d'activité de la structure ;
- Mais également, le soutien au Syndicat mixte d'équipement touristique du Canal du Nivernais (le SMET), qui agit pour le développement du canal, notamment dans le cadre d'actions de promotion et de valorisation de la voie d'eau de ces aménagements et des équipements complémentaires nécessaires au bon développement, notamment des activités de randonnée vélo.

Dans cette approche de valorisation et de développement touristique du territoire, le rapport que je vous présente est soumis au vote de cette Assemblée, pour un montant de 1 215 000 euros en fonctionnement. Et bien sûr, en tant que présidente de Nièvre Attractive, je ne prends pas part au vote.

M. le Président :

Merci, Martine, de cette présentation complète. Même si, *a priori*, elle ne fait pas l'objet d'interrogations ou de demandes de précisions, je tiens à souligner l'importance du travail mené par Nièvre Attractive et des éléments que le Département continue d'apporter sur ce sujet. C'est un sujet majeur pour notre département. On le voit, on n'est pas encore stabilisé par rapport à la question post-covid, sur ce que cela implique, et

sur la façon dont cela impacte les territoires comme les nôtres. Ce que nous ressentons, ce que nous pressentons, c'est ce qu'au fond nous disent les maires de notre département : que l'offre immobilière a rétréci comme peau de chagrin ; il y a eu beaucoup d'acquisitions. On verra, et c'est là encore un élément structurant du budget, si les fameux droits de mutation rencontrent cette baisse de 10 % que nous prévoyons dans le budget prévisionnel, ou si c'est un autre chiffre qui en sort. On a véritablement besoin, sur la question de la statistique, de retravailler avec l'INSEE sur ce qu'est aujourd'hui l'évolution de la population dans un territoire rural.

Au moins deux éléments sont totalement saillants, c'est d'abord le fait que notre territoire augmente très largement sa population dans les périodes d'été, dans les périodes de vacances. Mais, changement climatique oblige, cette période s'étend de plus en plus dans l'année. On peut donc penser que l'on multiplie par deux, peut-être par trois, la population du département à cette époque-là. Comment cela est-il pris en compte dans la statistique ? C'est la première interrogation.

Deuxième interrogation, et qui est là encore une évolution de la société française que l'INSEE ne sait pas relever, c'est la question de la résidence semi-principale. Aujourd'hui, bon nombre de concitoyens disposent à la fois d'un domicile en ville et à la campagne, où ils résident alternativement pendant la semaine ou pendant des périodes plus longues. Aujourd'hui, cela n'est pas identifié par l'outil statistique INSEE, et cela provoque parfois un certain nombre d'incompréhensions, y compris au sein de cette Assemblée. On est donc très attentif et très vigilant à ce sujet.

Martine, tu peux peut-être développer un instant le rendez-vous du 6 avril que tu as évoqué, peut-être raconter un peu ce qu'il va se passer, si tu veux bien ?

Mme Gaudin :

Oui, bien qu'on ait envoyé toutes les invitations et, je pense, tous les documents à nos collègues conseillers, bien sûr, je veux bien préciser les choses.

Cet évènement a lieu, je l'ai dit, le 6 avril, pendant toute la journée, de 8h le matin à 20h le soir, sur deux emplacements, qui sont le parvis de la gare Saint-Lazare et le parvis de la Défense, et ceci avec l'objectif d'aller à la rencontre de deux publics différents :

- Un public plutôt familial, puisque l'on croise énormément de voyageurs en gare Saint-Lazare : il s'agit donc d'aller à la rencontre de ces familles qui souhaiteraient changer de vie et, pourquoi pas, venir s'installer en milieu rural. Mais dans un premier temps, il s'agit déjà de capter de nouveaux touristes, tout simplement. Beaucoup de gens n'ont pas encore connaissance de ce qu'est la Nièvre. J'ai été interrogée il y a quelques jours par un journaliste parisien qui n'avait jamais mis les pieds dans la

Nièvre, et qui ne savait pas ce qu'est la Nièvre. Vous voyez, on a donc beaucoup à faire de ce côté-là.

- Sur le parvis de La Défense, il s'agit de capter un autre public, c'est-à-dire plutôt un public de professionnels, des gens qui travaillent bien sûr sur le site de la Défense et qui sont aussi à la recherche de projets, voire de mutations professionnelles, et qui souhaitent, pourquoi pas, s'exiler dans un département rural. Bien sûr, pourquoi pas la Nièvre ? C'est aussi toute la stratégie que l'on développe à Nièvre Attractive : celle de toujours rester dans le pôle de tête au niveau de cette attractivité, car on sait très bien qu'en ce moment, tous les départements ruraux sont en train de se bouger par rapport à cette attractivité, y compris en copiant ce que l'on a déjà fait dans le cadre de « Essayez la Nièvre ». Mais ce qui est important, c'est de continuer à être dans la course, et même d'être les premiers de la course, d'où cette aventure à Paris qui est, je pense, un projet tout à fait original, avec des bulles immersives dans lesquelles nous accueillerons les gens de passage pour pouvoir leur faire découvrir la Nièvre avec les cinq sens : la goûter, la voir, la sentir, etc. C'est donc une expérience extrêmement originale, avec un ensemble de partenaires. Cela, je tiens à le souligner, il y a des forces vives du département qui nous accompagnent pour mettre en évidence toutes les potentialités, que ce soit en matière d'immobilier, en matière de projets à développer dans la Nièvre, en matière d'emplois aussi. On a axé toute une partie sur les potentialités de l'emploi dans la Nièvre, et notamment dans toutes les instances on a des besoins : la santé, l'agriculture, l'artisanat... Avoir ces partenaires à nos côtés dans les bulles pour pouvoir parler de la Nièvre, c'est vraiment quelque chose de très intéressant.

M. le Président : Merci beaucoup, Martine, de ces précisions. Je précise que le maire de Nevers et de l'agglomération sont évidemment des partenaires et nous rejoindront le 6 avril au matin à Paris.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

Véronique, pardon, je t'en prie.

Mme Khouri : Un petit mot : il ne faut pas dire qu'ils ont envie de « s'exiler » dans la Nièvre, parce que c'est un mot à connotation péjorative.

M. le Président : Ils ont envie de venir renforcer la Nièvre. Absolument.

Mme Gaudin : Je regrette. C'est « adopter » la Nièvre.

M. le Président :

Adoptez, essayez, tentez, venez.

Je mets aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Je vous remercie, c'est donc adopté.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2023 — Faire de la Nièvre un territoire de vie et promouvoir un tourisme durable dans la Nièvre » est adopté à l'unanimité par 33 votes favorables.

Martine Gaudin n'a pas pris part au vote.

RAPPORT N° 35 : BUDGET PRIMITIF 2023 — LA NIÈVRE, UN TERRITOIRE SUR LA BONNE VOIE !

M. le Président :

J'intervient l'ordre du jour, si Thierry Guyot me le permet, et passe la parole à Alain Herteloup, afin qu'il puisse honorer ses rendez-vous, parce qu'il ne sera pas avec nous cet après-midi. Il intervient sur deux sujets majeurs : le rapport 35 et le rapport 36, donc le programme d'entretien du réseau routier, section Conseil d'étude canal. Ensuite, on enchaînera sur le fameux retour à 90 kilomètres à l'heure sur 10 % du réseau, cher Alain.

M. Herteloup :

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, pour pouvoir non pas s'exiler dans la Nièvre, mais y venir, n'est-ce pas, j'aurai l'occasion de dire que nous avons été aux côtés de l'État pour financer, à force de millions, la nationale 7, ce qui explique un certain nombre de réponses.

Préalablement, et pour précision, afin de présenter la synthèse de ce budget 2023, dont le dossier est relativement dense, je dirai que la gestion du transport adapté étant passée à la direction de l'autonomie, les dépenses 2022 en fonctionnement ne sont pas prises en compte dans ce budget primitif.

Les écritures comptables de constatation et de reprise de stock de Nièvre Travaux et Matériels n'étaient pas prises au compte au niveau du budget primitif 2022. Elles n'apparaissent donc pas non plus sur les tableaux suivants.

Et le salaire des agents de NTM avait été pris en compte au budget primitif 2022. Il n'apparaît donc pas sur le tableau suivant non plus.

Concernant ce budget primitif des routes en dépenses, il s'agit en fonctionnement de présenter un budget de 8 296 250 euros, en augmentation de 4 % par rapport au budget 2022.

En investissement, il s'agit de présenter un budget de 13 266 743 euros, en augmentation de 4,5 %.

En fonctionnement, l'enveloppe dévolue à Nièvre Travaux et Matériels, pour précision, est en augmentation pour prendre en compte la flambée

des prix sur les différentes fournitures (carburant, pièces détachées, etc.), comme tout ce que l'on a pu connaître depuis maintenant plusieurs mois, à savoir + 481 000 euros.

Les enduits toujours réalisés par Nièvre Travaux et Matériels permettent de couvrir 112,7 kilomètres de route, soit pratiquement le même linéaire que l'année dernière.

L'enveloppe « viabilité hivernale » est arrêtée à 200 000 euros, et donc également diminuée de 80 000 euros, afin de prendre en compte un hiver très clément — peut-être trop clément, d'ailleurs, au regard des besoins naturels — et des stocks de sel qui n'ont par conséquent pas beaucoup varié, car peu utilisés depuis le début de la période, et ce jusqu'à fin janvier 2023.

Sur la section d'investissement en 2023, l'État continuera ses travaux pour la mise à deux voies de la RN7 au sud de Chantenay-Saint-Imbert. Une subvention de 2 750 000 euros sera versée à hauteur de 15 % des travaux engagés par l'État dans le cadre du dernier CPER. Il s'agit de notre avant-dernière année de participation départementale afin que l'on puisse rejoindre la Nièvre, et non point s'y exiler.

L'enveloppe des crédits d'investissement dévolue strictement au patrimoine routier départemental est 5 877 000 euros. Pour le reste, hors participation à la mise à deux fois deux voies de la RN7, plusieurs points à préciser :

- L'investissement sur un autre registre, qui est celui du canal, représente 675 000 euros, soit 120 000 euros de plus pour les bâtiments, ceci pour prendre en compte le fait que la Région a annoncé qu'elle subventionnait ces travaux au cours de la période 2023-2025 (il s'agit de la prorogation de notre concession) à hauteur seulement de 500 000 euros, au lieu de 750 000 euros qu'elle donnait depuis 2015, ceci de façon à faire des économies de budget.
- La participation à la modernisation des lignes SNCF permettant le fret ferroviaire sera alimentée à hauteur de 90 000 euros ;
- La réalisation de génie civil pour caler les bâtiments : 72 200 euros ;
- La plantation d'arbres dans les collèges — tout le monde a été au courant de cette opération fort sympathique, qui par ailleurs a fait l'objet de certaines démarches pédagogiques très intéressantes, auxquelles j'ai pu assister, dans certains collèges : 10 000 euros ;
- La participation aux travaux sur l'aéroport — puisque nous sommes partie prenante de la gestion de cette structure — à hauteur de 60 000 euros ;
- La subvention pour l'étude de l'infrastructure du Canal du Nivernais lancée par voie navigable de France 25 000 euros : il

s'agit de notre participation à une étude qui, de mémoire, doit coûter 75 000 euros ;

- Les crédits d'investissement, à savoir 4 432 000 euros pour la réfection des couches de roulement en enrobé par l'entreprise sont en légère augmentation par rapport à 2022, car on était à 4 200 000 euros. Nous avons 232 000 euros supplémentaires, qui nous permettront de couvrir presque 41 kilomètres de Routes Départementales sur l'année ;
- Le linéaire véloroute, qui doit être entretenu le long des canaux, est un outil touristique indéniable, et en entretenant cet outil touristique, nous sommes non seulement cohérents avec des critères qui sont ceux de la sécurité des usagers, mais nous sommes aussi cohérents avec la qualité d'accueil touristique chère à notre collègue Martine et à tous ceux qui se démènent, tel que cela vient d'être exposé, pour faire en sorte que cette Nièvre, sur cette dimension touristique également, soit accueillante. Le linéaire de véloroute le long des canaux est de 180 kilomètres. Cet ouvrage nécessite un entretien régulier de ses couches de roulement. Ainsi, l'enveloppe actuelle de 80 000 euros est faible. Il conviendrait peut-être de l'augmenter, mais nous devons aussi, comme tout le monde, gérer, et faire quelques économies. Je sais que beaucoup sont sensibles à cette question.
- 1 150 000 euros sont consacrés au renouvellement du matériel roulant. Important : si l'on veut faire des travaux, évaluer, patrouiller, il faut du matériel.
- Enfin, le programme de réparation des grands ouvrages d'art (rappelons que nous avons sur le département 800 ouvrages d'art), réactivé en 2017, continue en 2023, avec à titre d'exemple un travail important, qui pour le moment est ramené au stade des études, sur le pont de Decize ; on a évoqué tout à l'heure avec notre collègue Anne-Marie les études sur le pont de Cosne-sur-Loire ; beaucoup plus rural et bucolique, le barrage de Coeuillon et Panneçot, sur le Canal du Nivernais (à Panneçot, il y a aussi, me semble-t-il, un très joli petit port qui mérite le coup d'œil) ; et puis le pont d'Imphy sur la RD200, qui lui, en études et travaux, est évalué à plus d'un million d'euros.

Voilà pour les dépenses d'investissement.

En recettes de fonctionnement au budget prévisionnel de 2023, nous sommes à 1 544 500 euros, soit - 6,2 %, et en investissement, à 1,4 million d'euros, à -29 %.

Section de fonctionnement Nièvre Travaux et Matériels : malgré son positionnement au budget général — puisqu'il a été repris dans le budget général depuis maintenant deux ans, me semble-t-il — il continue à réaliser des travaux pour les communes et les tiers. Nièvre Travaux et Matériels fournit un travail de qualité, qui est donc reconnu par un certain nombre de nos collègues maires et par les usagers, c'est à souligner. La

recette prévisionnelle de ces travaux est évaluée à 795 000 euros, en léger retrait par rapport aux prévisions un peu trop optimistes de début 2022, alors que les recettes réelles ont été de l'ordre du 772 000 euros. Il n'y a pas un écart énorme, néanmoins, on peut voir là aussi le contexte économique comme une explication, avec tout un tas de crises, que ce soit celle de la santé publique ou celle de l'ambiance internationale, qui certainement n'a pas été favorable.

Enfin, les différentes occupations du domaine public, principalement par les concessionnaires de réseau, généreront des redevances à hauteur de 600 000 euros, ce qui n'est pas rien, en augmentation, dû à la réalisation du très haut débit en souterrain.

Au sujet du canal, en section d'investissement, une nouvelle convention qui lie notre Département à la Région pour les travaux d'investissement devra être signée pour les années 2023 à 2025, pour que cette dernière continue à nous aider jusqu'à la fin de la concession, prorogée au 31/12/2025, soit, comme je le disais tout à l'heure, les 500 000 euros au lieu des 750 000 euros.

Diverses subventions pour les travaux concernant les ouvrages d'art, à savoir 339 158 euros, subvention de 145 800 euros de Nevers agglomération pour le renforcement de la RD174 à Fourchambault, puisque j'avais souhaité négocié le fait que, au titre de sa compétence optionnelle de développement économique, à l'époque, Nevers agglomération participe au renforcement de cette RD — et c'est important, puisqu'on évoquait tout à l'heure la dimension économique dans laquelle on peut avoir quelques préoccupations — qui donne accès à l'usine Arquus et qui pour fonctionner, a besoin de faire transiter des poids lourds, et maintenant, des super lourds, voire des convois exceptionnels au regard du développement de son activité.

À noter pour compléter en matière de subventions accessoires, mais toujours importantes à préciser, puisqu'il s'agit de la sécurité routière, à laquelle nous accorderons une subvention de 6 000 euros, subvention qui est attribuée annuellement.

Voilà en résumé l'ensemble des dépenses et travaux en investissement et en fonctionnement.

Mme Delaporte :

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Oui, Franck Michot.

M. Michot :

Présidente, chers collègues, depuis le début du mandat, vous nous répétez à l'envie que la voirie départementale est en bon état. Vous nous affichiez souvent une valeur de 80 % sur ce réseau de routes en bon état. Comme vous le savez, notre vision est un peu différente, en tout cas sur nos cantons. Or, apparemment, vous souhaitez engager une nouvelle étude à hauteur de 300 000 euros pour faire un diagnostic sur ce réseau,

diagnostic qui a déjà été fait entre 2018 et 2020, par la société NextRoad si ma mémoire est bonne.

Bref, rien de très logique là-dedans, sauf à dire que la valeur des 80 % n'est pas la bonne, et qu'elle ne reflète pas la situation réelle. De plus, les équipes locales, dans les UTIR, ont probablement la capacité de faire cette étude sur leur territoire. Pour notre part, nous ne doutons pas de leurs compétences, dès lors que nous leur donnons les moyens de réussir leurs missions au quotidien.

Dans ce rapport, quelques chantiers attirent également notre attention :

- Vous l'avez cité, le canal du Nivernais, dont les montants alloués baissent, puisque la Région réduit sa dotation de 750 000 à 500 000 euros. La question est simple : de quelle façon cela sera-t-il compensé ?
- Le pont de Decize, dont le montant global est affiché à 18 652 000 euros, soit 652 000 euros de plus que dans le rapport sur les marchés publics.
- Enfin, le pont de Cosne, qui a effectivement été évoqué, pour lequel est affiché un engagement à hauteur de 4 686 000 euros pour notre département or, il était prévu que le département du Cher prenne à sa charge la moitié des travaux, ce qui n'apparaît pas visiblement.

En l'état actuel des choses, et compte tenu de ces éléments, nous voterons donc contre ce rapport. Je vous remercie.

Mme Delaporte :

J'attends le retour du Président. Ou bien Alain, est-ce que tu veux compléter quelque chose ?

M. Herteloup :

Compléter, non, pas spécialement. Je prends les remarques telles qu'elles sont faites. Maintenant, à resituer quand même le contexte des deux ponts : on l'a évoqué précédemment, on est sur une démarche d'étude ; nous sommes sur un budget primitif, nous ne sommes pas sur des budgets définitifs, et cela est bien à prendre en compte ; et puis, effectivement, comme tu le dis, mon cher collègue, le Cher interviendra normalement à hauteur de 50 % à Cosne, de même qu'il l'a fait à Fourchambault il y a quelques années.

Comment ?

Mme Chêne :

Apparemment, il l'avait fait à Saint-Thibault, aussi.

M. Herteloup :

Oui, cela est normal. Cela se fait sur tous les ponts du Val ligérien de toute façon puisque, généralement, c'est l'axe de la Loire qui fait office

de frontière, et c'est une collaboration qui se passe généralement dans de bonnes conditions.

Une petite précision néanmoins : comptablement, si la dépense est affichée dans le budget, c'est parce que nous payons l'intégralité des travaux, et le Cher, ensuite, nous rétrocède les 50 %.

M. le Président :

D'autres demandes d'intervention ?

Oui, pardon, Franck.

M. Michot :

Et concernant l'étude de 300 000 euros que l'on va de nouveau mener sur l'entretien du réseau ? Quelle en est la justification si l'on en croit vos analyses d'une voirie en état satisfaisant à hauteur de 80 % ?

M. le Président :

Alain Herteloup.

M. Herteloup :

On met à jour l'étude NextRoad parce qu'effectivement, le patrimoine routier se dégrade vite. On essaie aussi d'anticiper une chose un peu complexe : c'est que la climatologie, depuis maintenant... Non, non, c'est une réalité, il ne faut pas sourire, Jean-Luc. Il réfléchit, Jean-Luc. Mais, en plus, c'est intéressant parce qu'effectivement, le climat change vite. Il ne faut pas rire, parce que c'est important : cela dégrade autant les maisons que les routes. C'est une dimension nouvelle que nous allons devoir apprendre, qu'il va nous falloir réétudier. Et de même qu'aujourd'hui on a un certain nombre d'interventions et de territoires qui sont considérés comme zones sinistrées au regard de l'habitat et des conséquences de la climatologie sur l'habitat, sur l'assèchement des terres ou les mouvements terrestres, on a aussi, malheureusement, le constat progressif, mais qui demande vraiment à être évalué, sur la détérioration de notre réseau routier. Vous me direz qu'il était en mauvais état, je m'en doute bien. Mais, maintenant, il faudra que l'on s'adapte à des réalités qui font que notre réseau a commencé à se dégrader et se dégrade beaucoup plus qu'avant. Quelles sont les mesures à prendre ? On doit y réfléchir. La sécheresse n'est pas du tout anodine. Et puis, professionnellement, on a aussi des secteurs professionnels qui nous détériorent le réseau. On a aussi à travailler sur cette accumulation de difficultés au regard de notre réseau : la climatologie, des engins de plus en plus lourds et de toutes natures qui l'empruntent régulièrement. Par rapport à cela, une étude sera effectivement relancée.

M. le Président :

Pour compléter avant de passer la parole à Jean-Luc et à Franck, la question des sols argileux et des maisons qui ont été bâties sur ce type de sol, c'est le scandale des cinq ou des dix prochaines années. Cela sortira partout en France, et cela sera assez monstrueux. Cela est très lié,

évidemment, au changement climatique tel que l'a évoqué Alain, les médias sont sur la piste de ce sujet, et cela va nous arriver, comme à tous les autres, dans les prochaines années. Et pour le coup, cela touche à l'habitat privé.

Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, que l'on ne se méprenne pas, je ne souriais pas du changement climatique ni de ses dégâts importants que nous subissons tous effectivement. Le sujet est important. Ce qui me faisait simplement sourire, c'est que l'année dernière, ici même, dans cette salle, pour le vote du budget, vous nous expliquiez que le réseau routier était en bon état. Dans la première analyse, c'étaient 60 %, ensuite, 80 %. Cela balayait donc d'un revers de la main nos remarques disant que ce réseau routier était en mauvais état. Souvenez-vous, je vous avais dit que j'avais l'impression que les 20 % restants étaient tous sur mon canton. Mais tout le monde disait la même chose. Donc, finalement, nous avons raison, mais c'est bien connu, quand on a raison trop tôt, on a tort. Mais la vérité nous rattrape.

M. Michot :

Pour compléter : pourquoi ne confie-t-on pas cette étude à nos équipes des UTIR qui sont sur le territoire à longueur d'année, qui, je pense, connaissent très bien notre réseau et pourraient évaluer également les dommages liés au changement climatique ?

M. le Président :

Externalisation, internalisation, on revient au débat précédent. Alain Herteloup ?

M. Herteloup :

Oui, externalisation, mais il ne faut pas faire n'importe quoi non plus. Quand on a à faire des études de sol approfondies, qui s'étendent à des études générales de territoire, à des mouvements de masse, ce ne sont pas nos gars des UTIR qui ont la compétence. On n'est pas sur la même chose, entre évaluer le besoin de réparation d'une route, et cela, nos techniciens ont la compétence pour le faire, nos moyens d'ingénierie aussi, du reste, et passer à des études de sol très approfondies pour anticiper des mouvements x ou y qui seraient liés à des causes climatiques, etc., on est sur un travail d'ingénierie qui est d'une autre nature et d'un autre niveau. Nos CER ne sont pas équipés pour cela.

M. le Président :

Dans l'ordre d'apparition à l'écran, Franck Michot, Pascale de Mauraige, Jean-Luc Gauthier. Non ? On verra, au choix.

M. Michot :

Cela dépend de savoir si je dis un truc intelligent ou non, c'est cela ?

M. le Président :

Il n'y a aucun doute là-dessus.

M. Michot :

J'entends, Alain. Effectivement, c'est tout à fait understandable, ce que tu dis là. Est-ce que l'on pourra avoir accès au cahier des charges lié à la consultation sur ce marché ?

M. Herteloup :

Cela ne pose aucun souci. De toute façon, il n'y a pas de secret en la matière.

M. Michot :

C'est un sujet qui nous intéresse sur nos cantons.

M. Herteloup :

C'est doublement intéressant, parce que c'est un sujet, comme le disait fort justement Jean-Luc, c'est un sujet auquel on va être confronté... Je dis « on » : même le Gers ! Même le Gers, à Lectoure, là-bas, entre la route de Hoch et, en passant par Florence, tu descends jusqu'à Toulouse, ils seront dans la même mouise que nous. Je connais très bien aussi le Gers. En tout cas, je pense que cette question reviendra, et malheureusement, à l'échelle nationale (et même à l'échelle internationale, mais cela nous concerne moins), elle deviendra une préoccupation, car les terres vont bouger, et les terres agricoles aussi vont changer de vocation. Enfin, tout un tas de choses est en train d'émerger, parce que la vie va changer avec le climat qui change.

M. le Président :

Merci, Alain, de ces précisions. Pascale ?

Mme de Mauraige :

Simplement pour dire que je pense que les équipes qui sont en place sont tout à fait capables de faire un prédiagnostic, parce qu'elles savent où elles interviennent souvent sur le terrain pour les réparations, comment cela évolue, etc. Encore faut-il que les équipes en place ne soient pas trop dispersées sur d'autres territoires.

M. le Président :

Alain Herteloup.

M. Herteloup :

Tu soulèves une autre question, Pascale. Aujourd'hui, le dispatching des équipes a été suffisamment étudié pour faire en sorte que tout le monde s'y retrouve, y compris les personnels concernés, puisqu'à 90 %, dirons-nous — mais je pose là un pourcentage en connaissance de cause — tout le monde a participé à cette nouvelle ventilation des équipes. Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est qu'effectivement nos équipes sont tout à fait capables de faire un prédiagnostic, une évaluation de besoins, etc. Je suis tout à fait d'accord avec toi. Mais ensuite, je reviens à ce que je disais, à chacun son travail. Il y a la prévision, l'anticipation, il y a ce que l'on voit quand on est sur la route et ce que l'on va grattouiller en profondeur, mais sans plus, et puis après, il y a d'autres gens qui viennent avec d'autres types d'ingénieries, de matériels, etc. et qui vont faire des études de sol. Là, on est sur une prestation bien différente. En revanche, à nous de faire en sorte que, techniquement, les différentes modalités d'intervention soient cohérentes, et que l'on n'aille pas faire tout et n'importe quoi n'importe où pour le plaisir. Ce que je viens de dire là n'enlève rien à la compétence des interventions de nos équipes sur le terrain.

M. le Président :

Parfait, merci. D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. On passe au vote. Des abstentions ? Des votes contre ? Vote contre ? Parfait, merci. C'est donc adopté à la majorité.

Le rapport intitulé « Budget primitif 2023 — La Nièvre, un territoire sur la bonne voie » est adopté à la majorité, par 19 votes favorables et 14 votes contre (Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE, Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX, Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS, Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON).

Alain Herteloup n'a pas pris part au vote.

RAPPORT N° 36 : RELEVEMENT DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE DE 80 KM/H À 90 KM/H SUR UNE PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

M. le Président :

On poursuit avec Alain Herteloup sur le retour partiel à 90 kilomètres/heure sur les routes départementales.

M. Herteloup :

Le projet de relèvement d'une partie du réseau routier à 90 kilomètres/heure n'est pas une question nouvelle et répondait à plusieurs motivations :

- La géographie et le caractère rural du département de la Nièvre avec un réseau routier situé essentiellement hors agglomération qui induisait des besoins en déplacement et des temps de parcours importants, et ceci pour les différents types d'usages (déplacements privés, déplacements professionnels, déplacements scolaires, etc.) ;

- Il s'agissait aussi de participer à l'attractivité d'un territoire nivernais et au développement de l'activité économique, ou en tout cas de ne pas les entraver ;
- Par ailleurs, le relèvement de la vitesse à 90 kilomètres/heure permettra d'améliorer la pertinence et l'acceptabilité des 80 kilomètres à l'heure en certains secteurs ;
- Il permettra d'améliorer la lisibilité, et donc la crédibilité des sections encore plus limitées (à 70 kilomètres/heure et autres) ;
- De faciliter aussi ce qu'ont aussi évoqué, d'ailleurs, les associations d'usagers, et en particulier l'association des chauffeurs routiers et des taxis : les manœuvres de déplacement, entre autres des poids lourds, qui ne sont réglementairement pas concernés par le relèvement à 90 kilomètres/heure ;
- Enfin, sans compter avoir une continuité interdépartementale complète, puisqu'à une exception près, la continuité n'est pas faite, il est à noter que les départements limitrophes ont déjà relevé tout ou partie de leur réseau routier à 90 kilomètres/heure, et les propositions du Conseil départemental de la Nièvre permettront d'obtenir une continuité sur certains interdépartementaux, en particulier avec le Cher et avec la Saône-et-Loire. Je ne sais plus si l'Yonne est passée à l'acte ; il me semble que oui. Quant à l'Allier, il y a été fait un choix beaucoup plus simple, mais extrêmement risqué, à l'image de l'Hérault : celui de repasser tout le réseau à 90 kilomètres/heure. Je ne sais d'ailleurs pas s'ils ne sont pas déjà au tribunal. Il me semble que l'Hérault y est passé. Enfin, je ne sais pas.

Il est apparu essentiel pour nous Département d'associer les acteurs du territoire. Si l'ensemble des maires de la Nièvre a été invité à des réunions de présentation et de concertation à l'échelle des cantons, sont venus souvent ceux qui étaient directement intéressés, sont aussi venus parfois des gens qui n'étaient pas directement intéressés par la mesure, mais pour lesquels il y avait d'une part un souci d'information, mais aussi le souci de venir voir le vice-président avec sa liste de courses. C'était donc de bonne guerre. En tout cas, il était bigrement intéressant et important de pouvoir discuter concrètement avec les collègues de l'état des routes, et peut-être de préciser parfois ce qui était du ressort du Département ou du ressort des communes, mais aussi la façon dont on pouvait travailler ensemble.

À l'issue des échanges, six itinéraires ont été ajoutés au projet de relèvement à 90 kilomètres à l'heure, compte tenu de leur intérêt en termes de désenclavement du territoire : la RD33, la RD37, la 955, 958, la 978 A et la 979A.

Le projet de relèvement à 90 kilomètres/heure représente donc un linéaire total de 400 kilomètres, soit 9,2 % du réseau routier départemental — vous voyez qu'il est assez modeste — en retirant du linéaire total les sections classées en agglomération bien sûr, ainsi que celles hors

agglomérations qui seront maintenues à 50 ou 70 kilomètres/heure, et qui représentent un linéaire total de 321,5 kilomètres.

Voilà. Je ne vais pas vous refaire tout le descriptif des axes principaux qui sont relevés ; vous avez dû avoir dans le dossier la carte correspondante. Il est à noter qu'un effort particulier sera appelé sur la notion de signalisation, puisque, ici ou ailleurs, et pour rouler assez à l'extérieur, on a tous été confrontés au fait — et je l'ai été personnellement — que parfois on ne sait plus si on roule à 90 ou à 80 kilomètres/heure... C'est vraiment la galère. J'ai donc souhaité qu'il y ait un panneau 90 au début de chaque itinéraire, un panneau après la sortie de chaque agglomération, un panneau 90 et en plus, un panneau de rappel après chaque carrefour, un panneau 90 en fin de section hors agglomération et un panneau 90 en complément des panneaux d'annonces des radars automatiques, avec un 80 en fin d'itinéraire si la vitesse est limitée à 80 kilomètres/heure. On informera et ré-informera donc si c'est à 90, et quand on n'est plus à 90, on le dira aussi, car bien souvent, on imagine, puis on a une mauvaise surprise. Les consultations m'ont permis de comprendre que je n'étais pas le seul à avoir eu quelques soucis en la matière.

On veut être cohérent sur la remise à 90 au niveau interdépartemental, et il en ira de même pour la signalisation. Quitte à se répéter, on matérialisera le fait que ce n'est pas parce que l'on change de département que l'on change nécessairement de vitesse. S'il y a une continuité, on l'affichera.

M. le Président :

Merci beaucoup, Alain Herteloup. Une précision : c'est le 20 avril que l'on fait une opération globale pour le retour à 90 kilomètres/heure, de mémoire.

Y a-t-il sur ce sujet des demandes de prise de parole ? Oui, Franck Michot à nouveau. Je t'en prie.

M. Michot :

Désolé Alain, j'espère que je ne vais pas te mettre en retard.

M. Herteloup :

Non, pour moi c'est jusqu'à 13h30.

M. Michot :

Président, chers collègues, de prime abord, passer la voirie de 80 à 90 kilomètres/heure, c'est une bonne idée. C'est d'ailleurs l'idée que nous défendions, et ce n'est pas parce que nous la défendions que c'était une bonne idée, mais c'est surtout parce que beaucoup d'élus locaux pensaient comme nous qu'il n'y avait pas de raison de repasser à 80 kilomètres/heure.

J'aime bien cette phrase d'Einstein, qui dit que la folie, c'est de toujours faire la même chose, et de s'attendre à un résultat différent. Et derrière

les habituelles belles paroles de concertation, on retrouve la méthode habituelle où, finalement, tout est joué d'avance, puisque les échanges dont vous parlez sont plutôt l'occasion de présenter des actions complètement entérinées, sans qu'il y ait vraiment de réelle concertation.

De plus, le relèvement à 90 kilomètres/heure porte uniquement sur 10 % de la voirie départementale, à peine. Pour nous, cela manque clairement d'uniformité, et cela complexifiera la circulation sur nos territoires avec, vous l'avez dit, des zones à 50, à 70, à 80, 90 kilomètres/heure. Le bon sens, et le courage, un peu, aussi, auraient été de passer l'ensemble de cette voirie à 90 kilomètres/heure, d'autant que vous dites aussi depuis très longtemps qu'elle est en très bon état. Pourquoi se priver de rouler à 90 kilomètres à l'heure si en plus la voie est bonne ?

Comme sur le rapport précédent, nous cherchons donc un peu la cohérence. Et puis, puisque vos façons d'agir se répètent et que cela produit le même résultat chez nous, nous voterons également contre ce rapport. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci. Oui, je m'y attendais, David.

M. Verron :

Ce n'est pas une surprise, Monsieur le Président, je vois que sur le relèvement à 90 kilomètres/heure, il y a la partie de la départementale 20 (76) où nous avons demandé une étude pour, précisément, ralentir la vitesse des poids lourds, surtout, à l'angle de la 20(76) et de la RD134. Mais nous voyons, à notre grande surprise, que cette partie va remonter à 90 kilomètres/heure. Je m'étonne donc un peu de rehaussement de la vitesse sur cette partie dangereuse, où l'année dernière, on a encore eu un bus scolaire percuté par une voiture. Également, sur la D978 A, on avait des sollicitations par les maires pour remonter à 90 kilomètres/heure, entre Saint-Pierre, sur la route de Decize : elles n'ont pas été prises en compte.

M. le Président :

D'accord. Sur le fond, vous êtes donc favorable au retour à 90 kilomètres/heure, alors ?

M. Verron :

On n'a jamais été contre. Mais on avait demandé que les vitesses soient ralenties à ce carrefour très dangereux.

M. le Président :

D'accord. J'avais cru comprendre qu'un supporter d'Edouard Philippe aurait de la cohérence jusqu'au bout sur cette question.

C'est pour rire.

Alain Herteloup.

M. Verron :

Moi, cela ne me fait pas rire.

M. Herteloup :

Pour répondre à Franck, sur huit ou dix réunions, on a vu une centaine de maires. Je te laisse l'entière responsabilité de la mise en cause de ma probité sur le fait que tout était joué d'avance. Je n'irai pas plus loin, chacun appréciera.

Mais, effectivement, on n'a pas relevé à 90 kilomètres/heure partout. Ce n'était pas non plus l'objectif. L'objectif était de le faire là où cela semble logique, et surtout possible aussi. Les axes structurants, leur largeur, etc. : c'est une somme de critères qui entre en ligne de compte, cela ne se fait pas ainsi. Les axes structurants étaient les plus propices à un retour à 90 kilomètres/heure. Mais il est vrai que l'on n'a pas apporté satisfaction à tout le monde.

La question que tu soulèves, je pense qu'elle tient davantage à celle d'un aménagement routier, et peut-être à l'approche d'un carrefour, qu'à cette question précise du relèvement à 90. On peut la réexaminer si cela est nécessaire, mais il me semble bien que, sauf erreur de ma part, les poids lourds en charge sont de toute façon limités à 80, normalement. Mais effectivement, cette norme et ce qu'ils pratiquent sont deux choses différentes, ce qui n'est pas de la faute du Conseil départemental. Mais s'il faut revoir cette question précise, pourquoi pas ? Il n'y a pas de souci.

M. le Président :

Blandine, Anne-Marie, Wilfrid.

Mme Delaporte :

Je voulais juste préciser, et Alain, tu m'arrêtes si je me trompe, que ce projet de relèvement a été présenté à une commission départementale, et que parmi les membres de cette commission, il y a les représentants de la sécurité routière. La sécurité routière a donné un avis favorable à ce projet. L'ensemble de la commission a donné un avis favorable, à 100 %. Je ne pense pas que si l'on avait relevé l'intégralité du réseau routier à 90, on aurait eu ce 100 % d'avis favorables. Il faut aussi dire qu'il y a eu un repérage d'accidentologie sur les routes qui sont relevées à 90. Et donc, en termes de sécurité, on a aussi fait des choix sur le réseau qui est relevé.

M. le Président :

Parfait. Anne-Marie, et après Wilfrid, Alain.

Mme Chêne :

Je voulais intervenir à propos de la concertation : c'est le retour que nous en avons eu de la réunion à Cosne, puisque nous n'avons pas été conviés ; c'était le conseiller départemental du canton de Clamecy qui avait été convié. Nous ne pouvons donc pas savoir.

Mais ma question concerne plutôt le coût de ce retour à 90 : on prévoit 290 000 euros pour 400 panneaux, ce qui représente 725 euros par

panneau. Or, je me souviens que, lors du passage à 80, on avait demandé quel était le devenir des panneaux 90, et le président Lassus nous avait dit qu'ils étaient conservés. Le coût de ces panneaux ne doit donc pas être compris dans les 725 euros.

M. le Président :

Dans l'ordre, Wilfrid, Alain, pour répondre et synthétiser tout cela.

M. Séjeau :

Je suis en accord avec l'intervention de Blandine. Le passage à 80 kilomètres/heure répondait aussi à des enjeux en matière de sécurité routière et en termes de limitation des gaz à effet de serre. Cela est documenté, la sécurité routière l'a dit : passer à 80 kilomètres/heure a sauvé des vies. Je pense que c'est un élément à prendre très largement en considération. La proposition qui nous est faite aujourd'hui, je la trouve raisonnable. Il s'agit de passer seulement 10 % du réseau départemental ; cela veut dire que l'essentiel du réseau départemental reste à 80 kilomètres à l'heure. Je trouve très important de le préciser, et que cela soit communiqué aux Nivernais. Cette proposition me semble donc raisonnable, et c'est pourquoi je la voterai.

M. le Président :

Merci, Wilfrid.

Alain.

M. Herteloup :

Précision encore : il faut savoir que le projet initial (avant que l'on ne fasse toutes ces consultations) était d'une remise à 90 kilomètres/heure sur 198 kilomètres. On est passé à 321 kilomètres après avoir mené toutes les réunions de concertation. La concertation a donc servi à quelque chose. D'ailleurs, pour avoir revu des maires ensuite en d'autres circonstances, je n'ai pas eu de récriminations à ce sujet.

Deuxièmement, les 290 000 euros ne sont pas uniquement pour les panneaux 90, mais pour l'ensemble de la signalisation routière. En ce qui concerne aussi les panneaux 90, certains sont réutilisables, et d'autres ne le sont pas. C'est tout simplement parce que, encore pour une histoire de normes, tout panneau a un système réfléchissant qui avec le temps perd de sa capacité réfléchissante. Cela fait que, malheureusement — on peut le regretter, et à moi en tout cas cela me pose toujours un souci — même si ces panneaux nous paraissent encore en bon état, on est obligé de les mettre au rebut. Cela a donc effectivement un coût. Mais on ne s'amuse pas à acheter des panneaux pour le plaisir ni à les jeter pour le plaisir non plus. Voilà.

M. le Président :

Parfait. Merci, Alain.

Lionel Lécher puis Véronique Khouri.

M. Lécher :

Vous me direz que je suis taquin : vous vous offusquez aujourd'hui qu'il n'y ait pas eu une consultation suffisante, mais je vous rappelle simplement que, quand le gouvernement d'Édouard Philippe a décidé de passer toutes les routes à 80, y compris les départementales, à aucun moment les élus n'ont été consultés.

Pour revenir sur les panneaux, ceux qui étaient installés à l'époque ne sont plus réutilisables, puisque ce ne sont plus les mêmes normes, tout simplement.

M. le Président :

Véronique, puis Michel.

Mme Khouri :

Je m'interroge : comment le département de l'Allier a-t-il pu passer l'ensemble de son réseau à 90 kilomètres/heure ? Et il répondrait mieux aux normes de la sécurité routière ? La question est : comment ? Parce qu'il serait tout de même bien que l'on se compare à l'Allier, qui est dans la continuité de la Nièvre.

M. le Président :

Michel Suet.

M. Suet :

Ce sera rapide. Que la sécurité routière ait donné un avis favorable est normal, puisque c'est fait *a minima*. Elle ne peut donc pas aller contre.

En revanche, je n'arrive pas à voir comment cela a été fait. Si je prends le cas de la départementale 13, qui va de Nevers à Dornes, capitale du Sud nivernais, ne l'oublions pas, cette route n'est pas moins dangereuse, loin de là, que la route départementale qui est entre Sancerre et Bourges. Je peux vous dire que celle-ci, elle est pourtant revenue à 90 kilomètres/heure, mais elle est plus dangereuse que celle de Nevers à Dornes, et même Moulins, puisqu'elle continue ensuite sur Moulins-sur-Allier. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi cette route, par exemple, n'est pas repassée à 90 kilomètres/heure. Par rapport aux gaz à effet de serre, c'est une grosse foutaise... oui, cela, c'est une foutaise de première, parce que les boîtes de vitesse automatique rétrogradent automatiquement, parce que 80, dès qu'il y a une toute petite côte, cela ne suffit pas.

M. le Président :

Michel, on se voit après. J'ai de petits problèmes de voiture, si tu pouvais me faire un petit réglage, ce serait formidable !

Sur la question plus fondamentale de l'Allier, de la Nièvre... On repasse l'intégralité du territoire, si Alain me le permet, et il complètera évidemment. Je vous rappelle que l'on avait fait chiffrer l'opération de passage de l'intégralité du réseau de la Nièvre à 90 kilomètres/heure, que

le coût, à l'époque, était de 300 millions d'euros — c'est l'équivalent du budget annuel du département — en respectant les préconisations de la commission nationale de la sécurité routière. Le département de l'Allier n'a pas fait le même choix que nous, c'est-à-dire qu'il est hors des clous de ces recommandations et préconisations, ce qui veut dire que, s'il y a le moindre accident ou incident, la machine judiciaire se mettra en route. C'est cela, au fond, qui fonde la différence.

Sur l'axe que Michel évoque, c'est la même chose : il aurait fallu acquérir des terrains de manière à élargir la voirie, régler les tourner à droite et les tourner à gauche avec une signalétique beaucoup plus importante, et pas seulement du marquage au sol. C'est véritablement aussi la question financière, pour le coup, qui a contribué aux choix qui ont été proposés, et dont Alain a rappelé à juste titre que, pendant cette période de concertation, Alain Herteloup et les équipes de Stéphanie Robinet ont parcouru le département pendant plusieurs mois et, pour avoir participé à quelques-unes de ces réunions, il n'y avait évidemment aucun *a priori* ; il y avait simplement à mettre sur la table les conséquences d'un retour sur telle ou telle portion de route, et en conscience, les collègues maires, de toute nature et quels qu'ils soient, ont effectivement richement contribué, puisqu'on a augmenté assez sensiblement le nombre de kilomètres repassant à 90.

Alain, si tu veux apporter des précisions.

M. Herteloup :

Simplement pour redire qu'effectivement, l'Allier, et l'Hérault a aussi été dans cette situation de faire le choix de remettre tout son réseau à 90 kilomètres à l'heure. Cela veut dire que, dans ce qui vient d'être évoqué par le Président, sur la majorité de leur réseau, ils ne sont pas allés chercher les quatre mètres supplémentaires pour élargir les routes, n'ont pas fait les marquages au sol, n'ont pas fait, sur certains tourner à gauche, les haricots nécessaires en pleine route, et j'en passe. Ils n'ont pas fait tout cela, moyennant quoi, ils n'ont pas eu un avis positif de la commission départementale de la sécurité routière, ni de la commission nationale de la sécurité routière. Cela veut dire que, demain, que ce soit dans l'Allier ou dans l'Hérault... Il faut savoir que l'Hérault a été condamné depuis lors, et qu'il est revenu à 80 kilomètres/heure. Je ne vous dis pas la note. Mais cela veut dire que, dans l'Allier par exemple, si demain il y a trois morts sur une route et que les familles ont envie de porter plainte après le Conseil départemental, le Président du Conseil départemental de l'Allier est mal parti. C'est sa responsabilité. Il s'agit donc d'un risque juridique, en plus d'un risque moral, tout de même, qui n'est pas à négliger.

J'ai eu quand même, pendant les réunions que l'on a faites — il y a eu exactement dix réunions — j'ai eu quand même quelques personnes qui avaient une certaine facilité à jouer et à engager la responsabilité du Président du Conseil départemental en disant : « Mais vous n'avez qu'à faire, ne vous inquiétez pas... », etc. Il est toujours facile d'engager la

responsabilité des autres. Mais je dois dire que, généralement, c'était plutôt accueilli positivement.

M. le Président : Parfait, merci. Jérôme. C'est à peu près tout, après.

M. Malus : Sur le risque juridique, on vous rejoint, et je pense que l'on est d'accord avec vous sur ce sujet. En revanche, les routes sont faites pour les conducteurs. Je me mets donc à la place des conducteurs, surtout à l'heure actuelle où l'on veut attirer du monde, et je crois que l'on va quand même les perturber sacrément, parce qu'on voit des routes où vous sortez de l'A77, vous êtes à l'est de Nevers, vous allez être à 70, vous êtes à 80, vous êtes à 90, vous revenez à 70, vous revenez à 50, vous êtes à 70.... On multiplie le logiciel. Je me demande si des concertations Imagine la vitesse sont prévues.

M. le Président : Parfait. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Des abstentions ? Des votes contre ? Allons-y. Parfait, c'est donc adopté à la majorité. Merci à vous.

Le rapport consacré au relèvement de la vitesse maximale autorisée de 80 km/h à 90 km/h sur une partie du réseau routier départemental est adopté à la majorité, par 20 votes favorables et 14 votes contre (Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE, Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX, Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS, Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON).

M. le Président : Je vous propose que l'on suspende, il est 12h30. On reprend sur une séquence agricole. Essayons juste d'être à l'heure à 14h00 si l'on veut essayer de boucler d'ici la fin de l'après-midi.

La séance est suspendue de 12h30 à 14h05.

M. le Président ... Une ambiance qui me rappelait le Conseil général des années passées, où opposition et majorité étaient sur le ton de la plaisanterie — pourvu que cela dure. (*Protestations dans la salle*). C'est gentil, non ?

M. Gauthier : Monsieur le Président, je disais simplement que, quand nos remarques vous déplaisent, c'est que vous n'avez pas le sens de l'humour.

M. le Président : Ce doit être cela — et donc, réciproquement. Thierry va nous faire son one-man show sur la question agricole. Ce qui est convenu, c'est de vraiment synthétiser afin de rattraper le temps perdu — bien qu'il faille parfois perdre du temps, c'est important. En accord avec Jean-

Luc Gauthier, nous procéderons à la présentation la plus synthétique possible des rapports.

RAPPORT N° 28 :

BUDGET PRIMITIF 2023 — INNOVER POUR UNE PRODUCTION LOCALE RESPECTUEUSE DES AGRICULTEURS ET DES CONSOMMATEURS EN ACCOMPAGNANT UN DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUE

M. Guyot :

Monsieur le Président, chers collègues. Tout d'abord, quelques propos d'introduction pour cette politique en faveur de l'agriculture. Il s'agit d'une activité majeure dans notre département. Malgré la loi NOTRe, qui exclut les Départements d'un soutien direct aux acteurs économiques, le Département reste plus que jamais mobilisé aux côtés de la profession agricole et à l'écoute des attentes des Nivernais à ce sujet. Nous le constatons tous, et entendons l'expression des agriculteurs, qui témoignent d'une profession prise au piège d'une économie mondialisée, victime de la hausse du prix des matières premières, du coût de l'énergie et des prix d'achat, et toujours tirée vers le bas par une grande distribution sans scrupule. Le monde agricole doit pouvoir faire sa mue avec le souci d'un prix rémunérateur juste pour des agriculteurs trop souvent malmenés, et une attention toute particulière à l'écologie et aux ressources naturelles. Cette transition n'est ni facile, ni simple. Le Département, en responsabilité, souhaite, dans le cadre de cette proposition budgétaire 2023, marquer son soutien à l'évolution indispensable des pratiques agricoles pour donner toute la valeur ajoutée à une agriculture en pleine mutation.

Quatre principes nous animent et nous guident : la qualité, le collectif, la proximité, et l'écologie. Selon ces quatre pratiques, et malgré une année marquée par des choix budgétaires rappelés hier par notre président Fabien Bazin en introduction, nous proposons que l'engagement du Département aux côtés des agriculteurs, premières sentinelles face au changement climatique, soit réaffirmé, notamment en augmentant nos enveloppes budgétaires dédiées. Ainsi, nous augmentons de 45 % notre budget de fonctionnement pour soutenir le monde agricole dans ses changements de pratiques, et augmentons de 19 % le budget en investissement, pour notamment venir compléter les aides européennes dédiées à la modernisation des exploitations et à leur adaptation au changement climatique. Vous l'avez compris, notre engagement envers le monde agricole reste majeur, et plus important financièrement parlant qu'en 2022 sur cinq grands sujets :

- 1) Le soutien au Groupement de défense sanitaire : 100 000 euros en 2023, suite au désengagement de la Région, et auxquels s'ajoutent un accompagnement technique par les services du Département afin de permettre au GDS de la Nièvre d'obtenir 40 000 euros dans le cadre des appels à projets lancés par la Région ;

- 2) L'adaptation des exploitations agricoles, dans le cadre du Plan national stratégique 2023 issu de la PAC, permettant une autorisation de programme votée pour la période à hauteur de 2 831 300 euros, dont 300 000 euros pour accompagner les premiers projets qui émergeront en 2023, relevant de trois thématiques : moderniser et adapter les bâtiments agricoles aux contraintes climatiques ; soutenir la diversification agricole, source de valeur ajoutée ; aider à la transition agro-écologique des productions végétales ; diminuer les besoins en eau ; éviter le recours aux produits phytosanitaires ;
- 3) Accompagner la montée en puissance des trois abattoirs du département (Cosne Cours-sur-Loire, Luzy, Corbigny), mais aussi l'ensemble des outils de transformation en développement, avec la mise en place d'une étude sur le développement de la filière viande, d'un montant de 80 000 euros ;
- 4) La mise en place d'actions en faveur des circuits courts et de proximité, avec 26 500 euros pour la poursuite du travail autour des légumeries pour le conventionnement expérimental entre le producteur et les collègues pour faciliter la relation, et donc les achats en circuit court, ainsi que le fonctionnement d'AgriLocal ;
- 5) La contribution du Département à deux structures essentielles pour l'agriculture telle que nous la proposons et la prônons, en poursuivant les accompagnements de l'agropôle du Marault, espace de référence en devenir sur l'agroécologie, et du laboratoire départemental Terana, tant pour son activité en hygiène alimentaire qu'en hydrologie, mais aussi en santé animale. Par ailleurs, nous vous proposons de maintenir notre soutien aux organisations professionnelles agricoles, qui agissent pour développer les circuits alimentaires de proximité et bio, comme Bio Bourgogne, ainsi que Solidarité Paysans Bourgogne pour leur action en faveur des agriculteurs fragilisés. Je ne vais pas rentrer dans les détails du rapport 28, où vous disposez de l'ensemble des éléments. Je souhaitais mettre en lumière les priorités que le Département souhaite porter. Sur cette politique en faveur de l'agriculture, le Département mouille le maillot. Nous faisons preuve de choix courageux et innovants : du 100 % local pour les collègues sur la durée du mandat à la création de la première SCIC du département pour la reprise de l'activité de l'abattoir de Corbigny, en passant par les espaces tests maraîchers et le soutien à la diversification agricole, nous sommes au cœur d'une nouvelle voie pour l'agriculture.

M. le Président :

Merci beaucoup à vous, Thierry, pour cette présentation très précise. La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Je n'ai pas de désaccord majeur sur ce rapport. Seuls quelques ajustements mineurs doivent être pris en compte. Je sais bien que j'appartiens à une profession qui passe son temps à se plaindre, et qu'on appelle souvent — vous l'avez peut-être entendu — les « Y-a-que-nous » : « qui travaillons beaucoup », « qui payons beaucoup », « qui supportons les écolos qui viennent nous embêter », etc. 2022 a plutôt été

une année satisfaisante ; c'est rare qu'un agriculteur dise que l'année a été bonne, mais — et c'est là ce que je voudrais corriger — nous avons vécu des années où les cours étaient très bas, et l'inflation a profité au monde agricole. En effet, nous avons pu produire à des coûts modestes et bénéficier de prix rémunérateurs. L'année 2023 sera peut-être complètement différente — elle l'est déjà, puisque les coûts de production ont d'ores et déjà largement augmenté. Je précise également que le GDS a beaucoup accusé l'État de son désengagement, ce qui est une vérité, mais qu'ici, c'est la Région qui se désengage, et cela pose vraiment un problème. Cela montre bien que ce n'est pas toujours les ancrages politiques qui génèrent un désengagement. Enfin, je voulais faire part d'un regret — mais qui n'empêchera pas le vote du rapport concernant la suppression de l'aide directe à la Chambre d'agriculture, largement compensée par l'augmentation des autres actions. Je le dis cependant : prenons garde à ne pas fragiliser les Chambres consulaires, qu'il s'agisse de la Chambre des métiers, de la Chambre de commerce, ou de la Chambre d'agriculture. Il s'agit là d'organismes neutres. Le conseil prodigué, quelle que soit la majorité siégeant dans ces assemblées, est neutre et dénué de toute relation commerciale, ce que nous devons préserver. En effet, quand un agriculteur est conseillé par un technico-commercial, ce dernier a une autre ambition que le Conseil, puisqu'il a une ambition rémunératrice. Ainsi, veillons à ne pas mettre en difficulté ces Chambres consulaires.

M. le Président :

Merci beaucoup. En effet, le phénomène de régionalisation des consulaires, qui commence à présent à donner sa pleine mesure, est une vraie difficulté. En ce qui concerne la Chambre d'agriculture, je crois que l'effort est inédit au sein de cette assemblée, d'un budget sur l'autre, à l'endroit de la profession, que ce soit sur l'accompagnement au Groupement de défense sanitaire ou sur l'aide aux projets des éleveurs, que ce soit l'engagement — Thierry l'a rappelé, mais j'insiste — que nous avons pris, puisque nous avons dû tordre le bras au règlement pour accompagner l'abattoir de Corbigny, dont on espère une reprise de l'activité à la rentrée prochaine. Le dossier de Cosne arrive sur le tapis. Nous avons rencontré, avec les collègues, il y a une dizaine de jours, les équipes de l'abattoir. Je pense que l'intervention du Département a permis d'accélérer le projet, et en tout cas de baliser un chemin pour réussir un investissement beaucoup plus important, qui s'élève à l'heure actuelle à huit fois le montant de l'affaire de Corbigny. Comme le soulignait Jean-Paul ce matin, la mise en œuvre d'une société coopérative, pas forcément d'intérêt collectif justement, on verra de quel profil, a clairement fait lever la paupière aux équipes de l'abattoir de Cosne. C'est un dossier qu'il faudra suivre avec beaucoup d'intérêt, et beaucoup d'attention. Il s'agit d'un dossier difficile, qui n'est pas — comme aucun des dossiers — gagné d'avance. Tant que les activités ne reprennent pas et que les travaux de modernisation ne sont pas achevés, on ne pourra pas crier victoire. Néanmoins, nous parvenons tout de même à sortir de nos compétences pour travailler sur ces deux abattoirs. Nous travaillons en collaboration avec les équipes de Luzy, le site ayant trouvé une organisation locale qui semble fonctionner à l'heure actuelle, et représente un modèle pour l'ensemble du département. Le but final est de

conserver ces trois outils de proximité. Voilà ce que je voulais ajouter. S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets immédiatement au vote.

Le rapport 28 sur le budget primitif 2023 intitulé « Innover pour une production locale respectueuse des agriculteurs et des consommateurs en accompagnant un développement écologique » est adopté à l'unanimité par 34 votes favorables.

M. le Président : Je procède à la lecture des passations de pouvoir. Laurence Barao donne pouvoir à Jérôme Malus, Véronique Khouri à Michel Suet, Wilfrid Séjeau à Blandine Delaporte, Stéphanie Bézé à Maryse Augendre, et Alain Herteloup à Thierry Guyot.

M. Guyot : Passons à présent aux rapports 29 et 30. Je vais essayer de les condenser. En effet, c'est le rapport 30, soit la Convention renouvelée avec la Région, qui nous permet de procéder à un changement de réglementation intérieure sur ce sujet. Je commence par le rapport 30, qui me paraît plus judicieux et probable.

RAPPORT N° 30 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT — CONVENTION 2023-2027 AVEC LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

M. Guyot : Il est question, dans ce règlement, de revoir le règlement d'intervention du Département au soutien du monde agricole. Il s'agit d'adopter une convention pluriannuelle avec la Région pour la période 2023-2027 pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Cette convention permet d'accompagner les investissements des exploitations agricoles nivernaises, pour des financements directs ou venant compléter les financements régionaux, en s'adossant aux mesures du plan stratégique national. Ces derniers portent les engagements sur la création de valeur ajoutée pour garantir une juste rémunération des agriculteurs, l'accompagnement des transitions écologiques et énergétiques et l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, ainsi que le renouvellement des générations et la promotion d'une gestion exemplaire de la forêt. Le Département pourra soutenir, par cette nouvelle convention, les actions directes, qui sont au nombre de cinq :

- 1) Les contrats de projets individuels ;
- 2) L'aide aux jeunes agriculteurs pour l'adhésion aux CUMA (Coopératives d'utilisation de matériel agricole) ;
- 3) Le soutien aux organismes professionnels agricoles ;
- 4) L'aide aux actions de communication et manifestation agricoles ;
- 5) L'aide à l'adaptation au changement climatique.

Dans ce rapport, il nous est également demandé de renouveler la Convention avec l'Agence de services et de paiement afin de pouvoir verser les aides directement aux bénéficiaires. Dans le rapport 29, qui concerne le règlement d'intervention pour le soutien de l'agriculture, les

aides liées au PSN sont identiques aux mesures citées dans le rapport 30. Les aides directes ont quelque peu changé : au CPI s'ajoute l'adaptation aux contraintes environnementales et climatiques. Les aides CUMA ne subissent pas de modification. Le soutien aux échanges fonciers afin de regrouper les parcelles agricoles en zones à réglementation de boisement représente une nouveauté. Le soutien au défrichement et à la réhabilitation agricole d'espaces boisés gênants permettra à ces parcelles de retrouver une activité agricole. Il nous est proposé de rapporter la délibération n°1 de la CP du 10 mai 2021 et de ses annexes et de valider le règlement *d'intervention agriculture 2023 tel que proposé dans les annexes*.

M. le Président :

Merci Thierry pour ces deux rapports. En l'absence de toute intervention ou demande de modification, j'ouvre le vote.

Le rapport 29 intitulé « Soutien à l'agriculture — Modification du règlement d'intervention » est adopté à l'unanimité par 34 votes favorables.

Le rapport 30 intitulé « Développement économique dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt — Convention 2023-2027 avec la région Bourgogne Franche-Comté » est adopté à l'unanimité par 34 votes favorables.

RAPPORT N° 31 :

BUDGET PRIMITIF 2023 — LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ À TRAVERS LE RETOUR À L'EMPLOI DURABLE PAR L'INNOVATION SOCIÉTALE

M. Guyot :

L'Union sociale pour l'habitat a précisé récemment qu'au-delà de la grande pauvreté, plus de 5 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, à 50 % du niveau médian, soit 8 % de la population. Avec un revenu fiscal moyen qui place la Nièvre au 93^e rang des départements français, les politiques d'insertion sont une nécessité. Elles le sont d'autant plus qu'à l'heure où la réforme des retraites n'a pas été posée les questions liées à l'évolution du travail. Nous savons qu'il est autant émancipation, dignité et autonomie que contribution à la création de richesse et d'activités d'utilité sociale. Personne ne veut, et ne doit, être laissé sur le bord du chemin. Les politiques de solidarité sont des remparts indispensables à la grande pauvreté, et dans la vie quotidienne des publics les plus fragilisés. Aussi, le Département initie des actions nouvelles et accompagne des dispositifs en réponse aux difficultés du quotidien : le logement, la précarité énergétique, le déplacement, l'endettement, etc., auxquelles sont exposés de nombreux Nivernais.

Cinq grands types d'actions structurent notre politique globale d'inclusion sociale. Inclure, c'est garantir les filets de sécurité minimum dont le Département est un acteur majeur. Ainsi, concernant le RSA, une inscription budgétaire de 35 400 000 euros est proposée en dépense, avec une compensation attendue de l'État à hauteur de 17 035 000 euros. Comme les années précédentes, le Département agit de manière

volontariste pour soutenir et accompagner les allocataires du RSA, à travers deux leviers : le contrat aidé d'insertion, co-financé avec l'État. Pour poursuivre cette dynamique, 800 000 euros sont inscrits en crédit de fonctionnement au titre de 2023. Le second volet, incontournable à nos ambitions en matière d'inclusion, est complémentaire au dispositif d'accompagnement du RSA : il s'agit de l'expérimentation « Territoire Zéro chômeur de longue durée », visant à inverser la logique d'exclusion des demandeurs d'emploi en partant de leurs compétences pour créer des activités économiques qui leur correspondent, en adéquation avec les besoins émergents sur les communes concernées. Aujourd'hui, cinq territoires sont habilités dans la Nièvre, qui représente donc le premier département de France. Les EBE du Morvan ont permis la signature de plus de 70 CDI. Aujourd'hui sur le secteur de Prémery c'est 105 salariés. Nous poursuivrons notre engagement avec un budget en augmentation de plus de 20 %. En troisième lieu, nous travaillons sur des parcours d'insertion socio-professionnelle optimisée. Le Département renforce en 2023 sa détermination dans le soutien et le financement des actions visant à optimiser les parcours d'insertion, favoriser l'autonomie des plus fragiles et développer les savoirs de base, tout en facilitant la levée des freins pour l'accès à l'emploi dans le cadre du programme départemental d'insertion et le Pacte territorial d'insertion 2021-2027. Avec la Région, nous nous sommes également engagés sur la lutte contre l'illettrisme. La population de personnes en situation d'illettrisme dans la Nièvre représenterait la taille d'une ville comme Cosne-sur-Loire. Par ailleurs, le Département participe activement aux commissions de suivi des parcours du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), porté par l'agglomération de Nevers, qui accompagne les personnes de plus de 26 ans rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en leur permettant un accès à un plan d'emploi durable et/ou une formation qualifiante. Un montant de 44 000 euros est à ce titre inscrit pour le financement partiel des postes de référents de parcours. Le quatrième axe fondamental de la politique d'insertion concerne le logement. Par les temps qui courent, il est autant facteur de protection que de dignité. Cependant, depuis quelque temps, il est également source de fins de mois bien difficiles. L'INSEE rappelait en 2021 que les 25 % des ménages les plus modestes (majoritairement des locataires) consacrent 32 % de leurs revenus à leurs dépenses en logement, contre 14,1 % pour les ménages les plus aisés. Dans le contexte actuel, l'augmentation des factures d'énergie, prévisible au regard du coût, notamment pour les publics les plus fragiles, est un enjeu majeur. Aussi, pour permettre aux Nivernais de faire face aux charges de la vie courante, le règlement du fonds de solidarité pour le logement a été modifié. Le plafond des aides a été augmenté et les conditions d'accès ont été réduites. Enfin, nous nous inscrivons dans les axes de travail et de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté demain, dans le cadre du Pacte des Solidarités. Des actions ciblées sont menées pour faciliter la mobilité des publics précaires, favoriser l'accès aux droits, soutenir des parcours professionnels individualisés, et faire émerger des formations innovantes à destination des travailleurs sociaux. Au global, ce rapport 31 relatif à la politique d'inclusion sociale pour 2023, est soumis au vote de cette

assemblée pour un montant de 42 674 985 euros en dépenses de fonctionnement et de 40 000 euros en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 22 407 225 euros en fonctionnement.

M. le Président :

Je vous remercie pour cette présentation très complète. Y a-t-il des demandes d'intervention ? La parole est à Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Monsieur le Président, chers collègues. Ce rapport comporte certaines actions qui n'emportent pas notre adhésion. C'est dommage, car d'autres nous conviennent. Vous ne serez donc pas surpris de notre position. Je veux parler d'abord du dispositif Territoire zéro chômeur, pour lequel nous restons encore dubitatifs par rapport à sa pertinence. Ayant d'ores et déjà abordé ce sujet, je passe à un autre point du rapport. Nous sommes parfaitement conscients des difficultés rencontrées par les personnes qui ne maîtrisent pas la langue et la lecture, et bien évidemment sommes sensibles à toute action qui leur apporte une évolution dans leur parcours d'insertion. Aujourd'hui, dans ce domaine, nous découvrons que nous avons recours, une fois de plus, à un cabinet pour coordonner ces actions, pour un montant de 39 840 euros. Je pensais que nous étions restés sur une mission sur le sujet, confiée à notre ancien sénateur Gaëtan Gorce. Celle-ci devait être bénévole. Est-elle toujours d'actualité ? Si oui, quelle articulation a-t-elle avec la feuille de route indiquée au cabinet DTA ? Un autre point de ce rapport propose une opération que je juge quelque peu tape-à-l'œil, intitulée « Mon premier livre ». Il est vrai que la somme requise pour sa mise en place n'est que de 10 000 euros. Mais, au moment où la collectivité est à la recherche d'équilibre budgétaire, nous pensions que nous mettrions en application l'adage qui dit que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Enfin, pour finir sur ce rapport, pourrait-on avoir des explications concernant la somme versée à l'agence immobilière à vocation sociale ? A-t-on des statistiques sur son activité ? Cela nous permettrait de mieux mesurer son efficacité. Toutes ces remarques et interrogations nous conduisent à un vote malheureusement négatif pour ce rapport.

M. le Président :

Je laisse Thierry compléter. Je rappelle que le projet Territoire zéro chômeur de longue durée est tout sauf un énième dispositif, mais bien un projet et une initiative, et que les deux lois qui ont présidé à l'introduction de ce projet dans notre département ont été votées à l'unanimité des parlementaires, ce qui est suffisamment rare pour être souligné. Nous sommes dans le prolongement total de ce que nous évoquions ce matin, sur la question du rapport au travail, et Territoire zéro chômeur permet d'apporter une réponse à cette question. Je complèterai en ajoutant que Louis Gallois, qui ne peut pas être taxé de gauchisme, préside le Fonds d'innovation et est venu dans notre département pour nous dire à la fois tout le bien qu'il pensait de la manière dont les territoires se sont saisis de cette initiative, et nous proposer de piloter à l'échelle nationale, avec l'agglomération de Lyon et le Département de la Vienne, une expérimentation dans l'expérimentation pour embarquer l'ensemble des acteurs du droit à l'emploi dans un travail de fond, afin de permettre de faire évoluer ces dispositifs qui changent tous les quatre matins vers un véritable projet de vie. Je vous invite, au-delà d'un vote formel sur un rapport, à aller

dialoguer avec à la fois les personnes privées d'emploi qui sont aujourd'hui salariées des différentes entreprises qui poursuivent ce but, à discuter avec les responsables, avec les bénévoles... Au fond, ce projet illustre aussi quelque chose qui sous-tend nos discussions depuis hier : la capacité de nos concitoyens à intervenir dans le champ des politiques publiques, et à venir apporter des solutions concrètes. Aujourd'hui, l'initiative Territoire zéro chômeur de longue durée, c'est du Pôle Emploi de toute proximité, ce que nous avons perdu depuis longtemps. Je vous donne un exemple : trois agents de l'antenne de Pôle Emploi de Château-Chinon sont chargés de gérer 1 500 allocataires. On sait donc que les entretiens individuels qu'on nous vend à longueur de journée sont évidemment impossibles à remplir, au contraire de l'initiative Territoire zéro chômeur, qui permet véritablement d'individualiser la relation aux salariés. Je dirai aussi que cela a permis — et nous en feront un jour le compte — de faire émerger de nouvelles activités sur notre territoire, puisqu'il ne s'agit pas d'entrer en concurrence avec d'autres entreprises, et d'être un vivier de renfort pour les entreprises du marché traditionnel, puisque Territoire zéro chômeur est une forme, quelque part, de sas, qui permet de former et de remettre à niveau des personnes qui étaient durablement éloignées de l'emploi. Je vous indique à ce titre que la durée moyenne de chômage en France, au niveau national, est de plus de quatre ans. Nous sommes donc avec des personnes en incapacité totale de rentrer dans une entreprise traditionnelle. Grâce à notre dispositif, elles le peuvent. On a aujourd'hui, y compris sur les territoires récemment habilités, des personnes qui sont passées par Territoire zéro chômeur et qui sont venues ensuite renforcer des entreprises de toute proximité, y compris dans le domaine artisanal. Elles viennent également aider nos artisans : on sait par exemple que dans un garage, pour nettoyer une voiture, il est considéré plus rentable de sous-traiter ce type d'activité aux personnes en demande d'emploi. Dans la même veine, il est plus productif pour un artisan du bâtiment de se faire livrer le matériel manquant directement par Territoire zéro chômeur plutôt que de se déplacer sur le site du fournisseur. Voilà, à mon sens, comment il faut regarder ce projet.

Chacun est bien évidemment libre d'en penser ce qu'il veut, et nous pourrions, une fois que la situation sera quelque peu stabilisée avec l'ensemble de l'Assemblée départementale, organiser une visite pour dialoguer directement avec les personnes privées d'emploi, les artisans qui siègent dans les Conseils d'administration des comités locaux ou de celui de l'entreprise, pour mieux comprendre le projet. Je vous le dis en toute humilité et en toute sympathie, ce n'est pas un sujet simple ; mais nous tenons là, véritablement, et pour la première fois depuis longtemps, une très belle pépite qui permet enfin de lutter efficacement contre le chômage de très longue durée.

Sur la question de la lutte contre l'illettrisme, qui est aussi un point sujet de proximité : là encore, il faut pouvoir dialoguer avec les apprenants, avec ceux qui ont appris à lire et à écrire, et qui aujourd'hui transmettent à leurs pairs leurs propres savoirs. La fierté que l'on peut identifier dans leur regard, la manière dont ils ont une bienveillance par rapport à nos

concitoyens qui sont exclus, aujourd'hui, de nombre de leurs droits parce qu'ils ne savent pas lire ou écrire, c'est quelque chose qui est assez merveilleux. Je rappellerai, pour compléter ce que dit Thierry, que non seulement ce projet, et l'étude qui l'accompagne, est porté par le Département, mais qu'il est aussi accompagné par la Région et l'État. Au lieu de partir en ordre dispersé à la bataille, nous sommes en train de nous mettre d'accord, avec la complicité de Gaëtan Gorce qui, bien entendu, poursuit et mène cette mission depuis le début à nos côtés, pour essayer de transformer l'essai et de partir d'un travail extrêmement dense et considérable depuis son lancement il y a plus d'un an à la Charité sur Loire, et qui avait rassemblé au moins 200 personnes, moment d'une grande richesse. Nous sommes, encore une fois, dans le cœur du métier d'un Département aujourd'hui : le sujet de l'insertion et de la solidarité, c'est notre métier premier, et nous ne pouvons pas rogner sur les moyens là-dessus. Thierry reviendra peut-être sur la question du dispositif « Mon premier livre », que je connais un peu moins ; quant à Soliha, je vous invite — même si je pense que Jean-Paul pourrait en parler mieux que moi — à lire le Journal du Centre de ces derniers jours, qui recèle des témoignages concrets de l'accompagnement que Soliha a pu permettre, des économies qu'il a pu faire, et des travaux qu'il a pu enclencher — et donc des entreprises locales qui ont pu intervenir sur notre territoire pour ces projets de rénovation. Là encore, nous en avons parlé au cours des deux dernières années : ce partenariat est solide et efficace, et produit des effets très clairs en matière d'économie. Il s'agit là d'un vrai sujet pour notre Département, même s'il ne s'agit pas de notre métier direct.

M. Lécher :

Il s'agit d'une expérience tout à fait personnelle. Sur l'EBE, le CCAS de la Ville de Varennes-Vauzelles à signer une convention avec l'EBE de Prémery, pour le rachat d'ordinateurs qui sont remis à niveau, permet de donner des kits informatiques complets à des personnes qui bénéficient du CCAS. La lutte contre la fracture numérique est une réalité : nous nous en sommes rendu compte très fortement après le Covid. Il s'agit d'une expérience afin de prouver que l'EBE peut être aussi un rayonnement au niveau du Département, pour les personnes qui sont le plus en difficulté dans nos collectivités.

M. le Président :

Merci, Lionel. M. Fallet, la parole est à vous.

M. Fallet :

Je reviens sur la question de Mme de Mauraige sur l'AIVS, l'Agence immobilière à vocation sociale. Effectivement, nous avons conclu un partenariat avec cette structure, qui est portée par le Relais 18. Ils ont deux missions : la captation des logements, qu'ils soient privés ou publics (soit les logements communaux), et l'organisation de la mise en relation entre le propriétaire et le locataire, notamment pour des publics en grande difficulté. Cela amène une garantie pour le propriétaire, incluant des baux spécifiques. Nous avons procédé au Copil il y a quinze jours avec l'AIVS. Je pourrai vous donner des chiffres, mais je ne les ai pas en tête dans l'immédiat. Nous avons également une demande précise : bien évidemment, nous trouvons plus facilement des logements sur l'axe ligérien, et nous aimerions que l'Agence puisse développer cette réponse sur l'ensemble du territoire. Pour le moment, elle répond aux

objectifs qui lui avaient été fixés. Je pourrai vous donner l'ensemble des éléments.

M. le Président :

Merci, Jean-Paul. La parole est à Anouck puis Thierry.

Mme Camain :

Merci. Vous disiez être intéressée par ces sujets, et je vous avais demandé il y a quelques mois de m'ajouter à la boucle de travail sur l'illettrisme. Je sais que des réunions ont été organisées peu de temps après, or je n'ai jamais reçu d'invitation. Le sujet m'intéresse, et j'aurais bien aimé pouvoir travailler dessus.

M. le Président :

Merci. La parole est à M. Guyot.

M. Guyot :

Je voulais compléter le point sur Territoire zéro chômeur. L'expérience de Prémery en est l'exemple parfait. 167 personnes sont passées par cette structure à Prémery, et 39 en sont sorties. C'est intéressant de voir ces personnes qui voient le bout du tunnel et retrouvent leur dignité, un père qui va chercher ses enfants à l'école et que les instituteurs rencontrent pour la première fois... Aujourd'hui, ces personnes sont visibles, et sont présentes dans toutes les associations — pétanque, football, etc. — ce qui crée un dynamisme économique important tout en recréant le tissu social sur le territoire. J'ai l'exemple d'un jeune qui voulait faire une formation et était passionné par l'électricité. Forcément, cela m'intéresse ; moi qui suis jury d'examen à l'AFPA, j'ai réussi, avec les services, à lui trouver une formation AFPA. Aujourd'hui, il est salarié d'un de mes confrères à Prémery. C'est donc une action concrète. Comme l'a dit M. le Président, quand vous voudrez visiter l'EBE de Prémery, je serai votre guide et nous ferons volontiers le tour ensemble. Nous pourrions discuter avec ces gens qui ont retrouvé leur dignité.

M. le Président :

Merci, Thierry. La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Je crois que vous n'avez pas répondu à cette question : *quid* de la mission bénévole de Gaëtan Gorce ?

M. le Président :

J'y ai répondu, mais je peux y revenir. Comme depuis le début, il nous a représentés à plusieurs reprises, y compris en présence du préfet et du délégué régional à la lutte contre l'illettrisme, au cours des différents comités de pilotage qui ont été organisés. Il continue à travailler sur ce sujet, comme sur le Plan Autisme sur lequel nous travaillons, qui s'avère complexe et difficile. Il ne faut pas se mélanger les pinceaux avec des initiatives d'État. Je rappelle aux équipes de ne pas oublier d'inscrire Mme Camain dans ce circuit. La parole est à Jérôme Malus.

M. Malus :

Dans ce système, si j'ai bien compris, nous soutenons, par le biais de Territoire zéro chômeur, non seulement ces personnes, mais également de l'artisanat et du commerce. On se sert également de l'artisanat local, c'est bien cela ?

M. le Président :

Bien sûr.

M. Malus :

Dans ce cas, pourquoi ne soutenons-nous pas la Chambre des métiers, comme je l'ai demandé au rapport précédent, et que nous avons arrêté de financer ? Il y a un rapport entre les deux.

M. le Président :

Non, il n'y a aujourd'hui aucun rapport entre le fonctionnement de la Chambre des métiers et la commande des artisans. Cela se saurait. Il s'agit de deux sujets différents. L'initiative Territoire zéro chômeur est un sujet qui intéresse bien évidemment l'artisanat dans notre département, pour les raisons que j'ai données. Je peux éventuellement les répéter, mais encore une fois, je pense qu'il faut aller voir et discuter avec les personnes concernées pour se rendre compte de la situation. La question des 30 000 euros de la Chambre des métiers est une mesure d'économie, laquelle est d'ailleurs parfaitement comprise par son Président, avec qui nous avons pu l'évoquer directement à plusieurs reprises. Il était d'ailleurs très récemment, et j'imagine également ce soir à Château Chinon, sur Imagine la Nièvre. Nous avons cette discussion de manière récurrente. Je pense aussi — et c'est l'essentiel de mon propos — qu'il ne faut pas rester sur un moment particulier. Si un projet de la Chambre des métiers, comme de la Chambre de commerce et de l'industrie, était en mal de financement, nous ferons notre possible pour les accompagner, comme nous l'avons toujours fait. Que ce soit avec l'un ou l'autre des présidents de ces deux Chambres — nous avons même reçu des messages de félicitations de la part de la Chambre de l'agriculture, c'est dire — nous entretenons des rapports absolument sérieux en termes de travail. Nous étions présents à l'Assemblée générale de la CCI il y a quelques jours, où nous étions bien seuls, pour réfléchir ensemble à la manière dont on fera progresser le sujet du soutien aux consulaires, dont je rappelle une nouvelle fois — je l'avais déjà dit tout à l'heure — que le sujet porte avant tout sur la régionalisation. C'est à ce moment-là, sans doute, qu'il aurait fallu crier au dépeçage des Chambres. Il s'agit d'une réalité concrète à l'heure actuelle. L'accompagnement du Département ne change pas l'économie générale de ces deux Chambres. La parole est à Jérôme Malus.

M. Malus :

Vos propos peinent à me convaincre, M. le Président. Vous me parlez de 30 000 euros d'économie ; je pourrais vous lister, depuis hier, quelques économies que je pourrais suggérer. Par exemple, 600 000 euros pour Imagine la Nièvre, 48 500 euros pour le Conseil citoyen des jeunes, 20 000 euros pour les panneaux romantiques, etc. Ne restez pas coincé dans vos idées : je pense que vous avez besoin de la Chambre des métiers et la Chambre consulaire, surtout pour des opérations comme ça. Vous vous privez de l'économie locale en restant dans votre dogmatisme, ce qui est dommageable.

M. le Président :

Vous ne leur parlez pas suffisamment, je pense, comme le dit Jocelyne très clairement : ils sont dans les Conseils d'administration de Territoire zéro chômeurs. Nous les voyons chaque semaine. Je ne peux pas vous en dire plus. La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

M. le Président, je sais que vous nous reprochez assez régulièrement de ne pas travailler suffisamment nos dossiers. Il se trouve que les Présidents des trois Chambres consulaires — je les connais bien — ont été contacté en amont de la séance de ce jour, à l'exception du Président de la Chambre de commerce, que j'ai rencontré il y a peu. Soit ils ont un double langage, soit nous sommes les uns et les autres en plein fantasme. Je peux vous dire qu'en ce qui concerne le Président de la Chambre des

métiers, ce n'est pas parce qu'il participe au même Conseil d'administration que vous qu'il se réjouit de la suppression de cette enveloppe, qui va conduire à la suppression d'un équivalent temps plein. C'est cela, la réalité économique : quand on n'a plus d'argent, on diminue les emplois, malheureusement. Quant au Président de la Chambre d'agriculture, que je connais depuis longtemps, qui est un collègue maire siégeant dans la même commune que moi, je l'ai eu dimanche soir au téléphone, et je ne suis pas sûr qu'il ait partagé cet amour fou.

M. le Président :

Alors là, le défi étant lancé, pardonnez-moi... Il ne s'agit pas de relations privées, chers collègues ; simplement, pour que les choses soient dites... Je recherche un SMS... Je cite : « Un jour, lors de notre session de Chambre, Thierry Guyot nous a annoncé que le Conseil départemental faisait un effort conséquent pour accompagner la modernisation des agriculteurs nivernais au travers du PCN. Je tenais par ce message à te remercier de l'effort financier. Merci, à bientôt. » Fin de citation.

M. Gauthier :

C'est exactement ce que j'ai précisé dans mon intervention liminaire sur le rapport agricole. J'ai dit qu'il y avait un effort substantiel, mais que l'aide directe à la Chambre d'agriculture — sujet sur lequel le Président ne s'exprime pas — posait aussi quelques difficultés. C'est tout.

M. le Président :

C'est tout, en effet. La parole est à Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Dans le domaine des regrets, je regrette que nous n'ayons pas eu un siège à la Commission FNAME, qui était l'occasion de mesurer un certain nombre d'opérations réalisées par le Département. J'y siégeais auparavant, et je trouvais cela fort intéressant. Cela permettait d'éclairer sur certains sujets.

M. le Président :

Bien sûr. Nous disposons d'un bilan de chacune des aides, que nous regardons deux fois par an.

M. Guyot :

Juste pour compléter, puisque l'agriculture et l'inclusion sociale sont liées dans ma réponse : nous avons une convention avec la Chambre d'agriculture. Cette convention permet d'aider les agriculteurs qui pourraient être attributaires du RSA. Cette enveloppe est néanmoins fixée à 18 000 euros.

M. le Président :

Merci pour cette précision. La parole est à Daniel Barbier.

M. Barbier :

Jérôme parlait tout à l'heure de dogmatisme. J'ai tendance à penser que, dans une période de vaches maigres telle que celle que nous traversons, les compensations d'État n'étant pas au rendez-vous, et étant donné que l'État se re-concentre sur nos compétences obligatoires, nous allons bien au-delà de nos compétences obligatoires avec tous les champs que nous avons déjà étudiés et pour lesquels l'Assemblée départementale apporte sa contribution alors qu'ils ne relèvent absolument pas de ses compétences. Je trouve que le mot de dogmatisme, dans ce cas, est assez inapproprié.

M. le Président :

Merci pour cette précision. Procédons au vote.

Le rapport 31 sur le budget primitif 2023 intitulé « Lutter contre la précarité à travers le retour à l'emploi durable par l'innovation sociétale » est adopté à la majorité, 19 votes favorables et 14 votes contre (Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE, Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX, Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS, Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON).

Jean-Paul FALLET n'a pas pris part au vote

RAPPORT N° 32 :

BUDGET PRIMITIF 2023 — MAINTENIR LE CIRCUIT ET SON ÉCOSYSTÈME AU TOP DE LA PERFORMANCE PAR L'INNOVATION

M. le Président :

Je passe au sujet concernant Magny-Cours. Je vous donne des éléments classiques et habituels sur notre investissement sur les pistes et les bâtiments, comme chaque année. Vous avez dans le rapport la proposition d'affectation par ouvrage de la programmation 2023, qui a bien évidemment été établie en lien avec la Direction de la SEM du Circuit. Il faut ajouter à la programmation annuelle 2023 la fin de la mise aux standards du circuit, c'est-à-dire la fin de la mise aux normes de la salle des directions de course. Cela nous amène à inscrire l'ensemble de ces éléments à un crédit de paiement de 1 010 000 euros. Vous avez la répartition : 750 000 euros pour les investissements sur le site, 250 000 euros pour la fin des études de travaux dans le local de direction de course, et 10 000 euros pour les investissements sur la technopôle. On reporte en dépenses 256 000 euros en investissement, avec des recettes envisagées s'élevant à 22 000 euros. La gestion du domaine, en fonctionnement, s'élève à 589 000 euros, somme qui correspond à l'estimation des taxes foncières, notamment l'assurance aux biens des bâtiments. Une recette d'investissement est prévue à hauteur de 54 000 euros, grâce à la vente d'un terrain à un investisseur. Sur la question de la gestion financière, il faut inscrire 430 000 euros en remboursement des intérêts de la dette, et un montant de 1 600 000 euros, qui couvre le remboursement de la dette en capital. Nous poursuivons notre partenariat, à hauteur de 150 000 euros pour 2023. Il nous faut donc attribuer une subvention d'équilibre à hauteur de 3 101 673 euros. Évidemment, vous le savez, nous continuons à accompagner l'association Magny-Cours International Moto sport Center, qui rassemble l'ensemble des acteurs de la technopole, à hauteur de 5 000 euros. Voilà, c'était une présentation synthétique du sujet Magny-Cours. Y a-t-il des demandes de parole ? Marie-France, la parole est à vous.

Mme de Riberolles :

M. le Président, chers collègues. Nous souhaitons attirer votre attention sur les éléments financiers présentés dans le compte administratif de Magny-Cours pour l'année précédente, ainsi que sur le budget annexe proposé pour l'année 2023. Nous avons effectivement relevé que le compte administratif de Magny-Cours a enregistré un résultat négatif de - 49 327 euros (page 47). De plus, le budget annexe proposé pour

l'année 2023 comprend un remboursement de la dette s'élevant à 2 millions d'euros, dont 430 000 euros pour les intérêts de la dette et les frais bancaires, en hausse de 10 000 euros par rapport à l'année précédente, et 1 600 000 euros pour le remboursement du capital. De plus, la dette de Magny-Cours représente un capital de 16 330 300 euros, qui soulève des préoccupations quant à la soutenabilité de la dette, en particulier compte-tenu de l'évolution des taux d'intérêt. Il est important de noter que les charges financières représentent 10 % du fonctionnement, soit uniquement le remboursement des intérêts de la dette. Dans ce contexte, il est crucial que nous soyons vigilants quant à la gestion de la dette, et que nous prenions des mesures pour garantir sa soutenabilité à long terme. Nous devons nous assurer que les dépenses engagées soient essentielles et qu'elles contribuent au développement économique et social de Magny-Cours. De même, nous devons explorer les options de financement alternatif et élaborer des stratégies pour réduire notre niveau d'endettement pour les années à venir. Nous vous engageons à prendre en compte les préoccupations financières relevées dans ce rapport. Nous devons veiller à une gestion financière rigoureuse pour garantir la viabilité à long terme du circuit de Nevers-Magny-Cours.

M. le Président :

Nous vous remercions pour cette analyse, que nous partageons totalement. Nous rappelons que le circuit, depuis le Covid, est en progression constante sur son chiffre d'affaires, y compris sur ses bénéfices. Passons au vote.

Le rapport 32 sur le budget primitif 2023 intitulé « Maintenir le circuit et son écosystème au top de la performance par l'innovation » est adopté à l'unanimité par 34 votes favorables.

RAPPORT N° 33 :

BUDGET PRIMITIF 2023 — LA NIÈVRE DURABLE !

M. le Président :

La parole est à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

Merci, M. le Président, chers collègues. Hier, au cours de la session, le Président nous a rappelé les nombreuses actions qui étaient engagées pour permettre aux Nivernais et Nivernaises d'avoir accès aux services de soins et aux professionnels de santé. La garantie inégale d'un droit pourtant fondamental comme celui de la santé est une injustice criante. Vous allez me dire « Ça y est, elle a vrillé, pourquoi est-ce qu'elle nous parle de santé au milieu du rapport environnement »... Eh bien non, en fait, car nous devons aussi constater et comprendre que la santé humaine est liée à la santé de notre planète, à la biodiversité, et à la qualité des ressources que nous offre notre environnement. Le concept « Une seule santé », développé par l'OMS, défend l'idée qu'un environnement sain et des écosystèmes fonctionnels sont une condition préalable non seulement à la vie, mais également au maintien de la santé et d'une santé humaine durable. L'idée principale est que la santé de la planète, la santé animale, et la santé humaine sont intimement liées, à tel point qu'elles ne forment plus qu'une seule santé. Evidemment, ce que nous faisons en matière d'environnement ne va pas changer les difficultés en matière de santé des

Nivernais et des Nivernaises, mais néanmoins, prendre soin de notre cadre de vie, de notre environnement, à la ville comme à la campagne, prendre soin de nos forêts, de la ressource en eau, prendre soin de la salubrité des logements, ou simplement du confort, prendre soin de nos assiettes et de celles de nos enfants, c'est aussi participer au maintien en bonne santé des Nivernais et des Nivernaises. L'environnement et la notion de santé environnementale se situent à la croisée de bien des politiques publiques que nous portons dans ce Conseil départemental. En conséquence, les efforts sur le volet environnemental se feront selon quatre axes :

1. La stratégie d'adaptation au changement climatique. Dans ce cadre, le Département participe à la décarbonation du territoire, en toute modestie, par ses actions sur les bâtiments pour réduire significativement leur consommation en énergie et améliorer non seulement le confort en hiver, mais également en été. Il s'engage également dans une réflexion visant à développer les énergies renouvelables en travaillant avec le SIEEEN sur les collèges mais aussi sur le potentiel en matière d'énergie renouvelable de notre territoire. Il s'engage également au cœur de la biodiversité et de la protection des espaces naturels sensibles, puisque c'est une politique que nous menons depuis plus de trente ans, avec plusieurs actions qui vont se poursuivre auprès du grand public et de publics spécifiques que sont, par exemple, les techniciens des communautés de communes ou des communes, mais aussi auprès des collégiens, puisque ces derniers bénéficieront d'interventions sur la préservation de la biodiversité. Nous avons déjà vu ensemble les Aires terrestres éducatives. On a pu en installer une et en visiter une à La Machine. Ce sont des espaces qui sont confiés à des classes pour qu'elles puissent travailler, découvrir et s'émerveiller devant la biodiversité et la nature nivernaises.
2. La pérennisation des ressources : en premier lieu, la protection de la forêt. Nous avons une forêt riche et prospère, qui face au dérèglement climatique commence à souffrir du fait des insectes ravageurs mais aussi du fait des sécheresses et évidemment, ce qui va malheureusement souvent avec, des incendies. Il est donc de notre responsabilité de protéger et de sauvegarder la forêt, à la fois patrimoine naturel et poumon de notre département. La ressource en eau — enjeu majeur que j'ai évoqué à plusieurs reprises — représente un enjeu, même dans *le vert pays des eaux vives*, où l'hydrologie souffre. Nos réserves en eau sont déficitaires. Le plan départemental pour la ressource en eau que nous avons déclenché vise à protéger cet élément aussi vital à notre santé qu'à nos activités économiques, à la fois les activités touristiques — telles les grands lacs ou le canal du Nivernais — ou tout simplement des activités comme la pêche, et les activités agricoles, liées à l'humidité et à la présence d'eau en quantité suffisante. Ce plan permet de lancer une étude sur les milieux afin d'évaluer l'adéquation entre les usages, les ressources disponibles et la préservation des milieux, pour aboutir à un partage équitable de l'eau. L'enjeu est une gestion juste et raisonnée de cette

ressource, qui se raréfie et qu'on ne va pas tarder à appeler « l'or bleu ». Pour finir, le patrimoine naturel exceptionnel de la Nièvre fait de lui également un grand terrain de sport et d'activités de pleine nature à ciel ouvert. Là aussi, pour garantir l'accès aux lieux de pratique des activités de pleine nature, nous allons créer des itinéraires de randonnée, travailler au développement de la pratique du vélo... Tout ceci fait également partie des activités liées à notre environnement. Dans cette approche intégrée de la santé et de la protection de notre environnement, nous allons vous montrer quelques chiffres :

- 997 090 euros en dépenses de fonctionnement, dont 537 000 euros pour la politique de l'eau, liée essentiellement à la grande étude sur l'eau ;
- 719 271 euros en dépenses d'investissement : il s'agit essentiellement des travaux sur les espaces naturels sensibles, de l'ordre de presque 500 000 euros ;
- 1 200 000 euros en recettes de fonctionnement, dont la part départementale de la taxe d'aménagement ;
- 114 000 euros en recettes d'investissement, essentiellement en provenance de l'Agence de l'Eau pour deux opérations : les banquettes à loutres et la peupleraie de Decize.

Voilà, très synthétiquement, le rapport 33 sur l'environnement.

M. le Président :

Merci, Blandine. La parole est à Lionel Lécher.

M. Lécher :

Quand on parle de l'eau, qui est une denrée de plus en plus rare, au même titre que je demandais ce matin la création d'un service public de l'énergie, je pense que la création d'un service public de l'eau s'impose. Nous aurons des territoires en concurrence sur les bassines, ce qui est en train de se passer dans les Deux-Sèvres. Je crois qu'aujourd'hui, avec la crise climatique que nous subissons, nous aurons une véritable problématique de l'eau, et que la mise en concurrence des territoires sur de « l'or bleu », comme disait Blandine, risque d'être un vrai problème dans les prochaines années.

Mme Delaporte :

Certaines communes reviennent sur la délégation de service public, et reviennent en régie. Parallèlement, nous envisageons également grâce au Plan départemental sur l'eau une chose très importante : l'interconnexion des réseaux. Quand une commune manque d'eau, plutôt que d'en apporter en citernes, ou, pire, en bouteilles, l'idéal serait d'interconnecter les réseaux. Tout cela se pense à une échelle plus large que celle de la commune. Je ne suis pas sûre que l'échelle intercommunale qu'on nous promet pour 2026 suffise. Une échelle plus large serait peut-être plus intéressante. Toutes ces questions seront soulevées dans les prochains mois et les prochaines années.

M. Gauthier :

Oui. Je voulais simplement apporter de l'eau au moulin de notre collègue. J'entends bien sa volonté d'organiser et de planifier. Cependant, je pense que les idées préconçues, en ce qui concerne la

politique de l'eau, nous empêcherons de trouver un accord ou une solution. J'entends dire que les bassines posent problème. Je n'ai pas d'avis sur la question ; si les retenues d'eau posent problème, dans ce cas, il est inutile de rénover les barrages des Settons et Pannecière. Est-ce qu'il s'agit de restrictions d'eau, par exemple d'interdire la construction de piscines aux particuliers ? Est-ce qu'on limitera le nombre d'animaux par exploitation parce qu'ils consomment trop d'eau ? Est-ce qu'on en viendra à penser qu'il faut réduire le nombre d'êtres humains ? Je pense que nous devons entrer dans ces discussions avec une certaine ouverture d'esprit, en étant prêt à entendre les avis des autres. C'est ensemble que nous pourrons construire quelque chose de cohérent, qui permettra à nos territoires d'avoir un espoir de développement.

M. le Président :

Je partage ce qui vient d'être dit. Le sujet n'est pas de revenir, à ce stade, sur les retenues d'eau existantes, mais il y a clairement un débat d'experts sur la question d'en faire fabriquer de nouvelles. Nous ne parvenons pas à connaître, par exemple, le taux d'évaporation. Pour certains, il est de 5 %, ce qui semble être acceptable, pour d'autres, il est situé entre 40 % et 60 %. Il faudra probablement discuter davantage pour arriver à la vérité. Enfin, sans être dans la planification à outrance, aujourd'hui ce sont les responsables de deux Agences de l'Eau qui gèrent notre département et accompagnent les investissements qui y ont lieu. Ces derniers nous enjoignent à nous organiser. En clair, notre département souffre, depuis maintenant plusieurs années, d'arriver en ordre dispersé à la bataille, ce qui ne nous permet pas de trouver les outils de financement pour l'interconnexion, pour la modernisation du réseau, etc. Ce sont des problèmes que chaque maire ici présent connaît bien. Ils nous invitent très clairement à entreprendre une stratégie départementale. Pour valider une stratégie départementale, ce n'est évidemment pas dans cette Assemblée que les choses se feront. Nous sommes en cours de réunion, avec Blandine, de réunion de l'ensemble des acteurs de l'eau : Présidents de syndicats, maires gérant en régie leur propre réseau, afin de fabriquer cette stratégie, qui apparaît aujourd'hui absolument nécessaire. Très clairement, les Agences de l'Eau nous disent aujourd'hui que le Département est sous-financé. Plutôt que d'attendre un transfert de compétences, qui pour le coup était un transfert idéologique ou une façon facile de régler les choses, il faut, sur ce sujet comme sur d'autres, que nous arrivions à définir une stratégie commune et partagée, de manière à être mieux financés et à trouver une alternative à un simple transfert vers les intercommunalités. Je retiens que nous devons faire toutes ces choses-là ensemble. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je mets le rapport au vote.

Le rapport 33 sur le budget primitif 2023 intitulé « La Nièvre durable ! » est adopté à l'unanimité par 33 votes favorables.

Michèle Dardant ne prend pas part au vote.

RAPPORT N° 34 :**CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA NIÈVRE (CAUE) — CONVENTION FINANCIÈRE 2023**

Mme Delaporte :

Il s'agit d'un rapport assez classique sur la part départementale de la taxe d'aménagement. Je rappelle que nous percevons cette taxe sur les permis de construire. Sur chaque permis de construire, une part revient au Département, qui doit la mobiliser uniquement sur des questions environnementales. C'est grâce à cette taxe d'aménagement que nous finançons le CAUE, qui nous accompagne dans un certain nombre d'actions, notamment la sensibilisation des instructeurs des Droits des sols, l'urbanisme et le ruralisme durable — j'aime beaucoup cette expression — et la sensibilisation des élus municipaux à la mise en place de documents d'urbanisme ou du ruralisme qui soient adaptés, sans être des copies conformes de ce qui se fait en milieu urbain. Il nous accompagne également sur le suivi des études paysagères, et sur la réglementation des boisements, ainsi que sur la sensibilisation et la désimperméabilisation et la végétalisation des cours de collèges. Bref, le CAUE est à nos côtés pour un certain nombre d'actions. Nous participons à son financement à hauteur de 286 000 euros, avec 9 000 euros pour l'adhésion de l'institution départementale au CAUE, et 277 000 euros pour la part départementale de la taxe d'aménagement.

M. le Président :

Merci, Blandine. Y a-t-il des questions ? M. Fallet ne prend pas part au vote.

Le rapport 34 intitulé « Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Nièvre (CAUE) — Convention financière 2023 » est adopté à l'unanimité par 33 votes favorables.

Jean-Paul Fallet n'a pas pris part au vote.

RAPPORT N° 37 :**BUDGET PRIMITIF 2023 — POUR MIEUX VIVRE CHEZ SOI**

M. Fallet :

Monsieur le Président, chers collègues. Comment mieux vivre chez soi ? Je me faisais tout à l'heure la réflexion, à propos des personnes ayant trouvé un emploi grâce au dispositif Territoire zéro chômeur, qu'elles sont désormais en mesure de bénéficier plus facilement d'un logement. Cela aussi compte dans l'environnement. Notre Département a fait de l'habitat l'une de ses priorités. Je rappelle que nous avons validé notre Plan départemental de l'habitat 2022-2027. Je vais faire court, avec trois axes de développement : le soutien à l'habitat public, en particulier Nièvre Habitat, le soutien à l'habitat privé afin d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation et de logement, et le soutien aux territoires dans la mise en œuvre de stratégies locales de l'habitat. Dans ce cadre, nous sommes animés par un programme d'intérêt général. Ce programme vise à lutter contre la précarité énergétique, contre l'habitat indigne, et à promouvoir l'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Pour schématiser notre participation pour 2023 :

- La participation financière, avec les partenaires du Département dans la mise en œuvre des politiques (l'Agence locale de l'énergie et du climat, ou l'ALEC ; l'Agence immobilière à vocation sociale ASSIMMO 58). J'ai oublié de préciser que lors du dernier Copil avec ASSIMMO 58, nous avons montré des exigences sur le suivi de cette action. Les partenaires incluent également Soliha au titre du suivi du programme d'intérêt général. Toutes ces structures sont financées. Nous menons également une réflexion autour de l'amélioration de la compréhension de la politique départementale, ce qui a fait notamment l'objet d'un article de presse dans le Journal du Centre avant-hier. Il reste assez compliqué de se renseigner sur toutes les problématiques de l'habitat, et France Rénov', à cette heure-ci, ne répond pas nécessairement à ce qu'on pourrait attendre de ce service. Il est important que nous puissions communiquer pour les Nivernais.
- Les actions au titre du PIG concernant la rénovation énergétique et la lutte contre l'habitat indigne.
- L'adaptation des logements des personnes en perte d'autonomie, avec une somme un peu supérieure en raison des nombreuses demandes sur ce sujet. Les sommes liées à l'habitat indigne sont en diminution car, comme je l'ai déjà évoqué, il est difficile de détecter les logements indignes. Cela est dommage, car il y aurait du travail à faire dans ce cadre.

Le FNAME (Fonds nivernais d'aide à la maîtrise d'énergie) est un dispositif sur lequel nous travaillons. Nous accompagnons les collectivités territoriales, notamment, l'agglomération de Nevers, la communauté de communes Bazois Loire Morvan et la commune de La Charité-sur-Loire dans les opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Nous soutenons également Nièvre Habitat. Je précise également que, suite à l'appel à la manifestation d'intérêt, la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement nous a retenus dans le cadre du dispositif Logement d'abord, qui nous permet d'accompagner les logements communaux dans trois communes Lormes, Imphy et Clamecy, et d'accompagner le bailleur social Habellis sur une restructuration de bâtiments (qui étaient de grands logements) en petits logements, puisque la demande se porte dorénavant presque exclusivement sur des petits logements. Nous accompagnons également la commune de la Charité sur la réhabilitation du bâtiment L'Etape, dans le cadre du contrat de territoire avec la communauté de communes des Bertranges.

Voilà, pour faire court, la politique de l'habitat sur l'année 2023.

M. le Président :

Merci, Jean-Paul. Y a-t-il des questions ? Je mets le rapport au vote.

Le rapport 37 sur le budget primitif 2023 intitulé « Pour mieux vivre chez soi » est adopté à l'unanimité par 34 votes favorables.

RAPPORT N° 38 :

COMPTE-RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT POUR LES AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION DE LEUR LOGEMENT, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) ET DU FONDS NIVERNAIS D'AIDE À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (FNAME) — SECOND SEMESTRE 2022

M. le Président :

La parole est à Jean-Paul Fallet.

M. Fallet :

M. le Président, chers collègues. Il s'agit d'un compte-rendu qui devient traditionnel, devant se faire tous les six mois d'exercice de la délégation du Conseil départemental au Président, dans le cadre du Programme d'intérêt général (PIG) et du FNAME. Ce compte-rendu répond à tout ce que je viens de dire en termes de politique, sur le Programme d'intérêt général. Un certain nombre de dossiers ont vu le jour en 2022. 44 dossiers de demandes de subventions ont été présentés, notamment sur le maintien à domicile. Sur la rénovation énergétique, 90 dossiers ont été présentés. Un seul dossier de lutte contre l'habitat indigne a été validé. Je précise aussi que dans le cadre du FNAME, l'opération est soutenue non seulement par le SIEEEN mais par neuf communautés de communes. Nous espérons que toutes les communautés de communes intégreront le FNAME. Vous avez vu, dans l'ensemble des documents qui vous ont été donnés, que l'ensemble des territoires et des cantons bénéficient de ces opérations. Il est important que chacun puisse apporter sa contribution. A travers tous les documents qui vous ont été fournis, il est demandé de donner acte à M. le Président du Conseil départemental de sa communication des dossiers de subvention aux ménages dans le cadre des programmes PIG et FNAME entre le 1^{er} juillet 2022 et le 31 décembre 2022. Précision : certains de ces comptes-rendus sont nominatifs.

M. le Président :

Pas de vote là-dessus, nous en prenons simplement acte. Corinne Bouchard donne pouvoir à Jean-Luc Gauthier et Pascale de Mauraige donne pouvoir à Patrick Bondeux. Nous poursuivons sur la convention financière.

Le Conseil départemental prend acte du rapport 38 intitulé « compte-rendu d'exercice de la délégation du Conseil départemental au Président pour les aides aux particuliers pour la rénovation de leur logement, dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) et du fonds nivernais d'aide à la maîtrise de l'énergie (FNAME) — second semestre 2022 »

RAPPORT N° 39 :

DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS PUBLICS SOCIAUX DE QUALITÉ — CONVENTION 2023 ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE ET NIÈVRE HABITAT

M. le Président :

La parole est à Jean-Paul Fallet.

M. Fallet :

L'opération consiste en la contractualisation, sur l'année 2023, du partenariat entre le Conseil départemental et Nièvre Habitat. Je rappelle que l'action du Département se décline à travers trois axes : le soutien à l'habitat privé afin d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation ; le soutien aux territoires dans la mise en œuvre des stratégies locales de l'habitat ; et le soutien à l'habitat public, en particulier à Nièvre Habitat, bailleur dont le Département constitue la collectivité de rattachement, ce qui nous lie fortement. Il s'intègre dans le Plan départemental 2022-2027 que je viens d'évoquer. Ce soutien vise, avec un travail élaboré entre les services du Département et Nièvre Habitat pour décliner des opérations, à accompagner la rénovation énergétique et l'accessibilité du parc social public ; limiter la construction neuve artificialisante, ce qui ne s'avère pas toujours facile, en privilégiant les principes de réhabilitation et de démolition-reconstruction, et de réinvestir les centres-villes et les centres-bourgs. Il est également question d'innover dans les modes d'habiter : mutualisation d'espaces, jardins partagés... C'est ce que nous sommes en train d'élaborer avec Nièvre Habitat, et que ces derniers travaillent avec certaines communes. Vous avez dans le compte-rendu l'ensemble des opérations qui vont se dérouler sur l'année 2023 sur Nevers, Cosne, Imphy et Decize, qui sont pour la plupart des opérations de construction. Ces constructions ont aujourd'hui un succès assez important : nous venons de faire des portes ouvertes à Saint-Eloi et à Fourchambault, et en ferons ce week-end à Coulanges. Les personnes sont dans l'attente de ces logements. Aujourd'hui, comme cela s'est toujours fait — mais nous pourrions peut-être l'amplifier — ces logements sont de qualité. Il faut valoriser cette notion de logement social, ce à quoi s'attache Nièvre Habitat dans le partenariat avec le Conseil départemental. Je précise que les bailleurs sociaux, aujourd'hui, sont quelque peu inquiets au regard des contraintes que nous subissons par rapport à des décisions, que l'on subit comme tout le monde — je pense à l'inflation, mais ce n'est pas spécifique à Nièvre Habitat, aux taux de Livret A qui ont une incidence sur l'endettement de Nièvre Habitat, et la réduction de loyer solidarité : on est dans une configuration où l'État prend des décisions sans devoir prendre en charge le paiement, et qui nous mettent en difficulté. Enfin, pour finir, nous sommes aujourd'hui sollicités pour accompagner des territoires dans la construction de gendarmeries, ce que nous faisons avec beaucoup d'enthousiasme ; or, l'Etat n'apporte pas de garantie pour les prêts, qui doivent être garantis par les communes, ce qui est dommage. Nous ne bénéficions pas non plus, dans ce cadre, de taux de TVA préférentiels, ce qui alourdit les charges. Bref, nous avons là un certain nombre d'éléments qui peuvent mettre les bailleurs sociaux en général et Nièvre Habitat en particulier un peu plus en difficulté sur les investissements, qui restent tout de même d'une belle hauteur. Il vous est donc demandé d'approuver les termes de la convention financière qui, pour cette année, sera de 468 000 euros. Je ne participerai bien évidemment pas au vote.

M. le Président :

Merci, Jean-Paul, pour cette présentation précise. Je vous renvoie au papier que nous avons publié sur le blog d'Alternatives économiques humeur des territoires sur l'accompagnement de la politique de logement

social dans notre pays, qui réexplique précisément ce que vient d'indiquer Jean-Paul, et qui donc pose des problématiques de financement pour ces outils qui sont pourtant bien nécessaires à nos territoires. Nous allons procéder au vote.

Le rapport 39 intitulé « Développement d'une offre de logements publics sociaux de qualité — Convention 2023 entre le Département de la Nièvre et Nièvre Habitat » est adopté à l'unanimité par 33 votes favorables.

Jean-Paul Fallet n'a pas pris part au vote.

RAPPORT N° 40 :

BUDGET PRIMITIF 2023 — IMAGINER ET PARTAGER AVEC LES NIVERNAIS

M. le Président :

Changeons de sujet, avec le budget pour le crédit du cabinet de communication. Là aussi, nous avons fait un effort, car nous avons réduit ce poste de 45 000 euros, qui s'élève tout de même à 936 620 euros en dépenses de fonctionnement, et à 432 600 euros en dépenses d'investissement. A l'intérieur, on y retrouve la cotisation Département solidaire, à hauteur de 3 000 euros, et à l'association du même nom, à hauteur de 2 500 euros. La subvention classique habituelle à l'Union amicale des maires s'élève à 7 600 euros, et le soutien aux radios s'élève à 11 000 euros. Vous trouverez les détails dans le document. Cela appelle-t-il des commentaires particuliers de votre part ? Anne-Marie, la parole est à vous.

Mme Chêne :

Au sujet du sujet participatif dans ce rapport : l'enveloppe est de 391 100 euros, et dans le suivant elle est de 380 000 euros.

Mme Delaporte :

Il s'agit du report des actions auxquelles nous avons donné un délai supplémentaire car ils n'avaient pas pu avoir leur matériel suffisamment tôt.

M. le Président :

Parfait. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Procédons au vote.

Le rapport 40 sur le budget primitif 2023 intitulé « Imaginer et partager avec les Nivernais » est adopté à l'unanimité par 33 votes favorables.

Daniel Barbier n'a pas pris part au vote.

RAPPORT N° 41 :

BUDGET PARTICIPATIF NIVERNAIS — MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2023

M. le Président :

Continuons avec le budget participatif. La parole est à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

Cette année, en 2023, le budget participatif nivernais saison 5 représente une enveloppe globale de 380 000 euros, dont 30 000 euros pour les collèges et, nouveauté de cette année, 100 000 euros dédiés aux projets des jeunes — des 11-30 ans, pour leur permettre de mettre en place les projets qui leur tiennent à cœur sur leur territoire, dans leur quartier, etc. En-dehors de cette nouveauté, le budget ne comprend pas de véritable

différence par rapport aux années précédentes. Je rappelle que le calendrier se fait comme suit : à partir du 15 avril 2023 et jusqu'au 15 août 2023, tous les porteurs de projet pourront déposer leur projet au budget participatif ; au mois de septembre, ces projets seront visés par les services pour voir s'il s'agit bien d'investissement, et s'ils correspondent aux compétences du Département ; la période de vote, avec des urnes installées dans les mairies et les collèges, aura lieu du 1^{er} au 31 octobre. Les résultats du budget participatif saison 5 seront délivrés avant les fêtes de fin d'année. Je mets au vote.

Le rapport 41 intitulé « Budget participatif nivernais — modification du règlement 2023 » est adopté à l'unanimité par 34 votes favorables.

RAPPORT N° 42 :

BUDGET PRIMITIF 2023 — DEVOIR DE MEMOIRE

Mme Delaporte :

La parole est à Éliane, pour le budget primitif des Archives.

Mme Desabre :

Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Les missions de la Direction des Archives départementales nécessitent entre autres la collecte et le classement des archives publiques et privées, pour un montant de 3 000 euros en fonctionnement. Pour l'enrichissement des collections, des crédits en investissement sont prévus à hauteur de 15 000 euros. Les demandes de reproduction amèneront des recettes en fonctionnement de l'ordre de 4 000 euros. Les Archives départementales utilisent aussi des boîtes de conservation adaptées, et des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 20 000 euros pour 2023. Concernant le dépoussiérage des documents, les crédits de paiement 2023 sont prévus à hauteur de 20 000 euros. Des crédits en fonctionnement sont également nécessaires, à hauteur de 6 000 euros pour l'achat de produits. Des opérations de restauration et de reliure seront menées. Les crédits de paiement 2023 sont prévus à hauteur de 80 000 euros. Il est donc nécessaire d'inscrire 120 000 euros en crédit d'investissement et 6 000 euros en crédit de fonctionnement. De plus, le Département a reçu un legs de Mme Pautrat à hauteur de 10 000 euros ; ce legs sera inscrit en recettes d'investissement. Concernant le programme de numérisation, les crédits de paiement 2022 sont prévus, à hauteur de 15 000 euros. Une subvention de 5 000 euros sera de nouveau demandée cette année à la Direction régionale des Affaires culturelles. Pour valoriser les Archives, des crédits de fonctionnement sont prévus à hauteur de 1 250 euros, notamment pour l'organisation de manifestations et d'expositions. Il vous est donc demandé de valider l'ensemble de ces propositions et inscriptions budgétaires, soit 11 500 euros en dépenses de fonctionnement, 150 000 euros en dépenses d'investissement, 4 000 euros en recettes de fonctionnement, et 15 000 euros en recettes d'investissement.

Mme Delaporte :

Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Je mets le rapport au vote.

Le rapport 42 sur le budget primitif 2023 intitulé « Devoir de mémoire » est adopté à l'unanimité par 34 votes favorables.

RAPPORT N° 43 :

Mme Delaporte :

M. Barbier :

BUDGET PRIMITIF 2023 — RAPPORT GENERAL

La parole est à Daniel Barbier.

Chers collègues. L'étape de l'étude des propositions budgétaires, c'est un peu comme une image d'octascope : la même et toujours différente. 2023 n'échappe pas à la règle. Pensant aux propos de Michel Suet, je me disais que : « "C'est impossible", dit la fierté ; "c'est risqué", dit l'expérience ; "c'est sans issue", dit la raison. "Alors, essayons", murmure le cœur ». Défi permanent et étourdissant périple, faisant suite à une année 2022 qui s'est enfuie comme giflée, au passé si mal effacé, si proche, offrant une assise de sérénité mélancolique à la plénitude du présent. Frappés de plein fouet par les effets dévastateurs de l'inflation, de la crise énergétique, confrontés à une éco-anxiété grandissante chez nos concitoyens pour lesquels la pendule indique souvent minuit moins dix, et qui tentent de survivre dans une campagne qui se couvre peu à peu de la triste mousse de l'oubli, comment apprivoiser le lendemain ? La modestie comme méthode, l'usage comme finalité, mais surtout la proximité sociale, souhaitée et déclinée par le Conseil départemental. Être proactif, faire preuve d'empathie intéressée, d'assertivité, savoir accueillir les mots du cœur, rappeler l'importance des attentions, de la qualité d'écoute, restent les fils conducteurs qui nourrissent l'enthousiasme des 1 571 collaborateurs de la Collectivité et de ses élus. Sur le terrain du dialogue, il s'agit de prendre soin de sa petite vie individuelle, mais aussi de la grande Vie, avec un grand V, collective ; de son être, et de l'Être, avec un grand E, de notre belle Nièvre. Après que 2022 nous a fait emprunter des autoroutes de servitude, nous manipulant en jouant sur l'architecture de nos choix, et d'ailleurs en nous laissant croire que nous avons pris notre décision en toute liberté alors que nous y avons été amenés, nous allons mesurer les effets pleins et entiers sur la totalité de l'exercice 2023 — par exemple, pour n'en citer qu'un : l'impact de la loi du 7 février 2022, dite loi Taquet, qui se traduit par 1,2 millions d'euros supplémentaires pour l'année.

Ce budget, consolidé en 2023, s'élève à 397 millions d'euros, en hausse de 9,5 % par rapport au budget primitif 2022. Il est alimenté en partie par un résultat de clôture à hauteur de 18,8 millions d'euros constitué des résultats positifs consolidés des exercices précédents, qui vont permettre d'amortir les effets d'un environnement économique défavorable. Nous sommes amenés à constater :

- Premièrement, une stagnation des recettes de fonctionnement, de l'ordre de + 0,7 %, soit + 2,2 millions d'euros, conjuguée à une hausse de 6,5 % des dépenses de fonctionnement s'expliquant par le contexte inflationniste, la crise des énergies, et les mesures en faveur de la revalorisation du pouvoir d'achat qui impactent le champ des solidarités, les dépenses de personnel, les besoins de soutien aux partenaires — ne serait-ce que, par exemple, le Service départemental d'incendie et de secours pour lequel nous allons abonder le budget de 1,2 millions d'euros supplémentaires. Bref, cette évolution divergente

des charges et des produits caractérise l'effet de ciseaux, malheureusement bien (et trop) connu dans la vie de nos collectivités territoriales.

- Concernant les recettes de fonctionnement, les dotations et compensations de l'État et des autres collectivités sont stables, arrêtées à la somme de 93,7 millions d'euros, malgré une baisse des recettes au niveau de l'APA, de l'ordre de 685 000 euros. La prestation de compensation du handicap est également en baisse, avec - 1 420 000 euros, compensée toutefois par la hausse des autres contributions.
- Poursuivons avec le produit de la fiscalité directe, qui s'élève à 23,5 millions d'euros, avec toutefois un changement notable, à savoir la disparition de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises — la fameuse CVAE — et son remplacement par une fraction de TVA. Trois composantes essentielles alimentent cette enveloppe : le Fonds national de garantie individuelle des ressources, qui est figé historiquement à 7 724 000 euros, la dotation de compensation péréquée qui est arrêtée à 7 millions d'euros, et la recette substitutive à la fameuse CVAE qui se monte à 7 485 000 euros.

Si nous enchaînons avec la fiscalité indirecte, nous pouvons voir que cette dernière est devenue prépondérante, avec 188,6 millions d'euros, qui intègrent depuis l'an dernier la fraction de TVA qui est destinée à se substituer à la part départementale de la taxe foncière. Il faut savoir qu'aujourd'hui, cette grande fraction de TVA représente 70,5 millions d'euros de recettes pour notre budget. Viennent se greffer ensuite la taxe sur les conventions d'assurances, la fameuse TSCA, qui représente 58,9 millions d'euros. Soit dit en passant, cela frôle les 18 % des recettes réelles de fonctionnement. Nos droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont estimés à 22,4 millions d'euros. S'y ajoutent les fonds de péréquation assis sur ces DMTO, qui sont retenus à hauteur de 13 950 000 euros. Nous reconduisons la taxe sur la consommation finale d'électricité à hauteur de 3 012 000 euros, ainsi que la taxe d'aménagement à 650 000 euros. Cela signifie que la poursuite des efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement continue d'indiquer notre orient pour 2023. La profusion des contraintes nous oblige à nous remettre en question et à vouloir progresser ; c'est ce que vit la majorité du Conseil départemental, qui fait sienne cette phrase de Nelson Mandela : « Une partie de ce qui fait un optimiste, c'est de garder la tête tournée vers le soleil en mettant un pied devant l'autre ». Avec responsabilité, ces propositions budgétaires incitent à des économies significatives, malgré la croissance subite desdites dépenses de fonctionnement. D'ailleurs, je ne crois pas que nos camarades de l'opposition pourront nous démentir.

En ce qui concerne les charges à caractère général, elles connaissent une forte augmentation : +7 %, soit 21,3 millions d'euros, essentiellement sous l'effet de la crise énergétique et tout ce qui en dépend, conjugué avec une inflation galopante. Les charges de personnel augmentent de 3,5 % par rapport au compte administratif 2022, et mobiliseront

63 millions d'euros au titre de la rémunération des personnels permanents, titulaires et non-titulaires, hors assistants familiaux. Rappelons simplement qu'un coût supplémentaire d'1,5 millions d'euros par rapport à 2022 est constaté suite aux mesures réglementaires adoptées en 2022. Nous tenterons un effort d'économie d'1,6 millions d'euros sur la masse salariale. Nous l'avons engagé au niveau de la collectivité au regard du contexte financier déstabilisé. La rémunération des assistants familiaux frôle les 21 millions d'euros, soit + 0,6 %. C'est une évolution forte, mais rappelons que tous les éléments de rémunération sont basés sur le SMIC. S'y ajoutent les charges annexes, telles que les cotisations au CNFPT, le versement transports, pour une dépense estimée à 362 000 euros. Quant aux autres charges de gestion courante, elles laissent deviner une augmentation de 11,5 % en bloquant le compteur à 21,7 millions d'euros, dont 33 millions d'euros pour les frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés. Cela représente une progression de 5,4 millions d'euros par rapport à 2022. Les frais de séjour en établissement pour personnes âgées représentent 11 473 000 euros, et les maisons d'enfant à caractère social 7 605 000 euros. Les foyers de l'enfance représentent 5 895 000 euros. S'y ajoutent 5 270 000 euros d'autres frais de séjour en hébergement de l'enfance, 6 500 000 euros au titre de la prestation du handicap, et 1 820 000 euros au titre de l'allocation tierce personne, sans oublier 2 805 000 euros d'allocation aux personnes âgées auxquels viennent s'ajouter 28 millions d'euros pour l'APA, 35,4 millions d'euros pour le RSA. Une fois de plus, nous avons un reste à charge qui va osciller autour de 25 660 000 euros. Notons que la participation au budget annexe reste stabilisée à 3 356 673 euros, avec, comme vous avez pu le voir au cours de notre session, pour la première fois une contribution fléchée en direction du Centre de santé départemental, et dont l'estimation retenue est de 255 000 euros. Les subventions augmentent de 1,3 millions d'euros, soit une hausse de 20 %, essentiellement liée à l'inscription des crédits FSE et FSE+ pour mettre en œuvre la nouvelle programmation. C'est aussi la réaffirmation sans faille du Conseil départemental au monde associatif et à ses précieux bénévoles, qui sont les petits lutins du bonheur au cœur de nos bourgs, de nos villages et de nos communes.

La jeunesse est le temps de nouveaux défis. Jeunes, ils sont les héros d'une histoire qui va s'écrire au futur, où tous les rêves sont permis. Soutenus dans les collèges, notamment par une participation du Conseil départemental d'un peu plus de 4 millions d'euros, ils sont les acteurs entrant en scène pour une pièce unique sans avoir répété. L'altruisme est ce fil qui peut nous permettre de relier naturellement les trois échelles de temps : court, moyen et long terme, d'ailleurs en harmonisant leurs exigences. Il faut avoir la perspicacité de le reconnaître et l'audace de le dire. Notre participation au budget du Service départemental d'incendie et de secours augmente de 11,8 % et atteint en fonctionnement 11 931 000 euros. Au carrefour de ce terroir nivernais et de ces propositions budgétaires, il y a ces Saints de Glace ; ce ne sont pas Mamert, Pancrace et Servais, mais bien Inflation, Crise énergétique et Mesures réglementaires. Les premiers nommés mettent les bourgeons en péril, mais les derniers cités diminuent de 1,5 millions d'euros notre

épargne brute, en la prévoyant à 30,4 millions d'euros. Ricochet de ces aléas, nos remboursements d'emprunts progressent de 1 million d'euros, avec une annuité de 23 millions d'euros dont 18 millions d'euros de remboursement de capital, laissant augurer une épargne nette de 12 352 000 euros au budget 2023. En matière d'investissement, nous militons pour l'aménagement de la Nièvre en mettant en perspective de grands projets qui puisent dans l'Histoire les ressources intelligentes. Soyons réalistes, évitons l'impossible, comme pourrait le rappeler votre serviteur. Ces propositions laissent apparaître un niveau d'investissement qui reste très soutenu au profit du territoire, à hauteur de 43,7 millions d'euros, record historique se décomposant pour 29 % du remboursement en capital de la dette, pour 27 % en subventions d'équipement, et pour 44 % en investissement direct au niveau des dépenses réelles d'investissement. L'emprunt prévisionnel est de 20 millions d'euros, nous amenant à un encours de dette de 203 537 000 euros et une capacité de désendettement sur le budget principal s'élevant à 7 millions d'euros. Rendons à l'imagination son rôle de séduction : tous les ingrédients sont là pour transformer en succès ces projets — des racines et des ailes offrant un panel d'outils fiables qui sont autant de boussoles déterminant le cap à prendre ; l'Assemblée départementale continuera de se nourrir des liens véritables, profonds et authentiques que lui offrent ses partenaires.

L'humilité est la vertu de celui qui mesure tout ce qui lui reste à apprendre et le chemin qu'il doit encore parcourir. J'ai essayé de la mettre en pratique lors de cet exposé et je vous invite à la partager en rappelant cette maxime : « L'humilité est comme la coupe posée à même le sol, prête à recevoir la pluie de vos qualités ». Je vous remercie.

M. le Président :

Nous n'applaudissons pas Daniel, mais nous y pensons tous très fort. Michèle Dardant donne pouvoir à Justine Guyot et Patrice Joly à Jean-Paul Fallet pour la suite des débats. Michel, la parole est à vous. Il va falloir égaler, si ce n'est dépasser, la qualité formelle de l'intervention de Daniel.

M. Suet :

Même pour Daniel, après beaucoup de citations et de propos imagés, il a fallu entrer dans le vif du sujet. Même lui a été contraint d'y rentrer... Comme tu as cité Mandela, je dirais, à qui marche dans le soleil : il faut faire attention à ne pas s'aveugler. Revenons au budget primitif. Il s'agit de la suite logique et réglementaire du débat d'orientations budgétaires, dont nous avons débattu lors de la séance du 30 janvier 2023. Il s'agit du second budget primitif de votre mandature, qui a été construit durant une période bien trouble et remplie d'incertitudes.

Nous constatons que les recettes de fonctionnement devraient être à peu près stables, à 319 millions d'euros. Les droits de mutation à titre onéreux seront en baisse, avec une estimation à 3 400 000 euros. C'est vrai qu'il est impossible d'agir sur le taux, car le Département est aujourd'hui au plafond. La hausse des taux d'intérêt, qui sont aujourd'hui autour de 3 %, le resserrement du risque bancaire, et l'inflation qui pèse sur le budget familial, ainsi que le manque de produits, milite pour une baisse très sensible des transactions immobilières. Dans le budget, vous

prévoyez une hausse de la TVA estimée à 3 400 000 euros, qui compenserait la baisse des DMTO. Cette TVA, comme tu l'as rappelé, remplace la taxe foncière sur le bâti. C'est théoriquement une ressource dynamique, mais cela dépend malheureusement aussi beaucoup de la santé économique du pays, donc du PIB. La hausse estimée représente une évolution de 5,10 %. Ce sera peut-être réalisable, ou proche, car cette fraction de TVA, il faut le rappeler, repose sur la TVA encaissée par l'Etat pour l'année 2022. Simplement, pour expliquer comment les versements de TVA sont faits sur cette année : en début d'année, des acomptes sont versés sur la base des derniers acomptes versés en 2022. Ensuite, des acomptes sont réalisés sur la base de la TVA prévisionnelle que l'Etat pense encaisser au titre de 2023. Enfin, les derniers acomptes versés servent à régulariser la situation en fonction de la TVA définitive 2022 qui a bien été encaissée par l'Etat. On a également, sans doute, une baisse de la population nivernaise. Cela a un impact sur la dotation globale de fonctionnement via la dotation forfaitaire, mais devrait être à peu près compensée par la dotation de fonctionnement minimale. Pour nous, les communes, c'est ce que nous appelons la DSE.

Les dépenses de fonctionnement, par contre, augmentent fortement pour atteindre 308 millions d'euros. Cela représente une hausse de 18,8 millions d'euros par rapport au BP 2022. Par contre, comme le CA a été voté, cela représente, par rapport au compte administratif 2022, une hausse de 20,6 millions d'euros, soit une hausse de plus de 7 %. Les charges à caractère général, avec l'énergie — que ce soit l'électricité, le gaz ou le carburant — et tous les autres achats soumis à l'inflation ont un impact important sur les charges totales. Là encore, on voit que par rapport au BP 2022, il y a une hausse de 1,4 millions d'euros qui a été retenue. Si on compare au CA 2022, maintenant définitif, on constate une hausse de 1,8 millions d'euros. Les charges de personnel ont enregistré une hausse de 3,7 millions d'euros par rapport au budget primitif 2022, soit +4,81 %. Si on le compare au compte administratif voté hier, cela représente une hausse de 2 800 000 euros, soit +3,55 %. Je le répète, ce poste est le principal mal du Département, et est une des causes de l'endettement excessif de la Collectivité.

Quelles sont les conséquences de cette situation ? Nous avons des recettes stables — malheureusement, aucune dynamique n'est attendue, et aucune augmentation de population ne devrait se produire. Les dépenses sont en forte hausse, avec une absence de mesures pour les limiter. En conséquence, le budget est en déséquilibre, mais est rendu équilibré par la reprise intégrale de résultats de culture d'un montant de 18 800 000 euros. L'excédent global de clôture est donc ramené à 0. Cela a deux conséquences : les futurs investissements devront être couverts par des emprunts au moins à hauteur de 70 %, en imaginant qu'il y a des subventions à hauteur de 30 %. A court terme, beaucoup d'engagements pris en autorisation de paiement ne pourront plus être financés. La conséquence est également la création de ratios financiers en zone rouge. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 319 millions d'euros, et les charges de fonctionnement à 308 millions d'euros, ce qui fait une épargne brute de 11 millions d'euros. Un remboursement en capital de

18 millions d'euros est prévu, ce qui fait une épargne nette négative de 7 millions d'euros. La capacité de désendettement est de 18 ans, avec l'encours du 31 décembre 2022 à 201 millions d'euros. Si on y ajoute l'emprunt d'équilibre pensé au budget primitif, nous serions à 18,5 années. Le danger principal est que les banques, aujourd'hui — et c'est une première — pourraient refuser le financement. Le Département, dans ce cas, pourrait être mis sous tutelle. Nous devrions y échapper en 2023, avec la reprise du résultat de clôture dans sa globalité, mais malheureusement, il s'agit, comme on dit, d'un fusil à un coup : comme il n'y aura plus de réserve, ces deux scénarios — refus des banques ou mise sous tutelle — sont malheureusement possibles voire — et je suis désolé de dire ça — prévisibles en 2024.

Je voulais également souligner l'extrême tolérance du groupe d'opposition. La présentation du débat d'orientations budgétaires qui avait eu lieu pouvait être contestée, je vous l'avais dit hier, car ce budget laissait déjà supposer un déficit important. Par contre, il ne comportait aucune mesure de préconiser susceptible de ramener ce budget à l'équilibre. Nous l'avons vu, et n'avons rien dit. En Commission des Finances, et je souhaite là vous contredire par rapport à ce que vous aviez dit hier, nous avons signalé deux erreurs dans la maquette budgétaire. Cela vous a évité de transmettre à la CRC et/ou au contrôle de légalité un rapport erroné. Plus grave, le document envoyé fait apparaître une épargne brute tronquée. Je suis désolé, cela ne reflète pas la réalité financière du Département telle qu'elle était décrite tout à l'heure. En effet, vous avez gonflé les recettes du résultat de clôture de l'année 2022, supérieur à 18 millions d'euros, alors que l'épargne brute, c'est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. On prend le résultat de l'année, pas celui de l'année passée ni de l'année à venir. D'ailleurs, je note que cela n'avait pas été pratiqué les années précédentes. Très honnêtement, je suis désolé de poser cette question, mais je dois la poser : avez-vous tenté d'occulter les difficultés financières du Département ? Je suis obligé de finir comme ça, je suis désolé.

M. le Président :

Cela nous fait finir comme nous avons commencé. Daniel, tu peux apporter des éléments de réponse à l'expert.

M. Barbier :

La plupart des propos de Michel sont exacts, sauf la fin, où il y a un petit dérapage lorsqu'il commence à dire « Vous n'avez rien fait pour essayer de comprimer les dépenses de fonctionnement ». Je crois que cela transpire quand même assez nettement, dans les rapports que vous avez examinés notamment, sur le rapport des richesses humaines. Il est clairement dit qu'aujourd'hui, nous allons chercher à faire des économies. Des non-renouvellements de postes sont à l'ordre du jour, avec un certain nombre qui sont d'ores et déjà actés. Le chiffre de 1,6 millions d'euros est annoncé dans le document, d'une façon assez claire, qui laisse bien penser et qui indique clairement la volonté de maîtriser ce chapitre. Là-dessus, il n'y a aucune ambiguïté, c'est écrit noir sur blanc sur le dossier. Il n'est certainement pas question de dire que ces mesures seront suffisantes, ni de dire que l'exercice d'élaborer ces propositions budgétaires était simple. Cependant, il n'y a aucune volonté de cacher

quoi que ce soit. Nous sommes tous dans le même bateau, le bateau de la Nièvre, et nous souhaitons qu'il arrive à bon port. Au 31 décembre 2023, nous nous retrouverons tous dans la même situation. Il n'y a aucune volonté, et je crois que cela a été relativement transparent, [de dissimuler la situation]. Les pistes d'économie sont peu nombreuses, et nous regrettons amèrement que les recettes restent stables. Mais dites-nous, aujourd'hui, où nous avons une marge de manœuvre au niveau des recettes. Dites-nous aussi où nous avons une marge de manœuvre au niveau des charges à caractère général. Quand on voit les provisions qu'on est obligé de faire, ne serait-ce qu'au collège, qui est l'une de nos compétences obligatoires, vous avez vu ce matin sur les frais énergétiques, les combustibles, etc., il y a un dérapage, que nous subissons tous. Je ne vois pas où il y aurait des pistes d'économie.

M. le Président :

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

M. le Président, chers collègues. Mon intervention sera moins technique que celle de Michel, qui était moins lyrique que celle de Daniel, mais précise et, je dirais, indiscutable et implacable, puisqu'elle s'appuie sur les chiffres que vous nous avez communiqués, les chiffres que vous avez utilisés pour construire votre budget. Si vous vous souvenez, l'année dernière, je commençais mon propos, à ce moment de la session, en disant : « J'ai fait un rêve ». Tout de suite, vous m'avez coupé la parole, M. le Président — aimablement — en nous expliquant que notre collègue Daniel Barbier, alors qu'il était covidé, avait fait le rêve qu'il se retrouvait en danseuse. Je ne sais pas si vous vous souvenez de cet épisode-là. Je ne sais pas si cela figure dans les comptes-rendus, mais c'est l'exacte vérité. Certains disent qu'ils voient l'image — moi, je dis que c'était un rêve prémonitoire. Parce qu'aujourd'hui, il maîtrise parfaitement tous les fondamentaux de cet art, jusqu'à celui qui est le plus difficile : le grand écart. Mon cher Daniel, je me demande comment tu fais pour passer du budget de ta commune, La Machine, peu ou pas endettée, plutôt très bien gérée, en bon père de famille, selon l'expression — je sais qu'elle est peut-être un peu désuète aujourd'hui — au budget du Département, aux antipodes de tes principes et de tes pratiques locales. Nous tous, ici, qui siégeons dans des communes, je pense que nous avons une pensée émue pour notre collègue Daniel. En fait, j'ai mal pour lui, j'ai mal pour toutes celles et tous ceux qui sont obligés de subir tout cela, et je me dis que les choses sont graves, comme Michel l'a rappelé. Le Journal du Centre, dans son édition de lundi, annonçait une baisse des charges de personnel. Le BP que vous nous avez fourni montre que ces charges de personnel vont augmenter dans le budget primitif de 4,8 %. Vous pourriez dire, si vous vouliez être concret, précis, exact, qu'elles vont progresser moins vite qu'elles auraient dû ; mais on ne peut pas dire, et écrire dans le Journal du Centre, qu'elles vont baisser. Les Nivernais et les Nivernaises, en lisant cela, vont dire « Ah, ça y est, le Département fait des efforts ». Non, ce n'est pas le cas. Quand on prend le chapitre 65, « Autres charges de gestion courante », il est programmé une augmentation de plus de 11 %, le double de ce qui s'est passé l'année dernière. Vous comprendrez que nous sommes très inquiets, alors qu'il faudrait réduire la voilure, ce que nous faisons dans nos communes

respectives. Je suis sûr que notre collègue Daniel, sur sa commune de La Machine, s'il voit que les rentrées vont être modestes, et s'il ne veut pas activer le levier fiscal — nous sommes d'accord : nous sommes sous tutelle de l'Etat au niveau des recettes, très clairement. Et à ce titre, quand j'entends certains qui encouragent les mouvements sociaux, soutenus par celles et ceux qui disent qu'ils veulent mettre la France à genoux, même si le combat est légitime, c'est se tirer une balle dans le pied. Michel nous l'a rappelé tout à l'heure : une partie des recettes que nous espérons dépend de la dynamique de l'économie nationale. Quand on veut le chaos et mettre l'économie à genoux, je ne suis pas certain qu'on dope l'économie nationale. Donc, voilà : nous sommes très inquiets de ce qui nous attend. Daniel nous a dit que nous étions dans le même bateau ; oui, Daniel, nous sommes dans le même bateau ; mais ce n'est pas nous qui tenons la barre depuis plus de quarante ans. En aucun cas nous ne serons associés à votre défaite — à notre défaite, car ce sera la nôtre — et au danger qui nous guette.

M. le Président :

Idéologie un jour, idéologie toujours. Daniel, j'imagine que tu souhaites réagir ?

M. Barbier :

Je n'ai pas grand-chose à dire, parce que je ne suis pas d'accord. Que la commune de La Machine soit bien gérée, je l'affirme. (*Rires dans la salle*). J'ai même tendance à penser qu'on va baisser les impôts cette année, nous, pour la quatrième année consécutive, même si c'est modeste. Cela ne veut pas dire que les gens vont payer moins ; parce que quand la revalorisation des bases est à +7,1 %, on en discutait ce matin au café avec Michel, ça va quand même faire mal à notre contribuable. Et quand notre contribuable a un revenu fiscal moyen annuel de l'ordre de 19 300 euros comme à La Machine, je dis qu'à un certain moment on ne sait plus plumer un pou. La parenthèse machinoise est terminée. Sur les charges à caractère général, dites-nous comment nous pourrions faire [pour maîtriser les dépenses] sur l'inflation, les combustibles, les collèges, les UTIR, ou les UTAMS, Que maîtrisons-nous là-dedans ? Je redis, parce que c'est écrit noir sur blanc, que nous allons essayer — et nous avons déjà commencé — de travailler sur la masse salariale. Les mesures qui ont été prises par le gouvernement l'année dernière — de revaloriser de 3,5 % l'indice, les différentes revalorisations successives du SMIC, la loi Taquet, le Ségur de la santé... — ne relevaient pas de notre décision. Cela nous a été imposé. Dites-nous où nous avons une marge de manœuvre là-dessus. Si tu as des pistes, nous sommes preneurs.

M. le Président :

Bien. Michel, la parole est à toi.

M. Suet :

Très honnêtement, c'est la conséquence d'une gestion qui remonte à des années. Toi, tu n'y es pour rien, ce n'est pas toi qui es visé, mais l'ensemble de la gestion des années passées, depuis quarante ans, voire même cinquante ans. Les mesures, que ce soit sur le personnel ou ailleurs, c'est très long ; je viens d'une collectivité où nous avons réussi à baisser les impôts, tout en ayant la baisse des dotations d'Etat que vous avez connue, vous et moi. Malgré tout, nous avons réussi à maintenir les investissements, voire même à les augmenter. Nous nous sommes attaqués à toutes les dépenses qu'il pouvait y avoir, ligne par ligne — j'ai

bien dit ligne par ligne, ça a été un travail de titan — sur toutes les charges à caractère général, notamment électrique, en mettant les bons compteurs là où il fallait — enfin je ne suis pas technicien —, en regardant également toutes les charges « inutiles » que l'on a découvertes, et le personnel a joué le jeu. Nous avons diminué les effectifs, mais une partie de ce que nous avons gagné est revenue au personnel, ce qui est bien normal. Ils ont accepté les efforts et ils les ont faits, il fallait bien qu'ils en soient récompensés. Et nous avons énormément récompensé les catégories C. Voilà comment cela a pu se faire, mais nous avons réussi à le faire en six ans. Cela ne sera pas fait en un an, Daniel, malheureusement ce n'est pas possible.

M. le Président :

Il ne faut pas trop exagérer, Michel, on connaissait aussi la situation de l'héritage sur la commune de Nevers ; on connaît aussi la manière dont on transfère des compétences à l'Agglomération. Tout cela a été un peu plus compliqué que tu ne veux bien l'indiquer, mais j'avoue que c'est de bonne guerre. Je veux simplement vous donner trois témoignages de collègues. Dans le Calvados, Jean-Léonce Dupont : « Nous serons très certainement appelés à participer aux efforts de désendettement pour notre pays ». Ce ne sont pas des amis politiques. Département de la Somme, Stéphane Haussoulier : « L'Etat a parfois la fâcheuse habitude de faire ses courses avec le porte-monnaie des Départements et de s'arroger la gloire de ses mesures nouvelles ». Le collègue Jean-Gérard Paumier, en Indre-et-Loire : « Nous sommes dans un contexte financier rendu difficile par la baisse continue et durable des dotations de l'Etat ». Et on pourrait en rajouter : notre ami proche François Sauvadet : « L'investissement des Départements, c'est le bouclier du monde rural, des territoires ruraux et de périphérie qui se sentent trop souvent oubliés et malmenés par l'Etat. Nous avons eu coup sur coup la revalorisation de l'aide à domicile, l'extension du Ségur, la hausse du point d'indice, et puis nous avons eu l'augmentation du RSA — sans concertation avec les Départements — qui ne sera pas compensée par l'Etat. Or, je l'ai dit à la Première Ministre, on me tiendra exactement le même langage, pour vous dire que tout cela est totalement transpartisan : on ne peut pas demander aux Départements d'accélérer avec des plans pauvreté, d'accélérer sur l'insertion avec le pied sur le frein de la dépense — ce n'est juste pas possible, et c'est une sortie de route assurée. » Et il y en a d'autres, si vous voulez. Clément Pernot du Jura, que nous connaissons bien : « Les finances départementales sont en effet impactées par un certain nombre de mesures décidées par le gouvernement, mais financées pour tout ou partie par le Département ». On va retrouver, dans l'ensemble des départements de France, la même antienne de la part des collègues : tout cela veut dire que bien sûr, il y a un héritage, bien sûr, il y a une Histoire d'une collectivité dont on ne peut se rendre compte sur le seul autel de l'idéologie, car cela n'a pas de sens. Des équipes arrivent aujourd'hui, dans un contexte totalement nouveau et exceptionnel, inconnu depuis des années ; je rappelle que nous sommes dans un contexte de guerre, que nous sortons d'une crise sanitaire qui a été un décélérateur de production dans notre pays et dans nos collectivités, et qu'aujourd'hui — Daniel Barbier l'a bien dit, et je lui rends véritablement hommage à nouveau — la question est de sortir de cette ornière de manière

collective. Plus le Département est impacté, plus le Département est en difficulté — et on l'a dit à plusieurs reprises durant ces deux jours — plus ce sont les collectivités de proximité, et donc nos concitoyens, qui le sont. Il ne s'agit pas de se réjouir, mais plutôt, comme nous avons su le faire sur un certain nombre de sujets, de faire cause commune. Je vous ai dit que nous rencontrerions la ministre de la Ruralité dans une quinzaine de jours. Nous allons demander un rendez-vous à la Première ministre ou au Premier Ministre, en fonction de ce qui va se passer dans ces prochains jours, pour demander — et quiconque serait aujourd'hui à la place de l'exécutif ferait la même démarche — quel est le modèle de financement d'un département rural aujourd'hui. Les leviers fiscaux, on l'a dit, ont disparu ; ce n'est pas le cas dans les communes, ni dans les agglomérations. Nous ne bénéficions pas de l'effet de base — 7,5 % de recettes supplémentaires, c'est considérable, et nous n'en bénéficions plus. Il faut que nous retrouvions, et reconstruisions, des outils de financement pour pouvoir, encore une fois, créer du service public — je resterai, et nous resterons, avec l'équipe départementale, mordicus sur cette question-là : ce n'est pas dans un département comme la Nièvre qu'il faut supprimer du service public local. Au contraire, il faut le développer, et le développer encore plus qu'il ne l'est aujourd'hui, car il est notoirement insuffisant — cf. mes propos d'introduction et linéaires — sur la question de la carte sanitaire ou de la carte scolaire. C'est donc bien cela qui est devant nous, et non pas un procès sans fin et qui pour le coup n'a pas de chance.

M. Suet :

Vous auriez pu rappeler les propos du Président la Cour nationale des Comptes, qui demande à ce que les collectivités territoriales participent au déficit de l'Etat, Pierre Moscovici.

M. le Président :

Non seulement le premier Président de la Cour des Comptes plaide pour ce sujet, mais en plus — et surtout — l'Etat le fait. C'est bien ça le drame, si vous voulez. Nous sommes dans un système qui n'est aujourd'hui plus vivable pour une collectivité comme un Département, en tout cas pour les départements situés en zone rurale, et, je viens d'en faire la démonstration, qu'ils soient de gauche ou de droite, ce n'est pas le sujet — clairement, les collègues le disent avec la même force que nous. Nous sommes, en face, face à un Etat aveugle, parce qu'il ne pense pas une politique de la ruralité qui s'avère aujourd'hui absolument nécessaire, y compris parce que nos territoires redeviennent « tendance ». On voit bien tout ce qui a été écrit et dit, et on espère bien le vérifier et le documenter dès les prochains recensements de l'INSEE. Pour le coup, nous devons faire cause commune face à un Etat qui est totalement aveugle sur une réalité territoriale qui a besoin, encore une fois, de développer ses services publics, n'a pas besoin de fermer des postes en matière d'éducation, n'a pas besoin de fermer des services ; nous avons, au contraire, besoin d'ouvrir des postes et d'ouvrir des services.

M. Lécher :

Je l'ai dit hier : forcément, nous sommes en opposition avec vos propos, pour la bonne et simple raison que vous êtes en train de nous expliquer qu'il faut s'adapter aux diminutions des moyens qu'ont les collectivités, alors que quand on parle de « mettre la France à genoux », je vous rappelle simplement que les collectivités locales représentent 70 % de

l'investissement public. A partir du moment où nous n'aurons plus les moyens de faire ces investissements... Je sais que vous parlez de la suppression de personnel à Nevers ; effectivement, vous avez baissé les impôts, comme c'est arrivé. Cependant, j'ai un peu lu le rapport de votre débat d'orientations budgétaires : soit vous supprimez les subventions aux associations — vous êtes mêmes allés jusqu'à dire que vous supprimeriez la subvention à l'USON —, soit vous augmentiez les impôts. Voilà où on en est. En ce qui concerne les transferts de compétences, évidemment cela n'apparaît pas comme cela dans les charges de fonctionnement, mais les équipements de piscine et les personnels transférés, c'est du personnel transféré, et des dotations de l'agglomération qui reviennent en moins. C'est la CLECT qui le décide. Tout cela fait qu'aujourd'hui, et je pense que c'est cela qu'à voulu dire le président Bazin, [nous devons] aller chercher de nouveaux moyens pour les collectivités plutôt que de s'adapter et de se dire que nous allons faire quelque chose avec ce qui nous reste. Je pense que la crise du Covid aurait pu nous servir à tous ; ce sont bien les élus de proximité — je sais que le Président actuel voulait supprimer les corps intermédiaires — qui ont, grâce à leurs actions, mis en place des centres de vaccination, et mis en place tous ces réseaux-là. Si nous n'avions pas ces territoires et ces réseaux, aujourd'hui, on n'en serait plus là. Et je ne pense pas que l'Agglomération ou les méga régions que la loi Notre nous a imposées ne permettent aux élus que nous sommes d'être au plus près de nos territoires. Et, je vous l'ai dit, il y a des moyens. Les dividendes n'ont jamais été aussi élevés : 50 milliards d'euros en 2022. Je ne suis pas sûr que cela « mette la France à genoux » actuellement. Je vous le dis, la responsabilité n'est pas forcément du côté des manifestants. Mais voilà : je pense qu'il faut se battre collectivement pour aller chercher d'autres moyens et rendre des services autres à nos concitoyens — ce que nous leur devons —, plutôt que de se dire « Il ne nous reste que très peu de moyens, nous allons essayer de réduire partout ».

M. le Président :

Merci, Lionel. La parole est à Jérôme.

M. Malus :

Merci, M. le Président. C'est la démocratie, on peut quand même en profiter. Déjà, je vous félicite, M. le Président, de faire la comparaison avec d'autres Départements dans vos propos de tout à l'heure — chose que vous nous reprochez de faire depuis deux jours, donc je vous félicite de le faire également. Il faut s'adapter. Toujours compter sur les autres, ce n'est pas non plus ce qu'il faut faire. Très simplement, Michel est un spécialiste des chiffres, et la réalité est en train de rattraper le Département, très clairement. Quand on a moins de recettes, il faut faire moins de dépenses, c'est très simple. Il faut travailler dessus, et cela fait deux ans qu'on vous le dit. Il reste encore douze mois où vous allez pouvoir respirer, mais dans un an, ce sera très compliqué. Le fonctionnement, cela se prépare, et doit se préparer de mois en mois. Il ne faut pas dire que cela n'existe que depuis deux ans, car vous êtes aux manettes depuis trente ou quarante ans. Vous étiez déjà nombreux à être élus sur ces bancs sur les mandats précédents. Aujourd'hui, nous sommes tous pareils, et il faut regarder chapitre par chapitre. Je pense que vous êtes assez staffés, au Département, je pense que vous avez des

collaborateurs qui ont les compétences nécessaires, pour aller baisser des fonctionnements. Ce n'est pas compliqué à faire. Daniel, tu nous demandais quoi faire ; je réponds, « Faites le nécessaire ». Nous avons nos idées, mais ne sommes pas aux manettes ; laissez-nous les manettes, et nous verrons dans un an ou deux ce que nous ferons.

M. Barbier :

Je pense qu'il y a au moins un dénominateur commun que nous pourrions acter entre nous : aujourd'hui, c'est bien le Conseil départemental qui est la collectivité la plus malmenée en France. Je pense que là-dessus, nous pouvons tous être d'accord. Premièrement, nous ne disposons plus d'aucun levier fiscal — nous sommes aussi d'accord là-dessus. Sur les charges de fonctionnement, on n'est pas des perdreaux de l'année : nous les avons déjà revisités. Avec ma petite expérience de maire, je sais ce que c'est : j'ai mis vingt ans pour pouvoir désendetter la commune. Cela ne se fait pas du jour au lendemain. Mais à un certain moment, on arrive à l'os : il n'y a plus rien à gratter. Et en fonctionnement, aujourd'hui, je pense que nous ne sommes pas loin d'être à l'os. Je me souviens du ministre Vallini, qui était de gauche ; il était chargé de la réforme territoriale. Un jour, il est venu dans ce département — je me rappelle, nous avons déjeuné ensemble à l'Orangerie : on était sur une autre planète. Le réseau routier départemental n'était pas du tout sa préoccupation. Cela veut bien dire aussi, qu'il y a un certain nombre de personnes qui prennent des décisions, et qui les prennent à l'intérieur du périphérique parisien. Ces décisions ne sont pas du tout adaptées à la réalité. Ayez tout de même l'honnêteté de reconnaître qu'il ne s'agit pas d'un clivage gauche-droite. C'est tout simplement un mépris de la ruralité, qui n'est aujourd'hui absolument pas prise en compte dans les politiques publiques. Quand il nous reste 22,6 millions d'euros au niveau des tranches d'allocations de solidarité, si seulement nous pouvions en récupérer ne serait-ce que la moitié ! Je peux vous dire que ça nous mettrait un sacré coup de pied au cul pour pouvoir boucler notre budget. La réalité, c'est celle-là : notre manque à gagner, en cinq ans, s'élève à 130 millions d'euros, et les miracles n'existent pas.

M. le Président :

Tu parles d'or, Daniel. Jean-Luc, la parole est à toi.

M. Gauthier :

Nous partageons ces éléments, Daniel. Nous ne sommes jamais revenus là-dessus. Simplement, puisque nous partageons la même vision, la même détresse en ce qui concerne l'accompagnement des territoires ruraux contre le nôtre... Comment tu fais, à La Machine, quand tu sais que tu ne vas pas pouvoir avoir d'argent ? Tu engages des dépenses ? Vous nous demandez ce qu'on pourrait faire. Vous avez assumé, dans plusieurs rapports au cours de cette session budgétaire, des choix politiques. Quand on embauche quelqu'un pour le collège de demain, on sait qu'on est en difficulté, mais on le fait quand même. Vous connaissez beaucoup de gens, vous, qui dans la vraie vie, alors qu'ils ont des projets mais n'ont pas les moyens pour les réaliser, disent : « Je fonce quand même » ? La réalité s'impose à eux très rapidement. Après, on peut crier à l'injustice, ou faire tout ce qu'on veut. Mais là, vous êtes dans l'idée que la répartition, parce que vous le voulez, va changer. Je comprends mieux, maintenant, pourquoi vous faites la révolution, en quelque sorte, pourquoi vous voulez le chaos pour rebattre les cartes. Aujourd'hui, on

peut déplorer le fait qu'on ait un Etat central qui oublie les territoires ruraux comme le nôtre, mais c'est le cas depuis longtemps, y compris sous M. Hollande, ou MM. Jospin et Mitterrand. Les choses n'ont pas vraiment évolué, mais vous, vous croyez toujours au grand soir. La réalité n'est pas là.

M. le Président :

Personne, ici, autour de cette table, ne croit au « grand soir », personne ne soutient la violence, il faut arrêter, ce n'est pas la réalité. Simplement, nous croyons au travail et les panneaux qui sont derrière vous vous expliquent que, quand nous avons travaillé dans ce département, nous avons installé la décentralisation, et heureusement — nous en sommes très fiers ; quand on a proposé un texte qui s'appelait « Pour l'instauration d'un bouclier rural pour des territoires d'avenir », il a été débattu pendant plus de trois heures et demie à l'Assemblée nationale, et repris à la virgule près par la majorité de l'époque. Il a été nommé « Plan Marshall pour la ruralité ». C'est à ce moment que l'on a commencé à s'intéresser aux territoires ruraux de France, et cela a été pensé ici, dans cette salle, avec l'ensemble des collègues. Nous disposons aujourd'hui d'un agenda rural, d'un Parlement rural — je le dis d'autant plus qu'il ne siège pas avec nous cet après-midi — qui est dû à l'investissement particulier de Patrice Joly sur ce territoire, avec un travail avec les Départements de la Creuse et de l'Allier notamment. Ne dites pas que cela ne porte pas ses fruits. Ce que je vois et constate tous les jours, c'est que si on ne propose rien, si on n'est pas dans le travail, dans cette promotion du droit au village, des villes à taille humaine, comme Nevers — personne ne le fera à notre place. C'est peut-être l'expérience qui me fait dire ça ; je suis combatif, je sais que l'équipe départementale est combative, nous n'allons pas baisser pavillon sous le prétexte d'un coup de tempête qui est un classique absolu en matière de finances publiques, et remballer nos propositions. Quand on dit, qu'on explique à un Secrétaire d'Etat à l'Enfance qu'il faut qu'elle sorte 8 millions d'euros pour que nous puissions mettre en œuvre réellement le schéma de l'enfance, on ne va pas arrêter de le dire et de le plaider. Quand on va voir le ministre de l'Education nationale — qui nous a lui-même demandé de le rencontrer, parce qu'il reconnaît notre expertise et notre travail sur la question de l'éducation en milieu rural —, on ne va pas refuser ce rendez-vous. Quand on va solliciter la Première ministre ou le Premier ministre, c'est la même chose ; on ne va pas rester entre nous à Nevers, on va aussi aller voir le préfet de la Région. Je rappelle que nous avons des éléments figés — le dispositif budgétaire du Conseil régional de Bourgogne, qui souhaitait conventionner avec le Département à hauteur de plusieurs millions d'euros. Evidemment, nous ne l'inscrivons pas dans ce projet de budget, mais c'est une réalité, et nous pouvons estimer que les uns et les autres viendront à meilleure fortune, parce que c'est cela, l'histoire des finances publiques dans ce pays depuis la guerre, en courbes sinusoïdales. Evidemment, il y aura un plus, même si j'ignore quand. C'est évidemment cette carte qu'il faut jouer, certainement pas le défaitisme ni le fatalisme. La parole est Daniel Barbier.

M. Barbier :

Si nous n'assumons que nos compétences obligatoires, je pense que nous saurions faire notre budget. Cela impliquerait de supprimer la DCE, le

Fonds de développement des territoires — nous sommes d'accord pour faire ça ? Je pense que ces derniers sont les bienvenus dans nos collectivités, et nous donnent un sacré coup de pouce. Au niveau du SDIS, est-ce qu'aujourd'hui le fait de faire passer le budget à 11,9 millions d'euros n'est pas nécessaire ? Tout cela, ce sont tout de même des incontournables. Je crois que ce n'est pas de l'argent gaspillé.

M. le Président :

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Effectivement, Daniel, tu tapes sur un point sensible. C'est ce qui nous différencie, très clairement ; aujourd'hui, l'Etat nous dit que nous avons 3 000 milliards d'euros de dette. Et pourtant, nous voulons toujours piocher je ne sais où pour ne pas solliciter les travailleurs pour le régime des retraites. Nous avons besoin d'argent pour la santé, et pour l'école. Nous sommes tous d'accord à ce propos. Nous avons besoin d'argent pour remettre des industries dans notre pays ; nous sommes tous d'accord. Mais la question est de savoir où nous pouvons prendre cet argent. Il y a un principe de réalité, et c'est ce qui nous oppose. Très clairement, c'est ce qui nous différencie.

M. le Président :

Je ne le crois pas, et j'essaie d'en apporter la preuve. Aujourd'hui, à prélèvement égal — puisque c'est la grande question, je ne sais pas pourquoi mais c'est celle-là qui cristallise tout ça —, le simple fait de permettre à des gens qui sont des seniors dans l'emploi — le taux des seniors dans l'emploi est de 36 % dans notre pays, nous sommes les derniers d'Europe —, donc, le fait de doubler ce taux, de faire un travail fin qui consiste à valider l'acquis de l'expérience, l'expertise de tous ces travailleurs seniors et à les replacer dans l'emploi permet non seulement de régler le problème budgétaire des retraites, qui est tout de même epsilon dans l'histoire, chacun d'entre nous le sait, mais de retrouver des marges quasi-immédiatement. C'est, quelque part, l'imbécillité de ce pays, qui va chercher toujours les sujets de conflit au lieu d'aller régler des problèmes, qui ne sont pas des problèmes de bon sens puisque le bon sens n'existe pas en politique, mais qui sont évidents, criants, et que nous avons sous les yeux, et va déporter les solutions pour des raisons idéologiques. Je pense qu'aujourd'hui, la modernité, ce n'est pas cela. La modernité, c'est de travailler à des réponses concrètes pour des problèmes concrets : la question du grand âge, la question de l'emploi — on ne connaît pas la moitié des emplois qui existeront dans dix ans tout en continuant à engloutir des sommes folles dans notre système de formation sans même se poser la question de leur utilité. La question du travail des seniors, c'est la même chose ; la question de la juste rémunération des femmes — il est tout de même incroyable que dans le département des Droits de l'Homme, on en soit encore à ce niveau-là aujourd'hui en termes d'égalité femmes-hommes — sur tout cela, nous sommes fatalement d'accord. C'est là-dessus que nous essayons de plaider, en disant en arrière-plan — Daniel vient de le rappeler — que le Département est aujourd'hui mis à l'index des collectivités. C'est une vieille histoire, parce qu'on ne veut pas entrer dans ces sujets de solidarité ; c'est absurde, ça ne finira pas bien, mais je peux vous garantir que nous nous en sortirons, parce que nous avons la volonté de le faire. Et quand je dis « nous », je parle de toute cette assemblée. Je ne sais pas

ce qui se passera dans cinq ans — peu importe, ce n'est pas le sujet. Ce qui est important, c'est que nous puissions avoir un chemin pour développer et déployer du service public à l'endroit de tous les Nivernais. Bien, je mets au vote.

Le rapport 43 sur le budget primitif 2023 intitulé « Rapport général » est adopté à la majorité, avec 20 votes favorables et 14 votes contre (Laurence BARAO, Patrick BONDEUX, Corinne BOUCHARD, Anouck CAMAIN, Anne-Marie CHENE, Pascale DE MAURAIGE, Marie-France DE RIBEROLLES, Christophe DENIAUX, Jean-Luc GAUTHIER, Véronique KHOURI, Jérôme MALUS, Franck MICHOT, Michel SUET, David VERRON).

M. le Président :

Bien. Le budget 2023 est adopté à la majorité. C'est une bonne nouvelle pour notre collectivité. Nous avons besoin d'avancer sur des fondations solides, et c'est le cas aujourd'hui. Nous allons pouvoir examiner dans la tranquillité les deux prochains rapports : le rapport sur le Service départemental d'incendie et de secours, dont je salue la présence de l'adjoint du colonel avec nous, qui va nous être présenté par Michel Mulot, et la présentation des contrats de prêts par Daniel Barbier, question que Michel a évoquée tout à l'heure. Ensuite, nous pourrons retourner à des activités plus normales.

RAPPORT N° 44 :

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS — CONVENTION PLURIANNUELLE 2023-2028

M. Mulot :

Merci, M. le Président, chers collègues. Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2023-2028 proposée par le SDIS, le Département porte sa contribution de 10,7 millions d'euros en 2022 à 11,9 millions d'euros en 2023, soit +1,2 millions d'euros, ce qui avait d'ores et déjà été annoncé par Daniel Barbier. Le Département s'engage à maintenir un effort dans la durée, variant de +5 % à +9,7 % par an, même si sa contribution sera revue annuellement pour tenir compte, d'une part, du contexte économique, et d'autre part, de la situation financière générale du Département. Rappelons qu'en matière d'investissement, le Conseil départemental sanctuarise sa contribution à hauteur de 600 000 euros par an, et ce jusqu'en 2028. Il est à noter, parallèlement, que l'effort des communes, il faut le souligner, s'accroît aussi, puisqu'il passe de 8,7 millions d'euros en 2022 à 9,3 millions d'euros en 2023, soit +6,2 %, cette augmentation étant réglementairement basée sur l'inflation. L'effort des communes pour les années 2024 à 2028 est, à ce stade, prévu et établi à +5 % par an. Enfin, il est à noter que le Département a créé en 2022 quatre équivalents temps plein dans les Centres d'exploitation routière, afin de faciliter l'engagement des agents sapeurs-pompiers volontaires. A ce jour, les axes principaux du SDIS sont au nombre de trois, détaillés au sein de la convention. Le premier axe concerne les moyens humains, et prévoit en particulier le recrutement de six professionnels par an sur une période de six ans, soit 36 sapeurs-pompiers professionnels supplémentaires non-officiers caporaux-chefs afin d'améliorer la couverture opérationnelle au quotidien en journée. Le deuxième axe repose sur la réalisation d'un plateau technique de formation. Actuellement, les professionnels et les volontaires s'entraînent sur un

plateau qui appartient au SDIS du Cher, et qui est situé à Sancoins. A ce jour, ce centre est devenu trop éloigné, en particulier pour les volontaires. Le coût d'un plateau technique est estimé à 4,2 millions d'euros hors acquisition du terrain. Dans ce cadre, le recours à l'emprunt sera limité à 1,6 millions d'euros. Le reste sera apporté via des financements externes. A noter : si ceux-ci s'avéraient insuffisants, le projet serait revu à la baisse. Le troisième axe consiste à améliorer l'ensemble des fonctions du SDIS afin de conforter son attractivité. Dans cette perspective, il est prévu le recrutement de 2,5 équivalents temps plein pour une période pluriannuelle afin de renforcer les services supports. Le besoin initial, il faut le rappeler, était estimé à 11,5 équivalents temps plein. Par ailleurs, trois plans pluriannuels sont proposés : un plan pluriannuel de renouvellement du parc matériel, à hauteur de 2 millions d'euros par an ; un schéma directeur immobilier à hauteur de 16,3 millions d'euros sur dix ans, dont 12 sur la période 2023-2028, soit 2 millions d'euros par an ; un schéma directeur de dématérialisation de l'ordre de 370 000 euros sur la période 2023-2025. Il faut également rappeler que les dépenses de personnel représentent 82 % des dépenses réelles de fonctionnement du SDIS. Vous rappelez également qu'en termes d'effectifs, il y avait 1 135 sapeurs-pompiers volontaires au 1^{er} janvier 2023, 155 sapeurs-pompiers professionnels, et 51 personnels administratifs et techniques. Les dépenses de fonctionnement intègrent notamment les recrutements décrits plus haut, l'impact des mesures réglementaires de revalorisation des rémunérations, et les conséquences de l'inflation, notamment sur l'énergie et le carburant. Au total, donc, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont évaluées à 23,2 millions d'euros, soit +8,1 % par rapport à 2022 en fonctionnement, et à 4,9 millions d'euros en investissement. Il vous est proposé d'approuver les termes de la convention pluriannuelle 2023-2028 entre le Conseil départemental et le Service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre, et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution et/ou sa modification.

M. le Président :

Merci beaucoup, Michel, pour cette présentation complète d'un dossier complexe sur lequel nous nous sommes beaucoup investis, les uns et les autres. Y a-t-il des interventions ? David, la parole est à vous.

M. Verron :

Merci, M. le Président, chers collègues. Dans un esprit de cohérence, qui est mienne et qui n'a rien à voir avec Edouard Philippe, je ne peux que féliciter le Département. Une fois n'est pas coutume, mais il faut savoir faire preuve d'ouverture d'esprit, ce qui n'est pas donné à tout le monde dans cette assemblée. A travers vous, M. le Président du SDIS, je voudrais vous remercier pour votre investissement — pour cette rallonge budgétaire de 1,2 millions d'euros et le recrutement des sapeurs-pompiers professionnels. Nous ne pouvons que féliciter le travail du Président du SDIS, de M. le Directeur du SDIS, représenté par le directeur-adjoint derrière moi, des nombreuses conventions qui ont été signées avec les collectivités et/ou entreprises. Cela permet effectivement de libérer les pompiers volontaires, et de permettre d'armer les engins ou les VSAV. Concernant le budget à venir, nous prenons acte de

l'augmentation de 6,2 % des parts communales et de 5 % pour les années à venir. Il faudrait être vigilant sur l'inflation, afin que les communes ne deviennent pas la variable d'ajustement du budget. Concernant le plateau technique : effectivement, 4,2 millions d'euros est une forte somme, mais nous savons que la communauté de communes des Amognes propose un terrain à 8 euros le mètre carré, discutable. Il faudrait peut-être penser à discuter avec eux. Je vous remercie.

M. le Président :

La parole est à Jean-Paul Fallet.

M. Fallet :

Je voulais juste émettre une remarque, que j'avais déjà énoncée au cours du CA du SDIS. Elle se situe dans la continuité du rapport précédent. Je crois que nous pouvons nous féliciter — cela a été dit par Michel — de cette convention, qui répond à un certain nombre de besoins. Nous savons pertinemment qu'il faudrait même aller plus loin. Je crois que c'est le modèle économique qui est aujourd'hui à revoir. Ne compter que sur les Départements et les mairies, on voit que cela ne peut plus tenir. Il y a une réflexion à avoir avec l'Etat, d'autant plus — et cela a été dit lors du dernier CA — qu'il va désormais être demandé aux responsables des pompiers de faire des demandes de financement, comme on le fait dans d'autres cas. On voit ce que donnent les appels à projets. Je pense que les pompiers, dans leur métier, qui consiste à nous protéger, ont bien d'autres choses à faire que d'aller chercher des financements. Je crois qu'il faudrait que nous soyons à l'image de ce que nous faisons avec l'Education nationale ou d'autres acteurs : que nous soyons à l'origine d'une démarche auprès de l'Etat pour remettre en question ce modèle économique et le retravailler d'une autre façon. Cela répondrait également à ce que disait notre vice-président en charge des finances : « quand on nous impose des choses et qu'on ne nous donne pas les moyens [de les réaliser], on ne va pas y arriver ». Je pense que le SDIS se trouve dans cette situation. Cependant, je le répète, nous pouvons nous féliciter d'avoir su trouver les moyens pour faire cette convention et permettre une embauche de plusieurs pompiers.

M. le Président :

Merci pour cette contribution, Jean-Paul. Le simple fait que nous ayons finalisé quatre embauches supplémentaires dans les centres d'entretien routier pour faciliter [le travail] des quatorze sapeurs-pompiers volontaires qui travaillent dans les dix centres routiers, afin de pouvoir décaler plus facilement en après-midi durant la semaine — car c'est bien là que nous savons qu'il y a une difficulté — est également un effort majeur. Nous aurions pu ne pas le faire au titre de l'économie, mais là encore, la santé des Nivernais n'a bien évidemment pas de prix. Je rappelle par ailleurs, dans le sens précis que Jean-Paul Fallet vient d'indiquer, que non seulement nous avons collectivement, avec Jean-Luc Gauthier et Michel Mulo, publié une tribune dans le journal Le Monde qui montrait bien la nécessité de changer les modalités de financement des services d'incendie et de secours. Nous avons, de la même manière, saisi Hubert Falco, qui est chargé d'une mission sur la

question du financement des SDIS. Nous lui avons fait parvenir nos arguments. Nous avons également alimenté l'ADF sur le sujet, et sa position a évolué, se rapprochant de plus en plus de celle que nous défendons, ce qui n'était pas gagné il y a encore quelques semaines. De la même manière, nous ne lâcherons rien et continuerons d'essayer de faire réfléchir l'Etat pour qu'il identifie le meilleur moyen de financer les SDIS, dans notre Département comme dans les autres. Je mets le sujet au vote.

M. Malus :

Il faut, bien sûr, accompagner le SDIS. Ayant le plus grand centre sur ma commune, c'est important, mais quand je vois la convention pluriannuelle, je rejoins ce que les collègues ont dit au cours du dernier comité : quand je vois les engagements que nous sommes en train de prendre, qui sont optimistes, mais quelque peu imprudents — puisqu'à la fin du mandat, il y aura 5 millions d'euros de plus à donner au SDIS par le Département — il me semble qu'une sonnette d'alarme doit être lancée dès aujourd'hui. Nous devons trouver d'autres solutions, plutôt que de taper sur le Département et les communes. Si l'inflation se maintient à 6,2 %, — on nous annonce même encore plus l'an prochain — certaines communes vont craquer sous ce poids. Il s'agit d'un poids incompressible mais utile. Je prends l'exemple de ma commune : nous sommes passés de 98 000 euros à 132 000 euros en deux ans. A un moment, il faudra trouver d'autres solutions. En cela, nous sommes tout à fait d'accord avec vous : il faut aller trouver d'autres solutions financières que de taper sur le Département et les communes.

M. le Président :

C'est précisément ce que nous voulions indiquer. La parole est à Daniel.

M. Barbier :

Je souhaite simplement indiquer deux ou trois compléments d'informations. Le système de financement est à bout de souffle. Pour les anciens qui sont autour de cette table, il vous souvient aussi que la décentralisation n'est pas allée jusqu'au bout. Nous n'avons jamais été au bout de ce qui avait été envisagé en matière de services d'incendie et de secours. Nous sommes restés au milieu du gué. Ainsi, aujourd'hui, nous nous retrouvons dans cette situation complètement ubuesque où, effectivement, on nous invite à signer une convention cadre qui reste une convention cadre, mais qui reste soumise aux aléas de l'annualité du budget. Je redis ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises : il faudra être extrêmement vigilants sur la programmation des investissements et la création d'un plateau technique. Je pense que des solutions qui avaient été dessinées quelques années auparavant devraient être revisitées. A un certain moment, il avait été prévu, à Saint-Eloi, d'aménager une chambre de feu ; il y avait les terrains nécessaires, et cette option aurait dû être envisagée avant de se lancer dans la construction d'un plateau technique dont on ignore le financement possible et la part d'autofinancement restant à la charge de la collectivité. Comme Jérôme, j'attire votre attention sur l'enjeu pour le Conseil départemental, mais aussi pour les

communes — car cela commence à tirer sur les bretelles, comme on dit chez nous.

M. le Président :

Très bien. La parole est à Lionel Lécher.

M. Lécher :

Je l'ai déjà dit, mais je le rappelle : ce que nous devons faire pour les communes pour le SDIS, nous devons le faire aussi pour le Département — en l'occurrence, aller chercher de nouveaux financements. Sur la commune que je connais bien, il s'agit de 510 000 euros, en augmentation. Aujourd'hui, le cœur de métier des pompiers, qui est d'éteindre le feu, représente 8 % à 10 %. On se sert des pompiers aujourd'hui, des services d'incendie et de secours, davantage comme des ambulanciers ; on s'éloigne de leur corps de métier. Je pense qu'il faut remettre ce dernier au centre. Je l'ai déjà dit, avec mon épouse, nous avons passé deux heures sur le parking de l'hôpital à attendre avec le camion de pompiers ; ils sont reçus comme tout un chacun aux Urgences, il y a la queue sur le parking, les ambulances sont reçues au fur et à mesure, et cela signifie que pendant ce temps, les pompiers ne sont pas disponibles. En ce moment, on a tendance à adapter — c'est ce que je disais tout à l'heure pour les finances — la misère. C'est malheureux.

M. le Président :

Si vous me permettez cette synthèse : nous sommes sur nos deux jambes, et cela résume bien l'intégralité de nos débats, y compris sur le budget. Il y a, d'une part, une capacité à interpeller pour mieux financer, ce que nous faisons de manière très systématique sous cette mandature, et d'autre part, et cela va de soi, le travail quotidien de l'équipe départementale, qui œuvre à la recherche de financements. Enfin, le contexte fait que nous sommes passés d'une capacité à se projeter dans la durée — y compris sur la convention qui est passée avec le SDIS — à un nouvel âge, qui est celui du retour au principe de l'annualité budgétaire. Je défie quiconque aujourd'hui de pouvoir programmer sur de la durée des investissements, que ce soit en fonctionnement ou en plus brut, parce que le temps ne le permet pas. Il ne le permet pas, pour une raison relativement simple et que nous avons martelée, les uns et les autres, depuis ce matin — nous sommes dans une période totalement exceptionnelle : une guerre en Europe, une sortie de pandémie, et des crises multiples et aux multiples facettes. Face à cette situation, les cartes sont rebattues. J'ai la conviction d'un certain nombre d'engagements et de croyances politiques, qui permettront de revenir vers un principe de réalité qui consiste à dire que rien ne sera plus jamais acquis comme cela a pu être le cas dans le passé, et qu'il faut progresser pour une cause qui doit nous rassembler : celle d'une ruralité vivante et moderne.

Anouck Camain donne pouvoir à Christophe Deniaux.

Le rapport 44 intitulé « Service départemental d'incendie et de secours — Convention pluriannuelle 2023-2028 » est adopté à l'unanimité par 33 votes favorables.

Michel Mulot n'a pas pris part au vote.

RAPPORT N° 45 :

GESTION DE LA DETTE 2022

M. Barbier :

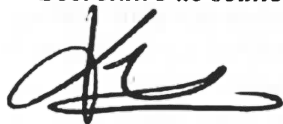
Il vous est proposé de prendre acte de la souscription d'un prêt de 10 millions d'euros sur l'exercice 2022 auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne-Franche-Comté, sur le budget principal, sur une durée de 20 ans à un taux fixe de 1,49 %. Il est également proposé d'éventuellement prendre en compte la modification des caractéristiques du prêt structuré Société Générale, indexé sur l'écart entre l'inflation de la zone Euro et l'inflation française, souscrit en décembre 2008, avec une renégociation et un passage à un taux fixe de 5,70 %.

Le Conseil départemental prend acte du rapport 45 intitulé « Gestion de la dette 2022 ».

La séance est close à 16 h 43.

ADOPTÉ, le 3 juillet 2023

Frédéric ROY
Secrétaire de séance



Fabien BAZIN

Président du Conseil départemental



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SESSION DEPARTEMENTALE

Séance des 27 et 28 mars 2023

www.nievre.fr

Publié le 4 avril 2023
Fabien BAZIN, Président du
Conseil départemental

n I È V R E
le département

REUNION du CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance des 27 et 28 mars 2023

-:-:-:-

TABLE DES MATIERES

	N° du rapport	Page
CONFORMITÉ COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 (Rapporteur : Daniel BARBIER)	1	8
COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - RAPPORT GÉNÉRAL (Rapporteur : Daniel BARBIER)	2	129
Un département qui prend soin de tous à tout âge		
COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ENFANTS ET UN LIEU DE MEDIATION POUR LES FAMILLES (Rapporteur : Justine GUYOT)	3	853

	N° du rapport	Page
Un département qui prend soin de tous à tout âge		
BUDGET PRIMITIF 2023 - POUR UN SERVICE PUBLIC GARANT DE L'ACCES AUX SOINS ET A LA SANTE (Rapporteur : Fabien BAZIN)	4	889
BOURSES EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ ET DES ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS, ORTHOPHONIE ET PSYCHOMOTRICITÉ - RÉVISION DES RÈGLEMENTS D'INTERVENTION (Rapporteur : Fabien BAZIN)	5	896
BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL (Rapporteur : Fabien BAZIN)	6	932
REPRISE DE L'ACTIVITÉ DES CENTRES DE SANTÉ DE VYV3 DE BOURGOGNE PAR LE CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL (Rapporteur : Fabien BAZIN)	7	1014
BUDGET PRIMITIF 2023 - ACCOMPAGNER NOS AINÉS ET LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP PAR L'INNOVATION AU SERVICE DE L'INCLUSION (Rapporteur : Justine GUYOT)	8	1016
CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - RÉPARTITION DES FINANCEMENTS 2023 (Rapporteur : Justine GUYOT)	9	1027

BUDGET PRIMITIF 2023 - ETRE PRESENT POUR LES FAMILLES ET PRENDRE SOIN AU QUOTIDIEN DE CEUX QUI EN ONT BESOIN (Rapporteur : Justine GUYOT)	10	1055
BUDGET PRIMITIF 2023 - UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ENFANTS ET UN LIEU DE MEDIATION POUR LES FAMILLES (Rapporteur : Justine GUYOT)	11	1110
BUDGET PRIMITIF 2023 - LA PIERRE ANGULAIRE D'UNE NIÈVRE ÉPANOUIE (Rapporteur : Wilfrid SEJEAU)	12	1129
BUDGET PRIMITIF 2023 - UN DES OUTILS A L'ACCÈS A LA LECTURE ET AUX SAVOIRS (Rapporteur : Eliane DESABRE)	13	1132
BUDGET PRIMITIF 2023 - DE L'ACTIVITÉ LOISIRS JUSQU'AU HAUT NIVEAU, FAIRE DU SPORT UN VECTEUR DU LIEN SOCIAL ET DE LA FIERTÉ (Rapporteur : Lionel LECHER)	14	1135
BUDGET PRIMITIF 2023 - DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS NÉCESSAIRES A LA VIE QUOTIDIENNE DES NIVERNAIS (Rapporteur : Jocelyne GUERIN)	15	1182
SOUTIEN À L'ACTION DU PAYS NIVERNAIS MORVAN - DIVERSES MESURES RELATIVES A L'APPLICATION D'ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE SOUTIEN 2018-2020 ET 2021-2026 (Rapporteur : Jocelyne GUERIN)	16	1185
ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN - CONTRAT CADRE DE PARTENARIAT 2021-2026 - PROGRAMMATION 2021-2023 - VOTE PAR ANTICIPATION D'UNE ACTION DE L'AVENANT 2023 (Rapporteur : Jocelyne GUERIN)	17	1193

BUDGET PRIMITIF 2023 - LE NUMÉRIQUE, C'EST PAS AUTOMATIQUE ! (Rapporteur : Fabien BAZIN)	18	1203
BUDGET PRIMITIF 2023 - POUR DES BÂTIMENTS FACILITANT L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS (Rapporteur : Alain HERTELOUP)	19	1206
BUDGET PRIMITIF 2023 - POUR UN FONCTIONNEMENT FACILITÉ (Rapporteur : Joëlle JULIEN)	20	1208
COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE A L'ASSEMBLÉE (Rapporteur : Daniel BARBIER)	21	1227
PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS À ENGAGER SUR L'ANNÉE 2023 ET LE 1ER TRIMESTRE 2024 (Rapporteur : Daniel BARBIER)	22	1232
BUDGET PRIMITIF 2023 - @, # ETC. : À VOS POSTES (Rapporteur : Joëlle JULIEN)	23	1241
BUDGET PRIMITIF 2023 - PREMIÈRE FORCE DU SERVICE PUBLIC (Rapporteur : Joëlle JULIEN)	24	1243
Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau		
BUDGET PRIMITIF 2023 - LA NIÈVRE POUR GRANDIR, S'ÉPANOUIR ET S'ÉMANCIPER (Rapporteur : Wilfrid SEJEAU)	25	1250
BUDGET PRIMITIF 2023 - L'ECONOMIE A FINALITE HUMAINE	26	1257

(Rapporteur : Jean-Paul FALLET)

Un département qui pilote les changements écologiques

BUDGET PRIMITIF 2023 - FAIRE DE LA NIÈVRE UN TERRITOIRE DE VIE ET PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE DANS LA NIÈVRE (Rapporteur : Martine GAUDIN)	27	1259
--	----	------

BUDGET PRIMITIF 2023 - INNOVER POUR UNE PRODUCTION LOCALE RESPECTUEUSE DES AGRICULTEURS ET DES CONSOMMATEURS EN ACCOMPAGNANT UN DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUE (Rapporteur : Thierry GUYOT)	28	1272
--	----	------

SOUTIEN À L'AGRICULTURE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION (Rapporteur : Thierry GUYOT)	29	1275
--	----	------

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT - CONVENTION 2023-2027 AVEC LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ (Rapporteur : Thierry GUYOT)	30	1295
--	----	------

BUDGET PRIMITIF 2023 - LUTTER CONTRE LA PRECARITE A TRAVERS LE RETOUR A L'EMPLOI DURABLE PAR L'INNOVATION SOCIETALE (Rapporteur : Thierry GUYOT)	31	1300
---	----	------

BUDGET PRIMITIF 2023 - MAINTENIR LE CIRCUIT ET SON ÉCOSYSTÈME AU TOP DE LA PERFORMANCE PAR L'INNOVATION (Rapporteur : Fabien BAZIN)	32	1358
--	----	------

Un département qui réveille les fiertés nivernaises

BUDGET PRIMITIF 2023 - LA NIÈVRE DURABLE ! (Rapporteur : Blandine DELAPORTE)	33	1448
---	----	------

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA NIÈVRE (CAUE) - CONVENTION FINANCIÈRE 2023 (Rapporteur : Blandine DELAPORTE)	34	1462
BUDGET PRIMITIF 2023 - LA NIÈVRE, UN TERRITOIRE SUR LA BONNE VOIE ! (Rapporteur : Alain HERTELOUP)	35	1469
RELÈVEMENT DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE DE 80 KM/H A 90 KM/H SUR UNE PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL (Rapporteur : Alain HERTELOUP)	36	1501
BUDGET PRIMITIF 2023 - POUR MIEUX VIVRE CHEZ SOI (Rapporteur : Jean-Paul FALLET)	37	1534
COMPTE-RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT POUR LES AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION DE LEUR LOGEMENT, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) ET DU FONDS NIVERNAIS D'AIDE A LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE (FNAME) - SECOND SEMESTRE 2022 (Rapporteur : Jean-Paul FALLET)	38	1536
DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS PUBLICS SOCIAUX DE QUALITÉ - CONVENTION 2023 ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE ET NIÈVRE HABITAT (Rapporteur : Jean-Paul FALLET)	39	1563
BUDGET PRIMITIF 2023 - IMAGINER ET PARTAGER AVEC LES NIVERNAIS (Rapporteur : Fabien BAZIN)	40	1571

BUDGET PARTICIPATIF NIVERNAIS - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2023 (Rapporteur : Blandine DELAPORTE)	41	1595
BUDGET PRIMITIF 2023 - DEVOIR DE MÉMOIRE (Rapporteur : Eliane DESABRE)	42	1604
BUDGET PRIMITIF 2023 - RAPPORT GÉNÉRAL (Rapporteur : Daniel BARBIER)	43	1607
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS - CONVENTION PLURIANNUELLE 2023-2028 (Rapporteur : Michel MULOT)	44	1757
GESTION DE LA DETTE 2022 (Rapporteur : Daniel BARBIER)	45	1777
MOTION - DROIT DE NAITRE DANS LA NIÈVRE (Rapporteur : Patrice JOLY)	46	1784
MOTION - QUAND L'ÉTAT MET EN DIFFICULTÉ LES DÉPARTEMENTS ET SES HABITANTS (Rapporteur Blandine DELAPORTE)	47	1788
MOTION - L'ÉCOLE RURALE DE DEMAIN, COMMENCE AUJOURD'HUI (Rapporteur Wilfrid SÉJEAU)	48	1791

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 31

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU

Excusés : 0

OBJET : CONFORMITÉ COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS
2022

-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.3211-1 et L.3312-5,

VU les instructions comptables M52 sur la comptabilité des départements et M22 sur la comptabilité des établissements et services publics, sociaux et médico-sociaux,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** les comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes de la Madef et du circuit de Nevers Magny-Cours ci-joints.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230327-68154-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

DEPARTEMENT NIEVRE - . BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
MME SANDRINE JONNARD
M ALAIN ANDRIOT

058020 SGC NEVERS

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 04/01/2022
DU 05/01/2022 AU 17/03/2023

Nomenclature M52 départements
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	53
1 Balance des comptes	Etat III-1 54
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 121
4EME PARTIE : Page des signatures	122

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	92 752,81	Dotations	595 586,99
Terrains	8 988,16	Fonds Globalisés	157 078,90
Constructions	181 013,99	Réserves	465 000,49
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	1 007 660,08	Différences sur réalisations d'immobilisations	-49 952,67
Immobilisations corporelles en cours	63 936,84	Report à nouveau	18 818,22
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	23 664,06	Résultat de l'exercice	25 247,65
Autres immobilisations corporelles	72 861,56	Subventions transférables	33 403,83
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 358 124,70	Subventions non transférables	33 975,69
Immobilisations financières	3 532,92	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	30,20
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 454 410,43	Autres fonds propres	
Stocks	809,62	TOTAL FONDS PROPRES	1 279 189,30
Créances	21 827,43	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	201 998,27
Disponibilités	40 349,81	Fournisseurs ⁽²⁾	16 503,22
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	17 400,64
TOTAL ACTIF CIRCULANT	62 986,86	Total dettes à court terme	33 903,86
Comptes de régularisations	2 836,84	TOTAL DETTES	235 902,13
		Comptes de régularisations	5 142,70
TOTAL ACTIF	1 520 234,13	TOTAL PASSIF	1 520 234,13

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	146 878 301,42	59 465 033,87	87 413 267,55	75 698 818,65
	Autres immobilisations incorporelles	12 783 561,84	7 444 021,50	5 339 540,34	5 371 432,83
	Immobilisations incorporelles en cours				
	En toute propriété : Terrains	10 030 345,60	1 069 869,53	8 960 476,07	9 040 421,02
	En toute propriété: Constructions	101 287 741,49	21 451 196,07	79 836 545,42	82 505 066,02
	En toute propriété : Constr sol d'autrui				
	En tte prop : Réseaux install de voirie	1 023 521 157,06	15 887 648,00	1 007 633 509,06	1 009 501 980,97
	En toute propriété : Oeuvres d'art	1 878 947,11		1 878 947,11	1 873 238,53
	En toute propriété : Autres immob corpo	114 100 723,74	43 312 167,06	70 788 556,68	68 034 826,23
	En toute propriété : Immob en cours	63 936 843,47		63 936 843,47	46 611 215,61
	En tte prop: Immob affectées à un sce	22 070 147,90		22 070 147,90	22 070 147,90
	Immo mises en concession ou à dispo	1 593 915,03		1 593 915,03	1 593 915,03
	Reçues mise à dispo : Terrains	27 685,91		27 685,91	27 685,91
	Reçues mise à dispo : Constructions	136 493 891,81	35 316 442,40	101 177 449,41	104 729 150,19
	Reçues mise à dispo : Constr sol autrui				
	Reçues mise à dispo : Rés install voirie	27 681,89	1 114,00	26 567,89	13 186,60
	Reçues mise à dispo : Collections et uv				
	Immo C mise à dispo : Autres immos corpo	288 059,74	102 033,00	186 026,74	231 515,35
MONTANT A REPORTER		1 634 919 004,01	184 049 525,43	1 450 869 478,58	1 427 302 600,84

BILAN (en Euros)

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	1 634 919 004,01	184 049 525,43	1 450 869 478,58	1 427 302 600,84
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Reçues en affectat : Construc sol autrui				
	Reçues en affectat : Rés instal voirie				
	Reçues en affectat : Oeuvres d'art				
	Reçues en affectat : Autres immob corpo	16 060,00	8 030,00	8 030,00	8 030,00
	Participations et créances rattachées	2 302 963,22		2 302 963,22	2 282 963,22
	Autres titres immobilisés	525,24		525,24	525,24
	Avances en garanties d'emprunt	39 275,99		39 275,99	
	Prêts	1 120 155,05		1 120 155,05	1 180 346,17
	Immob financières : Autres créances	70 000,00		70 000,00	70 000,00
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		1 638 467 983,51	184 057 555,43	1 454 410 428,08	1 430 844 465,47

BILAN (en Euros)

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours: Production	87 351,26		87 351,26	59 493,20
	Autres stocks	722 267,69		722 267,69	705 891,23
	Redevables et comptes rattachés	1 190 409,30		1 190 409,30	3 434 029,37
	Créances douteuses et irrécouvrables				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	9 631 526,52		9 631 526,52	2 785 257,66
	Créances sur les budgets annexes	7 617 655,70		7 617 655,70	4 365 969,96
	Opérations pour le compte de tiers				
	Créances: Autres créances	3 387 837,40		3 387 837,40	3 950 063,02
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	40 349 809,52		40 349 809,52	29 142 036,86
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		62 986 857,39		62 986 857,39	44 442 741,30

BILAN (en Euros)

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer	2 767 321,45		2 767 321,45	3 006 018,73
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	69 521,23		69 521,23	95 532,91
	Ecarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	2 836 842,68		2 836 842,68	3 101 551,64
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 704 291 683,58	184 057 555,43	1 520 234 128,15	1 478 388 758,41

BILAN (en Euros)

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Fonds internes : dotations	595 586 991,91	595 586 991,91
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	10 118,16	10 118,16
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	465 000 488,97	434 215 031,78
	Neutralisation des amortissements	-41 428 505,10	-34 126 893,10
	Report à nouveau	18 818 218,18	25 001 310,57
	Résultat de l'exercice	25 247 651,29	24 602 364,80
	Subventions rattachées aux actifs amort	33 403 833,45	32 000 596,38
	Différences sur réalisations d'immob	-8 524 166,66	-8 189 987,32
	Fonds d'investissement	157 078 899,78	153 602 407,63
	Subventions non rattachées aux actifs a	33 975 692,29	32 928 726,32
	Droits de l'affectant	20 077,19	20 077,19
	Droits du remettant		
FONDS PROPRES TOTAL I		1 279 189 299,46	1 255 650 744,32

BILAN (en Euros)

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



BILAN (en Euros)

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des établissements finan	201 961 512,41	202 447 338,75
	Emprunts et dettes financières divers	36 758,41	37 436,48
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	13 743 837,22	10 885 477,43
	Dettes fiscales et sociales	936 367,65	191 114,92
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	12 500 227,05	5 293 249,87
	Opérations pour le compte de la CE, Deni	106 974,44	111 782,81
	Dettes envers les BA		594 288,37
	Opérations pour le compte de tiers		
	Dettes diverses : Autres dettes	688 963,22	1 085 545,96
	Fournisseurs d'immobilisations	2 759 384,51	99 629,65
	Produits constatés d'avance	3 168 107,43	1 638 676,26
DETTES TOTAL III		235 902 132,34	222 384 540,50

BILAN (en Euros)

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	5 142 696,35	353 473,59
	Ecart s de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	5 142 696,35	353 473,59
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 520 234 128,15	1 478 388 758,41



Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus	205 865,68	193 622,25
Dotations et subventions reçues	92 588,25	90 257,64
Produits des services	2 879,43	3 818,08
Autres produits	9 736,66	10 830,89
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	311 070,02	298 528,86
Traitements, salaires, charges sociales	79 448,96	74 446,20
Achats et charges externes	19 163,22	18 211,78
Participations et interventions	30 277,26	25 974,61
Dotations aux amortissements et provisions	17 019,58	15 138,13
Autres charges	146 828,67	145 585,25
Charges courantes non financières	292 737,69	279 355,96
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	18 332,32	19 172,89
Produits courants financiers	133,20	110,17
Charges courantes financières	4 066,90	4 290,64
RESULTAT COURANT FINANCIER	-3 933,70	-4 180,47
RESULTAT COURANT	14 398,62	14 992,42
Produits exceptionnels	11 202,42	10 110,55
Charges exceptionnelles	353,39	500,61
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10 849,03	9 609,94
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	25 247,65	24 602,36

COMPTE DE RESULTAT 2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Pdts non financiers: Impôts locaux	19 225 760,30	18 762 114,27
Pdts non financ : Autres impôts et taxes	186 639 915,14	174 860 134,24
Produits services, domaine et ventes div	2 879 434,35	3 818 081,78
Production stockée	27 858,06	-1 747,60
Production immobilisée	1 962 356,19	1 911 263,17
Reprises amortis prov (non financiers)		
Pdts non financiers : Transferts charges		
Autres produits	7 746 441,76	8 921 374,20
Dotations de l'Etat	55 119 310,02	54 785 492,68
Subventions et participations	25 243 710,28	23 247 666,51
Autres attributions (péréquat, compensa)	12 225 229,00	12 224 477,00
TOTAL I	311 070 015,10	298 528 856,25
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	58 499 646,20	54 506 070,21
Charges sociales	20 949 315,92	19 940 125,53
Achats et charges externes	19 163 217,27	18 211 781,22
Chgs non financières: Impôts et taxes	1 108 268,83	1 091 732,04
Dotations amortissements des immob	17 019 583,89	15 138 132,42
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations provisions (non financières)		
Autres charges	145 720 403,83	144 493 514,85
Contributions obligatoires	14 025 761,36	13 116 997,26
Participations	5 898 160,18	4 306 395,36
Particip et interventions : Subventions	10 353 335,61	8 551 213,46
TOTAL II	292 737 693,09	279 355 962,35
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	18 332 322,01	19 172 893,90
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mobilières, créances de l'actif	23 959,56	922,80
Autres intérêts et produits assimilés	109 245,09	109 245,09
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Pdts financiers: Reprises provisions		
Pdts financiers: Transferts de charges		
TOTAL III	133 204,65	110 167,89
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	3 828 205,56	4 051 941,95
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations amo et prov (financières)	238 697,28	238 697,28

COMPTE DE RESULTAT 2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL IV	4 066 902,84	4 290 639,23
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-3 933 698,19	-4 180 471,34
A + B - RESULTAT COURANT	14 398 623,82	14 992 422,56
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Pdts excep op gestion : Subventions		
Pdt excep op gestion : Autres opérations	89 911,58	135 161,05
Produits des cessions d'immobilisations	1 500,00	54 010,25
Différences sur réalisations (négatives)		3 968,44
Neutralisation des amortissements	7 301 612,00	5 904 000,00
Pdt excep op capital : Autres opérations	3 809 394,06	4 013 410,16
Pdts excep : Reprises sur provisions		
Pdts excep : Transferts de charges		
TOTAL V	11 202 417,64	10 110 549,90
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Chg excep op gestion : Autres opérations	351 890,17	407 747,34
Valeur comptable des immo cédées		27 947,42
Différences sur réalisations (positives)	1 500,00	30 031,27
Chg excep op capital : Autres opérations		34 881,63
Dot. amort. et prov exceptionnelles		

COMPTE DE RESULTAT 2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL VI	353 390,17	500 607,66
C.1 - RESULTAT EXCEPTIONNEL COMPTABLE (V-VI-776+676)	3 548 915,47	3 732 005,07
C.2 - RESULTAT EXCEPTIONNEL BUDGETAIRE (V-VI)	10 849 027,47	9 609 942,24
Total des produits hors neutralisation (I+III+V-776)	315 104 025,39	302 841 605,60
Total des charges hors neutralisation (II+IV+VI-676)	297 156 486,10	284 117 177,97
D.1 - RESULTAT COMPTABLE hors neutralisations (A+B+C.1)	17 947 539,29	18 724 427,63
Neutralisation budgétaire des plus et moins values (7761-6761)	-1 500,00	-26 062,83
Neutralisation budgétaire d'amortissements (7768)	7 301 612,00	5 904 000,00
D.2 - RESULTAT DE L'EXERCICE (A+B+C.2)	25 247 651,29	24 602 364,80

Opérations Compte de Tiers

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Opérations Compte de Tiers

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	106 298 861,28	340 714 321,63	447 013 182,91
Titres de recette émis (b)	74 483 844,27	334 007 733,43	408 491 577,70
Réductions de titres (c)	1 500,00	4 138 885,01	4 140 385,01
Recettes nettes (d = b - c)	74 482 344,27	329 868 848,42	404 351 192,69
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	106 298 861,28	340 714 321,63	447 013 182,91
Mandats émis (f)	69 345 755,22	310 613 813,37	379 959 568,59
Annulations de mandats (g)	56 693,27	5 992 616,24	6 049 309,51
Depenses nettes (h = f - g)	69 289 061,95	304 621 197,13	373 910 259,08
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 193 282,32	25 247 651,29	30 440 933,61
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-26 168 376,87		5 193 282,32		-20 975 094,55
Fonctionnement	49 603 675,37	30 785 457,19	25 247 651,29		44 065 869,47
TOTAL I	23 435 298,50	30 785 457,19	30 440 933,61		23 090 774,92
II - Budgets des services à caractère administratif					
01701-MADEF					
Investissement	840 244,97		2 087 825,33		2 928 070,30
Fonctionnement	743 470,82		-218 572,17		524 898,65
Sous-Total	1 583 715,79		1 869 253,16		3 452 968,95
01703-SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE					
Investissement	-265 568,36		-387 341,51		-652 909,87
Fonctionnement	176 200,79	80 271,79	791 389,35		887 318,35
Sous-Total	-89 367,57	80 271,79	404 047,84		234 408,48
01708-POLE SANTE DEPARTEMENTAL					
Investissement					



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II	1 494 348,22	80 271,79	2 273 301,00		3 687 377,43
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	24 929 646,72	30 865 728,98	32 714 234,61		26 778 152,35

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
018	Revenu de solidarité active - investissement	84 500,00	-19 799,27	64 700,73	64 500,00		64 500,00	200,73
16	Emprunts et dettes assimilées	17 110 000,00	-198 500,00	16 911 500,00	16 861 915,05	26 784,52	16 835 130,53	76 369,47
20	Immobilisations incorporelles	3 116 421,37	-27 630,50	3 088 790,87	1 478 805,31	18 000,00	1 460 805,31	1 627 985,56
204	Subventions d'équipement versées	18 112 874,00	613 350,60	18 726 224,60	16 726 589,97		16 726 589,97	1 999 634,63
21	Immobilisations corporelles	8 654 293,16	81 758,15	8 736 051,31	5 939 052,70		5 939 052,70	2 796 998,61
23	Immobilisations en cours	12 050 006,25	-449 089,47	11 600 916,78	9 793 249,41	11 908,75	9 781 340,66	1 819 576,12
26	Participations et créances rattachées à des participations	30 000,00	-5 089,51	24 910,49	20 000,00		20 000,00	4 910,49
27	Autres immobilisations financières	160 000,00	40 000,00	200 000,00	176 166,83		176 166,83	23 833,17
020	Dépenses imprévues - section d'investissement	300 000,00		300 000,00				300 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	59 618 094,78	35 000,00	59 653 094,78	51 060 279,27	56 693,27	51 003 586,00	8 649 508,78
Opération n° 109	Programme d'équipement n° 109	5 937 568,00		5 937 568,00	4 987 496,14		4 987 496,14	950 071,86
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	5 937 568,00		5 937 568,00	4 987 496,14		4 987 496,14	950 071,86
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	65 555 662,78	35 000,00	65 590 662,78	56 047 775,41	56 693,27	55 991 082,14	9 599 580,64
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 434 821,63	7 405 000,00	12 839 821,63	12 547 443,80		12 547 443,80	292 377,83
041	Opérations patrimoniales	1 700 000,00		1 700 000,00	750 536,01		750 536,01	949 463,99
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7 134 821,63	7 405 000,00	14 539 821,63	13 297 979,81		13 297 979,81	1 241 841,82
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	26 168 376,87		26 168 376,87				26 168 376,87
TOTAL GENERAL		98 858 861,28	7 440 000,00	106 298 861,28	69 345 755,22	56 693,27	69 289 061,95	37 009 799,33

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et reserves	33 585 457,19	677 000,00	34 262 457,19	34 261 949,34		34 261 949,34	507,85
13	Subventions d'investissement	6 672 360,70	369 455,00	7 041 815,70	5 646 327,39		5 646 327,39	1 395 488,31
16	Emprunts et dettes assimilées	19 008 000,00	-2 700 000,00	16 308 000,00	16 308 675,20	1 500,00	16 307 175,20	824,80
21	Immobilisations corporelles	63 398,00	-63 398,00					
27	Autres immobilisations financières	266 023,76	64 742,00	330 765,76	197 081,96		197 081,96	133 683,80
024	Produits de cessions (recettes)	251 800,00	-164 299,00	87 501,00				87 501,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	59 847 039,65	-1 816 500,00	58 030 539,65	56 414 033,89	1 500,00	56 412 533,89	1 618 005,76
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	59 847 039,65	-1 816 500,00	58 030 539,65	56 414 033,89	1 500,00	56 412 533,89	1 618 005,76
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	20 051 745,46	9 155 000,00	29 206 745,46				29 206 745,46
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 260 076,17	101 500,00	17 361 576,17	17 319 274,37		17 319 274,37	42 301,80
041	Opérations patrimoniales	1 700 000,00		1 700 000,00	750 536,01		750 536,01	949 463,99
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	39 011 821,63	9 256 500,00	48 268 321,63	18 069 810,38		18 069 810,38	30 198 511,25
TOTAL GENERAL		98 858 861,28	7 440 000,00	106 298 861,28	74 483 844,27	1 500,00	74 482 344,27	31 816 517,01

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
016	Allocation personnalisée d'autonomie	31 645 900,00	-1 267 000,00	30 378 900,00	30 576 612,83	459 150,99	30 117 461,84	261 438,16
017	Revenu de solidarité active - fonctionnement	40 166 840,00	458 930,30	40 625 770,30	39 819 009,85	63 655,89	39 755 353,96	870 416,34
011	Charges à caractère général	19 899 209,50	925 542,99	20 824 752,49	20 432 342,19	882 170,23	19 550 171,96	1 274 580,53
012	Charges de personnel et frais assimilés	77 127 987,00	1 738 570,00	78 866 557,00	78 132 614,38	62 917,73	78 069 696,65	796 860,35
014	Atténuations de produits	6 432 833,00	-29 000,00	6 403 833,00	6 388 741,70		6 388 741,70	15 091,30
65	Autres charges de gestion courante	109 182 380,50	2 772 827,55	111 955 208,05	112 678 533,11	3 638 059,60	109 040 473,51	2 914 734,54
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	205 150,00		205 150,00	202 550,58		202 550,58	2 599,42
66	Charges financières	4 105 000,00	46 000,00	4 151 000,00	4 630 940,68	802 735,12	3 828 205,56	322 794,44
67	Charges exceptionnelles	210 700,00	400 129,16	610 829,16	433 193,68	83 926,68	349 267,00	261 562,16
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	200 000,00	-76 000,00	124 000,00				124 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	289 176 000,00	4 970 000,00	294 146 000,00	293 294 539,00	5 992 616,24	287 301 922,76	6 844 077,24
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	20 051 745,46	9 155 000,00	29 206 745,46				29 206 745,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 260 076,17	101 500,00	17 361 576,17	17 319 274,37		17 319 274,37	42 301,80
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	37 311 821,63	9 256 500,00	46 568 321,63	17 319 274,37		17 319 274,37	29 249 047,26
TOTAL GENERAL		326 487 821,63	14 226 500,00	340 714 321,63	310 613 813,37	5 992 616,24	304 621 197,13	36 093 124,50

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
015	Revenu Minimum d'Insertion	1 000,00		1 000,00	1 295,40		1 295,40	-295,40
016	Allocation personnalisée d'autonomie	12 830 000,00	160 650,00	12 990 650,00	12 997 028,90	3 064,25	12 993 964,65	-3 314,65
017	Revenu de solidarité active - fonctionnement	2 493 830,00	1 079 524,00	3 573 354,00	3 567 792,52	14 506,72	3 553 285,80	20 068,20
013	Atténuations de charges	950 400,00	288 200,00	1 238 600,00	1 358 299,39	343 323,26	1 014 976,13	223 623,87
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	3 069 651,00	-279 254,00	2 790 397,00	2 883 313,61	3 879,26	2 879 434,35	-89 037,35
73	Impôts et taxes	176 539 000,00	3 089 129,68	179 628 129,68	190 275 232,46	1 725 968,32	188 549 264,14	-8 921 134,46
731	Impositions directes	23 224 377,00	423 200,00	23 647 577,00	23 705 153,00		23 705 153,00	-57 576,00
74	Dotations subventions et participations	75 478 797,73	2 249 119,49	77 727 917,22	77 156 803,83	295 343,04	76 861 460,79	866 456,43
75	Autres produits d'activité	7 446 881,00	-264 594,00	7 182 287,00	7 564 076,61	222 346,80	7 341 729,81	-159 442,81
76	Produits financiers				23 959,56		23 959,56	-23 959,56
76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées	109 245,09		109 245,09	1 638 676,26	1 529 431,17	109 245,09	
77	Produits exceptionnels	91 600,00	75 524,83	167 124,83	288 658,09	1 022,19	287 635,90	-120 511,07
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	302 234 781,82	6 821 500,00	309 056 281,82	321 460 289,63	4 138 885,01	317 321 404,62	-8 265 122,80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 434 821,63	7 405 000,00	12 839 821,63	12 547 443,80		12 547 443,80	292 377,83
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5 434 821,63	7 405 000,00	12 839 821,63	12 547 443,80		12 547 443,80	292 377,83
002	Résultat de fonctionnement reporté	18 818 218,18		18 818 218,18				18 818 218,18
TOTAL GENERAL		326 487 821,63	14 226 500,00	340 714 321,63	334 007 733,43	4 138 885,01	329 868 848,42	10 845 473,21

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
20421	Biens, mobiliers matériel et études	64 500,00		64 500,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 018	Revenu de solidarité active - investissement	64 500,00		64 500,00
1641	Emprunts en euros	15 333 759,26		15 333 759,26
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 493 518,00		1 493 518,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 853,27		7 853,27
16878	Autres organismes et particuliers	26 784,52	26 784,52	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	16 861 915,05	26 784,52	16 835 130,53
2031	Frais d'études	724 335,50	18 000,00	706 335,50
2033	Frais d'insertion	16 092,00		16 092,00
2051	Concessions et droits similaires	738 377,81		738 377,81
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	1 478 805,31	18 000,00	1 460 805,31
204112	Batiments et installations	200 000,00		200 000,00
204113	Projets d'infrastructure d'intérêt national	90 000,00		90 000,00
204114	Voiries	2 000 000,00		2 000 000,00
204132	Batiments et installations	7 440 755,00		7 440 755,00
204141	Biens, mobiliers matériel et études	95 798,00		95 798,00
204142	Batiments et installations	3 461 410,34		3 461 410,34
204152	Batiments et installations	1 000 000,00		1 000 000,00
2041782	Batiments et installations	675 000,00		675 000,00
204181	Biens, mobiliers matériel et études	385 812,38		385 812,38
20421	Biens, mobiliers matériel et études	158 249,72		158 249,72
20422	Batiments et installations	1 169 564,53		1 169 564,53
20432	Batiments et installations	50 000,00		50 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	16 726 589,97		16 726 589,97

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	38 751,05		38 751,05
21312	Batiments scolaires	1 694,40		1 694,40
21351	Batiments publics	1 908,00		1 908,00
2153	Réseaux divers	107 533,51		107 533,51
2157	Matériel et outillage technique	1 176 450,89		1 176 450,89
216	Collections et oeuvres d'art	5 708,58		5 708,58
21735	Installations générales agencements aménagements des constructions	25 850,22		25 850,22
21753	Réseaux divers	14 061,29		14 061,29
21757	Matériel et outillage technique	2 258,39		2 258,39
2181	Installations générales agencements et aménagements divers	1 159 524,86		1 159 524,86
2182	Matériel de transport	1 580 391,43		1 580 391,43
21831	Matériel informatique scolaire	452 043,79		452 043,79
21838	Autre matériel informatique	742 411,65		742 411,65
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	71 277,68		71 277,68
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	65 316,47		65 316,47
2185	Téléphonie	134 107,02		134 107,02
2188	Autres	359 763,47		359 763,47
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	5 939 052,70		5 939 052,70
2312	Agencements et aménagements de terrains	80 441,19		80 441,19
231351	Bâtiments publics	2 109 037,96		2 109 037,96
23151	Réseaux de voirie	5 055 689,12	11 908,75	5 043 780,37
23152	Installations de voirie	1 230 210,61		1 230 210,61
23153	Réseaux divers	1 056 146,84		1 056 146,84
2316	Restauration des collections et oeuvres d'art	53 499,23		53 499,23

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
231735	Installations générales agencements et aménagements des constructions	208 224,46		208 224,46
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	9 793 249,41	11 908,75	9 781 340,66
261	Titres de participation	20 000,00		20 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 26	Participations et créances rattachées à des participations	20 000,00		20 000,00
2743	Prêts au personnel	6 890,84		6 890,84
2748	Autres prêts	130 000,00		130 000,00
2761	Créances pour avances en garantie d'emprunt	39 275,99		39 275,99
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	176 166,83		176 166,83
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	51 060 279,27	56 693,27	51 003 586,00
Opération n° 2031109	Frais d'études	4 524,34		4 524,34
Opération n° 231351109	Bâtiments publics	4 982 971,80		4 982 971,80
SOUS-TOTAL OPERATION n° 109	Programme d'équipement n° 109	4 987 496,14		4 987 496,14
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	4 987 496,14		4 987 496,14
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	56 047 775,41	56 693,27	55 991 082,14
13911	Etat et établissements nationaux	432 024,00		432 024,00
13912	Régions	485 141,01		485 141,01
13913	Départements	76 652,00		76 652,00
13914	Communes et structures intercommunales	113 682,50		113 682,50
13916	Autres établissements publics locaux	24 768,64		24 768,64
139172	FEDER	191 831,00		191 831,00
139173	FEOGA	3 114,00		3 114,00
13918	Autres	1 977,16		1 977,16
13931	Dotation globale équipement (DGE)	464 474,00		464 474,00
13932	Dotation Départementale d'équipement des collèges	1 285 988,00		1 285 988,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
13936	Dotation de soutien à l'investissement des départements	115 153,00		115 153,00
13938	Autres	1 319,04		1 319,04
198	Neutralisation des Amortissements	7 301 612,00		7 301 612,00
23151	Réseaux de voirie	1 962 356,19		1 962 356,19
355	Produits finis	87 351,26		87 351,26
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 547 443,80		12 547 443,80
2051	Concessions et droits similaires	2 700,00		2 700,00
2151	Réseaux de voirie	37 812,61		37 812,61
2157	Matériel et outillage technique	22 134,00		22 134,00
2181	Installations générales agencements et aménagements divers	81 802,19		81 802,19
21838	Autre matériel informatique	2 916,00		2 916,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	3 024,00		3 024,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	1 188,00		1 188,00
231351	Bâtiments publics	545 274,51		545 274,51
23152	Installations de voirie	48 176,70		48 176,70
23153	Réseaux divers	4 320,00		4 320,00
231735	Installations générales agencements et aménagements des constructions	1 188,00		1 188,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	750 536,01		750 536,01
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	13 297 979,81		13 297 979,81
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	69 345 755,22	56 693,27	69 289 061,95

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	3 476 492,15		3 476 492,15
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	30 785 457,19		30 785 457,19
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	34 261 949,34		34 261 949,34
1311	Etat et établissements nationaux	790 098,21		790 098,21
1312	Régions	2 144 624,13		2 144 624,13
1314	Communes et structures intercommunales	235 324,38		235 324,38
1316	Autres établissements publics locaux	157 458,70		157 458,70
1321	Etat et établissements nationaux	140 466,58		140 466,58
1322	Régions	1 643,56		1 643,56
1325	Autres groupements de collectivités et collectivités à statut particulier	180 507,83		180 507,83
1332	Dotations Départementales d'équipement des collèges	1 271 856,00		1 271 856,00
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	716 108,00		716 108,00
1381	Etat et établissements nationaux	8 240,00		8 240,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	5 646 327,39		5 646 327,39
1641	Emprunts en euros	16 300 000,00		16 300 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 675,20	1 500,00	7 175,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	16 308 675,20	1 500,00	16 307 175,20
2743	Prêts au personnel	6 490,84		6 490,84
2748	Autres prêts	190 591,12		190 591,12
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	197 081,96		197 081,96
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	56 414 033,89	1 500,00	56 412 533,89
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	56 414 033,89	1 500,00	56 412 533,89
192	Plus ou moins-value sur cessions d'immobilisations	1 500,00		1 500,00
28031	Frais d'études	229 893,51		229 893,51

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28033	Frais d'insertion	3 551,00		3 551,00
2804112	Batiments et installations	149 399,00		149 399,00
2804113	Projets d'infrastructure d'intérêt national	61 500,00		61 500,00
2804114	Voiries	821 040,00		821 040,00
2804122	Batiments et installations	60 567,00		60 567,00
2804132	Batiments et installations	62 872,00		62 872,00
2804141	Biens, mobiliers matériel et études	128 731,07		128 731,07
2804142	Batiments et installations	2 297 821,00		2 297 821,00
2804143	Projets d'infrastructure d'intérêt national	194,00		194,00
2804152	Batiments et installations	307 666,00		307 666,00
28041781	Biens, mobiliers matériel et études	706,00		706,00
28041782	Batiments et installations	239 001,00		239 001,00
2804181	Biens, mobiliers matériel et études	98 358,00		98 358,00
2804182	Batiments et installations	30 766,00		30 766,00
280421	Biens, mobiliers matériel et études	233 227,00		233 227,00
280422	Batiments et installations	574 907,00		574 907,00
280432	Batiments et installations	9 663,00		9 663,00
2804421	Biens, mobiliers matériel et études	223,00		223,00
28051	Concessions et droits similaires	504 765,91		504 765,91
28121	Amortissements plantations d'arbres et d'arbustes	8 791,00		8 791,00
28128	Amortissements autres agencements et aménagements de terrains	109 905,00		109 905,00
281311	Bâtiments administratifs	847 524,00		847 524,00
281312	Bâtiments scolaires	316 299,00		316 299,00
281313	Bâtiments sociaux et médico- sociaux	1 129,00		1 129,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
281314	Bâtiments culturels et sportifs	233,00		233,00
281318	Amortissements autres bâtiments publics	9 657,00		9 657,00
281321	Immeubles de rapport	3 033,00		3 033,00
281328	Amortissements autres bâtiments privés	24 416,00		24 416,00
281351	Bâtiments publics	1 469 832,00		1 469 832,00
28152	Installations de voirie	788 796,00		788 796,00
28153	Réseaux divers	1 210 189,00		1 210 189,00
28157	Amortissements matériel et outillage technique	683 491,57		683 491,57
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	868,00		868,00
2817312	Bâtiments scolaires	1 776 455,00		1 776 455,00
281735	Installations générales agencements et aménagements des constructions	1 801 096,00		1 801 096,00
281753	Réseaux divers	680,00		680,00
281757	Amortissements matériel et outillage technique	47 747,00		47 747,00
28181	Installations générales agencements et aménagements divers	109 125,00		109 125,00
28182	Matériel de transport	978 617,66		978 617,66
281831	Matériel informatique scolaire	201 019,91		201 019,91
281838	Amortissements autre matériel informatique	300 188,70		300 188,70
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	81 583,48		81 583,48
281848	Autres matériels de bureau et mobilier	42 743,79		42 743,79
28185	Matériel de téléphonie	52 779,11		52 779,11
28188	Amortissements autres	338 533,18		338 533,18
355	Produits finis	59 493,20		59 493,20
4817	Indemnités de renégociation de la dette	238 697,28		238 697,28
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 319 274,37		17 319 274,37

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
2031	Frais d'études	728 612,01		728 612,01
2033	Frais d'insertion	21 924,00		21 924,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	750 536,01		750 536,01
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	18 069 810,38		18 069 810,38
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	74 483 844,27	1 500,00	74 482 344,27



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6251	Voyages déplacements et missions	15 985,65		15 985,65
6331	Versement mobilité	3 428,00		3 428,00
6332	Cotisations versées au FNAL	6 424,00		6 424,00
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	11 564,25		11 564,25
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations	3 850,00		3 850,00
64111	Rémunération principale	1 081 815,11		1 081 815,11
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	10 458,21		10 458,21
64113	N B I	10 159,48		10 159,48
64114	Personnel titulaire Indemnité inflation	2 600,00		2 600,00
64118	Autres indemnités	200 203,98		200 203,98
64131	Rémunérations	157 515,91		157 515,91
64134	Personnel non titulaire Indemnité inflation	200,00		200,00
64138	Autres	35 906,78		35 906,78
6451	Cotisations a l'URSSAF	222 569,00		222 569,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	360 051,37		360 051,37
6454	Cotisations aux ASSEDIC	7 853,00		7 853,00
6488	Autres charges	1 276,00		1 276,00
6511411	APA	11 391 965,99	392 252,91	10 999 713,08
651142	APA à domicile versée au bénéficiaire	2 250 606,86	5 953,04	2 244 653,82
651143	APA versée au bénéficiaire en établissement	1 114 642,30	5 945,04	1 108 697,26
651144	APA versée à l'établissement	13 676 971,11	55 000,00	13 621 971,11
6541	Créances admises en non-valeur	7 942,66		7 942,66
673	Titres annulés exercices antérieurs	2 623,17		2 623,17
SOUS-TOTAL OPERATION n° 016	Allocation personnalisée d'autonomie	30 576 612,83	459 150,99	30 117 461,84

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60623	Alimentation	239,67		239,67
617	Etudes et recherches	24 795,00		24 795,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 376,00	2 376,00	
6218	Autre personnel extérieur	89 200,00		89 200,00
62268	Autres honoraires conseils...	25 860,00		25 860,00
6228	Divers	139 120,65		139 120,65
6331	Versement mobilité	1 261,00		1 261,00
6332	Cotisations versées au FNAL	2 081,00		2 081,00
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	3 747,77		3 747,77
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 247,00		1 247,00
64111	Rémunération principale	362 638,24		362 638,24
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	8 838,64		8 838,64
64113	N B I	3 044,16		3 044,16
64114	Personnel titulaire Indemnité inflation	800,00		800,00
64118	Autres indemnités	64 572,64		64 572,64
64131	Rémunérations	60 425,20		60 425,20
64134	Personnel non titulaire Indemnité inflation	100,00		100,00
6451	Cotisations a l'URSSAF	72 823,00		72 823,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	119 363,03		119 363,03
6454	Cotisations aux ASSEDIC	2 450,00		2 450,00
6488	Autres charges	1 173,00	85,00	1 088,00
6514	Cotisations adhésions et autres prestations (pour le compte de tiers)	16 400,06		16 400,06
65171	Revenu solidarité active (RSA) - versement pour allocations forfaitaires	31 084 624,70		31 084 624,70
65172	Revenu solidarité active (RSA) - versement pour allocations forfaitaires majorées	4 345 910,43	1 077,71	4 344 832,72

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6541	Créances admises en non-valeur	48 958,65		48 958,65
65661	Contrats d'accompagnement dans l'emploi	787 178,52		787 178,52
6568	Autres participations	333 131,96		333 131,96
65734	Communes et structures intercommunales	148 800,68		148 800,68
65738	Organismes publics divers	44 000,00		44 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	2 023 848,85	60 117,18	1 963 731,67
SOUS-TOTAL OPERATION n° 017	Revenu de solidarité active - fonctionnement	39 819 009,85	63 655,89	39 755 353,96
601	Achats stockés - matières premières et fournitures	2 768 275,89	59 876,70	2 708 399,19
60211	Combustibles et carburants	348 235,14		348 235,14
60213	Fournitures des ateliers Départementaux	331 685,73	371,92	331 313,81
60216	Habillement et vêtements de travail	20 277,97		20 277,97
60218	Autres fournitures consommables	9 086,87		9 086,87
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	705 891,23		705 891,23
6042	Achats de prestations de services	436 675,93	82 551,74	354 124,19
605	Achats de matériel - équipements et travaux	138 320,05		138 320,05
60611	Eau et assainissement	62 662,02	14 526,75	48 135,27
60612	Energie - électricité	560 114,17	81 459,50	478 654,67
60613	Chauffage urbain	517 588,43	1 471,03	516 117,40
60621	Combustibles	43 356,52		43 356,52
60622	Carburants	1 094 123,74	8 897,31	1 085 226,43
60623	Alimentation	45 389,83	1 350,41	44 039,42
60628	Autres fournitures non stockées	1 028 151,05	14 017,27	1 014 133,78
60631	Fournitures d'entretien	16 123,12	300,00	15 823,12
60632	Fournitures de petit équipement	304 205,38	33 284,57	270 920,81

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60633	Fournitures de voirie	578 378,73	211,71	578 167,02
60636	Habillement et vêtements de travail	99 840,81	856,00	98 984,81
6064	Fournitures administratives	75 712,24	2 152,80	73 559,44
6065	Livres disques cassettes (bibliothèques médiathèques)	16 838,96		16 838,96
60661	Médicaments	28 098,81		28 098,81
60662	Vaccins et sérums	47 878,88	3 967,76	43 911,12
60668	Autres produits pharmaceutiques	16 791,90		16 791,90
6068	Autres matières et fournitures	10 152,00	54,60	10 097,40
607	Achats de marchandises	147,18		147,18
611	Contrats de prestations de services	1 504 857,44	213 294,90	1 291 562,54
6132	Locations immobilières	389 212,05		389 212,05
6135	Locations mobilières	608 762,27	47 873,06	560 889,21
614	Charges locatives et de copropriété	133 173,72	189,65	132 984,07
61521	Terrains	150,00		150,00
615221	Bâtiments publics	24 414,71		24 414,71
615228	Autres bâtiments	7 163,42		7 163,42
615231	Voiries	883 529,76	39 422,60	844 107,16
615232	Réseaux	82 938,91		82 938,91
61551	Matériel roulant	152 750,81	29 996,03	122 754,78
61558	Autres biens mobiliers	75 404,37	731,28	74 673,09
6156	Maintenance	1 337 798,19	94 324,55	1 243 473,64
6161	Multirisques	128 828,31		128 828,31
6168	Autres	565 032,22	40,00	564 992,22
617	Etudes et recherches	1 013,00		1 013,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6182	Documentation générale et technique	86 049,98		86 049,98
6183	Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)	45 991,68	9 000,00	36 991,68
6184	Versements à des organismes de formation	300 384,72	47 964,25	252 420,47
6188	Autres frais divers	75 764,34	983,18	74 781,16
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	199 520,97	3 497,25	196 023,72
62268	Autres honoraires conseils...	218 518,13	250,00	218 268,13
6227	Frais d'actes et de contentieux	60 546,24	38 000,00	22 546,24
6228	Divers	314 025,00		314 025,00
6231	Annonces et insertions	172 940,76	17 983,20	154 957,56
6232	Fêtes et cérémonies	18 096,44		18 096,44
6233	Foires et expositions	1 065,60	283,20	782,40
6234	Réceptions	76 904,82	4 181,68	72 723,14
6236	Catalogues - imprimés et publications	100 713,82	232,44	100 481,38
6238	Divers	646 705,69	17 019,60	629 686,09
6241	Transports de biens	57 065,27		57 065,27
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	38 471,18	1 740,70	36 730,48
6248	Divers	5 576,33		5 576,33
6251	Voyages déplacements et missions	1 393 416,23	719,07	1 392 697,16
6261	Frais d'affranchissement	269 066,11		269 066,11
6262	Frais de telecommunications	148 564,26		148 564,26
627	Services bancaires et assimilés	7 089,50		7 089,50
6281	Concours divers -cotisations	187 545,47	1 434,02	186 111,45
6282	Frais de gardiennage	33 711,88	518,40	33 193,48
6283	Frais de nettoyage des locaux	558 277,66	4 226,26	554 051,40

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
62878	Remboursement de frais à des tiers	16 956,04	2 400,00	14 556,04
6288	Autres	87 989,47		87 989,47
63512	Taxes foncières	66 993,00	15,00	66 978,00
63513	Autres impôts locaux	29 780,02		29 780,02
6353	Impôts indirects	8 405,00		8 405,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	6 422,24	359,68	6 062,56
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	752,58	140,16	612,42
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	20 432 342,19	882 170,23	19 550 171,96
6218	Autre personnel extérieur	151 950,03		151 950,03
6331	Versement mobilité	184 155,48		184 155,48
6332	Cotisations versées au FNAL	228 954,38		228 954,38
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	412 023,21		412 023,21
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations	137 694,74		137 694,74
64111	Rémunération principale	27 365 248,94	9 692,25	27 355 556,69
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	288 257,68		288 257,68
64113	N B I	287 071,39		287 071,39
64114	Personnel titulaire Indemnité inflation	70 000,00		70 000,00
64118	Autres indemnités	6 534 459,04		6 534 459,04
64121	Rémunération principale	14 892 208,95	776,16	14 891 432,79
64123	Indemnités d'attente	28 661,93		28 661,93
64124	Assistantes maternelles Indemnité inflation	13 800,00		13 800,00
64126	Indemnités de licenciement	85 348,42	16 996,86	68 351,56
64131	Rémunérations	4 203 501,20	820,14	4 202 681,06
64134	Personnel non titulaire Indemnité inflation	17 800,00		17 800,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	8 185,47		8 185,47
64138	Autres	2 587 867,35	13 058,62	2 574 808,73
64141	Personnel rémunéré à la vacation - rémunérations	117 005,55		117 005,55
64162	Emplois d'avenir	27 595,96		27 595,96
64164	Emplois aidés indemnité inflation	100,00		100,00
6451	Cotisations a l'URSSAF	9 547 533,48		9 547 533,48
6453	Cotisations aux caisses de retraite	9 943 196,61		9 943 196,61
6454	Cotisations aux ASSEDIC	777 385,12		777 385,12
6475	Medecine du travail pharmacie	1 791,31		1 791,31
6488	Autres charges	220 818,14	21 573,70	199 244,44
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	78 132 614,38	62 917,73	78 069 696,65
73913	Attributions de compensation CVAE	4 479 392,70		4 479 392,70
73926	Prélèvements au titre du fonds national de péréquation des DMT0 perçus par les departements	1 720 909,00		1 720 909,00
7398	Autres reversements	188 440,00		188 440,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	6 388 741,70		6 388 741,70
65111	Famille et enfance	922 469,54	8 504,97	913 964,57
6511211	Prestation de compensation du handicap - plus de 20 ans	5 616 115,14	79 498,73	5 536 616,41
6511212	Prestation de compensation du handicap - de 20 ans	865 341,05	1 200,00	864 141,05
651122	Allocation compensatrice tierce personne	1 838 801,54	4 167,35	1 834 634,19
651128	Autres	238 754,80	19 500,00	219 254,80
65113	Personnes âgées	3 092 626,74	285 848,58	2 806 778,16
6512	Secours d'urgence	127 719,56	1 710,00	126 009,56
6513	Bourses	346 906,88		346 906,88
6514	Cotisations adhésions et autres prestations (pour le compte de tiers)	2 911 833,06	6 845,82	2 904 987,24

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
65211	Frais de scolarité	58 621,38	168,90	58 452,48
65212	Frais périscolaires	120 358,59	262,50	120 096,09
6522	Accueil familial	473 742,16	2 051,16	471 691,00
6523	Frais d'hospitalisation	3 515,87		3 515,87
652411	Foyers de l'enfance, centres et hotels maternels	5 085 655,53		5 085 655,53
652412	Maisons d'enfants à caractère social	6 405 404,81	6 624,02	6 398 780,79
652413	Lieux de vie et d'accueil	674 104,60		674 104,60
652415	Etablissements scolaires	81 803,44	790,93	81 012,51
652416	Services d'aide éducative en milieu ouvert à domicile	2 960 032,71	310 741,05	2 649 291,66
652418	Autres	6 232 227,12	71 600,00	6 160 627,12
65242	Frais de séjour en établissement et services pour adultes handicapés	28 913 572,95	596 807,95	28 316 765,00
65243	Frais de séjour en établissemt pour personnes âgées	13 482 486,13	2 054 149,03	11 428 337,10
6526	Prévention spécialisée	9 919,20		9 919,20
6531	Indemnités	809 696,15		809 696,15
6532	Frais de mission et de déplacement	39 262,46		39 262,46
6533	Cotisations de retraite	57 848,93		57 848,93
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	246 017,00		246 017,00
6535	Formation	12 750,00		12 750,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	616,41		616,41
6541	Créances admises en non-valeur	476 719,46		476 719,46
6542	Créances éteintes	160,09		160,09
65511	Etablissements publics	2 429 341,00		2 429 341,00
65512	Etablissements privés	845 717,00		845 717,00
6553	Service d'incendie	10 671 000,00		10 671 000,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6558	Autres contributions obligatoires	90 711,05	11 007,69	79 703,36
6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	2 329 953,80		2 329 953,80
6568	Autres participations	2 459 232,90	11 337,00	2 447 895,90
65734	Communes et structures intercommunales	407 297,40		407 297,40
65735	Autres groupements de collectivités et collectivités à statut particulier	210 000,00		210 000,00
65737	Autres Etablissements Publics Locaux	880 325,00	23 400,00	856 925,00
65738	Organismes publics divers	243 262,45	5 020,00	238 242,45
6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé	6 595 638,41	111 300,00	6 484 338,41
65811	Droits d'utilisation Informatique en nuage	337 530,80	25 523,92	312 006,88
65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	3 073 435,13		3 073 435,13
65888	Autres	4,87		4,87
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	112 678 533,11	3 638 059,60	109 040 473,51
65861	Frais de personnel	199 163,27		199 163,27
65862	Matériel équipement et fournitures	3 387,31		3 387,31
SOUS-TOTAL CHAPITRE 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	202 550,58		202 550,58
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 786 754,64		3 786 754,64
66112	Intérêts - rattachement des icne	831 694,57	790 243,65	41 450,92
6618	Intérêts des autres dettes	12 491,47	12 491,47	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	4 630 940,68	802 735,12	3 828 205,56
673	Titres annulés exercices antérieurs	433 193,68	83 926,68	349 267,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	433 193,68	83 926,68	349 267,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	293 294 539,00	5 992 616,24	287 301 922,76
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	1 500,00		1 500,00
6811	Dotations aux Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	17 019 583,89		17 019 583,89

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6862	Dotations aux Amortissementss des charges financières à répartir	238 697,28		238 697,28
7135	Variation des stocks de produits	59 493,20		59 493,20
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 319 274,37		17 319 274,37
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	17 319 274,37		17 319 274,37
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	310 613 813,37	5 992 616,24	304 621 197,13

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	1 295,40		1 295,40
SOUS-TOTAL OPERATION n° 015	Revenu Minimum d'Insertion	1 295,40		1 295,40
747811	Dotation versée au titre de l'APA	12 835 650,88		12 835 650,88
7533	Recouvrement indûs - APA	160 036,79	3 064,25	156 972,54
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	300,95		300,95
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	1 040,28		1 040,28
SOUS-TOTAL OPERATION n° 016	Allocation personnalisée d'autonomie	12 997 028,90	3 064,25	12 993 964,65
74718	Autres	16 330,00		16 330,00
74771	Fonds Social Europeen	1 663 311,63		1 663 311,63
74783	Fonds de mobilisation departement pour l'insertion	1 211 496,00		1 211 496,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire tiers-payants et successions	16 363,44		16 363,44
75342	Allocations forfaitaires	229 542,03	14 447,99	215 094,04
75343	Allocations fofaitaires majorées	16 281,93		16 281,93
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	3 689,49	58,73	3 630,76
7788	Produits exceptionnels divers	410 778,00		410 778,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 017	Revenu de solidarité active - fonctionnement	3 567 792,52	14 506,72	3 553 285,80
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	722 267,69		722 267,69
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	530 331,70	343 323,26	187 008,44
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	105 700,00		105 700,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	1 358 299,39	343 323,26	1 014 976,13
701	Ventes de produits finis	445 676,20	1 862,30	443 813,90
7022	Coupes de bois	35 346,00		35 346,00
7023	Menus produits forestiers	465,00		465,00
7028	Autres produits	37 315,00	875,00	36 440,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
70323	Redevance d'occupation du domaine public Départemental	585 464,95	318,65	585 146,30
7033	Redevances pour appareils distributeurs d'essence	1 394,33	73,31	1 321,02
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	7 474,18	750,00	6 724,18
70388	Autres	122 650,77		122 650,77
704	Travaux	213 445,23		213 445,23
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	16 128,00		16 128,00
7068	Prestations de services autres redevances et droits	83 876,10		83 876,10
707	Ventes de marchandises	113 646,39		113 646,39
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	21 027,75		21 027,75
70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	1 151 556,41		1 151 556,41
70878	Par des tiers	43 135,40		43 135,40
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	4 711,90		4 711,90
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services du domaine et ventes diverses	2 883 313,61	3 879,26	2 879 434,35
7321	Taxe Départementale de publicité foncière et droit Départemental d'enregistrement	26 081 897,78		26 081 897,78
7322	Taxe Départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement	213 411,51		213 411,51
7326	Attributions au titre du fonds national de péréquation des DMT0 perçues par les départements	14 258 186,00		14 258 186,00
7327	Taxe d'aménagement	654 048,79		654 048,79
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	53 664 450,95		53 664 450,95
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	3 572 352,15		3 572 352,15
7352	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	21 164 619,32		21 164 619,32
7362	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	62 964,18	8 334,32	54 629,86
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	68 836 843,00	1 717 634,00	67 119 209,00
73818	Autres	1 717 634,00		1 717 634,00
7388	Autres	48 824,78		48 824,78

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	190 275 232,46	1 725 968,32	188 549 264,14
73112	Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entreprises	7 956 576,00		7 956 576,00
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	745 479,00		745 479,00
73121	F.N.G.I.R.	7 724 377,00		7 724 377,00
73125	Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties	7 230 182,00		7 230 182,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	48 539,00		48 539,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 731	Impositions directes	23 705 153,00		23 705 153,00
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) dotation forfaitaire	21 910 365,00		21 910 365,00
74121	Dotation de fonctionnement minimale	12 031 509,00		12 031 509,00
74123	Dotation de compensation	18 569 371,00		18 569 371,00
744	FCTVA	218 758,02		218 758,02
7461	DGD	1 516 099,00		1 516 099,00
7465	Dotation globale de compensation (COM)	873 208,00		873 208,00
74712	Emplois d'avenir	10 508,27		10 508,27
74718	Autres	2 214 978,41	260 000,00	1 954 978,41
7472	Région	279 381,94		279 381,94
7473	Département	99 637,52	6 643,00	92 994,52
7474	Communes et structures intercommunales	46 144,46	354,90	45 789,56
7475	Autres groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et établissements publics	558 176,64	28 292,64	529 884,00
7476	Sécurité sociale et organismes mutualistes	12 453,00		12 453,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	3 025 805,69		3 025 805,69
7478141	Part autonomie	80 463,05		80 463,05
7478142	Part prévention	658 245,65		658 245,65
747818	Autres	1 551 576,97		1 551 576,97

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7478214	Participation des organismes de droit public : Communes et structures intercommunales	1 500,00		1 500,00
74788	Autres	1 273 393,21	52,50	1 273 340,71
74832	D.C.R.T.P.	9 033 406,00		9 033 406,00
74833	Etat Compensation au titre de contribution économique territoriale (CVAE et CFE)	7 238,00		7 238,00
74835	Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	3 184 585,00		3 184 585,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations subventions et participations	77 156 803,83	295 343,04	76 861 460,79
7511	Recouvrements sur Départements et autres collectivités publiques	103 550,19		103 550,19
7512	Recouvrements sur sécurité sociale et organismes mutualistes	621 276,66		621 276,66
7513	Recouvrements sur bénéficiaire tiers-payants et successions	6 321 144,76	219 569,46	6 101 575,30
752	Revenus des immeubles	379 881,38	2 290,88	377 590,50
7535	PCH	81 768,72	486,46	81 282,26
7581	Redevances pour concessions brevets licences marques procédés droits et valeurs similaires	6 069,69		6 069,69
7588	Autres produits divers de gestion courante	50 385,21		50 385,21
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits d'activité	7 564 076,61	222 346,80	7 341 729,81
761	Produits de participations	23 959,56		23 959,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	23 959,56		23 959,56
76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées	1 638 676,26	1 529 431,17	109 245,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées	1 638 676,26	1 529 431,17	109 245,09
7711	Dédits et pénalités perçus	1 850,00		1 850,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	14 289,76		14 289,76
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 352,00		9 352,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	58 152,43		58 152,43
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 500,00		1 500,00
7788	Produits exceptionnels divers	203 513,90	1 022,19	202 491,71

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	288 658,09	1 022,19	287 635,90
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	321 460 289,63	4 138 885,01	317 321 404,62
7135	Variation des stocks de produits	87 351,26		87 351,26
722	Immobilisations corporelles	1 962 356,19		1 962 356,19
7768	Neutralisation des Amortissements	7 301 612,00		7 301 612,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	3 196 124,35		3 196 124,35
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 547 443,80		12 547 443,80
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	12 547 443,80		12 547 443,80
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	334 007 733,43	4 138 885,01	329 868 848,42

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		595 456 304,89					595 456 304,89		595 456 304,89	
10222	FCTVA		118 381 595,65				3 476 492,15	121 858 087,80		121 858 087,80	
10228	Autres fonds		35 220 811,98					35 220 811,98		35 220 811,98	
1022	Sous Total compte 1022		153 602 407,63				3 476 492,15	157 078 899,78		157 078 899,78	
10251	Dons et legs en capital		130 687,02					130 687,02		130 687,02	
1025	Sous Total compte 1025		130 687,02					130 687,02		130 687,02	
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		10 118,16					10 118,16		10 118,16	
102	Sous Total compte 102		749 199 517,70				3 476 492,15	752 676 009,85		752 676 009,85	
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		434 215 031,78				30 785 457,19	465 000 488,97		465 000 488,97	
106	Sous Total compte 106		434 215 031,78				30 785 457,19	465 000 488,97		465 000 488,97	
10	Sous Total compte 10		1 183 414 549,4				34 261 949,34	1 217 676 498,4		1 217 676 498,82	
110	Report à nouveau solde créditeur		25 001 310,57	30 785 457,19	24 602 364,80			30 785 457,19	49 603 675,37		18 818 218,18
11	Sous Total compte 11		25 001 310,57	30 785 457,19	24 602 364,80			30 785 457,19	49 603 675,37		18 818 218,18

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
12	Résultat exercice excéd déficit		24 602 364,80	24 602 364,80				24 602 364,80	24 602 364,80		0,00
12	Sous Total compte 12		24 602 364,80	24 602 364,80				24 602 364,80	24 602 364,80		0,00
1311	Etat et établissements nationaux		6 976 356,84	30 000,00	3 031,00		790 098,21	30 000,00	7 769 486,05		7 739 486,05
1312	Régions		9 820 614,46	14 934,42			2 144 624,13	14 934,42	11 965 238,59		11 950 304,17
1313	Départements		1 547 652,16						1 547 652,16		1 547 652,16
1314	Communes et structures intercommunales		2 390 868,94				235 324,38		2 626 193,32		2 626 193,32
1315	Autres grpts coll.et coll. à statut part		94 556,00						94 556,00		94 556,00
1316	Autres établissements publics locaux		792 956,51				157 458,70		950 415,21		950 415,21
13172	FEDER		5 026 306,71						5 026 306,71		5 026 306,71
13173	FEOGA		62 694,96						62 694,96		62 694,96
1317	Sous Total compte 1317		5 089 001,67						5 089 001,67		5 089 001,67
1318	Autres		249 303,13						249 303,13		249 303,13
131	Sous Total compte 131		26 961 309,71	44 934,42	3 031,00		3 327 505,42	44 934,42	30 291 846,13		30 246 911,71

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1321	Etat et établissements nationaux		13 219 120,84				140 466,58		13 359 587,42		13 359 587,42
1322	Régions		6 542 754,53				1 643,56		6 544 398,09		6 544 398,09
1324	Communes et structures intercommunales		51 416,15						51 416,15		51 416,15
1325	Autres grpts coll.et coll. à statut part		178 810,12				180 507,83		359 317,95		359 317,95
1326	Autres établissements publics locaux		663 145,61						663 145,61		663 145,61
13272	FEDER		3 090 461,90						3 090 461,90		3 090 461,90
13278	Autres fonds européens		150,00						150,00		150,00
1327	Sous Total compte 1327		3 090 611,90						3 090 611,90		3 090 611,90
1328	Autres		380 121,00						380 121,00		380 121,00
132	Sous Total compte 132		24 125 980,15				322 617,97		24 448 598,12		24 448 598,12
1331	DGE		17 829 974,65						17 829 974,65		17 829 974,65
1332	Dotation départementale équipt colleges		19 067 792,05		1 109 674,00		1 271 856,00		21 449 322,05		21 449 322,05
1336	Dotation de soutien à l'investissement d		2 474 474,00						2 474 474,00		2 474 474,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1338	Autres		380 481,72						380 481,72		380 481,72
133	Sous Total compte 133		39 752 722,42		1 109 674,00		1 271 856,00		42 134 252,42		42 134 252,42
1345	Amendes de radars automatiques et de pol		8 552 596,00				716 108,00		9 268 704,00		9 268 704,00
134	Sous Total compte 134		8 552 596,00				716 108,00		9 268 704,00		9 268 704,00
1381	Etat et établissements nationaux		49 892,85				8 240,00		58 132,85		58 132,85
1384	Communes et structures intercommunales		143 995,17						143 995,17		143 995,17
13872	FEDER		56 262,15						56 262,15		56 262,15
1387	Sous Total compte 1387		56 262,15						56 262,15		56 262,15
138	Sous Total compte 138		250 150,17				8 240,00		258 390,17		258 390,17
13911	Etat et établissements nationaux	3 247 162,09		3 031,00	30 000,00	432 024,00		3 682 217,09	30 000,00	3 652 217,09	
13912	Régions	2 844 713,50			14 934,42	485 141,01		3 329 854,51	14 934,42	3 314 920,09	
13913	Départements	257 028,00				76 652,00		333 680,00		333 680,00	
13914	Communes et structures intercommunales	694 262,12				113 682,50		807 944,62		807 944,62	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13915	Autres grpts coll.et coll. à statut part	96 259,40						96 259,40		96 259,40	
13916	Autres établissements publics locaux	721 251,95				24 768,64		746 020,59		746 020,59	
139172	FEDER	2 374 811,14				191 831,00		2 566 642,14		2 566 642,14	
139173	FEOGA	39 737,51				3 114,00		42 851,51		42 851,51	
13917	Sous Total compte 13917	2 414 548,65				194 945,00		2 609 493,65		2 609 493,65	
13918	Autres	217 894,48				1 977,16		219 871,64		219 871,64	
1391	Sous Total compte 1391	10 493 120,19		3 031,00	44 934,42	1 329 190,31		11 825 341,50	44 934,42	11 780 407,08	
13931	DGE	11 870 338,64				464 474,00		12 334 812,64		12 334 812,64	
13932	Dotation départementale équipt colleges	12 129 085,05		1 109 674,00		1 285 988,00		14 524 747,05		14 524 747,05	
13936	Dotation de soutien à l'investissement	150 058,00				115 153,00		265 211,00		265 211,00	
13938	Autres	70 833,87				1 319,04		72 152,91		72 152,91	
1393	Sous Total compte 1393	24 220 315,56		1 109 674,00		1 866 934,04		27 196 923,60		27 196 923,60	
139	Sous Total compte 139	34 713 435,75		1 112 705,00	44 934,42	3 196 124,35		39 022 265,10	44 934,42	38 977 330,68	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13	Sous Total compte 13	34 713 435,75	99 642 758,45	1 157 639,42	1 157 639,42	3 196 124,35	5 646 327,39	39 067 199,52	106 446 725,26		67 379 525,74
1641	Emprunts en euros		198 406 163,10			15 333 759,26	16 300 000,00	15 333 759,26	214 706 163,10		199 372 403,84
16441	Opér afférentes à l'emprunt		3 250 932,00			1 493 518,00		1 493 518,00	3 250 932,00		1 757 414,00
1644	Sous Total compte 1644		3 250 932,00			1 493 518,00		1 493 518,00	3 250 932,00		1 757 414,00
164	Sous Total compte 164		201 657 095,10			16 827 277,26	16 300 000,00	16 827 277,26	217 957 095,10		201 129 817,84
165	Dép et caution reçus		5 803,30			9 353,27	8 675,20	9 353,27	14 478,50		5 125,23
16818	Autres prêteurs		31 633,18						31 633,18		31 633,18
1681	Sous Total compte 1681		31 633,18						31 633,18		31 633,18
16878	Autres organismes et particuliers					26 784,52	26 784,52	26 784,52	26 784,52		0,00
1687	Sous Total compte 1687					26 784,52	26 784,52	26 784,52	26 784,52		0,00
16884	Ints courus sur empts étabs financiers		790 243,65	790 243,65	831 694,57			790 243,65	1 621 938,22		831 694,57
1688	Sous Total compte 1688		790 243,65	790 243,65	831 694,57			790 243,65	1 621 938,22		831 694,57
168	Sous Total compte 168		821 876,83	790 243,65	831 694,57	26 784,52	26 784,52	817 028,17	1 680 355,92		863 327,75

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16	Sous Total compte 16		202 484 775,23	790 243,65	831 694,57	16 863 415,05	16 335 459,72	17 653 658,70	219 651 929,52		201 998 270,82
181	Cpte liaison : affectation	22 070 147,90						22 070 147,90		22 070 147,90	
18	Sous Total compte 18	22 070 147,90						22 070 147,90		22 070 147,90	
192	Plus ou moins-value cess d'immo	368 170,08					1 500,00	368 170,08	1 500,00	366 670,08	
193	Autres neutralisat° et régularisat° d'op	7 821 817,24		335 679,34				8 157 496,58		8 157 496,58	
198	Neutralisation des amortisSEMENTS	34 126 893,10				7 301 612,00		41 428 505,10		41 428 505,10	
19	Sous Total compte 19	42 316 880,42		335 679,34		7 301 612,00	1 500,00	49 954 171,76	1 500,00	49 952 671,76	
	Total classe 1	99 100 464,07	1 535 145 758,5	57 671 384,40	26 591 698,79	27 361 151,40	56 245 236,45	184 132 999,87	1 617 982 693,7	111 000 150,34	1 544 849 844,24
2031	Frais d'études	6 081 813,16			251 462,14	728 859,84	746 612,01	6 810 673,00	998 074,15	5 812 598,85	
2033	Frais d'insertion	63 522,46			1 620,00	16 092,00	21 924,00	79 614,46	23 544,00	56 070,46	
203	Sous Total compte 203	6 145 335,62			253 082,14	744 951,84	768 536,01	6 890 287,46	1 021 618,15	5 868 669,31	
204111	Biens, mobiliers matériel et études	1 493 075,87						1 493 075,87		1 493 075,87	
204112	Batiments et installations	6 826 888,74				200 000,00		7 026 888,74		7 026 888,74	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204113	Projets infrastructure intérêt national	105 000,00				90 000,00		195 000,00		195 000,00	
204114	Voiries	4 105 200,00				2 000 000,00		6 105 200,00		6 105 200,00	
20411	Sous Total compte 20411	12 530 164,61				2 290 000,00		14 820 164,61		14 820 164,61	
204121	Biens, mobiliers matériel et études	12 468,90						12 468,90		12 468,90	
204122	Batiments et installations	910 890,49						910 890,49		910 890,49	
20412	Sous Total compte 20412	923 359,39						923 359,39		923 359,39	
204132	Batiments et installations	1 831 529,51				7 440 755,00		9 272 284,51		9 272 284,51	
20413	Sous Total compte 20413	1 831 529,51				7 440 755,00		9 272 284,51		9 272 284,51	
204141	Biens, mobiliers matériel et études	22 885 951,49			189 947,29	95 798,00		22 981 749,49	189 947,29	22 791 802,20	
204142	Batiments et installations	51 423 352,69				3 461 410,34		54 884 763,03		54 884 763,03	
204143	Projets infrastructure intérêt national	7 782,16						7 782,16		7 782,16	
20414	Sous Total compte 20414	74 317 086,34			189 947,29	3 557 208,34		77 874 294,68	189 947,29	77 684 347,39	
204152	Batiments et installations	9 230 000,00				1 000 000,00		10 230 000,00		10 230 000,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20415	Sous Total compte 20415	9 230 000,00				1 000 000,00		10 230 000,00		10 230 000,00	
2041781	Biens, mobiliers matériel et études	1 808 544,51						1 808 544,51		1 808 544,51	
2041782	Batiments et installations	4 836 539,42				675 000,00		5 511 539,42		5 511 539,42	
204178	Sous Total compte 204178	6 645 083,93				675 000,00		7 320 083,93		7 320 083,93	
20417	Sous Total compte 20417	6 645 083,93				675 000,00		7 320 083,93		7 320 083,93	
204181	Biens, mobiliers matériel et études	9 416 832,94				385 812,38		9 802 645,32		9 802 645,32	
204182	Batiments et installations	559 199,67						559 199,67		559 199,67	
20418	Sous Total compte 20418	9 976 032,61				385 812,38		10 361 844,99		10 361 844,99	
2041	Sous Total compte 2041	115 453 256,39			189 947,29	15 348 775,72		130 802 032,11	189 947,29	130 612 084,82	
20421	Biens, mobiliers matériel et études	1 446 704,95			444 820,59	222 749,72		1 669 454,67	444 820,59	1 224 634,08	
20422	Batiments et installations	13 503 380,04				1 169 564,53		14 672 944,57		14 672 944,57	
2042	Sous Total compte 2042	14 950 084,99			444 820,59	1 392 314,25		16 342 399,24	444 820,59	15 897 578,65	
20431	Biens, mobiliers matériel et études	28 637,95						28 637,95		28 637,95	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20432	Batiments et installations	290 000,00				50 000,00		340 000,00		340 000,00	
2043	Sous Total compte 2043	318 637,95				50 000,00		368 637,95		368 637,95	
204421	Biens, mobiliers matériel et études	1 099,00			1 099,00			1 099,00	1 099,00		0,00
20442	Sous Total compte 20442	1 099,00			1 099,00			1 099,00	1 099,00		0,00
2044	Sous Total compte 2044	1 099,00			1 099,00			1 099,00	1 099,00		0,00
204	Sous Total compte 204	130 723 078,33			635 866,88	16 791 089,97		147 514 168,30	635 866,88	146 878 301,42	
2051	Concessions et droits similaires	6 329 007,18			155 192,46	741 077,81		7 070 084,99	155 192,46	6 914 892,53	
205	Sous Total compte 205	6 329 007,18			155 192,46	741 077,81		7 070 084,99	155 192,46	6 914 892,53	
20	Sous Total compte 20	143 197 421,13			1 044 141,48	18 277 119,62	768 536,01	161 474 540,75	1 812 677,49	159 661 863,26	
2111	Terrains nus	3 393 446,21						3 393 446,21		3 393 446,21	
2115	Terrains bâtis	15 806,41						15 806,41		15 806,41	
2117	Bois et forêts	557 705,91						557 705,91		557 705,91	
2118	Autres terrains	3 515 276,78						3 515 276,78		3 515 276,78	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
211	Sous Total compte 211	7 482 235,31						7 482 235,31		7 482 235,31	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	450 709,42				38 751,05		489 460,47		489 460,47	
2128	Autres agencet et aménagt terrains	2 058 649,82						2 058 649,82		2 058 649,82	
212	Sous Total compte 212	2 509 359,24				38 751,05		2 548 110,29		2 548 110,29	
21311	Batiments administratifs	46 013 048,05						46 013 048,05		46 013 048,05	
21312	Batiments scolaires	16 348 802,12				1 694,40		16 350 496,52		16 350 496,52	
21313	Batiments sociaux et médico-sociaux	3 672 938,14						3 672 938,14		3 672 938,14	
21314	Batiments culturels et sportifs	5 842,90						5 842,90		5 842,90	
21318	Autres batiments publics	7 718 460,40						7 718 460,40		7 718 460,40	
2131	Sous Total compte 2131	73 759 091,61				1 694,40		73 760 786,01		73 760 786,01	
21321	Immeubles de rapport	6 383 348,65						6 383 348,65		6 383 348,65	
21328	Autres batiments prives	1 676 823,33						1 676 823,33		1 676 823,33	
2132	Sous Total compte 2132	8 060 171,98						8 060 171,98		8 060 171,98	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21351	Batiments publics	19 464 875,50				1 908,00		19 466 783,50		19 466 783,50	
2135	Sous Total compte 2135	19 464 875,50				1 908,00		19 466 783,50		19 466 783,50	
213	Sous Total compte 213	101 284 139,09				3 602,40		101 287 741,49		101 287 741,49	
2151	Réseaux de voirie	969 383 470,62				37 812,61		969 421 283,23		969 421 283,23	
2152	Installations de voirie	24 468 329,53						24 468 329,53		24 468 329,53	
2153	Réseaux divers	29 566 349,82			42 339,03	107 533,51		29 673 883,33	42 339,03	29 631 544,30	
2157	Mat et outillage tech	19 906 901,82			1 203 527,94	1 198 584,89		21 105 486,71	1 203 527,94	19 901 958,77	
2158	Autres installations, matériel outillage	5 214,00						5 214,00		5 214,00	
215	Sous Total compte 215	1 043 330 265,7			1 245 866,97	1 343 931,01		1 044 674 196,8	1 245 866,97	1 043 428 329,8	
216	Collections et oeuvres d'art	1 873 238,53				5 708,58		1 878 947,11		1 878 947,11	
21728	Autres agencement	27 685,91						27 685,91		27 685,91	
2172	Sous Total compte 2172	27 685,91						27 685,91		27 685,91	
217312	Batiments scolaires	100 202 014,87						100 202 014,87		100 202 014,87	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21731	Sous Total compte 21731	100 202 014,87						100 202 014,87		100 202 014,87	
21735	IGAAC constructions	36 266 026,72				25 850,22		36 291 876,94		36 291 876,94	
2173	Sous Total compte 2173	136 468 041,59				25 850,22		136 493 891,81		136 493 891,81	
21753	Réseaux divers	13 620,60				14 061,29		27 681,89		27 681,89	
21757	Mat et outillage tech	285 801,35				2 258,39		288 059,74		288 059,74	
2175	Sous Total compte 2175	299 421,95				16 319,68		315 741,63		315 741,63	
217	Sous Total compte 217	136 795 149,45				42 169,90		136 837 319,35		136 837 319,35	
2181	Instal gales agent amngts divers	2 305 008,89				1 241 327,05		3 546 335,94		3 546 335,94	
2182	Mat de transport	23 186 318,48			59 939,85	1 580 391,43		24 766 709,91	59 939,85	24 706 770,06	
21831	Mat informatique scolaire	1 317 099,72				452 043,79		1 769 143,51		1 769 143,51	
21838	Autre mat informatique	4 601 847,42			30 443,80	745 327,65		5 347 175,07	30 443,80	5 316 731,27	
2183	Sous Total compte 2183	5 918 947,14			30 443,80	1 197 371,44		7 116 318,58	30 443,80	7 085 874,78	
21841	Mat de bureau et mobilier scolaires	4 441 133,59				74 301,68		4 515 435,27		4 515 435,27	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21848	Autres mat de bureau et mobilier	12 353 684,45			8 334,39	66 504,47		12 420 188,92	8 334,39	12 411 854,53	
2184	Sous Total compte 2184	16 794 818,04			8 334,39	140 806,15		16 935 624,19	8 334,39	16 927 289,80	
2185	Téléphonie	719 135,29				134 107,02		853 242,31		853 242,31	
2188	Autres	40 714 274,61				359 763,47		41 074 038,08		41 074 038,08	
218	Sous Total compte 218	89 638 502,45			98 718,04	4 653 766,56		94 292 269,01	98 718,04	94 193 550,97	
21	Sous Total compte 21	1 382 912 889,4			1 344 585,01	6 087 929,50		1 389 000 819,3	1 344 585,01	1 387 656 234,3	
2282	Mat de transport	16 060,00						16 060,00		16 060,00	
228	Sous Total compte 228	16 060,00						16 060,00		16 060,00	
2293	Droit affectant : Dépt		20 077,19						20 077,19		20 077,19
229	Sous Total compte 229		20 077,19						20 077,19		20 077,19
22	Sous Total compte 22	16 060,00	20 077,19					16 060,00	20 077,19		4 017,19
2312	Agencements et aménagements de terrains	134 969,65				80 441,19		215 410,84		215 410,84	
231311	Bâts administratifs	2 829 250,72						2 829 250,72		2 829 250,72	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
231312	Bâtiments scolaires	73 328,97						73 328,97		73 328,97	
23131	Sous Total compte 23131	2 902 579,69						2 902 579,69		2 902 579,69	
231351	Bâtiments publics	9 259 507,82				7 637 284,27		16 896 792,09		16 896 792,09	
23135	Sous Total compte 23135	9 259 507,82				7 637 284,27		16 896 792,09		16 896 792,09	
2313	Sous Total compte 2313	12 162 087,51				7 637 284,27		19 799 371,78		19 799 371,78	
23151	Réseaux de voirie	28 645 612,09				7 018 045,31	11 908,75	35 663 657,40	11 908,75	35 651 748,65	
23152	Installations de voirie	1 339 808,51				1 278 387,31		2 618 195,82		2 618 195,82	
23153	Réseaux divers	3 261 630,48				1 060 466,84		4 322 097,32		4 322 097,32	
2315	Sous Total compte 2315	33 247 051,08				9 356 899,46	11 908,75	42 603 950,54	11 908,75	42 592 041,79	
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	262 036,07				53 499,23		315 535,30		315 535,30	
2317312	Bâtiments scolaires	296 746,70						296 746,70		296 746,70	
231731	Sous Total compte 231731	296 746,70						296 746,70		296 746,70	
231735	Instal gales agentc amégts const	148 717,86				209 412,46		358 130,32		358 130,32	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
23173	Sous Total compte 23173	445 464,56				209 412,46		654 877,02		654 877,02	
2317	Sous Total compte 2317	445 464,56				209 412,46		654 877,02		654 877,02	
231	Sous Total compte 231	46 251 608,87				17 337 536,61	11 908,75	63 589 145,48	11 908,75	63 577 236,73	
236	Avances et acomptes versés aux EPLE	311 783,74						311 783,74		311 783,74	
238	Avances versées cdes immob corpo	47 823,00						47 823,00		47 823,00	
23	Sous Total compte 23	46 611 215,61				17 337 536,61	11 908,75	63 948 752,22	11 908,75	63 936 843,47	
242	Mises à dispo transf compétences	1 471 560,84						1 471 560,84		1 471 560,84	
248	Autres mises en affectation	122 354,19						122 354,19		122 354,19	
24	Sous Total compte 24	1 593 915,03						1 593 915,03		1 593 915,03	
261	Titres de participation	2 272 963,22				20 000,00		2 292 963,22		2 292 963,22	
266	Autres formes de participation	10 000,00						10 000,00		10 000,00	
26	Sous Total compte 26	2 282 963,22				20 000,00		2 302 963,22		2 302 963,22	
272	Titres immob : droit de créance	525,24						525,24		525,24	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2743	Prêts au personnel		1 568,00			6 890,84	6 490,84	6 890,84	8 058,84		1 168,00
2744	Prêts d'honneur	5 036,33						5 036,33		5 036,33	
2748	Autres prêts	1 176 877,84				130 000,00	190 591,12	1 306 877,84	190 591,12	1 116 286,72	
274	Sous Total compte 274	1 181 914,17	1 568,00			136 890,84	197 081,96	1 318 805,01	198 649,96	1 120 155,05	
2761	Créances avances garantie emprunt					39 275,99		39 275,99		39 275,99	
27638	Autres etab pub	70 000,00						70 000,00		70 000,00	
2763	Sous Total compte 2763	70 000,00						70 000,00		70 000,00	
276	Sous Total compte 276	70 000,00				39 275,99		109 275,99		109 275,99	
27	Sous Total compte 27	1 252 439,41	1 568,00			176 166,83	197 081,96	1 428 606,24	198 649,96	1 229 956,28	
28031	Frais études		1 941 688,31	251 462,14			229 893,51	251 462,14	2 171 581,82		1 920 119,68
28033	Frais d'insertion		16 660,57	1 620,00			3 551,00	1 620,00	20 211,57		18 591,57
2803	Sous Total compte 2803		1 958 348,88	253 082,14			233 444,51	253 082,14	2 191 793,39		1 938 711,25
2804111	Biens, mobiliers matériel et études		1 481 835,87						1 481 835,87		1 481 835,87

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804112	Batiments et installations		910 313,00				149 399,00		1 059 712,00		1 059 712,00
2804113	Projets infrastructure intérêt national		60 750,00				61 500,00		122 250,00		122 250,00
2804114	Voiries		330 000,00				821 040,00		1 151 040,00		1 151 040,00
280411	Sous Total compte 280411		2 782 898,87				1 031 939,00		3 814 837,87		3 814 837,87
2804121	Biens, mobiliers matériel et études		12 468,90						12 468,90		12 468,90
2804122	Batiments et installations		535 395,00				60 567,00		595 962,00		595 962,00
280412	Sous Total compte 280412		547 863,90				60 567,00		608 430,90		608 430,90
2804132	Batiments et installations		60 941,00				62 872,00		123 813,00		123 813,00
280413	Sous Total compte 280413		60 941,00				62 872,00		123 813,00		123 813,00
2804141	Biens, mobiliers matériel et études		22 302 378,11	189 947,29			128 731,07	189 947,29	22 431 109,18		22 241 161,89
2804142	Batiments et installations		12 707 063,00				2 297 821,00		15 004 884,00		15 004 884,00
2804143	Projets infrastructure intérêt national		582,00				194,00		776,00		776,00
280414	Sous Total compte 280414		35 010 023,11	189 947,29			2 426 746,07	189 947,29	37 436 769,18		37 246 821,89

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804152	Batiments et installations		410 666,00				307 666,00		718 332,00		718 332,00
280415	Sous Total compte 280415		410 666,00				307 666,00		718 332,00		718 332,00
2804178	Biens, mobiliers matériel et études		1 805 715,61				706,00		1 806 421,61		1 806 421,61
2804178	Batiments et installations		1 406 287,00				239 001,00		1 645 288,00		1 645 288,00
2804178	Sous Total compte 2804178		3 212 002,61				239 707,00		3 451 709,61		3 451 709,61
280417	Sous Total compte 280417		3 212 002,61				239 707,00		3 451 709,61		3 451 709,61
2804181	Biens, mobiliers matériel et études		8 941 226,81				98 358,00		9 039 584,81		9 039 584,81
2804182	Batiments et installations		200 273,83				30 766,00		231 039,83		231 039,83
280418	Sous Total compte 280418		9 141 500,64				129 124,00		9 270 624,64		9 270 624,64
28041	Sous Total compte 28041		51 165 896,13	189 947,29			4 258 621,07	189 947,29	55 424 517,20		55 234 569,91
280421	Biens, mobiliers matériel et études		685 207,59	444 820,59			233 227,00	444 820,59	918 434,59		473 614,00
280422	Batiments et installations		3 117 962,00				574 907,00		3 692 869,00		3 692 869,00
28042	Sous Total compte 28042		3 803 169,59	444 820,59			808 134,00	444 820,59	4 611 303,59		4 166 483,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280431	Biens, mobiliers matériel et études		31 992,96						31 992,96		31 992,96
280432	Batiments et installations		22 325,00				9 663,00		31 988,00		31 988,00
28043	Sous Total compte 28043		54 317,96				9 663,00		63 980,96		63 980,96
2804421	Biens, mobiliers matériel et études		876,00	1 099,00			223,00	1 099,00	1 099,00		0,00
280442	Sous Total compte 280442		876,00	1 099,00			223,00	1 099,00	1 099,00		0,00
28044	Sous Total compte 28044		876,00	1 099,00			223,00	1 099,00	1 099,00		0,00
2804	Sous Total compte 2804		55 024 259,68	635 866,88			5 076 641,07	635 866,88	60 100 900,75		59 465 033,87
28051	Concessions et droits similaires		5 144 561,09	144 016,75			504 765,91	144 016,75	5 649 327,00		5 505 310,25
2805	Sous Total compte 2805		5 144 561,09	144 016,75			504 765,91	144 016,75	5 649 327,00		5 505 310,25
280	Sous Total compte 280		62 127 169,65	1 032 965,77			5 814 851,49	1 032 965,77	67 942 021,14		66 909 055,37
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		62 950,53				8 791,00		71 741,53		71 741,53
28128	Amort autres agent amégat terr		888 223,00				109 905,00		998 128,00		998 128,00
2812	Sous Total compte 2812		951 173,53				118 696,00		1 069 869,53		1 069 869,53

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281311	Bâts administratifs		6 550 720,37				847 524,00		7 398 244,37		7 398 244,37
281312	Bâtiments scolaires		2 351 330,00				316 299,00		2 667 629,00		2 667 629,00
281313	Bâts sociaux médico-sociaux		19 193,00				1 129,00		20 322,00		20 322,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs		233,00				233,00		466,00		466,00
281318	Amort autres bâtiments publics		28 971,00				9 657,00		38 628,00		38 628,00
28131	Sous Total compte 28131		8 950 447,37				1 174 842,00		10 125 289,37		10 125 289,37
281321	Immeubles de rapport		48 223,00				3 033,00		51 256,00		51 256,00
281328	Amort autres bâts privés		129 380,00				24 416,00		153 796,00		153 796,00
28132	Sous Total compte 28132		177 603,00				27 449,00		205 052,00		205 052,00
281351	Bâtiments publics		9 651 022,70				1 469 832,00		11 120 854,70		11 120 854,70
28135	Sous Total compte 28135		9 651 022,70				1 469 832,00		11 120 854,70		11 120 854,70
2813	Sous Total compte 2813		18 779 073,07				2 672 123,00		21 451 196,07		21 451 196,07
28152	Installations de voirie		4 351 768,00				788 796,00		5 140 564,00		5 140 564,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28153	Réseaux divers		9 564 401,00	27 506,00		1 210 189,00		27 506,00	10 774 590,00		10 747 084,00
28157	Amort mat outil techn		9 499 180,74	906 674,24		683 491,57		906 674,24	10 182 672,31		9 275 998,07
28158	Autres installations, mat outil techniqu		3 260,00			868,00			4 128,00		4 128,00
2815	Sous Total compte 2815		23 418 609,74	934 180,24		2 683 344,57		934 180,24	26 101 954,31		25 167 774,07
2817312	Bâtiments scolaires		13 136 371,08			1 776 455,00			14 912 826,08		14 912 826,08
281731	Sous Total compte 281731		13 136 371,08			1 776 455,00			14 912 826,08		14 912 826,08
281735	Instal gales agenct amégts const		18 602 520,32			1 801 096,00			20 403 616,32		20 403 616,32
28173	Sous Total compte 28173		31 738 891,40			3 577 551,00			35 316 442,40		35 316 442,40
281753	Réseaux divers		434,00			680,00			1 114,00		1 114,00
281757	Amort mat outil techn		54 286,00			47 747,00			102 033,00		102 033,00
28175	Sous Total compte 28175		54 720,00			48 427,00			103 147,00		103 147,00
2817	Sous Total compte 2817		31 793 611,40			3 625 978,00			35 419 589,40		35 419 589,40
28181	Instal gales agenct amngts divers		235 573,86			109 125,00			344 698,86		344 698,86

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28182	Mat de transport		15 830 066,49	57 708,39			978 617,66	57 708,39	16 808 684,15		16 750 975,76
281831	Mat informatique scolaire		945 271,35				201 019,91		1 146 291,26		1 146 291,26
281838	Amort autre mat infom		5 899 206,79	20 468,32			300 188,70	20 468,32	6 199 395,49		6 178 927,17
28183	Sous Total compte 28183		6 844 478,14	20 468,32			501 208,61	20 468,32	7 345 686,75		7 325 218,43
281841	Mat de bureau et mobilier scolaires		961 732,29				81 583,48		1 043 315,77		1 043 315,77
281848	Autres mat de bureau et mobilier		1 161 309,13	7 724,43			42 743,79	7 724,43	1 204 052,92		1 196 328,49
28184	Sous Total compte 28184		2 123 041,42	7 724,43			124 327,27	7 724,43	2 247 368,69		2 239 644,26
28185	Mat de téléphonie		563 412,91				52 779,11		616 192,02		616 192,02
28188	Amort autres		6 416 778,48				338 533,18		6 755 311,66		6 755 311,66
2818	Sous Total compte 2818		32 013 351,30	85 901,14			2 104 590,83	85 901,14	34 117 942,13		34 032 040,99
281	Sous Total compte 281		106 955 819,04	1 020 081,38			11 204 732,40	1 020 081,38	118 160 551,44		117 140 470,06
28282	Mat de transport		8 030,00						8 030,00		8 030,00
2828	Sous Total compte 2828		8 030,00						8 030,00		8 030,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
282	Sous Total compte 282		8 030,00						8 030,00		8 030,00
28	Sous Total compte 28		169 091 018,69	2 053 047,15			17 019 583,89	2 053 047,15	186 110 602,58		184 057 555,43
	Total classe 2	1 577 866 904,2	169 112 663,88	2 053 047,15	2 388 726,49	41 898 752,56	17 997 110,61	1 621 818 703,4	189 498 500,98	1 616 399 003,0	184 078 800,62
3212	Produits d'entretien	705 891,23		722 267,69	705 891,23			1 428 158,92	705 891,23	722 267,69	
321	Sous Total compte 321	705 891,23		722 267,69	705 891,23			1 428 158,92	705 891,23	722 267,69	
32	Sous Total compte 32	705 891,23		722 267,69	705 891,23			1 428 158,92	705 891,23	722 267,69	
355	Produits finis	59 493,20				87 351,26	59 493,20	146 844,46	59 493,20	87 351,26	
35	Sous Total compte 35	59 493,20				87 351,26	59 493,20	146 844,46	59 493,20	87 351,26	
	Total classe 3	765 384,43		722 267,69	705 891,23	87 351,26	59 493,20	1 575 003,38	765 384,43	809 618,95	
4011	Fournisseurs		4 850 009,20	79 262 037,15	79 028 620,15			79 262 037,15	83 878 629,35		4 616 592,20
40173	Fournisseurs pénal retard exé march pub		4 651,20	51,20				51,20	4 651,20		4 600,00
4017	Sous Total compte 4017		4 651,20	51,20				51,20	4 651,20		4 600,00
401	Sous Total compte 401		4 854 660,40	79 262 088,35	79 028 620,15			79 262 088,35	83 883 280,55		4 621 192,20

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4021	Bénéficiaires aide sociale		1 189 542,31	50 297 385,71	50 476 965,26			50 297 385,71	51 666 507,57		1 369 121,86
4027	Bénéficiaire de l'aide sociale Cessions		1 506,39	1 506,39				1 506,39	1 506,39		0,00
402	Sous Total compte 402		1 191 048,70	50 298 892,10	50 476 965,26			50 298 892,10	51 668 013,96		1 369 121,86
4041	Fournis immob		12 139,40	19 777 495,14	22 377 066,49			19 777 495,14	22 389 205,89		2 611 710,75
40471	Fournis immob - Retenues de garantie		43 840,25	19 584,98	6 224,64			19 584,98	50 064,89		30 479,91
40472	Fournis immob - Cessions, Oppos.			111 800,61	165 244,46			111 800,61	165 244,46		53 443,85
40473	Fournis immob pénal retard exéc marchés		43 650,00		20 100,00				63 750,00		63 750,00
4047	Sous Total compte 4047		87 490,25	131 385,59	191 569,10			131 385,59	279 059,35		147 673,76
404	Sous Total compte 404		99 629,65	19 908 880,73	22 568 635,59			19 908 880,73	22 668 265,24		2 759 384,51
408	Fournis factures non parvenues		4 839 768,33	4 839 768,33	7 753 523,16			4 839 768,33	12 593 291,49		7 753 523,16
40	Sous Total compte 40		10 985 107,08	154 309 629,51	159 827 744,16			154 309 629,51	170 812 851,24		16 503 221,73
4111	Redevables - amiable	3 175 962,47		2 886 462,32	5 343 379,21			6 062 424,79	5 343 379,21	719 045,58	
4116	Redevables - contentieux	206 340,65		577 379,44	414 666,83			783 720,09	414 666,83	369 053,26	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
411	Sous Total compte 411	3 382 303,12		3 463 841,76	5 758 046,04			6 846 144,88	5 758 046,04	1 088 098,84	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	29 609,66		387 719,92	373 390,86			417 329,58	373 390,86	43 938,72	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	21 653,59		34 757,99	26 561,16			56 411,58	26 561,16	29 850,42	
414	Sous Total compte 414	51 263,25		422 477,91	399 952,02			473 741,16	399 952,02	73 789,14	
4151	Traites coupe bois régim forest amiable			18 875,90	18 875,90			18 875,90	18 875,90		0,00
415	Sous Total compte 415			18 875,90	18 875,90			18 875,90	18 875,90		0,00
418	Redevables produits non encore facturés	463,00		28 521,32	463,00			28 984,32	463,00	28 521,32	
41	Sous Total compte 41	3 434 029,37		3 933 716,89	6 177 336,96			7 367 746,26	6 177 336,96	1 190 409,30	
421	Personnel - rémunérations dues		0,36	45 997 055,03	46 014 051,89			45 997 055,03	46 014 052,25		16 997,22
427	Personnel - oppositions			84 039,51	84 039,51			84 039,51	84 039,51		0,00
4282	Dettes provisionnées pour congés à payer				109 222,59				109 222,59		109 222,59
4286	Personnel - autres charges à payer				27 368,05				27 368,05		27 368,05
4287	Personnel - produits à recevoir	340 000,00			340 000,00			340 000,00	340 000,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
428	Sous Total compte 428	340 000,00			476 590,64			340 000,00	476 590,64		136 590,64
42	Sous Total compte 42	340 000,00	0,36	46 081 094,54	46 574 682,04			46 421 094,54	46 574 682,40		153 587,86
431	Sécurité sociale			10 943 036,12	10 943 036,12			10 943 036,12	10 943 036,12		0,00
437	Autres organismes sociaux		12 614,41	20 915 846,12	20 918 542,74			20 915 846,12	20 931 157,15		15 311,03
4386	Organismes soc - autres charges à payer				625 244,64				625 244,64		625 244,64
438	Sous Total compte 438				625 244,64				625 244,64		625 244,64
43	Sous Total compte 43		12 614,41	31 858 882,24	32 486 823,50			31 858 882,24	32 499 437,91		640 555,67
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	18 807,13		787 620,01	591 962,21			806 427,14	591 962,21	214 464,93	
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	1 900 465,07		255 078,99	553 260,93			2 155 544,06	553 260,93	1 602 283,13	
441	Sous Total compte 441	1 919 272,20		1 042 699,00	1 145 223,14			2 961 971,20	1 145 223,14	1 816 748,06	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		102 763,00	1 231 320,32	1 236 765,07			1 231 320,32	1 339 528,07		108 207,75
442	Sous Total compte 442		102 763,00	1 231 320,32	1 236 765,07			1 231 320,32	1 339 528,07		108 207,75
44311	Opér particul avec Etat dépenses		41 723,32	2 950 390,32	2 908 667,00			2 950 390,32	2 950 390,32		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable	223 288,96		106 544 920,11	101 221 932,83			106 768 209,07	101 221 932,83	5 546 276,24	
44316	Opér particul avec Etat rec contentieux			37 834,42	8 334,32			37 834,42	8 334,32	29 500,10	
4431	Sous Total compte 4431	223 288,96	41 723,32	109 533 144,85	104 138 934,15			109 756 433,81	104 180 657,47	5 575 776,34	
44321	Opér particul avec Région dépenses		1 493 130,90	4 479 392,70	4 479 392,70			4 479 392,70	5 972 523,60		1 493 130,90
4432	Sous Total compte 4432		1 493 130,90	4 479 392,70	4 479 392,70			4 479 392,70	5 972 523,60		1 493 130,90
44331	Opérations particulières avec l'État et		972 948,25	5 643 948,25	12 111 755,00			5 643 948,25	13 084 703,25		7 440 755,00
44332	Opér particul avec Dépt rec amiable	4 130,04		103 550,19	107 680,23			107 680,23	107 680,23		0,00
44336	Opér particul avec Dépt rec contentieux	33 268,49		4 130,04	1 190,32			37 398,53	1 190,32	36 208,21	
4433	Sous Total compte 4433	37 398,53	972 948,25	5 751 628,48	12 220 625,55			5 789 027,01	13 193 573,80		7 404 546,79
44341	Opér part av Etat communes dépenses		70 905,06	3 829 339,74	4 082 443,43			3 829 339,74	4 153 348,49		324 008,75
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable			3 044,30	1 754,30			3 044,30	1 754,30	1 290,00	
4434	Sous Total compte 4434		70 905,06	3 832 384,04	4 084 197,73			3 832 384,04	4 155 102,79		322 718,75
44351	Opér particul grp dépenses			1 540 000,00	1 540 000,00			1 540 000,00	1 540 000,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44352	Opér particul avec grp recettes amiable			11 153,01				11 153,01		11 153,01	
4435	Sous Total compte 4435			1 551 153,01	1 540 000,00			1 551 153,01	1 540 000,00	11 153,01	
44381	Autres EPL - dépenses		2 714 542,34	14 795 257,31	15 323 047,37			14 795 257,31	18 037 589,71		3 242 332,40
4438	Sous Total compte 4438		2 714 542,34	14 795 257,31	15 323 047,37			14 795 257,31	18 037 589,71		3 242 332,40
443	Sous Total compte 443	260 687,49	5 293 249,87	139 942 960,39	141 786 197,50			140 203 647,88	147 079 447,37		6 875 799,49
444	Opérat pour cpte communauté européenne				718,49				718,49		718,49
44551	Etat - TVA à décaisser		47 360,00	188 266,00	161 915,00			188 266,00	209 275,00		21 009,00
4455	Sous Total compte 4455		47 360,00	188 266,00	161 915,00			188 266,00	209 275,00		21 009,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations		16 356,52	16 356,52				16 356,52	16 356,52		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	6 782,99		228 604,50	207 141,02			235 387,49	207 141,02	28 246,47	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	62 263,00		669 810,00	675 798,00			732 073,00	675 798,00	56 275,00	
4456	Sous Total compte 4456	69 045,99	16 356,52	914 771,02	882 939,02			983 817,01	899 295,54	84 521,47	
44571	Etat - TVA collectée			158 022,96	158 825,21			158 022,96	158 825,21		802,25

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4457	Sous Total compte 4457			158 022,96	158 825,21			158 022,96	158 825,21		802,25
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé			294 522,00	294 522,00			294 522,00	294 522,00		0,00
44585	TVA à régulariser - retenue de garantie	340,50						340,50		340,50	
445888	Taxes chiffre d'aff à régul ou attente	77 625,00			18 225,00			77 625,00	18 225,00	59 400,00	
44588	Sous Total compte 44588	77 625,00			18 225,00			77 625,00	18 225,00	59 400,00	
4458	Sous Total compte 4458	77 965,50		294 522,00	312 747,00			372 487,50	312 747,00	59 740,50	
445	Sous Total compte 445	147 011,49	63 716,52	1 555 581,98	1 516 426,23			1 702 593,47	1 580 142,75	122 450,72	
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés		27 877,31	1 060 779,64	1 033 217,39			1 060 779,64	1 061 094,70		315,06
4486	Etat - autres charges à payer		499,84	499,84	11 890,06			499,84	12 389,90		11 890,06
4487	Etat - produits à recevoir	474 643,00		2 046 088,93	474 643,00			2 520 731,93	474 643,00	2 046 088,93	
448	Sous Total compte 448	474 643,00	499,84	2 046 588,77	486 533,06			2 521 231,77	487 032,90	2 034 198,87	
44	Sous Total compte 44	2 801 614,18	5 488 106,54	146 879 930,10	147 205 080,88			149 681 544,28	152 693 187,42		3 011 643,14
451001	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		594 288,37	10 631 812,65	6 190 280,34			10 631 812,65	6 784 568,71	3 847 243,94	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
451003	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	4 365 969,96		3 883 114,48	4 478 672,68			8 249 084,44	4 478 672,68	3 770 411,76	
451	Sous Total compte 451	4 365 969,96	594 288,37	14 514 927,13	10 668 953,02			18 880 897,09	11 263 241,39	7 617 655,70	
4532	Fonds communs des services d'hébergement		73 761,97	44 254,63	38 727,77			44 254,63	112 489,74		68 235,11
4536	Fonds contractuels à répartir par le Con		38 020,84						38 020,84		38 020,84
453	Sous Total compte 453		111 782,81	44 254,63	38 727,77			44 254,63	150 510,58		106 255,95
45	Sous Total compte 45	4 365 969,96	706 071,18	14 559 181,76	10 707 680,79			18 925 151,72	11 413 751,97	7 511 399,75	
4621	Créances cess immob - amiable			1 500,00	1 500,00			1 500,00	1 500,00		0,00
462	Sous Total compte 462			1 500,00	1 500,00			1 500,00	1 500,00		0,00
4632	Empt publics - intérêts à payer			187 068,78	187 068,78			187 068,78	187 068,78		0,00
463	Sous Total compte 463			187 068,78	187 068,78			187 068,78	187 068,78		0,00
4648	Autres encaissement pour compte particul				1 107,56				1 107,56		1 107,56
464	Sous Total compte 464				1 107,56				1 107,56		1 107,56
466	Excédit de verSEment		24 833,37	110 870,06	103 928,10			110 870,06	128 761,47		17 891,41

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs		995 415,34	30 405 997,53	30 027 257,00			30 405 997,53	31 022 672,34		616 674,81
4671	Sous Total compte 4671		995 415,34	30 405 997,53	30 027 257,00			30 405 997,53	31 022 672,34		616 674,81
46721	Débiteurs divers - amiable	2 381 532,05		18 667 505,45	18 818 873,49			21 049 037,50	18 818 873,49	2 230 164,01	
46726	Débiteurs divers - contentieux	531 211,30		529 201,55	613 690,74			1 060 412,85	613 690,74	446 722,11	
4672	Sous Total compte 4672	2 912 743,35		19 196 707,00	19 432 564,23			22 109 450,35	19 432 564,23	2 676 886,12	
467311	Débiteurs indûs - RMI amiable	5 199,25			766,88			5 199,25	766,88	4 432,37	
467316	Débiteurs indûs - RMI contentieux	24 187,81			3 058,63			24 187,81	3 058,63	21 129,18	
46731	Sous Total compte 46731	29 387,06			3 825,51			29 387,06	3 825,51	25 561,55	
467331	Débiteurs indûs - APA amiable	29 538,51		155 398,87	165 833,88			184 937,38	165 833,88	19 103,50	
467336	Débiteurs indûs - APA contentieux	20 646,29		8 450,38	19 402,87			29 096,67	19 402,87	9 693,80	
46733	Sous Total compte 46733	50 184,80		163 849,25	185 236,75			214 034,05	185 236,75	28 797,30	
467341	Débiteurs indûs - RSA amiable	169 068,62		232 363,62	160 365,34			401 432,24	160 365,34	241 066,90	
467346	Débiteurs indûs - RSA contentieux	394 691,68		120 697,88	132 007,72			515 389,56	132 007,72	383 381,84	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46734	Sous Total compte 46734	563 760,30		353 061,50	292 373,06			916 821,80	292 373,06	624 448,74	
467351	Débiteurs d'indus PCH Amiable	27 157,39		8 790,51	15 563,85			35 947,90	15 563,85	20 384,05	
467356	Débiteurs d'indus PCH Contentieux	11 570,78		3 899,28	8 556,11			15 470,06	8 556,11	6 913,95	
46735	Sous Total compte 46735	38 728,17		12 689,79	24 119,96			51 417,96	24 119,96	27 298,00	
4673	Sous Total compte 4673	682 060,33		529 600,54	505 555,28			1 211 660,87	505 555,28	706 105,59	
467	Sous Total compte 467	3 594 803,68	995 415,34	50 132 305,07	49 965 376,51			53 727 108,75	50 960 791,85	2 766 316,90	
4686	Divers - charges à payer		65 297,25	65 297,25	53 289,44			65 297,25	118 586,69		53 289,44
4687	Divers - produits à recevoir	15 259,34		4 845,69	15 259,34			20 105,03	15 259,34	4 845,69	
468	Sous Total compte 468	15 259,34	65 297,25	70 142,94	68 548,78			85 402,28	133 846,03		48 443,75
46	Sous Total compte 46	3 610 063,02	1 085 545,96	50 501 886,85	50 327 529,73			54 111 949,87	51 413 075,69	2 698 874,18	
4711	Verst des régisseurs			4 292,90	4 292,90			4 292,90	4 292,90		0,00
4712	Viremts réimputés		10 543,40	412 321,03	467 708,89			412 321,03	478 252,29		65 931,26
47131	Raet : verst contrib directes			88 492 023,00	88 492 023,00			88 492 023,00	88 492 023,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47132	Raet : verst dgf			66 669 891,00	67 881 387,00			66 669 891,00	67 881 387,00		1 211 496,00
47133	Raet : fonds d'emprunt			5 000 000,00	5 000 000,00			5 000 000,00	5 000 000,00		0,00
47134	Raet : subv			2 802 370,75	2 802 520,75			2 802 370,75	2 802 520,75		150,00
47138	Raet : autres		176 293,04	158 551 679,29	162 034 753,08			158 551 679,29	162 211 046,12		3 659 366,83
4713	Sous Total compte 4713		176 293,04	321 515 964,04	326 210 683,83			321 515 964,04	326 386 976,87		4 871 012,83
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		204,42	22 996,02	33 059,35			22 996,02	33 263,77		10 267,75
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		18,90	1 813 239,44	1 827 144,07			1 813 239,44	1 827 162,97		13 923,53
47141	Sous Total compte 47141		223,32	1 836 235,46	1 860 203,42			1 836 235,46	1 860 426,74		24 191,28
47143	Flux d'encaissements à réimputer			19 984,71	20 066,79			19 984,71	20 066,79		82,08
4714	Sous Total compte 4714		223,32	1 856 220,17	1 880 270,21			1 856 220,17	1 880 493,53		24 273,36
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra		4 494,45	8 803,56	4 609,11			8 803,56	9 103,56		300,00
47172	Recettes relevé BDF - Héra		28,00						28,00		28,00
47173	Recettes relevé DFT Hors Héra		111,00		-111,00						0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4717	Sous Total compte 4717		4 633,45	8 803,56	4 498,11			8 803,56	9 131,56		328,00
4718	Autres recettes à régulariser			4 421 576,79	4 440 787,22			4 421 576,79	4 440 787,22		19 210,43
471	Sous Total compte 471		191 693,21	328 219 178,49	333 008 241,16			328 219 178,49	333 199 934,37		4 980 755,88
47211	DACR - rembst annuités emprunts			20 130 699,05	20 200 234,87			20 130 699,05	20 200 234,87		69 535,82
47212	RMI RSA versement aux organismes payeurs	91 396,69		35 430 847,47	35 419 609,92			35 522 244,16	35 419 609,92	102 634,24	
47218	DACR - autres dépenses	2 961,82		3 102 649,44	3 070 362,38			3 105 611,26	3 070 362,38	35 248,88	
4721	Sous Total compte 4721	94 358,51		58 664 195,96	58 690 207,17			58 758 554,47	58 690 207,17	68 347,30	
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			585,90	585,90			585,90	585,90		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul	1 011,12		2 278 706,97	2 278 706,97			2 279 718,09	2 278 706,97	1 011,12	
472	Sous Total compte 472	95 369,63		60 943 488,83	60 969 500,04			61 038 858,46	60 969 500,04	69 358,42	
4751	Redevables sur rôle	160,09			160,09			160,09	160,09		0,00
4757	Produits sur rôle		161 940,47						161 940,47		161 940,47
475	Sous Total compte 475	160,09	161 940,47		160,09			160,09	162 100,56		161 940,47

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4781	Frais de poursuites rattachés	162,50						162,50		162,50	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,78		0,79	1,26			1,57	1,26	0,31	
478	Sous Total compte 478	163,28		0,79	1,26			164,07	1,26	162,81	
47	Sous Total compte 47	95 693,00	353 633,68	389 162 668,11	393 977 902,55			389 258 361,11	394 331 536,23		5 073 175,12
4817	Indemnités renégociation dette	3 006 018,73					238 697,28	3 006 018,73	238 697,28	2 767 321,45	
481	Sous Total compte 481	3 006 018,73					238 697,28	3 006 018,73	238 697,28	2 767 321,45	
487	Produits constatés d'avance		1 638 676,26	3 605 087,79	5 134 518,96			3 605 087,79	6 773 195,22		3 168 107,43
48	Sous Total compte 48	3 006 018,73	1 638 676,26	3 605 087,79	5 134 518,96		238 697,28	6 611 106,52	7 011 892,50		400 785,98
	Total classe 4	17 653 388,26	20 269 755,47	840 892 077,79	852 419 299,57		238 697,28	858 545 466,05	872 927 752,32	24 733 807,42	39 116 093,69
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			203 864,38	203 864,38			203 864,38	203 864,38		0,00
51172	Chèques impayés			2 133,00	2 133,00			2 133,00	2 133,00		0,00
51178	Autres valeurs impayées			16 575,58	16 575,58			16 575,58	16 575,58		0,00
5117	Sous Total compte 5117			18 708,58	18 708,58			18 708,58	18 708,58		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5118	Autres valeurs à l'encaissement	425,00		844 619,04	842 649,50			845 044,04	842 649,50	2 394,54	
511	Sous Total compte 511	425,00		1 067 192,00	1 065 222,46			1 067 617,00	1 065 222,46	2 394,54	
515	Compte au trésor	29 105 745,61		348 740 352,19	337 535 073,24			377 846 097,80	337 535 073,24	40 311 024,56	
51931	Lignes de crédit de trésorerie			530 822,22	530 822,22			530 822,22	530 822,22		0,00
5193	Sous Total compte 5193			530 822,22	530 822,22			530 822,22	530 822,22		0,00
519	Sous Total compte 519			530 822,22	530 822,22			530 822,22	530 822,22		0,00
51	Sous Total compte 51	29 106 170,61		350 338 366,41	339 131 117,92			379 444 537,02	339 131 117,92	40 313 419,10	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	35 505,77		36 903,10	36 378,93			72 408,87	36 378,93	36 029,94	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	360,48						360,48		360,48	
541	Sous Total compte 541	35 866,25		36 903,10	36 378,93			72 769,35	36 378,93	36 390,42	
54	Sous Total compte 54	35 866,25		36 903,10	36 378,93			72 769,35	36 378,93	36 390,42	
580	Opérations d'ordre budgétaires			30 617 254,18	30 617 254,18			30 617 254,18	30 617 254,18		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			1 318 522,44	1 318 522,44			1 318 522,44	1 318 522,44		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			7 349 657,77	7 349 657,77			7 349 657,77	7 349 657,77		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur			533 620,77	533 620,77			533 620,77	533 620,77		0,00
587	Sous Total compte 587			533 620,77	533 620,77			533 620,77	533 620,77		0,00
588	Autres virements internes			5 993 081,19	5 993 081,19			5 993 081,19	5 993 081,19		0,00
58	Sous Total compte 58			45 812 136,35	45 812 136,35			45 812 136,35	45 812 136,35		0,00
	Total classe 5	29 142 036,86		396 187 405,86	384 979 633,20			425 329 442,72	384 979 633,20	40 349 809,52	
601	Achts stkés mat première-fournit					2 768 275,89	59 876,70	2 768 275,89	59 876,70	2 708 399,19	
60211	Combustibles et carburants					348 235,14		348 235,14		348 235,14	
60213	Fournitures ateliers départ					331 685,73	371,92	331 685,73	371,92	331 313,81	
60216	Habillement vêtement travail					20 277,97		20 277,97		20 277,97	
60218	Autres fournitures consommables					9 086,87		9 086,87		9 086,87	
6021	Sous Total compte 6021					709 285,71	371,92	709 285,71	371,92	708 913,79	
602	Sous Total compte 602					709 285,71	371,92	709 285,71	371,92	708 913,79	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6032	Variation des stocks des autres approvis					705 891,23	722 267,69	705 891,23	722 267,69		16 376,46
603	Sous Total compte 603					705 891,23	722 267,69	705 891,23	722 267,69		16 376,46
6042	Achts de presta de serv					436 675,93	82 551,74	436 675,93	82 551,74	354 124,19	
604	Sous Total compte 604					436 675,93	82 551,74	436 675,93	82 551,74	354 124,19	
605	Achts de matériel équipts trvx					138 320,05		138 320,05		138 320,05	
60611	Eau et assainisSEment					62 662,02	14 526,75	62 662,02	14 526,75	48 135,27	
60612	Energie - électricité					560 114,17	81 459,50	560 114,17	81 459,50	478 654,67	
60613	Chauffage urbain					517 588,43	1 471,03	517 588,43	1 471,03	516 117,40	
6061	Sous Total compte 6061					1 140 364,62	97 457,28	1 140 364,62	97 457,28	1 042 907,34	
60621	Combustibles					43 356,52		43 356,52		43 356,52	
60622	Carburants					1 094 123,74	8 897,31	1 094 123,74	8 897,31	1 085 226,43	
60623	Alimentation					45 629,50	1 350,41	45 629,50	1 350,41	44 279,09	
60628	Autres fournitures non stckées					1 028 151,05	14 017,27	1 028 151,05	14 017,27	1 014 133,78	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6062	Sous Total compte 6062					2 211 260,81	24 264,99	2 211 260,81	24 264,99	2 186 995,82	
60631	Fournitures d'entretien					16 123,12	300,00	16 123,12	300,00	15 823,12	
60632	Fournitures de petit équipement					304 205,38	33 284,57	304 205,38	33 284,57	270 920,81	
60633	Fournitures de voirie					578 378,73	211,71	578 378,73	211,71	578 167,02	
60636	Habillement vêtement travail					99 840,81	856,00	99 840,81	856,00	98 984,81	
6063	Sous Total compte 6063					998 548,04	34 652,28	998 548,04	34 652,28	963 895,76	
6064	Fournitures administratives					75 712,24	2 152,80	75 712,24	2 152,80	73 559,44	
6065	Livres disques cassettes (biblio média)					16 838,96		16 838,96		16 838,96	
60661	Médicaments					28 098,81		28 098,81		28 098,81	
60662	Vaccins et sérums					47 878,88	3 967,76	47 878,88	3 967,76	43 911,12	
60668	Autres produits pharmaceutiques					16 791,90		16 791,90		16 791,90	
6066	Sous Total compte 6066					92 769,59	3 967,76	92 769,59	3 967,76	88 801,83	
6068	Autres matières et fournitures					10 152,00	54,60	10 152,00	54,60	10 097,40	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
606	Sous Total compte 606					4 545 646,26	162 549,71	4 545 646,26	162 549,71	4 383 096,55	
607	Achts de march					147,18		147,18		147,18	
60	Sous Total compte 60					9 304 242,25	1 027 617,76	9 304 242,25	1 027 617,76	8 276 624,49	
611	Contrats de prestations de services					1 504 857,44	213 294,90	1 504 857,44	213 294,90	1 291 562,54	
6132	Locations immobilières					389 212,05		389 212,05		389 212,05	
6135	Locations mobilières					608 762,27	47 873,06	608 762,27	47 873,06	560 889,21	
613	Sous Total compte 613					997 974,32	47 873,06	997 974,32	47 873,06	950 101,26	
614	Charges locatives et de copropriété					133 173,72	189,65	133 173,72	189,65	132 984,07	
61521	Terrains					150,00		150,00		150,00	
615221	Bâtiments publics					24 414,71		24 414,71		24 414,71	
615228	Autres bâtiments					7 163,42		7 163,42		7 163,42	
61522	Sous Total compte 61522					31 578,13		31 578,13		31 578,13	
615231	Voiries					883 529,76	39 422,60	883 529,76	39 422,60	844 107,16	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615232	Réseaux					82 938,91		82 938,91		82 938,91	
61523	Sous Total compte 61523					966 468,67	39 422,60	966 468,67	39 422,60	927 046,07	
6152	Sous Total compte 6152					998 196,80	39 422,60	998 196,80	39 422,60	958 774,20	
61551	Mat roulant					152 750,81	29 996,03	152 750,81	29 996,03	122 754,78	
61558	Autres biens mobiliers					75 404,37	731,28	75 404,37	731,28	74 673,09	
6155	Sous Total compte 6155					228 155,18	30 727,31	228 155,18	30 727,31	197 427,87	
6156	Maintenance					1 337 798,19	94 324,55	1 337 798,19	94 324,55	1 243 473,64	
615	Sous Total compte 615					2 564 150,17	164 474,46	2 564 150,17	164 474,46	2 399 675,71	
6161	Multirisques					128 828,31		128 828,31		128 828,31	
6168	Autres					565 032,22	40,00	565 032,22	40,00	564 992,22	
616	Sous Total compte 616					693 860,53	40,00	693 860,53	40,00	693 820,53	
617	Etudes et recherches					25 808,00		25 808,00		25 808,00	
6182	Documentation générale et technique					86 049,98		86 049,98		86 049,98	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6183	Frais de formation persel extérieur					45 991,68	9 000,00	45 991,68	9 000,00	36 991,68	
6184	Verst à organ formation					302 760,72	50 340,25	302 760,72	50 340,25	252 420,47	
6188	Autres frais divers					75 764,34	983,18	75 764,34	983,18	74 781,16	
618	Sous Total compte 618					510 566,72	60 323,43	510 566,72	60 323,43	450 243,29	
61	Sous Total compte 61					6 430 390,90	486 195,50	6 430 390,90	486 195,50	5 944 195,40	
6218	Autre personnel extérieur					241 150,03		241 150,03		241 150,03	
621	Sous Total compte 621					241 150,03		241 150,03		241 150,03	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					199 520,97	3 497,25	199 520,97	3 497,25	196 023,72	
62268	Autres honoraires conseils...					244 378,13	250,00	244 378,13	250,00	244 128,13	
6226	Sous Total compte 6226					443 899,10	3 747,25	443 899,10	3 747,25	440 151,85	
6227	Frais d'actes et de contentieux					60 546,24	38 000,00	60 546,24	38 000,00	22 546,24	
6228	Divers					453 145,65		453 145,65		453 145,65	
622	Sous Total compte 622					957 590,99	41 747,25	957 590,99	41 747,25	915 843,74	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6231	Annonces et insertions					172 940,76	17 983,20	172 940,76	17 983,20	154 957,56	
6232	Fêtes et cérémonies					18 096,44		18 096,44		18 096,44	
6233	Foires et expositions					1 065,60	283,20	1 065,60	283,20	782,40	
6234	Réceptions					76 904,82	4 181,68	76 904,82	4 181,68	72 723,14	
6236	Catalogues - imprimés et publications					100 713,82	232,44	100 713,82	232,44	100 481,38	
6238	Divers					646 705,69	17 019,60	646 705,69	17 019,60	629 686,09	
623	Sous Total compte 623					1 016 427,13	39 700,12	1 016 427,13	39 700,12	976 727,01	
6241	Transports de biens					57 065,27		57 065,27		57 065,27	
6245	Transports personnes extér à collect					38 471,18	1 740,70	38 471,18	1 740,70	36 730,48	
6248	Divers					5 576,33		5 576,33		5 576,33	
624	Sous Total compte 624					101 112,78	1 740,70	101 112,78	1 740,70	99 372,08	
6251	Voyages déplacements et missions					1 409 401,88	719,07	1 409 401,88	719,07	1 408 682,81	
625	Sous Total compte 625					1 409 401,88	719,07	1 409 401,88	719,07	1 408 682,81	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6261	Frais d'affranchissement					269 066,11		269 066,11		269 066,11	
6262	Frais de télécommunication					148 564,26		148 564,26		148 564,26	
626	Sous Total compte 626					417 630,37		417 630,37		417 630,37	
627	Services bancaires et assimilés					7 089,50		7 089,50		7 089,50	
6281	Concours divers - cotisations					187 545,47	1 434,02	187 545,47	1 434,02	186 111,45	
6282	Frais de gardiennage					33 711,88	518,40	33 711,88	518,40	33 193,48	
6283	Frais de nettoyage des locaux					558 277,66	4 226,26	558 277,66	4 226,26	554 051,40	
62878	Rembst de frais à des tiers					16 956,04	2 400,00	16 956,04	2 400,00	14 556,04	
6287	Sous Total compte 6287					16 956,04	2 400,00	16 956,04	2 400,00	14 556,04	
6288	Autres					87 989,47		87 989,47		87 989,47	
628	Sous Total compte 628					884 480,52	8 578,68	884 480,52	8 578,68	875 901,84	
62	Sous Total compte 62					5 034 883,20	92 485,82	5 034 883,20	92 485,82	4 942 397,38	
6331	Versement mobilité					188 844,48		188 844,48		188 844,48	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6332	Cotisations versées au FNAL					237 459,38		237 459,38		237 459,38	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					427 335,23		427 335,23		427 335,23	
6338	Autres impôts tax verst sur rému					142 791,74		142 791,74		142 791,74	
633	Sous Total compte 633					996 430,83		996 430,83		996 430,83	
63512	Taxes foncières					66 993,00	15,00	66 993,00	15,00	66 978,00	
63513	Autres impôts locaux					29 780,02		29 780,02		29 780,02	
6351	Sous Total compte 6351					96 773,02	15,00	96 773,02	15,00	96 758,02	
6353	Impôts indirects					8 405,00		8 405,00		8 405,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					6 422,24	359,68	6 422,24	359,68	6 062,56	
635	Sous Total compte 635					111 600,26	374,68	111 600,26	374,68	111 225,58	
637	Aut impôts tax versts assimil autres org					752,58	140,16	752,58	140,16	612,42	
63	Sous Total compte 63					1 108 783,67	514,84	1 108 783,67	514,84	1 108 268,83	
64111	Rémunération principale					28 809 702,29	9 692,25	28 809 702,29	9 692,25	28 800 010,04	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64112	SF et IR					307 554,53		307 554,53		307 554,53	
64113	NBI					300 275,03		300 275,03		300 275,03	
64114	Personnel titulaire Indemnité inflatio					73 400,00		73 400,00		73 400,00	
64118	Autres indemnités					6 799 235,66		6 799 235,66		6 799 235,66	
6411	Sous Total compte 6411					36 290 167,51	9 692,25	36 290 167,51	9 692,25	36 280 475,26	
64121	Rémunération principale					14 892 208,95	776,16	14 892 208,95	776,16	14 891 432,79	
64123	Indemnités d'attente					28 661,93		28 661,93		28 661,93	
64124	Assistantes maternelles Indemnité infl					13 800,00		13 800,00		13 800,00	
64126	Indemnités de licenciement					85 348,42	16 996,86	85 348,42	16 996,86	68 351,56	
6412	Sous Total compte 6412					15 020 019,30	17 773,02	15 020 019,30	17 773,02	15 002 246,28	
64131	Rémunérations					4 421 442,31	820,14	4 421 442,31	820,14	4 420 622,17	
64134	Personnel non titulaire Indemnité infl					18 100,00		18 100,00		18 100,00	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi					8 185,47		8 185,47		8 185,47	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64138	Autres					2 623 774,13	13 058,62	2 623 774,13	13 058,62	2 610 715,51	
6413	Sous Total compte 6413					7 071 501,91	13 878,76	7 071 501,91	13 878,76	7 057 623,15	
64141	Personnel rémunéré à la vacation - rémun					117 005,55		117 005,55		117 005,55	
6414	Sous Total compte 6414					117 005,55		117 005,55		117 005,55	
64162	Emplois d'avenir					27 595,96		27 595,96		27 595,96	
64164	Emplois aidés indemnité inflation					100,00		100,00		100,00	
6416	Sous Total compte 6416					27 695,96		27 695,96		27 695,96	
6419	Rembst rémunérations du persel					343 323,26	530 331,70	343 323,26	530 331,70		187 008,44
641	Sous Total compte 641					58 869 713,49	571 675,73	58 869 713,49	571 675,73	58 298 037,76	
6451	Cotisations a l'u.r.s.s.a.f.					9 842 925,48		9 842 925,48		9 842 925,48	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					10 422 611,01		10 422 611,01		10 422 611,01	
6454	Cotisations aux ASSEDIC					787 688,12		787 688,12		787 688,12	
6459	Rembst charges de sécu soc						105 700,00		105 700,00		105 700,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
645	Sous Total compte 645					21 053 224,61	105 700,00	21 053 224,61	105 700,00	20 947 524,61	
6475	Medecine du travail pharmacie					1 791,31		1 791,31		1 791,31	
647	Sous Total compte 647					1 791,31		1 791,31		1 791,31	
6488	Autres charges					223 267,14	21 658,70	223 267,14	21 658,70	201 608,44	
648	Sous Total compte 648					223 267,14	21 658,70	223 267,14	21 658,70	201 608,44	
64	Sous Total compte 64					80 147 996,55	699 034,43	80 147 996,55	699 034,43	79 448 962,12	
65111	Famille et enfance					922 469,54	8 504,97	922 469,54	8 504,97	913 964,57	
6511211	Prest compensat handicap + 20 ans					5 616 115,14	79 498,73	5 616 115,14	79 498,73	5 536 616,41	
6511212	Prestat compensat handicap - de 20 ans					865 341,05	1 200,00	865 341,05	1 200,00	864 141,05	
651121	Sous Total compte 651121					6 481 456,19	80 698,73	6 481 456,19	80 698,73	6 400 757,46	
651122	Alloc compensatrice tierce personne					1 838 801,54	4 167,35	1 838 801,54	4 167,35	1 834 634,19	
651128	Autres					238 754,80	19 500,00	238 754,80	19 500,00	219 254,80	
65112	Sous Total compte 65112					8 559 012,53	104 366,08	8 559 012,53	104 366,08	8 454 646,45	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65113	Personnes âgées					3 092 626,74	285 848,58	3 092 626,74	285 848,58	2 806 778,16	
6511411	APA					11 391 965,99	392 252,91	11 391 965,99	392 252,91	10 999 713,08	
651141	Sous Total compte 651141					11 391 965,99	392 252,91	11 391 965,99	392 252,91	10 999 713,08	
651142	APA à domicile versée au bénéficiaire					2 250 606,86	5 953,04	2 250 606,86	5 953,04	2 244 653,82	
651143	APA versée au bénéficiaire en établ					1 114 642,30	5 945,04	1 114 642,30	5 945,04	1 108 697,26	
651144	APA versée à l'établissement					13 676 971,11	55 000,00	13 676 971,11	55 000,00	13 621 971,11	
65114	Sous Total compte 65114					28 434 186,26	459 150,99	28 434 186,26	459 150,99	27 975 035,27	
6511	Sous Total compte 6511					41 008 295,07	857 870,62	41 008 295,07	857 870,62	40 150 424,45	
6512	Secours d'urgence					127 719,56	1 710,00	127 719,56	1 710,00	126 009,56	
6513	Bourses					346 906,88		346 906,88		346 906,88	
6514	Cotis adhésions autres prestations					2 928 233,12	6 845,82	2 928 233,12	6 845,82	2 921 387,30	
65171	RSA versement allocations forfaitaires					31 084 624,70		31 084 624,70		31 084 624,70	
65172	RSA verst allocations forfait majorées					4 345 910,43	1 077,71	4 345 910,43	1 077,71	4 344 832,72	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6517	Sous Total compte 6517					35 430 535,13	1 077,71	35 430 535,13	1 077,71	35 429 457,42	
651	Sous Total compte 651					79 841 689,76	867 504,15	79 841 689,76	867 504,15	78 974 185,61	
65211	Frais de scolarité					58 621,38	168,90	58 621,38	168,90	58 452,48	
65212	Frais périscolaires					120 358,59	262,50	120 358,59	262,50	120 096,09	
6521	Sous Total compte 6521					178 979,97	431,40	178 979,97	431,40	178 548,57	
6522	Accueil familial					473 742,16	2 051,16	473 742,16	2 051,16	471 691,00	
6523	Frais d'hospitalisation					3 515,87		3 515,87		3 515,87	
652411	Foyers de l'enfance, centres et hôtels					5 085 655,53		5 085 655,53		5 085 655,53	
652412	Maisons d'enfants à caractère social					6 405 404,81	6 624,02	6 405 404,81	6 624,02	6 398 780,79	
652413	Lieux de vie et d'accueil					674 104,60		674 104,60		674 104,60	
652415	Etablissements scolaires					81 803,44	790,93	81 803,44	790,93	81 012,51	
652416	Services d'aide éducative en milieu					2 960 032,71	310 741,05	2 960 032,71	310 741,05	2 649 291,66	
652418	Autres					6 232 227,12	71 600,00	6 232 227,12	71 600,00	6 160 627,12	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65241	Sous Total compte 65241					21 439 228,21	389 756,00	21 439 228,21	389 756,00	21 049 472,21	
65242	Frais séjour établissement service handi					28 913 572,95	596 807,95	28 913 572,95	596 807,95	28 316 765,00	
65243	Frais séjour établissement pers âgées					13 482 486,13	2 054 149,03	13 482 486,13	2 054 149,03	11 428 337,10	
6524	Sous Total compte 6524					63 835 287,29	3 040 712,98	63 835 287,29	3 040 712,98	60 794 574,31	
6526	Prévention spécialisée					9 919,20		9 919,20		9 919,20	
652	Sous Total compte 652					64 501 444,49	3 043 195,54	64 501 444,49	3 043 195,54	61 458 248,95	
6531	Indemnités					809 696,15		809 696,15		809 696,15	
6532	Frais de mission et déplacement					39 262,46		39 262,46		39 262,46	
6533	Cotisations de retraite					57 848,93		57 848,93		57 848,93	
6534	Cotisations sécurité sociale part patron					246 017,00		246 017,00		246 017,00	
6535	Formation					12 750,00		12 750,00		12 750,00	
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					616,41		616,41		616,41	
6537	Sous Total compte 6537					616,41		616,41		616,41	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
653	Sous Total compte 653					1 166 190,95		1 166 190,95		1 166 190,95	
6541	Créances admises en non-valeur					533 620,77		533 620,77		533 620,77	
6542	Créances éteintes					160,09		160,09		160,09	
654	Sous Total compte 654					533 780,86		533 780,86		533 780,86	
65511	établissements publics					2 429 341,00		2 429 341,00		2 429 341,00	
65512	établissements privés					845 717,00		845 717,00		845 717,00	
6551	Sous Total compte 6551					3 275 058,00		3 275 058,00		3 275 058,00	
6553	Service d'incendie					10 671 000,00		10 671 000,00		10 671 000,00	
6558	Autres contributions obligatoires					90 711,05	11 007,69	90 711,05	11 007,69	79 703,36	
655	Sous Total compte 655					14 036 769,05	11 007,69	14 036 769,05	11 007,69	14 025 761,36	
6561	Organismes de regroupement (syndicats mi					2 329 953,80		2 329 953,80		2 329 953,80	
65661	Contrat accompagnement dans emploi					787 178,52		787 178,52		787 178,52	
6566	Sous Total compte 6566					787 178,52		787 178,52		787 178,52	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6568	Autres participations					2 792 364,86	11 337,00	2 792 364,86	11 337,00	2 781 027,86	
656	Sous Total compte 656					5 909 497,18	11 337,00	5 909 497,18	11 337,00	5 898 160,18	
65734	Communes et structures intercommunales					556 098,08		556 098,08		556 098,08	
65735	Autres grpts coll.et coll. à statut part					210 000,00		210 000,00		210 000,00	
65737	Autres EPL					880 325,00	23 400,00	880 325,00	23 400,00	856 925,00	
65738	Organismes publics divers					287 262,45	5 020,00	287 262,45	5 020,00	282 242,45	
6573	Sous Total compte 6573					1 933 685,53	28 420,00	1 933 685,53	28 420,00	1 905 265,53	
6574	Subv de fonct pers, assoc et org privés					8 619 487,26	171 417,18	8 619 487,26	171 417,18	8 448 070,08	
657	Sous Total compte 657					10 553 172,79	199 837,18	10 553 172,79	199 837,18	10 353 335,61	
65811	Droits d'utilisation Informatique en n					337 530,80	25 523,92	337 530,80	25 523,92	312 006,88	
6581	Sous Total compte 6581					337 530,80	25 523,92	337 530,80	25 523,92	312 006,88	
65821	Déficit des budgets annex à caract admi					3 073 435,13		3 073 435,13		3 073 435,13	
6582	Sous Total compte 6582					3 073 435,13		3 073 435,13		3 073 435,13	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65861	Frais de personnel					199 163,27		199 163,27		199 163,27	
65862	Matériel équipement et fournitures					3 387,31		3 387,31		3 387,31	
6586	Sous Total compte 6586					202 550,58		202 550,58		202 550,58	
65888	Autres					4,87		4,87		4,87	
6588	Sous Total compte 6588					4,87		4,87		4,87	
658	Sous Total compte 658					3 613 521,38	25 523,92	3 613 521,38	25 523,92	3 587 997,46	
65	Sous Total compte 65					180 156 066,46	4 158 405,48	180 156 066,46	4 158 405,48	175 997 660,98	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					3 786 754,64		3 786 754,64		3 786 754,64	
66112	Intérêts - rattachement des icne					831 694,57	790 243,65	831 694,57	790 243,65	41 450,92	
6611	Sous Total compte 6611					4 618 449,21	790 243,65	4 618 449,21	790 243,65	3 828 205,56	
6618	Intérêts des autres dettes					12 491,47	12 491,47	12 491,47	12 491,47		0,00
661	Sous Total compte 661					4 630 940,68	802 735,12	4 630 940,68	802 735,12	3 828 205,56	
66	Sous Total compte 66					4 630 940,68	802 735,12	4 630 940,68	802 735,12	3 828 205,56	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
673	Titres annulés exercices antérieurs					435 816,85	83 926,68	435 816,85	83 926,68	351 890,17	
6761	Diff sur réalisations (positives)					1 500,00		1 500,00		1 500,00	
676	Sous Total compte 676					1 500,00		1 500,00		1 500,00	
67	Sous Total compte 67					437 316,85	83 926,68	437 316,85	83 926,68	353 390,17	
6811	DA - immob incorp et corpo					17 019 583,89		17 019 583,89		17 019 583,89	
681	Sous Total compte 681					17 019 583,89		17 019 583,89		17 019 583,89	
6862	DA - charges financières à répartir					238 697,28		238 697,28		238 697,28	
686	Sous Total compte 686					238 697,28		238 697,28		238 697,28	
68	Sous Total compte 68					17 258 281,17		17 258 281,17		17 258 281,17	
	Total classe 6					304 508 901,73	7 350 915,63	304 508 901,73	7 350 915,63	297 467 071,00	309 084,90
701	Ventes de produits finis					1 862,30	445 676,20	1 862,30	445 676,20		443 813,90
7022	Coupes de bois						35 346,00		35 346,00		35 346,00
7023	Menus produits forestiers						465,00		465,00		465,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7028	Autres produits					875,00	37 315,00	875,00	37 315,00		36 440,00
702	Sous Total compte 702					875,00	73 126,00	875,00	73 126,00		72 251,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public					318,65	585 464,95	318,65	585 464,95		585 146,30
7032	Sous Total compte 7032					318,65	585 464,95	318,65	585 464,95		585 146,30
7033	Redev appareils distribution essence					73,31	1 394,33	73,31	1 394,33		1 321,02
7035	Locations droits de chasse et de pêche					750,00	7 474,18	750,00	7 474,18		6 724,18
70388	Autres						122 650,77		122 650,77		122 650,77
7038	Sous Total compte 7038						122 650,77		122 650,77		122 650,77
703	Sous Total compte 703					1 141,96	716 984,23	1 141,96	716 984,23		715 842,27
704	Travaux						213 445,23		213 445,23		213 445,23
7067	Redevances et droits des services perisc						16 128,00		16 128,00		16 128,00
7068	Prest serv autres redev et droits						83 876,10		83 876,10		83 876,10
706	Sous Total compte 706						100 004,10		100 004,10		100 004,10

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
707	Ventes de marchandises						113 646,39		113 646,39		113 646,39
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles						21 027,75		21 027,75		21 027,75
70848	Mise à dispo persel facturée autres org						1 151 556,41		1 151 556,41		1 151 556,41
7084	Sous Total compte 7084						1 151 556,41		1 151 556,41		1 151 556,41
70878	Par des tiers						43 135,40		43 135,40		43 135,40
7087	Sous Total compte 7087						43 135,40		43 135,40		43 135,40
7088	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr						4 711,90		4 711,90		4 711,90
708	Sous Total compte 708						1 220 431,46		1 220 431,46		1 220 431,46
70	Sous Total compte 70					3 879,26	2 883 313,61	3 879,26	2 883 313,61		2 879 434,35
7135	Variation des stocks de produits					59 493,20	87 351,26	59 493,20	87 351,26		27 858,06
713	Sous Total compte 713					59 493,20	87 351,26	59 493,20	87 351,26		27 858,06
71	Sous Total compte 71					59 493,20	87 351,26	59 493,20	87 351,26		27 858,06
722	Immob corporelles						1 962 356,19		1 962 356,19		1 962 356,19

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
72	Sous Total compte 72						1 962 356,19		1 962 356,19		1 962 356,19
73112	Cotisation Valeur Ajoutée Entreprises						7 956 576,00		7 956 576,00		7 956 576,00
73114	Imposition forfaitaire entr réseaux						745 479,00		745 479,00		745 479,00
7311	Sous Total compte 7311						8 702 055,00		8 702 055,00		8 702 055,00
73121	F.N.G.I.R.						7 724 377,00		7 724 377,00		7 724 377,00
73125	Frais de gestion de la tf pro baties						7 230 182,00		7 230 182,00		7 230 182,00
7312	Sous Total compte 7312						14 954 559,00		14 954 559,00		14 954 559,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés						48 539,00		48 539,00		48 539,00
731	Sous Total compte 731						23 705 153,00		23 705 153,00		23 705 153,00
7321	Taxe Dépt pub foncière droit Dépt enregt						26 081 897,78		26 081 897,78		26 081 897,78
7322	Taxe Déptale addit droits enregistrement						213 411,51		213 411,51		213 411,51
7326	Attributions au titre du fonds de péréq						14 258 186,00		14 258 186,00		14 258 186,00
7327	Taxe d'aménagement						654 048,79		654 048,79		654 048,79

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
732	Sous Total compte 732						41 207 544,08		41 207 544,08		41 207 544,08
7342	Taxe sur les conv d'assur						53 664 450,95		53 664 450,95		53 664 450,95
734	Sous Total compte 734						53 664 450,95		53 664 450,95		53 664 450,95
7351	Taxe sur la consommation finale d'électr						3 572 352,15		3 572 352,15		3 572 352,15
7352	TICPE						21 164 619,32		21 164 619,32		21 164 619,32
735	Sous Total compte 735						24 736 971,47		24 736 971,47		24 736 971,47
7362	Taxe additionnelle à la taxe de séjour					8 334,32	62 964,18	8 334,32	62 964,18		54 629,86
736	Sous Total compte 736					8 334,32	62 964,18	8 334,32	62 964,18		54 629,86
73811	Fraction compensatoire de la TFPB					1 717 634,00	68 836 843,00	1 717 634,00	68 836 843,00		67 119 209,00
73818	Autres						1 717 634,00		1 717 634,00		1 717 634,00
7381	Sous Total compte 7381					1 717 634,00	70 554 477,00	1 717 634,00	70 554 477,00		68 836 843,00
7388	Autres						48 824,78		48 824,78		48 824,78
738	Sous Total compte 738					1 717 634,00	70 603 301,78	1 717 634,00	70 603 301,78		68 885 667,78

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73913	Attributions de compensation CVAE					4 479 392,70		4 479 392,70		4 479 392,70	
7391	Sous Total compte 7391					4 479 392,70		4 479 392,70		4 479 392,70	
73926	Prélèvements au titre du fonds de péréqu					1 720 909,00		1 720 909,00		1 720 909,00	
7392	Sous Total compte 7392					1 720 909,00		1 720 909,00		1 720 909,00	
7398	Autres reversements					188 440,00		188 440,00		188 440,00	
739	Sous Total compte 739					6 388 741,70		6 388 741,70		6 388 741,70	
73	Sous Total compte 73					8 114 710,02	213 980 385,46	8 114 710,02	213 980 385,46		205 865 675,44
7411	DGFdotation forfaitaire						21 910 365,00		21 910 365,00		21 910 365,00
74121	Dotation de fonctionnement minimale						12 031 509,00		12 031 509,00		12 031 509,00
74123	Dotation de compensation						18 569 371,00		18 569 371,00		18 569 371,00
7412	Sous Total compte 7412						30 600 880,00		30 600 880,00		30 600 880,00
741	Sous Total compte 741						52 511 245,00		52 511 245,00		52 511 245,00
744	FCTVA						218 758,02		218 758,02		218 758,02

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7461	DGD						1 516 099,00		1 516 099,00		1 516 099,00
7465	Dotation globale de compensation (COM)						873 208,00		873 208,00		873 208,00
746	Sous Total compte 746						2 389 307,00		2 389 307,00		2 389 307,00
74712	Emplois d'avenir						10 508,27		10 508,27		10 508,27
74718	Autres					260 000,00	2 231 308,41	260 000,00	2 231 308,41		1 971 308,41
7471	Sous Total compte 7471					260 000,00	2 241 816,68	260 000,00	2 241 816,68		1 981 816,68
7472	Région						279 381,94		279 381,94		279 381,94
7473	Dépt					6 643,00	99 637,52	6 643,00	99 637,52		92 994,52
7474	Communes et structures intercommunales					354,90	46 144,46	354,90	46 144,46		45 789,56
7475	Autrs grpts coll, coll à stat part et EP					28 292,64	558 176,64	28 292,64	558 176,64		529 884,00
7476	Sécurité sociale et organismes mutual						12 453,00		12 453,00		12 453,00
74771	FSE						1 663 311,63		1 663 311,63		1 663 311,63
7477	Sous Total compte 7477						1 663 311,63		1 663 311,63		1 663 311,63

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
747811	Dotation versée au titre de l'APA						12 835 650,88		12 835 650,88		12 835 650,88
747812	Dotation versée au titre de la PCH						3 025 805,69		3 025 805,69		3 025 805,69
7478141	Part autonomie						80 463,05		80 463,05		80 463,05
7478142	Part prévention						658 245,65		658 245,65		658 245,65
747814	Sous Total compte 747814						738 708,70		738 708,70		738 708,70
747818	Autres						1 551 576,97		1 551 576,97		1 551 576,97
74781	Sous Total compte 74781						18 151 742,24		18 151 742,24		18 151 742,24
7478214	Participation orga pub Cnes stru interco						1 500,00		1 500,00		1 500,00
747821	Sous Total compte 747821						1 500,00		1 500,00		1 500,00
74782	Sous Total compte 74782						1 500,00		1 500,00		1 500,00
74783	Fonds mobilisation départ insertion						1 211 496,00		1 211 496,00		1 211 496,00
74788	Autres					52,50	1 273 393,21	52,50	1 273 393,21		1 273 340,71
7478	Sous Total compte 7478					52,50	20 638 131,45	52,50	20 638 131,45		20 638 078,95

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
747	Sous Total compte 747					295 343,04	25 539 053,32	295 343,04	25 539 053,32		25 243 710,28
74832	D.C.R.T.P.						9 033 406,00		9 033 406,00		9 033 406,00
74833	Etat Compensation de la CET (CVAE CFE)						7 238,00		7 238,00		7 238,00
74835	Dot transfert compensation exonérati FDL						3 184 585,00		3 184 585,00		3 184 585,00
7483	Sous Total compte 7483						12 225 229,00		12 225 229,00		12 225 229,00
748	Sous Total compte 748						12 225 229,00		12 225 229,00		12 225 229,00
74	Sous Total compte 74					295 343,04	92 883 592,34	295 343,04	92 883 592,34		92 588 249,30
7511	Recvts sur Dépt et autres collect pub						103 550,19		103 550,19		103 550,19
7512	Recvts sur sécu soc et orga mutualistes						621 276,66		621 276,66		621 276,66
7513	Recvts sur bénéficiaire tiers-payants					219 569,46	6 337 508,20	219 569,46	6 337 508,20		6 117 938,74
751	Sous Total compte 751					219 569,46	7 062 335,05	219 569,46	7 062 335,05		6 842 765,59
752	Revenus des immeubles					2 290,88	379 881,38	2 290,88	379 881,38		377 590,50
7533	Recouvrement indûs - APA					3 064,25	160 036,79	3 064,25	160 036,79		156 972,54

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
75342	Allocations forfaitaires					14 447,99	229 542,03	14 447,99	229 542,03		215 094,04
75343	Alloc fofaitaires majorées						16 281,93		16 281,93		16 281,93
7534	Sous Total compte 7534					14 447,99	245 823,96	14 447,99	245 823,96		231 375,97
7535	PCH					486,46	81 768,72	486,46	81 768,72		81 282,26
753	Sous Total compte 753					17 998,70	487 629,47	17 998,70	487 629,47		469 630,77
7581	Redev concessions brevets licences						6 069,69		6 069,69		6 069,69
7588	Autres produits divers de gestion cour						50 385,21		50 385,21		50 385,21
758	Sous Total compte 758						56 454,90		56 454,90		56 454,90
75	Sous Total compte 75					239 859,04	7 986 300,80	239 859,04	7 986 300,80		7 746 441,76
761	Produits de participations						23 959,56		23 959,56		23 959,56
76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA					1 529 431,17	1 638 676,26	1 529 431,17	1 638 676,26		109 245,09
7681	Sous Total compte 7681					1 529 431,17	1 638 676,26	1 529 431,17	1 638 676,26		109 245,09
768	Sous Total compte 768					1 529 431,17	1 638 676,26	1 529 431,17	1 638 676,26		109 245,09

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
76	Sous Total compte 76					1 529 431,17	1 662 635,82	1 529 431,17	1 662 635,82		133 204,65
7711	Dépôts et pénalités perçus						1 850,00		1 850,00		1 850,00
7714	Recouvrement sur créances admises en nv					58,73	19 575,60	58,73	19 575,60		19 516,87
7718	Autres prod except sur opé gestion						9 352,00		9 352,00		9 352,00
771	Sous Total compte 771					58,73	30 777,60	58,73	30 777,60		30 718,87
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs						59 192,71		59 192,71		59 192,71
775	Produits des cessions d'immobilisations						1 500,00		1 500,00		1 500,00
7768	Neutralisation des amortissements						7 301 612,00		7 301 612,00		7 301 612,00
776	Sous Total compte 776						7 301 612,00		7 301 612,00		7 301 612,00
777	Quote-part subv invest transf au résult						3 196 124,35		3 196 124,35		3 196 124,35
7788	Produits exceptionnels divers					1 022,19	614 291,90	1 022,19	614 291,90		613 269,71
778	Sous Total compte 778					1 022,19	614 291,90	1 022,19	614 291,90		613 269,71
77	Sous Total compte 77					1 080,92	11 203 498,56	1 080,92	11 203 498,56		11 202 417,64

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 7					10 243 796,65	332 649 434,04	10 243 796,65	332 649 434,04	6 388 741,70	328 794 379,09
	Total général	1 724 528 177,4	1 724 528 177,4	1 297 526 182,4	1 267 085 249,4	384 099 953,60	414 540 887,21	3 406 154 314,4	3 406 154 314,4	2 097 148 202,4	2 097 148 202,4

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **DEPARTEMENT NIEVRE - .** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Résultats budgétaires de l'exercice

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - .	Exercice 2022		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	106 298 861,28	340 714 321,63	447 013 182,91
Titres de recette émis (b)	74 483 844,27	334 007 733,43	408 491 577,70
Réductions de titres (c)	1 500,00	4 138 885,01	4 140 385,01
Recettes nettes (d = b - c)	74 482 344,27	329 868 848,42	404 351 192,69
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	106 298 861,28	340 714 321,63	447 013 182,91
Mandats émis (f)	69 345 755,22	310 613 813,37	379 959 568,59
Annulations de mandats (g)	56 693,27	5 600 616,24	5 657 309,51
Depenses nettes (h = f - g)	69 289 061,95	305 013 197,13	374 302 259,08
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 193 282,32	24 855 651,29	30 048 933,61
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non
personnalisés

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE -		Exercice 2022				
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	
I - Budget principal						
Investissement	-26 168 376,87		5 193 282,32		-20 975 094,55	
Fonctionnement	49 603 675,37	30 785 457,19	24 855 651,29		43 673 869,47	
TOTAL I	23 435 298,50	30 785 457,19	30 048 933,61		22 698 774,92	
II - Budgets des services à caractère administratif						
01701-MADEF						
Investissement	840 244,97		2 087 825,33		2 928 070,30	
Fonctionnement	743 470,82		-218 572,17		524 898,65	
Sous-Total	1 583 715,79		1 869 253,16		3 452 968,95	
01703-SITE MAGNY-COURS DEP NIEVRE						
Investissement	-265 568,36		-387 341,51		-652 909,87	
Fonctionnement	176 200,79	80 271,79	791 389,35		887 318,35	
Sous-Total	-89 367,57	80 271,79	404 047,84		234 408,48	
01708-POLE SANTE DEPARTEMENTAL						
Investissement						

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non
personnalisés

01700 - DEPARTEMENT NIEVRE - -

Exercice 2022

Fonctionnement	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Sous-Total					
TOTAL II	1 494 348,22	80 271,79	2 273 301,00		3 687 377,43
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	24 929 646,72	30 865 728,98	32 322 234,61		26 386 152,35

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 30

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU

Excusés : 1

M. Fabien BAZIN

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - RAPPORT GÉNÉRAL

-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.3211-1,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions Solidarité, Emancipation, Attractivité, Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif 2022 du budget principal ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022	25 247 651,29 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	18 818 218,18 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	44 065 869,47 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2022	- 25 592 174,87 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	- 26 168 376,87 €
Restes à réaliser en dépenses	5 519 497,12 €
Restes à réaliser en recettes	1 242 173 €
Besoin de financement cumulé au 31/12/2022	25 252 418,67 €

Affectation 2022 du résultat de fonctionnement

Affectation en section d'investissement (nature 1068)	25 252 418,67 €
Reports à nouveau (nature 002)	18 813 450,80 €

Reports 2022 du résultat d'investissement

Reports à nouveau (nature 001)	- 20 975 094,55 €
--------------------------------	-------------------

- **DE REPORTER** les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe du circuit de Magny-Cours ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Résultats de l'exercice 2022	791 389,35 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	95 929 €
Résultat de clôture de l'exercice	887 318,35 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2022	- 467 613,30 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	- 265 568,36 €
Résultat de clôture de l'exercice	- 652 909,87 €
Restes à réaliser en dépenses	256 878,72 €
Restes à réaliser en recettes	22 470,24 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2022	- 887 318,35 €

Affectation 2022 du résultat de fonctionnement

Affectation en section d'investissement (nature 1068)	887 318,35 €
Reports à nouveau (nature 002)	0 €

Reports 2022 du résultat d'investissement

Reports à nouveau (nature 001)	- 652 909,87 €
--------------------------------	----------------

- **DE REPORTER** les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe de la Maison départementale de l'enfance (MADEF) ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Résultats de l'exercice 2022	- 218 572,17 €
------------------------------	----------------

Résultat de l'exercice antérieur reporté	743 470,82 €
Résultat de clôture de l'exercice	524 898,65 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de l'exercice 2022	2 087 825,33 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	840 244,97 €
Résultat de clôture de l'exercice	2 928 070,30 €
Restes à réaliser en dépenses	24 793,60 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2022	2 903 276,70 €
<u>Reports 2022 du résultat d'investissement</u>	
Reports à nouveau (nature 001)	2 928 070,30 €
<u>Reports 2022 du résultat de fonctionnement</u>	
Reports à nouveau (nature 002)	524 898,65 €

- et **D'AUTORISER** la reprise du solde du compte 12 « Résultat de l'exercice » d'un montant de – 218 572,17 € au compte report à nouveau débiteur.

Pour : 19
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à la majorité

Le Président du conseil départemental,



The image shows a circular official stamp of the 'DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE' with a star in the center. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink. Below the signature, the name 'Fabien BAZIN' is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 31 mars 2023
 Identifiant : 058-225800010-20230327-68245-DE-1-1
 Délibération publiée le 31 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Départements - Conseil départemental Nièvre (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal (2)

Numéro SIRET : 22580001000152

POSTE COMPTABLE : le Comptable assignataire

M 52

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Circuit Nevers Magny-Cours (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721- 2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Pour mémoire : modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Recettes	8

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	9
A2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	10
A3 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	11
B1 - Balance générale - Dépenses	12
B2 - Balance générale - Recettes	13

III - Vote

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	14
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme	16
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	17
A1.3 - Equipements départementaux - Vue d'ensemble des chapitres de programme	18
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	19
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	20
A2 - Equipements non départementaux	22
A3 - Dépenses financières	23
A4.1 - Recettes - Financement des équipements départementaux et non départementaux	24
A4.2 - Recettes - RMI / RSA	25
A4.3 - Recettes financières	26
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	27
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	28
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	32
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	34

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	36
A1/01 - Opérations non ventilées	44
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	45
A1/1 - Fonction 1	46
A1/2 - Fonction 2	47
A1/3 - Fonction 3	49
A1/4 - Fonction 4	51
A1/5 - Fonction 5	52
A1/6 - Fonction 6	59
A1/7 - Fonction 7	61
A1/8 - Fonction 8	63
A1/9 - Fonction 9	65

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	67
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	68
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	73
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	74
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	75
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	77
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	78
B2 - Méthodes utilisées	79
B3 - Etat des provisions constituées	80
B4 - Etat des charges transférées	81
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	82
B6 - Prêts	83
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	84

B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	85
B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général	86
B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	87
B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	88
B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions	89
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	90
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	91
B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs	92
B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)	93
B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage	96
B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles	97
B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles	103
B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations	105
B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières	106
B12 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B13.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B13.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C6 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
D1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	Sans Objet
D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
E2 - Arrêté et signatures	107

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	0	Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (5)	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.0%	
5	Encours de dette/population (3) (4)	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)	0.0%	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N.

(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- (2) avec les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	6 939 392,22	7 343 440,06	-169 639,36	A1 234 408,48
Investissement	3 240 315,43	2 852 973,92	(2) -265 568,36	A2 -652 909,87
Dont 1068		80 271,79		
Fonctionnement	3 699 076,79	4 490 466,14	(3) 95 929,00	A3 887 318,35

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER N (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I+II 310 026,94	III+IV 26 291,46	B1 -283 735,48
Investissement	I 276 248,73	III 39 755,04	B2 -236 493,69
Fonctionnement	II 33 778,21	IV -13 463,58	B3 -47 241,79

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)
TOTAL	A1+B1	-49 327,00
Investissement	A2+B2	-889 403,56
Fonctionnement	A3+B3	840 076,56

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 276 248,73
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 961,84
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00
106	Programme d'équipement n° 106	255 478,89
20	Immobilisations incorporelles(3)	408,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	11 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 33 778,21
011	Charges à caractère général(4)	6 378,85
012	Charges de personnel et frais assimilés(4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante(4)	351,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	27 048,36
67	Charges exceptionnelles(4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 39 755,04
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement(3)	39 755,04
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) -13 463,58
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)	-10 791,58
013	Atténuations de charges(4)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels(4)	-2 672,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors recettes imputées aux comptes 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	A 3 699 076,79	G 4 490 466,14
	Section d'investissement	B 3 240 315,43	H 2 852 973,92

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 95 929,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 265 568,36 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

=

=

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D 7 204 960,58	= G+H+I+J 7 439 369,06
--	------------------------	------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 33 778,21	K -13 463,58
	Section d'investissement	F 276 248,73	L 39 755,04
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 310 026,94	= K+L 26 291,46

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 3 732 855,00	= G+I+K 4 572 931,56
	Section d'investissement	= B+D+F 3 782 132,52	= H+J+L 2 892 728,96
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 7 514 987,52	= G+H+I+J+K+L 7 465 660,52

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	2 839 664,43	400 651,00	3 240 315,43	492 183,92	2 360 790,00	2 852 973,92
FONCTIONNEMENT	1 339 286,79	2 359 790,00	3 699 076,79	4 090 815,14	399 651,00	4 490 466,14
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	4 178 951,22	2 760 441,00	6 939 392,22	4 582 999,06	2 760 441,00	7 343 440,06

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	A2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		411 912,13
16	Emprunts et dettes assimilées (5)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (9)	59 806,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(9)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (9)	796 531,13	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	412 289,14	0,00
Total des réalisations d'équipement		1 268 626,27	411 912,13
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6) (9)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 571 038,16	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		1 571 038,16	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (4)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 2 839 664,43	II 411 912,13
040	Opérations ordre transf. entre sections (1)	399 651,00	2 359 790,00
041	Opérations patrimoniales (1)	1 000,00	1 000,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 400 651,00	IV 2 360 790,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I+III 3 240 315,43	II+IV 2 772 702,13
--------------	---------------------------	---------------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V 265 568,36	VI 0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 80 271,79

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V 3 505 883,79	II+IV+VI+VII 2 852 973,92
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)	-652 909,87	

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(2) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(3) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En recettes, détail du 138.

(7) En recettes, sauf 1068.

(8) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(9) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	A3

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général(2)	931 686,15	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés(2)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Impositions directes	0,00
		74 Dotations, subventions et participations(2)	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)(2)	14 649,00	75 Autres produits de gestion courante(2)	3 987 832,34
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges(2)	0,00
015 Revenu minimum d'insertion	0,00	015 Revenu minimum d'insertion	0,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017 Revenu de solidarité active	0,00	017 Revenu de solidarité active	0,00
Total dépenses de gestion des services	946 335,15	Total recettes de gestion des services	3 987 832,34
66 Charges financières	392 951,64	76 Produits financiers	100 310,80
67 Charges exceptionnelles(2)	0,00	77 Produits exceptionnels(2)	2 672,00
68 Dotations amortissements et provisions(2)	0,00	78 Reprises amortissements et provisions (2)	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 1 339 286,79	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 4 090 815,14

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections	2 359 790,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	399 651,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 2 359 790,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 399 651,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I+III 3 699 076,79	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II+IV 4 490 466,14
---	---------------------------	---	---------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 95 929,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I+III+V 3 699 076,79	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II+IV+VI 4 586 395,14
---	-----------------------------	---	------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)	887 318,35
--	-------------------

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(7)	0,00	399 651,00	399 651,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 571 038,16	0,00	1 571 038,16
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	1 183 356,27		1 183 356,27
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	4 320,00	0,00	4 320,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(3) (7)	80 950,00	1 000,00	81 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		2 839 664,43	400 651,00	3 240 315,43

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	265 568,36
---	-------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	931 686,15		931 686,15
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	14 649,00	0,00	14 649,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	392 951,64	0,00	392 951,64
67	Charges exceptionnelles(8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	0,00	2 359 790,00	2 359 790,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		1 339 286,79	2 359 790,00	3 699 076,79

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement(6)	411 912,13	0,00	411 912,13
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	1 000,00	1 000,00
204 Subventions d'équipement versées(6)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles(6)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation(6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(6)	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières(6)	0,00	0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
19 Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		2 359 790,00	2 359 790,00
45 Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
Recettes d'investissement –Total	411 912,13	2 360 790,00	2 772 702,13

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	80 271,79
---	------------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013 Atténuations de charges(7)	0,00		0,00
015 Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017 Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Impositions directes	0,00		0,00
74 Dotations, subventions et participations(7)	0,00		0,00
75 Autres produits d'activités(7)	3 987 832,34	0,00	3 987 832,34
76 Produits financiers	100 310,80	0,00	100 310,80
77 Produits exceptionnels(7)	2 672,00	399 651,00	402 323,00
78 Reprise sur amortissements et provisions(7)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total	4 090 815,14	399 651,00	4 490 466,14

Pour information R002 Résultat positif reporté	95 929,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	3 585 564,16	3 240 315,43	276 248,73	69 000,00	412 289,14	2 828 026,29
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	1 535 913,16	1 268 626,27	267 286,89	0,00	412 289,14	856 337,13
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	97 078,00	85 270,00	11 808,00	0,00	0,00	85 270,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	1 438 835,16	1 183 356,27	255 478,89	0,00	412 289,14	771 067,13
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	1 580 000,00	1 571 038,16	8 961,84	0,00		1 571 038,16
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	399 651,00	399 651,00		0,00		399 651,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	70 000,00	1 000,00		69 000,00		1 000,00

Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	265 568,36					
---	------------	--	--	--	--	--

Total des dépenses d'investissement cumulées	3 851 132,52	3 505 883,79	276 248,73	69 000,00	412 289,14	2 828 026,29
---	---------------------	---------------------	-------------------	------------------	-------------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	3 851 132,52	2 852 973,92	39 755,04	958 403,56
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	451 667,17	411 912,13	39 755,04	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3)	134 598,79	80 271,79	0,00	54 327,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	2 359 790,00	2 359 790,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	70 000,00	1 000,00		69 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement (3)	835 076,56			
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées	3 851 132,52	2 852 973,92	39 755,04	958 403,56

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
	TOTAL	97 078,00	85 270,00	11 808,00	0,00	0,00	85 270,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	4 728,00	4 320,00	408,00	0,00	0,00	4 320,00
2033	Frais d'insertion	4 728,00	4 320,00	408,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	92 350,00	80 950,00	11 400,00	0,00	0,00	80 950,00
21351	Bâtiments publics	92 350,00	80 950,00	11 400,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RSA DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE								III
SECTION D'INVESTISSEMENT								
VUE D'ENSEMBLE DES CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAUX								A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement départementaux (1)

Tableau d'ensemble des dépenses des programmes à caractère parlementaire (2)									
N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations	Pour information	
								Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
TOTAL			1 438 835,16	1 183 356,27	255 478,89	0,00	12 248 734,66	412 289,14	771 067,13
106	TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)	P707E12	919 319,16	751 551,13	167 768,03	0,00	11 778 829,52	0,00	751 551,13
106	TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)		500 000,00	412 289,14	87 710,86	0,00	412 289,14	412 289,14	0,00
113	ETUDE POUR CENTRE DE SIMULATION (chap prog 113)		19 516,00	19 516,00	0,00	0,00	57 616,00	0,00	19 516,00

(1) Le détail des programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P707E12

DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour information
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES (A)		500 000,00	A1 412 289,14	87 710,86	0,00	A2 412 289,14
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	490 000,00	412 289,14	77 710,86	0,00	412 289,14
23188	Autres	490 000,00	412 289,14	77 710,86	0,00	412 289,14

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour information	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)	
RECETTES (B) (5)		0,00	B10,00	0,00	0,00	B20,00	
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (6)	B1-A1	-412 289,14	B2-A2	-412 289,14

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Réalisation antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.5

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour information
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES (A)		919 319,16	A1 751 551,13	167 768,03	0,00	A2 11 778 829,52
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	51 590,00	35 970,00	15 620,00	0,00	629 313,01
2031	Frais d'études	51 590,00	35 970,00	15 620,00	0,00	629 313,01
21	Immobilisations corporelles	867 729,16	715 581,13	152 148,03	0,00	11 149 516,51
2188	Autres immobilisations corporelles	867 729,16	715 581,13	152 148,03	0,00	11 149 516,51
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour information
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES (B) (5)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (6)	B1-A1 -751 551,13	B2-A2 -11 778 829,52

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Réalisation antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE						III
SECTION D'INVESTISSEMENT						
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME						A1.5

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 113
LIBELLE : ETUDE POUR CENTRE DE SIMULATION (chap prog 113)
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour information	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES (A)		19 516,00	A1 19 516,00	0,00	0,00	A2	57 616,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 516,00	19 516,00	0,00	0,00	57 616,00	
2031	Frais d'études	19 516,00	19 516,00	0,00	0,00	57 616,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour information
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES (B) (5)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (6)	B1-A1	-19 516,00	B2-A2	-57 616,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Réalisation antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

(3) Dépenses engagées non mandatées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
DEPENSES TOTALES		1 580 000,00	1 571 038,16	8 961,84	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 580 000,00	1 571 038,16	8 961,84	0,00
1641	Emprunts en euros	1 405 000,00	1 396 038,16	8 961,84	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	175 000,00	175 000,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
	TOTAL	451 667,17	411 912,13	39 755,04	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	451 667,17	411 912,13	39 755,04	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	23 993,44	0,00	23 993,44	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	1 523,20	-1 523,20	0,00
1314	Subv. transf. Communes	5 761,60	0,00	5 761,60	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	11 523,20	0,00	11 523,20	0,00
1336	Dot. soutien investissement départements	410 388,93	410 388,93	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES RMI/RSA	A4.2

RECETTES RMI

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RECETTES RSA

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
	TOTAL	134 598,79	80 271,79	0,00	54 327,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	80 271,79	80 271,79	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	80 271,79	80 271,79	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	54 327,00		0,00	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non tirées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
TOTAL DEPENSES (5) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES (5) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12. A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette à la rubrique « Financement par le département ».

(4) Ensemble des réalisations au 31/12.

(5) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(6) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
040	DEPENSES (2)	399 651,00	399 651,00	0,00
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	56 268,00	56 268,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	177 728,00	177 728,00	0,00
13914	Sub. transf cpte résultat. Communes	2 750,00	2 750,00	0,00
139172	Sub. transf cpte résultat.FEDER	129 680,00	129 680,00	0,00
13936	Dot. soutien investissement départements	33 225,00	33 225,00	0,00
040	RECETTES (2)	2 359 790,00	2 359 790,00	0,00
28031	Frais d'études	41 541,00	41 541,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	131 500,00	131 500,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	15 015,00	15 015,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	68 450,00	68 450,00	0,00
281351	Bâtiments publics	174 051,00	174 051,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 929 233,00	1 929 233,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
041	DEPENSES (2)	70 000,00	1 000,00	69 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	70 000,00	1 000,00	69 000,00
041	RECETTES (2)	70 000,00	1 000,00	69 000,00
2031	Frais d'études	69 000,00	1 000,00	68 000,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
DEPENSES DE L'EXERCICE(Détail en III-B1)		4 572 931,56	3 656 642,50	42 434,29	33 778,21	840 076,56	0,00	3 699 076,79
011	Charges à caractère général (4)	938 065,00	931 686,15	0,00	6 378,85	0,00	0,00	931 686,15
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	15 000,00	14 649,00	0,00	351,00	0,00	0,00	14 649,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	425 000,00	350 517,35	42 434,29	27 048,36	5 000,00		392 951,64
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (3)	0,00						
023	Virement à la section d'investissement (3)	835 076,56						
042	Opérations ordre transf. entre sections	2 359 790,00	2 359 790,00			0,00		2 359 790,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00

Pour information :	0,00						
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1							

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	4 572 931,56	3 656 642,50	42 434,29	33 778,21	840 076,56	0,00	3 699 076,79
--	---------------------	---------------------	------------------	------------------	-------------------	-------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
RECETTES DE L'EXERCICE(Détail en III-B2)		4 477 002,56	4 490 466,14	0,00	-13 463,58	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 977 040,76	3 987 832,34	0,00	-10 791,58	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	100 310,80	100 310,80	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00	2 672,00	0,00	-2 672,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (3)	0,00	0,00			0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	399 651,00	399 651,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00

Pour information :	95 929,00				
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

Total des recettes de fonctionnement cumulées	4 572 931,56	4 586 395,14	0,00	-13 463,58	0,00
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
011	Charges à caractère général(4)	938 065,00	931 686,15	0,00	6 378,85	0,00	0,00	931 686,15
6042	Achats de prestations de services	359 000,00	358 000,00	0,00	1 000,00	0,00		
6161	Multirisques	8 167,25	8 167,25	0,00	0,00	0,00		
6188	Autres frais divers	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00		
6234	Réceptions	3 800,00	3 768,90	0,00	31,10	0,00		
63512	Taxes foncières	562 097,75	561 750,00	0,00	347,75	0,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés (2) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	15 000,00	14 649,00	0,00	351,00	0,00	0,00	14 649,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	10 000,00	9 649,00	0,00	351,00	0,00		
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00		
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A)= (011+012+014+015+016+017+65+6586)		953 065,00	946 335,15	0,00	6 729,85	0,00	0,00	946 335,15

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
66	Charges financières (B)	425 000,00	350 517,35	42 434,29	27 048,36	5 000,00		392 951,64
66111	Intérêts réglés à l'échéance	420 000,00	394 583,73	0,00	25 416,27	0,00		
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 000,00	-44 066,38	42 434,29	1 632,09	5 000,00		
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00						
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E		1 378 065,00	1 296 852,50	42 434,29	33 778,21	5 000,00	0,00	1 339 286,79

023	Virement à la section d'investissement	835 076,56						
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	2 359 790,00	2 359 790,00			0,00		2 359 790,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 359 790,00	2 359 790,00			0,00		2 359 790,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		3 194 866,56	2 359 790,00			835 076,56		2 359 790,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	4 572 931,56	3 656 642,50	42 434,29	33 778,21	840 076,56	0,00	3 699 076,79
--	--------------	--------------	-----------	-----------	------------	------	--------------

Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00	0,00					
---	------	------	--	--	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 572 931,56	3 656 642,50	42 434,29	33 778,21	840 076,56	0,00	3 699 076,79
--	--------------	--------------	-----------	-----------	------------	------	--------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Pour information : détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	42 434,29
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-44 066,38
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 632,09

- (6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)	3 977 040,76	3 987 832,34	0,00	-10 791,58	0,00
752	Revenus des immeubles	912 111,00	912 111,00	0,00	0,00	0,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	3 059 665,55	3 073 435,13	0,00	-13 769,58	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	5 264,21	2 286,21	0,00	2 978,00	0,00
013	Atténuations de charges(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)		3 977 040,76	3 987 832,34	0,00	-10 791,58	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
76	Produits financiers (B)	100 310,80	100 310,80	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	100 310,80	100 310,80	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	2 672,00	0,00	-2 672,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	2 672,00	0,00	-2 672,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D		4 077 351,56	4 090 815,14	0,00	-13 463,58	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	399 651,00	399 651,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	399 651,00	399 651,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		399 651,00	399 651,00			0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	4 477 002,56	4 490 466,14	0,00	-13 463,58	0,00
---	---------------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	95 929,00	95 929,00			
--	------------------	------------------	--	--	--

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 572 931,56	4 586 395,14	0,00	-13 463,58	0,00
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles	1 571 038	0	0	0	0	0
- Equipements départementaux		0	0	0	0	0
- Equipements non départementaux (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières	1 571 038					
Dépenses d'ordre	400 651					
Solde d'exécution reporté de N-1	265 568					
Total dépenses	2 237 258	0	0	0	0	0
Total recettes	2 441 062	0	0	0	0	0
Solde d'investissement	203 804	0	0	0	0	0

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	8 962	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	-8 962	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	3 314 492	11 936	0	0	0	0
Total recettes	3 569 015	2 286	0	0	0	0
Solde de fonctionnement	254 523	-9 650	0	0	0	0

RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses	28 396	5 031	0	0	0	0
Total RAR recettes	-13 770	2 978	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	-42 166	-2 053	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
---------	---	--------------------------------------	--	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	1 268 626	2 839 664
- Equipements départementaux	0	0	0	0	0	0	0	1 268 626	1 268 626
- Equipements non départementaux (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières									1 571 038
Dépenses d'ordre									400 651
Solde d'exécution reporté de N-1									265 568
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	1 268 626	3 505 884
Total recettes	0	0	0	0	0	0	0	411 912	2 852 974
Solde d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	-856 714	-652 910

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	267 287	276 249
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	39 755	39 755
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	-227 532	-236 494

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	372 649	3 699 077
Total recettes	0	0	0	0	0	0	0	1 015 094	4 586 395
Solde de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	642 445	887 318

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	351	33 778
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	-2 672	-13 464
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	-3 023	-47 242

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
----------	---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		2 237 258	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		1 571 038	0	0	0	0	0
1641	Emprunts en euros	1 396 038	0	0	0	0	0
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	175 000	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0
2033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	0
21351	Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
23188	Autres	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		400 651	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		399 651	0	0	0	0	0
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	56 268	0	0	0	0	0
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	177 728	0	0	0	0	0
13914	Sub. transf cpte résult. Communes	2 750	0	0	0	0	0
139172	Sub. transf cpte résult. FEDER	129 680	0	0	0	0	0
13936	Dot. soutien investissement départements	33 225	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		1 000	0	0	0	0	0
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		265 568	0	0	0	0	0

RECETTES							
Total recettes d'investissement		2 441 062	0	0	0	0	0
Recettes réelles		80 272	0	0	0	0	0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	80 272	0	0	0	0	0
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0	0	0	0	0	0
1312	Subv. transf. Régions	0	0	0	0	0	0
1314	Subv. transf. Communes	0	0	0	0	0	0
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0	0	0	0	0	0
1336	Dot. soutien investissement départements	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		2 360 790	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		2 359 790	0	0	0	0	0
28031	Frais d'études	41 541	0	0	0	0	0
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	131 500	0	0	0	0	0
281311	Bâtiments administratifs	15 015	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
281318	Autres bâtiments publics	68 450	0	0	0	0	0
281351	Bâtiments publics	174 051	0	0	0	0	0
28188	Autres immo. corporelles	1 929 233	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		1 000	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	1 000	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		3 314 492	11 936	0	0	0	0
Dépenses réelles		954 702	11 936	0	0	0	0
6042	Achats de prestations de services	0	0	0	0	0	0
6161	Multirisques	0	8 167	0	0	0	0
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	0	0
6234	Réceptions	0	3 769	0	0	0	0
63512	Taxes foncières	561 750	0	0	0	0	0
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0	0	0	0	0	0
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0	0	0	0	0	0
66111	Intérêts réglés à l'échéance	394 584	0	0	0	0	0
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 632	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		2 359 790	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		2 359 790	0	0	0	0	0
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 359 790	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		3 569 015	2 286	0	0	0	0
Recettes réelles		3 073 435	2 286	0	0	0	0
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0
75822	Prise en charge déficit budget annexe	3 073 435	0	0	0	0	0
7588	Autres produits divers gestion courante	0	2 286	0	0	0	0
761	Produits de participations	0	0	0	0	0	0
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		399 651	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		399 651	0	0	0	0	0
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	399 651	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		95 929	0	0	0	0	0

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
----------	---------	---	--------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

INVESTISSEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	1 268 626	3 505 884
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	1 268 626	2 839 664
1641	Emprunts en euros	0	0	0	0	0	0	0	0	1 396 038
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0	175 000
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	55 486	55 486
2033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	4 320	4 320
21351	Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	80 950	80 950
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	715 581	715 581
23188	Autres	0	0	0	0	0	0	0	412 289	412 289
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	400 651
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	399 651
13911	Sub. transf. cpte rés. Etat, étab. Nat.	0	0	0	0	0	0	0	0	56 268
13912	Sub. transf. cpte rés. Régions	0	0	0	0	0	0	0	0	177 728
13914	Sub. transf. cpte rés. Communes	0	0	0	0	0	0	0	0	2 750
139172	Sub. transf. cpte rés. FEDER	0	0	0	0	0	0	0	0	129 680
13936	Dot. soutien investissement départements	0	0	0	0	0	0	0	0	33 225
<i>Opérations patrimoniales</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	265 568

RECETTES										
Total recettes d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	411 912	2 852 974
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	411 912	492 184
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	0	0	0	0	0	0	80 272
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1312	Subv. transf. Régions	0	0	0	0	0	0	0	1 523	1 523
1314	Subv. transf. Communes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1336	Dot. soutien investissement départements	0	0	0	0	0	0	0	410 389	410 389
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	2 360 790
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	2 359 790
28031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	41 541
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0	0	0	0	0	0	0	0	131 500

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
281311	Bâtiments administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	15 015
281318	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	68 450
281351	Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	174 051
28188	Autres immo. corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	1 929 233
Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	372 649	3 699 077
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	372 649	1 339 287
6042	Achats de prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	358 000	358 000
6161	Multirisques	0	0	0	0	0	0	0	0	8 167
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6234	Réceptions	0	0	0	0	0	0	0	0	3 769
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	0	561 750
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0	0	0	0	0	0	0	9 649	9 649
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0	0	0	0	0	0	0	5 000	5 000
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0	0	394 584
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0	0	0	0	0	0	0	0	-1 632
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	2 359 790
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	2 359 790
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	2 359 790
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES										
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	1 015 094	4 586 395
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	1 015 094	4 090 815
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	912 111	912 111
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0	0	0	0	0	0	0	0	3 073 435
7588	Autres produits divers gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	2 286
761	Produits de participations	0	0	0	0	0	0	0	100 311	100 311
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	0	0	2 672	2 672
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	399 651
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	399 651
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0	0	0	0	0	0	0	0	399 651
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0	0	0	0

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	95 929

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES	A1/01

SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		1 971 689,16
Dépenses réelles		1 571 038,16
1641	Emprunts en euros	1 396 038,16
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	175 000,00
Dépenses d'ordre		400 651,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	399 651,00
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	56 268,00
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	177 728,00
13914	Sub. transf cpte résultat. Communes	2 750,00
139172	Sub. transf cpte résultat. FEDER	129 680,00
13936	Dot. soutien investissement départements	33 225,00
041	Opérations patrimoniales	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00
RECETTES		2 441 061,79
Recettes réelles		80 271,79
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	80 271,79
Recettes d'ordre		2 360 790,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	2 359 790,00
28031	Frais d'études	41 541,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	131 500,00
281311	Bâtiments administratifs	15 015,00
281318	Autres bâtiments publics	68 450,00
281351	Bâtiments publics	174 051,00
28188	Autres immo. corporelles	1 929 233,00
041	Opérations patrimoniales	1 000,00
2031	Frais d'études	1 000,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		3 314 491,64
Dépenses réelles		954 701,64
6042	Achats de prestations de services	0,00
63512	Taxes foncières	561 750,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	394 583,73
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 632,09
Dépenses d'ordre		2 359 790,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	2 359 790,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 359 790,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
RECETTES		3 473 086,13
Recettes réelles		3 073 435,13
75822	Prise en charge déficit budget annexe	3 073 435,13
Recettes d'ordre		399 651,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	399 651,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	399 651,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES								IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION								A1/0

FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres		
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)						
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres		
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)						
	DEPENSES REELLES	0,00	11 936,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 936,15
6161	Multirisques	0,00	8 167,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 167,25
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	3 768,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 768,90
	RECETTES REELLES	0,00	2 286,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 286,21
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	2 286,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 286,21

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/1

FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	13 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	13 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	25 Plan de relance (crise sanitaire)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	25 Plan de relance (crise sanitaire)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES					IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION					A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	31 Culture	32 Sports	33 Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs	34 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
		315 Services d'archives				
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	31 Culture	32 Sports	33 Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs	34 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
		315 Services d'archives				
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/4

FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	43 Plan de relance (crise sanitaire)	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	43 Plan de relance (crise sanitaire)	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES						IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION						A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	547 Revenu minimum d'insertion - RMA		548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				5471 Revenu minimum d'insertion - Allocations	5472 Revenu minimum d'activité		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-5

SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	550 Services communs	551 APA à domicile	552 APA versée au bénéficiaire en établiss	553 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	567 Allocations RSA	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES					IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION					A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	65 Plan de relance (crise sanitaire)	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	65 Plan de relance (crise sanitaire)	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES					IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION					A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES				IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION				A1/8

FONCTION 8 – Transports (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs	
				821 Routier	822 Ferroviaire
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs	
				821 Routier	822 Ferroviaire
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs			83 Plan de relance (crise sanitaire)	88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		823 Maritime	824 Fluvial	825 Aérien			
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs			83 Plan de relance (crise sanitaire)	88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		823 Maritime	824 Fluvial	825 Aérien			
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES				IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION				A1/9

FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	1 268 626,27	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	1 268 626,27	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	55 486,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	4 320,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	80 950,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	715 581,13	0,00	0,00
23188	Autres	0,00	412 289,14	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	411 912,13	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	1 523,20	0,00	0,00
1314	Subv. transf. Communes	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00
1336	Dot. soutien investissement départements	0,00	410 388,93	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT					
Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	372 649,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	358 000,00	0,00	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	9 649,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	5 000,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	1 015 093,80	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	912 111,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	100 310,80	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	2 672,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 268 626,27
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	1 268 626,27
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	55 486,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	4 320,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	80 950,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	715 581,13
23188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	412 289,14
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	411 912,13
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 523,20
1314	Subv. transf. Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1336	Dot. soutien investissement départements	0,00	0,00	0,00	0,00	410 388,93

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	372 649,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	358 000,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	0,00	0,00	0,00	9 649,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 015 093,80
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	912 111,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	100 310,80
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 672,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
375	15/12/2006	375 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		375 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					30 200 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					30 200 000,00									
371-tir 2M	SOCIETE GENERALE	20/09/2019	20/12/2005	20/03/2006	2 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.02 sur Euribor 3M) + 0.02	2,501	2,562	EUR	T	C	O	A-1
375	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	15/12/2006	22/12/2006	15/05/2007	1 500 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.01	3,700	3,815	EUR	X	X	O	A-1
382	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/12/2007	20/12/2007	20/03/2008	3 500 000,00	F	Taux fixe à 4.575 %	4,575	4,723	EUR	T	P	O	A-1
386	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2008	22/12/2008	31/03/2009	2 600 000,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,650	4,732	EUR	T	P	O	A-1
397	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2009	15/05/2010	15/08/2010	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	3,803	EUR	T	C	O	A-1
401	CREDIT AGRICOLE	29/12/2010	29/12/2010	29/03/2011	900 000,00	V	Euribor 3M + 0.63	1,644	1,654	EUR	T	C	O	A-1
408	SOCIETE GENERALE	08/11/2011	30/12/2011	30/03/2012	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,380	4,518	EUR	T	C	O	A-1
411	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2012	21/12/2012	01/01/2014	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,910	3,910	EUR	A	P	O	A-1
418	CREDIT FONCIER DE FRANCE	28/07/2014	01/09/2014	01/12/2014	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2.94 %	2,940	2,973	EUR	T	C	O	A-1
425	SaarLB	04/12/2015	15/12/2015	25/06/2016	3 900 000,00	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	2,117	EUR	T	P	O	A-1
430	CREDIT AGRICOLE	23/11/2016	30/06/2017	23/03/2017	2 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	0,458	0,459	EUR	T	C	O	A-1
433	CAISSE D'EPARGNE	04/12/2017	15/12/2017	25/03/2018	1 400 000,00	F	Taux fixe à 1.39 %	1,390	1,397	EUR	T	P	O	A-1
437	SFIL CAFFIL	26/11/2018	20/12/2018	01/04/2019	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.56 %	1,560	1,569	EUR	T	C	O	A-1
439	SFIL CAFFIL	17/05/2019	28/06/2019	01/10/2019	800 000,00	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160	1,165	EUR	T	C	O	A-1
443	SFIL CAFFIL	23/07/2020	28/08/2020	01/03/2021	1 300 000,00	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	0,681	EUR	S	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
445	CREDIT AGRICOLE	23/07/2020	09/10/2020	09/01/2021	1 300 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,662	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					30 200 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		16 334 067,78					1 571 038,16	394 583,73	0,00	42 429,31
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		16 334 067,78					1 571 038,16	394 583,73	0,00	42 429,31
371-tir 2M	N	0,00	A-1	300 000,00	2,96	F	Taux fixe à 3.48 %	3,519	100 000,00	12 786,59	0,00	319,00
375	N	0,00	A-1	300 000,00	3,37	V	(TAM(Postfixé) + 0.01)-Floor -0.01 sur TAM(Postfixé)	0,638	75 000,00	0,00	0,00	2 107,76
382	N	0,00	A-1	1 194 919,21	4,97	F	Taux fixe à 4.575 %	4,626	207 849,14	61 474,17	0,00	1 670,40
386	N	0,00	A-1	1 043 929,82	6,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,639	147 534,56	52 855,24	0,00	0,00
397	N	0,00	A-1	375 000,00	7,37	F	Taux fixe à 3.75 %	3,741	50 000,00	15 234,38	0,00	1 757,82
401	N	0,00	A-1	360 000,00	7,99	V	Euribor 3M + 0.63	0,602	45 000,00	2 309,55	0,00	27,58
408	N	0,00	A-1	266 666,67	4,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,429	66 666,66	13 689,53	0,00	32,44
411	N	0,00	A-1	469 897,08	5,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,899	68 331,28	21 044,73	0,00	18 321,94
418	N	0,00	A-1	2 937 500,00	11,67	F	Taux fixe à 2.94 %	2,932	250 000,00	90 956,26	0,00	6 956,98
425	N	0,00	A-1	2 761 675,35	13,23	F	Taux fixe à 2.1 %	2,095	178 961,91	60 350,21	0,00	805,49
430	N	0,00	A-1	1 408 860,71	13,98	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	0,777	100 632,92	10 693,88	0,00	786,77
433	N	0,00	A-1	1 085 539,93	14,98	F	Taux fixe à 1.39 %	1,386	64 649,37	15 651,63	0,00	209,57
437	N	0,00	A-1	812 500,00	16,00	F	Taux fixe à 1.56 %	1,556	50 000,00	13 162,50	0,00	3 133,54
439	N	0,00	A-1	670 000,00	16,50	F	Taux fixe à 1.16 %	1,157	40 000,00	8 062,00	0,00	1 921,41

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
443	N	0,00	A-1	1 170 000,00	17,67	F	Taux fixe à 0.68 %	0,678	65 000,00	8 287,50	0,00	2 629,90
445	N	0,00	A-1	1 177 579,01	17,77	F	Taux fixe à 0.66 %	0,658	61 412,32	8 025,56	0,00	1 748,71
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		16 334 067,78					1 571 038,16	394 583,73	0,00	42 429,31

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	16	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	16 334 067,78	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

B1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

B1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : 0.00 €	0.00
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant des provisions de l'exercice B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D= A+B-C
Provisions pour risques et charges (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 979 651,00	I 1 970 689,16
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 580 000,00	1 571 038,16
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 405 000,00	1 396 038,16
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	175 000,00	175 000,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681 (2)	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		399 651,00	399 651,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	399 651,00	399 651,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 970 689,16	276 248,73	265 568,36	2 512 506,25

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 249 193,56	III 2 359 790,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		3 249 193,56	2 359 790,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	41 541,00	41 541,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	131 500,00	131 500,00
281311	Bâtiments administratifs	15 015,00	15 015,00
281318	Autres bâtiments publics	68 450,00	68 450,00
281351	Bâtiments publics	174 051,00	174 051,00
28188	Autres immo. corporelles	1 929 233,00	1 929 233,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
024	Produits des cessions d'immobilisations	54 327,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	835 076,56	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 359 790,00	39 755,04	0,00	80 271,79	2 479 816,83

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 512 506,25
Ressources propres disponibles	IV 2 479 816,83
Solde	V = IV – II (2) -32 689,42

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D’ENSEMBLE	B8

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – ENTREES	B9.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
TOTAL GENERAL			998 550,25	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			998 550,25	0,00	
03/01/2022	2022B00008 - MC - Acquisltion et mise en place de bungalows	2022B00008	80 950,00	0,00	20
15/02/2022	2022D00036 - 2022- MC - TRAVAUX MAINTENANCE ET SECURITE	2022D00036	444 408,12	0,00	20
07/04/2022	2022S00001 - DSID 2020 INITIALE SOLDE	2022S00001	410 388,93	0,00	19
19/05/2022	2021B00055 - Magny Cours - modification de la passerelle virage	2021B00055	61 280,00	0,00	20
29/08/2022	2022S00003 - SOLDE SUBVENTION REGION CENTRE SIMULATION AUTOMOBIL	2022S00003	1 523,20	0,00	5

(1) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – SORTIES	B9.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(3) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B9.3

Pour mémoire

Crédits ouverts (BP + DM)

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	54 327,00
--------------	---	-----------

Produit des cessions

Réalizations

Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	B10.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	B10.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – BATIMENTS SCOLAIRES	B11.1

Bâtiments scolaires et administratifs (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Autres			0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – CONSTRUCTIONS	B11.2

Constructions, installations et agencements (hors bâtiments scolaires) (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			25 314 840,56		5 359 324,00	1 262 768,00	18 692 748,56
Immobilisations incorporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			24 048 445,30		4 955 927,00	1 199 454,00	17 893 064,30
	2010B00003 Eclairage de la piste du karting	08/04/2011	23 505,09	20	11 750,00	1 175,00	10 580,09
	2010B00010 Mise en sécurité de la passerelle de départ	08/04/2011	6 500,00	20	3 250,00	325,00	2 925,00
	2010B00011 REPARATION FUITE ENTERREE SUR CANALISATION	08/04/2011	615,71	20	300,00	30,00	285,71
	2010B00015 MISE EN SECURITE ACCES AUX STANDS	08/04/2011	1 571,94	20	780,00	78,00	713,94
	2010B00018 AGRANDISSEMENT DU PIT LANE	08/04/2011	1 056 611,06	20	528 300,00	52 830,00	475 481,06
	2010B00019 ACHAT DE BATIMENTS PROVISOIRES	08/04/2011	33 519,70	20	16 757,00	1 676,00	15 086,70
	2010B00044 TRAVAUX DE PLATRERIE PEINTURE ET REVETEMENT SOL BÄ	08/04/2011	194 269,54	20	97 130,00	9 713,00	87 426,54
	2010B00048 TRAVAUX VIRAGE IMOLA - BC 19	08/04/2011	31 816,66	20	15 900,00	1 590,00	14 326,66
	2010B00050 MODIF. VIBREUR VIRAGE ESTORIL	08/04/2011	55 323,46	20	27 660,00	2 766,00	24 897,46
	2010B00178 MISE EN PLACE PANNEAUX SOLAIRES CENTRE MEDICAL	08/04/2011	19 801,00	20	9 900,00	990,00	8 911,00
	2010B00012 TRAVAUX DIVERS DU PROPRIETAIRE	27/07/2012	123 501,97	20	54 267,00	6 294,00	62 940,97
	2010B00013 TRVX MAINTENANCE ET SECURITE S/ENSEMBLE DU SITE DE	27/07/2012	28 119,20	20	12 645,00	1 405,00	14 069,20
	2011B00002 TRAVAUX MISE EN CONFORMITE ASCENSEURS	27/07/2012	9 653,14	20	4 338,00	482,00	4 833,14
	2011B00017 REPARATION CLOTURE ET PORTAIL BASSIN KARTING	27/07/2012	3 966,40	20	1 782,00	198,00	1 986,40
	2011B00023 Lycée Agricole TRAVAUX	27/07/2012	19 610,05	20	8 820,00	980,00	9 810,05
	2011B00027 TRAVAUX DIVERS	27/07/2012	172 969,32	20	77 832,00	8 648,00	86 489,32
	2011B00032 TRVX MAINTENANCE ET SECURITE S/ENSEMBLE DU SITE DE	27/07/2012	100 834,44	20	45 369,00	5 041,00	50 424,44
	2011B00033 TRVX MAINTENANCE ET SECURITE S/ENSEMBLE DU SITE DE	27/07/2012	117 144,78	20	52 713,00	5 857,00	58 574,78
	2011B00034 HOMOLOGATION FIM	27/07/2012	98 250,50	20	44 208,00	4 912,00	49 130,50
	2011B00037 SALLE TRAUMATISME Mise en place climatisation	27/07/2012	9 339,40	20	4 194,00	466,00	4 679,40
	2011B00042 TRVX MAINTENANCE ET SECURITE S/ENSEMBLE DU SITE DE	27/07/2012	40 878,62	20	18 387,00	2 043,00	20 448,62
	2011B00049 TRAVAUX SANITAIRES CAGES 2 ET 4	27/07/2012	101 796,76	20	45 801,00	5 089,00	50 906,76

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2011B00058 MODIFICATION TRACE PISTE ECOLE BC 35 FRE 201101001	27/07/2012	299 533,38	20	134 784,00	14 976,00	149 773,38
	2011B00086 REFECTION DES APPUIS BETON DES PASSERELLES	27/07/2012	19 367,00	20	8 712,00	968,00	9 687,00
	2011B00112 AMENEE RESEAUX POUR BUNGALOW SANITAIRE PISTE ECOLE	27/07/2012	58 259,49	20	26 208,00	2 912,00	29 139,49
	2012B00022 GRILLAGE FIA VIRAGE ESTORIL	02/09/2013	632 151,25	20	252 856,00	31 607,00	347 688,25
	2012B00025 BATIMENTS LYCEE AGRICOLE	02/09/2013	110 786,60	20	44 312,00	5 539,00	60 935,60
	2012B00032 ACQUISITION ET MISE EN PLACE BUNGALOW SANITAIRE SI	02/09/2013	183 316,98	20	73 320,00	9 165,00	100 831,98
	2012B00035 TRAVAUX MISE EN CONFORMITE ASCENSEURS BC 11	02/09/2013	45 059,55	20	18 016,00	2 252,00	24 791,55
	2012B00036 TRAVAUX DU PROPRIETAIRE	02/09/2013	144 668,27	20	57 864,00	7 233,00	79 571,27
	2012B00038 Travaux de busage de fossés en tuyaux béton sur vo	02/09/2013	112 370,00	20	44 944,00	5 618,00	61 808,00
	2012B00044 RENOVATION BLOCS SANITAIRES	02/09/2013	284 914,33	20	113 913,00	14 250,00	156 751,33
	2012B00067 REPRISE DES ACCES ET DU SAS DU CENTRE MEDICAL	02/09/2013	44 663,03	20	17 864,00	2 233,00	24 566,03
	2012B00069 PISTE CLUB REPRISE PLATE FORME	02/09/2013	55 200,00	20	22 080,00	2 760,00	30 360,00
	2012B00093 Travaux de maintenance et de sécurité site Magny C	02/09/2013	11 055,00	20	4 416,00	552,00	6 087,00
	2012B00106 Remplacement ASTROTURF virages chateau d'eau et es	02/09/2013	45 187,00	20	18 072,00	2 259,00	24 856,00
	2012B00107 Reprise gazon, clôture sous tribunes et fissures s	02/09/2013	23 195,00	20	9 272,00	1 159,00	12 764,00
	2013B00034 Enfouissement des réseaux sur VS 2013	15/07/2014	132 580,00	20	46 403,00	6 629,00	79 548,00
	2013B00015 TRAVAUX de serrurerie concernant réfection podium	17/07/2015	55 700,00	20	16 710,00	2 785,00	36 205,00
	2013B00020 Mise en place coffrets électriques circuit Magny C	17/07/2015	120 766,22	20	36 228,00	6 038,00	78 500,22
	2015B00050 MUSEE - TRAVAUX DIVERS 2015	12/07/2016	176 816,83	20	44 200,00	8 840,00	123 776,83
	2014B00002 TRAVAUX DU PROPRIETAIRE	12/07/2016	156 121,55	20	39 030,00	7 806,00	109 285,55
	2015B00034 M. COURS - TRAVAUX DIVERS 2015	12/07/2016	1 690 249,26	20	422 560,00	84 512,00	1 183 177,26
	2016B00090 technopole travaux divers 2016	31/07/2017	2 274,55	20	452,00	113,00	1 709,55
	2017B00014 M COURS TRAVAUX DIVERS 2016	31/07/2017	123 334,72	20	24 664,00	6 166,00	92 504,72
	2014B00095 Création du conservatoire de la monoplace français	31/07/2017	803 159,06	20	160 628,00	40 157,00	602 374,06
	2017B00008 TRAVAUX WELLIENCE TECHNOPOLE MAGNY COURS	27/07/2018	7 278,08	20	1 089,00	363,00	5 826,08
	2017B00038 TRAVAUX DIVERS SUR SITE MAGNY COURS	27/07/2018	1 867,00	20	279,00	93,00	1 495,00
	2018B00006 TRAVAUX SECURITE 2017	27/07/2018	540 593,10	20	81 087,00	27 029,00	432 477,10
	2017B00032 TRAVAUX ROUTE PHOTOVOLTAIQUE	30/12/2018	120 200,00	20	18 030,00	6 010,00	96 160,00
	2014B00018 Modernisation du circuit de Nevers Magny-Cours	30/12/2018	11 862 572,71	20	1 779 384,00	593 128,00	9 490 060,71

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2016B00027 création réceptif R+4 bât administratif - marché 2	28/11/2019	2 747 860,01	20	274 786,00	137 393,00	2 335 681,01
	2018B00005 2018 TRAVAUX DIVERS SUR PISTES ET BATIMENTS	28/11/2019	511 207,40	20	51 120,00	25 560,00	434 527,40
	2019B00001 Magny cours - Désamiantage au lycée agricole	13/08/2020	107 912,55	20	5 395,00	5 395,00	97 122,55
	2019B00004 Double vibreur dans le virage du Lycée et	13/08/2020	121 593,86	20	6 079,00	6 079,00	109 435,86
	2019B00006 Magny Cours portes sectionnelles côté Paddock	13/08/2020	306 470,58	20	15 323,00	15 323,00	275 824,58
	2019B00009 Remplacement du groupe de climatisation	13/08/2020	75 282,20	20	3 764,00	3 764,00	67 754,20
	2020B00012 Travaux divers sur bâtiments et piste	04/06/2021	4 000,00	20	0,00	200,00	3 800,00
	2021B00055 Magny Cours - modification de la passerelle virage	19/05/2022	61 280,00	20	0,00	0,00	61 280,00
Autres			1 266 395,26		403 397,00	63 314,00	799 684,26
	2013B00086 GOLF DE MAGNY-COURS F+P Séparateur d'hydrocarbures	15/07/2014	23 630,62	20	8 267,00	1 181,00	14 182,62
	2013B00094 Réfection piste F1 du Virage château d'eau	15/07/2014	440 302,77	20	154 105,00	22 015,00	264 182,77
	2013B00104 CENTRE WELLIENCE M.COURS Trx clôture espaces verts	15/07/2014	5 655,00	20	1 974,00	282,00	3 399,00
	2013B00106 Modification de branchement parking paddock	15/07/2014	710,11	20	245,00	35,00	430,11
	2013B00101 Rénovation cuisine traiteur du club F1 au circuit	17/07/2015	71 361,65	20	21 408,00	3 568,00	46 385,65
	2013B00103 mise ne place de deux blocs sanitaires au parking	17/07/2015	250 825,00	20	75 246,00	12 541,00	163 038,00
	2014B00008 Travaux dans zone traiteur club F1	17/07/2015	8 069,40	20	2 418,00	403,00	5 248,40
	2014B00017 Travaux de plâtrerie, peinture, revêtements de sol	17/07/2015	50 543,01	20	15 162,00	2 527,00	32 854,01
	2014B00021 Démolition d'un pavillon double au lycée agricole	17/07/2015	23 762,16	20	7 128,00	1 188,00	15 446,16
	2014B00022 MISE EN PLACE D'UN MOBILE DE RADIOGRAPHIE	17/07/2015	126 133,80	20	37 836,00	6 306,00	81 991,80
	2014B00024 Mise en place d'un standard téléphonique VOIP au c	17/07/2015	83 042,00	20	24 912,00	4 152,00	53 978,00
	2014B00029 Mise en place de prises de courant sur le muret de	17/07/2015	33 105,00	20	9 930,00	1 655,00	21 520,00
	2014B00054 Travaux sur Bungalow	17/07/2015	8 777,73	20	2 628,00	438,00	5 711,73
	2014B00071 Réfection des sols à la gendarmerie - BC N° 21	17/07/2015	58 896,45	20	17 664,00	2 944,00	38 288,45
	2014B00073 RACCORDEMENT RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF	17/07/2015	3 000,00	20	900,00	150,00	1 950,00
	2014B00098 TRAVAUX MAINTENANCE ET SECURITE TRIBUNES - BC 32	17/07/2015	78 580,56	20	23 574,00	3 929,00	51 077,56

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – MATERIELS ET OUTILLAGES	B11.3

Installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	B11.4

Autres immobilisations corporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		38 101 876,75		13 049 984,45	923 981,00	30 788 332,91
2012B00052 CIRCUIT DE MAGNY-COURS	15/06/1987	20 960 000,00	0	0,00	0,00	20 960 000,00
AUT0000001043 MEUBLES PC RADIO GESTION CIRCU	01/01/1993	1 150,68	9	1 150,68	0,00	0,00
AUT0000001044 IMPRIMANTES GESTION CIRCUIT	01/01/1993	1,00	3	1,00	0,00	0,00
AUT0000001045 ORDINATEURS PS1 GESTION CIRCU	01/01/1993	152,44	3	152,44	0,00	0,00
AUT0000001046 MEUBLE PC RADIO GESTION CIRCU	01/01/1993	1 737,91	9	1 737,91	0,00	0,00
AUT0000001047 ORDINATEUR PS1 GESTION CIRCUIT	01/01/1993	152,24	3	152,24	0,00	0,00
AUT0000001085 HERSE ALTERNATIVE OCC GESTION	01/01/1993	762,24	0	762,24	0,00	0,00
AUT0000001086 PULVERISATEUR EVRARD OC GESTIO	01/01/1993	457,34	0	457,34	0,00	0,00
AUT0000001087 REMORQUE ROLLAND BH3 GESTION C	01/01/1993	914,69	0	914,69	0,00	0,00
AUT0000001088 TONDEUSE HELICOIDALE GESTION C	01/01/1993	3 048,98	0	3 048,98	0,00	0,00
AUT0000001089 GYROBROYEUR DESVOYS GESTION CI	01/01/1993	762,24	0	762,24	0,00	0,00
AUT0000001090 BACS JARDINIERES GESTION CIRCU	01/01/1993	732,66	0	732,66	0,00	0,00
AUT0000001091 CLIMATISEUR GESTION CIRCUIT	01/01/1993	2 579,40	0	2 579,40	0,00	0,00
AUT0000001157 VEHICULE OCCASION TOYOTA GESTI	01/01/1993	7 622,45	0	7 622,45	0,00	0,00
AUT0000001109 12 MATS ROND POINT ACCUEIL AMO	01/01/1993	1 038,63	0	1 038,63	0,00	0,00
AUT0000001110 21 MATS TRIBUNE AMOVIBLES GPF1	01/01/1993	11 854,74	0	11 854,74	0,00	0,00
AUT0000001111 6 MATS ESCALIERS AMOVIBLES GPF	01/01/1993	2 697,28	0	2 697,28	0,00	0,00
AUT0000001112 DRAPEAUX NATION GPF1	01/01/1993	2 098,15	0	2 098,15	0,00	0,00
AUT0000001113 10 MATS ESCALIERS TERRASSE AMO	01/01/1993	1 798,13	0	1 798,13	0,00	0,00
AUT0000001130 TONDEUSES	01/01/1993	152,44	0	152,44	0,00	0,00
AUT0000001131 TRACTEUR OCCASION GESTION CIRC	01/01/1993	10 671,43	0	10 671,43	0,00	0,00
AUT0000001132 EPAREUSE MAC CONNEL GESTION CI	01/01/1993	4 268,57	0	4 268,57	0,00	0,00
AUT0000001139 MATS ALUMINIUM AMOVIBLES GESTI	01/01/1993	6 439,44	0	6 439,44	0,00	0,00
AUT0000001036 ORDINATEUR KARTING MAGNY COUR	01/01/1994	533,57	3	533,57	0,00	0,00
AUT0000001037 CAISSONS ARMOIRES KARTING MAGN	01/01/1994	1 604,06	9	1 604,06	0,00	0,00
AUT0000001038 CLAVIER MICRO KARTING MAGNY CO	01/01/1994	213,42	3	213,42	0,00	0,00
AUT0000001048 TABLE BASSE NOIRE GESTION CIRC	01/01/1994	149,09	9	149,09	0,00	0,00
AUT0000001070 ENSEIGNE AMOVIBLE KARTING	01/01/1994	3 624,01	0	3 624,01	0,00	0,00
AUT0000001071 ENSEIGNE REMBARDE AMOVIBLE KAR	01/01/1994	1 152,51	0	1 152,51	0,00	0,00
AUT0000001072 RESEAU RADIO MOTOROLA KARTING	01/01/1994	1 828,77	0	1 828,77	0,00	0,00
AUT0000001073 OUTILLAGE KARTING	01/01/1994	1 402,53	0	1 402,53	0,00	0,00
AUT0000001078 BARRIERES GPF1	01/01/1994	3 735,00	0	3 735,00	0,00	0,00
AUT0000001079 20 MATS AMOVIBLES GPF1	01/01/1994	13 355,29	0	13 355,29	0,00	0,00
AUT0000001080 TRACTEUR GPF1	01/01/1994	1 067,14	0	1 067,14	0,00	0,00
AUT0000001081 MACHINE PEINTURE GPF1	01/01/1994	30 489,80	0	30 489,80	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001092 REMORQUES	01/01/1994	914,69	0	914,69	0,00	0,00
AUT0000001093 ESSIEU GESTION CIRCUIT	01/01/1994	914,69	0	914,69	0,00	0,00
AUT0000001094 MOTOBINEUSE GESTION CIRCUIT	01/01/1994	152,44	0	152,44	0,00	0,00
AUT0000001095 CHARIOTS METALLIQUES GESTION C	01/01/1994	1 524,49	0	1 524,49	0,00	0,00
AUT0000001096 RESEAU RADIO MOTOROLA GESTION	01/01/1994	4 573,47	0	4 573,47	0,00	0,00
AUT0000001158 VEHICULE OCCASION DALLAS GESTI	01/01/1994	3 048,98	0	3 048,98	0,00	0,00
AUT0000001114 CASQUES SECURITE GPF1	01/01/1994	2 279,41	0	2 279,41	0,00	0,00
AUT0000001115 CHAISES ARBITRES GPF1	01/01/1994	3 347,01	9	3 347,01	0,00	0,00
AUT0000001116 FLEURS GPF1	01/01/1994	1 642,79	0	1 642,79	0,00	0,00
AUT0000001140 POUBELLES CENDRIERS GESTION CI	01/01/1994	3 980,44	0	3 980,44	0,00	0,00
AUT0000001141 CADRES TABLEAUX GESTION CIRCUI	01/01/1994	1 229,34	9	1 229,34	0,00	0,00
AUT0000001033 MOBILIER BUREAU MUSEE LIGIER F	01/01/1995	3 402,66	9	3 402,66	0,00	0,00
AUT0000001034 ARMOIRES BASSES MUSEE LIGIER F	01/01/1995	768,34	9	768,34	0,00	0,00
AUT0000001049 DESTRUCTEURS GESTION CIRCUIT	01/01/1995	1 524,49	9	1 524,49	0,00	0,00
AUT0000001050 MICRO ORDINATEUR GESTION CIRCU	01/01/1995	768,34	3	768,34	0,00	0,00
AUT0000001051 MOBILIER BUREAU GESTION CIRCUI	01/01/1995	2 701,39	9	2 701,39	0,00	0,00
AUT0000001052 MOBILIER BUREAU GESTION CIRCUI	01/01/1995	8 537,14	9	8 537,14	0,00	0,00
AUT0000001062 CAISSE ENREGISTREUSE KARTING	01/01/1995	228,67	0	228,67	0,00	0,00
AUT0000001074 RAYONNAGE KARTING	01/01/1995	1 670,84	9	1 670,84	0,00	0,00
AUT0000001075 JUKE BOX KARTING	01/01/1995	2 378,20	0	2 378,20	0,00	0,00
AUT0000001076 PHOTOS KARTING	01/01/1995	1 524,49	0	1 524,49	0,00	0,00
AUT0000001077 VESTIAIRE KARTING	01/01/1995	2 796,21	0	2 796,21	0,00	0,00
AUT0000001097 PARAVENT BOUTIQUE GESTION CIRC	01/01/1995	457,34	9	457,34	0,00	0,00
AUT0000001098 CAISSE ENREGISTREUSE GESTION C	01/01/1995	228,67	9	228,67	0,00	0,00
AUT0000001099 MACH PNEUMATIQUE GESTION CIRCU	01/01/1995	228,67	0	228,67	0,00	0,00
AUT0000001100 PULVERISATEUR GESTION CIRCUIT	01/01/1995	15,24	0	15,24	0,00	0,00
AUT0000001101 TONDEUSES FRONTALES GESTION CI	01/01/1995	9 146,94	0	9 146,94	0,00	0,00
AUT0000001102 DEBROUSSAILLEUSES GESTION CIRC	01/01/1995	609,79	0	609,79	0,00	0,00
AUT0000001103 TRACTEUR GESTION CIRCUIT	01/01/1995	1 524,49	0	1 524,49	0,00	0,00
AUT0000001104 ENSEMBLE 10 FAX GESTION CIRCUI	01/01/1995	7 774,89	0	7 774,89	0,00	0,00
AUT0000001105 TELECOPIEUR GESTION CIRCUIT	01/01/1995	914,69	0	914,69	0,00	0,00
AUT0000001148 COMPTOIR HOTESSE BOUTIQUE GEST	01/01/1995	1 573,27	9	1 573,27	0,00	0,00
AUT0000001159 TRACTO PELLE GESTION CIRCUIT	01/01/1995	4 573,47	0	4 573,47	0,00	0,00
AUT0000001160 CAMION BERLIET GESTION CIRCUIT	01/01/1995	6 097,96	0	6 097,96	0,00	0,00
AUT0000001117 CLIMATISEURS GPF1	01/01/1995	1 715,20	0	1 715,20	0,00	0,00
AUT0000001118 CAISSON SUPPORT TV GPF1	01/01/1995	204,44	9	207,33	0,00	0,00
AUT0000001119 ARMOIRE POUR CASQUES GPF1	01/01/1995	2 032,14	9	2 032,14	0,00	0,00
AUT0000001120 BARRIERES AMOVIBLES GPF1	01/01/1995	2 317,22	9	2 317,22	0,00	0,00
AUT0000001121 PLANTES VERTES TERRASSE GPF1	01/01/1995	1 535,16	0	1 535,16	0,00	0,00
AUT0000001122 MOBILIER TERRASSE PANORAMIQUE	01/01/1995	15 966,29	9	15 966,29	0,00	0,00
AUT0000001142 MATS FIBRE DE VERRE AMOVIBLES	01/01/1995	10 000,65	9	10 000,65	0,00	0,00
AUT0000001143 RAYONS PIEDS PLASTIQUES GESTIO	01/01/1995	656,44	9	656,44	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001144 VITRINE COMPTOIR GESTION CIRCU	01/01/1995	731,75	9	731,75	0,00	0,00
AUT0000001145 VITRINE COMPTOIR GESTION CIRCU	01/01/1995	1 451,31	9	1 451,31	0,00	0,00
AUT0000001146 50 BARRIERES ECOBAR GESTION CI	01/01/1995	2 463,57	0	2 463,57	0,00	0,00
AUT0000001147 CLOISONNETTE BOUTIQUE GESTION	01/01/1995	707,36	9	707,36	0,00	0,00
AUT0000001032 UNITE CENTRALE MUSEE LIGIER F1	01/01/1996	914,69	3	914,69	0,00	0,00
AUT0000001035 ARMOIRES MUSEE LIGIER F1	01/01/1996	2 716,64	9	2 716,64	0,00	0,00
AUT0000001039 TABLES ET CHAISES	01/01/1996	1 837,92	9	1 837,92	0,00	0,00
AUT0000001040 ANGLES LIAISON GPF1	01/01/1996	541,65	9	541,65	0,00	0,00
AUT0000001041 CAISSONS ROULETTES GPF1	01/01/1996	709,34	9	709,34	0,00	0,00
AUT0000001042 MOBILIER GENDARMERIE GPF1	01/01/1996	4 053,00	9	4 053,00	0,00	0,00
AUT0000001053 IMPRIMANTE LASER WRITER GESTIO	01/01/1996	1 524,49	3	1 524,49	0,00	0,00
AUT0000001054 IMPRIMANTE MACINTOSH GESTION C	01/01/1996	3 048,98	3	3 048,98	0,00	0,00
AUT0000001055 MOBILIER GARDIEN GESTION CIRCU	01/01/1996	686,02	9	686,02	0,00	0,00
AUT0000001056 LECTEUR MICRO FICHES GESTION C	01/01/1996	369,07	3	369,07	0,00	0,00
AUT0000001057 BUREAU MOBILIER GESTION CIRCU	01/01/1996	6 196,59	9	6 196,59	0,00	0,00
AUT0000001058 MOBILIER ACCUEIL ADMINISTRATIF	01/01/1996	8 407,71	9	8 407,71	0,00	0,00
AUT0000001059 MICRO SANSON CR 2093 GESTION C	01/01/1996	594,55	3	594,55	0,00	0,00
AUT0000001060 SYSTEME BILLETTERIE MUSEE LIGI	01/01/1996	9 146,94	0	9 146,94	0,00	0,00
AUT0000001061 32 ?LAQUES 2 CUBES AMOVIBLES M	01/01/1996	12 595,33	0	12 595,33	0,00	0,00
AUT0000001064 CHRONO KART KARTING	01/01/1996	14 025,30	0	14 025,30	0,00	0,00
AUT0000001065 PORTATIFS MOTOROLA KARTING	01/01/1996	2 478,51	0	2 478,51	0,00	0,00
AUT0000001066 40 COMBINAISONS INCENTIVE KART	01/01/1996	1 524,49	0	1 524,49	0,00	0,00
AUT0000001067 48 COMBINAISONS NEUVES	01/01/1996	6 439,44	0	6 439,44	0,00	0,00
AUT0000001068 30 CASQUES 96 KARTING	01/01/1996	3 292,89	0	3 292,89	0,00	0,00
AUT0000001069 24 CASQUES 94 KARTING	01/01/1996	182,93	0	182,93	0,00	0,00
AUT0000001082 TELEVISEURS GPF1	01/01/1996	39 088,53	0	39 088,53	0,00	0,00
AUT0000001083 MOBILIER TERRASSE PANORAMIQUE	01/01/1996	306,87	9	306,87	0,00	0,00
AUT0000001084 MOBILIER TERRASSE PANORAMIQUE	01/01/1996	460,39	9	460,39	0,00	0,00
AUT0000001063 SIMULATEUR TWIN SEGA KARTING	01/01/1996	3 048,98	0	3 048,98	0,00	0,00
AUT0000001149 PHOTOS ACCUEIL ADMINISTRATIF G	01/01/1996	836,94	0	836,94	0,00	0,00
AUT0000001150 ENVELOPPES BOTTES DE P	01/01/1996	640,28	0	640,28	0,00	0,00
AUT0000001151 BIG FOOT STARLUX GESTION CIRCU	01/01/1996	609,79	0	609,79	0,00	0,00
AUT0000001152 COMPTOIR HOTESSE PIT GESTION C	01/01/1996	3 416,38	9	3 416,38	0,00	0,00
AUT0000001153 KARTING ENFANTS	01/01/1996	457,34	0	457,34	0,00	0,00
AUT0000001154 KARTINGS ADULTES	01/01/1996	4 878,36	0	4 878,36	0,00	0,00
AUT0000001155 KARTINGS ADULTES	01/01/1996	13 720,41	0	13 720,41	0,00	0,00
AUT0000001156 KARTINGS INCENTIVE	01/01/1996	13 720,41	0	13 720,41	0,00	0,00
AUT0000001161 RENAULT EXPRESS GESTION CIRCU	01/01/1996	6 097,96	0	6 097,96	0,00	0,00
AUT0000001106 PORTATIFS MOTOROLA GESTION CIR	01/01/1996	16 159,59	0	16 159,59	0,00	0,00
AUT0000001107 INSTALL RESEAU MAJ SAARI GESTI	01/01/1996	8 689,59	0	8 689,59	0,00	0,00
AUT0000001108 PORTATIFS MOTOROLA GESTION CIR	01/01/1996	6 250,40	0	6 250,40	0,00	0,00
AUT0000001123 COMBINAISONS MEDECINS GPF1	01/01/1996	22 111,81	0	22 111,81	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001124 DRAPEAUX PODIUM GPF1	01/01/1996	4 664,93	0	4 664,93	0,00	0,00
AUT0000001125 UNIFORMES GPF1	01/01/1996	10 084,50	0	10 084,50	0,00	0,00
AUT0000001126 PHOTOS GPF1	01/01/1996	2 904,91	9	2 904,91	0,00	0,00
AUT0000001127 MEUBLE TELE TERRASSE GPF1	01/01/1996	1 753,46	9	1 753,46	0,00	0,00
AUT0000001128 PAVILLONS GPF1	01/01/1996	11 181,83	0	11 181,83	0,00	0,00
AUT0000001129 DRAPEAUX GPF1	01/01/1996	2 016,90	0	2 016,90	0,00	0,00
AUT0000001133 PERCEUSE VISSEUSE OUTILLAGE GE	01/01/1996	1 294,59	0	1 294,59	0,00	0,00
AUT0000001134 PERCEUSE CLES GESTION CIRCUIT	01/01/1996	2 101,05	0	2 101,05	0,00	0,00
AUT0000001135 COMPOSITION GESTION CIRCUIT	01/01/1996	317,39	0	317,39	0,00	0,00
AUT0000001136 ARMOIRE ETABLI KARTING GESTION	01/01/1996	1 403,90	9	1 403,90	0,00	0,00
AUT0000001137 CADRE ESCALIER GESTION CIRCUIT	01/01/1996	1 753,16	0	1 753,16	0,00	0,00
AUT0000001138 CHAUFFEUSE MOUSSE GESTION CIRC	01/01/1996	391,03	9	391,03	0,00	0,00
2010B00038 Réalisation bassin d'orage pour gestion	12/07/2005	0,00	20	435 664,00	27 229,00	81 697,79
AUT0000003654 TRAVAUX SECURITE MAGNY COURS	12/07/2005	12 812,70	20	10 240,00	640,00	1 932,70
AUT0000003774 SECURITE MAGNY COURS	12/07/2005	851 287,70	20	681 020,00	42 564,00	127 703,70
AUT0000004077 REMPLACEMENT DE BUNGALOWS A MA	12/07/2005	31 772,57	20	25 408,00	1 588,00	4 776,57
2010B00060 CENTRE DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE MAGNY COURS	04/07/2006	0,00	25	1 002 345,00	66 823,00	601 415,27
2010B00039 Travaux éclairage mur enceinte Adélaïde Magny Cour	05/09/2006	0,00	20	3 900,00	260,00	1 040,00
2010B00040 Travaux Sécurité Magny Cours	05/09/2006	0,00	20	707 461,00	47 252,00	189 022,20
2010B00059 REFECTION SANITAIRES CIRCUIT MAGNY COURS	05/09/2006	0,00	25	24 405,00	1 627,00	14 660,71
2010D00105 TRAVAUX CHAUFFAGE KARTING CIRCUIT	05/09/2006	0,00	20	69 309,00	4 654,00	18 632,16
2010D00157 TRAVAUX DIVERS MAGNY-COURS	05/09/2006	0,00	20	703 183,00	0,00	0,00
2010D00115 TRAVAUX SECURITE SITE MAGNY COURS	01/10/2007	0,00	20	1 527 874,00	109 134,00	545 670,86
2010D00107 REFECTION FACADE ARRIERE BATS DES STANDS	22/10/2007	0,00	20	159 864,00	13 322,00	93 272,28
AUT0000005980 EXTENSION BATIMENT ADMINISTRAT	22/10/2007	101 991,74	20	71 382,00	5 099,00	25 510,74
AUT0000007415 ACQUISITION LYCEE AGRICOLE MAG	20/12/2007	375 375,00	25	210 210,00	15 015,00	150 150,00
2010O00089 ETUDE CHAUFFAGE KARTING	25/02/2008	0,00	20	2 535,00	195,00	1 170,00
AUT0000006697 TRAVAUX DE SECURITE	25/02/2008	1 951 686,54	20	1 268 591,00	97 584,00	585 511,54
AUT0000006731 VIABILISATION ACCUEIL GOLF	25/02/2008	27 287,37	20	17 732,00	1 364,00	8 191,37
AUT0000006806 CAMERAS ET ADAPT. PC VIDEO	25/02/2008	129 999,74	20	84 499,00	6 500,00	39 000,74
AUT0000006872 MARCHE : 31PI05 TRAVAUX D'AMÉN	25/02/2008	9 691,60	20	6 292,00	484,00	2 915,60
AUT0000006948 TRAVAUX GOLF	25/02/2008	17 161,03	20	11 154,00	858,00	5 149,03
2010B00027 ETUDE FONCTIONNEMENT HYDRAU ETANG GOLF	20/12/2008	16 133,23	5	16 133,23	0,00	0,00
2010D00106 MISE EN CONFORMITE INSTALLATIONS ELECTRIQUES	24/02/2009	0,00	20	31 668,00	2 639,00	18 474,34
2010D00108 REMPLACEMENT SIEGES TRIBUNES	24/02/2009	0,00	20	156 144,00	13 012,00	91 086,11
AUT0000006466 CT MISE EN PLACE COQUES SUR TR	24/02/2009	6 010,00	20	3 600,00	300,00	2 110,00
AUT0000006826 REFECTION RESEAU ELECTRIQUE	24/02/2009	1 111 379,29	20	666 816,00	55 568,00	388 995,29
AUT0000006931 TRAVAUX DE COUVERTURE AU KARTI	24/02/2009	93 537,98	20	56 112,00	4 676,00	32 749,98
AUT0000007575 DEMOLITION STATION DE POMPAGE	24/02/2009	16 178,50	20	9 696,00	808,00	5 674,50
AUT0000007588 TRAVAUX SECURITE PISTE	24/02/2009	21 479,91	20	12 876,00	1 073,00	7 530,91
AUT0000007629 REMPLACEMENT SIEGES TRIBUNES	24/02/2009	299 425,44	20	179 652,00	14 971,00	104 802,44
AUT0000007637 TRAVAUX DE CONST. PLATEFORME P	24/02/2009	12 700,26	20	7 620,00	635,00	4 445,26

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007708 DEPLACEMENT DU CLIMATISEUR	24/02/2009	4 181,08	20	2 508,00	209,00	1 464,08
AUT0000007755 MC 19 / REMISE EN ETAT ONDULEU	24/02/2009	34 800,00	20	20 880,00	1 740,00	12 180,00
AUT0000007777 MC 20 / REMPLACEMENT ENREGISTR	24/02/2009	23 050,00	20	13 824,00	1 152,00	8 074,00
AUT0000007801 OPMC21 - PROTECTIONS LE LONG D	24/02/2009	36 184,00	20	21 708,00	1 809,00	12 667,00
AUT0000007835 TRAVAUX DIVERS GOLF	24/02/2009	409,60	20	240,00	20,00	149,60
AUT0000008075 OP MC 16 - REMPLACEMENT DES PA	24/02/2009	65 451,00	20	39 264,00	3 272,00	22 915,00
AUT0000007592 TRAVAUX DE SECURITE	12/07/2010	404 260,15	6	404 260,15	0,00	0,00
AUT0000007649 TRAVAUX SUR LA PISTE	12/07/2010	1 297 702,98	6	1 297 702,98	0,00	0,00
AUT0000007665 MC 17 / TRAVAUX DIVERS	12/07/2010	64 860,73	6	64 860,73	0,00	0,00
AUT0000007795 MC05 - REMPLACEMENT EXUTOIRES	12/07/2010	45 487,50	6	45 487,50	0,00	0,00
AUT0000007802 OPMC12 - TRAVAUX PARKING	12/07/2010	372 499,06	6	372 499,06	0,00	0,00
AUT0000007827 OPMC 18 / MISE EN PLACE ECLAIR	12/07/2010	16 343,00	6	16 343,00	0,00	0,00
AUT0000008308 OP MC 11 - TRAVAUX SUR PASSERE	12/07/2010	145 878,15	6	145 878,15	0,00	0,00
AUT0000008440 OP MC 26 - AMENAGEMENT DE LA D	12/07/2010	148 700,09	6	148 700,09	0,00	0,00
AUT0000008660 OP MC 24 / REMPLACEMENT TRI-FL	12/07/2010	40 450,30	6	40 450,30	0,00	0,00
AUT0000008779 OPMC 25 - REFECTION DE LA CLIM	12/07/2010	173 204,36	6	173 204,36	0,00	0,00
AUT0000008780 OPMC 36 - TRAVAUX D'ETANCHEITE	12/07/2010	27 729,08	6	27 729,08	0,00	0,00
AUT0000008856 MARCHE : 13PI08 BON COMMANDE 1	12/07/2010	3 597,52	20	1 969,00	179,00	1 449,52
AUT0000008867 OPMC28 - REFECTION COFFRETS EL	12/07/2010	32 253,00	6	32 253,00	0,00	0,00
AUT0000009016 MISE EN PLACE CLOTURE VIRAGE D	12/07/2010	141 000,00	6	141 000,00	0,00	0,00
AUT0000009082 AGRANDISSEMENT ZONE ASPHALTEE	12/07/2010	149 190,00	6	149 190,00	0,00	0,00
2010D01365 TELEVISEURS POUR SALLE DE PRESSE	27/10/2010	22 570,23	20	12 408,00	1 128,00	9 034,23
AUT0000008524 OP MC 17 - TRAVAUX DIVERS	08/04/2011	34 302,03	6	34 302,03	0,00	0,00
AUT0000008969 OPMC38 - ACCES AU STANDS DU KA	08/04/2011	58 220,00	6	58 220,00	0,00	0,00
2012D00126 Travaux sur l'ancien lycée agricole	07/06/2012	37 300,00	20	16 785,00	1 865,00	18 650,00
2012D00127 TRAVAUX DU PROPRIETAIRE	07/06/2012	51 273,18	20	22 958,00	2 573,00	25 742,18
2012D00128 REMPLACEMENT DE MATERIEL NON CONFORME CENTRE MEDIC	07/06/2012	2 944,20	20	1 323,00	147,00	1 474,20
2012D00210 ACQUISITION DU BUNGALOW	01/08/2012	17 943,80	20	8 073,00	897,00	8 973,80
2013D00011 SUPPRESSION DES ALIMENTATIONS ELECTRIQUES	30/01/2013	106 976,85	20	42 784,00	5 348,00	58 844,85
2013D00035 TRAVAUX DIVERS DU PROPRIETAIRE	11/03/2013	200 820,02	20	80 328,00	10 041,00	110 451,02
2013D00069 Création d'un chemin empierré à la piste école BC	10/04/2013	16 670,00	20	6 664,00	833,00	9 173,00
2013D00070 REMPLACEMENT DE CAMERAS ET MISE EN PLACE DE SWITCH	11/04/2013	67 656,00	20	27 056,00	3 382,00	37 218,00
2013D00106 Réalisation des réseaux pour installation sanitair	23/05/2013	65 070,00	20	26 024,00	3 253,00	35 793,00
2013D00424 Travaux d'homologation karting clôture piste super	04/12/2013	46 170,00	20	18 464,00	2 308,00	25 398,00
2013D00460 Travaux de plâtrerie, peinture, revêtements de sol	16/12/2013	96 698,50	20	4 359,00	0,00	0,00
2013D00466 Travaux sur la piste pour homologation FIM/FIA/CNE	17/12/2013	44 431,44	20	17 768,00	2 221,00	24 442,44
2014D00071 Remplacement de la centrale incendie piste club	03/04/2014	71 036,30	20	24 774,00	3 558,00	42 704,30
2014D00163 Homologation FIM - Dplt et fourn piles pne virage	11/06/2014	38 455,51	20	13 454,00	1 922,00	23 079,51
2014D00164 TRAVAUX DU PROPRIETAIRE	11/06/2014	185 564,38	20	64 486,00	9 313,00	111 765,38
2014D00194 Remplacement du matériel technique du circuit de N	03/07/2014	69 459,62	20	24 304,00	3 472,00	41 683,62
2014D00258 Travaux de maintenance et de sécurité sur l'ensemb	13/08/2014	467 157,32	20	163 499,00	23 357,00	280 301,32
2014D00353 Mise en place émetteurs WIFI	01/10/2014	14 349,75	20	5 019,00	717,00	8 613,75

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00352 mise en place d'une couverture en bac acier sur bâ	03/10/2014	49 532,80	20	17 332,00	2 476,00	29 724,80
2014D00382 Discothèque St Parize le Chatel - intervention en	20/10/2014	16 503,50	20	86,00	0,00	0,00
2014D00539 Remplacement des sièges des tribunes E et F au cir	02/12/2014	127 690,35	20	44 657,00	6 387,00	76 646,35
2015D00122 Ancienne discothèque St Parize - démolition	15/01/2015	76 780,00	20	23 034,00	3 839,00	49 907,00
2015D00103 Sortie des stands - réaménagement	09/03/2015	45 010,98	20	13 500,00	2 250,00	29 260,98
2015B00008 Passerelles - remise en état	17/07/2015	21 300,00	20	6 390,00	1 065,00	13 845,00
2016D00024 MAGNY-COURS - TRAVAUX DIVERS 2016	17/02/2016	761 162,57	20	190 130,00	38 068,00	532 964,57
2017D00020 travaux divers 2017	17/02/2017	212 136,43	20	41 816,00	10 644,00	159 676,43
2018D00152 2018 TRAVAUX SECURITE	10/04/2018	169 247,98	20	25 386,00	8 462,00	135 399,98
2018B00015 CARTE TOIT DE CABINE MAGNY COURS Facture VPF908655	24/09/2018	2 073,18	20	309,00	103,00	1 661,18
2019D00033 2019 TRAVAUX DIVERS MAGNY COURS	02/01/2019	471 494,67	20	46 453,00	23 613,00	401 428,67
2019B00026 BATIMENT WELIENCE MAGNY COURS TX ACCES FIBRE THD	12/11/2019	2 400,00	20	221,00	121,00	2 058,00
2020D00069 2020 - MC TRAVAUX ANNEE 2020	01/01/2020	2 791 766,86	20	139 547,00	139 590,00	2 512 629,86
2021D00043 2021- MC - TRAVAUX MAINTENANCE ET SECURITE	01/01/2021	1 336 476,08	20	0,00	66 773,00	1 269 703,08
2022B00008 MC - Acquisltion et mise en place de bungalows	03/01/2022	80 950,00	20	0,00	0,00	80 950,00
2022D00036 2022- MC - TRAVAUX MAINTENANCE ET SECURITE	15/02/2022	444 408,12	20	0,00	0,00	446 943,12

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	B11.5

Immobilisations incorporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		11 091 946,85		4 775 146,33	572 692,00	5 744 108,52
AUT0000006026 CRT DE MAGNY COURS	20/12/2004	337 810,00	27	202 681,00	13 512,00	121 617,00
AUT0000006027 SUBVENTION ETUDE SITE MAGNY CO	20/12/2004	4 490,45	5	4 490,45	0,00	0,00
AUT0000006028 SUBVENTION CRT MAGNY COURS	15/12/2005	184 267,45	26	110 551,98	7 370,00	66 345,47
AUT0000006550 BASSIN DE RETENUES MAGNY COURS	13/05/2006	217 836,32	19	174 258,40	10 891,00	32 686,92
AUT0000006549 CRT MAGNY COURS SUBVENTION EUR	09/08/2006	542 190,00	25	325 306,48	21 687,00	195 196,52
AUT0000006548 CRT MAGNY COURS SUBV FNADT	22/12/2006	405 320,46	25	243 182,22	16 212,00	145 926,24
AUT0000007013 SUBVENTION PISTE CLUB	02/07/2007	55 000,00	18	43 999,64	2 750,00	8 250,36
AUT0000007657 SUBVENTION FEDER MAGNYTUDE	18/03/2008	201 019,27	23	120 599,31	8 040,00	72 379,96
AUT0000008178 TRAVAUX SECURITE MAGNY COURS S	29/11/2008	180 442,64	20	117 286,01	9 022,00	54 134,63
AUT0000008849 SUBVENTION CNDS TRAVAUX SECURI	12/10/2009	25 393,73	19	16 032,00	1 336,00	8 025,73
2010S00003 SUBVENTION CNDS TRAVAUX PISTE	28/05/2010	36 800,00	20	20 240,00	1 840,00	14 720,00
2011S00001 SUBVENTION CNDS Trx d'amélioration et d'adaptation	17/10/2011	148 233,62	20	74 110,00	7 411,00	66 712,62
2011S00002 SUBVENTION CNDS TRAVAUX PISTE	16/11/2011	7 680,26	16	4 800,00	480,00	2 400,26
2013S00002 SUBVENTION TRX AMELIORATION SECURITE CIRCUIT 2011	10/04/2013	125 000,00	19	52 624,00	6 578,00	65 798,00
2010O00054 Concoursmaîtrise oeuvre. Modernisation et standar	06/08/2013	332,84	5	332,84	0,00	0,00
2012O00054 ETUDES BTS ANCIENS LYCEE AGRICOLE	07/08/2013	12 415,00	5	12 415,00	0,00	0,00
2012O00166 ETUDE RELATIVE A EVALUATION INCIDENCES NATURA 2000	07/08/2013	7 000,00	5	7 000,00	0,00	0,00
2013O00073 Biens mobiliers, matériel et études - 2013	31/12/2013	423 810,00	5	423 810,00	0,00	0,00
2011O00007 VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	07/07/2014	3 800,00	5	3 800,00	0,00	0,00
2012O00070 Etude faisabilité mise en place couverture tribune	07/07/2014	29 650,00	5	29 650,00	0,00	0,00
2013O00007 MISSION D'ETUDE POUR PROJET MUSEE LIGIER	07/07/2014	3 500,00	5	3 500,00	0,00	0,00
2015S00003 Subvention Région Bourgogne	30/12/2014	3 527 200,00	22	1 245 861,00	152 088,00	2 129 251,00
2014O00012 Biens mobiliers, matériel et études - 2014	31/12/2014	394 169,00	5	394 169,00	0,00	0,00
2015S00004 subvention FEDER	06/10/2015	1 243 080,00	21	355 164,00	59 194,00	828 722,00
2014O00024 CREATION PLATEFORMES POUR IMPLANTATION CHAPITEAUX	27/05/2016	2 910,00	5	2 910,00	0,00	0,00
2014O00104 PROTOCOLE TRANSACTIONNEL OEUVRES ARTISTIQUES BTS S	27/05/2016	35 000,00	5	35 000,00	0,00	0,00
2017S00007 Solde subvention Région - circuit Magny-Cours	30/12/2016	472 800,00	20	118 200,00	23 640,00	330 960,00
2016O00124 Biens mobiliers, matériel et études - 2016	31/12/2016	118 302,00	5	118 302,00	0,00	0,00
2015O00095 Hélicoptère - Etudes 2015	18/05/2017	159 600,00	5	127 680,00	31 920,00	0,00
2015O00163 Etude mise en conformité du bâtiment du karting	18/05/2017	2 230,00	5	1 784,00	446,00	0,00
2016O00068 M. COURS - Etudes diverses 2016	18/05/2017	12 470,00	5	9 976,00	2 494,00	0,00
2017S00014 subvention TEPCV	30/06/2017	3 600,00	20	720,00	180,00	2 700,00
2017O00167 Biens mobiliers, matériel et études - 2017	31/12/2017	118 302,00	5	94 640,00	23 662,00	0,00
2018S00002 DEMONSTRATEUR WATTWAY CONVENTION	17/10/2018	68 400,00	20	10 260,00	3 420,00	54 720,00
2019S00001 SOLDE SUBVENTION FEDER	30/12/2018	310 770,00	19	49 068,00	16 356,00	245 346,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019O00067 Biens mobiliers, matériel et études - 2019	31/12/2019	438 302,00	5	175 320,00	87 660,00	175 322,00
2020O00076 ETUDE DIRECTION DE COURSE	06/08/2020	12 600,00	5	2 520,00	2 520,00	7 560,00
2020O00189 Biens mobiliers, matériel et études - 2020	31/12/2020	100 891,00	5	20 178,00	20 178,00	60 535,00
2021S00002 DSID 2020 INITIALE 1ER ACOMPTE	31/12/2020	454 511,07	20	22 725,00	22 725,00	409 061,07
2020O00032 2020 - Etudes diverses Magny Cours	01/06/2021	20 806,25	5	0,00	4 161,00	16 645,25
2021S00004 SUBVENTION REGION CENTRE SIMULATION MC	22/06/2021	10 000,00	5	0,00	2 000,00	8 000,00
2021S00006 SUBVENTION FNADT ETUDE CENTRE DE SIMULATION AUTOMO	07/07/2021	12 099,36	5	0,00	2 419,00	9 680,36
2021S00007 DSID 2020 COMPLEMENTAIRE	14/09/2021	210 000,00	20	0,00	10 500,00	199 500,00
2022S00001 DSID 2020 INITIALE SOLDE	07/04/2022	410 388,93	19	0,00	0,00	410 388,93
2022S00003 SOLDE SUBVENTION REGION CENTRE SIMULATION AUTOMOBIL	29/08/2022	1 523,20	5	0,00	0,00	1 523,20

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – PARTICIPATIONS	B11.6

Participations et créances rattachées à des participations

Organisme dans lequel la participation est prise	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		5 757 649,66	
261 - Titres de participation		0,00	
266 – Autres formes de participation		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS –AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	B11.7

Autres immobilisations financières

Nature de l'immobilisation financière	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		0,00	
271 - Titres immobilisés (droit de propriété)		0,00	
272 – Titres immobilisés (droit de créances)		0,00	
276 –Autres créances immobilisées		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES : Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

.

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical, ...).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Départements - Conseil départemental Nièvre (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 22580001000012

POSTE COMPTABLE : le Comptable assignataire

M 52

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721- 2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Pour mémoire : modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Recettes	8

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	9
A2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	10
A3 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	11
B1 - Balance générale - Dépenses	12
B2 - Balance générale - Recettes	13

III - Vote

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	14
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme	16
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	17
A1.3 - Equipements départementaux - Vue d'ensemble des chapitres de programme	18
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	19
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	20
A2 - Equipements non départementaux	21
A3 - Dépenses financières	22
A4.1 - Recettes - Financement des équipements départementaux et non départementaux	23
A4.2 - Recettes - RMI / RSA	24
A4.3 - Recettes financières	25
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	26
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	27
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	32
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	42
A1/01 - Opérations non ventilées	66
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	69
A1/1 - Fonction 1	73
A1/2 - Fonction 2	74
A1/3 - Fonction 3	78
A1/4 - Fonction 4	82
A1/5 - Fonction 5	84
A1/6 - Fonction 6	94
A1/7 - Fonction 7	98
A1/8 - Fonction 8	102
A1/9 - Fonction 9	104

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	106
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	107
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	116
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	118
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	119
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	121
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	122
B2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
B3 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	123

B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	124
B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général	126
B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	135
B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	150
B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions	151
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	152
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	153
B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs	154
B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)	169
B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage	200
B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles	201
B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles	360
B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations	443
B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières	444
B12 - Etat des travaux en régie	445
B13.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B13.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	447
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	464
C2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C6 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
D1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	465
D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	Sans Objet
D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
E2 - Arrêté et signatures	467

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	0	Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (5)	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.0%	
5	Encours de dette/population (3) (4)	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)	0.0%	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N.

(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- (2) avec les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
76811

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	373 910 259,08	404 351 192,69	-7 350 158,69	A1 23 090 774,92
Investissement	69 289 061,95	74 482 344,27	(2) -26 168 376,87	A2 -20 975 094,55
Dont 1068		30 785 457,19		
Fonctionnement	304 621 197,13	329 868 848,42	(3) 18 818 218,18	A3 44 065 869,47

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER N (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I+II 5 519 497,12	III+IV 1 242 173,00	B1 -4 277 324,12
Investissement	I 5 519 497,12	III 1 242 173,00	B2 -4 277 324,12
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)
TOTAL	A1+B1	18 813 450,80
Investissement	A2+B2	-25 252 418,67
Fonctionnement	A3+B3	44 065 869,47

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 5 519 497,12
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00
109	Programme d'équipement n° 109	939 632,12
20	Immobilisations incorporelles(3)	1 279 480,71
204	Subventions d'équipement versées(3)	60 047,71
21	Immobilisations corporelles(3)	2 068 170,36
22	Immobilisations reçues en affectation(3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	1 151 442,21
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	20 724,01
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général(4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés(4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante(4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles(4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 242 173,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement(3)	1 241 777,00
16	Emprunts et dettes assimilées	396,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)	0,00
013	Atténuations de charges(4)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels(4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors recettes imputées aux comptes 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	A 304 621 197,13	G 329 868 848,42
	Section d'investissement	B 69 289 061,95	H 74 482 344,27

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 18 818 218,18 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 26 168 376,87 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

=

=

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D 400 078 635,95	= G+H+I+J 423 169 410,87
--	--------------------------	--------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 5 519 497,12	L 1 242 173,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 5 519 497,12	= K+L 1 242 173,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 304 621 197,13	= G+I+K 348 687 066,60
	Section d'investissement	= B+D+F 100 976 935,94	= H+J+L 75 724 517,27
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 405 598 133,07	= G+H+I+J+K+L 424 411 583,87

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	55 991 082,14	13 297 979,81	69 289 061,95	56 412 533,89	18 069 810,38	74 482 344,27
FONCTIONNEMENT	287 301 922,76	17 319 274,37	304 621 197,13	317 321 404,62	12 547 443,80	329 868 848,42
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	343 293 004,90	30 617 254,18	373 910 259,08	373 733 938,51	30 617 254,18	404 351 192,69

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	A2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	64 500,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		5 638 087,39
16	Emprunts et dettes assimilées (5)		16 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (9)	1 465 329,65	0,00
204	Subventions d'équipement versées(9)	16 726 589,97	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (9)	5 939 052,70	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	14 764 312,46	0,00
Total des réalisations d'équipement		38 959 784,78	21 938 087,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	3 476 492,15
13	Subventions d'investissement (6) (9)	0,00	8 240,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 835 130,53	7 175,20
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	20 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	176 166,83	197 081,96
Total des réalisations financières		17 031 297,36	3 688 989,31
45...	Total des opé. pour compte de tiers (4)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 55 991 082,14	II 25 627 076,70
040	Opérations ordre transf. entre sections (1)	12 547 443,80	17 319 274,37
041	Opérations patrimoniales (1)	750 536,01	750 536,01
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 13 297 979,81	IV 18 069 810,38

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I+III 69 289 061,95	II+IV 43 696 887,08
--------------	----------------------------	----------------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V 26 168 376,87	VI 0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 30 785 457,19

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V 95 457 438,82	II+IV+VI+VII 74 482 344,27
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)	-20 975 094,55	

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(2) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(3) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En recettes, détail du 138.

(7) En recettes, sauf 1068.

(8) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(9) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	A3

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général(2)	19 550 171,96	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	2 879 434,35
012 Charges de personnel et frais assimilés(2)	78 069 696,65	73 Impôts et taxes (sauf 731)	188 549 264,14
		731 Impositions directes	23 705 153,00
		74 Dotations, subventions et participations(2)	76 861 460,79
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)(2)	109 040 473,51	75 Autres produits de gestion courante(2)	7 341 729,81
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	202 550,58		
014 Atténuations de produits	6 388 741,70	013 Atténuations de charges(2)	1 014 976,13
015 Revenu minimum d'insertion	0,00	015 Revenu minimum d'insertion	1 295,40
016 Allocation personnalisée d'autonomie	30 117 461,84	016 Allocation personnalisée d'autonomie	12 993 964,65
017 Revenu de solidarité active	39 755 353,96	017 Revenu de solidarité active	3 553 285,80
Total dépenses de gestion des services	283 124 450,20	Total recettes de gestion des services	316 900 564,07
66 Charges financières	3 828 205,56	76 Produits financiers	133 204,65
67 Charges exceptionnelles(2)	349 267,00	77 Produits exceptionnels(2)	287 635,90
68 Dotations amortissements et provisions(2)	0,00	78 Reprises amortissements et provisions (2)	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 287 301 922,76	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 317 321 404,62

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections	17 319 274,37	042 Opérations ordre transf. entre sections	12 547 443,80
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 17 319 274,37	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 12 547 443,80

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I+III 304 621 197,13	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II+IV 329 868 848,42
---	-----------------------------	---	-----------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 18 818 218,18

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I+III+V 304 621 197,13	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II+IV+VI 348 687 066,60
---	-------------------------------	---	--------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)	44 065 869,47
--	----------------------

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(7)	0,00	3 196 124,35	3 196 124,35
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	16 835 130,53	0,00	16 835 130,53
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	4 987 496,14		4 987 496,14
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	1 460 805,31	2 700,00	1 463 505,31
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	16 726 589,97	0,00	16 726 589,97
21	Immobilisations corporelles(3) (7)	5 939 052,70	148 876,80	6 087 929,50
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)	9 781 340,66	2 561 315,40	12 342 656,06
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	64 500,00	0,00	64 500,00
26	Participations et créances rattachées	20 000,00	0,00	20 000,00
27	Autres immobilisations financières(7)	176 166,83	0,00	176 166,83
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		87 351,26	87 351,26
19	Neutral. et régul. d'opérations		7 301 612,00	7 301 612,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		55 991 082,14	13 297 979,81	69 289 061,95

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	26 168 376,87
---	----------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	19 550 171,96		19 550 171,96
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	78 069 696,65		78 069 696,65
014	Atténuations de produits	6 388 741,70		6 388 741,70
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	30 117 461,84		30 117 461,84
017	Revenu de solidarité active	39 755 353,96		39 755 353,96
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	109 040 473,51	0,00	109 040 473,51
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	202 550,58		202 550,58
66	Charges financières	3 828 205,56	0,00	3 828 205,56
67	Charges exceptionnelles(8)	349 267,00	1 500,00	350 767,00
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	0,00	17 258 281,17	17 258 281,17
71	Production stockée (ou déstockage)		59 493,20	59 493,20
Dépenses de fonctionnement –Total		287 301 922,76	17 319 274,37	304 621 197,13

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 476 492,15	0,00	3 476 492,15
13 Subventions d'investissement(6)	5 646 327,39	0,00	5 646 327,39
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	16 307 175,20	0,00	16 307 175,20
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	750 536,01	750 536,01
204 Subventions d'équipement versées(6)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles(6)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation(6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(6)	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières(6)	197 081,96	0,00	197 081,96
3... Stocks et en-cours		59 493,20	59 493,20
19 Neutral. et régul. d'opérations		1 500,00	1 500,00
28 Amortissement des immobilisations		17 019 583,89	17 019 583,89
45 Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		238 697,28	238 697,28
Recettes d'investissement –Total	25 627 076,70	18 069 810,38	43 696 887,08

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	30 785 457,19
---	----------------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013 Atténuations de charges(7)	1 014 976,13		1 014 976,13
015 Revenu minimum d'insertion	1 295,40		1 295,40
016 Allocation personnalisée d'autonomie	12 993 964,65		12 993 964,65
017 Revenu de solidarité active	3 553 285,80		3 553 285,80
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	2 879 434,35		2 879 434,35
71 Production stockée (ou déstockage)		87 351,26	87 351,26
72 Production immobilisée		1 962 356,19	1 962 356,19
73 Impôts et taxes (sauf 731)	188 549 264,14		188 549 264,14
731 Impositions directes	23 705 153,00		23 705 153,00
74 Dotations, subventions et participations(7)	76 861 460,79		76 861 460,79
75 Autres produits d'activités(7)	7 341 729,81	0,00	7 341 729,81
76 Produits financiers	133 204,65	0,00	133 204,65
77 Produits exceptionnels(7)	287 635,90	10 497 736,35	10 785 372,25
78 Reprise sur amortissements et provisions(7)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total	317 321 404,62	12 547 443,80	329 868 848,42

Pour information R002 Résultat positif reporté	18 818 218,18
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	80 124 460,41	69 289 061,95	5 519 497,12	5 315 901,34	21 712 525,27	47 576 536,68
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	29 422 003,69	22 233 194,81	5 438 725,40	1 750 083,48	6 582 329,77	15 650 865,04
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	23 419 734,96	17 181 198,67	4 499 093,28	1 739 443,01	1 594 833,63	15 586 365,04
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	5 937 568,00	4 987 496,14	939 632,12	10 439,74	4 987 496,14	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	64 700,73	64 500,00	0,00	200,73	0,00	64 500,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	18 726 224,60	16 726 589,97	60 047,71	1 939 586,92	15 130 195,50	1 596 394,47
Dépenses financières (détail en III-A3)	17 436 410,49	17 031 297,36	20 724,01	384 389,12		17 031 297,36
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	12 839 821,63	12 547 443,80		292 377,83		12 547 443,80
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	1 700 000,00	750 536,01		949 463,99		750 536,01

Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	26 168 376,87					
--	----------------------	--	--	--	--	--

Total des dépenses d'investissement cumulées	106 292 837,28	95 457 438,82	5 519 497,12	5 315 901,34	21 712 525,27	47 576 536,68
---	-----------------------	----------------------	---------------------	---------------------	----------------------	----------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	106 298 861,28	74 482 344,27	1 242 173,00	30 574 344,01
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	23 222 161,70	21 938 087,39	1 226 302,12	57 772,19
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3)	34 809 877,95	34 474 446,50	15 870,88	319 560,57
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	17 360 076,17	17 319 274,37		40 801,80
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	1 700 000,00	750 536,01		949 463,99
021 Virement de la section de fonctionnement (3)	29 206 745,46			
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées	106 298 861,28	74 482 344,27	1 242 173,00	30 574 344,01

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

III – VOTE						III
SECTION D'INVESTISSEMENT						A1.1
Equipements départementaux – Dépenses non individualisées						

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Réalisations gérées hors AP
TOTAL		23 419 734,96	17 181 198,67	4 499 093,28	1 739 443,01	1 594 833,63	15 586 365,04
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	3 088 790,87	1 460 805,31	1 279 480,71	348 504,85	121 829,60	1 338 975,71
2031	Frais d'études	1 523 766,69	706 335,50	644 440,00	172 991,19		
2033	Frais d'insertion	32 000,00	16 092,00	0,00	15 908,00		
2051	Concessions, droits similaires	1 533 024,18	738 377,81	635 040,71	159 605,66		
21	Immobilisations corporelles	8 730 027,31	5 939 052,70	2 068 170,36	722 804,25		
2117	Bois et forêts	20 648,00	0,00	8 399,63	12 248,37		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	50 963,04	38 751,05	9 159,01	3 052,98		
2128	Autres agencements et aménagement	151 367,59	0,00	1 624,80	149 742,79		
21312	Bâtiments scolaires	28 260,20	1 694,40	9 725,60	16 840,20		
21314	Bâtiments culturels et sportifs	123 000,00	0,00	123 000,00	0,00		
21351	Bâtiments publics	11 908,00	1 908,00	0,00	10 000,00		
2153	Réseaux divers	118 563,10	107 533,51	10 620,60	408,99		
2157	Matériel et outillage technique	1 455 099,22	1 176 450,89	153 742,27	124 906,06		
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00		
216	Collections et oeuvres d'art	14 775,00	5 708,58	0,00	9 066,42		
21735	Installations générales (mise à dispo)	112 724,71	25 850,22	0,00	86 874,49		
21753	Réseaux divers (mise à dispo)	14 061,29	14 061,29	0,00	0,00		
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo)	2 258,39	2 258,39	0,00	0,00		
2181	Install. générales, agencements	1 577 508,15	1 159 524,86	413 266,23	4 717,06		
2182	Matériel de transport	2 102 198,36	1 580 391,43	447 560,63	74 246,30		
21831	Matériel informatique scolaire	788 596,68	452 043,79	331 513,07	5 039,82		
21838	Autre matériel informatique	1 157 928,65	742 411,65	348 341,65	67 175,35		
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	140 758,98	71 277,68	23 702,92	45 778,38		
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	99 359,18	65 316,47	5 564,39	28 478,32		
2185	Matériel de téléphonie	199 815,59	134 107,02	58 387,45	7 321,12		
2188	Autres immobilisations corporelles	557 733,18	359 763,47	123 562,11	74 407,60		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 600 916,78	9 781 340,66	1 151 442,21	668 133,91	308 984,21	9 472 356,45
2312	Agencements et aménagements de terrains	523 364,00	80 441,19	114 372,20	328 550,61		
231351	Bâtiments publics	2 616 323,42	2 109 037,96	367 165,05	140 120,41		
23151	Réseaux de voirie	5 192 480,00	5 043 780,37	80 930,69	67 768,94		
23152	Installations de voirie	1 327 140,58	1 230 210,61	32 095,60	64 834,37		
23153	Réseaux divers	1 594 944,19	1 056 146,84	491 383,15	47 414,20		
2316	Restaur. des collections oeuvres art	135 029,65	53 499,23	62 085,04	19 445,38		
231735	Installations générales, agencements	211 634,94	208 224,46	3 410,48	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RSA DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
018	Revenu de solidarité active	64 700,73	64 500,00	0,00	200,73	0,00	64 500,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	200,73	0,00	0,00	200,73		
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	64 500,00	64 500,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
VUE D'ENSEMBLE DES CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAUX	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement départementaux (1)

Tableau n° 1 - État de l'ensemble des crédits des programmes à caractère départemental (2)									
N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations	Pour information	
								Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
TOTAL			5 937 568,00	4 987 496,14	939 632,12	10 439,74	10 187 796,23	4 987 496,14	0,00
109	CITE MUSEALE CHATEAU-CHINON (chap 109)	P005E01	5 937 568,00	4 987 496,14	939 632,12	10 439,74	10 187 796,23	4 987 496,14	0,00

(1) Le détail des programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 109
LIBELLE : CITE MUSEALE CHATEAU-CHINON (chap 109)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P005E01

DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour information
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES (A)		5 937 568,00	A1 4 987 496,14	939 632,12	10 439,74	A2 10 187 796,23
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 524,34	4 524,34	0,00	0,00	1 893 136,18
2031	Frais d'études	4 524,34	4 524,34	0,00	0,00	1 893 136,18
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 933 043,66	4 982 971,80	939 632,12	10 439,74	8 294 660,05
231351	Bâtiments publics	5 933 043,66	4 982 971,80	939 632,12	10 439,74	8 294 660,05

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour information
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES (B) (5)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (6)	B1-A1 -4 987 496,14	B2-A2 -10 187 796,23

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Réalisation antérieures + Réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Indiquer le signe algébrique.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – DETAIL PAR PROGRAMME	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

**EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
204	Subventions d'équipement versées (2)	18 726 224,60	16 726 589,97	60 047,71	1 939 586,92
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	210 000,00	200 000,00	0,00	10 000,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	90 000,00	90 000,00	0,00	0,00
204114	Voirie	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	10 868,00	0,00	0,00	10 868,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	8 723 364,53	7 440 755,00	0,00	1 282 609,53
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	111 055,00	95 798,00	15 256,09	0,91
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	3 734 353,47	3 461 410,34	0,00	272 943,13
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	675 000,00	675 000,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	417 488,88	385 812,38	28 107,62	3 568,88
204182	Autres org pub - Bât. et installations	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	212 519,72	158 249,72	16 684,00	37 586,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	1 474 575,00	1 169 564,53	0,00	305 010,47
20432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

(3) Dépenses engagées non mandatées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
DEPENSES TOTALES		17 436 410,49	17 031 297,36	20 724,01	384 389,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 911 500,00	16 835 130,53	0,00	76 369,47
1641	Emprunts en euros	15 359 500,00	15 333 759,26	0,00	25 740,74
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 500 000,00	1 493 518,00	0,00	6 482,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	11 500,00	7 853,27	0,00	3 646,73
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	40 500,00	0,00	0,00	40 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	24 910,49	20 000,00	0,00	4 910,49
261	Titres de participation	24 910,49	20 000,00	0,00	4 910,49
27	Autres immobilisations financières	200 000,00	176 166,83	20 724,01	3 109,16
2743	Prêts au personnel	10 000,00	6 890,84	0,00	3 109,16
2748	Autres prêts	130 000,00	130 000,00	0,00	0,00
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	60 000,00	39 275,99	20 724,01	0,00
020	Dépenses imprévues	300 000,00			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
TOTAL		23 222 161,70	21 938 087,39	1 226 302,12	57 772,19
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	6 922 161,70	5 638 087,39	1 226 302,12	57 772,19
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 667 183,00	790 098,21	285 032,12	592 052,67
1312	Subv. transf. Régions	1 977 272,00	2 144 624,13	124 200,00	-291 552,13
1314	Subv. transf. Communes	217 182,46	235 324,38	694 600,00	-712 741,92
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	330 960,00	157 458,70	0,00	173 501,30
13172	Subv. transf. FEDER	319 000,00	0,00	0,00	319 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	173 974,00	140 466,58	0,00	33 507,42
1322	Subv. non transf. Régions	36 334,24	1 643,56	92 470,00	-57 779,32
1325	Group. coll et coll. statut particulier	212 300,00	180 507,83	30 000,00	1 792,17
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	1 271 856,00	1 271 856,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	716 100,00	716 108,00	0,00	-8,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	16 300 000,00	16 300 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	16 300 000,00	16 300 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES RMI/RSA	A4.2

RECETTES RMI

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RECETTES RSA

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
TOTAL		34 809 877,95	34 474 446,50	15 870,88	319 560,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	34 262 457,19	34 261 949,34	0,00	507,85
10222	FCTVA	3 477 000,00	3 476 492,15	0,00	507,85
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	30 785 457,19	30 785 457,19	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	119 654,00	8 240,00	15 474,88	95 939,12
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	104 179,12	8 240,00	0,00	95 939,12
1388	Autres fonds non transférables	15 474,88	0,00	15 474,88	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 000,00	7 175,20	396,00	428,80
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	7 175,20	396,00	428,80
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	330 765,76	197 081,96	0,00	133 683,80
2743	Prêts au personnel	10 000,00	6 490,84	0,00	3 509,16
2748	Autres prêts	190 765,76	190 591,12	0,00	174,64
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	89 001,00		0,00	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
	TOTAL DEPENSES (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12. A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette à la rubrique « Financement par le département ».

(4) Ensemble des réalisations au 31/12.

(5) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(6) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
040	DEPENSES (2)	12 839 821,63	12 547 443,80	292 377,83
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	432 024,00	432 024,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	485 141,01	485 141,01	0,00
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	76 652,00	76 652,00	0,00
13914	Sub. transf cpte résultat. Communes	113 682,50	113 682,50	0,00
13916	Sub. transf cpte résultat. Autres EPL	24 768,64	24 768,64	0,00
139172	Sub. transf cpte résultat.FEDER	191 831,00	191 831,00	0,00
139173	Sub. transf cpte résultat.FEOGA	3 114,00	3 114,00	0,00
13918	Autres Sub. Transf équipement	1 977,16	1 977,16	0,00
13931	Sub. transf cpte résultat. D.G.E.	464 474,00	464 474,00	0,00
13932	Sub. transf cpte résultat. DDEC	1 285 988,00	1 285 988,00	0,00
13936	Dot. soutien investissement départements	115 153,00	115 153,00	0,00
13938	Autres	1 319,04	1 319,04	0,00
198	Neutralisation des amortissements	7 305 000,00	7 301 612,00	3 388,00
23151	Réseaux de voirie	2 000 000,00	1 962 356,19	37 643,81
355	Produits finis	100 000,00	87 351,26	12 648,74
4817	Indemnités de renégociation de la dette	238 697,28	0,00	238 697,28
040	RECETTES (2)	17 360 076,17	17 319 274,37	40 801,80
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	1 500,00	-1 500,00
28031	Frais d'études	229 893,51	229 893,51	0,00
28033	Frais d'insertion	3 551,00	3 551,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	149 399,00	149 399,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	61 500,00	61 500,00	0,00
2804114	Voirie	821 040,00	821 040,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	60 567,00	60 567,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	62 872,00	62 872,00	0,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	128 731,07	128 731,07	0,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	2 297 821,00	2 297 821,00	0,00
2804143	Subv.Cne : Projet infrastructure	194,00	194,00	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	307 666,00	307 666,00	0,00
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	706,00	706,00	0,00
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	239 001,00	239 001,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	98 358,00	98 358,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	30 766,00	30 766,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	233 227,00	233 227,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	574 907,00	574 907,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	9 663,00	9 663,00	0,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	223,00	223,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	505 575,91	504 765,91	810,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	8 791,00	8 791,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	109 905,00	109 905,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	847 524,00	847 524,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	316 299,00	316 299,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	1 129,00	1 129,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	233,00	233,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	9 657,00	9 657,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	3 033,00	3 033,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	24 416,00	24 416,00	0,00
281351	Bâtiments publics	1 469 832,00	1 469 832,00	0,00
28152	Installations de voirie	788 796,00	788 796,00	0,00
28153	Réseaux divers	1 210 260,00	1 210 189,00	71,00
28157	Matériel et outillage techniques	683 741,57	683 491,57	250,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	868,00	868,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	1 776 455,00	1 776 455,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	1 801 096,00	1 801 096,00	0,00
281753	Réseaux divers (m. à dispo)	680,00	680,00	0,00
281757	Matériel, outillage technique (m. à disp	47 747,00	47 747,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	109 125,00	109 125,00	0,00
28182	Matériel de transport	978 617,66	978 617,66	0,00

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
281831	Matériel informatique scolaire	201 019,91	201 019,91	0,00
281838	Autre matériel informatique	300 188,70	300 188,70	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	82 247,48	81 583,48	664,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	42 743,79	42 743,79	0,00
28185	Matériel de téléphonie	52 779,11	52 779,11	0,00
28188	Autres immo. corporelles	338 533,18	338 533,18	0,00
355	Produits finis	100 000,00	59 493,20	40 506,80
4817	Indemnités de renégociation de la dette	238 697,28	238 697,28	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
041	DEPENSES (2)	1 700 000,00	750 536,01	949 463,99
2051	Concessions, droits similaires	2 700,00	2 700,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	37 812,61	37 812,61	0,00
2157	Matériel et outillage technique	22 134,00	22 134,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	81 802,19	81 802,19	0,00
21838	Autre matériel informatique	2 916,00	2 916,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 024,00	3 024,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 188,00	1 188,00	0,00
231351	Bâtiments publics	1 494 738,50	545 274,51	949 463,99
23152	Installations de voirie	48 176,70	48 176,70	0,00
23153	Réseaux divers	4 320,00	4 320,00	0,00
231735	Installations générales, agencements	1 188,00	1 188,00	0,00
041	RECETTES (2)	1 700 000,00	750 536,01	949 463,99
2031	Frais d'études	1 665 000,00	728 612,01	936 387,99
2033	Frais d'insertion	35 000,00	21 924,00	13 076,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III – VOTE							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
DEPENSES DE L'EXERCICE(Détail en III-B1)		340 712 821,63	295 208 964,62	9 412 232,51	0,00	36 091 624,50	1 935 454,09	302 685 743,04
011	Charges à caractère général (4)	20 824 752,49	18 813 495,70	736 676,26	0,00	1 274 580,53	570 602,34	18 979 569,62
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	78 866 557,00	76 914 919,82	1 154 776,83	0,00	796 860,35		78 069 696,65
014	Atténuations de produits	6 403 833,00	6 388 741,70	0,00	0,00	15 091,30		6 388 741,70
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	30 378 900,00	29 567 461,84	550 000,00	0,00	261 438,16	0,00	30 117 461,84
017	Revenu de solidarité active	40 625 770,30	39 669 984,84	85 369,12	0,00	870 416,34	1 068 860,35	38 686 493,61
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	111 955 208,05	102 986 757,78	6 053 715,73	0,00	2 914 734,54	295 991,40	108 744 482,11
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	205 150,00	202 550,58	0,00	0,00	2 599,42		202 550,58
66	Charges financières	4 151 000,00	2 996 510,99	831 694,57	0,00	322 794,44		3 828 205,56
67	Charges exceptionnelles (4)	610 829,16	349 267,00	0,00	0,00	261 562,16		349 267,00
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (3)	124 000,00						
023	Virement à la section d'investissement (3)	29 206 745,46						
042	Opérations ordre transf. entre sections	17 360 076,17	17 319 274,37			40 801,80		17 319 274,37
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00

Pour information :	0,00						
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1							

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	340 712 821,63	295 208 964,62	9 412 232,51	0,00	36 091 624,50	1 935 454,09	302 685 743,04
--	-----------------------	-----------------------	---------------------	-------------	----------------------	---------------------	-----------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
RECETTES DE L'EXERCICE(Détail en III-B2)		321 894 603,45	327 789 392,48	2 079 455,94	0,00	-7 974 244,97
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 790 397,00	2 879 434,35	0,00	0,00	-89 037,35
73	Impôts et taxes (sauf 731)	179 628 129,68	188 549 264,14	0,00	0,00	-8 921 134,46
731	Impositions directes	23 647 577,00	23 705 153,00	0,00	0,00	-57 576,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	77 727 917,22	76 518 544,94	342 915,85	0,00	866 456,43
75	Autres produits de gestion courante (3)	7 182 287,00	6 821 531,41	520 198,40	0,00	-159 442,81
013	Atténuations de charges (3)	1 238 600,00	1 014 976,13	0,00	0,00	223 623,87
015	Revenu minimum d'insertion	1 000,00	1 295,40	0,00	0,00	-295,40
016	Allocation personnalisée d'autonomie	12 990 650,00	12 989 718,96	4 245,69	0,00	-3 314,65
017	Revenu de solidarité active	3 573 354,00	2 341 789,80	1 211 496,00	0,00	20 068,20
76	Produits financiers	109 245,09	133 204,65	0,00	0,00	-23 959,56
77	Produits exceptionnels (3)	165 624,83	287 035,90	600,00	0,00	-122 011,07
78	Reprises amortissements et provisions (3)	0,00	0,00			0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	12 839 821,63	12 547 443,80			292 377,83
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00

Pour information :	18 818 218,18				
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

Total des recettes de fonctionnement cumulées	340 712 821,63	346 607 610,66	2 079 455,94	0,00	-7 974 244,97
--	-----------------------	-----------------------	---------------------	-------------	----------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
011	Charges à caractère général(4)	20 824 752,49	18 813 495,70	736 676,26	0,00	1 274 580,53	570 602,34	18 979 569,62
601	Achats stockés - Matières premières	2 708 399,19	2 708 399,19	0,00	0,00	0,00		
60211	Combustibles et carburants	348 235,14	348 235,14	0,00	0,00	0,00		
60213	Fournitures des ateliers départementaux	331 323,77	329 946,55	1 367,26	0,00	9,96		
60216	Habillement et vêtements de travail	20 335,22	20 277,97	0,00	0,00	57,25		
60218	Autres fournitures consommables	9 086,94	9 086,87	0,00	0,00	0,07		
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	750 000,00	705 891,23	0,00	0,00	44 108,77		
6042	Achats de prestations de services	466 854,47	300 204,75	53 919,44	0,00	112 730,28		
605	Achats de matériel, équip. et travaux	149 500,00	138 320,05	0,00	0,00	11 179,95		
60611	Eau et assainissement	53 700,00	25 674,61	22 460,66	0,00	5 564,73		
60612	Energie - Electricité	629 550,00	356 352,11	122 302,56	0,00	150 895,33		
60613	Chauffage urbain	604 263,38	504 540,14	11 577,26	0,00	88 145,98		
60621	Combustibles	52 728,67	41 866,37	1 490,15	0,00	9 372,15		
60622	Carburants	1 086 394,26	1 085 226,43	0,00	0,00	1 167,83		
60623	Alimentation	46 207,65	43 541,22	498,20	0,00	2 168,23		
60628	Autres fournitures non stockées	1 026 806,80	944 975,64	69 158,14	0,00	12 673,02		
60631	Fournitures d'entretien	17 646,00	14 989,32	833,80	0,00	1 822,88		
60632	Fournitures de petit équipement	292 285,46	246 705,29	24 215,52	0,00	21 364,65		
60633	Fournitures de voirie	584 346,30	577 556,04	610,98	0,00	6 179,28		
60636	Vêtements de travail	104 058,02	87 157,81	11 827,00	0,00	5 073,21		
6064	Fournitures administratives	74 972,45	73 559,44	0,00	0,00	1 413,01		
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	17 887,36	16 808,96	30,00	0,00	1 048,40		
60661	Médicaments	37 724,15	28 020,67	78,14	0,00	9 625,34		
60662	Vaccins et sérums	54 824,30	39 936,55	3 974,57	0,00	10 913,18		
60668	Autres produits pharmaceutiques	23 047,92	16 050,10	741,80	0,00	6 256,02		
6068	Autres matières et fournitures	11 829,22	10 092,96	4,44	0,00	1 731,82		
607	Achats de marchandises	147,18	147,18	0,00	0,00	0,00		
611	Contrats de prestations de services	1 454 164,18	1 234 324,67	57 237,87	0,00	162 601,64		
6132	Locations immobilières	389 702,24	389 212,05	0,00	0,00	490,19		
6135	Locations mobilières	571 260,98	520 905,09	39 984,12	0,00	10 371,77		
614	Charges locatives et de copropriété	157 125,84	132 984,07	0,00	0,00	24 141,77		
61521	Entretien terrains	200,00	150,00	0,00	0,00	50,00		
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	82 500,00	24 414,71	0,00	0,00	58 085,29		
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	18 000,00	7 163,42	0,00	0,00	10 836,58		
615231	Entretien, réparations voiries	859 318,78	844 107,16	0,00	0,00	15 211,62		
615232	Entretien, réparations réseaux	88 029,56	78 938,91	4 000,00	0,00	5 090,65		
61551	Entretien matériel roulant	123 685,47	111 620,06	11 134,72	0,00	930,69		
61558	Entretien autres biens mobiliers	87 332,56	73 666,53	1 006,56	0,00	12 659,47		
6156	Maintenance	1 356 345,94	1 082 654,19	160 819,45	0,00	112 872,30		
6161	Multirisques	128 828,31	128 828,31	0,00	0,00	0,00		
6168	Autres primes d'assurance	570 133,77	564 992,22	0,00	0,00	5 141,55		
617	Etudes et recherches	2 813,00	1 013,00	0,00	0,00	1 800,00		
6182	Documentation générale et technique	89 296,14	85 049,98	1 000,00	0,00	3 246,16		
6183	Frais de formation (personnel extérieur	56 045,00	36 991,68	0,00	0,00	19 053,32		
6184	Versements à des organismes de formation	269 649,57	169 966,53	82 453,94	0,00	17 229,10		
6188	Autres frais divers	83 249,31	74 734,83	46,33	0,00	8 468,15		
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	227 592,61	177 579,24	18 444,48	0,00	31 568,89		
62268	Autres honoraires, conseils	286 130,44	217 363,33	904,80	0,00	67 862,31		
6227	Frais d'actes et de contentieux	26 824,56	22 546,24	0,00	0,00	4 278,32		
6228	Divers	358 968,00	314 025,00	0,00	0,00	44 943,00		

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
6231	Annonces et insertions	168 059,51	147 179,16	7 778,40	0,00	13 101,95		
6232	Fêtes et cérémonies	19 419,70	17 803,54	292,90	0,00	1 323,26		
6233	Foires et expositions	3 270,80	782,40	0,00	0,00	2 488,40		
6234	Réceptions	74 903,70	71 600,49	1 122,65	0,00	2 180,56		
6236	Catalogues et imprimés	102 133,20	100 150,54	330,84	0,00	1 651,82		
6238	Divers	632 683,44	626 669,29	3 016,80	0,00	2 997,35		
6241	Transports de biens	57 665,42	57 065,27	0,00	0,00	600,15		
6245	Transports de personnes extérieures	41 911,78	36 345,48	385,00	0,00	5 181,30		
6247	Transports collectifs	185,00	0,00	0,00	0,00	185,00		
6248	Divers	5 826,80	5 576,33	0,00	0,00	250,47		
6251	Voyages, déplacements et missions	1 402 882,53	1 392 697,16	0,00	0,00	10 185,37		
6261	Frais d'affranchissement	270 805,48	267 566,11	1 500,00	0,00	1 739,37		
6262	Frais de télécommunications	196 500,00	139 136,04	9 428,22	0,00	47 935,74		
627	Services bancaires et assimilés	9 050,00	7 089,50	0,00	0,00	1 960,50		
6281	Concours divers (cotisations)	194 514,66	186 111,45	0,00	0,00	8 403,21		
6282	Frais de gardiennage	34 029,41	33 193,48	0,00	0,00	835,93		
6283	Frais de nettoyage des locaux	574 514,56	554 051,40	0,00	0,00	20 463,16		
62878	Remboursement de frais à des tiers	31 684,77	11 880,04	2 676,00	0,00	17 128,73		
6288	Autres services extérieurs	88 439,33	81 622,23	6 367,24	0,00	449,86		
63512	Taxes foncières	74 693,11	66 546,00	432,00	0,00	7 715,11		
63513	Autres impôts locaux	31 170,98	29 780,02	0,00	0,00	1 390,96		
6353	Impôts indirects	8 405,00	8 405,00	0,00	0,00	0,00		
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	11 453,20	4 951,06	1 111,50	0,00	5 390,64		
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 200,00	499,90	112,52	0,00	587,58		
012	Charges de personnel et frais assimilés (2) (4)	78 866 557,00	76 914 919,82	1 154 776,83	0,00	796 860,35		78 069 696,65
6218	Autre personnel extérieur	161 138,59	151 950,03	0,00	0,00	9 188,56		
6331	Versement mobilité	208 901,00	183 324,10	831,38	0,00	24 745,52		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	247 260,00	226 241,09	2 713,29	0,00	18 305,62		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	429 814,00	407 109,29	4 913,92	0,00	17 790,79		
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	157 232,00	135 656,77	2 037,97	0,00	19 537,26		
64111	Rémunération principale titulaires	27 520 313,95	26 979 489,03	376 067,66	0,00	164 757,26		
64112	SFT, indemnité résidence	304 615,00	288 257,68	0,00	0,00	16 357,32		
64113	NBI	295 100,00	287 071,39	0,00	0,00	8 028,61		
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00		
64116	Indemnités préavis, licenciement titul.	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
64118	Autres indemnités titulaires	6 584 350,00	6 534 459,04	0,00	0,00	49 890,96		
64121	Rémunération principale	15 043 900,00	14 522 415,79	369 017,00	0,00	152 467,21		
64123	Indemnités d'attente	35 000,00	28 661,93	0,00	0,00	6 338,07		
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	25 000,00	13 800,00	0,00	0,00	11 200,00		
64126	Indemnités de licenciement	100 000,00	68 351,56	0,00	0,00	31 648,44		
64131	Rémunérations non tit.	4 243 381,00	4 093 458,47	109 222,59	0,00	40 699,94		
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	18 200,00	17 800,00	0,00	0,00	400,00		
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	12 594,00	8 185,47	0,00	0,00	4 408,53		
64138	Autres	2 620 032,00	2 547 440,68	27 368,05	0,00	45 223,27		
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	127 200,00	117 005,55	0,00	0,00	10 194,45		
64142	Pers. rém. vacation - indemn. inflation	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00		
64162	Emplois d'avenir	45 900,00	27 595,96	0,00	0,00	18 304,04		
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	9 605 623,00	9 447 129,30	100 404,18	0,00	58 089,52		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 989 615,00	9 822 195,07	121 001,54	0,00	46 418,39		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	800 935,00	742 563,20	34 821,92	0,00	23 549,88		
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 791,31	1 791,31	0,00	0,00	0,00		
6488	Autres charges	216 961,15	192 867,11	6 377,33	0,00	17 716,71		
014	Atténuations de produits	6 403 833,00	6 388 741,70	0,00	0,00	15 091,30		6 388 741,70
73913	Attributions de compensation CVAE	4 479 393,00	4 479 392,70	0,00	0,00	0,30		

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
73918	Autres versements sur impôts locaux	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
73926	Prélèvements fonds péréquation des DMTO	1 721 000,00	1 720 909,00	0,00	0,00	91,00		
7398	Autres versements	188 440,00	188 440,00	0,00	0,00	0,00		
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	30 378 900,00	29 567 461,84	550 000,00	0,00	261 438,16	0,00	30 117 461,84
6251	Voyages, déplacements et missions	16 000,00	15 985,65	0,00	0,00	14,35		
6331	Versement mobilité	3 500,00	3 428,00	0,00	0,00	72,00		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 450,00	6 424,00	0,00	0,00	26,00		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 600,00	11 564,25	0,00	0,00	35,75		
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 000,00	3 850,00	0,00	0,00	150,00		
64111	Rémunération principale titulaires	1 157 900,00	1 081 815,11	0,00	0,00	76 084,89		
64112	SFT, indemnité résidence	11 000,00	10 458,21	0,00	0,00	541,79		
64113	NBI	10 300,00	10 159,48	0,00	0,00	140,52		
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	2 600,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00		
64118	Autres indemnités titulaires	201 000,00	200 203,98	0,00	0,00	796,02		
64131	Rémunérations non tit.	160 000,00	157 515,91	0,00	0,00	2 484,09		
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00		
64138	Autres	37 000,00	35 906,78	0,00	0,00	1 093,22		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	223 650,00	222 569,00	0,00	0,00	1 081,00		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	360 400,00	360 051,37	0,00	0,00	348,63		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 700,00	7 853,00	0,00	0,00	847,00		
6488	Autres charges	1 600,00	1 276,00	0,00	0,00	324,00		
6511411	APA	11 130 028,89	10 599 713,08	400 000,00	0,00	130 315,81		
651142	APA versée au bénéficiaire	2 284 000,00	2 244 653,82	0,00	0,00	39 346,18		
651143	APA versée bénéf. en étab.	1 116 000,00	1 108 697,26	0,00	0,00	7 302,74		
651144	APA versée à l'étab.	13 621 971,11	13 471 971,11	150 000,00	0,00	0,00		
6541	Créances admises en non-valeur	8 000,00	7 942,66	0,00	0,00	57,34		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	2 623,17	0,00	0,00	376,83		
017	Revenu de solidarité active	40 625 770,30	39 669 984,84	85 369,12	0,00	870 416,34	1 068 860,35	38 686 493,61
60623	Alimentation	240,50	239,67	0,00	0,00	0,83		
617	Etudes et recherches	24 795,00	24 795,00	0,00	0,00	0,00		
6218	Autre personnel extérieur	98 000,00	80 000,00	9 200,00	0,00	8 800,00		
62268	Autres honoraires, conseils	25 860,00	25 860,00	0,00	0,00	0,00		
6228	Divers	139 121,00	138 033,03	1 087,62	0,00	0,35		
6331	Versement mobilité	1 500,00	1 261,00	0,00	0,00	239,00		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 200,00	2 081,00	0,00	0,00	119,00		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 000,00	3 747,77	0,00	0,00	252,23		
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 500,00	1 247,00	0,00	0,00	253,00		
64111	Rémunération principale titulaires	405 250,00	362 638,24	0,00	0,00	42 611,76		
64112	SFT, indemnité résidence	11 000,00	8 838,64	0,00	0,00	2 161,36		
64113	NBI	3 500,00	3 044,16	0,00	0,00	455,84		
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	800,00	800,00	0,00	0,00	0,00		
64118	Autres indemnités titulaires	85 000,00	64 572,64	0,00	0,00	20 427,36		
64131	Rémunérations non tit.	60 600,00	60 425,20	0,00	0,00	174,80		
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00		
64138	Autres	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	73 350,00	72 823,00	0,00	0,00	527,00		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	136 050,00	119 363,03	0,00	0,00	16 686,97		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 500,00	2 450,00	0,00	0,00	50,00		
6488	Autres charges	1 250,00	1 088,00	0,00	0,00	162,00		
6512	Secours d'urgence	1 967,00	0,00	0,00	0,00	1 967,00		
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	22 925,00	16 400,06	0,00	0,00	6 524,94		
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	31 255 833,35	31 076 419,77	8 204,93	0,00	171 208,65		
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	4 344 840,15	4 344 690,15	142,57	0,00	7,43		
6541	Créances admises en non-valeur	52 500,00	48 958,65	0,00	0,00	3 541,35		

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	825 275,00	787 178,52	0,00	0,00	38 096,48		
6568	Autres participations	343 556,12	333 131,96	0,00	0,00	10 424,16		
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	223 400,68	148 800,68	0,00	0,00	74 600,00		
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	44 000,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00		
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	2 426 356,50	1 896 997,67	66 734,00	0,00	462 624,83		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00		
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	111 955 208,05	102 986 757,78	6 053 715,73	0,00	2 914 734,54	295 991,40	108 744 482,11
65111	Famille et enfance	933 590,35	910 560,92	3 403,65	0,00	19 625,78		
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	5 536 617,41	5 363 016,41	173 600,00	0,00	1,00		
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	864 142,05	857 141,05	7 000,00	0,00	1,00		
651122	Allocation compensatrice tierce personne	1 834 634,19	1 834 634,19	0,00	0,00	0,00		
651128	Autres	226 149,67	153 754,80	65 500,00	0,00	6 894,87		
65113	Personnes âgées	2 827 997,92	2 411 778,16	395 000,00	0,00	21 219,76		
6512	Secours d'urgence	135 900,00	111 709,56	14 300,00	0,00	9 890,44		
6513	Bourses	357 000,00	346 906,88	0,00	0,00	10 093,12		
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	2 953 366,61	2 793 153,78	111 833,46	0,00	48 379,37		
65211	Frais de scolarité	58 860,00	58 452,48	0,00	0,00	407,52		
65212	Frais périscolaires	122 447,50	120 096,09	0,00	0,00	2 351,41		
6522	Accueil familial	482 827,00	471 691,00	0,00	0,00	11 136,00		
6523	Frais d'hospitalisation	4 000,00	3 515,87	0,00	0,00	484,13		
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	5 086 577,05	5 085 655,53	0,00	0,00	921,52		
652412	Mais. enf. caract. social	6 740 485,15	6 398 780,79	0,00	0,00	341 704,36		
652413	Lieux de vie et d'accueil	686 773,00	664 104,60	10 000,00	0,00	12 668,40		
652415	Etablissements scolaires	83 200,00	81 012,51	0,00	0,00	2 187,49		
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	2 855 330,95	2 284 291,66	365 000,00	0,00	206 039,29		
652418	Autres	6 343 041,43	6 089 027,12	71 600,00	0,00	182 414,31		
65242	Frais séj. étab. adultes hand	29 832 604,64	27 224 775,00	1 091 990,00	0,00	1 515 839,64		
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	11 578 265,08	8 388 337,10	3 040 000,00	0,00	149 927,98		
6525	Frais d'inhumation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
6526	Prévention spécialisée	10 000,00	9 919,20	0,00	0,00	80,80		
6531	Indemnités	816 000,00	809 696,15	0,00	0,00	6 303,85		
6532	Frais de mission et de déplacement	39 263,39	39 262,46	0,00	0,00	0,93		
6533	Cotisations de retraite	59 000,00	57 848,93	0,00	0,00	1 151,07		
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	246 050,00	246 017,00	0,00	0,00	33,00		
6535	Formation	16 000,00	12 150,00	600,00	0,00	3 250,00		
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	800,00	616,41	0,00	0,00	183,59		
6541	Créances admises en non-valeur	506 151,96	476 719,46	0,00	0,00	29 432,50		
6542	Créances éteintes	232,09	160,09	0,00	0,00	72,00		
65511	Etablissements publics	2 431 820,00	2 144 374,04	284 966,96	0,00	2 479,00		
65512	Etablissements privés	845 717,00	845 717,00	0,00	0,00	0,00		
6553	Service d'incendie	10 671 000,00	10 671 000,00	0,00	0,00	0,00		
6558	Autres contributions obligatoires	92 920,00	41 138,75	38 564,61	0,00	13 216,64		
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	2 332 808,50	2 329 953,80	0,00	0,00	2 854,70		
6568	Autres participations	2 617 454,00	2 417 183,90	30 712,00	0,00	169 558,10		
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	438 168,00	376 434,41	30 862,99	0,00	30 870,60		
65735	Group. coll et coll. statut particulier	210 000,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00		
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	866 925,00	727 331,71	129 593,29	0,00	10 000,00		
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	238 730,00	194 549,45	43 693,00	0,00	487,55		
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	6 525 809,98	6 338 842,64	145 495,77	0,00	41 471,57		
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	372 000,00	312 006,88	0,00	0,00	59 993,12		

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
65821	Déficit des budgets annexes administrati	3 073 435,13	3 073 435,13	0,00	0,00	0,00		
65888	Autres	113,00	4,87	0,00	0,00	108,13		
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	205 150,00	202 550,58	0,00	0,00	2 599,42		202 550,58
65861	Frais de personnel	200 500,00	199 163,27	0,00	0,00	1 336,73		
65862	Matériel, équipement et fournitures	4 650,00	3 387,31	0,00	0,00	1 262,69		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A)= (011+012+014+015+016+017+65+6586)		289 260 170,84	274 543 912,26	8 580 537,94	0,00	6 135 720,64	1 935 454,09	281 188 996,11

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
66	Charges financières (B)	4 151 000,00	2 996 510,99	831 694,57	0,00	322 794,44		3 828 205,56
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 080 000,00	3 786 754,64	0,00	0,00	293 245,36		
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	50 000,00	-790 243,65	831 694,57	0,00	8 549,08		
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
6618	Intérêts des autres dettes	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	610 829,16	349 267,00	0,00	0,00	261 562,16		349 267,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
6712	Amendes fiscales et pénales	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
6713	Dots et prix	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	600 829,16	349 267,00	0,00	0,00	251 562,16		
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (E)	124 000,00						
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E		294 146 000,00	277 889 690,25	9 412 232,51	0,00	6 844 077,24	1 935 454,09	285 366 468,67

023	Virement à la section d'investissement	29 206 745,46						
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	17 360 076,17	17 319 274,37			40 801,80		17 319 274,37
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	1 500,00			-1 500,00		1 500,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	17 021 378,89	17 019 583,89			1 795,00		17 019 583,89
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	238 697,28	238 697,28			0,00		238 697,28
7135	Variation des stocks de produits	100 000,00	59 493,20			40 506,80		59 493,20
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		46 566 821,63	17 319 274,37			29 247 547,26		17 319 274,37

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	340 712 821,63	295 208 964,62	9 412 232,51	0,00	36 091 624,50	1 935 454,09	302 685 743,04
--	----------------	----------------	--------------	------	---------------	--------------	----------------

Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00	0,00					
---	------	------	--	--	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	340 712 821,63	295 208 964,62	9 412 232,51	0,00	36 091 624,50	1 935 454,09	302 685 743,04
--	----------------	----------------	--------------	------	---------------	--------------	----------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Pour information : détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	831 694,57
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-790 243,65
= Différence ICNE N – ICNE N-1	41 450,92

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 790 397,00	2 879 434,35	0,00	0,00	-89 037,35
701	Ventes de produits finis	440 000,00	443 813,90	0,00	0,00	-3 813,90
7022	Coupes de bois	35 346,00	35 346,00	0,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	1 000,00	465,00	0,00	0,00	535,00
7028	Autres produits forestiers	25 000,00	36 440,00	0,00	0,00	-11 440,00
70323	Red.occupation dom. public départemental	550 802,00	585 146,30	0,00	0,00	-34 344,30
7033	Redevances distributeurs d'essence	2 000,00	1 321,02	0,00	0,00	678,98
7035	Locations de droits de chasse et pêche	7 562,00	6 724,18	0,00	0,00	837,82
70388	Autres	125 000,00	122 650,77	0,00	0,00	2 349,23
704	Travaux	31 127,00	213 445,23	0,00	0,00	-182 318,23
7067	Redev. services périscolaires et enseign	17 000,00	16 128,00	0,00	0,00	872,00
7068	Autres redevances et droits	0,00	83 876,10	0,00	0,00	-83 876,10
707	Ventes de marchandises	294 873,00	113 646,39	0,00	0,00	181 226,61
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	18 400,00	21 027,75	0,00	0,00	-2 627,75
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	1 191 794,00	1 151 556,41	0,00	0,00	40 237,59
70878	Remb. frais par des tiers	46 393,00	43 135,40	0,00	0,00	3 257,60
7088	Produits activités annexes (abonnements)	4 100,00	4 711,90	0,00	0,00	-611,90
73	Impôts et taxes (sauf 731)	179 628 129,68	188 549 264,14	0,00	0,00	-8 921 134,46
7321	Taxe départementale publicité foncière	22 845 000,00	26 081 897,78	0,00	0,00	-3 236 897,78
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	0,00	213 411,51	0,00	0,00	-213 411,51
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	14 258 186,00	14 258 186,00	0,00	0,00	0,00
7327	Taxe d'aménagement	650 000,00	654 048,79	0,00	0,00	-4 048,79
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	56 000 000,00	53 664 450,95	0,00	0,00	2 335 549,05
7351	Taxe sur consommation finale électricité	3 577 400,00	3 572 352,15	0,00	0,00	5 047,85
7352	TICPE	17 035 000,00	21 164 619,32	0,00	0,00	-4 129 619,32
7362	Taxes de séjour	50 000,00	54 629,86	0,00	0,00	-4 629,86
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	63 400 000,00	67 119 209,00	0,00	0,00	-3 719 209,00
73818	Autres	1 800 000,00	1 717 634,00	0,00	0,00	82 366,00
7388	Autres	12 543,68	48 824,78	0,00	0,00	-36 281,10
731	Impositions directes	23 647 577,00	23 705 153,00	0,00	0,00	-57 576,00
73112	Cotisation sur la VAE	7 480 000,00	7 956 576,00	0,00	0,00	-476 576,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	713 000,00	745 479,00	0,00	0,00	-32 479,00
73121	F.N.G.I.R.	7 724 377,00	7 724 377,00	0,00	0,00	0,00
73122	Fonds péréquation cotis./VA entreprises	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	7 230 200,00	7 230 182,00	0,00	0,00	18,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	48 539,00	0,00	0,00	-48 539,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	77 727 917,22	76 518 544,94	342 915,85	0,00	866 456,43
7411	Dotation forfaitaire	21 910 365,00	21 910 365,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de fonctionnement minimale	12 031 509,00	12 031 509,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de compensation	18 569 371,00	18 569 371,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	218 760,00	218 758,02	0,00	0,00	1,98
7461	DGD	2 396 807,00	1 516 099,00	0,00	0,00	880 708,00
7465	Dotation globale de compensation (COM)	0,00	873 208,00	0,00	0,00	-873 208,00
74712	Emplois d'avenir	22 500,00	10 508,27	0,00	0,00	11 991,73
74718	Autres participations Etat	2 156 625,00	1 629 650,41	325 328,00	0,00	201 646,59
7472	Participation régions	129 380,00	279 381,94	0,00	0,00	-150 001,94
7473	Participation Départements	106 400,00	86 351,52	6 643,00	0,00	13 405,48
7474	Participation Communes et interco	67 000,00	45 789,56	0,00	0,00	21 210,44
7475	Group. coll et coll. statut particulier	741 250,00	529 792,21	91,79	0,00	211 366,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	12 453,00	12 453,00	0,00	0,00	0,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	3 025 805,00	3 025 805,69	0,00	0,00	-0,69
7478141	Part autonomie	80 463,06	80 463,05	0,00	0,00	0,01
7478142	Part prévention	658 245,67	658 245,65	0,00	0,00	0,02
747818	Autres	1 852 477,76	1 551 576,97	0,00	0,00	300 900,79
7478214	Participation Communes et interco	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	1 529 248,50	1 262 487,65	10 853,06	0,00	255 907,79
74832	D.C.R.T.P.	9 033 406,00	9 033 406,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	7 238,00	0,00	0,00	-7 238,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	3 184 351,23	3 184 585,00	0,00	0,00	-233,77
75	Autres produits de gestion courante(4)	7 182 287,00	6 821 531,41	520 198,40	0,00	-159 442,81
7511	Recouvrements sur département, autres CL	20 000,00	103 550,19	0,00	0,00	-83 550,19
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	642 243,00	607 212,63	14 064,03	0,00	20 966,34
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	5 672 000,00	5 623 962,25	477 613,05	0,00	-429 575,30
7518	Recouvrements sur autres redevables	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
752	Revenus des immeubles	397 363,00	377 400,50	190,00	0,00	19 772,50

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
7535	PCH	50 000,00	52 950,94	28 331,32	0,00	-31 282,26
7581	Redevances pour concessions, licences	3 675,00	6 069,69	0,00	0,00	-2 394,69
7588	Autres produits divers gestion courante	247 006,00	50 385,21	0,00	0,00	196 620,79
013	Atténuations de charges(4)	1 238 600,00	1 014 976,13	0,00	0,00	223 623,87
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	750 000,00	722 267,69	0,00	0,00	27 732,31
6419	Remboursements rémunérations personnel	375 000,00	187 008,44	0,00	0,00	187 991,56
6459	Remboursst charges SS et prévoyance	113 600,00	105 700,00	0,00	0,00	7 900,00
015	Revenu minimum d'insertion	1 000,00	1 295,40	0,00	0,00	-295,40
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	1 000,00	1 295,40	0,00	0,00	-295,40
016	Allocation personnalisée d'autonomie	12 990 650,00	12 989 718,96	4 245,69	0,00	-3 314,65
747811	Dotation versée au titre de l'APA	12 835 650,00	12 835 650,88	0,00	0,00	-0,88
7533	APA	155 000,00	152 726,85	4 245,69	0,00	-1 972,54
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	300,95	0,00	0,00	-300,95
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 040,28	0,00	0,00	-1 040,28
017	Revenu de solidarité active	3 573 354,00	2 341 789,80	1 211 496,00	0,00	20 068,20
74718	Autres participations Etat	16 330,00	16 330,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	1 682 024,00	1 663 311,63	0,00	0,00	18 712,37
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	1 650 000,00	0,00	1 211 496,00	0,00	438 504,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	20 000,00	16 363,44	0,00	0,00	3 636,56
75342	Allocations forfaitaires	200 000,00	215 094,04	0,00	0,00	-15 094,04
75343	Allocations forfaitaires majorées	0,00	16 281,93	0,00	0,00	-16 281,93
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	5 000,00	3 630,76	0,00	0,00	1 369,24
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	410 778,00	0,00	0,00	-410 778,00
TOTAL GESTION DES SERVICES		308 779 911,90	314 821 708,13	2 078 855,94	0,00	-8 120 652,17
(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)						

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
76	Produits financiers (B)	109 245,09	133 204,65	0,00	0,00	-23 959,56
761	Produits de participations	0,00	23 959,56	0,00	0,00	-23 959,56
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	109 245,09	109 245,09	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	165 624,83	287 035,90	600,00	0,00	-122 011,07
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	1 850,00	0,00	0,00	-1 850,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	15 000,00	14 289,76	0,00	0,00	710,24
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	9 152,00	200,00	0,00	-9 352,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	62 788,00	58 152,43	0,00	0,00	4 635,57
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 500,00	0,00	0,00	-1 500,00
7788	Produits exceptionnels divers	87 836,83	202 091,71	400,00	0,00	-114 654,88
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D		309 054 781,82	315 241 948,68	2 079 455,94	0,00	-8 266 622,80

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	12 839 821,63	12 547 443,80			292 377,83
7135	Variation des stocks de produits	100 000,00	87 351,26			12 648,74
722	Immobilisations corporelles	2 000 000,00	1 962 356,19			37 643,81
7768	Neutralisation des amortissements	7 305 000,00	7 301 612,00			3 388,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 196 124,35	3 196 124,35			0,00
796	Transferts charges financières	238 697,28	0,00			238 697,28
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		12 839 821,63	12 547 443,80			292 377,83

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	321 894 603,45	327 789 392,48	2 079 455,94	0,00	-7 974 244,97
---	-----------------------	-----------------------	---------------------	-------------	----------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	18 818 218,18	18 818 218,18			
--	----------------------	----------------------	--	--	--

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	340 712 821,63	346 607 610,66	2 079 455,94	0,00	-7 974 244,97
--	-----------------------	-----------------------	---------------------	-------------	----------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non titrées.
(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	16 981 297	10 694 957	675 000	4 249 342	5 507 769	20 066
- Equipements départementaux		2 868 682	0	4 199 342	5 477 769	20 066
- Equipements non départementaux (c/204)		7 826 275	675 000	50 000	30 000	0
- Opérations financières	16 981 297					
Dépenses d'ordre	13 297 980					
Solde d'exécution reporté de N-1	26 168 377					
Total dépenses	56 447 654	10 694 957	675 000	4 249 342	5 507 769	20 066
Total recettes	69 552 125	44 372	0	3 121 805	512 426	0
Solde d'investissement	13 104 471	-10 650 585	-675 000	-1 127 538	-4 995 342	-20 066

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	20 724	1 810 936	0	1 094 258	1 304 964	10 937
Total RAR recettes	0	103 534	0	765 196	126 898	0
SOLDE RAR investissement	-20 724	-1 707 401	0	-329 062	-1 178 066	-10 937

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	28 779 745	20 087 398	10 671 000	13 689 527	6 726 634	4 765 968
Total recettes	294 190 396	1 997 893	0	632 007	88 571	837 486
Solde de fonctionnement	265 410 651	-18 089 505	-10 671 000	-13 057 520	-6 638 063	-3 928 482

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
---------	--	-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	-----------------	-------------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Dépenses réelles	163 186	0	0	64 500	11 432 185	5 693 146	0	509 634	55 991 082
- Equipements départementaux	0	0	0	0	9 282 185	135 623	0	185 028	22 168 695
- Equipements non départementaux (c/204)	163 186	0	0	64 500	2 150 000	5 507 524	0	324 606	16 791 090
- Opérations financières									16 981 297
Dépenses d'ordre									13 297 980
Solde d'exécution reporté de N-1									26 168 377
Total dépenses	163 186	0	0	64 500	11 432 185	5 693 146	0	509 634	95 457 439
Total recettes	0	0	0	0	1 189 780	41 836	0	20 000	74 482 344
Solde d'investissement	-163 186	0	0	-64 500	-10 242 404	-5 651 310	0	-489 634	-20 975 095

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	36 000	0	0	0	1 067 974	132 528	0	41 177	5 519 497
Total RAR recettes	0	0	0	0	108 600	137 945	0	0	1 242 173
SOLDE RAR investissement	-36 000	0	0	0	-959 374	5 417	0	-41 177	-4 277 324

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)									
Total dépenses	117 776 484	0	30 117 462	39 755 354	22 164 194	3 355 500	1 230 534	5 501 397	304 621 197
Total recettes	30 466 945	1 295	12 993 965	3 553 286	1 624 101	2 219 272	16 128	65 722	348 687 067
Solde de fonctionnement	-87 309 538	1 295	-17 123 497	-36 202 068	-20 540 094	-1 136 229	-1 214 406	-5 435 675	44 065 869

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
----------	---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		56 447 654	10 694 957	675 000	4 249 342	5 507 769	20 066
Dépenses réelles		16 981 297	10 694 957	675 000	4 249 342	5 507 769	20 066
1641	Emprunts en euros	15 333 759	0	0	0	0	0
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 493 518	0	0	0	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 853	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	0	42 886	0	247 631	35 255	0
2033	Frais d'insertion	0	16 092	0	0	0	0
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0	0	0	0	0	0
204114	Voirie	0	0	0	0	0	0
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0	7 440 755	0	0	0	0
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0	10 000	0	0	0	0
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0	2 949	0	0	0	0
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0	0	675 000	0	0	0
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0	372 570	0	0	0	0
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	0	30 000	0
20432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	0	0	0	50 000	0	0
2051	Concessions, droits similaires	0	731 064	0	4 326	2 988	0
2117	Bois et forêts	0	0	0	0	0	0
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	36 618	0	0	0	0
2128	Autres agencements et aménagements	0	0	0	0	0	0
21312	Bâtiments scolaires	0	0	0	0	0	0
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0	0	0	0	0	0
21351	Bâtiments publics	0	1 908	0	0	0	0
2153	Réseaux divers	0	0	0	27 539	0	0
2157	Matériel et outillage technique	0	69 371	0	577 173	873	5 700
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	5 709	0
21735	Installations générales (mise à dispo)	0	0	0	25 850	0	0
21753	Réseaux divers (mise à dispo)	0	0	0	14 061	0	0
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo)	0	0	0	2 258	0	0
2181	Install. générales, agencements	0	0	0	1 159 525	0	0
2182	Matériel de transport	0	351 172	0	0	0	0
21831	Matériel informatique scolaire	0	0	0	452 044	0	0

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
21838	Autre matériel informatique	0	720 804	0	0	0	0
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0	0	0	71 278	0	0
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0	65 316	0	0	0	0
2185	Matériel de téléphonie	0	134 107	0	0	0	0
2188	Autres immobilisations corporelles	0	172 777	0	19 198	153 422	14 366
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0
231351	Bâtiments publics	0	492 456	0	1 373 530	5 226 023	0
23151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0
23152	Installations de voirie	0	0	0	0	0	0
23153	Réseaux divers	0	34 110	0	16 705	0	0
2316	Restaur. des collections oeuvres art	0	0	0	0	53 499	0
231735	Installations générales, agencements	0	0	0	208 224	0	0
261	Titres de participation	20 000	0	0	0	0	0
2743	Prêts au personnel	6 891	0	0	0	0	0
2748	Autres prêts	80 000	0	0	0	0	0
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	39 276	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		13 297 980	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		12 547 444	0	0	0	0	0
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	432 024	0	0	0	0	0
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	485 141	0	0	0	0	0
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	76 652	0	0	0	0	0
13914	Sub. transf cpte résult. Communes	113 683	0	0	0	0	0
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	24 769	0	0	0	0	0
139172	Sub. transf cpte résult. FEDER	191 831	0	0	0	0	0
139173	Sub. transf cpte résult. FEOGA	3 114	0	0	0	0	0
13918	Autres Sub. Transf équipement	1 977	0	0	0	0	0
13931	Sub. transf cpte résult. D.G.E.	464 474	0	0	0	0	0
13932	Sub. transf cpte résult. DDEC	1 285 988	0	0	0	0	0
13936	Dot. soutien investissement départements	115 153	0	0	0	0	0
13938	Autres	1 319	0	0	0	0	0
198	Neutralisation des amortissements	7 301 612	0	0	0	0	0
23151	Réseaux de voirie	1 962 356	0	0	0	0	0
355	Produits finis	87 351	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		750 536	0	0	0	0	0
2051	Concessions, droits similaires	2 700	0	0	0	0	0
2151	Réseaux de voirie	37 813	0	0	0	0	0
2157	Matériel et outillage technique	22 134	0	0	0	0	0
2181	Install. générales, agencements	81 802	0	0	0	0	0
21838	Autre matériel informatique	2 916	0	0	0	0	0
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 024	0	0	0	0	0
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 188	0	0	0	0	0
231351	Bâtiments publics	545 275	0	0	0	0	0

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
23152	Installations de voirie	48 177	0	0	0	0	0
23153	Réseaux divers	4 320	0	0	0	0	0
231735	Installations générales, agencements	1 188	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	26 168 377	0	0	0	0	0

RECETTES							
Total recettes d'investissement		69 552 125	44 372	0	3 121 805	512 426	0
Recettes réelles		51 482 315	44 372	0	3 121 805	512 426	0
10222	FCTVA	3 476 492	0	0	0	0	0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	30 785 457	0	0	0	0	0
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0	44 372	0	245 000	500 726	0
1312	Subv. transf. Régions	0	0	0	1 369 624	5 000	0
1314	Subv. transf. Communes	0	0	0	235 324	0	0
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0	0	0	0	0	0
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	0	0	6 700	0
1322	Subv. non transf. Régions	0	0	0	0	0	0
1325	Group. coll et coll. statut particulier	0	0	0	0	0	0
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	0	0	0	1 271 856	0	0
1345	Amendes radars automatiques et de police	716 108	0	0	0	0	0
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0	0	0	0	0	0
1388	Autres fonds non transférables	0	0	0	0	0	0
1641	Emprunts en euros	16 300 000	0	0	0	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 175	0	0	0	0	0
2743	Prêts au personnel	6 491	0	0	0	0	0
2748	Autres prêts	190 591	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		18 069 810	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		17 319 274	0	0	0	0	0
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	1 500	0	0	0	0	0
28031	Frais d'études	229 894	0	0	0	0	0
28033	Frais d'insertion	3 551	0	0	0	0	0
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	149 399	0	0	0	0	0
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	61 500	0	0	0	0	0
2804114	Voirie	821 040	0	0	0	0	0
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	60 567	0	0	0	0	0
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	62 872	0	0	0	0	0
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	128 731	0	0	0	0	0
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	2 297 821	0	0	0	0	0
2804143	Subv.Cne : Projet infrastructure	194	0	0	0	0	0
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	307 666	0	0	0	0	0
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	706	0	0	0	0	0
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	239 001	0	0	0	0	0
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	98 358	0	0	0	0	0

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	30 766	0	0	0	0	0
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	233 227	0	0	0	0	0
280422	Privé - Bâtiments et installations	574 907	0	0	0	0	0
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	9 663	0	0	0	0	0
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	223	0	0	0	0	0
28051	Concessions et droits similaires	504 766	0	0	0	0	0
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	8 791	0	0	0	0	0
28128	Autres aménagements de terrains	109 905	0	0	0	0	0
281311	Bâtiments administratifs	847 524	0	0	0	0	0
281312	Bâtiments scolaires	316 299	0	0	0	0	0
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	1 129	0	0	0	0	0
281314	Bâtiments culturels et sportifs	233	0	0	0	0	0
281318	Autres bâtiments publics	9 657	0	0	0	0	0
281321	Immeubles de rapport	3 033	0	0	0	0	0
281328	Autres bâtiments privés	24 416	0	0	0	0	0
281351	Bâtiments publics	1 469 832	0	0	0	0	0
28152	Installations de voirie	788 796	0	0	0	0	0
28153	Réseaux divers	1 210 189	0	0	0	0	0
28157	Matériel et outillage techniques	683 492	0	0	0	0	0
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	868	0	0	0	0	0
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	1 776 455	0	0	0	0	0
281735	Installations générales (m. à dispo)	1 801 096	0	0	0	0	0
281753	Réseaux divers (m. à dispo)	680	0	0	0	0	0
281757	Matériel, outillage technique (m. à disp	47 747	0	0	0	0	0
28181	Installations générales, aménagt divers	109 125	0	0	0	0	0
28182	Matériel de transport	978 618	0	0	0	0	0
281831	Matériel informatique scolaire	201 020	0	0	0	0	0
281838	Autre matériel informatique	300 189	0	0	0	0	0
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	81 583	0	0	0	0	0
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	42 744	0	0	0	0	0
28185	Matériel de téléphonie	52 779	0	0	0	0	0
28188	Autres immo. corporelles	338 533	0	0	0	0	0
355	Produits finis	59 493	0	0	0	0	0
4817	Indemnités de renégociation de la dette	238 697	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		750 536	0	0	0	0	0
2031	Frais d'études	728 612	0	0	0	0	0
2033	Frais d'insertion	21 924	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de fonctionnement	28 779 745	20 087 398	10 671 000	13 689 527	6 726 634	4 765 968

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
Dépenses réelles		11 460 471	20 087 398	10 671 000	13 689 527	6 726 634	4 765 968
601	Achats stockés - Matières premières	0	0	0	0	0	0
60211	Combustibles et carburants	0	0	0	0	0	0
60213	Fournitures des ateliers départementaux	0	0	0	0	0	0
60216	Habillement et vêtements de travail	0	0	0	0	0	0
60218	Autres fournitures consommables	0	0	0	0	0	0
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	705 891	0	0	0	0	0
6042	Achats de prestations de services	0	235 162	0	0	33 819	0
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0	0	0	0	0	0
60611	Eau et assainissement	0	47 668	0	0	0	0
60612	Energie - Electricité	0	471 236	0	0	0	0
60613	Chauffage urbain	0	135 161	0	380 957	0	0
60621	Combustibles	0	18 770	0	23 854	0	0
60622	Carburants	0	146 241	0	0	0	0
60623	Alimentation	0	42 734	0	0	0	1 305
60628	Autres fournitures non stockées	0	30 354	0	0	47 998	0
60631	Fournitures d'entretien	0	15 823	0	0	0	0
60632	Fournitures de petit équipement	6 002	124 909	0	874	15 344	7 330
60633	Fournitures de voirie	0	-104	0	0	0	0
60636	Vêtements de travail	0	7 542	0	6 161	0	0
6064	Fournitures administratives	0	73 559	0	0	0	0
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0	2 863	0	0	13 976	0
60661	Médicaments	0	1 124	0	0	0	26 975
60662	Vaccins et sérums	0	4 724	0	0	0	39 187
60668	Autres produits pharmaceutiques	0	8 179	0	0	0	8 352
6068	Autres matières et fournitures	0	8 899	0	0	1 199	0
607	Achats de marchandises	0	0	0	0	0	0
611	Contrats de prestations de services	7 072	341 396	0	41 005	1 493	0
6132	Locations immobilières	0	387 346	0	0	1 566	0
6135	Locations mobilières	0	166 395	0	0	2 373	0
614	Charges locatives et de copropriété	0	132 984	0	0	0	0
61521	Entretien terrains	0	150	0	0	0	0
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	19 007	0	0	5 408	0
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	0	0
61551	Entretien matériel roulant	0	4 393	0	0	0	0
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	13 268	0	1 294	0	0
6156	Maintenance	0	834 539	0	358 617	0	0
6161	Multirisques	0	121 998	0	0	5 363	0
6168	Autres primes d'assurance	0	456 470	0	14 631	0	0
617	Etudes et recherches	0	1 013	0	0	0	0
6182	Documentation générale et technique	0	73 894	0	0	8 656	0

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0	0	0	0	9 020	3 191
6184	Versements à des organismes de formation	4 895	66 081	0	742	10 181	19 205
6188	Autres frais divers	0	53 922	0	0	13 140	0
6218	Autre personnel extérieur	0	2 139	0	0	0	117 811
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	16 433	180	0	0	32 862	62 171
62268	Autres honoraires, conseils	0	194 540	0	0	4 686	16 521
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	5 721	0	0	0	0
6228	Divers	0	7 740	0	0	0	0
6231	Annonces et insertions	50 679	104 279	0	0	0	0
6232	Fêtes et cérémonies	0	18 096	0	0	0	0
6233	Foires et expositions	0	782	0	0	0	0
6234	Réceptions	0	72 723	0	0	0	0
6236	Catalogues et imprimés	0	88 718	0	0	11 763	0
6238	Divers	0	56 003	0	0	565 000	0
6241	Transports de biens	0	1 032	0	0	0	0
6245	Transports de personnes extérieures	0	0	0	0	26 680	0
6248	Divers	0	5 576	0	0	0	0
6251	Voyages, déplacements et missions	0	174 789	0	9 888	13 410	57 558
6261	Frais d'affranchissement	0	267 566	0	0	0	0
6262	Frais de télécommunications	0	148 564	0	0	0	0
627	Services bancaires et assimilés	7 090	0	0	0	0	0
6281	Concours divers (cotisations)	0	31 177	0	0	3 315	445
6282	Frais de gardiennage	0	31 423	0	0	0	0
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	554 051	0	0	0	0
62878	Remboursement de frais à des tiers	2 006	9 116	0	0	0	0
6288	Autres services extérieurs	0	0	0	0	1 132	0
6331	Versement mobilité	0	48 953	0	13 453	9 866	12 111
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	33 951	0	27 099	7 225	12 138
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	61 008	0	48 780	13 007	21 853
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	20 355	0	16 248	4 332	7 281
63512	Taxes foncières	0	66 546	0	0	0	0
63513	Autres impôts locaux	0	29 780	0	0	0	0
6353	Impôts indirects	0	0	0	0	0	0
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	3 398	0	0	0	0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	640	0
64111	Rémunération principale titulaires	0	4 806 770	0	4 903 031	1 139 375	1 795 592
64112	SFT, indemnité résidence	0	49 680	0	29 176	2 242	16 749
64113	NBI	0	33 496	0	64 012	7 541	17 956
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	0	10 900	0	21 000	2 200	1 200
64118	Autres indemnités titulaires	0	1 269 980	0	935 449	268 535	281 640
64121	Rémunération principale	0	0	0	0	0	0
64123	Indemnités d'attente	0	0	0	0	0	0
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	0	0	0	0	0	0

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
64126	Indemnités de licenciement	0	0	0	0	0	0
64131	Rémunérations non tit.	0	1 349 603	0	45 927	246 470	385 433
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	200	4 500	0	4 100	300	800
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0	2 797	0	5 388	0	0
64138	Autres	0	650 697	0	478 786	49 344	147 410
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	0	22 376	0	0	0	94 630
64162	Emplois d'avenir	0	23 760	0	0	0	0
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	0	100	0	0	0	0
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	1 331 250	0	911 099	263 217	461 973
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	1 711 941	0	1 629 758	387 347	607 855
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	80 251	0	22 586	11 926	25 468
6475	Médecine du travail, pharmacie	42	1 749	0	0	0	0
6488	Autres charges	61 022	138 222	0	0	0	0
65111	Famille et enfance	0	0	0	0	0	0
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	0	0	0	0	0	0
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	0	0	0	0	0	0
651122	Allocation compensatrice tierce personne	0	0	0	0	0	0
651128	Autres	7 061	0	0	0	0	0
65113	Personnes âgées	0	0	0	0	0	0
6511411	APA	0	0	0	0	0	0
651142	APA versée au bénéficiaire	0	0	0	0	0	0
651143	APA versée bénéf. en étab.	0	0	0	0	0	0
651144	APA versée à l'étab.	0	0	0	0	0	0
6512	Secours d'urgence	0	5 960	0	0	0	0
6513	Bourses	0	0	0	175 907	0	167 000
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0	0	0	0	0	325 748
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	0	0	0
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	0	0	0
65211	Frais de scolarité	0	0	0	0	0	0
65212	Frais périscolaires	0	0	0	0	0	0
6522	Accueil familial	0	0	0	0	0	0
6523	Frais d'hospitalisation	0	0	0	0	0	0
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	0	0	0	0	0	0
652412	Mais. enf. caract. social	0	0	0	0	0	0
652413	Lieux de vie et d'accueil	0	0	0	0	0	0
652415	Etablissements scolaires	0	0	0	0	0	0
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	0	0	0	0	0	0
652418	Autres	0	0	0	0	0	0
65242	Frais séj. étab. adultes hand	0	0	0	0	0	0
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	0	0	0	0	0	0
6526	Prévention spécialisée	0	0	0	0	0	9 919
6531	Indemnités	0	809 696	0	0	0	0
6532	Frais de mission et de déplacement	0	39 262	0	0	0	0

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
6533	Cotisations de retraite	0	57 849	0	0	0	0
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	246 017	0	0	0	0
6535	Formation	0	12 750	0	0	0	0
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	616	0	0	0	0
6541	Créances admises en non-valeur	217 666	0	0	0	0	0
6542	Créances éteintes	0	0	0	0	0	0
65511	Etablissements publics	0	0	0	2 429 341	0	0
65512	Etablissements privés	0	0	0	845 717	0	0
6553	Service d'incendie	0	0	10 671 000	0	0	0
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	0	0	0
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0	94 188	0	0	1 567 000	0
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0	0	0	0	0	0
6568	Autres participations	0	198 618	0	-6 000	0	0
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0	0	0	500	102 500	0
65735	Group. coll et coll. statut particulier	0	0	0	0	0	0
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0	0	0	-3 000	0	0
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	0	0	238 242	0	0
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	59 336	583 000	0	16 500	1 815 181	12 938
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	0	313 604	0	-1 597	0	0
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0	0	0	0	0	0
65861	Frais de personnel	199 163	0	0	0	0	0
65862	Matériel, équipement et fournitures	2 167	1 221	0	0	0	0
65888	Autres	0	5	0	0	0	0
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 786 755	0	0	0	0	0
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	41 451	0	0	0	0	0
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	85 237	150 632	0	0	0	223
73913	Attributions de compensation CVAE	4 479 393	0	0	0	0	0
73926	Prélèvements fonds péréquation des DMTO	1 720 909	0	0	0	0	0
7398	Autres reversements	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		17 319 274	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		17 319 274	0	0	0	0	0
6761	Différences sur réalisations (positives)	1 500	0	0	0	0	0
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	17 019 584	0	0	0	0	0
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	238 697	0	0	0	0	0
7135	Variation des stocks de produits	59 493	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0

RECETTES						
Total recettes de fonctionnement		294 190 396	1 997 893	0	632 007	837 486
Recettes réelles		262 824 734	1 997 893	0	632 007	837 486
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	722 268	0	0	0	0

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	268 216	0	0	0	0
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	91 900	0	0	0	0
701	Ventes de produits finis	0	0	0	0	0	0
7022	Coupes de bois	0	0	0	0	0	0
7023	Menus produits forestiers	0	0	0	0	0	0
7028	Autres produits forestiers	0	0	0	0	0	0
70323	Red.occupation dom. public départemental	0	0	0	0	0	0
7033	Redevances distributeurs d'essence	0	0	0	0	0	0
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0	111	0	0	0	0
70388	Autres	0	0	0	0	0	0
704	Travaux	0	0	0	0	0	0
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	0	0	0
7068	Autres redevances et droits	0	0	0	0	0	0
707	Ventes de marchandises	0	0	0	0	0	0
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	7 056	0	0	0	0
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	1 151 556	0	0	0	0
70878	Remb. frais par des tiers	0	25 609	0	0	0	0
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	0	0	0	4 712	0
73112	Cotisation sur la VAE	7 956 576	0	0	0	0	0
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	745 479	0	0	0	0	0
73121	F.N.G.I.R.	7 724 377	0	0	0	0	0
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	7 230 182	0	0	0	0	0
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	48 539	0	0	0	0	0
7321	Taxe départementale publicité foncière	26 081 898	0	0	0	0	0
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	213 412	0	0	0	0	0
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	14 258 186	0	0	0	0	0
7327	Taxe d'aménagement	0	0	0	0	0	0
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	53 664 451	0	0	0	0	0
7351	Taxe sur consommation finale électricité	3 572 352	0	0	0	0	0
7352	TICPE	4 129 197	0	0	0	0	0
7362	Taxes de séjour	54 630	0	0	0	0	0
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	67 119 209	0	0	0	0	0
73818	Autres	1 717 634	0	0	0	0	0
7388	Autres	48 825	0	0	0	0	0
7411	Dotatation forfaitaire	21 910 365	0	0	0	0	0
74121	Dotatation de fonctionnement minimale	12 031 509	0	0	0	0	0
74123	Dotatation de compensation	18 569 371	0	0	0	0	0
744	FCTVA	218 758	0	0	0	0	0
7461	DGD	1 516 099	0	0	0	0	0
7465	Dotatation globale de compensation (COM)	873 208	0	0	0	0	0
74712	Emplois d'avenir	0	10 508	0	0	0	0
74718	Autres participations Etat	0	6 000	0	0	83 859	0
7472	Participation régions	0	0	0	112 082	0	163 300

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
7473	Participation Départements	0	0	0	66 662	0	0
7474	Participation Communes et interco	0	0	0	0	0	0
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0	0	0	389 489	0	51 285
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0	0	0	0	0	0
74771	Participation Fonds social européen	0	0	0	0	0	0
747811	Dotation versée au titre de l'APA	0	0	0	0	0	0
747812	Dotation versée au titre de la PCH	0	0	0	0	0	0
7478141	Part autonomie	0	0	0	0	0	0
7478142	Part prévention	0	0	0	0	0	0
747818	Autres	0	0	0	0	0	0
7478214	Participation Communes et interco	0	0	0	0	0	0
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	0	0	0	0	0	0
74788	Autres	0	0	0	0	0	0
74832	D.C.R.T.P.	9 033 406	0	0	0	0	0
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	7 238	0	0	0	0	0
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	3 184 585	0	0	0	0	0
7511	Recouvrements sur département, autres CL	0	0	0	0	0	0
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0	0	0	0	0	621 277
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0	0	0	0	0	0
752	Revenus des immeubles	0	302 353	0	55 474	0	0
7533	APA	0	0	0	0	0	0
75342	Allocations forfaitaires	0	0	0	0	0	0
75343	Allocations forfaitaires majorées	0	0	0	0	0	0
7535	PCH	0	0	0	0	0	0
7581	Redevances pour concessions, licences	0	0	0	0	0	0
7588	Autres produits divers gestion courante	0	42 085	0	8 300	0	0
761	Produits de participations	23 960	0	0	0	0	0
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	109 245	0	0	0	0	0
7711	Dédits et pénalités perçus	0	1 850	0	0	0	0
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	66	0	0	0	0	0
7718	Autres prod. except. opération gestion	0	0	0	0	0	0
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	29 029	0	0	0	1 624
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0
7788	Produits exceptionnels divers	59 710	61 619	0	0	0	0
Recettes d'ordre		12 547 444	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		12 547 444	0	0	0	0	0
7135	Variation des stocks de produits	87 351	0	0	0	0	0
722	Immobilisations corporelles	1 962 356	0	0	0	0	0
7768	Neutralisation des amortissements	7 301 612	0	0	0	0	0
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 196 124	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		18 818 218	0	0	0	0	0

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
----------	---------	---	--------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

INVESTISSEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses d'investissement	163 186	0	0	64 500	11 432 185	5 693 146	0	509 634	95 457 439	
Dépenses réelles	163 186	0	0	64 500	11 432 185	5 693 146	0	509 634	55 991 082	
1641 Emprunts en euros	0	0	0	0	0	0	0	0	15 333 759	
16441 Opérations afférentes à l'emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0	1 493 518	
165 Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	7 853	
2031 Frais d'études	0	0	0	0	351 842	18 678	0	14 568	710 860	
2033 Frais d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	16 092	
204112 Subv. Etat : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	200 000	0	0	200 000	
204113 Subv. Etat : Projet infrastructure	0	0	0	0	90 000	0	0	0	90 000	
204114 Voirie	0	0	0	0	2 000 000	0	0	0	2 000 000	
204132 Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	7 440 755	
204141 Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	85 798	0	0	95 798	
204142 Subv.Cne : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	3 458 461	0	0	3 461 410	
204152 Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	1 000 000	0	0	1 000 000	
2041782 Autres EPL: Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	675 000	
204181 Autres org pub - Biens mob, mat, études	13 242	0	0	0	0	0	0	0	385 812	
20421 Privé : Bien mobilier, matériel	2 944	0	0	64 500	0	700	0	154 606	222 750	
20422 Privé : Bâtiments, installations	147 000	0	0	0	60 000	762 565	0	170 000	1 169 565	
20432 Subv.Scol : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	
2051 Concessions, droits similaires	0	0	0	0	0	0	0	0	738 378	
2117 Bois et forêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	1 500	633	0	0	38 751	
2128 Autres agencements et aménagements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
21312 Bâtiments scolaires	0	0	0	0	0	0	0	1 694	1 694	
21314 Bâtiments culturels et sportifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
21351 Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	1 908	
2153 Réseaux divers	0	0	0	0	79 994	0	0	0	107 534	
2157 Matériel et outillage technique	0	0	0	0	340 306	16 661	0	166 367	1 176 451	
216 Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	5 709	
21735 Installations générales (mise à dispo)	0	0	0	0	0	0	0	0	25 850	
21753 Réseaux divers (mise à dispo)	0	0	0	0	0	0	0	0	14 061	
21757 Matériel, outillage voirie (mise à dispo)	0	0	0	0	0	0	0	0	2 258	
2181 Install. générales, agencements	0	0	0	0	0	0	0	0	1 159 525	
2182 Matériel de transport	0	0	0	0	1 229 219	0	0	0	1 580 391	
21831 Matériel informatique scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	452 044	

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
21838	Autre matériel informatique	0	0	0	0	0	21 608	0	0	742 412
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	71 278
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0	0	0	0	0	0	0	0	65 316
2185	Matériel de téléphonie	0	0	0	0	0	0	0	0	134 107
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	359 763
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	78 043	0	2 398	80 441
231351	Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	7 092 010
23151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	5 043 780	0	0	0	5 043 780
23152	Installations de voirie	0	0	0	0	1 230 211	0	0	0	1 230 211
23153	Réseaux divers	0	0	0	0	1 005 332	0	0	0	1 056 147
2316	Restaur. des collections oeuvres art	0	0	0	0	0	0	0	0	53 499
231735	Installations générales, agencements	0	0	0	0	0	0	0	0	208 224
261	Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000
2743	Prêts au personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	6 891
2748	Autres prêts	0	0	0	0	0	50 000	0	0	130 000
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0	39 276
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	13 297 980
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	12 547 444
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	0	0	0	0	0	0	0	0	432 024
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	0	0	0	0	0	0	0	0	485 141
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	76 652
13914	Sub. transf cpte résultat. Communes	0	0	0	0	0	0	0	0	113 683
13916	Sub. transf cpte résultat. Autres EPL	0	0	0	0	0	0	0	0	24 769
139172	Sub. transf cpte résultat.FEDER	0	0	0	0	0	0	0	0	191 831
139173	Sub. transf cpte résultat.FEOGA	0	0	0	0	0	0	0	0	3 114
13918	Autres Sub. Transf équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	1 977
13931	Sub. transf cpte résultat. D.G.E.	0	0	0	0	0	0	0	0	464 474
13932	Sub. transf cpte résultat. DDEC	0	0	0	0	0	0	0	0	1 285 988
13936	Dot. soutien investissement départements	0	0	0	0	0	0	0	0	115 153
13938	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	1 319
198	Neutralisation des amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0	7 301 612
23151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	1 962 356
355	Produits finis	0	0	0	0	0	0	0	0	87 351
Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	750 536
2051	Concessions, droits similaires	0	0	0	0	0	0	0	0	2 700
2151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	37 813
2157	Matériel et outillage technique	0	0	0	0	0	0	0	0	22 134
2181	Install. générales, agencements	0	0	0	0	0	0	0	0	81 802
21838	Autre matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	2 916
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	3 024
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0	0	0	0	0	0	0	0	1 188

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
231351	Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	545 275
23152	Installations de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	48 177
23153	Réseaux divers	0	0	0	0	0	0	0	0	4 320
231735	Installations générales, agencements	0	0	0	0	0	0	0	0	1 188
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	26 168 377

RECETTES										
Total recettes d'investissement		0	0	0	0	1 189 780	41 836	0	20 000	74 482 344
Recettes réelles		0	0	0	0	1 189 780	41 836	0	20 000	56 412 534
10222	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	3 476 492
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	0	0	0	0	0	0	30 785 457
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	790 098
1312	Subv. transf. Régions	0	0	0	0	750 000	0	0	20 000	2 144 624
1314	Subv. transf. Communes	0	0	0	0	0	0	0	0	235 324
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0	0	0	0	157 459	0	0	0	157 459
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	0	0	133 767	0	0	0	140 467
1322	Subv. non transf. Régions	0	0	0	0	0	1 644	0	0	1 644
1325	Group. coll et coll. statut particulier	0	0	0	0	148 555	31 953	0	0	180 508
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	0	0	0	0	0	0	0	0	1 271 856
1345	Amendes radars automatiques et de police	0	0	0	0	0	0	0	0	716 108
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0	0	0	0	0	8 240	0	0	8 240
1388	Autres fonds non transférables	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1641	Emprunts en euros	0	0	0	0	0	0	0	0	16 300 000
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	7 175
2743	Prêts au personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	6 491
2748	Autres prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	190 591
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	18 069 810
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	17 319 274
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500
28031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	229 894
28033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	3 551
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	149 399
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0	0	0	0	0	0	0	0	61 500
2804114	Voie	0	0	0	0	0	0	0	0	821 040
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	60 567
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	62 872
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	128 731
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	2 297 821
2804143	Subv.Cne : Projet infrastructure	0	0	0	0	0	0	0	0	194
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	307 666
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	706

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	239 001
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0	0	0	0	0	0	0	0	98 358
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0	0	0	0	0	0	0	0	30 766
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0	0	0	0	0	0	0	0	233 227
280422	Privé - Bâtiments et installations	0	0	0	0	0	0	0	0	574 907
280432	Subv. Scol : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	9 663
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	0	0	0	0	0	0	0	0	223
28051	Concessions et droits similaires	0	0	0	0	0	0	0	0	504 766
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	0	0	0	0	8 791
28128	Autres aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	109 905
281311	Bâtiments administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	847 524
281312	Bâtiments scolaires	0	0	0	0	0	0	0	0	316 299
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	1 129
281314	Bâtiments culturels et sportifs	0	0	0	0	0	0	0	0	233
281318	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	9 657
281321	Immeubles de rapport	0	0	0	0	0	0	0	0	3 033
281328	Autres bâtiments privés	0	0	0	0	0	0	0	0	24 416
281351	Bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	1 469 832
28152	Installations de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	788 796
28153	Réseaux divers	0	0	0	0	0	0	0	0	1 210 189
28157	Matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	683 492
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	868
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	0	0	0	0	0	0	0	0	1 776 455
281735	Installations générales (m. à dispo)	0	0	0	0	0	0	0	0	1 801 096
281753	Réseaux divers (m. à dispo)	0	0	0	0	0	0	0	0	680
281757	Matériel, outillage technique (m. à disp	0	0	0	0	0	0	0	0	47 747
28181	Installations générales, aménagt divers	0	0	0	0	0	0	0	0	109 125
28182	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	978 618
281831	Matériel informatique scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	201 020
281838	Autre matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	300 189
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	81 583
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0	0	0	0	0	0	0	0	42 744
28185	Matériel de téléphonie	0	0	0	0	0	0	0	0	52 779
28188	Autres immo. corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	338 533
355	Produits finis	0	0	0	0	0	0	0	0	59 493
4817	Indemnités de renégociation de la dette	0	0	0	0	0	0	0	0	238 697
Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	750 536
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	728 612
2033	Frais d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	21 924
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
FONCTIONNEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement		117 776 484	0	30 117 462	39 755 354	22 164 194	3 355 500	1 230 534	5 501 397	304 621 197
Dépenses réelles		117 776 484	0	30 117 462	39 755 354	22 164 194	3 355 500	1 230 534	5 501 397	287 301 923
601	Achats stockés - Matières premières	0	0	0	0	2 708 399	0	0	0	2 708 399
60211	Combustibles et carburants	0	0	0	0	348 235	0	0	0	348 235
60213	Fournitures des ateliers départementaux	0	0	0	0	331 314	0	0	0	331 314
60216	Habillement et vêtements de travail	0	0	0	0	20 278	0	0	0	20 278
60218	Autres fournitures consommables	0	0	0	0	9 087	0	0	0	9 087
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	705 891
6042	Achats de prestations de services	56 141	0	0	0	28 103	899	0	0	354 124
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0	0	0	0	138 320	0	0	0	138 320
60611	Eau et assainissement	0	0	0	0	468	0	0	0	48 135
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	7 419	0	0	0	478 655
60613	Chauffage urbain	0	0	0	0	0	0	0	0	516 117
60621	Combustibles	0	0	0	0	732	0	0	0	43 357
60622	Carburants	0	0	0	0	938 985	0	0	0	1 085 226
60623	Alimentation	0	0	0	240	0	0	0	0	44 279
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	935 206	576	0	0	1 014 134
60631	Fournitures d'entretien	0	0	0	0	0	0	0	0	15 823
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	107 072	9 390	0	0	270 921
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	578 271	0	0	0	578 167
60636	Vêtements de travail	0	0	0	0	85 281	0	0	0	98 985
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	0	0	0	0	73 559
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0	0	0	0	0	0	0	0	16 839
60661	Médicaments	0	0	0	0	0	0	0	0	28 099
60662	Vaccins et sérums	0	0	0	0	0	0	0	0	43 911
60668	Autres produits pharmaceutiques	0	0	0	0	0	261	0	0	16 792
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	0	0	0	0	0	10 097
607	Achats de marchandises	0	0	0	0	147	0	0	0	147
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	824 859	0	75 738	1 291 563
6132	Locations immobilières	0	0	0	0	0	300	0	0	389 212
6135	Locations mobilières	193 568	0	0	0	198 553	0	0	0	560 889
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0	0	0	132 984
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	150
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	24 415
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	7 163	0	0	0	7 163
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	844 107	0	0	0	844 107
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	82 939	0	0	0	82 939
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	0	117 470	0	0	891	122 755
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	0	45 296	14 815	0	0	74 673
6156	Maintenance	21 600	0	0	0	28 717	0	0	0	1 243 474

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
6161	Multirisques	0	0	0	0	0	0	0	1 467	128 828
6168	Autres primes d'assurance	0	0	0	0	90 939	0	0	2 952	564 992
617	Etudes et recherches	0	0	0	24 795	0	0	0	0	25 808
6182	Documentation générale et technique	3 500	0	0	0	0	0	0	0	86 050
6183	Frais de formation (personnel extérieur	24 781	0	0	0	0	0	0	0	36 992
6184	Versements à des organismes de formation	95 320	0	0	0	49 375	6 546	0	75	252 420
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	7 719	0	0	0	74 781
6218	Autre personnel extérieur	32 000	0	0	89 200	0	0	0	0	241 150
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0	0	0	0	0	84 377	0	0	196 024
62268	Autres honoraires, conseils	300	0	0	25 860	905	115	0	1 201	244 128
6227	Frais d'actes et de contentieux	16 192	0	0	0	0	0	0	633	22 546
6228	Divers	306 285	0	0	139 121	0	0	0	0	453 146
6231	Annonces et insertions	0	0	0	0	0	0	0	0	154 958
6232	Fêtes et cérémonies	0	0	0	0	0	0	0	0	18 096
6233	Foires et expositions	0	0	0	0	0	0	0	0	782
6234	Réceptions	0	0	0	0	0	0	0	0	72 723
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	0	0	0	100 481
6238	Divers	6 720	0	0	0	0	1 963	0	0	629 686
6241	Transports de biens	0	0	0	0	56 033	0	0	0	57 065
6245	Transports de personnes extérieures	10 051	0	0	0	0	0	0	0	36 730
6248	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	5 576
6251	Voyages, déplacements et missions	1 015 911	0	15 986	0	116 580	4 137	86	338	1 408 683
6261	Frais d'affranchissement	1 500	0	0	0	0	0	0	0	269 066
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	0	0	0	0	148 564
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	7 090
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	0	0	870	36 077	2 000	112 228	186 111
6282	Frais de gardiennage	0	0	0	0	1 770	0	0	0	33 193
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	554 051
62878	Remboursement de frais à des tiers	0	0	0	0	3 434	0	0	0	14 556
6288	Autres services extérieurs	0	0	0	0	86 858	0	0	0	87 989
6331	Versement mobilité	75 887	0	3 428	1 261	16 898	4 927	252	1 808	188 844
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	105 703	0	6 424	2 081	38 096	3 457	156	1 129	237 459
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	190 256	0	11 564	3 748	68 571	6 229	284	2 036	427 335
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	63 789	0	3 850	1 247	22 841	2 076	96	677	142 792
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	432	66 978
63513	Autres impôts locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	29 780
6353	Impôts indirects	0	0	0	0	8 405	0	0	0	8 405
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	0	0	0	2 665	0	0	0	6 063
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	0	-28	0	0	612
64111	Rémunération principale titulaires	6 866 334	0	1 081 815	362 638	7 071 558	513 703	31 488	227 706	28 800 010
64112	SFT, indemnité résidence	98 924	0	10 458	8 839	82 466	4 487	1 074	3 459	307 555

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
64113	NBI	104 397	0	10 159	3 044	53 466	4 200	0	2 003	300 275
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	13 300	0	2 600	800	20 400	600	0	400	73 400
64118	Autres indemnités titulaires	1 368 179	0	200 204	64 573	2 174 779	153 247	4 959	77 692	6 799 236
64121	Rémunération principale	14 891 433	0	0	0	0	0	0	0	14 891 433
64123	Indemnités d'attente	28 662	0	0	0	0	0	0	0	28 662
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	13 800	0	0	0	0	0	0	0	13 800
64126	Indemnités de licenciement	68 352	0	0	0	0	0	0	0	68 352
64131	Rémunérations non tit.	1 873 006	0	157 516	60 425	141 468	160 774	0	0	4 420 622
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	7 000	0	200	100	600	300	0	0	18 100
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0	8 185
64138	Autres	792 888	0	35 907	0	425 573	30 110	0	0	2 610 716
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	0	0	0	0	0	0	0	0	117 006
64162	Emplois d'avenir	3 836	0	0	0	0	0	0	0	27 596
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	0	0	0	0	0	0	0	0	100
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 163 169	0	222 569	72 823	1 244 878	132 954	4 770	34 223	9 842 925
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 013 862	0	360 051	119 363	2 328 000	173 563	10 088	80 784	10 422 611
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	606 675	0	7 853	2 450	23 302	7 177	0	0	787 688
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	0	0	0	0	0	0	0	1 791
6488	Autres charges	0	0	1 276	1 088	0	0	0	0	201 608
65111	Famille et enfance	913 965	0	0	0	0	0	0	0	913 965
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	5 536 616	0	0	0	0	0	0	0	5 536 616
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	864 141	0	0	0	0	0	0	0	864 141
651122	Allocation compensatrice tierce personne	1 834 634	0	0	0	0	0	0	0	1 834 634
651128	Autres	196 313	0	0	0	0	0	15 881	0	219 255
65113	Personnes âgées	2 806 778	0	0	0	0	0	0	0	2 806 778
6511411	APA	0	0	10 999 713	0	0	0	0	0	10 999 713
651142	APA versée au bénéficiaire	0	0	2 244 654	0	0	0	0	0	2 244 654
651143	APA versée bénéf. en étab.	0	0	1 108 697	0	0	0	0	0	1 108 697
651144	APA versée à l'étab.	0	0	13 621 971	0	0	0	0	0	13 621 971
6512	Secours d'urgence	120 050	0	0	0	0	0	0	0	126 010
6513	Bourses	4 000	0	0	0	0	0	0	0	346 907
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	1 419 838	0	0	16 400	0	0	1 159 401	0	2 921 387
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	31 084 625	0	0	0	0	31 084 625
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	4 344 833	0	0	0	0	4 344 833
65211	Frais de scolarité	58 452	0	0	0	0	0	0	0	58 452
65212	Frais périscolaires	120 096	0	0	0	0	0	0	0	120 096
6522	Accueil familial	471 691	0	0	0	0	0	0	0	471 691
6523	Frais d'hospitalisation	3 516	0	0	0	0	0	0	0	3 516
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	5 085 656	0	0	0	0	0	0	0	5 085 656
652412	Mais. enf. caract. social	6 398 781	0	0	0	0	0	0	0	6 398 781

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
652413	Lieux de vie et d'accueil	674 105	0	0	0	0	0	0	0	674 105
652415	Etablissements scolaires	81 013	0	0	0	0	0	0	0	81 013
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	2 649 292	0	0	0	0	0	0	0	2 649 292
652418	Autres	6 160 627	0	0	0	0	0	0	0	6 160 627
65242	Frais séj. étab. adultes hand	28 316 765	0	0	0	0	0	0	0	28 316 765
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	11 428 337	0	0	0	0	0	0	0	11 428 337
6526	Prévention spécialisée	0	0	0	0	0	0	0	0	9 919
6531	Indemnités	0	0	0	0	0	0	0	0	809 696
6532	Frais de mission et de déplacement	0	0	0	0	0	0	0	0	39 262
6533	Cotisations de retraite	0	0	0	0	0	0	0	0	57 849
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	0	0	0	0	0	0	0	246 017
6535	Formation	0	0	0	0	0	0	0	0	12 750
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	616
6541	Créances admises en non-valeur	259 053	0	7 943	48 959	0	0	0	0	533 621
6542	Créances éteintes	160	0	0	0	0	0	0	0	160
65511	Etablissements publics	0	0	0	0	0	0	0	0	2 429 341
65512	Etablissements privés	0	0	0	0	0	0	0	0	845 717
6553	Service d'incendie	0	0	0	0	0	0	0	0	10 671 000
6558	Autres contributions obligatoires	79 703	0	0	0	0	0	0	0	79 703
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	5 000	0	0	0	385 000	278 766	0	0	2 329 954
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0	0	0	787 179	0	0	0	0	787 179
6568	Autres participations	2 191 908	0	0	333 132	0	63 370	0	0	2 781 028
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0	0	0	148 801	0	304 297	0	0	556 098
65735	Group. coll et coll. statut particulier	175 000	0	0	0	35 000	0	0	0	210 000
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	367 225	0	0	0	0	0	0	492 700	856 925
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	0	0	44 000	0	0	0	0	282 242
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	2 342 457	0	0	1 963 732	9 000	338 537	0	1 307 390	8 448 070
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	0	0	0	0	0	0	0	0	312 007
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0	0	0	0	0	0	0	3 073 435	3 073 435
65861	Frais de personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	199 163
65862	Matériel, équipement et fournitures	0	0	0	0	0	0	0	0	3 387
65888	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	5
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0	0	3 786 755
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0	0	0	0	0	0	0	0	41 451
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	77 992	0	2 623	0	35 182	0	0	0	351 890
73913	Attributions de compensation CVAE	0	0	0	0	0	0	0	0	4 479 393
73926	Prélèvements fonds péréquation des	0	0	0	0	0	0	0	0	1 720 909
	DMTO									
7398	Autres reversements	0	0	0	0	0	188 440	0	0	188 440
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	17 319 274
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	17 319 274
6761	Différences sur réalisations (positives)	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	17 019 584
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	0	0	0	0	0	0	0	0	238 697
7135	Variation des stocks de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	59 493
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES										
Total recettes de fonctionnement		30 466 945	1 295	12 993 965	3 553 286	1 624 101	2 219 272	16 128	65 722	348 687 067
Recettes réelles		30 466 945	1 295	12 993 965	3 553 286	1 624 101	2 219 272	16 128	65 722	317 321 405
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	722 268
6419	Remboursements rémunérations personnel	-81 208	0	0	0	0	0	0	0	187 008
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	13 800	0	0	0	0	0	0	0	105 700
701	Ventes de produits finis	0	0	0	0	443 814	0	0	0	443 814
7022	Coupes de bois	0	0	0	0	0	0	0	35 346	35 346
7023	Menus produits forestiers	0	0	0	0	465	0	0	0	465
7028	Autres produits forestiers	0	0	0	0	36 440	0	0	0	36 440
70323	Red.occupation dom. public départemental	0	0	0	0	585 146	0	0	0	585 146
7033	Redevances distributeurs d'essence	0	0	0	0	1 321	0	0	0	1 321
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0	0	0	0	0	0	0	6 613	6 724
70388	Autres	0	0	0	0	122 651	0	0	0	122 651
704	Travaux	0	0	0	0	213 445	0	0	0	213 445
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	0	0	0	16 128	0	16 128
7068	Autres redevances et droits	0	0	0	0	0	83 876	0	0	83 876
707	Ventes de marchandises	0	0	0	0	113 646	0	0	0	113 646
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	0	0	0	13 972	0	0	0	21 028
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	1 151 556
70878	Remb. frais par des tiers	0	0	0	0	3 798	13 728	0	0	43 135
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	0	0	0	0	0	0	0	4 712
73112	Cotisation sur la VAE	0	0	0	0	0	0	0	0	7 956 576
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	0	0	0	0	0	0	0	0	745 479
73121	F.N.G.I.R.	0	0	0	0	0	0	0	0	7 724 377
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	0	0	0	0	0	0	0	0	7 230 182
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	48 539
7321	Taxe départementale publicité foncière	0	0	0	0	0	0	0	0	26 081 898
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	0	0	0	0	0	0	0	0	213 412
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	0	0	0	0	0	0	0	0	14 258 186
7327	Taxe d'aménagement	0	0	0	0	0	654 049	0	0	654 049
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	53 664 451
7351	Taxe sur consommation finale électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	3 572 352
7352	TICPE	17 035 422	0	0	0	0	0	0	0	21 164 619
7362	Taxes de séjour	0	0	0	0	0	0	0	0	54 630

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	0	0	0	0	0	0	0	0	67 119 209
73818	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	1 717 634
7388	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	48 825
7411	Dotation forfaitaire	0	0	0	0	0	0	0	0	21 910 365
74121	Dotation de fonctionnement minimale	0	0	0	0	0	0	0	0	12 031 509
74123	Dotation de compensation	0	0	0	0	0	0	0	0	18 569 371
744	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	218 758
7461	DGD	0	0	0	0	0	0	0	0	1 516 099
7465	Dotation globale de compensation (COM)	0	0	0	0	0	0	0	0	873 208
74712	Emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0	0	0	10 508
74718	Autres participations Etat	1 443 198	0	0	16 330	50 000	371 921	0	0	1 971 308
7472	Participation régions	0	0	0	0	0	0	0	4 000	279 382
7473	Participation Départements	26 333	0	0	0	0	0	0	0	92 995
7474	Participation Communes et interco	17 500	0	0	0	0	28 290	0	0	45 790
7475	Group. coll et coll. statut particulier	89 110	0	0	0	0	0	0	0	529 884
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	12 453	0	0	0	0	0	0	0	12 453
74771	Participation Fonds social européen	0	0	0	1 663 312	0	0	0	0	1 663 312
747811	Dotation versée au titre de l'APA	0	0	12 835 651	0	0	0	0	0	12 835 651
747812	Dotation versée au titre de la PCH	3 025 806	0	0	0	0	0	0	0	3 025 806
7478141	Part autonomie	80 463	0	0	0	0	0	0	0	80 463
7478142	Part prévention	658 246	0	0	0	0	0	0	0	658 246
747818	Autres	1 551 577	0	0	0	0	0	0	0	1 551 577
7478214	Participation Communes et interco	1 500	0	0	0	0	0	0	0	1 500
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	0	0	0	1 211 496	0	0	0	0	1 211 496
74788	Autres	207 600	0	0	0	0	1 065 741	0	0	1 273 341
74832	D.C.R.T.P.	0	0	0	0	0	0	0	0	9 033 406
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0	0	0	0	0	0	0	0	7 238
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	0	0	0	0	0	0	0	0	3 184 585
7511	Recouvrements sur département, autres CL	103 550	0	0	0	0	0	0	0	103 550
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	621 277
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	6 101 575	0	0	16 363	0	0	0	0	6 117 939
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	19 763	377 591
7533	APA	0	0	156 973	0	0	0	0	0	156 973
75342	Allocations forfaitaires	0	0	0	215 094	0	0	0	0	215 094
75343	Allocations forfaitaires majorées	0	0	0	16 282	0	0	0	0	16 282
7535	PCH	81 282	0	0	0	0	0	0	0	81 282
7581	Redevances pour concessions, licences	0	0	0	0	6 070	0	0	0	6 070
7588	Autres produits divers gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	50 385
761	Produits de participations	0	0	0	0	0	0	0	0	23 960
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	0	0	0	0	0	0	0	0	109 245
7711	Dédits et pénalités perçus	0	0	0	0	0	0	0	0	1 850

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	14 223	1 295	301	3 631	0	0	0	0	19 517
7718	Autres prod. except. opération gestion	9 352	0	0	0	0	0	0	0	9 352
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	25 833	0	1 040	0	0	1 667	0	0	59 193
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	1 500	0	0	0	1 500
7788	Produits exceptionnels divers	49 331	0	0	410 778	31 832	0	0	0	613 270
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	12 547 444
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	12 547 444
7135	Variation des stocks de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	87 351
722	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	1 962 356
7768	Neutralisation des amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0	7 301 612
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0	0	0	0	0	0	0	0	3 196 124
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	18 818 218

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES	A1/01

SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT		
Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		30 279 277,17
Dépenses réelles		16 981 297,36
1641	Emprunts en euros	15 333 759,26
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 493 518,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 853,27
261	Titres de participation	20 000,00
2743	Prêts au personnel	6 890,84
2748	Autres prêts	80 000,00
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	39 275,99
Dépenses d'ordre		13 297 979,81
040	Opérations ordre transf. entre sections	12 547 443,80
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	432 024,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	485 141,01
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	76 652,00
13914	Sub. transf cpte résult. Communes	113 682,50
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	24 768,64
139172	Sub. transf cpte résult. FEDER	191 831,00
139173	Sub. transf cpte résult. FEOGA	3 114,00
13918	Autres Sub. Transf équipement	1 977,16
13931	Sub. transf cpte résult. D.G.E.	464 474,00
13932	Sub. transf cpte résult. DDEC	1 285 988,00
13936	Dot. soutien investissement départements	115 153,00
13938	Autres	1 319,04
198	Neutralisation des amortissements	7 301 612,00
23151	Réseaux de voirie	1 962 356,19
355	Produits finis	87 351,26
041	Opérations patrimoniales	750 536,01
2051	Concessions, droits similaires	2 700,00
2151	Réseaux de voirie	37 812,61
2157	Matériel et outillage technique	22 134,00
2181	Install. générales, agencements	81 802,19
21838	Autre matériel informatique	2 916,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 024,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 188,00
231351	Bâtiments publics	545 274,51
23152	Installations de voirie	48 176,70
23153	Réseaux divers	4 320,00
231735	Installations générales, agencements	1 188,00
RECETTES		69 552 124,88
Recettes réelles		51 482 314,50
10222	FCTVA	3 476 492,15
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	30 785 457,19
1345	Amendes radars automatiques et de police	716 108,00
1641	Emprunts en euros	16 300 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 175,20
2743	Prêts au personnel	6 490,84
2748	Autres prêts	190 591,12
Recettes d'ordre		18 069 810,38
040	Opérations ordre transf. entre sections	17 319 274,37
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	1 500,00
28031	Frais d'études	229 893,51
28033	Frais d'insertion	3 551,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	149 399,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	61 500,00
2804114	Voie	821 040,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	60 567,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	62 872,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	128 731,07
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	2 297 821,00
2804143	Subv.Cne : Projet infrastructure	194,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	307 666,00
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	706,00
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	239 001,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	98 358,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	30 766,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	233 227,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	574 907,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	9 663,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	223,00
28051	Concessions et droits similaires	504 765,91
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	8 791,00
28128	Autres aménagements de terrains	109 905,00
281311	Bâtiments administratifs	847 524,00
281312	Bâtiments scolaires	316 299,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	1 129,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	233,00
281318	Autres bâtiments publics	9 657,00
281321	Immeubles de rapport	3 033,00
281328	Autres bâtiments privés	24 416,00
281351	Bâtiments publics	1 469 832,00
28152	Installations de voirie	788 796,00
28153	Réseaux divers	1 210 189,00
28157	Matériel et outillage techniques	683 491,57
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	868,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	1 776 455,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	1 801 096,00
281753	Réseaux divers (m. à dispo)	680,00
281757	Matériel, outillage technique (m. à disp	47 747,00
28181	Installations générales, aménagt divers	109 125,00
28182	Matériel de transport	978 617,66
281831	Matériel informatique scolaire	201 019,91
281838	Autre matériel informatique	300 188,70
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	81 583,48
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	42 743,79
28185	Matériel de téléphonie	52 779,11
28188	Autres immo. corporelles	338 533,18
355	Produits finis	59 493,20
4817	Indemnités de renégociation de la dette	238 697,28
041	Opérations patrimoniales	750 536,01
2031	Frais d'études	728 612,01
2033	Frais d'insertion	21 924,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		28 779 745,33
Dépenses réelles		11 460 470,96
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	705 891,23
60632	Fournitures de petit équipement	6 002,40
611	Contrats de prestations de services	7 072,46
6184	Versements à des organismes de formation	4 895,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	16 433,13
6231	Annonces et insertions	50 679,00
627	Services bancaires et assimilés	7 089,50
62878	Remboursement de frais à des tiers	2 006,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	42,24
6488	Autres charges	61 022,43
651128	Autres	7 060,92
6541	Créances admises en non-valeur	217 666,05
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	59 336,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
65861	Frais de personnel	199 163,27
65862	Matériel, équipement et fournitures	2 166,58
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 786 754,64
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	41 450,92
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	85 237,49
73913	Attributions de compensation CVAE	4 479 392,70
73926	Prélèvements fonds péréquation des DMTO	1 720 909,00
Dépenses d'ordre		17 319 274,37
042	Opérations ordre transf. entre sections	17 319 274,37
6761	Différences sur réalisations (positives)	1 500,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	17 019 583,89
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	238 697,28
7135	Variation des stocks de produits	59 493,20
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
RECETTES		275 372 177,87
Recettes réelles		262 824 734,07
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	722 267,69
73112	Cotisation sur la VAE	7 956 576,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	745 479,00
73121	F.N.G.I.R.	7 724 377,00
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	7 230 182,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	48 539,00
7321	Taxe départementale publicité foncière	26 081 897,78
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	213 411,51
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	14 258 186,00
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	53 664 450,95
7351	Taxe sur consommation finale électricité	3 572 352,15
7352	TICPE	4 129 197,32
7362	Taxes de séjour	54 629,86
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	67 119 209,00
73818	Autres	1 717 634,00
7388	Autres	48 824,78
7411	Dotation forfaitaire	21 910 365,00
74121	Dotation de fonctionnement minimale	12 031 509,00
74123	Dotation de compensation	18 569 371,00
744	FCTVA	218 758,02
7461	DGD	1 516 099,00
7465	Dotation globale de compensation (COM)	873 208,00
74832	D.C.R.T.P.	9 033 406,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	7 238,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	3 184 585,00
761	Produits de participations	23 959,56
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	109 245,09
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	66,36
7788	Produits exceptionnels divers	59 710,00
Recettes d'ordre		12 547 443,80
042	Opérations ordre transf. entre sections	12 547 443,80
7135	Variation des stocks de produits	87 351,26
722	Immobilisations corporelles	1 962 356,19
7768	Neutralisation des amortissements	7 301 612,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 196 124,35
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/0

FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres		
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)						
DEPENSES REELLES		0,00	10 079 401,07	372 570,38	44 691,20	0,00	0,00	198 294,11	10 694 956,76
Equipements départementaux		0,00	2 625 696,79	0,00	44 691,20	0,00	0,00	198 294,11	2 868 682,10
2031	Frais d'études	0,00	42 886,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 886,00
2033	Frais d'insertion	0,00	16 092,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 092,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	730 137,10	0,00	926,40	0,00	0,00	0,00	731 063,50
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	36 617,90	0,00	0,00	0,00	36 617,90
21351	Bâtiments publics	0,00	1 908,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 908,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	62 224,06	0,00	7 146,90	0,00	0,00	0,00	69 370,96
2182	Matériel de transport	0,00	351 172,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	351 172,45
21838	Autre matériel informatique	0,00	522 509,65	0,00	0,00	0,00	0,00	198 294,11	720 803,76
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	65 316,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 316,47
2185	Matériel de téléphonie	0,00	134 107,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 107,02
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	172 777,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 777,42
231351	Bâtiments publics	0,00	492 456,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	492 456,17
23153	Réseaux divers	0,00	34 110,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 110,45
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	7 453 704,28	372 570,38	0,00	0,00	0,00	0,00	7 826 274,66
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	7 440 755,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 440 755,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	2 949,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 949,28
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	372 570,38	0,00	0,00	0,00	0,00	372 570,38
RECETTES REELLES		0,00	44 371,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 371,88
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	44 371,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 371,88

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale 048 Autres			
DEPENSES REELLES		12 314 029,30	6 002 963,94	1 170 250,40	600 153,87	0,00	0,00	0,00	20 087 397,51
6042	Achats de prestations de services	0,00	45 477,84	0,00	189 684,52	0,00	0,00	0,00	235 162,36
60611	Eau et assainissement	0,00	47 667,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 667,74
60612	Energie - Electricité	0,00	471 236,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	471 236,17

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	02				04		05	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		Administration générale							
		020		021	023	Coop. décent., act° europ. et inter.			
		Administration générale collectivité							
0201	0202	Assemblée locale	Information, communication, publicité	041	048	Plan de relance (crise sanitaire)			
Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)			Subvention globale	Autres				
60613	Chauffage urbain	0,00	135 160,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 160,78
60621	Combustibles	0,00	18 770,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 770,33
60622	Carburants	0,00	146 240,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 240,95
60623	Alimentation	0,00	13 127,64	0,00	29 606,43	0,00	0,00	0,00	42 734,07
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	25 293,94	0,00	5 060,36	0,00	0,00	0,00	30 354,30
60631	Fournitures d'entretien	0,00	15 823,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 823,12
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	124 908,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 908,86
60633	Fournitures de voirie	0,00	-104,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-104,02
60636	Vêtements de travail	0,00	7 542,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 542,39
6064	Fournitures administratives	0,00	73 559,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 559,44
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	2 863,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 863,07
60661	Médicaments	0,00	1 124,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 124,15
60662	Vaccins et sérums	0,00	4 724,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 724,30
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	8 179,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 179,39
6068	Autres matières et fournitures	0,00	5 708,60	3 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 898,60
611	Contrats de prestations de services	0,00	305 586,28	0,00	35 809,34	0,00	0,00	0,00	341 395,62
6132	Locations immobilières	0,00	387 346,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	387 346,05
6135	Locations mobilières	0,00	164 836,68	0,00	1 558,04	0,00	0,00	0,00	166 394,72
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	132 984,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 984,07
61521	Entretien terrains	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	19 006,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 006,86
61551	Entretien matériel roulant	0,00	4 393,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 393,17
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	12 440,67	0,00	827,50	0,00	0,00	0,00	13 268,17
6156	Maintenance	0,00	834 539,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	834 539,22
6161	Multirisques	0,00	121 998,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 998,07
6168	Autres primes d'assurance	408 563,58	47 906,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	456 470,14
617	Etudes et recherches	0,00	1 013,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 013,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	71 091,23	0,00	2 802,30	0,00	0,00	0,00	73 893,53
6184	Versements à des organismes de formation	66 080,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 080,60
6188	Autres frais divers	0,00	53 921,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 921,54
6218	Autre personnel extérieur	2 138,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 138,59
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	194 540,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 540,46
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	5 721,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 721,23
6228	Divers	0,00	7 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 740,00
6231	Annonces et insertions	0,00	7 932,00	869,45	95 477,11	0,00	0,00	0,00	104 278,56
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	9 985,69	0,00	8 110,75	0,00	0,00	0,00	18 096,44
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	782,40	0,00	0,00	0,00	782,40
6234	Réceptions	0,00	69 450,41	0,00	3 272,73	0,00	0,00	0,00	72 723,14
6236	Catalogues et imprimés	0,00	20 285,08	0,00	68 433,05	0,00	0,00	0,00	88 718,13
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	56 002,79	0,00	0,00	0,00	56 002,79
6241	Transports de biens	0,00	1 031,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 031,80
6248	Divers	0,00	5 576,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 576,33
6251	Voyages, déplacements et missions	166 757,71	8 031,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 788,71

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité				
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)			041 Subvention globale	048 Autres		
6261	Frais d'affranchissement	0,00	236 839,56	0,00	30 726,55	0,00	0,00	0,00	267 566,11
6262	Frais de télécommunications	0,00	148 564,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 564,26
6281	Concours divers (cotisations)	4 109,66	21 567,26	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	31 176,92
6282	Frais de gardiennage	0,00	31 423,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 423,18
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	554 051,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	554 051,40
62878	Remboursement de frais à des tiers	2 523,17	6 592,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 115,65
6331	Versement mobilité	48 953,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 953,19
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	33 951,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 951,39
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	61 007,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 007,63
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	20 354,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 354,65
63512	Taxes foncières	0,00	66 546,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 546,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	29 780,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 780,02
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	3 398,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 398,00
64111	Rémunération principale titulaires	4 806 769,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 806 769,89
64112	SFT, indemnité résidence	49 680,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 680,48
64113	NBI	33 496,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 496,31
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	10 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 900,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 269 979,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 269 979,69
64131	Rémunérations non tit.	1 349 603,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 349 603,07
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	2 797,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 797,33
64138	Autres	650 696,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 696,97
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	22 375,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 375,71
64162	Emplois d'avenir	23 759,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 759,56
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 331 250,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 331 250,45
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 711 940,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 711 940,83
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	80 250,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 250,97
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	1 749,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 749,07
6488	Autres charges	2 010,48	136 211,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 222,01
6512	Secours d'urgence	0,00	5 959,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 959,72
6531	Indemnités	0,00	0,00	809 696,15	0,00	0,00	0,00	0,00	809 696,15
6532	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	39 262,46	0,00	0,00	0,00	0,00	39 262,46
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	57 848,93	0,00	0,00	0,00	0,00	57 848,93
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	0,00	246 017,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 017,00
6535	Formation	0,00	0,00	12 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 750,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	0,00	616,41	0,00	0,00	0,00	0,00	616,41
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	94 187,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 187,50

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité				
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)			041 Subvention globale	048 Autres		
6568	Autres participations	0,00	198 617,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 617,93
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	516 500,00	0,00	66 500,00	0,00	0,00	0,00	583 000,00
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	313 603,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 603,90
65862	Matériel, équipement et fournitures	0,00	1 220,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 220,73
65888	Autres	4,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,87
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	149 292,52	1 339,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 631,83
RECETTES REELLES		118 447,35	1 879 445,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 997 892,94
6419	Remboursements	20 378,79	247 837,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 216,45
6459	Rembours charges SS et prévoyance	91 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 900,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	111,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111,18
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	7 055,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 055,63
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	1 151 556,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 151 556,41
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	25 609,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 609,40
74712	Emplois d'avenir	0,00	10 508,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 508,27
74718	Autres participations Etat	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	302 353,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 353,36
7588	Autres produits divers gestion courante	5,07	42 079,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 084,72
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	1 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	7,54	29 021,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 028,57
7788	Produits exceptionnels divers	155,95	61 463,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 618,95

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/1

FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	13 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	675 000,00	0,00	0,00	675 000,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	675 000,00	0,00	0,00	675 000,00
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0,00	0,00	675 000,00	0,00	0,00	675 000,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	13 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	10 671 000,00	0,00	0,00	10 671 000,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	10 671 000,00	0,00	0,00	10 671 000,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
DEPENSES REELLES		0,00	452 043,79	3 797 298,51	0,00
Equipements départementaux		0,00	452 043,79	3 747 298,51	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	247 631,05	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	4 326,31	0,00
2153	Réseaux divers	0,00	0,00	27 539,08	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	577 172,52	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	25 850,22	0,00
21753	Réseaux divers (mise à dispo)	0,00	0,00	14 061,29	0,00
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo	0,00	0,00	2 258,39	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	1 159 524,86	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	452 043,79	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	71 277,68	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	19 197,66	0,00
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	1 373 530,25	0,00
23153	Réseaux divers	0,00	0,00	16 704,74	0,00
231735	Installations générales, agencements	0,00	0,00	208 224,46	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	50 000,00	0,00
20432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	0,00	0,00	50 000,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	1 815 505,32	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	245 000,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	185 835,60	0,00
1314	Subv. transf. Communes	0,00	0,00	112 813,72	0,00
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	0,00	0,00	1 271 856,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
				Enseignement du second degré	
DEPENSES REELLES		9 165 780,58	0,00	4 109 097,16	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	380 956,62	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	23 854,12	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	874,15	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	6 161,23	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	41 005,26	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	1 293,74	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	358 617,41	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	14 631,48	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	742,17	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	9 888,01	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	13 453,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	27 099,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	48 779,80	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	16 248,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	4 903 031,37	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	29 175,87	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	64 012,32	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	21 000,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	935 448,83	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	45 927,05	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	4 100,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	5 388,14	0,00	0,00	0,00
64138	Autres	478 786,41	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	911 099,00	0,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22	
				Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 629 757,78	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	22 586,00	0,00	0,00	0,00
6513	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00
65511	Etablissements publics	0,00	0,00	2 429 341,00	0,00
65512	Etablissements privés	0,00	0,00	845 717,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	-6 000,00	0,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	0,00	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	-3 000,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	3 000,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	13 500,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	0,00	-1 597,02	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	632 007,45	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	112 081,94	0,00
7473	Participation Départements	0,00	0,00	66 661,82	0,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	389 489,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	55 474,20	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	8 300,49	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	25 Plan de relance (crise sanitaire)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	4 249 342,30
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	4 199 342,30
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	247 631,05
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	4 326,31
2153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	27 539,08
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	577 172,52
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	25 850,22
21753	Réseaux divers (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	14 061,29
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 258,39
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	1 159 524,86
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	452 043,79
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	71 277,68
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	19 197,66
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	1 373 530,25
23153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	16 704,74
231735	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	208 224,46
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
20432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES REELLES		1 306 299,19	0,00	0,00	0,00	3 121 804,51
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00
1312	Subv. transf. Régions	1 183 788,53	0,00	0,00	0,00	1 369 624,13
1314	Subv. transf. Communes	122 510,66	0,00	0,00	0,00	235 324,38
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	1 271 856,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	25 Plan de relance (crise sanitaire)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		169 242,45	0,00	0,00	245 406,88	13 689 527,07
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	380 956,62
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	23 854,12
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	874,15
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	6 161,23
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	41 005,26
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 293,74
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	358 617,41
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	14 631,48
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	742,17
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	9 888,01
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	13 453,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	27 099,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	48 779,80
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	16 248,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	4 903 031,37
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	29 175,87
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	64 012,32
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	935 448,83
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	45 927,05
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	5 388,14
64138	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	478 786,41
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	911 099,00

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	25 Plan de relance (crise sanitaire)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	1 629 757,78
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	22 586,00
6513	Bourses	0,00	0,00	0,00	175 906,88	175 906,88
65511	Etablissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	2 429 341,00
65512	Etablissements privés	0,00	0,00	0,00	0,00	845 717,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 000,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	169 242,45	0,00	0,00	66 000,00	238 242,45
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	0,00	3 000,00	16 500,00
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 597,02
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	632 007,45
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	112 081,94
7473	Participation Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	66 661,82
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	0,00	389 489,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	55 474,20
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	8 300,49

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)

INVESTISSEMENT						
Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	30 000,00	122 424,20	5 014 997,72
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	122 424,20	5 014 997,72
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	15 496,34
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	2 988,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	872,59
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	122 424,20	0,00
231351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	4 982 971,80
2316	Restaur. des collections oeuvres art	0,00	0,00	0,00	0,00	12 668,99
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	15 799,00	491 627,33
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	15 799,00	484 927,33
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	6 700,00

FONCTIONNEMENT						
Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
DEPENSES REELLES		2 436 519,87	2 423 044,56	105 700,00	155 200,99	27 099,76
6042	Achats de prestations de services	0,00	9 159,56	0,00	6 741,59	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	46 185,33	1 812,44
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 903,22
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	13 082,19	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	1 198,80
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 492,80
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 566,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	2 373,05	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	5 363,25
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	7 329,95	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	9 020,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 181,34	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	2 316,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	11 763,25
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	1 663,05	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	13 409,99	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	3 115,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	1 131,77	0,00
6331	Versement mobilité	9 866,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 007,31	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 332,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	640,06	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 139 375,14	0,00	0,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
64112	SFT, indemnité résidence	2 242,41	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	7 541,11	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	268 535,39	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	246 469,93	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres	49 344,25	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	263 217,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	387 347,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	11 926,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	1 467 000,00	100 000,00	0,00	0,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	41 000,00	0,00	61 500,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	902 770,00	5 700,00	3 218,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	20 000,00	0,00	63 859,00	1 035,50
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 035,50
74718	Autres participations Etat	0,00	20 000,00	0,00	63 859,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

INVESTISSEMENT										
Art. (1)	Libellé	31	32	33	34	TOTAL DE LA				
		Culture					Sports	Jeunesse (act°	Plan de relance	FONCTION
		315						socio-éduc...) et	(crise sanitaire)	
		Services d'archives		loisirs						
DEPENSES REELLES		77 536,63	262 810,14	0,00	0,00	5 507 768,69				
Equipements départementaux		77 536,63	262 810,14	0,00	0,00	5 477 768,69				
2031	Frais d'études	0,00	19 758,60	0,00	0,00	35 254,94				
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	2 988,00				
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	872,59				
216	Collections et oeuvres d'art	5 708,58	0,00	0,00	0,00	5 708,58				
2188	Autres immobilisations corporelles	30 997,81	0,00	0,00	0,00	153 422,01				
231351	Bâtiments publics	0,00	243 051,54	0,00	0,00	5 226 023,34				
2316	Restaur. des collections oeuvres art	40 830,24	0,00	0,00	0,00	53 499,23				
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00				
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00				
RECETTES REELLES		5 000,00	0,00	0,00	0,00	512 426,33				
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	500 726,33				
1312	Subv. transf. Régions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00				
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	6 700,00				

FONCTIONNEMENT						
Art. (1)	Libellé	31	32	33	34	TOTAL DE LA
		Culture				
		315				
		Services d'archives		socio-éduc...) et loisirs	(crise sanitaire)	
DEPENSES REELLES		7 970,79	1 323 685,83	247 412,07	0,00	6 726 633,87
6042	Achats de prestations de services	0,00	13 695,02	4 222,51	0,00	33 818,68
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	47 997,77
60632	Fournitures de petit équipement	5 350,59	6 089,96	0,00	0,00	15 343,77
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	893,70	0,00	0,00	0,00	13 975,89
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	1 198,80
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 492,80
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 566,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	2 373,05
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	5 407,85	0,00	0,00	5 407,85
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	5 363,25
6182	Documentation générale et technique	1 326,50	0,00	0,00	0,00	8 656,45
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	9 020,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	10 181,34
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	13 140,32	0,00	13 140,32
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	32 862,48	0,00	32 862,48
62268	Autres honoraires, conseils	200,00	0,00	2 170,00	0,00	4 686,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	11 763,25
6238	Divers	0,00	565 000,00	0,00	0,00	565 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	25 016,76	0,00	26 679,81
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	13 409,99
6281	Concours divers (cotisations)	200,00	0,00	0,00	0,00	3 315,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 131,77
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	9 866,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	7 225,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	13 007,31
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	4 332,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	640,06
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 139 375,14
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	2 242,41
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	7 541,11
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	31 Culture	32 Sports	33 Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs	34 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
		315 Services d'archives				
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	268 535,39
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	246 469,93
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
64138	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	49 344,25
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	263 217,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	387 347,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	11 926,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 567 000,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	0,00	0,00	102 500,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	733 493,00	170 000,00	0,00	1 815 181,00
RECETTES REELLES		3 676,40	0,00	0,00	0,00	88 570,90
7088	Produits activités annexes (abonnements)	3 676,40	0,00	0,00	0,00	4 711,90
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	83 859,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/4

FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	43 Plan de relance (crise sanitaire)	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	12 161,70	7 904,68	0,00	0,00	20 066,38
Equipements départementaux		0,00	12 161,70	7 904,68	0,00	0,00	20 066,38
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	5 700,00	0,00	0,00	5 700,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	12 161,70	2 204,68	0,00	0,00	14 366,38
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	43 Plan de relance (crise sanitaire)	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		4 042 642,21	388 304,56	288 927,86	46 093,60	0,00	4 765 968,23
60623	Alimentation	0,00	1 305,35	0,00	0,00	0,00	1 305,35
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	3 031,09	226,76	4 072,30	0,00	7 330,15
60661	Médicaments	0,00	26 177,80	796,86	0,00	0,00	26 974,66
60662	Vaccins et sérums	0,00	0,00	39 186,82	0,00	0,00	39 186,82
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	7 777,76	573,87	0,00	0,00	8 351,63
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	3 190,50	0,00	0,00	0,00	3 190,50
6184	Versements à des organismes de formation	19 204,86	0,00	0,00	0,00	0,00	19 204,86
6218	Autre personnel extérieur	117 811,44	0,00	0,00	0,00	0,00	117 811,44
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	15 463,08	46 708,35	0,00	0,00	62 171,43
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	150,00	16 371,00	0,00	0,00	16 521,00
6251	Voyages, déplacements et missions	57 558,39	0,00	0,00	0,00	0,00	57 558,39
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	445,00	0,00	0,00	445,00
6331	Versement mobilité	11 890,38	0,00	0,00	221,00	0,00	12 111,38
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 000,29	0,00	0,00	138,00	0,00	12 138,29
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	21 598,10	0,00	0,00	255,35	0,00	21 853,45
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	7 195,97	0,00	0,00	85,00	0,00	7 280,97
64111	Rémunération principale titulaires	1 795 591,81	0,00	0,00	0,00	0,00	1 795 591,81
64112	SFT, indemnité résidence	16 748,51	0,00	0,00	0,00	0,00	16 748,51
64113	NBI	17 956,35	0,00	0,00	0,00	0,00	17 956,35
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
64118	Autres indemnités titulaires	275 255,31	0,00	0,00	6 384,67	0,00	281 639,98
64131	Rémunérations non tit.	385 432,79	0,00	0,00	0,00	0,00	385 432,79
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	400,00	0,00	0,00	400,00	0,00	800,00
64138	Autres	123 858,56	0,00	0,00	23 551,28	0,00	147 409,84
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	94 629,84	0,00	0,00	0,00	0,00	94 629,84
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	453 315,18	0,00	0,00	8 658,00	0,00	461 973,18
6453	Cotisations aux caisses de retraites	606 696,51	0,00	0,00	1 158,00	0,00	607 854,51
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	24 297,92	0,00	0,00	1 170,00	0,00	25 467,92
6513	Bourses	0,00	0,00	167 000,00	0,00	0,00	167 000,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	325 748,06	0,00	0,00	0,00	325 748,06
6526	Prévention spécialisée	0,00	0,00	9 919,20	0,00	0,00	9 919,20
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	5 238,00	7 700,00	0,00	0,00	12 938,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	222,92	0,00	0,00	0,00	222,92
RECETTES REELLES		0,00	276 043,54	561 442,51	0,00	0,00	837 486,05
7472	Participation régions	0,00	150 000,00	13 300,00	0,00	0,00	163 300,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	51 285,00	0,00	0,00	51 285,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	0,00	124 443,81	496 832,85	0,00	0,00	621 276,66
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 599,73	24,66	0,00	0,00	1 624,39

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		0,00	147 000,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	147 000,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	147 000,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		16 012 064,15	44 290 264,06	37 993 608,50
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	2 400,00	9 991,00
6184	Versements à des organismes de formation	95 320,36	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	16 191,68	0,00
6228	Divers	0,00	17 375,00	0,00
6238	Divers	0,00	6 720,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	10 050,67	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	237 088,11	778 822,74	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	1 200,00	0,00
6331	Versement mobilité	42 913,00	32 974,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	47 440,00	58 263,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	85 352,35	104 903,32	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	28 440,00	35 349,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 866 333,90	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	98 923,94	0,00	0,00
64113	NBI	104 396,86	0,00	0,00
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	13 300,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 368 179,03	0,00	0,00
64121	Rémunération principale	0,00	14 891 432,79	0,00
64123	Indemnités d'attente	0,00	28 661,93	0,00
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	0,00	13 800,00	0,00
64126	Indemnités de licenciement	0,00	68 351,56	0,00
64131	Rémunérations non tit.	1 873 005,91	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	7 000,00	0,00	0,00
64138	Autres	792 888,23	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	3 836,40	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 860 169,00	3 303 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 380 802,06	633 060,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	106 675,00	500 000,00	0,00
65111	Famille et enfance	0,00	913 964,57	0,00
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	0,00	0,00	5 536 616,41
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	0,00	0,00	864 141,05
651122	Allocation compensatrice tierce personne	0,00	0,00	1 834 634,19
651128	Autres	0,00	15 389,13	180 923,77
65113	Personnes âgées	0,00	0,00	590 347,43
6512	Secours d'urgence	0,00	60 428,20	0,00
6513	Bourses	0,00	4 000,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	463 843,52	155 244,14

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
65211	Frais de scolarité	0,00	58 452,48	0,00
65212	Frais périscolaires	0,00	120 096,09	0,00
6522	Accueil familial	0,00	471 691,00	0,00
6523	Frais d'hospitalisation	0,00	3 515,87	0,00
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	0,00	5 085 655,53	0,00
652412	Mais. enf. caract. social	0,00	6 398 780,79	0,00
652413	Lieux de vie et d'accueil	0,00	674 104,60	0,00
652415	Etablissements scolaires	0,00	81 012,51	0,00
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	0,00	2 649 291,66	0,00
652418	Autres	0,00	6 160 627,12	0,00
65242	Frais séj. étab. adultes hand	0,00	0,00	28 316 765,00
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	518,25	28 590,88
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	7 938,75	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00
65735	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	330 718,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	614 000,00	144 200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	4 398,30	1 436,63
RECETTES REELLES		17 035 422,00	1 591 396,13	4 300 232,81
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	-81 208,01	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	13 800,00	0,00
7352	TICPE	17 035 422,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	922 198,00	0,00
7473	Participation Départements	0,00	0,00	26 332,70
7474	Participation Communes et interco	0,00	0,00	0,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	89 110,00	0,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0,00	12 453,00	0,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	0,00	0,00	3 025 805,69
7478141	Part autonomie	0,00	0,00	0,00
7478142	Part prévention	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	0,00	0,00	610 010,00
7478214	Participation Communes et interco	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	0,00	103 550,19	0,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0,00	530 243,78	525 712,86
7535	PCH	0,00	0,00	81 282,26
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	111,14	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	9 352,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	738,03	21 737,30
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	400,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	16 185,72	0,00	0,00	163 185,72
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	16 185,72	0,00	0,00	163 185,72
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	13 242,00	0,00	0,00	13 242,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	2 943,72	0,00	0,00	2 943,72
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	53			57	58	TOTAL DE LA			
		Personnes âgées						Plan de relance (crise sanitaire)	Autres interventions sociales	FONCTION
		531	532	538						
		Forfait autonomie	Autres actions de prévention	Autres						
DEPENSES REELLES		80 463,06	570 315,88	16 539 525,91	0,00	2 290 242,14	117 776 483,70			
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	56 140,98	0,00	0,00	56 140,98			
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	193 568,40	0,00	0,00	193 568,40			
6156	Maintenance	0,00	0,00	21 599,57	0,00	0,00	21 599,57			
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00			
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	12 390,18	0,00	0,00	24 781,18			
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 320,36			
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00			
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	300,00			
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 191,68			
6228	Divers	0,00	0,00	30,00	0,00	288 880,00	306 285,00			
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 720,00			
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 050,67			
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 015 910,85			
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	1 500,00			
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 887,00			
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 703,00			
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 255,67			
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 789,00			
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 866 333,90			
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 923,94			
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 396,86			
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 300,00			
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 368 179,03			
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 891 432,79			
64123	Indemnités d'attente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 661,93			
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 800,00			
64126	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 351,56			
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 873 005,91			
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00			
64138	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	792 888,23			
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 836,40			

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 163 169,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 013 862,06
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	606 675,00
65111	Famille et enfance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	913 964,57
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 536 616,41
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	864 141,05
651122	Allocation compensatrice tierce personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 834 634,19
651128	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 312,90
65113	Personnes âgées	0,00	2 065,88	2 214 364,85	0,00	0,00	2 806 778,16
6512	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	59 621,64	120 049,84
6513	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	0,00	800 750,39	1 419 838,05
65211	Frais de scolarité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 452,48
65212	Frais périscolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 096,09
6522	Accueil familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	471 691,00
6523	Frais d'hospitalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 515,87
652411	Foyers enf. centres et hot. mat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 085 655,53
652412	Mais. enf. caract. social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 398 780,79
652413	Lieux de vie et d'accueil	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674 104,60
652415	Etablissements scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 012,51
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 649 291,66
652418	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 160 627,12
65242	Frais séj. étab. adultes hand	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 316 765,00
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	80 463,06	0,00	11 347 874,04	0,00	0,00	11 428 337,10
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	229 944,28	0,00	0,00	259 053,41
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	160,09	0,00	0,00	160,09
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	71 764,61	79 703,36
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	2 172 988,97	0,00	18 919,00	2 191 907,97
65735	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	175 000,00	0,00	0,00	175 000,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	36 507,00	0,00	0,00	367 225,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	568 250,00	3 000,00	0,00	1 013 006,50	2 342 456,50
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	72 157,55	0,00	0,00	77 992,48
RECETTES REELLES		80 463,05	658 245,65	6 053 221,59	0,00	747 964,00	30 466 945,23
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-81 208,01
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 800,00
7352	TICPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 035 422,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	521 000,00	1 443 198,00
7473	Participation Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 332,70
7474	Participation Communes et interco	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00	17 500,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 110,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 453,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 025 805,69
7478141	Part autonomie	80 463,05	0,00	0,00	0,00	0,00	80 463,05
7478142	Part prévention	0,00	658 245,65	0,00	0,00	0,00	658 245,65
747818	Autres	0,00	0,00	941 566,97	0,00	0,00	1 551 576,97
7478214	Participation Communes et interco	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	207 600,00	207 600,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 550,19
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0,00	0,00	5 045 618,66	0,00	0,00	6 101 575,30

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
7535	PCH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 282,26
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	0,00	14 112,26	0,00	0,00	14 223,40
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 352,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	2 993,20	0,00	364,00	25 832,53
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	48 930,50	0,00	0,00	49 330,50

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	547 Revenu minimum d'insertion - RMA		548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				5471 Revenu minimum d'insertion - Allocations	5472 Revenu minimum d'activité		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	1 295,40	0,00	0,00	1 295,40
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0,00	0,00	1 295,40	0,00	0,00	1 295,40

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-5

SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)

FONCTIONNEMENT						
Art. (1)	Libellé	550 Services communs	551 APA à domicile	552 APA versée au bénéficiaire en établisst	553 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		2 131 860,74	13 254 932,73	1 108 697,26	13 621 971,11	30 117 461,84
6251	Voyages, déplacements et missions	15 985,65	0,00	0,00	0,00	15 985,65
6331	Versement mobilité	3 428,00	0,00	0,00	0,00	3 428,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 424,00	0,00	0,00	0,00	6 424,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 564,25	0,00	0,00	0,00	11 564,25
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 850,00	0,00	0,00	0,00	3 850,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 081 815,11	0,00	0,00	0,00	1 081 815,11
64112	SFT, indemnité résidence	10 458,21	0,00	0,00	0,00	10 458,21
64113	NBI	10 159,48	0,00	0,00	0,00	10 159,48
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	2 600,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
64118	Autres indemnités titulaires	200 203,98	0,00	0,00	0,00	200 203,98
64131	Rémunérations non tit.	157 515,91	0,00	0,00	0,00	157 515,91
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
64138	Autres	35 906,78	0,00	0,00	0,00	35 906,78
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	222 569,00	0,00	0,00	0,00	222 569,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	360 051,37	0,00	0,00	0,00	360 051,37
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 853,00	0,00	0,00	0,00	7 853,00
6488	Autres charges	1 276,00	0,00	0,00	0,00	1 276,00
6511411	APA	0,00	10 999 713,08	0,00	0,00	10 999 713,08
651142	APA versée au bénéficiaire	0,00	2 244 653,82	0,00	0,00	2 244 653,82
651143	APA versée bénéf. en étab.	0,00	0,00	1 108 697,26	0,00	1 108 697,26
651144	APA versée à l'étab.	0,00	0,00	0,00	13 621 971,11	13 621 971,11
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	7 942,66	0,00	0,00	7 942,66
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	2 623,17	0,00	0,00	2 623,17
RECETTES REELLES		12 835 650,88	102 764,38	5 398,49	50 150,90	12 993 964,65
747811	Dotation versée au titre de l'APA	12 835 650,88	0,00	0,00	0,00	12 835 650,88
7533	APA	0,00	101 466,79	5 354,85	50 150,90	156 972,54
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	300,95	0,00	0,00	300,95
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	996,64	43,64	0,00	1 040,28

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		9 500,00	0,00	0,00	55 000,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		9 500,00	0,00	0,00	55 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	9 500,00	0,00	0,00	55 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		209 517,67	0,00	24 795,00	3 338 145,54
60623	Alimentation	239,67	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	24 795,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	80 000,00	0,00	0,00	9 200,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	25 860,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	139 120,65
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	16 400,06
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0,00	0,00	0,00	787 178,52
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	333 131,96
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	0,00	148 800,68
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	44 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	129 278,00	0,00	0,00	1 834 453,67
RECETTES REELLES		472 260,71	0,00	16 330,00	1 207 414,36
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	16 330,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	472 260,71	0,00	0,00	1 191 050,92
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0,00	0,00	0,00	16 363,44
75342	Allocations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00
75343	Allocations forfaitaires majorées	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	64 500,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	64 500,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	64 500,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	567 Allocations RSA	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	704 479,68	35 478 416,07	0,00	39 755 353,96
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	239,67
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	24 795,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	89 200,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	25 860,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	139 120,65
6331	Versement mobilité	0,00	1 261,00	0,00	0,00	1 261,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	2 081,00	0,00	0,00	2 081,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	3 747,77	0,00	0,00	3 747,77
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	1 247,00	0,00	0,00	1 247,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	362 638,24	0,00	0,00	362 638,24
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	8 838,64	0,00	0,00	8 838,64
64113	NBI	0,00	3 044,16	0,00	0,00	3 044,16
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	0,00	800,00	0,00	0,00	800,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	64 572,64	0,00	0,00	64 572,64
64131	Rémunérations non tit.	0,00	60 425,20	0,00	0,00	60 425,20
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	72 823,00	0,00	0,00	72 823,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	119 363,03	0,00	0,00	119 363,03
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	2 450,00	0,00	0,00	2 450,00
6488	Autres charges	0,00	1 088,00	0,00	0,00	1 088,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	0,00	16 400,06
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	31 084 624,70	0,00	31 084 624,70
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	4 344 832,72	0,00	4 344 832,72
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	48 958,65	0,00	48 958,65
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	787 178,52
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	333 131,96
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	0,00	0,00	148 800,68
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 963 731,67
RECETTES REELLES		0,00	0,00	1 857 280,73	0,00	3 553 285,80
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	16 330,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	1 663 311,63
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	0,00	0,00	1 211 496,00	0,00	1 211 496,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	0,00	0,00	0,00	0,00	16 363,44
75342	Allocations forfaitaires	0,00	0,00	215 094,04	0,00	215 094,04
75343	Allocations forfaitaires majorées	0,00	0,00	16 281,93	0,00	16 281,93
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0,00	0,00	3 630,76	0,00	3 630,76
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	410 778,00	0,00	410 778,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	8 161 316,88	0,00	2 109 662,31
Equipements départementaux		0,00	0,00	8 161 316,88	0,00	109 662,31
2031	Frais d'études	0,00	0,00	351 841,85	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,40
2153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	79 994,43
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	333 573,65	0,00	3 757,90
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	1 201 910,40	0,00	24 409,58
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	5 043 780,37	0,00	0,00
23152	Installations de voirie	0,00	0,00	1 230 210,61	0,00	0,00
23153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204114	Voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	439 780,31	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. transf. Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	157 458,70	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	133 766,58	0,00	0,00
1325	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	148 555,03	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		11 939 895,71	0,00	9 339 743,92	237 566,84	94 707,99
601	Achats stockés - Matières premières	0,00	0,00	2 708 399,19	0,00	0,00
60211	Combustibles et carburants	0,00	0,00	348 235,14	0,00	0,00
60213	Fournitures des ateliers départementaux	0,00	0,00	331 313,81	0,00	0,00
60216	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	20 277,97	0,00	0,00
60218	Autres fournitures consommables	0,00	0,00	9 086,87	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	10 462,21	17 641,26	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	138 320,05	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	909 017,04	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	925 741,61	0,00	4 700,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	87 253,76	224,49	8 698,41
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	378 064,88	192 497,51	6 189,27
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	77 346,36	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	147,18	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	184 697,21	0,00	10 712,36
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	816 903,58	27 203,58	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	8 138,96	0,00	60 807,95
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	111 493,65	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	35 693,46	0,00	3 600,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	23 224,99	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	80 600,45	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	49 374,99	0,00	0,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	7 719,30	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	904,80	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	56 033,47	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	15 841,58	0,00	84 267,50	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	870,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	1 770,30	0,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	0,00	3 434,39	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	86 857,70	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	11 059,00	0,00	5 838,91	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	32 919,00	0,00	5 176,70	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	59 258,34	0,00	9 312,55	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	19 739,00	0,00	3 102,12	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	0,00	0,00	8 405,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	2 664,56	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 065 457,02	0,00	1 006 101,15	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	67 262,98	0,00	15 203,21	0,00	0,00
64113	NBI	47 114,50	0,00	6 351,75	0,00	0,00
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	18 600,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 892 991,38	0,00	281 787,12	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	141 468,13	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres	399 955,09	0,00	25 617,51	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 083 253,00	0,00	161 624,85	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 003 941,70	0,00	324 058,15	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	22 060,00	0,00	1 242,23	0,00	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65735	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	35 182,28	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	1 565 145,47	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	443 813,90	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	0,00	0,00	465,00	0,00	0,00
7028	Autres produits forestiers	0,00	0,00	36 440,00	0,00	0,00
70323	Red.occupation dom. public départemental	0,00	0,00	582 552,43	0,00	0,00
7033	Redevances distributeurs d'essence	0,00	0,00	1 321,02	0,00	0,00
70388	Autres	0,00	0,00	122 650,77	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	213 445,23	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	113 646,39	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	13 972,12	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	3 798,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7581	Redevances pour concessions, licences	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	31 540,61	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	65 Plan de relance (crise sanitaire)	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		150 000,00	1 011 205,54	0,00	0,00	11 432 184,73
Equipements départementaux		0,00	1 011 205,54	0,00	0,00	9 282 184,73
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	351 841,85
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,40
2153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	79 994,43
2157	Matériel et outillage technique	0,00	2 974,89	0,00	0,00	340 306,44
2182	Matériel de transport	0,00	2 899,00	0,00	0,00	1 229 218,98
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	5 043 780,37
23152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 230 210,61
23153	Réseaux divers	0,00	1 005 331,65	0,00	0,00	1 005 331,65
Equipements non départementaux (c/204)		150 000,00	0,00	0,00	0,00	2 150 000,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	90 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
204114	Voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
RECETTES REELLES		0,00	750 000,00	0,00	0,00	1 189 780,31
1312	Subv. transf. Régions	0,00	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00
1314	Subv. transf. Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	157 458,70
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	133 766,58
1325	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	0,00	148 555,03

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	65 Plan de relance (crise sanitaire)	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		65 000,00	126 787,46	0,00	360 492,45	22 164 194,37
601	Achats stockés - Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	2 708 399,19
60211	Combustibles et carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	348 235,14
60213	Fournitures des ateliers départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	331 313,81
60216	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	20 277,97
60218	Autres fournitures consommables	0,00	0,00	0,00	0,00	9 086,87
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	28 103,47
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	138 320,05
60611	Eau et assainissement	0,00	467,53	0,00	0,00	467,53
60612	Energie - Electricité	0,00	7 418,50	0,00	0,00	7 418,50
60621	Combustibles	0,00	732,07	0,00	0,00	732,07
60622	Carburants	0,00	29 968,44	0,00	0,00	938 985,48
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	4 764,30	0,00	0,00	935 205,91
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	10 894,92	0,00	0,00	107 071,58
60633	Fournitures de voirie	0,00	1 519,38	0,00	0,00	578 271,04
60636	Vêtements de travail	0,00	7 934,83	0,00	0,00	85 281,19
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	147,18
6135	Locations mobilières	0,00	3 143,47	0,00	0,00	198 553,04
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	7 163,42	0,00	0,00	7 163,42
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	844 107,16
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	13 992,00	0,00	0,00	82 938,91
61551	Entretien matériel roulant	0,00	5 976,50	0,00	0,00	117 470,15
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	6 002,47	0,00	0,00	45 295,93
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	5 492,45	28 717,44
6168	Autres primes d'assurance	0,00	10 338,28	0,00	0,00	90 938,73
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	49 374,99
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	7 719,30

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	65 Plan de relance (crise sanitaire)	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	904,80
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	56 033,47
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	16 471,35	0,00	0,00	116 580,43
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	870,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	1 770,30
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 434,39
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	86 857,70
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	16 897,91
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	38 095,70
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	68 570,89
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	22 841,12
6353	Impôts indirects	0,00	0,00	0,00	0,00	8 405,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	2 664,56
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	7 071 558,17
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	82 466,19
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	53 466,25
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	20 400,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	2 174 778,50
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	141 468,13
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
64138	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	425 572,60
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 244 877,85
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	2 327 999,85
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	23 302,23
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	65 000,00	0,00	0,00	320 000,00	385 000,00
65735	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	35 182,28
RECETTES REELLES		0,00	2 885,52	50 000,00	6 069,69	1 624 100,68
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	443 813,90
7023	Menus produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00	465,00
7028	Autres produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00	36 440,00
70323	Red.occupation dom. public départemental	0,00	2 593,87	0,00	0,00	585 146,30
7033	Redevances distributeurs d'essence	0,00	0,00	0,00	0,00	1 321,02
70388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	122 650,77
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	213 445,23
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	113 646,39
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	13 972,12
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 798,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
7581	Redevances pour concessions, licences	0,00	0,00	0,00	6 069,69	6 069,69
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	291,65	0,00	0,00	31 832,26

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)

INVESTISSEMENT						
Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	928 365,83	0,00	111 615,59
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	111 615,59
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	18 678,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	632,75
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	14 261,65
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	78 043,19
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	878 365,83	0,00	0,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	115 801,30	0,00	0,00
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	762 564,53	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	31 952,80	0,00	9 883,56
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 643,56
1325	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	31 952,80	0,00	0,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	8 240,00
1388	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT						
Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		1 208 486,99	197 440,00	702 029,00	4 200,00	404 269,17
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	898,70
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	9 389,90
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	260,88
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	505 098,20	0,00	81 130,82
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	14 815,25
6184	Versements à des organismes de formation	6 546,15	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	84 376,68
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	114,67
6238	Divers	0,00	0,00	934,80	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 136,58	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	30 993,00
6331	Versement mobilité	4 927,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 457,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 228,97	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	-27,64
64111	Rémunération principale titulaires	513 702,66	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	4 487,40	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	4 199,63	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	153 247,32	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	160 774,18	0,00	0,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres	30 110,43	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	132 954,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	173 562,67	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 177,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	63 370,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	0,00	0,00	5 436,00	0,00	2 870,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	190 560,00	4 200,00	115 776,91
7398	Autres reversements	0,00	188 440,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	323 720,00	0,00	938 065,52
7068	Autres redevances et droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	13 728,00
7327	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	654 048,79
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	323 720,00	0,00	33 948,00
7474	Participation Communes et interco	0,00	0,00	0,00	0,00	28 289,56
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	206 384,23
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 666,94

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		4 653 165,00	0,00	5 693 146,42
Equipements départementaux		24 007,24	0,00	135 622,83
2031	Frais d'études	0,00	0,00	18 678,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	632,75
2157	Matériel et outillage technique	2 399,35	0,00	16 661,00
21838	Autre matériel informatique	21 607,89	0,00	21 607,89
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	78 043,19
Equipements non départementaux (c/204)		4 629 157,76	0,00	5 507 523,59
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	200 000,00	0,00	200 000,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	85 798,00	0,00	85 798,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	3 342 659,76	0,00	3 458 461,06
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	700,00	0,00	700,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	762 564,53
RECETTES REELLES		0,00	0,00	41 836,36
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	1 643,56
1325	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	31 952,80
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	8 240,00
1388	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		839 075,33	0,00	3 355 500,49
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	898,70
60628	Autres fournitures non stockées	575,80	0,00	575,80
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	9 389,90
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	260,88
611	Contrats de prestations de services	238 629,80	0,00	824 858,82
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	300,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	14 815,25
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	6 546,15
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	84 376,68
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	114,67
6238	Divers	1 028,50	0,00	1 963,30
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	4 136,58
6281	Concours divers (cotisations)	5 083,53	0,00	36 076,53
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	4 927,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	3 457,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	6 228,97
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	2 076,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	-27,64
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	513 702,66
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	4 487,40
64113	NBI	0,00	0,00	4 199,63
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	0,00	0,00	600,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	153 247,32
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	160 774,18
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	300,00
64138	Autres	0,00	0,00	30 110,43
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	132 954,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	173 562,67
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	7 177,00

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	269 766,30	0,00	278 766,30
6568	Autres participations	0,00	0,00	63 370,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	295 991,40	0,00	304 297,40
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	28 000,00	0,00	338 536,91
7398	Autres reversements	0,00	0,00	188 440,00
RECETTES REELLES		957 485,99	0,00	2 219 271,51
7068	Autres redevances et droits	83 876,10	0,00	83 876,10
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	13 728,00
7327	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	654 048,79
74718	Autres participations Etat	14 253,41	0,00	371 921,41
7474	Participation Communes et interco	0,00	0,00	28 289,56
74788	Autres	859 356,48	0,00	1 065 740,71
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	1 666,94

IV – ANNEXES				IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION				A1/8

FONCTION 8 – Transports (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs	
				821 Routier	822 Ferroviaire
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs	
				821 Routier	822 Ferroviaire
	DEPENSES REELLES	53 251,75	1 177 282,11	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	86,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	252,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	156,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	283,74	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	96,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	31 487,84	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	1 073,82	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	4 958,73	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 770,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 087,62	0,00	0,00	0,00
651128	Autres	0,00	15 880,98	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	1 159 401,13	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	16 128,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	16 128,00	0,00	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs			83 Plan de relance (crise sanitaire)	88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		823 Maritime	824 Fluvial	825 Aérien			
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs			83 Plan de relance (crise sanitaire)	88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		823 Maritime	824 Fluvial	825 Aérien			
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 230 533,86
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283,74
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 487,84
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 073,82
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 958,73
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 770,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 087,62
651128	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 880,98
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 159 401,13
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 128,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 128,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	374 065,78
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	170 459,78
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	1 694,40
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	166 367,38
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	2 398,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	203 606,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	33 606,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	170 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921	928
				Laboratoire départemental	Autres
DEPENSES REELLES		432 329,34	3 175 435,13	334 900,00	333 342,43
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	75 737,58
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	891,46
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	1 466,99
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	2 951,87
6184	Versements à des organismes de formation	75,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	1 201,20
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	633,33
6251	Voyages, déplacements et missions	338,20	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	70 000,00	0,00	12 228,00
6331	Versement mobilité	1 808,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 129,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 035,75	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	677,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	432,00
64111	Rémunération principale titulaires	227 705,91	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	3 459,06	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	2 002,56	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	400,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	77 691,57	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	34 223,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	80 784,29	0,00	0,00	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	0,00	0,00	334 900,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	32 000,00	0,00	237 800,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	3 073 435,13	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	61 721,94
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	35 346,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	6 613,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	19 762,94

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	135 568,00	0,00	0,00	509 633,78
Equipements départementaux		0,00	14 568,00	0,00	0,00	185 027,78
2031	Frais d'études	0,00	14 568,00	0,00	0,00	14 568,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 694,40
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	166 367,38
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	2 398,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	121 000,00	0,00	0,00	324 606,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	121 000,00	0,00	0,00	154 606,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
RECETTES REELLES		0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		32 800,00	1 192 590,00	0,00	0,00	5 501 396,90
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	75 737,58
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	891,46
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 466,99
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	2 951,87
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	75,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	1 201,20
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	633,33
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	338,20
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	30 000,00	0,00	0,00	112 228,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	1 808,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 129,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	2 035,75
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	677,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	432,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	227 705,91
64112	SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	3 459,06
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	2 002,56
64114	Personnel tit. Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	77 691,57
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	34 223,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	80 784,29
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	32 800,00	125 000,00	0,00	0,00	492 700,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	1 037 590,00	0,00	0,00	1 307 390,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	0,00	0,00	3 073 435,13
RECETTES REELLES		0,00	4 000,00	0,00	0,00	65 721,94
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	35 346,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	6 613,00
7472	Participation régions	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	19 762,94

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					344 350 265,27									
1641 Emprunts en euros (total)					334 350 265,27									
369-refin	SFIL CAFFIL	11/08/2009	01/01/2010	01/01/2011	6 522 380,03	C	Taux fixe à 3.88 %	3,880	3,937	EUR	A	P	O	A-1
3701	SOCIETE GENERALE	20/12/2005	20/12/2005	20/12/2006	7 500 000,00	C	Taux fixe 3.28% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé)	3,280	3,328	EUR	A	C	O	B-1
3702	SOCIETE GENERALE	20/12/2005	20/12/2005	20/03/2006	4 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.02 sur Euribor 3M) + 0.02	2,501	2,562	EUR	T	C	O	A-1
3703	SOCIETE GENERALE	14/11/2006	14/11/2006	20/12/2006	1 500 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.02 sur Euribor 3M) + 0.02	3,605	3,708	EUR	T	C	O	A-1
372 ream	SFIL CAFFIL	30/11/2006	30/11/2006	01/11/2008	7 000 000,00	C	EONIA(Postfixé)-Floor -0.02 sur EONIA(Postfixé) + 0.02	3,340	3,442	EUR	A	C	O	A-1
374	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	22/12/2006	22/12/2006	15/05/2007	6 500 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.01	3,700	3,815	EUR	X	X	O	A-1
376	SFIL CAFFIL	27/12/2006	27/12/2006	01/04/2007	7 000 000,00	C	(Euribor 3M-Floor 0.03 sur Euribor 3M) + (-0.03)	3,684	3,790	EUR	T	P	O	A-1
377	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	01/08/2007	01/08/2007	01/11/2007	5 000 000,00	C	3.75 %	3,750	3,859	EUR	T	C	O	D-1
378 ream	CREDIT FONCIER DE FRANCE	01/07/2011	09/08/2011	09/11/2011	4 310 222,80	C	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,715	3,823	EUR	T	P	O	B-1
379	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	07/12/2007	07/12/2007	07/03/2008	5 000 000,00	C	2.4*(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé) + Tunnel 0/2.25 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé))	5,400	5,592	EUR	T	C	O	A-1
380	SOCIETE GENERALE	12/12/2007	12/12/2007	12/12/2008	4 000 000,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.21)-Floor -0.21 sur TAG 3M(Postfixé)	4,277	4,346	EUR	A	P	O	A-1
381	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/12/2007	20/12/2007	20/03/2008	6 500 000,00	F	Taux fixe à 4.575 %	4,575	4,654	EUR	T	P	O	A-1

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périod- icité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
383	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	15/09/2008	30/09/2008	15/03/2009	5 000 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.15)-Floor -0.15 sur TAM(Postfixé)	3,714	3,768	EUR	X	X	O	A-1
384	SFIL CAFFIL	25/06/2008	25/06/2008	01/10/2008	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	4,815	EUR	T	C	O	A-1
385	SFIL CAFFIL	31/10/2008	01/12/2008	01/12/2009	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.81 %	4,810	4,880	EUR	A	C	O	A-1
388	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2008	29/12/2008	01/04/2009	8 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.47 sur Euribor 3M) + 0.47	3,461	3,558	EUR	T	P	O	A-1
389	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/12/2008	29/12/2008	01/01/2010	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.52 %	4,520	4,520	EUR	A	P	O	A-1
390-taux fixe annulable	SOCIETE GENERALE	30/12/2008	30/12/2008	30/06/2009	4 500 000,00	C	Taux fixe annulable à 4.23 % (date d'exercice 30/12/2013)	4,230	4,338	EUR	S	P	O	A-1
391	SOCIETE GENERALE	30/12/2008	30/12/2008	30/06/2009	4 500 000,00	C	Taux fixe à 3.84 %	3,840	3,934	EUR	S	P	O	A-1
392	SFIL CAFFIL	07/12/2009	22/12/2009	01/12/2010	5 000 000,00	V	(Euribor 12M(Postfixé)-Floor -0.33 sur Euribor 12M(Postfixé)) + 0.33	1,870	1,897	EUR	A	P	O	A-1
394	SOCIETE GENERALE	22/12/2009	15/01/2010	15/01/2011	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.11 %	4,110	4,170	EUR	A	C	O	A-1
396	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2009	24/12/2009	25/12/2010	10 000 000,00	F	Taux fixe à 3.1 %	3,100	3,100	EUR	A	P	O	A-1
398	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	01/07/2010	01/07/2010	01/10/2010	5 000 000,00	C	Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	2,920	2,996	EUR	T	C	O	B-1
399	SFIL CAFFIL	05/11/2010	15/10/2010	01/04/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 2.23 %	2,230	2,249	EUR	T	P	O	A-1
400	CREDIT AGRICOLE	29/12/2010	29/12/2010	29/03/2011	2 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.63	1,644	1,654	EUR	T	C	O	A-1
402	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/04/2011	15/04/2011	15/07/2011	5 000 000,00	C	(Euribor 12M(Postfixé)-0.3)-Floor à 4.69 activant à 2.5 sur Euribor 12M(Postfixé)	4,390	4,529	EUR	T	C	O	A-1
403	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/07/2011	01/12/2011	03/12/2012	5 000 000,00	C	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	3,975	4,033	EUR	A	C	O	B-1
404	CREDIT MUTUEL	24/08/2011	28/09/2011	31/03/2012	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,400	4,473	EUR	T	P	O	A-1
405	CREDIT MUTUEL	24/08/2011	28/09/2011	31/03/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,400	4,473	EUR	T	P	O	A-1
406	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/09/2011	27/12/2012	28/03/2013	5 000 000,00	C	Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	4,050	4,173	EUR	T	C	O	B-1
407	SOCIETE GENERALE	08/11/2011	30/12/2011	30/03/2012	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,380	4,518	EUR	T	C	O	A-1
412	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2012	21/12/2012	01/01/2014	7 000 000,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,910	3,910	EUR	A	P	O	A-1
414	CREDIT FONCIER DE FRANCE	19/12/2013	27/12/2013	27/03/2014	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.22 %	3,220	3,307	EUR	T	C	O	A-1

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
415	CREDIT FONCIER DE FRANCE	19/12/2013	27/12/2013	27/12/2014	2 000 000,00	V	Euribor 12M + 1.43	1,992	2,021	EUR	A	C	O	A-1
416	CREDIT MUTUEL	20/12/2013	20/12/2013	31/03/2014	2 000 000,00	V	Euribor 3M + 1.4	1,692	1,728	EUR	T	C	O	A-1
417 réam	CREDIT AGRICOLE	26/05/2021	04/06/2021	04/09/2021	1 128 162,44	F	Taux fixe à 0.37 %	0,370	0,370	EUR	T	C	O	A-1
419	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/06/2015	30/06/2015	31/12/2015	3 000 000,00	V	Euribor 6M + 1.37	1,420	1,446	EUR	S	C	O	A-1
420	SFIL CAFFIL	18/11/2014	20/12/2014	01/11/2015	20 000 000,00	F	Taux fixe à 2.61 %	2,610	2,648	EUR	A	P	O	A-1
421	SFIL CAFFIL	18/11/2014	10/12/2014	01/11/2015	3 250 000,00	F	Taux fixe à 1.63 %	1,630	1,654	EUR	A	P	O	A-1
422	CREDIT FONCIER DE FRANCE	21/07/2015	03/08/2015	03/11/2015	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2.02 %	2,020	2,035	EUR	T	P	O	A-1
423	CREDIT MUTUEL	21/07/2015	21/07/2015	31/03/2016	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.75 %	1,750	1,762	EUR	T	P	O	A-1
424	CAISSE D'EPARGNE	04/12/2015	01/03/2016	25/03/2016	2 100 000,00	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	2,117	EUR	T	P	O	A-1
426	SaarLB	16/12/2015	25/01/2016	25/04/2016	17 299 500,00	F	Taux fixe à 2.95 %	2,950	2,983	EUR	T	P	O	A-1
427	CAISSE D'EPARGNE	28/06/2016	28/06/2016	25/12/2016	3 000 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	1,150	1,155	EUR	T	P	O	A-1
428	SaarLB	28/06/2016	28/06/2016	25/03/2017	7 000 000,00	F	Taux fixe à 1.54 %	1,540	1,549	EUR	T	P	O	A-1
429	CREDIT AGRICOLE	23/11/2016	30/06/2017	23/03/2017	8 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	0,458	0,459	EUR	T	C	O	A-1
431	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/04/2017	15/05/2017	01/06/2018	4 000 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
432	BANQUE POSTALE	16/10/2017	02/11/2017	15/11/2018	10 000 000,00	V	(Euribor 12M + 0.38)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,380	0,386	EUR	A	C	O	A-1
434	SaarLB	04/12/2017	25/04/2018	25/07/2018	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1.39 %	1,390	1,397	EUR	T	P	O	A-1
435	SFIL CAFFIL	16/07/2018	08/08/2018	01/09/2019	5 000 000,00	V	(Euribor 12M + 0.31)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,310	0,314	EUR	A	C	O	A-1
436	CREDIT MUTUEL	01/08/2018	01/08/2018	31/10/2018	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.44 %	1,440	1,448	EUR	T	P	O	A-1
438	SFIL CAFFIL	26/11/2018	20/12/2018	01/04/2019	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1.58 %	1,580	1,589	EUR	T	P	O	A-1
440	SFIL CAFFIL	17/05/2019	03/07/2019	01/11/2019	8 000 000,00	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160	1,165	EUR	T	C	O	A-1
441	SFIL CAFFIL	17/05/2019	03/07/2019	01/02/2021	8 000 000,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.58)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,580	0,590	EUR	A	C	O	A-1
442	SFIL CAFFIL	23/07/2020	28/08/2020	01/03/2021	8 500 000,00	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	0,681	EUR	S	C	O	A-1
444	CREDIT AGRICOLE	23/07/2020	15/01/2021	22/12/2020	6 000 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,662	EUR	T	P	O	A-1
446	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/07/2020	30/10/2020	01/02/2021	490 000,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	0,560	EUR	T	P	O	A-1
447	SFIL CAFFIL	01/09/2021	10/09/2021	01/10/2022	8 000 000,00	F	Taux fixe à 0.43 %	0,430	0,430	EUR	A	C	O	A-1
448	CREDIT AGRICOLE	01/09/2021	17/02/2022	26/10/2022	7 000 000,00	F	Taux fixe à 0.59 %	0,590	0,590	EUR	A	C	O	A-1
449	CAISSE D'EPARGNE	21/06/2022	29/12/2022	25/04/2023	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.49 %	1,490	1,498	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					10 000 000,00									
393	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	11/12/2009	15/12/2009	15/03/2010	5 000 000,00	V	Euribor 12M + 0.59	1,832	1,859	EUR	X	X	O	A-1
410	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	26/06/2012	27/12/2012	31/12/2013	5 000 000,00	V	Euribor 3M + 3.35	3,534	3,634	EUR	A	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					344 350 265,27									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		201 161 451,17					16 827 277,26	3 786 754,64	0,00	831 536,74
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		197 994 780,17					16 243 944,26	3 764 693,39	0,00	829 595,11
369-refin	N	0,00	A-1	2 134 021,71	3,00	F	3.88-(5*Cap 6 sur Euribor 12M(Postfixé)) Taux fixe à 3.88 %	3,923	471 541,27	102 499,95	0,00	83 720,04
3701	N	0,00	B-1	1 125 000,00	2,96	C	Taux fixe 2.97% à barrière 5.5% sur Euribor 1M(Postfixé)	2,999	375 000,00	45 168,75	0,00	1 206,56
3702	N	0,00	A-1	600 000,00	2,96	F	Taux fixe à 3.48 %	3,519	200 000,00	25 573,16	0,00	638,00
3703	N	0,00	A-1	225 000,00	2,96	F	Taux fixe à 3.48 %	3,519	75 000,00	9 589,96	0,00	239,25
372 ream	N	0,00	A-1	3 379 310,35	13,83	F	Taux fixe à 4.24 %	4,287	241 379,31	155 649,43	0,00	23 880,46
374	N	0,00	A-1	1 300 000,00	3,37	F	Taux fixe à 0 %	0,000	325 000,00	0,00	0,00	0,00
376	N	0,00	A-1	1 984 684,35	4,00	F	Taux fixe à 3.27 %	3,306	420 183,60	74 545,75	0,00	16 405,07
377	N	0,00	D-1	1 187 500,00	4,59	C	3.75 + (1.2*Max(0 et Euribor 3M(Postfixé)-(8*Range accrual (Euribor 3M<5.7))))	3,792	250 000,00	51 087,25	0,00	7 421,88
378 ream	N	0,00	B-1	1 598 210,31	4,86	C	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,756	287 162,53	66 974,71	0,00	8 576,17
379	N	0,00	A-1	1 250 000,00	4,93	F	Taux fixe à 4.69 %	4,742	250 000,00	66 856,93	0,00	3 908,33
380	N	0,00	A-1	1 626 665,39	4,95	F	Taux fixe à 0 %	0,000	256 736,69	0,00	0,00	0,00
381	N	0,00	A-1	2 219 136,29	4,97	F	Taux fixe à 4.575 %	4,628	386 005,50	114 166,36	0,00	2 820,15
383	N	0,00	A-1	2 407 410,00	12,21	F	Taux fixe à 0.08 %	0,081	185 185,00	2 102,88	0,00	1 556,79
384	N	0,00	A-1	2 150 000,00	10,50	F	Taux fixe à 4.73 %	4,718	200 000,00	107 607,50	0,00	25 141,26
385	N	0,00	A-1	333 333,38	0,92	F	Taux fixe à 4.81 %	4,863	333 333,33	32 512,04	0,00	1 336,11
388	N	0,00	A-1	3 128 929,81	6,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.47 sur Euribor 3M) + 0.47	0,467	439 523,28	2 378,83	0,00	12 994,88
389	N	0,00	A-1	2 267 307,97	6,00	F	Taux fixe à 4.52 %	4,507	270 345,23	114 701,92	0,00	102 197,65
390-taux fixe annulable	N	0,00	A-1	2 660 021,38	11,00	F	Taux fixe à 4.23 %	4,277	177 632,81	119 813,69	0,00	312,55

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
391	N	0,00	A-1	2 660 021,53	11,00	F	Max(Min((5.98-(5*(Inflation européenne hors tabac-Inflation française hors tabac)))-(5*Floor 0.8 sur	4,646	177 632,79	129 890,07	0,00	421,17
392	N	0,00	A-1	3 144 347,50	11,92	V	(Euribor 12M-Floor -0.33 sur Euribor 12M) + 0.33	0,255	188 138,00	0,00	0,00	8 442,57
394	N	0,00	A-1	2 600 000,00	12,04	F	Taux fixe à 4.05 %	4,095	200 000,00	107 460,00	0,00	4 680,00
396	N	0,00	A-1	5 745 901,26	11,98	V	Euribor 12M + 0.55	0,109	390 468,95	3 173,01	0,00	3 583,53
398	N	0,00	B-1	1 937 500,00	7,50	C	Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	2,952	250 000,00	62 318,68	0,00	13 986,59
399	N	0,00	A-1	350 154,91	8,00	F	Taux fixe à 2.23 %	2,224	38 241,86	8 342,94	0,00	1 930,42
400	N	0,00	A-1	800 000,00	7,99	V	Euribor 3M + 0.63	0,602	100 000,00	5 132,32	0,00	61,29
402	N	0,00	A-1	2 125 000,00	8,29	C	(Euribor 12M(Postfixé)-0.3)-Floor à 4.69 activant à 2.5 sur Euribor 12M(Postfixé)	3,637	250 000,00	90 523,98	0,00	13 599,60
403	N	0,00	B-1	2 250 000,00	8,92	C	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	3,098	250 000,00	77 613,19	0,00	5 797,50
404	N	0,00	A-1	1 674 515,09	9,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,389	148 543,99	77 785,97	0,00	0,00
405	N	0,00	A-1	1 116 343,37	9,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,389	99 029,33	51 857,31	0,00	0,00
406	N	0,00	B-1	2 500 000,00	10,00	C	Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	4,095	250 000,00	108 759,37	0,00	281,25
407	N	0,00	A-1	1 066 666,67	4,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,429	266 666,66	54 758,11	0,00	129,78
412	N	0,00	A-1	3 289 279,89	5,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,899	478 318,93	147 313,11	0,00	128 253,59
414	N	0,00	A-1	800 000,12	5,99	F	Taux fixe à 3.22 %	3,256	133 333,32	28 833,90	0,00	286,22
415	N	0,00	A-1	800 000,03	5,99	V	Euribor 12M + 1.43	0,977	133 333,33	8 810,02	0,00	410,84
416	N	0,00	A-1	800 000,04	6,00	F	Taux fixe à 0.82 %	0,818	133 333,36	7 243,33	0,00	0,00
417 réam	N	0,00	A-1	909 808,40	6,18	F	Taux fixe à 0.37 %	0,369	145 569,36	3 702,92	0,00	243,12
419	N	0,00	A-1	1 878 513,71	12,50	V	Euribor 6M + 1.37	1,221	149 774,58	24 348,01	0,00	0,00
420	N	0,00	A-1	14 224 204,83	11,83	F	Taux fixe à 2.61 %	2,639	851 087,15	398 929,91	0,00	61 875,29
421	N	0,00	A-1	1 811 785,52	6,83	F	Taux fixe à 1.63 %	1,648	211 926,81	33 444,66	0,00	4 922,02
422	N	0,00	A-1	3 415 311,50	12,59	F	Taux fixe à 2.02 %	2,015	232 580,34	71 933,02	0,00	10 923,30
423	N	0,00	A-1	6 889 427,48	13,00	F	Taux fixe à 1.75 %	1,745	467 980,99	125 694,69	0,00	0,00
424	N	0,00	A-1	1 462 648,00	12,98	F	Taux fixe à 2.1 %	2,095	96 870,01	31 990,35	0,00	426,61
426	N	0,00	A-1	12 554 695,31	13,07	F	Taux fixe à 2.95 %	2,942	763 689,16	384 495,76	0,00	66 871,19
427	N	0,00	A-1	2 135 384,05	13,73	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	1,557	142 542,33	34 215,73	0,00	711,79

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
428	N	0,00	A-1	5 120 953,94	13,98	F	Taux fixe à 1.54 %	1,536	325 330,50	82 000,02	0,00	1 095,31
429	N	0,00	A-1	5 600 000,00	13,98	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	0,777	400 000,00	42 506,50	0,00	3 127,29
431	N	0,00	A-1	3 000 000,00	14,42	F	Taux fixe à 0 %	0,000	200 000,00	0,00	0,00	0,00
432	N	0,00	A-1	7 500 000,00	14,88	V	(Euribor 12M + 0.38)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,724	500 000,00	30 822,22	0,00	30 580,42
434	N	0,00	A-1	3 194 219,02	15,32	F	Taux fixe à 1.39 %	1,386	183 435,47	45 996,01	0,00	8 016,60
435	N	0,00	A-1	4 000 000,00	15,67	V	(Euribor 12M + 0.31)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,881	250 000,00	13 357,99	0,00	27 803,11
436	N	0,00	A-1	4 054 326,17	15,58	F	Taux fixe à 1.44 %	1,436	227 736,63	60 435,61	0,00	9 730,38
438	N	0,00	A-1	3 342 821,28	16,00	F	Taux fixe à 1.58 %	1,576	179 064,67	54 588,33	0,00	13 057,43
440	N	0,00	A-1	6 700 000,00	16,58	F	Taux fixe à 1.16 %	1,157	400 000,00	80 620,00	0,00	12 737,44
441	N	0,00	A-1	7 200 000,00	17,08	V	(Euribor 12M + 0.32)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,324	400 000,00	24 657,78	0,00	21 312,00
442	N	0,00	A-1	7 650 000,00	17,67	F	Taux fixe à 0.68 %	0,678	425 000,00	54 187,50	0,00	17 195,50
444	N	0,00	A-1	5 420 993,80	17,73	F	Taux fixe à 0.66 %	0,658	286 935,07	36 963,13	0,00	795,08
446	N	0,00	A-1	443 425,81	17,83	F	Taux fixe à 0.56 %	0,557	23 352,12	2 559,60	0,00	406,12
447	N	0,00	A-1	7 600 000,00	18,75	F	Taux fixe à 0.43 %	0,429	400 000,00	36 406,66	0,00	8 079,22
448	N	0,00	A-1	6 650 000,00	18,82	F	Taux fixe à 0.59 %	0,513	350 000,00	29 792,57	0,00	6 975,11
449	N	0,00	A-1	10 000 000,00	20,07	F	Taux fixe à 1.49 %	2,064	0,00	0,00	0,00	48 491,28
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		3 166 671,00					583 333,00	22 061,25	0,00	1 941,63
393	N	0,00	A-1	666 671,00	1,21	V	Euribor 12M + 0.59	0,264	333 333,00	1 054,45	0,00	1 735,24
410	N	0,00	A-1	2 500 000,00	10,00	V	Euribor 3M + 0.77	0,771	250 000,00	21 006,80	0,00	206,39
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		201 161 451,17					16 827 277,26	3 786 754,64	0,00	831 536,74

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
3701	SOCIETE GENERALE	7 500 000,00	1 125 000,00	1	20,00		Taux fixe 2.97% à barrière 5% sur Euribor 1M(Postfixé)	Taux fixe 3.28% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé)	3 300,81	Taux fixe 2.97% à barrière 5.5% sur Euribor 1M(Postfixé)	2,999	45 168,75	0,00	0,56
378 ream	CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 310 222,80	1 598 210,31	1	16,25		Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	28 999,47	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,756	66 974,71	0,00	0,79
398	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 000 000,00	1 937 500,00	1	20,00		Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	0,00	Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	2,952	62 318,68	0,00	0,96
403	CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 000 000,00	2 250 000,00	1	20,00		(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	103 375,64	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	3,098	77 613,19	0,00	1,12
406	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 000 000,00	2 500 000,00	1	20,00		Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	148 607,86	Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	4,095	108 759,37	0,00	1,24
TOTAL (B)		26 810 222,80	9 410 710,31						284 283,78			360 834,70	0,00	4,67

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
377	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 000 000,00	1 187 500,00	1	20,00		3.75 %	3.75 %	0,00	3.75 + (1.2*Max(0 et Euribor 3M(Postfixé)-(8*Range accrual (Euribor 3M<5.7))))	3,792	51 087,25	0,00	0,59
TOTAL (D)		5 000 000,00	1 187 500,00						0,00			51 087,25	0,00	0,59
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		31 810 222,80	10 598 210,31						284 283,78			411 921,95	0,00	5,27

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	56	0	0	0	0	
	% de l'encours	94,74	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	190 563 240,86	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	4,67	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	9 410 710,31	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 187 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

B1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	B1.7

B1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.
- (2) Taux à la date de renégociation.
- (3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
- (5) Nominal à la date de renégociation.
- (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		20 396 124,35	I 20 023 401,61
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		16 900 000,00	16 827 277,26
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	15 359 500,00	15 333 759,26
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 500 000,00	1 493 518,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681 (2)	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	40 500,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 496 124,35	3 196 124,35
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 196 124,35	3 196 124,35
020	Dépenses imprévues	300 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	20 023 401,61	5 519 497,12	26 168 376,87	51 711 275,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		50 483 242,39	III 20 940 095,28
Ressources propres externes de l'année (a)		3 927 419,76	3 681 814,11
10222	FCTVA	3 477 000,00	3 476 492,15
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	119 654,00	8 240,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2743	Prêts au personnel	10 000,00	6 490,84
2748	Autres prêts	190 765,76	190 591,12
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	60 000,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	70 000,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)		46 555 822,63	17 258 281,17
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	229 893,51	229 893,51
28033	Frais d'insertion	3 551,00	3 551,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	149 399,00	149 399,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	61 500,00	61 500,00
2804114	Voirie	821 040,00	821 040,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	60 567,00	60 567,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	62 872,00	62 872,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	128 731,07	128 731,07
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	2 297 821,00	2 297 821,00
2804143	Subv.Cne : Projet infrastructure	194,00	194,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	307 666,00	307 666,00
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	706,00	706,00
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	239 001,00	239 001,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	98 358,00	98 358,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	30 766,00	30 766,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	233 227,00	233 227,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	574 907,00	574 907,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	9 663,00	9 663,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	223,00	223,00
28051	Concessions et droits similaires	505 575,91	504 765,91
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	8 791,00	8 791,00
28128	Autres aménagements de terrains	109 905,00	109 905,00
281311	Bâtiments administratifs	847 524,00	847 524,00
281312	Bâtiments scolaires	316 299,00	316 299,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	1 129,00	1 129,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	233,00	233,00
281318	Autres bâtiments publics	9 657,00	9 657,00
281321	Immeubles de rapport	3 033,00	3 033,00
281328	Autres bâtiments privés	24 416,00	24 416,00
281351	Bâtiments publics	1 469 832,00	1 469 832,00
28152	Installations de voirie	788 796,00	788 796,00
28153	Réseaux divers	1 210 260,00	1 210 189,00
28157	Matériel et outillage techniques	683 741,57	683 491,57
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	868,00	868,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	1 776 455,00	1 776 455,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	1 801 096,00	1 801 096,00
281753	Réseaux divers (m. à dispo)	680,00	680,00
281757	Matériel, outillage technique (m. à disp	47 747,00	47 747,00
28181	Installations générales, aménagt divers	109 125,00	109 125,00
28182	Matériel de transport	978 617,66	978 617,66
281831	Matériel informatique scolaire	201 019,91	201 019,91

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281838	Autre matériel informatique	300 188,70	300 188,70
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	82 247,48	81 583,48
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	42 743,79	42 743,79
28185	Matériel de téléphonie	52 779,11	52 779,11
28188	Autres immo. corporelles	338 533,18	338 533,18
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Indemnités de renégociation de la dette	238 697,28	238 697,28
024	Produits des cessions d'immobilisations	89 001,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	29 206 745,46	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	20 940 095,28	1 242 173,00	0,00	30 785 457,19	52 967 725,47

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 51 711 275,60
Ressources propres disponibles	IV 52 967 725,47
Solde	V = IV – II (2) 1 256 449,87

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	B8

Equimarault(1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00	20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00	23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des programmes d'équipement		0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		0,00	Total recettes réelles et mixtes		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00

FONCTIONNEMENT					
MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	2 532,32	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731	Impositions directes	0,00
			74	Dotations, subventions et participations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	75	Autres produits de gestion courante	19 762,94
			013	Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00	78	Reprises amortissements et provisions	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		2 532,32	Total recettes réelles et mixtes		19 762,94
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 532,32	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		19 762,94

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	2 532,32	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	19 762,94
---	-----------------	---	------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	B8

Equimarault(1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	2 532,32
6161	Multirisques	1 466,99
6227	Frais d'actes et de contentieux	633,33
63512	Taxes foncières	432,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		2 532,32

042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

TOTAL DEPENSES	2 532,32
----------------	----------

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	19 762,94
752	Revenus des immeubles	19 762,94
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises amortissements et provisions	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		19 762,94

042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES	19 762,94
----------------	-----------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	B8

Equimarault(1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Programmes d'équipement votés (1 ligne par programme)		0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

TOTAL DEPENSES	0,00
----------------	------

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES	0,00
----------------	------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	B8

Nièvre Travaux et Matériels(1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00	20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00	23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des programmes d'équipement		0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		0,00	Total recettes réelles et mixtes		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00

FONCTIONNEMENT					
MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	508 153,67	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	772 500,70
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731	Impositions directes	0,00
			74	Dotations, subventions et participations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
			013	Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	33 436,28	77	Produits exceptionnels	0,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00	78	Reprises amortissements et provisions	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		541 589,95	Total recettes réelles et mixtes		772 500,70
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		541 589,95	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		772 500,70

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	541 589,95	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	772 500,70
---	-------------------	---	-------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	B8

Nièvre Travaux et Matériels(1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	508 153,67
601	Achats stockés - Matières premières (et fournitures)	472 568,72
60628	Autres fournitures non stockées	22 326,19
60633	Fournitures de voirie	6 905,95
6135	Locations mobilières	766,72
61551	Matériel roulant	280,81
6156	Maintenance	300,50
6241	Transports de biens	5 004,78
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	33 436,28
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	33 436,28
68	Dotations amortissements et provisions	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		541 589,95

042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

TOTAL DEPENSES	541 589,95
-----------------------	-------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	772 500,70
701	Ventes de produits finis	443 813,90
704	Travaux	201 068,29
707	Ventes de marchandises	113 646,39
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	13 972,12
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises amortissements et provisions	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		772 500,70

042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES	772 500,70
-----------------------	-------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	B8

Nièvre Travaux et Matériels(1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Programmes d'équipement votés (1 ligne par programme)		0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

TOTAL DEPENSES	0,00
----------------	------

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES	0,00
----------------	------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	B8

Transports(1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00	20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00	23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des programmes d'équipement		0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		0,00	Total recettes réelles et mixtes		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00

FONCTIONNEMENT					
MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	2 000,00	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	16 128,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 159 401,13	731	Impositions directes	0,00
			74	Dotations, subventions et participations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
			013	Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00	78	Reprises amortissements et provisions	0,00
Total dépenses réelles et mixtes		1 161 401,13	Total recettes réelles et mixtes		16 128,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total dépenses d'ordre		0,00	Total recettes d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 161 401,13	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		16 128,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	1 161 401,13	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	16 128,00
---	---------------------	---	------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	B8

Transports(1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 159 401,13
6514	Cotisations, adhésions et autres prestations (pour le compte de tiers)	1 159 401,13
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		1 161 401,13

042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

TOTAL DEPENSES	1 161 401,13
----------------	--------------

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	16 128,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	16 128,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises amortissements et provisions	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		16 128,00

042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES	16 128,00
----------------	-----------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	B8

Transports(1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors programme)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors programme)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors programme)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors programme)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Programmes d'équipement votés (1 ligne par programme)		0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00

TOTAL DEPENSES	0,00
----------------	------

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
Total des recettes réelles		0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

TOTAL RECETTES	0,00
----------------	------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – ENTREES	B9.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
TOTAL GENERAL			37 201 749,68	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			37 201 749,68	0,00	
01/01/2022	2022B00009 - 2022 - Installation générale agencement aménagement	2022B00009	25 850,22	0,00	20
01/01/2022	2022D00028 - EMB-INV ACQUI MAT TS BATIMENTS 2022	2022D00028	87 489,90	0,00	6
01/01/2022	2022D00029 - EMB-INV ACQUI MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE 2022	2022D00029	4 792,13	0,00	6
01/01/2022	2022D00030 - EMB-INV ACHAT BORNES RECHARGE ELECTRIQUE 2022	2022D00030	63 809,81	0,00	6
03/01/2022	2022D00001 - ACHATS EN LIGNE (CARTES POSTALES)	2022D00001	1 986,98	0,00	0
03/01/2022	2022D00003 - 2022_colleges_Materiel et outillage technique	2022D00003	475 610,12	0,00	6
03/01/2022	2022D00063 - 55 disques durs interne SSD pour collègues	2022D00063	1 844,78	0,00	4
06/01/2022	2022D00002 - Espace test Marault	2022D00002	30 153,81	0,00	6
12/01/2022	2022D00006 - 5 caméras (Pi zero)	2022D00006	77,40	0,00	1
12/01/2022	2022D00007 - Dépôt par un fournisseur d'une facture 255713 du 1	2022D00007	73,02	0,00	1
13/01/2022	2022D00033 - LICENCES CREATIVE CLOUD 2022	2022D00033	18 207,94	0,00	2
13/01/2022	2022D00008 - DIVERS OUTILLAGES FABLAB	2022D00008	2 399,35	0,00	6
14/01/2022	2022D00010 - FONDS DOCUMENTAIRE	2022D00010	107 202,55	0,00	1
17/01/2022	2022M00001 - PARAVENT pour TN LUZY	2022M00001	56,07	0,00	1
17/01/2022	2022D00012 - DIVERS MATERIEL INFORMATIQUE CONSEILLERS NUMERIQUE	2022D00012	2 000,54	0,00	4
18/01/2022	2022D00014 - PERCOLATEUR POUR ORANGERIE	2022D00014	121,20	0,00	1
21/01/2022	2022D00013 - MARCHE 2021-45 - PANNEAUX DE SIGNALISATION	2022D00013	167 858,19	0,00	6
25/01/2022	2022D00019 - 20 PC portables dynabook	2022D00019	17 851,44	0,00	4
28/01/2022	2022D00015 - Supports animations	2022D00015	15 221,65	0,00	1
28/01/2022	2022D00031 - Routeur pour Orangerie	2022D00031	314,44	0,00	1
31/01/2022	2022D00016 - 1 CLAAS 153D42	2022D00016	76 554,93	0,00	8
31/01/2022	2022D00017 - 1 EPAREUSE 204D100	2022D00017	64 248,80	0,00	8
31/01/2022	2022D00018 - 1 GROUPE 202D44	2022D00018	10 330,51	0,00	8
01/02/2022	2022D00265 - Matériel sciences collège Varzy	2022D00265	2 676,96	0,00	6
01/02/2022	2022D00040 - ACQUISITION 8 AERATEURS ROTATIFS DE TOIT	2022D00040	728,54	0,00	6
01/02/2022	2022D00042 - 1 CLAAS ARION 153D41	2022D00042	76 554,93	0,00	8
01/02/2022	2022D00044 - 1 EPAREUSE ROUSSEAU 204D99	2022D00044	64 248,80	0,00	8
02/02/2022	2022D00020 - Achat pèse bébé	2022D00020	67,90	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
02/02/2022	2022D00021 - Achat pèse bébé	2022D00021	162,00	0,00	1
02/02/2022	2022D00022 - Achat kaléidoscope	2022D00022	68,70	0,00	1
07/02/2022	2022D00024 - 1 CLAAS 153D43	2022D00024	76 554,93	0,00	8
07/02/2022	2022D00025 - 1 EPAREUSE 204D101	2022D00025	64 248,80	0,00	8
07/02/2022	2022D00026 - 1 GROUPE 202D45	2022D00026	10 330,51	0,00	8
08/02/2022	2022O00039 - CERTIFICAT ME MARINA TACHE	2022O00039	216,00	0,00	1
08/02/2022	2022O00040 - CERTIFICAT ME FREDERIQUE JANAND	2022O00040	300,00	0,00	1
09/02/2022	2022M00007 - MOBILIER CUISINE HAUT CEVN CHATILLON	2022M00007	72,00	0,00	1
09/02/2022	2022D00032 - M. 2021-44 - PANNEAUX DE SIGNALISTION	2022D00032	83 873,54	0,00	6
09/02/2022	2022D00033 - DISRIBUTEUR DE GEL SUR PIED - CDPEF	2022D00033	177,60	0,00	1
09/02/2022	2022D00060 - HOTTE CER ST SAULGE	2022D00060	99,99	0,00	1
11/02/2022	2022M00008 - 2 TABLES PLIANTES ET 2 BANCS CER DORNES	2022M00008	248,74	0,00	1
11/02/2022	2022O00048 - 20 LICENCES MPSA GOUVERNEMENT	2022O00048	2 566,72	0,00	2
11/02/2022	2022D00034 - Marché public Tracteur chantier insertion Challuy	2022D00034	137 077,57	0,00	6
11/02/2022	2022D00035 - 5 poste ALCATEL 8019s	2022D00035	573,12	0,00	4
11/02/2022	2022D00062 - 3 DISQUES SSD	2022D00062	469,32	0,00	1
13/02/2022	2022D00058 - Matériel technique collège Donzy - TAILLE HAIE SUR	2022D00058	646,80	0,00	6
15/02/2022	2022D00037 - 2 ORIFLAMMES 4 ROLL UP + 100 BONNETS	2022D00037	705,60	0,00	6
15/02/2022	2022D00038 - TABLE JEU CHATEAU CHINON	2022D00038	2 966,09	0,00	10
16/02/2022	2022O00043 - Formations agent et assist fam Frais Déplacement 6	2022O00043	612,00	0,00	2
16/02/2022	2022O00044 - Paramétrage élus GFD, prestations complémentaires	2022O00044	1 836,00	0,00	2
16/02/2022	2022D00039 - Vente aux enchères 28/10/2021 lots 85, 86 et 87	2022D00039	712,00	0,00	0
16/02/2022	2022D00045 - achats disques SSD, jarretières, coupleurs RJ45	2022D00045	590,34	0,00	4
16/02/2022	2022D00041 - Acquisition d'une salle de secours mobile dans le	2022D00041	108,00	0,00	1
17/02/2022	2022M00002 - JOUETS BORDS DE LOIRE ET CHATEAU CHINON	2022M00002	0,00	0,00	10
17/02/2022	2022M00003 - JOUETS BORDS DE LOIRE ET CHATEAU CHINON	2022M00003	1 758,44	0,00	10
17/02/2022	2022O00045 - Mise à jour version système OXE suivant contrat SP	2022O00045	1 867,25	0,00	2
17/02/2022	2022D00046 - Achat otoscope + tensiomètre DOC 1417395 DU 31.01.	2022D00046	190,68	0,00	1
18/02/2022	2022M00004 - Vestiaire pour le CER Luzy	2022M00004	329,06	0,00	1
18/02/2022	2022D00047 - MANNEQUIN NOUVEAU-NE POUR PHYSIOTHERAPIE	2022D00047	114,00	0,00	1
18/02/2022	2022D00048 - Achat coussin pèse bébé FACTURE N° FC2022020116 DU	2022D00048	49,88	0,00	1
18/02/2022	2022D00049 - Achat Test de Moatti, test de Lang 1 FACTURE FA834	2022D00049	417,00	0,00	1
18/02/2022	2022D00050 - ACCESSOIRE DELL OPTIPLEX 780	2022D00050	540,05	0,00	4
18/02/2022	2022D00051 - Transmetteur HDMI HF	2022D00051	412,80	0,00	1
18/02/2022	2022D00052 - 2 stations d'accueil USB C multiports	2022D00052	147,68	0,00	1
23/02/2022	2022M00005 - STOCK - OFFRE D'ACCUEIL - SAMS LA CHARITE ET DECIZ	2022M00005	4 833,62	0,00	10
23/02/2022	2022M00006 - 6 FAUTEUILS DE BUREAU STOCK	2022M00006	1 822,32	0,00	10
23/02/2022	2022M00009 - MOBILIERS POUR CRL FL 138	2022M00009	1 825,81	0,00	10
24/02/2022	2022O00047 - Fourniture et maintenance d'un système intégré de	2022O00047	13 200,00	0,00	2
24/02/2022	2022D00056 - achat otoscope abaisse langue échelle monoyer NO e	2022D00056	1 516,17	0,00	6
24/02/2022	2022D00057 - 2022 - Installations générales agencements et amén	2022D00057	1 241 327,05	0,00	20
24/02/2022	2022D00061 - TRAFIC L1H1 - 128D10 - GD-427-EL	2022D00061	21 591,13	0,00	5
24/02/2022	2022D00083 - DISQUES SSD, souris, web cam, adaptateurs, hauts p	2022D00083	6 260,17	0,00	4
25/02/2022	2022D00059 - KIT CAISSES A OUTILS CRL	2022D00059	579,58	0,00	6
28/02/2022	2022D00064 - 15 ADAPTATEURS USB ET 1 CLAVIER APPLE MAGIC	2022D00064	329,99	0,00	1
28/02/2022	2022D00065 - 15 ADAPTATEURS USB ET 1 CLAVIER APPLE MAGIC	2022D00065	119,85	0,00	1
28/02/2022	2022D00066 - 2 chariots pour Bibliothèque - F L 92	2022D00066	5 640,00	0,00	6

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
28/02/2022	2022D00068 - Plaforme mobile pour Bibliothèque - FL 85	2022D00068	567,00	0,00	6
01/03/2022	2022I00004 - 2022 - Tous collèges réseaux divers	2022I00004	29 346,94	0,00	20
01/03/2022	2022D00088 - 2 STATIONS DE TRAVAIL DELL PRECISION 3560	2022D00088	1 364,63	0,00	4
02/03/2022	2022D00188 - ACHAT SERVEURS ADMIN ML30	2022D00188	6 564,36	0,00	4
04/03/2022	2022M00010 - 1 PORTEMANTEAUX ET 1 NETTOYEUR DE BOTTES - CEVN CH	2022M00010	360,24	0,00	1
04/03/2022	2022O00051 - SUBVENTION REFECTION TOITURE COLLEGE LES CHAMPS	2022O00051	10 130,70	0,00	19
04/03/2022	2022D00070 - Acquisition d'une salle de secours mobile dans le	2022D00070	0,00	0,00	4
04/03/2022	2022D00071 - Acquisition d'une salle de secours mobile PCA lot	2022D00071	114 868,80	0,00	4
07/03/2022	2022F00003 - appel à projet jardin - collège Imphy suivant devi	2022F00003	187,00	0,00	15
07/03/2022	2022D00072 - Achat test de Moatti, test de Lang 1	2022D00072	496,01	0,00	1
07/03/2022	2022D00073 - COFFRET TEST DE MOATTI	2022D00073	84,90	0,00	1
07/03/2022	2022D00074 - appel à projet jardin - collège Imphy suivant devi	2022D00074	145,60	0,00	1
07/03/2022	2022D00075 - Achat tensiomètre DOC 1416550 DU 31.12.2021	2022D00075	98,39	0,00	1
07/03/2022	2022D00076 - ACHAT SAMSUNG TABLETTE ME JULIEN	2022D00076	743,48	0,00	4
08/03/2022	2022M00018 - MOBILIERS POUR CRL - FL 137	2022M00018	6 224,40	0,00	10
08/03/2022	2022O00052 - Licence fixe FME Desktop professional MAINTENANCE	2022O00052	2 400,00	0,00	2
08/03/2022	2022O00058 - LICENCE GEO POUR SIG	2022O00058	10 080,00	0,00	2
08/03/2022	2022D00077 - CITROEN C3 FEEL - 111D29 - GE-132-QM	2022D00077	12 976,22	0,00	5
08/03/2022	2022D00078 - 11 tablettes et 2 stations d'accueil USB C multipo	2022D00078	5 494,33	0,00	4
09/03/2022	2022D00079 - Achat pèse personne, toise FACTURE N° 5502220421 D	2022D00079	221,70	0,00	1
09/03/2022	2022D00080 - Achat toise mobile + mallette transport FACTURE N°	2022D00080	204,84	0,00	1
09/03/2022	2022D00081 - Achat mallette transport pèse bébé FACTURE N° 14182	2022D00081	72,35	0,00	1
09/03/2022	2022D00082 - Achat otoscope FACTURE N° 1418280 DU 28.02.2022	2022D00082	130,80	0,00	1
11/03/2022	2022D00084 - PDU BASIQUE EATON FLEX	2022D00084	126,86	0,00	1
14/03/2022	2022D00089 - 2 CLAVIERS APPLE MAGIC	2022D00089	276,59	0,00	1
14/03/2022	2022D00090 - 20 MONITEURS LED 34 INCURVES	2022D00090	9 988,64	0,00	4
16/03/2022	2022M00011 - 3 PORTEMANTEAUX POUR CER	2022M00011	448,68	0,00	1
16/03/2022	2022D00085 - Vente du 26 juin 2021	2022D00085	168,00	0,00	0
16/03/2022	2022D00086 - Achat boîtes de rangement FACTURE N° 0904164 DU 28	2022D00086	69,96	0,00	1
17/03/2022	2022D00178 - 2 ROBOTS COUPE COLLEGE IMPHY	2022D00178	468,00	0,00	1
17/03/2022	2022D00102 - 48 Casiers élèves collège Saint saulge	2022D00102	2 687,18	0,00	10
22/03/2022	2022D00091 - ENREGISTREUR DICTAPHONE OLYMPUS WS-852	2022D00091	53,15	0,00	1
22/03/2022	2022D00092 - 20 MONITEURS LED 34"21/9 MULTIMEDIA	2022D00092	9 988,64	0,00	4
23/03/2022	2022D00093 - 2 CLAVIERS APPLE MAGIC+40 DISQUES DUR INTERNE	2022D00093	1 341,66	0,00	4
24/03/2022	2022D00186 - 3 SERVEURS PEDAGOGIQUES COLLEGES 2021	2022D00186	10 455,18	0,00	4
24/03/2022	2022M00013 - VITRINE D AFFICHAGE pour CER VAUZELLES	2022M00013	258,11	0,00	1
24/03/2022	2022M00016 - ETENDOIRS A LINGE CEVN	2022M00016	35,12	0,00	1
24/03/2022	2022O00064 - CERTIFICATS SSL/TLS pour 4 ans	2022O00064	1 857,60	0,00	2
24/03/2022	2022O00065 - SIGB Mutualisé, phase 1.1	2022O00065	840,00	0,00	2
24/03/2022	2022D00096 - facture bobines PLA	2022D00096	189,05	0,00	1
24/03/2022	2022D00097 - ACHAT TELEPHONE PORTABLE FACTURE - AVOIR PERIODE	2022D00097	5 258,40	0,00	4
24/03/2022	2022D00098 - Commande mobilier Donzy	2022D00098	1 422,96	0,00	10
24/03/2022	2022D00099 - ASPIRATEUR CEVN CHATILLON	2022D00099	175,43	0,00	1
25/03/2022	2022D00100 - ACHAT CAFETIERE 150322	2022D00100	289,96	0,00	1
25/03/2022	2022D00101 - CHARIOT DE MENAGE CEVN CHATILLON	2022D00101	88,33	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
27/03/2022	2022D00490 - 30 DEFIBRILLATEURS	2022D00490	32 022,00	0,00	6
30/03/2022	2022M00021 - MOBILIERS POUR CRL	2022M00021	8 038,08	0,00	10
30/03/2022	2022D00127 - Onduleur Eaton et adaptateur IEC	2022D00127	563,35	0,00	4
31/03/2022	2022D00128 - INSTALLATION D'UNE IPMG AU COLLEGE DE MOULINS ENGI	2022D00128	13 424,83	0,00	4
01/04/2022	2022D00273 - Matériel ménage collège Chateau-Chinon	2022D00273	1 622,66	0,00	6
01/04/2022	2022D00274 - Matériel ménage collège Fourchambault	2022D00274	2 220,54	0,00	6
01/04/2022	2022D00275 - Matériel ménage collège A.Billaud Nevers	2022D00275	2 440,15	0,00	6
01/04/2022	2022D00276 - Matériel ménage collège Imphy	2022D00276	1 254,58	0,00	6
01/04/2022	2022D00277 - Matériel ménage collège Donzy	2022D00277	2 220,54	0,00	6
01/04/2022	2022D00278 - Matériel ménage collège Moulins Engilbert	2022D00278	219,61	0,00	1
01/04/2022	2022D00279 - Matériel ménage collège Clamecy	2022D00279	2 009,69	0,00	6
01/04/2022	2022D00280 - Matériel ménage collège Decize	2022D00280	2 761,43	0,00	6
01/04/2022	2022D00282 - Matériel ménage collège Luzuy	2022D00282	584,51	0,00	6
01/04/2022	2022D00285 - Matériel ménage collègeV.Hugo Nevers	2022D00285	1 562,04	0,00	6
01/04/2022	2022D00286 - Matériel ménage collège Pouilly sur Loire	2022D00286	2 532,17	0,00	6
01/04/2022	2022D00287 - Matériel ménage collège Premery	2022D00287	2 220,54	0,00	6
01/04/2022	2022D00288 - Matériel ménage collège St Saulge	2022D00288	2 220,54	0,00	6
01/04/2022	2022D00289 - Matériel ménage collège Guerigny	2022D00289	3 148,45	0,00	6
01/04/2022	2022D00290 - Commande 1 autolaveuse Génie B collège des Courlis	2022D00290	2 220,54	0,00	6
01/04/2022	2022D00291 - Matériel ménage collège St Pierre le Moutier	2022D00291	219,61	0,00	1
01/04/2022	2022D00292 - Matériel ménage collège Corbigny	2022D00292	1 622,66	0,00	6
01/04/2022	2022D00293 - Matériel ménage collège Lormes	2022D00293	1 224,83	0,00	6
01/04/2022	2022D00103 - CONFECTION SYSTEME CONTROLE DISPOSITIF AUTOSURVEIL	2022D00103	1 176,00	0,00	6
01/04/2022	2022D00104 - CHARIOT PREPARATEUR DE COMMANDES - CRL	2022D00104	318,00	0,00	1
04/04/2022	2022M00012 - MOBILIERS DGA SCS	2022M00012	139,99	0,00	1
04/04/2022	2022D00105 - 1 RODE VLOGGER UNIVERSAL KIT 1 CULMANN PRIMAX 380	2022D00105	259,00	0,00	1
05/04/2022	2022M00014 - PORTANT + CINTRES CEVN CHATILLON	2022M00014	262,50	0,00	1
05/04/2022	2022O00069 - CERTIFICAT DE SIGNATURE M.LADRET HUBERT	2022O00069	216,00	0,00	1
05/04/2022	2022O00070 - CERTIFICAT DE SIGNATURE ME BUCHTER JOHANNA	2022O00070	300,00	0,00	1
05/04/2022	2022O00071 - CERTIFICAT DE SIGNATURE ME.TACHON SAVANNAH	2022O00071	216,00	0,00	1
05/04/2022	2022O00072 - Evolution application airs Delib + FORMATION GROUP	2022O00072	8 760,00	0,00	2
05/04/2022	2022D00106 - 80 PC portables DELL 15,6" prog FEDER	2022D00106	2 916,70	0,00	4
05/04/2022	2022D00107 - 2 CLAVIERS APPLE MAGIC+40 DISQUES DUR INTERNE	2022D00107	18,36	0,00	1
06/04/2022	2022D00108 - Achat pèse bébé	2022D00108	78,60	0,00	1
06/04/2022	2022D00109 - Achat doppluer, cardiotocographe FACTURE N° 22F004	2022D00109	1 668,00	0,00	6
07/04/2022	2022D00110 - PLATEFORME WHEELYS AUTOSTABLE 3 MARCHES COLLEGE BI	2022D00110	930,35	0,00	6
07/04/2022	2022D00111 - tour à bois et accessoires	2022D00111	0,00	0,00	4
07/04/2022	2022D00112 - PLATE FORME ALU 5 MARCHES S/ROULETTES COLLEGE CERC	2022D00112	1 232,23	0,00	6
07/04/2022	2022D00113 - Matériel plateforme collège Clamecy - BANDEAU ASSE	2022D00113	992,53	0,00	6
07/04/2022	2022D00115 - tour à bois et accessoires	2022D00115	1 792,60	0,00	4
08/04/2022	2022D00116 - 4 LECTEURS KAPELSE ES KAP AD PRESCRIPTEUR - lecteu	2022D00116	2 587,20	0,00	4
11/04/2022	2022O00096 - Licence ZOOM et TEAM WIEWER	2022O00096	5 544,00	0,00	2

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
12/04/2022	2022D00375 - ARMOIRES POUR MUSEES	2022D00375	209,60	0,00	1
12/04/2022	2022M00017 - CHAISES STOCK ET SITE LA CHARITE	2022M00017	1 243,18	0,00	10
12/04/2022	2022D00117 - ACHAT DE REPETEURS WIFI	2022D00117	684,18	0,00	4
13/04/2022	2022M00019 - MOBILIER DE VIE F4 4EME ETAGE LAMARTINE	2022M00019	1 014,40	0,00	10
13/04/2022	2022D00122 - Commande urgente capteurs CO2 pour les collèges Ni	2022D00122	22 752,00	0,00	6
13/04/2022	2022D00129 - FLAMMES VOILE POLYESTER DEPARTEMENT	2022D00129	172,80	0,00	1
13/04/2022	2022D00118 - cloneur effaceur	2022D00118	1 261,01	0,00	1
13/04/2022	2022D00119 - commande accessoires pour Ri D3E	2022D00119	8 400,89	0,00	1
13/04/2022	2022D00120 - Acquisition d'une salle de secours mobile PCA lot	2022D00120	270 835,20	0,00	4
13/04/2022	2022D00121 - TREPIED AJUSTABLE ET ANNEAU LED AGFA PHOTO AR 11X	2022D00121	47,50	0,00	1
14/04/2022	2022D00123 - mallette de transport no 79401424 du 11 mars 22	2022D00123	65,99	0,00	1
14/04/2022	2022D00124 - Dépôt par un fournisseur d'une facture F22044196 d	2022D00124	139,58	0,00	1
15/04/2022	2022O00091 - Migration Hygie vers version Web-Horus	2022O00091	23 202,00	0,00	2
19/04/2022	2022D00149 - Barettes RAM collège de Lormes	2022D00149	241,09	0,00	1
21/04/2022	2022D00125 - Boite en polypropylene musée	2022D00125	708,00	0,00	6
22/04/2022	2022D00148 - NAPPES POUR ORANGERIE	2022D00148	3 773,69	0,00	6
25/04/2022	2022D00130 - Vente aux enchères du 4 avril 2022 lots 101 et 102	2022D00130	49,60	0,00	0
26/04/2022	2022M00028 - 1 BUREAU - F L 164	2022M00028	988,56	0,00	10
26/04/2022	2022D00131 - commande matériels pour Ri D3E	2022D00131	1 840,15	0,00	1
26/04/2022	2022D00132 - commande matériels Ri D3E	2022D00132	453,76	0,00	1
27/04/2022	2022M00020 - VESTIAIRES INDUSTRIE SALISSANTE - CER CORBIGNY	2022M00020	2 053,01	0,00	10
27/04/2022	2022D00133 - commande accessoires pour Ri D3E	2022D00133	35,95	0,00	1
27/04/2022	2022D00134 - Achat tensiometre, stethoscope 31.03.2022 DOC 1419	2022D00134	144,48	0,00	1
27/04/2022	2022D00135 - coffret outils combiné bois fablab marault	2022D00135	219,42	0,00	1
27/04/2022	2022D00136 - commande accessoires pour Ri D3E	2022D00136	75,96	0,00	1
27/04/2022	2022D00137 - coffret tournevis	2022D00137	139,58	0,00	1
28/04/2022	2022D00177 - COMPRESSEUR AIR JETCO 50L	2022D00177	262,87	0,00	1
28/04/2022	2022D00143 - Matériel de cuisine collège de Dornes - BATTEUR ME	2022D00143	664,64	0,00	6
28/04/2022	2022D00144 - Matériel cuisine collège Fourchambault - CHARIOT S	2022D00144	593,64	0,00	6
28/04/2022	2022D00145 - Matériel de cuisine collège A. Billaut Nevers - BL	2022D00145	534,11	0,00	6
28/04/2022	2022D00146 - Matériel cuisine collège Fourchambault - CHARIOT S	2022D00146	1 709,11	0,00	6
29/04/2022	2022D00175 - 4 cartouches pour baie de sauvegardes	2022D00175	2 599,64	0,00	4
29/04/2022	2022D00201 - Chemises de conservation	2022D00201	3 534,30	0,00	6
29/04/2022	2022O00104 - SUBVENTION DRAC 2022- NUMERISATION FONDS D'ARCHIVE	2022O00104	5 000,00	0,00	6
29/04/2022	2022D00138 - Matériel ARTICONA pour PC collèges, adaptateurs	2022D00138	2 988,90	0,00	4
29/04/2022	2022D00147 - Matériel de cuisine collège Lormes - BLOC MOTEUR D	2022D00147	534,11	0,00	6
01/05/2022	2022D00171 - CAMION PORTEUR 163D19 - GF-963-YB	2022D00171	95 435,34	0,00	8
01/05/2022	2022D00142 - MACHINE A PEINTURE AXIMUM 221D08	2022D00142	12 251,70	0,00	5
02/05/2022	2022D00160 - Matériel cuisine collège St Saulge - PLATEAU POLY	2022D00160	2 002,08	0,00	6
02/05/2022	2022O00127 - PRODUCT CONSULTING INSTALLATION GW 6.17	2022O00127	2 250,00	0,00	2
03/05/2022	2022D00166 - Matériel cuisine collège Fourchambault - PELE-POMM	2022D00166	1 499,18	0,00	6
03/05/2022	2022D00167 - Matériel cuisine collège Fourchambault - CHARIOT P	2022D00167	656,64	0,00	6
03/05/2022	2022D00168 - Matériel de cuisine collège des Courlis à Nevers -	2022D00168	664,64	0,00	6
03/05/2022	2022D00229 - 130 PC pour collèges	2022D00229	84 693,07	0,00	4
03/05/2022	2022D00295 - Matériel ménage collège Varennes Vauzelles	2022D00295	2 402,99	0,00	6
03/05/2022	2022O00089 - CERTIFICAT DE SIGNATURE ME NATHALIE ROUX	2022O00089	300,00	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
03/05/2022	2022D00140 - commande accessoires pour Ri D3E	2022D00140	589,01	0,00	1
04/05/2022	2022D00157 - APPAREIL PHOTO NIKON D850NU	2022D00157	3 078,00	0,00	6
04/05/2022	2022D00164 - TROTINETTE ELECTRIQUE GARAGE	2022D00164	949,01	0,00	5
04/05/2022	2022D00141 - Achat chaise haute enfant FACTURE 2022-4809-IX7221	2022D00141	161,68	0,00	1
05/05/2022	2022D00170 - Matriel de cuisine collège Montsauche les Settons	2022D00170	910,81	0,00	6
05/05/2022	2022M00027 - VESTIAIRES INDUSTRIE SALISSANTE - CEVN	2022M00027	3 210,32	0,00	10
05/05/2022	2022O00088 - WIKIT licence + prestation	2022O00088	18 639,31	0,00	2
06/05/2022	2022D00281 - Matériel ménage collège Les Loges Nevers	2022D00281	1 264,22	0,00	6
06/05/2022	2022D00294 - Matériel ménage collège Saint Amand en Puisaye	2022D00294	723,34	0,00	6
09/05/2022	2022D00172 - 48 CASIERS ELEVES COLLEGE SAINT-BENIN-D'AZY	2022D00172	6 186,67	0,00	10
09/05/2022	2022D00173 - Materiel de cuisine A. Billaut Nevers - CUTTER DE	2022D00173	2 182,50	0,00	6
09/05/2022	2022D00174 - Matériel de cuisine collège de St Saulge - CUTTER	2022D00174	1 687,80	0,00	6
09/05/2022	2022O00090 - SIS MARCHE, Migration V8 en mode Internalisé	2022O00090	11 880,00	0,00	2
10/05/2022	2022F00006 - arbres et arbustes jardin collège Courlis	2022F00006	53,34	0,00	15
11/05/2022	2022D00154 - Achat test de Moatti, Test de Lang 1 FACTURE N° FA	2022D00154	247,99	0,00	1
11/05/2022	2022D00155 - 1 PESE PERSONNE	2022D00155	63,00	0,00	1
11/05/2022	2022D00156 - Achat matériel médical	2022D00156	735,37	0,00	6
11/05/2022	2022D00176 - 30 ADAPTEURS HDMI VERS VGA + 1 CABLE CONNEXION H	2022D00176	250,34	0,00	1
12/05/2022	2022D00296 - Matériel ménage collège Montsauche les Settons	2022D00296	4 652,99	0,00	6
12/05/2022	2022D00297 - Matériel ménage collège St Benin d'Azy	2022D00297	2 102,93	0,00	6
12/05/2022	2022O00093 - Système intégré de gestion de bibliothèque et ses	2022O00093	2 772,00	0,00	2
15/05/2022	2022O00108 - ASSISTANCE A MAITRISE D OUVRAGE - GED MDPH	2022O00108	31 320,00	0,00	2
16/05/2022	2022D00217 - TELEVISEUR 65 +TELECOMMANDE+ADAPTEUR HDMI VERS V	2022D00217	810,01	0,00	6
16/05/2022	2022O00084 - CPER- ACOMPTE N°1 SUITE JUSTIFICATION DEPENSES AU	2022O00084	1 183 788,53	0,00	13
16/05/2022	2022O00085 - CMCC-DRAC AVANCE SUBVENTION CITE MUSEAL	2022O00085	277 470,72	0,00	13
16/05/2022	2022O00087 - INTERNAT D EXCELLENCE FEVRIER 2022	2022O00087	245 000,00	0,00	20
17/05/2022	2022D00169 - GUERIDON EN INOX	2022D00169	462,72	0,00	1
18/05/2022	2022D00181 - Kit douchettes filaire OPTICON et kit Quickscan	2022D00181	1 836,00	0,00	4
19/05/2022	2022D00271 - TOND THERMIQ. VL50TH 48CM. POUR COLLEGE POUILLY SU	2022D00271	535,00	0,00	6
23/05/2022	2022D00180 - REFRIGERATEUR 300 LITRES MAISON ECLUSIERE	2022D00180	399,99	0,00	1
23/05/2022	2022D00207 - MATERIEL CLAVIER SOURIS CASQUES	2022D00207	327,79	0,00	1
24/05/2022	2022D00185 - AUDIOPHONY ENCEINTE CR12A-COMBO Sono portable	2022D00185	948,00	0,00	4
24/05/2022	2022D00196 - 50 CASQUES TELEPHONIQUES	2022D00196	4 160,70	0,00	4
24/05/2022	2022D00204 - Numérisation presse et océrisation de documents d'	2022D00204	1 475,83	0,00	6
24/05/2022	2022D00205 - Numérisation cadastre	2022D00205	133,92	0,00	1
24/05/2022	2022D00206 - Numérisation état civil	2022D00206	1 065,74	0,00	6
30/05/2022	2022D00216 - Perforateur collège Pouilly sur Loire	2022D00216	474,32	0,00	1
30/05/2022	2022O00103 - 20 LICENCES MICROSOFT OFFICE	2022O00103	2 082,00	0,00	2
30/05/2022	2022O00105 - MISE EN ORDRE DE MARCHE LOT N°2 - INTRANET CD58 30	2022O00105	7 770,73	0,00	2
30/05/2022	2022O00106 - MISE EN ORDRE DE MARCHE - INTRANET CD58 - Livrais	2022O00106	48 382,37	0,00	2
31/05/2022	2022O00095 - REFECTIOEN MENUISERIE COLLEGE 2 RIVIERES MOULIN EN	2022O00095	33 963,60	0,00	12
01/06/2022	2022D00182 - DETECTEUR PORTABLE MULTIGAZ	2022D00182	554,40	0,00	6

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
01/06/2022	2022D00183 - Achat baignoire + support	2022D00183	125,97	0,00	1
01/06/2022	2022D00184 - TEST DE LANG I	2022D00184	169,00	0,00	1
01/06/2022	2022D00190 - CRIC HYDRO-PNEUMATIQUE PLIABLE - OUTL522	2022D00190	1 544,69	0,00	6
01/06/2022	2022D00191 - BOOSTER DEMARREUR AUTONOME SPARTPACK - OUTD510	2022D00191	1 558,80	0,00	6
01/06/2022	2022D00197 - DEBROUSSAILLEUSE+SOUFFLEUR	2022D00197	2 022,00	0,00	6
01/06/2022	2022M00032 - CANAPE TN DECIZE	2022M00032	219,99	0,00	1
02/06/2022	2022D00187 - Fourniture de signalisation de police -liaison Neg	2022D00187	28 273,41	0,00	6
02/06/2022	2022D00213 - 60 moniteurs LED 22,5" pour élèves collèges	2022D00213	9 183,10	0,00	4
03/06/2022	2022D00189 - REMPLACEMENT ENREGISTREUR OCTOPUS	2022D00189	1 858,74	0,00	6
03/06/2022	2022D00225 - Fourniture perforateur et scie circulaire	2022D00225	1 004,83	0,00	6
07/06/2022	2022M00034 - 10 TABLEAUX STOCK CRL	2022M00034	588,82	0,00	10
07/06/2022	2022O00107 - CERTIFICAT DE SIGNATURE MR CYRIL GODOT	2022O00107	300,00	0,00	1
08/06/2022	2022D00224 - Matériel technologie Collège Adam Billaut Nevers	2022D00224	1 978,80	0,00	6
09/06/2022	2022M00035 - 18 FAUTEUILS - STOCK CRL	2022M00035	5 579,95	0,00	10
10/06/2022	2022D00202 - DECOUPEUSE THERMIQUE HUSQ 770 / DISQUES	2022D00202	1 188,00	0,00	6
10/06/2022	2022D00203 - DUMAS COLINOT -S1 - CHARGEUR DEMARREUR STARTIUM 68	2022D00203	780,00	0,00	6
10/06/2022	2022D00208 - ENTREPRISE DUBUIS - S1 - TRONCONNEUSE ECHO CS 501	2022D00208	699,00	0,00	6
10/06/2022	2022D00219 - SEAGATE BARRACUDA SATA + BOITIER DE RANGEMENT	2022D00219	329,47	0,00	1
10/06/2022	2022D00222 - 2 ADAPTATEURS WE	2022D00222	1 206,99	0,00	6
10/06/2022	2022D00232 - VIDEOPROJECTEUR+20 MONITEURS+8SOURIS VERTICALE+10	2022D00232	10 605,22	0,00	4
10/06/2022	2022D00237 - POMPE A GRAISSE ELECTRIQUE	2022D00237	178,80	0,00	1
13/06/2022	2022D00220 - CUSINIERE CER MOULINS-ENGILBERT	2022D00220	349,99	0,00	1
13/06/2022	2022M00036 - BUREAU Mme VERGER - SAMS DECIZE - FIPHP	2022M00036	988,56	0,00	10
15/06/2022	2022D00209 - Achat pése bébé	2022D00209	142,20	0,00	1
15/06/2022	2022D00210 - Achat otoscope	2022D00210	136,80	0,00	1
15/06/2022	2022D00211 - Achat lunettes de dépistage	2022D00211	51,68	0,00	1
15/06/2022	2022D00223 - TRENOIS DESCAMPS - S1 - VAISE TALKIES WALKIES	2022D00223	284,35	0,00	1
15/06/2022	2022D00272 - 25 VENTILATEURS SUR TABLE	2022D00272	699,65	0,00	1
17/06/2022	2022D00228 - 7 SOLUTIONS NAS SYNOLOGY POUR COLLEGES	2022D00228	2 705,24	0,00	4
20/06/2022	2022D00227 - FEELWORLD PROMPTEUR TP2A	2022D00227	142,80	0,00	1
20/06/2022	2022M00038 - MOBILIER BUREAUX DDT/DECIZE/VAUBAN/NTM/DGS/STOCK	2022M00038	6 298,19	0,00	10
21/06/2022	2022D00251 - Mobilier collège de Lormes	2022D00251	1 599,89	0,00	10
21/06/2022	2022D00252 - Mobilier collège Dornes	2022D00252	7 095,24	0,00	10
21/06/2022	2022D00253 - Mobilier collège Pouilly	2022D00253	777,79	0,00	10
21/06/2022	2022D00254 - Mobilier collège Fourchambault	2022D00254	1 928,54	0,00	10
21/06/2022	2022D00255 - Complément mobilier collège St Benin d'Azy	2022D00255	112,64	0,00	1
21/06/2022	2022D00256 - Mobilier collège Montsauche les Settons	2022D00256	1 299,40	0,00	10
21/06/2022	2022D00257 - Complément mobilier collège St Benin d'Azy	2022D00257	601,15	0,00	10
21/06/2022	2022D00309 - Achat machine mise sous pli	2022D00309	11 916,00	0,00	6
22/06/2022	2022D00215 - Achat cardiocytographe	2022D00215	1 595,00	0,00	6
24/06/2022	2022D00267 - 1 ICY BOX IB-DK4040-CPD USB TYPE C	2022D00267	88,90	0,00	1
29/06/2022	2022D00233 - MICRO ONDES SAMS COSNE	2022D00233	119,99	0,00	1
30/06/2022	2022D00236 - 10 TELEPHONES MOBILES	2022D00236	1 596,00	0,00	4

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
30/06/2022	2022D00249 - Boîtes de conservation	2022D00249	16 607,02	0,00	6
30/06/2022	2022D00250 - CONGELATEUR POUR ORANGERIE - F . L . 212	2022D00250	549,99	0,00	6
30/06/2022	2022D00306 - ELAGUEUSE	2022D00306	664,99	0,00	6
30/06/2022	2022M00037 - FAUTEUIL M GRAVIERE - VAUBAN	2022M00037	352,80	0,00	1
30/06/2022	2022O00126 - Acquisition module GEO API pour le SIG	2022O00126	6 960,00	0,00	2
01/07/2022	2022D00218 - commande matériels SAN	2022D00218	1 135,00	0,00	1
01/07/2022	2022O00116 - LICENCES TEAMVIEWER COLLEGES	2022O00116	4 326,31	0,00	2
04/07/2022	2022D00221 - collège Les Courlis - Equipement suivant devis n°	2022D00221	200,10	0,00	1
04/07/2022	2022O00112 - LICENCE COREL DRAW - standart 2021	2022O00112	295,83	0,00	1
04/07/2022	2022O00113 - 3 LICENCES COREL DRAW - studio ultimate 2022	2022O00113	52,49	0,00	1
04/07/2022	2022O00114 - REGUL REGIE - LICENCE COREL DRAW - studio pro 2022	2022O00114	122,48	0,00	1
04/07/2022	2022O00115 - REGUL REGIE - 3 LICENCES AFFINITY Designer Publish	2022O00115	164,97	0,00	1
04/07/2022	2019D00340 - Dépoussiérage de documents patrimoniaux	2019D00340	60 449,43	0,00	0
04/07/2022	2019D00391 - Restauration Oasis	2019D00391	20 596,20	0,00	0
04/07/2022	2020B00007 - TRAITEMENT AIR FERME MARAULT	2020B00007	90 810,30	0,00	15
04/07/2022	2020B00011 - BC 29 REVISION REALISATION RESEAU EAU LA BOUINAUDE	2020B00011	630,59	0,00	15
04/07/2022	2020D00233 - Restauration de la base du palmier	2020D00233	60 245,00	0,00	0
04/07/2022	2021B00040 - INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION SUR LE SITE DES U	2021B00040	9 316,50	0,00	15
04/07/2022	2021B00048 - CHATILLON - CEVN REFECTION COUVERTURES	2021B00048	531 462,14	0,00	15
04/07/2022	2021D00078 - Restauration de deux documents iconographiques co	2021D00078	172,80	0,00	0
04/07/2022	2021D00079 - Restauration de registres	2021D00079	57 976,80	0,00	0
04/07/2022	2021D00090 - OLIVIER OMNES - Restauration boutre	2021D00090	480,00	0,00	0
04/07/2022	2021D00314 - Décontamination de documents d'archives	2021D00314	778,80	0,00	0
04/07/2022	2021D00431 - Reliure d'ouvrages et de périodiques	2021D00431	3 002,88	0,00	0
04/07/2022	2021F00004 - Fourniture panneaux	2021F00004	12 810,55	0,00	20
04/07/2022	2021R00001 - 2021 REPARATIONS OUVRAGES D ART	2021R00001	1 164 380,81	0,00	20
04/07/2022	2021R00002 - 2021 RESEAUX DE VOIRIE EN COURS	2021R00002	5 561 593,36	0,00	0
04/07/2022	2021R00004 - H-TUBE Tube et Tête d'Aqueduc Secteur 2	2021R00004	3 509,14	0,00	0
04/07/2022	2021R00005 - Tourlier SARL- BC selon Devis DV3199 Secteur 2	2021R00005	2 670,95	0,00	0
04/07/2022	2022F00001 - matériel divers suivant devis V55398 - SEF BARILLE	2022F00001	63,40	0,00	20
04/07/2022	2022I00006 - Travaux câblage collège de SAINT-BENIN-D'AZY	2022I00006	713,11	0,00	20
04/07/2022	2022I00008 - Travaux câblage collège de CERCY-LA-TOUR - SALLE D	2022I00008	794,92	0,00	20
04/07/2022	2022I00009 - Travaux câblage collège de PREMERY - SALLE DES PRO	2022I00009	2 051,45	0,00	20
04/07/2022	2022I00010 - Travaux câblage collège Claude Tillier à COSNE-SUR	2022I00010	2 016,40	0,00	20
04/07/2022	2022I00011 - Travaux câblage collège de VARENNES-VAUZELLES	2022I00011	817,19	0,00	20
05/07/2022	2022D00226 - commande matériels SAN	2022D00226	276,54	0,00	1
06/07/2022	2022D00230 - DIVISEUR DE DEBIT POUR PELLE 171D02 - DEVIS CM3298	2022D00230	13 832,16	0,00	6
06/07/2022	2022D00268 - PC portable HP Probook pour le Président	2022D00268	636,53	0,00	4
06/07/2022	2022D00284 - ACQUISITION LECTEURS eTsmile Desfire	2022D00284	49 932,00	0,00	4
06/07/2022	2022O00132 - MIGRATION BUSINESS OBJECT	2022O00132	7 860,00	0,00	2
07/07/2022	2022D00231 - commande boitiers streaming	2022D00231	1 233,05	0,00	4
07/07/2022	2022D00270 - MICROPHONE CANON RODE NTG4 +	2022D00270	309,00	0,00	1
08/07/2022	2022D00234 - KIT LAIT DE CHAUX - 148D01	2022D00234	37 546,99	0,00	5
08/07/2022	2022D00235 - KIT LAIT DE CHAUX - 148D02	2022D00235	37 546,99	0,00	5
11/07/2022	2022D00238 - COFFRET TEST DE MOATTI	2022D00238	84,90	0,00	1
11/07/2022	2022D00239 - Achat balance digitale	2022D00239	47,70	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
11/07/2022	2022D00240 - Achat jouets Centre de planification familiale	2022D00240	653,27	0,00	6
11/07/2022	2022D00241 - TEST DE LANG I ET COFFRET TEST DE MOATTI	2022D00241	247,99	0,00	1
11/07/2022	2022D00242 - Achat tensiomètre	2022D00242	80,40	0,00	1
11/07/2022	2022D00243 - Achat 2 otoscopes	2022D00243	273,60	0,00	1
11/07/2022	2022D00244 - Achat marteau reflexe, stéthoscope, thermomètre...	2022D00244	482,87	0,00	1
11/07/2022	2022D00245 - Achat thermomètre électronique	2022D00245	11,28	0,00	1
11/07/2022	2022D00246 - Achat toise mobile démontable	2022D00246	160,43	0,00	1
11/07/2022	2022D00247 - Achat otoscope, tensiomètre	2022D00247	136,80	0,00	1
11/07/2022	2022D00351 - TNI Speechi 94" + vidéoprojecteur optoma	2022D00351	1 977,35	0,00	6
11/07/2022	2021O00080 - DIAGNOSTIC PHYTO RD01	2021O00080	4 704,09	0,00	5
11/07/2022	2021O00115 - INSPECTIONS DETAILLEES D OA - MARCHE 2020-35	2021O00115	55 417,42	0,00	5
11/07/2022	2021O00127 - AQUEDUC DE MARGNY - INSPECTION AVEC DRONE	2021O00127	4 200,00	0,00	5
11/07/2022	2021O00134 - INSPECTIONS DETAILLEES SUBAQUATIQUES	2021O00134	67 021,63	0,00	5
11/07/2022	2021O00144 - BARRAGE ECLUSE FLEURY - BICHES	2021O00144	3 480,00	0,00	5
11/07/2022	2021O00178 - Etudes et suivis de la faune sur 3 ens - F119.2021	2021O00178	16 240,00	0,00	5
12/07/2022	2022D00248 - Rideaux spéc classement feu salle de sciences coll	2022D00248	1 804,92	0,00	6
12/07/2022	2022D00298 - 8 VIDEOPROJECTEURS EPSON-COLLEGES	2022D00298	2 184,77	0,00	4
12/07/2022	2022D00299 - 80 PC portables DELL 15,6" prog FEDER	2022D00299	65 846,87	0,00	4
12/07/2022	2022M00045 - 2 TABLES MODULAIRES DEMI-ROND	2022M00045	440,35	0,00	1
13/07/2022	2022D00283 - Commande casiers élèves collège Lormes	2022D00283	4 866,66	0,00	10
13/07/2022	2022M00044 - MOBILIER POUR STOCK (4 LAMPES 2 PORTEMANTEAUX 4 R	2022M00044	440,69	0,00	1
13/07/2022	2022O00117 - Part "Personnel" 2022 arriéré investissement collè	2022O00117	32 910,00	0,00	30
13/07/2022	2022O00118 - Part "Personnel" 2022 arriéré investissement collè	2022O00118	4 035,00	0,00	30
13/07/2022	2022O00119 - Part "Personnel" 2022 arriéré investissement collè	2022O00119	4 415,00	0,00	30
13/07/2022	2022O00120 - Part "Personnel" 2022 arriéré investissement collè	2022O00120	8 640,00	0,00	30
13/07/2022	2019B00014 - Moulins Engilbert - Réfection menuiseries	2019B00014	329 295,66	0,00	15
13/07/2022	2020B00006 - 2020 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	2020B00006	1 167 382,72	0,00	15
13/07/2022	2021B00036 - collèges - Agencement et aménagement des bâtiments	2021B00036	14 162,03	0,00	15
13/07/2022	2021B00051 - 2021 - collèges - Installations générales, agencem	2021B00051	38 778,85	0,00	20
15/07/2022	2022D00364 - 5 SACS TUBES DE TRANSPORT - BIBILOTHEQUE	2022D00364	583,98	0,00	1
18/07/2022	2022D00258 - 1 AGITATEUR LAIT DE CHAUX - OUTD308	2022D00258	3 393,60	0,00	6
18/07/2022	2022D00259 - 1 AGITATEUR LAIT DE CHAUX - OUTD309	2022D00259	2 565,60	0,00	6
18/07/2022	2022D00260 - 1 AGITATEUR LAIT DE CHAUX - OUTD310	2022D00260	2 565,60	0,00	6
18/07/2022	2022D00308 - Achat, installation matériel de téléphonie CONSOLE	2022D00308	4 061,70	0,00	4
18/07/2022	2022D00320 - MICRO ONDE COMBI 28 L - SAMSUNG	2022D00320	219,99	0,00	1
18/07/2022	2022M00042 - FAUTEUILS ET TABLES PLEIN AIR TERRAIN NEUTRE DECIZ	2022M00042	386,10	0,00	1
18/07/2022	2022O00145 - 20 LICENCES IP SUR COEUR DE RESEAU OXE	2022O00145	1 883,50	0,00	1
19/07/2022	2022D00261 - commande matériels SAN	2022D00261	1 598,00	0,00	4
19/07/2022	2022D00262 - commande accessoires pour Ri D3E	2022D00262	77,38	0,00	1
19/07/2022	2022D00307 - projecteur +80 moniteurs+2 tablettes+adaptateur we	2022D00307	27 478,74	0,00	4
19/07/2022	2022O00122 - NAMING DE LA CITE MUSEALE DE C-CHINON	2022O00122	2 988,00	0,00	2
19/07/2022	2022O00143 - Sub. Etudes Activital Settons	2022O00143	20 000,00	0,00	6
20/07/2022	2022D00301 - ALABEURTHE Tête réciprocauteurE437670 et Perche Th	2022D00301	823,20	0,00	6
20/07/2022	2022D00302 - ALABEURTHE Tête réciprocauteurE437670 et Perche Th	2022D00302	681,60	0,00	6
20/07/2022	2022O00124 - ACOMPTE 2 - CITE MUSEALE CHATEAU CHINON	2022O00124	122 510,66	0,00	13
20/07/2022	2022O00125 - Dotation départementale d'équipement des collèges	2022O00125	1 271 856,00	0,00	9

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
20/07/2022	2022D00266 - PARTICIPATION CAPITAL - SCIC VIANDES DU NIVERNAIS	2022D00266	20 000,00	0,00	0
21/07/2022	2022D00303 - 2 DEBROUSSAILLEUSES STIHL + 2 TRONCONNEUSES STIHL	2022D00303	2 712,02	0,00	6
22/07/2022	2022O00146 - Solution FORMATION agents du CD58	2022O00146	36 400,44	0,00	2
22/07/2022	2022O00147 - Solution de gestion des entretiens professionnels	2022O00147	26 943,72	0,00	2
22/07/2022	2022O00149 - log NUANCE-DRAGON-PRO	2022O00149	1 257,14	0,00	2
25/07/2022	2022D00312 - IMPRIMANTE+CARTE SSD+TABLETTE+CLAVIER	2022D00312	9 077,27	0,00	1
25/07/2022	2022M00040 - TN LA CHARITE SUR LOIRE-table+rangement+canapé	2022M00040	905,48	0,00	10
26/07/2022	2022D00315 - OBJECTIFS SIGMA ART NIKON 35MM ET 85MM 1.4	2022D00315	1 938,00	0,00	6
26/07/2022	2022D00325 - 1 VIDEOPROJECTEUR	2022D00325	730,57	0,00	4
26/07/2022	2022D00335 - Boîtes de conservation	2022D00335	3 600,00	0,00	6
27/07/2022	2022D00316 - 12 CAMERAS VISIOCONFERENCES USB POLY STUDIO	2022D00316	11 394,61	0,00	6
01/08/2022	2022D00300 - ARNAUD FONTAINE MOTOCULTURE - S3 - NETTOYEUR HAUTE	2022D00300	3 793,71	0,00	6
01/08/2022	2022D00310 - M 2018-85 GYROLEDS-TRILEDS-PACK CC4 - COMMANDE 22	2022D00310	9 856,80	0,00	5
01/08/2022	2022D00327 - ENROULEUR AIR COMPRIME GARAGE	2022D00327	238,80	0,00	1
01/08/2022	2022O00135 - CMCC - SUBVENTION FRED ACOMPTE 1	2022O00135	207 456,61	0,00	13
02/08/2022	2022M00046 - 3 BUREAUX DGS ET ASSEMBLEES	2022M00046	456,98	0,00	1
03/08/2022	2022D00321 - 4 DESINSECTISEURS MUSEE DU COSTUME	2022D00321	164,59	0,00	1
03/08/2022	2022D00328 - 1 Videoprojecteur pour collège de Guéigny	2022D00328	1 154,59	0,00	4
04/08/2022	2022D00329 - APPAREIL PHOTO COMPACT KODAK	2022D00329	159,99	0,00	1
04/08/2022	2022D00354 - PANNEAU MAGNETIQUE EN INOX	2022D00354	239,26	0,00	1
05/08/2022	2022D00311 - BC ALABEURTHE devis NE00005465/11 S2 DORNES	2022D00311	441,60	0,00	1
05/08/2022	2022D00313 - EXPERT JARDIN Devis HC 1361/M et HC 1363/M - S1	2022D00313	605,00	0,00	6
05/08/2022	2022D00314 - EXPERT JARDIN Devis HC 1361/M et HC 1363/M - S1	2022D00314	700,00	0,00	6
05/08/2022	2022D00317 - VELO ELECTRIQUE LEADER FOX EXETER	2022D00317	2 899,00	0,00	5
08/08/2022	2022D00358 - SWITCHES	2022D00358	14 949,73	0,00	4
09/08/2022	2022D00319 - IVECO DAILY - 130D127 - GF-874-NS	2022D00319	47 960,42	0,00	8
09/08/2022	2022D00343 - 150 STATIONS D'ACCUEIL	2022D00343	7 790,83	0,00	6
10/08/2022	2022D00330 - REFRIGERATEUR 2 PORTES SAMS DECIZE	2022D00330	279,99	0,00	1
16/08/2022	2022D00332 - 3 LECTEURS DE TABLE EX-5427CK	2022D00332	993,60	0,00	1
17/08/2022	2022D00323 - Achat appareil de surveillance pour glycémie FEUIL	2022D00323	88,52	0,00	1
17/08/2022	2022D00324 - Achat stéthoscope	2022D00324	75,19	0,00	1
17/08/2022	2022D00342 - 20 SOURIS ERGONOMIQUES	2022D00342	2 323,56	0,00	6
18/08/2022	2022D00341 - 150 STATIONS D'ACCUEIL	2022D00341	1 391,22	0,00	6
18/08/2022	2022O00153 - 2000 licences MICROSOFT	2022O00153	180 647,34	0,00	2
22/08/2022	2022D00333 - 20 unités centrales HP PRODESK 405	2022D00333	11 432,96	0,00	4
26/08/2022	2022D00344 - Commande 36 disques 2 Tb pour baie VNX 5300	2022D00344	3 337,92	0,00	4
29/08/2022	2022D00334 - ARMOIRE IGNIFUGEE - SERVICE INFORMATIQUE	2022D00334	2 610,60	0,00	6
30/08/2022	2022M00047 - BANC VESTIAIRE POUR CER DONZY	2022M00047	2 599,94	0,00	10
31/08/2022	2022D00353 - achat téléphones mobiles 80 SAMSUNG A 13 + 2 Iphon	2022D00353	12 938,16	0,00	4
31/08/2022	2022D00466 - 15 Coques uniVERSE TAB ACTIVE 3 - PROJET NOMADEEC	2022D00466	6 798,00	0,00	4
31/08/2022	2022D00467 - 23 Accessoires Brodit - PROJET NOMADEEC	2022D00467	1 807,20	0,00	4
01/09/2022	2022D00345 - Achat et installation poste IP imprimerie départem	2022D00345	285,10	0,00	1
01/09/2022	2022D00357 - 100 TABLETTES SAMSUNG GALAXY POUR LE SDIS NOMADEEC	2022D00357	52 800,00	0,00	4
02/09/2022	2022D00401 - TRANS-GERBEUR COLLEGE DECIZE	2022D00401	8 315,29	0,00	6

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
12/09/2022	2022M00050 - MOBILIERS VESTIAIRES DONZY CER 12/09/2022	2022M00050	0,00	0,00	10
13/09/2022	2022D00346 - Vaccination - MAT MEDICAL no 137261 du 23/8/2022	2022D00346	159,80	0,00	1
13/09/2022	2022D00348 - COMMUTATEUR ETHERNET+MODULES+POINT D ACCE	2022D00348	2 062,64	0,00	4
13/09/2022	2022O00157 - CANAL PROGRAMME 2022 - ACOMPTE 30% SUBVENTION	2022O00157	300 000,00	0,00	20
	CONS				
14/09/2022	2022D00349 - MATERIEL CLAVIER SOURIS	2022D00349	122,27	0,00	1
15/09/2022	2022D00347 - COMPTEUR MULTI PIETONS/VELOS	2022D00347	6 030,00	0,00	6
19/09/2022	2022O00162 - Acquisition 300 licences JALIOS	2022O00162	16 049,66	0,00	2
20/09/2022	2022O00161 - COFINANCEMENT REGION BFC CHAINE DE LAVAGE CITE	2022O00161	151 872,00	0,00	4
	SCOLA				
22/09/2022	2022D00355 - SERVEUR DE SAUVEGARDE	2022D00355	15 924,00	0,00	4
23/09/2022	2022D00368 - Numerisation/océrisation presse	2022D00368	4 581,00	0,00	6
24/09/2022	2022D00431 - 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-722-MP	2022D00431	23 262,36	0,00	5
24/09/2022	2022D00432 - 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-553-PH	2022D00432	23 262,36	0,00	5
24/09/2022	2022D00433 - 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-713-MJ	2022D00433	23 262,36	0,00	5
24/09/2022	2022D00434 - 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-068-QE	2022D00434	23 262,36	0,00	5
24/09/2022	2022D00435 - 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-019-MD	2022D00435	23 262,36	0,00	5
24/09/2022	2022D00436 - 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-434-PH	2022D00436	23 262,36	0,00	5
24/09/2022	2022D00437 - 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-768-MP	2022D00437	23 262,36	0,00	5
24/09/2022	2022D00439 - 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-010-MD	2022D00439	23 262,36	0,00	5
24/09/2022	2022D00440 - 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-420-PH	2022D00440	23 262,40	0,00	5
27/09/2022	2022D00359 - Achat tensiomètre COMMANDE E440474 DU 09.08.2022	2022D00359	87,78	0,00	1
27/09/2022	2022D00360 - Achat thermomètres COMMANDE E440474 DU 09.08.2022	2022D00360	82,80	0,00	1
27/09/2022	2022D00361 - Achat biberons + imagiers FACTURE IX773262 DU 29.0	2022D00361	67,00	0,00	1
27/09/2022	2022D00362 - Achat pèse bébé FACTURE 5502265459 DU 19.08.2022	2022D00362	71,70	0,00	1
27/09/2022	2022D00377 - MATERIEL POUR CABINET	2022D00377	59,98	0,00	1
27/09/2022	2022O00177 - LICENCES NOMADEEC POUR SDIS 58	2022O00177	105 957,50	0,00	2
27/09/2022	2022O00181 - RECETTE PROJET NOMADEEC DU SDIS - FNADT AC 30%	2022O00181	44 371,88	0,00	4
28/09/2022	2022D00430 - 1 VEHICULE ELECTRIQUE - PEUGEOT E208 GJ-436-PH	2022D00430	23 262,36	0,00	5
28/09/2022	2022M00051 - LAMPADAIRE LED CABINET	2022M00051	79,99	0,00	1
28/09/2022	2022O00174 - MODULE TUBERCULOSE SUR PROGICIEL InterSUIVI	2022O00174	4 800,00	0,00	2
30/09/2022	2022M00052 - 2 PLANS DE TRAVAIL CER LORMES	2022M00052	654,02	0,00	10
30/09/2022	2022O00182 - MARQUEUR STATISTIQUE DES SITES DU CONSEIL	2022O00182	926,40	0,00	2
	DEPARTEM				
03/10/2022	2022D00374 - 3 COFFRES FORT POUR SAMS	2022D00374	1 474,92	0,00	6
04/10/2022	2022D00367 - Lamartine - Travaux plomberie suite dégats eaux	2022D00367	4 463,67	0,00	6
04/10/2022	2022B00011 - Réseau divers mise à disosition - collèges - 2022	2022B00011	14 061,29	0,00	20
05/10/2022	2022M00053 - MEUBLE APPOINT CABINET PRESIDENT	2022M00053	89,99	0,00	1
06/10/2022	2022D00370 - BC CHAUSSON Matériaux EM 2022	2022D00370	326,14	0,00	1
11/10/2022	2022D00378 - BC AGRO SERVICE 2000- Devis 1001781 débroussaileu	2022D00378	778,80	0,00	6
12/10/2022	2022D00385 - ETS DUBUIS PHILIPPE - S1 - BC 2 PETIT MATERIEL PER	2022D00385	810,00	0,00	6
12/10/2022	2022D00397 - 30 SWITCH HPE ARUBA 6000	2022D00397	36 938,88	0,00	4
13/10/2022	2022D00380 - PELLE SUR PNEUS - 171D05	2022D00380	185 143,30	0,00	5
13/10/2022	2022D00381 - CITROEN C3 BLUEHDI - 111D32 - GJ-462-FB	2022D00381	14 028,56	0,00	5
13/10/2022	2022D00382 - Achat malles d'outils d'examen de dépistage	2022D00382	545,00	0,00	1
13/10/2022	2022D00383 - Achat pèse personne	2022D00383	47,70	0,00	1
13/10/2022	2022D00384 - Achat mallette docteur + poupée	2022D00384	63,30	0,00	1
13/10/2022	2022D00402 - SOUFFLEUR	2022D00402	699,00	0,00	6

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
13/10/2022	2022O00205 - LICENCE CATALOGUE REQUETES STANDARD	2022O00205	3 240,00	0,00	2
17/10/2022	2022M00058 - TABLEAUX + REPOSES PIEDS - Fiche liaison 251	2022M00058	455,66	0,00	1
17/10/2022	2021O00024 - ETUDES DIVERS BATIMENTS	2021O00024	53 404,55	0,00	5
17/10/2022	2021O00084 - ETUDES PONT DE COSNE	2021O00084	17 883,90	0,00	5
17/10/2022	2021O00164 - M. 2021-85 CONT. EXT. TRAV. MESURE ET ETUDES	2021O00164	85 553,09	0,00	5
18/10/2022	2022F00009 - Collège les Loges - Equipements, plants,...	2022F00009	392,41	0,00	15
20/10/2022	2022D00441 - 155 Unités centrales LENOVO M75q pour élèves des c	2022D00441	97 421,53	0,00	4
20/10/2022	2022D00389 - ACHAT LIVRES SUITE VENTE ENCHERES PV 3709	2022D00389	192,00	0,00	0
21/10/2022	2022D00391 - SOURIS VERTICALE +DISQUE DUR EXTERNE	2022D00391	255,50	0,00	1
21/10/2022	2022O00186 - ACQUISITION LOGICIEL CERVOPRINT POUR IMPRIMERIE	2022O00186	47 601,14	0,00	2
24/10/2022	2022D00413 - 2 ASPIRATEURS POUR MUSEES	2022D00413	445,80	0,00	1
24/10/2022	2022D00421 - 1 ONDULEUR pour salle serveurs Archives	2022D00421	12 077,65	0,00	4
24/10/2022	2022D00476 - OUTILS POUR SERVICE DES MUSEES	2022D00476	219,45	0,00	1
25/10/2022	2022D00393 - LAVETTE+ LINGETTE NETTOYANT ECRAN+ RUBAN DYMO	2022D00393	59,57	0,00	1
25/10/2022	2022M00055 - VESTIAIRES CER LUZY	2022M00055	1 907,88	0,00	10
25/10/2022	2022M00056 - RACK PORTE SERVIETTE + VALET DOUCHE CER DONZON	2022M00056	288,28	0,00	1
26/10/2022	2022D00394 - CHARIOT ET SACS TRANSPARENTS POUR MUSEES	2022D00394	350,30	0,00	1
26/10/2022	2022D00395 - CHARGEUR CLAAS/MAILLEUX - 200D66 - DEVIS 36213589	2022D00395	24 087,71	0,00	8
26/10/2022	2022D00396 - CHARGEUR CLAAS/MAILLEUX - 200D65 - DEVIS 36213589	2022D00396	24 087,71	0,00	8
26/10/2022	2022M00071 - 10 FAUTEUILS	2022M00071	4 487,56	0,00	10
27/10/2022	2022D00425 - 2 POSTES DECT ALCATEL 8232S POUR NTM CORBIGNY	2022D00425	501,00	0,00	4
28/10/2022	2022D00427 - PLASTIFIEUSE POUR MUSEES	2022D00427	248,95	0,00	1
31/10/2022	2022M00057 - MOBILIER DE RANGEMENT TERRAIN NEUTRE IMPHY	2022M00057	1 096,32	0,00	10
01/11/2022	2022D00406 - 4 onduleurs ZEN X SCHUKO 600 va	2022D00406	655,68	0,00	4
01/11/2022	2022O00183 - MIGRATION GDA PATCH 3	2022O00183	13 865,00	0,00	2
02/11/2022	2022D00405 - APPAREIL PHOTO AVEC TREPIED CARTE MEMOIRE	2022D00405	727,00	0,00	6
02/11/2022	2022D00407 - CABLE HDMI +RALLONGE ACTIVE USB	2022D00407	34,56	0,00	1
02/11/2022	2022O00191 - licences GEO Engine et Générateur pour le SIG	2022O00191	10 992,00	0,00	2
02/11/2022	MOB 235 - 2 ARMOIRES RIDEAU VERT ET 1 TABLETTE SUPPORT	MOB 235	636,48	0,00	10
03/11/2022	2022O00192 - SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE BIBLIOTHEQUE : REPRI	2022O00192	2 040,00	0,00	2
04/11/2022	2022D00410 - COMPACTEUR 183D08 - FACTURE 7000495912	2022D00410	154 856,58	0,00	5
06/11/2022	2022D00461 - IMPRIMANTE 3D	2022D00461	1 133,12	0,00	6
07/11/2022	2022D00426 - ETAGERES CEVN	2022D00426	1 560,00	0,00	6
07/11/2022	2022D00447 - Chartrier de Corguilleray : lot de 13 parchemins d	2022D00447	2 600,00	0,00	0
08/11/2022	2022D00423 - 50 STATIONS D ACCUEIL ET 30 SOURIS	2022D00423	3 332,17	0,00	6
08/11/2022	2022D00484 - 10 LAMPES-TORCHES POUR SERVICE BONNEAU	2022D00484	218,81	0,00	1
08/11/2022	2022D00502 - 24 TABLETTES SAMSUN GALAXY	2022D00502	6 650,78	0,00	4
09/11/2022	2022D00424 - ACHAT POSTE SANS FILS AVEC 2 COMBINES	2022D00424	120,10	0,00	1
09/11/2022	2022D00471 - BC PICON JARDINAGE devis 2001537 - 2 débroussaille	2022D00471	786,24	0,00	6
10/11/2022	2022D00418 - TAILLE HAIE	2022D00418	598,80	0,00	6
11/11/2022	2022D00411 - PMI-Achat pèse personne-ROBE MEDICAL FAC FC141218	2022D00411	48,30	0,00	1
11/11/2022	2022D00412 - PMI-Achat pèse bébé-ROBE MEDICAL-FC1342610 DU 25/0	2022D00412	164,40	0,00	1
11/11/2022	2022D00415 - PMI-Achat MAT.MEDICAL-ESPACE MEDICAL-FAC 1.424.234	2022D00415	38,16	0,00	1
11/11/2022	2022D00416 - PMI-Achat tensiomètre-ESPACE MEDICAL-FAC 1.424.234	2022D00416	75,00	0,00	1
11/11/2022	2022D00417 - PMI-Achat toise mobile démontable-ESPACE MEDICAL-F	2022D00417	204,84	0,00	1
14/11/2022	2022D00420 - COMPTEURS PNEUMATIQUES ALPHA	2022D00420	13 680,00	0,00	6
14/11/2022	2022D00422 - BC PICON JARDINAGE devis 2001537 - débroussailleu	2022D00422	786,24	0,00	6

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
14/11/2022	2022D00428 - BOITES METALLIQUES POUR COFFRES-FORT SAMS	2022D00428	121,68	0,00	1
14/11/2022	2022F00010 - ACOMPTE FOURNITURE DE VEGETAUX - MILLE ARBRES	2022F00010	36 617,90	0,00	15
14/11/2022	2022O00193 - Sub CNL relance des bibliothèques	2022O00193	15 799,00	0,00	1
16/11/2022	2022D00445 - 5 DISQUES DURS SSD	2022D00445	248,63	0,00	1
16/11/2022	2022D00458 - INSTALLATION IPMG COLLEGE IMPHY LE 16/11/2022	2022D00458	11 949,17	0,00	4
16/11/2022	2022D00493 - VEHICULE PEUGEOT 208 GK 651 LT	2022D00493	23 262,36	0,00	5
17/11/2022	2022D00429 - PMI-Achat mannequin d'un nouveau né-DOLPHITONIC IN	2022D00429	0,00	0,00	1
17/11/2022	2022D00472 - 16 kit douchettes pour la Bibliothèque	2022D00472	3 351,60	0,00	4
17/11/2022	2022D00478 - VELOURTE ZONE 13 REPROFILAGE	2022D00478	39 994,43	0,00	8
18/11/2022	2022I00032 - FABRICATION FOURNITURE TRANSPORT ENROBES A CHAUD	2022I00032	0,00	0,00	20
21/11/2022	2022D00446 - 1 TABLETTE SAMSUNG GALAXY	2022D00446	485,45	0,00	1
21/11/2022	2022I00033 - FABRICATION FOURNITURE TRANSPORT ENROBES A CHAUD	2022I00033	38 192,14	0,00	20
21/11/2022	2022O00199 - LICENCES IMMOPAD PERSONNALISATION	2022O00199	410,40	0,00	1
22/11/2022	2022D00444 - APPAREIL PHOTO ACCESSOIRES	2022D00444	3 590,00	0,00	6
24/11/2022	2022D00442 - ENS FOURGON BOXER TOLE PREMIUM - GJ827YH - 130D132	2022D00442	24 409,58	0,00	8
27/11/2022	2022O00218 - SIS MARCHE, Migration V8 en mode Internalisé	2022O00218	18 876,00	0,00	2
28/11/2022	2022D00448 - PMI-Facture FC2022100143 du 07/10/2022-achat siege	2022D00448	206,90	0,00	1
28/11/2022	2022D00452 - 29 serveurs disques 10000 Tr/min pour collègues	2022D00452	151 380,00	0,00	4
28/11/2022	2022D00454 - CLAVIER BAKKER ULTRABOARD 960	2022D00454	97,45	0,00	1
28/11/2022	2022D00457 - DRAPEAUX	2022D00457	384,00	0,00	1
28/11/2022	2022D00507 - BOITES ALIMENTAIRES POUR ORANGERIE	2022D00507	227,09	0,00	1
28/11/2022	2022D00508 - MAT ORANGERIE - CUTTER DE TABLE + 1 THERMO PLONGEU	2022D00508	1 172,96	0,00	6
29/11/2022	2022D00450 - PMI-Achat mannequin d'un nouveau né-DOLPHITONIC IN	2022D00450	114,00	0,00	1
29/11/2022	2022D00451 - PMI-Achat bassin féminin-DOLPHITONIC INTERNATIONAL	2022D00451	232,99	0,00	1
29/11/2022	2022D00468 - 1 CHARIOT POUR MUSEES	2022D00468	270,00	0,00	1
30/11/2022	2022D00488 - MOBILIER INTERNAT COLLEGE CORBIGNY	2022D00488	33 883,37	0,00	10
30/11/2022	2014O00009 - CITE MUSEALE ETUDES	2014O00009	2 808,35	0,00	5
01/12/2022	2022D00460 - BETONNIERE	2022D00460	1 443,46	0,00	6
01/12/2022	2022D00463 - CONVERTISSEUR DE VOITURE+CLAVIER APPLE MAGIC KEYBO	2022D00463	254,98	0,00	1
01/12/2022	2022F00014 - FOURNITURE DE VEGETAUX POUR COLLEGES	2022F00014	1 500,40	0,00	15
06/12/2022	2022D00465 - matériel	2022D00465	1 919,40	0,00	6
06/12/2022	2022D00479 - IPMG POUR COLLEGE VICTOR HUGO	2022D00479	17 833,54	0,00	4
06/12/2022	2022D00486 - OUTILS POUR LE SERVICE MUSEE	2022D00486	169,70	0,00	1
07/12/2022	2022D00469 - LEVE ROUE - OUTD046 - FACTURE C0110038	2022D00469	1 086,50	0,00	6
07/12/2022	2022D00470 - SEMI REMORQUE PORTE ENGINS - 211D10 - FACTURE 700	2022D00470	81 468,74	0,00	8
07/12/2022	2022D00491 - 20 BOITES A CLEFS SECURISE	2022D00491	639,60	0,00	6
07/12/2022	2022O00203 - PARTICIPATION INVT SDIS 2022	2022O00203	675 000,00	0,00	30
07/12/2022	2022O00209 - CERTIFICAT DE SIGNATURE M SEBASTIEN DAVIOT	2022O00209	216,00	0,00	1
07/12/2022	2022O00215 - CERTIFICAT DE SIGNATURE ME MARIE PROTZENKO	2022O00215	216,00	0,00	1
07/12/2022	2022O00217 - LICENCE SCRIBE STOCK INSTALLATION ET PARAMETRAGE	2022O00217	2 535,30	0,00	2
07/12/2022	2022O00220 - DEBLOCAGE CERTIFICAT MR CYRIL GODOT	2022O00220	60,00	0,00	1

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (1)
08/12/2022	2022D00487 - SERVANTE OUTILLAGE - S2	2022D00487	550,80	0,00	6
08/12/2022	2022D00489 - CLIQUET PNEUM.POWER - S2 - DEVIS D1488369	2022D00489	281,53	0,00	1
08/12/2022	2022M00068 - PESE PERSONNE CONSULTATION PMI DECIZE	2022M00068	29,99	0,00	1
08/12/2022	2022O00222 - WIKIT, licence + prestation	2022O00222	22 556,27	0,00	2
09/12/2022	2022D00511 - ACQUISITION VEHICULE DACIA SANDERO STEPWAY GJ009PW	2022D00511	15 731,24	0,00	5
09/12/2022	2022D00513 - ACQUISITION VEHICULE STEPWAY ESSENTIEL GJ000G	2022D00513	15 681,24	0,00	5
09/12/2022	2022D00514 - ACQUISITION VEHICULE SANDERO STEPWAY CONFOR	2022D00514	15 731,24	0,00	5
09/12/2022	2022D00515 - ACQUISITION VEHICULE SANDERO STEPWAY GJ946HW	2022D00515	15 731,24	0,00	5
09/12/2022	2022D00516 - ACQUISITION VEHICULE RENAULT SANDERO STEPWAY	2022D00516	15 731,24	0,00	5
09/12/2022	2022D00517 - ACQUISITION VEHICULE SANDERO STEPWAY GJ948HW	2022D00517	15 731,24	0,00	5
11/12/2022	2022M00063 - MICRO ONDES CER TANNAY	2022M00063	169,99	0,00	1
11/12/2022	2022M00065 - MOBILIER DIVERS (chaises cuisinières meuble haut	2022M00065	254,83	0,00	1
11/12/2022	2022M00066 - MOBILIER DIVERS (chaises cuisinières meuble haut	2022M00066	85,00	0,00	1
11/12/2022	2022M00067 - MOBILIER DIVERS (chaises cuisinières meuble haut	2022M00067	599,98	0,00	10
12/12/2022	2022O00212 - SUBV AGENCE DE L EAU OA RICHAUFFOUR RD502 CHIDDES	2022O00212	13 499,57	0,00	20
13/12/2022	2022D00496 - 55 MONITEURS LCD 27 POUCE	2022D00496	13 593,42	0,00	4
13/12/2022	2022D00498 - ROBOT DE SAUVEGARDE QUANTUM	2022D00498	52 463,21	0,00	4
14/12/2022	2022O00226 - CERTIFICAT DE SIGNATURE M.EMMANUEL BOUTRELLE	2022O00226	216,00	0,00	1
15/12/2022	2022D00499 - AVANCE REMBOURSABLE NIEVRE INGENIERIE	2022D00499	80 000,00	0,00	0
15/12/2022	2022D00501 - 40 CLE USB	2022D00501	0,00	0,00	4
15/12/2022	2022D00503 - 50 moniteurs et TV 50 et 40 pouces pour salles for	2022D00503	9 728,86	0,00	4
15/12/2022	2022D00509 - 40 clés USB pour salles formation réunion	2022D00509	0,00	0,00	4
15/12/2022	2022D00510 - 50 moniteurs 16/10 clés USB et TV 50 et 40 pouces	2022D00510	1 276,76	0,00	4
15/12/2022	2022D00512 - 2 TABLES D'EXAMEN - CENTRE DE SANTE	2022D00512	5 700,00	0,00	6
15/12/2022	2022O00227 - SUBV TRAVAUX DE SECURISATION DE 8 COLLEGES	2022O00227	102 683,02	0,00	19
16/12/2022	2022O00232 - DSID BARRAGE DE PANNECOT	2022O00232	92 500,00	0,00	20
22/12/2022	2023D00043 - TABLE ELEVATRICE A DOSSIER FIXE	2023D00043	0,00	0,00	6
28/12/2022	2023D00050 - achat SWITCH ARUBA X240 etX130	2023D00050	0,00	0,00	1
29/12/2022	2023O00002 - Solution de gestion des entretiens professionnels	2023O00002	0,00	0,00	2
29/12/2022	2023O00003 - Solution FORMATION agents du CD58	2023O00003	0,00	0,00	2
31/12/2022	2023D00023 - BLOC DE REGULATION MOTEUR DENISON/KIROGN F26780	2023D00023	0,00	0,00	6
31/12/2022	2022O00036 - Bâtiments et installations - 2022	2022O00036	3 461 410,34	0,00	30
31/12/2022	2022O00037 - Biens mobiliers, matériel et études - 2022	2022O00037	222 749,72	0,00	5
31/12/2022	2022O00038 - Bâtiments et installations - 2022	2022O00038	1 169 564,53	0,00	30
31/12/2022	2022O00059 - Biens mobiliers, matériel et études - 2022	2022O00059	385 812,38	0,00	5
31/12/2022	2022O00073 - Biens mobiliers, matériel et études - 2022	2022O00073	95 798,00	0,00	5
31/12/2022	2022O00099 - Projets d'infrastructures d'intérêt nationa - 2022	2022O00099	90 000,00	0,00	40
31/12/2022	2022O00100 - Bâtiments et installations - 2022	2022O00100	1 000 000,00	0,00	30
31/12/2022	2022O00175 - Bâtiments et installations - 2022	2022O00175	200 000,00	0,00	30
31/12/2022	2022O00176 - Voirie - 2022	2022O00176	2 000 000,00	0,00	5
31/12/2022	2022O00234 - Bâtiments et installations - 2022	2022O00234	7 440 755,00	0,00	30

(1) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 3313-7 du CGCT) – SORTIES	B9.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article R. 3313-7 du CGCT)

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (2)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL							0,00	-88 361,44	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	-88 361,44	
10/01/2022	AUT0000008174 - VEHICULE CLIO 8203 SN 58	02/12/2008	10 136,00	5	10 136,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01/12/2022	2014O00009 - CITE MUSEALE ETUDES	30/11/2022	2 808,35	5	0,00	2 808,35	0,00	-2 808,35	0,00
01/12/2022	2015O00059 - SUBVENTION CITE MUSEALE ANNEE 2015	15/03/2015	78 000,00	4	78 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01/12/2022	2021O00164 - M. 2021-85 CONT. EXT. TRAV. MESURE ET ETUDES	17/10/2022	85 553,09	5	0,00	85 553,09	0,00	-85 553,09	0,00

(1) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(3) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B9.3

Pour mémoire

Crédits ouverts (BP + DM)

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	89 001,00
--------------	---	-----------

Produit des cessions

Réalizations

Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	1 500,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	B10.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	N°d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	B10.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – BATIMENTS SCOLAIRES	B11.1

Bâtiments scolaires et administratifs (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			151 275 337,61		65 587 070,82	3 109 282,00	85 185 088,68
Immobilisations incorporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			150 246 860,76		65 340 416,82	3 068 135,00	84 444 412,83
	AUT0000000171 GENDARMERIE DE LORMES	01/12/1964	605 000,00	25	605 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000167 GENDARMERIE DE MONTSAUCHE	01/01/1965	438 000,00	25	438 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000175 FERME LA BUSSIÈRE	15/09/1966	383 000,00	0	383 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000148 CIRCO NEVERS PERIPHERIE	16/03/1969	475 000,00	25	475 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000164 GENDARMERIE DE CHATEAU-CHINON	01/04/1972	988 000,00	25	988 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000136 ATELIERS SERVICE ESPACES NATUR	24/05/1972	106 000,00	25	106 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000143 CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGI	24/05/1972	268 000,00	25	268 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000156 BASE NAUTIQUE DES SETTONS	26/06/1972	552 500,00	25	552 500,00	0,00	0,00
	AUT0000000169 GENDARMERIE DE PREMERY	29/12/1972	81 000,00	25	81 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000149 CENTRE D'ART CONTEMPORAIN	28/01/1974	8 550 000,00	25	8 550 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000153 LE PONTEAU	28/01/1974	240 000,00	25	240 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000155 BASE NAUTIQUE DE CHAUMECON	08/02/1974	270 000,00	25	270 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000142 BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE PR	20/05/1975	279 000,00	25	279 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000158 VILLAGE VACANCES SAINT-AGNAN	27/05/1975	1 999 000,00	25	1 999 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000161 ANCIEN DISPENSAIRE	01/06/1975	68 000,00	25	68 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000172 CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIE	05/04/1976	133 000,00	25	133 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000154 BASE NAUTIQUE DE BAYE	26/07/1977	403 000,00	25	403 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000168 GENDARMERIE DE NEVERS	01/10/1977	1 124 000,00	25	1 124 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000007 COLLEGE DE PREMERY	01/01/1986	1 578 000,00	0	0,00	0,00	1 578 000,00
	AUT0000000008 COLLEGE DE SAINT AMAND EN PUISAYE	01/01/1986	18 215,00	0	0,00	0,00	18 215,00
	CEDE DPT TITRE G						
	AUT0000000009 COLLEGE DE GUERIGNY	01/01/1986	2 030 000,00	0	0,00	0,00	2 030 000,00
	AUT0000000182 COLLEGE DE DORNES CEDE DEPART	01/01/1986	1 050 000,00	0	0,00	0,00	1 050 000,00
	GRATUIT 12/09/2007						
	AUT0000000183 COLLEGE ADAM BILLAUT DE NEVERS	01/01/1986	2 513 000,00	0	0,00	0,00	2 513 000,00
	CEDE DEPART TITRE G						
	AUT0000000184 COLLEGE LA CHARITE SUR LOIR CEDE	01/01/1986	2 304 000,00	0	0,00	0,00	2 304 000,00
	DEAPRT 25/03/2011						
	AUT0000000185 COLLEGE DE CERCY LA TOUR CEDE	01/01/1986	863 440,00	0	0,00	0,00	863 440,00
	DEPT 12/09/07 TITRE						
	AUT0000000186 COLLEGE CLAUDE TILLIER COSNE CEDE	01/01/1986	1 139 700,00	0	0,00	0,00	1 139 700,00
	DEPT 28/11/2008						
	AUT0000000187 COLLEGE DE CLAMECY CEDE DEPT	01/01/1986	1 490 000,00	0	0,00	0,00	1 490 000,00
	TITRE GRATUIT 12/09/0						
	AUT0000000188 COLLEGE DONZY CEDE DEPART TITRE	01/01/1986	1 087 908,00	0	0,00	0,00	1 087 908,00
	GRATUIT 12/09						

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000000189 COLLEGE VAUZELLES CEDE DEPART 07/01/2010	01/01/1986	2 952 000,00	0	0,00	0,00	2 952 000,00
	AUT0000000190 COLLEGE DE SAINT-SAULGE CEDE DEPART TITRE GRATUIT	01/01/1986	1 112 000,00	0	0,00	0,00	1 112 000,00
	AUT0000000191 COLLEGE DE LA MACHINE CEDE DEPART 24/03/2009	01/01/1986	1 026 744,00	0	0,00	0,00	1 026 744,00
	AUT0000000192 COLLEGE DE SAINT-PIERRE CEDE DEAPRT 12/09/2007	01/01/1986	1 500 000,00	0	0,00	0,00	1 500 000,00
	AUT0000000193 COLLEGE DE SAINT-BENIN AZY CEDE DPT TITRE GRATUIT	01/01/1986	1 603 700,00	0	0,00	0,00	1 603 700,00
	AUT0000000194 COLLEGE POUILLY SUR LOIRE CEDE DEPART 24/03/2009	01/01/1986	834 902,00	0	0,00	0,00	834 902,00
	AUT0000000195 COLLEGE LES LOGES DE NEVERS CEDE DEPART TITRE GRAT	01/01/1986	1 818 716,00	0	0,00	0,00	1 818 716,00
	AUT0000000196 COLLEGE D'IMPHY CEDE DPT TITRE GRATUIT 12/09/07	01/01/1986	1 137 280,00	0	0,00	0,00	1 137 280,00
	AUT0000000197 COLLEGE DE DECIZE	01/01/1986	1 855 000,00	0	0,00	0,00	1 855 000,00
	AUT0000000198 COLLEGE DE CORBIGNY CEDE DEPT TITRE GRATUIT 12/09/	01/01/1986	1 489 500,00	0	0,00	0,00	1 489 500,00
	AUT0000000199 COLLEGE DE LORMES CEDE DEPART 12/09/2007	01/01/1986	741 600,00	0	0,00	0,00	741 600,00
	AUT0000000200 COLLEGE DE FOURCHAMBAULT CEDE DEPART TITRE GRATUIT	01/01/1986	2 118 000,00	0	0,00	0,00	2 118 000,00
	AUT0000000201 COLLEGE RENE CASSIN DE COSNE CEDE DEPART TITRE GRA	01/01/1986	2 697 000,00	0	0,00	0,00	2 697 000,00
	AUT0000000202 COLLEGE VICTOR HUGO DE NEVERS	01/01/1986	3 673 000,00	0	0,00	0,00	3 673 000,00
	AUT0000000203 COLLEGE LES COURLIS DE NEVERS CEDE DEPART TITRE GR	01/01/1986	2 160 000,00	0	0,00	0,00	2 160 000,00
	AUT0000000204 COLLEGE DE CHATEAU-CHINON CEDE DEPART 17/09/2007	01/01/1986	2 431 581,00	0	0,00	0,00	2 431 581,00
	AUT0000000205 COLLEGE MOULINS ENGILBERT CEDE DEPART 30/06/2008	01/01/1986	1 530 000,00	0	0,00	0,00	1 530 000,00
	AUT0000000206 COLLEGE DE VARZY	01/01/1986	5 260 000,00	0	0,00	0,00	5 260 000,00
	AUT0000000207 COLLEGE MONTSAUCHE CEDE DEPART 15/05/1987	01/01/1986	1 020 000,00	0	0,00	0,00	1 020 000,00
	AUT0000000208 COLLEGE DE LUZY CEDE DEPART TITRE GRATUIT 02/04/20	01/01/1986	1 958 000,00	0	0,00	0,00	1 958 000,00
	AUT0000000157 BASE DES SIMONOTS	05/07/1989	350 000,00	25	350 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000139 CAUE	08/02/1990	68 000,00	25	68 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000023 HOTEL DU DEPARTEMENT/ EX PAIERIE	01/01/1991	9 770 993,00	25	9 770 993,00	0,00	0,00
	AUT0000000178 ETABLISSEMENTS PRM	01/01/1991	0,00	0	0,00	0,00	66 048,72
	AUT0000000141 BATIMENT RUE DU SORT	20/03/1992	120 000,00	25	120 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000174 SAUT DE GOULOUX	25/05/1992	1 200,00	25	1 200,00	0,00	0,00
	AUT0000000140 HABITAT ET DEVELOPPEMENT 58	25/03/1994	99 000,00	25	99 000,00	0,00	0,00
	2011B00106 DEUG DROIT / CDDP BD ST EXUPERY	25/03/1994	0,00	0	0,00	0,00	1 648 335,28
	AUT0000000179 ETABLISSEMENTS SNBE	29/12/1995	0,00	0	0,00	0,00	265 105,89
	AUT0000000159 CIRCO DE DECIZE	01/01/1998	452 000,00	25	452 000,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000000147 AGIR ET CREER	08/09/1998	205 000,00	25	205 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000160 CIRCO DU MORVAN	22/12/2000	67 900,00	25	67 900,00	0,00	0,00
	AUT0000000137 VAUBAN	10/01/2002	685 000,00	25	685 000,00	0,00	0,00
	AUT0000000138 PARKING CLERGE	10/01/2002	271 000,00	25	271 000,00	0,00	0,00
	AUT00000003326 BATIMENT DES URSULINES	01/01/2003	1,00	25	1,00	0,00	0,00
	AUT0000000209 IMPRIMERIE	18/06/2003	226 014,27	25	226 014,27	0,00	0,00
	AUT0000003507 MAISON ECLUSIERE SARDY LES EPI	01/01/2004	36 500,00	25	36 500,00	0,00	0,00
	AUT0000003508 MAISON ECLUSIERE 14VS PRE ARDA	01/01/2004	25 000,00	25	25 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003509 MAISON ECLUSIERE 13VS DOYEN	01/01/2004	26 000,00	25	26 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003510 MAISON ECLUSIERE 11VS BELLEVUE	01/01/2004	3 000,00	25	3 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003511 MAISON CANTONNIERE 1ES 4 VENTS	01/01/2004	52 000,00	25	52 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003512 ATELIER DES 4 VENTS EPIRY	01/01/2004	4 500,00	25	4 500,00	0,00	0,00
	AUT0000003513 MAISON ECLUSIERE 10 VS PATUREA	01/01/2004	36 000,00	25	36 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003514 MAISON ECLUSIERE 9 VS FUSSY LA	01/01/2004	40 000,00	25	40 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003515 MAISON ECLUSIERE 7 VS GROS BOU	01/01/2004	12 000,00	25	12 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003516 MAISON ECLUSIERE 6 VS PLANCHE	01/01/2004	55 000,00	25	55 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003517 MAISON ECLUSIERE 4 VS LA ROCHE	01/01/2004	73 600,00	25	73 600,00	0,00	0,00
	AUT0000003518 MAISON ECLUSIERE 2 VS CRAIN LA	01/01/2004	21 000,00	25	21 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003519 MAISON ECLUSIERE 1 VS PORT BRU	01/01/2004	21 000,00	25	21 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003521 MAISON CANTONNIERE LA MONTAGNE	01/01/2004	54 000,00	25	54 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003522 MAISON CANTONNIERE LA MONTAGNE	01/01/2004	73 000,00	25	73 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003523 LA MONTAGNE DU BAS LA COLLANCE	01/01/2004	57 200,00	25	57 200,00	0,00	0,00
	AUT0000003524 MAISON CANTONNIERE VAUX LA CO	01/01/2004	40 000,00	25	40 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003525 MAISONNETTE ETANG GOUFFIER LA	01/01/2004	1 000,00	25	1 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003526 MAISONNETTE ETANG NEUF LA COLL	01/01/2004	1 200,00	25	1 200,00	0,00	0,00
	AUT0000003527 MAISON CANTONNIERE CHASSY MHER	01/01/2004	12 000,00	25	12 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003528 MAISON CANTONNIERE BAYE BAZOLL	01/01/2004	146 400,00	25	146 400,00	0,00	0,00
	AUT0000003529 PAVILLON DU GARDIEN BAZOLLES	01/01/2004	45 000,00	25	45 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003530 MAISON DES INGENIEURS BAZOLLES	01/01/2004	154 000,00	25	154 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003531 MAISON ECLUSIERE 1 VL BAYE BAZ	01/01/2004	331,99	25	208,00	13,00	110,99
	AUT0000003533 MAISON ECLUSIERE 2 VL BAZOLLES	01/01/2004	43 500,00	25	43 500,00	0,00	0,00
	AUT0000003535 MAISON ECLUSIERE 4/5/6 VL T CH	01/01/2004	65 000,00	25	65 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003536 MAISON ECLUSIERE 7 8 VL CHAVAN	01/01/2004	22 000,00	25	22 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003537 MAISON ECLUSIERE 9 10 VL MONT	01/01/2004	45 000,00	25	45 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003538 MAISON ECLUSIERE 11 VL ORGUE M	01/01/2004	29 000,00	25	29 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003539 MAISON ECLUSIERE 12 VL ORGUE M	01/01/2004	28 000,00	25	28 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003540 MAISON ECLUSIERE 13 VL MINGOT	01/01/2004	50 300,00	25	50 300,00	0,00	0,00
	AUT0000003541 MAISON ECLUSIERE 16 VL COEUIL	01/01/2004	35 000,00	25	35 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003542 MAISON ECLUSIERE 17 VL EGUILLY	01/01/2004	54 000,00	25	54 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003543 MAISON ECLUSIERE 14 VL RUE DU	01/01/2004	136 000,00	25	136 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003544 MAISON ECLUSIERE 15 VL CHATILL	01/01/2004	23 000,00	25	23 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003545 ANCIEN CENTRE CHATILLON EN BAZ	01/01/2004	6 800,00	25	6 800,00	0,00	0,00
	AUT0000003546 CENTRE EXPLOITATION CHATILLON	01/01/2004	130 000,00	25	130 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003547 ANCIENNE SCIERIE PORT DES BOIS	01/01/2004	1,00	25	1,00	0,00	0,00
	AUT0000003548 MAISON ECLUSIERE 18 VL MEULOT	01/01/2004	24 000,00	25	24 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003550 MAISON ECLUSIERE 20VL BRIENNE	01/01/2004	58 000,00	25	58 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003551 MAISON ECLUSIERE 21 VL FLEURY	01/01/2004	41 000,00	25	41 000,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000003552 HANGAR FLEURY BICHES	01/01/2004	19 300,00	25	19 300,00	0,00	0,00
	AUT0000003553 MAISON ECLUSIERE 22 VL BERNAY	01/01/2004	35 000,00	25	35 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003554 MAISON ECLUSIERE 23 VL LA SAIG	01/01/2004	35 000,00	25	35 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003555 MAISON ECLUSIERE 24 VL ANIZY B	01/01/2004	67 000,00	25	67 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003556 MAISON ECLUSIERE 25 VL PANNECO	01/01/2004	19 300,00	25	19 300,00	0,00	0,00
	AUT0000003557 MAGASIN PANNECOT LIMANTON	01/01/2004	1,00	25	1,00	0,00	0,00
	AUT0000003558 MAISON ECLUSIERE 26 VL SAUZAY	01/01/2004	50 300,00	25	50 300,00	0,00	0,00
	AUT0000003559 MAISON ECLUSIERE 27 VL MOULIN	01/01/2004	58 000,00	25	58 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003560 MAISON ECLUSIERE 28 VL ISENAY	01/01/2004	35 000,00	25	35 000,00	0,00	0,00
	AUT0000003561 MAISON ECLUSIERE 29 VL CHAUMIG	01/01/2004	50 300,00	25	50 300,00	0,00	0,00
	AUT0000003562 MAISON ECLUSIERE 30 VL CERCY L	01/01/2004	50 300,00	25	50 300,00	0,00	0,00
	AUT0000004143 STORES VENITIENS COLLEGES LES	08/09/2004	2 003,30	20	1 700,00	100,00	203,30
	AUT0000004196 TRAVAUX DE ZINGUERIE SUITE A D	27/09/2004	18 716,16	25	12 716,00	748,00	5 252,16
	AUT0000004465 DOMMAGE OUVRAGE FOYER NOEL BER	21/12/2004	9 531,93	25	6 477,00	381,00	2 673,93
	AUT0000003534 MAISON ECLUSIERE 3 VL BAZOLLES	01/01/2005	30 446,09	25	9 244,00	578,00	4 624,09
	AUT0000003549 MAISON ECLUSIERE 19 VL VILLARS	01/01/2005	27 955,30	25	8 288,00	518,00	4 149,30
	AUT0000003520 MAISON CANTONNIERE LA MONTAGNE	02/01/2005	45 190,50	25	4 784,00	299,00	2 407,50
	AUT0000004604 STORES EPN COLLEGE RENE CASSIN	17/03/2005	786,85	20	624,00	39,00	123,85
	AUT0000004605 STORES EPN COLLEGE LES COURLIS	17/03/2005	1 450,09	20	1 152,00	72,00	226,09
	AUT0000004692 MATERIEL DIVERS EPN COLLEGE DECIZE	28/04/2005	90,00	20	64,00	4,00	22,00
	AUT0000004812 CONFECTION RIDEAUX EPN DECIZE	01/07/2005	607,54	20	480,00	30,00	97,54
	AUT0000004139 PROGRAMMATION TRAVAUX URGENTS	12/07/2005	53 534,61	20	42 816,00	2 676,00	8 042,61
	AUT0000004296 TRAVAUX DE COUVERTURE AU PARC	12/07/2005	7 407,73	25	4 736,00	296,00	2 375,73
	AUT0000004328 FOURNITURE ET POSE FENETRE	12/07/2005	373,47	25	236,00	15,00	122,47
	AUT0000004363 REFECTION DANS ME 9	12/07/2005	3 607,49	25	2 304,00	144,00	1 159,49
	AUT0000004420 FOURNITURE ET POSE D'UN CHAUFF	12/07/2005	807,30	25	512,00	32,00	263,30
	AUT0000004511 TRAVAUX ELECTRICITE CENTRE STO	12/07/2005	9 602,68	25	6 144,00	384,00	3 074,68
	AUT0000003493 TRAVAUX URGENTS COLLEGE JEAN R	12/07/2005	18 052,19	20	14 432,00	902,00	2 718,19
	AUT0000003572 TRAVAUX MAISON ECLUSIERE 6 VS	12/07/2005	10 597,48	25	6 780,00	424,00	3 393,48
	AUT0000003627 OP : COR2004	12/07/2005	12 389,36	25	7 920,00	495,00	3 974,36
	AUT0000001001 TRAVAUX COLLEGE PREMERY	12/07/2005	96 022,68	20	76 806,00	4 803,00	14 413,68
	AUT0000001002 TRAVAUX COLLEGE ST AMAND EN PU	12/07/2005	25 866,50	20	20 688,00	1 293,00	3 885,50
	AUT0000001003 TRAVAUX COLLEGE GUERIGNY	12/07/2005	36 797,18	20	29 436,00	1 840,00	5 521,18
	AUT0000001004 TRAVAUX COLLEGE DORNES	12/07/2005	5 953,51	20	4 752,00	297,00	904,51
	AUT0000001005 TRAVAUX COLLEGE ADAM BILLAUT N	12/07/2005	112 242,62	20	89 792,00	5 612,00	16 838,62
	AUT0000001006 TRAVAUX COLLEGE LA CHARITE SUR	12/07/2005	107 330,60	20	85 856,00	5 366,00	16 108,60
	AUT0000001007 TRAVAUX COLLEGE CERCY LA TOUR	12/07/2005	125 683,25	20	100 544,00	6 284,00	18 855,25
	AUT0000001009 TRAVAUX COLLEGE CLAMECY	12/07/2005	73 525,30	20	58 816,00	3 676,00	11 033,30
	AUT0000001010 TRAVAUX COLLEGE DONZY	12/07/2005	194 491,88	20	155 584,00	9 724,00	29 183,88
	AUT0000001011 TRAVAUX COLLEGE VAUZELLES	12/07/2005	224 074,31	20	179 248,00	11 203,00	33 623,31
	AUT0000001012 TRAVAUX COLLEGE SAINT SAULGE	12/07/2005	62 698,28	20	50 156,00	3 135,00	9 407,28
	AUT0000001013 TRAVAUX COLLEGE LA MACHINE	12/07/2005	290 639,90	20	232 500,00	14 531,00	43 608,90
	AUT0000001014 TRAVAUX COLLEGE SAINT PIERRE L	12/07/2005	18 908,63	20	15 120,00	945,00	2 843,63
	AUT0000001016 TRAVAUX COLLEGE POUILLY SUR LO	12/07/2005	72 233,81	20	57 776,00	3 611,00	10 846,81
	AUT0000001017 TRAVAUX COLLEGE LES LOGES NEVE	12/07/2005	2 071 695,97	20	1 657 344,00	103 584,00	310 767,97
	AUT0000001019 TRAVAUX COLLEGE DECIZE	12/07/2005	26 454,16	20	21 152,00	1 322,00	3 980,16

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000001020 TRAVAUX COLLEGE CORBIGNY	12/07/2005	21 786,99	20	17 424,00	1 089,00	3 273,99
	AUT0000001021 TRAVAUX COLLEGE LORMES	12/07/2005	33 390,51	20	26 704,00	1 669,00	5 017,51
	AUT0000001024 TRAVAUX COLLEGE VICTOR HUGO NE	12/07/2005	37 434,45	20	29 936,00	1 871,00	5 627,45
	AUT0000001027 TRAVAUX COLLEGE MOULINS ENGILB	12/07/2005	39 275,92	20	31 408,00	1 963,00	5 904,92
	AUT0000001028 TRAVAUX COLLEGE VARZY	12/07/2005	1 290,63	20	1 024,00	64,00	202,63
	AUT0000001029 TRAVAUX COLLEGE MON TSAUCHE	12/07/2005	101 882,99	20	81 504,00	5 094,00	15 284,99
	AUT0000003886 IMMOBILIER D'ENTREPRISE MAGNY-	12/07/2005	67 712,86	25	43 324,00	2 708,00	21 680,86
	AUT0000001018 TRAVAUX COLLEGE IMPHY	02/09/2005	81 667,61	20	65 328,00	4 083,00	12 256,61
	AUT0000000990 ETS SNBE	20/12/2005	620,72	25	384,00	24,00	212,72
	AUT0000001030 TRAVAUX COLLEGE LUZY	30/12/2005	146 450,16	20	117 152,00	7 322,00	21 976,16
	AUT0000004127 RECONST. COLLEGE DE CLAMECY	05/07/2006	987 281,32	5	987 281,32	0,00	0,00
	AUT0000004541 INTERVENTION URGENTE SUR CHEMI	05/07/2006	1 825,10	25	1 095,00	73,00	657,10
	AUT0000004629 REFECTION COUVERTURE BERNAY	05/07/2006	8 687,86	25	5 205,00	347,00	3 135,86
	AUT0000004727 REMPLACEMENT CHAUDIERE A FLEUR	05/07/2006	3 686,07	25	2 205,00	147,00	1 334,07
	AUT0000004785 TRAVAUX COLLEGE DE LUZY	05/07/2006	91 258,85	20	68 442,00	4 563,00	18 253,85
	AUT0000004813 INTERVENTIONS EN URGENCE	05/07/2006	208,89	25	120,00	8,00	80,89
	AUT0000004846 MISE NORMES CUSINE IMPHY	05/07/2006	591 685,15	20	443 732,00	29 589,00	118 364,15
	AUT0000004847 REFECTION CHEMINEE ISENAY	05/07/2006	3 097,64	25	1 857,00	124,00	1 116,64
	AUT0000004851 CUISINE ST AMAND EN PUISAYE	05/07/2006	57 853,55	20	43 286,00	2 912,00	11 655,55
	AUT0000004853 COLLEGE ADAM BILLAUT NEVERS	05/07/2006	109 093,38	20	81 805,00	5 457,00	21 831,38
	AUT0000004854 COLLEGE MON TSAUCHE	05/07/2006	47 671,55	20	35 745,00	2 383,00	9 543,55
	AUT0000004855 COLLEGE POUILLY SUR LOIRE	05/07/2006	107 585,86	20	80 661,00	5 383,00	21 541,86
	AUT0000004856 COLLEGE LORMES	05/07/2006	16 326,60	20	12 240,00	816,00	3 270,60
	AUT0000004857 COLLEGE CORBIGNY	05/07/2006	58 675,08	20	43 948,00	2 944,00	11 783,08
	AUT0000004858 CUISINE COLLEGE LORMES	05/07/2006	651 858,18	20	488 570,00	32 655,00	130 633,18
	AUT0000004859 COLLEGE VICTOR HUGO NEVERS	05/07/2006	108 105,06	20	81 057,00	5 407,00	21 641,06
	AUT0000004860 COLLEGE DORNES	05/07/2006	70 851,63	20	53 130,00	3 542,00	14 179,63
	AUT0000004861 COLLEGE ST PIERRE LE MOUTIER	05/07/2006	5 465,00	20	4 095,00	273,00	1 097,00
	AUT0000004862 COLLEGE CERCY LA TOUR	05/07/2006	115 949,31	20	86 947,00	5 799,00	23 203,31
	AUT0000004863 COLLEGE ST AMAND EN PUISAYE	05/07/2006	147 918,28	20	110 937,00	7 396,00	29 585,28
	AUT0000004867 TRAVAUX FAITS EN URGENCE SUR T	05/07/2006	1 635,25	25	975,00	65,00	595,25
	AUT0000004869 ASSURANCE DECENNALE IMMOBILIER	05/07/2006	7 538,72	25	4 515,00	301,00	2 722,72
	AUT0000004888 NETTOYAGE VIDE SANITAIRE	05/07/2006	1 401,29	20	1 050,00	70,00	281,29
	AUT0000004903 TRAVAUX COLLEGE LA CHARITE SUR	05/07/2006	116 965,00	21	83 514,00	5 574,00	27 877,00
	AUT0000004905 TRAVAUX COLLEGE CLAMECY 2005	05/07/2006	32 690,31	20	24 477,00	1 640,00	6 573,31
	AUT0000004906 TRAVAUX COLLEGE DONZY 2005	05/07/2006	40 643,34	20	30 477,00	2 032,00	8 134,34
	AUT0000001008 TRAVAUX COLLEGE CLAUDE TILLIER	05/07/2006	14 172,60	20	10 620,00	708,00	2 844,60
	AUT0000001022 TRAVAUX COLLEGE FOURCHAMBAULT	05/07/2006	97 292,95	20	72 653,00	4 927,00	19 712,95
	AUT0000001023 TRAVAUX COLLEGE RENE CASSIN CO	05/07/2006	53 326,49	20	39 990,00	2 666,00	10 670,49
	AUT0000001025 TRAVAUX COLLEGE LES COUR LIS NE	05/07/2006	663 745,93	20	497 793,00	33 190,00	132 762,93
	AUT0000005017 TRAVAUX EN URGENCE SUR CHEMINE	05/07/2006	848,63	25	507,00	34,00	307,63
	AUT0000005018 MISE AUX NORMES ELEC. ME MOULI	05/07/2006	359,70	25	210,00	14,00	135,70
	AUT0000005022 DIVERS TRAVAUX ME DE SAUZAY	05/07/2006	809,95	25	480,00	32,00	297,95
	AUT0000005023 FOURNITURE ET POSE WC	05/07/2006	293,81	25	165,00	11,00	117,81
	AUT0000005029 REFECTION TOITURE MAISON ECLUS	05/07/2006	9 513,87	25	5 700,00	380,00	3 433,87
	AUT0000005035 TRAVAUX URGENTS REGULATION EAU	05/07/2006	256,76	25	150,00	10,00	96,76
	AUT0000001026 TRAVAUX COLLEGE CHATEAU CHINON	05/07/2006	925 875,12	20	694 327,00	46 309,00	185 239,12

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000003803 1ER VERSEMENT TX SEGPA COLLEGE	05/07/2006	294 404,55	5	294 404,55	0,00	0,00
	AUT0000005166 TRAVAUX MACONNERIE PARC EQUIPT	05/07/2006	3 164,12	25	1 890,00	126,00	1 148,12
	AUT0000005250 FOURNITURE TRANSPORT ET MISE E	05/07/2006	14 218,77	25	8 520,00	568,00	5 130,77
	AUT0000004907 TRAVAUX COLLEGE VARENNES VAUZE	06/07/2006	115 627,39	20	86 712,00	5 781,00	23 134,39
	AUT0000004913 TRAVAUX COLLEGE IMPHY 2005	06/07/2006	155 778,71	20	116 759,00	7 801,00	31 218,71
	AUT0000004914 COLLEGE DE GUERIGNY 2005	04/08/2006	100 714,39	20	75 519,00	5 038,00	20 157,39
	AUT0000004915 TRAVAUX COLLEGE MOULINS ENGILB	04/08/2006	12 248,23	20	9 180,00	612,00	2 456,23
	AUT0000004916 TRAVAUX COLLEGE DECIZE 2005	04/08/2006	19 051,76	20	14 280,00	952,00	3 819,76
	AUT0000004917 TRAVAUX COLLEGE VARZY 2005	04/08/2006	5 177,01	20	3 882,00	259,00	1 036,01
	AUT0000004944 COLLEGE R.CASSIN A COSNE	04/08/2006	29 250,44	20	21 930,00	1 462,00	5 858,44
	AUT0000004946 LA CHARITE / TRAVAUX PROGRAMMA	04/08/2006	50 590,24	20	37 935,00	2 529,00	10 126,24
	AUT0000004947 GUERIGNY / TX PASSAGE AU GAZ	04/08/2006	66 525,87	20	49 887,00	3 326,00	13 312,87
	AUT0000004962 CH.CHINON / REFECTION CHAUFFER	04/08/2006	76 168,22	20	57 120,00	3 808,00	15 240,22
	AUT0000004964 V.HUGO / LIAISON FROIDE CUISIN	04/08/2006	49 536,89	20	36 951,00	2 514,00	10 071,89
	AUT0000005039 PREMERY / INTERVENTION SUR RES	04/08/2006	1 221,36	20	915,00	61,00	245,36
	AUT0000005127 LES LOGES / INSTALLATION DETEC	04/08/2006	7 785,38	20	5 835,00	389,00	1 561,38
	AUT0000005128 LA MACHINE / PROGRAMMATION ET	04/08/2006	43 002,03	20	32 250,00	2 150,00	8 602,03
	AUT0000005157 ST SAULGE / TRAVAUX URGENTS	04/08/2006	1 957,24	20	1 467,00	98,00	392,24
	AUT0000005158 PREMERY / REFECTION ELECTRICIT	04/08/2006	20 141,84	20	15 105,00	1 007,00	4 029,84
	AUT0000005252 IMPHY / TX URGENTS - PROGRAMMA	04/08/2006	31 443,75	20	23 580,00	1 572,00	6 291,75
	AUT0000005348 COLLEGE ST BENIN TRAVAUX URGEN	04/08/2006	7 176,00	20	5 370,00	358,00	1 448,00
	AUT0000006280 RELEVES TOPOGRAPHIQUES	20/11/2006	36 510,26	20	31 485,78	1 004,00	4 020,48
	AUT0000006430 ST PIERRE / ACTE ADMINISTRATIF	19/12/2006	2 464,20	20	1 872,00	116,00	476,20
	AUT0000006803 LES LOGES / DOCUMENT ARPENTAGE	15/05/2007	3 749,09	20	2 841,99	149,00	758,10
	AUT0000005896 COLLEGE C. TILLIER A COSNE	01/08/2007	115 074,75	20	80 507,00	5 759,00	28 808,75
	AUT0000005815 ST SAULGE / REFECTION DE LA CH	02/08/2007	227 796,89	20	159 456,00	11 390,00	56 950,89
	AUT0000006015 LORMES / REFECTION DE LA CHAUF	02/08/2007	127 522,83	20	88 938,00	6 428,00	32 156,83
	AUT0000006088 LUZY / REFECTION DE LA CHAUFFE	02/08/2007	55 162,30	20	38 610,00	2 758,00	13 794,30
	AUT0000006299 DONZY / AMENAGEMENT LOGEMENT E	02/08/2007	115 955,32	20	80 841,00	5 852,00	29 262,32
	AUT0000006259 V.VAUZELLES / REFECTION ATELIE	19/10/2007	475 941,83	20	333 156,00	23 797,00	118 988,83
	AUT0000005510 ST AMAND / PROGRAMMATION ET TR	22/10/2007	49 506,21	20	34 650,00	2 475,00	12 381,21
	AUT0000005524 TRAVAUX DE PLOMBERIE ECLUSE 11	22/10/2007	490,05	25	266,00	19,00	205,05
	AUT0000005532 CERCY / PROGRAMMATION et TRAVA	22/10/2007	5 399,52	20	3 778,00	270,00	1 351,52
	AUT0000005555 LA CHARITE / PROGRAMMATION et	22/10/2007	229 672,28	20	160 762,00	11 483,00	57 427,28
	AUT0000005596 FOURNITURE ET POSE TABLEAU CHA	22/10/2007	511,68	25	280,00	20,00	211,68
	AUT0000005682 REPARATION CHAUDIERE DANS DEUX	22/10/2007	137,15	25	70,00	5,00	62,15
	AUT0000005685 V.HUGO NEVERS / MATERIEL DE CU	22/10/2007	33 613,70	20	23 520,00	1 680,00	8 413,70
	AUT0000005687 PREMERY / TRAVAUX URGENTS ET P	22/10/2007	96 129,62	20	67 284,00	4 806,00	24 039,62
	AUT0000005924 REMPLACEMENT RESISTANCE CHAUFF	22/10/2007	137,15	25	70,00	5,00	62,15
	AUT0000006047 MISE EN SECURITE INSTALLATION	22/10/2007	180,12	25	98,00	7,00	75,12
	AUT0000006061 PROGRAMMATION et TRAVAUX URGEN	22/10/2007	12 097,54	20	8 456,00	604,00	3 037,54
	AUT0000006063 TRAVAUX DE COUVERTURE ME FLEUR	22/10/2007	7 008,79	25	3 920,00	280,00	2 808,79
	AUT0000006071 CLAMECY / PROG. ET TRAVAUX URG	22/10/2007	10 284,22	20	7 194,00	514,00	2 576,22
	AUT0000006092 POSE CLOTURE MAISON ECLUSIERE	22/10/2007	1 832,27	25	1 022,00	73,00	737,27
	AUT0000006094 TRAVAUX ELECTRIQUES MAISON 29	22/10/2007	219,44	25	112,00	8,00	99,44
	AUT0000006095 FOURNITURE ET POSE GAINÉ INOX	22/10/2007	1 927,93	25	1 078,00	77,00	772,93
	AUT0000006109 TRAVAUX URGENTS ME FLEURY 21 V	22/10/2007	137,15	25	70,00	5,00	62,15

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000006164 RESTAURATION MACONNERIES	22/10/2007	3 809,13	25	2 128,00	152,00	1 529,13
	AUT0000006172 DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT LA M	22/10/2007	100,00	25	56,00	4,00	40,00
	AUT0000006174 DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT MAIS	22/10/2007	100,00	25	56,00	4,00	40,00
	AUT0000006194 MONTSAUCHE / PROGRAMMATION et	22/10/2007	9 324,13	20	6 524,00	466,00	2 334,13
	AUT0000006234 DIVERS TRAVAUX SUR MAISONS DEP	22/10/2007	16 393,64	25	9 170,00	655,00	6 568,64
	AUT0000006235 RENOVATION COMPLETE INSTALLATI	22/10/2007	3 934,10	25	2 198,00	157,00	1 579,10
	AUT0000006285 TOITURE PANNECOT	22/10/2007	11 823,27	25	6 620,00	473,00	4 730,27
	AUT0000006304 TRAVAUX URGENTS CHAUDIERE MAIS	22/10/2007	140,47	25	70,00	5,00	65,47
	AUT0000006311 DA SILVA / ACTUALISATIONS BCDE	22/10/2007	13 082,90	20	9 156,00	654,00	3 272,90
	AUT0000006330 TRAVAUX ELECTRIQUES ME 22VL	22/10/2007	392,46	25	210,00	15,00	167,46
	AUT0000006352 LES COURLIS / TRAVAUX DIVERS	22/10/2007	2 707,43	20	1 890,00	135,00	682,43
	AUT0000006353 LA CHARITE / CONFORMITE ATELIE	22/10/2007	32 675,62	20	22 862,00	1 633,00	8 180,62
	AUT0000006370 ST-BENIN / PARE PUIE SUR ABRI	22/10/2007	2 164,76	20	1 512,00	108,00	544,76
	AUT0000006381 REPARATION ET NETTOYAGE GOUTTI	22/10/2007	164,58	25	84,00	6,00	74,58
	AUT0000005369 ST-PIERRE / CREATION ZONE DE L	22/10/2007	3 070,79	20	2 142,00	153,00	775,79
	AUT0000005375 POUILLY / PROG. et TRAVAUX URG	22/10/2007	34 464,56	20	24 122,00	1 723,00	8 619,56
	AUT0000005394 LUZY / TRAVAUX URGENTS et PROG	22/10/2007	127 993,51	20	89 584,00	6 399,00	32 010,51
	AUT0000005404 LA MACHINE / TRAVAUX URGENTS E	22/10/2007	8 763,07	20	6 132,00	438,00	2 193,07
	AUT0000005405 DECIZE / TRAVAUX URGENTS ET PR	22/10/2007	1 962,00	20	1 372,00	98,00	492,00
	AUT0000005406 CH.CHINON / TRAVAUX URGENTS ET	22/10/2007	79 620,04	20	55 734,00	3 981,00	19 905,04
	AUT0000005407 V.VAUZELLES / TRAVAUX URGENTS	22/10/2007	13 342,98	20	9 338,00	667,00	3 337,98
	AUT0000005408 R.CASSIN / TRAVAUX URGENTS ET	22/10/2007	52 886,42	20	37 016,00	2 644,00	13 226,42
	AUT0000005409 GUERIGNY / TRAVAUX URGENTS ET	22/10/2007	85 800,69	20	60 060,00	4 290,00	21 450,69
	AUT0000005418 DONZY / TRAVAUX URGENTS et PR	22/10/2007	47 854,58	20	33 488,00	2 392,00	11 974,58
	AUT0000005420 A.BILLAUT / PROGRAMMATION et T	22/10/2007	81 744,59	20	57 218,00	4 087,00	20 439,59
	AUT0000005421 IMPHY / PROGRAMMATION et TRAVA	22/10/2007	119 868,22	20	83 902,00	5 993,00	29 973,22
	AUT0000005440 C.TILLIER / PROGRAMMATION et T	22/10/2007	16 258,91	20	11 380,00	813,00	4 065,91
	AUT0000005446 M.ENGILBERT / TRAVAUX URGENTS	22/10/2007	8 782,32	20	6 146,00	439,00	2 197,32
	AUT0000005464 CORBIGNY / TRAVAUX URGENTS et	22/10/2007	15 984,59	20	11 186,00	799,00	3 999,59
	AUT0000005465 ST SAULGE / PROGRAMMATION ET T	22/10/2007	35 993,40	20	25 186,00	1 799,00	9 008,40
	AUT0000005471 VARZY / PROGRAMMATION ET TRAVA	22/10/2007	4 066,48	20	2 842,00	203,00	1 021,48
	AUT0000005472 V.HUGO / TRAVAUX URGENTS ET PR	22/10/2007	2 446,86	20	1 708,00	122,00	616,86
	AUT0000005483 DORNES / PROG. ET TRAVAUX URGE	22/10/2007	40 234,23	20	28 154,00	2 011,00	10 069,23
	AUT0000005484 FOURCHAMBAULT / PROG. ET TRAVA	22/10/2007	9 562,66	20	6 692,00	478,00	2 392,66
	AUT0000001015 TRAVAUX COLLEGE SAINT BENIN D	22/10/2007	1 977 938,52	20	1 384 554,00	98 897,00	494 487,52
	AUT0000003967 RECONST 1/2 PENSION AU COLLEGE DE DORNES	22/10/2007	121 850,76	5	121 850,76	0,00	0,00
	AUT0000005144 CH.CHINON / MISE AUX NORMES 1/	23/10/2007	4 064,37	20	2 842,00	203,00	1 019,37
	AUT0000003801 ETUDES COLLEGE DE CHATEAU CHIN	23/10/2007	41 337,82	5	41 337,82	0,00	0,00
	AUT0000003808 MISE EN SECURITE ELECTRIQUE CO	23/10/2007	8 839,64	5	8 839,64	0,00	0,00
	AUT0000005666 REFECTION CUISINE LUZY	07/11/2007	315 753,26	20	216 041,00	16 618,00	83 094,26
	AUT0000006811 ST AMAND / PROGRAMMATION et TR	25/02/2008	1 629,81	20	1 053,00	81,00	495,81
	AUT0000006815 DIAGNOSTIC INSTALLATIONS EXIST	25/02/2008	100,00	25	52,00	4,00	44,00
	AUT0000006828 LES COURLIS / PROGRAMMATION et	25/02/2008	118 361,48	20	76 934,00	5 918,00	35 509,48
	AUT0000006844 DIAGNOSTIC INSTALLATION EXISTA	25/02/2008	100,00	25	52,00	4,00	44,00
	AUT0000006874 CHANGEMENT REDUCTEUR DE PRESSI	25/02/2008	158,39	25	78,00	6,00	74,39
	AUT0000006924 ST AMAND - PROGRAMMATION et TR	25/02/2008	9 855,04	20	6 396,00	492,00	2 967,04

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000007006 LES LOGES / PROGRAMMATION et T	25/02/2008	41 736,81	20	27 118,00	2 086,00	12 532,81
	AUT0000007025 ELECTRICITE MAISON ECLUSIERE 9	25/02/2008	372,73	25	182,00	14,00	176,73
	AUT0000007026 ELECTRICITE MAISON ECLUSIERE C	25/02/2008	110,56	25	52,00	4,00	54,56
	AUT0000007045 VIDANGE FOSSE SEPTIQUE PORT BR	25/02/2008	179,40	25	91,00	7,00	81,40
	AUT0000005882 TRAVAUX 1/2 PENSION COLL CLAMECY	25/02/2008	1 741 554,62	20	1 131 965,00	87 083,00	522 506,62
	AUT0000005897 MARCHE : 24PI06 COLLEGE DE DOR	25/02/2008	400 117,62	20	260 064,00	20 005,00	120 048,62
	AUT0000007059 POUILLY / TRAVAUX URGENTS et P	25/02/2008	9 893,25	20	6 422,00	494,00	2 977,25
	AUT0000007067 CLOTURE ME 1 PORT BRULE	25/02/2008	262,41	25	130,00	10,00	122,41
	AUT0000007077 TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE	25/02/2008	1 742,67	25	897,00	69,00	776,67
	AUT0000007089 LA MACHINE / PROGRAMMATION et	25/02/2008	5 890,54	20	3 822,00	294,00	1 774,54
	AUT0000007131 MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	25/02/2008	933,68	25	481,00	37,00	415,68
	AUT0000005898 MARCHE : 20PI06 COLLEGE DE DEC	25/02/2008	470 356,63	20	305 721,00	23 517,00	141 118,63
	AUT0000005908 MARCHE : 34PI06 COLLEGE CHATEA	25/02/2008	240 176,84	20	156 103,00	12 008,00	72 065,84
	AUT0000005909 MARCHE : 30PI06 COLLEGE PREMIER	25/02/2008	932 828,77	20	606 332,00	46 641,00	279 855,77
	AUT0000007156 REVISION ET EXTENSION CHAUFFAG	25/02/2008	3 293,79	25	1 703,00	131,00	1 459,79
	AUT0000007169 MARCHE : 66PI05	25/02/2008	10 990,19	20	7 137,00	549,00	3 304,19
	AUT0000007199 MISE EN SECURITE ELECT. ME MON	25/02/2008	140,57	25	65,00	5,00	70,57
	AUT0000007201 TRAVAUX COUVERTURE MAISON SAUZ	25/02/2008	12 866,95	25	6 682,00	514,00	5 670,95
	AUT0000007202 REMPLACEMENT HUISSERIES ME 1VS	25/02/2008	3 968,91	25	2 054,00	158,00	1 756,91
	AUT0000007203 REMPLACEMENT HUISSERIES ME 7VS	25/02/2008	2 664,93	25	1 378,00	106,00	1 180,93
	AUT0000007243 LES LOGES / PROGRAMMATION et T	25/02/2008	113,64	20	65,00	5,00	43,64
	AUT0000007250 TRAVAUX DE PEINTURE ME PANNECO	25/02/2008	618,23	25	312,00	24,00	282,23
	AUT0000007260 REFECTION SALLE D'EAU ET TOILE	25/02/2008	3 012,78	25	1 560,00	120,00	1 332,78
	AUT0000007261 REFECTION TOITURE ME PORT BRUL	25/02/2008	1 408,43	25	728,00	56,00	624,43
	AUT0000007311 FOURNITURES POUR TRAV PLOMBERI	25/02/2008	523,75	25	260,00	20,00	243,75
	AUT0000007312 DEPLACEMENT CIRCUIT EAU ME 9 E	25/02/2008	251,09	25	130,00	10,00	111,09
	AUT0000006128 IMPHY / REMPLACEMENT DES MENUI	25/02/2008	47 204,46	20	30 680,00	2 360,00	14 164,46
	AUT0000007333 FOURNITURE ET POSE FENETRE	25/02/2008	512,73	25	260,00	20,00	232,73
	AUT0000007334 FOURNITURE ET POSE MENUISERIES	25/02/2008	7 052,67	25	3 666,00	282,00	3 104,67
	AUT0000007335 REPARATION TOITURE SUITE ORAGE	25/02/2008	4 163,03	25	2 158,00	166,00	1 839,03
	AUT0000007336 REFECTION CHEMINEE ME ANIZY.OP	25/02/2008	688,08	25	351,00	27,00	310,08
	AUT0000007337 INSTALLATION HALOGENE MAISON 2	25/02/2008	341,34	25	169,00	13,00	159,34
	AUT0000007338 INSTALLATION PROJECTEUR ME 29	25/02/2008	346,72	25	169,00	13,00	164,72
	AUT0000007339 REMISE EN SERVICE CHAUFFAGE	25/02/2008	152,98	25	78,00	6,00	68,98
	AUT0000007340 TRAVEES HANGAR CHATILLON	25/02/2008	985,72	25	507,00	39,00	439,72
	AUT0000007341 FOURNITURE ET POSE VOLETS	25/02/2008	1 385,21	25	715,00	55,00	615,21
	AUT0000007342 TRAVAUX SUR CHAUFFAGE ME 30 VL	25/02/2008	330,00	25	169,00	13,00	148,00
	AUT0000007367 CORBIGNY / TX URGENTS	25/02/2008	1 534,71	20	988,00	76,00	470,71
	AUT0000006396 FOURN. ET POSE HUISSERIES PARC	25/02/2008	3 780,56	25	1 963,00	151,00	1 666,56
	AUT0000006397 FOURNITURE ET POSE DEBOURBEUR	25/02/2008	21 639,00	25	11 245,00	865,00	9 529,00
	AUT0000006536 FOURCHAMBAULT / PROG. ET TX UR	25/02/2008	20 524,75	20	13 338,00	1 026,00	6 160,75
	AUT0000006544 M.ENGILBERT / PROG. ET TX URGE	25/02/2008	16 957,94	20	11 011,00	847,00	5 099,94
	AUT0000006547 PREMERY / PROG. ET TX URGENTS	25/02/2008	14 605,32	20	9 490,00	730,00	4 385,32
	AUT0000006554 MONTSAUCHE / PROGRAMMATION et	25/02/2008	144 003,79	20	93 600,00	7 200,00	43 203,79
	AUT0000006558 V.VAUZELLES / PROGRAMMATION et	25/02/2008	141 892,50	20	92 222,00	7 094,00	42 576,50
	AUT0000006569 V.HUGO / PROGRAMMATION et TRAV	25/02/2008	16 219,58	20	10 542,00	811,00	4 866,58
	AUT0000006573 CERCY / PROGRAMMATION et TRAVA	25/02/2008	25 958,85	20	16 861,00	1 297,00	7 800,85

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000006576 ST / SAULGE - PROGRAMMATION et	25/02/2008	47 779,61	20	31 056,00	2 389,00	14 334,61
	AUT0000006577 ST PIERRE / PROGRAMMATION et T	25/02/2008	28 334,42	20	18 408,00	1 416,00	8 510,42
	AUT0000006578 DONZY / PROGRAMMATION et TRAVA	25/02/2008	27 525,41	20	17 888,00	1 376,00	8 261,41
	AUT0000006599 LORMES / PROGRAMMATION et TRAV	25/02/2008	57 511,25	20	37 375,00	2 875,00	17 261,25
	AUT0000006600 DORNES / PROGRAMMATION ET TRAV	25/02/2008	33 812,95	20	21 970,00	1 690,00	10 152,95
	AUT0000006603 A.BILLAUT / PROGRAMMATION et T	25/02/2008	107 207,22	20	69 679,00	5 360,00	32 168,22
	AUT0000006618 GUERIGNY / PROGRAMMATION ET TR	25/02/2008	28 501,61	20	18 525,00	1 425,00	8 551,61
	AUT0000006619 DECIZE / PROGRAMMATION et TRAV	25/02/2008	31 398,58	20	20 397,00	1 569,00	9 432,58
	AUT0000006620 VARZY / PROGRAMMATION et TRAVA	25/02/2008	2 339,50	20	1 520,00	117,00	702,50
	AUT0000006621 IMPHY / PROGRAMMATION et TRAVA	25/02/2008	38 162,79	20	24 804,00	1 908,00	11 450,79
	AUT0000006622 C.TILLIER / PROGRAMMATION et T	25/02/2008	7 738,39	20	5 018,00	386,00	2 334,39
	AUT0000006625 LUZY / PROGRAMMATION et TRAVAU	25/02/2008	54 173,28	20	35 204,00	2 708,00	16 261,28
	AUT0000006692 CLAMECY / PROGRAMMATION et T	25/02/2008	17 769,89	20	11 544,00	888,00	5 337,89
	AUT0000006700 CH.CHINON / PROGRAMMATION et T	25/02/2008	85 956,76	20	55 861,00	4 297,00	25 798,76
	AUT0000006710 R.CASSIN / PROGRAMMATION ET TR	25/02/2008	51 704,28	20	33 604,00	2 585,00	15 515,28
	AUT0000006711 LA CHARITE / PROGRAMMATION et	25/02/2008	60 388,52	20	39 247,00	3 019,00	18 122,52
	AUT0000006730 ST BENIN / PROGRAMMATION ET TR	25/02/2008	23 188,23	20	15 067,00	1 159,00	6 962,23
	AUT0000006762 DEPANNAGE REDUCTEUR PRESSION	25/02/2008	155,09	25	78,00	6,00	71,09
	AUT0000006765 TRAV URGENT CAUSE USURE - RPLT	25/02/2008	76,30	25	39,00	3,00	34,30
	AUT0000006766 FABRICATION ET POSE TIRANT POU	25/02/2008	276,41	25	143,00	11,00	122,41
	AUT0000005447 CH.CHINON / RECONS. ATELIER FA	25/02/2008	188 622,21	20	122 602,00	9 431,00	56 589,21
	AUT0000004603 CONSTRUCTION CENTRE D ARCHIVES	25/02/2008	1 517 721,20	25	789 204,00	60 708,00	667 809,20
	AUT0000004870 RECONST 1/2 PENSION COL DORNES	25/02/2008	1 355 133,12	20	880 827,00	67 756,00	406 550,12
	AUT0000007794 39V06 / TRANSFERT PROPRIETE CO	12/06/2008	5 293,91	20	4 001,73	183,00	1 109,18
	AUT0000008208 MARCHE PRESTATIONS TOPOGRAPHI	09/12/2008	9 268,02	20	6 019,00	463,00	2 786,02
	AUT0000008082 TRAVAUX RACCORDEMENT ASSAINISS	22/06/2009	2 010,48	25	960,00	80,00	970,48
	AUT0000008111 FOURNITURE ET POSE DE MENUISER	22/06/2009	11 752,70	25	5 640,00	470,00	5 642,70
	AUT0000008148 ENDUIT CHAUX ET CIMENT	22/06/2009	3 038,40	25	1 452,00	121,00	1 465,40
	AUT0000008169 INSTALLATION VOLETS ROULANTS	22/06/2009	7 941,44	25	3 804,00	317,00	3 820,44
	AUT0000008195 TRANSCEIVER GIGABIT - INTERFA	22/06/2009	2 368,08	20	1 416,00	118,00	834,08
	AUT0000008205 RENOVATION-MISE EN CONFORMITE	22/06/2009	8 946,08	25	4 284,00	357,00	4 305,08
	AUT0000008257 REFECTION COUVERTURE MAISON BR	22/06/2009	4 850,97	25	2 328,00	194,00	2 328,97
	AUT0000008258 EXTENSION CHAUFFAGE MAISON 1 V	22/06/2009	3 660,85	25	1 752,00	146,00	1 762,85
	AUT0000008259 TRAVAUX SALLE DE BAIN MAISON	22/06/2009	1 318,75	25	624,00	52,00	642,75
	AUT0000008324 EXTENSION CABLAGE VDI VARENNES	22/06/2009	6 588,05	20	3 948,00	329,00	2 311,05
	AUT0000007522 Marche : 13JE07 Lot *	22/06/2009	45 807,83	20	27 480,00	2 290,00	16 037,83
	AUT0000007577 ME 9/10 MONT ET MARRE - CHGT B	22/06/2009	940,36	25	444,00	37,00	459,36
	AUT0000007578 ME 18 VL MEULOT - TRAV. URGT B	22/06/2009	140,66	25	60,00	5,00	75,66
	AUT0000007605 VIDANGE FOSSE SEPTIQUE ET BAC	22/06/2009	24 904,18	25	11 952,00	996,00	11 956,18
	AUT0000007606 TRAVEES BATIMENT CENTRE CHATIL	22/06/2009	2 468,58	25	1 176,00	98,00	1 194,58
	AUT0000007778 CABLAGE MARCHE : 15JE07 LOT *	22/06/2009	52 414,28	20	31 440,00	2 620,00	18 354,28
	AUT0000007784 CABLAGE MARCHE : 20JE07 LOT *	22/06/2009	45 220,16	20	27 132,00	2 261,00	15 827,16
	AUT0000007787 CABLAGE MARCHE : 14JE07 LOT *	22/06/2009	45 465,94	20	27 276,00	2 273,00	15 916,94
	AUT0000007808 CABLAGE MARCHE : 17JE07 LOT *	22/06/2009	28 336,89	20	16 992,00	1 416,00	9 928,89
	AUT0000007856 DEPOSE ET EVACUATION CHAUFFERI	22/06/2009	2 392,00	25	1 140,00	95,00	1 157,00
	AUT0000007902 CABLAGE MARCHE : 16JE07 LOT *	22/06/2009	46 143,43	20	27 684,00	2 307,00	16 152,43
	AUT0000007923 TRAVAUX TOITURE BAZOLLES 3VL	22/06/2009	2 119,67	25	1 008,00	84,00	1 027,67

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000008005 CABLAGE MARCHE : 19JE07 LOT *	22/06/2009	24 453,42	20	14 664,00	1 222,00	8 567,42
	AUT0000008010 CABLAGE MARCHE : 18JE07 LOT *	22/06/2009	29 244,77	20	17 544,00	1 462,00	10 238,77
	AUT0000008013 CABLAGE VDI COLLEGE CLAMECY	22/06/2009	36 337,78	20	21 792,00	1 816,00	12 729,78
	AUT0000008038 REPRISE GOUTTIERES ET DESCENTE	22/06/2009	902,74	25	432,00	36,00	434,74
	AUT0000008039 ACTIFS CABLAGE POUR COLLEGES	22/06/2009	4 532,84	20	2 712,00	226,00	1 594,84
	AUT0000008071 LA CHARITE - VOLETS ROULANTS E	23/06/2009	20 743,42	20	12 444,00	1 037,00	7 262,42
	AUT0000008168 LES COURLIS - PROGRAMMATION et	23/06/2009	5 100,94	20	3 060,00	255,00	1 785,94
	AUT0000006987 MARCHE : 29PI07 RENOVATION	23/06/2009	211 971,47	20	127 176,00	10 598,00	74 197,47
	AUT0000008292 MON TSAUCHE - AMENAGEMENT COUR	23/06/2009	33 481,23	20	20 088,00	1 674,00	11 719,23
	AUT0000008293 V.VAUZELLES - VOLETS ROULANTS	23/06/2009	20 176,40	20	12 096,00	1 008,00	7 072,40
	AUT0000005899 MARCHE : 18PI06 COLLEGE DE CER	23/06/2009	387 093,82	20	232 248,00	19 354,00	135 491,82
	AUT0000007427 DONZY / PROGRAMMATION - TRAVAU	23/06/2009	47 634,59	20	28 572,00	2 381,00	16 681,59
	AUT0000007428 LUZY - PROGRAMMATION - TRAVAUX	23/06/2009	46 767,41	20	28 056,00	2 338,00	16 373,41
	AUT0000007429 PREMERY / PROGRAMMATION - TRAV	23/06/2009	65 127,54	20	39 072,00	3 256,00	22 799,54
	AUT0000007430 ST AMAND / PROGRAMMATION - TRA	23/06/2009	28 825,82	20	17 292,00	1 441,00	10 092,82
	AUT0000007431 LORMES / PROGRAMMATION - TRAVA	23/06/2009	3 196,00	20	1 908,00	159,00	1 129,00
	AUT0000007432 MON TSAUCHE / PROGRAMMATION - T	23/06/2009	14 878,39	20	8 916,00	743,00	5 219,39
	AUT0000007447 CLAMECY - PROGRAMMATION et TRA	23/06/2009	27 743,96	20	16 644,00	1 387,00	9 712,96
	AUT0000007448 V.VAUZELLES - PROGRAMMATION et	23/06/2009	45 127,28	20	27 072,00	2 256,00	15 799,28
	AUT0000007449 ST SAULGE - PROGRAMMATION et T	23/06/2009	33 755,92	20	20 244,00	1 687,00	11 824,92
	AUT0000007453 TRAVAUX URGENTS COLLEGE LUZY	23/06/2009	55 591,30	20	33 348,00	2 779,00	19 464,30
	AUT0000007457 CH.CHINON / PROGRAMMATION et T	23/06/2009	32 308,03	20	19 380,00	1 615,00	11 313,03
	AUT0000007465 V.HUGO / TRAVAUX DE DESENFUMAG	23/06/2009	28 101,22	20	16 860,00	1 405,00	9 836,22
	AUT0000007466 LA CHARITE / PROGRAMMATION et	23/06/2009	28 309,54	20	16 980,00	1 415,00	9 914,54
	AUT0000007479 LES LOGES / PROGRAMMATION et T	23/06/2009	11 810,11	20	7 080,00	590,00	4 140,11
	AUT0000007480 R.CASSIN / PROGRAMMATION et TR	23/06/2009	23 737,47	20	14 232,00	1 186,00	8 319,47
	AUT0000007492 IMPHY / PROGRAMMATION ET TRAVA	23/06/2009	4 720,72	20	2 832,00	236,00	1 652,72
	AUT0000007495 CORBIGNY / PROGRAMMATION et TR	23/06/2009	2 999,69	20	1 788,00	149,00	1 062,69
	AUT0000007501 A. BILLAUT / PROGRAMMATION et	23/06/2009	16 590,67	20	9 948,00	829,00	5 813,67
	AUT0000007523 ST BENIN / TX URGENTS ET PROGR	23/06/2009	14 028,29	20	8 412,00	701,00	4 915,29
	AUT0000007534 POUILLY / TX URGENTS et PROGRA	23/06/2009	41 401,32	20	24 840,00	2 070,00	14 491,32
	AUT0000007539 DECIZE / PROGRAMMATION et TRAV	23/06/2009	952,37	20	564,00	47,00	341,37
	AUT0000007540 GUERIGNY / PROGRAMMATION et TR	23/06/2009	10 748,73	20	6 444,00	537,00	3 767,73
	AUT0000007562 C.TILLIER / PROGRAMMATION et T	23/06/2009	4 537,09	20	2 712,00	226,00	1 599,09
	AUT0000007568 M.ENGILBERT / PROGRAMMATION et	23/06/2009	7 243,95	20	4 344,00	362,00	2 537,95
	AUT0000007653 ST PIERRE / TRAVAUX URGENTS et	23/06/2009	10 461,89	20	6 276,00	523,00	3 662,89
	AUT0000007658 FOURCHAMBAULT / TRAVAUX URGENT	23/06/2009	27 298,65	20	16 368,00	1 364,00	9 566,65
	AUT0000007659 VARZY / TRAVAUX URGENTS	23/06/2009	2 681,11	20	1 608,00	134,00	939,11
	AUT0000007681 ST AMAND / TX ELECTRIQUES	23/06/2009	464,05	20	276,00	23,00	165,05
	AUT0000007690 V.HUGO / PROGRAMMATION et TRAV	23/06/2009	7 873,63	20	4 716,00	393,00	2 764,63
	AUT0000007707 CORBIGNY / ALARME ANTI-INTRUSI	23/06/2009	27 524,74	20	16 512,00	1 376,00	9 636,74
	AUT0000007743 LA MACHINE / PROGRAMMATION et	23/06/2009	6 374,68	20	3 816,00	318,00	2 240,68
	AUT0000007783 ST BENIN / COL 67 - VITRINES	23/06/2009	30 113,13	20	18 060,00	1 505,00	10 548,13
	AUT0000007800 CH.CHINON / REFECTION ACCES P	23/06/2009	4 731,51	20	2 832,00	236,00	1 663,51
	AUT0000007895 POUILLY / REFECTION RESEAUX SA	23/06/2009	31 479,31	20	18 876,00	1 573,00	11 030,31
	AUT0000007901 PREMERY / PASSAGE AU GAZ CHAUF	23/06/2009	42 269,03	20	25 356,00	2 113,00	14 800,03
	AUT0000007925 LUZY / REFECTION DE L'INTERNAT	23/06/2009	269 918,86	20	161 940,00	13 495,00	94 483,86

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000007928 IMPHY / REFECTION DU CDI	23/06/2009	27 821,29	20	16 692,00	1 391,00	9 738,29
	AUT0000007929 CH.CHINON / REFECTION DU CDI	23/06/2009	18 599,78	20	11 148,00	929,00	6 522,78
	AUT0000007944 COLLEGE IMPHY TRAVAUX D'ECLAIR	23/06/2009	7 858,92	20	4 704,00	392,00	2 762,92
	AUT0000007974 COLLEGE DE LUZY	23/06/2009	39 557,13	20	23 724,00	1 977,00	13 856,13
	AUT0000007979 DORNES - REFECTION SALLE SVT	23/06/2009	60 328,33	20	36 192,00	3 016,00	21 120,33
	AUT0000007981 IMPHY - REFECTION SALLE SVT	23/06/2009	45 674,64	20	27 396,00	2 283,00	15 995,64
	AUT0000007985 CORBIGNY - REFECTION PEINTURE	23/06/2009	20 696,36	20	12 408,00	1 034,00	7 254,36
	AUT0000007986 M.ENGILBERT - AMENAGEMENT VIE	23/06/2009	24 098,74	20	14 448,00	1 204,00	8 446,74
	AUT0000007987 M.ENGILBERT - AMENAGEMENT SALL	23/06/2009	46 901,72	20	28 140,00	2 345,00	16 416,72
	AUT0000007992 CH.CHINON - REFECTION DU CDI	23/06/2009	5 160,74	20	3 096,00	258,00	1 806,74
	AUT0000007993 ST.AMAND - REFECTION SANITAIRE	23/06/2009	148 566,51	20	89 136,00	7 428,00	52 002,51
	AUT0000008035 CERCY - PROGRAMMATION et TRAVA	23/06/2009	2 684,16	20	1 608,00	134,00	942,16
	AUT0000008040 V.VAUZELLES - REFECTION SALLE	23/06/2009	54 697,26	20	32 808,00	2 734,00	19 155,26
	AUT0000008042 LUZY - REMISE EN ETAT ESCALIER	23/06/2009	29 920,36	20	17 952,00	1 496,00	10 472,36
	AUT0000008864 UTAMS CLAMECY - ACQUISITION B	19/10/2009	223 794,58	25	107 412,00	8 951,00	107 431,58
	AUT0000006763 FOURNITURE POUR MISE EN SECURI	15/03/2010	119,61	25	44,00	4,00	71,61
	AUT0000006764 FOURNITURE ET POSE MITIGEUR	15/03/2010	132,57	25	55,00	5,00	72,57
	AUT0000008577 DIVERSES FOURNITURES MAISONS E	09/07/2010	286,99	25	121,00	11,00	154,99
	AUT0000008588 REMPLACEMENT CHAUFFE EAU PORT	09/07/2010	639,38	25	275,00	25,00	339,38
	AUT0000008618 DIVERSES FOURNITURES ME BAYE	09/07/2010	2 277,63	25	1 001,00	91,00	1 185,63
	AUT0000008676 TRAV. TOITURE BATIMENT ATTENAN	09/07/2010	16 800,93	25	7 392,00	672,00	8 736,93
	AUT0000008710 AMENAGEMENT ACCES AUX COMBLES	09/07/2010	17 231,32	25	7 579,00	689,00	8 963,32
	AUT0000008775 REMPLACEMENT CHAUFFE-EAU ME 10	09/07/2010	567,59	25	242,00	22,00	303,59
	AUT0000008817 MENUISERIES DIVERSES MAISONS E	09/07/2010	4 720,07	25	2 068,00	188,00	2 464,07
	AUT0000008879 REHAUSSE LINTEAU BT ANNEXE PAR	09/07/2010	25 746,77	25	11 319,00	1 029,00	13 398,77
	AUT0000008886 MENUISERIES BOIS DIVERSES ME	09/07/2010	2 770,43	25	1 210,00	110,00	1 450,43
	AUT0000008888 TRAVAUX SALLE DE BAIN ME ANIZY	09/07/2010	1 656,35	25	726,00	66,00	864,35
	AUT0000008891 FOURNITURE ET POSE GAINE CHEMI	09/07/2010	1 175,27	25	517,00	47,00	611,27
	AUT0000008892 TRAVAUX SOLIVES ME DE FUSSY	09/07/2010	7 662,47	25	3 366,00	306,00	3 990,47
	AUT0000008956 REFECTION TOITURE ME 13 VS DOY	09/07/2010	18 970,22	25	8 338,00	758,00	9 874,22
	AUT0000008985 FOURNITURE ET POSE ECLAIRAGE E	09/07/2010	97,48	25	33,00	3,00	61,48
	AUT0000009020 MENUISERIES ME 19 VL	09/07/2010	3 053,17	25	1 342,00	122,00	1 589,17
	AUT0000009021 TRAVAUX MAISON ECLUSIERE 9 DE	09/07/2010	6 927,82	25	3 047,00	277,00	3 603,82
	AUT0000009022 FOURNITURE ET POSE FENETRE MON	09/07/2010	564,00	25	242,00	22,00	300,00
	AUT0000009060 PARQUET ET PLINTHES ME 4 VS	09/07/2010	1 443,81	25	627,00	57,00	759,81
	AUT0000006801 ISAT TRAVAUX DE DESAMANTAGE	12/07/2010	1 057 981,33	20	581 889,00	52 279,00	423 193,33
	AUT0000008049 V.VAUZELLES / TRAVAUX DE CLOTU	12/07/2010	98 101,58	20	53 955,00	4 905,00	39 241,58
	AUT0000008063 TRAVAUX URGENTS COLLEGES MARCHE	12/07/2010	49 529,64	20	27 236,00	2 476,00	19 817,64
	66PI05						
	AUT0000005547 TRAVAUX EXTENSION ISAT	12/07/2010	379 807,65	20	208 890,00	18 990,00	151 927,65
	AUT0000006912 FOURCHAMBAULT - RESTRUCTURATIO	12/07/2010	7 831 790,01	20	4 307 479,00	391 589,00	3 132 722,01
	AUT0000007116 IMPHY / REFECTION DES FACADES	12/07/2010	845 599,68	20	465 069,00	42 279,00	338 251,68
	AUT0000008331 V.VAUZELLES - REMPLACEMENT POR	12/07/2010	29 501,00	20	16 225,00	1 475,00	11 801,00
	AUT0000008332 CERCY - PROGRAMMATION et TRAVA	12/07/2010	31 879,80	20	17 523,00	1 593,00	12 763,80
	AUT0000008333 LA CHARITE - PROGRAMMATION et	12/07/2010	46 802,16	20	25 740,00	2 340,00	18 722,16
	AUT0000008334 A.BILLAUT - PROGRAMMATION et T	12/07/2010	6 974,75	20	3 828,00	348,00	2 798,75
	AUT0000008335 LUZY - PROGRAMMATION et TRAVAU	12/07/2010	19 596,99	20	10 769,00	979,00	7 848,99

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000008347 R.CASSIN / PROGRAMMATION et TR	12/07/2010	4 974,15	20	2 728,00	248,00	1 998,15
	AUT0000008352 V.HUGO - PROGRAMMATION et TRAV	12/07/2010	37 899,99	20	20 834,00	1 894,00	15 171,99
	AUT0000008353 DONZY - PROGRAMMATION et TRAVA	12/07/2010	5 034,45	20	2 761,00	251,00	2 022,45
	AUT0000008354 CORBIGNY - PROGRAMMATION et TR	12/07/2010	39 945,78	20	21 967,00	1 997,00	15 981,78
	AUT0000008356 LES COURLIS - PROGRAMMATION et	12/07/2010	302 553,99	20	166 374,00	15 130,00	121 049,99
	AUT0000008362 CLAMECY - TRAVAUX URGENTS et P	12/07/2010	33 565,37	20	18 458,00	1 678,00	13 429,37
	AUT0000008363 GUERIGNY - TRAVAUX URGENTS et	12/07/2010	33 557,91	20	18 447,00	1 677,00	13 433,91
	AUT0000008380 M.ENGILBERT / PROGRAMMATION et	12/07/2010	3 321,42	20	1 826,00	166,00	1 329,42
	AUT0000008394 DORNES - PROGRAMMATION et TRAV	12/07/2010	51 145,12	20	28 127,00	2 557,00	20 461,12
	AUT0000008403 PREMERY - TRAVAUX URGENTS et P	12/07/2010	11 419,70	20	6 270,00	570,00	4 579,70
	AUT0000008412 ST PIERRE - PROGRAMMATION et	12/07/2010	5 815,48	20	3 190,00	290,00	2 335,48
	AUT0000008414 POUILLY - PROGRAMMATION et TRA	12/07/2010	22 328,83	20	12 276,00	1 116,00	8 936,83
	AUT0000008419 LES LOGES - PROGRAMMATION et T	12/07/2010	19 817,06	20	10 890,00	990,00	7 937,06
	AUT0000008443 LES LOGES - PROGRAMMATION et T	12/07/2010	15 665,21	20	8 613,00	783,00	6 269,21
	AUT0000008498 ST BENIN - PROGRAMMATION et TR	12/07/2010	3 930,47	20	2 156,00	196,00	1 578,47
	AUT0000008523 IMPHY - PROGRAMMATION et TRAVA	12/07/2010	20 821,03	20	11 451,00	1 041,00	8 329,03
	AUT0000008576 CABLAGE VDI COLL LES COURLIS A	12/07/2010	4 445,53	20	2 442,00	222,00	1 781,53
	AUT0000008589 CABLAGE VDI COLLEGE DES AMOGNE	12/07/2010	752,40	20	407,00	37,00	308,40
	AUT0000008590 TRAVAUX COLLEGE ST SAULGE	12/07/2010	52 630,97	20	28 941,00	2 631,00	21 058,97
	AUT0000008619 ST AMAND - PROGRAMMATION et TR	12/07/2010	7 629,04	20	4 191,00	381,00	3 057,04
	AUT0000008639 ST-AMAND - PROGRAMMATION et T	12/07/2010	1 657,73	20	902,00	82,00	673,73
	AUT0000008719 OP COL 88 - REFECTION DE SANIT	12/07/2010	33 719,94	20	18 535,00	1 685,00	13 499,94
	AUT0000008720 OPCOL82 - REFECTION SALLE DE	12/07/2010	49 964,34	20	27 478,00	2 498,00	19 988,34
	AUT0000008721 LES COURLIS - PROGRAMMATION ET	12/07/2010	79 295,88	20	43 604,00	3 964,00	31 727,88
	AUT0000008741 FOURCHAMBAULT - PROGRAMMATION	12/07/2010	9 826,12	20	5 401,00	491,00	3 934,12
	AUT0000008743 C. TILLIER - TX URGENTS et PRO	12/07/2010	33 388,77	20	18 359,00	1 669,00	13 360,77
	AUT0000008754 LA MACHINE - PROGRAMMATION et	12/07/2010	21 904,24	20	12 045,00	1 095,00	8 764,24
	AUT0000008761 OPCOL 75 - REMPL. ARMOIRES ELE	12/07/2010	62 952,08	20	34 617,00	3 147,00	25 188,08
	AUT0000008769 OP COL 78 - REMPL. TRANSFO ELE	12/07/2010	52 120,55	20	28 666,00	2 606,00	20 848,55
	AUT0000008774 OPCOL89 - V.VAUZELLES - REALIS	12/07/2010	15 548,00	20	8 547,00	777,00	6 224,00
	AUT0000008777 OPCOL85 - V.VAUZELLES - REPRIS	12/07/2010	10 459,67	20	5 742,00	522,00	4 195,67
	AUT0000008778 MONTSAUCHE - PROG. et TX URGEN	12/07/2010	3 676,39	20	2 013,00	183,00	1 480,39
	AUT0000008792 OPCOL87 - DORNES - SOLS SALLES	12/07/2010	17 475,88	20	9 603,00	873,00	6 999,88
	AUT0000008794 OPCOL86 - R. CASSIN - TX DANS	12/07/2010	26 227,87	20	14 421,00	1 311,00	10 495,87
	AUT0000008823 COLLEGE DE CHATEAU-CHINON - RE	12/07/2010	47 332,50	20	26 026,00	2 366,00	18 940,50
	AUT0000007799 RACCORDEMENT FIBRE CHATEAU CHINON	12/07/2010	111 398,59	20	61 259,00	5 569,00	44 570,59
	AUT0000008958 PREMERY - REMPLACEMENT DU PORT	12/07/2010	15 727,40	20	8 646,00	786,00	6 295,40
	AUT0000007882 C.TILLIER / REFECTION DES FACA	12/07/2010	363 803,16	25	160 072,00	14 552,00	189 179,16
	AUT0000009027 OPCOL79 - DESENFUMAGE V.VAUZEL	12/07/2010	23 800,40	20	13 090,00	1 190,00	9 520,40
	AUT0000007926 CORBIGNY / REFECTION RESEAUX S	12/07/2010	171 997,16	20	94 589,00	8 599,00	68 809,16
	AUT0000009055 2 BORNES WIFI AU COLLEGE J.JAU	12/07/2010	2 563,03	20	1 408,00	128,00	1 027,03
	AUT0000006707 CONSTRUCTION GYMNASSE CLAMECY	12/07/2010	2 888 982,85	20	1 588 939,00	144 449,00	1 155 594,85
	AUT0000007980 CORBIGNY - REMPT PORTES EXTERI	12/07/2010	49 849,28	20	27 412,00	2 492,00	19 945,28
	2010B00187 TRANSFERT PROPRIETE TOUS COLLEGES	18/10/2010	1 160,20	20	638,00	58,00	464,20
	2010B00056 Maison Eclésièr 4 VS de La Roche	21/04/2011	16 935,88	25	6 550,00	692,00	9 693,88
	2010B00063 Maison Eclésièr 29 VL Chaumigny	21/04/2011	12 553,35	25	5 020,00	502,00	7 031,35

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2010B00066 Maison éclusière de Chatillon 14 VL	21/04/2011	13 236,46	25	3 465,00	488,00	9 283,46
	2010B00067 Maison Eclusière 11 VS de Bellevue	21/04/2011	8 739,54	25	3 490,00	349,00	4 900,54
	2010B00071 Maison Eclusière de Meulot 18 VL	21/04/2011	26 419,30	25	9 382,00	1 135,00	15 902,30
	2010B00078 Maison Eclusière des Quatre vents	21/04/2011	12 235,16	25	4 194,00	535,00	7 506,16
	2010B00079 Maison Eclusière de Brienne 20 VL	21/04/2011	5 728,78	25	2 290,00	229,00	3 209,78
	2010B00081 maison Eclusière de La Saigne 23 VL	21/04/2011	3 781,12	25	1 510,00	151,00	2 120,12
	2010B00083 Maison Eclusière 7/8 VL de Chavance	21/04/2011	55 055,17	25	14 043,00	2 050,00	38 962,17
	2010B00084 REFECTION PEINTURES SOLS ATELIERS PARC CORBIGNY	21/04/2011	28 448,91	25	11 370,00	1 137,00	15 941,91
	2010B00181 Maison Eclusière de Fleury 21 VL	21/04/2011	6 756,78	25	2 386,00	291,00	4 079,78
	2010B00182 Maison Eclusière de Coeuillon 16 VL	21/04/2011	7 000,86	25	2 134,00	324,00	4 542,86
	2010B00184 Maison de la Montagne du Haut	21/04/2011	15 927,51	25	5 337,00	706,00	9 884,51
	2010B00196 Maison Eclusière Gros Bouillon 7 VS	21/04/2011	5 585,89	25	1 515,00	271,00	3 799,89
	2010B00197 Maison barragiste Panneçot	21/04/2011	427,28	25	170,00	17,00	240,28
	2010B00204 Maison Eclusière Planche de Belin 6 VS	21/04/2011	1 366,65	4	1 366,65	0,00	0,00
	2010B00205 Maison éclusière 26 VL de Sauzay	21/04/2011	6 320,09	25	2 208,00	273,00	3 839,09
	2010B00206 Maison éclusière 30 VL Cercy-la-Tour	21/04/2011	28 068,17	25	10 136,00	1 195,00	16 737,17
	2010B00207 Maison éclusière 25 VL de Panneçot	21/04/2011	1 188,91	25	355,00	55,00	778,91
	2011B00070 FRAIS D'ACTES	30/08/2011	14,00	1	14,00	0,00	14,00
	2011B00122 TRAVAUX DE VRD COLLEGE DE ST SAULGE	16/12/2011	38 569,80	20	19 280,00	1 928,00	17 361,80
	2012B00004 LUZY TRAVAUX DIVERS	13/01/2012	140,31	1	140,31	0,00	0,00
	2012B00046 ACHAT A L'ETAT IMMEUBLE RUE JEANNE D'ARC	23/04/2012	1 012 002,75	25	364 320,00	40 480,00	607 202,75
	2012B00048 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL (BATIMENTS)	01/06/2012	0,00	25	197 956,00	31 084,00	466 260,00
	2011B00072 Démolition maison incendiée Port Brulé	03/09/2012	3 588,00	25	1 287,00	143,00	2 158,00
	2011B00088 Maison éclusière 27 VL (Moulin d'Isenay)	03/09/2012	15 381,55	25	5 535,00	615,00	9 231,55
	2011B00090 Maison éclusière de Port brulé 1 VS	03/09/2012	1 003,40	25	345,00	40,00	618,40
	2011B00097 Assainissement eaux pluviales ME 10VS Patureau Vol	03/09/2012	3 027,53	25	1 089,00	121,00	1 817,53
	2011B00098 Maison éclusière 15 VL de Chatillon	03/09/2012	14 602,04	25	5 256,00	584,00	8 762,04
	2011B00035 Maison éclusière 17 VL Eguilly	03/09/2012	31 316,85	25	10 782,00	1 282,00	19 252,85
	AUT0000007456 REFECTION DE LOGEMENTS TOUS CO	04/09/2012	201 238,23	20	90 549,00	10 061,00	100 628,23
	AUT0000008725 OP COL 30 - MISE AUX NORMES DE	04/09/2012	284 094,51	20	127 836,00	14 204,00	142 054,51
	AUT0000008957 MISE AUX NORMES ASCENSEURS	04/09/2012	15 057,65	20	6 768,00	752,00	7 537,65
	2012B00055 Maison éclusière 9VS de Fussy	02/09/2013	16 121,13	25	5 059,00	650,00	10 412,13
	2012B00071 Abri 30 VL Cercy-la-Tour	02/09/2013	2 377,65	25	760,00	95,00	1 522,65
	2012B00080 Maison éclusière 11 VS	02/09/2013	532,59	25	168,00	21,00	343,59
	2012B00081 Maison Eclusière 24 VL Anizy	02/09/2013	2 182,80	25	696,00	87,00	1 399,80
	2012B00096 Maison de la Montagne du Bas	02/09/2013	57 863,64	25	13 028,00	2 359,00	42 476,64
	2012B00116 Maison éclusière 14VS Pré Ardan	02/09/2013	9 245,07	25	2 599,00	390,00	6 256,07
	2012B00117 Maison éclusière 15VS Champ Cadoux	02/09/2013	6 809,56	25	2 138,00	274,00	4 397,56
	2012B00118 Maison éclusière 2 VL de Bazolles	02/09/2013	3 883,85	25	1 124,00	161,00	2 598,85
	2013B00072 ACQUISITION PROPRIETES ST PARIZE LE CHATEL	20/09/2013	368 189,36	25	117 816,00	14 727,00	235 646,36
	2013B00049 Maison Eclusière de Baye 1VL	26/08/2014	46 887,94	25	11 121,00	1 987,00	33 779,94
	2013B00075 Maison CNV Baye	26/08/2014	31 027,60	25	8 687,00	1 241,00	21 099,60

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2013B00083 Maison éclusière 19VL de Villars	26/08/2014	1 262,60	25	350,00	50,00	862,60
	2013B00084 Centre d'Exploitation de Chatillon-en-Bazois	26/08/2014	7 689,61	25	2 124,00	309,00	5 256,61
	2012B00028 ISAT II TRAVAUX	26/08/2014	507 903,78	20	171 066,00	25 910,00	310 927,78
	2013B00022 Maison éclusière n°3 VL Bazolles	26/08/2014	11 628,38	25	3 255,00	465,00	7 908,38
	2013B00027 ARCHIVES MISE EN PLACE D'UNE GESTION D'ACCES ASCEN	26/08/2014	1 476,34	25	413,00	59,00	1 004,34
	AUT0000006080 CONSTRUCTION DES ARCHIVES	30/12/2014	5 299 722,42	25	1 483 916,00	211 988,00	3 603 818,42
	2010B00021 RELOGEMENT DES ARCHIVES HISTORIQUES	30/12/2014	9 054 534,01	25	2 535 267,00	362 181,00	6 157 086,01
	2015B00064 ISAT 2EME TRANCHE remplacement fiche	26/08/2015	2 960 201,30	20	888 060,00	148 010,00	1 924 131,30
	2010B00045						
	2015B00065 RELOGEMENT ARCHIVES REMPLACEMENT FICHE 2013B00042	26/08/2015	1 240 984,41	25	308 354,00	49 085,00	883 545,41
	2015B00074 Bâtiment barrage site de Fleury	20/07/2016	4 288,80	25	855,00	171,00	3 262,80
	2016B00080 Acquisition de la Bouinaude	24/10/2016	241 443,58	25	28 971,00	9 657,00	202 815,58
	2016B00088 Acquisition château d'eau Saint Parize le Châtel	25/11/2016	2 023,66	25	400,00	80,00	1 543,66
	2017B00003 ACQUISITION CHATEAU D'EAU ST PARIZE LE CHATEL	31/01/2017	35 000,00	25	5 600,00	1 400,00	28 000,00
	2016B00025 Etudes filières assainis. non collectif abris et M	01/08/2017	1 116,00	25	176,00	44,00	896,00
	2016B00035 Maison cantonnière de Baye	01/08/2017	8 963,19	25	1 432,00	358,00	7 173,19
	2016B00039 Maison éclusière 22 VL Bernay	01/08/2017	70 752,67	25	11 320,00	2 830,00	56 602,67
	2016B00047 Maison des Quatre Vents	01/08/2017	9 197,17	25	1 468,00	367,00	7 362,17
	2016B00087 TRAVAUX DE MENUISERIE AU CENTRE EXPLOITATION CHATI	01/08/2017	1 881,60	25	300,00	75,00	1 506,60
	2016B00092 DEMOLITION MAISONS DE CHASSY ET DE LA MONTAGNE	01/08/2017	9 960,00	25	1 592,00	398,00	7 970,00
	2016B00094 EQUIPEMENT CHAUFFAGE MAISON 12 (fourniture poêle à	01/08/2017	1 380,00	25	220,00	55,00	1 105,00
	2016B00098 Centre d'exploitation CHATILLON réfection bureaux	01/08/2017	36 930,25	25	5 908,00	1 477,00	29 545,25
	2018D00257 2018 COLLEGES MATERIELS DIVERS	12/07/2018	15 466,63	6	7 386,00	2 693,00	5 387,63
	2018B00010 2018 TRAVAUX TOUS COLLEGES	02/08/2018	111 745,63	20	16 761,00	5 587,00	89 397,63
	2018B00018 Nevers Victor HUGO - Mise en conformité accessibil	10/12/2018	27 052,80	20	4 056,00	1 352,00	21 644,80
	2019B00005 ACQUISITION ANCIEN CAMPING DE SAINT AGNAN	11/04/2019	28 000,00	25	2 240,00	1 120,00	24 640,00
	2019B00012 2019 - Installations générales agencement -collège	03/07/2019	49 706,44	20	4 970,00	2 485,00	42 251,44
	2016B00099 college varzy construction equipement sportif	29/07/2019	985 343,48	20	98 534,00	49 267,00	837 542,48
	2019B00020 Réseaux divers collèges	01/08/2019	4 356,60	20	434,00	217,00	3 705,60
	2019D00371 Matériel et outillage technique collèges	27/11/2019	18 843,60	6	6 280,00	3 140,00	9 423,60
	2020B00009 2020 collèges agencement constructions	01/01/2020	41 153,31	20	2 057,00	2 057,00	37 039,31
	2020D00244 2020- Collèges - Matériel et outillage technique	21/09/2020	243 721,42	6	40 620,00	40 620,00	162 481,42
	2021B00044 2021-collèges-Installation générales agencements	01/01/2021	116 605,28	20	0,00	5 830,00	110 775,28
	2021B00037 OUTILLAGES ET MATERIELS DIVERS BAT	13/01/2021	44 392,64	25	0,00	1 775,00	42 617,64
	2021B00039 BC 2690 SAMS IMPHY Fourniture chauffe eau	29/01/2021	9 740,72	25	0,00	389,00	9 351,72
	2021B00042 CANAL ME TRAVAUX 2021	19/02/2021	11 154,29	25	0,00	446,00	10 708,29

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2021B00045 BC 2604 - BC 2603 MDPH fourniture pompe vide cave	26/02/2021	384,30	25	0,00	15,00	369,30
	2021D00138 2021 - collèges - matériels et outillages technique	03/05/2021	10 028,09	6	0,00	1 294,00	8 734,09
	2021B00056 BATIMENTS EQUIMARAUULT	01/06/2021	0,00	25	0,00	0,00	0,00
	2021B00058 EQUIMARAUULT BATIMENTS	01/06/2021	0,00	25	0,00	0,00	0,00
	2021B00052 ACQUISITION AFPA MAGNY COURS	14/09/2021	39 723,63	25	0,00	1 588,00	38 135,63
	2021B00053 Réseau divers mise à disposition - collèges 2021	25/10/2021	9 264,00	20	0,00	463,00	8 801,00
	2022B00009 2022 - Installation générale agencement aménagement	01/01/2022	25 850,22	20	0,00	0,00	25 850,22
	2022B00011 Réseau divers mise à disposition - collèges - 2022	04/10/2022	14 061,29	20	0,00	0,00	14 061,29
Autres			1 028 476,85		246 654,00	41 147,00	740 675,85
	2015B00046 Acquisition SOREC La Charité S/ L. 51% copropriété	29/05/2015	516 713,94	25	124 008,00	20 668,00	372 037,94
	2014B00086 Maison éclusière 10 VS Patureau Volain	24/08/2015	4 675,00	25	1 122,00	187,00	3 366,00
	2014B00110 Maison éclusière 28 VL d'Isenay	24/08/2015	1 606,00	25	384,00	64,00	1 158,00
	2015B00090 Achat Ferme du marault et frais acquisition	08/12/2015	505 481,91	25	121 140,00	20 228,00	364 113,91

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – CONSTRUCTIONS	B11.2

Constructions, installations et agencements (hors bâtiments scolaires) (1)

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL			78 567 210,97		21 334 908,69	3 744 900,00	54 526 002,53
Immobilisations incorporelles			0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles			75 111 157,11		20 185 002,69	3 554 190,00	52 410 564,67
	AUT0000004366 POSE DE GOUITTIERES VESTIAIRES	12/07/2005	3 325,68	20	2 656,00	166,00	503,68
	AUT0000004384 DEPOSE DETOITURE AMIANTE AU DE	12/07/2005	2 647,94	20	2 112,00	132,00	403,94
	AUT0000004452 INSTALLATION D'UN ABRI A SEL A	12/07/2005	21 037,64	20	16 828,00	1 052,00	3 157,64
	AUT0000004512 TRAVAUX MACONNERIE BUREAUX AGI	12/07/2005	1 604,49	20	1 280,00	80,00	244,49
	AUT0000000994 TRAVAUX AGIR ET CREER	12/07/2005	8 930,21	20	7 136,00	446,00	1 348,21
	AUT0000003776 TRAVAUX DE VRD AU VILLAGE VACA	12/07/2005	10 911,89	20	8 720,00	545,00	1 646,89
	AUT0000003777 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ETGRA	12/07/2005	83 189,49	20	66 544,00	4 159,00	12 486,49
	AUT0000003860 TRAVAUX DE DEMOLITION D'UN GAR	12/07/2005	6 113,10	20	4 880,00	305,00	928,10
	AUT0000000953 TRAVAUX FOYER NOEL BERRIER	13/07/2005	34 567,45	20	27 648,00	1 728,00	5 191,45
	AUT0000000955 TRAVAUX GENDARMERIE DE LORMES	13/07/2005	6 461,30	20	5 164,00	323,00	974,30
	AUT0000000959 TRAVAUX GENDARMERIE CHATEAU CH	13/07/2005	90 278,42	5	90 278,42	0,00	0,00
	AUT0000000963 TRAVAUX GENDARMERIE DE PREMERY	13/07/2005	1 704,23	20	1 350,00	87,00	267,23
	AUT0000000964 TRAVAUX CAC THERMES PARC ST LE	13/07/2005	27 303,85	20	21 840,00	1 365,00	4 098,85
	AUT0000000970 TRAVAUX CIO COSNE	13/07/2005	49 076,65	20	39 260,00	2 454,00	7 362,65
	AUT0000000975 TRAVAUX BASE DES SIMONOTS	13/07/2005	1 246,48	20	992,00	62,00	192,48
	AUT0000000976 TRAVAUX CAUE	13/07/2005	425,32	20	336,00	21,00	68,32
	AUT0000000983 TRAVAUX SAUT DE GOULOUX	13/07/2005	38 953,17	20	31 045,00	1 975,00	5 933,17
	AUT0000000977 TRAVAUX HOTEL DU DEPARTEMENT	05/09/2005	111 218,39	20	88 972,00	5 561,00	16 685,39
	AUT0000003328 TRAVAUX BATIMENT DES URSULINES	07/09/2005	44 938,85	20	35 948,00	2 247,00	6 743,85
	AUT0000000952 TRAVAUX MADEF GARCHIZY	07/09/2005	48 969,23	20	39 164,00	2 448,00	7 357,23
	AUT0000000956 TRAVAUX GENDARMERIE MONTSAUCHE	07/09/2005	22 963,16	20	18 368,00	1 148,00	3 447,16
	AUT0000000958 TRAVAUX CIRCO NEVERS PERIPHERI	07/09/2005	1 510,08	20	1 200,00	75,00	235,08
	AUT0000000967 TRAVAUX BIBLIOTHEQUE DEPARTEME	07/09/2005	24 102,49	20	19 280,00	1 205,00	3 617,49
	AUT0000000973 TRAVAUX GENDARMERIE NEVERS	07/09/2005	140 239,55	20	112 188,00	7 012,00	21 039,55
	AUT0000000993 TRAVAUX CIRCO DE DECIZE	07/09/2005	2 362,14	20	1 888,00	118,00	356,14
	AUT0000000996 TRAVAUX IMMEUBLE VAUBAN	07/09/2005	1 969,81	20	1 568,00	98,00	303,81
	AUT0000000999 TRAVAUX IMPRIMERIE	07/09/2005	46 197,15	20	36 956,00	2 310,00	6 931,15
	AUT0000000972 TRAVAUX BASE NAUTIQUE DE BAYE	30/12/2005	193 740,02	15	193 740,02	0,00	0,00
	AUT0000005288 MODIFICATION D'UNE EXTRACTION	04/07/2006	0,00	20	1 452,00	97,00	388,94
	AUT0000003968 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL	04/07/2006	0,00	20	19 242,00	1 283,00	5 133,45
	AUT0000004832 TRAVAUX AGIR ET CREER	05/07/2006	8 266,00	20	6 195,00	413,00	1 658,00
	AUT0000000960 TRAVAUX ATELIERS SERVICE ESPAC	05/07/2006	1 127,83	20	840,00	56,00	231,83

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000000961 TRAVAUX CENTRE MEDICO PSYCHO P	05/07/2006	53 036,05	20	39 762,00	2 654,00	10 620,05
	AUT0000000962 TRAVAUX BASE NAUTIQUE SETTONS	05/07/2006	482 042,48	20	360 702,00	24 267,00	97 073,48
	AUT0000000974 TRAVAUX SERVICE DE L EAU VAREN	05/07/2006	4 511,31	20	3 375,00	225,00	911,31
	AUT0000000978 TRAVAUX PAIERIE	05/07/2006	863,63	20	645,00	43,00	175,63
	AUT0000000995 TRAVAUX CIRCO DU MORVAN	05/07/2006	107 874,50	20	80 904,00	5 394,00	21 576,50
	AUT0000005292 TRAVAUX AGIR ET CREER	05/07/2006	1 338,00	20	1 002,00	67,00	269,00
	2010B00037 TRAVAUX BASE NAUTIQUE CHAUMECON	05/07/2006	624 925,06	20	572 832,00	36 760,00	147 045,06
	AUT0000004178 ETUDE MISE EN SECURITE ET RENO	05/09/2006	34 624,42	5	34 624,42	0,00	0,00
	AUT0000004293 ETUDE RENOVATION DES LOCAUX DU	05/09/2006	449 584,48	5	449 584,48	0,00	0,00
	AUT0000004866 TRAVAUX DE REFECTION DE PEINTU	05/09/2006	2 657,78	20	1 992,00	133,00	532,78
	AUT0000004868 TRAVAUX DE MENUISERIE POUR LES	05/09/2006	1 566,76	20	1 170,00	78,00	318,76
	AUT0000004909 TRAVAUX HOTEL DEPT 2005	05/09/2006	77 004,90	20	57 705,00	3 857,00	15 442,90
	AUT0000004911 INSTALLATION ALARME ANTI-INTRU	05/09/2006	1 620,63	20	1 215,00	81,00	324,63
	AUT0000004921 TRAVAUX MADEF GARCHIZY 2005	05/09/2006	2 109,89	20	1 575,00	105,00	429,89
	AUT0000004923 TRAVAUX GENDARMERIE MONSTAUCHE	05/09/2006	5 113,88	20	3 825,00	255,00	1 033,88
	AUT0000004925 TRAVAUX CIRCO NEVERS PERIPHERI	05/09/2006	2 293,92	20	1 710,00	114,00	469,92
	AUT0000004926 TRAVAUX BIBLIOTHEQUE DE LA NIE	05/09/2006	11 021,27	20	8 265,00	551,00	2 205,27
	AUT0000004927 TRAVAUX GENDARMERIE NEVERS 200	05/09/2006	17 851,93	20	13 380,00	892,00	3 579,93
	AUT0000004929 TRAVAUX CIRCO DECIZE 2005	05/09/2006	18 047,66	20	13 440,00	920,00	3 687,66
	AUT0000004930 TRAVAUX SITE VAUBAN 2005	05/09/2006	14 085,67	20	10 560,00	704,00	2 821,67
	AUT0000004931 TRAVAUX IMPRIMERIE 2005	05/09/2006	1 688,58	20	1 260,00	84,00	344,58
	AUT0000004933 TRAVAUX BATIMENT DES URSULINES	05/09/2006	32 465,32	20	24 345,00	1 623,00	6 497,32
	AUT0000005020 CABLAGE VDI 1, RUE HOCHÉ	05/09/2006	13 316,26	20	9 975,00	665,00	2 676,26
	AUT0000005045 TRAVAUX PLACE CHAMEANE LOCAUX	05/09/2006	2 691,00	20	2 010,00	134,00	547,00
	AUT0000005131 ACTUALISATION TRAVAUX PEINTURE	05/09/2006	34,15	20	15,00	1,00	18,15
	AUT0000005137 INSTALLATION PORTE DE GARAGE	05/09/2006	4 289,87	20	3 210,00	214,00	865,87
	AUT0000005153 TRAVAUX ELECTRICITE CENTRE ART	05/09/2006	7 460,65	20	5 595,00	373,00	1 492,65
	AUT0000005160 MISE EN CONFORMITE DU GAZ	05/09/2006	5 741,56	20	4 259,00	296,00	1 186,56
	AUT0000005264 HABITAT ET DEVELOPPEMENT 58 BD	05/09/2006	15 315,57	20	11 475,00	765,00	3 075,57
	AUT0000005284 TRAVAUX AUX ATELIERS DU SEEN	05/09/2006	4 379,75	20	3 282,00	219,00	878,75
	AUT0000005285 INSTALLATION D'UNE REGULATION	05/09/2006	2 095,39	20	1 560,00	104,00	431,39
	AUT0000005287 INTERVENTION SUR CHAUFFAGE	05/09/2006	812,97	20	600,00	40,00	172,97
	AUT0000006361 TRAVAUX DE CABLAGE INFORMATIQU	09/07/2007	38 773,13	20	27 132,00	1 938,00	9 703,13
	AUT0000005673 TRAVAUX D'ELECTRICITE AU CAMPI	02/08/2007	102 859,39	20	72 000,00	5 143,00	25 716,39
	AUT0000005439 MARCHE : 66PI05 BC 9 TRAVAUX D	03/08/2007	3 164,07	20	2 210,00	158,00	796,07
	AUT0000005515 VILLAGE VACANCES DE ST AGNAN	22/10/2007	102 621,06	20	71 604,00	5 167,00	25 850,06
	AUT0000005518 BATIMENT E WAGON DEMOLITION	22/10/2007	86 923,87	20	60 817,00	4 349,00	21 757,87
	AUT0000005545 REMPLACEMENT PORTE SALLE DES	22/10/2007	16 460,82	20	11 522,00	823,00	4 115,82
	AUT0000005672 INSTALLATION DE BACS MODULAC	22/10/2007	23 963,62	20	16 772,00	1 198,00	5 993,62
	AUT0000005676 TRAVAUX CIO COSNE	22/10/2007	3 897,43	20	2 716,00	194,00	987,43
	AUT0000005677 TRAVAUX ANCIENNE PAIERIE	22/10/2007	14 136,93	20	9 884,00	706,00	3 546,93

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000005678 TRAVAUX RUE EMILE COMBES	22/10/2007	234 201,47	20	163 938,00	11 710,00	58 553,47
	AUT0000005771 GENDARMERIE DE CHATEAU CHINON	22/10/2007	29 484,88	20	20 590,00	1 480,00	7 414,88
	AUT0000005772 B.D.P. TRAVAUX DE SECURITE	22/10/2007	61 640,29	20	43 148,00	3 082,00	15 410,29
	AUT0000005885 INSTALLATION RAMPE HANDICAPES	22/10/2007	11 266,65	20	7 882,00	563,00	2 821,65
	AUT0000005891 INSTALLATION D'UN POSTE INFORM	22/10/2007	632,09	20	434,00	31,00	167,09
	AUT0000005981 CASERNE MICHOT	22/10/2007	3 865,52	20	2 702,00	193,00	970,52
	AUT0000006126 CONSTRUCTION BRANCHEMENT EDF	22/10/2007	1 376,02	20	952,00	68,00	356,02
	AUT0000006127 TRAVAUX D'ELECTRICITE DANS LOG	22/10/2007	535,72	20	364,00	26,00	145,72
	AUT0000006158 MARCHE : 66PI05 BC 34 RENOVATI	22/10/2007	49 177,99	20	34 371,00	2 466,00	12 340,99
	AUT0000006163 INSTALLATION D'UN RIDEAU METAL	22/10/2007	1 756,53	20	1 218,00	87,00	451,53
	AUT0000006270 TRAVAUX D'ELECTRICITE RUE	22/10/2007	2 998,37	20	2 098,00	150,00	750,37
	AUT0000006271 BASE DES SETTONS TRAVAUX DE	22/10/2007	6 108,69	20	4 270,00	305,00	1 533,69
	AUT0000006436 MARCHE : 31PI05 RESERVOIR INCE	22/10/2007	82 858,47	20	58 000,00	4 143,00	20 715,47
	AUT0000005427 INSTALLATION D'UNE PORTE	22/10/2007	3 562,05	20	2 492,00	178,00	892,05
	AUT0000005450 TRAVAUX DE RENOVATION AU	22/10/2007	8 832,01	20	6 174,00	441,00	2 217,01
	AUT0000000988 TRAVAUX IUFM / DEUG DE DROIT /	22/10/2007	803 603,70	20	561 356,00	40 373,00	201 874,70
	AUT0000004994 REMPLACEMENT MENUISERIES CMPP	22/10/2007	27 603,03	20	19 318,00	1 380,00	6 905,03
	AUT0000003794 CONTROLE TECHNIQUE RELATIF AUX	22/10/2007	5 449,58	5	5 449,58	0,00	0,00
	AUT0000006816 TRX D'ELECTRICITE BORNE	25/02/2008	5 655,40	20	3 666,00	282,00	1 707,40
	AUT0000006873 DEMOLITION HANGAR CER LORMES	25/02/2008	4 675,46	20	3 029,00	233,00	1 413,46
	AUT0000006882 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	25/02/2008	17 730,87	20	11 518,00	886,00	5 326,87
	DEPARTEMENTAUX						
	AUT0000006885 INSTALLATION DE DEUX PORTES	25/02/2008	0,00	20	47 789,12	3 677,00	22 066,25
	AUT0000006983 TRAVAUX D'ELECTRICITE BATIMENT	25/02/2008	582,36	20	377,00	29,00	176,36
	AUT0000006993 BASE NAUTIQUE DES SETTONS	25/02/2008	2 758,64	20	1 781,00	137,00	840,64
	AUT0000007044 MARCHE : 66PI05 ACTUALISATION	25/02/2008	9 805,15	20	6 370,00	490,00	2 945,15
	AUT0000007060 POSE D'UN PORTAIL AU MUSEE DU	25/02/2008	9 743,27	20	6 331,00	487,00	2 925,27
	AUT0000007078 MISE EN PLACE D'UN PORTILLON	25/02/2008	49 456,79	20	32 136,00	2 472,00	14 848,79
	AUT0000007096 MARCHE : 31PI05 TRAVAUX ACCES	25/02/2008	30 135,87	20	19 578,00	1 506,00	9 051,87
	AUT0000007115 REMPLACEMENT DE FENETRES	25/02/2008	12 900,06	20	8 385,00	645,00	3 870,06
	AUT0000007204 REFECTION MUR SOURCE ST LEGER	25/02/2008	10 040,42	20	6 526,00	502,00	3 012,42
	AUT0000007227 CER MOULINS ENGILBERT	25/02/2008	19 375,20	20	12 584,00	968,00	5 823,20
	AUT0000007408 CER DE TANNAY	25/02/2008	3 815,24	20	2 470,00	190,00	1 155,24
	AUT0000006516 MARCHE : 28PI06 BASE DE BAYE E	25/02/2008	353 576,84	20	229 555,00	17 717,00	106 304,84
	AUT0000006608 FOURNITURE ET POSE PORTE METAL	25/02/2008	61 197,29	20	39 767,00	3 059,00	18 371,29
	AUT0000006660 FOURNITURE ET POSE GARDE CORPS	25/02/2008	132 993,62	20	86 435,00	6 649,00	39 909,62
	AUT0000006661 TRAVAUX D'ELECTRICITE 6 ET 8	25/02/2008	67 985,89	20	44 187,00	3 399,00	20 399,89
	AUT0000006662 FOURNITURE ET POSE D'UN PORTE	25/02/2008	2 093,00	20	1 352,00	104,00	637,00
	AUT0000006690 MARCHE : 66PI05 CLOISON DIRECT	25/02/2008	94 295,16	20	61 282,00	4 714,00	28 299,16
	AUT0000006691 MARCHE : 66PI05 TRAVAUX PEINTU	25/02/2008	19 487,15	20	12 662,00	974,00	5 851,15
	AUT0000006698 MARCHE : 66PI05 REFECTION DE B	25/02/2008	11 256,78	20	7 306,00	562,00	3 388,78

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000003797 MISSION DE COORDINATION SPS PO	25/02/2008	35 140,93	5	35 140,93	0,00	0,00
	AUT0000007803 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL CREATION	24/02/2009	0,00	20	29 568,00	2 464,00	17 255,25
	AUT0000008118 TRX CONFORMITE ELECTRIQUE	22/06/2009	28 393,26	20	17 028,00	1 419,00	9 946,26
	AUT0000008134 B.D.P. TRAVAUX DE MENUISERIES	22/06/2009	10 097,71	20	6 048,00	504,00	3 545,71
	AUT0000008135 BASE NAUTIQUE DES SETTONS	22/06/2009	242 519,82	20	145 500,00	12 125,00	84 894,82
	AUT0000008152 CER VARENNES VAUZELLES REMISE	22/06/2009	877,86	20	516,00	43,00	318,86
	AUT0000006947 SITE ST EXUPERY / TRAVAUX	22/06/2009	254 719,41	20	152 386,00	12 790,00	89 543,41
	AUT0000008199 ECLAIRAGE EXTERIEUR CER PREMIER	22/06/2009	2 933,97	20	1 752,00	146,00	1 035,97
	AUT0000008200 ECLAIRAGE EXTERIEUR CER LORMES	22/06/2009	2 079,53	20	1 236,00	103,00	740,53
	AUT0000008201 ECLAIRAGE EXTERIEUR CER TANNAY	22/06/2009	1 424,96	20	852,00	71,00	501,96
	AUT0000008203 ECLAIRAGE EXTERIEUR CER MOULIN	22/06/2009	2 073,93	20	1 236,00	103,00	734,93
	AUT0000008204 TRAVAUX DE MENUISERIES	22/06/2009	22 687,40	20	13 608,00	1 134,00	7 945,40
	AUT0000008214 MISE EN CONFORMITE RIDEAU META	22/06/2009	1 487,83	20	888,00	74,00	525,83
	AUT0000008215 MISE EN CONFORMITE PORTE	22/06/2009	11 164,42	20	6 696,00	558,00	3 910,42
	AUT0000008304 CONFORMITE ECLAIRAGE EXTERIEUR	22/06/2009	8 005,27	20	4 800,00	400,00	2 805,27
	AUT0000008306 CONFORMITE ECLAIRAGE EXTERIEUR	22/06/2009	2 008,46	20	1 200,00	100,00	708,46
	AUT0000008307 CONFORMITE ECLAIRAGE EXTERIEUR	22/06/2009	2 144,88	20	1 284,00	107,00	753,88
	AUT0000007474 INSTALLATION DE PORTE BOXES 31	22/06/2009	14 931,77	20	8 952,00	746,00	5 233,77
	AUT0000007478 TRAVAUX MUSEE DU SEPTENNAT	22/06/2009	55 463,16	20	33 276,00	2 773,00	19 414,16
	AUT0000007538 COMPLEMENT ALARME INCENDIE	22/06/2009	357,22	20	204,00	17,00	136,22
	AUT0000007558 SITE RUE EMILE COMBES FLOCAGE	22/06/2009	44 381,82	20	26 628,00	2 219,00	15 534,82
	AUT0000007625 UTIR CHATEAU CHINON	22/06/2009	11 614,77	20	6 960,00	580,00	4 074,77
	AUT0000007628 VV ST AGNAN / INSTALLATION CEN	22/06/2009	39 592,72	20	23 748,00	1 979,00	13 865,72
	AUT0000007682 CER/UTIR VARENNES VAUZELLES	22/06/2009	6 270,63	20	3 756,00	313,00	2 201,63
	AUT0000007696 CER PREMERY ET CERCY LA TOUR	22/06/2009	14 090,58	20	8 448,00	704,00	4 938,58
	AUT0000007776 TRAVAUX CER ST SAULGE	22/06/2009	10 210,38	20	6 120,00	510,00	3 580,38
	AUT0000007829 MARCHE : 66PI05 UTIR COSNE SUR	22/06/2009	21 013,86	20	12 600,00	1 050,00	7 363,86
	AUT0000007883 66PI05 - TRAVAUX BATIMENT URSU	22/06/2009	1 578,85	20	936,00	78,00	564,85
	AUT0000007947 MARCHE : 66PI05 PEINTURE GRILL	22/06/2009	10 864,97	20	6 516,00	543,00	3 805,97
	AUT0000007968 IMPRIMERIE - TRAVAUX SUR ALARM	22/06/2009	1 190,64	20	708,00	59,00	423,64
	AUT0000007973 CER CERCY LA TOUR	22/06/2009	5 326,03	20	3 192,00	266,00	1 868,03
	AUT0000007997 MARCHE : 66PI05 SALLE ACHILLE	22/06/2009	7 614,91	20	4 560,00	380,00	2 674,91
	AUT0000008026 ALARME SUR SITE VAUBAN	22/06/2009	284,46	20	168,00	14,00	102,46
	2010F00007 AMENAGEMENTS TOURISTIQUES SUR SITE SOURCES DE L'YO	06/05/2010	21 409,74	20	11 770,00	1 070,00	8 569,74
	AUT0000005773 MISE EN SECURITE INCENDIE SITE ST EXUPERY	12/07/2010	1 275 039,37	20	701 261,00	63 751,00	510 027,37
	AUT0000008355 RACCORDEMENT ELECTRIQUE BTS	12/07/2010	4 263,84	20	2 343,00	213,00	1 707,84
	AUT0000008361 DEPOSE COLONNE ET COMPTEURS AG	12/07/2010	523,20	20	286,00	26,00	211,20
	AUT0000008446 MARCHE : 66PI05 TRAVAUX MUSEE	12/07/2010	12 451,81	20	6 842,00	622,00	4 987,81

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	AUT0000008471 TRAVAUX SALLE DE REUNIONS	12/07/2010	1 683,26	20	924,00	84,00	675,26
	AUT0000008494 EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE	12/07/2010	44 254,81	20	24 332,00	2 212,00	17 710,81
	AUT0000008503 CONFORMITE ASCENSEURS DANS LES	12/07/2010	42 835,21	20	23 551,00	2 141,00	17 143,21
	AUT0000008526 CER CHATEAU-CHINON ET DECIZE	12/07/2010	5 414,18	20	2 970,00	270,00	2 174,18
	AUT0000008527 TRAVAUX PEINTURE URSULINES	12/07/2010	14 381,01	20	7 909,00	719,00	5 753,01
	AUT0000008563 BASE DES SETTONS TRAVAUX BT	12/07/2010	6 684,92	20	3 674,00	334,00	2 676,92
	AUT0000008601 MISE EN CONFORMITE DES INSTALL	12/07/2010	4 436,12	15	3 245,00	295,00	896,12
	AUT0000008617 CER DE LORMES - MISE EN CONFOR	12/07/2010	1 938,89	20	1 056,00	96,00	786,89
	AUT0000008621 CER CHATEAU CHINON	12/07/2010	8 065,92	20	4 433,00	403,00	3 229,92
	AUT0000008623 HOTEL DEPARTEMENT MISE EN	12/07/2010	58 464,27	20	32 153,00	2 923,00	23 388,27
	AUT0000008657 MARCHE : 66PI05 REFECTION DE B	12/07/2010	3 468,27	20	1 903,00	173,00	1 392,27
	AUT0000008658 MARCHE : 66PI05 TRAVAUX DE CAR	12/07/2010	2 876,66	20	1 573,00	143,00	1 160,66
	AUT0000008659 MARCHE : 66PI05 REFECTION BURE	12/07/2010	15 235,56	20	8 371,00	761,00	6 103,56
	AUT0000008700 IMPRIMERIE RUE DE VAUZELLES	12/07/2010	4 186,00	20	2 299,00	209,00	1 678,00
	AUT0000008724 OP CUVES CER - COND. CUVES CAR	12/07/2010	32 270,10	20	17 743,00	1 613,00	12 914,10
	AUT0000008883 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL	12/07/2010	0,00	15	19 866,00	1 806,00	5 421,03
	AUT0000008900 TRAVAUX D'ELECTRICITE AU CER D	12/07/2010	17 491,44	20	9 614,00	874,00	7 003,44
	AUT0000008950 UTAMS DE DECIZE	12/07/2010	97 251,48	20	53 482,00	4 862,00	38 907,48
	AUT0000008966 CER LA CHARITE SUR LOIRE	12/07/2010	3 297,09	20	1 804,00	164,00	1 329,09
	AUT0000008967 CER DONZY	12/07/2010	1 594,05	20	869,00	79,00	646,05
	AUT0000008968 TRAVAUX ASSAINISSEMENT	12/07/2010	26 867,92	20	14 773,00	1 343,00	10 751,92
	AUT0000009012 CER DE DORNES TRAVAUX	12/07/2010	6 994,21	20	3 839,00	349,00	2 806,21
	AUT0000009013 UTIR COSNE TRAVAUX DE	12/07/2010	16 276,43	20	8 943,00	813,00	6 520,43
	AUT0000009031 TRAVAUX AU CER DE PREMERY	12/07/2010	1 794,00	20	979,00	89,00	726,00
	AUT0000009032 TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	12/07/2010	1 818,76	20	990,00	90,00	738,76
	AUT0000009033 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	12/07/2010	1 599,95	20	869,00	79,00	651,95
	AUT0000009035 TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	12/07/2010	1 719,12	20	935,00	85,00	699,12
	AUT0000009036 TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	12/07/2010	1 972,17	20	1 078,00	98,00	796,17
	AUT0000009068 AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE LAVA	12/07/2010	21 325,00	20	11 726,00	1 066,00	8 533,00
	AUT0000009072 MARCHE : 15PI08 MISE EN CONFOR	12/07/2010	28 542,54	20	15 697,00	1 427,00	11 418,54
	AUT0000009073 ECLAIRAGE PUBLIC DANS LES CER	12/07/2010	10 106,82	20	5 555,00	505,00	4 046,82
	AUT0000009083 MISE EN CONFORMITE INSTALLATIO	12/07/2010	1 098,94	20	594,00	54,00	450,94
	AUT0000009085 MODIFICATION ELECTRIQUE A LA B	12/07/2010	730,76	20	396,00	36,00	298,76
	AUT0000009086 TRAVAUX PEPINIERE D'ENTREPRISE	12/07/2010	2 759,17	15	2 013,00	183,00	563,17
	2021B00029 REMPLACEMENT VARIATEUR DE VITESSE	18/03/2011	0,00	20	140,00	14,00	134,15
	AUT0000008117 REMPLACEMENT CHAUFFAGE SITE ST EXUPERY	21/04/2011	741 012,74	20	370 500,00	37 050,00	333 462,74
	2010B00004 M.ENGILBERT - PROGRAMMATION	21/04/2011	486 219,21	20	243 100,00	24 310,00	218 809,21
	2010B00006 DONZY - TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	51 890,97	20	25 940,00	2 594,00	23 356,97
	2010B00008 V.VAUZELLES - PROGRAMMATION	21/04/2011	81 369,54	20	40 680,00	4 068,00	36 621,54
	2010B00009 COLLEGE DE DORNES - TRAVAUX	21/04/2011	12 965,60	20	6 480,00	648,00	5 837,60

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2010B00016 SAINT BENIN D'AZY - TRAVAUX	21/04/2011	6 882,35	20	3 440,00	344,00	3 098,35
	2010B00017 LES LOGES - TRAVAUX	21/04/2011	2 123,58	20	1 060,00	106,00	957,58
	2010B00020 ST PIERRE LE MOUTIER - TRAVAUX	21/04/2011	106 598,89	20	53 290,00	5 329,00	47 979,89
	2010B00022 POUILLY-sur-LOIRE - TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	46 004,05	20	23 000,00	2 300,00	20 704,05
	2010B00030 CHATEAU CHINON - TRAVAUX	21/04/2011	18 063,20	20	9 030,00	903,00	8 130,20
	2010B00031 ST AMAND - TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	19 304,31	20	9 650,00	965,00	8 689,31
	2010B00035 C.TILLIER A COSNE - TRAVAUX	21/04/2011	251 896,58	20	125 940,00	12 594,00	113 362,58
	2010B00036 LA CHARITE SUR LOIRE - TRAVAUX	21/04/2011	50 666,63	20	25 330,00	2 533,00	22 803,63
	2010B00041 LUZY - PROGRAMMATION & TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	298 764,99	20	149 345,00	14 941,00	134 478,99
	2010B00042 CORBIGNY - PROGRAMMATION	21/04/2011	14 696,38	20	7 340,00	734,00	6 622,38
	2010B00043 GUERIGNY - TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	31 660,17	20	15 830,00	1 583,00	14 247,17
	2010B00046 CONTROLE D'ACCES BTS DEP.	21/04/2011	13 787,51	15	9 190,00	919,00	3 678,51
	2010B00047 COLLEGE VICTOR HUGO A NEVERS	21/04/2011	6 697,01	20	3 340,00	334,00	3 023,01
	2010B00052 COLLEGE DE CERCY-LA-TOUR	21/04/2011	5 814,23	20	2 900,00	290,00	2 624,23
	2010B00057 MONTSAUCHE - TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	72 805,30	20	36 207,00	3 658,00	32 940,30
	2010B00058 A.BILLAUT - PROGRAMMATION & TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	99 772,03	20	49 880,00	4 988,00	44 904,03
	2010B00061 IMPHY - TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	12 424,67	20	6 210,00	621,00	5 593,67
	2010B00062 LA MACHINE - TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	7 389,05	20	3 690,00	369,00	3 330,05
	2010B00064 REMPLACEMENT DISTRIBUTEURS DE CARBURANT	21/04/2011	10 476,96	15	6 980,00	698,00	2 798,96
	2010B00072 HOTEL DU DEP. MODIF. RESEAU CHAUFFAGE COURRIER FRE	21/04/2011	23 811,87	15	15 590,00	1 644,00	6 577,87
	2010B00073 IMPRIMERIE CLIMATISATION DES LOCAUX TIRAGE FRE 10/	21/04/2011	17 176,09	15	11 450,00	1 145,00	4 581,09
	2010B00076 EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE POUQUES	21/04/2011	88 131,16	15	58 750,00	5 875,00	23 506,16
	2010B00085 ASCENSEURS FRE T47FK09102	21/04/2011	3 877,43	15	2 580,00	258,00	1 039,43
	2010B00186 UTIR VARENNES VAUZELLES FRE 10.10.17	21/04/2011	11 890,89	15	7 920,00	792,00	3 178,89
	2010I00003 TRAVAUX CABLAGE BAT CG	21/04/2011	10 814,50	20	5 400,00	540,00	4 874,50
	2010I00005 divers travaux de câblage - MARCHE 2010-91	21/04/2011	3 490,27	20	1 740,00	174,00	1 576,27
	2010I00006 TRAVAUX DE CABLAGE - 09/11/10 Marché 2010-91	21/04/2011	673,93	20	330,00	33,00	310,93
	2010I00009 cablage dde la jonction	21/04/2011	2 451,80	20	1 220,00	122,00	1 109,80
	2010B00195 BTS DIVERS TRX ELECTRICITE	21/04/2011	22 165,11	15	14 770,00	1 477,00	5 918,11
	2010B00198 COSNE - R.CASSIN - PROGRAMMATION & T. URGENTS	21/04/2011	10 909,09	20	5 450,00	545,00	4 914,09
	2010B00200 INSTALLATION PALAN UTIR CH.CHINON	21/04/2011	16 202,98	15	10 800,00	1 080,00	4 322,98
	2010B00201 UTIR NEVERS SUD NIV. CREATION TRAPPE	21/04/2011	2 901,25	15	1 930,00	193,00	778,25
	2010B00203 FOURCHAMBAULT - PROGRAMMATION & TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	23 233,26	20	11 610,00	1 161,00	10 462,26

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2010B00208 REFECTION DU MUR PARKING DGS	21/04/2011	370,76	15	240,00	24,00	106,76
	2010B00209 UTIR COSNE CLIMATISATION BUREAUX ETAGE	21/04/2011	8 293,89	15	5 520,00	552,00	2 221,89
	2010B00210 BASE DES SETTONS ECLAIRAGES EXTERIEURS	21/04/2011	873,74	15	580,00	58,00	235,74
	2010B00211 CLAMECY - PROGRAMMATION & TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	2 380,04	20	1 190,00	119,00	1 071,04
	2010B00212 PREMERY - PROG & TRAVAUX URGENTS	21/04/2011	596,45	20	290,00	29,00	277,45
	2010B00214 DECIZE - SINISTRE ALARME	21/04/2011	3 900,88	20	1 950,00	195,00	1 755,88
	2010B00216 CER DE DORNES CREATION AIRE DE LAVAGE	21/04/2011	16 472,50	15	10 980,00	1 098,00	4 394,50
	2010B00217 CER PREMERY CREATION AIRE DE LAVAGE	21/04/2011	11 548,00	15	7 690,00	769,00	3 089,00
	2010B00218 CER MOULINS ENGILBERT CREATION AIRE DE LAVAGE	21/04/2011	17 555,00	15	11 700,00	1 170,00	4 685,00
	2010B00219 RUE LAMARTINE REMISE EN ETAT PORTAIL	21/04/2011	1 052,48	15	700,00	70,00	282,48
	2010B00221 ASCENSEURS TOUS COLLEGES	21/04/2011	33 044,28	20	16 520,00	1 652,00	14 872,28
	2010B00222 UTAMS DECIZE ECLAIRAGE EXTERIEUR	21/04/2011	16 098,96	15	10 730,00	1 073,00	4 295,96
	2010B00227 REMPLACEMENT MENUISERIES EXT. CER CHATILLON/CERCY	21/04/2011	7 589,82	15	5 050,00	505,00	2 034,82
	2010B00228 REMPLACEMENT MENUISERIES EXT. CER CHATILLON/CERCY	21/04/2011	6 289,88	15	4 190,00	419,00	1 680,88
	2010R00003 REPAR.OUVRAGES ART RESEAU ROUTIER DEPART.NIEVRE-LO	21/04/2011	1 836 937,35	20	895 894,00	94 103,00	846 940,35
	2010R00004 PONT SUR YONNE REFECTION ETANCHEITE	21/04/2011	334 045,97	20	165 926,00	16 811,00	151 308,97
	2010R00005 TRAITEMENT AFFOUILLEMENT PONT LA PIQUE	21/04/2011	27 251,74	20	13 620,00	1 362,00	12 269,74
	2010R00006 FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE ENROBE A CHAUD SUR RD	21/04/2011	97 760,76	20	48 880,00	4 888,00	43 992,76
	2010R00007 MARCHE 2010-62 RD226 PR2+700 - RECONSTRUCTION DE L	21/04/2011	183 063,67	20	91 530,00	9 153,00	82 380,67
	2011B00092 PARC DEPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT	25/11/2011	0,00	0	0,00	0,00	0,00
	2011B00094 POINTE DU QUAI DE LA JONCTION	25/11/2011	0,00	0	0,00	0,00	0,00
	2011B00096 ANNEXE DU PARC RUE AU LOUP CORBIGNY	25/11/2011	0,00	0	0,00	0,00	0,00
	2011B00116 NEVERS ADAM BILLAUT SECURITE INTERIEURE	15/12/2011	10 884,80	20	5 440,00	544,00	5 444,80
	2011B00123 TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU BANC DE FREINAGE	16/12/2011	7 893,60	15	5 260,00	526,00	2 107,60
	2012b00064 INSTALLATION CLIMATISEUR SALLE RDC	05/03/2012	0,00	15	1 188,00	132,00	674,99
	2012B00065 INSTALLATION CLIMATISEUR ABSORPTION ATOMIQUE	06/03/2012	0,00	15	1 404,00	156,00	792,03

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2011B00102 REALISATION ALIMENTATIONS ELECTRIQUES	01/08/2012	0,00	20	2 214,00	246,00	2 474,55
	2011R00002 RECONSTRUCTION OUVRAGE SERMOISE	31/08/2012	50 838,10	20	22 869,00	2 541,00	25 428,10
	2012F00008 2011 TRAVAUX FORET VITRY LACHE	03/09/2012	1 730,91	20	774,00	86,00	870,91
	2012F00009 COTIS. OBLIGATOIRE VOLONTAIRE FRANCE BOIS FORE	03/09/2012	67,83	20	27,00	3,00	37,83
	2011I00001 TRAVAUX DE CABLAGE INFRASTRUCTURE cer La Charité	03/09/2012	634,67	20	279,00	31,00	324,67
	2011I00002 TRAVAUX DE CABLAGE INFRASTRUCTURE vareennes v	03/09/2012	8 498,38	20	3 816,00	424,00	4 258,38
	2011I00003 CABLAGE VDI ex CDDP NEVERS	03/09/2012	2 060,56	20	927,00	103,00	1 030,56
	2011I00004 CABLAGE VDI BIBLIOTHEQUE NEVERS	03/09/2012	3 339,10	20	1 494,00	166,00	1 679,10
	2011I00005 CABLAGE VDI CABINET "Salon Bibracte" NEVERS	03/09/2012	1 321,94	20	594,00	66,00	661,94
	2011I00006 TRAVAUX DE CABLAGE college Guérigny	03/09/2012	2 604,13	20	1 170,00	130,00	1 304,13
	2011I00007 TRAVAUX DE CABLAGE UTIR NEVERS	03/09/2012	593,24	20	261,00	29,00	303,24
	2011I00008 TRAVAUX DE CABLAGE Collège de Donzy	03/09/2012	524,28	20	234,00	26,00	264,28
	2011I00009 TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE DE LUZY	03/09/2012	3 741,73	20	1 683,00	187,00	1 871,73
	2011I00010 TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE DE LORMES	03/09/2012	3 385,10	20	1 521,00	169,00	1 695,10
	2011I00013 TRAVAUX DE CABLAGE INFRASTRUCTURE	03/09/2012	6 844,01	20	3 078,00	342,00	3 424,01
	2011I00014 Abri éclusier 17 Eguilly	03/09/2012	13 174,37	20	5 922,00	658,00	6 594,37
	2011I00015 TRAVAUX DE CABLAGE VDI CG58 :rdc+3è	03/09/2012	2 930,99	20	1 314,00	146,00	1 470,99
	2011I00016 TRAVAUX DE CABLAGE Imprimerie	03/09/2012	5 500,12	20	2 475,00	275,00	2 750,12
	2011I00017 TRAVAUX DE CABLAGE bat DJES	03/09/2012	2 366,94	20	1 062,00	118,00	1 186,94
	2011I00020 F 11014113 30/06/11 TRX COLLEGE LA CHARITE	03/09/2012	1 776,61	20	792,00	88,00	896,61
	2011I00021 F 11014112 30/06/11 TRX DE CABLAGE COLLEGE GUERIGN	03/09/2012	8 660,13	20	3 897,00	433,00	4 330,13
	2011I00022 TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE DE DONZY	03/09/2012	2 651,46	20	1 188,00	132,00	1 331,46
	2011I00023 TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE MONTSAUCHE	03/09/2012	2 037,59	20	909,00	101,00	1 027,59
	2011I00024 TRAVAUX DE CABLAGE IUTAMS MOULINS ENGILBERT	03/09/2012	2 318,08	20	1 035,00	115,00	1 168,08
	2011I00025 TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE CERCY LA TOUR	03/09/2012	1 793,95	20	801,00	89,00	903,95
	2011I00026 TRAVAUX DE CABLAGE INTERCONNEXION BAIES CG58	03/09/2012	776,35	20	342,00	38,00	396,35
	2011I00027 TRAVAUX DE CABLAGE UTAMS CORBIGNY	03/09/2012	55 021,07	20	24 759,00	2 751,00	27 511,07
	2011I00028 Ecluse n°2 raccordement électrique	03/09/2012	1 058,46	20	468,00	52,00	538,46
	2011R00001 LOCATION PASSERELLE ABC 60	03/09/2012	2 655,12	20	1 188,00	132,00	1 335,12

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2011R00003 DIAGNOSTIC AMIANTE-ANALYSE DE MATERIAUX	03/09/2012	287,04	20	126,00	14,00	147,04
	2011R00004 ANALYSE DES METAUX LOURDS	03/09/2012	645,84	20	288,00	32,00	325,84
	2011R00005 RECUPERATION ET TRAITEMENT DECHETS OA-	03/09/2012	5 549,44	20	2 493,00	277,00	2 779,44
	2011R00007 ANALYSES RELATIVES AU CLASSEMENT PRODUITS DE DECAP	03/09/2012	908,96	20	405,00	45,00	458,96
	2010I00002 Canal du Nivernais - Travaux voie d'eau et rigole	03/09/2012	2 730 359,67	20	1 165 559,00	130 399,00	1 434 401,67
	2010I00007 Abri éclusier 13 VL (Mingot)	03/09/2012	1 785,42	20	801,00	89,00	895,42
	2010I00008 Abri éclusier 26 VL (Sauzay)	03/09/2012	14 959,79	20	6 723,00	747,00	7 489,79
	2011B00061 CH.CHINON/GUERIGNY/POUILLY/ST SAULGE/CERCY	04/09/2012	63 474,91	20	27 959,00	3 227,00	32 288,91
	2011B00063 COLLEGE LA CHARITE Électricité appart. fonction	04/09/2012	2 837,95	20	1 269,00	141,00	1 427,95
	2011B00064 COLLEGE MOULINS ENGILBERT Remplit portes ext; alumi	04/09/2012	37 518,52	20	16 875,00	1 875,00	18 768,52
	2011B00065 COLLEGE V.VAUZELLES TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	8 086,47	20	3 636,00	404,00	4 046,47
	2011B00066 UTIR V.VAUZELLES TRAVAUX	04/09/2012	6 853,79	15	3 903,00	491,00	2 459,79
	2011B00067 MONTSAUCHE Travaux de reprise self, CDI, salle SVT	04/09/2012	23 030,60	20	10 359,00	1 151,00	11 520,60
	2011B00069 UTAMS DE MOULINS ENGILBERT BC 37	04/09/2012	1 871,48	15	1 116,00	124,00	631,48
	2011B00071 COLLEGE DECIZE TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	4 127,04	20	1 854,00	206,00	2 067,04
	2011B00073 GUERIGNY Réfection des sanitaires garçons	04/09/2012	90 099,46	20	40 536,00	4 504,00	45 059,46
	2011B00074 Reprise des non conformités en cuisine du collège	04/09/2012	131 037,65	20	58 959,00	6 551,00	65 527,65
	2011B00075 LUZY Dépose alimentation préfa. remplacement câble	04/09/2012	47 434,79	20	21 339,00	2 371,00	23 724,79
	2011B00077 NEVERS VICTOR HUGO TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	8 389,94	20	3 771,00	419,00	4 199,94
	2011B00078 CHATEAU-CHINON TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	8 082,11	20	3 636,00	404,00	4 042,11
	2011B00079 ST BENIN D'AZY Travaux divers	04/09/2012	5 806,58	20	2 610,00	290,00	2 906,58
	2011B00080 NEVERS VICTOR HUGO TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	13 445,79	20	6 048,00	672,00	6 725,79
	2011B00081 CER MOUX EN MORVAN TRAVAUX	04/09/2012	5 829,15	15	3 492,00	388,00	1 949,15
	2011B00082 HOTEL DEP. TRAVAUX SECURITE	04/09/2012	27 647,38	15	16 475,00	1 861,00	9 311,38
	2011B00083 COLLEGE DE GUERIGNY - Travaux de menuiseries	04/09/2012	63 751,42	20	28 683,00	3 187,00	31 881,42
	2011B00084 CER MOUX TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	652,73	15	387,00	43,00	222,73
	2011B00085 CER LORMES TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	28 727,58	15	17 235,00	1 915,00	9 577,58
	2011B00087 CER CORBIGNY TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	3 817,63	15	2 286,00	254,00	1 277,63
	2011B00091 ORANGERIE TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	17 634,75	15	10 575,00	1 175,00	5 884,75
	2011B00099 ST EXUPERY Mise en conformite des installations él	04/09/2012	14 196,52	15	8 514,00	946,00	4 736,52

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2011B00100 SITE EMILE COMBES NEVERRS Remplit circulateurs chau	04/09/2012	14 464,58	15	8 676,00	964,00	4 824,58
	2011B00101 URSULINESTRAVAUX	04/09/2012	7 113,33	15	4 266,00	474,00	2 373,33
	2011B00105 CER CHATILLON TRAVAUX	04/09/2012	16 271,58	15	9 756,00	1 084,00	5 431,58
	2011B00108 CER CERCY LA TOUR Travaux	04/09/2012	4 006,21	15	2 403,00	267,00	1 336,21
	2011B00109 BTS LABORATOIRE DEP. TRAVAUX	04/09/2012	22 624,25	15	13 572,00	1 508,00	7 544,25
	2011B00111 BASE DE BAYE TRAVAUX	04/09/2012	23 435,86	15	14 058,00	1 562,00	7 815,86
	2011B00117 MOULINS Réfection des sanitaires dans la cour de r	04/09/2012	95 869,81	20	43 137,00	4 793,00	47 939,81
	2011B00119 CER LA CHARITE Création aires lavage, distribution	04/09/2012	17 195,82	15	10 314,00	1 146,00	5 735,82
	2011B00120 LOGT BDP Rempl. de menuiseries extérieures et vo	04/09/2012	4 716,91	15	2 826,00	314,00	1 576,91
	2011B00121 ST SAULGE TERRAIN NEUTRE TRX ELECTRICITE	04/09/2012	4 485,00	15	2 691,00	299,00	1 495,00
	2012F00002 VAUX REVEGETALISATION SAS BON FACT 10/00450	04/09/2012	2 913,46	20	1 305,00	145,00	1 463,46
	2012F00003 BEC D'ALLIER DEPLACEMENT OBSERVATOIRE	04/09/2012	27 452,51	20	12 348,00	1 372,00	13 732,51
	2012F00004 BEC D'ALLIER RESTAURATION RUISSEAU FACT 2011041	04/09/2012	1 270,75	20	567,00	63,00	640,75
	2012F00005 GOULOUX VERSEMENT 3CCGLM	04/09/2012	117 275,27	20	52 767,00	5 863,00	58 645,27
	2012F00006 BAYE ET VAUX SUPPRESSION BRANCHEMENTS REF 0324	04/09/2012	758,50	20	333,00	37,00	388,50
	2012F00007 CHAUMOIS INVESTISSEMENT FACT 110269	04/09/2012	2 505,62	20	1 125,00	125,00	1 255,62
	2010B00023 SAINT SAULGE - TRAVAUX	04/09/2012	572 350,94	20	257 553,00	28 617,00	286 180,94
	2010B00024 SITE ST EXUPERY	04/09/2012	29 579,95	15	17 739,00	1 971,00	9 869,95
	2010B00034 LES COURLIS PROGRAMMATION	04/09/2012	887 619,98	20	399 420,00	44 380,00	443 819,98
	2010B00051 Rempl installations chauffage plomb ST EXUPERY	04/09/2012	212 760,69	15	127 656,00	14 184,00	70 920,69
	2011i00019 M.O. GSM ZONES BLANCHES	04/09/2012	19 952,69	20	8 973,00	997,00	9 982,69
	2010B00202 REMPLACEMENT MENUISERIES EXT. UTAMS MOULINS FRE 85	04/09/2012	21 518,19	15	12 906,00	1 434,00	7 178,19
	2011B00001 ST BENIN LES AMOGNES -TRAVAUX URGENTS	04/09/2012	573,11	20	252,00	28,00	293,11
	2011B00008 ST SAULGE TRAVAUX REPARATION	04/09/2012	31 626,39	20	14 229,00	1 581,00	15 816,39
	2011B00010 COLLEGE LA MACHINE Travaux	04/09/2012	12 804,93	20	5 760,00	640,00	6 404,93
	2011B00012 COL IMPHY Travaux	04/09/2012	8 636,41	20	3 814,00	438,00	4 384,41
	2011B00014 PREMERY - TRAVAUX	04/09/2012	16 758,97	20	7 533,00	837,00	8 388,97
	2011B00018 TRAVAUX CONSEIL GENERAL	04/09/2012	1 422,84	15	846,00	94,00	482,84
	2011B00025 LA CHARITE Travaux	04/09/2012	15 266,12	20	6 867,00	763,00	7 636,12

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2011B00028 COLLEGE DORNES - travaux	04/09/2012	13 479,81	20	6 057,00	673,00	6 749,81
	2011B00030 COL. GUERIGNY travaux	04/09/2012	15 528,13	20	6 984,00	776,00	7 768,13
	2011B00031 COLLEGE COSNE CL. TILLIER travaux	04/09/2012	10 408,00	20	4 680,00	520,00	5 208,00
	2011B00036 TRAVAUX UTIR COSNE	04/09/2012	13 937,63	15	8 361,00	929,00	4 647,63
	2011B00038 CER ST AMAND Travaux	04/09/2012	2 463,76	15	1 476,00	164,00	823,76
	2011B00039 COLLEGE FOURCHAMBAULT TRAVAUX	04/09/2012	15 072,32	20	6 777,00	753,00	7 542,32
	2011B00040 COLLEGE LORMES TRAVAUX	04/09/2012	4 389,31	20	1 766,00	238,00	2 385,31
	2011B00041 COLLEGE MONTSAUCHE TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	38 157,32	20	17 163,00	1 907,00	19 087,32
	2011B00043 COLLEGE POUILLY TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	37 764,44	20	16 992,00	1 888,00	18 884,44
	2011B00044 AGIR ET CREER Travaux	04/09/2012	3 346,41	15	2 007,00	223,00	1 116,41
	2011B00045 POSE ANTENNE BTS DEP	04/09/2012	946,60	15	567,00	63,00	316,60
	2011B00047 COLLEGE LES LOGES NEVERS Travaux divers	04/09/2012	8 152,01	20	3 663,00	407,00	4 082,01
	2011B00053 TRAVAUX DIVERS COLLEGE DONZY	04/09/2012	5 297,83	20	2 376,00	264,00	2 657,83
	2011B00054 COLLEGE ST AMAND TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	18 401,32	20	8 280,00	920,00	9 201,32
	2011B00055 CER DONZY TRAVAUX	04/09/2012	2 368,70	15	1 413,00	157,00	798,70
	2011B00056 COLLEGE CORBIGNY TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	9 938,51	20	4 464,00	496,00	4 978,51
	2011B00057 CAC POUQUES TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	6 804,89	15	3 759,00	507,00	2 538,89
	2011B00059 COLLEGE DE LUZY Travaux divers	04/09/2012	10 344,67	20	4 653,00	517,00	5 174,67
	2011B00060 COLLEGE LES COURLIS TRAVAUX DIVERS	04/09/2012	10 008,72	20	4 500,00	500,00	5 008,72
	2012B00123 ADEMAT TRAVAUX DIVERS	07/12/2012	5 702,03	15	3 040,00	380,00	2 282,03
	2011B00068 TRAVAUX CREATION ZONE P3 LABORATOIRE	02/09/2013	0,00	20	71 392,00	8 924,00	98 179,23
	2012F00023 BAYE ET VAUX travaux 2012 elagage ADEMAT	02/09/2013	6 893,50	20	2 752,00	344,00	3 797,50
	2012I00002 TRAVAUX DE CABLAGE INFRASTRUCTURE	02/09/2013	2 579,81	20	1 024,00	128,00	1 427,81
	2012I00004 TRAVAUX DE CABLAGE LABO	02/09/2013	1 174,41	20	464,00	58,00	652,41
	2012I00005 TRAVAUX DE CABLAGE BUREAUX CG58	02/09/2013	2 694,17	20	1 072,00	134,00	1 488,17
	2012I00007 TRAVAUX DE CABLAGE INFRASTRUCTURE ursulines	02/09/2013	1 184,60	20	472,00	59,00	653,60
	2012I00008 TRAVAUX DE CABLAGE INFRASTRUCTURE college de St Sa	02/09/2013	1 000,19	20	400,00	50,00	550,19
	2012I00009 mise en place et raccordement d'un coffret de bras	02/09/2013	1 191,84	20	472,00	59,00	660,84
	2012I00010 travaux de cablage:cablages VDI site des ursulines	02/09/2013	563,99	20	224,00	28,00	311,99
	2012I00011 installation de deux prises dans la salle de réuni	02/09/2013	194,52	20	72,00	9,00	113,52
	2012I00012 f 120606 5278 - 06/06/12	02/09/2013	14 186,95	20	5 672,00	709,00	7 805,95
	2012I00013 TRAVAUX DE CABLAGE à l'HDD le 06/06/2012	02/09/2013	793,39	20	312,00	39,00	442,39
	2012I00014 TRAVAUX DE CABLAGE INFRASTRUCTURE LD du 18/05/2012	02/09/2013	409,53	20	160,00	20,00	229,53
	2012I00017 TRAVAUX SUP. SITE JEAN D ARC DU 03/07/12	02/09/2013	2 030,81	20	808,00	101,00	1 121,81
	2012I00018 câblage informatique site des Ursulines Marché 201	02/09/2013	4 680,69	20	1 872,00	234,00	2 574,69

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2012I00019 Travaux de cablage collège des Courlis marché 201	02/09/2013	14 144,89	20	5 656,00	707,00	7 781,89
	2012I00020 Travaux de cablage infrastructures labo marché 201	02/09/2013	526,56	20	208,00	26,00	292,56
	2012I00021 Travaux de cablage college J jaures Guerigny marc	02/09/2013	810,60	20	320,00	40,00	450,60
	2012I00022 Travaux de cablage pour liaison avec MDPH	02/09/2013	610,99	20	240,00	30,00	340,99
	2012I00026 Travaux de cablage infrastructures Decize	02/09/2013	5 609,17	20	2 240,00	280,00	3 089,17
	2012I00027 Travaux de cablage infrastructures labo	02/09/2013	2 130,17	20	848,00	106,00	1 176,17
	2011R00013 RD223 - reconstruction de deux ponts sur la Nièvre	02/09/2013	250 316,70	20	100 120,00	12 515,00	137 681,70
	2011R00019 PLATEFORME CSP LA SANGSUE	02/09/2013	30 000,00	20	12 000,00	1 500,00	16 500,00
	2012B00002 COSNE RENE CASSIN TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	20 433,66	20	8 168,00	1 021,00	11 244,66
	2012B00005 LA CHARITE TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	741,52	20	296,00	37,00	408,52
	2012B00006 SAINT SAULGE Travaux divers	02/09/2013	26 199,19	20	10 472,00	1 309,00	14 418,19
	2012B00007 DONZY TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	57 862,29	20	20 654,00	3 100,00	34 108,29
	2012B00008 IMPRIMERIE TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	4 745,52	3	4 745,52	0,00	0,00
	2012B00009 ST PIERRE LE MOUTIER TRX DIVERS	02/09/2013	28 705,35	20	11 480,00	1 435,00	15 790,35
	2012B00010 POUILLY Travaux DIVERS	02/09/2013	8 568,74	20	3 424,00	428,00	4 716,74
	2012B00011 NEVERS LES LOGES TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	15 014,15	20	6 000,00	750,00	8 264,15
	2012B00012 VARZY Travaux DIVERS	02/09/2013	83 066,70	20	33 224,00	4 153,00	45 689,70
	2012B00013 LA CHARITE TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	44 950,52	20	17 976,00	2 247,00	24 727,52
	2012B00014 LOGEMENTS DE FONCTION TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	28 827,45	20	11 528,00	1 441,00	15 858,45
	2012B00015 NEVERS V. HUGO TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	10 992,20	20	4 392,00	549,00	6 051,20
	2012B00016 SITE VAUBAN TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	918,53	15	488,00	61,00	369,53
	2012B00017 MEDECINE DU TRAVAIL TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	2 258,05	15	1 200,00	150,00	908,05
	2012B00018 DECIZE TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	46 009,17	20	18 400,00	2 300,00	25 309,17
	2012B00019 HOTEL DEPARTEMENT TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	26 414,21	15	14 080,00	1 760,00	10 574,21
	2012B00020 DAC TRAVAUX.DIVERS	02/09/2013	1 578,24	15	840,00	105,00	633,24
	2012B00021 COSNE René CASSIN TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	61 248,24	20	24 496,00	3 062,00	33 690,24
	2012B00023 PREMERY TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	12 183,80	20	4 872,00	609,00	6 702,80
	2012B00024 URSULINES TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	16 715,54	15	8 912,00	1 114,00	6 689,54
	2012B00026 ST AMAND TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	39 540,63	20	15 816,00	1 977,00	21 747,63
	2012B00027 FOURCHAMBAULT TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	46 193,90	20	18 472,00	2 309,00	25 412,90
	2012B00029 Remplacement menuiserie extérieures base nautique	02/09/2013	69 421,82	15	37 024,00	4 628,00	27 769,82
	2012B00030 NEVERS ADAM BILLAUT TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	2 604,93	20	1 040,00	130,00	1 434,93
	2012B00031 VARENNES VAUZELLES TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	6 539,73	20	2 608,00	326,00	3 605,73
	2012B00033 MUSEE DU COSTUME CH.CHINON Travaux divers	02/09/2013	901,78	15	480,00	60,00	361,78

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2012B00034 Remplacement de deux chaudières sur le site de la	02/09/2013	33 924,06	15	18 088,00	2 261,00	13 575,06
	2012B00040 MOULINS ENGILBERT Travaux divers	02/09/2013	6 226,73	20	1 880,00	289,00	4 057,73
	2012B00041 AMENAGEMENT PARKING URSULINES	02/09/2013	109 772,75	15	58 544,00	7 318,00	43 910,75
	2012B00043 Travaux divers rue Jeanne d'Arc	02/09/2013	70 231,87	15	37 456,00	4 682,00	28 093,87
	2012B00045 DORNES travaux divers	02/09/2013	23 909,24	20	9 560,00	1 195,00	13 154,24
	2012B00053 GARAGE VEHICULE PREF. travaux	02/09/2013	12 117,87	15	6 456,00	807,00	4 854,87
	2012B00054 BASE DES SETTONS PARAFoudre	02/09/2013	1 315,60	15	696,00	87,00	532,60
	2012B00056 COLLEGE CORBIGNY TRAVAUX DANS LOGT DE FONCTION	02/09/2013	2 791,97	20	1 112,00	139,00	1 540,97
	2012B00057 TRAVAUX COLLEGE ADAM BILLAUT NEVERS	02/09/2013	6 717,12	20	2 680,00	335,00	3 702,12
	2012B00058 TRAVAUX ENTRETIEN COLLEGE ST PIERRE	02/09/2013	13 845,29	20	5 536,00	692,00	7 617,29
	2012B00059 TRAVAUX COLLEGE CERCY LA TOUR	02/09/2013	20 314,25	20	8 120,00	1 015,00	11 179,25
	2012B00060 TRAVAUX COLLEGE MOULINS ENGILBERT	02/09/2013	6 844,96	20	2 736,00	342,00	3 766,96
	2012B00061 REORGANISATION PARTIELLE CUISINE COLLEGE POUILLY	02/09/2013	300 958,91	20	120 376,00	15 047,00	165 535,91
	2012B00062 COLLEGE LA CHARITE REFECTION COMPLETE MARQUISE	02/09/2013	39 850,03	20	15 936,00	1 992,00	21 922,03
	2012B00063 TRAVAUX DIVERS COLLEGE R CASSIN COSNE	02/09/2013	27 392,31	20	10 952,00	1 369,00	15 071,31
	2012B00070 CERCY LA TOUR Travaux divers	02/09/2013	52 532,61	20	21 008,00	2 626,00	28 898,61
	2012B00073 VARZY Réaménagement de la SEGPA - Acompte n° 11	02/09/2013	107 107,86	20	42 820,00	5 357,00	58 930,86
	2012B00074 INSTALLATION DE CHAUFFAGE ET REFECTION CHAUFFERIE	02/09/2013	31 159,57	15	16 616,00	2 077,00	12 466,57
	2012B00075 GUERIGNY Réfection salle de technologie	02/09/2013	80 076,96	20	32 012,00	4 005,00	44 059,96
	2012B00077 LORMES Réfection de la salle de technologie	02/09/2013	60 707,55	20	24 260,00	3 037,00	33 410,55
	2012B00078 COSNE Claude TILLIER Travaux divers	02/09/2013	63 188,90	20	22 274,00	3 409,00	37 505,90
	2012B00079 IMPHY Réfection de la salle de sciences	02/09/2013	84 663,39	20	33 844,00	4 234,00	46 585,39
	2012B00082 TRAVAUX UTIR CHATEAU CHINON	02/09/2013	186,38	15	96,00	12,00	78,38
	2012B00084 LA MACHINE Travaux divers	02/09/2013	15 015,55	20	6 000,00	750,00	8 265,55
	2012B00085 NEVERS VICTOR HUGO ACCESSIBILITE	02/09/2013	20 292,01	20	8 112,00	1 014,00	11 166,01
	2012B00086 LA MACHINE Travaux d'accessibilité	02/09/2013	21 699,54	20	8 672,00	1 084,00	11 943,54
	2012B00087 COSNE Claude TILLIER Travaux d'accessibilité	02/09/2013	74 350,72	20	29 736,00	3 717,00	40 897,72
	2012B00089 CORBIGNY TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	17 867,24	20	7 144,00	893,00	9 830,24
	2012B00094 GUERIGNY TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	11 812,89	20	4 720,00	590,00	6 502,89
	2012B00095 VARENNES VAUZELLES Réfection terrain de sport	02/09/2013	299 406,64	20	119 760,00	14 970,00	164 676,64
	2012B00097 IMPHY TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	12 546,04	20	5 016,00	627,00	6 903,04
	2012B00098 ARCHIVES HISTORIQUES Remplacement porte tiercée	02/09/2013	2 392,00	15	1 272,00	159,00	961,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2012B00099 CER ST AMAND Travaux divers	02/09/2013	4 697,58	15	2 504,00	313,00	1 880,58
	2012B00100 CER LA CHARITE TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	916,79	15	488,00	61,00	367,79
	2012B00102 MONTSAUCHE TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	34 771,69	20	13 904,00	1 738,00	19 129,69
	2012B00104 ECOLE INFIRMIERES ABANDON TARIF VERT	02/09/2013	2 095,01	15	1 112,00	139,00	844,01
	2012B00105 PEPINIERE D'ENTREPRISES Fourniture et pose de carr	02/09/2013	25 798,58	15	13 752,00	1 719,00	10 327,58
	2012B00108 COSNE RENE CASSIN Mise en place matériel dans 1/2	02/09/2013	22 504,37	20	9 000,00	1 125,00	12 379,37
	2012B00109 PREMERY Remplacement standard téléphonique	02/09/2013	8 967,01	20	3 584,00	448,00	4 935,01
	2012B00110 ST PIERRE LE MOUTIER Réfection sols plafonds signa	02/09/2013	13 752,37	20	5 496,00	687,00	7 569,37
	2012B00112 CORBIGNY Travaux de peinture au CDI	02/09/2013	36 141,40	20	14 456,00	1 807,00	19 878,40
	2012B00114 BDP TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	1 270,09	15	672,00	84,00	514,09
	2012B00120 CER MOUX POUILLY SAINT SAULGE F+P éléments motoris	02/09/2013	3 109,20	15	1 656,00	207,00	1 246,20
	2012B00121 CER MOULINS F+P d'éléments de motorisation porte s	02/09/2013	2 756,62	15	1 464,00	183,00	1 109,62
	2012B00122 REMPLACEMENT PORTE TIERCEE ARCHIVES DEP NIEVRE	02/09/2013	0,00	15	0,00	0,00	0,00
	2012B00124 CER LUZY Installation de 8 rideaux métalliques mot	02/09/2013	29 396,48	15	15 672,00	1 959,00	11 765,48
	2012B00125 MONTSAUCHE Trx de peinture et revêtement de sol	02/09/2013	49 985,17	20	19 992,00	2 499,00	27 494,17
	2012B00126 UTAMS DECIZE TRAVAUX DIVERS	02/09/2013	4 324,50	15	2 304,00	288,00	1 732,50
	2012B00127 CHATEAU-CHINON Travaux de couverture zinguerie	02/09/2013	54 963,14	20	21 984,00	2 748,00	30 231,14
	2012B00128 Réfection complète des couverture en zinc du collè	02/09/2013	119 397,91	20	47 752,00	5 969,00	65 676,91
	2012B00129 CHATEAU-CHINON Dépannage électrique	02/09/2013	1 089,76	20	389,00	58,00	642,76
	2011B00046 BASE DE BAYE TRX ETANCHEITE PANNEAUX SOLAIRES	02/09/2013	59 331,31	15	31 640,00	3 955,00	23 736,31
	2011B00052 REFECTION FACADES COLLEGE LES COURLIS NEVERS	02/09/2013	659 875,92	20	263 944,00	32 993,00	362 938,92
	2013b00029 REALISATION EQUIPT RECUPERATION EAUX PLUVIALES	15/07/2014	0,00	15	13 566,00	1 938,00	13 574,18
	2013I00028 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS ANNEE 2013	26/08/2014	1 084 661,28	20	379 631,00	54 233,00	650 797,28
	2013R00002 2013 REPARATIONS OUVRAGES ART RESEAU ROUTIER	26/08/2014	1 351 860,99	20	473 151,00	67 593,00	811 116,99
	2013B00060 CER CERCY LA TOUR Travaux divers	26/08/2014	4 096,41	15	1 911,00	273,00	1 912,41
	2013B00061 Travaux de remplacement des menuiseries extérieure	26/08/2014	59 864,39	15	27 930,00	3 990,00	27 944,39

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2013B00076 BGE Installation de deux rideaux métalliques	26/08/2014	7 654,40	15	3 570,00	510,00	3 574,40
	2013B00078 ST AGNAN Réparations diverses	26/08/2014	11 795,21	15	5 502,00	786,00	5 507,21
	2012I00023 Abeille - Ouvrage cadre franchissable	26/08/2014	46 623,35	20	16 317,00	2 331,00	27 975,35
	2012I00029 FEUX TRICOLORES POUR TRAVERSEE BI	26/08/2014	19 051,18	20	6 664,00	952,00	11 435,18
	2013B00005 CDDP NEVERS Travaux de menuiseries extérieures	26/08/2014	2 563,87	15	1 190,00	170,00	1 203,87
	2013B00006 TRAVAUX DE DETECTION INCENDIE	26/08/2014	169,59	15	77,00	11,00	81,59
	2013B00007 MENUISERIE ALUMINIUM LOCAUX SEN - LA JONCTION NEVE	26/08/2014	23 327,98	15	10 885,00	1 555,00	10 887,98
	2013B00008 URSULINES Travaux divers	26/08/2014	59 837,07	15	27 923,00	3 989,00	27 925,07
	2013B00013 CELLULE MEDICO SOCIALE travaux	26/08/2014	3 087,95	15	1 435,00	205,00	1 447,95
	2013B00014 Mise en conformité des différentes installations d	26/08/2014	76 422,00	15	35 658,00	5 094,00	35 670,00
	2013B00021 UTIR CH.CHINON Travaux divers	26/08/2014	6 260,81	15	2 919,00	417,00	2 924,81
	2013B00024 MARCHE 2012-3 - BC N° 60 - REFECTION BUREAUX SYNDI	26/08/2014	7 771,33	15	3 626,00	518,00	3 627,33
	2013B00025 DIVERS CER AIRE DE LAVAGE	26/08/2014	53 719,10	15	25 067,00	3 581,00	25 071,10
	2013B00033 BASE DES SETTONS Travaux divers	26/08/2014	13 039,09	15	6 083,00	869,00	6 087,09
	2013B00035 BDP TRAVAUX DIVERS	26/08/2014	12 418,01	15	5 789,00	827,00	5 802,01
	2013B00038 TRAVAUX DIVERS SANITAIRES BASE DE BAYE	26/08/2014	109 927,18	15	51 296,00	7 328,00	51 303,18
	2013B00040 LES SETTONS Branchement enterrés TIPIS Trx suppl.	26/08/2014	15 270,53	15	7 126,00	1 018,00	7 126,53
	2013B00043 MARCHE 2012-3 BC 79 - RELOGEMENT RESO	26/08/2014	6 605,59	15	3 080,00	440,00	3 085,59
	2013B00045 INST° PORTIER INTERPHONE - R. CH. ROY SALLE REUNIO	26/08/2014	2 292,92	15	1 064,00	152,00	1 076,92
	2013I00002 Travaux de cablage poste info wagon marché 2012 13	27/08/2014	622,95	20	217,00	31,00	374,95
	2013I00003 Travaux de cablage pour liaison avec MADEP	27/08/2014	6 192,54	20	2 163,00	309,00	3 720,54
	2013I00004 Travaux de cablage pour liaison avec MDPH	27/08/2014	578,62	20	196,00	28,00	354,62
	2013I00005 Travaux de cablage bibliotheque marché 2012 135	27/08/2014	1 200,81	20	420,00	60,00	720,81
	2013I00006 Travaux de cablage UTAMS Decize marché 2012 135	27/08/2014	2 379,91	20	826,00	118,00	1 435,91
	2013I00007 Travaux de cablage UTAMS Moulins Engilbert	27/08/2014	1 463,84	20	511,00	73,00	879,84
	2013I00008 Travaux de cablage R B. Palissy marché 2012 135	27/08/2014	2 393,11	20	833,00	119,00	1 441,11
	2013I00009 Travaux de cablage po/liaison laboratoire	27/08/2014	3 081,45	20	1 078,00	154,00	1 849,45
	2013I00010 Travaux de cablage relogement DAC MARCH2 2012.135	27/08/2014	1 528,05	20	532,00	76,00	920,05
	2013I00011 Travaux de cablage po/liaison avec PARC	27/08/2014	1 469,87	20	511,00	73,00	885,87
	2013I00014 Travaux de cablage infrastructures UTAMS LA CHARIT	27/08/2014	711,15	20	245,00	35,00	431,15

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2013I00016 Travaux de cablage Ctre SOC La Charité f 13007160	27/08/2014	698,87	20	238,00	34,00	426,87
	2013I00017 Travaux de cablage UTAMS BDL Marché 2012.135 f 130	27/08/2014	711,19	20	245,00	35,00	431,19
	2013I00018 Travaux de cablage f 13007162 marché 2012.135	27/08/2014	954,09	20	329,00	47,00	578,09
	2013I00022 Trvx de cablage infrastructures UTIR CH CHINON	27/08/2014	1 004,01	20	350,00	50,00	604,01
	2013I00023 Trvx de cablage infrastructures J d'Arc M 2012.	27/08/2014	658,86	20	224,00	32,00	402,86
	2013I00024 Travaux de cablage ursulines	27/08/2014	14 587,68	20	5 103,00	729,00	8 755,68
	2013I00027 Travaux de cablage infrastructures	27/08/2014	498,73	20	168,00	24,00	306,73
	2013I00029 Travaux de cablage infrastructures-CDI Collège de	27/08/2014	2 567,56	20	896,00	128,00	1 543,56
	2013B00056 Travaux dans les ateliers dans divers collèges	27/08/2014	56 777,46	20	19 866,00	2 838,00	34 073,46
	2013B00058 REFECTION SALLE SCIENCES COLLEGE LORMES	27/08/2014	74 449,63	20	26 054,00	3 722,00	44 673,63
	2013B00065 NEVERS ADAM BILLAUT Travaux divers	27/08/2014	2 156,39	20	749,00	107,00	1 300,39
	2013B00071 CERCY LA TOUR Travaux divers	27/08/2014	34 193,40	20	11 963,00	1 709,00	20 521,40
	2013B00074 CHATEAU-CHINON Travaux cuisine	27/08/2014	53 891,19	20	18 858,00	2 694,00	32 339,19
	2013B00077 MONTSAUCHE Travaux divers	27/08/2014	33 020,49	20	11 557,00	1 651,00	19 812,49
	2013B00079 REFECTION DES SANITAIRES "FILLES" AU COLLEGE DE GU	27/08/2014	100 525,24	20	35 182,00	5 026,00	60 317,24
	2013B00001 LA CHARITE TRAVAUX DIVERS	27/08/2014	17 987,31	20	6 293,00	899,00	10 795,31
	2013B00002 SAINT AMAND TRAVAUX DIVERS	27/08/2014	9 272,10	20	3 241,00	463,00	5 568,10
	2013B00004 GUERIGNY TRAVAUX DIVERS	27/08/2014	20 106,47	20	7 035,00	1 005,00	12 066,47
	2013B00009 VARENNES VAUZELLES TRAVAUX DIVERS	27/08/2014	81 462,02	20	28 511,00	4 073,00	48 878,02
	2013B00010 FOURCHAMBAULT Travaux divers	27/08/2014	9 221,09	20	3 227,00	461,00	5 533,09
	2013B00011 ST BENIN Travaux divers	27/08/2014	94 854,12	20	33 194,00	4 742,00	56 918,12
	2013B00012 PREMERY Travaux divers	27/08/2014	30 694,70	20	10 738,00	1 534,00	18 422,70
	2013B00018 NEVERS VICTOR HUGO TRAVAUX DIVERS	27/08/2014	22 777,99	20	7 966,00	1 138,00	13 673,99
	2013B00019 DORNES TRAVAUX DIVERS	27/08/2014	7 223,84	20	2 527,00	361,00	4 335,84
	2013B00023 ST PIERRE LE MOUTIER Travaux divers	27/08/2014	18 176,39	20	6 356,00	908,00	10 912,39
	2013B00026 DONZY Travaux divers	27/08/2014	19 944,93	20	6 979,00	997,00	11 968,93
	2013B00028 COSNE CASSIN Travaux divers	27/08/2014	12 394,44	20	4 333,00	619,00	7 442,44
	2013B00030 LUZY Travaux de faux plafonds bâtiment C	27/08/2014	42 779,19	20	14 966,00	2 138,00	25 675,19
	2013B00031 LA MACHINE Travaux divers	27/08/2014	12 751,84	20	4 459,00	637,00	7 655,84
	2013B00032 LUZY TRAVAUX DIVERS	27/08/2014	6 967,17	20	2 436,00	348,00	4 183,17
	2013B00036 NEVERS LES LOGES Travaux divers	27/08/2014	7 369,20	20	2 576,00	368,00	4 425,20
	2013B00037 LOGEMENTS DE FONCTION TRAVAUX DIVERS	27/08/2014	8 414,20	20	2 940,00	420,00	5 054,20
	2013B00039 CHATEAU-CHINON Travaux divers	27/08/2014	31 536,21	20	11 032,00	1 576,00	18 928,21
	2013B00044 POUILLY Travaux divers	27/08/2014	38 805,19	20	13 580,00	1 940,00	23 285,19
	2013B00048 Collège Moulins Engilbert remplit centrale incendie	27/08/2014	22 131,20	20	7 742,00	1 106,00	13 283,20

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2012B00076 LES COURLIS NEVERS Réfection salle technologie	27/08/2014	171 709,52	20	60 095,00	8 585,00	103 029,52
	2012B00090 Réfection réseaux-remplacement chaudière Donzy	27/08/2014	309 120,67	20	108 192,00	15 456,00	185 472,67
	2013B00052 NEVERS LES COURLIS Remplit câble alimentation armoi	28/08/2014	42 186,30	20	14 763,00	2 109,00	25 314,30
	2013B00059 COLLEGE DECIZE Création salle de sciences physique	28/08/2014	80 223,17	20	28 077,00	4 011,00	48 135,17
	2013B00062 CUISINE DU COLLEGE COSNES EQUIPT AMENAGTS	28/08/2014	552 302,82	20	193 305,00	27 615,00	331 382,82
	2013B00064 ST PIERRE Salle de technologie	28/08/2014	38 595,96	20	13 503,00	1 929,00	23 163,96
	2013B00070 CERCY LA TOUR Installation ascenseur pour accessib	28/08/2014	242 997,42	20	85 021,00	12 152,00	145 824,42
	2013B00003 ST SAULGE TRAVAUX DIVERS	28/08/2014	5 094,91	20	1 778,00	254,00	3 062,91
	2012B00088 LORMES Travaux d'accessibilité	28/08/2014	295 477,85	20	103 411,00	14 773,00	177 293,85
	2014b00113 CENTRE DE STOCKAGE CORBIGNY INSTALLATION DOUCHES	17/07/2015	0,00	15	1 896,00	316,00	2 542,43
	2014B00138 MISE EN PLACE ALARME TYPE 4	17/07/2015	0,00	15	2 814,00	469,00	3 754,45
	2014I00001 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS ANNEE 2014	21/08/2015	926 341,09	20	277 902,00	46 317,00	602 122,09
	2013B00069 COLLEGE DORNES TRAVAUX CHAUFFAGE	21/08/2015	170 328,97	20	51 096,00	8 516,00	110 716,97
	2013B00017 CONSEIL GENERAL Travaux divers	21/08/2015	52 610,34	15	21 042,00	3 507,00	28 061,34
	2013I00019 VELOURTE section NEVERS - DECIZE	24/08/2015	1 856 573,45	20	556 968,00	92 828,00	1 206 777,45
	2014R00005 2014 REPARATIONS OUVRAGES ART RESEAU ROUTIER	24/08/2015	1 115 200,15	20	334 560,00	55 760,00	724 880,15
	2015B00019 CENTRE DE STOCK CORBIGNY	12/07/2016	0,00	15	9 685,00	1 937,00	17 444,71
	2014B00035 REFECTION BUREAU COMPTABILITE	12/07/2016	0,00	20	3 070,00	614,00	8 613,49
	2015B00091 NTM NEVERS TRAVAUX DIVERS 2015	12/07/2016	0,00	15	9 200,00	1 840,00	16 574,94
	2015F00003 travaux forêt départementale du Briot à Chateau-Ch	20/07/2016	2 445,61	20	610,00	122,00	1 713,61
	2013F00007 Restauration de milieux naturels - FACT.N° C124227	20/07/2016	22 640,01	20	5 660,00	1 132,00	15 848,01
	2013F00028 Restauration de milieux naturels sur 3 ENS	20/07/2016	54 454,89	20	13 610,00	2 722,00	38 122,89
	2015I00002 Liaison fibre optique COSDEN Archives Dple	20/07/2016	16 306,59	20	4 075,00	815,00	11 416,59
	2015I00003 Extension Pré-câblage informatique MADEP Garchizy	20/07/2016	1 267,90	20	315,00	63,00	889,90
	2015I00004 Traducteur de fibre optique	20/07/2016	4 312,80	20	1 075,00	215,00	3 022,80
	2015I00005 Travaux de câblage infra - College de Pouilly	20/07/2016	3 073,90	20	765,00	153,00	2 155,90
	2015I00006 Travaux de câblage infrastructures Site Action Med	20/07/2016	615,02	20	150,00	30,00	435,02
	2015I00007 Travaux de câblage infrastructures extension resea	20/07/2016	3 667,02	20	915,00	183,00	2 569,02

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2015I00008 Travaux de cablage infrastructures site La Charite	20/07/2016	2 846,14	20	710,00	142,00	1 994,14
	2015I00009 Travaux de cablage infrastructures Bureau du courr	20/07/2016	609,52	20	150,00	30,00	429,52
	2015I00010 Travaux de cablage infrastructures Site BDL	20/07/2016	737,24	20	180,00	36,00	521,24
	2015I00011 Travaux de cablage infrastructures UNIVERSITE DU T	20/07/2016	2 481,35	20	620,00	124,00	1 737,35
	2015I00012 Travaux de cablage infrastructures Site BDL Bureau	20/07/2016	543,54	20	135,00	27,00	381,54
	2015I00013 Travaux de cablage infrastructures CER VARZY	20/07/2016	529,51	20	130,00	26,00	373,51
	2015I00014 Travaux de cablage infrastructures CER PREMERY	20/07/2016	925,42	20	230,00	46,00	649,42
	2015I00016 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS ANNEE 2015	20/07/2016	579 467,31	20	144 865,00	28 973,00	405 629,31
	2015I00021 Travaux de cablage infrastructures SITE MOULINS EN	20/07/2016	2 449,03	20	610,00	122,00	1 717,03
	2015I00022 Travaux de cablage infrastructures SITE COSNE 2 BU	20/07/2016	2 646,36	20	660,00	132,00	1 854,36
	2015I00023 Travaux de cablage infrastructures COL DECIZE	20/07/2016	2 254,04	20	560,00	112,00	1 582,04
	2015I00026 Travaux de pre-cablage college PREMERY	20/07/2016	1 828,04	20	455,00	91,00	1 282,04
	2015I00027 achat divers cordons informatiques	20/07/2016	3 104,64	20	775,00	155,00	2 174,64
	2015I00028 Travaux de cablage BUREAU DU PRESIDENT	20/07/2016	773,34	20	190,00	38,00	545,34
	2015I00030 déplacement antenne radio a cosne	20/07/2016	4 116,00	20	1 025,00	205,00	2 886,00
	2015I00031 Travaux de cablage infrastructures COLL COURLIS	20/07/2016	5 519,83	20	1 375,00	275,00	3 869,83
	2015I00033 Travaux de cablage local bocal rue de la chaumiere	20/07/2016	714,31	20	175,00	35,00	504,31
	2015I00035 Travaux de cablage CER CHATILLON	20/07/2016	469,13	20	115,00	23,00	331,13
	2015I00037 Travaux de cablage extension reseau wifi tablettes	20/07/2016	9 077,31	20	2 265,00	453,00	6 359,31
	2015I00040 Travaux de cablage antenne wifi extérieure POLE BT	20/07/2016	763,51	20	190,00	38,00	535,51
	2015I00041 installation lien Hertzien 200 MB MADEF ET POLE BT	20/07/2016	3 832,80	20	955,00	191,00	2 686,80
	2015I00042 installation lien Hertzien 100 MB DU CD VERS IMPRI	20/07/2016	6 336,00	20	1 580,00	316,00	4 440,00
	2015I00044 installation wifi COLLEGE CLAMECY	20/07/2016	38 583,66	20	9 645,00	1 929,00	27 009,66
	2015R00002 2015 REPARATIONS OUVRAGES ART RESEAU ROUTIER	20/07/2016	914 261,42	20	228 565,00	45 713,00	639 983,42
	2015R00005 M.2013-115-01-TRVX GROSSES REPARATIONS SUR OA RD 3	20/07/2016	275 541,62	20	68 885,00	13 777,00	192 879,62
	2015R00007 IMPASSE URSULINES - TRAVAUX DIVERS 2015	20/07/2016	1 417,12	20	350,00	70,00	997,12
	2015R00008 Travaux de petites réparations sur ouvrages d'art-	20/07/2016	7 590,24	20	1 895,00	379,00	5 316,24

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2012F00013 Restauration BEC	20/07/2016	31 349,93	20	7 835,00	1 567,00	21 947,93
	2012F00014 restauration LA BEUE - FACT. N° F11/00451	20/07/2016	13 124,90	20	3 280,00	656,00	9 188,90
	2015B00003 COLLEGE LUZY TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	3 386,60	20	845,00	169,00	2 372,60
	2015B00004 COLLEGE CERCY LA TOUR TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	2 859,28	20	710,00	142,00	2 007,28
	2015B00005 COLLEGE FOURCHAMBAULT TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	22 657,37	20	5 660,00	1 132,00	15 865,37
	2015B00006 COLLEGE DONZY TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	21 285,02	20	5 320,00	1 064,00	14 901,02
	2015B00009 HOTEL DEPARTEMENT TRAVAUX 2015	21/07/2016	119 033,94	15	39 675,00	7 935,00	71 423,94
	2015B00010 COLLEGE MON TSAUCHE TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	50 209,95	20	12 550,00	2 510,00	35 149,95
	2015B00013 COLLEGE DECIZE TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	14 855,12	20	3 710,00	742,00	10 403,12
	2015B00015 COLLEGE CORBIGNY TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	40 482,47	20	10 120,00	2 024,00	28 338,47
	2015B00017 COLLEGE IMPHY TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	23 306,92	20	5 825,00	1 165,00	16 316,92
	2015B00023 COLLEGE ST PIERRE TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	7 481,45	20	1 870,00	374,00	5 237,45
	2015B00024 COLLEGE DORNES TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	22 695,43	20	5 670,00	1 134,00	15 891,43
	2015B00025 COLLEGE VARENNES VAUZELLES TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	52 156,50	20	12 718,00	2 629,00	36 809,50
	2015B00027 COLLEGE LA CHARITE - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	12 741,94	20	3 185,00	637,00	8 919,94
	2015B00028 COLLEGE ST AMAND EN P. - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	103 712,08	20	25 925,00	5 185,00	72 602,08
	2015B00029 BOUTIQUE DE GESTION - TRAVAUX 2015	21/07/2016	6 534,96	15	2 175,00	435,00	3 924,96
	2015B00030 COLLEGE LA MACHINE - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	98 967,60	20	24 740,00	4 948,00	69 279,60
	2015B00031 COLLEGE CHATEAU CHINON - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	19 005,45	20	4 750,00	950,00	13 305,45
	2015B00032 COLLEGE LES COURLIS - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	43 328,78	20	10 830,00	2 166,00	30 332,78
	2015B00033 URSULINES travaux divers	21/07/2016	2 983,57	15	990,00	198,00	1 795,57
	2015B00035 CER CHATILLON TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	16 031,40	15	5 340,00	1 068,00	9 623,40
	2015B00036 Pagode - passerelle d'accès	21/07/2016	19 819,20	15	6 605,00	1 321,00	11 893,20
	2015B00038 LAMARTINE TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	68 408,29	15	22 800,00	4 560,00	41 048,29
	2015B00039 P BTI - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	9 037,14	15	3 010,00	602,00	5 425,14
	2015B00040 LES SETTONS - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	237 704,18	15	79 230,00	15 846,00	142 628,18
	2015B00041 LOGEMENTS DE FONCTION - travaux 2015	21/07/2016	53 129,06	20	13 280,00	2 656,00	37 193,06
	2015B00042 COLLEGE ST SAULGE - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	252,00	20	60,00	12,00	180,00
	2015B00043 ARCHIVES - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	96 562,32	15	32 185,00	6 437,00	57 940,32
	2015B00044 CORBIGNY - TOITURE TERRASSE	21/07/2016	19 458,60	20	4 860,00	972,00	13 626,60
	2015B00047 CABINET - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	17 105,25	15	5 700,00	1 140,00	10 265,25

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2015B00048 ORANGERIE - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	8 882,40	15	2 960,00	592,00	5 330,40
	2015B00049 COLLEGE CLAMECY - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	16 865,88	20	4 215,00	843,00	11 807,88
	2015B00053 Guérigny - TC1 - Mise en conformité demi-pension	21/07/2016	138 978,23	20	34 740,00	6 948,00	97 290,23
	2015B00054 PREFABRIQUE LUZY	21/07/2016	23 305,20	15	7 765,00	1 553,00	13 987,20
	2015B00056 ADAM BILLAUT - TC N°2 toitures terrasses	21/07/2016	85 216,90	20	21 300,00	4 260,00	59 656,90
	2015B00057 GUERIGNY - travaux divers 2015	21/07/2016	207 207,00	20	51 800,00	10 360,00	145 047,00
	2015B00066 COLLEGE R. CASSIN COSNE S/ L - travaux divers 2015	21/07/2016	118 857,06	20	29 710,00	5 942,00	83 205,06
	2015B00068 BAYE - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	9 161,17	15	3 050,00	610,00	5 501,17
	2015B00069 COLLEGE POUILLY S/ LOIRE - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	107 502,16	20	26 875,00	5 375,00	75 252,16
	2015B00070 COLLEGE LORMES - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	43 524,65	20	10 880,00	2 176,00	30 468,65
	2015B00071 COLLEGE VICTOR HUGO - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	6 893,24	20	1 720,00	344,00	4 829,24
	2015B00072 COLLEGE VARZY - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	29 036,04	20	7 255,00	1 451,00	20 330,04
	2015B00073 BRANCHEMENT NEUF EAU POTABLE CER LA CHARITE	21/07/2016	1 522,71	15	505,00	101,00	916,71
	2015B00075 DIVERS BATIMENTS - TRAVAUX 2015	21/07/2016	56 718,36	15	18 905,00	3 781,00	34 032,36
	2015B00077 DEPANNAGE PORTAIL NTM	21/07/2016	274,90	15	90,00	18,00	166,90
	2015B00078 COLLEGE PREMERY - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	22 904,34	20	5 725,00	1 145,00	16 034,34
	2015B00080 COLLEGE C. TILLIER COSNE S/ L TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	10 079,48	20	2 515,00	503,00	7 061,48
	2015B00081 CER VARZY - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	11 413,39	15	3 800,00	760,00	6 853,39
	2015B00082 CER TANNAY - TRAVAUX DIVERS 215	21/07/2016	8 389,20	15	2 795,00	559,00	5 035,20
	2015B00083 COLLEGE ST BENIN - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	4 738,80	20	1 180,00	236,00	3 322,80
	2015B00085 CIO COSNE - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	1 521,67	15	505,00	101,00	915,67
	2015B00086 BATIMENTS RUE DU SORT - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	15 985,73	15	5 325,00	1 065,00	9 595,73
	2015B00087 BIBLIOTHEQUE - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	18 064,20	15	6 020,00	1 204,00	10 840,20
	2015B00088 COLLEGE LES LOGES - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	1 614,50	20	400,00	80,00	1 134,50
	2015B00089 COLLEGE ADAM BILLAUT - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	13 852,34	20	3 460,00	692,00	9 700,34
	2015B00092 MOULINS ENGILBERT - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	1 524,33	20	380,00	76,00	1 068,33
	2015B00093 CER LUZY - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	19 694,59	15	6 560,00	1 312,00	11 822,59
	2015B00094 RELOGT SITE EMILE COMBES	21/07/2016	1 087,38	15	360,00	72,00	655,38
	2015B00095 AGORA - TRAVAUX DIVERS 2015	21/07/2016	1 396,80	15	465,00	93,00	838,80
	2012B00115 COLLEGE ADAM BILLAUT NEVERS FACADES / TERRASSES	21/07/2016	946 121,34	20	236 530,00	47 306,00	662 285,34

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2016b00089 INSTALLATION ALARME INCENDIE TYPE 4	21/11/2016	0,00	15	1 475,00	295,00	2 662,56
	2016B00093 LABO REMPLACEMENT PORTE EXTERIEURE	09/12/2016	0,00	15	1 100,00	220,00	1 986,61
	2017B00013 TRAVAUX IMPRIMERIE FICHE	08/02/2017	3 797,52	15	1 265,00	253,00	2 279,52
	COMPLEMENTAIRE 2012B00008						
	2017B00022 2017 TRAVAUX NTM	03/04/2017	5 776,51	15	1 540,00	385,00	3 851,51
	2016B00044 TRAVAUX DIVERS LABORATOIRE	31/07/2017	0,00	20	1 316,00	329,00	4 951,38
	2016B00079 CONSTRUCTION	31/07/2017	0,00	20	252,00	63,00	950,00
	2016F00003 abbattage et façonnage de feuillus - FACT. N° 14	01/08/2017	2 310,00	20	460,00	115,00	1 735,00
	2016F00004 travaux d'abattage forêt de Gouloux fact. n°120032	01/08/2017	2 112,42	20	420,00	105,00	1 587,42
	2016F00009 ENTRETIEN DES PLANTATIONS D'ARBRES SUR LE DOMAINE	01/08/2017	5 952,00	20	1 188,00	297,00	4 467,00
	2016i00001 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS ANNEE 2016	01/08/2017	1 317 249,57	20	263 448,00	65 862,00	987 939,57
	2016i00002 Travaux de cablage PEP BEL AIR LA CHARITE	01/08/2017	2 142,78	20	428,00	107,00	1 607,78
	2016i00003 Travaux de cablage BUREAUX EMILE COMBES	01/08/2017	6 708,18	20	1 340,00	335,00	5 033,18
	2016i00004 Abris éclusier de Chavance	01/08/2017	32 530,43	20	6 504,00	1 626,00	24 400,43
	2016i00005 Prestation déménagement lignes collège La Charité	01/08/2017	2 695,50	20	536,00	134,00	2 025,50
	2016i00006 Travaux de cablage liaison CNPP et Biblio jean jau	01/08/2017	3 967,79	20	792,00	198,00	2 977,79
	2016i00007 Travaux de cablage infrastructures Archives Vauban	01/08/2017	156,46	20	28,00	7,00	121,46
	2016R00002 2016 REPARATIONS OUVRAGES ART RESEAU ROUTIER	01/08/2017	613 777,87	20	122 752,00	30 688,00	460 337,87
	2016R00005 FOURNITURE POSE BORDURES ET CUNETTES	01/08/2017	1 941,98	20	388,00	97,00	1 456,98
	2017B00010 COLLEGE RENE CASSIN COSNE TRAVAUX 2016	01/08/2017	66 576,00	20	13 312,00	3 328,00	49 936,00
	2017B00011 MISE EN PLACE ONDULEURS ET MATERIELS DIVERS	01/08/2017	55 951,68	20	11 188,00	2 797,00	41 966,68
	2015i00019 VELOURTE DECIZE CRONAT	01/08/2017	782 982,60	20	156 596,00	39 149,00	587 237,60
	2016B00002 CENTRE ART CONTEMPORAIN - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	19 622,66	15	5 232,00	1 308,00	13 082,66
	2016B00003 COLLEGES LOGEMENTS FONCTION - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	3 768,23	20	752,00	188,00	2 828,23
	2016B00004 COLLEGE LORMES - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	3 852,00	20	768,00	192,00	2 892,00
	2016B00005 COLLEGE ST PIERRE LE M. - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	7 197,22	20	1 436,00	359,00	5 402,22
	2016B00006 SITES CHAMEANE/EMILE COMBES TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	118 901,50	15	31 704,00	7 926,00	79 271,50
	2016B00007 IMPRIMERIE - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	61 715,34	15	16 456,00	4 114,00	41 145,34
	2016B00008 SITE VAUBAN - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	477,60	15	124,00	31,00	322,60

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2016B00009 RUE DU SORT - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	8 804,24	15	2 344,00	586,00	5 874,24
	2016B00010 COLLEGE COSNE/LOIRE - travaux divers	01/08/2017	4 490,40	20	896,00	224,00	3 370,40
	2016B00011 COLLEGE POUILLY/LOIRE - travaux divers	01/08/2017	121 960,80	20	24 392,00	6 098,00	91 470,80
	2016B00012 COLLEGE VICTOR HUGO - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	20 066,40	20	4 012,00	1 003,00	15 051,40
	2016B00013 P BTI - Travaux d'accessibilité pour PHMR	01/08/2017	25 873,23	15	6 896,00	1 724,00	17 253,23
	2016B00014 NTM TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	0,00	15	9 796,00	2 449,00	24 498,46
	2016B00015 DAC - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	26 015,98	15	6 936,00	1 734,00	17 345,98
	2016B00016 COLLEGE DORNES - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	24 796,64	20	4 956,00	1 239,00	18 601,64
	2016B00017 COLLEGE LA MACHINE - TRAVAUX DIVERS 2	01/08/2017	1 576,80	20	312,00	78,00	1 186,80
	2016B00018 MUSEE SEPTENNAT - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	7 536,55	15	2 008,00	502,00	5 026,55
	2016B00019 COLLEGE ADAM BILLAUT - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	17 445,73	20	3 488,00	872,00	13 085,73
	2016B00020 COLLEGE GUERIGNY - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	4 444,30	20	888,00	222,00	3 334,30
	2016B00021 CDDP - TRAVAUX SERRURERIE	01/08/2017	1 090,14	15	288,00	72,00	730,14
	2015B00084 IMPASSE URSULINES - RELOGT SCES TRAVX DIV 2015	01/08/2017	128 999,13	15	34 396,00	8 599,00	86 004,13
	2016B00023 BAYE - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	22 502,40	15	6 000,00	1 500,00	15 002,40
	2016B00024 ARCHIVES TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	21 001,26	15	5 600,00	1 400,00	14 001,26
	2016B00028 CABINET - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	10 437,64	15	2 780,00	695,00	6 962,64
	2016B00029 COLLEGE FOURCHAMBAULT-TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	35 152,12	20	7 028,00	1 757,00	26 367,12
	2016B00030 MDPH -MDA TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	51 553,33	15	13 744,00	3 436,00	34 373,33
	2016B00032 COLLEGE LES COURLIS - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	11 226,26	20	2 244,00	561,00	8 421,26
	2016B00033 SITE DECIZE TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	2 642,88	15	704,00	176,00	1 762,88
	2016B00034 COLLEGE MOULINS ENGILBERT-TRAVAUX URGENTS 2016	01/08/2017	17 206,76	20	3 440,00	860,00	12 906,76
	2016B00036 COLLEGE LES LOGES - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	1 803,36	20	360,00	90,00	1 353,36
	2016B00037 CER LORMES - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	3 122,84	15	832,00	208,00	2 082,84
	2016B00040 COLLEGE ST SAULGE - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	26 562,36	20	5 312,00	1 328,00	19 922,36
	2016B00041 GITE CHAUMECON - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	1 721,04	15	456,00	114,00	1 151,04
	2016B00042 installation numéro unique	01/08/2017	222,00	15	56,00	14,00	152,00
	2016B00043 COLLEGE CHATEAU CHINON - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	7 559,33	20	1 508,00	377,00	5 674,33
	2016B00045 COLLEGE ST AMAND -TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	47 474,75	20	9 492,00	2 373,00	35 609,75
	2016B00049 COLLEGE LUZY - travaux urgents 2016	01/08/2017	16 290,00	20	3 256,00	814,00	12 220,00
	2016B00050 HOTEL DEPT - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	34 319,22	15	9 148,00	2 287,00	22 884,22

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2016B00052 ST BENIN D'AZY - TRAVAUX URGENTS 2016	01/08/2017	1 056,00	20	208,00	52,00	796,00
	2016B00053 COLLEGE ADAM BILLAUT - toitures terrasses TC3 et 4	01/08/2017	209 609,68	20	41 920,00	10 480,00	157 209,68
	2016B00055 St Amand en P.- remplt menuiseries - TC2 marché 20	01/08/2017	72 816,98	20	14 560,00	3 640,00	54 616,98
	2016B00056 2014-70 TC 3 collège de LA MACHINE menuiseries du	01/08/2017	58 223,22	20	11 644,00	2 911,00	43 668,22
	2016B00057 Cercy la Tour -travaux divers	01/08/2017	4 018,25	20	800,00	200,00	3 018,25
	2016B00058 COLLEGE MON TSAUCHE - TRAVAUX DIVERS 2016	01/08/2017	10 086,07	20	2 016,00	504,00	7 566,07
	2016B00062 COSNE (Claude Tillier) - TRAVAUX URGENTS 2016	01/08/2017	4 632,00	20	924,00	231,00	3 477,00
	2016B00072 VARZY - Remplacement des portes extérieures en aci	01/08/2017	64 512,00	20	12 900,00	3 225,00	48 387,00
	2016B00073 TRAVAUX GARE NEVERS	01/08/2017	4 229,28	15	1 124,00	281,00	2 824,28
	2016B00075 collège LORMES Réfection du réseau de compensation	01/08/2017	24 855,60	20	4 968,00	1 242,00	18 645,60
	2016B00077 installation de chauffage sur le site Chaumière/Ch	01/08/2017	41 225,40	15	10 992,00	2 748,00	27 485,40
	2016B00078 COLLEGE CORBIGNY - TRAVAUX EN COURS 2016	01/08/2017	7 861,24	20	1 572,00	393,00	5 896,24
	2016B00081 COLLEGE DECIZE (M. Genevoix)-travaux divers 2016	01/08/2017	6 454,66	20	1 288,00	322,00	4 844,66
	2016B00082 MAISON PREVENTION	01/08/2017	2 244,83	15	596,00	149,00	1 499,83
	2016B00083 COLLEGE PREMERY - travaux divers 2016	01/08/2017	23 856,26	20	4 768,00	1 192,00	17 896,26
	2016B00084 COLLEGE VARZY - travaux divers 2016	01/08/2017	7 727,40	20	1 544,00	386,00	5 797,40
	2016B00085 Collège Varennes-Vauzelles (install lave vaisselle	01/08/2017	32 125,92	20	6 424,00	1 606,00	24 095,92
	2016B00086 TRAVAUX DE SECURITE ANTI INTRUSION NTM CORBIGNY	01/08/2017	0,00	15	3 016,00	754,00	7 540,88
	2016B00100 CELLULE MEDICO SOCIALE DIV TX 2016	01/08/2017	6 893,86	15	1 836,00	459,00	4 598,86
	2016B00102 COLLEGE V-VAUZELLES REFECTION DES TOITURES	01/08/2017	97 487,19	20	19 496,00	4 874,00	73 117,19
	2017B00049 POLYGO FACTURE 94659	15/11/2017	12 145,79	15	3 236,00	809,00	8 100,79
	2017B00052 FOURNITURE ET POSE DE 3 SECHE MAINS NTM facture 15	14/12/2017	4 374,88	15	1 164,00	291,00	2 919,88
	2017F00005 travaux sylvicoles - forêt de Gouloux	27/07/2018	3 111,93	20	465,00	155,00	2 491,93
	2017F00013 Fourniture et pose de clôtures FACT. N° 170312	27/07/2018	5 520,00	20	828,00	276,00	4 416,00
	2017F00016 travaux sylvicoles Le bois malade FACT. 1200360513	27/07/2018	1 175,79	20	174,00	58,00	943,79
	2017I00001 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS ANNEE 2017	27/07/2018	973 570,84	20	146 034,00	48 678,00	778 858,84
	2017B00002 COLLEGE CHATEAU CHINON - TRAVAUX 2017	27/07/2018	2 209,97	20	330,00	110,00	1 769,97
	2017B00007 2017 TRAVAUX DIVERS SITES	27/07/2018	335 373,56	15	66 511,00	22 405,00	246 457,56

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2017B00015 2017 - travaux - college Fourchambault	27/07/2018	24 163,56	20	3 624,00	1 208,00	19 331,56
	2017B00016 VARZY - TRAVAUX URGENTS 2017	27/07/2018	4 268,40	20	639,00	213,00	3 416,40
	2017B00017 POUILLY/LOIRE - TRAVAUX URGENTS 2017	27/07/2018	8 395,21	20	1 257,00	419,00	6 719,21
	2017B00018 COLLEGE ST PIERRE LE MOUTIER-TRAVAUX DIVERS 2017	27/07/2018	27 289,95	20	4 092,00	1 364,00	21 833,95
	2017B00019 COLLEGE IMPHY - TRAVAUX URGENTS 2017	27/07/2018	3 276,84	20	489,00	163,00	2 624,84
	2017B00020 COLLEGE V.VAUZELLES - travaux urgents 2017	27/07/2018	1 345,32	20	201,00	67,00	1 077,32
	2017B00021 COLLEGE LA MACHINE - travaux urgents 2017	27/07/2018	7 534,04	20	1 128,00	376,00	6 030,04
	2017B00023 2017 MAISONS ECLUSIERES DIVERS TRAVAUX	27/07/2018	97 406,01	15	19 377,00	6 502,00	71 527,01
	2017B00025 2017 - Divers collèges - travaux	27/07/2018	864 127,75	20	129 618,00	43 206,00	691 303,75
	2017B00027 COLLEGE LORMES - TRAVAUX URGENTS 2017	27/07/2018	12 490,68	20	1 872,00	624,00	9 994,68
	2017B00028 college les loges nevers travaux 2017	27/07/2018	1 728,98	20	258,00	86,00	1 384,98
	2017B00029 DORNES - TRAVAUX URGENTS 2017	27/07/2018	12 204,00	20	1 830,00	610,00	9 764,00
	2017B00031 2017 TRAVAUX DIVERS BASES	27/07/2018	11 137,20	15	2 226,00	742,00	8 169,20
	2017B00033 COLLEGE DECIZE Remplact standard téléphonique	27/07/2018	25 158,00	20	3 771,00	1 257,00	20 130,00
	2017B00034 COLLEGE St SAULGE - TRAVAUX URGENTS 2017	27/07/2018	530,40	20	78,00	26,00	426,40
	2017B00035 COLLEGE DE LUZY - TRAVAUX URGENTS 2017	27/07/2018	5 760,90	20	864,00	288,00	4 608,90
	2017B00036 COLLEGE ST AMAND EN PUISAYE TRAVAUX URGENTS	27/07/2018	37 059,58	20	5 556,00	1 852,00	29 651,58
	2017R00001 2017 REPARATIONS OUVRAGES ART RESEAU ROUTIER	27/07/2018	1 083 896,08	20	162 582,00	54 194,00	867 120,08
	2018B00013 2018-TRAVAUX BATIMENTS	06/08/2018	5 353,84	15	687,00	229,00	4 437,84
	2017F00002 fourniture pour la rénovation de 4 sites espaces n	29/07/2019	63 416,46	20	6 340,00	3 170,00	53 906,46
	2017F00015 Platelage bois, garde roues et balustres -FACT. N°	29/07/2019	39 879,25	20	3 986,00	1 993,00	33 900,25
	2017F00018 travaux sylvicoles (forêt du briot) FACT. N° 12003	29/07/2019	3 219,90	20	320,00	160,00	2 739,90
	2017I00002 INSTALLATION BORNES WIFI COLLEGES	29/07/2019	4 098,60	20	408,00	204,00	3 486,60
	2017I00003 câblage divers bâtiments	29/07/2019	20 891,04	20	2 088,00	1 044,00	17 759,04
	2017I00006 TRAVAUX DE CABLAGES maison dple santé et sites	29/07/2019	10 458,18	20	1 044,00	522,00	8 892,18
	2016B00071 RELOGEMENT DE L'U.T. MECICO-SOCIAL DE CLAMECY	29/07/2019	1 387 217,73	15	184 962,00	92 481,00	1 109 774,73
	2018B00001 2018 TRAVAUX College C Tillier COSNE	29/07/2019	8 166,56	20	816,00	408,00	6 942,56
	2018B00003 2018 - TRAVAUX TOUS COLLEGES	29/07/2019	420 200,26	20	42 020,00	21 010,00	357 170,26
	2018B00004 2018 TRAVAUX BATIMENTS	29/07/2019	522 765,27	15	60 739,00	35 540,00	426 486,27
	DEPARTEMENTAUX						

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2018B00008 Rénovation énergétique de la ferme du Marault	29/07/2019	812 146,90	15	108 286,00	54 143,00	649 717,90
	2018B00016 REFECTION DE CHAUDIERE SUR DIFFERENTS SITES DANS L	29/07/2019	45 406,69	15	6 054,00	3 027,00	36 325,69
	2018F00002 fourniture de garde corps en kit - FACTURE n° 801	29/07/2019	2 598,04	20	258,00	129,00	2 211,04
	2018F00003 forêt de VITRY LACHE - FACT. N° 1200387061/24193	29/07/2019	780,47	20	78,00	39,00	663,47
	2018F00004 poteau et totem en douglas - FACT. N° 953	29/07/2019	195,84	20	18,00	9,00	168,84
	2018F00008 Pose panneaux parking - Sites Baye et Vaux	29/07/2019	175,56	20	16,00	8,00	151,56
	2018F00011 FOURNITURE ET POSE DE CLOTURE	29/07/2019	1 478,40	20	146,00	73,00	1 259,40
	2018I00001 TRAVAUX CABLAGES MAISON DEPARTEMENTALE DE LA SANTE	29/07/2019	568,64	20	56,00	28,00	484,64
	2018I00002 TRAVAUX CABLAGES LAMARTINE 3EME ETAGE	29/07/2019	591,12	20	58,00	29,00	504,12
	2018I00003 TRAVAUX CABLAGE MAISON DE LA PARENTALITE	29/07/2019	3 041,36	20	304,00	152,00	2 585,36
	2018I00013 TRAVAUX CABLAGES CD58 LABORATOIRE NEVERS	29/07/2019	1 884,18	20	188,00	94,00	1 602,18
	2018I00021 TRAVAUX CABLAGES MDPH NEVERS BUREAU 110	29/07/2019	672,84	20	66,00	33,00	573,84
	2018I00022 TRAVAUX CABLAGES SITE CORBIGNY SALLE DE REUNION	29/07/2019	748,08	20	74,00	37,00	637,08
	2018I00023 TRAVAUX CABLAGES UTAMS DECIZE	29/07/2019	689,05	20	68,00	34,00	587,05
	2018I00028 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS ANNEE 2018	29/07/2019	920 278,04	20	92 026,00	46 013,00	782 239,04
	2018I00029 EXTENSION CABLAGE NOUVEAUX SERVICES RUE CHARLES RO	29/07/2019	24 195,95	20	2 418,00	1 209,00	20 568,95
	2018I00033 TRAVAUX CABLAGE UTIR COSNE	29/07/2019	615,72	20	60,00	30,00	525,72
	2018I00034 TRAVAUX CABLAGE SITE JEANNE D'ARC NEVERS	29/07/2019	709,80	20	70,00	35,00	604,80
	2018I00055 TRAVAUX DE CABLAGES MAISON DE LA SANTE	29/07/2019	2 834,81	20	282,00	141,00	2 411,81
	2019B00027 NTM NEVERS ALIMENTATION ELECTRIQUE BANC DE FREINAG	12/12/2019	2 988,22	15	398,00	199,00	2 391,22
	2020B00005 NTM NEVERS ALIMENTATION ELECTRIQUE BANC DE FREINAG	20/01/2020	165,20	1	165,20	0,00	0,00
	2017F00017 création d'une desserte forestière à Glux en Glenn	13/08/2020	192 344,38	20	9 617,00	9 617,00	173 110,38
	2018R00002 2018 REPARATIONS OUVRAGES ART RESEAU ROUTIER	13/08/2020	2 668 866,68	20	133 443,00	133 443,00	2 401 980,68
	2019B00002 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	13/08/2020	1 058 157,19	15	65 712,00	70 076,00	922 369,19
	2018B00009 TRAVAUX DIVERS COLLEGES	13/08/2020	775 792,89	15	51 719,00	51 719,00	672 354,89

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2019B00022 ECONOMIE ENERGIE DIV BAT CD 58	13/08/2020	12 996,85	15	733,00	733,00	11 530,85
	2019B00023 Cité muséale Château chinon	13/08/2020	10 243 293,97	15	5 648,00	334 784,00	10 262 714,00
	2019B00024 Travaux divers collèges 2019	13/08/2020	14 807,58	20	740,00	740,00	13 327,58
	2019B00028 Refection des toitures de CERCY LA TOUR	13/08/2020	368 158,20	15	24 543,00	24 543,00	319 072,20
	2019B00029 Corbigny - Mise en place de portes en acier	13/08/2020	50 625,60	15	3 375,00	3 375,00	43 875,60
	2019F00003 PLAQUE IMPRIMEE	13/08/2020	825,60	20	41,00	41,00	743,60
	2019F00005 ENTRETIEN DES PLANTATIONS D'ARBRES SUR LE DOMAINE	13/08/2020	18 225,34	20	911,00	911,00	16 403,34
	2019F00007 Travaux de réfection ponton - Lac de Pannecière su	13/08/2020	15 924,00	20	796,00	796,00	14 332,00
	2019F00008 Planches et poteaux	13/08/2020	1 593,60	20	49,00	49,00	1 495,60
	2019F00011 CREATION MARES PEUPLERAIE DE DECIZE	13/08/2020	4 860,00	20	243,00	243,00	4 374,00
	2019I00006 2019 TRAVAUX DE CABLAGES TOUS BATIMENTS	13/08/2020	25 115,42	20	1 255,00	1 255,00	22 605,42
	2019R00002 2019 REPARATIONS OUVRAGES ART RESEAU ROUTIER	13/08/2020	1 829 921,51	20	91 496,00	91 496,00	1 646 929,51
	2020B00013 NTM NEVERS Fourniture aérotherme atelier	30/12/2020	0,00	15	107,00	107,00	1 405,10
	2018B00017 Réfection toitures terrasses collège IMPHY	14/06/2021	240 559,31	15	0,00	16 037,00	224 522,31
	2020F00002 arbres et arbustes - site BEC D'ALLIER	14/06/2021	1 386,16	20	0,00	69,00	1 317,16
	2020F00003 Chateau-Chinon - forêt le Briot - travaux sylvicol	14/06/2021	1 322,39	20	0,00	66,00	1 256,39
	2020F00006 LE BRIOT - ACQUISITION PARCELLE BOISEE - CHATEAU	14/06/2021	3 472,16	20	0,00	173,00	3 299,16
	2020F00011 Tous sites ENS - Montants bois - ESAT	14/06/2021	15 616,44	20	0,00	780,00	14 836,44
	2020F00012 FACT. n° 200292 - Travaux Bec d'Allier - CHEVRIER	14/06/2021	5 400,00	20	0,00	270,00	5 130,00
	2020I00003 2020 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS	14/06/2021	1 028 308,67	20	0,00	51 415,00	976 893,67
	2020I00004 2020 TRAVAUX CABLAGE TOUS BATIMENTS	14/06/2021	35 719,85	20	0,00	1 785,00	33 934,85
	2020I00009 Recettage 14 RUE JEANNE D ARC NEVERS	14/06/2021	2 042,09	20	0,00	102,00	1 940,09
	2020I00012 Recettage complet installation de pré câblage MDPH	14/06/2021	3 311,26	20	0,00	165,00	3 146,26
	2020I00013 Câblage fibre optique UTIR CORBIGNY	14/06/2021	2 653,99	20	0,00	132,00	2 521,99
	2020I00014 Travaux câblage UTIR CORBIGNY LIAISON FIBRE OPTIQU	14/06/2021	8 392,64	20	0,00	419,00	7 973,64
	2020I00015 REMPLACEMENT BAIE COLLEGE MON TSAUCHE	14/06/2021	2 394,53	20	0,00	119,00	2 275,53
	2020I00019 FIBRAGE UTIR DE LA JONCTION	14/06/2021	3 066,74	20	0,00	153,00	2 913,74
	2020R00002 2020 REPARATIONS OUVRAGES ART RESEAU ROUTIER	14/06/2021	964 759,50	20	0,00	48 237,00	916 522,50
	2019I00001 TRAVAUX CANAL DU NIVERNAIS ANNEE 2019	14/06/2021	1 297 437,07	20	0,00	64 871,00	1 232 566,07
	2020B00008 2020 - collèges agencement aménagt constructions	14/06/2021	130 204,81	15	0,00	8 680,00	121 524,81

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2022I00006 Travaux câblage collège de SAINT-BENIN-D'AZY	04/07/2022	713,11	20	0,00	0,00	713,11
	2022I00008 Travaux câblage collège de CERCY-LA-TOUR - SALLE D	04/07/2022	794,92	20	0,00	0,00	794,92
	2022I00009 Travaux câblage collège de PREMERY - SALLE DES PRO	04/07/2022	2 051,45	20	0,00	0,00	2 051,45
	2022I00010 Travaux câblage collège Claude Tillier à COSNE-SUR	04/07/2022	2 016,40	20	0,00	0,00	2 016,40
	2022I00011 Travaux câblage collège de VARENNES-VAUZELLES	04/07/2022	817,19	20	0,00	0,00	817,19
	2022F00001 matériel divers suivant devis V55398 - SEF BARILLE	04/07/2022	63,40	20	0,00	0,00	63,40
	2021F00004 Fourniture panneaux	04/07/2022	12 810,55	20	0,00	0,00	18 605,59
	2021R00001 2021 REPARATIONS OUVRAGES D ART	04/07/2022	1 164 380,81	20	0,00	0,00	1 164 380,81
	2021B00040 INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION SUR LE SITE DES U	04/07/2022	9 316,50	15	0,00	0,00	9 316,50
	2021B00048 CHATILLON - CEVN REFECTION COUVERTURES	04/07/2022	531 462,14	15	0,00	0,00	531 462,14
	2020B00007 TRAITEMENT AIR FERME MARAULT	04/07/2022	90 810,30	15	0,00	0,00	90 810,30
	2020B00011 BC 29 REVISION REALISATION RESEAU EAU LA BOUINAUDE	04/07/2022	630,59	15	0,00	0,00	630,59
	2019B00014 Moulins Engilbert - Réfection menuiseries	13/07/2022	329 295,66	15	0,00	0,00	329 295,66
	2021B00036 collèges - Agencement et aménagement des bâtiments	13/07/2022	14 162,03	15	0,00	0,00	14 162,03
	2021B00051 2021 - collèges - Installations générales, agencem	13/07/2022	38 778,85	20	0,00	0,00	38 778,85
	2020B00006 2020 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	13/07/2022	1 167 382,72	15	0,00	0,00	1 167 382,72
Autres			3 456 053,86		1 149 906,00	190 710,00	2 115 437,86
	2013F00030 La Beue - travaux - FACT. N° 130345	26/08/2014	1 196,00	20	413,00	59,00	724,00
	2013B00087 TRAVAUX DE COUVERTURE CER PREMERY	26/08/2014	729,56	15	336,00	48,00	345,56
	2013B00089 DEGAZAGE ET NEUTRALISATION CUVE ENTERREE UTAMS DEC	26/08/2014	1 851,41	15	861,00	123,00	867,41
	2013B00091 CER COSNE Travaux divers	26/08/2014	245,43	15	112,00	16,00	117,43
	2013I00031 Travaux de cablage infrastructures college paul la	27/08/2014	4 677,08	20	1 631,00	233,00	2 813,08
	2013I00032 Travaux de cablage infrastructures Collège de Poui	27/08/2014	4 750,95	20	1 659,00	237,00	2 854,95
	2013B00088 VARZY Entretien divers	27/08/2014	972,35	20	336,00	48,00	588,35
	2013B00093 CERCY LA TOUR Remplacement installation téléphonique	27/08/2014	10 490,12	20	3 668,00	524,00	6 298,12
	2013B00096 COSNE C. TILLIER Travaux divers	27/08/2014	3 775,09	20	1 316,00	188,00	2 271,09

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2013B00098 MOULINS ENGILBERT Création d'un auvent devant le s	27/08/2014	43 438,33	20	15 197,00	2 171,00	26 070,33
	2013B00099 TRAVAUX DIVERS COLLEGES	28/08/2014	45 191,09	20	15 813,00	2 259,00	27 119,09
	2014I00003 RD 13 PONT DE LA JONCTION NEVERS (Restaur. pierre	21/08/2015	12 572,62	20	3 768,00	628,00	8 176,62
	2014I00014 LOCATION NACELLE DU 12.08.14 / cde 14	21/08/2015	355,20	20	102,00	17,00	236,20
	2014I00015 COMPLEMENT CHANTIER VELOURTE REHAUSSEMENT PONTON	21/08/2015	2 078,40	20	618,00	103,00	1 357,40
	2014I00020 Pont déversoir Etang Gouffier	21/08/2015	9 006,00	20	2 700,00	450,00	5 856,00
	2014R00003 Contrôle Exté réfect protec anti corros FAC N°71 2	21/08/2015	5 801,80	20	1 740,00	290,00	3 771,80
	2014R00004 GEOTEXTILE / BIGBAG	21/08/2015	736,92	20	216,00	36,00	484,92
	2014R00008 LOCATION SCIE A SOL DU 28/08/14	21/08/2015	130,03	20	36,00	6,00	88,03
	2014R00011 Mise en oeuvre de matériaux enrobés à chaud	21/08/2015	16 422,91	20	4 926,00	821,00	10 675,91
	2014B00001 COLLEGE ST PIERRE TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	40 113,65	20	12 030,00	2 005,00	26 078,65
	2014B00003 COLLEGE CHATEAU CHINON TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	12 701,97	20	3 810,00	635,00	8 256,97
	2014B00004 COLLEGE VARZY TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	35 620,32	20	10 686,00	1 781,00	23 153,32
	2014B00005 CER CORBIGNY Travaux divers	21/08/2015	4 317,56	15	1 722,00	287,00	2 308,56
	2014B00006 ARCHIVES TRAVAUX DIVERS	21/08/2015	3 037,42	15	1 212,00	202,00	1 623,42
	2014B00009 COLLEGE COSNE C. TILLIER TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	97 410,59	20	29 220,00	4 870,00	63 320,59
	2014B00010 COLLEGE LA CHARITE TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	43 577,13	20	13 068,00	2 178,00	28 331,13
	2014B00011 COLLEGE NEVERS A. BILLAUT TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	71 172,10	20	21 348,00	3 558,00	46 266,10
	2014B00012 COLLEGE LUZY TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	67 015,38	20	20 100,00	3 350,00	43 565,38
	2014B00013 COLLEGE CERCY LA TOUR TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	67 789,61	20	20 334,00	3 389,00	44 066,61
	2014B00014 LABORATOIRE Porte métallique acier	21/08/2015	8 160,00	15	3 264,00	544,00	4 352,00
	2014B00015 URSULINES TRAVAUX DIVERS	21/08/2015	22 576,29	15	9 030,00	1 505,00	12 041,29
	2014B00019 COLLEGE MON TSAUCHE TRAVAUX DIVERS	21/08/2015	65 314,54	20	19 590,00	3 265,00	42 459,54
	2014B00020 SITE DECIZE REFECTION ISOLATION FACADES	21/08/2015	138 057,20	15	55 218,00	9 203,00	73 636,20
	2014B00023 COLLEGE COSNE RENE CASSIN TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	66 550,15	20	19 962,00	3 327,00	43 261,15
	2014B00025 FOURNITURE ET PROGRAMMATION 2 CARTES LONGUE PORTEE	21/08/2015	257,04	15	102,00	17,00	138,04
	2014B00026 ORANGERIE Travaux divers	21/08/2015	4 009,20	15	1 602,00	267,00	2 140,20
	2014B00027 COLLEGE LES COURLIS NEVERS TRAVAUX 2014	21/08/2015	38 916,00	20	11 670,00	1 945,00	25 301,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2014B00028 COLLEGE GUERIGNY TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	382 338,49	20	114 696,00	19 116,00	248 526,49
	2014B00030 COLLEGE LORMES TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	32 813,32	20	9 840,00	1 640,00	21 333,32
	2014B00031 COLLEGE LA MACHINE TRAVAUX DIVERS	21/08/2015	69 152,01	20	20 742,00	3 457,00	44 953,01
	2014B00034 UTIR MOULINS ENGILBERT AMENAGEMENT RDC	21/08/2015	13 730,88	15	5 490,00	915,00	7 325,88
	2014B00036 RUE E. COMBES MISE EN PLACE D'UN BUNGALOW	21/08/2015	38 826,00	15	15 528,00	2 588,00	20 710,00
	2014B00037 BASE DES SETTONS Travaux divers	21/08/2015	138 409,24	15	55 362,00	9 227,00	73 820,24
	2014B00039 COLLEGE DES LOGES NEVERS TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	8 383,20	20	2 514,00	419,00	5 450,20
	2014B00040 COLLEGE MOULINS ENGILBERT TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	6 500,30	20	1 950,00	325,00	4 225,30
	2014B00041 COLLEGE ST SAULGE TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	129 451,27	20	38 832,00	6 472,00	84 147,27
	2014B00042 COLLEGE IMPHY TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	9 911,77	20	2 970,00	495,00	6 446,77
	2014B00043 COLLEGE CLAMECY TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	26 155,44	20	7 842,00	1 307,00	17 006,44
	2014B00044 COLLEGE PREMERY TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	16 867,39	20	5 058,00	843,00	10 966,39
	2014B00045 TRAVAUX ELECTRIQUES MDPH	21/08/2015	424,80	15	168,00	28,00	228,80
	2014B00046 COLLEGE ST BENIN TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	5 931,04	20	1 776,00	296,00	3 859,04
	2014B00047 SITE VAUBAN Trx Divers	21/08/2015	119 893,36	15	47 952,00	7 992,00	63 949,36
	2014B00048 TRAVAUX LOGTS DE FONCTION DIVERS COLLEGES	21/08/2015	31 733,59	20	9 516,00	1 586,00	20 631,59
	2014B00049 TRAVAUX DE COUVERTURE DAC /COSDEN	21/08/2015	6 324,98	15	2 526,00	421,00	3 377,98
	2014B00050 FOURNITURE ET POSE DE GARDE CORPS UTAMS DECIZE	21/08/2015	2 160,00	15	864,00	144,00	1 152,00
	2014B00063 COLLEGE CORBIGNY TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	141 200,89	20	42 360,00	7 060,00	91 780,89
	2014B00064 COLLEGE VICTOR HUGO TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	69 180,00	20	20 754,00	3 459,00	44 967,00
	2014B00067 COLLEGE DECIZE TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	83 353,82	20	25 002,00	4 167,00	54 184,82
	2014B00069 COLLEGE DORNES TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	22 755,55	20	6 822,00	1 137,00	14 796,55
	2014B00070 UTIR CHATEAU CHINON TRAVAUX DIVERS	21/08/2015	57 494,29	15	22 992,00	3 832,00	30 670,29
	2014B00072 COLLEGE FOURCHAMBAULT TRAVAUX DIVERS	21/08/2015	34 007,38	20	10 200,00	1 700,00	22 107,38
	2014B00080 EEMB MACONNERIE PLANCHER ATELIER	21/08/2015	14 978,40	15	5 988,00	998,00	7 992,40
	2014B00083 CER LUZY - REMPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES	21/08/2015	2 978,06	15	1 188,00	198,00	1 592,06
	2014B00084 2 BADGES ALARME - HOTEL DU DEPARTEMENT	21/08/2015	71,14	15	24,00	4,00	43,14
	2014B00093 CER MOUX Fourniture et pose séparateur d'hydrocarb	21/08/2015	5 781,60	15	2 310,00	385,00	3 086,60
	2014B00094 COLLEGE VARENNES VAUZELLES TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	90 125,34	20	27 036,00	4 506,00	58 583,34

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2014B00096 UTAMS Corbigny -Travaux sup pour traitement embras	21/08/2015	40 608,80	15	16 242,00	2 707,00	21 659,80
	2014B00100 UTIR COSNE - REMPLACEMENT CHAUDIERE GAZ PAR CHAUD°	21/08/2015	6 709,74	15	2 682,00	447,00	3 580,74
	2014B00101 BATIMENT RUE CHARLES ROY RAVALEMENT FACADE	21/08/2015	39 896,62	15	15 954,00	2 659,00	21 283,62
	2014B00105 BAYE TRAVAUX DIVERS	21/08/2015	46 850,14	15	18 738,00	3 123,00	24 989,14
	2014B00107 COLLEGE DONZY TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	11 035,44	20	3 306,00	551,00	7 178,44
	2014B00117 COLLEGE POUILLY TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	64 141,94	20	19 242,00	3 207,00	41 692,94
	2014B00121 UTAMS MOULINS ENGILBERT POSE CHASSIS	21/08/2015	443,30	15	174,00	29,00	240,30
	2014B00122 TRAVAUX DIVERS HOTEL DEPARTEMENT	21/08/2015	14 576,74	15	5 826,00	971,00	7 779,74
	2014B00125 UTAMS BORDS DE LOIRE FOURNITURE PROGR BADGES	21/08/2015	115,74	15	42,00	7,00	66,74
	2014B00129 DEPOSE REPOSE RADIATEURS R+1 SAMS VAUBAN - F141253	21/08/2015	727,20	15	288,00	48,00	391,20
	2014B00130 ENDUIT MURS PARKING ATELIER - F 2014-1398	21/08/2015	5 667,96	15	2 262,00	377,00	3 028,96
	2014B00132 PEINTURE GRILLES CONSEIL GENERAL	21/08/2015	2 045,62	15	816,00	136,00	1 093,62
	2014B00133 COLLEGE ST AMAND EN PUISAYE TRAVAUX DIVERS 2014	21/08/2015	70 757,92	20	21 222,00	3 537,00	45 998,92
	2014B00135 Travaux divers site Jeanne d'Arc	21/08/2015	3 910,76	15	1 560,00	260,00	2 090,76
	2013B00085 TRAVAUX DIVERS SITE JEANNE D ARC	21/08/2015	84 339,38	15	33 732,00	5 622,00	44 985,38
	2013B00092 BATIMENTS DEPARTEMENTAUX REMPLCT MENUISERIES EXTER	21/08/2015	236 501,17	15	94 596,00	15 766,00	126 139,17
	2013B00097 CER MOUX EN MORVAN Remplit menuiseries extérieures	21/08/2015	10 094,57	15	4 032,00	672,00	5 390,57
	2013B00100 COLLEGE ADAM BILLAUT REFECTION TOITURES TERRASSES	21/08/2015	210 186,39	20	63 054,00	10 509,00	136 623,39
	2014F00019 Entretien des arbres - FACT. N° 201410131	24/08/2015	66 194,33	20	19 672,00	3 322,00	43 200,33
	2014I00005 creation dessertes internes pou répartiteur gal ac	24/08/2015	553,20	20	162,00	27,00	364,20
	2014I00006 Travaux de cablage infrastructures RUE B.Palissy	24/08/2015	1 788,24	20	534,00	89,00	1 165,24
	2014I00007 Travaux de cablage infrastructures E.combe	24/08/2015	416,92	20	120,00	20,00	276,92
	2014I00008 Travaux de cablage infrastructures RUE J D'Arc	24/08/2015	3 963,80	20	1 188,00	198,00	2 577,80
	2014I00010 Travaux de cablage infrastructures MADEF	24/08/2015	1 849,96	20	552,00	92,00	1 205,96
	2014I00011 INSTALLATION COFFRET TELPH UTAMS COSNE	24/08/2015	2 355,60	20	702,00	117,00	1 536,60
	2014I00012 CABLAGE CONEXION BUREAU MME MOLENE	24/08/2015	426,24	20	126,00	21,00	279,24
	2014I00016 CONNEXIONS RESEAU COLLEGE ST PIERRE LE MOUTIER	24/08/2015	2 943,95	20	882,00	147,00	1 914,95
	2014I00017 CONNEXIONS RESEAU COLLEGE DE LA MACHINE	24/08/2015	1 023,67	20	306,00	51,00	666,67

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

	Désignation des ensembles	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
	2014I00018 CONNEXIONS RESEAU COLLEGE PREMERY	24/08/2015	2 284,64	20	684,00	114,00	1 486,64
	2014I00019 CONNEXIONS RESEAU COLLEGE DE DECIZE	24/08/2015	4 360,55	20	1 308,00	218,00	2 834,55
	2014I00022 Travaux de cablage infrastructures	24/08/2015	1 068,92	20	318,00	53,00	697,92
	2014I00024 Travaux de cablage infrastructures CABINET MT F 21	24/08/2015	307,27	20	90,00	15,00	202,27
	2014I00025 Travaux de cablage infrastructures BIBLIOTHEQUE F2	24/08/2015	781,30	20	234,00	39,00	508,30
	2014I00026 Travaux de cablage infrastructures CLAMECY RANDAN	24/08/2015	502,99	20	150,00	25,00	327,99
	2014I00027 Travaux de cablage infrastructures CER CERCY	24/08/2015	741,35	20	222,00	37,00	482,35
	2014R00007 Travaux sur parking Ursulines BC 22	24/08/2015	1 056,61	20	312,00	52,00	692,61
	2014R00015 Site Emile Combes - fouilles en tranchée eau pluv	24/08/2015	2 873,90	20	858,00	143,00	1 872,90

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – MATERIELS ET OUTILLAGES	B11.3

Installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		17 368 472,60		841 311,00	868 421,00	15 658 740,60
2010B00032 RESTRUCTURATION COLLEGE PAUL LANGEVIN FOURCHAMBAUL	21/04/2011	42 918,43	20	21 450,00	2 145,00	19 323,43
2011B00076 PREMERY TRAVAUX DE CLOTURE ET REMISE EN ETAT COUR	04/09/2012	19 870,52	20	8 937,00	993,00	9 940,52
2012B00066 Reconstruction du Collège de Clamecy - Lot 1	29/07/2019	8 109 247,98	20	810 924,00	405 462,00	6 892 861,98
2015B00076 COLLEGE LA CHARITE - RESTRUCTURATION	14/06/2021	9 196 435,67	20	0,00	459 821,00	8 736 614,67

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	B11.4

Autres immobilisations corporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		62 329 929,61		41 893 967,56	2 913 548,33	17 466 451,62
2010B00189 BATIMENT CENTRE CORBIGNY	01/01/1949	18 660,76	7	18 660,76	0,00	0,00
2010B00192 CUVES EN BETON CENTRE CORBIGNY	01/01/1949	5 841,12	7	5 841,12	0,00	0,00
2010D00817 1 CRIC 10 T	01/01/1952	25,84	10	25,84	0,00	0,00
2010D00835 1 PALAN 5000KG & CHARIOT	01/01/1952	158,55	10	158,55	0,00	0,00
2010B00097 ELECTRO VENTILATEUR ATEL	01/01/1955	175,32	7	175,32	0,00	0,00
2010B00194 CENTRE D'ENROBAGE INSTAL ELEC	01/01/1957	216,44	7	216,44	0,00	0,00
2010B00098 INSTALL ELECT SANT EAU ATEL GAR	01/01/1959	816,43	7	816,43	0,00	0,00
2010B00193 AMENAG STA ENROBE PARC NEVERS	01/01/1971	17 379,19	7	17 379,19	0,00	0,00
2010B00095 BRANCH EAU POTABLE PARC NEVERS	01/01/1972	214,44	7	214,44	0,00	0,00
2010B00092 INSTALL ELECT PARC	01/01/1974	743,59	7	743,59	0,00	0,00
2010B00190 AMENAGEMENT CENTRE	01/01/1974	9 437,81	7	9 437,81	0,00	0,00
2010D01420 CAM BERL GLR160 SC 19T 196LM58	01/01/1977	26 061,04	5	26 061,04	0,00	0,00
2010B00094 TRANSFO 25KVA PARC CORBIGNY	01/01/1979	827,14	7	827,14	0,00	0,00
2010B00191 AMENAGEMENT CENTRE	01/01/1979	53 299,96	7	53 299,96	0,00	0,00
2010B00100 TRANSFORMATEUR	01/01/1980	5 335,11	7	5 335,11	0,00	0,00
2010B00101 CHANGEMENT DE TENSION	01/01/1981	2 744,08	7	2 744,08	0,00	0,00
2010B00102 ECLAIRAGE ATELIER	01/12/1981	533,57	7	533,57	0,00	0,00
AUT0000000854 VASP BIBLIOBUS	24/03/1983	1,00	1	1,00	0,00	0,00
2010D00972 REMORQUE BARTH PORTE-ENG 2T000 50QG58	01/06/1984	3 564,72	10	3 564,72	0,00	0,00
2010D00973 REMORQUE DEMI PORTE-CYL 1T400 6253QG58	01/10/1984	1 950,59	10	1 950,59	0,00	0,00
2010D00838 TOUR CAZE NEUVE HB S00X1000	01/11/1985	6 055,74	10	6 055,74	0,00	0,00
2010D00839 CRIC ROULEUR FOG REF 1639001X	01/12/1985	1 114,84	10	1 114,84	0,00	0,00
2010B00093 AMENAGEMENT SANITAIRE	01/12/1985	2 439,00	7	2 439,00	0,00	0,00
AUT0000000750 RENAULT 4	25/09/1986	1,00	1	1,00	0,00	0,00
2010D00841 1 JEU DE 4 CHANDELLES PL	01/10/1986	740,58	10	740,58	0,00	0,00
2010D01005 FEUX DE CHANTIER EUROLIGHT	01/12/1986	484,83	10	484,83	0,00	0,00
2010B00103 FOURNITURE ET POSE MATERIEL ELECTRIQUE	01/12/1986	3 048,98	7	3 048,98	0,00	0,00
2010D00842 PERCEUSE GSP2405	01/10/1987	1 627,24	10	1 627,24	0,00	0,00
2010D00843 PERCEUSE CINCINNATI MTC23	01/10/1987	542,41	10	542,41	0,00	0,00
2010D00826 VERIN DE FOSSE DESVIL V710	01/11/1987	1 321,68	10	1 321,68	0,00	0,00
2010D00844 COMPRESSEUR DE RESSORTS	01/12/1987	464,56	10	464,56	0,00	0,00
2010D00846 MARTEAU BOSCH UBH COMPLET	01/12/1987	560,95	10	560,95	0,00	0,00
2010D00847 TOURET MAPE 153 MME	01/12/1987	531,57	10	531,57	0,00	0,00
2010D00979 SEMI REM FRUEHAUF P-ENGINS 32T 9926QN58	01/12/1987	22 932,89	10	22 932,89	0,00	0,00
2010D00828 PERCEUSE AVEC MANDRIN ET CONE	01/07/1988	4 520,11	10	4 520,11	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00850 POSTE DE SOUDURE AU PLASMA	01/08/1988	3 146,00	10	3 146,00	0,00	0,00
2010D01094 ECHELLE TUBESCALU 3M	01/09/1988	127,65	10	127,65	0,00	0,00
2010D01096 ENS. EXTRACTEUR PINCE	01/10/1988	2 948,82	10	2 948,82	0,00	0,00
2010D00965 COMPACTEUR A PNEUS CATER P300	07/08/1989	101 917,73	10	101 917,73	0,00	0,00
2010D00853 EXTRACTEUR DE GAZ D 'ECHAPPEMEN	16/10/1989	2 887,49	10	2 887,49	0,00	0,00
2010D00978 REMORQUE CRER PORTE-PAN 0T900 58D1691A	29/12/1989	3 046,56	10	3 046,56	0,00	0,00
2010D01101 ECHELLE NST ECD	03/12/1990	86,94	10	86,94	0,00	0,00
2010D01102 ECHELLE NST ECSP944	03/12/1990	135,60	10	135,60	0,00	0,00
2010D00854 SERVANTE D'ATELIER	06/12/1990	289,13	10	289,13	0,00	0,00
2010D00400 TRACTEUR RENAULT 2RM 850MI 6856QX58	02/10/1991	31 410,95	7	31 410,95	0,00	0,00
2010D00759 TRACTEUR RENAULT 2RM 850MI 6854QX58	09/10/1991	31 410,95	7	31 410,95	0,00	0,00
2010D00760 TRACTEUR RENAULT 2RM 850MI 6037QZ58	01/10/1992	33 931,95	7	33 931,95	0,00	0,00
2010D00762 TRACTEUR RENAULT 2RM 850MI 6035QZ58	01/10/1992	33 931,95	7	33 931,95	0,00	0,00
2010D00775 TRACTEUR RENAULT 2RM 850MI 58N1823A	19/10/1992	33 931,95	7	33 931,95	0,00	0,00
2010D00957 GODET 3 DENTS LG 450 PUME	04/10/1993	2 539,36	10	2 539,36	0,00	0,00
2010D00958 GODET 5 DENTS LG 1150 PUME	04/10/1993	3 273,42	10	3 273,42	0,00	0,00
2010B00162 AMENAGEMENT LOCAUX ADMINISTRATIFS	05/10/1993	89 027,77	20	89 027,77	0,00	0,00
2010B00171 AMENAGEMENT INSTALLATION INFORMATIQUE	11/10/1993	3 581,38	20	3 581,38	0,00	0,00
2010B00172 AMENAGEMENT ELECTRIQUE LOGT CONCIERGE	30/11/1993	3 170,41	20	3 170,41	0,00	0,00
2010B00163 DISPOSITIF EVACUATION GAZ ECHA	16/12/1993	27 391,27	20	27 391,27	0,00	0,00
2010B00164 RENOVATION CHAUFFAGE ATELIER MAG.	27/12/1993	41 912,53	20	41 912,53	0,00	0,00
2010D01316 POSTE DE TRAVAIL ORDO-ISOSYSTE	21/07/1994	2 126,80	10	2 126,80	0,00	0,00
2010D01317 POSTE DE TRAVAIL ORDO-ISOSYSTE	21/07/1994	2 126,80	10	2 126,80	0,00	0,00
2010D01318 POSTE DE TRAVAIL ORDO-ISOSYSTE	21/07/1994	2 126,80	10	2 126,80	0,00	0,00
2010D01319 ARMOIRE HAUTE A RIDEAUX ORDO	21/07/1994	628,66	10	628,66	0,00	0,00
2010D01320 ARMOIRE HAUTE A RIDEAUX ORDO	21/07/1994	628,66	10	628,66	0,00	0,00
2010D01321 ARMOIRE HAUTE A RIDEAUX ORDO	21/07/1994	628,66	10	628,66	0,00	0,00
2010D01324 ARMOIRE BASSE A RIDEAUX ORDO	21/07/1994	439,36	10	439,36	0,00	0,00
2010D01340 POSTE DE TRAVAIL AMPHITEO	21/07/1994	2 545,91	10	2 545,91	0,00	0,00
2010D01341 ARMOIRE MBLE BAS-MBLE HAUT	21/07/1994	1 585,66	10	1 585,66	0,00	0,00
2010D01327 POSTE DE TRAVAIL ATAL ATLANTID	02/08/1994	1 998,69	10	1 998,69	0,00	0,00
2010D01328 POSTE DE TRAVAIL ATAL ATLANTID	02/08/1994	2 206,39	10	2 206,39	0,00	0,00
2010D01329 POSTE DE TRAVAIL ATAL ATLANTID	02/08/1994	2 239,66	10	2 239,66	0,00	0,00
2010D01330 POSTE DE TRAVAIL ATAL ATLANTID	02/08/1994	2 239,66	10	2 239,66	0,00	0,00
2010D01331 ARMOIRE A RIDEAUX BASSE ATAL	02/08/1994	395,17	10	395,17	0,00	0,00
2010D01332 ARMOIRE A RIDEAUX BASSE ATAL	02/08/1994	395,17	10	395,17	0,00	0,00
2010D01333 ARMOIRE A RIDEAUX HAUTE ATAL	02/08/1994	602,73	10	602,73	0,00	0,00
2010D01334 ARMOIRE A RIDEAUX HAUTE ATAL	02/08/1994	602,73	10	602,73	0,00	0,00
AUT0000000859 REMORQUE SOREL	24/08/1994	349,07	1	349,07	0,00	0,00
2010D01336 POSTE DE TRAVAIL ATAL ATLANTID	20/09/1994	2 202,78	10	2 202,78	0,00	0,00
2010D01337 MODULE BAS 2 PORTES ATAL	20/09/1994	440,30	10	440,30	0,00	0,00
2010D01338 ARMOIRE A RIDEAUX MI-HTE ATAL	20/09/1994	520,72	10	520,72	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00951 MATERIEL DE BATTAGE PASS FRANC	28/11/1994	37 047,26	6	37 047,26	0,00	0,00
2010B00166 FOURNITURE POSE FENETRES APPART CONCIERGE	02/12/1994	1 976,92	20	1 976,92	0,00	0,00
2010B00168 FABR. FOURNITURES CHASSIS FENETRES	02/12/1994	148,64	20	148,64	0,00	0,00
2010B00165 POSE PORTES PLIANTES ATELIER	07/12/1994	26 677,71	20	26 677,71	0,00	0,00
2010D00952 MATERIEL DE BATTAGE PAJOT	09/12/1994	32 532,95	10	32 532,95	0,00	0,00
2010B00167 FOURNITURE ROBINETS THERMOSTATIQUES	22/12/1994	312,28	20	312,28	0,00	0,00
2010D01405 CAM RENAULT G270 SC 19T 2655RE58	26/01/1995	76 202,96	10	76 202,96	0,00	0,00
2010B00115 FOURNITURE POUR PLAFOND ATELIER VL	31/07/1995	1 392,25	20	1 392,25	0,00	0,00
2010B00116 FOURNITURE ET POSE DE GRES GARAGE VL	13/09/1995	5 887,91	20	5 887,91	0,00	0,00
2010D00548 GRAVILLONNEUR MAUGUIN MULTI 100	29/09/1995	4 596,34	10	4 596,34	0,00	0,00
2010D00465 REMORQUE CRER TONDEUSE 0T850 829RG58	27/10/1995	3 059,14	10	3 059,14	0,00	0,00
2010D00466 REMORQUE CRER TONDEUSE 0T850 830RG58	27/10/1995	3 059,14	10	3 059,14	0,00	0,00
2010B00117 INSTALLATION CHAUFFAGE ATELIER VL	22/12/1995	8 931,02	20	8 931,02	0,00	0,00
2010B00118 INSTALLATION ELECTRIQUE ATELIER VL	19/02/1996	7 439,58	20	7 439,58	0,00	0,00
2010B00119 COUPURE ELECTRI AUTO ATELIER	19/02/1996	1 132,52	20	1 132,52	0,00	0,00
AUT0000000853 VASP BIBLIOBUS	08/03/1996	15 611,75	5	15 611,75	0,00	0,00
2010B00120 FOURNITURE POSE MENUISERIES PVC CONCIERGERIE	20/03/1996	509,64	20	509,64	0,00	0,00
2010D01107 3 BACS S60 MAGASIN	22/03/1996	464,59	10	464,59	0,00	0,00
2010B00121 AMENAGEMENT BETON COUR PARC	29/03/1996	30 419,94	20	30 419,94	0,00	0,00
2010D01344 ARMOIRE ATAL SALLE REUNION	09/04/1996	589,98	10	589,98	0,00	0,00
2010D00784 CYL. TANDEM BOMAG BW100H 2.2T	16/04/1996	5 221,44	10	5 221,44	0,00	0,00
2010D00754 GROUPE PULVE CTD 600L	17/04/1996	2 738,50	10	2 738,50	0,00	0,00
2010D00461 REMORQUE CRER PORTE-CYL 3T400 58N2026A	30/04/1996	4 228,63	10	4 228,63	0,00	0,00
2010B00122 FOURNITURE POSE PORTILLON LOCN HUILE	30/04/1996	2 353,32	20	2 353,32	0,00	0,00
2010D00463 REMORQUE CRER PORTE-CYL 3T400 58N2050A	03/06/1996	4 228,63	10	4 228,63	0,00	0,00
2010B00123 ISOLATION PLAFOND ATELIER CORBIGNY	22/10/1996	3 073,62	20	3 073,62	0,00	0,00
2010D00874 REMORQUE BOUVERE PLATEAU 0T850 58N2068A	29/10/1996	1 764,99	10	1 764,99	0,00	0,00
2010B00124 CABLAGE INFO TELEPH PARC NEVERS	30/11/1996	15 098,44	20	15 098,44	0,00	0,00
2010B00125 CABLAGE INFO TELEPH PARC CORBIGNY	30/11/1996	4 367,24	20	4 367,24	0,00	0,00
2010B00126 MISE CONFORMITE MACHINES OUTIL	30/11/1996	12 329,22	20	12 329,22	0,00	0,00
2010D01126 TOUR A METAUX 969 C	17/12/1996	9 560,38	10	9 560,38	0,00	0,00
2010D01131 MARTEAU FOND DE TROU 6	07/04/1997	18 320,08	7	18 320,08	0,00	0,00
2010D00753 CAMION RENAULT G300 EPAN RINCH 9M3 7390RJ58	09/04/1997	186 568,29	10	186 568,29	0,00	0,00
2010B00173 PREPARATION GUIDAGE MONTE CHARGE	30/06/1997	3 677,07	20	3 677,07	0,00	0,00
2010D00751 POINT A TPS MAUGUIN RAMPE P 2500L	02/07/1997	24 213,51	10	24 213,51	0,00	0,00
2010B00108 ARMOIRE SECHE LINGE VETT TRAV	11/07/1997	4 128,98	7	4 128,98	0,00	0,00
2010D01132 BENNE ACIER 300L SUR ROULETTE	04/08/1997	987,58	7	987,58	0,00	0,00
2010D00912 SALEUSE AUTO ACOME MO-VIS 5M3	06/10/1997	21 942,92	10	21 942,92	0,00	0,00
AUT0000000741 PEUGEOT 205	14/11/1997	8 587,91	5	8 587,91	0,00	0,00
2010D00768 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 95 429RL58	14/11/1997	39 380,94	7	39 380,94	0,00	0,00
2010D00769 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 95 431RL58	14/11/1997	39 380,94	7	39 380,94	0,00	0,00
2010D00770 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 95 430RL58	14/11/1997	39 380,94	7	39 380,94	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00926 LAME BIAISE VILLETON 3M20	27/11/1997	8 042,08	10	8 042,08	0,00	0,00
2010D00611 VU RENAULT KANGOO E 1.2L B 58N2102A	17/12/1997	9 708,57	5	9 708,57	0,00	0,00
2010D01346 TABLE PLAN GRISE 1400x800	30/03/1998	643,49	5	643,49	0,00	0,00
2010D01347 ARMOIRE A RIDEAUX 1950x1200	30/03/1998	808,96	10	808,96	0,00	0,00
2010D01348 ARMOIRE A RIDEAUX 1700x1200	30/03/1998	753,80	5	753,80	0,00	0,00
2010D00914 SALEUSE AUTO ACOME MO-VIS 5M3	13/07/1998	21 231,40	10	21 231,40	0,00	0,00
2010D00927 LAME BIAISE BIALLER RMB5 3M40	10/08/1998	7 593,15	10	7 593,15	0,00	0,00
2010D00928 LAME BIAISE BIALLER RMB4 3M20	10/08/1998	7 243,83	10	7 243,83	0,00	0,00
2010D00929 LAME BIAISE BIALLER RMB4G 3M20	10/08/1998	9 063,98	10	9 063,98	0,00	0,00
2010D00930 LAME BIAISE BIALLER RMB4 3M20	10/08/1998	9 063,98	10	9 063,98	0,00	0,00
2010D00932 LAME BIAISE BIALLER RMB4 3M20	10/08/1998	7 243,83	10	7 243,83	0,00	0,00
2010D00934 LAME BIAISE BIALLER RMB4G 3M20	08/10/1998	9 063,98	10	9 063,98	0,00	0,00
2010D00935 LAME BIAISE BIALLER RMB4G 3M20	08/10/1998	9 063,98	10	9 063,98	0,00	0,00
2010D00936 LAME BIAISE BIALLER RMB4 3M20	08/10/1998	9 063,98	10	9 063,98	0,00	0,00
2010D00937 LAME BIAISE BIALLER RMB4 3M20	08/10/1998	7 243,83	10	7 243,83	0,00	0,00
AUT0000000738 PEUGEOT 106	15/10/1998	16 080,92	5	32 161,84	0,00	0,00
AUT0000000850 PEUGEOT 106	15/10/1998	8 040,46	5	8 040,46	0,00	0,00
2010D00938 LAME BIAISE BIALLER RMB4 3M20	19/10/1998	7 243,83	10	7 243,83	0,00	0,00
2010D00747 POINT A TPS MAUGUIN RAMPE P 3000L	26/10/1998	21 327,01	10	21 327,01	0,00	0,00
2010D00939 LAME BIAISE BIALLER RMB5 3M40	02/11/1998	7 593,15	10	7 593,15	0,00	0,00
2010D00940 LAME BIAISE BIALLER RMB5 3M40	02/11/1998	7 593,15	10	7 593,15	0,00	0,00
2010D00941 LAME BIAISE BIALLER RMB5 3M40	02/11/1998	7 593,15	10	7 593,15	0,00	0,00
2010D00942 LAME BIAISE BIALLER RMB3 3M00	02/11/1998	7 326,56	10	7 326,56	0,00	0,00
AUT0000002109 CLASSEUR MONO BLOC NOIR BRUNEA	01/12/1998	190,28	1	190,28	0,00	0,00
AUT0000002176 PLAN RETOUR +CAISSON DACTYL BU	31/12/1998	745,78	10	745,78	0,00	0,00
AUT0000002177 LOT 2 ARMOIRES HAUTES BRUN/ROU	31/12/1998	845,17	10	845,17	0,00	0,00
AUT0000002178 ARMOIRE BASSE NOIRE DACTYL BUR	31/12/1998	312,52	1	312,52	0,00	0,00
AUT0000002179 LOT 6 CHAISES DACTYLO ROUGES D	31/12/1998	1 448,87	1	1 448,87	0,00	0,00
AUT0000002180 CHAISE DACTYLO GRAPHITE DACTYL	31/12/1998	241,47	1	241,47	0,00	0,00
AUT0000002181 MEUBLE RETOUR CENTAURE ACAJOU	31/12/1998	699,74	10	699,74	0,00	0,00
AUT0000002182 MEUBLE BIBLIOTHEQUE ACAJOU DAC	31/12/1998	868,65	10	868,65	0,00	0,00
AUT0000002183 LOT 2 CHAISES VISITEURS NOIRES	31/12/1998	89,94	1	89,94	0,00	0,00
AUT0000002081 BUREAU ASSYMETRIQUE GAUCHE AOC	15/01/1999	696,23	10	696,23	0,00	0,00
AUT0000002082 ARMOIRE GRIS/GRAPHITE/BLEU	15/01/1999	429,90	1	429,90	0,00	0,00
AUT0000002083 ARMOIRE GRIS/GRAPHITE/BLEU LAR	15/01/1999	264,49	1	264,49	0,00	0,00
AUT0000002084 SIEGE DE TRAVAIL ACCOUDOIRS NO	15/01/1999	258,70	1	258,70	0,00	0,00
AUT0000002085 ARMOIRE GRISE A ROULETTES AOCD	15/01/1999	509,48	10	509,48	0,00	0,00
AUT0000002086 SIEGE DE TRAVAIL ACCOUDOIRS NO	15/01/1999	305,35	1	305,35	0,00	0,00
AUT0000002087 LOT 2 ARMOIRES A ROULETTES GRI	15/01/1999	1 600,40	10	1 600,40	0,00	0,00
AUT0000002088 LOT 4 SIEGES ACCOUDOIRS NOIRS	15/01/1999	1 221,42	1	1 221,42	0,00	0,00
AUT0000002089 LOT 2 TABLES 140*80 JAUNEAOC	15/01/1999	627,78	1	627,78	0,00	0,00
AUT0000002090 LOT 2 MEUBLES INFORMATIQUE POR	15/01/1999	122,11	1	122,11	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000002091 CAISSON SUR ROULETTES GRIS AOC	15/01/1999	237,21	1	237,21	0,00	0,00
AUT0000002092 LOT 2 SIEGES TRAVAIL NOIRS ACC	15/01/1999	477,16	1	477,16	0,00	0,00
AUT0000002121 LOT 3 ARMOIRES HAUTES NOIRES G	18/01/1999	1 029,03	1	1 029,03	0,00	0,00
AUT0000002120 LOT 10 FAUTEUILS DE BUREAU NOI	19/01/1999	1 933,05	1	1 933,05	0,00	0,00
AUT0000001163 CHARIOT UTILITAIRE ET PLATEAUX	26/01/1999	305,75	1	305,75	0,00	0,00
2010D00772 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 95 9982RM58	27/01/1999	40 944,18	7	40 944,18	0,00	0,00
AUT0000002122 LOT 2 PLANS DE TRAVAIL + CAISS	31/01/1999	1 631,20	10	1 631,20	0,00	0,00
AUT0000002123 LOT 2 ARMOIRES HAUTES GRAPHITE	31/01/1999	686,02	1	686,02	0,00	0,00
AUT0000002124 ARMOIRE BASSE GRISE BUROTIC SY	12/02/1999	206,78	1	206,78	0,00	0,00
AUT0000002125 LOT 8 CHAISES VISITEURS NOIRES	12/02/1999	435,39	1	435,39	0,00	0,00
AUT0000002195 LOT 2 TELECOPIEURS CANON B 150	25/02/1999	1 099,44	6	1 099,44	0,00	0,00
AUT0000002170 PLAN ANGLE + CAISSON NUAGE DAC	28/02/1999	483,56	1	483,56	0,00	0,00
AUT0000002171 FAUTEUIL DE BUREAU ROUGE DACTY	28/02/1999	296,36	1	296,36	0,00	0,00
AUT0000002172 ARMOIRE BASSE GRISE DACTYL BUR	28/02/1999	353,68	1	353,68	0,00	0,00
AUT0000002212 ASPIR	04/03/1999	105,95	1	105,95	0,00	0,00
AUT0000002213 FOUR MICRO ONDES GOLDSTAR CONF	04/03/1999	150,92	1	150,92	0,00	0,00
AUT0000002210 BIBLIOTHEQUE 2 CORPS CHABRIER	11/03/1999	4 193,87	10	4 193,87	0,00	0,00
AUT0000002211 LOT 6 CHAISES TISSU ULYSSE VER	11/03/1999	1 449,79	1	1 449,79	0,00	0,00
AUT0000002209 TABLE OVALE + 2 ALLONGES CHABR	11/03/1999	1 843,10	10	1 843,10	0,00	0,00
AUT0000001405 MEULEUSE DECIZE	23/03/1999	79,00	1	79,00	0,00	0,00
AUT0000001406 DECAPEUR THERMIQUE DECIZE	23/03/1999	79,00	1	79,00	0,00	0,00
AUT0000001407 SCIE CIRCULAIRE DECIZE	23/03/1999	158,00	1	158,00	0,00	0,00
AUT0000001408 MARTEAU PERFORATEUR DECIZE	23/03/1999	79,00	1	79,00	0,00	0,00
AUT0000002126 LOT 10 FAUTEUILS DE BUREAU NOI	26/03/1999	1 933,05	1	1 933,05	0,00	0,00
AUT0000002127 CAISSON HAUTEUR BUREAU BUROTIC	26/03/1999	475,64	1	475,64	0,00	0,00
AUT0000002128 LOT 2 ARMOIRES HAUTES GRAPHITE	26/03/1999	625,04	1	625,04	0,00	0,00
AUT0000002129 FAUTEUIL DIRECTION NOIR BUROTI	26/03/1999	450,44	1	450,44	0,00	0,00
AUT0000002131 PLAN RETOUR DROIT + CAISSONS B	26/03/1999	1 710,47	10	1 710,47	0,00	0,00
AUT0000002132 ARMOIRE HAUTE GRAPHITE BUROTIC	26/03/1999	312,52	1	312,52	0,00	0,00
AUT0000002133 FAUTEUIL NOIR BUROTIC SYSTEM	26/03/1999	193,30	1	193,30	0,00	0,00
AUT0000002134 CONVIVIALITE BUROTIC SYSTEM	26/03/1999	232,94	1	232,94	0,00	0,00
AUT0000001409 PROLONGATEUR COUPE BOULONS BRO	31/03/1999	162,97	1	162,97	0,00	0,00
AUT0000002130 ARMOIRE BASSE GRAPHITE BUROTIC	31/03/1999	275,78	1	275,78	0,00	0,00
AUT0000002110 COFFRE MOBILE NOIR/BOIS BRUNEA	02/04/1999	173,74	1	173,74	0,00	0,00
AUT0000002208 LOT 2 PRESENTOIRS MULTIFORMAT	07/04/1999	305,01	1	305,01	0,00	0,00
AUT0000001413 PERCEUSE VISSEUSE CHATILLON	09/04/1999	88,36	1	88,36	0,00	0,00
AUT0000001164 ASPIRATEUR EAU SACS POUSSIÈRE	14/04/1999	976,53	6	976,53	0,00	0,00
AUT0000002186 FOUR MICRO ONDES SAMSUNG BUT	17/04/1999	112,81	1	112,81	0,00	0,00
AUT0000002187 RECHAUD 2 PLAQUES ELECTRIQUES	17/04/1999	69,97	1	69,97	0,00	0,00
AUT0000002188 REFRIGERATEUR TOP RADIOLA BUT	17/04/1999	181,41	1	181,41	0,00	0,00
AUT0000002111 CLASSEUR MONOBLOC GRIS BRUNEAU	19/04/1999	219,70	1	219,70	0,00	0,00
AUT0000002112 ARMOIRE HAUTE GRISE BRUNEAU	20/04/1999	413,67	1	413,67	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001162 BUSTES FEMMES MUSEE COSTUME CH	22/04/1999	2 215,43	6	2 215,43	0,00	0,00
AUT0000002193 LOT 3 TELECOPIEURS COPIEFAX	28/04/1999	1 593,99	6	1 593,99	0,00	0,00
AUT0000002194 TELECOPIEUR SAGEM 9251 COPIEFA	28/04/1999	2 022,38	6	2 022,38	0,00	0,00
AUT0000001410 JEU DE CLES A MOLETTE DECIZE	30/04/1999	342,46	1	342,46	0,00	0,00
AUT0000001414 TOURET MEULE CHATILLON	30/04/1999	272,50	1	272,50	0,00	0,00
AUT0000001415 BROSSE ET SOCLE CHATILLON	30/04/1999	272,50	1	272,50	0,00	0,00
AUT0000002135 CELLULE A+B BUROTIC SYSTEM	30/04/1999	604,51	10	604,51	0,00	0,00
2010B00170 BATIMENTS 2BIS QUAI JONCTION	31/05/1999	114 489,21	25	101 316,68	4 390,00	8 782,53
AUT0000002162 LOT 5 POSTES MULTI FONCTIONS +	08/06/1999	3 264,36	10	3 264,36	0,00	0,00
AUT0000002163 LOT 5 CHAISES DACTYLO NOIRES N	08/06/1999	1 143,36	1	1 143,36	0,00	0,00
AUT0000002164 FAUTEUIL DACTYLO NOIR NEVERS M	08/06/1999	257,63	1	257,63	0,00	0,00
AUT0000002165 LOT 2 ARMOIRES HAUTES NOIR/VER	08/06/1999	564,06	1	564,06	0,00	0,00
AUT0000001416 TONDEUSE CHATILLON	15/06/1999	452,67	1	452,67	0,00	0,00
AUT0000002206 PRESENTATION FLORALE EDEN	16/06/1999	593,84	6	593,84	0,00	0,00
AUT0000001400 DEBROUSSAILLEUSE SIRT	17/06/1999	453,81	1	453,81	0,00	0,00
AUT0000001402 COMPTEURS PNEUMATIQUES CIGALE	18/06/1999	1 981,84	6	1 981,84	0,00	0,00
AUT0000001417 COFFRET DOUILLES CHATILLON	22/06/1999	89,94	1	89,94	0,00	0,00
AUT0000001401 EMETTEUR RECEPTEUR ACCESSOIRES	24/06/1999	366,94	1	366,94	0,00	0,00
AUT0000002191 TELECOPIEUR CANON B150 COPIEFA	24/06/1999	531,33	6	531,33	0,00	0,00
AUT0000001411 TAILLE HAIE DECIZE	25/06/1999	599,24	6	599,24	0,00	0,00
AUT0000001412 DEBROUSSAILLEUSE DECIZE	25/06/1999	599,24	6	599,24	0,00	0,00
AUT0000002093 BUREAU RETOUR GAUCHE+CAISSON M	30/06/1999	1 195,25	10	1 195,25	0,00	0,00
AUT0000002094 CHAISE DACTYLO BIRDY VERT ASSE	30/06/1999	149,40	1	149,40	0,00	0,00
AUT0000002095 LOT 2 ARMOIRES HAUTES NOIRES A	30/06/1999	871,46	1	871,46	0,00	0,00
AUT0000002136 LOT 15 CHAISES VISITEURS NOIRE	30/06/1999	804,93	1	804,93	0,00	0,00
AUT0000002137 LOT 10 FAUTEUILS DE BUREAU NOI	30/06/1999	1 933,05	1	1 933,05	0,00	0,00
AUT0000002138 LOT 5 CHAISES DACTYLO NOIRES B	30/06/1999	743,18	1	743,18	0,00	0,00
AUT0000002139 ARMOIRE BASSE + CONVIVIALITE B	30/06/1999	853,99	10	853,99	0,00	0,00
AUT0000002197 DIVERS RAYONNAGES STRAFOR DACT	30/06/1999	1 253,14	10	1 253,14	0,00	0,00
AUT0000002096 ARMOIRE BASSE GRISE ASSELINEAU	09/07/1999	278,98	1	278,98	0,00	0,00
AUT0000002097 LOT 3 ARMOIRES HAUTES NOIRES A	09/07/1999	1 083,91	1	1 083,91	0,00	0,00
AUT0000002159 PLAN POIRIER + 2 CAISSONS BURO	09/07/1999	853,19	10	853,19	0,00	0,00
AUT0000002160 LOT 2 ARMOIRES HAUTES VERT/NOI	09/07/1999	564,06	1	564,06	0,00	0,00
AUT0000002161 FAUTEUIL DACTYLO NOIR NEVERS M	09/07/1999	257,63	1	257,63	0,00	0,00
AUT0000002205 LOT 2 CHARIOTS POSTIER BELOKA	21/07/1999	859,52	1	859,52	0,00	0,00
2010B00109 CLIMATISATION SPLIT CAS DAIKI	23/07/1999	3 056,38	7	3 056,38	0,00	0,00
AUT0000002098 ARMOIRE HAUTE BIEGE ASSELINEAU	29/07/1999	435,73	1	435,73	0,00	0,00
AUT0000002099 ENSEMBLE 2 PLANS + BCAISSONS	29/07/1999	2 013,01	10	2 013,01	0,00	0,00
AUT0000002100 LOT 2 ARMOIRES HAUTES NOIRES A	29/07/1999	722,60	1	722,60	0,00	0,00
AUT0000002101 ARMOIRE HAUTE GRAPHITE/BOIS AS	29/07/1999	581,97	10	581,97	0,00	0,00
AUT0000002102 CAISSON SUR ROULETTES GRAPHITE	29/07/1999	302,42	1	302,42	0,00	0,00
AUT0000002103 FAUTEUIL HARMONY SF10G ASSELIN	29/07/1999	221,05	1	221,05	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000002104 LOT 6 CHAISES VISITEURS NOIRES	29/07/1999	219,88	1	219,88	0,00	0,00
AUT0000002105 BUREAU RETOUR GRAPHITE ASSELIN	29/07/1999	748,56	10	748,56	0,00	0,00
AUT0000002106 TABLE RONDE PIED CENTRAL GRAPH	29/07/1999	549,27	10	549,27	0,00	0,00
AUT0000002107 LOT 2 CAISSONS MOBILES GRIS AS	29/07/1999	466,06	1	466,06	0,00	0,00
AUT0000002108 ARMOIRE HAUTE GRISE BRUNEAU	29/07/1999	444,92	1	444,92	0,00	0,00
AUT0000002140 LOT 2 CAISSONS PORTEURS ARGILE	30/07/1999	1 285,50	10	1 285,50	0,00	0,00
AUT0000001418 PISTOLET A PEINTURE CHATILLON	31/07/1999	118,30	1	118,30	0,00	0,00
AUT0000002204 MAGNETOSCOPE TOSHIBA V 747 GRO	04/08/1999	349,10	1	349,10	0,00	0,00
2010D01146 DEPOSE ROUES RAVAGLIOLI SR16N	06/08/1999	1 111,03	5	1 111,03	0,00	0,00
AUT0000001419 COMPRESSEUR CHATILLON	20/08/1999	327,77	1	327,77	0,00	0,00
AUT0000001403 COMPRESSEUR D AIR PREMERY	27/08/1999	416,30	1	416,30	0,00	0,00
AUT0000001404 MOTOPOMPE A EAU PREMERY	27/08/1999	416,30	1	416,30	0,00	0,00
AUT0000002113 PLAN DE TRAVAIL + CAISSON MERI	07/09/1999	571,78	10	571,78	0,00	0,00
AUT0000002185 FOUR MICRO ONDES BUT	10/09/1999	112,81	1	112,81	0,00	0,00
AUT0000002189 ENSEMBLE BIBLIOTHEQUE BRUNEAU	10/09/1999	489,05	1	489,05	0,00	0,00
AUT0000002141 LOT 2 PLANS TENDANCE + CAISSON	15/09/1999	1 601,62	10	1 601,62	0,00	0,00
AUT0000002142 LOT 6 ARMOIRES HAUTES VERT CLU	15/09/1999	1 811,09	1	1 811,09	0,00	0,00
AUT0000002143 LOT 2 ARMOIRES BASSES VERT CLU	15/09/1999	411,61	1	411,61	0,00	0,00
AUT0000002144 ARMOIRE HAUTE GRAPHITE BUROTIC	15/09/1999	301,84	1	301,84	0,00	0,00
AUT0000002145 ARMOIRE BASSE GRAPHITE BUROTIC	15/09/1999	205,80	1	205,80	0,00	0,00
AUT0000002146 LOT 2 PLANS EXTENSION + CAISSO	15/09/1999	1 987,93	10	1 987,93	0,00	0,00
AUT0000002147 CHAISE KENDO NOIRE BUROTIC SYS	15/09/1999	179,28	1	179,28	0,00	0,00
AUT0000002148 LOT 3 CHAISES VISITEURS NOIRES	15/09/1999	281,72	1	281,72	0,00	0,00
AUT0000002149 FAUTEUIL AXO SIGMA OREGON BURO	15/09/1999	193,30	1	193,30	0,00	0,00
AUT0000002150 LOT 2 CHAISES SIGMA OREGON BUR	15/09/1999	87,50	1	87,50	0,00	0,00
AUT0000002151 CELLULE A+ B BUROTIC SYTEM	15/09/1999	946,25	10	946,25	0,00	0,00
AUT0000002152 ARMOIRE BASSE VERT CLUB GRAPHI	15/09/1999	205,80	1	205,80	0,00	0,00
AUT0000002114 ARMOIRE HAUTE NOIRE BRUNEAU	21/09/1999	421,02	1	421,02	0,00	0,00
AUT0000002190 TELECOPIEUR SAGEM COPIEFAX	23/09/1999	914,16	6	914,16	0,00	0,00
2010D00605 VP FORD FIESTA GH E 1.2L 5P B 58N2175A	23/09/1999	9 845,46	5	9 845,46	0,00	0,00
AUT0000001165 RAYONNAGES MUSEE SEPTENNAT	28/09/1999	1 099,44	6	1 099,44	0,00	0,00
AUT0000002115 COFFRE MOBILE GRIS BRUNEAU	28/09/1999	114,90	1	114,90	0,00	0,00
AUT0000002116 LOT 2 FAUTEUILS NOIRS ACCOUDOI	01/10/1999	463,31	1	463,31	0,00	0,00
AUT0000001390 TONDEUSE	05/10/1999	864,39	6	864,39	0,00	0,00
2010D00725 PROGRAMMATEUR + EFFACEUR D'EPROM	08/10/1999	1 061,06	5	1 061,06	0,00	0,00
2010D00905 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 3M3	21/10/1999	14 029,86	10	14 029,86	0,00	0,00
2010D00906 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 3M3	21/10/1999	14 029,86	10	14 029,86	0,00	0,00
AUT0000001391 TRONCONNEUSE CORBIGNY	25/10/1999	422,83	1	422,83	0,00	0,00
AUT0000001392 DEBROUSSAILLEUSE CORBIGNY	25/10/1999	422,83	1	422,83	0,00	0,00
AUT0000002117 LOT 2 SIEGES PROFESSIONNELS BL	25/10/1999	333,86	1	333,86	0,00	0,00
AUT0000002118 LOT 3 TABLES DESSERTTE +2 PLATE	25/10/1999	253,55	1	253,55	0,00	0,00
AUT0000002202 TABLEAU AFFICHAGE EXTERIEUR MI	25/10/1999	717,02	10	717,02	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000002155 LOT 10 FAUTEUILS NOIRS BUROTIC	29/10/1999	1 933,05	1	1 933,05	0,00	0,00
AUT0000002156 LOT 5 CHAISES DACTYLO NOIRES B	29/10/1999	743,18	1	743,18	0,00	0,00
AUT0000002157 LOT 6 CHAISES VISITEURS NOIRES	29/10/1999	321,97	1	321,97	0,00	0,00
AUT0000002184 FOUR MICRO ONDES BUT	30/10/1999	112,81	1	112,81	0,00	0,00
AUT0000001393 TAILLE HAIE CORBIGNY	31/10/1999	164,33	1	164,33	0,00	0,00
AUT0000002196 ENSEMBLE RAYONNAGES DACTYL BUR	31/10/1999	1 447,66	10	1 447,66	0,00	0,00
AUT0000002199 LOT 5 TABLES VENDEE MEFRAN	31/10/1999	1 125,07	1	1 125,07	0,00	0,00
AUT0000002200 LOT 5 TABLES VENDEE MEFRAN	31/10/1999	1 340,78	10	1 340,78	0,00	0,00
2010D00773 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 95 9667RP58	03/11/1999	39 938,52	7	39 938,52	0,00	0,00
2010D00774 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 95 9668RP58	04/11/1999	39 938,52	7	39 938,52	0,00	0,00
AUT0000002201 FOUR MICRO ONDES VEDETTE CONFO	09/11/1999	182,93	1	182,93	0,00	0,00
AUT0000002119 ARMOIRE HAUTE NOIRE BRUNEAU	17/11/1999	421,02	1	421,02	0,00	0,00
AUT0000001420 ECHAFFAUDAGE CHATILLON	19/11/1999	706,61	6	706,61	0,00	0,00
AUT0000001395 BETONNIER THERMIQUE CHATEAU CH	22/11/1999	1 251,45	6	1 251,45	0,00	0,00
AUT0000002153 ARMOIRE HAUTE GRAPHITE BUROTIC	22/11/1999	609,79	1	609,79	0,00	0,00
AUT0000002154 LOT 4 CHAISES VISITEURS BINGO	22/11/1999	175,01	1	175,01	0,00	0,00
AUT0000002158 CELLULE A+B + CAISSON PORTEUR	22/11/1999	1 714,78	10	1 714,78	0,00	0,00
AUT0000001661 LOT TABLETTES POUR RAYONNAGES	24/11/1999	6 473,70	10	6 473,70	0,00	0,00
AUT0000001396 ECHELLE CHATEAU CHINON	24/11/1999	332,34	1	332,34	0,00	0,00
AUT0000001397 PERCEUSE CHATEAU CHINON	24/11/1999	332,34	1	332,34	0,00	0,00
AUT0000001398 ASPIRATEUR CHATEAU CHINON	24/11/1999	332,34	1	332,34	0,00	0,00
AUT0000002166 LOT 2 PLANS ANGLE RETOUR + CAI	25/11/1999	1 175,68	10	1 175,68	0,00	0,00
AUT0000002167 ARMOIRE HAUTE GRISE DACTYL BUR	25/11/1999	411,61	1	411,61	0,00	0,00
AUT0000002168 ARMOIRE BASSE GRIS/ROUGE DACTY	25/11/1999	357,64	1	357,64	0,00	0,00
AUT0000002169 ARMOIRE HAUTE GRIS/ROUGE DACTY	25/11/1999	415,57	1	415,57	0,00	0,00
AUT0000001394 PERCEUSE CORBIGNY	29/11/1999	160,54	1	160,54	0,00	0,00
AUT0000001399 PERCEUSE VIS SANS FIL CHATEAU	30/11/1999	214,90	1	214,90	0,00	0,00
AUT0000000501 DOPPLER FOETAL DOPPLEX	09/12/1999	602,17	6	602,17	0,00	0,00
AUT0000002173 LOT 2 PLANS RETOUR + CAISSONS	31/12/1999	1 627,69	10	1 627,69	0,00	0,00
AUT0000002174 LOT 2 ARMOIRES HAUTES BRUN/ROU	31/12/1999	907,37	10	907,37	0,00	0,00
AUT0000002175 ARMOIRE 198/1000 BRUN/ ROUGE D	31/12/1999	422,58	1	422,58	0,00	0,00
2010D00479 MACH. MARQUAGE PROSSI CITADINE	31/12/1999	20 536,44	10	20 536,44	0,00	0,00
AUT0000000499 LAMPE HALOGENE 230	28/01/2000	212,67	1	212,67	0,00	0,00
AUT0000002001 LOT 2 ARMOIRES BASSES GRAPHITE	31/01/2000	459,48	1	459,48	0,00	0,00
AUT0000002003 LOT 2 CLASSEURS 3 TIROIRS	31/01/2000	502,46	1	502,46	0,00	0,00
AUT0000002004 LOT ARMOIRES HAUTES GRAPHITE S	31/01/2000	1 624,57	1	1 624,57	0,00	0,00
2010D01172 FEUX DE CHANTIER ELSI FIRH2000	29/02/2000	3 401,29	5	3 401,29	0,00	0,00
2010D00537 LAME BIAISE BIALLER RMB4 3M20	10/03/2000	7 606,02	10	7 606,02	0,00	0,00
AUT0000001610 LOT 4 FAX CANON B 150	17/03/2000	1 831,18	1	1 831,18	0,00	0,00
2010D00368 POINT A TEMPS MAUG TRACTE 1500L 58N2236A	29/03/2000	14 469,27	10	14 469,27	0,00	0,00
2010D00552 GRAVILLONNEUR MAUGUIN MULTI 100	29/03/2000	5 184,67	6	5 184,67	0,00	0,00
AUT0000001611 ARMOIRE BASSE	30/03/2000	301,51	1	301,51	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D01153 PINCE A FUTS TPC - TRI DECHETS	31/03/2000	956,04	5	956,04	0,00	0,00
AUT0000001168 MEUBLES A PLANS MUSEE SEPTENNA	02/05/2000	1 804,52	6	1 804,52	0,00	0,00
2010D00371 CYL. D-BILLE BOMAG BW65H 0T70 (E5825)	02/05/2000	11 851,39	10	11 851,39	0,00	0,00
AUT0000001619 FOUR MICRO ONDES SAMSUNG	03/05/2000	181,41	1	181,41	0,00	0,00
AUT0000000498 SERVIETTE AMERICAINE GERARD HE	13/05/2000	212,66	1	212,66	0,00	0,00
AUT0000001621 MEUBLE 3T SUR ROULETTES	15/05/2000	909,82	10	909,82	0,00	0,00
2010D01154 RESERVOIR HUILE - 110 CHÂTILLON	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01155 RESERVOIR HUILE - 110 ST SAULGE	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01156 RESERVOIR HUILE 108 LORMES	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01157 RESERVOIR HUILE 108 CORBIGNY	15/05/2000	707,44	0	707,44	0,00	0,00
2010D01158 RESERVOIR HUILE 106 BRINON/B	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01159 RESERVOIR HUILE 107 DECIZE	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01160 RESERVOIR HUILE 107 ST BENIN	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01161 RESERVOIR HUILE 101 ST AMAND	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01162 RESERVOIR HUILE 101 ST VARZY	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01163 RESERVOIR HUILE 112 LUZY	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01164 RESERVOIR HUILE 102 POUILLY/L	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01165 RESERVOIR HUILE 102 LA CHARITE	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
2010D01166 RESERVOIR HUILE 129 C E I	15/05/2000	707,44	5	707,44	0,00	0,00
AUT0000001624 MEUBLE ALU ANODISE 3T SERC	18/05/2000	1 381,68	10	1 381,68	0,00	0,00
AUT0000001166 SERVANTE 2 PLATEAUX MUSEE SEPT	19/05/2000	280,54	1	280,54	0,00	0,00
AUT0000001623 FAX CANON B 155 COPIEFAX	31/05/2000	435,76	1	435,76	0,00	0,00
2010D01214 EXTRACTEUR FUMEEES ATELIER PL C	06/06/2000	11 304,38	5	11 304,38	0,00	0,00
AUT0000001637 ASPIRATEUR HOOVER T562 DARTY	15/06/2000	179,88	1	179,88	0,00	0,00
AUT0000000500 PESE BEBE MECANIQUE	21/06/2000	303,37	1	303,37	0,00	0,00
AUT0000001626 FAUTEUIL KENDO HD ACC	26/06/2000	253,85	1	253,85	0,00	0,00
AUT0000001627 LOT 4 CHAISES VISITEURS BINGO	26/06/2000	215,14	1	215,14	0,00	0,00
AUT0000001628 LOT DE 13 FAUTEUILS KENDO HD A	26/06/2000	3 300,13	1	3 300,13	0,00	0,00
AUT0000001629 LOT 28 CHAISES VISITEURS BINGO	26/06/2000	1 506,03	1	1 506,03	0,00	0,00
AUT0000001630 LOT 2 PLANS 120 CONVIVIALITE 1	27/06/2000	2 719,62	10	2 719,62	0,00	0,00
AUT0000001631 LOT 3 ARMOIRES HAUTES 4 TABLET	27/06/2000	1 956,35	10	1 956,35	0,00	0,00
AUT0000001632 LOT 3 ARMOIRES BASSES 2 TABLET	27/06/2000	1 408,93	1	1 408,93	0,00	0,00
AUT0000001633 PLAN 90 CONVIVIALITE 1 CAISSON	27/06/2000	1 343,11	10	1 343,11	0,00	0,00
AUT0000001634 4 PLANS 160*120 CONVIVIALITE 1	27/06/2000	5 626,04	10	5 626,04	0,00	0,00
AUT0000001635 4 ARMOIRES HAUTES 4 TABLETTES	27/06/2000	1 878,57	1	1 878,57	0,00	0,00
AUT0000001636 8 TABLES REUNION L 1400 BUROTI	27/06/2000	1 393,28	1	1 393,28	0,00	0,00
AUT0000001639 APPAREIL PERFORER BASCHER ARNA	30/06/2000	3 457,22	6	3 457,22	0,00	0,00
2010D01171 MACHINE A EFFACER VONARX FR300	03/07/2000	5 469,87	5	5 469,87	0,00	0,00
2010D00627 VU RENAULT KANGOO E 1.2L 58N2247A	17/07/2000	10 235,90	5	10 235,90	0,00	0,00
AUT0000001640 PLAN ERGO 90 ET TABLE 1/2 ERAB	18/07/2000	680,45	10	680,45	0,00	0,00
AUT0000001641 LOT 4 PLANS ERGO 90 G ERABLE R	18/07/2000	2 150,02	10	2 150,02	0,00	0,00
AUT0000001642 LOT 4 CAISSONS MOBILES RONEO	18/07/2000	779,63	1	779,63	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001643 LOT 5 ARMOIRES HAUTES NOIRES R	18/07/2000	1 463,19	1	1 463,19	0,00	0,00
AUT0000001644 ARMOIRE HAUTE 1980*1000 RONEO	18/07/2000	283,52	1	283,52	0,00	0,00
AUT0000001645 ARMOIRE BASSE AVEC TOP 980*120	18/07/2000	254,89	1	254,89	0,00	0,00
AUT0000001646 PLAN 1200*800 ET CAISSON POSE	18/07/2000	708,53	10	708,53	0,00	0,00
AUT0000001647 PLAN ERGO 90D 1800 ERABLE AVEC	18/07/2000	694,30	10	694,30	0,00	0,00
AUT0000001648 PLAN ERGO 90 D 1800 ERABLE AVE	18/07/2000	1 360,90	10	1 360,90	0,00	0,00
AUT0000001649 LOT 2 PLANS ERGO 90 G 1800 ERA	18/07/2000	1 075,01	10	1 075,01	0,00	0,00
AUT0000001650 LOT 2 PLANS ERGO 90 GERABLE AV	18/07/2000	1 356,52	10	1 356,52	0,00	0,00
AUT0000001651 PLAN ERGO 90G ERABLE AVEC TABL	18/07/2000	664,40	10	664,40	0,00	0,00
AUT0000001652 PLAN ERGO 90D ERABLE RONEO	18/07/2000	521,46	10	521,46	0,00	0,00
AUT0000001653 PLAN ERGO 90G ERABLE AVEC TABL	18/07/2000	678,26	10	678,26	0,00	0,00
AUT0000001654 LOT 3 ARLOIRES BASSES RIDEAUX	18/07/2000	764,68	1	764,68	0,00	0,00
AUT0000001655 LOT 10 ARMOIRES HAUTES RIDEAUX	18/07/2000	2 926,38	1	2 926,38	0,00	0,00
2010D00483 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 3M3	19/07/2000	12 796,03	10	12 796,03	0,00	0,00
AUT0000001425 NETTOYEUR HAUTE PRESSION SIRT	20/07/2000	2 345,37	6	2 345,37	0,00	0,00
AUT0000001426 GROUPE ELECTROGENE CLAMECY	20/07/2000	1 032,46	6	1 032,46	0,00	0,00
AUT0000001167 ASPIRATEUR TRAINÉAU MUSEE SEPT	29/07/2000	289,52	1	289,52	0,00	0,00
2010B00104 PEINTURE BUREAU ATELIER CORBIGNY	31/07/2000	893,41	10	893,41	0,00	0,00
AUT0000001656 BANQUETTE CLIC CLAC CIRCO DEC	16/08/2000	272,88	1	272,88	0,00	0,00
AUT0000000857 TRACTEUR MASSEY	21/08/2000	2 209,77	5	2 209,77	0,00	0,00
AUT0000000747 CITROEN SAXO	22/08/2000	8 549,64	5	8 549,64	0,00	0,00
AUT0000001429 COMPRESSEUR CERCY	29/08/2000	381,73	1	381,73	0,00	0,00
AUT0000001665 PLAN 120 CONVIVIALITE 1 CAISSO	31/08/2000	1 359,85	10	1 359,85	0,00	0,00
AUT0000001666 FAUTEUIL KENDO HD ACC BUROTIC	31/08/2000	253,85	1	253,85	0,00	0,00
AUT0000001667 LOT 2 CHAISES VISITEURS BINGO	31/08/2000	107,57	1	107,57	0,00	0,00
2010D01354 BUREAU SECRETARIAT + 2 COFFRES	31/08/2000	1 783,03	5	1 783,03	0,00	0,00
2010D01355 ARMOIRE HTE A RIDEAUX L1000-5T	31/08/2000	455,82	5	455,82	0,00	0,00
2010D01356 ARMOIRE HTE A RIDEAUX L100-5TAB	31/08/2000	437,59	5	437,59	0,00	0,00
AUT0000001662 ASPIRATEUR ELECTROLUX ATS	07/09/2000	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000001663 LOT 10 CHAISES DACTYLO BUROTIC	12/09/2000	1 860,85	1	1 860,85	0,00	0,00
AUT0000001664 LOT 5 FAUTEUILS DACTYLO BUROTI	12/09/2000	1 194,61	1	1 194,61	0,00	0,00
AUT0000001669 LOT 16 CHAISES VISITEURS WEBY	14/09/2000	496,22	1	496,22	0,00	0,00
AUT0000001670 LOT 4 CHAISES PLANTES PLIX BU	14/09/2000	227,43	1	227,43	0,00	0,00
AUT0000001671 LOT 2 TABLES RECT 120*80 BUROT	14/09/2000	295,37	1	295,37	0,00	0,00
AUT0000001672 TABLE BASSE BUROTIC SYSTEM	14/09/2000	117,60	1	117,60	0,00	0,00
AUT0000001673 PRESENTOIR 4 TABLETTES BUROTIC	14/09/2000	9 500,92	10	9 500,92	0,00	0,00
AUT0000001430 ELINGUE LEVE TUYAU CORBIGNY	14/09/2000	140,56	1	140,56	0,00	0,00
AUT0000001427 THERMOMETRE NUMERIQUE	18/09/2000	176,30	1	176,30	0,00	0,00
AUT0000001428 SONDE TEMPERATURE COSNE	18/09/2000	176,30	1	176,30	0,00	0,00
AUT0000001674 LOT 31 FAUTEUILS AXO NOIRS BUR	28/09/2000	237,90	1	237,90	0,00	0,00
AUT0000001675 LOT 15 CHAISES VISITEURS BINGO	28/09/2000	806,80	1	806,80	0,00	0,00
AUT0000001698 ENSEMBLE MANAGER NARBUR BUROTI	29/09/2000	1 475,00	10	1 475,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001699 FAUTEUIL KENDO HD ACC REG BURO	29/09/2000	253,85	1	253,85	0,00	0,00
AUT0000001700 LOT 2 CHAISES VISITEURS BINGO	29/09/2000	107,57	1	107,57	0,00	0,00
AUT0000001432 PERCEUSE CORBIGNY	04/10/2000	80,60	1	80,60	0,00	0,00
AUT0000001433 MEULEUSE CORBIGNY	04/10/2000	80,60	1	80,60	0,00	0,00
AUT0000001434 ASPIRATEUR KARCHER CORBIGNY	04/10/2000	80,60	1	80,60	0,00	0,00
AUT0000001539 VEHICULE CITROEN C15 BASE BAYE	17/10/2000	4 045,08	5	4 045,08	0,00	0,00
AUT0000001540 RENAULT KANGOO 4231RM58	17/10/2000	8 078,79	5	8 078,79	0,00	0,00
AUT0000001541 VEHICULE FIAT DUCATO BASE CHAU	17/10/2000	11 433,67	5	11 433,67	0,00	0,00
2010D00491 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 5M3	18/10/2000	13 055,85	10	13 055,85	0,00	0,00
AUT0000001676 POSTE 1800 DROIT ET 2 CAISSONS	19/10/2000	889,21	10	889,21	0,00	0,00
AUT0000001677 POSTE 1800 GAUCHE ET 2 CAISSON	19/10/2000	889,21	10	889,21	0,00	0,00
AUT0000001678 LOT 2 ARMOIRES HAUTES NOIRES R	19/10/2000	585,27	1	585,27	0,00	0,00
AUT0000001679 POSTE 1800 DROIT ET 2 CAISSONS	19/10/2000	1 464,83	10	1 464,83	0,00	0,00
AUT0000001680 POSTE DROIT AVEC 2 CAISSONS RO	19/10/2000	728,04	10	728,04	0,00	0,00
AUT0000001694 LOT 16 ARMOIRES HAUTES 1980*12	19/10/2000	4 389,57	1	4 389,57	0,00	0,00
AUT0000001696 ARMOIRE HAUTE 1980*1000 RONEO	19/10/2000	283,52	1	283,52	0,00	0,00
AUT0000001697 ARMOIRE BASSE + TOP RONEO	19/10/2000	254,89	1	254,89	0,00	0,00
AUT0000001701 POSTE 1800 G 2 CAISSONS + CONV	19/10/2000	1 778,42	10	1 778,42	0,00	0,00
AUT0000001702 LOT 2 ARMOIRES HAUTES CARBONE	19/10/2000	585,27	1	585,27	0,00	0,00
AUT0000001711 ARMOIRE HAUTE 1200*1980 RONEO	19/10/2000	292,63	1	292,63	0,00	0,00
AUT0000001712 LOT 2 ARMOIRES HAUTES 1200*198	19/10/2000	585,27	1	585,27	0,00	0,00
AUT0000001713 ARMOIRE BASSE + TOP RONEO	19/10/2000	254,89	1	254,89	0,00	0,00
AUT0000001681 LOT 7 POSTES 1800 DROITS ET GA	20/10/2000	5 014,59	10	5 014,59	0,00	0,00
AUT0000001682 LOT 3 POSTES 1800 DROITS AVEC	20/10/2000	2 196,70	10	2 196,70	0,00	0,00
AUT0000001703 LOT 7 POSTES 1600 D ET G + CON	20/10/2000	5 014,59	10	5 014,59	0,00	0,00
AUT0000001704 LOT 3 POSTES 1800 D + CAISSONS	20/10/2000	2 197,24	10	2 197,24	0,00	0,00
AUT0000001705 LOT 2 ARMOIRES HAUTES 1980*100	20/10/2000	567,04	1	567,04	0,00	0,00
AUT0000001706 LOT 3 ARMOIRES HAUTES 1980*120	20/10/2000	877,91	1	877,91	0,00	0,00
AUT0000001707 ARMOIRE HAUTE 1980*800 ROENO	20/10/2000	265,83	1	265,83	0,00	0,00
AUT0000001708 LOT 2 ARMOIRES BASSES L 800 +T	20/10/2000	456,18	1	456,18	0,00	0,00
AUT0000001709 LOT 2 ARMOIRES BASSES L 12800	20/10/2000	509,79	1	509,79	0,00	0,00
AUT0000001683 LOT 2 POSTES 1600 DROITS ET CA	27/10/2000	1 042,92	10	1 042,92	0,00	0,00
AUT0000001684 LOT 6 POSTES 1800 DROITS ET CA	27/10/2000	3 225,02	10	3 225,02	0,00	0,00
AUT0000001685 POSTE 1800 DROIT 2C ET CONVIVI	27/10/2000	537,50	10	537,50	0,00	0,00
AUT0000001686 POSTE 1800 DROIT 2C ET CONVIVI	27/10/2000	732,41	10	732,41	0,00	0,00
AUT0000001687 POSTE 1800 GAUCHE ET 2 CAISSON	27/10/2000	732,41	10	732,41	0,00	0,00
AUT0000001688 LOT 2 POSTES 1800 GAUCHE AVEC	27/10/2000	1 075,00	10	1 075,00	0,00	0,00
AUT0000001689 LOT 3 POSTES 1800 DROITS ET CA	27/10/2000	1 564,38	10	1 564,38	0,00	0,00
AUT0000001690 LOT 4 POSTES 1800 DROITS ET GA	27/10/2000	2 865,48	10	2 865,48	0,00	0,00
AUT0000001691 LOT 2 POSTES 1800 G + 2CAISSON	27/10/2000	1 718,63	10	1 718,63	0,00	0,00
AUT0000001692 POSTE 1800 GAUCHE + CAISSON RO	27/10/2000	537,50	10	537,50	0,00	0,00
AUT0000001693 POSTE 1600 DROIT + CAISSON RON	27/10/2000	1 042,92	10	1 042,92	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00500 LAME BIAISE BIALLER RMB4 3M20	30/10/2000	7 767,22	10	7 767,22	0,00	0,00
2010D00501 LAME BIAISE BIALLER RMB4 3M20	30/10/2000	7 767,22	10	7 767,22	0,00	0,00
AUT0000001431 EMETTEUR RECEPTEUR ET ACCESSOI	31/10/2000	365,88	1	365,88	0,00	0,00
AUT0000001435 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE SIRT	31/10/2000	532,04	6	532,04	0,00	0,00
AUT0000001436 ECHELLE CORBIGNY	10/11/2000	311,45	1	311,45	0,00	0,00
AUT0000001710 ENSEMBLE A+B NARBUR BUROTIC SY	13/11/2000	1 359,85	10	1 359,85	0,00	0,00
AUT0000001715 FAX CANON B 230C COPIEFAX	14/11/2000	526,93	6	526,93	0,00	0,00
AUT0000001716 FAX CANON B 230C COPIEFAX	14/11/2000	526,93	6	526,93	0,00	0,00
AUT0000001695 LOT 16 ARMOIRES HAUTES 1980*12	19/11/2000	4 682,20	1	4 682,20	0,00	0,00
AUT0000001442 PETIT MATERIEL SIRT	20/11/2000	170,94	1	170,94	0,00	0,00
AUT0000001719 ARMOIRE RIDEAUX 1980*1200 RONE	24/11/2000	292,63	1	292,63	0,00	0,00
AUT0000001717 ENSEMBLE A +B NARBUR BUROTIC S	27/11/2000	1 364,44	10	1 364,44	0,00	0,00
AUT0000001718 LOT 4 CHAISES VISITEURS BINGO	27/11/2000	215,14	1	215,14	0,00	0,00
AUT0000001437 POMPE A FIOUL PREMERY	27/11/2000	254,89	1	254,89	0,00	0,00
AUT0000001439 GROUPE ELECTROGENE COSNE	27/11/2000	397,69	1	397,69	0,00	0,00
AUT0000001440 KIT ROUE ECWHLKIT02 COSNE	27/11/2000	397,69	1	397,69	0,00	0,00
AUT0000001441 DEBROUSSAILLEUSE COSNE	27/11/2000	397,69	1	397,69	0,00	0,00
AUT0000001438 PERCEUSE SANS FIL CORBIGNY	28/11/2000	67,56	1	67,56	0,00	0,00
AUT0000001444 SALEUSE SABLEUSE SIRT	28/11/2000	11 692,84	6	11 692,84	0,00	0,00
AUT0000001721 POSTE 1800 D + CAISSON RONEO	29/11/2000	732,41	10	732,41	0,00	0,00
AUT0000001720 REFRIGERATEUR RADIOLA BUT	30/11/2000	181,41	1	181,41	0,00	0,00
AUT0000001726 PRESENTOIR MULTI BLOC BUROTIC	30/11/2000	460,19	1	460,19	0,00	0,00
AUT0000001445 PETIT MATERIEL SIRT	30/11/2000	466,88	1	466,88	0,00	0,00
AUT0000000858 REMORQUE VEREM	01/12/2000	972,85	5	972,85	0,00	0,00
AUT0000001443 TRONCONNEUSE CHATEAU CHINON	01/12/2000	699,66	6	699,66	0,00	0,00
2010D00486 SALEUSE AUTO MECA HY-VIS 5+1M3	06/12/2000	13 984,64	10	13 984,64	0,00	0,00
AUT0000001169 FAUTEUIL ET COUSSINS MUSEE SEP	09/12/2000	716,51	6	716,51	0,00	0,00
AUT0000001724 FAX CANON L250 COPIEFAX	12/12/2000	873,35	6	873,35	0,00	0,00
AUT0000001722 COPIEUR NASHUATEC D422 COPIEFA	14/12/2000	5 014,04	6	5 014,04	0,00	0,00
AUT0000001723 COPIEUR NASHUATEC D422 COPIEFA	14/12/2000	6 600,31	6	6 600,31	0,00	0,00
2010D01220 DECOUPEUSE THERM. MAKITA D.300	20/12/2000	948,11	5	948,11	0,00	0,00
AUT0000001727 ARMOIRE HAUTE RONEO	29/12/2000	292,63	1	292,63	0,00	0,00
AUT0000001728 PLAN DRT 90 + CAISSON MOBILE R	29/12/2000	1 432,74	10	1 432,74	0,00	0,00
AUT0000001729 ARMOIRE 1980*1000 RONEO	29/12/2000	283,52	1	283,52	0,00	0,00
AUT0000001730 LOT 2 ARMOIRES BASSES RONEO	29/12/2000	423,73	1	423,73	0,00	0,00
AUT0000001731 LOT 2 PLANS 90 DRT + CAISSONS	29/12/2000	1 432,74	10	1 432,74	0,00	0,00
AUT0000001732 PLAN DROIT 90 + CAISSON RONEO	29/12/2000	716,37	10	716,37	0,00	0,00
AUT0000001733 PLAN 120 + CONVIVIALITE + CAIS	29/12/2000	884,84	10	884,84	0,00	0,00
AUT0000001734 ARMOIRE HAUTE CANON FUSIL RONE	29/12/2000	292,63	1	292,63	0,00	0,00
AUT0000001735 ARMOIRE HAUTE GRIS RONEO	29/12/2000	292,63	1	292,63	0,00	0,00
AUT0000001736 ARMOIRE 980*800 GRIS RONEO	29/12/2000	190,53	1	190,53	0,00	0,00
AUT0000001737 LOT 15 FAUTEUILS AXO NOIR BURO	29/12/2000	3 583,85	1	3 583,85	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001738 LOT 8 CHAISES PLIANTES ROUGES	29/12/2000	227,54	1	227,54	0,00	0,00
AUT0000001739 LOT 4 CHAISES PLIANTES NOIRES	29/12/2000	175,03	1	175,03	0,00	0,00
AUT0000001740 ARMOIRE BASSE RONEO	29/12/2000	211,86	1	211,86	0,00	0,00
AUT0000001741 ARMOIRE HAUTE 1980*1000 RONEO	29/12/2000	565,20	1	565,20	0,00	0,00
2011D00192 LAME BIAISE BIALLER RMB5 3M40	30/12/2000	7 767,22	11	7 767,22	0,00	0,00
AUT0000001857 INTERIEUR ARMOIRE REFRIGEREE	01/01/2001	724,54	6	724,54	0,00	0,00
AUT0000001746 LOT 2 PRESENTATIONS FLORALES A	15/01/2001	2 471,10	6	2 471,10	0,00	0,00
AUT0000001747 BOUQUET ACCUEIL EDEN	15/01/2001	228,67	1	228,67	0,00	0,00
AUT0000001742 LOT 7 ARMOIRES HAUTES NOIRES R	26/01/2001	2 048,46	1	2 048,46	0,00	0,00
AUT0000001743 LOT 4 ARMOIRES BASSES NOIRES R	26/01/2001	847,46	1	847,46	0,00	0,00
AUT0000001744 LOT 2 PLANS 1600 POIRIER VERT	26/01/2001	1 042,92	10	1 042,92	0,00	0,00
AUT0000001745 LOT 10 FAUTEUILS DACTYLO NOIRS	26/01/2001	2 389,23	1	2 389,23	0,00	0,00
AUT0000001748 FAX CANON COPIEFAX	07/02/2001	526,93	6	526,93	0,00	0,00
AUT0000001749 FOUR MICRO ONDES DIGITRONIC BU	10/02/2001	120,43	1	120,43	0,00	0,00
AUT0000001750 FOUR MICRO ONDES DIGITRONIC BU	10/02/2001	120,43	1	120,43	0,00	0,00
2010D01380 FOURG IVECO DAILY SC 35S11V13 2212RT58	15/02/2001	41 015,74	5	41 015,74	0,00	0,00
AUT0000001754 COMBI TV SAMSUNG ATS	20/02/2001	410,08	1	410,08	0,00	0,00
AUT0000001755 TELEVISEUR HITACHI ATS	20/02/2001	410,08	1	410,08	0,00	0,00
AUT0000001756 LOT 6 PLANS 1800 D + CAISSONS	23/02/2001	3 225,02	10	3 225,02	0,00	0,00
AUT0000001752 FAX CANON COPIEFAX	28/02/2001	873,35	6	873,35	0,00	0,00
AUT0000001753 FAX CANON L1000 COPIEFAX	28/02/2001	2 333,81	6	2 333,81	0,00	0,00
2010D01222 POSTE PLASMA SAF 04082925	28/02/2001	2 370,28	5	2 370,28	0,00	0,00
AUT0000001757 FAX CANON B 230C COPIEFAX	14/03/2001	526,93	6	526,93	0,00	0,00
AUT0000001762 LOT 3 PLANS 1800 +CAISSONS ERA	16/03/2001	3 662,07	10	3 662,07	0,00	0,00
AUT0000001758 LOT 10 FAUTEUILS AXO NOIRS BUR	19/03/2001	2 389,23	1	2 389,23	0,00	0,00
AUT0000001759 LOT 12 CHAISES PLIANTES PRISMA	19/03/2001	341,31	1	341,31	0,00	0,00
AUT0000001760 LOT 30 CHAISES VISITEURS WEBY	19/03/2001	1 917,18	1	1 917,18	0,00	0,00
AUT0000001761 LOT 12 TABLES PLIANTES RECT MA	19/03/2001	2 639,65	1	2 639,65	0,00	0,00
AUT0000001763 REFRIGERATEUR TOP FAURE BUT	31/03/2001	196,65	1	196,65	0,00	0,00
AUT0000001764 ASPIRATEUR TORNADO BUT	31/03/2001	197,42	1	197,42	0,00	0,00
2010D01224 CRIC ROULEUR R10000 10 TONNES	03/04/2001	1 547,97	5	1 547,97	0,00	0,00
AUT0000001765 FAX CANON B230C COPIEFAX	13/04/2001	526,93	6	526,93	0,00	0,00
2010D01225 ESCALIER MOBILE PLIANT	20/04/2001	902,53	5	902,53	0,00	0,00
AUT0000001451 TONDEUSE CLAMECY	23/04/2001	406,62	1	406,62	0,00	0,00
AUT0000001766 LOT 10 CHAISES KENDO BUROTIC S	26/04/2001	1 449,51	1	1 449,51	0,00	0,00
AUT0000001477 RENAULT MEGANE SIRT	27/04/2001	11 713,29	5	11 713,29	0,00	0,00
AUT0000001769 ASPIRATEUR VAST	30/04/2001	692,57	6	692,57	0,00	0,00
AUT0000001450 DEBROUSSAILLEUSE AFP	09/05/2001	349,26	1	349,26	0,00	0,00
AUT0000001452 DEBROUSSAILLEUSE CLAMECY	09/05/2001	240,90	1	240,90	0,00	0,00
AUT0000001453 ASPIRATEUR CLAMECY	09/05/2001	240,90	1	240,90	0,00	0,00
AUT0000001449 DEBROUSSAILLEUSE PREMERY	13/05/2001	508,59	6	508,59	0,00	0,00
AUT0000001770 LOT 2 BLOCS RANGEMENT AUDIO BO	18/05/2001	1 715,89	10	1 715,89	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001771 LOT 5 CHARIOTS A LIVRES BORGEA	18/05/2001	2 566,28	6	2 566,28	0,00	0,00
AUT0000001772 FAX CANON B 230C COPIEFAX	21/05/2001	417,53	1	417,53	0,00	0,00
2010D00369 POINT A TEMPS MAUG RAMPE 3000L	22/05/2001	26 073,05	10	26 073,05	0,00	0,00
AUT0000001776 LOT 3 ARMOIRES HAUTES GRISES R	28/05/2001	877,91	1	877,91	0,00	0,00
AUT0000001777 LOT 4 ARMOIRES HAUTES NOIRES R	28/05/2001	1 170,55	1	1 170,55	0,00	0,00
AUT0000001778 ARMOIRE BASSE NOIRE RONEO	28/05/2001	211,86	1	211,86	0,00	0,00
AUT0000001779 PLAN ERGO 90 + CAISSON ERABLE	28/05/2001	716,37	10	716,37	0,00	0,00
AUT0000001780 PLAN ERGO 90 + CAISSON ERABLE	28/05/2001	732,41	10	732,41	0,00	0,00
AUT0000001781 PLAN 1800 + CAISSON ERABLE BLE	28/05/2001	732,41	10	732,41	0,00	0,00
AUT0000001782 PLAN 1800 + CAISSON GRIS RONEO	28/05/2001	732,41	10	732,41	0,00	0,00
AUT0000001783 ARMOIRES HAUTES NOIRES RONEO	28/05/2001	423,73	1	423,73	0,00	0,00
AUT0000001784 ARMOIRE BASSE GRISE LARG 100 R	28/05/2001	200,56	1	200,56	0,00	0,00
AUT0000001785 LOT 2 ARMOIRES HAUTES NOIRES L	28/05/2001	567,04	1	567,04	0,00	0,00
AUT0000001786 LOT 5 ARMOIRES HAUTES NOIRES R	28/05/2001	1 463,19	1	1 463,19	0,00	0,00
AUT0000001773 LOT 2 PLANS 1800 G + CAISSONS	29/05/2001	1 464,83	10	1 464,83	0,00	0,00
AUT0000001774 LOT 3 PLANS ERGO + CAISSONS ER	29/05/2001	2 149,11	10	2 149,11	0,00	0,00
AUT0000001775 LOT 4 ARMOIRES HAUTES NOIRES R	31/05/2001	1 463,19	1	1 463,19	0,00	0,00
AUT0000001787 LOT 2 PLANS 1600 + CAISSONS PO	31/05/2001	1 432,74	10	1 432,74	0,00	0,00
AUT0000001798 LOT 4 ARMOIRES HAUTES NOIRES R	31/05/2001	1 170,55	1	1 170,55	0,00	0,00
AUT0000001799 ARMOIRE HAUTE NOIRE LARG 100 R	31/05/2001	283,52	1	283,52	0,00	0,00
AUT0000001800 LOT 3 ARMOIRES HAUTES NOIRES R	31/05/2001	877,91	1	877,91	0,00	0,00
AUT0000001801 LOT 2 ARMOIRES HAUTES NOIRES L	31/05/2001	567,04	1	567,04	0,00	0,00
2010D01309 TABLE DE REUNION OVALE	31/05/2001	422,95	5	422,95	0,00	0,00
2010D01310 BUREAU RETOUR CAISSONS	31/05/2001	1 355,75	5	1 355,75	0,00	0,00
2010D01228 RECTIFIEUSE A TAMBOURS MULLER	12/06/2001	6 381,52	5	6 381,52	0,00	0,00
AUT0000001791 APPAREIL PHOTO CANON CAMARA	16/06/2001	781,45	6	781,45	0,00	0,00
AUT0000001788 LOT 2 MEUBLES INFORMATIQUE POI	21/06/2001	2 027,49	10	2 027,49	0,00	0,00
AUT0000001789 LOT 2 PRESENTOIRS RAYONNAGES D	21/06/2001	1 772,23	10	1 772,23	0,00	0,00
AUT0000001790 LOT 2 PRESENTOIRS RAYONNAGES O	21/06/2001	1 772,23	10	1 772,23	0,00	0,00
AUT0000001454 DEBROUSSAILLEUSE SAINT PIERRE	26/06/2001	756,89	6	756,89	0,00	0,00
AUT0000001793 LOT 2 ECRANS MURAUX DACTYL BUR	30/06/2001	1 158,78	6	1 158,78	0,00	0,00
AUT0000001794 LOT 2 SUPPORTS PIED DACTYL BUR	30/06/2001	576,13	1	576,13	0,00	0,00
AUT0000001796 REFRIGERATEUR TOP BRANDT BUT	10/07/2001	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000001797 RAYONNAGES GAMME FLORIMA NELCO	12/07/2001	2 885,90	10	2 885,90	0,00	0,00
AUT0000001795 APPAREIL PHOTO CANON DARTY	16/07/2001	682,20	6	682,20	0,00	0,00
2010B00174 INSTALLATION CHAUFFAGE LOCAL RADIO	16/07/2001	1 145,90	20	1 145,90	0,00	0,00
AUT0000001802 FAX CANON B 230C COPIEFAX	25/07/2001	417,53	1	417,53	0,00	0,00
AUT0000001803 FAX CANON B 230C COPIEFAX	25/07/2001	417,53	1	417,53	0,00	0,00
2010D01229 MATERIEL D'EXTRACTION GAZ ECHA	27/07/2001	6 109,85	5	6 109,85	0,00	0,00
AUT0000001805 FOUR MICRO ONDES BRANDT BUT	31/07/2001	181,41	1	181,41	0,00	0,00
AUT0000001806 CUISINIERE 4 PLAQUES LADEN BUT	31/07/2001	303,37	1	303,37	0,00	0,00
AUT0000001807 REFRIGERATEUR COLDIS BUT	31/07/2001	242,39	1	242,39	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001808 CLIC CLAC 2/3 PLACES BUT	31/07/2001	537,53	10	537,53	0,00	0,00
AUT0000001809 LOT 4 CHAISES CUISINE BUT	31/07/2001	84,76	1	84,76	0,00	0,00
AUT0000001810 TABLE DE CUISINE BUT	31/07/2001	90,70	1	90,70	0,00	0,00
AUT0000001811 BUFFET DE CUISINE BUT	31/07/2001	334,62	1	334,62	0,00	0,00
AUT0000001812 LOT 4 CHAISES PLIANTES BUT	31/07/2001	54,27	1	54,27	0,00	0,00
AUT0000001813 MEUBLE ETAGERE EN PIN BUT	31/07/2001	227,14	1	227,14	0,00	0,00
2010D01311 ARMOIRE ASSORTIMENT TIROIRS	31/07/2001	1 286,20	5	1 286,20	0,00	0,00
AUT0000001804 VITRINE AQUARIUM EXPOSITION	08/08/2001	1 244,39	10	1 244,39	0,00	0,00
AUT0000001814 TABLE RONDE	17/08/2001	103,01	1	103,01	0,00	0,00
AUT0000001815 LOT 4 CHAISES ENFANTS CAMIF	17/08/2001	113,77	1	113,77	0,00	0,00
AUT0000001816 CAISSON MOBILE 3 TIROIRS BUROT	27/08/2001	428,47	1	428,47	0,00	0,00
AUT0000001455 PULVERISATEUR CORBIGNY	30/08/2001	58,89	1	58,89	0,00	0,00
AUT0000001818 LOT 2 PLANS 90 G + CONVIVIALIT	03/09/2001	1 575,68	10	1 575,68	0,00	0,00
AUT0000001819 ARMOIRE 1980*1000 RONEO	03/09/2001	283,52	1	283,52	0,00	0,00
AUT0000001820 ARMOIRE 1980*1000 RONEO	03/09/2001	283,52	1	283,52	0,00	0,00
AUT0000001821 ARMOIRE 1980*1200 RONEO	03/09/2001	292,63	1	292,63	0,00	0,00
AUT0000001822 LOT 2 ARMOIRES GRISES 1980*12	03/09/2001	585,27	1	585,27	0,00	0,00
AUT0000001817 PLAN 120 + CONVIVIALITE + 2 CA	04/09/2001	884,84	10	884,84	0,00	0,00
AUT0000001456 MATERIEL POUR APPAREIL PHOTO N	07/09/2001	176,67	1	176,67	0,00	0,00
AUT0000001826 BOITES ARCHIVES SA CAUCHARD	18/09/2001	8 321,03	6	8 321,03	0,00	0,00
AUT0000001823 BUREAU MIAMI 200*100 +2 CAISSO	19/09/2001	1 647,94	10	1 647,94	0,00	0,00
AUT0000001824 TABLE MERISIER RONDE BUROTIC S	19/09/2001	499,68	1	499,68	0,00	0,00
AUT0000001825 ENSEMBLE MEUBLE CLASSEMENT BUR	19/09/2001	841,44	10	841,44	0,00	0,00
AUT0000001827 PRESENTOIR MEDIUM 6 ETAGERES E	19/09/2001	338,21	1	338,21	0,00	0,00
AUT0000001828 PRESENTOIR MEDIUM 6 ETAGERES E	19/09/2001	338,21	1	338,21	0,00	0,00
AUT0000001829 BUREAU + RETOUR + CAISSON MOBI	24/09/2001	2 125,62	10	2 125,62	0,00	0,00
AUT0000001830 TABLE RONDE POIRIER /ALU BUROT	24/09/2001	530,75	10	530,75	0,00	0,00
AUT0000001831 DESSUS ARMOIRE BASSE POIRIER B	24/09/2001	71,19	1	71,19	0,00	0,00
AUT0000001832 ETAGERES INFORMATER	24/09/2001	1 623,82	10	1 623,82	0,00	0,00
AUT0000001835 FAX CANON B 210C COPIEFAX	28/09/2001	365,89	1	365,89	0,00	0,00
AUT0000001478 MOBILIER DE BUREAU AFP	28/09/2001	5 533,90	10	5 533,90	0,00	0,00
AUT0000001457 COMMUTATEUR ROUTIER SIRT	30/09/2001	25,46	1	25,46	0,00	0,00
AUT0000001833 ASPIRATEUR ROWENTA DARTY	03/10/2001	213,27	1	213,27	0,00	0,00
AUT0000001834 TV COMBI SAMSUNG DARTY	03/10/2001	303,37	1	303,37	0,00	0,00
2010D01230 PONCEUSE RUBAN MACHOIRE FREIN	04/10/2001	2 096,78	5	2 096,78	0,00	0,00
2010D01232 REVETEUSE PNEUMATIQUE MULLER	08/10/2001	3 644,76	5	3 644,76	0,00	0,00
AUT0000001458 DEBROUSSAILLEUSE CLAMECY	09/10/2001	509,86	6	509,86	0,00	0,00
AUT0000001481 MEULEUSE CORBIGNY	09/10/2001	420,99	1	420,99	0,00	0,00
AUT0000001482 ENROULEUR ELECTRIQUE CORBIGNY	09/10/2001	293,31	1	293,31	0,00	0,00
AUT0000001483 COFFRET DOUILLES CORBIGNY	09/10/2001	78,02	1	78,02	0,00	0,00
AUT0000001484 COMPRESSEUR CORBIGNY	09/10/2001	327,77	1	327,77	0,00	0,00
AUT0000001485 PERCEUSE CORBIGNY	09/10/2001	156,48	1	156,48	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001486 COFFRET FORETS CORBIGNY	09/10/2001	78,92	1	78,92	0,00	0,00
AUT0000001836 VITRINE AQUARIUM EXPOSITION	15/10/2001	1 198,81	10	1 198,81	0,00	0,00
AUT0000001465 LAMPE ETANCHE SIRT	18/10/2001	45,73	1	45,73	0,00	0,00
AUT0000001475 EQUERRE /FIL A PLOMB/ PIED A C	18/10/2001	68,29	1	68,29	0,00	0,00
AUT0000001850 LOT 2 PLANS 1600 + 2 CONVIVIAL	22/10/2001	1 967,25	10	1 967,25	0,00	0,00
AUT0000001851 PENTAGONE G 2 CAISSONS DACTYL	22/10/2001	763,35	10	763,35	0,00	0,00
AUT0000001852 LOT 2 PENTAGONE G + CAISSONS	22/10/2001	1 584,41	10	1 584,41	0,00	0,00
AUT0000001853 PENTAGONE G 2 CAISSONS + CONVI	22/10/2001	971,52	10	971,52	0,00	0,00
AUT0000001854 LOT 2 PLANS 1800 + CAISSONS DA	22/10/2001	1 498,10	10	1 498,10	0,00	0,00
AUT0000001855 LOT 2 PLANS ANGLE + CAISSONS D	22/10/2001	2 036,06	10	2 036,06	0,00	0,00
AUT0000001856 PLAN 1800 + 2 CAISSONS DACTYL	22/10/2001	709,44	10	709,44	0,00	0,00
AUT0000001837 LOT 5 CHAISES DACTYLO MOIRES H	25/10/2001	916,20	1	916,20	0,00	0,00
AUT0000001838 LOT 15 FAUTEUILS DACTYLO NOIRS	25/10/2001	3 254,57	10	3 254,57	0,00	0,00
AUT0000001839 LOT 20 CHAISES VISITEURS NOIRE	25/10/2001	1 125,69	1	1 125,69	0,00	0,00
AUT0000001840 LOT 3 CHAISES TRAVAIL HS240 BU	25/10/2001	405,31	1	405,31	0,00	0,00
AUT0000001841 CHAISE TRAVAIL HS240 BUROTIC S	25/10/2001	135,10	1	135,10	0,00	0,00
AUT0000001459 TAILLE HAIE CLAMECY	25/10/2001	419,36	1	419,36	0,00	0,00
AUT0000001842 LOT 3 ARMOIRES HAUTES 120 BEIG	26/10/2001	812,28	1	812,28	0,00	0,00
AUT0000001843 LOT 5 ARMOIRES HAUTES NOIRES 1	26/10/2001	1 353,81	1	1 353,81	0,00	0,00
AUT0000001844 LOT 8 ARMOIRES HAUTES GRISES 1	26/10/2001	2 166,09	1	2 166,09	0,00	0,00
AUT0000001845 LOT 3 ARMOIRES BASSES GRISES S	26/10/2001	689,21	1	689,21	0,00	0,00
AUT0000001846 LOT 3 ARMOIRES BASSES NOIRES S	26/10/2001	689,21	1	689,21	0,00	0,00
AUT0000001847 TABLE REUNION BUROTIC SYSTEM	26/10/2001	1 167,67	10	1 167,67	0,00	0,00
AUT0000001848 LOT 8 CHAISES ROUGES BINGO BUR	26/10/2001	450,27	1	450,27	0,00	0,00
AUT0000001849 LOT 6 CHAISES COQUES BLEUES WE	26/10/2001	199,10	1	199,10	0,00	0,00
AUT0000001464 THERMOMETRE ELECTRONIQUE SIRT	30/10/2001	55,46	1	55,46	0,00	0,00
AUT0000001460 MEULEUSE CHATILLON	31/10/2001	501,40	1	501,40	0,00	0,00
AUT0000001461 PERCEUSE CHATILLON	31/10/2001	250,70	1	250,70	0,00	0,00
AUT0000001462 ASPIRATEUR EAU POUSSIERE CHATI	31/10/2001	250,70	1	250,70	0,00	0,00
AUT0000001469 DETECTEUR METAUX ET HOUSSE	31/10/2001	313,77	1	313,77	0,00	0,00
AUT0000001471 ASPIRATEUR CLAMECY	31/10/2001	746,76	1	746,76	0,00	0,00
AUT0000001479 MOBILIER DE BUREAU SIRT	31/10/2001	2 159,54	10	2 159,54	0,00	0,00
2010D00492 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 5M3	02/11/2001	15 072,12	10	15 072,12	0,00	0,00
AUT0000001463 TRIPLE METRE RUBAN SIRT	08/11/2001	23,97	1	23,97	0,00	0,00
AUT0000001466 TAILLE HAIE CORBIGNY	08/11/2001	370,73	1	370,73	0,00	0,00
AUT0000001467 TRONCONNEUSE CORBIGNY	08/11/2001	370,73	1	370,73	0,00	0,00
AUT0000001170 TABLE VITRINE PRESTIGE MUSEE S	13/11/2001	1 118,21	6	1 118,21	0,00	0,00
AUT0000001468 TRONCONNEUSE PREMERY	13/11/2001	1 018,45	6	1 018,45	0,00	0,00
AUT0000000486 TABOURETS	14/11/2001	212,81	1	212,81	0,00	0,00
AUT0000000487 LAMPES	14/11/2001	425,33	1	425,33	0,00	0,00
AUT0000001470 TRONCONNEUSE SIRT	15/11/2001	209,00	1	209,00	0,00	0,00
AUT0000001472 TRONCONNEUSE CHATEAU CHINON	16/11/2001	873,14	6	873,14	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001473 MEULEUSE CORBIGNY	21/11/2001	78,02	1	78,02	0,00	0,00
AUT0000001861 PRESENTOIR 4 TABLETTES + COFFR	23/11/2001	442,87	1	442,87	0,00	0,00
AUT0000000488 DIVAN EXAMEN	26/11/2001	296,51	1	296,51	0,00	0,00
AUT0000000489 FICHER MERY CANCEL	26/11/2001	155,49	1	155,49	0,00	0,00
AUT0000000490 ETAUX ETRIER	26/11/2001	107,93	1	107,93	0,00	0,00
AUT0000000491 CUPULE INOX	26/11/2001	25,30	1	25,30	0,00	0,00
AUT0000000492 PLATEAU RECTAN INOX	26/11/2001	37,35	1	37,35	0,00	0,00
AUT0000000493 MARCHE PIED PROMOTAL	26/11/2001	147,11	1	147,11	0,00	0,00
AUT0000000494 PINCE PEAN	26/11/2001	25,91	1	25,91	0,00	0,00
AUT0000000495 GUERIDON AUXILIO	26/11/2001	220,28	1	220,28	0,00	0,00
AUT0000000496 PINCE PANS FRC	26/11/2001	58,23	1	58,23	0,00	0,00
AUT0000001172 MAGNETOSCOPE JVC HRJ670 MUSEE	26/11/2001	1 290,00	6	1 290,00	0,00	0,00
AUT0000000485 ENSEMBLE MATERIEL MEDICAL	27/11/2001	426,86	1	426,86	0,00	0,00
AUT0000001870 PLAN 14*80 + CAISSON MOBILE PO	28/11/2001	3 863,68	10	3 863,68	0,00	0,00
AUT0000001871 PLAN 120 + CAISSON MERISIER BL	28/11/2001	6 113,95	10	6 113,95	0,00	0,00
AUT0000001872 PLAN MIAMI + CAISSON MOBILE ME	28/11/2001	4 644,90	10	4 644,90	0,00	0,00
AUT0000001474 ELAGUEUSE SIRT	28/11/2001	140,21	1	140,21	0,00	0,00
AUT0000001480 MOBILIER DE BUREAU SIRT	28/11/2001	389,77	1	389,77	0,00	0,00
AUT0000001859 FAX CANON B 230C COPIEFAX	29/11/2001	417,53	1	417,53	0,00	0,00
AUT0000001860 LOT 2 FAX CANON B 230C COPIEFA	29/11/2001	835,06	1	835,06	0,00	0,00
AUT0000000497 SONDE ENDOCAVITAIRE MONOPLAN	29/11/2001	7 470,00	6	7 470,00	0,00	0,00
AUT0000000484 BESHAR ACIER	07/12/2001	96,96	1	96,96	0,00	0,00
2010D00588 FINISSEUR MAUGUIN F.I.R. 3000	14/12/2001	59 138,42	10	59 138,42	0,00	0,00
AUT0000001868 LOT 5 CHAISES DACTYLO FOG BUR	26/12/2001	6 009,85	10	6 009,85	0,00	0,00
AUT0000001869 LOT 6 CHAISES BONGO FOG BUROTI	26/12/2001	2 215,18	1	2 215,18	0,00	0,00
AUT0000001866 LOT 6 TABLES PLIANTES 120*80 B	27/12/2001	6 725,35	10	6 725,35	0,00	0,00
AUT0000001867 LOT 8 TABLES PLIANTES 160*80 B	27/12/2001	4 381,66	10	4 381,66	0,00	0,00
AUT0000001873 PLANANGLE G + CAISSON GRIS DAC	31/12/2001	3 495,05	10	3 495,05	0,00	0,00
AUT0000001876 PLAN 1600*800 + CAISSON MOBILE	31/12/2001	2 823,81	10	2 823,81	0,00	0,00
AUT0000001877 FAX CANON L 350 FKL12255 COPIE	15/01/2002	1 019,22	6	1 019,22	0,00	0,00
AUT0000001878 PLAN ANGLE DACTYL BURO	21/01/2002	980,44	10	980,44	0,00	0,00
AUT0000001879 PLAN ANGLE 1800*1200*660 DACTY	21/01/2002	749,05	10	749,05	0,00	0,00
AUT0000001880 PLAN ANGLE 1800*1200*800 DACTY	21/01/2002	926,64	10	926,64	0,00	0,00
AUT0000001881 PLAN ANGLE 1800*1200*660 DACTY	21/01/2002	749,05	10	749,05	0,00	0,00
AUT0000001882 LOT 4 TABLES PLIANTES FOYER DP	25/01/2002	875,14	1	875,14	0,00	0,00
AUT0000001883 LOT 2 TABLES DEMI LUNE FOYER D	25/01/2002	401,33	1	401,33	0,00	0,00
AUT0000001884 TABLE BASSE NOIRE FOYER DEPT B	25/01/2002	97,07	1	97,07	0,00	0,00
AUT0000001885 LOT 4 TABLES PLIANTES ECO BURO	25/01/2002	512,61	1	512,61	0,00	0,00
AUT0000001886 LOT 15 SIEGES DACTYLO AXO NOIR	25/01/2002	3 254,50	1	3 254,50	0,00	0,00
AUT0000001890 LOT 26 CHAISES PLIANTES PLIX B	28/01/2002	1 741,07	1	1 741,07	0,00	0,00
AUT0000001891 BANQUETTE + 4 CHAUFFEUSES BURO	28/01/2002	806,99	1	806,99	0,00	0,00
AUT0000001887 ASPIRATEUR HOOVER BUT	02/02/2002	197,42	1	197,42	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001888 FOUR MICRO ONDES BUT	02/02/2002	105,19	1	105,19	0,00	0,00
AUT0000001337 BALAYEUSE TRACTEE SUBDI 40	06/02/2002	11 221,25	6	11 221,25	0,00	0,00
AUT0000001889 ASPIRATEUR ROWENTA COCELEC	15/02/2002	112,42	1	112,42	0,00	0,00
AUT0000001923 LOT 2 ARMOIRES BASSES GRIS BOI	19/02/2002	535,95	1	535,95	0,00	0,00
2010D01233 ESCALIER MOBILE PLIANT	20/02/2002	1 128,93	5	1 128,93	0,00	0,00
AUT0000001892 LOT 15 ARMOIRES HAUTES GRAPHIT	25/02/2002	4 061,43	1	4 061,43	0,00	0,00
AUT0000001893 LOT 5 ARMOIRES BASSES GRAPHITE	25/02/2002	1 148,70	1	1 148,70	0,00	0,00
AUT0000001894 LOT 3 ARMOIRES BASSES GRAPHITE	25/02/2002	689,22	1	689,22	0,00	0,00
AUT0000001895 LOT 4 MEUBLES A CLAPETS BEIGES	25/02/2002	756,47	1	756,47	0,00	0,00
AUT0000001898 ENSEMBLE TABLE REUNION CFDT BU	27/02/2002	652,43	10	652,43	0,00	0,00
AUT0000001905 LOT 2 ARMOIRES H 118 BUROTIC S	27/02/2002	725,66	10	725,66	0,00	0,00
AUT0000001896 ENSEMBLE TABLE REUNION BUROTIC	28/02/2002	585,14	10	585,14	0,00	0,00
AUT0000001897 TABLE DEMI LUNE BUROTIC SYSTEM	28/02/2002	212,30	1	212,30	0,00	0,00
AUT0000001899 PLAN PENTAGONE DACTYL BURO	28/02/2002	8 504,50	10	8 504,50	0,00	0,00
AUT0000001900 ENSEMBLE BUREAU DACTYL BURO	28/02/2002	1 206,48	10	1 206,48	0,00	0,00
AUT0000002075 MOBILIER SERIE DOUE DACTYL BUR	28/02/2002	2 555,84	10	2 555,84	0,00	0,00
AUT0000002076 LOT 4 PLANS PENTAGONE DACTYL B	28/02/2002	3 053,43	10	3 053,43	0,00	0,00
AUT0000002077 PLAN PENTAGONE DACTYL BURO	28/02/2002	763,35	10	763,35	0,00	0,00
AUT0000002078 PLAN D ANGLE SERIE DOUE DACTYL	28/02/2002	749,05	10	749,05	0,00	0,00
AUT0000002079 PLAN D ANGLE 1800/1200 DACTYL	28/02/2002	749,05	10	749,05	0,00	0,00
AUT0000002080 PLAN D ANGLE SERIE DOUE DACTYL	28/02/2002	923,24	10	923,24	0,00	0,00
2010D01234 TRONCONNEUSE A METEAUX TR 240	07/03/2002	6 000,52	5	6 000,52	0,00	0,00
2010D01236 TABLE ELEVATRICE SPX POWER	07/03/2002	3 124,55	5	3 124,55	0,00	0,00
AUT0000001903 PUPITRE CONFERENCE EDIMETA	11/03/2002	203,52	1	203,52	0,00	0,00
AUT0000001904 TABLEAU MOBILE (HYGIENE SECUR	11/03/2002	266,79	1	266,79	0,00	0,00
AUT0000001901 ASPIRATEUR ROWENTA COCELEC	14/03/2002	112,14	1	112,14	0,00	0,00
AUT0000001902 ASPIRATEUR ROWENTA COCELEC	14/03/2002	168,41	1	168,41	0,00	0,00
AUT0000001908 PLANTES ARTIFICIELLES EDEN	15/03/2002	1 534,77	6	1 534,77	0,00	0,00
AUT0000001909 BOUQUETS FLEURS ARTIFICIELLES	15/03/2002	201,23	1	201,23	0,00	0,00
AUT0000001910 FAX CANON B 230C COPIEFAX	19/03/2002	417,54	1	417,54	0,00	0,00
2010D01235 COMPRESSEUR SILPACK	19/03/2002	2 845,36	5	2 845,36	0,00	0,00
AUT0000001906 LOT 20 CHAISES PLIANTES PLIX	21/03/2002	2 060,23	1	2 060,23	0,00	0,00
AUT0000001907 RAYONNAGES POLYVALENTS BUROTIC	21/03/2002	1 302,80	10	1 302,80	0,00	0,00
AUT0000001911 PLAN DE TRAVAIL PENTAGONE DACT	21/03/2002	583,35	10	583,35	0,00	0,00
AUT0000001913 LOT 5 CHAISES DACTYLO SERIE SA	22/03/2002	916,20	1	916,20	0,00	0,00
AUT0000001914 LOT 20 FAUTEUILS DACTYLO SERIE	22/03/2002	4 339,33	1	4 339,33	0,00	0,00
AUT0000001912 TABLE DE REUNION DIAM 120 BURO	25/03/2002	599,87	10	599,87	0,00	0,00
AUT0000001173 SYSTEME INDIVIDUEL D ODORISATI	26/03/2002	889,92	6	889,92	0,00	0,00
AUT0000001920 LOT 3 MARCHE PIEDS SECURITE 3M	29/03/2002	182,23	1	182,23	0,00	0,00
AUT0000001174 EQUIPEMENT SONORE MUSEE SEPTEN	02/04/2002	1 670,81	6	1 670,81	0,00	0,00
AUT0000001919 LOT 2 MARCHEPIEDS DE SECURITE	03/04/2002	131,56	1	131,56	0,00	0,00
AUT0000001915 ASPIRATEUR COCELEC	04/04/2002	337,91	1	337,91	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001917 LOT 8 DRAPEAUX FRANCE FESTA 20	04/04/2002	124,29	1	124,29	0,00	0,00
AUT0000001918 LOT 5 DRAPEAUX EUROPE FESTA 20	04/04/2002	133,68	1	133,68	0,00	0,00
AUT0000001921 BAC 750 LITRES BEIGE CHOCOLAT	09/04/2002	657,80	1	657,80	0,00	0,00
AUT0000000736 PEUGEOT 106	10/04/2002	31 995,96	5	63 991,92	0,00	0,00
AUT0000000737 PEUGEOT 106	10/04/2002	44 934,95	5	44 934,95	0,00	0,00
AUT0000001924 LOT 6 ARMOIRES BASSES NOIRES S	10/04/2002	1 378,44	1	1 378,44	0,00	0,00
AUT0000001916 ENREGISTREUR PMD 680W 1BCP KE	12/04/2002	2 611,26	6	2 611,26	0,00	0,00
AUT0000001922 TELEPHONE FAX REPONDEUR COPIEF	12/04/2002	379,60	1	379,60	0,00	0,00
AUT0000001927 PERCEUSE + OUTILS BRICO DEPÔT	12/04/2002	117,18	1	117,18	0,00	0,00
AUT0000001925 ENSEMBLE CHAUFFEUSE BANQUETTE	18/04/2002	758,48	10	758,48	0,00	0,00
AUT0000001926 LOT 4 CHAISES CAMELIA BUROTIC	18/04/2002	227,05	1	227,05	0,00	0,00
AUT0000001344 NETTOYEUR HAUTE PRESSION SUBDI	27/04/2002	1 895,77	6	1 895,77	0,00	0,00
AUT0000001948 AMENAGEMENT CUISINE INOX (ORAN	29/04/2002	629,10	10	629,10	0,00	0,00
AUT0000001928 LOT 6 CHAISES BINGO NOIRES BUR	30/04/2002	562,84	1	562,84	0,00	0,00
AUT0000001929 LOT 2 CHAISES BINGO BLEUES BUR	30/04/2002	112,57	1	112,57	0,00	0,00
AUT0000001930 LOT 12 CHAISES PLIANTES PRISMA	30/04/2002	341,34	1	341,34	0,00	0,00
AUT0000001931 LOT 9 PLAN 1800D + CAISSONS BO	30/04/2002	6 741,45	10	6 741,45	0,00	0,00
AUT0000001935 CONGELATEUR COFFRE BLANC 351 L	14/05/2002	650,92	6	650,92	0,00	0,00
AUT0000001936 CUTTER COUPE LEGUMES (ORANGERI	14/05/2002	780,02	6	780,02	0,00	0,00
AUT0000001938 FOUR MICRO ONDES 1000W (ORANGE	14/05/2002	270,30	1	270,30	0,00	0,00
AUT0000001939 PERCOLATEUR 15 LITRES + 16 TAS	14/05/2002	314,63	1	314,63	0,00	0,00
AUT0000001940 ENSEMBLE BATTERIE CUISINE (ORA	14/05/2002	2 153,64	6	2 153,64	0,00	0,00
AUT0000001941 ARMOIRE MURALE + MEUBLES (ORAN	14/05/2002	2 153,64	10	2 153,64	0,00	0,00
AUT0000001932 FAX P 694 NASHUATEC COPIEFAX	15/05/2002	1 770,08	6	1 770,08	0,00	0,00
AUT0000001943 FOUR MICRO ONDES SAMSUNG BUT	18/05/2002	99,99	1	99,99	0,00	0,00
AUT0000001944 REFRIGERATEUR TOP FAURE BLANC	18/05/2002	211,99	1	211,99	0,00	0,00
AUT0000001945 FAX CANON L 200 COPIEFAX	22/05/2002	631,49	6	631,49	0,00	0,00
AUT0000001947 LOT 36 SERRE LIVRES CHROMES CH	24/05/2002	221,56	1	221,56	0,00	0,00
2010D00557 GRAVILLONNEUR MAUGUIN MULTI 100	13/06/2002	5 805,38	10	5 805,38	0,00	0,00
AUT0000001949 FAX CANON 1200 COPIEFAX	03/07/2002	631,49	6	631,49	0,00	0,00
AUT0000001950 FAX CANON B 230C COPIEFAX	03/07/2002	398,27	1	398,27	0,00	0,00
AUT0000001951 FAX CANON 1200 COPIEFAX	03/07/2002	631,49	6	631,49	0,00	0,00
AUT0000001952 FOUR MICRO ONDES SHARP BUT	05/07/2002	119,99	1	119,99	0,00	0,00
AUT0000001953 REFRIGERATEUR TOP GOLDSTAR BUT	05/07/2002	179,99	1	179,99	0,00	0,00
AUT0000001955 TELEPHONE FAX SAGEM 2710 COPI	09/07/2002	233,22	1	233,22	0,00	0,00
AUT0000001347 NETTOYEUR HAUTE PRESSION SUBDI	09/07/2002	2 000,00	6	2 000,00	0,00	0,00
AUT0000001353 ROTABUSE SUBDI 10N	09/07/2002	754,39	6	754,39	0,00	0,00
AUT0000001954 ASPIRATEUR ROWENTA COCELEC	10/07/2002	112,14	1	112,14	0,00	0,00
AUT0000000483 DOPPLER OBSTETRICAL	11/07/2002	1 980,79	6	1 980,79	0,00	0,00
2010D00484 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 3M3	11/07/2002	28 568,78	10	28 568,78	0,00	0,00
2010D00485 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 3M3	11/07/2002	28 568,78	10	28 568,78	0,00	0,00
AUT0000001348 DEBROUSSAILLEUSE SUBDI 10N	13/07/2002	446,00	1	446,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001349 TRONCONNEUSE SUBDI 05N	13/07/2002	589,61	6	589,61	0,00	0,00
AUT0000001354 DEBROUSSAILLEUSE SUBDI 05N	13/07/2002	589,61	6	589,61	0,00	0,00
2010D00493 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 5M3	15/07/2002	18 861,10	10	18 861,10	0,00	0,00
2010D00494 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 5M3	15/07/2002	18 861,10	10	18 861,10	0,00	0,00
AUT0000001958 ASPIRATEUR BOLIDO 4510 COCELEC	16/07/2002	117,40	1	117,40	0,00	0,00
2010D00730 CAMION RENAULT 370.26 6X2/4 RMA 26T 58N2360A	17/07/2002	81 634,14	10	81 634,14	0,00	0,00
AUT0000001959 DRAPEAU FRANCAIS FESTA 2000	19/07/2002	125,53	1	125,53	0,00	0,00
AUT0000001960 LOT 3 RAILS NOIRS EN 3.60M BUR	26/07/2002	155,00	1	155,00	0,00	0,00
AUT0000001387 FAUTEUIL SUBDI 20N	30/07/2002	388,72	1	388,72	0,00	0,00
2010D00259 CUVE DE STOCKAGE 63M3	01/08/2002	7 292,20	10	7 292,20	0,00	0,00
AUT0000001352 MEULEUSE SUBDI 01N	06/08/2002	200,00	1	200,00	0,00	0,00
AUT0000001355 PERFORATEUR SUBDI 01N	06/08/2002	220,99	1	220,99	0,00	0,00
AUT0000001350 COMPRESSEUR SUBDI 05N	09/08/2002	455,82	1	455,82	0,00	0,00
AUT0000001356 TRONCONNEUSE SUBDI 01N	23/08/2002	589,83	6	589,83	0,00	0,00
AUT0000001357 DEBROUSSAILLEUSE SUBDI 01N	23/08/2002	589,83	6	589,83	0,00	0,00
AUT0000001358 COUTEAU A TAILLIS SUBDI 01N	23/08/2002	589,83	6	589,83	0,00	0,00
AUT0000001961 FICUS VERT 1.65 M EDEN	04/09/2002	118,51	1	118,51	0,00	0,00
AUT0000001962 LOT 2 FICUS VERTS 1M80 EDEN	04/09/2002	335,48	1	335,48	0,00	0,00
AUT0000000482 DOPPLER OBSTETRICAL	10/09/2002	891,35	6	891,35	0,00	0,00
AUT0000001972 LECTEUR DVD SONY GROUP DIGITAL	20/09/2002	229,90	1	229,90	0,00	0,00
AUT0000001351 DEBROUSSAILLEUSES SUBDI 05N	20/09/2002	1 124,00	6	1 124,00	0,00	0,00
AUT0000001965 REFRIGERATEUR TOP LADEN BUT	21/09/2002	182,94	1	182,94	0,00	0,00
AUT0000001966 FOUR MICRO ONDES SAMSUNG BUT	21/09/2002	99,99	1	99,99	0,00	0,00
AUT0000001967 LOT 2 CHAISES DACTYLO AXO BURO	23/09/2002	466,44	1	466,44	0,00	0,00
AUT0000001968 LOT 12 CHAISES VISITEURS VERTE	23/09/2002	1 007,51	1	1 007,51	0,00	0,00
AUT0000001969 ENSEMBLE TABLES REUNION	23/09/2002	1 035,13	10	1 035,13	0,00	0,00
AUT0000001970 TABLE SUPPORT INFORMATIQUE + C	23/09/2002	737,93	10	737,93	0,00	0,00
AUT0000001983 ENSEMBLE TABLES REUNION BUROTI	23/09/2002	5 995,07	10	5 995,07	0,00	0,00
AUT0000001973 LOT 12 COUTEAUX (ORANGERIE) G	24/09/2002	179,42	1	179,42	0,00	0,00
AUT0000001974 USTENSILES DE CUISINE DIVERS (	24/09/2002	593,96	6	593,96	0,00	0,00
AUT0000001981 LOT 24 CHAISES TAKI CORAIL BUR	25/09/2002	4 176,80	1	4 176,80	0,00	0,00
AUT0000001982 LOT 24 CHAISES TAKI AZURA BURO	25/09/2002	4 176,80	10	4 176,80	0,00	0,00
AUT0000001975 TABLE VITRINE BORGEAUD	26/09/2002	837,32	10	837,32	0,00	0,00
AUT0000001978 LOT 20 FAUTEUILS DACTYLO AXO B	26/09/2002	4 426,16	1	4 426,16	0,00	0,00
AUT0000001979 LOT 5 CHAISES DACTYLO AXO BURO	26/09/2002	934,55	1	934,55	0,00	0,00
AUT0000001980 LOT 10 CHAISES VISITEURS BINGO	26/09/2002	574,08	1	574,08	0,00	0,00
AUT0000001365 INSTALLATION TELEPHONIQUE SUBD	04/10/2002	4 171,05	6	4 171,05	0,00	0,00
AUT0000001977 CUISINETTE BRICO DEPOT	08/10/2002	242,39	1	242,39	0,00	0,00
AUT0000001985 LOT 10 FAUTEUILS DACTYLO AXO B	14/10/2002	2 212,60	1	2 212,60	0,00	0,00
AUT0000001986 LOT 10 CHAISES VISITEURS BINGO	14/10/2002	574,08	1	574,08	0,00	0,00
AUT0000001987 LOT 20 FAUTEUILS DACTYLO AXO B	14/10/2002	4 426,16	1	4 426,16	0,00	0,00
AUT0000001988 LOT 20 CHAISES PLIANTES VISITE	14/10/2002	1 148,16	1	1 148,16	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001989 LOT 18 CHAISES PLIANTES BUROTI	14/10/2002	1 229,30	1	1 229,30	0,00	0,00
AUT0000001991 LOT 3 CHARIOTS POUR CD BORGEAU	17/10/2002	1 817,32	6	1 817,32	0,00	0,00
AUT0000001994 PLAN 1800 G + CAISSONS DACTYL	17/10/2002	2 292,06	10	2 292,06	0,00	0,00
AUT0000001995 LOT 4 PLANS 1600 G + CAISSONS	17/10/2002	3 002,16	10	3 002,16	0,00	0,00
AUT0000001366 REGLETTE ELECTRIQUE SUBDI 12N	19/10/2002	38,28	1	38,28	0,00	0,00
AUT0000001368 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE SUBDI	19/10/2002	399,00	1	399,00	0,00	0,00
AUT0000001388 ARMOIRE SUBDI 20N	19/10/2002	377,94	1	377,94	0,00	0,00
AUT0000001996 LOT 2 PLANS + CAISSONS DACTYL	21/10/2002	2 262,39	10	2 262,39	0,00	0,00
AUT0000001997 LOT 3 PLANS 1600 + CAISSONS DA	21/10/2002	2 262,39	10	2 262,39	0,00	0,00
AUT0000001998 PLAN 1800 G + CAISSONS DACTYL	21/10/2002	764,02	10	764,02	0,00	0,00
AUT0000001993 FAX CANON L 1000 COPIEFAX	22/10/2002	1 949,99	6	1 949,99	0,00	0,00
AUT0000001999 TELEPHONE FAX CANON 210/230C C	22/10/2002	430,56	1	430,56	0,00	0,00
2010D01312 ARMOIRE MONOBLOC REF. 19M588	22/10/2002	981,68	5	981,68	0,00	0,00
AUT0000001338 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE SUBDI	23/10/2002	359,00	1	359,00	0,00	0,00
AUT0000001992 10 LONGUEURS DE RAILS BUROTIC	25/10/2002	387,50	1	387,50	0,00	0,00
AUT0000002000 LOT 8 ARMOIRES GRAPHITES HAUTE	31/10/2002	2 166,10	1	2 166,10	0,00	0,00
AUT0000002002 ARMOIRE HAUTE BOIS SODEM	31/10/2002	270,76	1	270,76	0,00	0,00
AUT0000002005 ARMORE BASSE GRAPHITE SODEM	31/10/2002	229,74	1	229,74	0,00	0,00
AUT0000002006 LOT 4 ARMOIRES HAUTES GRAPHITE	31/10/2002	1 083,05	1	1 083,05	0,00	0,00
AUT0000002007 LOT 6 ARMOIRES HAUTES GRAPHITE	31/10/2002	1 624,57	1	1 624,57	0,00	0,00
AUT0000002008 LOT 5 ARMOIRES HAUTES NOIRES S	31/10/2002	1 353,81	1	1 353,81	0,00	0,00
AUT0000002009 LOT 8 ARMOIRES BASSES GRAPHITE	31/10/2002	1 837,92	1	1 837,92	0,00	0,00
AUT0000002010 LOT 3 ARMOIRES BASSES NOIRES S	31/10/2002	689,22	1	689,22	0,00	0,00
AUT0000002011 LOT 24 PORTE MANTEAUX CONFORAM	08/11/2002	391,60	1	391,60	0,00	0,00
AUT0000002013 LOT 22 PLANS 1800 G + CAISSONS	14/11/2002	16 808,44	10	16 808,44	0,00	0,00
AUT0000002014 LOT 12 PLANS 1600 D + CAISSONS	14/11/2002	9 006,48	10	9 006,48	0,00	0,00
AUT0000002015 LOT 2 PLANS DROTS 800 + CAISSO	14/11/2002	859,28	1	859,28	0,00	0,00
AUT0000002016 LOT 6 PLANS 1800 D + CAISSONS	14/11/2002	4 584,12	10	4 584,12	0,00	0,00
AUT0000002027 CLASSEUR K7 MICRO FILMS PCM HA	15/11/2002	2 484,99	10	2 484,99	0,00	0,00
AUT0000001339 GIROPHARE SUBDI 40	16/11/2002	53,04	1	53,04	0,00	0,00
AUT0000001340 DEBROUSSAILLEUSE SUBDI 40	16/11/2002	457,00	1	457,00	0,00	0,00
AUT0000002017 LOT 40 LAMPES DE BUREAU DACTYL	19/11/2002	1 557,19	1	1 557,19	0,00	0,00
AUT0000001359 PERCEUSE SANS FIL SUBDI 01N	20/11/2002	334,88	1	334,88	0,00	0,00
AUT0000001360 COFFRET 20 PIECES SUBDI 01N	20/11/2002	244,68	1	244,68	0,00	0,00
AUT0000001361 COFFRET A DOUILLES SUBDI 01N	20/11/2002	244,68	1	244,68	0,00	0,00
AUT0000001362 COMPRESSEUR SUBDI 01N	20/11/2002	411,71	1	411,71	0,00	0,00
AUT0000001363 PERCEUSE SANS FIL SUBDI 01N	20/11/2002	334,88	1	334,88	0,00	0,00
AUT0000001369 DOUBLE DECAMETRE SUBDI 07N	20/11/2002	8,38	1	8,38	0,00	0,00
AUT0000001371 PERCEUSE SANS FIL SUBDI 07N	20/11/2002	104,82	1	104,82	0,00	0,00
AUT0000001372 PERFORATEUR BURINEUR SUBDI 07N	20/11/2002	104,82	1	104,82	0,00	0,00
AUT0000001373 TOUR A MEULER SUBDI 07N	20/11/2002	104,82	1	104,82	0,00	0,00
AUT0000001374 TOURNEVIS ELECTRONIQUE SUBDI 0	20/11/2002	104,82	1	104,82	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001375 NIVEAU SUBDI 07N	20/11/2002	53,50	1	53,50	0,00	0,00
AUT0000001341 ECHEELE PLIANTE SUBDI 40	22/11/2002	162,66	1	162,66	0,00	0,00
AUT0000001364 DEBROUSSAILLEUSE SUBDI 01N	22/11/2002	505,50	6	505,50	0,00	0,00
AUT0000001342 BANC DE SCIE SUBDI 40	23/11/2002	499,00	1	499,00	0,00	0,00
AUT0000002018 LOT 2 BUREAUX SURF + CAISSONS	25/11/2002	1 637,32	10	1 637,32	0,00	0,00
AUT0000002019 TABLE + CAISSON MOBILE BUROTIC	25/11/2002	588,90	10	588,90	0,00	0,00
AUT0000002020 PRESENTOIR BUROTIC SYSTEM	25/11/2002	277,24	1	277,24	0,00	0,00
AUT0000002021 LOT 2 PRESENTOIRS BUROTIC SYST	25/11/2002	554,48	1	554,48	0,00	0,00
AUT0000002022 ETAGERE ANTHRACITE BLEU BUROTI	25/11/2002	141,28	1	141,28	0,00	0,00
AUT0000002023 LOT 2 SIEGES DACTYLO BUROTIC S	25/11/2002	542,77	1	542,77	0,00	0,00
AUT0000002024 LOT 8 SIEGES VISITEURS TAKI BU	25/11/2002	671,67	1	671,67	0,00	0,00
AUT0000002025 LOT 2 SIEGES VISITEURS TERRE B	25/11/2002	294,98	1	294,98	0,00	0,00
AUT0000002026 LOT 8 CHAISES PLIANTES PLIX VE	25/11/2002	546,36	1	546,36	0,00	0,00
AUT0000002028 LOT 20 LAMPES HALOGENE BUT	26/11/2002	667,80	1	667,80	0,00	0,00
AUT0000002029 LOT 8 PORTE MANTEAUX BUT	26/11/2002	208,00	1	208,00	0,00	0,00
AUT0000002032 SIEGE DACTYLO KENDO BUROTIC SY	26/11/2002	404,95	1	404,95	0,00	0,00
AUT0000002033 LOT 6 CHAISES VISITEURS BINGO	26/11/2002	355,38	1	355,38	0,00	0,00
AUT0000002034 ENSEMBLE DIRECTION BUROTIC SYS	26/11/2002	1 769,36	10	1 769,36	0,00	0,00
AUT0000002030 LOT 10 TABLEAUX EN LIEGE ASSEL	27/11/2002	274,48	1	274,48	0,00	0,00
AUT0000002031 LOT 10 TABLEAUX BLANCS ASSELIN	27/11/2002	448,50	1	448,50	0,00	0,00
AUT0000002012 LAMPE DE BUREAU ASSELINEAU	28/11/2002	77,48	1	77,48	0,00	0,00
AUT0000002038 LOT 20 REPOSE PIEDS ASSELINEAU	28/11/2002	549,20	1	549,20	0,00	0,00
AUT0000002039 LOT 10 PATERES ASSELINEAU	28/11/2002	230,47	1	230,47	0,00	0,00
AUT0000002035 BLOCS VESTIAIRES CIMM	29/11/2002	7 152,08	10	7 152,08	0,00	0,00
AUT0000002036 FAUTEUILS RENAUDOT + POUFS DUV	29/11/2002	11 301,97	10	11 301,97	0,00	0,00
AUT0000002037 PLAN 1800 D + CAISSONS DACTYL	29/11/2002	764,02	10	764,02	0,00	0,00
AUT0000000015 CARDIOTOCORAPHE	30/11/2002	18 560,37	6	18 560,37	0,00	0,00
AUT0000000481 ENSEMBLE ECHOGRAPHE	03/12/2002	22 000,00	6	22 000,00	0,00	0,00
AUT0000001345 MEULE SUBDI 08N	07/12/2002	798,31	6	798,31	0,00	0,00
AUT0000001346 PERCEUSE PREFORATEUR SUBDI 08N	07/12/2002	234,80	1	234,80	0,00	0,00
AUT0000001380 BROUETTE AFP 20N	07/12/2002	192,60	1	192,60	0,00	0,00
AUT0000001381 TONDEUSE SIRT 20N	07/12/2002	583,40	6	583,40	0,00	0,00
AUT0000001382 COMPRESSEUR AFP 20N	07/12/2002	583,40	6	583,40	0,00	0,00
AUT0000001383 TRONCONNEUSE AFP 20N	07/12/2002	583,40	6	583,40	0,00	0,00
AUT0000001384 NETTOYEUR AFP 20N	07/12/2002	583,40	6	583,40	0,00	0,00
AUT0000002052 PLAN 1800/1200 + CAISSONS DACT	09/12/2002	764,02	10	764,02	0,00	0,00
AUT0000002053 PLAN PANTAGONE + CAISSON DACTY	09/12/2002	554,59	10	554,59	0,00	0,00
AUT0000001343 JEU DE CLES MIXTES SUBDI 40	10/12/2002	57,05	1	57,05	0,00	0,00
AUT0000001376 TOURET SUBDI 06N	10/12/2002	154,14	1	154,14	0,00	0,00
AUT0000001377 MEULEUSE SUBDI 06N	10/12/2002	107,54	1	107,54	0,00	0,00
AUT0000001378 DEBROUSSAILLEUSE SUBDI 06N	10/12/2002	1 024,00	6	1 024,00	0,00	0,00
AUT0000001379 ELINGUE SUBDI 06N	10/12/2002	239,20	1	239,20	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001367 PERCEUSE SUBDI 12N	11/12/2002	725,26	6	725,26	0,00	0,00
AUT0000002054 ARMOIRE BIBLIOTHEQUE BUROTIC S	13/12/2002	674,74	10	674,74	0,00	0,00
2010D01243 POSITIONNEUR DE CHARGE 2000 D	13/12/2002	902,98	5	902,98	0,00	0,00
AUT0000002041 REFRIGERATEUR TOP LADEN BUT	14/12/2002	169,99	1	169,99	0,00	0,00
AUT0000002042 FOUR MICRO ONDES PROLINE BUT	14/12/2002	69,99	1	69,99	0,00	0,00
AUT0000002043 REFRIGERATEUR TOP LADEN BUT	14/12/2002	169,99	1	169,99	0,00	0,00
AUT0000002044 FOUR MICRO ONDES PROLINE BUT	14/12/2002	69,99	1	69,99	0,00	0,00
AUT0000002045 FAUTEUIL DACTYLO KENDO BUROTIC	17/12/2002	283,48	1	283,48	0,00	0,00
AUT0000002046 LOT 4 CHAISES VISITEURS TAKI B	17/12/2002	192,80	1	192,80	0,00	0,00
AUT0000002047 FAUTEUIL DACTYLO AXO CARBONE B	17/12/2002	216,97	1	216,97	0,00	0,00
AUT0000002048 LOT 3 CHAISES DACTYLO AXO CARB	17/12/2002	560,70	1	560,70	0,00	0,00
AUT0000002049 LOT 3 FAUTEUILS DACTYLO AXO CA	17/12/2002	730,88	1	730,88	0,00	0,00
AUT0000002050 LOT 3 FAUTEUILS DACTYLO AXO CA	17/12/2002	730,88	1	730,88	0,00	0,00
AUT0000002051 LECTEUR DVD KELLER	17/12/2002	199,90	1	199,90	0,00	0,00
AUT0000002057 ARMOIRE HAUTE GRAPHITE SODEM	19/12/2002	270,76	1	270,76	0,00	0,00
AUT0000002058 MEUBLE CLAPETS 10 CASES SODEM	19/12/2002	188,97	1	188,97	0,00	0,00
AUT0000002059 ARMOIRE GRAPHITE HAUTE SODEM	19/12/2002	270,76	1	270,76	0,00	0,00
AUT0000002060 LOT 2 MEUBLES A CLAPETS 10 CAS	19/12/2002	378,24	1	378,24	0,00	0,00
AUT0000002061 LOT 3 ARMOIRES HAUTES GRAPHITE	19/12/2002	812,29	1	812,29	0,00	0,00
AUT0000002062 ARMOIRE BASSE GRAPHITE SODEM	19/12/2002	229,74	1	229,74	0,00	0,00
AUT0000002063 LOT 20 ARMOIRES HAUTES GRAPHIT	19/12/2002	5 415,25	1	5 415,25	0,00	0,00
AUT0000002064 LOT 5 ARMOIRES BASSES GRAPHITE	19/12/2002	1 148,70	1	1 148,70	0,00	0,00
AUT0000002055 FAX TELEPHONE MAGIC 2 COPIEFAX	23/12/2002	310,00	1	310,00	0,00	0,00
AUT0000002056 FAX CANON L 240 COPIEFAX	23/12/2002	615,94	6	615,94	0,00	0,00
2010D01247 GERBEUR FENWICK L 14	30/12/2002	6 338,80	5	6 338,80	0,00	0,00
AUT0000002066 ENSEMBLE BUREAU MIAMI BUROTIC	07/01/2003	1 346,83	10	1 346,83	0,00	0,00
AUT0000002067 TABLE RONDE MIAMI BUROTIC SYST	07/01/2003	509,69	10	509,69	0,00	0,00
AUT0000002292 PLAN RETOUR + CAISSON DACTYL B	14/01/2003	764,02	10	764,02	0,00	0,00
AUT0000000735 PEUGEOT 106 6645RY58	15/01/2003	9 227,60	5	9 227,60	0,00	0,00
AUT0000003485 PEUGEOT 106D 5276RY58	17/01/2003	9 127,57	5	9 127,57	0,00	0,00
AUT0000002288 REFRIGERATEUR TOP BUT	25/01/2003	189,98	1	189,98	0,00	0,00
AUT0000002289 FOUR MICRO ONDES BUT	25/01/2003	99,99	1	99,99	0,00	0,00
AUT0000002290 REFRIGERATEUR TOP BUT	25/01/2003	189,98	1	189,98	0,00	0,00
AUT0000002293 LOT 2 BANQUETTES 3 PLACES BUT	30/01/2003	564,06	1	564,06	0,00	0,00
AUT0000002294 LOT 2 TABLES BASSES EN PIN BUT	30/01/2003	187,50	1	187,50	0,00	0,00
AUT0000002295 LOT 3 ETAGERES PIN BUT	30/01/2003	169,09	1	169,09	0,00	0,00
AUT0000002296 LOT 4 COUSSINS SOL 60 BUT	30/01/2003	104,00	1	104,00	0,00	0,00
AUT0000002297 LOT 2 POIRES BUT	30/01/2003	110,01	1	110,01	0,00	0,00
AUT0000002298 LOT 3 POUFS BUT	30/01/2003	74,99	1	74,99	0,00	0,00
AUT0000002299 LOT 2 COUSSINS SOL 45 BUT	30/01/2003	30,00	1	30,00	0,00	0,00
AUT0000002300 LOT 2 TAPIS NEVADA120*70 BUT	30/01/2003	92,00	1	92,00	0,00	0,00
AUT0000002301 FOUR MICRO ONDES SHARP BUT	30/01/2003	149,99	1	149,99	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000002302 CAFETIERE 15 TASSES BUT	30/01/2003	30,00	1	30,00	0,00	0,00
AUT0000002303 BUFFET DE CUISINE BUT	30/01/2003	243,00	1	243,00	0,00	0,00
AUT0000002304 TABLE CUISINE HETRE BUT	30/01/2003	76,99	1	76,99	0,00	0,00
AUT0000002305 CHAISES DE CUISINE BUT	30/01/2003	127,14	1	127,14	0,00	0,00
AUT0000002306 TABLE OVALE HETRE BUT	30/01/2003	76,00	1	76,00	0,00	0,00
AUT0000003276 PLAN 800/660 POUR FAX DACTYL B	31/01/2003	181,22	1	181,22	0,00	0,00
AUT0000002313 LECTEUR DE PRESENCE HORO QUART	12/02/2003	1 674,40	6	1 674,40	0,00	0,00
AUT0000002307 PLAN + CAISSON MOBILE SERIE EX	13/02/2003	1 435,02	10	1 435,02	0,00	0,00
AUT0000002308 TABLE RONDE MERISIER BUROTIC S	13/02/2003	656,75	10	656,75	0,00	0,00
AUT0000002309 ARMOIRE BASSE 2 PORTES + DESSU	13/02/2003	649,60	10	649,60	0,00	0,00
AUT0000002310 TABLE RONDE 120 COLOIRIS BOIS	13/02/2003	388,87	1	388,87	0,00	0,00
AUT0000002311 TABLE RECTANGULAIRE COLORIS BO	13/02/2003	101,05	1	101,05	0,00	0,00
AUT0000002312 ARMOIRE BASSE COLORIS BOIS BUR	13/02/2003	58,59	1	58,59	0,00	0,00
AUT0000002291 ENSEMBLE 4 PLANTES EDEN	16/02/2003	693,68	10	693,68	0,00	0,00
AUT0000000047 VUE MICROFILM	17/02/2003	7 896,04	6	7 896,04	0,00	0,00
AUT0000002321 MAGNETOSCOPE JVC ATS	19/02/2003	299,00	1	299,00	0,00	0,00
AUT0000002320 FAX CANON L 240 COPIEFAX	21/02/2003	615,94	6	615,94	0,00	0,00
AUT0000002315 LOT 14 CHAISES VISITEURS WEBY	24/02/2003	930,80	1	930,80	0,00	0,00
AUT0000002316 LOT 5 CHAISES VISITEURS BINGO	24/02/2003	296,15	1	296,15	0,00	0,00
AUT0000002317 LOT 4 CHAISES VISITEURS BINGO	24/02/2003	473,84	1	473,84	0,00	0,00
AUT0000002318 FAUTEUIL DACTYLO KENDO SHOGUN	24/02/2003	404,95	1	404,95	0,00	0,00
AUT0000002319 MICRO HF 4 ADAPTATEURS DIFFRAC	24/02/2003	612,15	6	612,15	0,00	0,00
AUT0000002322 LOT 5 PLANS 1800 RETOUR +CAISS	27/02/2003	3 820,10	10	3 820,10	0,00	0,00
AUT0000002323 LOT 5 PLANS 1600 RETOUR +CAISS	27/02/2003	3 752,70	10	3 752,70	0,00	0,00
AUT0000002324 BAIN MARIE INOX G COLLECTIVITE	03/03/2003	772,59	6	772,59	0,00	0,00
AUT0000002325 ECHELLE LABORATOIRE CHROMEE G	03/03/2003	434,99	1	434,99	0,00	0,00
AUT0000002326 MATERIEL DE CUISINE G COLLECTI	03/03/2003	543,65	6	543,65	0,00	0,00
AUT0000002505 ECRAN TELEVISION MUSEOBUS PHIL	04/03/2003	999,00	6	999,00	0,00	0,00
AUT0000002327 LOT 24 CHAISES EMPILABLES AOCD	11/03/2003	6 085,25	1	6 085,25	0,00	0,00
AUT0000002344 PLAN RETOUR SURF + CAISSONS MO	11/03/2003	1 592,18	10	1 592,18	0,00	0,00
AUT0000002345 TABLE RONDE BUROTIC SYSTEM	11/03/2003	611,40	10	611,40	0,00	0,00
AUT0000002346 LOT 2 ARMOIRES BASSES BUROTIC	11/03/2003	929,83	1	929,83	0,00	0,00
AUT0000002328 ELEMENTS DE CUISINE BUT	12/03/2003	157,50	1	157,50	0,00	0,00
AUT0000002329 LOT 2 TABLES PLATEAUX BOIS PIE	12/03/2003	152,00	1	152,00	0,00	0,00
AUT0000002330 TABLE PIN BUT	12/03/2003	148,01	1	148,01	0,00	0,00
AUT0000002331 LOT 4 CHAISES CAFE JAUNE PAILL	12/03/2003	88,44	1	88,44	0,00	0,00
AUT0000002332 MEUBLE SALLE DE BAIN BUT	12/03/2003	76,01	1	76,01	0,00	0,00
AUT0000002333 LOT 6 CHAISES PAYSANNES BLEU/J	12/03/2003	117,90	1	117,90	0,00	0,00
AUT0000002334 LOT 4 CHAISES BISTROT BUT	12/03/2003	42,00	1	42,00	0,00	0,00
AUT0000002335 ENFILADE 120 BUT	12/03/2003	151,69	1	151,69	0,00	0,00
AUT0000002336 CANAPE / CHAUFFEUSE /POIRE BUT	12/03/2003	505,01	10	505,01	0,00	0,00
AUT0000002337 LOT 2 TAPIS NEVADA BUT	12/03/2003	158,00	1	158,00	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000002338 TABLE BASSE CRAYON MULTICOLORE	12/03/2003	30,00	1	30,00	0,00	0,00
AUT0000002339 LOT 2 ETAGERES PIN BUT	12/03/2003	221,05	1	221,05	0,00	0,00
AUT0000002340 FOUR AVEC PLAQUES ELECTRIQUES	12/03/2003	99,00	1	99,00	0,00	0,00
AUT0000002347 SIEGE DACTYLO KENDO BUROTIC SY	14/03/2003	417,09	1	417,09	0,00	0,00
AUT0000002348 LOT 10 ARMOIRES HAUTES 120 GRA	24/03/2003	2 707,62	1	2 707,62	0,00	0,00
AUT0000002349 LOT 4 ARMOIRES HAUTES 120 BOIS	24/03/2003	1 083,05	1	1 083,05	0,00	0,00
AUT0000002350 LOT 3 ARMOIRES HAUTES 100 GRAP	24/03/2003	789,14	1	789,14	0,00	0,00
AUT0000002351 LOT 2 ARMOIRES HAUTES 100 BOIS	24/03/2003	526,10	1	526,10	0,00	0,00
AUT0000002352 LOT 3 ARMOIRES BASSES GRAPHITE	24/03/2003	689,22	1	689,22	0,00	0,00
AUT0000002353 LOT 3 COLONNES 10 CLAPETS SODE	24/03/2003	567,33	1	567,33	0,00	0,00
AUT0000002354 PLAN RETOUR SERIE HERITAGE	24/03/2003	2 755,52	10	2 755,52	0,00	0,00
AUT0000002355 TABLE REUNION 6 PERSONNES BURO	24/03/2003	2 441,34	10	2 441,34	0,00	0,00
AUT0000002356 PLAN RETOUR + CONVIVIALITE SUR	24/03/2003	2 199,32	10	2 199,32	0,00	0,00
AUT0000002357 TABLE REUNION OVALE SURF BUROT	24/03/2003	369,38	1	369,38	0,00	0,00
AUT0000002358 MEUBLE CREDENCE 4 PORTES SURF	24/03/2003	1 069,94	10	1 069,94	0,00	0,00
AUT0000000046 VUE MICROFILM	25/03/2003	7 909,67	6	7 909,67	0,00	0,00
AUT0000000947 NEGATO MEDX 3P	28/03/2003	685,62	1	685,62	0,00	0,00
AUT0000002359 ENSEMBLE TRI 30 CASES BELOKA	31/03/2003	1 442,38	10	1 442,38	0,00	0,00
AUT0000002360 ENSEMBLE TRI 98 CASES BELOKA	31/03/2003	4 069,03	10	4 069,03	0,00	0,00
AUT0000000948 LAMPE MEDICALE 380 220 BI TEN	31/03/2003	166,39	1	166,39	0,00	0,00
AUT0000000949 PARAVENT 3 PANNEAUX	31/03/2003	216,97	1	216,97	0,00	0,00
AUT0000002421 ASPIRATEUR PRO HITACHI COCELEC	08/04/2003	354,65	1	354,65	0,00	0,00
AUT0000002361 LOT 16 CHAISES VISITEURS CARBO	14/04/2003	947,72	1	947,72	0,00	0,00
AUT0000002362 FAUTEUIL DACTYLO CARBONE BUROT	14/04/2003	343,72	1	343,72	0,00	0,00
AUT0000002363 FAUTEUIL DACTYLO CARBONE BUROT	14/04/2003	343,61	1	343,61	0,00	0,00
AUT0000000945 LAMPE D EXAMEN HALOGENE MEDICA	17/04/2003	174,75	1	174,75	0,00	0,00
AUT0000000946 DIVAN D EXAMEN MEDICO ECO	17/04/2003	347,91	1	347,91	0,00	0,00
AUT0000001176 LECTEUR DVD RV32 PANASONIC MUS	17/04/2003	199,83	1	199,83	0,00	0,00
2010D01251 PERFORATEUR MONTABERT	17/04/2003	3 253,12	5	3 253,12	0,00	0,00
AUT0000002364 ENSEMBLE PLANTES ET BOUQUETS E	18/04/2003	1 212,00	10	1 212,00	0,00	0,00
AUT0000002373 FAX CANON L 290 COPIEFAX	23/04/2003	675,74	6	675,74	0,00	0,00
AUT0000002367 PLAN + EXTENSION + CAISSON BU	24/04/2003	1 371,39	10	1 371,39	0,00	0,00
AUT0000002368 RANGEMENT ARMOIRE + BIBLIOTHEQ	24/04/2003	810,95	10	810,95	0,00	0,00
AUT0000000944 DIVAN SELLERIE NOIRE LARG 65 C	24/04/2003	416,39	1	416,39	0,00	0,00
AUT0000001175 VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP 52 M	24/04/2003	1 747,49	6	1 747,49	0,00	0,00
AUT0000002369 GRILLES EXPOSITION EDIMETA	25/04/2003	1 249,84	1	1 249,84	0,00	0,00
AUT0000002370 VITRINE TOIT VERRE + 4 TABLETT	25/04/2003	366,48	1	366,48	0,00	0,00
AUT0000002371 PRESENTOIR 9 CASES EDIMETA	25/04/2003	144,96	1	144,96	0,00	0,00
AUT0000002372 MATERIEL DIVERS DE PRESENTATIO	25/04/2003	217,82	1	217,82	0,00	0,00
AUT0000002374 TABLEAU LE MORVAN VU DU MT BEU	28/04/2003	915,00	10	915,00	0,00	0,00
AUT0000002375 TABLEAU FOYARD DU MT BEUVRAY B	28/04/2003	762,00	10	762,00	0,00	0,00
2010D01252 MULTIMETREUR ELEXAR MAJ	28/04/2003	2 761,56	5	2 761,56	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000002433 PLAN 1200/1800 + CONVIVIALITE	30/04/2003	1 016,76	10	1 016,76	0,00	0,00
AUT0000002434 LOT 2 PLANS 1800 + CAISSONS DA	30/04/2003	1 528,04	10	1 528,04	0,00	0,00
AUT0000002435 LOT 2 PLANS 1600+ CAISSONS DAC	30/04/2003	1 501,08	10	1 501,08	0,00	0,00
AUT0000002376 MINI CHAINE DARTY	02/05/2003	259,01	1	259,01	0,00	0,00
AUT0000002377 FAX CANON L 290 COPIEFAX	07/05/2003	675,74	6	675,74	0,00	0,00
AUT0000002378 LOT 3000 SANGLES EN 0.6 ET 0.8	15/05/2003	1 530,88	6	1 530,88	0,00	0,00
AUT0000002379 CASE METALLIQUE MANUTAN	15/05/2003	90,90	1	90,90	0,00	0,00
AUT0000002382 10 LOTS DE 2 SERRE LIVRES 15*2	21/05/2003	169,23	1	169,23	0,00	0,00
AUT0000002383 3 LOTS DE 2 SERRE LIVRES 14*19	21/05/2003	51,09	1	51,09	0,00	0,00
AUT0000002380 PLAN RETOUR + CAISSON BUROTIC	23/05/2003	1 757,76	10	1 757,76	0,00	0,00
AUT0000002381 TABLE RONDE PIED CENTRAL BUROT	23/05/2003	657,80	10	657,80	0,00	0,00
AUT0000002389 ENSEMBLE RAYONNAGE ZONE A ACIA	27/05/2003	20 423,45	10	20 423,45	0,00	0,00
2010D01253 PALONNIER MAGNETIQUE	27/05/2003	4 630,80	5	4 630,80	0,00	0,00
2010D00402 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 100 58N2355A	02/06/2003	67 450,33	7	67 450,33	0,00	0,00
2010D00403 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 100 58N2356A	02/06/2003	67 450,33	7	67 450,33	0,00	0,00
2010D01255 PALAN ELECTRIQUE A CHAINE 500	03/06/2003	1 351,48	5	1 351,48	0,00	0,00
AUT0000002386 FAUTEUIL DE TRAVAIL BUROTIC SY	12/06/2003	480,72	1	480,72	0,00	0,00
AUT0000002391 LOT 7 PORTE MANTEAUX CONFORAMA	16/06/2003	62,93	1	62,93	0,00	0,00
AUT0000002387 MEUBLE A ROULETTES CD EDIMETA	17/06/2003	962,78	10	962,78	0,00	0,00
AUT0000002384 FAX CANON B120 COPIEFAX	19/06/2003	221,26	1	221,26	0,00	0,00
AUT0000002388 FAX CANON L 240 COPIEFAX	19/06/2003	615,94	6	615,94	0,00	0,00
AUT0000002385 LOT LAMPES HALOGENES SUR PIEDS	20/06/2003	593,56	6	593,56	0,00	0,00
AUT0000003340 VUE MICROFILM	20/06/2003	4 897,93	6	4 897,93	0,00	0,00
AUT0000002390 LOT 35 VENTILATEURS SUR PIED 2	25/06/2003	560,00	1	560,00	0,00	0,00
AUT0000002393 ASPIRATEUR NT 361 ECO VAST	30/06/2003	179,40	1	179,40	0,00	0,00
AUT0000002395 LOT 6 CHAISES EMPILABLES TISSU	17/07/2003	1 369,18	1	1 369,18	0,00	0,00
AUT0000002396 LOT 14 TABLES CABAS 8 RALLONGE	17/07/2003	11 816,48	10	11 816,48	0,00	0,00
AUT0000000943 LAMPE DE WOOD DHLL 204UM	21/07/2003	263,38	1	263,38	0,00	0,00
AUT0000002397 NAPPAGE POUR 14 TABLES CABAS A	25/07/2003	6 687,36	10	6 687,36	0,00	0,00
AUT0000002398 CONTENEUR 240 LITRES BRICO DEP	31/07/2003	113,88	1	113,88	0,00	0,00
2010D01256 POTENCE MURALE TYPE TRIANGLEE	04/08/2003	6 208,44	5	6 208,44	0,00	0,00
AUT0000002409 LOT 21 REPOSE PIEDS BRUNEAU	19/08/2003	568,70	1	568,70	0,00	0,00
AUT0000002410 LOT 18 TABLEAUX LIEGE BRUNEAU	19/08/2003	422,67	1	422,67	0,00	0,00
AUT0000002411 LOT 10 TABLEAUX BLANCS LAQUES	19/08/2003	429,96	1	429,96	0,00	0,00
AUT0000002399 ASPIRATEUR PROFESSIONNEL HITAC	20/08/2003	354,65	1	354,65	0,00	0,00
AUT0000002408 PAPERBOARD DACTYL BURO	26/08/2003	66,87	1	66,87	0,00	0,00
AUT0000002432 MATERIEL DE TELEPHONIE (TOUS S	26/08/2003	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000003341 MICROFILM ETAT CIVIL 1870 A 19	26/08/2003	5 444,89	6	5 444,89	0,00	0,00
AUT0000002464 APPAREIL PHOTO NIKON COOLPIX 5	29/08/2003	1 445,63	6	1 445,63	0,00	0,00
AUT0000003342 MICROFILM 35 REGISTRES 2B	29/08/2003	4 688,42	6	4 688,42	0,00	0,00
AUT0000002400 REFRIGERATEUR TOP BUT	05/09/2003	159,99	1	159,99	0,00	0,00
AUT0000002414 LOT 52 BACS MULTI USAGES BRIC	10/09/2003	388,44	1	388,44	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000002365 VIDEO PROJECTEUR MUSIFI	11/09/2003	3 348,80	6	3 348,80	0,00	0,00
AUT0000002412 LOT 5 SIEGES DACTYLO BUROTIC SY	15/09/2003	953,21	1	953,21	0,00	0,00
AUT0000002413 LOT 10 FAUTEUILS DACTYLO BUROT	15/09/2003	2 257,33	1	2 257,33	0,00	0,00
2010D01258 DEMONTE PNEUS	15/09/2003	2 613,95	5	2 613,95	0,00	0,00
AUT0000002415 TABLES DE REUNION BUROTIC SYST	25/09/2003	1 720,39	10	1 720,39	0,00	0,00
AUT0000002416 LOT 30 CHAISES BINGO BUROTIC S	25/09/2003	1 757,04	1	1 757,04	0,00	0,00
AUT0000003237 FAX CANON L 400 DACTYL BURO	25/09/2003	992,68	6	992,68	0,00	0,00
AUT0000002417 BAMBOU 1M80 EDEN	30/09/2003	196,00	1	196,00	0,00	0,00
AUT0000002418 PLAN 1800+ RETOUR + CAISSON DA	30/09/2003	779,29	10	779,29	0,00	0,00
AUT0000002419 PLAN 1600 + RETOUR + CAISSON D	30/09/2003	765,55	10	765,55	0,00	0,00
AUT0000002420 LOT 3 PLANTES ARTIFICIELLES BO	30/09/2003	445,01	1	445,01	0,00	0,00
2010D01257 COMPRESSEUR INSONORISE	01/10/2003	6 677,27	5	6 677,27	0,00	0,00
2010D00563 COMPRESSEUR AIR KRONE MSC 55 C	06/10/2003	15 033,72	7	15 033,72	0,00	0,00
AUT0000002428 LOT 20 CHAISES VISITEURS BINGO	07/10/2003	1 171,36	1	1 171,36	0,00	0,00
AUT0000002431 LOT 40 LAMPES DE BUREAU DACTYL	07/10/2003	1 557,19	1	1 557,19	0,00	0,00
AUT0000002423 LOT 6 CONTENEURS 240 LITRES BR	08/10/2003	224,94	1	224,94	0,00	0,00
AUT0000002429 FOUR MICRO ONDES WHIRLPOOL BUT	09/10/2003	99,99	1	99,99	0,00	0,00
AUT0000002430 REFRIGERATEUR TOP BUT	09/10/2003	135,00	1	135,00	0,00	0,00
AUT0000002422 REFRIGERATEUR TOP CONFORAMA	13/10/2003	149,99	1	149,99	0,00	0,00
2010D00495 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 5M3	15/10/2003	16 369,31	10	16 369,31	0,00	0,00
2010D00496 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 5M3	15/10/2003	16 369,30	10	16 369,30	0,00	0,00
AUT0000002424 PLAN + 2 CAISSONS SURF BUROTIC	20/10/2003	1 715,30	10	1 715,30	0,00	0,00
AUT0000002425 TABLE RONDE PIED CENTRAL BUROT	20/10/2003	611,40	10	611,40	0,00	0,00
AUT0000002426 FAUTEUIL DACTYLO KENDO KIAM B	20/10/2003	357,60	1	357,60	0,00	0,00
AUT0000002427 LOT 4 CHAISES VISITEURS BINGO	20/10/2003	234,27	1	234,27	0,00	0,00
AUT0000003238 PLAN 1800/1200 + 2 CAISSONS DA	20/10/2003	3 896,45	10	3 896,45	0,00	0,00
AUT0000003239 LOT 2 PLANS 1200/1600 + 4 CAIS	20/10/2003	3 062,20	10	3 062,20	0,00	0,00
AUT0000003240 PLAN DROIT 1400 + 1/2 LUNE +	20/10/2003	627,98	10	627,98	0,00	0,00
AUT0000003241 LOT 2 PLANS 1800/1200 + EXTENS	20/10/2003	2 074,18	10	2 074,18	0,00	0,00
AUT0000003242 PLAN DROIT 1400 + CAISSON DACT	20/10/2003	438,23	1	438,23	0,00	0,00
AUT0000003243 PLAN 1800/1200 + EXTENSION + 2	20/10/2003	921,76	10	921,76	0,00	0,00
AUT0000003266 TABOURET NOIR PNEUMATIQ TB C/1	20/10/2003	160,00	1	160,00	0,00	0,00
AUT0000003264 DIVAN DEMONTABLE PIET GRIS SEL	21/10/2003	299,00	1	299,00	0,00	0,00
AUT0000002454 ASPIRATEUR TR BLEU ROI 1500W 2	24/10/2003	136,08	1	136,08	0,00	0,00
AUT0000003236 TABLE RONDE PIED CENTRAL BUROT	28/10/2003	437,32	1	437,32	0,00	0,00
AUT0000003245 ARMOIRE BASSE PORTES BOIS SODE	29/10/2003	229,74	1	229,74	0,00	0,00
AUT0000003271 MAGNETOSCOPE TOSHIBA BUT	29/10/2003	118,40	1	118,40	0,00	0,00
AUT0000003270 PARAVENT 3 PANNEAUX AVEC ROUL	30/10/2003	274,37	1	274,37	0,00	0,00
AUT0000003272 PLAN 1800 + EXTENSION + CAISSO	31/10/2003	1 001,72	10	1 001,72	0,00	0,00
AUT0000003273 PLAN 1600 + EXTENSION + CAISSO	31/10/2003	1 023,35	10	1 023,35	0,00	0,00
AUT0000003274 LOT 5 PLANS 1600 + CAISSONS DA	31/10/2003	3 827,75	10	3 827,75	0,00	0,00
AUT0000003275 PLAN 1800+ CAISSONS DACTYL BUR	31/10/2003	779,29	10	779,29	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000003244 LOT 2 ECRANS ET 2 PROJECTEURS	03/11/2003	376,08	1	376,08	0,00	0,00
AUT0000002459 PROJECTEUR DIAPPOSITIVES + ECRA	04/11/2003	537,63	6	537,63	0,00	0,00
AUT0000003277 TELEVISEUR PHILIPS DARTY	06/11/2003	349,00	1	349,00	0,00	0,00
AUT0000003343 MICROFILM COSSAYE A DUN LES PL	17/11/2003	4 995,19	6	4 995,19	0,00	0,00
AUT0000002506 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE CAMAR	18/11/2003	1 286,00	6	1 286,00	0,00	0,00
AUT0000002665 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE CAMAR	18/11/2003	537,63	6	537,63	0,00	0,00
AUT0000003280 LOT 2 PLANS RETOUR + CAISSONS	18/11/2003	1 558,58	10	1 558,58	0,00	0,00
2010D00374 CHARGEUR MAILLEUX MX 100HYD P (D5170)	18/11/2003	8 790,60	7	8 790,60	0,00	0,00
2010D01374 VU RENAULT KANGOO 1.5L DCI 58N2416A	20/11/2003	12 126,22	5	12 126,22	0,00	0,00
AUT0000003284 MINI CHAINE PHILIPS DARTY	21/11/2003	249,00	1	249,00	0,00	0,00
AUT0000003267 DIVAN SANTIAGO CIEL N MEDICAL	24/11/2003	598,00	1	598,00	0,00	0,00
AUT0000003278 RAYONNAGES BUREAU BUROTIC SYST	24/11/2003	1 295,82	10	1 295,82	0,00	0,00
AUT0000003279 ETAGERE BUROTIC SYSTEM	24/11/2003	264,94	1	264,94	0,00	0,00
AUT0000003281 PLAN 1800 + 2 CAISSONS DACTYL	24/11/2003	779,29	10	779,29	0,00	0,00
2010D01260 STATION DIAGNOSTIC MATERIEL RE	24/11/2003	6 303,98	5	6 303,98	0,00	0,00
AUT0000002680 VITRINE PALLADIO CERISIER	28/11/2003	2 047,00	6	2 047,00	0,00	0,00
AUT0000003287 PLAN DROIT 1200 + CAISSON MOBI	28/11/2003	387,54	1	387,54	0,00	0,00
AUT0000003291 LOT 2 CLASSEURS VERTICAUX 4 TI	28/11/2003	555,47	1	555,47	0,00	0,00
AUT0000003292 LOT 10 ARMOIRES GRAPHITES HAUT	28/11/2003	2 707,62	1	2 707,62	0,00	0,00
AUT0000003293 LOT 5 ARMOIRES HAUTES 100 GRAP	28/11/2003	1 315,24	1	1 315,24	0,00	0,00
AUT0000003294 LOT 5 ARMOIRES BASSES 120 GRAP	28/11/2003	1 148,70	1	1 148,70	0,00	0,00
AUT0000003295 LOT 3 ARMOIRES BASSES 100 GRAP	28/11/2003	670,02	1	670,02	0,00	0,00
AUT0000003296 LOT 4 ARMOIRES HAUTES 120 GRAP	28/11/2003	1 083,05	1	1 083,05	0,00	0,00
AUT0000003297 LOT 5 ARMOIRES HAUTES 100 GRAP	28/11/2003	1 315,24	1	1 315,24	0,00	0,00
AUT0000003298 LOT 2 ARMOIRES BASSES 100 GRAP	28/11/2003	446,68	1	446,68	0,00	0,00
AUT0000003299 LOT 4 ARMOIRES HAUTES NOIRES 1	28/11/2003	1 083,05	1	1 083,05	0,00	0,00
AUT0000003300 LOT 5 ARMOIRES HAUTES 100 GRAP	28/11/2003	1 353,81	1	1 353,81	0,00	0,00
AUT0000003301 ARMOIRE HAUTE GRIS CLAIR SODEM	28/11/2003	263,05	1	263,05	0,00	0,00
AUT0000003302 LOT 2 ARMOIRES HAUTES 100 NOIR	28/11/2003	526,10	1	526,10	0,00	0,00
AUT0000003282 REFRIGERATEUR FAGOR COCELEC	01/12/2003	255,92	1	255,92	0,00	0,00
AUT0000003283 FOUR MICRO ONDES FAGOR COCELEC	01/12/2003	105,67	1	105,67	0,00	0,00
AUT0000002681 MICRO CHAINE JVC VXL30R	05/12/2003	249,00	1	249,00	0,00	0,00
AUT0000003290 CASE INDIVIDUELLE MANUTAN	05/12/2003	112,42	1	112,42	0,00	0,00
AUT0000003448 LOT 5 TELEPHONES ANTHRACITES M	05/12/2003	534,00	1	534,00	0,00	0,00
AUT0000003285 LOT 6 PAPERBOARDS BRUNEAU	08/12/2003	501,60	1	501,60	0,00	0,00
AUT0000003286 TABOURET STEP KE 2 MARCHES BR	08/12/2003	41,86	1	41,86	0,00	0,00
AUT0000003288 ENSEMBLE SURF POIRIER RETOUR C	08/12/2003	1 481,78	10	1 481,78	0,00	0,00
AUT0000003289 TABLE RONDE PIED CENTRAL POIRI	08/12/2003	249,72	1	249,72	0,00	0,00
AUT0000003304 LOT 4 CAISSONS MOBILES DACTYL	08/12/2003	749,13	1	749,13	0,00	0,00
AUT0000003312 LOT 2 CHAISES DACTYLO CARBONE	08/12/2003	381,28	1	381,28	0,00	0,00
AUT0000003313 LOT 2 FAUTEUILS DACTYLO CARBON	08/12/2003	451,47	1	451,47	0,00	0,00
AUT0000003314 LOT 20 CHAISES VISITEURS BINGO	08/12/2003	1 171,36	1	1 171,36	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000003315 LOT 4 ARMOIRES SANS PORTE H 19	08/12/2003	1 324,69	1	1 324,69	0,00	0,00
AUT0000003303 MATERIEL DE NOEL DIFFRACT	11/12/2003	877,49	6	877,49	0,00	0,00
AUT0000003305 ENSEMBLE PRESENTOIRS EDIMETA	11/12/2003	305,22	1	305,22	0,00	0,00
AUT0000003447 LOT 5 TELEPHONES ANTHRACITES A	11/12/2003	257,15	1	257,15	0,00	0,00
AUT0000003645 MOBILIER COLLEGE DE PREMERY /	11/12/2003	1 895,90	10	1 895,90	0,00	0,00
AUT0000003265 LOT 3 GUERIDONS INOX 2 PLATEA	12/12/2003	690,00	1	690,00	0,00	0,00
AUT0000003344 MICROFILM LOT 7 GIEN SUR CURE	12/12/2003	4 661,15	6	4 661,15	0,00	0,00
2010D00404 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 100 58N2371A	12/12/2003	48 991,49	7	48 991,49	0,00	0,00
2010D00405 TRACTEUR RENAULT 2RM ERGOS 100 58N2370A	12/12/2003	48 991,49	7	48 991,49	0,00	0,00
AUT0000003268 LOT 3 GUERIDONS INOX DOLPHITON	15/12/2003	690,00	1	690,00	0,00	0,00
AUT0000003311 MACHINE A CAFE ET MOULIN CONTI	15/12/2003	3 458,83	6	3 458,83	0,00	0,00
AUT0000003307 APPAREIL PHOTOS MINOLTA CAMARA	16/12/2003	279,00	1	279,00	0,00	0,00
AUT0000003308 VIDEOPROJECTEUR SANYO PLCSW30	16/12/2003	4 066,40	6	4 066,40	0,00	0,00
AUT0000003309 FAX CANON L360 COPIEFAX	17/12/2003	914,94	6	914,94	0,00	0,00
AUT0000003635 MOBILIER COLLEGE MONTSAUCHE LE	17/12/2003	1 575,37	10	1 575,37	0,00	0,00
AUT0000003310 LOT 9 PLANS 1200/1600 + CAISSO	18/12/2003	6 889,95	10	6 889,95	0,00	0,00
2010D01313 ARMOIRE GRISE PORT PLIAN	18/12/2003	560,92	5	560,92	0,00	0,00
AUT0000003634 MOBILIER COLLEGE JEAN ROSTAND	19/12/2003	1 895,90	10	1 895,90	0,00	0,00
AUT0000003306 FAIBLE VALEUR AUTRE MATERIEL	19/01/2004	322,74	1	322,74	0,00	0,00
AUT0000003323 MOBILIER EPN COLLEGE DE MONTSA	20/01/2004	2 840,50	10	2 840,50	0,00	0,00
AUT0000003324 MOBILIER EPN COLLEGE LA MACHIN	20/01/2004	3 784,60	10	3 784,60	0,00	0,00
AUT0000003325 MOBILIER EPN COLLEGE PREMERY	20/01/2004	2 923,30	10	2 923,30	0,00	0,00
AUT0000003451 TRONCONNEUSE A MEULE D 355 200	28/01/2004	412,62	1	412,62	0,00	0,00
AUT0000003454 BACS SERIE 985 POUR CD	02/02/2004	4 055,12	10	4 055,12	0,00	0,00
AUT0000003462 FAIBLE VALEUR MOBILIER	02/02/2004	180,60	1	180,60	0,00	0,00
AUT0000003464 MICROFILMAGE REGISTRES ETAT CI	05/02/2004	57 783,57	6	57 783,57	0,00	0,00
AUT0000003470 BLOC CUISSON	09/02/2004	5 385,13	6	5 385,13	0,00	0,00
AUT0000003472 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	09/02/2004	229,00	1	229,00	0,00	0,00
AUT0000003473 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/02/2004	277,00	1	277,00	0,00	0,00
AUT0000003474 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/02/2004	238,00	1	238,00	0,00	0,00
AUT0000003475 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/02/2004	179,05	1	179,05	0,00	0,00
AUT0000003476 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/02/2004	290,10	1	290,10	0,00	0,00
AUT0000003477 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	09/02/2004	49,00	1	49,00	0,00	0,00
AUT0000003656 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/02/2004	357,60	1	357,60	0,00	0,00
AUT0000003657 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/02/2004	233,82	1	233,82	0,00	0,00
AUT0000003658 1 FAX CANON M 360	25/02/2004	914,94	6	914,94	0,00	0,00
AUT0000003659 1 FAX CANON L240	25/02/2004	615,94	6	615,94	0,00	0,00
AUT0000003655 RESTRUCTURATION COLLEGE LES LO	26/02/2004	1 680,00	10	1 680,00	0,00	0,00
AUT0000003662 HOUSSES DE PROTECTION EXTINGTE	27/02/2004	317,25	1	317,25	0,00	0,00
AUT0000003664 1PLAN 1600 RETOUR CAISSON HAUT	01/03/2004	765,55	10	765,55	0,00	0,00
AUT0000003665 ARMOIRE 2PORTES + 2 PORTES VER	01/03/2004	977,79	10	977,79	0,00	0,00
AUT0000003667 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/03/2004	1 140,84	1	1 140,84	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000003668 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/03/2004	1 260,63	1	1 260,63	0,00	0,00
AUT0000003669 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/03/2004	4 339,21	1	4 339,21	0,00	0,00
AUT0000003670 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/03/2004	468,54	1	468,54	0,00	0,00
AUT0000003671 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/03/2004	902,94	1	902,94	0,00	0,00
AUT0000003672 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/03/2004	2 707,63	1	2 707,63	0,00	0,00
AUT0000003673 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/03/2004	1 315,24	1	1 315,24	0,00	0,00
AUT0000003674 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/03/2004	1 148,70	1	1 148,70	0,00	0,00
AUT0000003675 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/03/2004	670,02	1	670,02	0,00	0,00
AUT0000003677 1 FAX SAMSUNG SF530	01/03/2004	617,14	6	617,14	0,00	0,00
AUT0000003680 MARCHE : 06JE03 LOT * MATERIEL	03/03/2004	8 658,04	6	8 658,04	0,00	0,00
AUT0000003684 ONDULEURS COLLEGE LES LOGES	05/03/2004	38 249,22	4	38 249,22	0,00	0,00
AUT0000003685 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	05/03/2004	299,00	1	299,00	0,00	0,00
AUT0000003686 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	05/03/2004	299,00	1	299,00	0,00	0,00
AUT0000003689 2 ARMOIRES RADIOS	09/03/2004	2 463,76	10	2 463,76	0,00	0,00
AUT0000003690 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/03/2004	347,92	1	347,92	0,00	0,00
AUT0000003691 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/03/2004	40,07	1	40,07	0,00	0,00
AUT0000003692 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	09/03/2004	69,99	1	69,99	0,00	0,00
AUT0000003693 4 CHARIOTS	09/03/2004	2 002,11	6	2 002,11	0,00	0,00
AUT0000003694 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/03/2004	1 035,74	1	1 035,74	0,00	0,00
AUT0000003695 MOBILIER EPN COLLEGE DE LORMES	10/03/2004	7 589,00	10	7 589,00	0,00	0,00
AUT0000003696 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/03/2004	276,48	1	276,48	0,00	0,00
AUT0000003698 MARCHE : 05JE04 LOT * 12 MOBIL	15/03/2004	6 663,28	10	6 663,28	0,00	0,00
AUT0000003705 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/03/2004	562,48	1	562,48	0,00	0,00
AUT0000003707 MARCHE : 01JE03 LOT * 1 MOBILI	16/03/2004	68 503,39	10	68 503,39	0,00	0,00
AUT0000003712 MARCHE : 05JE03 LOT * 6 MATERI	19/03/2004	19 640,15	6	19 640,15	0,00	0,00
AUT0000003723 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/03/2004	81,50	1	81,50	0,00	0,00
AUT0000003724 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	26/03/2004	208,44	1	208,44	0,00	0,00
AUT0000003726 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/03/2004	702,82	1	702,82	0,00	0,00
AUT0000003727 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/03/2004	585,68	1	585,68	0,00	0,00
AUT0000003728 1 PLAN RETOUR NEW CITY + CAIS	29/03/2004	2 219,63	10	2 219,63	0,00	0,00
AUT0000003729 1 TABLE BUREAU CATEDRA	29/03/2004	4 000,00	10	4 000,00	0,00	0,00
AUT0000003730 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/03/2004	712,99	1	712,99	0,00	0,00
AUT0000003731 RAYONNAGES R2C	29/03/2004	3 395,28	10	3 395,28	0,00	0,00
AUT0000003732 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/03/2004	1 444,10	1	1 444,10	0,00	0,00
AUT0000003733 1 TABLE RONDE D 120 NEW CIT	29/03/2004	509,69	10	509,69	0,00	0,00
AUT0000003737 DOPPLER MME PORTA - CIRCO NEVE	30/03/2004	5 800,00	6	5 800,00	0,00	0,00
AUT0000003738 DOPPLER MME BENCHMARK - CIRCO	30/03/2004	5 800,00	6	5 800,00	0,00	0,00
AUT0000003746 CHARIOT TELESCOPIQUE POUR INS	30/03/2004	421,59	1	357,00	21,00	43,59
AUT0000003740 1 FAX CANON L 220	31/03/2004	556,14	6	556,14	0,00	0,00
AUT0000003741 FAIBLE VALEUR MOBILIER	31/03/2004	99,39	1	99,39	0,00	0,00
AUT0000003760 OP : VELOUROUT	02/04/2004	1 005 828,58	20	931 348,00	24 826,00	49 654,58
AUT0000003752 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/04/2004	3 489,05	1	3 489,05	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000003753 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/04/2004	702,82	1	702,82	0,00	0,00
AUT0000003754 1 PLAN RETOUR GAUCHE + 2 CAISS	06/04/2004	765,55	10	765,55	0,00	0,00
AUT0000003755 2 PLANS AVEC RETOUR ET 2 CAISS	06/04/2004	1 558,58	10	1 558,58	0,00	0,00
AUT0000003771 BETON POUR POSE PANNEAUX CONSE	14/04/2004	1 016,36	20	862,00	51,00	103,36
AUT0000003778 ACHAT FENDEUSE DE BUCHE CE CHA	15/04/2004	1 632,54	6	1 632,54	0,00	0,00
AUT0000003780 ACHAT DE 2 CYCLOMOTEURS PHENIX	15/04/2004	2 042,50	5	2 042,50	0,00	0,00
AUT0000003781 FOURREAUX POUR PANNEAUX	20/04/2004	240,04	20	204,00	12,00	24,04
AUT0000003806 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	21/04/2004	95,69	1	95,69	0,00	0,00
AUT0000003809 LINGE DE TABLE	21/04/2004	3 792,10	6	3 792,10	0,00	0,00
AUT0000003810 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/04/2004	530,90	1	530,90	0,00	0,00
AUT0000003812 POTEAUX - CORDONS MUSEE SEPTEN	23/04/2004	1 560,30	6	1 560,30	0,00	0,00
AUT0000003813 2 PLANS DE TRAVAIL + CAISSONS	26/04/2004	1 558,58	10	1 558,58	0,00	0,00
AUT0000003819 FAIBLE VALEUR MOBILIER	28/04/2004	23,07	1	23,07	0,00	0,00
AUT0000003821 RAYONNAGES (R2C)	28/04/2004	1 840,98	10	1 840,98	0,00	0,00
AUT0000003827 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/05/2004	405,00	1	405,00	0,00	0,00
AUT0000003828 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/05/2004	65,00	1	65,00	0,00	0,00
AUT0000003829 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/05/2004	96,00	1	96,00	0,00	0,00
AUT0000003830 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/05/2004	319,00	1	319,00	0,00	0,00
AUT0000003831 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/05/2004	345,25	1	345,25	0,00	0,00
AUT0000003832 MARCHE : 02JE04 LOT * MATERIEL	04/05/2004	4 208,74	6	4 208,74	0,00	0,00
AUT0000003833 VEHICULES PARC OP VEH 2004	04/05/2004	150 379,05	5	150 379,05	0,00	0,00
AUT0000003837 MATERIEL SECURITE COLLEGE ST B	05/05/2004	1 614,00	6	1 614,00	0,00	0,00
AUT0000003838 MARCHE : 07JE03 LOT * 8 MOBILI	05/05/2004	26 433,99	10	26 433,99	0,00	0,00
AUT0000003841 TABLE INSTRUMENTS CPEF	06/05/2004	858,73	6	858,73	0,00	0,00
AUT0000003842 TABLE INSTRUMENTS CPEF	06/05/2004	858,73	6	858,73	0,00	0,00
AUT0000003843 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/05/2004	74,00	1	74,00	0,00	0,00
AUT0000003844 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/05/2004	163,00	1	163,00	0,00	0,00
AUT0000003845 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/05/2004	183,15	1	183,15	0,00	0,00
AUT0000003846 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/05/2004	442,02	1	442,02	0,00	0,00
AUT0000003847 1 PLAN 1600 (GAUCHE)AVEC CAISS	06/05/2004	765,55	10	765,55	0,00	0,00
AUT0000003848 1 PLAN GAUCHE AVEC CAISSON JUX	06/05/2004	765,55	10	765,55	0,00	0,00
AUT0000003849 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/05/2004	261,44	1	261,44	0,00	0,00
AUT0000003850 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/05/2004	356,49	1	356,49	0,00	0,00
AUT0000003862 1 MATRA 6501 C6L	13/05/2004	2 966,08	4	2 966,08	0,00	0,00
AUT0000003867 FAIBLE VALEUR MOBILIER	13/05/2004	629,93	1	629,93	0,00	0,00
AUT0000003876 1 PLAN RETOUR DROIT + 2 CAISSO	17/05/2004	738,08	10	738,08	0,00	0,00
AUT0000003877 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/05/2004	416,05	1	416,05	0,00	0,00
AUT0000003880 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/05/2004	973,54	1	973,54	0,00	0,00
AUT0000003901 DIVERS MATERIELS	24/05/2004	2 045,21	6	2 045,21	0,00	0,00
AUT0000003892 2 ARMOIRES HAUTES ANTHRACITE M	25/05/2004	1 016,73	10	1 016,73	0,00	0,00
AUT0000003893 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/05/2004	328,90	1	328,90	0,00	0,00
AUT0000003894 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/05/2004	436,54	1	436,54	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000003895 SIGNALÉTIQUE LA MACHINE, MONT	25/05/2004	3 769,78	20	3 196,00	188,00	385,78
AUT0000003896 SIGNALÉTIQUE PREMERY MONTSAUCH	25/05/2004	1 252,22	20	1 054,00	62,00	136,22
AUT0000003902 ACHAT 2 CHARGEURS / CLAMECY-	25/05/2004	13 993,20	6	13 993,20	0,00	0,00
AUT0000003906 ACHAT MATERIEL	25/05/2004	718,74	6	718,74	0,00	0,00
AUT0000003897 FAIBLE VALEUR MOBILIER	26/05/2004	3 386,00	1	3 386,00	0,00	0,00
AUT0000003898 FAIBLE VALEUR MOBILIER	26/05/2004	702,81	1	702,81	0,00	0,00
AUT0000003904 TABLE A LANGER OEUF	27/05/2004	878,10	6	878,10	0,00	0,00
AUT0000003905 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	27/05/2004	365,37	1	365,37	0,00	0,00
AUT0000003922 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2004	53,09	1	53,09	0,00	0,00
AUT0000003923 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2004	53,09	1	53,09	0,00	0,00
AUT0000003924 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2004	53,08	1	53,08	0,00	0,00
AUT0000003925 FAIBLE VALEUR PLANTATION ARBRE	04/06/2004	103,49	1	103,49	0,00	0,00
AUT0000003926 FAIBLE VALEUR MOBILIER	04/06/2004	239,20	1	239,20	0,00	0,00
AUT0000003927 TRAVAUX INFORMATIQUE CIO	04/06/2004	1 045,89	20	884,00	52,00	109,89
AUT0000003929 POTEAUX ET CORDONS	07/06/2004	1 560,30	6	1 560,30	0,00	0,00
AUT0000003936 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/06/2004	2 367,43	1	2 367,43	0,00	0,00
AUT0000003937 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/06/2004	2 939,82	10	2 939,82	0,00	0,00
AUT0000003938 1 PLAN1600 DROIT + 2 CAISSONS	07/06/2004	765,55	10	765,55	0,00	0,00
AUT0000003939 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	07/06/2004	352,82	1	352,82	0,00	0,00
AUT0000003940 MARCHÉ : 03JE04 LOT * MOBILIER	07/06/2004	1 885,95	10	1 885,95	0,00	0,00
AUT0000003941 REMORQUE SEN	08/06/2004	2 722,93	5	2 722,93	0,00	0,00
AUT0000003943 MARCHÉ : 08JE04 LOT * 3 MATERI	09/06/2004	26 964,43	4	26 964,43	0,00	0,00
AUT0000003947 MARCHÉ : 02JE03 LOT * 2 MOBILI	11/06/2004	35 459,20	10	35 459,20	0,00	0,00
AUT0000003952 6 PANNEAUX VERTICAUX POUR BOBI	14/06/2004	4 403,91	10	4 403,91	0,00	0,00
AUT0000003953 1 PLAN DROIT + EXTENSION GOUTT	14/06/2004	984,01	10	984,01	0,00	0,00
AUT0000003954 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/06/2004	446,83	1	446,83	0,00	0,00
AUT0000003955 1 ENSEMBLE DIRECTION OXFORD	14/06/2004	3 097,64	10	3 097,64	0,00	0,00
AUT0000003958 DEBROUSSAILLEUSE OREC	15/06/2004	4 002,29	6	4 002,29	0,00	0,00
AUT0000003963 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/06/2004	199,90	1	199,90	0,00	0,00
AUT0000003976 BROYEUR DE HAIE NICOLAS	24/06/2004	14 885,00	6	14 885,00	0,00	0,00
AUT0000003993 SIGNALISATION VELOURTE NEVER	24/06/2004	4 266,78	20	3 621,00	213,00	432,78
AUT0000003979 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	29/06/2004	408,97	1	408,97	0,00	0,00
2010D01270 NETTOYEUR HAUTE PRESSION	01/07/2004	4 012,20	5	4 012,20	0,00	0,00
AUT0000003986 CHAISE PRELEVEMENT	05/07/2004	733,50	6	733,50	0,00	0,00
AUT0000003989 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	05/07/2004	56,25	1	56,25	0,00	0,00
AUT0000003990 FABRICATION MOBILIER POUR INFO	05/07/2004	3 623,88	20	3 077,00	181,00	365,88
AUT0000003991 SIGNALÉTIQUE CIO	05/07/2004	643,55	20	544,00	32,00	67,55
AUT0000003994 MARCHÉ : 01JE04 LOT * 4 SUPPOR	05/07/2004	25 880,94	10	25 880,94	0,00	0,00
AUT0000003997 MARCHÉ : 07JE04 LOT * 2 MATERI	06/07/2004	54 003,27	10	54 003,27	0,00	0,00
AUT0000003998 DOPPLER - CIRCO CLAMECY- MME P	06/07/2004	939,86	6	939,86	0,00	0,00
AUT0000003999 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/07/2004	209,00	1	209,00	0,00	0,00
AUT0000004000 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/07/2004	29,80	1	29,80	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004001 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/07/2004	170,00	1	170,00	0,00	0,00
AUT0000004003 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2004	1 288,77	1	1 288,77	0,00	0,00
AUT0000004004 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2004	2 031,60	1	2 031,60	0,00	0,00
AUT0000004005 4 CLIMATISEURS HOLIDAY I MOBIL	07/07/2004	2 645,12	6	2 645,12	0,00	0,00
AUT0000004006 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2004	43,06	1	43,06	0,00	0,00
AUT0000004007 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2004	200,33	1	200,33	0,00	0,00
AUT0000004008 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2004	465,00	1	465,00	0,00	0,00
AUT0000004009 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	07/07/2004	270,00	1	270,00	0,00	0,00
AUT0000004010 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	07/07/2004	239,97	1	239,97	0,00	0,00
AUT0000004022 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/07/2004	1 341,79	1	1 341,79	0,00	0,00
AUT0000004023 1 PLAN 1800 RETOUR G + 2 CAISS	08/07/2004	779,29	10	779,29	0,00	0,00
AUT0000004024 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/07/2004	1 310,97	1	1 310,97	0,00	0,00
AUT0000004025 1 PLAN RETOUR D 1800 + 2 CAISS	08/07/2004	779,29	10	779,29	0,00	0,00
AUT0000004026 2 PLANS RETOUR D ET G + 2 CAI	08/07/2004	1 558,58	10	1 558,58	0,00	0,00
AUT0000004027 1 PLAN RETOUR D 1800 + 2 CAISS	08/07/2004	779,29	10	779,29	0,00	0,00
AUT0000004028 2 ARMOIRES POUR RADIOGRAPHIES	08/07/2004	2 463,76	10	2 463,76	0,00	0,00
AUT0000004033 3 PLANS 1800 RETOUR G + 2 CAIS	13/07/2004	3 117,16	10	3 117,16	0,00	0,00
AUT0000004034 3 PLANS 1800 RETOUR D + CAISSO	13/07/2004	2 186,74	10	2 186,74	0,00	0,00
AUT0000004035 1 PLAN RETOUR AVEC 2 CAISSONS	13/07/2004	779,28	10	779,28	0,00	0,00
AUT0000004036 2 PLANS AVEC RETOUR + 2 CAISSO	13/07/2004	1 191,08	10	1 191,08	0,00	0,00
AUT0000004037 MARCHE : 04JE04 LOT * 11 MOBIL	15/07/2004	31 872,20	10	31 872,20	0,00	0,00
AUT0000004062 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/07/2004	774,70	1	774,70	0,00	0,00
AUT0000004063 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/07/2004	204,51	1	204,51	0,00	0,00
AUT0000004065 ACHAT DE DEUX CLIMATISEURS	22/07/2004	1 365,83	6	1 365,83	0,00	0,00
AUT0000004071 PETIT MATERIEL	22/07/2004	1 945,00	6	1 945,00	0,00	0,00
AUT0000004080 CORBEILLES POUR DECHETS	29/07/2004	3 853,99	6	3 853,99	0,00	0,00
AUT0000004082 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/07/2004	121,84	1	121,84	0,00	0,00
AUT0000004083 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/07/2004	121,84	1	121,84	0,00	0,00
AUT0000004088 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/08/2004	18,00	1	18,00	0,00	0,00
AUT0000004090 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/08/2004	105,30	1	105,30	0,00	0,00
AUT0000004091 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/08/2004	78,00	1	78,00	0,00	0,00
AUT0000004092 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/08/2004	65,00	1	65,00	0,00	0,00
AUT0000004093 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/08/2004	65,66	1	65,66	0,00	0,00
AUT0000004094 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/08/2004	164,00	1	164,00	0,00	0,00
AUT0000004103 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/08/2004	387,54	1	387,54	0,00	0,00
AUT0000004105 1 PLAN DROIT 1800 MIAMI + CAIS	09/08/2004	1 095,09	10	1 095,09	0,00	0,00
AUT0000004106 1 TABLE RONDE PIED CENTRAL ALU	09/08/2004	649,61	10	649,61	0,00	0,00
AUT0000004107 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/08/2004	434,42	1	434,42	0,00	0,00
AUT0000004108 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/08/2004	1 465,66	1	1 465,66	0,00	0,00
AUT0000004109 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/08/2004	491,66	1	491,66	0,00	0,00
AUT0000004118 1 AUTOCUMMULATEUR HIPATH 580 5	12/08/2004	4 999,28	4	4 999,28	0,00	0,00
AUT0000004126 MOBILIER COMPLEMENTAIRE CDI CO	18/08/2004	4 688,32	10	4 688,32	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004133 CLIMATISEUR POLAR M14 SPLIT	27/08/2004	928,09	6	928,09	0,00	0,00
AUT0000004136 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/09/2004	5 140,79	1	5 140,79	0,00	0,00
AUT0000004137 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	02/09/2004	359,98	1	359,98	0,00	0,00
AUT0000004144 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	08/09/2004	30,45	1	30,45	0,00	0,00
AUT0000004145 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	08/09/2004	74,92	1	74,92	0,00	0,00
AUT0000004146 MARCHÉ : 12JE04 LOT * 6 MATERI	08/09/2004	2 512,25	6	2 512,25	0,00	0,00
AUT0000004149 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	09/09/2004	95,24	1	95,24	0,00	0,00
AUT0000004170 SCIE RADIALE	09/09/2004	641,06	6	641,06	0,00	0,00
AUT0000004168 FAIBLE VALEUR MOBILIER	13/09/2004	3 386,00	1	3 386,00	0,00	0,00
AUT0000004169 FAIBLE VALEUR MOBILIER	13/09/2004	1 238,62	1	1 238,62	0,00	0,00
AUT0000004171 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/09/2004	702,82	1	702,82	0,00	0,00
AUT0000004172 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/09/2004	4 653,89	1	4 653,89	0,00	0,00
AUT0000004182 ACHAT DE 2 CLIMATISEURS MOB MO	16/09/2004	1 542,84	6	1 542,84	0,00	0,00
AUT0000004184 LOT 20 CHAISES PLIANTES STRUCTURA CARBONE	16/09/2004	1 394,53	10	1 394,53	0,00	0,00
AUT0000004189 MARCHÉ : 09JE04 LOT * 8 MOBILI	20/09/2004	3 686,53	6	3 686,53	0,00	0,00
AUT0000004192 MARCHÉ : 10JE04 LOT * 4 SUPPOR	21/09/2004	15 249,16	10	15 249,16	0,00	0,00
AUT0000004193 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/09/2004	5 480,53	1	5 480,53	0,00	0,00
AUT0000004202 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/09/2004	46,64	1	46,64	0,00	0,00
AUT0000004203 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/09/2004	636,37	1	636,37	0,00	0,00
AUT0000004204 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/09/2004	49,78	1	49,78	0,00	0,00
AUT0000004205 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	29/09/2004	193,75	1	193,75	0,00	0,00
AUT0000004206 1 ENSEMBLE DIRECTION SERIE SUR	29/09/2004	3 021,31	10	3 021,31	0,00	0,00
AUT0000004207 1 BUREAU + CAISSON SERIE SURF	29/09/2004	1 909,76	10	1 909,76	0,00	0,00
AUT0000004208 TABLES ET SUPPORTS POUR ACCUE	29/09/2004	1 159,10	10	1 159,10	0,00	0,00
AUT0000004240 1 FAX CANON L360	05/10/2004	942,95	6	942,95	0,00	0,00
AUT0000004241 FAIBLE VALEUR MOBILIER	05/10/2004	117,17	1	117,17	0,00	0,00
AUT0000004242 ARMOIRES HAUTES 4 TABLETTES	05/10/2004	1 174,18	10	1 174,18	0,00	0,00
AUT0000004243 FAIBLE VALEUR MOBILIER	05/10/2004	487,81	1	487,81	0,00	0,00
2010D01269 PONT ELEVATEUR 4 COLONNES	05/10/2004	11 301,00	5	11 301,00	0,00	0,00
AUT0000004254 DESTRUCTEUR DE PAPIER SUPER	11/10/2004	834,69	6	834,69	0,00	0,00
2010D01285 RETRO REFLECTOMETRE	11/10/2004	16 860,01	5	16 860,01	0,00	0,00
2010D01286 FEU DE CHANTIER ALTERNA	11/10/2004	3 055,18	5	3 055,18	0,00	0,00
AUT0000004255 MATERIELS POUR MUSEOBUS	12/10/2004	863,78	6	863,78	0,00	0,00
AUT0000004275 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/10/2004	79,99	1	79,99	0,00	0,00
AUT0000004276 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/10/2004	219,99	1	219,99	0,00	0,00
AUT0000004277 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/10/2004	136,00	1	136,00	0,00	0,00
AUT0000004278 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/10/2004	122,13	1	122,13	0,00	0,00
AUT0000004279 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/10/2004	79,99	1	79,99	0,00	0,00
AUT0000004280 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/10/2004	219,99	1	219,99	0,00	0,00
AUT0000004281 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/10/2004	136,00	1	136,00	0,00	0,00
AUT0000004282 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/10/2004	116,00	1	116,00	0,00	0,00
AUT0000004283 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/10/2004	155,00	1	155,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004284 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/10/2004	329,99	1	329,99	0,00	0,00
AUT0000004285 1 BUREAU DIRECTION SERIE MIAM	25/10/2004	969,19	10	969,19	0,00	0,00
2010D01287 RAYONNAGE COMPLET	27/10/2004	1 281,97	5	1 281,97	0,00	0,00
2010B00087 RENOUVELLEMENT TELEPHONIE PARC	27/10/2004	15 382,96	20	13 095,09	762,00	1 525,87
AUT0000004288 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	29/10/2004	111,50	1	111,50	0,00	0,00
AUT0000004289 1 FAX CANON L 360	02/11/2004	942,95	6	942,95	0,00	0,00
AUT0000004294 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/11/2004	19,99	1	19,99	0,00	0,00
AUT0000004301 INSUFLATEUR ASIBAG CONSULT.PMI	09/11/2004	2 138,45	6	2 138,45	0,00	0,00
AUT0000004302 TROUSSE SECOURISTE GRANDE PST	09/11/2004	2 592,33	6	2 592,33	0,00	0,00
AUT0000004311 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/11/2004	412,62	1	412,62	0,00	0,00
AUT0000004335 OP : MAT2004	18/11/2004	37 666,82	6	37 666,82	0,00	0,00
AUT0000004322 SIGNALETIQUE CIO	19/11/2004	986,70	20	833,00	49,00	104,70
AUT0000004323 SIGNALETIQUE CIO	19/11/2004	251,16	1	251,16	0,00	0,00
AUT0000004324 SIGNALETIQUE CIO	19/11/2004	387,62	1	387,62	0,00	0,00
AUT0000004326 3 VEHICULES FIAT - INV 598 A 6	19/11/2004	28 388,26	5	28 388,26	0,00	0,00
AUT0000004330 2 LAMES DE DENEIGEMENT OP.MAT	19/11/2004	14 232,40	6	14 232,40	0,00	0,00
AUT0000004329 MATERIEL CUISINE MARCHE 11JE04	23/11/2004	41 066,25	6	41 066,25	0,00	0,00
2010D00476 MACH. MARQUAGE TRASSAR 201	25/11/2004	115 892,40	10	115 892,40	0,00	0,00
AUT0000004342 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/11/2004	257,96	1	257,96	0,00	0,00
AUT0000004345 ENSEMBLE PLAN ET TABLE REUNION	29/11/2004	2 541,38	10	2 541,38	0,00	0,00
AUT0000004356 MOBILIER ADMINISTRATIF 06JE04	01/12/2004	17 887,60	10	17 887,60	0,00	0,00
AUT0000004364 FAIBLE VALEUR AUTRE MATERIEL	06/12/2004	978,84	1	978,84	0,00	0,00
AUT0000004381 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2004	648,00	1	648,00	0,00	0,00
AUT0000004382 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2004	210,41	1	210,41	0,00	0,00
AUT0000004385 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2004	20,90	1	20,90	0,00	0,00
AUT0000004386 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIEL	08/12/2004	596,00	1	596,00	0,00	0,00
AUT0000004387 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2004	341,00	1	341,00	0,00	0,00
AUT0000004388 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2004	469,00	1	469,00	0,00	0,00
AUT0000004437 LOT 2 CAMIONS OP : VEH2004	08/12/2004	199 542,32	5	199 542,32	0,00	0,00
AUT0000004389 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	09/12/2004	390,00	1	390,00	0,00	0,00
AUT0000004400 LOT 3 MANNEQUINS	13/12/2004	2 199,44	6	2 199,44	0,00	0,00
AUT0000004401 VITRINE CENTRALE	13/12/2004	3 528,20	6	3 528,20	0,00	0,00
AUT0000004402 FAIBLE VALEUR MOBILIER	13/12/2004	590,11	1	590,11	0,00	0,00
AUT0000004403 FAIBLE VALEUR MAT BUREAU MOBIL	13/12/2004	355,21	1	355,21	0,00	0,00
AUT0000004404 FAIBLE VALEUR MAT BUREAU MOBIL	13/12/2004	90,54	1	90,54	0,00	0,00
AUT0000004434 MATERIEL/METEO : PLUVIOMETRE E	13/12/2004	973,68	6	973,68	0,00	0,00
AUT0000004413 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	14/12/2004	244,59	1	244,59	0,00	0,00
AUT0000004433 DEUX STATIONS METEOROLOGIQUES	14/12/2004	10 961,34	6	10 961,34	0,00	0,00
AUT0000004438 FOURGON RENAULT OP : VEH2004	14/12/2004	32 823,12	5	32 823,12	0,00	0,00
AUT0000004439 OP : VEH2004	14/12/2004	32 823,12	5	32 823,12	0,00	0,00
AUT0000004430 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/12/2004	251,95	1	251,95	0,00	0,00
2010D00697 CAMION IVE DAIL/P DC/B 65C15D 6T3 58N2464A	15/12/2004	47 798,96	10	47 798,96	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00698 CAMION IVE DAIL/P SC/B 65C15 6T5 58N2465A	15/12/2004	45 397,90	10	45 397,90	0,00	0,00
AUT0000004454 FONTAINES A EAU REFRIGEREE	20/12/2004	931,19	6	931,19	0,00	0,00
AUT0000004455 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/12/2004	2 424,00	1	2 424,00	0,00	0,00
AUT0000004456 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/12/2004	803,71	1	803,71	0,00	0,00
AUT0000004457 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/12/2004	213,49	1	213,49	0,00	0,00
AUT0000004458 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/12/2004	337,27	1	337,27	0,00	0,00
AUT0000004460 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/12/2004	956,80	1	956,80	0,00	0,00
AUT0000004490 SIGNALETIQUE	20/12/2004	10 464,04	20	8 891,00	523,00	1 050,04
2010D00658 VU RENAULT KANGOO 1.5L D CU800 58N2446A	20/12/2004	15 563,96	5	15 563,96	0,00	0,00
AUT0000004466 MARCHE : 07MG04 LOT * 6 MOBILI	21/12/2004	7 851,05	10	7 851,05	0,00	0,00
AUT0000004479 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/12/2004	82,05	1	82,05	0,00	0,00
AUT0000004480 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/12/2004	3 701,86	1	3 701,86	0,00	0,00
AUT0000004481 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/12/2004	597,16	1	597,16	0,00	0,00
AUT0000004482 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/12/2004	638,83	1	638,83	0,00	0,00
2010D00733 SALEUSE AUTO MECAGI MO-VIS 3M3	27/12/2004	20 580,16	10	20 580,16	0,00	0,00
2010D00734 SALEUSE AUTO MECAGI MO-VIS 3M3	27/12/2004	20 580,16	10	20 580,16	0,00	0,00
2010D00736 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 5M3	27/12/2004	17 503,82	10	17 503,82	0,00	0,00
2010D00737 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 5M3	27/12/2004	17 503,81	10	17 503,81	0,00	0,00
2010D01291 LOGICIEL DE PESAGE WINSTAR	01/01/2005	3 300,96	5	3 300,96	0,00	0,00
2010D01292 TARIERE	01/01/2005	1 199,54	5	1 199,54	0,00	0,00
2010D01295 BRISE BETON	01/01/2005	1 009,42	5	1 009,42	0,00	0,00
2010D01297 COMPRESSEUR AUTONOME ESSENCE	01/01/2005	979,52	5	979,52	0,00	0,00
AUT0000004507 2 VIDEOPROJECTEURS TOSHIBA	17/01/2005	1 898,00	1	1 898,00	0,00	0,00
AUT0000004508 FAIBLE VALEUR AUTRE MATERIEL	17/01/2005	326,28	1	326,28	0,00	0,00
AUT0000004509 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/01/2005	193,56	1	193,56	0,00	0,00
AUT0000004513 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	18/01/2005	69,00	1	69,00	0,00	0,00
AUT0000004514 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	18/01/2005	242,00	1	242,00	0,00	0,00
2010M00006 MOBILIER EPN COLLEGE DE FOURCHAMBAULT	04/02/2005	0,00	1	142,32	0,00	0,00
AUT0000004542 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/02/2005	80,00	1	80,00	0,00	0,00
AUT0000004543 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/02/2005	326,28	1	326,28	0,00	0,00
AUT0000004544 DIVERS MATERIELS DE CUISINE	15/02/2005	722,48	6	722,48	0,00	0,00
AUT0000004545 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/02/2005	80,07	1	80,07	0,00	0,00
AUT0000004546 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/02/2005	1 297,75	1	1 297,75	0,00	0,00
AUT0000004547 3 PLANS DE TRAVAIL AVEC CAISS	15/02/2005	1 824,59	10	1 824,59	0,00	0,00
AUT0000004548 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/02/2005	242,00	1	242,00	0,00	0,00
AUT0000004549 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/02/2005	453,88	1	453,88	0,00	0,00
AUT0000004550 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/02/2005	1 092,47	1	1 092,47	0,00	0,00
AUT0000004551 3 ARMOIRES HAUTES NOIRES / 3 A	15/02/2005	3 156,65	1	1 260,00	0,00	1 896,65
AUT0000004552 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/02/2005	778,31	1	778,31	0,00	0,00
AUT0000004553 9 PLANS AVEC RETOUR CAISSON HA	15/02/2005	9 280,90	10	9 280,90	0,00	0,00
AUT0000004556 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/02/2005	417,39	1	417,39	0,00	0,00
AUT0000004562 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/02/2005	170,11	1	170,11	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004563 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	17/02/2005	186,00	1	186,00	0,00	0,00
AUT0000004564 BACS AUDIO STRUTURE METAL COL	17/02/2005	3 997,53	10	3 997,53	0,00	0,00
AUT0000004566 FOETAL DOPPLEX - MME ANTIGNY -	18/02/2005	939,86	6	939,86	0,00	0,00
AUT0000004569 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	21/02/2005	118,00	1	118,00	0,00	0,00
AUT0000004570 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	21/02/2005	76,00	1	76,00	0,00	0,00
AUT0000004578 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/03/2005	238,00	1	238,00	0,00	0,00
AUT0000004579 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/03/2005	394,68	1	394,68	0,00	0,00
AUT0000004580 1 ASSEMBLE ACCUEIL CABINET DU	03/03/2005	9 151,00	10	9 151,00	0,00	0,00
AUT0000004581 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/03/2005	10 619,99	1	10 619,99	0,00	0,00
AUT0000004584 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/03/2005	634,36	1	634,36	0,00	0,00
AUT0000004585 1 ENSEMBLE DIRECTION SERIE SU	07/03/2005	2 252,07	10	2 252,07	0,00	0,00
AUT0000004586 1 ENSEMBLE DIRECTION SERIE EX	07/03/2005	3 298,57	10	3 298,57	0,00	0,00
AUT0000004587 1 ENSEMBLE DIRECTION SERIE FA	07/03/2005	4 282,28	10	4 282,28	0,00	0,00
AUT0000004591 FAIBLE VALEUR AUTRE MATERIELS	08/03/2005	269,52	1	269,52	0,00	0,00
AUT0000004608 ENREGISTREURS DE TEMPERATURE	10/03/2005	12 353,58	6	12 353,58	0,00	0,00
AUT0000004593 FAIBLE VALEUR MOBILIER	11/03/2005	716,57	1	716,57	0,00	0,00
AUT0000004594 FAIBLE VALEUR MOBILIER	11/03/2005	2 378,83	1	2 378,83	0,00	0,00
AUT0000004595 FAIBLE VALEUR MOBILIER	11/03/2005	792,94	1	792,94	0,00	0,00
AUT0000004596 FAIBLE VALEUR MOBILIER	11/03/2005	634,37	1	634,37	0,00	0,00
AUT0000004597 FAIBLE VALEUR MOBILIER	11/03/2005	1 944,32	1	1 944,32	0,00	0,00
AUT0000004610 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	1 361,65	1	1 361,65	0,00	0,00
AUT0000004611 39 BUREAUX AVEC RETOUR CAISSON	21/03/2005	28 278,82	10	28 278,82	0,00	0,00
AUT0000004612 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	277,85	1	277,85	0,00	0,00
AUT0000004613 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	652,41	1	652,41	0,00	0,00
AUT0000004614 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	357,03	1	357,03	0,00	0,00
AUT0000004615 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	466,82	1	466,82	0,00	0,00
AUT0000004616 RAYONNAGES 13 MODULES	21/03/2005	1 552,55	10	1 552,55	0,00	0,00
AUT0000004617 RAYONNAGES HAUTEUR 240 ET 240	21/03/2005	1 185,76	10	1 185,76	0,00	0,00
AUT0000004618 1 ENSEMBLE TABLES DE REUNION	21/03/2005	2 325,98	10	2 325,98	0,00	0,00
AUT0000004619 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	280,58	1	280,58	0,00	0,00
AUT0000004620 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	950,22	1	950,22	0,00	0,00
AUT0000004621 1 BUREAU SERIE SURF AVEC CAIS	21/03/2005	1 280,08	10	1 280,08	0,00	0,00
AUT0000004623 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	12 342,04	1	12 342,04	0,00	0,00
AUT0000004624 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	532,70	1	532,70	0,00	0,00
AUT0000004625 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	1 155,34	1	1 155,34	0,00	0,00
AUT0000004626 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2005	293,02	1	293,02	0,00	0,00
AUT0000004622 FAX CANON L 220	22/03/2005	532,22	6	532,22	0,00	0,00
AUT0000004642 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/03/2005	289,70	1	289,70	0,00	0,00
AUT0000004643 ECHOGRAPHE - FRE 9059019658	30/03/2005	43 800,00	6	43 800,00	0,00	0,00
AUT0000004644 PLANTATION ARBRES ET ARBUSTES	30/03/2005	116,01	15	116,01	0,00	0,00
AUT0000004645 CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE THERMOR	01/04/2005	616,39	6	616,39	0,00	0,00
AUT0000004650 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/04/2005	12,00	1	12,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004651 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/04/2005	41,60	1	41,60	0,00	0,00
AUT0000004653 MATERIEL TELEPHONIE EPN	07/04/2005	971,82	4	971,82	0,00	0,00
AUT0000004658 1 PLAN 180 RETOUR DROIT + 2 CA	13/04/2005	728,97	10	728,97	0,00	0,00
AUT0000004660 1 ENSEMBLE BANQUE ACCUEIL	13/04/2005	1 635,55	10	1 635,55	0,00	0,00
AUT0000004661 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/04/2005	2 554,37	1	2 554,37	0,00	0,00
AUT0000004662 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/04/2005	907,76	1	907,76	0,00	0,00
AUT0000004663 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/04/2005	453,88	1	453,88	0,00	0,00
AUT0000004664 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/04/2005	971,87	1	971,87	0,00	0,00
AUT0000004665 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/04/2005	280,58	1	280,58	0,00	0,00
AUT0000004666 ENSEMBLE DE RAYONNAGES	14/04/2005	1 550,92	10	1 550,92	0,00	0,00
AUT0000004668 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/04/2005	144,34	1	144,34	0,00	0,00
AUT0000004669 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/04/2005	157,61	1	157,61	0,00	0,00
AUT0000004670 1 FAX CANON L220	14/04/2005	532,22	6	532,22	0,00	0,00
AUT0000004671 FAX CANON L220	14/04/2005	532,22	6	532,22	0,00	0,00
AUT0000004672 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/04/2005	159,07	1	159,07	0,00	0,00
AUT0000004677 2 FAX CANON L220	25/04/2005	1 064,44	6	1 064,44	0,00	0,00
AUT0000004678 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/04/2005	199,98	1	199,98	0,00	0,00
AUT0000004679 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/04/2005	398,00	1	398,00	0,00	0,00
AUT0000004680 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/04/2005	201,00	1	201,00	0,00	0,00
AUT0000004681 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/04/2005	189,00	1	189,00	0,00	0,00
AUT0000004682 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/04/2005	480,00	1	480,00	0,00	0,00
AUT0000004683 MEUBLES DE RANGEMENT	25/04/2005	590,00	10	590,00	0,00	0,00
AUT0000004684 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/04/2005	284,00	1	284,00	0,00	0,00
AUT0000004685 FAIBLE VALEUR MOBILIER	25/04/2005	300,00	1	300,00	0,00	0,00
AUT0000004693 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/05/2005	91,00	1	91,00	0,00	0,00
AUT0000004694 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/05/2005	76,00	1	76,00	0,00	0,00
AUT0000004695 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/05/2005	69,00	1	69,00	0,00	0,00
AUT0000004696 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/05/2005	174,50	1	174,50	0,00	0,00
AUT0000004697 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/05/2005	126,00	1	126,00	0,00	0,00
AUT0000004722 MARCHE : 07MG04 LOT * 6 MOBILI	11/05/2005	10 960,69	10	10 960,69	0,00	0,00
AUT0000004724 GARANTIE A PREMIERE DEMANDE 44	11/05/2005	8 668,24	4	8 668,24	0,00	0,00
AUT0000004730 MOBILIER EPN COLLEGE LES COURL	18/05/2005	2 435,06	10	2 435,06	0,00	0,00
AUT0000004734 FAX CANON L220	20/05/2005	532,22	6	532,22	0,00	0,00
AUT0000004735 FAX CANON L 220	20/05/2005	532,22	6	532,22	0,00	0,00
AUT0000004736 FAX CANON L 220	20/05/2005	532,22	6	532,22	0,00	0,00
AUT0000004737 FAX CANON L380	20/05/2005	837,20	6	837,20	0,00	0,00
AUT0000004738 ENSEMBLE DIRECTION 4EVER	20/05/2005	2 130,67	10	2 130,67	0,00	0,00
AUT0000004739 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/05/2005	3 463,71	1	3 463,71	0,00	0,00
AUT0000004740 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/05/2005	3 192,96	1	3 192,96	0,00	0,00
AUT0000004741 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/05/2005	622,16	1	622,16	0,00	0,00
AUT0000004743 TABLE PÉDIATRIQUE UTAMS NEVERN	23/05/2005	672,00	6	672,00	0,00	0,00
AUT0000004746 RANGEMENT 2 ETAGERES SURF 3 NI	24/05/2005	333,21	1	333,21	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004747 FAIBLE VALEUR MOBILIER	26/05/2005	3 982,50	1	3 982,50	0,00	0,00
AUT0000004748 FAIBLE VALEUR MOBILIER	26/05/2005	1 194,33	1	1 194,33	0,00	0,00
AUT0000004749 MOBILIER COLLEGE VARZY	26/05/2005	10 675,60	10	10 675,60	0,00	0,00
AUT0000004753 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	27/05/2005	199,00	1	199,00	0,00	0,00
AUT0000004754 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	27/05/2005	95,00	1	95,00	0,00	0,00
AUT0000004760 1 FAX CANON L220	01/06/2005	532,22	6	532,22	0,00	0,00
AUT0000004761 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/06/2005	1 464,98	1	1 464,98	0,00	0,00
AUT0000004762 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/06/2005	983,77	1	983,77	0,00	0,00
AUT0000004763 CHARIOT AVEC 2 ROUES GONFLABLE	01/06/2005	680,52	6	680,52	0,00	0,00
AUT0000004765 MARCHE : 07MG04 LOT * 2 MOBILI	02/06/2005	7 746,64	10	7 746,64	0,00	0,00
AUT0000004767 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2005	224,05	1	224,05	0,00	0,00
AUT0000004768 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	08/06/2005	270,00	1	270,00	0,00	0,00
AUT0000004769 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	08/06/2005	139,80	1	139,80	0,00	0,00
AUT0000004770 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2005	142,00	1	142,00	0,00	0,00
AUT0000004771 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2005	147,00	1	147,00	0,00	0,00
AUT0000004772 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2005	117,90	1	117,90	0,00	0,00
AUT0000004773 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2005	119,64	1	119,64	0,00	0,00
AUT0000004775 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2005	348,08	1	348,08	0,00	0,00
AUT0000004776 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2005	5 864,16	1	5 864,16	0,00	0,00
AUT0000004777 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2005	110,12	1	110,12	0,00	0,00
AUT0000004778 ENSEMBLE DIRECTION SERIE SURF	08/06/2005	4 577,81	10	4 577,81	0,00	0,00
AUT0000004779 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2005	317,18	1	317,18	0,00	0,00
AUT0000004780 ENSEMBLE DIRECTION SERIE SURF	09/06/2005	3 795,86	10	3 795,86	0,00	0,00
AUT0000004788 MICROFILMAGE REGISTRES ETAT CI	13/06/2005	13 347,24	6	13 347,24	0,00	0,00
AUT0000004791 FAIBLE VALEUR MAT TELEPHONIE	15/06/2005	165,05	1	165,05	0,00	0,00
AUT0000004794 SIGNALÉTIQUE 2005	20/06/2005	67 713,67	20	59 340,82	2 090,00	6 282,85
AUT0000004795 REMPLACEMENT INSTALLATIONS DE	21/06/2005	118 777,75	4	118 777,75	0,00	0,00
AUT0000005387 PARTICIPATION VILLE DE NEVERS	28/06/2005	1 000,00	20	771,47	54,00	174,53
AUT0000004806 FAX CANON L 220	28/06/2005	532,22	6	532,22	0,00	0,00
AUT0000004807 ENSEMBLE DIRECTION SERIE 4EVER	28/06/2005	2 252,06	10	2 252,06	0,00	0,00
AUT0000004815 FOURNITURE ET RACCORDEMENT D'1	04/07/2005	1 566,76	4	1 566,76	0,00	0,00
AUT0000004816 1 AUTOCOM AVEC MESSAGERIE + 51	04/07/2005	13 745,83	4	13 745,83	0,00	0,00
AUT0000004820 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/07/2005	513,48	1	513,48	0,00	0,00
AUT0000004821 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/07/2005	240,36	1	240,36	0,00	0,00
AUT0000004822 ENSEMBLE DE RAYONNAGES	06/07/2005	1 559,87	10	1 559,87	0,00	0,00
AUT0000004823 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/07/2005	802,58	1	802,58	0,00	0,00
AUT0000004824 ENSEMBLE BANQUE ACCUEIL	06/07/2005	1 202,84	10	1 202,84	0,00	0,00
AUT0000004829 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	08/07/2005	372,26	1	372,26	0,00	0,00
AUT0000004140 OP : V0703/18	12/07/2005	50 000,00	20	40 000,00	2 500,00	7 500,00
AUT0000004179 REPARATION EN URGENCE ECLUSES	12/07/2005	1 192,41	20	944,00	59,00	189,41
AUT0000004186 TRAVAUX SITE ENS PARIGNY LES V	12/07/2005	8 259,50	20	6 550,00	427,00	1 282,50
AUT0000004244 TRAVAUX SITE DOMAINE DE LA BEU	12/07/2005	2 583,36	20	2 064,00	129,00	390,36

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004256 FOURNITURE DE CRICS	12/07/2005	14 854,32	20	11 872,00	742,00	2 240,32
AUT0000004265 MISE EN PEINTURE GARDE CORPS A	12/07/2005	14 790,29	20	11 824,00	739,00	2 227,29
AUT0000004273 INSTALLATION VOIRIE CAC THERME	12/07/2005	26 327,72	20	21 056,00	1 316,00	3 955,72
AUT0000004320 OP : O3103/7	12/07/2005	29 000,00	20	23 200,00	1 450,00	4 350,00
AUT0000004321 OP : O3104/2	12/07/2005	60 000,00	20	48 000,00	3 000,00	9 000,00
AUT0000004327 TRAVAUX DE PROTECTION RESTAURA	12/07/2005	26 456,95	20	21 164,00	1 323,00	3 969,95
AUT0000004346 REFECTION BARDAGE ECLUSE 13VL	12/07/2005	9 903,32	20	7 920,00	495,00	1 488,32
AUT0000004359 OP : O3104/6	12/07/2005	59 739,70	20	47 768,00	2 991,00	8 980,70
AUT0000004378 OP : O3104/5	12/07/2005	46 000,00	20	36 800,00	2 300,00	6 900,00
AUT0000004379 OP : O3104/4	12/07/2005	10 000,00	20	8 000,00	500,00	1 500,00
AUT0000004383 DIVERSES FOURNITURES POUR ECHE	12/07/2005	2 954,10	20	2 352,00	147,00	455,10
AUT0000004418 CONFORTEMENT DES BERGES	12/07/2005	65 387,08	20	52 304,00	3 269,00	9 814,08
AUT0000004419 TRAVAUX DE MACONNERIE	12/07/2005	10 086,45	20	8 064,00	504,00	1 518,45
AUT0000004440 OP : V0704/8	12/07/2005	31 829,06	20	25 440,00	1 595,00	4 794,06
AUT0000004442 OP : O3104/3	12/07/2005	15 077,49	20	12 060,00	754,00	2 263,49
AUT0000004450 OP : O3104/1	12/07/2005	38 424,55	20	30 736,00	1 921,00	5 767,55
AUT0000004830 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/07/2005	278,87	1	278,87	0,00	0,00
AUT0000004831 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/07/2005	136,34	1	136,34	0,00	0,00
AUT0000003678 TRAVAUX FORET VITRY LACHE	12/07/2005	8 561,59	20	6 848,00	428,00	1 285,59
AUT0000003710 TRAVAUX DOMAINE DES GRANDS PRE	12/07/2005	101 509,73	20	81 200,00	5 075,00	15 234,73
AUT0000003779 DÉBROUSSAILLAGE ET CURAGE RIGO	12/07/2005	38 207,75	20	30 560,00	1 910,00	5 737,75
AUT0000003853 FOURNITURES POUR REFECTION CUV	12/07/2005	49 668,50	20	39 728,00	2 483,00	7 457,50
AUT0000003854 TRAVAUX DE CURAGE	12/07/2005	35 000,00	20	28 000,00	1 750,00	5 250,00
AUT0000003861 BALAYAGE ENDUITS CHEMIN HALAGE	12/07/2005	76 000,00	20	60 800,00	3 800,00	11 400,00
AUT0000003871 BATTAGE PALPLANCHES OP.V0704/	12/07/2005	79 999,87	20	63 996,00	4 000,00	12 003,87
AUT0000003872 OP :V0703/15	12/07/2005	30 000,00	20	24 000,00	1 500,00	4 500,00
AUT0000003873 OP :V070319	12/07/2005	23 000,00	20	18 400,00	1 150,00	3 450,00
AUT0000003874 OP : V0704/7	12/07/2005	44 369,00	20	35 488,00	2 218,00	6 663,00
AUT0000003889 OP : V0704/4	12/07/2005	30 145,68	20	24 112,00	1 507,00	4 526,68
AUT0000003908 OP : V0704/3	12/07/2005	12 435,45	20	9 936,00	621,00	1 878,45
AUT0000003913 OP : O3103/5	12/07/2005	78 000,00	20	62 400,00	3 900,00	11 700,00
AUT0000003966 OP : V0703/17	12/07/2005	50 000,00	20	40 000,00	2 500,00	7 500,00
AUT0000003972 OP : V0704/9	12/07/2005	15 000,00	20	12 000,00	750,00	2 250,00
AUT0000003977 TRAVAUX D'URGENCE SUR ECLUSES	12/07/2005	3 839,23	20	3 068,00	192,00	579,23
AUT0000004834 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	18/07/2005	970,00	1	970,00	0,00	0,00
AUT0000004835 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	18/07/2005	69,00	1	69,00	0,00	0,00
AUT0000004836 SIEGE DACTYLO SERIE KENDO SH	18/07/2005	607,93	10	607,93	0,00	0,00
AUT0000004837 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	19/07/2005	41,86	1	41,86	0,00	0,00
AUT0000004838 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	19/07/2005	721,07	1	721,07	0,00	0,00
AUT0000004842 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	20/07/2005	39,23	1	39,23	0,00	0,00
AUT0000004850 LOT 67 TELEPHONES PORTABLES MA	27/07/2005	116,01	1	116,01	0,00	0,00
AUT0000004852 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	29/07/2005	285,00	1	285,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010B00175 CLIMATISATION LOCAL INFORMATIQUE	09/08/2005	3 855,90	10	3 855,90	0,00	0,00
AUT0000004877 ENSEMBLE DIRECTION SERIE SURF	12/08/2005	3 436,71	10	3 436,71	0,00	0,00
AUT0000004878 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2005	109,33	1	109,33	0,00	0,00
AUT0000004879 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2005	357,03	1	357,03	0,00	0,00
AUT0000004880 RAYONNAGES DIVERS	12/08/2005	648,18	10	648,18	0,00	0,00
AUT0000004881 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2005	138,00	1	138,00	0,00	0,00
AUT0000004882 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2005	249,00	1	249,00	0,00	0,00
AUT0000004883 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2005	118,00	1	118,00	0,00	0,00
AUT0000004884 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2005	299,00	1	299,00	0,00	0,00
AUT0000004885 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2005	169,00	1	169,00	0,00	0,00
AUT0000004886 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/08/2005	139,80	1	139,80	0,00	0,00
AUT0000004890 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/08/2005	2 640,05	1	2 640,05	0,00	0,00
AUT0000004891 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/08/2005	2 420,05	1	2 420,05	0,00	0,00
AUT0000004893 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/08/2005	394,90	1	394,90	0,00	0,00
AUT0000004894 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/08/2005	207,85	1	207,85	0,00	0,00
AUT0000004895 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/08/2005	1 649,20	1	1 649,20	0,00	0,00
2010M00007 4 PLANS DROITS + ANGLES LIAISON ET RETOURS	22/08/2005	0,00	10	1 931,20	0,00	0,00
AUT0000004912 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	01/09/2005	372,17	1	372,17	0,00	0,00
AUT0000004937 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/09/2005	5,00	1	5,00	0,00	0,00
2010D00738 SALEUSE AUTO MECAGI HY-VIS 5M3	09/09/2005	17 117,00	10	17 117,00	0,00	0,00
AUT0000004945 MOBILIER COLLEGE POUILLY SUR L	13/09/2005	8 795,05	10	8 795,05	0,00	0,00
AUT0000004965 AVANCE FORFAITAIRE OP.VELOVL	19/09/2005	573 863,81	20	534 688,73	9 792,00	29 383,08
AUT0000004966 MOBILIER COLLEGE CERCY LA TOUR	22/09/2005	8 486,84	10	8 486,84	0,00	0,00
AUT0000004981 BALAYEUSE 6580 SE 58	22/09/2005	11 530,34	5	11 530,34	0,00	0,00
AUT0000004968 GRAVILLONNEUR MATERIEL PARC MA	26/09/2005	23 110,26	6	23 110,26	0,00	0,00
AUT0000004969 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	26/09/2005	239,00	1	239,00	0,00	0,00
AUT0000004970 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	26/09/2005	239,00	1	239,00	0,00	0,00
2010D00477 MACH. MARQU. TRASSAR H9 AIRLES	29/09/2005	30 881,92	10	30 881,92	0,00	0,00
AUT0000004991 CHASSIS VEHICULE BIBLIOBUS	03/10/2005	123 395,53	5	123 395,53	0,00	0,00
AUT0000004992 EXPERTISE ECOLOGIQUE VELOURROUTE	04/10/2005	8 228,48	20	6 576,00	411,00	1 241,48
AUT0000004995 MARCHÉ : 07MG04 LOT * 6 MOBILI	05/10/2005	7 746,64	10	7 746,64	0,00	0,00
AUT0000005004 FAX CANON L 380	11/10/2005	777,40	6	777,40	0,00	0,00
AUT0000005021 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	19/10/2005	79,00	1	79,00	0,00	0,00
AUT0000005034 PETIT MATERIEL	25/10/2005	1 956,97	6	1 956,97	0,00	0,00
AUT0000005036 PETIT MATERIEL	25/10/2005	995,10	6	995,10	0,00	0,00
AUT0000005032 FAIBLE VALEUR MOBILIER	27/10/2005	224,00	1	224,00	0,00	0,00
AUT0000005033 MOBILIER DE BUREAU CIO	27/10/2005	1 060,34	10	1 060,34	0,00	0,00
AUT0000005040 REAMENAGEMENT DES LOCAUX DU CO	03/11/2005	104 198,86	10	104 198,86	0,00	0,00
AUT0000005129 MATERIEL PARC LOT5 MACHINE PEINTURE	09/11/2005	256 835,82	5	256 835,82	0,00	0,00
AUT0000005114 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/11/2005	1 363,87	1	1 363,87	0,00	0,00
AUT0000005115 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/11/2005	941,85	1	941,85	0,00	0,00
AUT0000005154 GROUPE MOTOPOMPE ET ENROULEUR	18/11/2005	3 360,76	6	3 360,76	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000005138 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/11/2005	327,99	1	327,99	0,00	0,00
AUT0000005141 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/11/2005	275,56	1	275,56	0,00	0,00
AUT0000005161 EPAREUSES OP.MAT2005	22/11/2005	78 062,92	6	78 062,92	0,00	0,00
2010D00397 TRACTEUR VALTRA 4RM 6350 101CH HO 58N2485A	22/11/2005	53 784,12	10	53 784,12	0,00	0,00
2010D00398 TRACTEUR VALTRA 4RM 6350 105CH 58N2484A	22/11/2005	55 972,80	10	55 972,80	0,00	0,00
AUT0000005142 FAIBLE VALEUR AUTRE MATERIEL	23/11/2005	79,80	1	79,80	0,00	0,00
AUT0000005146 VIDEO PROJECTEUR	28/11/2005	999,00	6	999,00	0,00	0,00
AUT0000005148 FAIBLE VALEUR MOBILIER	28/11/2005	2 421,84	1	2 421,84	0,00	0,00
AUT0000005149 FAIBLE VALEUR MOBILIER	28/11/2005	99,00	1	99,00	0,00	0,00
AUT0000005150 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	28/11/2005	359,00	1	359,00	0,00	0,00
AUT0000005151 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	28/11/2005	138,00	1	138,00	0,00	0,00
AUT0000005152 FAIBLE VALEUR MAT TELEPHONIQUE	28/11/2005	251,93	1	251,93	0,00	0,00
AUT0000005156 MOBILIER EPN COLLEGE DORNES	29/11/2005	10 039,55	10	10 039,55	0,00	0,00
AUT0000005159 CHAUFFE EAU ELECTRIQUE THERMOR	30/11/2005	510,43	6	510,43	0,00	0,00
AUT0000005204 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	05/12/2005	243,27	1	243,27	0,00	0,00
AUT0000005206 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	05/12/2005	207,00	1	207,00	0,00	0,00
2010M00009 ENSEMBLE DE RAYONNAGES	05/12/2005	0,00	10	1 036,93	0,00	0,00
AUT0000005209 SYSTEME HOME CINEMA	06/12/2005	509,00	6	509,00	0,00	0,00
2010D00683 FOURG RENAULT TRAFIC SC 1.9L DCI 58N2490A	06/12/2005	22 163,48	5	22 163,48	0,00	0,00
AUT0000005219 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2005	2 740,66	1	2 740,66	0,00	0,00
AUT0000005221 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2005	1 217,70	1	1 217,70	0,00	0,00
AUT0000005222 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2005	658,21	1	658,21	0,00	0,00
AUT0000005223 2 PLANS 160 AVEC RETOUR D ET G	08/12/2005	1 513,20	10	1 513,20	0,00	0,00
AUT0000005224 1 PLAN RETOUR DROIT AVEC CAISS	08/12/2005	756,60	10	756,60	0,00	0,00
AUT0000005227 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2005	178,92	1	178,92	0,00	0,00
AUT0000005228 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2005	410,23	1	410,23	0,00	0,00
AUT0000005229 3 MANNEQUINS	08/12/2005	2 199,99	6	2 199,99	0,00	0,00
2010M00008 3 RAYONNAGES PLANS INCLINES + 1 AVEC CASIERS	08/12/2005	0,00	10	1 663,16	0,00	0,00
2010D00372 CHARIOT ELEV. MANITOU MSI 3T500 (CCM336)	12/12/2005	50 005,96	10	50 005,96	0,00	0,00
2010D01302 CRIC PNEUMATIQUE	12/12/2005	1 451,27	5	1 451,27	0,00	0,00
AUT0000005244 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	13/12/2005	1 213,28	1	1 213,28	0,00	0,00
AUT0000005245 SYSTEME HOME CINEMA	13/12/2005	509,00	6	509,00	0,00	0,00
AUT0000005248 LOT 10 TERMINAUX IP	13/12/2005	7 319,52	4	7 319,52	0,00	0,00
AUT0000005271 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	19/12/2005	756,00	1	756,00	0,00	0,00
AUT0000005281 bien finance	20/12/2005	2 000,00	5	2 000,00	0,00	0,00
AUT0000005291 MATERIEL DE CUISINE	20/12/2005	1 281,37	6	1 281,37	0,00	0,00
AUT0000005293 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/12/2005	215,36	1	215,36	0,00	0,00
AUT0000005294 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/12/2005	397,67	1	397,67	0,00	0,00
AUT0000005298 MOBILIER FASCINEO TABLE RETOU	21/12/2005	2 674,85	10	2 674,85	0,00	0,00
AUT0000005299 MOBILIER FASCINEO RANGEMENT A	21/12/2005	1 896,86	10	1 896,86	0,00	0,00
AUT0000005300 BUREAU AVEC RETOUR ET TABLE R	21/12/2005	2 323,23	10	2 323,23	0,00	0,00
AUT0000005301 MOBILIER RANGEMENT	21/12/2005	728,36	10	728,36	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000005302 1 FAX BROTHER 836P	21/12/2005	502,32	6	502,32	0,00	0,00
AUT0000005303 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2005	122,55	1	122,55	0,00	0,00
AUT0000005314 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/12/2005	179,00	1	179,00	0,00	0,00
AUT0000005320 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/12/2005	99,00	1	99,00	0,00	0,00
AUT0000005323 UNITE CENTRALE APPLE POWER	23/12/2005	10 802,27	4	10 802,27	0,00	0,00
AUT0000005324 ACHAT D'UN RADIATEUR	23/12/2005	1 136,20	6	1 136,20	0,00	0,00
AUT0000005345 TRACTEUR OP VEH05 MARCHE 30V05	23/12/2005	38 725,64	5	38 725,64	0,00	0,00
AUT0000005351 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/01/2006	61,80	1	61,80	0,00	0,00
AUT0000005352 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/01/2006	345,17	1	345,17	0,00	0,00
AUT0000005376 FAIBLE VALEUR MOBILIER	24/01/2006	365,48	1	365,48	0,00	0,00
AUT0000005377 FAIBLE VALEUR MOBILIER	24/01/2006	1 354,04	1	1 354,04	0,00	0,00
AUT0000005378 FAIBLE VALEUR MOBILIER	24/01/2006	410,23	1	410,23	0,00	0,00
AUT0000005380 PETITE DESSERTTE BUREAU	24/01/2006	545,00	10	545,00	0,00	0,00
AUT0000005385 CLIO RENAULT MARCHE 15MG05	24/01/2006	8 510,26	5	8 510,26	0,00	0,00
AUT0000005395 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/01/2006	150,80	1	150,80	0,00	0,00
AUT0000005401 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/02/2006	209,00	1	209,00	0,00	0,00
AUT0000005414 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/02/2006	806,73	1	806,73	0,00	0,00
AUT0000005415 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/02/2006	974,07	1	974,07	0,00	0,00
AUT0000005416 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/02/2006	1 370,33	1	1 370,33	0,00	0,00
AUT0000005417 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/02/2006	467,30	1	467,30	0,00	0,00
AUT0000005422 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/02/2006	970,63	1	970,63	0,00	0,00
AUT0000005423 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/02/2006	1 694,11	1	1 694,11	0,00	0,00
AUT0000005424 CABLAGE INFORMATIQUE CIO	21/02/2006	3 937,00	20	2 952,00	197,00	788,00
AUT0000005430 SIGNALITIQUE DIVERS COLLEGE	21/02/2006	46 470,85	20	43 957,32	502,00	2 011,53
AUT0000005432 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/02/2006	60,00	1	60,00	0,00	0,00
AUT0000005433 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/02/2006	239,00	1	239,00	0,00	0,00
AUT0000005449 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/03/2006	581,22	1	581,22	0,00	0,00
AUT0000005491 ENSEMBLE 2 BUREAUX AVEC RETOUR	21/03/2006	1 634,37	10	1 555,19	0,00	0,00
AUT0000005496 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/03/2006	186,69	1	186,69	0,00	0,00
AUT0000005497 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/03/2006	2 057,60	1	2 057,60	0,00	0,00
AUT0000005498 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/03/2006	130,12	1	130,12	0,00	0,00
AUT0000005499 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/03/2006	280,58	1	280,58	0,00	0,00
AUT0000005500 ENSEMBLE DIRECTION SERIE SURF	22/03/2006	2 557,65	10	2 557,65	0,00	0,00
AUT0000005501 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/03/2006	970,62	1	970,62	0,00	0,00
AUT0000005502 FAIBLE VALEUR MOBILIER	22/03/2006	2 708,11	1	2 708,11	0,00	0,00
AUT0000005503 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/03/2006	135,00	1	135,00	0,00	0,00
AUT0000005506 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/03/2006	129,00	1	129,00	0,00	0,00
AUT0000005492 1 PLAN 180 RETOUR D + CONVIVIA	22/03/2006	631,88	10	631,88	0,00	0,00
AUT0000005493 ENSEMBLE 2 PLANS EN 180 D ET G	22/03/2006	1 369,54	10	1 369,54	0,00	0,00
AUT0000005494 ENSEMBLE 3 BUREAUX 120°+ CAISS	22/03/2006	2 143,11	10	2 143,11	0,00	0,00
AUT0000005495 1 PLAN 180 RETOUR G AVEC CAIS	22/03/2006	562,81	10	562,81	0,00	0,00
AUT0000005519 1 ENSEMBLE DIRECTION SERIE PR	29/03/2006	2 365,09	10	2 365,09	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010M00010 BUFFET DE CUISINE	04/04/2006	0,00	1	275,00	0,00	0,00
AUT0000005528 1 REFRIGERATEUR LIEBHERR K 426	05/04/2006	930,00	10	930,00	0,00	0,00
AUT0000005530 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/04/2006	474,00	1	474,00	0,00	0,00
AUT0000005537 MOBILIER EPN COLLEGE DE DONZY	10/04/2006	8 487,20	10	8 487,20	0,00	0,00
AUT0000005552 FAIBLE VALEUR MOBILIER	19/04/2006	327,99	1	327,99	0,00	0,00
AUT0000005553 FAIBLE VALEUR MOBILIER	19/04/2006	1 129,41	1	1 129,41	0,00	0,00
AUT0000005554 1 FAX BROTHER 8360P	19/04/2006	502,32	6	502,32	0,00	0,00
AUT0000005566 ENSEMBLE ASSISE (CHAISES ET CA	20/04/2006	806,60	10	806,60	0,00	0,00
AUT0000005567 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/04/2006	189,00	1	189,00	0,00	0,00
AUT0000005568 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/04/2006	291,91	1	291,91	0,00	0,00
AUT0000005584 CADRES	24/04/2006	1 850,00	6	1 850,00	0,00	0,00
2010D00261 SOUFFLEUR DE FEUILLES STHIL	24/04/2006	608,28	7	608,28	0,00	0,00
AUT0000005600 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/04/2006	299,99	1	299,99	0,00	0,00
AUT0000005601 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/04/2006	169,00	1	169,00	0,00	0,00
AUT0000005602 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/04/2006	169,00	1	169,00	0,00	0,00
AUT0000005604 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/04/2006	119,97	1	119,97	0,00	0,00
2010D00365 ELECTRICITE HANGAR	28/04/2006	4 777,06	10	4 777,06	0,00	0,00
AUT0000005668 1 FAX BROTHER 8360P	02/05/2006	502,32	6	502,32	0,00	0,00
AUT0000005680 FAIBLE VALEUR MOBILIER	05/05/2006	2 435,77	1	2 435,77	0,00	0,00
2010D00101 60 ECRANS VIEWSONIC 17 TFT MARCHÉ 21SI05	05/05/2006	0,00	4	13 060,32	0,00	0,00
AUT0000005711 PELLE + TARIERE	09/05/2006	14 884,22	6	14 884,22	0,00	0,00
AUT0000005688 TABLES DE REUNION	10/05/2006	541,64	10	541,64	0,00	0,00
AUT0000005689 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2006	178,92	1	178,92	0,00	0,00
AUT0000005690 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2006	788,88	1	788,88	0,00	0,00
AUT0000005691 3 BUREAUX AVEC RETOUR ET CAISS	10/05/2006	2 034,18	10	2 034,18	0,00	0,00
AUT0000005692 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2006	2 740,66	1	2 740,66	0,00	0,00
AUT0000005693 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2006	1 217,59	1	1 217,59	0,00	0,00
AUT0000005694 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2006	987,49	1	987,49	0,00	0,00
AUT0000005695 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2006	700,95	1	700,95	0,00	0,00
AUT0000005696 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2006	1 008,41	1	1 008,41	0,00	0,00
AUT0000005697 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/05/2006	119,97	1	119,97	0,00	0,00
AUT0000005698 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2006	76,65	1	76,65	0,00	0,00
AUT0000005710 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/05/2006	209,00	1	209,00	0,00	0,00
AUT0000005719 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/05/2006	33,50	1	33,50	0,00	0,00
AUT0000005720 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/05/2006	86,35	1	86,35	0,00	0,00
AUT0000005721 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	17/05/2006	424,58	1	424,58	0,00	0,00
AUT0000005722 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/05/2006	170,00	1	170,00	0,00	0,00
AUT0000005728 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/05/2006	410,22	1	410,22	0,00	0,00
AUT0000005729 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/05/2006	154,88	1	154,88	0,00	0,00
AUT0000005730 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/05/2006	246,98	1	246,98	0,00	0,00
AUT0000005736 MATERIEL ELECTRIQUE	18/05/2006	882,30	6	882,30	0,00	0,00
AUT0000005755 FAIBLE VALEUR MOBILIER	31/05/2006	118,00	1	118,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000005756 FAIBLE VALEUR MOBILIER	31/05/2006	123,80	1	123,80	0,00	0,00
AUT0000005757 FAIBLE VALEUR MOBILIER	31/05/2006	314,15	1	314,15	0,00	0,00
AUT0000005758 FAIBLE VALEUR MOBILIER	31/05/2006	190,85	1	190,85	0,00	0,00
AUT0000005759 FAIBLE VALEUR MOBILIER	31/05/2006	132,49	1	132,49	0,00	0,00
AUT0000005774 6 MOBILIER CYBER BASES	12/06/2006	8 354,40	10	8 354,40	0,00	0,00
AUT0000005788 MARCHE : 07MG04 LOT * 6 MOBILI	14/06/2006	8 302,18	10	8 302,18	0,00	0,00
AUT0000005794 MATERIEL ELECTRIQUE POUR	14/06/2006	1 660,50	6	1 660,50	0,00	0,00
AUT0000005795 QUINCAILLERIE POUR LOCAUX	14/06/2006	16 568,44	6	16 568,44	0,00	0,00
AUT0000005796 FOURNITURE DE MIROITERIE POUR	14/06/2006	10 693,15	6	10 693,15	0,00	0,00
2010D00367 MODIFICATION CUVES STOCKAGE	16/06/2006	41 860,00	10	41 860,00	0,00	0,00
AUT0000005809 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/06/2006	213,00	1	213,00	0,00	0,00
AUT0000005811 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/06/2006	847,06	1	847,06	0,00	0,00
AUT0000005812 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/06/2006	4 062,15	1	4 062,15	0,00	0,00
AUT0000005813 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/06/2006	363,17	1	363,17	0,00	0,00
AUT0000005814 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/06/2006	839,59	1	839,59	0,00	0,00
AUT0000005819 1 TABLE RONDE PIED CENTRAL ME	27/06/2006	816,27	10	816,27	0,00	0,00
2010D00366 ELECTRICITE HANGAR STOCKAGE	30/06/2006	17 376,86	10	17 376,86	0,00	0,00
AUT0000005822 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/07/2006	686,60	1	686,60	0,00	0,00
AUT0000004319 OP : V0704/1	05/07/2006	8 722,57	20	6 540,00	436,00	1 746,57
AUT0000004527 TRAVAUX 2005 SENTIER DOMAINE D	05/07/2006	8 987,00	20	6 735,00	449,00	1 803,00
AUT0000004607 FOURNITURE DE PALPLANCHES OP.	05/07/2006	47 007,28	20	35 250,00	2 350,00	9 407,28
AUT0000004673 BATTAGE DE PALPLANCHES OP.V07	05/07/2006	37 821,50	20	28 365,00	1 891,00	7 565,50
AUT0000004691 FOURNITURE ET POSE DE CRICS	05/07/2006	21 349,80	20	16 005,00	1 067,00	4 277,80
AUT0000004698 FOURNITURE ET TRANSPORT BETON	05/07/2006	8 192,60	20	6 135,00	409,00	1 648,60
AUT0000004728 MECANISATION ECLUSE TRIPLE DE	05/07/2006	36 949,28	20	27 705,00	1 847,00	7 397,28
AUT0000004729 TRAVAUX TERRASSEMENT SUR LE	05/07/2006	3 747,79	20	2 805,00	187,00	755,79
AUT0000004845 TRAVAUX ONF SITE MT PRENELAY	05/07/2006	20 635,48	20	15 304,00	1 064,00	4 267,48
AUT0000004875 AVANCE FORFAITAIRE OP.V0704/1	05/07/2006	58 176,54	20	43 600,00	2 912,00	11 664,54
AUT0000003661 TRAVAUX SENTIER BEC D ALLIER	05/07/2006	17 161,75	20	12 870,00	858,00	3 433,75
AUT0000004971 REALISATION D UNE FRESQUE SUR	05/07/2006	12 000,00	20	9 000,00	600,00	2 400,00
AUT0000004997 RÉPARATION MUR DE SOUTÈNEMENT	05/07/2006	179 253,35	20	134 406,00	8 969,00	35 878,35
AUT0000005026 PORTES ECLUSES - OP.V0705/6	05/07/2006	78 505,50	20	58 875,00	3 925,00	15 705,50
AUT0000005030 CRICS PIVOTANTS	05/07/2006	3 635,84	20	2 715,00	181,00	739,84
AUT0000005042 MECANISATION ECLUSE CH	05/07/2006	48 840,54	20	36 630,00	2 442,00	9 768,54
AUT0000005107 RECONSTRUCTION DU TABLIER PR 1	05/07/2006	181 040,15	20	135 780,00	9 052,00	36 208,15
AUT0000005136 INSTALLATION DE GLISSIERE DE S	05/07/2006	4 576,22	20	3 420,00	228,00	928,22
AUT0000005155 FABRICATION FOURNITURE, POSE M	05/07/2006	13 775,14	6	13 775,14	0,00	0,00
AUT0000005207 TRAVAUX SUR CHEMINS LE LONG RI	05/07/2006	84 568,16	20	63 412,00	4 229,00	16 927,16
AUT0000005217 CONSTRUCTION VOIE ACCES POMPIE	05/07/2006	6 158,59	20	4 617,00	308,00	1 233,59
AUT0000005230 MARCHE 09V05 - RESTAURATION MA	05/07/2006	103 187,59	20	77 385,00	5 159,00	20 643,59
AUT0000005238 FOURNITURE DE TUBES	05/07/2006	10 000,19	20	7 500,00	500,00	2 000,19
AUT0000005249 TRAVAUX FORETS	05/07/2006	677,31	20	507,00	34,00	136,31

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000005251 REPARATION MUR DE SOUTÈNEMENT	05/07/2006	126 488,86	20	94 860,00	6 324,00	25 304,86
AUT0000005255 CONFORTÈMENT CHEMIN ET BERGES	05/07/2006	6 790,19	20	5 085,00	339,00	1 366,19
AUT0000005259 FOSSES ET ACCOTÈMENTS/R.D. 148	05/07/2006	12 091,25	20	9 060,00	604,00	2 427,25
AUT0000005266 ECLUSE TRIPLE CHAVANCE DIVERS	05/07/2006	708,03	20	525,00	35,00	148,03
AUT0000005267 SITE DE BAYE	05/07/2006	42 158,23	20	31 599,00	2 110,00	8 449,23
AUT0000005268 REFECTION AQUEDUC DU BOURRON.O	05/07/2006	29 751,70	20	22 305,00	1 487,00	5 959,70
AUT0000005295 MISSION COORDIN. SPS/RD148 P	05/07/2006	1 588,66	20	1 185,00	79,00	324,66
AUT0000005887 FAIBLE VALEUR AUTRES MATÈRIELS	13/07/2006	209,00	1	209,00	0,00	0,00
AUT0000005915 VELOURUTES - OP. VELOVS05-PHAS	18/07/2006	255 635,26	20	233 968,70	4 331,00	17 335,56
AUT0000005907 FLEURISSEMENT DES BACS SITUES	24/07/2006	2 259,03	15	2 259,03	0,00	0,00
AUT0000005913 ACHAT ET DEVELOPPÈMENT DE LOGI	26/07/2006	179,20	1	179,20	0,00	0,00
AUT0000005916 MARCHÈ : 07MG04 LOT * 6MOBILIE	27/07/2006	7 879,02	10	7 879,02	0,00	0,00
AUT0000005929 FAIBLE VALEUR AUTRES MATÈRIELS	01/08/2006	147,07	1	147,07	0,00	0,00
AUT0000005931 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/08/2006	479,84	1	479,84	0,00	0,00
AUT0000005933 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/08/2006	1 617,71	1	1 617,71	0,00	0,00
AUT0000005934 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/08/2006	2 279,72	1	2 279,72	0,00	0,00
AUT0000005935 ENSEMBLE TABLE ET MOBILIER RAN	01/08/2006	2 494,86	10	2 494,86	0,00	0,00
AUT0000005936 FAIBLE VALEUR MOBILIER	01/08/2006	1 527,89	1	1 527,89	0,00	0,00
AUT0000005939 FAIBLE VALEUR AUTRES MATÈRIELS	03/08/2006	287,23	1	287,23	0,00	0,00
2010M00011 ENSEMBLE DE TABLES DE REUNION	05/08/2006	0,00	10	1 105,25	0,00	0,00
AUT0000005963 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/08/2006	238,74	1	238,74	0,00	0,00
AUT0000005965 FAIBLE VALEUR AUTRES MATÈRIELS	10/08/2006	170,00	1	170,00	0,00	0,00
AUT0000005967 FAIBLE VALEUR AUTRES MATÈRIELS	10/08/2006	258,00	1	258,00	0,00	0,00
AUT0000005968 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	461,78	1	461,78	0,00	0,00
AUT0000005969 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	359,55	1	359,55	0,00	0,00
AUT0000005970 1 PLAN PETALE SERIE VITAL +	10/08/2006	686,74	10	686,74	0,00	0,00
AUT0000005971 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	254,57	1	254,57	0,00	0,00
AUT0000005972 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	219,44	1	219,44	0,00	0,00
AUT0000005973 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	2 055,49	1	2 055,49	0,00	0,00
AUT0000005974 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	487,04	1	487,04	0,00	0,00
AUT0000005975 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	438,88	1	438,88	0,00	0,00
AUT0000005976 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	685,16	1	685,16	0,00	0,00
AUT0000005977 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	345,64	1	345,64	0,00	0,00
AUT0000005978 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/08/2006	483,09	1	483,09	0,00	0,00
2010D00262 SOUFFLEUR DE FEUILLES STHIL	19/09/2006	608,29	7	608,29	0,00	0,00
AUT0000006054 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/09/2006	149,50	1	149,50	0,00	0,00
AUT0000006055 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/09/2006	23,90	1	23,90	0,00	0,00
AUT0000006056 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/09/2006	254,51	1	254,51	0,00	0,00
AUT0000006060 QUAD REMORQUE ET BENNE	22/09/2006	11 512,70	5	11 512,70	0,00	0,00
AUT0000006068 LOT VAISSELLE	27/09/2006	710,70	6	710,70	0,00	0,00
AUT0000006069 FAIBLE VALEUR AUTRES MATÈRIELS	27/09/2006	179,40	1	179,40	0,00	0,00
AUT0000006070 FAIBLE VALEUR AUTRES MATÈRIELS	27/09/2006	382,01	1	382,01	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006084 1 FAX BROTHER 8360P	04/10/2006	502,32	6	502,32	0,00	0,00
AUT0000006085 1 FAX BROTHER 8360 P	04/10/2006	502,32	6	502,32	0,00	0,00
AUT0000006099 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/10/2006	209,00	1	209,00	0,00	0,00
AUT0000006100 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/10/2006	119,99	1	119,99	0,00	0,00
AUT0000006101 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/10/2006	230,90	1	230,90	0,00	0,00
AUT0000006102 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/10/2006	487,60	1	487,60	0,00	0,00
AUT0000006104 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/10/2006	233,46	1	233,46	0,00	0,00
AUT0000006105 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/10/2006	69,99	1	69,99	0,00	0,00
AUT0000006106 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/10/2006	299,00	1	299,00	0,00	0,00
AUT0000006167 1 FAX BROTHER 8360 P	30/10/2006	612,35	6	612,35	0,00	0,00
AUT0000006179 1 FAX ESTUDIO 170F	31/10/2006	901,78	6	901,78	0,00	0,00
AUT0000006189 MOBILIER BUREAU CYBERBASES IMP	02/11/2006	10 938,85	10	10 938,85	0,00	0,00
AUT0000006190 MOBILIER BUREAU CYBERBASES LA	02/11/2006	1 856,96	10	1 856,96	0,00	0,00
AUT0000006195 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/11/2006	434,57	1	434,57	0,00	0,00
AUT0000006196 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/11/2006	401,14	1	401,14	0,00	0,00
AUT0000006198 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/11/2006	239,00	1	239,00	0,00	0,00
AUT0000006199 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/11/2006	99,99	1	99,99	0,00	0,00
AUT0000006200 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/11/2006	345,72	1	345,72	0,00	0,00
AUT0000006201 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/11/2006	107,00	1	107,00	0,00	0,00
AUT0000006202 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/11/2006	104,00	1	104,00	0,00	0,00
AUT0000006203 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/11/2006	138,00	1	138,00	0,00	0,00
AUT0000006204 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/11/2006	239,00	1	239,00	0,00	0,00
AUT0000006205 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/11/2006	245,00	1	245,00	0,00	0,00
AUT0000006208 CYLINDRE JPM POUR MDPH	06/11/2006	2 901,85	6	2 901,85	0,00	0,00
AUT0000006209 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/11/2006	21,21	1	21,21	0,00	0,00
AUT0000006210 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/11/2006	424,46	1	424,46	0,00	0,00
AUT0000006211 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	07/11/2006	211,93	1	211,93	0,00	0,00
AUT0000006212 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	07/11/2006	50,90	1	50,90	0,00	0,00
AUT0000006268 MARCHE 13V05 - VELOURUTES	13/11/2006	12 928,39	20	9 690,00	646,00	2 592,39
AUT0000006252 4 CLOISONS MOBILES	14/11/2006	2 451,22	10	2 451,22	0,00	0,00
AUT0000006253 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/11/2006	257,14	1	257,14	0,00	0,00
AUT0000006255 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/11/2006	329,16	1	329,16	0,00	0,00
AUT0000006256 3 PLANS DE TRAVAIL AVEC CAISSO	14/11/2006	2 364,92	10	2 364,92	0,00	0,00
AUT0000006260 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/11/2006	2 055,49	1	2 055,49	0,00	0,00
AUT0000006261 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/11/2006	974,07	1	974,07	0,00	0,00
AUT0000006262 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/11/2006	447,30	1	447,30	0,00	0,00
2010D00263 ALESEUSE D'ATELIER	15/11/2006	17 342,00	5	17 342,00	0,00	0,00
AUT0000006287 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/11/2006	2 166,48	1	2 166,48	0,00	0,00
AUT0000006300 INSTALLATION TELEPHONIQUE POUR	27/11/2006	11 840,40	4	11 840,40	0,00	0,00
AUT0000006301 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	27/11/2006	170,80	1	170,80	0,00	0,00
AUT0000006302 TELEVISEUR	28/11/2006	618,90	6	618,90	0,00	0,00
AUT0000006334 FOURNITURE 2 SALEUSES POUR LUZ	30/11/2006	27 658,69	6	27 658,69	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006335 FOURNITURE LAME DENEIGEMENT PO	30/11/2006	6 697,60	6	6 697,60	0,00	0,00
2010D00587 LAME BIAISE FR-NEIGE ACT 3M20B	30/11/2006	6 697,60	7	6 697,60	0,00	0,00
AUT0000006319 1 FAX CANON L380 S	01/12/2006	843,78	6	843,78	0,00	0,00
AUT0000006338 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	329,16	1	329,16	0,00	0,00
AUT0000006339 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	3 425,82	1	3 425,82	0,00	0,00
AUT0000006340 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	1 217,59	1	1 217,59	0,00	0,00
AUT0000006341 4 PLANS RETOUR D + CAISSON HAU	07/12/2006	4 600,39	10	4 600,39	0,00	0,00
AUT0000006342 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	243,98	1	243,98	0,00	0,00
AUT0000006343 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	724,63	1	724,63	0,00	0,00
AUT0000006344 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	284,65	1	284,65	0,00	0,00
AUT0000006345 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	941,85	1	941,85	0,00	0,00
AUT0000006346 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	284,65	1	284,65	0,00	0,00
AUT0000006347 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	217,66	1	217,66	0,00	0,00
AUT0000006348 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	454,60	1	454,60	0,00	0,00
AUT0000006349 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/12/2006	501,48	1	501,48	0,00	0,00
AUT0000006357 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	07/12/2006	142,00	1	142,00	0,00	0,00
AUT0000006360 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	08/12/2006	316,05	1	316,05	0,00	0,00
AUT0000006369 FOURN.FOURGON MASCOTT POUR ST	08/12/2006	38 083,78	5	38 083,78	0,00	0,00
AUT0000006362 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2006	358,80	1	358,80	0,00	0,00
AUT0000006363 TELEVISEUR LCD ET SUPPORT	11/12/2006	2 593,00	6	2 593,00	0,00	0,00
2010D00109 HOME CINEMA	11/12/2006	0,00	1	250,90	0,00	0,00
AUT0000006414 FOURN. TRACTEUR VALTRA POUR UT	12/12/2006	58 835,26	5	58 835,26	0,00	0,00
AUT0000006415 FOURN. EPAREUSE - GROUPE DE FA	12/12/2006	40 992,90	6	40 992,90	0,00	0,00
AUT0000006452 MARCHE 26V06	12/12/2006	23 178,48	5	23 178,48	0,00	0,00
AUT0000006377 RAILS	13/12/2006	672,43	6	672,43	0,00	0,00
AUT0000006378 TELEVISEUR	13/12/2006	769,20	6	769,20	0,00	0,00
AUT0000006395 MODIFICATION PRE DOSEUR VOLUME	14/12/2006	14 973,92	6	14 973,92	0,00	0,00
AUT0000006400 VITRINE TABLE	14/12/2006	1 413,99	6	1 413,99	0,00	0,00
AUT0000006410 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/12/2006	111,23	1	111,23	0,00	0,00
AUT0000006434 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	19/12/2006	8 223,70	1	8 223,70	0,00	0,00
AUT0000006448 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	20/12/2006	209,00	1	209,00	0,00	0,00
AUT0000006449 PESE BEBE + COUSSIN SKAY	20/12/2006	767,00	6	767,00	0,00	0,00
AUT0000006453 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	998,18	1	998,18	0,00	0,00
AUT0000006454 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	1 381,08	1	1 381,08	0,00	0,00
AUT0000006460 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	1 089,14	1	1 089,14	0,00	0,00
AUT0000006461 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	745,44	1	745,44	0,00	0,00
AUT0000006463 1 ENSEMBLE BANQUETTE 2 PLACES	21/12/2006	830,26	10	830,26	0,00	0,00
AUT0000006464 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	2 046,28	1	2 046,28	0,00	0,00
AUT0000006469 FAIBLE VALLEUR MOBILIER	21/12/2006	1 772,47	1	1 772,47	0,00	0,00
AUT0000006470 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	332,73	1	332,73	0,00	0,00
AUT0000006471 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	1 772,47	1	1 772,47	0,00	0,00
AUT0000006472 ENSEMBLE DIRECTION SERIE 4EVE	21/12/2006	2 207,50	10	2 207,50	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006473 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	209,30	1	209,30	0,00	0,00
AUT0000006474 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	1 744,49	1	1 744,49	0,00	0,00
AUT0000006475 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	7 514,71	1	7 514,71	0,00	0,00
AUT0000006476 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	459,50	1	459,50	0,00	0,00
AUT0000006480 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/12/2006	852,03	1	852,03	0,00	0,00
AUT0000006529 CONFECTION DE BATARDEAUX	09/01/2007	2 631,20	6	2 631,20	0,00	0,00
AUT0000006538 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/01/2007	367,50	1	367,50	0,00	0,00
AUT0000006541 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/01/2007	116,00	1	116,00	0,00	0,00
AUT0000006542 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/01/2007	285,00	1	285,00	0,00	0,00
AUT0000006545 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/01/2007	98,00	1	98,00	0,00	0,00
AUT0000006546 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/01/2007	207,00	1	207,00	0,00	0,00
AUT0000006552 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/01/2007	129,00	1	129,00	0,00	0,00
AUT0000006553 FAX BROTHER 836P	15/01/2007	612,35	6	612,35	0,00	0,00
2010D00110 APPAREIL PHOTO SONY + CARTE MEMOIRE	15/01/2007	0,00	1	360,00	0,00	0,00
2010M00012 2 CANAPES : STRIKE ET PEPPONE	20/01/2007	0,00	10	868,00	0,00	0,00
AUT0000006561 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/01/2007	499,01	1	499,01	0,00	0,00
AUT0000006562 1 FAX BROTHER 836P	22/01/2007	528,63	6	528,63	0,00	0,00
AUT0000006563 1 FAX BROTHER 836P	22/01/2007	528,63	6	528,63	0,00	0,00
AUT0000006564 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/01/2007	372,08	1	372,08	0,00	0,00
AUT0000006565 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/01/2007	372,08	1	372,08	0,00	0,00
AUT0000006566 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/01/2007	372,08	1	372,08	0,00	0,00
AUT0000006567 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/01/2007	372,08	1	372,08	0,00	0,00
AUT0000006574 FAIBLE VALEUR MOBILIER	30/01/2007	79,50	1	79,50	0,00	0,00
AUT0000006575 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/01/2007	129,00	1	129,00	0,00	0,00
2010D00264 EXTRACTEUR DE ROTULE	02/02/2007	891,28	5	891,28	0,00	0,00
AUT0000006597 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/02/2007	343,90	1	343,90	0,00	0,00
AUT0000006604 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/02/2007	476,55	1	476,55	0,00	0,00
2010D00258 REMPLACEMENT POMPE GO VARZY	21/02/2007	3 357,89	7	3 357,89	0,00	0,00
AUT0000006627 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	02/03/2007	112,48	1	112,48	0,00	0,00
2010D00370 COMPACTEUR DYNAP MIXTE CC 422C (E6003)	05/03/2007	121 788,78	10	121 788,78	0,00	0,00
AUT0000006633 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/03/2007	248,48	1	248,48	0,00	0,00
AUT0000006634 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/03/2007	1 381,08	1	1 381,08	0,00	0,00
AUT0000006635 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/03/2007	1 089,14	1	1 089,14	0,00	0,00
AUT0000006636 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/03/2007	1 850,21	1	1 850,21	0,00	0,00
AUT0000006637 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/03/2007	508,42	1	508,42	0,00	0,00
AUT0000006652 CLIO IMMATRICULE 2046 SJ 58	13/03/2007	9 026,18	5	9 026,18	0,00	0,00
AUT0000006658 VEHICULE CLIO IMMATRICULE 2048	16/03/2007	9 026,17	5	9 026,17	0,00	0,00
AUT0000006659 1 ENSEMBLE PLAN DE TRAVAIL	19/03/2007	1 585,39	10	1 585,39	0,00	0,00
AUT0000006663 FAIBLE VALEUR MOBILIER	19/03/2007	1 370,76	1	1 370,76	0,00	0,00
AUT0000006664 FAIBLE VALEUR MOBILIER	19/03/2007	471,13	1	471,13	0,00	0,00
AUT0000006665 FAIBLE VALEUR MOBILIER	19/03/2007	352,86	1	352,86	0,00	0,00
AUT0000006666 FAIBLE VALEUR MOBILIER	19/03/2007	250,81	1	250,81	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006667 1 ENSEMBLE PLAN DE TRAVAIL RET	19/03/2007	835,14	10	835,14	0,00	0,00
AUT0000006668 1 ENSEMBLE PLAN DE TRAVAIL RE	19/03/2007	1 135,61	10	1 135,61	0,00	0,00
AUT0000006669 2 PLANS DE TRAVAIL D ET G + C	19/03/2007	1 525,59	10	1 525,59	0,00	0,00
AUT0000006670 1 PLAN DE TRAVAIL RETOUR G + C	19/03/2007	1 156,29	10	1 156,29	0,00	0,00
AUT0000006671 1 PLAN 180 RETOUR D + CAISSON	19/03/2007	1 135,37	10	1 135,37	0,00	0,00
AUT0000006672 1 PLAN 180 RETOUR D +CAISSON M	19/03/2007	777,02	10	777,02	0,00	0,00
AUT0000006673 3 PLAN 180 RETOUR G + CAISSON	19/03/2007	2 327,46	10	2 327,46	0,00	0,00
AUT0000006674 1 PLAN 160 RETOUR D + CAISSON	19/03/2007	761,38	10	761,38	0,00	0,00
AUT0000006677 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/03/2007	5 292,84	1	5 292,84	0,00	0,00
AUT0000006678 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/03/2007	1 257,07	1	1 257,07	0,00	0,00
AUT0000006679 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/03/2007	678,06	1	678,06	0,00	0,00
AUT0000006680 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/03/2007	599,28	1	599,28	0,00	0,00
AUT0000006681 1 TABLE RONDE POIRIER/ALU	20/03/2007	508,30	10	508,30	0,00	0,00
AUT0000006682 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/03/2007	93,53	1	93,53	0,00	0,00
AUT0000006683 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/03/2007	805,14	1	805,14	0,00	0,00
AUT0000006684 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/03/2007	284,65	1	284,65	0,00	0,00
AUT0000006688 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	21/03/2007	167,99	1	167,99	0,00	0,00
AUT0000006689 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/03/2007	110,50	1	110,50	0,00	0,00
AUT0000006709 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/04/2007	273,99	1	273,99	0,00	0,00
AUT0000006715 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/04/2007	380,00	1	380,00	0,00	0,00
AUT0000006745 TRONCONNEUSES	17/04/2007	1 175,04	6	1 175,04	0,00	0,00
AUT0000006746 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	17/04/2007	406,85	1	406,85	0,00	0,00
AUT0000006747 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	17/04/2007	106,56	1	106,56	0,00	0,00
AUT0000006748 TRONCONNEUSES ET PERCHE ELAGUE	17/04/2007	2 065,04	6	2 065,04	0,00	0,00
AUT0000006751 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/04/2007	400,68	1	400,68	0,00	0,00
AUT0000006767 EXPOSITION DE 13 PANNEAUX EAU	30/04/2007	1 850,00	6	1 850,00	0,00	0,00
AUT0000006770 FAIBLE VALEUR MOBILIER	02/05/2007	366,93	1	366,93	0,00	0,00
AUT0000006771 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/05/2007	350,00	1	350,00	0,00	0,00
AUT0000006776 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	07/05/2007	484,00	1	484,00	0,00	0,00
AUT0000006778 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/05/2007	809,21	1	809,21	0,00	0,00
AUT0000006779 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/05/2007	2 117,13	1	2 117,13	0,00	0,00
AUT0000006780 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/05/2007	339,03	1	339,03	0,00	0,00
AUT0000006781 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/05/2007	678,07	1	678,07	0,00	0,00
AUT0000006782 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/05/2007	1 003,25	1	1 003,25	0,00	0,00
AUT0000006783 1 ENSEMBLE 2 PLANS PETALE + PL	09/05/2007	1 278,37	10	1 278,37	0,00	0,00
AUT0000006784 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	09/05/2007	159,30	1	159,30	0,00	0,00
AUT0000006785 ENSEMBLE DE RANEGMENT SERIE SU	10/05/2007	686,50	10	686,50	0,00	0,00
AUT0000006786 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2007	1 230,68	1	1 230,68	0,00	0,00
AUT0000006787 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2007	115,53	1	115,53	0,00	0,00
AUT0000006788 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/05/2007	648,87	1	648,87	0,00	0,00
AUT0000006789 faible valeur mobilier	10/05/2007	334,88	1	334,88	0,00	0,00
AUT0000006790 faible valeur mobilier	10/05/2007	439,50	1	439,50	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006799 LEVE RADIATEUR	11/05/2007	1 008,66	6	1 008,66	0,00	0,00
AUT0000006800 CHAUFFE EAU ELECTRIQUE	11/05/2007	505,83	6	505,83	0,00	0,00
AUT0000006837 SCIE	12/05/2007	1 050,09	6	1 050,09	0,00	0,00
AUT0000006829 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	29/05/2007	123,16	1	123,16	0,00	0,00
AUT0000006830 DEBROUSSAILLEUSE TONDEUSE OREC	29/05/2007	2 142,00	6	2 142,00	0,00	0,00
AUT0000006831 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	29/05/2007	328,92	1	328,92	0,00	0,00
AUT0000006823 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/05/2007	174,68	1	174,68	0,00	0,00
AUT0000006838 MATERIEL CULTUREL	31/05/2007	1 160,00	6	1 160,00	0,00	0,00
AUT0000006845 JACHERES FLEURS VELOURUTE	31/05/2007	985,34	20	766,34	34,00	185,00
AUT0000006846 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2007	69,97	1	69,97	0,00	0,00
AUT0000006847 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2007	87,91	1	87,91	0,00	0,00
AUT0000006848 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2007	10,58	1	10,58	0,00	0,00
AUT0000006849 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2007	47,24	1	47,24	0,00	0,00
AUT0000006850 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2007	105,85	1	105,85	0,00	0,00
AUT0000006851 DIVERS PETITS MATERIELS - SERV	04/06/2007	1 070,42	6	1 070,42	0,00	0,00
AUT0000006852 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2007	12,30	1	12,30	0,00	0,00
AUT0000006853 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2007	149,50	1	149,50	0,00	0,00
AUT0000006854 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2007	156,68	1	156,68	0,00	0,00
AUT0000006855 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/06/2007	33,37	1	33,37	0,00	0,00
2010D00266 CUVE RETENTION HUILES USAGEES	07/06/2007	1 515,69	5	1 515,69	0,00	0,00
AUT0000006839 1 BUREAU AVEC RETOUR + TABLE	08/06/2007	2 100,53	10	2 100,53	0,00	0,00
AUT0000006840 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2007	870,69	1	870,69	0,00	0,00
AUT0000006841 1 TABLE DE REUNION NEX CITY OV	08/06/2007	749,29	10	749,29	0,00	0,00
AUT0000006842 2 PLAN 90° RETOUR G + CAISSON	08/06/2007	1 551,64	10	1 551,64	0,00	0,00
AUT0000006875 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/06/2007	304,98	1	304,98	0,00	0,00
AUT0000006876 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/06/2007	304,98	1	304,98	0,00	0,00
AUT0000006877 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/06/2007	304,98	1	304,98	0,00	0,00
AUT0000006878 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/06/2007	304,98	1	304,98	0,00	0,00
AUT0000006862 1 ENSEMBLE BANQUE ACCUEIL	14/06/2007	2 938,38	10	2 938,38	0,00	0,00
AUT0000006863 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/06/2007	1 008,47	1	1 008,47	0,00	0,00
AUT0000006864 1 ARMOIRE MODULAIRE BOIS	14/06/2007	761,85	10	761,85	0,00	0,00
AUT0000006879 1 VITRINE MEUBLE ALU SATINE M	20/06/2007	928,10	10	928,10	0,00	0,00
2010D00399 TRACTEUR VALTRA 4RM 6350 101CH 58N2574A	25/06/2007	56 092,40	7	56 092,40	0,00	0,00
2010D00699 CAMION IVE DAIL/P DC/B 65C18 6T3 58N2575A	25/06/2007	59 736,61	7	59 736,61	0,00	0,00
AUT0000006893 FAIBLE VALEUR MOBILIER	28/06/2007	1 480,17	1	1 480,17	0,00	0,00
AUT0000006894 FAIBLE VALEUR MOBILIER	28/06/2007	745,44	1	745,44	0,00	0,00
AUT0000006895 FAIBLE VALEUR MOBILIER	28/06/2007	2 735,16	1	2 735,16	0,00	0,00
AUT0000006896 FAIBLE VALEUR MOBILIER	28/06/2007	874,37	1	874,37	0,00	0,00
2010D00265 ENSEMBLE CHALUMEAU	04/07/2007	932,64	5	932,64	0,00	0,00
2010M00013 2 ARMOIRES BASSES + 2 ARMOIRE HAUTES	05/07/2007	0,00	10	1 197,20	0,00	0,00
AUT0000006916 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/07/2007	1 905,07	1	1 905,07	0,00	0,00
AUT0000006918 1 ENSEMBLE 2 BUREAUX AVEC CONV	06/07/2007	1 269,53	10	1 269,53	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006919 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/07/2007	1 254,07	1	1 254,07	0,00	0,00
AUT0000006920 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/07/2007	721,97	1	721,97	0,00	0,00
AUT0000006921 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/07/2007	502,61	1	502,61	0,00	0,00
AUT0000006922 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/07/2007	730,33	1	730,33	0,00	0,00
AUT0000006923 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/07/2007	87,00	1	87,00	0,00	0,00
AUT0000006925 ACHAT MATERIEL MEDICAL	09/07/2007	1 014,89	6	1 014,89	0,00	0,00
AUT0000006935 CAMION MIDLUM 1799SK58	09/07/2007	104 675,12	5	104 675,12	0,00	0,00
AUT0000006282 TRAVAUX CABLAGE MAISON DE LA S	09/07/2007	15 071,67	20	10 521,00	756,00	3 794,67
AUT0000005452 PASSERELLE FONTAINE CHAMONT	09/07/2007	58 316,70	20	40 820,00	2 916,00	14 580,70
AUT0000006938 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/07/2007	322,92	1	322,92	0,00	0,00
AUT0000006940 1 ENSEMBLE DIRECTION	10/07/2007	2 436,25	10	2 436,25	0,00	0,00
AUT0000006941 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/07/2007	775,01	1	775,01	0,00	0,00
AUT0000006942 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/07/2007	349,95	1	349,95	0,00	0,00
AUT0000006943 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/07/2007	372,72	1	372,72	0,00	0,00
AUT0000006944 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/07/2007	496,96	1	496,96	0,00	0,00
AUT0000006945 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/07/2007	248,77	1	248,77	0,00	0,00
AUT0000006957 1 ARMOIRE GAMME FASCINEO	24/07/2007	711,62	10	711,62	0,00	0,00
AUT0000006958 FAIBLE VALEUR MOBILIER	24/07/2007	323,40	1	323,40	0,00	0,00
AUT0000006959 1 FAX BROTHER 8360P	24/07/2007	612,35	6	612,35	0,00	0,00
AUT0000006999 VELO ELECTRIQUE	01/08/2007	1 778,00	5	1 778,00	0,00	0,00
AUT0000005927 AVANCE FORFAITAIRE - MARCHÉ 10	01/08/2007	57 390,26	20	40 166,00	2 869,00	14 355,26
AUT0000006427 MARCHÉ 11V06	01/08/2007	210 016,73	20	147 000,00	10 500,00	52 516,73
AUT0000006967 ELEVATEUR	02/08/2007	1 344,30	6	1 344,30	0,00	0,00
AUT0000006160 MARCHÉ 27V06 - CONFORTEMENT TR	02/08/2007	81 491,35	20	57 034,00	4 074,00	20 383,35
AUT0000006161 MARCHÉ 15V06 - ETAT ACOMPTE 1	02/08/2007	135 437,15	20	94 794,00	6 771,00	33 872,15
AUT0000006295 AVANCE FORFAITAIRE MARCHÉ 36V0	02/08/2007	80 697,86	20	56 476,00	4 034,00	20 187,86
AUT0000006325 RECONSTRUCTION PONTS URZY-RD 1	02/08/2007	160 417,52	20	112 290,00	8 021,00	40 106,52
AUT0000006296 AVANCE FORFAITAIRE MARCHÉ 35V0	03/08/2007	5 077,93	20	3 552,00	254,00	1 271,93
AUT0000006981 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/08/2007	502,03	1	502,03	0,00	0,00
AUT0000006982 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	16/08/2007	295,69	1	295,69	0,00	0,00
AUT0000006985 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	20/08/2007	151,81	1	151,81	0,00	0,00
AUT0000006995 SERVEUR DE TELECOMMUNICATION A	28/08/2007	7 047,43	4	7 047,43	0,00	0,00
AUT0000006997 BALAYEUSE	29/08/2007	8 474,13	6	8 474,13	0,00	0,00
AUT0000007004 MATERIEL MEDICAL	04/09/2007	5 932,00	6	5 932,00	0,00	0,00
AUT0000007005 EQUIPEMENTS MEDICAUX	04/09/2007	83,99	1	83,99	0,00	0,00
AUT0000007007 SCOOTER	06/09/2007	2 689,99	5	2 689,99	0,00	0,00
AUT0000007009 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/09/2007	903,42	1	903,42	0,00	0,00
AUT0000007011 1 FAX CANON L400	11/09/2007	724,44	6	724,44	0,00	0,00
AUT0000007075 FAIBLE VALEUR AUTRE MATERIELS	11/09/2007	161,69	1	161,69	0,00	0,00
AUT0000007040 VIDÉOPROJECTEUR	19/09/2007	1 423,24	6	1 423,24	0,00	0,00
AUT0000007133 REFECTION CHEMIN HALAGE VELORO	20/09/2007	101 371,05	20	73 196,00	4 694,00	23 481,05
AUT0000007054 FAIBLE VALEUR MOBILIER	24/09/2007	1 883,70	1	1 883,70	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007061 MOBILIER CYBERBASE CLAMECY	25/09/2007	13 708,62	10	13 708,62	0,00	0,00
AUT0000007080 PANONCEAUX ET BRIDES - VELOUR	25/09/2007	2 386,02	20	1 666,00	119,00	601,02
AUT0000007097 BARRIERES ET BORNES VELOUR	27/09/2007	3 516,24	20	2 450,00	175,00	891,24
AUT0000007070 MOBILIER CYBERBASE LUZY	01/10/2007	8 306,28	10	8 306,28	0,00	0,00
AUT0000007074 CAMION RENAULT MIDLUM	02/10/2007	121 751,91	5	121 751,91	0,00	0,00
AUT0000007082 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	08/10/2007	192,28	1	192,28	0,00	0,00
AUT0000007084 CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE POUR	08/10/2007	1 048,41	6	1 048,41	0,00	0,00
AUT0000007101 MARCHEPIED 7 MARCHES	15/10/2007	678,13	6	678,13	0,00	0,00
AUT0000007132 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	16/10/2007	460,46	1	460,46	0,00	0,00
AUT0000006413 REFECTION AQUEDUCS - MARCHÉ 40	19/10/2007	90 133,86	20	63 084,00	4 506,00	22 543,86
AUT0000005523 REFECTION BARDAGE BAS PORTE EC	22/10/2007	6 789,09	20	4 746,00	339,00	1 704,09
AUT0000005533 RD 978 A REPARATION MUR DE SOU	22/10/2007	571,93	20	392,00	28,00	151,93
AUT0000005540 MARCHÉ 09V05 - RESTAURATION MA	22/10/2007	164 813,58	20	115 360,00	8 240,00	41 213,58
AUT0000005681 TRAVAUX D'URGENCE SUR VANNE RI	22/10/2007	452,09	20	308,00	22,00	122,09
AUT0000005894 ENROCHEMENT POUR CHEMIN	22/10/2007	1 223,85	20	854,00	61,00	308,85
AUT0000005922 FABRICATION ET POSE DE CADRES	22/10/2007	3 827,20	20	2 674,00	191,00	962,20
AUT0000005923 FABRICATION RALLONGES TARRIERE	22/10/2007	837,20	20	574,00	41,00	222,20
AUT0000007148 MARCHÉ 13V06	22/10/2007	4 681,05	20	3 276,00	234,00	1 171,05
AUT0000006083 REFECTION CHEMIN RIGOLE YONNE	22/10/2007	38 683,01	20	27 076,00	1 934,00	9 673,01
AUT0000006091 MISE EN SECURITE BAC ACCALMIE	22/10/2007	1 677,99	20	1 162,00	83,00	432,99
AUT0000006093 FOURNITURE ET POSE RONDELLES L	22/10/2007	407,84	20	280,00	20,00	107,84
AUT0000006096 MISE EN SECURITE BARRAGE FLEUR	22/10/2007	1 566,76	20	1 092,00	78,00	396,76
AUT0000006097 REALISATION ET POSE GARDE-CORP	22/10/2007	944,84	20	658,00	47,00	239,84
AUT0000006110 TRAVAUX CHEMIN RIGOLE YONNE	22/10/2007	2 631,28	20	1 831,00	132,00	668,28
AUT0000006111 INTERVENTION SUR BARRAGE FLEUR	22/10/2007	927,01	20	644,00	46,00	237,01
AUT0000006159 TRAVAUX URGENTS - INTERVENTION	22/10/2007	133,70	20	84,00	6,00	43,70
AUT0000006169 MISSION DE COORDINATION SUR O.	22/10/2007	326,36	1	224,00	16,00	86,36
AUT0000006173 CONSOLIDATION PORTES CENTRE CE	22/10/2007	5 629,13	20	3 932,00	281,00	1 416,13
AUT0000006269 FOURNITURE BATARDEAU BOIS	22/10/2007	2 332,20	20	1 624,00	116,00	592,20
AUT0000006314 REVISIONS MARCHÉ 04V05 PP	22/10/2007	981,72	20	686,00	49,00	246,72
AUT0000006327 FOURNITURE POUR TRAVAUX SERRUR	22/10/2007	6 396,21	20	4 466,00	319,00	1 611,21
AUT0000006329 GRANULATS POUR CHEMINS	22/10/2007	576,21	20	392,00	28,00	156,21
AUT0000006358 FOURNITURE DE PALPLANCHES. OP.	22/10/2007	55 798,64	20	39 058,00	2 790,00	13 950,64
AUT0000006379 PECHE DE SAUVETAGE	22/10/2007	3 827,20	20	2 674,00	191,00	962,20
AUT0000006380 POSE CRICS VENTELLES	22/10/2007	27 697,18	20	19 376,00	1 384,00	6 937,18
AUT0000006382 FOURNITURE ET POSE TIGES VENTE	22/10/2007	209,97	20	140,00	10,00	59,97
AUT0000006383 DIVERSES FOURNITURES POUR REF.	22/10/2007	1 537,51	20	1 064,00	76,00	397,51
AUT0000006392 REUNIONS DE CHANTIER ET VISITE	22/10/2007	1 286,94	20	896,00	64,00	326,94
AUT0000006401 MISSION DE COORDINATION	22/10/2007	720,44	20	504,00	36,00	180,44
AUT0000006419 MARCHÉ 15V06	22/10/2007	34 838,12	20	24 386,00	1 742,00	8 710,12
AUT0000006420 CONFORTEMENT ECLUSES VS	22/10/2007	60 218,60	20	42 152,00	3 011,00	15 055,60
AUT0000006422 CONFORTEMENT TRANCHEES. OP. FE	22/10/2007	9 124,28	20	6 384,00	456,00	2 284,28

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006423 TRAVAUX ETANCHEITE ECLUSES	22/10/2007	11 975,38	20	8 372,00	598,00	3 005,38
AUT0000006424 TRAVAUX REFECTION BARDAGE	22/10/2007	10 978,68	20	7 684,00	549,00	2 745,68
AUT0000006425 ETANCHEITE BOIS ECLUSE ET VANN	22/10/2007	45 641,15	20	31 948,00	2 282,00	11 411,15
AUT0000006426 REFECTION DE MACONNERIES	22/10/2007	11 155,24	20	7 798,00	557,00	2 800,24
AUT0000006432 TRAVAUX SUR OA RD 25 AUNAY	22/10/2007	23 808,40	20	16 660,00	1 190,00	5 958,40
AUT0000006479 FOURNITURE POSE GLISSIERES RD	22/10/2007	21 168,00	20	14 812,00	1 058,00	5 298,00
AUT0000007117 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	578,05	1	578,05	0,00	0,00
AUT0000007118 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	639,02	1	639,02	0,00	0,00
AUT0000007119 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	1 764,28	1	1 764,28	0,00	0,00
AUT0000007120 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	752,44	1	752,44	0,00	0,00
AUT0000007121 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	341,58	1	341,58	0,00	0,00
AUT0000007122 ENSEMBLE DE RANGEMENT	23/10/2007	963,74	10	963,74	0,00	0,00
AUT0000007123 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	705,71	1	705,71	0,00	0,00
AUT0000007124 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	161,03	1	161,03	0,00	0,00
AUT0000007125 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	333,50	1	333,50	0,00	0,00
AUT0000007126 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	2 762,16	1	2 762,16	0,00	0,00
AUT0000007127 FAIBLE VALEUR MOBILIER	23/10/2007	847,37	1	847,37	0,00	0,00
AUT0000005995 MARCHÉ : 31PI05 REMPLISSAGE DE	23/10/2007	3 829,19	20	2 674,00	191,00	964,19
AUT0000006078 TRAVAUX LIAISONS OPTIQUES RUE	23/10/2007	15 954,05	20	11 158,00	797,00	3 999,05
AUT0000006154 MATERIELS INFORMATIQUES POUR C	23/10/2007	989,09	20	686,00	49,00	254,09
AUT0000006310 EXTENSION PRISES INFORMATIQUES	23/10/2007	6 458,40	20	4 520,00	323,00	1 615,40
AUT0000006384 MARCHÉ : 31PI05 TRAVAUX DE RE	23/10/2007	3 894,65	20	2 716,00	194,00	984,65
AUT0000006443 TRVX CONNEX° FIBRE OPTIQUE DDE	23/10/2007	3 003,26	20	2 100,00	150,00	753,26
AUT0000006462 TRAVAUX ONF	23/10/2007	5 254,03	20	3 668,00	262,00	1 324,03
AUT0000005436 CABLAGE 32 POSTES SALLE F.M	23/10/2007	1 509,12	20	1 050,00	75,00	384,12
2010D00268 POSTE A SOUDER SAFMIG	23/10/2007	3 408,60	5	3 408,60	0,00	0,00
AUT0000007134 FAIBLE VALEUR MOBILIER	26/10/2007	216,83	1	216,83	0,00	0,00
AUT0000007142 BOITES CARTON	31/10/2007	1 488,45	6	1 488,45	0,00	0,00
AUT0000007143 BACS CITEC	31/10/2007	764,09	6	764,09	0,00	0,00
AUT0000007165 CHAUFFE EAU ELECTRIQUE	07/11/2007	571,66	6	571,66	0,00	0,00
AUT0000007166 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/11/2007	508,42	1	508,42	0,00	0,00
AUT0000007170 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	09/11/2007	569,30	1	569,30	0,00	0,00
AUT0000007174 VEHICULE CITROEN BERLINGO	12/11/2007	12 397,50	5	12 397,50	0,00	0,00
AUT0000007177 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	13/11/2007	41,99	1	41,99	0,00	0,00
AUT0000007178 FAIBLE VALEUR MOBILIER	13/11/2007	229,00	1	229,00	0,00	0,00
AUT0000007182 MATERIEL MEDICAL	13/11/2007	592,77	6	592,77	0,00	0,00
AUT0000007193 CITROEN C4 IMMATICULEE	16/11/2007	14 732,09	5	14 732,09	0,00	0,00
AUT0000007195 DIVAN EXAMEN + GUERIDON	20/11/2007	1 157,00	6	1 157,00	0,00	0,00
AUT0000007197 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	20/11/2007	169,00	1	169,00	0,00	0,00
AUT0000007206 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/11/2007	1 016,84	1	1 016,84	0,00	0,00
AUT0000007222 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	26/11/2007	86,99	1	86,99	0,00	0,00
AUT0000007229 ACHAT DE 3 TRACTEURS JOHN DEER	27/11/2007	187 836,87	5	187 836,87	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007231 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	29/11/2007	172,00	1	172,00	0,00	0,00
AUT0000007232 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	29/11/2007	299,00	1	299,00	0,00	0,00
AUT0000007234 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/11/2007	313,35	1	313,35	0,00	0,00
AUT0000007235 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/11/2007	2 762,16	1	2 762,16	0,00	0,00
AUT0000007236 2 BACS POUR CD/DVD	30/11/2007	3 687,14	6	3 687,14	0,00	0,00
2010M00014 21 RANGEMENTS POUR CLASSEMENT	01/12/2007	0,00	10	2 952,21	0,00	0,00
AUT0000007262 DIVERS PTITS MATERIELS	04/12/2007	847,25	6	847,25	0,00	0,00
AUT0000007263 DEBROUSSAILLEUSE PRO OLEO MAC	04/12/2007	637,99	6	637,99	0,00	0,00
AUT0000007255 4 ENSEMBLES EPAREUSES GROUPE D	06/12/2007	160 464,92	6	160 464,92	0,00	0,00
AUT0000007343 PLATEFORMES DE TRAVAIL. OP. MA	06/12/2007	707,79	6	707,79	0,00	0,00
AUT0000007472 SUBVENTION AGGLO NEVERS EXTENS	06/12/2007	112 280,00	20	61 754,00	5 614,00	44 912,00
AUT0000007344 POMPE ET ACCESSOIRES	07/12/2007	1 067,63	6	1 067,63	0,00	0,00
AUT0000007259 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/12/2007	292,09	1	292,09	0,00	0,00
AUT0000007304 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/12/2007	489,58	1	489,58	0,00	0,00
AUT0000007266 POUTRE 3 PLACES	11/12/2007	4 832,32	6	4 832,32	0,00	0,00
AUT0000007306 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2007	357,29	1	357,29	0,00	0,00
AUT0000007272 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/12/2007	1 764,28	1	1 764,28	0,00	0,00
AUT0000007273 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/12/2007	1 003,25	1	1 003,25	0,00	0,00
AUT0000007274 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/12/2007	1 610,29	1	1 610,29	0,00	0,00
AUT0000007276 ECRAN MAGELLAN	12/12/2007	974,74	6	974,74	0,00	0,00
AUT0000007277 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/12/2007	3 887,00	1	3 887,00	0,00	0,00
AUT0000007278 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/12/2007	278,11	1	278,11	0,00	0,00
AUT0000007279 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	12/12/2007	350,12	1	350,12	0,00	0,00
AUT0000007280 1 VIDEOPROJECTEUR HITACHI MPJ1	12/12/2007	890,00	6	890,00	0,00	0,00
AUT0000007299 ACHAT DE 3 CHARGEURS F26 INDUS	12/12/2007	23 322,00	6	23 322,00	0,00	0,00
AUT0000007425 ACHAT MATERIEL MEDICAL	12/12/2007	672,83	6	672,83	0,00	0,00
AUT0000007345 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	13/12/2007	254,45	1	254,45	0,00	0,00
AUT0000007346 FOURNITURE DE TROIS SCOOTERS	13/12/2007	2 819,99	5	2 819,99	0,00	0,00
AUT0000007348 1 PLAN DE TRAVAIL 160 RETOUR D	17/12/2007	566,28	10	566,28	0,00	0,00
AUT0000007349 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/12/2007	705,71	1	705,71	0,00	0,00
AUT0000007350 FAIBLE VALEUR MOBILIER	17/12/2007	678,06	1	678,06	0,00	0,00
AUT0000007353 2 PLANS DE TRAVAIL 160 + CAIS	17/12/2007	1 132,56	10	1 132,56	0,00	0,00
AUT0000007354 3 CAISSONS MOBILES 3T	17/12/2007	1 704,06	10	1 704,06	0,00	0,00
AUT0000007426 POMPE ET KIT TUYAU	18/12/2007	624,31	6	624,31	0,00	0,00
AUT0000007372 PABX VAUBAN	20/12/2007	10 725,73	4	10 725,73	0,00	0,00
AUT0000007377 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	20/12/2007	495,80	1	495,80	0,00	0,00
AUT0000007451 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/01/2008	663,54	1	663,54	0,00	0,00
2010D00542 GRAVILLONNEUR SECMAIR GPB1400	15/01/2008	35 880,00	7	35 880,00	0,00	0,00
2010D00684 FOURGON FORD TRANSIT T SC 2.2L B 58N2588A	05/02/2008	23 500,31	5	23 500,31	0,00	0,00
AUT0000007489 FAIBLE VALEUR MOBILIER	11/02/2008	555,54	1	555,54	0,00	0,00
AUT0000007490 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/02/2008	299,00	1	299,00	0,00	0,00
AUT0000007505 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	19/02/2008	365,98	1	365,98	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007506 MOBILIER COLLEGE PREMERY	19/02/2008	3 114,38	10	3 114,38	0,00	0,00
AUT0000007507 MOBILIER COLLEGE LA CHARITE	19/02/2008	4 640,60	10	4 640,60	0,00	0,00
AUT0000007508 MOBILIER COLLEGE MOULINS ENGIL	19/02/2008	1 280,49	10	1 280,49	0,00	0,00
AUT0000007509 MOBILIER COLLEGE CERCY	19/02/2008	1 769,48	10	1 769,48	0,00	0,00
AUT0000007510 MOBILIER COLLEGE LUZY	19/02/2008	3 710,59	10	3 710,59	0,00	0,00
AUT0000007511 MOBILIER COLLEGE DONZY	19/02/2008	1 609,82	10	1 609,82	0,00	0,00
AUT0000007512 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	19/02/2008	404,51	1	404,51	0,00	0,00
AUT0000007513 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	19/02/2008	486,82	1	486,82	0,00	0,00
AUT0000007514 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	19/02/2008	261,88	1	261,88	0,00	0,00
AUT0000007515 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	19/02/2008	1 203,27	1	1 203,27	0,00	0,00
AUT0000007516 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	19/02/2008	169,29	1	169,29	0,00	0,00
AUT0000007517 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	19/02/2008	440,94	1	440,94	0,00	0,00
AUT0000007518 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	19/02/2008	340,17	1	340,17	0,00	0,00
AUT0000007519 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	19/02/2008	130,94	1	130,94	0,00	0,00
AUT0000007520 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	19/02/2008	440,94	1	440,94	0,00	0,00
AUT0000007521 MATERIEL COLLEGE CHATEAU CHINO	19/02/2008	3 516,26	10	3 516,26	0,00	0,00
AUT0000007527 RENAULT TRAFIC IMMATRICULE 507	20/02/2008	19 068,07	5	19 068,07	0,00	0,00
AUT0000007528 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	20/02/2008	1 638,39	1	1 638,39	0,00	0,00
AUT0000007529 MATERIEL COLLEGE ST SAULGE	20/02/2008	3 467,01	10	3 467,01	0,00	0,00
AUT0000007532 MOBILIER TERRAIN NEUTRE	21/02/2008	23,41	1	23,41	0,00	0,00
AUT0000006794 TRAVAUX DE SERRURERIE - URGENT	25/02/2008	3 024,77	20	1 963,00	151,00	910,77
AUT0000006795 TRAVAUX DE SERRURERIE - URGENT	25/02/2008	734,52	20	468,00	36,00	230,52
AUT0000006796 TRAVAUX ETANCHEITE BOIS ECLUSE	25/02/2008	1 428,02	20	923,00	71,00	434,02
AUT0000006797 REPARATION EN URGENCE PROFILS	25/02/2008	4 020,95	20	2 613,00	201,00	1 206,95
AUT0000006798 TRAVAUX URGENTS - DETERIORATIO	25/02/2008	825,24	20	533,00	41,00	251,24
AUT0000006802 SECURISATION ET CONFORTEMENT B	25/02/2008	3 013,92	20	1 950,00	150,00	913,92
AUT0000006805 MARCHE 09V05	25/02/2008	52 330,00	20	34 008,00	2 616,00	15 706,00
AUT0000006810 TRAVAUX URGENTS SERRURERIE	25/02/2008	1 610,66	20	1 040,00	80,00	490,66
AUT0000006820 ETANCHEITE ECLUSE BOIS	25/02/2008	387,50	20	247,00	19,00	121,50
AUT0000006881 PONT SUR ALENE - RD 10 - CERCY	25/02/2008	56 287,29	20	36 581,00	2 814,00	16 892,29
AUT0000006886 RD 978A - REPARATION MUR SOUTE	25/02/2008	11 595,16	20	7 526,00	579,00	3 490,16
AUT0000006898 REFECTION DE MACONNERIES DU BI	25/02/2008	3 671,99	20	2 379,00	183,00	1 109,99
AUT0000006899 REFECTION DE MACONNERIES DU BI	25/02/2008	1 108,85	20	715,00	55,00	338,85
AUT0000006900 REFECTION DE MACONNERIES DU BI	25/02/2008	647,09	20	416,00	32,00	199,09
AUT0000006901 FOURNITURE DE CRICS	25/02/2008	4 499,35	20	2 924,00	225,00	1 350,35
AUT0000006927 TRAVAUX TELEPHONIE MOBILE MONT	25/02/2008	2 411,50	20	1 560,00	120,00	731,50
AUT0000006965 CANAL GROSSES REPARATIONS MARCHE 09V05	25/02/2008	19 925,26	20	12 948,00	996,00	5 981,26
AUT0000006986 MARCHE : 31PI05 PARVIS	25/02/2008	33 306,65	20	21 645,00	1 665,00	9 996,65
AUT0000007012 GEOTEXTILE	25/02/2008	4 871,57	20	3 159,00	243,00	1 469,57
AUT0000007042 TRAVAUX DE CURAGE DE FOSSES	25/02/2008	2 787,87	20	1 807,00	139,00	841,87
AUT0000007043 TRAVAUX SERRURERIE - URGENCE	25/02/2008	245,18	20	156,00	12,00	77,18
AUT0000007102 MACONNERIE MARCHE 09V05	25/02/2008	20 000,00	20	13 000,00	1 000,00	6 000,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007200 REFECTION CHEMINS DE SERVICE.	25/02/2008	49 737,98	20	32 318,00	2 486,00	14 933,98
AUT0000007251 MISE EN SECURITE BARRAGE DE PA	25/02/2008	740,32	20	481,00	37,00	222,32
AUT0000007252 TRAVAUX DE SERRURERIE DIV. ECL	25/02/2008	1 810,74	20	1 170,00	90,00	550,74
AUT0000007253 TRAVAUX DE SERRURERIE FLEURY	25/02/2008	574,08	20	364,00	28,00	182,08
AUT0000007264 TRAVAUX DE SERRURERIE DIVERS B	25/02/2008	2 320,24	20	1 508,00	116,00	696,24
AUT0000007265 REFECTION VANNAGE GARDE CORPS	25/02/2008	4 987,80	20	3 237,00	249,00	1 501,80
AUT0000007300 MARCHÉ 09V05	25/02/2008	22 000,00	20	14 300,00	1 100,00	6 600,00
AUT0000007301 MARCHÉ 09V05	25/02/2008	13 437,49	20	8 723,00	671,00	4 043,49
AUT0000007302 MARCHÉ 09V05	25/02/2008	16 341,47	20	10 621,00	817,00	4 903,47
AUT0000007303 MARCHÉ 09V05	25/02/2008	13 437,48	20	8 723,00	671,00	4 043,48
AUT0000007305 TRAVAUX DE SERRURERIE BIEF 26V	25/02/2008	7 705,95	20	5 005,00	385,00	2 315,95
AUT0000007308 TRAVAUX NETTOYAGE DEVERSOIRS 1	25/02/2008	3 125,03	20	2 028,00	156,00	941,03
AUT0000007313 MATERIAUX POUR CONFORTEMENT BE	25/02/2008	4 631,82	20	3 003,00	231,00	1 397,82
AUT0000007314 FOURNITURE ET POSE DE PASSEREL	25/02/2008	2 824,95	20	1 833,00	141,00	850,95
AUT0000007315 TRAVAUX DE SERRURERIE PANNECOT	25/02/2008	740,32	20	481,00	37,00	222,32
AUT0000007316 REALISATION ET POSE DE SUPPORT	25/02/2008	1 297,66	20	832,00	64,00	401,66
AUT0000007317 TRAVAUX DE CURAGE FOSSES ET AQ	25/02/2008	7 158,06	20	4 641,00	357,00	2 160,06
AUT0000007318 TRAVAUX DE SECURISATION ET CON	25/02/2008	6 555,28	20	4 251,00	327,00	1 977,28
AUT0000007319 TRAVAUX DE SERRURERIE	25/02/2008	556,14	20	351,00	27,00	178,14
AUT0000007320 PECHE DE SAUVETAGE DIVERS BIEF	25/02/2008	2 511,60	20	1 625,00	125,00	761,60
AUT0000007321 PIECES POUR TRAVAUX SERRURERIE	25/02/2008	2 145,62	20	1 391,00	107,00	647,62
AUT0000007322 TRAVAUX DE SERRURERIE DEVERSOI	25/02/2008	441,32	20	286,00	22,00	133,32
AUT0000007323 TRAVAUX DE SERRURERIE ECL 24VL	25/02/2008	1 384,97	20	897,00	69,00	418,97
AUT0000007324 RENOVATION RIGOLE YONNE	25/02/2008	78 438,95	20	50 973,00	3 921,00	23 544,95
AUT0000007325 VANNAGE ETANG NEUF	25/02/2008	24 385,36	20	15 847,00	1 219,00	7 319,36
AUT0000007326 REFECTION BORDAGES	25/02/2008	5 935,75	20	3 848,00	296,00	1 791,75
AUT0000007327 REFECTION ETANCHEITE BARDAGE B	25/02/2008	6 566,04	20	4 264,00	328,00	1 974,04
AUT0000007328 BOIS ETANCHEITE DIVERS BIEFS	25/02/2008	9 835,90	20	6 383,00	491,00	2 961,90
AUT0000007329 BOIS ETANCHEITE ECLUSE 9/10 VL	25/02/2008	3 513,84	20	2 275,00	175,00	1 063,84
AUT0000007330 TRAVAUX REFECTION CHEMIN BIEF	25/02/2008	14 699,29	20	9 554,00	735,00	4 410,29
AUT0000007331 REFECTION CHEMIN RIGOLE YONNE	25/02/2008	29 567,50	20	19 214,00	1 478,00	8 875,50
AUT0000007332 TRAVAUX DE SERRURERIE	25/02/2008	1 949,99	20	1 261,00	97,00	591,99
AUT0000006555 TRAVAUX TELEPHONIE MOBILE TANN	25/02/2008	742,00	20	481,00	37,00	224,00
AUT0000006556 TRAVAUX ANTENNE GSM MONTREUIL	25/02/2008	6 095,00	20	3 952,00	304,00	1 839,00
AUT0000006557 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE S	25/02/2008	7 473,00	20	4 849,00	373,00	2 251,00
AUT0000006585 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE	25/02/2008	5 697,50	20	3 692,00	284,00	1 721,50
AUT0000006586 TRAVAUX ANTENNE GSM LA COLLANC	25/02/2008	1 060,00	20	689,00	53,00	318,00
AUT0000006587 TRAVAUX TB TELEPHONIE MOBILE L	25/02/2008	16 770,00	20	10 894,00	838,00	5 038,00
AUT0000006588 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE L	25/02/2008	2 517,50	20	1 625,00	125,00	767,50
AUT0000006589 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE L	25/02/2008	1 643,00	20	1 066,00	82,00	495,00
AUT0000006591 TRAVAUX TB TELEPHONIE MOBILE P	25/02/2008	1 590,00	20	1 027,00	79,00	484,00
AUT0000006593 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE T	25/02/2008	15 090,00	20	9 802,00	754,00	4 534,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006594 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE T	25/02/2008	2 782,50	20	1 807,00	139,00	836,50
AUT0000006655 MARCHÉ 35V06	25/02/2008	22 914,45	20	14 885,00	1 145,00	6 884,45
AUT0000006676 TRAVAUX FORÊT VITRY LACHÉ	25/02/2008	3 376,00	20	2 184,00	168,00	1 024,00
AUT0000005475 CONSTRUCTION DE PYLONE LA FERM	25/02/2008	1 168,95	20	754,00	58,00	356,95
AUT0000005476 CONSTRUCTION DE PYLONE SAINT S	25/02/2008	849,68	20	546,00	42,00	261,68
AUT0000005487 CONSTRUCTION PYLONE BEUVRON	25/02/2008	643,71	20	416,00	32,00	195,71
AUT0000005488 CONSTRUCTION PYLONE MONTREUIL	25/02/2008	643,70	20	416,00	32,00	195,70
AUT0000004332 TRAVAUX GSM SIEEN	25/02/2008	101 565,79	20	66 013,00	5 078,00	30 474,79
AUT0000005109 CONSTRUCTION PYLONES GSM	25/02/2008	2 497 120,90	20	1 623 128,00	124 856,00	749 136,90
AUT0000007541 MATERIEL COLLEGE ST BENIN	26/02/2008	2 233,94	10	2 233,94	0,00	0,00
AUT0000007542 MATERIEL COLLEGE DECIZE	26/02/2008	680,00	10	680,00	0,00	0,00
AUT0000007543 MATERIEL COLLEGE LA MACHINE	26/02/2008	780,13	10	780,13	0,00	0,00
AUT0000007544 FAIBLE VALEUR MAT SCOLAIRE	26/02/2008	371,91	1	371,91	0,00	0,00
AUT0000007545 MATERIEL COLL LES COURLIS A NE	26/02/2008	1 840,62	10	1 840,62	0,00	0,00
AUT0000007546 MATERIEL COLLEGE PREMERY	26/02/2008	2 871,51	10	2 871,51	0,00	0,00
AUT0000007547 FAIBLE VALEUR MAT SCOLAIRE	26/02/2008	2 360,83	1	2 360,83	0,00	0,00
AUT0000007552 MOBILIER COLLEGE DE CLAMECY	29/02/2008	2 753,19	10	2 753,19	0,00	0,00
AUT0000007553 MOBILIER COLLEGE DE LORMES	29/02/2008	4 746,92	10	4 746,92	0,00	0,00
AUT0000007554 MOBILIER COLLEGE ST SAULGE	29/02/2008	3 913,07	10	3 913,07	0,00	0,00
AUT0000007555 MOBILIER COLLEGE IMPHY	29/02/2008	579,82	10	579,82	0,00	0,00
AUT0000007565 1 FAX MULTI BROTHER MFC8220	04/03/2008	502,32	6	502,32	0,00	0,00
AUT0000007566 FAIBLE VALEUR MOBILIER	04/03/2008	149,00	1	149,00	0,00	0,00
AUT0000007567 FAIBLE VALEUR MOBILIER	04/03/2008	272,50	1	272,50	0,00	0,00
AUT0000007576 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/03/2008	99,99	1	99,99	0,00	0,00
AUT0000007586 FAIBLE VALEUR MOBILIER	11/03/2008	263,60	1	263,60	0,00	0,00
AUT0000007593 TABLE GYNECOLOGIQUE	18/03/2008	599,00	6	599,00	0,00	0,00
AUT0000007594 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	18/03/2008	152,00	1	152,00	0,00	0,00
AUT0000006857 PANNEAUX SIGNALÉTIQUE ACCUEIL	20/03/2008	11 608,85	20	7 540,00	580,00	3 488,85
AUT0000006870 PASSAGE BUSE PIETONNIER	20/03/2008	10 347,79	20	6 721,00	517,00	3 109,79
AUT0000006871 TERRE	20/03/2008	54,15	20	26,00	2,00	26,15
AUT0000005701 ENS TRAVAUX	20/03/2008	3 181,10	20	2 067,00	159,00	955,10
AUT0000007419 TRAVAUX ENS ETUDE FLORISTIQUE	20/03/2008	1 950,00	20	1 261,00	97,00	592,00
AUT0000007420 ETUDE GEOTECHNIQUE PANNECIERE	20/03/2008	4 439,38	20	2 885,00	222,00	1 332,38
AUT0000006559 TRAVAUX ENTRETIEN FCT N°2006/	20/03/2008	1 889,50	20	1 222,00	94,00	573,50
AUT0000006570 TRAVAUX BEC D ALLIER	20/03/2008	9 308,00	20	6 045,00	465,00	2 798,00
AUT0000006734 PANNEAUX SIGNALÉTIQUE SITES EN	20/03/2008	5 376,02	20	3 484,00	268,00	1 624,02
AUT0000006737 MATERIEL DE LOCATION DU 16/03/	20/03/2008	1 637,94	20	1 053,00	81,00	503,94
AUT0000006739 MATERIAUX POUR LE SITE DES BRO	20/03/2008	1 026,59	20	663,00	51,00	312,59
AUT0000004649 ENS TRAVAUX	20/03/2008	2 112,00	20	1 365,00	105,00	642,00
AUT0000007611 MEUBLE A LANGER + MATELAS	27/03/2008	544,00	6	544,00	0,00	0,00
AUT0000007613 FAIBLE VALEUR MATERIEL SCOLAIR	28/03/2008	291,58	1	291,58	0,00	0,00
AUT0000007614 FAIBLE VALEUR MATERIEL SCOLAIR	28/03/2008	240,97	1	240,97	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007615 MOBILIER COLLEGE CHATEAU CHINO	28/03/2008	2 375,97	10	2 375,97	0,00	0,00
AUT0000007616 MOBILIER COLLEGE GUERIGNY	28/03/2008	2 889,06	10	2 889,06	0,00	0,00
AUT0000007617 FAIBLE VALEUR MATERIEL SCOLAIR	28/03/2008	338,23	1	338,23	0,00	0,00
AUT0000007618 MOBILIER COLLEGE CORBIGNY	28/03/2008	3 238,89	10	3 238,89	0,00	0,00
AUT0000007620 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	31/03/2008	262,68	1	262,68	0,00	0,00
AUT0000007621 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	31/03/2008	328,98	1	328,98	0,00	0,00
AUT0000007661 MOBILIER COLL ADAM BILLAUT NEV	15/04/2008	5 201,82	10	5 201,82	0,00	0,00
AUT0000007662 MOBILIER COLL VICTOR HUGO NEVE	15/04/2008	7 677,96	10	7 677,96	0,00	0,00
AUT0000007663 MOBILIER COLL CLAUDE TILLIER A	15/04/2008	3 714,54	10	3 714,54	0,00	0,00
AUT0000007664 FAIBLE VALEUR AUTRE MATERIEL	15/04/2008	411,42	1	411,42	0,00	0,00
AUT0000007666 MATERIEL COLL RENE CASSIN A CO	16/04/2008	930,01	10	930,01	0,00	0,00
AUT0000007667 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	16/04/2008	302,09	1	302,09	0,00	0,00
AUT0000007668 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	16/04/2008	479,74	1	479,74	0,00	0,00
AUT0000007669 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	16/04/2008	415,88	1	415,88	0,00	0,00
AUT0000007670 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	16/04/2008	342,30	1	342,30	0,00	0,00
AUT0000007917 SUBVENTION COMMUNES CREATION R	16/04/2008	50 000,00	5	50 000,00	0,00	0,00
AUT0000007673 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	17/04/2008	415,25	1	415,25	0,00	0,00
AUT0000007674 FAIBLE VALEUR MOBILIER	18/04/2008	422,80	1	422,80	0,00	0,00
AUT0000007677 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	18/04/2008	90,68	1	90,68	0,00	0,00
AUT0000007678 FAIBLE VALEUR AUTRE MATERIEL	21/04/2008	59,15	1	59,15	0,00	0,00
2010D00700 CAMION IVE DAIL/P SC TO 50C15 5T2 58N2603A	28/04/2008	66 706,17	7	66 706,17	0,00	0,00
AUT0000007692 MATERIEL COLLEGE DE DORNES	30/04/2008	2 973,57	10	2 973,57	0,00	0,00
AUT0000007693 MATERIEL COLLEGE DE DECIZE	30/04/2008	1 168,56	10	1 168,56	0,00	0,00
AUT0000007694 MATERIEL COLL POUILLY SUR LOIR	30/04/2008	1 195,52	10	1 195,52	0,00	0,00
AUT0000007695 MATERIEL COLL RENE CASSIN COSN	30/04/2008	1 058,07	10	1 058,07	0,00	0,00
AUT0000007709 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/05/2008	306,18	1	306,18	0,00	0,00
AUT0000007711 FAIBLE VALEUR MOBILIER	13/05/2008	129,90	1	129,90	0,00	0,00
AUT0000007718 6 ARMOIRES HAUTES	14/05/2008	3 764,43	10	3 764,43	0,00	0,00
AUT0000007719 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/05/2008	343,37	1	343,37	0,00	0,00
AUT0000007720 6 TABLES DE DECHARGES 2 NIVEAU	14/05/2008	568,34	1	56,00	0,00	512,34
AUT0000007721 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/05/2008	188,84	1	188,84	0,00	0,00
AUT0000007734 MATERIEL COLLEGE ST AMAND EN P	16/05/2008	4 999,22	10	4 999,22	0,00	0,00
AUT0000007737 3 ARMOIRES BASSES	16/05/2008	637,77	1	63,00	0,00	574,77
AUT0000007738 FAIBLE VALEUR MOBILIER	19/05/2008	143,70	1	143,70	0,00	0,00
AUT0000007741 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	19/05/2008	179,94	1	179,94	0,00	0,00
AUT0000007742 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	19/05/2008	179,94	1	179,94	0,00	0,00
AUT0000007756 10 CHAISES DACTYLO AVEC ACCOUD	22/05/2008	1 686,36	10	1 686,36	0,00	0,00
AUT0000007757 6 CHAISES DACTYLO SANS ACCOUD	22/05/2008	803,71	10	803,71	0,00	0,00
2010M00015 8 CHAISES VISITEURS 4 PIEDS TISSU	22/05/2008	0,00	1	440,13	0,00	0,00
2010D00543 GRAVILLONNEUR SECMAIR GPB1400	27/05/2008	35 880,00	7	35 880,00	0,00	0,00
2010M00016 3 BLOCS DE 2 TIROIRS + STAND	01/06/2008	0,00	10	724,66	0,00	0,00
2010D00271 RACK A PALETTES	02/06/2008	1 960,65	5	1 960,65	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007788 TRONCONNEUSE STIHL	03/06/2008	950,01	6	950,01	0,00	0,00
AUT0000007775 CHAUFFE EAU VILLAGE VACANCES	04/06/2008	1 080,80	6	1 080,80	0,00	0,00
AUT0000007785 MATERIEL COLLEGE DE VARZY	09/06/2008	1 318,84	10	1 318,84	0,00	0,00
AUT0000007786 ENCADREMENT VITRINE BOIS ET AL	09/06/2008	514,45	6	514,45	0,00	0,00
AUT0000007789 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/06/2008	166,60	1	166,60	0,00	0,00
AUT0000007790 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/06/2008	142,20	1	142,20	0,00	0,00
2010D00467 REMORQUE CRER PORTE PAN. 2T000 58N2611A	10/06/2008	10 016,50	7	10 016,50	0,00	0,00
AUT0000007797 1 PLAN DE TRAVAIL RETOUR D + C	16/06/2008	541,29	10	541,29	0,00	0,00
AUT0000007805 FAIBLE VALEUR MOBILIER	19/06/2008	79,99	1	79,99	0,00	0,00
AUT0000007823 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELES	24/06/2008	184,18	1	184,18	0,00	0,00
AUT0000007833 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/06/2008	238,33	1	238,33	0,00	0,00
AUT0000007836 DEBROUSSAILLEUSE FS350 (INV D9	27/06/2008	638,08	6	638,08	0,00	0,00
AUT0000007831 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/06/2008	189,00	1	189,00	0,00	0,00
AUT0000007875 AVANCE FORFAITAIRE MARCHÉ 06V0	03/07/2008	1 266 241,68	20	1 248 741,68	2 500,00	15 000,00
AUT0000007848 CLIMATISEUR	05/07/2008	823,80	6	823,80	0,00	0,00
2010D00111 DIVERS MATERIEL DE PUERICULTURE	05/07/2008	0,00	1	135,42	0,00	0,00
2010D00112 PESE BEBE	05/07/2008	0,00	1	152,00	0,00	0,00
2010M00017 TABLE RONDE GRIS/POMMIER DE HONFLEUR	05/07/2008	0,00	1	265,87	0,00	0,00
AUT0000007858 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/07/2008	2 287,61	1	2 287,61	0,00	0,00
AUT0000007859 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/07/2008	561,12	1	561,12	0,00	0,00
AUT0000007860 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/07/2008	792,23	1	792,23	0,00	0,00
AUT0000007861 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/07/2008	426,68	1	426,68	0,00	0,00
AUT0000007862 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/07/2008	103,08	1	103,08	0,00	0,00
AUT0000007863 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/07/2008	439,18	1	439,18	0,00	0,00
AUT0000007871 LAMPES	09/07/2008	569,05	6	569,05	0,00	0,00
AUT0000007872 MOBILIER LES COURLIS NEVERS	09/07/2008	4 277,61	10	4 277,61	0,00	0,00
AUT0000007877 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/07/2008	613,28	1	613,28	0,00	0,00
AUT0000007897 TRONCONNEUSE ECHO	15/07/2008	595,60	6	595,60	0,00	0,00
AUT0000007898 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/07/2008	170,60	1	170,60	0,00	0,00
2010D00275 PLAQUE VIBRANTE 70KG	17/07/2008	1 710,28	5	1 710,28	0,00	0,00
AUT0000007888 MOBILIER COLLEGE VARENNES VAUZ	18/07/2008	5 837,55	10	5 837,55	0,00	0,00
AUT0000007892 MOBILIERS GYMNASSE COLLEGE DE C	21/07/2008	15 580,41	6	15 580,41	0,00	0,00
2010D00273 FEUX TRICOLORES	21/07/2008	2 820,16	5	2 820,16	0,00	0,00
AUT0000007896 TRAVAUX PEPINIERE D'ENTREPRISE	22/07/2008	4 324,33	6	4 324,33	0,00	0,00
AUT0000007899 1 REFRIGERATEUR 382 L LADEN	22/07/2008	512,99	6	512,99	0,00	0,00
AUT0000007900 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	22/07/2008	101,99	1	101,99	0,00	0,00
AUT0000007922 GROUPE ELECTROGENE DE CHANTIER	22/07/2008	1 353,87	6	1 353,87	0,00	0,00
2010M00018 2FICHIERS 2 TIROIRS SUR STAND	05/08/2008	0,00	10	553,35	0,00	0,00
AUT0000007935 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	06/08/2008	329,45	1	329,45	0,00	0,00
AUT0000007945 SIGNALETIQUE	08/08/2008	52,15	1	52,15	0,00	0,00
AUT0000007949 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2008	390,73	1	390,73	0,00	0,00
AUT0000007951 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2008	374,15	1	374,15	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007952 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2008	947,23	1	947,23	0,00	0,00
AUT0000007953 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2008	423,38	1	423,38	0,00	0,00
AUT0000007954 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2008	629,70	1	629,70	0,00	0,00
AUT0000007955 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/08/2008	413,52	1	413,52	0,00	0,00
AUT0000007964 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	19/08/2008	446,06	1	446,06	0,00	0,00
2010D00281 NETTOYEUR HAUTE PRESSION	01/09/2008	1 064,44	5	1 064,44	0,00	0,00
AUT0000007978 MATERIELS DE SPORTS COLLEGE DE	04/09/2008	22 485,78	6	22 485,78	0,00	0,00
AUT0000007994 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/09/2008	944,18	1	944,18	0,00	0,00
AUT0000007995 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/09/2008	566,51	1	566,51	0,00	0,00
2010D00276 POSTE A SOUDURE	16/09/2008	4 746,05	5	4 746,05	0,00	0,00
AUT0000008003 MOBILIER COLLEGE MON TSAUCHE L	18/09/2008	4 184,16	10	4 184,16	0,00	0,00
AUT0000008004 MOBILIER COLLEGE POUILLY SUR	18/09/2008	724,78	10	724,78	0,00	0,00
AUT0000008008 COLLEGE DE LUZY	22/09/2008	9 377,60	10	9 377,60	0,00	0,00
AUT0000008015 MOBILIER COLLEGE MOULINS ENGI	23/09/2008	1 372,10	10	1 372,10	0,00	0,00
AUT0000008030 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/09/2008	302,69	1	302,69	0,00	0,00
2010D00280 PONT MOBILE 8 COLONNES	06/10/2008	40 664,00	5	40 664,00	0,00	0,00
AUT0000008041 MATERIEL COLLEGE PAUL LANGEVIN	07/10/2008	68 869,22	6	68 869,22	0,00	0,00
AUT0000008044 MOBILIER COLLEGE R CASSIN A C	08/10/2008	4 236,17	10	4 236,17	0,00	0,00
AUT0000008047 2 PLANS DE TRAVAIL 180 G AVEC	08/10/2008	1 123,47	10	1 123,47	0,00	0,00
AUT0000008048 1 PLAN DE TRAVAIL 180 D SERIE	08/10/2008	561,74	10	561,74	0,00	0,00
AUT0000008051 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/10/2008	566,51	1	566,51	0,00	0,00
AUT0000008052 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/10/2008	234,12	1	234,12	0,00	0,00
2010D00278 RECTIFIEUSE DE DISQUES	13/10/2008	10 095,74	5	10 095,74	0,00	0,00
AUT0000008079 ACHAT MATERIEL MEDICAL	15/10/2008	922,65	6	922,65	0,00	0,00
AUT0000008080 SUBVENTION MAIRIE POUR GYMNASSE	15/10/2008	246 655,00	20	135 652,00	12 332,00	98 671,00
AUT0000008073 MATERIELS POUR COLLEGE DE VARZ	17/10/2008	590,73	10	590,73	0,00	0,00
AUT0000008074 MATERIEL SCOLAIRE	17/10/2008	780,61	10	780,61	0,00	0,00
AUT0000008081 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	20/10/2008	312,00	1	312,00	0,00	0,00
AUT0000008083 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	21/10/2008	141,99	1	141,99	0,00	0,00
AUT0000008084 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	21/10/2008	369,00	1	369,00	0,00	0,00
AUT0000008085 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	21/10/2008	59,00	1	59,00	0,00	0,00
2010D00693 FOURG RENAULT MAST SC 3T3 2.5L 120 58N2621A	22/10/2008	29 579,43	5	29 579,43	0,00	0,00
2010D00690 FOURG RENAULT MAST SC 3T3 2.5L 120 58N2618A	23/10/2008	29 263,88	5	29 263,88	0,00	0,00
AUT0000008099 TRAVAUX CHAUFFE EAU CIO	27/10/2008	219,72	1	219,72	0,00	0,00
AUT0000008101 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	29/10/2008	341,33	1	341,33	0,00	0,00
2010D00279 NETTOYEUR DE FREINS	29/10/2008	6 009,90	5	6 009,90	0,00	0,00
AUT0000008126 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/10/2008	262,10	1	262,10	0,00	0,00
AUT0000008127 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/10/2008	349,00	1	349,00	0,00	0,00
AUT0000008112 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/11/2008	151,99	1	151,99	0,00	0,00
AUT0000008113 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/11/2008	389,00	1	389,00	0,00	0,00
AUT0000008114 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	03/11/2008	149,94	1	149,94	0,00	0,00
AUT0000008119 AVANCE - MARCHE N° 21V08 (LOT	05/11/2008	306 466,54	5	306 466,54	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000008122 RACHATAUTOCOMMUTATEUR 4200 SIT	12/11/2008	1 016,60	4	1 016,60	0,00	0,00
AUT0000008133 PERFORATEUR SANS FIL	17/11/2008	685,71	6	685,71	0,00	0,00
2010D00113 MATERIELS DIVERS	20/11/2008	0,00	1	204,99	0,00	0,00
AUT0000008149 FAIBLE VALEUR MOBILIER	24/11/2008	306,18	1	306,18	0,00	0,00
AUT0000008158 CHARGEURS FAUCHEUX	26/11/2008	132 067,10	6	132 067,10	0,00	0,00
AUT0000008159 MOBILIER COLLEGE AUMEUNIER MI	27/11/2008	1 850,74	10	1 850,74	0,00	0,00
AUT0000008160 MOBILIER COLLEGE DU HAUT MORV	27/11/2008	2 343,68	10	2 343,68	0,00	0,00
2010D00694 FOURG RENAULT MAST SC 3T3 2.5L 150 58N2622A	01/12/2008	57 316,71	5	57 316,71	0,00	0,00
AUT0000008174 VEHICULE CLIO 8203 SN 58	02/12/2008	10 136,00	5	10 136,00	0,00	0,00
AUT0000008181 POEL GODIN POUR CER PREMERY	03/12/2008	553,33	6	553,33	0,00	0,00
AUT0000008187 MOBILIER COLLEGE M GENEVOIX	04/12/2008	2 075,11	10	2 075,11	0,00	0,00
AUT0000008190 1 ARMOIRE HAUTE L80	04/12/2008	554,35	10	554,35	0,00	0,00
2010B00176 CENTRALE SECURITE	05/12/2008	13 431,08	7	13 431,08	0,00	0,00
AUT0000008198 ECRAN MAGELLAN	08/12/2008	1 136,20	6	1 136,20	0,00	0,00
AUT0000008230 ACHAT CHARGEUR FRONTAL CE CER	08/12/2008	11 589,24	6	11 589,24	0,00	0,00
AUT0000008233 ACHAT TONDEUSE YARD MAN 6CV	08/12/2008	789,99	6	789,99	0,00	0,00
AUT0000008217 MATERIELS COLLEGE LES AMOGNES	09/12/2008	716,94	10	716,94	0,00	0,00
AUT0000008256 ACHAT SOUFFLEUR STIHL BR550 CE	09/12/2008	1 934,04	6	1 934,04	0,00	0,00
AUT0000008222 2 PLANS DE TRAVAIL RETOUR DROI	10/12/2008	1 460,24	10	1 460,24	0,00	0,00
AUT0000008223 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2008	209,90	1	209,90	0,00	0,00
AUT0000008225 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2008	493,92	1	493,92	0,00	0,00
AUT0000008226 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2008	375,91	1	375,91	0,00	0,00
AUT0000008227 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2008	174,38	1	174,38	0,00	0,00
AUT0000008228 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2008	154,50	1	154,50	0,00	0,00
AUT0000008229 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2008	412,33	1	412,33	0,00	0,00
AUT0000008236 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	158,09	1	158,09	0,00	0,00
AUT0000008237 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	158,09	1	158,09	0,00	0,00
AUT0000008238 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	158,09	1	158,09	0,00	0,00
AUT0000008239 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	158,09	1	158,09	0,00	0,00
AUT0000008240 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	158,09	1	158,09	0,00	0,00
AUT0000008241 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	150,05	1	150,05	0,00	0,00
AUT0000008242 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	150,05	1	150,05	0,00	0,00
AUT0000008243 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	150,05	1	150,05	0,00	0,00
AUT0000008244 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	150,05	1	150,05	0,00	0,00
AUT0000008245 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/12/2008	150,04	1	150,04	0,00	0,00
AUT0000008250 INSTALL°PABX UTIR CHATEAU CHIN	11/12/2008	3 535,38	4	3 535,38	0,00	0,00
AUT0000008251 INSTALL°PABX UTIR COSNE	11/12/2008	5 328,18	4	5 328,18	0,00	0,00
AUT0000008252 FAIBLE VALEUR MOBILIER	11/12/2008	1 512,94	1	1 512,94	0,00	0,00
AUT0000008253 FAIBLE VALEUR MOBILIER	11/12/2008	995,67	1	995,67	0,00	0,00
AUT0000008269 MOBILIER COLLEGE BIBRACTE	15/12/2008	14 155,62	10	14 155,62	0,00	0,00
AUT0000008272 CHAUFFE EAU ELECTRIQUE 1000 L	15/12/2008	1 554,80	6	1 554,80	0,00	0,00
AUT0000008281 MOBILIER COLLEGE PAUL LANGEVI	16/12/2008	3 488,92	10	3 488,92	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000008284 CADRES NUMERIQUES	16/12/2008	623,96	6	623,96	0,00	0,00
AUT0000008287 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/12/2008	73,63	1	73,63	0,00	0,00
AUT0000008288 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/12/2008	30,49	1	30,49	0,00	0,00
AUT0000008291 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/12/2008	384,44	1	384,44	0,00	0,00
AUT0000008297 MOBILIERS COLLEGE ANTONY DUVIV	17/12/2008	2 924,58	10	2 924,58	0,00	0,00
AUT0000008305 MOBILIERS COLLEGE SAINT SAULGE	17/12/2008	6 715,26	10	6 715,26	0,00	0,00
AUT0000008309 NETTOYEUR HAUTE PRESSION PARC	17/12/2008	1 478,56	6	1 478,56	0,00	0,00
AUT0000008319 EPN BUREAU ET CHAISES CHATEAU	17/12/2008	5 596,18	10	5 596,18	0,00	0,00
AUT0000008320 EPN BUREAU ET CHAISE CBB FOURC	17/12/2008	2 271,20	10	2 271,20	0,00	0,00
AUT0000008321 MATERIEL PUERICULTURE	17/12/2008	789,15	6	789,15	0,00	0,00
AUT0000008322 SALEUSES	17/12/2008	31 148,62	6	31 148,62	0,00	0,00
AUT0000008336 SIGNALISATION	19/12/2008	10 882,41	20	7 072,00	544,00	3 266,41
AUT0000008337 MATERIEL MEDICAL	20/12/2008	517,51	6	517,51	0,00	0,00
AUT0000008330 1 ARMOIRE SECHANTE	08/01/2009	1 658,85	6	1 658,85	0,00	0,00
AUT0000008348 1 VIDEOPROJECTEUR OPTOMA EP721	16/01/2009	599,00	6	599,00	0,00	0,00
AUT0000008349 LOT DE JOUETS ET JEUX	16/01/2009	505,98	6	505,98	0,00	0,00
AUT0000008350 CHAUFFE EAU ELECTRIQUE ET	19/01/2009	712,68	6	712,68	0,00	0,00
AUT0000008374 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/02/2009	2 987,01	1	2 987,01	0,00	0,00
AUT0000008375 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/02/2009	1 991,34	1	1 991,34	0,00	0,00
AUT0000008376 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/02/2009	660,20	1	660,20	0,00	0,00
AUT0000008377 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/02/2009	468,27	1	468,27	0,00	0,00
AUT0000008381 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/02/2009	69,70	1	69,70	0,00	0,00
2010D00731 CAM RENAULT PREMIUM 410.26 CP 26T B AJ-425-XP	10/02/2009	139 785,82	10	139 785,82	0,00	0,00
AUT0000008383 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/02/2009	1 143,81	1	1 143,81	0,00	0,00
AUT0000008384 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/02/2009	1 275,53	1	1 275,53	0,00	0,00
AUT0000008385 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/02/2009	841,69	1	841,69	0,00	0,00
AUT0000008386 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/02/2009	839,57	1	839,57	0,00	0,00
AUT0000008388 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	17/02/2009	1 136,20	1	1 136,20	0,00	0,00
AUT0000008392 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	18/02/2009	368,33	1	368,33	0,00	0,00
AUT0000008395 MOBILIERS COLLEGE LES GUILLERA	24/02/2009	2 743,10	10	2 743,10	0,00	0,00
AUT0000008396 MOBILIERS COLLEGE HENRI CLEMEN	24/02/2009	1 383,76	10	1 383,76	0,00	0,00
AUT0000008397 MOBILIERS COLLEGE D IMPHY	24/02/2009	10 962,66	10	10 962,66	0,00	0,00
AUT0000008398 MOBILIERS COLLEGE LES LOGES A	24/02/2009	922,07	10	922,07	0,00	0,00
AUT0000008399 MOBILIERS COLLEGE GIROUD DE VI	24/02/2009	1 807,83	10	1 807,83	0,00	0,00
AUT0000008400 MOBILIERS COLLEGE DE CORBIGNY	24/02/2009	1 433,72	10	1 433,72	0,00	0,00
AUT0000008409 MARCHE : 02SI07 LOT *DEPOSE PA	27/02/2009	1 451,55	4	1 451,55	0,00	0,00
AUT0000008438 REVISION VELOURTE	27/02/2009	19 206,46	20	11 520,00	960,00	6 726,46
AUT0000008411 BALAYEUSE TRACTEE MARCHE 25V08	28/02/2009	37 554,40	6	37 554,40	0,00	0,00
AUT0000008410 MATERIEL PUERICULTURE	02/03/2009	572,98	6	572,98	0,00	0,00
AUT0000008413 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	02/03/2009	860,00	1	860,00	0,00	0,00
AUT0000008416 FAIBLE VALEUR MOBILIER	04/03/2009	209,50	1	209,50	0,00	0,00
AUT0000008417 FAIBLE VALEUR MOBILIER	04/03/2009	445,00	1	445,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000008418 FAIBLE VALEUR MOBILIER	04/03/2009	99,00	1	99,00	0,00	0,00
AUT0000008420 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/03/2009	180,99	1	180,99	0,00	0,00
AUT0000008421 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	04/03/2009	99,99	1	99,99	0,00	0,00
AUT0000008422 1 GRAND REFRIGERATEUR COLORIS	04/03/2009	512,99	6	512,99	0,00	0,00
AUT0000008423 ENSEMBLE MOBILIERS POUR TERRAI	04/03/2009	1 256,60	10	1 256,60	0,00	0,00
AUT0000008424 FAIBLE VALEUR MOBILIER	05/03/2009	268,34	1	268,34	0,00	0,00
AUT0000008425 FAIBLE VALEUR MOBILIER	05/03/2009	290,38	1	290,38	0,00	0,00
AUT0000008426 FAIBLE VALEUR MOBILIER	05/03/2009	792,23	1	792,23	0,00	0,00
AUT0000008428 FAIBLE VALEUR MOBILIER	05/03/2009	2 001,66	1	2 001,66	0,00	0,00
AUT0000008429 2 PLANS DE TRAVAIL L 180 D E	05/03/2009	1 123,47	10	1 123,47	0,00	0,00
AUT0000008430 FAIBLE VALEUR MOBILIER	05/03/2009	1 133,02	1	1 133,02	0,00	0,00
AUT0000008431 FAIBLE VALEUR MOBILIER	05/03/2009	212,59	1	212,59	0,00	0,00
AUT0000008432 RAYONNAGES ARCHIVAGE SITE I	09/03/2009	2 570,62	10	2 570,62	0,00	0,00
AUT0000008433 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	09/03/2009	136,94	1	136,94	0,00	0,00
AUT0000008434 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/03/2009	149,85	1	149,85	0,00	0,00
2010D00310 DEFIBRILATEUR	11/03/2009	1 701,91	5	1 701,91	0,00	0,00
2010D00311 DEFIBRILATEUR	11/03/2009	1 701,91	5	1 701,91	0,00	0,00
2010D00312 DEFIBRILATEUR	11/03/2009	1 701,90	5	1 701,90	0,00	0,00
AUT0000008439 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/03/2009	49,00	1	49,00	0,00	0,00
AUT0000008441 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/03/2009	2 200,64	1	2 200,64	0,00	0,00
AUT0000008442 FAIBLE VALEUR MOBILIER	16/03/2009	1 512,94	1	1 512,94	0,00	0,00
AUT0000008444 MOBILIER COLLEGE	17/03/2009	1 963,64	10	1 963,64	0,00	0,00
AUT0000008445 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	18/03/2009	760,20	1	760,20	0,00	0,00
AUT0000008450 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	24/03/2009	184,26	1	184,26	0,00	0,00
2010D00282 MALAXEUR ROTA	25/03/2009	7 475,00	5	7 475,00	0,00	0,00
2010D00313 BACS DE RETENTION	26/03/2009	6 012,89	5	6 012,89	0,00	0,00
2010D00314 ECHAFAUDAGE ROULANT ALU	30/03/2009	1 709,08	5	1 709,08	0,00	0,00
AUT0000008465 FAIBLE VALEUR MOBILIER	02/04/2009	93,30	1	93,30	0,00	0,00
AUT0000008466 FAIBLE VALEUR MOBILIER	02/04/2009	95,40	1	95,40	0,00	0,00
AUT0000008472 RAYONNAGES DU CENTRE D'ARCHIVE	03/04/2009	112 575,68	6	112 575,68	0,00	0,00
AUT0000008479 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/04/2009	152,35	1	152,35	0,00	0,00
AUT0000008480 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/04/2009	82,50	1	82,50	0,00	0,00
AUT0000008481 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/04/2009	134,25	1	134,25	0,00	0,00
AUT0000008482 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/04/2009	134,25	1	134,25	0,00	0,00
AUT0000008496 SOLDE MARCHE 13V05 - OP.VELO20	06/04/2009	5 404,71	20	3 240,00	270,00	1 894,71
AUT0000008502 SERVEUR DE COMMUNICATION ALCAT	15/04/2009	8 267,66	4	8 267,66	0,00	0,00
2010D00323 AUTOLAVEUSE S43B	15/04/2009	4 242,36	5	4 242,36	0,00	0,00
AUT0000008504 CAISSE ENREGISTREUSE	16/04/2009	2 956,51	6	2 956,51	0,00	0,00
AUT0000008510 MATERIEL PUERICULTURE	17/04/2009	421,40	1	421,40	0,00	0,00
AUT0000008512 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/04/2009	139,93	1	139,93	0,00	0,00
AUT0000008513 FAIBLE VALEUR MOBILIER	21/04/2009	309,00	1	309,00	0,00	0,00
2010D00306 DISTRIBUTEUR 154 PNEUS	21/04/2009	9 627,80	5	9 627,80	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00307 DISTRIBUTEUR 80 PNEUS	21/04/2009	8 462,90	5	8 462,90	0,00	0,00
2010D00324 POSTE CASTO TIG 1701	21/04/2009	1 710,52	5	1 710,52	0,00	0,00
2010D00309 CUVE PRESSOL 400L	26/04/2009	656,60	5	656,60	0,00	0,00
2010D00284 AIGUILLE VIBRANTE	27/04/2009	557,34	5	557,34	0,00	0,00
2010D00288 GRUE DEMONTABLE	04/05/2009	729,56	5	729,56	0,00	0,00
AUT0000008529 F. 20/0904/100006 DU 10/04/09-	06/05/2009	200 425,68	5	200 425,68	0,00	0,00
AUT0000008537 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/05/2009	140,74	1	140,74	0,00	0,00
AUT0000008538 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/05/2009	140,74	1	140,74	0,00	0,00
AUT0000008540 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/05/2009	140,75	1	140,75	0,00	0,00
AUT0000008541 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	11/05/2009	140,75	1	140,75	0,00	0,00
AUT0000008547 FAIBLE VALEUR MOBILIER	12/05/2009	277,17	1	277,17	0,00	0,00
2010D00315 NIVEAU LASER + TREPIED	12/05/2009	1 356,26	5	1 356,26	0,00	0,00
AUT0000008549 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	13/05/2009	270,92	1	270,92	0,00	0,00
AUT0000008557 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/05/2009	393,89	1	393,89	0,00	0,00
AUT0000008558 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/05/2009	120,50	1	120,50	0,00	0,00
AUT0000008559 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/05/2009	99,00	1	99,00	0,00	0,00
AUT0000008560 ENSEMBLE DE RAYONNAGES	15/05/2009	558,08	10	558,08	0,00	0,00
2010D00317 ENSEMBLE RAYONNAGE	18/05/2009	1 714,84	5	1 714,84	0,00	0,00
2010D00318 CLOISONS GRILLAGEES	18/05/2009	3 232,17	5	3 232,17	0,00	0,00
AUT0000008572 MOBILIER DE BUREAU POUR CBB CO	27/05/2009	11 850,21	10	11 850,21	0,00	0,00
AUT0000008575 MOBILIERS SCOLAIRES	28/05/2009	2 835,96	6	2 835,96	0,00	0,00
AUT0000008578 MATERIELS COLLEGES	02/06/2009	1 158,10	6	1 158,10	0,00	0,00
AUT0000008579 MOBILIERS COLLEGE	02/06/2009	1 688,85	10	1 688,85	0,00	0,00
AUT0000008580 MOBILIER COLLEGE HENRI WALLON	03/06/2009	1 861,26	10	1 861,26	0,00	0,00
AUT0000008586 MATERIEL COLLEGE FOURCHAMBAULT	05/06/2009	3 273,21	6	3 273,21	0,00	0,00
AUT0000008592 SIGNALÉTIQUE	05/06/2009	7 176,19	20	4 296,00	358,00	2 522,19
AUT0000008593 CADRES	05/06/2009	810,00	6	810,00	0,00	0,00
AUT0000008594 MATERIEL MEDICAL	05/06/2009	379,15	1	379,15	0,00	0,00
AUT0000008596 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2009	661,43	1	661,43	0,00	0,00
AUT0000008597 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2009	459,94	1	459,94	0,00	0,00
AUT0000008599 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/06/2009	98,00	1	98,00	0,00	0,00
2010D00286 CAPTEUR DE TEMPERATURE	08/06/2009	3 815,03	5	3 815,03	0,00	0,00
2010D00287 CABINE DE SABLAGE	08/06/2009	3 253,12	5	3 253,12	0,00	0,00
2010D00290 PURGEUR DE FREINS	08/06/2009	824,04	5	824,04	0,00	0,00
AUT0000008603 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/06/2009	637,76	1	637,76	0,00	0,00
AUT0000008604 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/06/2009	1 429,75	1	1 429,75	0,00	0,00
AUT0000008605 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/06/2009	419,79	1	419,79	0,00	0,00
AUT0000008606 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/06/2009	561,11	1	561,11	0,00	0,00
AUT0000008607 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/06/2009	1 510,72	1	1 510,72	0,00	0,00
AUT0000008608 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/06/2009	339,42	1	339,42	0,00	0,00
2010D00321 APPAREIL GEOMETRIE TRAIN ROULA	16/06/2009	11 194,86	5	11 194,86	0,00	0,00
AUT0000008620 CAMION TRI BENNE	17/06/2009	223 966,15	5	223 966,15	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000008089 POSE GLISSIERES RD 907	22/06/2009	3 612,56	20	2 160,00	180,00	1 272,56
AUT0000008170 BUCHERONNAGE SITE ENS	22/06/2009	2 332,20	20	1 392,00	116,00	824,20
AUT0000008189 TRAVAUX O.A. - RD 13 - CHEVENO	22/06/2009	54 492,69	20	32 688,00	2 724,00	19 080,69
AUT0000008232 F.59937-TTI1995-GLISSIERES RD1	22/06/2009	20 268,26	20	12 156,00	1 013,00	7 099,26
AUT0000008255 CONFORTEMENT DES OA YONNE OA N	22/06/2009	14 798,35	20	8 868,00	739,00	5 191,35
AUT0000008265 M.07V07-EA19PP- OP. OA MALOISE	22/06/2009	3 362,65	20	2 016,00	168,00	1 178,65
AUT0000008282 REPARATION OA SUR RD 141 ST AN	22/06/2009	60 000,00	20	36 000,00	3 000,00	21 000,00
AUT0000008323 ENTRETIEN HAIES SOURCES YONNE	22/06/2009	2 369,52	20	1 416,00	118,00	835,52
AUT0000007286 FOURNITURE MISE EN OEUVRE ENRO	22/06/2009	7 003,08	20	4 200,00	350,00	2 453,08
AUT0000007535 TRAVAUX SITES ENS ILLUSTRATION	22/06/2009	3 195,00	20	1 908,00	159,00	1 128,00
AUT0000007570 TRAVAUX GRANDS PRES	22/06/2009	538,00	20	312,00	26,00	200,00
AUT0000007728 CONTROLE TECHNIQUE OBSERVATOIR	22/06/2009	646,44	20	384,00	32,00	230,44
AUT0000007754 MOUILLERE	22/06/2009	30 962,05	20	18 576,00	1 548,00	10 838,05
AUT0000007762 M.21V07-LOT2-EA1-REFEC.PONT RD	22/06/2009	29 087,98	20	17 448,00	1 454,00	10 185,98
AUT0000007782 CONCEPTION ET FABRICATION DE P	22/06/2009	8 324,16	20	4 992,00	416,00	2 916,16
AUT0000007826 REPARATION PONT MALOISE BITRY	22/06/2009	54 043,12	20	32 424,00	2 702,00	18 917,12
AUT0000007830 M.23V07-F.28.05-RD119-PONT TAN	22/06/2009	41 583,06	20	24 948,00	2 079,00	14 556,06
AUT0000007854 COMPTEUR FREQUENTATION SENTIER	22/06/2009	1 632,54	20	972,00	81,00	579,54
AUT0000007855 AMENAGEMENT OBSERVATOIRE ORNIT	22/06/2009	5 800,23	20	3 480,00	290,00	2 030,23
AUT0000007909 OBSERVATOIRE BASSIN PANNECIERE	22/06/2009	88 701,34	20	53 220,00	4 435,00	31 046,34
AUT0000007930 M.23V07-F28.13PP-PART S/TRAITA	22/06/2009	7 128,81	20	4 272,00	356,00	2 500,81
AUT0000007990 TRAVAUX SUR TERRAINS CHALETS B	22/06/2009	750,00	20	444,00	37,00	269,00
AUT0000007991 BUSES EN BETON ARME	22/06/2009	2 968,42	20	1 776,00	148,00	1 044,42
AUT0000008106 POSE DE CABLES UTIR CHATEAU- C	23/06/2009	3 559,30	20	2 124,00	177,00	1 258,30
AUT0000008120 REFECTION CHEMINS BIEFS 1 A 30	23/06/2009	40 000,00	20	24 000,00	2 000,00	14 000,00
AUT0000008125 POSE TETE DE LIGNE + RACCORDEM	23/06/2009	678,19	20	396,00	33,00	249,19
AUT0000008145 ETANCHEITE ECLUSES	23/06/2009	31 955,14	20	19 164,00	1 597,00	11 194,14
AUT0000008146 MARCHE 06V08 - OP.V0708/14	23/06/2009	30 000,00	20	18 000,00	1 500,00	10 500,00
AUT0000008163 TRVX FIBRES OPTIQUES	23/06/2009	12 641,48	20	7 584,00	632,00	4 425,48
AUT0000008182 MARCHE : 03SI08 LOT *TRVAUX FI	23/06/2009	10 258,98	20	6 144,00	512,00	3 602,98
AUT0000008194 TRVX CABLAGE E.COMBE	23/06/2009	4 732,57	20	2 832,00	236,00	1 664,57
AUT0000006926 TRAVAUX TELEPHONIE MOBILE GLUX	23/06/2009	10 386,00	20	6 228,00	519,00	3 639,00
AUT0000006928 TRAVAUX TELEPHONIE MOBILE LURC	23/06/2009	25 422,00	20	15 252,00	1 271,00	8 899,00
AUT0000006929 TRAVAUX TELEPHONIE MOBILE ST F	23/06/2009	21 600,00	20	12 960,00	1 080,00	7 560,00
AUT0000006930 TRAVAUX TELEPHONIE MOBILE MOUX	23/06/2009	2 862,00	20	1 716,00	143,00	1 003,00
AUT0000008224 TRAVAUX POSE FOURREAUX	23/06/2009	16 802,01	20	10 080,00	840,00	5 882,01
AUT0000008231 FERMETURES RENFORCÉES CE CHATI	23/06/2009	3 669,32	20	2 196,00	183,00	1 290,32
AUT0000008235 REMPLACEMENT PASSERELLES ECLUS	23/06/2009	6 304,83	20	3 780,00	315,00	2 209,83
AUT0000008260 ETANCHEITE PORTES ECLUSES 3 ET	23/06/2009	3 797,11	20	2 268,00	189,00	1 340,11
AUT0000008261 TVX SURVLCE INFRASTRUCTURE CAB	23/06/2009	30 019,60	20	18 000,00	1 500,00	10 519,60
AUT0000008266 TRAVAUX BARDAGE PORTE ECLUSE 2	23/06/2009	6 493,01	20	3 888,00	324,00	2 281,01
AUT0000008270 PÊCHE DE SAUVEGARDE AVANT TRA	23/06/2009	3 528,20	20	2 112,00	176,00	1 240,20

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000008294 ENROCHEMENTS POUR MONT ET MARR	23/06/2009	5 182,37	20	3 108,00	259,00	1 815,37
AUT0000008295 CURAGE PORT DE PANNECOT ET BIE	23/06/2009	30 389,16	20	18 228,00	1 519,00	10 642,16
AUT0000008298 TRAVAUX DIVERS MACONNERIES OP	23/06/2009	60 986,42	20	36 588,00	3 049,00	21 349,42
AUT0000008299 TRAVAUX DIVERS MACONNERIES V07	23/06/2009	47 875,00	20	28 716,00	2 393,00	16 766,00
AUT0000008300 TRAVAUX DIVERS MACONNERIES V07	23/06/2009	24 334,50	20	14 592,00	1 216,00	8 526,50
AUT0000008301 TRAVAUX DIVERS MACONNERIES V0	23/06/2009	55 000,00	20	33 000,00	2 750,00	19 250,00
AUT0000008302 REMPLACEMENT PORTES ECLUSE 1VS	23/06/2009	59 630,97	20	35 772,00	2 981,00	20 877,97
AUT0000005766 TOURY LURCY CONSTRUCTION PYLON	23/06/2009	911,48	20	540,00	45,00	326,48
AUT0000008325 REFECTION CUVETTE BETONNEE RIG	23/06/2009	81 092,45	20	48 625,00	4 057,00	28 410,45
AUT0000007307 FOURNITURE ET BATTAGE PALPLANC	23/06/2009	31 413,01	20	18 840,00	1 570,00	11 003,01
AUT0000007309 FOURNITURE ET BATTAGE PALPLANC	23/06/2009	30 000,00	20	18 000,00	1 500,00	10 500,00
AUT0000007310 FOURNITURE ET BATTAGE PALPLANC	23/06/2009	27 681,75	20	16 608,00	1 384,00	9 689,75
AUT0000007368 MARCHÉ : 31PI05 LOT *TRVX FIBR	23/06/2009	24 561,06	20	14 736,00	1 228,00	8 597,06
AUT0000007369 MARCHÉ : 31PI05 LOT *TRVX FIBR	23/06/2009	760,66	20	456,00	38,00	266,66
AUT0000007370 MARCHÉ : 31PI05 LOT *TRVX FIBR	23/06/2009	3 348,80	20	2 004,00	167,00	1 177,80
AUT0000008622 mobiliers college paul langevi	23/06/2009	37 692,68	6	37 692,68	0,00	0,00
AUT0000008624 materiel college st amand	23/06/2009	1 289,89	6	1 289,89	0,00	0,00
AUT0000008625 materiels college donzy	23/06/2009	1 865,76	6	1 865,76	0,00	0,00
AUT0000008626 materiel college de lormes	23/06/2009	2 487,68	6	2 487,68	0,00	0,00
AUT0000008627 materiel college les loges	23/06/2009	873,08	6	873,08	0,00	0,00
AUT0000008628 materiels college de varzy	23/06/2009	6 811,22	6	6 811,22	0,00	0,00
AUT0000008629 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	23/06/2009	173,42	1	173,42	0,00	0,00
AUT0000007583 EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE ST	23/06/2009	71 350,00	20	42 804,00	3 567,00	24 979,00
AUT0000007584 TRAVAUX NEUFS GENIE CIVIL FRAN	23/06/2009	17 475,07	20	10 476,00	873,00	6 126,07
AUT0000007603 CURAGE DE FOSSES VALLEE SARDY	23/06/2009	9 113,52	20	5 460,00	455,00	3 198,52
AUT0000007604 FABRICATION ET POSE VANNAGE	23/06/2009	1 076,40	20	636,00	53,00	387,40
AUT0000007630 TRAVAUX DE SERRURERIE 26 VL	23/06/2009	5 080,49	20	3 048,00	254,00	1 778,49
AUT0000007631 MARCHÉ : 31PI05 LOT *TRVX FIBR	23/06/2009	4 347,30	20	2 604,00	217,00	1 526,30
AUT0000007632 MARCHÉ : 31PI05 LOT *TRVX R.DU	23/06/2009	134,63	20	72,00	6,00	56,63
AUT0000007633 MARCHÉ : 31PI05 LOT *TRVX RUE	23/06/2009	592,74	20	348,00	29,00	215,74
AUT0000007697 MELANGE JACHERES FLEURIES	23/06/2009	2 980,49	20	1 788,00	149,00	1 043,49
AUT0000007698 MECANISATION VANTELLES ECL. TR	23/06/2009	29 900,00	20	17 940,00	1 495,00	10 465,00
AUT0000007729 EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE CO	23/06/2009	6 741,00	20	4 044,00	337,00	2 360,00
AUT0000007730 PRESTATIONS TOPO ET FONCIERES	23/06/2009	911,48	20	540,00	45,00	326,48
AUT0000007731 REMBT AVANCE SIEEEN CONST PYLO	23/06/2009	332 042,66	20	199 224,00	16 602,00	116 216,66
AUT0000007736 MARCHÉ 17V07 - EA 2	23/06/2009	21 549,05	20	12 924,00	1 077,00	7 548,05
AUT0000007791 BRANCHEMENT EDF VALLEE SARDY	23/06/2009	2 368,16	20	1 416,00	118,00	834,16
AUT0000006584 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE	23/06/2009	11 130,00	20	6 672,00	556,00	3 902,00
AUT0000006590 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE M	23/06/2009	3 047,50	20	1 824,00	152,00	1 071,50
AUT0000006592 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE S	23/06/2009	7 022,50	20	4 212,00	351,00	2 459,50
AUT0000006595 TRAVAUX BT TELEPHONIE MOBILE T	23/06/2009	8 580,00	20	5 148,00	429,00	3 003,00
AUT0000007806 MARCHÉ 09V05 - OP.V0708/7	23/06/2009	10 000,00	20	6 000,00	500,00	3 500,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007807 MARCHE 09V05 - OP.V0708/4	23/06/2009	2 834,69	20	1 692,00	141,00	1 001,69
AUT0000007975 TRVX FIBRES POTIQUES COSNE	23/06/2009	11 313,00	20	6 780,00	565,00	3 968,00
AUT0000007999 CURAGE VANNAGE BIEF 12VS	23/06/2009	2 040,38	20	1 224,00	102,00	714,38
AUT0000008637 SERVEUR DE COMMUNICATION ALCAT	25/06/2009	2 369,48	4	2 369,48	0,00	0,00
AUT0000008641 SAINT AMAND EN PUISAYE	26/06/2009	8 345,52	6	8 345,52	0,00	0,00
AUT0000008643 MOBILIERS COLLEGE ST SAULGE	29/06/2009	651,39	10	651,39	0,00	0,00
AUT0000008644 MOBILIERS COLLEGE CERCY LA TOU	29/06/2009	2 765,10	10	2 765,10	0,00	0,00
AUT0000008645 MOBILIERS COLLEGES VICTOR HUGO	29/06/2009	1 294,68	10	1 294,68	0,00	0,00
AUT0000008646 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/06/2009	479,93	1	479,93	0,00	0,00
AUT0000008647 FAIBLE VALEUR MOBILIER	29/06/2009	989,81	1	989,81	0,00	0,00
2010D00327 PRESSE ATELIER	02/07/2009	2 768,74	5	2 768,74	0,00	0,00
AUT0000008653 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	03/07/2009	176,11	1	176,11	0,00	0,00
AUT0000008654 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	03/07/2009	209,74	1	209,74	0,00	0,00
AUT0000008662 MOBILIERS COLLEGE ST BENIN D A	06/07/2009	742,72	10	742,72	0,00	0,00
AUT0000008663 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	06/07/2009	354,02	1	354,02	0,00	0,00
AUT0000008664 FAIBLE VALEUR MOB MAT SCOLAIRE	06/07/2009	406,64	1	406,64	0,00	0,00
AUT0000008665 MOBILIERS COLLEGE CLAMECY	06/07/2009	3 383,49	10	3 383,49	0,00	0,00
AUT0000008666 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2009	71,74	1	71,74	0,00	0,00
AUT0000008667 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2009	635,53	1	635,53	0,00	0,00
AUT0000008668 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2009	469,62	1	469,62	0,00	0,00
AUT0000008669 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2009	354,70	1	354,70	0,00	0,00
AUT0000008670 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2009	635,15	1	635,15	0,00	0,00
AUT0000008671 FAIBLE VALEUR MOBILIER	07/07/2009	386,83	1	386,83	0,00	0,00
AUT0000008674 SCOOTER AGILITY 50CC 4 TEMPS	08/07/2009	29 785,51	5	29 785,51	0,00	0,00
AUT0000008675 SCOOTER AGILITY 50CC 4 TEMPS A	08/07/2009	949,05	5	949,05	0,00	0,00
AUT0000008681 MOBILIERS COLLEGE LA MACHINE	09/07/2009	2 811,32	10	2 811,32	0,00	0,00
AUT0000008682 MOBILIERS COLLEGE POUILLY SUR	09/07/2009	3 362,70	10	3 362,70	0,00	0,00
AUT0000008683 2 BALAYEUSES SETRACLEAN 2400-D	09/07/2009	16 735,42	6	16 735,42	0,00	0,00
AUT0000008685 mobiliers college cercy la tou	09/07/2009	646,99	10	646,99	0,00	0,00
AUT0000008686 mobiliers college adam billaut	09/07/2009	5 844,90	10	5 844,90	0,00	0,00
AUT0000008687 mobiliers college moulins engi	09/07/2009	1 717,60	10	1 717,60	0,00	0,00
AUT0000008688 MOBILIERS COLLEGE IMPHY	10/07/2009	2 889,06	10	2 889,06	0,00	0,00
AUT0000008689 MOBILIERS COLLEGE POUILLY SUR	10/07/2009	1 074,61	10	1 074,61	0,00	0,00
AUT0000008690 MOBILIERS COLLEGE PREMERY	10/07/2009	4 859,61	10	4 859,61	0,00	0,00
AUT0000008701 FAIBLE VALEUR MOBILIER	20/07/2009	204,09	1	204,09	0,00	0,00
2010D00325 PRESSE PLIEUSE	21/07/2009	25 116,00	5	25 116,00	0,00	0,00
2010D00326 CISAILLE GUILLOTINE	21/07/2009	16 744,00	5	16 744,00	0,00	0,00
AUT0000008718 FAIBLE VALEUR MOBILIER	03/08/2009	130,46	1	130,46	0,00	0,00
2010D00293 CUVE DE STOCKAGE LIANT	03/08/2009	4 784,00	5	4 784,00	0,00	0,00
AUT0000008722 ENSEMBLE ARTICLES MENAGERS	04/08/2009	533,38	6	533,38	0,00	0,00
AUT0000008726 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/08/2009	206,00	1	206,00	0,00	0,00
AUT0000008727 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	10/08/2009	85,00	1	85,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000008734 EXTENSION ISAT SUBV AGGLO NEVE	10/08/2009	168 420,00	20	92 631,00	8 421,00	67 368,00
AUT0000008746 FAIBLE VALEUR MOB SCOLAIRE	12/08/2009	353,20	1	353,20	0,00	0,00
AUT0000008747 2 LAMES DE DENEIGEMENT DE 2.5M	14/08/2009	12 935,00	6	12 935,00	0,00	0,00
AUT0000008748 2 LAMES DE DENEIGEMENT DE 3M	14/08/2009	9 781,20	6	9 781,20	0,00	0,00
AUT0000008749 3 LAMES DE DENEIGEMENT DE 3M	14/08/2009	19 156,80	6	19 156,80	0,00	0,00
AUT0000008750 LAME DE DENEIGEMENT DE 3.4M	14/08/2009	7 303,40	6	7 303,40	0,00	0,00
AUT0000008751 FAIBLE VALEUR MOBILIER	14/08/2009	184,06	1	184,06	0,00	0,00
AUT0000008752 MOBILIERS COLLEGE LES COURLIS	14/08/2009	5 372,31	10	5 372,31	0,00	0,00
AUT0000008753 MOBILIERS COLL MAURICE GENEVOI	14/08/2009	4 461,56	10	4 461,56	0,00	0,00
AUT0000008755 MOBILIER DIVERS	17/08/2009	270,89	1	270,89	0,00	0,00
AUT0000008756 MOBILIERS COLL RENE CASSIN	18/08/2009	3 608,83	10	3 608,83	0,00	0,00
AUT0000008766 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/08/2009	308,97	1	308,97	0,00	0,00
AUT0000008767 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	25/08/2009	256,85	1	256,85	0,00	0,00
AUT0000008783 TAILLE HAIE HS 81T-750	08/09/2009	580,00	6	580,00	0,00	0,00
AUT0000008784 DEBROUSSAILLEUSE FS 400 STIHL	08/09/2009	710,01	6	710,01	0,00	0,00
AUT0000008785 DEBROUSSAILLEUSE FS 350 STIHL	08/09/2009	680,00	6	680,00	0,00	0,00
2011D00197 TELEVISEUR TVPLA LG	10/09/2009	699,00	6	699,00	0,00	0,00
AUT0000008788 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/09/2009	174,31	1	174,31	0,00	0,00
AUT0000008789 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	15/09/2009	370,40	1	370,40	0,00	0,00
AUT0000008790 FAIBLE VALEUR MOBILIER	15/09/2009	134,19	1	134,19	0,00	0,00
2011D00194 CABINE DE PEINTURE OUVERTE	15/09/2009	7 368,41	6	7 368,41	0,00	0,00
AUT0000008795 MOBILIERS COLLEGE HENRI CLEMEN	16/09/2009	2 044,08	6	2 044,08	0,00	0,00
AUT0000008796 MOBILIERS COLLEGE LE RIMORIN	16/09/2009	2 693,15	10	2 693,15	0,00	0,00
AUT0000008799 PABX LAMARTINE	17/09/2009	2 981,63	4	2 981,63	0,00	0,00
AUT0000008805 mobiliers college	23/09/2009	1 833,13	10	1 833,13	0,00	0,00
AUT0000008806 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	24/09/2009	190,80	1	190,80	0,00	0,00
AUT0000008808 TABLES DE REUNION HETRE	24/09/2009	775,34	10	775,34	0,00	0,00
AUT0000008809 4 ARMOIRES BASSES PORTES A RI	24/09/2009	850,36	1	850,36	0,00	0,00
AUT0000008810 FAIBLE VALEUR MOBILIER	24/09/2009	362,95	1	362,95	0,00	0,00
AUT0000008827 MOBILIERS COLLEGE VARENNES VAU	06/10/2009	4 693,10	10	4 693,10	0,00	0,00
AUT0000008829 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/10/2009	205,47	1	205,47	0,00	0,00
AUT0000008830 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/10/2009	486,21	1	486,21	0,00	0,00
AUT0000008831 FAIBLE VALEUR MOBILIER	06/10/2009	249,02	1	249,02	0,00	0,00
AUT0000008834 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	07/10/2009	166,45	1	166,45	0,00	0,00
AUT0000008854 BETONNIERE SYNTESI S190	08/10/2009	1 414,87	6	1 414,87	0,00	0,00
AUT0000008843 FOURGON MASTER 130D86 (INV. D5	09/10/2009	33 391,46	5	33 391,46	0,00	0,00
AUT0000008846 AMENAGEMENT FOURGON 130D85 (I	12/10/2009	4 555,00	5	4 555,00	0,00	0,00
AUT0000008847 AMENAGEMENT FOURGON 130D84 (IN	12/10/2009	4 555,00	5	4 555,00	0,00	0,00
AUT0000008875 FAIBLE VALEUR MOB SCOLAIRE	20/10/2009	413,58	1	413,58	0,00	0,00
AUT0000008876 1 KANGOO 121D67 - (INV.D5271)	21/10/2009	15 664,50	5	15 664,50	0,00	0,00
2011D00204 CAM RENAULT MIDLUM 220.16M CP 16T	21/10/2009	126 456,50	11	126 456,50	0,00	0,00
AUT0000008885 ENSEMBLE MOBILIER(BANQUETTE CH	23/10/2009	1 480,99	10	1 480,99	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00294 ETABLI (2 PORTES 3 TIROIRS)	23/10/2009	1 180,48	5	1 180,48	0,00	0,00
2010D00295 ETABLI (2 PORTES 3 TIROIRS)	23/10/2009	1 180,48	5	1 180,48	0,00	0,00
2010D00296 ETABLI (2 PORTES 3 TIROIRS)	23/10/2009	1 180,48	5	1 180,48	0,00	0,00
2010D00297 ETABLI (2 PORTES 4 TIROIRS)	23/10/2009	1 192,71	5	1 192,71	0,00	0,00
2010D00298 ETABLI SUR ROUES	23/10/2009	2 049,84	5	2 049,84	0,00	0,00
AUT0000008887 MOBILIERS COLLEGE DE GUERIGNY	27/10/2009	4 487,39	10	4 487,39	0,00	0,00
AUT0000008890 MOBILIERS COLLEGE LA CHARITE	28/10/2009	2 958,76	10	2 958,76	0,00	0,00
2011D00203 CAM RENAULT MIDLUM 220.16M CP 16T	28/10/2009	126 456,50	11	126 456,50	0,00	0,00
AUT0000008896 FOURGON MASTER 130D88 (INV. D5	30/10/2009	31 601,32	5	31 601,32	0,00	0,00
AUT0000008906 MOBILIERS COLLEGE C TILLIER CO	05/11/2009	3 610,51	10	3 610,51	0,00	0,00
2010D00292 NETTOYEUR HAUTE PRESSION	06/11/2009	9 639,76	5	9 639,76	0,00	0,00
AUT0000008913 FAIBLE VALEUR MOBILIER	09/11/2009	201,03	1	201,03	0,00	0,00
AUT0000008914 MATERIEL MEDICAL	09/11/2009	746,19	6	746,19	0,00	0,00
AUT0000008915 2 VIDEO PROJECTEURS OPTOMA DS3	09/11/2009	1 200,00	10	1 200,00	0,00	0,00
AUT0000008916 KANGOO 121D62 (INV. D5266)	09/11/2009	16 167,09	5	16 167,09	0,00	0,00
AUT0000008917 KANGOO 121D63 (INV. D5267)	09/11/2009	16 167,09	5	16 167,09	0,00	0,00
AUT0000008921 ACHAT KANGOO D5270	10/11/2009	20 528,96	5	20 528,96	0,00	0,00
AUT0000008923 ACHAT KANGOO D5265	10/11/2009	13 831,55	5	13 831,55	0,00	0,00
AUT0000008925 SUBVENTION ARCHIVES VILLE DE N	10/11/2009	500 000,00	26	192 300,00	19 230,00	288 470,00
AUT0000008939 FOURGON MASTER GENERIQUE	13/11/2009	20 021,21	5	20 021,21	0,00	0,00
2011D00195 CUVE CARBURANT 2500L	15/11/2009	2 630,00	6	2 630,00	0,00	0,00
AUT0000008941 8 PLANS DE TRAVAIL	17/11/2009	3 016,61	10	3 016,61	0,00	0,00
AUT0000008942 1 PLAN L160 GAUCHE	17/11/2009	313,59	1	313,59	0,00	0,00
AUT0000008943 12 RAYONNAGES	17/11/2009	1 822,90	10	1 822,90	0,00	0,00
AUT0000008944 8 CAISSONS MOBILES	17/11/2009	1 578,62	10	1 578,62	0,00	0,00
AUT0000008945 2 ARMOIRESHAUTES (80/100) + RE	17/11/2009	950,93	10	950,93	0,00	0,00
AUT0000008947 2 ARMOIRES HAUTES / 6 ARMOIRES	17/11/2009	1 924,96	10	1 924,96	0,00	0,00
AUT0000008964 CDI - 1ERE PARTIE 2009	24/11/2009	7 624,12	10	7 624,12	0,00	0,00
2011D00199 ETABLI	24/11/2009	1 115,15	11	1 115,15	0,00	0,00
2010B00086 ENSEMBLE ETAGERES	26/11/2009	1 730,61	7	1 730,61	0,00	0,00
AUT0000008974 FOURGON TRAFIC BLANC	27/11/2009	20 117,72	5	20 117,72	0,00	0,00
AUT0000008982 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/11/2009	328,90	1	328,90	0,00	0,00
AUT0000008983 POMPE A FLEXIBLE	30/11/2009	1 357,46	6	1 357,46	0,00	0,00
AUT0000008984 FAIBLE VALEUR AUTRES MATERIELS	30/11/2009	328,90	1	328,90	0,00	0,00
AUT0000008986 SCOOTER ROMA 4 TEMPS - INV. D9	30/11/2009	940,00	5	940,00	0,00	0,00
AUT0000008987 SCOOTER ROMA 4 TEMPS - INV. D9	30/11/2009	940,00	5	940,00	0,00	0,00
AUT0000008978 VITRINE TABLE	01/12/2009	1 554,80	6	1 554,80	0,00	0,00
AUT0000008980 MOBILIERS COLLEGE FOURCHAMBAUL	02/12/2009	5 634,36	10	5 634,36	0,00	0,00
AUT0000008981 CHAUFFE EAU SITE VAUBAN	02/12/2009	275,46	1	275,46	0,00	0,00
2011D00196 ABRI DE CHANTIER	03/12/2009	998,66	6	998,66	0,00	0,00
AUT0000008989 KANGOO EXPRESSION 121D69 (INV.	04/12/2009	15 739,41	5	15 739,41	0,00	0,00
AUT0000008990 NUMERISATION DOCS PAPIER	04/12/2009	2 353,44	6	2 353,44	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000009023 DEFONCEUSE A BOIS	04/12/2009	599,20	6	599,20	0,00	0,00
AUT0000009002 AVANCE 41V09	07/12/2009	7 235,80	6	7 235,80	0,00	0,00
AUT0000009006 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2009	396,11	1	396,11	0,00	0,00
AUT0000009007 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2009	300,99	1	300,99	0,00	0,00
AUT0000009008 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2009	216,50	1	216,50	0,00	0,00
AUT0000009009 FAIBLE VALEUR MOBILIER	08/12/2009	25,16	1	25,16	0,00	0,00
AUT0000009054 TRACTEUR VALTRA	08/12/2009	59 202,00	5	59 202,00	0,00	0,00
AUT0000009038 AMENAGEMENT TRACTEUR 683 RE 58	10/12/2009	6 500,00	5	6 500,00	0,00	0,00
AUT0000009039 MATERIEL DE PUERICULTURE	10/12/2009	1 386,49	6	1 386,49	0,00	0,00
AUT0000009040 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2009	98,00	1	98,00	0,00	0,00
AUT0000009041 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2009	347,28	1	347,28	0,00	0,00
AUT0000009042 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2009	399,99	1	399,99	0,00	0,00
AUT0000009043 FAIBLE VALEUR MOBILIER	10/12/2009	293,74	1	293,74	0,00	0,00
AUT0000009048 BUSTE FEMME 1820 - LIN NATUREL	11/12/2009	599,19	6	599,19	0,00	0,00
AUT0000009049 BUSTE FEMME 1905 LIN NATUREL	11/12/2009	599,20	6	599,20	0,00	0,00
AUT0000009088 MEUBLES FURA	22/12/2009	0,00	1	736,00	0,00	0,00
AUT0000009089 1 REFRIGERATEUR TOP	22/12/2009	0,00	1	129,99	0,00	0,00
AUT0000009090 MEUBLE MAXICUBES AULNE	22/12/2009	0,00	1	154,78	0,00	0,00
2010M00019 1 TABLE ET 6 CHAISES	22/12/2009	0,00	1	673,00	0,00	0,00
2010D00005 FACTURE 20/0912/100054 DU 28.12.2009 (TRACTEUR JOH	07/01/2010	72 908,16	5	72 908,16	0,00	0,00
2010D00001 MATERIELS DIVERS Année 2010	08/01/2010	7 568,26	6	7 568,26	0,00	0,00
2010M00001 2009 petits matériels	12/01/2010	2 646,60	10	2 646,60	0,00	0,00
2010D00006 EPAREUSE D5281-204D75. GROUPE FAUCHAGE D5282-202D2	19/01/2010	50 968,25	6	50 968,25	0,00	0,00
2010D00007 GRAVILLONNEUR -40V09- D5303 - 240D25	19/01/2010	29 347,24	6	29 347,24	0,00	0,00
2010D00008 TURBO FRAISE -45V09- INV. D5300 - 235D02	20/01/2010	22 724,00	6	22 724,00	0,00	0,00
2010D00009 CHARGEUR -43V09- INV. D5279 - 200D45	20/01/2010	10 357,36	6	10 357,36	0,00	0,00
2010M00002 Mobilier Administratif 2010	22/01/2010	40 653,12	10	40 653,12	0,00	0,00
2010D00010 ACQUISITION 1 SALEUSE POUR PARC DE L'EQUIPEMENT	25/01/2010	42 333,13	6	42 333,13	0,00	0,00
2010D00011 ACHAT 1 LAME DE DENEIGEMENT	25/01/2010	5 123,56	6	5 123,56	0,00	0,00
2010D00018 GAZOLE NOVEMBRE 2009	08/02/2010	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2010D00019 1 CAMION PREMIUM 19T/D5301/166D02	09/02/2010	110 774,51	5	110 774,51	0,00	0,00
2010D00023 SEMI REMORQUE PORTE ENGIN AK6230-ZH/D5302/211D06	09/02/2010	57 288,40	5	57 288,40	0,00	0,00
2010D00024 42V09/2 SALEUSES AUTOMATIQUE/D5283-230D19/D5284-230	10/02/2010	31 335,20	6	31 335,20	0,00	0,00
2010M00005 Mobilier et Matériel Divers	16/02/2010	1 634,82	10	1 634,82	0,00	0,00
2010D00030 mobiliers college claud tillier - commande 2009	17/02/2010	1 179,38	10	1 179,38	0,00	0,00
2010D00041 ACHAT ASPIRATEUR FRE 422167	26/03/2010	52,95	1	52,95	0,00	0,00
2010D00045 téléviseur	02/04/2010	349,00	1	349,00	0,00	0,00
2010D00117 PANNEAU ALU PLIE AVEC STRUCTURE	12/04/2010	4 524,92	20	2 486,00	226,00	1 812,92
2010D00118 2010 PMI PETITS MATERIEL NO 5500793488 DU 15/3/10	21/04/2010	0,00	1	0,00	0,00	-229,00
2010D00119 2010 PMI PETITS MATERIEL NO 5500780384 DU 17/02/20	21/04/2010	214,00	1	214,00	0,00	0,00
2010D00120 2010 PMI PETITS MATERIEL NO 5500769953 DU 8/01/201	21/04/2010	78,80	1	78,80	0,00	0,00
2010D00121 2010 PMI PETITS MATERIEL NO 5500770782 DU 12/01/20	21/04/2010	78,80	1	78,80	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010F00003 plantations SDE lycée horticole	21/04/2010	270,00	15	198,00	18,00	54,00
2010D00130 10 moniteurs 22" philips	28/04/2010	1 355,07	1	1 355,07	0,00	0,00
2010D00132 2010 PMI PETITS MATERIEL NO 5500794638	07/05/2010	296,00	1	296,00	0,00	0,00
2010D00134 2010 MAT.DE PUERICULTRICE NO 55007800701	07/05/2010	75,70	1	75,70	0,00	0,00
2010D00135 Marché 06AD09 lot 1 numérisation docs sur support	10/05/2010	12 260,34	6	12 260,34	0,00	0,00
2010D00139 Système Exploitation Microsofts SEVEN Professionne	11/05/2010	8 718,52	1	8 718,52	0,00	0,00
2010D00141 matériels de techno pour collèges	17/05/2010	3 270,00	6	3 270,00	0,00	0,00
2010D00144 2010 MAT.DE PUERICULTRICE no 5500798664 DU 29/04/2	19/05/2010	246,00	1	246,00	0,00	0,00
2010D00147 FRE 18 558065	21/05/2010	172,34	1	172,34	0,00	0,00
2010D00149 2010 MAT. DE PUERICULTRICE NO 5500800806	28/05/2010	88,80	1	88,80	0,00	0,00
2010D00150 2010 MATERIEL DE PUERICULTRICE NO FA100192	28/05/2010	203,00	1	203,00	0,00	0,00
2010D00160 3 Bustes "femme 1820" lin naturel - top bois clair	31/05/2010	1 695,93	6	1 695,93	0,00	0,00
2010D00159 ACHAT D'UNE SALEUSE D5314/215D 04 (PARC EQUIPEMENT	04/06/2010	8 839,10	6	8 839,10	0,00	0,00
2010D00162 RAYONNAGES ARCHIVES INTERMEDIAIRES SOLDE	09/06/2010	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2010D00163 Vidéoprojecteur OPTOMA - collège de Clamecy	09/06/2010	739,08	4	739,08	0,00	0,00
2010D00166 NETTOYEUR VAPEUR POLTI VAPORETTO 1600	09/06/2010	215,00	1	215,00	0,00	0,00
2010D00164 Vidéoprojecteur OPTOMA collège C Tillier Cosne/Loi	10/06/2010	739,08	4	739,08	0,00	0,00
2010D00165 2010 PMI PETITS MATERIEL NO 5500793488 DU 8/4/2010	14/06/2010	229,00	1	229,00	0,00	0,00
2010D00168 2010 PMI PETITS MATERIEL	15/06/2010	55,00	1	55,00	0,00	0,00
2010D00170 TBI ACTIVBOARD 387V3 PROMETHEAN - C. Tillier Cosne	16/06/2010	987,99	4	987,99	0,00	0,00
2010D00171 Moniteur 19" LG W1934S-SN (ordinateur préparation	16/06/2010	88,99	1	88,99	0,00	0,00
2010D00181 DELL OPTIPLEX 780MT - INTEL DUAL CORE	17/06/2010	366,29	1	366,29	0,00	0,00
2010D00203 Remorque 750 kg double essieux - Inv. D979	17/06/2010	1 596,10	6	1 596,10	0,00	0,00
2010D00182 Scanner A4 Epson Perfection V300	18/06/2010	83,60	1	83,60	0,00	0,00
2010D00183 2 Appareils photo compact SONY DSC S2100	18/06/2010	225,80	1	225,80	0,00	0,00
2010D00184 CDI COLLEGE DE CORBIGNY - 2NDE PARTIE	21/06/2010	8 455,96	6	8 455,96	0,00	0,00
2010D00185 Portable Toshiba	22/06/2010	619,00	4	619,00	0,00	0,00
2010D00187 Camescope Sony DCR SR58	22/06/2010	1 895,00	1	1 895,00	0,00	0,00
2010D00189 TBI ACTIVBOARD 387V3 PROMETHEAN	22/06/2010	987,99	4	987,99	0,00	0,00
2010D00191 DD EXTERNE RJ45	22/06/2010	587,10	1	587,10	0,00	0,00
2010D00192 DD INTERNE SATA 1960 Go	22/06/2010	254,75	1	254,75	0,00	0,00
2010M00023 Mur écriture L2m	29/06/2010	381,00	1	381,00	0,00	0,00
2010D00195 ROLLERMOUSE - DRHF - SERVICE HYF 10239 -24/06/2010	30/06/2010	780,35	1	780,35	0,00	0,00
2010D00201 Vidéoprojecteurs EPSON EBS7	02/07/2010	13 185,90	1	13 185,90	0,00	0,00
2010D00202 Mémoire DDR 400 512Mo Kingston KVR400X64C3A/51	02/07/2010	2 880,00	4	2 880,00	0,00	0,00
AUT0000006937 Marche : 01DE06 Lot *	09/07/2010	20 626,76	20	11 341,00	1 031,00	8 254,76
AUT0000008358 REHABILITATION PARCELLES GRAND	09/07/2010	1 140,00	20	627,00	57,00	456,00
AUT0000008359 PLESSAGE HAIES SITE MT PRENELE	09/07/2010	440,00	20	242,00	22,00	176,00
AUT0000008360 ENTRETIEN RESTAURATION DOMAINE	09/07/2010	3 750,00	20	2 057,00	187,00	1 506,00
AUT0000008514 DEBROUSSAILLAGE EVACUATION DEC	09/07/2010	2 850,00	20	1 562,00	142,00	1 146,00
AUT0000008566 GRUE - COMMUNE DE GLUX EN GLEN	09/07/2010	1 046,50	20	572,00	52,00	422,50
AUT0000008582 MARE - EQUIMARULT	09/07/2010	716,64	20	385,00	35,00	296,64

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000008587 TRAVAUX FORETS DOMANIALES	09/07/2010	3 275,46	20	1 793,00	163,00	1 319,46
AUT0000008602 REFECTION AQUEDUC SOURCE YONNE	09/07/2010	26 407,68	20	14 520,00	1 320,00	10 567,68
AUT0000008652 AMENAGEMENT OBSERVATOIRE POUR	09/07/2010	186,17	20	99,00	9,00	78,17
AUT0000008696 PORT DES LAMBERT A GLUX EN GLE	09/07/2010	4 411,62	20	2 420,00	220,00	1 771,62
AUT0000007571 EQUIMARAUT	09/07/2010	120 998,22	20	66 539,00	6 049,00	48 410,22
AUT0000008742 AMENAGT SOURCE YONNE GLUX EN G	09/07/2010	104 470,60	20	57 453,00	5 223,00	41 794,60
AUT0000008812 SOURCES DE L'YONNE ET MONT PRE	09/07/2010	32 778,18	20	18 018,00	1 638,00	13 122,18
AUT0000008820 PRENELEY ET TRAVAUX FORESTIERS	09/07/2010	252,00	20	132,00	12,00	108,00
AUT0000008855 SOURCES DE L'YONNE/PORT DES LA	09/07/2010	14 006,36	20	7 700,00	700,00	5 606,36
AUT0000008946 Marche : 05DE09 Lot *	09/07/2010	2 852,46	20	1 562,00	142,00	1 148,46
AUT0000008970 SOURCE DE L'YONNE MONT PRENELE	09/07/2010	1 112,28	20	605,00	55,00	452,28
AUT0000008055 CONFORTMENT DES APPUIS PONTS Y	12/07/2010	39 937,64	20	21 956,00	1 996,00	15 985,64
AUT0000006949 REPARATION DES OUVRAGES D'ART	12/07/2010	56 430,60	20	31 031,00	2 821,00	22 578,60
AUT0000006992 MARCHÉ 30-V-06 ETAT ACOMPTE N°	12/07/2010	162 443,89	20	89 342,00	8 122,00	64 979,89
AUT0000008267 ACHAT DE 3 CHALETS LUGARDE FIT	12/07/2010	25 951,10	20	14 267,00	1 297,00	10 387,10
AUT0000008393 LIAISON FIBRE OPTIQUE CABINET	12/07/2010	6 502,87	20	3 575,00	325,00	2 602,87
AUT0000008408 MARCHÉ 29V08 - PALPLANCHES - O	12/07/2010	49 232,18	20	27 071,00	2 461,00	19 700,18
AUT0000008448 DECOMPTE FINAL 12V02 - OP.V070	12/07/2010	5 895,23	20	3 234,00	294,00	2 367,23
AUT0000008456 TRAVAUX ETANCHEITE ECLUSE 22 V	12/07/2010	21 034,25	20	11 561,00	1 051,00	8 422,25
AUT0000008457 LOCATION ENGINS POUR TRAVAUX C	12/07/2010	11 816,48	20	6 490,00	590,00	4 736,48
AUT0000008458 TRAVAUX DE MACONNERIE ECLUSE 2	12/07/2010	16 845,88	20	9 262,00	842,00	6 741,88
AUT0000008462 POSE D'1LIGNE INFORM.CS BANLAY	12/07/2010	1 018,64	20	550,00	50,00	418,64
AUT0000008487 TRAVAUX DE SERRURERIE VANNE RI	12/07/2010	1 255,80	20	682,00	62,00	511,80
AUT0000008497 AEP Equimarault	12/07/2010	41 102,11	20	22 605,00	2 055,00	16 442,11
AUT0000008500 TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES MO	12/07/2010	7 942,93	20	4 367,00	397,00	3 178,93
AUT0000008501 BLOCS ENROCHEMENTS TRAV SECURI	12/07/2010	9 949,03	20	5 467,00	497,00	3 985,03
AUT0000008521 REPARATION PONT L'YONNE RD 945	12/07/2010	70 733,29	20	38 896,00	3 536,00	28 301,29
AUT0000008533 LOCATION HERSE ROTATIVE POUR T	12/07/2010	2 999,96	20	1 639,00	149,00	1 211,96
AUT0000008543 REPARATION DE 30 PRISES RJ45 A	12/07/2010	2 691,00	20	1 474,00	134,00	1 083,00
AUT0000008562 MARCHÉ 06V08 - EA 7PP - OP.V07	12/07/2010	684,35	20	374,00	34,00	276,35
AUT0000008565 MONTAGE DE TROIS CHALETS	12/07/2010	9 772,99	20	5 368,00	488,00	3 916,99
AUT0000008574 REPARATION PONTS YONNE - OP. O	12/07/2010	53 085,29	20	29 194,00	2 654,00	21 237,29
AUT0000008640 POIGNEES RABATTABLES DE MANIVE	12/07/2010	16 349,86	20	8 987,00	817,00	6 545,86
AUT0000008716 MARCHÉ 29V08 - EA 2 - OP.V0708	12/07/2010	22 558,99	20	12 397,00	1 127,00	9 034,99
AUT0000008816 TRAVAUX DE SERRURERIE ECL 8 VS	12/07/2010	113,02	20	55,00	5,00	53,02
AUT0000008826 CABL.TRANSF 50 L ARCHIVE	12/07/2010	24 689,99	20	13 574,00	1 234,00	9 881,99
AUT0000008858 CABLAGE SALLE FORMATION R2C	12/07/2010	77,05	20	33,00	3,00	41,05
AUT0000008926 REALISATION GARDE-CORPS PANNEC	12/07/2010	2 236,52	20	1 221,00	111,00	904,52
AUT0000008952 REFECTION RIGOLE YONNE - OP.V0	12/07/2010	92 087,65	20	50 644,00	4 604,00	36 839,65
AUT0000008971 MODIF°CABLAGE ARCHIVES	12/07/2010	3 009,14	20	1 650,00	150,00	1 209,14
AUT0000009005 MARCHÉ 07V08 MACONNERIES DIVER	12/07/2010	152 976,58	20	84 128,00	7 648,00	61 200,58
AUT0000009017 REFECTION RIGOLE YONNE COMPLEM	12/07/2010	17 218,13	20	9 460,00	860,00	6 898,13

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000009018 REMPLACEMENT PORTE ECLUSE 2VS	12/07/2010	69 985,14	20	38 489,00	3 499,00	27 997,14
AUT0000009019 REFECTION BORDAGES PORTES ECL.	12/07/2010	8 965,46	20	4 928,00	448,00	3 589,46
AUT0000009056 MISE EN PLACE LIAISON FIBRE OP	12/07/2010	1 568,85	20	858,00	78,00	632,85
AUT0000009057 TRAVAUX DE DRAGAGE 2 ET 4 VS	12/07/2010	9 974,64	20	5 478,00	498,00	3 998,64
AUT0000007998 ETAT ACOMPTE 2-REV.PRIX	12/07/2010	683,06	20	374,00	34,00	275,06
2010D00214 2010 MAT.DE PUERICULTRICE NO FA000649 DU 03/06/20	27/07/2010	108,00	1	108,00	0,00	0,00
2010D00232 Tronçonneuse élagueuse INV. D980	29/07/2010	322,92	1	322,92	0,00	0,00
2010D00233 Tronçonneuse élagueuse INV. D981	29/07/2010	322,92	1	322,92	0,00	0,00
2010D00234 Débroussailleuse INV. D982	29/07/2010	609,96	6	609,96	0,00	0,00
2010D00235 Débroussailleuse INV. D983	29/07/2010	739,13	6	739,13	0,00	0,00
2010D00216 2010 pese bebe.no 5500818951	09/08/2010	190,80	1	190,80	0,00	0,00
2010D00217 2 Moniteurs 19" Philips 190B1CS	10/08/2010	230,66	1	230,66	0,00	0,00
2010D00218 Portable APPLE Mac Book 13,3"	10/08/2010	940,00	4	940,00	0,00	0,00
2010D00223 KANGOO AUTHENTIQUE 121D70 (INV. D5306)	25/08/2010	13 507,89	5	13 507,89	0,00	0,00
2010D00224 AMENAGEMENT DE 6 KANGOO	25/08/2010	20 700,00	5	20 700,00	0,00	0,00
2010D00225 KANGOO UT COSNE - La Charité 121D71 (INV. D5307)	25/08/2010	14 864,51	5	14 864,51	0,00	0,00
2010D00227 KANGOO UT CHATEAU (Centre de Brinon) 121D73 (INV.	25/08/2010	14 864,51	5	14 864,51	0,00	0,00
2010D00228 KANGOO UT CHATEAU (Centre de Châtillon) 121D74 (INV	25/08/2010	14 864,50	5	14 864,50	0,00	0,00
2010D00236 MOBILIER POUR LA SALLE DE RESTAURATION	01/09/2010	7 930,91	10	7 930,91	0,00	0,00
2010M00024 Tableau Pivotant Blanc Gris Alu	08/09/2010	339,60	1	339,60	0,00	0,00
2010D00238 CHAUFFE-EAU	14/09/2010	441,18	1	441,18	0,00	0,00
2010D00241 Numérisation plaques de verre	14/09/2010	9 712,48	6	9 712,48	0,00	0,00
2010F00043 éco compteur Surgy	27/09/2010	1 749,75	20	957,00	87,00	705,75
2010D00530 Ensemble Ordinateur	28/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00531 Ensemble Ordinateur	28/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00532 Ensemble Ordinateur	28/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00549 Ecran PHILIPS 19" - coll de LUZY	29/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00555 Ecran 19" PHILIPS - coll PREMERY	29/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00559 Ecran PHILIPS 19" - coll R. Cassin à COSNE/LOIRE	29/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00562 Ensemble Ordinateur	29/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00568 Ecran PHILIPS 19" - coll C. Tillier à COSNE/LOIRE	29/09/2010	1 268,66	1	1 268,66	0,00	0,00
2010D00572 Ecran 19" PHILIPS - coll DONZY	29/09/2010	1 614,66	1	1 614,66	0,00	0,00
2010D00616 Moniteur 19" PHILIPS - coll LORMES	29/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00619 Ecran 19" PHILIPS - col ST-AMAND-EN-PUISAYE	29/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00622 Ecran 19" PHILIPS - CBB URZY	29/09/2010	1 038,00	1	1 038,00	0,00	0,00
2010D00625 Ecran 19" PHILIPS - coll FOURCHAMBAULT	29/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00632 Ensemble Ordinateur	29/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00653 Ecran 19" PHILIPS - CBB IMPHY	29/09/2010	1 845,32	1	1 845,32	0,00	0,00
2010D00655 Ecran 19" PHILIPS - CBB LA CHARITE SUR LOIRE	29/09/2010	1 614,66	1	1 614,66	0,00	0,00
2010D00662 Ecran 19" PHILIPS - CBB CHATILLON EN BAZOIS	29/09/2010	1 038,00	1	1 038,00	0,00	0,00
2010D00670 Ecran 19" PHILIPS - coll DECIZE	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00671 Ecran 19" PHILIPS - coll DORNES	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00672 écran 19" PHILIPS - coll CERCY LA TOUR	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00673 Ecran 19" PHILIPS - coll MOULINS ENGILBERT	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00706 2010 NO 5500826367 DU 7/9/2010	30/09/2010	1 125,59	6	1 125,59	0,00	0,00
2010D00707 Ecran 19" PHILIPS - Coll les Courlis à NEVERS	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00708 Ecran 19" PHILIPS - coll ST PIERRE LE MOUTIER	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00709 Ecran 19" PHILIPS - coll A. BILLAUT à NEVERS	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00710 Ecran 19" PHILIPS - coll MONSTAUCHE LES SETTONS	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00711 Ecran 19" PHILIPS - coll CORBIGNY	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00712 Ecran 19" PHILIPS - coll CLAMECY	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00713 Ecran 19" PHILIPS - coll LA MACHINE	30/09/2010	1 499,33	1	1 499,33	0,00	0,00
2010D00714 Ecran 19" PHILIPS - Coll CHATEAU CHINON	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00715 Ecran 19" PHILIPS Coll POUILLY SUR LOIRE	30/09/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00882 PLAQUES POUR SIGNALÉTIQUE DE PORTES	01/10/2010	6 565,22	20	3 568,00	332,00	2 665,22
2010D00880 Ecran 19" PHILIPS 190B1CS	05/10/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D00881 Ecran 19" PHILIPS - coll ST SAULGE	05/10/2010	115,33	1	115,33	0,00	0,00
2010D01187 Twingo Authentique - Inv.: D984	06/10/2010	7 787,30	5	7 787,30	0,00	0,00
2010D00886 UC DELL OPTIPLEX 780 MT - coll CASSIN à COSNE/LOIR	08/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D00904 FRE 6670110	08/10/2010	760,70	6	760,70	0,00	0,00
2010D01139 2010 NO 5500831115 PMI TOISE + PESE PERSONNE	13/10/2010	75,70	1	75,70	0,00	0,00
2010D01140 NO 5500827779 DU 13/9/2010 PMI MARCHEPIED	13/10/2010	108,80	1	108,80	0,00	0,00
2010D01141 2010 NO 5500830526 DU 22/09/2010 PETITS MATERIEL	13/10/2010	450,86	1	450,86	0,00	0,00
2010F00054 signalétique et plaquette surg	13/10/2010	3 546,14	20	1 947,00	177,00	1 422,14
2010D01168 CHAUFFE EAU CER V.VAUZELLES	14/10/2010	692,81	6	692,81	0,00	0,00
2010D01188 UC DELL OPTIPLEX 780 MT	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01189 UC DELL OPTIPLEX 780 MT modèle B4	18/10/2010	3 300,17	1	3 300,17	0,00	0,00
2010D01191 UC DELL OPTIPLEX 780 MT MODELE B4 - coll CLAMECY	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01192 1UC DELL OPTIPLEX modèle B4 - coll les LOGES NEVER	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01193 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll POUILLY	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01194 1UC ELL OPTIPLEX 780MT modèle B4 - coll Les Courli	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01195 9UC DELL OPTIPLEX 780 MT - modèle B4 - CBB CHATILL	18/10/2010	3 300,17	1	3 300,17	0,00	0,00
2010D01196 11UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll	18/10/2010	4 033,55	1	4 033,55	0,00	0,00
2010D01197 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll St-SAUL	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01198 1UC DELL OPTIPLEX 780 MT - modèle B4 - coll St-Am	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01201 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll LORMES	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01203 1UC DELL OPTIPLEX 780 MT- modèle B4 - coll LUZY	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01204 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll MOULINS	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01205 16UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - CBB IMPHY	18/10/2010	5 866,97	1	5 866,97	0,00	0,00
2010D01208 14UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - CBB DONZY	18/10/2010	5 133,59	1	5 133,59	0,00	0,00
2010D01209 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll Fourcha	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01210 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll St-Beni	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01212 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll PREMERY	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01213 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll Montsau	18/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D01273 13UC DELL OPTIPLEX 780MT modèle B4 - coll LA MACHI	19/10/2010	4 766,91	1	4 766,91	0,00	0,00
2010D01274 1UC DELL OPTIPLEX 780MT modèle B4 - coll CHATEAU-C	19/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01275 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll V.HUGO	19/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01276 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll A.BILLA	19/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01277 14UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - CBB LA CHAR	19/10/2010	5 133,59	4	5 133,59	0,00	0,00
2010D01279 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll DORNES	20/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01280 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll CORBIGN	20/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01281 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll St-PIER	20/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01282 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll V.VAUZE	20/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01283 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll DECIZE	20/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01314 1UC DELL OPTIPLEX 780MT - modèle B4 - coll CERCY-	25/10/2010	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2010D01326 2 CHARGEURS FAUCHEUX TP F256	26/10/2010	21 025,68	6	21 025,68	0,00	0,00
2010D01397 REMBOURSEMENT ASSURANCE SUITE A VOL VEHICULE	02/11/2010	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2010D01428 VENTE DU 26/08/2010 VV ST AGNAN	03/11/2010	42 000,00	6	42 000,00	0,00	0,00
2010D01429 MATERIELS FIPHFP 2010	09/11/2010	3 001,36	6	3 001,36	0,00	0,00
2010D01430 MATERIELS FIPHFP 2010	09/11/2010	3 076,95	6	3 076,95	0,00	0,00
2010D01432 10 Batteries étanches YUASA	16/11/2010	204,04	1	204,04	0,00	0,00
2010D01434 CHAUFFAGE ELECTRIQUE POUR DIVERS CER BC 2263	16/11/2010	5 773,10	6	5 773,10	0,00	0,00
2010D01448 Tronçonneuse STIHL MS 341	16/11/2010	800,00	6	800,00	0,00	0,00
2010D01436 claviers et souris USB	17/11/2010	185,86	1	185,86	0,00	0,00
2010D01437 2010 MAT.DE PUERICULTRICE NO 13860027069061	17/11/2010	40,00	1	40,00	0,00	0,00
2010D01438 2010 PESE PERSONNE NO 5500832352	17/11/2010	62,80	1	62,80	0,00	0,00
2010D01439 2010 SIEGE AUTO NO 5326 DU 1/10/2010	17/11/2010	208,00	1	208,00	0,00	0,00
2010D01447 Numérisation état civil	19/11/2010	16 609,52	6	16 609,52	0,00	0,00
2010D01452 2010 MAT.DE PUERICULTRICE NO 199095 DU 15/10/2010	23/11/2010	184,50	1	184,50	0,00	0,00
2010D01453 Spare/Réseau SRP	23/11/2010	1 666,63	4	1 666,63	0,00	0,00
2010D01455 Numérisation de documents figurés marché 07AD09 lo	24/11/2010	1 166,10	6	1 166,10	0,00	0,00
2010D01454 FOURNITURE DE MATERIELS POUR LE PARC DPTAL DE L'EQ	25/11/2010	70 564,00	5	70 564,00	0,00	0,00
2010D01489 FOURNITURE DE MATERIELS POUR LE PARC DPTAL DE L'EQ	26/11/2010	32 292,00	6	32 292,00	0,00	0,00
2010D01459 TELEGESTION	30/11/2010	0,00	6	0,00	0,00	0,00
2010D01460 sonorisation BOSH	30/11/2010	675,00	4	675,00	0,00	0,00
2010D01461 Circuit Energies Renouvelables	30/11/2010	0,00	6	0,00	0,00	0,00
2010D01463 1 FOURGON MAXITY BENNE PROPULSION BD-167-KS	30/11/2010	34 876,29	5	34 876,29	0,00	0,00
2010D01476 renault Master - inv. D986 - BD-679-BW	30/11/2010	20 576,85	5	20 576,85	0,00	0,00
2010D01488 FOURNITURE DE MATERIELS POUR LE PARC DPTAL DE L'EQ	30/11/2010	81 328,00	5	81 328,00	0,00	0,00
2010D01465 Applications	02/12/2010	1 329,66	1	1 329,66	0,00	0,00
2010D01486 1 COMPACTEUR A PNEUS D5328 Code Parc 183D07	02/12/2010	136 702,80	5	136 702,80	0,00	0,00
2010D01466 jouets Terrain neutre site Bords de Loire	03/12/2010	627,64	6	627,64	0,00	0,00
2010D01477 Reprographie microfilms	03/12/2010	87,62	1	87,62	0,00	0,00
2010D01468 MOBILIER COLLEGES	07/12/2010	0,00	10	0,00	0,00	0,00
2010D01470 MOBILIER COLLEGES	07/12/2010	1 533,87	10	1 533,87	0,00	0,00
2010D01475 encadrements	08/12/2010	2 730,00	6	2 730,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D01479 matériels voix sur IP	09/12/2010	35 509,39	4	35 509,39	0,00	0,00
2010D01480 GROUPE EPAREUSE + GPE FAUCHAGE (D5322-D5323) 204D7	10/12/2010	47 720,40	6	47 720,40	0,00	0,00
2010D01481 GROUPE EPAREUSE + GPE FAUCHAGE (D5319-5320) 204D76	10/12/2010	47 720,40	6	47 720,40	0,00	0,00
2010D01483 2010 MATERIEL DE PUERICULTRICE FACT N° FA 103535	10/12/2010	312,00	1	312,00	0,00	0,00
2010F00055 aménagement site Surgy - création de textes pour a	13/12/2010	1 500,00	20	825,00	75,00	600,00
2010D01495 NIEVRE 2021 Expo Vivre autrement 1er panneau	15/12/2010	1 720,00	6	1 720,00	0,00	0,00
2010F00056 LOT1 - AMGT SENTIER DECOUVERTE SURGY	16/12/2010	29 302,00	20	16 115,00	1 465,00	11 722,00
2010D01515 MOBILIERS COLLEGES	20/12/2010	6 018,41	10	6 018,41	0,00	0,00
2010D01519 FACT 12025 du 20/12/2010 ENREGISTREUR	21/12/2010	80,08	1	80,08	0,00	0,00
2015D00023 FUSION FICHES BROYEURS	30/12/2010	13 584,80	6	11 320,40	0,00	0,00
2011D00004 Matériel Divers	18/01/2011	8 158,71	6	8 158,71	0,00	0,00
2011D00006 SWITCH MAT RESEAU	21/01/2011	387,50	1	387,50	0,00	0,00
2011D00010 MOBILIERS POUR COLLEGES	31/01/2011	1 035,08	10	1 035,08	0,00	0,00
2011D00011 MOBILIERS POUR COLLEGES	31/01/2011	1 152,12	10	1 152,12	0,00	0,00
2011D00014 4 Vidéoprojecteurs EPSON EB-S9	01/02/2011	1 476,82	1	1 476,82	0,00	0,00
2011D00015 MOBILIERS COLLEGES	01/02/2011	2 841,84	10	2 841,84	0,00	0,00
2011D00016 Ensemble Ordinateur	01/02/2011	366,68	1	366,68	0,00	0,00
2011D00017 MOBILIERS COLLEGES	01/02/2011	637,23	10	637,23	0,00	0,00
2011D00018 CRAZY TALK 6 STD box Applications	01/02/2011	237,53	1	237,53	0,00	0,00
2011D00019 SPARE RESEAU	01/02/2011	720,37	1	720,37	0,00	0,00
2011D00020 NComputing client DESKTOP L 300	01/02/2011	5 594,55	1	5 594,55	0,00	0,00
2011D00021 JEUX ET JOUETS	02/02/2011	1 676,00	6	1 676,00	0,00	0,00
2011D00022 MOBILIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	03/02/2011	4 185,33	10	4 185,33	0,00	0,00
2011D00023 MOBILIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	03/02/2011	1 304,60	10	1 304,60	0,00	0,00
2011D00024 MOBILIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	03/02/2011	2 741,23	10	2 741,23	0,00	0,00
2011D00025 MOBILIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	03/02/2011	3 931,55	10	3 931,55	0,00	0,00
2011D00026 MOBILIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	03/02/2011	4 861,86	10	4 861,86	0,00	0,00
2011D00027 MOBILIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	03/02/2011	1 399,32	10	1 399,32	0,00	0,00
2011D00028 MOBILIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	03/02/2011	13 822,10	10	13 822,10	0,00	0,00
2011D00029 MARCHÉ 2010-111 - SALEUSE 5M3 INV.D5324 Code Parc	03/02/2011	15 996,50	6	15 996,50	0,00	0,00
2011D00030 MARCHÉ 2010-112 -SALEUSE 6M3 INV. D5325 Code Parc	03/02/2011	16 702,14	6	16 702,14	0,00	0,00
2011D00031 Petits matériels informatiques	03/02/2011	1 918,62	1	1 918,62	0,00	0,00
2011M00001 Mobilier DIVERS	07/02/2011	4 971,45	10	4 971,45	0,00	0,00
2011D00033 Fourniture et installation de mobilier de bureau	08/02/2011	1 376,41	10	1 376,41	0,00	0,00
2011D00034 Fourniture et installation de mobilier de bureau	08/02/2011	3 458,58	10	3 458,58	0,00	0,00
2011D00035 Fourniture et installation de mobilier de bureau	08/02/2011	357,60	1	357,60	0,00	0,00
2011D00036 Fourniture et installation de mobilier de bureau	08/02/2011	2 128,94	10	2 128,94	0,00	0,00
2011D00037 MATERIELS COLLEGES	10/02/2011	1 306,99	6	1 306,99	0,00	0,00
2011D00038 MATERIELS COLLEGES	10/02/2011	420,37	1	420,37	0,00	0,00
2011D00039 MATERIELS COLLEGES	10/02/2011	449,37	1	449,37	0,00	0,00
2011D00041 MOBILIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	11/02/2011	6 598,19	10	6 598,19	0,00	0,00
2011D00042 MOBILIERS POUR COLLEGES	16/02/2011	385,17	1	385,17	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011D00043 2011 PMI PETITS MAT.NO FA000815 DU 25/01/11	17/02/2011	419,00	1	419,00	0,00	0,00
2011D00044 2011 MAT.DE PUERICULTRICE SIEGE AUTO NO 9542 DU 22	17/02/2011	99,90	1	99,90	0,00	0,00
2011D00045 2011 MOBILE MUSICAL NO FA018832 DU 6/01/2011	17/02/2011	49,90	1	49,90	0,00	0,00
2011D00046 2011 NO 201001031 DU 21/01/2011 TENSIOMETRE	17/02/2011	99,00	1	99,00	0,00	0,00
2011D00047 mobiliers colleges	18/02/2011	1 912,22	6	1 912,22	0,00	0,00
2011D00048 MOBILIER POUR COLLEGES	18/02/2011	2 004,26	10	2 004,26	0,00	0,00
2011D00049 MOBILIER COLLEGES	22/02/2011	2 190,47	10	2 190,47	0,00	0,00
2011D00054 CAMION MIDLUM 16T (INV.D5312/162D72) -centre de CH	24/02/2011	133 927,33	5	133 927,33	0,00	0,00
2011D00055 CAMION MIDLUM 16T (INV.D5313/162D73) - centre M. E	24/02/2011	133 927,33	5	133 927,33	0,00	0,00
2011D00056 GRAVILLONNEUR UNIVERSEL MAESTRO (INV.D5333/241D12)	24/02/2011	16 744,00	6	16 744,00	0,00	0,00
2011D00059 COMPRESSEUR MOBILE DE CHANTIER (INV.D5329/243D08)	25/02/2011	14 651,00	6	14 651,00	0,00	0,00
2011D00060 MOBILIER SCOLAIRES POUR COLLEGES	25/02/2011	4 227,14	10	4 227,14	0,00	0,00
2011D00061 MOBILIER SCOLAIRES POUR COLLEGES	25/02/2011	5 579,11	10	5 579,11	0,00	0,00
2011D00062 MOBILIER SCOLAIRES POUR COLLEGES	25/02/2011	1 566,88	10	1 566,88	0,00	0,00
2011D00067 MOBILIER SCOLAIRES POUR COLLEGES	04/03/2011	1 844,23	6	1 844,23	0,00	0,00
2011D00076 MOBILIER COLLEGES	10/03/2011	4 114,06	6	4 114,06	0,00	0,00
2011D00081 materiels de SPORT college	14/03/2011	1 355,40	6	1 355,40	0,00	0,00
2011D00082 mobiliers colleges	15/03/2011	859,19	6	859,19	0,00	0,00
2011D00083 MOBILIER POUR COLLEGES	15/03/2011	2 600,40	10	2 600,40	0,00	0,00
2011M00004 Mobilier et Rangement	15/03/2011	13 702,34	10	13 702,34	0,00	0,00
2011M00005 Mobilier d'Assises	15/03/2011	5 678,13	10	5 678,13	0,00	0,00
2011D00091 TELEVISEUR+SUPPORT	16/03/2011	2 299,90	4	2 299,90	0,00	0,00
2011D00085 telph mobile apple i phone 3GS 8 GO	18/03/2011	239,08	1	239,08	0,00	0,00
2011D00087 MOBILIER SCOLAIRES POUR COLLEGES	23/03/2011	3 302,16	6	3 302,16	0,00	0,00
2011D00088 MOBILIER COLLEGES	24/03/2011	678,85	6	678,85	0,00	0,00
2011D00089 MOBILIER COLLEGES	24/03/2011	678,85	6	678,85	0,00	0,00
2011F00017 LOT2 - SIGNALETIQUE SENTIER SURGY	24/03/2011	9 095,14	20	4 540,00	454,00	4 101,14
2011F00018 LOT 3 - AMENAGEMENT PARKING SURGY	24/03/2011	5 554,22	20	2 770,00	277,00	2 507,22
2011D00092 Portable TOSHIBA L670-18D 17"3	29/03/2011	704,04	4	704,04	0,00	0,00
2011D00097 GPS	31/03/2011	273,02	1	273,02	0,00	0,00
2011D00098 MOBILIER SCOLAIRES POUR COLLEGES	01/04/2011	1 268,24	6	1 268,24	0,00	0,00
2011D00100 2011 MATERIEL DE PUERICULTRICE N° 11373	05/04/2011	114,90	1	114,90	0,00	0,00
2011D00102 206+ 3P Urban (INV.D5339/110D06)BK-308-ME (Centre	06/04/2011	9 757,14	5	9 757,14	0,00	0,00
2011D00103 206+ 3P Urban (INV.D5339/110D06)BK-272-ME (Centre	06/04/2011	9 757,14	5	9 757,14	0,00	0,00
2011D00104 206+ 3P Urban (INV.D5339/110D06)BK-246-ME (Centre	06/04/2011	9 757,14	5	9 757,14	0,00	0,00
2011D00105 206+ 3P Urban (INV.D5339/110D06)BK-203-ME (Centre	06/04/2011	9 757,14	5	9 757,14	0,00	0,00
2011D00106 206+ 3P Urban (INV.D5339/110D06)BK-162-ME (Centre	06/04/2011	9 757,12	5	9 757,12	0,00	0,00
2011D00107 206+ 5P Urban (INV.D5353/11D05)BK-606-ME (UTIR NEV	06/04/2011	10 090,46	5	10 090,46	0,00	0,00
2011D00108 206+ 5P Urban (INV.D5353/11D05)BK-767-ME (UTIR NEV	06/04/2011	10 090,46	5	10 090,46	0,00	0,00
2011D00110 206+ 5P Urban (INV.D5349/111D01) DITN - BK-750-ME	06/04/2011	10 090,46	5	10 090,46	0,00	0,00
2011D00111 206+ 5P Urban (INV.D5350/111D02) DITN - BK-712-ME	06/04/2011	10 090,46	5	10 090,46	0,00	0,00
2011D00112 206+ 5P Urban (INV.D5352/111D04) BK-655-ME	06/04/2011	10 090,46	5	10 090,46	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011D00117 206+ 3P Urban (INV.D5338/110D05) BK-338-ME	06/04/2011	9 757,12	5	9 757,12	0,00	0,00
2011D00146 206+ 3P Urban (INV.D5346/110D13) BK-032-ME	06/04/2011	9 757,14	5	9 757,14	0,00	0,00
2011D00147 206+ 3P Urban (INV.D5347/110D14) BK-010-ME	06/04/2011	9 757,14	5	9 757,14	0,00	0,00
2011D00148 206+ 3P Urban (INV.D5348/110D15) BK-980-MD	06/04/2011	9 757,12	5	9 757,12	0,00	0,00
2011D00164 Turbotondeuse Rousseau 160 TS - inv. D988	19/04/2011	12 617,80	5	12 617,80	0,00	0,00
2011D00173 Rouleau entraîné OMSYS 100 R	19/04/2011	286,88	1	286,88	0,00	0,00
AUT0000008130 TRAVAUX HYDRAULIQUES MARAULT	21/04/2011	53 790,63	20	26 890,00	2 689,00	24 211,63
2011D00166 MOBILIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	29/04/2011	12 849,35	10	12 849,35	0,00	0,00
2011D00167 Linge de maison /CAB et MG	03/05/2011	416,62	1	416,62	0,00	0,00
2011F00021 SIGNALETIQUE SUPPLEMENTAIRE SURGY	03/05/2011	651,82	20	320,00	32,00	299,82
2011D00172 RENAULT MASTER BL-665-ZG	06/05/2011	21 690,21	5	21 690,21	0,00	0,00
2011D00175 Téléphone portable APPLE iPhone 4 noir 16GO	06/05/2011	263,00	1	263,00	0,00	0,00
2011D00186 cordon VGA eco	13/05/2011	60,52	1	60,52	0,00	0,00
2011D00237 Kangoo 2 places BP-259-YP	16/05/2011	11 924,57	5	11 924,57	0,00	0,00
2011D00188 80 Barrettes Mémoire Kingston	20/05/2011	3 732,00	1	3 732,00	0,00	0,00
2011D00208 9 bustes femme - 9 manchons - 9 base métal	20/05/2011	1 309,62	6	1 309,62	0,00	0,00
2011D00191 CHAUFFE EAU ELECTRIQUE BC 2519	23/05/2011	390,16	1	390,16	0,00	0,00
2011D00238 Aspirateur traineau ELECTROLUX ZE 335 B	23/05/2011	169,00	1	169,00	0,00	0,00
2011D00193 MOBILIERS COLLEGES	25/05/2011	1 889,60	6	1 889,60	0,00	0,00
2011D00207 20 PC HP 6005SFF AMD (PARC)	27/05/2011	7 781,20	4	7 781,20	0,00	0,00
2011D00244 F 50012702 31/05/2011	31/05/2011	346,72	1	346,72	0,00	0,00
2011D00209 RIDEAUX college claude tillier	06/06/2011	3 029,47	6	3 029,47	0,00	0,00
2011D00218 3 cartes passerelles GSM	07/06/2011	4 064,01	4	4 064,01	0,00	0,00
2011D00227 TONDEUSE KUBOTO + REMORQUE SATELLITE (INV.D5331/24	08/06/2011	24 441,99	6	24 441,99	0,00	0,00
2011D00228 TONDEUSE KUBOTO + REMORQUE SATELLITE (INV.D5331/24	08/06/2011	5 086,57	6	5 086,57	0,00	0,00
2011D00232 Copieur - Imprimante - Scanner "BROTHER DCP J 715"	08/06/2011	174,89	1	174,89	0,00	0,00
2011D00246 Kangoo Authentique 5 places BR-451-WC	09/06/2011	11 462,63	5	11 462,63	0,00	0,00
2011F00023 SIGNALETIQUE SUPPLEMENTAIRE SURGY	09/06/2011	395,88	20	190,00	19,00	186,88
2011D00240 F 106-8464661 - 07/06/11 (1 EPSON LX-300+II)	14/06/2011	182,87	1	182,87	0,00	0,00
2011D00248 60 allume-cigares f 50012702 31/05/11	14/06/2011	1 040,52	4	1 040,52	0,00	0,00
2011D00251 2011 PMI LUNETTE NO 5500902716	01/07/2011	29,30	1	29,30	0,00	0,00
2011D00252 2011 COUSSIN PESE BEBE NO FA110705 DU 22/06/2011	01/07/2011	51,15	1	51,15	0,00	0,00
2011D00253 10 Vidéoprojecteurs EPSON EB-S9	01/07/2011	3 692,05	1	3 692,05	0,00	0,00
2011D00257 3 Portables Toshiba Pro 2Go	04/07/2011	2 016,85	4	2 016,85	0,00	0,00
2011D00265 carte passerelle GSM	05/07/2011	1 217,53	4	1 217,53	0,00	0,00
2011D00267 telph samsung galaxy S i9000	11/07/2011	119,48	1	119,48	0,00	0,00
2011D00290 1 GRAVILLONNEURS 241D13/D5362 TANNAY	11/07/2011	16 744,00	6	16 744,00	0,00	0,00
2011D00291 1 GRAVILLONNEUR 241D14/D5363 MOULINS	11/07/2011	16 744,00	6	16 744,00	0,00	0,00
2011D00272 1 TBI ActivBoard + Vidéoprojecteur	12/07/2011	1 299,56	4	1 299,56	0,00	0,00
2011D00289 UC Lenovo Intel Celeron	13/07/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00278 SIGNALETIQUE MDPH	19/07/2011	886,42	20	440,00	44,00	402,42
2011D00284 Vidéoprojecteur	22/07/2011	480,21	1	480,21	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011F00031 ENS-petites signalétiques sentier Surgy	26/07/2011	150,70	20	70,00	7,00	73,70
2011D00286 Ecran LENOVO M 58	27/07/2011	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2011D00288 F 51062518; A 51067380 du 30/06/2011 marché 2010.1	28/07/2011	23,80	1	23,80	0,00	0,00
2011D00294 20 GPS	02/08/2011	2 239,75	1	2 239,75	0,00	0,00
2011D00295 42 CLAVIERS SLIM 108 TOUCHES USB	02/08/2011	345,60	1	345,60	0,00	0,00
2011D00297 147 ECRANS MM 19" ACER BA93WGOYMDH	02/08/2011	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2011D00298 VTC 28 pouces 18 vitesses cadre alu	02/08/2011	239,00	1	239,00	0,00	0,00
2011D00300 91 ECRANS MM 19" ACER BA93WGOYMDH	05/08/2011	10 193,42	1	10 193,42	0,00	0,00
2011D00305 2011 MAT.DE PUERICULTRICE NO 11007130 DU 5/7/2011	10/08/2011	98,80	1	98,80	0,00	0,00
2011D00307 matériels pour collège	12/08/2011	3 938,19	6	3 938,19	0,00	0,00
2011D00309 Numérisation documents figurés marché 07AD09 lot 2	26/08/2011	26 204,53	6	26 204,53	0,00	0,00
2011D00313 MATERIEL ELECTRIQUE BC 2636	01/09/2011	49 867,38	6	49 867,38	0,00	0,00
2011D00314 1 ECRAN MM 19" ACER BA93WGOYMDH	05/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00315 1 ECRAN MM 19" ACER BA93WGOYMDH	05/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00316 1 ECRAN MM 19" ACER BA93WGOYMDH	05/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00321 F 110906 4714 06/09/11 EVOLUTION AUTOCOM CG58	08/09/2011	76 664,30	4	76 664,30	0,00	0,00
2011D00319 2 tablette Ipad2 Apple wifi/16 mo	09/09/2011	977,98	1	977,98	0,00	0,00
2011D00320 9 switchs - 9 interfaces SFP	09/09/2011	2 696,13	1	2 696,13	0,00	0,00
2011D00322 MOBILIERES POUR COLLEGES NIVERNAIS - 2011	12/09/2011	797,01	10	797,01	0,00	0,00
2011D00324 ECRAN MM 19" ACER - collège Corbigny	13/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00325 ECRAN MM 19" ACER - coll. Clamecy	13/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00327 1 ECRAN MM 19" ACER - coll. St-Amand-en-Puisaye	13/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00328 1 ECRAN MM 19" ACER - coll. St-Benin d'Azy	13/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00329 1 ECRAN MM 19" ACER - coll. Château-Chinon	13/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00330 1 ECRAN MM 19" ACER - coll. Guérigny	13/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00331 1 ECRAN MM 19" ACER - coll. Imphy	13/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00333 Micro onde combiné SAMSUNG TRIO	15/09/2011	199,90	1	199,90	0,00	0,00
2011D00334 1 ECRAN MM 19" ACER - CBB au centre social de Luzy	19/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00335 1 ECRAN MM 19" ACER - coll Moulins-Engilbert	19/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00336 1 ECRAN MM 19" ACER du coll A. Billaut Nevers	19/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00337 13 ECRANS MM 19" ACER du coll. Donzy	19/09/2011	1 456,20	1	1 456,20	0,00	0,00
2011D00338 1 ECRAN MM 19" ACER - coll. Cassin à COSNE	19/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00339 1 ECRAN MM 19" ACER - coll de LORMES	19/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00340 1 ECRAN MM 19" ACER - du coll POUILLY/LOIRE	19/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00341 1 ECRAN MM 19" ACER - coll les Courlis NEVERS	19/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00342 1 ECRAN MM 19" ACER - du coll VARENNES-VAUZELLES	19/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00343 1 ECRAN MM 19" ACER du coll. DORNES	19/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00344 mobiliers pour collèges	19/09/2011	644,64	10	644,64	0,00	0,00
2011D00345 1 ECRAN MM 19" ACER - coll Luzy	20/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00346 MATERIEL ELECTRIQUE ONDULEUR	20/09/2011	803,57	6	803,57	0,00	0,00
2011D00347 1 ECRAN MM 19" ACER - coll MONTSAUCHE-les-S.	20/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00348 1 ECRAN MM 19" ACER - du coll. LA MACHINE	20/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011D00349 13 ECRANS MM 19" ACER - coll FOURCHAMBAULT	20/09/2011	1 456,20	1	1 456,20	0,00	0,00
2011D00350 1 ECRAN MM 19" ACER - coll St-PIERRE-le-MOUTIER	20/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00351 1 ECRAN MM 19" ACER - coll. V. Hugo NEVERS	21/09/2011	112,02	1	112,02	0,00	0,00
2011D00353 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll. CERCY-la-TOUR	21/09/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00354 MOBILIERS POUR COLLEGES NIVERNAIS - 2011	21/09/2011	6 384,84	10	6 384,84	0,00	0,00
2011D00357 MOBILIERS POUR COLLEGES NIVERNAIS - 2011	21/09/2011	2 868,98	10	2 868,98	0,00	0,00
2011D00358 MOBILIERS POUR COLLEGES NIVERNAIS - 2011	21/09/2011	1 300,70	10	1 300,70	0,00	0,00
2011D00359 MOBILIERS POUR COLLEGES NIVERNAIS - 2011	21/09/2011	2 032,04	10	2 032,04	0,00	0,00
2011D00356 MOBILIERS POUR COLLEGES NIVERNAIS - 2011	21/09/2011	3 472,90	10	3 472,90	0,00	0,00
2011D00360 1 portable Mac Book 13.3"	22/09/2011	917,28	4	917,28	0,00	0,00
2011D00362 mobiliers colleges	22/09/2011	1 309,62	6	1 309,62	0,00	0,00
2011D00365 2011 MAT.DE PUERICULTRICE NO 11008678 DU 2/9/2011	23/09/2011	98,80	1	98,80	0,00	0,00
2011D00366 2011 NO FA 0000935 DU 6/9/2011 PMI PETITS MATERIEL	23/09/2011	108,00	1	108,00	0,00	0,00
2011D00367 2011 PETITS MAT.MARTEAU +PESE PERSONNE NO 55009219	23/09/2011	277,90	1	277,90	0,00	0,00
2011D00368 2011 PMI PETITS MAT.NO 5500921963 ECHELLE	23/09/2011	138,81	1	138,81	0,00	0,00
2011D00375 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll VARENNES-VAUZELLE	23/09/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00376 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll PREMERY	26/09/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00380 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll. Château-Chinon	26/09/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00381 Matériel informatique pour maintenance	26/09/2011	1 734,20	1	1 734,20	0,00	0,00
2011D00382 MINI CHAUFFE EAU ELECTRIQUE AGIR ET CREER	26/09/2011	260,08	1	260,08	0,00	0,00
2011D00383 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll LA CHARITE/LOIRE	27/09/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00384 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll. IMPHY	27/09/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00385 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll Cassin Cosne/Loi	29/09/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00450 Débroussailleuse STHIL FS 410 CE - inv D994	29/09/2011	717,60	6	717,60	0,00	0,00
2011D00451 Débroussailleuse STHIL FS 410 CE - inv D995	29/09/2011	717,60	6	717,60	0,00	0,00
2011D00452 Tronçonneuse STHIL MS 251 - inv D996	29/09/2011	530,00	6	530,00	0,00	0,00
2011D00387 15 Barrettes Mémoire	03/10/2011	374,95	1	374,95	0,00	0,00
2011D00388 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll Moulins-Engilbert	03/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00389 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll Corbigny	03/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00390 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll Dornes	03/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00391 13 UC Lenovo Intel Celeron - coll Donzy	03/10/2011	4 498,59	1	4 498,59	0,00	0,00
2011D00392 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll Lormes	03/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00394 DALLE PODOTACTILES	03/10/2011	2 637,18	6	2 637,18	0,00	0,00
2011D00395 MOBILIERS COLLEGES	03/10/2011	3 158,64	10	3 158,64	0,00	0,00
2011D00400 Armoire 3 porte + table chevet "EVO"	04/10/2011	188,00	1	188,00	0,00	0,00
2011D00410 PERIPHERIQUES D'IMPRESSION 2 lexmark mémoire et b	04/10/2011	1 177,55	4	1 177,55	0,00	0,00
2011D00401 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll St-Benin d'Azy	05/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00402 1 UC Lenovo Intel Celeron	05/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00403 1 UC Lenovo Intel Celeron - Cyber-base Luzuy	05/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00404 matériels pour collège	06/10/2011	5 819,70	6	5 819,70	0,00	0,00
2011D00406 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll. La Machine	07/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00407 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll. Les Courlis	07/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011D00408 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll. Montsauche	07/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00409 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll. St-Pierre-le-Moû	07/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00412 2 téléphones Samsung Galaxy	07/10/2011	143,28	1	143,28	0,00	0,00
2011D00413 MOBILIERS POUR COLLEGES NIVERNAIS - 2011	10/10/2011	2 164,92	10	2 164,92	0,00	0,00
2011D00414 MOBILIERS POUR COLLEGES NIVERNAIS - 2011	10/10/2011	9 401,80	10	9 401,80	0,00	0,00
2011D00415 MOBILIERS POUR COLLEGES NIVERNAIS - 2011	10/10/2011	5 493,17	10	5 493,17	0,00	0,00
2011D00416 3 UC Lenovo Intel Celeron - coll. Fourchambault	11/10/2011	1 038,14	1	1 038,14	0,00	0,00
2011D00419 MOBILIERS POUR COLLEGES	13/10/2011	678,63	10	678,63	0,00	0,00
2011D00420 vitrine	17/10/2011	1 554,80	6	1 554,80	0,00	0,00
2011D00422 6 Moniteurs MM 19" ACER - coll Montsauche	17/10/2011	672,09	1	672,09	0,00	0,00
2011D00425 1 UC Lenovo Intel Celeron	19/10/2011	346,05	1	346,05	0,00	0,00
2011D00426 1 UC Lenovo Intel Celeron - coll V. Hugo Nevers	19/10/2011	346,15	1	346,15	0,00	0,00
2011D00427 MOBILIERS COLLEGES	19/10/2011	672,56	10	672,56	0,00	0,00
AUT0000005388 SUBVENTION VILLE DE NEVERS ARC	20/10/2011	250 000,00	26	96 150,00	9 615,00	144 235,00
2011D00428 2011 PMI PETITS MATERIEL N°5500925137 16/09	20/10/2011	175,00	1	175,00	0,00	0,00
2011D00431 MOBILIERS SCOLAIRES POUR COLLEGES	21/10/2011	2 857,95	6	2 857,95	0,00	0,00
2011D00432 Numérisation de docts sur support papier marché 06	24/10/2011	3 135,78	6	3 135,78	0,00	0,00
2011D00438 matériels-mobiliers pour collèges	25/10/2011	5 424,21	10	5 424,21	0,00	0,00
2011D00439 matériels-mobiliers pour collèges	25/10/2011	5 966,64	10	5 966,64	0,00	0,00
2011D00440 Grilles expositions/Archives	25/10/2011	3 280,11	6	3 280,11	0,00	0,00
2011D00444 20 Batteries pour onduleurs	27/10/2011	430,56	1	430,56	0,00	0,00
2013D00137 achat de deux portables Orange Pack Unik PC le 31/	30/10/2011	143,28	1	0,00	0,00	143,28
2011D00446 MOBILIERS POUR COLLEGES	02/11/2011	4 476,74	10	4 476,74	0,00	0,00
2011D00456 Lutrins/Archives	07/11/2011	886,52	6	886,52	0,00	0,00
2011D00457 fourniture de divers matériels téléphoniques	07/11/2011	239,30	1	239,30	0,00	0,00
2011D00474 CER CHATILLON/LORMES/STBENIN/ST SAULGE Poeles à bo	10/11/2011	2 487,68	6	2 487,68	0,00	0,00
2011D00480 2 Tablettes Windows 7 Pro - coll Clamecy	17/11/2011	3 108,21	4	3 108,21	0,00	0,00
2011D00484 Débroussailleuse FS130 STIHL	18/11/2011	485,00	1	485,00	0,00	0,00
2011D00488 8 UC + 8 Ecrans LENOVO	21/11/2011	3 731,05	1	3 731,05	0,00	0,00
2011D00489 2011 MATERIEL DE PUERICULTRICE NO 2000748081 DU 23	22/11/2011	59,00	1	59,00	0,00	0,00
2011D00490 2011 PMI PETITS MATERIEL NO 5500932697	22/11/2011	186,91	1	186,91	0,00	0,00
2011D00499 15 PORTABLES TOSHIBA TECRA 7 PRO+MEMOIRE V.SUPPL2G	25/11/2011	11 614,32	4	11 614,32	0,00	0,00
2011D00503 1 POSTE DEC GIGASET C300	29/11/2011	50,45	1	50,45	0,00	0,00
2011D00498 ACHAT DE MATERIEL SANITAIRE	30/11/2011	3 366,15	6	3 366,15	0,00	0,00
2011D00510 DIVERS EQUIPEMENTS TELEPHONIE	05/12/2011	1 908,92	4	1 908,92	0,00	0,00
2011D00505 Acquis.,livraison, mise en place mobiliers, matéri	06/12/2011	559,73	6	559,73	0,00	0,00
2011D00513 FOURGON TRAFIC - 121D76	07/12/2011	3 944,00	5	3 944,00	0,00	0,00
2011D00514 FOURGON TRAFIC -128D02	07/12/2011	3 944,00	5	3 944,00	0,00	0,00
2011D00516 CHASSIS BENNE MASTER PRO+RESERVOIR-MAGNY-COURS-130	07/12/2011	4 822,00	5	4 822,00	0,00	0,00
2011D00517 CHASSIS BENNE MASTER PRO UT NEVERS-130D91	07/12/2011	1 722,00	5	1 722,00	0,00	0,00
2011D00518 CAMION MIDLUM - UT COSNE - TANNAY-162D74	07/12/2011	1 902,00	5	1 902,00	0,00	0,00
2011D00519 FOURGON TRAFIC -PARC- 128D01	07/12/2011	6 500,00	5	6 500,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011D00520 FOURGON L3 H3 UT NEVERS -130D92	07/12/2011	6 262,00	5	6 262,00	0,00	0,00
2011D00521 FOURGON MASTER -PARC VT - 130D93	07/12/2011	3 500,00	5	3 500,00	0,00	0,00
2011D00522 FOURGONNETTE KANGOO - UT- 128D03	07/12/2011	3 944,00	5	3 944,00	0,00	0,00
2011D00524 MATERIEL TELEGESTION	09/12/2011	57 154,02	6	57 154,02	0,00	0,00
2011D00527 Numérisation des bobines de microfilms de la press	09/12/2011	9 440,38	6	9 440,38	0,00	0,00
2011D00547 Numérisation documents audiovisuels	09/12/2011	24 965,52	6	24 965,52	0,00	0,00
2011D00528 MOBILIERS POUR COLLEGES	12/12/2011	2 135,58	10	2 135,58	0,00	0,00
2011D00541 2011 PMI LUNETTES NO 5500943587 DU 22/11/2011	13/12/2011	29,30	1	29,30	0,00	0,00
2011D00542 2011 PMI TOISE NO 5500942154	13/12/2011	82,80	1	82,80	0,00	0,00
2011D00543 2011 MAT. DE PUERICULTRICE NO C18882 DU 29/11/2011	13/12/2011	45,75	1	45,75	0,00	0,00
2011D00544 2011 MAT.DE PUERICULTRICE TAPIS NO IV960055	13/12/2011	241,59	1	241,59	0,00	0,00
2011D00545 Chargeur frontal FAUCHEUX pour le Parc	13/12/2011	10 823,80	6	10 823,80	0,00	0,00
2011D00546 Chargeur frontal FAUCHEUX pour le Parc	13/12/2011	10 823,80	6	10 823,80	0,00	0,00
2011D00548 FOURNITURE ONDULEURS	13/12/2011	7 330,77	6	7 330,77	0,00	0,00
2011D00549 Serveur de visioconférence	14/12/2011	8 759,11	4	8 759,11	0,00	0,00
2011D00551 Enregistreur/MG	15/12/2011	211,00	1	211,00	0,00	0,00
2011D00553 2 Points d'accès WIFI	15/12/2011	810,60	1	810,60	0,00	0,00
2011D00554 PIECES POUR AMENAGEMENT FOURGON EXPLOITATION PARC	15/12/2011	2 931,16	5	2 931,16	0,00	0,00
2011D00555 PIECES POUR AMENAGEMENT FOURGON EXPLOITATION PARC	15/12/2011	2 931,16	5	2 931,16	0,00	0,00
2011D00556 PIECES POUR AMENAGEMENT FOURGON EXPLOITATION PARC	15/12/2011	2 931,16	5	2 931,16	0,00	0,00
2011D00557 PIECES POUR AMENAGEMENT FOURGON EXPLOITATION PARC	15/12/2011	2 931,16	5	2 931,16	0,00	0,00
2011D00559 2011 MAT.PUERICULTRICE NO 977256 DU 12/12/2011	15/12/2011	489,09	1	489,09	0,00	0,00
2011D00560 2011 MATERIEL DE PUERICULTRICE NO 975520 DU 8/12/2	15/12/2011	505,89	6	505,89	0,00	0,00
2011D00561 2011 MAT.DE PUERICULTRICE NO 967414 DU 23/11/2011	15/12/2011	162,99	1	162,99	0,00	0,00
2011D00563 SURPRESSEUR/MEULEUSE/AEROSOLWD	16/12/2011	235,47	1	235,47	0,00	0,00
2011D00564 ACHAT TELEVISEUR PHILIPPS BC 2800	16/12/2011	588,90	6	588,90	0,00	0,00
2012D00001 1 ensemble épareuse/ marché 2011-159	11/01/2012	0,00	6	0,00	0,00	0,00
2012D00002 Fourniture 2 ensembles épareuses / marché 2011-159	11/01/2012	0,00	6	0,00	0,00	0,00
2012D00003 Fourniture 1 épareuse	11/01/2012	39 515,52	6	39 515,52	0,00	0,00
2012D00004 Fourniture 1 GROUPE DE FAUCHAGE	11/01/2012	9 414,03	6	9 414,03	0,00	0,00
2012D00005 Fourniture 1 EPAREUSE	11/01/2012	39 515,52	6	39 515,52	0,00	0,00
2012D00006 Fourniture 1 TURBOTONDEUSE	11/01/2012	9 414,04	6	9 414,04	0,00	0,00
2012M00001 Mobilier administratif	19/01/2012	11 611,70	10	10 449,00	1 162,70	0,00
2012M00002 Mobilier d'assises	19/01/2012	7 950,13	10	7 155,00	795,13	0,00
2012M00003 Mobilier Matériel Divers	19/01/2012	4 044,11	10	3 636,00	408,11	0,00
2012D00007 Matériel Divers	19/01/2012	7 870,84	6	7 870,84	0,00	0,00
2012D00010 MATERIEL ELECTRIQUE	19/01/2012	468,90	1	468,90	0,00	0,00
2012D00011 mobiliers collèges	26/01/2012	484,36	1	484,36	0,00	0,00
2012D00012 1 SALEUSE-marché 2011-161	26/01/2012	17 530,97	6	17 530,97	0,00	0,00
2012D00013 Fourniture d' 1 BALAYEUSE pour le Parc - M 2011-16	26/01/2012	7 295,60	6	7 295,60	0,00	0,00
2012D00015 1 LAME DE DENEIGEMENT Parc / M 2011-	26/01/2012	6 458,40	6	6 458,40	0,00	0,00
2012D00017 MOBILIERS COLLEGES	01/02/2012	591,73	10	531,00	60,73	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012D00018 DAC CHAUFFE EAU LAVE MAINS	02/02/2012	437,96	1	437,96	0,00	0,00
2012D00021 mobiliers pour collègues	07/02/2012	1 984,00	6	1 984,00	0,00	0,00
2012D00024 FOURNITURE CHAUFFE EAU UTAMS MOULINS	13/02/2012	301,95	1	301,95	0,00	0,00
2012D00025 Matériel médical	15/02/2012	26 855,39	6	26 855,39	0,00	0,00
2012D00038 1 tracteur agricole PARC / 2011-152	15/02/2012	80 012,40	5	80 012,40	0,00	0,00
2012D00031 Achat 1 tracteur agricole / 2011-151	17/02/2012	72 520,59	5	72 520,59	0,00	0,00
2012D00035 mobiliers pour collègues	20/02/2012	4 383,10	6	4 383,10	0,00	0,00
2012D00036 Acquis.,livraison, mise en place mobiliers, mat@r	20/02/2012	969,82	10	864,00	105,82	0,00
2012D00041 matériels pour collègues nivernais	24/02/2012	1 770,61	6	1 770,61	0,00	0,00
2012D00042 50 PC BUREAU COMPAQ 8200 ELITE + 50 MEMOIRES 4 GO	24/02/2012	22 535,00	1	22 535,00	0,00	0,00
2012D00056 SERVICE DE TELEPHONIE MOBILE - FOURNITURE DE TELEP	27/02/2012	514,20	1	514,20	0,00	0,00
2012D00043 3 Roller Mouse Pro 2	28/02/2012	744,79	4	744,79	0,00	0,00
2012D00048 1 FORD KA / CB-896-BK	05/03/2012	7 077,95	5	7 077,95	0,00	0,00
2012D00049 FORD KA / CB-872-BK	05/03/2012	7 077,95	5	7 077,95	0,00	0,00
2012D00050 FORD KA / CB-845-BK	05/03/2012	7 077,96	5	7 077,96	0,00	0,00
2012D00106 div. matériels informatiques sce imprimerie	07/03/2012	10 936,22	4	10 936,22	0,00	0,00
2012M00004 Vestiaires avec serrures	07/03/2012	956,44	10	855,00	101,44	0,00
2012D00055 commandes 2012	08/03/2012	45,60	1	45,60	0,00	0,00
2012D00057 FOURNITURE DE TELEPHONES MOBILES POUR LES SCES DPT	09/03/2012	215,16	1	215,16	0,00	0,00
2012D00063 2012 MAT.DE PUERICULTRICE TAPIS	13/03/2012	83,89	1	83,89	0,00	0,00
2012D00060 2012 PMI NO 5500965992 DU 09/02/2012 TOISES + PANS	13/03/2012	270,38	1	270,38	0,00	0,00
2012D00061 2012 NO 5500958867 DU 16/01/2012 ECHELLE	13/03/2012	65,00	1	65,00	0,00	0,00
2012D00062 2012 MATERIEL DE PUERICULTRICE	13/03/2012	85,39	1	85,39	0,00	0,00
2012F00015 Aménagements ESI - reprise parcours à Surgy	15/03/2012	3 749,46	20	1 683,00	187,00	1 879,46
2012F00016 Amgt ESI - passerelle et garde corps rigole Yonne	15/03/2012	3 049,80	20	1 368,00	152,00	1 529,80
2012F00017 rehausse garde corps aqueduc de Montreuillon	15/03/2012	19 713,43	20	8 865,00	985,00	9 863,43
2012D00064 2 FOURGONS RENAULT MASTER pour le PARC	21/03/2012	36 717,47	5	36 717,47	0,00	0,00
2012D00065 FOURGON RENAULT MASTER pour le PARC D5375/CA-225-V	21/03/2012	34 913,76	5	34 913,76	0,00	0,00
2012D00066 OUTILLAGE DIVERS BC 2895	21/03/2012	121,38	1	121,38	0,00	0,00
2012D00068 Jeux et Jouets	22/03/2012	2 441,27	6	2 441,27	0,00	0,00
2012D00071 i-phone pour chargé de communication	27/03/2012	215,16	1	215,16	0,00	0,00
2012D00072 MATERIEL TELEMETRE BC 2895	27/03/2012	150,00	1	150,00	0,00	0,00
2012D00077 acquisition 5 I PAD + étuis	27/03/2012	3 082,13	4	3 082,13	0,00	0,00
2012D00073 Achat d'un camion benne avec conformité déneigemen	28/03/2012	124 833,40	5	124 833,40	0,00	0,00
2012D00074 2 FOURGONS RENAULT TRAFIC (Immat. CB-766-HB & CB-7	28/03/2012	17 584,92	5	17 584,92	0,00	0,00
2012D00076 2 FOURGONS RENAULT TRAFIC (Immat. CB-766-HB & CB-7	28/03/2012	17 584,91	5	17 584,91	0,00	0,00
2012D00078 commandes collègues 2012	03/04/2012	4 339,38	10	3 897,00	442,38	0,00
2012D00085 achat d'un iPhone 4S Blanc 16G0	05/04/2012	194,73	1	194,73	0,00	0,00
2012D00083 2012 PMI PETIT MATERIEL NO 12002147 DU 23/02/2012	06/04/2012	266,95	1	266,95	0,00	0,00
2012D00084 VELOS ELECTRIQUES	10/04/2012	2 786,30	5	2 786,30	0,00	0,00
2012D00086 ACHAT PERCEUSE BC 2914	10/04/2012	226,04	1	226,04	0,00	0,00
2012D00087 commandes 2012 collègues	11/04/2012	6 433,28	10	5 787,00	646,28	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012D00092 TELEVISION + SUPPORT	18/04/2012	310,50	1	310,50	0,00	0,00
2012D00094 vidéoprojecteur salle FM	19/04/2012	7 592,08	4	7 592,08	0,00	0,00
2012D00095 100 barrettes mémoire 1Go	27/04/2012	2 260,44	1	2 260,44	0,00	0,00
2012D00099 AcquisitiOn de 51 moniteurs	27/04/2012	6 435,65	1	6 435,65	0,00	0,00
2012D00096 commandes colleges 2012	02/05/2012	1 162,51	10	1 044,00	118,51	0,00
2012D00104 signalétique medecine pro	14/05/2012	150,25	1	150,25	0,00	0,00
2012D00105 1 FOURGON RENAULT MASTER (IMMATRICULATION CD-059-E	14/05/2012	24 621,06	5	24 621,06	0,00	0,00
2012D00107 acquisition div matériels informatiques	15/05/2012	1 458,77	4	1 458,77	0,00	0,00
2012M00005 Achat Copieur N°114029	16/05/2012	10 624,07	10	9 558,00	1 066,07	0,00
2012D00134 1 Echafaudage Télescopique X TOWER - 1 plinthes	18/05/2012	1 516,53	6	1 516,53	0,00	0,00
2012D00108 portables dell latitude 6520+ rplct memoire vive	21/05/2012	11 249,86	4	11 249,86	0,00	0,00
2012D00125 PC compaq 8200 + mémoiresuppl pour atteindre 4Go	21/05/2012	27 293,05	4	27 293,05	0,00	0,00
2012D00109 2012 PMI PETIT MAT. NO 5500979588 DU 02/04/2012	25/05/2012	185,30	1	185,30	0,00	0,00
2012D00110 Bras articulés/ Imprimerie	25/05/2012	238,00	1	238,00	0,00	0,00
2012D00114 2012 PMI PETIT MATERIEL N°5500959301	29/05/2012	29,90	1	29,90	0,00	0,00
2012D00116 Véhicule CLIO III CE-031-LOT 5 VL PETITE CYLINDREE	31/05/2012	11 651,20	5	11 651,20	0,00	0,00
2012D00118 Véhicule Kangoo CE-745-QF LOT 3 UTILITAIRE SDE	31/05/2012	13 529,15	5	13 529,15	0,00	0,00
2012D00119 serveur de fax	31/05/2012	13 190,08	4	13 190,08	0,00	0,00
2012D00176 Pompe BGA submersible Mot. HONDA	01/06/2012	1 184,04	6	1 184,04	0,00	0,00
2012D00177 FIAT PUNTO GNV CF-968-TH LOT 6 VL GNV	01/06/2012	13 468,60	5	13 468,60	0,00	0,00
2012D00123 cdi college	05/06/2012	4 945,97	6	4 945,97	0,00	0,00
2012D00124 Batteries	05/06/2012	1 148,16	1	1 148,16	0,00	0,00
2012D00129 PARKING DES URSULINES BARRIERES BC 2883	08/06/2012	11 766,25	6	11 766,25	0,00	0,00
2012D00136 VEHICULE SCUDO CF-810-TLOT 1 VEHICULE FOURGON TOLE	13/06/2012	18 890,39	5	18 890,39	0,00	0,00
2012D00137 2012 MATERIEL DE PUERICULTRICE NO S0166513	14/06/2012	148,39	1	148,39	0,00	0,00
2012D00138 2012 MATERIEL DE PUERICULTRICE BTE A CRAYONS NO 1	14/06/2012	15,40	1	15,40	0,00	0,00
2012D00139 2012 MATERIEL DE PUERICUL.VALISE NO 13860027101696	14/06/2012	89,00	1	89,00	0,00	0,00
2012D00140 2012 MATERIEL DE PUERICULTRICE NO 13860027101450	14/06/2012	7,00	1	7,00	0,00	0,00
2012D00181 Poste à souder onduleur	15/06/2012	665,57	6	665,57	0,00	0,00
2012D00143 1 FOURGON RENAULT TRAFIC - IMMAT. CF-317-TX	18/06/2012	20 732,94	5	20 732,94	0,00	0,00
2012D00144 1 FOURGON MASTER TOLE - IMMAT. CF-283-TX	18/06/2012	28 633,43	5	28 633,43	0,00	0,00
2012D00159 Numérisation des registres paroissiaux des Archive	21/06/2012	43 877,94	6	43 877,94	0,00	0,00
2012F00025 rénovation de la maquette du barrage de Pannecière	21/06/2012	13 028,51	20	5 859,00	651,00	6 518,51
2012I00015 Véloroute	21/06/2012	42 896,73	20	6 724,00	812,00	35 360,73
2012D00158 32 POSTES NUMERIQUES	22/06/2012	2 432,01	1	2 432,01	0,00	0,00
2012D00164 2012 PMI PETIT MAT. NO 5500984588 DU 23/05/2012	27/06/2012	235,75	1	235,75	0,00	0,00
2012D00165 commandes 2012 collègues	29/06/2012	763,05	10	684,00	79,05	0,00
2012D00166 Achat d'une chargeuse - poids opérationnel d'envir	02/07/2012	64 823,20	6	64 823,20	0,00	0,00
2012D00175 INSTALLATION TELEPHONIQUE R J'ARC	02/07/2012	9 837,10	20	4 419,00	491,00	4 927,10
2012D00170 2 téléphones portables SAMSUNG B2100 TN	09/07/2012	2,39	1	2,39	0,00	0,00
2012D00174 Signalétique Kiosques Numériques	11/07/2012	2 616,61	20	1 170,00	130,00	1 316,61
2012D00180 Matériel photographique	12/07/2012	3 000,00	4	3 000,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012D00201 14 clés 3 G kiosques Numériques	26/07/2012	16,74	1	16,74	0,00	0,00
2012D00206 perforateur	31/07/2012	2 631,20	20	1 179,00	131,00	1 321,20
2012D00207 thermorelieur	31/07/2012	2 152,80	20	963,00	107,00	1 082,80
2011I00011 TRAVAUX DE CABLAGE PARC DDE	31/07/2012	0,00	20	2 034,00	226,00	2 265,07
2011I00012 TRAVAUX DE CABLAGE PARC DE L'EQUIPEMENT	31/07/2012	0,00	20	2 439,00	271,00	2 727,22
2012D00213 2012 PMI PETIT MATERIEL N°FC184358 09/07	03/08/2012	788,14	6	788,14	0,00	0,00
2012D00214 Acquisition de Tee-shirts et casquettes KN	06/08/2012	741,42	20	333,00	37,00	371,42
2012D00215 Equipement réseau kiosques Numériques	06/08/2012	529,23	1	529,23	0,00	0,00
2012D00216 Vidéo Kiosques Numériques	06/08/2012	7 095,87	1	7 095,87	0,00	0,00
2012D00217 PC Portables Kiosques Numériques	07/08/2012	49 076,48	4	49 076,48	0,00	0,00
2012D00218 commandes 2012 collègues	07/08/2012	4 315,47	10	3 879,00	436,47	0,00
2012D00219 ACHAT D'UN GRAVILLONNEUR AVEC BAC DE REPRISE ET PA	07/08/2012	17 581,20	6	17 581,20	0,00	0,00
2012F00026 2-terrassement maquette barrage Pannecière	09/08/2012	14 990,66	20	6 741,00	749,00	7 500,66
2012D00221 13 Vidéoprojecteurs Optoma KN	10/08/2012	6 357,19	1	6 357,19	0,00	0,00
2012F00027 création de signalétique - lot2 (aménagement rigol	13/08/2012	7 704,63	20	3 465,00	385,00	3 854,63
2012D00232 BC 3046 - MINI CHAUFFE EAU ELECTRIQUE	21/08/2012	391,59	1	391,59	0,00	0,00
2012D00233 70 Ecrans pour collègues	23/08/2012	8 163,54	1	8 163,54	0,00	0,00
2012D00236 11 portables Nokia C1 - KIOSQUES NUMERIQUES	29/08/2012	13,16	1	13,16	0,00	0,00
AUT0000006073 CC GRANDS LACS DU MORVAN	03/09/2012	91 555,00	20	41 193,00	4 577,00	45 785,00
AUT0000008894 ETANCHEITE PONT SUR L'ARON - R	03/09/2012	153 541,64	20	69 093,00	7 677,00	76 771,64
2012D00239 3 APPLES IMAC-2 APPLES Wireless magic Mouse-1 APP	03/09/2012	5 898,67	4	5 898,67	0,00	0,00
2012D00242 1 certificat téléprocédure + 1 clé usb lecteur	06/09/2012	322,92	1	322,92	0,00	0,00
2012D00255 65 pc compaq 8200 elite + memoire totale 4go	06/09/2012	37 169,24	4	37 169,24	0,00	0,00
2012D00257 2 pc compaq 8200 elite + mÃ©moire totale 4Go	06/09/2012	1 126,56	4	1 126,56	0,00	0,00
2012D00240 commande college	11/09/2012	289,34	1	289,34	0,00	0,00
2012D00241 50 moniteurs 22" 16:10 PHILIPS 220S2SS 1680X1050	11/09/2012	5 831,10	1	5 831,10	0,00	0,00
2012F00028 rénovation de la maquette du barrage de Pannecière	21/09/2012	18 228,11	20	8 199,00	911,00	9 118,11
2012D00258 70 UC compaq 8200 Elite USDT	24/09/2012	40 028,41	4	40 028,41	0,00	0,00
2012D00259 commandes 2012 collègues	24/09/2012	3 314,88	10	2 979,00	335,88	0,00
2012D00260 commandes 2012 collègues	24/09/2012	4 224,27	10	3 798,00	426,27	0,00
2012D00261 commandes 2012 collègues	24/09/2012	2 327,69	10	2 088,00	239,69	0,00
2012D00262 commandes 2012 collègues	24/09/2012	6 358,83	10	5 715,00	643,83	0,00
2012D00264 2012 SIEGE AUTO NO 13860027123380 DU 26 07 12	26/09/2012	85,00	1	85,00	0,00	0,00
2012D00266 commandes colleges 2012	27/09/2012	644,64	10	576,00	68,64	0,00
2012M00007 DS/Armoire radios	01/10/2012	1 497,81	10	1 341,00	156,81	0,00
2012D00286 Pompe BGA à câble équipée	04/10/2012	1 076,28	6	1 076,28	0,00	0,00
2012D00276 1 tablette multimedia samsung F 916V247165	05/10/2012	369,00	1	369,00	0,00	0,00
2012D00335 1 baie 24U	08/10/2012	364,78	1	364,78	0,00	0,00
2012D00270 commandes 2012	09/10/2012	1 724,25	6	1 724,25	0,00	0,00
2012D00271 commandes 2012	09/10/2012	896,46	6	896,46	0,00	0,00
2012D00272 commandes 2012	09/10/2012	1 361,35	6	1 361,35	0,00	0,00
2012D00285 Tondeuse débroussailleuse OREC HR801	09/10/2012	7 500,00	6	7 500,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012I00025 Véloroute - Réfection Chemin	12/10/2012	554 766,60	20	180 667,00	24 939,00	349 160,60
2012D00277 commande college	15/10/2012	4 232,63	6	4 232,63	0,00	0,00
2012D00278 commande college	16/10/2012	5 881,00	6	5 881,00	0,00	0,00
2012D00287 Taille-haie 1/2 arbre 135° STIHL	16/10/2012	339,02	1	339,02	0,00	0,00
2012D00283 commande college	18/10/2012	2 166,00	6	2 166,00	0,00	0,00
2012D00284 BC 3074 - FOURNITURES PLOMBERIE	18/10/2012	216,53	1	216,53	0,00	0,00
2012D00288 Achat d'un tracteur 4RM	22/10/2012	76 800,00	5	76 800,00	0,00	0,00
2012D00289 5 Switches hp Networking 1810-48G	22/10/2012	2 063,10	1	2 063,10	0,00	0,00
2012D00290 30 Barrettes KINGSTON 1 Go	22/10/2012	645,84	1	645,84	0,00	0,00
2012D00294 commandes 2012 collègues	23/10/2012	1 718,80	10	1 539,00	179,80	0,00
2012D00295 commandes 2012 collègues	23/10/2012	2 103,33	10	1 890,00	213,33	0,00
2012D00296 commandes 2012 collègues	23/10/2012	1 818,89	10	1 629,00	189,89	0,00
2012D00298 commandes 2012 collègues	23/10/2012	450,94	1	450,94	0,00	0,00
2012D00299 commandes 2012 collègues	23/10/2012	579,82	10	513,00	66,82	0,00
2012D00301 commandes colleges 2012	25/10/2012	670,96	10	603,00	67,96	0,00
2012D00302 KN Acquisition de matériel vidéo	25/10/2012	370,76	1	370,76	0,00	0,00
2012D00303 commandes collègues 2012	25/10/2012	3 796,95	10	3 411,00	385,95	0,00
2012D00304 commandes collègues 2012	25/10/2012	5 065,42	10	4 554,00	511,42	0,00
2012D00305 commandes collègues 2012	25/10/2012	3 039,25	10	2 727,00	312,25	0,00
2012D00317 1Television LCD SHARP (ARCHIVES)	30/10/2012	1 288,90	4	1 288,90	0,00	0,00
2012D00309 Vidéo Kiosques Numériques	31/10/2012	322,92	1	322,92	0,00	0,00
2012D00314 div. matériels informatiques	31/10/2012	9 878,35	4	9 878,35	0,00	0,00
2012D00310 TRACTEUR 4RM AVEC ARCEAU DE SECURITE ET	02/11/2012	23 434,42	5	23 434,42	0,00	0,00
2012D00311 ACHAT D'UN DESHERBEUR THERMIQUE	02/11/2012	9 139,24	6	9 139,24	0,00	0,00
2012D00312 ACHAT D'UNE BALAYEUSE	02/11/2012	1 707,88	6	1 707,88	0,00	0,00
2012D00313 ACHAT D'UNE EPAREUSE	02/11/2012	8 407,76	6	8 407,76	0,00	0,00
2012D00315 DIV ACHATS BUREAUTIQUE	05/11/2012	4 017,03	4	4 017,03	0,00	0,00
2012D00316 evolution et mise a niveau des autocoms du CG	05/11/2012	56 303,14	4	56 303,14	0,00	0,00
2012D00321 M. 2012-168 /1 EPAREUSE/DEBROUSSAILLEUSE	06/11/2012	39 881,53	6	39 881,53	0,00	0,00
2012D00322 M. 2012-169 / Achat saleuse 5M3 SANS MOTEUR /ADEMA	06/11/2012	17 024,66	6	17 024,66	0,00	0,00
2012D00323 M. 2012-169 / Achat saleuse ADEMAT -	06/11/2012	17 024,66	6	17 024,66	0,00	0,00
2012D00324 M. 2012-169 / Achat saleuse ADEMAT -	06/11/2012	17 024,66	6	17 024,66	0,00	0,00
2012D00330 MARCHE 2012-70 - Achat LAME DE DENEIGEMENT-	07/11/2012	6 458,40	6	6 458,40	0,00	0,00
2012D00331 MARCHE 2012-70 - Achat LAME DE DENEIGEMENT-	07/11/2012	6 458,40	6	6 458,40	0,00	0,00
2012D00332 M. 20126171 - Achat BALAYEUSE PORTEE AV.PLAQUE SET	07/11/2012	7 295,60	6	7 295,60	0,00	0,00
2012D00333 M. 20126171 - Achat BALAYEUSE PORTEE AV.PLAQUE SET	07/11/2012	7 295,60	6	7 295,60	0,00	0,00
2012F00031 eco combo 2 dalles - aménagement ESI	12/11/2012	2 205,42	20	990,00	110,00	1 105,42
2012D00339 commande college	12/11/2012	473,62	1	473,62	0,00	0,00
2012D00340 25 Vidéoprojecteurs optoma EX551a	12/11/2012	11 000,56	4	11 000,56	0,00	0,00
2012D00342 Acquis., livraison, mise en place mobiliers, matér	14/11/2012	20 795,80	10	18 711,00	2 084,80	0,00
2012D00343 Acquisition divers matériel informatique	14/11/2012	1 156,53	1	1 156,53	0,00	0,00
2012D00362 25 postes telephoniques 4019 URBAN GREY	15/11/2012	1 373,01	1	1 373,01	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012D00344 commandes colleges 2012	16/11/2012	381,52	1	381,52	0,00	0,00
2012D00345 commandes colleges 2012	16/11/2012	1 203,12	10	1 080,00	123,12	0,00
2012D00429 Plaques de portes pour le nouveau batiment des arc	18/11/2012	1 343,80	20	579,00	68,00	696,80
2012D00347 commandes 2012 collègues	19/11/2012	1 876,40	10	1 683,00	193,40	0,00
2012D00348 commandes 2012 collègues	19/11/2012	724,78	10	648,00	76,78	0,00
2012D00350 ACHAT 1 CHARGEUR POUR ADEMAT	21/11/2012	12 079,60	6	12 079,60	0,00	0,00
2012F00032 Eco combo 1 PYRO - aménagement ESI	22/11/2012	2 037,98	20	909,00	101,00	1 027,98
2012D00353 3 bustes - 3 bases - 3 manchons	22/11/2012	424,39	1	424,39	0,00	0,00
2012D00354 ACHAT DE 5 EXTINCTEURS	22/11/2012	392,11	1	392,11	0,00	0,00
2012D00357 KN Rails pour appareil photo	23/11/2012	502,32	1	502,32	0,00	0,00
2012D00358 KN Netgear - carte mémoire flash SD	23/11/2012	3 235,18	1	3 235,18	0,00	0,00
2012D00359 KN Ordinateurs Portables SONY	26/11/2012	12 378,60	4	12 378,60	0,00	0,00
2012D00364 com colleges	26/11/2012	312,16	1	312,16	0,00	0,00
2012D00366 commandes 2012	28/11/2012	6 990,11	6	6 990,11	0,00	0,00
2012D00370 2012 PMI MALETTE TENSIOMETRE NO FC192568	29/11/2012	67,56	1	67,56	0,00	0,00
2012D00371 10 PC HP Compaq 6005 Pro et 10 Moniteurs 22" Samsu	29/11/2012	5 282,22	4	5 282,22	0,00	0,00
2012D00372 10 PC HP Compaq 6005 Pro et 10 Moniteurs 22" Samsu	29/11/2012	5 282,22	4	5 282,22	0,00	0,00
2012D00373 3 PC HP Compaq 6005 Pro et 3 Moniteurs 22" Samsung	29/11/2012	1 584,66	4	1 584,66	0,00	0,00
2012D00378 imprimante listing Espson LX300	29/11/2012	703,33	4	703,33	0,00	0,00
2012D00403 Meuleuse GWS 2200	30/11/2012	235,21	1	235,21	0,00	0,00
2012D00374 2012 ECHELLE + LUNETTES NO 5501014716 DU 3/9/2012	30/11/2012	103,82	1	103,82	0,00	0,00
2012D00379 5 imprimantes HP OfficeJet Pro 8100	03/12/2012	1 260,82	1	1 260,82	0,00	0,00
2012D00380 KN acquisition matériel vidéo	03/12/2012	7 649,62	4	7 649,62	0,00	0,00
2012D00386 5 houses pour tablettes+10 clés usb+10 tapis de so	03/12/2012	657,00	1	657,00	0,00	0,00
2012D00388 10 clés usb+1 tablette multimedia ASUS+4 tablettes	03/12/2012	2 365,70	4	2 365,70	0,00	0,00
2012I00028 Travaux sécurité véloroute	04/12/2012	1 989,69	20	891,00	99,00	999,69
2012D00384 Achat de 2 camions 26 T benne avec prÃ© Ã©quipemen	04/12/2012	280 799,23	8	280 799,23	0,00	0,00
2012D00387 BC 3237 - FOURNITURES DIVERSES	04/12/2012	23,97	1	23,97	0,00	0,00
2012D00389 BC 3228 - FOURNITURES DIVERSES	04/12/2012	205,90	1	205,90	0,00	0,00
2012D00390 SOLUTION DE SECURITE RELATIVE AUX FLUX WEB	04/12/2012	10 875,72	4	10 875,72	0,00	0,00
2012D00394 mise en oeuvre de la solution HSS de l'éditeur ATE	05/12/2012	31 293,34	4	31 293,34	0,00	0,00
2012D00397 10 PC HP Compaq 6005 Pro et 10Moniteurs 22" Samsun	06/12/2012	5 282,22	4	5 282,22	0,00	0,00
2012D00399 10 PC HP Compaq 6005 Pro et 10 Moniteurs 22" Samsu	06/12/2012	5 282,22	4	5 282,22	0,00	0,00
2012D00400 10 PC HP Compaq 6005 Pro et 10 Moniteurs 22" Samsu	06/12/2012	5 282,22	4	5 282,22	0,00	0,00
2012D00401 10 PC HP Compaq 6005 Pro et 10 Moniteurs 22" Samsu	06/12/2012	5 282,22	4	5 282,22	0,00	0,00
2012D00402 KN 9 Micro Battery 3.6V 950mAh	06/12/2012	376,74	1	376,74	0,00	0,00
2012D00395 10 PC HP Compaq 6005 Pro et 10 Moniteurs 22" Samsu	06/12/2012	5 282,22	4	5 282,22	0,00	0,00
2012D00414 BC 3303 - ONDULEUR IMPRIMERIE	10/12/2012	4 042,48	6	4 042,48	0,00	0,00
2012D00415 3 Adaptateurs AV numérique APPLE	10/12/2012	103,87	1	103,87	0,00	0,00
2012D00416 3 Adaptateurs station d'accueil VGA p. Ipad	10/12/2012	82,09	1	82,09	0,00	0,00
2012D00423 2012 PMI PETIT MAT.METRE RUBAN NO 5501042603	12/12/2012	117,84	1	117,84	0,00	0,00
2012D00424 2012 PMI PETIT MAT. PESE PERSONNE NO 5501042602	12/12/2012	237,49	1	237,49	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012D00425 2012 MATERIEL DE PUERICUL. LANGER NO 0120004501	12/12/2012	8,90	1	8,90	0,00	0,00
2012D00426 2012 MATERIEL DE PUERICULTRICE TAPIS DE SOL NOV.	13/12/2012	181,79	1	181,79	0,00	0,00
2012D00427 10 PC HP Compaq 6005 Pro et 10 Moniteurs 22" Sams	13/12/2012	5 282,22	4	5 282,22	0,00	0,00
2012D00430 facture N° F12-1133 larcher PLIEUSE AGRAFEUSE	13/12/2012	755,87	20	333,00	37,00	385,87
2012D00435 5 Micro Battery 3.6V 950mAh	13/12/2012	209,30	1	209,30	0,00	0,00
2012F00035 Renov maquette barrage pannecièrre-terrassement sup	13/12/2012	1 761,11	20	792,00	88,00	881,11
2012F00036 fourniture pose supports signalétique - amgt rigol	13/12/2012	10 841,14	20	4 747,00	553,00	5 541,14
2012D00436 2012 MAT.DE PUERICULTRICE IW197530 DU 11/12/12	14/12/2012	533,49	6	533,49	0,00	0,00
2012D00437 2012 MAT.DE PUERICULTRICE NO 197237 DU 11/12/12	14/12/2012	65,60	1	65,60	0,00	0,00
2012D00443 2012 MAT.DE PUERICULTRICE NO C01052 DU 13/12/12	14/12/2012	298,86	1	298,86	0,00	0,00
2012D00444 2012 MAT.DE PUERICULTRICE NO C15489 DU 13/12/12	14/12/2012	253,74	1	253,74	0,00	0,00
2012D00445 2012 MAT.DE PUERICULTRICE NO C20775 DU 13/12/12	14/12/2012	159,89	1	159,89	0,00	0,00
2012D00446 2012 MAT.DE PUERICULTRICE NO C15530 DU 13/12/12	14/12/2012	172,02	1	172,02	0,00	0,00
2012D00447 com colleges	20/12/2012	829,37	6	829,37	0,00	0,00
2012D00448 com colleges	20/12/2012	2 208,77	6	2 208,77	0,00	0,00
2012D00449 com colleges	20/12/2012	2 317,49	6	2 317,49	0,00	0,00
2013D00001 KN - acquisition 3 VP OPTOMA	08/01/2013	1 467,05	1	1 467,05	0,00	0,00
2013D00002 15 uc compaq 8300 + augment° MEMOIRE A 4Go	17/01/2013	8 944,97	4	8 944,97	0,00	0,00
2013M00001 MOBILIER DE BUREAU	21/01/2013	24 799,06	10	19 797,00	2 497,00	2 505,06
2013M00002 MOBILIER D'ASSISES	21/01/2013	20 599,61	10	16 422,00	2 088,00	2 089,61
2013M00003 MOBILIER ET MATERIEL DIVERS	21/01/2013	4 706,22	10	3 760,00	470,00	476,22
2013D00003 MATERIEL DIVERS	21/01/2013	9 380,70	6	9 380,70	0,00	0,00
2013D00004 JEUX ET JOUETS	21/01/2013	1 095,41	6	1 095,41	0,00	0,00
2013D00007 3 Samsung Galaxy SIII + 1 batterie Samsung Galaxy	21/01/2013	711,26	1	711,26	0,00	0,00
2013D00008 FOURNITURES DIVERSES EEMB	23/01/2013	81,55	1	81,55	0,00	0,00
2013D00012 MOBILIER COLLEGE CLAUDE TILLIER	30/01/2013	1 273,52	10	1 016,00	127,00	130,52
2013D00015 70 moniteurs 22" 16/10 Multimédia SAMSUNG	05/02/2013	8 643,50	1	8 643,50	0,00	0,00
2013F00002 Restauration BEC D'ALLIER - FACTN° F12/00274 (rest	11/02/2013	11 474,42	15	6 112,00	764,00	4 598,42
2013F00003 Restauration la Beue - fact N0 F12/00275	11/02/2013	8 759,50	15	4 664,00	583,00	3 512,50
2013D00018 FOURNITURES CHAUFFE EAU	15/02/2013	302,57	1	302,57	0,00	0,00
2013D00019 15 PORTABLES Dell latitudes + sacoches	15/02/2013	11 583,55	4	11 583,55	0,00	0,00
2013D00022 70 PC HP ELITE COMPAQ 8300 + MEMOIRE TOTALE 4GO	18/02/2013	41 743,16	4	41 743,16	0,00	0,00
2013F00006 PIEDS DE VIGNE fACT. N° 00120120	20/02/2013	40,27	15	16,00	2,00	22,27
2013D00021 6 spots "MINI SPIKER" - Rails -	21/02/2013	849,64	6	849,64	0,00	0,00
2013D00020 GROUPE TACTIL 1250 AVEC MOTEUR	25/02/2013	8 491,60	6	8 491,60	0,00	0,00
2013F00008 BETON MAQUETTE BARRAGE PANNECIERE	26/02/2013	1 390,47	20	552,00	69,00	769,47
2013F00009 bornes VTT bois pour signalétique rigole d'Yonne	26/02/2013	426,97	20	168,00	21,00	237,97
2013D00026 KN - acquisition petit matériel informatique	01/03/2013	35,00	1	35,00	0,00	0,00
2013F00010 commande supplémentaire béton maquette barrage pan	04/03/2013	1 390,43	20	552,00	69,00	769,43
2013D00031 MATERIEL COLLEGE ST PIERRE	04/03/2013	402,21	1	402,21	0,00	0,00
2013D00033 fourniture de téléphones mobiles pour les services	07/03/2013	1 013,92	1	1 013,92	0,00	0,00
2013D00034 MATERIELS COLLEGE MONSTAUCHE	07/03/2013	1 148,46	10	912,00	114,00	122,46

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013D00050 Débroussailleuse Stihl FS 410C	08/03/2013	760,32	6	760,32	0,00	0,00
2013D00037 RENAULT KANGOO CR-668-LF EXPRESS ENERGY CONFORT	13/03/2013	13 832,57	5	13 832,57	0,00	0,00
2013D00038 Lame de déneigement Centre Lormes	13/03/2013	6 338,80	6	6 338,80	0,00	0,00
2013D00041 Machine à coudre "TOYOTA"	13/03/2013	129,00	1	129,00	0,00	0,00
2013D00054 MAGNETOPHONE OLYMPUS	14/03/2013	99,99	1	99,99	0,00	0,00
2013D00042 camion 26T benne avec prÃ© Ã©quipt viabilitÃ©	15/03/2013	140 616,85	8	140 616,85	0,00	0,00
2013D00047 fourniture de téléphones mobiles pour les services	20/03/2013	346,70	1	346,70	0,00	0,00
2013D00048 4téléphones portables Samsung Galaxy Xcover	20/03/2013	225,02	1	225,02	0,00	0,00
2013D00049 20 téléphones portables Samsung Galaxy Xcover	20/03/2013	1 569,12	1	1 569,12	0,00	0,00
2013D00052 KN - Fournitures informatiques	25/03/2013	2 096,47	1	2 096,47	0,00	0,00
2013D00056 2 Samsung Galaxy Xcover	25/03/2013	126,93	1	126,93	0,00	0,00
2013D00058 MINI CHAUFFE EAU ELECTRIQUE	28/03/2013	599,60	6	599,60	0,00	0,00
2013D00059 LES SETTONS FOURNITURE DE PORTES POUR SANITAIRES	28/03/2013	2 632,71	6	2 632,71	0,00	0,00
2013D00060 clé certificat téléprocédure 3ans FA042718	02/04/2013	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2013D00062 Pack solution novell 900 L (mat + mtnce) F 13 03	02/04/2013	21 508,86	4	21 508,86	0,00	0,00
2013D00065 RENAULT TRAFIC FG GENERIQUE CS-752-JN + AMENAGT	05/04/2013	21 186,37	5	21 186,37	0,00	0,00
2013D00066 Kangoo Express Confort 1,5 dci 90 E5 - 5 CV - 90 C	08/04/2013	12 056,82	5	12 056,82	0,00	0,00
2013D00067 MOBILIER COLLEGE LUZY	09/04/2013	8 571,42	10	6 856,00	857,00	858,42
2013D00074 1 Matelas, 1 sommier, 1 entourage de lit - 1 table	10/04/2013	401,70	1	401,70	0,00	0,00
2013D00076 2013 PETIT MATERIEL PUERICULTURE PMI	16/04/2013	6 445,33	6	6 445,33	0,00	0,00
2013D00080 cle certificat electronique magny cours	17/04/2013	304,98	1	304,98	0,00	0,00
2013F00012 Espace test de Nevers	22/04/2013	63 362,48	20	23 553,00	2 494,00	27 441,07
2013D00083 GRAVILLONNEUR - EXPLOITATION Marché 2012-264	22/04/2013	29 900,00	6	29 900,00	0,00	0,00
2013D00084 GRAVILLONNEUR - EXPLOITATION NEVERS	22/04/2013	29 900,00	6	29 900,00	0,00	0,00
2013D00104 Aspirateur professionnel YS 2400/50	24/04/2013	515,00	6	515,00	0,00	0,00
2013D00088 4 micro pupitre delegue f 12010	26/04/2013	1 961,44	1	1 961,44	0,00	0,00
2013D00099 CITROEN C1 CT-519-HJ	02/05/2013	8 806,00	5	8 806,00	0,00	0,00
2013D00100 CITROEN C1 CT-532-HJ	02/05/2013	8 806,00	5	8 806,00	0,00	0,00
2013D00101 CITROEN C1 CT-732-HH	02/05/2013	8 806,00	5	8 806,00	0,00	0,00
2013D00102 CITROEN C1 CT-789-HH	02/05/2013	8 806,00	5	8 806,00	0,00	0,00
2013D00103 CITROEN JUMPER CT-761-HH	02/05/2013	19 709,16	5	19 709,16	0,00	0,00
2013D00096 CITROEN C3 CT-522-LR	14/05/2013	11 105,00	5	11 105,00	0,00	0,00
2013D00097 CITROEN C3 CT-693-LR	14/05/2013	11 105,00	5	11 105,00	0,00	0,00
2013D00098 PEUGEOT 308 CT-117-JQ	14/05/2013	16 986,37	5	16 986,37	0,00	0,00
2013D00105 1 certificat téléprocédure 3 ans - 1 clé USB	21/05/2013	322,92	1	322,92	0,00	0,00
2013D00154 Panneau signalétique pour l'agence du tourisme	21/05/2013	304,98	1	304,98	0,00	0,00
2013F00013 1-crédation chemin d'eau et système de vannage	22/05/2013	9 932,78	20	3 968,00	496,00	5 468,78
2013F00014 réféc* descente à bateaux port plaisance presqu'i	22/05/2013	9 033,38	20	3 608,00	451,00	4 974,38
2013D00107 KN acquisition de matériel informatique	23/05/2013	117,21	1	117,21	0,00	0,00
2013D00108 MINI CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE UTAMS DECIZE	27/05/2013	320,91	1	320,91	0,00	0,00
2013D00109 MINI CHAUFFE EAU ELECTRIQUE URSULINES	27/05/2013	320,91	1	320,91	0,00	0,00
2013D00110 PEUGEOT PARTNER CT 679 VN	27/05/2013	12 739,23	5	12 739,23	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013D00113 ENSEMBLE REPANDEUSE DE LIANT-EXPLOIT NEVERS	29/05/2013	321 126,00	5	321 126,00	0,00	0,00
2013D00114 KN acquisition claviers sans fil pour iPad	29/05/2013	373,73	1	373,73	0,00	0,00
2013D00175 30 galaxy tab 2 samsung	29/05/2013	13 470,00	1	13 470,00	0,00	0,00
2013D00122 CAMION RENAULT MIDLUM CENTRE DE ST SAULGE	04/06/2013	134 311,57	5	134 311,57	0,00	0,00
2013D00123 CAMION RENAULT MIDLUM-CENTRE DE MOULINS	04/06/2013	130 658,25	5	130 658,25	0,00	0,00
2013D00124 50 moniteurs LED 22" multimedia	04/06/2013	6 680,86	1	6 680,86	0,00	0,00
2013D00126 FOURNITURES DIVERSES BASE SETTONS	04/06/2013	592,22	6	592,22	0,00	0,00
2013F00015 5-table d'orientation	07/06/2013	6 350,76	20	2 536,00	317,00	3 497,76
2013F00016 4-signalétique	07/06/2013	15 154,09	20	5 731,00	784,00	8 639,09
2013D00130 MATERIEL COLLEGE ST AMAND	07/06/2013	759,17	6	759,17	0,00	0,00
2013F00017 plateau tôle acier pour table d'orientation pannec	10/06/2013	759,46	20	296,00	37,00	426,46
2013F00018 3-électrification maquette-aménagement et producti	10/06/2013	8 255,99	20	3 296,00	412,00	4 547,99
2013D00134 FOURNITURE ELECTRICITE BASE BAYE	13/06/2013	15 748,27	6	15 748,27	0,00	0,00
2013D00135 acquisition de matériel photographiques	13/06/2013	9 520,40	1	9 520,40	0,00	0,00
2013D00149 Panneau site d'action médico sociale Decize	13/06/2013	89,70	1	89,70	0,00	0,00
2013F00019 6-fabrication et pose des supports signalétiques	17/06/2013	8 757,11	20	3 496,00	437,00	4 824,11
2013D00145 26 PC Compaq+19 barrettes mémoire 2G° F 47622649 pa	17/06/2013	15 272,70	4	15 272,70	0,00	0,00
2013D00146 3 bundle PC Bureau COMPAQ 8300 ELITE+ 10 MEMOIRE	18/06/2013	1 843,52	4	1 843,52	0,00	0,00
2013D00157 Compresseur mobile 150 litres	19/06/2013	639,86	6	639,86	0,00	0,00
2013D00155 Panneau de signalétique - Direction de la culture	25/06/2013	263,84	1	263,84	0,00	0,00
2013D00156 BARRIERES DE CLOTURE MOBILE URSULINES	26/06/2013	1 043,54	6	1 043,54	0,00	0,00
2013D00159 MOBILIER COLLEGE CERCY	01/07/2013	3 723,12	10	2 976,00	372,00	375,12
2013D00160 KN acquisition de matériel informatique	01/07/2013	9 030,41	1	9 030,41	0,00	0,00
2013M00007 VESTIAIRES / CER DONZY	02/07/2013	1 642,73	10	1 312,00	164,00	166,73
2013D00165 5 ardoises numériques speechitablet	05/07/2013	891,02	1	891,02	0,00	0,00
2013D00168 1 Moniteur CCFL 42" - 2 Moniteurs LED 24"	10/07/2013	827,49	1	827,49	0,00	0,00
2013D00169 Acquisition de Batteries LUCAS 12V7A	11/07/2013	467,16	1	467,16	0,00	0,00
2013D00170 Acquisition barrettes mémoire et mini-switch	11/07/2013	1 641,51	1	1 641,51	0,00	0,00
2013D00172 FOURNITURES CLOTURE CER COSNE SUR LOIRE	12/07/2013	296,61	1	296,61	0,00	0,00
2013D00176 FOURNITURE MATERIEL (PEINTURE)	17/07/2013	259,73	1	259,73	0,00	0,00
2013D00228 Mini-servante d'atelier	18/07/2013	249,96	1	249,96	0,00	0,00
2013D00191 MOBILIER COLLEGE FOURCHAMBAULT	18/07/2013	6 479,93	10	5 176,00	647,00	656,93
2013D00195 TNI KIT multi-touch 87"	19/07/2013	14 304,16	4	14 304,16	0,00	0,00
2013D00196 MATERIEL COLLEGE LORMES	19/07/2013	2 577,34	6	2 577,34	0,00	0,00
2013D00197 acquisition de matériel audio visuel	22/07/2013	1 071,62	1	1 071,62	0,00	0,00
2013D00200 25 PC bureau Compaq 8300 Elite USDT 25 Mémoires po	25/07/2013	14 908,27	4	14 908,27	0,00	0,00
2019D00127 MONITEURS TACTILE22 REPRISE NIEVRE INGENIERIE	25/07/2013	618,86	4	517,44	0,00	0,00
2013D00201 FOURNITURES POUR PORTAIL CER COSNE SUR LOIRE	31/07/2013	2 173,28	6	2 173,28	0,00	0,00
2013D00202 FOURNITURES DIVERSES EEMB	31/07/2013	215,28	1	215,28	0,00	0,00
2013D00206 MATERIELS COLLEGE RENE CASSIN	01/08/2013	1 868,15	6	1 868,15	0,00	0,00
2019D00128 STATIONS DE TRAVAIL THINKSTAT REPRISE NIEVRE INGEN	05/08/2013	3 391,58	4	2 835,77	0,00	0,00
2013D00272 Coffret d'outils 131 pièces PRO-Y131	07/08/2013	279,00	1	279,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013D00273 Touret avec meule TM200	09/08/2013	293,02	1	293,02	0,00	0,00
2013F00021 rénovation maquette barrage Pannecière - vannage é	12/08/2013	1 404,10	20	560,00	70,00	774,10
2013F00022 porte maquette barrage pannecière	22/08/2013	538,20	20	208,00	26,00	304,20
2013D00226 Solution BALIBOM compact MP3 audio	26/08/2013	6 199,78	4	6 199,78	0,00	0,00
2013D00227 1 certificat électronique (Finances)	28/08/2013	322,92	1	322,92	0,00	0,00
2012I00001 TRAVAUX DE CABLAGE AU PARC	02/09/2013	0,00	20	152,00	19,00	209,55
2013D00224 10 postes numeriques 4019 urban grey	02/09/2013	549,20	1	549,20	0,00	0,00
2013D00232 acquisition matériel multimédia informatique	05/09/2013	1 084,77	4	1 084,77	0,00	0,00
2013D00231 NUMERISATION REGISTRE MATRICULES	06/09/2013	34 630,66	6	34 630,66	0,00	0,00
2013D00234 10 PC et 10 Moniteurs COLL Cercy la Tour	09/09/2013	5 088,47	4	5 088,47	0,00	0,00
2013D00235 10 PC HP compaq 6305 pro et 10 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	5 088,47	4	5 088,47	0,00	0,00
2013D00236 4 PC HP compaq 6305 pro et 4 Moniteurs LED 19" Phi	09/09/2013	2 035,39	4	2 035,39	0,00	0,00
2013D00237 5 PC HP compaq 6305 pro et 5Moniteurs LED 19" Phil	09/09/2013	2 544,24	4	2 544,24	0,00	0,00
2013D00238 2 PC HP compaq 6305 pro et 2 Moniteurs LED 19" Phi	09/09/2013	1 017,69	4	1 017,69	0,00	0,00
2013D00239 10 PC HP compaq 6305 pro et 10 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	5 088,47	4	5 088,47	0,00	0,00
2013D00240 3 VP EPSON EB-W12 coll Cercy la Tour	09/09/2013	1 476,82	4	1 476,82	0,00	0,00
2013D00241 2 VP EPSON EB-W12 coll La Charité	09/09/2013	984,55	4	984,55	0,00	0,00
2013D00242 1 VP EPSON EB-W12 coll CH CHINON	09/09/2013	492,27	1	492,27	0,00	0,00
2013D00243 2 VP EPSON EB-W12	09/09/2013	984,55	4	984,55	0,00	0,00
2013D00244 2 VP EPSON EB-W12 COLL GUERIGNY	09/09/2013	984,55	4	984,55	0,00	0,00
2013D00251 10 PC HP compaq 6305 pro et 10 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	5 088,47	4	5 088,47	0,00	0,00
2013D00252 6 PC HP compaq 6305 pro et 6 Moniteurs LED 19" Phi	09/09/2013	3 053,08	4	3 053,08	0,00	0,00
2013D00253 14 PC HP compaq 6305 pro et 14 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	7 123,85	4	7 123,85	0,00	0,00
2013D00254 3 PC HP compaq 6305 pro et 3 Moniteurs LED 19" Phi	09/09/2013	1 526,54	4	1 526,54	0,00	0,00
2013D00255 6 PC HP compaq 6305 pro et 6 Moniteurs LED 19" Phi	09/09/2013	3 053,08	4	3 053,08	0,00	0,00
2013D00256 13 PC HP compaq 6305 pro et 13 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	6 615,00	4	6 615,00	0,00	0,00
2013D00257 14 PC HP compaq 6305 pro et 14 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	7 123,85	4	7 123,85	0,00	0,00
2013D00259 10 PC HP compaq 6305 pro et 10 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	5 088,47	4	5 088,47	0,00	0,00
2013D00260 12 PC HP compaq 6305 pro et 12 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	6 106,17	4	6 106,17	0,00	0,00
2013D00261 12 PC HP compaq 6305 pro et 12 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	6 106,17	4	6 106,17	0,00	0,00
2013D00262 12 PC HP compaq 6305 pro et 12 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	6 106,17	4	6 106,17	0,00	0,00
2013D00264 6 moniteurs LED 21.5" LG coll Imphy	09/09/2013	625,89	4	625,89	0,00	0,00
2013D00266 1 VP EPSON EB-W12 tri LCD Coll Cosne/Loire	09/09/2013	492,27	1	492,27	0,00	0,00
2013D00267 5 VP EPSON EB-W12 Coll Decize	09/09/2013	2 461,37	4	2 461,37	0,00	0,00
2013D00268 1 VP EPSON EB-W12 Coll St Saulge	09/09/2013	492,27	1	492,27	0,00	0,00
2013D00269 10 PC HP compaq 6305 pro et 10 Moniteurs LED 19" P	09/09/2013	5 088,47	4	5 088,47	0,00	0,00
2013D00275 1 PC HP compaq 6305 pro et 1 Moniteur LED 19" Phil	13/09/2013	508,85	4	508,85	0,00	0,00
2013D00276 fourniture de téléphones mobiles pour les services	16/09/2013	418,48	1	418,48	0,00	0,00
2013D00278 1 moniteurs LED 21.5" LG Collège Dornes	17/09/2013	104,32	1	104,32	0,00	0,00
2013D00279 10 moniteurs LED 21.5" LG Collège Decize	17/09/2013	1 043,15	4	1 043,15	0,00	0,00
2013D00306 FOURNITURES DIVERSES CABINET / EEMB	26/09/2013	61,91	1	61,91	0,00	0,00
2013D00307 matériel coll les loges	26/09/2013	369,34	1	369,34	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013D00308 matériel coll St benin	26/09/2013	752,76	6	752,76	0,00	0,00
2013D00309 MATERIELS COLLEGE VARZY	26/09/2013	294,22	1	294,22	0,00	0,00
2013D00310 materiel coll V.Vauzelles	26/09/2013	1 230,68	6	1 230,68	0,00	0,00
2013D00311 matériel college Moulins-Eng	26/09/2013	230,88	1	230,88	0,00	0,00
2013D00313 3 Vidéoprojecteurs courte focale OPTOMA X305st+	27/09/2013	2 051,12	4	2 051,12	0,00	0,00
2013D00314 2013 MATERIEL CDAG- CIDDIST	01/10/2013	3 432,01	6	3 432,01	0,00	0,00
2013D00329 Dispositif de reprise de données (calypso) logicie	04/10/2013	102 001,88	4	102 001,88	0,00	0,00
2013D00330 Dispositif de reprise de données (calypso) logicie	04/10/2013	6 699,43	4	6 699,43	0,00	0,00
2013D00317 ACHAT 2 CHARGEURS FRONTAUX FAUCHEUX	08/10/2013	11 596,67	6	11 596,67	0,00	0,00
2013D00318 ACHAT CHARGEUR FRONTAL FAUCHEUX	08/10/2013	11 596,67	6	11 596,67	0,00	0,00
2013D00319 ACHAT ROTO FAUCHEUSE AXIALE AR SPRINTA	08/10/2013	12 729,45	6	12 729,45	0,00	0,00
2013D00320 BC 3731 FOURNITURES DIVERSES EEMB/CONSEIL GENERAL	10/10/2013	73,94	1	73,94	0,00	0,00
2013D00321 2013 PMI PETIT MATERIEL NO 5501103555	10/10/2013	139,05	1	139,05	0,00	0,00
2013D00322 mat COLLEGE LA CHARITE	10/10/2013	1 052,64	10	840,00	105,00	107,64
2013D00323 com college 2013	11/10/2013	6 196,48	10	4 952,00	619,00	625,48
2013F00026 Complément signalétique maquette de pannetière	15/10/2013	657,80	20	256,00	32,00	369,80
2013D00327 mobiliers coll Lormes	16/10/2013	1 116,01	10	888,00	111,00	117,01
2013D00328 modems	16/10/2013	229,54	1	229,54	0,00	0,00
2013D00331 mobiliers coll Claude tillier	18/10/2013	568,24	10	448,00	56,00	64,24
2013D00332 mobilier coll Chateau-Chi	18/10/2013	4 023,42	10	3 216,00	402,00	405,42
2013D00340 20 bacs PVC	21/10/2013	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2013D00341 20 bacs PVC	21/10/2013	357,60	1	357,60	0,00	0,00
2013D00335 matériels coll Clamecy	22/10/2013	2 165,96	6	2 165,96	0,00	0,00
2013D00336 matériel coll La Machine	22/10/2013	281,20	1	281,20	0,00	0,00
2013D00374 Facture N° F13-1760 RAINEUSE Touchline C375	22/10/2013	11 960,00	20	4 784,00	598,00	6 578,00
2013D00407 tablettes	25/10/2013	11 217,79	4	11 217,79	0,00	0,00
2013D00344 mobiliers coll St Saulge	28/10/2013	4 570,14	10	3 656,00	457,00	457,14
2013D00345 mobiliers colleges Varzy	28/10/2013	2 549,63	10	2 032,00	254,00	263,63
2013D00346 mobiliers colleges les loges	28/10/2013	921,04	10	736,00	92,00	93,04
2013D00362 Aspirateur eau et poussière NT27/1	29/10/2013	238,34	1	238,34	0,00	0,00
2013D00348 Spots Mini Spiker - Rails -	30/10/2013	861,34	6	861,34	0,00	0,00
2013D00408 tablettes ASUS	30/10/2013	5 757,00	4	5 757,00	0,00	0,00
2013D00347 BC 3741 TRAITEMENT PARVIS PIERRE ARCHIVES DE LA NI	04/11/2013	3 860,69	6	3 860,69	0,00	0,00
2013D00351 mobiliers coll les courlis	05/11/2013	1 701,64	10	1 360,00	170,00	171,64
2013D00416 RENAULT MEGANE LIFE CZ-440-WK	07/11/2013	13 122,38	5	13 122,38	0,00	0,00
2013D00363 Acquis° DE SERVEURS COLLEGES (5 open educ)	12/11/2013	1 281,73	4	1 281,73	0,00	0,00
2013D00368 RENAULT MEGANE LIFE 1.2 DA-158-DS	12/11/2013	12 525,00	5	12 525,00	0,00	0,00
2013D00391 2 FORD KA DA-136-DS/DA-181-DS	12/11/2013	15 060,65	5	10 542,33	0,00	0,00
2013D00364 mobiliers college Corbigny	14/11/2013	2 411,14	10	1 928,00	241,00	242,14
2013D00365 mobilier college Donzy	14/11/2013	985,62	10	784,00	98,00	103,62
2013D00366 mobiliers coll René Cassin	14/11/2013	4 033,87	10	3 224,00	403,00	406,87
2013D00367 com 2013 colleges	14/11/2013	3 064,82	10	2 448,00	306,00	310,82

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013D00375 1 CARTE CF32GO+2GOPRO HD HERO3+1FLASH CANON SPEEDL	18/11/2013	1 365,83	4	1 365,83	0,00	0,00
2013D00376 26 SACOCHES FORAY+5 PILESLR6+7 PILES LR03+13 CHARG	18/11/2013	905,99	4	905,99	0,00	0,00
2013D00377 8 ECRANS HP ET LICENCES+8 PLATINES MOD 80 KN	18/11/2013	3 438,73	4	3 438,73	0,00	0,00
2013D00387 Achat gravillonneur avec bacs de reprise et passer	19/11/2013	17 581,20	6	17 581,20	0,00	0,00
2013D00388 Achat gravillonneur avec bacs de reprise et passer	19/11/2013	17 581,20	6	17 581,20	0,00	0,00
2019D00125 FORD K TITANIUM+EQUIPT REPRISE NIEVRE INGENIERIE	20/11/2013	12 473,33	5	10 913,88	0,00	0,00
2019D00126 FORD K TITANIUM+EQUIPT REPRISE NIEVRE INGENIERIE	20/11/2013	12 473,32	5	10 913,87	0,00	0,00
2013D00392 mobiliers coll guerigny	21/11/2013	3 370,84	10	2 696,00	337,00	337,84
2013D00393 4 VIDEOPROJECTEURS OPTOMA FW5200 DLP KN	21/11/2013	17 723,67	4	17 723,67	0,00	0,00
2013F00027 signalétique sup maquette barrage Pannecière	21/11/2013	2 389,61	20	952,00	119,00	1 318,61
2013D00395 2013 PMI PETIT MAT.NO 5501115937 DU 3/10/2013	22/11/2013	85,51	1	85,51	0,00	0,00
2013D00397 2013 PMI PETIT MAT. PESPER NO E159- 9917816 DU 21	22/11/2013	49,99	1	49,99	0,00	0,00
2013D00398 2013 MAT. DE PUERICULT.TABLE + CHAISE NO 1310184 D	22/11/2013	427,48	1	427,48	0,00	0,00
2013D00399 2013 PMI PETIT MAT.CAPTEUR CARDIO	22/11/2013	430,38	1	430,38	0,00	0,00
2013D00400 2013 PMI PETIT MAT.TEST DE LANG NO FA0166 DU 17/9/	22/11/2013	804,00	6	804,00	0,00	0,00
2013D00406 RENAULT KANGOO EXPRESS ENERGY SDE DA-420-MQ	26/11/2013	13 188,82	5	13 188,82	0,00	0,00
2013D00409 RENAULT KANGOO ZEN / CZ-255-EF	28/11/2013	17 848,17	5	17 848,17	0,00	0,00
2013D00410 CLIO IV 5P LIFE / CY-482-WR	28/11/2013	11 165,46	5	11 165,46	0,00	0,00
2013D00411 ACHAT 1 SALEUSE ACOMETIS	28/11/2013	17 735,15	6	17 735,15	0,00	0,00
2013D00412 ACHAT 1 SALEUSE ACOMETIS	28/11/2013	17 735,15	6	17 735,15	0,00	0,00
2013D00430 console LCD 17"	29/11/2013	1 184,04	4	1 184,04	0,00	0,00
2013D00417 CAMION RENAULT PREMIUM LANDER BH-007-PS	03/12/2013	115 275,62	5	115 275,62	0,00	0,00
2013D00418 ACHAT 3 LAMES DE DENEIGEMENT	03/12/2013	0,00	6	0,00	0,00	0,00
2013D00419 ACHAT 3 LAMES DE DENEIGEMENT	03/12/2013	6 983,10	6	6 983,10	0,00	0,00
2013D00420 ACHAT 3 LAMES DE DENEIGEMENT	03/12/2013	6 983,10	6	6 983,10	0,00	0,00
2013D00421 ACHAT 3 LAMES DE DENEIGEMENT	03/12/2013	6 983,10	6	6 983,10	0,00	0,00
2013D00425 com 2013 college st benin	05/12/2013	5 995,34	10	4 792,00	599,00	604,34
2013D00426 com 2013 colleges decize	05/12/2013	1 203,39	10	960,00	120,00	123,39
2013D00427 com 2013 colleges imphy	05/12/2013	3 104,84	10	2 480,00	310,00	314,84
2013D00451 CLIO IV LIFE DB-371-BN	05/12/2013	8 660,76	5	8 660,76	0,00	0,00
2013D00452 MASTER FOUGON DB-361-BN	05/12/2013	20 631,26	5	20 631,26	0,00	0,00
2013D00432 com coll 2013 Premery	09/12/2013	393,96	1	393,96	0,00	0,00
2013D00434 Acquis° DE SERVEURS COLLEGES	09/12/2013	10 520,65	4	10 520,65	0,00	0,00
2013D00436 CAMION RENAULT MIDLUM HEAVY 18 T	10/12/2013	87 673,36	5	87 673,36	0,00	0,00
2013D00440 CAMIONS RENAULT PREMIUM LANDER	10/12/2013	135 912,36	5	135 912,36	0,00	0,00
2013D00441 CAMION RENAULT PREMIUM LANDER	10/12/2013	135 912,36	5	135 912,36	0,00	0,00
2014D00004 RENAULT KANGOO ELECTRIQUE DA-449-MQ	10/12/2013	16 388,58	5	16 388,58	0,00	0,00
2013D00442 mobiliers coll luzy	11/12/2013	2 218,61	6	2 218,61	0,00	0,00
2013D00443 BC 3929 POELE A BOIS CER DECIZE	11/12/2013	599,00	6	599,00	0,00	0,00
2013D00444 Acquis° DE5 SERVEURS Proliant ML310e Gen8 HP serve	11/12/2013	4 122,73	4	4 122,73	0,00	0,00
2013D00447 com 2013 colleges Pouilly	13/12/2013	3 092,20	10	2 472,00	309,00	311,20
2013D00448 com coll Donzy	13/12/2013	1 425,51	6	1 425,51	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013D00450 2013 PMI PETIT MATERIEL PESE BEBE NO 5501129736	16/12/2013	148,88	1	148,88	0,00	0,00
2013D00454 com colleges 2013 La Charité	16/12/2013	656,60	10	520,00	65,00	71,60
2013D00455 com colleges 2013 V Vauzelles	16/12/2013	5 329,40	10	4 256,00	532,00	541,40
2013D00456 baie de stockage	16/12/2013	107 225,55	4	107 225,55	0,00	0,00
2013D00468 ACHAT 1 SALEUSE A VIS ACOMETIS	17/12/2013	38 992,37	6	38 992,37	0,00	0,00
2013D00471 BC 3941 FOURNITURES DIVERSES EEMB	17/12/2013	810,25	6	810,25	0,00	0,00
2013D00472 TRACTEUR ARION / DA-582-GV / 153D24	17/12/2013	77 277,35	5	77 277,35	0,00	0,00
2013D00473 ACHAT 1 EPAREUSE NOREMAT / 204D83	17/12/2013	34 599,86	6	34 599,86	0,00	0,00
2013D00476 TRACTEUR ARION / DA-597-GV / 153D23	17/12/2013	77 277,35	5	77 277,35	0,00	0,00
2013D00477 ACHAT 1 EPAREUSE NOREMAT / 204D82	17/12/2013	34 599,86	6	34 599,86	0,00	0,00
2013D00479 TRACTEUR ARION / DA-587-GV / 153D22	17/12/2013	74 791,85	5	74 791,85	0,00	0,00
2013D00480 ACHAT 1 EPAREUSE NOREMAT / 204D81	17/12/2013	34 599,86	6	34 599,86	0,00	0,00
2013D00482 FOURGON RENAULT MASTER CONFORT DA 899 EE	17/12/2013	34 014,57	5	34 014,57	0,00	0,00
2013D00484 FOURGON RENAULT MASTER CONFORT DA 715 RE	17/12/2013	31 656,49	5	31 656,49	0,00	0,00
2013D00492 3 RENAULT CLIO DB-377-BN DB-382-BN DB-366-BN	17/12/2013	29 614,58	5	29 614,58	0,00	0,00
2013D00486 9 SWITCHS HP 8 INTERFACE SFP COLLEGES	18/12/2013	4 544,41	4	4 544,41	0,00	0,00
2013D00487 DIVERS MATERIELS INFO POUR LES COLLEGES (2 batter	18/12/2013	95,68	1	95,68	0,00	0,00
2013D00493 2013 MAT. DE PUERICULTRICE VALISE NO 2000544474	19/12/2013	39,90	1	39,90	0,00	0,00
2013D00495 3 SWITCH HP A3600.24; 3 switch HP A3600.48 ; 5 sto	19/12/2013	4 115,04	4	4 115,04	0,00	0,00
2013D00496 7 VIDEOPROJECTEURS COLLEGE CLAMECY	19/12/2013	3 457,44	4	3 457,44	0,00	0,00
2013D00497 lecteur - sacoches	19/12/2013	311,81	1	311,81	0,00	0,00
2013D00499 BC 3946 FOURNITURES DIVERSES EEMB	20/12/2013	509,49	6	509,49	0,00	0,00
2013D00503 sacoches - tablettes	20/12/2013	687,00	4	687,00	0,00	0,00
2013D00505 RENAULT CLIO SOCIETE KN imm DB429ND	30/12/2013	8 891,11	5	8 891,11	0,00	0,00
2013D00506 RENAULT CLIO SOCIETE KN imm DB416ND	30/12/2013	8 891,11	5	8 891,11	0,00	0,00
2013D00507 RENAULT CLIO SOCIETE KN imm DB424ND	30/12/2013	8 891,11	5	8 891,11	0,00	0,00
2013D00508 RENAULT CLIO SOCIETE KN imm DB434ND	30/12/2013	8 891,11	5	8 891,11	0,00	0,00
2014D00008 10 plaques de montage SSD Kingston	27/01/2014	59,40	1	59,40	0,00	0,00
2014D00009 50 MONITEURS LED 23"PHILIPS multimédia+10 webcam	28/01/2014	7 348,82	4	7 348,82	0,00	0,00
2014D00010 12 imprimantes jet d'encre EPSON WF 3530DTWF	28/01/2014	1 460,60	4	1 460,60	0,00	0,00
2014D00011 Matériel Divers	28/01/2014	3 950,83	1	3 950,83	0,00	0,00
2014D00012 Jeux et Jouets	28/01/2014	822,97	1	822,97	0,00	0,00
2014D00015 Rbrst achats de materiels info / site internet NEW	03/02/2014	350,82	1	350,82	0,00	0,00
2014D00025 2 station de travail HP Zbook 17 Win7 pro+ extens	05/02/2014	2 125,74	4	2 125,74	0,00	0,00
2013D00352 Carrossage d'un camion peinture porteur	06/02/2014	80 756,60	5	80 756,60	0,00	0,00
2013D00353 Deux cylindres mixte bille/pneus, 2300 kg, deux re	06/02/2014	71 281,60	6	71 281,60	0,00	0,00
2014D00017 RENAULT KANGOO EXPRESS CONFORT DB-974-EH	07/02/2014	18 512,55	5	18 512,55	0,00	0,00
2014D00018 fournitures de postes et casques telephonie	07/02/2014	368,11	1	368,11	0,00	0,00
2014M00001 Mobilier Matériel Diversl	11/02/2014	2 365,97	10	1 652,00	236,00	477,97
2014D00021 BC 3987 FOURNITURES PLOMBERIE ORANGERIE	11/02/2014	313,61	1	313,61	0,00	0,00
2014D00024 2 CLES usb certificats electroniques	13/02/2014	98,00	1	98,00	0,00	0,00
2014D00030 5 étagères 180x90x50 cm - 3 étagères 150x70x35 cm	17/02/2014	417,14	1	417,14	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00029 10 portables HP PROBOOK 6570B 15.6"+ pack mobilité	18/02/2014	5 493,00	4	5 493,00	0,00	0,00
2014D00031 Acquisition matériel informatique - coll de Clamec	20/02/2014	816,00	1	816,00	0,00	0,00
2014D00035 Acquisition matériel informatique - coll Clamecy	25/02/2014	118,80	1	118,80	0,00	0,00
2014D00036 Acquisition de matériel informatique - coll Clamec	25/02/2014	1 493,70	1	1 493,70	0,00	0,00
2014D00039 balayeuse portées avant sur plaque N° 13.022	27/02/2014	7 440,00	6	7 440,00	0,00	0,00
2014D00040 balayeuse portée avant sur plaque	27/02/2014	7 440,00	6	7 440,00	0,00	0,00
2014D00041 balayeuse portée avant sur plaque	27/02/2014	7 440,00	6	7 440,00	0,00	0,00
2014D00042 Vidéo-projecteurs - collège clamecy	28/02/2014	1 975,68	1	1 975,68	0,00	0,00
2014D00043 Portable MacBook Pro Apple	28/02/2014	1 084,74	4	1 084,74	0,00	0,00
2014D00044 cordon VGA-HD15/HD15 mâle	03/03/2014	6,91	1	6,91	0,00	0,00
2014D00045 Moniteur HP LED 20" - collège de Clamecy	03/03/2014	6 317,47	1	6 317,47	0,00	0,00
2014F00004 Réal esquisse aménagement presqu'île Settons	06/03/2014	4 800,00	20	1 680,00	240,00	2 880,00
2014D00063 3 étagères (2.37 x 2 x 0.60 m)	07/03/2014	299,04	1	299,04	0,00	0,00
2014M00002 Mobilier administratif	10/03/2014	22 217,68	10	15 508,00	2 236,00	4 473,68
2014D00064 4 Etagères "RACK"	12/03/2014	413,47	1	413,47	0,00	0,00
2014D00050 Vidéo projecteur EPSON EB-475Wi	13/03/2014	1 382,54	4	1 382,54	0,00	0,00
2014D00051 petits matériels - collège Clamecy	13/03/2014	632,47	1	632,47	0,00	0,00
2014D00052 20 Unités centrales Lenovo M73 Tiny (Boitiers à co	13/03/2014	10 612,22	4	10 612,22	0,00	0,00
2014D00053 2014 MATERIEL DE PUERICUL. JOUETS NO 986312	13/03/2014	70,40	1	70,40	0,00	0,00
2014D00057 Système vidéostream - Système QUAD 4 BNC 1 SORTIE	19/03/2014	684,00	4	684,00	0,00	0,00
2014D00059 carte CF lexar Professional 1000x32Go	26/03/2014	162,00	1	162,00	0,00	0,00
2014D00070 MATERIELS COLLEGE CLAMECY	03/04/2014	14 566,80	6	14 566,80	0,00	0,00
2014F00009 7-réalisation et impression de la plaquette promot	07/04/2014	1 580,40	20	553,00	79,00	948,40
2014D00072 15 UC Lenovo	07/04/2014	7 678,87	4	7 678,87	0,00	0,00
2014F00010 Bornes VTT circuits des Grands Lacs du MORvan	10/04/2014	1 494,98	20	518,00	74,00	902,98
2014D00074 RENAULT KANGOO EXPRESS CONFORT DC-788-PY	14/04/2014	15 346,92	5	15 346,92	0,00	0,00
2014D00075 RENAULT KANGOO EXPRESS CONFORT DC-922-SG	14/04/2014	15 346,92	5	15 346,92	0,00	0,00
2014D00076 2014 MATERIEL DE PUERICULTURE TOUPIE OURS	14/04/2014	23,50	1	23,50	0,00	0,00
2014D00077 STERILISATEUR + BRACELET + PINCE A BIBERON	14/04/2014	38,19	1	38,19	0,00	0,00
2014F00011 Vannes pour maquette barrage de Pannecière	16/04/2014	1 506,96	20	525,00	75,00	906,96
2014D00083 5 IMPRIMANTES HP JET ENCRE COULEUR OFFICEJET PRO 8	16/04/2014	464,81	1	464,81	0,00	0,00
2014D00084 16 Caissons de basse et 2 satellites	24/04/2014	519,13	1	519,13	0,00	0,00
2014D00085 PEUGEOT BOXER BG-348-RQ	24/04/2014	13 500,00	5	13 500,00	0,00	0,00
2014D00086 2014 MATERIEL CDAG- CIDDIST	25/04/2014	69,24	1	69,24	0,00	0,00
2014D00088 CIDDIST CDAG MALETTE SMART BAG CHOCOLAT	25/04/2014	121,60	1	121,60	0,00	0,00
2014D00089 40 MONITEURS LED 22"16:10 multimedia LG	28/04/2014	5 362,56	1	5 362,56	0,00	0,00
2014D00090 Une cuve de ravitaillement en émulsion de 3000L su	28/04/2014	33 600,00	6	33 600,00	0,00	0,00
2014D00091 Un point à temps à pompe sur skid	28/04/2014	44 400,00	6	44 400,00	0,00	0,00
2014D00139 Tronçonneuse STIHL MS 441	28/04/2014	950,00	6	950,00	0,00	0,00
2014D00100 Certificat electronique clé USB (M. Prentout)	07/05/2014	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2014D00101 Certificat electronique clé USB (Mme Beltrant)	07/05/2014	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2014D00102 Certificat electronique clé USB (M.Thomas)	07/05/2014	324,00	1	324,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014F00012 plaquettes signalétiques pour bornes vtt base acti	12/05/2014	126,00	20	42,00	6,00	78,00
2014D00106 MATERIELS COLLEGE CLAMECY	12/05/2014	25 791,89	6	25 791,89	0,00	0,00
2014M00006 Mobilier Divers	13/05/2014	1 981,17	10	1 386,00	198,00	397,17
2014D00110 BC 3837 FOURNITURES ELECTRICITE LES SETTONS	13/05/2014	15 453,21	6	15 453,21	0,00	0,00
2014D00119 20 PC portables HP; 20 sacoches; 20 processeurs+ex	15/05/2014	15 283,30	4	15 283,30	0,00	0,00
2014D00127 Fourniture d'un poste AK 4029 UTAMS BDL le 31/01/2	15/05/2014	189,60	1	189,60	0,00	0,00
2014D00121 2014 PMI TOISE DEMONTABLE	16/05/2014	132,30	1	132,30	0,00	0,00
2014D00122 STETHOSCOPE + TENSIOMETRE	16/05/2014	78,61	1	78,61	0,00	0,00
2014D00128 25 micro-casques V7 USB	21/05/2014	675,00	1	675,00	0,00	0,00
2014D00133 2014 MAT.DE PUERICULTRICE encastrements les fruits	23/05/2014	13,80	1	13,80	0,00	0,00
2014D00179 1 Déshumidificateur mobile	23/05/2014	430,80	1	430,80	0,00	0,00
2014D00136 Petit matériel informatique	26/05/2014	2 897,40	1	2 897,40	0,00	0,00
2014D00141 MATERIELS COLLEGE CLAMECY	28/05/2014	1 896,34	6	1 896,34	0,00	0,00
2014D00143 8 BUNDLE HP 5500-48G+ 5 HP V1910-48G + 1 HP X130 1	02/06/2014	19 276,32	4	19 276,32	0,00	0,00
2014D00146 30 barrettes mémoire Kingston 2 Go	04/06/2014	1 332,00	1	1 332,00	0,00	0,00
2014D00147 fourniture de téléphones mobiles pour les services	04/06/2014	491,76	1	491,76	0,00	0,00
2014D00148 2 CARTES UAI 16 pour le banlay et la DITN	04/06/2014	2 707,39	4	2 707,39	0,00	0,00
2014D00151 MATERIELS SALLE CONSEIL (1ampli;1 matrice;1enregis	10/06/2014	7 347,02	4	7 347,02	0,00	0,00
2014D00152 1 MicroScreen 15.4" pour HP 6735s	11/06/2014	180,00	1	180,00	0,00	0,00
2014D00155 Boîtier Axel - coll Clamecy	11/06/2014	4 810,80	1	4 810,80	0,00	0,00
2014D00160 70 claviers et 70 souris filaire logitech	11/06/2014	1 395,24	1	1 395,24	0,00	0,00
2014D00167 plaques de montage SSD KingSton pour SSD 2.5"	13/06/2014	128,76	1	128,76	0,00	0,00
2014D00168 plaques de montage SSD KingSton pour SSD 2.5"	13/06/2014	279,36	1	279,36	0,00	0,00
2014M00007 Bureaux "Informatique"	17/06/2014	2 858,02	10	1 995,00	285,00	578,02
2014D00174 MATERIELS INFORMATIQUES	17/06/2014	981,61	4	981,61	0,00	0,00
2014D00176 20 Moniteurs	17/06/2014	1 839,12	1	1 839,12	0,00	0,00
2014D00228 REFRIGERATEUR VACCINIQUE	20/06/2014	3 635,26	6	3 635,26	0,00	0,00
2014D00181 Ensemble serveur - OpenEduca-Win SvrCAL et WinRmt	24/06/2014	753,11	1	753,11	0,00	0,00
2014D00182 20 souris filaire et 20 claviers filaire LOGITECH	24/06/2014	386,68	1	386,68	0,00	0,00
2014D00183 MOBILIER MATERIELS COLLEGE CLAMECY	25/06/2014	71 833,91	10	50 281,00	7 183,00	14 369,91
2014D00184 MOBILIER MATERIELS COLLEGE CLAMECY	25/06/2014	18 555,80	10	12 985,00	1 855,00	3 715,80
2014D00186 CPEF MONITORING	30/06/2014	4 851,89	6	4 851,89	0,00	0,00
2014D00188 ECRANS ORDINATEURS	30/06/2014	238,00	1	238,00	0,00	0,00
2014D00189 BC 4229 MATERIEL EEMB	30/06/2014	2 425,39	1	2 425,39	0,00	0,00
2014D00220 casques sans fil , postes téléphoniques	01/07/2014	3 340,92	4	3 340,92	0,00	0,00
2014D00192 PC portable HP Probook DSC 470	02/07/2014	662,09	4	662,09	0,00	0,00
2014D00197 13 Moniteurs LED 20" HP (DSIN)	04/07/2014	1 195,43	1	1 195,43	0,00	0,00
2014D00221 1 pc acer aspire e1 572pg 5420	04/07/2014	649,00	4	649,00	0,00	0,00
2014D00216 Tondeuse Viking MB3RT	06/07/2014	695,00	6	695,00	0,00	0,00
2014D00198 installation raccordement materiel reseau	07/07/2014	6 883,20	4	6 883,20	0,00	0,00
2014D00199 1 moniteur LED 20" HP (DSIN)	08/07/2014	91,96	1	91,96	0,00	0,00
2014D00201 Carrossage d'un camion porteur-remorqueur	08/07/2014	85 800,00	5	85 800,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00202 1 moniteur LED 20" HP	08/07/2014	91,96	1	91,96	0,00	0,00
2014D00204 1 Moniteur CCFL 46"16.9 multimédia Philips	09/07/2014	595,40	1	595,40	0,00	0,00
2014D00207 KN Matériel audiovisuel	10/07/2014	11 470,90	1	11 470,90	0,00	0,00
2014D00209 41 boîtiers découpe camera;50 cordons HDMI; 1 webc	10/07/2014	1 101,37	4	1 101,37	0,00	0,00
2014D00225 Cyclo 103 Vogue Peugeot	11/07/2014	910,00	6	910,00	0,00	0,00
2014D00227 2014 MATERIEL DE PUERICULTRICE	15/07/2014	521,70	6	521,70	0,00	0,00
2014F00013 Bornes VTT base Activital de Baye	22/07/2014	1 428,00	20	497,00	71,00	860,00
2014F00014 travaux supplémentaires Settons - parking	22/07/2014	12 891,50	20	4 508,00	644,00	7 739,50
2014F00015 Voirie parking base Activital les Settons	22/07/2014	16 345,60	20	5 719,00	817,00	9 809,60
2014D00224 50 alimentations raspberry	23/07/2014	211,20	1	211,20	0,00	0,00
2014D00229 MOBILIER MATERIELS COLLEGE CLAMECY	30/07/2014	12 377,84	10	8 659,00	1 237,00	2 481,84
2014D00230 10 COFFRETS ET 50 MINI ORDI RASPBERRY	30/07/2014	1 852,44	4	1 852,44	0,00	0,00
2014D00237 PEUGEOT 208 DH-534-VX	31/07/2014	9 358,01	5	9 358,01	0,00	0,00
2014D00231 20 CARTES ET 5 MICRO-CASQUES TELEPHONE	04/08/2014	298,26	1	298,26	0,00	0,00
2014D00233 MATERIELS DE VISIOCONFERENCE	04/08/2014	14 279,95	1	14 279,95	0,00	0,00
2014D00235 CAMION ET EQUIPEMENT - DH661LV	04/08/2014	32 641,60	5	32 641,60	0,00	0,00
2014D00236 CHAUFFE-EAU DAFI + REGUL. ROBINET (PBTI/BATIMENTS)	05/08/2014	282,40	1	282,40	0,00	0,00
2014D00270 DIVERS MATERIELS POUR AFFICHAGE INFORMATIQUES	05/08/2014	1 221,60	1	1 221,60	0,00	0,00
2014M00010 Mobilier d'assise	07/08/2014	14 924,64	10	10 379,00	1 515,00	3 030,64
2014D00239 Petit matériel informatique KN	07/08/2014	2 473,20	1	2 473,20	0,00	0,00
2014D00240 Matériel informatique KN	07/08/2014	7 498,80	4	7 498,80	0,00	0,00
2014D00241 Portables ASUS 8 Mo	07/08/2014	17 234,88	4	17 234,88	0,00	0,00
2014D00242 Petit matériel informatique KN	07/08/2014	21,00	1	21,00	0,00	0,00
2014D00243 matériel informatique KN	07/08/2014	67,48	1	67,48	0,00	0,00
2014D00245 3 SUPPORTS MURAL ECRAN,	07/08/2014	182,59	1	182,59	0,00	0,00
2014D00254 5 adaptateurs USB, 3 boîtiers externes	08/08/2014	155,98	1	155,98	0,00	0,00
2014D00256 2 douchettes code barre, 3 adapt.dongle,10 disq.du	08/08/2014	689,90	4	689,90	0,00	0,00
2014D00257 2 BUFFALO DRIVESTATION; 1 APPLE IPAD AIR ipad	08/08/2014	986,87	4	986,87	0,00	0,00
2014D00246 1 portable Apple MacBook Pro 13.3	11/08/2014	1 410,07	4	1 410,07	0,00	0,00
2014D00247 KN Matériel audiovisuel	11/08/2014	1 691,80	1	1 691,80	0,00	0,00
2014D00249 Ensemble serveur collège Clamecy	11/08/2014	3 732,65	4	3 732,65	0,00	0,00
2014F00016 Enrochement sur le site de la maquette de Pannecière	12/08/2014	1 800,00	20	630,00	90,00	1 080,00
2014D00250 8 Bundle Lenovo M73 - 4 Go	13/08/2014	4 143,84	4	4 143,84	0,00	0,00
2014D00251 Petit matériel informatique	14/08/2014	66,56	1	66,56	0,00	0,00
2014D00252 1 UC Lenovo	14/08/2014	494,34	1	494,34	0,00	0,00
2015D00006 PELLE SUR PNEUS MARCHE 2013-145 LOT 7 F CMG CM 020	15/08/2014	201 422,44	8	176 239,00	25 183,44	0,00
2014D00259 BC 4303 ELECTRICITE PEE	21/08/2014	995,05	1	995,05	0,00	0,00
2014D00260 40 pc lenovo m73 tiny usb,	21/08/2014	20 719,20	4	20 719,20	0,00	0,00
2014D00278 matériel informatique KN - Trépieds Vanguard ESPOD	22/08/2014	550,44	1	550,44	0,00	0,00
2015D00005 VU RENAULT KANGOO ZE ELECTRIQUE DJ-745-AR	22/08/2014	18 510,31	5	18 510,31	0,00	0,00
2014D00261 10 moniteurs LED 20" HP - coll Château-Chinon	25/08/2014	919,56	1	919,56	0,00	0,00
2014D00262 4 UC Lenovo - coll Corbigny	25/08/2014	1 977,41	1	1 977,41	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00268 5 UC Lenovo - coll Imphy	25/08/2014	2 471,74	1	2 471,74	0,00	0,00
2014D00274 1 UC Lenovo - coll Lormes	25/08/2014	494,34	1	494,34	0,00	0,00
2014D00277 12 UC Lenovo - Coll Montsauche les Settons	26/08/2014	5 932,21	1	5 932,21	0,00	0,00
2014D00263 10 UC Lenovo - coll les courlis Nevers	26/08/2014	4 943,51	1	4 943,51	0,00	0,00
2014D00264 15 UC Lenovo - coll La Charité/Loire	26/08/2014	7 415,24	1	7 415,24	0,00	0,00
2014D00265 10 UC Lenovo - coll C.Chinon	26/08/2014	4 943,51	1	4 943,51	0,00	0,00
2014D00266 10 UC Lenovo - coll Les Loges Nevers	26/08/2014	4 943,51	1	4 943,51	0,00	0,00
2014D00272 1 UC Lenovo - Coll de Dornes	26/08/2014	494,34	1	494,34	0,00	0,00
2014D00273 15 UC Lenovo - coll A. Billaut Nevers	26/08/2014	7 415,24	1	7 415,24	0,00	0,00
2014D00275 14 UC Lenovo - coll V.Vauzelles	26/08/2014	6 920,92	1	6 920,92	0,00	0,00
2014D00276 1 UC Lenovo - coll Prémary	26/08/2014	494,34	1	494,34	0,00	0,00
2014D00281 15 UC Lenovo - coll de Fourchambault	27/08/2014	7 415,24	1	7 415,24	0,00	0,00
2014D00267 Régularisation de paiement	27/08/2014	108,79	1	108,79	0,00	0,00
2014D00269 15 UC Lenovo - coll René Cassin Cosne/Loire	27/08/2014	7 415,24	1	7 415,24	0,00	0,00
2014D00282 1 UC Lenovo - coll Tillier à Cosne/Loire	28/08/2014	494,34	1	494,34	0,00	0,00
2014D00283 GTR MATERIELS DE VISIOCONFERENCE	28/08/2014	2 561,40	1	2 561,40	0,00	0,00
2014D00279 FAUTEUIL PRELEVEMENT	29/08/2014	658,80	6	658,80	0,00	0,00
2014D00294 10 Moniteurs LED 20" HP - coll Lormes	01/09/2014	919,56	1	919,56	0,00	0,00
2014D00297 9 Moniteurs LED 20" HP - coll St-Pierre-le-Moutier	01/09/2014	827,60	1	827,60	0,00	0,00
2014D00304 4 Moniteurs LED 20" HP - coll Varzy	01/09/2014	367,82	1	367,82	0,00	0,00
2014D00307 15 moniteurs LED 20" HP - coll La Charité/Loire	01/09/2014	1 379,34	1	1 379,34	0,00	0,00
2014D00308 4 moniteurs LED 20" HP - coll Corbigny	01/09/2014	367,82	1	367,82	0,00	0,00
2014D00309 15 moniteurs LED 20" HP - coll Cosne/Loire	01/09/2014	1 379,34	1	1 379,34	0,00	0,00
2014D00312 15 moniteurs LED 20" HP - coll Fourchambault	01/09/2014	1 379,34	1	1 379,34	0,00	0,00
2014D00313 5 moniteurs LED 20" HP - coll Imphy	01/09/2014	459,78	1	459,78	0,00	0,00
2014D00318 10 moniteurs LED 20" HP - coll Les Loges - Nevers	01/09/2014	919,56	1	919,56	0,00	0,00
2014D00319 1 moniteur LED 20" HP - coll Prémary	01/09/2014	91,96	1	91,96	0,00	0,00
2014D00320 14 moniteurs LED 20" HP - coll V.Vauzelles	01/09/2014	1 287,38	1	1 287,38	0,00	0,00
2014D00295 14 Moniteurs LED 20" HP - coll St-Amand-en-Puisaye	02/09/2014	1 287,38	1	1 287,38	0,00	0,00
2014D00296 6 Moniteurs LED 20" HP - coll St-Benin d'Azy	02/09/2014	551,74	1	551,74	0,00	0,00
2014D00316 15 moniteurs LED 20" HP - coll A. Billaut Nevers	02/09/2014	1 379,34	1	1 379,34	0,00	0,00
2014D00293 3 Moniteurs LED 20" HP- coll Dornes	03/09/2014	275,87	1	275,87	0,00	0,00
2014D00315 12 moniteurs LED 20" HP - coll Montsauche-les-Sett	03/09/2014	1 103,47	1	1 103,47	0,00	0,00
2014D00302 4 Moniteurs LED 20" HP - coll V.Hugo Nevers	04/09/2014	367,82	1	367,82	0,00	0,00
2014D00303 12 Moniteurs LED 20" HP - coll St-Saulge	04/09/2014	1 103,47	1	1 103,47	0,00	0,00
2014D00292 15 Moniteurs LED 20" HP - coll Decize	05/09/2014	1 379,34	1	1 379,34	0,00	0,00
2014D00289 MATERIELS COLLEGE LUZY	08/09/2014	2 650,00	6	2 650,00	0,00	0,00
2014D00291 10 Moniteurs LED 20" HP - coll Corbigny	08/09/2014	919,56	1	919,56	0,00	0,00
2014D00324 RENAULT TWINGO DJ-027-JD	08/09/2014	7 065,97	5	7 065,97	0,00	0,00
2014D00325 RENAULT TWINGO DJ-081-JD	08/09/2014	7 065,97	5	7 065,97	0,00	0,00
2014D00326 RENAULT TWINGO DJ-126-JD	08/09/2014	7 065,98	5	7 065,98	0,00	0,00
2014D00327 RENAULT TWINGO DJ-104-JD	08/09/2014	7 065,98	5	7 065,98	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00328 RENAULT TWINGO DJ-053-JD	08/09/2014	7 065,98	5	7 065,98	0,00	0,00
2014D00305 MATERIELS COLLEGE VICTOR HUGO NEVERS	10/09/2014	2 553,70	6	2 553,70	0,00	0,00
2014D00333 DVDR 16x4.7 Go Sony DVD RW 4x4.7 Go Sony	11/09/2014	114,88	1	114,88	0,00	0,00
2014D00345 Serveurs pédagogos	11/09/2014	10 086,04	4	10 086,04	0,00	0,00
2014D00306 CIDDIST CDAG PETITS MATERIELS	12/09/2014	789,60	6	789,60	0,00	0,00
2014D00310 1 moniteur LED 20" HP - coll Dornes	15/09/2014	91,96	1	91,96	0,00	0,00
2014D00314 1 moniteur LED 20" HP - coll Château-Chinon	15/09/2014	91,96	1	91,96	0,00	0,00
2014D00317 10 moniteurs LED 20" HP - coll Les Courlis Nevers	15/09/2014	919,56	1	919,56	0,00	0,00
2014D00330 ACHAT LAME VILLETON	18/09/2014	6 998,15	6	6 998,15	0,00	0,00
2014D00331 ACHAT LAME VILLETON	18/09/2014	6 998,15	6	6 998,15	0,00	0,00
2014D00346 Serveurs pédagogos	18/09/2014	1 272,89	1	1 272,89	0,00	0,00
2014D00365 DUPLI noir RISO EZ	19/09/2014	3 600,00	20	1 260,00	180,00	2 160,00
2014D00334 25 moniteurs LED 22"	22/09/2014	2 880,90	1	2 880,90	0,00	0,00
2014D00337 BC 4371 POELE A BOIS CER DE DECIZE	25/09/2014	299,00	1	299,00	0,00	0,00
2014D00366 PEROFEUSE SEM-AUTOMATIQUE	29/09/2014	3 200,00	20	1 120,00	160,00	1 920,00
2014D00371 5 supports muraux pour écrans	29/09/2014	304,32	1	304,32	0,00	0,00
2014D00449 CLAT POUBELLE	29/09/2014	70,27	1	70,27	0,00	0,00
2014D00348 MOBILIER MATERIELS COLLEGE R CASSIN COSNE	01/10/2014	1 938,38	10	1 351,00	193,00	394,38
2014D00349 MOBILIER MATERIELS COLLEGE LES COURLIS NEVERS	01/10/2014	3 035,64	10	2 121,00	303,00	611,64
2014D00350 MOBILIER MATERIELS COLLEGE CERCY LA TOUR	01/10/2014	1 688,28	10	1 176,00	168,00	344,28
2014D00351 ACHAT 1 SALEUSE ACOMETIS 5m3	01/10/2014	17 294,46	6	17 294,46	0,00	0,00
2014D00372 89 téléphones mobiles pour les services du CG	02/10/2014	5 773,32	4	5 773,32	0,00	0,00
2014D00622 VP KANGOO 5PL ZEN ENERGIE75 4CV DJ-395-WT	06/10/2014	13 302,06	5	13 302,06	0,00	0,00
2014D00359 MOBILIER MATERIELS COLLEGE VARENNES VAUZELLES	09/10/2014	319,01	1	319,01	0,00	0,00
2014D00360 MOBILIER MATERIELS COLLEGE IMPHY	09/10/2014	229,20	1	229,20	0,00	0,00
2014D00362 RENAULT KANGOO ZEN ENERGY DCI DJ-412-WT	09/10/2014	17 391,04	5	17 391,04	0,00	0,00
2014D00364 RENAULT KANGOO DK-690-CE	09/10/2014	18 746,82	5	18 746,82	0,00	0,00
2014D00367 CIDDIST CDAG COLLECTEUR	10/10/2014	69,24	1	69,24	0,00	0,00
2014D00368 2014 MATERIEL DE PUERICULTRICE	10/10/2014	466,10	1	466,10	0,00	0,00
2014D00369 2014 MATERIEL DE PUERICULTRICE	10/10/2014	143,45	1	143,45	0,00	0,00
2014D00370 COUSSIN DE MATERNITE	10/10/2014	74,80	1	74,80	0,00	0,00
2014D00621 CAMION C430 P6X4 K E6 26T/EXPLOITATION - COMMANDE	15/10/2014	122 343,97	8	107 015,00	15 328,97	0,00
2014D00384 Aspirateur sans sac BOSCH	16/10/2014	199,90	1	199,90	0,00	0,00
2014D00446 Perceuse sans fil - D13mm - 18V	21/10/2014	442,22	1	442,22	0,00	0,00
2014D00391 2 certificats électroniques TETEPROCEDURES (1a;3a	24/10/2014	474,00	1	474,00	0,00	0,00
2014D00392 certificat électronique TETEPROCEDURES 3A	24/10/2014	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2014D00393 certificat électronique SERVEUR	24/10/2014	1 620,00	4	1 620,00	0,00	0,00
2014D00394 2 CARTES EXTENS° PIFACE DIGITAL	24/10/2014	228,41	1	228,41	0,00	0,00
2014D00396 SWITCHS	27/10/2014	7 639,49	4	7 639,49	0,00	0,00
2014D00397 Activboard-touch mount 88"6 et vidéo	28/10/2014	2 983,32	4	2 983,32	0,00	0,00
2014D00398 8 Bornes Netgear ProSafe Wireless-N	28/10/2014	2 160,00	1	2 160,00	0,00	0,00
2014D00399 CDI COLLEGE PREMERY	28/10/2014	779,62	10	539,00	77,00	163,62

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00400 MATERIELS COLLEGE POUILLY	28/10/2014	1 093,25	6	1 093,25	0,00	0,00
2014D00401 BC 4415 MINI CHAUFFE EAU ELECTRIQUE URSULINES	29/10/2014	299,80	1	299,80	0,00	0,00
2014D00402 rideaux coll St Saulge	29/10/2014	1 391,00	6	1 391,00	0,00	0,00
2014D00404 Visioconférence Polycom QDX 6000 IP	30/10/2014	2 736,00	4	2 736,00	0,00	0,00
2014D00405 Portables ASUS 8 Mo	30/10/2014	764,40	1	764,40	0,00	0,00
2014D00406 MOBILIER MATERIELS COLLEGE VARENNES VAUZELLES	31/10/2014	3 244,32	10	2 268,00	324,00	652,32
2014D00407 MOBILIER MATERIELS COLLEGE ST BENIN D AZY	31/10/2014	4 792,32	10	3 353,00	479,00	960,32
2014D00408 MOBILIER MATERIELS COLLEGE DONZY	31/10/2014	1 175,58	10	819,00	117,00	239,58
2014D00409 ECHELLE	31/10/2014	115,80	1	115,80	0,00	0,00
2014D00410 TOISE	31/10/2014	71,72	1	71,72	0,00	0,00
2014D00412 MATERIEL NUMERIQUE FABLAB	03/11/2014	9 450,14	4	9 450,14	0,00	0,00
2014D00413 MOBILIER MATERIELS COLLEGE CHATEAU CHINON	03/11/2014	1 288,63	10	896,00	128,00	264,63
2014D00415 MOBILIER MATERIELS COLLEGE DORNES	03/11/2014	964,75	10	672,00	96,00	196,75
2014D00416 MOBILIER MATERIELS COLLEGE CLAUDE TILLIER COSNE	03/11/2014	319,01	1	319,01	0,00	0,00
2014D00418 MATERIELS COLLEGE LORMES	03/11/2014	499,96	1	499,96	0,00	0,00
2014D00421 MATERIELS COLLEGE ADAM BILLAUT NEVERS	03/11/2014	296,35	1	296,35	0,00	0,00
2014D00422 certificats électroniques RM	03/11/2014	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2014D00423 Petit matériel informatique - BECHTLE	03/11/2014	263,52	1	263,52	0,00	0,00
2014D00428 LIVRES DE PUERICULTURE	04/11/2014	190,45	1	190,45	0,00	0,00
2014D00430 4 moniteurs HP LED 20" (C.I.O.)	05/11/2014	367,82	1	367,82	0,00	0,00
2014D00431 Barrettes mémoire Kingston	05/11/2014	2 628,00	1	2 628,00	0,00	0,00
2014D00432 THERMO REFRIG/FREEZ	06/11/2014	2,99	1	2,99	0,00	0,00
2014D00433 CLAT ACHAT THERMOMETRE	06/11/2014	125,81	1	125,81	0,00	0,00
2014D00435 MATERIELS COLLEGE DONZY	07/11/2014	451,99	1	451,99	0,00	0,00
2014D00436 TABOURET	07/11/2014	154,80	1	154,80	0,00	0,00
2014D00469 6 modules HP X130 10G SFP 1 MODULE HP 2-PORT 10GBE	07/11/2014	3 713,29	4	3 713,29	0,00	0,00
2014D00444 40 SSD 128Go; 1Acronis True image; 1 GRAVEUR DVD L	12/11/2014	2 992,64	4	2 992,64	0,00	0,00
2014D00448 MATERIELS COLLEGE DECIZE	17/11/2014	2 329,51	6	2 329,51	0,00	0,00
2014D00452 MAXITY DM 653 MZ 3T5 Propulsion DOUBLE CABINE	17/11/2014	38 589,48	5	38 589,48	0,00	0,00
2014D00453 MAXITY 3T5 DM 540 MZ Propulsion DOUBLE CABINE	17/11/2014	38 589,48	5	38 589,48	0,00	0,00
2014D00501 1 KANGOO EXPRESS/EXPLOITATION DJ-868-ZR	17/11/2014	15 716,86	5	15 716,86	0,00	0,00
2014D00510 TV lcd LED 47" HDTV PHILIPS	17/11/2014	743,77	4	743,77	0,00	0,00
2014D00456 FOURGON RENAULT MAXITY DM 633 MZ	18/11/2014	39 700,20	5	39 700,20	0,00	0,00
2014D00457 FOURGON RENAULT MAXITY DM 676 MZ	18/11/2014	38 589,48	5	38 589,48	0,00	0,00
2014D00458 FOURGON RENAULT MAXITY DM 683 MZ	18/11/2014	38 589,48	5	38 589,48	0,00	0,00
2014D00459 FOURGON RENAULT MAXITY DM 697 MZ	18/11/2014	38 589,48	5	38 589,48	0,00	0,00
2014D00460 FOURGON RENAULT MAXITY DM 483 MZ	18/11/2014	38 620,62	5	38 620,62	0,00	0,00
2014D00463 FOURGON RENAULT MAXITY DM 505 MZ	18/11/2014	37 509,90	5	37 509,90	0,00	0,00
2014D00464 FOURGON RENAULT MAXITY DM 521 MZ	18/11/2014	37 509,90	5	37 509,90	0,00	0,00
2014D00477 130D107 FOURGON/EXPLOITATION MarchÃ© 2014-160	18/11/2014	31 326,51	5	31 326,51	0,00	0,00
2014D00479 130D108 - FOURGON/EXPLOITATION MarchÃ© 2014-160	18/11/2014	31 326,52	5	31 326,52	0,00	0,00
2014D00467 MATERIELS COLLEGE POUILLY	19/11/2014	4 510,66	6	4 510,66	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00468 mater sports coll St Amand	20/11/2014	1 961,50	6	1 961,50	0,00	0,00
2014D00495 4 UC LENOVO (C.I.O.)	24/11/2014	1 736,69	1	1 736,69	0,00	0,00
2014D00471 batteries LSLA7-12 Lucas 12V et ST45 12 V 5AH/C20	25/11/2014	444,10	1	444,10	0,00	0,00
2014D00472 Télécommande pour XT 1000	25/11/2014	82,80	1	82,80	0,00	0,00
2014D00475 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00476 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00478 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00480 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00481 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00482 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00483 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00484 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00485 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00486 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00487 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00488 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00489 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00490 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00491 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00492 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,91	6	708,91	0,00	0,00
2014D00493 ACHAT COMPRESSEUR	26/11/2014	708,94	6	708,94	0,00	0,00
2014D00497 RENAULT KANGOO DM-785-AM	27/11/2014	12 386,77	5	12 386,77	0,00	0,00
2014D00525 Pabx Clamecy randan	01/12/2014	15 476,88	4	15 476,88	0,00	0,00
2014D00514 CAMION RENAULT D16 HIGH K P4X2 240 E6 GLOB	02/12/2014	145 605,35	5	15 321,00	0,00	0,00
2014D00515 serveurs pédagogiques	02/12/2014	1 272,89	1	1 272,89	0,00	0,00
2014D00516 Moniteurs LED 20" HP	02/12/2014	1 839,12	1	1 839,12	0,00	0,00
2014D00517 MATERIELS COLLEGE VARZY	03/12/2014	1 731,65	6	1 731,65	0,00	0,00
2014D00518 2 PC ACER ASPIRE PORTABLE ECRAN TACTILE	03/12/2014	1 375,56	4	1 375,56	0,00	0,00
2014D00524 intervention sur chargeur telecom suite degat des	03/12/2014	5 598,00	4	5 598,00	0,00	0,00
2014D00519 Bacs audiovisuels / Bibliothèque	04/12/2014	4 706,88	6	4 706,88	0,00	0,00
2014D00523 serveurs pédagogiques	04/12/2014	10 248,30	4	10 248,30	0,00	0,00
2014D00528 REPARATION DOPPLER FOETAL	05/12/2014	1 319,50	6	1 319,50	0,00	0,00
2014D00534 232D03 - SALEUSE ACOMETIS 232D03	05/12/2014	37 106,59	5	37 106,59	0,00	0,00
2014D00566 commande certificats signature électronique du 20/	05/12/2014	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2014D00537 BC 4485 ELECTRICITE PEE	08/12/2014	66,50	1	66,50	0,00	0,00
2014D00541 MATERIELS COLLEGE LA MACHINE	08/12/2014	1 470,61	6	1 470,61	0,00	0,00
2014D00544 CAMION IVECO DAILY 6T5 150 E5 65C15L DOUBL	08/12/2014	51 595,02	5	51 595,02	0,00	0,00
2014D00547 CAMION C380 P4X4 K E6 19T	09/12/2014	105 997,72	5	105 997,72	0,00	0,00
2014D00550 AMENAGEMENT CAMION 19T PETIT RMA-TITRE N° 1139	09/12/2014	2 400,00	5	2 400,00	0,00	0,00
2014D00551 TRACTEUR CLAAS ARION DL 263 LY	09/12/2014	83 203,68	5	83 203,68	0,00	0,00
2014D00552 ACHAT 1 EPAREUSE	09/12/2014	40 209,12	6	40 209,12	0,00	0,00
2014D00554 ACHAT 1 CHARGEUR-FAUCHEUR	09/12/2014	15 613,04	6	15 613,04	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00555 TENSIOMETRE	09/12/2014	204,18	1	204,18	0,00	0,00
2014D00556 TRACTEUR ARION DL 27 LY	09/12/2014	83 203,68	5	83 203,68	0,00	0,00
2014D00557 ACHAT 1 EPAREUSE	09/12/2014	40 209,12	6	40 209,12	0,00	0,00
2014D00559 ACHAT 1 CHARGEUR-FAUCHEUR	09/12/2014	15 613,04	6	15 613,04	0,00	0,00
2014D00560 Numérisation de documents d'archives	09/12/2014	10 840,44	6	10 840,44	0,00	0,00
2014D00564 BC 4501 PLOMBERIE CER VARENNES VAUZELLES FOYER HOT	10/12/2014	499,00	1	499,00	0,00	0,00
2014D00568 1 CERTIFICAT SIGNATURE ELECTRONIQUE DELLA SUDDA +	10/12/2014	360,00	1	360,00	0,00	0,00
2014D00567 ACHAT 1 SALEUSE ACOMETIS 7m3	11/12/2014	32 868,24	6	32 868,24	0,00	0,00
2014D00569 REMORQUE	11/12/2014	5 520,00	6	5 520,00	0,00	0,00
2014D00570 un cylindre mixte bille/pneus, largeur de compacta	11/12/2014	32 040,00	6	32 040,00	0,00	0,00
2014D00572 20 Jarretières optique multimode duplex	12/12/2014	122,88	1	122,88	0,00	0,00
2014D00575 Consommables informatique	15/12/2014	5 339,76	1	5 339,76	0,00	0,00
2014D00576 20 claviers - 20 souris	15/12/2014	386,68	1	386,68	0,00	0,00
2014D00577 5 certificats signature électronique+ 5 clés USB	15/12/2014	1 620,00	4	1 620,00	0,00	0,00
2014F00020 Aménagement des circuits VTT des Gds Lacs du Morva	15/12/2014	13 756,80	20	4 629,00	702,00	8 425,80
2014D00587 Fablab Clamecy - Imprimantes 3D	16/12/2014	4 659,20	4	4 659,20	0,00	0,00
2014F00021 recherche+création graphique gde signalétique VTT	16/12/2014	1 250,00	20	434,00	62,00	754,00
2014F00022 signalétique et fiche topo VTT GDS LACS supplémen	16/12/2014	6 008,40	20	1 920,00	314,00	3 774,40
2014D00588 MOBILIER (BUREAUX)	17/12/2014	1 451,57	4	1 451,57	0,00	0,00
2014D00591 Téléviseur LCD LED 32" HDTV Grundig	17/12/2014	373,20	1	373,20	0,00	0,00
2014D00592 BC 4531 MINI CHAUFFE EAU ELECTRIQUE URSULINES	18/12/2014	299,80	1	299,80	0,00	0,00
2014D00601 10 swiches commande du 01/12/2014	18/12/2014	3 859,32	1	3 859,32	0,00	0,00
2014D00604 Fablab Clamecy - Découpeuse Vinyle	18/12/2014	345,00	1	345,00	0,00	0,00
2014D00605 2014 PMI TEST DE LANG	18/12/2014	408,00	1	408,00	0,00	0,00
2014D00606 Porte panneau PVC	19/12/2014	1 140,00	1	1 140,00	0,00	0,00
2014D00607 2014 PMI PETIT MATERIEL	19/12/2014	424,00	1	424,00	0,00	0,00
2014D00608 Lampes de bureau / Rehausses écran	19/12/2014	772,75	1	772,75	0,00	0,00
2014D00609 PMI PETIT MATERIEL brassard coton enfant	19/12/2014	24,57	1	24,57	0,00	0,00
2014D00610 PESE BEBE + MALLETTE TRANSPORT	19/12/2014	2 032,81	6	2 032,81	0,00	0,00
2014D00615 BC 4550 FOURNITURE DE DISTRIBUTEURS HOTEL DU DPT	19/12/2014	1 287,60	6	1 287,60	0,00	0,00
2014D00617 1 Vidéo / 1 pupitre / MG	19/12/2014	1 677,20	6	1 677,20	0,00	0,00
2014D00619 FOURNITURE CABINE DE DOUCHE CAMPING DES SETTONS	19/12/2014	7 278,01	6	7 278,01	0,00	0,00
2015D00001 MOBILIER COLLEGE LES LOGES	07/01/2015	399,11	1	399,11	0,00	0,00
2015D00003 MOBILIER COLLEGE DORNES	07/01/2015	538,56	10	318,00	53,00	167,56
2015D00004 MOBILIER COLLEGE CORBIGNY	07/01/2015	769,68	10	456,00	76,00	237,68
2015D00056 Abri mobile de chantier DM-201-BD	13/01/2015	21 341,16	5	21 341,16	0,00	0,00
2015D00057 Abri mobile de chantier DM-977-BE	13/01/2015	21 341,16	5	21 341,16	0,00	0,00
2015D00066 Remorque porte panneaux de chantier DN-607-DY	15/01/2015	8 467,70	5	8 467,70	0,00	0,00
2015D00016 PMI PETIT MATERIEL/DIVERS EXAMENS PEDIATRIQUES	20/01/2015	748,51	6	748,51	0,00	0,00
2015D00064 un gravillonneur Å rouleau code 240D29 Facture 15	20/01/2015	29 047,69	8	21 780,00	3 630,00	3 637,69
2015D00009 Jeux et Jouets divers	21/01/2015	1 456,37	1	1 456,37	0,00	0,00
2015D00012 Matériel divers	26/01/2015	3 383,02	1	3 383,02	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00014 CLIO LIFE / DL-015-TE	26/01/2015	12 230,72	5	12 230,72	0,00	0,00
2015D00061 KANGOO 2PL CONFORT ENERGY DM-729-LL	27/01/2015	13 791,49	5	13 791,49	0,00	0,00
2015D00017 GUERIDON PMI	28/01/2015	225,72	1	225,72	0,00	0,00
2015D00018 CLIO DM-861-NV	28/01/2015	10 995,72	5	10 995,72	0,00	0,00
2015D00020 facture 49036549, 34 tablettes + support	30/01/2015	11 085,36	4	11 085,36	0,00	0,00
2015D00026 1 logiciel AVANQUEST	03/02/2015	23,35	1	23,35	0,00	0,00
2015D00024 LES SETTONS FOURNITURES DIVERSES 2015	06/02/2015	6 904,18	1	6 904,18	0,00	0,00
2015D00030 Lecroy oscilloscope WaveAce 2014	09/02/2015	1 819,39	4	1 819,39	0,00	0,00
2015D00029 Panneau signalétique pougues, panneau ADT et autre	10/02/2015	1 215,00	20	360,00	60,00	795,00
2015M00001 Matériels divers	11/02/2015	1 694,18	10	1 014,00	169,00	511,18
2015D00035 Matériel Fêtes et cérémonies	11/02/2015	1 372,86	6	1 372,86	0,00	0,00
2015M00002 MOBILIER DE BUREAU ET RANGEMENT	13/02/2015	6 273,26	10	3 762,00	627,00	1 884,26
2015D00039 MATERIEL COLLEGE MON TSAUCHE	13/02/2015	5 038,56	6	5 038,56	0,00	0,00
2015D00040 MATERIEL COLLEGE VARZY	13/02/2015	1 428,46	6	1 428,46	0,00	0,00
2015D00041 MATERIEL COLLEGE ADAM BILLAUT	13/02/2015	1 041,12	6	1 041,12	0,00	0,00
2015D00042 MOBILIER COLLEGE LA MACHINE	13/02/2015	3 383,52	10	2 028,00	338,00	1 017,52
2015D00043 MATERIEL COLLEGE POUILLY	13/02/2015	3 434,28	6	3 434,28	0,00	0,00
2015D00044 MATERIEL COLLEGE LES LOGES	13/02/2015	4 401,93	6	4 401,93	0,00	0,00
2015D00082 une pelle Å chenilles code 171D02 MarchÅ© 2014-14	13/02/2015	183 640,68	8	137 730,00	22 955,00	22 955,68
2015D00088 une pelle Å chenilles code 171D03 marchÅ© 2014-14	13/02/2015	183 640,68	8	137 730,00	22 955,00	22 955,68
2015D00050 PC PORTABLES + MAT DIVERS	16/02/2015	22 802,76	1	22 802,76	0,00	0,00
2015D00052 TABLE A LANGER MURALE	18/02/2015	719,20	6	719,20	0,00	0,00
2015D00053 materiel visio	18/02/2015	5 228,33	4	5 228,33	0,00	0,00
2015D00055 Imprimantes 3D WITBOX	19/02/2015	5 640,00	4	5 640,00	0,00	0,00
2015D00058 certificats électroniques	19/02/2015	2 052,00	1	2 052,00	0,00	0,00
2015D00062 MOBILIER COLLEGE MOULINS ENGILBERT	20/02/2015	399,11	1	399,11	0,00	0,00
2015D00063 MATERIEL COLLEGE LA CHARITE	20/02/2015	4 396,06	6	4 396,06	0,00	0,00
2015D00067 commande tablettes, PC	20/02/2015	14 998,12	1	14 998,12	0,00	0,00
2015D00069 Station soudage ANTEX digital 690D	23/02/2015	96,00	1	96,00	0,00	0,00
2015D00070 MATERIEL COLLEGE DONZY	25/02/2015	346,63	1	346,63	0,00	0,00
2015D00071 MATERIEL COLLEGE ST AMAND	25/02/2015	673,11	6	673,11	0,00	0,00
2015D00072 MATERIEL COLLEGE CORBIGNY	25/02/2015	2 654,93	6	2 654,93	0,00	0,00
2015D00073 2 Découpeuses polystyrène numérique MiniCut2d	25/02/2015	1 044,00	4	1 044,00	0,00	0,00
2015D00074 Machine Thermoformeuse 300 XQ	25/02/2015	6 060,00	4	6 060,00	0,00	0,00
2015D00075 Machine à broder et à coudre numérique	25/02/2015	3 478,80	4	3 478,80	0,00	0,00
2015D00076 Adaptateur GVA YUV raccordement collèges	25/02/2015	81,60	1	81,60	0,00	0,00
2015D00077 certificat Å©lectronique	25/02/2015	320,12	1	320,12	0,00	0,00
2015D00080 MATERIEL COLLEGE VARENNES VAUZELLES	26/02/2015	1 457,09	6	1 457,09	0,00	0,00
2015D00081 MATERIEL COLLEGE CORBIGNY	26/02/2015	768,24	6	768,24	0,00	0,00
2015D00085 CER LUZY FOURNITURES DIVERSES	03/03/2015	382,61	1	382,61	0,00	0,00
2015M00003 Mobilier d'assises	04/03/2015	5 972,14	10	3 582,00	597,00	1 793,14
2015D00093 Achat 15 disques de stockage pour baie EMC	06/03/2015	13 312,20	4	13 312,20	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015M00007 Tableaux blancs	10/03/2015	1 001,76	10	600,00	100,00	301,76
2015D00096 EEMB PETIT MATERIEL 2015	10/03/2015	30 623,57	1	30 623,57	0,00	0,00
2015D00099 Numérisation fonds Carriès	11/03/2015	1 050,00	6	1 050,00	0,00	0,00
2015D00100 ACHAT MOBILIER COLLEGE DONZY	11/03/2015	262,00	1	262,00	0,00	0,00
2015D00106 Matériel collège de Varzy	25/03/2015	1 056,39	6	1 056,39	0,00	0,00
2015D00109 Mobilier collège Imphy	27/03/2015	2 222,66	10	1 332,00	222,00	668,66
2015D00111 10 Bases carrées métal brossé	30/03/2015	607,32	6	607,32	0,00	0,00
2015D00113 achat moniteur LED PHILIPS 22"	01/04/2015	4 795,68	4	4 795,68	0,00	0,00
2015D00114 Accessoires nano-ordinateur raspberry	01/04/2015	713,52	1	713,52	0,00	0,00
2015D00115 cartes électroniques PIFACE pour Raspberry PI B+	02/04/2015	1 074,28	1	1 074,28	0,00	0,00
2015D00117 Achat mobilier collège Tillier COSNE/LOIRE	02/04/2015	1 896,85	10	1 134,00	189,00	573,85
2015D00118 30 SOURIS FILIAIRES OPTIQUES	03/04/2015	120,22	1	120,22	0,00	0,00
2015D00119 chaises collège P. Langevin FOURCHAMBAULT	08/04/2015	5 635,87	10	3 378,00	563,00	1 694,87
2015D00121 PBTI KANGOO EXPRESS CONFORT 3 PLACES DX-832-DE	08/04/2015	14 739,07	5	14 739,07	0,00	0,00
2015D00126 1 cordon VGA pour vidéoprojecteur (Fablab Clamecy)	13/04/2015	10,92	1	10,92	0,00	0,00
2015D00446 Véhicule Maxicity 140-35/6 - DQ-102-PV	15/04/2015	37 144,30	5	37 144,30	0,00	0,00
2015M00008 Mobiliers divers	16/04/2015	2 223,44	10	1 332,00	222,00	669,44
2015D00163 NTM - EQUIPEMENT MACHINE MARQUAGE TRASSAR	16/04/2015	5 574,25	5	5 574,25	0,00	0,00
2015D00165 NTM - EQUIPEMENT MACHINE MARQUAGE TRASSAR	16/04/2015	5 574,25	5	5 574,25	0,00	0,00
2015D00130 1 imprimante 3D WITBOX + accessoires - coll Clamec	17/04/2015	1 714,80	4	1 714,80	0,00	0,00
2015D00135 MACHINE DECOUPE LASER EPILOG LEGEND ELITE FAB LAB	24/04/2015	23 709,60	4	23 709,60	0,00	0,00
2015D00137 PEUGEOT 208 DQ-512-VB POOL	27/04/2015	11 197,58	5	11 197,58	0,00	0,00
2015M00011 Fichiers à tiroirs	05/05/2015	2 262,36	10	1 356,00	226,00	680,36
2015D00144 POLE BTI - CAMION RENAULT16T DX-832-DE	11/05/2015	141 118,32	8	105 834,00	17 639,00	17 645,32
2015D00145 POLE BTI - SOLDE FACTURE CARROSSAGE POINT A TEMPS	11/05/2015	25 075,98	8	18 804,00	3 134,00	3 137,98
2015D00143 Carrossage VH et signalisation CAMION RENAULT DOUB	12/05/2015	140 348,01	5	140 348,01	0,00	0,00
2015D00147 achat 4 disques durs Hot Plug 800GO et boîtiers hy	13/05/2015	12 795,36	4	12 795,36	0,00	0,00
2015D00151 batteries ordinateurs portables	20/05/2015	199,20	1	199,20	0,00	0,00
2015D00152 KN commutateur reseau borne wifi et film protectio	20/05/2015	1 719,00	1	1 719,00	0,00	0,00
2015D00153 achat matériel informatique	20/05/2015	48 999,74	4	48 999,74	0,00	0,00
2015D00155 achat point accès Wi-Fi et repeteur amelioration r	21/05/2015	987,50	1	987,50	0,00	0,00
2015D00191 PEUGEOT 208 DR-008-RQ	28/05/2015	10 570,46	5	10 570,46	0,00	0,00
2015I00020 SIGNALISATION HORIZONTALE-VELOROUTE-TITRE N° 413	02/06/2015	2 496,00	20	744,00	124,00	1 628,00
2015D00172 achat 80 moniteurs LED 22 pouces	05/06/2015	11 267,52	1	11 267,52	0,00	0,00
2015D00173 Cordons rallonge et VGA collège IMPHY	05/06/2015	24,64	1	24,64	0,00	0,00
2015D00174 Câble alimentation 5m collège IMPHY	05/06/2015	6,55	1	6,55	0,00	0,00
2015D00175 15 claviers et 15 souris filaires collège CLAMECY	05/06/2015	297,24	1	297,24	0,00	0,00
2015D00176 6 unités centrales Lenovo collège DORNES	05/06/2015	3 026,87	4	3 026,87	0,00	0,00
2015D00178 6 unités centrales Lenovo collège ST SAULGE	05/06/2015	3 026,87	4	3 026,87	0,00	0,00
2015D00179 6 unités centrales Lenovo collège VICTOR HUGO	05/06/2015	3 026,87	4	3 026,87	0,00	0,00
2015D00181 5 unités centrales Lenovo collège POUILLY	05/06/2015	2 522,36	4	2 522,36	0,00	0,00
2015D00183 12 unités centrales Lenovo collège CORBIGNY	05/06/2015	6 053,74	4	6 053,74	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00184 15 unités centrales Lenovo collège CHATEAU CHINON	05/06/2015	7 567,14	4	7 567,14	0,00	0,00
2015D00185 15 unités centrales Lenovo collège LORMES	05/06/2015	7 567,14	4	7 567,14	0,00	0,00
2015D00186 15 moniteurs LED 21,5 pouces collège LORMES	05/06/2015	1 641,24	1	1 641,24	0,00	0,00
2015D00187 3 unités centrales Lenovo collège DONZY	05/06/2015	1 513,43	4	1 513,43	0,00	0,00
2015D00188 8 unités centrales Lenovo collège DECIZE	05/06/2015	4 035,82	4	4 035,82	0,00	0,00
2015D00189 5 unités centrales Lenovo collège ADAM BILLAUT	05/06/2015	2 522,36	4	2 522,36	0,00	0,00
2015D00190 20 unités centrales Lenovo KIOSQUES NUMERIQUES	05/06/2015	10 089,55	4	10 089,55	0,00	0,00
2015D00192 PEUGEOT 208 DR-677-RP	05/06/2015	10 570,46	5	10 570,46	0,00	0,00
2015D00193 PEUGEOT 208 DR-765-RP	05/06/2015	10 570,46	5	10 570,46	0,00	0,00
2015D00194 PEUGEOT 208 DR-179-RQ	05/06/2015	10 570,46	5	10 570,46	0,00	0,00
2015D00195 PEUGEOT 208 DR-365-RP	08/06/2015	11 169,70	5	11 169,70	0,00	0,00
2015D00196 4 unités centrales Lenovo collège ST PIERRE LE MOU	08/06/2015	2 017,91	4	2 017,91	0,00	0,00
2015D00197 Videoprojecteur EPSON collège IMPHY	08/06/2015	1 458,49	4	1 458,49	0,00	0,00
2015D00198 Cable alimentation 5m college HENRI WALLON	08/06/2015	6,55	1	6,55	0,00	0,00
2015D00199 Cordon VGA et rallonge college HENRI WALLON	08/06/2015	24,64	1	24,64	0,00	0,00
2015D00200 15 platines modele 80 collège clamecy	08/06/2015	3 616,80	1	3 616,80	0,00	0,00
2015F00005 aménagement presqu'île settons - abattage d'arbres	09/06/2015	1 100,00	20	330,00	55,00	715,00
2015D00201 10 unites centrales Lenovo college de PREMERY	09/06/2015	5 044,78	4	5 044,78	0,00	0,00
2015D00203 10 unites centrales Lenovo college RENE CASSIN COS	09/06/2015	5 044,78	4	5 044,78	0,00	0,00
2015D00204 3 unites centrales Lenovo college CERCY LA TOUR	09/06/2015	1 513,43	4	1 513,43	0,00	0,00
2015D00205 5 unites centrales Lenovo college LA MACHINE	09/06/2015	2 522,36	4	2 522,36	0,00	0,00
2015D00206 15 unit centrales Lenovo coll CLAUDE TILLIER COSNE	09/06/2015	7 567,18	4	7 567,18	0,00	0,00
2015D00207 2 Disques Durs 3,5 pouces 10 multiprises parafoendr	09/06/2015	664,96	1	664,96	0,00	0,00
2015D00208 KN 2 iPad AIR avec étui protection	09/06/2015	923,54	1	923,54	0,00	0,00
2015D00209 10 rallonges 2 cables VGA 7 trolleys 9 saccoches	09/06/2015	511,10	1	511,10	0,00	0,00
2015D00210 KN 3 PC portables HP Probook	09/06/2015	1 855,64	4	1 855,64	0,00	0,00
2015D00212 KN 1 cordon VGA 10m et 2 de 5m	09/06/2015	25,46	1	25,46	0,00	0,00
2015D00213 KN 10 cles USB 8GO	09/06/2015	46,68	1	46,68	0,00	0,00
2015D00214 KN platifieuse et pochettes plastification	09/06/2015	278,84	1	278,84	0,00	0,00
2015D00215 6 tablettes Dual Boot i1012	09/06/2015	1 515,01	1	1 515,01	0,00	0,00
2015D00217 KN batteries comescope adaptateurs zoom SONY et CA	10/06/2015	712,98	1	712,98	0,00	0,00
2015D00220 6 unites centrales Lenovo college ST AMAND EN PUIS	10/06/2015	3 026,87	4	3 026,87	0,00	0,00
2015D00221 3 unites centrales Lenovo college VARZY	10/06/2015	1 513,43	4	1 513,43	0,00	0,00
2015D00222 10 unites centrales Lenovo college LES LOGES	10/06/2015	5 044,78	4	5 044,78	0,00	0,00
2015D00223 15 unites centrales Lenovo college LUZY	10/06/2015	7 567,14	4	7 567,14	0,00	0,00
2015D00229 Videoprojecteur EPSON college HENRI WALLON	15/06/2015	1 458,49	4	1 458,49	0,00	0,00
2015D00230 2 portables HP PROBOOK college DECIZE	15/06/2015	1 389,82	4	1 389,82	0,00	0,00
2015D00234 KN 4 adaptateurs CPL DEVOLO	16/06/2015	184,22	1	184,22	0,00	0,00
2015D00236 JEUX DIVERS	19/06/2015	109,90	1	109,90	0,00	0,00
2015D00316 armoires , bureaux pour collège L Aragon IMPHY	22/06/2015	354,00	1	354,00	0,00	0,00
2015D00315 armoires , bureaux collège C Tillier COSNE/LOIRE	26/06/2015	319,01	1	319,01	0,00	0,00
2015F00006 aménagements ludiques presqu'île des branlasses, l	26/06/2015	59 997,90	20	17 994,00	2 999,00	39 004,90

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00241 POLE BTI KANGOO DR-088-FZ	26/06/2015	16 701,87	5	16 701,87	0,00	0,00
2015D00242 POLE BTI - KANGOO DR-082-FZ	26/06/2015	16 701,88	5	16 701,88	0,00	0,00
2015D00247 achat 2 imprimantes EPSON	30/06/2015	240,95	1	240,95	0,00	0,00
2015D00277 FORD KA DS-088-KT UGAP	30/06/2015	8 274,24	5	8 274,24	0,00	0,00
2015D00278 FORD KA DS-735-KS UGAP	30/06/2015	8 274,24	5	8 274,24	0,00	0,00
2015D00248 Acquisition matériel audio (vidéoprojecteurs, sup	01/07/2015	4 142,40	6	4 142,40	0,00	0,00
2015D00318 armoires , bureaux pour collèg SAINT SAULGE	02/07/2015	749,81	10	444,00	74,00	231,81
2015D00255 4 tablettes et 1 carte mémoire 64 GO	07/07/2015	892,79	1	892,79	0,00	0,00
2015D00258 3 moniteurs LED college de VARZY	08/07/2015	328,25	1	328,25	0,00	0,00
2015D00259 4 moniteurs LED college ST PIERRE LE MOUTIER	08/07/2015	437,66	1	437,66	0,00	0,00
2015D00260 6 moniteurs LED college ST AMAND EN PUISAYE	08/07/2015	656,50	1	656,50	0,00	0,00
2015D00261 Adaptateurs HDMI divers cables souris onduleurs di	08/07/2015	1 130,40	1	1 130,40	0,00	0,00
2015D00262 10 moniteurs LED college de PREMERY	08/07/2015	1 094,16	1	1 094,16	0,00	0,00
2015D00263 5 moniteurs LED college de POUILLY	08/07/2015	547,08	1	547,08	0,00	0,00
2015D00264 cartes et boîtiers pour Raspberry et cordons HDMI	09/07/2015	323,33	1	323,33	0,00	0,00
2015D00265 6 moniteurs LED college VICTOR HUGO	09/07/2015	656,50	1	656,50	0,00	0,00
2015D00266 10 moniteurs LED college LES LOGES	09/07/2015	1 094,16	1	1 094,16	0,00	0,00
2015D00267 5 moniteurs LED college ADAM BILLAUT	09/07/2015	547,08	1	547,08	0,00	0,00
2015D00268 5 moniteurs LED college LA MACHINE	09/07/2015	547,08	1	547,08	0,00	0,00
2015D00269 15 moniteurs LED college de LUZY	09/07/2015	1 641,24	1	1 641,24	0,00	0,00
2015D00270 3 moniteurs LED college de DONZY	09/07/2015	328,25	1	328,25	0,00	0,00
2015D00271 10 moniteurs LED college R CASSIN COSNE	09/07/2015	1 094,16	1	1 094,16	0,00	0,00
2015D00272 12 moniteurs LED college de CORBIGNY	09/07/2015	1 312,99	1	1 312,99	0,00	0,00
2015D00273 3 moniteurs LED college CERCY LA TOUR	09/07/2015	328,25	1	328,25	0,00	0,00
2015D00274 6 Tablettes DUAL Boot i1012	09/07/2015	1 515,01	1	1 515,01	0,00	0,00
2015D00292 CABINET MATERIELS ET OUTILLAGES DIVERS	21/07/2015	2 125,43	1	2 125,43	0,00	0,00
2015D00293 20 moniteurs LED KIOSQUES NUMERIQUES	21/07/2015	2 188,32	1	2 188,32	0,00	0,00
2015D00295 armoires, bureaux pour collèges	21/07/2015	1 044,00	10	624,00	104,00	316,00
2015F00008 Aménagements ludiques presqu'île des Branlasses, L	22/07/2015	25 298,40	20	7 584,00	1 264,00	16 450,40
2015D00296 ACHAT MOBILIER COLLEGE MOULINS-ENGILBERT	23/07/2015	551,30	6	551,30	0,00	0,00
2015D00299 20 mini cles USB WI-FI	23/07/2015	172,51	1	172,51	0,00	0,00
2015D00301 Cartes SANDISK et MSDHC Ultra	24/07/2015	160,50	1	160,50	0,00	0,00
2015D00305 NTM - CHARGEUSE PELLETEUSE EXPLOITATION 213D03 F 4	28/07/2015	94 820,89	8	71 112,00	11 852,00	11 856,89
2015D00308 PBTI-IVECO DAILY + CARROSSAGE DT-164-VY	31/07/2015	54 351,46	5	54 351,46	0,00	0,00
2015D00311 microscopes servantes thermoplieuse COL LA MACHINE	03/08/2015	1 006,56	6	1 006,56	0,00	0,00
2015D00314 ASPIRATEURS CHARIOTS KARCHERS COL V VAUZELLES	04/08/2015	639,97	6	639,97	0,00	0,00
2015F00009 Edition de 1500 ex du topo VTT Gds lacs du Morvan	06/08/2015	3 141,60	20	942,00	157,00	2 042,60
2015D00324 ACHAT de CASIERS ET VESTIAIRES - COLLEGES GUERIGNY	10/08/2015	1 700,69	6	1 700,69	0,00	0,00
2015D00333 KN Zoom TAMRON SP5-6.3-150-600	17/08/2015	1 140,00	4	1 140,00	0,00	0,00
2015D00334 5 antennes wifi et 5 répéteurs	18/08/2015	419,16	1	419,16	0,00	0,00
2015D00335 achat badgeuse ethanium codes barres	19/08/2015	1 338,00	4	1 338,00	0,00	0,00
2015D00336 500 cordons droits RJ45-RJ45 - cat6 MCAD colleges	20/08/2015	1 002,00	1	1 002,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00337 5 Serveurs NAS 2To COLLEGES	20/08/2015	1 427,40	1	1 427,40	0,00	0,00
2015D00454 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE DE CO	24/08/2015	4 862,36	10	2 916,00	486,00	1 460,36
2015D00455 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR LE COLLEGE CL	24/08/2015	1 605,00	10	960,00	160,00	485,00
2015D00541 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE DE CE	24/08/2015	2 245,93	10	1 344,00	224,00	677,93
2015D00342 achat 10 postes téléphoniques alcatel	01/09/2015	803,88	1	803,88	0,00	0,00
2015D00351 armoires , bureaux pour collègeCercy la Tour	08/09/2015	790,78	10	474,00	79,00	237,78
2015D00352 armoires , bureaux pour collège de Moulins-Engilb	08/09/2015	535,92	10	318,00	53,00	164,92
2015D00353 armoires , bureaux pour collège de Lormes	08/09/2015	226,80	1	226,80	0,00	0,00
2015D00355 Reedition carte e puce certinomis V Le Bouar	08/09/2015	90,00	1	90,00	0,00	0,00
2015F00015 AMENAGEMENTS SETTONS - PASSERELLE PLAGE SETTONS	09/09/2015	21 986,77	20	6 594,00	1 099,00	14 293,77
2015D00359 BC 4920 CONV EVIDENCE 40 BL 2000 W CER VARZY	10/09/2015	93,83	1	93,83	0,00	0,00
2015D00362 ASPIRATEURS CHARIOTS MENAGE KARCHERS	15/09/2015	2 098,48	6	2 098,48	0,00	0,00
2015D00363 bancs de sport college Adam Billaut	16/09/2015	1 038,40	6	1 038,40	0,00	0,00
2015D00364 1 Doubleur Vidéo VGA COLLEGES	16/09/2015	22,80	1	22,80	0,00	0,00
2015D00366 armoires , bureaux pour collège de VARZY	18/09/2015	1 234,34	10	738,00	123,00	373,34
2015F00010 Fourniture de panneaux de signalisation de police	18/09/2015	979,36	20	288,00	48,00	643,36
2015D00367 achat téléphone ALACATEL 4038 IP TOUCH	21/09/2015	276,00	1	276,00	0,00	0,00
2015D00369 Panneau signalétique pougues panneau ADT et autres	21/09/2015	442,56	1	442,56	0,00	0,00
2015F00011 PARKING SETTONS ACTIVITAL	21/09/2015	20 371,80	20	6 108,00	1 018,00	13 245,80
2015F00012 Appel projet massif central-passerelle ruisseau	21/09/2015	5 240,00	20	1 572,00	262,00	3 406,00
2015D00376 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE VICTO	24/09/2015	3 572,27	10	2 142,00	357,00	1 073,27
2015D00379 ASPIRATEURS CHARIOTS MENAGE KARCHERS collège CLAME	25/09/2015	398,72	1	398,72	0,00	0,00
2015D00380 6 moniteurs LED collège ST SAULGE	25/09/2015	656,50	1	656,50	0,00	0,00
2015D00381 6 moniteurs LED collège DORNES	25/09/2015	656,50	1	656,50	0,00	0,00
2015D00382 8 moniteurs LED collège M GENEVOIX DECIZE	25/09/2015	875,33	1	875,33	0,00	0,00
2015D00383 15 moniteurs LED collège CHATEAU CHINON	25/09/2015	1 641,24	1	1 641,24	0,00	0,00
2015D00384 5 Serveurs HP ML310eG8	25/09/2015	11 327,45	4	11 327,45	0,00	0,00
2015D00385 20 ordinateurs LENOVO et accessoires	28/09/2015	11 324,40	4	11 324,40	0,00	0,00
2015D00394 15 moniteurs LED college C TILLIER COSNE	29/09/2015	1 641,24	1	1 641,24	0,00	0,00
2015D00386 MOBILIERS CDI pour college de Dornes- 1ere tran	30/09/2015	12 155,57	6	12 155,57	0,00	0,00
2015D00387 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE A. BI	30/09/2015	3 255,60	6	3 255,60	0,00	0,00
2015D00388 ACHAT MATERIELS POUR COLLEGE MOULINS ENGILBERT	30/09/2015	472,07	1	472,07	0,00	0,00
2015D00389 7 moniteurs LED college CERCY LA TOUR	30/09/2015	765,91	1	765,91	0,00	0,00
2015D00390 15 moniteurs LED college CLAMECY	30/09/2015	1 641,24	1	1 641,24	0,00	0,00
2015D00391 VIDEOPROJECTEUR EPSON EB-98	30/09/2015	679,78	4	679,78	0,00	0,00
2015D00392 3 disques durs internes SATA 3,5 pouces	30/09/2015	265,04	1	265,04	0,00	0,00
2015D00395 achat de deux postes IP touch 4068 et 4038	01/10/2015	600,00	1	600,00	0,00	0,00
2015D00399 plastification d un plan	05/10/2015	18,48	1	18,48	0,00	0,00
2015D00401 10 sacoches nylon	06/10/2015	265,39	1	265,39	0,00	0,00
2015D00402 Sièges auto	06/10/2015	184,23	1	184,23	0,00	0,00
2015D00404 microscopes servantes thermoplieuse Collège LUZY	07/10/2015	1 006,06	6	1 006,06	0,00	0,00
2015D00406 banque d'accueil, chauffeuses, collège LES LOGES	08/10/2015	2 435,66	10	1 458,00	243,00	734,66

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00407 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE LES C	08/10/2015	3 396,30	10	2 034,00	339,00	1 023,30
2015D00408 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS COLLEGE DE GUERIGN	08/10/2015	683,68	10	408,00	68,00	207,68
2015D00409 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE POUIL	08/10/2015	3 345,18	10	2 004,00	334,00	1 007,18
2015D00410 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE VARZY	08/10/2015	1 491,24	10	894,00	149,00	448,24
2015D00411 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE IMPHY	08/10/2015	2 500,32	10	1 500,00	250,00	750,32
2015D00412 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE DE DE	08/10/2015	1 640,52	10	984,00	164,00	492,52
2015D00416 achat de 10 terminaux et accessoires marché ugap	13/10/2015	60,00	1	60,00	0,00	0,00
2015D00417 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE LUZY	15/10/2015	3 999,86	10	2 394,00	399,00	1 206,86
2015D00418 ACHAT MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE ST AMAND	15/10/2015	853,56	10	510,00	85,00	258,56
2015D00420 ACHAT MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE LA CHARI	15/10/2015	2 553,79	10	1 530,00	255,00	768,79
2015D00421 ACHAT MOBILIERS ET MATERIELS POUR LE COLLEGE DES L	15/10/2015	400,43	1	400,43	0,00	0,00
2015D00422 ACHAT MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGEFOURCHAMB	15/10/2015	2 962,37	10	1 776,00	296,00	890,37
2015D00423 CDI PREMERY 2NDE PARTIE	15/10/2015	8 002,88	10	4 800,00	800,00	2 402,88
2015D00424 mobilier coll Decize	15/10/2015	588,01	10	348,00	58,00	182,01
2015D00425 ACHAT de CASIERS ET VESTIAIRES - COLLEGES	15/10/2015	3 097,44	6	3 097,44	0,00	0,00
2015D00426 ACHAT de CASIERS ET VESTIAIRES - COLLEGE V VAUZELL	15/10/2015	950,40	6	950,40	0,00	0,00
2015D00479 ACHAT DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR COLLEGE DE LO	16/10/2015	2 894,40	6	2 894,40	0,00	0,00
2015D00429 ACHAT MOBILIER collège de La Charité sur Loire	19/10/2015	998,21	10	594,00	99,00	305,21
2015D00430 banque d'accueil, chauffeuses, bac à albums cdi co	19/10/2015	796,86	10	474,00	79,00	243,86
2015D00432 4 unites centrales LENOVO et matériels informatiqu	21/10/2015	4 737,24	4	4 737,24	0,00	0,00
2015F00016 balises pour poteaux vtt - liaison Arleuf Panneciè	21/10/2015	1 641,00	20	492,00	82,00	1 067,00
2015D00434 ASPIRATEURS CHARIOTS MENAGE KARCHERS Collège VARZY	22/10/2015	1 196,17	6	1 196,17	0,00	0,00
2015D00435 ASPIRATEURS COLLEGE DE MONTSAUCHE LES SETTONS	22/10/2015	221,76	1	221,76	0,00	0,00
2015D00437 NETTOYEUR COLLEGE SAINT SAULGE	22/10/2015	960,12	6	960,12	0,00	0,00
2015D00440 microscopes servantes thermoplieuse - Collège de D	26/10/2015	1 306,25	6	1 306,25	0,00	0,00
2015D00442 Fraiseuse 3D et accessoires	26/10/2015	4 858,68	4	4 858,68	0,00	0,00
2015D00444 KN 2 Supports plafond universels	26/10/2015	64,00	1	64,00	0,00	0,00
2015D00445 Cartes et alimentation pour Raspberry-PI	26/10/2015	202,85	1	202,85	0,00	0,00
2015D00448 Fablab Cartes et alimentation pour Raspberry-PI	27/10/2015	181,32	1	181,32	0,00	0,00
2015D00450 30 Moniteurs LED 22 pouces Philips colleges	27/10/2015	3 919,10	1	3 919,10	0,00	0,00
2015D00451 5 Bornes WIFI avec antennes colleges	27/10/2015	2 024,40	1	2 024,40	0,00	0,00
2015D00452 3 cartouches memoire LT04 FUJI	27/10/2015	1 189,06	1	1 189,06	0,00	0,00
2015F00013 bornes VTT	27/10/2015	1 456,56	20	432,00	72,00	952,56
2015F00014 SUPPORTS SIGNALETIQUES VTT GDS LACS DU MORVAN	27/10/2015	414,12	20	120,00	20,00	274,12
2015D00482 NTM -131D02 MASTER FG - GRAND CONFORT FACTURE NÂ°	02/11/2015	66 341,75	5	66 341,75	0,00	0,00
2015D00484 NTM -RENAULT MASTER 3T5/ATELIER DW-792-PK	02/11/2015	50 304,50	5	50 304,50	0,00	0,00
2015D00488 PBTI - KANGOO 3 PL VITREES DW-197-HG	02/11/2015	14 614,99	5	14 614,99	0,00	0,00
2015D00470 20 switchs et jarretière optique	04/11/2015	109,62	1	109,62	0,00	0,00
2015D00472 KN 100 cordons droits RJ45-RJ45 cat 6 MCAD - S-FTP	04/11/2015	180,18	1	180,18	0,00	0,00
2015D00476 KN 2 Vidéoprojecteurs LED Optoma ML750e	04/11/2015	1 159,20	4	1 159,20	0,00	0,00
2015D00481 ACHAT de CASIERS ET VESTIAIRES - Collège Les Courl	06/11/2015	766,80	6	766,80	0,00	0,00
2015D00501 Numérisation du cadastre marché 2015-148 lot 1	10/11/2015	556,86	6	556,86	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015F00017 balises adhésives supplémentaires - VTT Arleuf Pan	12/11/2015	3 240,34	20	855,00	170,00	2 215,34
2015D00502 Fiche compl��mentaire �� 2014D00620Camion K440	13/11/2015	266 918,01	8	200 184,00	33 364,00	33 370,01
2015D00503 KN Achat 5 Ipad mini 4 16 Go Wifi et accessoires	13/11/2015	2 199,60	1	2 199,60	0,00	0,00
2015D00504 KN Moniteur hauts-parleurs batteries sony micropho	13/11/2015	1 860,84	1	1 860,84	0,00	0,00
2015D00505 3 batteries sony	13/11/2015	194,40	1	194,40	0,00	0,00
2015D00506 ACHAT DE MOBILIERES MATERIELS POUR LE COLLEGE DE D	16/11/2015	2 866,18	10	1 716,00	286,00	864,18
2015F00018 Cartographie pour Globe 360	16/11/2015	1 037,80	20	306,00	51,00	680,80
2015D00509 COLLEGES 1 Ecran ViewSonic et fixation murale ergo	19/11/2015	649,86	4	649,86	0,00	0,00
2015D00510 COLLEGES 5 SERVEURS HP et composants	19/11/2015	4 565,36	4	4 565,36	0,00	0,00
2015D00511 COLLEGES 10 switchs HP	20/11/2015	4 246,20	1	4 246,20	0,00	0,00
2015D00512 59 tablettes coll��ges de la Ni��vre	20/11/2015	22 554,01	1	22 554,01	0,00	0,00
2015D00513 KN Machine Silhouette Cam��o 2 et accessoires	20/11/2015	411,02	1	411,02	0,00	0,00
2015D00514 COLLEGES 23 switchs PoE clamecy VV La machin	20/11/2015	9 858,23	1	9 858,23	0,00	0,00
2015D00518 Achat de 162 tablettes COLLEGE H WALLON VV	23/11/2015	61 927,97	1	61 927,97	0,00	0,00
2015D00519 Achat 53 tablettes COLLEGE LA MACHINE	24/11/2015	20 260,38	1	20 260,38	0,00	0,00
2015D00520 KN 4 trepieds SONY DSCH9S	24/11/2015	177,60	1	177,60	0,00	0,00
2015D00521 KN 3 Batteries appareil photo APN 700 D	24/11/2015	140,40	1	140,40	0,00	0,00
2015D00522 Câble chargeur pour PC ASUS N750JK	24/11/2015	64,80	1	64,80	0,00	0,00
2015D00523 KN 14 Ipad smart case iPad 2	24/11/2015	701,02	1	701,02	0,00	0,00
2015D00524 KN 5 rallonges electriques 5 m	24/11/2015	23,22	1	23,22	0,00	0,00
2015D00525 achat de mat��riels informatique divers	25/11/2015	7 537,25	1	7 537,25	0,00	0,00
2015D00526 KN 4 ecrans projection ORAY FLY	25/11/2015	618,31	1	618,31	0,00	0,00
2015D00533 600 AUTOCOLLANTS 52,5 x 5cm SIGNALETIQUE CD	01/12/2015	439,20	1	439,20	0,00	0,00
2015D00534 ACHAT DE MOBILIERES ET MATERIELS POUR COLLEGE DE CO	01/12/2015	4 197,70	10	2 514,00	419,00	1 264,70
2015D00537 ordinateur portable	02/12/2015	549,31	4	549,31	0,00	0,00
2015D00542 ACHAT DE MOBILIERES ET MATERIELS POUR LE COLLEGE DE	03/12/2015	3 224,09	10	1 932,00	322,00	970,09
2015D00543 Achat de 105 tablettes COLLEGE CLAMECY	03/12/2015	40 138,50	1	40 138,50	0,00	0,00
2015D00544 KN 18 Tablettes ��tuis et films	03/12/2015	2 007,72	1	2 007,72	0,00	0,00
2015D00547 KN 11 ��tuis tablettes	03/12/2015	342,00	1	342,00	0,00	0,00
2015D00574 Ordinateur CIO	04/12/2015	1 399,20	4	1 399,20	0,00	0,00
2015D00551 Mat��riel pour conditionnement d'archives	07/12/2015	478,80	1	478,80	0,00	0,00
2015D00552 KN Achat Imprimante 3D et accessoires	07/12/2015	1 649,30	1	1 649,30	0,00	0,00
2015D00555 Num��risation de diff��rents ensembles de documents	08/12/2015	5 752,37	6	5 752,37	0,00	0,00
2015D00557 10 DEDOUBLEURS ET CABLES	08/12/2015	68,76	1	68,76	0,00	0,00
2015D00558 ASPIRATEURS CHARIOTS MENAGE KARCHERS Coll��ge St PI	08/12/2015	1 685,26	6	1 685,26	0,00	0,00
2015D00563 KN 12 IPAD AIR 2 64GO	09/12/2015	7 050,24	4	7 050,24	0,00	0,00
2015M00016 Bureaux / Armoires / Si��ges	10/12/2015	3 817,76	10	2 286,00	381,00	1 150,76
2015D00566 ACHAT de CASIERS ET VESTIAIRES - COLLEGE DE PREMIER	11/12/2015	206,10	1	206,10	0,00	0,00
2015D00567 ACHAT de CASIERS ET VESTIAIRES - COLLEGE DE SAINT	11/12/2015	1 873,44	6	1 873,44	0,00	0,00
2015D00569 2015 PMI MATERIEL DE PUERICULTURE FACT N�� IW577648	14/12/2015	595,41	6	595,41	0,00	0,00
2015F00019 Plantations d'arbres presqu'��le des settons	14/12/2015	11 151,01	20	3 342,00	557,00	7 252,01
2015F00020 cartographie 71 - projet liaison v��lo Ni��vre-Autun	14/12/2015	79,80	20	18,00	3,00	58,80

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00577 CMPP RELOGT E. COMBES MAT ET OUTILLAGES DIVERS	15/12/2015	8 459,27	6	8 459,27	0,00	0,00
2015D00578 BC 5124 CUVETTE ULYSSE RESERVOIR SOUS EVIER CMPP	15/12/2015	764,26	6	764,26	0,00	0,00
2015D00579 2015 PMI PETIT MATERIEL FACT N° FA0167 08/12	15/12/2015	507,00	6	507,00	0,00	0,00
2015D00580 2015 PMI MATERIEL DE PUERICULTURE FACTURE N° 40003	15/12/2015	615,12	6	615,12	0,00	0,00
2015D00581 2015 PMI PETIT MATERIEL FACTURE N° 4000371 09/12	15/12/2015	541,33	6	541,33	0,00	0,00
2015D00584 30 Batteries pour onduleurs collèges	15/12/2015	523,49	1	523,49	0,00	0,00
2015D00585 7 caméras GOPRO avec accessoires	15/12/2015	5 656,80	4	5 656,80	0,00	0,00
2015D00586 KN Divers materiel informatique cartes SD cables H	15/12/2015	1 342,78	1	1 342,78	0,00	0,00
2015F00021 liaison vélo Autunois - Nièvre	15/12/2015	4 365,60	20	1 267,00	221,00	2 877,60
2015D00590 KN Graveur Bluray ASUS	16/12/2015	149,00	1	149,00	0,00	0,00
2015D00591 KN scie sauteuse DREMEL divers accessoires	16/12/2015	348,07	1	348,07	0,00	0,00
2015D00592 KN Accessoires pour Tablettes IPAD AIR	16/12/2015	4 542,00	1	4 542,00	0,00	0,00
2015D00593 KN Accessoires pour appareil photo APN 700 D	16/12/2015	1 173,00	4	1 173,00	0,00	0,00
2015D00594 KN 4 Portables LENOVO	16/12/2015	2 281,44	4	2 281,44	0,00	0,00
2015D00595 BC 5113 SECHE MAIN AUTRAL MDPH	16/12/2015	139,14	1	139,14	0,00	0,00
2015D00596 COLLEGES 24 Adaptateurs WIFI pour Vidéo-projecteur	16/12/2015	2 851,20	1	2 851,20	0,00	0,00
2015D00597 COLLEGES 12 Tablettes samsung Galaxy LES COURLIS	16/12/2015	3 705,89	1	3 705,89	0,00	0,00
2015D00598 IPAD AIR 2 PORTABLE LENOVO ET SACOCHE	16/12/2015	823,00	1	823,00	0,00	0,00
2015D00599 achat 50 téléphones portables	16/12/2015	900,00	1	900,00	0,00	0,00
2015D00600 achat de 10 tÃ©lÃ©phones portables NTM	16/12/2015	177,90	1	177,90	0,00	0,00
2015D00601 PORTABLE HP PROBOOK	16/12/2015	755,44	4	755,44	0,00	0,00
2015D00604 PEUGEOT 308 DX-763-ZV	16/12/2015	15 318,17	5	15 318,17	0,00	0,00
2015D00605 PEUGEOT 208 DX-784-ZV	16/12/2015	11 302,10	5	11 302,10	0,00	0,00
2015F00022 travaux parking entrée avant base des settons	16/12/2015	28 395,00	20	8 514,00	1 419,00	18 462,00
2015F00023 supports bois panneaux liaison vélo nivernais autu	16/12/2015	755,82	20	222,00	37,00	496,82
2015F00024 travaux supplémentaires base des settons	16/12/2015	9 600,00	20	2 880,00	480,00	6 240,00
2015D00608 KN Machine à coudre et à broder numérique Brother	17/12/2015	3 785,46	4	3 785,46	0,00	0,00
2015D00609 KN 12 tablettes samsung Galaxy Tab	17/12/2015	4 557,74	1	4 557,74	0,00	0,00
2015D00610 5 adaptateurs pour IPAD AIR	17/12/2015	95,40	1	95,40	0,00	0,00
2015D00613 PMI MATERIEL DE PUERICULTURE TABLE A LANGER FACT N	18/12/2015	226,90	1	226,90	0,00	0,00
2016D00005 PEUGEOT 208 DY-077-JQ	22/12/2015	9 497,38	5	9 497,38	0,00	0,00
2016D00018 PBTI - RENAULT MAXITY DBLE CABINE 3T5 DY-655-CQ	28/12/2015	39 264,19	5	39 264,19	0,00	0,00
2015D00616 achats 168 téléphones portables	30/12/2015	2 340,00	1	2 340,00	0,00	0,00
2015D00617 achat 38 tÃ©lÃ©phones portables NTM	30/12/2015	676,02	4	676,02	0,00	0,00
2016D00002 KN Pack perche dépliable 6m et stabilisateur	18/01/2016	454,80	1	454,80	0,00	0,00
2016M00001 Mobilier de bureau	19/01/2016	12 044,82	10	6 020,00	1 204,00	4 820,82
2016D00003 2 Coffres forts/ Sites	19/01/2016	234,61	1	234,61	0,00	0,00
2016D00004 Matériel divers	19/01/2016	2 971,60	1	2 971,60	0,00	0,00
2016M00002 Mobilier d'assises	26/01/2016	25 667,18	10	12 830,00	2 566,00	10 271,18
2016M00003 Lampes de bureau	26/01/2016	516,52	10	255,00	51,00	210,52
2016M00005 Mobilier Terrains neutres	26/01/2016	124,80	1	124,80	0,00	0,00
2016D00009 Jeux et Jouets divers	26/01/2016	1 206,56	1	1 206,56	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016D00011 MAIA - MATERIEL INFORMATIQUE	01/02/2016	25 170,42	4	25 170,42	0,00	0,00
2016D00012 MAIA - ACHAT 2 GPS FCT N°0150000811	01/02/2016	258,00	1	258,00	0,00	0,00
2016M00006 Bancs de vestiaires	03/02/2016	838,64	10	415,00	83,00	340,64
2016D00015 KN 5 Accessoires tripod Mount pour GoPro	09/02/2016	114,00	1	114,00	0,00	0,00
2016D00020 10 moniteurs LED philips 27 pouces	16/02/2016	902,68	1	902,68	0,00	0,00
2016D00023 PORTAIL PIVOTANT E COMBES	16/02/2016	15 843,11	6	13 200,00	2 643,11	0,00
2016D00026 PBTI - 130D110 -DX-567-XE- FOURGON TOLE 3T5	16/02/2016	31 150,37	5	31 150,37	0,00	0,00
2016D00022 SITES CHAMEANE - E COMBES TRAVAUX DIVERS 2016	17/02/2016	2 072,88	6	1 725,00	347,88	0,00
2016D00027 KN 11 projecteurs LED Optoma ML750e 11 mini dongle	18/02/2016	6 263,40	1	6 263,40	0,00	0,00
2016D00028 MOBILIERS supports informatiques 2015 COLLEGE ST S	19/02/2016	2 203,87	10	1 100,00	220,00	883,87
2016D00030 MOBILIERS 2015 COLLEGE POUILLY	19/02/2016	264,42	1	264,42	0,00	0,00
2016M00007 Porte manteaux / Repose pieds	22/02/2016	1 813,11	10	905,00	181,00	727,11
2016D00031 PBTI- 241D18 GRAVILLONNEUR UNIVERSEL GRAVITAIRE-GR	01/03/2016	19 806,20	5	19 806,20	0,00	0,00
2016D00032 PBTI-241D19 GRAVILLONNEUR UNIVERSEL GRAVITAIRE-GRA	01/03/2016	19 806,20	5	19 806,20	0,00	0,00
2016D00033 NTM-240D30 GRAVILLONNEUR TYPE ARENA 320 FACTURE NÂ	01/03/2016	21 110,80	5	21 110,80	0,00	0,00
2016D00035 Numérisation de différents ensembles de documents	01/03/2016	17 882,70	6	14 900,00	2 982,70	0,00
2016D00105 FORD KA DZ-157-ZF	02/03/2016	8 274,24	5	8 274,24	0,00	0,00
2016D00034 Numérisation du cadastre marché 2015-148 lot 1	03/03/2016	2 116,62	6	1 760,00	356,62	0,00
2016M00008 Calculatrices	08/03/2016	1 461,48	10	730,00	146,00	585,48
2016D00036 NTM -165D02 /ED-043-DS CAMION RENAULT TRUCK 6X2	08/03/2016	132 536,08	8	82 835,00	16 567,00	33 134,08
2016D00037 TABLE A LANGER NO FA00580 DU 06/02/2016	09/03/2016	226,90	1	226,90	0,00	0,00
2016D00044 NTM-213D04 CHARGEUSE ARTICULEE	11/03/2016	181 458,00	5	181 458,00	0,00	0,00
2016D00043 2 présentateurs 2 pavés num 3 drivers genius 16	14/03/2016	220,08	1	220,08	0,00	0,00
2016D00051 DOCUMENTATION - TELEVISEURS	15/03/2016	474,00	1	474,00	0,00	0,00
2016D00052 FOYERS ELUS/PERSONNEL - TELEVISEURS	17/03/2016	488,00	1	488,00	0,00	0,00
2016D00046 3 Sièges pour enfants	25/03/2016	467,26	1	467,26	0,00	0,00
2016D00047 MATERIEL MEDICAL- PESE BEBE -TOISE	29/03/2016	174,92	1	174,92	0,00	0,00
2016D00050 chariot de ménage - FIPHP	31/03/2016	789,23	6	655,00	134,23	0,00
2016D00057 PBTI - 153D28 /DY-056-MQ TRACTEUR ARION	06/04/2016	77 545,19	5	77 545,19	0,00	0,00
2016D00058 PBTI- 204D86 EPAREUSE FACTURE NÂ° 51212511 DU 31/	06/04/2016	48 091,34	5	48 091,34	0,00	0,00
2016D00059 PBTI-202D32 GROUPE FAUCHAGE FACTURE NÂ° 51212511 D	06/04/2016	9 749,11	5	9 749,11	0,00	0,00
2016D00060 PBTI - 153D29 /DY-083-MQ TRACTEUR ARION	06/04/2016	77 545,19	5	77 545,19	0,00	0,00
2016D00061 PBTI-204D87 EPAREUSE FACTURE NÂ° 51212512 DU 31/0	06/04/2016	48 091,34	5	48 091,34	0,00	0,00
2016D00062 PBTI-202D33 GROUPE FAUCHAGE FACTURE NÂ° 51212512	06/04/2016	9 749,11	5	9 749,11	0,00	0,00
2016D00054 EEMB URSULINES OUTILLAGES DIVERS 2016	07/04/2016	25 077,57	6	20 895,00	4 182,57	0,00
2016D00065 2 serveurs bullion et composants	12/04/2016	100 802,50	4	100 802,50	0,00	0,00
2016D00066 fourniture et installation 45 postes NOUVEAU SITE	12/04/2016	14 353,20	1	14 353,20	0,00	0,00
2016D00069 MATERIELS DIVERS 2016	13/04/2016	738,45	1	738,45	0,00	0,00
2016D00075 PBTI - 162D83 / EB-356-WG CAMION SIMPLE CABINE	25/04/2016	140 483,25	8	87 800,00	17 560,00	35 123,25
2016D00099 PEUGEOT 108 EB-005-KP	26/04/2016	8 942,75	5	8 942,75	0,00	0,00
2016D00077 imprimante Brother HL L8250CDN	27/04/2016	185,40	1	185,40	0,00	0,00
2016D00082 Acquisition 3 bustes "1820" et de 3 bases	02/05/2016	2 024,40	6	1 685,00	339,40	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00500 PBTI - CAMION SIMPLE CABINE 162D82 DEMANDE D'AVANC	04/05/2016	143 685,45	8	89 800,00	17 960,00	35 925,45
2016D00098 KN 12 SUPPORTS ET ETUIS ROTATIFS IPAD AIR	11/05/2016	388,99	1	388,99	0,00	0,00
2016D00100 KN 10 CLES 8GO 3 32GO 4 DISQUES DURS ANTICHOC	17/05/2016	484,01	1	484,01	0,00	0,00
2016D00101 KN 9 SOURIS OPTIQUES	17/05/2016	85,16	1	85,16	0,00	0,00
2016D00102 KN 4 Scanners EPSON	17/05/2016	141,19	1	141,19	0,00	0,00
2016D00103 KN 4 disques durs SSD 250 Go SAMSUNG et accessoire	17/05/2016	1 624,34	1	1 624,34	0,00	0,00
2016D00104 30 PC portables HP PROBOOK	19/05/2016	24 451,12	4	24 451,12	0,00	0,00
2016D00114 4 sacoches de transport à roulettes	25/05/2016	920,95	1	920,95	0,00	0,00
2016D00119 NO FA002141 DU 18/5/2016	26/05/2016	119,00	1	119,00	0,00	0,00
2016D00120 MACHINE MARQUAGE+ REMORQUE AIRLE EC-982-AQ	30/05/2016	37 343,58	5	37 343,58	0,00	0,00
2016D00123 achat 10 serveurs pour collègues	02/06/2016	2 781,68	1	2 781,68	0,00	0,00
2016D00124 KN Microbattery 19V 6.3A 120W	08/06/2016	55,20	1	55,20	0,00	0,00
2016D00125 100 UNITES CENTRALES LENOVO COMPLETES	08/06/2016	50 121,14	4	50 121,14	0,00	0,00
2016D00126 MALLETTE + tTOISE NO 393458 DU 1 JUIN 2016	09/06/2016	194,81	1	194,81	0,00	0,00
2016D00127 MEUBLE A LANGER NO IW648577 DU 18 MAI 2016	09/06/2016	225,39	1	225,39	0,00	0,00
2016D00128 achat 3 imprimantes jet encre	09/06/2016	311,50	1	311,50	0,00	0,00
2016D00129 câbles et adaptateurs numériques	09/06/2016	897,84	1	897,84	0,00	0,00
2016D00130 PEUGEOT 208 EC-537-GW	09/06/2016	11 371,78	5	11 371,78	0,00	0,00
2016D00131 sacoches informatique	10/06/2016	734,53	4	734,53	0,00	0,00
2016D00137 CITROEN BERLINGO EC 049 WG	10/06/2016	12 110,35	5	12 110,35	0,00	0,00
2016D00143 PBTI-121D90 / EG-974-RH -KANGOO RENAULT EXPRESS	10/06/2016	16 229,09	5	16 229,09	0,00	0,00
2016D00145 PBTI-121D91 / EG-981-RH - KANGOO RENAULT EXPRESS	10/06/2016	16 229,09	5	16 229,09	0,00	0,00
2016D00146 PBTI-121D92 / EG-959-RH - KANGOO RENAULT EXPRESS	10/06/2016	16 229,09	4	16 229,09	0,00	0,00
2016D00147 PBTI-121D94 / ED-151-SG KANGOO RENAULT ZEN	10/06/2016	15 306,64	5	15 306,64	0,00	0,00
2016D00151 PBTI-130D114 / EF-570-TK - FOURGON RENAULT MAXITY	10/06/2016	39 804,17	5	39 804,17	0,00	0,00
2016D00152 PBTI-130D115 / EF-597-TK - FOURGON RENAULT MAXITY	10/06/2016	39 804,17	5	39 804,17	0,00	0,00
2016D00153 PBTI-130D116 / EF-187-XV - FOURGON TOLE RENAULT	10/06/2016	26 333,05	5	26 333,05	0,00	0,00
2016D00154 PBTI- 130D117 / EF-215-XV - FOURGON TOLE RENAULT	10/06/2016	26 333,05	5	26 333,05	0,00	0,00
2016D00155 NTM-121D93 / EH-375-ZT- KANGOO RENAULT EXPRESS	10/06/2016	15 933,33	5	15 933,33	0,00	0,00
2016D00156 NTM-122D07 / EG-092-EM - KANGOO RENAULT EXPRESS	10/06/2016	17 796,99	5	17 796,99	0,00	0,00
2016D00157 NTM-122D06 / EG-114-EM KANGOO RENAULT EXPRESS	10/06/2016	17 987,12	5	17 987,12	0,00	0,00
2016M00009 Mobilier réceptions	14/06/2016	675,00	10	335,00	67,00	273,00
2016D00134 MATERIEL MEDICAL PMI TOISE +PESE BEBE NO 550141296	14/06/2016	454,87	1	454,87	0,00	0,00
2016D00160 Tondeuse moteur Honda, 2 vitesses	14/06/2016	1 390,00	6	1 155,00	235,00	0,00
2016D00141 Débroussailleuse STIHL FS 410 CE	16/06/2016	1 645,80	6	1 370,00	275,80	0,00
2016D00149 PBTI- 122D08 / ED-362-ZB - KANGOO RENAULT EXPRESS	16/06/2016	17 352,33	5	17 352,33	0,00	0,00
2016D00168 PEUGEOT 208 EC-033-WG	20/06/2016	11 575,62	5	11 575,62	0,00	0,00
2016D00169 PEUGEOT 208 EC-074-WG	20/06/2016	11 575,61	5	11 575,61	0,00	0,00
2016D00170 PEUGEOT 208 EC-066-WG	20/06/2016	9 592,13	5	9 592,13	0,00	0,00
2016D00171 PEUGEOT 208 EC-089-WG	20/06/2016	9 592,13	5	9 592,13	0,00	0,00
2016D00198 PBTI-153D30 / EF-147-LN - TRACTEUR CLAAS ARION	21/06/2016	80 579,21	5	80 579,21	0,00	0,00
2016D00199 PBTI-153D31 / EF-292-LN- TRACTEUR CLAAS ARION	21/06/2016	80 579,21	5	80 579,21	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016F00005 RE BALISAGE CIRCUIT VTT RIGOLE D'YONNE	23/06/2016	1 000,00	20	250,00	50,00	700,00
2016D00204 mobiliers de bureau collègue Claude Tillier à Cosne	27/06/2016	304,58	1	304,58	0,00	0,00
2016D00183 NTM - 163D18 / EC-415-VV - CAMION RENAULT TRUCK	04/07/2016	156 587,36	8	97 865,00	19 573,00	39 149,36
2016D00181 fourniture et installation de mobiliers et matériel	06/07/2016	444,04	1	444,04	0,00	0,00
2016D00184 CLAT MATERIEL MEDICAL 2016	08/07/2016	114,00	1	114,00	0,00	0,00
2016D00185 système surveillance-capteur température serveurs	11/07/2016	1 632,00	4	1 632,00	0,00	0,00
2016D00187 matériel visioconférence pour salon Loire	12/07/2016	6 047,02	4	6 047,02	0,00	0,00
2016D00188 7 serveurs pédagogiques pour collègues	12/07/2016	20 305,66	4	20 305,66	0,00	0,00
2016D00189 moniteurs LED COLLEGES	13/07/2016	20 351,97	1	20 351,97	0,00	0,00
2016F00006 BALISES VTT	18/07/2016	305,50	20	75,00	15,00	215,50
2016D00190 40 moniteurs LED 21,5 pouces	18/07/2016	4 050,14	1	4 050,14	0,00	0,00
2016D00195 40 moniteurs LED 23 pouces	21/07/2016	5 621,44	1	5 621,44	0,00	0,00
2016D00196 10 Adaptateurs Display port Mâle	21/07/2016	89,53	1	89,53	0,00	0,00
2016D00197 45 téléphones analogiques	21/07/2016	2 879,96	1	2 879,96	0,00	0,00
2016D00200 MOBILIERS MULTIMEDIAS COLLEGES	02/08/2016	369,55	1	369,55	0,00	0,00
2016D00233 MOBILIERS SCOLAIRES ET DE RESTAURATION COLLEGE SAI	22/08/2016	3 156,42	1	3 156,42	0,00	0,00
2016D00209 3 adaptateurs bloc secteur PC Samsung	24/08/2016	234,00	1	234,00	0,00	0,00
2016D00210 6 adaptateurs MHL USB	24/08/2016	119,16	1	119,16	0,00	0,00
2016D00211 rollermouse red pour Mme Morlat Maryline	26/08/2016	359,21	1	359,21	0,00	0,00
2016D00246 MOBILIERS SCOLAIRES ET DE RESTAURATION COLLEGE LES	29/08/2016	2 059,79	10	1 025,00	205,00	829,79
2016D00247 MOBILIERS SCOLAIRES ET DE RESTAURATION COLLEGE CER	29/08/2016	2 842,55	10	1 420,00	284,00	1 138,55
2016F00008 signalétique entrée presqu'île des settons	31/08/2016	4 200,00	20	1 050,00	210,00	2 940,00
2016D00215 4 micro batteries 19V 6.3A 120W	01/09/2016	220,80	1	220,80	0,00	0,00
2016D00216 Achat de 2 téléphones GIGASET 1 C620 et 1 C620H	01/09/2016	132,10	1	132,10	0,00	0,00
2016D00221 UNITES CENTRALES COLLEGES	06/09/2016	103 431,44	4	103 431,44	0,00	0,00
2016D00222 UNITES CENTRALES CHAUMIERE	06/09/2016	90 420,52	4	90 420,52	0,00	0,00
2016D00224 achat téléviseur pour visioconférence	09/09/2016	949,98	4	949,98	0,00	0,00
2016D00226 Serveur DELL PowerEdge T130 détection pannes	09/09/2016	954,40	4	954,40	0,00	0,00
2016D00227 CHAUFFE EAU VERTICAL PARC CORBIGNY	09/09/2016	388,54	1	388,54	0,00	0,00
2016D00228 matériel visioconférence pour salon Loire	12/09/2016	3 114,95	4	3 114,95	0,00	0,00
2016D00234 MOBILIERS SCOLAIRES ET DE RESTAURATION COLL 2016	20/09/2016	3 675,64	10	1 835,00	367,00	1 473,64
2016D00236 MOBILIERS SCOLAIRES RESTAURATION COLL 2016 Moulins	20/09/2016	2 553,07	10	1 275,00	255,00	1 023,07
2016D00237 MOBILIERS SCOLAIRES - RESTAURATION COLL 2016 Pouil	20/09/2016	3 336,36	10	1 665,00	333,00	1 338,36
2016D00238 MOBILIERS SCOLAIRES - RESTAURATION COLL 2016 Guéri	20/09/2016	761,58	10	380,00	76,00	305,58
2016D00239 COUSSIN DE PROTECTION NO FA161265 DU 6/9/16	26/09/2016	49,90	1	49,90	0,00	0,00
2016D00240 MOBILIERS SCOLAIRES RESTAURATION COLL CORBIGNY 201	27/09/2016	3 956,20	10	1 975,00	395,00	1 586,20
2016D00241 MOBILIERS SCOLAIRES RESTAURATION COLL V-VAUZELLES	27/09/2016	2 490,38	10	1 245,00	249,00	996,38
2016D00242 MOBILIERS SCOLAIRES RESTAURATION COLL ST BENIN d'A	27/09/2016	2 115,14	10	1 055,00	211,00	849,14
2016D00243 MOBILIERS SCOLAIRES RESTAURATION COLL COSNE C.Till	27/09/2016	724,44	10	360,00	72,00	292,44
2016D00245 TRAVAUX LOGT FONCTION COLLEGE VARENNES VAUZELL	28/09/2016	479,80	1	479,80	0,00	0,00
2016D00415 chariots de ménage COLLEGE COSNE SUR LOIRE	30/09/2016	202,01	1	202,01	0,00	0,00
2016D00248 achat 10 casques sans fil pour Alcatel	30/09/2016	2 304,00	1	2 304,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016D00258 NTM - 200D56 CHARIOT ELEVATEUR	03/10/2016	90 693,77	5	90 693,77	0,00	0,00
2016D00252 CER VARENNES VAUZELLES DIV ACHATS	04/10/2016	791,59	1	791,59	0,00	0,00
2016D00256 achat 2 boîtiers visioconférence	06/10/2016	10 410,80	4	10 410,80	0,00	0,00
2016D00265 ACHAT DE MICROSCOPES - V HUGO	11/10/2016	4 303,50	1	4 303,50	0,00	0,00
2016D00266 Amplificateur TV / DOC	12/10/2016	107,00	1	107,00	0,00	0,00
2016D00314 Logitech Conférence Cam Connect	12/10/2016	948,00	1	948,00	0,00	0,00
2016D00267 LOUPES POUR COLLEGE de PREMERY	14/10/2016	3 363,00	1	3 363,00	0,00	0,00
2016D00271 Indexation des matricules militaires marché 2016-1	14/10/2016	23 685,98	6	19 735,00	3 950,98	0,00
2016D00324 2 scanners A4 EPSON WORKFORCE DS30	14/10/2016	141,19	1	141,19	0,00	0,00
2016D00268 LAMARTINE CDDP TERRAIN NEUTRE	17/10/2016	341,17	1	341,17	0,00	0,00
2016D00274 imprimante pour collège adam billaut	18/10/2016	1 628,44	4	1 628,44	0,00	0,00
2016D00276 PRESENTOIRS RAYONNAGES POUR CDI COLLEGE LES LOGES	19/10/2016	2 900,95	6	2 415,00	485,95	0,00
2016D00313 achat 9 écrans pour KN	24/10/2016	993,60	1	993,60	0,00	0,00
2016D00311 CHARGEURS DE BATTERIE+10 SEMELLES POUR TREPIED	31/10/2016	440,39	1	440,39	0,00	0,00
2016D00323 4 PC portables Probook 650 G2 15.6" KN	31/10/2016	2 142,00	4	2 142,00	0,00	0,00
2016D00282 otostocope - stéthoscope NO 5501452669 DU 20/9/201	02/11/2016	493,48	1	493,48	0,00	0,00
2016D00283 MOBILIERS SCOLAIRES ET DE RESTAU. collège FOURCHAM	02/11/2016	3 159,94	10	1 575,00	315,00	1 269,94
2016D00284 MOBILIERS SCOLAIRES ET DE RESTAU. 2016 collège IMP	02/11/2016	3 174,92	10	1 585,00	317,00	1 272,92
2016D00285 rayonnages, bibliotheque, banque accueil pour CDI	02/11/2016	4 160,66	6	3 465,00	695,66	0,00
2016D00286 1 iPad air 2 wifi cellular	02/11/2016	559,00	4	559,00	0,00	0,00
2016D00287 1 housse pour iPad air 2 wifi cellular	02/11/2016	29,99	1	29,99	0,00	0,00
2016D00310 23 ORDINATEURS PIQO ONE SE 64 GB FR + 9 ADAPTATEUR	02/11/2016	3 888,30	1	3 888,30	0,00	0,00
2016D00315 achat caméra group conférence pour KN	02/11/2016	1 042,80	4	1 042,80	0,00	0,00
2016D00316 achat micro battery pour KN	02/11/2016	99,60	1	99,60	0,00	0,00
2016D00326 10 Téléphones numériques ALCATEL 4039	04/11/2016	1 121,40	1	1 121,40	0,00	0,00
2016D00408 chariots de ménage COLLEGE LA MACHINE	04/11/2016	645,95	6	535,00	110,95	0,00
2016D00409 chariots de ménage COLLEGE PREMERY	04/11/2016	1 291,90	6	1 075,00	216,90	0,00
2016D00410 chariots de ménage COLLEGE LA CHARITE SUR LOIRE	04/11/2016	645,95	6	535,00	110,95	0,00
2016D00412 chariots de ménage COLLEGE VARENNES VAUZELLES	04/11/2016	2 583,70	6	2 150,00	433,70	0,00
2016D00327 1 vidéo projecteur optoma S341 pour les collèges	07/11/2016	332,83	1	332,83	0,00	0,00
2016D00342 DIVERS MOBILIERS COMPRIS DANS VENTE BOUINAUDE	07/11/2016	10 000,00	6	8 330,00	1 670,00	0,00
2016D00294 dessertes mobiles decize	08/11/2016	2 326,67	6	1 935,00	391,67	0,00
2016D00295 1 Dictaphone numérique	08/11/2016	132,00	1	132,00	0,00	0,00
2016D00296 rayonnages, bibliotheque, banque accueil pour CDI	08/11/2016	5 839,30	6	4 865,00	974,30	0,00
2016M00010 fourniture et installation de mobiliers et matériel	08/11/2016	9 060,88	10	4 530,00	906,00	3 624,88
2016D00325 10 BATTERIES 12V POUR COLLEGES	09/11/2016	414,34	1	414,34	0,00	0,00
2016D00328 COLLEGES DISQUES DURS ET COMMUTATEURS	09/11/2016	5 464,16	4	5 464,16	0,00	0,00
2016D00305 achat camera giroptic 360° pour KN	14/11/2016	622,80	4	622,80	0,00	0,00
2016D00329 10 téléviseurs Sharp 48" et 10 supports muraux Séd	14/11/2016	5 470,44	4	5 470,44	0,00	0,00
2016D00299 VNF CHATILLON DIV TX 2016	15/11/2016	6 169,18	1	6 169,18	0,00	0,00
2016D00300 MDA MATERIELS 2016	15/11/2016	1 055,76	6	875,00	180,76	0,00
2016D00301 MDA MATERIELS 2016	16/11/2016	231,30	1	231,30	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016D00318 MOBILIERS SCOLAIRES ET DE RESTAURATION COLL 2016	18/11/2016	13 432,87	6	11 190,00	2 242,87	0,00
2016D00349 achat switchs et matériel réseau	21/11/2016	209,64	1	209,64	0,00	0,00
2016D00350 achat souris, clavier sans fil et web cam	21/11/2016	570,16	4	570,16	0,00	0,00
2016D00351 achat disque dur synology	21/11/2016	1 527,92	4	1 527,92	0,00	0,00
2016D00352 achat matériel visioconférence	21/11/2016	756,00	4	756,00	0,00	0,00
2016D00353 achat PC collèges	21/11/2016	1 012,54	4	1 012,54	0,00	0,00
2016D00348 7 BARRETTES DE MEMOIRE	22/11/2016	1 176,00	1	1 176,00	0,00	0,00
2016D00354 matériel informatique pour collèges (broches, mémo	22/11/2016	180,00	1	180,00	0,00	0,00
2016O00122 SUBVENTION AEROPORT NEVERS	22/11/2016	7 936,50	5	7 936,50	0,00	0,00
2016D00333 achat tablettes collège La Machine	23/11/2016	8 788,19	4	8 788,19	0,00	0,00
2016D00334 achat tablettes collège CLAMECY	23/11/2016	45 851,40	4	45 851,40	0,00	0,00
2016D00335 achat tablettes collège VARENNES VAUZELLES	23/11/2016	43 176,73	4	43 176,73	0,00	0,00
2016D00336 achat ordinateur cio	23/11/2016	240,00	1	240,00	0,00	0,00
2016F00010 enregistrement traces GPS de la GTMC	24/11/2016	2 000,00	20	500,00	100,00	1 400,00
2016D00340 TOISES, PLATEAU	28/11/2016	192,98	1	192,98	0,00	0,00
2016D00341 CUVETTE NO 5501474210 DU 17/11/2016	28/11/2016	7,34	1	7,34	0,00	0,00
2017M00003 PLAN COMPACT 160 RETOUR GAUCHE CAISSON	29/11/2016	530,16	10	265,00	53,00	212,16
2016D00344 armoires nv COLLEGE LA CHARITE SUR LOIRE	29/11/2016	599,76	6	495,00	104,76	0,00
2016D00345 COMPTOIR METALLIQUE A RIDEAU COLLEGE LA CHARITE SU	29/11/2016	687,96	6	570,00	117,96	0,00
2016D00346 TABLEAU LIEGE ALU + CHAISE DACTYLO + PAIRE ACCOUDO	29/11/2016	452,93	1	452,93	0,00	0,00
2016D00377 achat switchs et matériel réseau	29/11/2016	13 731,73	4	13 731,73	0,00	0,00
2016D00430 achat PC collèges	30/11/2016	5 208,74	4	5 208,74	0,00	0,00
2016D00355 PRESENTOIRS RAYONNAGES POUR CDI COLLEGE VARZY	01/12/2016	3 100,98	6	2 580,00	520,98	0,00
2016D00428 achat ordinateur portable IMac pour sce Communicat	01/12/2016	2 072,35	4	2 072,35	0,00	0,00
2016D00431 achat disques durs externes pour KN	01/12/2016	69,62	1	69,62	0,00	0,00
2016D00358 Achat d'un tracteur broyeur	05/12/2016	26 281,37	5	26 281,37	0,00	0,00
2016D00380 achat matériel informatique pour DGS	05/12/2016	1 802,00	4	1 802,00	0,00	0,00
2016D00373 éléments pour PC: disque dur, haut parleur	06/12/2016	194,88	1	194,88	0,00	0,00
2016D00379 achat micro battery pour KN	06/12/2016	298,80	1	298,80	0,00	0,00
2016D00433 achat 5 pointeuses	06/12/2016	6 000,00	4	6 000,00	0,00	0,00
2016D00370 cde kit mindstorms pr valise animation numérique	07/12/2016	455,38	1	455,38	0,00	0,00
2016D00371 PC PORTABLE POUR CIO	07/12/2016	556,92	4	556,92	0,00	0,00
2016D00372 cde kit Raspberry pour valise animation	07/12/2016	541,30	1	541,30	0,00	0,00
2016D00374 CER ST BENIN DIV OUTILLAGES	08/12/2016	313,30	1	313,30	0,00	0,00
2016D00375 FERME MARAULT FOURNITURES DIV	08/12/2016	857,82	1	857,82	0,00	0,00
2016D00378 achat souri, clavier sans fil et web cam	08/12/2016	1 514,99	4	1 514,99	0,00	0,00
2016D00425 souris hp pour CIO	08/12/2016	104,20	1	104,20	0,00	0,00
2016D00427 achat disques durs externes pour KN	08/12/2016	1 082,66	1	1 082,66	0,00	0,00
2016F00011 réalisation d'une carte d'orientation	08/12/2016	1 350,00	20	335,00	67,00	948,00
2016D00386 cde PIQO One + adaptateur mat numérique pr valise	09/12/2016	118,90	1	118,90	0,00	0,00
2016D00396 MOBILIERS SCOLAIRES ET DE RESTAURATION COLLEGE COS	09/12/2016	2 642,76	10	1 320,00	264,00	1 058,76
2016D00438 achat switchs et matériel réseau	10/12/2016	6 759,06	1	6 759,06	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016D00383 Poupon de massage NO 1611004 DU 8/11/2016	12/12/2016	149,50	1	149,50	0,00	0,00
2016D00384 TESTS DE LANGAGE	12/12/2016	119,00	1	119,00	0,00	0,00
2016D00385 IMPRIMERIE DIV OUTILLAGES	12/12/2016	2 284,09	6	1 900,00	384,09	0,00
2016D00387 Equipement pour chargeur	12/12/2016	3 882,00	5	3 882,00	0,00	0,00
2016D00388 Achat fendeuse de bûches	12/12/2016	2 200,00	5	2 200,00	0,00	0,00
2016D00389 Achat tronçonneuse	12/12/2016	559,00	6	465,00	94,00	0,00
2016D00392 mobiliers infirmerie COLLEGE LA CHARITE	13/12/2016	686,18	6	570,00	116,18	0,00
2016F00012 enregistrement traces gps pour variante GTMC Planc	13/12/2016	1 200,00	20	300,00	60,00	840,00
2016M00014 fourniture et installation de mobiliers et matière	13/12/2016	1 456,23	10	725,00	145,00	586,23
2016D00403 CER VARZY DIV MATERIAUX ET OUTILLAGES	14/12/2016	756,36	6	630,00	126,36	0,00
2016D00405 PESE BEBE + MALETTE TRANSPORT	14/12/2016	1 355,21	6	1 125,00	230,21	0,00
2016D00406 TESTS DE LANGUES NO FA0179 DU 2/12/2016	14/12/2016	210,00	1	210,00	0,00	0,00
2016D00407 MEUBLE A LANGER NO 140.145.334	14/12/2016	225,39	1	225,39	0,00	0,00
2016D00429 achat broches pour ordinateur DELL	14/12/2016	66,00	1	66,00	0,00	0,00
2016D00411 cde tablettes + cables - mat numerique pour valise	15/12/2016	9 638,46	4	9 638,46	0,00	0,00
2016D00413 cde jeux pour valise numérique	15/12/2016	5 819,01	4	5 819,01	0,00	0,00
2016D00416 MATERIELS SITE EMILE COMBES	15/12/2016	24,89	1	24,89	0,00	0,00
2016D00417 CER PREMERY DIV TX	15/12/2016	5 005,61	6	4 170,00	835,61	0,00
2016D00418 MATERIELS ORANGERIE 2016	15/12/2016	2 338,56	6	1 945,00	393,56	0,00
2016D00420 cde WeDo pour valise animation numérique	16/12/2016	237,59	1	237,59	0,00	0,00
2016D00421 cde de modems et cable pour valise animation BN	16/12/2016	1 789,20	4	1 789,20	0,00	0,00
2017D00014 TABLE DE CUISSON FAURE	18/12/2016	149,00	1	149,00	0,00	0,00
2016D00439 achat matériel informatique switch et alimentation	20/12/2016	6 795,60	4	6 795,60	0,00	0,00
2016D00432 MOBILIERES SCOLAIRES ET DE RESTAURATION COLLEGE SAI	21/12/2016	1 986,13	10	990,00	198,00	798,13
2017I00004 INVESTISSEMENT VELOURTE 2017	02/01/2017	74 369,13	20	14 872,00	3 718,00	55 779,13
2017D00001 TOISE ET PESE PERSONNE	06/01/2017	174,94	1	174,94	0,00	0,00
2017D00002 OTOSCOPE	06/01/2017	154,44	1	154,44	0,00	0,00
2017D00193 1 souris centrale barmouse pour Service Prévention	19/01/2017	206,40	1	206,40	0,00	0,00
2017M00002 VESTIAIRES + PRESENTOIR MURAL	20/01/2017	57,56	1	57,56	0,00	0,00
2017M00004 SIEGE DE BUREAU SPECIFIQUE	20/01/2017	440,06	1	440,06	0,00	0,00
2017D00003 Achat modules réseau HP Transceiver	20/01/2017	1 663,20	1	1 663,20	0,00	0,00
2017D00004 achat disques durs externes pour KN	20/01/2017	1 473,07	1	1 473,07	0,00	0,00
2017D00005 Achat station de travail Lenovo KN	20/01/2017	2 081,12	1	2 081,12	0,00	0,00
2017D00006 achat 20 PC portables Probook	20/01/2017	10 519,06	4	10 519,06	0,00	0,00
2017M00009 ARMOIRE 2 PORTES BOIS MELAMINE NOIR	24/01/2017	805,97	10	320,00	80,00	405,97
2017D00012 achat 4 lecteurs code barre pour bibliothèque	24/01/2017	119,30	1	119,30	0,00	0,00
2017D00008 5 moniteurs LED 27"	26/01/2017	1 078,37	4	1 078,37	0,00	0,00
2017D00011 CHAINE HIFI SAMSUNG MM-J430D	26/01/2017	199,00	1	199,00	0,00	0,00
2017M00006 VESTIAIRES + PRESENTOIR MURAL	27/01/2017	1 686,14	10	672,00	168,00	846,14
2017D00157 COUSSIN ERGONOMIQUE	30/01/2017	111,60	1	111,60	0,00	0,00
2017D00013 Souris filaire optique LOGITECH	01/02/2017	470,92	1	470,92	0,00	0,00
2017D00021 3 graveurs DVD externe Transcend slim	01/02/2017	73,43	1	73,43	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017M00007 MOBILIER BUREAU DGS	02/02/2017	296,68	1	296,68	0,00	0,00
2017D00009 PETITS MATERIELS DE PREVENTION PRECOCE ENFANT	03/02/2017	560,56	1	560,56	0,00	0,00
2017D00042 Achat nettoyeur, aspirateur, servante, ponçeuse, m	03/02/2017	3 488,60	6	2 324,00	581,00	583,60
2017D00024 NTM - 211D08 - EJ-650-MM - remorque porte engin	06/02/2017	47 348,16	8	23 672,00	5 918,00	17 758,16
2017M00005 TABLEAUX BLANCS ET LIEGES	10/02/2017	495,42	1	495,42	0,00	0,00
2017D00026 RADIO CD + MICRO ONDES CER ST AMAND	10/02/2017	179,98	1	179,98	0,00	0,00
2017D00023 serveurs NAS 1 baie ETHERNET SYNOLOGY /COLLEGES	11/02/2017	1 516,34	4	1 516,34	0,00	0,00
2017D00025 PBTI-162D84 -EJ-005-ZC - CAMION RENAULT 16T	15/02/2017	137 915,77	8	68 956,00	17 239,00	51 720,77
2017D00016 Test de langage pr bilan ecole maternelle no FA 00	16/02/2017	119,00	1	119,00	0,00	0,00
2017D00036 STATION ACCUEIL PC PORTABLE - DKT30CHV	17/02/2017	112,01	1	112,01	0,00	0,00
2017D00158 CHAUFFE BIBERON	17/02/2017	52,20	1	52,20	0,00	0,00
2017D00039 achat téléphones et casques filaires	22/02/2017	1 225,39	4	1 225,39	0,00	0,00
2017D00228 ACHAT DE MATERIELS FIPHP POUR LE COLLEGE COSNE	01/03/2017	865,10	6	576,00	144,00	145,10
2017D00047 JOUETS TERRAIN NEUTRE VAUBAN/LUZY/MOULINS ENGILBER	03/03/2017	391,20	1	391,20	0,00	0,00
2017D00048 MATELAS DE CHANGE HAUTS REBORDS REF. 223142794	06/03/2017	137,30	1	137,30	0,00	0,00
2017D00034 lunettes de dépistage no7438 du 20/02/2017	07/03/2017	64,63	1	64,63	0,00	0,00
2017D00035 Test de lang no FA 17012 DU 16/01/2017	07/03/2017	309,00	1	309,00	0,00	0,00
2017D00154 Achat QUANTUM SCALAR i500 IBM LTO-7 + sauvegarde	10/03/2017	21 422,33	4	21 422,33	0,00	0,00
2017D00079 Signalétique Conseil Depart. Cabinet et pole solid	13/03/2017	928,50	20	184,00	46,00	698,50
2017M00011 SIEGE DE TRAVAIL PLEASE	14/03/2017	919,99	10	364,00	91,00	464,99
2017D00050 PETITS EQUIP. NO5501513200 DU 28/2/2017	14/03/2017	321,27	1	321,27	0,00	0,00
2017D00076 MOBILIER POUR 2 CLASSES COLLEGE DE LA CHARITE	16/03/2017	3 421,52	10	1 368,00	342,00	1 711,52
2017M00013 ARMOIRE MELAMINE NOIR SANS PORTE	21/03/2017	267,96	1	267,96	0,00	0,00
2017D00080 2017 TOUS CER FOURNITURES MAT ET OUTILLAGES	22/03/2017	9 857,89	6	6 568,00	1 642,00	1 647,89
2017M00012 SIEGE DE TRAVAIL PLEASE AVEC TETIERE LIGNE 0053083	24/03/2017	919,99	10	364,00	91,00	464,99
2017D00077 achat 20 PC de bureau Lenovo	27/03/2017	8 879,08	1	8 879,08	0,00	0,00
2017D00084 REFRIGERATEUR ET MICRO-ONDES	27/03/2017	659,96	1	659,96	0,00	0,00
2017D00075 MOBILIERS SCOLAIRES ET RESTAURATION COLLEGE LUZY	29/03/2017	323,10	1	323,10	0,00	0,00
2017D00087 achat 256 TouchPOint Manager Pro Education pr tabl	30/03/2017	8 870,40	4	8 870,40	0,00	0,00
2017D00088 achat 50 PC	31/03/2017	33 624,76	4	33 624,76	0,00	0,00
2017D00270 clé USB jIMPING DRIVE 256 GO USB 3.0	06/04/2017	99,90	1	99,90	0,00	0,00
2017D00082 Matériels Mme Balland et mme hocquet - fiphfp - CO	07/04/2017	663,11	6	440,00	110,00	113,11
2017D00083 Matériels Mme Balland et mme hocquet - fiphfp - CO	07/04/2017	663,11	6	440,00	110,00	113,11
2017D00192 REPOSE BRAS ERGOREST + SUPPORTS DE DOCUMENTS FLEXD	07/04/2017	556,50	1	556,50	0,00	0,00
2017D00111 achat bibliothèque de sauvegarde à bandes	10/04/2017	3 895,37	4	3 895,37	0,00	0,00
2017D00124 Panneau signalétique Cabinet du President	13/04/2017	5 810,40	20	1 160,00	290,00	4 360,40
2017M00027 TABLE SUR ROULETTES	14/04/2017	181,27	1	181,27	0,00	0,00
2017D00114 Achat PC portable Lenovo X260	14/04/2017	2 226,58	4	2 226,58	0,00	0,00
2017D00123 Achat scanner mobile A4 - EPSON WorkForce DS 30	14/04/2017	210,78	1	210,78	0,00	0,00
2017D00176 Rayonnages alimentaires collège Claude TILLIER à C	27/04/2017	1 445,81	6	960,00	240,00	245,81
2017M00014 TABLES RONDES	28/04/2017	762,12	10	304,00	76,00	382,12
2017D00163 Matériels Mme MARCEAU - COLLEGE LES COURLIS	02/05/2017	685,44	6	456,00	114,00	115,44

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00117 2017 MAISONS ECLUSIERES DIVERS ACQUISITIONS	03/05/2017	7 870,48	1	7 870,48	0,00	0,00
2017D00118 PESE BEBE + DIVERS NO 5501525700 DU 05/4/2017	03/05/2017	411,84	1	411,84	0,00	0,00
2017D00191 Mobilier de cuisine collège Claude Tillier à COSNE	03/05/2017	1 170,00	6	780,00	195,00	195,00
2017D00190 Matériels de jardinage segpa collège Fourchambault	04/05/2017	1 413,51	6	940,00	235,00	238,51
2017D00125 creation totem signalétique cabinet du president	05/05/2017	1 350,00	20	268,00	67,00	1 015,00
2017D00126 Creation du socle pour le totem signalétique Cabin	05/05/2017	780,00	20	156,00	39,00	585,00
2017D00159 MATERIEL PUERICULTURE	06/05/2017	318,06	1	318,06	0,00	0,00
2017D00249 Numérisation du cadastre et de documents grand for	11/05/2017	761,04	6	504,00	126,00	131,04
2017D00250 Numérisation de documents d'archives	11/05/2017	2 065,72	6	1 376,00	344,00	345,72
2017D00407 buffets chauffant et réfrigérés segpa coll Varzy	15/05/2017	13 063,50	6	8 708,00	2 177,00	2 178,50
2017D00164 Achat 200 PC	17/05/2017	109 423,67	4	109 423,67	0,00	0,00
2017D00160 Matériels Mme JAILLOT - COLLEGE DE DECIZE	18/05/2017	685,44	6	456,00	114,00	115,44
2017D00203 Equipt SEGPA magasinage Coll Varennes Vauzelles	19/05/2017	2 929,64	6	1 952,00	488,00	489,64
2017M00016 FAUTEUILS DACTYLO LEADER LD56/14	23/05/2017	1 595,62	10	636,00	159,00	800,62
2017M00017 SIEGE SPECIFIQUE SOKOA M4	23/05/2017	603,29	10	240,00	60,00	303,29
2017M00018 FAUTEUIL ERGONOMIQUE PLEASE V. HAPP	23/05/2017	919,99	10	364,00	91,00	464,99
2017M00022 SIEGES POUTRES ACCUEIL LAMARTINE	23/05/2017	1 650,18	10	660,00	165,00	825,18
2017D00204 ACHAT 100 MONITEURS LED 23 - 16.9 MULTIMEDIA PHILI	23/05/2017	13 905,65	4	13 905,65	0,00	0,00
2017F00004 BALISES VTT POUR LA GRANDE TRAVERSEE DU MASSIF CEN	29/05/2017	570,00	20	112,00	28,00	430,00
2017M00023 FAUTEUIL SPECIFIQUE PLEASE MME HENRY	31/05/2017	919,99	10	364,00	91,00	464,99
2017D00171 achat station d'accueil disque dur	01/06/2017	390,85	1	390,85	0,00	0,00
2017D00183 REFRIGERATEUR INDESIT REF2P TIAA 11 SI	06/06/2017	399,99	1	399,99	0,00	0,00
2017M00032 MOBILIER TERRAINS NEUTRES CHATEAU CHINON	09/06/2017	1 001,20	10	400,00	100,00	501,20
2017D00217 CHAINE HIFI SAMSUNG MM J430D	09/06/2017	196,19	1	196,19	0,00	0,00
2017D00172 Tensiomètre 31/05/2017 DOCUMENT N° 1367855	12/06/2017	75,60	1	75,60	0,00	0,00
2017O00072 PARTICIPATION VILLE DE NEVERS A L ETUDE DE L AEROP	12/06/2017	7 936,50	5	6 348,00	1 588,50	0,00
2017D00173 toise et stéthoscope NO 5501539634 DU 19/5/2017	13/06/2017	253,44	1	253,44	0,00	0,00
2017D00174 4 souris centrales barmousse FIPHP sce prévention	13/06/2017	825,60	1	825,60	0,00	0,00
2017M00026 CAISSON HAUTEUR BUREAU	15/06/2017	250,70	1	250,70	0,00	0,00
2017M00028 CANAPE 2 PLACES	15/06/2017	279,99	1	279,99	0,00	0,00
2017D00185 ERGODESK ASSISE DE BUREAU M. TOURNOIS	15/06/2017	126,00	1	126,00	0,00	0,00
2017D00199 achat 100 moniteurs LED pour collèges	19/06/2017	10 019,28	4	10 019,28	0,00	0,00
2017D00200 2 cartouches sauvegarde LTO 7 pour lecteur bande	19/06/2017	5 066,77	4	5 066,77	0,00	0,00
2017D00222 Achat 62 Unités Centrales HP EliteDesk pour collèg	19/06/2017	33 700,40	4	33 700,40	0,00	0,00
2017D00201 6 DISQUES DURS EXTERNES SSD	20/06/2017	2 328,13	1	2 328,13	0,00	0,00
2017D00258 DACIA SANDERO STEPWAY EN-368-AX	21/06/2017	12 557,39	5	10 044,00	2 513,39	0,00
2017M00030 FAUTEUIL ERGONOMIQUE GAMME M4 Mme ROESER	23/06/2017	603,29	10	240,00	60,00	303,29
2017D00230 DGA-ADT--EQ-934-XC-130D118 FOURG RENAULT	26/06/2017	25 238,15	5	20 188,00	5 050,15	0,00
2017D00266 Equipement SEGPA 2017 collège La Charité sur Loire	27/06/2017	6 962,40	6	4 640,00	1 160,00	1 162,40
2017D00261 108 PEUGEOT ACCESS EP-438-FJ	29/06/2017	9 055,02	5	7 244,00	1 811,02	0,00
2017D00248 Défroisseur UNILYS - Steam One	03/07/2017	278,90	1	278,90	0,00	0,00
2017D00251 achat 40 PC portables	04/07/2017	25 501,43	1	25 501,43	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00257 3 rollermouses red FIPHP	06/07/2017	1 139,86	1	1 139,86	0,00	0,00
2017D00259 ACHAT 5 PROBOOKS	07/07/2017	6 803,36	4	6 803,36	0,00	0,00
2017D00287 DGA ADT-130D119 -EW-902-VF- FOURGON RENAULT MAXIT	11/07/2017	39 869,33	5	29 927,00	9 942,33	0,00
2017D00288 Achat 50 switchs	11/07/2017	5 403,01	4	5 403,01	0,00	0,00
2017D00269 ECHOGRAPHE FACT N° 1368907 30/06/2017	12/07/2017	20 470,58	6	13 644,00	3 411,00	3 415,58
2017D00338 ACHAT COMPRESSEUR ABAC PISTON INSONORISE SA29B 90C	13/07/2017	718,80	6	476,00	119,00	123,80
2017F00006 balisage GTMC VTT tronçon CHATEAU CHINON LUZY	17/07/2017	4 800,00	20	960,00	240,00	3 600,00
2017D00373 REFRIGERATEUR LADEN DP300	17/07/2017	345,32	1	345,32	0,00	0,00
2017D00311 Matériel pour réseau informatique	18/07/2017	21 110,90	4	21 110,90	0,00	0,00
2017F00007 adhésifs FFC "VAE" pour la GTMC à VTT	19/07/2017	67,20	20	12,00	3,00	52,20
2017F00008 poteaux BOIS pour bornes VTT	19/07/2017	1 512,00	20	300,00	75,00	1 137,00
2017D00308 VENTILATEURS SUR PIEDS	19/07/2017	733,20	6	488,00	122,00	123,20
2017D00292 TABLE A LANGER, SIEGE AUTO, REHAUSSEUR	21/07/2017	259,92	1	259,92	0,00	0,00
2017D00301 Matériels de cuisine college segpa Varzy	21/07/2017	910,70	6	604,00	151,00	155,70
2017D00306 Achat écran de projection valise pour service de l	21/07/2017	847,79	4	847,79	0,00	0,00
2017D00293 mobiliers scolaires pour le collège de la CHARITE	25/07/2017	10 003,44	6	6 668,00	1 667,00	1 668,44
2017D00299 CADENAS ANSE ACIER 30 mm	26/07/2017	9,75	1	9,75	0,00	0,00
2017M00033 3 TABOURETS + MAXI LOT GRANDE TABLE D ACTIVITES CA	31/07/2017	410,74	1	410,74	0,00	0,00
2017D00309 Débroussailleuse KASTOR 500 PA	31/07/2017	37 554,32	5	30 040,00	7 514,32	0,00
2017M00035 TRANSFERT DE MATERIELS BUREAU FERME DU MARAULT	02/08/2017	10 800,00	10	4 320,00	1 080,00	5 400,00
2017D00318 TRANSFERT DE MATERIELS Ensemble de matériels agric	02/08/2017	43 200,00	6	26 100,00	6 300,00	6 300,00
2017D00323 TRACTEUR AGRICOLE	02/08/2017	6 000,00	5	4 800,00	1 200,00	0,00
2017D00324 CHARIOT TELESCOPIQUE	02/08/2017	19 560,00	5	15 648,00	3 912,00	0,00
2017D00364 MATERIEL EQUIPEMENT SEGPA COLLEGE LA CHARITE SUR L	02/08/2017	3 349,20	6	2 232,00	558,00	559,20
2017D00345 REPOSES BRAS + PORTE DOCUMENTS SELON PIECE JOINTE	07/08/2017	450,49	1	450,49	0,00	0,00
2017F00009 BALISES AUTOCOLLANTES SPECIFIQUES GTMC	10/08/2017	462,00	20	92,00	23,00	347,00
2017D00344 Kit de lestage	10/08/2017	73,64	1	73,64	0,00	0,00
2017D00346 2017 - batiments departementaux	16/08/2017	1 614,18	6	1 076,00	269,00	269,18
2017F00010 réfection étanchéité maquette du barrage de pannec	22/08/2017	2 347,80	20	468,00	117,00	1 762,80
2017M00041 fourniture et installation de mobiliers et matière	22/08/2017	3 375,66	10	1 348,00	337,00	1 690,66
2017D00372 ACHAT 35 TABLETTES HP POUR COLLEGE DE CLAMECY	25/08/2017	8 422,14	4	8 422,14	0,00	0,00
2017F00011 adhésion label internet destination rando	28/08/2017	2 400,00	20	480,00	120,00	1 800,00
2017D00435 Achat câbles réseaux	28/08/2017	354,86	1	354,86	0,00	0,00
2017D00443 CLIO SOCIETE AIR 1.2 16V75 4CV - IMMAT EQ-031-22	28/08/2017	9 586,00	5	7 668,00	1 918,00	0,00
2017D00356 Appareil photo	30/08/2017	438,00	1	438,00	0,00	0,00
2017D00408 Equipement mise en réseaux SEGPA Charité TECHNOLOG	30/08/2017	10 344,35	6	6 896,00	1 724,00	1 724,35
2017D00432 Equipement Segpa Collège La Charité sur Loire	04/09/2017	3 944,40	6	2 628,00	657,00	659,40
2017F00012 rebalisateur VTT Arleuf-Bazolles	06/09/2017	73,00	20	12,00	3,00	58,00
2017D00409 achat de 40 poste Alcatel 4029	14/09/2017	2 592,00	4	2 592,00	0,00	0,00
2017D00422 PEUGEOT 208 EP-794-YR	15/09/2017	11 423,84	5	9 136,00	2 287,84	0,00
2017D00575 Achat Chariot de Ménage FIPHP Mme Pepitone col V	20/09/2017	677,50	6	448,00	112,00	117,50
2017D00576 Achat chariot de ménage Mme Roger Delphine collège	20/09/2017	677,50	6	448,00	112,00	117,50

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00577 achat Chariot de Ménage FIPHP Mme Vignault col	20/09/2017	677,50	6	448,00	112,00	117,50
2017D00376 TOYOTA YARIS HYBRIDE EP-648-EX	21/09/2017	15 184,18	5	12 144,00	3 040,18	0,00
2017D00378 CAFETIERES CER COSNE ET ST BENIN D'AZY	21/09/2017	45,98	1	45,98	0,00	0,00
2017D00379 CDE MICRO ONDES SITE DECIZE + FOYER	21/09/2017	159,98	1	159,98	0,00	0,00
2017D00380 TUYAU + RACCORD POUR KARCHER	22/09/2017	28,90	1	28,90	0,00	0,00
2017D00389 51 VENTILATEURS SUR TABLE	25/09/2017	759,90	1	759,90	0,00	0,00
2017D00391 4 cables micro - 2 tp link UH40 - 2 Targus 4 ports	26/09/2017	86,40	1	86,40	0,00	0,00
2017D00430 APPAREILS ELECTRO MENAGERS CER	26/09/2017	789,96	6	524,00	131,00	134,96
2017D00395 3 REPOSE PIEDS + 5 LAMPES DE BUREAU	28/09/2017	220,38	1	220,38	0,00	0,00
2017D00442 REFRIGERATEUR TOP	28/09/2017	119,00	1	119,00	0,00	0,00
2017D00401 RENAULT MEGANE BERLINE EP-679-YR	02/10/2017	11 555,42	5	9 244,00	2 311,42	0,00
2017D00402 PEUGEOT 208 EP-718-YR	02/10/2017	11 423,84	5	9 136,00	2 287,84	0,00
2017D00404 PEUGEOT 208 EP-760-YR	02/10/2017	9 769,21	5	7 812,00	1 957,21	0,00
2017D00434 achat 5 supports pour écrans 22 à 55 pouces	05/10/2017	1 200,00	4	1 200,00	0,00	0,00
2017D00428 Numérisation océrisation de documents d'archives I	06/10/2017	9 534,02	6	6 356,00	1 589,00	1 589,02
2017D00429 FOURNITURES EQUIPEMENTS RENAULT KANGOO-TITRE 846	11/10/2017	4 700,00	5	3 760,00	940,00	0,00
2017D00431 Débroussailleuse et taille haies	11/10/2017	730,00	6	484,00	121,00	125,00
2017D00444 Achat 6 batteries de portable H6L26AA	12/10/2017	352,80	1	352,80	0,00	0,00
2017D00441 REFRIGERATEURS CUBE 45 L FAR R1046S	16/10/2017	899,91	6	596,00	149,00	154,91
2017D00446 tapis de souris, repose-poignets, souris verti., su	20/10/2017	784,74	4	784,74	0,00	0,00
2017D00473 KANGOO EXPRESS EP-322-NE Générique Energy TCe 115	24/10/2017	14 982,72	5	11 984,00	2 998,72	0,00
2017D00461 Achat batterie 12 V 5AH/C20 et LUCAS AGM	27/10/2017	700,26	4	700,26	0,00	0,00
2017D00447 stéthoscope no 1371627 du 11/10/2017	30/10/2017	64,98	1	64,98	0,00	0,00
2017D00449 PREPAR. ET FOURNIT. EQUIPEMENTS SUR RENAULT TRAFIC	02/11/2017	7 250,00	5	5 800,00	1 450,00	0,00
2017D00450 RENAULT KANGOO EP-020-HV	03/11/2017	16 648,87	5	13 316,00	3 332,87	0,00
2017D00504 MATERIELS DIVERS SAM - COFFRET 68 PCS BOSCH	06/11/2017	38,95	1	38,95	0,00	0,00
2017M00043 PRESENTOIRS CD/DVD	08/11/2017	3 564,00	10	1 424,00	356,00	1 784,00
2017D00455 DEOPPLER FOETAL	08/11/2017	394,98	1	394,98	0,00	0,00
2017D00464 Achat 6 pieuvres ALCATEL	09/11/2017	3 960,00	4	3 960,00	0,00	0,00
2017D00480 Achat cartes SDHC, disques dur et présenteurs sans	10/11/2017	1 784,00	4	1 784,00	0,00	0,00
2017D00482 1 VELO ELECTRIQUE + 1 PANIER METAL	10/11/2017	1 219,98	5	972,00	247,98	0,00
2017D00483 1 VELO ELECTRIQUE + 1 PANIER METAL	10/11/2017	1 219,98	5	972,00	247,98	0,00
2017I00005 Achat et pré-installation bornes wifi des collèges	14/11/2017	27 079,50	20	5 346,00	1 358,00	20 375,50
2017D00459 Achat étuis smartphones et protège-écrans	14/11/2017	6 513,60	4	6 513,60	0,00	0,00
2017D00479 APPAREILS ELECTRO MENAGER	14/11/2017	316,92	1	316,92	0,00	0,00
2017D00463 achat 5 douchettes Honeywell Voyager pour BDP	16/11/2017	750,00	4	750,00	0,00	0,00
2017D00476 NTM-274D01-finitionneur autonome sur pneus avance 5%	24/11/2017	162 492,70	8	70 217,00	23 068,00	69 207,70
2017D00565 2 DIABLES D'ESCALIER	27/11/2017	99,80	1	99,80	0,00	0,00
2017D00486 Numérisation de documents d'archives	30/11/2017	419,05	1	419,05	0,00	0,00
2017D00489 Tablettes collège Jean Rostand LA MACHINE préfigur	01/12/2017	15 572,78	4	15 572,78	0,00	0,00
2017D00490 Tablettes Collège Giroud de Vilette CLAMECY préfig	01/12/2017	47 583,50	4	47 583,50	0,00	0,00
2017D00491 Tablettes Collège Henri Wallon VARENNES VAUZELLES	01/12/2017	72 672,97	4	72 672,97	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00492 MATERIEL DE PUERICULTURE TRANSAT	01/12/2017	82,30	1	82,30	0,00	0,00
2017D00554 5 unités centrales LENOVO collège St Benin d'Azy	01/12/2017	2 716,91	4	2 716,91	0,00	0,00
2017D00555 16 unités centrales LENOVO collège Les Courlis	01/12/2017	8 694,08	4	8 694,08	0,00	0,00
2017D00556 3 unités centrales LENOVO pour collège Montsauche	01/12/2017	1 630,14	4	1 630,14	0,00	0,00
2017D00559 7 unités centrales LENOVO collège Victor Hugo Neve	01/12/2017	3 803,66	4	3 803,66	0,00	0,00
2017D00560 10 unités centrales LENOVO pour collège d'Imphy	01/12/2017	5 433,80	4	5 433,80	0,00	0,00
2017I00008 COMPTEUR ZELT VOIES VERTES	04/12/2017	5 630,40	20	1 124,00	281,00	4 225,40
2017D00496 Stock tablettes Conseil Départemental pour collège	05/12/2017	12 657,76	4	12 657,76	0,00	0,00
2017F00014 GTMC - conception graphique des panneaux	07/12/2017	2 284,00	20	456,00	114,00	1 714,00
2017D00507 Achat Imac pour cabinet Mme Cartegnie	07/12/2017	2 672,71	4	2 672,71	0,00	0,00
2017D00573 Achat station d'accueil USB + câbles RJ45	07/12/2017	122,76	1	122,76	0,00	0,00
2017D00514 Achat 3 serveurs ML 30 pour collèges	08/12/2017	1 447,60	4	1 447,60	0,00	0,00
2017M00045 SIEGE ERGONOMIQUE OSTEOSEAT	11/12/2017	697,63	10	276,00	69,00	352,63
2017D00536 Achat 3 Wepresent Wipg	12/12/2017	2 880,00	4	2 880,00	0,00	0,00
2017D00538 5 unités centrales LENOVO pour collège de CLAMECY	12/12/2017	2 716,91	4	2 716,91	0,00	0,00
2017D00539 16 unités centrales LENOVO collège CHATEAU CHINON	12/12/2017	8 694,08	4	8 694,08	0,00	0,00
2017D00540 12 unités centrales LENOVO collège CERCY LA TOUR	12/12/2017	6 520,55	4	6 520,55	0,00	0,00
2017D00541 12 unités centrales LENOVO collège LUZY	12/12/2017	6 520,55	4	6 520,55	0,00	0,00
2017D00542 20 unités centrales LENOVO collège LA CHARITE	12/12/2017	10 867,61	4	10 867,61	0,00	0,00
2017D00543 5 unités centrales LENOVO collèges DECIZE	12/12/2017	2 716,91	4	2 716,91	0,00	0,00
2017D00544 4 unités centrales LENOVO collège MOULINS ENGILBER	12/12/2017	2 173,52	4	2 173,52	0,00	0,00
2017D00545 10 unités centrales LENOVO collège LES LOGES	12/12/2017	5 433,80	4	5 433,80	0,00	0,00
2017D00546 8 unités centrales LENOVO collège ST SAULGE	12/12/2017	4 347,05	4	4 347,05	0,00	0,00
2017D00547 4 unités centrales LENOVO collège ST AMAND EN PUIS	12/12/2017	2 173,52	4	2 173,52	0,00	0,00
2017D00548 10 unités centrales LENOVO collège ADAM BILLAUT	12/12/2017	5 433,80	4	5 433,80	0,00	0,00
2017D00549 1 unité centrale LENOVO collège POUILLY SUR LOIRE	12/12/2017	543,37	4	543,37	0,00	0,00
2017D00550 15 unités centrales LENOVO collège COSNE	12/12/2017	8 150,71	4	8 150,71	0,00	0,00
2017D00551 8 unités centrales LENOVO collège CORBIGNY	12/12/2017	4 347,05	4	4 347,05	0,00	0,00
2017D00552 27 unités centrales LENOVO HOTEL DU DPT	12/12/2017	14 671,27	4	14 671,27	0,00	0,00
2017D00553 unités centrales LENOVO collège Varennes Vauzelles	12/12/2017	7 063,97	4	7 063,97	0,00	0,00
2017D00563 FOURNITURE DE 3 VELOS	12/12/2017	587,68	1	587,68	0,00	0,00
2017D00594 REFRIGERATEUR CANDY CCOLS5162 WH PMI	12/12/2017	299,99	1	299,99	0,00	0,00
2017D00569 Diversx matériels informatique selaon devis 106-12	13/12/2017	11 358,53	1	11 358,53	0,00	0,00
2017D00564 Achat 5 serveurs pedago ML 150 collèges plan num	14/12/2017	19 147,67	4	19 147,67	0,00	0,00
2017D00566 LOTS TROPHEES NUMERIQUE CREATION INNOVATION	14/12/2017	1 362,22	1	1 362,22	0,00	0,00
2017D00588 Achat 3 serveurs ML 30 CD - Avance sur livraison e	15/12/2017	2 740,02	4	2 740,02	0,00	0,00
2017I00009 Alimentation UBI POE 48-16v	18/12/2017	567,00	20	112,00	28,00	427,00
2017D00597 Achat armoire forte collège La Charité sur Loire	26/12/2017	1 937,78	6	1 288,00	322,00	327,78
2017D00598 MOBILIER CDI COLLEGE LA CHARITE SUR LOIRE	26/12/2017	19 190,52	10	7 676,00	1 919,00	9 595,52
2018O00002 subvention construction salle sport college Varzy	31/12/2017	76 328,00	21	14 536,00	3 634,00	58 158,00
2018D00002 Achat matériel informatique - 2 IPAD WI-FI + 4G -	01/01/2018	1 316,44	4	987,00	329,44	0,00
2018M00002 13 SIEGES DE TRAVAIL	02/01/2018	3 147,14	10	942,00	314,00	1 891,14

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018M00005 2 TABLES RONDES + 4 TABLES DE REUNION	02/01/2018	1 231,10	10	369,00	123,00	739,10
2018D00008 ACHAT CHARIOT MOBILE MODULABLE NAO CART S1 - Charge	02/01/2018	3 360,00	4	2 520,00	840,00	0,00
2018D00009 Matériel visioconférence AVAYA SCOPIA XT 4300 - N°	02/01/2018	9 216,00	4	6 912,00	2 304,00	0,00
2018D00010 Achat matériel informatique (cordons)	02/01/2018	862,30	4	645,00	217,30	0,00
2018D00011 Achat matériel informatique (1 moniteur LED 42,5 L	02/01/2018	583,91	4	435,00	148,91	0,00
2018D00012 Achat matériel informatique (5 transceivers X 121	02/01/2018	406,33	1	406,33	0,00	0,00
2018D00013 Achat matériel informatique (2 disques durs extern	02/01/2018	319,43	1	319,43	0,00	0,00
2018D00037 Equipement mise en réseaux SEGPA Collège La Chari	02/01/2018	2 437,14	6	1 218,00	406,00	813,14
2018D00039 Achat mobilier infirmerie collège La Charité sur L	02/01/2018	947,88	6	471,00	157,00	319,88
2018D00040 MOBILIER CDI COLLEGE LA CHARITE SUR LOIRE	02/01/2018	715,64	10	213,00	71,00	431,64
2018D00041 Achat de 6 tablettes de réserve pour chariots	02/01/2018	1 929,60	4	1 446,00	483,60	0,00
2018D00052 Achat auto laveuse FIPHP mme Balland collège R. C	02/01/2018	6 018,92	6	3 009,00	1 003,00	2 006,92
2018D00053 Achat 4 chariots de ménage collège A. Billaut Neve	02/01/2018	2 709,98	6	1 353,00	451,00	905,98
2018M00001 14 ARMOIRES + 14 TABLETTES	03/01/2018	4 386,29	10	1 314,00	438,00	2 634,29
2018D00014 6 LAMPES - 4 REPOSE-PIEDS - 4 CHEVALETS CONFERENC	03/01/2018	615,86	6	306,00	102,00	207,86
2018D00042 1 CLAVIER MAC POUR IMPRIMERIE	08/01/2018	142,99	1	142,99	0,00	0,00
2018D00031 LOTS TROPHEES NUMERIQUE CREATION INNOVATION	11/01/2018	6 451,96	1	6 451,96	0,00	0,00
2018D00087 ACHAT MATERIEL ENTRETIEN - 1 CHARIOT COLLEGE FOURC	24/01/2018	598,03	6	297,00	99,00	202,03
2018D00329 1 banc visiteurs collège V. Hugo Nevers	25/01/2018	317,38	1	317,38	0,00	0,00
2018D00056 Achat 15 tables informatiques collège St Saulge	26/01/2018	1 943,10	6	969,00	323,00	651,10
2018M00014 TABOURET ASSIS DEBOUT	28/01/2018	407,83	1	407,83	0,00	0,00
2018D00016 CAFETIERE	30/01/2018	59,98	1	59,98	0,00	0,00
2018D00017 REFRIGERATEUR	30/01/2018	269,80	1	269,80	0,00	0,00
2018D00004 GRILLE DE COMMUTATION VIDEO	31/01/2018	27,49	1	27,49	0,00	0,00
2018D00005 COMMUTATEUR VIDEO	31/01/2018	85,29	1	85,29	0,00	0,00
2018D00006 Achat Otoscope NO 5501621605 DU 16/1/18	31/01/2018	69,52	1	69,52	0,00	0,00
2018D00007 Matériel médical NO 5501621115 DU 15/01/2018	31/01/2018	968,87	1	968,87	0,00	0,00
2018M00003 SIEGE ASSIS DEBOUT	01/02/2018	472,63	1	472,63	0,00	0,00
2018M00004 10 CHAISES VISITEURS GAMME AMETS DOS RESILLE	01/02/2018	1 108,92	10	330,00	110,00	668,92
2018D00015 10 jarretieres et 5 cables réseau	06/02/2018	88,91	1	88,91	0,00	0,00
2018D00058 10 RAYONNAGES A CARTABLES COLL C TILLIER COSNE	06/02/2018	1 505,15	10	450,00	150,00	905,15
2018D00059 REFRIGERATEUR COLLEGE C TILLIER COSNE	06/02/2018	408,59	1	408,59	0,00	0,00
2018D00060 LAVE VAISSELLE COLLEGE C TILLIER COSNE	06/02/2018	293,06	1	293,06	0,00	0,00
2018D00073 PBTI-153D32 -ES-332-MF- TRACTEUR CLAAS 4RM ARION	07/02/2018	80 329,79	8	30 123,00	10 041,00	40 165,79
2018D00019 2018 ACQUISITIONS MATERIELS BATIMENTS DEP	12/02/2018	50 522,12	1	50 522,12	0,00	0,00
2018D00061 3 REFRIGERATEURS CANAL DU NIVERNAIS	12/02/2018	539,97	6	267,00	89,00	183,97
2018D00062 3 MICRO ONDES CANAL DU NIVERNAIS	12/02/2018	269,97	1	269,97	0,00	0,00
2018D00063 1 CAFETIERE CANAL DU NIVERNAIS	12/02/2018	39,99	1	39,99	0,00	0,00
2018D00105 COFFRE FORT	12/02/2018	49,90	1	49,90	0,00	0,00
2018D00103 CONGELATEUR ARMOIRE ORANGERIE	13/02/2018	459,99	1	459,99	0,00	0,00
2018D00023 Commande Chariot FIPHP Collège Cercy la Tour	15/02/2018	633,41	6	315,00	105,00	213,41
2018D00024 Achat chariot FIPHP Collège R. Cassin Cosne	16/02/2018	1 196,09	6	597,00	199,00	400,09

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018D00029 Achat divers matériels informatique -KN	19/02/2018	13 922,19	1	13 922,19	0,00	0,00
2018D00033 AMENAGEMENT DE VEHICULE KANGOO	20/02/2018	4 000,00	5	2 400,00	800,00	800,00
2018D00034 TRACTEUR CLAAS 4RM ARION ES-267-MF	20/02/2018	90 804,08	5	54 480,00	18 160,00	18 164,08
2018M00012 4 TABLES RONDES	21/02/2018	968,12	10	288,00	96,00	584,12
2018D00114 MOBILIER BUREAUX ADMINISTRATIFS COLL LA CHARITE	21/02/2018	33 860,09	10	10 158,00	3 386,00	20 316,09
2018I00004 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE VARENNES VAUZELLE HENRI W	21/02/2018	3 711,66	20	555,00	185,00	2 971,66
2018I00005 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE ADAM BILLAUT NEVERS	21/02/2018	5 116,86	20	765,00	255,00	4 096,86
2018I00006 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE NOEL BERNIER CORBIGNY	21/02/2018	2 559,92	20	381,00	127,00	2 051,92
2018I00007 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE PAUL BARROT LORMES	21/02/2018	1 979,57	20	294,00	98,00	1 587,57
2018I00008 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE LES COURLIS NEVERS	21/02/2018	4 109,36	20	615,00	205,00	3 289,36
2018I00009 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE HENRY CLEMENT DONZY	21/02/2018	1 911,86	20	285,00	95,00	1 531,86
2018I00010 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE VICTOR HUGO NEVERS	21/02/2018	7 382,20	20	1 107,00	369,00	5 906,20
2018I00011 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE JEAN JAURES GUERIGNY	21/02/2018	4 808,93	20	720,00	240,00	3 848,93
2018I00012 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE MONTSAUCHE	21/02/2018	3 033,04	20	453,00	151,00	2 429,04
2018I00014 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE BIBRACTE CHATEAU CHINON	21/02/2018	27 068,38	20	4 059,00	1 353,00	21 656,38
2018D00078 2 unités centrales LENOVO pour collège de Prémary	22/02/2018	1 086,76	4	813,00	273,76	0,00
2018D00079 5 unités centrales LENOVO collège Fourchambault	22/02/2018	2 716,91	4	2 037,00	679,91	0,00
2018D00080 unités centrales LENOVO pour collège de Guérigny	22/02/2018	1 086,76	4	813,00	273,76	0,00
2018D00065 FOURGON RENAULT TRAFIC ER-732-RV	26/02/2018	20 212,56	5	12 126,00	4 042,00	4 044,56
2018D00066 GROUPE FAUCHAGE ROUSSEAU	26/02/2018	10 548,15	6	5 274,00	1 758,00	3 516,15
2018D00067 EPAREUSE ROUSSEAU	26/02/2018	48 158,03	6	24 078,00	8 026,00	16 054,03
2018D00069 CHARGEUR CLAAS	26/02/2018	22 079,54	6	11 037,00	3 679,00	7 363,54
2018D00109 Chariot de ménage FIPFHP Mme DJEMAH - Collège de D	26/02/2018	598,04	6	297,00	99,00	202,04
2018D00110 Chariot de ménage FIPFHP Mme Marceau-Valverde - Co	26/02/2018	598,04	6	297,00	99,00	202,04
2018D00071 STETHOSCOPE no 5501624776 du 25/01/2018	27/02/2018	87,12	1	87,12	0,00	0,00
2018I00015 TRAVAUX DE CABLAGES COLLEGE RENE CASSIN A COSNE	27/02/2018	4 002,91	20	600,00	200,00	3 202,91
2018I00016 TRAVAUX DE CABLAGES COLLEGE IMPHY	27/02/2018	4 443,10	20	666,00	222,00	3 555,10
2018I00017 TRAVAUX DE CABLAGES COLLEGE SAINT AMAND EN PUISAYE	27/02/2018	2 993,60	20	447,00	149,00	2 397,60
2018I00018 TRAVAUX DE CABLAGES COLLEGE CLAUDE TILLIER A COSNE	27/02/2018	5 358,53	20	801,00	267,00	4 290,53
2018I00019 TRAVAUX DE CABLAGES COLLEGE LES LOGES A NEVERS	27/02/2018	4 839,80	20	723,00	241,00	3 875,80
2018I00020 TRAVAUX DE CABLAGES COLLEGE DECIZE	27/02/2018	3 147,00	20	471,00	157,00	2 519,00
2018D00088 Achat Autolaveuse FIPFHP Mme Marceau Valverde coll	28/02/2018	4 398,92	6	2 199,00	733,00	1 466,92
2018D00123 16 TABLES/30 CHAISES SALLE REUNION COLL ST SAULGE	28/02/2018	4 777,73	10	1 431,00	477,00	2 869,73
2018D00124 ARMOIRE COLLEGE LORMES	28/02/2018	285,18	1	285,18	0,00	0,00
2018D00076 complement numero inventaire 2017D00588	02/03/2018	155,18	1	155,18	0,00	0,00
2018D00077 achat câble alimentation Nikon EH 5B	02/03/2018	119,00	1	119,00	0,00	0,00
2018D00085 50 écrans LED 23 pouces Philips	06/03/2018	6 952,82	1	6 952,82	0,00	0,00
2018D00112 8 CHAISES INFORMATIQUES COLLEGE ST BENIN D AZY	07/03/2018	890,35	10	267,00	89,00	534,35
2018D00113 50 TABLES PLIANTES COLLEGE DES COURLIS NEVERS	07/03/2018	5 025,00	10	1 506,00	502,00	3 017,00
2018D00115 5 CHAUFFEUSES CDI COLL MONTSAUCHE LES SETTONS	07/03/2018	1 334,62	10	399,00	133,00	802,62
2018D00116 6 CHAUFFEUSES CDI COLLEGE DE LORMES	07/03/2018	1 145,88	10	342,00	114,00	689,88
2018D00117 12 TABLES CONCEPTO COLLEGE DE CLAMECY	07/03/2018	2 516,26	10	753,00	251,00	1 512,26

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018D00118 CHAUFFEUSE CDI COLLEGE DE MON TSAUCHE	07/03/2018	364,38	1	364,38	0,00	0,00
2018D00125 40 CHAISES ZANA COLLEGE VICTOR HUGO NEVERS	07/03/2018	1 350,24	10	405,00	135,00	810,24
2018D00126 30 CHAISES ALGO + 1 TABLE ZANA COLLEGE GUERIGNY	07/03/2018	917,63	10	273,00	91,00	553,63
2018D00127 100 CHAISES ZANA COLLEGE ST PIERRE LE MOUTIER	07/03/2018	3 375,60	10	1 011,00	337,00	2 027,60
2018D00129 10 TABLES/30 CHAISES ALGO COLLEGE CERCY LA TOUR	07/03/2018	1 158,48	10	345,00	115,00	698,48
2018D00130 30 CHAISES TABLETTES KOSKA COLLEGE ST BENIN D AZY	07/03/2018	2 672,60	10	801,00	267,00	1 604,60
2018D00131 60 TABLES + 60 CHAISES ALGO COLLEGE VARZY	07/03/2018	3 559,68	10	1 065,00	355,00	2 139,68
2018D00133 15 TABLES ALGO - 30 CHAISES ALGO COLLEGE DECIZE	13/03/2018	1 385,10	10	414,00	138,00	833,10
2018D00134 95 TABLES ALGO/120 CHAISES ALGO COLL V VAUZELLES	13/03/2018	7 079,22	10	2 121,00	707,00	4 251,22
2018D00135 120 CHAISES ALGO COLLEGE ADAM BILLAUT NEVERS	13/03/2018	2 820,96	10	846,00	282,00	1 692,96
2018D00136 ARMOIRES A RIDEAUX COLLEGE DE FOURCHAMBAULT	13/03/2018	2 281,44	10	684,00	228,00	1 369,44
2018D00137 MEUBLE PROFESSEURS 12 CASES COLLEGE ST AMAND EN PU	13/03/2018	539,84	10	159,00	53,00	327,84
2018D00138 30 CHAISES ALGO/2TABLES ZANA/8CHAISES ZANA DORNES	13/03/2018	1 289,18	10	384,00	128,00	777,18
2018D00139 60 CHAISES ALGO + 30 CHAISES KOSKA COLL LES LOGES	13/03/2018	3 840,12	10	1 152,00	384,00	2 304,12
2018D00140 TABLES ET CHAISES ALGO COLLEGE IMPHY	13/03/2018	1 994,34	10	597,00	199,00	1 198,34
2018D00141 20 TABLES ALGO+3 TABLEAUX COL ST AMAND EN PUISAYE	13/03/2018	1 391,15	10	417,00	139,00	835,15
2018D00142 3 ARMOIRES COLLEGE DECIZE	13/03/2018	961,06	10	288,00	96,00	577,06
2018D00143 PLAN COMPACT IDEA JET + 1 SIEGE COLL TILLIER COSNE	13/03/2018	1 546,80	10	462,00	154,00	930,80
2018D00144 ARMOIRES COLLEGE DE DORNES	13/03/2018	570,36	10	171,00	57,00	342,36
2018D00107 FOURGON RENAULT TRAFIC ES-462-JR	21/03/2018	20 212,56	5	12 126,00	4 042,00	4 044,56
2018D00150 Fourniture d'équipement de chariots tablettes, de	21/03/2018	339 700,20	4	254 775,00	84 925,20	0,00
2018D00153 1 portable LENOVO	21/03/2018	569,82	4	426,00	143,82	0,00
2018M00013 1 LAMPE 2 PORTES MANTEAUX 6 REPOSES PIEDS 10 TABLE	22/03/2018	1 034,82	10	309,00	103,00	622,82
2018D00108 CHARIOT MENAGE FIPHFP POUR MR MARTIN STEPHANE COLL	22/03/2018	677,50	6	336,00	112,00	229,50
2018D00120 NTM-213D05 -CHARGEUSE ARTICULEE	22/03/2018	111 910,00	8	41 964,00	13 988,00	55 958,00
2018D00202 Achat débroussailleuse à roues motrices	22/03/2018	3 096,00	6	1 548,00	516,00	1 032,00
2018F00001 PLANTATIONS JEUNES ARBRES	23/03/2018	1 450,60	15	288,00	96,00	1 066,60
2018I00026 Installations bornes WIFI COLLEGE ADAM BILLAUT NE	27/03/2018	8 926,50	20	1 338,00	446,00	7 142,50
2018I00027 installations bornes wifi COLLEGE LORMES	27/03/2018	4 705,50	20	705,00	235,00	3 765,50
2018D00326 Commande 6 tables informatiques collège Imphy	28/03/2018	777,24	10	231,00	77,00	469,24
2018I00025 Installations bornes WIFI COLLEGE CLAUDE TILLIER C	28/03/2018	8 926,50	20	1 338,00	446,00	7 142,50
2018D00132 imprimante jet d'encre HP officejet Pro 8210	29/03/2018	56,87	1	56,87	0,00	0,00
2018M00008 ACHAT VESTIAIRE ET SOCLE SERRURE	30/03/2018	131,35	1	131,35	0,00	0,00
2018I00024 Installation bornes WIFI COLLEGE VARENNES VAUZELLE	30/03/2018	7 339,92	20	1 098,00	366,00	5 875,92
2018D00145 2 imprimantes jet d'encre HP officejet Pro 8210210	03/04/2018	305,73	1	305,73	0,00	0,00
2018D00155 Achat de 10 injecteurs pour switches	04/04/2018	381,24	1	381,24	0,00	0,00
2018D00156 Achat matériel de sauvegarde informatique - Cartou	04/04/2018	2 521,19	4	1 890,00	631,19	0,00
2018D00159 BACS KORYTEM COLLEGE IMPHY	04/04/2018	627,65	10	186,00	62,00	379,65
2018D00160 PRESENTOIR A REVUES PIVOTANT PAGUIS COLL CERCY	04/04/2018	826,10	10	246,00	82,00	498,10
2018D00161 80 CHAISES ALGO COLLEGE LES COURLIS	04/04/2018	1 880,64	10	564,00	188,00	1 128,64
2018D00162 achat de 5 rollermouses	04/04/2018	1 879,75	4	1 407,00	472,75	0,00
2018M00015 DICTAPHONE LAMPE PORTE MANTEAUX REPOSE PIEDS TABLE	09/04/2018	467,32	1	467,32	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018D00148 Mallette médicale CLAT no FC149369 du 27/03/2018	09/04/2018	98,60	1	98,60	0,00	0,00
2018D00149 Mallette médicale Vaccins no FC149369 du 27/03/201	09/04/2018	98,60	1	98,60	0,00	0,00
2018D00154 TABLE INFO COLLEGE A.BILLAUT NEVERS	09/04/2018	152,10	1	152,10	0,00	0,00
2018D00294 4 SOURIS DE BUREAU	10/04/2018	405,65	1	405,65	0,00	0,00
2018D00179 NTM-164D19 -FE-463-LF- CAMION RENAULT K440 P8X	12/04/2018	192 221,82	5	96 235,00	47 993,00	47 993,82
2018D00180 DGA-ADT-162D88 -FE-754-XC CAMION RENAULT D 12 MED	12/04/2018	100 926,44	8	28 946,00	14 396,00	57 584,44
2018D00197 Achat clavier Mac pour imprimerie	13/04/2018	142,99	1	142,99	0,00	0,00
2018D00166 DGA-ADT-111D10 -EW-992-NM- CITROEN C3 Feel Blue H	17/04/2018	11 342,04	5	6 804,00	2 268,00	2 270,04
2018D00167 DGA-ADT-111D11-EW-999-NM- VP CITROEN C	17/04/2018	11 342,04	5	6 804,00	2 268,00	2 270,04
2018D00168 DGA-ADT-111D12-EW-010-NN-VP CITROEN C	17/04/2018	11 342,04	5	6 804,00	2 268,00	2 270,04
2018D00169 DGA-ADT-111D13-EW-024-NN- VP CITROEN C3 Feel Blue	17/04/2018	11 342,04	5	6 804,00	2 268,00	2 270,04
2018D00170 DGA-ADT-111D14-EW-070-NN VP CITROEN C3 Feel BlueHD	17/04/2018	11 342,04	5	6 804,00	2 268,00	2 270,04
2018D00171 DGA-ADT-111D15-EW-624-PH- VP CITROEN C3	17/04/2018	11 342,04	5	6 804,00	2 268,00	2 270,04
2018D00172 DGA-ADT-111D16-EW-700-PH VP CITROEN C3 Feel BlueHD	17/04/2018	11 342,04	5	6 804,00	2 268,00	2 270,04
2018D00173 DGA-ADT-111D17-EW-713-PH- VP CITROEN C3	17/04/2018	11 342,04	5	6 804,00	2 268,00	2 270,04
2018D00174 DGA-ADT-121D95 -EY-669-AL- RENAULT KANGOO EXPR TOL	17/04/2018	16 360,65	5	9 816,00	3 272,00	3 272,65
2018D00175 DGA-ADT-128D09- EZ-292-FT -FOURGON RENAULT TRAFIC	17/04/2018	22 315,97	5	13 389,00	4 463,00	4 463,97
2018D00176 DGA-ADT-130D120 -EY-660-WF- FOURGON RENAULT MASTER	17/04/2018	26 714,15	5	16 026,00	5 342,00	5 346,15
2018M00011 MOBILIERES CER ST AMAND ET STUDIO LAMARTINE	20/04/2018	774,31	10	231,00	77,00	466,31
2018D00163 ergoslider plus souris centrale FIPHP	20/04/2018	206,40	1	206,40	0,00	0,00
2018D00194 ELECTRO MENAGER CER ST AMAND ET STUDIO LAMARTINE	20/04/2018	671,91	6	333,00	111,00	227,91
2018D00195 ELECTRO MENAGER CER ST AMAND ET STUDIO LAMARTINE	23/04/2018	39,99	1	39,99	0,00	0,00
2018D00165 GLACIERE ELECTRIQUE NO 1201 DU 13/04/2018	24/04/2018	59,95	1	59,95	0,00	0,00
2018D00187 Equipement salle de réunion collège Montsauches -	25/04/2018	1 917,23	10	573,00	191,00	1 153,23
2018D00190 Numérisation du cadastre	30/04/2018	805,94	1	805,94	0,00	0,00
2018D00191 Numérisation de différents ensembles de documents	30/04/2018	9 193,33	6	4 596,00	1 532,00	3 065,33
2018D00212 PEUGEOT 208 DGA ADT - IMMATRICULATION EW-567-QZ	30/04/2018	12 377,08	5	7 425,00	2 475,00	2 477,08
2018D00220 MACHINE A CAFE CABINET DU PRESIDENT	02/05/2018	1 289,30	6	642,00	214,00	433,30
2018I00030 TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE LUZY	04/05/2018	2 857,22	20	426,00	142,00	2 289,22
2018I00031 TRAVAUX DE CABLAGE COLLEGE ST BENIN	04/05/2018	5 034,56	20	753,00	251,00	4 030,56
2018I00032 TRAVAUX CABLAGE COLLEGE MOULINS-ENGILBERT	04/05/2018	4 305,83	20	645,00	215,00	3 445,83
2018D00192 REFRIGERATEUR FAR R2257IL FAR	07/05/2018	199,99	1	199,99	0,00	0,00
2018D00193 TABLE VITRO NOVA 02-0300200	07/05/2018	59,99	1	59,99	0,00	0,00
2018D00198 2 Chariots de ménage adaptés pour Mmes VALLET et M	09/05/2018	1 226,47	6	612,00	204,00	410,47
2018D00199 Chariot de ménage FIPHP pour Mme TRICOT du collèg	09/05/2018	613,25	6	306,00	102,00	205,25
2018D00200 Chariot de ménage adaptés FIPHP pour Mme JAILLOT	09/05/2018	613,25	6	306,00	102,00	205,25
2018D00235 26 Alimentations pour Pieuvres ALCATEL	14/05/2018	669,60	4	501,00	168,60	0,00
2018D00204 CITROEN C3 EW-727-PH	22/05/2018	13 240,09	5	7 944,00	2 648,00	2 648,09
2018M00021 MOBILIERES BUREAUX + CAISSONS MDPH	23/05/2018	1 580,95	10	474,00	158,00	948,95
2018D00207 Mobiliers scolaires et de restauration - 22 TABLES	23/05/2018	1 283,69	10	384,00	128,00	771,69
2018D00210 1 REPOSE BRAS S. PETIT	24/05/2018	92,50	1	92,50	0,00	0,00
2018D00213 10 GRAVEURS DVD-CD EXTERNE	25/05/2018	256,84	1	256,84	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018D00214 2 IPad Wifi pour groupe politique	25/05/2018	1 113,55	4	834,00	279,55	0,00
2018D00219 CAFETIERE CER	28/05/2018	45,98	1	45,98	0,00	0,00
2018I00037 TRAVAUX CABLAGES COLLEGE MOULINS ENGILBERT	31/05/2018	1 592,70	20	237,00	79,00	1 276,70
2018D00221 PBTI-162D86 -EX-622-MG- CAMION RENAULT D 16	05/06/2018	139 011,50	8	52 128,00	17 376,00	69 507,50
2018D00223 CAMION RENAULT D16- EX-429-JZ	05/06/2018	144 943,74	5	86 964,00	28 988,00	28 991,74
2018D00224 achat vidéoprojecteur + kit webcam	05/06/2018	121,73	1	121,73	0,00	0,00
2018M00016 FAUTEUIL SPECIFIQUE PANTHERA MOL MULOLO TATE	11/06/2018	865,85	10	258,00	86,00	521,85
2018D00231 2 CAFETIERES 2 BOUILLOIRES STOCK + CER	11/06/2018	133,96	1	133,96	0,00	0,00
2018D00232 3 tableaux liege alu	11/06/2018	96,62	1	96,62	0,00	0,00
2018D00233 REFRIGERATEUR FOYER HD	11/06/2018	399,99	1	399,99	0,00	0,00
2018D00246 disque durs externe + 100 unités centrales Lenovo	18/06/2018	70 266,50	4	52 698,00	17 568,50	0,00
2018I00038 TRAVAUX DE CABLAGES INFRASTRUCTURES COLLEGE ST AMA	20/06/2018	4 086,02	20	612,00	204,00	3 270,02
2018D00284 FOURNITURE D'UNE TONDEUSE THERMIQUE (CONSULTATION	26/06/2018	735,00	6	366,00	122,00	247,00
2018M00029 6 VESTIAIRES CER ST AMAND EN PUISAYE	27/06/2018	1 144,80	10	342,00	114,00	688,80
2018D00245 Kit webcam et casque audio pour salle de formation	28/06/2018	267,79	1	267,79	0,00	0,00
2018M00019 FAUTEUIL ERGO WI MAX 06-15 C. MORILLO	02/07/2018	320,70	1	320,70	0,00	0,00
2018M00018 FAUTEUIL HAUT DOSSIER Mme POTIER	03/07/2018	358,81	1	358,81	0,00	0,00
2018D00293 30 switches 2530-8G-PoE pour tous les collèges	03/07/2018	6 101,71	4	4 575,00	1 526,71	0,00
2018M00028 8 ARMOIRES + 6 TABLETTES	04/07/2018	2 138,35	10	639,00	213,00	1 286,35
2018D00270 MAIA 2018 ACHAT 2 GPS GARMIN DRIVE 50	05/07/2018	259,98	1	259,98	0,00	0,00
2018D00307 24 VENTILATEURS	09/07/2018	395,76	1	395,76	0,00	0,00
2018D00254 2018 COLLEGES INSTALLATIONS AMENAGEMENTS DIVERS	12/07/2018	282 416,01	20	42 360,00	14 120,00	225 936,01
2018D00259 Achat 20 casques sans fil pour téléphone	16/07/2018	2 367,92	1	2 367,92	0,00	0,00
2018D00260 Commande Mobilier matériel collège de Luzu	16/07/2018	552,29	10	165,00	55,00	332,29
2018D00261 Commande 2 lots enceintes collège de Cercy la Tour	16/07/2018	326,40	1	326,40	0,00	0,00
2018M00022 1 VITROCERAMIQUE + 1 SPOON BLANC	17/07/2018	355,98	1	355,98	0,00	0,00
2018D00262 mobilier collège V VAUZELLES	17/07/2018	978,67	10	291,00	97,00	590,67
2018D00263 mobilier matériel collège de Chateau Chinon	17/07/2018	2 689,44	10	804,00	268,00	1 617,44
2018D00265 achat vidéoprojecteur + kit webcam	17/07/2018	2 398,36	4	1 797,00	601,36	0,00
2018D00267 Achat 5 imprimantes laser couleur pour CER	18/07/2018	764,33	1	764,33	0,00	0,00
2018D00268 FOURNITURE D'UN VELO ELECTRIQUE (CONSULTATION 3 DE	18/07/2018	1 619,10	6	807,00	269,00	543,10
2018M00023 11 CHAISES DACTYLO + 35 CHAISES VISITEURS	20/07/2018	3 960,96	10	1 188,00	396,00	2 376,96
2018D00299 20 MONITEURS LED PHILIPS	24/07/2018	2 781,13	4	2 085,00	696,13	0,00
2018D00273 mobilier atelier prod COLLEGE LA CHARITE	26/07/2018	2 619,80	10	783,00	261,00	1 575,80
2018D00274 CHAUFFEUSES SALLE DES PROFS COLL LA CHARITE	26/07/2018	797,82	10	237,00	79,00	481,82
2018D00276 MEUBLES SALLES DE COURS COLL LA CHARITE	26/07/2018	8 259,77	10	2 475,00	825,00	4 959,77
2018D00277 MOBILIER SALLE DES PROFS COLL LA CHARITE	26/07/2018	1 040,28	10	312,00	104,00	624,28
2018D00279 ARMOIRE METALLIQUE SALLE DES PROFS COLL LA CHARITE	26/07/2018	214,28	1	214,28	0,00	0,00
2018D00280 CUISINIERE ELEC APPART F1 RUE LAMARTINE	26/07/2018	259,00	1	259,00	0,00	0,00
2018M00020 SIEGE DE TRAVAIL STEELCASE MME ROESER	27/07/2018	356,80	1	356,80	0,00	0,00
2018D00281 Achat PC Portable Probook	27/07/2018	10 656,64	4	7 992,00	2 664,64	0,00
2018D00282 achat IPHONE 6S	27/07/2018	538,80	4	402,00	136,80	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018D00283 achat station d'accueil pour PC portable	27/07/2018	167,64	1	167,64	0,00	0,00
2018D00298 10 switch 48 ports 10/100/1000 PoE et 4 ports SFP	27/07/2018	7 058,53	4	5 292,00	1 766,53	0,00
2018D00421 Mobilier Collège La Charité sur Loire - 2 ARMOIRES	27/07/2018	759,43	10	225,00	75,00	459,43
2018D00285 FOURNITURE D'UNE CUVE A CARBURANT PLASTIQUE (consu	30/07/2018	508,80	6	252,00	84,00	172,80
2018D00308 17 VENTILATEURS	31/07/2018	344,30	1	344,30	0,00	0,00
2018D00287 Stock 20 switches 2530-8G-PoE 10/100/1000 pour col	01/08/2018	4 067,81	4	3 048,00	1 019,81	0,00
2018D00288 EXTENSION DE GARANTIE A 3 ANS POUR 2 PC PORTABLE M	01/08/2018	1 668,27	4	1 251,00	417,27	0,00
2018D00289 5 GRAVEURS DVD-CD	01/08/2018	128,41	1	128,41	0,00	0,00
2018D00290 1 PACK CLAVIER + SOURIS NOIR MCL AZERTY	01/08/2018	6,83	1	6,83	0,00	0,00
2018D00291 Imprimante jet d'encre portable HP officejet 200	01/08/2018	1 047,42	4	783,00	264,42	0,00
2018D00292 1 DISQUE DUR EXTERNE	01/08/2018	159,71	1	159,71	0,00	0,00
2018D00297 Rampes alu pour remorque	01/08/2018	221,00	1	221,00	0,00	0,00
2018D00336 1 TELEPHONE WIKO TOMMY 3 GRIS 16Go + 10 FILMS	01/08/2018	274,80	1	274,80	0,00	0,00
2018D00295 2018 TRAVAUX TOUS COLLEGES ACCESSIBILITE/SECURITE	02/08/2018	57 547,98	20	8 631,00	2 877,00	46 039,98
2018D00305 ASSISE + SUPPORT LOMBAIRE ML POINCLOU	17/08/2018	218,50	1	218,50	0,00	0,00
2018D00310 CANAPE TERRAIN NEUTRE BORDS DE LOIRE	17/08/2018	329,99	1	329,99	0,00	0,00
2018D00312 Achat terminaux et accessoires JUILLET 2018	20/08/2018	1 261,20	1	1 261,20	0,00	0,00
2018D00313 IPHONE 6S ET SAMSUNG GALAXY MME CORRE - M JOURDAI	20/08/2018	855,60	1	855,60	0,00	0,00
2018D00314 Achat téléphone mobile dual sims	20/08/2018	94,80	1	94,80	0,00	0,00
2018D00315 Achat IPHONE 6S DIR COM	20/08/2018	538,80	4	402,00	136,80	0,00
2018D00508 MATERIELS PUERICULTURE SITE DE DECIZE	24/08/2018	430,92	1	430,92	0,00	0,00
2018D00320 SUR-SIEGE CONFORT VOITURE MME YVON	29/08/2018	169,15	1	169,15	0,00	0,00
2018M00034 MOBILIER DE BUREAU SITE DE CLAMECY	03/09/2018	1 795,82	10	537,00	179,00	1 079,82
2018M00036 TABLE REUNION TIM PLAN TONNEAU	03/09/2018	290,18	1	290,18	0,00	0,00
2018D00345 2 HP Transceiver + jarretières + cartouche LTO-7	03/09/2018	162,53	1	162,53	0,00	0,00
2018I00039 2018 - TOUS COLLEGES INTERVENTIONS SUR RESEAUX	04/09/2018	8 184,34	20	1 227,00	409,00	6 548,34
2018D00323 MATERIEL DE SAUVEGARDE INFORMATIQUE - 20 CARTOUCHE	05/09/2018	2 533,38	4	1 899,00	634,38	0,00
2018M00035 MOBILIER DE BUREAU SITE DE CLAMECY - 6 ARMOIRES	06/09/2018	1 828,30	10	546,00	182,00	1 100,30
2018D00327 DACIA SANDERO EZ-259-BD	06/09/2018	8 111,75	5	4 866,00	1 622,00	1 623,75
2018D00346 DEDOUBLEUR RJ45	10/09/2018	61,12	1	61,12	0,00	0,00
2018D00398 Transfert et extension de l'IPMG Utams Clamecy	13/09/2018	5 356,80	4	4 017,00	1 339,80	0,00
2018D00343 MATERIEL PUERICULTURE NO W960774 DU 25/7/18	14/09/2018	140,50	1	140,50	0,00	0,00
2018M00042 ENSEMBLE MOBILIER MME BLOTTIERE TARIFS NEGOCIES S	17/09/2018	1 051,50	10	315,00	105,00	631,50
2018D00349 DACIA SANDERO EZ-272-BD	24/09/2018	7 803,47	5	4 680,00	1 560,00	1 563,47
2018D00367 14 jarretières optique monomode (7 en 2m + 7 en 5m	24/09/2018	78,17	1	78,17	0,00	0,00
2018D00368 4 Ram pour service imprimerie	25/09/2018	859,20	4	642,00	217,20	0,00
2018D00369 1 câble USB et haut parleur	25/09/2018	31,00	1	31,00	0,00	0,00
2018D00402 Mobilier scolaires et de restauration Collège LA	25/09/2018	1 308,00	10	390,00	130,00	788,00
2018D00403 Mobilier scolaires Collège LA CHARITE salle profe	25/09/2018	351,28	1	351,28	0,00	0,00
2018D00404 Mobilier scolaires Collège COSNE salle de cours 4	25/09/2018	1 064,95	10	318,00	106,00	640,95
2018D00438 Mobilier scolaires et de restauration - 9 TABLES	25/09/2018	1 710,47	10	513,00	171,00	1 026,47
2018D00411 Impression et pose marquage nouveau LOGO CD58	28/09/2018	503,10	20	75,00	25,00	403,10

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018I00043 INSTALLATION BORNES WIFI COLL LES COURLIS	01/10/2018	6 112,50	20	915,00	305,00	4 892,50
2018I00044 INSTALLATION BORNES WIFI COLL LES LOGES	01/10/2018	10 333,50	20	1 548,00	516,00	8 269,50
2018I00045 INSTALLATION BORNES WIFI COLL ST BENIN	01/10/2018	7 519,50	20	1 125,00	375,00	6 019,50
2018I00046 INSTALLATION BORNES WIFI COLL ST SAULGE	01/10/2018	4 705,50	20	705,00	235,00	3 765,50
2018I00047 INSTALLATION BORNES WIFI COLL CORBIGNY	01/10/2018	4 705,50	20	705,00	235,00	3 765,50
2018I00048 INSTALLATION BORNES WIFI COLL IMPHY	01/10/2018	8 223,00	20	1 233,00	411,00	6 579,00
2018I00049 INSTALLATION BORNES WIFI COLL DECIZE	01/10/2018	6 816,00	20	1 020,00	340,00	5 456,00
2018I00050 INSTALLATION BORNES WIFI COLL GUERIGNY	01/10/2018	7 519,50	20	1 125,00	375,00	6 019,50
2018I00051 INSTALLATION BORNES WIFI COLL MOULINS ENGILBERT	01/10/2018	6 816,00	20	1 020,00	340,00	5 456,00
2018I00052 INSTALLATION BORNES WIFI COLL CHATEAU CHINON	01/10/2018	7 519,50	20	1 125,00	375,00	6 019,50
2018I00053 INSTALLATION BORNES WIFI COLL PREMERY	01/10/2018	4 002,00	20	600,00	200,00	3 202,00
2018D00380 Mobiliers scolaires et de restauration - 26 TABLES	02/10/2018	3 003,26	10	900,00	300,00	1 803,26
2018D00362 GRAVILLONNEUR MAESTRO GRAVITAIRE	05/10/2018	20 400,00	6	10 200,00	3 400,00	6 800,00
2018D00365 RENAULT TRAFIC -EX-203-NV	08/10/2018	24 733,92	5	14 838,00	4 946,00	4 949,92
2018D00371 ACHAT JOUETS ENFANTS CONSULTATION FACT N° B101664	11/10/2018	576,94	1	576,94	0,00	0,00
2018I00054 VELOURITE 2018	11/10/2018	63 722,92	20	9 558,00	3 186,00	50 978,92
2018I00056 TRAVAUX DE CABLAGES COLLEGES ACHILLE MILIEN PREMIER	11/10/2018	3 447,37	20	516,00	172,00	2 759,37
2018I00057 TRAVAUX DE CABLAGES 2018 COLLEGES SAINT PIERRE LE	11/10/2018	3 688,54	20	552,00	184,00	2 952,54
2018I00058 TRAVAUX DE CABLAGES 2018 COLLEGE DE DORNES	11/10/2018	3 726,59	20	558,00	186,00	2 982,59
2018I00059 TRAVAUX DE CABLAGES 2018 COLLEGE DE FOURCHAMBAULT	11/10/2018	8 670,34	20	1 299,00	433,00	6 938,34
2018D00376 Achat Apple Iphone X	15/10/2018	1 312,81	4	984,00	328,81	0,00
2018D00377 Achat thermoscan + brassard FACT N° 5501710967 03/	16/10/2018	89,30	1	89,30	0,00	0,00
2018D00400 Tablettes Samsung Galaxy -Asus	16/10/2018	14 174,98	1	14 174,98	0,00	0,00
2018D00463 5 Solutions NAS SYnology	24/10/2018	1 690,99	4	1 266,00	424,99	0,00
2018D00415 Douchette code barre pour service archives	25/10/2018	35,65	1	35,65	0,00	0,00
2018D00410 Impression et pose nouveau logo sur une BACHE	29/10/2018	595,18	20	87,00	29,00	479,18
2018D00412 Remplacement Signalitique Nouveau Logo Entrée Cabi	29/10/2018	1 025,10	20	153,00	51,00	821,10
2018D00413 Tablette APPLE IPAD PRO 256GO WIFI + 4G pour M. LA	31/10/2018	1 515,48	4	1 134,00	381,48	0,00
2018I00061 Fourchambault - Adduction d'eau potable	01/11/2018	6 338,28	20	948,00	316,00	5 074,28
2018D00464 5 PC bureau pour stock des collèges	02/11/2018	2 855,17	4	2 139,00	716,17	0,00
2018D00414 Tablette graphique WACOM CINTIQ 13' HD POUR LE CAB	05/11/2018	799,99	4	597,00	202,99	0,00
2018D00416 Pilot case Elite Shield Apollo- Sac à dos ordinate	07/11/2018	1 933,68	1	1 933,68	0,00	0,00
2018D00417 Aruba Instant IAP-305 802	07/11/2018	969,11	1	969,11	0,00	0,00
2018D00419 iPad Wi-Fi9.7"	07/11/2018	1 422,55	1	1 422,55	0,00	0,00
2018D00509 CITROEN C3 FEEL PURE TECH BVM - FB 104 AQ	07/11/2018	8 793,29	5	5 274,00	1 758,00	1 761,29
2018D00510 VEHICULE C3 FEEL PURE TECH BVM - FB 391 AQ	07/11/2018	8 793,29	5	5 274,00	1 758,00	1 761,29
2018D00511 VEHICULE C3 FEEL PURE TECH BVM - FB 422 AP	07/11/2018	8 793,29	5	5 274,00	1 758,00	1 761,29
2018D00512 VEHICULE C3 FEEL PURE TECH BVM - FB 538 AP	07/11/2018	8 793,29	5	5 274,00	1 758,00	1 761,29
2018D00513 VEHICULE C3 FEEL PURE TECH BVM - FB 177 AQ	07/11/2018	8 793,29	5	5 274,00	1 758,00	1 761,29
2018D00514 VEHICULE C3 FEEL PURE TECH BVM - FB 979 AP	07/11/2018	8 793,29	5	5 274,00	1 758,00	1 761,29
2018D00515 VEHICULE C3 FEEL PURE TECH BVM - FB 762 AP	07/11/2018	8 793,29	5	5 274,00	1 758,00	1 761,29
2018D00516 VEHICULE C3 FEEL PURE TECH BVM - FB 317A Q	07/11/2018	8 793,29	5	5 274,00	1 758,00	1 761,29

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018D00427 20 adaptateurs display port male vers femelle	09/11/2018	222,11	1	222,11	0,00	0,00
2018D00429 mobilier vestiaires sport coll La Charité	12/11/2018	3 445,56	10	1 032,00	344,00	2 069,56
2018D00430 30 tables informatique collège La Charité	12/11/2018	5 018,76	10	1 503,00	501,00	3 014,76
2018D00506 1 SCANNER A4 EPSON	13/11/2018	78,08	1	78,08	0,00	0,00
2018I00064 installations bornes wifi dans le COLLEGE DE LUZY	15/11/2018	6 816,00	20	1 020,00	340,00	5 456,00
2018I00075 Installations bornes wifi dans le collège de Cercy	15/11/2018	7 519,50	20	1 125,00	375,00	6 019,50
2018D00505 4 ADAPTATEURS USB	15/11/2018	39,76	1	39,76	0,00	0,00
2018D00507 DISQUE DUR INTERNE (4) - DISQUE DUR EXTERNE (2)	17/11/2018	342,94	1	342,94	0,00	0,00
2018D00439 CHARGEUR	20/11/2018	21 600,79	6	10 800,00	3 600,00	7 200,79
2018D00440 TRACTEUR CLAAS	20/11/2018	81 954,55	5	49 170,00	16 390,00	16 394,55
2018D00441 DGA-ADT-FB-279-KX - 153D36-TRACTEUR CLAAS 420M	20/11/2018	77 214,97	8	28 953,00	9 651,00	38 610,97
2018D00442 Dépôt par un fournisseur d'une facture 0054248674	20/11/2018	55 522,18	6	27 759,00	9 253,00	18 510,18
2018D00443 achat de chariots de ménage adaptés pour Mr CHILLI	20/11/2018	1 226,48	6	612,00	204,00	410,48
2018D00444 FACTURE 0054248674	20/11/2018	9 069,52	6	4 533,00	1 511,00	3 025,52
2018D00446 CHARGEUR CLAAS - 200D60	20/11/2018	21 600,79	6	10 800,00	3 600,00	7 200,79
2018D00447 TRACTEUR CLAAS6153D35	20/11/2018	81 954,55	5	49 170,00	16 390,00	16 394,55
2018D00448 Dépôt par un fournisseur d'une facture 0054248676	20/11/2018	55 522,18	6	27 759,00	9 253,00	18 510,18
2018D00449 GROUPE FAUCHAGE	20/11/2018	9 069,52	6	4 533,00	1 511,00	3 025,52
2018D00504 3 TROLLEY - 1 SAC A DOS TARGUS	20/11/2018	243,47	1	243,47	0,00	0,00
2018D00454 Imprimante Gaia 3DMAX et pack d'installation	21/11/2018	2 029,00	4	1 521,00	508,00	0,00
2018D00459 Commande armoires collège La Charité sur Loire Sal	23/11/2018	400,72	1	400,72	0,00	0,00
2018D00460 téléphone portable XIAOMI F1 G LECOESTER	23/11/2018	399,90	1	399,90	0,00	0,00
2018D00461 Achat smartphone echo lolly	23/11/2018	390,00	1	390,00	0,00	0,00
2018I00065 installations bornes wifi dans le collège DE SAINT	28/11/2018	5 409,00	20	810,00	270,00	4 329,00
2018I00066 installations bornes wifi dans le collège DE DONZY	28/11/2018	4 705,50	20	705,00	235,00	3 765,50
2018I00067 installations bornes wifi dans le COLLEGE DE FOURC	28/11/2018	15 258,00	20	2 286,00	762,00	12 210,00
2018I00068 installations bornes wifi dans le collège DE MONTS	28/11/2018	6 112,50	20	915,00	305,00	4 892,50
2018I00069 installations bornes wifi dans le collège DE COSNE	28/11/2018	7 519,50	20	1 125,00	375,00	6 019,50
2018I00070 installations bornes wifi dans le collège DE POUIL	28/11/2018	4 705,50	20	705,00	235,00	3 765,50
2018I00071 installations bornes wifi dans le COLLE SAINT PIER	28/11/2018	6 816,00	20	1 020,00	340,00	5 456,00
2018I00072 Installation Bornes WIFI pour COLLEGE DE DORNES	28/11/2018	6 816,00	20	1 020,00	340,00	5 456,00
2018I00073 Installations bornes wifi dans le collège de LA CH	28/11/2018	14 554,50	20	2 181,00	727,00	11 646,50
2018I00062 installations bornes wifi dans les collège Victor-	29/11/2018	12 444,00	20	1 866,00	622,00	9 956,00
2018D00519 CONVERTISSEUR DISPLAY (6) + SACOCHES	30/11/2018	90,00	1	90,00	0,00	0,00
2018D00503 3 contours design Rollermouse Pro 3	01/12/2018	905,80	4	678,00	227,80	0,00
2018D00521 25 téléphones IP éco-recyclé Alcatel 4028	06/12/2018	2 450,58	4	1 836,00	614,58	0,00
2018D00496 St Benin d'azy - Mise en conformité accessibilité	10/12/2018	27 643,20	20	4 146,00	1 382,00	22 115,20
2018D00497 Nevers "Les Courlis" - Mise en conformité accessib	10/12/2018	8 390,40	20	1 257,00	419,00	6 714,40
2018I00074 Château Chinon - Intervention sur réseau de chauff	12/12/2018	2 457,41	20	366,00	122,00	1 969,41
2018D00517 GODET- BENNE MULTI SERVICE	13/12/2018	2 880,00	6	1 440,00	480,00	960,00
2018D00533 AMENAGEMENT FOURGON EZ-292-FT	13/12/2018	4 000,00	5	2 400,00	800,00	800,00
2018I00063 Château chinon - mise en conformité des installati	13/12/2018	3 079,20	20	459,00	153,00	2 467,20

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018M00048 MOBILIERS DE VIE APPARTEMENT LAMARTINE	28/12/2018	4 370,39	10	1 311,00	437,00	2 622,39
2019D00041 2019 - Travaux tous collèges	01/01/2019	430 763,64	20	42 764,00	21 555,00	366 444,64
2019D00060 VEHICULE FORD TRANSIT FB034SR	01/01/2019	13 017,47	5	5 206,00	2 603,00	5 208,47
2019M00001 1 armoire basse site chaméane	01/01/2019	242,40	1	242,40	0,00	0,00
2019D00015 2 COUSSINS COCCYX ERGOCCYX N. COLLET	02/01/2019	212,58	1	212,58	0,00	0,00
2019D00016 6 hauts parleurs	02/01/2019	32,68	1	32,68	0,00	0,00
2019D00017 5 disques internes SSD	02/01/2019	399,04	1	399,04	0,00	0,00
2019D00018 70 PC pour les collègues	02/01/2019	42 963,35	4	21 480,00	10 740,00	10 743,35
2019D00019 40 moniteurs LED 23" Philips	02/01/2019	5 562,26	4	2 780,00	1 390,00	1 392,26
2019D00020 Interrupteur informatique pour sonnette alarme	02/01/2019	65,94	1	65,94	0,00	0,00
2019D00022 Lecteur multiscarte	02/01/2019	8,53	1	8,53	0,00	0,00
2019D00026 MICRO ONDES POUR SITE LA CHARITE	02/01/2019	139,99	1	139,99	0,00	0,00
2019I00002 Travaux câblages collège Les Guillaumonts Pouilly-	02/01/2019	2 217,41	20	220,00	110,00	1 887,41
2019I00003 Travaux câblages collège Le champs de la porte CE	02/01/2019	2 705,77	20	270,00	135,00	2 300,77
2019I00004 Travaux câblages collège Jean Arnolet SAINT-SAULGE	02/01/2019	3 082,63	20	308,00	154,00	2 620,63
2019M00007 Mobiliers divers de bureau	02/01/2019	2 031,84	10	406,00	203,00	1 422,84
2019M00008 MATELAS 140X190	02/01/2019	599,97	10	118,00	59,00	422,97
2019D00009 8 téléphones portables + accessoires	03/01/2019	2 286,00	4	1 142,00	571,00	573,00
2019D00010 5 rollerMouses Pro3	03/01/2019	1 512,62	4	756,00	378,00	378,62
2019D00021 3 serveurs pour collègues	09/01/2019	4 228,38	4	2 114,00	1 057,00	1 057,38
2019D00031 TABLE CHAUDE CUISINE ORANGERIE	09/01/2019	2 160,00	6	720,00	360,00	1 080,00
2019M00002 MOBILIER DE VIE APPARTEMENT LAMARTINE - LAMPE	09/01/2019	32,06	1	32,06	0,00	0,00
2019D00011 ACQUISITIONS DIV MATERIELS TOUS BATIMENTS	28/01/2019	52 491,65	6	17 496,00	8 748,00	26 247,65
2019D00027 MATERIEL DE VIE TERRAIN NEUTRE CLAMECY FOUR	28/01/2019	99,99	1	99,99	0,00	0,00
2019D00028 CUISINIERE TERRAIN NEUTRE COSNE	28/01/2019	279,99	1	279,99	0,00	0,00
2019D00029 TABLE DE CUISSON CER ST AMAND	28/01/2019	259,37	1	259,37	0,00	0,00
2019D00038 MOBILIERS PUERICULTURE TERRAIN NEUTRE COSNE	28/01/2019	238,80	1	238,80	0,00	0,00
2019M00003 MOBILIER DE VIE TERRAIN NEUTRE CLAME	28/01/2019	94,78	1	94,78	0,00	0,00
2019M00004 MEUBLE DE CUISINE TERRAIN NEUTRE COSNE	28/01/2019	64,90	1	64,90	0,00	0,00
2019M00005 MEUBLE DE CUISINE TERRAIN NEUTRE COSNE	28/01/2019	64,90	1	64,90	0,00	0,00
2019D00012 4 PC portable Probook	04/02/2019	2 984,42	4	1 492,00	746,00	746,42
2019M00006 MEUBLE FOUR CER ST AMAND	07/02/2019	36,00	1	36,00	0,00	0,00
2019D00034 MATERIELS DIVERS	11/02/2019	992,74	1	992,74	0,00	0,00
2019D00037 Rotofaucheuse AR fonsor 160T rousseau	11/02/2019	13 904,78	5	5 560,00	2 780,00	5 564,78
2019D00013 4 TELEPHONES PROTABLES	12/02/2019	696,00	4	348,00	174,00	174,00
2019M00013 CANAPES TERRAINS NEUTRES CLAMECY/COSNE	12/02/2019	825,97	10	164,00	82,00	579,97
2019M00014 ENSEMBLE MOBILIERS DE BUREAU SELON DEVIS 1029792	12/02/2019	3 795,80	10	758,00	379,00	2 658,80
2019D00025 JOUETS SITE CLAMECY PERMANENCE PSY	15/02/2019	188,84	1	188,84	0,00	0,00
2019M00011 1 LAMPE BUREAU APPART LAMARTINE	16/02/2019	16,03	1	16,03	0,00	0,00
2019M00009 BUREAU + CHAISES APPART LAMARTINE	18/02/2019	249,81	1	249,81	0,00	0,00
2019D00035 Cartouches de sauvegarde LTO7	25/02/2019	3 267,02	4	1 632,00	816,00	819,02
2019M00012 BUFFET DE CUISINE SIT CHATEAU CHINON	25/02/2019	194,19	1	194,19	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019D00036 HOUSSE TRANSPORT S15 NYLON 600D POIGNEES	26/02/2019	179,12	1	179,12	0,00	0,00
2019M00010 11 Fauteuils de travail pour stocks	27/02/2019	3 304,54	10	660,00	330,00	2 314,54
2019D00055 MATERIELS DIVERS	28/02/2019	1 160,39	1	1 160,39	0,00	0,00
2019D00052 30 PC portables + 5 adaptateurs USB	01/03/2019	22 756,40	4	11 378,00	5 689,00	5 689,40
2019D00045 6 PC portables pour service SAFU	02/03/2019	2 232,14	4	1 116,00	558,00	558,14
2019D00068 NTM -211D09 - FD-059-WF- REMORQUE LOUAULT PRT ENG.	07/03/2019	50 828,16	8	12 706,00	6 353,00	31 769,16
2019D00056 1 PC portable lenovo	08/03/2019	1 466,03	4	732,00	366,00	368,03
2019D00057 2 sacs ordinateur Trolley 15,4 à roulette	08/03/2019	113,36	1	113,36	0,00	0,00
2019D00046 ROBOT BEAM PLUS MAX	11/03/2019	6 453,96	4	3 226,00	1 613,00	1 614,96
2019D00054 20 Moniteurs LED 22	11/03/2019	2 567,05	4	1 282,00	641,00	644,05
2019D00053 3 CAFETIERES BOUILLOIRES	12/03/2019	110,70	1	110,70	0,00	0,00
2019D00050 achat de tests médicaux médecins PMI FACT N° 00293	13/03/2019	853,00	6	284,00	142,00	427,00
2019M00021 CLOISONS ACOUSTIQUE SITE CLAMECY SELON DEVIS 10271	14/03/2019	1 002,34	10	200,00	100,00	702,34
2019D00058 1 REFRIGERATEUR	15/03/2019	339,98	1	339,98	0,00	0,00
2019D00059 1 SECHOIR + 1 RANGE COUVERTS	15/03/2019	37,98	1	37,98	0,00	0,00
2019D00074 2 PC portable Lenovo X280	15/03/2019	2 269,09	4	1 134,00	567,00	568,09
2019D00077 SIEGE AUTO BEBE	15/03/2019	99,00	1	99,00	0,00	0,00
2019M00015 DEMI ARMOIRE CUISINE LAMARTINE	15/03/2019	117,08	1	117,08	0,00	0,00
2019D00073 300 CORDONS	18/03/2019	727,82	4	362,00	181,00	184,82
2019M00019 DEMI ARMOIRE CUISINE LAMARTINE	19/03/2019	87,86	1	87,86	0,00	0,00
2019D00062 Traceur Jeanne D'Arc	21/03/2019	8 712,00	4	4 356,00	2 178,00	2 178,00
2019D00063 GRAVEUR CD PACK CD-R LECTEUR MULTICARTES	21/03/2019	41,99	1	41,99	0,00	0,00
2019D00064 4 SOURIS OPTIQUES NOIRES	21/03/2019	47,60	1	47,60	0,00	0,00
2019M00016 1 CADRE NIELSEN 90X120	21/03/2019	112,55	1	112,55	0,00	0,00
2019D00081 10 COUPLEURS RJ45	22/03/2019	68,96	1	68,96	0,00	0,00
2019D00076 CASIER PLIABLE 30 L STUVA	25/03/2019	11,70	1	11,70	0,00	0,00
2019D00089 Cordon Display 3 m	28/03/2019	6,37	1	6,37	0,00	0,00
2019M00028 LAMPE DE BUREAU PORTE MANTEAUX	29/03/2019	368,35	1	368,35	0,00	0,00
2019M00018 BUREAU ET CHAISES APPART LAMARTINE	02/04/2019	199,98	1	199,98	0,00	0,00
2019I00005 2019 - Tous collègues intervention réseaux	04/04/2019	79 197,90	20	7 918,00	3 959,00	67 320,90
2019M00020 1 SIEGE ASSIS GENOUX M. ANSBERTALBERT	04/04/2019	109,91	1	109,91	0,00	0,00
2019D00079 Mobilier scolaire Collège La Charité sur Loire	05/04/2019	1 716,74	10	342,00	171,00	1 203,74
2019D00080 Mobilier scolaire Collège La Charité sur Loire	05/04/2019	1 841,46	10	368,00	184,00	1 289,46
2019D00083 MATERIEL EXTRON MATRIX SWITCHER	09/04/2019	85,01	1	85,01	0,00	0,00
2019D00099 8 PC portables LENOVO pour service SAFU	09/04/2019	4 160,38	4	2 080,00	1 040,00	1 040,38
2019D00100 3 tablettes HUAWEI PAD T3 10 pour cabinet	10/04/2019	550,84	4	274,00	137,00	139,84
2019D00086 2 CAFETIERES 2 BOUILLOIRES	11/04/2019	73,98	1	73,98	0,00	0,00
2019D00090 Achat disque dur, clé USB et chargeurs pour SAFU	12/04/2019	624,76	4	312,00	156,00	156,76
2019D00098 ELECTRO MENAGER CER MOUX ET LORMES	12/04/2019	819,95	6	272,00	136,00	411,95
2019M00029 17 SUPPORTS POUR ECRAN	15/04/2019	436,38	1	436,38	0,00	0,00
2019D00091 2 kits montage vidéo	16/04/2019	237,10	1	237,10	0,00	0,00
2019D00103 20 Bornes WiFi + 5 Répéteurs WIFI	16/04/2019	673,22	4	336,00	168,00	169,22

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019M00027 MOBILIER BUREAU CHAURE / GUET	19/04/2019	1 143,14	10	228,00	114,00	801,14
2019D00108 2 ordinateurs MAC pour Service Imprimerie	24/04/2019	2 530,40	4	1 264,00	632,00	634,40
2019D00097 Kit média center Raspberry FCT N°135719	29/04/2019	432,00	1	432,00	0,00	0,00
2019D00101 AMENAGEMENT CAMION 19T AVEC EPANDEUSE DE LIANT	29/04/2019	311 730,26	8	44 647,00	44 513,00	222 570,26
2019D00102 NTM -130D123 -FP-384-ZK- PEUGEOT BOXER 3300	29/04/2019	25 139,76	5	6 550,00	6 196,00	12 393,76
2019D00104 ROUTEUR BI-BANDE - SANS FIL + COMMUTATEURS	30/04/2019	695,00	1	695,00	0,00	0,00
2019D00106 AMENAGEMENT FOURGON PEUGEOT BOXER 130D124	03/05/2019	25 139,76	5	6 550,00	6 196,00	12 393,76
2019D00107 achat balance et metre ruban FACTURE N° 5501786991	06/05/2019	58,00	1	58,00	0,00	0,00
2019D00110 NTM-111D24 -FG-168-MH- CITROEN C3	06/05/2019	11 911,65	5	4 764,00	2 382,00	4 765,65
2019D00112 MATERIELS TP LINK + BOITIER CPL WIFI + PRISES	06/05/2019	762,91	1	762,91	0,00	0,00
2019M00025 2 CADRES MAILLOTS	07/05/2019	226,11	1	226,11	0,00	0,00
2019D00119 DISQUES DURS SAMSUNG PORTABLES 500GO BLEUS	09/05/2019	599,56	1	599,56	0,00	0,00
2019D00132 VALISE SITE CHAMEANE	10/05/2019	69,90	1	69,90	0,00	0,00
2019D00133 6 CLES USB RETRACTABLES	10/05/2019	58,00	1	58,00	0,00	0,00
2019D00135 105 téléphones IP alcatel	13/05/2019	12 582,72	1	12 582,72	0,00	0,00
2019D00136 CLES HDMI MIRACAST FULL HD	13/05/2019	212,45	1	212,45	0,00	0,00
2019D00148 50 Moniteurs LED 22	13/05/2019	6 417,65	4	3 208,00	1 604,00	1 605,65
2019D00137 FRIGO ET MICRO ONDES CER COSNE	14/05/2019	459,98	1	459,98	0,00	0,00
2019M00026 BUFFET CER COSNE	14/05/2019	128,59	1	128,59	0,00	0,00
2019M00040 MOBILIER TERRAIN NEUTRE CLAMECY	14/05/2019	1 484,71	10	296,00	148,00	1 040,71
2019D00140 8 TABLEAUX LIEGE 90X120	16/05/2019	375,55	1	375,55	0,00	0,00
2019D00210 Mobilier spécifique Techno collège La Charité-sur-	16/05/2019	21 116,54	10	4 222,00	2 111,00	14 783,54
2019D00145 Tabouret no 5501790267	20/05/2019	90,36	1	90,36	0,00	0,00
2019D00146 CAFETIERE BOUILLOIRE MEDIA CHATEAU CAFETIERE CER D	20/05/2019	114,97	1	114,97	0,00	0,00
2019M00030 21 FAUTEUILS DE TRAVAIL	20/05/2019	8 717,36	10	1 742,00	871,00	6 104,36
2019M00031 VESTIAIRES CER DORNES ET DECIZE	20/05/2019	1 224,40	10	244,00	122,00	858,40
2019D00158 fourniture débroussailleuse Stihl FS 410	22/05/2019	743,76	6	246,00	123,00	374,76
2019M00039 MOBILIER DECIZE F4 - CONFOBED BALI	23/05/2019	219,98	1	219,98	0,00	0,00
2019D00147 MATERIELS TP LINK + BOITIER CPL WIFI	27/05/2019	762,91	1	762,91	0,00	0,00
2019D00159 fourniture d'une débroussailleuse Stihl FS 410	27/05/2019	743,76	6	246,00	123,00	374,76
2019D00160 tronçonneuse stihl MS193T	27/05/2019	347,65	1	347,65	0,00	0,00
2019M00032 MOBILIER DECIZE F4 - 2 LAMPES PL SOLVEIG BL	27/05/2019	39,98	1	39,98	0,00	0,00
2019D00211 Mobilier salle de cours R2 - COLLEGE LA CHARITE-SU	28/05/2019	1 520,66	10	304,00	152,00	1 064,66
2019D00171 Adaptateurs USB lenovo - 10 CABLES VIDEO HDMI + 10	31/05/2019	257,40	1	257,40	0,00	0,00
2019D00178 100 PC Lenovo M720Q	31/05/2019	61 906,86	4	30 952,00	15 476,00	15 478,86
2019D00152 2 Adaptateurs DB9 pour PC	05/06/2019	40,01	1	40,01	0,00	0,00
2019D00367 Vidéo-projecteur pour UTIR Morvan	07/06/2019	529,33	4	264,00	132,00	133,33
2019D00162 MOBILIER DECIZE F4	11/06/2019	1 629,90	6	542,00	271,00	816,90
2019D00163 FRIGO TOP CLAMECY	11/06/2019	149,99	1	149,99	0,00	0,00
2019D00164 Achat 10 switches	11/06/2019	6 694,58	4	3 346,00	1 673,00	1 675,58
2019M00033 MOBILIER DECIZE F4	11/06/2019	4 373,92	10	874,00	437,00	3 062,92
2019M00034 LUMINAIRES APPART DECIZE	11/06/2019	134,00	1	134,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019D00313 17 TELEPHONES PORTABLES CD	13/06/2019	2 632,80	4	1 316,00	658,00	658,80
2019I00007 véloroute 2019	13/06/2019	70 100,00	20	7 010,00	3 505,00	59 585,00
2019D00169 2 TABLEAUX BLANCS ET MAGNETIQUES	17/06/2019	219,34	1	219,34	0,00	0,00
2019D00170 2 TABLEAUX D AFFICHAGE EN LIEGE ET 1 TABLEAU BLANC	17/06/2019	162,74	1	162,74	0,00	0,00
2019D00186 fourniture de perceuse à colonne	18/06/2019	348,42	1	348,42	0,00	0,00
2019D00172 Adaptateur Lenovo pour matériel visio	19/06/2019	89,65	1	89,65	0,00	0,00
2019M00035 FAUTEUIL DE TRAVAIL GAMME M4 M. TOURNOIS	19/06/2019	621,36	10	124,00	62,00	435,36
2019D00175 achat table à langer murale REF / AA174725 27.05.2	20/06/2019	230,25	1	230,25	0,00	0,00
2019D00336 CITROEN C3 feel blue HDI 5CV FG-876-SW	20/06/2019	11 857,90	5	4 742,00	2 371,00	4 744,90
2019M00036 2 ARMOIRES BASSES + 2 CAISSONS - 2 ARMOIRES RID.	20/06/2019	1 457,38	10	290,00	145,00	1 022,38
2019D00176 MATERIELS CER ST SAULGE SITE CHATEAU	21/06/2019	299,99	1	299,99	0,00	0,00
2019M00037 MATERIELS CER ST SAULGE SITE CHATEAU	21/06/2019	59,00	1	59,00	0,00	0,00
2019M00038 MOBILIER CER ST SAULGE SITE CHATEAU	21/06/2019	34,99	1	34,99	0,00	0,00
2019D00179 1 MODEM SIRCOM GSM + 1 MODEM SIRCOM 9600	24/06/2019	2 400,00	4	1 200,00	600,00	600,00
2019D00180 CABLES - CLES USB - ECOLOGIC WEEE	25/06/2019	1 018,48	1	1 018,48	0,00	0,00
2019D00182 GRAVILLONNEUR	25/06/2019	18 458,10	6	6 152,00	3 076,00	9 230,10
2019D00189 ACHAT MATERIEL TISSU ET BILLES FACT N° 01201-00119	25/06/2019	143,93	1	143,93	0,00	0,00
2019D00190 ACHAT MATERIEL TISSU ET BILLES FACT N° 01201-00119	25/06/2019	109,89	1	109,89	0,00	0,00
2019D00191 PC PORTABLE ASUS + PROCESSEUR GRAPHIQUE	27/06/2019	7 188,00	1	7 188,00	0,00	0,00
2019D00193 SCIE SAUTEUSE PENDULAIRE	27/06/2019	225,00	1	225,00	0,00	0,00
2019D00194 DGA-ADT-162D87- FE-322-ZB CAMION RENAULT D16 HIGH	02/07/2019	136 951,09	8	34 147,00	17 134,00	85 670,09
2019D00195 Module-Capteur- Detecteur-Carte chargeur- Cell soc	02/07/2019	249,35	1	249,35	0,00	0,00
2019D00198 10 SMARTPHONES CROSSCALL TREKKER X4	03/07/2019	5 748,00	4	2 874,00	1 437,00	1 437,00
2019D00199 ACHAT pèse bébé et pèse personne FACT N° 550180446	04/07/2019	402,29	1	402,29	0,00	0,00
2019D00200 CONNECTEUR SMA 10FG 1 pc(s)	04/07/2019	119,68	1	119,68	0,00	0,00
2019D00201 CAPTEUR LUMINOSITE	04/07/2019	99,40	1	99,40	0,00	0,00
2019D00202 MATERIEL KINGSTONE A400	04/07/2019	1 539,30	1	1 539,30	0,00	0,00
2019D00269 ordinateur portable + carte SDHC pour Mme Marchand	06/07/2019	914,92	4	456,00	228,00	230,92
2019D00208 CITROEN C3 FG-526-LD 111D20	11/07/2019	11 507,22	5	4 602,00	2 301,00	4 604,22
2019D00209 CITROEN C3 - 111D19- FG-721-PZ	11/07/2019	11 507,22	5	4 602,00	2 301,00	4 604,22
2019D00229 MEMOIRE RAM + CONVERTISSEUR + DISQUE SSD MX 500	11/07/2019	862,70	4	430,00	215,00	217,70
2019D00312 29 Téléphones portables pour CD	13/07/2019	1 346,40	4	672,00	336,00	338,40
2019D00213 C3 FEEL PURE TECH FE-700-WL	15/07/2019	8 437,30	5	3 374,00	1 687,00	3 376,30
2019D00215 2019 - AMENAGEMENT VEHICULES NTM	17/07/2019	17 071,01	5	6 828,00	3 414,00	6 829,01
2019D00216 Achat 4 solutions NAS tour 2 baies	17/07/2019	1 345,01	4	672,00	336,00	337,01
2019D00217 1 Buffet ZANA 1 porte + 1 Buffet ZANA 3 portes - S	18/07/2019	808,61	10	160,00	80,00	568,61
2019D00218 1 tableau 100X200cm blanc - Salle S2 collège La Ch	18/07/2019	170,81	1	170,81	0,00	0,00
2019D00219 Mobilier pour salle de dessin collège la Charité	18/07/2019	6 836,46	10	1 366,00	683,00	4 787,46
2019D00235 20 PC pour collèges - PC bureau HP 705 G3 SFF A6-9	18/07/2019	7 790,89	4	3 894,00	1 947,00	1 949,89
2019D00220 Mobilier Foyer des élèves collège La Charité-sur-L	19/07/2019	2 303,77	10	460,00	230,00	1 613,77
2019D00221 2 CAFETIERES SAM/VARZY CER + 3 VENTILATEURS	19/07/2019	189,58	1	189,58	0,00	0,00
2019D00262 36 VENTILATEURS	19/07/2019	698,40	6	232,00	116,00	350,40

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019D00227 CUISINIERE VITROCERAMIQUE CER CHATEAU	23/07/2019	399,99	1	399,99	0,00	0,00
2019D00228 LAMIER ROUSSEAU	24/07/2019	15 421,53	6	5 140,00	2 570,00	7 711,53
2019D00231 MAC BOOK PRO THUNDERBOLT 3 - MATERIEL D OCCASION	24/07/2019	1 300,00	4	650,00	325,00	325,00
2019D00232 1 REFRIGERATEUR SAM/VARZY CER	24/07/2019	179,99	1	179,99	0,00	0,00
2019D00234 Numérisation de différents ensembles de documents	26/07/2019	8 268,92	6	2 756,00	1 378,00	4 134,92
2019D00236 20 clés Wifi - TP-LINK ARCHER T3U	26/07/2019	438,00	1	438,00	0,00	0,00
2019D00240 Matériel smart village	05/08/2019	209,65	1	209,65	0,00	0,00
2019D00241 Emetteur lora smart village	05/08/2019	125,70	1	125,70	0,00	0,00
2019D00246 ACQUISITION AMENAGEMENT KANGOO FF-250-AF	13/08/2019	21 313,84	5	8 524,00	4 262,00	8 527,84
2019D00248 pèse personne FACTURE N° 5501811024 09.07.2019	13/08/2019	61,32	1	61,32	0,00	0,00
2019D00305 TELEPHONES PORTABLES	13/08/2019	34 626,53	4	17 312,00	8 656,00	8 658,53
2019D00250 Makey Makey Semageek fablab Clamecy pour ateliers	14/08/2019	76,00	1	76,00	0,00	0,00
2019D00252 Coffret J'apprends à coder avec scratch (fablab)	22/08/2019	20,84	1	20,84	0,00	0,00
2019D00253 HOTTE CER CHATEAU CHINON	23/08/2019	129,99	1	129,99	0,00	0,00
2019D00255 14 VENTILATEURS PIED 66 VENTILATEURS TABLE	28/08/2019	1 774,00	1	1 774,00	0,00	0,00
2019D00256 Achat 50 moniteurs pour collèges	30/08/2019	4 832,80	4	2 416,00	1 208,00	1 208,80
2019D00257 Achat 3 serveurs ML350 pour collèges	30/08/2019	9 039,10	4	4 518,00	2 259,00	2 262,10
2019D00258 ELECTRO MENAGER CER CHATILLON CER UTIR CHATEAU	30/08/2019	244,78	1	244,78	0,00	0,00
2019M00041 PRESENTOIRS CD-DVD BIBLIOTHEQUE	30/08/2019	3 564,00	10	712,00	356,00	2 496,00
2019D00284 fourniture d'une tondeuse	02/09/2019	1 416,41	6	472,00	236,00	708,41
2019D00270 10 PC portables HP Probook	04/09/2019	7 560,61	4	3 780,00	1 890,00	1 890,61
2019D00259 FOURNIT. ET MONTAGE DE BENNES SUR 2 CHASSIS	06/09/2019	15 441,60	6	5 146,00	2 573,00	7 722,60
2019D00260 daily simple cabine- FJ-463-WR - 130D125	20/09/2019	36 983,81	5	14 792,00	7 396,00	14 795,81
2019D00261 DAILY SIMPLE CABINE - FJ-354-WR -130D126	20/09/2019	36 983,81	5	14 792,00	7 396,00	14 795,81
2019M00044 16 FAUTEUILS DE BUREAU + 15 CHAISES DE REUNION	20/09/2019	4 601,57	10	920,00	460,00	3 221,57
2019M00045 2 MEUBLES BAS CUISINE UTIR CHATEAU	23/09/2019	112,00	1	112,00	0,00	0,00
2019D00271 achat 10 adaptateurs CPL Tp link	24/09/2019	683,41	1	683,41	0,00	0,00
2019D00272 adaptateurs et cordons PC MAC imprimerie	24/09/2019	70,15	1	70,15	0,00	0,00
2019D00273 10 adaptateurs CPL Tp link	24/09/2019	111,02	1	111,02	0,00	0,00
2019D00274 15 PC lenovo M720Q pour collèges	24/09/2019	9 831,95	4	4 914,00	2 457,00	2 460,95
2019D00276 commande batterie CANON Lp-E8	24/09/2019	51,40	1	51,40	0,00	0,00
2019D00385 1 mac mini i5 hexacoeur	27/09/2019	22,82	1	22,82	0,00	0,00
2019D00282 TRANSAT ET PETIT MATERIEL PMI MAT01	02/10/2019	193,57	1	193,57	0,00	0,00
2019D00283 commande cordons apple	02/10/2019	619,39	1	619,39	0,00	0,00
2019D00311 BOUILLOIRE UTIR CHATEAU	03/10/2019	29,99	1	29,99	0,00	0,00
2019D00287 PEUGEOT 508 ALLURE IMMAT FJ-691-LA	04/10/2019	27 866,27	5	11 146,00	5 573,00	11 147,27
2019D00384 10 adaptateurs Display Port mâle vers DVI 24+5 fem	10/10/2019	110,41	1	110,41	0,00	0,00
2019M00047 TABLEAU LIEGE ET BLANC + REPOSE PIEDS	10/10/2019	229,08	1	229,08	0,00	0,00
2019D00320 21 téléphones portables	13/10/2019	1 654,80	4	826,00	413,00	415,80
2019D00321 9 téléphones portables	13/10/2019	949,20	4	474,00	237,00	238,20
2019D00322 143 téléphones portables	13/10/2019	8 912,40	4	4 456,00	2 228,00	2 228,40
2019D00324 52 téléphones portables	13/10/2019	6 669,60	4	3 334,00	1 667,00	1 668,60

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019D00325 27 téléphones portables	13/10/2019	2 847,60	4	1 422,00	711,00	714,60
2019D00306 NOVODIO ADAPTATEUR USB FONCTION RECHARGE	14/10/2019	51,52	1	51,52	0,00	0,00
2019D00314 2 téléphones portables	21/10/2019	117,60	1	117,60	0,00	0,00
2019D00318 CITROEN C3 FG-696-PZ 111D21	23/10/2019	11 507,22	5	4 602,00	2 301,00	4 604,22
2019D00319 CITROEN C3 FG-683-PZ 111D22	23/10/2019	11 507,22	5	4 602,00	2 301,00	4 604,22
2019D00378 4 graveurs DVD	24/10/2019	102,14	1	102,14	0,00	0,00
2019D00323 17 téléphones portables	25/10/2019	2 343,60	4	1 170,00	585,00	588,60
2019D00377 60 moniteurs LED 22"	25/10/2019	7 701,17	4	3 850,00	1 925,00	1 926,17
2019D00342 3 disques dur interne Samsung 860 EVO SATA	26/10/2019	344,97	1	344,97	0,00	0,00
2019D00343 1 disque dur externe Samsung portable T5	26/10/2019	79,99	1	79,99	0,00	0,00
2019D00346 MICRO ONDES SITE VAUBAN	28/10/2019	98,89	1	98,89	0,00	0,00
2019D00327 LAVE VAISSELLE SAM	29/10/2019	269,99	1	269,99	0,00	0,00
2019D00383 1 scanner A4 GED Epson Work force DS-530N-Réseau	29/10/2019	389,33	1	389,33	0,00	0,00
2019D00330 CITROEN C3 FA 175 JP VEH01	30/10/2019	8 793,29	5	3 516,00	1 758,00	3 519,29
2019D00332 2 câbles adaptateurs USB 3.0	31/10/2019	41,35	1	41,35	0,00	0,00
2019D00333 ACCESSOIRES DE BUREAU	31/10/2019	177,22	1	177,22	0,00	0,00
2019D00334 ACCESSOIRES DE BUREAU	31/10/2019	276,08	1	276,08	0,00	0,00
2019D00419 1 mac mini i5 hexacoeur	04/11/2019	1 141,13	4	570,00	285,00	286,13
2019D00382 4 kits web cam et casque micro USB	06/11/2019	96,82	1	96,82	0,00	0,00
2019D00375 3 serveurs ML30	07/11/2019	4 033,32	4	2 016,00	1 008,00	1 009,32
2019D00365 4 switches	08/11/2019	2 677,84	4	1 338,00	669,00	670,84
2019D00366 16 moniteurs pour collègues	08/11/2019	1 546,50	4	772,00	386,00	388,50
2019D00348 AMENAGEMENT PARTNER-121D96-TITRE N° 627	13/11/2019	4 000,00	5	1 600,00	800,00	1 600,00
2019D00351 25 adaptateurs USB20 OTG	14/11/2019	149,26	1	149,26	0,00	0,00
2019D00352 1 Téléviseur LG 50 UK6300	14/11/2019	477,49	1	477,49	0,00	0,00
2019D00376 25 téléphones numériques	14/11/2019	2 504,21	4	1 252,00	626,00	626,21
2019D00370 10 unités centrales Lenovo	18/11/2019	6 246,47	4	3 122,00	1 561,00	1 563,47
2019D00380 Switch réseau LAN et WLAN + HP transceiver	18/11/2019	9 068,58	4	4 534,00	2 267,00	2 267,58
2019D00411 10 mini switches	18/11/2019	628,76	4	314,00	157,00	157,76
2019D00356 NTM-111D26 FL-063-DH CITROEN C3 PURETECH	19/11/2019	12 584,13	5	5 032,00	2 516,00	5 036,13
2019D00357 NTM-111D25 -FL-045-DH- CITROEN C3	19/11/2019	12 584,13	5	5 032,00	2 516,00	5 036,13
2019D00358 BOITIER DISK USB ET DISQUES DURS	19/11/2019	320,32	1	320,32	0,00	0,00
2019M00061 MOBILIERS DE VIE APPART F4 3EME ETAGE LAMARTINE	19/11/2019	5 532,31	10	1 106,00	553,00	3 873,31
2019D00412 Armoire scolaire "vestiaire" collégiens collège Ce	22/11/2019	2 818,90	10	562,00	281,00	1 975,90
2019D00360 ACHAT PC lenovo pour M. MAHE	25/11/2019	1 226,21	4	612,00	306,00	308,21
2019D00361 3 Cartes SDHC pour Mme Marchand	25/11/2019	26,42	1	26,42	0,00	0,00
2019D00363 achat 10 clés USB à la demande du DGS	25/11/2019	96,65	1	96,65	0,00	0,00
2019D00364 ACHAT PC portable pour Mme CHAPELET	25/11/2019	931,57	4	464,00	232,00	235,57
2019D00390 193 PC pour collègues	26/11/2019	124 829,71	4	62 414,00	31 207,00	31 208,71
2019D00369 1 disque dur samsung EVO 970	27/11/2019	224,89	1	224,89	0,00	0,00
2019D00372 CLAVIER AZERTY BLUETOOTH	27/11/2019	28,88	1	28,88	0,00	0,00
2019D00389 VEHICULE PEUGEOT 3008 FL-418-SB - INVENTAIRE VEH 0	27/11/2019	33 844,24	5	13 536,00	6 768,00	13 540,24

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019D00374 3 RollerMouses + 3 souris verticales	02/12/2019	1 153,14	4	576,00	288,00	289,14
2019D00381 commande GO TRONIC	02/12/2019	223,80	1	223,80	0,00	0,00
2019D00386 5 Switch FF5940	02/12/2019	161,40	1	161,40	0,00	0,00
2019D00393 10 tables 20 chaises COLLEGE CERCY LA TOUR	06/12/2019	1 017,72	10	202,00	101,00	714,72
2019D00394 27 Chaises avec écritoire collège St Saulge	06/12/2019	2 748,67	10	548,00	274,00	1 926,67
2019D00395 2 vestiaires 1 armoire 1 table 4 chaises pour agen	06/12/2019	1 329,77	10	264,00	132,00	933,77
2019D00396 Commande Mobilier bureau des profs - 1 armoire + 2	06/12/2019	598,92	10	118,00	59,00	421,92
2019D00397 1 table + 6 chaises + 1 panneau affichage pour sal	06/12/2019	574,07	10	114,00	57,00	403,07
2019D00398 6 vestiaires SEGPA COLLEGE LA CHARITE	06/12/2019	1 672,99	10	334,00	167,00	1 171,99
2019D00399 1 table orga pour Intendance COLLEGE LA CHARITE SU	06/12/2019	107,90	1	107,90	0,00	0,00
2019D00400 Mobilier Hall d'accueil collège La Charité - 1 Cha	06/12/2019	442,68	1	442,68	0,00	0,00
2019D00401 Mobilier atelier SEGPA COLLEGE LA CHARITE 3 TABLES	06/12/2019	486,18	1	486,18	0,00	0,00
2019D00402 Mobilier local cartables - 4 RAYONNAGES COLLEGE LA	06/12/2019	638,50	10	126,00	63,00	449,50
2019D00403 Mobilier intendance N° 2 - 2 MEUBLES collège la Ch	06/12/2019	633,89	10	126,00	63,00	444,89
2019D00404 1 Table de réunion ronde pour bureau Ple Adj coll	06/12/2019	382,14	1	382,14	0,00	0,00
2019D00405 Mobilier LOCAL PARENTS COLLEGE LA CHARITE - 1 POST	06/12/2019	740,12	10	148,00	74,00	518,12
2019D00406 Mobilier Salles Sciences S2+S3 COLLEGE LA CHARITE	06/12/2019	235,39	1	235,39	0,00	0,00
2019D00407 Mobilier Infirmerie collège La Charité - 1 ARMOIRE	06/12/2019	293,52	1	293,52	0,00	0,00
2019D00409 la fourmi fablab	09/12/2019	269,00	1	269,00	0,00	0,00
2019D00410 2 téléviseurs 102 cm	09/12/2019	459,98	1	459,98	0,00	0,00
2019D00413 VEHICULE EEMB IMMAT FA-166-PD	09/12/2019	18 756,50	5	7 502,00	3 751,00	7 503,50
2019D00416 KUBii Fablab	10/12/2019	837,24	1	837,24	0,00	0,00
2019D00417 Rétroconversion d'instruments de recherche	10/12/2019	16 785,60	6	5 594,00	2 797,00	8 394,60
2019D00418 AMENAGEMENT DE VEHICULE-202D42-204D96	10/12/2019	2 594,00	6	864,00	432,00	1 298,00
2019F00012 arbres (Choisy, Gaura) suivant devis n° 15 - col	10/12/2019	129,85	15	16,00	8,00	105,85
2019D00420 Mobilier CDI collège Cercy la Tour - 1 PRESENTOIR	11/12/2019	812,53	10	162,00	81,00	569,53
2019D00421 Mobilier Pole Scientifique collège St Saulge	11/12/2019	5 257,69	10	1 050,00	525,00	3 682,69
2019D00422 Commande mobilier de classe collège Imphy - 60 cha	11/12/2019	5 153,76	10	1 030,00	515,00	3 608,76
2019D00424 Commande mobilier de classe collège Fourchambault	11/12/2019	3 890,16	10	778,00	389,00	2 723,16
2019D00425 Mobilier de classe collège Guérigny - 60 chaises +	11/12/2019	3 890,16	10	778,00	389,00	2 723,16
2019D00428 BRICOZOR FABLAB MARAULT	11/12/2019	701,62	1	701,62	0,00	0,00
2019D00429 EPAREUSE ETGROUPE DE FAUCHAGE- 204D95-202D41	11/12/2019	2 594,00	6	864,00	432,00	1 298,00
2019D00430 AMENAGEMENT TRACTEUR-153D38	11/12/2019	887,70	8	252,00	126,00	509,70
2019D00431 AMENAGEMENT TRACTEUR - 153D37	11/12/2019	887,70	8	252,00	126,00	509,70
2019F00013 Plantation jeunes arbres	11/12/2019	499,99	15	66,00	33,00	1 787,54
2019D00444 étagères bois métal	12/12/2019	188,70	1	188,70	0,00	0,00
2019D00443 achat matériel médical FACTURE N° 70001830 03.12.2	16/12/2019	144,97	1	144,97	0,00	0,00
2019D00445 machine à coudre BROTHER	16/12/2019	1 557,05	4	778,00	389,00	390,05
2019D00446 imprimante 3D	16/12/2019	1 383,66	4	690,00	345,00	348,66
2019D00448 LDLC PRO FABLAB	18/12/2019	3 948,76	1	3 948,76	0,00	0,00
2020D00001 IMPRIMANTE COMGROW 3D ENDER	31/12/2019	217,99	1	217,99	0,00	0,00
2020D00002 IMPRIMANTE COMGROW 3D CR10	31/12/2019	389,00	1	389,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020D00003 IMPRIMANTE ELEGOO 3D LCD UV	31/12/2019	259,99	1	259,99	0,00	0,00
2020I00001 collège St Benin interventions réseaux	01/01/2020	2 039,65	20	101,00	101,00	1 837,65
2020I00008 2020 - Tous collèges réseaux divers	01/01/2020	60 961,50	20	2 016,00	3 102,00	55 843,50
2020D00007 Collèges - divers aménagements	01/01/2020	695 434,13	20	34 771,00	34 771,00	625 892,13
2020O00005 COMMUNE PREMERY MISE EN CONFORMITE CUISINE COLLEGE	07/01/2020	15 000,00	19	789,00	789,00	13 422,00
2020D00013 3 PC portable HP Probook 650 pour SDE	21/01/2020	2 369,51	4	592,00	592,00	1 185,51
2020D00038 TABLEAUX BLANC - CHEVALET - ECRAN	23/01/2020	971,10	6	161,00	161,00	649,10
2020D00009 15 ordinateurs portable HP PROBOOK 650 G	31/01/2020	11 341,72	4	2 835,00	2 835,00	5 671,72
2020I00005 Collège Chateau Chinon - Réseaux divers	05/02/2020	444,86	20	22,00	22,00	400,86
2020D00015 matériels fablab	06/02/2020	337,26	1	337,26	0,00	0,00
2020D00017 CONRAD Fablab	06/02/2020	1 483,74	1	1 483,74	0,00	0,00
2020D00030 TRACTEUR - 153D38 (FL-632-TX)	07/02/2020	80 089,78	8	10 011,00	10 011,00	60 067,78
2020D00031 groupe fauchage 204D96	07/02/2020	57 679,35	8	7 209,00	7 209,00	43 261,35
2020D00032 groupe fauchage 202D42	07/02/2020	9 763,37	8	1 220,00	1 220,00	7 323,37
2020B00003 CITE MUSEALE FRAIS ACTES NOTARIES ACQU PROPRIETES	07/02/2020	5 842,90	25	233,00	233,00	5 376,90
2020D00019 DISQUE SURBAISSE	07/02/2020	5 520,00	8	690,00	690,00	4 140,00
2020D00025 tracteur FL-205-TX (153D37)	07/02/2020	80 089,78	8	10 011,00	10 011,00	60 067,78
2020D00026 épareuse 202D41	07/02/2020	9 763,37	8	1 220,00	1 220,00	7 323,37
2020D00029 groupe fauchage 204D95	07/02/2020	57 679,35	8	7 209,00	7 209,00	43 261,35
2020F00001 OPERATION 1000 ARBRES-Facture 19000420	10/02/2020	38 437,50	15	2 512,00	2 566,00	33 359,50
2020M00001 VESTIAIRES CER DORNES	13/02/2020	297,71	1	297,71	0,00	0,00
2020D00033 6 REPOSES PIEDS 9 LAMPES DE BUREAU	17/02/2020	327,46	1	327,46	0,00	0,00
2020M00002 1 CAFETIERE 2 MICRO ONDES	17/02/2020	227,51	1	227,51	0,00	0,00
2020M00003 COMMANDE 11 ASSISES	17/02/2020	2 806,74	10	280,00	280,00	2 246,74
2020D00034 machine impression decoupe ROLAND Versa Studio BN2	18/02/2020	7 176,00	4	1 794,00	1 794,00	3 588,00
2020D00035 3 LAMPES DE BUREAU ROUGE	18/02/2020	75,56	1	75,56	0,00	0,00
2020D00040 OUTILLAGES ET MATERIELS DIVERS BAT	21/02/2020	34 981,67	6	5 830,00	5 830,00	23 321,67
2020D00041 1 Ecran tactile	21/02/2020	861,40	4	215,00	215,00	431,40
2020M00006 MOBILIER BUREAU CARRIERES DRH	21/02/2020	1 959,35	10	195,00	195,00	1 569,35
2020D00049 8 Kit webcam usb 350k + casques avec mico	24/02/2020	193,44	1	193,44	0,00	0,00
2020D00050 1 PC portable LENOVO X280	24/02/2020	914,92	4	228,00	228,00	458,92
2020D00051 2 petits PC portable 13"	24/02/2020	1 913,32	4	478,00	478,00	957,32
2020D00052 1 Adatpateur display port et 3 Convertisseurs VGA	24/02/2020	53,39	1	53,39	0,00	0,00
2020D00053 1 CUISINIERE DORNES - 4 CAFETIERES - 4 BOUILLLOIRES	24/02/2020	419,84	1	419,84	0,00	0,00
2020M00007 TABLE ET CHAISES STUDIO LAMARTINE	24/02/2020	196,09	1	196,09	0,00	0,00
2020M00010 MOBILERS DRH CARRIERES	24/02/2020	4 931,26	10	493,00	493,00	3 945,26
2020D00054 REFRIGERATEUR MUSEES - MAT 18	27/02/2020	179,99	1	179,99	0,00	0,00
2020D00055 1 GLACIERE SERVICE PMI - MAT 19	27/02/2020	30,00	1	30,00	0,00	0,00
2020D00056 CUISINIERE DORNES CAFETIERES BOUILLLOIRES CER	27/02/2020	279,90	1	279,90	0,00	0,00
2020M00008 5 MALLES STOCK SAM - MAT 20	27/02/2020	169,55	1	169,55	0,00	0,00
2020M00009 10 LAMPES DE BUREAU STOCK	27/02/2020	251,88	1	251,88	0,00	0,00
2020D00059 supports d'animation	04/03/2020	5 366,65	6	894,00	894,00	3 578,65

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020D00060 Fonds documentaire	04/03/2020	83 663,16	1	83 663,16	0,00	0,00
2020D00061 CITROEN C3 FG-486-LD 111D23	04/03/2020	11 507,22	5	2 301,00	2 301,00	6 905,22
2020D00063 PESE BAGAGES SERVICE CTRS	06/03/2020	21,98	1	21,98	0,00	0,00
2020D00064 devis PR2002 0134 du 26/02/20 fablab marault	09/03/2020	213,18	1	213,18	0,00	0,00
2020D00075 Achat imprimante Dymo	10/03/2020	699,92	1	699,92	0,00	0,00
2020D00067 devis du 21/02/20 trotec tourne cylindre	12/03/2020	1 357,85	4	339,00	339,00	679,85
2020D00070 10 commutateurs Ethernet	16/03/2020	628,15	4	157,00	157,00	314,15
2020D00073 2 chargeurs ordinateur hp compaq	18/03/2020	49,80	1	49,80	0,00	0,00
2020D00072 8 RALLONGES ECO USB 2.0A	20/03/2020	23,76	1	23,76	0,00	0,00
2020D00081 1 haut parleurs - 3 graveurs	23/03/2020	103,31	1	103,31	0,00	0,00
2020D00082 5 répéteurs WIFI	23/03/2020	527,59	4	131,00	131,00	265,59
2020D00084 10 jarretières optique monomode	27/03/2020	56,11	1	56,11	0,00	0,00
2020D00085 commande matériels SAN	27/03/2020	14 694,11	4	3 673,00	3 673,00	7 348,11
2020D00086 souffleur	02/04/2020	26 299,14	8	3 287,00	3 287,00	19 725,14
2020D00087 CHARGEUR FRONTAL (200D62)	02/04/2020	25 072,92	6	4 178,00	4 178,00	16 716,92
2020D00135 ACHAT D'UN BROYEUR NEUF	06/04/2020	4 320,00	8	540,00	540,00	3 240,00
2020D00089 DAILY DOUBLE CABINE FM-762-ED	08/04/2020	55 982,30	8	6 997,00	6 997,00	41 988,30
2020D00090 DAILY DOUBLE CABINE FM-598-ED	08/04/2020	55 982,30	8	6 997,00	6 997,00	41 988,30
2020D00093 Achat pack bibliothèque LTO 7	16/04/2020	1 544,40	4	386,00	386,00	772,40
2020D00097 Mobilier Spécifique SEGPA Collège La Charité sur L	05/05/2020	1 457,03	10	145,00	145,00	1 167,03
2020D00098 Commande mobilier scpécifique "sciences" collège D	05/05/2020	652,49	10	65,00	65,00	522,49
2020D00099 Achat 100 PC portable + maintenance	11/05/2020	107 428,80	4	26 857,00	26 857,00	53 714,80
2020D00100 Panneaux de brassage blindés pour baie informatique	12/05/2020	278,77	1	278,77	0,00	0,00
2020D00132 ACHAT D'UN BROYEUR DE BRANCHES	15/05/2020	12 271,20	5	2 454,00	2 454,00	7 363,20
2020D00107 30 moniteurs	29/05/2020	4 142,64	4	1 035,00	1 035,00	2 072,64
2020D00222 VEHICULES 2020 PARTNER PREMIUM HDI IMMAT FQ 641 TN	29/05/2020	12 208,81	5	2 441,00	2 441,00	7 326,81
2020M00019 MOBILIER DE BUREAU SITE VAUBAN	29/05/2020	1 610,14	10	161,00	161,00	1 288,14
2020D00217 VEHICULE 2020 CITROEN C3 82 CV IMMAT FR 461 ZA	30/05/2020	9 584,94	5	1 916,00	1 916,00	5 752,94
2020D00218 VEHICULE 2020 CITROEN C3 82 CV IMMAT FR 504 ZA	30/05/2020	9 584,94	5	1 916,00	1 916,00	5 752,94
2020D00219 VEHICULE 2020 CITROEN C3 82 CV IMMAT FR 393 ZA	30/05/2020	9 584,94	5	1 916,00	1 916,00	5 752,94
2020D00220 VEHICULE 2020 CITROEN C3 82 CV IMMAT FR 908 YZ	30/05/2020	9 584,94	5	1 916,00	1 916,00	5 752,94
2020D00221 VEHICULE 2020 CITROEN C3 82 CV IMMA FR 555 ZA	30/05/2020	9 584,94	5	1 916,00	1 916,00	5 752,94
2020D00224 VEHICULE 2020 EXPERT FOURGON PREMIUM HDI IMMAT FQ	30/05/2020	18 395,41	5	3 679,00	3 679,00	11 037,41
2020D00225 VEHICULE 2020 CITROEN C3 100CV IMMAT FR 853 YZ	30/05/2020	11 303,95	5	2 260,00	2 260,00	6 783,95
2020D00134 TRACTEUR AGRICOLE NEUF FQ-535-GA	02/06/2020	76 800,00	8	9 600,00	9 600,00	57 600,00
2020D00108 commande FNAC	04/06/2020	201,40	1	201,40	0,00	0,00
2020D00109 MATERIEL FABLAB CLAMECY	04/06/2020	234,07	1	234,07	0,00	0,00
2020D00110 MATERIEL FABLAB MARAULT	05/06/2020	3 341,24	1	3 341,24	0,00	0,00
2020D00111 100 câbles réseaux RJ45	08/06/2020	208,27	1	208,27	0,00	0,00
2020D00112 17 WEBCAMS ET 10 MICROS TELETRAVAIL	08/06/2020	1 798,60	4	449,00	449,00	900,60
2020D00113 40 DYNABOOK TOSHIBA TELETRAVAIL	08/06/2020	37 564,25	4	9 391,00	9 391,00	18 782,25
2020D00114 100 PC PORTABLES TOSHIBA TELETRAVAIL	08/06/2020	13 394,16	4	3 348,00	3 348,00	6 698,16

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020D00119 PEUGEOT PARTNER pour Canal	09/06/2020	14 751,02	5	2 950,00	2 950,00	8 851,02
2020D00125 60 DYNABOOK TOSHIBA L50-G-110 URBAN FACTORY NYLEE	11/06/2020	57 748,25	4	14 437,00	14 437,00	28 874,25
2020D00136 30 Casques Monaural	12/06/2020	286,67	1	286,67	0,00	0,00
2020D00127 40 WEBCAMS ITWORKS	15/06/2020	999,60	4	249,00	249,00	501,60
2020D00131 PARTNER FG-386-LD 121D97	19/06/2020	19 015,18	8	2 376,00	2 376,00	14 263,18
2020D00137 10 PC portables Probook	22/06/2020	7 732,09	4	1 933,00	1 933,00	3 866,09
2020D00133 commande bricozor n 2272766 du 25/02/20	24/06/2020	13 666,59	4	3 416,00	3 416,00	6 834,59
2020D00143 2 onduleurs Ecus MPO_1	25/06/2020	247,68	1	247,68	0,00	0,00
2020D00198 Motopompe	29/06/2020	391,68	8	48,00	48,00	295,68
2020D00140 commande stabilisateur DJi osmo 3d	02/07/2020	129,00	1	129,00	0,00	0,00
2020D00142 TELEOBJECTIF ET DRONE POUR LE SERVICE COMMUNICATIO	02/07/2020	2 738,00	4	684,00	684,00	1 370,00
2020D00145 MICRO ONDES PARC DE CORBIGNY	07/07/2020	99,99	1	99,99	0,00	0,00
2020D00147 1 MICRO ONDE SITE VAUBAN	07/07/2020	239,98	1	239,98	0,00	0,00
2020D00148 3 SIEGES AUTO	07/07/2020	362,39	1	362,39	0,00	0,00
2020D00149 Mobilier scolaire Collège Montsauches les settons	08/07/2020	663,50	10	66,00	66,00	531,50
2020D00150 Mobilier scolaire collège Cercy la Tour - 2 Pannea	08/07/2020	212,09	1	212,09	0,00	0,00
2020D00153 Mobilier scolaire collège Donzy	09/07/2020	3 986,74	10	398,00	398,00	3 190,74
2020D00154 Mobilier scolaire 60 chaises et 60 tables Collège	09/07/2020	4 517,28	10	451,00	451,00	3 615,28
2020D00155 Mobilier collège Varennes Vauzelles - 210 chaises	09/07/2020	14 479,92	10	1 447,00	1 447,00	11 585,92
2020D00156 Mobilier scolaire collège Les Courlis Nevers - 8 c	09/07/2020	721,58	10	72,00	72,00	577,58
2020D00157 2 Vestiaires agents collège Victor Hugo	09/07/2020	601,92	10	60,00	60,00	481,92
2020D00158 Mobilier scolaire collège C Tillier Cosne - 50 cha	09/07/2020	1 852,21	10	185,00	185,00	1 482,21
2020D00159 Mobilier scolaire collège Les Courlis Nevers - 8 c	10/07/2020	1 748,16	10	174,00	174,00	1 400,16
2020D00160 Mobilier scolaire collège Adam billaut - 140 chais	10/07/2020	6 162,36	10	616,00	616,00	4 930,36
2020D00161 2 CASQUES BLUETOOTH ET ADAPTATEUR	10/07/2020	379,98	1	379,98	0,00	0,00
2020D00162 15 ASPIRATEURS CER	15/07/2020	1 199,85	6	199,00	199,00	801,85
2020M00014 Mobilier de jardin site chameane	15/07/2020	332,40	1	332,40	0,00	0,00
2020D00168 3 ADAPTATEURS CASQUE	17/07/2020	52,94	1	52,94	0,00	0,00
2020D00164 commande valiser dji	21/07/2020	53,93	1	53,93	0,00	0,00
2020D00165 commande batteries drone	21/07/2020	142,78	1	142,78	0,00	0,00
2020M00015 LAMPES DE BUREAU TAPIS ENTREE	22/07/2020	354,00	1	354,00	0,00	0,00
2020D00167 1 BLOC 2 CASES VESTIAIRES AGENTS COLLEGE POUILLY S	23/07/2020	249,90	1	249,90	0,00	0,00
2020D00178 1 souris + 1 clavier pour service communication	24/07/2020	31,96	1	31,96	0,00	0,00
2020D00170 Casiers élèves collège Imphy	27/07/2020	8 536,58	10	853,00	853,00	6 830,58
2020D00171 8 SOURIS SS FIL 8 CLAVIERS 1 ADAPT HDMI 3 ADAPT CA	27/07/2020	263,52	1	263,52	0,00	0,00
2020D00172 anemomètre	27/07/2020	70,40	1	70,40	0,00	0,00
2020D00175 Mobilier spécifique sciences collège Donzy - 2 AR	03/08/2020	1 906,20	10	190,00	190,00	1 526,20
2020D00176 Mobilier spécifique sciences collège Donzy - 1 CH	03/08/2020	937,06	10	93,00	93,00	751,06
2020D00179 REFRIGERATEUR TABLE TOP UTIR VARENNES VAUZELLES	07/08/2020	149,99	1	149,99	0,00	0,00
2020M00020 PARASOL TERRAIN NEUTRE LA CHARITE SUR LOIRE	07/08/2020	219,40	1	219,40	0,00	0,00
2020D00180 REFRIGERATEUR CER DECIZE	10/08/2020	549,98	6	91,00	91,00	367,98
2020D00181 FRIGO TOP COSDEN	10/08/2020	150,00	1	150,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020O00081 DSID REFECTION SANITAIRES COL. TILLIER COSNE COURS	21/08/2020	7 374,30	19	388,00	388,00	6 598,30
2020D00193 ECRAN PROJECTION MURAL	24/08/2020	105,36	1	105,36	0,00	0,00
2020D00194 MICROPHONE SALLE DE REUNION	24/08/2020	352,72	1	352,72	0,00	0,00
2020M00016 TABLEAUX BLANCS - HORLOGE - POUBELLE	25/08/2020	439,24	1	439,24	0,00	0,00
2020M00017 MOBILIER F4 4EME ETAGE LAMARTINE	25/08/2020	4 372,35	10	437,00	437,00	3 498,35
2020D00200 DGA-ADT- 215D11- BALAYEUSE SETRACLEAN RABAUD FACTU	31/08/2020	10 643,20	5	2 128,00	2 128,00	6 387,20
2020D00201 Dépôt par un fournisseur d'une facture 00951099 du	31/08/2020	177,83	1	177,83	0,00	0,00
2020D00202 Dépôt par un fournisseur d'une facture 00951098 du	31/08/2020	357,78	1	357,78	0,00	0,00
2020D00203 selon devis 251manuel de formation théorique du té	31/08/2020	44,59	1	44,59	0,00	0,00
2020D00234 265 PC pour collègues	31/08/2020	181 330,06	4	45 332,00	45 332,00	90 666,06
2020D00237 Installation IPMG site UTAMS Château Chinon le 31/	31/08/2020	9 368,16	4	2 342,00	2 342,00	4 684,16
2020D00206 PEUGEOT BOXER FP-368-ZK - 130D122	01/09/2020	33 597,38	5	6 719,00	6 719,00	20 159,38
2020D00207 ACHAT PEUGEOT BOXER - 130D121 - FP-416-ZK	01/09/2020	33 597,38	5	6 719,00	6 719,00	20 159,38
2020I00011 VELOURTE 2020	01/09/2020	74 850,53	20	3 742,00	3 742,00	67 366,53
2020D00208 Achat Modem 3G	02/09/2020	1 320,00	4	330,00	330,00	660,00
2020D00239 VELOS ELECTRIQUES TYPE VTT	02/09/2020	4 690,00	5	938,00	938,00	2 814,00
2020D00216 CDE du 07/08/20 APPEL A PROJET CARSAT-INFORMATIQUE	03/09/2020	39 370,00	4	9 842,00	9 842,00	19 686,00
2020D00240 VELOS VTT GITANE	03/09/2020	718,01	5	143,00	143,00	432,01
2020D00228 40 Tables Collège de Prémery	04/09/2020	1 527,36	10	152,00	152,00	1 223,36
2020D00229 60 Chaises de restauration collège V. Hugo Nevers	07/09/2020	2 152,80	10	215,00	215,00	1 722,80
2020D00230 Mobilier scolaire 5 Casiers + 2 Armoires Collège C	07/09/2020	3 205,79	10	320,00	320,00	2 565,79
2020D00231 1 Vestiaire Collège St Saulge	07/09/2020	249,90	1	249,90	0,00	0,00
2020D00232 60 tables collège de Guérigny	07/09/2020	2 291,04	10	229,00	229,00	1 833,04
2020D00235 CDE du 07/08/20 APPEL A PROJET CARSAT	08/09/2020	1 385,10	1	1 385,10	0,00	0,00
2020D00236 DGA-ADT- 215D12- BALAYEUSE SETRACLEAN RABAUD FACTU	10/09/2020	10 643,20	5	2 128,00	2 128,00	6 387,20
2020D00252 SWITCH ARUBA ET ACCESSOIRES	15/09/2020	5 765,03	4	1 441,00	1 441,00	2 883,03
2020M00021 3 VESTIAIRES VARENNES VAUZELLES	18/09/2020	808,59	10	80,00	80,00	648,59
2020M00029 MOBILIER SALLE RESTAURATION CER CHATEAU CHINON	21/09/2020	1 898,02	10	189,00	189,00	1 520,02
2020D00253 CUISINIER HOTTE CER CORBIGNY	24/09/2020	39,99	1	39,99	0,00	0,00
2020M00025 23 FAUTEUILS DE TRAVAIL	24/09/2020	6 168,01	10	616,00	616,00	4 936,01
2020M00026 VESTIAIRES CER TANNAY	25/09/2020	197,90	1	197,90	0,00	0,00
2020M00028 ARMOIRE SECURITE COUPE FEU G1201 CER LA CHARITE	25/09/2020	3 082,80	10	308,00	308,00	2 466,80
2020M00027 5 VESTIAIRES DECIZE	28/09/2020	1 398,44	10	139,00	139,00	1 120,44
2020D00259 CUISINIER HOTTE CER CORBIGNY	05/10/2020	249,99	1	249,99	0,00	0,00
2020M00030 MEUBLE BAS ET HAUT CUISINE CER TANNAY	05/10/2020	147,52	1	147,52	0,00	0,00
2020D00263 6 Adaptateurs HDMI vers VGA	08/10/2020	47,34	1	47,34	0,00	0,00
2020D00264 BATTERIE DE SAUVEGARDE POUR BAIE CX4	08/10/2020	1 284,00	4	321,00	321,00	642,00
2020M00031 CANAPE APPART LAMARTINE F2	08/10/2020	399,00	1	399,00	0,00	0,00
2020D00267 Achat 20 PC bureau Elitedesk pour collègues	12/10/2020	8 663,10	4	2 165,00	2 165,00	4 333,10
2020D00272 Achat tensiomètre DOCUMENT 1402842 DU 30.09.2020	16/10/2020	78,36	1	78,36	0,00	0,00
2020D00273 Achat 20 PC bureau Elitedesk pour collègues	16/10/2020	223,16	1	223,16	0,00	0,00
2020M00033 1 BANC CER VAUZELLES - 1 BANC CER VAUZELLES	20/10/2020	814,06	10	81,00	81,00	652,06

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020M00034 5 VESTIAIRES CER COSNE	20/10/2020	915,36	10	91,00	91,00	733,36
2020D00275 QUANTITE 3 PC PORTABLE DYNABOOK	21/10/2020	2 609,86	4	652,00	652,00	1 305,86
2020D00278 ELECTRO MENAGER CER / UTIR /EEMB	21/10/2020	2 248,27	6	374,00	374,00	1 500,27
2020M00035 ARMOIRE A BALAIS CER TANNAY	21/10/2020	630,00	10	63,00	63,00	504,00
2020D00279 3 DISQUES DUR EXTERNE	22/10/2020	319,61	1	319,61	0,00	0,00
2020D00280 QUANTITE DE 25 CASQUES SANS FILS	22/10/2020	2 461,72	4	615,00	615,00	1 231,72
2020D00302 VELO VTT ELECTRIQUE	22/10/2020	1 791,98	5	358,00	358,00	1 075,98
2020D00281 100 PC PORTABLE DYNABOOK	26/10/2020	45 646,92	4	11 411,00	11 411,00	22 824,92
2020D00287 2 disques dur externe et adaptateur HDMI	28/10/2020	327,98	1	327,98	0,00	0,00
2020D00290 ACHAT 47 PC PORTABLE DYNABOOK et 100 CONTRAT DE MA	02/11/2020	51 817,34	4	12 954,00	12 954,00	25 909,34
2020D00292 5 SOURIS VERTICALES	02/11/2020	148,43	1	148,43	0,00	0,00
2020D00294 Mobilier et matériel spécifiques Ulis collège Gué	02/11/2020	1 801,56	10	180,00	180,00	1 441,56
2020D00295 Achat 180 cordons droit RJ45/RJ/45	02/11/2020	405,58	1	405,58	0,00	0,00
2020M00037 MOBILIER CER TANNAY	02/11/2020	1 039,66	10	103,00	103,00	833,66
2020O00127 FIPD 2016-11 TRAVAUX SECURISATION COLLEGES NIEVRE-	02/11/2020	20 183,04	20	1 009,00	1 009,00	18 165,04
2020D00298 ACHAT 5 CLE USB POUR BIBLIOTHEQUE	03/11/2020	28,46	1	28,46	0,00	0,00
2020D00299 MATERIEL RESINE IMPRIMANTE 3D	04/11/2020	174,00	1	174,00	0,00	0,00
2020D00300 TABLETTES GRAPHIQUES	04/11/2020	649,80	1	649,80	0,00	0,00
2020D00301 DEFIBRILATEUR POUR L ORANGERAIE	04/11/2020	1 650,72	6	275,00	275,00	1 100,72
2020D00303 5 MODULES OPTIQUES 10Gb POUR NOS PAREFEUX PALOALTO	05/11/2020	9 455,76	4	2 363,00	2 363,00	4 729,76
2020D00305 Achat chemises de conservation	05/11/2020	3 866,86	6	644,00	644,00	2 578,86
2020D00307 ACHAT PACK DE SUAVEGARDE LTO 7 BIBLIOTHEQUE	09/11/2020	2 678,40	4	669,00	669,00	1 340,40
2020D00308 ACHAT 10 WEBCAM LOGITECH C310	10/11/2020	699,48	4	174,00	174,00	351,48
2020D00310 20 Adaptateurs HDMI PC ECRANS ET DISQUES DURS	12/11/2020	157,81	1	157,81	0,00	0,00
2020D00311 ACHAT 6 SWITCHS POUR COLLEGES	12/11/2020	4 490,41	4	1 122,00	1 122,00	2 246,41
2020M00038 20 VERRES ORANGERIE	12/11/2020	54,24	1	54,24	0,00	0,00
2020D00312 ACHAT DE 10 WEBCAM	13/11/2020	699,48	4	174,00	174,00	351,48
2020M00041 TABLEAUX CER + SERVICES	13/11/2020	392,38	1	392,38	0,00	0,00
2020D00315 ADAPTATEURS HDMI PC ECRANS et 30 DISQUES DURS EXTE	16/11/2020	4 689,01	4	1 172,00	1 172,00	2 345,01
2020D00324 1 boitier et 1 convertisseur SSD	16/11/2020	123,41	1	123,41	0,00	0,00
2020M00042 6 LAMPES DE BUREAU STOCK	18/11/2020	170,33	1	170,33	0,00	0,00
2020M00043 2 TABLEAUX BLANCS COSNE ET 4 REPOSES PIEDS STOCK	18/11/2020	213,83	1	213,83	0,00	0,00
2020D00320 ACHAT JARRETIERES POUR CABLAGE FIBRE OPTIQUE	19/11/2020	105,74	1	105,74	0,00	0,00
2020D00322 8 BARRETTES MEMOIRE POUR PC PORTABLES	19/11/2020	168,13	1	168,13	0,00	0,00
2020D00323 UN DISQUE DUR EXTERNE POUR SERVICE MAIA	19/11/2020	59,54	1	59,54	0,00	0,00
2020D00329 COMMANDE URGENTE 30 TABLES INDIV CAUSE COVID COLL	25/11/2020	1 312,20	10	131,00	131,00	1 050,20
2020D00330 achat pese bébé FACTURE N° 5501985961 DU 03.07.202	25/11/2020	252,60	1	252,60	0,00	0,00
2020D00331 achat matériel paramédical toise pour consultation	25/11/2020	102,36	1	102,36	0,00	0,00
2020D00332 achat tapis de change pour cs PMI FACTURE N° IX434	25/11/2020	65,10	1	65,10	0,00	0,00
2020O00157 COFINANCEMENT REGION BFC CHAINE LAVAGE CITE SCOLAI	25/11/2020	182 752,18	6	30 458,00	30 458,00	121 836,18
2020D00337 Mobiliers scolaire - 30 TABLES COLLEGE SAINT-AMAND	26/11/2020	1 312,20	10	131,00	131,00	1 050,20
2020D00339 ECRAN DELL ULTRASHARP ET SONDE CALIBRAGE ARCHIVES	26/11/2020	609,98	4	152,00	152,00	305,98

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020D00340 APPLE MACBOOK PRO et IPAD 10,2"	26/11/2020	2 165,01	4	541,00	541,00	1 083,01
2020D00342 Achat PC MAC pour M. LARGERON	27/11/2020	2 121,08	4	530,00	530,00	1 061,08
2020D00343 Achat otoscope, stéthoscope, marteau FACTURE N° 81	27/11/2020	245,36	1	245,36	0,00	0,00
2020D00348 1 CLE USB RETRACTABLE MAIA	01/12/2020	18,34	1	18,34	0,00	0,00
2020D00350 Commande urgente tables indiv cause "covid" collèg	01/12/2020	1 312,20	10	131,00	131,00	1 050,20
2020D00351 Commande urgente chaises cause "covid" collègeV.H	01/12/2020	3 298,38	10	329,00	329,00	2 640,38
2020D00352 Commande urgente tables indiv cause "covid" collèg	01/12/2020	2 317,61	10	231,00	231,00	1 855,61
2020D00356 MICRO ONDES CER MOULINS ENGILBERT	02/12/2020	109,99	1	109,99	0,00	0,00
2020D00357 2 ADAPTATEURS HDMI	02/12/2020	20,23	1	20,23	0,00	0,00
2020M00046 TABLEAUX LIEGES ET MAGNETIQUE CER DECIZE	02/12/2020	149,76	1	149,76	0,00	0,00
2020M00047 CAISSON A ROULETTES ET ARMOIRE	02/12/2020	2 789,69	10	278,00	278,00	2 233,69
2020D00359 MEUBLE SPOON GLOSSY BLANC CER / UTIR /EEMB	03/12/2020	21,39	1	21,39	0,00	0,00
2020D00364 MATERIELS ROBOTSHOP POUR FABLAB	04/12/2020	190,62	1	190,62	0,00	0,00
2020M00048 MOBILIER CER LUZY	04/12/2020	2 322,30	10	232,00	232,00	1 858,30
2020M00049 MOBILIER CER DORNES	04/12/2020	803,11	10	80,00	80,00	643,11
2020D00366 Achat swiths ARUBA	07/12/2020	8 743,72	4	2 185,00	2 185,00	4 373,72
2020D00367 200 PC PORTABLE	07/12/2020	200 142,01	4	50 035,00	50 035,00	100 072,01
2020M00051 ARMOIRE ENTRETIEN CER DECIZE	07/12/2020	270,82	1	270,82	0,00	0,00
2020D00370 Mobilier scolaire de restauration collège COSNE-S	08/12/2020	2 305,75	10	230,00	230,00	1 845,75
2020D00371 Mobilier urgent - Casiers élèves collège Cercy la	08/12/2020	2 812,18	10	281,00	281,00	2 250,18
2020D00376 ELECTRO MENAGER SITE CORBIGNY	08/12/2020	1 099,91	6	183,00	183,00	733,91
2020D00381 5 CLAVIERS ALESIS et 5 cartes son FOCUS RITE	09/12/2020	1 975,00	4	493,00	493,00	989,00
2020D00383 15 moniteurs LED	10/12/2020	1 739,46	4	434,00	434,00	871,46
2020D00386 PC Portable MASHUP BOX	11/12/2020	5 400,00	4	1 350,00	1 350,00	2 700,00
2020M00052 MOBILIER CER COSNE	11/12/2020	709,94	10	70,00	70,00	569,94
2020M00053 MOBILIER SALLE DE REUNION UTIR CHATEAU CHINON	11/12/2020	2 105,64	10	210,00	210,00	1 685,64
2020M00054 MOBILIER CER VARENNES VAUZELLES	11/12/2020	1 719,02	10	171,00	171,00	1 377,02
2020M00055 MOBILIER CER SAINT SAULGE	11/12/2020	1 776,61	10	177,00	177,00	1 422,61
2020D00392 5 SERVEURS PEDAGOGIQUES HPE serveur ML350 Gen10 H	14/12/2020	14 524,58	4	3 631,00	3 631,00	7 262,58
2020D00394 mallettes ERTL4 PMI Fct FA3340 du 14-12-20	15/12/2020	3 000,00	6	500,00	500,00	2 000,00
2020O00184 DSID REFECTION TOITURES TERRASSES COLLEGE CERCY LA	15/12/2020	72 100,56	15	4 806,00	4 806,00	62 488,56
2020M00057 REPOSE PIEDS STOCK	16/12/2020	96,23	1	96,23	0,00	0,00
2020M00058 2 LAMPES DE BUREAU STOCK	16/12/2020	100,75	1	100,75	0,00	0,00
2020M00059 COMMANDE CER DECIZE	16/12/2020	1 358,08	10	135,00	135,00	1 088,08
2020M00060 MOBILIER CER MOUX	16/12/2020	1 439,71	10	143,00	143,00	1 153,71
2020M00061 COUSSINS SITE DE CLAMECY	16/12/2020	84,67	1	84,67	0,00	0,00
2021D00046 2021 - collègues -installations générales agencemen	01/01/2021	521 513,00	20	0,00	26 075,00	495 438,00
2021D00171 Téléphones et accessoires mobiles compte 1 JANVIER	04/01/2021	10 863,36	4	0,00	2 715,00	8 148,36
2021D00172 Téléphones et accessoires mobiles compte 1 JANVIER	04/01/2021	2 208,00	4	0,00	552,00	1 656,00
2021D00173 Téléphones et accessoires mobiles compte 6 JANVIER	04/01/2021	142,08	1	0,00	142,08	0,00
2021D00038 Foruniture de postes audio conférence ALCATEL 8135	08/01/2021	21 650,59	4	0,00	5 412,00	16 238,59
2021D00003 Fonds documentaire	15/01/2021	173 603,37	1	0,00	173 603,37	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021D00028 Testeur reseau SIGNALTEK	19/01/2021	2 210,99	4	0,00	552,00	1 658,99
2021D00004 3 serveurs ML30	20/01/2021	5 394,55	4	0,00	1 348,00	4 046,55
2021D00016 15 hauts parleurs	20/01/2021	263,65	1	0,00	263,65	0,00
2021D00027 Table enfant adpatée PMR collège R. Cassin	20/01/2021	924,97	10	0,00	92,00	832,97
2021D00006 Supports animations	22/01/2021	7 158,87	1	0,00	7 158,87	0,00
2021D00030 2 PC PORTABLES LENOVO X13 ET STATIONS ACCUEIL	22/01/2021	2 459,89	4	0,00	614,00	1 845,89
2021D00023 1 Tablette Samsung Galaxy Tab Active 3 et carte SD	25/01/2021	426,98	1	0,00	426,98	0,00
2021D00024 58 casques stéréo avec micro pivotant	27/01/2021	755,65	4	0,00	188,00	567,65
2021D00025 15 webcams HD avec micro	28/01/2021	441,06	1	0,00	441,06	0,00
2021D00020 TRACTEUR 153D39 - FW-001-AD	01/02/2021	82 305,91	8	0,00	10 288,00	72 017,91
2021D00021 EPAREUSE 204D97 - FACTURE 0057526442	01/02/2021	57 581,80	8	0,00	7 197,00	50 384,80
2021D00022 GROUPE FAUCHAGE 202D43 - FACTURE 0057526442	01/02/2021	9 306,62	8	0,00	1 163,00	8 143,62
2021D00026 58 webcam URBAN FACTORY	04/02/2021	2 367,10	4	0,00	591,00	1 776,10
2021D00029 Achat Raspberry, kit arduino, kit impression	05/02/2021	661,52	4	0,00	165,00	496,52
2021D00032 Installation visioconférence salle des sessions	05/02/2021	17 974,00	4	0,00	4 493,00	13 481,00
2021D00033 ACHAT 5 HAUTS PARLEURS	05/02/2021	72,22	1	0,00	72,22	0,00
2021D00034 achat toise + pèse bébé FACTURE 5502089581 DU 27.0	05/02/2021	167,60	1	0,00	167,60	0,00
2021D00036 Casiers élèves collège Varzy	05/02/2021	1 127,69	10	0,00	112,00	1 015,69
2021D00037 Achat APPLE MYLD pour Bibliothèque Dple	05/02/2021	14 876,69	4	0,00	3 719,00	11 157,69
2021D00039 Mobilier spécifique sciences collège Donzy - 2 PL	08/02/2021	1 285,20	10	0,00	128,00	1 157,20
2021D00040 ASUS TUF GAMING pour Bibliothèque Dple	08/02/2021	4 549,44	4	0,00	1 137,00	3 412,44
2021D00044 10 écrans 34 pouces PHILIPS	10/02/2021	4 620,96	4	0,00	1 155,00	3 465,96
2021D00045 2 IMPRIMANTES PORTABLES	10/02/2021	230,04	1	0,00	230,04	0,00
2021D00065 IPAD POUR DGS	11/02/2021	1 179,98	4	0,00	294,00	885,98
2021M00046 Divers matériels pour TN Luzy	13/02/2021	213,97	1	0,00	213,97	0,00
2021M00002 MOBILIERS DIVERS TN CORBIGNY	15/02/2021	875,15	10	0,00	87,00	788,15
2021D00050 VITRO 4R BEKO GAREXC	16/02/2021	554,01	6	0,00	92,00	462,01
2021D00051 ACHAT PARTNER - 121D96	16/02/2021	14 327,18	5	0,00	2 865,00	11 462,18
2021D00052 MATERIELS ET MOBILIERS DIVERS TN CORBIGNY	17/02/2021	1 938,19	6	0,00	323,00	1 615,19
2021D00053 Achat imprimantes 3D pour bibliothèque Dple	18/02/2021	7 770,17	4	0,00	1 942,00	5 828,17
2021D00054 Achat imprimantes 3D pour bibliothèque Dple	18/02/2021	3 199,94	4	0,00	799,00	2 400,94
2021D00085 VEHICULE CITROEN C3 IMMATRICULATION FX 863 ET	18/02/2021	10 067,06	5	0,00	2 013,00	8 054,06
2021M00005 FAUTEUILS DE BUREAU	19/02/2021	1 190,28	10	0,00	119,00	1 071,28
2021D00057 CONFORAMA MATERIEL MO COMBI	19/02/2021	249,98	1	0,00	249,98	0,00
2021M00009 11 Tableaux pour sites extérieurs	23/02/2021	551,28	10	0,00	55,00	496,28
2021D00086 VEHICULE CITROEN C3 IMMAT FX 066 GN	23/02/2021	11 725,16	5	0,00	2 345,00	9 380,16
2021D00087 VEHICULE CITROEN C3 IMMAT FX 921 GM	23/02/2021	11 725,16	5	0,00	2 345,00	9 380,16
2021D00070 15 disques dur interne SSD2,5" SATA III	24/02/2021	504,73	4	0,00	126,00	378,73
2021D00059 Achat 60 casques stereo avec micro pour collèges	25/02/2021	781,70	4	0,00	195,00	586,70
2021D00060 20 MONITEURS, 2 scanner et 2 imprimantes portables	25/02/2021	2 608,49	4	0,00	652,00	1 956,49
2021D00061 MOBILIERS SCOLAITES 3 ARMOIRES HAUTES ET 5 PANNEAU	25/02/2021	1 419,46	10	0,00	141,00	1 278,46
2021I00007 2021- Tous collèges réseaux divers	01/03/2021	58 060,89	20	0,00	2 903,00	55 157,89

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021D00063 Fourniture et installation d'une IPMG pour COLLEGE	01/03/2021	28 689,65	4	0,00	7 172,00	21 517,65
2021D00067 matériels pour le TN de LUZY	02/03/2021	399,99	1	0,00	399,99	0,00
2021D00068 MICRO ONDE SERVICE BUDGET DGA SCS	02/03/2021	119,99	1	0,00	119,99	0,00
2021D00069 jouets pour les sites d'action médico--sociale	02/03/2021	868,56	6	0,00	144,00	724,56
2021D00073 10 SWITCH HPE ARUBA	02/03/2021	1 831,57	4	0,00	457,00	1 374,57
2021M00008 MOBILIERES POUR STOCK	04/03/2021	243,89	1	0,00	243,89	0,00
2021D00071 JOUETS POUR LE SITE DE CLAMECY	04/03/2021	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2021D00074 cafetiere pour site Vauban	09/03/2021	39,90	1	0,00	39,90	0,00
2021M00044 Mobiliers suite déménagement du Service Juridique	10/03/2021	1 520,62	10	0,00	152,00	1 035,62
2021M00045 Mobiliers suite déménagement du Service des Assemb	10/03/2021	1 520,62	10	0,00	152,00	1 224,62
2021D00076 CUISINIERE POUR CER DECIZE	10/03/2021	481,99	1	0,00	481,99	0,00
2021D00080 20 MONITEURS, 2 scanner et 2 imprimantes portables	12/03/2021	155,57	1	0,00	155,57	0,00
2021D00081 Achat pèse personne FACTURE N° 5502102439 DU 23.02	12/03/2021	69,90	1	0,00	69,90	0,00
2021D00082 Achat pèse personne FACTURE N° 5502101038 DU 19.02	12/03/2021	69,90	1	0,00	69,90	0,00
2021D00083 Tensiomètre no 1407.342 du 26 fev.21	15/03/2021	66,00	1	0,00	66,00	0,00
2021D00092 Matériel barre de son et micro pour salles visio	22/03/2021	3 307,20	4	0,00	826,00	2 481,20
2021D00093 Achat apple macbook air 13"" JEANNE D ARC	22/03/2021	259,90	1	0,00	259,90	0,00
2021D00094 TOUR PC DISQUE DUR SSD CABKES ASSEMBAGE + INSTALLA	22/03/2021	1 959,80	4	0,00	489,00	1 470,80
2021D00095 Achat apple macbook air 13"" JEANNE D ARC	22/03/2021	1 073,53	4	0,00	268,00	805,53
2021D00096 Lecteur code barre	22/03/2021	65,93	1	0,00	65,93	0,00
2021M00010 MOBILIERES TN LUZY	24/03/2021	546,09	10	0,00	54,00	492,09
2021M00012 MOBILIERES TN LUZY	25/03/2021	1 184,12	10	0,00	118,00	1 066,12
2021D00103 Mise en oeuvre d'un secours IPMG pour le Collège d	25/03/2021	3 127,74	4	0,00	781,00	2 346,74
2021D00127 2 TV - 1 chargeur - 1 imprimante	25/03/2021	1 065,50	4	0,00	266,00	799,50
2021D00110 DRONE SOUS MARIN Dory	30/03/2021	411,76	1	0,00	411,76	0,00
2021D00116 25 casques micro pour PC	30/03/2021	325,08	1	0,00	325,08	0,00
2021D00099 3 IMPRIMANTES 3 D JEANNE DARC	31/03/2021	1 295,16	4	0,00	323,00	972,16
2021D00100 ACHATS VEHICULES 2020 IMMATRICULATION FX 693 KK	31/03/2021	14 389,98	5	0,00	2 877,00	11 512,98
2021D00101 MICRO ONDES SABA CER DONZY	31/03/2021	149,99	1	0,00	149,99	0,00
2021D00102 Achat de chemises de conservation	31/03/2021	2 231,25	6	0,00	371,00	1 860,25
2021D00105 Disques durs interne et casques micro pour PC	02/04/2021	200,92	1	0,00	200,92	0,00
2021D00106 CREATION DESSERTE INTERNE ET FABRICATION BOITIER R	06/04/2021	474,00	1	0,00	474,00	0,00
2021D00107 30 WEB CAM et 1 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE	06/04/2021	1 275,76	4	0,00	318,00	957,76
2021D00111 2 KINGSTON 64 GB SDXC + SD READER	07/04/2021	211,84	1	0,00	211,84	0,00
2021D00112 TABLETTES GRAPHIQUES ZONE DE TRAVAIL	07/04/2021	339,90	1	0,00	339,90	0,00
2021D00113 MALLETTE PROFESSIONNELLE	07/04/2021	159,00	1	0,00	159,00	0,00
2021M00011 1 armoire vestiaire CER LUZY	13/04/2021	326,00	1	0,00	326,00	0,00
2021D00117 DREMEL multifonction	13/04/2021	239,18	1	0,00	239,18	0,00
2021D00131 CUVE A CARBURANT PLASTIQUE 2000L	13/04/2021	2 016,00	6	0,00	336,00	1 680,00
2021D00118 Numérisation de documents iconographiques	14/04/2021	2 662,08	6	0,00	443,00	2 219,08
2021D00119 Numérisation de documents d'archives	14/04/2021	4 228,26	6	0,00	704,00	3 524,26
2021D00120 Numérisation et océrisation documents d'archives	14/04/2021	1 263,94	6	0,00	210,00	1 053,94

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021D00150 2 Casques sans fil poste ALCATEL	15/04/2021	476,16	1	0,00	476,16	0,00
2021D00121 1 MONTRE CONNECTEE SUUNTO - 1 MICROPHONE BLUE YETI	20/04/2021	368,49	1	0,00	368,49	0,00
2021D00122 10 webcams Microsoft Studio LifeCam	20/04/2021	823,56	4	0,00	205,00	618,56
2021D00123 1 ENCEINTE RESIDENTIELLE BLUETOOTH ET WIFI BOSE	20/04/2021	349,99	1	0,00	349,99	0,00
2021D00124 1 CASQUE DE REALITE VIRTUELLE Oculuc Quest	20/04/2021	349,99	1	0,00	349,99	0,00
2021D00125 1 KIT CHARGEUR ADAPTATEUR SECTEUR - 1 CARTE MEMOIR	20/04/2021	296,49	1	0,00	296,49	0,00
2021D00126 5 souris verticales FIPHP	20/04/2021	169,38	1	0,00	169,38	0,00
2021D00128 Graveur externe, Disque dur externe, clés USB, ada	22/04/2021	51,17	1	0,00	51,17	0,00
2021M00013 3 CHARIOTS POUR BIBLIOTHEQUE	23/04/2021	1 109,40	10	0,00	110,00	999,40
2021D00130 Graveur externe, Disque dur externe, clés USB, ada	23/04/2021	351,16	1	0,00	351,16	0,00
2021D00140 4 adaptateurs USB	26/04/2021	17,30	1	0,00	17,30	0,00
2021D00132 Disques de sauvegarde LTO-7 pour Baies de stockage	28/04/2021	2 533,97	4	0,00	633,00	1 900,97
2021D00133 Casque sans fil pour poste Alcatel 8028	28/04/2021	238,08	1	0,00	238,08	0,00
2021D00134 FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIEUVRE QTE 5	29/04/2021	2 742,00	4	0,00	685,00	2 057,00
2021D00136 Achat imprimante étiqueteuse	30/04/2021	96,47	1	0,00	96,47	0,00
2021D00139 3 tablettes tactiles pour SIG	03/05/2021	1 230,00	4	0,00	307,00	923,00
2021D00178 Matériels de cuisine Orangerie	03/05/2021	661,39	1	0,00	661,39	0,00
2021D00144 Achat pèse personne FACTURE N° 5502113551 DU 22.03	07/05/2021	69,90	1	0,00	69,90	0,00
2021D00149 1 Enceinte bluetooth MARSHALL	07/05/2021	224,99	1	0,00	224,99	0,00
2021D00152 Achat toise mobile COMMANDE N° E413723 DU 17.03.20	12/05/2021	160,93	1	0,00	160,93	0,00
2021D00153 Clavier et souris pour APPLE MAC BOOK	17/05/2021	217,31	1	0,00	217,31	0,00
2021D00154 Téléphones et accessoires mobiles compte 8 JANVIER	19/05/2021	472,32	1	0,00	472,32	0,00
2021D00155 Téléphones et accessoires mobiles compte 8 JANVIER	19/05/2021	568,32	4	0,00	142,00	426,32
2021D00159 DIAGNOSTIC PHYTO RD01	25/05/2021	0,00	8	0,00	0,00	0,00
2021D00160 DIAGNOSTIC PHYTO RD01	25/05/2021	0,00	8	0,00	0,00	0,00
2021D00161 DIAGNOSTIC PHYTO RD01	25/05/2021	0,00	8	0,00	0,00	0,00
2021D00162 DIAGNOSTIQUE PHYTOSANITAIRE DES PLANTATIONS	25/05/2021	0,00	8	0,00	0,00	0,00
2021D00163 DIAGNOSTIC PHYTO RD01	25/05/2021	0,00	8	0,00	0,00	0,00
2021D00164 DIAGNOSTIC PHYTO RD01	25/05/2021	0,00	8	0,00	0,00	0,00
2021D00165 DIAGNOSTIC PHYTO RD01	25/05/2021	0,00	8	0,00	0,00	0,00
2021D00166 DIAGNOSTIC PHYTO RD01	25/05/2021	0,00	8	0,00	0,00	0,00
2021D00169 DUPLICATEUR ET EFFACEUR DISQUE DUR	28/05/2021	534,15	1	0,00	534,15	0,00
2021D00174 Téléphones et accessoires mobiles compte 9 JANVIER	31/05/2021	2 243,52	4	0,00	560,00	1 683,52
2021D00175 Téléphones et accessoires mobiles compte 9 JANVIER	31/05/2021	456,00	1	0,00	456,00	0,00
2021D00176 Téléphones et accessoires mobiles compte 3 JANVIER	31/05/2021	2 434,08	4	0,00	608,00	1 826,08
2021D00177 Téléphones et accessoires mobiles compte 6 JANVIER	31/05/2021	118,08	1	0,00	118,08	0,00
2021D00185 2 lecteurs de carte vitale	31/05/2021	336,84	1	0,00	336,84	0,00
2021D00194 10 casques sans fil pour postes ALCATEL 8028 et 80	01/06/2021	2 380,80	4	0,00	595,00	1 785,80
2021D00196 12 disques durs interne SSD	03/06/2021	401,83	1	0,00	401,83	0,00
2021D00184 Micro-ondes pour le site Chaméane	04/06/2021	179,98	1	0,00	179,98	0,00
2021D00197 10 souris optique sans fil	05/06/2021	244,70	1	0,00	244,70	0,00
2021M00022 Mobiliers pour le TN de LUZY - 1 CHAISE JULIETTE	14/06/2021	29,72	1	0,00	29,72	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021D00199 25 MONITEURS ET 10 PC POUR CUISINIERES DES COLLEGES	15/06/2021	3 438,29	4	0,00	859,00	2 579,29
2021D00200 10 SOURIS OPTIQUES SANS FILS ET 12 DISQUES DURS IN	15/06/2021	401,83	1	0,00	401,83	0,00
2021D00201 ACHAT TV LECTEUR CODE BARRE VIDEOPROJECTEUR IMPR	15/06/2021	35,72	1	0,00	35,72	0,00
2021D00304 1 BATTEUR MELANGEUR pour cuisine de l'Orangerie	16/06/2021	953,85	1	0,00	953,85	0,00
2021O00098 DSID REFECTION SANITAIRES COLLEGE CERCY LA TOUR	16/06/2021	15 000,00	6	0,00	2 500,00	12 500,00
2021D00206 Achat doppler foetal FACTURE N° 21F008537 DU 08.06	17/06/2021	174,95	1	0,00	174,95	0,00
2021D00251 1 MONITEUR LED 22,5"	18/06/2021	137,53	1	0,00	137,53	0,00
2021D00211 CHARIOT VAISSELLE CHAUFFANT COLLEGE A BILLAUT NEVE	22/06/2021	1 015,80	6	0,00	169,00	846,80
2021M00025 Mobiliers pour le TN des Bords de Loire	30/06/2021	679,54	10	0,00	67,00	612,54
2021D00241 SALEUSE 231D02	30/06/2021	37 932,44	5	0,00	7 586,00	30 346,44
2021D00242 1 réfrigérateur pour SDE 1 réfrigérateur pour CER	30/06/2021	1 149,97	6	0,00	191,00	958,97
2021D00255 fourniture triangles, boitiers CCS, gyroleds	01/07/2021	13 259,52	5	0,00	2 651,00	10 608,52
2021D00275 fourniture pièces pour fabrication de 2 coffres (p	01/07/2021	3 041,71	5	0,00	608,00	2 433,71
2021D00265 CITROEN C3 IMMAT GC-794-AN SAMS MOULINS ENGILBERT	05/07/2021	22 071,98	5	0,00	4 414,00	17 657,98
2021M00026 3 SIEGES AUTO PLACE CHAMEANE	09/07/2021	253,97	1	0,00	253,97	0,00
2021M00027 DRESSING SAMS CHATEAU-CHINON	13/07/2021	495,00	1	0,00	495,00	0,00
2021M00028 STOCK SAMS IMPHY TABLEAU ET PORTE MANTEAU	20/07/2021	517,54	10	0,00	51,00	466,54
2021D00267 ACHAT 10 LECTEURS CARTES SD	21/07/2021	12,31	1	0,00	12,31	0,00
2021D00268 ACHAT 10 LECTEURS CARTES SD	21/07/2021	119,26	1	0,00	119,26	0,00
2021D00269 1 APPLE MAC BOOK PRO 13" 2 IPAD AIR 256GO et acces	21/07/2021	4 398,13	4	0,00	1 099,00	3 299,13
2021M00029 MOBILIER POUR LE TN BORDS DE LOIRE	21/07/2021	169,95	1	0,00	169,95	0,00
2021D00272 commande sacs à dos CNFS	22/07/2021	620,00	1	0,00	620,00	0,00
2021M00030 MOBILIER POUR LE TN de LUZY et Bords de Loire (C	23/07/2021	706,00	10	0,00	70,00	636,00
2021D00273 8 souris optiques 40 clés USB 3.0 128Go	26/07/2021	837,52	4	0,00	209,00	628,52
2021D00274 Videoprojecteur collège des Loges	26/07/2021	1 987,20	4	0,00	496,00	1 491,20
2021M00059 MOBILIER DE BUREAU	27/07/2021	4 587,10	10	0,00	458,00	4 129,10
2021D00276 adaptateurs USB HDMI vers VGA et carte mémoire	28/07/2021	243,70	1	0,00	243,70	0,00
2021D00277 ACHAT CAFETIERE PRESIDENT	28/07/2021	59,99	1	0,00	59,99	0,00
2021D00278 15 MONITEURS LED VIEWSONIC	28/07/2021	17,98	1	0,00	17,98	0,00
2021D00279 15 MONITEURS LED VIEWSONIC	28/07/2021	2 148,82	4	0,00	537,00	1 611,82
2021M00031 3 TABLES DE PIQUE-NIQUE GRISES	28/07/2021	1 747,22	10	0,00	174,00	1 573,22
2021D00280 CAFETIERE ET BOUILLOIRE 23/07/2021	29/07/2021	178,93	1	0,00	178,93	0,00
2021M00042 FAUTEUIL POUR MME DOIX	29/07/2021	391,21	1	0,00	391,21	0,00
2021D00281 10 STATIONS D ACCUEIL	30/07/2021	755,82	4	0,00	188,00	567,82
2021D00282 adaptateurs USB HDMI vers VGA et carte mémoire	30/07/2021	72,67	1	0,00	72,67	0,00
2021D00316 Numérisation de documents d'archives	30/07/2021	4 650,41	6	0,00	775,00	3 875,41
2021M00032 Mobiliers pour le TN des Bords de Loire	30/07/2021	99,98	1	0,00	9,00	-368,02
2021M00033 MOBILIER SALLE DE REUNION RDC	30/07/2021	1 649,33	10	0,00	164,00	1 485,33
2021M00034 FAUTEUILS DE TRAVAIL	30/07/2021	6 107,42	10	0,00	610,00	5 497,42
2021D00305 2 Vidéoprojecteurs OPTOMA	03/08/2021	1 510,51	4	0,00	377,00	1 133,51
2021D00288 ACHAT COMMUNATEUTS RESEAUX ET SWITCHS	04/08/2021	2 806,82	4	0,00	701,00	2 105,82
2021D00303 300 cables RJ45 pour connexion PC	06/08/2021	859,02	4	0,00	214,00	645,02

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021M00036 MOBILIER D ASSISSE FAUTEUIL	09/08/2021	7 432,56	10	0,00	743,00	6 689,56
2021D00292 ACHAT ASPI EAU + POUSSIERE + SACS	10/08/2021	912,84	1	0,00	912,84	0,00
2021M00037 commande matériels CRL - F.L.12	10/08/2021	1 044,41	10	0,00	104,00	940,41
2021D00295 Achat toises + mallette BON DE LIVRAISON N° 267.39	12/08/2021	663,26	6	0,00	110,00	553,26
2021D00296 Achat test de Moati, échelle de Pigassou, test de	12/08/2021	1 154,90	6	0,00	192,00	962,90
2021D00297 Achat armoire réfrigérée FACT N° PL 2100753 DU 21.	12/08/2021	3 653,69	6	0,00	608,00	3 045,69
2021D00298 Achat otoscope FACT 1411912 DU 30.07.2021	12/08/2021	125,16	1	0,00	125,16	0,00
2021D00299 8 DISQUES DUR INTERNES	12/08/2021	267,89	1	0,00	267,89	0,00
2021M00038 Mobiliers pour le TN des Bords de Loire	12/08/2021	806,82	10	0,00	80,00	726,82
2021M00040 ABRIS MINUTE BARNUM ET BACHES	13/08/2021	1 560,00	10	0,00	156,00	1 404,00
2021D00300 chat pèse personne, pèse bébé, toise bébé bois FAC	18/08/2021	317,38	1	0,00	317,38	0,00
2021D00301 Achat capteur monitoring FACTURE 21F009863 DU 06.0	18/08/2021	639,00	6	0,00	106,00	533,00
2021D00302 ACHAT cardiocardiographe FACTURE N° 21F010196 DU 12.	18/08/2021	2 490,00	6	0,00	415,00	2 075,00
2021D00306 10 adaptateurs USB vers VGA	28/08/2021	181,69	1	0,00	181,69	0,00
2021D00313 30 TAPIS DE GYM COLLEGE MONTSAUCHE LES SETTONS	01/09/2021	4 526,00	10	0,00	452,00	4 074,00
2021D00307 Commande casiers élèves collège Lormes	07/09/2021	4 743,36	10	0,00	474,00	4 269,36
2021D00308 Commande casiers élèves collège Guérigny	07/09/2021	2 239,32	10	0,00	223,00	2 016,32
2021D00309 1 Scanner à main + 2 boîtiers disques durs	09/09/2021	208,20	1	0,00	208,20	0,00
2021D00336 1 iMac CTO POUR SERVICE CABINET	09/09/2021	3 800,34	4	0,00	950,00	2 850,34
2021D00310 48 casiers élèves collège Château-Chinon	13/09/2021	2 687,18	10	0,00	268,00	2 419,18
2021D00311 32 casiers élèves collège V.Hugo Nevers	13/09/2021	1 791,46	10	0,00	179,00	1 612,46
2021D00312 40 casiers élèves collège La Charité	13/09/2021	2 239,32	10	0,00	223,00	2 016,32
2021D00317 48 casiers élèves collège C.Tiller Cosne	15/09/2021	2 687,18	10	0,00	268,00	2 419,18
2021D00318 32 casiers élèves collège Varennes-Vauzelles	15/09/2021	1 791,46	10	0,00	179,00	1 612,46
2021D00319 32 casiers élèves collège de Luzay	16/09/2021	1 791,46	10	0,00	179,00	1 612,46
2021D00320 8 casiers élèves collège Donzy	16/09/2021	447,86	1	0,00	447,86	0,00
2021D00321 16 casiers élèves collège Prémery	16/09/2021	895,73	10	0,00	89,00	806,73
2021D00322 24 casiers élèves collège A.Billaut Nevers	16/09/2021	1 343,59	10	0,00	134,00	1 209,59
2021D00323 8 casiers élèves collège Montsauche les Settons	16/09/2021	447,86	1	0,00	447,86	0,00
2021D00324 16 casiers élèves collège Varzy	16/09/2021	1 264,90	10	0,00	126,00	1 138,90
2021D00327 Numérisation de documents iconographiques	17/09/2021	2 191,68	6	0,00	365,00	1 826,68
2021D00356 Mobilier Collège Montsauche les Settons - 30 TABOU	21/09/2021	1 338,24	10	0,00	133,00	1 205,24
2021D00357 Mobilier collège Fourchambault - 60 CHAISES	21/09/2021	2 442,24	10	0,00	244,00	2 198,24
2021D00359 Mobilier collège Prémery - 74 CHAISES	21/09/2021	4 242,86	10	0,00	424,00	3 818,86
2021D00360 Mobilier collège Corbigny - 140 CHAISES + 20 TABL	21/09/2021	8 410,56	10	0,00	841,00	7 569,56
2021D00361 Mobilier collège St Amand en Puisaye - 60 TABLES +	21/09/2021	4 709,52	10	0,00	470,00	4 239,52
2021D00385 Matériels pour cuisine Orangerie - GAUFRIER SIMPLE	23/09/2021	885,41	6	0,00	147,00	738,41
2021D00337 BANQUETTE CASQUE ET PIANO COLLEGE JEAN JAURES	27/09/2021	1 029,00	10	0,00	102,00	927,00
2021D00338 ACHAT PRESC MEDICALE FAUTEUIL ACCUEIL COLL FOURCHA	27/09/2021	304,98	1	0,00	304,98	0,00
2021M00047 ACHAT TABLEAUX STOCK CRL - F.L.12	27/09/2021	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2021M00048 ACHAT TABLEAUX STOCK CRL - F.L.12	27/09/2021	255,03	1	0,00	255,03	0,00
2021D00375 Mobilier collège de Varzy	28/09/2021	3 204,94	10	0,00	320,00	2 884,94

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021D00425 VEHICULE RENAULT ARKANA IMMAT GB-307-YS	28/09/2021	27 376,20	5	0,00	5 475,00	21 901,20
2021D00389 1VEHICULE UGAP - INVENTAIRE CRL VEH-16 CITROEN C3	29/09/2021	9 973,77	5	0,00	1 994,00	7 979,77
2021D00445 Mobilier Collège Chateau-Chinon	01/10/2021	1 035,40	10	0,00	103,00	932,40
2021D00392 1 VEHICULE CITROEN C3 GC-157-ES POOL	05/10/2021	13 388,80	5	0,00	2 677,00	10 711,80
2021M00049 MOBILIER DE BUREAU DSIN	05/10/2021	5 932,27	10	0,00	474,00	5 458,27
2021M00050 BIBLIOTHEQUE BdL - LAMPADAIRE VAUBAN	07/10/2021	129,98	1	0,00	129,98	0,00
2021O00153 ACOMPTE N° 1 - Cité Muséale CHATEAU CHINON	07/10/2021	305 776,73	0	0,00	0,00	305 776,73
2021D00351 20 unites centrale LENOVO M720q	08/10/2021	12 242,87	4	0,00	3 060,00	9 182,87
2021D00352 TABLETTE TACTILE IPAD PRO	08/10/2021	1 194,98	4	0,00	298,00	896,98
2021D00353 IPHONE APPLE + COQUE	08/10/2021	1 208,98	4	0,00	302,00	906,98
2021D00354 PC portables, tablettes, Ipad, pour conseillers dé	08/10/2021	7 151,72	4	0,00	1 787,00	5 364,72
2021D00355 PC portables, tablettes, Ipad, pour conseillers dé	08/10/2021	15 126,58	4	0,00	3 781,00	11 345,58
2021D00358 Mobilier collège Imphy - 2 ARMOIRES	11/10/2021	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2021D00362 Commande mobilier collège Varennes-Vauzelles ARMOI	12/10/2021	1 844,71	10	0,00	184,00	1 660,71
2021D00363 Commande mobilier atelier Collège St Benin d'Azy B	12/10/2021	830,70	10	0,00	83,00	747,70
2021D00364 Commande mobilier collège Imphy CHAISE AVEC TABLET	12/10/2021	3 673,44	10	0,00	367,00	3 306,44
2021D00365 Commande mobilier collège La Charité sur Loire ARM	12/10/2021	1 086,30	10	0,00	108,00	978,30
2021D00366 Commande mobilier collège Cercy la Tour CHAUFFEUSE	12/10/2021	1 037,98	10	0,00	103,00	934,98
2021D00367 Commande mobilier collège La Charité SALLE TECHNO	12/10/2021	1 125,34	10	0,00	112,00	1 013,34
2021D00443 Mobilier Collège Les Courlis Nevers	12/10/2021	2 442,24	10	0,00	244,00	2 198,24
2021D00368 Achat cache oeil FACTURE N° FC1196933/CD20717 DU 0	13/10/2021	178,20	1	0,00	178,20	0,00
2021D00372 ACQUISITION AUTOCOM COLLEGE CHATEAU CHINON	14/10/2021	7 654,09	4	0,00	1 913,00	5 741,09
2021D00373 matériels pour cuisine Orangerie	14/10/2021	0,00	6	0,00	0,00	0,00
2021D00374 ACQUISITION AUTOCOM COLLEGE CHATEAU CHINON	14/10/2021	3 127,56	4	0,00	781,00	2 346,56
2021D00410 VEHICULE UGAP - CITROEN C3 - IMMAT GC455FS	15/10/2021	11 581,44	5	0,00	2 316,00	9 265,44
2021D00411 VEHICULE UGAP - CITROEN C3 - IMMAT GC912GH	15/10/2021	11 581,44	5	0,00	2 316,00	9 265,44
2021D00412 4 VEHICULES UGAP - CITROEN C3 - IMMAT GC132GW	15/10/2021	11 581,44	5	0,00	2 316,00	9 265,44
2021D00413 VEHICULE UGAP - CITROEN C3 - IMMAT GC532FS	15/10/2021	11 581,44	5	0,00	2 316,00	9 265,44
2021D00377 achats téléphones mobiles AVRIL 2021	18/10/2021	645,60	4	0,00	161,00	484,60
2021D00378 achats téléphones mobiles PERIODE MAI 2021	18/10/2021	2 760,00	4	0,00	690,00	2 070,00
2021D00379 25 moniteurs et 10 PC pour cuisiniers des collèges	18/10/2021	6 397,07	4	0,00	1 599,00	4 798,07
2021D00382 Commande mobilier collège de Lormes 35 CHAISES ET	18/10/2021	1 638,90	10	0,00	163,00	1 475,90
2021D00444 Mobilier collège Moulins Engilbert	19/10/2021	6 135,12	10	0,00	343,00	5 792,12
2021D00384 CITROEN C3 - 111D28 - GC-772-AN - DEVIS 301432345	20/10/2021	12 131,09	5	0,00	2 426,00	9 705,09
2021D00393 1 IPHONE APPLE + COQUE	20/10/2021	1 279,00	4	0,00	319,00	960,00
2021D00441 Mobilier collège Pouilly sur Loire	20/10/2021	1 716,85	10	0,00	171,00	1 545,85
2021D00442 Mobilier collège A.Billaut Nevers	20/10/2021	4 709,52	10	0,00	470,00	4 239,52
2021D00386 PEUGEOT PARTNER STANDARD - 121D99 - GB-746-WY	22/10/2021	14 310,66	5	0,00	2 862,00	11 448,66
2021D00394 21 claviers et 21 souris pour le SAN	22/10/2021	131,08	1	0,00	131,08	0,00
2021M00057 1 BUREAU POUR LA RH	22/10/2021	1 448,59	10	0,00	144,00	1 448,59
2021I00015 VELOURTE 2021	23/10/2021	75 731,66	20	0,00	3 786,00	71 945,66
2021D00390 Achat cubes FACTURES N° IX622391 DU 06.10.2021	25/10/2021	29,90	1	0,00	29,90	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021M00053 MOBILIER APPARTEMENT F2 LAMARTINE	25/10/2021	2 193,97	10	0,00	219,00	1 974,97
2021D00396 Commande mobilier collège Imphy	02/11/2021	2 112,20	10	0,00	211,00	1 901,20
2021D00399 ELUS PC portables, tablettes, lpad, pour conseille	08/11/2021	69,99	1	0,00	69,99	0,00
2021D00401 IMAC 27 RECONDITIONNE	09/11/2021	1 800,00	4	0,00	450,00	1 350,00
2021D00402 CABLE ETHENET ADAPTATEUR	09/11/2021	28,43	1	0,00	28,43	0,00
2021D00403 20 Disques dur interne SSD	10/11/2021	668,42	4	0,00	167,00	501,42
2021D00440 Mobilier collège de Luzuy	10/11/2021	2 247,17	10	0,00	224,00	2 023,17
2022D00067 Mobilier collège de Decize	10/11/2021	5 850,10	10	0,00	585,00	5 265,10
2021D00461 Carrossage point à temps automatique 146D04	12/11/2021	187 200,00	8	0,00	23 400,00	163 800,00
2021D00404 TRACTEUR 153D40	15/11/2021	91 270,76	8	0,00	11 408,00	79 862,76
2021D00405 EPAREUSE 204D98	15/11/2021	56 687,39	8	0,00	7 085,00	49 602,39
2021D00407 PEUGEOT PARTNER - 121D100 - GB-194-WF	15/11/2021	13 992,25	5	0,00	2 798,00	11 194,25
2021D00437 Mobilier pour collège de Donzy	15/11/2021	13 767,30	10	0,00	1 344,00	12 423,30
2021D00438 Mobilier collège Clamecy	15/11/2021	356,53	1	0,00	356,53	0,00
2021D00439 Mobilier collège Dornes	15/11/2021	4 163,23	10	0,00	416,00	3 747,23
2021D00446 Mobilier collège Varennes-Vauzelles	16/11/2021	2 222,11	10	0,00	222,00	2 000,11
2021D00406 MALETTE + CHARIOT NO 127641 DU 18 OCT.21	17/11/2021	241,00	1	0,00	241,00	0,00
2021D00408 scanners, claviers souris, chargeur NOVEMBRE 2021	18/11/2021	26,69	1	0,00	26,69	0,00
2021M00054 MOBILIER BUREAU	21/11/2021	58,99	1	0,00	58,99	0,00
2021D00416 19 scanners EPSON WORKFORCE	22/11/2021	1 650,22	1	0,00	1 650,22	0,00
2021D00418 2 imprimante Flashforge Pro et accessoires	22/11/2021	1 598,00	4	0,00	399,00	1 199,00
2021O00167 DSID 2021 AVANCE SUBVENTION COLLEGE PREMERY	22/11/2021	60 180,90	20	0,00	3 009,00	57 171,90
2021O00168 DSID 2021 AVANCE SUBVENTION COLLEGE CORBIGNY	22/11/2021	88 304,70	20	0,00	4 415,00	83 889,70
2021O00169 DSID 2021 AVANCE SUBVENTION COLLEGE CHATEAU CHINON	22/11/2021	110 584,50	19	0,00	5 820,00	104 764,50
2021D00423 facture 5502185360 du 04/11/2021	24/11/2021	67,90	1	0,00	67,90	0,00
2021D00424 facture 21F015511 du 05/11/2021	24/11/2021	154,00	1	0,00	154,00	0,00
2021D00428 Achat iPad Wi-Fi	29/11/2021	553,01	4	0,00	138,00	415,01
2021D00451 20 unités centrale HP ProDesk 405 G6 pour collègues	30/11/2021	9 448,98	4	0,00	2 362,00	7 086,98
2021F00005 OPÉRATION 1000 ARBRES - LES PÉPINIÈRES DU LUTIN	02/12/2021	19 822,00	15	0,00	1 321,00	18 501,00
2021D00450 20 moniteurs 34 pouces	07/12/2021	9 268,80	4	0,00	2 317,00	6 951,80
2021D00447 Achat plateau chirurgical FACTURE N° 21F016886 DU	08/12/2021	16,50	1	0,00	16,50	0,00
2021D00448 Achat mannequin nouveau né de physiothérapie FACTU	08/12/2021	684,00	6	0,00	114,00	570,00
2021D00449 Acaht tensiomètre et stéthoscope FACTURE 1415566 D	08/12/2021	145,20	1	0,00	145,20	0,00
2021M00056 MATERIELS DE BUREAU	09/12/2021	1 546,52	10	0,00	154,00	1 392,52
2021M00058 MOBILIER SAMS COSNE + COWORK J D ARC + PERRUCHET	09/12/2021	3 333,55	10	0,00	333,00	3 333,55
2021D00452 Achat sling, écharpes, portes bébé FACTURE N° FA21	10/12/2021	3 413,90	6	0,00	568,00	2 845,90
2021F00007 1000 arbres - ets Berthomier Patrice	10/12/2021	7 265,58	15	0,00	484,00	6 781,58
2021D00454 PEUGEOT PARTNER STANDARD - 121D98 - GC-864-XT	13/12/2021	13 992,25	5	0,00	2 798,00	11 194,25
2021D00455 CITROEN C3 - 111D27 - GC-935-EB	13/12/2021	12 795,95	5	0,00	2 559,00	10 236,95
2021D00462 CAMION DAILY IVECO 161D05 GA-706-HR	14/12/2021	56 026,92	8	0,00	7 003,00	49 023,92
2021D00463 soutien au développement numérique EHPAD 2021	14/12/2021	18 022,80	6	0,00	3 003,00	15 019,80
2021D00464 3 scanners portables A4	15/12/2021	260,56	1	0,00	260,56	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021D00465 achats disques SSD, jarretières, coupleurs RJ45 2	15/12/2021	670,82	4	0,00	167,00	503,82
2021D00466 CUISINIERE POUR CER ST BENIN - FL 89	15/12/2021	299,99	1	0,00	299,99	0,00
2021D00468 achat et installation AUTOCOM collège LUZY	16/12/2021	11 564,64	4	0,00	2 891,00	8 673,64
2021D00471 commande IMac pour groupe politique	17/12/2021	1 860,94	4	0,00	465,00	1 395,94
2022D00179 1 COUPE LEGUMES AVEC DISQUES POUR LE COLLEGE IMPHY	21/12/2021	5 090,40	6	0,00	848,00	5 090,40
2022D00028 EMB-INV ACQUI MAT TS BATIMENTS 2022	01/01/2022	87 489,90	6	0,00	0,00	87 489,90
2022D00030 EMB-INV ACHAT BORNES RECHARGE ELECTRIQUE 2022	01/01/2022	63 809,81	6	0,00	0,00	63 809,81
2022D00063 55 disques durs interne SSD pour collègues	03/01/2022	1 844,78	4	0,00	0,00	1 844,78
2022D00006 5 caméras (Pi zero)	12/01/2022	77,40	1	0,00	0,00	77,40
2022D00007 Dépôt par un fournisseur d'une facture 255713 du 1	12/01/2022	73,02	1	0,00	0,00	73,02
2022D00010 FONDS DOCUMENTAIRE	14/01/2022	107 202,55	1	0,00	0,00	107 202,55
2022M00001 PARAVENT pour TN LUZY	17/01/2022	56,07	1	0,00	0,00	56,07
2022D00012 DIVERS MATERIEL INFORMATIQUE CONSEILLERS NUMERIQUE	17/01/2022	2 000,54	4	0,00	0,00	2 000,54
2022D00014 PERCOLATEUR POUR ORANGERIE	18/01/2022	121,20	1	0,00	0,00	121,20
2022D00019 20 PC portables dynabook	25/01/2022	17 851,44	4	0,00	0,00	17 851,44
2022D00015 Supports animations	28/01/2022	15 221,65	1	0,00	0,00	15 221,65
2022D00031 Routeur pour Orangerie	28/01/2022	314,44	1	0,00	0,00	314,44
2022D00016 1 CLAAS 153D42	31/01/2022	76 554,93	8	0,00	0,00	76 554,93
2022D00017 1 EPAREUSE 204D100	31/01/2022	64 248,80	8	0,00	0,00	64 248,80
2022D00018 1 GROUPE 202D44	31/01/2022	10 330,51	8	0,00	0,00	10 330,51
2022D00042 1 CLAAS ARION 153D41	01/02/2022	76 554,93	8	0,00	0,00	76 554,93
2022D00044 1 EPAREUSE ROUSSEAU 204D99	01/02/2022	64 248,80	8	0,00	0,00	64 248,80
2022D00020 Achat pèse bébé	02/02/2022	67,90	1	0,00	0,00	67,90
2022D00021 Achat pèse bébé	02/02/2022	162,00	1	0,00	0,00	162,00
2022D00022 Achat kaléïdoscope	02/02/2022	68,70	1	0,00	0,00	68,70
2022D00024 1 CLAAS 153D43	07/02/2022	76 554,93	8	0,00	0,00	76 554,93
2022D00025 1 EPAREUSE 204D101	07/02/2022	64 248,80	8	0,00	0,00	64 248,80
2022D00026 1 GROUPE 202D45	07/02/2022	10 330,51	8	0,00	0,00	10 330,51
2022M00007 MOBILIER CUISINE HAUT CEVN CHATILLON	09/02/2022	72,00	1	0,00	0,00	72,00
2022D00033 DISRIBUTEUR DE GEL SUR PIED - CDPEF	09/02/2022	177,60	1	0,00	0,00	177,60
2022D00060 HOTTE CER ST SAULGE	09/02/2022	99,99	1	0,00	0,00	99,99
2022M00008 2 TABLES PLIANTES ET 2 BANCS CER DORNES	11/02/2022	248,74	1	0,00	0,00	248,74
2022D00035 5 poste ALCATEL 8019s	11/02/2022	573,12	4	0,00	0,00	573,12
2022D00062 3 DISQUES SSD	11/02/2022	469,32	1	0,00	0,00	469,32
2022D00038 TABLE JEU CHATEAU CHINON	15/02/2022	2 966,09	10	0,00	0,00	2 966,09
2022D00041 Acquisition d'une salle de secours mobile dans le	16/02/2022	108,00	1	0,00	0,00	108,00
2022D00045 achats disques SSD, jarretières, coupleurs RJ45	16/02/2022	590,34	4	0,00	0,00	590,34
2022M00002 JOUETS BORDS DE LOIRE ET CHATEAU CHINON	17/02/2022	0,00	10	0,00	0,00	0,00
2022M00003 JOUETS BORDS DE LOIRE ET CHATEAU CHINON	17/02/2022	1 758,44	10	0,00	0,00	1 758,44
2022D00046 Achat otoscope + tensiomètre DOC 1417395 DU 31.01.	17/02/2022	190,68	1	0,00	0,00	190,68
2022M00004 Vestiaire pour le CER Luzu	18/02/2022	329,06	1	0,00	0,00	329,06
2022D00047 MANNEQUIN NOUVEAU-NE POUR PHYSIOTHERAPIE	18/02/2022	114,00	1	0,00	0,00	114,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022D00048 Achat coussin pèse bébé FACTURE N° FC2022020116 DU	18/02/2022	49,88	1	0,00	0,00	49,88
2022D00049 Achat Test de Moatti, test de Lang 1 FACTURE FA834	18/02/2022	417,00	1	0,00	0,00	417,00
2022D00050 ACCESSOIRE DELL OPTIPLEX 780	18/02/2022	540,05	4	0,00	0,00	540,05
2022D00052 2 stations d'accueil USB C multiports	18/02/2022	147,68	1	0,00	0,00	147,68
2022M00005 STOCK - OFFRE D'ACCUEIL - SAMS LA CHARITE ET DECIZ	23/02/2022	4 833,62	10	0,00	0,00	4 833,62
2022M00006 6 FAUTEUILS DE BUREAU STOCK	23/02/2022	1 822,32	10	0,00	0,00	1 822,32
2022M00009 MOBILIERS POUR CRL FL 138	23/02/2022	1 825,81	10	0,00	0,00	1 825,81
2022D00056 achat otoscope abaisse langue échelle monoyer NO e	24/02/2022	1 516,17	6	0,00	0,00	1 516,17
2022D00057 2022 - Installations générales agencements et amén	24/02/2022	1 241 327,05	20	0,00	0,00	1 241 327,05
2022D00061 TRAFIC L1H1 - 128D10 - GD-427-EL	24/02/2022	21 591,13	5	0,00	0,00	21 591,13
2022D00083 DISQUES SSD, souris, web cam, adaptateurs, hauts p	24/02/2022	6 260,17	4	0,00	0,00	6 260,17
2022I00004 2022 - Tous collègues réseaux divers	01/03/2022	29 346,94	20	0,00	0,00	38 980,68
2022D00088 2 STATIONS DE TRAVAIL DELL PRECISION 3560	01/03/2022	1 364,63	4	0,00	0,00	1 364,63
2022D00188 ACHAT SERVEURS ADMIN ML30	02/03/2022	6 564,36	4	0,00	0,00	6 564,36
2022M00010 1 PORTEMANTEAUX ET 1 NETTOYEUR DE BOTTES - CEVN CH	04/03/2022	360,24	1	0,00	0,00	360,24
2022O00051 SUBVENTION REFECTION TOITURE COLLEGE LES CHAMPS	04/03/2022	10 130,70	19	0,00	0,00	10 130,70
2022D00070 Acquisition d'une salle de secours mobile dans le	04/03/2022	0,00	4	0,00	0,00	0,00
2022D00071 Acquisition d'une salle de secours mobile PCA lot	04/03/2022	114 868,80	4	0,00	0,00	114 868,80
2022F00003 appel à projet jardin - collège Imphy suivant devi	07/03/2022	187,00	15	0,00	0,00	187,00
2022D00072 Achat test de Moatti, test de Lang 1	07/03/2022	496,01	1	0,00	0,00	496,01
2022D00073 COFFRET TEST DE MOATTI	07/03/2022	84,90	1	0,00	0,00	84,90
2022D00075 Achat tensiomètre DOC 1416550 DU 31.12.2021	07/03/2022	98,39	1	0,00	0,00	98,39
2022D00076 ACHAT SAMSUNG TABLETTE ME JULIEN	07/03/2022	743,48	4	0,00	0,00	743,48
2022M00018 MOBILIERS POUR CRL - FL 137	08/03/2022	6 224,40	10	0,00	0,00	6 224,40
2022D00077 CITROEN C3 FEEL - 111D29 - GE-132-QM	08/03/2022	12 976,22	5	0,00	0,00	12 976,22
2022D00078 11 tablettes et 2 stations d'accueil USB C multipo	08/03/2022	5 494,33	4	0,00	0,00	5 494,33
2022D00079 Achat pèse personne, toise FACTURE N° 5502220421 D	09/03/2022	221,70	1	0,00	0,00	221,70
2022D00080 Achat toise mobile + mallette transport FACTURE N°	09/03/2022	204,84	1	0,00	0,00	204,84
2022D00081 Achat malette transport pèse bébé FACTURE N° 14182	09/03/2022	72,35	1	0,00	0,00	72,35
2022D00082 Achat otoscope FACTURE N° 1418280 DU 28.02.2022	09/03/2022	130,80	1	0,00	0,00	130,80
2022D00084 PDU BASIQUE EATON FLEX	11/03/2022	126,86	1	0,00	0,00	126,86
2022D00089 2 CLAVIERS APPLE MAGIC	14/03/2022	276,59	1	0,00	0,00	276,59
2022D00090 20 MONITEURS LED 34 INCURVES	14/03/2022	9 988,64	4	0,00	0,00	9 988,64
2022M00011 3 PORTEMENTAUX POUR CER	16/03/2022	448,68	1	0,00	0,00	448,68
2022D00086 Achat boîtes de rangement FACTURE N° 0904164 DU 28	16/03/2022	69,96	1	0,00	0,00	69,96
2022D00102 48 Casiers élèves collège Saint saulge	17/03/2022	2 687,18	10	0,00	0,00	2 687,18
2022D00178 2 ROBOTS COUPE COLLEGE IMPHY	17/03/2022	468,00	1	0,00	0,00	468,00
2022D00091 ENREGISTREUR DICTAPHONE OLYMPUS WS-852	22/03/2022	53,15	1	0,00	0,00	53,15
2022D00092 20 MONITEURS LED 34"21/9 MULTIMEDIA	22/03/2022	9 988,64	4	0,00	0,00	9 988,64
2022D00093 2 CLAVIERS APPLE MAGIC+40 DISQUES DUR INTERNE	23/03/2022	1 341,66	4	0,00	0,00	1 341,66
2022M00013 VITRINE D AFFICHAGE pour CER VAUZELLES	24/03/2022	258,11	1	0,00	0,00	258,11
2022M00016 ETENDOIRS A LINGE CEVN	24/03/2022	35,12	1	0,00	0,00	35,12

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022D00096 facture bobines PLA	24/03/2022	189,05	1	0,00	0,00	189,05
2022D00097 ACHAT TELEPHONE PORTABLE FACTURE - AVOIR PERIODE	24/03/2022	5 258,40	4	0,00	0,00	5 258,40
2022D00098 Commande mobilier Donzy	24/03/2022	1 422,96	10	0,00	0,00	1 422,96
2022D00099 ASPIRATEUR CEVN CHATILLON	24/03/2022	175,43	1	0,00	0,00	175,43
2022D00186 3 SERVEURS PEDAGOGIQUES COLLEGES 2021	24/03/2022	10 455,18	4	0,00	0,00	10 455,18
2022D00100 ACHAT CAFETIERE 150322	25/03/2022	289,96	1	0,00	0,00	289,96
2022M00021 MOBILIERS POUR CRL	30/03/2022	8 038,08	10	0,00	0,00	8 038,08
2022D00127 Onduleur Eaton et adaptateur IEC	30/03/2022	563,35	4	0,00	0,00	563,35
2022D00128 INSTALLATION D'UNE IPMG AU COLLEGE DE MOULINS ENGI	31/03/2022	13 424,83	4	0,00	0,00	13 424,83
2022M00012 MOBILIERS DGA SCS	04/04/2022	139,99	1	0,00	0,00	139,99
2022D00105 1 RODE VLOGGER UNIVERSAL KIT 1 CULMANN PRIMAX 380	04/04/2022	259,00	1	0,00	0,00	259,00
2022M00014 PORTANT + CINTRES CEVN CHATILLON	05/04/2022	262,50	1	0,00	0,00	262,50
2022D00106 80 PC portables DELL 15,6" prog FEDER	05/04/2022	2 916,70	4	0,00	0,00	2 916,70
2022D00107 2 CLAVIERS APPLE MAGIC+40 DISQUES DUR INTERNE	05/04/2022	18,36	1	0,00	0,00	18,36
2022D00108 Achat pèse bébé	06/04/2022	78,60	1	0,00	0,00	78,60
2022D00109 Acaht doppluer, cardiotocographe FACTURE N° 22F004	06/04/2022	1 668,00	6	0,00	0,00	1 668,00
2022D00111 tour à bois et accessoires	07/04/2022	0,00	4	0,00	0,00	0,00
2022D00115 tour à bois et accessoires	07/04/2022	1 792,60	4	0,00	0,00	1 792,60
2022D00116 4 LECTEURS KAPELSE ES KAP AD PRESCRIPTEUR - lecteu	08/04/2022	2 587,20	4	0,00	0,00	2 587,20
2022M00017 CHAISES STOCK ET SITE LA CHARITE	12/04/2022	1 243,18	10	0,00	0,00	1 243,18
2022D00117 ACHAT DE REPETEURS WIFI	12/04/2022	684,18	4	0,00	0,00	684,18
2022D00375 ARMOIRES POUR MUSEES	12/04/2022	209,60	1	0,00	0,00	209,60
2022M00019 MOBILIERS DE VIE F4 4EME ETAGE LAMARTINE	13/04/2022	1 014,40	10	0,00	0,00	1 014,40
2022D00118 cloneur effaceur	13/04/2022	1 261,01	1	0,00	0,00	1 261,01
2022D00119 commande accessoires pour Ri D3E	13/04/2022	8 400,89	1	0,00	0,00	8 400,89
2022D00120 Acquisition d'une salle de secours mobile PCA lot	13/04/2022	270 835,20	4	0,00	0,00	270 835,20
2022D00123 mallette de transport no 79401424 du 11 mars 22	14/04/2022	65,99	1	0,00	0,00	65,99
2022D00124 Dépôt par un fournisseur d'une facture F2044196 d	14/04/2022	139,58	1	0,00	0,00	139,58
2022D00149 Barettes RAM collège de Lormes	19/04/2022	241,09	1	0,00	0,00	241,09
2022D00148 NAPPES POUR ORANGERIE	22/04/2022	3 773,69	6	0,00	0,00	3 773,69
2022M00028 1 BUREAU - F L 164	26/04/2022	988,56	10	0,00	0,00	988,56
2022D00131 commande matériels pour Ri D3E	26/04/2022	1 840,15	1	0,00	0,00	1 840,15
2022D00132 commande matériels Ri D3E	26/04/2022	453,76	1	0,00	0,00	453,76
2022M00020 VESTIAIRES INDUSTRIE SALISSANTE - CER CORBIGNY	27/04/2022	2 053,01	10	0,00	0,00	2 053,01
2022D00133 commande accessoires pour Ri D3E	27/04/2022	35,95	1	0,00	0,00	35,95
2022D00134 Achat tensiomètre, stéthoscope 31.03.2022 DOC 1419	27/04/2022	144,48	1	0,00	0,00	144,48
2022D00135 coffret outils combiné bois fablab marault	27/04/2022	219,42	1	0,00	0,00	219,42
2022D00136 commande accessoires pour Ri D3E	27/04/2022	75,96	1	0,00	0,00	75,96
2022D00137 coffret tournevis	27/04/2022	139,58	1	0,00	0,00	139,58
2022D00143 Matériel de cuisine collège de Dornes - BATTEUR ME	28/04/2022	664,64	6	0,00	0,00	664,64
2022D00144 Matériel cuisine collège Fourchambault - CHARIOT S	28/04/2022	593,64	6	0,00	0,00	593,64
2022D00145 Materiel de cuisine collège A. Billaut Nevers - BL	28/04/2022	534,11	6	0,00	0,00	534,11

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022D00146 Matériel cuisine collège Fourchambault - CHARIOT S	28/04/2022	1 709,11	6	0,00	0,00	1 709,11
2022D00138 Matériel ARTICONA pour PC collèges, adaptateurs	29/04/2022	2 988,90	4	0,00	0,00	2 988,90
2022D00147 Matériel de cuisine collège Lormes - BLOC MOTEUR D	29/04/2022	534,11	6	0,00	0,00	534,11
2022D00175 4 cartouches pour baie de sauvegardes	29/04/2022	2 599,64	4	0,00	0,00	2 599,64
2022D00201 Chemises de conservation	29/04/2022	3 534,30	6	0,00	0,00	3 534,30
2022D00142 MACHINE A PEINTURE AXIMUM 221D08	01/05/2022	12 251,70	5	0,00	0,00	12 251,70
2022D00171 CAMION PORTEUR 163D19 - GF-963-YB	01/05/2022	95 435,34	8	0,00	0,00	95 435,34
2022D00160 Matériel cuisine collège St Saulge - PLATEAU POLY	02/05/2022	2 002,08	6	0,00	0,00	2 002,08
2022D00140 commande accessoires pour Ri D3E	03/05/2022	589,01	1	0,00	0,00	589,01
2022D00166 Matériel cuisine collège Fourchambault - PELE-POMM	03/05/2022	1 499,18	6	0,00	0,00	1 499,18
2022D00167 Matériel cuisine collège Fourchambault - CHARIOT P	03/05/2022	656,64	6	0,00	0,00	656,64
2022D00168 Matériel de cuisine collège des Courlis à Nevers -	03/05/2022	664,64	6	0,00	0,00	664,64
2022D00229 130 PC pour collèges	03/05/2022	84 693,07	4	0,00	0,00	84 693,07
2022D00141 Achat chaise haute enfant FACTURE 2022-4809-IX7221	04/05/2022	161,68	1	0,00	0,00	161,68
2022D00164 TROTTINETTE ELECTRIQUE GARAGE	04/05/2022	949,01	5	0,00	0,00	949,01
2022M00027 VESTIAIRES INDUSTRIE SALISSANTE - CEVN	05/05/2022	3 210,32	10	0,00	0,00	3 210,32
2022D00170 Matériel de cuisine collège Montsauche les Settons	05/05/2022	910,81	6	0,00	0,00	910,81
2022D00172 48 CASIERS ELEVES COLLEGE SAINT-BENIN-D'AZY	09/05/2022	6 186,67	10	0,00	0,00	6 186,67
2022D00173 Matériel de cuisine A. Billaut Nevers - CUTTER DE	09/05/2022	2 182,50	6	0,00	0,00	2 182,50
2022D00174 Matériel de cuisine collège de St Saulge - CUTTER	09/05/2022	1 687,80	6	0,00	0,00	1 687,80
2022F00006 arbres et arbustes jardin collège Courlis	10/05/2022	53,34	15	0,00	0,00	53,34
2022D00154 Achat test de Moatti, Test de Lang 1 FACTURE N° FA	11/05/2022	247,99	1	0,00	0,00	247,99
2022D00155 1 PESE PERSONNE	11/05/2022	63,00	1	0,00	0,00	63,00
2022D00156 Achat matériel médical	11/05/2022	735,37	6	0,00	0,00	735,37
2022D00169 GUERIDON EN INOX	17/05/2022	462,72	1	0,00	0,00	462,72
2022D00181 Kit douchettes filaire OPTICON et kit Quickscan	18/05/2022	1 836,00	4	0,00	0,00	1 836,00
2022D00180 REFRIGERATEUR 300 LITRES MAISON ECLUSIERE	23/05/2022	399,99	1	0,00	0,00	399,99
2022D00207 MATERIEL CLAVIER SOURIS CASQUES	23/05/2022	327,79	1	0,00	0,00	327,79
2022D00185 AUDIOPHONY ENCEINTE CR12A-COMBO Sono portable sur	24/05/2022	948,00	4	0,00	0,00	948,00
2022D00196 50 CASQUES TELEPHONIQUES	24/05/2022	4 160,70	4	0,00	0,00	4 160,70
2022D00204 Numérisation presse et océrisation de documents d'	24/05/2022	1 475,83	6	0,00	0,00	1 475,83
2022D00205 Numérisation cadastre	24/05/2022	133,92	1	0,00	0,00	133,92
2022D00206 Numérisation état civil	24/05/2022	1 065,74	6	0,00	0,00	1 065,74
2022M00032 CANAPE TN DECIZE	01/06/2022	219,99	1	0,00	0,00	219,99
2022D00183 Achat baignoire + support	01/06/2022	125,97	1	0,00	0,00	125,97
2022D00184 TEST DE LANG I	01/06/2022	169,00	1	0,00	0,00	169,00
2022D00213 60 moniteurs LED 22,5" pour élèves collèges	02/06/2022	9 183,10	4	0,00	0,00	9 183,10
2022M00034 10 TABLEAUX STOCK CRL	07/06/2022	588,82	10	0,00	0,00	588,82
2022M00035 18 FAUTEUILS - STOCK CRL	09/06/2022	5 579,95	10	0,00	0,00	5 579,95
2022D00219 SEAGATE BARRACUDA SATA + BOITIER DE RANGEMENT	10/06/2022	329,47	1	0,00	0,00	329,47
2022D00232 VIDEOPROJECTEUR+20 MONITEURS+8SOURIS VERTICALE+10	10/06/2022	10 605,22	4	0,00	0,00	10 605,22
2022M00036 BUREAU Mme VERGER - SAMS DECIZE - FIPHP	13/06/2022	988,56	10	0,00	0,00	988,56

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022D00220 CUSINIERE CER MOULINS-ENGILBERT	13/06/2022	349,99	1	0,00	0,00	349,99
2022D00209 Achat pése bébé	15/06/2022	142,20	1	0,00	0,00	142,20
2022D00210 Achat otoscope	15/06/2022	136,80	1	0,00	0,00	136,80
2022D00211 Achat lunettes de dépistage	15/06/2022	51,68	1	0,00	0,00	51,68
2022D00272 25 VENTILATEURS SUR TABLE	15/06/2022	699,65	1	0,00	0,00	699,65
2022D00228 7 SOLUTIONS NAS SYNOLOGY POUR COLLEGES	17/06/2022	2 705,24	4	0,00	0,00	2 705,24
2022M00038 MOBILIER BUREAUX DDT/DECIZE/VAUBAN/NTM/DGS/STOCK	20/06/2022	6 298,19	10	0,00	0,00	6 298,19
2022D00227 FEELWORLD PROMPTEUR TP2A	20/06/2022	142,80	1	0,00	0,00	142,80
2022D00251 Mobilier collège de Lormes	21/06/2022	1 599,89	10	0,00	0,00	1 599,89
2022D00252 Mobilier collège Dornes	21/06/2022	7 095,24	10	0,00	0,00	7 095,24
2022D00253 Mobilier collège Pouilly	21/06/2022	777,79	10	0,00	0,00	777,79
2022D00254 Mobilier collège Fourchambault	21/06/2022	1 928,54	10	0,00	0,00	1 928,54
2022D00255 Complément mobilier collège St Benin d'Azy	21/06/2022	112,64	1	0,00	0,00	112,64
2022D00256 Mobilier collège Montsauche les Settons	21/06/2022	1 299,40	10	0,00	0,00	1 299,40
2022D00257 Complément mobilier collège St Benin d'Azy	21/06/2022	601,15	10	0,00	0,00	601,15
2022D00215 Achat cardiocographe	22/06/2022	1 595,00	6	0,00	0,00	1 595,00
2022D00267 1 ICY BOX IB-DK4040-CPD USB TYPE C	24/06/2022	88,90	1	0,00	0,00	88,90
2022D00233 MICRO ONDES SAMS COSNE	29/06/2022	119,99	1	0,00	0,00	119,99
2022M00037 FAUTEUIL M GRAVIERE - VAUBAN	30/06/2022	352,80	1	0,00	0,00	352,80
2022D00236 10 TELEPHONES MOBILES	30/06/2022	1 596,00	4	0,00	0,00	1 596,00
2022D00249 Boîtes de conservation	30/06/2022	16 607,02	6	0,00	0,00	16 607,02
2022D00250 CONGELATEUR POUR ORANGERIE - F . L . 212	30/06/2022	549,99	6	0,00	0,00	549,99
2022D00218 commande matériels SAN	01/07/2022	1 135,00	1	0,00	0,00	1 135,00
2022D00226 commande matériels SAN	05/07/2022	276,54	1	0,00	0,00	276,54
2022D00268 PC portable HP Probook pour le Président	06/07/2022	636,53	4	0,00	0,00	636,53
2022D00284 ACQUISITION LECTEURS eTsmile Desfire	06/07/2022	49 932,00	4	0,00	0,00	49 932,00
2022D00231 commande boitiers streaming	07/07/2022	1 233,05	4	0,00	0,00	1 233,05
2022D00234 KIT LAIT DE CHAUX - 148D01	08/07/2022	37 546,99	5	0,00	0,00	37 546,99
2022D00235 KIT LAIT DE CHAUX - 148D02	08/07/2022	37 546,99	5	0,00	0,00	37 546,99
2022D00238 COFFRET TEST DE MOATTI	11/07/2022	84,90	1	0,00	0,00	84,90
2022D00239 Achat balance digitale	11/07/2022	47,70	1	0,00	0,00	47,70
2022D00240 Achat jouets Centre de planification familiale	11/07/2022	653,27	6	0,00	0,00	653,27
2022D00241 TEST DE LANG I ET COFFRET TEST DE MOATTI	11/07/2022	247,99	1	0,00	0,00	247,99
2022D00242 Achat tensiomètre	11/07/2022	80,40	1	0,00	0,00	80,40
2022D00243 Achat 2 otoscopes	11/07/2022	273,60	1	0,00	0,00	273,60
2022D00244 Achat marteau reflexe, stéthoscope, thermomètre...	11/07/2022	482,87	1	0,00	0,00	482,87
2022D00245 Achat thermomètre électronique	11/07/2022	11,28	1	0,00	0,00	11,28
2022D00246 Achat toise mobile démontable	11/07/2022	160,43	1	0,00	0,00	160,43
2022D00247 Achat otoscope, tensiomètre	11/07/2022	136,80	1	0,00	0,00	136,80
2022M00045 2 TABLES MODULAIRES DEMI-ROND	12/07/2022	440,35	1	0,00	0,00	440,35
2022D00298 8 VIDEOPROJECTEURS EPSON-COLLEGES	12/07/2022	2 184,77	4	0,00	0,00	2 184,77
2022D00299 80 PC portables DELL 15,6" prog FEDER	12/07/2022	65 846,87	4	0,00	0,00	65 846,87

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022M00044 MOBILIERS POUR STOCK (4 LAMPES 2 PORTEMANTEAUX 4 R	13/07/2022	440,69	1	0,00	0,00	440,69
2022D00283 Commande casiers élèves collège Lormes	13/07/2022	4 866,66	10	0,00	0,00	4 866,66
2022D00364 5 SACS TUBES DE TRANSPORT - BIBLIOTHEQUE	15/07/2022	583,98	1	0,00	0,00	583,98
2022M00042 FAUTEUILS ET TABLES PLEIN AIR TERRAIN NEUTRE DECIZ	18/07/2022	386,10	1	0,00	0,00	386,10
2022D00308 Achat, installation matériel de téléphonie CONSOLE	18/07/2022	4 061,70	4	0,00	0,00	4 061,70
2022D00320 MICRO ONDE COMBI 28 L - SAMSUNG	18/07/2022	219,99	1	0,00	0,00	219,99
2022D00261 commande matériels SAN	19/07/2022	1 598,00	4	0,00	0,00	1 598,00
2022D00262 commande accessoires pour Ri D3E	19/07/2022	77,38	1	0,00	0,00	77,38
2022D00307 projecteur +80 moniteurs+2 tablettes+adaptateur we	19/07/2022	27 478,74	4	0,00	0,00	27 478,74
2022O00124 ACOMPTE 2 - CITE MUSEALE CHATEAU CHINON	20/07/2022	122 510,66	13	0,00	0,00	122 510,66
2022M00040 TN LA CHARITE SUR LOIRE-table+rangement+canapé	25/07/2022	905,48	10	0,00	0,00	905,48
2022D00312 IMPRIMANTE+CARTE SSD+TABLETTE+CLAVIER	25/07/2022	9 077,27	1	0,00	0,00	9 077,27
2022D00325 1 VIDEOPROJECTEUR	26/07/2022	730,57	4	0,00	0,00	730,57
2022D00335 Boîtes de conservation	26/07/2022	3 600,00	6	0,00	0,00	3 600,00
2022D00310 M 2018-85 GYROLEDS-TRILEDS-PACK CC4 - COMMANDE 22	01/08/2022	9 856,80	5	0,00	0,00	9 856,80
2022M00046 3 BUREAUX DGS ET ASSEMBLEES	02/08/2022	456,98	1	0,00	0,00	456,98
2022D00328 1 Videoprojecteur pour collège de Guérigny	03/08/2022	1 154,59	4	0,00	0,00	1 154,59
2022D00329 APPAREIL PHOTO COMPACT KODAK	04/08/2022	159,99	1	0,00	0,00	159,99
2022D00354 PANNEAU MAGNETIQUE EN INOX	04/08/2022	239,26	1	0,00	0,00	239,26
2022D00317 VELO ELECTRIQUE LEADER FOX EXETER	05/08/2022	2 899,00	5	0,00	0,00	2 899,00
2022D00358 SWITCHS	08/08/2022	14 949,73	4	0,00	0,00	14 949,73
2022D00319 IVECO DAILY - 130D127 - GF-874-NS	09/08/2022	47 960,42	8	0,00	0,00	47 960,42
2022D00330 REFRIGERATEUR 2 PORTES SAMS DECIZE	10/08/2022	279,99	1	0,00	0,00	279,99
2022D00332 3 LECTEURS DE TABLE EX-5427CK	16/08/2022	993,60	1	0,00	0,00	993,60
2022D00323 Achat appareil de surveillance pour glycémie FEUIL	17/08/2022	88,52	1	0,00	0,00	88,52
2022D00324 Achat stéthoscope	17/08/2022	75,19	1	0,00	0,00	75,19
2022D00333 20 unités centrales HP PRODESK 405	22/08/2022	11 432,96	4	0,00	0,00	11 432,96
2022D00344 Commande 36 disques 2 Tb pour baie VNX 5300	26/08/2022	3 337,92	4	0,00	0,00	3 337,92
2022D00334 ARMOIRE IGNIFUGEE - SERVICE INFORMATIQUE	29/08/2022	2 610,60	6	0,00	0,00	2 610,60
2022M00047 BANC VESTIAIRE POUR CER DONZY	30/08/2022	2 599,94	10	0,00	0,00	2 599,94
2022D00466 15 Coques uniVERSE TAB ACTIVE 3 - PROJET NOMADEEC	31/08/2022	6 798,00	4	0,00	0,00	6 798,00
2022D00467 23 Accessoires Brodit - PROJET NOMADEEC	31/08/2022	1 807,20	4	0,00	0,00	1 807,20
2022D00353 achat téléphones mobiles 80 SAMSUNG A 13 + 2 Iphon	31/08/2022	12 938,16	4	0,00	0,00	12 938,16
2022D00345 Achat et installation poste IP imprimerie départem	01/09/2022	285,10	1	0,00	0,00	285,10
2022D00357 100 TABLETTES SAMSUNG GALAXY POUR LE SDIS NOMADEEC	01/09/2022	52 800,00	4	0,00	0,00	52 800,00
2022M00050 MOBILIERS VESTIAIRES DONZY CER 12/09/2022	12/09/2022	0,00	10	0,00	0,00	0,00
2022D00346 Vaccination - MAT MEDICAL no 137261 du 23/8/2022	13/09/2022	159,80	1	0,00	0,00	159,80
2022D00348 COMMUTATEUR ETHERNET+MODULES+POINT D ACCES	13/09/2022	2 062,64	4	0,00	0,00	2 062,64
2022D00349 MATERIEL CLAVIER SOURIS	14/09/2022	122,27	1	0,00	0,00	122,27
2022D00355 SERVEUR DE SAUVEGARDE	22/09/2022	15 924,00	4	0,00	0,00	15 924,00
2022D00368 Numerisation/océrisation presse	23/09/2022	4 581,00	6	0,00	0,00	4 581,00
2022D00431 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-722-MP	24/09/2022	23 262,36	5	0,00	0,00	23 262,36

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022D00432 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-553-PH	24/09/2022	23 262,36	5	0,00	0,00	23 262,36
2022D00433 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-713-MJ	24/09/2022	23 262,36	5	0,00	0,00	23 262,36
2022D00434 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-068-QE	24/09/2022	23 262,36	5	0,00	0,00	23 262,36
2022D00435 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-019-MD	24/09/2022	23 262,36	5	0,00	0,00	23 262,36
2022D00436 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-434-PH	24/09/2022	23 262,36	5	0,00	0,00	23 262,36
2022D00437 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-768-MP	24/09/2022	23 262,36	5	0,00	0,00	23 262,36
2022D00439 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-010-MD	24/09/2022	23 262,36	5	0,00	0,00	23 262,36
2022D00440 1 VEHICULE ELECTRIQUE PEUGEOT E208 - GJ-420-PH	24/09/2022	23 262,40	5	0,00	0,00	23 262,40
2022D00359 Achat tensiomètre COMMANDE E440474 DU 09.08.2022	27/09/2022	87,78	1	0,00	0,00	87,78
2022D00360 Achat thermomètres COMMANDE E440474 DU 09.08.2022	27/09/2022	82,80	1	0,00	0,00	82,80
2022D00361 Achat biberons + imagiers FACTURE IX773262 DU 29.0	27/09/2022	67,00	1	0,00	0,00	67,00
2022D00362 Achat pèse bébé FACTURE 5502265459 DU 19.08.2022	27/09/2022	71,70	1	0,00	0,00	71,70
2022D00377 MATERIEL POUR CABINET	27/09/2022	59,98	1	0,00	0,00	59,98
2022M00051 LAMPADAIRE LED CABINET	28/09/2022	79,99	1	0,00	0,00	79,99
2022D00430 1 VEHICULE ELECTRIQUE - PEUGEOT E208 GJ-436-PH	28/09/2022	23 262,36	5	0,00	0,00	23 262,36
2022M00052 2 PLANS DE TRAVAIL CER LORMES	30/09/2022	654,02	10	0,00	0,00	654,02
2022D00374 3 COFFRES FORT POUR SAMS	03/10/2022	1 474,92	6	0,00	0,00	1 474,92
2022D00367 Lamartine - Travaux plomberie suite dégats eaux	04/10/2022	4 463,67	6	0,00	0,00	4 463,67
2022M00053 MEUBLE APPOINT CABINET PRESIDENT	05/10/2022	89,99	1	0,00	0,00	89,99
2022D00397 30 SWITCH HPE ARUBA 6000	12/10/2022	36 938,88	4	0,00	0,00	36 938,88
2022D00380 PELLE SUR PNEUS - 171D05	13/10/2022	185 143,30	5	0,00	0,00	185 143,30
2022D00381 CITROEN C3 BLUEHDI - 111D32 - GJ-462-FB	13/10/2022	14 028,56	5	0,00	0,00	14 028,56
2022D00382 Achat malles d'outils d'examen de dépistage	13/10/2022	545,00	1	0,00	0,00	545,00
2022D00383 Achat pèse personne	13/10/2022	47,70	1	0,00	0,00	47,70
2022D00384 Achat mallette docteur + poupée	13/10/2022	63,30	1	0,00	0,00	63,30
2022M00058 TABLEAUX + REPOSES PIEDS - Fiche liaison 251	17/10/2022	455,66	1	0,00	0,00	455,66
2022F00009 Collège les Loges - Equipements, plants,...	18/10/2022	392,41	15	0,00	0,00	392,41
2022D00441 155 Unités centrales LENOVO M75q pour élèves des c	20/10/2022	97 421,53	4	0,00	0,00	97 421,53
2022D00421 1 ONDULEUR pour salle serveurs Archives	24/10/2022	12 077,65	4	0,00	0,00	12 077,65
2022D00476 OUTILS POUR SERVICE DES MUSEES	24/10/2022	219,45	1	0,00	0,00	219,45
2022M00055 VESTIAIRES CER LUZY	25/10/2022	1 907,88	10	0,00	0,00	1 907,88
2022M00056 RACK PORTE SERVIETTE + VALET DOUCHE CER DONZY	25/10/2022	288,28	1	0,00	0,00	288,28
2022M00071 10 FAUTEUILS	26/10/2022	4 487,56	10	0,00	0,00	4 487,56
2022D00395 CHARGEUR CLAAS/MAILLEUX - 200D66 - DEVIS 36213539	26/10/2022	24 087,71	8	0,00	0,00	24 087,71
2022D00396 CHARGEUR CLAAS/MAILLEUX - 200D65 - DEVIS 36213539	26/10/2022	24 087,71	8	0,00	0,00	24 087,71
2022D00425 2 POSTES DECT ALCATEL 8232S POUR NTM CORBIGNY	27/10/2022	501,00	4	0,00	0,00	501,00
2022D00427 PLASTIFIEUSE POUR MUSEES	28/10/2022	248,95	1	0,00	0,00	248,95
2022M00057 MOBILIER DE RANGEMENT TERRAIN NEUTRE IMPHY	31/10/2022	1 096,32	10	0,00	0,00	1 096,32
2022D00406 4 onduleurs ZEN X SCHUKO 600 va	01/11/2022	655,68	4	0,00	0,00	655,68
MOB 235 2 ARMOIRES RIDEAU VERT ET 1 TABLETTE SUPPORT	02/11/2022	636,48	10	0,00	0,00	636,48
2022D00410 COMPACTEUR 183D08 - FACTURE 7000495912	04/11/2022	154 856,58	5	0,00	0,00	154 856,58
2022D00426 ETAGERES CEVN	07/11/2022	1 560,00	6	0,00	0,00	1 560,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022D00484 10 LAMPES-TORCHES POUR SERVICE BONNEAU	08/11/2022	218,81	1	0,00	0,00	218,81
2022D00502 24 TABLETTES SAMSUN GALAXY	08/11/2022	6 650,78	4	0,00	0,00	6 650,78
2022D00424 ACHAT POSTE SANS FILS AVEC 2 COMBINES	09/11/2022	120,10	1	0,00	0,00	120,10
2022D00411 PMI-Achat pèse personne-ROBE MEDICAL FAC FC1412182	11/11/2022	48,30	1	0,00	0,00	48,30
2022D00412 PMI-Achat pèse bébé-ROBE MEDICAL-FC1342610 DU 25/0	11/11/2022	164,40	1	0,00	0,00	164,40
2022D00415 PMI-Achat MAT.MEDICAL-ESPACE MEDICAL-FAC 1.424.234	11/11/2022	38,16	1	0,00	0,00	38,16
2022D00416 PMI-Achat tensiomètre-ESPACE MEDICAL-FAC 1.424.234	11/11/2022	75,00	1	0,00	0,00	75,00
2022D00417 PMI-Achat toise mobile démontable-ESPACE MEDICAL-F	11/11/2022	204,84	1	0,00	0,00	204,84
2022F00010 ACOMPTE FOURNITURE DE VEGETAUX - MILLE ARBRES	14/11/2022	36 617,90	15	0,00	0,00	36 617,90
2022D00428 BOITES METTALLIQUES POUR COFFRES-FORT SAMS	14/11/2022	121,68	1	0,00	0,00	121,68
2022D00458 INSTALLATION IPMG COLLEGE IMPHY LE 16/11/2022	16/11/2022	11 949,17	4	0,00	0,00	11 949,17
2022D00493 VEHICULE PEUGEOT 208 GK 651 LT	16/11/2022	23 262,36	5	0,00	0,00	23 262,36
2022D00429 PMI-Achat mannequin d'un nouveau né-DOLPHITONIC IN	17/11/2022	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2022D00472 16 kit douchettes pour la Bibliothèque	17/11/2022	3 351,60	4	0,00	0,00	3 351,60
2022D00478 VELOURTE ZONE 13 REPROFILAGE	17/11/2022	39 994,43	8	0,00	0,00	39 994,43
2022I00032 FABRICATION FOURNITURE TRANSPORT ENROBES A CHAUD	18/11/2022	0,00	20	0,00	0,00	0,00
2022I00033 FABRICATION FOURNITURE TRANSPORT ENROBES A CHAUD	21/11/2022	38 192,14	20	0,00	0,00	38 192,14
2022D00442 ENS FOURGON BOXER TOLE PREMIUM - GJ827YH - 130D132	24/11/2022	24 409,58	8	0,00	0,00	24 409,58
2022D00448 PMI-Facture FC2022100143 du 07/10/2022-achat siege	28/11/2022	206,90	1	0,00	0,00	206,90
2022D00452 29 serveurs disques 10000 Tr/min pour collègues	28/11/2022	151 380,00	4	0,00	0,00	151 380,00
2022D00507 BOITES ALIMENTAIRES POUR ORANGERIE	28/11/2022	227,09	1	0,00	0,00	227,09
2022D00508 MAT ORANGERIE - CUTTER DE TABLE + 1 THERMO PLONGEU	28/11/2022	1 172,96	6	0,00	0,00	1 436,96
2022D00450 PMI-Achat mannequin d'un nouveau né-DOLPHITONIC IN	29/11/2022	114,00	1	0,00	0,00	114,00
2022D00451 PMI-Achat bassin féminin-DOLPHITONIC INTERNATIONAL	29/11/2022	232,99	1	0,00	0,00	232,99
2022D00488 MOBILIER INTERNAT COLLEGE CORBIGNY	30/11/2022	33 883,37	10	0,00	0,00	33 883,37
2022F00014 FOURNITURE DE VEGETAUX POUR COLLEGES	01/12/2022	1 500,40	15	0,00	0,00	1 500,40
2022D00463 CONVERTISSEUR DE VOITURE+CLAVIER APPLE MAGIC KEYBO	01/12/2022	254,98	1	0,00	0,00	254,98
2022D00479 IPMG POUR COLLEGE VICTOR HUGO	06/12/2022	17 833,54	4	0,00	0,00	17 833,54
2022D00486 OUTILS POUR LE SERVICE MUSEE	06/12/2022	169,70	1	0,00	0,00	169,70
2022D00470 SEMI REMORQUE PORTE ENGIN - 211D10 - FACTURE 700	07/12/2022	81 468,74	8	0,00	0,00	81 468,74
2022D00491 20 BOITES A CLEFS SECURISE	07/12/2022	639,60	6	0,00	0,00	639,60
2022M00068 PESE PERSONNE CONSULTATION PMI DECIZE	08/12/2022	29,99	1	0,00	0,00	29,99
2022D00511 ACQUISITION VEHICULE DACIA SANDERO STEPWAY GJ009PW	09/12/2022	15 731,24	5	0,00	0,00	15 731,24
2022D00513 ACQUISITION VEHICULE STEPWAY ESSENTIEL GJ000GJ	09/12/2022	15 681,24	5	0,00	0,00	15 681,24
2022D00514 ACQUISITION VEHICULE SANDERO STEPWAY CONFORT GJ957	09/12/2022	15 731,24	5	0,00	0,00	15 731,24
2022D00515 ACQUISITION VEHICULE SANDERO STEPWAY GJ946HW	09/12/2022	15 731,24	5	0,00	0,00	15 731,24
2022D00516 ACQUISITION VEHICULE RENAULT SANDERO STEPWAY GJ932	09/12/2022	15 731,24	5	0,00	0,00	15 731,24
2022D00517 ACQUISITION VEHICULE SANDERO STEPWAY GJ948HW	09/12/2022	15 731,24	5	0,00	0,00	15 731,24
2022M00063 MICRO ONDES CER TANNAY	11/12/2022	169,99	1	0,00	0,00	169,99
2022M00065 MOBILIERS DIVERS (chaises cuisinières meuble haut	11/12/2022	254,83	1	0,00	0,00	254,83
2022M00066 MOBILIERS DIVERS (chaises cuisinières meuble haut	11/12/2022	85,00	1	0,00	0,00	85,00
2022M00067 MOBILIERS DIVERS (chaises cuisinières meuble haut	11/12/2022	599,98	10	0,00	0,00	599,98

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022D00496 55 MONITEURS LCD 27 POUCE	13/12/2022	13 593,42	4	0,00	0,00	13 593,42
2022D00498 ROBOT DE SAUVEGARDE QUANTUM	13/12/2022	52 463,21	4	0,00	0,00	52 463,21
2022O00227 SUBV TRAVAUX DE SECURISATION DE 8 COLLEGES	15/12/2022	102 683,02	19	0,00	0,00	102 683,02
2022D00501 40 CLE USB	15/12/2022	0,00	4	0,00	0,00	0,00
2022D00503 50 moniteurs et TV 50 et 40 pouces pour salles for	15/12/2022	9 728,86	4	0,00	0,00	9 728,86
2022D00509 40 clés USB pour salles formation réunion	15/12/2022	0,00	4	0,00	0,00	0,00
2022D00510 50 moniteurs 16/10 clés USB et TV 50 et 40 pouces	15/12/2022	1 276,76	4	0,00	0,00	1 276,76
2023D00050 achat SWITCH ARUBA X240 etX130	28/12/2022	0,00	1	0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	B11.5

Immobilisations incorporelles (1)

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		342 125 955,97		228 909 726,81	9 581 016,91	123 053 624,60
AUT0000002261 TOUPIE KITY	01/01/1985	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002267 AFFLEUREUSE BOSCH FORMICA RF30	01/01/1985	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002274 PONCEUSE VIBRANTE MAXREND	01/01/1985	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002257 RABOTEUSE DEGAUCHISSEUSE MORTA	01/01/1988	8 385,00	6	8 385,00	0,00	0,00
AUT0000002226 DEBROUSSAILLEUSE ECHO SRM 310	10/04/1990	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002258 SCIE CIRCULAIRE TOUPIE CHAMBON	01/01/1991	4 726,00	6	4 726,00	0,00	0,00
AUT0000002237 TRONCONNEUSE ECHO CS 6700	01/01/1992	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002262 MEULE D AFFUTAGE EN PIERRE (EA	01/01/1992	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002238 TRONCONNEUSE STIHL 020	01/01/1993	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002269 DEFONCEUSE ELU MGF	01/01/1993	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000000865 PRELEVEUR AQUALYSE	01/01/1993	5 575,93	10	5 575,93	0,00	0,00
AUT0000000866 DEBITMETRE	01/01/1993	8 662,09	10	8 662,09	0,00	0,00
AUT0000000867 GROUPE ELECTROGENE	01/01/1993	884,42	10	884,42	0,00	0,00
AUT0000000868 OXYMETRE	01/01/1993	877,91	10	877,91	0,00	0,00
AUT0000000869 ANALYSEUR D ENERGIE	01/01/1993	5 042,02	10	5 042,02	0,00	0,00
AUT0000000871 RETROPROJECTEUR	01/01/1993	1 306,05	10	1 306,05	0,00	0,00
AUT0000000872 BRAS SUPPORT	01/01/1993	260,90	1	260,90	0,00	0,00
AUT0000000873 IMPRIMANTE LASER	01/01/1993	794,02	10	794,02	0,00	0,00
AUT0000002227 TAILLE HAIE HS 74 STIHL	10/06/1993	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002243 DECAPEUR THERMIQUE ZINZER	01/01/1994	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002265 FRAISEUSE DOUBLO ELU DS 140	01/01/1994	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002276 PERCEUSE PERCUSSION BOSCH	01/01/1994	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000000874 ORDINATEUR PORTABLE	01/01/1994	2 440,75	10	2 440,75	0,00	0,00
AUT0000000875 POSTE A SOUDER	01/01/1994	1 026,80	10	1 026,80	0,00	0,00
AUT0000000876 PH EH W AVEC CAPTEUR	01/01/1994	959,46	1	959,46	0,00	0,00
AUT0000000877 OBTURATEUR DILATABLE VARIPLUG	01/01/1994	1 389,04	10	1 389,04	0,00	0,00
AUT0000000878 CHARGEUR POUR VISA	01/01/1994	284,13	1	284,13	0,00	0,00
AUT0000000879 TALKIE WALKIE	01/01/1994	1 898,74	10	1 898,74	0,00	0,00
AUT0000000880 ORDINATEUR ET ACCESSOIRES	01/01/1994	2 585,72	10	2 585,72	0,00	0,00
AUT0000000881 TOUR	01/01/1994	1 879,71	10	1 879,71	0,00	0,00
AUT0000000882 COMPRESSEUR	01/01/1994	214,61	1	214,61	0,00	0,00
AUT0000000884 ECHANTILLONNEUR	01/01/1994	8 920,39	10	8 920,39	0,00	0,00
AUT0000000885 ENREGISREUR PORTABLE MEMOFLUX	01/01/1994	2 527,59	10	2 527,59	0,00	0,00
AUT0000000886 ENREGISTREUR PORTABLE MEMOFLUX	01/01/1994	811,51	10	811,51	0,00	0,00
AUT0000000887 OXYTHERMOMETRE N 5139	01/01/1994	3 873,06	10	3 873,06	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000002233 TONDEUSE LAWN BOY 450 VS	06/04/1994	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002234 TONDEUSE DEBROUSSAILLEUSE GABY	19/04/1994	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002230 SOUFFLEUR ECHO PB 300E	01/11/1994	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002242 MALAXEUR FESTO RW	01/01/1995	460,00	1	460,00	0,00	0,00
AUT0000002253 BETONNIERE THERMIQUE	01/01/1995	600,00	6	600,00	0,00	0,00
AUT0000002259 SCIE A RUBAN GUILLET MNG	01/01/1995	4 726,00	6	4 726,00	0,00	0,00
AUT0000002275 PONCEUSE VIBRANTE BLACK ET DEC	01/01/1995	50,00	1	50,00	0,00	0,00
AUT0000002281 RABOT ELECTRIQUE MAKITA	01/01/1995	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000000888 THERMOSTAT LASA AQUA	01/01/1995	336,08	1	336,08	0,00	0,00
AUT0000000889 PHMETRE ET ACCESSOIRES	01/01/1995	681,33	10	681,33	0,00	0,00
AUT0000000890 DEBITMETRE PORTABLE	01/01/1995	6 553,95	10	6 553,95	0,00	0,00
AUT0000000892 APPAREIL RESPIRATOIRE	01/01/1995	1 425,01	10	1 425,01	0,00	0,00
AUT0000000893 APPAREIL PHOTO	01/01/1995	451,99	1	451,99	0,00	0,00
AUT0000000894 MICROSCOPE	01/01/1995	7 176,33	10	7 176,33	0,00	0,00
AUT0000000895 OBJECTIF	01/01/1995	135,77	1	135,77	0,00	0,00
AUT0000000896 OXYMETRE REDOX	01/01/1995	4 800,57	10	4 800,57	0,00	0,00
AUT0000000897 ORDINATEUR PORTABLE IBM	01/01/1995	2 510,58	10	2 510,58	0,00	0,00
AUT0000000898 MEMOIRE 128K SYSTEM 3	01/01/1995	1 053,63	10	1 053,63	0,00	0,00
AUT0000000899 PERFOREUR	01/01/1995	542,10	10	542,10	0,00	0,00
AUT0000002239 PERCEUSE PERCUSSION BOSCH SDS	01/01/1996	230,00	1	230,00	0,00	0,00
AUT0000002250 DECOLLEUSE PAPIER 1049	01/01/1996	150,00	1	150,00	0,00	0,00
AUT0000002252 ASPIRATEUR KARCHER	01/01/1996	450,00	1	450,00	0,00	0,00
AUT0000002283 PONCEUSE CIRCULAIRE PNEUMATIQUE	01/01/1996	100,00	1	100,00	0,00	0,00
AUT0000002284 DISQUEUSE PNEUMATIQUE BERNER	01/01/1996	100,00	1	100,00	0,00	0,00
AUT0000002285 SCIE SABRE PNEUMATIQUE VIRAX	01/01/1996	100,00	1	100,00	0,00	0,00
AUT0000002286 PONCEUSE RECTANGULAIRE PNEUMAT	01/01/1996	50,00	1	50,00	0,00	0,00
AUT0000002287 PERCEUSE PNEUMATIQUE	01/01/1996	50,00	1	50,00	0,00	0,00
AUT0000000902 OXYMETRE REDOX	01/01/1996	4 920,22	10	4 920,22	0,00	0,00
AUT0000000903 PRELEVEUR VIGILANT 24	01/01/1996	5 533,42	10	5 533,42	0,00	0,00
AUT0000000904 PINCE AMPEROMETRIQUE	01/01/1996	1 338,76	10	1 338,76	0,00	0,00
AUT0000000907 DISSECTEUR HA300 ET COUPELLE	01/01/1996	3 144,09	10	3 144,09	0,00	0,00
AUT0000000908 IMPRIMANTE PHOTO VIDEO	01/01/1996	1 720,90	10	1 720,90	0,00	0,00
AUT0000000909 CHALUMEAU ET RACCORDS	01/01/1996	507,77	10	507,77	0,00	0,00
AUT0000000910 CHAUFFE EAU 50L ET GROUPE SECU	01/01/1996	160,53	1	160,53	0,00	0,00
AUT0000000911 IMPRIMANTE LASER 5PC	01/01/1996	1 818,22	10	1 818,22	0,00	0,00
AUT0000002222 MATERIEL DE LA REGIE	01/01/1997	2 000,00	6	2 000,00	0,00	0,00
AUT0000002264 SCIE SABRE BOSCH GSA C1100PE	01/01/1997	757,00	6	757,00	0,00	0,00
AUT0000002270 PONCEUSE TRIANGULAIRE BOSCH	01/01/1997	136,00	1	136,00	0,00	0,00
AUT0000002278 PERCEUSES	01/01/1997	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002280 MEULEUSE BOSCH	01/01/1997	50,00	1	50,00	0,00	0,00
AUT0000002232 SOUFFLEUR BROYEUR ECHO AS 2400	01/09/1997	365,00	1	365,00	0,00	0,00
AUT0000002229 DEBROUSSAILLEUSE ECHO SRM3800	01/12/1997	500,00	6	500,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000002231 SOUFFLEUR ECHO PB4006	04/12/1997	550,00	6	550,00	0,00	0,00
AUT0000002244 DECAPEUR THERMIQUE ZINZER K5 3	01/01/1998	200,00	1	200,00	0,00	0,00
AUT0000002248 VISSEUSE SANS FIL	01/01/1998	460,00	1	460,00	0,00	0,00
AUT0000002249 MEULEUSE D ANGLE ATLAS	01/01/1998	200,00	1	200,00	0,00	0,00
AUT0000002260 MORTAISEUSE A CHAINE SAUTEREAU	01/01/1998	2 286,00	6	2 286,00	0,00	0,00
AUT0000002263 ENTRAINEUR POUR TOUPIE POLYMAT	01/01/1998	2 272,00	6	2 272,00	0,00	0,00
AUT0000002266 LAMELLO WURTH SLB 9100N	01/01/1998	484,00	1	484,00	0,00	0,00
AUT0000002273 PONCEUSE A BANDES BOSCH	01/01/1998	100,00	1	100,00	0,00	0,00
AUT0000002279 VISSEUSES SANS FIL	01/01/1998	300,00	1	300,00	0,00	0,00
AUT0000002282 SCIE CIRCULAIRE BOSCH GKS 85	01/01/1998	200,00	1	200,00	0,00	0,00
AUT0000000912 LOG 50 CANAL AVEC MICRO	01/01/1998	7 609,20	10	7 609,20	0,00	0,00
AUT0000000913 REDOX METRE AUTONOME	01/01/1998	739,78	10	739,78	0,00	0,00
AUT0000000914 ENREGISTREUR NUMERIQUE	01/01/1998	980,74	10	980,74	0,00	0,00
AUT0000000915 REFLECTOMETRES	01/01/1998	1 650,18	10	1 650,18	0,00	0,00
AUT0000000916 MODULE DEBIMETREA BULLES 730	01/01/1998	3 170,50	10	3 170,50	0,00	0,00
AUT0000000917 ECHANTILLONNEUR 6700 COMPACT S	01/01/1998	4 541,15	10	4 541,15	0,00	0,00
AUT0000002236 FRAISE HOMELITE	17/03/1998	100,00	1	100,00	0,00	0,00
AUT0000002224 TONDEUSE PORTEE EURO PRO	20/03/1998	3 150,00	6	3 150,00	0,00	0,00
AUT0000002215 TERMINAL DE PRESENCE LB5 HORO	27/10/1998	1 709,83	6	1 709,83	0,00	0,00
AUT0000002216 TERMINAL DE PRESENCE HORO QUAR	17/11/1998	1 709,83	6	1 709,83	0,00	0,00
AUT0000002240 PONCEUSE A SOL ROMUS	01/01/1999	850,00	6	850,00	0,00	0,00
AUT0000002245 TRONCONNEUSE D ATELIER WARKH	01/01/1999	125,00	1	125,00	0,00	0,00
AUT0000002247 SOUDAGE THERMO PLASTIQUE	01/01/1999	307,00	1	307,00	0,00	0,00
AUT0000002268 DEFONCEUSE BOSCH	01/01/1999	227,00	1	227,00	0,00	0,00
AUT0000002271 MEULEUSE PETITE WURTH GS600E	01/01/1999	130,00	1	130,00	0,00	0,00
AUT0000002277 PERCEUSE PERFORATEUR	01/01/1999	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002455 SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSE	01/01/1999	16 873 121,19	5	16 873 121,19	0,00	0,00
AUT0000002507 EXPERTISE CASERNE PITIE CABINE	01/01/1999	11 031,21	5	11 031,21	0,00	0,00
AUT0000002508 ETUDE EAUX DOMAINE THERMAL POU	01/01/1999	41 251,88	5	41 251,88	0,00	0,00
AUT0000002509 ETUDE D ENTRETIEN RD977 PR 46	01/01/1999	5 209,12	5	5 209,12	0,00	0,00
AUT0000002510 ETUDE ETAT CHAUSSEE AVANT PASS	01/01/1999	6 177,48	5	6 177,48	0,00	0,00
AUT0000002511 ETUDE RD 175 EPIRY	01/01/1999	766,54	5	766,54	0,00	0,00
AUT0000002512 ETUDE RD 167 VARENNES VAUZELLE	01/01/1999	394,65	5	394,65	0,00	0,00
AUT0000002513 ETUDE CARREFOUR RD 23 /RN 151	01/01/1999	1 380,12	5	1 380,12	0,00	0,00
AUT0000002514 ETUDE RD 135 GUIPY	01/01/1999	551,56	5	551,56	0,00	0,00
AUT0000002515 ETUDE RD 135 GUIPY	01/01/1999	919,27	5	919,27	0,00	0,00
AUT0000000918 POMPE PORTABLE	01/01/1999	3 835,15	10	3 835,15	0,00	0,00
AUT0000002214 ENSEMBLE NIKON EURO PHOTO	12/02/1999	1 144,14	6	1 144,14	0,00	0,00
AUT0000002207 DUPLICATEUR ILLUMITRA NIKON PH	26/02/1999	2 680,34	6	2 680,34	0,00	0,00
AUT0000001421 AMENAGEMENT AIRE REPOS SUD DEV	28/02/1999	36 465,80	6	36 465,80	0,00	0,00
AUT0000001586 KAYAK EXPLORER ROTOMOD BASE SE	04/03/1999	328,66	1	328,66	0,00	0,00
AUT0000001587 LOT DE 3 BATEAUX TRIAK COMPLET	04/03/1999	6 446,76	6	6 446,76	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001588 CATAMARAN KL 13.5 COMPLET BASE	04/03/1999	4 421,02	6	4 421,02	0,00	0,00
AUT0000001422 AMENAGEMENT AIRE REPOS DES FAI	08/03/1999	1 524,49	6	1 524,49	0,00	0,00
AUT0000002198 COPIEUR DE PLANS DACTYL BURO	31/05/1999	9 261,58	6	9 261,58	0,00	0,00
AUT0000002192 REPROCOPIEUR RISO GR3770 COPIE	15/06/1999	10 111,94	6	10 111,94	0,00	0,00
AUT0000002203 LOT 4 LECTEURS MICROFILMS 16/3	29/07/1999	8 405,78	6	8 405,78	0,00	0,00
AUT0000001581 LOT DE 24 VTT ADULTES BASE SIM	02/09/1999	6 037,27	1	6 037,27	0,00	0,00
AUT0000001582 LOT 6 VTT ENFANTS BASE SIMONOT	02/09/1999	978,41	1	978,41	0,00	0,00
AUT0000001583 LOT DE 5 HAIKAYAKS GONFLABLES	02/09/1999	3 286,03	6	3 286,03	0,00	0,00
AUT0000001584 LOT DE 5 KAYAKS GONFLABLES PRO	02/09/1999	3 131,30	6	3 131,30	0,00	0,00
AUT0000001589 GRILLADE ELECTRIQUE TYPE EFT47	02/09/1999	1 760,78	6	1 760,78	0,00	0,00
AUT0000001590 CHAMBRE FROIDE DEMONTABLE DAGA	02/09/1999	6 631,53	6	6 631,53	0,00	0,00
AUT0000001592 TELEVISEUR THOMSON REF 28GD21E	02/09/1999	504,37	6	504,37	0,00	0,00
AUT0000001593 MAGNETOSCOPE THOMSON REF VP495	02/09/1999	238,91	1	238,91	0,00	0,00
AUT0000001594 ANTENNE UHF ELECTRONIQUE BASE	02/09/1999	265,45	1	265,45	0,00	0,00
AUT0000001602 ARMOIRE FORTE UA 150 BASE SIMO	02/09/1999	404,50	1	404,50	0,00	0,00
AUT0000001607 ANTENNE TERRESTRE BASE SIMONOT	02/09/1999	228,67	1	228,67	0,00	0,00
AUT0000001609 FOURNEAU 2 FEUX WHIRLPOOL BASE	02/09/1999	2 539,19	6	2 539,19	0,00	0,00
AUT0000000434 PROFIL PEDOLOGIQUE ALU	25/10/1999	574,34	10	574,34	0,00	0,00
AUT0000001591 LOT DE 4 TABLES EVEC 2 BANCS F	29/10/1999	1 580,13	1	1 580,13	0,00	0,00
AUT0000000435 SOUFFLEUR PB 46 LN	25/11/1999	631,23	10	631,23	0,00	0,00
AUT0000002254 VALISE ANALYSEUR DE CABLE FLUK	01/01/2000	6 000,00	6	6 000,00	0,00	0,00
AUT0000002256 CAISSE A OUTILS COMPLETE	01/01/2000	750,00	6	750,00	0,00	0,00
AUT0000002272 ENCOLLEUSE WURTH 3437	01/01/2000	180,00	1	180,00	0,00	0,00
AUT0000002456 SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSE	01/01/2000	8 895 426,50	5	17 790 853,00	0,00	0,00
AUT0000002516 ETUDE DIAGNOSTIC OA RD 957	01/01/2000	9 546,31	5	9 546,31	0,00	0,00
AUT0000002517 ETUDE RD 10 ALLUY	01/01/2000	1 787,43	5	1 787,43	0,00	0,00
AUT0000002518 EXPERTISE GALTIER MAGNY COURS	01/01/2000	11 891,02	5	11 891,02	0,00	0,00
AUT0000002519 ETUDE ACADEMIE NATIONALE DE ME	01/01/2000	10 501,98	5	10 501,98	0,00	0,00
AUT0000002520 ETUDE SOL CONSTRUCTION BOIS ET	01/01/2000	2 563,55	5	2 563,55	0,00	0,00
AUT0000002521 ETUDE PARC POUQUES AGENCE LAUR	01/01/2000	16 409,61	5	16 409,61	0,00	0,00
AUT0000002522 ETUDE COUT DECHETS MENAGERS ET	01/01/2000	36 770,70	5	36 770,70	0,00	0,00
AUT0000002523 ETUDE DEFINITION MAISON ETANGS	01/01/2000	13 200,68	5	13 200,68	0,00	0,00
AUT0000002524 ETUDE REHABILITATION DECHARGES	01/01/2000	70 967,46	5	70 967,46	0,00	0,00
AUT0000002525 ANNONCE ETUDE SCHEMA EAU POTAB	01/01/2000	468,32	5	468,32	0,00	0,00
AUT0000000919 LANCE TELESCOPIQUE	01/01/2000	554,38	10	554,38	0,00	0,00
AUT0000000920 PULVERISATEUR CARELA	01/01/2000	1 879,05	10	1 879,05	0,00	0,00
AUT0000000921 CAPTEUR DE CHLORE	01/01/2000	3 557,55	10	3 557,55	0,00	0,00
AUT0000000922 PANNEAU SIGNALETIQUE	01/01/2000	843,54	10	843,54	0,00	0,00
AUT0000000923 PAILLASSE SECHE	01/01/2000	541,03	10	541,03	0,00	0,00
AUT0000000924 COLONNE TYPÉ 75 CONSOLE MURALE	01/01/2000	1 180,69	10	1 180,69	0,00	0,00
AUT0000000925 KARCHER	01/01/2000	570,48	10	570,48	0,00	0,00
AUT0000000926 THERMOSTAT D IMMERSION	01/01/2000	1 135,08	10	1 135,08	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001595 COPIEUR XEROX 5815 ZOOM JUNIOR	28/01/2000	1 364,41	6	1 364,41	0,00	0,00
AUT0000001597 TABLE DE RETROPROJECTION BASE	28/01/2000	137,20	1	137,20	0,00	0,00
AUT0000001714 CLE DYNAMOMETRIQUE VAST	31/01/2000	190,53	1	190,53	0,00	0,00
AUT0000001579 LOT DE 11 PANNEAUX AVEC COLLIE	14/02/2000	857,22	6	857,22	0,00	0,00
AUT0000001580 TABLE DE TENNIS DE TABLE BASE	14/02/2000	708,88	6	708,88	0,00	0,00
AUT0000001585 BATEAU TYPE CAT 50 RESCUE N° S	14/02/2000	7 500,40	6	7 500,40	0,00	0,00
AUT0000001608 TABLE FRIGORIFIQUE WHIRLPOOL T	14/02/2000	2 158,06	6	2 158,06	0,00	0,00
AUT0000001612 AGRAFEUSE AGR7 / 2 TETES IMPRI	30/03/2000	9 238,63	6	9 238,63	0,00	0,00
AUT0000001613 PLIEUSE PAS/T	30/03/2000	7 225,44	6	7 225,44	0,00	0,00
AUT0000001620 PONCEUSE DE SOL MONOBROSSE	05/04/2000	1 758,23	6	1 758,23	0,00	0,00
AUT0000001614 VIDEOPROJECTEUR SANYO PLC	19/04/2000	6 746,17	6	6 746,17	0,00	0,00
AUT0000001615 RETROPROJECTEUR ELITE 2500P	19/04/2000	526,93	6	526,93	0,00	0,00
AUT0000001616 RETROPROJECTEUR INTIMUS F44S R	19/04/2000	1 272,64	6	1 272,64	0,00	0,00
AUT0000001617 LOT DE 3 ECRANS PORTABLES TREP	19/04/2000	268,02	1	268,02	0,00	0,00
AUT0000001618 ECRAN PORTABLE HIGH POWER	19/04/2000	546,80	6	546,80	0,00	0,00
AUT0000001622 MACHINE DUO 54 NOVIPACK	16/05/2000	5 764,87	6	5 764,87	0,00	0,00
AUT0000001625 BOOSTER BATTERIE TURBO START B	16/06/2000	289,90	1	289,90	0,00	0,00
AUT0000001638 LECTEUR LB5 CMB RESEAU HORO QU	26/06/2000	1 987,38	6	1 987,38	0,00	0,00
AUT0000001542 TRIMARANS ROTOMOD TRIAKS COMPL	27/07/2000	12 893,52	6	12 893,52	0,00	0,00
AUT0000001543 LOT DE 2 CATAMARANS KL 13.5 CO	27/07/2000	9 320,73	6	9 320,73	0,00	0,00
AUT0000001544 LOT DE 8 KAYAKS ROTOMOD EXPLOR	27/07/2000	2 629,44	1	2 629,44	0,00	0,00
AUT0000001545 LOT DE 2 BATEAUX DE SECURITE J	27/07/2000	1 995,25	6	1 995,25	0,00	0,00
AUT0000001546 BATEAU DE SECURITE JEANNEAU CA	27/07/2000	4 876,84	6	4 876,84	0,00	0,00
AUT0000001547 BATEAU DERIVEUR DECLIC BASE BA	27/07/2000	4 942,39	6	4 942,39	0,00	0,00
AUT0000001548 PRESSE BASE CHAUMECON	27/07/2000	1 308,01	6	1 308,01	0,00	0,00
AUT0000001549 PULLEY MACHINE BASE CHAUMECON	27/07/2000	872,00	6	872,00	0,00	0,00
AUT0000001550 LAT MACHINE BASE CHAUMECON	27/07/2000	832,37	6	832,37	0,00	0,00
AUT0000001551 ROWING MACHINE BASE CHAUMECON	27/07/2000	1 260,44	6	1 260,44	0,00	0,00
AUT0000001552 LOT DE 4 BANCS DEVELOPPE BASE	27/07/2000	1 125,68	1	1 125,68	0,00	0,00
AUT0000001553 PORTE DISQUES BASE CHAUMECON	27/07/2000	158,54	1	158,54	0,00	0,00
AUT0000001554 LOT DE 2 BARRES BASE CHAUMECON	27/07/2000	44,82	1	44,82	0,00	0,00
AUT0000001555 LOT DE 48 DISQUES DE POIDS DIF	27/07/2000	704,40	1	704,40	0,00	0,00
AUT0000000436 MICRO TRACTEUR MASSEY FERGUSON	07/08/2000	14 495,16	10	14 495,16	0,00	0,00
AUT0000000437 REMORQUE TYPE 23 AVEC BENNE	07/08/2000	1 239,84	10	1 239,84	0,00	0,00
AUT0000000438 BROYEUR CARROY GIRAUDON	07/08/2000	2 826,10	10	2 826,10	0,00	0,00
AUT0000001657 2 ENCEINTES FACTOR AVEC PIEDS	22/08/2000	866,06	1	866,06	0,00	0,00
AUT0000001658 COFFRE COOLMATIC FC3 WAECO	31/08/2000	643,62	6	643,62	0,00	0,00
AUT0000001659 LOT 2 COFFRES COOLMATIC FC4 WA	31/08/2000	1 349,23	6	1 349,23	0,00	0,00
AUT0000001660 DISPOSITIF POUR MOUSSE VAST	31/08/2000	241,58	1	241,58	0,00	0,00
AUT0000001561 GRILLADE GAZ MBM BASE BAYE	05/09/2000	1 280,57	6	1 280,57	0,00	0,00
AUT0000001563 MEUBLE RANGEMENT ADOSSE	05/09/2000	1 082,38	6	1 082,38	0,00	0,00
AUT0000001564 ARMOIRE MURALE TOURNUS BASE BA	05/09/2000	557,96	6	557,96	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001565 CONGELATEUR BAHUT LIEBHEER BAS	05/09/2000	664,67	6	664,67	0,00	0,00
AUT0000001566 CAFETIERE BRAVILOR BASE BAYE	05/09/2000	884,20	6	884,20	0,00	0,00
AUT0000001570 MONNAYEUR 1 ENTREE BASE BAYE	05/09/2000	216,47	1	216,47	0,00	0,00
AUT0000001569 SECHE LINGE AVEC MONNAYEUR BAS	09/09/2000	1 210,44	6	1 210,44	0,00	0,00
AUT0000001556 MONOBROSSE AVEC RESERVOIR BASE	14/09/2000	1 397,95	6	1 397,95	0,00	0,00
AUT0000001668 LECTEUR PRESENCE LB5 HORO QUAR	19/09/2000	1 877,98	6	1 877,98	0,00	0,00
AUT0000001558 TAILLE HAIE BASE SIMONOTS	25/11/2000	548,25	6	548,25	0,00	0,00
AUT0000001559 PERFORATEUR BASE SIMONOTS	25/11/2000	548,25	6	548,25	0,00	0,00
AUT0000001560 NETTOYEUR HAUTE PRESSION BASE	25/11/2000	548,25	6	548,25	0,00	0,00
AUT0000001725 APPAREIL PHOTO OLYMPUS NUMERIM	12/12/2000	150,92	1	150,92	0,00	0,00
AUT0000001575 JEU DE POTEAUX ACIER AMOVIBLE	14/12/2000	303,37	1	303,37	0,00	0,00
AUT0000002246 DISQUEUSE BOSCH GWS	01/01/2001	200,00	1	200,00	0,00	0,00
AUT0000002251 PERFORATEUR WURTH BMH	01/01/2001	500,00	6	500,00	0,00	0,00
AUT0000002255 VOLTMETRES DETEX MS901	01/01/2001	600,00	1	600,00	0,00	0,00
AUT0000002457 SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSE	01/01/2001	10 129 031,32	5	10 129 031,32	0,00	0,00
AUT0000002526 ETUDE FERMETURE ET REHABILITAT	01/01/2001	35 700,02	5	35 700,02	0,00	0,00
AUT0000002527 AVIS ATTRIBUTION POURSUITE ETU	01/01/2001	110,90	5	110,90	0,00	0,00
AUT0000002528 ETUDE EXPERTISE PATRIMOINE	01/01/2001	2 279,11	5	2 279,11	0,00	0,00
AUT0000002529 PUB POUR MARCHE SUR ETAT DES B	01/01/2001	3 409,85	5	3 409,85	0,00	0,00
AUT0000002530 EXPERTISE COLLEGE DONZY	01/01/2001	2 096,78	5	2 096,78	0,00	0,00
AUT0000002531 ETUDE SOURCE DE POUQUES LES EA	01/01/2001	34 499,28	5	34 499,28	0,00	0,00
AUT0000002532 ETUDE RESEAU ROUTIER	01/01/2001	37 789,45	5	37 789,45	0,00	0,00
AUT0000002533 ETUDE ETAT DES LIEUX CHAUSSEES	01/01/2001	9 393,59	5	9 393,59	0,00	0,00
AUT0000002534 ETUDE RD 147 / RD 42	01/01/2001	695,58	5	695,58	0,00	0,00
AUT0000002535 ETUDE EVALUATION RESEAU ROUTIE	01/01/2001	37 940,91	5	37 940,91	0,00	0,00
AUT0000002536 ETUDE RD 34 ST LEGER DES VIGNE	01/01/2001	8 540,29	5	8 540,29	0,00	0,00
AUT0000002537 ETUDE RD 958 BAZOCHES	01/01/2001	344,60	5	344,60	0,00	0,00
AUT0000002538 ETUDE RD 34 ST LEGER DES VIGNE	01/01/2001	11 792,13	5	11 792,13	0,00	0,00
AUT0000002539 ETUDE RD 978 BILLY CHEVANNES	01/01/2001	12 777,62	5	12 777,62	0,00	0,00
AUT0000000927 FACTURE ROUCAIRE	01/01/2001	4 192,19	10	4 192,19	0,00	0,00
AUT0000000928 REDOX BOITE DE 6 MEMBRANESPOUR	01/01/2001	765,49	10	765,49	0,00	0,00
AUT0000000929 APP NUM SONY	01/01/2001	797,49	10	797,49	0,00	0,00
AUT0000000930 TURBIDIMETRE 2100 PORTATIF	01/01/2001	1 533,60	10	1 533,60	0,00	0,00
AUT0000001571 LOT DE 11 VELOS CADRE ALU POLI	20/01/2001	6 372,36	6	6 372,36	0,00	0,00
AUT0000001572 CENTREUR DE ROUE BASE SIMONOTS	20/01/2001	83,69	1	83,69	0,00	0,00
AUT0000001573 PIED ATELIER PIVOTANT BASE SIM	20/01/2001	249,71	1	249,71	0,00	0,00
AUT0000000439 TRONCONNEUSE STIHL 046	30/03/2001	871,53	10	871,53	0,00	0,00
AUT0000000440 TARIERE STIHL BT 120C AVEC MEC	30/03/2001	737,25	10	737,25	0,00	0,00
AUT0000000441 PALISSADES EN BRANDE	04/04/2001	2 600,01	10	2 600,01	0,00	0,00
AUT0000001751 PLIEUSE INSEREUSE SI3200 SECAP	26/04/2001	9 608,73	6	9 608,73	0,00	0,00
AUT0000001767 OUTILS DANS SERVANTE MANUTAN	02/05/2001	1 147,57	6	1 147,57	0,00	0,00
AUT0000001768 ETAU AGRAFE 65MM MANUTAN	02/05/2001	95,17	1	95,17	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00066 MARTEAU PERFORATEUR H24MLE	05/05/2001	0,00	1	224,08	0,00	0,00
AUT0000001792 MASSICOT TR T CP BOURG	12/06/2001	10 684,48	6	10 684,48	0,00	0,00
AUT0000001500 CHARIOT ECHELLE 20 NIVEAUX MAR	14/08/2001	321,67	1	321,67	0,00	0,00
AUT0000001501 LOT DE 20 GRILLES INOX GN 1/1	14/08/2001	137,19	1	137,19	0,00	0,00
AUT0000001502 FOURNEAU CMG 840 MARQUE AMBASS	14/08/2001	966,52	6	966,52	0,00	0,00
AUT0000001503 TABLE PREPARATION BONNET 1000*	14/08/2001	245,29	1	245,29	0,00	0,00
AUT0000001494 CONGELATEUR COFFRE HP SWING ST	14/08/2001	694,10	6	694,10	0,00	0,00
AUT0000001495 TABLE TOP LIEBER 4**** CLASSE	14/08/2001	561,92	1	561,92	0,00	0,00
AUT0000001496 FRITEUSE AMBASSADE 12L ELECTRI	14/08/2001	982,52	6	982,52	0,00	0,00
AUT0000001497 TABLE ADOSSEE 600*600 CIMA BAS	14/08/2001	423,80	1	423,80	0,00	0,00
AUT0000001498 PLONGE 2 BACS EGOUTTOIR GAUCHE	14/08/2001	801,88	6	801,88	0,00	0,00
AUT0000001499 PLONGE 2 BACS EGOUTTOIR MARQUE	14/08/2001	750,05	6	750,05	0,00	0,00
AUT0000002235 COUPE BORDURE ACCU RYOBI RBT12	17/08/2001	350,00	1	350,00	0,00	0,00
AUT0000000442 TAILLE HAIE STIHL HS 80/60	17/08/2001	510,52	10	510,52	0,00	0,00
AUT0000001515 TRACTEUR TONDEUSE JOHN DEERE 4	20/08/2001	19 531,08	6	19 531,08	0,00	0,00
AUT0000001516 TRONCONNEUSE STIHL 025C BASE C	20/08/2001	410,24	1	410,24	0,00	0,00
AUT0000001517 NETTOYEUR STIHL RE550W BASE CH	20/08/2001	5 383,60	6	5 383,60	0,00	0,00
AUT0000001518 NETTOYEUR COMPRESSEUR BASE SET	20/08/2001	5 889,56	6	5 889,56	0,00	0,00
AUT0000001519 CATAMARAN KL 13.5 BASE SETTONS	20/08/2001	688,85	6	688,85	0,00	0,00
AUT0000001520 BATEAU DERIVEUR DECLIC BASE SE	20/08/2001	771,86	6	771,86	0,00	0,00
AUT0000001521 LOT DE 5 OPTIMISTE ECOLE EQUIP	20/08/2001	721,96	1	721,96	0,00	0,00
AUT0000001522 LOT DE 2 CANOES ONTARIO C10 GA	20/08/2001	1 253,48	6	1 253,48	0,00	0,00
AUT0000001523 LOT DE 6 PLANCHES A VOILE MIST	20/08/2001	398,29	1	398,29	0,00	0,00
AUT0000001524 LOT DE 40 GILETS DE SAUVETAGE	20/08/2001	155,49	1	155,49	0,00	0,00
AUT0000001525 LOT DE 40 GILETS DE SAUVETAGE	20/08/2001	155,49	1	155,49	0,00	0,00
AUT0000001526 LOT DE 46 SHORTIES BASE SETTON	20/08/2001	192,84	1	192,84	0,00	0,00
AUT0000001527 LOT DE 46 SHORTIES BASE BAYE	20/08/2001	192,84	1	192,84	0,00	0,00
AUT0000001528 LOT DE 2 CANOES GONFLABLES ORI	20/08/2001	253,41	1	253,41	0,00	0,00
AUT0000001529 RAFT 340 SB BASE CHAUMECON	20/08/2001	346,50	1	346,50	0,00	0,00
AUT0000001530 LOT DE 5 KAYAKS GONFLABLES CRE	20/08/2001	492,65	1	492,65	0,00	0,00
AUT0000001531 LOT DE 18 SALOPETTES LONG JOHN	20/08/2001	173,15	1	173,15	0,00	0,00
AUT0000001532 LOT DE 14 VESTES BOLERO PRO BA	20/08/2001	119,73	1	119,73	0,00	0,00
AUT0000001533 LOT DE 10 GILETS DE SAUVETAGE	20/08/2001	96,19	1	96,19	0,00	0,00
AUT0000001534 LOT DE 12 CASQUES BASE CHAUMEC	20/08/2001	66,47	1	66,47	0,00	0,00
AUT0000001535 LOT DE 5 PAGAIES DOUBLE RIM KO	20/08/2001	36,43	1	36,43	0,00	0,00
AUT0000001536 LOT 20 PAGAIES SIMPLES CANOE R	20/08/2001	68,29	1	68,29	0,00	0,00
AUT0000001537 LOT 40 PAIRES CHAUSSETTES NEOP	20/08/2001	55,97	1	55,97	0,00	0,00
AUT0000001538 LOT DE 3 CORDES DE SECURITE BA	20/08/2001	15,74	1	15,74	0,00	0,00
AUT0000000443 DEBROUSSAILLEUSE SRM 4605	30/08/2001	818,66	10	818,66	0,00	0,00
AUT0000001487 LOT 2 TABLES BASE NAUTIQUE DES	07/09/2001	952,64	1	952,64	0,00	0,00
AUT0000001476 THERMOGRAPHES SIRT	19/09/2001	878,11	1	878,11	0,00	0,00
AUT0000000445 MASTER SCIE SAUTEUSE STP110ES	03/10/2001	235,21	1	235,21	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00069 TOURET A MEULER	05/10/2001	0,00	1	134,63	0,00	0,00
2010D00068 SCIE CIRCULAIRE GKS65	05/10/2001	0,00	1	195,60	0,00	0,00
AUT0000000446 PLATEFORME D'OBSERVATION	30/10/2001	1 652,27	10	1 652,27	0,00	0,00
AUT0000000448 COFFRET AIR +	31/10/2001	63,82	1	63,82	0,00	0,00
AUT0000001862 CHARIOT DOSSIER RABATTABLE MAN	20/11/2001	192,55	1	192,55	0,00	0,00
AUT0000001488 LOT DE 4 CONTAINERS POUBELLES	21/11/2001	134,76	1	134,76	0,00	0,00
AUT0000001489 CONTAINER POUBELLE 240L FRONTA	21/11/2001	38,64	1	38,64	0,00	0,00
AUT0000001490 LOT DE 2 COLLECTEURS DE DECHET	21/11/2001	186,29	1	186,29	0,00	0,00
AUT0000001491 LOT DE 4 CONTAINERS POUBELLES	21/11/2001	961,58	1	961,58	0,00	0,00
AUT0000001865 MESURE ELECTRONIQUE DL30 SERVI	30/11/2001	3 109,60	6	3 109,60	0,00	0,00
2010D00067 COMPRESSEUR MOBILE AIR	05/12/2001	0,00	1	215,15	0,00	0,00
AUT0000001492 TENTE PLEIN AIR BASE NAUTIQUE	12/12/2001	2 319,05	6	2 319,05	0,00	0,00
AUT0000001493 TENTE PLEIN AIR BASA SETTONS	12/12/2001	2 319,05	6	2 319,05	0,00	0,00
AUT0000001874 THERMOMETRE VISER LASER SECURI	18/12/2001	1 879,70	6	1 879,70	0,00	0,00
AUT0000001875 LUXEMETRE LX 102 SECURITE COMM	18/12/2001	1 533,27	6	1 533,27	0,00	0,00
AUT0000000006 débroussailluse	01/01/2002	609,00	10	609,00	0,00	0,00
AUT0000002458 SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSE	01/01/2002	9 543 363,08	5	9 543 363,08	0,00	0,00
AUT0000002540 ETUDE RD 34 CRUX LA VILLE	01/01/2002	1 671,77	5	1 671,77	0,00	0,00
AUT0000002541 ETUDES SDE	01/01/2002	4 248,85	5	4 248,85	0,00	0,00
AUT0000002543 ETUDE DIAGNOSTIC BATIMENT	01/01/2002	105 432,18	5	105 432,18	0,00	0,00
AUT0000002544 ETUDE VILLAGE VACANCES ST AGNA	01/01/2002	902,50	5	902,50	0,00	0,00
AUT0000002545 ETUDE EAUX DE POUQUES SOURCE L	01/01/2002	11 700,06	5	11 700,06	0,00	0,00
AUT0000002546 ETUDE ADOPTION SCHEMA DEPARTEM	01/01/2002	42 077,88	5	42 077,88	0,00	0,00
AUT0000000933 FLOCLATEUR NUMERIQUE	01/01/2002	1 517,04	10	1 517,04	0,00	0,00
AUT0000000934 CONDUCTIMETRE	01/01/2002	1 343,89	10	1 343,89	0,00	0,00
AUT0000000935 SONDE PORTABLE	01/01/2002	2 116,63	10	2 116,63	0,00	0,00
AUT0000000936 BATTERIE	01/01/2002	3 509,62	10	3 509,62	0,00	0,00
AUT0000000937 LOGICIEL D EXPLOITATION	01/01/2002	1 389,69	10	1 389,69	0,00	0,00
AUT0000000938 LOGICIEL POUR DEBITMETRE	01/01/2002	7 882,51	10	7 882,51	0,00	0,00
AUT0000000453 CORBEILLES	27/02/2002	602,78	10	602,78	0,00	0,00
AUT0000000454 BARRIERES PIVOTANTES	27/02/2002	1 112,28	10	1 112,28	0,00	0,00
AUT0000000455 CLOTURES CHICANES	27/02/2002	526,24	10	526,24	0,00	0,00
AUT0000002225 TONDEUSE 43 ACCU SABO	07/03/2002	450,00	1	450,00	0,00	0,00
AUT0000002228 TAILLE HAIE STIHL HL 75	12/03/2002	830,00	6	830,00	0,00	0,00
AUT0000001933 PLANAX COPYBINDER RELEIR AUTO	29/04/2002	5 421,95	6	5 421,95	0,00	0,00
AUT0000001942 ENSEMBLE OUTILS DIVERS BRICO M	30/04/2002	186,36	1	186,36	0,00	0,00
2010D00070 POUBELLE ECO 5L	05/05/2002	0,00	1	252,70	0,00	0,00
2010D00074 MEULEUSE D125 800W	05/05/2002	0,00	1	144,86	0,00	0,00
2010D00075 PERCEUSE VISSEUSE ACU 12VDI3	05/05/2002	0,00	1	286,25	0,00	0,00
2010D00076 22 PLANCHES RABOTEES 4.2X3.5X9.5	05/05/2002	0,00	1	368,68	0,00	0,00
2010D00077 22 POTEAUX 9X9X2.4	05/05/2002	0,00	1	443,70	0,00	0,00
2010D00078 PANNEAU DROIT 35X50	05/05/2002	0,00	1	200,93	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00079 PANNEAU GIC CIC	05/05/2002	0,00	1	200,93	0,00	0,00
2010D00080 CHARGEUR	05/05/2002	0,00	1	465,31	0,00	0,00
2010D00081 CAPTEURS DE TEMPERATURE	05/05/2002	0,00	10	763,63	0,00	0,00
2010D00083 PIECES DETACHEES SONDE OXYMETRE	05/05/2002	0,00	1	310,77	0,00	0,00
2010D00057 PANNEAU MOYEN 850X580	05/05/2002	0,00	1	301,39	0,00	0,00
2010D00058 FLECHES DIRECTIONNELLES 250X500	05/05/2002	0,00	1	169,83	0,00	0,00
2010D00059 STRUCTURE SUPPORT PANNEAU	05/05/2002	0,00	1	145,49	0,00	0,00
2010D00060 POTEAU POUR FLECHE DIRECTIONNELLE	05/05/2002	0,00	1	42,34	0,00	0,00
2010D00046 PANNEAUX DIRECTIONNELS	06/05/2002	0,00	1	339,66	0,00	0,00
2010D00047 BANDEAU SUPERIEUR 100X18	06/05/2002	0,00	1	160,26	0,00	0,00
2010D00048 PANNEAU ARRETE 35X50	06/05/2002	0,00	1	238,00	0,00	0,00
2010D00049 PANNEAU DROIT FIN DE SENTIER	06/05/2002	0,00	1	200,93	0,00	0,00
2010D00056 PANNEAU INCLINE 35X50	06/05/2002	0,00	1	123,19	0,00	0,00
AUT0000001934 BATTEUR MELANGEUR (ORANGERIE)	14/05/2002	496,52	1	496,52	0,00	0,00
AUT0000001937 MIXER PROFESSIONNEL (ORANGERIE)	14/05/2002	165,93	1	165,93	0,00	0,00
AUT0000001946 PLIEUSE DE PLANS MANUELLE DACT	22/05/2002	2 060,41	6	2 060,41	0,00	0,00
AUT0000000460 400 PLANCHES RABOTEES 2.8 x 10	27/05/2002	2 260,89	10	2 260,89	0,00	0,00
AUT0000000503 49 LAMES RAINUREES	27/05/2002	962,19	10	962,19	0,00	0,00
2010D00053 BORNE QUESTION REPONSE	05/06/2002	0,00	1	389,90	0,00	0,00
2010D00054 PANNEAU ARRETE 35X50	05/06/2002	0,00	1	238,00	0,00	0,00
2010D00055 GRAND PANNEAU	05/06/2002	0,00	1	472,42	0,00	0,00
AUT0000001956 CHARIOT 6 BACS POSTAUX BELOKA	28/06/2002	477,20	1	477,20	0,00	0,00
AUT0000001957 CHARIOT 9 BACS POSTAUX BELOKA	28/06/2002	596,80	6	596,80	0,00	0,00
AUT0000001964 LECTEUR PRESENCE LB5 HORO QUAR	11/09/2002	3 348,80	6	3 348,80	0,00	0,00
AUT0000001984 TOUR INFORMATIQUE BUROTIC SYST	23/09/2002	483,17	1	483,17	0,00	0,00
AUT0000001990 ENSEMBLE PIONEER GROUP DIGITAL	27/09/2002	769,00	6	769,00	0,00	0,00
AUT0000001976 LOT MATERIEL PHOTO BRONCOLOR	30/09/2002	970,31	6	970,31	0,00	0,00
2010D00071 BANC PAPI	01/10/2002	0,00	1	145,49	0,00	0,00
2010D00072 LOT DE 18 PLANCHES	01/10/2002	0,00	1	103,98	0,00	0,00
2010D00073 JUMELLES BUSHNELL OFF TRAIL 8X30	05/10/2002	0,00	1	139,93	0,00	0,00
AUT0000000515 RONDINS ET DEMI RONDINS	31/10/2002	822,45	10	822,45	0,00	0,00
2010D00061 TIRAGE NUMERIQUE POUR 2 GD PANNEAUX ET UN BANDEAU	05/11/2002	0,00	1	312,16	0,00	0,00
AUT0000000516 APPAREIL PHOTO NIXON COOLPIX 8	07/11/2002	584,10	10	584,10	0,00	0,00
2010D00062 JEU DE 4 FRAISES A RAINURER	02/12/2002	0,00	1	39,00	0,00	0,00
2010D00064 AFFUTEUSE DE CHAINE	02/12/2002	0,00	1	174,95	0,00	0,00
2010D00063 DEFONCEUSE OFE 1229	05/12/2002	0,00	1	343,98	0,00	0,00
2010D00065 RABOT 750W	05/12/2002	0,00	1	226,04	0,00	0,00
AUT0000002040 APPAREIL PHOTO FUJI CAMARA	10/12/2002	704,81	6	704,81	0,00	0,00
AUT0000002065 MATERIEL PROJECTEUR IMAGES DIF	13/12/2002	1 180,45	6	1 180,45	0,00	0,00
AUT0000000527 GROUPE ELECTROGENE GENESIS 300	19/12/2002	883,84	10	883,84	0,00	0,00
AUT0000000522 PLANCHES ET LAMES RAINUREES	26/12/2002	4 504,34	10	4 504,34	0,00	0,00
AUT0000002436 NETTOYEUR HAUTE PRESSION K750M	31/01/2003	558,81	10	558,81	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000000634 NETTOYEUR HAUTE PRESSION K750	31/01/2003	558,81	6	558,81	0,00	0,00
AUT0000002314 APPAREIL PHOTO CANON POXERSHOT	18/02/2003	999,00	6	999,00	0,00	0,00
AUT0000002341 LOT 10 LECTEURS NON REPRODUCTE	27/02/2003	29 999,99	6	29 999,99	0,00	0,00
AUT0000002342 LECTEUR NON REPRODUCTEUR A2 CO	27/02/2003	3 500,01	6	3 500,01	0,00	0,00
AUT0000002343 LECTEUR REPRODUCTEUR CANON COP	27/02/2003	9 800,00	6	9 800,00	0,00	0,00
AUT0000000635 PLATINES METALLIQUES	28/02/2003	322,92	1	322,92	0,00	0,00
AUT0000002438 DALLE ACOUSTISQUE/REVETEMENT N	12/03/2003	1 317,99	10	1 317,99	0,00	0,00
AUT0000002439 BOITIER ECO PILOT/11M CABLE/LO	12/03/2003	1 046,50	10	1 046,50	0,00	0,00
AUT0000002440 DALLE/BOITIER/6M CABLE/LOGICIE	12/03/2003	1 428,02	10	1 428,02	0,00	0,00
AUT0000002441 DALLE/BOITIER/6M CABLE/LOGICIE	12/03/2003	1 290,48	10	1 290,48	0,00	0,00
AUT0000000636 ECO COMPTEUR	12/03/2003	5 082,99	6	5 082,99	0,00	0,00
AUT0000003318 SYSTEME DE RECHERCHE DE FUITE	01/04/2003	5 677,41	6	5 677,41	0,00	0,00
AUT0000000637 MASSES	09/04/2003	368,37	1	368,37	0,00	0,00
AUT0000000638 BARRE A TROU	09/04/2003	35,88	1	35,88	0,00	0,00
AUT0000000639 ROUES GAZON	09/04/2003	995,07	6	995,07	0,00	0,00
AUT0000004163 ETUDE TRAVAUX SDE	10/04/2003	628,56	5	628,56	0,00	0,00
AUT0000004151 ETUDES PENICHE ASTER	14/04/2003	11 098,88	5	11 098,88	0,00	0,00
AUT0000000641 TIREFOR	14/04/2003	465,24	1	465,24	0,00	0,00
AUT0000002445 PANNEAUX SIGNALISATION SENTIER	17/04/2003	610,01	10	610,01	0,00	0,00
AUT0000000640 PANNEAUX DE SIGNALISATION	17/04/2003	610,01	6	610,01	0,00	0,00
AUT0000002366 BATTERIE + CHARGEUR APPAREIL P	25/04/2003	140,02	1	140,02	0,00	0,00
2010D00082 LOT 50 PLATINES METALLIQUES CAT MORVAN	05/05/2003	0,00	1	322,92	0,00	0,00
2010D00084 LOT 4 MASSES BAZOLLES MOTOCULTURE	05/05/2003	0,00	1	368,37	0,00	0,00
2010D00085 BARRE A TROU BAZOLLES MOTOCULTURE	05/05/2003	0,00	1	35,88	0,00	0,00
2010D00086 LOT 4 ROUES GAZON BAZOLLES MOTOCULTURE	05/05/2003	0,00	10	995,07	0,00	0,00
2010D00087 TIREFOR + 10M CABLE CABLERIE BOURGOGNE	05/05/2003	0,00	1	465,24	0,00	0,00
AUT0000004162 ETUDE EVALUATION PATRIMOINE	10/05/2003	45 235,11	5	45 235,11	0,00	0,00
AUT0000004165 ETUDE POUQUES ENVIRONNEMENT DE	10/06/2003	10 389,63	5	10 389,63	0,00	0,00
AUT0000004156 ETUDE LEVE TOPOGRAPHIQUE RD116	15/06/2003	1 385,98	5	1 385,98	0,00	0,00
AUT0000004157 ETUDE TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES R	15/06/2003	6 189,30	5	6 189,30	0,00	0,00
AUT0000004158 ETUDE POLYGONATION DE BASE RN8	15/06/2003	3 646,60	5	3 646,60	0,00	0,00
AUT0000004159 ETUDE SECURITE DANS BATIMENTS	15/06/2003	48 464,50	5	48 464,50	0,00	0,00
AUT0000004160 CONTROLE TECHNIQUE POUR OPERAT	15/06/2003	12 503,52	5	12 503,52	0,00	0,00
AUT0000004152 ETUDE REALISATION D'UN LEVE AE	17/06/2003	4 058,55	5	4 058,55	0,00	0,00
AUT0000003316 SONDE DE NIVEAU D EAU AVEC RUB	23/06/2003	416,21	1	416,21	0,00	0,00
AUT0000002392 AMPLIFICATEUR RONDSON DIFFRACT	30/06/2003	619,99	6	619,99	0,00	0,00
AUT0000002394 LECTEUR NON REPRODUCTEUR A2 CO	08/07/2003	3 500,01	6	3 500,01	0,00	0,00
AUT0000002220 LOT 5 CLIMATISEURS POLAR M9 CO	15/07/2003	2 984,02	6	2 984,02	0,00	0,00
AUT0000002447 TONDO BROEUR CARROY GIRAUDON	17/07/2003	5 848,44	10	5 848,44	0,00	0,00
AUT0000003317 VELOCIMETRE ELECTROMAGNETIQUE	22/07/2003	5 719,33	6	5 719,33	0,00	0,00
AUT0000002448 TAILLEUSE DE HAIES TYPE CL93 (	08/08/2003	11 637,08	10	11 637,08	0,00	0,00
AUT0000002449 CABINE TRACTEUR TYPE MAUSER (B	08/08/2003	4 544,80	10	4 544,80	0,00	0,00

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000001864 REDOX METRE AUTONOMESERIE 2272	21/08/2003	616,66	10	616,66	0,00	0,00
AUT0000002402 LOT 12 FILTRES ECRANS STANDARD	22/08/2003	473,62	1	473,62	0,00	0,00
AUT0000002403 LOT 30 CALCULATRICES CITIZEN D	26/08/2003	281,66	1	281,66	0,00	0,00
AUT0000002404 LOT 5 CALCULATRICES CASIO DACT	26/08/2003	177,49	1	177,49	0,00	0,00
AUT0000002405 LOT 5 ADAPTATEURS DACTYL BURO	26/08/2003	45,39	1	45,39	0,00	0,00
AUT0000002406 LOT 3 CALCULATRICES PROFESSION	26/08/2003	295,22	1	295,22	0,00	0,00
AUT0000002407 TITREUSE DACTYL BURO	26/08/2003	54,80	1	54,80	0,00	0,00
AUT0000002401 COMBI SAMSUNG BUT	05/09/2003	279,00	1	279,00	0,00	0,00
AUT0000004164 ETUDE CAC POUQUES PRESTATIONS	10/09/2003	4 603,68	5	4 603,68	0,00	0,00
AUT0000004155 ETUDE DOCUMENT D'ARPENTAGE VIL	15/09/2003	231,55	5	231,55	0,00	0,00
AUT0000002221 LOT 5 CLIMATISEURS POLAR M9 CO	18/09/2003	2 984,02	6	2 984,02	0,00	0,00
AUT0000004191 ETUDE FAISABILITE CENTRE ARCHI	21/09/2003	13 280,38	5	13 280,38	0,00	0,00
AUT0000002450 DIABLE MULTI TACHES 200KG (BAR	08/10/2003	84,92	1	48,00	0,00	36,92
AUT0000002451 TRANSPALLETTE PRO FOURCHES (BAR	08/10/2003	345,64	1	204,00	0,00	141,64
AUT0000002452 PERFO BURINEUR (BARILLET)	08/10/2003	812,08	10	812,08	0,00	0,00
AUT0000001863 CAPTEUR OXYTHERMOMETRIQUE S /1	08/10/2003	690,60	10	690,60	0,00	0,00
AUT0000004154 ETUDE POSE INCLINOMETRE RD985	23/10/2003	6 441,20	5	6 441,20	0,00	0,00
AUT0000002218 EXTINGUEURS DU DEPARTEMENT	30/10/2003	1,00	1	1,00	0,00	0,00
AUT0000002763 APPAREIL DE MESURE RH PH TEMPE	06/11/2003	4 604,60	5	4 604,60	0,00	0,00
AUT0000003647 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE COLLE	18/11/2003	400,99	1	400,99	0,00	0,00
AUT0000003648 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE COLLE	18/11/2003	400,99	1	400,99	0,00	0,00
AUT0000003649 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE COLLE	18/11/2003	400,99	1	400,99	0,00	0,00
AUT0000004153 ETUDE RELEVÉ SESY ET TUS RESEA	20/11/2003	39 982,28	5	39 982,28	0,00	0,00
AUT0000002997 PHOTOMETRE NOVA 30 (6FILTRES	03/12/2003	7 140,12	5	7 140,12	0,00	0,00
AUT0000002999 BOITIER ACQUISITION COMPLET MI	15/12/2003	2 536,72	5	2 536,72	0,00	0,00
AUT0000003633 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE OLYMP	15/12/2003	400,99	1	400,99	0,00	0,00
AUT0000002998 PHOTOMETRE DE LABORATOIRE PORT	16/12/2003	2 628,81	6	2 628,81	0,00	0,00
AUT0000003334 PLANCHES CLIN DOUGLAS BARILLET	17/12/2003	353,42	1	353,42	0,00	0,00
AUT0000003335 BARDEAUX BARDOLINE NOIR BARILL	17/12/2003	149,09	1	149,09	0,00	0,00
AUT0000003336 ARRET DE PORTAIL A RESSORT INO	17/12/2003	27,63	1	27,63	0,00	0,00
AUT0000003337 RONDIN MAIN COURANTE DIAM 6 2M	17/12/2003	12,49	1	12,49	0,00	0,00
AUT0000003338 PLAQUE PMMA EXTRUDE INCOLORE B	17/12/2003	317,06	1	317,06	0,00	0,00
AUT0000003352 SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSE	31/12/2003	12 562 081,95	5	12 562 081,95	0,00	0,00
AUT0000003496 SUBVENTION EQUIPT DROIT PRIVE	01/01/2004	2 533 562,94	5	2 533 562,94	0,00	0,00
AUT0000003497 SUBV EQUIPT VERSEE ETAT	01/01/2004	2 117 328,33	5	4 234 656,66	0,00	0,00
AUT0000003498 SUBVENTION EQUIPEMENT REGION	01/01/2004	81 061,75	5	81 061,75	0,00	0,00
AUT0000003499 SUBVENTIONS EQUIPEMENT COMMUNE	01/01/2004	6 347 688,51	5	12 695 377,02	0,00	0,00
AUT0000003500 SUBV EQUIPEMENTS GRPTS COLLECT	01/01/2004	7 253,10	5	7 253,10	0,00	0,00
AUT0000003501 SUBV EQUIPT ETS PUBLICS LOCAUX	01/01/2004	926 373,83	5	926 373,83	0,00	0,00
AUT0000003503 SUBV EQUIPEMENTS ETS SCOLAIRES	01/01/2004	642 220,74	5	642 220,74	0,00	0,00
AUT0000003319 MATERIE LELECTRIQUE DE NOEL	19/01/2004	1 251,02	6	1 251,02	0,00	0,00
AUT0000003354 PLANCHE COLLE MASTIC SITE BEC	23/01/2004	5 777,99	6	5 777,99	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000003355 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	23/01/2004	63,82	1	63,82	0,00	0,00
AUT0000003458 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/02/2004	77,32	1	77,32	0,00	0,00
AUT0000003459 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/02/2004	62,79	1	62,79	0,00	0,00
AUT0000003460 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/02/2004	257,14	1	257,14	0,00	0,00
AUT0000003461 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/02/2004	474,69	1	474,69	0,00	0,00
AUT0000003471 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	09/02/2004	365,38	1	365,38	0,00	0,00
AUT0000003492 LAME SCIE	13/02/2004	611,40	6	611,40	0,00	0,00
AUT0000003676 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	01/03/2004	417,40	1	417,40	0,00	0,00
AUT0000003681 MARCHE : 04JE03 LOT * 5 MATERI	03/03/2004	16 146,00	6	16 146,00	0,00	0,00
AUT0000003700 FOURNITURE SIGNALISATION PERMA	09/03/2004	579,25	6	579,25	0,00	0,00
AUT0000003701 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	09/03/2004	279,86	1	279,86	0,00	0,00
AUT0000003702 FOURNITURE SIGNALISATION PERMA	09/03/2004	1 025,85	6	1 025,85	0,00	0,00
AUT0000003703 TRANSPALLETTE ELEVATEUR	15/03/2004	1 455,72	6	1 455,72	0,00	0,00
AUT0000003708 MARCHE : 05JE03 LOT * 6 MATERI	18/03/2004	1 396,15	6	1 396,15	0,00	0,00
AUT0000003714 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	22/03/2004	1 658,47	1	1 658,47	0,00	0,00
AUT0000003716 TONDEUSE ET MOTOBINEUSE	22/03/2004	1 148,15	6	1 148,15	0,00	0,00
AUT0000003722 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	25/03/2004	100,72	1	100,72	0,00	0,00
AUT0000003745 RAINEUSE CP BOURG	02/04/2004	2 332,20	6	2 332,20	0,00	0,00
AUT0000003751 OUTILLAGE COLLEGE LES LOGES	06/04/2004	5 236,20	6	5 236,20	0,00	0,00
AUT0000003762 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	14/04/2004	257,62	1	257,62	0,00	0,00
AUT0000003763 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	15/04/2004	184,18	1	184,18	0,00	0,00
AUT0000003764 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	15/04/2004	232,72	1	232,72	0,00	0,00
AUT0000003765 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	15/04/2004	243,99	1	243,99	0,00	0,00
AUT0000003766 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	15/04/2004	96,59	1	96,59	0,00	0,00
AUT0000003811 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	23/04/2004	84,20	1	84,20	0,00	0,00
AUT0000003826 OP : SIGN2004	23/04/2004	208 065,90	6	208 065,90	0,00	0,00
AUT0000003820 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	28/04/2004	246,62	1	246,62	0,00	0,00
AUT0000003836 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	04/05/2004	413,49	1	413,49	0,00	0,00
AUT0000003859 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	12/05/2004	335,00	1	335,00	0,00	0,00
AUT0000003866 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	13/05/2004	477,20	1	477,20	0,00	0,00
AUT0000003878 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	17/05/2004	113,98	1	113,98	0,00	0,00
AUT0000003879 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	17/05/2004	107,23	1	107,23	0,00	0,00
AUT0000003945 FAIBLE VALEUR MATERIEL TECHNIQ	09/06/2004	92,95	1	92,95	0,00	0,00
AUT0000003973 FAIBLE VALEUR MATERIEL TECHNIQ	25/06/2004	304,09	1	304,09	0,00	0,00
AUT0000003985 MATERIEL SITE CHAUMOIS	02/07/2004	2 449,57	6	2 449,57	0,00	0,00
AUT0000004011 SIGNALETIQUE CYBER BASE DE LOR	08/07/2004	1 441,80	6	1 441,80	0,00	0,00
AUT0000004012 SIGNALETIQUE CYBER BASE DE LOR	08/07/2004	540,59	6	540,59	0,00	0,00
AUT0000004064 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	22/07/2004	119,60	1	119,60	0,00	0,00
AUT0000004075 BOITES ARCHIVES PH NEUTRE	27/07/2004	4 269,62	6	4 269,62	0,00	0,00
AUT0000005362 SUBVENTION ADEME DECHARGE POUG	28/07/2004	3 031,00	1	3 031,00	0,00	0,00
AUT0000004190 MARCHE : 13JE04 LOT * 7 MATERI	20/09/2004	29 921,61	6	29 921,61	0,00	0,00
AUT0000004257 COLORIMETRE MICRO 1000 CHLORE	12/10/2004	566,73	6	566,73	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004259 MATERIEL ENS SITE CHAUMOIS PAR	12/10/2004	8 019,48	6	8 019,48	0,00	0,00
AUT0000004298 POMPE ROBOT S50R	08/11/2004	1 517,83	6	1 517,83	0,00	0,00
AUT0000004299 DETECTEUR A VOILE DE BOUE N° 2	08/11/2004	1 472,79	6	1 472,79	0,00	0,00
AUT0000004304 ESCABEAU ROULANT TYPE	10/11/2004	2 240,11	6	2 240,11	0,00	0,00
AUT0000004305 DEBROUSSAILLEUSE MARQUE	10/11/2004	686,77	6	686,77	0,00	0,00
AUT0000004315 RAYONNAGES ZONE B / ARCHIVES	18/11/2004	15 521,96	6	15 521,96	0,00	0,00
AUT0000004316 DEFONCEUSE 3612C - PERCEUSE	18/11/2004	1 756,57	6	1 756,57	0,00	0,00
AUT0000004410 RAYONNAGES ARCHIVES ZONE C (	13/12/2004	12 686,79	6	12 686,79	0,00	0,00
AUT0000004416 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	14/12/2004	324,51	1	324,51	0,00	0,00
AUT0000004428 ARMOIRE DE SURETE POUR PRODUIT	15/12/2004	1 124,24	6	1 124,24	0,00	0,00
AUT0000006018 PARTICIPATION CAF STRUCTURE IT	20/12/2004	41 306,41	1	41 306,41	0,00	0,00
AUT0000006020 RECETTE ETUDE INVESTISSEMENT	20/12/2004	27 893,71	6	27 893,71	0,00	0,00
AUT0000006021 DGE EQUIPEMENT RURAL 2EME PART	20/12/2004	1 420 242,00	15	1 420 242,00	0,00	0,00
AUT0000006022 DOTATION EQUIPEMENT DES COLLE	20/12/2004	1 109 674,00	6	1 109 674,00	0,00	0,00
AUT0000004461 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	20/12/2004	483,94	1	483,94	0,00	0,00
AUT0000004462 ENTREPOT DE STOCKAGE POUR LES	20/12/2004	6 853,08	6	6 853,08	0,00	0,00
AUT0000004468 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	21/12/2004	199,03	1	199,03	0,00	0,00
AUT0000004472 TOTEM ET PANNEAUX ALUMINIUM	22/12/2004	3 491,12	6	3 491,12	0,00	0,00
AUT0000004473 AUTOCOLLANTS	22/12/2004	144,71	1	144,71	0,00	0,00
AUT0000004474 BANDEROLES	22/12/2004	2 098,98	6	2 098,98	0,00	0,00
AUT0000004475 PANNEAUX ALUMINIUM LOCAUX CYBE	22/12/2004	736,74	6	736,74	0,00	0,00
AUT0000004476 PANNEAUX ALUMINIUM	22/12/2004	1 285,70	6	1 285,70	0,00	0,00
AUT0000004491 ACHAT BATTERIE - ECHELLE - ENS	07/01/2005	1 060,96	6	1 060,96	0,00	0,00
AUT0000004493 2005 SUBV PERSONNE DROIT PRIVE	10/01/2005	2 241 500,52	5	2 241 500,52	0,00	0,00
AUT0000004494 2005 SUBV EQUIPT ORG PUB ETAT	10/01/2005	689 182,00	5	689 182,00	0,00	0,00
AUT0000004495 2005 SUB EQUIPT ORG PUB REGION	10/01/2005	262 626,50	5	262 626,50	0,00	0,00
AUT0000004496 2005 SUB EQUIPT ORG PUB COMMUN	10/01/2005	7 344 728,67	5	7 344 728,67	0,00	0,00
AUT0000004497 2005 SUB EQUIPT GRPTS COLLECT	10/01/2005	5 898,10	5	5 898,10	0,00	0,00
AUT0000004498 2005 SUB EQUPT ETS PUBLICS LOC	10/01/2005	608 165,49	5	608 165,49	0,00	0,00
AUT0000004499 2005 SUB EQUIPT ORG PUB DIVERS	10/01/2005	110 000,00	5	110 000,00	0,00	0,00
AUT0000004500 2005 SUBV EQUIPT ETS SCOLAIRES	10/01/2005	622 905,52	5	622 905,52	0,00	0,00
AUT0000004505 MATERIEL SITE BAYE ET VAUX	13/01/2005	1 293,47	6	1 293,47	0,00	0,00
AUT0000004519 MATERIEL GPS TIC	27/01/2005	15 524,08	6	15 524,08	0,00	0,00
AUT0000004526 ACHAT MATERIEL TOUS SITES	03/02/2005	10 173,30	6	10 173,30	0,00	0,00
AUT0000004528 MATERIEL SENTIER BEC D ALLIER	03/02/2005	653,11	6	653,11	0,00	0,00
AUT0000004529 MATERIEL SENTIER CHAMONT	03/02/2005	10 153,77	6	10 153,77	0,00	0,00
AUT0000004565 MATERIEL SENTIER DOMAINE DE LA	17/02/2005	7 252,72	6	7 252,72	0,00	0,00
AUT0000004567 2 CENTRALE DE MESURE DE DEBIT	21/02/2005	6 356,12	6	6 356,12	0,00	0,00
AUT0000004573 TOTEM ALUMINIUM LAQUE BLANC	02/03/2005	1 084,77	6	1 084,77	0,00	0,00
AUT0000004574 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/03/2005	234,42	1	234,42	0,00	0,00
AUT0000004575 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/03/2005	38,27	1	38,27	0,00	0,00
AUT0000004576 BANDEROLLE CLASSEE AU FEU M1	02/03/2005	699,66	6	699,66	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004577 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/03/2005	370,76	1	370,76	0,00	0,00
AUT0000004602 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	15/03/2005	334,55	1	334,55	0,00	0,00
AUT0000004606 DNE GRANDS PRES MOBILIERS SIG	17/03/2005	20 351,13	6	20 351,13	0,00	0,00
AUT0000004048 DIAGNOSTIC AMIANTE CMPP IMPAS	29/03/2005	1 642,11	5	1 642,11	0,00	0,00
AUT0000004111 OP : VE004/10	29/03/2005	1 974,90	5	1 974,90	0,00	0,00
AUT0000004166 DIAGNOSTIC AMIANTE GENDARMERIE	29/03/2005	551,36	5	551,36	0,00	0,00
AUT0000004167 DIAGNOSTIC AMIANTE GENDARMERIE	29/03/2005	733,15	5	733,15	0,00	0,00
AUT0000004251 DIAGNOSTIC AMIANTE GENDARMERIE	29/03/2005	898,91	5	898,91	0,00	0,00
AUT0000004252 DIAGNOSTIC AMIANTE GENDARMERIE	29/03/2005	1 733,00	5	1 733,00	0,00	0,00
AUT0000004253 DIAGNOSTIC AMIANTE GENDARMERIE	29/03/2005	824,04	5	824,04	0,00	0,00
AUT0000004272 DIAGNOSTIC SOLIDITE CASINO DE	29/03/2005	828,83	5	828,83	0,00	0,00
AUT0000004274 OP : VE004/12	29/03/2005	1 255,80	5	1 255,80	0,00	0,00
AUT0000004306 OP : VE004/14	29/03/2005	233,22	5	233,22	0,00	0,00
AUT0000004308 OP : VE004/16	29/03/2005	765,44	5	765,44	0,00	0,00
AUT0000004334 OP : VE001/8	29/03/2005	1 142,18	5	1 142,18	0,00	0,00
AUT0000004436 EXPERTISE 3 COLLEGES (LES LOG	29/03/2005	5 501,60	5	5 501,60	0,00	0,00
AUT0000004453 OP : VE004/21	29/03/2005	54 443,15	5	54 443,15	0,00	0,00
AUT0000003786 ETUDE CONSTRUCTION REALISATION	29/03/2005	2 511,60	5	2 511,60	0,00	0,00
AUT0000003789 ETUDE DIAGNOSTIC PLOMB 5 RUE D	29/03/2005	12 468,43	5	12 468,43	0,00	0,00
AUT0000003790 DIAGNOSTIC AMIANTE DANS LES BA	29/03/2005	626,23	5	626,23	0,00	0,00
AUT0000003791 DIAGNOSTIC AMIANTE DANS LE BAT	29/03/2005	1 152,47	5	1 152,47	0,00	0,00
AUT0000003928 ETUDE PROJET GLOBAL D'EXPL. DE	29/03/2005	13 455,00	5	13 455,00	0,00	0,00
AUT0000003969 ETUDE SITE MONT PRENELAY ET SO	29/03/2005	2 511,60	5	2 511,60	0,00	0,00
AUT0000003984 ETUDE INTERPRETATION DOMAINE G	29/03/2005	6 828,74	5	6 828,74	0,00	0,00
AUT0000003987 RELEVES DESY ET TUS RESEAU RO	29/03/2005	39 025,48	5	39 025,48	0,00	0,00
AUT0000004640 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	30/03/2005	284,68	1	284,68	0,00	0,00
AUT0000004647 SIGNALISATION ROUTIERE	04/04/2005	214 996,70	6	214 996,70	0,00	0,00
AUT0000004652 ETUDE MINI STRUCTURE DECIZE	06/04/2005	7 781,06	5	7 781,06	0,00	0,00
AUT0000004667 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	14/04/2005	248,65	1	248,65	0,00	0,00
AUT0000004676 CAPTEUR OXYTHERMOMETRIQUE	25/04/2005	681,26	6	681,26	0,00	0,00
2010D00088 REGUL PRORATA TVA	05/05/2005	0,00	1	88,00	0,00	0,00
AUT0000005363 SUBV AMENAGEMENT SITE DE CHAMO	08/06/2005	6 780,00	8	6 780,00	0,00	0,00
AUT0000004796 TOTEM ALU ECOLE AMOGNES	21/06/2005	2 509,07	6	2 509,07	0,00	0,00
AUT0000004797 BANDEROLE AUTO ECOLE AMOGNE	21/06/2005	714,01	6	714,01	0,00	0,00
AUT0000005390 DGE PART RURALE	25/06/2005	1 647 596,36	5	1 647 596,36	0,00	0,00
AUT0000004809 MATERIEL COTEAU CHAUMOIS	29/06/2005	3 372,72	6	3 372,72	0,00	0,00
AUT0000004825 PERFORELIEUSE OBO%ASTER 200	06/07/2005	533,83	6	533,83	0,00	0,00
AUT0000004833 FRAIS INSERTION MARCHES 2004 N	13/07/2005	1 124,79	5	1 124,79	0,00	0,00
AUT0000004876 AMENAGEMENT BIBLIOBUS	12/08/2005	1 750,94	6	1 750,94	0,00	0,00
AUT0000004887 1 ARMOIRE A BACS / 18 TABLETTE	12/08/2005	514,28	6	514,28	0,00	0,00
AUT0000005391 DOTATION DEPARTEMENTALE EQUIPE	15/08/2005	1 138 072,00	5	1 138 072,00	0,00	0,00
AUT0000004896 ARMOIRES	25/08/2005	390,97	1	390,97	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004897 ARMOIRE D ENTRETIEN	25/08/2005	606,25	6	606,25	0,00	0,00
AUT0000004900 Marche : 06RC05 Lot *	30/08/2005	654,46	6	654,46	0,00	0,00
AUT0000004901 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	30/08/2005	111,75	1	111,75	0,00	0,00
AUT0000004902 Marche : 06RC05 Lot *	30/08/2005	627,90	6	627,90	0,00	0,00
AUT0000004934 MATERIEL ALU Marche : 06RC05	07/09/2005	1 500,98	6	1 500,98	0,00	0,00
AUT0000004942 BANDEROLE AUTOCOLLANT	08/09/2005	737,93	6	737,93	0,00	0,00
AUT0000004952 INTERIEUR BIBLIOBUS	15/09/2005	13 748,62	6	13 748,62	0,00	0,00
AUT0000004961 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	21/09/2005	418,59	1	418,59	0,00	0,00
AUT0000005006 MISE SOUS PLIS	11/10/2005	17 880,09	6	17 880,09	0,00	0,00
AUT0000005008 GPS MOBIL MAPPER POST TRAITEME	13/10/2005	1 994,52	6	1 994,52	0,00	0,00
AUT0000005013 RESTAURATION 26 PANNEAUX DU DE	14/10/2005	30 531,49	6	30 531,49	0,00	0,00
AUT0000005037 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	31/10/2005	228,19	1	228,19	0,00	0,00
AUT0000005038 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	03/11/2005	190,16	1	190,16	0,00	0,00
AUT0000005044 PANNEAUX DU DEPARTEMENT	09/11/2005	875,47	6	875,47	0,00	0,00
AUT0000005120 TOTEM PANNEAU ALU	16/11/2005	1 429,22	6	1 429,22	0,00	0,00
AUT0000005121 Marche : 06RC05 Lot *	16/11/2005	714,01	6	714,01	0,00	0,00
AUT0000005122 TOTEM PANNEAU ALU	16/11/2005	1 627,75	6	1 627,75	0,00	0,00
AUT0000005124 BANDEROEL AUTOCOLLANT	16/11/2005	740,33	6	740,33	0,00	0,00
AUT0000005135 DEBOUCHEUR ELECTRIQUE HP 29325	22/11/2005	2 714,92	6	2 714,92	0,00	0,00
AUT0000005140 RAINUREUSE WURTH MSF 130 - 140	22/11/2005	584,84	6	584,84	0,00	0,00
AUT0000005364 SUBVENTION REGION BASE DE CHAU	25/11/2005	173 630,00	17	162 721,99	10 908,01	0,00
AUT0000005203 APPAREIL A CONGELER ELEKTO-FR	05/12/2005	1 165,02	6	1 165,02	0,00	0,00
AUT0000005218 AGRAFEUSE	08/12/2005	7 176,00	6	7 176,00	0,00	0,00
AUT0000005233 THERMO RELIEUR / RECEPTEUR EMP	09/12/2005	30 789,36	6	30 789,36	0,00	0,00
AUT0000005234 MASSICOT IDEAL	09/12/2005	8 794,19	6	8 794,19	0,00	0,00
AUT0000005235 RAINEUSE GRAPHISCORE ET PERFO	09/12/2005	2 870,40	6	2 870,40	0,00	0,00
AUT0000005263 ONDULEUR ETC 180 + CASQUE DE S	19/12/2005	563,32	6	563,32	0,00	0,00
AUT0000005272 TOTEM ALU Marche : 06RC05	19/12/2005	1 321,58	6	1 321,58	0,00	0,00
AUT0000005273 BANDEROLE Marche : 06RC05	19/12/2005	690,09	6	690,09	0,00	0,00
AUT0000005274 TOTEM ALU Marche : 06RC05	19/12/2005	989,09	6	989,09	0,00	0,00
AUT0000005275 TOTEM ALU Marche : 06RC05	19/12/2005	1 303,64	6	1 303,64	0,00	0,00
AUT0000005276 BANDEROLE Marche : 06RC05	19/12/2005	666,17	6	666,17	0,00	0,00
AUT0000004398 ETUDES TOPOGRAPHIQUES AU COLLE	20/12/2005	2 183,42	5	2 183,42	0,00	0,00
AUT0000004572 DIAGNOSTIC AMIANTE AU FOYER NO	20/12/2005	1 144,57	5	1 144,57	0,00	0,00
AUT0000004627 REGUL VERIFICATION COLLEGES	20/12/2005	299,09	5	299,09	0,00	0,00
AUT0000004648 DIAGNOSTIC AMIANTE IMMEUBLE VA	20/12/2005	460,46	5	460,46	0,00	0,00
AUT0000004689 DIAGNOSTIC AMIANTE A L'HOTEL D	20/12/2005	700,86	5	700,86	0,00	0,00
AUT0000004690 DIAGNOSTIC AMIANTE LABORATOIRE	20/12/2005	534,61	5	534,61	0,00	0,00
AUT0000004764 ETUDE PARC BELLEVUE POUQUES	20/12/2005	8 191,40	5	8 191,40	0,00	0,00
AUT0000004804 DIAGNOSTIC AMIANTE AU MUSEE DU	20/12/2005	968,28	5	968,28	0,00	0,00
AUT0000004826 PRESTATION TOPOGRAPHIQUES ET F	20/12/2005	4 488,04	5	4 488,04	0,00	0,00
AUT0000004920 ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINI	20/12/2005	6 434,52	5	6 434,52	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000004973 DIAGNOSTIC AMIANTE BT SODEMO	20/12/2005	544,18	5	544,18	0,00	0,00
AUT0000005024 MONTSAUCHE / EXPERTISE SUR LAV	20/12/2005	609,96	5	609,96	0,00	0,00
AUT0000005130 INSPECTIONS DETAILLES O.A 2005	20/12/2005	76 795,79	5	76 795,79	0,00	0,00
AUT0000005143 CONTROLE TECHNIQUES BT ESPACES	20/12/2005	454,48	5	454,48	0,00	0,00
AUT0000003798 DIAGNOSTIC SOLIDITE PLANCHERS	20/12/2005	3 185,04	5	3 185,04	0,00	0,00
AUT0000003804 RELEVES TOPOGRAPHIQUES COLLEGE	20/12/2005	3 643,73	5	3 643,73	0,00	0,00
AUT0000003822 DIAGNOSTIC SOLIDITE PLANCHER A	20/12/2005	667,08	5	667,08	0,00	0,00
AUT0000003823 DIAGNOSTIC SOLIDITE DANS LGT D	20/12/2005	670,47	5	670,47	0,00	0,00
AUT0000005261 DIAGNOSTIC AMIANTE POUR LA BOU	20/12/2005	544,18	5	544,18	0,00	0,00
AUT0000005262 DIAGNOSTIC AMIANTE CASINO DE P	20/12/2005	813,28	5	813,28	0,00	0,00
AUT0000005315 DIAGNOSTIC SOLIDITE PLANCHER A	20/12/2005	813,28	5	813,28	0,00	0,00
AUT0000005304 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	21/12/2005	43,06	1	43,06	0,00	0,00
AUT0000005305 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	21/12/2005	191,35	1	191,35	0,00	0,00
AUT0000005306 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	21/12/2005	247,59	1	247,59	0,00	0,00
AUT0000005307 PERCEUSE ETABLI MONO 220V 22FE	21/12/2005	575,12	6	575,12	0,00	0,00
AUT0000005308 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	21/12/2005	293,00	1	293,00	0,00	0,00
AUT0000005309 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	21/12/2005	287,28	1	287,28	0,00	0,00
AUT0000005310 PERFO V28HX REF 392700	21/12/2005	813,28	6	813,28	0,00	0,00
AUT0000005312 LAVE VERRE E 40R	21/12/2005	1 925,56	6	1 925,56	0,00	0,00
AUT0000005313 MACHINE A GLACONS K 30 WIX	21/12/2005	1 734,20	6	1 734,20	0,00	0,00
AUT0000004510 FRAIS INSERTION MARCHES	28/12/2005	4 915,95	5	4 915,95	0,00	0,00
AUT0000003787 ETUDE PREALABLE RESEAU TELECOM	30/12/2005	176 449,47	5	176 449,47	0,00	0,00
AUT0000003882 FRAIS INSERTION MARCHES 2004 SANS REAL	30/12/2005	5 276,48	5	5 276,48	0,00	0,00
AUT0000005357 2006 SUBV EQUIPT VERSEES ETS P	10/01/2006	541 821,54	5	541 821,54	0,00	0,00
AUT0000005358 2006 SUBV EQUIPT VERSEES ORG P	10/01/2006	5 100 000,00	5	5 100 000,00	0,00	0,00
AUT0000005359 2006 SUBV EQUIPT VERSEES PERSO	10/01/2006	1 833 438,18	5	1 833 438,18	0,00	0,00
AUT0000005360 2006 SUBV EQUIPT VERSEES ETABL	10/01/2006	514 096,59	5	514 096,59	0,00	0,00
AUT0000005353 2006 SUBV EQUIPT VERSEES ORG P	10/01/2006	199 719,29	5	199 719,29	0,00	0,00
AUT0000005354 2006 SUBV EQUIPT VERSEES ORGAN	10/01/2006	1 543 575,25	5	1 543 575,25	0,00	0,00
AUT0000005355 2006 SUBV EQUIPT VERSEES ORG P	10/01/2006	6 841 936,57	5	6 841 936,57	0,00	0,00
AUT0000005356 2006 SUBV EQUIPT VERSEES ORG P	10/01/2006	125 378,50	5	125 378,50	0,00	0,00
AUT0000005381 BOITES POUR ARCHIVES	24/01/2006	2 677,90	6	2 677,90	0,00	0,00
AUT0000005400 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	03/02/2006	177,61	1	177,61	0,00	0,00
AUT0000005402 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	03/02/2006	209,30	1	209,30	0,00	0,00
AUT0000005403 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	03/02/2006	167,44	1	167,44	0,00	0,00
AUT0000005411 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	08/02/2006	198,54	1	198,54	0,00	0,00
AUT0000005412 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	09/02/2006	369,30	1	369,30	0,00	0,00
AUT0000005434 MATERIEL VIDEO : CABLES, MICR	22/02/2006	1 441,00	6	1 441,00	0,00	0,00
AUT0000005451 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	07/03/2006	71,76	1	71,76	0,00	0,00
AUT0000005478 CORRELATEUR CORRELUX P1 STAND A	17/03/2006	8 962,83	6	8 962,83	0,00	0,00
AUT0000005504 TENSIOMETRE DE COURROIES	22/03/2006	559,73	6	559,73	0,00	0,00
AUT0000005521 SIGNALISATION DIRECTIONNEL./RD	27/03/2006	4 292,83	6	4 292,83	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000005512 RONDINS DE BOIS	28/03/2006	776,26	6	776,26	0,00	0,00
AUT0000005527 MATERIEL CONDITIONNEMENT ARCHI	05/04/2006	27 309,20	6	27 309,20	0,00	0,00
AUT0000005529 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	05/04/2006	261,92	1	261,92	0,00	0,00
AUT0000005531 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	06/04/2006	394,11	1	394,11	0,00	0,00
AUT0000006915 PARTICIPATION FEDER GSM	17/04/2006	64 000,00	22	41 600,00	3 200,00	19 200,00
AUT0000005585 SIGNALISATION ROUTIERE	24/04/2006	65 287,12	6	65 287,12	0,00	0,00
AUT0000005670 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	03/05/2006	79,00	1	79,00	0,00	0,00
AUT0000005671 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	03/05/2006	159,94	1	159,94	0,00	0,00
2010D00089 SIGNALETIQUE DOMAINE GRANDS PRES	05/05/2006	0,00	1	364,78	0,00	0,00
AUT0000005715 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	11/05/2006	438,44	1	438,44	0,00	0,00
AUT0000005726 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	17/05/2006	212,65	1	212,65	0,00	0,00
AUT0000005727 MOBILIER AMENAGEMENT GARAGE DE	17/05/2006	6 479,93	6	6 479,93	0,00	0,00
AUT0000005737 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	18/05/2006	214,08	1	214,08	0,00	0,00
AUT0000005751 SIGNALISATION PERMANENTE DE DI	19/05/2006	35 619,38	6	35 619,38	0,00	0,00
AUT0000005767 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	07/06/2006	310,94	1	310,94	0,00	0,00
AUT0000005784 RAYONNAGES POUR PNEUS	13/06/2006	774,17	6	774,17	0,00	0,00
AUT0000005785 STATION GNV	13/06/2006	18 229,20	6	18 229,20	0,00	0,00
AUT0000005787 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	14/06/2006	372,46	1	372,46	0,00	0,00
AUT0000005798 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	16/06/2006	483,15	1	483,15	0,00	0,00
AUT0000005818 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	27/06/2006	201,24	1	201,24	0,00	0,00
AUT0000005928 BARRES RAILS POUR DOSSIERS SU	01/08/2006	585,56	6	585,56	0,00	0,00
AUT0000005930 1 ASPIRATEUR AVEC ACCESSOIRES	01/08/2006	1 401,60	6	1 401,60	0,00	0,00
AUT0000005966 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	10/08/2006	189,00	1	189,00	0,00	0,00
AUT0000005982 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	11/08/2006	207,63	1	207,63	0,00	0,00
AUT0000005988 TOTEM URZY EPN	29/08/2006	1 441,92	6	1 441,92	0,00	0,00
AUT0000005989 BANDEROLE CYBERBASE URZY	29/08/2006	632,68	6	632,68	0,00	0,00
AUT0000005990 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	29/08/2006	228,43	1	228,43	0,00	0,00
AUT0000005992 AUTOCOLLANT BANDEROLE	29/08/2006	676,94	6	676,94	0,00	0,00
AUT0000005994 ASPIRATEUR NT65/2ECO	30/08/2006	652,26	6	652,26	0,00	0,00
AUT0000005998 NETTOYEUR HAUTE PRESSION	30/08/2006	701,49	6	701,49	0,00	0,00
AUT0000005999 MATERIEL SITE BEC D ALLIER	30/08/2006	769,50	6	769,50	0,00	0,00
AUT0000006034 CAISSES ARCHIVES	08/09/2006	4 036,50	6	4 036,50	0,00	0,00
AUT0000006036 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	11/09/2006	3 720,64	6	3 720,64	0,00	0,00
AUT0000006065 BARILLET RONDINS	26/09/2006	1 264,29	6	1 264,29	0,00	0,00
AUT0000006074 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	29/09/2006	478,40	1	478,40	0,00	0,00
AUT0000006075 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/10/2006	386,64	1	386,64	0,00	0,00
AUT0000006076 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE	02/10/2006	1 310,00	6	1 310,00	0,00	0,00
AUT0000006103 ARMOIRE RANGEMENT FILMS	12/10/2006	3 969,88	6	3 969,88	0,00	0,00
AUT0000006107 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	12/10/2006	179,00	1	179,00	0,00	0,00
AUT0000006113 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	16/10/2006	646,92	6	646,92	0,00	0,00
AUT0000006118 SUBVENTION POUR MAISON SANTE N	16/10/2006	20 000,00	21	13 989,90	1 001,00	5 009,10
AUT0000006124 DGE EQUIPEMENT RURAL 2EME PART	16/10/2006	1 690 499,00	5	1 690 499,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006125 PLATE FORME DE TRAVAIL	16/10/2006	717,60	6	717,60	0,00	0,00
AUT0000006132 DETECTEUR A VOILE DE BOUE N° 2	19/10/2006	1 839,50	6	1 839,50	0,00	0,00
AUT0000006543 DOTATION EQUIPEMENT COLLEGES P	20/10/2006	1 170 473,77	1	1 170 473,77	0,00	0,00
AUT0000006175 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	23/10/2006	191,53	1	191,53	0,00	0,00
AUT0000006176 FOURNITURE SIGNALISATION DIREC	23/10/2006	2 367,09	6	2 367,09	0,00	0,00
AUT0000006177 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	23/10/2006	188,26	1	188,26	0,00	0,00
AUT0000006178 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	23/10/2006	120,56	1	120,56	0,00	0,00
AUT0000006166 ENSEMBLE DE SOUDAGE	27/10/2006	1 076,99	6	1 076,99	0,00	0,00
AUT0000006168 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	30/10/2006	74,15	1	74,15	0,00	0,00
AUT0000006183 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE -	30/10/2006	6 148,76	6	6 148,76	0,00	0,00
AUT0000006184 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	30/10/2006	153,21	1	153,21	0,00	0,00
AUT0000006185 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE -	30/10/2006	584,27	6	584,27	0,00	0,00
AUT0000006186 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	30/10/2006	165,34	1	165,34	0,00	0,00
AUT0000006187 SIGNAL. DIRECTIONNELL -RD 179A	30/10/2006	1 158,80	6	1 158,80	0,00	0,00
AUT0000006188 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE -	30/10/2006	664,49	6	664,49	0,00	0,00
AUT0000006180 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	31/10/2006	203,32	1	203,32	0,00	0,00
AUT0000006181 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	31/10/2006	58,60	1	58,60	0,00	0,00
AUT0000006182 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	31/10/2006	238,01	1	238,01	0,00	0,00
AUT0000006222 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE R	31/10/2006	715,81	6	715,81	0,00	0,00
AUT0000006225 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	31/10/2006	176,67	1	176,67	0,00	0,00
AUT0000006539 AMENAGEMENT SITE CHAMONT A BIC	31/10/2006	7 038,00	21	4 915,36	351,00	1 686,12
AUT0000006223 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/11/2006	454,26	1	454,26	0,00	0,00
AUT0000006224 SIGNAL. DIRECTIONNELLE- RD 121	08/11/2006	3 466,83	6	3 466,83	0,00	0,00
AUT0000006215 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	09/11/2006	202,84	1	202,84	0,00	0,00
AUT0000006221 MATERIEL VIDEO POUR CANTONALES	10/11/2006	8 654,26	6	8 654,26	0,00	0,00
AUT0000006248 TOTEM PANNEAU ALU CYBER BASE	13/11/2006	1 770,08	6	1 770,08	0,00	0,00
AUT0000006249 BANDEROEL CYBER BASE LA CHARIT	13/11/2006	694,88	6	694,88	0,00	0,00
AUT0000006250 TOTEM PANNEAU ALU CYBER BASE I	13/11/2006	1 341,91	6	1 341,91	0,00	0,00
AUT0000006251 BANDEROLE CYBER BASE IMPHY	13/11/2006	694,88	6	694,88	0,00	0,00
AUT0000006272 SIGNAL.DIRECTIONNEL.RD 978,37,	14/11/2006	1 352,39	6	1 352,39	0,00	0,00
AUT0000006273 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE	14/11/2006	3 834,89	6	3 834,89	0,00	0,00
AUT0000006279 BOITES D'ARCHIVES	20/11/2006	945,87	6	945,87	0,00	0,00
AUT0000006281 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	20/11/2006	373,51	1	373,51	0,00	0,00
AUT0000006288 MATERIEL CLOTURES	22/11/2006	2 293,13	6	2 293,13	0,00	0,00
AUT0000006289 MOBILIER BOIS	22/11/2006	6 048,47	6	6 048,47	0,00	0,00
AUT0000006290 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	22/11/2006	273,88	1	273,88	0,00	0,00
AUT0000006308 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	23/11/2006	416,85	1	416,85	0,00	0,00
AUT0000006309 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	23/11/2006	162,31	1	162,31	0,00	0,00
AUT0000006316 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE -	27/11/2006	129,35	1	129,35	0,00	0,00
AUT0000006317 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE -	27/11/2006	2 601,42	6	2 601,42	0,00	0,00
AUT0000006303 1 MONITEUR COULEUR CPM1498 + S	28/11/2006	1 273,24	6	1 273,24	0,00	0,00
AUT0000006306 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	28/11/2006	45,90	1	45,90	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006307 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	28/11/2006	322,92	1	322,92	0,00	0,00
AUT0000006322 RD 235- 236 ET 944 - SIGNAL.D	28/11/2006	4 443,08	6	4 443,08	0,00	0,00
AUT0000006313 GPS PORTABLES	30/11/2006	2 936,80	6	2 936,80	0,00	0,00
AUT0000006333 ARMOIRE A CLES	05/12/2006	914,94	6	914,94	0,00	0,00
AUT0000006337 PERFORATEUR BURINEUR HILTI	06/12/2006	1 716,27	6	1 716,27	0,00	0,00
AUT0000006393 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE R	06/12/2006	144,92	1	144,92	0,00	0,00
AUT0000006350 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	07/12/2006	82,00	1	82,00	0,00	0,00
AUT0000006372 FAIBLE VALEUR	12/12/2006	269,10	1	269,10	0,00	0,00
AUT0000006373 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	12/12/2006	57,62	1	57,62	0,00	0,00
AUT0000006540 CYBERBASES PARTICIPATION CDC C	12/12/2006	85 187,07	10	85 187,07	0,00	0,00
AUT0000006601 SUBVENTION VEHICULE PROPRE STA	15/12/2006	3 000,00	6	3 000,00	0,00	0,00
AUT0000006428 ACQUISITION DE PHOTOS	19/12/2006	598,00	6	598,00	0,00	0,00
AUT0000006433 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	19/12/2006	245,93	1	245,93	0,00	0,00
AUT0000006437 TOTEM ALU PANNEAU ALU	20/12/2006	1 357,46	6	1 357,46	0,00	0,00
AUT0000006438 BANDEROLES AUTOCOLLANTS	20/12/2006	670,96	6	670,96	0,00	0,00
AUT0000006444 1 POMPE FLYGT AVEC CHAINE DE L	20/12/2006	1 136,97	6	1 136,97	0,00	0,00
AUT0000006446 1 POMPE FLYGT AVEC CHAINE ET M	20/12/2006	1 099,53	6	1 099,53	0,00	0,00
AUT0000006457 COPIEUR DE PLANS XEROX	21/12/2006	4 284,07	6	4 284,07	0,00	0,00
AUT0000006458 RONDINS	21/12/2006	958,11	6	958,11	0,00	0,00
AUT0000006537 COUVERTURE TELEPHONIE MOBILE P	30/12/2006	44 144,74	22	28 691,24	2 207,00	13 246,50
AUT0000007021 DGE EQUIPEMENT RURAL 2E PART	01/01/2007	1 600 349,00	5	1 600 349,00	0,00	0,00
AUT0000006519 2007 SUBV EQUIPT VERSEES ORG P	05/01/2007	257 221,31	5	257 221,31	0,00	0,00
AUT0000006520 2007 SUBV EQUIPT VERSEES ORG P	05/01/2007	10 679,20	5	10 679,20	0,00	0,00
AUT0000006521 2007 SUBV EQUIPT VERSEES ORG P	05/01/2007	6 879 779,13	5	6 879 779,13	0,00	0,00
AUT0000006523 2007 SUBV EQUIPT VERSEES ETS P	05/01/2007	1 237 293,25	5	1 237 293,25	0,00	0,00
AUT0000006524 2007 SUBV EQUIPT VERSEES ORGAN	05/01/2007	3 813 526,49	5	3 813 526,49	0,00	0,00
AUT0000006525 2007 SUBV EQUIPT VERSEES PERSO	05/01/2007	1 780 711,70	5	1 780 711,70	0,00	0,00
AUT0000006526 2007 SUBV EQUIPT VERSEES ETABL	05/01/2007	28 637,95	5	28 637,95	0,00	0,00
AUT0000007022 DOTATION EQUIPEMENT COLLEGES A	15/01/2007	1 201 008,28	5	1 201 008,28	0,00	0,00
AUT0000006615 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	26/02/2007	204,52	1	204,52	0,00	0,00
AUT0000006632 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	07/03/2007	682,24	1	682,24	0,00	0,00
AUT0000007017 SUBVENTION REGION GSM	16/03/2007	334 960,00	21	217 723,99	16 748,00	100 488,01
AUT0000006703 FOURNIT. SIGNALISATION DE POLI	22/03/2007	96 071,62	6	96 071,62	0,00	0,00
AUT0000006693 MATERIEL CONDITIONNEMENT ARCHI	27/03/2007	43 456,32	6	43 456,32	0,00	0,00
AUT0000007018 SUBVENTION FEDER TELEPHONIE MO	03/04/2007	320 826,24	21	208 533,31	16 041,00	96 251,93
AUT0000007019 SUBVENTION FEDER HAUT DEBIT	12/04/2007	6 208,00	21	4 030,40	310,00	1 867,60
AUT0000006732 1 MASSICOT ELECTIQUE IDEAL 48	17/04/2007	6 708,51	6	6 708,51	0,00	0,00
AUT0000006735 FOURNIT. DE SIGNALISATION DIRE	17/04/2007	136 984,75	6	136 984,75	0,00	0,00
AUT0000006733 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	18/04/2007	125,44	1	125,44	0,00	0,00
AUT0000006749 DESHERBEUSE TOUS SITES	24/04/2007	3 487,54	6	3 487,54	0,00	0,00
AUT0000007015 PARTICIPATION FNADT GSM	03/05/2007	175 696,26	21	114 192,81	8 784,00	52 719,45
2010D00090 REFRIGERATEUR FAURE FRD2277	05/05/2007	0,00	1	279,92	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00091 SERRURE COFFRET THALASSA	05/05/2007	0,00	1	52,62	0,00	0,00
AUT0000006777 CONTROLE DE LA RETROFLEXION	09/05/2007	2 400,00	6	2 400,00	0,00	0,00
AUT0000006793 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	11/05/2007	484,86	1	484,86	0,00	0,00
AUT0000006836 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	12/05/2007	416,21	1	416,21	0,00	0,00
AUT0000006817 SENTIER LA LOIRE ET L HOMME	29/05/2007	1 540,45	6	1 540,45	0,00	0,00
AUT0000006822 1 DESTRUCTEUR DE DOCUMENTS HSM	30/05/2007	793,55	6	793,55	0,00	0,00
AUT0000006827 VTT	04/06/2007	970,00	6	970,00	0,00	0,00
AUT0000006869 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	15/06/2007	134,84	1	134,84	0,00	0,00
AUT0000006892 CAISSES TRANSPORTS LIVRAISON M	28/06/2007	2 853,45	6	2 853,45	0,00	0,00
AUT0000006897 SONDES ENREGISTREUSES DE TEMPE	29/06/2007	792,95	6	792,95	0,00	0,00
AUT0000006910 COMPTEUR ACOUSTIQUE	03/07/2007	1 540,45	6	1 540,45	0,00	0,00
AUT0000006961 FRAIS INSERTION MARCHES 2006	27/07/2007	578,54	5	578,54	0,00	0,00
AUT0000005739 06S0040-CONFORTEMENT ECLUSES V	27/07/2007	732,10	5	732,10	0,00	0,00
AUT0000005778 06S0019-FABRICATION-FOURNITURE	27/07/2007	927,03	5	927,03	0,00	0,00
AUT0000005904 06S0079-FOURNITURE DE PLAPLANC	27/07/2007	331,44	5	331,44	0,00	0,00
AUT0000005937 06S0055-ACHAT ET MAINTENANCE D	27/07/2007	50,00	5	50,00	0,00	0,00
AUT0000006001 06S0062-ETANCHEITE DES ECLUSES	27/07/2007	50,00	5	50,00	0,00	0,00
AUT0000006002 06S0060-INSTALLATION D'UN BUNG	27/07/2007	100,00	5	100,00	0,00	0,00
AUT0000006046 06S0077-FOURNITURE ET SERVICE	27/07/2007	50,00	5	50,00	0,00	0,00
AUT0000006389 06S0108-ACQUISITION ET MAINTEN	27/07/2007	50,00	5	50,00	0,00	0,00
AUT0000006977 FOURNITURE DE SIGNALISATION DI	07/08/2007	1 347,53	6	1 347,53	0,00	0,00
AUT0000006979 1 DEBROUILLAISEUSE STIHL F +	09/08/2007	551,76	6	551,76	0,00	0,00
AUT0000006980 1 TRONCONNEUSE STIHL MS2	09/08/2007	673,59	6	673,59	0,00	0,00
AUT0000007016 SUBVENTION CNDS CHAUMECON	18/08/2007	77 503,50	20	54 248,62	3 875,00	19 379,88
AUT0000006990 COUPE HAIE STIHL PLUS 3 ACCESS	23/08/2007	983,04	6	983,04	0,00	0,00
AUT0000007002 PHOTOS	04/09/2007	315,90	1	315,90	0,00	0,00
AUT0000007003 ADAPTATEUR LONGUE VUE	04/09/2007	236,00	1	236,00	0,00	0,00
AUT0000007008 GPS ET CARTO EXPLORER	10/09/2007	783,90	6	783,90	0,00	0,00
AUT0000007020 EXTENSION ISAT SUBVENTION FEDE	14/09/2007	51 925,24	20	28 556,00	2 596,00	20 773,24
AUT0000007073 EPAREUSE ROUSSEAU	20/09/2007	20 332,00	6	20 332,00	0,00	0,00
AUT0000007062 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	26/09/2007	465,95	1	465,95	0,00	0,00
AUT0000007083 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	08/10/2007	49,90	1	49,90	0,00	0,00
AUT0000007099 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	12/10/2007	61,88	1	61,88	0,00	0,00
AUT0000007106 1 MULTIPARAMETRE DOUBLE VOIE H	17/10/2007	1 808,80	6	1 808,80	0,00	0,00
AUT0000007107 1 PACK CONVERTISSEUR/DEBIMETRE	17/10/2007	6 913,84	6	6 913,84	0,00	0,00
AUT0000005708 SUIVI DU MARCHE DEPARTEMENTAL	24/10/2007	1 673,20	5	1 673,20	0,00	0,00
AUT0000005914 ETUDE RESTRUCTURATION RESEAU T	24/10/2007	36 380,13	5	36 380,13	0,00	0,00
AUT0000006051 STABILISATION TALUS ROUTIER-RD	24/10/2007	140,42	5	140,42	0,00	0,00
AUT0000006478 ACTE ADMINISTRATIF - RD977 - C	24/10/2007	95,68	5	95,68	0,00	0,00
AUT0000006610 ETUDE CONTROLE PONT URZY	24/10/2007	714,43	5	714,43	0,00	0,00
AUT0000005370 IDATE ETUDE MAITRISE OUVRAGE	24/10/2007	47 400,73	5	47 400,73	0,00	0,00
AUT0000004506 DIAGNOSTIC AMIANTEAUX ARCHIVES	25/10/2007	1 577,52	5	1 577,52	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000005289 C.TILLIER COSNE / DIAGNOSTIC S	25/10/2007	765,44	5	765,44	0,00	0,00
AUT0000005513 IMMEUBLE 12 PLACE CHAMEANE	06/11/2007	609,96	5	609,96	0,00	0,00
AUT0000005514 POUQUES LES EAUX MAISON RUE DO	06/11/2007	454,48	5	454,48	0,00	0,00
AUT0000005741 MARCHE : 50PI04 CONTROLE TECHN	06/11/2007	454,48	5	454,48	0,00	0,00
AUT0000005892 MARCHE : 50PI04 DIAGNOSTIC SOL	06/11/2007	963,98	5	963,98	0,00	0,00
AUT0000005917 MARCHE : 50PI04 DIAGNOSTIC AMI	06/11/2007	5 585,32	5	5 585,32	0,00	0,00
AUT0000006086 MARCHE : 50PI04 DIAGNOSTIC AMI	06/11/2007	3 516,24	5	3 516,24	0,00	0,00
AUT0000005374 V.VAUZELLES / CONTROLE EQUIPEM	06/11/2007	454,48	5	454,48	0,00	0,00
AUT0000005384 DIAGNOSTIC SOLIDITE BT DES TH	06/11/2007	902,98	5	902,98	0,00	0,00
AUT0000005392 DIAGNOSTIC AMIANTE ORANGERIE E	06/11/2007	454,48	5	454,48	0,00	0,00
AUT0000005393 DIAGNOSTIC AMIANTE LA BOUINAUD	06/11/2007	454,48	5	454,48	0,00	0,00
AUT0000005425 DIAGNOSTIC AMIANTE BTS LA BUSS	06/11/2007	509,50	5	509,50	0,00	0,00
AUT0000005426 DIAGNOSTIC PLOMB CASINO DE POU	06/11/2007	454,48	5	454,48	0,00	0,00
AUT0000005438 MARCHE : 50PI04 LOT * DIAGNOST	06/11/2007	3 904,94	5	3 904,94	0,00	0,00
AUT0000007168 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	08/11/2007	427,45	1	427,45	0,00	0,00
AUT0000007189 APPAREIL PHOTOS NUMERIQUES ET	14/11/2007	539,70	6	539,70	0,00	0,00
AUT0000007221 ACHAT MATERIEL	26/11/2007	1 975,13	6	1 975,13	0,00	0,00
AUT0000007228 LOGICIELS CARTOGRAPHIE GPS TOP	29/11/2007	3 441,46	6	3 441,46	0,00	0,00
AUT0000007463 SUBVENTION AESN ETUDES HYDRO P	06/12/2007	10 000,00	19	7 908,29	415,00	1 676,71
AUT0000007468 SUBVENTION ACCUEIL PUBLIC MONT	06/12/2007	943,46	19	691,94	48,00	203,52
AUT0000007473 SUBVENTION FEOGA AMENAGEMENT S	08/12/2007	4 378,86	20	3 053,62	218,00	1 107,24
AUT0000007281 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	12/12/2007	367,47	1	367,47	0,00	0,00
AUT0000007469 SUBVENTION REGION EXTENSION IS	12/12/2007	144 260,00	20	79 343,00	7 213,00	57 704,00
AUT0000007356 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	17/12/2007	258,34	1	258,34	0,00	0,00
AUT0000007421 ECRAN TV + LECTEUR DVD	18/12/2007	770,22	6	770,22	0,00	0,00
AUT0000007374 PLATEFORME TELESCOPIQUE REF. C	20/12/2007	714,01	6	714,01	0,00	0,00
AUT0000007464 SUBVENTION BAYE SETTONS (FNAD	20/12/2007	139 876,06	21	90 909,50	6 993,00	41 973,56
AUT0000007467 SUBVENTION EXTENSION ISAT	20/12/2007	28 846,26	20	15 862,00	1 442,00	11 542,26
AUT0000007450 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	19/01/2008	499,00	1	499,00	0,00	0,00
AUT0000007461 MATERIEL CONDITIONNEMENT ARCHI	01/02/2008	748,58	6	748,58	0,00	0,00
AUT0000007482 2008 SUBV EQUIPT VERSEES ORG P	11/02/2008	1 789,70	5	1 789,70	0,00	0,00
AUT0000007483 2008 SUBV EQUIPT VERSEES ORG P	11/02/2008	8 745 602,72	5	8 745 602,72	0,00	0,00
AUT0000007485 2008 SUBV EQUIPT VERSEES ETS P	11/02/2008	567 716,36	5	567 716,36	0,00	0,00
AUT0000007486 2008 SUBV EQUIPT VERSEES ORGAN	11/02/2008	5 122 442,15	5	5 122 442,15	0,00	0,00
AUT0000007502 KARCHER DEBROUILLAILLEUSE DONZ	19/02/2008	2 530,10	6	2 530,10	0,00	0,00
AUT0000007503 NETTOYEUR HP COLL FOURCHAMBAUL	19/02/2008	607,50	6	607,50	0,00	0,00
AUT0000007504 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	19/02/2008	420,02	1	420,02	0,00	0,00
AUT0000007533 MATERIEL CONDITIONNEMENT ARCHI	20/02/2008	62 465,22	6	62 465,22	0,00	0,00
AUT0000007597 FOURNITURE DE SIGNALISATION DE	14/03/2008	178 772,88	6	178 772,88	0,00	0,00
AUT0000007598 DIAGNOSTIC DE RESEAU DU SITE D	20/03/2008	8 713,32	6	8 713,32	0,00	0,00
AUT0000007655 SUBVENTION FEDER TELEPHONIE MO	27/03/2008	533 717,88	20	346 905,88	26 685,00	160 127,00
AUT0000006606 DIAGNOSTIC PERFORMANCE ENERGET	27/03/2008	1 506,96	5	1 506,96	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000006631 ASS.TECHN. ACQUIS. FONC.LA CHA	27/03/2008	179,40	5	179,40	0,00	0,00
AUT0000006656 PRESTATIONS TOPO. RD 121 - ALL	27/03/2008	1 730,65	5	1 730,65	0,00	0,00
AUT0000006686 DIAGNOSTIC PHYTO-PLANTATIONS D	27/03/2008	14 827,18	5	14 827,18	0,00	0,00
AUT0000007656 SUBVENTION FEDER ISAT	28/03/2008	381 376,78	20	209 748,00	19 068,00	152 560,78
AUT0000007029 07S0035-RD114 Pont sur la Malo	01/04/2008	570,21	5	570,21	0,00	0,00
AUT0000007030 07S0058-ETUDE EXTENSION ET REQ	01/04/2008	1 222,08	5	1 222,08	0,00	0,00
AUT0000007270 07S0069 Remplacement instal. c	01/04/2008	1 629,17	5	1 629,17	0,00	0,00
AUT0000006527 06S0115-SERVICE DE TELEPHONIE	01/04/2008	100,00	5	100,00	0,00	0,00
AUT0000006644 07S0007-FOURNITURE D'UN POSTE	01/04/2008	922,60	5	922,60	0,00	0,00
AUT0000006647 07S0004-REEMPLACEMENT DES CAMER	01/04/2008	2 259,33	5	2 259,33	0,00	0,00
AUT0000006718 07S0014-ETUDE P/REMPLECT INSTAL	01/04/2008	697,79	5	697,79	0,00	0,00
AUT0000006754 06S0105 FOURNITURE MATERIAUX P	01/04/2008	480,85	5	480,85	0,00	0,00
AUT0000007636 1 CHARGEUR DEMARREUR GYSTART 7	07/04/2008	501,12	6	501,12	0,00	0,00
AUT0000007642 MATERIEL COLLEGE CERCY LA TOUR	09/04/2008	2 161,17	6	2 161,17	0,00	0,00
AUT0000007643 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	09/04/2008	271,49	1	271,49	0,00	0,00
AUT0000007644 MATERIEL COLLEGE LA MACHINE	09/04/2008	2 368,08	6	2 368,08	0,00	0,00
AUT0000007645 MATERIEL COLLEGE POUILLY SUR L	09/04/2008	4 380,95	6	4 380,95	0,00	0,00
AUT0000007647 MATERIEL COLLEGE LA CHARITE SU	09/04/2008	4 380,94	6	4 380,94	0,00	0,00
AUT0000007648 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	09/04/2008	136,35	1	136,35	0,00	0,00
AUT0000007914 SUBVENTION FNADT BAYE SETTONS	26/04/2008	6 404,13	20	4 160,19	320,00	1 923,94
2010D00092 TONDEUSE A GAZON HONDA OHC	05/05/2008	0,00	1	369,00	0,00	0,00
AUT0000007920 DGE 2008 EQUIPEMENT RURAL 2 EM	07/05/2008	1 757 881,00	5	1 757 881,00	0,00	0,00
AUT0000007745 POSE GARDE CORPS STATION EPURA	20/05/2008	3 367,32	6	3 367,32	0,00	0,00
AUT0000007760 ESCABEAUX A PLATE-FORME SECURI	23/05/2008	3 647,92	6	3 647,92	0,00	0,00
AUT0000007763 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	28/05/2008	369,00	1	369,00	0,00	0,00
AUT0000007769 RONDINS SITE BROU ET CHAUMOIS	30/05/2008	792,16	6	792,16	0,00	0,00
AUT0000007773 ESCABEAU PLATE-FORME 4 MARCHES	03/06/2008	677,06	6	677,06	0,00	0,00
AUT0000007913 SUBVENTION FNADT TELEPHONIE MO	11/06/2008	518 677,03	20	337 129,59	25 933,00	155 614,44
AUT0000007916 SUBVENTION REGION EXTENSION IS	12/06/2008	180 325,00	20	99 176,00	9 016,00	72 133,00
AUT0000007918 SUBVENTION CYBERBASES PARTICIP	26/06/2008	35 177,75	10	35 177,75	0,00	0,00
AUT0000007844 DIAGNOSTIC RESEAU MAGNY COURS	05/07/2008	5 669,34	6	5 669,34	0,00	0,00
AUT0000007845 MATERIEL POUR CHALET DE BAYE	05/07/2008	20,57	1	20,57	0,00	0,00
AUT0000007864 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	08/07/2008	100,81	1	100,81	0,00	0,00
AUT0000007884 MATERIEL COLLEGE SAINT AMAND	17/07/2008	2 368,08	6	2 368,08	0,00	0,00
AUT0000007885 MATERIEL COLLEGE CLAUDE TILLIE	17/07/2008	2 368,08	6	2 368,08	0,00	0,00
AUT0000007886 MATERIEL COLLEGE DE CLAMECY	17/07/2008	4 627,33	6	4 627,33	0,00	0,00
AUT0000007887 MATERIELS COLLEGE DE GUERIGNY	17/07/2008	4 652,44	6	4 652,44	0,00	0,00
AUT0000007906 1 MACHINE A RELIER + ACCESSOIR	24/07/2008	3 334,45	6	3 334,45	0,00	0,00
AUT0000007908 ENREGISTEUR DE TEMPERATURE	25/07/2008	458,27	1	458,27	0,00	0,00
AUT0000007931 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	31/07/2008	197,01	1	197,01	0,00	0,00
AUT0000007961 SUBVENTION MAIRIE CLAMECY POUR	02/08/2008	500 000,00	22	249 997,00	22 727,00	227 276,00
AUT0000007962 SUBVENTION ETAT EXTENSION ISAT	02/08/2008	9 855,57	22	4 917,00	447,00	4 491,57

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000007966 SIGNALÉTIQUE PLANTATIONS MATER	18/08/2008	867,10	6	867,10	0,00	0,00
AUT0000007967 TAMISEUSE BASIC SERIE AS + COU	20/08/2008	2 010,04	6	2 010,04	0,00	0,00
AUT0000007971 MATERIEL COLLEGE VARZY	26/08/2008	926,90	6	926,90	0,00	0,00
AUT0000007996 4 CHARIOTS A LIVRES	10/09/2008	2 540,60	6	2 540,60	0,00	0,00
AUT0000008007 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	22/09/2008	425,16	1	425,16	0,00	0,00
AUT0000008019 DOTATION EQUIPEMENT COLLEGES 2	25/09/2008	1 271 856,00	5	1 271 856,00	0,00	0,00
AUT0000008025 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	29/09/2008	275,87	1	275,87	0,00	0,00
AUT0000008033 TONDEUSE COLLEGE SAINT SAULGE	01/10/2008	1 542,00	6	1 542,00	0,00	0,00
AUT0000008034 Marche : 01IM08 Lot *	01/10/2008	75 639,25	6	75 639,25	0,00	0,00
AUT0000008036 MATERIEL COLLEGE FOURCHAMBAULT	02/10/2008	7 301,58	6	7 301,58	0,00	0,00
AUT0000008056 BOITIER ELECTRIQUE COMPTEUR	13/10/2008	75,22	1	75,22	0,00	0,00
AUT0000008057 RONDINS BOIS BAYE ET VAUX	13/10/2008	444,25	1	444,25	0,00	0,00
AUT0000008058 RUBAN ET JEU DE DOUILLES	13/10/2008	57,13	1	57,13	0,00	0,00
AUT0000008059 MATERIEL DE QUINCAILLERIE	13/10/2008	26,10	1	26,10	0,00	0,00
AUT0000008060 BARRIERE METALLIQUE	13/10/2008	301,39	1	301,39	0,00	0,00
AUT0000008086 AMENAGEMENT SITE SOURCE DE L Y	15/10/2008	58 858,00	22	29 425,00	2 675,00	26 758,00
AUT0000008090 CAPTEUR PIEZO-ELECTRIQUE N° 10	22/10/2008	730,18	6	730,18	0,00	0,00
AUT0000008095 COLONNE/ECRAN	22/10/2008	1 184,04	6	1 184,04	0,00	0,00
AUT0000008096 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	22/10/2008	490,36	1	490,36	0,00	0,00
AUT0000008097 ESCABEAUX SECURISES	23/10/2008	2 969,79	6	2 969,79	0,00	0,00
AUT0000008128 ACHAT MATERIEL IMPRIMERIE	04/11/2008	3 940,73	6	3 940,73	0,00	0,00
AUT0000008124 MATERIELS COLLEGE LES DEUX RIV	13/11/2008	1 054,88	6	1 054,88	0,00	0,00
AUT0000008138 1 ENREGISTREUR OCTOPUS C + CAB	18/11/2008	2 874,60	6	2 874,60	0,00	0,00
AUT0000008140 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	19/11/2008	336,90	1	336,90	0,00	0,00
AUT0000008153 ACHAT MATERIEL	20/11/2008	10 049,80	6	10 049,80	0,00	0,00
AUT0000008147 MATERIEL COLLEGE LES LOGES A N	21/11/2008	1 119,99	6	1 119,99	0,00	0,00
AUT0000008154 MATERIEL POUR SITES	25/11/2008	64,54	1	64,54	0,00	0,00
AUT0000008165 SIGNALÉTIQUE PARKING GIMOUILLE	27/11/2008	502,32	6	502,32	0,00	0,00
AUT0000008179 SUBVENTION BAYE FEOGA	29/11/2008	42 132,40	20	27 378,53	2 106,00	12 647,87
AUT0000008171 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	30/11/2008	76,63	1	76,63	0,00	0,00
AUT0000008180 2 ENTREPROTS DE STOCKAGE	03/12/2008	16 521,54	6	16 521,54	0,00	0,00
AUT0000008186 RAINEUSE IMPRIMERIE	03/12/2008	9 753,38	6	9 753,38	0,00	0,00
AUT0000008191 1 MACHINE A THERMODOUBLER HL N	04/12/2008	15 368,60	6	15 368,60	0,00	0,00
AUT0000008247 MATERIEL XEROX	04/12/2008	4 425,20	6	4 425,20	0,00	0,00
AUT0000008234 MATERIEL VIDEO / LECTEUR	11/12/2008	976,59	6	976,59	0,00	0,00
AUT0000008289 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	16/12/2008	171,29	1	171,29	0,00	0,00
AUT0000008290 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	16/12/2008	256,02	1	256,02	0,00	0,00
AUT0000008351 1 COMPRESSEUR SILENCIEUX SIL5N	20/01/2009	2 631,20	6	2 631,20	0,00	0,00
AUT0000008378 BACS DE RETENTION POUR GARAGE	10/02/2009	2 333,40	6	2 333,40	0,00	0,00
AUT0000008382 FAIBLE VALEUR MATERIEL TECHNIQ	11/02/2009	304,98	1	304,98	0,00	0,00
AUT0000008436 ACHAT BOIS	10/03/2009	730,33	6	730,33	0,00	0,00
AUT0000008447 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	23/03/2009	279,00	1	279,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000008473 FOURNITURE DE SIGNALISATION DE	31/03/2009	236 929,01	6	236 929,01	0,00	0,00
AUT0000008495 MATERIELS COLLEGE BIBRACTE	09/04/2009	1 064,65	6	1 064,65	0,00	0,00
AUT0000008507 PARC ST LEGER POUQUES LES EAUX	17/04/2009	70 595,10	6	70 595,10	0,00	0,00
AUT0000008508 BAYE TRAVAUX EAUX USEES	17/04/2009	6 232,36	6	6 232,36	0,00	0,00
AUT0000008548 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	13/05/2009	239,20	1	239,20	0,00	0,00
AUT0000008556 FOURNITURE DE SIGNALISATION PL	14/05/2009	17 416,68	6	17 416,68	0,00	0,00
AUT0000008567 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD5	19/05/2009	95 296,28	6	95 296,28	0,00	0,00
AUT0000008571 MATERIEL COLLEGE FOURCHAMBAULT	27/05/2009	665,00	6	665,00	0,00	0,00
AUT0000007767 ARMOIRE FSB 8-16 POUR PRODUITS	02/06/2009	1 301,25	6	1 301,25	0,00	0,00
AUT0000008591 LAME MASSICOT BIBLIOTHEQUE	05/06/2009	341,77	1	341,77	0,00	0,00
AUT0000008598 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	08/06/2009	4 923,85	6	4 923,85	0,00	0,00
AUT0000008610 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	11/06/2009	110,29	1	110,29	0,00	0,00
AUT0000008616 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	15/06/2009	326,51	1	326,51	0,00	0,00
AUT0000005319 PRESTATION DE SERVICE POUR	19/06/2009	197 780,50	5	197 780,50	0,00	0,00
AUT0000008635 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	25/06/2009	270,00	1	270,00	0,00	0,00
AUT0000008150 AMENAGEMENT DE LA PRESQU'ILE D	26/06/2009	298,88	5	298,88	0,00	0,00
AUT0000007212 ETUDE TRAFIC RD 981	26/06/2009	542,66	5	542,66	0,00	0,00
AUT0000007380 07S0073 Mission de maîtrise d'	26/06/2009	566,14	5	566,14	0,00	0,00
AUT0000007384 07S0073 Mission maîtrise d'oeu	26/06/2009	50,00	5	50,00	0,00	0,00
AUT0000007812 08S0025 EQUIPEMENT PROTECTION	26/06/2009	3 511,98	5	3 511,98	0,00	0,00
AUT0000007817 07S0102 ENTRETIEN MAINTENANCE	26/06/2009	1 050,35	5	1 050,35	0,00	0,00
AUT0000007840 08S0030 LOCATION PHOTOCOPIEUR	26/06/2009	2 073,84	5	2 073,84	0,00	0,00
AUT0000008672 KIT ODEON X SERIE SN-ODOEA-014	07/07/2009	2 225,48	6	2 225,48	0,00	0,00
AUT0000007771 07S0092 FRAIS INSERTION MARCHE	09/07/2009	1 196,38	5	1 196,38	0,00	0,00
AUT0000008730 SUBV FNADT ACTIVITE ZONES BLAN	10/08/2009	371 481,97	19	234 612,00	19 551,00	117 318,97
AUT0000008731 SETTONS RENOVATION PAGODE CNAS	10/08/2009	55 681,76	19	32 230,00	2 930,00	20 521,76
AUT0000008732 EXTENSION ISAT SUBV ETAT	10/08/2009	17 548,17	20	9 647,00	877,00	7 024,17
AUT0000008733 GSM TELEPHONIE MOBILE SUBV REG	10/08/2009	55 045,00	19	34 764,00	2 897,00	17 384,00
AUT0000008735 EXTENSION ISAT SUBV FEDER	10/08/2009	166 697,98	20	91 674,00	8 334,00	66 689,98
AUT0000008744 CAPTEUR CV2 POUR VISA PORTABLE	11/08/2009	1 127,40	6	1 127,40	0,00	0,00
AUT0000008745 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	11/08/2009	420,52	1	420,52	0,00	0,00
AUT0000008800 FOURNIT. DE SIGNALISATION DIRE	15/09/2009	18 682,87	6	18 682,87	0,00	0,00
AUT0000008797 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	17/09/2009	277,14	1	277,14	0,00	0,00
AUT0000008798 TELEGESTION TYPE SOFREL S 540	17/09/2009	1 853,80	6	1 853,80	0,00	0,00
AUT0000008803 1 DETECTEUR SURVERSE CONECT. I	23/09/2009	388,95	1	388,95	0,00	0,00
AUT0000008811 D'INTERPRETATION - SITE BEC D'	28/09/2009	4 226,66	6	4 226,66	0,00	0,00
AUT0000008819 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	30/09/2009	285,84	1	285,84	0,00	0,00
AUT0000008836 1 PRELEVEUR ECHANTILLONS PORTA	08/10/2009	4 429,55	6	4 429,55	0,00	0,00
AUT0000008838 1 POMPE FLYGT DP 3068 MT 472	08/10/2009	1 313,41	6	1 313,41	0,00	0,00
AUT0000008850 DOTATION EQUIPEMENT DES COLLEG	12/10/2009	1 271 856,00	5	1 271 856,00	0,00	0,00
AUT0000008860 ASPIRATEUR ET ACCESSOIRES	15/10/2009	881,57	6	881,57	0,00	0,00
AUT0000008863 MATERIEL COLLEGE LES ALLIERES	19/10/2009	2 750,80	6	2 750,80	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
AUT0000008869 FOURNITURES DE CONSERVATION PR	19/10/2009	319,87	1	319,87	0,00	0,00
AUT0000008872 ESCABEAUX PLATE FORME SECURISE	19/10/2009	1 614,41	6	1 614,41	0,00	0,00
AUT0000008873 KIT ODEON X N° SN-ODEOA-0248 +	19/10/2009	2 401,36	6	2 401,36	0,00	0,00
AUT0000008880 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	22/10/2009	120,68	1	120,68	0,00	0,00
AUT0000008898 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	02/11/2009	445,96	1	445,96	0,00	0,00
AUT0000008899 CHARIOTS GRILLAGES	02/11/2009	1 368,22	6	1 368,22	0,00	0,00
AUT0000008905 CHARIOTS POUR DOCUMENTS	03/11/2009	391,28	1	391,28	0,00	0,00
AUT0000008908 CHEMISES DE CONSERVATION	06/11/2009	1 279,95	6	1 279,95	0,00	0,00
AUT0000008909 FOURNITURES DE CONSERVATION DE	06/11/2009	2 750,27	6	2 750,27	0,00	0,00
AUT0000008924 SUBVENTION DRAC ARCHIVES	10/11/2009	320 000,00	26	123 070,00	12 307,00	184 623,00
AUT0000008928 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	12/11/2009	410,42	1	410,42	0,00	0,00
AUT0000008930 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	12/11/2009	302,43	1	302,43	0,00	0,00
AUT0000008937 1 CAPTEUR CONDUCTIVITE T°C-A10	16/11/2009	717,70	6	717,70	0,00	0,00
AUT0000008948 ACHAT PLANCHERS EN RETENTION E	17/11/2009	4 482,61	6	4 482,61	0,00	0,00
AUT0000008955 SANGLES	19/11/2009	2 244,17	6	2 244,17	0,00	0,00
AUT0000008962 ACCESSOIRES MACHINE A RELIER	23/11/2009	812,83	6	812,83	0,00	0,00
AUT0000008963 THERMO-HYGROMETRE PORTABLE	23/11/2009	641,06	6	641,06	0,00	0,00
AUT0000008976 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	01/12/2009	297,80	1	297,80	0,00	0,00
AUT0000008977 SIGNALETIQUE - TOUS SITES	01/12/2009	2 466,75	6	2 466,75	0,00	0,00
AUT0000008988 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	03/12/2009	424,78	1	424,78	0,00	0,00
AUT0000009029 FAIBLE VALEUR MAT TECHNIQUE	10/12/2009	323,12	1	323,12	0,00	0,00
AUT0000009030 ECHAFAUDAGE TOTEM 60 HT 8M	10/12/2009	1 804,05	6	1 804,05	0,00	0,00
AUT0000009037 BOITES D'ARCHIVES DE CONSERVAT	10/12/2009	3 893,94	6	3 893,94	0,00	0,00
2010O00094 SUBVENTION REGION GYMNASSE CLAMECY	12/12/2009	0,00	20	362 219,00	32 929,00	263 450,06
2010O00091 AMENAGEMENT SOURCES YONNE SUBV SEINE NORMANDIE	30/12/2009	0,00	20	8 085,00	735,00	5 894,00
2010O00095 SUBVENTION ISAT REGION	30/12/2009	178 234,00	20	96 544,00	9 076,00	86 731,00
2010D00003 Acquis°d'un SIF	14/01/2010	390 932,10	2	390 932,10	0,00	0,00
2010D00004 FOURNITURE DIVERSE DE PLOMBERIE	18/01/2010	223,65	1	223,65	0,00	0,00
2010D00012 2 licences VMWare sphere 4 Entreprise + SUPPORT	28/01/2010	5 757,54	2	5 757,54	0,00	0,00
2010D00021 achat de boîtes d'archives ordinaires marché 03AD0	28/01/2010	1 028,56	6	1 028,56	0,00	0,00
2010D00015 25 licences open vpn access server	03/02/2010	89,69	1	89,69	0,00	0,00
2010D00016 TOUS SITES ponceuse + bandes	08/02/2010	121,54	1	121,54	0,00	0,00
2010D00017 Local ENS radiateur électrique	08/02/2010	227,24	1	227,24	0,00	0,00
2010D00026 Logiciel de prise en main pour collègues	10/02/2010	904,18	2	904,18	0,00	0,00
2010D00027 Vade Retro MailCube abt 15 mois UCE 1700 BALS	11/02/2010	1 162,83	2	1 162,83	0,00	0,00
2010D00028 DIV PREST° LIEES A L'ACQUIS° log.SDESMS	15/02/2010	17 940,00	2	17 940,00	0,00	0,00
2010D00033 chemises de conservation	25/02/2010	5 690,28	6	5 690,28	0,00	0,00
2010D00035 ECHELLE ET GARDE CORPS FRE 2S 5458	01/03/2010	447,38	1	447,38	0,00	0,00
2010D00038 NUMERISATION CADASTRALE DIVRESES COMMUNES	16/03/2010	8 759,54	2	8 759,54	0,00	0,00
2010D00050 fact 10030106 du 29/3/10	06/04/2010	2 772,75	6	2 772,75	0,00	0,00
2010D00103 comescope	12/04/2010	1 529,40	6	1 529,40	0,00	0,00
2010D00114 F. 90372528 DU 03/03/2010 - MARCHE 09V09 - SIGNAL.	13/04/2010	0,00	6	0,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010D00116 F. 90372528 DU 03/03/2010 - MARCHE 09V09 - SIGNAL.	13/04/2010	98 810,50	6	98 810,50	0,00	0,00
2010D00123 F. 15A 448747 DU 19/04/2010 (fournit. SIGNALISATIO	21/04/2010	116 956,27	6	116 956,27	0,00	0,00
2010D00127 1 LOG TOAD FOR ORACLE DBA SUITE+3 LOG TOAD FOR ORA	26/04/2010	7 280,06	2	7 280,06	0,00	0,00
2010D00128 MARCHE 02V08 - FOURNITURE DE SIGNALISATION PLASTIQ	03/05/2010	19 215,93	6	19 215,93	0,00	0,00
2010D00133 LOGICIEL NERO	03/05/2010	95,68	1	95,68	0,00	0,00
2010D00146 TOUS SITES - achat matériel	21/05/2010	3 022,54	6	3 022,54	0,00	0,00
2010O00087 SUBVENTION FNADT ARCHIVES HISTORIQUES	26/05/2010	164 760,55	25	71 162,00	6 684,00	86 914,55
2010D00153 SIGNALISATION HORIZONTALE-PROGRAMME PARC	31/05/2010	189 999,23	6	189 999,23	0,00	0,00
2010D00154 MARS SUR ALLIER signalétique	01/06/2010	556,50	6	556,50	0,00	0,00
2010D00169 MPSY signalisation marché 08v09 fact 15A453265	16/06/2010	1 773,36	6	1 773,36	0,00	0,00
2010D00190 TV LCD SONY REUNION PUBLIQUE NIEVRE 2021	16/06/2010	1 136,07	6	1 136,07	0,00	0,00
2010O00108 MPSY solde subv etude hydrologéologique AESN	17/06/2010	2 500,00	15	1 660,00	166,00	674,00
2010D00204 achats matériel et outillage technique	06/07/2010	529,09	6	529,09	0,00	0,00
2010D00206 tous sites - achat broyeur - fact. 11 971	07/07/2010	2 098,98	6	2 098,98	0,00	0,00
2010D00208 MATERIELS DE TECHNOLOGIE	12/07/2010	18 716,44	6	18 716,44	0,00	0,00
2010D00210 Achats matériel et outillage technique	13/07/2010	732,49	6	732,49	0,00	0,00
2010D00211 Achat de sangles	15/07/2010	2 895,52	6	2 895,52	0,00	0,00
2010D00212 renvlt novell	20/07/2010	1 626,56	2	1 626,56	0,00	0,00
2010O00137 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	22/07/2010	463,59	5	463,59	0,00	0,00
2010O00138 REMBOURSEMENT REICHEN	22/07/2010	601,06	5	601,06	0,00	0,00
2010O00139 REMBOURSEMENT MANCION	23/07/2010	2 750,80	5	2 750,80	0,00	0,00
2010O00153 ddec année 2010	05/08/2010	1 271 856,00	5	1 271 856,00	0,00	0,00
2010D00230 MATERIELS FIPHFP 2010	31/08/2010	4 700,82	6	4 700,82	0,00	0,00
2010D00231 85 PHOTOS	02/09/2010	4 000,00	2	4 000,00	0,00	0,00
2010D00237 3 échelles limnimétriques	09/09/2010	627,90	6	627,90	0,00	0,00
2010D00254 MATERIELS FIPHFP 2010	20/09/2010	5 416,15	6	5 416,15	0,00	0,00
2010D00255 MATERIELS FIPHFP 2010	21/09/2010	2 541,50	6	2 541,50	0,00	0,00
2010O00166 SUBVENTION FEDER TELEPHONIE MOBILE	22/09/2010	149 331,49	18	91 256,00	8 296,00	49 779,49
2010D00447 MATERIELS FIPHFP 2010	28/09/2010	1 273,56	6	1 273,56	0,00	0,00
2010D00865 MATERIELS FIPHFP 2010	04/10/2010	1 815,53	6	1 815,53	0,00	0,00
2010D00879 Evolution de la virtualisation	04/10/2010	10 246,31	2	10 246,31	0,00	0,00
2010D01167 MATERIEL FIPHFP 2010	14/10/2010	1 260,29	6	1 260,29	0,00	0,00
2010D01289 BASE DE BAYE- renouvellement pompe Flygt + régulat	15/10/2010	1 971,02	6	1 971,02	0,00	0,00
2010D01200 ACHAT DISQUE DUR	18/10/2010	1 193,61	6	1 193,61	0,00	0,00
2010D01202 remplct partiel du système vidéo de la salle Franç	18/10/2010	1 495,00	2	1 495,00	0,00	0,00
2010D01278 PARTICIPATION LOGICIEL ADULLACT	20/10/2010	9 328,80	2	9 328,80	0,00	0,00
2010D01284 Logiciel KAPERSKY pour 5 CBB	20/10/2010	1 598,72	2	1 598,72	0,00	0,00
2010D01288 trvx bassin de l'Holiday-Inn à Magny-Cours	21/10/2010	1 773,67	6	1 773,67	0,00	0,00
2010O00172 SUBVENTION DRAC	21/10/2010	1 370 221,40	25	580 541,00	56 405,00	789 680,40
AUT0000008379 DIAGNOSTIC POLLUTION DES SOLS	03/11/2010	9 908,86	5	9 908,86	0,00	0,00
2010O00175 EQUIPEMENT PROTECTION INDIVIDUELLE 08S0071	03/11/2010	358,44	5	358,44	0,00	0,00
2010O00176 LOCATION ENTRETIEN TELEALARME 09S0002	03/11/2010	1 166,30	5	1 166,30	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010O00177 LOCATION PHOTOCOPIEURS 08S0076	03/11/2010	776,20	5	776,20	0,00	0,00
2010O00178 ASSISTANCE PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES 08S0085	03/11/2010	865,97	5	865,97	0,00	0,00
2010O00179 FOURNITURE PANNEAUX SIGNALISATION PERMANENTE	03/11/2010	2 741,00	5	2 741,00	0,00	0,00
2010O00180 FOURNITURE PANNEAUX SIGNALISATION POLICE	03/11/2010	3 032,76	5	3 032,76	0,00	0,00
2010O00181 BALAYEUSE CIRCUIT MAGNY COURS	03/11/2010	752,04	5	752,04	0,00	0,00
2010D01435 Logiciels "comi life - crazy talk 6 - généatique	16/11/2010	2 320,47	1	2 320,47	0,00	0,00
2010D01443 logiciel de gestion du temps (badgeuses)	18/11/2010	17 940,00	2	17 940,00	0,00	0,00
2010O00201 Télégestion Subvention INVT 50% 2010 CNSA	30/11/2010	215 413,00	5	215 413,00	0,00	0,00
2010O00205 Soutien au circuit des énergies renouvelables de I	30/11/2010	500,00	6	500,00	0,00	0,00
2010D01464 MATERIEL COLLEGE ST PIERRE	02/12/2010	750,00	6	750,00	0,00	0,00
2010O00207 REMBOURSEMENT FIPHP - CLOT LYDIE	06/12/2010	507,37	10	507,37	0,00	0,00
2010O00208 REMBOURSEMENT FIPHP - THEVENIN THIERRY	06/12/2010	1 808,52	6	1 808,52	0,00	0,00
2010D01469 Achat matériel et outillage technique	07/12/2010	3 662,90	6	3 662,90	0,00	0,00
2010D01471 MATERIEL POUR LE COLLEGE DE DONZY	08/12/2010	299,00	1	299,00	0,00	0,00
2010D01472 Acquis., livraison, mise en place mobiliers, matér	08/12/2010	1 379,60	6	1 379,60	0,00	0,00
2010D01473 Acquis., livraison, mise en place mobiliers, matér	08/12/2010	4 232,63	6	4 232,63	0,00	0,00
2010D01474 Acquis., livraison, mise en place mobiliers, matér	08/12/2010	906,04	6	906,04	0,00	0,00
2010D01478 solution voix sur IP	09/12/2010	41 237,61	2	41 237,61	0,00	0,00
2010O00219 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	13/12/2010	432,12	10	432,12	0,00	0,00
2010D01491 acq° intégrat°solution slunk	14/12/2010	3 528,20	2	3 528,20	0,00	0,00
2010D01492 MATERIEL COLLEGE DE MONTSAUCHE	14/12/2010	560,00	6	560,00	0,00	0,00
2010D01493 divers logiciels informatiques	14/12/2010	2 990,00	2	2 990,00	0,00	0,00
2010D01498 GPS KIT RANDO	14/12/2010	824,50	6	824,50	0,00	0,00
2010D01494 ACQUISITION, MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'UN SY	15/12/2010	36 020,00	2	36 020,00	0,00	0,00
2010D01500 MATERIELS POUR COLLEGE	16/12/2010	787,81	6	787,81	0,00	0,00
2010D01501 MATERIELS POUR COLLEGE	16/12/2010	63,52	1	63,52	0,00	0,00
2010D01502 MATERIELS POUR COLLEGE	16/12/2010	262,00	1	262,00	0,00	0,00
2010D01507 MATERIELS POUR COLLEGES	17/12/2010	99,27	1	99,27	0,00	0,00
2010D01510 MATERIELS POUR COLLEGES	17/12/2010	226,76	1	226,76	0,00	0,00
2010D01516 OUTILLAGE DIVERS	20/12/2010	1 213,16	6	1 213,16	0,00	0,00
2010D01517 ACHAT CAMERA THERMIQUE	20/12/2010	2 368,08	6	2 368,08	0,00	0,00
2010D01518 OUTILLAGE	20/12/2010	474,10	1	474,10	0,00	0,00
2010D01520 Chariot / MG	21/12/2010	294,22	1	294,22	0,00	0,00
2011O00004 ARCHIVES SUBVENTION DRAC	04/01/2011	422 555,35	15	202 824,00	16 902,00	236 633,35
2011D00002 ACQUISITION PRESTATION ET MAINTENANCE LOGICIEL DE	07/01/2011	5 740,80	2	5 740,80	0,00	0,00
2011D00003 Matériel Technique	12/01/2011	2 275,06	6	2 136,87	0,00	0,00
2011D00071 Achat de caisses d'archives marché 03AD09 lot 2	04/02/2011	2 194,66	6	2 194,66	0,00	0,00
2011D00040 MATERIEL DIVERS	10/02/2011	495,40	1	495,40	0,00	0,00
AUT0000008296 LUZY - REFECTION DES FACADES	15/02/2011	11 230,44	5	11 230,44	0,00	0,00
2010O00184 CONTROLE TECHNIQUE COLLEGES	15/02/2011	3 127,70	5	3 127,70	0,00	0,00
2010O00102 Liaisons informatique Internet collèges 10S0001	16/02/2011	308,75	5	308,75	0,00	0,00
2010O00124 Mission contrôle ext travaux études Aff 10S0009	16/02/2011	716,63	5	716,63	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2010O00155 Rénov SEGPA ateliers COSNE/LOIRE Affaire 10S0032	16/02/2011	2 291,90	5	2 291,90	0,00	0,00
2010O00158 Ouvrages arts départementaux Affaire 10S00037	16/02/2011	1 109,07	5	1 109,07	0,00	0,00
2011D00050 MATERIELS POUR COLLEGES	22/02/2011	1 967,66	6	1 967,66	0,00	0,00
2011O00014 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	22/02/2011	273,35	5	273,35	0,00	0,00
2011D00057 MARCHE 2009-249-01 (09V09) FOURNIT. SIGNAL. DIRECT	24/02/2011	50 105,20	6	50 105,20	0,00	0,00
2011O00024 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	24/02/2011	260,12	1	260,12	0,00	0,00
2011D00069 Achat de chemises de conservation	25/02/2011	5 540,64	6	5 540,64	0,00	0,00
2011D00070 Sangles de conservation	04/03/2011	2 264,76	6	2 264,76	0,00	0,00
2011D00074 MOBILIER MATERIELS POUR COLLEGES	10/03/2011	1 924,03	6	1 924,03	0,00	0,00
2011D00075 MOBILIER MATERIELS POUR COLLEGES	10/03/2011	1 645,62	6	1 645,62	0,00	0,00
2011D00079 ACQUISITION, MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'UN SY	11/03/2011	14 411,80	2	14 411,80	0,00	0,00
2011D00080 ACQUISITION PRESTATION ET MAINTENANCE LOGICIEL DE	11/03/2011	1 435,20	2	1 435,20	0,00	0,00
2011O00031 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	15/03/2011	5 142,80	5	5 142,80	0,00	0,00
2011O00032 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	15/03/2011	1 273,56	6	1 273,56	0,00	0,00
2011D00095 Fournitures de conservation de documents	18/03/2011	3 796,63	6	3 796,63	0,00	0,00
2011O00035 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	18/03/2011	2 541,50	6	2 541,50	0,00	0,00
2011O00036 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	18/03/2011	1 260,29	6	1 260,29	0,00	0,00
2011O00041 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	24/03/2011	3 001,36	6	3 001,36	0,00	0,00
2011O00042 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	24/03/2011	3 076,95	6	3 076,95	0,00	0,00
2011D00162 ACQU° DIVERS LOGICIELS	28/03/2011	15 697,50	2	15 697,50	0,00	0,00
2011D00093 MARCHE 2009-248-01 (08V09) FOURNIT. SIGNALISATION	29/03/2011	67 745,95	6	67 745,95	0,00	0,00
AUT0000006006 06S0074-ETUDES POUR LA REFECTI	06/04/2011	1 100,43	5	1 100,43	0,00	0,00
AUT0000008631 MISE AUX NORMES CUISINE COLL MOULINS ENGILBERT	06/04/2011	1 295,75	5	1 295,75	0,00	0,00
2011D00150 barrières de protection des amphibiens - FACT. n°	07/04/2011	3 037,72	6	3 037,72	0,00	0,00
2011D00151 FOURNITURE DE SIGNALISATION TOURISTIQUE TYPE H32	07/04/2011	2 932,17	6	2 932,17	0,00	0,00
2011D00153 BANNIERE ENS - FACT. 1103 3140	11/04/2011	897,24	6	897,24	0,00	0,00
2011D00156 Matériel et outillage technique spécifique	12/04/2011	555,12	6	555,12	0,00	0,00
2011D00157 Vacances propres collecteurs-FACT. PR11-11465 et P	14/04/2011	7 362,58	6	7 362,58	0,00	0,00
2011D00163 matériels pour collèves	18/04/2011	668,80	6	668,80	0,00	0,00
2011D00168 Achat matériel et outillage technique	28/04/2011	11 331,68	6	11 331,68	0,00	0,00
2011D00169 FOURNITURE PANNEAUX SIGNALISATION PERMANENTE DE DI	04/05/2011	131,13	1	131,13	0,00	0,00
2011D00170 MATERIEL FIPHP	04/05/2011	1 040,52	6	1 040,52	0,00	0,00
2011O00063 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	05/05/2011	464,97	9	464,97	0,00	0,00
2011D00177 MODIFICATION DE MARQUAGE-RD981 - TITRE 000448	12/05/2011	1 041,03	6	1 041,03	0,00	0,00
2011D00178 MODIFICATION DE MARQUAGE-RD977-titre 000449	12/05/2011	421,53	1	421,53	0,00	0,00
2011D00179 MODIFICATION DE MARQUAGE-RD985-TITRE 000450	12/05/2011	1 562,57	6	1 562,57	0,00	0,00
2011D00180 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD131-TITRE 000456	12/05/2011	3 670,83	6	3 670,83	0,00	0,00
2011D00181 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD981- TITRE 000451	12/05/2011	106,83	1	106,83	0,00	0,00
2011D00182 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD18- TITRE 000452	12/05/2011	8 733,67	6	8 733,67	0,00	0,00
2011D00183 SIGNALISATION HORIZONALE-RD13 - TITRE 000453	12/05/2011	6 085,64	6	6 085,64	0,00	0,00
2011D00184 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD26-TITRE 000454	12/05/2011	7 766,99	6	7 766,99	0,00	0,00
2011D00185 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD8 - TITRE 000455	12/05/2011	11 260,43	6	11 260,43	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011O00064 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	12/05/2011	432,13	9	432,13	0,00	0,00
2011D00187 Vaux - nichoir - FACT n° 2011.04.099	13/05/2011	28,11	1	28,11	0,00	0,00
2011D00259 1 perceuse 1 compresseur	19/05/2011	766,16	6	766,16	0,00	0,00
2011O00074 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	30/05/2011	877,12	6	877,12	0,00	0,00
2011D00210 Progiciel Archives Départementales	06/06/2011	8 611,20	2	8 611,20	0,00	0,00
2011D00212 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD236-TITRE 000537	07/06/2011	991,27	6	991,27	0,00	0,00
2011D00213 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD153-TITRE 000536	07/06/2011	1 063,20	6	1 063,20	0,00	0,00
2011D00214 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD981-TITRE 000534	07/06/2011	226,00	1	226,00	0,00	0,00
2011D00215 SIGNALISATION HORIZONTALE RD17 - TITRE 000533	07/06/2011	1 432,62	6	1 432,62	0,00	0,00
2011D00216 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD170-TITRE 000532	07/06/2011	4 343,24	6	4 343,24	0,00	0,00
2011D00217 SIGNALISATION HORIZONTALE RD179-TITRE N° 000531	07/06/2011	1 473,77	6	1 473,77	0,00	0,00
2011D00219 SIGNALISATION HORIZONTALE- RD 977 - TITRE 000530	07/06/2011	19 656,84	6	19 656,84	0,00	0,00
2011D00220 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD907-TITRE 000529	07/06/2011	4 898,37	6	4 898,37	0,00	0,00
2011D00221 SIGNALISATION HORIZONTALE- RD 20-TITRE 000528	07/06/2011	2 454,18	6	2 454,18	0,00	0,00
2011D00222 SIGNALISATION HORIZONTALE -RD6-TITRE 000527	07/06/2011	6 022,91	6	6 022,91	0,00	0,00
2011D00223 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD957-TITRE 000525	07/06/2011	7 650,76	6	7 650,76	0,00	0,00
2011D00224 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD981-TITRE 000524	07/06/2011	2 343,47	6	2 343,47	0,00	0,00
2011D00225 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD978-TITRE 000523	07/06/2011	16 353,93	6	16 353,93	0,00	0,00
2011D00226 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD977 BIS-TITRE 000521	07/06/2011	18 492,89	6	18 492,89	0,00	0,00
2011D00229 materiel college de Lormes	09/06/2011	945,29	6	945,29	0,00	0,00
2011D00230 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD957-TITRE 000526	09/06/2011	5 358,82	6	5 358,82	0,00	0,00
2011D00241 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD209- TITRE N° 000595	21/06/2011	1 826,12	6	1 826,12	0,00	0,00
2011D00247 matériel pour collège	27/06/2011	3 700,01	6	3 700,01	0,00	0,00
2011D00249 matériel pour collège	29/06/2011	3 500,00	6	3 500,00	0,00	0,00
2011D00254 TOUS SITES APPAREIL PHOTO - FACT N° 002031	04/07/2011	258,00	1	258,00	0,00	0,00
2011D00256 matériel pour collège	04/07/2011	1 479,00	6	1 479,00	0,00	0,00
2011D00258 LOGICIEL GEP WEB	04/07/2011	5 669,04	2	5 669,04	0,00	0,00
2011O00091 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	07/07/2011	4 232,63	5	4 232,63	0,00	0,00
2011D00266 photos haute definition	11/07/2011	1 620,00	2	1 620,00	0,00	0,00
2011D00275 matériel pour collège	12/07/2011	2 990,00	6	2 990,00	0,00	0,00
2011O00094 GOULOUX FEDER 2	18/07/2011	9 231,22	21	4 390,00	439,00	4 402,22
2011O00095 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	18/07/2011	3 823,70	5	3 823,70	0,00	0,00
2011D00280 ACQUISITION, MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'UN SY	19/07/2011	10 524,80	2	10 524,80	0,00	0,00
2011D00282 SIGNALISATION HORIZONTALE SUR RD8-TITRE 000648	19/07/2011	723,48	6	723,48	0,00	0,00
2011D00283 SIGNALISATION HORIZONTALE SUR RD981-TITRE 000676	19/07/2011	40 131,00	6	40 131,00	0,00	0,00
2011D00285 SIGNALISATION HORIZONTALE- TITRE 000738 DU 18/07/1	26/07/2011	24 077,97	6	24 077,97	0,00	0,00
2011D00311 Mise en conformité technique progiciel RH	27/07/2011	2 810,60	2	2 810,60	0,00	0,00
2011D00293 SIGNALISATION HORIZONTALE SUR RD951-TITRE 000754	01/08/2011	22 812,83	6	22 812,83	0,00	0,00
2011O00099 SUBVENTION FNADT ARCHIVES	01/08/2011	75 239,45	20	32 018,00	4 322,00	38 899,45
2011D00303 matériels pour collèges	08/08/2011	906,04	6	906,04	0,00	0,00
2011D00304 materiel pour collège	10/08/2011	526,00	6	526,00	0,00	0,00
2011D00317 monte-escalier collège	06/09/2011	7 097,00	6	7 097,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011D00318 MATERIEL ELECTRIQUE BC 2593	08/09/2011	194,81	1	194,81	0,00	0,00
2011D00323 Achat matériel et outillage technique spécifique h	13/09/2011	633,64	6	633,64	0,00	0,00
2011D00332 Achat matériel et outillage technique hors marché	15/09/2011	108,54	1	108,54	0,00	0,00
2011D00374 Mise en conformité technique progiciel RH (module	23/09/2011	4 305,60	2	4 305,60	0,00	0,00
2011D00377 SOLUTION LOGICIELLE D' ANTIVIRUS kaspersky	26/09/2011	18 937,46	2	18 937,46	0,00	0,00
2011D00418 MIGRATION KMV3 SERVEUR BASE DE DONNEES	30/09/2011	3 016,19	2	3 016,19	0,00	0,00
2011D00386 Achat matériel et outillage technique hors marché	03/10/2011	66,74	1	66,74	0,00	0,00
2011D00393 ACHAT DIVERS MATERIELS	03/10/2011	126,45	1	126,45	0,00	0,00
2011D00396 Achat matériel et outillage technique spécifique h	04/10/2011	499,00	1	499,00	0,00	0,00
2011D00397 MISE EN CONFORMITE TECHNIQUE licces BO	05/10/2011	36 597,60	2	36 597,60	0,00	0,00
2011D00417 Acquisition d'une benne preneuse de matÃ©riaux	07/10/2011	5 633,16	6	5 633,16	0,00	0,00
2011D00421 MISE A JOUR V 7.0 INSER + NELLE PLATE FORME TECHN	17/10/2011	12 402,52	2	12 402,52	0,00	0,00
2011D00423 matériels pour collègues	17/10/2011	4 718,95	6	4 718,95	0,00	0,00
2011D00424 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD 979-TITRE N° 001012	17/10/2011	25 479,55	6	25 479,55	0,00	0,00
2011O00111 DDEC 2011	18/10/2011	1 271 856,00	10	1 271 856,00	0,00	0,00
2011D00461 Achat sertisseuse de flexibles hydrauliques	20/10/2011	4 331,29	6	4 331,29	0,00	0,00
2011D00429 FOURNITURE PANNEAUX SIGNALISATION PERMANENTE DE DI	21/10/2011	237,54	1	237,54	0,00	0,00
2011D00430 FOURNITURE PANNEAUX SIGNALISATION PERMANENTE DE DI	21/10/2011	616,07	6	616,07	0,00	0,00
2011D00433 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD244-TITRE 001070	24/10/2011	143,41	1	143,41	0,00	0,00
2011D00434 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD34-TITRE N° 001068	24/10/2011	956,32	6	956,32	0,00	0,00
2011D00435 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD17-TITRE N° 001067	24/10/2011	212,72	1	212,72	0,00	0,00
2011D00436 LICENCE MODULE INTERFACE FINANCIERE GA	24/10/2011	4 126,20	2	4 126,20	0,00	0,00
2011D00437 matériels pour college	24/10/2011	1 016,60	6	1 016,60	0,00	0,00
2011D00441 ACQUISITION BATTERIE BXS 14.4	26/10/2011	109,19	1	109,19	0,00	0,00
2011D00442 ACHAT ESCABEAU BC 2658	26/10/2011	79,90	1	79,90	0,00	0,00
2011D00447 formation utilisateurs (ACQUISITION,PROGICIEL ARCH	02/11/2011	3 229,20	2	3 229,20	0,00	0,00
2011O00117 SUBVENTION PRODUCTIN EAU CHAUDE SOLAIRE A BAYE	02/11/2011	15 200,00	4	15 200,00	0,00	8 234,00
2011D00449 matériels pour collègues	03/11/2011	1 366,50	6	1 366,50	0,00	0,00
2011D00455 AUTOLAVEUSE D'ATELIER	03/11/2011	6 785,81	6	6 785,81	0,00	0,00
2011D00454 Débitmètre portable Cde MC/MG/323	07/11/2011	3 353,81	6	3 353,81	0,00	0,00
2011D00462 flying banners + pieds (4)	07/11/2011	2 002,10	6	2 002,10	0,00	0,00
2011D00459 matériel collègue	08/11/2011	108,38	1	108,38	0,00	0,00
2011D00463 Migration KMV3 serveur base de données (prestation	08/11/2011	2 881,98	2	2 881,98	0,00	0,00
2011D00475 Boîtes de conservation marché 02AD09 lot 1	10/11/2011	5 226,32	6	5 226,32	0,00	0,00
2011D00477 LOGICIEL SYSTEME INFO GEOGRAPHIQUE	14/11/2011	5 737,21	2	5 737,21	0,00	0,00
2011D00478 licence SIS V7	15/11/2011	4 428,19	2	4 428,19	0,00	0,00
2011D00483 antivirus kaspersky	18/11/2011	1 081,18	1	1 081,18	0,00	0,00
2012O00060 DGE EXERCICE 2011	20/11/2011	1 823 327,00	5	1 823 327,00	0,00	0,00
2011D00486 LOGICIEL ALIZE LCPC Routes version 1.3- Module Gel	21/11/2011	2 511,60	2	2 511,60	0,00	0,00
2011D00487 LICENCE MENSURA GENIUS (DIT)	21/11/2011	3 011,53	2	3 011,53	0,00	0,00
2011D00491 matériels pour collègues	22/11/2011	4 232,63	6	4 232,63	0,00	0,00
2011D00494 Matériel et outillage technique spécifique	24/11/2011	1 731,81	6	1 731,81	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2011D00500 Achat matériel et outillage technique spécifique	05/12/2011	772,62	6	772,62	0,00	0,00
2011D00501 MISE EN OEUVRE D'UN SYSTEME INFORMATIQUE INTEGRE P	05/12/2011	14 053,00	2	14 053,00	0,00	0,00
2011D00502 MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME INFORMA	05/12/2011	4 305,60	2	4 305,60	0,00	0,00
2011D00504 Achat matériel et outillage technique spécifique	06/12/2011	6 362,12	6	6 362,12	0,00	0,00
2011D00506 Achat matériel et outillage technique spécifique	06/12/2011	322,92	1	322,92	0,00	0,00
2011D00523 licence N4DS (Mise en conformité technique progici	08/12/2011	4 036,50	2	4 036,50	0,00	0,00
2011D00531 ACHAT OUTILLAGE	12/12/2011	2 042,72	6	2 042,72	0,00	0,00
2011D00532 Achat outillage divers	12/12/2011	646,38	6	646,38	0,00	0,00
2011D00533 Achat outillage divers	12/12/2011	1 385,73	6	1 385,73	0,00	0,00
2011D00534 Achat divers outillage	12/12/2011	114,38	1	114,38	0,00	0,00
2011D00550 matériels colleges	15/12/2011	2 655,12	6	2 655,12	0,00	0,00
2011D00562 ACHAT PERCEUSE BC 2789	16/12/2011	452,09	1	452,09	0,00	0,00
2011O00071 Subventions d'équipement versées aux commun - 2011	31/12/2011	6 341 713,04	5	6 341 713,04	0,00	0,00
2012O00005 GOULOUX FEDER 2	31/12/2011	85 105,45	20	36 789,00	4 831,00	43 485,45
2011O00115 Subventions d'équipement versées à l'état - 2011	31/12/2011	1 224 614,56	5	1 224 614,56	0,00	0,00
2012D00008 Matériel Technique	19/01/2012	1 126,91	6	1 126,91	0,00	0,00
2012D00009 Jeux et Jouets	19/01/2012	0,00	6	0,00	0,00	0,00
2012O00007 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	25/01/2012	3 859,97	9	3 859,97	0,00	0,00
2012O00013 Licence Time Navigator	26/01/2012	15 129,40	2	15 129,40	0,00	0,00
2012D00014 signalétique technique vtt et pédestre (rigole Yon	26/01/2012	2 726,88	6	2 726,88	0,00	0,00
2012D00016 rideaux donzy	27/01/2012	1 500,00	6	1 500,00	0,00	0,00
2012O00012 Netveiwer abo 2012	03/02/2012	972,00	2	972,00	0,00	0,00
2012D00033 MATERIELS POUR COLLEGES NIVERNAIS	03/02/2012	1 364,31	6	1 364,31	0,00	0,00
2012O00017 Licences open gouv	08/02/2012	13 328,89	1	13 328,89	0,00	0,00
2012O00018 LOGICIEL TELEGESTION	08/02/2012	331 319,58	2	331 319,58	0,00	0,00
2012D00022 Fournitures de conservation de docs photothèque	09/02/2012	378,46	1	378,46	0,00	0,00
2012D00023 Matériel et outillage technique spécifique	09/02/2012	19 221,17	6	19 221,17	0,00	0,00
2012D00032 FER A SOUDER	13/02/2012	77,25	1	77,25	0,00	0,00
2012D00030 SONDE MULTIPARAMETRE	14/02/2012	3 350,04	6	3 350,04	0,00	0,00
2012D00034 MATERIELS COLLEGE	14/02/2012	2 145,62	6	2 145,62	0,00	0,00
2012D00039 MARCHE 2009-248-02 (08V09) FOURNIT. SIGNALISATION	22/02/2012	63 774,37	6	63 774,37	0,00	0,00
2012D00044 SCIE A ONGLET	01/03/2012	37,80	1	37,80	0,00	0,00
2012D00045 PINCES ET BOITE A OUTILS	01/03/2012	25,35	1	25,35	0,00	0,00
2012D00053 commandes colleges 2012	06/03/2012	1 868,15	6	1 868,15	0,00	0,00
2012O00069 div logiciels sce imprimerie	07/03/2012	14 053,00	2	14 053,00	0,00	0,00
2012O00030 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	12/03/2012	1 016,60	5	1 016,60	0,00	0,00
2012O00031 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	12/03/2012	4 232,63	6	4 232,63	0,00	0,00
2012O00032 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	12/03/2012	3 216,64	9	3 216,64	0,00	0,00
2012O00033 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	12/03/2012	108,38	6	108,38	0,00	0,00
2012O00034 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	12/03/2012	1 040,52	5	1 040,52	0,00	0,00
2012O00035 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	12/03/2012	5 789,96	9	5 789,96	0,00	0,00
2012D00058 commandes collèges 2012	12/03/2012	416,87	1	416,87	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012D00059 MARCHE 2009-249-02 (09V09) - FOURNIT. SIGNAL. DIRE	13/03/2012	68 487,01	6	68 487,01	0,00	0,00
2012D00075 cable audiphony + adaptateur rac/jack	28/03/2012	9,45	1	9,45	0,00	0,00
2012O00046 prestations n4ds suite à acquisition de licences	30/03/2012	8 970,00	2	8 970,00	0,00	0,00
2012D00080 commande college 2012	05/04/2012	1 327,56	6	1 327,56	0,00	0,00
2012D00089 câbles micro audio + adaptateurs neutrik jack	12/04/2012	77,50	1	77,50	0,00	0,00
2012O00051 REC ADEME PDMD etude pougues	16/04/2012	7 553,70	5	7 553,70	0,00	0,00
2012O00059 licence suppl INSER Formation	18/04/2012	1 334,74	2	1 334,74	0,00	0,00
2012D00100 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD 243-TITRE 000330	11/05/2012	1 241,91	6	1 241,91	0,00	0,00
2012D00101 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD 978-TITRE N° 000333	11/05/2012	631,96	6	631,96	0,00	0,00
2012D00102 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD152-TITRE N° 000332	11/05/2012	2 985,30	6	2 985,30	0,00	0,00
2012D00103 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD 957A-TITRE N° 000331	11/05/2012	376,80	1	376,80	0,00	0,00
2012O00074 8 Licences SIP NETWORK LINK	29/05/2012	1 387,36	2	1 387,36	0,00	0,00
2012D00122 commande matériels collègues	04/06/2012	596,00	6	596,00	0,00	0,00
2012D00130 MATERIEL ET OUTILLAGE	08/06/2012	269,25	1	269,25	0,00	0,00
2012D00131 systeme accrochage posters	11/06/2012	125,08	1	125,08	0,00	0,00
2012D00132 commandes collègues 2012	12/06/2012	73,28	1	73,28	0,00	0,00
2012O00082 licence module ROLMRE	12/06/2012	29 427,58	2	29 427,58	0,00	0,00
2012D00135 commandes colleges 2012	13/06/2012	4 981,02	6	4 981,02	0,00	0,00
2012D00141 commande matériels collègues	15/06/2012	2 056,01	6	2 056,01	0,00	0,00
2012O00085 DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - EXERCICE 2012	15/06/2012	1 558 731,00	15	935 235,00	103 915,00	519 581,00
2012D00160 Boîtes d'archives ordinaires ou caisses	20/06/2012	328,90	1	328,90	0,00	0,00
2012D00150 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD1- TITRE N° 000450 DU	21/06/2012	7 317,71	6	7 317,71	0,00	0,00
2012D00151 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD907-TITRE 000451	21/06/2012	6 787,55	6	6 787,55	0,00	0,00
2012D00152 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD 167 - TITRE N° 000453	21/06/2012	6 183,20	6	6 183,20	0,00	0,00
2012D00153 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD 907-TITRE N° 000452	21/06/2012	13 062,22	6	13 062,22	0,00	0,00
2012D00154 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD 134 -TITRE N° 000456	21/06/2012	1 773,29	6	1 773,29	0,00	0,00
2012D00155 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD1-TITRE N° 000458	21/06/2012	7 690,66	6	7 690,66	0,00	0,00
2012D00156 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD907- TITRE N° 000454	21/06/2012	19 970,95	6	19 970,95	0,00	0,00
2012D00161 FOURNITURES SPECIFIQUES POUR LE CONDITIONNEM	21/06/2012	3 373,04	6	3 373,04	0,00	0,00
2012D00197 ACHAT REMPLISSEUR AEROSOL LETTRE CDE 29/6/12	26/06/2012	3 681,19	6	3 681,19	0,00	0,00
2012O00095 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	27/06/2012	663,78	6	663,78	0,00	0,00
2012O00096 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	27/06/2012	4 718,95	5	4 718,95	0,00	0,00
2012O00097 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	27/06/2012	6 141,13	20	2 763,00	307,00	3 071,13
2012O00093 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	27/06/2012	663,78	6	663,78	0,00	0,00
2012O00094 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	27/06/2012	1 868,15	6	1 868,15	0,00	0,00
2012O00100 15 LICENCES OPEN GOUV	28/06/2012	9 612,69	2	9 612,69	0,00	0,00
2012O00099 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	04/07/2012	559,73	5	559,73	0,00	0,00
2012D00169 Achat matériel et outillage technique spécifique	09/07/2012	1 215,35	6	1 215,35	0,00	0,00
2012D00171 MATERIEL ELECTRIQUE	09/07/2012	386,21	1	386,21	0,00	0,00
2019D00116 GESTION GARE ROUTIERE NEVERS REPRISE 2012D0000172	10/07/2012	0,00	6	9 488,40	0,00	0,00
2012O00110 Licence d'utilisation du logiciel RiC	17/07/2012	550,00	2	550,00	0,00	0,00
2012D00185 facture 07/12/005, panneau baignade Baye	18/07/2012	509,50	6	509,50	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012D00186 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD985-TITRE N° 000570 DU	19/07/2012	3 398,96	6	3 398,96	0,00	0,00
2012D00187 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD34-TITRE N° 000571 DU	19/07/2012	1 813,74	6	1 813,74	0,00	0,00
2012D00188 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD34-TITRE N° 000572 DU	19/07/2012	12 912,95	6	12 912,95	0,00	0,00
2012D00189 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD4-TITRE N° 000573 DU 0	19/07/2012	95,76	1	95,76	0,00	0,00
2012D00190 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD977 BIS-TITRE N° 00057	19/07/2012	3 178,48	6	3 178,48	0,00	0,00
2012D00191 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD985-TITRE N° 000575 DU	19/07/2012	17 313,14	6	17 313,14	0,00	0,00
2012D00192 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD23-TITRE N° 000576 DU	19/07/2012	4 773,22	6	4 773,22	0,00	0,00
2012D00193 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD977 BIS-TITRE N° 00057	19/07/2012	12 602,27	6	12 602,27	0,00	0,00
2012D00194 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD944-TITRE 000578 DU 06	19/07/2012	3 968,81	6	3 968,81	0,00	0,00
2012D00195 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD17-TITRE N° 000589 DU	19/07/2012	5 065,98	6	5 065,98	0,00	0,00
2012D00196 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD27-TITRE 000579 DU 09/	19/07/2012	557,16	6	557,16	0,00	0,00
2012O00114 Evolution logiciel compta THENOS PARC	20/07/2012	62 083,20	2	62 083,20	0,00	0,00
2012D00199 materiel sonorisation	24/07/2012	585,14	6	585,14	0,00	0,00
2012D00200 batterie camera	24/07/2012	94,90	1	94,90	0,00	0,00
2012D00202 systeme accrochage posters	26/07/2012	255,44	1	255,44	0,00	0,00
2012D00203 COUPEUSE DE PLANS MANUELLE	26/07/2012	418,60	1	418,60	0,00	0,00
2012D00204 Achat de chemises de conservation	27/07/2012	2 364,27	6	2 364,27	0,00	0,00
2012D00205 MATERIELS COLLEGE	30/07/2012	1 061,22	6	1 061,22	0,00	0,00
2012D00208 commande collègues	01/08/2012	1 350,82	6	1 350,82	0,00	0,00
2012D00212 RD 978 FEUX TRICOLORES CSP ST ELOI SDIS	01/08/2012	25 279,51	6	25 279,51	0,00	0,00
2012O00118 numerisation des communes de la Nièvre (29/10/201	01/08/2012	0,00	2	0,00	0,00	0,00
2012O00119 Numérisations de diverses communes de la nièvre (2	01/08/2012	3 899,81	2	3 899,81	0,00	0,00
2012O00125 Logiciels Kiosques Numériques	08/08/2012	4 638,33	2	4 638,33	0,00	0,00
2012D00223 commandes colleges 2012	16/08/2012	906,04	6	906,04	0,00	0,00
2012D00224 commandes colleges 2012	16/08/2012	723,34	6	723,34	0,00	0,00
2012D00229 Régularisation TVA GSM	16/08/2012	569 821,00	0	0,00	0,00	569 821,00
2012D00230 ACHAT TELEMETRE BC 3063	17/08/2012	267,49	1	267,49	0,00	0,00
2010O00098 Acquisition logiciel marchés Affaire 10S0018	21/08/2012	140,00	5	140,00	0,00	0,00
2012O00127 10 LICENCES KATANA for eDrectory	22/08/2012	721,09	1	721,09	0,00	0,00
2012O00128 10 logiciels red ht entreprise linux serveur	22/08/2012	7 330,04	2	7 330,04	0,00	0,00
2012O00135 3 logiciels microsoft office pour Mac et Business	03/09/2012	602,79	1	602,79	0,00	0,00
2012D00243 commande college	13/09/2012	4 229,17	6	4 229,17	0,00	0,00
2012O00143 DDEC 2012	13/09/2012	1 271 856,00	10	1 144 665,00	127 191,00	0,00
2012D00244 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD 236-TITRE N° 00000684	18/09/2012	3 934,78	6	3 934,78	0,00	0,00
2012D00245 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD 5-TITRE N° 00000685	18/09/2012	6 504,84	6	6 504,84	0,00	0,00
2012D00246 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD10-TITRE N° 00000686	18/09/2012	10 123,48	6	10 123,48	0,00	0,00
2012D00247 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD951A-TITRE N° 00000687	18/09/2012	2 449,24	6	2 449,24	0,00	0,00
2012D00248 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD262-TITRE N° 00000688	18/09/2012	882,67	6	882,67	0,00	0,00
2012D00249 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD203-TITRE N° 00000689	18/09/2012	703,72	6	703,72	0,00	0,00
2012D00250 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD977-TITRE N° 00000690	18/09/2012	4 107,49	6	4 107,49	0,00	0,00
2012D00251 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD977-TITRE N° 00000691	18/09/2012	4 468,38	6	4 468,38	0,00	0,00
2012D00252 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD13-TITRE N° 00000692	18/09/2012	3 669,73	6	3 669,73	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012D00253 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD981-TITRE N° 00000694	18/09/2012	22 316,39	6	22 316,39	0,00	0,00
2012D00254 ACQUISITION COMPTEURS	19/09/2012	7 278,86	6	7 278,86	0,00	0,00
2012D00265 Cde kit APW + cable + capteur, réf. cvcd334	24/09/2012	1 410,83	6	1 410,83	0,00	0,00
2012D00267 FOURNITURES DIVERSES - BC 3082	27/09/2012	20,56	1	20,56	0,00	0,00
2012D00269 12 sandisk sd + lecteur carte usb	27/09/2012	107,90	1	107,90	0,00	0,00
2012D00274 torches	27/09/2012	51,20	1	51,20	0,00	0,00
2012D00268 SIGNALISATION HORIZONTALE -RD47 - TITRE N° 0000091	28/09/2012	44 955,74	6	44 955,74	0,00	0,00
2012D00275 moteur 415 W pour arche	30/09/2012	538,20	6	538,20	0,00	0,00
2012O00152 LOGICIEL de prise de main à distance teamviewer	01/10/2012	6 076,00	2	6 076,00	0,00	0,00
2012O00158 KN ECHODESCCLICS F 170266	10/10/2012	114,67	1	114,67	0,00	0,00
2012O00159 LICENCE GEOSPATIAL	11/10/2012	1 602,64	2	1 602,64	0,00	0,00
2012D00279 panneaux signalétique pvc	16/10/2012	936,47	6	936,47	0,00	0,00
2012D00281 1 Glacière / Véhicule SDE	17/10/2012	1 509,01	6	1 509,01	0,00	0,00
2012D00282 PETITS MATERIEL BC 3099	18/10/2012	376,41	1	376,41	0,00	0,00
2012D00293 BC 3158 - FOURNITURES DIVERSES	23/10/2012	720,77	6	720,77	0,00	0,00
2012D00300 commande college	24/10/2012	953,00	6	953,00	0,00	0,00
2012D00306 fact 63124129, thermomètre	24/10/2012	216,29	1	216,29	0,00	0,00
2012O00168 KN Logiciels CS6 Adobe Créative + 1 CD	30/10/2012	3 740,93	2	3 740,93	0,00	0,00
2012O00173 2 LICENCES AUTOCAD MAP 3D 2013	30/10/2012	9 209,20	2	9 209,20	0,00	0,00
2019O00060 LICENCE AUTOCAD MAP3 REPRISE NIEVRE INGENIERIE	30/10/2012	4 604,60	2	3 850,00	0,00	0,00
2012D00307 commandes colleges 2012	31/10/2012	99,27	1	99,27	0,00	0,00
2012O00171 ACQUISITION LICENCES NOVELL	05/11/2012	58 332,28	1	58 332,28	0,00	0,00
2012O00172 LOGICIEL ADOBE ACROBAT 10 PRO WINDOWS	05/11/2012	637,47	2	637,47	0,00	0,00
2012D00318 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD22-TITRE N° 00001068	06/11/2012	3 990,30	6	3 990,30	0,00	0,00
2012D00319 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD23-TITRE N° 00001064	06/11/2012	5 183,49	6	5 183,49	0,00	0,00
2012D00320 SIGNALISATION HORIZONTALE-RD170-TITRE N° 00001065	06/11/2012	3 166,75	6	3 166,75	0,00	0,00
2012D00328 BC 3159 - FOURNITURES DIVERSES	06/11/2012	229,34	1	229,34	0,00	0,00
2012D00329 BC 3169 - FOURNITURES DIVERSES	06/11/2012	84,90	1	84,90	0,00	0,00
2012D00341 com college	14/11/2012	1 177,44	6	1 177,44	0,00	0,00
2012O00178 Subvention numérisation registres paroissiaux	16/11/2012	22 000,00	6	22 000,00	0,00	0,00
2012D00346 BC 3220 - FOURNITURES DIVERSES	16/11/2012	9,94	1	9,94	0,00	0,00
2012D00349 store pour collège	21/11/2012	443,96	1	443,96	0,00	0,00
2012D00355 OUTILLAGE - BC 3171	22/11/2012	16,21	1	16,21	0,00	0,00
2012O00185 migration astre rh	28/11/2012	21 096,24	2	21 096,24	0,00	0,00
2012O00187 LOGICIEL FSE	29/11/2012	22 700,03	2	22 700,03	0,00	0,00
2019D00115 MATERIEL POUR EXPLOITATION GARE ROUTIERE	29/11/2012	0,00	6	2 000,00	0,00	0,00
2012O00188 KN 17 cartes ITUNES	03/12/2012	850,00	1	850,00	0,00	0,00
2012O00189 20 licences win8	03/12/2012	1 519,72	1	1 519,72	0,00	0,00
2012O00190 SOLUTION DE SECURITE RELATIVE AUX FLUX WEB	04/12/2012	55 720,00	2	55 720,00	0,00	0,00
2012D00381 COMMANDES COLLEGES	04/12/2012	449,37	1	449,37	0,00	0,00
2012D00382 BC 3234 - FOURNITURE CLAVIER A CODE	04/12/2012	167,44	1	167,44	0,00	0,00
2012D00383 BC 3259 - FOURNITURES DIVERSES	04/12/2012	31,95	1	31,95	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2012D00391 camera canon XF300	05/12/2012	6 750,00	6	6 750,00	0,00	0,00
2012D00393 com coll st Pierre	05/12/2012	1 573,19	6	1 573,19	0,00	0,00
2012D00413 MUSEE DU SEPTENNAT AEROTHERM	10/12/2012	1 032,46	6	1 032,46	0,00	0,00
2012D00421 materiel pour camera	10/12/2012	1 810,74	6	1 810,74	0,00	0,00
2012D00417 Numériseur	11/12/2012	14 998,44	6	14 998,44	0,00	0,00
2012D00442 commande 376, anti chute à Bayes	14/12/2012	2 003,30	6	2 003,30	0,00	0,00
2012O00215 Licence " pieces liquidation"	20/12/2012	3 139,50	2	3 139,50	0,00	0,00
2013O00003 SUBVENTION ADEME	31/12/2012	46 927,60	15	28 152,00	3 128,00	15 647,60
2012O00133 Bâtiments et installations - 2012	31/12/2012	24 592,68	15	14 751,00	1 639,00	8 202,68
2012O00150 Bâtiments et installations - 2012	31/12/2012	472 033,80	15	283 212,00	31 468,00	157 353,80
2012O00216 Bâtiments et installations - 2012	31/12/2012	54 700,00	15	32 814,00	3 646,00	18 240,00
2012O00009 Bâtiments et installations - 2012	31/12/2012	1 539 514,99	15	923 706,00	102 634,00	513 174,99
2012O00010 Bâtiments et installations - 2012	31/12/2012	5 678 764,08	15	3 407 256,00	378 584,00	1 892 924,08
2012O00052 Bâtiments et installations - 2012	31/12/2012	810 337,67	15	486 198,00	54 022,00	270 117,67
2013D00005 Matériel technique	21/01/2013	14 410,83	6	14 410,83	0,00	0,00
2013D00006 TARIERE STIHL BT 121C	22/01/2013	1 272,81	6	1 272,81	0,00	0,00
2013D00009 GPS EXPLOREUR XC	23/01/2013	634,00	6	634,00	0,00	0,00
2013O00005 MARCHE 2011-45 TELEGESTION ACPTÉ 10 F.1216837 DU 3	28/01/2013	32 953,69	2	32 953,69	0,00	0,00
2013D00013 materiel multimedia	01/02/2013	572,40	6	572,40	0,00	0,00
2013D00014 materiel photographique	05/02/2013	62,96	1	62,96	0,00	0,00
2013D00016 Boîtes ou caisses d'archives ordinaires	07/02/2013	4 209,92	6	4 209,92	0,00	0,00
2013O00008 licence LOGICIEL RIC 2012	14/02/2013	550,00	2	550,00	0,00	0,00
2013D00025 cles usb - SIA Paris	01/03/2013	96,00	1	96,00	0,00	0,00
2013D00030 commandes collègues 2012	04/03/2013	912,37	6	912,37	0,00	0,00
2013O00011 Licences suppl.THENOS (GestÂ°stock US(2);FacÂ°clie	06/03/2013	3 714,37	2	3 714,37	0,00	0,00
2013O00012 4 licences suppl GestÂ°stock US	06/03/2013	3 301,66	2	3 301,66	0,00	0,00
2013D00032 Option sauvegarde numériseur	07/03/2013	13 163,61	6	13 163,61	0,00	0,00
2013O00015 LICENCE tteat Prevention pour cluster PA500 (3 A)	08/03/2013	4 111,85	2	4 111,85	0,00	0,00
2013D00036 PANNEAUX SIGNALISATION PERMANENTE DE DIRECTION	13/03/2013	65 044,30	6	65 044,30	0,00	0,00
2013D00051 PANNEAUX SIGNALISATION PERMANENTE DE POLICE	22/03/2013	31 673,54	6	31 673,54	0,00	0,00
2013O00022 ACQUISITION DE LICENCE IV - ST AGNAN (acte cession	04/04/2013	3 000,00	2	3 000,00	0,00	0,00
2013O00048 12 "memoire module 16 Go" F 1403438848	04/04/2013	2 146,92	1	2 146,92	0,00	0,00
2014D00073 Chargeur Å bras tÅlescopique 214D01	07/04/2013	70 502,50	6	70 502,50	0,00	0,00
2013O00032 KN - acquisition de logiciels Prezi et Camtasia	08/04/2013	507,10	1	507,10	0,00	0,00
2013D00071 OUTILLAGE - FOURNITURES DIVERSES	12/04/2013	371,50	1	371,50	0,00	0,00
2013O00035 SUBV. CONSEIL REGIONAL CPER ISAT II	16/04/2013	450 000,00	22	166 500,00	20 250,00	264 772,00
2013D00081 PAVILLONS CIRCUIT MAGNY COURS	18/04/2013	5 606,85	6	5 606,85	0,00	0,00
2013D00086 Préleveur vigilant	19/04/2013	4 181,22	6	4 181,22	0,00	0,00
2013D00085 FOURNITURES OUTILLAGE EEMB	23/04/2013	81,47	1	81,47	0,00	0,00
2013D00119 Achat Å©quilibreuse de roues et appareil monte dÅ©	24/04/2013	19 037,59	6	19 037,59	0,00	0,00
2013D00091 commande centrale acquisition CV/CD/226	25/04/2013	1 413,51	6	1 413,51	0,00	0,00
2013D00090 SIGNALETIQUE CIRCUIT MAGNY COURS	30/04/2013	14 228,33	6	14 228,33	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013O00049 Extension NAONED	07/05/2013	5 262,40	2	5 262,40	0,00	0,00
2013D00092 carte graphique 1Go MAC	07/05/2013	455,40	1	455,40	0,00	0,00
2013O00056 18 barettes de mémoire	14/05/2013	6 405,18	1	6 405,18	0,00	0,00
2013O00062 Mise à niveau de la version de l'annuaire Novell	03/06/2013	49 897,12	2	49 897,12	0,00	0,00
2013D00121 pavillon kakemono archives departementales	03/06/2013	85,51	1	85,51	0,00	0,00
2014O00170 DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - EXERCICE 2013	11/06/2013	1 629 542,00	15	760 452,00	108 636,00	760 454,00
2013D00133 multimedia	12/06/2013	188,00	1	188,00	0,00	0,00
2013D00136 SIGNALISATION HORIZONTALE ANNEE 2013	13/06/2013	278 077,74	6	278 077,74	0,00	0,00
2013O00067 ISAT SUBVENTION FEDER	14/06/2013	0,00	22	376 256,00	50 650,00	685 502,19
2013D00150 FOURNITURES DIVERSES EEMB/CAMPING BAYE	21/06/2013	293,40	1	293,40	0,00	0,00
2013D00219 2013-46/39420/ACHAT DE MATERIEL DE MARQUAGE AU SOL	21/06/2013	229 982,89	6	229 982,89	0,00	0,00
2013D00153 MATERIELS POUR DIVERS COLLEGES (MUTUALISATION)	25/06/2013	190,16	1	190,16	0,00	0,00
2019D00114 REPRISE FICHE 2013D00161 GARE ROUTIERE NEVERS	02/07/2013	0,00	6	640,00	0,00	0,00
2013D00163 MOBILIER COLLEGE DONZY	03/07/2013	2 138,45	6	2 138,45	0,00	0,00
2013D00164 Matériel et outillage techniques spécifiques	05/07/2013	73,00	1	73,00	0,00	0,00
2013O00090 2 autocad LT 2014 SLM	09/07/2013	3 468,40	2	3 468,40	0,00	0,00
2013D00174 Panneaux d'expositions	12/07/2013	2 948,21	6	2 948,21	0,00	0,00
2013D00190 Accessoires pour le dépoussiérage marché 2012-269	17/07/2013	77,26	1	77,26	0,00	0,00
2013D00194 MATERIEL COLLEGE ST PIERRE	19/07/2013	5 965,99	6	5 965,99	0,00	0,00
2013O00102 logiciel Chameleon collèges	22/07/2013	116,01	1	116,01	0,00	0,00
2013O00103 80 licences Novell ZENworks Mobile Management	22/07/2013	5 941,73	1	5 941,73	0,00	0,00
2013D00198 Plaque de verre pour exposition	23/07/2013	192,01	1	192,01	0,00	0,00
2013D00199 FOURNITURES DIVERSES URSULINES/EEMB	23/07/2013	550,16	6	550,16	0,00	0,00
2013D00208 MATERIELS POUR DIVERS COLLEGES	05/08/2013	6 516,76	6	6 516,76	0,00	0,00
2012O00163 Facture 2218124 du 10/10/2012 Affaire 12S0044 Inst	07/08/2013	990,00	5	990,00	0,00	0,00
2013D00223 CDE POSE BORDURE - FACTURE FA173758	08/08/2013	12 970,80	6	12 970,80	0,00	0,00
2012O00142 INSPECTION DETAILLEE D'OUVRAGES D'ART-2012-44-00	14/08/2013	11 435,26	5	11 435,26	0,00	0,00
2012O00151 MDPH Vérification électrique pour réglementation c	14/08/2013	460,46	5	460,46	0,00	0,00
2012O00165 Diagnostic performance énergétique avan	14/08/2013	358,80	5	358,80	0,00	0,00
2012O00209 LEVES TOPOGRAPHIQUES SUR OA-2011-129-00	14/08/2013	20 116,72	5	20 116,72	0,00	0,00
2012O00019 LA BUSSIERE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT	14/08/2013	708,63	5	708,63	0,00	0,00
2012O00061 INSPECTION DETAILLEE OA-COMMANDE N°3-2012-28-00	14/08/2013	11 732,76	5	11 732,76	0,00	0,00
2012O00062 INSPECTION DETAILLEE OA-COMMANDE N°2-2012-28-00	14/08/2013	10 620,48	5	10 620,48	0,00	0,00
2012O00063 INSPECTION DETAILLEE OA-COMMANDE N°1-2012-28	14/08/2013	7 690,28	5	7 690,28	0,00	0,00
2012O00077 SITE DE CORBIGNY Cave de l'Anguison Solde MISSION	14/08/2013	310,96	5	310,96	0,00	0,00
2012O00078 Diagnostic Amiante Divers Bts Départ.	14/08/2013	861,12	5	861,12	0,00	0,00
2012O00089 DIAGNOSTIC ENERGETIQUE COLLEGE FOURCHAMBAULT	14/08/2013	4 772,04	5	4 772,04	0,00	0,00
2012O00092 INSPECTION DETAILLEE OA -COMMANDE N° 1-2012-44	14/08/2013	16 761,04	5	16 761,04	0,00	0,00
2013D00218 Bancs en douglas - FACT. N° 12/13	21/08/2013	586,04	6	586,04	0,00	0,00
2013O00114 Progiciel de gestion Médecine du Travail LICENCE M	22/08/2013	4 573,50	2	4 573,50	0,00	0,00
2019O00061 LOGICIELS OPENGOUV OFFICE ST REPRISE NIEVRE INGENI	22/08/2013	1 643,60	2	1 374,25	0,00	0,00
2013D00220 OUTILLAGES DIVERS	23/08/2013	50,90	1	50,90	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013D00221 Fournitures chemises de conservation marché 2012-1	26/08/2013	2 737,00	6	2 737,00	0,00	0,00
2019O00062 LICENCES ACROBAT PRO V11AQ REPRISE NIEVRE INGENIE	28/08/2013	2 559,40	2	2 139,97	0,00	0,00
2013O00118 ISAT 2 SUBVENTION RECTORAT	30/08/2013	730 000,00	22	261 580,00	33 458,00	420 767,00
2013D00225 FOURNITURES DIVERSES EEMB /BAT DEPARTEMENT	03/09/2013	92,95	1	92,95	0,00	0,00
2013O00122 Subvention numérisation registres matricules	06/09/2013	21 000,00	6	21 000,00	0,00	0,00
2013D00233 Acquisition mise en place mobilier collèges	09/09/2013	4 232,63	6	4 232,63	0,00	0,00
2013D00270 MATERIELS POUR DIVERS COLLEGES	11/09/2013	4 712,16	6	4 712,16	0,00	0,00
2013D00271 MATERIELS COLLEGE DORNES	11/09/2013	2 462,36	6	2 462,36	0,00	0,00
2013D00295 commande CV/CD/85, réfection clôture Baye	11/09/2013	1 059,66	6	1 059,66	0,00	0,00
2013D00274 COMPTEURS CIGALE ET PHOENIX	13/09/2013	7 594,60	6	7 594,60	0,00	0,00
2013D00280 Fournitures de conservation sangles marché 2012-16	17/09/2013	4 636,29	6	4 636,29	0,00	0,00
2013D00305 Plexiglass expo photos	20/09/2013	857,83	6	857,83	0,00	0,00
2013O00125 DEPOT MARQUE "ET TOI, T'AS KEL AGE?"	23/09/2013	225,00	1	225,00	0,00	0,00
2013D00293 MATERIELS COLLEGE CORBIGNY	24/09/2013	225,25	1	225,25	0,00	0,00
2013D00294 MATERIELS COLLEGES LES COURLIS	24/09/2013	379,55	1	379,55	0,00	0,00
2013O00131 ACHATS DE LOGICIEL 5 Kernel Recovery	24/09/2013	310,81	1	310,81	0,00	0,00
2013D00304 Achat débroussailluse - FACT. N° AN090099/M13	25/09/2013	953,00	6	953,00	0,00	0,00
2013D00312 Achat matériel et outillage spécifique	26/09/2013	540,26	6	540,26	0,00	0,00
2013D00315 materiel coll Moulins-Eng	02/10/2013	1 084,93	6	1 084,93	0,00	0,00
2013D00316 MATERIEL COLLEGE MONTSAUCHE LES SETTONS	02/10/2013	812,92	6	812,92	0,00	0,00
2013O00133 solution logicielle d'affichage format ethernet	02/10/2013	1 204,55	2	1 204,55	0,00	0,00
2013O00142 Dispositif de reprise de données (calypso) logicie	04/10/2013	50 371,75	2	50 371,75	0,00	0,00
2013O00138 evolution LOGICIEL IODAS (formation associée)	08/10/2013	7 457,06	2	7 457,06	0,00	0,00
2013O00140 acquisition d'un Progiciel de gestion Médecine du	10/10/2013	25 846,76	2	25 846,76	0,00	0,00
2013D00325 Fournitures pour le conditionnement marché 2012-26	14/10/2013	3 558,91	6	3 558,91	0,00	0,00
2013D00326 Fournitures boîtes de conservation marché 2012-163	14/10/2013	2 716,71	6	2 716,71	0,00	0,00
2013D00333 matériels coll decize	21/10/2013	996,36	6	996,36	0,00	0,00
2013D00334 Achat matériel et outillage technique spécifiques	21/10/2013	3 551,85	6	3 551,85	0,00	0,00
2013D00337 M. 2013-103 -Fournit de panneaux de signalisation	22/10/2013	8 278,56	6	8 278,56	0,00	0,00
2013D00338 M. 2013-101 - Fourniture de panneaux de signalisat	22/10/2013	16 899,66	6	16 899,66	0,00	0,00
2013D00343 matériel mutualisation coll	23/10/2013	1 241,32	6	1 241,32	0,00	0,00
2013D00355 Pont Â©IÂ©vateur	25/10/2013	9 326,02	6	9 326,02	0,00	0,00
2013O00145 Migration gepweb vers gepweb360	28/10/2013	1 554,80	2	1 554,80	0,00	0,00
2013O00146 ACQUIS° LOGICIEL SPHYNX (SCE ENVIRONNEMENT)	28/10/2013	1 124,24	2	1 124,24	0,00	0,00
2013D00354 REMORQUE POUR MATERIEL DE MARQUAGE AU SOL	31/10/2013	34 874,76	6	34 874,76	0,00	0,00
2013O00158 KN RNVLT HEBERGEMENT DISCOUNTWIN+ DOMAINE	14/11/2013	115,63	1	115,63	0,00	0,00
2013O00164 60 creative cloud team KN	20/11/2013	2 869,68	2	2 869,68	0,00	0,00
2013D00428 153D25 / TRACTEUR CLAAS DEPUSSAY OCCASION	21/11/2013	58 958,18	6	58 958,18	0,00	0,00
2013D00403 BC 3852 FOURNITURES DIVERSES EEMB	26/11/2013	3 372,12	6	3 372,12	0,00	0,00
2013O00171 DDEC 2013	27/11/2013	1 271 856,00	10	1 017 480,00	127 185,00	127 191,00
2013O00172 FOURNITURE ET INSTALL° D4UN MODULE SSO	27/11/2013	2 990,00	2	2 990,00	0,00	0,00
2013D00429 GRAVILLONNEUR SECMAIR 240D23	28/11/2013	28 771,59	6	28 771,59	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013D00423 commande colorimètre DR900	03/12/2013	1 956,45	6	1 956,45	0,00	0,00
2013D00467 Imma. AB-709-DJ Un camion tracteur routier d'	05/12/2013	43 629,05	6	43 629,05	0,00	0,00
2013D00433 stabilisateur pour appareil numerique	09/12/2013	926,85	6	926,85	0,00	0,00
2013O00181 MIGRATION ALOES 1.600 2.0	13/12/2013	13 275,60	2	13 275,60	0,00	0,00
2013O00182 Mise en oeuvre d'une plateforme pour la dématériel	13/12/2013	38 928,60	2	38 928,60	0,00	0,00
2013O00183 evolution IODAS	13/12/2013	0,00	2	0,00	0,00	0,00
2013O00185 1 LICENCE MONO POSTE + 2 ACCES LOGICIEL	13/12/2013	2 870,40	2	2 870,40	0,00	0,00
2013D00470 banderole nievre numerique	17/12/2013	388,70	1	388,70	0,00	0,00
2013D00488 com colleges mutualisation	19/12/2013	5 866,89	6	5 866,89	0,00	0,00
2013D00489 raccordement cercle nivernais de voile baye	19/12/2013	5 604,46	6	5 604,46	0,00	0,00
2013D00490 regard sur canalisation baye	19/12/2013	1 361,05	6	1 361,05	0,00	0,00
2013O00195 Evolution IODAS SEPA et ROLRME	19/12/2013	16 361,28	2	16 361,28	0,00	0,00
2013D00498 GPS GLOBE 360+CARTO EXPLOREUR 58 NORD SUD	20/12/2013	5 538,00	6	5 538,00	0,00	0,00
2013D00504 camera - manfrotto 577 + 501	26/12/2013	70,00	1	70,00	0,00	0,00
2014O00001 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	31/12/2013	287,04	9	248,00	39,04	0,00
2013O00025 Biens mobiliers, matériel et études - 2013	31/12/2013	548 759,43	5	548 759,43	0,00	0,00
2013O00026 Bâtiments et installations - 2013	31/12/2013	6 370 011,79	15	3 397 336,00	424 667,00	2 548 008,79
2013O00027 Biens mobiliers, matériel et études - 2013	31/12/2013	7 558,24	5	7 558,24	0,00	0,00
2013O00028 Bâtiments et installations - 2013	31/12/2013	886 066,45	15	472 568,00	59 071,00	354 427,45
2013O00029 Biens mobiliers, matériel et études - 2013	31/12/2013	662 774,58	5	662 774,58	0,00	0,00
2013O00030 Bâtiments et installations - 2013	31/12/2013	1 039 039,19	15	554 152,00	69 269,00	415 618,19
2013O00031 Biens mobiliers, matériel et études - 2013	31/12/2013	15 244,00	5	15 244,00	0,00	0,00
2013O00043 Bâtiments et installations - 2013	31/12/2013	62 434,84	15	37 458,00	4 162,00	24 976,84
2013O00177 Bâtiments et installations - 2013	31/12/2013	247 720,85	15	132 112,00	16 514,00	99 094,85
2014D00001 SIGNALISATION HORIZONTALE ANNEE 2014	02/01/2014	419 995,09	6	419 995,09	0,00	0,00
2014D00003 voile flying nievre numerique	21/01/2014	153,12	1	153,12	0,00	0,00
2014D00005 voeux cg 2014	22/01/2014	17,99	1	17,99	0,00	0,00
2014D00006 memoire 2 GO 2To seagate	23/01/2014	280,10	1	280,10	0,00	0,00
2014O00008 TELEGESTION LOGICIEL 2014	31/01/2014	31 473,78	2	31 473,78	0,00	0,00
2014D00016 sphere tube ventilee	31/01/2014	5 558,88	6	5 558,88	0,00	0,00
2014D00014 BC 3989 FOURNITURES DIVERSES EEMB	03/02/2014	1 021,85	6	1 021,85	0,00	0,00
2014D00020 tournee des ministeres - led spheres	03/02/2014	141,60	1	141,60	0,00	0,00
2014D00022 tournee des ministeres - presentoir comptoir	03/02/2014	13,70	1	13,70	0,00	0,00
2014D00019 tournee des ministeres - porte documents	10/02/2014	66,00	1	66,00	0,00	0,00
2014D00026 Achat matériel et outillage technique spécifique	13/02/2014	1 181,95	6	1 181,95	0,00	0,00
2014O00013 Logiciel Créative Cloud	24/02/2014	1 439,64	1	1 439,64	0,00	0,00
2014D00038 pile 4706 maxitech blister	27/02/2014	59,00	1	59,00	0,00	0,00
2014D00054 PELLE SUR PNEUS MARCHE 2013-145 LOT 7 F CMG CM 020	27/02/2014	0,00	0	0,00	0,00	0,00
2014O00018 30 licences openEduca - collège Clamecy	28/02/2014	2 287,20	1	2 287,20	0,00	0,00
2014D00055 presentoirs black line 3000	07/03/2014	1 261,06	6	1 261,06	0,00	0,00
2014D00048 80 pavillons personnalisés	11/03/2014	4 291,20	6	4 291,20	0,00	0,00
2014O00029 1 lic.com.elec scan touristique25;1 Mise à dispo d	25/03/2014	852,00	1	852,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00068 bache parking cab	01/04/2014	1 606,44	6	1 606,44	0,00	0,00
2014O00033 Logiciel prezi pro	11/04/2014	204,00	1	204,00	0,00	0,00
2014O00035 ADJONCTION DE 200 LICENCES ORGANISATEURS	11/04/2014	1 329,70	2	1 329,70	0,00	0,00
2014O00039 SUBVENTION CITE MUSEALE ANNEE 2014	17/04/2014	11 400,00	5	11 400,00	0,00	0,00
2014D00095 etats generaux emploi-formation visuels	17/04/2014	787,20	6	787,20	0,00	0,00
2014O00041 2 lic oracle one processor ;2 lic.et support one s	18/04/2014	7 995,97	2	7 995,97	0,00	0,00
2014D00081 voile wind flag + axe rotatif	22/04/2014	1 175,04	6	1 175,04	0,00	0,00
2014D00114 GROUPE ELECTROGENE - BC N° 2	23/04/2014	598,87	6	598,87	0,00	0,00
2014D00126 BETONNIERE	23/04/2014	1 796,10	6	1 796,10	0,00	0,00
2014O00042 logiciel REPERES	24/04/2014	9 119,09	2	9 119,09	0,00	0,00
2014D00116 Tronçonneuse BC N° 1	24/04/2014	344,40	1	344,40	0,00	0,00
2014D00115 COMMANDE PETIT MATERIEL - TRANSPALETTE	25/04/2014	334,82	1	334,82	0,00	0,00
2014D00096 Achat matériel et outillage technique	29/04/2014	22,33	1	22,33	0,00	0,00
2014D00113 AFFUTEUSE COMMANDE PETIT MATERIEL	29/04/2014	105,18	1	105,18	0,00	0,00
2014D00097 DOTATION D'UNE STATION TOTALE DE TOPOGRAPHIE	05/05/2014	6 444,38	6	6 444,38	0,00	0,00
2014D00120 BC 3831 FOURNITURES DIVERSES QUINCAILLERIE EEMB	15/05/2014	123,61	1	123,61	0,00	0,00
2014D00124 DEBROUSSAILLEUSE FS130 - BC N° 1	15/05/2014	2 669,10	6	2 669,10	0,00	0,00
2014D00162 structures pour voile WF 350 + 240	16/05/2014	432,48	1	432,48	0,00	0,00
2014O00053 logiciel "aidomenu" formation	19/05/2014	6 120,00	2	6 120,00	0,00	0,00
2014O00054 logiciel "aidomenu" formation	19/05/2014	19 800,00	2	19 800,00	0,00	0,00
2014D00130 DEBROUSSAILLEUSE STIHL FS 410	19/05/2014	845,00	6	845,00	0,00	0,00
2014D00131 TRONCONNEUSE STIHL MS 261	19/05/2014	799,00	6	799,00	0,00	0,00
2014O00056 Licences logiciel	20/05/2014	2 833,20	2	2 833,20	0,00	0,00
2014D00156 COMBISYSTEME STHIL N°SERIE 297212894	21/05/2014	790,80	6	790,80	0,00	0,00
2014D00157 DEBROUSSAILLEUSE A DOS STIHL FR 410CE	21/05/2014	852,00	6	852,00	0,00	0,00
2014D00158 AFFUTEUSE D'ATELIER OREGON	21/05/2014	307,20	1	307,20	0,00	0,00
2014O00057 10 licences opengouv-WinSvrSdt 2012R2 OLP NL Gov 2	22/05/2014	10 439,35	2	10 439,35	0,00	0,00
2014D00145 PERCEUSE A PERCUSSION	23/05/2014	219,60	1	219,60	0,00	0,00
2014D00173 FOURNITURE PERFO BURINEUR	23/05/2014	838,80	6	838,80	0,00	0,00
2014D00172 FOURNITURE D'UN ECHAFAUDAGE	26/05/2014	1 863,60	6	1 863,60	0,00	0,00
2014D00140 Relifort	27/05/2014	498,24	1	498,24	0,00	0,00
2014D00150 APPAREIL DE TRACAGE THERMIQUE	27/05/2014	5 940,00	6	5 940,00	0,00	0,00
2014D00142 NETTOYEUR FDX MODELE 13/150	30/05/2014	1 510,00	6	1 510,00	0,00	0,00
2014D00144 FOURNITURE TRONCONNEUSE MS 441	30/05/2014	1 007,00	6	1 007,00	0,00	0,00
2014D00170 P SOUDURE INVERTER - BC N° 1	31/05/2014	259,04	1	259,04	0,00	0,00
2014D00161 expo photos - cadre aciers exterieurs	02/06/2014	6 852,00	6	6 852,00	0,00	0,00
2014O00061 20 LICENCES UTILISATEURS	04/06/2014	2 077,62	1	2 077,62	0,00	0,00
2014D00153 FOURNITURE D'UNE PERCEUSE	10/06/2014	418,80	1	418,80	0,00	0,00
2014O00066 DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - EXERCICE 2014	11/06/2014	1 490 988,35	15	695 793,00	99 399,00	695 796,35
2014D00169 Fourniture et pose de panneaux d'affichage FACT 20	13/06/2014	540,00	6	540,00	0,00	0,00
2014D00178 achat appareil photo numérique	20/06/2014	178,22	1	178,22	0,00	0,00
2014D00177 COMPTEUR CIGALE	23/06/2014	780,00	6	780,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00180 TRONCONNEUSE DOLMAR PS 5105 50 cm3 guide de 45 cm	24/06/2014	649,00	6	649,00	0,00	0,00
2014D00543 sandisk sd32 GO extreme video	25/06/2014	39,00	1	39,00	0,00	0,00
2014D00191 DEMI LANCE TURBO BUSE PRO	27/06/2014	154,08	1	154,08	0,00	0,00
2014O00077 Renouvellement de la solution logicielle d'antivir	30/06/2014	19 984,80	2	19 984,80	0,00	0,00
2014O00081 100 licences i print	07/07/2014	2 496,00	2	2 496,00	0,00	0,00
2014O00084 5 licences OpenEduca	08/07/2014	1 272,89	1	1 272,89	0,00	0,00
2014D00200 Batteries lithium	08/07/2014	172,80	1	172,80	0,00	0,00
2014O00085 Licence 100 noeuds Pour serveur Proliant HP	09/07/2014	1 022,63	2	1 022,63	0,00	0,00
2014D00203 PERCEUSE BOSCH GSB 16 RE	09/07/2014	146,60	1	146,60	0,00	0,00
2014D00238 PERCEUSE BOSCH GSB 16 RE	09/07/2014	146,60	1	146,60	0,00	0,00
2014D00205 Store Camion	10/07/2014	786,00	6	786,00	0,00	0,00
2014D00253 BC 4278 OUTILLAGE PLOMBERIE EEMB	10/07/2014	37,41	1	37,41	0,00	0,00
2013O00069 Aff 13S0044 Réfection isolation facades site deciz	16/07/2014	847,46	5	847,46	0,00	0,00
2014D00223 DEBROUSAILLEUSES/TONDEUSE/TRONCONNEUSE	16/07/2014	2 958,14	6	2 958,14	0,00	0,00
2014D00213 BC 4245 FOURNITURES DIVERSES ATELIER - EEMB	17/07/2014	12 481,19	6	12 481,19	0,00	0,00
2014D00214 Matériel médical pour formations	17/07/2014	3 172,08	6	3 172,08	0,00	0,00
2014D00226 Matériel spécifique de conservation	24/07/2014	1 324,80	6	1 324,80	0,00	0,00
2014D00248 PERFORATEUR SANS FIL	30/07/2014	659,00	6	659,00	0,00	0,00
2014O00089 acces logiciel sonde nudge	31/07/2014	7 488,00	2	7 488,00	0,00	0,00
2014O00091 Licences EducA-WinPro 8.1	11/08/2014	5 336,81	1	5 336,81	0,00	0,00
2013O00006 CORBIGNY Avis techn. e suivi désordres de structur	19/08/2014	2 818,40	5	2 818,40	0,00	0,00
2013O00018 PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES SUR RD-2011-129-01	19/08/2014	2 495,93	5	2 495,93	0,00	0,00
2013O00019 INSPECT.DETAILLÉE OA-PONT S/LA LOIRE-PONT S/ L'ARO	19/08/2014	2 332,20	5	2 332,20	0,00	0,00
2013O00020 INSPECTION DETAILLÉE OUVRAGES D'ART-2012-44-00	19/08/2014	9 065,98	5	9 065,98	0,00	0,00
2013O00033 Mission de contrôle technique concernant certaines	19/08/2014	291,35	5	291,35	0,00	0,00
2013O00040 INSPECTION DETAILLÉE OA-RD 8-179-38-107-MARCHE 201	19/08/2014	4 952,35	5	4 952,35	0,00	0,00
2013O00042 INSPECTION DETAILLÉE OA-RD907-PONT DE NEVERS-2012-	19/08/2014	19 434,83	5	19 434,83	0,00	0,00
2013O00143 INSPECTION OUVRAGES D'ART	19/08/2014	16 682,01	5	16 682,01	0,00	0,00
2013O00167 INSPECTION DETAILLÉE OUVRAGES ART	19/08/2014	8 078,54	5	8 078,54	0,00	0,00
2013O00174 INSPECTION OUVRAGES D'ART-COMMANDE N° 5	19/08/2014	7 582,01	5	7 582,01	0,00	0,00
2013O00178 DIAGNOSTIC PHYTOSANITAIRE DES PLANTATIONS D'ALIGNÉ	19/08/2014	7 937,13	5	7 937,13	0,00	0,00
2013O00184 ETUDE d'impact SEPA IODAS	19/08/2014	5 071,04	5	5 071,04	0,00	0,00
2012O00155 étude hydrologique décharge de Pougues les Eaux	19/08/2014	18 473,42	5	18 473,42	0,00	0,00
2012O00206 ETUDE EVOLUTION VERS NOVELL 2013	19/08/2014	7 176,00	5	7 176,00	0,00	0,00
2014D00298 LAME VILLETON BI-RACLAGE 3,40m - SECTION EXPLOITAT	25/08/2014	6 885,83	6	6 885,83	0,00	0,00
2014D00284 FOURNITURE D'UNE DEBROUSAILLEUSE	26/08/2014	639,00	6	639,00	0,00	0,00
2014D00290 DEMARREUR AUTONOME/ATELIER CORBIGNY - COMMANDE AD	26/08/2014	1 155,94	6	1 155,94	0,00	0,00
2014D00271 PERCHE ELAGUEUSE STHIL ET TAILLE HAIE	26/08/2014	1 419,00	6	1 419,00	0,00	0,00
2014D00280 MASQUE A SOUDER - DECAPEUR THERMIQUE - MULTIMETRE	27/08/2014	135,65	1	135,65	0,00	0,00
2014D00542 gopro bac pac + hero 3 black edition	04/09/2014	508,00	6	508,00	0,00	0,00
2014D00299 COMPTEUR PNEUMATIQUE ROUTIER	09/09/2014	7 239,90	6	7 239,90	0,00	0,00
2014D00332 materiel photographique	13/09/2014	109,00	1	109,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00335 MATERIELS COLLEGE CLAMECY	23/09/2014	12 666,08	6	12 666,08	0,00	0,00
2014D00336 Achat matériel et outillage spécifiques	25/09/2014	65,52	1	65,52	0,00	0,00
2014D00338 Achat matériel et outillage spécifiques	25/09/2014	303,72	1	303,72	0,00	0,00
2014D00339 MATERIELS COLLEGE ST AMAND PUISAYE	25/09/2014	264,00	1	264,00	0,00	0,00
2014D00340 MATERIELS COLLEGE GUERIGNY	26/09/2014	1 435,78	6	1 435,78	0,00	0,00
2014D00341 MATERIELS COLLEGE LORMES	26/09/2014	4 377,60	6	4 377,60	0,00	0,00
2014D00342 MATERIELS COLLEGE ST SAULGE	26/09/2014	689,93	6	689,93	0,00	0,00
2014D00343 MATERIELS COLLEGE ADAM BILLAUT NEVERS	26/09/2014	4 270,80	6	4 270,80	0,00	0,00
2014D00344 MATERIELS COLLEGE ST PIERRE LE MOUTIER	26/09/2014	4 270,80	6	4 270,80	0,00	0,00
2014D00347 accessoires enregistrement reproduction	30/09/2014	245,00	1	245,00	0,00	0,00
2014O00123 2 packs de 1 sonde Nudge AMP	01/10/2014	4 608,00	2	4 608,00	0,00	0,00
2014D00354 Matériel et outillage technique spécifiques	06/10/2014	331,14	1	331,14	0,00	0,00
2014D00356 MUTUALISATION MATERIELS COLLEGES	07/10/2014	264,00	1	264,00	0,00	0,00
2014D00361 UNE PRESSE 80T POMPE HYDROPNEUMATIQUE + EMBOUTS	09/10/2014	4 978,00	6	4 978,00	0,00	0,00
2014O00132 DDEC 2014	09/10/2014	1 271 856,00	10	890 295,00	127 185,00	254 376,00
2014D00375 SCIE A RUBAN / EXPLOITATION - COMMANDE SERVET DUCH	10/10/2014	3 276,99	6	3 276,99	0,00	0,00
2014D00374 MATERIELS COLLEGE LA MACHINE	15/10/2014	128,60	1	128,60	0,00	0,00
2014D00376 MUTUALISATION MATERIELS COLLEGES	16/10/2014	995,41	6	995,41	0,00	0,00
2014D00390 ENTRETIEN CENTRALE	16/10/2014	12 125,44	6	12 125,44	0,00	0,00
2014D00377 Filtres photos et support mural	17/10/2014	400,80	1	400,80	0,00	0,00
2014D00381 alarmes pour vitrines d'exposition	20/10/2014	712,80	6	712,80	0,00	0,00
2014D00388 GODETS	21/10/2014	5 502,25	6	5 502,25	0,00	0,00
2014D00389 Matériel technique	24/10/2014	2 253,50	6	2 253,50	0,00	0,00
2014D00395 conservation préventive	27/10/2014	295,36	1	295,36	0,00	0,00
2014D00414 Boîtes d'archives de conservation marché 2012-163	03/11/2014	8 214,00	6	8 214,00	0,00	0,00
2014O00139 FABLAB - subv. Etat pour achat matériel numérique	03/11/2014	10 000,00	4	10 000,00	0,00	0,00
2014D00425 MATERIELS COLLEGE LA CHARITE SUR LOIRE	04/11/2014	489,60	1	489,60	0,00	0,00
2014D00426 MATERIELS COLLEGE CLAMECY	04/11/2014	4 270,80	6	4 270,80	0,00	0,00
2014D00427 MATERIELS COLLEGE LUZY	04/11/2014	850,80	6	850,80	0,00	0,00
2014D00441 INVESTISSEMENT OUTILLAGE ATELIER-SERVANTE	04/11/2014	2 089,10	6	2 089,10	0,00	0,00
2014D00429 40 modules DDR2 1Go 667 MHz p; 40 plaque de montag	05/11/2014	1 017,33	4	1 017,33	0,00	0,00
2014D00437 cloches pour vitrines expo	07/11/2014	1 811,52	6	1 811,52	0,00	0,00
2014D00602 Bande transporteuse + racleur/ exploitation Corbig	14/11/2014	1 870,88	6	1 870,88	0,00	0,00
2014D00603 Bande transporteuse + racleur/ exploitation Corbig	14/11/2014	1 588,10	6	1 588,10	0,00	0,00
2014D00509 TREUIL 12 VOLT+ENROULEUR/ MAGASIN NEVERS COMMANDE	21/11/2014	621,66	6	621,66	0,00	0,00
2014D00473 Achat de matériel et outillage technique spécifiqu	25/11/2014	34,54	1	34,54	0,00	0,00
2015O00103 TELEGESTION SUBVENTION CNSA	30/11/2014	267 731,00	2	267 731,00	0,00	0,00
2014O00146 Creative Cloud	01/12/2014	6 046,56	2	6 046,56	0,00	0,00
2014D00522 NAVIGATEUR DIAGNOSTIC CAMION/ATELIER	02/12/2014	9 390,96	6	9 390,96	0,00	0,00
2014D00574 ADAPTATION PELLE/EXPLOITATION	02/12/2014	11 453,18	6	11 453,18	0,00	0,00
2014D00562 FOURNITURE TRONCONNEUSES ET DEBROUSSAILLEUSE	03/12/2014	2 477,00	6	2 477,00	0,00	0,00
2014O00153 DIVERS LOGICIELS PARC	03/12/2014	2 957,75	2	2 957,75	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2014D00526 COMPTEUR PNEUMATIQUE ROUTIER	04/12/2014	4 261,14	6	4 261,14	0,00	0,00
2014D00549 CUVE FIOUL DORNES	04/12/2014	1 869,60	6	1 869,60	0,00	0,00
2014D00561 NETTOYEUR HAUTE PRESSION HONDA 150 BARS	04/12/2014	1 399,68	6	1 399,68	0,00	0,00
2014D00563 FOURNITURE MOTEUR KM 130 ET RALLONGE CARBONE	04/12/2014	701,00	6	701,00	0,00	0,00
2014D00530 ENROULEUR MAGASIN NEVERS F 65863	05/12/2014	270,39	1	270,39	0,00	0,00
2014D00536 Achat matériel et outillage technique spécifiques	08/12/2014	3 665,94	6	3 665,94	0,00	0,00
2014D00538 Fournitures de conservation marché 2012-268 lot 2	08/12/2014	39 350,40	6	39 350,40	0,00	0,00
2014D00546 ASPIRATEUR ET ENROULEUR	08/12/2014	126,90	1	126,90	0,00	0,00
2014D00565 MATERIELS COLLEGE GUERIGNY	10/12/2014	1 435,78	6	1 435,78	0,00	0,00
2014O00157 logiciel repères inter departement	10/12/2014	6 221,54	2	6 221,54	0,00	0,00
2014O00158 8 LICENCES ENTREPRISE OPERATIONS MANAGER	10/12/2014	5 050,82	2	5 050,82	0,00	0,00
2014D00571 ACHAT APPAREIL PHOTO SONY	11/12/2014	488,00	1	488,00	0,00	0,00
2014D00582 CHARIOT DE VISITE/ATELIER	12/12/2014	957,46	6	957,46	0,00	0,00
2014O00159 licences openEducA-W7	12/12/2014	3 560,94	1	3 560,94	0,00	0,00
2014D00583 lot 14 baladeuses 36 leds/ATELIER NEVERS F ACA758	15/12/2014	1 284,05	6	1 284,05	0,00	0,00
2014D00584 poste TIG 208/ATELIER NEVERS F ACA759	15/12/2014	2 293,06	6	2 293,06	0,00	0,00
2014O00168 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	15/12/2014	308,57	9	238,00	34,00	36,57
2015O00004 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	17/12/2014	7 512,51	8	5 634,00	939,00	939,51
2014D00593 Nikon D810 + Nikon EN-EL 15	18/12/2014	3 258,00	6	3 258,00	0,00	0,00
2014D00594 PODOMETRE ROUE LEGERE	18/12/2014	105,60	1	105,60	0,00	0,00
2014D00595 CAMERA ENDOSCOPIQUE CAMERA 4,5/ATELIER F 2S48494	18/12/2014	1 083,80	6	1 083,80	0,00	0,00
2014D00596 KIT RENOVATION OPTIQUES/ATELIER F 1129488704	18/12/2014	333,54	1	333,54	0,00	0,00
2014D00597 PERCEUSE D'ETABLI 212/EXPLOITATION CORBIGNY F 2S48	18/12/2014	382,56	1	382,56	0,00	0,00
2014O00002 Bâtiments et installations - 2014	31/12/2014	5 463 752,45	15	2 549 750,00	364 250,00	2 549 752,45
2014O00003 Biens mobiliers, matériel et études - 2014	31/12/2014	359 565,26	5	359 565,26	0,00	0,00
2014O00004 Bâtiments et installations - 2014	31/12/2014	1 223 488,14	15	570 955,00	81 565,00	570 968,14
2014O00010 Biens mobiliers, matériel et études - 2014	31/12/2014	530 682,65	5	530 682,65	0,00	0,00
2014O00011 Bâtiments et installations - 2014	31/12/2014	91 536,14	15	42 714,00	6 102,00	42 720,14
2014O00028 Bâtiments et installations - 2014	31/12/2014	975 536,20	15	455 245,00	65 035,00	455 256,20
2014O00049 Bâtiments et installations - 2014	31/12/2014	33 414,98	15	17 816,00	2 227,00	13 954,98
2015O00011 SUBVENTION REGION CANAL DU NIVERNAIS	31/12/2014	100 000,00	20	35 000,00	5 000,00	60 000,00
2015O00012 CANAL NIVERNAIS SUBV AGENCE EAU SEINE NORMANDIE	31/12/2014	6 500,00	20	2 275,00	325,00	3 900,00
2015O00013 CANAL DU NIVERNAIS SUBVENTION FEDER	31/12/2014	87 240,28	20	30 534,00	4 362,00	52 344,28
2015O00014 VELOROUTE SUBVENTION REGION	31/12/2014	545 020,00	20	191 735,00	27 175,00	326 110,00
2015O00015 VELOROUTE SUBVENTION FNADT	31/12/2014	210 743,39	20	70 548,00	10 784,00	129 411,39
2015O00017 PANNECIERE SUBVENTION FEDER	31/12/2014	31 074,19	20	10 871,00	1 553,00	18 650,19
2015O00020 MAITRISE ENERGIE SUBVENTION GRPTS COLLECTIVITE	31/12/2014	1 703,40	5	1 703,40	0,00	1 363,40
2014O00133 Bâtiments et installations - 2014	31/12/2014	10 228,40	15	4 767,00	681,00	4 780,40
2014O00136 Biens mobiliers, matériel et études - 2014	31/12/2014	39 781,88	5	39 781,88	0,00	0,00
2014O00169 Biens mobiliers, matériel et études - 2014	31/12/2014	15 244,00	5	15 244,00	0,00	0,00
2015D00008 Matériel Technique	21/01/2015	1 527,85	6	1 527,85	0,00	0,00
2015D00011 fac 47122, abonnement système apicrypt 2015	22/01/2015	102,00	1	102,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015O00021 Extension de mémoire pour PA500 2GB Memory	28/01/2015	742,56	2	742,56	0,00	0,00
2015D00019 Achat tronçonneuse	29/01/2015	1 148,72	6	1 148,72	0,00	0,00
2015D00021 EEMB MATERIEL OUTILLAGE DIVERS 2015	03/02/2015	2 643,89	6	2 643,89	0,00	0,00
2015O00028 Souscription Alfresco et I-parapheur année 2015	05/02/2015	27 855,00	2	27 855,00	0,00	0,00
2015D00104 Achat de matériel -	10/02/2015	488,98	1	488,98	0,00	0,00
2015D00034 APPAREILLAGE AUDITIF	11/02/2015	936,70	6	936,70	0,00	0,00
2015D00049 UTAMS CORBIGNY MATERIEL OUTILLAGE DIVERS	16/02/2015	1 674,84	6	1 674,84	0,00	0,00
2015D00051 mutualisation fauteuil électrique	16/02/2015	2 700,00	6	2 700,00	0,00	0,00
2015D00059 MATERIEL COLLEGE PREMERY	19/02/2015	10 957,66	6	10 957,66	0,00	0,00
2015D00089 lamier d'Â©lagage code 203D03 MarchÂ© 2014-146	24/02/2015	24 700,42	6	24 700,42	0,00	0,00
2015D00079 CER LA CHARITE FOURNITURES DIVERSES	26/02/2015	400,52	1	400,52	0,00	0,00
2015D00090 MOTEUR FAUTEUIL ROULANT	03/03/2015	2 792,97	6	2 792,97	0,00	0,00
2015D00091 Matériel et outillage techniques spécifiques	05/03/2015	353,10	1	353,10	0,00	0,00
2015O00085 SUBVENTION 2015 FNADT VELOURTE	10/03/2015	256 312,83	18	85 434,00	14 239,00	156 639,83
2015D00098 LES SETTONS LAMARTINE UTAMS CORBIGNY ELECTRICITE	10/03/2015	681,45	6	681,45	0,00	0,00
2015O00059 SUBVENTION CITE MUSEALE ANNEE 2015	15/03/2015	78 000,00	4	78 000,00	0,00	0,00
2015D00105 VERRES CORRECTEURS	20/03/2015	182,46	1	182,46	0,00	0,00
2015O00055 Acquisition point de sortie standard log telegesti	30/03/2015	8 406,00	2	8 406,00	0,00	0,00
2015D00110 UTAMS MOULINS ENGILBERT - MATERIEL DIVERS	30/03/2015	135,85	1	135,85	0,00	0,00
2015O00057 droit émission certificat comodo parefeu WildSSL	02/04/2015	1 402,13	2	1 402,13	0,00	0,00
2015O00058 Achat 2 packs licences 5 CSBL Business Objects	03/04/2015	26 400,00	2	26 400,00	0,00	0,00
2015O00066 Abonnement 1 an licence Prézi Pro KN	23/04/2015	234,00	1	234,00	0,00	0,00
2015O00067 assistance et expertise projet PES V2	24/04/2015	4 850,59	2	4 850,59	0,00	0,00
2015D00136 Achat compresseur quartz nettoyage materiel inform	24/04/2015	79,90	1	79,90	0,00	0,00
2014O00019 13S0096 - Collecte et traitement des déchets	28/04/2015	1 620,00	5	1 620,00	0,00	0,00
2014O00044 Diagnostic phytosanitaire des plantation	28/04/2015	1 188,00	5	1 188,00	0,00	0,00
2013O00084 Concours Collège La Charité Affaire 12S0055	28/04/2015	6 328,87	5	6 328,87	0,00	0,00
2013O00120 AFFAIRE 13S0064 - Fourniture et pose stockage sel	28/04/2015	1 076,40	5	1 076,40	0,00	0,00
2013O00163 13C0004 - ETUDES ENVIRONNEMENTALES	28/04/2015	1 391,81	5	1 391,81	0,00	0,00
2015D00138 disque dur externe montage video	29/04/2015	312,90	1	312,90	0,00	0,00
2015D00154 JEU FEUX TRICOLORES + AFFICHAGE	30/04/2015	2 721,60	6	2 721,60	0,00	0,00
2015D00140 Chemises de conservation marché 2012-164 lot 3	04/05/2015	1 380,40	6	1 380,40	0,00	0,00
2015D00139 SOUFLEUR STHIL BR 550	05/05/2015	588,00	6	588,00	0,00	0,00
2015O00071 reabonnement logiciel antivirus du 18-04-14 au 17-	07/05/2015	8 346,24	2	8 346,24	0,00	0,00
2015O00072 réabonnement logiciel antispam du 18-04-14 au 17-0	07/05/2015	772,80	2	772,80	0,00	0,00
2015D00141 observatoire Mare aux Demoiselles	11/05/2015	2 552,28	6	2 552,28	0,00	0,00
2015D00167 FOURNITURE TONDEUSE A GAZON	13/05/2015	1 219,00	6	1 219,00	0,00	0,00
2015D00149 pompe à dessouder set de tournevis et autre materi	18/05/2015	56,87	1	56,87	0,00	0,00
2015D00158 DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE - COUTEAU TAILLIS -AFFU	19/05/2015	664,58	6	664,58	0,00	0,00
2015O00078 Achat Licences College Giroud de Villette Clame	20/05/2015	602,64	1	602,64	0,00	0,00
2015D00169 FOURNITURE D'UN POSTE A SOUDER	21/05/2015	239,94	1	239,94	0,00	0,00
2015O00088 REMBOURSEMENT FONDS POUR L'INSERTION PERSONNES HAN	26/05/2015	987,84	3	987,84	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00159 M. 2013-101-01 - Fournit. panneaux de signalisatio	27/05/2015	348 097,66	6	348 097,66	0,00	0,00
2015D00168 FOURNITURE D'UNE REMORQUE	27/05/2015	699,00	6	699,00	0,00	0,00
2015O00090 VELOURTE FEDER - CONVENTION 2014-02 - 1er ACOMPTE	28/05/2015	400 000,00	18	133 332,00	22 222,00	244 446,00
2015D00235 FOURNITURE D'UNE DEBROUSSAILLEUSE	02/06/2015	849,00	6	849,00	0,00	0,00
2015O00100 Expérimentation Logiciel de Restauration "Aidomenu	10/06/2015	528,00	2	528,00	0,00	0,00
2015D00226 VERRES CORRECTEURS	15/06/2015	174,31	1	174,31	0,00	0,00
2015D00227 FabLab aspirateur eau-poussières	15/06/2015	492,37	1	492,37	0,00	0,00
2015D00228 FabLab perceuse visseuse et petit materiel	15/06/2015	1 246,88	6	1 246,88	0,00	0,00
2015D00253 PERCEUSE A COLONNE (BC 84)	17/06/2015	346,96	1	346,96	0,00	0,00
2015O00110 Réalisation d'un site Internet "Accueil de porteur	25/06/2015	24 019,20	2	24 019,20	0,00	0,00
2015O00112 ISAT II SUBVENTION FEDER	26/06/2015	323 097,11	20	96 924,00	16 154,00	210 019,11
2015O00113 ISAT II SUBVENTION REGION	26/06/2015	136 130,00	20	40 836,00	6 806,00	88 488,00
2015D00283 DEBROUSSAILLEUSE ET NETTOYEUR / BC 86	26/06/2015	4 280,11	6	4 280,11	0,00	0,00
2015D00291 ODOMETRE PLIANT	26/06/2015	150,00	1	150,00	0,00	0,00
2015D00243 materiel cine photographique divers 5 pieces	29/06/2015	2 950,00	6	2 950,00	0,00	0,00
2015D00244 materiel cine photo carte memoire LEXAR 32 CF 1006	29/06/2015	298,00	1	298,00	0,00	0,00
2015D00245 Boîtes de conservation marché 2012-163 lot 1	29/06/2015	3 208,80	6	3 208,80	0,00	0,00
2015D00246 VERRES CORRECTEURS	29/06/2015	320,56	1	320,56	0,00	0,00
2015D00254 RABOT ELECTRIQUE	02/07/2015	99,98	1	99,98	0,00	0,00
2015D00327 FOURNITURE DE BETONNIERE,	06/07/2015	1 428,11	6	1 428,11	0,00	0,00
2015D00328 FOURNITURE D'UN ASPIRATEUR	06/07/2015	334,26	1	334,26	0,00	0,00
2015D00329 FOURNITURE DE ACCESSOIRE PERFORATEUR,	06/07/2015	44,40	1	44,40	0,00	0,00
2015D00330 Tondeuse - Collège de Clamecy	06/07/2015	3 200,00	6	3 200,00	0,00	0,00
2015D00251 tondeuse coll st amand	06/07/2015	855,00	6	855,00	0,00	0,00
2015D00252 table élévatrice fiphp st pierre	06/07/2015	584,02	6	584,02	0,00	0,00
2015D00297 FOURNITURE D'UNE BETONNIERE	06/07/2015	1 654,64	6	1 654,64	0,00	0,00
2015D00256 SOUFFLEUR + DEBROUSSAILLEUSE	07/07/2015	1 814,43	6	1 814,43	0,00	0,00
2015D00257 Filtre pour hotte / ORANGERIE	07/07/2015	513,60	6	513,60	0,00	0,00
2015D00281 NTM - KIT PRELEVEMENT RESERVOIR POUR LES HUILES	08/07/2015	613,97	6	613,97	0,00	0,00
2015D00393 Taille-haie et tronçonneuse Collège CHATEAU CHINON	09/07/2015	988,00	6	988,00	0,00	0,00
2015D00313 CRIC SAINT BENIN	13/07/2015	167,88	1	167,88	0,00	0,00
2015D00279 VERRES CORRECTEURS	15/07/2015	30,00	1	30,00	0,00	0,00
2015D00280 DEBROUSSAILLEUSE	15/07/2015	649,00	6	649,00	0,00	0,00
2015D00288 NTM - dÃ©broussailleuse stihl FS410C-E FACTURE HC0	15/07/2015	693,81	6	693,81	0,00	0,00
2015D00289 NTM - tronçonneuse thermique MS201T STIHL FACTURE	15/07/2015	575,21	6	575,21	0,00	0,00
2015D00331 FOURNITURE CRIC ECO 3 TONNES ET POSTE A SOUDER	16/07/2015	459,60	1	459,60	0,00	0,00
2015O00119 DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - EXERCICE 2015	16/07/2015	1 276 656,65	30	255 330,00	42 555,00	978 771,65
2015D00285 SIGNALISATION HORIZONTALE 2015 - TITRE N° 626	16/07/2015	25 503,60	6	25 503,60	0,00	0,00
2015O00142 TELEGESTION SUBVENTION CNSA ANNEE 2015	20/07/2015	10 000,00	2	10 000,00	0,00	0,00
2015O00122 "Expérimentation Logiciel Aidomenu"	21/07/2015	26 592,00	2	26 592,00	0,00	0,00
2015O00123 achat licences Linux	21/07/2015	5 938,13	2	5 938,13	0,00	0,00
2015D00290 PEE MATERIELS ET OUTILLAGE DIVERS	21/07/2015	95,12	1	95,12	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00294 rideaux collège de Corbigny	21/07/2015	7 184,40	6	7 184,40	0,00	0,00
2015D00319 FOURNITURE D'UNE MEULEUSE D'ANGLE	22/07/2015	114,20	1	114,20	0,00	0,00
2015D00298 FOURNITURE DE TAILLE HAIE ET AFFUTEUSE D'ATELIER	23/07/2015	639,97	6	639,97	0,00	0,00
2015D00300 tondeuse college st benin	24/07/2015	1 060,00	6	1 060,00	0,00	0,00
2015D00302 scanner canon lide 220	24/07/2015	89,99	1	89,99	0,00	0,00
2015D00310 OUTILLAGES POUR COLLEGES DONZY ET MONTSAUCHE	03/08/2015	1 632,47	6	1 632,47	0,00	0,00
2015O00132 Formation mise à niveau "Expérimentation logiciel	04/08/2015	4 080,00	2	4 080,00	0,00	0,00
2015O00133 Formation partie théorique "Expérimentation logici	04/08/2015	3 060,00	2	3 060,00	0,00	0,00
2015D00343 FOURNITURE D'UN SOUFFLEUR THERMIQUE	05/08/2015	359,00	1	359,00	0,00	0,00
2015D00320 NTM - REEQUIPEMENT FOURGON 130D93	07/08/2015	10 993,42	6	10 993,42	0,00	0,00
2015D00356 POMPE EAUX CLAIRES RENSON / BC 92	07/08/2015	274,80	1	274,80	0,00	0,00
2013O00016 ETUDES TOUS COLLEGES	19/08/2015	915,10	5	915,10	0,00	0,00
2014O00020 Mission d'assistance aux procédures d'acquisitions	19/08/2015	241,56	5	241,56	0,00	0,00
2014O00021 Mission d'assistance aux procédures d'acquisitions	19/08/2015	669,96	5	669,96	0,00	0,00
2014O00040 Inspections subaquatiques d'ouvrages d'art-command	19/08/2015	31 901,45	5	31 901,45	0,00	0,00
2014O00062 INVESTIG. VIS A VIS REACTIONS GONFL.-RD2076-PONT D	19/08/2015	9 454,38	5	9 454,38	0,00	0,00
2014O00071 PRESTATIONS TOPO COMPLEMENTAIRE-M. 2011-129	19/08/2015	569,66	5	569,66	0,00	0,00
2014O00090 Mission de contrôle technique concernant certaines	19/08/2015	2 964,00	5	2 964,00	0,00	0,00
2013O00034 ANALYSE DES METAUX LOURDS(RESULTATS AMIANTE)-2011-	19/08/2015	2 112,15	5	2 112,15	0,00	0,00
2013O00080 Etat des lieux du parc des déchèteries de la nièvr	19/08/2015	34 578,74	5	34 578,74	0,00	0,00
2013O00116 Etude géotechnique préliminaire de type G11	19/08/2015	1 590,68	5	1 590,68	0,00	0,00
2014O00099 PROJET D'AIRE DE SERVICES A MAGNY COURS	19/08/2015	6 988,80	5	6 988,80	0,00	0,00
2014O00101 AIRE DE SERVICE DE MAGNY COURS	19/08/2015	1 776,00	5	1 776,00	0,00	0,00
2014O00118 AIRE DE SERVICE DE MAGNY-COURS-MARCHE 2014-3C	19/08/2015	444,00	5	444,00	0,00	0,00
2014O00119 AIRE DE SERVICE DE MAGNY-COURS-MARCHE 2014-3C	19/08/2015	1 747,20	5	1 747,20	0,00	0,00
2014O00122 M. 2011-130-IMPLANT. DE TEMOINS ET LEVE TOPO-RD907	19/08/2015	1 440,26	5	1 440,26	0,00	0,00
2014O00126 M. 2011-130-Prestations topographiques-MOUX EN MOR	19/08/2015	675,74	5	675,74	0,00	0,00
2014O00140 M. 2012-44- Inspections périodiques ouvrages d'art	19/08/2015	38 249,88	5	38 249,88	0,00	0,00
2014O00142 LEVES TOPOGRAPHIQUES-M. 2011-129	19/08/2015	3 778,37	5	3 778,37	0,00	0,00
2014O00145 ETUDE VISIBILITE ET ETABLISSEMENT DE PLANS	19/08/2015	4 680,00	5	4 680,00	0,00	0,00
2014O00148 CONTROLE DE STABILITE ET TENUE MECANIQUE 3 POTENCE	19/08/2015	1 200,00	5	1 200,00	0,00	0,00
2014O00149 AMENAGEMENTS DE SECURITE SUR LE RESEAU ROUTIER DEP	19/08/2015	144,00	5	144,00	0,00	0,00
2014O00155 Prestations topographiques-M. 2011-130-VOUTES COLL	19/08/2015	12 884,14	5	12 884,14	0,00	0,00
2014O00156 Prestations topographiques -Marché 2011-130	19/08/2015	1 002,24	5	1 002,24	0,00	0,00
2014O00173 Mission d'assistance aux procédures d'acquisitions	19/08/2015	647,35	5	647,35	0,00	0,00
2014O00178 Collège Lormes réfection préau	19/08/2015	1 500,00	5	1 500,00	0,00	0,00
2014O00181 Tous collèges - réalisation DTA	19/08/2015	17 640,00	5	17 640,00	0,00	0,00
2013O00173 VARZY ETUDE Construction d'un équipement sportif	19/08/2015	50 543,07	5	50 543,07	0,00	0,00
2013O00175 Contrat d'étude d'aménagement et de décoration	19/08/2015	708,63	5	708,63	0,00	0,00
2013O00176 CERCY LA TOUR Réfection des toitures terrasses	19/08/2015	6 697,60	5	6 697,60	0,00	0,00
2012O00037 NE PLUS UTILISER CETTE FICHE	19/08/2015	0,00	0	52 438,92	0,00	0,00
2012O00086 COLLEGE LUZY REFECTION DES FACADES	19/08/2015	3 468,40	5	3 468,40	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015D00348 NTM - sablage et mise peinture centrale Corbigny	21/08/2015	10 933,73	6	10 933,73	0,00	0,00
2015D00341 FOURNITURE PERCEUSE HP2051FHJ POUR LE CER DE ST AM	27/08/2015	172,28	1	172,28	0,00	0,00
2015D00344 NTM-servante:composition/coffret douilles/radio/ma	31/08/2015	5 976,93	6	5 976,93	0,00	0,00
2015D00350 FOURNITURE D'UNE DEBROUSSAILLEUSE	31/08/2015	480,00	1	480,00	0,00	0,00
2015D00358 NTM - CLOTURE SECURISATION SITE CORBIGNY	09/09/2015	2 257,40	6	2 257,40	0,00	0,00
2015D00398 ACHAT POMPE MACHINE PEINTURE	09/09/2015	2 508,00	6	2 508,00	0,00	0,00
2015D00405 FOURNITURE DE PERFORATEUR BURINEUR	10/09/2015	774,20	6	774,20	0,00	0,00
2015D00413 Matériel et outillage technique spécifique	21/09/2015	444,60	1	444,60	0,00	0,00
2015O00149 achat logiciel Open Gouv	21/09/2015	161,51	1	161,51	0,00	0,00
2016O00013 RECETTE FAB LAB - SUBVENTION ETAT	22/09/2015	21 000,00	4	21 000,00	0,00	0,00
2015O00160 DOTATION DEPARTEMENTALE D EQUIPEMENT DES COLLEGES	22/09/2015	1 271 856,00	10	763 110,00	127 185,00	381 561,00
2015D00378 Achat matériel et outillage technique spécifique	25/09/2015	152,16	1	152,16	0,00	0,00
2015D00396 Achat matériel et outillage technique spécifique	29/09/2015	2 157,91	6	2 157,91	0,00	0,00
2015D00428 FOURNITURE D'UN PERFORATEUR BURINEUR	30/09/2015	430,28	1	430,28	0,00	0,00
2015D00400 FOURNITURE DE DEUX CURES ACQUEDUCS + ACCESSOIRES	06/10/2015	1 103,38	6	1 103,38	0,00	0,00
2015D00414 Achat classeurs et pochettes de conservation	12/10/2015	2 415,60	6	2 415,60	0,00	0,00
2015D00480 FOURNITURE DE DEUX DECAPEURS THERMIQUES POUR LE CE	12/10/2015	134,98	1	134,98	0,00	0,00
2015O00164 point de sortie standard TELEGESTION IODAS	13/10/2015	3 600,00	2	3 600,00	0,00	0,00
2015D00427 NTM-FONTAINE DEGRAISSAGE A FROID FACTURE 558997758	16/10/2015	1 385,96	6	1 385,96	0,00	0,00
2015D00431 Matériel et outillage technique spécifique	19/10/2015	552,30	6	552,30	0,00	0,00
2015D00433 AUTOLAVEUSE COLLEGE IMPHY	22/10/2015	1 902,00	6	1 902,00	0,00	0,00
2015D00436 AUTOLAVEUSE COLLEGE IMPHY	22/10/2015	620,48	6	620,48	0,00	0,00
2015D00441 NTM - fabrication et pose grilles de sÃ©curitÃ© Fa	26/10/2015	6 487,42	6	6 487,42	0,00	0,00
2015D00443 Fablab outillages multifonctions ponceuse fraiseurs	26/10/2015	344,10	1	344,10	0,00	0,00
2015D00447 Fablab lames de precision	27/10/2015	7,49	1	7,49	0,00	0,00
2015D00456 TRONCONNEUSES DEBROUSSAILLEUSE ET ACCESSOIRES	29/10/2015	2 343,56	6	2 343,56	0,00	0,00
2015D00540 NTM - FOURNITURE ET REMPLACEMENT PALAN FACTURE NÂ°	03/11/2015	8 023,46	6	8 023,46	0,00	0,00
2016O00043 MAITRISE ENERGIE SUBV 2015 GRPTS COLLECTIVITE	05/11/2015	1 164,00	5	1 164,00	0,00	0,00
2015D00490 Achat vidéo projecteur	09/11/2015	936,00	6	936,00	0,00	0,00
2015O00178 KN 2 logiciels MAGIX Music Maker 2015	13/11/2015	143,98	1	143,98	0,00	0,00
2015D00538 FOURNITURE CRIC ROULEUR 3 TONNES	16/11/2015	538,80	6	538,80	0,00	0,00
2015O00182 licences logiciel pack sonde Nudge et abonnt juil	18/11/2015	12 096,00	2	12 096,00	0,00	0,00
2015O00183 renvlt certificat M JOLY pour 3 ans	19/11/2015	276,00	1	276,00	0,00	0,00
2015O00184 KN 12 Licences CREATIVE CLOUD et 2 licences Photos	20/11/2015	7 678,32	2	7 678,32	0,00	0,00
2015D00517 COMPTEUR VIKING	23/11/2015	2 040,00	6	2 040,00	0,00	0,00
2015O00188 27 MAJ Licences IACA 9SS pour les collègues	24/11/2015	4 860,00	1	4 860,00	0,00	0,00
2015D00528 FOURNITURE CAMERA NUM4AXEX POUR CER COSNE-VARZY-TA	26/11/2015	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2015D00529 FOURNITURE CAMERA NUM4AXEX CER COSNE-VARZY TANNAY	26/11/2015	169,00	1	169,00	0,00	0,00
2015D00530 FOURNITURE CAMERA NUM4AXEX CER COSNE-VARZY TANNAY	26/11/2015	338,00	1	338,00	0,00	0,00
2015D00531 FOURNITURE CAMERA NUM4AXEX CER COSNE-VARZY TANNAY	26/11/2015	169,00	1	169,00	0,00	0,00
2015D00571 FOURNITURE D'UNE TRONCONNEUSE	30/11/2015	770,00	6	770,00	0,00	0,00
2015D00535 CHARIOT FIPHP COLLEGE SAINT PIERRE LE MOUTIER	01/12/2015	124,51	1	124,51	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015O00191 SUBV FEDER GALERIE NUMERIQUE CITE MUSEALE CH CHINO	03/12/2015	17 455,07	5	17 455,07	0,00	0,00
2015O00192 SUBVENTION FRED GALERIE NUMERIQUE CITE MUSEALE	03/12/2015	24 363,30	5	24 363,30	0,00	0,00
2015O00193 SUBV REGION GALERIE NUMERIQUE CITE MUSEALE CH CHI	03/12/2015	17 880,00	5	17 880,00	0,00	0,00
2015O00195 Mise à jour logiciel photoshop	03/12/2015	1 140,00	2	1 140,00	0,00	0,00
2015D00548 Facture N° 810904	04/12/2015	38,99	1	38,99	0,00	0,00
2015D00549 Achat batterie	04/12/2015	204,78	1	204,78	0,00	0,00
2015D00550 COMPTEUR ROUTIER TEMPORAIRE	04/12/2015	5 737,20	6	5 737,20	0,00	0,00
2015D00556 Fournit.balises J3 pour réseau structurant et inte	08/12/2015	16 381,93	6	16 381,93	0,00	0,00
2015D00559 PERFORATEUR BURINEUR- SCIE CICULAIRE-MEULEUSE D' A	09/12/2015	988,50	6	988,50	0,00	0,00
2015D00560 PERFORATEUR BURINEUR- SCIE CICULAIRE-MEULEUSE D' A	09/12/2015	162,00	1	162,00	0,00	0,00
2015D00564 chariot FIPHP COLLEGE SAINT PIERRE LE MOUTIER	10/12/2015	499,03	1	499,03	0,00	0,00
2015D00565 FOURNITURE CHARGEUR DEMARREURTELWIN 620 230V	11/12/2015	547,02	6	547,02	0,00	0,00
2015D00570 Achat appareil photo - secteur AEP	11/12/2015	94,91	1	94,91	0,00	0,00
2015D00568 Commande obturateur - PRONAL SA	14/12/2015	290,70	1	290,70	0,00	0,00
2015D00606 CDE 2015/11878 - INV - 50 KITS MAINS LIBRES-FACTUR	14/12/2015	6 159,49	6	6 159,49	0,00	0,00
2015D00572 Fournitures pour la conservation de documents 201	15/12/2015	3 945,00	6	3 945,00	0,00	0,00
2015D00573 NTM-CDE ENTRETIEN CENTRALE PONT LEVAGE-BCDE 2015/1	15/12/2015	6 209,90	6	6 209,90	0,00	0,00
2015D00602 Matériel et outillages technique spécifique	15/12/2015	1 391,04	6	1 391,04	0,00	0,00
2015O00205 logiciel de mise à jour Pegase développement	15/12/2015	3 276,00	2	3 276,00	0,00	0,00
2015D00587 KN Table fraisage DREMEL	16/12/2015	40,00	1	40,00	0,00	0,00
2015D00588 KN DREMEL outil multifonction	16/12/2015	170,00	1	170,00	0,00	0,00
2015D00589 KN DREMEL workstation et outils multifonctions	16/12/2015	225,00	1	225,00	0,00	0,00
2015D00603 matériel déménagement boites carton	16/12/2015	600,00	6	600,00	0,00	0,00
2015O00206 COLLEGES licence Open EducaA-WinSvrStd	16/12/2015	254,53	1	254,53	0,00	0,00
2015D00611 2 Fers à repasser pour FabLabs Clamecy et Luzu	17/12/2015	206,16	1	206,16	0,00	0,00
2015D00612 PANNEAU AVEC PICTOGRAMME	17/12/2015	240,00	1	240,00	0,00	0,00
2015O00209 TELEGESTION SAD CLAMECY FAC F012460 DU 25/11/2015	17/12/2015	5 700,00	2	5 700,00	0,00	0,00
2017O00007 SUBVENTION REGION 2016	30/12/2015	360 000,00	21	103 500,00	17 100,00	239 400,00
2016O00014 FICHE CREEE PAR ERREUR	30/12/2015	60 000,00	20	60 000,00	0,00	0,00
2016O00015 VELOURTE SUBV 2015	30/12/2015	151 840,00	20	45 552,00	7 592,00	98 696,00
2016B00001 204112SUB ETAT INFRASTRUCTURE INTERET NATIONAL	30/12/2015	2 355 000,00	40	353 250,00	58 875,00	1 942 875,00
2016O00010 SUBVENTION FNADT ARCHIVES DEPARTEMENTALES	31/12/2015	20 888,17	25	5 010,00	835,00	15 043,17
2016O00011 subvention Etat pour achat tablettes collèges 2015	31/12/2015	72 010,00	4	72 010,00	0,00	0,00
2016S00001 SUBV POUR INSTALLATION SYSTEME RECUPERATION EAUX P	31/12/2015	7 320,00	14	3 132,00	522,00	3 666,00
2015O00001 Bâtiments et installations - 2015	31/12/2015	3 959 980,71	30	791 994,00	131 999,00	3 035 987,71
2015O00002 Biens mobiliers, matériel et études - 2015	31/12/2015	636 659,66	5	636 659,66	0,00	0,00
2015O00003 Bâtiments et installations - 2015	31/12/2015	1 739 632,13	30	338 311,00	56 052,00	1 345 269,13
2015O00029 Biens mobiliers, matériel et études - 2015	31/12/2015	228 816,51	5	228 816,51	0,00	0,00
2015O00030 Bâtiments et installations - 2015	31/12/2015	64 661,57	30	12 930,00	2 155,00	49 576,57
2015O00074 Biens mobiliers, matériel et études - 2015	31/12/2015	8 292,00	5	8 292,00	0,00	0,00
2015O00137 Biens mobiliers, matériel et études - 2015	31/12/2015	3 000,00	5	3 000,00	0,00	0,00
2015O00211 Bâtiments et installations - 2015	31/12/2015	312 047,79	30	62 406,00	10 401,00	239 240,79

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016O00016 achat certificat Mme Godard	18/01/2016	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2016O00017 achat certificat electronique M Karinthe	18/01/2016	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2016O00018 achat licence GEDIWEB	18/01/2016	3 600,00	2	3 600,00	0,00	0,00
2016D00010 Matériel Technique	26/01/2016	2 166,85	6	1 805,00	361,85	0,00
2016O00020 75 logiciels gestion de class-classroom Manager 2.	28/01/2016	2 721,60	1	2 721,60	0,00	0,00
2016D00014 EEMB OUTILLAGES DIVERS	05/02/2016	4 286,94	6	3 570,00	716,94	0,00
2016O00040 MAITRISE ENERGIE SUBVENTION 2016	08/02/2016	93 392,00	5	93 392,00	0,00	0,00
2016O00050 Facture Vici N° FB2204 PArtie théorique, formation	15/02/2016	3 060,00	2	3 060,00	0,00	0,00
2016O00025 30 ordinateurs LENOVO complets	16/02/2016	19 366,03	2	19 366,03	0,00	0,00
2016D00025 SITE CHAMEANE MAT ET OUTILLAGES DIVERS	17/02/2016	91,55	1	91,55	0,00	0,00
2016O00041 SUBVENTION FNADT 2016 ARCHIVES DEPARTEMENTALES	07/03/2016	39 111,83	24	8 145,00	1 629,00	29 337,83
2016D00038 ACHATS DISQUES DURS RAM 32 GO ET INSTALLATION MAC	10/03/2016	982,66	6	815,00	167,66	0,00
2016D00039 8 CARTES MEMOIRE SANDISK 16 ULTRA	10/03/2016	79,20	1	79,20	0,00	0,00
2016D00040 BOITIERS POUR DISQUES DURS	10/03/2016	887,50	6	735,00	152,50	0,00
2016O00035 certificat électronique décisionnaire Nicole Hardy	14/03/2016	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2016O00036 SUBV REGION CREATION GALERIE NUMERIQUE	18/03/2016	10 050,00	4	10 050,00	0,00	0,00
2016O00037 SUBV FRED CREATION GALERIE NUMERIQUE	18/03/2016	20 102,50	4	20 102,50	0,00	0,00
2016O00038 certificat électronique Hubert LADRET	25/03/2016	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2016D00083 FOURNITURE D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION	29/03/2016	2 340,00	6	1 950,00	390,00	0,00
2016D00085 FOURNITURE D'UNE PERCEUSE	31/03/2016	269,40	1	269,40	0,00	0,00
2016D00086 FOURNITURE D'UN TOURET A MEULER	31/03/2016	210,00	1	210,00	0,00	0,00
2016D00081 FOURNITURE MACHINE A PEINTURE	01/04/2016	5 685,60	6	4 735,00	950,60	0,00
2016D00073 FOURNITURES TRONCONNEUSE-DEBROUSSAILLEUSE-ASPIRATE	07/04/2016	1 545,00	6	1 285,00	260,00	0,00
2016D00063 KN 2 PRESSES A CHAUD multifonction 5 en 1	08/04/2016	1 498,00	6	1 245,00	253,00	0,00
2016O00045 achat licences PAN PA pour 3 ans	12/04/2016	8 412,00	2	8 412,00	0,00	0,00
2016D00064 M. 2013-101-02 - Fourniture panneaux de signalisat	12/04/2016	189 996,61	6	158 330,00	31 666,61	0,00
2016D00067 SUPPORT 501PL PHOTO VIDEO	12/04/2016	28,90	1	28,90	0,00	0,00
2016D00068 2 CARTES MEMOIRES 32GO MATERIEL PHOTO	12/04/2016	58,00	1	58,00	0,00	0,00
2016D00087 FOURNITURE D'UN SOUFFLEUR THERMIQUE	14/04/2016	335,00	1	335,00	0,00	0,00
2016D00088 FOURNITURE DE DEUX MEULEUSES POUR LE CER DE PREMIER	14/04/2016	198,00	1	198,00	0,00	0,00
2016D00072 TRONCONNEUSE THERMIQUE 241 C	15/04/2016	627,00	6	520,00	107,00	0,00
2016D00414 chariot de ménage fiphfp - COLLEGE CHATEAU CHINON	19/04/2016	645,95	6	535,00	110,95	0,00
2016D00074 NTM - GROUPE DE FILTRATION HUILE	25/04/2016	4 941,67	6	4 115,00	826,67	0,00
2016O00047 Réabo logiciel antivirus 18-04-16 au 14-04-17	27/04/2016	9 119,04	2	9 119,04	0,00	0,00
2016D00095 FOURNITURE D'UNE TONDEUSE	29/04/2016	900,00	6	750,00	150,00	0,00
2016D00096 FOURNITURE D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION	29/04/2016	1 671,60	6	1 390,00	281,60	0,00
2016D00089 MEULEUSE HITACHI G13YF - ST BENIN	04/05/2016	199,06	1	199,06	0,00	0,00
2016D00092 PERCEUSE VISSEUSE PERCUSSION HITACHI - ST BENIN	04/05/2016	575,95	6	475,00	100,95	0,00
2016D00093 TARRIERE HITACHI DA300E - ST BENIN	04/05/2016	1 566,00	6	1 305,00	261,00	0,00
2016D00094 Matériel et outillage hors marché (tube et fixatio	10/05/2016	7,56	1	7,56	0,00	0,00
2016D00097 KN Pince serrage adaptateurs mallette outillage	11/05/2016	230,70	1	230,70	0,00	0,00
2016D00116 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE	16/05/2016	871,20	6	725,00	146,20	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016D00117 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE	16/05/2016	604,01	6	500,00	104,01	0,00
2016D00118 FOURNITURE DE 1 COMBI TAILLE HAIES	16/05/2016	938,40	6	780,00	158,40	0,00
2016D00138 PBTI-300D21 COMPRESSEUR D'AIR LACME BCDE FACTURE	24/05/2016	919,26	6	765,00	154,26	0,00
2016D00139 PBTI-300D22 COMPRESSEUR D'AIR LACME FACTURE NÂ°213	24/05/2016	919,26	6	765,00	154,26	0,00
2016D00115 KN 1 kit complet de fraiseuse FAKIR	25/05/2016	662,80	6	550,00	112,80	0,00
2016D00122 autolaveuse FIPHFP - coll Les Loges	01/06/2016	4 270,80	6	3 555,00	715,80	0,00
2016O00061 achat logiciel GEDIWEB	02/06/2016	13 980,00	2	13 980,00	0,00	0,00
2016O00064 mise à jour logiciel IACA collège clamecy	09/06/2016	180,00	1	180,00	0,00	0,00
2016O00067 application Lan Topo Log	09/06/2016	32,17	1	32,17	0,00	0,00
2016D00135 Hors marché matériel spécifique (pièces pied appar	15/06/2016	60,00	1	60,00	0,00	0,00
2016D00136 Achat matériel pour expos (tubes, suspensions, vis	15/06/2016	62,09	1	62,09	0,00	0,00
2016D00164 NTM-PONT ELEVATEUR 4 COLONNES CORBIGNY FACTURE NÂ°	15/06/2016	11 771,05	6	9 805,00	1 966,05	0,00
2016D00320 MONOBROSSE AUTOLAVEUSE POUR COLLEGE CHATEAU CHINON	21/06/2016	1 413,54	6	1 175,00	238,54	0,00
2016D00162 SOUFFLEUR STHIL BR 550/TRONCONNEUSE STHIL MS231/BC	21/06/2016	1 020,00	6	850,00	170,00	0,00
2016D00332 LARCHER - ACQUISITION D'UNE FILMEUSE SMIPACK SL56	23/06/2016	3 000,00	6	2 500,00	500,00	0,00
2016D00159 Achat matériel pour expo F. Mitterrand (baguettes,	23/06/2016	51,45	1	51,45	0,00	0,00
2016D00321 MONOBROSSE AUTOLAVEUSE POUR COLLEGE LA MACHINE	28/06/2016	969,72	6	805,00	164,72	0,00
2016D00175 REMORQUE COLLEGE DE LUZY	28/06/2016	669,00	6	555,00	114,00	0,00
2016D00179 NETTOYEUR EAU CHAUDE CERCY / BC 98	28/06/2016	2 868,00	6	2 390,00	478,00	0,00
2016D00180 NETTOYEUR HAUTE PRESSION THERMIQUE HD9/23 G HONDA	29/06/2016	2 744,81	6	2 285,00	459,81	0,00
2016D00174 MEULEUSE / BC 97	30/06/2016	490,80	1	490,80	0,00	0,00
2016D00177 FOURNITURE TOURET MEULE ET GROUPE ELECTROGENE SECT	30/06/2016	1 201,20	6	1 000,00	201,20	0,00
2016D00319 MONOBROSSE AUTOLAVEUSE POUR COLLEGE VARZY	04/07/2016	212,60	1	212,60	0,00	0,00
2016D00178 Materiel déménagement boîtes carton	04/07/2016	194,94	1	194,94	0,00	0,00
2016D00182 DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE STHIL FS 260 DORNES/ BC	07/07/2016	650,98	6	540,00	110,98	0,00
2016D00202 MARCHEPIED MP PRO ALUMINIUM 7 POUR COLLEGE MONTSAU	11/07/2016	178,80	1	178,80	0,00	0,00
2016D00203 DECAPEUR THERMIQUE - PERCEUSE A COLONNE POUR COLLE	11/07/2016	479,47	1	479,47	0,00	0,00
2014O00064 audit DSI	13/07/2016	17 880,00	5	17 880,00	0,00	0,00
2014O00075 étude topo guide Loire canoe kayak Nièvre Allier C	13/07/2016	6 668,50	5	6 668,50	0,00	0,00
2014O00086 recherche infos touristiques pour topo guide canoe	13/07/2016	750,00	5	750,00	0,00	0,00
2015O00022 TOUS COLLEGES - CONTROLES DTA/RADAN 2015	13/07/2016	20 520,00	5	20 520,00	0,00	0,00
2015O00031 Campagne inspections périodiques ouvrages d'art	13/07/2016	55 632,59	5	55 632,59	0,00	0,00
2015O00032 COMPLEMENT CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES	13/07/2016	600,00	5	600,00	0,00	0,00
2015O00050 Mission d'assistance aux procédures d'acquisitions	13/07/2016	659,72	5	659,72	0,00	0,00
2015O00051 CONTROLE EXTERIEUR DE TRAVAUX-MAGNY-COURS/AIRE DE	13/07/2016	6 448,80	5	6 448,80	0,00	0,00
2014O00144 Collège Imphy - études pour réfection des toitures	13/07/2016	4 848,00	5	4 848,00	0,00	0,00
2014O00160 Diagnostic radon - 6 collèges	13/07/2016	4 500,00	5	4 500,00	0,00	0,00
2015O00073 BRINON S/ BEUVRON	13/07/2016	108,80	5	108,80	0,00	0,00
2015O00083 RD121 - REQUALIFICATION DE LA ROUTE DES LACS	13/07/2016	15 696,00	5	15 696,00	0,00	0,00
2015O00091 Contrôle extérieur des travaux, mesures sur RD-M.	13/07/2016	2 016,00	5	2 016,00	0,00	0,00
2015O00096 Inspections subaquatiques d'ouvrages-M. 2012/28	13/07/2016	21 768,90	5	21 768,90	0,00	0,00
2015O00127 VERIFICATION DE TEMOINS-MARCHE 2011-130	13/07/2016	300,22	5	300,22	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2015O00138 Chaufferie St Saulge - Prestation 2015	13/07/2016	1 149,18	5	1 149,18	0,00	0,00
2015O00140 ETUDE HYDRAULIQUE-MAGNY-COURS-M. 2011-129	13/07/2016	8 215,31	5	8 215,31	0,00	0,00
2015O00165 réalisation d'une étude concernant la structuratio	13/07/2016	35 252,40	5	35 252,40	0,00	0,00
2015O00171 ACCORD CADRE 2014-3 C-ETUDES ENVIR-AIRE SERVICE MA	13/07/2016	14 881,31	5	14 881,31	0,00	0,00
2015O00181 EXTRACTION DE DONNEES DE LA BOURGOGNE BASE FAUNA	13/07/2016	500,00	5	500,00	0,00	0,00
2015O00186 PRESTATIONS SUIVI DE FISSURATION-TITRE N° 630	13/07/2016	6 357,60	5	6 357,60	0,00	0,00
2015O00207 COLLEGE CHATEAU CHINON - ETUDES DIVERSES 2015	13/07/2016	998,40	5	998,40	0,00	0,00
2015O00208 MISE A DISPOSITION AGENT DE SECURITE	13/07/2016	1 676,40	5	1 676,40	0,00	0,00
2015O00210 COLLEGE FOURCHAMBAULT - ETUDES DIVERSES 2015	13/07/2016	840,00	5	840,00	0,00	0,00
2016D00192 CHARLY-ROBOT college dornes	19/07/2016	4 000,00	6	3 330,00	670,00	0,00
2016D00193 PERFORATEUR, COMPRESSEUR POUR OUTILLAGES Clamecy e	20/07/2016	1 116,35	6	930,00	186,35	0,00
2016D00194 COMPTEUR ROUTIER	21/07/2016	5 737,20	6	4 780,00	957,20	0,00
2016O00079 certificat electronique Michel DAGUIN pour 3 ans	22/07/2016	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2016O00080 DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - EXERCICE 2016	29/07/2016	1 078 483,00	30	179 745,00	35 949,00	862 789,00
2016D00201 SOUFFLEUR A DOS THERMIQUE STIHL (DORNES)	04/08/2016	628,00	6	520,00	108,00	0,00
2016D00217 FOURNITURE D'UNE PERCHE ELAGEUSE	12/08/2016	334,80	1	334,80	0,00	0,00
2016O00084 DOTATION EQUIPEMENT DES COLLEGES 2016	18/08/2016	1 271 856,00	10	635 925,00	127 185,00	508 746,00
2016D00206 Adaptateur TNT	23/08/2016	285,00	1	285,00	0,00	0,00
2016O00087 COLLEGES achat 7 licences OPEN EDUC	26/08/2016	1 799,54	1	1 799,54	0,00	0,00
2016D00322 MONOBROSSE AUTOLAVEUSE POUR COLLEGE DONZY	31/08/2016	2 148,00	6	1 790,00	358,00	0,00
2016D00225 NTM-COFFRET CONTRÔLE ELECTRIQUE ATELIER NEVERS FA	02/09/2016	413,91	1	413,91	0,00	0,00
2016D00223 NTM - FOURNITURE ET MISE EN PLAC APPAREIL CONTRÔL	06/09/2016	8 883,14	6	7 400,00	1 483,14	0,00
2016D00229 Achat de caisses d'archives hors marché	14/09/2016	573,60	6	475,00	98,60	0,00
2016D00264 NTM-PURGEUR DE FREIN ATELIER CORBIGNY FACTURES NÂ°	20/09/2016	1 026,24	6	855,00	171,24	0,00
2016D00277 NTM-4 COLONNES MOBILES ATELIER NEVERS FACTURE NÂ°	27/09/2016	28 452,14	6	23 710,00	4 742,14	0,00
2016D00257 NTM pose radio commande grue HIAB camion grue 165D	03/10/2016	9 792,80	6	8 160,00	1 632,80	0,00
2016D00251 ARCHE PLASTIQUE GONFLABLE ET GONFLEUR	04/10/2016	1 800,00	6	1 500,00	300,00	0,00
2016D00253 FABLAB achat 10 moteurs bipo et seringues impri 3D	05/10/2016	271,86	1	271,86	0,00	0,00
2016D00260 DEBROUSSAILLEUSE STIHL - FS 240	07/10/2016	570,00	6	475,00	95,00	0,00
2016D00261 PORTE LIME 2 EN 1 P3/8 - P325	07/10/2016	71,83	1	71,83	0,00	0,00
2016D00297 FOURNITURE SCIE SAUTEUSE ET MARTEAU PERFORATEUR LA	13/10/2016	538,21	6	445,00	93,21	0,00
2016O00113 Migration IODAS vers WEB, attestation livraison 10	14/10/2016	50 553,36	2	50 553,36	0,00	0,00
2016D00275 NTM- Godet curage articulé® exploitation Nevers fa	17/10/2016	9 543,74	6	7 950,00	1 593,74	0,00
2016D00279 FOURNITURE DEBROUSSAILLEUSE 545 RX SECTEUR 4	20/10/2016	717,00	6	595,00	122,00	0,00
2016D00280 FOURNITURE TARIERE BT 360 ET MECHE A TERRE SECTEUR	20/10/2016	2 628,00	6	2 190,00	438,00	0,00
2016O00120 certificat électronique pour P. CAPELLE	24/10/2016	2 160,00	2	2 160,00	0,00	0,00
2016D00281 3 Chariots	26/10/2016	117,86	1	117,86	0,00	0,00
2016D00312 achat imprimante 3D pour FabLab	31/10/2016	3 033,40	6	2 525,00	508,40	0,00
2016D00309 achat machine à coudre et broder pour FabLab	02/11/2016	704,62	6	585,00	119,62	0,00
2016D00317 achat caméra pour conférence FabLab	02/11/2016	1 042,80	6	865,00	177,80	0,00
2016D00308 achat imprimante RICOH pour impression textile, Fa	04/11/2016	998,00	6	830,00	168,00	0,00
2016O00106 remboursement achat licences Pow Toon	04/11/2016	380,12	1	380,12	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2016O00112 4 créations d'hébergement diswount win	04/11/2016	345,02	1	345,02	0,00	0,00
2016D00307 achat matériel informatique Raspberry, cartes... p	07/11/2016	205,88	1	205,88	0,00	0,00
2016D00298 FOURNITURE SOUFFLEUR STIHL POUR CER ST AMAND	09/11/2016	344,26	1	344,26	0,00	0,00
2016D00364 FOURNITURE POSTE A SOUDER POUR CER ST AMAND	09/11/2016	229,50	1	229,50	0,00	0,00
2016O00110 Licences CorelDRAW Home & student Suite x 8 pour K	10/11/2016	333,17	1	333,17	0,00	0,00
2016O00111 achat licence Pano2VR pro pour KN	10/11/2016	299,00	1	299,00	0,00	0,00
2016O00118 certificat électronique avec lecteur pour P. LAPOR	10/11/2016	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2016D00306 kit développement Smart Environnement pour fablab	14/11/2016	5 862,00	6	4 885,00	977,00	0,00
2016D00330 1 Robot Beam Plus AWABOT - KN	16/11/2016	4 432,80	6	3 690,00	742,80	0,00
2016D00338 NTM-CONSOLE FX1 + BARRES DE CHARGE 0.6M1 FACTURE N	23/11/2016	1 563,41	6	1 300,00	263,41	0,00
2016D00356 matériel enregistrement voice traker pour fablab	24/11/2016	696,00	6	580,00	116,00	0,00
2016D00434 2 BONNETTES MOUSSE POUR MICRO ME6	24/11/2016	30,79	1	30,79	0,00	0,00
2016D00339 podomètres et cardiofréquencesmètres	25/11/2016	869,67	6	720,00	149,67	0,00
2016D00347 Achat de chemises de conservation marché 2016-89 I	28/11/2016	2 596,58	6	2 160,00	436,58	0,00
2016D00357 achat robot éducatif + kit pour fablab	28/11/2016	1 469,50	6	1 220,00	249,50	0,00
2016D00365 FOURNITURE TRONCONNUEUSE DOLMAR 45CM POUR CER ST AM	28/11/2016	591,60	6	490,00	101,60	0,00
2016O00139 achat logiciel ZBrush pour KN	28/11/2016	886,80	2	886,80	0,00	0,00
2016D00343 Boîtes de conservation marché 2016-88	29/11/2016	6 746,31	6	5 620,00	1 126,31	0,00
2016D00362 PBTI - 241D21 gravillonneur facture n°12810 DU 30	30/11/2016	20 980,34	6	17 443,00	3 537,34	0,00
2016D00363 PBTI- 241D20 gravillonneur facture n°12810 du 30/	30/11/2016	19 806,20	6	16 505,00	3 301,20	0,00
2016D00435 MONOPODE MANFROTTO MVM 500A	30/11/2016	290,00	1	290,00	0,00	0,00
2016O00132 168 LICENCES ADOBE CREATIVE CLOUD KN	30/11/2016	3 777,98	1	3 777,98	0,00	0,00
2016D00360 Achat de serre-livres pour la conservation des doc	01/12/2016	1 080,00	6	900,00	180,00	0,00
2016D00437 3 VOILES AVEC MAT + 10 BANDEROLES LOGO 58	01/12/2016	1 675,56	6	1 395,00	280,56	0,00
2016D00367 PBTI-200D55 CHARGEUR FRONTAL FAUCHEUX FACTURE N°	06/12/2016	15 237,61	6	12 695,00	2 542,61	0,00
2016D00369 NTM-171D03 GRILLE PROTECTION PELLE FACTURE N°cm11	07/12/2016	2 428,93	6	2 020,00	408,93	0,00
2016D00390 Achat de socles et de cloches en plexi pour exposi	09/12/2016	4 951,60	6	4 125,00	826,60	0,00
2016O00149 fourniture de licences et maintenance du système N	09/12/2016	172 789,20	2	172 789,20	0,00	0,00
2016D00382 NTM-FABRICATION GRILLE TREMIE POUR REMPLISSAGE BIG	12/12/2016	1 826,44	6	1 520,00	306,44	0,00
2016D00398 PBTI-204D88 EPAREUSE ROUSSEAU THENOR 560 PL FA	12/12/2016	47 073,90	6	39 225,00	7 848,90	0,00
2016D00399 PBTI-202D34 GROUPE FAUCHAGE ROUSSEAU TECHNIPRO 160	12/12/2016	10 536,54	6	8 780,00	1 756,54	0,00
2016D00400 PBTI-204D89 EPAREUSE ROUSSEAU THENOR 560 PL FACTUR	12/12/2016	47 073,90	6	39 225,00	7 848,90	0,00
2016D00401 PBTI-202D35 GROUPE FAUCHAGE ROUSSEAU TECHNIPRO 160	12/12/2016	10 536,54	6	8 780,00	1 756,54	0,00
2019D00113 REPRISE FICHE GARE ROUTIERE NEVERS 2016 ACHAT SERV	13/12/2016	0,00	6	905,00	182,50	0,00
2016D00402 COUSSIN ERGODESK MME CHRISTINE AUROUSSEAU	14/12/2016	109,20	1	109,20	0,00	0,00
2016D00404 COUSSIN DE DECHARGE DU COCCYX MME NATHALIE COLLET	14/12/2016	122,40	1	122,40	0,00	0,00
2016D00436 2 BRIHT 360 FLASH+1 FW5TX NIKON+1 BR-HC 120 GRILLE	14/12/2016	2 214,77	6	1 845,00	369,77	0,00
2016O00148 extension du progiciel Grand Angle au suivi détail	14/12/2016	4 578,19	2	4 578,19	0,00	0,00
2016O00150 licences SPLUNG entreprise	15/12/2016	18 194,42	2	18 194,42	0,00	0,00
2016O00146 Achat module CHORUS pour facturation électronique	16/12/2016	7 013,66	2	7 013,66	0,00	0,00
2016D00426 1 Perceuse percu STANLAY	20/12/2016	199,99	1	199,99	0,00	0,00
2016O00147 Migration et mise en oeuvre loi ASV IODAS web	21/12/2016	6 492,00	2	6 492,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017O00005 1ER ACOMPTE - SUBVENTION CONSEIL REGIONAL 2016	30/12/2016	300 000,00	20	75 000,00	15 000,00	210 000,00
2017O00006 SUBVENTION 2015 CONSEIL REGIONAL 2EME ACOMPTE	30/12/2016	450 000,00	20	96 812,00	23 545,00	329 643,00
2017O00008 recettes Etat pour achat tablettes	30/12/2016	24 345,00	4	24 345,00	0,00	0,00
2017O00016 Subvention pour restauration de plans cadastraux	30/12/2016	25 000,00	5	25 000,00	0,00	0,00
2016O00004 Bâtiments et installations - 2016	31/12/2016	5 636 724,36	30	939 450,00	187 890,00	4 509 384,36
2016O00005 Biens mobiliers, matériel et études - 2016	31/12/2016	279 607,59	5	279 607,59	0,00	0,00
2016O00006 Bâtiments et installations - 2016	31/12/2016	2 016 827,36	30	336 135,00	67 227,00	1 613 465,36
2016O00021 Biens mobiliers, matériel et études - 2016	31/12/2016	93 882,22	5	93 882,22	0,00	0,00
2016O00062 Bâtiments et installations - 2016	31/12/2016	2 321 500,00	30	386 915,00	77 383,00	1 857 202,00
2016O00078 Bâtiments et infrastructures - 2016	31/12/2016	10 000,00	30	1 665,00	333,00	8 002,00
2016O00092 Bâtiments et installations - 2016	31/12/2016	532 553,60	30	88 755,00	17 751,00	426 047,60
2017O00089 CS-NV-M1M2M3 - Contrat de services Aidomenu M1M2M3	02/01/2017	720,00	2	720,00	0,00	0,00
2017O00009 Achat licences RedHat entreprise linux server, 30	12/01/2017	5 112,64	2	5 112,64	0,00	0,00
2017D00074 VISSERIE OUTILS DIVERS	17/01/2017	189,32	1	189,32	0,00	0,00
2017O00017 REFONTE SITE INTERNET	20/01/2017	12 000,00	2	12 000,00	0,00	0,00
2017D00007 achat outillage - visseuse	23/01/2017	417,08	1	417,08	0,00	0,00
2017O00010 droit d'émission de certificat comodo WildSSL pour	25/01/2017	1 300,69	2	1 300,69	0,00	0,00
2017O00019 préparation de l'outillage standard PPS	25/01/2017	2 874,00	2	2 874,00	0,00	0,00
2017D00029 NTM - MEULEUSE CEDREY PNEUMATIQUE EXPLOITATION NEV	25/01/2017	460,58	1	460,58	0,00	0,00
2017O00013 Réalisation d'un site Internet "Accueil de porteur	27/01/2017	2 668,80	2	2 668,80	0,00	0,00
2017D00015 Fournitures de conservation	27/01/2017	2 929,44	6	1 952,00	488,00	489,44
2017O00025 extension du progiciel Grand Angle au suivi détail	30/01/2017	12 910,74	2	12 910,74	0,00	0,00
2017D00010 ROBOT DE TELEPRESENCE	09/02/2017	7 200,00	6	4 800,00	1 200,00	1 200,00
2017O00054 FORMATION EDITIONS BUREAUTIQUES IODAS DU 8 AU 10	10/02/2017	2 820,00	2	2 820,00	0,00	0,00
2017O00026 licences iTunes et Google Play pour KN	13/02/2017	1 400,00	1	1 400,00	0,00	0,00
2017D00028 NTM - MEULEUSE BACAG 18V EXPLOITATION NEVERS	16/02/2017	586,08	6	388,00	97,00	101,08
2017D00038 achat matériel de télé-présence pour KN et Pses -	27/02/2017	1 800,00	6	1 200,00	300,00	300,00
2017D00053 NTM- JEU PERCEUSE VISSEUSE 18V 2AH/CENTRALE CORBI	28/02/2017	195,36	1	195,36	0,00	0,00
2017O00088 CS-NV-M1M2M3 - Contrat de services Aidomenu M1M2M3	01/03/2017	3 240,00	2	3 240,00	0,00	0,00
2017O00112 Prestation développement CMI du 2 mars 2017	02/03/2017	2 380,92	2	2 380,92	0,00	0,00
2017O00032 VISIO PROFESSIONNEL ET OFFICE PROFESSIONNEL 2016	08/03/2017	1 278,00	2	1 278,00	0,00	0,00
2017D00052 Achat photomètre	09/03/2017	482,69	1	482,69	0,00	0,00
2017D00043 EEMB DIV OUTILLAGES	13/03/2017	1 173,26	6	780,00	195,00	198,26
2017D00049 matériel PERCEUSE VISSEUSE Mr Chandeclair - fiphf	14/03/2017	76,74	1	76,74	0,00	0,00
2017D00054 Achat de plaques en plexiglass pour expositions	23/03/2017	1 824,00	6	1 216,00	304,00	304,00
2017D00056 transpalette -matériels FIPHFP - e chandeclair st	24/03/2017	470,40	1	470,40	0,00	0,00
2017O00039 CERTIFICAT CERTINOMIS JACQUES PRENTOUT	27/03/2017	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2017D00078 2017 MATERIEL ET OUTILLAGE TOUS BATIMENTS	03/04/2017	3 480,87	6	2 320,00	580,00	580,87
2017D00081 tondeuse et débroussailleuse - FIPHFP St Saulge- C	06/04/2017	1 678,00	6	1 116,00	279,00	283,00
2017D00085 achat 2 switches pour FabLab	11/04/2017	411,08	1	411,08	0,00	0,00
2017D00086 ANALYSEUR MONOXYDE DE CARBONE	11/04/2017	450,00	1	450,00	0,00	0,00
2017O00078 Support logiciel antivirus antisipam - Abonnement d	18/04/2017	9 041,76	2	9 041,76	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00112 DISQUES MEULEUSE, METRE, ESCABEAU, PATERE DE PORTE	19/04/2017	76,70	1	76,70	0,00	0,00
2017D00113 DISQUES MEULEUSE, METRE, ESCABEAU, PATERE DE PORTE	19/04/2017	80,40	1	80,40	0,00	0,00
2017D00089 BORNES WIFI POUR FABLAB	21/04/2017	4 918,32	6	3 276,00	819,00	823,32
2017O00047 Subvention Agence de l'Eau OA RD148 RUISSEAU RENIE	25/04/2017	33 666,26	20	6 732,00	1 683,00	25 251,26
2017D00120 NTM - MEULEUSE D125/1400W ATELIER NEVERS FACTURE	25/04/2017	147,94	1	147,94	0,00	0,00
2017D00127 NTM - KIT EXTRACTEUR DE LAMES PL ATELIER NEVERS FA	25/04/2017	3 153,36	6	2 100,00	525,00	528,36
2017D00177 Rayonnages multilines collège La Charité sur Loir	26/04/2017	2 369,62	6	1 576,00	394,00	399,62
2017O00087 CS-AV-Aidomenu - Contrat de services 10 licences d	01/05/2017	9 888,00	2	9 888,00	0,00	0,00
2017D00195 ACHAT MATERIELS - ROBOT OZOBOT + CORDON USB POUR L	02/05/2017	228,46	1	228,46	0,00	0,00
2017D00122 APPAREIL PHOTO OUVRAGES ART	09/05/2017	249,00	1	249,00	0,00	0,00
2017D00128 NTM-OUTIL DE PARAMETRAGE ATELIER NEVERS FACTURE NÂ	10/05/2017	1 172,16	6	780,00	195,00	197,16
2017D00129 NTM-COFFRET DE MESURE HYDRAULIQUE ATELIER NEVERS F	10/05/2017	532,80	6	352,00	88,00	92,80
2017D00130 NTM-COFFRET DE MESURE HYDRAULIQUE ATELIER CORBIGNY	10/05/2017	532,80	6	352,00	88,00	92,80
2017O00060 Subvention pour la numérisation de registres matri	16/05/2017	9 869,16	5	7 892,00	1 977,16	0,00
2017O00064 SOLDE Subvention Conseil Régional Véloroute DECIZE	17/05/2017	108 740,00	18	24 164,00	6 041,00	78 535,00
2016O00003 Inspections subaquatiques d'ouvrages-M. 2012-28	18/05/2017	3 882,06	5	3 104,00	778,06	0,00
2016O00023 affaire 15S0050 construction d'un équipement sport	18/05/2017	1 728,00	5	1 380,00	348,00	0,00
2016O00027 CIO Cosne - ETUDES DIVERSES 2016	18/05/2017	577,20	5	460,00	117,20	0,00
2016O00052 BATIMENTS DEPARTEMENTAUX - ETUDES DIVERSES 2016	18/05/2017	16 200,00	5	12 960,00	3 240,00	0,00
2016O00059 INSPECTION DETAILLEE OA-MARCHE 2016-22	18/05/2017	23 856,69	5	19 084,00	4 772,69	0,00
2016O00060 COLLEGE CLAUDE TILLIER - ETUDES DIVERSES 2016	18/05/2017	1 200,00	5	960,00	240,00	0,00
2016O00074 affaire 16S0050 fourniture tablettes, chariots et p	18/05/2017	1 620,00	5	1 296,00	324,00	0,00
2016O00093 collège LES COURLIS études diverses	18/05/2017	534,00	5	424,00	110,00	0,00
2016O00133 INSPECTION DETAILLEE OA-MARCHE 2016-21	18/05/2017	16 501,94	5	13 200,00	3 301,94	0,00
2016O00135 campagne d'inspections détaillées d'ouvrages d'art	18/05/2017	21 768,41	5	17 412,00	4 356,41	0,00
2016O00136 stratégie départementale sur la biodiversité	18/05/2017	32 940,00	5	26 352,00	6 588,00	0,00
2016O00145 étude alimentation eau potable	18/05/2017	23 760,00	5	19 008,00	4 752,00	0,00
2015O00036 BASES ETUDES 2015	18/05/2017	6 361,56	5	5 088,00	1 273,56	0,00
2017D00179 NTM-DEROUILLEUR REVOLVER ATELIER NEVERS FACTURE NÂ	19/05/2017	698,56	6	464,00	116,00	118,56
2017D00162 NTM - EXTRACTEUR ATELIER NEVERS FACTURE 535749 DU	24/05/2017	389,26	1	389,26	0,00	0,00
2017D00156 Fourniture de panneaux de signalisation permanente	29/05/2017	75 529,32	6	50 352,00	12 588,00	12 589,32
2017D00170 ACHAT 1 STETHOSCOPE CMS	29/05/2017	90,90	1	90,90	0,00	0,00
2017D00182 CHARIOTS A LIVRES	31/05/2017	1 966,33	6	1 308,00	327,00	331,33
2017D00168 PINCE ECG ET RACCORDS ADAPTATEURS CMS	07/06/2017	59,21	1	59,21	0,00	0,00
2017D00169 CABLE PATIENT ECG ET RACCORD ADAPTATEURS CMS	07/06/2017	191,22	1	191,22	0,00	0,00
2017D00283 NTM-*10/12* CRIC ROULEUR 2T ATELIER NEVERS FACTURE	07/06/2017	61,26	1	61,26	0,00	0,00
2017D00181 NTM-ENROULEUR D'AIR ATELIER NEVERS BCDE 2017/18560	08/06/2017	337,46	1	337,46	0,00	0,00
2017D00186 NTM-DECOLEUR ADHESIF ATELIER NEVERS BCDE 2017/1855	08/06/2017	118,92	1	118,92	0,00	0,00
2017D00167 ACHAT PESE PERSONNE	09/06/2017	130,00	1	130,00	0,00	0,00
2017D00180 NTM-ENROULEUR D'AIR ATELIER NEVERS BCDE 2017/18559	09/06/2017	337,46	1	337,46	0,00	0,00
2017D00189 NTM-CLE A CHOC 3/4 ATELIER NEVERS BCDE 2017/18563	09/06/2017	365,86	1	365,86	0,00	0,00
2017D00188 NTM-CLE A CHOC ATELIER NEVERS 1/2 BCDE 2017/18562	14/06/2017	164,58	1	164,58	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00243 DEBROUSSAILLEUSE	14/06/2017	799,00	6	532,00	133,00	134,00
2017D00244 DEBROUSSAILLEUSE	14/06/2017	799,00	6	532,00	133,00	134,00
2017D00245 DEBROUSSAILLEUSE	14/06/2017	469,00	1	469,00	0,00	0,00
2017D00246 ASPIRATEUR	14/06/2017	148,00	1	148,00	0,00	0,00
2017D00247 TRONCONNEUSE	14/06/2017	400,00	1	400,00	0,00	0,00
2017D00284 NTM-VERRIN DE FOSSE ATELIER NEVERS FACTURE NÂ° 400	14/06/2017	3 917,86	6	2 608,00	652,00	657,86
2017O00075 SUBVENTION POUR FABLAB MOBILE ACPTE N° 1	14/06/2017	11 640,00	6	7 760,00	1 940,00	1 940,00
2017O00076 RECETTES ETAT POUR ACHAT TABLETTES	14/06/2017	24 345,00	3	24 345,00	0,00	0,00
2017O00077 DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - EXERCICE 2017	14/06/2017	1 056 690,00	29	145 748,00	36 437,00	874 505,00
2017D00209 CHARIOT ELEVATEUR AUTOMATIQUE A NIVEAU CONSTANT	15/06/2017	358,80	1	358,80	0,00	0,00
2017D00194 2017 MAISONS ECLUSIERES DIVERSES ACQUISITIONS	16/06/2017	29,95	1	29,95	0,00	0,00
2017D00197 Achat de crochets (expo Intercommunalités)	19/06/2017	8,05	1	8,05	0,00	0,00
2017D00198 KN plateau verre pour imprimante 3D	19/06/2017	41,80	1	41,80	0,00	0,00
2017O00079 mise en oeuvre du module médaille	20/06/2017	3 348,00	2	3 348,00	0,00	0,00
2017D00202 SIGNALISATION HORIZONTALE	21/06/2017	114 466,44	6	76 308,00	19 077,00	19 081,44
2017D00275 CAISSE DEMENAGEMENT	21/06/2017	36,00	1	36,00	0,00	0,00
2017D00277 120 CAISSES DEMENAGEMENT	21/06/2017	155,52	1	155,52	0,00	0,00
2017D00274 NTM-PLIEUSE D'ATELIER 1020 FACTURE NÂ°600078 DU 30	23/06/2017	2 880,83	6	1 920,00	480,00	480,83
2017D00223 FOURNITURE PETIT MATERIEL	26/06/2017	438,22	1	438,22	0,00	0,00
2017D00224 FOURNITURE PETIT MATERIEL	26/06/2017	203,00	1	203,00	0,00	0,00
2017D00225 PERCEUSE A PERCUSSION	26/06/2017	232,22	1	232,22	0,00	0,00
2017D00226 PERFORATEUR + ACCESSOIRES	26/06/2017	167,00	1	167,00	0,00	0,00
2017D00227 KN achat machine découpe Silhouette CAMEO 3	27/06/2017	520,20	6	344,00	86,00	90,20
2017D00236 TRONCONNEUSE ET DEBROUSSAILLEUSES SECTEUR 3	27/06/2017	1 848,31	6	1 232,00	308,00	308,31
2017D00237 NTM-RECUPERATEUR D'HUILE 80L BCDE 2017/18876 FACTU	29/06/2017	342,18	1	342,18	0,00	0,00
2017D00260 FOURNITURE CHARGEUR DEMARREUR SECTEUR 4	29/06/2017	549,60	6	364,00	91,00	94,60
2017D00276 100 CAISSES DEMENAGEMENT	29/06/2017	120,00	1	120,00	0,00	0,00
2017D00285 NTM-ASPIRATEUR WINDY 365IR FACTURE NÂ° 4000181 du	29/06/2017	413,22	1	413,22	0,00	0,00
2017D00241 NTM-SERVANTE CHRONO + 8T - CLOISONS SERVANTE BCDE	30/06/2017	886,83	6	588,00	147,00	151,83
2017D00242 NTM-SERVANTE CHRONO + 8T - CLOISONS BCDE 2017/1888	30/06/2017	900,91	6	600,00	150,00	150,91
2017D00279 NTM-PROJECTEUR K9-30 LED ATELIER CORBIGNY FACTURE	30/06/2017	1 502,50	6	1 000,00	250,00	252,50
2017D00281 NTM-PROJECTEUR K9-30 LED ATELIER NEVERS FACTURE NÂ	30/06/2017	1 502,50	6	1 000,00	250,00	252,50
2017D00282 NTM-PROJECTEUR K9-30 LED ATELIER NEVERS FACTURE NÂ	30/06/2017	1 502,50	6	1 000,00	250,00	252,50
2017S00017 convention TEPCV	03/07/2017	1 500,00	7	856,00	214,00	430,00
2017D00254 FOURNITURE TRONCONNEUSES-ELAGUEUSE-SOUFFLEUR- SCT.	04/07/2017	3 535,00	6	2 356,00	589,00	590,00
2017D00252 FOURNITURE DE DEUX DEBROUSSAILLEUSES SECTEUR 5	05/07/2017	1 021,99	6	680,00	170,00	171,99
2017D00263 TRONCONNEUSES THERMIQUE STIHL	06/07/2017	671,20	6	444,00	111,00	116,20
2017D00264 TRONCONNEUSES THERMIQUE STIHL	06/07/2017	420,00	1	420,00	0,00	0,00
2017D00271 achat pack cartes arduino et raspeberry pour fabla	07/07/2017	986,92	6	656,00	164,00	166,92
2017D00302 FOURNITURE D'UNE PLAQUE VIBRANTE	07/07/2017	1 368,00	6	912,00	228,00	228,00
2017O00165 achat 4 licences upgrade commvault	07/07/2017	359,18	1	359,18	0,00	0,00
2017D00343 MEULEUSE D127	10/07/2017	395,30	1	395,30	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00337 CARTONS DEMENAGEMENT	11/07/2017	120,00	1	120,00	0,00	0,00
2017D00304 FOURNITURE D'UNE PERCEUSE	12/07/2017	261,71	1	261,71	0,00	0,00
2017D00305 FOURNITURE D'UNE DEBROUSSAILLEUSE	13/07/2017	759,00	6	504,00	126,00	129,00
2017D00313 TOURET MEULE + BROSSE	13/07/2017	222,00	1	222,00	0,00	0,00
2017D00273 FABLAB achat 3 retro Pi raspeberry	17/07/2017	317,63	1	317,63	0,00	0,00
2017D00289 ACHAT 19 BARRETTES MALES SR 10120505 pour fablab	17/07/2017	3,19	1	3,19	0,00	0,00
2017O00085 CONFIGURATION DESIGN NEWSLETTER EBLASTER MODE SAAS	17/07/2017	25 577,92	2	25 577,92	0,00	0,00
2017D00290 Achat pack cartes arduino et raspeberry pour fabla	18/07/2017	2 182,48	6	1 452,00	363,00	367,48
2017O00093 Evolution progiciel GepWeb vers Vertuo2 pour servi	18/07/2017	8 928,00	2	8 928,00	0,00	0,00
2017D00340 PBTI- 2017D00340- EQ-599-FA 248D02 TONDEUSE KUBOTA	20/07/2017	24 936,93	6	16 624,00	4 156,00	4 156,93
2017D00298 ACHAT BOULON ANCRAGE DIN529 3.6 M16X320 GALV10 pou	21/07/2017	518,52	6	344,00	86,00	88,52
2017D00303 FOURNITURE D'UN ASPIRATEUR	21/07/2017	262,80	1	262,80	0,00	0,00
2017D00325 FOURNITURE DE TRONCONNEUSES	28/07/2017	335,20	1	335,20	0,00	0,00
2017D00326 FOURNITURE DE TRONCONNEUSES	28/07/2017	663,20	6	440,00	110,00	113,20
2017D00327 FOURNITURE DE TRONCONNEUSES	28/07/2017	663,20	6	440,00	110,00	113,20
2017D00328 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE	28/07/2017	607,20	6	404,00	101,00	102,20
2017D00329 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE ET TRONCONNEUSES	28/07/2017	607,20	6	404,00	101,00	102,20
2017D00330 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE	28/07/2017	607,20	6	404,00	101,00	102,20
2017D00331 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE S ET TRONCONNEUSES	28/07/2017	695,21	6	460,00	115,00	120,21
2017D00332 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE ET TRONCONNEUSES	28/07/2017	871,20	6	580,00	145,00	146,20
2017D00333 FOURNITURE D'UN SOUFFLEUR	28/07/2017	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2017D00307 CHARIOTS + SACOCHES COURRIER	31/07/2017	2 041,38	6	1 360,00	340,00	341,38
2017D00312 NTM-ETABLI ETAU BASE TOURNANTE FACTURE NÂ°03-FRK35	31/07/2017	2 420,33	6	1 612,00	403,00	405,33
2017D00335 FOURNITURE SOUFFLEURS-CRIC ROULEUR-POMPE A GRAISSE	31/07/2017	1 462,80	6	972,00	243,00	247,80
2017D00350 FOURNITURE PERFO-MEULEUSES-PERCEUSE- SECTEUR 4	31/07/2017	1 177,14	6	784,00	196,00	197,14
2014O00016 RELOGEMENT SITE MEDICO SOCIAL CLAMECY	04/08/2017	23 828,04	5	18 480,00	5 348,04	0,00
2017D00336 ELAGUEUR A COUPE FRANCHE	07/08/2017	55,00	1	55,00	0,00	0,00
2017O00097 DOTATION D EQUIPEMENTS DES COLLEGES 2017	10/08/2017	1 271 856,00	9	565 268,00	141 317,00	565 271,00
2017D00359 PHARES MAGNETIQUES + EQUIPEMENT	14/08/2017	90,86	1	90,86	0,00	0,00
2017D00363 PERCHE ELAGUEUSE STIHL SECTEUR 3	24/08/2017	718,80	6	476,00	119,00	123,80
2017D00355 imprimante 3D résine pour FabLab	25/08/2017	4 902,55	6	3 268,00	817,00	817,55
2017D00314 PERCEUSE HITACHI PERCUSSION / MINI MEULEUSE DROITE	27/08/2017	349,20	1	349,20	0,00	0,00
2017D00361 NTM-MACHINE A PLAQUE THERMIQUE MAGASIN NEVERS FACT	29/08/2017	1 006,40	6	668,00	167,00	171,40
2017D00494 PHARES MAGNETIQUES + EQUIPEMENT	31/08/2017	90,86	1	90,86	0,00	0,00
2017D00578 Facture Prodim CHarot FIPHFP Mme Poitou Collège De	31/08/2017	677,50	6	448,00	112,00	117,50
2017D00579 Facture Prodim Chariot FIPHFP Mme Periot Collège d	31/08/2017	677,50	6	448,00	112,00	117,50
2017D00583 Chariot FIPHFP Mme Neant Collège de Decize	31/08/2017	677,50	6	448,00	112,00	117,50
2017D00584 Chariot FIPHFP Mme Machecourt coll de Charité	31/08/2017	677,50	6	448,00	112,00	117,50
2017D00585 Chariot FIPHFP Mme Knaebel collège Moulins	31/08/2017	677,50	6	448,00	112,00	117,50
2017D00586 Chariot FIPHFP Mme RIAT collège Decize	31/08/2017	677,50	6	448,00	112,00	117,50
2017D00587 Chariot FIPHFP Svetloff Patricia col Decize	31/08/2017	677,50	6	448,00	112,00	117,50
2017D00591 Chariot de Ménage FIPHFP Moquet Agnès col Les log	31/08/2017	677,50	6	448,00	112,00	117,50

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00375 ODOMETRE CER DECIZE	01/09/2017	104,35	1	104,35	0,00	0,00
2017D00406 ETAU ACIER CERCY	04/09/2017	221,62	1	221,62	0,00	0,00
2017D00424 NTM- CLEF A CHOCS ATELIER NEVERS FACTURE 4000717 D	05/09/2017	626,34	6	416,00	104,00	106,34
2017D00388 Dépôt par un fournisseur d'une facture 062789/2017	08/09/2017	378,44	1	378,44	0,00	0,00
2017D00417 FOURNITURE SCIE CIRCULAIRE 185MM SECTEUR 4	08/09/2017	259,84	1	259,84	0,00	0,00
2017O00113 Achat progiciel Asalae	08/09/2017	7 362,00	2	7 362,00	0,00	0,00
2017D00410 NIVEAU CHANTIER CER DECIZE	15/09/2017	226,80	1	226,80	0,00	0,00
2017D00466 achat machine découpe par fil chaud minicut pour f	20/09/2017	943,00	6	628,00	157,00	158,00
2017D00390 Piles en lithium pour thermo hygromètres	21/09/2017	230,40	1	230,40	0,00	0,00
2017O00107 Facture VICI n° FB4200 Contrat de services Aidomen	21/09/2017	720,00	2	720,00	0,00	0,00
2017D00396 PRESENTOIR STAND PARAPLUIE COURBE	28/09/2017	1 549,80	6	1 032,00	258,00	259,80
2017D00427 Reconfiguration thermo hygromètre	29/09/2017	58,80	1	58,80	0,00	0,00
2017O00103 Achat licence KASPERSKY antivirus 29 sep 2017 au 28	29/09/2017	37 265,81	2	37 265,81	0,00	0,00
2017D00400 Equipement Segpa La Charité sur Loire	02/10/2017	5 737,92	6	3 824,00	956,00	957,92
2017D00421 Achat de fournitures et d'accessoires de conservat	03/10/2017	679,31	6	452,00	113,00	114,31
2017O00109 certificat électronique pour Mr REGIS MEGROT	03/10/2017	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2017D00433 TRONCONNEUSE STHIL MS 441 - DORNES	10/10/2017	925,78	6	616,00	154,00	155,78
2017O00111 achat 4 licences upgrade commvault	13/10/2017	3 399,60	2	3 399,60	0,00	0,00
2017D00438 Achat de matériel (rails et accessoires pour expos	17/10/2017	1 065,14	6	708,00	177,00	180,14
2017D00454 NTM-POWERDUCTION 50LG AVEC TAXE FACTURE NÂ°603906	23/10/2017	3 109,18	6	2 072,00	518,00	519,18
2017D00440 Achat chemises de conservation marché 2016-89	24/10/2017	3 976,98	6	2 648,00	662,00	666,98
2017D00445 ELAGUEUSE HUSQVARNA T425 (Cercy)	24/10/2017	376,80	1	376,80	0,00	0,00
2017O00131 LOGICIEL AUTODESK FUSION 360	24/10/2017	318,00	1	318,00	0,00	0,00
2017O00132 LOGICIEL OMNIPAGE	24/10/2017	99,00	1	99,00	0,00	0,00
2017O00134 LOGICIEL SIMPLIFY 3D	24/10/2017	129,50	1	129,50	0,00	0,00
2017O00135 LOGICIEL SOLID CONVERTER	24/10/2017	99,95	1	99,95	0,00	0,00
2017D00448 Gerbeur semi-élec FIPHP coll CH CHINON	02/11/2017	3 864,78	6	2 576,00	644,00	644,78
2017O00116 Etude d'impact déploiement carte mobilité inclusio	02/11/2017	1 289,28	2	1 289,28	0,00	0,00
2017D00505 DEMARREUR AUTONOME	03/11/2017	354,11	1	354,11	0,00	0,00
2017O00137 Extension progiciel Grand Angle au suivi détaillé	06/11/2017	1 526,08	2	1 526,08	0,00	0,00
2017O00120 Achat licence OLP Government	07/11/2017	245,68	1	245,68	0,00	0,00
2017O00122 certificats électroniques pour Mme Christine GORGE	08/11/2017	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2017O00123 certificats électronique Madame Sophie PEUDPIECE -	08/11/2017	276,00	1	276,00	0,00	0,00
2017O00124 certificats électronique Mme Nadia PESCHER	08/11/2017	276,00	1	276,00	0,00	0,00
2017D00456 Marteau Perf	09/11/2017	468,90	1	468,90	0,00	0,00
2017D00499 NTM-PERÂEUSE VISSEUSE FACTURE 03-GII554 DU 27/11/	10/11/2017	391,08	1	391,08	0,00	0,00
2017D00500 NTM-PERÂEUSE VISSEUSE/SCIE CIRCULAIRE BCDE 2017/	10/11/2017	391,08	1	391,08	0,00	0,00
2017D00502 NTM-SCIE CIRCULAIRE FACTURE 03-GII554 DU 27/11/201	10/11/2017	574,60	6	380,00	95,00	99,60
2017D00462 POMPE A GRAISSE	13/11/2017	178,80	1	178,80	0,00	0,00
2017D00460 MEULEUSE HITACHI	14/11/2017	498,53	1	498,53	0,00	0,00
2017D00495 SOUFFLEUR A DOS UTIR NS - CER DeECIZE	14/11/2017	525,60	6	348,00	87,00	90,60
2017O00119 Renouvellement licences noms de domaines pour KN	14/11/2017	19,18	1	19,18	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00468 DEBROUSSAILLEUSE STHIL FS 460 CEM / DECIZE	15/11/2017	925,14	6	616,00	154,00	155,14
2017D00474 PERCEUSE VISSEUSE DECIZE	20/11/2017	374,51	1	374,51	0,00	0,00
2017D00475 PERCEUSE VISSEUSE DECIZE	20/11/2017	111,64	1	111,64	0,00	0,00
2017D00599 Facture ANAIS n°84814 équipement SEGPA La Charité	20/11/2017	5 280,00	6	3 520,00	880,00	880,00
2017O00164 LOGICIELS HOOTSUITE PRO	23/11/2017	558,96	1	558,96	0,00	0,00
2017D00478 NTM-tronconneuse thermique stihl exploit. Neve	27/11/2017	912,67	6	608,00	152,00	152,67
2017D00493 Achat de boîtes de conservation	28/11/2017	14 389,98	6	9 592,00	2 398,00	2 399,98
2017D00513 EBRANCHEUR OA UTIR NSN	28/11/2017	248,09	1	248,09	0,00	0,00
2017D00537 THERMOPLONGEUR CUISSON BASSE TEMPERATURE	29/11/2017	317,32	1	317,32	0,00	0,00
2017D00562 CUVE A CARBURANT CER DORNES	01/12/2017	3 523,32	6	2 348,00	587,00	588,32
2017D00497 FOURNITURE TONDEUSE AUTOPORTEE SECTEUR 5	05/12/2017	4 411,58	6	2 940,00	735,00	736,58
2017D00498 barrière herbage + poteaux FACT. N° 241149635	05/12/2017	280,84	1	280,84	0,00	0,00
2017D00503 FOURNITURE TARIERE STHIL BT360 ET MECHES A TERRE S	05/12/2017	2 790,00	6	1 860,00	465,00	465,00
2017D00506 Achat matériel pour appareil photos (accessoires é	07/12/2017	449,40	1	449,40	0,00	0,00
2017D00508 FOURNITURE D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION	07/12/2017	2 340,00	6	1 560,00	390,00	390,00
2017D00509 FOURNITURE DE GROUPES ELECTROGENE	07/12/2017	550,80	6	364,00	91,00	95,80
2017D00510 FOURNITURE DE GROUPES ELECTROGENE	07/12/2017	550,80	6	364,00	91,00	95,80
2017D00511 FOURNITURE DE PERFORATEUR BURINEUR	07/12/2017	893,09	6	592,00	148,00	153,09
2017D00512 DEBROUSSAILLEUSE STHIL 460 CER CERCY	07/12/2017	919,12	6	612,00	153,00	154,12
2017O00142 certificat électronique Celine Della Sudda	07/12/2017	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2017O00146 Achat licences Font Agent 8 et 4	08/12/2017	831,60	1	831,60	0,00	0,00
2017D00519 Fourniture et livraison hôtels à insectes et nicho	11/12/2017	996,05	6	664,00	166,00	166,05
2017D00520 composteurs en bois et brass compost - FACT. 672	11/12/2017	1 317,77	6	876,00	219,00	222,77
2017D00524 FOURNITURE DE MATERIEL (remorque) et COFFRET A D	11/12/2017	717,72	6	476,00	119,00	122,72
2017D00525 FOURNITURE DE MATERIEL COFFRET A D	11/12/2017	95,88	1	95,88	0,00	0,00
2017D00526 FOURNITURE D'UNE DEBROUSSAILLEUSE	11/12/2017	782,10	6	520,00	130,00	132,10
2017D00527 NTM-decoupeuse thermique stihl ts 420 exploitatio	11/12/2017	1 870,72	6	1 244,00	311,00	315,72
2017D00533 NTM-pilonneuse rtx 68 exploitation Nevers Facture	11/12/2017	2 211,48	6	1 472,00	368,00	371,48
2017O00149 certificat électronique Chapelet Cloe	11/12/2017	294,00	1	294,00	0,00	0,00
2017O00150 certificats électroniques Sylvie DUCLOIX	11/12/2017	276,00	1	276,00	0,00	0,00
2017O00151 certificat électronique Veronique Rosseel - 3 an	11/12/2017	294,00	1	294,00	0,00	0,00
2017O00161 achat licence OLP Government	11/12/2017	18,77	1	18,77	0,00	0,00
2017D00534 FOURNITURE DE PERCEUSE VISSEUSE	12/12/2017	154,86	1	154,86	0,00	0,00
2017D00558 Scie onglet MAKITA - Chariot établi	13/12/2017	701,87	6	464,00	116,00	121,87
2017O00166 ACHAT 4 CARTES GOOGLE PLAY 50	13/12/2017	200,00	1	200,00	0,00	0,00
2017O00158 certificats électroniques Mr Lassus - 3 ans	14/12/2017	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2017O00159 certificats électroniques M Pellet-Many - 3 ans	14/12/2017	276,00	1	276,00	0,00	0,00
2017O00162 achat 15 licences Creative Cloud	14/12/2017	14 364,00	2	14 364,00	0,00	0,00
2018D00068 DGA-ADT-200D57- CHARGEUR CLAAS-Mailleux- FL100	14/12/2017	19 475,82	6	10 818,00	4 328,00	4 329,82
2017D00582 NTM-rempl. syst. automate gestion centrale corb	15/12/2017	38 282,67	6	25 520,00	6 380,00	6 382,67
2017D00592 APPAREIL PANASONIC LX 15 - CARTE 16 GB CAB	18/12/2017	649,00	6	432,00	108,00	109,00
2017D00593 APPAREIL PHOTO PANASONIC TZ 70 ET ACCESSOIRES CAB	18/12/2017	443,00	1	443,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017D00595 Commande Aspirateur eau et poussière collège Chate	22/12/2017	218,99	1	218,99	0,00	0,00
2017D00596 Commande 2 petites autolaveuses collège varennes v	22/12/2017	3 918,12	6	2 612,00	653,00	653,12
2018O00026 SUBVENTION SGAR ORLEANS VELOURTE FNADT PLAN LOIRE	30/12/2017	180 007,46	20	36 000,00	9 000,00	135 007,46
2018O00027 SUBVENTION SGAR ORLEANS VELOURTE FNADT PLAN LOIRE	30/12/2017	69 992,54	20	13 996,00	3 499,00	52 497,54
2018O00028 1ER ACOMPTE PARTICIPATION CHER OA RD40 FOURCHAMBAU	30/12/2017	179 592,98	20	35 916,00	8 979,00	134 697,98
2017O00020 Biens mobiliers, matériel et études - 2017	31/12/2017	96 065,07	5	76 852,00	19 213,07	0,00
2017O00021 Bâtiments et installations - 2017	31/12/2017	4 891 383,92	30	652 184,00	163 046,00	4 076 153,92
2017O00022 Bâtiments et installations - 2017	31/12/2017	1 151 344,32	30	153 512,00	38 378,00	959 454,32
2017O00028 2017 CONTROLES ET ETUDES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	31/12/2017	44 727,66	5	26 592,00	18 129,61	6 519,05
2017O00037 Biens mobiliers, matériel et études - 2017	31/12/2017	165 213,00	5	132 168,00	33 045,00	0,00
2017O00052 Bâtiments et installations - 2017	31/12/2017	1 389 800,00	30	185 304,00	46 326,00	1 158 170,00
2018O00009 Subvention Agence de l'Eau OA RD148 RUISSEAU RENIE	31/12/2017	78 554,64	5	62 840,00	15 714,64	0,00
2018O00017 SUBVENTION REGION CANAL 2017	31/12/2017	300 000,00	20	60 000,00	15 000,00	225 000,00
2018O00018 SOLDE SUBVENTION C REGIONAL 2016 CANAL NIVERNAIS	31/12/2017	450 000,00	20	90 000,00	22 500,00	337 500,00
2018O00030 SUBVENTION POUR ACHATS TABLETTES COLLEGES	31/12/2017	289 070,00	20	48 005,00	15 066,00	225 999,00
2018O00035 aide forfaitaire installation solaire base de baye	31/12/2017	1 400,00	15	372,00	93,00	935,00
2018O00040 SUBVENTION EN NATURE CESSION A TITRE GRATUIT	31/12/2017	1 099,00	5	876,00	223,00	0,00
2017O00080 Bâtiments et installations - 2017	31/12/2017	171 008,00	30	22 800,00	5 700,00	142 508,00
2017O00101 Bâtiments et infrastructures - 2017	31/12/2017	80 000,00	30	10 664,00	2 666,00	66 670,00
2017O00115 Bâtiments et installations - 2017	31/12/2017	30 000,00	30	4 000,00	1 000,00	25 000,00
2018D00001 Equipement SEGPA COLLEGE LA CHARITE	01/01/2018	6 877,47	6	3 438,00	1 146,00	2 293,47
2018D00183 Complément matériel pour chariot de ménage coll St	01/01/2018	505,08	6	252,00	84,00	169,08
2018O00043 Certificat Mme Colocci GDA	02/01/2018	276,00	1	276,00	0,00	0,00
2018O00044 Achat licences OPEN GOUV	02/01/2018	2 488,51	2	2 488,51	0,00	0,00
2018D00043 Achat Monobrosse collège Cery la Tour	02/01/2018	1 003,19	6	501,00	167,00	335,19
2018D00044 Achat 2 monobrosses collège Corbigny	02/01/2018	2 006,38	6	1 002,00	334,00	670,38
2018D00045 Achat 3 Aspirateurs eau et poussière collège Mouli	02/01/2018	656,96	6	327,00	109,00	220,96
2018D00046 Achat autolaveuse collège de Varzy	02/01/2018	4 398,92	6	2 199,00	733,00	1 466,92
2018D00047 Achat 2 petites autolaveuses collège Guérigny	02/01/2018	3 918,12	6	1 959,00	653,00	1 306,12
2018D00048 Achat autolaveuse collège de Fourchambault	02/01/2018	4 398,92	6	2 199,00	733,00	1 466,92
2018D00049 Achat autolaveuse Mme Flavier collège Corbigny	02/01/2018	1 959,06	6	978,00	326,00	655,06
2018D00050 Achat Aspirateur eau et poussière collège R. Cassi	02/01/2018	218,99	1	218,99	0,00	0,00
2018D00051 Achat nettoyeur haute pression collège Les Loges N	02/01/2018	323,70	1	323,70	0,00	0,00
2018D00055 ACHAT 1 TELEVISEUR 4K ECRAN PLAT PHILIPS Collège	02/01/2018	640,60	6	318,00	106,00	216,60
2018O00041 SERVEUR - 3 ANS LOGICIEL P15- Certinomis 2018	08/01/2018	1 080,00	2	1 080,00	0,00	0,00
2018O00042 Certificats M. Darmencier GDA	08/01/2018	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2018D00036 Achat rideaux salle de cours collège ST Amand	09/01/2018	3 367,08	6	1 683,00	561,00	1 123,08
2018D00054 2 COMPACTS COOLPIX NIKON A100+CARTEcollège Moulins	11/01/2018	209,19	1	209,19	0,00	0,00
2018D00020 2018 FOURNITURES OUTILLAGES DIVERS - BATIMENTS DEP	12/01/2018	3 559,29	6	1 779,00	593,00	1 187,29
2018D00057 Vestiaires agents collège R. Cassin Cosne	26/01/2018	653,88	6	324,00	108,00	221,88
2018O00037 EXTENSION DIVI WORDPRESS	31/01/2018	255,30	1	255,30	0,00	0,00
2018O00039 certificat electronique 3 ans Bernard NICOLAS	02/02/2018	276,00	1	276,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018D00074 EPAREUSE ROUSSEAU AR LAT THENOR 560 PL	07/02/2018	47 275,13	6	23 637,00	7 879,00	15 759,13
2018D00075 GROUPE FAUCHAGE ROUSSEAU TECHNIPRO 160	07/02/2018	10 354,77	6	5 175,00	1 725,00	3 454,77
2018O00045 INTEGRATION FLUX DE DONNEES MAISON DE LA CULTURE D	08/02/2018	662,40	2	662,40	0,00	0,00
2018D00035 achat de mobiliers et matériels de technologie et	08/02/2018	392,40	1	392,40	0,00	0,00
2018D00038 Achat de mobiliers et matériels de technologie et	09/02/2018	316,80	1	316,80	0,00	0,00
2018D00064 CARTE INTEGRAL 64 GB	10/02/2018	39,00	1	39,00	0,00	0,00
2018O00061 Mise à jour I-parapheur V4.5 et formation aux nouv	12/02/2018	360,00	1	360,00	0,00	0,00
2018D00022 achat de petit matériel de cuisine pour les collèg	12/02/2018	24 746,20	6	12 372,00	4 124,00	8 250,20
2018D00030 BIO-TURBOSOL	19/02/2018	6 516,00	6	3 258,00	1 086,00	2 172,00
2018O00049 Logiciel COMODO WILDCARD SSL pour 2 ans	20/02/2018	804,00	2	804,00	0,00	0,00
2018D00072 Matériel de conservation préventive (tampons pour	22/02/2018	218,88	1	218,88	0,00	0,00
2018O00046 Mise à niveau système exploitation autocom	26/02/2018	69 753,82	2	69 753,82	0,00	0,00
2018D00089 compresseur collèg La Machine	01/03/2018	201,60	1	201,60	0,00	0,00
2018D00090 Casiers collèg Adam Billaut Nevers	01/03/2018	6 376,80	6	3 186,00	1 062,00	2 128,80
2018D00091 PERCEUSE VISSEUSE COLLEGE CORBIGNY	01/03/2018	246,00	1	246,00	0,00	0,00
2018D00092 COMPRESSEUR MOBILE COLLEGE CORBIGNY	01/03/2018	201,60	1	201,60	0,00	0,00
2018S00003 3 FAUCHEUSES SOUS GLISSIERES SUBVENTION	02/03/2018	12 660,00	6	6 330,00	2 110,00	4 220,00
2018D00097 FAUCHEUSES SOUS GLISSIERES DGA-ADT - 216D02	02/03/2018	13 900,40	6	6 948,00	2 316,00	4 636,40
2018D00098 FAUCHEUSES SOUS GLISSIERES DGA-ADT-216D03	02/03/2018	19 210,40	6	8 276,00	3 644,00	7 290,40
2018D00099 FAUCHEUSES SOUS GLISSIERES DGA-ADT - 216D04	02/03/2018	19 210,40	6	8 276,00	3 644,00	7 290,40
2018O00050 Licences VM WARE NSX et Deny All	06/03/2018	28 382,76	2	28 382,76	0,00	0,00
2018O00051 Licences expertise environnement utilisateur	06/03/2018	2 992,32	2	2 992,32	0,00	0,00
2018O00052 Migration et formation progiciel micromusée	06/03/2018	11 580,00	2	11 580,00	0,00	0,00
2018O00053 Licences VM WARE NSX et Deny All	13/03/2018	22 179,48	2	22 179,48	0,00	0,00
2018D00100 COLLECTEUR GOUTTIERE CUVE A EAU	15/03/2018	169,00	1	169,00	0,00	0,00
2018D00101 NICHOS	15/03/2018	169,60	1	169,60	0,00	0,00
2018O00056 DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - EXERCICE 2018	19/03/2018	910 121,00	30	91 011,00	30 337,00	788 773,00
2018D00157 200 CAISSES DEMENAGEMENT	19/03/2018	240,00	1	240,00	0,00	0,00
2018D00106 IMAC QUAD CORE - COMM	20/03/2018	1 673,00	6	834,00	278,00	561,00
2018D00111 Panneau affichage extérieur collèg Donzy	22/03/2018	391,78	1	391,78	0,00	0,00
2018D00196 DICTAPHONE MAD PHILIPS NUMERIQUE DVT2510	22/03/2018	115,25	1	115,25	0,00	0,00
2018O00060 DEPOT DE LA MARQUE JE SUIS LA NIEVRE	28/03/2018	210,00	1	210,00	0,00	0,00
2018O00068 achat logiciel Kutools	03/04/2018	131,40	1	131,40	0,00	0,00
2018O00062 LOGICIEL QR CODE GENERATOR PRO ADVANCED	04/04/2018	150,00	1	150,00	0,00	0,00
2018D00146 réalisation d'une ruche en bois - FACT. N° 1804	05/04/2018	70,00	1	70,00	0,00	0,00
2018D00147 2 ARCHES PRESTIGE COMM	05/04/2018	6 194,40	6	3 096,00	1 032,00	2 066,40
2018D00151 Achat de matériel pour exposition RN7 (verre cadre	06/04/2018	368,81	1	368,81	0,00	0,00
2018O00065 BONUS VELO ELECTRIQUE	10/04/2018	400,00	4	300,00	100,00	0,00
2018D00186 Matériel SVT collèg V. Hugo NEVERS	13/04/2018	108,50	1	108,50	0,00	0,00
2017O00055 affaire 17S0003 avis pub fourniture signalisation	24/04/2018	1 620,00	5	972,00	324,00	324,00
2017O00056 affaire 17S0002 avis pub relogement SAMS la charit	24/04/2018	864,00	5	516,00	172,00	176,00
2016O00098 affaire 16S0052 avis pub location d'engins de trav	24/04/2018	1 620,00	5	972,00	324,00	324,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2013O00135 J.D.C. - 13S0060 MO logement UTAMS La Charité su	24/04/2018	1 137,21	5	681,00	227,00	229,21
2017O00067 affaire 16S0074 avis pub rigole d'yonne - aqueduc	24/04/2018	972,00	5	582,00	194,00	196,00
2017O00083 affaire 17S0050 avis pub travaux de mise en confor	24/04/2018	1 188,00	5	711,00	237,00	240,00
2017O00094 affaire 17S0066 avis pub exploitation installation	24/04/2018	864,00	5	516,00	172,00	176,00
2018D00182 outillage pour exposition RN7	27/04/2018	65,40	1	65,40	0,00	0,00
2018D00184 FOURNITURE DE SIGNALISATION DE POLICE	30/04/2018	49 915,74	6	24 957,00	8 319,00	16 639,74
2018D00211 ADAPTATEUR AUDIO NEUTIK XLR JACK	04/05/2018	11,70	1	11,70	0,00	0,00
2018O00069 Migration du progiciel IODAS vers sa version WEB e	09/05/2018	32 904,00	2	32 904,00	0,00	0,00
2018D00225 Plateforme Mr VINOT - Collège Cercy-la-Tour	14/05/2018	534,00	6	267,00	89,00	178,00
2018D00203 matériel SVT collège V. Hugo	18/05/2018	136,57	1	136,57	0,00	0,00
2018D00205 Matériel SVT collège V. Hugo	23/05/2018	351,61	1	351,61	0,00	0,00
2018D00206 Matériel de technologie et de sciences - TORSE BIX	23/05/2018	680,00	6	339,00	113,00	228,00
2018D00209 FOURNITURE DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE	24/05/2018	30 227,07	6	15 111,00	5 037,00	10 079,07
2018D00215 2 cordons HDMI	25/05/2018	4,88	1	4,88	0,00	0,00
2018D00226 PERFORATEUR MAKITA	28/05/2018	654,00	6	327,00	109,00	218,00
2018O00075 LOGICIEL AUTOCAD	30/05/2018	1 167,00	2	1 167,00	0,00	0,00
2018D00227 PERFORATEUR BURI-PERCEUSE VISSEUSE - CHARGEUR - 4	30/05/2018	719,30	6	357,00	119,00	243,30
2018O00071 LOGICIEL RESEAU FRANCAIS FABLABS	01/06/2018	51,00	1	51,00	0,00	0,00
2018D00217 CAPTEUR ULTRASON POUR DEBIMETRE PORTABLE	01/06/2018	1 296,11	6	648,00	216,00	432,11
2018D00218 MATERIEL EQUIPEMENT FABLAB	01/06/2018	462,90	1	462,90	0,00	0,00
2018D00228 ELAGUEUSE MS 193 CER DECIZE	01/06/2018	335,00	1	335,00	0,00	0,00
2018D00251 POMPE A GRAISSE	07/06/2018	263,16	1	263,16	0,00	0,00
2018D00229 NTM-DETBIMETRE ELECTROMAGNETIQUE CENTRALE CORBIGNY	08/06/2018	4 441,18	6	2 220,00	740,00	1 481,18
2018D00230 Matériels de technologie et de sciences - MODELE D	08/06/2018	61,20	1	61,20	0,00	0,00
2018D00234 HYPER T2021 LP RA - NETTOYEUR HAUTE PRESSION EAU C	13/06/2018	2 420,64	6	1 209,00	403,00	808,64
2018D00241 talkie walkie	13/06/2018	132,00	1	132,00	0,00	0,00
2018D00244 IMAC 27"	14/06/2018	1 834,73	6	915,00	305,00	614,73
2018D00236 achat imprimante 3D résine pour FabLab	20/06/2018	699,00	6	348,00	116,00	235,00
2018D00238 NTM- 262C01-MISE CONFORMITE BROUYEUR EXPLOIT 262C01	20/06/2018	7 962,06	6	3 981,00	1 327,00	2 654,06
2018D00309 ELAGUEUSE/MEULEUSE/GROUPE ELECTROGENE/TAILLE HAIES	20/06/2018	1 786,80	6	891,00	297,00	598,80
2018D00242 planches de coffrage er chevrons - FACT. N° 963621	21/06/2018	60,30	1	60,30	0,00	0,00
2018D00250 barre à mine / jerrican / masse	21/06/2018	259,20	1	259,20	0,00	0,00
2018O00083 10 licences utilisateur SIP	03/07/2018	1 336,80	2	1 336,80	0,00	0,00
2018O00093 SUBVENTION REGION CANAL DU NIVERNAIS 2018	03/07/2018	750 000,00	20	92 368,00	38 684,00	618 948,00
2018D00253 NTM-OUTIL DEGRIPAGE POWERDUCTION 50LG Bc 2018/2274	03/07/2018	3 062,80	6	1 530,00	510,00	1 022,80
2018O00077 LOGICIEL AVATAR - VOKI	04/07/2018	34,84	1	34,84	0,00	0,00
2018D00252 FOURNITURE TONDEUSE RAZOR EL POUE CER COSNE	05/07/2018	765,00	6	381,00	127,00	257,00
2018D00286 Dépôt par un fournisseur d'une facture 124041469-0	05/07/2018	357,00	1	357,00	0,00	0,00
2018D00258 2018 COLLEGES MATERIELS DIVERS	12/07/2018	194 421,93	6	97 209,00	32 403,00	64 809,93
2018D00266 FOURNITURE SOUFFLEUR THERMIQUE BR 700 POUR CER LA	16/07/2018	608,40	6	303,00	101,00	204,40
2017O00023 CONTROLE TECHNIQUE COLLEGES	18/07/2018	9 833,40	5	5 898,00	1 966,00	1 969,40
2017O00024 ETUDES TOUS COLLEGES	18/07/2018	82 845,61	5	49 527,00	16 658,00	16 660,61

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2017O00033 SECURITE PENDANT INSPECTION DE 6 OUVRAGES	18/07/2018	5 409,60	5	3 243,00	1 081,00	1 085,60
2017O00048 campagne d'inspections détaillées d'ouvrages d'art	18/07/2018	76 971,87	5	41 691,00	17 640,00	17 640,87
2016O00029 Mission d'assistance aux procédures d'acquisitions	18/07/2018	2 350,94	5	1 410,00	470,00	470,94
2014O00163 Collège Cercy la tour (BC n° 19) - atelier technol	18/07/2018	1 455,24	5	873,00	291,00	291,24
2017O00114 campagne d'inspections subaquatiques d'ouvrages d'	18/07/2018	93 313,90	5	18 677,00	37 024,00	37 612,90
2017O00136 CONTROLE SIGNALISATION ROUTIERE VERTICALE DES PPHM	18/07/2018	1 920,00	5	1 152,00	384,00	384,00
2017O00155 sondages salle des Galvachers-Musée du costume	18/07/2018	2 355,00	5	1 413,00	471,00	471,00
2018O00105 Dotation équipements collèges DDEC 2018	20/07/2018	1 271 856,00	10	381 555,00	127 185,00	763 116,00
2018O00086 CLUSTER PA 850 + maintenance 5 ans	23/07/2018	66 124,31	2	66 124,31	0,00	0,00
2018O00084 10 licences aidomenu période 1 sept 2018 au 31 aou	02/08/2018	8 136,00	2	8 136,00	0,00	0,00
2018D00306 OUTILLAGES DIVERS	03/08/2018	409,00	1	409,00	0,00	0,00
2018D00300 NTM-CRIC HYDROPNEUMATIQUE 28 T BC 2018/23159 Factu	06/08/2018	2 473,80	6	1 236,00	412,00	825,80
2018O00088 RECETTE ETAT POUR ACHAT TABLETTES COLLEGES	10/08/2018	133 025,00	4	99 768,00	33 257,00	0,00
2018O00102 1 certificat certinomis Lecoester Guillaume+1 débl	16/08/2018	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2018D00303 SIGNALISATION HORIZONTALE -ENTRETIEN RD	16/08/2018	110 000,00	6	54 999,00	18 333,00	36 668,00
2018D00318 PETIT MATERIEL	16/08/2018	886,80	6	441,00	147,00	298,80
2018D00311 Dépôt par un fournisseur d'une facture 858803950 d	20/08/2018	191,50	1	191,50	0,00	0,00
2018O00094 CLUSTER PA 850 + maintenance 5 ans	23/08/2018	182,90	1	182,90	0,00	0,00
2018D00319 TAILLE HAIES STHIL HS45/600 MM / CER DORNES	23/08/2018	258,30	1	258,30	0,00	0,00
2018D00366 JERRICAN CARBURNAT CER ST SAULGE	01/09/2018	147,98	1	147,98	0,00	0,00
2018O00103 certificat Certinomis Laurent VENIN	03/09/2018	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2018D00373 Fourniture et pose d'un compresseur sur armoire fr	04/09/2018	1 113,80	6	555,00	185,00	373,80
2018D00324 REMORQUE PLATEAU LIDER POUR CER LA CHARITE	05/09/2018	1 362,00	6	681,00	227,00	454,00
2018D00328 CAISSE DEMENAGEMENT	06/09/2018	259,20	1	259,20	0,00	0,00
2018D00331 Fourniture d'une découpeuse	10/09/2018	1 040,58	6	519,00	173,00	348,58
2018D00330 Fourniture nettoyeur HP secteur 5	11/09/2018	2 486,32	6	1 242,00	414,00	830,32
2018D00332 Fourniture d'une perche élagueuse	11/09/2018	816,00	6	408,00	136,00	272,00
2018D00333 Fournitures de débroussailleuses secteur 8	11/09/2018	958,80	6	477,00	159,00	322,80
2018D00334 Fournitures de débroussailleuses secteur 8	11/09/2018	958,80	6	477,00	159,00	322,80
2018D00335 Fournitures de débroussailleuses secteur 8	11/09/2018	838,80	6	417,00	139,00	282,80
2018D00342 FOURNITURE D'UN CURE AQUEDUC	11/09/2018	598,67	6	297,00	99,00	202,67
2018D00340 FOURNITURE DE SABLON A ENDUIRE	12/09/2018	415,20	1	415,20	0,00	0,00
2018D00341 FOURNITURE DE SABLON A ENDUIRE	12/09/2018	478,80	1	478,80	0,00	0,00
2018D00348 Achat socles et cloches en plexiglass pour exposit	24/09/2018	2 910,35	6	1 455,00	485,00	970,35
2018D00356 POSTE A SOUDER/BATTERIES CER DECIZE	25/09/2018	519,48	6	258,00	86,00	175,48
2018D00388 FOURNITURE DE SOUFFLEUR	25/09/2018	611,15	6	303,00	101,00	207,15
2018D00389 FOURNITURE DE TRONCONNEUSE	25/09/2018	679,15	6	339,00	113,00	227,15
2018D00390 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE	25/09/2018	619,66	6	309,00	103,00	207,66
2018D00391 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE	25/09/2018	619,65	6	309,00	103,00	207,65
2018D00392 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE	25/09/2018	619,65	6	309,00	103,00	207,65
2018D00350 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE	26/09/2018	782,10	6	390,00	130,00	262,10
2018D00351 FOURNITURE DE TRONCONNEUSE	26/09/2018	908,10	6	453,00	151,00	304,10

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018D00352 FOURNITURE DE DECOUPEUSE	26/09/2018	1 142,10	6	570,00	190,00	382,10
2018D00355 Dépôt par un fournisseur d'une facture 061382/2018	26/09/2018	840,00	6	420,00	140,00	280,00
2018D00363 FOURNITURE PERCEUSE A PERCUSSION MAKITA POUR CER S	27/09/2018	178,73	1	178,73	0,00	0,00
2018D00360 FOURNITURE POMPES A GRAISSE SUR BATTERIE 18V CER L	29/09/2018	720,00	6	360,00	120,00	240,00
2018D00358 St Pierre - fourniture et pose d'un ballon d'eau ch	01/10/2018	1 529,00	6	762,00	254,00	513,00
2018D00436 FOURNITURE BOULONNEUSE 18V POUR TRACTEUR EPAREUSE	01/10/2018	1 101,60	6	549,00	183,00	369,60
2018D00357 panneau, poteaux, portillon en bois	02/10/2018	420,54	1	420,54	0,00	0,00
2018D00359 12 MICROSCOPES COLLEGE LES LOGES	02/10/2018	2 668,61	6	1 332,00	444,00	892,61
2018D00364 NTM-OUTD028-STATION SYSTEME PESAGE PESE ESSIEUX HA	03/10/2018	16 079,70	6	8 037,00	2 679,00	5 363,70
2018D00378 Fourniture tondeuse débroussailleuse secteur 5	04/10/2018	2 776,00	6	1 386,00	462,00	928,00
2018O00109 Assistance remontée données APA ASH	11/10/2018	9 680,04	2	9 680,04	0,00	0,00
2018O00110 Commande logiciel données observatoires Adama SOW	11/10/2018	3 540,00	2	3 540,00	0,00	0,00
2018O00113 Certificat certinomis ROBINET Stéphanie DGA	11/10/2018	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2018D00381 FOURNITURE DE TRONCONNEUSE	11/10/2018	900,00	6	450,00	150,00	300,00
2018D00382 FOURNITURE DE TRONCONNEUSE	11/10/2018	900,00	6	450,00	150,00	300,00
2018D00372 NTM-OUTV001-CABINE DE SABLAGE A MANCHE PMB 1500 A	12/10/2018	15 761,64	6	7 878,00	2 626,00	5 257,64
2018D00420 POMPE A GRAISSE CER DECIZE	12/10/2018	108,32	1	108,32	0,00	0,00
2018O00111 CREATION SITE INTERNET FLUX TOURINSOFT	15/10/2018	3 456,00	2	3 456,00	0,00	0,00
2018O00114 Mise à jour logiciel SCRIBE STOCK version 5.0 vers	15/10/2018	9 190,63	2	9 190,63	0,00	0,00
2018D00394 Varennes Vauzelles - intervention sur chauffe eau	16/10/2018	1 375,00	6	687,00	229,00	459,00
2018D00354 TRONCONNEUSE THERMIQUE MS 193T35 CM CER ST SAULGE	21/10/2018	335,00	1	335,00	0,00	0,00
2018O00115 OA RD 40 FOURCHAMBAULT - Convention avec le CHER -	22/10/2018	1 253 764,86	20	162 907,00	64 168,00	1 026 689,86
2018D00478 Mise en place d'une fontaine à eau au coll	22/10/2018	1 662,00	6	831,00	277,00	554,00
2018D00395 FACT. N° HC100063/M18 (débroussailleuse)	23/10/2018	859,20	6	429,00	143,00	287,20
2018D00476 collège Lormes - Mise en place adoucisseur 2 équip	23/10/2018	15 702,00	6	7 851,00	2 617,00	5 234,00
2018D00480 collège Château Chinon - Mise en place hot	23/10/2018	2 587,20	6	1 293,00	431,00	863,20
2018D00396 NTM-OUTV502-MACHINE SABLAGE JET LIBRE	24/10/2018	14 430,50	6	7 215,00	2 405,00	4 810,50
2018D00397 POMPE CE 220V POUR ARCHE GONFLABLE	26/10/2018	91,20	1	91,20	0,00	0,00
2018D00479 St Saulge groupe froid du local poubelle	26/10/2018	2 206,82	6	1 101,00	367,00	738,82
2018O00117 SOLDE SUBVENTION REGION POUR CREATION FABLAB	29/10/2018	6 277,50	6	3 138,00	1 046,00	2 093,50
2018O00142 Licence DSN Prélèvement à la source pour DRH	30/10/2018	14 175,60	2	14 175,60	0,00	0,00
2018D00401 NTM-300D24-COMPRESSEUR LACME SUPER MASTER 50 MONO	30/10/2018	406,17	1	406,17	0,00	0,00
2018D00435 FOURNITURE NETTOYEUR HP EAU CHAUDE TRIPHASE 200 B	31/10/2018	3 084,00	6	1 542,00	514,00	1 028,00
2018O00120 LICENCES PAINTSHOPPRO	02/11/2018	629,94	1	629,94	0,00	0,00
2018O00121 LICENCE CORELDRAW	02/11/2018	594,00	2	594,00	0,00	0,00
2018O00122 LICENCES SKETCHUP	02/11/2018	1 526,40	2	1 526,40	0,00	0,00
2018D00405 NTM-SERVANTE FACOM CHRON AT NEVERS	05/11/2018	799,86	6	399,00	133,00	267,86
2018D00406 NTM-OUTV504-MACHINE A PNEUS T 5305 MH302 ATELIER C	05/11/2018	3 051,02	6	1 524,00	508,00	1 019,02
2018D00408 NTM-POSTE SOUDURE MONOGY MANOMETRE/DEBIMETRE AT NE	05/11/2018	1 470,60	6	735,00	245,00	490,60
2018D00409 NTM-OUTD034-REGLOPHARE ATELIER NEVERS	05/11/2018	2 954,88	6	1 476,00	492,00	986,88
2018D00437 FOURNITURE DE DEBROUSSAILLEUSE	07/11/2018	482,00	1	482,00	0,00	0,00
2018D00422 NTM-APPAREIL TABLETTE DIAGNOSTIC TEXA PL/AGRI - OU	08/11/2018	7 175,20	6	3 585,00	1 195,00	2 395,20

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018D00423 NTM-300D23-COMPRESSEUR LACME	08/11/2018	824,13	6	411,00	137,00	276,13
2018D00424 NEVERS VICTOR HUGO INTERVENTION CHAUDIERE F SQ0008	08/11/2018	221,77	1	221,77	0,00	0,00
2018D00425 COLLEGE DES COURLIS NEVERS FACTURE 18-11.01	08/11/2018	1 432,80	6	714,00	238,00	480,80
2018D00426 Achat tampons et encre pour estampillage archives	08/11/2018	316,54	1	316,54	0,00	0,00
2018D00428 Commande mobilier matériel collège de Prémary	12/11/2018	927,47	6	462,00	154,00	311,47
2018D00431 NTM-OUTL513A-TRAVERSE 2T POUR PONT ELEVATEUR AT CO	12/11/2018	2 940,09	6	1 470,00	490,00	980,09
2018D00432 NTM-OUTL030-TABLE ELEVATRICE ATELIER NEVERS PL FAC	12/11/2018	665,57	6	330,00	110,00	225,57
2018D00433 NTM-OUTV503-EQUILIBREUSE PLATEAU ET KIT MAXITY ATE	12/11/2018	2 484,40	6	1 242,00	414,00	828,40
2018D00434 NTM-OUTD036-COFFRET MONTAGE ET DEMONTAGE D'EMBRAYA	12/11/2018	540,70	6	270,00	90,00	180,70
2018D00502 CARTE MEMOIRE ADAPTATEUR TEMIUM ET KENSINGTON	14/11/2018	114,97	1	114,97	0,00	0,00
2018D00450 DGA-ADT-204D94-EPAREUSE THENOR	20/11/2018	54 504,25	6	27 252,00	9 084,00	18 168,25
2018D00451 DGA-ADT-202D39-GROUPE FAUCHAGE TECHNIPRO	20/11/2018	8 903,24	6	4 449,00	1 483,00	2 971,24
2018D00485 FOURNITURE TOURET A MEULER	21/11/2018	193,40	1	193,40	0,00	0,00
2018O00131 subvention région plateau sportif college Varzy	22/11/2018	208 650,00	20	31 296,00	10 432,00	166 922,00
2018D00458 MIXER BLENDER EMULSIONNEUR JL MILLET	23/11/2018	138,00	1	138,00	0,00	0,00
2018O00143 Mise à jour logiciel MASTERCOMPTE LE 29/11/2018	29/11/2018	486,00	1	486,00	0,00	0,00
2018D00488 fourniture de talkie walkie de chantier	30/11/2018	130,80	1	130,80	0,00	0,00
2018D00490 fourniture de talkie walkie de chantier	30/11/2018	130,80	1	130,80	0,00	0,00
2018D00492 fourniture de talkie walkie de chantier	30/11/2018	130,80	1	130,80	0,00	0,00
2018D00469 Dalles avec direction (sans boîtier)	03/12/2018	2 196,00	6	1 098,00	366,00	732,00
2018D00470 COMPTEUR MIXTRA ET CORDON DE RACCORDEMENT	03/12/2018	4 711,39	6	2 355,00	785,00	1 571,39
2018O00137 SOLDE SUBVENTION FNADT VELOURUTE	04/12/2018	62 943,78	19	9 936,00	3 312,00	49 695,78
2018D00482 NTM-OUTD027-STATION CONTROLE POLLUTION GAZ	04/12/2018	14 242,02	6	7 119,00	2 373,00	4 750,02
2018O00144 certificat certinomis DGS F.Karinthi	05/12/2018	306,00	1	306,00	0,00	0,00
2018D00486 Nevers "Les Loges" intervention sur chambre de com	05/12/2018	436,64	1	436,64	0,00	0,00
2018D00493 Clamecy - intervention chauffage au gymnase	05/12/2018	1 434,00	6	717,00	239,00	478,00
2018D00520 4 FLAMMES TISSUS AVEC NOUVEAU LOGO	05/12/2018	352,56	1	352,56	0,00	0,00
2018D00481 ACHATS MATERIELS SUITE VOL DU 03/10/2018 ESPACE TE	06/12/2018	1 976,74	6	987,00	329,00	660,74
2018D00484 Cosne "Cassin" - Mise ne place aérotherme électriq	06/12/2018	2 256,00	6	1 128,00	376,00	752,00
2019D00006 Mise en place d'un bruleur gaz sur la sauteuse au	10/12/2018	3 974,70	6	1 324,00	662,00	1 988,70
2018O00140 LOGICIEL AUTODESK FUSION 360	11/12/2018	324,00	1	324,00	0,00	0,00
2018O00141 LOGICIELS HOOTSUITE PRO	11/12/2018	558,96	1	558,96	0,00	0,00
2018D00495 DECOUPE LASER SPEEDY 100R	11/12/2018	18 794,64	6	9 396,00	3 132,00	6 266,64
2018D00498 ECHANTILLONNEUR PORTABLE REFRIGERE IJINUS	12/12/2018	3 311,75	6	1 653,00	551,00	1 107,75
2018D00518 Cercy la Tour - Fourniture et pose d'un chauffe ba	12/12/2018	713,69	6	354,00	118,00	241,69
2018D00530 St Amand - Fourniture et pose d'un adoucisseur	12/12/2018	3 668,98	6	1 833,00	611,00	1 224,98
2019D00004 INTERVENTION RESEAU CHAUFFAGE COSNE CASSIN	13/12/2018	24 351,00	6	8 116,00	4 058,00	12 177,00
2018D00523 NTM-MEULEUSE GWS 15-25 ATELIER CORBIGNY- FACTURE 5	14/12/2018	257,59	1	257,59	0,00	0,00
2018O00146 Logiciel routage SMS	19/12/2018	78,00	1	78,00	0,00	0,00
2018D00483 NTM-OUTV031- MACHINE LAVAGE PANIER ROTATIF	30/12/2018	12 828,42	6	6 414,00	2 138,00	4 276,42
2019O00007 SOLDE SUBVENTION FEDER VELOURUTE NEVERS - DECIZE	30/12/2018	128 000,00	17	22 587,00	7 529,00	97 884,00
2018O00022 Biens mobiliers, matériel et études - 2018	31/12/2018	125 653,32	5	75 390,00	25 130,00	25 133,32

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2018O00023 Bâtiments et installations - 2018	31/12/2018	4 280 079,95	30	428 996,00	142 632,00	3 708 451,95
2018O00024 Bâtiments et installations - 2018	31/12/2018	1 424 607,44	30	142 458,00	47 486,00	1 234 663,44
2018O00067 Biens mobiliers, matériel et études - 2018	31/12/2018	234 860,03	5	140 916,00	46 972,00	46 972,03
2018O00070 Bâtiments et installations - 2018	31/12/2018	207 989,06	30	20 796,00	6 932,00	180 261,06
2018O00085 Bâtiments et infrastructures - 2018	31/12/2018	50 000,00	30	4 998,00	1 666,00	43 336,00
2018O00108 Bâtiments et installations - 2018	31/12/2018	1 500 000,00	30	150 000,00	50 000,00	1 300 000,00
2018O00118 Bâtiments et installations - 2018	31/12/2018	251 629,80	30	25 161,00	8 387,00	218 081,80
2018O00119 Projets d'infrastructures d'intérêt national 2018	31/12/2018	7 782,16	40	582,00	194,00	7 006,16
2018O00148 Bâtiments et installations - 2018	31/12/2018	20 000,00	30	1 998,00	666,00	17 336,00
2019O00026 SUBVENTION FIPD VIDEO SURVEILLANCE MUSEE SEPTENNAT	31/12/2018	12 000,00	14	2 571,00	857,00	8 572,00
2019D00014 2 GLACIERES VOITURES	01/01/2019	1 512,00	6	504,00	252,00	756,00
2019O00044 SOLDE SUBVENTION 2017 CANAL	01/01/2019	450 000,00	19	47 368,00	23 684,00	378 948,00
2019D00023 15 armoires de sciences Collège La Charité sur Loi	02/01/2019	14 825,28	6	4 940,00	2 470,00	7 415,28
2019D00039 Matériel spécifique VDM collège Varennes-Vauzelles	02/01/2019	1 722,13	6	574,00	287,00	861,13
2019D00072 Défibrillateur collège Montsauche les Settons	02/01/2019	1 618,80	6	538,00	269,00	811,80
2019O00013 certificat de signature électronique (LEVIGNE Nath	02/01/2019	276,00	1	276,00	0,00	0,00
2019O00014 Licence SPLUNK Enterprise support Renewall	02/01/2019	2 510,74	2	2 510,74	0,00	0,00
2019O00015 Déploiement mise à jour GEDIWEB à distance	02/01/2019	480,00	1	480,00	0,00	0,00
2019O00016 Logiciel CAIRNEO	02/01/2019	5 656,61	2	5 656,61	0,00	0,00
2019O00035 Mise en oeuvre paramétrage Pack élus rémunération	02/01/2019	4 620,00	2	4 620,00	0,00	0,00
2019O00036 Logiciel Système d'Information Géographique	02/01/2019	55 507,54	2	55 507,54	0,00	0,00
2019O00081 Module rémunération des élus prélèvement à la sour	02/01/2019	2 544,00	2	2 544,00	0,00	0,00
2019O00010 15 licences creative cloud	03/01/2019	14 364,00	2	14 364,00	0,00	0,00
2019O00029 Progiciel gestion formation agents et entretien pr	11/02/2019	15 179,39	2	15 179,39	0,00	0,00
2019O00046 Abonnement SAAS période du 12 février au 11 mai 20	11/02/2019	2 215,75	2	2 215,75	0,00	0,00
2019O00017 TELEGESTION SAD 2019	14/02/2019	3 500,00	2	3 500,00	0,00	0,00
2019D00030 DIVERS OUTILLAGES TOUS BATIMENTS	18/02/2019	15 311,70	6	5 102,00	2 551,00	7 658,70
2019O00028 Licence open gouv standard	19/02/2019	391,30	1	391,30	0,00	0,00
2019D00044 STAND TISSUS ALU	08/03/2019	630,72	6	210,00	105,00	315,72
2019D00049 ACQUISITIONS MATERIELS TECHNIQUES TOUS COLLEGES	13/03/2019	293 769,63	6	97 922,00	48 961,00	146 886,63
2019O00034 Logiciel de sauvegarde Acronis Backup	14/03/2019	71,69	1	71,69	0,00	0,00
2019O00038 Licence adobe stock Imprimerie 2019	18/03/2019	1 823,76	2	1 823,76	0,00	0,00
2019D00061 COMPTEUR SMIIRL LI5D ET FO5D	21/03/2019	717,60	6	238,00	119,00	360,60
2019O00040 2 Licences fixes FME Desktop pour SIG	21/03/2019	4 560,00	2	4 560,00	0,00	0,00
2019O00053 Réédition de certificat sur carte à puce ROBINET S	25/03/2019	18,00	1	18,00	0,00	0,00
2019D00071 PHOTOMETRE MULTIPARAMETRE PORTABLE PF3	27/03/2019	558,79	6	186,00	93,00	279,79
2019D00094 2 ORIFLAMMES BUDGET PARTICIPATIF	29/03/2019	418,80	1	418,80	0,00	0,00
2019D00075 NTM-CARTE INTEGRALE TRANSMETTEUR GSM CDE 2018/2438	02/04/2019	1 023,12	6	340,00	170,00	513,12
2019D00085 Matériel et outillage pour magasins d'archives (vi	02/04/2019	120,10	1	120,10	0,00	0,00
2019D00095 PANNEAU CADRE ALU BOND	04/04/2019	997,20	6	332,00	166,00	499,20
2019D00084 MATERIEL MAKEBLOCK	09/04/2019	393,28	1	393,28	0,00	0,00
2019O00047 LOGICIEL QR CODE GENERATOR PRO ADVANCED	09/04/2019	150,00	1	150,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019O00054 Certificat Certinomis avec clé USB Nathalie Roux	10/04/2019	300,00	1	300,00	0,00	0,00
2019D00088 2 TOTEMS EN X - X BANNER	12/04/2019	76,80	1	76,80	0,00	0,00
2019O00086 Montée de version logiciel Mnesys	15/04/2019	420,00	1	420,00	0,00	0,00
2019D00092 5 vestiaires agents collège St Amand en Pui	16/04/2019	1 082,88	6	360,00	180,00	542,88
2019O00052 Version 7 Grand Angle	16/04/2019	26 386,56	2	26 386,56	0,00	0,00
2019D00093 fourniture de signalisation directionnelle (descri	24/04/2019	42 847,59	6	14 282,00	7 141,00	21 424,59
2019D00131 DEBROUSSAILLEUSE STHIL	30/04/2019	1 147,20	6	382,00	191,00	574,20
2019D00138 2 ROLLS UP AGRILocal	30/04/2019	237,60	1	237,60	0,00	0,00
2019O00055 Logiciel Aqua Tic pour Service de l'eau	30/04/2019	11 496,00	2	11 496,00	0,00	0,00
2019D00130 DEBROUSSAILLEUSE STHIL - TRONCONNEUSE- TAILLE HAIE	03/05/2019	2 049,60	6	682,00	341,00	1 026,60
2019D00109 6 ROLLS UP FAITES GERMER VOS IDEES	06/05/2019	684,00	6	228,00	114,00	342,00
2019D00117 NTM-OUTD040 ENSEMBLE BALADEUSE LED FILAIRE FACTURE	09/05/2019	1 085,45	6	360,00	180,00	545,45
2019D00118 NTM-OUTD039 KIT MECANO HYD EXTRAC INJECTEURS FACTU	09/05/2019	1 546,30	6	514,00	257,00	775,30
2019D00120 NTM-OUTD509 TREPIED REGLABL/PROJECTEUR RECHARGEABL	09/05/2019	533,17	6	176,00	88,00	269,17
2019D00121 NTM-OUTD038 KIT EXTRATEUR BOUGIES DE PRECHAUFFAGE	09/05/2019	1 260,67	6	420,00	210,00	630,67
2019D00124 barrière de champ (Tinte)	10/05/2019	338,28	1	338,28	0,00	0,00
2019D00129 PANNEAU 2X1M PVC AVEC VISUEL IMPRESSION QUADRI PLA	10/05/2019	139,20	1	139,20	0,00	0,00
2019O00063 CREATION SITE INTERNET BUDGET PARTICIPATIF	10/05/2019	6 000,00	2	6 000,00	0,00	0,00
2019D00134 SIGNALISATION DE POLICE- PANNEAUX	13/05/2019	124 603,73	6	41 534,00	20 767,00	62 302,73
2019D00139 NTM -OUTD508 TENUE DE SABLAGE	16/05/2019	1 696,97	6	564,00	282,00	850,97
2019D00141 ESCABEAU ROULANT STEPPER	16/05/2019	598,86	6	198,00	99,00	301,86
2019D00153 DEUX POSTES A SOUDER	16/05/2019	471,24	1	471,24	0,00	0,00
2019D00155 PERCEUSE SANS FIL	16/05/2019	202,80	1	202,80	0,00	0,00
2019O00064 Sécurisation SSL par certificat AFI portail Bokeh	16/05/2019	96,00	1	96,00	0,00	0,00
2019O00071 Logiciel pour visioconférences	16/05/2019	3 336,72	2	3 336,72	0,00	0,00
2019D00149 Nettoyeur HP Stihl RE163PLUS	22/05/2019	598,80	6	198,00	99,00	301,80
2019O00069 Installation version 7.5 SIS MARCHE (base test + b	27/05/2019	3 672,00	2	3 672,00	0,00	0,00
2019D00166 POMPE A GRAISSE	29/05/2019	263,16	1	263,16	0,00	0,00
2019O00070 Développement module Alerte progiciel IACA collège	29/05/2019	3 000,00	2	3 000,00	0,00	0,00
2019D00151 CHAUFFAGE INDUSTRIEL 3300W STANLEY	03/06/2019	69,90	1	69,90	0,00	0,00
2019D00238 DEUX ELAGUEUSES STHIL MS193T	03/06/2019	747,01	6	248,00	124,00	375,01
2019D00187 Tronçonneuse MS261 Stihl N°série 186694822	05/06/2019	679,20	6	226,00	113,00	340,20
2019D00188 débroussailleuse Stihl FS 410 N° série 186760906	05/06/2019	700,01	6	232,00	116,00	352,01
2019D00237 TONDEUSE AUTOPORTEE	05/06/2019	2 800,00	6	932,00	466,00	1 402,00
2019O00072 10 licences OPEN GOUV	05/06/2019	3 346,43	1	3 346,43	0,00	0,00
2019D00161 NTM Migration Pack Cde 2019-25303 FACTURE 1901361	06/06/2019	2 622,48	6	874,00	437,00	1 311,48
2019O00074 modules paiement direct presta et major tierce per	11/06/2019	3 361,20	2	3 361,20	0,00	0,00
2019O00076 DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT - 4EME TRIMESTRE 201	19/06/2019	36 230,00	5	14 492,00	7 246,00	14 492,00
2019O00079 DSID - PEREQUATION - 2019	20/06/2019	926 812,00	15	123 574,00	61 787,00	741 451,00
2019D00177 Machine brocheuse CP bourg occasion	24/06/2019	18 000,00	6	6 000,00	3 000,00	9 000,00
2019D00183 Achat chemises de conservation	25/06/2019	2 345,49	6	780,00	390,00	1 175,49
2019D00222 chargeur de batterie Batium 7-24	26/06/2019	116,88	1	116,88	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019D00192 Hotel à insectes grand modèle 80 x 120 - collège M	27/06/2019	92,95	1	92,95	0,00	0,00
2019D00204 MEULEUSE GWS22-230	28/06/2019	167,81	1	167,81	0,00	0,00
2019O00083 MISE CONFORMITE RGPD SITE NIEVRE.FR	28/06/2019	603,00	2	603,00	0,00	0,00
2019O00085 ZIMBRA OPEN SOURCE EDITION OSE ET ZIMBRA SUIT PLUS	01/07/2019	7 776,00	2	7 776,00	0,00	0,00
2019D00223 clé à cliquet pneumatique	02/07/2019	196,14	1	196,14	0,00	0,00
2019D00196 SCANNER 3D HAUTE RESOLUTION	03/07/2019	2 128,74	6	708,00	354,00	1 066,74
2019O00087 LOGICIELDE RECONNAISSANCE VOCALE	03/07/2019	154,95	1	154,95	0,00	0,00
2019D00205 PERCHE ELAGUEUSE POUR CER DONZY	05/07/2019	764,40	6	254,00	127,00	383,40
2019D00206 DEUX SOUFFLEURS ECHO PB 2520	05/07/2019	556,80	6	184,00	92,00	280,80
2019D00224 tronçonneuse stihl MS 462 guide de 50 cm	05/07/2019	1 100,40	6	366,00	183,00	551,40
2019D00207 panneau	10/07/2019	198,71	1	198,71	0,00	0,00
2019D00230 MATERIEL DE FIXATIONS RAYONNAGES	11/07/2019	17,70	1	17,70	0,00	0,00
2019D00278 fourniture de perforateur	11/07/2019	450,00	1	450,00	0,00	0,00
2019D00279 fourniture de perceuse	11/07/2019	438,00	1	438,00	0,00	0,00
2019O00089 LOGICIEL AIRDELIB DERNIERE VERSION LE 11/07/2019	11/07/2019	1 092,00	2	1 092,00	0,00	0,00
2019D00212 2 chariots ménage collège Imphy FIPHP	12/07/2019	1 226,50	6	408,00	204,00	614,50
2019D00233 Achat de boîtes de conservation	15/07/2019	7 025,20	6	2 340,00	1 170,00	3 515,20
2019D00214 membrane et géotextile	16/07/2019	459,68	1	459,68	0,00	0,00
2016O00109 étude aéroport de Nevers	19/07/2019	31 746,00	5	12 698,00	6 349,00	12 699,00
2013O00074 DIAGNOSTIC DIVERS SITE ACTION SOCIALE LA CHARITE	19/07/2019	45 924,73	5	18 368,00	9 184,00	18 372,73
2018O00031 2018 ETUDES GENERALES OUVRAGES D'ART	19/07/2019	75 684,64	5	30 272,00	15 136,00	30 276,64
2018O00032 2018 ETUDES GENERALES ROUTES	19/07/2019	45 392,68	5	18 156,00	9 078,00	18 158,68
2019O00090 PRESTATION TOPOGRAPHIQUE COLLEGE MON TSAUCHE	19/07/2019	7 928,40	5	3 170,00	1 585,00	3 173,40
2019D00243 tronçonneuse Stihl MS 251 guide 45 cm N° série 18	31/07/2019	486,00	1	486,00	0,00	0,00
2019D00249 2 DIABLES D'ESCALIERS POUR SERVICE DES MUSEES	01/08/2019	101,80	1	101,80	0,00	0,00
2019D00239 NTM-COMPLEMENT D'IN DU SYSTEME DE DETECTION D'INTR	02/08/2019	15 988,60	6	5 328,00	2 664,00	7 996,60
2019D00247 NTM-MACHINE PRESSE POUR PLAQUE POLICE FACTURE 6003	13/08/2019	2 258,47	6	752,00	376,00	1 130,47
2019D00268 fourniture de débroussailleuse et tronçonneuse	23/08/2019	3 798,60	6	1 266,00	633,00	1 899,60
2019O00095 acquisition système de gestion des bibliothèque	26/08/2019	8 688,00	2	8 688,00	0,00	0,00
2019D00277 CHARGEUR DEMARREUR - PETIT MATERIEL	31/08/2019	642,84	6	214,00	107,00	321,84
2019O00098 Migration FiIR CD58	04/09/2019	6 480,00	2	6 480,00	0,00	0,00
2019D00353 FOURNITURE TAILLE HAIE THERMIQUE POUR LA CHARITE	11/09/2019	524,40	6	174,00	87,00	263,40
2019D00281 fourniture d'un compresseur	12/09/2019	5 256,00	6	1 752,00	876,00	2 628,00
2019O00100 Achat 3 licences autodesk autoCad	13/09/2019	1 190,02	1	1 190,02	0,00	0,00
2019D00275 ROLL UP MOREA	24/09/2019	118,80	1	118,80	0,00	0,00
2019O00102 Acquisition module SI MDPH	24/09/2019	6 059,23	2	6 059,23	0,00	0,00
2019D00433 DORAS Decize Meuleuse Cer Decize	30/09/2019	102,50	1	102,50	0,00	0,00
2019O00108 CAIRNEO - Installation applications et Package por	30/09/2019	5 700,91	2	5 700,91	0,00	0,00
2019O00122 CAIRNEO - Installation applications et Package por	30/09/2019	732,96	2	732,96	0,00	0,00
2019D00347 fourniture d'une pompe a graisse	01/10/2019	220,73	1	220,73	0,00	0,00
2019D00285 1 agrafeuse pour cable et sa boite de 5000 agrafes	02/10/2019	132,34	1	132,34	0,00	0,00
2019D00300 CONVERTISSEUR VGA/VIDEOPROJECTEUR/ECRAN VIDEO	02/10/2019	1 874,20	6	624,00	312,00	938,20

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019D00341 fourniture d'une meuleuse	02/10/2019	306,51	1	306,51	0,00	0,00
2019D00288 FOURNITURE DE DEUX ASPIRATEURS 1200W 25 LITRES	04/10/2019	493,42	1	493,42	0,00	0,00
2019D00317 Tronconneuse Sthil / Souffleur de Feuille echo	04/10/2019	1 295,76	6	430,00	215,00	650,76
2019D00289 3 chariots de Ménage FIPHFP Mmes Lorient / Idda COL	08/10/2019	1 839,74	6	612,00	306,00	921,74
2019D00290 1 chariot de ménage FIPHFP Mme Guilbot Collège Cha	08/10/2019	613,25	6	204,00	102,00	307,25
2019D00291 1 chariot 3 roues FIPHFP Mme Pepitone collège Vare	08/10/2019	231,26	1	231,26	0,00	0,00
2019D00292 Auto laveuse Génie B FiPHFP collège St Pierre le M	08/10/2019	1 959,06	6	652,00	326,00	981,06
2019D00293 2 aspirateurs collège Corbigny	08/10/2019	437,98	1	437,98	0,00	0,00
2019D00294 1 autolaveuse Mme Page collège Corbigny	08/10/2019	1 959,06	6	652,00	326,00	981,06
2019D00295 1 chariot de ménage FIPHFP Mme Gaumont collège Mon	08/10/2019	613,25	6	204,00	102,00	307,25
2019D00296 1 nettoyeur vapeur vitres FIPHFP Mme Garbe collège	08/10/2019	1 644,98	6	548,00	274,00	822,98
2019D00297 2 chariots ménage collège Prémary	08/10/2019	1 226,50	6	408,00	204,00	614,50
2019D00298 1 aspirateur collège de Luzey	08/10/2019	218,99	1	218,99	0,00	0,00
2019D00299 1 aspirateur collège de Saint Benin d'Azy	08/10/2019	218,99	1	218,99	0,00	0,00
2019D00301 groupe de transfert fioul 12 volt	10/10/2019	158,40	1	158,40	0,00	0,00
2019D00302 TRONCONNEUSE THERMIQUE STIHL MS193T	10/10/2019	337,80	1	337,80	0,00	0,00
2019D00304 6 VESTIAIRES UTIR CHATEAU CHINON	14/10/2019	1 811,32	6	602,00	301,00	908,32
2019O00109 SUBVENTION CDC-Etude CET-Cité Muséale Château-Chin	14/10/2019	14 400,00	5	5 760,00	2 880,00	5 760,00
2019O00110 PLATEAU SPORTIF VARZY-SOLDE SUBVENTION RBFC	14/10/2019	69 888,14	20	6 988,00	3 494,00	59 406,14
2019D00307 COMPTEUR PNEUMATIQUE AVEC CARTE MEMOIRE	15/10/2019	7 056,00	6	2 352,00	1 176,00	3 528,00
2019D00373 LOXAM Aspirateur 30 Litres + Sacs DECIZE	15/10/2019	160,81	1	160,81	0,00	0,00
2019O00112 SUBVENTION CANAL 2019 CONSEIL REGIONAL	15/10/2019	750 000,00	20	53 684,00	38 684,00	657 632,00
2019D00326 Achat matériel et outillage technique (plateaux ro	17/10/2019	164,14	1	164,14	0,00	0,00
2019D00315 Dispositif Services Propres	21/10/2019	360,25	1	360,25	0,00	0,00
2019D00434 EL Garage Pereira Taille Haie Active Lamier de 75	21/10/2019	348,50	1	348,50	0,00	0,00
2019D00316 CONTROLE ET RENOVATION D'UNE POTENCE	22/10/2019	7 157,08	6	2 384,00	1 192,00	3 581,08
2019D00345 6 ROLLS UP MOREA	23/10/2019	684,00	6	228,00	114,00	342,00
2019O00123 Migration IODAS WEB MDPH	24/10/2019	41 130,31	2	41 130,31	0,00	0,00
2019O00121 Certificat Certigna Serveur Client - 2 ans	30/10/2019	600,00	2	600,00	0,00	0,00
2019O00135 5 licences Educ et 60 CAL pour collèges	30/10/2019	1 955,35	2	1 955,35	0,00	0,00
2019D00338 FOURNITURE DE TALKIE WALKIE PMR 446 CER LA CHARITE	31/10/2019	312,00	1	312,00	0,00	0,00
2019D00339 TALKIE WALKIE	31/10/2019	624,00	6	208,00	104,00	312,00
2019D00359 dumas colinOT de Decize – poste à souder CER	31/10/2019	310,66	1	310,66	0,00	0,00
2019O00147 Migration Hygie vers version Web-Horus NOVEMBRE 20	03/11/2019	1 728,00	2	1 728,00	0,00	0,00
2019O00124 Module IODAS ASE	05/11/2019	8 078,58	2	8 078,58	0,00	0,00
2019O00125 Achat logiciel Aqua Tic pour Service de l'eau	07/11/2019	3 600,00	2	3 600,00	0,00	0,00
2019O00128 Dotation équipements collèges DDEC 2019	12/11/2019	1 271 856,00	10	254 370,00	127 185,00	890 301,00
2019O00144 LICENCES SPLUNK ENTERPRISE 12 mois	12/11/2019	2 673,17	2	2 673,17	0,00	0,00
2019O00133 Acquisition licences pour logiciel CALYPSO	15/11/2019	10 167,00	2	10 167,00	0,00	0,00
2019D00362 Achat matériel et outillage technique (aspirateur	19/11/2019	1 296,55	6	432,00	216,00	648,55
2019O00134 Licence pour SOFTPhone sur PC	19/11/2019	448,80	1	448,80	0,00	0,00
2019O00137 Développement point entrée liquidation IODAS	25/11/2019	1 579,20	2	1 579,20	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2019O00140 Ré-installation AirsDéliB	26/11/2019	1 092,00	2	1 092,00	0,00	0,00
2019D00368 BENRO STABILISATEUR 3XSLITE SMARTPHONE	27/11/2019	99,00	1	99,00	0,00	0,00
2019O00141 Licences supplémentaires et mise en production app	27/11/2019	2 553,31	2	2 553,31	0,00	0,00
2019O00145 Plateforme collaborative INTERSTIS, 10 licences	02/12/2019	2 520,00	2	2 520,00	0,00	0,00
2019O00149 LICENCES ET MAINTENANCE DES COMPOSANTS DU SYSTEME	02/12/2019	141 696,00	2	141 696,00	0,00	0,00
2019O00146 Certificat pour signature électronique M. Ladret	04/12/2019	276,00	1	276,00	0,00	0,00
2019D00415 Achat matériel technique (loupe numérique)	10/12/2019	2 482,00	6	826,00	413,00	1 243,00
2019D00423 NICHOIR POUR MARTINET EN DOUGLAS	11/12/2019	178,04	1	178,04	0,00	0,00
2019D00427 3 aspirateurs + 1 lustreuse collège Château-Chinon	11/12/2019	2 000,05	6	666,00	333,00	1 001,05
2019D00432 Remplacement préleveur portable Isco 3700 compact	12/12/2019	2 427,54	6	808,00	404,00	1 215,54
2019O00152 SUBVENTION REGION PLAN NUMERIQUE	23/12/2019	6 807,50	4	3 402,00	1 701,00	1 704,50
2020O00003 LICENCE POUR IMPRESSION 3D	31/12/2019	137,72	1	137,72	0,00	0,00
2020O00016 Info dans le cadre BNR - 1ere phase	31/12/2019	181 816,00	3	121 210,00	60 606,00	0,00
2020S00002 SUBVENTION FAUCHEUSE SOUS GLISSIERES	31/12/2019	6 368,44	5	2 546,00	1 273,00	2 549,44
2019O00001 Bâtiments et installations - 2019	31/12/2019	4 564 069,71	30	304 270,00	152 135,00	4 107 664,71
2019O00002 Biens mobiliers, matériel et études - 2019	31/12/2019	144 074,95	5	57 628,00	28 814,00	57 632,95
2019O00003 Biens mobiliers, matériel et études - 2019	31/12/2019	227 365,13	5	90 946,00	45 473,00	90 946,13
2019O00004 Bâtiments et installations - 2019	31/12/2019	930 432,47	30	62 028,00	31 014,00	837 390,47
2019O00027 Bâtiments et installations - 2019	31/12/2019	4 703,00	30	312,00	156,00	4 235,00
2019O00051 Bâtiments et installations - 2019	31/12/2019	202 371,28	30	13 490,00	6 745,00	182 136,28
2019O00068 Bâtiments et infrastructures - 2019	31/12/2019	50 000,00	30	3 332,00	1 666,00	45 002,00
2019O00096 Bâtiments et installations - 2019	31/12/2019	2 500 000,00	30	166 666,00	83 333,00	2 250 001,00
2019O00119 Bâtiments et installations - 2019	31/12/2019	534 265,00	30	35 616,00	17 808,00	480 841,00
2020D00004 MATERIEL FABLAB POUR MARAULT	31/12/2019	1 477,00	6	492,00	246,00	739,00
2020O00024 1 Licence Adobe Stock et 15 licences CreativeS Clo	02/01/2020	16 777,30	2	8 388,00	8 389,30	0,00
2020O00025 3 licences pour fonctionnement progiciel CAINEO	02/01/2020	8 255,74	2	4 127,00	4 128,74	0,00
2020O00026 Acquisition logiciel ActeursCS pour Direction Soli	02/01/2020	24 913,58	2	12 456,00	12 457,58	0,00
2020O00029 Module Aidomenu et mise en oeuvre	02/01/2020	708,00	2	354,00	354,00	0,00
2020O00030 Module Aidomenu et mise en oeuvre COLLEGE RENE CAS	02/01/2020	708,00	2	354,00	354,00	0,00
2020O00001 Réédition Certificat Mme Robinet S.	06/01/2020	90,00	1	90,00	0,00	0,00
2020O00006 Abonnements SAAS année 2020	16/01/2020	18 050,62	2	9 025,00	9 025,62	0,00
2020O00014 LOGICIEL SIGB	27/01/2020	0,00	2	0,00	0,00	0,00
2020O00017 CERTIFICAT SSL TLS	28/01/2020	270,00	1	270,00	0,00	0,00
2020O00022 3 Licences Red hat Enterprise Linux Server	28/01/2020	5 391,66	2	2 695,00	2 696,66	0,00
2020D00043 OUTILLAGES ET MATERIELS DIV BAT	31/01/2020	22 622,03	6	3 770,00	3 770,00	15 082,03
2020O00027 Application MICROSAT Service De l'Eau	05/02/2020	8 760,00	2	4 380,00	4 380,00	0,00
2020D00012 FOURNITURE DE SIGNALISATION TEMPORAIRE (facture 40	05/02/2020	14 013,21	6	2 335,00	2 335,00	9 343,21
2020D00014 Collèges Matériel et outillage technique	05/02/2020	164 499,83	6	27 416,00	27 416,00	109 667,83
2020D00022 AAP JARDIN COLLEGE LES COURLIS NEVERS - outillage	12/02/2020	106,92	1	106,92	0,00	0,00
2020D00037 ARCHE PRESTIGE AVEC MARQUAGE	20/02/2020	4 889,52	6	814,00	814,00	3 261,52
2020O00035 CERTIFICAT SSL TLS	20/02/2020	270,00	1	270,00	0,00	0,00
2020O00040 Renouvellement Global Protect	04/03/2020	11 561,30	2	5 780,00	5 781,30	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020O00041 MISE EN PLACE DISPOSITIF WEB	06/03/2020	13 000,00	2	6 500,00	6 500,00	0,00
2020D00091 Commande matériel spécifique maintenance COLLEGE S	10/03/2020	1 587,04	6	264,00	264,00	1 059,04
2020D00076 Photometre compactPF-3 SOIL portable	18/03/2020	548,05	6	91,00	91,00	366,05
2020D00078 10 MICROSCOPES MONO X400 ECOBLUE EC 1051	19/03/2020	2 287,80	6	381,00	381,00	1 525,80
2020O00042 Complément achat logiciel SIG de novembre 2018	19/03/2020	49 440,00	2	24 720,00	24 720,00	0,00
2020D00088 Batterie 18 volts 3 AH LI-ION	03/04/2020	94,12	1	94,12	0,00	0,00
2020O00046 Acquisition 2 licences supplémentaires Micromusée	16/04/2020	1 680,00	2	840,00	840,00	0,00
2020D00095 FOURNITURE DE SIGNALISATION DE POLICE, TEMPORAIRE	29/04/2020	37 371,51	6	6 228,00	6 228,00	24 915,51
2020O00055 FOURNITURE ET MISE EN SERVICE D'UN ENSEMBLE DE LIC	25/05/2020	2 557,56	2	1 278,00	1 279,56	0,00
2020O00056 10 Licences cisco webex cloud meetings	26/05/2020	3 461,88	2	1 730,00	1 731,88	0,00
2020D00106 DGA-ADT-121D97 -FG-386-LD-PANNEAU MESSAGEVARIABLE	28/05/2020	5 877,64	6	979,00	979,00	3 919,64
2020O00052 Extension 10 licences + kit personnalisation	29/05/2020	1 551,60	2	775,00	776,60	0,00
2020O00054 Module IODAS ASE - CLE DE PAIEMENT : MISE EN ORDRE	08/06/2020	32 314,32	2	16 157,00	16 157,32	0,00
2020O00061 10 licences supplémentaires Interstis	08/06/2020	460,80	1	460,80	0,00	0,00
2020O00059 Migration IODAS WEB AGREMENTS	11/06/2020	4 502,04	2	2 251,00	2 251,04	0,00
2020O00060 FOURNITURE ET MISE EN SERVICE D UN ENSEMBLE DE LIC	19/06/2020	7 194,44	2	3 597,00	3 597,44	0,00
2020D00238 1 Armoire ventilée collège St Saulge	26/06/2020	1 987,20	6	331,00	331,00	1 325,20
2020D00152 Chariot de ménage FIPHP collège Saint Saulge	09/07/2020	613,25	6	102,00	102,00	409,25
2020O00064 DSID - PEREQUATION - 2020	09/07/2020	768 058,00	29	26 484,00	26 484,00	715 090,00
2020O00098 MIGRATION DONNEES D'INSER VERS LOCUS	09/07/2020	3 932,30	2	1 966,00	1 966,30	0,00
2020O00068 Assistance maîtrise ouvrage pour la refonte du sit	16/07/2020	16 140,00	2	8 070,00	8 070,00	0,00
2020O00070 10 Licences cisco webex cloud meetings	16/07/2020	3 461,88	2	1 730,00	1 731,88	0,00
2020O00071 3 licences AUTODESK autoCAD LT	16/07/2020	1 248,31	2	624,00	624,31	0,00
2020D00174 2020 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE	23/07/2020	42 832,66	6	7 138,00	7 138,00	28 556,66
2020D00173 TAMRON 24-70 2.8 VC G2	28/07/2020	740,00	6	123,00	123,00	494,00
2017O00102 Assist. élaboration stratégie départ biodiversité	31/07/2020	36 930,00	5	7 386,00	7 386,00	22 158,00
2018O00107 Etude schéma départemental pour l'alimentation en	31/07/2020	28 800,00	5	5 760,00	5 760,00	17 280,00
2020D00177 RECIPROCEUR	31/07/2020	849,60	6	141,00	141,00	567,60
2020O00074 ETUDES SAMS LA CHARITE	31/07/2020	2 354,43	5	470,00	470,00	1 414,43
2020O00078 70 LICENCES RAINBOW Abonnement août à décembre 202	31/07/2020	1 680,00	2	840,00	840,00	0,00
2019O00048 ETUDES OUVRAGES D'ART	31/07/2020	121 404,72	5	23 887,00	24 379,00	73 138,72
2020O00077 Logiciel supervision SOLARWINDS	03/08/2020	45 480,60	2	22 740,00	22 740,60	0,00
2019O00118 AFFAIRE 19S0039 LOCATION D ENGINS DE TRAVAUX PUBLI	06/08/2020	1 080,00	5	216,00	216,00	648,00
2019O00131 Affaire 19S0086 Actualisation de notices de gestio	06/08/2020	108,00	5	21,00	21,00	66,00
2019O00139 affaire 19S0064 Engin de travaux publics UTIR Val	06/08/2020	1 080,00	5	216,00	216,00	648,00
2019O00150 AFFAIRE 19S0091 PIG	06/08/2020	864,00	5	172,00	172,00	520,00
2020D00378 CHARGEUR BOOSTER DE BATTERIE	07/08/2020	419,88	1	419,88	0,00	0,00
2020O00094 LOGICIEL DRONE EXAM	07/08/2020	60,00	1	60,00	0,00	0,00
2020O00095 LOGICIEL SKETCHUP PRO 2020	07/08/2020	657,60	1	657,60	0,00	0,00
2020O00096 LOGICIEL PHOTO VIDEO BUNDLE	07/08/2020	449,98	1	449,98	0,00	0,00
2020D00214 BETONNIERE - PM - S1	19/08/2020	722,09	6	120,00	120,00	482,09
2020O00083 DSID CEVN CHATILLON	21/08/2020	10 442,75	15	696,00	696,00	9 050,75

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020O00084 DSID TRAVAUX AMELIORATION FABLAB MARAULT	21/08/2020	38 086,11	15	2 539,00	2 539,00	33 008,11
2020D00197 FOURNITURE DE SIGNALISATION DE POLICE, TEMPORAIRE	25/08/2020	14 109,51	6	2 351,00	2 351,00	9 407,51
2020D00199 FOURNITURE DE SIGNALISATION DE POLICE, TEMPORAIRE	28/08/2020	5 407,67	6	901,00	901,00	3 605,67
2020D00251 TRONÇONNEUSES	01/09/2020	3 649,28	6	608,00	608,00	2 433,28
2020D00341 SOUFFLEURS -PM-S1	01/09/2020	1 176,00	6	196,00	196,00	784,00
2020D00213 2 FLAMMES AVEC MÂT FIBRE DE VERRE	02/09/2020	361,20	1	361,20	0,00	0,00
2020O00088 Migration Oracle 11.2.0.1 vers oracle 19c	02/09/2020	14 145,12	2	7 072,00	7 073,12	0,00
2020O00089 Certificats M.MEGROT et M. DARMENCIER	02/09/2020	600,00	1	600,00	0,00	0,00
2020D00227 3 chariots FIPHP Collège St Benin d'Azy	04/09/2020	1 839,74	6	306,00	306,00	1 227,74
2020O00105 LICENCES OPEN EDUC	05/09/2020	26 069,84	2	13 034,00	13 035,84	0,00
2020D00250 MEULEUSE SANS FIL + PACK 2 OUTILS PERCEUSE VISSEUS	11/09/2020	961,80	6	160,00	160,00	641,80
2020O00103 Dotation Equipement des collèges 2020	14/09/2020	1 271 856,00	10	127 185,00	127 185,00	1 017 486,00
2020O00104 NTM- ASSISTANCE POUR SOLUTION INFORMATIQUE FACTURE	15/09/2020	3 540,00	2	1 770,00	1 770,00	0,00
2020D00243 NTM-RIVETEUSE PNEUMATIQUE ATELIER NEVERS	21/09/2020	739,86	6	123,00	123,00	493,86
2020D00257 SOUFFLEUR A DOS SECTEUR 3 ET 4	23/09/2020	636,00	6	106,00	106,00	424,00
2020D00256 REMPLACEMENT MOTEUR EMBRAYAGES	28/09/2020	3 430,80	6	571,00	571,00	2 288,80
2020D00265 FOURNITURE DE 2 MEULEUSES ANGULAIRES SECTEUR 4	30/09/2020	515,11	6	85,00	85,00	345,11
2020D00266 FOURNITURE DEBROUSSAILLEUSE-TAILLE HAIE ET ACCESSO	30/09/2020	3 650,00	6	608,00	608,00	2 434,00
2020D00274 FOURNITURE TRANSPLETTE 2.5T POUR LA CHARITE SECTE	30/09/2020	319,30	1	319,30	0,00	0,00
2020D00291 FOURNITURE TRONCONNEUSE ET DECOUPEUSE THERMIQUE S4	30/09/2020	2 022,00	6	337,00	337,00	1 348,00
2020D00316 CLIQUET PNEUMATIQUE-S1-ST BENIN	30/09/2020	172,68	1	172,68	0,00	0,00
2020D00344 CHARIOT -S1-ST BENIN PM	30/09/2020	34,20	1	34,20	0,00	0,00
2020D00260 SIGNALISATION MARQUAGE ROUTIER 2020	05/10/2020	190 000,00	6	31 666,00	31 666,00	126 668,00
2020D00261 Duo meuleuses BOSH -Trenois Decamp BC4 Decize Peti	05/10/2020	220,91	1	220,91	0,00	0,00
2020O00113 Licence KASPERSKY antivirus 14 sep 2020 au 13 sep 2	08/10/2020	54 671,03	2	27 335,00	27 336,03	0,00
2020O00115 RENOUVELLEMENT SUPPORT CALYPSO	08/10/2020	10 167,00	2	5 083,00	5 084,00	0,00
2020D00309 Brico Dépôt BC3 DECIZE Coffret à douilles	09/10/2020	99,90	1	99,90	0,00	0,00
2020D00296 DIVERS SITES MATERIELS ELECTRIQUES	12/10/2020	1 518,19	6	253,00	253,00	1 012,19
2020O00116 Migration Alfresco vers la version 4.2.6	12/10/2020	5 400,00	2	2 700,00	2 700,00	0,00
2020O00117 MIGRATON IODAS WEB ASG	12/10/2020	38 967,30	2	19 483,00	19 484,30	0,00
2020O00118 Achat 5 licences AUTODESK	16/10/2020	2 080,51	2	1 040,00	1 040,51	0,00
2020O00119 Achat logiciel supervision SOLARWINDS	16/10/2020	9 965,28	2	4 983,00	4 983,28	0,00
2020D00277 NETTOYEUR HAUTE PRESSION	20/10/2020	2 179,24	6	363,00	363,00	1 453,24
2020O00120 PLATEFORME DECLIC DATAVIV PREMIUM PERIODE 24-09 -2	20/10/2020	5 400,00	2	2 700,00	2 700,00	0,00
2020D00276 SCANNER PHOTOS EPSON	21/10/2020	795,00	6	132,00	132,00	531,00
2020D00304 AFFUTEUSE ELECTRIQUE	22/10/2020	208,01	1	208,01	0,00	0,00
2020D00360 Alabeurthe BC 2 Decize De broussailleuse thermique	22/10/2020	446,90	1	446,90	0,00	0,00
2020D00393 Achat vitrines salle expos	22/10/2020	2 178,00	6	363,00	363,00	1 452,00
2020D00288 garage pereiraTh- BC1 St Saulge- pompe à graisse p	30/10/2020	672,59	6	112,00	112,00	448,59
2020D00289 DUMAS COLINOT BC1 DECIZE petits mat.Clé dynamométr	30/10/2020	102,52	1	102,52	0,00	0,00
2020D00293 Achat vitrines salle expos	30/10/2020	2 888,21	6	481,00	481,00	1 926,21
2020D00325 SOLOMAT BC 3 Decize . St Saulge Meuleuse pneumat	31/10/2020	416,40	1	416,40	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020O00128 CMCC-DRAC AVANCE SUBVENTION	02/11/2020	192 000,00	15	12 800,00	12 800,00	166 400,00
2020O00129 LICENCES POUR HEBERGEMENT LWS	04/11/2020	107,30	1	107,30	0,00	0,00
2020O00131 AMO INTRANET PRECONISATION NOUVEL INTERNET	05/11/2020	4 380,00	2	2 190,00	2 190,00	0,00
2020O00132 Evolution interVax vers webVax LICENCE	05/11/2020	12 600,00	2	6 300,00	6 300,00	0,00
2020O00133 Renouvellement ABONNEMENT 30 ESPACES INTERSTIS	05/11/2020	3 600,00	2	1 800,00	1 800,00	0,00
2020O00134 SUBVENTION AGENCE DE L'EAU OA RD 140 ET RD 253	05/11/2020	35 762,00	20	1 788,00	1 788,00	32 186,00
2020O00136 CERTIFICAT ELECTRONIQUE DE Mme PEUDPIECE	10/11/2020	300,00	1	300,00	0,00	0,00
2020O00137 ACHAT SOLUTION FORMATION VAA ALCATEL	10/11/2020	13 951,55	2	6 975,00	6 976,55	0,00
2020O00138 CERTIFICAT ELECTRONIQUE SERVEUR S2LOW	10/11/2020	360,00	1	360,00	0,00	0,00
2020O00139 CERTIFICAT SIGNATURE ELECTRONIQUE Celine DELLA SUD	10/11/2020	300,00	1	300,00	0,00	0,00
2020O00140 CERTIFICAT TELETRANSMISSION 2 ANS	12/11/2020	216,00	1	216,00	0,00	0,00
2020O00141 CERTIFICAT TELETRANSMISSION C DARMAGNAC	12/11/2020	216,00	1	216,00	0,00	0,00
2020O00142 CERTIFICAT TELETRANSMISSION ACTES 1 AN M GESCOFF	12/11/2020	144,00	1	144,00	0,00	0,00
2020O00143 CERTIFICAT TELETRANSMISSION 1 AN S DUBOIS	12/11/2020	144,00	1	144,00	0,00	0,00
2020O00145 CERTIFICAT ELECTRONIQUE Mme CORINNE JAILLETTE	12/11/2020	300,00	1	300,00	0,00	0,00
2020O00146 CERTIFICAT TELETRANSMISSION S BALLANT - N LAPOINTE	12/11/2020	648,00	2	324,00	324,00	0,00
2020O00147 CERTIFICAT TELETRANSMISSION I CLAVIER- S PELO - A	12/11/2020	648,00	2	324,00	324,00	0,00
2020O00148 CERTIFICAT TELETRANSMISSION G COJEAN - E DUHAUVILL	12/11/2020	648,00	2	324,00	324,00	0,00
2020O00149 CERTIFICAT TELETRANSMISSION I CHICAULT - C SERAFIN	12/11/2020	648,00	2	324,00	324,00	0,00
2020O00150 CERTIFICAT TELETRANSMISSION F GARCIA - T MOL	12/11/2020	432,00	1	432,00	0,00	0,00
2020O00151 CERTIFICAT TELETRANSMISSION S LAMIRAULT - I MALIGN	12/11/2020	648,00	2	324,00	324,00	0,00
2020D00353 prolians servet duchemin BC1Decize ptt matériels M	13/11/2020	1 679,30	6	279,00	279,00	1 121,30
2020O00154 COPIES MAINTENANCE COPIEURS CD58 PERIODE 06-11-19	16/11/2020	2 716,80	2	1 358,00	1 358,80	0,00
2020O00156 LICENCE MICROSOFT OPEN GOUV	19/11/2020	390,91	1	390,91	0,00	0,00
2020D00347 MEULEUSE CHARGEUR S3	24/11/2020	439,69	1	439,69	0,00	0,00
2020D00349 MEULEUSE + PERFORATEUR + BOULONNEUSE S3	24/11/2020	1 202,69	6	200,00	200,00	802,69
2020D00374 TRONÇONNEUSE SUR PERCHE + BALAYEUSE D'ATELIER	24/11/2020	1 380,00	6	230,00	230,00	920,00
2020D00375 TRONÇONNEUSE	24/11/2020	348,00	1	348,00	0,00	0,00
2020D00388 Alabeurthe BC 2 Decize Petits matériels De broussa	24/11/2020	1 048,78	6	174,00	174,00	700,78
2020D00336 MACHINE RAINEUSE PERFORATRICE	25/11/2020	19 920,00	6	3 320,00	3 320,00	13 280,00
2020O00158 PERSONNALISATION MODULE BON DE COMMANDE	26/11/2020	1 785,24	2	892,00	893,24	0,00
2020D00373 DEBROUSSAILLEUSE ET TETE AUTOCUT STIHL	27/11/2020	771,60	6	128,00	128,00	515,60
2020O00159 Evolution interVax vers webVax	27/11/2020	3 600,00	2	1 800,00	1 800,00	0,00
2020D00358 CLE A ROCHET - S1 - PM	30/11/2020	238,80	1	238,80	0,00	0,00
2020D00354 COMPTEUR PNEUMATIQUE ALPHA	02/12/2020	3 528,00	6	588,00	588,00	2 352,00
2020O00167 Progiciel évaluation formation CD58 aout 2020 aout	02/12/2020	21 459,96	2	10 729,00	10 730,96	0,00
2020O00168 CLE DE PAIEMENT - Module IODAS ASE	02/12/2020	28 275,04	2	14 137,00	14 138,04	0,00
2020D00368 Matériel stockage cuisine Covid 19 collège St Saul	08/12/2020	752,64	6	125,00	125,00	502,64
2020D00369 1 batterie 18 volts	08/12/2020	94,12	1	94,12	0,00	0,00
2020D00372 NIKON Z611	08/12/2020	2 849,00	6	474,00	474,00	1 901,00
2020D00377 ESCABEAU DE RAYONNAGE MUSEES	08/12/2020	623,18	6	103,00	103,00	417,18
2020O00171 Acquisition 200 licences Rainbow	08/12/2020	27 985,76	2	13 992,00	13 993,76	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2020O00172 Fourniture 50 licences USER IP pour système OXE	08/12/2020	4 006,19	2	2 003,00	2 003,19	0,00
2020D00379 ACHAT DETECTEUR DE SURVESE INTERFACE 2001	09/12/2020	983,86	6	163,00	163,00	657,86
2020D00380 ACHAT ENREGISTREUR DE DONNEES OCTOPUS 4	09/12/2020	3 296,69	6	549,00	549,00	2 198,69
2020O00178 4 certificats pour parapheur électronique	09/12/2020	1 200,00	2	600,00	600,00	0,00
2020D00382 appel à projet jardin - collège Varzy	10/12/2020	497,30	1	497,30	0,00	0,00
2020D00385 Matériel science - Armoire congelateur science col	10/12/2020	326,55	1	326,55	0,00	0,00
2020O00179 CERTIFICATS ACTES pour 2 ans	10/12/2020	1 080,00	1	1 080,00	0,00	0,00
2020O00180 MODULE IODAS WEB AGREMENTS - Clé de paiement	10/12/2020	18 008,16	2	9 004,00	9 004,16	0,00
2020D00389 BAZOLLES MOTOCULTURE BC1 St Saulge Cliquet pneuma	11/12/2020	144,00	1	144,00	0,00	0,00
2020D00390 MATERIEL DE SCIENCES COLLEGE VARZY	14/12/2020	3 431,70	6	571,00	571,00	2 289,70
2020D00391 FACT n° FC 26516 - appel à projet jardin - collèg	14/12/2020	126,00	1	126,00	0,00	0,00
2020O00183 CPER 2015-2020 CREATION CMCC AVANCE SUBVENTION 15%	15/12/2020	300 000,00	15	20 000,00	20 000,00	260 000,00
2020O00187 SUBVENTION CANAL 2020 - CONVENTION 9513AAO021T37	15/12/2020	750 000,00	19	15 789,00	40 789,00	693 422,00
2020O00188 SOLDE PARTICIPATION DU CHER	15/12/2020	59 594,32	17	3 505,00	3 505,00	52 584,32
2020D00401 BALANCE ELECTRONIQUE MUSEE	16/12/2020	158,65	1	158,65	0,00	0,00
2020O00196 recettes fablab marault	17/12/2020	14 934,42	1	14 934,42	0,00	0,00
2020D00268 NTM- OUTD043-COFFRET CALAGE COMPLET PSA ATELIER NE	30/12/2020	0,00	6	84,00	84,00	339,40
2020D00269 NTM-OUTD042-PERCEUSE VISSEUSE + 2 BATTERIES ATELIE	30/12/2020	0,00	1	491,10	0,00	0,00
2020D00271 NTM-PACK PERCEUSE DEWALT ATELIER NEVERS FACTURE 30	30/12/2020	0,00	1	232,68	0,00	0,00
2020D00306 NTM - KIT AGITATEUR DE FUT EXPLOITATION NEVERS FAC	30/12/2020	0,00	6	429,00	429,00	1 718,06
2020D00313 NTM-OUTV521 NETTOYEUR HAUTE PRESSION KARCHER HDS F	30/12/2020	0,00	6	900,00	900,00	3 604,40
2020D00314 NTM - OUTV037 STATION BI-GAZ K780 TEXA FACTURE N°	30/12/2020	0,00	6	1 020,00	1 020,00	4 084,20
2020D00335 NTM- 305D01 BAC DE RECUPERATION DE LIANTS FACTURE	30/12/2020	0,00	6	4 110,00	4 110,00	16 442,00
2020D00346 NTM-KIT LAIT DE CHAUX ADAPTATION CAMION REPANDEUSE	30/12/2020	70 200,00	6	1 300,00	15 340,00	61 360,00
2020D00362 NTM - OUTV036 BANC DE FREINAGE RECONDITIONNE ATELI	30/12/2020	0,00	6	4 842,00	4 842,00	19 370,68
2020O00197 aide exceptionnelle DRAC documents BN	30/12/2020	30 000,00	1	30 000,00	0,00	0,00
2020O00198 BNR - mat info	30/12/2020	93 465,00	4	23 366,00	23 366,00	46 733,00
2020O00007 Biens mobiliers, matériel et études - 2020	31/12/2020	181 320,69	5	36 264,00	36 264,00	108 792,69
2020O00008 Bâtiments et installations - 2020	31/12/2020	5 202 643,84	30	173 421,00	173 421,00	4 855 801,84
2020O00009 Bâtiments et installations - 2020	31/12/2020	1 101 176,77	30	36 705,00	36 705,00	1 027 766,77
2020O00031 Biens mobiliers, matériel et études - 2020	31/12/2020	207 851,71	5	41 570,00	41 570,00	124 711,71
2020O00065 Biens mobiliers, matériel et études - 2020	31/12/2020	130 943,00	5	26 188,00	26 188,00	78 567,00
2020O00110 Bâtiments et infrastructures - 2020	31/12/2020	50 000,00	30	1 666,00	1 666,00	46 668,00
2020O00111 Voiries - 2020	31/12/2020	1 650 000,00	5	330 000,00	330 000,00	990 000,00
2020O00135 Bâtiments et installations - 2020	31/12/2020	2 700 000,00	30	90 000,00	90 000,00	2 520 000,00
2020O00160 Bâtiments et installations - 2020	31/12/2020	195 350,00	30	6 511,00	6 511,00	182 328,00
2020O00181 Bâtiments et installations - 2020	31/12/2020	140 000,00	30	4 666,00	4 666,00	130 668,00
2020O00182 Bâtiments et installations - 2020	31/12/2020	783 881,26	30	26 129,00	26 129,00	731 623,26
2020O00190 Biens mobiliers, matériel et études - 2020	31/12/2020	3 534,90	5	706,00	706,00	2 122,90
2020O00191 Bâtiments et installations - 2020	31/12/2020	300 000,00	30	10 000,00	10 000,00	280 000,00
2020O00192 Projets d'infrastructures d'intérêt nationa - 2020	31/12/2020	75 000,00	40	1 875,00	1 875,00	71 250,00
2021D00002 Matériel et outillage technique - Collèges	01/01/2021	246 091,15	6	0,00	41 015,00	205 076,15

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021D00042 MATERIELS ESPACE TEST MARAULT	02/01/2021	106 237,14	6	0,00	17 706,00	88 531,14
2021O00022 Licences CREATIVE CLOUDS année 2021	13/01/2021	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2021D00019 Chariot de Ménage Coll La Charité- Mme Ballant / F	29/01/2021	520,08	6	0,00	86,00	434,08
2021O00032 FOURNITURE ET MISE EN SERVICE AUDIOCONFERENCE	05/02/2021	880,97	2	0,00	440,00	440,97
2021O00033 Copies maintenance copieurs CD58 année 2020	05/02/2021	12 028,80	2	0,00	6 014,00	6 014,80
2021D00031 Achat 2 téléviseurs et vidéoprojecteur pour salle d	05/02/2021	12 154,00	6	0,00	2 025,00	10 129,00
2021D00035 ACHATS TELEVISEURS POUR SALLE DE CONFERENCE	05/02/2021	1 672,55	6	0,00	278,00	1 394,55
2021O00034 Certificat signature electronique Denis Pellet-Man	08/02/2021	300,00	1	0,00	300,00	0,00
2021D00041 5 ROLLS UP - FORMAT VISUEL 80 X 200 CM	08/02/2021	570,00	6	0,00	95,00	475,00
2021O00035 SIGB Mutualisé, phases 1.1 - 1.2 et 1.3	09/02/2021	15 156,00	2	0,00	7 578,00	7 578,00
2021D00062 Achat caméscope SONY pour service accompagnement n	01/03/2021	2 991,56	6	0,00	498,00	2 493,56
2021O00049 10 licences OPEN GOUV-win	02/03/2021	1 146,24	2	0,00	573,00	573,24
2021O00051 RAPPORT D ANALYSE AMO INTRANET	09/03/2021	4 800,00	2	0,00	2 400,00	2 400,00
2021D00097 Matériel spécifique Techno collège La Charité sur	16/03/2021	776,71	6	0,00	129,00	647,71
2021D00214 4 chariots ménage collège La Charité sur Loire	16/03/2021	2 080,32	6	0,00	346,00	1 734,32
2021D00084 FOURNITURE DE SIGNALISATION DE POLICE, TEMPORAIRE	17/03/2021	1 096,48	6	0,00	182,00	914,48
2021D00215 1 nettoyeur vapeur collège Château-Chinon	17/03/2021	1 501,96	6	0,00	250,00	1 251,96
2021D00216 Autolaveuse Génie B collège Clamecy	17/03/2021	2 135,14	6	0,00	355,00	1 780,14
2021D00218 1 nettoyeur vapeur collège Decize	17/03/2021	1 501,96	6	0,00	250,00	1 251,96
2021D00219 3 chariots de ménage collège Dornes	17/03/2021	1 560,24	6	0,00	260,00	1 300,24
2021D00221 Autolaveuse Génie B FIPHP collège Fourchambault	17/03/2021	2 135,14	6	0,00	355,00	1 780,14
2021D00222 3 chariots de ménage collège Guérigny	17/03/2021	1 560,24	6	0,00	260,00	1 300,24
2021D00227 2 chariots ménage + 2 aspirateurs collège Donzy	17/03/2021	1 391,02	6	0,00	231,00	1 160,02
2021D00229 1 autolaveuse Génie B collège Luzuy	17/03/2021	2 135,14	6	0,00	355,00	1 780,14
2021D00231 1 autolaveuse Génie B collège A.Billaud Nevers	17/03/2021	2 135,14	6	0,00	355,00	1 780,14
2021D00235 1 Grande Autlaveuse collège St Amand en Puisaye	17/03/2021	3 953,94	6	0,00	658,00	3 295,94
2021D00236 1 Autolaveuse Génie B collège St Benin d'Azy	17/03/2021	2 135,14	6	0,00	355,00	1 780,14
2021D00239 1 nettoyeur vapeur collège Saint Saulge	17/03/2021	1 501,96	6	0,00	250,00	1 251,96
2021D00232 1 monobrosse basse vitesse + 1 nettoyeur pression	18/03/2021	1 139,24	6	0,00	189,00	950,24
2021D00243 1 monobrosse basse vitesse collège La Machine	18/03/2021	839,60	6	0,00	139,00	700,60
2021D00217 Balayeuse FIPHP Mme Page collège Corbigny	22/03/2021	2 683,58	6	0,00	447,00	2 236,58
2021O00055 ACQUISITION SYSTEME DE GESTION DES BIBLIOTHEQUES	23/03/2021	3 600,00	2	0,00	1 800,00	1 800,00
2021O00056 ACQUISITION DE 2 DRAGON PROFESSIONNAL	25/03/2021	1 114,87	2	0,00	557,00	557,87
2021D00108 FOURNITURE DE SIGNALISATION DE POLICE, TEMPORAIRE	06/04/2021	450,78	1	0,00	450,78	0,00
2021D00109 Compteur pyro suivant devis n° D-067215	06/04/2021	2 154,00	6	0,00	359,00	1 795,00
2021D00248 1 aspirateur Collège Les Loges	08/04/2021	175,43	1	0,00	175,43	0,00
2021D00114 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE	08/04/2021	12 084,94	6	0,00	2 014,00	10 070,94
2021D00157 LOXAM - S1 - Nettoyeur Thermique HD7/20G	08/04/2021	954,00	6	0,00	159,00	795,00
2021D00230 1 monobrosse basse vitesse collège Montsauche les	08/04/2021	839,60	6	0,00	139,00	700,60
2021D00245 2 chariots ménage + 1 aspirateur collège Varennes	08/04/2021	1 215,59	6	0,00	202,00	1 013,59
2021O00062 200 Kaspersky	10/04/2021	3 847,72	2	0,00	1 923,00	1 924,72
2021D00246 1 chariot ménage + 1 monobrosse collège R. Cassin	12/04/2021	1 359,68	6	0,00	226,00	1 133,68

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021O00060 Migration de MNESYS PORTAIL vers MNESYS EXPO	20/04/2021	13 482,00	2	0,00	6 741,00	6 741,00
2021O00061 SIGB Mutualisé, phase 1.1	20/04/2021	4 560,00	2	0,00	2 280,00	2 280,00
2021D00135 FOURNITURE DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE	30/04/2021	72 270,90	6	0,00	12 045,00	60 225,90
2021D00137 2 RAILS DE SUSPENSION ET JEU DE CROCHETS	30/04/2021	103,44	1	0,00	103,44	0,00
2021D00213 1 chariot de ménage FHPHFT Mme Page Collège Corbig	30/04/2021	520,08	6	0,00	86,00	434,08
2021D00220 6 chariots de ménage collège Fourchambault	30/04/2021	3 120,48	6	0,00	520,00	2 600,48
2021D00226 2 chariots ménage collège Lormes	30/04/2021	1 040,16	6	0,00	173,00	867,16
2021D00233 1 chariot de ménage + 1 aspirateur collège Prémery	30/04/2021	695,51	6	0,00	115,00	580,51
2021D00234 2 chariots ménage collège Pouilly	30/04/2021	1 040,16	6	0,00	173,00	867,16
2021D00247 1 chariot ménage Collèges Les Loges	30/04/2021	520,08	6	0,00	86,00	434,08
2021D00224 4 chariots de ménage collège Imphy	03/05/2021	2 080,32	6	0,00	346,00	1 734,32
2021O00073 Adjonction 10 ports de communication pour VAA - PR	05/05/2021	9 600,38	2	0,00	4 800,00	4 800,38
2021O00065 MISE EN CONFORMITE ORALE + MIDDLEWARE	06/05/2021	17 136,00	2	0,00	8 568,00	8 568,00
2021D00143 ACHAT FOURNITURES MASSICOT	06/05/2021	5 598,00	6	0,00	933,00	4 665,00
2021D00181 poste à souder	10/05/2021	174,90	1	0,00	174,90	0,00
2021O00072 SIGB Mutualisé, phase 1.1 FORMATION UTILISATEUR EN	18/05/2021	5 040,00	2	0,00	2 520,00	2 520,00
2021D00284 PERCEUSE SOUFFLEUR MALAXEUR	19/05/2021	738,50	6	0,00	123,00	615,50
2021O00075 Migration de MNESYS PORTAIL vers MNESYS EXPO	20/05/2021	17 976,00	2	0,00	8 988,00	8 988,00
2021D00285 FOURNITURE NETTOYEUR HP	21/05/2021	1 458,00	6	0,00	243,00	1 215,00
2021D00188 TARIERE A MOTEUR	21/05/2021	442,80	1	0,00	442,80	0,00
2021D00167 DGA-ADT- 200D63 CHARGEUR CLAAS MAILLEUX	24/05/2021	24 017,14	6	0,00	4 002,00	20 015,14
2021O00083 SIGB Mutualisé, phase 1.1 FORMATION DU 4 AU 07/05/	25/05/2021	4 200,00	2	0,00	2 100,00	2 100,00
2021D00168 DGA-ADT- 200D64 CHARGEUR CLAAS MAILLEUX	25/05/2021	24 017,14	6	0,00	4 002,00	20 015,14
2021D00195 PERCEUSE SUR COLONNE	27/05/2021	738,00	6	0,00	123,00	615,00
2021D00170 PANNEAUX DE SIGNALISATION DE POLICE	28/05/2021	150 186,62	6	0,00	25 031,00	125 155,62
2021D00187 TROCONNEUSE	28/05/2021	624,00	6	0,00	104,00	520,00
2020O00038 2020 - Etudes tous collèges	01/06/2021	48 898,08	5	0,00	9 779,00	39 119,08
2020O00057 IDP Pont RD 144 à Surgy	01/06/2021	9 551,00	5	0,00	1 910,00	7 641,00
2020O00066 MARCHE 2019-65 - DIAGNOSTIC PHYTO DES ARBRES SUR R	01/06/2021	21 759,90	5	0,00	2 973,00	18 786,90
2020O00144 INSPECTIONS PERIODIQUES OA	01/06/2021	33 866,98	5	0,00	6 773,00	27 093,98
2020O00200 ETUDE BATIMENT WAGON	01/06/2021	696,00	5	0,00	139,00	557,00
2021O00087 ACQUISITION D'UNE SOLUTION INTEGREE DE GESTION DES	03/06/2021	10 801,68	2	0,00	5 400,00	5 401,68
2021D00212 SOLOMAT Nettoyeur Haute Pression ARTREV - S1	03/06/2021	2 166,16	6	0,00	361,00	1 805,16
2021O00089 CERTIFICAT TELETRANSMISSION POUR EMMANUELLE DAGUIN	04/06/2021	216,00	1	0,00	216,00	0,00
2021O00090 CERTIFICAT TELETRANSMISSION POUR CAROLE GONIN	04/06/2021	216,00	1	0,00	216,00	0,00
2021O00091 CERTIFICAT TELETRANSMISSION ACTES 2 ANS POUR CHRIS	04/06/2021	216,00	1	0,00	216,00	0,00
2020O00124 AFFAIRE 20S0054 REMPLACEMENT DES PORTES D ECLUSES	04/06/2021	864,00	5	0,00	172,00	692,00
2020O00051 AFFAIRE N° 20S0032 - AVIS PUB - Animation des usag	07/06/2021	1 080,00	5	0,00	216,00	864,00
2020O00125 AFFAIRE 20S0039 FOURNITURE DE BALISES ET SIGNALISA	07/06/2021	1 080,00	5	0,00	216,00	864,00
2021D00434 PLAQUE VIBRANTE	09/06/2021	1 372,80	6	0,00	228,00	1 144,80
2021D00189 FOURNITURE DE BALISES ET SIGNALISATION PLASTIQUE	09/06/2021	35 135,88	6	0,00	5 765,00	29 370,88
2021D00190 4 Enregistreurs HR et T° + 1 cable USB	09/06/2021	633,60	6	0,00	105,00	528,60

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021D00192 2 FLAMMES AVEC MÂT LA BELLE NIEVRE	09/06/2021	498,00	1	0,00	498,00	0,00
2021D00193 2 FLAMMES ET PIEDS METALLIQUES	09/06/2021	498,00	1	0,00	498,00	0,00
2021O00104 AMO INTRANET - Phase 4 Analyse technique des offr	15/06/2021	3 570,00	2	0,00	1 785,00	1 785,00
2021O00102 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES DEPARTE	16/06/2021	779 604,00	29	0,00	26 882,00	752 722,00
2021O00105 DSID 2019 CEVN CHATILLON ACOMPTE N°2	17/06/2021	53 172,47	14	0,00	3 798,00	49 374,47
2021O00107 Migration de MNESYS PORTAIL vers MNESYS EXPO	17/06/2021	13 482,00	2	0,00	6 741,00	6 741,00
2021D00207 AutoDistribution Pompe à graisse électrique S1	18/06/2021	253,36	1	0,00	253,36	0,00
2021D00208 TRONCONNEUSE DEBROUSAILLEUSE - PM- S1	18/06/2021	1 370,00	6	0,00	228,00	1 142,00
2021O00112 DSID 2019 TRAVAUX AMELIORATION FABLAB MARAULT ACOM	21/06/2021	10 299,53	14	0,00	735,00	9 564,53
2021D00210 appel à projet jardin - collège St SAULGE - ESAT	22/06/2021	290,34	1	0,00	290,34	0,00
2021D00225 Commande Nettoyeur HP+ 1 aspirateur collège Cercy	24/06/2021	475,07	1	0,00	475,07	0,00
2021D00228 Commande 1 aspirateur+ 1 monobrosse basse vitesse	24/06/2021	1 190,46	6	0,00	198,00	992,46
2021D00238 Dumas-Colinot Nettoyeur HP eau chaude Triphasée S2	29/06/2021	2 760,00	6	0,00	460,00	2 300,00
2021D00244 ENROULEUR TUYAU ECHELLE TELESCOPIQUE	29/06/2021	280,80	1	0,00	280,80	0,00
2021D00333 ENTREPRISE DUBUIS - S1 - SCIE STHILL 40 CM - MANCH	30/06/2021	174,32	1	0,00	174,32	0,00
2021D00253 TOPOMETRE ET CAPTEUR 121D92	01/07/2021	0,00	1	0,00	0,00	0,00
2021D00254 ACHAT TOPOMETRES ET CAPTEURS POUR 10 VEHICULES	01/07/2021	4 980,00	6	0,00	830,00	4 150,00
2021D00264 DECAPEUR THERMIQUE	05/07/2021	60,59	1	0,00	60,59	0,00
2021D00258 Commande Niveau laser collège St Benin d'Azy	07/07/2021	226,80	1	0,00	226,80	0,00
2021D00259 Commande petit matériel Collège Victor Hugo Nevers	07/07/2021	369,50	1	0,00	369,50	0,00
2021D00260 Commande outillage portatif collège Cercy la Tour	07/07/2021	621,58	6	0,00	103,00	518,58
2021D00261 Commande matériel portatif collège Dornes	07/07/2021	290,48	1	0,00	290,48	0,00
2021D00262 Commande souffleur collège St Saulge	07/07/2021	435,53	1	0,00	435,53	0,00
2021D00263 Commande Souffleur Collège St Amand en Puisaye	07/07/2021	435,53	1	0,00	435,53	0,00
2021O00119 CERTIFICAT ELECTRONIQUE M. LECOESTER et Mme ROBINE	19/07/2021	600,00	2	0,00	300,00	300,00
2021O00120 CERTIFICATS ACTES pour 2 ans INGRID FOURIER	19/07/2021	216,00	1	0,00	216,00	0,00
2021O00121 ACHAT LICENCE LOGICEL SUPERVISION SOLARWINDS	19/07/2021	8 435,68	2	0,00	4 217,00	4 218,68
2021O00122 30% A LA COMMANDE LOGICIEL GESTION FRAIS DE DEPLAC	19/07/2021	16 202,52	2	0,00	8 101,00	8 101,52
2021O00123 MODULE CAIRNEO COM Mur d'images	19/07/2021	6 000,00	2	0,00	3 000,00	3 000,00
2021D00266 4 ROLLS UP CD58	20/07/2021	360,00	1	0,00	360,00	0,00
2021D00270 MATERIEL TECHNIQUE POUR EXTERIEUR COLLEGE IMPHY	21/07/2021	759,90	6	0,00	126,00	633,90
2021O00131 SIGB Mutualisé, phase 1.2 et 1.3 - 2 Automates de	23/07/2021	3 420,00	2	0,00	1 710,00	1 710,00
2021O00132 SIGB Mutualisé, phase 1.1	23/07/2021	12 720,00	2	0,00	6 360,00	6 360,00
2021D00433 DEBROUSAILLEUSE	28/07/2021	435,00	1	0,00	435,00	0,00
2021O00128 Achat 14 licences AUTODESK	30/07/2021	5 816,90	2	0,00	2 908,00	2 908,90
2021O00129 Complément à la mise en place de la comptabilité a	02/08/2021	864,00	2	0,00	432,00	432,00
2021D00290 FOURNITURE DE MOBILIER ET MAT SCOLAIRE LES COURLIS	06/08/2021	516,56	6	0,00	86,00	430,56
2021D00291 Commande Coupe bordures collège St Pierre le Mouti	06/08/2021	834,62	6	0,00	139,00	695,62
2021D00349 Mobilier atelier - 6 vestiaires Collège V.Hugo Nev	01/09/2021	730,20	6	0,00	121,00	609,20
2021O00135 ACQUISITION LICENCE GDA 360	02/09/2021	20 700,00	2	0,00	10 350,00	10 350,00
2021D00335 DUBUIS PHILIPPE - S1 - SECATEUR STIHL - CER ST BEN	03/09/2021	141,88	1	0,00	141,88	0,00
2021O00133 Dotation Equipement des collèges 2021	06/09/2021	1 271 856,00	10	0,00	127 185,00	1 144 671,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021O00136 Migration du progiciel IODAS WEB agrément ASE - V	09/09/2021	34 628,08	2	0,00	17 314,00	17 314,08
2021O00146 PLATEFORME SPHINX COLLECT	09/09/2021	7 497,60	2	0,00	3 748,00	3 749,60
2021O00140 AVANCE RBFC CREATION CHAUFFERIE BOIS	14/09/2021	16 764,40	0	0,00	0,00	16 764,40
2021O00141 AVANCE RBFC CREATION CHAUFFERIE BOIS	14/09/2021	3 198,00	0	0,00	0,00	3 198,00
2021O00142 SUBVENTION CANAL PROGR 2021 CONVENTION 9513AAO020T	14/09/2021	750 000,00	20	0,00	15 000,00	735 000,00
2021O00143 SUBVENTION RD907 RUISSEAU DES FROSSARDS CONTINUE	14/09/2021	94 067,23	20	0,00	2 130,00	91 937,23
2021O00147 ACQUISITION SOLUTION INTEGREE DE GESTION DES FRAIS	16/09/2021	17 822,52	2	0,00	8 101,00	9 721,52
2021D00328 ALABEURTHE - Débroussailleur thermique Stihl FS260	20/09/2021	656,82	6	0,00	109,00	547,82
2021D00329 ACHAT 1 TOPOMETRE ET UN CAPTEUR POUR VEHICULE ENS	20/09/2021	498,00	1	0,00	498,00	0,00
2021D00331 VISSEUSE+PERCEUSE	20/09/2021	1 116,31	6	0,00	186,00	930,31
2021D00383 EXPERT JARDIN - ENS - TRONCONNEUSE	20/09/2021	365,00	1	0,00	365,00	0,00
2021D00334 TAPIS IVECO DAILY - VEHICULE ENS	21/09/2021	59,62	1	0,00	59,62	0,00
2021D00346 Matériel collège Pouilly sur Loire	22/09/2021	1 128,78	6	0,00	188,00	940,78
2021D00339 EXPERT JARDIN - S1 - SCIE PLIANTE -	28/09/2021	42,00	1	0,00	42,00	0,00
2021D00467 Plateforme Collège Prémery	29/09/2021	930,35	6	0,00	155,00	775,35
2021O00150 Licences COMMVAULT pour support CALYPSO DU 01/10/2	01/10/2021	10 779,60	2	0,00	5 389,00	5 390,60
2021D00342 CHARIOTS POUR COURRIER ET CRL	05/10/2021	502,80	6	0,00	83,00	419,80
2021D00347 ACHAT TOLE ALU PLANE POUR VEHICULE ENS	05/10/2021	501,34	6	0,00	83,00	418,34
2021O00149 LICENCES POUR HEBERGEMENT LWS	05/10/2021	202,00	1	0,00	202,00	0,00
2021D00348 Commande mobilier atelier Collège Saint Saulge	06/10/2021	681,55	6	0,00	113,00	568,55
2021O00154 Achat 14 licences AUTODESK	08/10/2021	2 955,96	2	0,00	1 477,00	1 478,96
2021O00155 Extension auprès de la MDPH gestion frais déplacem	08/10/2021	2 880,00	2	0,00	1 440,00	1 440,00
2021D00391 1 DIABLE POUR SERVICE COMMUNICATION	11/10/2021	87,90	1	0,00	87,90	0,00
2021D00380 Commande mobilier atelier Collège Montsauche les S	18/10/2021	914,04	6	0,00	152,00	762,04
2021D00381 Matériel technique collège Luzay	18/10/2021	3 012,46	6	0,00	502,00	2 510,46
2021D00400 EXPERT JARDIN - ENS - TRONCONNEUSE/DEBROUSAILLEUSE	28/10/2021	939,00	6	0,00	156,00	783,00
2021O00158 Formations agent et assist fam Frais Déplacement 6	05/11/2021	2 448,00	2	0,00	1 224,00	1 224,00
2021O00159 1 CERTIFICAT TELETRANSMISSION ACTES 2 ANS	05/11/2021	216,00	1	0,00	216,00	0,00
2021O00162 REGULARISATION ACHAT LOGICIEL PREZI	05/11/2021	72,00	1	0,00	72,00	0,00
2021O00160 INTRANET CD58 livraison lot 2	08/11/2021	5 180,48	2	0,00	2 590,00	2 590,48
2021O00161 INTRANET CD58, livraison lot 1 MAINTENANCE	09/11/2021	33 334,91	2	0,00	16 127,00	17 207,91
2022O00029 sub CNL relance du livre	16/11/2021	20 000,00	1	0,00	20 000,00	0,00
2021D00426 DEBROUSAILLEUSE STIHL FS410C-EM	18/11/2021	980,84	6	0,00	163,00	817,84
2021D00414 ACHAT PLUVIOMETRE	19/11/2021	978,00	6	0,00	163,00	815,00
2021D00415 ENSEMBLE ENREGISTREUR OCTOPUS	19/11/2021	3 297,96	6	0,00	549,00	2 748,96
2021D00427 RAYONNAGE CER VN CHATILLON	19/11/2021	6 915,14	6	0,00	1 152,00	5 763,14
2021D00417 COMPTEURS PNEUMATIQUES ALPHA	22/11/2021	4 704,00	6	0,00	784,00	3 920,00
2021O00165 Evolution application airs Delib + FORMATION GROUP	22/11/2021	13 950,00	2	0,00	6 975,00	6 975,00
2021O00170 PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX - ACOMPTE 1	23/11/2021	69 009,75	6	0,00	11 501,00	57 508,75
2021D00430 EXPERT JARDIN - S1 - SOUFFLEUR THERMIQUE ECHO	25/11/2021	260,00	1	0,00	260,00	0,00
2021O00171 Acquisition progiciel CENTREON 500 HOTES	25/11/2021	40 791,65	2	0,00	20 395,00	20 396,65
2021O00175 LOGICIEL DE FRAIS DE DEPLACEMENT 20% A LA COMMANDE	29/11/2021	10 801,68	2	0,00	5 400,00	5 401,68

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2021O00176 SIGNATURE ELETRONIQUE M.KARINTHI	29/11/2021	300,00	1	0,00	300,00	0,00
2021O00177 Certificat télétransmission	29/11/2021	216,00	1	0,00	216,00	0,00
2021D00429 REMPLACEMENT VARIATEURS PREDOSEUR CENTRALE CORBIGN	30/11/2021	5 679,82	6	0,00	946,00	4 733,82
2021O00179 2 LICENCES RED HAT ENTERPRISE	30/11/2021	1 607,62	2	0,00	803,00	804,62
2021D00436 DIVERS OUTILLAGES TECHNQ FABL	01/12/2021	578,95	6	0,00	96,00	482,95
2021O00180 Certificat signature électronique Nathalie Levigne	01/12/2021	300,00	1	0,00	300,00	0,00
2021O00181 Formations agent et assist fam Frais Déplacement 6	03/12/2021	3 672,00	2	0,00	1 836,00	1 836,00
2021O00197 2 Licences OPEN GOUV OFFICE STANDARD	06/12/2021	1 042,38	2	0,00	521,00	521,38
2022D00263 Matériel sciences collège Luzu	10/12/2021	464,75	1	0,00	0,00	464,75
2022D00264 Matériel sciences collège Guérigny	10/12/2021	1 394,25	6	0,00	232,00	1 394,25
2021O00198 Certificat electronique serveur S2low	13/12/2021	360,00	1	0,00	360,00	0,00
2021D00459 DECATHLON PRO Lampe frontale S2	14/12/2021	342,00	1	0,00	342,00	0,00
2021D00470 2 FLAMMES VOILE NIEVRE RENOV	16/12/2021	223,20	1	0,00	223,20	0,00
2021O00010 Bâtiments et installations - 2021	31/12/2021	5 063 894,09	30	0,00	168 796,00	4 895 098,09
2021O00011 Bâtiments et installations - 2021	31/12/2021	1 337 317,23	30	0,00	44 577,00	1 292 740,23
2021O00038 Biens mobiliers, matériel et études - 2021	31/12/2021	360 851,13	5	0,00	72 170,00	288 681,13
2021O00041 Biens mobiliers, matériel et études - 2021	31/12/2021	330 839,49	5	0,00	66 167,00	264 672,49
2021O00052 Biens mobiliers, matériel et études - 2021	31/12/2021	96 550,35	5	0,00	19 310,00	77 240,35
2021O00064 Bâtiments et installations - 2021	31/12/2021	50 000,00	30	0,00	1 666,00	48 334,00
2021O00071 Bâtiments et installations - 2021	31/12/2021	648 785,00	30	0,00	21 626,00	627 159,00
2021O00088 Bâtiments et installations - 2021	31/12/2021	2 500 000,00	30	0,00	83 333,00	2 416 667,00
2021O00151 Voirie - 2021	31/12/2021	2 455 200,00	5	0,00	491 040,00	1 964 160,00
2021O00172 Projets d'infrastructures d'intérêt nationa - 2021	31/12/2021	30 000,00	40	0,00	750,00	29 250,00
2021O00199 Bâtiments et installations - 2021	31/12/2021	200 000,00	30	0,00	6 666,00	193 334,00
2021O00200 BATIMENTS ET INSTALLATIONS - 2021	31/12/2021	972 948,25	30	0,00	32 431,00	940 517,25
2022D00029 EMB-INV ACQUI MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE 2022	01/01/2022	4 792,13	6	0,00	0,00	4 792,13
2022D00003 2022_colleges_Materiel et outillage technique	03/01/2022	475 610,12	6	0,00	0,00	475 610,12
2022D00002 Espace test Marault	06/01/2022	30 153,81	6	0,00	0,00	30 153,81
2022O00033 LICENCES CREATIVE CLOUD 2022	13/01/2022	18 207,94	2	0,00	0,00	18 207,94
2022D00008 DIVERS OUTILLAGES FABLAB	13/01/2022	2 399,35	6	0,00	0,00	2 399,35
2022D00013 MARCHE 2021-45 - PANNEAUX DE SIGNALISATION	21/01/2022	167 858,19	6	0,00	0,00	167 858,19
2022D00040 ACQUISITION 8 AERATEURS ROTATIFS DE TOIT	01/02/2022	728,54	6	0,00	0,00	728,54
2022D00265 Matériel sciences collège Varzy	01/02/2022	2 676,96	6	0,00	0,00	2 676,96
2022O00039 CERTIFICAT ME MARINA TACHE	08/02/2022	216,00	1	0,00	0,00	216,00
2022O00040 CERTIFICAT ME FREDERIQUE JANAND	08/02/2022	300,00	1	0,00	0,00	300,00
2022D00032 M. 2021-44 - PANNEAUX DE SIGNALISTION	09/02/2022	83 873,54	6	0,00	0,00	83 873,54
2022O00048 20 LICENCES MPSA GOUVERNEMENT	11/02/2022	2 566,72	2	0,00	0,00	2 566,72
2022D00034 Marché public Tracteur chantier insertion Challuy	11/02/2022	137 077,57	6	0,00	0,00	137 077,57
2022D00058 Matériel technique collège Donzy - TAILLE HAIE SUR	13/02/2022	646,80	6	0,00	0,00	646,80
2022D00037 2 ORIFLAMMES 4 ROLL UP + 100 BONNETS	15/02/2022	705,60	6	0,00	0,00	705,60
2022O00043 Formations agent et assist fam Frais Déplacement 6	16/02/2022	612,00	2	0,00	0,00	612,00
2022O00044 Paramétrage élus GFD, prestations complémentaires	16/02/2022	1 836,00	2	0,00	0,00	1 836,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022O00045 Mise à jour version système OXE suivant contrat SP	17/02/2022	1 867,25	2	0,00	0,00	1 867,25
2022D00051 Transmetteur HDMI HF	18/02/2022	412,80	1	0,00	0,00	412,80
2022O00047 Fourniture et maintenance d'un système intégré de	24/02/2022	13 200,00	2	0,00	0,00	13 200,00
2022D00059 KIT CAISSES A OUTILS CRL	25/02/2022	579,58	6	0,00	0,00	579,58
2022D00064 15 ADAPTATEURS USB ET 1 CLAVIER APPLE MAGIC	28/02/2022	329,99	1	0,00	0,00	329,99
2022D00065 15 ADAPTATEURS USB ET 1 CLAVIER APPLE MAGIC	28/02/2022	119,85	1	0,00	0,00	119,85
2022D00066 2 chariots pour Bibliothèque - F L 92	28/02/2022	5 640,00	6	0,00	0,00	5 640,00
2022D00068 Plateforme mobile pour Bibliothèque - FL 85	28/02/2022	567,00	6	0,00	0,00	567,00
2022D00074 appel à projet jardin - collège Imphy suivant devi	07/03/2022	145,60	1	0,00	0,00	145,60
2022O00052 Licence fixe FME Desktop professional MAINTENANCE	08/03/2022	2 400,00	2	0,00	0,00	2 400,00
2022O00058 LICENCE GEO POUR SIG	08/03/2022	10 080,00	2	0,00	0,00	10 080,00
2022O00064 CERTIFICATS SSL/TLS pour 4 ans	24/03/2022	1 857,60	2	0,00	0,00	1 857,60
2022O00065 SIGB Mutualisé, phase 1.1	24/03/2022	840,00	2	0,00	0,00	840,00
2022D00101 CHARIOT DE MENAGE CEVN CHATILLON	25/03/2022	88,33	1	0,00	0,00	88,33
2022D00490 30 DEFIBRILLATEURS	27/03/2022	32 022,00	6	0,00	0,00	32 022,00
2022D00103 CONFECTION SYSTEME CONTROLE DISPOSITIF AUTOSURVEIL	01/04/2022	1 176,00	6	0,00	0,00	1 176,00
2022D00104 CHARIOT PREPARATEUR DE COMMANDES - CRL	01/04/2022	318,00	1	0,00	0,00	318,00
2022D00273 Matériel ménage collège Château-Chinon	01/04/2022	1 622,66	6	0,00	0,00	1 622,66
2022D00274 Matériel ménage collège Fourchambault	01/04/2022	2 220,54	6	0,00	0,00	2 220,54
2022D00275 Matériel ménage collège A.Billaut Nevers	01/04/2022	2 440,15	6	0,00	0,00	2 440,15
2022D00276 Matériel ménage collège Imphy	01/04/2022	1 254,58	6	0,00	0,00	1 254,58
2022D00277 Matériel ménage collège Donzy	01/04/2022	2 220,54	6	0,00	0,00	2 220,54
2022D00278 Matériel ménage collège Moulins Engilbert	01/04/2022	219,61	1	0,00	0,00	219,61
2022D00279 Matériel ménage collège Clamecy	01/04/2022	2 009,69	6	0,00	0,00	2 009,69
2022D00280 Matériel ménage collège Decize	01/04/2022	2 761,43	6	0,00	0,00	2 761,43
2022D00282 Matériel ménage collège Luzuy	01/04/2022	584,51	6	0,00	0,00	584,51
2022D00285 Matériel ménage collègeV.Hugo Nevers	01/04/2022	1 562,04	6	0,00	0,00	1 562,04
2022D00286 Matériel ménage collège Pouilly sur Loire	01/04/2022	2 532,17	6	0,00	0,00	2 532,17
2022D00287 Matériel ménage collège Premery	01/04/2022	2 220,54	6	0,00	0,00	2 220,54
2022D00288 Matériel ménage collège St Saulge	01/04/2022	2 220,54	6	0,00	0,00	2 220,54
2022D00289 Matériel ménage collège Guerigny	01/04/2022	3 148,45	6	0,00	0,00	3 148,45
2022D00290 Commande 1 autolaveuse Génie B collège des Courlis	01/04/2022	2 220,54	6	0,00	0,00	2 220,54
2022D00291 Matériel ménage collège St Pierre le Moutier	01/04/2022	219,61	1	0,00	0,00	219,61
2022D00292 Matériel ménage collège Corbigny	01/04/2022	1 622,66	6	0,00	0,00	1 622,66
2022D00293 Matériel ménage collège Lormes	01/04/2022	1 224,83	6	0,00	0,00	1 224,83
2022O00069 CERTIFICAT DE SIGNATURE M.LADRET HUBERT	05/04/2022	216,00	1	0,00	0,00	216,00
2022O00070 CERTIFICAT DE SIGNATURE ME BUCHTER JOHANNA	05/04/2022	300,00	1	0,00	0,00	300,00
2022O00071 CERTIFICAT DE SIGNATURE ME.TACHON SAVANNAH	05/04/2022	216,00	1	0,00	0,00	216,00
2022O00072 Evolution application airs Delib + FORMATION GROUP	05/04/2022	8 760,00	2	0,00	0,00	8 760,00
2022D00110 PLATEFORME WHEELYS AUTOSTABLE 3 MARCHES COLLEGE BI	07/04/2022	930,35	6	0,00	0,00	930,35
2022D00112 PLATE FORME ALU 5 MARCHES S/ROULETTES COLLEGE CERC	07/04/2022	1 232,23	6	0,00	0,00	1 232,23
2022D00113 Matériel plateforme collège Clamecy - BANDEAU ASSE	07/04/2022	992,53	6	0,00	0,00	992,53

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022O00096 Licence ZOOM et TEAM WIEWER	11/04/2022	5 544,00	2	0,00	0,00	5 544,00
2022D00121 TREPIED AJUSTABLE ET ANNEAU LED AGFA PHOTO ARL 11X	13/04/2022	47,50	1	0,00	0,00	47,50
2022D00122 Commande urgente capteurs CO2 pour les collèges Ni	13/04/2022	22 752,00	6	0,00	0,00	22 752,00
2022D00129 FLAMMES VOILE POLYESTER DEPARTEMENT	13/04/2022	172,80	1	0,00	0,00	172,80
2022O00091 Migration Hygie vers version Web-Horus	15/04/2022	23 202,00	2	0,00	0,00	23 202,00
2022D00125 Boîte en polypropylene musée	21/04/2022	708,00	6	0,00	0,00	708,00
2022D00177 COMPRESSEUR AIR JETCO 50L	28/04/2022	262,87	1	0,00	0,00	262,87
2022O00104 SUBVENTION DRAC 2022- NUMERISATION FONDOS D'ARCHIVE	29/04/2022	5 000,00	6	0,00	0,00	5 000,00
2022O00127 PRODUCT CONSULTING INSTALLATION GW 6.17	02/05/2022	2 250,00	2	0,00	0,00	2 250,00
2022O00089 CERTIFICAT DE SIGNATURE ME NATHALIE ROUX	03/05/2022	300,00	1	0,00	0,00	300,00
2022D00295 Matériel ménage collège Varennes Vauzelles	03/05/2022	2 402,99	6	0,00	0,00	2 402,99
2022D00157 APPAREIL PHOTO NIKON D850NU	04/05/2022	3 078,00	6	0,00	0,00	3 078,00
2022O00088 WIKIT licence + prestation	05/05/2022	18 639,31	2	0,00	0,00	18 639,31
2022D00281 Matériel ménage collège Les Loges Nevers	06/05/2022	1 264,22	6	0,00	0,00	1 264,22
2022D00294 Matériel ménage collège Saint Amand en Puisaye	06/05/2022	723,34	6	0,00	0,00	723,34
2022O00090 SIS MARCHE, Migration V8 en mode Internalisé	09/05/2022	11 880,00	2	0,00	0,00	11 880,00
2022D00176 30 ADAPTATEURS HDMI VERS VGA + 1 CABLE CONNEXION H	11/05/2022	250,34	1	0,00	0,00	250,34
2022O00093 Système intégré de gestion de bibliothèque et ses	12/05/2022	2 772,00	2	0,00	0,00	2 772,00
2022D00296 Matériel ménage collège Montsauche les Settons	12/05/2022	4 652,99	6	0,00	0,00	4 652,99
2022D00297 Matériel ménage collège St Benin d'Azy	12/05/2022	2 102,93	6	0,00	0,00	2 102,93
2022O00108 ASSISTANCE A MAITRISE D OUVRAGE - GED MDPH	15/05/2022	31 320,00	2	0,00	0,00	31 320,00
2022O00084 CPER- ACOMPTE N°1 SUITE JUSTIFICATION DEPENSES AU	16/05/2022	1 183 788,53	13	0,00	0,00	1 183 788,53
2022O00085 CMCC-DRAC AVANCE SUBVENTION CITE MUSEAL	16/05/2022	277 470,72	13	0,00	0,00	277 470,72
2022O00087 INTERNAT D EXCELLENCE FEVRIER 2022	16/05/2022	245 000,00	20	0,00	0,00	245 000,00
2022D00217 TELEVISEUR 65 +TELECOMMANDE+ADAPTATEUR HDMI VERS V	16/05/2022	810,01	6	0,00	0,00	810,01
2022D00271 TOND THERMIQ. VL50TH 48CM. POUR COLLEGE POUILLY SU	19/05/2022	535,00	6	0,00	0,00	535,00
2022O00103 20 LICENCES MICROSOFT OFFICE	30/05/2022	2 082,00	2	0,00	0,00	2 082,00
2022O00105 MISE EN ORDRE DE MARCHE LOT N°2 - INTRANET CD58 30	30/05/2022	7 770,73	2	0,00	0,00	7 770,73
2022O00106 MISE EN ORDRE DE MARCHE - INTRANET CD58 - Livraison	30/05/2022	48 382,37	2	0,00	0,00	48 382,37
2022D00216 Perforateur collègue Pouilly sur Loire	30/05/2022	474,32	1	0,00	0,00	474,32
2022O00095 REFECTION MENUISERIE COLLEGE 2 RIVIERES MOULINS EN	31/05/2022	33 963,60	12	0,00	0,00	33 963,60
2022D00182 DETECTEUR PORTABLE MULTIGAZ	01/06/2022	554,40	6	0,00	0,00	554,40
2022D00190 CRIC HYDRO-PNEUMATIQUE PLIABLE - OUTL522	01/06/2022	1 544,69	6	0,00	0,00	1 544,69
2022D00191 BOOSTER DEMARREUR AUTONOME SPARTPACK - OUTD510	01/06/2022	1 558,80	6	0,00	0,00	1 558,80
2022D00197 DEBROUSSAILLEUSE+SOUFFLEUR	01/06/2022	2 022,00	6	0,00	0,00	2 022,00
2022D00187 Fourniture de signalisation de police -liaison Neg	02/06/2022	28 273,41	6	0,00	0,00	28 273,41
2022D00189 REMPLACEMENT ENREGISTREUR OCTOPUS	03/06/2022	1 858,74	6	0,00	0,00	1 858,74
2022D00225 Fourniture perforateur et scie circulaire	03/06/2022	1 004,83	6	0,00	0,00	1 004,83
2022O00107 CERTIFICAT DE SIGNATURE MR CYRIL GODOT	07/06/2022	300,00	1	0,00	0,00	300,00
2022D00224 Matériel technologie Collège Adam Billaut Nevers	08/06/2022	1 978,80	6	0,00	0,00	1 978,80
2022D00202 DECOUPEUSE THERMIQUE HUSQ 770 / DISQUES	10/06/2022	1 188,00	6	0,00	0,00	1 188,00
2022D00203 DUMAS COLINOT -S1 - CHARGEUR DEMARREUR STARTIUM 68	10/06/2022	780,00	6	0,00	0,00	780,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022D00208 ENTREPRISE DUBUIS - S1 - TRONCONNEUSE ECHO CS 501	10/06/2022	699,00	6	0,00	0,00	699,00
2022D00222 2 ADAPTATEURS WE	10/06/2022	1 206,99	6	0,00	0,00	1 206,99
2022D00237 POMPE A GRAISSE ELECTRIQUE	10/06/2022	178,80	1	0,00	0,00	178,80
2022D00223 TRENOIS DESCAMPS - S1 - VAISE TALKIES WALKIES	15/06/2022	284,35	1	0,00	0,00	284,35
2022D00309 Achat machine mise sous pli	21/06/2022	11 916,00	6	0,00	0,00	11 916,00
2022O00126 Acquisition module GEO API pour le SIG	30/06/2022	6 960,00	2	0,00	0,00	6 960,00
2022D00306 ELAGUEUSE	30/06/2022	664,99	6	0,00	0,00	664,99
2022O00116 LICENCES TEAMVIEWER COLLEGES	01/07/2022	4 326,31	2	0,00	0,00	4 326,31
2022O00112 LICENCE COREL DRAW - standart 2021	04/07/2022	295,83	1	0,00	0,00	295,83
2022O00113 3 LICENCES COREL DRAW - studio ultimate 2022	04/07/2022	52,49	1	0,00	0,00	52,49
2022O00114 REGUL REGIE - LICENCE COREL DRAW - studio pro 2022	04/07/2022	122,48	1	0,00	0,00	122,48
2022O00115 REGUL REGIE - 3 LICENCES AFFINITY Designer Publish	04/07/2022	164,97	1	0,00	0,00	164,97
2022D00221 collège Les Courlis - Equipement suivant devis n°	04/07/2022	200,10	1	0,00	0,00	200,10
2022O00132 MIGRATION BUSINESS OBJECT	06/07/2022	7 860,00	2	0,00	0,00	7 860,00
2022D00230 DIVISEUR DE DEBIT POUR PELLE 171D02 - DEVIS CM3298	06/07/2022	13 832,16	6	0,00	0,00	13 832,16
2022D00270 MICROPHONE CANON RODE NTG4 +	07/07/2022	309,00	1	0,00	0,00	309,00
2021O00080 DIAGNOSTIC PHYTO RD01	11/07/2022	4 704,09	5	0,00	0,00	4 704,09
2021O00115 INSPECTIONS DETAILLEES D OA - MARCHE 2020-35	11/07/2022	55 417,42	5	0,00	0,00	55 826,15
2021O00127 AQUEDUC DE MARIGNY - INSPECTION AVEC DRONE	11/07/2022	4 200,00	5	0,00	0,00	4 200,00
2021O00134 INSPECTIONS DETAILLEES SUBAQUATIQUES	11/07/2022	67 021,63	5	0,00	0,00	67 515,05
2021O00144 BARRAGE ECLUSE FLEURY - BICHES	11/07/2022	3 480,00	5	0,00	0,00	3 480,00
2021O00178 Etudes et suivis de la faune sur 3 ens - F119.2021	11/07/2022	16 240,00	5	0,00	0,00	16 240,00
2022D00351 TNI Speechi 94" + vidéoprojecteur optoma	11/07/2022	1 977,35	6	0,00	0,00	1 977,35
2022D00248 Rideaux spéc classement feu salle de sciences coll	12/07/2022	1 804,92	6	0,00	0,00	1 804,92
2022O00117 Part "Personnel" 2022 arriéré investissement collè	13/07/2022	32 910,00	30	0,00	0,00	32 910,00
2022O00118 Part "Personnel" 2022 arriéré investissement collè	13/07/2022	4 035,00	30	0,00	0,00	4 035,00
2022O00119 Part "Personnel" 2022 arriéré investissement collè	13/07/2022	4 415,00	30	0,00	0,00	4 415,00
2022O00120 Part "Personnel" 2022 arriéré investissement collè	13/07/2022	8 640,00	30	0,00	0,00	8 640,00
2022O00145 20 LICENCES IP SUR COEUR DE RESEAU OXE	18/07/2022	1 883,50	1	0,00	0,00	1 883,50
2022D00258 1 AGITATEUR LAIT DE CHAUX - OUTD308	18/07/2022	3 393,60	6	0,00	0,00	3 393,60
2022D00259 1 AGITATEUR LAIT DE CHAUX - OUTD309	18/07/2022	2 565,60	6	0,00	0,00	2 565,60
2022D00260 1 AGITATEUR LAIT DE CHAUX - OUTD310	18/07/2022	2 565,60	6	0,00	0,00	2 565,60
2022O00122 NAMING DE LA CITE MUSEALE DE C-CHINON	19/07/2022	2 988,00	2	0,00	0,00	2 988,00
2022O00143 Sub. Etudes Activital Settons	19/07/2022	20 000,00	6	0,00	0,00	20 000,00
2022O00125 Dotation départementale d'équipement des collèges	20/07/2022	1 271 856,00	9	0,00	0,00	1 271 856,00
2022D00301 ALABEURTHE Tête réciprocateurE437670 et Perche Th	20/07/2022	823,20	6	0,00	0,00	823,20
2022D00302 ALABEURTHE Tête réciprocateurE437670 et Perche Th	20/07/2022	681,60	6	0,00	0,00	681,60
2022D00303 2 DEBROUSSAILLEUSES STIHL + 2 TRONCONNEUSES STIHL	21/07/2022	2 712,02	6	0,00	0,00	2 712,02
2022O00146 Solution FORMATION agents du CD58	22/07/2022	36 400,44	2	0,00	0,00	36 400,44
2022O00147 Solution de gestion des entretiens professionnels	22/07/2022	26 943,72	2	0,00	0,00	26 943,72
2022O00149 log NUANCE-DRAGON-PRO	22/07/2022	1 257,14	2	0,00	0,00	1 257,14
2022D00315 OBJECTIFS SIGMA ART NIKON 35MM ET 85MM 1.4	26/07/2022	1 938,00	6	0,00	0,00	1 938,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022D00316 12 CAMERAS VISIOCONFERENCES USB POLY STUDIO	27/07/2022	11 394,61	6	0,00	0,00	11 394,61
2022O00135 CMCC - SUBVENTION FRED ACOMPTE 1	01/08/2022	207 456,61	13	0,00	0,00	207 456,61
2022D00300 ARNAUD FONTAINE MOTOCULTURE - S3 - NETTOYEUR HAUTE	01/08/2022	3 793,71	6	0,00	0,00	3 793,71
2022D00327 ENROULEUR AIR COMPRIME GARAGE	01/08/2022	238,80	1	0,00	0,00	238,80
2022D00321 4 DESINSECTISEURS MUSEE DU COSTUME	03/08/2022	164,59	1	0,00	0,00	164,59
2022D00311 BC ALABEURTHE devis NE00005465/11 S2 DORNES	05/08/2022	441,60	1	0,00	0,00	441,60
2022D00313 EXPERT JARDIN Devis HC 1361/M et HC 1363/M - S1	05/08/2022	605,00	6	0,00	0,00	605,00
2022D00314 EXPERT JARDIN Devis HC 1361/M et HC 1363/M - S1	05/08/2022	700,00	6	0,00	0,00	700,00
2022D00343 150 STATIONS D'ACCUEIL	09/08/2022	7 790,83	6	0,00	0,00	7 790,83
2022D00342 20 SOURIS ERGONOMIQUES	17/08/2022	2 323,56	6	0,00	0,00	2 323,56
2022O00153 2000 licences MICROSOFT	18/08/2022	180 647,34	2	0,00	0,00	180 647,34
2022D00341 150 STATIONS D'ACCUEIL	18/08/2022	1 391,22	6	0,00	0,00	1 391,22
2022D00401 TRANS-GERBEUR COLLEGE DECIZE	02/09/2022	8 315,29	6	0,00	0,00	8 315,29
2022O00157 CANAL PROGRAMME 2022 - ACOMPTE 30% SUBVENTION CONS	13/09/2022	300 000,00	20	0,00	0,00	300 000,00
2022D00347 COMPTEUR MULTI PIETONS/VELOS	15/09/2022	6 030,00	6	0,00	0,00	6 030,00
2022O00162 Acquisition 300 licences JALIOS	19/09/2022	16 049,66	2	0,00	0,00	16 049,66
2022O00161 COFINANCEMT REGION BFC CHAINE DE LAVAGE CITE SCOLA	20/09/2022	151 872,00	4	0,00	0,00	151 872,00
2022O00177 LICENCES NOMADEEC POUR SDIS 58	27/09/2022	105 957,50	2	0,00	0,00	105 957,50
2022O00181 RECETTE PROJET NOMADEEC DU SDIS - FNADT AC 30%	27/09/2022	44 371,88	4	0,00	0,00	44 371,88
2022O00174 MODULE TUBERCULOSE SUR PROGICIEL InterSUIVI	28/09/2022	4 800,00	2	0,00	0,00	4 800,00
2022O00182 MARQUEUR STATISTIQUE DES SITES DU CONSEIL DEPARTEM	30/09/2022	926,40	2	0,00	0,00	926,40
2022D00370 BC CHAUSSON Matériaux EM 2022	06/10/2022	326,14	1	0,00	0,00	326,14
2022D00378 BC AGRO SERVICE 2000- Devis 1001781 débroussailleur	11/10/2022	778,80	6	0,00	0,00	778,80
2022D00385 ETS DUBUIS PHILIPPE - S1 - BC 2 PETIT MATERIEL PER	12/10/2022	810,00	6	0,00	0,00	810,00
2022O00205 LICENCE CATALOGUE REQUETES STANDARD	13/10/2022	3 240,00	2	0,00	0,00	3 240,00
2022D00402 SOUFFLEUR	13/10/2022	699,00	6	0,00	0,00	699,00
2021O00024 ETUDES DIVERS BATIMENTS	17/10/2022	53 404,55	5	0,00	0,00	59 314,55
2021O00084 ETUDES PONT DE COSNE	17/10/2022	17 883,90	5	0,00	0,00	17 883,90
2022O00186 ACQUISITION LOGICIEL CERVOPRINT POUR IMPRIMERIE	21/10/2022	47 601,14	2	0,00	0,00	47 601,14
2022D00391 SOURIS VERTICALE +DISQUE DUR EXTERNE	21/10/2022	255,50	1	0,00	0,00	255,50
2022D00413 2 ASPIRATEURS POUR MUSEES	24/10/2022	445,80	1	0,00	0,00	445,80
2022D00393 LAVETTE+ LINGETTE NETTOYANT ECRAN+ RUBAN DYMO	25/10/2022	59,57	1	0,00	0,00	59,57
2022D00394 CHARIOT ET SACS TRANSPARENTS POUR MUSEES	26/10/2022	350,30	1	0,00	0,00	350,30
2022O00183 MIGRATION GDA PATCH 3	01/11/2022	13 865,00	2	0,00	0,00	13 865,00
2022O00191 licences GEO Engine et Générateur pour le SIG	02/11/2022	10 992,00	2	0,00	0,00	10 992,00
2022D00405 APPAREIL PHOTO AVEC TREPIED CARTE MEMOIRE	02/11/2022	727,00	6	0,00	0,00	727,00
2022D00407 CABLE HDMI +RALLONGE ACTIVE USB	02/11/2022	34,56	1	0,00	0,00	34,56
2022O00192 SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE BIBLIOTHEQUE : REPRI	03/11/2022	2 040,00	2	0,00	0,00	2 040,00
2022D00461 IMPRIMANTE 3D	06/11/2022	1 133,12	6	0,00	0,00	1 133,12
2022D00423 50 STATIONS D ACCUEIL ET 30 SOURIS	08/11/2022	3 332,17	6	0,00	0,00	3 332,17
2022D00471 BC PICON JARDINAGE devis 2001537 - 2 débroussaille	09/11/2022	786,24	6	0,00	0,00	786,24
2022D00418 TAILLE HAIE	10/11/2022	598,80	6	0,00	0,00	598,80

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - CA - 2022

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
2022O00193 Sub CNL relance des bibliothèques	14/11/2022	15 799,00	1	0,00	0,00	15 799,00
2022D00420 COMPTEURS PNEUMATIQUES ALPHA	14/11/2022	13 680,00	6	0,00	0,00	13 680,00
2022D00422 BC PICON JARDINAGE devis 2001537 - débroussaileu	14/11/2022	786,24	6	0,00	0,00	786,24
2022D00445 5 DISQUES DURS SSD	16/11/2022	248,63	1	0,00	0,00	248,63
2022O00199 LICENCES IMMOPAD PERSONNALISATION	21/11/2022	410,40	1	0,00	0,00	410,40
2022D00446 1 TABLETTE SAMSUNG GALAXY	21/11/2022	485,45	1	0,00	0,00	485,45
2022D00444 APPAREIL PHOTO ACCESSOIRES	22/11/2022	3 590,00	6	0,00	0,00	3 590,00
2022O00218 SIS MARCHE, Migration V8 en mode Internalisé	27/11/2022	18 876,00	2	0,00	0,00	18 876,00
2022D00454 CLAVIER BAKKER ULTRABOARD 960	28/11/2022	97,45	1	0,00	0,00	97,45
2022D00457 DRAPEAUX	28/11/2022	384,00	1	0,00	0,00	384,00
2022D00468 1 CHARIOT POUR MUSEES	29/11/2022	270,00	1	0,00	0,00	270,00
2022D00460 BETONNIERE	01/12/2022	1 443,46	6	0,00	0,00	1 443,46
2022D00465 matériel	06/12/2022	1 919,40	6	0,00	0,00	1 919,40
2022O00203 PARTICIPATION INVT SDIS 2022	07/12/2022	675 000,00	30	0,00	0,00	675 000,00
2022O00209 CERTIFICAT DE SIGNATURE M SEBASTIEN DAVIOT	07/12/2022	216,00	1	0,00	0,00	216,00
2022O00215 CERTIFICAT DE SIGNATURE ME MARIE PROTZENKO	07/12/2022	216,00	1	0,00	0,00	216,00
2022O00217 LICENCE SCRIBE STOCK INSTALLATION ET PARAMETRAGE	07/12/2022	2 535,30	2	0,00	0,00	2 535,30
2022O00220 DEBLOCAGE CERTIFICAT MR CYRIL GODOT	07/12/2022	60,00	1	0,00	0,00	60,00
2022D00469 LEVE ROUE - OUTD046 - FACTURE C0110038	07/12/2022	1 086,50	6	0,00	0,00	1 086,50
2022O00222 WIKIT, licence + prestation	08/12/2022	22 556,27	2	0,00	0,00	22 556,27
2022D00487 SERVANTE OUTILLAGE - S2	08/12/2022	550,80	6	0,00	0,00	550,80
2022D00489 CLIQUET PNEUM.POWER - S2 - DEVIS D1488369	08/12/2022	281,53	1	0,00	0,00	281,53
2022O00212 SUBV AGENCE DE L EAU OA RICHAUFFOUR RD502 CHIDDES	12/12/2022	13 499,57	20	0,00	0,00	13 499,57
2022O00226 CERTIFICAT DE SIGNATURE M.EMMANUEL BOUTRELLE	14/12/2022	216,00	1	0,00	0,00	216,00
2022D00512 2 TABLES D'EXAMEN - CENTRE DE SANTE	15/12/2022	5 700,00	6	0,00	0,00	5 700,00
2022O00232 DSID BARRAGE DE PANNECOT	16/12/2022	92 500,00	20	0,00	0,00	92 500,00
2023D00043 TABLE ELEVATRICE A DOSSIER FIXE	22/12/2022	1 434,00	6	0,00	0,00	1 434,00
2023O00002 Solution de gestion des entretiens professionnels	29/12/2022	2 974,08	2	0,00	0,00	2 974,08
2023O00003 Solution FORMATION agents du CD58	29/12/2022	0,00	2	0,00	0,00	0,00
2022O00036 Bâtiments et installations - 2022	31/12/2022	3 461 410,34	30	0,00	0,00	3 461 410,34
2022O00037 Biens mobiliers, matériel et études - 2022	31/12/2022	222 749,72	5	0,00	0,00	222 749,72
2022O00038 Bâtiments et installations - 2022	31/12/2022	1 169 564,53	30	0,00	0,00	1 169 564,53
2022O00059 Biens mobiliers, matériel et études - 2022	31/12/2022	385 812,38	5	0,00	0,00	385 812,38
2022O00073 Biens mobiliers, matériel et études - 2022	31/12/2022	95 798,00	5	0,00	0,00	95 798,00
2022O00099 Projets d'infrastructures d'intérêt nationa - 2022	31/12/2022	90 000,00	40	0,00	0,00	90 000,00
2022O00100 Bâtiments et installations - 2022	31/12/2022	1 000 000,00	30	0,00	0,00	1 000 000,00
2022O00175 Bâtiments et installations - 2022	31/12/2022	200 000,00	30	0,00	0,00	200 000,00
2022O00176 Voirie - 2022	31/12/2022	2 000 000,00	5	0,00	0,00	2 000 000,00
2022O00234 Bâtiments et installations - 2022	31/12/2022	7 440 755,00	30	0,00	0,00	7 440 755,00
2023D00023 BLOC DE REGULATION MOTEUR DENISON/KIROGN F26780	31/12/2022	2 016,00	6	0,00	0,00	2 016,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS – PARTICIPATIONS	B11.6

Participations et créances rattachées à des participations

Organisme dans lequel la participation est prise	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		0,00	
261 - Titres de participation		0,00	
266 – Autres formes de participation		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES IMMOBILISATIONS –AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	B11.7

Autres immobilisations financières

Nature de l'immobilisation financière	Date délibération	Valeur acquisition	Observations (1)
TOTAL		3 540 095,56	
271 - Titres immobilisés (droit de propriété)		0,00	
272 – Titres immobilisés (droit de créances)		525,19	
AUT0000002632 BONS DU TRESOR (SOUSC SUITE RE		525,19	
2011D00399 LEG VIALATTE		0,00	
276 –Autres créances immobilisées		0,00	

(1) Indiquer par exemple si une provision a été constituée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	B12

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le département.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B12

RATIO	
	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	317 321 404,62
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					14 666 472,40	5 616 712,06											160 855,27	625 677,31
CENTRE DE SOINS LUZY	2004	P	CENTRE DE SOINS DE LONGUE DUREE LUZY	CDC	1 787 154,66	388 511,82	4,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,695	A-1	EUR	7 925,64	77 702,38
CENTRE LUZY	2004	P	Restructuration USLD Luzy	Crédit Foncier	1 661 586,00	870 497,04	9,07	T	F	Taux fixe à 5,2 %	5,302	F	Taux fixe à 5,2 %	5,187	A-1	EUR	47 605,96	71 541,04
CH CLAMECY	1997	P	CENTRE HOSPITALIER CLAMECY	CDC	1 524 490,17	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 6 %	6,000	F	Taux fixe à 6 %	6,067	A-1	EUR	3 854,75	64 245,89
COMMUNE DE LUZY	2014	P	RENOVATION HOTEL DU CENTRE LUZY	CDC	450 000,00	324 000,00	17,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,250	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,822	A-1	EUR	5 130,00	18 000,00
HOP RURAL DE LORMES	2002	P	REAMENAGEMENT PRETS	CDC	1 574 037,47	434 950,35	8,33	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	1,034	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	2,574	A-1	EUR	10 916,60	51 170,64
HOP RURAL DE LORMES	2003	P	REAMENAGEMENT PRÊTS	CDC	1 921 924,76	635 688,41	9,83	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	0,852	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	2,577	A-1	EUR	15 809,96	63 568,80
HOSP MOULINS ENGILBERT	1998	P	MAISON DE RETRAITE MOULINS ENGILBERT	CDC	1 524 490,17	70 531,33	0,17	A	F	Taux fixe à 6 %	6,000	F	Taux fixe à 6 %	6,009	A-1	EUR	8 377,70	69 097,05
HOSP MOULINS ENGILBERT	2017	P	EHPAD SUD MORVAN MOULINS ENGILBERT	CDC	898 723,00	774 757,49	14,75	T	F	Taux fixe à 2.45 %	0,607	F	Taux fixe à 2.45 %	2,421	A-1	EUR	19 453,80	42 325,96
HOSP MOULINS ENGILBERT	2017	P	EHPAD SUD MORVAN MOULINS ENGILBERT	CDC	1 730 277,00	1 477 765,46	14,75	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	0,462	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,200	A-1	EUR	28 213,61	84 755,29
M DE RETRAITE DE VARZY	2006	P	Humanisation Maison Retraite Varzy	CDC	1 091 289,17	385 243,40	6,00	T	V	Livret A(Préfixé)	3,200	V	Livret A(Préfixé)	2,428	A-1	EUR	10 727,01	55 396,05

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
M DE RETRAITE DE VARZY	2009	P	EHPAD Varzy REAMENAGEMENT CUISINE ET LAVERIE	CDC	400 000,00	163 297,82	6,08	A	F	Taux fixe à 1.08 %	1,077	F	Taux fixe à 1.08 %	1,073	A-1	EUR	1 907,00	22 302,27
M DE RETRAITE DE VARZY	2019	P	EHPAD LES PETITES PROMENADES VARZY	CDC	52 115,50	47 283,03	17,00	A	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	F	Taux fixe à 0.83 %	0,828	A-1	EUR	412,59	2 426,23
M DE RETRAITE DE VARZY	2019	P	EHPAD LES PETITES PROMENADES VARZY	CDC	50 384,50	44 185,91	12,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	520,65	3 145,71
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					29 840 487,63	16 565 308,03											388 427,89	1 201 342,16
ADAPEI DE LA NIEVRE	2004	P	Foyer Corvol	CDC	2 279 028,86	543 635,36	4,25	T	V	Livret A(Préfixé)	3,450	V	Livret A(Préfixé)	2,683	A-1	EUR	17 092,92	111 662,10
ADAPEI DE LA NIEVRE	2011	P	MODERNISATION MAS I CUPERLY	CDC	700 000,00	450 415,81	13,33	T	F	Taux fixe à 3.48 %	0,859	F	Taux fixe à 3.48 %	3,426	A-1	EUR	16 030,47	25 807,13
ADEF RESIDENCES/1	2010	P	EHPAD Fourchambault	Crédit Foncier	4 600 000,00	2 926 606,89	18,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	2,130	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	1,996	A-1	EUR	50 474,29	169 975,33
ADSEA	1994	P	CREATION 8 STUDIOS A MONTSAUCHE	CDC	89 797,50	16 688,29	3,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	5,800	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	2,148	A-1	EUR	375,94	4 197,31
ADSEA	2003	P	Cottreaux Cosne/ Loire	CDC	914 694,00	181 033,38	4,58	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	0,852	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	2,514	A-1	EUR	4 667,82	38 112,24
ADSEA	2005	P	FOYER LE SAULE VARENNES VAUZELLES	CDC	1 350 000,00	365 625,00	6,25	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	0,852	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	2,279	A-1	EUR	7 725,37	56 250,00
ADSEA	2006	P	Foyer Eduens Chateau Chinon	CDC	2 500 000,00	1 100 597,81	8,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,250	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,862	A-1	EUR	18 210,45	113 431,86
ASS DES PARALYSES DE FRANCE.	2002	P	Foyer Héberg. Imphy	Crédit Foncier	1 764 597,00	747 591,99	6,58	A	F	Taux fixe à 5.5 %	5,500	F	Taux fixe à 5.5 %	5,488	A-1	EUR	45 832,02	85 717,54
ASS PATRONAGE IRJSO.	2012	P	Création d'un foyer occupationnel ST AMAND EN PUISAYE	CREDIT MUTUEL	668 000,00	504 735,70	19,50	M	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	3,371	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	2,311	A-1	EUR	11 912,21	18 110,28

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ASSO INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT	2009	P	REHABILITATION FOYER MARIGNY SUR YONNE	CDC	400 000,00	140 000,00	6,92	T	F	Taux fixe à 3.43 %	0,847	F	Taux fixe à 3.43 %	3,379	A-1	EUR	5 164,78	20 000,00
ASSO INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT	2014	P	Travaux d'amélioration des locaux	BNP PARIBAS	154 000,00	52 313,95	3,64	M	F	Taux fixe à 3.15 %	3,196	F	Taux fixe à 1.95 %	1,946	A-1	EUR	1 164,51	13 630,79
Association ASEM (Acteurs Solidaires en Marche)	2012	P	AMENAGEMENT ANCIENS ABATTOIRS NEVERS	CE	80 000,00	51 728,89	13,60	M	F	Taux fixe à 4.2 %	4,282	F	Taux fixe à 2 %	1,995	A-1	EUR	1 070,00	3 259,02
CROIX ROUGE FRANCAISE.	2015	P	Réhabilitation MECS Hortense Bourgeois	SG	1 200 000,00	647 694,11	7,37	M	F	Taux fixe à 2.15 %	2,171	F	Taux fixe à 2.15 %	2,145	A-1	EUR	14 856,62	79 698,58
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	2010	P	FOYER MOULINS ENGILBERT	CDC	590 122,00	119 657,98	2,33	T	F	Taux fixe à 3.35 %	0,827	F	Taux fixe à 3.35 %	3,301	A-1	EUR	4 897,10	45 170,58
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	2019	C	FOYER DE VIE DE SAINT PIERRE LE MOUTIER	CREDIT COOPERATIF	5 200 000,00	4 679 999,97	27,00	T	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,873	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,226	A-1	EUR	106 775,50	173 333,36
FOYER ACCUEIL MELLE BOURGEOIS	2005	P	RESTRUCTURATION FOYER MELLE BOURGEOIS	CDC	320 000,00	118 905,31	7,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	2,147	A-1	EUR	2 276,15	14 985,72
LA VIE POUR ECOLE	2004	P	Acquisition Manoir Brassy	CREDIT MUTUEL	656 841,78	318 851,88	8,83	M	F	Taux fixe à 4.5 %	4,594	F	Taux fixe à 4.5 %	4,488	A-1	EUR	15 053,52	28 757,15
LA VIE POUR ECOLE	2004	P	Travaux	CE	1 060 000,00	505 343,97	8,10	M	F	Taux fixe à 4.5 %	4,594	F	Taux fixe à 4.5 %	4,488	A-1	EUR	23 969,76	50 088,72
LA VIE POUR ECOLE	2007	P	Dépassement travaux Brassy	CE	218 000,00	0,00	0,00	M	F	Taux fixe à 4.65 %	4,750	F	Taux fixe à 4.65 %	4,767	A-1	EUR	68,59	7 003,13
LE FIL D'ARIANE	2016	P	REHABILITATION LOCAUX	CDC	1 226 432,00	883 031,04	17,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,332	A-1	EUR	10 252,97	49 057,28
MAISON DE RETRAITE D'ACHUN	2016	P	EHPAD Achun	DEXIA CL	1 916 666,66	1 631 754,60	18,08	T	F	Taux fixe à 1.5 %	1,508	F	Taux fixe à 1.5 %	1,496	A-1	EUR	24 981,69	53 573,17
PAGODE	2010	P	ACQUISITION RESIDENCE IMPASSE BUFFON	CDC	203 298,83	136 246,45	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,542	A-1	EUR	427,42	6 226,26
PAGODE	2009	P	OPERATION IMPASSE BUFFON NEVERS	CDC	77 343,00	54 655,59	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,543	A-1	EUR	170,09	2 039,67

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PAGODE	2014	P	ACQUISITION ET AMELIORATION LOGEMENTS IMPASSE BUFFON	CDC	208 708,50	169 247,16	30,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,417	A-1	EUR	523,35	5 202,22
PAGODE	2014	P	Acquisition et amélioration logements Impasse buffon	CDC	91 649,50	78 220,09	40,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,418	A-1	EUR	240,03	1 790,37
RESIDENCE CAFFET	2015	P	Les Ocrières St Amand en Puisaye	Lyonnaise - CIC	133 808,00	83 226,81	8,30	M	F	Taux fixe à 1.6 %	1,612	F	Taux fixe à 1.6 %	1,596	A-1	EUR	1 412,13	9 262,35
S.A.S. AMAUREVE	2023	P		CREDIT AGRICOLE	937 500,00	0,00	17,17	X	F	Taux fixe à 1.28 %	1,288	F	Taux fixe à 1.28 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
VILLAGE D'ENFANT PIERRE SAURY	2005	C	Village enfants Chatillon	CE	300 000,00	57 500,00	3,76	M	F	Taux fixe à 4.27 %	4,355	F	Taux fixe à 4.27 %	4,260	A-1	EUR	2 802,19	15 000,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					44 168 281,00	33 138 597,76											351 585,13	1 117 282,25
1001 VIES HABITAT	2018	P	Opération Château Chinon	CDC	21 693,09	14 224,92	7,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,971	A-1	EUR	274,28	1 909,16
1001 VIES HABITAT	2018	P	Opération Sermoise	CDC	162 545,77	111 294,72	8,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	2,104	A-1	EUR	2 119,68	13 392,38
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	323 008,98	31 151,28	1,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,258	A-1	EUR	478,92	15 802,01
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	393 211,75	37 921,69	1,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,258	A-1	EUR	583,01	19 236,42
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	190 835,68	18 404,36	1,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,258	A-1	EUR	282,95	9 335,93
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	235 594,71	22 720,96	1,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,258	A-1	EUR	349,31	11 525,60
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	170 834,37	16 475,43	1,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,258	A-1	EUR	253,30	8 357,43
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	60 537,50	5 838,30	1,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,258	A-1	EUR	89,76	2 961,57

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	119 239,52	11 499,55	1,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,258	A-1	EUR	176,80	5 833,35
1001 VIES HABITAT	1988	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	23 240,09	3 323,91	2,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,461	A-1	EUR	45,43	1 129,67
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION COULANGES LES NEVERS	CDC	566 919,78	54 674,26	1,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,258	A-1	EUR	840,57	27 734,43
COALLIA HABITAT	2019	P	COALLIA FOYER CLAIR JOIE	CDC	930 152,00	858 234,83	20,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,382	A-1	EUR	9 838,29	36 155,28
LOGIVIE SA	2004	P	14 bis rue St Genest	CDC	6 071,50	4 265,17	31,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,808	A-1	EUR	53,04	154,73
LOGIVIE SA	2007	P	EHPAD rue St Genest Nevers	CDC	812 820,00	602 024,05	24,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,496	A-1	EUR	9 326,30	19 729,46
LOGIVIE SA	2008	P	FJT rue de Marzy Nevers	CDC	171 194,50	127 697,64	25,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,827	A-1	EUR	1 975,35	3 992,21
LOGIVIE SA	2008	P	FJT rue de Marzy Nevers	CDC	17 312,50	12 224,85	25,33	A	V	Livret A(Préfixé)	3,500	V	Livret A(Préfixé)	0,829	A-1	EUR	63,32	439,27
LOGIVIE SA	2007	P	Compactage dette CDC Construction MAPAD St Genest Nevers	CDC	5 415 013,40	4 037 489,16	24,26	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.19	4,190	V	Livret A(Préfixé) + 1.19	2,052	A-1	EUR	70 412,65	128 939,94
LOGIVIE SA	2007	P	Compactage dette CDC Acquisitions logements Nevers	CDC	173 471,27	140 914,88	32,54	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.17	4,170	V	Livret A(Préfixé) + 1.17	1,894	A-1	EUR	2 406,43	3 182,57
LOGIVIE SA	2007	P	Compactage dette CDC Constructions logts Varzy Clamecy et Magny-Cours	CDC	402 030,25	118 362,60	6,48	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.62	3,620	V	Livret A(Préfixé) + 0.62	1,360	A-1	EUR	1 506,74	16 168,16
LOGIVIE SA	2004	P	Rue Francs Bourgeois Nevers	CREDIT AGRICOLE	15 312,00	8 164,71	12,18	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.45	3,752	V	Livret A(Préfixé) + 1.45	2,664	A-1	EUR	218,16	536,27
LOGIVIE SA	2004	P	Rue Francs Bourgeois Nevers	CREDIT AGRICOLE	210 102,00	113 702,49	12,18	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.3997	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 1.3997	2,615	A-1	EUR	2 975,57	7 236,80

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGIVIE SA	2004	P	Bd Victor Hugo Nevers	CREDIT AGRICOLE	48 500,00	24 907,79	11,68	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.35	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 1.35	2,564	A-1	EUR	640,86	1 725,79
LOGIVIE SA	2006	C	MAPAD ST Genest Nevers	Carsat	851 282,00	170 256,40	3,83	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	42 564,10
NIEVRE HABITAT	1987	P	POUILLY SUR LOIRE	CDC	89 944,92	8 715,89	1,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,287	A-1	EUR	134,00	4 421,28
NIEVRE HABITAT	1987	P	FOURS	CDC	289 518,97	25 780,86	1,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,217	A-1	EUR	396,36	13 077,79
NIEVRE HABITAT	2007	P	rue de Charleville Nevers	CDC	124 262,50	79 978,07	24,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	1,187	A-1	EUR	786,61	2 822,54
NIEVRE HABITAT	2007	P	rue de Charleville Nevers	CDC	19 931,50	15 772,90	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	1,189	A-1	EUR	153,44	378,41
NIEVRE HABITAT	2008	P	5 Bd de Lattre Tassigny Nevers	CDC	4 050,00	2 843,44	25,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,671	A-1	EUR	8,85	105,00
NIEVRE HABITAT	2008	P	6 Bd de Lattre Tassigny Nevers	CDC	12 932,00	10 021,38	35,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,672	A-1	EUR	30,85	263,24
NIEVRE HABITAT	2008	P	19 rue de Barcelone Nevers	CDC	9 577,50	6 701,75	25,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,671	A-1	EUR	20,85	247,48
NIEVRE HABITAT	2008	P	20 rue de Barcelone Nevers	CDC	17 057,00	13 182,06	35,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,672	A-1	EUR	40,58	346,26
NIEVRE HABITAT	2009	P	RUE JEAN GAUTHERIN	CDC	11 286,00	8 094,98	26,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,670	A-1	EUR	25,15	287,43
NIEVRE HABITAT	2009	P	RUE JEAN GAUTHERIN	CDC	32 455,00	25 481,04	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,670	A-1	EUR	78,39	650,24
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	1 250 911,00	972 685,17	27,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,510	A-1	EUR	11 024,34	29 527,60
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	374 092,00	315 077,47	37,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,511	A-1	EUR	3 539,01	6 650,67

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	264 238,00	196 116,85	27,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,612	A-1	EUR	405,84	6 803,28
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	272 118,00	207 936,85	27,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,161	A-1	EUR	1 609,41	6 651,65
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	84 326,00	69 858,66	37,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,162	A-1	EUR	535,82	1 583,80
NIEVRE HABITAT	2010	P	REHABILITATION GRANDE PATURE	CDC	324 000,00	72 316,30	2,17	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	F	Taux fixe à 1.9 %	1,898	A-1	EUR	1 815,04	23 212,16
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE FRANCHET D'ESPEREY	CDC	640 678,00	489 569,09	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	0,993	A-1	EUR	3 789,22	15 660,73
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE FRANCHET D'ESPEREY	CDC	132 610,00	109 858,85	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	0,994	A-1	EUR	842,62	2 490,67
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE FRANCHET D'ESPEREY	CDC	103 979,50	77 173,37	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,444	A-1	EUR	159,70	2 677,14
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	272 212,50	211 667,39	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,342	A-1	EUR	2 399,02	6 425,55
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	103 990,00	87 585,16	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,343	A-1	EUR	983,77	1 848,75
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	280 672,00	214 473,32	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	0,993	A-1	EUR	1 660,01	6 860,75
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	130 304,00	107 948,47	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	0,994	A-1	EUR	827,97	2 447,36
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	143 624,50	106 597,79	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,444	A-1	EUR	220,59	3 697,87
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE COLONEL JEAN PIERRE	CDC	10 500,00	7 835,72	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,544	A-1	EUR	24,31	267,88
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE COLONEL JEAN PIERRE	CDC	32 500,00	26 316,05	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,545	A-1	EUR	80,91	652,89

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2011	P	OPERATION NEVERS MONTOTS	CDC	182 250,00	53 007,31	3,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,641	A-1	EUR	724,91	12 893,34
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES POMMIERS VIGNES ST LAZARE NEVERS	CDC	588 131,00	464 839,43	28,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,460	A-1	EUR	5 262,24	13 546,28
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES POMMIERS VIGNES ST LAZARE NEVERS	CDC	130 703,00	110 889,23	38,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,462	A-1	EUR	1 244,72	2 267,33
NIEVRE HABITAT	2011	P	RUE DES FRERES GAYET NEVERS	CDC	24 206,00	18 399,10	28,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,416	A-1	EUR	57,02	606,39
NIEVRE HABITAT	2011	P	RUE DES FRERES GAYET NEVERS	CDC	8 902,50	7 285,54	38,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,417	A-1	EUR	22,38	175,85
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	163 444,00	129 180,80	28,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,460	A-1	EUR	1 462,40	3 764,56
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	40 861,00	34 666,74	38,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,462	A-1	EUR	389,13	708,83
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	51 995,00	39 576,97	28,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,661	A-1	EUR	122,64	1 304,35
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	12 999,00	10 637,97	38,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,663	A-1	EUR	32,68	256,77
NIEVRE HABITAT	2012	P	COLONEL JEAN PIERRE NEVERS	CDC	22 094,50	17 191,39	29,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,539	A-1	EUR	53,21	546,87
NIEVRE HABITAT	2012	P	COLONEL JEAN PIERRE NEVERS	CDC	5 416,50	4 493,34	39,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,540	A-1	EUR	13,80	105,58
NIEVRE HABITAT	2013	P	LES TERRASSES DES LOGES NEVERS	CDC	794 244,50	668 014,85	30,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,215	A-1	EUR	7 525,73	16 142,76
NIEVRE HABITAT	2013	P	LES TERRASSES DES LOGES NEVERS	CDC	270 697,00	240 751,27	40,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,216	A-1	EUR	2 691,67	3 945,69
NIEVRE HABITAT	2013	P	RUE MELLE BOURGEOIS NEVERS	CDC	109 896,50	96 890,26	40,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,339	A-1	EUR	1 084,26	1 679,16

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2013	P	RUE MADEMOISELLE BOURGEOIS NEVERS	CDC	489 916,00	408 571,29	30,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,338	A-1	EUR	4 607,07	10 252,87
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	232 817,00	197 916,00	31,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,553	A-1	EUR	2 230,75	4 879,43
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	33 030,50	29 456,68	41,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,553	A-1	EUR	329,64	510,32
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	590 461,50	501 946,94	31,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,553	A-1	EUR	5 657,54	12 375,03
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	119 641,00	106 696,11	41,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,553	A-1	EUR	1 193,99	1 848,42
NIEVRE HABITAT	2014	P	AVENUE MARECHAL LYAUTEY	CDC	281 635,50	242 323,76	31,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,385	A-1	EUR	2 727,32	5 614,19
NIEVRE HABITAT	2014	P	AVENUE MARECHAL LYAUTEY	CDC	47 131,50	42 557,47	41,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,385	A-1	EUR	475,54	673,09
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE DES BORDES NEVERS	CDC	376 608,00	322 608,27	31,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,553	A-1	EUR	3 632,84	7 650,04
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE DES BORDES NEVERS	CDC	66 423,50	59 705,10	41,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,553	A-1	EUR	667,51	977,24
NIEVRE HABITAT	2015	P	OPERATION SERMOISE	CDC	1 349 802,04	369 005,90	7,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,770	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,468	A-1	EUR	4 377,45	45 281,01
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION NEVERS MONTOTS	CDC	238 777,42	127 244,55	7,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,460	A-1	EUR	1 564,19	14 954,24
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION BOURGUERAULT MOULINS ENGILBERT	CDC	245 117,57	138 294,88	8,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,462	A-1	EUR	1 679,05	14 345,81
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION LES CLOUS CHANTENAY ST IMBERT	CDC	235 232,45	132 717,72	8,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,462	A-1	EUR	1 611,33	13 767,28

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION CITE DU PARC NEVERS	CDC	505 868,71	240 041,40	9,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,458	A-1	EUR	3 037,09	23 423,67
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION RAOUL DAUTRY NEVERS	CDC	554 765,42	328 425,64	9,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,463	A-1	EUR	3 947,59	30 445,94
NIEVRE HABITAT	2015	P	LES MONTOTS RUE JULES VERNE	CDC	157 985,50	107 189,18	12,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,210	A-1	EUR	1 263,02	7 631,08
NIEVRE HABITAT	2016	P	ANCIENNE TANNERIE CLAMECY	CDC	7 193,68	3 773,76	6,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,371	A-1	EUR	47,72	564,12
NIEVRE HABITAT	2016	P	COULANGES LES NEVERS	CDC	5 664,14	4 103,21	16,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,338	A-1	EUR	48,02	262,38
NIEVRE HABITAT	2016	P	COULANGES LES NEVERS	CDC	18 241,53	14 963,42	31,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,341	A-1	EUR	170,74	558,18
NIEVRE HABITAT	2016	P	RUE DE CHARLEVILLE	CDC	43 795,10	34 920,10	19,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,552	A-1	EUR	401,21	1 553,44
NIEVRE HABITAT	2016	P	RUE DE CHARLEVILLE	CDC	38 489,55	34 017,62	34,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,553	A-1	EUR	382,92	793,36
NIEVRE HABITAT	2016	P	MOULINS ENGILBERT	CDC	159 941,06	127 529,26	19,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,467	A-1	EUR	1 465,23	5 673,22
NIEVRE HABITAT	2016	P	MOULINS ENGILBERT	CDC	16 625,94	13 368,13	34,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,467	A-1	EUR	152,98	539,13
NIEVRE HABITAT	2016	P	OPERATION CLAMECY	CDC	80 303,24	0,00	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,076	A-1	EUR	152,98	13 907,30
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	112 486,00	96 915,76	33,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,586	A-1	EUR	298,86	2 703,72
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	38 961,00	35 471,72	43,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,385	A-1	EUR	397,06	624,23
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	113 101,00	99 539,77	33,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,384	A-1	EUR	1 121,38	2 403,67

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	11 108,00	9 907,09	43,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,587	A-1	EUR	30,35	210,34
NIEVRE HABITAT	2016	P	RESIDENCE GABRIELLE NEVERS	CDC	56 900,49	50 289,48	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,338	A-1	EUR	566,09	1 172,85
NIEVRE HABITAT	2016	P	RESIDENCE GABRIELLE NEVERS	CDC	63 790,78	53 303,64	24,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,336	A-1	EUR	606,62	1 843,75
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	603 216,00	530 888,17	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,338	A-1	EUR	5 980,79	12 819,78
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	128 935,50	117 388,26	43,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,339	A-1	EUR	1 313,99	2 065,80
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	35 331,00	31 511,26	43,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,541	A-1	EUR	96,54	669,01
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	315 713,50	272 012,63	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,539	A-1	EUR	838,80	7 588,51
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	334 630,00	296 004,25	34,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,910	A-1	EUR	912,04	8 009,67
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	41 935,00	38 150,93	44,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,913	A-1	EUR	116,83	790,76
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	340 818,00	315 438,52	44,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,712	A-1	EUR	3 529,18	5 395,74
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	950 525,50	855 853,08	34,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,710	A-1	EUR	9 633,94	19 960,10
NIEVRE HABITAT	2017	P	RUE DU PONT FOURCHAMBAULT	CDC	405 000,00	327 194,18	19,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,486	A-1	EUR	857,82	15 934,73
NIEVRE HABITAT	2017	P	RUE DU PONT FOURCHAMBAULT	CDC	255 000,00	206 011,14	19,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,486	A-1	EUR	540,11	10 032,98
NIEVRE HABITAT	2018	P	RESIDENCE COLBERT NEVERS	CDC	697 120,00	627 686,78	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,426	A-1	EUR	7 065,58	14 638,84

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2018	P	22 RUE BERNARD PALISSY	CDC	63 102,50	49 260,17	15,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	572,68	2 801,82
NIEVRE HABITAT	2018	P	22 RUE BERNARD PALISSY	CDC	60 000,00	46 030,36	15,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	A-1	EUR	24,45	2 864,69
NIEVRE HABITAT	2017	P	TRAVAUX FINANCES PAR PHBB (PRET HAUT DE BILAN BONIFIE)	CDC	640 000,00	640 000,00	24,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,471	A-1	EUR	7 040,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	195 671,00	180 291,05	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	2 027,91	4 064,19
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	95 222,00	89 638,69	45,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	1 002,43	1 491,13
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	155 482,00	141 256,59	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,299	A-1	EUR	434,90	3 710,47
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	34 825,50	32 339,66	45,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,299	A-1	EUR	98,98	654,73
NIEVRE HABITAT	2019	P	OPERATION ST LAZARE NEVERS	CDC	2 570,37	2 050,26	16,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,422	A-1	EUR	23,99	131,10
NIEVRE HABITAT	2019	P	13E DE LIGNE	CDC	223 105,83	184 884,13	16,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,339	A-1	EUR	2 141,98	9 841,62
NIEVRE HABITAT	2019	P	13E DE LIGNE	CDC	449 502,17	408 709,78	31,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,343	A-1	EUR	4 612,50	10 608,60
NIEVRE HABITAT	2019	P	9 BIS RUE DES MARIENNES	CDC	65 372,05	59 660,73	25,07	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	677,97	1 972,94
NIEVRE HABITAT	2019	P	MOULINS ENGILBERT ANCIENNE TANNERIE	CDC	31 677,84	16 737,50	3,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,494	A-1	EUR	239,94	5 075,00
NIEVRE HABITAT	2019	P	RUE DES ARDILLES COSNE SUR LOIRE	CDC	21 314,62	12 436,01	4,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,544	A-1	EUR	169,99	3 017,94

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2019	P	RESIDENCE COLBERT	CDC	539 395,86	495 088,03	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,426	A-1	EUR	5 572,98	11 546,38
NIEVRE HABITAT	2019	P	RESIDENCE COLBERT	CDC	66 092,61	60 663,53	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,426	A-1	EUR	682,86	1 414,79
NIEVRE HABITAT	2019	P	PHBB 2EME TRANCHE	CDC	4 275 000,00	4 275 000,00	26,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,512	A-1	EUR	47 025,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2020	P	St Lazare Nevers	CDC	1 824,05	1 638,35	31,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,425	A-1	EUR	18,69	61,12
NIEVRE HABITAT	2019	P	PHBB 3EME TRANCHE	CDC	585 000,00	585 000,00	26,58	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2022	P	REHABILITATION IMMEUBLES NEVERS RUE JULES VERNES	CDC	982 000,00	982 000,00	19,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	1,530	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	1,498	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2022	P	REHABILITATION IMMEUBLES NEVERS RUE JULES VERNES	CDC	288 000,00	288 000,00	19,17	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,871	A-1	EUR	0,00	0,00
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	1999	P	VARZY	CDC	131 234,18	6 588,25	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.31	4,300	V	Livret A(Préfixé) + 1.31	2,014	A-1	EUR	238,69	6 599,31
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue de Nemours	CDC	95 008,00	71 881,63	26,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,336	A-1	EUR	815,73	2 275,95
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue de Nemours	CDC	58 270,00	48 211,38	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,462	A-1	EUR	541,89	1 051,28
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue des Tailles	CDC	36 517,00	27 107,48	26,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,110	A-1	EUR	210,08	902,74
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue des Tailles	CDC	65 625,50	53 325,13	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,112	A-1	EUR	409,29	1 246,51
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	6 RUE THEODORE BOUYS	CDC	11 330,50	8 584,28	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,544	A-1	EUR	26,63	293,46

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	6 RUE THEODORE BOUYS	CDC	36 609,50	30 105,74	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,545	A-1	EUR	92,56	746,90
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	13 RUE STANISLAS DE CHAMPEAUX	CDC	13 967,00	10 581,74	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,544	A-1	EUR	32,83	361,75
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	13 RUE STANISLAS DE CHAMPEAUX	CDC	31 425,50	25 842,69	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,545	A-1	EUR	79,45	641,14
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	432 350,00	357 597,25	29,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,097	A-1	EUR	4 043,74	10 015,78
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	132 146,00	105 506,39	29,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,299	A-1	EUR	326,59	3 356,19
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	17 576,00	14 964,89	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,299	A-1	EUR	45,95	351,63
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	FAUBOURG D'ALLIER DECIZE	CDC	90 742,50	70 661,96	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,712	A-1	EUR	218,97	2 328,83
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	FAUBOURG D'ALLIER DECIZE	CDC	85 495,00	71 609,23	38,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,713	A-1	EUR	220,01	1 728,38
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	40 RUE DE LA FOSSE AUX LOUPS	CDC	37 614,50	28 079,17	27,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,416	A-1	EUR	87,12	959,93
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	40 RUE DE LA FOSSE AUX LOUPS	CDC	42 005,00	34 025,72	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,417	A-1	EUR	104,61	844,15
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	106 ROUTE DE LYON SERMOISE SUR LOIRE	CDC	25 767,41	19 820,57	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,712	A-1	EUR	61,42	653,24
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	106 ROUTE DE LYON SERMOISE SUR LOIRE	CDC	10 644,50	8 804,40	38,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,713	A-1	EUR	27,05	212,51
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	36 RUE DES MONTOTS NEVERS	CDC	26 517,91	20 849,83	29,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,299	A-1	EUR	64,54	663,24
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	36 RUE DES MONTOTS NEVERS	CDC	9 052,50	7 587,08	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,299	A-1	EUR	23,30	178,28

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	85 195,00	60 012,28	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,341	A-1	EUR	683,22	2 098,56
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	7 745,00	5 640,50	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,544	A-1	EUR	17,45	175,38
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	685 695,00	563 752,87	29,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,510	A-1	EUR	6 374,97	15 789,90
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	133 565,00	116 972,94	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,553	A-1	EUR	1 312,20	2 318,30
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	189 610,00	150 463,14	29,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,712	A-1	EUR	465,75	4 786,28
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	36 930,00	31 252,46	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,755	A-1	EUR	95,96	734,34
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	907 475,50	746 946,18	30,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,553	A-1	EUR	8 437,83	20 129,46
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	164 650,00	143 151,30	40,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,553	A-1	EUR	1 604,93	2 751,72
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	205 894,50	164 294,42	30,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,755	A-1	EUR	508,03	5 049,99
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	37 357,50	31 526,32	40,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,755	A-1	EUR	96,74	721,60
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	16 RUE DES RENARDATS NEVERS	CDC	58 305,00	45 563,77	29,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,544	A-1	EUR	141,04	1 449,40
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	16 RUE DES RENARDATS NEVERS	CDC	19 435,00	16 190,09	39,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,545	A-1	EUR	49,71	380,42
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	99 386,50	81 491,91	30,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,215	A-1	EUR	920,57	2 196,13
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	52 631,50	45 596,53	40,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,216	A-1	EUR	511,20	876,48

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	46 360,50	36 833,82	30,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,417	A-1	EUR	113,90	1 132,18
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	17 453,50	14 667,98	40,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,418	A-1	EUR	45,01	335,74
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE ST BENIN NEVERS	CDC	28 991,00	26 912,29	35,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,462	A-1	EUR	302,28	567,99
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE ST BENIN NEVERS	CDC	29 664,00	28 142,36	45,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,464	A-1	EUR	314,26	426,79
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	389 908,50	356 564,28	35,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,540	A-1	EUR	1 096,39	8 899,60
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	120 378,50	112 530,19	45,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,541	A-1	EUR	343,98	2 131,03
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	455 293,50	422 648,04	35,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,339	A-1	EUR	4 747,25	8 920,05
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	298 229,50	282 931,51	45,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,340	A-1	EUR	3 159,44	4 290,76
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	81 665,00	75 809,46	35,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,427	A-1	EUR	851,50	1 599,97
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	45 883,50	43 529,85	45,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,427	A-1	EUR	486,09	660,15
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	19 302,00	18 043,57	45,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,629	A-1	EUR	55,16	341,70
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	69 707,00	63 745,79	35,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,628	A-1	EUR	196,01	1 591,05
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2018	P	CLAMECY	CDC	245 613,36	184 397,93	12,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,420	A-1	EUR	2 196,92	15 322,53
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2018	P	RUE PASTEUR	CDC	312 325,07	234 436,25	16,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,650	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,510	A-1	EUR	3 499,77	15 547,05

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TOTAL GENERAL					88 675 241,03	55 320 617,85											900 868,29	2 944 301,72

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	C1.2

C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	2 376 302,54
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	20 614 031,90
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	22 990 334,44
Recettes réelles de fonctionnement	II	336 139 622,80
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	6,84

(1) Hors opérations visées par l'article L. 3231-4-1 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT)	D2.1

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	S.A.S. AMAUREVE		Autres Struct Priv	0,00
-	CROIX ROUGE FRANCAISE.		Association	647 694,11
-	SA D'HABITATIONS A LOYER		Logt Soc Priv	5 125 782,73
-	MODERE VILLEO			
-	1001 VIES HABITAT		SA HLM	327 529,38
-	Association ASEM (Acteurs Solidaires en Marche)		Association	51 728,89
-	VILLAGE D'ENFANT PIERRE SAURY		Association	57 500,00
-	RESIDENCE CAFFET		Association	83 226,81
-	HOP RURAL DE LORMES		CH	1 070 638,76
-	ASS PATRONAGE IRJSO.		Association	504 735,70
-	LA VIE POUR ECOLE		Association	824 195,85
-	LOGIVIE SA		Logt Soc Priv	5 360 009,72
-	CH CLAMECY		CH	0,00
-	ASS DES PARALYSES DE FRANCE.		Association	747 591,99
-	COMMUNE DE LUZY		Collectivités	324 000,00
-	HOSP MOULINS ENGILBERT		CH	2 323 054,28
-	CENTRE DE SOINS LUZY		CH	388 511,82
-	ADSEA		Association	1 663 944,48
-	ADEF RESIDENCES/1		Association	2 926 606,89
-	PAGODE		Association	438 369,29
-	LE FIL D'ARIANE		Association	883 031,04
-	FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES		Association	4 799 657,95
-	CENTRE LUZY		CH	870 497,04
-	ASSO INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT		Association	192 313,95
-	M DE RETRAITE DE VARZY		Maison de retraite (publique)	640 010,15
-	NIEVRE HABITAT		Logt Soc Pub	21 467 040,77
-	MAISON DE RETRAITE D'ACHUN		Maison de retraite	1 631 754,60
-	ADAPEI DE LA NIEVRE		Association	994 051,17
-	FOYER ACCUEIL MELLE BOURGEOIS		Association	118 905,31
-	COALLIA HABITAT		Logt Soc Priv	858 234,83
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Autres				

(1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES : Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

.

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical, ...).

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	204 452	Nombre de m2 de surface	122 975 m2
Population fictive	225 821	utile de bâtiments	
Longueur de la voirie départementale	4 361 kms	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)				
	Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
	Fiscal	Financier		
	118 461 748	152 592 840	675,72	586,34

	Informations financières - ratios -	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 272
2	Produit des impositions directes/population	105
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 405
4	Dépenses d'équipement brut/population	92
5	Encours de la dette/population	963
6	DGF/population	233
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,27
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	0,92
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,07
10	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	0,69
		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les se

(2) Il s'agit du potentiel financier définis à l'article L 3334-6-1 pour les départements urbains et R.3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

équipement brut 20 772 390
encours de la dette 217 495 519

IV - ANNEXES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

ETAT DES METHODES UTILISEES

METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL		DELIBERATION
AMORTISSEMENT	Seuil d'amortissement sur un an : 500 euros		19/12/2003
	Catégories de biens amortis	durée	
	Immobilisations incorporelles		19/12/2003
	Logiciels	2 ans	
	Frais d'études non suivis de réalisation	3 ans	
	Frais de recherche et de développement	4 ans	
	Frais d'insertion	5 ans	
	Subventions d'équipement versées à des personnes privées	5 ans	
	Subventions d'équipement versées à des personnes publiques	15 ans	12/12/2011
	Subventions d'équipement lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations	30 ans	23/03/2016
	Immobilisations corporelles		19/12/2003
	Voitures	5 ans	
	Camions et véhicules industriels	5 ans	
	Véhicules lourds	8 ans	19/11/2012
	Mobilier	10 ans	
	Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans	
	Matériel informatique	4 ans	
	Matériels classiques	6 ans	
	Appareils de laboratoire	7 ans	
	Equipements de garage et ateliers	12 ans	
	Equipements des cuisines	10 ans	
	Equipements sportifs	10 ans	
	Installations de voirie	20 ans	
	Plantations	15 ans	
	Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans	
	Bâtiments scolaires	20 ans	
	Bâtiments	25 ans	

Etat des AP au CA 2022 - Echancier 2023-2025

180 986 745,68	99 816 195,44	77 120 180,92	23 690 161,14	85 916 362,10	23 467 889,26	24 804 884,38	23 186 806,00
----------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

ADTDTRTE		23 545 308,53	9 432 160,88	10 216 978,33	1 092 307,00	8 142 933,37	1 846 995,00	8 934 884,15	2 192 020,00
----------	--	---------------	--------------	---------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

P004O017	APPRO LOCAL ET BIO	51 930,00	51 600,00	0,00	0,00	0,00	51 930,00	0,00	
----------	--------------------	-----------	-----------	------	------	------	-----------	------	--

					2022	Mt Mandaté au 31/12/2022	2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté				
P004E70	AP22 D PLURIANNUELLE ETUDE LEG	51 930,00	51 600,00	150,00			51 930,00		
	Somme:	51 930,00	51 600,00	150,00	0,00	0,00	51 930,00	0,00	0,00

P032O002	BOIS ENERGIE (fin 2012)	107 988,03	107 988,03	0,00		107 988,03			
----------	-------------------------	------------	------------	------	--	------------	--	--	--

					2022	Mt Mandaté au 31/12/2022	2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté				
P032E18	AP11D Annuelle de sub.	107 988,03	107 988,03	0,00		107 988,03			
	Somme:	107 988,03	107 988,03	0,00	0,00	107 988,03	0,00	0,00	0,00

P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	275 890,63	253 273,63	22 617,00	50 000,00	198 421,63	40 792,00	21 637,00	
----------	--------------------------------	------------	------------	-----------	-----------	------------	-----------	-----------	--

					2022	Mt Mandaté au 31/12/2022	2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté				
P004E43	AP12D PAnnuelle de subvention	26 479,00	26 479,00	0,00		26 479,00			
P004E48	AP14D Annuelle de subvention	49 026,63	49 026,63	0,00		49 026,63			
P004E57	AP18D Annuelle de subvention	9 845,00	9 555,00	290,00	145,00	9 555,00		145,00	
P004E58	AP19D annuelle de subv	44 840,00	38 848,00	5 992,00	6 287,00	37 661,00	5 992,00		
P004E62	AP20D Annuelle de subv	45 700,00	40 900,00	4 800,00	7 260,00	34 282,00	4 800,00		
P004E63	AP21D annuelle de subv	50 000,00	40 580,00	9 420,00	14 500,00	22 417,00	18 000,00	5 300,00	
P004E65	AP22 ANNUELLE SUBV PVD	50 000,00	47 885,00	2 115,00	21 808,00	19 001,00	12 000,00	16 192,00	
	Somme:	275 890,63	253 273,63	22 617,00	50 000,00	198 421,63	40 792,00	21 637,00	0,00

P004O011	ESPACES MARAICHERS	75 000,00	75 000,00	0,00		75 000,00			
----------	--------------------	-----------	-----------	------	--	-----------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P004E48	AP14D Annuelle de subvention	75 000,00	75 000,00	0,00		75 000,00			
	Somme:	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00

P027O010	FNAME	266 500,00	245 050,98	21 449,02	70 000,00	204 339,64	75 000,00		
----------	-------	------------	------------	-----------	-----------	------------	-----------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P027E55	AP19 pluri subv FNAME	266 500,00	245 050,98	21 449,02	70 000,00	204 339,64	75 000,00		
	Somme:	266 500,00	245 050,98	21 449,02	70 000,00	204 339,64	75 000,00	0,00	0,00

P027O040	LGT D ABORD DVPT OFFRE	535 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 000,00	290 000,00	30 000,00
----------	------------------------	------------	------	------	------	------	------------	------------	-----------

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P027E73	AP22 D PLURIANNUELLE LOGEMENT	535 000,00					185 000,00	290 000,00	30 000,00
	Somme:	535 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 000,00	290 000,00	30 000,00

P027O030	NIEVRE RENOV - INVESTISSEMENT	210 000,00	20 258,20	189 741,80	2 500,00	6 535,00		200 965,00	
----------	-------------------------------	------------	-----------	------------	----------	----------	--	------------	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P027E54	APD16PDH Pluriannuelle	210 000,00	20 258,20	189 741,80	2 500,00	6 535,00		200 965,00	
	Somme:	210 000,00	20 258,20	189 741,80	2 500,00	6 535,00	0,00	200 965,00	0,00

P027O022	OPAH-STRATEGIES LOCALES HABIT	1 500 000,00	388 507,49	1 111 492,51	116 896,00	113 658,16	80 378,00	798 080,00	210 000,00
----------	-------------------------------	--------------	------------	--------------	------------	------------	-----------	------------	------------

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			

P027E48	AP15 D Pluriannuelle PDH	600 000,00	385 296,63	214 703,37	101 600,00	110 447,30		413 754,00	
P027E70	AP22 D PLURIANNUELLE OPAH-SLHA	900 000,00	3 210,86	896 789,14	15 296,00	3 210,86	80 378,00	384 326,00	210 000,00
	Somme:	1 500 000,00	388 507,49	1 111 492,51	116 896,00	113 658,16	80 378,00	798 080,00	210 000,00

P027O042	OPAH SUBVENTIONS PARTICULIERS	1 043 100,00	94 600,00	948 500,00	0,00	0,00	205 000,00	201 040,00	203 020,00
----------	-------------------------------	--------------	-----------	------------	------	------	------------	------------	------------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2023	2024	2025
P027E74	AP22 D PLURIANNUELLE OPAH SUBV	1 043 100,00	94 600,00	948 500,00			205 000,00	201 040,00	203 020,00
	Somme:	1 043 100,00	94 600,00	948 500,00	0,00	0,00	205 000,00	201 040,00	203 020,00

P004O008	PARTS SOCIALES CUMA	21 427,60	21 427,60	0,00		21 427,60			
----------	---------------------	-----------	-----------	------	--	-----------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2023	2024	2025
P004E43	AP12D PAnnuelle de subvention	14 571,00	14 571,00	0,00		14 571,00			
P004E48	AP14D Annuelle de subvention	6 856,60	6 856,60	0,00		6 856,60			
	Somme:	21 427,60	21 427,60	0,00	0,00	21 427,60	0,00	0,00	0,00

P027O017	PDALHPD	1 500 000,00	320 151,00	1 179 849,00		224 106,00	96 045,00	1 179 849,00	
----------	---------	--------------	------------	--------------	--	------------	-----------	--------------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2023	2024	2025
P027E48	AP15 D Pluriannuelle PDH	1 500 000,00	320 151,00	1 179 849,00		224 106,00	96 045,00	1 179 849,00	
	Somme:	1 500 000,00	320 151,00	1 179 849,00		224 106,00	96 045,00	1 179 849,00	0,00

P027O020	PDH - APPEL A PROJETS INNOVANT	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00
----------	--------------------------------	------------	------	------------	------	------	------	------------	------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2023	2024	2025
P027E48	AP15 D Pluriannuelle PDH	300 000,00		300 000,00				300 000,00	
	Somme:	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00

P027O021	PDH - LOGT COMMUNAUX ET HORS	480 000,00	0,00	480 000,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00	0,00
----------	------------------------------	------------	------	------------	------	------	------	------------	------

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P027E48	AP15 D Pluriannuelle PDH	480 000,00		480 000,00				480 000,00	
	Somme:	480 000,00	0,00	480 000,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00	0,00

P027O015	PDH REVITALISATION BOURGS-LGTS	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00				1 000 000,00	
----------	--------------------------------	--------------	------	--------------	--	--	--	--------------	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P027E48	AP15 D Pluriannuelle PDH	1 000 000,00		1 000 000,00				1 000 000,00	
	Somme:	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00

P027O038	PIG LOGEMENT HABITAT INDIGNE	240 000,00	0,00	335 355,68	44 006,00		20 000,00	135 994,00	40 000,00
----------	------------------------------	------------	------	------------	-----------	--	-----------	------------	-----------

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P027E69	AP22 D PLURIANNUELLE PIG LHI	240 000,00			44 006,00		20 000,00	135 994,00	40 000,00
	Somme:	240 000,00	0,00	0,00	44 006,00	0,00	20 000,00	135 994,00	40 000,00

P027O019	PIG SUBVENTIONS AUTONOMIE	790 000,00	454 644,32	335 355,68	105 994,00	369 151,36	120 000,00	231 542,08	39 000,00
----------	---------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	-----------

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P027E48	AP15 D Pluriannuelle PDH	430 000,00	366 894,77	63 105,23	69 305,00	319 659,81	49 511,00	38 025,08	
P027E64	AP22 D PLURIANNUELLE PIG3 AUTO	360 000,00	87 749,55	272 250,45	36 689,00	49 491,55	70 489,00	193 517,00	39 000,00
	Somme:	790 000,00	454 644,32	335 355,68	105 994,00	369 151,36	120 000,00	231 542,08	39 000,00

P027O016	PIG SUBVENTIONS ENERGIE	4 861 493,62	3 944 669,14	916 824,48	600 000,00	3 480 076,46	500 000,00	714 984,07	100 000,00
----------	-------------------------	--------------	--------------	------------	------------	--------------	------------	------------	------------

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P027E48	AP15 D Pluriannuelle PDH	3 611 493,62	3 508 007,73	103 485,89	420 000,00	3 273 895,73	189 984,07	100 000,00	

P027E63	AP22 PLURIANNUELLE PIG3 ENERGI	1 250 000,00	436 661,41	813 338,59	180 000,00	206 180,73	310 015,93	614 984,07	100 000,00
	Somme:	4 861 493,62	3 944 669,14	916 824,48	600 000,00	3 480 076,46	500 000,00	714 984,07	100 000,00

P004O006	PLAN STRATEGIQUE NATIONAL	1 144 783,65	956 852,65	187 931,00	12 911,00	939 091,65	4 850,00	187 931,00	
----------	---------------------------	--------------	------------	------------	-----------	------------	----------	------------	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P004E43	AP12D PAnnuelle de subvention	170 000,00	170 000,00	0,00		170 000,00			
P004E48	AP14D Annuelle de subvention	170 000,00	170 000,00	0,00		170 000,00			
P004E57	AP18D Annuelle de subvention	170 000,00	170 000,00	0,00		170 000,00			
P004E58	AP19D annuelle de subv	199 783,65	29 783,65	170 000,00		29 783,65		170 000,00	
P004E59	AP19D PAsub PCAE sécheresse	435 000,00	417 069,00	17 931,00	12 911,00	399 308,00	4 850,00	17 931,00	
	Somme:	1 144 783,65	956 852,65	187 931,00	12 911,00	939 091,65	4 850,00	187 931,00	0,00

P027O023	PPRT	180 000,00	63 137,84	116 862,16		63 137,84		116 862,00	
----------	------	------------	-----------	------------	--	-----------	--	------------	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P027E48	AP15 D Pluriannuelle PDH	180 000,00	63 137,84	116 862,16		63 137,84		116 862,00	
	Somme:	180 000,00	63 137,84	116 862,16		63 137,84	0,00	116 862,00	0,00

P027O036	RENOUVELLEMENT URBAIN DU BAN	956 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00		450 000,00	250 000,00
----------	------------------------------	------------	------	------	------	------	--	------------	------------

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P027E56	AP20 pluriann sub ANRU	956 195,00						450 000,00	250 000,00
	Somme:	956 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	250 000,00

P027O018	SOUTIEN BAILLEURS PUBLICS	8 006 000,00	2 435 000,00	3 071 000,00	90 000,00	2 340 000,00	468 000,00	2 626 000,00	1 320 000,00
----------	---------------------------	--------------	--------------	--------------	-----------	--------------	------------	--------------	--------------

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P027E48	AP15 D Pluriannuelle PDH	2 250 000,00	2 250 000,00	0,00		2 250 000,00			
P027E67	AP22 D PLURIANNUELLE LOGTS PUB	2 500 000,00		2 500 000,00				1 250 000,00	625 000,00

P027E75	AP22 D PLURIANNUELLE PDH	3 256 000,00	185 000,00	3 071 000,00	90 000,00	90 000,00	468 000,00	1 376 000,00	695 000,00
	Somme:	8 006 000,00	2 435 000,00	5 571 000,00	90 000,00	2 340 000,00	468 000,00	2 626 000,00	1 320 000,00

ADTDENV		982 580,57	457 758,33	370 622,24	87 562,30	217 952,21	247 411,00	313 777,83	77 100,00
---------	--	------------	------------	------------	-----------	------------	------------	------------	-----------

P042O009	AXE 2 - SENSIBILISATION A LA B	154 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 100,00	77 100,00
----------	--------------------------------	------------	------	------	------	------	------	-----------	-----------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2022	Mt Mandaté au 31/12/2022	2023	2024	2025
P042E34	AP22 PLURIANNUELLE SUBVENTION	154 200,00						77 100,00	77 100,00
	Somme:	154 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 100,00	77 100,00

P042O005	AXE 3 - ESPACES NATURELS SENSI	550 000,00	395 747,13	154 252,87	87 562,30	169 458,71	247 411,00	6 790,76	
----------	--------------------------------	------------	------------	------------	-----------	------------	------------	----------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2022	Mt Mandaté au 31/12/2022	2023	2024	2025
P042E31	AP2019D pluriannuelle	550 000,00	395 747,13	154 252,87	87 562,30	169 458,71	247 411,00	6 790,76	
	Somme:	550 000,00	395 747,13	154 252,87	87 562,30	169 458,71	247 411,00	6 790,76	0,00

P042O006	AXE 3 -SUBVENTION ENS	200 000,00	37 600,60	162 399,40		29 600,60		170 399,40	
----------	-----------------------	------------	-----------	------------	--	-----------	--	------------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2022	Mt Mandaté au 31/12/2022	2023	2024	2025
P042E33	AP19D pluri de subv	200 000,00	37 600,60	162 399,40		29 600,60		170 399,40	
	Somme:	200 000,00	37 600,60	162 399,40		29 600,60	0,00	170 399,40	0,00

P075O001	GESTION DES FORETS DEPARTEMEN	63 380,57	24 410,60	38 969,97		18 892,90		44 487,67	
----------	-------------------------------	-----------	-----------	-----------	--	-----------	--	-----------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	2022	Mt Mandaté au 31/12/2022	2023	2024	2025
P075E22	AP15D Pluriannuelle	63 380,57	24 410,60	38 969,97		18 892,90		44 487,67	
	Somme:	63 380,57	24 410,60	38 969,97		18 892,90	0,00	44 487,67	0,00

P0520003	SUB.ORGANISMES TOURISTIQUES	15 000,00	0,00	15 000,00				15 000,00	
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P052E45	AP20 pluriannuelle	15 000,00		15 000,00				15 000,00	
	Somme:	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
ADTDTSD		11 505,64	11 505,64	0,00	0,00	11 505,64	0,00	0,00	0,00
P0020005	AUTRES SUBV ET PARTICIPATIONS	11 505,64	11 505,64	0,00		11 505,64			
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P002E30	AP09DAn.S.ressource eau(4)	11 505,64	11 505,64	0,00		11 505,64			
	Somme:	11 505,64	11 505,64	0,00	0,00	11 505,64	0,00	0,00	0,00
ADTPBBATI		23 742 957,00	9 237 703,25	14 505 253,75	8 723 364,53	9 216 962,65	3 821 646,30	1 831 738,52	1 590 000,00
P1030001	EQUIMARAULT GESTION BATIMENT	550 000,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00	265 000,00
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P103E02	AP22 EQUIMARAULT	550 000,00		550 000,00				285 000,00	265 000,00
	Somme:	550 000,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00	265 000,00
P0090041	RESTRUCTURATION MADEF	20 192 957,00	9 037 703,25	11 155 253,75	8 723 364,53	9 037 703,25	3 801 646,30	70 997,92	
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P009E32	AP plur subv MADEF	20 192 957,00	9 037 703,25	11 155 253,75	8 723 364,53	9 037 703,25	3 801 646,30	70 997,92	
	Somme:	20 192 957,00	9 037 703,25	11 155 253,75	8 723 364,53	9 037 703,25	3 801 646,30	70 997,92	0,00
P0090008	SAMS LA CHARITE	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00	0,00	0,00	20 000,00	1 455 000,00	1 325 000,00

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P009E33	AP22 PLURIANNUELLE	2 800 000,00		2 800 000,00			20 000,00	1 455 000,00	1 325 000,00
	Somme:	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00	0,00	0,00	20 000,00	1 455 000,00	1 325 000,00

P009O014	UTAMS CORBIGNY	200 000,00	200 000,00	0,00		179 259,40		20 740,60	
----------	----------------	------------	------------	------	--	------------	--	-----------	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P009E30	AP19D pluriannuelle	200 000,00	200 000,00	0,00		179 259,40		20 740,60	
	Somme:	200 000,00	200 000,00	0,00		179 259,40	0,00	20 740,60	0,00

ADTPBCOL		15 800 000,00	11 425 284,25	4 374 715,75	4 997 935,88	10 533 176,92	5 119 000,00	0,00	0,00
----------	--	---------------	---------------	--------------	--------------	---------------	--------------	------	------

P005O001	Cité Muséale Ch-Ch(chap109)	15 800 000,00	11 425 284,25	4 374 715,75	4 997 935,88	10 533 176,92	5 119 000,00		
----------	-----------------------------	---------------	---------------	--------------	--------------	---------------	--------------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P005E01	AP09D Pluriannuelle Château-Ch	15 800 000,00	11 425 284,25	4 374 715,75	4 997 935,88	10 533 176,92	5 119 000,00		
	Somme:	15 800 000,00	11 425 284,25	4 374 715,75	4 997 935,88	10 533 176,92	5 119 000,00	0,00	0,00

ADTPRMINFRAS		55 369 389,70	24 768 690,39	30 600 699,31	3 607 304,76	21 910 877,13	5 534 743,00	6 754 395,41	14 704 779,00
--------------	--	---------------	---------------	---------------	--------------	---------------	--------------	--------------	---------------

P055O024	BARRAGE DE PANNECOT	355 000,00	355 000,00	0,00	35 298,00	40 812,00	314 432,00		
----------	---------------------	------------	------------	------	-----------	-----------	------------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P055E21	AP21 barrage de Pannecot	355 000,00	355 000,00	0,00	35 298,00	40 812,00	314 432,00		
	Somme:	355 000,00	355 000,00	0,00	35 298,00	40 812,00	314 432,00	0,00	0,00

P008O012	FRET FERROVIAIRE CAPILLAIRE	300 000,00	300 000,00	0,00	90 000,00	195 000,00	90 000,00	15 000,00	
----------	-----------------------------	------------	------------	------	-----------	------------	-----------	-----------	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P008E15	AP20 subv fret ferroviaire	300 000,00	300 000,00	0,00	90 000,00	195 000,00	90 000,00	15 000,00	
	Somme:	300 000,00	300 000,00	0,00	90 000,00	195 000,00	90 000,00	15 000,00	0,00

P055O032	GENIE CIVIL DSIN	448 000,00	182 480,00	265 520,00	101 549,31	99 380,90	72 200,00	88 700,00	104 620,00
----------	------------------	------------	------------	------------	------------	-----------	-----------	-----------	------------

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P055E26	AP22 D PLURIANNUELLE GENIE CIV	448 000,00	182 480,00	265 520,00	101 549,31	99 380,90	72 200,00	88 700,00	104 620,00
	Somme:	448 000,00	182 480,00	265 520,00	101 549,31	99 380,90	72 200,00	88 700,00	104 620,00

P055O017	OA RD 40 FOURCHAMBAULT	3 582 406,20	3 582 406,20	0,00		3 582 406,20			
----------	------------------------	--------------	--------------	------	--	--------------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P055E13	AP2017	3 582 406,20	3 582 406,20	0,00		3 582 406,20			
	Somme:	3 582 406,20	3 582 406,20	0,00	0,00	3 582 406,20	0,00	0,00	0,00

P055O028	PONT IMPHY RD 200	1 100 000,00	100 000,00	1 000 000,00	18 560,00	18 370,16	1 078 200,00	1 914,00	
----------	-------------------	--------------	------------	--------------	-----------	-----------	--------------	----------	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P055E27	AP 2022 RD200 PONT D'IMPHY	1 100 000,00	100 000,00	1 000 000,00	18 560,00	18 370,16	1 078 200,00	1 914,00	
	Somme:	1 100 000,00	100 000,00	1 000 000,00	18 560,00	18 370,16	1 078 200,00	1 914,00	0,00

P055O020	RD907 PONT DE NEUVY SUR LOIRE	650 930,00	646 900,00	4 030,00	26 563,73	501 021,79		144 607,77	
----------	-------------------------------	------------	------------	----------	-----------	------------	--	------------	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P055E15	AP 2019 RD907 PONT NEUVY SUR L	650 930,00	646 900,00	4 030,00	26 563,73	501 021,79		144 607,77	
	Somme:	650 930,00	646 900,00	4 030,00	26 563,73	501 021,79	0,00	144 607,77	0,00

P055O019	RD955 PONT DE COSNE	4 686 000,00	860 736,40	3 825 263,60	89 753,75	174 641,22	225 636,00	2 072 406,00	2 050 000,00
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P055E19	AP19 RD955 pont de Cosne	4 686 000,00	860 736,40	3 825 263,60	89 753,75	174 641,22	225 636,00	2 072 406,00	2 050 000,00
	Somme:	4 686 000,00	860 736,40	3 825 263,60	89 753,75	174 641,22	225 636,00	2 072 406,00	2 050 000,00
P055O018	RD 978A DECIZE OA SUR LA VIEIL	18 652 000,00	1 364 675,04	17 287 324,96	81 015,81	898 427,71	204 275,00	2 330 290,00	9 100 159,00
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P055E14	AP 2017 RD 978A OA VIEILLE LOI	18 652 000,00	1 364 675,04	17 287 324,96	81 015,81	898 427,71	204 275,00	2 330 290,00	9 100 159,00
	Somme:	18 652 000,00	1 364 675,04	17 287 324,96	81 015,81	898 427,71	204 275,00	2 330 290,00	9 100 159,00
P055O005	RENFORCEMENT	100 000,00	81 440,00	18 560,00				100 000,00	
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P055E24	AP21pluri covoiturage	100 000,00	81 440,00	18 560,00				100 000,00	
	Somme:	100 000,00	81 440,00	18 560,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
P055O004	RENOUVELLEMENT VEHIC MATERIE	2 200 000,00	2 200 000,00	0,00	1 164 564,16	1 305 764,40	800 000,00	1 477,64	
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P055E22	AP21annuelle subv PVD	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00	930 105,42	1 007 067,17		1 477,64	
P055E25	AP22 ANNUELLE SUBV PVD	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00	234 458,74	298 697,23	800 000,00		
	Somme:	2 200 000,00	2 200 000,00	0,00	1 164 564,16	1 305 764,40	800 000,00	1 477,64	0,00
P008O003	VELOROUTE	3 523 553,50	3 523 552,75	0,75		3 523 552,75			
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			

P008E12	AP voirie nationale	3 523 553,50	3 523 552,75	0,75		3 523 552,75			
	Somme:	3 523 553,50	3 523 552,75	0,75	0,00	3 523 552,75	0,00	0,00	0,00

P008O005	VOIRIE NATIONALE - CPER	19 771 500,00	11 571 500,00	8 200 000,00	2 000 000,00	11 571 500,00	2 750 000,00	2 000 000,00	3 450 000,00
----------	-------------------------	---------------	---------------	--------------	--------------	---------------	--------------	--------------	--------------

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P008E12	AP voirie nationale	19 771 500,00	11 571 500,00	8 200 000,00	2 000 000,00	11 571 500,00	2 750 000,00	2 000 000,00	3 450 000,00
	Somme:	19 771 500,00	11 571 500,00	8 200 000,00	2 000 000,00	11 571 500,00	2 750 000,00	2 000 000,00	3 450 000,00

ARARCH		379 992,39	318 312,29	61 680,10	91 077,76	263 025,24	135 000,00	0,00	0,00
--------	--	------------	------------	-----------	-----------	------------	------------	------	------

P006O003	CONSERVATION DES FONDS	342 696,02	288 312,29	54 383,73	83 777,76	240 772,38	120 000,00		
----------	------------------------	------------	------------	-----------	-----------	------------	------------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P006E28	AP 2019 Conservation des fonds	159 816,25	130 000,00	29 816,25	48 272,71	119 811,90	40 000,00		
P006E31	AP2020 Conservation des Fonds	182 879,77	158 312,29	24 567,48	35 505,05	120 960,48	80 000,00		
	Somme:	342 696,02	288 312,29	54 383,73	83 777,76	240 772,38	120 000,00	0,00	0,00

P006O005	VALORISATION DES FONDS	37 296,37	30 000,00	7 296,37	7 300,00	22 252,86	15 000,00		
----------	------------------------	-----------	-----------	----------	----------	-----------	-----------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P006E32	AP2020 Numérisation océrisatio	37 296,37	30 000,00	7 296,37	7 300,00	22 252,86	15 000,00		
	Somme:	37 296,37	30 000,00	7 296,37	7 300,00	22 252,86	15 000,00	0,00	0,00

ARDSINIPN		1 137 426,32	744 546,63	392 879,69	62 948,45	562 746,63	797 800,00	115 000,00	36 120,00
-----------	--	--------------	------------	------------	-----------	------------	------------	------------	-----------

P030O015	GED SOCIALE	625 320,00	398 320,00	227 000,00	61 120,00	251 520,00	632 800,00	115 000,00	36 120,00
----------	-------------	------------	------------	------------	-----------	------------	------------	------------	-----------

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			

P030E19	AP 22 GED SOCIALE	625 320,00	398 320,00	227 000,00	61 120,00	251 520,00	632 800,00	115 000,00	36 120,00
	Somme:	625 320,00	398 320,00	227 000,00	61 120,00	251 520,00	632 800,00	115 000,00	36 120,00

P030O012	IODAS WEB	312 106,32	311 226,63	879,69		311 226,63			
----------	-----------	------------	------------	--------	--	------------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P030E18	AP 2015 IODAS WEB	312 106,32	311 226,63	879,69		311 226,63			
	Somme:	312 106,32	311 226,63	879,69	0,00	311 226,63	0,00	0,00	0,00

P030O001	PROGICIELS INFRASTRUCRURE METI	200 000,00	35 000,00	165 000,00	1 828,45		165 000,00		
----------	--------------------------------	------------	-----------	------------	----------	--	------------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P030E21	AP22 D PLURI LOGICIEL ACTIVITE	200 000,00	35 000,00	165 000,00	1 828,45		165 000,00		
	Somme:	200 000,00	35 000,00	165 000,00	1 828,45	0,00	165 000,00	0,00	0,00

DATSDL		42 734 427,28	27 322 121,53	15 412 305,75	3 836 251,47	19 068 521,29	5 638 293,96	6 516 862,26	4 436 787,00
--------	--	---------------	---------------	---------------	--------------	---------------	--------------	--------------	--------------

P089O027	CCP 2021-2026 6 COMMUNES PUIS	140 000,00	70 000,00	70 000,00			35 000,00	35 000,00	10 000,00
----------	-------------------------------	------------	-----------	-----------	--	--	-----------	-----------	-----------

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E40	AP21 CCP21-26 PUISAYE	140 000,00	70 000,00	70 000,00			35 000,00	35 000,00	10 000,00
	Somme:	140 000,00	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	10 000,00

P089O017	CCP 2021-2026 AMOGNES COEUR D	1 037 420,00	187 731,00	849 689,00			130 800,00	349 620,00	146 774,00
----------	-------------------------------	--------------	------------	------------	--	--	------------	------------	------------

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E30	AP21 pluri subv CCP Amognes Co	1 037 420,00	187 731,00	849 689,00			130 800,00	349 620,00	146 774,00
	Somme:	1 037 420,00	187 731,00	849 689,00	0,00	0,00	130 800,00	349 620,00	146 774,00

P089O018	CCP 2021-2026 BAZOIS LOIRE MOR	1 497 702,00	439 087,49	1 058 614,51	48 604,75	63 763,75	290 900,00	302 369,25	213 957,00
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E31	AP21 CCP21-26 BLM	1 497 702,00	439 087,49	1 058 614,51	48 604,75	63 763,75	290 900,00	302 369,25	213 957,00
	Somme:	1 497 702,00	439 087,49	1 058 614,51	48 604,75	63 763,75	290 900,00	302 369,25	213 957,00
P089O020	CCP 2021-2026 CC DES BERTRANGE	1 405 042,00	296 400,00	1 108 642,00	0,00		236 400,00	365 762,00	200 720,00
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E33	AP21 CCP21-26 BERTRANGES	1 405 042,00	296 400,00	1 108 642,00			236 400,00	365 762,00	200 720,00
	Somme:	1 405 042,00	296 400,00	1 108 642,00	0,00	0,00	236 400,00	365 762,00	200 720,00
P089O016	CCP 2021-2026 CCHT NIV VAL D Y	960 022,00	356 881,53	603 140,47		99 174,81	186 300,00	225 837,72	122 860,00
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E28	AP21 CCP21-23 CCHNVY	960 022,00	356 881,53	603 140,47		99 174,81	186 300,00	225 837,72	122 860,00
	Somme:	960 022,00	356 881,53	603 140,47		99 174,81	186 300,00	225 837,72	122 860,00
P089O021	CCP 2021-2026 COEUR DE LOIRE	1 721 432,00	67 363,77	1 654 068,23	21 895,25		67 400,00	638 864,75	248 318,00
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E34	AP21 CCP21-26 COEUR DE LOIRE	1 721 432,00	67 363,77	1 654 068,23	21 895,25		67 400,00	638 864,75	248 318,00
	Somme:	1 721 432,00	67 363,77	1 654 068,23	21 895,25	0,00	67 400,00	638 864,75	248 318,00
P089O026	CCP 2021-2026 DORNES/ST PARIZE	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00		30 000,00	10 000,00
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E39	AP21 CCP21-26 DORNES ST PARIZE	60 000,00		60 000,00				30 000,00	10 000,00

	Somme:	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	10 000,00
P089O019	CCP 2021-2026 LOIRE ET ALLIER	602 976,00	103 877,00	499 099,00	0,00	0,00	103 900,00	154 520,00	86 139,00
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E32	AP21 CCP21-26 LOIRE ET ALLIER	602 976,00	103 877,00	499 099,00			103 900,00	154 520,00	86 139,00
	Somme:	602 976,00	103 877,00	499 099,00	0,00	0,00	103 900,00	154 520,00	86 139,00
P089O023	CCP 2021-2026 NIVERNAIS BOURBO	696 616,00	397 850,64	298 765,36			92 100,00	206 508,00	99 536,00
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E36	AP21 CCP21-26 NIV BOURBONNAIS	696 616,00	397 850,64	298 765,36			92 100,00	206 508,00	99 536,00
	Somme:	696 616,00	397 850,64	298 765,36	0,00	0,00	92 100,00	206 508,00	99 536,00
P089O024	CCP 2021-2026 SUD NIVERNAIS	1 446 848,00	175 581,00	1 271 267,00	54 205,00		121 400,00	444 475,00	206 692,00
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E37	AP21 CCP21-26 SUD NIV	1 446 848,00	175 581,00	1 271 267,00	54 205,00		121 400,00	444 475,00	206 692,00
	Somme:	1 446 848,00	175 581,00	1 271 267,00	54 205,00	0,00	121 400,00	444 475,00	206 692,00
P089O025	CCP 2021-2026 TANNAY BRINON CO	1 126 736,00	114 429,89	1 012 306,11	50 441,00	64 707,90	79 700,00	352 747,00	160 962,00
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E38	AP21 CCP21-26 TBC	1 126 736,00	114 429,89	1 012 306,11	50 441,00	64 707,90	79 700,00	352 747,00	160 962,00
	Somme:	1 126 736,00	114 429,89	1 012 306,11	50 441,00	64 707,90	79 700,00	352 747,00	160 962,00
P089O022	CCP 21-26 MORV SOMM GRD LAC	1 288 406,00	619 052,72	669 353,28	0,00	0,00	96 100,00	387 874,00	252 258,00
					2022		2023	2024	2025

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E35	AP21 CCP21-26 MSGL	1 288 406,00	619 052,72	669 353,28			96 100,00	387 874,00	252 258,00
	Somme:	1 288 406,00	619 052,72	669 353,28	0,00	0,00	96 100,00	387 874,00	252 258,00

P089O004	CCP AMOGNES COEUR DU NIVERNA	475 824,06	459 098,01	16 726,05	1 626,44	421 258,75	21 000,00	35 191,17	
----------	------------------------------	------------	------------	-----------	----------	------------	-----------	-----------	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E04	AP18 pluri subv CCP Amognes Co	475 824,06	459 098,01	16 726,05	1 626,44	421 258,75	21 000,00	35 191,17	
	Somme:	475 824,06	459 098,01	16 726,05	1 626,44	421 258,75	21 000,00	35 191,17	0,00

P089O005	CCP BAZOIS LOIRE MORVAN	659 681,96	615 434,25	44 247,71	56 835,41	610 434,25	68 600,00		
----------	-------------------------	------------	------------	-----------	-----------	------------	-----------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E06	AP18 pluri subv CCP Bazoïs Loi	659 681,96	615 434,25	44 247,71	56 835,41	610 434,25	68 600,00		
	Somme:	659 681,96	615 434,25	44 247,71	56 835,41	610 434,25	68 600,00	0,00	0,00

P089O008	CCP DES BERTRANGES	652 521,00	634 911,14	17 609,86	75 794,00	532 566,67	110 100,00	36 016,53	
----------	--------------------	------------	------------	-----------	-----------	------------	------------	-----------	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E12	AP18 pluri subv CCP des Bertra	652 521,00	634 911,14	17 609,86	75 794,00	532 566,67	110 100,00	36 016,53	
	Somme:	652 521,00	634 911,14	17 609,86	75 794,00	532 566,67	110 100,00	36 016,53	0,00

P089O006	CCP HAUT NIVERNAIS VAL D YONNE	432 010,00	395 519,05	36 490,95	170 757,00	242 144,93	173 374,12		
----------	--------------------------------	------------	------------	-----------	------------	------------	------------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E08	AP18 pluri subv CCP Haut Niver	432 010,00	395 519,05	36 490,95	170 757,00	242 144,93	173 374,12		
	Somme:	432 010,00	395 519,05	36 490,95	170 757,00	242 144,93	173 374,12	0,00	0,00

P089O007	CCP LOIRE ET ALLIER	271 488,00	271 459,03	28,97	94 200,49	150 945,84	87 800,00	18 680,99	
----------	---------------------	------------	------------	-------	-----------	------------	-----------	-----------	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E10	AP pluri subv CCP Loire et All	271 488,00	271 459,03	28,97	94 200,49	150 945,84	87 800,00	18 680,99	
	Somme:	271 488,00	271 459,03	28,97	94 200,49	150 945,84	87 800,00	18 680,99	0,00

P089O009	CCP LOIRE VIGNOBLES ET NOHAIN	830 114,00	793 632,11	36 481,89	212 588,30	727 367,68	46 264,44		
----------	-------------------------------	------------	------------	-----------	------------	------------	-----------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E14	AP18 pluri subv CCP Loire Vign	830 114,00	793 632,11	36 481,89	212 588,30	727 367,68	46 264,44		
	Somme:	830 114,00	793 632,11	36 481,89	212 588,30	727 367,68	46 264,44	0,00	0,00

P089O010	CCP MORVAN SOMMETS ET GRAND	594 203,00	581 252,65	12 950,35	115 541,39	333 203,39	243 600,00	15 773,36	
----------	-----------------------------	------------	------------	-----------	------------	------------	------------	-----------	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E16	AP18 subv CCP Morvan Sommets e	594 203,00	581 252,65	12 950,35	115 541,39	333 203,39	243 600,00	15 773,36	
	Somme:	594 203,00	581 252,65	12 950,35	115 541,39	333 203,39	243 600,00	15 773,36	0,00

P089O011	CCP NIVERNAIS BOURBONNAIS	315 406,60	314 308,00	1 098,60	127 021,00	291 783,14	42 921,40		
----------	---------------------------	------------	------------	----------	------------	------------	-----------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E18	AP18 pluri subv CCP Nivernais	315 406,60	314 308,00	1 098,60	127 021,00	291 783,14	42 921,40		
	Somme:	315 406,60	314 308,00	1 098,60	127 021,00	291 783,14	42 921,40	0,00	0,00

P089O012	CCP SUD NIVERNAIS	717 593,04	656 646,98	60 946,06	19 000,92	583 661,23	56 974,00		
----------	-------------------	------------	------------	-----------	-----------	------------	-----------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E20	AP18 pluri subv CCP Sud Nivern	717 593,04	656 646,98	60 946,06	19 000,92	583 661,23	56 974,00		
	Somme:	717 593,04	656 646,98	60 946,06	19 000,92	583 661,23	56 974,00	0,00	0,00

P089O013	CCP TANNAY BRINON CORBIGNY	513 368,00	508 463,51	4 904,49	85 162,52	363 403,61	140 060,00		
----------	----------------------------	------------	------------	----------	-----------	------------	------------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E22	AP18 pluri subv CCP Tannay Bri	513 368,00	508 463,51	4 904,49	85 162,52	363 403,61	140 060,00		
	Somme:	513 368,00	508 463,51	4 904,49	85 162,52	363 403,61	140 060,00	0,00	0,00

P092O001	CONTRAT D AGGLO 2021-2026	6 000 000,00	2 497 577,01	3 502 422,99	232 578,00	974 977,01	797 600,00	889 138,05	759 571,00
----------	---------------------------	--------------	--------------	--------------	------------	------------	------------	------------	------------

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P092E01	AP19 pluri de subv ct 2021-202	6 000 000,00	2 497 577,01	3 502 422,99	232 578,00	974 977,01	797 600,00	889 138,05	759 571,00
	Somme:	6 000 000,00	2 497 577,01	3 502 422,99	232 578,00	974 977,01	797 600,00	889 138,05	759 571,00

P087O001	CONTRAT D AGGLOMERATION	2 546 199,04	2 545 895,72	303,32		2 545 895,72			
----------	-------------------------	--------------	--------------	--------	--	--------------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P087E01	AP18 Pluriannuelle 2018-2020	2 546 199,04	2 545 895,72	303,32		2 545 895,72			
	Somme:	2 546 199,04	2 545 895,72	303,32	0,00	2 545 895,72	0,00	0,00	0,00

P087O002	DIGUES DE LA LOIRE	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	210 000,00	940 000,00	200 000,00	150 000,00	
----------	--------------------	--------------	--------------	------	------------	------------	------------	------------	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P087E02	AP pluriannuelle subv	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	210 000,00	940 000,00	200 000,00	150 000,00	
	Somme:	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	210 000,00	940 000,00	200 000,00	150 000,00	0,00

P064O001	DOTATION CANTONALE EQUIPEMEN	14 126 313,73	11 608 791,58	2 517 522,15	2 250 000,00	8 822 355,16	2 200 000,00	1 878 484,44	1 919 000,00
----------	------------------------------	---------------	---------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			

P064E23	AP17D Annuelle de subvention	2 249 909,35	2 249 909,35	0,00		2 249 909,35			
P064E28	AP19D annuelle subv	2 276 461,35	2 276 461,35	0,00		2 276 461,35			
P064E29	AP20D annuelle sub DCE	2 399 943,03	2 299 212,14	100 730,89	1 047 484,44	2 299 212,14			
P064E30	AP21-23D annuelle sub DCE	7 200 000,00	4 783 208,74	2 416 791,26	1 202 515,56	1 996 772,32	2 200 000,00	1 878 484,44	1 919 000,00
	Somme:	14 126 313,73	11 608 791,58	2 517 522,15	2 250 000,00	8 822 355,16	2 200 000,00	1 878 484,44	1 919 000,00

P015O001	FONDS DE DEVELOPPEMENT PAYS	162 105,42	162 105,42	0,00		162 105,42			
-----------------	------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------	--	-------------------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P015E54	AP15D Pluriannuelle de sub NSN	153 471,17	153 471,17	0,00		153 471,17			
P015E55	AP15D Pluriannuelle de subv PF	8 634,25	8 634,25	0,00		8 634,25			
	Somme:	162 105,42	162 105,42	0,00	0,00	162 105,42	0,00	0,00	0,00

P015O002	FONDS DE DEVELOPT TERRITOIRES	1 084 399,43	1 084 399,43	0,00		1 084 399,43			
-----------------	--------------------------------------	---------------------	---------------------	-------------	--	---------------------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P015E45	AP12D PluriAnnuelle subvention	1 084 399,43	1 084 399,43	0,00		1 084 399,43			
	Somme:	1 084 399,43	1 084 399,43	0,00	0,00	1 084 399,43	0,00	0,00	0,00

P089O015	SIX COMMUNES DE PUISAYE	70 000,00	64 372,60	5 627,40	10 000,00	54 372,60	10 000,00		
-----------------	--------------------------------	------------------	------------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E26	AP18 pluri subv 6 communes de	70 000,00	64 372,60	5 627,40	10 000,00	54 372,60	10 000,00		
	Somme:	70 000,00	64 372,60	5 627,40	10 000,00	54 372,60	10 000,00	0,00	0,00

DFPFIN		10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	1 000 000,00	10 000 000,00			
---------------	--	----------------------	----------------------	-------------	---------------------	----------------------	--	--	--

P071O004	DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	1 000 000,00	10 000 000,00			
-----------------	---------------------------------------	----------------------	----------------------	-------------	---------------------	----------------------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
--	--	--	--	--	------	--	------	------	------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P071E14	AP 2014 Déplt Très Haut Débit	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	1 000 000,00	10 000 000,00			
	Somme:	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	1 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00

SCSAUTEQUIP		1 299 561,25	1 299 561,25	0,00	0,00	1 299 561,25			
-------------	--	--------------	--------------	------	------	--------------	--	--	--

P040O008	ADAPEI	455 327,00	455 327,00	0,00		455 327,00			
----------	--------	------------	------------	------	--	------------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P040E07	AP 2012 FAM URZY	200 000,00	200 000,00	0,00		200 000,00			
P040E08	AP 2012 FOYER VIE ST ANDELAIN	235 000,00	235 000,00	0,00		235 000,00			
P040E09	AP 2012 FOYER VIE CORVOL ATELI	20 327,00	20 327,00	0,00		20 327,00			
	Somme:	455 327,00	455 327,00	0,00	0,00	455 327,00	0,00	0,00	0,00

P039O022	EHPAD Cercy La Tour Reconstruc	111 325,00	111 325,00	0,00		111 325,00			
----------	--------------------------------	------------	------------	------	--	------------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P039E34	AP 2014 EHPAD Cercy La Tour	111 325,00	111 325,00	0,00		111 325,00			
	Somme:	111 325,00	111 325,00	0,00	0,00	111 325,00	0,00	0,00	0,00

P039O014	EHPAD La Providence	152 500,00	152 500,00	0,00		152 500,00			
----------	---------------------	------------	------------	------	--	------------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P039E26	AP 2011	152 500,00	152 500,00	0,00		152 500,00			
	Somme:	152 500,00	152 500,00	0,00	0,00	152 500,00	0,00	0,00	0,00

P039O012	EHPAD Le Clos ST Saulge Subven	27 209,25	27 209,25	0,00		27 209,25			
----------	--------------------------------	-----------	-----------	------	--	-----------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
--	--	--	--	--	------	--	------	------	------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P039E26	AP 2011	27 209,25	27 209,25	0,00		27 209,25			
	Somme:	27 209,25	27 209,25	0,00		27 209,25			

P039O026	LF POUILLY SUR LOIRE	73 200,00	73 200,00	0,00		73 200,00			
----------	----------------------	-----------	-----------	------	--	-----------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P039E38	AP 2015 MODERNISATION EHPAD	73 200,00	73 200,00	0,00		73 200,00			
	Somme:	73 200,00	73 200,00	0,00		73 200,00			

P039O025	MODERNISATION EHPAD DONZY	480 000,00	480 000,00	0,00		480 000,00			
----------	---------------------------	------------	------------	------	--	------------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P039E38	AP 2015 MODERNISATION EHPAD	480 000,00	480 000,00	0,00		480 000,00			
	Somme:	480 000,00	480 000,00	0,00		480 000,00			

SCSCSMUS		1 360 722,00	584 858,60	775 863,40	44 408,99	482 637,37	180 000,00	191 226,21	150 000,00
----------	--	--------------	------------	------------	-----------	------------	------------	------------	------------

P043O002	AIDE RESTAURATION PATRIMOINE	304 722,00	304 722,00	0,00	30 000,00	304 722,00			
----------	------------------------------	------------	------------	------	-----------	------------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P043E28	AP17 annuelle subv	304 722,00	304 722,00	0,00	30 000,00	304 722,00			
	Somme:	304 722,00	304 722,00	0,00	30 000,00	304 722,00	0,00	0,00	0,00

P036O005	CITE MUSEALE	306 000,00	280 136,60	25 863,40	14 408,99	177 915,37	30 000,00	41 226,21	
----------	--------------	------------	------------	-----------	-----------	------------	-----------	-----------	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P036E30	AP14 pluriannuelle	306 000,00	280 136,60	25 863,40	14 408,99	177 915,37	30 000,00	41 226,21	

	Somme:	306 000,00	280 136,60	25 863,40	14 408,99	177 915,37	30 000,00	41 226,21	0,00
P043O006	RESTAURATION PRIORALE LA CHAR	750 000,00	0,00	750 000,00			150 000,00	150 000,00	150 000,00
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P043E29	AP21 pluriannuelle subv	750 000,00		750 000,00			150 000,00	150 000,00	150 000,00
	Somme:	750 000,00	0,00	750 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
SCSCSSINCLU		3 202 737,00	3 089 129,40	113 607,60		3 081 899,40			
P031O003	DEVELOPPEMENT ACTION SOCIALE	2 425 310,80	2 412 504,40	12 806,40		2 412 504,40			
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P031E07	AP06D pluriannuelle subv	2 425 310,80	2 412 504,40	12 806,40		2 412 504,40			
	Somme:	2 425 310,80	2 412 504,40	12 806,40	0,00	2 412 504,40	0,00	0,00	0,00
P031O002	INSERTION LOGEMENT	777 426,20	676 625,00	100 801,20		669 395,00			
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P031E07	AP06D pluriannuelle subv	67 328,00	67 328,00	0,00		67 328,00			
P031E10	PDALD 2010	710 098,20	609 297,00	100 801,20		602 067,00			
	Somme:	777 426,20	676 625,00	100 801,20	0,00	669 395,00	0,00	0,00	0,00
SCSCSSSPO		685 138,00	683 563,00	1 575,00		683 563,00			
P050O001	EQUIPEMENTS SPORTIFS	685 138,00	683 563,00	1 575,00		683 563,00			
					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P050E27	AP 14 Annuelle subv	265 138,00	263 563,00	1 575,00		263 563,00			

P050E28	AP17 pluriann subv gymn cosne	150 000,00	150 000,00	0,00		150 000,00			
P050E30	AP17 USON pluriannuelle subv	270 000,00	270 000,00	0,00		270 000,00			
	Somme:	685 138,00	683 563,00	1 575,00	0,00	683 563,00	0,00	0,00	0,00

SCSPEENFAM		735 000,00	441 000,00	294 000,00	147 000,00	441 000,00	147 000,00	147 000,00	
-------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--

P020O010	SAURY Démolition Désamiantage	735 000,00	441 000,00	294 000,00	147 000,00	441 000,00	147 000,00	147 000,00	
-----------------	--------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AP	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P020E05	SAURY Démolition Désamiantage	735 000,00	441 000,00	294 000,00	147 000,00	441 000,00	147 000,00	147 000,00	
	Somme:	735 000,00	441 000,00	294 000,00	147 000,00	441 000,00	147 000,00	147 000,00	0,00

Etat des AE au CA 2022 - Echancier 2023-2025

15 066 765,60	10 742 301,34	3 854 464,26	2 384 994,18	10 274 789,16	1 777 927,83	1 925 964,88	12 620,00
---------------	---------------	--------------	--------------	---------------	--------------	--------------	-----------

ADTDTDRTE	3 707 034,40	1 559 106,28	1 677 928,12	614 907,00	1 318 392,27	419 470,00	1 794 702,88	
-----------	--------------	--------------	--------------	------------	--------------	------------	--------------	--

P027O006	ANIMATION PIG	1 383 834,40	913 834,40	470 000,00	470 000,00	819 690,60	400 000,00	0,00	0,00
----------	---------------	--------------	------------	------------	------------	------------	------------	------	------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2023	2024	2025
P027E59	AE21 lot1PIG3	1 383 834,40	913 834,40	470 000,00	470 000,00	819 690,60	400 000,00		
	Somme:	1 383 834,40	913 834,40	470 000,00	470 000,00	819 690,60	400 000,00	0,00	0,00

P027O004	ETUDES HABITAT	50 000,00	44 100,00	5 900,00	24 100,00	44 100,00		5 900,00	
----------	----------------	-----------	-----------	----------	-----------	-----------	--	----------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2023	2024	2025
P027E47	AE 15 D PDH	50 000,00	44 100,00	5 900,00	24 100,00	44 100,00		5 900,00	
	Somme:	50 000,00	44 100,00	5 900,00	24 100,00	44 100,00	0,00	5 900,00	0,00

P004O016	FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER	100 000,00	86 580,00	13 420,00	44 730,00	70 492,84	19 470,00		
----------	-------------------------------	------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2023	2024	2025
P004E61	AE19 foncier agr	100 000,00	86 580,00	13 420,00	44 730,00	70 492,84	19 470,00		
	Somme:	100 000,00	86 580,00	13 420,00	44 730,00	70 492,84	19 470,00	0,00	0,00

P027O024	NIEVRE RENOV	2 173 200,00	514 591,88	1 658 608,12	76 077,00	384 108,83	0,00	1 788 802,88	0,00
----------	--------------	--------------	------------	--------------	-----------	------------	------	--------------	------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2023	2024	2025
P027E47	AE 15 D PDH	1 869 000,00	273 927,08	1 595 072,92	935,00	207 066,83		1 661 644,88	
P027E58	AE20 guichet unique	304 200,00	240 664,80	63 535,20	75 142,00	177 042,00		127 158,00	
	Somme:	2 173 200,00	514 591,88	1 658 608,12	76 077,00	384 108,83	0,00	1 788 802,88	0,00

ADTDENV		40 292,96	37 722,96	2 570,00		37 722,96			
---------	--	-----------	-----------	----------	--	-----------	--	--	--

P068O001	PRG DEPT MAITRISE DECHETS	40 292,96	37 722,96	2 570,00		37 722,96			
----------	---------------------------	-----------	-----------	----------	--	-----------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2023	2024	2025
P068E27	AE11D Annuelle de subvention	2 750,00	2 750,00	0,00		2 750,00			
P068E31	AE12D Annuelle de subvention	34 370,96	31 940,96	2 430,00		31 940,96			
P068E44	AE14D Annuelle de subvention	3 172,00	3 032,00	140,00		3 032,00			
	Somme:	40 292,96	37 722,96	2 570,00		37 722,96			

DATSDL		4 712 343,49	4 312 336,90	400 006,59	187 938,00	4 138 181,24	223 886,83	131 262,00	12 620,00
--------	--	--------------	--------------	------------	------------	--------------	------------	------------	-----------

P078O002	AGIR EN NIEVRE-PLUS (CAP+)	226 467,20	226 467,20	0,00		226 467,20			
----------	----------------------------	------------	------------	------	--	------------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2023	2024	2025
P078E02	AE14D Annuelle de subvention	226 467,20	226 467,20	0,00		226 467,20			
	Somme:	226 467,20	226 467,20	0,00		226 467,20			

P065O005	APPEL A PROJETS MASSIF CENTRAL	122 000,00	78 546,36	43 453,64	39 500,00	70 850,86	22 000,00	27 000,00	
----------	--------------------------------	------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2023	2024	2025
P065E20	AE20	122 000,00	78 546,36	43 453,64	39 500,00	70 850,86	22 000,00	27 000,00	
	Somme:	122 000,00	78 546,36	43 453,64	39 500,00	70 850,86	22 000,00	27 000,00	0,00

P089O004	CCP AMOGNES COEUR DU NIVERNAIS	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			
----------	--------------------------------	-----------	-----------	------	--	-----------	--	--	--

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	2022 Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022	2023	2024	2025
P089E05	AE18 pluri subv CCP Amognes Co	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			
	Somme:	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			

P089O005	CCP BAZOIS LOIRE MORVAN	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			
----------	-------------------------	-----------	-----------	------	--	-----------	--	--	--

				2022		2023	2024	2025
--	--	--	--	------	--	------	------	------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E07	AE18 pluri subv CCP Bazois Loi	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			
	Somme:	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			

P089O008	CCP DES BERTRANGES	53 322,66	33 140,01	20 182,65	14 500,00	33 140,01			
----------	--------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E13	AE18 pluri subv CCP des Bertra	53 322,66	33 140,01	20 182,65	14 500,00	33 140,01			
	Somme:	53 322,66	33 140,01	20 182,65	14 500,00	33 140,01			

P089O006	CCP HAUT NIVERNAIS VAL D YONNE	54 001,00	35 468,25	18 532,75		26 711,13	12 000,00		
----------	--------------------------------	-----------	-----------	-----------	--	-----------	-----------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E09	AE18 pluri subv CCP Haut Niver	54 001,00	35 468,25	18 532,75		26 711,13	12 000,00		
	Somme:	54 001,00	35 468,25	18 532,75		26 711,13	12 000,00		

P089O007	CCP LOIRE ET ALLIER	30 000,00	30 000,00	0,00		30 000,00			
----------	---------------------	-----------	-----------	------	--	-----------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E11	AE18 pluri subv CCP Loire et A	30 000,00	30 000,00	0,00		30 000,00			
	Somme:	30 000,00	30 000,00	0,00		30 000,00			

P089O009	CCP LOIRE VIGNOBLES ET NOHAIN	44 827,02	25 432,02	19 395,00		25 432,02			
----------	-------------------------------	-----------	-----------	-----------	--	-----------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E15	AE18 pluri subv CCP Loire Vign	44 827,02	25 432,02	19 395,00		25 432,02			
	Somme:	44 827,02	25 432,02	19 395,00		25 432,02			

P089O010	CCP MORVAN SOMMETS ET GRANDS I	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			
----------	--------------------------------	-----------	-----------	------	--	-----------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			

P089E17	AE18 subv CCP Morvan Sommets e	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			
	Somme:	50 000,00	50 000,00	0,00		50 000,00			

P089O011	CCP NIVERNAIS BOURBONNAIS	41 199,00	31 666,69	9 532,31		29 037,77	12 161,23		
----------	---------------------------	-----------	-----------	----------	--	-----------	-----------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E19	AE18 pluri subv CCP Nivernais	41 199,00	31 666,69	9 532,31		29 037,77	12 161,23		
	Somme:	41 199,00	31 666,69	9 532,31		29 037,77	12 161,23		

P089O012	CCP SUD NIVERNAIS	45 000,00	45 000,00	0,00		45 000,00			
----------	-------------------	-----------	-----------	------	--	-----------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E21	AE18 pluri subv CCP Sud Nivern	45 000,00	45 000,00	0,00		45 000,00			
	Somme:	45 000,00	45 000,00	0,00		45 000,00			

P089O013	CCP TANNAY BRINON CORBIGNY	50 000,00	49 720,77	279,23		49 720,77			
----------	----------------------------	-----------	-----------	--------	--	-----------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P089E23	AE18 pluri subv CCP Tannay Bri	50 000,00	49 720,77	279,23		49 720,77			
	Somme:	50 000,00	49 720,77	279,23		49 720,77			

P064O001	DOTATION CANTONALE EQUIPEMENT	248 374,77	245 914,77	2 460,00		245 914,77			
----------	-------------------------------	------------	------------	----------	--	------------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P064E12	AE10D Subv annuelle DCE	131 757,22	129 297,22	2 460,00		129 297,22			
P064E14	AE11D Annuelle de subvention	116 617,55	116 617,55	0,00		116 617,55			
	Somme:	248 374,77	245 914,77	2 460,00		245 914,77			

P078O003	FONDS ANIMATION RACINES	445 500,00	445 500,00	0,00		445 500,00			
----------	-------------------------	------------	------------	------	--	------------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P078E07	AE14D Annuelle de subv (CAP+)	445 500,00	445 500,00	0,00		445 500,00			

	Somme:	445 500,00	445 500,00	0,00		445 500,00		
--	--------	------------	------------	------	--	------------	--	--

P015O001	FONDS DE DEVELOPEMENT PAYS	605 598,21	605 473,09	125,12		605 473,09		
----------	----------------------------	------------	------------	--------	--	------------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P015E34	AE09D an. subv PaysNSN (3)	99 180,07	99 180,07	0,00		99 180,07			
P015E35	AE08D an subv Pays BN(3)	120 953,27	120 828,15	125,12		120 828,15			
P015E36	AE08D an subv Pays NM(4)	255 133,47	255 133,47	0,00		255 133,47			
P015E37	AE08D an subv Pays PF(5)	2 900,00	2 900,00	0,00		2 900,00			
P015E58	AE15D Annuelle de sub NivMorv	63 500,00	63 500,00	0,00		63 500,00			
P015E59	AE15D Annuelle de subv NSN	48 931,40	48 931,40	0,00		48 931,40			
P015E60	AE15D Annuelle de subv PF	15 000,00	15 000,00	0,00		15 000,00			
	Somme:	605 598,21	605 473,09	125,12		605 473,09			

P015O002	FONDS DE DEVELOPT TERRITOIRES	582 588,73	582 588,73	0,00		582 588,73		
----------	-------------------------------	------------	------------	------	--	------------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P015E07	AE07D annuelle subv FDT	326 775,55	326 775,55	0,00		326 775,55			
P015E10	AE08D annuelle subv FDT	40 993,61	40 993,61	0,00		40 993,61			
P015E11	AE09D annuelle subv FDT	35 777,28	35 777,28	0,00		35 777,28			
P015E15	AE10D annuelle subv FDT	96 836,80	96 836,80	0,00		96 836,80			
P015E46	AE12D Annuelle de subvention	82 205,49	82 205,49	0,00		82 205,49			
	Somme:	582 588,73	582 588,73	0,00		582 588,73			

P015O003	FONDS ETUDES ANIMATIONS	983 964,90	908 964,90	75 000,00		908 964,90		
----------	-------------------------	------------	------------	-----------	--	------------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P015E05	AE08D annuelle subv FEA (2)	293 714,90	293 714,90	0,00		293 714,90			
P015E20	AE10D Subv annuelle FEA(2)	195 000,00	180 000,00	15 000,00		180 000,00			
P015E33	AE09D annuelle subv FEA (2)	180 250,00	165 250,00	15 000,00		165 250,00			
P015E46	AE12D Annuelle de subvention	315 000,00	270 000,00	45 000,00		270 000,00			
	Somme:	983 964,90	908 964,90	75 000,00		908 964,90			

P065O001	NOUVEAUX ARRIVANTS	49 500,00	49 500,00	0,00		49 500,00		
----------	--------------------	-----------	-----------	------	--	-----------	--	--

				2022		2023	2024	2025
--	--	--	--	------	--	------	------	------

AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P065E19	AE17	49 500,00	49 500,00	0,00		49 500,00			
	Somme:	49 500,00	49 500,00	0,00		49 500,00			

P090O002	PAYS NIVERNAIS MORVAN	330 000,00	330 000,00	0,00	15 000,00	299 519,58	22 500,00		
----------	-----------------------	------------	------------	------	-----------	------------	-----------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P090E02	AE18 subv Pays Nivernais Morva	330 000,00	330 000,00	0,00	15 000,00	299 519,58	22 500,00		
	Somme:	330 000,00	330 000,00	0,00	15 000,00	299 519,58	22 500,00		

P090O001	PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS	330 000,00	286 025,17	43 974,83	52 500,00	268 525,17	50 925,60		
----------	-----------------------------	------------	------------	-----------	-----------	------------	-----------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P090E01	AE18 subv Pays Val de Loire Ni	330 000,00	286 025,17	43 974,83	52 500,00	268 525,17	50 925,60		
	Somme:	330 000,00	286 025,17	43 974,83	52 500,00	268 525,17	50 925,60		

P015O011	PETITES VILLES DE DEMAIN	320 000,00	152 928,94	167 071,06	66 438,00	45 835,24	104 300,00	104 262,00	
----------	--------------------------	------------	------------	------------	-----------	-----------	------------	------------	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P015E64	AE21annuelle subv PVD	320 000,00	152 928,94	167 071,06	66 438,00	45 835,24	104 300,00	104 262,00	
	Somme:	320 000,00	152 928,94	167 071,06	66 438,00	45 835,24	104 300,00	104 262,00	

SCSSINCLU		6 607 094,75	4 833 135,20	1 773 959,55	1 582 149,18	4 780 492,69	1 134 571,00	0,00	0,00
-----------	--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	------	------

P083O001	Accompagner bénéficiaires dans	5 878 125,75	4 412 292,53	1 465 833,22	1 468 121,96	4 363 992,53	1 134 571,00		
----------	--------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P083E07	AE Pluriannuelle de Subvention	1 993 588,75	1 991 920,96	1 667,79		1 991 920,96			
P083E09	AE - FSE PROGRAMMATION 2018-21	3 884 537,00	2 420 371,57	1 464 165,43	1 468 121,96	2 372 071,57	1 134 571,00		
	Somme:	5 878 125,75	4 412 292,53	1 465 833,22	1 468 121,96	4 363 992,53	1 134 571,00		

P083O002	Consolider parcours d'accès à	242 213,02	115 783,76	126 429,26	38 343,94	115 783,76			
----------	-------------------------------	------------	------------	------------	-----------	------------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P083E07	AE Pluriannuelle de Subvention	39 943,02	39 943,02	0,00		39 943,02			
P083E09	AE - FSE PROGRAMMATION 2018-21	202 270,00	75 840,74	126 429,26	38 343,94	75 840,74			
	Somme:	242 213,02	115 783,76	126 429,26	38 343,94	115 783,76			

P031O003	DEVELOPPEMENT ACTION SOCIALE	7 495,00	6 689,00	806,00		2 346,49			
----------	------------------------------	----------	----------	--------	--	----------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P031E09	AE06D annuelle subv	7 495,00	6 689,00	806,00		2 346,49			
	Somme:	7 495,00	6 689,00	806,00		2 346,49			

P083O003	Développer coordination et ani	479 260,98	298 369,91	180 891,07	75 683,28	298 369,91			
----------	--------------------------------	------------	------------	------------	-----------	------------	--	--	--

					2022		2023	2024	2025
AP/EPCP	Libellé	Montant Total AE	Mt affecté	Reste à affecter	Mt CP voté	Mt Mandaté au 31/12/2022			
P083E07	AE Pluriannuelle de Subvention	152 733,98	152 733,57	0,41		152 733,57			
P083E09	AE - FSE PROGRAMMATION 2018-21	326 527,00	145 636,34	180 890,66	75 683,28	145 636,34			
	Somme:	479 260,98	298 369,91	180 891,07	75 683,28	298 369,91			

RECETTES GREVEES D'AFFECTATION SPECIALE - SOMMES PERCUES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022	
intitulé de la recette	montant perçu en 2022
taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour (nat.7362)	54 629,86 €
taxe d'aménagement (nat.7327)	654 048,79 €
produit des amendes de police relevées par voie de radars automatiques (nat.1345)	716 108,00 €
dotation départementale d'équipement des collèges (nat.1332)	1 271 856,00 €
TOTAL	2 696 642,65 €

FRAIS DE FORMATION 2022 DES ELUS

Identification du Groupe	Budget Total Groupe	Budget consommé	Organisme	Thèmes formation
		Conso		
GRUPE MAJORITAIRE		7 000,00 €	FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES	Elu local et gouvernance publique : réussir son mandat
GRUPE MAJORITAIRE		150,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOT ET GARONNE	9ème Congrès des Assises Nationales des Départements
LA NIEVRE S ENGAGE		0,00 €		
BUDGET TOTAL FORMATIONS 34 ELUS	11 000,00 €	7 150,00 €		

Etat des associations - Subventions versées en 2022

Association

Code tiers	N° SIRET	Beneficiaire	Code article	Mandaté 2022
8354	48476688600010	AGENCE D ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA NIEVRE - RUE DU SORT 58028 NEVERS CEDEX	6574	948 000,00
2188	77847820600049	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIEVRE - 2 BOULEVARD JACQUES DUCLOS 58000 NEVERS	6574	737 405,00
2300	42071364600016	COMITE OEUVRES SOCIALES PERSONNEL DEPARTEMENT NIEVRE - HOTEL DU DEPARTEMENT RUE DE LA PREFECTURE 58039 NEVERS CEDEX	6574	516 500,00
39005	42218474700042	APIAS - SIEGE SOCIAL - 6 RUE DES ARCEES 58800 CORBIGNY	6574	364 000,00
31324	79008521100049	LES ACTEURS SOLIDAIRES EN MARCHE ASEM - RUE LOUIS FRANCIS 58000 NEVERS	6574	343 061,92
1619	32486216800048	ASSOCIATION NIVERNAISE ACCUEIL ET REINSERTION - RUE DE MARZY 58000 NEVERS	6574	241 418,18
16002	48820112000026	PAGODE ETABLISSEMENT PRADO - 1 RUE DE LA PASSIERE 58000 NEVERS	6574	198 800,00
59579	83301201600089	ADPEP CBFC DELEGATION NIEVRE - ROUTE DE MARZY 58000 MARZY	6574	190 312,00
2776	38804605400028	MISSION LOCALE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN - 6 PLACE NOTRE DAME MAISON DE LA SOLIDARITE 58120 CHATEAU CHINON	6574	168 553,08

748	34463229400056	REUSSIR EMPLOIS ET SERVICES - BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	147 385,97
8718	30817432500032	PAGODE - RUE JEAN SOUNIE 58160 IMPHY	6574	120 000,00
43976	81329930200014	ASSOCIATION AGROPOLE DU MARAULT - FERME DU MARAULT 58470 MAGNY COURS	6574	120 000,00
29166	77562017200186	FOL 58 - 7 11 RUE DU COMMANDANT RIVIERE 58000 NEVERS	6574	99 491,22
2304	32681814300033	BUREAU INFORMATION JEUNESSE - ALLEE DE LA LOUEE 58000 NEVERS	6574	99 000,00
2309	30418848500029	CAMOSINE - RUE DES PLACES 58000 NEVERS	6574	95 000,00
749	31773644500014	CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT - CAUE - 3 RUE DES TROIS CARREAUX 58000 NEVERS	6574	88 560,00
7641	41001033400036	LE TREMLIN HOMME ET PATRIMOINE - 10 RUE DES JUIFS 71710 MONTCENIS	6574	87 732,99
55089	33361188700121	ASSOCIATION LE RELAIS - 42 AVENUE GENERAL DE GAULLE 58000 NEVERS	6574	87 250,00
2986	38759366800040	SCENI QUA NON - PLACE MOSSE 58000 NEVERS	6574	86 500,00
2801	31937163900018	GOLF PUBLIC DU NIVERNAIS - LE BARDONNAY 58470 MAGNY COURS	6574	85 000,00
2372	33986341700087	LES RESTAURANTS DU COEUR - 6 BIS RUE PAUL BERT 58000 NEVERS	6574	82 740,83

5759	77846570800015	ACTIVITAL - BASE PLEIN AIR LOISIRS DE LA NIEVRE - HA LES SETTONS - POINTE DES BRANLASSES 58230 MON TSAUCHE LES SETTONS	6574	80 000,00
2690	33808792700061	NIEVRE REGAIN - 15 AVENUE COLBERT 58000 NEVERS	6574	68 487,00
2159	38119394500049	PARC SAINT LEGER CENTRE D ART CONTEMPORAIN NIVERNAIS - AVENUE CONTI 58320 POUQUES LES EAUX	6574	65 000,00
3444	42032541700020	CENTRE SOCIO CULTUREL INTERCOMMUNAL PIERRE MELOT - 10 PLACE DE L EGLISE 58700 PREMERY	6574	62 336,34
2775	32596361900037	MISSION LOCALE DE NEVERS SUD NIVERNAIS - ALLEE DE LA LOUEE ESPACE SALENGRO 58004 NEVERS CEDEX	6574	57 496,10
65632	89743703400027	COLLECTIF CARBONE CAFE - RUE MADEMOISELLE BOURGEOIS 58000 NEVERS	6574	57 000,00
2947	34872444400024	D JAZZ - 3 BIS PLACE DES REINES DE POLOGNE 58008 NEVERS CEDEX	6574	55 000,00
67373	40288681600030	ACTED - RUE GODOT DE MAUROY 75009 PARIS	6574	50 000,00
30819	52443035200012	ASSOCIATION GEADESS 58 - MAISON DES SPORTS 4 BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	49 000,00
2655	77567565501463	UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE DE LA NIEVRE - UNSS 58 - IUFM 19 PLACE SAINT EXUPERY 58000 NEVERS	6574	43 800,00
2864	49363449700017	MISSION LOCALE BOURGOGNE NIVERNAISE - 40 RUE DES RIVIERES SAINT AGNAN 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	42 125,63
40667	51898972800010	ECOLE DE LA SECONDE CHANCE - 2 rue des Papillons Z.I. de Saint Eloi 58000 ST ELOI	6574	40 000,00

9867	47872886800025	ASSOCIATION LE LIEN - EMMAUS - ZONE INDUSTRIELLE DE LA MAISON ROUGE 58450 NEUVY SUR LOIRE	6574	36 210,00
2321	38838260800049	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS 58 - route de Chaluzay 58000 ST ELOI	6574	35 000,00
7613	45058664900029	LES ALENTOURS REVEURS - 22 RUE DES HALLES SERVICE COMPTABILITE 75001 PARIS	6574	35 000,00
2905	40750395200019	CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL JACQUES PILLET - RUE DU DR BEAUME 58130 GUERIGNY	6574	30 200,00
2038	32071036100025	DISTRICT DE FOOTBALL DE LA NIEVRE - 4 RUE LOUISE MICHEL 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	30 000,00
2836	77562016400100	ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ENFANT ADULTE NIEVRE - ADSEAN - 48 AVENUE COLBERT 58000 NEVERS	6574	30 000,00
3320	35024514800019	CENTRE MEDICO SOCIAL - 2 RUE DE LA MISSION 58290 MOULINS ENGILBERT	6574	30 000,00
3645	77847554100042	LE FIL D ARIANE - 10 IMPASSE DES URSULINES CMPP CAMSP 58006 NEVERS CEDEX	6574	30 000,00
2287	38831351200021	ASSOCIATION FAMILIALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L ILLETRISME - 24 CHEMIN DES BAS MONTOTS 58000 NEVERS	6574	26 100,00
4929	43197213200010	ASSOCIATION A LA RUE - 10 RUE MELLE BOURGEOIS 58000 NEVERS	6574	25 000,00
6442	40148998400039	METALVOICE - ROUTE DE SAINT SAULGE 58800 CORBIGNY	6574	25 000,00
35760	80151397900014	ASSOCIATION DU THEATRE DES FORGES ROYALES DE GUERIGNY - ALLEE LA FAYETTE 58130 GUERIGNY	6574	25 000,00

7724	44078633300037	ASSOCIATION ANDAVI - RUE CHARLES ROY 58000 NEVERS	6574	24 500,00
2676	38284285400020	ADESS 58 - MAISON DES SPORTS 4 BD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	23 500,00
3101	32324603300027	COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE LA NIEVRE - 4 ROUTE DE COULANGES 58000 ST ELOI	6574	22 200,00
2597	30289575000016	CENTRE SOCIAL D IMPHY - RUE PAUL VAILLANT COUTURIER 58160 IMPHY	6574	21 500,00
2103	38165327800089	CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE BOURGOGNE - CHEMIN DES ETANGS 21600 FENAY	6574	21 436,91
1747	32040315700029	CERCLE NEVERS ESCRIME - 7 BD DU GRAND PRE DES BORDES 58000 NEVERS	6574	21 300,00
8386	77844663300019	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU PAYS CORBIGEOIS - 3 ROUTE DE VEZELAY 58800 CORBIGNY	6574	20 879,00
1622	41233599400023	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE PUISAYE FORTERRE - 21 GRANDE RUE 58310 ST AMAND EN PUISAYE	6574	20 250,00
3035	40368159600025	COMITE DE LA NIEVRE DE HANDBALL - PLACE DE LA VICTOIRE 58260 LA MACHINE	6574	20 000,00
28349	52380404500012	AGENCE LOCALE DE L ENERGIE DE LA NIEVRE - AVENUE PIERRE BEREGOVOY 58000 NEVERS	6574	20 000,00
33769	77568030900611	COALLIA - 16 - 18 COUR SAINT ELOI 75012 PARIS	6574	19 989,00
8973	49087696800036	RESEDIA - 72 ROUTE DE MARZY 58000 NEVERS	6574	19 000,00

42438	41446822300089	INSTANCE REGIONALE D EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE - PLACE DES SAVOIRS IMMEUBLE LE DIAPASON 21000 DIJON	6574	18 828,00
2600	41127652000029	ESPACE SOCIO CULTUREL COEUR DU NIVERNAIS - PLACE DOM DE LAVEYNE 58330 ST SAULGE	6574	18 788,00
9386	42489753600027	COMITE DEPARTEMENTAL DE L UNION SPORTIVE DE L ENSEIGNEMENT 1ER DEGRE - 7-11 RUE DU COMMANDANT RIVIERE 58000 NEVERS	6574	18 500,00
14206	30276683700025	CONSEIL DEVELOPPEMENT HABITAT URBANISME - RUE PARGEAS 10000 TROYES	6574	18 297,00
2945	37784274500038	COMITE DEPARTEMENTAL DE CANOE KAYAK DE LA NIEVRE - BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	17 000,00
1733	38032963100010	CANOE CLUB NIVERNAIS - 10 QUAI DE MEDINE 58000 NEVERS	6574	16 500,00
5821	39003051800059	TRAJECTOIRES - RUE DU MARECHAL LECLERC 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	16 100,00
2651	39327028500025	ESPERANCE CANOE DECIZE SAINT LEGER - CHEMIN DES OLYMPIADES BP 20039 58301 DECIZE CEDEX	6574	16 075,00
2286	95049972300043	TEATR EPROUVETE - L ABBAYE DU JOUIR 58800 CORBIGNY	6574	16 000,00
2718	39313156000020	COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET BALL - 29 RUE DE LA CROIX SAINT ETIENNE 58180 MARZY	6574	16 000,00
6695	77845301900029	CENTRE SOCIO CULTUREL DECIZE - LEVEE DE LOIRE 58300 DECIZE	6574	15 850,00
64475	40207845500050	ASS F C GENS DU VOYAGE GADJE - RUE DE LA PERILLEUSE 70000 VESOUL	6574	15 000,00

29069	34363454900012	UNION FRANCAISE DES OEUVRES LAIQUES D EDUCATION PHYSIQUE - 7 RUE DU COMMANDANT RIVIERE 58000 NEVERS	6574	14 122,00
1623	31817601300023	ESPACE SOCIO CULTUREL VAL DE SAUZAY - 7 RUE NICOLAS COLBERT 58210 VARZY	6574	14 000,00
68086	90398392200019	CENTRE SOCIAL BANLAY - RUE GEORGES GUYNEMER 58000 NEVERS	6574	13 600,00
42014	81540840600016	ASSOCIATION NATIONALE NOUVELLES RURALITES - RUE CHARLES ROY 58000 NEVERS	6574	13 000,00
696	77571979201272	LA PREVENTION ROUTIERE - RUE DU RIVAGE 58000 NEVERS	6574	12 000,00
2305	77847831300050	LES FRANCAS DE LA NIEVRE - 16 RUE DU MIDI 58000 NEVERS	6574	12 000,00
6908	44305310300018	LES PETITES REVERIES - CHEZ LE COMITE DE TERRITOIRE ROUTE D ASNAN 58420 BRINON SUR BEUVRON	6574	12 000,00
7008	44486395500019	NI VU NI CONNU - MAIRIE LE BOURG 58350 NANNAY	6574	12 000,00
3082	39399233400044	COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY - 6 IMPASSE DE LA BOULLERIE 58000 NEVERS	6574	11 450,00
65622	89004835800018	LE FACTEUR RURAL - FETIGNY 58230 ALLIGNY EN MORVAN	6574	11 270,00
2901	38391642600026	CENTRE SOCIAL ENTRE LOIRE ET MORVAN - LA GRANDE REVENUE 58250 FOURS	6574	10 450,00
3125	39261990400031	COMITE DEPARTEMENTAL TENNIS DE TABLE NIEVRE - 6 IMPASSE DE LA BOULLERIE 58000 NEVERS	6574	10 070,00

2204	38096269600023	CENTRE SOCIAL DE FOURCHAMBAULT - ESPACE MARIE CURIE 58600 FOURCHAMBAULT	6574	10 000,00
2802	40772491300022	FESTIVAL C DANS LA RUE - PLACE DE L HOTEL DE VILLE 58140 LORMES	6574	10 000,00
3044	42510566500011	COMITE DEPARTEMENTAL DE JUDO - 14 BIS RUE DES BATIGOLLES 63720 CHAPPES	6574	10 000,00
3155	37957931100034	COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA NIEVRE - 6 IMPASSE DE LA BOULLERIE 58000 NEVERS	6574	10 000,00
6752	44251808000019	COMITE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LUZY - PLACE DE LA MAIRIE 58170 LUZY	6574	10 000,00
19520	51274000200039	THEATRE DU TEMPS PLURIEL - 9 PLACE SAINT SEBASTIEN 58000 NEVERS	6574	10 000,00
43894	52414668500010	COMPAGNIE DU COLEOPTERE - PLACE DE L HOTEL DE VILLE 58170 LUZY	6574	10 000,00
69205	90325631100015	CENTRE SOCIAL ACCORDS DE LOIRE - RUE BERNARD PALISSY 58000 NEVERS	6574	10 000,00
2154	31833718500025	CENTRE SOCIO CULTUREL LA MACHINE - 3 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 58260 LA MACHINE	6574	9 500,00
68848	88882492700014	BOUGE TON COQ - BEAUBOIS ORNONS 63190 LEZOUX	6574	9 000,00
49623	39370887000059	ALTERRE BOURGOGNE - ALLE PIERRE LACROUTE LA BOURDONNERIE 21000 DIJON	6574	8 500,00
3074	40122160100016	COMITE DE LA NIEVRE DE PETANQUE - 52 RUE DES MONTAPINS 58000 NEVERS	6574	8 000,00

3517	31002707300041	LA COMPAGNIE DU GLOBE - LA LUNA PLACE DE L EGLISE 58140 ST MARTIN DU PUY	6574	8 000,00
49912	81414510800019	ASSOCIATION DU PÔLE UNIQUE SAINT LAURENT - PLACE DR JACQUES HUYGHUES DES ETAGES MAIRIE 58206 COSNE COURS S LOIRE CEDEX	6574	8 000,00
57819	47777520900018	CPIE YONNE ET NIEVRE - LES METZ 89520 ST SAUVEUR EN PUISAYE	6574	8 000,00
59035	85254793400012	COMITE DEPART SPORT ADAPTE DE LA NIEVRE - IMPASSE DE LA BOULLERIE 58000 NEVERS	6574	8 000,00
61357	85195474300015	NOUVEL ELAN POUR L EMPLOI - PLACE DE L'HOTEL DE VILLE MAIRIE DE LUZY 58170 LUZY	6574	8 000,00
66081	85314502700019	ASS COMITE LOCAL BASSIN VIE MOULINS ENGILBERT - RUE DES FOSSES 58290 MOULINS ENGILBERT	6574	8 000,00
66642	89867388400018	COMITE LOCAL DE L EMPLOI DES PORTES DU MORVAN TZCLD - PLACE FRANCOIS MITTERRAND MAIRIE DE LORMES 58140 LORMES	6574	8 000,00
67723	90505930900013	ASSOC COMITE LOCAL POUR L EMPLOI DU PAYS NIVERNAIS MORVAN - rue du petit fort 58800 CORBIGNY	6574	8 000,00
67724	89898763100014	COMITE LOCAL DE L'EMPLOI DES VAUX D'YONNE - rue de la halle 58500 CLAMECY	6574	8 000,00
67725	89945951500016	COMITÉ LOCAL DE L'EMPLOI DU VAL DU SAUZAY - RUE DE L'HOTEL DE VILLE 58210 VARZY	6574	8 000,00
22037	44865263600011	SPORTIVE GUERIGNY URZY OMNISPORTS - ROUTE D URZY 58130 GUERIGNY	6574	7 916,00
2299	77846473500035	UNION AMICALE DES MAIRES DE LA NIEVRE - MAIRIE 58120 CHATEAU CHINON	6574	7 600,00

3079	43326389400035	COMITE DEPARTEMENTAL RANDONNEE PEDESTRE - CDRP DE LA NIEVRE - CHEZ MR AUGENDRE ROBERT 11 RUE ROGER SALENGRO 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	7 500,00
2951	34326663100021	COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLISME DE LA NIEVRE - 17 RUE HENRI CHOQUET 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	7 400,00
2319	32800794300017	ASSOCIATION RECHERCHE OCCUPATION ET RESISTANCE EN MORVAN - ARORM - MAISON DU PARC REGIONAL MORVAN 58230 ST BRISSON	6574	7 000,00
2470	34048831100028	ASSOCIATION LE CHAT MUSIQUES - 14 RUE SAINTE ANNE 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	7 000,00
2340	44245644800020	CONFEDERATION PAYSANNE - BOULEVARD LEON BLUM 58000 NEVERS	6574	6 650,00
3025	39493064800016	COMITE DEPARTEMENTAL GYMNASTIQUE NIEVRE - 39 RUE AMBROISE PARE VENINGES 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	6 550,00
2617	77847669700017	DOJO NIVERNAIS - MAISON DES SPORTS BOULEVARD DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	6 264,00
2909	44263717900015	COMITE DEPARTEMENTAL ATHLETISME NIEVRE - 37 ROUTE DE CHALUZY 58000 ST ELOI	6574	6 000,00
6528	44146586100017	ETE MUSICAL EN SUD MORVAN - 28 AVENUE DU DOCTEUR DOLLET CHEZ MR JEAN DOLLET 58170 LUZY	6574	6 000,00
6922	48157402800025	ASSOCIATION DES JEUNES ARTISTES CONTEMPORAINS ADJAC - RUE JEAN JAURES 77186 NOISIEL	6574	6 000,00
33813	75352230900016	ASSOCIATION BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE - MAISON DU PARC 58230 ST BRISSON	6574	6 000,00
57271	80442069300017	SOLIDARITE PAYSANS PAYS BOURGOGNE - RUE DE COULOTS MAISON AGRICULTURE DE LA COTE D OR 21110 BRETENIERE	6574	6 000,00

8895	35264947900024	ASSOCIATION SPORTIVE DES PTT NEVERS OMNISPORTS - 8 BOULEVARD DE L HOPITAL 58000 NEVERS	6574	5 820,00
3340	77846559100015	CENTRE SOCIAL DE MON TSAUCHE LES SETTONS - PLACE MARCEL MARILLER 58230 MON TSAUCHE LES SETTONS	6574	5 509,00
8791	32169130500023	FEDERATION REMPART BOURGOGNE FRANCHE COMTE SMBS - 38 RUE DES FORGES 21000 DIJON	6574	5 200,00
3055	40175895800029	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV JUDO - SECTION JUDO 25 RUE BENOIT FRANCHON 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	5 135,00
51194	82342725700022	LE MARCHE DU P TIT LEO - ROUTE NATIONALE 58300 ST LEGER DES VIGNES	6574	5 100,00
2645	77846800900023	HERD BOOK CHAROLAIS - AGROPOLE DU MARAULT 58470 MAGNY COURS	6574	5 000,00
2647	42116029200015	COMITE DEPARTEMENTAL MONTAGNE ET ESCALADE - LE BOURG CHEZ M DOMINIQUE CHAGNY 58300 SOUGY SUR LOIRE	6574	5 000,00
2948	39098431800019	SOCIETE DES CONCERTS NIVERNAIS - 2 BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	5 000,00
3073	45310345900013	COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION - BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN MAISON DES SPORTS 58000 NEVERS	6574	5 000,00
3116	31683067800017	TENNIS CLUB DU PRE FLEURY USON TENNIS - 4 RUE GEORGES MALVILLE 58000 SERMOISE SUR LOIRE	6574	5 000,00
3542	42880084100010	LES FETES DE L ABBAYE - MAIRIE PLACE DE L HOTEL DE VILLE 58800 CORBIGNY	6574	5 000,00
7239	37815301900054	LE CARAMBOLE THEATRE - 10 RUE MOLHER 58000 NEVERS	6574	5 000,00

7578	79469037000018	COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT NIEVRE - IMPASSE DE LA BOULLERIE 58000 NEVERS	6574	5 000,00
8973	49087696800036	RESEDIA - GEORGES DUFAUD ACTEURS DIABETE OBESITE 58000 NEVERS	6574	5 000,00
29200	52969947200013	ASSOCIATION REGIONALE D ETUDES POUR L HABITAT DE L EST - AREHA - 30 BOULEVARD DE STRASBOURG 21000 DIJON	6574	5 000,00
31081	75329534400018	ASSOCIATION TANDEM - 15 - 17 RUE JEAN JAURES MEDIATHEQUE JEAN JAURES 58000 NEVERS	6574	5 000,00
50808	83150004600014	AMELODIE - 1 RUE DE L EGLISE MAIRIE DE SOUGY 58300 SOUGY SUR LOIRE	6574	5 000,00
64552	81132386400025	LA COMPAGNIE LA LOUVE - RUE DES FRERES GAMBON 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	5 000,00
2152	77846158200018	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL CANTON DE LUZY - 12 AVENUE MARCEAU 58170 LUZY	6574	4 795,00
13750	77847658000023	CLUB NAUTIQUE DE NEVERS - BOULEVARD BERNARD PALISSY PISCINE DES BORDS DE LOIRE 58000 NEVERS	6574	4 767,00
6968	45278509000013	L ESPERANCE SAINT LEGER DES VIGNES - MAIRIE 58300 ST LEGER DES VIGNES	6574	4 573,00
3153	38033014200015	COMITE DEPARTEMENTAL FEDERATION SPORTIVE GYMNIQUE DU TRAVAIL - MAISON DES SPORTS BD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	4 500,00
3334	77847666300027	FEDERATION DE PECHE DE LA NIEVRE - 174 FAUBOURG DU GRAND MOUESSE 58000 NEVERS	6574	4 500,00
51413	79758779700011	TOMBOLO PRESSE - 17 RUE AUBLANC 58000 NEVERS	6574	4 500,00

2803	48474356200015	LES NUITS MUSICALES DE BAZOCHES - MAIRIE 58190 BAZOCHES	6574	4 000,00
3174	44972683500019	OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE DECIZE - HOTEL DE VILLE 58301 DECIZE CEDEX	6574	4 000,00
6722	48900754200017	CORDES EN FOLIE - AVENUE DU DOCTEUR DOLLET 58170 LUZY	6574	4 000,00
7508	39252229800034	DEVIATION - ABBAYE DE CORBIGNY 58800 CORBIGNY	6574	4 000,00
8663	41434268300029	COMPAGNIE DU CHALAND - RUE DES SOEURS 58190 SAIZY	6574	4 000,00
33574	33385557500028	BANQUE ALIMENTAIRE DE BOURGOGNE POUR LA LUTTE CONTRE LA FAIM - 16 RUE DE LA HOUE 21800 QUETIGNY	6574	4 000,00
68962	88850331500010	LA CIE DES BALLONS ROUGES - RUE FRANCOIS MITTERRAND 58000 NEVERS	6574	4 000,00
54932	50191362800043	MOTS POUR MAUX D ENFANTS - RUE DE LA MAIN DE FER 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	3 850,00
7350	45379959500021	REZO NANCES - 13 CHEMIN AU LOUP 58660 COULANGES LES NEVERS	6574	3 500,00
24715	53048699200015	FLOTESCALE - PLACE DU 19 AOUT MAIRIE DE CLAMECY 58500 CLAMECY	6574	3 500,00
58482	83436888800014	MORVAN MUSIQUE - CHEZ MME COLLARDEY 2 CHE DES GRANGES 58140 ST MARTIN DU PUY	6574	3 500,00
2659	44254424300011	TRAIT D UNION 58 - RUE DES RIVIERES 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	3 450,00

13926	45188586700015	ORCHESTRE D HARMONIE DE LA VILLE D IMPHY - AVENUE JEAN JAURES 58160 IMPHY	6574	3 450,00
3056	44850717800011	COMITE NIEVRE DE KARATE - MR DUPRILOT 4 RUE DES BOUCHERIES 58000 NEVERS	6574	3 440,00
54860	42447373400020	FEDERATION GENERATIONS MOUVEMENT NIEVRE - ROUTE DE MARZY 58000 NEVERS	6574	3 414,00
64107	48450748800043	ACROBALLE CIRCUS - QUAI DE MEDINE 58000 NEVERS	6574	3 300,00
6312	77845624400012	ASF MUSCULATION - BOULEVARD BOIGUES 58600 FOURCHAMBAULT	6574	3 100,00
3095	77847664800028	CLUB AERONAUTIQUE DU NIVERNAIS - LA SANGSUE 58180 MARZY	6574	3 004,00
2342	30702115400017	SYNDICAT ELEVAGE CHEVAUX AQPS DE LA NIEVRE - DOMAINE DU TRONCIN MME HELENE CACQUEVEL 58300 DECIZE	6574	3 000,00
3093	44855758700012	COMITE DEPARTEMENTAL AERO CLUB NIEVRE - CHEZ MR GUILLE 25 BIS RUE DU REMPART 58000 NEVERS	6574	3 000,00
3649	43770073500016	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV ESCRIME - 36 RUE MARCEL TURPIN 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	3 000,00
6423	44825989500010	COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE LA NIEVRE - CHEZ MR VALLET CHRISTIAN 8 RUE MARCEL GRENET 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	3 000,00
7126	48179429500016	COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE - BOULODROME ROGER FOUVIELLE ALLEE DE NEUBRANDENBURG 58000 NEVERS	6574	3 000,00
15433	51190261100017	ASSOCIATION POUR L ACCORDEON - MAIRIE 58170 LUZY	6574	3 000,00

17090	47998784400012	ASSOCIATION DU CARREFOUR - CHEVIGNY CHEZ ANNICK SCHMIDT 58140 LORMES	6574	3 000,00
32884	79212173300010	ASSOCIATION MUSICHOEUR NIEVRE - AVENUE DE PARIS CHEZ MONSIEUR LE GOUIL HERVE 58320 POUQUES LES EAUX	6574	3 000,00
41302	41233584600017	SYNDICAT VITICOLE DE POUILLY SUR LOIRE - 2 RUE DES ECOLES 58150 POUILLY SUR LOIRE	6574	3 000,00
43015	80872027000012	BORDS DE MHERE - LE BOURG 58140 MHERE	6574	3 000,00
45107	80821170000014	BLUES A CLAMECY ET SES ENVIRONS - 32 CHEMIN DES CHAUMES 58500 CLAMECY	6574	3 000,00
49866	82513276400010	MUSICALEMENT VOTRE - L'HUIS GUYOLLOT 58140 BRASSY	6574	3 000,00
64294	89149856000012	HOSTELLERIE DE LA TOUR - RUE DU COMMERCE 58190 MONCEAUX LE COMTE	6574	3 000,00
68763	34865554900056	ART DANSE BOURGOGNE - AVENUE DES GRESILLES 21000 DIJON	6574	3 000,00
69530	51039373900022	ASSOCIATION D ANIMATION TOURISTIQUE LOCALE DE POUQUES LES EAUX - RUE DU DOCTEUR FAUCHER MAIRIE 58320 POUQUES LES EAUX	6574	3 000,00
5844	77845624400012	AVENIR SPORTIF FOURCHAMBAULT - IMPASSE ALFRED GARCEMENT CHEZ MR SOUCIET DIDIER 58000 NEVERS	6574	2 851,00
6114	45276791600011	MORVAN OXYGENE - MAIRIE DE CHATEAU-CHINON 58120 CHATEAU CHINON	6574	2 750,00
7112	81852496900016	COMITE DEPART EQUITATION NIEVRE - ROUTE DE TRANGY LE BOURG 58000 ST ELOI	6574	2 500,00

11294	50093834500013	FEDEMUSE - MAIRIE PLACE DU 19 AOUT 58500 CLAMECY	6574	2 500,00
67252	84435070200016	NO - BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 58000 NEVERS	6574	2 500,00
2940	42960012500026	ASAV BASKET - RUE JEAN JAURES 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	2 450,00
2650	34177738100011	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV NATATION - PLACE LANGEVIN PISCINE ILOT CORAIL 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	2 244,00
2332	39870846100023	NIEVRE ALZHEIMER - 71 RUE DE NIEVRE 58000 NEVERS	6574	2 160,00
40791	43022332100026	IPAMAC - Moulin de Virieu 2 rue de Benay 42410 PELUSSIN	6574	2 090,00
2472	34932571200090	COMPAGNIE DU BATELEUR - 14 RUE SAINT GENEST 58000 NEVERS	6574	2 000,00
2632	389161837	TRIATHLON CLUB NIVERNAIS - BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN MAISON DES SPORTS 58000 NEVERS	6574	2 000,00
2657	39965828500016	LE GRENIER DU NOHAIN - PLACE DE LA RESISTANCE 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	2 000,00
3564	49101107800012	CENTRE D INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES - CIDF DE LA NIEVRE - 40 RUE BERNARD PALISSY 58000 NEVERS	6574	2 000,00
8930	48998059900018	ASSOCIATION LA BRASSEE - LE VIVIER CHEZ MR MONNIER EMMANUEL 58140 BRASSY	6574	2 000,00
36253	79946326000015	HISTOIRES DE CONTES - MAIRIE DE LUZY 58170 LUZY	6574	2 000,00

43295	80895755900012	BARRICADES MYSTERIEUSES CULTURE A NARCY - 6 RUE DE L'ENFER 58400 NARCY	6574	2 000,00
61361	42247553300036	LES LIVREURS - RUE JEAN JAURES 94000 CRETEIL	6574	2 000,00
62330	50816421700020	BOURGOGNE FRANCHE COMTE INTERNATIONAL - PLACE SAINT JACQUES ARSENAL BAT Q 25014 BESANCON CEDEX	6574	2 000,00
62383	88228572900019	MORVAN FESTI RENCONTRES - RUE CORTONA 58120 CHATEAU CHINON VILLE	6574	2 000,00
63927	77566669602383	SECOURS CATHOLIQUE - boulevard Voltaire 21000 DIJON	6574	2 000,00
69390	89888248500011	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS ENTRAINS SUR NOHAIN - PLACE DE L HOTEL DE VILLE MAIRIE 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN	6574	2 000,00
3043	44813014600013	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV HANDBALL - 15 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	1 972,00
2123	77847667100020	CERCLE NIVERNAIS DE LA VOILE - ETANG DE BAYE 58110 BAZOLLES	6574	1 733,00
2937	32884576300015	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE NEUVY SUR LOIRE - MAIRIE 58450 NEUVY SUR LOIRE	6574	1 718,00
2993	82777532100017	UNION COSNOISE SPORTIVE FOOTBALL - CHEZ MR BUCHETON ALAIN VILLEMOISON 58200 ST PERE	6574	1 690,00
64858	82773272800015	UCS ESPRIT BAD COSNE SUR LOIRE - MAIRIE PLACE DU DOCTEUR HUYGUES DES ETAGES 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	1 689,00
2933	43344367800019	ENTENTE BASKET FOURCHAMBAULT NEVERS - 22 BD BOIGUES 58600 FOURCHAMBAULT	6574	1 650,00

2921	44812776100014	AMICALE OMNISPORT NIVERNAISE - MAISON DES SPORTS BOULEVARD DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	1 563,00
2938	84219714700015	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE POUGUOISE BASKET BALL - RUE DU DOCTEUR FAUCHER MAIRIE 58320 POUQUES LES EAUX	6574	1 550,00
2910	44107023200018	CLUB ATHLETIQUE DES EAUX VIVES - MAIRIE 58340 CERCY LA TOUR	6574	1 522,00
3124	77849223100015	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV TENNIS - RUE BENOIT FRACHON 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	1 513,00
2302	75279402400014	UNION NIEVRE DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX EDUCATION NATIONALE - RUE COMMANDANT PAUL PIERRE CLERC 58000 NEVERS	6574	1 500,00
2303	30289681600048	CONSEIL PARENTS D ELEVES - RUE DU COMMANDANT PAUL PIERRE CLERC 58000 NEVERS	6574	1 500,00
2345	77847740600012	SOCIETE DEPARTEMENTALE D AGRICULTURE - 9 RUE GAMBETTA 58000 NEVERS	6574	1 500,00
3142	491764692	COMITE DE TIR DE LA NIEVRE - STAND DE TIR RUE DES SABLES 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	1 500,00
3553	45261508100018	CLIN D OEIL - MAIRIE LE BOURG 58140 BRASSY	6574	1 500,00
7631	47849994000011	ASSOCIATION DREAM - MAIRIE LE BOURG 58140 BRASSY	6574	1 500,00
32345	75231581200012	COMITE DEPARTEMENTAL BOWLING - 6 RUE DE LA BOULLERIE 58000 NEVERS	6574	1 500,00
39950	80826819700015	THEATRE DE L ACCALMIE - LE BOURG MAIRIE 58250 ST SEINE	6574	1 500,00

66716	89270477600012	SURFER ROSA - RUE DE NIEVRE 58000 NEVERS	6574	1 500,00
66891	77568025900469	PETITS FRÈRES DES PAUVRES - RUE DE L ARQUEBUSE 21000 DIJON	6574	1 500,00
67660	91026087600016	CHALAU EN FETE - MAIRIE 58140 CHALAU	6574	1 500,00
69231	84488208400016	QUARANTE SEPT DEUX - RUE WALDECK ROUSSEAU 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	1 500,00
2548	39467804900013	ASA VAUZELLES FOOTBALL - RUE ANDRE DESVIGNES CONVENTION IGOL 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	1 496,00
2726	45089517200010	ELEVEURS DE CHEVAUX DE TROT DU CENTRE EST - LIEU CAPITAINE 58240 FLEURY SUR LOIRE	6574	1 450,00
3067	51499516600014	UNION SPORTIVE CHARITOISE NATATION - ALLEE DES CLAIRS BASSINS PISCINE MUNICIPALE 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	1 433,00
2919	42169221100020	ASSOCIATION ASF-USON ATHLETISME - MAISON DES SPORTS Bd PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	1 421,00
2733	41020064600017	ELAN NEVERS NIEVRE TENNIS DE TABLE - SALLE PATRICK BIROCHEAU BOULEVARD LEON BLUM 58000 NEVERS	6574	1 400,00
67290	82039275100013	OFFREZ DU SOLEIL - ALLEE DES TERRASSES 21410 STE MARIE SUR OUCHE	6574	1 400,00
24597	77845086600018	UNION SPORTIVE COULANGES LES NEVERS OMNISPORTS - AVENUE DU HUIT MAI 1945 HOTEL DE VILLE 58660 COULANGES LES NEVERS	6574	1 396,00
3048	82806637300014	UNION COSNOISE SPORTIVE SECTION JUDO - 8 ALLEE MARCEL CHEVRIN 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	1 365,00

7316	44257127900029	ECOUTE ET VIE - BP 50821 58008 NEVERS CEDEX	6574	1 350,00
2871	31956995000011	LES AMIS DU VIEUX GUERIGNY - HOTEL DE VILLE 58130 GUERIGNY	6574	1 340,00
3069	44861562500010	CLUB NAUTIQUE DE DECIZE - 32 RUE DE LA REPUBLIQUE MAIRIE DE DECIZE 58300 DECIZE	6574	1 278,00
6618	79071464600011	CLUB CANOE KAYAK CLAMECYCOIS - PLACE DE LA TAMBOURINETTE GYMNASSE 58500 CLAMECY	6574	1 250,00
3084	77848052500022	A S POUQUES - LA CHARITE RUGBY - MAIRIE RUE DU DOCTEUR FAUCHER 58320 POUQUES LES EAUX	6574	1 226,00
2958	77849224900025	CLUB CYCLISTE DE VARENNES VAUZELLES - 54 AVENUE LOUIS FOUCHERE MAIRIE 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	1 219,00
1891	43466656600014	ACADEMIE DU MORVAN - PLACE GUDIN 58120 CHATEAU CHINON	6574	1 200,00
2324	78436348300743	UNION NATIONALE DES AMIS ET FAMILLES DE MALADES MENTAUX - UNAFAM - ALLEE DES DROITS DE L'ENFANT SECTION NIEVRE 58000 NEVERS	6574	1 200,00
2654	52167565200015	ECURIE CORBIGNY AUTO - CHEZ MR PIGENET JEAN MICHEL LE BOURG 58800 CHAUMOT	6574	1 200,00
3319	83075766200010	UNION COSNOISE SPORTIVE CANOE KAYAK - MAIRIE 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	1 200,00
3011	40901390100015	JEUNESSE SPORTIVE MARZY SECTION FOOTBALL - RUE DE LA SIMONNERIE 58180 MARZY	6574	1 183,00
3016	39950169100022	ASSO ST BENIN FOOTBALL - MAIRIE 58270 ST BENIN D AZY	6574	1 125,00

2930	44797699400015	BASKET CLUB COULANGEAIS - MAIRIE AVENUE DU 8 MAI 1945 58660 COULANGES LES NEVERS	6574	1 100,00
50003	82156113100011	FC NEVERS 58 - RUE DU DOCTEUR MICHEL GAULIER 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	1 093,00
68161	90884914400013	PREMERY HANDBALL - RUE DES VERGERS 58700 PREMERY	6574	1 090,00
3111	44084161700010	ASSOCIATION LORMES TENNIS CLUB DES SPORTS DU MORVAN - AVENUE DU 8 MAI 58140 LORMES	6574	1 076,00
3031	77847673900017	LA NIVERNAISE GYMNASTIQUE - BD PIERRE DE COUBERTIN MAISON DES SPORTS 58000 NEVERS	6574	1 055,00
61274	44865263600045	SPORTIVE GUERIGNY URZY - ROUTE DU GREUX 58130 URZY	6574	1 050,00
2603	77845734100015	ASSOCIATION SPORTIVE DE GARCHIZY - RUE MAURICE PILETTE 58600 GARCHIZY	6574	1 045,00
3049	34891152000040	JUDO CLUB DECIZOIS - RUE DES PECHEURS 58300 DECIZE	6574	1 045,00
3036	51021035400013	UNION SPORTIVE CHARITOISE HANDBALL - MAIRIE 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	1 024,00
2956	39964701500029	JEUNE GARDE SPORTIVE NIVERNAISE SECTION CYCLISTE - IMPASSE MAURICE ROVEL 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	1 023,00
3037	34294994800018	ASSOCIATION SPORTIVE CLAMECYCOISE - SECTION HAND BALL - PLACE DU 19 AOUT 58500 CLAMECY	6574	1 003,00
1620	77844961100020	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL SUZANNE COULOMB - RUE DE BERRY 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	1 000,00

2289	77845375300015	CENTRE SOCIAL DU DONZIAIS - 3 RUE DU BAS DE LA CHAUME 58220 DONZY	6574	1 000,00
2362	38391652500017	CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE - CLCV - MAISON DES EDUENS - SALLE 10 58000 NEVERS	6574	1 000,00
2560	48113160500018	LIRE SOUS LES HALLES - 14 LA VESVRE Chez MME KOHLER Claire 58300 DECIZE	6574	1 000,00
2592	41141091300023	JEUNES AGRICULTEURS NIEVRE - 25 BD LEON BLUM 58028 NEVERS CEDEX	6574	1 000,00
2936	47896864700014	JEUNESSE SPORTIVE MARZY BASKET - MAIRIE DE MARZY PLACE DE L EGLISE 58180 MARZY	6574	1 000,00
3156	44840145500010	COMITE DEPARTEMENTAL OMNISPORTS DE LA NIEVRE - 8 RUE BOILEAU 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	1 000,00
8066	39224661700014	MORVAN EAUX VIVES - 2 PLACE DU FOUR BANAL 58140 LORMES	6574	1 000,00
8127	49861357900016	CLUB CYCLISTE CORBIGEOIS - CHEZ MR LUCIEN GRANGER ARDAN 58800 CORBIGNY	6574	1 000,00
8130	48178677000018	ASSOCIATION DES CINEPHAGES DE NEVERS - RUE DES MONTAPINS 58000 NEVERS	6574	1 000,00
8552	50106646800023	TYRNANOG - 13 RUE DE NIEVRE 58700 PREMERY	6574	1 000,00
20574	41980465300097	REBELLIS ASSOCIATION - LE BOURG M JEAN DOLLET PRODUCTEUR 58170 MILLAY	6574	1 000,00
30235	48745549500019	ASSOCIATION FRANCAISE DU SAPIN DE NOEL NATUREL - LES PRES 58230 ALLIGNY EN MORVAN	6574	1 000,00

34568	44168240800014	COMITE DU COMICE AGRICOLE DE MOULINS ENGILBERT - 4 RUE DES FOSSES 58290 MOULINS ENGILBERT	6574	1 000,00
35269	79884795000010	JAZZ COOL A LAROCHE - PLACE DE L EGLISE 58370 LAROCHEMILLAY	6574	1 000,00
40567	81220673800013	COMITE DES FOIRES CERCYCOIS - MAIRIE PLACE D'ALIGRE 58340 CERCY LA TOUR	6574	1 000,00
60704	82011408000014	STORMBOX RECORDS - STBRDS - ROUTE DE REUGNY ANCIEN PRESBYTERE 58420 BEAULIEU	6574	1 000,00
66644	85388152200017	ASSOC SOLIDARITE MIGRANTS DU HAUT NIVERNAIS - PLACE DU 19 AOUT MAIRIE DE CLAMECY 58500 CLAMECY	6574	1 000,00
66703	89522840100017	RAD A BOOM - LE CERNEY CHEZ MONIQUE LENFANT 58230 MOUX EN MORVAN	6574	1 000,00
68088	90092814400014	SAULE PLANETE - RUE JEAN MOULIN 58660 COULANGES LES NEVERS	6574	1 000,00
3071	40413526100018	CLUB NAUTIQUE DE ST BENIN D AZY - PLACE DE LA REPUBLIQUE MAIRIE 58270 ST BENIN D AZY	6574	985,00
68875	91132402800016	PLEIN SOL - IMPASSE DE MIRLOUP 58170 CHIDDES	6574	950,00
2990	34978617800013	ASSOCIATION SPORTIVE CLAMECY FOOTBALL - MAIRIE 58500 CLAMECY	6574	929,00
20787	42950727000016	UNION SPORTIVE OMNISPORTS MOULINS ENGILBERT - MAIRIE 58290 MOULINS ENGILBERT	6574	893,00
2946	51374438300011	UNION SPORTIVE CHARITOISE CANOE KAYAK - QUAI D'AVAL 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	892,00

2992	45305430600015	CLUB SPORTIF - CS CORBIGEOIS SECTION FOOTBALL - PLACE DE LA MAIRIE 58800 CORBIGNY	6574	886,00
7677	52435190500012	ETOILE SUD NIVERNAISE - LE BOURG 58300 TOURY LURCY	6574	875,00
2977	38899010300011	RACING CLUB NEVERS CHALLUY SERMOISE - 2 RUE SAINT DIDIER 58000 NEVERS	6574	860,00
2954	82752519700014	UNION COSNOISE SPORTIVE SECTION CYCLISME - CHEZ MR HENRY BERNARD 31 RUE DE VIGNELLE 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	846,00
3024	79331988000019	ASSOCIATION SPORTIVE VARZYCOISE FOOTBALL - MAIRIE 58210 VARZY	6574	840,00
17095	51496511000018	FOOTBALL CLUB CHATEAU CHINON ARLEUF - MAIRIE 58120 CHATEAU CHINON	6574	826,00
7191	34804974300019	AFGP 58 FOOTBALL - QUAI DE LOIRE STADE DE FOURCHAMBAULT 58600 FOURCHAMBAULT	6574	807,00
50008	82312583600010	ASSOCIATION RENOUVEAU ATHLE - PLACE PAUL LANGEVIN 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	807,00
3038	44973952300016	ASSOCIATION SUD NIVERNAIS DECIZE HANDBALL - 9 ROUTE D'AVRIL 58300 DECIZE	6574	806,00
2738	53109967900015	CERCIAUM - LOTISSEMENT DU CHAMP MORLON 58340 CERCY LA TOUR	6574	800,00
2950	44826172700011	MJC IMPHY S CANOE KAYAK - 17 RUE CAMILLE BAYNAC 58160 IMPHY	6574	800,00
3657	82752146900011	UNION COSNOISE SPORTIVE BOXE - 14 RUE DU MARDRON CHEZ MR ALAIN BOUQUET 58200 ST PERE	6574	800,00

22430	31353807600040	CENTRE SOCIOCULTUREL DES AMOGNES - PLACE PAUL DOUMIER 58270 ST BENIN D AZY	6574	800,00
57309	82806414700014	COMITE DEPARTEMENTAL DE ROLLER - PLACE 7EME REGIMENT ARTILLERIE CHEZ MME MONGUILLON 58000 NEVERS	6574	800,00
41307	81323493700015	LES AMIS DU VIEUX VARZY - 22 RUE DE L HOTEL DE VILLE MAIRIE 58210 VARZY	6574	774,00
3106	82494485400010	UNION COSNOISE SPORTIVE TENNIS - 78 RUE SAINT AGNAN CHEZ M.OLIVIER VENEAU 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	766,00
66083	82449175700012	UNION COSNOISE SPORTIVE SECTION ATHLETISME - RUE DES SABLES STADE RAPHAEL GIRAUX 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	756,00
7057	51350282300018	COMITE D ORGANISATION DU GRAND PRIX CYCLISTE DE LA MACHINE - MAIRIE 58260 LA MACHINE	6574	750,00
8061	51938559500011	RAID NATURE 58 - 401 RUE DE LA LIBERTE CHEZ M DANIEL KERCOFF PRESIDENT 58600 GARCHIZY	6574	750,00
44133	81952838100018	ACADEMIE BOXE ANGLAISE CITOYENNE DE NEVERS - 11 RUE COLONEL JEAN PIERRE 58000 NEVERS	6574	750,00
35334	49882457200016	LUZY CORSAIR S CLUB - 2 PLACE DE L HOTEL DE VILLE 58170 LUZY	6574	746,00
3034	40901018800012	ASAV GYMNASTIQUE - ATELIER SNCF 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	729,00
2904	77845383700016	ETOILE SPORTIVE DONZIAISE - MAIRIE 58220 DONZY	6574	717,00
3094	39767519000029	AEROCUB DE COSNE SUR LOIRE - AERODROME JEAN MERMOZ 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	711,00

39918	80976340200017	ASSOC FC NEVERS BANLAY - 7 RUE DU DOMAINE DES ALOUETTES 58000 NEVERS	6574	709,00
7762	43845748300016	ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS - LE BOURG MAIRIE DE SAINT PERE 58200 ST PERE	6574	708,00
7573	53795902500017	RACINE PETANQUE CLUB DE MARZY - MAIRIE 58180 MARZY	6574	700,00
19356	42489757700013	DORNES BASKET - PLACE DE LA MAIRIE MAIRIE 58390 DORNES	6574	700,00
32394	50754055700026	PLURADYS - 13 RUE DE L EST 21000 DIJON	6574	700,00
62856	84268828500019	AMICALE BADMINTON DE NEVERS - ERE IMPASSE INSTITUTEUR PITIE CHEZ M. BAUDIN JEROME 58000 NEVERS	6574	700,00
3336	45304259000019	ENTENTE SPORTIVE TENNIS FLEURY SUR LOIRE - MAIRIE 58240 FLEURY SUR LOIRE	6574	682,00
3690	88948919100011	SPORTING CLUB IMPHY - SECTION TENNIS MAIRIE - AVENUE JEAN JAURES 58160 IMPHY	6574	667,00
10137	48189217200018	ASSOCIATION SPORTIVE DE CHAR - MAIRIE 58300 CHARRIN	6574	651,00
3087	44820105300015	COMITE DEPARTEMENTALDE SKI DE LA NIEVRE - CHEZ MR JOLY MICHEL 4 RUE DE LA CHAUME 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	650,00
3688	51174498900019	UNION SPORTIVE CHARITOISE - USC TENNIS - MAIRIE 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	647,00
7097	45017176400019	DOJO DES AMOGNES - CHERAULT 58270 ST BENIN D AZY	6574	635,00

3020	44360740300013	JEUNESSE SPORTIVE ST REVERIEN - MAIRIE 58420 ST REVERIEN	6574	625,00
3105	44084472800012	ASSOCIATION TENNIS CLUB CORBIGEOIS - 11 LOTISSEMENT ST LEONARD CHEZ MR JEAN MAZURAK 58800 CORBIGNY	6574	619,00
3086	39872776800010	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV RUGBY - 13 RUE HENRI ANGELARD 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	613,00
3112	32014372000029	TENNIS CLUB LUZYCOIS - MAIRIE 58170 LUZY	6574	612,00
8221	47771329100011	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV RANDONNEES PEDESTRES - PLACE P. LANGEVIN 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	608,00
3438	33085359900026	SOCIETE SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE - RUE JEAN JAURES 58500 CLAMECY	6574	604,00
5836	77844984300094	UNION COSNOISE SPORTIVE - ROUTE DE VILLEBERNE 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	603,00
8827	42308802000023	CIE IMPHY SA JUDO - RUE MONTESQUIEU SALLE AMBROISE CROIZAT 58160 IMPHY	6574	600,00
31435	52024493000019	COMITE DEPARTEMENTAL D AEROMODELISME DE LA NIEVRE - 170 RUE DES OUCHES 58130 URZY	6574	600,00
55860	84384924100016	ASSOCIATION PIERRE MALARDIER - 1 PLACE FRANCOIS MITTERRAND MAIRIE 58140 LORMES	6574	600,00
3674	44201401500014	JGSN TENNIS - RUE LEON BLUM CHEZ M D AGOSTINO SILVAIN 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	583,00
23640	50343569500013	AERO MODELISME NIVERNAIS - AEROPORT DE NEVERS LA SANGSUE 58 58180 MARZY	6574	582,00

3018	51408985300014	FOOTBALL CLUB SUD LOIRE ALLIER - MAIRIE 58490 ST PARIZE LE CHATEL	6574	526,00
3039	39935691400024	HANDBALL CLUB DE LA MACHINE - 1 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 58260 LA MACHINE	6574	521,00
2720	41487195400015	CULTURE LOISIRS ANIMATION CLAS - 1 RUE DE LA VERTE VALLEE CHEZ M PASCAL MOREL 58160 SAUVIGNY LES BOIS	6574	500,00
6195	79986000200010	COMITE ORGANISATION FOIRE NATIONALE REPRODUCTEURS OVINS DECIZE - FNROD - 69 AVENUE DU 14 JUILLET 58300 DECIZE	6574	500,00
8394	77562017200103	FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES - RUE BENOIT FRACHON INSTITUT MEDICO EDUCATIF LES GRAVIERS 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	500,00
31550	78989315300013	TOUT PRES POUR T AIDER - ALLEE DES DROITS DE L ENFANT BUREAU 6 MAISON DES EDUENS 58000 NEVERS	6574	500,00
50767	30865791500010	CENTRE SOCIAL CANTON SAINT AMAND EN PUISAYE - GRANDE RUE 58310 ST AMAND EN PUISAYE	6574	500,00
55541	41877260400058	CITES DE CARACTERE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - 28 RUE THOMAS EDISON 25000 BESANCON	6574	500,00
2976	32817142600013	UNION SPORTIVE CERCYCOISE SECTION FOOT - MAIRIE 58340 CERCY LA TOUR	6574	489,00
3081	77844325900016	CLUB SPORTIF DU BAZOIS RUGBY - CHEZ M. ISSARD LES VIS D'ARON 58290 VANDENESSE	6574	483,00
2799	77844325900016	CLUB SPORTIF DU BAZOIS FOOTBALL - MAIRIE 58110 CHATILLON EN BAZOIS	6574	478,00
57688	84412738100011	POLE ARTS MARTIAUX SURGYCOIS - 5 RUE DU HERISSON 58500 SURGY	6574	476,00

28061	53811571800016	CLUB AEROMODELISME DE CHAULGNE - MAIRIE DE CHAULGNES 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	473,00
50002	81819204900018	FOOTBALL CLUB CHAULGNES - CHEMIN DES CHENEVIERES 58400 CHAULGNES	6574	470,00
3662	39334421300011	ASSOCIATION SPORTIVE CLAMECY TENNIS - 23 AVENUE DU GENERAL LECLERC 58500 CLAMECY	6574	460,00
2596	77843708700019	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU BEUVRON - RUE DU COMMANDANT VICTOR GUERREAU 58420 BRINON SUR BEUVRON	6574	450,00
2656	38391614500022	NOHAIN ATELIER THEATRE - PLACE DE LA RESISTANCE (Siège) 58203 COSNE COURS S LOIRE CEDEX	6574	450,00
2752	40377755000019	COMITE DE DEVELOPPEMENT DU CANTON DE LORMES - MAIRIE DE LORMES 58140 LORMES	6574	450,00
2956	39964701500029	JEUNE GARDE SPORTIVE NIVERNAISE SECTION CYCLISTE - 12 RUE DES CHAMPS PACAUDS 58000 NEVERS	6574	450,00
2976	32817142600013	UNION SPORTIVE CERCYCOISE SECTION FOOT - PLACE D ALIGRE 58340 CERCY LA TOUR	6574	450,00
6315	42218707000012	ASSOCIATION DU TOURISME EN MORVAN - MAIRIE 21430 LIERNAIS	6574	450,00
6627	47893874900015	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES ROLLER - PLACE PAUL LANGEVIN MAISON DES SPORTS 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	450,00
6666	78886744800011	LES GALVACHERS DU MORVAN - MAIRIE 58120 CHATEAU CHINON	6574	450,00
6845	78886794300011	LAI VIE HAUTE - MAIRIE 58230 GIEN SUR CURE	6574	450,00

7059	44770745600011	LA MACHINE A CULTURE - PLACE DE LA VICTOIRE 58260 LA MACHINE	6574	450,00
7477	50051765100013	MAGNY BOUGE ASSOCIATION - RUE DU VIEUX MAGNY MAIRIE 58470 MAGNY COURS	6574	450,00
8974	51121169000017	LA PETANQUE MACHINOISE - 10 rue Daniel Michel 58260 LA MACHINE	6574	450,00
8994	49449869400012	UNION DEP FEDEREE DES AMICALES POUR LE DON DE SANG BENEVOLE NIEVRE - rue des Argougneaux 58000 CHALLUY	6574	450,00
10028	53087052600015	ASSOCIATION DES RANDONNEURS NIVERNAIS - RUE ROBESPIERRE 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	450,00
10208	49796974100014	ARTISANS ET COMMERCEANTS DE LUCENAY LES AIX - MAIRIE 58380 LUCENAY LES AIX	6574	450,00
10776	52753243600013	COMITE DE JUMELAGE ST PIERRE LE MOUTIER RENSGDO - PLACE DE L'EGLISE MAIRIE DE SAINT PIERRE LE MOUTIER 58240 ST PIERRE LE MOUTIER	6574	450,00
10783	53506838100032	LE TROIS TEMPS DES SAULES - RUE DE PARIGNY 58000 NEVERS	6574	450,00
11412	50360661800018	ASSOC BOXING CLUB IMPHYCOIS - AVENUE JEAN JAURES MAIRIE 58160 IMPHY	6574	450,00
17121	51503286000014	COMITE DES FETES D IMPHY - RUE DES LILAS 58160 IMPHY	6574	450,00
22034	52054828000012	CULTURE LOISIRS ANIMATIONS NEVERS SUD - ROUTE DE SERMOISE LA LEVEE 58000 CHALLUY	6574	450,00
22202	77847768700017	AVICULTRE NIVERNAIS MORVAN - PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 58000 NEVERS	6574	450,00

23164	52831603700019	AAPPMA LE BROCHET BICHOIS - LE BOURG 58110 BICHES	6574	450,00
24389	53133995000010	LES Z AMIS DU OTTAMBA - RUE DES BOULLATS ARBELATS 58300 CHARRIN	6574	450,00
25041	42060722800020	ASSOCIATION CORBIGEOISE D ANIMATION RURALE - PLACE DE L HOTEL DE VILLE 58800 CORBIGNY	6574	450,00
29039	75031999800019	L OUVERTURE - RUE DU COMMERCE 58170 LUZY	6574	450,00
31755	45090881900029	SALON DES DAMES - RUE DES MONTAPINS 58000 NEVERS	6574	450,00
32719	79302114800010	ASSOCIATION DE LA FETE DU SABOT - 4 RUE DU 19 MARS 1962 MAIRIE DE CHALLUY 58000 CHALLUY	6574	450,00
33999	49865021700017	DOREMI - MAIRIE DE LUZY 58170 LUZY	6574	450,00
41368	30289584200011	COMITE DES FETES DE RIOUSSE - LES BAUMES 58240 LIVRY	6574	450,00
44132	82000005700019	FC58 FOUTU CANCER 58 - LA CHAUME DES PENDUS CHEZ FLORENCE VARD 58000 SERMOISE SUR LOIRE	6574	450,00
51231	82971879000019	LA JOIE DE VIVRE - RUE LA MAIRIE MAIRIE 58200 ST PERE	6574	450,00
55792	83838211700011	COMITE DE JUMELAGE NORHEIM NAHE TANNAY - PLACE CHARLES CHAIGNEAU MAIRIE 58190 TANNAY	6574	450,00
55949	77848233100015	ENSEMBLE MUSICAL DE PREMERY - COUR DU CHATEAU 58700 PREMERY	6574	450,00

65613	51742777900023	CARREFOUR DE DUN LES PLACES - MEZAUGUICHARD 58230 DUN LES PLACES	6574	450,00
66049	78983277100032	CONTES ET CHIMERES - RUE DE LA VIOLETTE 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	450,00
66082	84953076100014	SPORTING CLUB IMPHYCOIS PETANQUE - RUE LES HAUTS D AMPHELIA 58160 IMPHY	6574	450,00
67238	90982005200019	ASSO DES PARENTS D ELEVES CHARITOIS - PLACE GENERAL DE GAULLE 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	450,00
67260	91031836900014	ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATUREL DES SAULES - RUE DES FILLES 58660 COULANGES LES NEVERS	6574	450,00
67783	84236355800011	BANDA FANFARE AZUR ET OR - RUE DU FRONDOT MAIRIE 58000 SERMOISE SUR LOIRE	6574	450,00
68508	89178355700012	FEDERATION FRANCAISE DES MOTARDS EN COLERE - RUE D ARDY 58000 SERMOISE SUR LOIRE	6574	450,00
68512	49924366500019	AMICALE CHALLUY SERMOISE DON DU SANG BENEVOLE - MAIRIE 58000 SERMOISE SUR LOIRE	6574	450,00
68829	90464513200013	LA RECRE DES ECOLIERS - PLACE D ALIGRE MAIRIE 58340 CERCY LA TOUR	6574	450,00
68831	81182452300013	LES RESCAPES - PLACE D ALIGRE MAIRIE 58340 CERCY LA TOUR	6574	450,00
68833	91204351000011	COMMON GROUNDS - RUE SAINT GENEST 58000 NEVERS	6574	450,00
69077	91926302000019	BAR ASSOCIATIF LE POT COMMUN - RUE DE LA JONCTION 58000 NEVERS	6574	450,00

69125	81931887400024	AMAREVE - PLACE SAINT CYR 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN	6574	450,00
69128	51068624900010	LEUCEMIE ESPERANCE 58 - RUE DES MONTAPINS 58000 NEVERS	6574	450,00
69130	84343004200013	ETOILE SUD NIVERNAISE 58 - PLACE DE LA MAIRIE 58390 DORNES	6574	450,00
69133	43418183000010	CHOEURS DU CONSERVATOIRE - ALLEE DES URSULINES CENTRE CULTUREL JEAN JAURES 58000 NEVERS	6574	450,00
69138	92023336800017	CLUB MULTI LOISIRS DE FLEURY - IMPASSE DES CHAUMES 58240 FLEURY SUR LOIRE	6574	450,00
69213	91756964200015	ENVIE D ABBAYE ARTS ET CULTURE - PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 58800 CORBIGNY	6574	450,00
69264	81132026600018	CULTURE LOISIRS ET DECOUVERTES ASSOCIATION - PLACE FRANCOIS MITTERRAND MAIRIE 58140 LORMES	6574	450,00
3118	39291547600015	TENNIS CLUB DE POUILLY - CHEZ MME SABINE MARRIAUX 26 TER AVENUE DE LA TUILERIE 58150 POUILLY SUR LOIRE	6574	443,00
3075	50115309200017	AMICALE CHATILLONNAISE DE PETANQUE - CAFE DU COMMERCE RUE DU DOCTEUR DUBOIS 58110 CHATILLON EN BAZOIS	6574	440,00
68150	91132401000014	VAILLANTE PREMERY FOOTBALL CLUB - RUE DE LA GARE 58700 PREMERY	6574	440,00
3150	82793537000011	UNION COSNOISE SPORTIVE TWIRLING BATON - CHEZ MME BARSACQ CORINE 616 AVENUE HONORE DE BALZAC 18300 SANCERRE	6574	433,00
19420	52036263300015	LE BATON NEVERSOIS - 1 BIS RUE DU 13EME DE LIGNE 58000 NEVERS	6574	433,00

68112	45293732900012	BADMINTON CLUB DECIZE - RUE DE LA REPUBLIQUE 58300 DECIZE	6574	411,00
3002	44808664500018	UNION SPORTIVE ET CULTURELLE FRANCO PORTUGAISE DE GARCHIZY FOOTBALL - RUE MAURICE PILETTE 58600 GARCHIZY	6574	410,00
29312	47987043800021	NIEVRE ORIENTATION RAID DECOUVERTE - NORD - 8 RUE PAUL FORT 58470 GIMOUILLE	6574	408,00
6619	42747943100012	MOTO CLUB DES TROIS TOURS - CHEZ MR BARRAULT 7 BIS RUE DU NORD 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	407,00
64983	89753930000011	L IMPHYCOISE GYMNASTIQUE - RUE JEAN SOUNIE COMPLEXE SPORTIF LEON WINTZINGER 58160 IMPHY	6574	406,00
3032	44780791800019	GYMNASTIQUE JEUNESSE POUILLYSOISE - MAIRIE 50 RUE W. ROUSSEAU 58150 POUILLY SUR LOIRE	6574	405,00
3120	39398266500019	AMANDINOIS TENNIS CLUB - MAIRIE 58310 ST AMAND EN PUISAYE	6574	405,00
1780	77844661700012	OGECE COLLEGE SAINT LEONARD CORBIGNY - ROUTE DE VEZELAY 58800 CORBIGNY	6574	400,00
2346	80032978100010	COMITE DU COMICE AGRICOLE CANTON DE TANNAY - PLACE CHARLES CHAIGNEAU MAIRIE 58190 TANNAY	6574	400,00
2906	40790265900017	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS - PLACE DE LA VICTOIRE 58260 LA MACHINE	6574	400,00
3108	77845624400012	ASF TENNIS - BOULEVARD BOIGUES 58600 FOURCHAMBAULT	6574	400,00
3137	49233640900015	ASSOCIATION SPORTIVE VARZYCOISE TENNIS DE TABLE - MAIRIE 58210 VARZY	6574	400,00

6802	50521548300015	LES CRAPAUDS DE BASSEVILLE - BOULEVARD MISSET 58500 CLAMECY	6574	400,00
6970	44229614100017	BAIN DOUCHE JEUNES - PLACE DE LA VICTOIRE MAIRIE 58260 LA MACHINE	6574	400,00
7750	90477226600014	CONFRERIE DE ST ELOI DES VILLAGES DES BROSSES - LA GRANDE BROSE 58220 DONZY	6574	400,00
8335	52336769600011	LES VILAINS VERINOIS - MAIRIE 58310 ST VERAINE	6574	400,00
13400	81387415300014	AMICALE DONNEURS DE SANG - GRAND RUE MAIRIE 58310 ST AMAND EN PUISAYE	6574	400,00
18225	79273176200011	AG GRCTI ARECTI - RUE DE LA CURE 58160 IMPHY	6574	400,00
24714	53200972700019	PECHE ET LOISIRS 58 - RUE GRANDS CHAMPS 14 CITE THOMSON 58000 NEVERS	6574	400,00
44125	80923866000017	LES DES MASQUES - RUE DES SORBIERS 58000 SERMOISE SUR LOIRE	6574	400,00
66164	90491118700014	AMICALE SPORTS ET LOISIRS DE ST ELOI NIEVRE - CHEMIN DU BOIS BOUCHOT MAIRIE 58000 ST ELOI	6574	400,00
66831	81828282400015	ASS. ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE ADDICTEE NEVERS 58 - AVENUE DU PUY DE DOME CHEZ M YVES MATHIEU 63100 CLERMONT FERRAND	6574	400,00
67236	53795911600014	EN CAS DANSE - MAIRIE 58800 CORBIGNY	6574	400,00
68514	91437581100017	COMITE SECOURS POPULAIRE VARENNES VAUZELLES - SQUARE MAURICE THOREZ 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	400,00

69076	91876163600011	IMPHY PATRIMOINES - AVENUE JEAN JAURES 58160 IMPHY	6574	400,00
69124	90778285800019	LES ANNAY RETRO - ROUTE DU BOIS DE LA GATELLE 58440 LA CELLE SUR LOIRE	6574	400,00
69129	53362150400018	FNCV SECTION NIEVRE - RUE DU 8 MAI 1945 58000 NEVERS	6574	400,00
69265	90267818400018	ANIMATION ARQUINOISE ASSOCIATION - ROUTE DE SAINT AMAND MAIRIE 58310 ARQUIAN	6574	400,00
35467	39468663800013	ASSOCIATION SPORTIVE DE POUILLY SUR LOIRE FOOTBALL - MAIRIE 58150 POUILLY SUR LOIRE	6574	399,00
3663	50884644100014	FOOTBALL CLUB ALLIGNY SAINT AMAND - MAIRIE 4 ROUTE DE SAINT-AMAND 58200 ALLIGNY COSNE	6574	385,00
3121	44831523400014	TENNIS CLUB DE SAINT HONORE LES BAINS - 1 PLACE FIRMIN BAZOT 58360 ST HONORE LES BAINS	6574	384,00
2998	45298693800010	ENTENTE SPORTIVE DRUY BEARD - ESDB - MAIRIE 58160 BEARD	6574	383,00
7541	48178640800015	BOULE MARZYATE - MAIRIE 58180 MARZY	6574	383,00
7538	50280381000014	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV BOULES - CHEZ MR LACROIX JEAN CLAUDE 12 RUE HONORE DE BALZAC 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	382,00
3006	50895768500011	FOYER RURAL LUTHENAY UXELOUP SECTION FOOTBALL - MAIRIE 58240 LUTHENAY UXELOUP	6574	374,00
3063	44906876600012	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV KARATE - MAISON DU SPORT PLACE PAUL LANGEVIN 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	374,00

6660	53413793000010	ASSOCIATION VARENNES VAUZELLES RUNNING - CAMILLE DAGONNEAU 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	366,00
3061	33304743900026	KARATE GYM CLUB DE NEVERS - BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN MAISON DES SPORTS 58000 NEVERS	6574	362,00
3651	45310285700019	ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT ELOI - RUE DE LA GARE (SIEGE SOCIAL) 58000 ST ELOI	6574	361,00
3050	45192841000013	DOJO DORNOIS - MAIRIE 58390 DORNES	6574	360,00
10884	80801790900017	COMITE DES FETES DE THIANGES - MAIRIE 58260 THIANGES	6574	360,00
3316	50129292400013	SPELEO CLUB NIVERNIBOU - MAIRIE 58130 GUERIGNY	6574	357,00
3144	82538351600010	COMITE L ARQUEBUSE COSNOISE - STAND DE TIR RUE DES SABLES 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	354,00
2979	30289481100017	CLUB SPORTIF CHANTENOIS - MAIRIE 58240 CHANTENAY ST IMBERT	6574	351,00
2326	95049435100014	AIDE AUX FEMMES EN DIFFICULTE - 40 RUE BERNARD PALISSY 58000 NEVERS	6574	350,00
3080	449775857	ROLLER CLUB NIVERNAIS - BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN MAISON DES SPORTS 58000 NEVERS	6574	350,00
3133	49799874000011	TENNIS DE TABLE DE POUILLY - MAIRIE 58150 POUILLY SUR LOIRE	6574	350,00
3138	44940907700012	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV TENNIS DE TABLE - 15 RUE JEAN BAUDRY 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	350,00

3465	39201457700010	FOYER RURAL AMIS MACHINE AGRICOLE ANCIENNE - ROUTE DU CROT JAUNE CHEZ MR DEL PESO JEAN MICHEL 58200 ST LOUP	6574	350,00
5844	77845624400012	AVENIR SPORTIF FOURCHAMBAULT - RUE DE VAUZELLES 58000 NEVERS	6574	350,00
7033	50956730100015	AMICALE DES FESTIVITES DE FOURCHAMBAULT - RUE RAYMOND FARRUGIA 58000 NEVERS	6574	350,00
45178	82271206300012	ASSOCIATION FAMILIALE DE COSNE - ALLEE DU GATINAIS 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	350,00
62080	89951264400019	MESVES PETANQUE - ROUTES D ANTIBES 58400 MESVES SUR LOIRE	6574	350,00
8507	53814432000016	CLUB AEROMODELISTE DU NORD NIVERNAIS - MAIRIE 58450 NEUVY SUR LOIRE	6574	341,00
69126	91121766900017	AU FIL DES LAVOIRS - PLACE DU 19 AOUT MAIRIE 58500 CLAMECY	6574	340,00
68154	91050194900010	PREMERY VAILLANTE TENNIS - RUE DES PONTS DE NEVERS 58700 PREMERY	6574	339,00
3114	45336949800010	TENNIS CLUB DE MONTIGNY AUX AMOGNES - MAIRIE 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES	6574	333,00
7494	50004272600017	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV TRIATHLON - PISCINE L'ILOT CORAIL 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	330,00
3110	42153432200019	TENNIS CLUB DE LA MACHINE - HOTEL DE VILLE 58260 LA MACHINE	6574	329,00
3127	51183803900010	UNION SPORTIVE CHARITOISE - USC TENNIS DE TABLE - MAIRIE 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	325,00

3128	30289507300013	FOYER RURAL DE CHEVENON - MAIRIE 58160 CHEVENON	6574	325,00
3131	44826172700011	MJC IMPHY TENNIS DE TABLE - RUE CAMILLE BAYNAC 58160 IMPHY	6574	325,00
3162	82533938500015	UNION COSNOISE SPORTIVE TENNIS DE TABLE - 6 RUE DU NOYER D AMOUR 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	325,00
6620	53268498200012	AVENIR SPORTIF ST ELOI TENNIS DE TABLE - MAIRIE RUE DU BOIS BOUCHOT 58000 ST ELOI	6574	325,00
2957	77847674700036	VELO SPORT NIVERNAIS MORVAN CYCLO TOURISME VSNM - ALLEE DE LA PETITE ENFANCE LES EDUENS 58000 NEVERS	6574	324,00
3146	52842011000017	JEUNE GARDE SPORTIVE NIVERNAISE TIR - MAISON DES SPORTS BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	324,00
3117	52272451700019	TENNIS CLUB POUGUOIS - MAIRIE 58320 POUQUES LES EAUX	6574	317,00
2952	48047898100016	CYCLO RANDO CLAMECY - MAIRIE 58500 CLAMECY	6574	311,00
10185	49516553200013	CLUB DE FOOT DE MOUX EN MORVAN - MAIRIE 58230 MOUX EN MORVAN	6574	310,00
6774	45296461200017	TIR SPORTIF DE LUZY - MAIRIE 58170 LUZY	6574	309,00
3661	34462318600014	TENNIS CLUB DE CHATEAU CHINON - LE BOURG MR GEORGELIN PATRICE 58430 ARLEUF	6574	303,00
2548	39467804900013	ASA VAUZELLES FOOTBALL - RUE BENOIT FRACHON 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	300,00

2600	41127652000029	ESPACE SOCIO CULTUREL COEUR DU NIVERNAIS - PLACE DE LA REPUBLIQUE 58330 ST SAULGE	6574	300,00
2939	53923708100010	CLUB DES JEUNES DE PUISAYE FORTERRE - MAIRIE 36 GRANDE RUE 58310 ST AMAND EN PUISAYE	6574	300,00
3012	40990757300011	AMICALE LAIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE MONTIGNY AUX AMOGNES FOOTBALL - MAIRIE 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES	6574	300,00
3104	82838541900019	CENTRE VOL A VOILE NIVERNAIS - AERODROME NEVERS FOURCHAMBAULT ROUTE DE FOURCHAMBAULT 58180 MARZY	6574	300,00
3563	48096713200014	GPS NIEVRE MORVAN - MAISON DES EDUENS ALLEE DES DROITS DE L ENFANT 58000 NEVERS	6574	300,00
3649	43770073500016	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV ESCRIME - RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	300,00
7036	50823882100013	LES AMIS DE L EGLISE ST MARTIN DE GARCHIZY - PLACE MAURICE THOREZ MAIRIE 58600 GARCHIZY	6574	300,00
7191	34804974300019	AFGP 58 FOOTBALL - STADE ROBERT BACQUELIN QUAI DE LOIRE 58600 FOURCHAMBAULT	6574	300,00
7672	77848052500014	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE POUQUES - 7 RUE DU CHAMP PARIS CHEZ MME SANCHEZ ELIDE 58320 POUQUES LES EAUX	6574	300,00
8119	48083179100011	ASSOC AMIS DE CLAUDE TILLIERER - RUE JEAN JAURES 58501 CLAMECY CEDEX	6574	300,00
10710	49774336900017	COSNOISE POUR LE DON DU SANG BENEVOLE - RUE DES RIVIERES SAINT AGNAN 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	300,00
16897	51359690800014	LA FACHINOISE - MAIRIE 58430 FACHIN	6574	300,00

29035	53964465800012	COMPAGNIE D ARC DES AMOGNES - LA PERRIERE 58270 FRASNAY REUGNY	6574	300,00
32256	79062277300014	CERCLE PHILATELIQUE DE DECIZE - MAIRIE 58300 DECIZE	6574	300,00
45398	82395306200010	COMITE DES FETES DE MORACHES - MAIRIE 58420 MORACHES	6574	300,00
50679	80045450600018	LES ALLUMEURS DES TOILES - PLACE DU 19 AOUT 58500 CLAMECY	6574	300,00
62821	88175690200014	COLLECTIF LUZY HOSPITALITE - PLACE DU 8 MAI 58170 LUZY	6574	300,00
68506	77845630100028	FOYER DES JEUNES ET D EDUCATION POPULAIRE DE FOURCHAMBAULT - SALLE POLYVALENTE MARCEL PAUL 58600 FOURCHAMBAULT	6574	300,00
68507	90990541600014	COMITE ORGANISATION EPREUVES CYCLISTES GARCHIZY - PLACE MAURICE THOREZ 58600 GARCHIZY	6574	300,00
69085	49864753600016	BAZOIS ANIMATIONS ASSOCIATION - PLACE DE L EGLISE 58110 CHATILLON EN BAZOIS	6574	300,00
2967	51069834300017	JEUNE GARDE SPORTIVE NIVERNAISE CYCLOTOURISME - MAISON DES SPORTS BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	299,00
3314	49160721400013	KARATE CLUB D OUROUX EN MORVAN - MAIRIE 58230 OUROUX EN MORVAN	6574	293,00
3004	44759692500019	UNION SPORTIVE LORMOISE SECTION FOOTBALL - SECTION FOOTBALL - 1 RUE DES CAMPEURS CHEZ MME PERROT DANIELLE 58140 LORMES	6574	284,00
6636	44873992000016	ASL KARATE ST PERE - MAIRIE 58200 ST PERE	6574	277,00

50004	82277039200014	OLYMPIQUE SAINT MARTIN D'HEUILLE - 85 ROUTE DE NEVERS MAIRIE 58130 ST MARTIN D HEUILLE	6574	275,00
3147	41488191200011	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV TIR - 1 AVENUE LOUIS FOUCHERE 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	272,00
7135	53268417200010	AMICALE USC PETANQUE - PLACE D'ALLEGRE 58340 CERCY LA TOUR	6574	260,00
2920	41173154000018	ASSOCIATION UFM SECTION ATHLETISME - PLACE DE LA VICTOIRE 58260 LA MACHINE	6574	256,00
2322	44834331900019	LA HALTE - 13 BIS RUE PAUL VAILLANT COUTURIER 58000 NEVERS	6574	250,00
3059	44988332100019	ECOLE DECIZOISE DE KARATE - RUE MARGUERITTE MONNOT 58300 DECIZE	6574	250,00
19740	77845293800021	DECIZE PETANQUE - ALLEE MARCEL MERLE 58300 DECIZE	6574	250,00
33573	79165642400011	ASSOC AGREEE PECHE ET PROTECT MILIEU AQUATIQUE - CHEMIN DES GATINES 58440 MYENNES	6574	250,00
41442	81534502000011	HARMONIE LA CHANTENOISE - MAIRIE 58240 CHANTENAY ST IMBERT	6574	250,00
44020	50783483600011	HANDI OLYMPIQUE OMNISPORT H2O - 6 IMPASSE DE LA BOULLERIE CDOS 58000 NEVERS	6574	250,00
50005	82945096400012	AMOGNES PETANQUE SAINT BENIN D'AZY - RUE DU LAVOIR SAUVRY BAS 58270 ST BENIN D AZY	6574	250,00
55794	84314312400017	SPORT SAINT PA - MAIRIE 58490 ST PARIZE LE CHATEL	6574	250,00

58360	83407809900019	COMITE ANIMATION COSNE S LOIRE - RUE DES RIVIERES SAINT AGNAN 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	250,00
62684	45198170800014	CHORALE Chanterive - RUE DE LA REPUBLIQUE MAIRIE 58300 DECIZE	6574	250,00
69269	83018490900018	LA GUILDE DES VILLARS ASSOCIATION - MAIRIE 58490 ST PARIZE LE CHATEL	6574	250,00
69282	77566669603258	SECOURS CATHOLIQUE ENTRE LOIRE ET FORET - RUE GUSTAVE MATHIEU 58000 NEVERS	6574	250,00
3141	44822398200019	JEUNE GARDE SPORTIVE NIVERNAISE SECTION TIR A L ARC - 16 RUE JULES RENARD 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	248,00
6815	82533741300017	UNION COSNOISE SPORTIVE TIR A L ARC - 8 RUE DE LA FONTAINE LES FOUCHARDS 18240 BOULLERET	6574	240,00
3023	52053263100014	E S VANDENESSE SAINT HONORE LES BAINS - MAIRIE RUE DE LA REPUBLIQUE 58290 VANDENESSE	6574	239,00
3304	45282952600014	TIR SPORTIF DECIZOIS - MAIRIE DE DECIZE 58300 DECIZE	6574	238,00
67906	89882760500012	SPORTING CLUB IMPHYCOIS KARATE - RUE JEAN SOUNIE GYMNASSE LEON WINTZINGER 58160 IMPHY	6574	238,00
2943	45306646600013	ESPERANCE DE SAINT LEGER BOXE - 159 ROUTE NATIONALE 58300 ST LEGER DES VIGNES	6574	235,00
3062	44873889800015	KARATE CLUB DE POUQUES LES EAUX - MAIRIE 58320 POUQUES LES EAUX	6574	234,00
3684	51354063300015	UNION SPORTIVE CHARITOISE TIR - 64 RUE DU Puits CHARLES 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	234,00

3140	44806536700014	UNION SPORTIVE CHARISTOISE TIR A L ARC - PLACE DU GENERAL DE GAULLE 58400 LA CHARITE SUR LOIRE	6574	230,00
8060	488693607	UNION SPORT FERMETOISE - MAIRIE 58160 LA FERMETE	6574	230,00
2975	78973952100019	JEUNESSE SPORTIVE BRASSYCOISE - LE BOURG 58140 BRASSY	6574	219,00
3064	44929170700015	TOP ESCALADE LORMES - RUE DU BOIS DU FOUR CHEZ MR MARCHAND 58140 LORMES	6574	216,00
3065	44837808300019	FUN ESCALADE - MAIRIE 58300 ST LEGER DES VIGNES	6574	216,00
3066	48154038300017	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV ESCALADE - MAISON DES SPORTS RUE PAUL LANGEVIN 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	216,00
68149	90921867900019	VERTICAL PREMERY ESCALADE - NOISON 58700 MONTENOISON	6574	216,00
3059	44988332100019	ECOLE DECIZOISE DE KARATE - MAIRIE 58300 DECIZE	6574	211,00
40604	80965120100018	COUL RANDO - 4 RUE JACQUES PREVERT 58660 COULANGES LES NEVERS	6574	210,00
10025	52482539500014	ASSOCIATION RANDONNEES DECIZOISES - 9 RUE DU CHAMP DU Puits 58300 ST LEGER DES VIGNES	6574	208,00
43991	82041474600017	RAVEAU RANDO - MAIRIE 58400 RAVEAU	6574	208,00
7884	49522259800015	MOTO CLUB NEUVY SUR LOIRE - MAIRIE 58450 NEUVY SUR LOIRE	6574	205,00

2929	45284757700015	ESPERANCE CORVOLLOISE DE BASKET - MAIRIE 58460 CORVOL L ORGUEILLEUX	6574	200,00
3046	50027774400016	JUDO CLUB DU MORVAN - CHEZ MLE PERCEAU APPT 11 BAT E ILM 58120 CHATEAU CHINON	6574	200,00
3085	52331911900013	ESPERANCE SAINT LEGER DES VIGNES - RUE DE LA LOGE MAIRIE 58300 ST LEGER DES VIGNES	6574	200,00
7499	40991049400015	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE SERMOISE SUR LOIRE - MAIRIE 58000 SERMOISE SUR LOIRE	6574	200,00
8891	40979244700016	ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE CLAMECY AGV - 5 chemin des chaumes 58500 CLAMECY	6574	200,00
9215	30289540400010	COMITE DES FETES DE DEVAY - RUE DES SARRASINS 58300 DEVAY	6574	200,00
10022	50287835800014	LES ARCHERS DE ST MARTIN - MAUBUISSON 58130 ST MARTIN D HEUILLE	6574	200,00
18330	77845305000016	COMITE DES FETES DE BRAIN - VILLAGE DE BRAIN 58300 DECIZE	6574	200,00
19456	47871691300015	ASSOCIATION FOLKARA JAZZ - SAINT BAUDIERE CHEZ MME BOURDIN 58180 MARZY	6574	200,00
21670	51970395300017	LE CLUB DES LILAS - ESPACE MARIE CURIE 58600 FOURCHAMBAULT	6574	200,00
26770	44908020900017	CLUB NAUTIQUE CLAMECYCOIS - PLACE DES ANCIENS ABATTOIRS 58500 CLAMECY	6574	200,00
27178	40766649400015	ASSOCIATION L EPERON DE LANTILLY - RUE DU COLOMBIER LANTILLY 58800 CERVON	6574	200,00

29530	75249897200013	SAVOIR LIRE ET ECRIRE EN SUD NIVERNAIS - RUE MARGUERITE MONNOT 58300 DECIZE	6574	200,00
34770	77843784800014	UNION SPORTIVE CERCYCOISE - 20 RUE DES CLAIRS LOGIS 58340 CERCY LA TOUR	6574	200,00
37206	40486084300014	SOCIETE DES AMIS DU MUSEE MUNICIPAL GAUTRON DU COUDRAY - PLACE DE L EGLISE 58180 MARZY	6574	200,00
37428	80197003900013	COMITE DES FETES CHAMPIVERTIN - MAIRIE 3 RUE JEAN LHOSPIED 58300 CHAMPVERT	6574	200,00
41548	81407449800019	FOYER DES AMIS DE L ECOLE DE DEVAY - RUE DE SARRAZINS MAIRIE 58300 DEVAY	6574	200,00
62240	81318147600017	CLUB DES JEUNES DE BRASSY - MAIRIE 58140 BRASSY	6574	200,00
62766	84972071900012	AMOGNES HAND BALL - PLACE DE LA REPUBLIQUE MAIRIE 58270 ST BENIN D AZY	6574	200,00
69177	79095417600018	ESPERANCE SAINT LEGER DES VIGNES GYMNASIQUE - CENTRE FRESNEAU 58300 ST LEGER DES VIGNES	6574	200,00
69178	38838260800064	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS - RUE VICTOR HUGO 58300 DECIZE	6574	200,00
69275	91210746300016	BANDA ORANGER - LES ABOTS 71540 CORDESSE	6574	200,00
3045	44065879700012	JUDO CLUB DU BAZOIS - SIEGE SOCIAL MJC PLACE PIERRE SAURY 58110 CHATILLON EN BAZOIS	6574	190,00
64772	88912043200014	SAMOURAI 58 - RUE DE PARIS 58440 MYENNES	6574	189,00

3089	44863235600011	SKI CLUB DE NEVERS - 7 RUE DE LA PARCHEMINERIE 58000 NEVERS	6574	187,00
67905	91060569000015	AS PETANQUE GIMOUILLE - DOMAINE DE LA GRACE 58470 GIMOUILLE	6574	180,00
8328	47994790500010	GYM CLUB DE GARCHY - MAIRIE 58150 GARCHY	6574	174,00
3088	44873924300013	ASSOCIATION SPORTIVE SKI ET MONTAGNE - MAIRIE 58300 DECIZE	6574	170,00
7506	41039023100018	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MAISON DES SPORTS - BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN MAISON DES SPORTS 58000 NEVERS	6574	170,00
8892	40890002500011	ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE VAUZELLES - ASAV GYMNASTIQUE VOLONTAIRE - RUE LOUISE MICHEL 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	170,00
10028	53087052600015	ASSOCIATION DES RANDONNEURS NIVERNAIS - 12 RUE DE LA MERE POULARD 58000 NEVERS	6574	170,00
35442	79912190000010	LES BAROUDEURS DE GUERIGNY - MAIRIE 58130 GUERIGNY	6574	170,00
3113	53973406100010	TENNIS CLUB DE MARZY - MAIRIE 58180 MARZY	6574	168,00
67904	90866241400014	ECOLE DE PETANQUE DU SUD NIVERNAIS - 15 ROUTE DE DECIZE MAIRIE DE FOURS 58250 FOURS	6574	166,00
3123	38257359000017	ASSOCIATION SPORTIVE VARZYCOISE TENNIS - MAIRIE 58210 VARZY	6574	164,00
3096	48240381300017	AERO CLUB DES PILOTES DU CENTRE - AERODROME 58000 NEVERS	6574	161,00

3143	48314696500015	SPORTIVE CLAMECYCOISE - AS SECTION TIR - MAIRIE DE CLAMECY 58500 CLAMECY	6574	159,00
3057	42268027200024	AS CLAMECY KARATE - MAIRIE 58500 CLAMECY	6574	156,00
2981	45221296200016	ASSOCIATION CYCLOTOURISTE SAINT PARIZOISE - MAIRIE 58490 ST PARIZE LE CHATEL	6574	154,00
48948	82467538300015	UCS CYCLOTOURISME - PARC DES SPORTS RAPHAEL GIRAUX RUE ALAIN MIMOUN 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	154,00
3563	48096713200014	GPS NIEVRE MORVAN - FAUBOURG DU GRAND MOUESSE 58000 NEVERS	6574	153,00
7490	53983602300017	BOXE AMERICAINE CLAMECYCOISE - CHEMIN DE LA POSTAILLERIE 58500 CLAMECY	6574	153,00
15158	50996599200019	VOL LIBRE 58 - MAIRIE 58300 ST LEGER DES VIGNES	6574	153,00
57773	84978944100011	PECHE SPORTIVE DE COMPETITION DE NEVERS ASSO - CHEZ M. GARNIER PASCAL 19 RUE JULES GUESDE 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	153,00
2961	51983468300012	CYCLOS RANDONNEURS DE CERCY LA TOUR - MAIRIE 58340 CERCY LA TOUR	6574	152,00
3092	44827202100016	GRESN - 23 RUE DE LA PIQUE 58000 NEVERS	6574	150,00
8089	78899986000018	LES 3 PRES - RUE DES MORINS 58320 GERMIGNY SUR LOIRE	6574	150,00
9048	42125388100013	ATELIER DE PEINTURE DE FOURCHAMBAULT - PLACE DE LA REPUBLIQ ESPACE MARIE CURIE 58600 FOURCHAMBAULT	6574	150,00

67100	89015209300013	AMICALE PETANQUE MILLAY - MAIRIE 58170 MILLAY	6574	150,00
69266	90493959200013	AMAP ET DES BROUETTES ASSOCIATION - PLACE DE LA MAIRIE 58240 LANGERON	6574	150,00
2962	44831501000018	CYCLO CLUB SAINT PIERROIS - MAIRIE 58240 ST PIERRE LE MOUTIER	6574	145,00
7574	77845624400012	A S FOURCHAMBAULT SECTION PETANQUE - CHEZ MR VIEILLARD JACQUES 4 PLACE SAINT LOUIS 58600 FOURCHAMBAULT	6574	145,00
19377	52004446200015	ASSOCIATION RAVEAU PETANQUE - MAIRIE LE BOURG 58400 RAVEAU	6574	145,00
8453	48443991400017	ENTENTE ATHLE 58 - MAISON DES SPORTS BD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	143,00
68116	79016137600013	FOYER CULTURE LOISIRS DE SAINT PEREUSE - MAIRIE PLACE FERNAND BONGARD 58110 ST PEREUSE	6574	134,00
68119	91232105600018	CASTELRANDO 58 - Place du Colonel Roche Mairie 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS	6574	130,00
68120	90960363100013	RANDOVAILLANT - ROUTE DE SAINT BONNOT 58700 PREMERY	6574	130,00
2964	45310475400016	CLUB CYCLOTOURISTE DECIZOIS - 4 RUE HENRI DUNANT 58300 DECIZE	6574	124,00
68117	90898914800014	VITAGYM PREMERY - RUE DES CARRIERES 58700 PREMERY	6574	120,00
24254	45300924300016	JUDO CLUB ST PIERROIS - MAIRIE PLACE DE L EGLISE 58240 ST PIERRE LE MOUTIER	6574	115,00

6626	35343815300010	ACADEMIE DE BILLARD JACK SIMPHY - BAR JEUX LE JACK S POT 10 RUE VAILLANT 58160 IMPHY	6574	102,00
3030	77846262200011	UNION FRATERNELLE MACHINOISE DE GYMNASTIQUE - MAIRIE 58260 LA MACHINE	6574	101,00
3051	44801174200021	ASSOCIATION DU CANTON DE LORMES JUDO - MAIRIE 58140 LORMES	6574	100,00
3337		TENNIS CLUB DE SAINT BENIND AZY - CHEZ MR AMIOT YVES 23 RUE BAILLY 58660 COULANGES LES NEVERS	6574	100,00
54129	77567227219231	CROIX ROUGE ST SAULGE - RUE DU CHAMP DE FOIRE 58330 ST SAULGE	6574	100,00
9885	49476464000012	CYCLO SPORT AMOGNES - 1 PLACE DE LA REPUBLIQUE MAISON DES AMOGNES 58270 ST BENIN D AZY	6574	91,00
7765	53126626000011	SUR LES PAS DE JEANNE D ARC - MAIRIE 58240 ST PIERRE LE MOUTIER	6574	90,00
24253	53072119000011	ASSOC PEDIBUS RANDO - COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DU SAUZAY 7 RUE NICOLAS COLBERT 58210 VARZY	6574	90,00
30451	79043083900015	RANDO VADROUILLE - LE BOURG 58330 ST SAULGE	6574	90,00
57710	85037675700017	ASS A PETITS PAS 58 - 6 IMPASSE DE LA BOULLERIE 58000 NEVERS	6574	90,00
3026	40979244700016	ASSOCIATION SPORTIVE DE CLAMECY SECTION GYMNASTIQUE - MAIRIE PLACE DU 19 AOUT 58500 CLAMECY	6574	52,00
		Somme:		7 320 585,17

Entreprise et profes. libérale

Code tiers	N° SIRET	Beneficiaire	Code article	Mandaté 2022
44974	82120399900015	LA MAISON - BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN 58000 NEVERS	6574	187 500,00
42526	49513297900024	GPT INTERET ECO INGENIERIE MAINTIEN DOMICILE DES PA - 5 RUE ALBERT THOMAS BATIMENT LE FORUM 25000 BESANCON	6574	85 408,00
41705	39060572300027	BIO BOURGOGNE - 25 BOULEVARD LEON BLUM 58000 NEVERS	6574	63 000,00
3785	42373899600044	EUREKA - 21 B RUE RENOIR 89000 AUXERRE	6574	42 000,00
19765	51391792200017	UNION SPORTIVE OLYMPIQUE NEVERS RUGBY PLUS - RUE DENIS PAPIN 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	40 000,00
2673	37877967200054	REGAIN ECO PLAST SARL - QUAI DE LOIRE 58600 FOURCHAMBAULT	6574	35 100,00
19023	77844315000017	CENTRE SOCIAL DE CHATILLON EN BAZOIS - 1 Bis Rue de la Picherotte Centre Social 58110 CHATILLON EN BAZOIS	6574	30 000,00
2490	32541293000035	MUTUALITE FRANCAISE BOURGOGNE - MFB - 14 RUE JEAN GIONO 21000 DIJON	6574	29 667,00
2623	42277172500013	SOCIETE D HISTOIRE NATURELLED AUTUN - MAISON DU PARC DU MORVAN 58230 ST BRISSON	6574	27 272,00
9863	49098086900013	SIAEP 58 - 1 IMPASSE AMBROIZE CROIZAT 1 IMPASSE AMBROIZE CROIZAT 58640 VARENNES VAUZELLES	6574	19 800,00

3220	45133854500093	ID EES INTERIM - 1 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 58000 NEVERS	6574	16 800,00
59663	44987897400046	SUD NIVERNAIS IMPHY DECIZE - ALLEE MARCEL MERLE 58300 DECIZE	6574	2 399,00
45332	82754716700011	UNION COSNOISE SPORTIVE - QUAI JULES MOINEAU PLACE DE L HOTEL DE VILLE 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	728,00
45332	82754716700011	UNION COSNOISE SPORTIVE - PARC DES SPORTS RAPHAEL GIRAUX 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	6574	450,00
2840	44854266200011	BERMUDES BOWLING CLUB DE MARZY - ZAC DE MARZY 58180 MARZY	6574	153,00
Somme:				580 277,00

Forme juridique à préciser

Code tiers	N° SIRET	Beneficiaire	Code article	Mandaté 2022
18651	77846276200015	GERCELA - FERME DU MARAULT 58470 MAGNY COURS	6574	3 600,00
63383	39856806300059	FONDATION DES TRANSITIONS - RUE JEAN BAPTISTE PIGALLE 75009 PARIS	6574	3 000,00
Somme:				6 600,00

**Subventions versées par le département aux
communes (Article L.3312-5 du CGCT) Hors
fonction 81**

Exercice 2022

2 725 968,23

COMMUNE ARQUIAN
SIRET : 21580012900011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-ARQUIAN - 1	204142//74	10 000,00
		Somme:	10 000,00

COMMUNE D ACHUN
SIRET : 21580001200019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-ACHUN - 2	204142//74	1 428,00
		Somme:	1 428,00

COMMUNE D ALLIGNY COSNE
SIRET : 21580002000012

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-ALLIGNY-COSNE - 1	204142//74	21 000,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-ALLIGNY-COSNE - 1	204142//74	14 006,00
		Somme:	35 006,00

COMMUNE D ALLIGNY EN MORVAN
SIRET : 21580003800014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-ALLIGNY-EN-MORVAN - 1	204142//74	13 162,00
		Somme:	13 162,00

COMMUNE D ALLUY
SIRET : 21580004600017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-ALLUY - 1	204142//74	8 000,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-ALLUY - 1	204142//74	8 000,00
		Somme:	16 000,00

COMMUNE D AMAZY
SIRET : 21580005300013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-AMAZY - 1	204142//74	5 311,00
		Somme:	5 311,00

COMMUNE D ANNAY
SIRET : 21580007900018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-ANNAY - 1	204142//74	10 327,00
		Somme:	10 327,00

COMMUNE D ARBOURSE**SIRET : 21580009500014**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-ARBOURSE - 1	204142//74	2 780,00
		Somme:	2 780,00

COMMUNE D ARLEUF**SIRET : 21580010300016**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-ARLEUF - 1	204142//74	10 624,00
		Somme:	10 624,00

COMMUNE D ARMES**SIRET : 21580011100019**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-ARMES - 1	204142//74	5 346,00
		Somme:	5 346,00

COMMUNE D ARTHEL**SIRET : 21580013700014**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-ARTHEL - 1	204142//74	3 082,00
		Somme:	3 082,00

COMMUNE D ARZEMBOUY**SIRET : 21580014500017**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-ARZEMBOUY - 1	204142//74	2 728,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-ARZEMBOUY - 1	204142//74	2 888,00
		Somme:	5 616,00

COMMUNE D ASNAN**SIRET : 21580015200013**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-ASNAN - 1	204142//74	1 400,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-ASNAN - 2	204142//74	2 000,00
		Somme:	3 400,00

COMMUNE D ASNOIS**SIRET : 21580016000016**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	église-asnois-enduits-extérieur - 1	204142//74	29 157,50
		Somme:	29 157,50

COMMUNE D AUNAY EN BAZOIS**SIRET : 21580017800018**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-AUNAY-EN-BAZOIS - 1	204142//74	4 000,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-AUNAY-EN-BAZOIS - 1	204142//74	4 000,00
		Somme:	8 000,00

COMMUNE D AUTHIOU

SIRET : 21580018600011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-AUTHIOU - 1	204142//74	3 120,00
		Somme:	3 120,00

COMMUNE D AVREE

SIRET : 21580019400015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-AVREE - 1	204142//74	3 622,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-AVREE - 1	204142//74	3 622,00
		Somme:	7 244,00

COMMUNE D AZY LE VIF

SIRET : 21580021000019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-AZY-LE-VIF - 2	204142//74	3 615,15
Fonds de Dév. des Territoires	Presbytère Azy-Le-Vif - 1	204142//74	2 507,93
		Somme:	6 123,08

COMMUNE DE BAZOCHES

SIRET : 21580023600014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-BAZOCHES - 1	204142//74	3 095,00
		Somme:	3 095,00

COMMUNE DE BAZOLLES

SIRET : 21580024400018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-BAZOLLES - 1	204142//74	5 300,00
		Somme:	5 300,00

COMMUNE DE BEARD

SIRET : 21580025100013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-BEARD - 1	204142//74	2 694,00
		Somme:	2 694,00

COMMUNE DE BEAUMONT LA FERRIERE

SIRET : 21580027700018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-BEAUMONT-LA-FERRIERE - 1	204142//74	3 830,00
		Somme:	3 830,00

COMMUNE DE BEAUMONT SARDOLLES

SIRET : 21580028500011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-BEAUMONT-SARDOLLES - 1	204142//74	3 000,00
		Somme:	3 000,00

COMMUNE DE BEUVRON

SIRET : 21580029300015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-BEUVRON - 1	204142//74	3 120,00
		Somme:	3 120,00

COMMUNE DE BICHES

SIRET : 21580030100016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-BICHES - 1	204141//74	6 000,00
		Somme:	6 000,00

COMMUNE DE BILLY SUR OISY

SIRET : 21580032700011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-BILLY-SUR-OISY - 1	204142//74	6 629,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-BILLY-SUR-OISY - 1	204142//74	6 629,00
		Somme:	13 258,00

COMMUNE DE BITRY

SIRET : 21580033500014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-BITRY - 1	204142//74	10 000,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-BITRY - 1	204142//74	10 000,00
		Somme:	20 000,00

COMMUNE DE BLISMES

SIRET : 21580034300018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-BLISMES - 1	204142//74	4 218,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-BLISMES - 1	204142//74	4 218,00
		Somme:	8 436,00

COMMUNE DE BONA

SIRET : 21580035000013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-BONA - 1	204141//74	7 000,00
		Somme:	7 000,00

COMMUNE DE BOUHY

SIRET : 21580036800015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2019-BOUHY - 1	204142//74	10 000,00

Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-BOUHY - 1	204142//74	10 000,00
		Somme:	20 000,00

COMMUNE DE BRASSY

SIRET : 21580037600018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	hangar Brassy - 2	204142//74	9 936,44
Fonds de Dév. des Territoires	hangar Brassy - 3	204142//74	16 312,56
		Somme:	26 249,00

COMMUNE DE BREVES

SIRET : 21580039200015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-BREVES - 1	204142//74	5 707,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-BREVES - 1	204142//74	5 707,00
		Somme:	11 414,00

COMMUNE DE BRINAY

SIRET : 21580040000016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-BRINAY - 1	204142//74	3 000,00
		Somme:	3 000,00

COMMUNE DE BULCY

SIRET : 21580042600011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	logement-communal-Bulcy - 2	204142//74	8 912,98
Fonds de Dév. des Territoires	logement-communal-Bulcy - 3	204142//74	4 632,52
		Somme:	13 545,50

COMMUNE DE BUSSY LA PESLE

SIRET : 21580043400015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-BUSSY-LA-PESLE - 1	204142//74	2 420,00
		Somme:	2 420,00

COMMUNE DE CERCY LA TOUR

SIRET : 21580046700015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CERCY-LA-TOUR - 1	204142//74	20 050,00
Fonds de Dév. des Territoires	réhabilitation maison de ville - 2	204142//74	11 417,65
		Somme:	31 467,65

COMMUNE DE CESSY LES BOIS

SIRET : 21580048300012

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CESSY-LES-BOIS - 1	204142//74	3 911,00
		Somme:	3 911,00

COMMUNE DE CHALAUX

SIRET : 21580049100015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-CHALAUX - 1	204142//74	3 500,00
		Somme:	3 500,00

COMMUNE DE CHALLEMENT

SIRET : 21580050900014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-CHALLEMENT - 1	204142//74	2 420,00
		Somme:	2 420,00

COMMUNE DE CHAMPLEMY

SIRET : 21580053300014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CHAMPLEMY - 1	204141//74	6 021,00
		Somme:	6 021,00

COMMUNE DE CHAMPLIN

SIRET : 21580054100017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-CHAMPLIN - 1	204142//74	2 544,00
		Somme:	2 544,00

COMMUNE DE CHAMPVERT

SIRET : 21580055800011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-CHAMPVERT - 1	204142//74	8 830,00
		Somme:	8 830,00

COMMUNE DE CHAMPVOUX

SIRET : 21580056600014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CHAMPVOUX - 1	204142//74	3 937,00
		Somme:	3 937,00

COMMUNE DE CHANTENAY ST IMBERT

SIRET : 21580057400018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-CHANTENAY-SAINT-IMBER - 1	204142//74	11 646,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CHANTENAY-SAINT-IMBER - 1	204142//74	11 646,00
		Somme:	23 292,00

COMMUNE DE CHARRIN

SIRET : 21580060800014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-CHARRIN - 1	204142//74	7 415,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CHARRIN - 1	204142//74	14 830,00
		Somme:	22 245,00

COMMUNE DE CHASNAY**SIRET : 21580061600017**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CHASNAY - 1	204142//74	3 464,00
		Somme:	3 464,00

COMMUNE DE CHATEAU CHINON CAMPAGNE**SIRET : 21580063200014**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-CHATEAU-CHINON-CAMPAG - 1	204141//74	6 035,00
		Somme:	6 035,00

COMMUNE DE CHATILLON EN BAZOIS**SIRET : 21580065700011**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-CHATILLON-EN-BAZOIS - 1	204142//74	15 000,00
		Somme:	15 000,00

COMMUNE DE CHAULGNES**SIRET : 21580067300018**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CHAULGNES - 1	204142//74	12 991,00
		Somme:	12 991,00

COMMUNE DE CHAUMOT**SIRET : 21580069900013**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-CHAUMOT - 1	204142//74	3 400,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CHAUMOT - 1	204142//74	3 400,00
		Somme:	6 800,00

COMMUNE DE CHEVANNES CHANGY**SIRET : 21580071500017**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-CHEVANNES-CHANGY - 1	204142//74	4 500,00
		Somme:	4 500,00

COMMUNE DE CHEVROCHES**SIRET : 21580073100014**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CHEVROCHES - 1	204142//74	4 786,00
		Somme:	4 786,00

COMMUNE DE CHIDDES**SIRET : 21580074900016**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
-------------------------	--------------------------	-----------------	--------------

Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-CHIDDES - 1	204142//74	6 662,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-2023-CHIDDES - 1	204142//74	6 662,00
		Somme:	13 324,00

COMMUNE DE CIEZ

SIRET : 21580077200018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CIEZ - 1	204142//74	5 916,00
		Somme:	5 916,00

COMMUNE DE CLAMECY

SIRET : 21580079800013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-CLAMECY - 1	204142//74	11 971,00
		Somme:	11 971,00

COMMUNE DE COLMERY

SIRET : 21580081400018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-COLMERY - 1	204142//74	7 671,00
		Somme:	7 671,00

COMMUNE DE CORANCY

SIRET : 21580082200011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2019-CORANCY - 1	204141//74	3 980,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-CORANCY - 1	204142//74	5 209,00
		Somme:	9 189,00

COMMUNE DE CORBIGNY

SIRET : 21580083000014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CORBIGNY - 1	204142//74	11 300,00
		Somme:	11 300,00

COMMUNE DE CORVOL D EMBERNARD

SIRET : 21580084800016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-CORVOL-EMBERNARD - 1	204142//74	3 120,00
		Somme:	3 120,00

COMMUNE DE CORVOL L ORGUEILLEUX

SIRET : 21580085500011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	rénovation salle corvol - 1	204142//74	9 717,79
		Somme:	9 717,79

COMMUNE DE COSNE COURS SUR LOIRE

SIRET : 21580086300015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-COSNE-COURS-SUR-LOIRE - 1	204142//74	61 458,00
Fonds de Dév. des Territoires	création d'une salle culturel - 1	204142//74	170 000,00
		Somme:	231 458,00

COMMUNE DE COSSAYE

SIRET : 21580087100018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-COSSAYE - 1	204142//74	8 329,00
		Somme:	8 329,00

COMMUNE DE COULANGES LES NEVERS

SIRET : 21580088900010

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-COULANGES-LES-NEVERS - 1	204142//74	40 192,00
		Somme:	40 192,00

COMMUNE DE COULOUTRE

SIRET : 21580089700013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-COULOUTRE - 1	204142//74	7 591,00
		Somme:	7 591,00

COMMUNE DE COURCELLES

SIRET : 21580090500014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-COURCELLES - 1	204142//74	5 571,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-COURCELLES - 1	204142//74	5 571,00
		Somme:	11 142,00

COMMUNE DE CRUX LA VILLE

SIRET : 21580092100011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-CRUX-LA-VILLE - 1	204142//74	10 100,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CRUX-LA-VILLE - 1	204142//74	11 500,00
		Somme:	21 600,00

COMMUNE DE CUNCY LES VARZY

SIRET : 21580093900013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CUNCY-LES-VARZY - 1	204142//74	4 823,00
		Somme:	4 823,00

COMMUNE DE DAMPIERRE SOUS BOUHY

SIRET : 21580094700016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-DAMPIERRE-SOUS-BOUHY - 1	204142//74	10 000,00
		Somme:	10 000,00

COMMUNE DE DEVAY
SIRET : 21580096200015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-23-DEVAY - 1	204142//74	16 479,00
		Somme:	16 479,00

COMMUNE DE DIENNES AUBIGNY
SIRET : 21580097000018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-DIENNES-AUBIGNY - 1	204142//74	4 600,00
		Somme:	4 600,00

COMMUNE DE DIROL
SIRET : 21580098800010

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-DIROL - 1	204142//74	3 289,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-DIROL - 1	204142//74	3 289,00
		Somme:	6 578,00

COMMUNE DE DONZY
SIRET : 21580102800014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-DONZY - 2	204142//74	778,83
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-DONZY - 1	204142//74	19 951,00
Fonds de Dév. des Territoires	rénovation logements Frappier - 6	204142//74	6 986,42
Fonds de Dév. des Territoires	requalification camping Donzy - 2	204142//74	2 056,32
		Somme:	29 772,57

COMMUNE DE DORNES
SIRET : 21580104400011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-DORNES - 1	204141//74	10 233,00
		Somme:	10 233,00

COMMUNE DE DRUY PARIGNY
SIRET : 21580105100016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-DRUY-PARIGNY - 1	204142//74	5 924,00
		Somme:	5 924,00

COMMUNE DE DUN SUR GRANDRY
SIRET : 21580107700011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-DUN-SUR-GRANDRY - 1	204142//74	2 500,00
		Somme:	2 500,00

COMMUNE DE FACHIN
SIRET : 21580111900011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-FACHIN - 1	204142//74	4 345,00
		Somme:	4 345,00

COMMUNE DE FLETY

SIRET : 21580114300011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-FLETY - 1	204142//74	4 002,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-FLETY - 1	204142//74	4 002,00
		Somme:	8 004,00

COMMUNE DE FLEURY SUR LOIRE

SIRET : 21580115000016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-FLEURY-SUR-LOIRE - 1	204142//74	1 619,00
		Somme:	1 619,00

COMMUNE DE FLEZ CUZY

SIRET : 21580116800018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-FLEZ-CUZY - 1	204142//74	3 462,00
		Somme:	3 462,00

COMMUNE DE GACOGNE

SIRET : 21580120000019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-GACOGNE - 1	204142//74	7 650,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-GACOGNE - 1	204141//74	7 650,00
		Somme:	15 300,00

COMMUNE DE GARCHIZY

SIRET : 21580121800011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-GARCHIZY - 1	204142//74	12 192,00
		Somme:	12 192,00

COMMUNE DE GERMENAY

SIRET : 21580123400018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-GERMENAY - 1	204142//74	6 500,00
		Somme:	6 500,00

COMMUNE DE GERMIGNY SUR LOIRE

SIRET : 21580124200011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-GERMIGNY-SUR-LOIRE - 1	204142//74	16 000,00
		Somme:	16 000,00

COMMUNE DE GIEN SUR CURE**SIRET : 21580125900015**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-GIEN-SUR-CURE - 1	204142//74	4 797,81
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-GIEN-SUR-CURE - 2	204142//74	944,19
		Somme:	5 742,00

COMMUNE DE GIMOUILLE**SIRET : 21580126700018**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-GIMOUILLE - 2	204142//74	550,17
		Somme:	550,17

COMMUNE DE GIRY**SIRET : 21580127500011**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-GIRY - 1	204142//74	5 441,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-GIRY - 1	204142//74	4 937,00
		Somme:	10 378,00

COMMUNE DE GLUX EN GLENNE**SIRET : 21580128300015**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-GLUX-EN-GLENNE - 1	204142//74	4 767,00
		Somme:	4 767,00

COMMUNE DE GOULOUX**SIRET : 21580129100018**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-GOULOUX - 1	204142//74	6 262,00
		Somme:	6 262,00

COMMUNE DE GRENOIS**SIRET : 21580130900018**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
BUDGET PARTICIPATIF 2019	BUDGPART LES AMIS PATR - COMMUNE DE GRENOIS - RÉFECTION CADRAN DU CLC	204181//021	5 600,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-GRENOIS - 1	204142//74	3 100,00
		Somme:	8 700,00

COMMUNE DE GUERIGNY**SIRET : 21580131700011**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-GUERIGNY - 1	204142//74	14 756,11
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-GUERIGNY - 2	204142//74	9 243,89
Fonds de Dév. des Territoires	bâtiment-Clocheton-Guérigny-tr - 1	204142//74	6 208,24
		Somme:	30 208,24

COMMUNE DE GUIPY**SIRET : 21580132500014**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-GUIPY - 1	204142//74	5 300,00
		Somme:	5 300,00

COMMUNE DE JAILLY

SIRET : 21580136600018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-JAILLY - 1	204141//74	1 419,00
		Somme:	1 419,00

COMMUNE DE LA CELLE SUR LOIRE

SIRET : 21580044200018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-LA-CELLE-SUR-LOIRE - 1	204142//74	9 913,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-CELLE-SUR-LOIRE - 1	204142//74	14 059,00
		Somme:	23 972,00

COMMUNE DE LA CHARITE SUR LOIRE

SIRET : 21580059000014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	Bassin aquatique de la Charité - 3	204142//74	23 540,10
Fonds de Dév. des Territoires	bassin-aquatique-phase-2 - 2	204142//74	3 362,32
Fonds de Dév. des Territoires	local accueil touriste La char - 2	204142//74	7 683,44
PDH - OPAH HORS AGGLO	OPAH LA CHARITE ETUDE PRE OP - 2	204141//72	8 801,30
		Somme:	43 387,16

COMMUNE DE LA FERMETE

SIRET : 21580112700014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-LA-FERMETE - 1	204142//74	7 863,73
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-LA-FERMETE - 2	204142//74	236,27
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-LA-FERMETE - 1	204141//74	10 000,00
		Somme:	18 100,00

COMMUNE DE LA MACHINE

SIRET : 21580151500010

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-LA-MACHINE - 1	204142//74	33 659,00
		Somme:	33 659,00

COMMUNE DE LA MARCHE

SIRET : 21580155600014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-LA-MARCHE - 1	204142//74	6 582,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-LA-MARCHE - 1	204142//74	6 902,00
		Somme:	13 484,00

COMMUNE DE LANGERON

SIRET : 21580138200015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-LANGERON - 1	204142//74	7 265,00
		Somme:	7 265,00

COMMUNE DE LANTY

SIRET : 21580139000018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-LANTY - 1	204142//74	4 451,00
		Somme:	4 451,00

COMMUNE DE LAROCHEMILLAY

SIRET : 21580140800018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-LAROCHEMILLAY - 1	204142//74	6 338,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-LAROCHEMILLAY - 1	204142//74	6 338,00
		Somme:	12 676,00

COMMUNE DE LAVAUT DE FRETOY

SIRET : 21580141600011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-LAVAUT-DE-FRETOY - 1	204142//74	4 377,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-LAVAUT-FRETOY - 1	204142//74	4 377,00
		Somme:	8 754,00

COMMUNE DE LIMON

SIRET : 21580143200018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-LIMON - 1	204142//74	4 500,00
		Somme:	4 500,00

COMMUNE DE LIVRY

SIRET : 21580144000011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-LIVRY - 1	204142//74	6 400,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-LIVRY - 2	204142//74	986,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-LIVRY - 1	204142//74	7 386,00
		Somme:	14 772,00

COMMUNE DE LUCENAY LES AIX

SIRET : 21580146500018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-LUCENAY-LES-AIX - 1	204142//74	10 842,00
		Somme:	10 842,00

COMMUNE DE LURCY LE BOURG

SIRET : 21580147300012

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-LURCY-LE-BOURG - 1	204142//74	5 262,00

Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-LURCY-LE-BOURG - 1	204141//74	5 410,00
		Somme:	10 672,00

COMMUNE DE LUTHENAY UXELOUP

SIRET : 21580148100015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-LUTHENAY-UXELOUP- 1	204142//74	7 128,00
		Somme:	7 128,00

COMMUNE DE LUZY

SIRET : 21580149900017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	Fonds-Facade-21-24-Luzy - 1	204142//74	14 000,00
Fonds de Dév. des Territoires	Fonds façade Luzy-2018 - 5	204142//74	7 576,40
Fonds de Dév. des Territoires	Fonds façade Luzy-2018 - 6	204142//74	6 829,14
Fonds de Dév. des Territoires	tiers-lieu-Luzy-CCP-21-26 - 1	204142//74	16 886,34
Fonds de Dév. des Territoires	tiers-lieu-Luzy-CCP-21-26 - 2	204142//74	6 755,88
		Somme:	52 047,76

COMMUNE DE LYS

SIRET : 21580150700017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2019-LYS - 1	204142//74	3 216,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-LYS - 1	204142//74	3 816,00
		Somme:	7 032,00

COMMUNE DE MARIGNY L EGLISE

SIRET : 21580157200011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	salle culturelle Marigny Eglis - 2	204142//74	1 873,92
		Somme:	1 873,92

COMMUNE DE MARIGNY SUR YONNE

SIRET : 21580159800016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MARIGNY-SUR-YONNE - 1	204142//74	3 500,00
		Somme:	3 500,00

COMMUNE DE MARS SUR ALLIER

SIRET : 21580158000014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2019-MARS-SUR-ALLIER - 1	204142//74	6 048,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MARS-SUR-ALLIER - 1	204142//74	6 048,00
		Somme:	12 096,00

COMMUNE DE MARZY

SIRET : 21580160600017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-MARZY - 1	204142//74	12 000,00
		Somme:	12 000,00

COMMUNE DE MAUX
SIRET : 21580161400011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	travaux église Maux - 3	204142//74	5 298,81
		Somme:	5 298,81

COMMUNE DE MENESTREAU
SIRET : 21580162200014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MENESTREAU - 1	204142//74	4 939,20
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-MENESTREAU - 1	204142//74	5 671,00
		Somme:	10 610,20

COMMUNE DE MENOUE
SIRET : 21580163000017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MENOUE - 1	204142//74	5 006,00
		Somme:	5 006,00

COMMUNE DE MESVES SUR LOIRE
SIRET : 21580164800019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MESVES-SUR-LOIRE - 1	204142//74	6 342,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-MESVES-SUR-LOIRE - 1	204142//74	6 342,00
		Somme:	12 684,00

COMMUNE DE MILLAY
SIRET : 21580168900013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-MILLAY - 1	204142//74	7 792,00
		Somme:	7 792,00

COMMUNE DE MONCEAUX LE COMTE
SIRET : 21580170500017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
BUDGET PARTICIPATIF 2019	BUDGPART COM MONTCEAU LE COMTE - RESTAURATION DU LAVOIR	204181//021	11 363,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MONCEAUX-LE-COMTE - 1	204142//74	1 000,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MONCEAUX-LE-COMTE - 2	204142//74	1 948,00
		Somme:	14 311,00

COMMUNE DE MONTAMBERT
SIRET : 21580172100014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MONTAMBERT - 1	204142//74	3 239,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-MONTAMBERT - 1	204142//74	3 239,00
		Somme:	6 478,00

COMMUNE DE MONTAPAS
SIRET : 21580171300011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	logement montapas eco village - 2	204142//74	8 257,41
		Somme:	8 257,41

COMMUNE DE MONTARON

SIRET : 21580173900016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-MONTARON - 1	204142//74	3 083,00
		Somme:	3 083,00

COMMUNE DE MONTENOISON

SIRET : 21580174700019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MONTENOISON - 1	204142//74	3 776,00
		Somme:	3 776,00

COMMUNE DE MONT ET MARRE

SIRET : 21580175400015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-MONT-ET-MARRE - 1	204141//74	3 000,00
		Somme:	3 000,00

COMMUNE DE MONTIGNY AUX AMOGNES

SIRET : 21580176200018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MONTIGNY-AUX-AMOGNES - 1	204142//74	10 700,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-MONTIGNY-AUX-AMOGNES - 1	204142//74	10 700,00
		Somme:	21 400,00

COMMUNE DE MONTIGNY EN MORVAN

SIRET : 21580177000011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MONTIGNY-EN-MORVAN - 1	204142//74	5 017,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-MONTIGNY-EN-MORVAN - 1	204142//74	5 017,00
		Somme:	10 034,00

COMMUNE DE MONTIGNY SUR CANNE

SIRET : 21580178800013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-MONTIGNY-SUR-CANNE - 1	204142//74	2 801,00
		Somme:	2 801,00

COMMUNE DE MONTREUILLON

SIRET : 21580179600016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MONTREUILLON - 1	204142//74	4 860,00
		Somme:	4 860,00

COMMUNE DE MON TSAUCHE LES SETTONS

SIRET : 21580180400018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MON TSAUCHE-LES-SETTON - 1	204142//74	11 372,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-MON TSAUCHE-LES-SETTON - 1	204142//74	11 372,00
		Somme:	22 744,00

COMMUNE DE MORACHES

SIRET : 21580181200011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MORACHES - 1	204142//74	4 000,00
		Somme:	4 000,00

COMMUNE DE MOULINS ENGILBERT

SIRET : 21580182000014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MOULINS-ENGILBERT - 1	204142//74	18 053,00
		Somme:	18 053,00

COMMUNE DE MOURON SUR YONNE

SIRET : 21580183800016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MOURON-SUR-YONNE - 1	204142//74	3 750,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-MOURON-SUR-YONNE - 1	204142//74	3 750,00
		Somme:	7 500,00

COMMUNE DE MOUSSY

SIRET : 21580184600019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MOUSSY - 1	204142//74	2 491,00
		Somme:	2 491,00

COMMUNE DE MOUX EN MORVAN

SIRET : 21580185300015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MOUX-EN-MORVAN - 1	204142//74	11 407,00
		Somme:	11 407,00

COMMUNE D EMPURY

SIRET : 21580108500014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-EMPURY - 1	204142//74	3 600,00
		Somme:	3 600,00

COMMUNE DE MURLIN

SIRET : 21580186100018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-MURLIN - 1	204142//74	2 406,00

		Somme:	2 406,00
--	--	---------------	-----------------

COMMUNE DE MYENNES

SIRET : 21580187900010

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-MYENNES - 1	204142//74	6 817,00
		Somme:	6 817,00

COMMUNE DE NANNAY

SIRET : 21580188700013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-NANNAY - 1	204142//74	2 917,00
		Somme:	2 917,00

COMMUNE DE NEUFFONTAINES

SIRET : 21580190300018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-NEUFFONTAINES - 1	204142//74	4 340,00
		Somme:	4 340,00

COMMUNE DE NEUILLY

SIRET : 21580191100011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-NEUILLY - 1	204142//74	3 700,00
		Somme:	3 700,00

COMMUNE DE NEUVILLE LES DECIZE

SIRET : 21580192900013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-NEUVILLE-LES-DECIZE - 1	204142//74	5 665,00
		Somme:	5 665,00

COMMUNE DE NEUVY SUR LOIRE

SIRET : 21580193700016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-NEUVY-SUR-LOIRE - 1	204142//74	10 749,00
		Somme:	10 749,00

COMMUNE DE NEVERS

SIRET : 21580194500019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-NEVERS-3 - 1	204142//74	25 522,45
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-NEVERS-1 - 1	204142//74	21 000,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-NEVERS-2 - 1	204142//74	20 000,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-NEVERS-4 - 1	204142//74	61 192,00
		Somme:	127 714,45

COMMUNE DE NOLAY

SIRET : 21580196000018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-NOLAY - 1	204142//74	10 600,00
		Somme:	10 600,00

COMMUNE D ENTRAINS SUR NOHAIN

SIRET : 21580109300018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-ENTRAINS/NOHAIN - 1	204142//74	6 815,00
		Somme:	6 815,00

COMMUNE DE NUARS

SIRET : 21580197800010

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-NUARS - 1	204142//74	4 005,00
Dotation Cantonale d'Equip.	SOLDE-DCE-2019-NUARS - 1	204142//74	3 605,00
		Somme:	7 610,00

COMMUNE DE PARIGNY LA ROSE

SIRET : 21580206700011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-PARIGNY-LA-ROSE - 1	204142//74	3 144,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-PARIGNY-LA-ROSE - 2	204142//74	889,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-PARIGNY-LA-ROSE - 1	204142//74	4 033,00
		Somme:	8 066,00

COMMUNE DE PARIGNY LES VAUX

SIRET : 21580207500014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-PARIGNY-LES-VAUX - 1	204142//74	19 000,00
		Somme:	19 000,00

COMMUNE DE PAZY

SIRET : 21580208300018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-PAZY - 1	204142//74	3 800,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-PAZY - 1	204142//74	3 800,00
		Somme:	7 600,00

COMMUNE DE PERROY

SIRET : 21580209100011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-PERROY - 1	204142//74	7 405,00
		Somme:	7 405,00

COMMUNE D EPIRY

SIRET : 21580110100019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-EPIRY - 1	204142//74	3 750,00

Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-EPIRY - 1	204142//74	3 750,00
		Somme:	7 500,00

COMMUNE DE PLANCHEZ

SIRET : 21580210900011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-PLANCHEZ-EN-MORVAN - 1	204142//74	7 277,00
		Somme:	7 277,00

COMMUNE DE POIL

SIRET : 21580211700014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-POIL - 1	204142//74	4 889,00
		Somme:	4 889,00

COMMUNE DE POISEUX

SIRET : 21580212500017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-POISEUX - 1	204142//74	6 000,00
		Somme:	6 000,00

COMMUNE DE POUIGNY

SIRET : 21580213300011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-POUGNY - 1	204142//74	8 722,00
		Somme:	8 722,00

COMMUNE DE POUILLY SUR LOIRE

SIRET : 21580215800018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-POUILLY-SUR-LOIRE - 1	204142//74	13 157,00
		Somme:	13 157,00

COMMUNE DE POUSSEAUX

SIRET : 21580217400015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-POUSSEAUX - 1	204142//74	5 793,00
Fonds de Dév. des Territoires	salle convivialité Pousseaux - 1	204142//74	10 000,00
		Somme:	15 793,00

COMMUNE DE PREPORCHE

SIRET : 21580219000011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-PREPORCHE - 1	204142//74	4 119,00
		Somme:	4 119,00

COMMUNE DE RAVEAU

SIRET : 21580220800011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-RAVEAU - 1	204142//74	8 788,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-RAVEAU - 1	204142//74	8 106,00
		Somme:	16 894,00

COMMUNE DE REMILLY

SIRET : 21580221600014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-REMILLY - 1	204142//74	4 253,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-REMILLY - 1	204142//74	4 253,00
		Somme:	8 506,00

COMMUNE DE RIX

SIRET : 21580222400018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-RIX - 1	204142//74	5 149,00
		Somme:	5 149,00

COMMUNE DE ROUY

SIRET : 21580223200011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-ROUY - 1	204142//74	13 700,00
		Somme:	13 700,00

COMMUNE DE RUAGES

SIRET : 21580224000014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-RUAGES - 1	204142//74	3 659,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-RUAGES - 1	204142//74	3 759,00
		Somme:	7 418,00

COMMUNE DE SAINCAIZE MEAUCE

SIRET : 21580225700018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINCAIZE-MEAUCE - 1	204142//74	20 000,00
		Somme:	20 000,00

COMMUNE DE SAINT ANDELAIN

SIRET : 21580228100018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-ANDELAIN - 1	204142//74	5 865,00
		Somme:	5 865,00

COMMUNE DE SAINT AUBIN LES CHAUMES

SIRET : 21580230700011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-AUBIN-DES-CHAUM - 1	204142//74	4 073,00
Fonds de Dév. des Territoires	refection-toiture-eglise-aubin - 2	204142//74	171,28

		Somme:	4 244,28
--	--	--------	----------

COMMUNE DE SAINT BENIN DES BOIS

SIRET : 21580233100011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-BENIN-DES-BOIS - 1	204142//74	5 900,00
		Somme:	5 900,00

COMMUNE DE SAINT BRISSON

SIRET : 21580235600018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-BRISSON - 2	204142//74	2 374,76
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-BRISSON - 1	204142//74	24 237,00
		Somme:	26 611,76

COMMUNE DE SAINT DIDIER

SIRET : 21580237200015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-DIDIER - 1	204142//74	1 761,00
		Somme:	1 761,00

COMMUNE DE SAINTE MARIE

SIRET : 21580253900019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINTE-MARIE - 1	204142//74	1 546,96
		Somme:	1 546,96

COMMUNE DE SAINT FIRMIN

SIRET : 21580239800010

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-FIRMIN - 1	204142//74	1 700,00
		Somme:	1 700,00

COMMUNE DE SAINT FRANCHY

SIRET : 21580240600011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-FRANCHY - 1	204142//74	2 700,00
		Somme:	2 700,00

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DES BOIS

SIRET : 21580242200018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-GERMAIN-DES-BOIS- 1	204142//74	4 036,00
		Somme:	4 036,00

COMMUNE DE SAINT HONORE LES BAINS

SIRET : 21580246300012

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-HONORE-BAINS - 1	204142//74	9 471,00
		Somme:	9 471,00

COMMUNE DE SAINT LAURENT L ABBAYE

SIRET : 21580248900017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-LAURENT-ABBAYE - 1	204142//74	7 465,00
		Somme:	7 465,00

COMMUNE DE SAINT LOUP

SIRET : 21580251300014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-LOUP - 1	204142//74	11 833,00
		Somme:	11 833,00

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU PUY

SIRET : 21580255400018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-MARTIN-DU-PUY - 1	204142//74	6 276,00
		Somme:	6 276,00

COMMUNE DE SAINT OUEN SUR LOIRE

SIRET : 21580258800016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-OUEN-SUR-LOIRE - 1	204142//74	4 669,30
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-OUEN-SUR-LOIRE - 2	204142//74	1 800,70
		Somme:	6 470,00

COMMUNE DE SAINT PERE

SIRET : 21580261200014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-PERE - 1	204142//74	12 995,00
		Somme:	12 995,00

COMMUNE DE SAINT PEREUSE

SIRET : 21580262000017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-PEREUSE - 1	204142//74	4 111,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-PEREUSE - 1	204141//74	4 111,00
		Somme:	8 222,00

COMMUNE DE SAINT PIERRE DU MONT

SIRET : 21580263800019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-PIERRE-DU-MONT - 1	204142//74	5 004,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-PIERRE-DU-MONT - 1	204142//74	5 004,00
		Somme:	10 008,00

COMMUNE DE SAINT REVERIEN

SIRET : 21580266100011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-REVERIEN - 1	204142//74	4 000,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-23-SAINT-REVERIEN - 1	204142//74	8 756,96
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-23-SAINT-REVERIEN - 2	204142//74	4 312,00
		Somme:	17 068,96

COMMUNE DE SAINT SULPICE

SIRET : 21580269500019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-SULPICE - 1	204142//74	4 500,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-SULPICE - 1	204142//74	6 700,00
		Somme:	11 200,00

COMMUNE DE SAINT VERAÏN

SIRET : 21580270300011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-VERAIN - 1	204142//74	10 000,00
		Somme:	10 000,00

COMMUNE DE SARDY LES EPIRY

SIRET : 21580272900016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SARDY-LES-EPIRY - 1	204142//74	2 700,00
		Somme:	2 700,00

COMMUNE DE SAUVIGNY LES BOIS

SIRET : 21580273700019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAUVIGNY-LES-BOIS - 1	204142//74	7 408,00
		Somme:	7 408,00

COMMUNE DE SAVIGNY POIL FOL

SIRET : 21580274500012

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAVIGNY-POIL-FOL - 1	204142//74	4 470,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAVIGNY-POIL-FOL - 1	204142//74	3 900,00
		Somme:	8 370,00

COMMUNE DE SAXI BOURDON

SIRET : 21580275200018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAXI-BOURDON - 1	204142//74	8 100,00
		Somme:	8 100,00

SIRET : 21580275200034

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2019-SAXI-BOURDON - 1	204142//74	6 000,00
		Somme:	6 000,00

COMMUNE DE SERMAGES**SIRET : 21580277800013**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SERMAGES - 1	204142//74	3 818,00
		Somme:	3 818,00

COMMUNE DE SOUGY SUR LOIRE**SIRET : 21580280200011**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SOUGY-SUR-LOIRE - 1	204142//74	6 119,00
Fonds de Dév. des Territoires	solde-logement-Sougy-/Loire - 1	204142//74	2 490,11
		Somme:	8 609,11

COMMUNE DE ST AMAND EN PUISAYE**SIRET : 21580227300072**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-ST-AMAND-EN-PUISAYE - 1	204142//74	10 038,00
		Somme:	10 038,00

COMMUNE DE ST AUBIN LES FORGES**SIRET : 21580231500014**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-ST-AUBIN-LES-FORGES - 1	204142//74	5 315,00
		Somme:	5 315,00

COMMUNE DE STE COLOMBE DES BOIS**SIRET : 21580236400012**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-STE-COLOMBE-DES-BOIS - 1	204142//74	3 906,00
		Somme:	3 906,00

COMMUNE DE ST ELOI**SIRET : 21580238000018**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-ELOI - 1	204142//74	46 146,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-ELOI - 1	204142//74	20 000,00
Fonds de Dév. des Territoires	amenage-exterieur-mediatheque- - 1	204142//74	38 423,00
		Somme:	104 569,00

COMMUNE DE ST GERMAIN CHASSENAY**SIRET : 21580241400015**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-GERMAIN-CHASSENAY - 1	204142//74	3 835,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-ST-GERMAIN-CHASSENAY - 1	204142//74	3 835,00
		Somme:	7 670,00

COMMUNE DE ST HILAIRE EN MORVAN**SIRET : 21580244800013**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-HILAIRE-EN-MORV - 1	204142//74	4 768,00
		Somme:	4 768,00

COMMUNE DE ST HILAIRE FONTAINE

SIRET : 21580245500018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-HILAIRE-FONTAIN - 1	204142//74	3 950,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-RELIQUAT-ST-HILAIRE - 1	204142//74	280,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-HILAIRE-FONTAIN - 1	204142//74	3 062,00
		Somme:	7 292,00

COMMUNE DE ST LEGER DE FOUGERET

SIRET : 21580249700010

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-LEGER-FOUGERET - 1	204142//74	7 130,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-LEGER-FOUGERET - 1	204142//74	7 130,00
		Somme:	14 260,00

COMMUNE DE ST LEGER DES VIGNES

SIRET : 21580250500010

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-LEGER-DES-VIGNE - 1	204142//74	21 135,00
		Somme:	21 135,00

COMMUNE DE ST MARTIN SUR NOHAIN

SIRET : 21580256200011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-MARTIN-NOHAIN - 1	204142//74	3 944,00
		Somme:	3 944,00

COMMUNE DE ST PARIZE LE CHATEL

SIRET : 21580260400011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-PARIZE-LE-CHATE - 1	204142//74	9 303,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-PARIZE-LE-CHATE - 1	204142//74	9 303,00
Fonds de Dév. des Territoires	phase-2-parcours-patrimoniaux - 1	204142//74	17 346,39
		Somme:	35 952,39

COMMUNE DE ST PIERRE LE MOUTIER

SIRET : 21580264600012

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-ST-PIERRE-LE-MOUTIER - 1	204142//74	15 219,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SAINT-PIERRE-MOUTIER - 1	204142//74	15 219,00
		Somme:	30 438,00

COMMUNE DE ST SAULGE

SIRET : 21580267900013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
BUDGET PARTICIPATIF 2019	BUDGPART ADELE BAUME ST SAULGE - PLANTATION ARBRES SUR ESPACE PUBLIC	204181//021	10 000,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SAINT-SAULGE - 1	204142//74	14 700,00
Fonds de Dév. des Territoires	embellissement-Centre-Bourg - 2	204142//74	1 626,15

		Somme:	26 326,15
--	--	--------	-----------

COMMUNE DE SUILLY LA TOUR

SIRET : 21580281000014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SUILLY-LA-TOUR - 1	204142//74	6 814,00
		Somme:	6 814,00

COMMUNE DE SURGY

SIRET : 21580282800016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-SURGY - 1	204142//74	5 541,00
		Somme:	5 541,00

COMMUNE DE TACONNAY

SIRET : 21580283600019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-TACONNAY - 1	204142//74	3 120,00
		Somme:	3 120,00

COMMUNE DE TALON

SIRET : 21580284400013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-TALON - 1	204142//74	2 745,00
		Somme:	2 745,00

COMMUNE DE TANNAY

SIRET : 21580286900010

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-TANNAY - 1	204142//74	8 621,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-TANNAY - 1	204142//74	8 953,00
		Somme:	17 574,00

COMMUNE DE TAZILLY

SIRET : 21580287700013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-TAZILLY - 1	204142//74	5 358,00
		Somme:	5 358,00

COMMUNE DE TEIGNY

SIRET : 21580288500016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-TEIGNY - 1	204142//74	8 000,00
		Somme:	8 000,00

COMMUNE DE TERNANT

SIRET : 21580289300010

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-TERNANT - 1	204142//74	4 792,00
		Somme:	4 792,00

COMMUNE DE THIANGES

SIRET : 21580291900013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-THIANGES - 1	204142//74	3 658,00
		Somme:	3 658,00

COMMUNE DE TINTURY

SIRET : 21580292700016

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-TINTURY - 1	204142//74	2 098,66
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-TINTURY - 2	204142//74	901,34
		Somme:	3 000,00

COMMUNE DE TOURY LURCY

SIRET : 21580293500019

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-TOURY-LURCY - 1	204142//74	7 673,00
		Somme:	7 673,00

COMMUNE DE TRACY SUR LOIRE

SIRET : 21580295000018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-TRACY-SUR-LOIRE - 1	204142//74	7 826,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-TRACY-SUR-LOIRE - 1	204142//74	7 027,60
		Somme:	14 853,60

COMMUNE DE TRESNAY

SIRET : 21580296800010

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-TRESNAY - 1	204142//74	6 679,00
		Somme:	6 679,00

COMMUNE DE TROIS VEVRES

SIRET : 21580297600013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-TROIS-VEVRES - 1	204142//74	3 308,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-TROIS-VEVRES - 1	204142//74	3 747,00
		Somme:	7 055,00

COMMUNE DE TRONSANGES

SIRET : 21580298400017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-TRONSANGES - 1	204142//74	4 709,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-TRONSANGES - 1	204142//74	3 950,09
		Somme:	8 659,09

COMMUNE DE TRUCY L ORGUEILLEUX

SIRET : 21580299200010

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-TRUCY-L-ORGUEILLEX - 1	204142//74	6 198,00
		Somme:	6 198,00

COMMUNE DE VARENNES LES NARCY

SIRET : 21580302400011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-VARENNES-LES-NARCY - 1	204142//74	10 329,00
		Somme:	10 329,00

COMMUNE DE VARENNES VAUZELLES

SIRET : 21580303200014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-VARENNES-VAUZELLES - 1	204142//74	25 192,00
		Somme:	25 192,00

COMMUNE DE VARZY

SIRET : 21580304000017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-VARZY - 2	204142//74	5 139,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-VARZY - 1	204141//74	7 139,00
		Somme:	12 278,00

COMMUNE DE VAUCLAIX

SIRET : 21580305700011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-VAUCLAIX - 1	204142//74	3 400,00
		Somme:	3 400,00

COMMUNE DE VERNEUIL

SIRET : 21580306500014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-VERNEUIL - 1	204142//74	3 595,00
		Somme:	3 595,00

COMMUNE DE VIGNOL

SIRET : 21580308100011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-VIGNOL - 1	204142//74	3 297,00
		Somme:	3 297,00

COMMUNE DE VILLAPOURCON

SIRET : 21580309900013

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-VILLAPOURCON - 1	204142//74	7 126,00
		Somme:	7 126,00

COMMUNE DE VILLE LANGY**SIRET : 21580311500017**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-VILLE-LANGY - 1	204142//74	5 800,00
		Somme:	5 800,00

COMMUNE DE VILLIERS LE SEC**SIRET : 21580310700014**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-VILLIERS-LE-SEC - 1	204142//74	3 763,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-VILLIERS-LE-SEC - 1	204142//74	3 763,00
		Somme:	7 526,00

COMMUNE DE VITRY LACHE**SIRET : 21580313100014**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-VITRY-LACHE - 1	204142//74	2 420,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-VITRY-LACHE - 1	204142//74	2 420,00
		Somme:	4 840,00

COMMUNE D HERY**SIRET : 21580133300018**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-HERY - 1	204142//74	3 420,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-HERY - 1	204142//74	3 420,00
		Somme:	6 840,00

COMMUNE D OISY**SIRET : 21580198600013**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-OISY - 1	204142//74	6 429,00
		Somme:	6 429,00

COMMUNE D ONLAY**SIRET : 21580199400017**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-ONLAY - 1	204142//74	4 060,00
		Somme:	4 060,00

COMMUNE D OUAGNES**SIRET : 21580200000012**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-OUAGNE - 1	204142//74	5 355,00
		Somme:	5 355,00

COMMUNE D OUDAN**SIRET : 21580201800014**

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-UDAN - 1	204142//74	4 394,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-UDAN - 1	204142//74	2 177,84
		Somme:	6 571,84

COMMUNE D OUGNY

SIRET : 21580202600017

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-UGNY - 1	204142//74	1 509,00
		Somme:	1 509,00

COMMUNE D URZY

SIRET : 21580300800014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-URZY - 1	204142//74	15 900,00
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-URZY - 1	204142//74	12 700,00
		Somme:	28 600,00

COMMUNE VAUX D AMOGNES

SIRET : 20006328700011

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-VAUX-AMOGNES - 2	204142//74	370,88
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2021-VAUX-AMOGNES - 1	204142//74	9 200,00
		Somme:	9 570,88

**Subventions versées par le département aux
EPCI (Article L.3312-5 du CGCT)
Hors fonction 81**

Exercice 2022

1 739 454,16

CC BAZOIS LOIRE MORVAN

SIRET : 20006788200015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	micro-Folie-CCBLM-21-23 - 1	204142//74	10 962,53
Fonds de Dév. des Territoires	transformation la marelle-mult - 2	204142//74	546,51
PDH - OPAH HORS AGGLO	OPAHRU CENTRE BOURG LUZY-ANIM. - 4	204142//72	0,00
PDH - OPAH HORS AGGLO	OPAHRU CENTRE BOURG LUZY-TRAV. - 4	204142//72	0,00
		Somme:	11 509,04

CC HAUT NIVERNAIS VAL D YONNE

SIRET : 20006742900015

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	amenagement-berges-Yonne - 1	204142//74	45 376,88
Fonds de Dév. des Territoires	devlpmt-outil-promotion-CCHNY - 2	204141//74	4 400,00
Fonds de Dév. des Territoires	espace petite enfance CCHNVY - 2	204142//74	69 917,43
Fonds de Dév. des Territoires	installation-professionel-sant - 1	204142//74	15 360,00
		Somme:	135 054,31

CC LOIRE ET ALLIER

SIRET : 24580106300083

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	zebulleparc-phase-2 - 1	204142//74	3 119,93
Fonds de Dév. des Territoires	zebulleparc-phase-3 - 1	204142//74	21 250,00
		Somme:	24 369,93

CC MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS

SIRET : 20006789000018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-CCMSGSL-CORBIGNY - 1	204142//74	6 800,00
Fonds de Dév. des Territoires	aménagement médiathèque CCMSGSL - 2	204142//74	1 122,56
Fonds de Dév. des Territoires	chemins-de-mémoire-CCMSGSL - 1	204142//74	30 000,00
Fonds de Dév. des Territoires	maison du morvan cité muséale - 1	204142//74	55 506,11
Fonds de Dév. des Territoires	patio centre social CCMSGSL - 2	204142//74	789,80
		Somme:	94 218,47

CC TANNAY-BRINON-CORBIGNY

SIRET : 20006769200018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	ATELIER DE DECOUPE - 1	204142//74	24 500,00
Fonds de Dév. des Territoires	rehabilitation centre social - 2	204142//74	43 403,84
Fonds de Dév. des Territoires	rénovation sol sportif CSEC - - 1	204142//74	18 304,00
Fonds de Dév. des Territoires	valorisation-Compierre-Collanc - 1	204142//74	6 587,60
		Somme:	92 795,44

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS

SIRET : 24580440600107

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	Café Charbon-CCP-ADN-2021-26 - 2	204142//74	232 577,06
PDH - OPAH HORS AGGLO	OPAH NEVERS AGGLO - VERSEMENT SUB OPAH 2021	204142//72	17 000,00
		Somme:	249 577,06

COMMUNAUTE DE COMMUNES LES BERTRANGES

SIRET : 20006808800018

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	étude-cité-du-Chêne-CCBertrang - 2	204142//74	13 243,36
Fonds de Dév. des Territoires	Etude-itinerance-Les-Bertrange - 2	204142//74	11 576,00
Fonds de Dév. des Territoires	Etude signalétique touristique - 2	204142//74	2 126,40
Fonds de Dév. des Territoires	randonnées pedestre Bertranges - 2	204142//74	1 464,00
		Somme:	28 409,76

COMMUNAUTE DE COMMUNES NIVERNAIS BOURBONNAIS

SIRET : 24580449700031

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Fonds de Dév. des Territoires	aménagement-échangeur-SDIS - 1	204142//74	26 520,15
Fonds de Dév. des Territoires	halte nautique Luthenay-Uxelou - 1	204142//74	75 500,00
		Somme:	102 020,15

NIEVRE NUMERIQUE

SIRET : 20000240000014

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dvt des usages et du numérique	SUBV AMENAGEMENT NUMERIQUE HD - 1	204152//74	700 000,00
Dvt des usages et du numérique	SUBV AMENAGEMENT NUMERIQUE HD - 2	204152//74	300 000,00
		Somme:	1 000 000,00

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DU BEUVRON

SIRET : 25580484100039

Libellé type de dossier	Libellé paiement/encaiss	Imputation budg	Montant en €
Dotation Cantonale d'Equip.	DCE-2020-SIVS-BEUVRON - 1	204142//74	1 500,00
		Somme:	1 500,00

ETAT 2022 – FCSH (DEPENSES - RECETTES)

<u>COLLEGES</u>	<u>DEPENSES 2022 AU TITRE DU FCSH</u>	<u>RECETTES 2022 AU TITRE DU FCSH</u>
CERCY	1 658,16 €	/ versement P503 janvier 2023
LA CHARITE SUR LOIRE	5 548,89 €	2 277,55 €
CHATEAU-CHINON	1 803,43 €	1 193,45 €
CLAMECY	/	666,56 €
CORBIGNY	2 381,82 €	527,26 €
COSNE C.TILLER	/	/
COSNE R. CASSIN	1 300,00 €	/ versement P503 janvier 2023
DECIZE	10 428,08 €	5 631,90 €
DONZY	9 079,46 €	1 008,55 €
DORNES	/	909,07 €
FOURCHAMBAULT	839,68 €	2 084,70 €
GUERIGNY	849,60 €	1 748,36 €
IMPHY	1 842,19 €	1 368,45 €
LORMES	/	1 668,26 €
LUZY	1 846,70 €	809,05 €
LA MACHINE	/	1 460,74 €
MONTSAUCHE LES SETTONS	602,83 €	505,47 €
MOULINS ENGILBERT	/	1 513,96 €
NEVERS A. BILLAUT	889,84 €	1 582,63 €
NEVERS LES COURLIS	603,96 €	1 629,97 €
NEVERS LES LOGES	/	/ versement P503 janvier 2023
NEVERS V.HUGO	8 743,09 €	/ versement P503 janvier 2023
POUILLY SUR LOIRE	2 326,77 €	2 072,23 €
PREMERY	/	842,98 €
ST AMAND EN PUISAYE	2 791,39 €	724,14 €
SAINT BENIN D'AZY	1 370,20 €	1 796,53 €
ST PIERRE LE MOUTIER	1 287,53 €	720,83 €
SAINT SAULGE	/	/ versement P503 janvier 2023
VARENNES VAUZELLES	2 135,03 €	934,06 €
VARZY	/	/
	57 725,82 €	33 171,23 €

ETAT DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

BUDGET ESPACES NATURELS SENSIBLES		
Nature Comptable	Compte administratif	2022
	<u>RECETTES</u>	
7022	Coupes de bois	35 346,00 €
7035	Locations de droits de chasse	6 613,00 €
7088	Autres produits d'activités annexes	
70878	Remboursement des frais par des tiers	
7323	Taxe départementale des espaces naturels sensibles (taux : 1%)	
7327	Taxe d'Aménagement (taux : 1,5%, TAENS : 1,12 % et TACAUE : 0,38 %)	654 048,79 €
7398	ATTENUATIONS DE PRODUITS_INDUS_TAXE AMGT_ETAT	
738	Autres taxes	
7472	Participations région	
74718	Participations autres	33 948,00 €
7475	Structures intercommunales et autres groupements de collectivités	
74778	Fonds européens - autres	
	Revente de matériels ENS (suite à mutualisation 2016) – barque	
	Revente de matériels ENS (suite à mutualisation 2016) – compresseur	
	Revente de matériels ENS (suite à mutualisation 2016) – petit broyeur de branches	

ETAT DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Nature Comptable	Compte administratif	2022
74788	Autres participations des autres organismes	17 498,50 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	747 454,29 €
1311	Subvention Etat et établissements nationaux	
1312	Subvention région	
13172	FEDER	
13173	FEOGA : Gestion et aménagement site	
1321	Subvention Etat et établissements nationaux	
1322	Subvention région APN	
1322	Subvention Région ENS	1 643,56 €
13278	Fonds européens	
1381	Subvention Etat (DDT)	8 240,00 €
2312	Agencements et aménagements de terrains	
	Agence Eau Loire Bretagne - Domaine La Beue	
	TOTAL RECETTES D INVESTISSEMENT	9 883,56 €
	TOTAL	757 337,85 €

ETAT DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Nature Comptable	Compte administratif	2022
	<u>Encaissement recettes en cumul</u>	16 890 978,79 €
	<u>DEPENSES</u>	
2031	Frais d'études et de recherches	
2031	<i>Frais d'études et de recherches APN</i>	18 678,00 €
2118	Acquisition de terrains	
2121	Plantations arbres et arbustes	632,75 €
2128	<i>Aménagements d'espaces, sites et itinéraires du PDESI (APN)</i>	
2157	Matériel gestion sites	2 265,10 €
2157	<i>Matériel gestion sites (APN)</i>	8 407,41 €
205	Acquisition de logiciel	
2182	ENS materiel de transport	
2312	Travaux sites ENS	80 441,19 €
204141	<i>PDIPR - Chemins randonnée – Collectivités (APN)</i>	
20414	Restauration espaces naturels remarquables-collectivités (Biens mobiliers, matériels et études – aménagements, gestion)	
204112	Restauration espaces naturels remarquables-collectivités (Bâtiments et installations – acquisitions foncières)	
204142	Bâtiments et installations (public)	

ETAT DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Nature Comptable	Compte administratif	2022
204178	Autres établissements publics locaux	
20421	Biens mobiliers, matériel et études (privé) (ENS)	
20421	<i>PDIPR – Chemins randonnée – Associations (APN)</i>	
2042	Restauration espaces naturels remarquables- associations	
	Avance SAFER	
	TOTAL DEPENSES D INVESTISSEMENT	110 424,45 €
	Convention CAUE (montant annuel moyen TDCAUE : 178 000€ en 2012)	277 000,00 €
	Cotisation CAUE (9 000 € : intégrés à partir de 2021 car oubliés dans les requêtes BO d'Annie)	9 000,00 €
621	Impôts fonciers et taxes foncières	
6042	<i>Achats de prestations de service APN</i>	
60628	Consommables Gestion Sites	
60628	Autres fournitures non stockées (Budget UTIR ENS)	1 700,00 €
60632	Acquisition petit matériel	6 181,67 €
60632	Fournitures de petits équipements (Budget UTIR ENS)	5 698,41 €
60632	Acquisition petit matériel (APN)	252,48 €
6064	Fournitures gestion sites	

ETAT DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Nature Comptable	Compte administratif	2022
611	Contrats de prestations de services	67 647,56 €
611	Contrats de prestations de services (APN)	720,00 €
6132	Location immobilières	300,00 €
6135	Location matériel	
6135	Location matériel (Budget UTIR ENS)	
6135	Location matériel (APN)	
61558	Réparation matériel	14 125,80 €
61558	Autres biens mobiliers (Budget UTIR ENS)	2 600,00 €
616	Primes d'assurances	
6168	cotisation assurances	2 951,87 €
6182	Conception- Ouvrages documentation	
62268	Honoraires	1 201,20 €
6232	fêtes et cérémonies (APN)	
6236	Frais d'impression (APN)	
6281	Concours divers	23 576,00 €
6281	Concours divers, cotisations (APN)	5 000,00 €
62872	Remboursement de frais au budget annexe NTM (Budget UTIR ENS) : ligne cloturée suite à l'intégration de NTM dans le budget principal en 2021	

ETAT DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Nature Comptable	Compte administratif	2022
63512	Impôts fonciers et taxes foncières	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	
637	Taxes sur le domaine public fluvial	- 27,64 €
65734	<i>PDIPR Subventions collectivités (APN)</i>	2 870,00 €
6574	<i>PDIPR Subvention associations (APN)</i>	9 590,00 €
6574	Subventions associations, personnes de droit privé (ENS et biodiversité)	115 776,91 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	546 164,26 €
	DEPENSES DE PERSONNEL Politique ENS (comptabilisées à partir de 2009)	
	DEPENSES DE PERSONNEL Politique ENS (agents entretien UTIR à partir du 04/04/16)	66 846,00 €
	DEPENSES DE PERSONNEL Politique ENS (Encadrement entretien UTIR à partir du 01/01/17)	12 183,55 €
	DEPENSES DE PERSONNEL Politique APN (comptabilisées à partir de 2014 – suite évaluation ENS)	
	DEPENSES DE PERSONNEL Politiques ENS APN (suite à fusion services ENS et APN en 2018)	272 219,50 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (avec charges personnel)	897 413,31 €
	TOTAL DEPENSES FCT INVEST (avec charges personnel)	1 007 837,76 €

ETAT DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Nature Comptable	Compte administratif	2022
	Mandatement en cumul	14 100 035,45 €
	RECAPITULATIF	
	Cumul des recettes encaissées	16 890 978,79 €
	Dépenses réalisées annuellement	14 100 035,45 €
	Taxe Aménagement non dépensée (coût RH comptabilisé à partir de 2009)	2 790 943,34 €
	cumul TDENS TAENS TACAUE de 1992 à 2019	15 479 285,71 €

IV – ANNEXES					IV		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022					D1.1		
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	69,00		69,00	63,00		63,00
Adjoint technique	C	100,00	2,00	102,00	95,00	1,00	96,00
Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	C	99,00		99,00	95,00		95,00
Adjoint technique principal de 2ème classe des EE	C	17,00	2,00	19,00	18,00		18,00
Adjoint technique des EE	C	70,00	2,00	72,00	67,00	1,00	68,00
FILIERE SOCIALE (d)		212,00	0,00	212,00	141,00	52,00	193,00
Conseiller socio-éducatif hors classe	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Conseiller supérieur socio-éducatif	A	2,00		2,00	2,00		2,00
Conseiller socio-éducatif	A	4,00		4,00	2,00	2,00	4,00
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	40,00		40,00	37,00		37,00
Assistante socio-éducatif	A	162,00		162,00	98,00	49,00	147,00
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Educateur de jeunes enfants	A	1,00		1,00			0,00
Moniteur éducateur et intervenants familiaux	B	1,00		1,00		1,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		67,00	1,00	68,00	45,00	14,00	59,00
Médecin hors classe	A	4,00		4,00	1,00	3,00	4,00
Médecin de 1ère classe	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Médecin de 2ème classe	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Psychologue hors classe	A	2,00		2,00	2,00		2,00
Psychologue de classe normale	A	10,00		10,00	2,00	4,00	6,00
Sage-femme hors classe	A	5,00		5,00	5,00		5,00
Sage-femme de classe normale	A	3,00		3,00	3,00		3,00
Puéricultrice hors classe	A	9,00		9,00	9,00		9,00
Puéricultrice de classe supérieure	A	0,00		0,00			0,00
Puéricultrice de classe normale	A	6,00		6,00	4,00	1,00	5,00
Cadre de santé, infirmiers, assistants médico- techniques	A	1,00		1,00			0,00
Infirmière en soins généraux hors classe	A	9,00		9,00	9,00		9,00

IV – ANNEXES				IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022				D1.1	
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022					
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A	1,00		1,00	1,00
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	15,00	1,00	16,00	4,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		7,00	0,00	7,00	0,00
Biologiste, vétérinaire et pharmacien classe exceptionnelle	A	1,00		1,00	1,00
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de 2ème cl	A	0,00		0,00	0,00
Pédicure, podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical hors classe	A	6,00		6,00	5,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		18,00	0,00	18,00	2,00
Conservateur du patrimoine en chef	A	0,00		0,00	0,00
Conservateur du patrimoine	A	1,00		1,00	1,00
Conservateur de bibliothèque en chef	A	0,00		0,00	0,00
Attaché principal conservation du patrimoine	A	1,00		1,00	1,00
Attaché de conservation du patrimoine	A	4,00		4,00	3,00
Bibliothécaire principal	A	2,00		2,00	2,00
Bibliothécaire	A	0,00		0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	3,00		3,00	3,00
Assistant de conservation principal de 2ème cl	B	0,00		0,00	0,00
Assistant de conservation	B	4,00		4,00	1,00
Adjoint principal du patrimoine de 1ère classe	C	2,00		2,00	2,00
Adjoint principal du patrimoine de 2ème classe	C	1,00		1,00	1,00
Adjoint du patrimoine	C	0,00		0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		10,00	0,00	10,00	2,00
Assistant médical (hors statut FPT)	B	2,00		2,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022							D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Dentiste (hors statut FPT)	A	1,00		1,00			0,00
Médecin (hors statut FPT)	A	5,00		5,00			0,00
Opérateur PAO/Graphiste	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Photographe	A	1,00		1,00		1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1356,50	9,00	1365,50	1119,00	140,00	1259,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022							D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022(suite)							
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2022	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi normalisé (5)				4 097 098,34			
4	A	ADM	390	82 636,06	3-3-2	CDD	
5	A	ADM	410	147 254,72	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	425	29 011,57	3-3-2	CDD	
2	A	ADM	430	62 361,34	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	443	34 247,83	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	450	33 868,99	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	499	29 080,05	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	510	35 855,28	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	513	37 125,43	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	538	37 523,40	3-3-2	CDD	
3	A	ADM	545	99 047,37	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	573	42 190,50	3-3-2	CDD	
2	A	ADM	575	42 954,21	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	640	48 645,00	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	680	49 751,76	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	806	58 038,03	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	430	31 301,59	3-3-2	CDI	
1	A	ADM	480	34 354,92	3-3-2	CDI	
1	A	ADM	498	35 157,93	3-3-2	CDI	
1	A	ADM	545	14 179,59	3-3-2	CDI	
1	A	ADM	673	42 359,18	3-3-2	CDI	
1	A	ADM	821	70 368,20	3-3-2	CDI	
1	A	ADM	972	106 888,08	47	CDI	
1	B	ADM	356	24 613,01	3-1	CDD	
1	B	ADM	356	25 959,29	3-2	CDD	
1	B	ADM	352	26 356,58	3-3-2	CDD	
6	B	ADM	356	149 174,63	3-3-2	CDD	
1	B	ADM	361	29 196,16	3-3-2	CDD	
1	B	ADM	396	17 511,74	3-3-2	CDD	
1	B	ADM	415	31 748,22	3-3-2	CDD	
1	B	ADM	441	30 994,24	3-3-2	CDD	
3	C	ADM	352	13 190,42	3-1	CDD	
3	A	TECH	390	52 099,83	3-3-2	CDD	
1	A	TECH	440	37 524,12	3-3-2	CDD	

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022							D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022(suite)							
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2022	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
1	A	TECH	478	53 682,91	3-3-2	CDD	
2	A	TECH	513	82 786,32	3-3-2	CDD	
1	B	TECH	394	29 706,99	3-2	CDD	
4	B	TECH	356	102 030,21	3-3-2	CDD	
2	B	TECH	431	63 921,97	3-3-2	CDD	
2	B	TECH	457	41 990,79	3-3-2	CDD	
1	B	TECH	415	30 207,00	3-3-2	CDI	
1	C	TECH	385	11 675,30	3-3-2	CDD	
1	C	TECH	394	28 369,75	3-3-2	CDD	
1	C	TECH	363	14 392,67	A - Berkani	CDI	
3	A	S	390	70 013,17	3-1	CDD	
1	A	S	404	3 212,55	3-1	CDD	
1	A	S	513	31 973,01	3-1	CDD	
1	A	S	527	21 476,80	3-1	CDD	
1	A	S	507	30 354,26	3-3-1	CDD	
20	A	S	390	521 947,15	3-3-2	CDD	
10	A	S	404	268 466,80	3-3-2	CDD	
2	A	S	415	61 991,17	3-3-2	CDD	
4	A	S	426	108 013,60	3-3-2	CDD	
3	A	S	440	82 028,30	3-3-2	CDD	
2	A	S	452	56 709,36	3-3-2	CDD	
2	A	S	502	70 397,78	3-3-2	CDD	
1	A	S	540	36 715,89	3-3-2	CDD	
1	B	S	361	8 812,60	3-1	CDD	
1	A	MS	469	32 137,58	3-1	CDD	
1	A	MS	545	11 754,39	3-1	CDD	
1	A	MS	390	21 031,71	3-3-2	CDD	
1	A	MS	400	28 459,04	3-3-2	CDD	
1	A	MS	431	30 442,62	3-3-2	CDD	
1	A	MS	455	25 533,32	3-3-2	CDD	
1	A	MS	457	33 426,31	3-3-2	CDD	
1	A	MS	619	52 769,81	3-3-2	CDD	
1	A	MS	629	38 062,39	3-3-2	CDD	
1	A	MS	792	30 369,28	3-3-2	CDD	
1	A	MS	830	46 609,70	3-3-2	CDD	

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022							D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022(suite)							
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2022	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
1	A	MS	1090	80 233,62	3-3-2	CDD	
1	A	MS	1124	82 492,78	3-3-2	CDD	
1	A	MS	402	12 379,10	3-3-2	CDI	
1	A	CULT	680	22 385,50	3-3-2	CDD	
1	B	CULT	356	25 323,02	3-3-2	CDD	
1	A	OTR	505	28 994,20	3-3-1	CDD	
1	A	OTR	505	21 248,35	3-3-2	CDD	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				1 514 757,03			
1	A	ADM	390	14 649,06	3-a	CDD	
1	A	ADM	410	20 423,13	3-a	CDD	
1	A	ADM	430	22 920,80	3-a	CDD	
1	A	ADM	390	29 063,74	3-II	CDD	
1	A	ADM	445	22 404,44	3-II	CDD	
2	A	ADM	513	43 682,05	3-II	CDD	
4	C	ADM	352	44 562,05	3-a	CDD	
1	C	ADM	354	11 040,04	3-a	CDD	
1	A	TECH	390	2 751,51	3-II	CDD	
2	B	TECH	356	40 298,04	3-II	CDD	
2	C	TECH	352	39 396,39	3-a	CDD	
5	C	TECH	-	21 929,42	A	Vacataires	
6	C	TECH	352	48 892,90	3-b	CDD	
19	C	TECH	352	346 133,69	3-II	CDD	
2	A	S	390	55 689,13	3-a	CDD	
1	A	S	390	23 719,24	3-b	CDD	
1	A	S	415	29 912,74	3-II	CDD	
1	B	S	356	25 733,10	3-a	CDD	
1	A	MS	390	6 322,08	3-a	CDD	
1	A	MS	422	29 620,26	3-a	CDD	
1	A	MS	426	7 776,30	3-a	CDD	
1	A	MS	548	31 442,71	3-a	CDD	
1	A	MS	544	30 402,27	3-II	CDD	
6	A	MS	-	49 399,17	A	Vacataires	
1	C	CULT	372	24 734,22	3-a	CDD	
1	A	OTR	640	43 068,52	110	CDD	

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022						D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022(suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2022	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
1	A	OTR	806	51 247,30	110	CDD
2	A	OTR	874	135 474,49	110	CDD
1	A	OTR	545	31 182,84	110-1	CDD
1	A	OTR	569	25 910,15	110-1	CDD
1	A	OTR	770	44 067,90	110-1	CDI
1	B	OTR	597	34 793,93	110-1	CDI
15			-	96 316,83	A	Apprentis
3			-	29 796,59	A	Emploi d'avenir
TOTAL GENERAL				3 029 514,06		

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM Administratif
 URB Urbanisme
 S Social
 MS Médico-social
 MT Médico-technique
 SP Sportif
 CULT Culturel
 ANIM Animation
 PM Police
 OTR Missions non rattachées à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022						D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022(suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2022	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES			IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTE DES GRADES OU EMPLOIS A INSCRIRE (suite)			D1.2
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)	
Directeur général des services	A	Médecin hors classe	A
Directeur général adjoint des services	A	Médecin de 1ère classe	A
		Médecin de 2ème classe	A
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		Psychologue hors classe	A
Directeur	A	Psychologue de classe normale	A
Administrateur hors classe	A	Sage-femme hors classe	A
Administrateur	A	Sage-femme de classe normale	A
Collaborateur de cabinet	A	Puéricultrice hors classe	A
Attaché principal	A	Puéricultrice de classe supérieure	A
Attaché	A	Puéricultrice de classe normale	A
Rédacteur principal 1ère classe	B	Cadre de santé, infirmiers, et techniciens paramédicaux	A
Rédacteur principal 2ème classe	B	Infirmière en soins généraux hors classe	A
Rédacteur	B	Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	Infirmière en soins généraux de classe normale	A
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C		
Adjoint administratif	C	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	
		Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	A
FILIERE TECHNIQUE (c)		Pédicure, podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical hors classe	A
Ingénieur hors classe	A		
Ingénieur en chef	A	FILIERE SPORTIVE (g)	
Ingénieur principal	A		
Ingénieur	A	FILIERE CULTURELLE (h)	
Technicien principal 1ère classe	B	Conservateur du patrimoine	A
Technicien principal 2ème classe	B	Attaché principal de conservation du patrimoine	A
Technicien	B	Attaché de conservation du patrimoine	A
Agent de maîtrise principal	C	Bibliothécaire principal	A
Agent de maîtrise	C	Bibliothécaire	A
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	Assistant de conservation principal de 1ère classe	B
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Assistant de conservation principal de 2ème classe	B
Adjoint technique	C	Assistant de conservation	B
Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	C	Adjoint principal du patrimoine de 1ère classe	C
Adjoint technique principal de 2ème classe des EE	C	Adjoint principal du patrimoine de 2ème classe	C
Adjoint technique des EE	C	Adjoint du patrimoine	C
FILIERE SOCIALE (d)		FILIERE ANIMATION (i)	
Conseiller socio-éducatif hors classe	A		
Conseiller supérieur socio-éducatif	A	FILIERE POLICE (j)	
Conseiller socio-éducatif	A	EMPLOIS NON CITES (k) (5)	
Assistante socio-éducatif classe exceptionnelle	A	Dentiste (hors statut FPT)	A
Assistante socio-éducatif	A	Médecin (hors statut FPT)	A
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	Opérateur PAO/Graphiste	A
Educateur de jeunes enfants	A	Photographe	A
Moniteur éducateur et intervenants familiaux	B	Assistant médical (hors statut FPT)	B

**Prestations en nature attribuées à des associations
loi du 6 février 1992)**

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
SERVICE GESTION DU PATRIMOINE (DPB) en lien avec une convention de partenariat DEJES	UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE DU NIVERNAIS	Gratuité du loyer, celui-ci étant valorisé à hauteur de 3632 € dans la convention du 11/09/2018
SERVICE GESTION DU PATRIMOINE (DPB) en lien avec une convention de partenariat DDT	CAUE	Gratuité du loyer, celui-ci étant valorisé à hauteur de 10000 € dans la convention du 02/08/2022
	NIEVRE ATTRACTIVE	Gratuité du loyer, celui-ci étant valorisé à hauteur de 29 015 € à la demande de l'association pour ses comptes
	AGROPOLE DU MARAULT	Gratuité de la redevance sans valorisation
	ACTIVITAL	Gratuité de la redevance sans valorisation
SERVICE GESTION DU PATRIMOINE (DPB) en lien avec une convention de partenariat DCS	GOLF PUBLIC DU NIVERNAIS	Gratuité de la redevance sans valorisation
Patrimoine naturel	Nièvre Attractive	Service de l'imprimerie : impression de documents de travail
	Nièvre Attractive	Véhicules de services
Développement rural et transition énergétique	Agropole du Marault	- Prestations d'entretien réalisées par les UTIR du Département (DPRM), en contrepartie de l'utilisation possible des salles de l'Agropole pour les besoins du Département. La différence devrait faire l'objet d'un règlement. L'association Agropole du Marault tenait un récapitulatif de l'utilisation des salles. Recouper avec la DAGA : Nathalie GABRYSIAK. - En 2022 : entretien espaces verts + montages/démontages ring et stalles. Référent Philippe Caillot (CER Varennes-Vauzelles, DPRM). - Travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments par la DPB.
	CAUE	Le CAUE peut disposer des services départementaux d'imprimerie (hors fournitures) et de courrier (hors affranchissement et fournitures). Le personnel du CAUE a accès au parc automobile du Département dans la limite de ses disponibilités et du bon fonctionnement des services départementaux. (extrait de la convention 2022 avec le CAUE)
	Ass. ACA Luthenay	Affiches format 30 A3/95A4 Flyers 660 A5
	Activital	1000 Catalogues format A4 et 1500 format A5

**Prestations en nature attribuées à des associations
loi du 6 février 1992)**

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
service Identité Visuelle, Imprimerie	ADLC Saint-Honoré-les-bains	300 Affiches format A3, 3000 Flyers A5, 500 Cartons d'invitations.
	ANDAVI	800 Dépliants, 250 Affiches A4, 400 Livrets de 24 pages A5
	Annie JEANNERET	450 Affiches A4 Expo Festival Arthel, 950 cartons invitations A5, 255 Programmes A4, 1000 programmes Festival Arthel 4 pages A5
	Antoine DE WILDE	200 Affiches A3, 100 A4 La LOOK, 3000 Flyers A5, Programme La LOOK format A4 en 1000 exemplaires
	ASAV Escrime, ASAV Rando	400 Flyers A5 et 400 en A6, 30 Affiches A3 et 30 A4, 600 feuilles de routes en A4
	Asso Parents d'élèves deu RPIC de Champlemy	160 Affiches A4 et 60 en A3, 200 Flyers A5 et 600 en A6
	Asso Amis de l'Eglise de Garchizy	165 courriers A4, 50 bulletins de vote
	Asso LE LIEN BLEU	Journal de 8 pages Le Lien Bleu
	Asso Les Fêtes de l'Abbaye Corbigny	Affiches format 500 A3/200 A4 Flyers 4000 A5
	CAUE	Cartes de vœux
	CCAS Prémary	50 Affiches A3, 250 Flyers A5
	Club Clycliste V.Vauzelles	40 Livrets A4
	collège de Cercy La Tour	Livret Collège de Cercy la Tour
	Collège de Guérigny Simon BERTIN	Impression de 4 journaux en A4 en 200 exemplaires
	COM COM Des Bertranges	10 Livrets de 8 à 12 pages en A4 160 à 250 exemplaires, documents d'appel de 12 pages e, 1000 exemplaires
	Compagnie Musicale DOUBLE JEU Guérigny, Julie BRISSET	200 Affiches A4 et 40 en A3, 100 Programmes en A4
	Compagnons Libération, Eric SEGONNE	50 Livres Jacquinot de 155pages
	Concert Nivernais	3 Programmes A5 de 300 à 450 exemplaires

**Prestations en nature attribuées à des associations
loi du 6 février 1992)**

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
	Fabrique Emploi et Territoires	Divers brochures, Affiches A3/A4, Programmes A5 en 3 volets
	Forges Royales	Affiches en A3/A4 et Flyers en A5
	Foire de BRASSY Jean-Sébastien HALLIEZ	Affiches A3/A4 et Flyers en A5
	FOUTU CANCER, Florence VARD	Affiches A3/A4 flyers A5 et Carton d'invitation
	LEUCEMIE 58, Serge GUICHENE	Affiches A3/A4 flyers A5
	Masters SENIORS Dominique MAZAL, GAUTIER Riva	Affiches A3/A4 flyers A5, Programme de 40 pages format A6
	MEAUCE Festi GRUES	Affiches A4, Flyers A5 et carton d'invitation
	MELODIE GUITARE	Affiches pour chaque concert A3/A4 Flyers en A5
	MUSICALEMENT VOTRE, Marie BURRONI	Affiches A3/A4 et Flyers A5 Opéra Voyageurs
	RESTO DU CŒUR 58, René THEPENIER	Affiches A3/A4 et Flyers A5
	REGATES DE DECIZE	Affiches A3/A4
	SCENI QUA NON, Emmanuel DUMONT	Plaquettes A5, Affiches en A3/A4
	STORMBOX J.C BOUCHER	Affiches A3 et Flyers A5
	TALENT DE SCENE	Programme en A3
	TNM	Affiche A3/A4, Livre de route en 32 pages
	USEP	Plaquettes le P"Ti tour à Vélo USEP
	UNICEF Alain DESARMENIEN	Affiches A4 flyers en A5
	VIRADES DE L'ESPOIR	Dépliants 3 volets en A4

**Prestations en nature attribuées à des associations
loi du 6 février 1992)**

Service gestionnaire	Nom du bénéficiaire	Nature de la prestation
DSIN – Service infrastructure et Collèges numériques	EBE58 Prémery	9 Unités centrales
	Association amitié malgache – Nevers	26 Unités centrales
DSIN – SEAFU	Croix rouge Unité Locale de Nevers 5 rue mail jacquinot 58000 nevers	6 Unités centrales
	DSDEN, 19 place st Exupéry 58000 Nevers	45 Unités centrales LENOVO M73 LENOVO M93
	EBE 58	96 unités centrales : 12 pc portables : 4 Tablettes : 45 écrans : 10 imprimantes :

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	D5

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

Libellé du fonds européen géré : FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE)

I - AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES

RECETTES (fonds versés par l'Etat au Département)

Objet	Article (1)	Montant
Subvention globale 2018-2021-Certificat de dépenses n°6 – appel de fonds F2122_2_26_2-1	74771//041	344 607,31 €
Subvention globale 2018-2021-Certificat de dépenses n°7 - appel de fonds F2223_1_26_1-1	74771//041	1 053 202,32 €
TOTAL		1 397 809,63 €

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)

En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant (3)
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	REUSSIR	Coordination des actions par l'activité économique – Suivi et accompagnement du public (MDFSE N°201800234)	6574//041	45 878,89 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	REUSSIR	Référent de parcours PLIE (MDFSE N°201800210)	6574//041	68 807,08 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	ASEM	Accompagnement socio-professionnel vers l'emploi (MDFSE N°201900868)	6574//041	105 812,48 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	ASEM	Référent de parcours PLIE (MDFSE N°201800615)	6574//041	19 677,70 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.3	NEVERS AGGLOMERATION	Structure d'Animation 2020 (MDFSE N°201800141)	6574//041	33 050,68 €

(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	COMMUNAUTE DE COMMUNES MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS	Chantier d'insertion 2019-2020 (MDFSE N°201900564)	6574//041	65 452,10 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.3	NEVERS AGGLOMERATION	Structure d'Animation 2021 (MDFSE N°202004364)	6574//041	42 632,60 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	TREMLIN HOMME ET PATRIMOINE	Chantier d'insertion Bibracte 2019-2020 (MDFSE N°201900861)	6574//041	57 232,99 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	ASEM	Référent de parcours PLIE (MDFSE N°201800615)	6574//041	14 306,60 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	LES RESTAURANTS DU COEUR	Chantier d'insertion 2020 (MDFSE N°201900604)	6574//041	52 240,83 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	CENTRE SOCIOCULTUREL DE PREMERY	Chantier d'insertion 2019-2020 (MDFSE N°201901014)	6574//041	47 086,34 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	ASEM	Accompagnement socio-professionnel vers l'emploi (MDFSE N°202102309)	6574//041	92 338,14 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	ANAR	Parcours d'insertion sociale et professionnelle par l'activité économique 2019-2020 (MDFSE N°201900785)	6574//041	180 418,18 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	COMMUNE DE DECIZE	Suivi et accompagnement socio-professionnel des salariés du chantier d'insertion vers l'emploi durable 2019-2020 (MDFSE N°201900810)	6574//041	61 428,58 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	MISSION LOCALE NIVERNAIS MORVAN	Plateforme Mobilité Nivernais Morvan 2019-2020 (N°MDFSE 201800619)	6574//041	39 816,29 €

(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	CIAS VAUX YONNE	Accompagner les bénéficiaires vers et dans l'emploi durable en favorisant la levée des freins en matière d'insertion sociale et professionnelle (MDFSE N°201900572)	6574//041	34 950,10 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.2	LA FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRES	Développer le recours aux clauses sociales dans les marchés publics sur l'ensemble du département de la Nièvre (MDFSE N°202100056)	6574//041	38 343,94 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	ASCALI plateforme de lutte contre l'illettrisme (MDFSE N°201802099)	6574//041	64 491,22 €
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				1 063 964,74 €

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (3)

Titre de la mesure	Bénéficiaires	Libellé de l'opération	Emetteurs (4)	Date d'acquittement de la facture	Montant
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.2	REUSSIR	Coordination des actions par l'activité économique – Suivi et accompagnement du public (MDFSE N°201800234)	Bénéficiaire	31/12/20	96 872,66 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.3	REUSSIR	Référent de parcours PLIE (MDFSE N°201800210)	Bénéficiaire	31/12/19	211 129,99 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	ASEM	Accompagnement socio-professionnel vers l'emploi (MDFSE N°201900868)	Bénéficiaire	31/12/20	243 032,57 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	ASEM	Référent de parcours PLIE (MDFSE N°201800615)	Bénéficiaire	31/12/19	43 728,23 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.3	NEVERS AGGLOMERATION	Structure d'Animation 2020 (MDFSE N°201800141)	Bénéficiaire	31/12/20	73 445,96 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	COMMUNAUTE DE COMMUNES MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS	Chantier d'insertion 2019-2020 (MDFSE N°201900564)	Bénéficiaire	31/12/20	149 913,20 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.3	NEVERS AGGLOMERATION	Structure d'Animation 2021 (MDFSE N°202004364)	Bénéficiaire	31/12/21	87 695,81 €

(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	TREPLIN HOMME ET PATRIMOINE	Chantier d'insertion Bibracte 2019-2020 (MDFSE N°201900861)	Bénéficiaire	31/12/20	119 334,85 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	ASEM	Référent de parcours PLIE (MDFSE N°201800615)	Bénéficiaire	31/12/20	31 792,44 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	LES RESTAURANTS DU COEUR	Chantier d'insertion 2020 (MDFSE N°201900604)	Bénéficiaire	31/12/20	104 481,67 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	CENTRE SOCIOCULTUREL DE PREMERY	Chantier d'insertion 2019-2020 (MDFSE N°201901014)	Bénéficiaire	31/12/20	95 898,85 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	ASEM	Accompagnement socio-professionnel vers l'emploi (MDFSE N°202102309)	Bénéficiaire	31/12/21	229 609,98 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	ANAR	Parcours d'insertion sociale et professionnelle par l'activité économique 2019-2020 (MDFSE N°201900785)	Bénéficiaire	31/12/20	391 633,66 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	COMMUNE DE DECIZE	Suivi et accompagnement socio-professionnel des salariés du chantier d'insertion vers l'emploi durable 2019-2020 (MDFSE N°201900810)	Bénéficiaire	31/12/20	122 857,15 €

(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	MISSION LOCALE NIVERNAIS MORVAN	Plateforme Mobilité Nivernais Morvan 2019-2020 (N°MDFSE 201800619)	Bénéficiaire	31/12/20	92 609,66 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	CIAS VAUX YONNE	Accompagner les bénéficiaires vers et dans l'emploi durable en favorisant la levée des freins en matière d'insertion sociale et professionnelle (MDFSE N°201900572)	Bénéficiaire	31/12/20	69 867,16 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.2	LA FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRES	Développer le recours aux clauses sociales dans les marchés publics sur l'ensemble du département de la Nièvre 2021 (MDFSE N°202100056)	Bénéficiaire	31/12/21	120 476,02 €
(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.2	FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	ASCALI plateforme de lutte contre l'illettrisme (MDFSE N°201802099)	Bénéficiaire	31/12/20	143 313,83 €

II - AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE (5)

Montant des recettes		Dépenses d'assistance technique justifiées par l'organisme intermédiaire (6)				
Article (1)	Montant	Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (4)	Date d'acquitement de la facture	Montant
Montant des recettes		Dépenses d'opérations internes justifiées par l'organisme intermédiaire (6)				
74771//041	24 758,44	(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.3	Animation, Mise en oeuvre et évaluation du Pacte Territoriale d'Insertion 2021 (MDFSE N°202102277)	Conseil départemental de la Nièvre	31/12/21	49 948,63
74771//041	182 000,27	(Programme 2014-2020) Objectif thématique 3.9 " Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination " - Dispositif 3.9.1.1	Accompagnement social et professionnel des publics les plus fragiles 2021 (MDFSE N°202102279)	Conseil départemental de la Nièvre	31/12/21	400 352,77
Total	206 758,71	Total				450 301,40

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) la collectivité gestionnaire peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(3) Hors dépenses d'assistance technique.

(4) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs emetteurs pour la même opération.

(5) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds

ETAT DES LIGNES DE TRESORERIE

MOUVEMENTS ANNEE 2022

ORGANISMES PRETEURS	NUMERO DE CONTRAT	INDEX	MARGE	MONTANT MAXIMUM AUTORISE	NOMBRE DE TIRAGES	TOTAL DES TIRAGES	NOMBRE DES REMBOURS EMENTS	TOTAL DES REMBOURS EMENTS	INTERETS MANDATES
CAISSE D'ÉPARGNE	LTI 96 21 213 095	€STR	0,20 %	5 M€	0	- €	0	- €	- €
CAISSE D'ÉPARGNE	LTI 96 22 213 111	€STR	0,19 %	5 M€	0	- €	0	- €	- €
TOTAL						- €		- €	0,00 €

Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier

Nature de l'engagement: détention d'une part de capital

Nom (commercial) de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Nombre d'actions détenues	Montant de l'engagement	%détenu
NIEVRE AMENAGEMENT	SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE LA NIEVRE (SAEMAN)	Société anonyme d'économie mixte au capital de 2 509 299 € à conseil d'administration	114 391	1 338 374	53,34 %
CIRCUIT NEVERS-MAGNY-COURS	SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE SPORTIVE DU CIRCUIT DE NEVERS-MAGNY-COURS	Société anonyme d'économie mixte au capital de 1 587 825 € à directoire	265 460	796 380	50,16 %
SEM PATRIMONIALE DE LA NIEVRE	SEM PATRIMONIALE DE LA NIEVRE	Société anonyme d'économie mixte au capital de 2 349 000 € à conseil d'administration	450	450 000	19,16 %
SEM NIEVRE ENERGIE	SEM NIEVRE ENERGIE	Société anonyme d'économie mixte au capital de 600 000 € à conseil d'administration	participation non versée		

Liste des établissements publics créés

Catégorie	Objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature (SPIC/SPA)	TVA (O/N)

Liste des organismes de regroupement auxquels adhère le département

Désignation	Mode de participation	Montant du financement 2022*			
EPCC Reso (établissement public de coopération culturelle de la Nièvre)	Participation en tant que membre	1 426 000,00 €			
Nièvre Numérique	Participation en tant que membre	355 000,00 €			
SIEEEN	Adhésion par transfert de la compétence éclairage public	1 400,00 €			
Syndicat mixte d'équipement touristique du Canal du Nivernais	Participation en tant que membre	125 000,00 €			
Syndicat mixte Parc du Morvan	Participation en tant que membre	257 349,50 €			
EPCC Bibracte	Participation en tant que membre	100 000,00 €			
Territoires numériques Bourgogne Franche-Comté	Participation en tant que membre	100 037,00 €			
MDPH	Participation en tant que membre	310 718,00 €			
Syndicat mixte d'aménagement et d'exploitation de l'Aéroport	Participation en tant que membre	125 000,00 €			
CAUE	Participation en tant que membre	9 000,00 €			
EPCC Cité du Mot	Participation en tant que membre	41 000,00 €			

* imputé sur la section de fonctionnement en tant que participation et/ou subvention de fonctionnement sauf pour le syndicat mixte d'aménagement et d'exploitation de l'aéroport pour lequel les statuts mentionne aussi explicitement une participation à l'investissement

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 30

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU

Excusés : 1

M. Fabien BAZIN

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ENFANTS ET UN LIEU DE MEDIATION POUR LES FAMILLES

Un département qui prend soin de tous à tout âge - MADEF : Un espace protecteur pour les enfants et un lieu de médiation pour les familles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.3211-1 et L.3312-5,

VU la délibération n°6 du Conseil départemental du 28 mars 2022 validant les inscriptions budgétaires relatives au budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MADEF),

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions Solidarité, Finances et Moyens Généraux

DÉCIDE

- **DE CONSTATER** les résultats et de les **AFFECTER** comme suit :
 - la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2022 présente un résultat déficitaire 218 572,17 €, soit en cumulé un excédent de **524 898,65 €**, compte tenu des excédents précédemment reportés,
 - le budget prévisionnel 2023 inclura en diminution des charges de fonctionnement la totalité de l'excédent cumulé d'un montant de **524 898,65 €**,
 - la section d'investissement présente un résultat excédentaire de **2 087 825,33 €**, soit un excédent cumulé de **2 928 070,30 €** en raison du report d'excédent d'investissement 2021 d'un montant de 840 244,97 €,
 - cet excédent cumulé d'un montant de **2 928 070,30 €** sera affecté à la section d'investissement du Budget Prévisionnel 2023,
- **DE REPORTER** les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe de la Maison départementale de l'enfance (MADEF) comme suit :

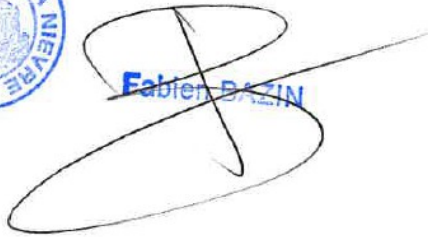
<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultats de l'exercice 2022	- 218 572,17 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	743 470,82 €
Résultat de clôture de l'exercice	524 898,65 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de l'exercice 2022	2 087 825,33 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	840 244,97 €
Résultat de clôture de l'exercice	2 928 070,30 €
Restes à réaliser en dépenses	24 793,60 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2022	2 903 276,70 €
Reports 2021 du résultat d'investissement	
Reports à nouveau (nature 001)	2 928 070,30 €
Reports 2021 du résultat de fonctionnement	
Reports à nouveau (nature 002)	524 898,65 €

- **D'AUTORISER** la reprise du solde du compte 12 « Résultat de l'exercice » d'un montant de 218 572,17 € au compte report à nouveau débiteur,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

Les tableaux sont joints en annexe.

Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 31 mars 2023
Identifiant : 058-225800010-20230327-67802-DE-1-1
Délibération publiée le 31 mars 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Conseil départemental Nièvre - MADEP

M22

COMPTE ADMINISTRATIF

2022

3. Tableau récapitulatif de l'exécution budgétaire

Dépenses - Charges		Recettes - Produits	
Totaux	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart
SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ETABLISSEMENT			
Total	9 298 320,78	11 386 146,11	
SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL			
Total	5 376 131,82	4 903 034,57	473 097,25
BUDGETS ANNEXES			
Total			
Reprise de résultat	0,00	0,00	0,00
			743 470,82
Total Général	5 376 131,82	14 201 355,35	473 097,25
			691 669,42

4.2.1 Section d'investissement : tableau des emplois

	Budget initial	DM ou virement de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart	
				Mandats émis	Mandats en annulation		Montant	En %
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)=(6)-(3)	(8)=(7)/(3)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
2031	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	100 000,00	-28 300,00	71 700,00	0,00	0,00	-71 700,00	-100,00
2033	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'insertion	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	-1 000,00	-100,00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0,00	28 300,00	28 300,00	0,00	0,00	-28 300,00	-100,00
20	TOTAL	101 000,00	0,00	101 000,00	0,00	0,00	-101 000,00	-100,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
2154	Matériel et outillages	29 891,92	-1 460,00	28 431,92	18 177,91	0,00	18 177,91	-36,07
2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	50 412,62	4 794,00	55 206,62	30 412,62	0,00	30 412,62	-44,91
2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	1 460,00	1 460,00	1 448,45	0,00	1 448,45	-0,79
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	10 000,00	-4 794,00	5 206,00	2 761,41	0,00	2 761,41	-46,96
21	TOTAL	90 304,54	0,00	90 304,54	52 800,39	0,00	52 800,39	-41,53
IMMOBILISATIONS EN COURS								
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	9 357 000,00	0,00	9 357 000,00	3 399 164,39	0,00	3 399 164,39	-63,67
237	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	742 000,00	-313 717,00	428 283,00	270 349,00	0,00	270 349,00	-36,88
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	8 515 000,00	972 325,00	9 487 325,00	5 576 007,00	0,00	5 576 007,00	-41,23
23	TOTAL	18 614 000,00	658 608,00	19 272 608,00	9 245 520,39	0,00	9 245 520,39	-52,03
Résultats d'investissement reporté (déficit)								
	TOTAL GENERAL	18 805 304,54	658 608,00	19 463 912,54	9 298 320,78	0,00	9 298 320,78	-52,23

4.2.2 Section d'investissement : tableau des ressources

	Budget initial	DM ou virement de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart	
				Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)=(6)-(3)	(8)=(7)/(3)
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
10222	66 645,00	8 317,00	74 962,00	77 851,88	0,00	77 851,88	2 889,88	3,86
10	66 645,00	8 317,00	74 962,00	77 851,88	0,00	77 851,88	2 889,88	3,86
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT								
1311	977 000,00	-634 750,00	342 250,00	342 283,80	0,00	342 283,80	33,80	0,01
1312	7 438 323,53	1 285 041,00	8 723 364,53	7 440 755,00	0,00	7 440 755,00	-1 282 609,53	-14,70
13	8 415 323,53	650 291,00	9 065 614,53	7 783 038,80	0,00	7 783 038,80	-1 282 575,73	-14,15
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS								
28031	3 397,96	0,00	3 397,96	3 397,96	0,00	3 397,96	0,00	0,00
2805	1 080,00	0,00	1 080,00	1 080,00	0,00	1 080,00	0,00	0,00
28131.	27 268,00	0,00	27 268,00	27 268,00	0,00	27 268,00	0,00	0,00
28154	16 704,67	0,00	16 704,67	16 704,67	0,00	16 704,67	0,00	0,00
28181	34 516,78	0,00	34 516,78	34 516,78	0,00	34 516,78	0,00	0,00
28182	28 177,58	0,00	28 177,58	28 177,58	0,00	28 177,58	0,00	0,00
28183	1 943,00	0,00	1 943,00	1 943,00	0,00	1 943,00	0,00	0,00
28184	13 003,05	0,00	13 003,05	13 003,05	0,00	13 003,05	0,00	0,00
28	126 091,04	0,00	126 091,04	126 091,04	0,00	126 091,04	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS EN COURS								
237.	742 000,00	0,00	742 000,00	487 179,23	0,00	487 179,23	-254 820,77	-34,34
238.	8 515 000,00	0,00	8 515 000,00	2 826 570,16	0,00	2 826 570,16	-5 688 429,84	-66,80

4.2.2 Section d'investissement : tableau des ressources

	Budget initial	DM ou virement de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart	
				Titres émis	Titres en réduction		Montant	En %
(1) (2) (3)=(1)+(2) (4) (5) (6)=(4)-(5) (7)=(6)-(3) (8)=(7)/(3)								
IMMOBILISATIONS EN COURS								
23	9 257 000,00	0,00	9 257 000,00	3 313 749,39	0,00	3 313 749,39	-5 943 250,61	-64,20
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
2031.								
	100 000,00	0,00	100 000,00	85 415,00	0,00	85 415,00	-14 585,00	-14,59
20	100 000,00	0,00	100 000,00	85 415,00	0,00	85 415,00	-14 585,00	-14,59
IMMOBILISATIONS EN COURS								
2031.								
	840 244,97	0,00	840 244,97	840 244,97	0,00	840 244,97	0,00	0,00
	18 805 304,54	658 608,00	19 463 912,54	12 226 391,08	0,00	12 226 391,08	-7 237 521,46	-37,18

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

	Réal accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	
GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation								
ACHATS								
60611	14 999,35	15 000,00	0,00	15 000,00	8 788,39	-6 211,61	58,59	
60612	87 942,83	161 000,00	2 038,10	163 038,10	102 996,52	-60 041,58	63,97	
60613	29 409,68	52 000,00	0,00	52 000,00	38 872,56	-13 127,44	74,75	
60621	21 165,96	24 000,00	10 100,00	34 100,00	33 127,33	-972,67	138,03	
60622	31 092,20	35 000,00	-2 038,10	32 961,90	18 088,02	-14 873,88	51,68	
60623	14 587,74	15 000,00	4 200,00	19 200,00	13 535,76	-5 664,24	90,24	
60624	2 962,80	3 000,00	380,00	3 380,00	2 933,47	-446,53	97,78	
60625	4 840,36	9 500,00	-380,00	9 120,00	5 231,58	-3 888,42	55,07	
606268	15 404,54	20 000,00	-5 200,00	14 800,00	7 316,67	-7 483,33	36,58	
60628	4 128,73	7 700,00	0,00	7 700,00	3 231,26	-4 468,74	41,96	
6063	114 425,37	132 300,00	-9 100,00	123 200,00	115 217,61	-7 982,39	87,09	
6066	5 124,60	6 000,00	0,00	6 000,00	4 420,85	-1 579,15	73,68	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS								
62428	2 367,01	4 000,00	850,00	4 850,00	3 859,49	-990,51	96,49	
6251	4 560,55	3 000,00	-1 500,00	1 500,00	1 360,84	-139,16	45,36	
6256	1 057,13	1 500,00	2 150,00	3 650,00	3 554,07	-95,93	236,94	
6261	1 647,56	3 000,00	0,00	3 000,00	1 611,84	-1 388,16	53,73	
6262	3 248,01	4 300,00	0,00	4 300,00	2 090,03	-2 209,97	48,61	
6281	2 710,82	3 500,00	0,00	3 500,00	2 579,60	-920,40	73,70	
6282	8 228,25	12 000,00	-1 500,00	10 500,00	7 750,87	-2 749,13	64,59	
6288	6 659,52	10 000,00	0,00	10 000,00	8 188,34	-1 811,66	81,88	
TOTAL GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation								
	376 563,01	521 800,00	0,00	521 800,00	384 755,10	-137 044,90	73,74	

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réal accepté n-1		Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	Montant	En %	(7)=(5)/(2)
GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel								
charges de personnel								
6221	Frais de recrutement du personnel	2 969,70	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	-2 000,00	0,00
6228	Divers	40 730,20	35 000,00	27 012,00	62 012,00	57 776,28	-4 235,72	165,08
6331	Versement mobilité	17 506,00	18 950,00	0,00	18 950,00	18 201,00	-749,00	96,05
6332	Allocation logement	10 942,00	11 844,00	0,00	11 844,00	11 374,00	-470,00	96,03
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	76 549,96	79 142,00	0,00	79 142,00	76 457,24	-2 684,76	96,61
6336	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	17 492,34	18 931,00	0,00	18 931,00	18 201,09	-729,91	96,14
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	6 554,00	7 101,00	0,00	7 101,00	6 821,00	-280,00	96,06
64111	Rémunération principale	1 710 165,03	2 015 654,00	-196 012,00	1 819 642,00	1 681 578,11	-138 063,89	83,43
64112	indemnité de résidence	45 415,28	49 214,00	0,00	49 214,00	42 953,99	-6 260,01	87,28
64113	Prime de service	126 062,66	150 000,00	0,00	150 000,00	125 307,49	-24 692,51	83,54
641181	Gratifications des stagiaires	2 837,25	4 012,00	0,00	4 012,00	0,00	-4 012,00	0,00
641184	Autres indemnités - indemnité inflation	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00	5 300,00	-700,00	88,33
641188	Autres	262 572,18	285 219,00	65 000,00	350 219,00	343 460,12	-6 758,88	120,42
64151	Rémunération principale	439 698,69	481 127,00	39 000,00	520 127,00	512 050,83	-8 076,17	106,43
64158	Autres indemnités	69 225,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641584	Autres indemnités - Indemnité inflation	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00	1 200,00	-2 800,00	30,00
641588	Autres indemnités - Autres	0,00	76 349,00	47 000,00	123 349,00	122 222,32	-1 126,68	160,08
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	30 535,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64174	Apprentis - Indemnité inflation	0,00	600,00	0,00	600,00	500,00	-100,00	83,33
64178	Apprentis - Autres	0,00	51 600,00	9 000,00	60 600,00	59 346,35	-1 253,65	115,01
64511	Cotisations à l'URSSAF	403 817,83	437 885,00	0,00	437 885,00	436 284,00	-1 601,00	99,63
64513	Cotisations aux caisses de retraite	36 766,88	36 958,00	5 000,00	41 958,00	41 084,75	-873,25	111,17
64514	Cotisations à l'ASEDIC	20 595,00	22 555,00	4 000,00	26 555,00	25 661,00	-894,00	113,77
64515	Cotisations à la CNRACL	553 652,60	580 850,00	0,00	580 850,00	523 694,27	-57 155,73	90,16
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	6 606,00	7 128,00	0,00	7 128,00	6 557,00	-571,00	91,99
64753	Médecine du travail	8 609,36	6 087,00	5 500,00	11 587,00	11 520,00	-67,00	189,26
64784	Oeuvres sociales	40 389,12	41 807,00	1 000,00	42 807,00	40 207,11	-2 599,89	96,17
64788	Autres	19 640,61	27 502,00	-6 500,00	21 002,00	294,17	-20 707,83	1,07
6488	Autres charges diverses de personnel	3 506,22	4 249,00	0,00	4 249,00	1 205,24	-3 043,76	28,37

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réal accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	
GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel							
3 952 839,28	4 461 764,00	0,00	4 461 764,00	4 169 257,36	-292 506,64	93,44	
TOTAL GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel							

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réal accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	

(1) (2) (3) (4)=(2)+(3) (5) (6)=(5)-(4) (7)=(5)/(2)

GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure

SERVICES EXTERIEURS

6112	Prestations de services avec des entreprises - Prestations à caractère médico-social	-1 421,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61128	Autres prestations à caractère médico-social	40 854,66	42 000,00	0,00	42 000,00	-13 351,84	68,21
6132	Locations immobilières	3 820,36	0,00	0,00	0,00	0,00	
6135	Locations mobilières	-500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61351	locations mobilières - informatique	1 800,00	2 960,00	150,00	3 110,00	-1 009,52	70,96
61352	locations mobilières - équipements	0,00	0,00	249,00	249,00	0,00	
61521	Entretien et réparations - Bâtiments publics	24 538,06	25 000,00	-8 900,00	16 100,00	-540,38	62,24
61558	Autres matériels et outillages	27 711,30	30 000,00	-8 849,00	21 151,00	-1 257,72	66,31
61561	Informatique	0,00	1 017,00	0,00	1 017,00	-1 017,00	0,00
61568	Autres	36 027,76	46 800,00	33 370,00	80 170,00	-6 958,04	156,44
6161	Multirisques	3 114,77	3 500,00	0,00	3 500,00	-455,53	86,98
6163	Assurance transport	9 787,29	10 500,00	0,00	10 500,00	-282,58	97,31
6165	Responsabilité civile	2 888,09	3 000,00	0,00	3 000,00	-1 286,97	57,10
6168	Primes d'assurance - autres risques	15 941,35	0,00	0,00	0,00	0,00	
61681	assurance maladie, maternité et accident du travail	0,00	40 000,00	-6 000,00	34 000,00	-579,97	83,55
6182	Documentation générale et technique	963,39	1 000,00	-20,00	980,00	-255,56	72,44
6188	Autres frais divers	2 711,28	2 900,00	0,00	2 900,00	-1 477,84	49,04

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

6541	Créances admises en non valeur	0,00	999,78	0,00	999,78	-999,78	0,00
6588	Charges diverses de gestion courante - autres	22 596,75	41 000,00	-10 135,00	30 865,00	-11 082,62	48,25

CHARGES EXCEPTIONNELLES

63513	Autres impôts locaux	12 768,37	14 000,00	0,00	14 000,00	-1 190,36	91,50
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	-1 000,00	0,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	800,00	0,00	800,00	-800,00	0,00
671-86-5	Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	135,00	135,00	0,00	

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

68111	Dotation aux amortissements des Immobilisations Incorporelles	9 452,49	4 477,96	0,00	4 477,96	0,00	100,00
68112	Dotation aux amortissements des Immobilisations Corporelles	127 455,42	121 613,08	0,00	121 613,08	0,00	100,00

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total	Dépenses réalisés n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	

GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

TOTAL GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure	340 510,34	392 567,82	0,00	392 567,82	349 022,11	-43 545,71	88,91
TOTAL GENERAL	4 669 912,63	5 376 131,82	0,00	5 376 131,82	4 903 034,57	-473 097,25	91,20

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

Réal accepté n-1		Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettesréali n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	Montant	En %	(7)=(5)/(2)
GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification								
DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION								
73318	Dotation globale - Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	4 853 591,80	4 564 661,00	0,00	4 564 661,00	4 564 661,00	0,00	100,00
73332	Prix de journée	100 663,44	0,00	0,00	55 341,48	55 341,48		
TOTAL GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification		4 954 255,24	4 564 661,00	0,00	4 564 661,00	4 620 002,48	55 341,48	101,21

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

	Réal accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettesréali n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	
GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation								
PRODUITS								
6419	74 471,92	60 000,00	0,00	60 000,00	35 177,55	-24 822,45	58,63	
Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical								
7081	291,75	1 000,00	0,00	1 000,00	1 966,75	966,75	196,68	
Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel								
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS								
7481	6 229,90	7 000,00	0,00	7 000,00	1 449,34	-5 550,66	20,70	
Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier								
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								
7588	4,69	0,00	0,00	0,00	2,98	2,98		
Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante								
TOTAL GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation								
	80 998,26	68 000,00	0,00	68 000,00	38 596,62	-29 403,38	56,76	

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

	Réal accepté n-1	Budget exécutoire n	Virement de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettesréali: n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant	En %	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	(7)=(5)/(2)	
GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables								
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
773								
	281,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
775	381,78	0,00	0,00	0,00	18 491,16	18 491,16		
778	13 697,82	0,00	0,00	0,00	7 372,14	7 372,14		
TOTAL GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables								
	14 361,54	0,00	0,00	0,00	25 863,30	25 863,30		
TOTAL GENERAL								
	5 049 615,04	4 632 661,00	0,00	4 632 661,00	4 684 462,40	51 801,40	101,12	

MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
ETP
BP 2023

	BP 2022	SEPTEMBRE 2022	BP 2023
PERSONNELS ADMINISTRATIFS	7	7	7
Directeur d'établissement social et médico-social.....	1	1	1
Attaché d'administration hospitalière.....	1	1	1
Adjoint des cadres hospitaliers.....	2	2	2
Adjoint administratif hospitalier.....	3	3	3
PERSONNELS DES SERVICES DE SOIN ET MEDICO-TECHNIQUE	28	29	29
Infirmier en soins généraux et spécialisés 3ème grade	1	1	1
Auxiliaire médical exerçant en pratique avancée de classe normale (infirmier en pratique avancée)	0	1	1
Aide soignant et auxiliaire de puériculture	12	12	12
Agent des services hospitaliers qualifié	15	15	15
PSYCHOLOGUES	2	2,5	2,5
Psychologue/art thérapeute.....	2	2,5	2,5
PERSONNELS SOCIO-EDUCATIFS	45	45	45
Cadre supérieur socio-éducatif	1	1	1
Cadre socio-éducatif.....	2	2	2
Conseillère en économie sociale et familiale.....	0	0	0
Assistant socio-éducatif / Educateur de jeunes enfants	24	24	24
Moniteur-éducateur	18	18	18
Animateur	0	0	0
PERSONNELS OUVRIERS ET TECHNIQUES	16	17	17
Technicien hospitalier	0	1	1
Agent de maîtrise / Personnel ouvrier.....	16	16	16
TOTAUX	98	100,5	100,5

Type de bien	N° Inventaire	Libellé du bien	Adresse	Date d'acquisition	Mode d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amortissement
Famille :							
Modèle : Divers							
Type d'élément : 2154 MD MATERIEL OUTILLAGE							
Bien amortissable nettement individualisé	2022D00331	ASPIRATEUR KARCHER T15-1		29/08/2022	Acquisition	480,12	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2022D00212	LAVE LINGE DANUBE PRO 10-11 KGS		15/06/2022	Acquisition	5 400,00	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2022D00519	TV SAMSUNG 138CM - PRIMAIRES		16/12/2022	Acquisition	469,99	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2022D00492	TONDEUSE THERMIQUE HONDA		13/12/2022	Acquisition	1 300,50	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2022D00340	BORNE DE RECHARGE VE		07/09/2022	Acquisition	2 324,50	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2022D00214	IMPRIMANTE TEXTILE LC2		16/06/2022	Acquisition	891,00	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2022D00023	SECHE LINGE POUR ADOLESCENTS		04/02/2022	Acquisition	449,98	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2022D00055	DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE AVEC METRONOME ET FREE		23/02/2022	Acquisition	1 560,72	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2022D00139	LECTEUR DVD ADOLESCENTS		29/04/2022	Acquisition	49,90	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2022D00150	Dépôt par un fournisseur d'une facture 90384 du 04		09/05/2022	Acquisition	1 920,00	5
Famille :							
Type d'élément : 2182 MD MATERIEL DE TRANSPORT							
Bien amortissable nettement individualisé	2022D00054	C3 FEEL BUSINESS PURE TECH		23/02/2022	Acquisition	11 064,82	5
Famille :							

Bien amortissable nettement individualisé	2022D00095	SCENIC LONG ZEN TCE 140 - 7 PLACES		23/03/2022	Acquisition	19 347,80	5
Famille :							
Type d'élément : 2183 MD MATERIEL BUREAU INFORM							
Bien amortissable nettement individualisé	2022D00518	LAMPE BASSE VISION DAYLIGHT AVEC LOUPE REGLETTE LE		16/12/2022	Acquisition	486,10	4
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2022D00366	3 FAUTEUILS DE BUREAU		29/09/2022	Acquisition	429,66	4
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2022D00322	3 FAUTEUILS DE BUREAU		12/08/2022	Acquisition	532,69	4
Famille :							
Modèle : Immobilisation incorporelle							
Type d'élément : 1311 SUBVENTION ETAT							
Bien amortissable nettement individualisé	2022O00190	DSID 2022 - PHASE 3 - AVANCEMENT DE 30%		26/10/2022	Acquisition	342 283,80	25
Famille :							
Modèle : Mobilier							
Type d'élément : 2184 MD MOBILIER							
Bien amortissable nettement individualisé	2022M00059	FAUTEUIL DE BUREAU TERTIO S		05/12/2022	Acquisition	282,02	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2022M00033	6 VESTIAIRES		29/06/2022	Acquisition	315,91	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2022M00030	6 VESTIAIRES		07/06/2022	Acquisition	862,69	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2022M00060	TABLE ARN POUR PARENT AILES		02/12/2022	Acquisition	516,08	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2022M00070	BUREAU + CAISSON HAUTEUR BUREAU		14/12/2022	Acquisition	604,74	5
Famille :							
Bien amortissable nettement individualisé	2022M00075	4 CHAISES POUR PARENT AILES		16/12/2022	Acquisition	179,97	5

Type de bien	Type de groupe	Libellé groupe	Nature comptable	N° Inventaire	Libellé du bien	Date de mise en service	Mode d'acquisition	Valeur initiale	Valeur nette comptable	Durée d'amortissement	Amortissements opérés	Date de sortie	Quantité sortie	Cédant
Entité financière : MADEF								595 925,65 €	0,00		595 480,65 €			
Famille :								595 925,65 €	0,00		595 480,65 €			
Modèle : Divers								573 010,26 €	0,00		572 565,26 €			
Type d'élément : 2154 MD MATERIEL OUTILLAGE								- €	0,00		- €			
Bien amortissable nettement individualisé			2154	2015D00322	LAVE VAISSELLE PRO NOSEM STEEL GPE DE MAI ET ADOS	07/07/2015	Acquisition	- €	0,00	5		02/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	2015D00323	LAVE VAISSELLE PRO NOSEM STEEL 0/3 ANS-3/7 ANS F 8	09/07/2015	Acquisition	- €	0,00	5		02/12/2022		
Type d'élément : 2181 MD INSTALLATION GENERALE								2 265,85 €	0,00		1 820,85 €			
Bien amortissable nettement individualisé			2181	AUT0000007390	REAMENAGEMENT CUISINE GARCHIZY	20/12/2007	Acquisition	1 144,00 €	0,00	10	699,00 €	02/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2181	AUT0000009050	Marche : 10PI09 Lot *	11/12/2009	Acquisition	1 121,85 €	0,00	10	1 121,85 €	02/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2181	2012D00352	CREATION SALLE D ATTENET CV	01/11/2012	Acquisition	- €	0,00	10		02/12/2022		
Type d'élément : 2182 MD MATERIEL DE TRANSPORT								37 645,50 €	0,00		37 645,50 €			
Bien amortissable nettement individualisé			2182	AUT0000008328	PEUGEOT BOXER	31/12/2008	Acquisition	23 500,00 €	0,00	5	23 500,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2182	2010D01505	Véhicule Citroen C4	17/12/2010	Acquisition	14 145,50 €	0,00	5	14 145,50 €	03/05/2022		
Type d'élément : 2154 MD MATERIEL ET OUTILLAGES								533 098,91 €	0,00		533 098,91 €			
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002772	POSTES TELEPHONIQUES ALCATEL	01/01/1997	Acquisition	904,56 €	0,00	12	904,56 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002777	TELEVISEUR ATS	01/01/1997	Acquisition	425,33 €	0,00	12	425,33 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002822	LOT 10 MATELAS	01/01/1997	Acquisition	873,30 €	0,00	12	873,30 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002823	VENTILATEUR LMEI	01/01/1998	Acquisition	250,68 €	0,00	12	250,68 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002824	OUVRE BOITE GENERALE COLLECTIV	01/01/1998	Acquisition	772,18 €	0,00	15	772,18 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002825	LOT 2 CHARIOTS GENERALE COLLEC	01/01/1998	Acquisition	544,21 €	0,00	15	544,21 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002826	CHARIOT GENERALE COLLECTIVITES	01/01/1998	Acquisition	211,43 €	0,00	15	211,43 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002827	TABOURET GENERALE COLLECTIVITE	01/01/1998	Acquisition	344,17 €	0,00	15	344,17 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002828	TRANCHEUR GENERALE COLLECTIVIT	01/01/1998	Acquisition	2 270,59 €	0,00	15	2 270,59 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002841	TELEVISEUR ATS	01/01/1998	Acquisition	379,60 €	0,00	12	379,60 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002847	ARMOIRE COFFRE FORT	01/01/1989	Acquisition	1 307,04 €	0,00	12	1 307,04 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002855	MACHINE A LAVER	01/01/1994	Acquisition	5 489,23 €	0,00	12	5 489,23 €	19/12/2022		

Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002856	MATELAS ARMOIRES LITS	01/01/1994	Acquisition	1 762,31 €	0,00	12	1 762,31 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002858	CHAISES ET ARMOIRES	01/01/1994	Acquisition	18 469,91 €	0,00	12	18 469,91 €	19/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002860	TABLES CHAISES ARMOIRES	01/01/1994	Acquisition	26 302,57 €	0,00	12	26 302,57 €	19/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002866	CHARIOT SCLESSINS PRODUCTION	01/01/1995	Acquisition	551,64 €	0,00	12	551,64 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002868	CHAUDIERE SCLESSIN PRODUCTION	01/01/1995	Acquisition	1 069,54 €	0,00	12	1 069,54 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002869	SECHOIR ELECTRO FROID	01/01/1995	Acquisition	3 636,88 €	0,00	12	3 636,88 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002873	LOT 3 SIEGES OPERA DACTYL BURO	01/01/1995	Acquisition	656,10 €	0,00	15	656,10 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002874	BUREAU RETOUR DACTYL BURO	01/01/1995	Acquisition	1 283,73 €	0,00	15	1 283,73 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002875	CAISSON ROULANT DACTYL BURO	01/01/1995	Acquisition	626,36 €	0,00	15	626,36 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002876	MEUBLE 3 PORTES DACTYL BURO	01/01/1995	Acquisition	673,06 €	0,00	15	673,06 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002877	MEUBLE 2 PORTES DACTYL BURO	01/01/1995	Acquisition	484,99 €	0,00	15	484,99 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002878	ENTRE 2 MEUBLES DACTYL BURO	01/01/1995	Acquisition	467,65 €	0,00	15	467,65 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002879	PLAN EROP DACTYL BURO	01/01/1995	Acquisition	573,07 €	0,00	15	573,07 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002880	CHAISE TRAVAIL DACTYL BURO	01/01/1995	Acquisition	301,89 €	0,00	15	301,89 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002881	LOT 8 CHAISES ANTHRA DACTYL BU	01/01/1995	Acquisition	441,28 €	0,00	15	441,28 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002882	SECHOIR ELECTRO FROID	01/01/1995	Acquisition	4 224,40 €	0,00	12	4 224,40 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002883	TABLE RONDE	01/01/1995	Acquisition	395,29 €	0,00	15	395,29 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002884	VOILE FOND DACTYL BURO	01/01/1995	Acquisition	269,71 €	0,00	15	269,71 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002887	ELEMENTS DE CUISINE LAPEYRE	01/01/1996	Acquisition	2 156,70 €	0,00	12	2 156,70 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002888	ELEMENTS DE CUISINE LAPEYRE	01/01/1996	Acquisition	492,41 €	0,00	12	492,41 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002889	CHAUDIERE PONY SCLESSINS	01/01/1996	Acquisition	508,35 €	0,00	12	508,35 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002892	MEUBLES LAPEYRE	01/01/1996	Acquisition	190,26 €	0,00	12	190,26 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002893	TERMINAL CYCLAD FRANCE TELECOM	01/01/1996	Acquisition	272,89 €	0,00	12	272,89 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002724	STANDARD TEL ALCATEL	01/01/1995	Acquisition	4 216,36 €	0,00	12	4 216,36 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002727	INSTALLATION STANDARD GARCHIZY	01/01/1995	Acquisition	12 958,17 €	0,00	12	12 958,17 €	19/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002736	BIPLUS FRANCE TELECOM	01/01/1995	Acquisition	531,57 €	0,00	12	531,57 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002741	BUREAU DACTYL BURO	01/01/1998	Acquisition	1 192,59 €	0,00	12	1 192,59 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002742	MEUBLES DACTYL BURO	01/01/1998	Acquisition	756,85 €	0,00	12	756,85 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002743	MEUBLES DACTYL BURO	01/01/1998	Acquisition	791,74 €	0,00	12	791,74 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002744	ENSEMBLE TABLETTES DACTYL BURO	01/01/1998	Acquisition	337,02 €	0,00	12	337,02 €	15/12/2022		

Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002745	TABLE RONDE DACTYL BURO	01/01/1998	Acquisition	786,50 €	0,00	12	786,50 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002748	TABLE COLONNE MOBILIER SOVADIS	01/01/1998	Acquisition	400,98 €	0,00	12	400,98 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002749	LOT 6 CHAISES EOLE MOBILIER SO	01/01/1998	Acquisition	707,04 €	0,00	12	707,04 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002750	RAYONNAGES	01/01/1998	Acquisition	298,33 €	0,00	12	298,33 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002751	ARMOIRES MOBILIER SOVADIS	01/01/1998	Acquisition	553,26 €	0,00	12	553,26 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002753	LIT + CADRE + CHEVET BUT	01/01/1995	Acquisition	139,49 €	0,00	15	139,49 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002754	BUREAU BUT	01/01/1998	Acquisition	105,19 €	0,00	12	105,19 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002755	ARMOIRE BUT	01/01/1998	Acquisition	141,02 €	0,00	12	141,02 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002757	MACHINE A COUDRE BERTINA	01/01/1996	Acquisition	1 097,63 €	0,00	15	1 097,63 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003375	LOT 2 MINI FOURS DARTY	01/01/2003	Acquisition	499,98 €	0,00	12	499,98 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003376	FOURNITURES LINGERIE CARREFOUR	01/01/2003	Acquisition	1 792,00 €	0,00	12	1 792,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003377	CANAPE D ANGLE CONFORAMA	01/01/2003	Acquisition	978,82 €	0,00	12	978,82 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003378	CANAPE D ANGLE CONFORAMA	01/01/2003	Acquisition	199,80 €	0,00	12	199,80 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003379	MEUBLE RANGEMENT CONFORAMA	01/01/2003	Acquisition	99,90 €	0,00	12	99,90 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003381	BIBLIOTHEQUE CONFORAMA	01/01/2003	Acquisition	120,00 €	0,00	12	120,00 €	14/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003382	LOT 3 CANAPES LOTUS SAUMON CON	01/01/2003	Acquisition	1 276,50 €	0,00	12	1 276,50 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003383	LOT 2 CANAPES LOTUS BLEU CONFO	01/01/2003	Acquisition	851,00 €	0,00	12	851,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003384	ARMOIRE CRIPTO CONFORAMA	01/01/2003	Acquisition	152,00 €	0,00	12	152,00 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003385	MACHINE A COUDRE FIEVEE	01/01/2003	Acquisition	985,04 €	0,00	12	985,04 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003386	FOUR COMBI POINTEAU	01/01/2003	Acquisition	8 222,50 €	0,00	12	8 222,50 €	19/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003387	TELEVISEUR THOMSON DARTY	01/01/2003	Acquisition	628,00 €	0,00	12	628,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003388	LOT 2 LAVE VAISSELLE DARTY	01/01/2003	Acquisition	1 377,98 €	0,00	12	1 377,98 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003389	LOT 4 VENTILATEURS DARTY	01/01/2003	Acquisition	239,93 €	0,00	12	239,93 €	14/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003390	LOT 6 VENTILATEURS DARTY	01/01/2003	Acquisition	300,00 €	0,00	12	300,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003391	MAGNETOSCOPE GORDON DARTY	01/01/2003	Acquisition	105,00 €	0,00	12	105,00 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003392	REFRIGERATEUR DARTY	01/01/2003	Acquisition	658,95 €	0,00	12	658,95 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003393	FOURNITURES ESPACE BEBE NEUF J	01/01/2003	Acquisition	2 551,36 €	0,00	12	2 551,36 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003394	MOBILIER POUPONNIERE JPM	01/01/2003	Acquisition	3 333,86 €	0,00	12	3 333,86 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003395	LINGE DE MAISON GRANJARD	01/01/2003	Acquisition	658,98 €	0,00	12	658,98 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003396	OREILLERS COUETTES TRAVERSINS	01/01/2003	Acquisition	1 748,00 €	0,00	12	1 748,00 €	15/12/2022		

Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003397	MARTEAU PERFORATEUR COMMAILLE	01/01/2003	Acquisition	603,98 €	0,00	12	603,98 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003398	MEULEUSE COMMAILLE	01/01/2003	Acquisition	171,90 €	0,00	12	171,90 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003399	EQUIPEMENT ATELIER COMMAILLE	01/01/2003	Acquisition	4 386,84 €	0,00	12	4 386,84 €	19/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003400	BURINEUR COMMAILLE	01/01/2003	Acquisition	769,57 €	0,00	12	769,57 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003401	EQUIPEMENT ATELIER COMMAILLE	01/01/2003	Acquisition	1 087,14 €	0,00	12	1 087,14 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003402	CIREUSE COPAL	01/01/2003	Acquisition	2 221,92 €	0,00	12	2 221,92 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003403	LAVE VAISSELLE VINCENT VIOLETT	01/01/2003	Acquisition	4 267,33 €	0,00	12	4 267,33 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003404	ELEMENTS HAUTS LAPEYRE	01/01/2003	Acquisition	884,00 €	0,00	12	884,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003405	RENOUVELLEMENT VAISSELLE GENER	01/01/2003	Acquisition	2 280,22 €	0,00	12	2 280,22 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003406	REFRIGERATEUR DARTY	01/01/2003	Acquisition	399,00 €	0,00	12	399,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003407	TELE MAGNETOSCOPE DARTY	01/01/2003	Acquisition	269,00 €	0,00	12	269,00 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003408	CUISINIERE DARTY	01/01/2003	Acquisition	460,00 €	0,00	12	460,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003409	LAVE LINGE DARTY	01/01/2003	Acquisition	648,99 €	0,00	12	648,99 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003465	SECHOIR ELECTROLUX	01/02/2004	Acquisition	4 781,60 €	0,00	12	4 781,60 €	19/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002923	LOT 3 CHAISES VISITEUR TISSUS	01/01/1996	Acquisition	151,68 €	0,00	12	151,68 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002927	CUISINE LAPEYRE	01/01/1997	Acquisition	1 999,08 €	0,00	12	1 999,08 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002930	HOTTE ASPIRANTE	01/01/1997	Acquisition	288,13 €	0,00	12	288,13 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002932	PLAN ALISIER DACTYL BURO	01/01/1997	Acquisition	456,87 €	0,00	12	456,87 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002933	TIRETTE CLAVIER DACTYL BURO	01/01/1997	Acquisition	137,65 €	0,00	12	137,65 €	14/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002934	LOT 12 LITS COLOMBO	01/01/1997	Acquisition	2 250,37 €	0,00	12	2 250,37 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002935	LOT 12 BUREAUX SOVADIS	01/01/1997	Acquisition	3 011,52 €	0,00	12	3 011,52 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002936	LOT 12 TABOURETS	01/01/1997	Acquisition	772,18 €	0,00	12	772,18 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002937	LOT 12 CHAUFFEUSES	01/01/1997	Acquisition	1 385,52 €	0,00	12	1 385,52 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002938	LOT 4 CHAUFFEUSES	01/01/1997	Acquisition	797,19 €	0,00	12	797,19 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002939	TABLE BASSE	01/01/1997	Acquisition	161,61 €	0,00	12	161,61 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002940	LOT 4 CHAISES	01/01/1997	Acquisition	451,54 €	0,00	12	451,54 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002941	TABLE	01/01/1997	Acquisition	181,83 €	0,00	12	181,83 €	14/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002942	LOT 4 TABLES	01/01/1997	Acquisition	727,32 €	0,00	12	727,32 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002943	LOT 16 CHAISES	01/01/1997	Acquisition	1 994,45 €	0,00	12	1 994,45 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002944	LOT 12 CHAUFFEUSES	01/01/1997	Acquisition	2 391,56 €	0,00	12	2 391,56 €	15/12/2022		

Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002945	MEUBLE TELEVISION SOVADIS	01/01/1997	Acquisition	703,79 €	0,00	12	703,79 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002946	LOT 4 TABLES	01/01/1997	Acquisition	591,27 €	0,00	12	591,27 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002947	LOT 12 CHAISES	01/01/1997	Acquisition	255,93 €	0,00	12	255,93 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002948	MEUBLE ENTREE	01/01/1997	Acquisition	1 050,72 €	0,00	12	1 050,72 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002949	LOT 14 TABLEAUX AFFICHAGE	01/01/1997	Acquisition	849,40 €	0,00	12	849,40 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002950	ARMOIRE RIDEAUX	01/01/1997	Acquisition	469,56 €	0,00	12	469,56 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002951	SIEGE DACTYLO	01/01/1997	Acquisition	179,81 €	0,00	12	179,81 €	14/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002952	LOT 3 SIEGES	01/01/1997	Acquisition	151,68 €	0,00	12	151,68 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002953	BUREAU MINISTRE	01/01/1997	Acquisition	666,47 €	0,00	12	666,47 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002957	LOT 8 PANNEAUX CONSIGNES INCEN	01/01/1997	Acquisition	132,37 €	0,00	12	132,37 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002958	PANNEAU SECURITE INCENDIE	01/01/1997	Acquisition	8,27 €	0,00	12	8,27 €	14/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002959	LOT 2 PANNEAUX CONSIGNES SPECI	01/01/1997	Acquisition	16,55 €	0,00	12	16,55 €	14/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002960	LOT 18 PANNEAUX CONSIGNES SPEC	01/01/1997	Acquisition	148,92 €	0,00	12	148,92 €	14/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002961	LOT 16 PANNEAUX PVC EXTINCTEUR	01/01/1997	Acquisition	76,48 €	0,00	12	76,48 €	14/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002962	LOT 16 PICTOGRAMMES INCENDIE	01/01/1997	Acquisition	23,53 €	0,00	12	23,53 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002963	COUVERTURE GENERAL INCENDIE	01/01/1997	Acquisition	60,67 €	0,00	12	60,67 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002964	POSTES TELEPHONIQUE APPARTEME	01/01/1997	Acquisition	1 575,81 €	0,00	12	1 575,81 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002965	HOTTE ASPIRANTE	01/01/1997	Acquisition	137,20 €	0,00	12	137,20 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002967	CUISINE LAPEYRE	01/01/1997	Acquisition	4 615,85 €	0,00	12	4 615,85 €	19/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002969	PLAN STANDARD GENERAL INCENDIE	01/01/1997	Acquisition	597,52 €	0,00	12	597,52 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002973	MAISON DU RIDEAU	01/01/1997	Acquisition	1 449,55 €	0,00	15	1 449,55 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002974	MAISON DU RIDEAU	01/01/1997	Acquisition	3 632,71 €	0,00	15	3 632,71 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002977	FAUTEUIL HAUT DOSSIER UGAP	01/01/1998	Acquisition	392,56 €	0,00	12	392,56 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002978	LOT 5 VESTIAIRES UGAP	01/01/1998	Acquisition	1 776,03 €	0,00	12	1 776,03 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002986	PLANS GENERAL INCENDIE	01/01/1998	Acquisition	239,01 €	0,00	12	239,01 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002990	TABLE BUT	01/01/1998	Acquisition	258,40 €	0,00	12	258,40 €	14/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002991	LOT 4 CHAISES BUT	01/01/1998	Acquisition	304,29 €	0,00	12	304,29 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002992	MEUBLE RACK BUT	01/01/1998	Acquisition	83,85 €	0,00	12	83,85 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002993	CAFETIERE BUT	01/01/1998	Acquisition	25,92 €	0,00	12	25,92 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000002994	CAFETIERE BUT	01/01/1998	Acquisition	44,21 €	0,00	12	44,21 €	14/12/2022		

Bien amortissable nettement individualisé		2154	AUT0000002995	LAVE LINGE BUT	01/01/1998	Acquisition	577,78 €	0,00	12	577,78 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé		2154	AUT0000002996	CUISINIERE BUT	01/01/1998	Acquisition	425,33 €	0,00	12	425,33 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé		2154	AUT0000003005	LAMPE BUT	01/01/1998	Acquisition	52,59 €	0,00	12	52,59 €	14/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot		2154	AUT0000003006	LOT 4 TABLES BUT	01/01/1998	Acquisition	362,83 €	0,00	12	362,83 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot		2154	AUT0000003007	LOT 6 CHAISES BUT	01/01/1998	Acquisition	516,80 €	0,00	12	516,80 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot		2154	AUT0000003008	LOT 4 SEPARATIONS BUT	01/01/1998	Acquisition	606,75 €	0,00	12	606,75 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot		2154	AUT0000003009	LOT 1 CHAUFFEUSES BUT	01/01/1998	Acquisition	91,16 €	0,00	12	91,16 €	14/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot		2154	AUT0000003010	LOT 8 BUREAUX TEXY BUT	01/01/1998	Acquisition	425,64 €	0,00	12	425,64 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé		2154	AUT0000003011	MAGNETOSCOPE ATS	01/01/1998	Acquisition	403,99 €	0,00	12	403,99 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé		2154	AUT0000003012	TELEVISION PHILIPS ATS	01/01/1998	Acquisition	532,05 €	0,00	12	532,05 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot		2154	AUT0000003013	LOT 3 POSTES TELEPHONIQUES ALC	01/01/1998	Acquisition	128,70 €	0,00	12	128,70 €	14/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot		2154	AUT0000003014	4 VISITEURS BUT	01/01/1998	Acquisition	182,33 €	0,00	12	182,33 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé		2154	AUT0000003015	BUREAU LIGHT BUT	01/01/1998	Acquisition	118,15 €	0,00	12	118,15 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé		2154	AUT0000003016	FAUTEUIL BRIGITTE BUT	01/01/1998	Acquisition	151,69 €	0,00	12	151,69 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé		2154	AUT0000003017	MEUBLE RANGEMENT BUT	01/01/1998	Acquisition	191,48 €	0,00	12	191,48 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé		2154	AUT0000003018	ARMOIRE ANGLE BUT	01/01/1998	Acquisition	250,63 €	0,00	12	250,63 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé		2154	AUT0000003019	ELEMENT BUT	01/01/1998	Acquisition	221,05 €	0,00	12	221,05 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé		2154	AUT0000003020	ARMOIRE AXIOME 2 PORTES BUT	01/01/1998	Acquisition	169,98 €	0,00	12	169,98 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé		2154	AUT0000003021	COLONNE AXIOME BUT	01/01/1998	Acquisition	81,26 €	0,00	12	81,26 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé		2154	AUT0000003022	MEUBLE TELE BUT	01/01/1998	Acquisition	56,25 €	0,00	12	56,25 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé		2154	AUT0000003027	BAC INOX LAGOUTTE	01/01/1999	Acquisition	1 169,31 €	0,00	12	1 169,31 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot		2154	AUT0000003140	LOT 1 CHARIOTS SERVICE INOX	01/01/2000	Acquisition	568,47 €	0,00	12	568,47 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot		2154	AUT0000003141	LOT 5 CHARIOTS SERVICE	01/01/2000	Acquisition	1 421,19 €	0,00	12	1 421,19 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé		2154	AUT0000003142	TONDEUSE TMSA 120 LMJ	01/01/2000	Acquisition	1 640,96 €	0,00	12	1 640,96 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé		2154	AUT0000003143	REMORQUE LMJ	01/01/2000	Acquisition	2 237,54 €	0,00	12	2 237,54 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé		2154	AUT0000003146	PIANO NUMERIQUE TECHNICS	01/01/2000	Acquisition	1 994,26 €	0,00	12	1 994,26 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé		2154	AUT0000003147	JEUX EXTERIEURS AGENCE COMBIER	01/01/2000	Acquisition	12 850,55 €	0,00	12	12 850,55 €	19/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé		2154	AUT0000003148	SOCLE ET MEUBLE A COURRIER UGA	01/01/2000	Acquisition	421,81 €	0,00	12	421,81 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot		2154	AUT0000003149	LOT 2 CHARIOTS W171 ZARGAL	01/01/2000	Acquisition	1 980,64 €	0,00	12	1 980,64 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot		2154	AUT0000003150	LOT 2 CHARIOTS W 161 ZARGAL	01/01/2000	Acquisition	1 592,86 €	0,00	12	1 592,86 €	15/12/2022		

Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003151	CELLULE REFROIDISSEMENT VINCEN	01/01/2000	Acquisition	4 705,91 €	0,00	12	4 705,91 €	19/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003163	NETTOYEUR HAUTE PRESSION COMMA	01/01/2001	Acquisition	862,93 €	0,00	12	862,93 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003164	CHAISES ET LITS AUBERT	01/01/2001	Acquisition	1 099,31 €	0,00	12	1 099,31 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003165	TABLE ELEVATRICE AUVRAY	01/01/2001	Acquisition	664,59 €	0,00	10	664,59 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003166	KIT SALLE DE BAIN BRICODEPOT	01/01/2001	Acquisition	618,14 €	0,00	10	618,14 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003167	LOT 3 REFRIGERATEURS BUT	01/01/2001	Acquisition	818,65 €	0,00	10	818,65 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003168	LAVE LINGE BUT	01/01/2001	Acquisition	501,56 €	0,00	10	501,56 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003169	CUISINIERE BUT	01/01/2001	Acquisition	303,37 €	0,00	10	303,37 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003170	LOT 3 TELEVISEURS BUT	01/01/2001	Acquisition	708,89 €	0,00	10	708,89 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003171	LAVE VAISSELLE BUT	01/01/2001	Acquisition	667,73 €	0,00	10	667,73 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003172	LAVE LINGE BUT	01/01/2001	Acquisition	669,25 €	0,00	10	669,25 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003173	LOT 2 REFRIGERATEURS BUT	01/01/2001	Acquisition	1 186,05 €	0,00	10	1 186,05 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003174	LAVE VAISSELLE BUT	01/01/2001	Acquisition	686,02 €	0,00	10	686,02 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003175	LOT 5 ASPIRATEURS COPAL	01/01/2001	Acquisition	1 093,97 €	0,00	10	1 093,97 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003177	LOT 8 CHAISES ENFANT SOVADIS	01/01/2001	Acquisition	621,74 €	0,00	12	621,74 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003178	LOT 12 CHAISES ENFANT SOVADIS	01/01/2001	Acquisition	1 640,96 €	0,00	10	1 640,96 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003179	ARMOIRE GENERALE COLLECTIVITES	01/01/2001	Acquisition	312,88 €	0,00	10	312,88 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003180	ROBOT GENERALE COLLECTIVITES	01/01/2001	Acquisition	484,46 €	0,00	10	484,46 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003181	ECHELLE GENERALE COLLECTIVITES	01/01/2001	Acquisition	328,64 €	0,00	10	328,64 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003182	JEUX EXTERIEURS COMBIER	01/01/2001	Acquisition	16 769,38 €	0,00	15	16 769,38 €	19/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003183	OUTILLAGE VAST	01/01/2001	Acquisition	600,83 €	0,00	10	600,83 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003184	OUTILLAGE MACONNERIE BRICOMARC	01/01/2001	Acquisition	1 157,13 €	0,00	10	1 157,13 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003185	LITS ET MATELAS AUBERT	01/01/2001	Acquisition	1 446,46 €	0,00	10	1 446,46 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003186	LOT 4 TELEPHONES MOBILES FRANC	01/01/2001	Acquisition	1 020,00 €	0,00	10	1 020,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003187	LOT 4 BANCS JARDILAND	01/01/2001	Acquisition	762,24 €	0,00	10	762,24 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003188	SALLE DE BAIN COMPTOIR DES FER	01/01/2001	Acquisition	3 095,61 €	0,00	10	3 095,61 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003189	LITS ET MATELAS AUBERT	01/01/2002	Acquisition	419,61 €	0,00	12	419,61 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003190	LIT PARAPLUIE AUBERT	01/01/2002	Acquisition	79,89 €	0,00	12	79,89 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003191	TABLE A LANGER ET MATELAS	01/01/2002	Acquisition	114,40 €	0,00	12	114,40 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003192	COMMODE A LANGER AUBERT	01/01/2002	Acquisition	399,00 €	0,00	12	399,00 €	15/12/2022		

Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003195	CABINES DE DOUCHE COMPTOIR DES	01/01/2002	Acquisition	1 088,96 €	0,00	12	1 088,96 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003196	LECTEUR DVD BUT	01/01/2002	Acquisition	227,00 €	0,00	12	227,00 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003197	CAMESCOPE BUT	01/01/2002	Acquisition	1 235,00 €	0,00	12	1 235,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003199	LOT 24 SACS DE COUCHAGE DECATH	01/01/2002	Acquisition	529,76 €	0,00	12	529,76 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003200	ELECTRICITE LMEI	01/01/2002	Acquisition	1 115,84 €	0,00	12	1 115,84 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003201	SERRURES CLES SEMAS	01/01/2002	Acquisition	682,40 €	0,00	12	682,40 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003202	LOT 4 PARE DOUCHES COMPTOIR DE	01/01/2002	Acquisition	1 475,86 €	0,00	12	1 475,86 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003203	ACCES ANGLE COMPTOIR DES FERS	01/01/2002	Acquisition	272,99 €	0,00	12	272,99 €	14/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003204	LOT 12 MATELAS ET 12 HOUSSES G	01/01/2002	Acquisition	1 921,45 €	0,00	12	1 921,45 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003205	LOT 42 MATELAS MOUTEX	01/01/2002	Acquisition	4 396,80 €	0,00	12	4 396,80 €	19/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003206	CANAPE NORMANDIE BUT	01/01/2002	Acquisition	760,00 €	0,00	12	760,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003207	CANAPE DALLAS BUT	01/01/2002	Acquisition	707,00 €	0,00	12	707,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003208	EXTINCTEURS GENERAL INCENDIE	01/01/2002	Acquisition	1 385,24 €	0,00	12	1 385,24 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003209	LOT 9 BLOCS AES GENERAL INCEND	01/01/2002	Acquisition	783,08 €	0,00	12	783,08 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003210	FAX COPIEFAX	01/01/2002	Acquisition	444,42 €	0,00	12	444,42 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003211	MARTEAU PERFORATEUR COMMAILLE	01/01/2002	Acquisition	598,00 €	0,00	12	598,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003212	MEULEUSE COMMAILLE	01/01/2002	Acquisition	165,92 €	0,00	12	165,92 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003213	MEULEUSE COMMAILLE	01/01/2002	Acquisition	180,60 €	0,00	12	180,60 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003214	LAVEUSE PRIMUS POINTEAU	01/01/2002	Acquisition	4 568,72 €	0,00	10	4 568,72 €	19/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003215	LOT 18 ARMOIRES SOVADIS	01/01/2002	Acquisition	9 687,60 €	0,00	12	9 687,60 €	19/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003216	LOT 6 BUREAUX SOVADIS	01/01/2002	Acquisition	1 686,36 €	0,00	12	1 686,36 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003217	LOT 6 TABOURETS SOVADIS	01/01/2002	Acquisition	380,33 €	0,00	12	380,33 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003218	LOT 6 CHAISES PLIANTES SOVADIS	01/01/2002	Acquisition	631,49 €	0,00	12	631,49 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003219	ARMOIRE RENO SOVADIS	01/01/2002	Acquisition	261,92 €	0,00	12	261,92 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003220	BIBLIOTHEQUE SOVADIS	01/01/2002	Acquisition	304,98 €	0,00	12	304,98 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003221	MEUBLE SUR SOCLE SOVADIS	01/01/2002	Acquisition	121,99 €	0,00	12	121,99 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003222	BUREAU INFORMATIQUE SOVADIS	01/01/2002	Acquisition	275,08 €	0,00	12	275,08 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003223	BIBLIOTHEQUE SOVADIS	01/01/2002	Acquisition	304,98 €	0,00	12	304,98 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003224	ARMOIRE RANGEMENT SOVADIS	01/01/2002	Acquisition	472,42 €	0,00	12	472,42 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003225	RANGEMENT PLACARD SOVADIS	01/01/2002	Acquisition	251,16 €	0,00	12	251,16 €	14/12/2022		

Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003226	PLACARD RANGEMENT SOVADIS	01/01/2002	Acquisition	314,77 €	0,00	12	314,77 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003227	LOT 11 COFFRES A JOUETS TOP ME	01/01/2002	Acquisition	586,00 €	0,00	12	586,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003228	LAVEUSE PRIMUS POINTEAU	01/01/2002	Acquisition	4 568,72 €	0,00	10	4 568,72 €	19/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003229	LOT 8 CHEVETS SOVADIS	01/01/2002	Acquisition	948,56 €	0,00	12	948,56 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003230	BAIGNOIRE COMPTOIR DES FERS	01/01/2002	Acquisition	309,29 €	0,00	12	309,29 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003231	BAIGNOIRE BEBE COMPTOIR DES FE	01/01/2002	Acquisition	507,79 €	0,00	12	507,79 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003232	MATERIELS BEAUX PAPIERS	01/01/2002	Acquisition	2 561,83 €	0,00	12	2 561,83 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003233	ARMOIRE RANGEMENT COMMAILLE	01/01/2002	Acquisition	580,06 €	0,00	12	580,06 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003234	MAGNETOSCOPE BUT	01/01/2002	Acquisition	229,00 €	0,00	12	229,00 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003367	LAVE VAISSELLE BUT	01/01/2003	Acquisition	609,00 €	0,00	12	609,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003368	FOUR BUT	01/01/2003	Acquisition	249,99 €	0,00	12	249,99 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003369	DEBROUSSAILLEUSE LMJ	01/01/2003	Acquisition	569,33 €	0,00	12	569,33 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003370	LOT 2 TELEVISEURS DARTY	01/01/2003	Acquisition	598,00 €	0,00	12	598,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003371	LOT 2 REFRIGERATEURS DARTY	01/01/2003	Acquisition	999,98 €	0,00	12	999,98 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003372	LOT 3 ASPIRATEURS DARTY	01/01/2003	Acquisition	449,97 €	0,00	12	449,97 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003373	DVD MAGNETOSCOPE DARTY	01/01/2003	Acquisition	399,00 €	0,00	12	399,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003374	FOUR MICRO ONDES DARTY	01/01/2003	Acquisition	499,00 €	0,00	12	499,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000004086	Marche : 02SD04 Lot *	03/08/2004	Acquisition	14 447,00 €	0,00	12	14 447,00 €	19/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003618	MEUBLE DE CUISINE HAUT 2 PORTE	01/01/2005	Acquisition	473,60 €	0,00	12	473,60 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003619	2 MEUBLES DE CUISINE HAUT 1 PO	01/01/2005	Acquisition	232,04 €	0,00	12	232,04 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003620	4 CHAISES MIDI T6	01/01/2005	Acquisition	339,66 €	0,00	12	339,66 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003621	8 CHAISES MIDI T3	01/01/2005	Acquisition	612,35 €	0,00	12	612,35 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003622	9 CHAISES BASIC T3	01/01/2005	Acquisition	699,66 €	0,00	12	699,66 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003623	1 TABLE SERIE 800	01/01/2005	Acquisition	308,57 €	0,00	12	308,57 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003624	2 TABLES 120 X 60 T3	15/12/2022	Acquisition	389,50 €	0,00	12	389,50 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003625	2 TABLE 1/2 RONDE T3	01/01/2005	Acquisition	492,75 €	0,00	12	492,75 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003626	1 ARMOIRE L100 H 198	01/01/2005	Acquisition	514,68 €	0,00	12	514,68 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000004483	ACHAT OUTILLAGE	23/12/2004	Acquisition	3 177,16 €	0,00	12	3 177,16 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000004200	Marche : 04SD04 Lot *	27/09/2004	Acquisition	27 498,43 €	0,00	12	27 498,43 €	19/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000004209	EXTINCTEUR	30/08/2004	Acquisition	151,17 €	0,00	12	151,17 €	14/12/2022		

Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000004214	FRIGIDAIRE TURTLE	30/08/2004	Acquisition	162,53 €	0,00	12	162,53 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000004247	ACHATS PORTABLES	11/10/2004	Acquisition	707,60 €	0,00	12	707,60 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000004303	1 SUPER MIXER SMX 600 TUBE 530	09/11/2004	Acquisition	699,00 €	0,00	12	699,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000004313	MATERIEL DE CUISINE	15/11/2004	Acquisition	3 321,38 €	0,00	12	3 321,38 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000004314	MATERIEL DE CUISINE	15/11/2004	Acquisition	3 916,90 €	0,00	12	3 916,90 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000004955	TONDEUSE TRACTEE	20/09/2005	Acquisition	1 100,00 €	0,00	5	1 100,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000005003	ASPIRATEUR EAU/POUSSIÈRE+TAILL	11/10/2005	Acquisition	5 449,81 €	0,00	5	5 449,81 €	19/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000004656	SERRURES	08/04/2005	Acquisition	2 329,34 €	0,00	5	2 329,34 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000005337	CONGELATEUR COF Marche :07MA05	23/12/2005	Acquisition	421,53 €	0,00	5	421,53 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000005338	ARMOIRE REFRIGEREE Marc 07MA05	23/12/2005	Acquisition	2 306,49 €	0,00	5	2 306,49 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000005339	MICRO ONDES Marche : 07MA05	23/12/2005	Acquisition	2 187,18 €	0,00	5	2 187,18 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000005055	LOT MATERIEL CUISINE	10/11/2005	Acquisition	4 299,87 €	0,00	5	4 299,87 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000006507	4 APPAREILS PHOTO NUMERIQUES	22/12/2006	Acquisition	662,91 €	0,00	5	662,91 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000006508	7 TELEVISEURS 72 CM	22/12/2006	Acquisition	1 938,70 €	0,00	5	1 938,70 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000006509	8 RADIOS CASSETTES PHILIPS	22/12/2006	Acquisition	586,42 €	0,00	5	586,42 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000006510	3 MINI CHAINES PHILIPS	22/12/2006	Acquisition	416,78 €	0,00	5	416,78 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006511	CAMESCOPE NUMERIQUE	22/12/2006	Acquisition	259,16 €	0,00	5	259,16 €	14/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000006512	LECTEURS DVD VHS	22/12/2006	Acquisition	834,24 €	0,00	5	834,24 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006513	LECTEUR DVD	22/12/2006	Acquisition	83,30 €	0,00	5	83,30 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006134	LOT 9 CAFETIERES FAMILIALES	23/10/2006	Acquisition	134,10 €	0,00	5	134,10 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006135	BOUILLLOIRE	23/10/2006	Acquisition	14,90 €	0,00	5	14,90 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006136	PRESSE FRUITS	23/10/2006	Acquisition	19,90 €	0,00	5	19,90 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006141	LOT 7 BOUILLLOIRES	23/10/2006	Acquisition	69,30 €	0,00	5	69,30 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006142	LOT 3 GAUFRIERS	23/10/2006	Acquisition	119,70 €	0,00	5	119,70 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006143	LOT 4 GRILLE PAIN	23/10/2006	Acquisition	51,60 €	0,00	5	51,60 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006144	BALANCE MENAGE	23/10/2006	Acquisition	31,10 €	0,00	5	31,10 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006145	MICRO ONDE WHIRPOOL	23/10/2006	Acquisition	176,00 €	0,00	5	176,00 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006146	LOT 5 MICRO ONDE	23/10/2006	Acquisition	1 245,00 €	0,00	5	1 245,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006147	LOT 5 CUISINIERES	23/10/2006	Acquisition	1 845,00 €	0,00	5	1 845,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006148	LAVE VAISSELLE	23/10/2006	Acquisition	299,00 €	0,00	5	299,00 €	15/12/2022		

Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006149	REFRIGERATEUR 1 PORTE	23/10/2006	Acquisition	249,00 €	0,00	5	249,00 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006150	REFRIGERATEUR	23/10/2006	Acquisition	329,00 €	0,00	5	329,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006151	LOT 7 FERS A REPASSER	23/10/2006	Acquisition	483,00 €	0,00	5	483,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006152	LOT 4 PESE PERSONNE	23/10/2006	Acquisition	99,60 €	0,00	5	99,60 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006153	LOT 9 CAFETIERES FAMILIALES	23/10/2006	Acquisition	83,70 €	0,00	5	83,70 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006155	LOT 4 LAVE LINGE	23/10/2006	Acquisition	996,00 €	0,00	5	996,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006156	LOT 5 SECHE LINGE	23/10/2006	Acquisition	1 495,00 €	0,00	5	1 495,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006157	LOT 4 ASPIRATEURS	23/10/2006	Acquisition	596,00 €	0,00	5	596,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006193	VAISSELLE GROUPE	03/11/2006	Acquisition	4 126,73 €	0,00	5	4 126,73 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006229	1 COMBINE TS12 TOUPIE/SCIE CIR	13/11/2006	Acquisition	2 594,12 €	0,00	12	2 594,12 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006230	PERFORATEUR SANS FIL	13/11/2006	Acquisition	1 387,36 €	0,00	5	1 387,36 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006232	1 DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE	13/11/2006	Acquisition	331,96 €	0,00	5	331,96 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006233	1 KIT ELAGUAGE	13/11/2006	Acquisition	193,51 €	0,00	5	193,51 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006236	ECHAFFAUDAGE SEMI PRO QUADRA	13/11/2006	Acquisition	583,55 €	0,00	5	583,55 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006237	1 SOUFFLEUR A FEUILLES THERMIQ	13/11/2006	Acquisition	284,27 €	0,00	5	284,27 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006239	1 ASPIRATEUR 1250W CUVE PLASTI	13/11/2006	Acquisition	289,74 €	0,00	5	289,74 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006240	1 SCIE CIRCULAIRE D 335	13/11/2006	Acquisition	669,76 €	0,00	5	669,76 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006241	1 CRIC DE BORD 8 TONNES	13/11/2006	Acquisition	89,70 €	0,00	5	89,70 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006242	2 PERCEUSES PERCUSSION	13/11/2006	Acquisition	172,22 €	0,00	5	172,22 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006243	SCIE CIRCULAIRE	13/11/2006	Acquisition	297,80 €	0,00	5	297,80 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006244	2 COFFRET TREPANS	13/11/2006	Acquisition	340,74 €	0,00	5	340,74 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006245	1 TRANSPLETTE	13/11/2006	Acquisition	283,45 €	0,00	5	283,45 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006246	1 TABLE MONTEUR	13/11/2006	Acquisition	136,34 €	0,00	5	136,34 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006247	1 PERCEUSE VISSEUSE 18V BATTER	13/11/2006	Acquisition	382,72 €	0,00	5	382,72 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006263	ENSEMBLE ETAGERES CLAYETTES MA	16/11/2006	Acquisition	2 433,72 €	0,00	5	2 433,72 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006264	1 CONGELATEUR 300 LITRES + 1 C	16/11/2006	Acquisition	1 817,92 €	0,00	5	1 817,92 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006284	OUTILLAGE DE JARDIN	21/11/2006	Acquisition	4 650,84 €	0,00	5	4 650,84 €	19/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006973	machine à laver linge garch	03/08/2007	Acquisition	14 569,67 €	0,00	5	14 569,67 €	19/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000006974	CLIM RESERVE CUISINE	03/08/2007	Acquisition	4 425,20 €	0,00	5	4 425,20 €	19/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007358	friteuse gaz bonnet	17/12/2007	Acquisition	4 347,46 €	0,00	5	4 347,46 €	15/12/2022		

Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000007398	5 FERS A REPASSER CENTRE PAREN	20/12/2007	Acquisition	117,00 €	0,00	5	117,00 €	14/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000007399	2 MIXEURS	20/12/2007	Acquisition	40,80 €	0,00	5	40,80 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007400	1 ROBOT	20/12/2007	Acquisition	50,40 €	0,00	5	50,40 €	14/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000007401	2 LAVE LINGE BLF - CENTRE PARE	20/12/2007	Acquisition	610,00 €	0,00	5	610,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000007402	2 SECHE VAISSELLE CENTRE PAREN	20/12/2007	Acquisition	610,00 €	0,00	5	610,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000007403	10 CAFETIERES CENTRE PARENTAL	20/12/2007	Acquisition	269,00 €	0,00	5	269,00 €	14/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000007404	3 SECHE LINGES CENTRE PARENTAL	20/12/2007	Acquisition	1 815,00 €	0,00	5	1 815,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007405	1 FRIGO CONGEL CENTRE PARENTAL	20/12/2007	Acquisition	262,00 €	0,00	5	262,00 €	14/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000007406	2 TABLES A REPASSER	20/12/2007	Acquisition	50,00 €	0,00	5	50,00 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007092	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE	10/10/2007	Acquisition	297,80 €	0,00	5	297,80 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007093	TELEVISEUR Marche : 01MA05	10/10/2007	Acquisition	297,80 €	0,00	5	297,80 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007172	TRANCHEUR	09/11/2007	Acquisition	1 602,64 €	0,00	5	1 602,64 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007233	vaisselles des groupes	29/11/2007	Acquisition	3 415,94 €	0,00	5	3 415,94 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007247	OUTILLAGE ATELIER	04/12/2007	Acquisition	8 540,73 €	0,00	5	8 540,73 €	19/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007268	MACHINE A BRODER COUDRE GARCHI	11/12/2007	Acquisition	2 090,00 €	0,00	5	2 090,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000008953	CUISINIERE ELECTRIQUE CU GOREN	19/11/2009	Acquisition	558,00 €	0,00	5	558,00 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000009025	MATERIEL PUERICULTURE	10/12/2009	Acquisition	1 371,60 €	0,00	5	1 371,60 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000009062	VAISSELLES	14/12/2009	Acquisition	1 652,76 €	0,00	5	1 652,76 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000009071	EQUIPEMENTS ELECTROMENAGERS	15/12/2009	Acquisition	5 724,00 €	0,00	5	5 724,00 €	19/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007746	CELLULE MIXTE DE REFROIDISSEME	21/05/2008	Acquisition	2 985,25 €	0,00	5	2 985,25 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007747	RAYONNAGE INOX HUPFER	21/05/2008	Acquisition	645,05 €	0,00	5	645,05 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007748	POUBELLE INOX 105 L	21/05/2008	Acquisition	369,36 €	0,00	5	369,36 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007749	BATTEUR MELANGEUR DITO 10 LITR	21/05/2008	Acquisition	2 049,04 €	0,00	5	2 049,04 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007750	UN COUPE LEGUMES AVEC ACCESSOI	21/05/2008	Acquisition	748,39 €	0,00	5	748,39 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007751	MIXER DITO	21/05/2008	Acquisition	361,90 €	0,00	5	361,90 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007752	MICRO ONDE 34 L	21/05/2008	Acquisition	784,57 €	0,00	5	784,57 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007824	MACHINES A LAVER PRO GARCHIZY	24/06/2008	Acquisition	22 126,00 €	0,00	5	22 126,00 €	19/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007865	VAISSELLE	08/07/2008	Acquisition	1 446,30 €	0,00	5	1 446,30 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007936	OUTILLAGE ATELIER	06/08/2008	Acquisition	4 075,50 €	0,00	5	4 075,50 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000007957	3 ETAGERES INOX	13/08/2008	Acquisition	516,67 €	0,00	5	516,67 €	15/12/2022		

Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007958	1 PUPITRE INOX	13/08/2008	Acquisition	405,44 €	0,00	5	405,44 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007960	1 TABLE DITO INOX	13/08/2008	Acquisition	390,38 €	0,00	5	390,38 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000008009	ARMOIRE CONGELATEUR	13/09/2008	Acquisition	1 668,54 €	0,00	5	1 668,54 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000007959	1 ROBOCOUPE	13/08/2008	Acquisition	468,65 €	0,00	5	468,65 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000008065	FOUR DE REMISE EN TEMPERATURE	15/10/2008	Acquisition	3 991,63 €	0,00	5	3 991,63 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000008814	FRIGO FNB	28/09/2009	Acquisition	4 365,40 €	0,00	5	4 365,40 €	19/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000008821	COMPRESSEUR RESERVE REFRIGEREE	01/10/2009	Acquisition	1 299,66 €	0,00	5	1 299,66 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000002872	LOT 4 SIEGES OPERA DACTYL BURO	01/01/1994	Acquisition	218,70 €	0,00	16	218,70 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003000	LAVE LINGE BUT	01/01/1997	Acquisition	760,72 €	0,00	12	760,72 €	15/12/2022		
Bien amortissable acquis par lot			2154	AUT0000003001	LOT 4 LITS PLIANTS BUT	01/01/1997	Acquisition	182,33 €	0,00	12	182,33 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003002	REFRIGERATEUR BUT	01/01/1997	Acquisition	196,66 €	0,00	12	196,66 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003003	TABLE DE CUISSON BUT	01/01/1997	Acquisition	425,33 €	0,00	12	425,33 €	15/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	AUT0000003004	CAFETIERE BUT	01/01/1997	Acquisition	30,34 €	0,00	12	30,34 €	14/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé			2154	2012D00367	vaisselle 2012	26/11/2012	Acquisition	- €	0,00	12		02/12/2022		
Modèle : Immobilisation incorporelle								22 915,39 €	0,00		22 915,39 €			
Type d'élément : 2031 MD FRAIS ETUDES								22 586,59 €	0,00		22 586,59 €			
Bien amortissable nettement individualisé				AUT0000006966	ETUDE REMPLCT CHAUFFAGE EVAC E	25/11/2008	Acquisition	1 930,34 €	0,00	5	1 930,34 €	02/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé				AUT0000008326	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE BATIMEN	31/07/2012	Travaux terminés	4 789,98 €	0,00	5	4 789,98 €	02/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé				AUT0000007641	ETAT DE SOLDE	25/11/2008	Acquisition	854,61 €	0,00	5	854,61 €	02/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé				AUT0000008427	C TECHNIQUE BATIMENTS DEPART	31/07/2012	Travaux terminés	1 121,85 €	0,00	5	1 121,85 €	02/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé				2010O00027	MARCHE DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DANS LES ETS RECEV	07/08/2013	Travaux terminés	698,91 €	0,00	5	698,91 €	02/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé				2010O00029	CONTROLE EN VUE DEPISTAGE DU RADON DANS CERTAINS B	31/07/2012	Travaux terminés	1 674,40 €	0,00	5	1 674,40 €	02/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé				2010O00252	audit sécurité logements adolescents	31/07/2012	Travaux terminés	532,22 €	0,00	5	532,22 €	02/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé				2015O00114	Prestations topographiques - Lot 2	27/05/2016	Travaux terminés	2 772,32 €	0,00	5	2 772,32 €	02/12/2022		
Bien amortissable nettement individualisé				2016O00102	PLAN FOYER NOEL BERRIER F 2016-280	17/05/2017	Travaux terminés	8 211,96 €	0,00	5	8 211,96 €	02/12/2022		
Type d'élément : 2033 MD FRAIS INSERTION								328,80 €	0,00		328,80 €			
Bien amortissable nettement individualisé				AUT0000006909	REMPLACEMENT INSTALLATION CHAU	25/11/2008	Acquisition	328,80 €	0,00	5	328,80 €	02/12/2022		

DEPENSES FONCTIONNEMENT									
Libellé	Code opération	Cdr Gestionnaire	Description	BP 2022 14746 journées prévisionnelles	virements	BP 2022+virements	SUIVI BP 2022 Au 31/12/2022	RATTACHEMENTS	CA 2022
60611	P502O011	BTIBATI-MD	Eau et assainissement	15 000,00		15 000,00	5 947,82	2 840,57	8 788,39
60612	P502O011	BTIBATI-MD	Energie, électricité	161 000,00	2 038,10	163 038,10	83 819,85	19 176,67	102 996,52
60 613	P502O011	BTIBATI-MD	Chauffage	52 000,00		52 000,00	38 872,56		38 872,56
60621	P502O001	MADE2-MD	Combustibles et carburants	24 000,00	10 100,00	34 100,00	33 127,33		33 127,33
60622	P502O001	MADE2-MD	Produits d'entretien	35 000,00	-2 038,10	32 961,90	16 475,35	1 612,67	18 088,02
60623	P502O001	MADE2-MD	Fournitures d'atelier	15 000,00	4 200,00	19 200,00	13 446,24	89,52	13 535,76
60624	P502O001	MADE2-MD	Fournitures administratives	3 000,00	380,00	3 380,00	2 933,47		2 933,47
60625	P502O001	MADE2-MD	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	9 500,00	-380,00	9 120,00	4 801,58	430,00	5 231,58
606261	P502O001	MADE2-MD	Couches, alèses, produits absorbants	0,00		0,00			0,00
606268	P502O001	MADE2-MD	Autres fournitures hôtelières	20 000,00	-5 200,00	14 800,00	7 316,67		7 316,67
60628	P502O001	MADE2-MD	Autres fournitures non stockées	7 700,00		7 700,00	3 231,26		3 231,26
6063	P502O001	MADE2-MD	Alimentation	132 300,00	-9 100,00	123 200,00	115 217,61		115 217,61
6066	P502O001	MADE2-MD	Fournitures médicales	6 000,00		6 000,00	4 420,85		4 420,85
6112	P502O002	MADE2-MD	Prestations à caractère médico-social			0,00			0,00
61 128	P502O002	MADE2-MD	Autres prestations à caractère médico social	42 000,00	0,00	42 000,00	27 869,05	779,11	28 648,16
61351	P502O002	MADE2-MD	Locations mobilières-INFORMATIQUE	1 000,00		1 000,00	0,00		0,00
61 352	P502O002	MADE2-MD	Locations mobilières-Equipement	0,00	249,00	249,00	249,00		249,00
61 351	P502O012	DSIN-MD	Locations mobilières-INFORMATIQUE	1 960,00	150,00	2 110,00	2 100,48		2 100,48
61521	P502O002	MADE2-MD	Entretien et réparations sur biens immobiliers – Bâtiments publics	25 000,00	-8 900,00	16 100,00	7 015,78	8 543,84	15 559,62
61558	P502O002	MADE2-MD	Autres matériels et outillages	30 000,00	-8 849,00	21 151,00	19 844,08	49,20	19 893,28
61 561	P502O002	MADE2-MD	Maintenance informatique	1 017,00		1 017,00	0,00		0,00
61 568	P502O012	DSIN-MD	Maintenance Autres	1 800,00	33 520,00	35 320,00	7 465,67	27 853,20	35 318,87
61 568	P502O011	BTIBATI-MD	Maintenance Autres	26 000,00	-150,00	25 850,00	17 546,78	2 283,45	19 830,23
61568	P502O002	MADE2-MD	Maintenance Autres	19 000,00		19 000,00	17 944,06	118,80	18 062,86
6161	P502O002	MADE2-MD	Multirisques	3 500,00		3 500,00	3 044,47		3 044,47
6163	P502O002	MADE2-MD	Assurance transport	10 500,00		10 500,00	10 217,42		10 217,42
6165	P502O002	MADE2-MD	Responsabilité civile	3 000,00		3 000,00	1 713,03		1 713,03
61681	P502O002	MADE2-MD	Primes d'assurance - autres risques	40 000,00	-6 000,00	34 000,00	33 420,03		33 420,03
617	p502O002	MADE2-MD	Etudes et recherches	0,00		0,00			0,00
6 182	P502O013	DOC-MD	Documentation générale et technique	0,00		0,00			0,00
6182	P502O002	MADE2-MD	Documentation générale et technique	1 000,00	-20,00	980,00	724,44		724,44
6 188	P502O011	BTIBATI-MD	Autres frais divers	2 000,00		2 000,00	1 647,58	309,54	1 957,12
6188	P502O002	MADE2-MD	Autres frais divers	900,00		900,00	-534,96		-534,96
6 221	P503O001	MADE2-MD	Frais de recrutement du personnel	2 000,00		2 000,00	0,00		0,00
6227	P503O001	MADE2-MD	Frais d'actes et de contentieux	0,00		0,00			0,00
6228	P503O001	MADE2-MD	Divers	35 000,00	27 012,00	62 012,00	54 976,28	2 800,00	57 776,28
62428	P502O003	MADE2-MD	Autres transports d'usagers	4 000,00	850,00	4 850,00	3 859,49		3 859,49
6 248	P502O003	MADE2-MD	Transports divers	0,00		0,00			0,00
6251	P502O003	MADE2-MD	Voyages et déplacements	3 000,00	-1 500,00	1 500,00	1 360,84		1 360,84
6255	P502O003	MADE2-MD	Frais de déménagement	0,00		0,00			0,00
6256	P502O003	MADE2-MD	Missions	1 500,00	2 150,00	3 650,00	3 554,07		3 554,07
6261	P502O003	MADE2-MD	Frais d'affranchissements	3 000,00		3 000,00	1 611,84		1 611,84
6262	P502O012	DSIN-MD	Frais de télécommunication	4 300,00		4 300,00	2 090,03		2 090,03
6281	P502O003	MADE2-MD	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	3 500,00		3 500,00	2 579,60		2 579,60
6282	P502O003	MADE2-MD	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	12 000,00	-1 500,00	10 500,00	7 634,77	116,10	7 750,87
6 284	P502O003	MADE2-MD	Prestations d informatique à l'extérieur	0,00		0,00			0,00
6288	P502O003	MADE2-MD	Divers - Autres	10 000,00		10 000,00	8 128,40	59,94	8 188,34
6331	P502O002	MADE2-MD	Versement de transport	18 950,00		18 950,00	18 201,00		18 201,00
6332	P502O002	MADE2-MD	Allocation logement	11 844,00		11 844,00	11 374,00		11 374,00
6333	P502O002	MADE2-MD	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	79 142,00		79 142,00	76 457,24		76 457,24
6336	P502O002	MADE2-MD	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	18 931,00		18 931,00	18 201,09		18 201,09
6338	P502O002	MADE2-MD	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	7 101,00		7 101,00	6 821,00		6 821,00
63513	P502O002	MADE2-MD	Autres impôts locaux	14 000,00	0,00	14 000,00	12 809,64		12 809,64
6354	P502O002	MADE2-MD	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00		1 000,00	0,00		0,00
637	P502O002	MADE2-MD	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	800,00		800,00	0,00		0,00
64111	P503O001	MADE2-MD	Rémunération principale titulaires	2 015 654,00	-196 012,00	1 819 642,00	1 681 578,11		1 681 578,11
64112	P503O001	MADE2-MD	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	49 214,00		49 214,00	42 953,99		42 953,99
64113	P503O001	MADE2-MD	Prime de service	150 000,00		150 000,00	125 307,49		125 307,49
641 181	P503O001	MADE2-MD	gratification des stagiaires	4 012,00		4 012,00	0,00		0,00
641 184	P503O001	MADE2-MD	indemnité inflation titu	6 000,00		6 000,00	5 300,00		5 300,00
641188	P503O001	MADE2-MD	Autres	285 219,00	65 000,00	350 219,00	343 460,12		343 460,12
64151	P503O001	MADE2-MD	Rémunération principale contractuels	481 127,00	39 000,00	520 127,00	512 050,83		512 050,83
641 584	p503O001	MADE2-MD	indemnité inflation contractuels	4 000,00		4 000,00	1 200,00		1 200,00
641588	P503O001	MADE2-MD	Autres indemnités	76 349,00	47 000,00	123 349,00	122 222,32		122 222,32
64 174	P503O001	MADE2-MD	indemnité inflation apprentis	600,00		600,00	500,00		500,00
64 178	P503O001	MADE2-MD	Apprentis-Autres	51 600,00	9 000,00	60 600,00	59 346,35		59 346,35
64 511	P503O001	MADE2-MD	Cotisations à l'URSSAF	437 885,00		437 885,00	436 284,00		436 284,00
64513	P503O001	MADE2-MD	Cotisations aux caisses de retraite	36 958,00	5 000,00	41 958,00	41 084,75		41 084,75
64514	P503O001	MADE2-MD	Cotisations à l'ASSEDIC	22 555,00	4 000,00	26 555,00	25 661,00		25 661,00
64515	P503O001	MADE2-MD	Cotisations à la CNRACL	580 850,00		580 850,00	523 694,27		523 694,27
64518	P503O001	MADE2-MD	Cotisations aux autres organismes sociaux	7 128,00		7 128,00	6 557,00		6 557,00
6475	P503O002	MADE2-MD	Médecine du travail	6 087,00	5 500,00	11 587,00	11 520,00		11 520,00
64784	P503O002	MADE2-MD	Oeuvres sociales	41 807,00	1 000,00	42 807,00	40 207,11		40 207,11
64788	P503O002	MADE2-MD	Autres	27 502,00	-6 500,00	21 002,00	294,17		294,17
6488	P503O001	MADE2-MD	Autres charges diverses de personnel	4 249,00		4 249,00	1 205,24		1 205,24
654	P502O002	MADE2-MD	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00		0,00			0,00
6541	P502O002	MADE2-MD	Créances admises en non valeur	999,78		999,78	0,00		0,00
6588	P502O001	MADE2-MD	Charges diverses de gestion courante - autres	41 000,00	-10 135,00	30 865,00	19 782,38		19 782,38
6 712	P502O002	MADE2-MD	Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00	135,00	135,00	135,00		135,00
673	P502O002	MADE2-MD	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00		0,00			0,00
675	P505O004	MADE2-MD	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00		0,00			0,00
68111	P505O001	MADE2-MD	Dotation aux amortissements des Immobilisations Incorporelles	4 477,96		4 477,96	4 477,96		4 477,96
68112	P505O001	MADE2-MD	Dotation aux amortissements des Immobilisations Corporelles	121 613,08		121 613,08	121 613,08		121 613,08
002	P506O001	MADE2-MD	Déficit de la section d'exploitation reporté						
TOTAL GROUPE I: Dépenses afférentes à l'exploitation courante				563 800,00	-	563 800,00	388 298,68	25 104,58	413 403,26
TOTAL GROUPE II: Dépenses afférentes au personnel				4 461 764,00	-	4 461 764,00	4 166 457,36	2 800,00	4 169 257,36
TOTAL GROUPE III: Dépenses afférentes à la structure				350 567,82	-	350 567,82	281 215,92	39 158,03	320 373,95
Total				5 376 131,82	-	5 376 131,82	4 835 971,96	67 062,61	4 903 034,57
RECETTES FONCTIONNEMENT									
Libellé	Code opération	Cdr Gestionnaire	Description	BP 2022	virements	BP 2022+virements	SUIVI BP 2022 Au 31/12/2022	RATTACHEMENTS	CA 2022
002	P506O001	MADE2-MD	Résultat de fonctionnement reporté	743 470,82		743 470,82	743 470,82		743 470,82
6419	P503O001	MADE2-MD	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	60 000,00		60 000,00	35 177,55		35 177,55
7081	P502O007	MADE2-MD	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	1 000,00		1 000,00	1 966,75		1 966,75
70828	P502O007	MADE2-MD	Autres participations forfaitaires des usagers						0,00
73332	P502O006	MADE2-MD	Prix de journée				55 341,48		55 341,48
733 318	P502O006	MADE2-MD	Dotation globale	4 564 661,00		4 564 661,00	4 184 272,58	380 388,42	4 564 661,00
744	P502O0014	MADE2-MD	FCTVA						0,00
7481	P502O007	MADE2-MD	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	7 000,00		7 000,00	1 449,34		1 449,34
7 588	P503O001	MADE2-MD	Produits divers de gestion courante				2,98		2,98
773	P502O007	MADE2-MD	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale						0,00
775	P502O007	MADE2-MD	Produits des cessions d éléments d actif				18 491,16		18 491,16
777	P505O001	MADE2-MD	Quote part des subventions d investissement virées au résultat de l'exercice						0,00
778	P502O007	MADE2-MD	Autres produits exceptionnels				7 372,14		7 372,14
7 815	P502O007	MADE2-MD	reprise sur provisions						0,00
TOTAL GROUPE I: Produits de la tarification				4 564 661,00	-	4 564 661,00	4 239 614,06	380 388,42	4 620 002,48
TOTAL GROUPE II: Autres produits relatifs à l'exploitation				68 000,00	-	68 000,00	38 596,62	-	38 596,62
TOTAL GROUPE III: Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables				-	-	-	25 863,30	-	25 863,30
Total				5 376 131,82	-	5 376 131,82	5 047 544,80	380 388,42	5 427 933,22

RÉSULTAT 2022 : 218 572,17
RÉSULTAT CUMULÉ 2022 : 524 898,65

DEPENSES INVESTISSEMENT										
Libellé	CDR gestionnaire	Code opération	Description	BP 2022	BP 2022 avec REPORTS	DM	virements	BP 2022 +virements + DM	CA 2022	REPORTS
2031	ADTBATI-MD	P507O002	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	100 000,00	100 000,00		-28 300,00	71 700,00	-	
2033	MADE2-MD	P502O004	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'insertion	1 000,00	1 000,00			1 000,00	-	
205	MADE2-MD	P504O002	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires		-		28 300,00	28 300,00	-	
2154	MADE2-MD	P504O002	Matériel et outillages	25 000,00	29 891,92		-1 460,00	28 431,92	18 177,91	
2181	MADE2-MD	P504O002	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	-			-		
2182	MADE2-MD	P504O002	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	20 000,00	50 412,62		4 794,00	55 206,62	30 412,62	24 793,60
2183	MADE2-MD	P504O002	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique		-		1 460,00	1 460,00	1 448,45	
2184	MADE2-MD	P504O002	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	10 000,00	10 000,00		-4 794,00	5 206,00	2 761,41	
2313	ADTBATI-MD	P507O002	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	842 000,00	842 000,00			842 000,00	572 594,23	
2313	ADTBATI-MD	P507O003	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	8 515 000,00	8 515 000,00			8 515 000,00	2 826 570,16	
2315	ARDSIN	P502	Immobilisations corporelles en cours – installations, matériel et outillage technique					-		
232	ADTBATI-MD	P507O002	Immobilisations incorporelles en cours (o)		-			-		
237	ADTBATI-MD	p507O002	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelle (o)		-			-		
237	ADTBATI-MD	P507O002	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	742 000,00	742 000,00	-313 717,00		428 283,00	270 349,00	
238	ADTBATI-MD	P507O003	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	8 515 000,00	8 515 000,00	972 325,00		9 487 325,00	5 576 007,00	
Total				18 770 000,00	18 805 304,54	658 608,00	-	19 463 912,54	9 298 320,78	24 793,60

RECETTES INVESTISSEMENT										
Libellé	CDR gestionnaire	Code opération	Description	BP 2022	BP 2022 avec REPORTS	DM	virements	BP 2022 +virements + DM	CA 2022	REPORTS

001	MADE2-MD	P506O001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	840 244,97	840 244,97			840 244,97	840 244,97	
10222	MADE2-MD	P502O008	Dotations et fonds divers – FCTVA	11 645,00	11 645,00			11 645,00	14 534,72	
10222	ADTBATI-MD	P507O007	Dotations et fonds divers – FCTVA	55 000,00	55 000,00	8 317,00		63 317,00	63 317,16	
1311	ADTBATI-MD	P507O004	Subventions d'équipement transférables – Etat	977 000,00	977 000,00	-634 750,00		342 250,00	342 283,80	
1312	ADTBATI-MD	P507O005	Subvention d'équipement transférables-Collectivités et établissements publics	7 438 323,53	7 438 323,53	1 285 041,00		8 723 364,53	7 440 755,00	
2031	ADTBATI-MD	P507O002	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	100 000,00	100 000,00			100 000,00	85 415,00	
237	ADTBATI-MD	P507O002	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	742 000,00	742 000,00			742 000,00	487 179,23	
238	ADTBATI-MD	P507O003	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	8 515 000,00	8 515 000,00			8 515 000,00	2 826 570,16	
28031	MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études	3 397,96	3 397,96			3 397,96	3 397,96	
2805	MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations incorporelles-Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaire	1 080,00	1 080,00			1 080,00	1 080,00	
28131	MADE2-MD	P505O001	Bâtiments	27 268,00	27 268,00			27 268,00	27 268,00	
28154	MADE2-MD	P505O001	Matériel et outillage	16 704,67	16 704,67			16 704,67	16 704,67	
28181	MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales , agencements, aménagements	34 516,78	34 516,78			34 516,78	34 516,78	
28182	MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport	28 177,58	28 177,58			28 177,58	28 177,58	
28183	MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	1 943,00	1 943,00			1 943,00	1 943,00	
28184	MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier	13 003,05	13 003,05			13 003,05	13 003,05	
Total				18 805 304,54	18 805 304,54	658 608,00	,00	19 463 912,54	12 226 391,08	-

VENTILATION 2022
MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
0000

TABLEAU ANNEXE 4 ventilation des résultats

SECTION D'EXPLOITATION

Exercices	Résultat		Opération exercice		Résultat clôture		Résultats incorporés BP N+1	A INCORPORER	A INCORPORER	A INCORPORER
	Exercice précédent				exercice N		N+1	BP N+1	BP N+2	investissement
	Déficit	Excédent	Mandats	Titres émis	Déficit	Excédent				
1996		1 238 497,90 F	20 271 998,79 F	21 835 888,11 F		2 802 387,22 F	807 052,58 F		1 995 334,64 F	
1997		2 802 387,22 F	19 896 757,13 F	19 313 918,09 F		2 219 548,18 F	1 995 334,64 F		224 213,54 F	
1998		2 218 480,14 F	20 346 474,59 F	22 059 722,21 F		3 931 727,76 F	224 213,54 F		3 707 514,22 F	
1999		3 931 727,76 F	22 242 897,26 F	25 085 974,13 F		6 774 804,63 F	3 707 514,22 F		3 067 290,41 F	
2000		3 707 514,22 F	24 553 521,20 F	21 795 044,50 F		949 037,52 F			949 037,52 F	
2001		949 037,52 F	23 929 326,20 F	24 244 470,77 F		1 264 182,09 F	949 037,52 F		315 144,57 F	
2002(en euro)		192 723,32	3 571 496,25	4 056 523,34		677 750,41	48 043,48		629 706,93	
2003		677 750,41	3 776 713,95	4 649 617,26		1 550 653,72	629 706,93		460 473,39	460 473,40
2004		1 090 180,32	4 101 839,64	4 579 677,62		1 568 018,30	460 473,39	268 495,86	839 049,05	
2005		1 568 018,30	4 370 655,15	4 244 254,37		1 441 617,52	839 049,05		602 568,47	
2006		1 441 617,52	4 199 421,19	3 741 304,36		983 500,69	602 568,47		380 932,22	
2007		983 500,69	4 497 034,38	4 573 846,04		1 060 312,35	380 932,22	425 700,00	199 590,13	54 090,00
2008		1 006 222,35	4 473 571,45	4 692 467,93		1 225 118,83	199 590,13	493 712,27	531 816,43	0,00
2009		1 225 118,83	4 208 004,65	4 201 097,28		1 218 211,46	531 816,43	300 000,00	386 395,03	
2010		1 218 211,46	4 017 527,14	3 944 241,82		1 144 926,14	386 395,03	142 078,57	616 452,54	
2011		1 144 926,14	4 281 709,12	4 574 401,76		1 437 618,78	616 452,54	621 359,20	199 807,04	
2012		1 437 618,78	4 456 556,89	4 369 006,96		1 350 068,85	199 807,04	285 885,00	864 376,81	
2013		1 350 068,85	4 701 583,32	4 994 177,64		1 642 663,17	864 376,81	778 286,36	0,00	
2014		1 642 663,17	4 838 430,49	3 100 720,78		-95 046,54	0,00	0,00	- 95 046,54	
2015		-95 046,54	4 665 451,25	5 007 636,94		342 185,69	- 95 046,54	342 185,69		
2016		342 185,69	4 689 797,53	4 579 964,49		- 109 833,04		137 306,11		
2017		137 306,11	4 631 434,32	4 702 553,07		71 118,75		131 915,33		76 509,53
2018		131 915,33	4 902 615,14	5 069 611,35		166 996,21		298 911,54		
2019		298 911,54	4 791 283,99	4 920 426,27		129 142,28		428 053,82		
2020		428 053,82	4 750 509,09	5 114 277,50		- 64 285,41		363 768,41		
2021		363 768,41	4 669 912,63	5 413 383,45		379 702,41		743 470,82		
2022		743 470,82	4 903 034,57	5 427 933,22		-218 572,17		524 898,65		
			-218 572,17		-218 572,17					

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 31

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - POUR UN SERVICE PUBLIC GARANT DE L'ACCES AUX SOINS ET A LA SANTE

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Santé : Pour un service public garant de l'accès aux soins et à la santé

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 71,

VU la loi de financement de la Sécurité Sociale de 2020 et notamment son article 39,

VU la délibération n°5 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de l'assemblée départementale au Président du Conseil départemental pour attribuer les bourses d'études,

VU la délibération n°8 du Conseil départemental du 28 mars 2022 autorisation la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec le Réseau Nivernais des Acteurs du Diabète et de l'Obésité, RESEDIA,
VU la délibération n°1 du Conseil départemental du 23 mai 2022 autorisant la création d'un centre de santé départemental,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique santé soit :
 - 521 950 € en dépenses de fonctionnement,
 - 150 600 € en dépenses d'investissement,
 - 263 000 € en recettes de fonctionnement,
 -
- **D'ACCORDER** les subventions au titre de l'année 2023, pour un montant global de 8 850 €, aux associations conformément à l'annexe jointe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions, et les éventuels avenants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Réseau Nivernais des Acteurs du Diabète et de l'Obésité, RESEDIA.

Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 14
NPPV : 0
Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,




Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230327-67826-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

FONCTION 4 - SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Chapitre 65 - Nature 6574

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITÉS CONDUITES	MONTANT DE LA SUBVENTION 2023
Union Départementale Fédérée des amicales pour le don du sangbénévole de la Nièvre. (sous réserve du dépôt du dossier)	Grouper les amicales et organiser la propagande pour le don du sang	450,00 €
Écoute et Vie 58 JALMALV Nièvre	Accompagnement par des bénévoles des personnes en fin de vie	2 000 ,00 €
Tout près pour t'aider	Favoriser la relation parents/enfants dans les séparations précoces (enfant hospitalisé)	500,00 €
RESEDIA	Prise en charge des patients diabétiques de type II et en surpoids et/ou obésité enfants et adultes	5 000,00 €
Association Clermontoise tutorat études de médecine	Aider sans discrimination les étudiants de santé à la validation de leurs études sous forme de tutorat	500, 00 €
ASSOCIATION ACCOMPAGNEMENTDE LA PERSONNE ADDICTEE (ACPA) (sous réserve du dépôt du dossier)	Accompagnement de la personne malade addictée et/ou de son entourage	400,00 €
TOTAL SOUS-FONCTION 42 - PRÉVENTION ET ÉDUCATIONPOUR LA SANTÉ		8 850,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		8 850,00 €

AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération n°..... de la session du Conseil départemental des 27 et 28 mars 2023,

ci après dénommé "le Département de la Nièvre"

ET :

le Réseau Nivernais des Acteurs du Diabète et de l'Obésité, RESEDIA

représentée par sa Présidente Madame Ardina DESPLAN

ci-après dénommée "le bénéficiaire"

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET :

Le présent avenant a pour objet de fixer la participation financière apportée par le Département de la Nièvre et ainsi permettre le versement de la dotation 2023.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Pour l'exercice 2023, la participation financière du Département de la Nièvre est fixée à 5000€ pour le bénéficiaire.

ARTICLE 3 – CONDITIONS RELATIVES AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Conformément aux dispositions de la convention, le versement en une fois .

ARTICLE 4: SANCTIONS PÉCUNIAIRES

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

- En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes,
- En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire,
- En cas de cessation de l'ensemble de son activité ,
- En cas de transfert de l'activité hors du département,
- En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents énumérés à l'article 6 de la convention.

ARTICLE 5 – DURÉE DE L'AVENANT :

Le présent avenant est conclu pour l'année 2023.

ARTICLE 6 : RÈGLEMENT AMIABLE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution du présent avenant, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procèderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DE LA JURIDICTION

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 10, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à NEVERS, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental

FABIEN BAZIN

Pour RESEDIA
La Présidente

ARDINA DESPLAN

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 31

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU

Excusés : 0

OBJET : BOURSES EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ ET DES ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS, ORTHOPHONIE ET PSYCHOMOTRICITÉ - RÉVISION DES RÈGLEMENTS D'INTERVENTION

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Santé : Pour un service public garant de l'accès aux soins et à la santé

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République qui maintient une compétence des conseils départementaux en matière de lutte contre la désertification médicale en milieu rural,

VU les délibérations n°35 du Conseil départemental du 21 mars 2016 et n°38 de la Commission permanente du 25 avril 2016 relatives à la mise en place du règlement

d'intervention dans le cadre de l'attribution d'une bourse d'études aux étudiants en médecine,

VU la délibération n°11 du Conseil départemental du 25 juin 2018 relative à la mise en place du règlement d'intervention dans le cadre de l'attribution d'une bourse d'études aux étudiants en ergothérapie,

VU les délibérations n° 11 et 12 du Conseil départemental du 20 mai 2021 relatives à la mise en place du règlement d'intervention dans le cadre de l'attribution d'une bourse d'études aux étudiants en kinésithérapie et en chirurgie dentaire,

VU la délibération n° 5 du 1er juillet 2021 portant délégation de l'assemblée départementale au Président du Conseil Départemental,

VU la délibération n°6 du Conseil départemental du 22 novembre 2021 relative à la mise en place du règlement d'intervention dans le cadre de l'attribution d'une bourse d'études aux étudiants en maïeutique,

VU la délibération n°8 du Conseil départemental du 27 juin 2022 relative à la mise en place du règlement d'intervention dans le cadre de l'attribution d'une bourse d'études aux étudiants en pharmacie,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** les termes des règlements d'intervention pour l'attribution d'une bourse en faveur des étudiants en médecine, sages-femmes, en chirurgie dentaire, en ergothérapie, en soins infirmiers, en masso-kinésithérapie, en orthophonie, en pharmacie et en psychomotricité, ci-annexés, étant précisé qu'il est interdit de cumuler la bourse en faveur des étudiants en santé avec une autre bourse les engageant à s'installer sur un autre territoire que la Nièvre.

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 14

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,




Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230327-67690-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

RÈGLEMENT D'INTERVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE

Apporter au département une offre de santé suffisante dans tous les territoires.

Attribution d'une bourse d'études pour les étudiants en médecine, pour les médecins étrangers dont le diplôme n'est pas valide en France.

1 - LES OBJECTIFS

Le Département a engagé depuis quelques années une politique d'attractivité du territoire auprès des étudiants en médecine du fait d'un manque important de médecins dans la Nièvre.

La bourse versée par la collectivité est un véritable levier, parmi d'autres dispositifs, qui ancre les étudiants dans la Nièvre leur permettant de construire un projet de vie professionnelle.

La densité des médecins généralistes dans le département de la Nièvre est inférieure à la moyenne nationale. La densité en médecins généralistes pour la Nièvre au 1/1/2019 est de **76 pour 100 000 habitants** (en région = 88 et en France métropolitaine = 90 Source Statiss).

Le déficit est aggravé par une répartition inégale sur les territoires.

La variation des effectifs de médecins généralistes en activité régulière est de – 1,4 % entre 2019 et 2020 (elle est de – 22,7 % entre 2010 et 2020 Source ordre national des médecins).

61,18 % ont une activité libérale ou mixte et 38,82 % ont une activité salariée en 2020.

2 - LES BÉNÉFICIAIRES

Peuvent bénéficier d'une bourse, après examen de leur situation administrative :

- les étudiants inscrits en médecine, susceptibles d'exercer dans la Nièvre en qualité de médecin, qui font une demande à partir de la 2^e année du cursus universitaire (après réussite en Parcours Accès Santé Spécifique ou en Licence Accès Santé)
- les médecins ayant obtenu un diplôme de médecin à l'étranger (hors union européenne) et devant faire valider leur diplôme en France, sous réserve d'un titre de séjour valide leur permettant de travailler.
- Les étudiants français, susceptibles d'exercer dans la Nièvre en qualité de médecin, inscrits en médecine dans un pays de l'Union Européenne ou de l'Association Européenne de Libre Échange (AELE) soit la Norvège, la Suisse, l'Islande et le Liechtenstein, dès la 1^{ère} ou 2^e année de médecine si une année d'orientation type PASS/LAS est en vigueur dans le pays d'études.

3 - LA NATURE

La bourse est versée à toute période du cursus universitaire dès la 1^{ère} ou 2^e année selon le cursus en vigueur dans le pays pendant une durée d'un an.

Le renouvellement de la bourse n'est pas automatique et nécessite une nouvelle demande à chaque échéance qui doit être déposée chaque année par le Bénéficiaire, après examen de la situation administrative.

La bourse est cumulable avec tout autre contrat que ce soit un Contrat d'Engagement de Service Public ou une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou toute autre bourse de soutien versée par une collectivité à l'exclusion des bourses engageant l'étudiant à une installation sur un territoire non nivernais.

S'agissant des médecins étrangers (hors UE), la période maximale de versement de la bourse est de 3 ans.

Le dispositif ne pourra dépasser le versement de 30 bourses concomitantes par an.

S'agissant des étudiants français inscrit dans l'Union Européenne (hors France), 2 bourses sont attribuées par an.

Si un étudiant français inscrit dans un pays de l'Union Européenne ou Association Européenne de Libre Échange, réalise son internat en France après les épreuves classantes nationales, un contrat de bourse médecine France remplacera le contrat médecine UE.

4 - LE FINANCEMENT

La bourse est d'un montant mensuel de 500 € à terme échu, versée durant l'année universitaire, pour toute nouvelle demande que ce soit en 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e ou 9^e année et pour toute année supplémentaire qui serait rajoutée au cursus, dans le cadre de réforme de la formation universitaire et dès la 1^{ère} ou 2^e année selon les cursus en vigueur dans chaque pays de l'Union Européenne ou de l'AELE.

Le versement de l'aide financière n'est pas interrompu jusqu'à la fin de l'internat.

4-1 L'engagement de l'étudiant

En contrepartie, l'étudiant s'engage à exercer la médecine dans le territoire nivernais pour une durée au moins équivalente à la durée de versement de la bourse.

Après l'obtention de son Diplôme d'État de médecin, le Bénéficiaire s'engage dans un délai maximum de six mois à exercer dans le département de la Nièvre.

4-2 En cas de non-respect de l'engagement

Si le Bénéficiaire était amené à redoubler une année ou à invalider un semestre, l'aide du Département s'arrêterait de manière systématique à la date prévue initialement de fin d'internat lors de la signature du contrat.

Dans le cas où le Bénéficiaire ne pourrait exercer en qualité de médecin dans le territoire Nivernais, sauf cas de force majeure (maladie, décès, invalidité), celui-ci devrait alors rembourser les sommes versées au titre de la bourse, dans un délai d'un an à compter de la fin du contrat.

En cas d'abandon des études résultant de la volonté de l'étudiant, d'une orientation vers une autre formation, d'un échec à l'examen final, de l'absence de production de pièces justificatives, le Département procédera à la mise en recouvrement de la totalité des sommes déjà versées à l'intéressé, dans un délai d'un an après son abandon, ou sa réorientation.

Dans l'hypothèse où le Bénéficiaire exercerait pendant une période inférieure à la période contractuelle, sauf cas de force majeure (décès, maladie, invalidité), il serait alors contraint de rembourser le Département de la Nièvre au prorata du temps restant à exercer, dans un délai d'un an après son départ.

De manière générale, si l'étudiant ne respecte pas les clauses contractuelles, il sera tenu de rembourser l'aide à compter de la décision de résiliation du contrat, dans un délai d'un an.

5 - LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- être inscrit dans le cursus de formation universitaire des études en médecine dès la 2^e année
- pour les médecins étrangers (hors UE), être inscrit dans une procédure de validation du diplôme de médecin
- avoir la nationalité française et être inscrit dans le cursus de formation universitaire des études de médecine dès la 1^{ère} année selon les cursus en vigueur dans chaque pays de l'Union Européenne.

6 - LA PROCÉDURE

Le demandeur doit faire parvenir son dossier au Département - service Santé Prévention – Hôtel du Département – 58039 Nevers Cedex - les pièces justificatives relatives à sa demande sous peine de forclos.

La demande sera instruite par le service Santé-Prévention qui vérifiera sa recevabilité en fonction des pièces administratives ci-dessous :

- copie carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- attestation d'entrée en étude de médecine et de validation du PASS ou de la LAS
- lettre de motivation indiquant le projet du futur médecin
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

La situation administrative est révisée à chaque renouvellement avec la fourniture de pièces justificatives (validation des stages, attestation de réussite aux examens, certificat de scolarité)

7 - LA DÉCISION

Elle est prise par le Président du Conseil Départemental. Cette décision est notifiée à l'étudiant.

8 - AUTRES DISPOSITIONS

Un contrat sera conclu entre le Département et le Bénéficiaire formalisant les engagements respectifs de chacune des parties. Il s'achèvera à la fin de la durée d'exercice demandé au médecin dans le département de la Nièvre.

La signature du contrat d'engagement par le Bénéficiaire implique également son consentement au présent règlement joint audit contrat.

RÈGLEMENT D'INTERVENTION POUR L'ATTRIBUTION **D'UNE BOURSE EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS SAGES-FEMMES**

1. LES OBJECTIFS

Entre 2012 et 2020, la moyenne nationale du nombre de sages-femmes s'est très nettement élevée, passant de 57 à 70 sages-femmes pour 100 000 habitants.

En 2012, 73 % des sages-femmes exerçaient exclusivement en établissements de santé et 20 % avaient une activité libérale (cumulée ou non à une activité salariée), les 7 % restants étant salariées, notamment en centre de protection maternelle et infantile (PMI).

En 2021, seules 59 % d'entre elles exercent exclusivement à l'hôpital et 34 % ont une activité libérale. Même si l'exercice salarié concerne 60 % de l'effectif, il décroît depuis ces dernières années au profit de l'exercice libéral et/ou mixte.

La part des sages-femmes exerçant en libéral est estimée, dans les projections tendancielles de la DREES, à 46 % en 2050.

Les prévisions de renforcement de la proportion des sages-femmes libérales dans l'effectif présentent le risque de réduire le nombre de postes hospitaliers.

L'hôpital souffre d'un manque d'attractivité pour cette profession qui nécessite une révision du statut. Le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers connaît des difficultés de recrutement avec une fuite des sages-femmes vers d'autres activités (centres de santé, PMI, libéral).

Le nombre de sages-femmes n'est pas déficitaire dans la Nièvre à l'exclusion du Centre Hospitalier. En effet au 1/1/2022, il manquera 7,20 ETP.

Afin de faciliter l'accès aux études en maïeutique, le Département souhaite apporter une aide financière aux étudiants durant leur cursus de formation avec la contrepartie d'exercer dans le département de la Nièvre pour une durée équivalente à celle du versement de la bourse.

Cette aide financière du Département ne peut être accordée qu'après l'examen du dossier technique précis et en fonction des disponibilités financières et budgétaires.

2. LES BÉNÉFICIAIRES

Les étudiants inscrits en études de sage-femme, susceptibles d'exercer dans la Nièvre en qualité de sage-femme qui font une demande à partir de la 5^e année du cursus de formation.

3. LA NATURE

La bourse est versée pendant une année universitaire. La demande de bourse peut se faire pour la première fois à la rentrée universitaire pour une période allant de septembre à août de l'année suivante.

Le renouvellement de bourse n'est pas automatique et nécessite une nouvelle demande à chaque rentrée universitaire qui doit être déposée par le Bénéficiaire chaque année, après examen de la situation administrative.

La bourse est cumulable avec une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou toute autre bourse de soutien versée par une collectivité à l'exclusion des bourses engageant l'étudiant à une installation en dehors du territoire nivernais.

Le Département attribuera 3 nouvelles bourses par année universitaire. Le nombre de bourses pourra être revu en fonction des besoins du territoire.

4. LE FINANCEMENT

La bourse est d'un montant mensuel de 500 € à terme échu, versée durant l'année universitaire, pour toute nouvelle demande que ce soit en 5^e année, ou en 6^e année et pour toute année supplémentaire qui serait rajoutée au cursus, dans le cadre de réforme de la formation universitaire.

Le versement de l'aide n'est pas interrompu dans le cadre de renouvellement. Elle est attribuable jusqu'à la fin de la 6^e année de formation.

4.1 L'engagement de l'étudiant

En contrepartie, l'étudiant s'engage à exercer la maïeutique dans le territoire nivernais pour une durée au moins équivalente à la durée de versement de la bourse.

Après l'obtention de son Diplôme d'État de sage-femme, le Bénéficiaire s'engage dans un délai maximum d'un mois à exercer dans le département de la Nièvre soit au Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers, dans un des centres périnataux de proximité ou en Protection Maternelle et Infantile, à l'exclusion d'un exercice libéral.

4.2 En cas de non-respect de l'engagement

Le Bénéficiaire qui, au cours de sa formation serait amené à redoubler, verrait le versement de la bourse suspendu jusqu'à son passage en année supérieure. Un nouvel examen du dossier sera alors effectué après dépôt du dossier.

Dans le cas où le Bénéficiaire n'exercerait pas en qualité de sage-femme dans le territoire nivernais, sauf cas de force majeure (maladie, décès, invalidité), celui-ci devrait alors rembourser les sommes versées au titre de la bourse, dans un délai d'un an à compter de la fin du contrat.

En cas d'abandon des études résultant de la volonté de l'étudiant, d'une orientation vers une autre formation, d'un échec à l'examen final, de l'absence de production de pièces justificatives, le Département procédera à la mise en recouvrement de la totalité des sommes déjà versées à l'intéressé, dans un délai d'un an après son abandon, ou sa réorientation.

Dans l'hypothèse où le Bénéficiaire exercerait pendant une période inférieure à la période contractuelle, sauf cas de force majeure (décès, maladie, invalidité), il serait alors contraint de rembourser le Département de la Nièvre au prorata du temps restant à exercer, dans un délai d'un an après son départ.

De manière générale, si l'étudiant ne respecte pas les clauses contractuelles, il sera tenu de rembourser l'aide à compter de la décision de résiliation du contrat, dans un délai d'un an.

5. LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- être inscrit dans le cursus de formation universitaire des études en maïeutique dès la 5^e année, à compter de chaque rentrée universitaire.

6. LA PROCÉDURE

Le demandeur doit faire parvenir son dossier au Département - Service Santé-Prévention – Hôtel du Département – 58039 Nevers Cedex, ces pièces justificatives relatives à sa demande de bourse dès la rentrée universitaire, sous peine d'être forclos.

La présente demande sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande sera instruite par le service Santé-Prévention qui vérifiera sa recevabilité en fonction des pièces administratives ci-dessous :

- copie carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité,
- attestation d'entrée en étude de sage-femme, et de validation de la 4^e année ou de la 5^e année
- lettre de motivation indiquant le projet d'exercice
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire),

Les trois premiers dossiers complets parvenus dès la rentrée universitaire seront retenus, les demandes suivantes seront rejetées.

La situation administrative est révisée chaque année, avec la fourniture de pièces justificatives.

7. LA DÉCISION

Elle est prise par le Président du Conseil départemental. Cette décision est notifiée à l'étudiant.

8. AUTRES DISPOSITIONS

Un contrat sera conclu entre le Département et le Bénéficiaire formalisant les engagements respectifs de chacune des parties. Il s'achèvera à la fin de la durée d'exercice demandé à la sage-femme dans le département de la Nièvre.

La signature du contrat d'engagement par le Bénéficiaire implique également son consentement au présent règlement joint audit contrat.

RÈGLEMENT D'INTERVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS EN CHIRURGIE DENTAIRE

1. LES OBJECTIFS

La démographie des chirurgiens dentistes, dans la Nièvre, est extrêmement préoccupante : le nombre de dentistes en activité est de 89 dont 5 exercent l'orthodontie (source de 2020 : conseil départemental de l'ordre des chirurgiens dentistes).

L'âge moyen pour ces praticiens est de 51 ans (3 ont plus de 70 ans).

Leur répartition territoriale est inégale avec seulement 1/3 de couverture.

Le retard de prise en charge des patients entraîne la réalisation de soins plus complexes ce qui augmente le temps d'intervention par patient. Par ailleurs, les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie covid 19 engendrent des difficultés supplémentaires (désinfection, décontamination) réduisant ainsi les capacités de prise en charge de patients.

Pour certaines zones, le conseil départemental de l'ordre des dentistes constate que de nouveaux patients sont refusés (parfois jusqu'à 15/jour) et qu'un délai d'attente peut aller de 3 à 6 mois selon le type d'exercice regroupé ou isolé.

Face à ces constats, la prise en charge en soins dentaires des nivernais doit s'améliorer.

Favoriser l'implantation de nouveaux professionnels de santé dans le département est une action majeure du Département.

Afin de faciliter l'accès aux études en chirurgie dentaire, le Département souhaite apporter une aide financière aux étudiants durant leur cursus de formation avec la contrepartie d'exercer dans le département de la Nièvre pour une durée équivalente à celle du versement de la bourse.

Cette aide financière du Département ne peut être accordée qu'après l'examen du dossier technique précis et en fonction des disponibilités financières et budgétaires.

2. LES BÉNÉFICIAIRES

Les étudiants inscrits en chirurgie-dentaire, susceptibles d'exercer dans la Nièvre en qualité de chirurgien dentiste qui font une demande à partir de la 2^e année du cursus universitaire (après validation de la première année en PASS ou en LAS).

3. LA NATURE

La bourse est versée sur une année universitaire. La demande de bourse peut se faire pour la première fois à la rentrée universitaire pour une période allant de septembre à août de l'année suivante.

Le renouvellement de bourse n'est pas automatique et nécessite une nouvelle demande à chaque rentrée universitaire qui doit être déposée par le Bénéficiaire chaque année, après examen de la situation administrative.

La bourse est cumulable avec une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou toute autre bourse de soutien versée par une collectivité à l'exclusion des bourses engageant l'étudiant à une installation en dehors du territoire nivernais.

Le Département attribuera 3 nouvelles bourses par année universitaire.

4. LE FINANCEMENT

La bourse est d'un montant mensuel de 500 € à terme échu, versée durant l'année universitaire, pour toute nouvelle demande que ce soit en 2^e, 3^e année, 4^e année, 5^e ou 6^e année et pour toute année supplémentaire qui serait rajoutée au cursus, dans le cadre de réforme de la formation universitaire.

Le versement de l'aide n'est pas interrompu dans le cadre de renouvellement. Elle est attribuable jusqu'à la fin du 3^e cycle de formation.

4.1 L'engagement de l'étudiant

En contrepartie, l'étudiant s'engage à exercer la chirurgie-dentaire sur le territoire nivernais pour une durée au moins équivalente à la durée de versement de la bourse.

Après l'obtention de son diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire le Bénéficiaire s'engage dans un délai maximum de six mois à exercer dans le département de la Nièvre.

4.2 En cas de non-respect de l'engagement

Le Bénéficiaire qui, au cours de sa formation serait amené à redoubler, verrait le versement de la bourse suspendu jusqu'à son passage en année supérieure. Un nouvel examen du dossier sera alors effectué après dépôt du dossier.

Dans le cas où le Bénéficiaire n'exercerait pas en qualité de chirurgien-dentaire sur le territoire nivernais, sauf cas de force majeure (maladie, décès, invalidité), celui-ci devrait alors rembourser les sommes versées au titre de la bourse, dans un délai d'un an à compter de la fin du contrat.

En cas d'abandon des études résultant de la volonté de l'étudiant, d'une orientation vers une autre formation, d'un échec à l'examen final, de l'absence de production de pièces justificatives, le Département procédera à la mise en recouvrement de la totalité des

sommes déjà versées à l'intéressé, dans un délai d'un an après son abandon, ou sa réorientation.

Dans l'hypothèse où le Bénéficiaire exercerait pendant une période inférieure à la période contractuelle, sauf cas de force majeure (décès, maladie, invalidité), il serait alors contraint de rembourser le Département de la Nièvre au prorata du temps restant à exercer, dans un délai d'un an après son départ.

De manière générale, si l'étudiant ne respecte pas les clauses contractuelles, il sera tenu de rembourser l'aide à compter de la décision de résiliation du contrat, dans un délai d'un an.

5. LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- être inscrit dans le cursus de formation universitaire des études en odontologie dès la 2^e année du 1^{er} cycle, à compter de chaque rentrée universitaire.

6. LA PROCÉDURE

Dès la demande, le demandeur doit faire parvenir au Département - service Santé-Prévention les pièces justificatives relatives à sa demande de bourse sous peine d'être forclos.

La présente demande sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande sera instruite par le service Santé-Prévention qui vérifiera sa recevabilité en fonction des pièces administratives ci-dessous :

- copie carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité,
- attestation d'entrée en étude de chirurgie-dentaire, et de validation de la 1^{re} année
- lettre de motivation indiquant le projet du futur chirurgien-dentaire,
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire),

Les trois premiers dossiers complets parvenus dès la rentrée universitaire seront retenus, les demandes suivantes seront rejetées.

La situation administrative est révisée chaque année, avec la fourniture de pièces justificatives.

7. LA DÉCISION

Elle est prise par le Président du Conseil départemental. Cette décision est notifiée à l'étudiant.

8. AUTRES DISPOSITIONS

Un contrat sera conclu entre le Département et le Bénéficiaire formalisant les engagements respectifs de chacune des parties. Il s'achèvera à la fin de la durée d'exercice demandé au chirurgien-dentaire dans le département de la Nièvre.

La signature du contrat d'engagement par le Bénéficiaire implique également son consentement au présent règlement joint audit contrat.

La demande devra être adressée au Département – Service Santé-Prévention – Hôtel du Département – 58039 NEVERS Cedex.

RÈGLEMENT D'INTERVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS INSCRITS A L'INSTITUT DE FORMATION D'ERGOTHÉRAPIE DE NEVERS

1. LES OBJECTIFS

La répartition des ergothérapeutes est inégale au niveau du territoire, avec un exercice plutôt centré sur l'hospitalier et sur les unités urbaines les plus peuplées du département.

La densité des ergothérapeutes dans le département de la Nièvre s'est améliorée. La densité en 2017 est de 22,4 ergothérapeutes pour 100 000 habitants (19,3 en 2016). Pour la région Bourgogne Franche-Comté et la France métropolitaine, la densité est respectivement de 16,3 et 16,9 (statistiques DREES).

Si les effectifs d'ergothérapeutes ont progressé dans le département, l'amélioration de la densité pour cette profession doit se poursuivre du fait de l'augmentation des besoins liée en particulier à une part importante de personnes âgées ou en situation de handicap. Les prises en charge plus complexes des patients nécessitent des pratiques pluridisciplinaires et l'intervention de plus en plus précoce des ergothérapeutes.

Favoriser l'implantation de nouveaux professionnels de santé dans le département est une action majeure du Département. Il engage une politique d'attractivité des étudiants en ergothérapie en leur octroyant une bourse d'études dans le but de les inciter à s'installer dans la Nièvre.

Afin de faciliter l'accès aux études d'ergothérapie, le Département souhaite apporter une aide financière, prioritairement, à des jeunes ayant de faibles ressources, inscrits dans cette formation avec la contre-partie d'exercer dans le département de la Nièvre pour une durée équivalente à celle du versement de la bourse.

Cette aide financière du Département ne peut être accordée qu'après l'examen du dossier technique précis et en fonction des disponibilités financières et budgétaires.

2. LES BÉNÉFICIAIRES

Les étudiants, domiciliés dans La Nièvre, avant l'entrée en formation, inscrits à l'Institut de Formation d'Ergothérapie de Nevers, susceptibles d'exercer dans la Nièvre en qualité d'ergothérapeute qui font une demande en 1^{re}, 2^e ou 3^e année de formation.

3. LA NATURE

La bourse est versée sur une année académique. Le renouvellement de bourse n'est pas automatique et nécessite une nouvelle demande qui doit être déposée par le Bénéficiaire à chaque rentrée académique.

Le département attribuera deux (2) nouvelles bourses par année académique.

La demande de bourse peut se faire pour la première fois et éventuellement se renouveler à tout moment pendant le parcours de formation à la rentrée de chaque année universitaire.

Le dépôt des demandes de bourses doit être fait par courrier recommandé avec accusé de réception, en ligne sur le site du Département ou en main propre contre décharge avant le 30 septembre de chaque année.

Une priorité est donnée aux étudiants bénéficiaires de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

La bourse est cumulable avec une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou toute autre bourse de soutien versée par une collectivité à l'exclusion des bourses engageant l'étudiant à une installation en dehors du territoire nivernais.

4. LE FINANCEMENT

La bourse est d'un montant mensuel de 500 € à terme échu, versée durant l'année universitaire, à partir de la rentrée académique pour toute nouvelle demande que ce soit en 1^{re}, 2^e ou 3^e année et pour toute année supplémentaire qui serait rajoutée au cursus, dans le cadre de réforme de la formation universitaire.

Le versement de l'aide n'est pas interrompu pendant les périodes de vacances scolaires dans le cadre de renouvellement (1^{re} à 2^e année, 2^e année à 3^e année). Elle est attribuable jusqu'à la fin du 6^e semestre de formation.

Les versements sont rétroactifs pour toute première demande déposée et pour chaque renouvellement qui ne pourraient pas être instruits en septembre, du fait du délai de réception par le Bénéficiaire de l'attestation d'attribution de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

4.1 L'engagement de l'étudiant

En contrepartie, l'étudiant s'engage à exercer l'ergothérapie sur le territoire nivernais pour une durée au moins équivalente à la durée de versement de la bourse.

Après l'obtention de son diplôme d'État, le Bénéficiaire s'engage dans un délai maximum de six mois à exercer dans le département de la Nièvre.

4.2 En cas de non-respect de l'engagement

Le Bénéficiaire qui, au cours de sa formation serait amené à redoubler, verrait le versement de la bourse suspendu jusqu'à son passage en année supérieure. Un nouvel examen du dossier sera alors effectué après dépôt du dossier.

Dans le cas où le Bénéficiaire n'exercerait pas en qualité d'ergothérapeute sur le territoire nivernais, sauf cas de force majeure (maladie, décès, invalidité), celui-ci devrait alors rembourser les sommes versées au titre de la bourse, dans un délai d'un an à compter de la fin du contrat.

En cas d'abandon des études résultant de la volonté de l'étudiant, d'une orientation vers une autre formation, d'un échec à l'examen final, de l'absence de production de pièces justificatives, le Département procédera à la mise en recouvrement de la totalité des sommes déjà versées à l'intéressé, dans un délai d'un an après son abandon, ou sa réorientation.

Dans l'hypothèse où le Bénéficiaire exercerait pendant une période inférieure à la période contractuelle, sauf cas de force majeure (décès, maladie, invalidité), il serait alors contraint de rembourser le Département de la Nièvre au prorata du temps restant à exercer, dans un délai d'un an après son départ.

De manière générale, si l'étudiant ne respecte pas les clauses contractuelles, il sera tenu de rembourser l'aide à compter de la décision de résiliation du contrat, dans un délai d'un an.

5. LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- être titulaire d'un baccalauréat
- être domicilié dans la Nièvre avant l'inscription à l'Institut d'Ergothérapie de Nevers
- la bourse est attribuée en priorité aux étudiants bénéficiaires de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

6. LA PROCÉDURE

Dès la rentrée universitaire, le demandeur doit faire parvenir au service Santé-Prévention les pièces justificatives relatives à sa demande de bourse sous peine d'être forclos.

La présente demande sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande sera instruite par le service Santé-Prévention qui vérifiera sa recevabilité en fonction des pièces administratives ci-dessous :

- copie du baccalauréat,
- copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- copie carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité,
- attestation d'entrée à l'Institut d'Ergothérapie de Nevers,
- lettre de motivation indiquant le projet du futur ergothérapeute,
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire),

- attestation d'attribution de la bourse d'enseignement supérieur si bénéficiaire
- attestation de domiciliation dans la Nièvre

7. LA DÉCISION

Elle est prise par le Président du Conseil départemental. Cette décision est notifiée à l'étudiant.

8. AUTRES DISPOSITIONS

Un contrat sera conclu entre le Département et le Bénéficiaire formalisant les engagements respectifs de chacune des parties. Il s'achèvera à la fin de la durée d'exercice demandé à l'ergothérapeute dans le département de la Nièvre.

Si l'étudiant choisi de poursuivre sa formation en alternance lors de sa 3^e année, il doit en informer le Service Santé Prévention. Le versement de la bourse sera donc suspendu et l'étudiant s'engagera, à compter de l'obtention de son diplôme, à exercer pour une durée équivalente au versement de la bourse.

La signature du contrat d'engagement par le Bénéficiaire implique également son consentement au présent règlement joint audit contrat.

La demande devra être adressée au Département – Service Santé-Prévention – Hôtel du Département – 58039 NEVERS Cedex.

RÈGLEMENT D'INTERVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS INSCRITS A L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DE NEVERS

1. LES OBJECTIFS

Favoriser l'implantation de nouveaux professionnels de santé dans le département est une action majeure du Département. Il engage une politique d'attractivité des étudiants infirmiers en reconversion, (hors métiers en tension du social, médico-social) domiciliés dans la Nièvre, en leur octroyant une bourse d'études dans le but de les inciter à s'installer dans la Nièvre.

Afin de faciliter l'accès aux études en soins infirmiers le Département souhaite apporter une aide financière, aux étudiants inscrits dans cette formation avec la contre-partie d'exercer dans le département de la Nièvre pour une durée équivalente à celle du versement de la bourse.

Cette aide financière du Département ne peut être accordée qu'après l'examen du dossier technique précis et en fonction des disponibilités financières et budgétaires.

2. LES BÉNÉFICIAIRES

Cette bourse est réservée aux étudiants, domiciliés dans la Nièvre, avant l'inscription, inscrits à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Nevers dans le cadre d'une reconversion professionnelle hors métiers en tensions de la santé, du social ou du médico-social.

Les étudiants inscrits à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Nevers, susceptibles d'exercer dans la Nièvre en qualité d'infirmier qui font une demande en 1^{re}, 2^e ou 3^e année de formation.

3. LA NATURE

La bourse est versée sur une année académique. Le renouvellement de bourse n'est pas automatique et nécessite une nouvelle demande qui doit être déposée par le Bénéficiaire à chaque rentrée académique.

Le Département attribuera deux (2) nouvelles bourses par année académique.

La demande de bourse peut se faire pour la première fois et éventuellement se renouveler à tout moment pendant le parcours de formation à la rentrée de chaque année universitaire.

Le dépôt des demandes de bourses doit être fait par courrier recommandé avec accusé de réception, en ligne sur le site du Département ou en main propre contre décharge avant le 30 septembre de chaque année.

La bourse est cumulable avec une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou toute autre bourse de soutien versée par une collectivité à l'exclusion des bourses engageant l'étudiant à une installation en dehors du territoire nivernais.

4. LE FINANCEMENT

La bourse est d'un montant mensuel de 500 € à terme échu, versée durant l'année universitaire, à partir de la rentrée académique pour toute nouvelle demande que ce soit en 1^{re}, 2^e ou 3^e année.

Le versement de l'aide n'est pas interrompu pendant les périodes de vacances scolaires dans le cadre de renouvellement (1^{re} à 2^e année, 2^e année à 3^e année). Elle est attribuable jusqu'à la fin du 6^e semestre de formation.

Les versements sont rétroactifs pour toute première demande déposée et pour chaque renouvellement qui ne pourraient pas être instruits en septembre, du fait du délai de réception par le Bénéficiaire de l'attestation d'attribution de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

4.1 L'engagement de l'étudiant

En contrepartie, l'étudiant s'engage à exercer les soins infirmiers sur le territoire nivernais pour une durée au moins équivalente à la durée de versement de la bourse quelle que soit la structure (à l'exception de l'exercice libéral).

Après l'obtention de son diplôme d'État, le Bénéficiaire s'engage dans un délai maximum de six mois à exercer dans le département de la Nièvre.

4.2 En cas de non-respect de l'engagement

Le Bénéficiaire qui, au cours de sa formation serait amené à redoubler, verrait le versement de la bourse suspendu jusqu'à son passage en année supérieure. Un nouvel examen du dossier sera alors effectué après dépôt du dossier.

Dans le cas où le Bénéficiaire n'exercerait pas en qualité d'infirmier sur le territoire nivernais, sauf cas de force majeure (maladie, décès, invalidité), celui-ci devrait alors rembourser les sommes versées au titre de la bourse, dans un délai d'un an à compter de la fin du contrat.

En cas d'abandon des études résultant de la volonté de l'étudiant, d'une orientation vers une autre formation, d'un échec à l'examen final, de l'absence de production de pièces

justificatives, le Département procédera à la mise en recouvrement de la totalité des sommes déjà versées à l'intéressé, dans un délai d'un an après son abandon, ou sa réorientation.

Dans l'hypothèse où le Bénéficiaire exercerait pendant une période inférieure à la période contractuelle, sauf cas de force majeure (décès, maladie, invalidité), il serait alors contraint de rembourser le Département de la Nièvre au prorata du temps restant à exercer, dans un délai d'un an après son départ.

De manière générale, si l'étudiant ne respecte pas les clauses contractuelles, il sera tenu de rembourser l'aide à compter de la décision de résiliation du contrat, dans un délai d'un an.

5. LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- être titulaire d'un baccalauréat
- être domicilié dans la Nièvre avant l'inscription à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Nevers
- être en reconversion professionnelle hors métier en tension de la santé, du social ou du médico-social.
- la bourse est attribuée en priorité aux étudiants bénéficiaires de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

6. LA PROCÉDURE

Dès la rentrée universitaire, le demandeur doit faire parvenir au service Santé-Prévention les pièces justificatives relatives à sa demande de bourse sous peine d'être forclos.

La présente demande sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande sera instruite par le service Santé-Prévention qui vérifiera sa recevabilité en fonction des pièces administratives ci-dessous :

- copie du baccalauréat,
- copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- copie carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité,
- attestation d'entrée à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Nevers,
- lettre de motivation indiquant le projet du futur infirmier,
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire),
- attestation d'attribution de la bourse d'enseignement supérieur si bénéficiaire
- attestation de domiciliation dans la Nièvre

7. LA DÉCISION

Elle est prise par le Président du Conseil départemental. Cette décision est notifiée à l'étudiant.

8. AUTRES DISPOSITIONS

Un contrat sera conclu entre le Département et le Bénéficiaire formalisant les engagements respectifs de chacune des parties. Il s'achèvera à la fin de la durée d'exercice demandé à l'infirmier dans le département de la Nièvre.

La signature du contrat d'engagement par le Bénéficiaire implique également son consentement au présent règlement joint audit contrat.

La demande devra être adressée au Département – Service Santé-Prévention – Hôtel du Département – 58039 NEVERS Cedex.

RÈGLEMENT D'INTERVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS INSCRITS A L'INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE DE NEVERS (IFMKN)

1. LES OBJECTIFS

Au 1^{er} janvier 2020, la densité moyenne des masseurs-kinésithérapeutes tous modes d'exercice confondus pour 100 000 habitants est au niveau national de : 135, au niveau régional de : 106,5, au niveau départemental de : 93,2.

Depuis 2016, la démographie des masseurs kinésithérapeutes a baissé avec un taux de variation de la densité départementale de - 3,4 % (pour l'exercice libéral et mixte).

La Nièvre appartient à la fois aux 20 % des départements les moins denses et aux 20 % présentant le plus fort indice de vieillissement.

La densité de cette profession doit s'améliorer du fait de l'augmentation des besoins liée en particulier à une part importante de personnes âgées ou en situation de handicap. Les prises en charge plus complexes des patients nécessitent des pratiques pluridisciplinaires et l'intervention de plus en plus précoce des masseurs-kinésithérapeutes.

Favoriser l'implantation de nouveaux professionnels de santé dans le département est une action majeure du Département. Il engage une politique d'attractivité des étudiants en masso-kinésithérapie en leur octroyant une bourse d'études dans le but de les inciter à s'installer dans la Nièvre.

Afin de faciliter l'accès aux études en masso-kinésithérapie le Département souhaite apporter une aide financière, prioritairement, à des jeunes ayant de faibles ressources, inscrits dans cette formation avec la contre-partie d'exercer dans le département de la Nièvre pour une durée équivalente à celle du versement de la bourse.

Cette aide financière du Département ne peut être accordée qu'après l'examen du dossier technique précis et en fonction des disponibilités financières et budgétaires.

2. LES BÉNÉFICIAIRES

Les étudiants inscrits à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Nevers (IFMKN), susceptibles d'exercer dans la Nièvre en qualité de masseur-kinésithérapeute qui font une demande en 2^e, 3^e ou 4^e année de formation de kinésithérapie.

3. LA NATURE

La bourse est versée sur une année académique. Le renouvellement de bourse n'est pas automatique et nécessite une nouvelle demande qui doit être déposée par le Bénéficiaire à chaque rentrée académique.

Le Département attribuera deux (2) nouvelles bourses par année académique.

La demande de bourse peut se faire pour la première fois et éventuellement se renouveler à tout moment pendant le parcours de formation à la rentrée de chaque année universitaire.

Le dépôt des demandes de bourses doit être fait par courrier recommandé avec accusé de réception, en ligne sur le site du Département ou en main propre contre décharge avant le 30 septembre de chaque année.

Une priorité est donnée aux étudiants bénéficiaires de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

La bourse est cumulable avec une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou toute autre bourse de soutien versée par une collectivité à l'exclusion des bourses engageant l'étudiant à une installation en dehors du territoire nivernais.

4. LE FINANCEMENT

La bourse est d'un montant mensuel de 500 € à terme échu, versée durant l'année universitaire, à partir de la rentrée académique pour toute nouvelle demande que ce soit en 1^e, 2^e, 3^e année ou 4^e année de kinésithérapie (soit de la 2^e à la 5^e année de formation, année de PASS inclus) et pour toute année supplémentaire qui serait rajoutée au cursus, dans le cadre de réforme de la formation universitaire.

Le versement de l'aide n'est pas interrompu pendant les périodes de vacances scolaires dans le cadre de renouvellement.

Les versements sont rétroactifs pour toute première demande déposée et pour chaque renouvellement qui ne pourraient pas être instruits en septembre, du fait du délai de réception par le bénéficiaire de l'attestation d'attribution de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

4.1 L'engagement de l'étudiant

En contrepartie, l'étudiant s'engage à exercer la masso-kinésithérapie sur le territoire nivernais pour une durée au moins équivalente à la durée de versement de la bourse.

Après l'obtention de son diplôme d'État, le Bénéficiaire s'engage dans un délai maximum de six mois à exercer dans le département de la Nièvre.

4.2 En cas de non-respect de l'engagement

Le Bénéficiaire qui, au cours de sa formation serait amené à redoubler, verrait le versement de la bourse suspendu jusqu'à son passage en année supérieure. Un nouvel examen du dossier sera alors effectué après dépôt du dossier.

Dans le cas où le bénéficiaire n'exercerait pas en qualité de masseur-kinésithérapeute sur le territoire nivernais, sauf cas de force majeure (maladie, décès, invalidité), celui-ci devrait alors rembourser les sommes versées au titre de la bourse, dans un délai d'un an à compter de la fin du contrat.

En cas d'abandon des études résultant de la volonté de l'étudiant, d'une orientation vers une autre formation, d'un échec à l'examen final, de l'absence de production de pièces justificatives, le Département procédera à la mise en recouvrement de la totalité des sommes déjà versées à l'intéressé, dans un délai d'un an après son abandon, ou sa réorientation.

Dans l'hypothèse où le Bénéficiaire exercerait pendant une période inférieure à la période contractuelle, sauf cas de force majeure (décès, maladie, invalidité), il serait alors contraint de rembourser le Département de la Nièvre au prorata du temps restant à exercer, dans un délai d'un an après son départ.

De manière générale, si l'étudiant ne respecte pas les clauses contractuelles, il sera tenu de rembourser l'aide à compter de la décision de résiliation du contrat, dans un délai d'un an.

5. LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- être titulaire d'un baccalauréat
- être domicilié dans la Nièvre avant l'inscription à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Nevers (IFMKN)
- la bourse est attribuée en priorité aux étudiants bénéficiaires de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

6. LA PROCÉDURE

Dès la rentrée universitaire, le demandeur doit faire parvenir au service Santé-Prévention les pièces justificatives relatives à sa demande de bourse sous peine d'être forclos.

La présente demande sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande sera instruite par le service Santé-Prévention qui vérifiera sa recevabilité en fonction des pièces administratives ci-dessous :

- copie du baccalauréat,
- copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- copie carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité,
- attestation d'entrée à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Nevers (IFMKN),
- lettre de motivation indiquant le projet du futur Masseuseur-Kinésithérapeute,

- RIB (Relevé d'Identité Bancaire),
- attestation d'attribution de la bourse d'enseignement supérieur
- attestation de domiciliation dans la Nièvre

7. LA DÉCISION

Elle est prise par le Président du Conseil départemental. Cette décision est notifiée à l'étudiant.

8. AUTRES DISPOSITIONS

Un contrat sera conclu entre le Département et le Bénéficiaire formalisant les engagements respectifs de chacune des parties. Il s'achèvera à la fin de la durée d'exercice demandé au masseur-kinésithérapeute dans le département de la Nièvre.

Si l'étudiant choisi de poursuivre sa formation en alternance lors de sa 3^e et 4^e année, il doit en informer le Service Santé Prévention. Le versement de la bourse sera donc suspendu et l'étudiant s'engagera, à compter de l'obtention de son diplôme, à exercer pour une durée équivalente au versement de la bourse.

La signature du contrat d'engagement par le Bénéficiaire implique également son consentement au présent règlement joint audit contrat.

La demande devra être adressée au Département – Service Santé-Prévention – Hôtel du Département – 58039 NEVERS Cedex.

RÈGLEMENT D'INTERVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS EN ORTHOPHONIE

1. LES OBJECTIFS

La démographie des orthophonistes, dans la Nièvre, est extrêmement préoccupante : la densité départementale est de moitié inférieure à la densité nationale (31,4/100 000 habitants pour la France, 19,6/100 000 en Bourgogne Franche-Comté et 13,7/100 000 pour la Nièvre)

L'âge moyen national pour ces praticiens est de 43 ans.

Leur répartition territoriale est inégale avec environ la moitié du département considérée comme zone sous-dotée ou très sous-dotée.

Une tension sur cette profession dure depuis environ 20 ans, l'attente pour obtenir un rendez-vous pouvant se porter jusqu'à environ un an, voir 2 ans dans certains cas.

Les conséquences des retards dans la prise en soin des enfants peuvent être lourdes sur leurs résultats scolaires ou pour les adultes dans la prise en soin des troubles neurodégénératifs ou des suites d'Accidents Vasculaires Cérébraux.

Face à ces constats, la prise en soins des nivernais en orthophonie doit s'améliorer.

Favoriser l'implantation de nouveaux professionnels de santé dans le département est une action majeure du Département.

Afin de faciliter l'accès aux études en orthophonie, le Département souhaite apporter une aide financière aux étudiants durant leur cursus de formation avec la contrepartie d'exercer dans le département de la Nièvre pour une durée équivalente à celle du versement de la bourse.

Cette aide financière du Département ne peut être accordée qu'après l'examen du dossier technique précis et en fonction des disponibilités financières et budgétaires.

2. LES BÉNÉFICIAIRES

Les étudiants domiciliés dans la Nièvre avant l'inscription et inscrits en orthophonie, susceptibles d'exercer dans la Nièvre en qualité d'orthophoniste qui font une demande à partir de la 1^e année du cursus universitaire.

3. LA NATURE

La bourse est versée sur une année universitaire. La demande de bourse peut se faire pour la première fois à la rentrée universitaire pour une période allant de septembre à août de l'année suivante.

Le renouvellement de bourse n'est pas automatique et nécessite une nouvelle demande à chaque rentrée universitaire qui doit être déposée par le Bénéficiaire chaque année, après examen de la situation administrative.

La bourse est cumulable avec une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou toute autre bourse de soutien versée par une collectivité à l'exclusion des bourses engageant l'étudiant à une installation en dehors du territoire nivernais.

Le Département attribuera une (1) nouvelle bourse par année universitaire.

4. LE FINANCEMENT

La bourse est d'un montant mensuel de 500 € à terme échu, versée durant l'année universitaire, pour toute nouvelle demande que ce soit en 1^{re}, 2^e, 3^e année, 4^e année ou 5^e année et pour toute année supplémentaire qui serait rajoutée au cursus, dans le cadre de réforme de la formation universitaire.

Le versement de l'aide n'est pas interrompu dans le cadre de renouvellement. Elle est attribuable jusqu'à la fin du 10^e semestre de formation.

4.1 L'engagement de l'étudiant

En contrepartie, l'étudiant s'engage à exercer l'orthophonie sur le territoire nivernais pour une durée au moins équivalente à la durée de versement de la bourse.

Après l'obtention de son diplôme d'orthophonie le Bénéficiaire s'engage dans un délai maximum de six mois à exercer dans le département de la Nièvre.

4.2 En cas de non-respect de l'engagement

Le bénéficiaire qui, au cours de sa formation serait amené à redoubler, verrait le versement de la bourse suspendu jusqu'à son passage en année supérieure. Un nouvel examen du dossier sera alors effectué après dépôt du dossier.

Dans le cas où le bénéficiaire n'exercerait pas en qualité d'orthophoniste sur le territoire nivernais, sauf cas de force majeure (maladie, décès, invalidité), celui-ci devrait alors rembourser les sommes versées au titre de la bourse, dans un délai d'un an à compter de la fin du contrat.

En cas d'abandon des études résultant de la volonté de l'étudiant, d'une orientation vers une autre formation, d'un échec à l'examen final, de l'absence de production de pièces justificatives, le Département procédera à la mise en recouvrement de la totalité des

sommes déjà versées à l'intéressé, dans un délai d'un an après son abandon, ou sa réorientation.

Dans l'hypothèse où le Bénéficiaire exercerait pendant une période inférieure à la période contractuelle, sauf cas de force majeure (décès, maladie, invalidité), il serait alors contraint de rembourser le Département de la Nièvre au prorata du temps restant à exercer, dans un délai d'un an après son départ.

De manière générale, si l'étudiant ne respecte pas les clauses contractuelles, il sera tenu de rembourser l'aide à compter de la décision de résiliation du contrat, dans un délai d'un an.

5. LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- être inscrit dans le cursus de formation des études en orthophonie dès la 1^e année du cursus, à compter de chaque rentrée universitaire.
- Être originaire de la Nièvre ou avoir un projet établi d'installation.

6. LA PROCÉDURE

Dès la demande, le demandeur doit faire parvenir au Département - Service Santé-Prévention les pièces justificatives relatives à sa demande de bourse sous peine d'être forclos.

La présente demande sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande sera instruite par le service Santé-Prévention qui vérifiera sa recevabilité en fonction des pièces administratives ci-dessous :

- copie carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité,
- attestation d'entrée en étude d'orthophonie, et de validation de la 1^{re} année
- lettre de motivation indiquant le projet du futur orthophoniste,
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire),

Le premier dossier complet parvenu dès la rentrée universitaire sera retenu, les demandes suivantes seront rejetées.

La situation administrative est révisée chaque année, avec la fourniture de pièces justificatives.

7. LA DÉCISION

Elle est prise par le Président du Conseil départemental. Cette décision est notifiée à l'étudiant.

8. AUTRES DISPOSITIONS

Un contrat sera conclu entre le Département et le bénéficiaire formalisant les engagements respectifs de chacune des parties. Il s'achèvera à la fin de la durée d'exercice demandé à l'orthophoniste dans le département de la Nièvre.

La signature du contrat d'engagement par le Bénéficiaire implique également son consentement au présent règlement joint audit contrat.

La demande devra être adressée au Département – Service Santé-Prévention – Hôtel du
Département – 58039 NEVERS Cedex.

RÈGLEMENT D'INTERVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS EN PHARMACIE

1 - LES OBJECTIFS

La Nièvre compte à ce jour 35,9 officines pour 100 000 habitants et 185 pharmaciens titulaires.

Le nombre d'officines est supérieur à la moyenne régionale (33,6) et la moyenne nationale (31).

Le nombre d'habitants par officine est de 2493 (France : 3221 et Région : 2978).

Les pharmaciens titulaires de plus de 55 ans représentent, dans la Nièvre, 46,5 % de l'ensemble des pharmaciens titulaires (France : 36,8 % et Région : 35 %).

La démographie des pharmaciens dans la Nièvre a tendance à se fragiliser, du fait notamment de départs en retraite non remplacés qui pourrait entraîner la fermeture de pharmacies, faute de repreneurs. La pharmacie est un maillon essentiel de l'organisation des soins ambulatoire. Il s'agit d'une offre de proximité à laquelle la population a souvent recours avant même d'aller consulter le médecin.

Depuis la crise sanitaire liée au Covid 19, le champ des compétences des pharmaciens s'élargit notamment en matière de prévention.

Les besoins de santé des nivernais s'accroissent du fait du vieillissement de la population et d'une prégnance importante des pathologies chroniques.

Favoriser l'implantation de nouveaux professionnels de santé dans le département est une action majeure du Conseil départemental.

Afin de développer une politique d'attractivité envers cette profession et éviter le non remplacement des départs en retraite, le Département souhaite apporter une aide financière à des jeunes inscrits dans cette formation avec la contre-partie d'exercer dans le département de la Nièvre pour une durée équivalente à celle du versement de la bourse.

2 - LES BÉNÉFICIAIRES

Les étudiants sont éligibles au dispositif à partir du stage de spécialisation en 4^e année du cursus de formation, une fois le diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques obtenu et l'orientation vers la pharmacie d'officine réalisée.

3 - LA NATURE

La bourse est versée sur une année universitaire à partir du stage de spécialisation en 4^e année du cursus de formation pendant une durée d'un an.

Le renouvellement n'étant pas automatique, l'étudiant doit renouveler sa demande à chaque rentrée universitaire, le dossier est à nouveau instruit (vérification des conditions d'attribution et fourniture des pièces administratives).

La bourse est cumulable avec une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou toute autre bourse de soutien versée par une collectivité à l'exclusion des bourses engageant l'étudiant à une installation en dehors du territoire nivernais.

Le Département attribuera une (1) bourse par année académique.

4 - LE FINANCEMENT

Le montant de la bourse est de 500 € mensuels versés à terme échu, à partir de la rentrée académique jusqu'à la fin de la 6^e année de formation.

Le versement de l'aide financière n'est pas interrompu dans le cadre de renouvellement. Elle est attribuable jusqu'à la fin de la 6^e année de formation et pour toute année supplémentaire qui serait rajoutée au cursus, dans le cadre de réforme de la formation universitaire.

4-1 L'engagement de l'étudiant

La contre-partie pour l'étudiant est de s'engager à exercer dans le département de la Nièvre dans une officine quel que soit le statut, excepté le remplacement ou le salariat dans un établissement de santé, pour une durée au moins équivalente à la durée de versement de la bourse, dans les six mois qui suivent l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en pharmacie.

4-2 En cas de non-respect de l'engagement

Le Bénéficiaire qui, au cours de sa formation, serait amené à redoubler ou à invalider un semestre, l'aide du Département s'arrêterait de manière systématique à la date prévue initialement de fin d'internat lors de la signature du contrat.

Dans le cas où le Bénéficiaire ne pourrait exercer en qualité de pharmacien dans le territoire Nivernais, sauf cas de force majeure (maladie, décès, invalidité), celui-ci devrait alors rembourser les sommes versées au titre de la bourse, dans un délai d'un an à compter de la fin du contrat.

En cas d'abandon des études résultant de la volonté de l'étudiant, d'une orientation vers une autre formation, d'un échec à l'examen final, de l'absence de production de pièces justificatives, le Département procédera à la mise en recouvrement de la totalité des sommes déjà versées à l'intéressé, dans un délai d'un an après son abandon, ou sa réorientation.

Dans l'hypothèse où le Bénéficiaire exercerait pendant une période inférieure à la période contractuelle, sauf cas de force majeure (décès, maladie, invalidité), il serait alors contraint de rembourser le Département de la Nièvre au prorata du temps restant à exercer, dans un délai d'un an après son départ.

De manière générale, si l'étudiant ne respectait pas les clauses contractuelles, il serait tenu de rembourser l'aide financière à compter de la décision de résiliation du contrat, dans un délai d'un an.

La décision est prise par le Président du Conseil Départemental. Cette décision est notifiée à l'étudiant.

5 - LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- être inscrit dans le cursus de formation universitaire des études en pharmacie dès la 4^e année

6 - LA PROCÉDURE

Dès la demande, le demandeur doit faire parvenir son dossier au Département - service Santé Prévention – Hôtel du Département – 58039 Nevers Cedex - les pièces justificatives relatives à sa demande sous peine de forclos.

La présente demande sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le premier dossier réceptionné complet (pièces administratives demandées) et répondant aux critères d'attribution est retenu, les demandes suivantes sont rejetées.

La demande sera instruite par le service Santé-Prévention qui vérifiera sa recevabilité en fonction des pièces administratives ci-dessous :

- copie carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- attestation d'entrée en étude de pharmacie et de validation du PASS ou de la LAS
- lettre de motivation indiquant le projet du futur médecin
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

La situation administrative est révisée à chaque renouvellement avec la fourniture de pièces justificatives.

7 - LA DÉCISION

Elle est prise par le Président du Conseil Départemental. Cette décision est notifiée à l'étudiant.

8 - AUTRES DISPOSITIONS

Un contrat sera conclu entre le Département et le Bénéficiaire formalisant les engagements respectifs de chacune des parties. Il s'achèvera à la fin de la durée d'exercice demandé au pharmacien dans le département de la Nièvre.

La signature du contrat d'engagement par le Bénéficiaire implique également son consentement au présent règlement joint audit contrat.

La demande devra être adressée au Conseil départemental – Service Santé-Prévention – Hôtel du Département – 58039 NEVERS Cedex.

RÈGLEMENT D'INTERVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS INSCRITS A L'INSTITUT DE FORMATION DE PSYCHOMOTRICITE DE NEVERS

1. LES OBJECTIFS

Les psychomotriciens sont de plus en plus recherchés par les établissements de soin, mais il existe un déficit de professionnels en activité au niveau national, au 1^{er} janvier 2022, seul un peu plus de 14 000 exerçaient sur le territoire français avec une répartition très inégale puisqu'en 2017, on comptait en moyenne 18 psychomotriciens pour 100 000 habitants sur tout le territoire métropolitain, contre 10 dans les départements ruraux .
En 2012, on comptait 4 offres d'emploi pour un seul étudiant.

Favoriser l'implantation de nouveaux professionnels de santé dans le département est une action majeure du Département. Il engage une politique d'attractivité des étudiants en psychomotricité en leur octroyant une bourse d'études dans le but de les inciter à s'installer dans la Nièvre.

Afin de faciliter l'accès aux études de psychomotricité, le Département souhaite apporter une aide financière, prioritairement, à des jeunes ayant de faibles ressources, inscrits dans cette formation avec la contre-partie d'exercer dans le département de la Nièvre pour une durée équivalente à celle du versement de la bourse.

Cette aide financière du Département ne peut être accordée qu'après l'examen du dossier technique précis et en fonction des disponibilités financières et budgétaires.

2. LES BÉNÉFICIAIRES

Les étudiants, domiciliés dans la Nièvre, avant l'entrée en formation, inscrits à l'Institut de Formation de Psychomotricité de Nevers, susceptibles d'exercer dans la Nièvre en qualité de psychomotricien qui font une demande en 1^{re}, 2^e ou 3^e année de formation.

3. LA NATURE

La bourse est versée sur une année académique. Le renouvellement de bourse n'est pas automatique et nécessite une nouvelle demande qui doit être déposée par le Bénéficiaire à chaque rentrée académique.

Le département attribuera une (1) nouvelle bourse par année académique.

La demande de bourse peut se faire pour la première fois et éventuellement se renouveler à tout moment pendant le parcours de formation à la rentrée de chaque année universitaire.

Le dépôt des demandes de bourses doit être fait par courrier recommandé avec accusé de réception.

Une priorité est donnée aux étudiants bénéficiaires de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

La bourse départementale n'est pas cumulable avec toute autre bourse attribuée par une autre collectivité territoriale.

4. LE FINANCEMENT

La bourse est d'un montant mensuel de 500 € à terme échu, versée durant l'année universitaire, à partir de la rentrée académique pour toute nouvelle demande que ce soit en 1^{re}, 2^e ou 3^e année.

Le versement de l'aide n'est pas interrompu pendant les périodes de vacances scolaires dans le cadre de renouvellement (1^{re} à 2^e année, 2^e année à 3^e année). Elle est attribuable jusqu'à la fin du 6^e semestre de formation.

Les versements sont rétroactifs pour toute première demande déposée et pour chaque renouvellement qui ne pourraient pas être instruits en septembre, du fait du délai de réception par le Bénéficiaire de l'attestation d'attribution de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

4.1 L'engagement de l'étudiant

En contrepartie, l'étudiant s'engage à exercer la psychomotricité sur le territoire nivernais pour une durée au moins équivalente à la durée de versement de la bourse.

Après l'obtention de son diplôme d'État, le Bénéficiaire s'engage dans un délai maximum de six mois à exercer dans le département de la Nièvre.

4.2 En cas de non-respect de l'engagement

Le Bénéficiaire qui, au cours de sa formation serait amené à redoubler, verrait le versement de la bourse suspendu jusqu'à son passage en année supérieure. Un nouvel examen du dossier sera alors effectué après dépôt du dossier.

Dans le cas où le Bénéficiaire n'exercerait pas en qualité de psychomotricien sur le territoire nivernais, sauf cas de force majeure (maladie, décès, invalidité), celui-ci devrait alors rembourser les sommes versées au titre de la bourse, dans un délai d'un an à compter de la fin du contrat.

En cas d'abandon des études résultant de la volonté de l'étudiant, d'une orientation vers une autre formation, d'un échec à l'examen final, de l'absence de production de pièces justificatives, le Département procédera à la mise en recouvrement de la totalité des sommes déjà versées à l'intéressé, dans un délai d'un an après son abandon, ou sa réorientation.

Dans l'hypothèse où le Bénéficiaire exercerait pendant une période inférieure à la période contractuelle, sauf cas de force majeure (décès, maladie, invalidité), il serait alors contraint de rembourser le Département de la Nièvre au prorata du temps restant à exercer, dans un délai d'un an après son départ.

De manière générale, si l'étudiant ne respecte pas les clauses contractuelles, il sera tenu de rembourser l'aide à compter de la décision de résiliation du contrat, dans un délai d'un an.

5. LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- être titulaire d'un baccalauréat
- être domicilié dans la Nièvre avant l'inscription à l'Institut de Psychomotricité de Nevers
- la bourse est attribuée en priorité aux étudiants bénéficiaires de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

6. LA PROCÉDURE

Dès la rentrée universitaire, le demandeur doit faire parvenir au service Santé-Prévention les pièces justificatives relatives à sa demande de bourse sous peine d'être forclos.

La présente demande sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande sera instruite par le service Santé-Prévention qui vérifiera sa recevabilité en fonction des pièces administratives ci-dessous :

- copie du baccalauréat,
- copie carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité,
- attestation d'entrée à l'Institut de Psychomotricité de Nevers,
- lettre de motivation indiquant le projet du futur psychomotricien,
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire),
- attestation d'attribution de la bourse d'enseignement supérieur si bénéficiaire
- copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- attestation de domiciliation dans la Nièvre

Le premier dossier complet parvenu avant le 31 décembre de l'année en cours est retenu, les demandes suivantes sont obligatoirement rejetées.

La situation administrative est révisée chaque année, avec la fourniture de pièces justificatives avant le 31 décembre de l'année en cours.

7. LA DÉCISION

Elle est prise par le Président du Conseil départemental. Cette décision est notifiée à l'étudiant.

8. AUTRES DISPOSITIONS

Un contrat sera conclu entre le Département et le Bénéficiaire formalisant les engagements respectifs de chacune des parties. Il s'achèvera à la fin de la durée d'exercice demandé au psychomotricien dans le département de la Nièvre.

La signature du contrat d'engagement par le Bénéficiaire implique également son consentement au présent règlement joint audit contrat.

La demande devra être adressée au Département – Service Santé-Prévention – Hôtel du Département – 58039 NEVERS Cedex.

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 31

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU

Excusés : 0

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTÉ
DÉPARTEMENTAL**

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Santé : Pour un service public garant de l'accès aux soins et à la santé

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1511-8 et L.3211-1,

VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L.1434-4, L.1434-10, L.6323-1-3, L.6323-1-5 et D.6323-1 à D.6323-12,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-1°,

VU la délibération n°1 du Conseil départemental du 23 mai 2022 relative à la création d'un centre de santé multi-sites et ses antennes, et la création de son budget annexe,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **DE VOTER** les crédits inscrits au budget primitif 2023 pour le centre de santé départemental soit :

Dépenses : 1 058 000 €

Fonctionnement : 1 058 000 €

1. chapitre 012	789 000 €
2. chapitre 011	256 000 €
3. chapitre 65	13 000 €

Investissement : 157 200 €

4. chapitre 21	149 200 €
5. chapitre 20	8 000 €

Recettes : 1 058 000 €

Fonctionnement : 1 058 000 €

6. chapitre 70	680 000 €
7. chapitre 74	378 000 €

Investissement : 157 200 €

8. chapitre 13	157 200 €
----------------	-----------

- **DE DONNER délégation** à la Commission Permanente :
 - pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires dans le cadre de cette délibération,
 - pour toutes décisions de remise gracieuse hormis celles pour lesquelles le Président du Conseil départemental a délégation,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce budget, notamment les marchés, les conventions et leurs éventuels avenants.

Pour : 20

Contre : 0

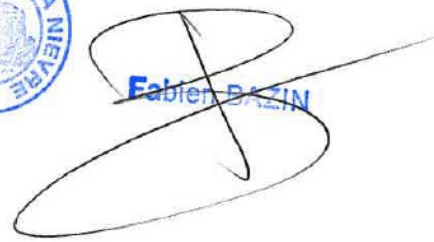
Abstentions : 14

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,




Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230327-68131-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Départements : Conseil départemental Nièvre (1)
Agrégé au budget principal de Budget principal (2)

Numéro SIRET : 22580001000012

POSTE COMPTABLE : le Comptable assignataire

M. 52

**Budget primitif (projet de budget)
voté par fonction**

BUDGET : Centre départemental de santé (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT, ...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	7
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	10

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget	12
A2 - Budget - Récapitulation par groupes fonctionnels	13
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	17
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	18
B1 - Balance générale du budget - Investissement	19
B2 - Balance générale du budget - Fonctionnement	21

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	23
A90 - Section d'investissement - Equipements départementaux	27
A91 - Section d'investissement - Equipements non départementaux (subventions d'équipement versées)	39
A92 - Section d'investissement - Opérations non ventilées	51
A95 - Section d'investissement - Opérations sans réalisation	57
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	58
B93 - Section de fonctionnement - Opérations ventilées	60
B94 - Section de fonctionnement - Opérations non ventilées	73
B95 - Section de fonctionnement - Opérations sans réalisation	79

IV - Annexes

A - Présentation croisée par nature

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1/0 - Fonction 0	Sans Objet
A1/1 - Fonction 1	Sans Objet
A1/2 - Fonction 2	Sans Objet
A1/3 - Fonction 3	Sans Objet
A1/4 - Fonction 4	Sans Objet
A1/5 - Fonction 5	Sans Objet
A1/6 - Fonction 6	Sans Objet
A1/7 - Fonction 7	Sans Objet
A1/8 - Fonction 8	Sans Objet
A1/9 - Fonction 9	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2/0 - Fonction 0	Sans Objet
A2/1 - Fonction 1	Sans Objet

A2/2 - Fonction 2	Sans Objet
A2/3 - Fonction 3	Sans Objet
A2/4 - Fonction 4	Sans Objet
A2/5 - Fonction 5	Sans Objet
A2/6 - Fonction 6	Sans Objet
A2/7 - Fonction 7	Sans Objet
A2/8 - Fonction 8	Sans Objet
A2/9 - Fonction 9	Sans Objet

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
B3 - Etat des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C8 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat du personnel	Sans Objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
E2 - Arrêté et signatures	80

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	0	Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (5)	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.0%	
5	Encours de dette/population (3) (4)	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)	0.0%	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(6) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget par fonction :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (3) de l'exercice précédent.

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

IV – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(4) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(1) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(2) 0,00	A3 0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES	C2

Chap. / Art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
904	Prévention médico-sociale	0,00
905	Action sociale	0,00
905-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
905-6	Revenu de solidarité active	0,00
906	Réseaux et infrastructures	0,00
907	Aménagement et environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Développement	0,00
910	Services généraux	0,00
911	Sécurité	0,00
912	Enseignement	0,00
913	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
914	Prévention médico-sociale	0,00
915	Action sociale	0,00
915-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
915-6	Revenu de solidarité active	0,00
916	Réseaux et infrastructures	0,00
917	Aménagement et environnement	0,00
918	Transports	0,00
919	Développement	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00
934	Prévention médico-sociale	0,00
935	Action sociale	0,00

Chap. / Art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
935-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
935-5	Personnes dépendantes (APA)	0,00
935-6	Revenu de solidarité active	0,00
936	Réseaux et infrastructures	0,00
937	Aménagement et environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Développement	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES		C3

Chap. / Art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
900	Services généraux		0,00
901	Sécurité		0,00
902	Enseignement		0,00
903	Culture, jeunesse, sports et loisirs		0,00
904	Prévention médico-sociale		0,00
905	Action sociale		0,00
905-4	Revenu minimum d'insertion		0,00
905-6	Revenu de solidarité active		0,00
906	Réseaux et infrastructures		0,00
907	Aménagement et environnement		0,00
908	Transports		0,00
909	Développement		0,00
910	Services généraux		0,00
911	Sécurité		0,00
912	Enseignement		0,00
913	Culture, jeunesse, sports et loisirs		0,00
914	Prévention médico-sociale		0,00
915	Action sociale		0,00
915-4	Revenu minimum d'insertion		0,00
915-6	Revenu de solidarité active		0,00
916	Réseaux et infrastructures		0,00
917	Aménagement et environnement		0,00
918	Transports		0,00
919	Développement		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
930	Services généraux		0,00
931	Sécurité		0,00
932	Enseignement		0,00
933	Culture, jeunesse, sports et loisirs		0,00
934	Prévention médico-sociale		0,00
935	Action sociale		0,00

Chap. / Art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
935-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
935-5	Personnes dépendantes (APA)	0,00
935-6	Revenu de solidarité active	0,00
936	Réseaux et infrastructures	0,00
937	Aménagement et environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Développement	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	157 200,00	157 200,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement(3)		157 200,00	157 200,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	1 058 000,00	1 058 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement(4)		1 058 000,00	1 058 000,00

TOTAL DU BUDGET(5)		1 215 200,00	1 215 200,00
--------------------	--	--------------	--------------

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	157 200,00	0,00	157 200,00	157 200,00	0,00	157 200,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 058 000,00	0,00	1 058 000,00	1 058 000,00	0,00	1 058 000,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	1 215 200,00	0,00	1 215 200,00	1 215 200,00	0,00	1 215 200,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET									II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS									A2

SECTION	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT	RESTES A REALISER N-1 (2)	PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX (SAUF 01)	1 SECURITE	2 ENSEIGNEMENT	3 CULTURE, VIE SOCIALE JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	157 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Equipements propres au dépt. 20 sauf 204, 21, 22, 23)	0,00	0,00	157 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP	0,00	0,00	157 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX Subventions d'équipement à verser (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
92 OPERATIONS NON VENTILEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
- dont 924 Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
950 DEPENSES IMPREVUES	0,00		0,00	0,00	0,00				
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (1)	0,00			0,00					
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	157 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Recettes d'équipement affectées)	0,00	0,00	157 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
92 OPERATIONS NON VENTILEES, hors 1068	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
- dont 924 Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00				
923-1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)	0,00			0,00					
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (1)	0,00			0,00					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	1 058 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 OPERATIONS VENTILEES OU SERVICES INDIVIDUALISES (dont RMI, APA et RSA)	0,00	0,00	1 058 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	1 058 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
94 OPERATIONS NON VENTILEES OU SERVICES COMMUNS NON VENTILES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATION	0,00		0,00	0,00	0,00				

SECTION	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT	RESTES A REALISER N-1 (2)	PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX (SAUF 01)	1 SECURITE	2 ENSEIGNEMENT	3 CULTURE, VIE SOCIALE JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
952 Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00				
953 Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00				
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (1)	0,00			0,00					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	1 058 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 OPERATIONS VENTILEES OU SERVICES INDIVIDUALISES	0,00	0,00	1 058 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
94 OPERATIONS NON VENTILEES OU SERVICES COMMUNS NON VENTILES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (1)	0,00			0,00					

(1) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat) à la colonne « Vote de l'assemblée », les crédits constatés conformément au compte administratif ou à la délibération de reprise des résultats.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET									II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)									A2

SECTION	4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	5 ACTION SOCIALE (hors RMI, APA et RSA)	5-4 RMI	5-5 APA	5-6 RSA	6 RESEAUX ET INFRA- STRUCTURES	7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 TRANSPORTS	9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	157 200,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Equipements propres au dépt. 20 sauf 204, 21, 22, 23)	157 200,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP	157 200,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX Subventions d'équipement à verser (c/204)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 OPERATIONS NON VENTILEES - dont 924 Opérations pour compte de tiers									
950 DEPENSES IMPREVUES									
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (1)									
RECETTES D'INVESTISSEMENT	157 200,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Recettes d'équipement affectées)	157 200,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 OPERATIONS NON VENTILEES, hors 1068 - dont 924 Opérations pour compte de tiers									
95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATION 954 Produit des cessions d'immobilisations 951 Virement de la section de fonctionnement									
923-1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)									
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (1)									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 058 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 OPERATIONS VENTILEES ou SERVICES INDIVIDUALISES (dont RMI, APA et RSA)	1 058 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	1 058 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 OPERATIONS NON VENTILEES OU SERVICES COMMUNS NON VENTILES									

SECTION	4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	5 ACTION SOCIALE (hors RMI, APA et RSA)	5-4 RMI	5-5 APA	5-6 RSA	6 RESEAUX ET INFRA- STRUCTURES	7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 TRANSPORTS	9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATION 952 Dépenses imprévues <i>953 Virement à la section d'investissement</i>									
002 DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (1)									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 058 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
93 OPERATIONS VENTILEES OU SERVICES INDIVIDUALISES	1 058 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 OPERATIONS NON VENTILEES OU SERVICES COMMUNS NON VENTILES									
002 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ DE N-1 (1)									

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	A3.1

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)**OPERATIONS REELLES**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Equipements départementaux	157 200,00	157 200,00
900 à 909 (chapitres répartis par fonction, hors RMI et RSA)	157 200,00	157 200,00
905-4 Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
905-6 Revenu de solidarité active	0,00	0,00
91 Equipements non départementaux (Subventions d'équipement à verser)	0,00	0,00
910 à 919 (chapitres répartis par fonction, hors RMI et RSA)	0,00	0,00
915-4 Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
915-6 Revenu de solidarité active	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières (hors c/1068)	0,00	0,00
924 Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation	0,00	0,00
950 Dépenses imprévues	0,00	
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I 157 200,00	II 157 200,00

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section)	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement		0,00
TOTAL	III 0,00	IV 0,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R (926 + 951) - D 926 :.....**0,00**

001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (1)	V 0,00	VI 0,00
923-1068 AFFECTATION (1)		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 157 200,00	II + IV + VI + VII 157 200,00
----------------------------	-------------------------------	--------------------------------------

(1) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES ET MIXTES

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Opérations ventilées ou services individualisés	1 058 000,00	1 058 000,00
930 à 939 (chapitres répartis par fonction, hors RMI, APA et RSA)	1 058 000,00	1 058 000,00
935-4 Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
935-5 Personnes dépendantes (APA)	0,00	0,00
935-6 Revenu de solidarité active	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00
95 Opérations sans réalisation	0,00	
952 Dépenses imprévues	0,00	
TOTAL	I 1 058 000,00	II 1 058 000,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	0,00	0,00
947 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00	
TOTAL	III 0,00	IV 0,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = D (946 + 953) - R 946 :.....

0,00

002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (1)	V 0,00	VI 0,00
---	---------------	----------------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 1 058 000,00	II + IV + VI 1 058 000,00
----------------------------	---------------------------------	----------------------------------

(1) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – INVESTISSEMENT			B1

1 – DEPENSES (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 (3)	Subventions d'investissement	0,00	(1) 0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00		0,00
20 (3)	Immobilisations incorporelles (hors 204)	8 000,00	0,00	8 000,00
204 (3)	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21 (3)	Immobilisations corporelles	149 200,00	0,00	149 200,00
22 (3)	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 (3)	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 (3)	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement –Total		157 200,00	0,00	157 200,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF ANTICIPE OU REPORTE (2)			0,00
---	--	--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			157 200,00
--	--	--	------------

(1) Subventions d'investissement reprises au compte de résultat (compte 139).

(2) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
BALANCE GENERALE – INVESTISSEMENT				B1

2 – RECETTES (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 (2)	Subventions d'investissement	157 200,00	0,00	157 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 (2)	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00		0,00
20 (2)	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204 (2)	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21 (2)	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22 (2)	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 (2)	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 (2)	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement –Total		157 200,00	0,00	157 200,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF ANTICIPE OU REPORTE (1)	0,00
---	------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 (1)	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	157 200,00
--	------------

(1) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
BALANCE GENERALE – FONCTIONNEMENT				B2

1 – DEPENSES (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011 (2)	Charges à caractère général	256 000,00		256 000,00
012 (2)	Charges de personnel et frais assimilés	789 000,00		789 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 (2)	Autres charges de gestion courante	13 000,00		13 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 (2)	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68 (2)	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		1 058 000,00	0,00	1 058 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 058 000,00
---	--------------

(1) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

(2) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE – FONCTIONNEMENT		B2

2 – RECETTES (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013 (2)	Atténuations de charges	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	680 000,00		680 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (hors 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74 (2)	Dotations, subventions et participations	378 000,00		378 000,00
75 (2)	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 (2)	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78 (2)	Reprises amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		1 058 000,00	0,00	1 058 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 058 000,00
---	--------------

(1) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE				A

1 – DEPENSES

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
Groupe 90	Equipements départementaux	0,00	157 200,00	0,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement	0,00	0,00	0,00
903	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00
904	Prévention médico-sociale	0,00	157 200,00	0,00
905	Action sociale (hors RMI et RSA)	0,00	0,00	0,00
905-4	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
905-6	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
906	Réseaux et infrastructures	0,00	0,00	0,00
907	Aménagement et environnement	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00
909	Développement	0,00	0,00	0,00
Groupe 91	Equipements non départementaux	0,00	0,00	0,00
910	Services généraux	0,00	0,00	0,00
911	Sécurité	0,00	0,00	0,00
912	Enseignement	0,00	0,00	0,00
913	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00
914	Prévention médico-sociale	0,00	0,00	0,00
915	Action sociale (hors RMI et RSA)	0,00	0,00	0,00
915-4	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
915-6	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
916	Réseaux et infrastructures	0,00	0,00	0,00
917	Aménagement et environnement	0,00	0,00	0,00
918	Transports	0,00	0,00	0,00
919	Développement	0,00	0,00	0,00
Groupe 92	Opérations non ventilées	0,00	0,00	0,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00
924	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	0,00	0,00	0,00
Groupe 95	Opérations sans réalisation	0,00	0,00	0,00
950	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES GROUPEES FONCTIONNELS		0,00	157 200,00	0,00

Restes à réaliser			0,00
-------------------	--	--	------

Conseil départemental Nièvre - Centre départemental de santé - BP (projet de budget) - 2023

D 001 Solde d'exécution reporté (1) - Déficit			0,00
CUMUL			157 200,00

(1) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE				A

2 – RECETTES

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
Groupe 90	Equipements départementaux	0,00	157 200,00	0,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement	0,00	0,00	0,00
903	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00
904	Prévention médico-sociale	0,00	157 200,00	0,00
905	Action sociale (hors RMI et RSA)	0,00	0,00	0,00
905-4	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
905-6	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
906	Réseaux et infrastructures	0,00	0,00	0,00
907	Aménagement et environnement	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00
909	Développement	0,00	0,00	0,00
Groupe 91	Equipements non départementaux	0,00	0,00	0,00
910	Services généraux	0,00	0,00	0,00
911	Sécurité	0,00	0,00	0,00
912	Enseignement	0,00	0,00	0,00
913	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00
914	Prévention médico-sociale	0,00	0,00	0,00
915	Action sociale (hors RMI et RSA)	0,00	0,00	0,00
915-4	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
915-6	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
916	Réseaux et infrastructures	0,00	0,00	0,00
917	Aménagement et environnement	0,00	0,00	0,00
918	Transports	0,00	0,00	0,00
919	Développement	0,00	0,00	0,00
Groupe 92	Opérations non ventilées	0,00	0,00	0,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières (hors c/ 1068)	0,00	0,00	0,00
924	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	0,00	0,00	0,00
Groupe 95	Opérations sans réalisation	0,00	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES GROUPES FONCTIONNELS		0,00	157 200,00	0,00

Restes à réaliser			0,00
R 001 Solde d'exécution reporté (1) - Excédent			0,00
Affectation au compte 1068 (2)			0,00
CUMUL			157 200,00

(1) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

(2) Il s'agit de la délibération d'affectation du résultat ; par conséquent, ce montant ne fait pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 900

DETAIL DU CHAPITRE 900 – Services généraux

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
900-2	Administration générale	0,00	0,00	0,00	0,00
900-4	Coop. décent., act° europ. et inter.	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
900-2	Administration générale	0,00	0,00	0,00	0,00
900-4	Coop. décent., act° europ. et inter.	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
900-2	Administration générale	0,00	0,00	0,00	0,00
900-4	Coop. décent., act° europ. et inter.	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 901

DETAIL DU CHAPITRE 901 – Sécurité

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
901-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-1	<u>Gendarmerie, police, sécurité, justice</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-2	<u>Incendie et Secours</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-8	<u>Autres interventions de protection</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
901-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-1	<u>Gendarmerie, police, sécurité, justice</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-2	<u>Incendie et Secours</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-8	<u>Autres interventions de protection</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
901-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-1	<u>Gendarmerie, police, sécurité, justice</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-2	<u>Incendie et Secours</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-8	<u>Autres interventions de protection</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 902

DETAIL DU CHAPITRE 902 – Enseignement

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
902-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-2	<u>Enseignement du second degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-3	<u>Enseignement supérieur</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-4	<u>Formation pro. et apprentissage (COM)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-8	<u>Autres services périscolaires et annexes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
902-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-2	<u>Enseignement du second degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-3	<u>Enseignement supérieur</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-4	<u>Formation pro. et apprentissage (COM)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-8	<u>Autres services périscolaires et annexes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
902-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-2	<u>Enseignement du second degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-3	<u>Enseignement supérieur</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-4	<u>Formation pro. et apprentissage (COM)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-8	<u>Autres services périscolaires et annexes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 903

DETAIL DU CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
903-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-1	<u>Culture</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-2	<u>Sports</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-3	<u>Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
903-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-1	<u>Culture</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-2	<u>Sports</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-3	<u>Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
903-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-1	<u>Culture</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-2	<u>Sports</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-3	<u>Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 904

DETAIL DU CHAPITRE 904 – Prévention médico-sociale

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	157 200,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
904-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-1	<u>PMI et planification familiale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-2	<u>Prévention et éducation pour la santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-8	<u>Autres actions</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	157 200,00	0,00
904-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-1	<u>PMI et planification familiale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-2	<u>Prévention et éducation pour la santé</u>	0,00	0,00	157 200,00	0,00
904-8	<u>Autres actions</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	157 200,00	0,00
904-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-1	<u>PMI et planification familiale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-2	<u>Prévention et éducation pour la santé</u>	0,00	0,00	157 200,00	0,00
904-8	<u>Autres actions</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 905

DETAIL DU CHAPITRE 905 – Action sociale (hors RMI et RSA)

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
905-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-1	<u>Famille et enfance</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-2	<u>Personnes handicapées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-3	<u>Personnes âgées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-8	<u>Autres interventions sociales</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
905-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-1	<u>Famille et enfance</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-2	<u>Personnes handicapées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-3	<u>Personnes âgées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-8	<u>Autres interventions sociales</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
905-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-1	<u>Famille et enfance</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-2	<u>Personnes handicapées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-3	<u>Personnes âgées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-8	<u>Autres interventions sociales</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 905-4

DETAIL DU CHAPITRE 905-4 – Revenu minimum d'insertion

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
905-41	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-42	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-43	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-44	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-45	<u>Évaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-46	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-47	<u>Revenu minimum d'insertion - RMA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-48	<u>Autres dépenses au titre du RMI</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
905-41	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-42	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-43	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-44	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-45	<u>Évaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-46	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-47	<u>Revenu minimum d'insertion - RMA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-48	<u>Autres dépenses au titre du RMI</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
905-41	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-42	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-43	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-44	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-45	<u>Évaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-46	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-47	<u>Revenu minimum d'insertion - RMA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-48	<u>Autres dépenses au titre du RMI</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – CHAPITRES FONCTIONNELS					A 905-6

DETAIL DU CHAPITRE 905-6 – Revenu de solidarité active

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
905-61	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-62	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-63	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-64	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-65	<u>Evaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-66	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-67	<u>Allocations RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-68	<u>Autres dépenses au titre du RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
905-61	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-62	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-63	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-64	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-65	<u>Evaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-66	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-67	<u>Allocations RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-68	<u>Autres dépenses au titre du RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
905-61	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-62	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-63	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-64	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-65	<u>Evaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-66	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-67	<u>Allocations RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-68	<u>Autres dépenses au titre du RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 906

DETAIL DU CHAPITRE 906 – Réseaux et infrastructures

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
906-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-1	<u>Eaux et assainissement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-2	<u>Routes et voirie</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-3	<u>Infrastructures ferroviaires et aéroport</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-4	<u>Infra. fluviales, maritimes, portuaires</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-8	<u>Autres réseaux</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
906-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-1	<u>Eaux et assainissement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-2	<u>Routes et voirie</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-3	<u>Infrastructures ferroviaires et aéroport</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-4	<u>Infra. fluviales, maritimes, portuaires</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-8	<u>Autres réseaux</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
906-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-1	<u>Eaux et assainissement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-2	<u>Routes et voirie</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-3	<u>Infrastructures ferroviaires et aéroport</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-4	<u>Infra. fluviales, maritimes, portuaires</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-8	<u>Autres réseaux</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 907

DETAIL DU CHAPITRE 907 – Aménagement et environnement

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
907-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-1	<u>Aménagement et développement urbain</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-2	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-3	<u>Environnement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-4	<u>Aménagement et développement rural</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
907-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-1	<u>Aménagement et développement urbain</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-2	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-3	<u>Environnement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-4	<u>Aménagement et développement rural</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
907-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-1	<u>Aménagement et développement urbain</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-2	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-3	<u>Environnement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-4	<u>Aménagement et développement rural</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 908

DETAIL DU CHAPITRE 908 – Transports

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
908-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-1	<u>Transports scolaires</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-2	<u>Transports publics de voyageurs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-8	<u>Autres</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
908-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-1	<u>Transports scolaires</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-2	<u>Transports publics de voyageurs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-8	<u>Autres</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
908-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-1	<u>Transports scolaires</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-2	<u>Transports publics de voyageurs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-8	<u>Autres</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 909

DETAIL DU CHAPITRE 909 – Développement

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
909-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-1	<u>Structures d'animation et développement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-2	<u>Agriculture et pêche</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-3	<u>Industrie, commerce et artisanat</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-4	<u>Développement touristique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-5	<u>Maintien services publics non départ.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
909-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-1	<u>Structures d'animation et développement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-2	<u>Agriculture et pêche</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-3	<u>Industrie, commerce et artisanat</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-4	<u>Développement touristique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-5	<u>Maintien services publics non départ.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
909-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-1	<u>Structures d'animation et développement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-2	<u>Agriculture et pêche</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-3	<u>Industrie, commerce et artisanat</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-4	<u>Développement touristique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-5	<u>Maintien services publics non départ.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 910

DETAIL DU CHAPITRE 910 – Services généraux

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
910-2	<u>Administration générale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
910-4	<u>Coopération décentralisée. action europe</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
910-2	<u>Administration générale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
910-4	<u>Coopération décentralisée. action europe</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
910-2	<u>Administration générale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
910-4	<u>Coopération décentralisée. action europe</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 911

DETAIL DU CHAPITRE 911 – Sécurité

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
911-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
911-1	<u>Gendarmerie, police, sécurité, justice</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
911-2	<u>Incendie et Secours</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
911-8	<u>Autres interventions de protection</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
911-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
911-1	<u>Gendarmerie, police, sécurité, justice</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
911-2	<u>Incendie et Secours</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
911-8	<u>Autres interventions de protection</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
911-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
911-1	<u>Gendarmerie, police, sécurité, justice</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
911-2	<u>Incendie et Secours</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
911-8	<u>Autres interventions de protection</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 912

DETAIL DU CHAPITRE 912 – Enseignement

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
912-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-2	<u>Enseignement du second degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-3	<u>Enseignement supérieur</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-4	<u>Formation professionnelle et apprentissage</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-8	<u>Autres services périscolaires et annexes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
912-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-2	<u>Enseignement du second degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-3	<u>Enseignement supérieur</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-4	<u>Formation professionnelle et apprentissage</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-8	<u>Autres services périscolaires et annexes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
912-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-2	<u>Enseignement du second degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-3	<u>Enseignement supérieur</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-4	<u>Formation professionnelle et apprentissage</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
912-8	<u>Autres services périscolaires et annexes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – CHAPITRES FONCTIONNELS					A 913

DETAIL DU CHAPITRE 913 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
913-0	Services communs	0,00	0,00	0,00	0,00
913-1	Culture	0,00	0,00	0,00	0,00
913-2	Sports	0,00	0,00	0,00	0,00
913-3	Jeunesse (action socio-éducative...)	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
913-0	Services communs	0,00	0,00	0,00	0,00
913-1	Culture	0,00	0,00	0,00	0,00
913-2	Sports	0,00	0,00	0,00	0,00
913-3	Jeunesse (action socio-éducative...)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
913-0	Services communs	0,00	0,00	0,00	0,00
913-1	Culture	0,00	0,00	0,00	0,00
913-2	Sports	0,00	0,00	0,00	0,00
913-3	Jeunesse (action socio-éducative...)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 914

DETAIL DU CHAPITRE 914 – Prévention médico-sociale

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
914-0	Services communs	0,00	0,00	0,00	0,00
914-1	PMI et planification familiale	0,00	0,00	0,00	0,00
914-2	Prévention et éducation pour la santé	0,00	0,00	0,00	0,00
914-8	Autres actions	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
914-0	Services communs	0,00	0,00	0,00	0,00
914-1	PMI et planification familiale	0,00	0,00	0,00	0,00
914-2	Prévention et éducation pour la santé	0,00	0,00	0,00	0,00
914-8	Autres actions	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
914-0	Services communs	0,00	0,00	0,00	0,00
914-1	PMI et planification familiale	0,00	0,00	0,00	0,00
914-2	Prévention et éducation pour la santé	0,00	0,00	0,00	0,00
914-8	Autres actions	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – CHAPITRES FONCTIONNELS					A 915

DETAIL DU CHAPITRE 915 – Action sociale (hors RMI et RSA)

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
915-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-1	<u>Famille et enfance</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-2	<u>Personnes handicapées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-3	<u>Personnes âgées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-8	<u>Autres interventions sociales</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
915-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-1	<u>Famille et enfance</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-2	<u>Personnes handicapées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-3	<u>Personnes âgées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-8	<u>Autres interventions sociales</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
915-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-1	<u>Famille et enfance</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-2	<u>Personnes handicapées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-3	<u>Personnes âgées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-8	<u>Autres interventions sociales</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – CHAPITRES FONCTIONNELS					A 915-4

DETAIL DU CHAPITRE 915-4 – Revenu minimum d'insertion

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
915-41	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-42	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-43	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-44	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-45	<u>Évaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-46	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-47	<u>Revenu minimum d'insertion - RMA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-48	<u>Autres dépenses au titre du RMI</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
915-41	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-42	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-43	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-44	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-45	<u>Évaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-46	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-47	<u>Revenu minimum d'insertion - RMA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-48	<u>Autres dépenses au titre du RMI</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
915-41	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-42	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-43	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-44	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-45	<u>Évaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-46	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-47	<u>Revenu minimum d'insertion - RMA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-48	<u>Autres dépenses au titre du RMI</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – CHAPITRES FONCTIONNELS					A 915-6

DETAIL DU CHAPITRE 915-6 – Revenu de solidarité active

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
915-61	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-62	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-63	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-64	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-65	<u>Evaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-66	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-67	<u>Allocations RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-68	<u>Autres dépenses au titre du RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
915-61	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-62	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-63	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-64	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-65	<u>Evaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-66	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-67	<u>Allocations RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-68	<u>Autres dépenses au titre du RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
915-61	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-62	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-63	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-64	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-65	<u>Evaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-66	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-67	<u>Allocations RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
915-68	<u>Autres dépenses au titre du RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 916

DETAIL DU CHAPITRE 916 – Réseaux et infrastructures

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
916-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-1	<u>Eaux et assainissement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-2	<u>Routes et voirie</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-3	<u>Infrastructures ferroviaires et aéroport</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-4	<u>Infrastructures fluviales, maritimes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-8	<u>Autres réseaux</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
916-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-1	<u>Eaux et assainissement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-2	<u>Routes et voirie</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-3	<u>Infrastructures ferroviaires et aéroport</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-4	<u>Infrastructures fluviales, maritimes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-8	<u>Autres réseaux</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
916-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-1	<u>Eaux et assainissement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-2	<u>Routes et voirie</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-3	<u>Infrastructures ferroviaires et aéroport</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-4	<u>Infrastructures fluviales, maritimes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
916-8	<u>Autres réseaux</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 917

DETAIL DU CHAPITRE 917 – Aménagement et environnement

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
917-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-1	<u>Aménagement et développement urbain</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-2	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-3	<u>Environnement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-4	<u>Aménagement et développement rural</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
917-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-1	<u>Aménagement et développement urbain</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-2	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-3	<u>Environnement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-4	<u>Aménagement et développement rural</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
917-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-1	<u>Aménagement et développement urbain</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-2	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-3	<u>Environnement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
917-4	<u>Aménagement et développement rural</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 918

DETAIL DU CHAPITRE 918 – Transports

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
918-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
918-1	<u>Transports scolaires</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
918-2	<u>Transports publics de voyageurs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
918-8	<u>Autres</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
918-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
918-1	<u>Transports scolaires</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
918-2	<u>Transports publics de voyageurs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
918-8	<u>Autres</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
918-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
918-1	<u>Transports scolaires</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
918-2	<u>Transports publics de voyageurs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
918-8	<u>Autres</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 91 EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – CHAPITRES FONCTIONNELS					A 919

DETAIL DU CHAPITRE 919 – Développement

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
919-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-1	<u>Structures d'animation et développement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-2	<u>Agriculture et pêche</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-3	<u>Industrie, commerce et artisanat</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-4	<u>Développement touristique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-5	<u>Maintien services publics non départ.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS PROGRAMMES		0,00	0,00	0,00	0,00
919-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-1	<u>Structures d'animation et développement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-2	<u>Agriculture et pêche</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-3	<u>Industrie, commerce et artisanat</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-4	<u>Développement touristique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-5	<u>Maintien services publics non départ.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
919-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-1	<u>Structures d'animation et développement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-2	<u>Agriculture et pêche</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-3	<u>Industrie, commerce et artisanat</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-4	<u>Développement touristique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
919-5	<u>Maintien services publics non départ.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III-VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 92

92 – Opérations non ventilées

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
924	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	0,00		0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
924	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	0,00		0,00	0,00

III-VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 921 A 922

DETAIL DU CHAPITRE 921 – TAXES NON AFFECTÉES

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

DETAIL DU CHAPITRE 922 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III-VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 923

DETAIL DU CHAPITRE 923 – DETTES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III-VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 924

DETAIL DU CHAPITRE 924 – RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Une ligne par opération. Voir annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour le compte de tiers.

III-VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 925

DETAIL DU CHAPITRE 925 – OPÉRATIONS PATRIMONIALES (opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement)

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III-VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 926

DETAIL DU CHAPITRE 926 – TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(3) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

III-VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 OPERATIONS SANS REALISATION – CHAPITRES FONCTIONNELS	A 950 A 951 A 954

DETAIL DES CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATION

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00
950	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

1 – DEPENSES

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
Groupe 93	Opérations ventilées	0,00	1 058 000,00	0,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00
932	Enseignement	0,00	0,00	0,00
933	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00
934	Prévention médico-sociale	0,00	1 058 000,00	0,00
935	Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	0,00	0,00	0,00
935-4	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
935-5	Personnes dépendantes (APA)	0,00	0,00	0,00
935-6	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
936	Réseaux et infrastructures	0,00	0,00	0,00
937	Aménagement et environnement	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00
939	Développement	0,00	0,00	0,00
Groupe 94	Opérations non ventilées	0,00	0,00	0,00
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections	0,00	0,00	0,00
947	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
Groupe 95	Opérations sans réalisation	0,00	0,00	0,00
952	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
953	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES GROUPES FONCTIONNELS		0,00	1 058 000,00	0,00

Restes à réaliser			0,00
D 002 Résultat reporté (1) - Déficit			0,00
CUMUL			1 058 000,00

(1) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

2 – RECETTES

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
Groupe 93	Opérations ventilées	0,00	1 058 000,00	0,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00
932	Enseignement	0,00	0,00	0,00
933	Culture, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00
934	Prévention médico-sociale	0,00	1 058 000,00	0,00
935	Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	0,00	0,00	0,00
935-4	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
935-5	Personnes dépendantes (APA)	0,00	0,00	0,00
935-6	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
936	Réseaux et infrastructures	0,00	0,00	0,00
937	Aménagement et environnement	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00
939	Développement	0,00	0,00	0,00
Groupe 94	Opérations non ventilées	0,00	0,00	0,00
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections	0,00	0,00	0,00
947	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES GROUPES FONCTIONNELS		0,00	1 058 000,00	0,00

Restes à réaliser			0,00
R 002 Résultat reporté (1) - Excédent			0,00
CUMUL			1 058 000,00

(1) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	B 930

DETAIL DU CHAPITRE 930 – Services généraux

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
930-2	<u>Administration générale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
930-4	<u>Coop. décent., act° europ. et inter.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
930-2	<u>Administration générale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
930-4	<u>Coop. décent., act° europ. et inter.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS					B 931

DETAIL DU CHAPITRE 931 – Sécurité

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
931-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
931-1	<u>Gendarmerie, police, sécurité, justice</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
931-2	<u>Incendie et Secours</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
931-8	<u>Autres interventions de protection</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
931-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
931-1	<u>Gendarmerie, police, sécurité, justice</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
931-2	<u>Incendie et Secours</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
931-8	<u>Autres interventions de protection</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	B 932

DETAIL DU CHAPITRE 932 – Enseignement

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
932-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
932-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
932-2	<u>Enseignement du second degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
932-3	<u>Enseignement supérieur</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
932-4	<u>Formation professionnelle et apprentissage</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
932-8	<u>Autres services périscolaires et annexes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
932-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
932-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
932-2	<u>Enseignement du second degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
932-3	<u>Enseignement supérieur</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
932-4	<u>Formation professionnelle et apprentissage</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
932-8	<u>Autres services périscolaires et annexes</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	B 933

DETAIL DU CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
933-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
933-1	<u>Culture</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
933-2	<u>Sports</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
933-3	<u>Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
933-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
933-1	<u>Culture</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
933-2	<u>Sports</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
933-3	<u>Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	B 934

DETAIL DU CHAPITRE 934 – Prévention médico-sociale

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	1 058 000,00	0,00
934-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
934-1	<u>PMI et planification familiale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
934-2	<u>Prévention et éducation pour la santé</u>	0,00	0,00	1 058 000,00	0,00
934-8	<u>Autres actions</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	1 058 000,00	0,00
934-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
934-1	<u>PMI et planification familiale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
934-2	<u>Prévention et éducation pour la santé</u>	0,00	0,00	1 058 000,00	0,00
934-8	<u>Autres actions</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	B 935

DETAIL DU CHAPITRE 935 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
935-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-1	<u>Famille et enfance</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-2	<u>Personnes handicapées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-3	<u>Personnes âgées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-8	Autres interventions sociales	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
935-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-1	<u>Famille et enfance</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-2	<u>Personnes handicapées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-3	<u>Personnes âgées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-8	Autres interventions sociales	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	B 935-4

DETAIL DU CHAPITRE 935-4 – Revenu minimum d'insertion

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
935-41	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-42	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-43	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-44	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-45	<u>Évaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-46	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-47	<u>RMI - RMA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-48	<u>Autres dépenses au titre du RMI</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
935-41	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-42	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-43	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-44	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-45	<u>Évaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-46	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-47	<u>RMI - RMA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-48	<u>Autres dépenses au titre du RMI</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	B 935-5

DETAIL DU CHAPITRE 935-5 – Personnes dépendantes (APA)

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
935-50	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-51	<u>APA à domicile</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-52	<u>APA versée au bénéficiaire en établisst</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-53	<u>APA versée à l'établissement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
935-50	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-51	<u>APA à domicile</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-52	<u>APA versée au bénéficiaire en établisst</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-53	<u>APA versée à l'établissement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	B 935-6

DETAIL DU CHAPITRE 935-6 – Revenu de solidarité active

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
935-61	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-62	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-63	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-64	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-65	<u>Evaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-66	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-67	<u>Allocations RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-68	<u>Autres dépenses au titre du RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
935-61	<u>Insertion sociale</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-62	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-63	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-64	<u>Insertion professionnelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-65	<u>Evaluation des dépenses engagées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-66	<u>Dépenses de structure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-67	<u>Allocations RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
935-68	<u>Autres dépenses au titre du RSA</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	B 936

DETAIL DU CHAPITRE 936 – Réseaux et infrastructures

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
936-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
936-1	<u>Eaux et assainissement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
936-2	<u>Routes et voirie</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
936-3	<u>Infrastruct. ferroviaires et aéroports</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
936-4	<u>Infra. fluviales, maritimes, portuaires</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
936-8	<u>Autres réseaux</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
936-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
936-1	<u>Eaux et assainissement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
936-2	<u>Routes et voirie</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
936-3	<u>Infrastruct. ferroviaires et aéroports</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
936-4	<u>Infra. fluviales, maritimes, portuaires</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
936-8	<u>Autres réseaux</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS					B 937

DETAIL DU CHAPITRE 937 – Aménagement et environnement

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
937-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
937-1	<u>Aménagement et développement urbain</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
937-2	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
937-3	<u>Environnement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
937-4	<u>Aménagement et développement rural</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
937-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
937-1	<u>Aménagement et développement urbain</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
937-2	<u>Logement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
937-3	<u>Environnement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
937-4	<u>Aménagement et développement rural</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	B 938

DETAIL DU CHAPITRE 938 – Transports

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
938-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
938-1	<u>Transports scolaires</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
938-2	<u>Transports publics de voyageurs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
938-8	<u>Autres</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
938-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
938-1	<u>Transports scolaires</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
938-2	<u>Transports publics de voyageurs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
938-8	<u>Autres</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS					B 939

DETAIL DU CHAPITRE 939 – Développement

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
939-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
939-1	<u>Structures animation, développement éco.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
939-2	<u>Agriculture et pêche</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
939-3	<u>Industrie, commerce et artisanat</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
939-4	<u>Développement touristique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
939-5	<u>Maint. et dev. serv. publics non départ.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
939-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
939-1	<u>Structures animation, développement éco.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
939-2	<u>Agriculture et pêche</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
939-3	<u>Industrie, commerce et artisanat</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
939-4	<u>Développement touristique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
939-5	<u>Maint. et dev. serv. publics non départ.</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III-VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 94

94 – Services communs non ventilés

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections	0,00		0,00	0,00
947	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE		0,00	0,00	0,00	0,00
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections	0,00		0,00	0,00
947	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00

III-VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	B 940 B 941

DETAIL DU CHAPITRE 940 – IMPOSITIONS DIRECTES

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

DETAIL DU CHAPITRE 941 – AUTRES IMPÔTS ET TAXES

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Droits d'enregistrement et de publicité foncière	0,00	0,00	0,00	0,00
	Taxes pour l'utilisation des services publics et du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes spécifiques liés à la prod. énergétique et ind.	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes spécifiques liés aux activités de service	0,00	0,00	0,00	0,00
	Impôts et taxes d'outre-mer	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres taxes	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (2)

Montant brut	0,00
Ecrêtement	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7341) (2)

Montant brut	0,00
Ecrêtement	0,00
Montant net	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III-VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	B 942 B 943

DETAIL DU CHAPITRE 942 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

DETAIL DU CHAPITRE 943 – OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE

Pour information	66112 (2)	7622 (2)
Montant des ICNE de l'exercice	0,00	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte sera négatif.

III-VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	B 944 B 945

DETAIL DU CHAPITRE 944 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT GROUPES D'ÉLUS

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

DETAIL DU CHAPITRE 945 – PROVISIONS ET AUTRES OPÉRATIONS MIXTES (opérations mixtes)

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

III-VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	B 946

DETAIL DU CHAPITRE 946 – TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS (à l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>RECETTES (3)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(3) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

III-VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES – CHAPITRES FONCTIONNELS	B 947

DETAIL DU CHAPITRE 947 – OPÉRATIONS ORDRE INTÉRIEUR DE LA SECTION

Article (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles budgétaires conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III-VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 OPERATIONS SANS REALISATION – CHAPITRES FONCTIONNELS	B 952 B 953

DETAIL DES CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATION

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00
952	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 31

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU

Excusés : 0

OBJET : REPRISE DE L'ACTIVITÉ DES CENTRES DE SANTÉ DE VYV3 DE BOURGOGNE PAR LE CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Santé : Pour un service public garant de l'accès aux soins et à la santé

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1511-8 et L.3211-1,

VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L.1434-4, L.1434-10, L.6323-1-3, L.6323-1-5 et D.6323-1 à D.6323-12,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-1,

VU la délibération n°1 du Conseil départemental du 23 mai 2022 relative à la création d'un centre de santé multi-sites et ses antennes, et la création de son budget annexe.

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** la reprise et le transfert de l'activité des centres de santé de la VyV3 Bourgogne pour les centres de santé de Nevers et Imphy et l'antenne de Chantenay St-Imbert vers le centre de santé départemental,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toute pièce relative à l'exécution de cette décision.

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 14

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a blue circular official stamp of the "DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE" with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Fabien BAZIN". Below the signature, the name "Fabien BAZIN" is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230327-67794-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU, Mme Jocelyne GUERIN a donné pouvoir à M. Michel MULOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Frédéric ROY a donné pouvoir à Mme Justine GUYOT

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - ACCOMPAGNER NOS AINES ET LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP PAR L'INNOVATION AU SERVICE DE L'INCLUSION

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Autonomie : Accompagner nos aînés et les publics en situation de handicap par l'innovation au service de l'inclusion

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1111-9 et L.3211-1

VU le Code de l'Action Sociale et de la Famille, notamment les articles L.121-1, L.123-1 et L.312-1,

VU le Code des transports, notamment son article R.3111-24,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la société au vieillissement (ASV),

VU la délibération n°6 du Conseil départemental du 17 février 2020 adoptant le règlement départemental d'aide sociale de la Nièvre,

VU la délibération n°7 du Conseil départemental du 1er février 2021 adoptant la stratégie départementale pour l'autonomie des adultes âgés et des personnes en situation de handicap 2021-2025,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VOTER** les crédits inscrits au budget primitif 2023 soit :

dépenses : 89 641 658 €

- <i>fonctionnement</i>	89 641 658 €
- chapitre 011	334 600 €
- chapitre 016	28 000 000 €
- chapitre 65	61 198 058 €
- chapitre 67	109 000 €

recettes : 24 889 520 €

- <i>fonctionnement</i>	24 889 520 €
- chapitre 016	12 256 000 €
- chapitre 70	17 000 €
- chapitre 74	5 873 258 €
- chapitre 75	6 743 262 €

- **D'APPROUVER** le principe des subventions au titre de l'année 2023, pour un montant global de 503 610 €, en contrepartie de prestations, conformément à l'annexe jointe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document, toute convention et tout éventuel avenant permettant la mise en œuvre de la politique, notamment :
 - la nouvelle convention section 4 entre la CNSA et le Conseil départemental,
 - la convention relative à la mise en place de la formation initiale auprès des accueillants familiaux de la Nièvre,
 - la convention, relative à la mise en place de la formation continue auprès des accueillants familiaux de la Nièvre,

- les conventions permettant la mise en œuvre des formations à destinations des accueillants familiaux pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- **D'ACCORDER** les subventions annexées au présent rapport,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés fixant le montant de l'indemnité obligatoire de remplacement dans le cadre de la formation initiale et continue en faveur des accueillants familiaux de personnes âgées ou de personnes handicapées pour l'année 2023,
- **DE DONNER** délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires dans le cadre de cette délibération,
- Dans le cadre de l'aide au financement des surcoûts engendrés par la mise en œuvre de l'avenant 43 dans les SAAD signataires de la BAD :
- **D'APPROUVER**, pour un montant maximal de 1 975 000 €, le principe, au titre de l'année 2023, du financement d'un dispositif de soutien aux professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées ou des personnes handicapées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à répartir entre les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile concernés des participations CNSA et du Département pour définir les montants attribués à chacun d'eux et de signer les conventions ou décisions qui seront nécessaires au versement desdites sommes,
- **D'ADHÉRER** à l'association AGIR,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du conseil départemental à lancer la (ou les) procédure(s) de marchés publics en résultant, à signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution et à signer l'adhésion à l'association AGIR.

Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 14
NPPV : 0
Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,




Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230327-68027-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

Subventions pour 2023

Demandeur	Subvention 2023	Destination de la subvention
MDPH	199910	Mise à disposition d'agents, COSDEN, perte mobilité inclusion, subvention d'équilibre
Mots pour maux d'enfants	3 000	Association de soutien aux familles. Soutien aux actions mises en place par l'association.
Nièvre alzheimer	1 500	Reconduite des actions précédentes
Appel à projet	3000	Culture et santé, en lien avec l'ARS
Sara George Bouqueau - PAGODE	120 000	Accueillir et accompagner des PH adultes originaires du département pour leur permettre de retrouver une autonomie personnelle
SDIS	175 000	Prestation technique du système téléalarme
UNAFAM	1200	Frais de fonctionnement
TOTAL	503 610	

MISE EN PLACE D'UNE FORMATION CONTINUE AUPRÈS DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX DE LA
NIÈVRE
CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE
ET LE MOUVEMENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET L'INSERTION SOCIALE(MAIS)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Département de la Nièvre, sis Hôtel du Département - 58 039 NEVERS cedex représenté par le Président du Conseil départemental en exercice, **Monsieur Fabien BAZIN**, dûment habilité à signer la présente convention par délibération n° de la session départementale réunie dans sa séance du 27 et 28 mars 2023, dénommé ci-après « le Département »,

D'une part,

ET

Le MAIS représenté par son Président en exercice, **Monsieur Roger DROUET**, dûment habilité à signer la présente convention, sis MAIS, 24, rue Bournes, 69004 LYON, dénommé ci-après Le Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 - Objet de la formation

Depuis la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, une formation continue de 12 heures minimum est obligatoire dans le cadre de l'agrément délivré aux accueillants familiaux de personnes âgées et adultes handicapés. Celle-ci doit être dispensée après l'agrément et dans un délai de 5 ans.

Cette formation continue doit permettre aux accueillants familiaux :

- de renforcer leurs compétences dans la gestion quotidienne de l'accueil en partageant des pratiques techniques et relationnelles, mieux appréhender le handicap psychique afin de mieux accompagner les accueillis,
- d'acquérir ou compléter leurs connaissances sur le vieillissement, le handicap, la sexualité et l'alimentation pour mieux comprendre la problématique des personnes accueillies,
- d'améliorer et développer les relations avec les mandataires judiciaires,

- permettre l'échange des pratiques entre les accueillants afin de verbaliser leur ressenti.

Article 2 - Organisation et suivi de la formation

Le Département (service Établissements et Services PA/PH) de la Direction de l'Autonomie) est l'interlocuteur privilégié de l'organisme de formation.

Le MAIS organise et anime l'ensemble des journées de formation en respectant l'amplitude horaire de 6 heures maximum.

Dans ce cadre, le MAIS s'engage à :

- respecter le contenu de la formation conforme au référentiel de formation des accueillants familiaux,
- effectuer les invitations et les inscriptions des familles d'accueil pour chaque session,
- fournir aux participants des supports écrits pour conserver les contenus apportés et les échanges,
- réaliser et remettre une attestation de formation à chaque participant,
- organiser un bilan de la formation avec le Département (service Établissements et Services PA/PH).

Article 3 - Lieux et rythme de la formation

Cette formation continue concernera toute famille d'accueil agréée depuis le 01/01/2017 soit environ 40 familles d'accueil.

La formation se déroulera sur l'année 2023, sur 3 sites différents : Nevers, Imphy, et Cosne Cours sur Loire.

La formation d'une durée de 12 heures représentera la mise en place de 2 journées de formation au total pour chaque groupe.

Les salles seront retenues par le Département. Les dates et horaires des sessions ainsi que le lieu géographique feront l'objet d'un accord entre le MAIS et le Département (service Établissements et Services PA/PH).

Article 4 - Coût de la prestation

Le Département s'engage à prendre en charge le coût des sessions de formation sur la base du devis présenté par le MAIS soit 8400 € pour la totalité de formation continue pour 40 accueillants familiaux.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention prendra effet le 1^{er} janvier 2023 et se terminera au 31 décembre 2023.

La présente convention est établie pour la durée de la formation continue, sauf dé-

nonciation par l'une ou l'autre des parties, 3 mois au moins avant l'échéance.

Article 6 – Résiliation de la convention

Le Département se réserve le droit de résilier la présente convention de manière unilatérale s'il estime que l'organisme de formation le MAIS ne remplit pas sa mission avec toute la compétence et/ou diligence attendue dans le respect de la présente convention.

Article 7 – Règlement des litiges

Dans le cas où un différend surviendrait à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable préalablement à toute action devant la juridiction compétente.

Si la médiation reste infructueuse, il faudra diligenter une procédure au contentieux auprès de la juridiction compétente qui est le Tribunal Administratif de Dijon.

Fait à Nevers le

Pour le Département de la Nièvre
Le Président du Conseil départemental

Pour le MAIS
Le Président

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Roger DROUET

**MISE EN PLACE D'UNE FORMATION CONTINUE AUPRÈS DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX DE
LA NIÈVRE
CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE
ET L'ESPACE TRANSFORMATION**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Département de la Nièvre, sis Hôtel du Département - 58 039 NEVERS cedex représenté par le Président du Conseil départemental en exercice, **Monsieur Fabien BAZIN**, dûment habilité à signer la présente convention par délibération n° de la session départementale réunie dans sa séance du 27 et 28 mars 2023, dénommé ci-après « le Département »,

D'une part,

ET

L'Espace TranFormation représenté par son Directeur en exercice, **Monsieur Jean Paul FLUTEAU**, dûment habilité à signer la présente convention, sis Espace TransFormation, Moulin de Lavaud , 23800 LA CELLE DUNOISE, dénommé ci-après L 'Espace TransFormation.

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Article 1 - Objet de la formation

Depuis la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, une formation continue de 12 heures minimum est obligatoire dans le cadre de l'agrément délivré aux accueillants familiaux de personnes âgées et adultes handicapés. Celle-ci doit être dispensée après l'agrément et dans un délai de 5 ans.

Cette formation continue doit permettre aux accueillants familiaux :

- de renforcer leurs compétences dans la gestion quotidienne de l'accueil en partageant des pratiques techniques et relationnelles,
- d'acquérir ou compléter leurs connaissances sur le vieillissement, le handicap, pour mieux comprendre la problématique des personnes accueillies,
- permettre l'échange des pratiques entre les accueillants afin de verbaliser leur ressenti.

Article 2 - Organisation et suivi de la formation

Le Département (service Établissements et Services PA/PH) de la Direction de l'Autonomie) est l'interlocuteur privilégié de l'organisme de formation.

L'Espace TransFormation organise et anime l'ensemble des 1/2 journées de formation en respectant l'amplitude horaire de 3 heures maximum.

Dans ce cadre, l'Espace TransFormation s'engage à :

- respecter le contenu de la formation conforme au référentiel de formation des accueillants familiaux,
- effectuer les invitations et les inscriptions des familles d'accueil pour chaque session,
- fournir aux participants des supports écrits pour conserver les contenus apportés et les échanges,
- réaliser et remettre une attestation de formation à chaque participant,
- organiser un bilan de la formation avec le Département (service Établissements et Services PA/PH).

Article 3 - Lieux et rythme de la formation

Cette formation continue concernera toute famille d'accueil agréée depuis le 01/01/2017 soit environ 40 familles d'accueil.

La formation se déroulera sur l'année 2023, sur 4 sites différents : Nevers, Imphy, et Cosne Cours sur Loire.

La formation d'une durée de 6 heures représentera la mise en place de 2 demi-journées de formation au total.

Les salles seront retenues par le Département. Les dates et horaires des sessions ainsi que le lieu géographique feront l'objet d'un accord entre l'Espace TransFormation et le Département (service Établissements et Services PA/PH).

Article 4 - Coût de la prestation

Le Département s'engage à prendre en charge le coût des sessions de formation sur la base du devis présenté par l'Espace TransFormation soit 4640 € pour la totalité de formation continue pour 40 accueillants familiaux.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention prendra effet le 1^{er} janvier 2023 et se terminera au 31 décembre 2023.

La présente convention est établie pour la durée de la formation continue, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, 3 mois au moins avant l'échéance.

Article 6 – Résiliation de la convention

Le Département se réserve le droit de résilier la présente convention de manière unilatérale s'il estime que l'Espace TransFormation ne remplit pas sa mission avec toute la compétence et/ou diligence attendue dans le respect de la présente convention.

Article 7 – Règlement des litiges

Dans le cas où un différend surviendrait à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable préalablement à toute action devant la juridiction compétente.

Si la médiation reste infructueuse, il faudra diligenter une procédure au contentieux auprès de la juridiction compétente qui est le Tribunal Administratif de Dijon.

Fait à Nevers le

Pour le Département de la Nièvre
Le Président du Conseil départemental

Pour l'Espace TransFormation
Le Directeur

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Jean Paul FLUTEAU

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU, Mme Jocelyne GUERIN a donné pouvoir à M. Michel MULOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Frédéric ROY a donné pouvoir à Mme Justine GUYOT

Excusés : 0

OBJET : CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE - RÉPARTITION DES FINANCEMENTS 2023

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Autonomie : Accompagner nos aînés et les publics en situation de handicap par l'innovation au service de l'inclusion

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.233-1 à L.233-6,
VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
VU le décret n°2016-209 du 26 février 2016 relatif à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées,

VU le décret n°2016-212 du 26 février 2016 relatif aux concours versés au Département par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie,
VU le décret n°2016-696 du 26 février 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées,
VU le diagnostic départemental approuvé en séance de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie le 30 novembre 2016,
VU l'approbation du programme d'actions au titre de l'exercice 2023 en séance de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du 15 décembre 2022,
VU le schéma départemental de l'autonomie 2021-2026, et prioritairement l'axe 2 et l'axe 3 du schéma, approuvé par délibération n° 7 du Conseil départemental du 1^{er} février 2021,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** les termes des conventions avec le Groupement d'Intérêt Économique « Ingénierie et Maintien à domicile des Personnes Âgées » ci-jointes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à engager les crédits nécessaires aux actions relevant du programme d'actions de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et à l'ingénierie de cette Conférence,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toute pièce nécessaire à l'application des décisions relevant de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, notamment lesdites conventions ainsi que leurs éventuelles modifications,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les avenants aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les résidences autonomie,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés annuels de versement du forfait autonomie,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention avec Merci Julie dans le cadre du déploiement de l'Ergothèque 58.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,




Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230327-67494-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

ARRÊTÉ portant fixation, **pour l'exercice 2023**, du montant du forfait autonomie pour la Résidence Autonomie « » à

N° D 23 -

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU les articles L.233-11 à D.2312-159-5 de Code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

VU le décret n°2016-209 du 26 février 2016 relatif à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées,

VU le décret n°2016-212 du 26 février 2016 relatif aux concours versés aux Départements par la CNSA,

VU le décret n° 2016-696 du 26 février 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées,

VU le diagnostic départemental approuvé en séance de la Conférence le 30 novembre 2016,

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé par la Résidence Autonomie "....." à, en date du,

VU l'arrêté du fixant le montant des concours alloués aux Départements au titre de la Conférence des financeurs pour 2023, pris en application du a du V de l'article L. 14-10-5 du code de l'action sociale et des familles,

VU l'approbation du programme d'actions au titre de l'exercice 2023 en séance de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du 15 décembre 2022,

VU la délibération du Conseil départemental en date du relative à la répartition des financements 2023 de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre,

VU l'avenant financier au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé par la Résidence Autonomie "....." à, en date du

A R R Ê T É -

ARTICLE 1 : Au titre de l'exercice 2023, le versement annuel du forfait autonomie pour la Résidence Autonomie "....." à, est fixé comme suit :

..... €

ARTICLE 2 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal administratif – 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou, à

compter de sa notification, à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié. Le tribunal peut être saisi via l'application de télérecours citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr".

ARTICLE 3 : Une copie du présent arrêté sera adressée au gestionnaire de l'établissement.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site du Département de la Nièvre.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Madame la Directrice Générale Adjointe des Solidarités, de la Culture et du Sport sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NEVERS, le

PROJET



AVENANT FINANCIER

Au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2022-2026 relatif à la mise en œuvre du forfait autonomie

fixant le montant du forfait autonomie 2023

Entre d'une part,

Le Département de la Nièvre,

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du,

Ci-après dénommé « Le Département » ;

Et d'autre part,

La résidence autonomie « »

Adresse :

représenté par

N° SIRET :

Statut juridique :

Ci-après dénommé « Le gestionnaire » .

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 313-11 et D 312-159-5;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n° 2016-209 du 26 février 2016 relatif à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

Vu le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé le entre les 2 parties,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du relative à la répartition des financements de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre 2023,

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens visé ci-dessus est complété ainsi :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de définir la participation financière de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre pour l'année 2023 à la mise en œuvre du Forfait Autonomie prévu dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Pour l'année 2023, le montant de la subvention accordée s'élève à

Article 2 : Modalités de versement du forfait autonomie

Au titre de l'exercice 2023, le montant de la participation de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est déterminé par un versement unique du forfait autonomie à chaque résidence basé sur le nombre de places.

Résidence	Lieu	Nb. de places	Forfait autonomie (FA) alloué 2023
.....			 ;

Ce forfait couvre les dépenses suivantes :

- Rémunération et charges fiscales et sociales de personnels disposant de compétence en matière de prévention de la perte d'autonomie (animateurs, ergothérapeutes, psychomotriciens, diététiciens ou autres hors personnels de soins) ;
- Recours à un ou plusieurs intervenants extérieurs disposant de compétences en la matière ;
- Recours à un ou plusieurs jeunes en contrat civique en cours d'acquisition de compétences en matière de prévention de la perte d'autonomie sous réserve de présentation au préalable pour validation au Conseil départemental de l'action, du dossier de candidature de chaque jeune et des conditions d'indemnisation.
- le cas échéant, mutualisé avec un ou plusieurs établissements.

Si les dépenses correspondantes à ce forfait ne peuvent être engagées en 2023, les crédits alloués devront être inscrits en dotation au compte 681 et faire l'objet d'une reprise sur provision inscrite au compte 781 pour compenser les dépenses effectuées en 2024.

Article 3 : Suivi du contrat

L'établissement s'engage à communiquer toutes pièces utiles au suivi des objectifs fixés dans le présent contrat dont :

- La ou les convention(s) ou contrat(s) signée(s) avec un ou des prestataires(s) extérieur(s) pour mener les actions de prévention
- Les factures acquittées

Il s'engage à tenir une comptabilité analytique propre au suivi des actions réalisées en application du présent contrat. Il s'engage également à faciliter à tout moment le contrôle par le Département de la réalisation de ces actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative de dépenses.

Le gestionnaire transmet au Département tous les ans, **au plus tard le 30 avril**, des données relatives à l'utilisation du forfait-autonomie :

- Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus résidentes et non résidentes ayant participé aux actions réalisées en précisant pour chaque action dans un tableau (modèle ci-joint) ;
- Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus non résidentes ayant participé aux actions réalisées ;
- Le nombre de personnels en équivalent temps plein financé (leur statut et qualification, le temps de travail dédié aux actions de prévention) ;
- Le nombre de professionnels mutualisés entre plusieurs résidences (leur statut et qualification, le temps de travail dédié aux actions de prévention) ;
- Le nombre d'actions financées, en distinguant celles qui portent sur la santé, le lien social, l'habitat et le cadre de vie selon le tableau de suivi de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie joint en annexe;
- **Le montant de chacune des actions financées.**

Fait à _____, le _____ en 2 exemplaires,

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,

Pour le bénéficiaire,
Le représentant légal de l'établissement,

Monsieur Fabien BAZIN

AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT 2023

ENTRE

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE, sis Rue de la Préfecture, Hôtel du Département, 58039 NEVERS Cedex, représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre, dûment habilité par la délibération n° ... du, et désigné ci-après par les termes « **Le Département** »,

D'une part ;

ET

La SAS Senioralis – Merci Julie (entreprise solidaire d'Utilité Sociale : ESUS), 9-11 Avenue du Val de Fontenay, 94 120 Fontenay-sous-Bois, numéro SIREN/SIRET 824 513 527 00021, représenté par son Président, Monsieur Michaël CARRE, dûment habilité(e) à signer le présent avenant, ci-après dénommé « **Le Bénéficiaire** »,

D'autre part ;

Préambule

Il est rappelé que par convention des financeurs, signée le 9 août 2021, relative à la prévention de la perte de l'autonomie pour les exercices budgétaires 2021-2022-2023, le département de la Nièvre s'est engagé à verser au Bénéficiaire en application de l'article 3 de ladite convention, un montant forfaitaire de 107 755 € pour l'année 2021 et de 125 380 € en 2022. Étant précisé que le financement des années suivantes devait se faire par avenants successifs en fonction de bilans précédents.

En conséquence, pour formaliser le financement pour l'exercice 2023, les parties conviennent de signer le présent avenant.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de fixer l'engagement financier du Département en faveur du Bénéficiaire à un montant forfaitaire de 144 647 €, pour l'année 2023.

Article 2 - Date de prise d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa signature.

Article 3 - Dispositions finales

Toutes les autres clauses de la convention des financeurs sus-évoquée demeurent inchangées et restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Les Parties entendent en outre que le présent avenant s'incorpore à ladite convention et ne fasse qu'un avec elle.

Fait à Nevers, le.....
(en deux exemplaires)

Pour le département de la Nièvre,

Président,
Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire,

Président,
Michaël CARRE.

PROJET



CONVENTION DE FINANCEMENT

Dans le cadre du programme coordonné d'actions individuelles et collectives de prévention, validé par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre

ENTRE

Le Département de la Nièvre (en charge des crédits CNSA)

dont l'adresse est : Hôtel du Département 58 039 NEVERS

représenté par Monsieur le Président en exercice au Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

d'une part,

ET

Le GIE IMPA, en qualité de porteur du programme régional de prévention « Les ateliers Bons Jours », action inscrite au programme coordonné d'actions individuelles et collectives de prévention, validé en séance de la CFPPA,

dont l'adresse est : 3 route de Châtillon – 25 480 ECOLE VALENTIN,

représenté par Monsieur le Directeur du GIE-IMPA, Monsieur Jean-Marie BOULEC,

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département dans la cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie aux actions réalisées par le bénéficiaire, Le GIE-IMPA, ainsi que leurs engagements réciproques.

Dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, au titre de la loi du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement, le porteur, le GIE-IMPA propose les actions suivantes :

Actions et montant de la subvention selon propositions du GIE-IMPA, à faire valider par les membres lors de la plénière Conférence des financeurs qui se déroulera en mai 2023

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2023.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention

En contrepartie des prestations objets de la présente convention, le Département de la Nièvre, au titre des crédits dédiés alloués par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), s'engage à verser au porteur, le GIE-IMPA, un montant total de euros.

ARTICLE 4 : Modalités de versement de la subvention

Le paiement de la subvention s'effectuera en un seul versement, après signature et notification de la présente convention.

Le versement sera effectué sur le compte suivant :

Domiciliation : GIE IMPA
IBAN : FR76 1250 6200 4956 0027 8895 775
Code BIC : AGRIFRPP825

ARTICLE 5 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les projets pour lesquels la subvention a été attribuée.

Toute modification ou évolution des projets ou de leur mise en œuvre devra être portée à la connaissance du secrétariat de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre.

Le porteur de projet s'engage à fournir les données nécessaires au suivi et au contrôle de la subvention en adressant au Conseil départemental, conformément au cadre de pilotage du programme coordonné d'actions fixé par la CNSA :

- Au 30 novembre 2023, le bilan intermédiaire de l'action
- Au 31 mars 2024, le bilan final de l'action

Dans le cas où les actions ne peuvent être mises en œuvre complètement sur l'exercice 2023 et compte-tenu du suivi annuel des concours attribués par la CNSA au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, le porteur devra en informer au plus tôt le secrétariat de la Conférence des financeurs.

Les documents qui devront être transmis dans le cadre du bilan sont :

- le compte-rendu financier de l'action ;
- le tableau d'évaluation joint et complété, qui devra être transmis par le Conseil départemental à la CNSA (un premier tableau lors du bilan intermédiaire et un autre lors du bilan final) ;
- une synthèse précisant les conditions de mise en œuvre de l'action, les difficultés rencontrées et les bénéfices de l'action ;
- les résultats d'une enquête de satisfaction menée auprès des usagers permettant de mettre en lumière l'impact des actions en termes de changement de comportement.

Aussi, le GIE IMPA a pour obligation de :

- se soumettre à tout contrôle sur pièces et sur place effectué par le Département de la Nièvre ou un tiers mandaté par lui,
- assurer le contrôle de la réalité des dépenses effectuées conformément à la présente convention et à ses objectifs,
- conserver les pièces justificatives de ces dépenses jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, soit trois ans après le dernier paiement effectué par le Département de la Nièvre,
- garantir la traçabilité de l'emploi des fonds accordés par le Département de la Nièvre au titre de la Conférence des financeurs.

A cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype)

Le logotype est à demander à l'adresse suivante : cfppa@nievre.fr

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception en précisant sur l'enveloppe « Conférence des financeurs de la Nièvre ».

Article 6 - Sanctions

Le Département de la Nièvre, sous couvert de la décision des membres de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie se réserve le droit de ne pas

verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 8 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 9 : Compétence juridique

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à NEVERS, le
(en 2 exemplaires)

Pour le Département,
Le Président du Conseil départemental,
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le GIE-IMPA,
Le Directeur,
Monsieur Jean-Marie BOULEC.



CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS 2023 DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS

(dans le cadre d'une délégation de gestion)

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

Domicilié Hôtel du Département 58 039 Nevers cedex, représenté par le Président du Conseil départemental en exercice agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente précitée.

Ci-après désigné « le Département »,

ET

**LE GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE « INGENIERIE MAINTIEN A DOMICILE
DES PERSONNES AGEES »**

Domicilié 3 rue de Châtillon 25480 Ecole Valentin, représenté par le directeur, Jean-Marie BOULEC.

Ci-après désigné « le cocontractant »,

- **Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.233-1, L.233-3, R.233-1 à R.233-9, D.233-10 à D.233-12, R.233-13 à R.233-20 ;
- **Vu** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- **Vu** le décret n° 2016-209 du 26 février 2016 relatif à la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;
- **Vu** la délibération du Conseil départemental en date du mars 2023 relative au plan d'actions 2023 de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre et son financement,

PREAMBULE

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 instaure dans chaque département, une Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Chaque conférence des Financeurs doit établir un diagnostic des besoins des personnes âgées de soixante ans et plus résidant sur le territoire départemental, recenser les initiatives locales et définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention.

Les financements attribués dans le cadre de la Conférence des Financeurs, alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), sont prévus à l'article L. 14-10-10 du CASF et interviennent en complément des prestations légales ou réglementaires.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département dans la cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie aux actions réalisées par le bénéficiaire, Le GIE IMPA, ainsi que leurs engagements réciproques.

ARTICLE 2 : Obligations du cocontractant

Conformément à la décision de la Conférence des Financeurs, le cocontractant s'engage à mettre en œuvre l'action suivante, au titre du 6° de l'article L.233-1 du CASF :

- L'Appel à Projet 2024 « prévenir et lutter contre l'isolement social des personnes retraitées » (GIR 1 à 6).

Celui-ci vise à soutenir des projets à destination de personnes retraitées (GIR 1 à 6) isolées ou en risque d'isolement :

- Pour les repérer et les accompagner,
- Pour former des bénévoles qui iront à leur rencontre.

Le cocontractant s'engage à :

- Lancer l'appel à projet, en assurer la diffusion, la promotion (le soutien des financeurs sera affiché) ;
- Etudier/instruire les dossiers (analyse technique, opportunité, qualité du projet...) ;
- Sélectionner et valider les dossiers pour la Conférence des financeurs en fonction de ses principes directeurs de financement ;
- Notifier les projets et en assurer le suivi financier et comptable ;
- Suivre les projets (bilans intermédiaires et finaux) ;
- Assurer un retour à la Conférence des Financeurs sur l'exécution de la convention et sur l'avancement des différents projets.

Le cocontractant est chargé d'informer le public de la participation financière qui lui est attribuée. Tout document, y compris audiovisuel, ou intervention publique concernant une structure, un programme, une opération ou une action doit comporter une mention claire, compréhensible et lisible indiquant le financement ou le cofinancement par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

ARTICLE 3 : Obligations du Département

Conformément à la décision de la Conférence des Financeurs de la Nièvre, le Département s'engage à attribuer un financement de€ au Gie IMPA, dans le cadre des concours financiers de la CNSA versés au Département, et selon les modalités définies à l'article 4 de la présente convention, au titre d'une délégation de gestion.

ARTICLE 4 : Modalités financières

Le financement de € alloué par le Département servira à couvrir les actions de prévention précitées à l'article 2 et les frais de gestion associés.

Il est précisé que la part des crédits dédiés au financement des frais de gestion du Gie IMPA ne devra pas excéder 3 % du montant total versé, soit €.

Il est précisé également que la Conférence des financeurs de la Nièvre ne financera pas les points suivants :

- les actions à visées commerciales,
- les aides à l'habitat (financement ANAH),
- les aides à l'hygiène ou matériel à usage unique qui peuvent être financées dans le cadre du plan d'aide APA le cas échéant,
- les actions réalisées au sein des résidences autonomie (financement par le forfait autonomie),
- les actions individuelles de santé prises en charge par l'assurance maladie,
- les interventions de soins et d'aide à la personne assurées par les SAAD, les SSIAD ou les SPASAD (financement ARS, conseil départemental, caisses de retraites, mutuelles...)
- les actions de professionnalisation des SAAD, des métiers de l'aide à domicile et de l'accueil familial (financement section IV de la CNSA)
- les actions destinées à créer, outiller, structurer et coordonner les SPASAD (section IV de la CNSA et crédits délégués aux ARS),
- les actions de soutien aux proches aidants (section IV de la CNSA).

Le versement interviendra en une seule fois, à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention, sur présentation d'un R.I.B.

ARTICLE 5 : Assurance-responsabilité

Le cocontractant déclare être assuré civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

ARTICLE 6 : Mécanismes de contrôle

Le cocontractant s'engage à fournir au Département un bilan des actions menées au titre de la présente convention faisant notamment apparaître : les dépenses réalisées pour chaque action, le nombre de bénéficiaires, la part des GIR 1-4 et des GIR 5-6 touchés par chaque action, le nombre d'ateliers mis en œuvre et leur localisation.

Un bilan intermédiaire sera transmis au 31 mars 2024.

Le bilan final devra être transmis au plus tard au 31 mars 2025.

Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur au montant des crédits alloués par le Département, le cocontractant devra reverser le montant non utilisé au Département. Le cas échéant, le Département procédera à l'émission d'un titre de recette du montant correspondant.

ARTICLE 7 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties. Elle s'achèvera après remise du bilan des actions et au plus tard le 31 mars 2025.

ARTICLE 8 : Révision

Durant la période de validité de la convention et à la demande de l'une ou l'autre des parties, des aménagements nécessaires aux dispositions de la convention, seront examinés conjointement par les parties et pourront faire l'objet d'avenants à la présente convention.

ARTICLE 9 : Résiliation de la convention

9-1 Résiliation à la demande des parties

Indépendamment de la résiliation pour faute prévue à l'article 9-2, la convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis de deux mois.

9-2 Résiliation pour faute

Le Département se réserve la possibilité, par tous moyens, de vérifier la mise en œuvre des obligations fixées au cocontractant par la convention et pourra demander, le cas échéant, après mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de deux mois, la résiliation de la convention pour faute.

Cette résiliation entraînera le reversement de tout ou partie du financement.

Ce reversement devra intervenir au plus tard un mois à compter de la date de la réception du titre de paiement émis par le Département.

ARTICLE 10 : Règlement des litiges

En cas de contentieux portant sur l'application ou l'interprétation de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal compétent du lieu de situation géographique du Département de la Nièvre.

Fait à _____, en deux exemplaires originaux

Le

Le Président du Conseil départemental
de la Nièvre

Le Directeur du Gie IMPA

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Jean-Marie BOULEC



CONVENTION DE FINANCEMENT (pour les porteurs retenus dans l'appel à candidatures)

Dans le cadre du programme coordonné d'actions individuelles et collectives de prévention, validé par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre

ENTRE

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département 58 039 NEVERS

représenté par le Monsieur le Président en exercice au Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

d'une part,

ET

dont l'adresse est :

représenté par (le Président de l'association),

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département dans la cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie à l'action réalisée par le bénéficiaire, (son nom), ainsi que leurs engagements réciproques.

Dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, au titre de la loi du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement, le porteur (son nom) propose une action intitulée : « _____ » et s'engage à garantir le pilotage et la mise en œuvre de l'action décrite.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre le projet retenu par la Conférence des financeurs au titre de son appel à candidatures 2023.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2023.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention

En contrepartie de la prestation objet de la présente convention, le département de la Nièvre, au titre des crédits dédiés alloués par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), s'engage à verser au porteur (son nom) la somme forfaitaire de _____ €.

ARTICLE 4 : Modalités de versement de la subvention

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Le Département versera 70 % de la subvention à la notification de la convention,
- le solde de 30 % sera versé en fin d'année après réception par le Département du solde des concours de la CNSA annuels.

Les versements seront effectués sur le compte suivant :

Domiciliation :
IBAN :
Code BIC :

ARTICLE 5 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention a été attribuée.

Toute modification ou évolution du projet ou de sa mise en œuvre devra être portée à la connaissance du secrétariat de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre.

Le porteur de projet s'engage à fournir les données nécessaires au suivi et au contrôle de la subvention en adressant au Conseil départemental, conformément au cadre de pilotage du programme coordonné d'actions fixé par la CNSA :

- Au 30 novembre 2023, le bilan intermédiaire de l'action
- Dès la fin de l'action et au plus tard au 31 mars 2024, le bilan final de l'action

Dans le cas où l'action ne peut être mise en œuvre complètement sur l'exercice 2023 et compte-tenu du suivi annuel des concours attribués par la CNSA au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, le porteur devra en informer au plus tôt le secrétariat de la Conférence des financeurs et devra adresser obligatoirement :

Le document qui devra être transmis dans le cadre du bilan intermédiaire est la fiche bilan intermédiaire.

Les documents qui devront être transmis dans le cadre du bilan final sont :

- le compte-rendu financier de l'action conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (cerfa n°15059*01) ;
- L'ensemble des pièces comptables (factures acquittées, fiches de paie...) justifiant de l'utilisation des fonds publics alloués au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre ;
- le tableau d'évaluation joint et complété, qui devra être transmis par le Conseil départemental à la CNSA (un premier tableau lors du bilan intermédiaire et un autre lors du bilan final) ;
- une synthèse précisant les conditions de mise en œuvre de l'action, les difficultés rencontrées et les bénéfices de l'action ;
- les résultats d'une enquête de satisfaction menée auprès des usagers ;
- Toute pièce supplémentaire jugée nécessaire par le Département de la Nièvre pour exercer le contrôle sur pièces et sur place .

A cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype)

Le logotype et les documents de bilan sont à demander à l'adresse suivante : cfppa@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département sans délai par lettre

recommandée avec accusé de réception en précisant sur l'enveloppe « Conférence des financeurs de la Nièvre ».

PROJET

Article 6 - Sanctions

Le Département de la Nièvre, sous couvert de la décision des membres de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – ANNEXES

Les annexes I et II font parties intégrantes de la présente convention.

ARTICLE 8 – FACULTE DE RESILIATION PAR LE BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 9 – CLAUSE RESOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 10 : Compétence juridique

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à NEVERS, le
(en 2 exemplaires)

Pour le Département,
Le Président du Conseil départemental,

Le porteur de projet

Monsieur Fabien BAZIN

ANNEXE I : LE PROJET

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention :

Projet :

Charges du projet (en euros)	Subvention du Département de la Nièvre (en euros)	Somme des financements publics affectés au projet (en euros)
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

A) Objectif(s) :

B) Public(s) visé(s) :

C) Localisation :

D) Moyens mis en œuvre :

ANNEXE II: BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Année 20__

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60- Achats		70- Ventes de produits finis, prestations de service	
Prestations de services		Vente de produits finis	
Achat matières et fournitures		Vente de marchandises	
Autres fournitures		Prestations de service	
61- Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Locations		État : Préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s)	
Documentation		-	
		Département(s)	
62- Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s)	
Services bancaires, autres		-	
63- Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			
		75- Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		76- Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements et provisions		78- Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de€ représente% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100			

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU, Mme Jocelyne GUERIN a donné pouvoir à M. Michel MULOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Frédéric ROY a donné pouvoir à Mme Justine GUYOT

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - ETRE PRESENT POUR LES FAMILLES ET PRENDRE SOIN AU QUOTIDIEN DE CEUX QUI EN ONT BESOIN

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Famille : Être présent pour les familles et prendre soin au quotidien de ceux qui en ont besoin

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.112-3, L.221-1 et L.226-1,
VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L.2112-1 et L.2112-2,
VU la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance faisant de la prévention un axe majeur,

VU la loi du 14 mars 2016 et la loi du 7 février 2022 relatives à la protection de l'enfant,
VU la circulaire n°DGCS/SD2B/DGS/SP1/2021/25 du 1^{er} avril 2021 relative à la contractualisation préfet/ARS/département en prévention et protection de l'enfance pour l'exercice 2021,
VU la délibération n°1 du Conseil départemental du 28 novembre 2022 adoptant le schéma départemental enfance et famille 2022-2026,
VU le rapport de Michèle Peyron : « pour sauver la PMI, agissons maintenant ! » publié le 17 juin 2019,
VU la Commission des « 1 000 premiers jours » lancée en septembre 2020,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique **Famille Enfance** soit :
 - 27 651 278,12 € en dépenses de fonctionnement,
 - 247 000 € en dépenses d'investissement,
 - 2 707 000 € en recettes de fonctionnement,
- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique relative à la **Protection Maternelle et Infantile**, soit :
 - 494 200 € en dépenses de fonctionnement,
 - 15 150 € en dépense d'investissement,
 - 649 950 € en recette de fonctionnement,
- **D'INSCRIRE** des crédits de paiement au titre des travaux d'investissement en faveur, du Village d'Enfants Pierre et Paule SAURY **147 000 €** (travaux de démolition/désamiantage), de l'association la vie pour école, maison d'enfants à caractère social, la maison de Champrieux, **100 000 €**,
- **D'ACCORDER** les subventions au titre de 2023 d'un montant de 884 100 € aux associations dont le détail figure en annexe 1, ainsi qu'une participation forfaitaire de 9 000 € au GIP France Enfance Protégée (annexe 2),
- **DE DONNER** délégation à la Commission Permanente :
 - pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires dans le cadre de ce rapport,
 - pour toutes décisions de remise gracieuse hormis celles pour lesquelles Monsieur le Président du Conseil départemental a délégation.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à fixer par arrêté le montant des prestations versées pour et aux enfants relevant de l'Aide sociale à l'enfance,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce budget, les conventions notamment avec les associations APIAS, ADAPEI 58, France Victime 58, Nièvre Regain pour son dispositif Elan, le Bureau information jeunesse, le Dispositif d'Approche Transculturel, Home Meitis et leurs éventuels avenants.

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 14

NPPV : 1

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a blue circular official stamp of the "DEPARTEMENT DE LA NIEVRE" with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Fabien BAZIN". The signature is written over a blue printed name "Fabien BAZIN".

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230327-68058A-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

**CONVENTION de FINANCEMENT
RELATIVE AU DISPOSITIF
D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITÉ
porté par l'APIAS**

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération du , 27 mars 2023

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

Association pour l'Insertion et l'Accompagnement Social (APIAS)

6 rue des Arçées - 58800 CORBIGNY

représenté par Monsieur Patrick LAPOSTOLE

N° SIRET : 42218474700042

ci-après dénommée " l'APIAS "

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par l' APIAS conforme à son objet statutaire ;

Considérant la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance;

Considérant que le projet ci-après présenté par l'APIAS participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par l'APIAS, ainsi que leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, l'APIAS s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre son projet concernant le Dispositif d'appui et d'accompagnement à la parentalité. Il est en lien avec une réelle nécessité d'allier les savoirs entre les associations en charge de personnes en situation de handicap et les services de protection de l'enfance. Le but est d'apporter un

appui aux situations dont l'un des parents est porteur de handicap psychique en vue d'éviter ou de limiter les ruptures.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément au règlement (UE) n°360/2012 du 25 avril 2012 de la Commission européenne¹. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2023 à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre de cette même année.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant maximal de 320 000 euros, conformément au budget prévisionnel en annexe I à la présente convention.

Cette subvention est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er} et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

Ces coûts peuvent être majorés, le cas échéant, d'un excédent raisonnable constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 5. Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Une avance à la notification de la convention dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 3 soit 160 000€
- Le solde après la remise des pièces prévues à l'article 5.

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Titulaire du compte : APIAS

Domiciliation : BNPPARB Corbigny

Code établissement : 30004

Code guichet : 00137

N° de compte : 00020313604

Clé RIB : 56

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

- 1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée ;
 - 2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;
 - 3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;
 - 4° Fournir le rapport d'activité ;
 - 5° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;
- À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et

¹ Relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6° Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).

Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante :

imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 8 – RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 7 des présentes.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 11 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 12 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différent.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire ,
L'association A P I A S
Monsieur Patrick LAPOSTOLE

CONVENTION DE FINANCEMENT 2023

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du ,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

BUREAU INFORMATION JEUNESSE de la NIEVRE

La Boussole – 5 allée de la Louée – 58000 NEVERS.

représenté par Cédric PICARD, Président.

N° SIRET : 32681814300033

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par l'association Bureau Information Jeunesse conforme à son objet statutaire ;

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, pour son dispositif « Point écoute jeunes de la Nièvre », ainsi que leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à poursuivre le projet.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément au règlement (UE) n°360/2012 du 25 avril 2012 de la Commission européenne. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2023 à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre de cette même année.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant maximal de 10 000 euros, conformément au budget prévisionnel.

Cette subvention est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er} et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

Pour l'année 2023, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 10 000 euros.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet.

Ces coûts peuvent être majorés, le cas échéant, d'un excédent raisonnable constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 5. Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de cette participation s'effectuera à la signature de la présente convention.

Le montant de la contribution financière du Département étant prévisionnel et conditionné chaque année aux crédits budgétaires disponibles, un avenant financier pourra, le cas échéant, préciser le montant effectif de sa participation financière annuelle.

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Titulaire du compte : Bureau Information Jeunesse
Domiciliation : NEVERS
Code établissement : 30003 Code guichet : 01480
N° de compte : 00037264732 Clé RIB : 12

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée ;

2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;

3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;

4° Fournir le rapport d'activité ;

5° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6° Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).

Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – CONTROLE DU DEPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 8 – RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 7 des présentes.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – FACULTE DE RESILIATION PAR LE BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 11 – CLAUSE RESOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 12 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différent.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental
tion
Monsieur Fabien BAZIN

Pour le Bénéficiaire ,
L'association Bureau Informa-
tion
Jeunesse
Monsieur Cédric PICARD.

**CONVENTION RELATIVE A L'HEBERGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMIE
DE JEUNES ASE PAR LE DISPOSITIF ELAN**

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération du 27 et 28 mars 2023.

ET :

L'association Nièvre Regain

17 Avenue Colbert – 58000 NEVERS

représenté par Monsieur Daniel VIGNERON, Président dûment habilité aux fins des présentes

N° SIRET : 33808792700061

Il est convenu qui suit :

PREAMBULE :

VU la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022;

VU la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 ;

VU le schéma départemental enfance et famille, 2022-2026 ;

VU la demande formulée par l'association Nièvre Regain ;

VU la délibération de la session du Conseil départemental de la Nièvre en date du 27 et 28 mars 2023 ;

Considérant le projet initié et conçu par l'association Nièvre Regain conforme à son objet statutaire et répondant aux besoins du Département ;

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre au fonctionnement du dispositif ELAN d'hébergement et d'accompagnement à l'autonomie de jeunes publics ASE ; ainsi que de leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet¹ d'intérêt économique général défini en annexe I à la présente convention.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne². Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2023 à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre de cette même année.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DETERMINATION DU COÛT DU PROJET

3.1 Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à **79 000 euros** conformément au budget prévisionnel en annexe II et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe II à la présente convention; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
 - sont liés à l'objet et sont évalués en annexe III ;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
 - sont dépensés par "le bénéficiaire" ;
 - sont identifiables et contrôlables ;
- et le cas échéant, les coûts indirects (ou "frais de structure ") éligibles sur la base d'un forfait de 5 % du montant total des coûts directs éligibles.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle (5 %) au regard du coût total estimé visé à l'article 3.1.

1 Le "projet " tel que décrit en annexe peut concerner l'ensemble des activités de l'association.

2 Relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année en cours.

Le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par le Département de la Nièvre de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier.

Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

4.1 Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de **79 000 euros**, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de **79 000 euros**, établis à la signature de la présente, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 **Pour l'année 2023**, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de **79 000 euros**.

ARTICLE 5 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

5.1 **Pour l'année 2023**, le Département de la Nièvre verse **79 000 euros** à la notification de la convention.

5.2 La contribution financière est créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Sur le compte suivant:

Titulaire du compte: NIEVRE REGAIN
Domiciliation: CREDITCOOP DIJON
FR 76 4255 9000 1521 0269 6910 557

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

6.1 Mettre en œuvre l'accompagnement socio-éducatif à destination des jeunes ASE hébergés dans les conditions décrites dans le dossier de demande de participation financière déposé au Conseil départemental et plus précisément :

- à mettre en place un accueil individualisé en direction de jeunes bénéficiaires d'une mesure au titre de l'ASE et en démarche d'insertion ;
- à assurer la charge d'alimentation et de produits d'hygiène ;

- à engager auprès des jeunes des actions d'apprentissage de l'autonomie par :
 - la gestion de la vie quotidienne (entretien du logement, courses, élaboration des repas...)
 - l'accompagnement dans la gestion d'un budget ;
 - l'apprentissage des règles de vie en collectivité ;
 - la relation avec le voisinage, la découverte d'un territoire et de ses services ;
- à contribuer à la construction d'un projet professionnel, en partenariat avec les dispositifs de droit commun,
- à garantir le maintien des liens avec la famille, dans le respect des droits des détenteurs de l'autorité parentale, conformément au jugement éventuel;
- à mener des actions sur la santé, l'accès à la culture et aux sports ;

6.2 Informer par écrit le Département de tout événement ayant une incidence sur le déroulement des actions (changement de personnel, calendrier, modalités de mise en œuvre...).

6.3 Participer au comité de pilotage dont l'organisation est à l'initiative du Département au minimum une fois par an, afin de faire le bilan sur les actions réalisées.

6.4 Transmettre au service Famille et Enfance du Département un bilan d'activité et financier, à 12 mois de fonctionnement. Ce bilan devra faire apparaître au minimum :

- le nombre de jeunes accueillis
- la durée de séjour
- l'âge, le sexe
- le statut du jeune accueilli (type de mesure judiciaire ou administrative)
- le type d'accueil avant l'orientation (MECS, assistant familial, famille...)
- la nature de l'emploi ou de la formation, avant, pendant et à la sortie
- le statut à la sortie du dispositif (retour MECS, assistant familial, logement autonome...)

6.5 Fournir son bilan comptable et son compte de résultats approuvés par le Conseil d'administration et ce au plus tard le 15 juillet de l'année n+1.

Fournir au Département le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (cerfa n°15059*01).

Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus à l'article L612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au journal officiel.

6.6 Permettre au Département d'effectuer, à tout moment, l'ensemble des opérations de contrôle sur place et/ou sur pièces qu'il jugera utiles, de quelque nature qu'elles soient, afin que ce dernier soit en mesure de vérifier que l'association Nièvre Regain satisfait pleinement aux obligations et engagements issus de la présente convention. A cet égard, l'association Nièvre Regain s'engage à transmettre au Département tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander, dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6.7 Faire connaître au Département les autres financeurs publics dont il bénéficie, par la transmission du plan de financement actualisé.

6.8 Faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).

Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 7 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – CONTROLE DU DEPARTEMENT

8.1. Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le refus de communication de toutes pièces entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

8.2 Le Département de la Nièvre contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 9 – RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 6 et aux contrôles prévus à l'article 8 des présentes.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – ANNEXES

Les annexes I et II font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 12 – FACULTE DE RESILIATION PAR LE BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 13 – CLAUSE RESOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligations de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 14 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental,
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour Nièvre Regain,
Le Président,
Monsieur Daniel VIGNERON

ANNEXE I : LE PROJET

L'association Nièvre Regain s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention :

Projet: **dispositif ELAN d'hébergement et d'accompagnement à l'autonomie de jeunes ASE**

Charges du projet (en euros)	Subvention du Département de la Nièvre (en euros)		Somme des finance- ments publics affectés au projet (en euros)
	Montant demandé	Montant accordé	
79 000 €	79 000 €	79 000 €	79 000 €

A) Objectifs :

Le dispositif ELAN est un service d'accompagnement avec hébergement, à destination d'un public ASE, âgé de 16 à 21 ans.

Son objectif est de soutenir durablement leur insertion et de prévenir les ruptures de parcours.

Son action consiste à :

- sécuriser l'apprentissage de l'autonomie au quotidien, grâce à un hébergement, une observation et un accompagnement par une maîtresse de maison (achat alimentaire, préparation des repas, entretien du lieu de vie...) ;
- lever les freins à l'entrée dans l'insertion (mobilité, démarches administratives, santé...) ;
- mettre en lien avec les dispositifs de droit commun de formation et d'insertion ;

B) Public visé :

4 jeunes entre 16 à 21 ans, bénéficiaires d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance, inscrit dans un parcours d'insertion.

C) Localisation :

Appartements en centre ville de Nevers

D) Moyens mis en œuvre :

Moyens humains renforcés

- chef de service (0,24 ETP)
- travailleur social (0,50 ETP)
- maîtresse de maison (0,50 ETP)

Moyens matériels

Quatre appartements adossés au centre parental (contre 3 auparavant)

ANNEXE II : BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Année ou exercice 2023

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60- Achats	20 000 €	70- Ventes de produits finis, prestations de service	
Prestations de services		Vente de produits finis	
Achat matières et fournitures	8 000 €	Vente de marchandises	
Autres fournitures (alimentation)	12 000 €	Prestations de service	
61- Services extérieurs	12 000 €	74- Subventions d'exploitation	79 000 €
Locations appartements	9 000 €	État : Préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s)	
Documentation		-	
		Département(s)	79 000 €
62- Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s)	
Services bancaires, autres		-	
63- Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel	47 000 €	-	
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			
		75- Autres produits de gestion courante	0 €
65- Autres charges de gestion courante	0 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières	0 €	76- Produits financiers	0 €
67- Charges exceptionnelles	0 €	77- Produits exceptionnels	0 €
68- Dotation aux amortissements et provisions	0 €	78- Reprises sur amortissements et provisions	0 €
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	79 000 €	TOTAL DES PRODUITS	79 000 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0 €	87- Contributions volontaires en nature	0 €
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €
La subvention sollicitée de 79 0000 € représente 100 % du total des produits.			

CONVENTION 2023
RELATIVE à l'ESPACE RENCONTRE
ANIME ET GERE PAR L'ASSOCIATION SAUVEGARDE 58

ENTRE LES SOUSSIGNES :

*Le Département de la Nièvre,
dont le siège est situé Hôtel du Département, 58039 NEVERS Cedex,
représenté par le Président du Conseil Départemental en exercice,
Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention
par délibération n° du conseil départemental réuni dans sa séance du
29 mars 2023, ci-après dénommé « Le Département »*

D'une part,

ET

*L'Association de Sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Nièvre ,
sise 21 rue du Rivage, 58019 NEVERS cedex, représentée par son
Président en exercice, Monsieur Gérard HIVERGNEAUX, dûment habilité
à signer la présente convention, ci-après dénommée « SAUVEGARDE
58 »*

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1ER : ENGAGEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental de la Nièvre reconnaît l'utilité de la « Sauvegarde 58 » pour l'action menée en faveur de la protection de l'enfance et de la parentalité qui bénéficie d'ailleurs d'un agrément DDCSPP depuis le 11 septembre 2013.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

SAUVEGARDE 58 gère le lieu d'accueil pour l'exercice du droit de visite enfants-parents lorsque celui-ci est difficile ou conflictuel.

L'Espace Rencontre doit permettre la mise en œuvre des visites en terrains neutre de manière à maintenir le lien parent-enfant. Ces visites sont orientées par les sites d'action médico-sociale du Conseil Départemental de la Nièvre.

SAUVEGARDE 58. participe au comité de coordination départemental de médiation familiale et de l'espace rencontre, au cours de laquelle sont débattues les orientations de l'activité, et évaluée la qualité de la coordination avec les services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La structure transmet avant la réunion de ce comité :

- un rapport d'activité, accompagné de statistiques
- le dernier compte de résultat, le budget prévisionnel de l'espace rencontre

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La participation financière, d'un montant de 30 000 €, est subordonnée à la production de documents budgétaires annuels :

- Compte de résultat de l'année 2021
- Compte d'exploitation provisoire de l'année 2022
- Bilan d'activités année 2022
- Projets pour l'année 2023

- Budget prévisionnel année 2023

Conditions de versement :

- A la signature de la convention :
60% de la subvention 2023
- A réception du compte administratif 2022
 - le solde de la subvention 2023

ARTICLE 4 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2023.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 6 : CONTENTIEUX

En cas de litige entre les signataires de la présente convention, le contentieux relève du Tribunal Administratif de Dijon après échec d'un règlement à l'amiable.

Fait à NEVERS, le

Pour le Département de la Nièvre
Pour SAUVEGARDE 58

Le Président du conseil départemental,
Le Président,

Monsieur Fabien BAZIN
Monsieur Gérard HIVERGNEAUX

**CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL DE JEUNES MINEURS ASE
EN RUPTURE DE PARCOURS**

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du 27 et 28 mars 2023.

ET :

La société HOME MEITIS (Mission Educative d'Insertion de Travail et d'Intervention Sociale),

représenté par son directeur Général, Monsieur Thomas DEMIERE, dûment habilité aux fins des présentes.

N° SIRET: 823 269 329 00038

Il est convenu qui suit :

PREAMBULE :

VU la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU les Lois n°2007-293 du 5 mars 2007 et n°2016-297 du 14 mars 2016 réformant la protection de l'enfance ;

VU la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022;

VU la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 ;

VU le schéma départemental enfance et famille, 2022-2026 ;

VU le projet d'établissement présenté par la SARL HOME MEITIS;

VU la délibération de la session du Conseil départemental de la Nièvre en date du 27 et 28 mars 2023;

CONSIDERANT le projet d'établissement présenté par la SARL HOME MEITIS conforme à son objet statutaire ;

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de préciser les engagements réciproques des deux signataires et de fixer les modalités de la participation financière du Département de la Nièvre nécessaire à l'accueil et à la prise en charge, par la SARL HOME MEITIS, **de 7 enfants ($\pm$ 2) âgés de 13 à 18 ans, dont 1 en séjour de rupture**, confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance de la Nièvre et dont les besoins pluriels d'accompagnement ne trouvent pas de réponse sur le territoire nivernais (mise en échec répété des prises en charge antérieures).

ARTICLE 2 – HABILITATION AIDE SOCIALE A L'ENFANCE :

Par arrêté n° 2020-ARR-DPPE-0805 du 6 novembre 2020, la SARL HOME MEITIS, sise 25 avenue du 8 mars 1945 à Sarcelles est autorisée par le département de l'Essonne à la création d'une structure expérimentale pour enfants « présentant des problématiques complexes ».

Par ailleurs et pour répondre aux besoins individualisés du mineur pris en charge, l'établissement peut-être amené, après accord du chef(fe) de service de SAMS ou son adjoint(e) **et** de la Direction de la Parentalité et de l'Enfance, en concertation avec le service d'offre d'accueil, à orienter celui-ci dans une autre structure partenaire de la SARL « HOME MEITIS ». Cette dernière se sera, au préalable, assurée de l'habilitation ASE ou jeunesse et sports de ce partenaire et restera garante de la qualité d'accueil qu'elle délègue.

ARTICLE 3 – MODALITES D'ADMISSION :

L'admission d'un mineur se fera selon la procédure suivante :

- 1) Proposition d'orientation du service de centralisation de l'offre d'accueil du département de la Nièvre, après vérification des places disponibles et validation par la Direction de la Parentalité et de l'Enfance. Le chef(fe) de service du SAMS référent ou son adjoint(e) décide de l'orientation en cohérence avec le projet pour l'enfant (PPE).
- 2) Envoi à HOME MEITIS par le SAMS référent, d'un fond de dossier présentant le parcours de l'enfant, sa problématique, un historique des prises en charges actuelles et antérieures ainsi que les motifs et attentes du placement.
- 3) Décision d'admission prononcée par la Direction de HOME MEITIS qui veillera à l'équilibre des groupes de vie dans chaque structure.
- 4) Dans la mesure du possible, hors situation d'urgence, un entretien de pré-admission est organisé entre le jeune, son responsable légal, le référent ASE et/ou le chef(fe) de service du SAMS. Il s'agira, de préciser les rôles de chacun (ASE, parents, lieu d'accueil), le cadre de la prise en charge et de déterminer les objectifs du séjour en lien avec le PPE. A l'issue, une date d'admission est pro-

grammée. Si nécessaire, HOME MEITIS pourra proposer une période d'adaptation pour faciliter l'intégration du jeune sur son lieu d'accueil.

5) La Direction de la Parentalité et de l'Enfance valide l'admission par la signature d'une convention individuelle de prise en charge.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES :

4-1 A la charge de HOME MEITIS :

4.1-1 Prise en charge du mineur et articulation avec les services de l'ASE :

Afin d'assurer l'accompagnement le plus complet possible et dans une volonté de s'inscrire dans le Projet pour l'Enfant (PPE), la structure s'engage à :

- assurer l'hébergement du mineur dans le respect de ses besoins et des normes d'hygiène et de sécurité prévues par la réglementation en vigueur et pourvoir à ses besoins tant matériels qu'éducatifs.
- accompagner le mineur par des actions socio-éducatives concourant à sa prise d'autonomie.
- coordonner et accompagner l'enfant dans son parcours de soin.
- contribuer à la construction d'un projet individualisé, notamment par la production de rapports d'évaluation permettant de mesurer l'évolution de la situation du mineur et de formuler des propositions.
- organiser régulièrement des entretiens de suivi du jeune, avec le SAMS référent et les autres intervenants.
- informer le SAMS référent, par écrit ou par téléphone si urgence, de tout incident ou changement relatif aux conditions de vie et de prise en charge du mineur.
- garantir le maintien des liens avec la famille du mineur, dans le respect des droits des détenteurs de l'autorité parentale, conformément au jugement ou contrat d'accueil provisoire.
- s'assurer de la mise en œuvre des outils de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 et notamment concernant la démarche d'amélioration de la qualité des prestations délivrées (DIPC, PI, livret d'accueil, animation du CVS...).
- informer le département compétent de la survenue d'un événement indésirable au sein de l'établissement, conformément à l'arrêté du 28 décembre 2016, relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales.

4.1-2 Evaluation et contrôle de la qualité de prise en charge des mineurs :

La structure s'engage à fournir au Département de la Nièvre tous documents administratifs et comptables suivants :

- les arrêtés d'autorisation ou leur modification, de Prix de Journée ainsi que les conventions relatives au fonctionnement des établissements en gestion directe par HOME MEITIS ou par des partenaires prestataires, tels que LVA ou famille d'accueil, rendus par les départements compétents.
- a chaque fin de mois, un tableau de bord mensuel récapitulatif de l'ensemble des mineurs confiés par le département de la Nièvre comportant le nom et l'adresse du lieu de séjour, adressé aux chef(fes) de service, Famille et Enfance, offre d'accueil et au service budget/comptabilité.
- une convention individuelle de prise en charge pour chaque enfant.

- souscrire une police d'assurance garantissant sa responsabilité dans le cadre de l'exercice de ses activités.
- un rapport d'activité sur l'exercice N-1. Concernant l'activité Nièvre, le bilan devra faire apparaître au minimum :
 - le nombre de jeunes accueillis
 - la durée de prise en charge
 - l'âge et le sexe des mineurs accueillis
 - le statut de placement du jeune (administratif ou judiciaire)
 - le type de prise en charge avant accueil Home MEITIS (assistant familial, MECS, famille...)
 - le type de prise en charge associée (médicale, thérapeutique, orthophonique...)
 - la nature du projet d'insertion ou de formation (scolarité, apprentissage, formation...)
 - l'orientation en sortie de dispositif (retour MECS, assistant familial, logement autonome...)
- globalement, les données d'évaluation quantitative et qualitative qui pourront lui être demandées notamment au regard de la mise en œuvre de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

4-1-3 Informer par écrit le Département de tout événement ayant une incidence sur le déroulement des actions (changement de personnel, calendrier, modalités de mise en œuvre...).

4-1-4 Participer au comité de pilotage dont l'organisation est à l'initiative du Département au minimum une fois par an, afin de faire le bilan sur les actions réalisées.

4-1-5 Fournir son bilan comptable et son compte de résultats approuvés et ce au plus tard le 15 juillet de l'année n+1.

4-1-6 Fournir au Département le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (cerfa n°15059*01).

4-1-7 Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus à l'article L612-4 du code du commerce ou la référence de leur publication au journal officiel.

4-1-8 Permettre au Département d'effectuer, à tout moment, l'ensemble des opérations de contrôle sur place et/ou sur pièces qu'il jugera utiles, de quelque nature qu'elles soient, afin que ce dernier soit en mesure de vérifier que la SARL HOME MEITIS satisfait pleinement aux obligations et engagements issus de la présente convention. A cet égard, la SARL HOME MEITIS s'engage à transmettre au Département tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander, dans un délai d'un mois à compter de la demande.

4-1-9 Faire connaître au Département les autres financeurs publics dont il bénéficie, par la transmission du plan de financement actualisé.

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de tous changements de statut enregistré au registre du commerce et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

4-2 A la charge du Département de la Nièvre:

- collaborer au suivi éducatif des jeunes accueillis par la structure.
- transmettre toutes informations utiles au bon déroulement du séjour avant son arrivée et tout au long de sa prise en charge, notamment le jugement relatif aux modalités de maintien des liens avec leur famille, dans le respect de l'anonymat des tiers.
- communiquer la notification MDPH, si l'enfant bénéficie d'une orientation MDPH, dès son obtention.
- transmettre la carte vitale ou à défaut une attestation de droits de l'assurance maladie dès la prise en charge de l'enfant.
- organiser des visites des lieux d'accueil des jeunes pris en charge.

ARTICLE 5 – FACTURATION :

La prise en charge financière est assurée par le Département de la Nièvre, sur la base d'un prix journée arrêté, à ce jour, à **395 € en Lieu de Vie et d'Accueil** et **495 €, prix moyen pour un séjour de rupture**. Concernant ce dernier, un dépassement est possible dans l'intérêt de l'enfant et après validation par la Direction de la Parentalité et de l'Enfance.

Ces prix de journée comprennent, le coût consacré aux besoins habituels de prise en charge des enfants, dont la vêture, ainsi que les transports, à hauteur de 500 €/mois (soit 4 % du PJ). Au-delà, des facturations complémentaires motivées au préalable, pourront être acceptées, par la Direction de la Parentalité et de l'Enfance.

Le premier jour ouvré du mois, suivant la prise en charge, la société HOME MEITIS adressera une facture par enfant, transmise de manière regroupée, au service Budget et Comptabilité via l'application Chorus Pro.

Pour les absences prolongées telles que l'hospitalisation supérieure à 1 mois ou les fugues supérieures à 15 jours, le SAMS référent du mineur en concertation avec la structure HOME MEITIS, se questionnera sur l'opportunité de maintenir la place réservée. Etant précisé que ces jours d'absence seront facturés au Département.

5-1 : Frais de transports :

Les frais de transports relatifs à la prise en charge habituelle de l'enfant (scolarité, soins, maintien des liens avec sa famille...) sont assurés par la SARL HOME MEITIS .

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION ET RENOUVELLEMENT :

La convention est conclue au titre de l'exercice 2023 à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre de cette même année. La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée au respect des engagements des signataires, cités dans l'article 4 et au regard des éléments qualitatifs produits lors du comité de pilotage.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION :

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux signataires.

La demande de modification de la présente convention est réalisée sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé réception, précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle comporte.

Dans un délai d'un mois après réception de la dite lettre, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé réception.

ARTICLE 8 – COMITE DE PILOTAGE :

A l'initiative du Département, un comité de pilotage annuelle aura lieu au moins une fois par an et à minima, trois mois avant l'échéance de la dite convention. Il devra réunir, les représentants de la SARL HOME MEITIS, pour le Département de la Nièvre, la Directrice Parentalité et Enfance, le chef de service Famille et Enfance, la cheffe de service offre d'accueil ainsi que la référente technique établissements enfance.

A cette occasion, la structure présentera son rapport d'activité et une éventuelle demande de renouvellement de convention.

Dans le cas de difficultés particulières observées, au cours de l'exercice, par l'un ou l'autre des signataires, un comité de pilotage exceptionnel peut-être provoqué.

ARTICLE 9 – CLAUSE RESOLUTOIRE ET CONTENTIEUX:

En cas de non-respect, par l'un ou l'autre des signataires, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre avec accusé réception valant mise en demeure.

Aussi, la présente convention est résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notaire de la SARL HOME MEITIS.

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligeront à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

A défaut, le Tribunal Administratif de Dijon sera compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental,
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour la société HOME MEITIS
Le Directeur Général,
Monsieur Thomas DEMIERE

CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DE MINEUR A DOUBLE VULNERABILITE

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération du 27 et 28 mars 2023.

ET :

L'association ADAPEI de la Nièvre

85 route de Beauregard – 58130 URZY

représenté par Madame Corinne Charbonnier, Présidente dûment habilitée aux fins des présentes
N° SIRET : 820 232 791 00013

Il est convenu qui suit :

PREAMBULE :

VU la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 ;

VU le dispositif « Une réponse accompagnée pour tous » ;

VU le schéma départemental enfance et famille, 2022-2026 ;

VU la demande formulée par l'association ADAPEI de la Nièvre ;

VU la délibération de la session du Conseil départemental de la Nièvre en date du 27 et 28 mars 2023 ;

Considérant le projet initié et conçu par l'association Adapei 58 conforme à son objet statutaire et répondant aux besoins du Département ;

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre au fonctionnement du CME Louis Willemain situé à Urzy et géré par l'association ADAPEI 58; ainsi que de leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet¹ d'intérêt économique général défini en annexe I à la présente convention.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne². Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2023 à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre de cette même année.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DETERMINATION DU COÛT DU PROJET

3.1 Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à **198 257 euros** conformément au budget prévisionnel en annexe II et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe II à la présente convention; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts à prendre en considération comprennent les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
 - sont liés à l'objet et sont évalués en annexe III ;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
 - sont dépensés par "le bénéficiaire" ;
 - sont identifiables et contrôlables ;
- et le cas échéant, les coûts indirects (ou "frais de structure ") éligibles sur la base d'un forfait de 5 % du montant total des coûts directs éligibles.

1 Le "projet " tel que décrit en annexe peut concerner l'ensemble des activités de l'association.

2 Relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle (5 %) au regard du coût total estimé visé à l'article 3.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année en cours.

Le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par le Département de la Nièvre de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier.

Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

4.1 Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de **198 257 euros**, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de **198 257 euros**, établis à la signature de la présente, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 **Pour l'année 2023**, le Département de la Nièvre projette de contribuer financièrement pour un montant maximal de **198 257 euros**.

ARTICLE 5 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

5.1 **Pour l'année 2023**, la contribution financière du Département de la Nièvre est fractionnée en deux temps. Une **première tranche** sera versée à la signature de la convention. Celle-ci correspondra à la réalisation de l'action, sur les mois de **janvier à juillet 2023**, soit un montant estimé de **122 940 €**. La **seconde tranche** sera conditionnée à la poursuite effective de l'action, sur les mois d'**Août à décembre 2023**. Elle sera mise en paiement, après réception d'un engagement écrit de l'ADAPEI 58, à poursuivre son action sur cette période. Son montant est estimé à **75 317 €**.

1ère tranche Janvier à juillet 2023		2ème tranche Août à décembre 2023	
Part masse salariale	121 540 €	Part masse salariale	74 317 €
Part logistique	1 400 €	Part logistique	1 000 €
TOTAL	122 940 €	TOTAL	75 317 €
Paiement	A la date de signature	Paiement	Septembre 2023

Si toutefois, l'action devait prendre fin avant décembre, le montant de la subvention versée par le département, pourra faire l'objet d'un réajustement, au regard de l'activité réelle réalisée. Dans ce cas, la régularisation donnera lieu à l'émission d'un titre de recette par le Conseil départemental correspondant au trop versé.

5.2 La contribution financière est créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Sur le compte suivant:

Titulaire du compte: ADAPEI - CME Louis WILLEMAIN 120 route de Beauregard
58130 URZY

Domiciliation: FR76 1480 6580 0070 0160 6712 310

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

6.1 Mettre en œuvre un accompagnement socio-éducatif avec hébergement, conformément à son projet d'établissement. Ces actions seront spécifiquement orientées vers des mineurs rencontrant une double vulnérabilité, sur le champ du handicap et de la protection de l'enfance. Ceci en concertation avec les services territorialisés du Département, à savoir les sites d'action médico-sociale référent et la Direction de la Parentalité et de l'Enfance.

6.2 Informer par écrit le Département de tout événement ayant une incidence sur le déroulement des actions (changement de personnel, calendrier, modalités de mise en œuvre...).

6.3 Participer au comité de pilotage dont l'organisation est à l'initiative du Département au minimum une fois par an, afin de faire le bilan sur les actions réalisées.

6.4 Transmettre à la Direction de la Parentalité et de l'enfance du Département un bilan d'activité et financier, à 12 mois de fonctionnement.

6.5 Fournir son bilan comptable et son compte de résultats approuvés par le Conseil d'administration et ce au plus tard le 15 juillet de l'année n+1.

Fournir au Département le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (cerfa n°15059*01).

Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus à l'article L612-4 du code du commerce ou la référence de leur publication au journal officiel.

6.6 Permettre au Département d'effectuer, à tout moment, l'ensemble des opérations de contrôle sur place et/ou sur pièces qu'il jugera utiles, de quelque nature qu'elles soient, afin que ce dernier

soit en mesure de vérifier que l'association Adapei 58 satisfait pleinement aux obligations et engagements issus de la présente convention. A cet égard, l'association Adapei 58 s'engage à transmettre au Département tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander, dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6.7 Faire connaître au Département les autres financeurs publics dont il bénéficie, par la transmission du plan de financement actualisé.

6.8 Faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logo).

Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 7 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – CONTROLE DU DEPARTEMENT

8.1. Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le refus de communication de toutes pièces entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

8.2 Le Département de la Nièvre contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 9 – RENOUELEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 6 et aux contrôles prévus à l'article 8 des présentes.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – ANNEXES

Les annexes I et II font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 12 – FACULTE DE RESILIATION PAR LE BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 13 – CLAUSE RESOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligations de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 14 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental,
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour Adapei 58,
La Présidente,
Madame Corinne Charbonnier

ANNEXE I : LE PROJET

L'association ADAPEI 58 s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention :

Projet: **Accueil de mineurs en situation de double vulnérabilité :**

Charges du projet (en euros)	Subvention du Département de la Nièvre (en euros)		Somme des finance- ments publics affectés au projet (en euros)
	Montant demandé	Montant accordé	
198 257 €	198 257 €	198 257 €	198 257 €

A) Objectif(s) :

L'association Adapei 58 gère le Centre Médico-Educatif Louis Willemain (CME) à Urzy. Cet établissement prend en charge des enfants et adolescents polyhandicapés avec possibilités d' internat. Chaque enfant est orienté par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Le financement de l'établissement s'établit sur la base d'un prix de journée, pris en charge par l'assurance maladie.

La subvention doit permettre la continuité d'accueil d'un enfant présentant des troubles de la sphère autistique, sans solution dans la Nièvre et ayant une résonance sur le champ de la protection de l'enfance.

Son action consiste à :

- l'accueil de l'enfant ou de l'adolescent selon ses besoins, à la journée, demi-journée ou en internat de semaine,
- assurer sa surveillance médicale, ses soins et sa rééducation,
- organiser sa scolarisation en lien avec le Projet Personnalisé de Scolarisation de chacun .

C) Localisation :

L'établissement est situé sur la commune d'Urzy.

D) Moyens mis en œuvre :

Moyens humains

- équipe de jour (3 ETP)
- équipe de nuit (1,60 ETP)

Moyens matériels

Plateau technique et intervenants du Centre médico-éducatif

ANNEXE II : BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Année ou exercice 2023

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60- Achats	2 400	70- Ventes de produits finis, prestations de service	0 €
Prestations de services		Vente de produits finis	
Achat matières et fournitures	2 400	Vente de marchandises	
Autres fournitures		Prestations de service	
61- Services extérieurs	0 €	74- Subventions d'exploitation	198 257 €
Locations		État : Préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s)	
Documentation		-	
		Département(s)	198 257 €
62- Autres services extérieurs	0 €	-	0 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s)	
Services bancaires, autres		-	
63- Impôts et taxes	0 €	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel	195 857 €	-	
Rémunération des personnels	195 857 €	Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel			
		75- Autres produits de gestion courante	0 €
65- Autres charges de gestion courante	0 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières	0 €	76- Produits financiers	0 €
67- Charges exceptionnelles	0 €	77- Produits exceptionnels	0 €
68- Dotation aux amortissements et provisions	0 €	78- Reprises sur amortissements et provisions	0 €
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			

Autres			
TOTAL DES CHARGES	198 257 €	TOTAL DES PRODUITS	198 257 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0 €	87- Contributions volontaires en nature	0 €
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €
La subvention sollicitée de 198 257 € représente 100 % du total des produits			

**CONVENTION CADRE RELATIVE
A LA MISE EN PLACE ET AU FONCTIONNEMENT DE
L'UNITE D'ACCUEIL PEDIATRIQUE ENFANTS EN DANGER (UAPED)
DE LA NIEVRE**

Visas juridiques :

- *Loi n°98-468 du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles et à la protection des mineurs, NOR : JUSX9700090L ;*
- *Circulaire CRIM-99.4/F1 de la Ministre de la Justice, garde des sceaux du 20 avril 1999 relative à l'enregistrement audiovisuel ou sonore de l'audition des mineurs victimes d'infractions sexuelles ;*
- *Articles L.226-2-1 à L.226-13 du Code de l'action sociale et des familles ;*
- *Articles 226-10 à 226-14 du Code pénal ;*
- *Articles 375 à 375-9 du Code civil ;*
- *Article 706-52 du Code de procédure pénale, modifié par la loi du 5 mars 2007 ;*
- *Plan de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants 2020-2022 lancé le 21 novembre par le Secrétaire d'Etat en charge de l'enfance et des familles auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé ;*
- *Dépêche du 5 novembre 2021 relative à la généralisation sur l'ensemble du territoire des unités d'accueil médico-judiciaires pédiatriques (UAMLP) à l'horizon 2022 ;*
- *Note aux directeurs généraux des ARS du Secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et de la famille du 27 septembre 2021 relative au développement des UAPED dans les territoires ;*
- *Instruction DGOS n°R4/R3/R2/2021/220 du 3 novembre 2021 relative à la structure de parcours de soins pour les enfants victimes de violences.*

Entre les soussignés :

L'Etat

Représenté par le Préfet de la Nièvre, Monsieur Daniel BARNIER, Préfet
Ci-après dénommé « **Le Préfet** »

D'une part

ET

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté

Dont le siège social se situe 5 avenue Colbert – 58000 NEVERS
Représentée par Monsieur Régis DINDAUD, Directeur délégué de la délégation de la Nièvre,
Ci-après dénommée « **L'ARS** »

D'autre part

ET

Le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers

Dont le siège social se situe 1 Avenue Patrick Guillot - 58000 Nevers
Représenté par Monsieur Jean-François SEGOVIA, Directeur Général,
Ci-après dénommé « **Le CHAN** »

D'autre part

ET

Le Tribunal Judiciaire de Nevers

Dont le siège social se situe Place du Palais – 58000 NEVERS
Représenté par Madame Alexa CARPENTIER, Procureure de la République
Et par Madame La Présidente du Tribunal, Madame Agnès BONNET
Ci-après dénommé « **Le Tribunal** »

D'autre part

ET

Le groupement de gendarmerie départementale de la Nièvre,

Dont le siège se situe 6 rue du colonel Dartois - 58000 NEVERS
Représentée par le colonel Julien BURLET, commandant du groupement de gendarmerie
départementale de la Nièvre
Ci-après dénommé « **La gendarmerie** »

D'autre part

ET

La Sécurité Publique de la Nièvre

Dont le siège social se situe 6 b avenue Marceau 58000 Nevers
Représentée par Monsieur Le Cardinal Olivier, Commissaire divisionnaire, Directeur Départemental
de la Sécurité Publique de la Nièvre,
Ci-après dénommé « **La Sécurité Publique de la Nièvre** »

D'autre part

ET

Le Conseil départemental de la Nièvre

Dont le siège social se situe 11 bis rue Emile Combes, 58000 NEVERS

Représenté par Madame Michèle Dardant

Ci-après dénommé « **Le Conseil départemental** »

D'autre part

ET

L'Association Nivernaise d'Aide aux Victimes d'Infractions

Dont le siège social se situe 26 Rue Charles Roy – 58000 NEVERS

Représentée par son Président, Monsieur Jérôme Moreau

Ci-après dénommé « **France Victime 58 ANDAVI** »

D'autre part

ET

L'association La Voix de l'Enfant

Dont le siège social se situe Tour Essor, 14 Rue Scandicci - 93500 Pantin

Représentée par Madame Clémentine AMIOT

Ci-après dénommé « **La Voix de l'Enfant** »

D'autre part

Il a préalablement été exposé que :

Les violences à l'encontre des enfants et des adolescents qui revêtent différents aspects, peuvent avoir des effets négatifs très importants et durables, représentant une lourde perte de chance en termes de santé mentale et physique, de développement, de vie affective, de scolarité, d'insertion sociale et professionnelle.

Ainsi, les violences faites aux mineurs, compte tenu de leur ampleur et de leurs effets, mais aussi de la difficulté à les penser et donc à les prendre en charge, représentent un enjeu majeur de santé publique et de société.

Pour apporter une réponse à cette problématique et améliorer le repérage, l'évaluation et les parcours de santé globale des mineurs victimes de violences, la création d'une Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger (UAPED) est envisagée.

L'UAPED a pour objet d'offrir, dans un lieu unique et adapté, avec du personnel formé, un accueil adapté, des soins, une audition par les services d'enquête et une prise en charge globale du mineur victime.

La présente convention définit les modalités opérationnelles de mise en œuvre d'une UAPED dans un objectif de formalisation de l'engagement des acteurs locaux et institutions parties prenantes, au premier rang desquels l'autorité judiciaire, les forces de l'ordre, le centre hospitalier, l'agence régionale de santé, les associations d'aide aux victimes et le conseil départemental, en prévoyant notamment la mise en œuvre de la coopération entre ces acteurs et les modalités locales de pilotage de l'UAPED.

ARTICLE 1 – Objectifs de l’UAPED

L’UAPED regroupe, dans le Centre Hospitalier de l’Agglomération de Nevers, des ressources soignantes spécialisées en santé de l’enfant et de l’adolescent et une salle d’audition adaptée.

La mise en place d’une telle unité poursuit plusieurs objectifs, parmi lesquels :

- Offrir une prise en charge globale : judiciaire, médico-légale, médicale, psychologique et sociale ;
- Eviter aux mineurs de nouveaux traumatismes provoqués au cours des différentes étapes de la procédure pénale (multiplication des auditions, examens médicaux ou médico-psychologiques et leur échelonnement dans le temps) ;
- Parvenir à la manifestation de la vérité en offrant à l’enfant victime ainsi qu’aux enquêteurs, des conditions d’audition adaptées aux besoins de chacun ;
- Faciliter son expression qui n’est pas toujours verbalisée, notamment par l’intervention aux côtés de l’enquêteur, d’un tiers nommé par l’autorité judiciaire (travailleur social, psychologue) ;
- Définir, dès l’accueil au sein de l’unité pédiatrique, l’éventuelle protection judiciaire de l’enfant à mettre en œuvre et déclencher une prise en charge pluridisciplinaire, à l’issue de son accueil à l’UAPED.

ARTICLE 2 – Missions de l’UAPED

Afin de répondre aux objectifs précédemment cités, l’UAPED a pour mission :

- D’accueillir les enfants et leurs accompagnants, victimes de maltraitance, d’agression ou de violences, avérées ou supposées ;
- D’assurer les soins nécessaires à l’enfant avec une évaluation pluridisciplinaire (médico-psycho-sociale) soit en consultation soit en hospitalisation ;
- De participer à l’amélioration de la prévention et du dépistage des violences notamment au sein du service des urgences ;
- D’accompagner et de renseigner les professionnels hospitaliers confrontés à des suspicions ou révélations d’infractions subies, mais aussi pour les professionnels de santé libéraux et les professionnels des institutions accueillants les enfants ;
- D’assurer le cadre des auditions filmées de mineurs victimes d’infractions à caractère sexuel, dans les conditions prévues par la loi, par des professionnels habilités et désignés par le parquet ;
- D’organiser le relais avec les institutions partenaires.

Cette prise en charge spécifique, qui sera assurée par une équipe spécialisée, pourra aboutir à une information préoccupante, voire à un signalement en vue d’une mesure de protection judiciaire.

ARTICLE 3 – Public accueilli au sein de l’UAPED

1) Mineurs concernés par l’UAPED

L’UAPED accueille des mineurs, émancipés ou non dès lors qu’ils sont victimes de viol, d’agressions sexuelles, d’atteintes sexuelles, de corruption, de pornographie infantile ou de tout fait de maltraitance physique ou psychologique ; ou témoins et victimes de violences conjugales.

L’UAPED prend en charge les victimes mineures de faits commis dans le ressort du Tribunal Judiciaire de Nevers ou concernant un mineur ayant son domicile dans ce ressort. Cependant, exceptionnellement, elle pourra accueillir des victimes résidant hors de son ressort.

Le mineur peut être orienté à l’UAPED par plusieurs voies :

- Par les autorités judiciaires ou les services d’enquête saisis, dans le cadre d’un parcours médico-judiciaire ;
- Par un professionnel de santé, dans le cadre d’une suspicion de violence ou d’une situation de violence avérée ;
- Par un professionnel de l’Education Nationale, dans le cadre d’une suspicion de violence ou d’une situation de violence avérée ;
- Par un professionnel des services sociaux – s’il s’agit du conseil départemental, via le protocole CRIP / Parquet par la rédaction d’un signalement à l’attention du Parquet ;
- Par le mineur lui-même lorsqu’il se sent en danger ;

Lorsqu’un mineur n’a pas été orienté à l’UAPED par les autorités judiciaires et que l’équipe de l’UAPED confirme qu’il est présumé en danger, sa situation doit néanmoins donner lieu à un signalement auprès du parquet par courriel : permanence.pr.tj-nevers@justice.fr en ayant contacté au préalable le magistrat de permanence au parquet par téléphone au 06 08 23 35 89, et mettre en copie du mail la CRIP - Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) : crip58@nievre.fr

2) Mineurs concernés par la salle d’audition au sein de l’UAPED

La décision de recourir à la salle d’audition de l’UAPED, rattachée au Tribunal Judiciaire dans le ressort duquel l’enquête ou l’instruction est diligentée ou dans le ressort duquel le mineur est domicilié, relève de l’autorité judiciaire ou des services d’enquête saisis.

ARTICLE 4 – Modalités de fonctionnement de l’UAPED

1) Accès à l’UAPED

L’accueil des mineurs se fait à l’UAPED située au Centre Hospitalier de l’Agglomération de Nevers dont l’adresse est le 1, Avenue Patrick Guillot - 58000 NEVERS dans les locaux du Pôle E - Mère/Enfant et plus particulièrement au niveau des Urgences Pédiatriques et Consultation Pédiatriques.

Le CHAN met à disposition des locaux dédiés à la prise en charge des mineurs victimes composés notamment :

- Une salle d’audition et une salle technique spécifique à l’enregistrement des auditions, séparées par une vitre sans tain. La salle technique dispose d’une entrée indépendante. La salle d’audition, pour sa part, sera aménagée d’une table en verre afin de pouvoir visualiser la gestuelle de l’enfant et de chaises et/ou fauteuils. La décoration de la salle sera sobre afin que l’attention du mineur ne soit pas dispersée au moment de l’audition ;
- Une salle d’attente ;
- Une salle de soins et d’examen qui sera mutualisée avec les Urgences Pédiatriques.

2) Le personnel intervenant au sein de l’UAPED

L’équipe pluridisciplinaire regroupe les métiers suivants:

- Un(e) pédiatre ;
- Un(e) pédopsychiatre ;
- Un médecin légiste ;
- Un(e) infirmier(e) puériculteur ou un(e) infirmier(e) ;
- Un(e) cadre de santé ;
- Un(e) psychologue ;
- Un(e) assistant social ;
- Un(e) secrétaire.

Cette équipe est spécifiquement formée au développement et aux problématiques particulières de santé de l’enfant et de l’adolescent. Elle est en mesure de mobiliser toute autre spécialité médicale. L’équipe de l’UAPED assure un accompagnement du mineur victime tout au long de son parcours au sein de l’unité.

L’équipe de l’UAPED travaille en lien étroit avec l’équipe de l’Unité Médico-Judiciaire (UMJ), l’équipe de pédopsychiatrie, l’Unité Rapide d’Intervention et de Crise pour Adolescents de la Nièvre (URICAN), le Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents (CMPEA) ainsi qu’avec l’équipe pédiatrique régionale référente de l’enfance en danger de la Bourgogne-Franche-Comté.

ARTICLE 5 – Organisation de la prise en charge

La prise en charge d'un enfant en danger peut impliquer l'ouverture d'un dossier médical et des soins infirmiers.

Selon la situation examinée, la prise en charge de la victime peut donner lieu à la désignation éventuelle d'un administrateur ad hoc en application de l'article 706-50 du Code de Procédure Pénale et d'un avocat commis par la bâtonnier ou choisi par la victime ou ses représentants légaux.

Cette prise en charge doit être discutée et organisée par la personne désignée et formée autant que possible avec l'environnement familial lorsqu'il n'est pas impliqué dans la procédure.

L'accueil de la victime est assuré par un personnel dédié qui a pour mission d'accompagner le mineur victime tout au long de son parcours au sein de l'UAPED.

1) Pendant les horaires d'ouverture

Les services enquêteurs ou tous les professionnels de santé mentionnés à l'article 3.1 du présent protocole, en présence d'un cas de suspicion de maltraitance, prennent contact avec le secrétariat de l'UAPED au 03 45 26 66 35, qui :

- Recueille l'identité de la victime et du signalant ainsi que leurs coordonnées ;
- Contacte le personnel référent ;
- Fixe le degré de l'urgence.

Le secrétariat est joignable du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures ou par courriel : chan.uaped@ght58.fr

Les rendez-vous se font les mardis et jeudis de 14h à 17h.

Cas de la prise en charge non urgente :

Le secrétariat prend contact avec le médecin référent de l'UAPED ou toute personne désignée par lui. Ensemble et en lien avec le parquet ou le magistrat instructeur et les services d'enquête, ils programment :

- La date et l'heure de l'audition filmée par les services d'enquête ;
- La date et l'heure de la consultation médicale pédiatrique et pédopsychiatrique et/ou psychologique ;
- La date et l'heure de la consultation avec l'assistante sociale.

Les services d'enquête informent et convoquent la victime et toute personne concernée.

Cas de la prise en charge urgente :

L'urgence se définit comme une agression datant de moins de 72 heures et/ou une hospitalisation recommandée (protection immédiate du mineur, détresse psychologique, nécessité de soins hospitaliers).

Le secrétariat prend contact avec le médecin référent d'UAPED ou toute personne désignée par lui. Ensemble et en lien avec le parquet et les services enquêteurs, ils organisent :

- Une consultation médicale et/ou psychologique immédiate ;
- Toute évaluation complémentaire nécessaire.

Les services enquêteurs informent et convoquent la victime et l'accompagnant (hors implication de ces derniers dans la procédure).

2) En dehors des horaires d'ouverture

En dehors des heures d'ouverture du secrétariat, les services d'enquête s'adressent :

- ➔ **Dans le cas de traumatisme physique nécessitant des soins**, le mineur est au préalable pris en charge aux Urgences adultes.
- ➔ **Pour tous autres cas**, le mineur est orienté aux services d'urgences pédiatriques.

Les services d'enquêtes préciseront aux médecins les prélèvements attendus.

Ensuite, les jeunes filles peuvent être orientées vers les Urgences gynécologiques selon le type d'agression dont elles sont victimes.

Les urgences pédiatriques transmettent le dossier au secrétariat de l'UAPED, qui pourra contacter le mineur et sa famille pour une évaluation psychologique et sociale ultérieure.

Le service des Urgences pédiatriques ou le SAU peut contacter les unités de gendarmerie et les services de Sécurité Publique qui réquisitionnent immédiatement l'UAPED par téléphone afin de recevoir le mineur en raison du traitement en flagrant délit. Les services enquêteurs procèdent à la régularisation de la situation dans des délais brefs, par l'envoi d'une réquisition écrite selon la procédure en vigueur au CHAN.

La décision de recourir à la salle d'audition de l'UAPED relève de l'autorité judiciaire ou des services d'enquête saisis.

Pour accéder à salle d'audition, la clé sera remise aux forces de sécurité intérieure par le personnel des Urgences pédiatriques.

Numéros utiles :

- Urgences Pédiatriques : 03.86.93.73.22
- Service d'Accueil des Urgences (SAU) : 03.86.93.70.80

ARTICLE 6 – Déroulé du parcours

1) Arrivée et accueil de la victime

Le mineur victime est accueilli par la puéricultrice ou l'infirmière(e) de l'UAPED. En lien avec le médecin référent, les locaux lui sont présentés. Le déroulement de son passage à l'UAPED, les examens médicaux et les différentes consultations (médicales et psychologiques) sont par la suite expliqués au mineur.

Dans le cadre d'une procédure judiciaire, le mineur est accompagné à l'UAPED par les services d'enquête de la gendarmerie ou de la sécurité publique sur instruction du procureur de la République (en cas d'enquête de flagrance ou préliminaire) ou du juge d'instruction (sur commission rogatoire) suivant le cadre procédural. Il peut également être conduit par son représentant légal, la personne de son choix ou l'administrateur ad hoc désigné en application de l'article 706-50 du code de procédure pénale.

Les modalités d'accompagnement du mineur victime à tous les stades de la procédure pénale sont définies par l'article 706-53 du code de procédure pénale : le mineur victime peut être accompagné, à sa demande, par son représentant légal et le cas échéant, par la personne majeure de son choix, sauf si un administrateur ad hoc a été désigné ou sauf décision contraire motivée de l'autorité judiciaire.

Enfin, il peut également arriver directement avec les enquêteurs (gendarmes ou policiers), si ces derniers ont dû, sur décision du magistrat, aller le chercher à son domicile, à l'école ou dans un autre lieu.

2) *Prise en charge des accompagnants*

Le référent de l'UAPED ou toute personne désignée par lui prend également en charge l'accueil des accompagnants. Si l'équipe de l'UAPED constate que les parents ont besoin d'une aide, notamment psychologique, ils s'assurent que celle-ci est organisée.

La famille est prise en charge durant le temps d'audition et d'examen médical et psychologique du mineur.

L'intervention de l'assistante sociale membre de l'équipe de l'UAPED permettra une primo évaluation sociale et familiale des difficultés et des besoins, en lien avec la CRIP. Celle-ci pourra solliciter les services déjà présents dans l'accompagnement de la famille, soit proposer ou initier des moyens de soutien adaptés sur le plan socio-éducatif. Son accompagnement permet d'offrir une vision plus élargie de la situation aux autorités judiciaires.

3) *Audition*

L'audition est réalisée par un enquêteur spécialement formé. Cette audition réalisée sous une forme non suggestive fait l'objet d'un enregistrement obligatoire en vertu de l'article 706-52 du Code de Procédure Pénale. Un deuxième enquêteur se trouve dans la salle technique afin de superviser l'audition en cours, et si le directeur d'enquête le juge utile, tout professionnel de l'UAPED pouvant apporter un éclairage aux enquêteurs.

La présence d'un tiers au cours de l'audition du mineur (professionnel hospitalier, médecin spécialiste de l'enfance, psychologue, administrateur ad hoc, etc.) peut être autorisée, conformément à l'article 706-53 du Code de Procédure Pénale, par le magistrat si elle permet de contribuer à rassurer l'enfant et apporter une aide significative aux enquêteurs. Le mineur pourra être accompagné d'un chien d'assistance judiciaire.

4) *Examen médico-légal*

L'examen médico-légal est réalisé, si nécessaire, et à la demande du parquet ou du juge d'instruction. L'enfant victime pourra être accompagné de la personne référente de l'UAPED - ou toute personne désignée par elle à cette occasion.

Ces examens aboutissent à la rédaction d'un certificat médical détaillé et circonstancié avec mention d'une incapacité totale de travail (ITT) destiné aux autorités judiciaires. Il précise les constatations médicales (en particulier gynécologiques), les observations sur le comportement de l'enfant et sur le contenu de ses déclarations, sur la nature du préjudice subi, sur les éventuels traitements ou soins appropriés nécessaires. Si l'examen médico-légal permet de recueillir des traces biologiques, les prélèvements sont effectués et conservés selon la procédure interne du CHAN.

Les examens peuvent être complétés, après accord de la victime, par des clichés photographiques constatant les violences physiques subies.

5) Sortie de l'UAPED

Suite à la prise en charge à l'UAPED, une information préoccupante doit être rédigée à l'attention de la Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes (CRIP) du Conseil Départemental de la Nièvre.

Les prescriptions médicales à la sortie de l'UAPED sont adressées aux parents non visés par la procédure pénale ou à tout autres représentants désignés.

L'UAPED initie l'organisation des soins nécessaires à la suite des infractions subies. Les soins peuvent être ambulatoires ou en hospitalisation dans le service le plus adapté à accueillir le mineur victime. L'UAPED propose une orientation psycho-sociale. Les structures de pédopsychiatrie (URICAN, CMPEA) proposeront les modalités de suivi suite aux évaluations lors de la prise en charge à l'UAPED.

L'UAPED oriente les mineurs vers l'associations d'aide aux victimes France Victimes 58 : contact@francevictimes58.fr

A la sortie de l'UAPED la victime et sa famille sont informées qu'elles seront contactées téléphoniquement par le référent ou toute personne désignée par celui-ci dans les trois semaines suivant la prise en charge pour obtenir des nouvelles du mineur et de ses parents le cas échéant.

En cas de besoin, une hospitalisation du mineur peut se faire dans le service de pédiatrie.

ARTICLE 7 – Partenaires de l'UAPED et leur rôle

1) Services enquêteurs

Ils réalisent l'enquête judiciaire sur instructions du procureur de la République ou sur-commission rogatoire du juge d'instruction. Ils prennent contact avec la cellule d'accueil de l'UAPED ou le service des urgences en dehors des horaires d'ouverture de celle - ci et procèdent aux auditions et enregistrements d'audition des mineurs victimes.

2) Magistrats

Le procureur de la République dirige l'enquête et exerce l'action publique. Il s'assure au besoin de la protection judiciaire du mineur.

Il revient au magistrat saisi de l'affaire (procureur de la République ou juge d'instruction) de décider de la nécessité de procéder à des examens ou expertises et auditions du mineur victime. L'officier de police judiciaire rédige sans délai la réquisition judiciaire et la transmet à l'UAPED. Le magistrat du parquet ou le juge d'instruction peut décider de désigner un médecin spécifiquement identifié ou l'unité.

3) Autres professionnels et auxiliaires de justice

Une protection judiciaire et un soutien du mineur victime en relation avec l'association d'aide aux victimes de la Nièvre, France Victimes 58 ANDAVI, peuvent être décidés par les magistrats du parquet. Le conseil départemental, l'éducation nationale, ou encore les services sociaux ont un rôle déterminant d'écoute de l'enfant et de repérage des situations d'atteintes, d'agressions sexuelles, ou de maltraitances. Ils signalent la situation au parquet par courriel : permanence.pr.tj-nevers@justice.fr avec copie à la CRIP : crip58@nievre.fr

Au besoin d'un diagnostic, ils orientent les mineurs victimes vers la cellule d'accueil de l'UAPED et transmettent les informations détenues aux autorités judiciaires.

ARTICLE 8 – Gestion de la salle d’audition

Les unités de gendarmerie et les services d’enquête de la sécurité publique sont conjointement gestionnaires du planning de la salle d’audition. Ce planning devra être connu du personnel de l’UAPED.

Si les services d’enquête de gendarmerie et de la sécurité publique venaient à avoir besoin de la salle d’audition au même moment, il leur revient de faire l’arbitrage eux-mêmes.

Le personnel de l’UAPED ou du CHAN n’est pas compétent pour la gestion des plages de la salle d’audition.

ARTICLE 9 – Financements

La mise en œuvre de l’UAPED et son fonctionnement sont ainsi financés :

- Ministère de la Santé, ARS : contribution FIR à hauteur de 160 000 € ;
- Ministère de la Justice : actes de médecine légale ;
- Le conseil départemental : contribution à hauteur de 30 000 € / ou financement d’un ½ poste de psychologue / ou mise à disposition ;
- La Voix de l’enfant : contribution à la dotation en matériel pour la salle d’audition et mobilier.

ARTICLE 10 – Suivi du fonctionnement de l’UAPED

1) Evaluation de la convention

Un comité de suivi, composé des parties signataires ou de leurs représentants, se chargera de réaliser une première évaluation des modalités de mise en œuvre et du nombre de mineurs pris en charge après un an de fonctionnement.

Le protocole pourra être révisé en cas de besoin avec l’accord de chacune des parties.

2) Comité de pilotage et partenarial

Le comité de pilotage institutionnel est constitué afin d’assurer le suivi et l’évaluation de l’action conduite dans l’UAPED. Il rassemble les responsables des institutions suivantes ou leurs représentants:

- Pour l’Etat : le préfet de la Nièvre
- Pour l’ARS Bourgogne Franche Comté : le directeur de la délégation départementale de la Nièvre ;
- Pour le centre hospitalier de l’agglomération de Nevers : Le directeur de l’établissement, le médecin référent auprès de l’UAPED, le médecin légiste, le chef de pôle femme mère enfant, le chef du service de la pédopsychiatrie ;
- Pour le Tribunal Judiciaire de Nevers : Le Procureur de la République et le Président du Tribunal ;
- Pour la gendarmerie : Le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Nièvre ;
- Pour la police : Le directeur départemental de la sécurité publique de Nevers,
- Pour le Conseil Départemental de la Nièvre : Le Président du Conseil Départemental ;
- Pour l’association d’aide aux victimes : Le Président de l’association France Victimes 58 ANDAVI ;
- Pour l’association La Voix De l’Enfant : le Président de l’association.

Ce comité se réunira à l'initiative du Directeur du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers autant que nécessaire et au minimum une fois par an, ou à la demande d'un des membres, pour veiller à la bonne application du protocole et envisager, le cas échéant, les évolutions de celui-ci. Il n'évoque pas les cas individuels. Dans ce cadre, les partenaires recensent :

- Le nombre d'auditions effectuées chaque année (en distinguant les auditions effectuées hors des créneaux d'ouverture de l'UAPED) ;
- Les caractéristiques des mineurs (âge, sexe...) reçus et les types de violences et d'infractions supposées/constatées ;
- Le nombre et le type de prises en charge effectuées chaque année ;
- Tout autre indicateur défini de manière concertée au sein du COPIL, notamment les partenariats et actions partenariales menées par l'UAPED, les formations des professionnels (UAPED, justice, gendarmerie/sécurité publique) dont les formations croisées, etc.

3) Comité technique

En parallèle du comité de pilotage, un comité technique composé des professionnels intervenant habituellement au sein de l'UAPED sera constitué, incluant notamment l'assistant social et le médecin référent à la protection de l'enfance et les partenaires de terrain.

Des rencontres de tous les acteurs, avant la mise en place du dispositif, puis de manière périodique, permettront de mieux fixer le périmètre d'intervention de chaque partenaire et de coordonner plus efficacement les actions. Les rencontres pourront donner lieu à des retours d'expérience qui viendront au soutien de la mission de suivi et d'évaluation du comité de pilotage. Elles n'évoquent pas les cas individuels.

ARTICLE 11 - Durée et résiliation

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} mars 2023.

Elle est conclue sans limitation de durée.

Fait à Nevers, le 1^{er} mars 2023

Le Préfet de la Nièvre	Le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Nevers	Le Président du Tribunal judiciaire de Nevers
Le Directeur du Centre hospitalier de l'agglomération de Nevers	Le Directeur délégué de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté	Le Président du Conseil départemental de la Nièvre
Le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Nièvre	Le Directeur départemental de la sécurité publique de Nevers	
Le Président de l'association France Victime 58 ANDAVI	Le Président de La Voix De l'Enfant	

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES CONDUITES	Décision 2023
ADAPEI	Action inovante - pris en charge particulière d'un enfants "cas complexe" (CME Luzy)	210 000 €
APIAS - Dispositif DAAP	Dispositif d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité	340 000 €
APMF (Asso pour la Médiation Familiale)	"La caravane de la médiation"	2 500 €
Bureau Information Jeunesse	Mission accueil écoute, accompagnement et orientation des jeunes portée par le Point Accueil et Ecoute Jeunes (PAEJ)	10 000 €
Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles Nièvre	Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Lutte contre les violences faites aux femmes	2 000 €
Dispositif d'Approche Transculturelle	Mise en place des dispositifs de soins adaptés aux personnes, mineurs, MNA, familles migrantes. Prise en charge des frais de médiation linguistique dans l'attente d'une convention tripartite (CHAN/CH Pierre Loo/CD)	2 000 €
EFA	Enfance et Famille d'adoption	600 €
France VICTIME 58 (ANDAVI) 10000€ + 20000€	4 projets : (Fonction ad hoc - Accompagnement des victimes - ISG (1 ETP) - UMJ + UAPED = 30000	66 500 €
MAISON DES ADOLESCENTS	Encadrement des visites médiatisées ordonnées par la justice. Convention annuelle - CPOM 2019-2023	30 000 €
NIEVRE REGAIN CPHU Dispositif ELAN	Création d'un dispositif expérimental de 4 places d'appartement de pré-autonomie prévention sorties seches de l'ASE (dans le cadre de la convention avec l'Etat Stratégie Pauvreté)	79 000 €
Prévention Spécialisée (PAGODE)	Transfert crédit insertion (Stratégie Pauvreté) - Convention 2021-2022 - Avenant -	150 000 €
REPAIRS 58		3 500 €

TOTAL SOUS-FONCTION 51 - FAMILLE ET ENFANCE	896 100,00
--	-------------------

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 27

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Wilfrid SEJEAU, M. David VERRON

Représentés : 7

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU, Mme Jocelyne GUERIN a donné pouvoir à M. Michel MULOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHARD, M. Frédéric ROY a donné pouvoir à Mme Justine GUYOT, M. Michel SUET a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ENFANTS ET UN LIEU DE MEDIATION POUR LES FAMILLES

Un département qui prend soin de tous à tout âge - MADEF : Un espace protecteur pour les enfants et un lieu de médiation pour les familles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3211-1,
VU le Code de l'Action sociale et des familles, et notamment ses articles L.221-1 et suivants,
VU la délibération n°7 du Conseil départemental du 14 décembre 2005 autorisation la signature de la convention constitutive de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MADEF),
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires relatives au budget annexe de la MADEF soit :

5 648 465 € en dépenses de fonctionnement,
29 027 500 € en dépenses d'investissement,

5 648 465 € en recettes de fonctionnement,
29 052 293,60 € en recettes d'investissement,

- **DE FIXER** le montant de la dotation globale versée à la MADEF en douzième, à 5 078 366,35 € pour l'année 2023 soit 4 545 442,04 € pour la partie Pouponnière/Foyer de l'Enfance et de 532 924,31 € pour la partie soutien à la parentalité,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution et/ou leur modification,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 34

Contre : 0

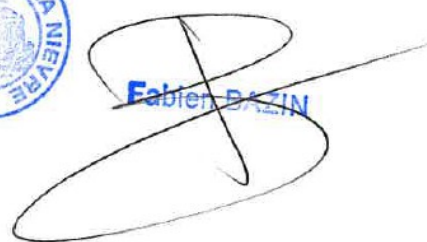
Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,




Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230327-67812-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Conseil départemental Nièvre - MADEF

M22

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2023

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

		R��l n-2	Budget ex��cutoire n-1	Budget pr��visionnel propos��			D��penses autoris��es	Budget ex��cutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
				(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)
ACHATS								
60611	Eau et assainissement	14 999,35	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00		0,00
60612	Energie, ��lectricit��	87 942,83	163 038,10	0,00	139 000,00	139 000,00		0,00
60613	Chauffage	29 409,68	52 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00		0,00
60621	Combustibles et carburants	21 165,96	34 100,00	0,00	32 000,00	32 000,00		0,00
60622	Produits d'entretien	31 092,20	32 961,90	0,00	26 000,00	26 000,00		0,00
60623	Fournitures d'atelier	14 587,74	19 200,00	0,00	12 000,00	12 000,00		0,00
60624	Fournitures administratives	2 962,80	3 380,00	0,00	3 500,00	3 500,00		0,00
60625	Fournitures scolaires, ��ducatives et de loisirs	4 840,36	9 120,00	0,00	8 000,00	8 000,00		0,00
606268	Autres fournitures h��teli��res	15 404,54	14 800,00	0,00	20 000,00	20 000,00		0,00
60628	Autres fournitures non stock��es	4 128,73	7 700,00	0,00	5 000,00	5 000,00		0,00
6063	Achats non stock��s de mati��res et fournitures - Alimentation	114 425,37	123 200,00	0,00	132 000,00	132 000,00		0,00
6066	Achats non stock��s de mati��res et fournitures - Fournitures m��dicales	5 124,60	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00		0,00
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
AUTRES SERVICES EXTERIEURS								
62428	Autres transports d'usagers	2 367,01	4 850,00	0,00	4 000,00	4 000,00		0,00
6251	Voyages et d��placements	4 560,55	1 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00		0,00
6256	Missions	1 057,13	3 650,00	0,00	3 500,00	3 500,00		0,00
6261	Frais d'affranchissements	1 647,56	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00		0,00
6262	Frais de t��l��communication	3 248,01	4 300,00	0,00	4 000,00	4 000,00		0,00
6281	Divers - Prestations de blanchissage �� l'ext��rieur	2 710,82	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00		0,00
6282	Divers - Prestations d'alimentation �� l'ext��rieur	8 228,25	10 500,00	0,00	10 000,00	10 000,00		0,00
6288	Divers - Autres	6 659,52	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00		0,00
TOTAL GROUPE 1		376 563,01	521 800,00	0,00	480 500,00	480 500,00	0,00	0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

charges de personnel		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)		
6221	Frais de recrutement du personnel	2 969,70	2 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6228	Divers	40 730,20	62 012,00	0,00	50 000,00	50 000,00		0,00
6331	Versement mobilité	17 506,00	18 950,00	0,00	23 098,00	23 098,00		0,00
6332	Allocation logement	10 942,00	11 844,00	0,00	15 014,00	15 014,00		0,00
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	76 549,96	79 142,00	0,00	85 464,00	85 464,00		0,00
6336	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	17 492,34	18 931,00	0,00	21 943,00	21 943,00		0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	6 554,00	7 101,00	0,00	9 239,00	9 239,00		0,00
64111	Rémunération principale	1 710 165,03	1 819 642,00	0,00	1 919 245,00	1 919 245,00		0,00
64112	indemnité de résidence	45 415,28	49 214,00	0,00	0,00	0,00		0,00
64113	Prime de service	126 062,66	150 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00		0,00
64114	nouvelle bonification indiciaire (NBI)	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00		0,00
64115	supplément familial de traitement (SFT)	0,00	0,00	0,00	25 816,00	25 816,00		0,00
641181	Gratifications des stagiaires	2 837,25	4 012,00	0,00	10 000,00	10 000,00		0,00
641182	complément de traitement indiciaire (CTI)	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00		0,00
641184	Autres indemnités - indemnité inflation	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
641185	majoration horaire pour travail de nuit	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00		0,00
641186	indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	0,00	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00		0,00
641188	Autres	262 572,18	350 219,00	0,00	244 447,00	244 447,00		0,00
64151	Rémunération principale	439 698,69	520 127,00	0,00	586 699,00	586 699,00		0,00
64158	Autres indemnités	69 225,18	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
641582	complément de traitement indiciaire (CTI)	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00		0,00
641584	Autres indemnités - Indemnité inflation	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
641585	majoration horaire pour travail de nuit	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00		0,00
641586	indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	0,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00		0,00
641588	Autres indemnités - Autres	0,00	123 349,00	0,00	66 900,00	66 900,00		0,00
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	30 535,19	0,00	0,00	69 295,00	69 295,00		0,00
64174	Apprentis - Indemnité inflation	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00		0,00
64178	Apprentis - Autres	0,00	60 600,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

charges de personnel		R��l n-2	Budget ex��cutoire n-1	Budget pr��visionnel propos��			D��penses autoris��es	Budget ex��cutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
64511	Cotisations �� l'URSSAF	403 817,83	437 885,00	0,00	502 390,00	502 390,00		0,00
64513	Cotisations aux caisses de retraite	36 766,88	41 958,00	0,00	47 352,00	47 352,00		0,00
64514	Cotisations �� l'ASSEDIC	20 595,00	26 555,00	0,00	30 028,00	30 028,00		0,00
64515	Cotisations �� la CNRACL	553 652,60	580 850,00	0,00	606 332,00	606 332,00		0,00
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	6 606,00	7 128,00	0,00	8 084,00	8 084,00		0,00
6475	M��decine du travail	8 609,36	11 587,00	0,00	13 305,00	13 305,00		0,00
64784	Oeuvres sociales	40 389,12	42 807,00	0,00	46 197,00	46 197,00		0,00
64788	Autres	19 640,61	21 002,00	0,00	11 549,00	11 549,00		0,00
6488	Autres charges diverses de personnel	3 506,22	4 249,00	0,00	2 310,00	2 310,00		0,00
TOTAL GROUPE 2		3 952 839,28	4 461 764,00	0,00	4 787 707,00	4 787 707,00	0,00	0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
6541	Créances admises en non valeur	0,00	999,78	0,00	0,00	0,00		0,00
6588	Charges diverses de gestion courante - autres	22 596,75	30 865,00	0,00	30 000,00	30 000,00		0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
63513	Autres impôts locaux	12 768,37	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00		0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00		0,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	800,00	0,00	800,00	800,00		0,00
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00	135,00	0,00	0,00	0,00		0,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
68111	Dotation aux amortissements des Immobilisations Incorporelles	9 452,49	4 477,96	0,00	2 841,00	2 841,00		0,00
68112	Dotation aux amortissements des Immobilisations Corporelles	127 455,42	121 613,08	0,00	114 073,00	114 073,00		0,00
SERVICES EXTERIEURS		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
6112	Prestations de services avec des entreprises - Prestations à caractère médico-social	-1 421,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
61128	Autres prestations à caractère médico-social	40 854,66	42 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00		0,00
6132	Locations immobilières	3 820,36	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6135	Locations mobilières	-500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
61351	locations mobilières - informatique	1 800,00	3 110,00	0,00	1 960,00	1 960,00		0,00
61352	locations mobilières - équipements	0,00	249,00	0,00	1 000,00	1 000,00		0,00
61521	Entretien et réparations - Bâtiments publics	24 538,06	16 100,00	0,00	23 667,00	23 667,00		0,00
61558	Autres matériels et outillages	27 711,30	21 151,00	0,00	30 000,00	30 000,00		0,00
61561	Informatique	0,00	1 017,00	0,00	1 017,00	1 017,00		0,00
61568	Autres	36 027,76	80 170,00	0,00	66 000,00	66 000,00		0,00
6161	Multirisques	3 114,77	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00		0,00
6163	Assurance transport	9 787,29	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00		0,00
6165	Responsabilité civile	2 888,09	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00		0,00
6168	Primes d'assurance - autres risques	15 941,35	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
SERVICES EXTERIEURS								
61681	assurance maladie, maternité et accident du travail	0,00	34 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00		0,00
6182	Documentation générale et technique	963,39	980,00	0,00	1 000,00	1 000,00		0,00
6188	Autres frais divers	2 711,28	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00		0,00
TOTAL GROUPE 3		340 510,34	392 567,82	0,00	380 258,00	380 258,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)		4 669 912,63	5 376 131,82	0,00	5 648 465,00	5 648 465,00	0,00	0,00
		Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n				
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00					
TOTAL DEPENSE D'EXPLOITATION		4 669 912,63	5 376 131,82	0,00	5 648 465,00	5 648 465,00	0,00	0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
733318	Dotation globale - Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	4 853 591,80	4 564 661,00	0,00	5 078 366,35	5 078 366,35		0,00
73332	Prix de journée	100 663,44	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE 1		4 954 255,24	4 564 661,00	0,00	5 078 366,35	5 078 366,35	0,00	0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	4,69	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
PRODUITS		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
6419	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	74 471,92	60 000,00	0,00	37 700,00	37 700,00		0,00
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	291,75	1 000,00	0,00	1 200,00	1 200,00		0,00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	2 300,00	2 300,00		0,00
7481	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	6 229,90	7 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00		0,00
TOTAL GROUPE 2		80 998,26	68 000,00	0,00	45 200,00	45 200,00	0,00	0,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	281,94	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	381,78	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
778	Autres produits exceptionnels	13 697,82	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

TOTAL GROUPE 3	14 361,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
----------------	-----------	------	------	------	------	------	------	------

TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)	5 049 615,04	4 632 661,00	0,00	5 123 566,35	5 123 566,35	0,00	0,00
---	--------------	--------------	------	--------------	--------------	------	------

		Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n				
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	363 768,41	743 470,82	524 898,65				

TOTAL RECETTE D'EXPLOITATION	5 413 383,45	5 376 131,82	0,00	5 123 566,35	5 123 566,35	524 898,65	524 898,65
------------------------------	--------------	--------------	------	--------------	--------------	------------	------------

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Section d'investissement : emplois

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2031	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	109 091,03	71 700,00	0,00
2033	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'insertion	1 620,00	1 000,00	3 000,00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	2 160,59	28 300,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
211	Terrains	397 906,30	0,00	0,00
2154	Matériel et outillages	7 726,81	28 431,92	221 200,00
2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	3 435,30	0,00	0,00
2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	37 198,41	55 206,62	64 793,60
2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	7 311,09	1 460,00	7 500,00
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	8 395,17	5 206,00	316 800,00
IMMOBILISATIONS EN COURS				
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	1 456 981,69	9 357 000,00	16 688 000,00
237	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	1 547 027,31	428 283,00	588 000,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	1 006 053,00	9 487 325,00	11 163 000,00
	Total Section d'investissement : emplois	4 584 906,70	19 463 912,54	29 052 293,60
	Résultat d'investissement de l'exercice (Excédent)	114 648,31	0,00	0,00
001	Résultat cumulé antérieur à reporter (Déficit)	0,00	0,00	0,00
003	Excédent prévisionnel d'investissement	840 244,97	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	5 425 151,67	19 463 912,54	29 052 293,60

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Section d'investissement : ressources

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
10222	Dotations et fonds divers - FCTVA1	188 016,00	74 962,00	3 300 000,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
1311	Subventions d'équipement transférables - Etat	792 334,08	342 250,00	2 478 663,00
1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	972 948,25	8 723 364,53	3 801 646,30
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS				
28031	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études	3 952,32	3 397,96	1 760,00
2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	5 500,17	1 080,00	1 025,44
28131.	Bâtiments	28 812,93	27 268,00	27 268,00
28154	Matériel et outillage	16 794,54	16 704,67	15 447,87
28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers	38 619,80	34 516,78	30 762,09
28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport	30 600,69	28 177,58	28 774,75
28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	116,00	1 943,00	2 183,99
28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier	12 511,46	13 003,05	9 691,86
IMMOBILISATIONS EN COURS				
232.	Immobilisations incorporelles en cours (Ressource) (O)	1 111 681,31	0,00	0,00
237.	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles (Ressource)	1 183 238,46	742 000,00	778 000,00
238_	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles (ressources)	0,00	8 515 000,00	15 649 000,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2031.	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion (ressources)	0,00	100 000,00	0,00
001	Total Section d'investissement : ressources	4 385 126,01	18 623 667,57	26 124 223,30
	Résultat d'investissement de l'exercice (Déficit)	0,00	840 244,97	2 928 070,30
	Résultat cumulé antérieur (Excédent)	725 596,66	840 244,97	2 928 070,30
	Déficit prévisionnel d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	5 110 722,67	19 463 912,54	29 052 293,60

Section d'investissement : ressources

Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n

DEPENSES FONCTIONNEMENT													
Libellé	Code opération	Cdr Gestionnaire	Description	BP 2022 14746 journées prévisionnelles	virements	BP 2022+virements	DEPENSES AU 31/12/2022	RATTACHEMENTS	CA 2022	BP 2023	BP 2023 HEBERGEMENT	BP 2023 SOUTIEN A LA PARENTALITE	différence BP 2023/2022
60611	P502O011	BTIBATI-MD	Eau et assainissement	15 000,00		15 000,00	5 947,82	2 840,57	8 788,39	15 000,00	13 246,50	1 753,50	0,00 %
60612	P502O011	BTIBATI-MD	Energie, électricité	161 000,00	2 038,10	163 038,10	83 819,85	19 176,67	102 996,52	139 000,00	122 750,90	16 249,10	-13,66 %
60 613	P502O011	BTIBATI-MD	Chauffage	52 000,00		52 000,00	38 872,56		38 872,56	42 000,00	37 090,20	4 909,80	-19,23 %
60621	P502O001	MADE2-MD	Combustibles et carburants	24 000,00	10 100,00	34 100,00	33 127,33		33 127,33	32 000,00	28 259,20	3 740,80	33,33 %
60622	P502O001	MADE2-MD	Produits d'entretien	35 000,00	-2 038,10	32 961,90	16 475,35	1 612,67	18 088,02	26 000,00	22 960,60	3 039,40	-25,71 %
60623	P502O001	MADE2-MD	Fournitures d'atelier	15 000,00	4 200,00	19 200,00	13 446,24	89,52	13 535,76	12 000,00	10 597,20	1 402,80	-20,00 %
60624	P502O001	MADE2-MD	Fournitures administratives	3 000,00	380,00	3 380,00	2 933,47		2 933,47	3 500,00	3 090,85	409,15	16,67 %
60625	P502O001	MADE2-MD	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	9 500,00	-380,00	9 120,00	4 801,58	430,00	5 231,58	8 000,00	8 000,00	0,00	-15,79 %
606261	P502O001	MADE2-MD	Couches, alèses, produits absorbants	0,00		0,00	0,00		0,00				
606268	P502O001	MADE2-MD	Autres fournitures hôtelières	20 000,00	-5 200,00	14 800,00	7 316,67		7 316,67	20 000,00	17 662,00	2 338,00	0,00 %
60628	P502O001	MADE2-MD	Autres fournitures non stockées	7 700,00		7 700,00	3 231,26		3 231,26	5 000,00	5 000,00	0,00	-35,06 %
6063	P502O001	MADE2-MD	Alimentation	132 300,00	-9 100,00	123 200,00	115 217,61		115 217,61	132 000,00	132 000,00	0,00	-0,23 %
6066	P502O001	MADE2-MD	Fournitures médicales	6 000,00		6 000,00	4 420,85		4 420,85	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00 %
6112	P502O002	MADE2-MD	Prestations à caractère médico-social			0,00			0,00				
61 128	P502O002	MADE2-MD	Autres prestations à caractère médico social	42 000,00		42 000,00	27 869,05	779,11	28 648,16	38 000,00	33 557,80	4 442,20	-9,52 %
6132	P502O002	MADE2-MD	Locations immobilières	0,00		0,00			0,00				
6 135	P502O012	DSIN-MD	Locations mobilières	0,00		0,00			0,00				
6135	P502O002	MADE2-MD	Locations mobilières	0,00		0,00			0,00				
61351	P502O002	MADE2-MD	Locations mobilières-INFORMATIQUE	1 000,00		1 000,00	0,00		0,00				-100,00 %
61 351	P502O012	DSIN-MD	Locations mobilières-INFORMATIQUE	1 960,00	150,00	2 110,00	2 100,48		2 100,48	1 960,00	1 730,88	229,12	0,00 %
61 352	P502O002	MADE2-MD	Locations mobilières-équipement	0,00	249,00	249,00	249,00		249,00	1 000,00	883,10	116,90	
61521	P502O002	MADE2-MD	Entretien et réparations sur biens immobiliers – Bâtiments publics	25 000,00	-8 900,00	16 100,00	7 015,78	8 543,84	15 559,62	23 667,00	20 900,33	2 766,67	-5,33 %
61558	P502O002	MADE2-MD	Autres matériels et outillages	30 000,00	-8 849,00	21 151,00	19 844,08	49,20	19 893,28	30 000,00	26 493,00	3 507,00	0,00 %
61 561	P502O002	MADE2-MD	Maintenance informatique	1 017,00		1 017,00	0,00		0,00	1 017,00	898,11	118,89	0,00 %
61 568	P502O012	DSIN-MD	Maintenance Autres	1 800,00	33 520,00	35 320,00	7 465,67	27 853,20	35 318,87	15 000,00	13 246,50	1 753,50	733,33 %
61 568	P502O011	BTIBATI-MD	Maintenance Autres	26 000,00	-150,00	25 850,00	17 546,78	2 283,45	19 830,23	32 000,00	28 259,20	3 740,80	23,08 %
61568	P502O002	MADE2-MD	Maintenance Autres	19 000,00		19 000,00	17 944,06	118,80	18 062,86	19 000,00	16 778,90	2 221,10	0,00 %
6161	P502O002	MADE2-MD	Multirisques	3 500,00		3 500,00	3 044,47		3 044,47	3 500,00	3 090,85	409,15	0,00 %
6163	P502O002	MADE2-MD	Assurance transport	10 500,00		10 500,00	10 217,42		10 217,42	10 500,00	9 272,55	1 227,45	0,00 %
6165	P502O002	MADE2-MD	Responsabilité civile	3 000,00		3 000,00	1 713,03		1 713,03	2 000,00	1 766,20	233,80	-33,33 %
61681	P502O002	MADE2-MD	Primes d'assurance - autres risques	40 000,00	-6 000,00	34 000,00	33 420,03		33 420,03	36 000,00	31 791,60	4 208,40	-10,00 %
617	p502O002	MADE2-MD	Etudes et recherches	0,00		0,00			0,00				
6 182	P502O013	DOC-MD	Documentation générale et technique	0,00		0,00			0,00				
6182	P502O002	MADE2-MD	Documentation générale et technique	1 000,00	-20,00	980,00	724,44		724,44	1 000,00	883,10	116,90	0,00 %
6 188	P502O011	BTIBATI-MD	Autres frais divers	2 000,00		2 000,00	1 647,58	309,54	1 957,12	2 000,00	1 766,20	233,80	0,00 %
6188	P502O002	MADE2-MD	Autres frais divers	900,00		900,00	-534,96		-534,96	900,00	794,79	105,21	0,00 %
6 221	P503O001	MADE2-MD	Frais de recrutement du personnel	2 000,00		2 000,00	0,00		0,00	0,00			-100,00 %
6227	P503O001	MADE2-MD	Frais d'actes et de contenuieux	0,00		0,00			0,00				
6228	P503O001	MADE2-MD	Divers	35 000,00	27 012,00	62 012,00	54 976,28	2 800,00	57 776,28	50 000,00	44 155,00	5 845,00	42,86 %
62428	P502O003	MADE2-MD	Autres transports d'usagers	4 000,00	850,00	4 850,00	3 859,49		3 859,49	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00 %
6 248	P502O003	MADE2-MD	Transports divers	0,00		0,00			0,00				
6251	P502O003	MADE2-MD	Voyages et déplacements	3 000,00	-1 500,00	1 500,00	1 360,84		1 360,84	2 000,00	1 766,20	233,80	-33,33 %
6255	P502O003	MADE2-MD	Frais de déménagement	0,00		0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
6256	P502O003	MADE2-MD	Missions	1 500,00	2 150,00	3 650,00	3 554,07		3 554,07	3 500,00	3 090,85	409,15	133,33 %
6261	P502O003	MADE2-MD	Frais d'affranchissements	3 000,00		3 000,00	1 611,84		1 611,84	3 000,00	2 649,30	350,70	0,00 %
6262	P502O012	DSIN-MD	Frais de télécommunication	4 300,00		4 300,00	2 090,03		2 090,03	4 000,00	3 532,40	467,60	-6,98 %
6281	P502O003	MADE2-MD	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	3 500,00		3 500,00	2 579,60		2 579,60	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00 %
6282	P502O003	MADE2-MD	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	12 000,00	-1 500,00	10 500,00	7 634,77	116,10	7 750,87	10 000,00	10 000,00	0,00	-16,67 %
6 284	P502O003	MADE2-MD	Prestations d informatique à l'extérieur	0,00		0,00			0,00				
6288	P502O003	MADE2-MD	Divers - Autres	10 000,00		10 000,00	8 128,40	59,94	8 188,34	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00 %
6331	P502O002	MADE2-MD	Versement de transport	18 950,00		18 950,00	18 201,00		18 201,00	23 098	20 605	2 493	21,89 %
6332	P502O002	MADE2-MD	Allocation logement	11 844,00		11 844,00	11 374,00		11 374,00	15 014	13 394	1 620	26,76 %
6333	P502O002	MADE2-MD	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	79 142,00		79 142,00	76 457,24		76 457,24	85 464	76 241	9 223	7,99 %
6336	P502O002	MADE2-MD	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	18 931,00		18 931,00	18 201,09		18 201,09	21 943	19 575	2 368	15,91 %
6338	P502O002	MADE2-MD	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	7 101,00		7 101,00	6 821,00		6 821,00	9 239	8 242	997	30,11 %
63513	P502O002	MADE2-MD	Autres impôts locaux	14 000,00		14 000,00	12 809,64		12 809,64	14 000,00	12 363,40	1 636,60	0,00 %
6354	P502O002	MADE2-MD	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00		1 000,00	0,00		0,00	1 000,00	883,10	116,90	0,00 %
637	P502O002	MADE2-MD	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	800,00		800,00	0,00		0,00	800,00	706,48	93,52	0,00 %
64111	P503O001	MADE2-MD	Rémunération principale titulaires	2 015 654,00	-196 012,00	1 819 642,00	1 681 578,11		1 681 578,11	1 919 245	1 707 973	211 272	-4,78 %
64112	P503O001	MADE2-MD	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	49 214,00		49 214,00	42 953,99		42 953,99	0	0	0	-100,00 %
64113	P503O001	MADE2-MD	Prime de service	150 000,00		150 000,00	125 307,49		125 307,49	140 000	126 203	13 797	-6,67 %
64 114	P503O001	MADE2-MD	nouvelle bonification indiciaire						0,00	25 000	22 302	2 698	
64 115	P503O001	MADE2-MD	supplément familial de traitement						0,00	25 816	23 030	2 786	
641 181	P503O001	MADE2-MD	gratification des stagiaires						0,00	10 000	9 014	986	149,25 %
641 182	P503O001	MADE2-MD	complément de traitement indiciaire						0,00	100 000	89 208	10 792	
641 184	P503O001	MADE2-MD	indemnité inflation titu	6 000,00		6 000,00	5 300,00		5 300,00	0	0	0	-100,00 %
641 185	P503O001	MADE2-MD	majoration horaire pour travail de nuit						0,00	15 000	13 381	1 619	
641 186	P503O001	MADE2-MD	indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés						0,00	39 000	34 791	4 209	
641188	P503O001	MADE2-MD	Autres	285 219,00	65 000,00	350 219,00	343 460,12		343 460,12	244 447	218 066	26 381	-14,29 %
64151	P503O001	MADE2-MD	Rémunération principale contractuels	481 127,00	39 000,00	520 127,00	512 050,83		512 050,83	586 699	523 381	63 318	21,94 %
641 582	P503O001	MADE2-MD	complément de traitement indiciaire						0,00	50 000	44 604	5 396	
641 584	p503O001	MADE2-MD	indemnité inflation contractuels	4 000,00		4 000,00	1 200,00		1 200,00	0	0	0	-100,00 %
641 585	p503O001	MADE2-MD	majoration horaire pour travail de nuit						0,00	6 000	5 352	648	
641 586	p503O001	MADE2-MD	indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés						0,00	18 000	16 057	1 943	
641588	P503O001	MADE2-MD	Autres indemnités	76 349,00	47 000,00	123 349,00	122 222,32		122 222,32	66 900	59 680	7 220	-12,38 %
6 417	P503O001	MADE2-MD	Apprentis						0,00	69 295	61 818	7 477	
64 174	P503O001	MADE2-MD	indemnité inflation apprentis	600,00		600,00	500,00		500,00	0	0	0	-100,00 %
64 178	P503O001	MADE2-MD	Apprentis-Autres	51 600,00	9 000,00	60 600,00	59 346,35		59 346,35	0	0	0	-100,00 %
64 511	P503O001	MADE2-MD	Cotisations à l'URSSAF	437 885,00		437 885,00	436 284,00		436 284,00	502 390	448 171	54 219	14,73 %
64513	P503O001	MADE2-MD	Cotisations aux caisses de retraite	36 958,00	5 000,00	41 958,00	41 084,75		41 084,75	47 352	42 241	5 111	28,12 %
64514	P503O001	MADE2-MD	Cotisations à l'ASSEDIC	22 555,00	4 000,00	26 555,00	25 661,00		25 661,00	30 028	26 787	3 241	33,13 %
64515	P503O001	MADE2-MD	Cotisations à la CNRACL	580 850,00		580 850,00	523 694,27		523 694,27	606 332			

DEPENSES INVESTISSEMENT											
Libellé	CDR gestionnaire	Code opération	Description	BP 2022	BP 2022 avec REPORTS	DM +virements	BP 2022 +virements + DM	CA 2022	REPORTS	BP 2023	BP 2023 avec REPORTS
2031	ADTBATI-MD	P507O002	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	100 000,00	100 000,00	-28 300,00	71 700,00	-			-
2033	MADE2-MD	P502O004	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'insertion	1 000,00	1 000,00		1 000,00	-		3 000,00	3 000,00
205	MADE2-MD	P504O002	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires		-	28 300,00	28 300,00	-			-
2154	MADE2-MD	P504O002	Matériel et outillages	25 000,00	29 891,92	-1 460,00	28 431,92	18 177,91		221 200,00	221 200,00
2181	MADE2-MD	P504O002	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	-		-				-
2182	MADE2-MD	P504O002	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	20 000,00	50 412,62	4 794,00	55 206,62	30 412,62	24 793,60	40 000,00	64 793,60
2183	MADE2-MD	P504O002	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique		-	1 460,00	1 460,00	1 448,45		7 500,00	7 500,00
2184	MADE2-MD	P504O002	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	10 000,00	10 000,00	-4 794,00	5 206,00	2 761,41		316 800,00	316 800,00
2313	ADTBATI-MD	P507O002	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	842 000,00	842 000,00		842 000,00	572 594,23		1 039 000,00	1 039 000,00
2313	ADTBATI-MD	P507O003	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	8 515 000,00	8 515 000,00		8 515 000,00	2 826 570,16		15 649 000,00	15 649 000,00
2315	ARDSIN	P502	Immobilisations corporelles en cours – installations, matériel et outillage technique								-
232	ADTBATI-MD	P507O002	Immobilisations incorporelles en cours (o)		-		-				-
237	ADTBATI-MD	p507O002	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelle (o)		-		-				-
237	ADTBATI-MD	P507O002	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	742 000,00	742 000,00	-313 717,00	428 283,00	270 349,00		588 000,00	588 000,00
238	ADTBATI-MD	P507O003	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	8 515 000,00	8 515 000,00	972 325,00	9 487 325,00	5 576 007,00		11 163 000,00	11 163 000,00
Total				18 770 000,00	18 805 304,54	658 608,00	19 463 912,54	9 298 320,78	24 793,60	29 027 500,00	29 052 293,60

RECETTES INVESTISSEMENT											
Libellé	CDR gestionnaire	Code opération	Description	BP 2022	BP 2022 avec REPORTS	virements	BP 2022 +virements + DM	CA 2022	REPORTS	BP 2023	BP 2023 avec REPORTS
001	MADE2-MD	P506O001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	840 244,97	840 244,97		840 244,97	840 244,97		2 928 070,30	2 928 070,30
10222	MADE2-MD	P502O008	Dotations et fonds divers – FCTVA	11 645,00	11 645,00		11 645,00	14 534,72		8 000,00	8 000,00
10222	ADTBATI-MD	P507O007	Dotations et fonds divers – FCTVA	55 000,00	55 000,00	8 317,00	63 317,00	63 317,16		3 292 000,00	3 292 000,00
1311	ADTBATI-MD	P507O004	Subventions d'équipement transférables – Etat	977 000,00	977 000,00	-634 750,00	342 250,00	342 283,80		2 478 663,00	2 478 663,00
1312	ADTBATI-MD	P507O005	Subvention d'équipement transférables-Collectivités et établissements publics	7 438 323,53	7 438 323,53	1 285 041,00	8 723 364,53	7 440 755,00		3 801 646,30	3 801 646,30
2031	ADTBATI-MD	P507O002	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	100 000,00	100 000,00		100 000,00	85 415,00			-
237	ADTBATI-MD	P507O002	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	742 000,00	742 000,00		742 000,00	487 179,23		778 000,00	778 000,00
238	ADTBATI-MD	P507O003	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	8 515 000,00	8 515 000,00		8 515 000,00	2 826 570,16		15 649 000,00	15 649 000,00
28031	MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études	3 397,96	3 397,96		3 397,96	3 397,96		1 760,00	1 760,00
2805	MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations incorporelles-Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaire	1 080,00	1 080,00		1 080,00	1 080,00		1 025,44	1 025,44
28131	MADE2-MD	P505O001	Bâtiments	27 268,00	27 268,00		27 268,00	27 268,00		27 268,00	27 268,00
28154	MADE2-MD	P505O001	Matériel et outillage	16 704,67	16 704,67		16 704,67	16 704,67		15 447,87	15 447,87
28181	MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales , agencements, aménagements	34 516,78	34 516,78		34 516,78	34 516,78		30 762,09	30 762,09
28182	MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport	28 177,58	28 177,58		28 177,58	28 177,58		28 774,75	28 774,75
28183	MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	1 943,00	1 943,00		1 943,00	1 943,00		2 183,99	2 183,99
28184	MADE2-MD	P505O001	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier	13 003,05	13 003,05		13 003,05	13 003,05		9 691,86	9 691,86
Total				18 805 304,54	18 805 304,54	658 608,00	19 463 912,54	12 226 391,08	-	29 052 293,60	29 052 293,60

MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

ETP

BP 2023

	BP 2022	SEPTEMBRE 2022	BP 2023
PERSONNELS ADMINISTRATIFS	7	7	7
Directeur d'établissement social et médico-social.....	1	1	1
Attaché d'administration hospitalière.....	1	1	1
Adjoint des cadres hospitaliers.....	2	2	2
Adjoint administratif hospitalier.....	3	3	3
PERSONNELS DES SERVICES DE SOIN ET MEDICO-TECHNIQUE	28	29	29
Infirmier en soins généraux et spécialisés 3ème grade	1	1	1
Auxiliaire médical exerçant en pratique avancée de classe normale (infirmier en pratique avancée)	0	1	1
Aide soignant et auxiliaire de puériculture	12	12	12
Agent des services hospitaliers qualifié	15	15	15
PSYCHOLOGUES	2	2,5	2,5
Psychologue/art thérapeute.....	2	2,5	2,5
PERSONNELS SOCIO-EDUCATIFS	45	45	45
Cadre supérieur socio-éducatif	1	1	1
Cadre socio-éducatif.....	2	2	2
Conseillère en économie sociale et familiale.....	0	0	0
Assistant socio-éducatif / Educateur de jeunes enfants	24	24	24
Moniteur-éducateur	18	18	18
Animateur.....	0	0	0
PERSONNELS OUVRIERS ET TECHNIQUES	16	17	17
Technicien hospitalier	0	1	1
Agent de maîtrise / Personnel ouvrier.....	16	16	16
TOTAUX	98	100,5	100,5

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Wilfrid SEJEAU, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU, Mme Jocelyne GUERIN a donné pouvoir à M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY a donné pouvoir à Mme Justine GUYOT, M. Michel SUET a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - LA PIERRE ANGULAIRE D'UNE NIÈVRE ÉPANOUIE

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Culture : La pierre angulaire d'une Nièvre épanouie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-4 et L.3211-1,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 qui confie aux Départements l'adoption d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique, fixant les conditions de sa participation

financière au titre de l'enseignement initial,
VU la délibération n°10 du Conseil départemental du 15 décembre 2006 adoptant le schéma départemental de l'enseignement artistique en musique, danse et théâtre,
VU la délibération n°12 du Conseil départemental du 26 novembre 2018 relative à la Cité muséale de Château-Chinon,
VU la délibération n°6 du Conseil départemental du 1^{er} février 2021 adoptant le Programme Départemental et le Pacte Territorial d'Insertion,
VU la délibération n°7 du Conseil départemental du 1^{er} février 2021 adoptant la stratégie départementale pour l'autonomie des adultes âgés et des personnes en situation de handicap,
VU la délibération n°14 du Conseil départemental du 1^{er} février 2021 adoptant le plan d'adaptation au changement climatique,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Emancipation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique culturelle, hors lecture publique, soit :
 - . 2 797 205 € en dépenses de fonctionnement,
 - . 269 219 € en dépenses d'investissement,
 - . 60 400 € en recettes de fonctionnement,
 - . 30 000 € en recettes d'investissement,
- **D'INSCRIRE** en investissement 150 000 € de crédits de paiement pour la restauration et la valorisation du prieuré et de la cité historique de La Charité-sur-Loire (AP de 750 000 € votée en 2021),
- **D'APPROUVER** le choix du nom « Cité des Présents » pour dénommer le nouvel équipement culturel de Château-Chinon,
- **D'APPROUVER** le principe d'emprunt et de prêt des collections appartenant au Département sous réserve de l'expertise technique et scientifique du conservateur départemental,
- **D'ADHÉRER** à Culture-Co (anciennement la Fédération Arts Vivants et Départements) et de verser une cotisation annuelle d'un montant de 615 €,
- **D'ADHÉRER** à l'association Clermont Massif Central 2028 pour la candidature capitale européenne de la culture et d'AUTORISER le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 2 500 €,
- **D'ACCORDER** une somme de **1 426 000 €** à RESO Nièvre au titre de la contribution

du Département au budget de cet organisme pour l'exercice 2023,

- **D'ACCORDER** un montant de **100 000 €** à Bibracte EPCC au titre de la contribution du Département au budget de cet organisme pour l'exercice 2023,
- **D'ACCORDER** un montant de **44 000 €** à l'EPCC Cité du mot au titre de la contribution du Département au budget de cet organisme pour l'exercice 2023,
- **DE DONNER** délégation à la Commission permanente pour la répartition de ces crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter l'ensemble des subventions prévues au budget notamment auprès de l'État, des EPCI, des communes, de la Région, de l'Europe et à signer les conventions s'y rapportant (Camion d'alimentation générale culturelle, musées, Centre d'Art Contemporain, etc.).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics et à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions, les marchés et leurs éventuels avenants,

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,



The image shows a circular official stamp of the 'DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE' with a star in the center. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink. Below the signature, the name 'Fabien BAZIN' is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230327-67983-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Wilfrid SEJEAU, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU, Mme Jocelyne GUERIN a donné pouvoir à M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY a donné pouvoir à Mme Justine GUYOT, M. Michel SUET a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - UN DES OUTILS A L'ACCÈS A LA LECTURE ET AUX SAVOIRS

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Lecture publique : Un des outils à l'accès à la lecture et aux savoirs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-4 et L.3211-1,

VU les lois de décentralisation de 1986 qui confient aux Départements la mise en place des politiques de lecture publique en France,

VU la délibération n°12 du Conseil départemental du 25 mars 2019 adoptant le schéma

départemental de développement de la lecture publique,
VU l'attribution par l'État du label Bibliothèque Numérique de Référence (BNR),
VU la délibération n°6 du Conseil départemental du 1^{er} février 2021 adoptant le Programme Départemental et le Pacte Territorial d'Insertion 2021-2027,
VU la délibération n°7 du Conseil départemental du 1^{er} février 2021 adoptant la stratégie départementale pour l'autonomie des adultes âgés et des personnes en situation de handicap,
VU la délibération n° 14 du Conseil départemental du 1^{er} février 2021 adoptant le plan d'adaptation au changement climatique,
VU la délibération n°6 de la Commission permanente du 12 décembre 2022 autorisant la signature du Contrat Départemental Lecture Itinérance 2022-2024 entre le Département et l'État,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la commission Emancipation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VOTER** les crédits inscrits au Budget Primitif 2023, soit :

Dépenses : 343 200 €

Fonctionnement : 184 000 €

Chapitre 011 : 118 000 €

Chapitre 65 : 66 000 €

Investissement : 159 200 €

Chapitre 21 : 159 200 €

Recettes : 45 000 €

Fonctionnement : 9 000 €

Chapitre 74 : 9 000 €

Investissement : 36 000 €

Chapitre 13 : 36 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter l'ensemble des subventions prévues au budget notamment auprès de l'État, des EPCI, des communes, de la Région, de l'Europe et à signer les conventions s'y rapportant.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les

procédures de marchés publics résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution et/ou leur modification.

- **DE DONNER** délégation à la Commission permanente pour la répartition de ces crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires,

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a blue circular official stamp of the "DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE" with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Fabien BAZIN". The name "Fabien BAZIN" is also printed in blue ink over the signature.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230327-67459-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Wilfrid SEJEAU, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU, Mme Jocelyne GUERIN a donné pouvoir à M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY a donné pouvoir à Mme Justine GUYOT, M. Michel SUET a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - DE L'ACTIVITÉ LOISIRS JUSQU'AU HAUT NIVEAU, FAIRE DU SPORT UN VECTEUR DU LIEN SOCIAL ET DE LA FIERTÉ

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Sport : De l'activité loisirs jusqu'au haut niveau, faire du sport un vecteur du lien social et de la fierté

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-4 et L.3211-1,

VU la délibération n°13 du Conseil départemental du 25 novembre 2019 adoptant le règlement d'intervention relatif au soutien des sportifs de haut niveau,

VU la délibération n°6 du Conseil départemental du 1^{er} février 2021 adoptant le programme

départemental et le pacte territorial d'insertion 2021-2027 du Département de la Nièvre,
VU la délibération n°7 du Conseil départemental du 1^{er} février 2021 adoptant la stratégie départementale pour l'autonomie des adultes âgés et des personnes en situation de handicap,

VU la délibération n°14 du Conseil départemental du 1^{er} février 2021 adoptant le plan d'adaptation au changement climatique du Département de la Nièvre,

VU la délibération n°2 de la Commission permanente du 23 janvier 2023 autorisant le versement d'un acompte de 50 000 € sur la participation 2023 à La Charité Basket 58,

VU la délibération n°3 du Conseil départemental du 30 janvier 2023 adoptant les règlements d'intervention relatifs aux aides aux manifestations sportives et aux aides au fonctionnement des clubs,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la commission Emancipation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VOTER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique sportive soit :

1 413 150 € en dépenses de fonctionnement,

- **D'APPROUVER** le principe du partenariat avec :
 - l'USON Rugby Plus pour un montant de 212 600 €,
 - le Moto Club de Nevers pour un montant de 150 000 €,
 - l'ASA Nevers Magny-Cours pour un montant de 110 000 €,
 - La Charité Basket 58 pour un montant de 50 000 € qui ont été versés conformément à la délibération n°2 de la Commission permanente du 23 janvier 2023,
 - le comité d'organisation du TNM pour un montant de 36 000 € dont 28 000 € au titre de la politique sportive et 8 000 € au titre du partenariat de communication,
 - l'USON Handball pour un montant de 20 000 €,
 - l'UCS Football pour un montant de 10 000 €,
 - l'ESL Rugby pour un montant de 10 000 €,
 - avec BMRT-3D pour un montant de 10 000 €,
- **D'APPROUVER** les termes des conventions de partenariat avec l'USON Rugby Plus, le Moto Club de Nevers, l'ASA Nevers Magny-Cours, le Comité d'organisation du TNM, l'USON Handball, l'UCS Football, l'ESL Rugby et BMRT-3D,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les marchés, les conventions et leurs éventuels avenants.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,



The image shows a blue circular official stamp of the 'DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE' with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink. Below the signature, the name 'Fabien BAZIN' is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023
Identifiant : 058-225800010-20230327-67865-DE-1-1
Délibération publiée le 31 mars 2023

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 27 et 28 mars 2023,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

La société « USON Rugby Plus », Société Anonyme Sportive professionnelle

5, rue Denis Papin – 58640 VARENNES-VAUZELLES

représenté par son Président Monsieur Régis DUMANGE,

N° SIRET : 51 391 792 200 017

ci-après dénommée " USON Rugby Plus "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

La société **USON Rugby Plus** est une société anonyme sportive professionnelle créée en 2009 afin de promouvoir l'équipe première de l'USON Rugby.

Dans le cadre de sa politique de communication, **le Département** a souhaité soutenir les clubs sportifs ou les sportifs nivernais évoluant à haut niveau et dont les performances contribuent à valoriser et dynamiser l'image de notre Département.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques.

ARTICLE 2 – PÉRIODE CONTRACTUELLE

Sous réserve des dispositions ci-après et notamment des clauses de résiliation anticipée indiquées à l'article 5, le présent contrat est conclu pour la durée de la saison de Pro D2 de rugby 2022/2023. Il prend effet à la date de signature du présent contrat et se terminera au **30 Juin 2023**.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE L'USON RUGBY PLUS

2-1 Communication :

En qualité de Partenaire « Infrastructure », Le **Département** bénéficiera du naming de la Tribune Ouest appelée « TRIBUNE NIEVRE » avec un panneau au centre de 10 x 1.30 m. Cette appellation sera donc aussi reportée sur l'ensemble des billets donnant accès à cette tribune.

Pendant la durée du contrat, l'**USON Rugby Plus** s'engage à faire figurer le LOGOTYPE du **Département** sur 1 panneau de 4x3 m (3.20 x 2,70 m exactement).

Le Département pourra également bénéficier de :

- Affichage dynamique LED : 3 x 30 secondes sur 120m en LED EST (Face champ caméra) ou équivalent.
Le nombre exact de passages sur l'affichage dynamique se fera sur l'ensemble du déroulement du match concerné, soit environ 90 minutes, selon les recommandations et consignes données par la Ligue Nationale de Rugby, règles fédérales auxquelles l'USON RUGBY PLUS doit obligatoirement se soumettre.
- Présence du logo clairement visible à l'entrée du club des partenaires.
- Présence du DÉPARTEMENT sur le site Internet de l'USON RUGBY PLUS (page individuelle).
- Présence dans l'annuaire des partenaires (2 pages).

Le DÉPARTEMENT pourra également bénéficier de 5 000 places pour les 15 matchs de la saison : 2 300 places catégorie Accés, 2 000 places catégorie latérale et 700 places catégorie platine. 3 000 places concerneront des matchs réguliers et 2 000 des matchs de gala.

LE DÉPARTEMENT pourra également bénéficier pour la période du contrat et pour **les 15 matchs de la saison du PACK LOGE NEVERS AGGLOMÉRATION** :

LE DÉPARTEMENT a choisi de réserver une Loge de 32 places en Tribune NEVERS AGGLOMÉRATION.

A ce titre, LE DÉPARTEMENT pourra bénéficier de 32 places par matchs, soit 480 places pour les 15 matchs à domicile.

L'offre loge comprend les services suivants :

– Création d'un accès à un extranet invitation personnalisé pour récupérer et gérer vos invitations (places et pass parking en eticket) ;

– Accès pendant tout le match de l'équipe 1 à la loge privative située en haut de la Tribune Nevers Agglomération avec les places numérotées à proximité immédiate, leur nombre étant fonction de la superficie de la loge où seront proposées les prestations traiteur suivantes :

- Petits fours salés (chauds ou froids)
- Cocottes et / ou verrines

- Plancha thématique
- Fromage
- Dessert
- Boissons non alcoolisées (« softs »)
- Champagne (8 bouteilles)
- Vin (4 bouteilles)
- Bière (48 bouteilles de 33cl)

– La prestation « cocktail » débutera 45 minutes avant le début du match de l'équipe et se terminera au plus tard 1 heure après le coup de sifflet final.

– Animation ponctuelle de la loge par un joueur ou plusieurs joueurs non présents sur la feuille de match. Sa présence sera partagée avec 1 ou 2 autres loges.

– Mise à disposition du ou des moniteur(s) présents dans la loge pour promouvoir la société par un film ou autre support numérique ;

– Possibilité de personnaliser un des côtés de la loge (tarif en sus).

Au-delà des quantités contractuelles (notamment alcool), toute commande de boissons supplémentaire nécessitera un accord spécifique du Département. La facturation se fera donc à posteriori selon le bon de commande signé par la personne ayant présenté la carte attestant qu'elle a l'autorisation d'engager des dépenses pour le compte du Département.

Lors de ces matchs, un accueil privilégié des représentants du Département sera organisé, comprenant notamment les prestations suivantes :

- Accès au parking des partenaires.
- Fil d'accueil VIP, aux entrées A et C afin de faciliter l'accès.

Le Département pourra également bénéficier, pour la période du contrat, des prestations suivantes lors de chacun des matchs à domicile :

– 2 Accès d'après-match au Réceptif « PLUS » du bâtiment « SEVEN » situé à l'arrière de la Tribune VILLE DE NEVERS ; L'accès se fera sur présentation de bracelets spécifiques. Une bouteille de champagne sera réservée au Bar, permettant ensuite d'en disposer (pas de table réservée).

Modalités de fonctionnement des matchs hors contrat :

- « Phases finales d'accession au TOP 14 » : en cas d'accession à cette phase de championnat, un quota de places au tarif en vigueur sera proposé au Département (information à recevoir en avril 2022 le cas échéant).

LE DÉPARTEMENT bénéficiera d'avantages supplémentaires avec, sur présentation de la carte partenaire :

- 10 % de remise sur les tarifs des produits merchandising en vente à l'entrée du stade les jours de match
- Des tarifs préférentiels pour l'achat de billets supplémentaires hors quota.

En outre, LE DÉPARTEMENT pourra bénéficier de l'ensemble des événements hors matchs organisés par l'USON RUGBY PLUS (Speed eat meetings, After works, Touch rugby...), et notamment de 4 places pour chacun des deux dîners de gala des partenaires de l'USON RUGBY PLUS – appelés Les Conviviales – se déroulant en début et fin de saison (dates à recevoir).

En outre, **LE DÉPARTEMENT** pourra faire référence et mention dans ses rapports avec les tiers de son partenariat publicitaire avec l'**USON Rugby Plus** pendant cinq (5) ans à compter de la date de signature du contrat.

L'**USON Rugby Plus** ne pourra pas être tenue pour responsable du maintien et du déroulement effectif de l'une ou l'autre des épreuves du Championnat, et, en particulier, de changements et annulations pouvant affecter sa préparation et/ou son déroulement, que ce soit du fait des pouvoirs sportifs et plus généralement, du fait de tous tiers et, de tous éléments et événements extérieurs.

L'**USON Rugby Plus** se réserve la faculté de conclure des contrats de partenariat avec tous les partenaires de son choix.

2-2 Éléments financiers :

L'**USON Rugby Plus** s'engage à fournir dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :

- le bilan consolidé de l'exercice N,
- le compte de résultat consolidé de l'exercice N,
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1.

La société respecte la présentation comptable en vigueur.

En cas de non transmission de ces éléments, le Département pourra demander le reversement de l'aide financière allouée à l'article 3 de la présente convention.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DU DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à apporter une participation financière de deux cent douze mille six cent euros (212 600 €) en contrepartie de la promotion et de la publicité qu'elle pourra retirer de l'association de son image avec la société USON Rugby Plus SASP, répartis de la manière suivante :

- | | |
|----------------------------|---------------|
| – Loge 32 places | 115 200 € TTC |
| – 5 000 places | 57 600 € TTC |
| – Naming Tribune | 36 000 € TTC |
| – 15 « Pass Plus 2 accès » | 3 800 € TTC |

Le règlement se fera en une fois après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil départemental des 27 et 28 mars 2023 et de sa signature par les parties.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé Illustrator (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 4 : CONFIDENTIALITÉ

Le Département et l'USON Rugby Plus, hormis les besoins inhérents à l'approche extravertie de leurs activités respectives, s'obligent à une grande discrétion et confidentialité, concernant les informations fournies ou recueillies à l'occasion de ce contrat et s'engagent à ne les divulguer à quiconque y compris après la fin de ce contrat, cette disposition étant par nature destinée à survivre au présent contrat.

De façon générale, le Département et l'USON Rugby Plus se rendront compte mutuellement de manière systématique et échangeront toutes informations utiles dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Le Département et l'USON Rugby Plus s'abstiendront toujours mutuellement de toute critique et de tout dénigrement direct ou indirect en public.

ARTICLE 5 : RÉSILIATION

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues au présent contrat, par l'une ou l'autre des parties, le contrat sera résilié de plein droit après mise en demeure adressée à la partie défaillante et restée sans réponse, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels un manquement pourrait donner lieu.

En cas d'annulation ou de report d'une ou plusieurs manifestations prévues au cours de la mission visée, les parties se rapprocheront afin de convenir de la nouvelle affectation à donner aux sommes prévues au contrat.

Si les parties n'arrivaient pas à trouver de nouvelles affectations, le contrat sera résolu de plein droit ; sans que cela puisse donner lieu à indemnités au profit de l'une ou l'autre des parties.

En cas de résiliation anticipée des présentes, les sommes déjà versées par le Département au titre des présentes, resteront acquises à l'USON Rugby Plus pour la part déjà dépensée. En revanche, la part non engagée sera restituée au Département sans délai. Les sommes non versées par le Département ne seront pas dues.

ARTICLE 6 : RÈGLEMENT DES LITIGES

La validité et l'interprétation du présent contrat seront régies à tous égards par la loi française.

En cas de difficulté dans l'exécution des obligations figurant au présent contrat, les parties rechercheront avant tout, une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, tant sur la validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera porté devant le Tribunal compétent du siège social de l'USON Rugby Plus.

ARTICLE 7 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 2 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

Fait et signé en deux exemplaires originaux, à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour l'USON Rugby Plus SASP
Le Président Directeur Général,
Monsieur Régis DUMANGE.

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 27 et 28 mars 2023,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association « Moto Club de Nevers »

19 rue de l'Orangerie – 58000 SAINT-ELOI

représenté par son Président Monsieur Régis MOREAU,

N° SIRET : 77 847 679 600 025

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant la politique de communication du Département de la Nièvre qui a souhaité soutenir les associations sportives organisant des événements sportifs contribuant à valoriser et dynamiser l'image de notre Département ;

Considérant que les événements sportifs organisés par le bénéficiaire, présentés ci-après, participent à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques dans l'organisation des manifestations suivantes : Championnat de France Super Bike, Championnat de France Super Motard ; Championnat de France Promosport et Championnat du Monde Super Bike. Elle conditionne le versement des aides relatives à l'organisation et au rayonnement médiatique de ces épreuves.

Les objectifs conjointement définis à atteindre durant la durée de la convention sont les suivants :

- Organiser des manifestations sportives motocyclistes d'envergure nationale et internationale dans la Nièvre et en faciliter l'accès à la population nivernaise,
- Valoriser la Nièvre et le site du Circuit de Nevers-Magny-Cours comme pôle international de pratique du sport motocycliste de compétition.

ARTICLE 2 – CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Il est convenu entre les parties susnommées que les manifestations Championnat de France Super Bike, Championnat de France Super Motard ; Championnat de France Promosport et Championnat du Monde Super Bike, objets de la présente convention, se dérouleront entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2023 pour un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ARTICLE 4 – MONTANT DU VERSEMENT

Pour l'année 2023, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 150 000 euros.

Cette participation est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel et du vote du budget primitif, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er} et 6 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 8 et 9 sans préjudice de l'application de l'article 9.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

Le département de la Nièvre s'engage à apporter une participation financière de cent cinquante mille euros (150 000 €), en contrepartie de la promotion et de la publicité qu'il pourra retirer de l'association de son image avec l'association Moto Club de Nevers.

Le règlement se fera en une fois après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil départemental des 27 et 28 mars 2023 et de sa signature par les parties.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé Illustrator (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

1. Comptes-rendus

Le bénéficiaire s'engage à :

Fournir dans les 2 mois suivant la fin de chaque manifestation, un compte-rendu de celle-ci. Ce compte-rendu devra comporter tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de l'action.

2. Communication

Le Moto Club de Nevers s'engage à :

- Faire apparaître sur tous les documents qu'il édite (affiches, programmes...) et l'ensemble de ses supports de communication numérique (site internet, réseaux sociaux), concernant les manifestations décrites à l'article 1, le logo du Département de la Nièvre. Il s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, de télévision, de radio ou encore sur ses pages internet.
- Transmettre, au moins une semaine avant la date de l'événement, les affiches ou toute autre information des courses pour lesquelles l'association souhaite une communication du Département sur ses réseaux sociaux.

Il doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que le Département de la Nièvre souhaite apposer

Le Département de la Nièvre pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de ces manifestations sportives.

3. Mise à disposition de places gratuites pour le Département

Le Moto Club de Nevers s'engage à :

- Fournir aux représentants du Département 20 places gratuites pour chacune des manifestations mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente convention.

4. Éléments financiers

Le Moto Club de Nevers s'engage à :

- Fournir au Département de la Nièvre, dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois), un bilan financier de ses activités comprenant :
 - un bilan financier détaillé et individualisé pour chaque manifestation identifiée par la présente convention,
 - le bilan consolidé de l'exercice N,
 - le compte de résultats consolidé de l'exercice N,
 - le budget prévisionnel de l'exercice N + 1.

L'association respectera la présentation comptable en vigueur.

En cas de non transmission de ces éléments, le Département de la Nièvre pourra demander le reversement de l'aide financière allouée à l'article 4 de la présente convention.

- Fournir le rapport d'activité de l'association ;
- Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 7 – MODIFICATIONS DU CALENDRIER DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

La modification du calendrier entraînant l'annulation d'une manifestation donne lieu à un échange avec les services du Département et l'élu en charge de la politique publique pour apprécier l'impact du changement sur la participation globale.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux participations aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la participation conformément à

l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la participation supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle participation en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 – RENOUELEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 7 des présentes.

ARTICLE 11 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la participation a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 13 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 14 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire,
L'association Moto Club de Nevers,
Monsieur Régis MOREAU.

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 27 et 28 mars 2023,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'« Association Sportive Automobile Nevers-Magny-Cours »

Technopôle, Circuit de Nevers-Magny-Cours – 58470 MAGNY-COURS

représenté par son Président Monsieur Jean-Pierre BECHU,

N° SIRET : 38 958 395 600 021

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant la politique de communication du Département de la Nièvre qui a souhaité soutenir les associations sportives organisant des événements sportifs contribuant à valoriser et dynamiser l'image de notre Département ;

Considérant que les événements sportifs organisés par le bénéficiaire, présentés ci-après, participent à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques dans l'organisation du Fanatec GT World Challenge Europe, de l'Ultimate Cup Séries, du Tourism Trophy Endurance et des Classic Days. Elle conditionne le versement des aides relatives à l'organisation et au rayonnement médiatique de ces épreuves.

Les objectifs conjointement définis à atteindre durant la durée de la convention sont les suivants :

- Organiser des manifestations sportives automobiles d'envergure nationale et internationale dans la Nièvre et en faciliter l'accès à la population nivernaise,
- Valoriser la Nièvre et le site du Circuit de Nevers-Magny-Cours comme pôle international de pratique du sport automobile de compétition.

ARTICLE 2 – CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Il est convenu entre les parties susnommées que le Fanatec GT World Challenge Europe, l'Ultimate Cup Series, le Tourism Trophy Endurance et les Classic Days, objets de la présente convention, se dérouleront entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2023 pour un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ARTICLE 4 – MONTANT DU VERSEMENT

Pour l'année 2023, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 110 000 euros.

Cette participation est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel et du vote du budget primitif, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er} et 6 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 8 et 9 sans préjudice de l'application de l'article 9.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le département de la Nièvre s'engage à apporter une participation financière de cent dix mille euros (110 000 €), en contrepartie de l'organisation des quatre manifestations citées à l'article 1 de la présente convention.

Le règlement se fera en une fois après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil départemental des 27 et 28 mars 2023 et de sa signature par les parties.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé Illustrator (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

1. Comptes-rendus

Le bénéficiaire s'engage à :

Fournir dans les 2 mois suivant la fin de chaque manifestation, un compte-rendu de celle-ci. Ce compte-rendu devra comporter tous les éléments nécessaires à l'évaluation de l'impact de l'action.

2. Communication

L'Association Sportive Automobile Nevers-Magny-Cours s'engage à :

– Faire apparaître sur tous les documents qu'il édite (affiches, programmes...) et l'ensemble de ses supports de communication numérique (site internet, réseaux sociaux), concernant les manifestations décrites à l'article 1, le logo du Département de la Nièvre. Il s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec la presse écrite, de télévision, de radio ou encore sur ses pages internet.

– Transmettre, au moins une semaine avant la date de l'événement, les affiches ou toute autre information des courses pour lesquelles l'association souhaite une communication du Département sur ses réseaux sociaux.

Il doit aussi faire apparaître, à chaque occasion, tous les supports visuels que le Département de la Nièvre souhaite apposer

Le Département de la Nièvre pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de ces manifestations sportives.

3. Mise à disposition de places gratuites pour le Département

L'Association Sportive Automobile Nevers-Magny-Cours s'engage à :

– Fournir aux représentants du Département 20 places gratuites pour chacune des manifestations mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente convention.

4. Éléments financiers

L'Association Sportive Automobile Nevers-Magny-Cours s'engage à :

– Fournir au Département de la Nièvre, dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois), un bilan financier de ses activités comprenant :

- un bilan financier détaillé et individualisé pour chaque manifestation identifiée par la présente convention,
- le bilan consolidé de l'exercice N,
- le compte de résultats consolidé de l'exercice N,
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1.

L'association respectera la présentation comptable en vigueur.

En cas de non transmission de ces éléments, le Département de la Nièvre pourra demander le reversement de l'aide financière allouée à l'article 4 de la présente convention.

– Fournir le rapport d'activité de l'association ;

– Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 7 – MODIFICATIONS DU CALENDRIER DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

La modification du calendrier entraînant l'annulation d'une manifestation donne lieu à un échange avec les services du Département et l'élue en charge de la politique publique pour apprécier l'impact du changement sur la participation globale.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux participations aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la participation conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la participation supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle participation en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 – RENOUELEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 7 des présentes.

ARTICLE 11 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la participation a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 13 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 14 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire,
L'association ASA Nevers-Magny-Cours,
Monsieur Jean-Pierre BECHU.

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération 27 et 28 mars 2023,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association « Comité d'Organisation du Tour Nivernais Morvan (T.N.M.) »

Hameau d'Ardy – 58000 SERMOISE SUR LOIRE

représenté par son Président Monsieur Raphaël DESCHAMPS,

N° SIRET : 44 512 707 900 025

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant la politique de communication du Département de la Nièvre qui a souhaité soutenir les associations sportives organisant des événements sportifs contribuant à valoriser et dynamiser l'image de notre Département ;

Considérant que l'événement sportif organisé par le bénéficiaire, présenté ci-après, participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques dans l'organisation du Tour Nivernais Morvan. Elle conditionne le versement des aides relatives à l'organisation et au rayonnement médiatique de ces épreuves.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2023 et ne concerne que la manifestation sportive susnommée.

ARTICLE 3 – MONTANT DU VERSEMENT

Pour l'année 2023, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de

36 000 euros réparti de la façon suivante :

- une aide d'un montant de 28 000 € au titre de la politique sportive,
- une aide d'un montant de 8 000 € au titre du partenariat de communication pour le maillot jaune.

Cette participation est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif, du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de la participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

Le département de la Nièvre s'engage à apporter une participation financière de trente-six mille euros (36 000 €), en contrepartie de l'organisation de la manifestation citée à l'article 1 de la présente convention. Cette participation sera versée de la façon suivante :

- une aide d'un montant de 28 000 € au titre de la politique sportive,
- une aide d'un montant de 8 000 € au titre du partenariat de communication pour le maillot jaune.

Le règlement de ces aides se fera en une fois sur le compte bancaire ou postal dont le RIB ou RIP a été préalablement fourni au Département par les dirigeants de l'association, après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil départemental des 27 et 28 mars 2023 et de sa signature par les parties.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

1. Organisation

Le bénéficiaire s'engage à :

- Organiser la manifestation sportive Tour Nivernais Morvan en 2023.
- Obtenir toutes les autorisations nécessaires au bon déroulement de la manifestation, notamment au niveau de la sécurité des concurrents et des spectateurs. Il s'engage également à rechercher un autofinancement maximal sur ses fonds propres ou par la recherche de partenaires.

2. Communication

Le bénéficiaire s'engage à :

- Faire apparaître sur le maillot jaune, tous les documents qu'il édite (affiches, programmes...) et l'ensemble de ses supports de communication numérique (site internet, réseaux sociaux) le logo

du Département de la Nièvre. Il s'engage également à le citer comme partenaire lors de tous ses entretiens ou présentations avec les médias (presse écrite, de télévision, de radio...) ou encore sur son site internet.

Il doit aussi faire apparaître, le ou les jours de la manifestation, tous les supports visuels que le Département souhaitera apposer sur le lieu de la manifestation.

Le Département de la Nièvre pourra utiliser gracieusement et à des fins promotionnelles toutes photographies ou films pris à l'occasion de ces manifestations sportives.

En outre, la collectivité bénéficiera de droits d'entrée pour chacune des manifestations organisées.

3. Éléments financiers

Le bénéficiaire s'engage à :

– Fournir au Département de la Nièvre le budget prévisionnel dans les trois mois francs avant la date de la manifestation. Il s'engage à utiliser la participation du Département conformément à la présente convention. Ainsi, la convention ne peut être réaffectée à d'autres objectifs qu'avec l'accord du Département.

Le Comité d'Organisation du TNM respectera la présentation comptable en vigueur et fera notamment apparaître tout excédent ou déficit, ainsi que toute dotation faite au bilan comptable de l'association, à partir du règlement financier de ladite association.

– Fournir dans les 6 mois suivant la manifestation :

- un compte-rendu sportif de celle-ci,
- le bilan financier de la manifestation,
- le compte de résultats de l'association.

Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – CAS D'ANNULATION DE LA MANIFESTATION SPORTIVE

Dans le cas où la manifestation sportive objet de la convention ne peut avoir lieu, tout ou partie de la participation ne sera pas versée.

En outre, dans la mesure où une manifestation est annulée après qu'il eut perçu les aides correspondantes, l'organisateur est tenu de rembourser intégralement les sommes qui lui ont été allouées.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la participation a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception

ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 10 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 11 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire,
L'association Comité d'Organisation du
Tour Nivernais Morvan,
Monsieur Raphaël DESCHAMPS.

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 27 et 28 mars 2023,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association « USON Handball »

Maison des Sports – Boulevard Pierre de Coubertin – 58000 NEVERS

représenté par ses coprésidents Gilles CHARPIN et Mickaël ANDRÉ

N° SIRET : 40 437 128 800 022

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant la politique de communication du Département qui a souhaité soutenir les clubs sportifs ou les sportifs nivernais évoluant à haut niveau et dont les performances contribuent à valoriser et dynamiser l'image de notre Département.

Considérant que le bénéficiaire, par son niveau sportif et la division dans laquelle il évolue, participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2023 pour la durée de la saison de Nationale 2 de handball 2022/2023.

ARTICLE 3 – MONTANT DU VERSEMENT

Pour l'année 2023, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 20 000 euros.

Cette participation est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel et du vote du budget primitif, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er} et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

Le département de la Nièvre s'engage à apporter une participation financière de vingt mille euros (20 000 €), en contrepartie de la promotion et de la publicité qu'il pourra retirer de l'association de son image avec l'USON Handball.

Le règlement se fera en une fois après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil départemental des 27 et 28 mars 2023 et de sa signature par les parties.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé Illustrator (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

1. Communication

Le bénéficiaire s'engage à fournir les prestations suivantes :

- présence systématique du logo du Département sur les tenues officielles des joueurs (maillots), en cas de renouvellement de celles-ci.
- présence d'un ou plusieurs panneaux de promotion du Département sur les sites de compétition et d'entraînement où évolue le club,
- présence du logo du Département sur tous les supports de communication numérique (site internet, réseaux sociaux) et documents édités (affiches, programmes...) par le bénéficiaire,
- mise en place d'une opération spéciale de promotion de l'action du Département lors d'un match du championnat (date à déterminer),
- transmettre, au moins une semaine avant la date de la rencontre, les affiches ou toute autre information des matchs pour lesquels le club souhaite une communication du Département sur ses réseaux sociaux.

Le bénéficiaire s'engage à fournir aux représentants du Département un quota de 10 places pour chacune de ses rencontres à domicile.

Le bénéficiaire s'engage à prendre part, sauf cas de force majeure, à toutes les épreuves pour lesquelles il serait sélectionné et à véhiculer l'image sportive du Département de la Nièvre, tant par sa présence et ses résultats que par son respect de l'éthique sportive au travers de son comportement comme de ses déclarations.

Le bénéficiaire s'engage à mettre en avant aussi souvent que possible et notamment auprès de la presse, tant généraliste que spécialisée, l'existence de ce partenariat avec le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage par ailleurs à tenir à disposition du Département tous les articles, photos et parutions le concernant.

2. Éléments financiers

Le bénéficiaire s'engage à :

Fournir dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :

- le bilan consolidé de l'exercice N,
- le compte de résultat consolidé de l'exercice N,
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1.

L'association respectera la présentation comptable en vigueur.

En cas de non transmission de ces éléments, le Département pourra demander le reversement de l'aide financière allouée à l'article 3 de la présente convention.

Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la participation a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 9 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 10 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire ,
L'association USON Handball
Mrs Gilles CHARPIN et Mickaël ANDRE

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 27 et 28 mars 2023,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association « Union Cosnoise Sportive Football »

Parc des Sports Raphaël Giroux, rue Alain Mimoun – 58200 COSNE SUR LOIRE

représenté par son président Monsieur Christophe MARVILLE,

N° SIRET : 82 777 532 100 017

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant la politique de communication du Département qui a souhaité soutenir les clubs sportifs ou les sportifs nivernais évoluant à haut niveau et dont les performances contribuent à valoriser et dynamiser l'image de notre Département.

Considérant que le bénéficiaire, par son niveau sportif et la division dans laquelle il évolue, participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2023, pour la durée de la saison de Nationale 3 de football 2022/2023.

ARTICLE 3 – MONTANT DU VERSEMENT

Pour l'année 2023, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 10 000 euros.

Cette participation est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel et du vote du budget primitif, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er} et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

Le département de la Nièvre s'engage à apporter une participation financière de dix mille euros (10 000 €), en contrepartie de la promotion et de la publicité qu'il pourra retirer de l'association de son image avec l'Union Cosnoise Sportive Football.

Le règlement se fera en une fois après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil départemental des 27 et 28 mars 2023 et de sa signature par les parties.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé Illustrator (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

1. Communication

Le bénéficiaire s'engage à fournir les prestations suivantes :

- présence systématique du logo du Département sur les tenues officielles des joueurs (maillots), en cas de renouvellement de celles-ci.
- présence d'un ou plusieurs panneaux de promotion du Département sur les sites de compétition et d'entraînement où évolue le club,
- présence du logo du Département sur tous les supports de communication numérique (site internet, réseaux sociaux) et documents édités (affiches, programmes...) par le bénéficiaire,
- mise en place d'une opération spéciale de promotion de l'action du Département lors d'un match du championnat (date à déterminer),
- transmettre, au moins une semaine avant la date de la rencontre, les affiches ou toute autre information des matchs pour lesquels le club souhaite une communication du Département sur ses réseaux sociaux.

Le bénéficiaire s'engage à fournir aux représentants du Département un quota de 10 places pour chacune de ses rencontres à domicile.

Le bénéficiaire s'engage à prendre part, sauf cas de force majeure, à toutes les épreuves pour lesquelles il serait sélectionné et à véhiculer l'image sportive du Département de la Nièvre, tant par sa présence et ses résultats que par son respect de l'éthique sportive au travers de son comportement comme de ses déclarations.

Le bénéficiaire s'engage à mettre en avant aussi souvent que possible et notamment auprès de la presse, tant généraliste que spécialisée, l'existence de ce partenariat avec le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage par ailleurs à tenir à disposition du Département tous les articles, photos et parutions le concernant.

2. Éléments financiers

Le bénéficiaire s'engage à :

Fournir dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :

- le bilan consolidé de l'exercice N,
- le compte de résultat consolidé de l'exercice N,
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1.

L'association respectera la présentation comptable en vigueur.

En cas de non transmission de ces éléments, le Département pourra demander le reversement de l'aide financière allouée à l'article 3 de la présente convention.

Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la participation a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 9 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 10 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire,
L'association Union Cosnoise Sportive Football
Monsieur Christophe MARVILLE.

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 27 et 28 mars 2023,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association « Espérance Saint-Léger des Vignes Rugby »

Mairie, 1 rue de la Loge - 58300 SAINT-LEGER DES VIGNES

représenté par son président Monsieur Pascal KUCHAR,

N° SIRET : 52 331 911 900 013

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant la politique de communication du Département qui a souhaité soutenir les clubs sportifs ou les sportifs nivernais évoluant à haut niveau et dont les performances contribuent à valoriser et dynamiser l'image de notre Département.

Considérant que le bénéficiaire, par son niveau sportif et la division dans laquelle il évolue, participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2023, pour la durée de la saison de Fédérale 3 de rugby 2022/2023.

ARTICLE 3 – MONTANT DU VERSEMENT

Pour l'année 2023, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 10 000 euros.

Cette participation est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel et du vote du budget primitif, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er} et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

Le département de la Nièvre s'engage à apporter une participation financière de dix mille euros (10 000 €), en contrepartie de la promotion et de la publicité qu'il pourra retirer de l'association de son image avec l'ESL Rugby.

Le règlement se fera en une fois après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil départemental des 27 et 28 mars 2023 et de sa signature par les parties.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé Illustrator (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

1. Communication

Le bénéficiaire s'engage à fournir les prestations suivantes :

- présence systématique du logo du Département sur les tenues officielles des joueurs (maillots), en cas de renouvellement de celles-ci.
- présence d'un ou plusieurs panneaux de promotion du Département sur les sites de compétition et d'entraînement où évolue le club,
- présence du logo du Département sur tous les supports de communication numérique (site internet, réseaux sociaux) et documents édités (affiches, programmes...) par le bénéficiaire,
- mise en place d'une opération spéciale de promotion de l'action du Département lors d'un match du championnat (date à déterminer),
- transmettre, au moins une semaine avant la date de la rencontre, les affiches ou toute autre information des matchs pour lesquels le club souhaite une communication du Département sur ses réseaux sociaux.

Le bénéficiaire s'engage à fournir aux représentants du Département un quota de 10 places pour chacune de ses rencontres à domicile.

Le bénéficiaire s'engage à prendre part, sauf cas de force majeure, à toutes les épreuves pour lesquelles il serait sélectionné et à véhiculer l'image sportive du Département de la Nièvre, tant par sa présence et ses résultats que par son respect de l'éthique sportive au travers de son comportement comme de ses déclarations.

Le bénéficiaire s'engage à mettre en avant aussi souvent que possible et notamment auprès de la presse, tant généraliste que spécialisée, l'existence de ce partenariat avec le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage par ailleurs à tenir à disposition du Département tous les articles, photos et parutions le concernant.

2. Éléments financiers

Le bénéficiaire s'engage à :

Fournir dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :

- le bilan consolidé de l'exercice N,
- le compte de résultat consolidé de l'exercice N,
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1.

L'association respectera la présentation comptable en vigueur.

En cas de non transmission de ces éléments, le Département pourra demander le reversement de l'aide financière allouée à l'article 3 de la présente convention.

Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la participation a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 9 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 10 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire,
L'association ESL Rugby
Monsieur Pascal KUHAR.

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération des 27 et 28 mars 2023,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association « 3D - BMRT »

Chez Monsieur Romain MANGE – 17 rue Gay Lussac – 58640 VARENNES-VAUZELLES

représenté par son Président Monsieur Romain MANGE,

N° SIRET : 50 235 095 200 011

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant la politique de communication du Département qui a souhaité soutenir les clubs sportifs ou les sportifs nivernais évoluant à haut niveau et dont les performances contribuent à valoriser et dynamiser l'image de notre Département ;

Considérant que le bénéficiaire, par son niveau sportif et les compétitions dans lesquelles il est engagé, participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2023 pour une durée de un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ARTICLE 3 – MONTANT DU VERSEMENT

Pour l'année 2023, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de

10 000 euros.

Cette participation est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel, du vote du budget primitif, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er} et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

Le département de la Nièvre s'engage à apporter une participation financière de dix mille euros (10 000 €), en contrepartie de la promotion et de la publicité qu'il pourra retirer de l'association de son image avec l'association 3D-BMRT.

Cette aide constitue une contribution départementale aux frais directement engagés, sur l'année 2023, pour couvrir les dépenses liées aux activités sportives de 3D-BMRT, et auquel le Département a souhaité associer son image.

Le règlement se fera en une fois après examen et approbation de la présente convention lors de la session du conseil département des 27 et 28 mars 2023 et de sa signature par les parties.

Le Département peut, dès la signature de cette convention, faire état de son soutien à 3D-BMRT, en utilisant son nom, et son image dans les publications et actions auprès d'autres organismes de presse, toutes formes comprises.

Le Département s'engage à fournir son logotype au format vectorisé Illustrator (.eps ou .ai) ou à défaut au format JPEG 300DPI.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

1. Communication

Le bénéficiaire s'engage à fournir les prestations suivantes :

– Faire apparaître le logo du Département de la Nièvre sur les vêtements et équipements utilisés par lui (y compris les motos) lors des compétitions.

– Faire apparaître le logo du Département sur tous ses supports de communication numérique (site internet, réseaux sociaux) et documents édités (affiches, programmes...) par le bénéficiaire.

– Organiser en cours de saison une soirée avec la présentation de l'équipe, des pilotes et de la moto, et ce en présence d'un représentant de chacun de ses sponsors, d'un représentant du Département et de la presse.

– Transmettre, au moins une semaine avant la date de l'événement, les affiches ou toute autre information des courses pour lesquelles l'association souhaite une communication du Département sur ses réseaux sociaux.

3D-BMRT s'engage à prendre part, sauf cas de force majeure, à toutes les épreuves du Championnat du Monde d'Endurance Moto 2023 (Bol d'Or, 24 heures du Mans Moto, 24 heures de Spa) pour lesquelles il serait sélectionné et à véhiculer l'image sportive du Département de la Nièvre, tant par sa présence et ses résultats que par son respect de l'éthique sportive au travers de son comportement comme de ses déclarations.

3D-BMRT s'engage à mettre en avant aussi souvent que possible et notamment auprès de la presse, tant généraliste que spécialisée, l'existence de ce partenariat avec le Département de la Nièvre.

3D-BMRT s'engage par ailleurs à tenir à disposition du Département tous les articles, photos et parutions le concernant.

2. Éléments financiers

3D-BMRT s'engage à :

Fournir dans les 6 mois suivant la fin d'exercice (N + 6 mois) un bilan financier de ses activités comprenant :

- le bilan consolidé de l'exercice N,
- le compte de résultat consolidé de l'exercice N,
- le budget prévisionnel de l'exercice N + 1.

L'association respectera la présentation comptable en vigueur.

En cas de non transmission de ces éléments, le Département pourra demander le reversement de l'aide financière allouée à l'article 3 de la présente convention.

Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la participation au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la participation a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 9 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent

pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des participations perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 10 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental.
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour le Bénéficiaire ,
L'association 3D-BMRT,
Monsieur Romain MANGE.

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 29

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 5

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Frédéric ROY a donné pouvoir à Mme Justine GUYOT

Excusés : 0

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS
NÉCESSAIRES A LA VIE QUOTIDIENNE DES NIVERNAIS**

**Un département qui prend soin de tous à tout âge - Développement des territoires :
Développer les services publics nécessaires à la vie quotidienne des Nivernais**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 1111-10 et L 3211-1,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de Commission Attractivité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique d'attractivité et de solidarité territoriale soit :
 - . 724 922,60 € en dépenses de fonctionnement,
 - . 5 870 223,96 € en dépenses d'investissement.
 - . 10 200,00 € en recettes de fonctionnement,
 - . 111 000 € en recettes d'investissement.
- **D'INSCRIRE** la somme de 246 717,00 € en section de fonctionnement pour la cotisation statutaire du Département de la Nièvre au Parc naturel régional du Morvan au titre de l'exercice 2023,
- **D'INSCRIRE** la somme de 298 055,60 € en section de fonctionnement pour soutenir l'ingénierie de pilotage et de projet des deux pôles d'équilibre territoriaux et ruraux nivernais au titre de la période 2022-2026,
- **DE RENOUVELER** l'adhésion du Département de la Nièvre aux organismes suivants : l'Association nationale des Elus de Montagne (ANEM), à l'Association nationale des nouvelles ruralités (ANRR) et à l'Association nationale des pôles territoriaux et des pays (ANPP),
- **DE CONFIER** à la Commission Permanente le soin d'assurer la mise en œuvre des orientations et des dispositifs mentionnés dans le présent rapport,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil Départemental à lancer la ou les procédures de commande publique en résultant et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la politique considérée.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,




Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230327-67552-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 29

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 5

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Frédéric ROY a donné pouvoir à Mme Justine GUYOT

Excusés : 0

OBJET : SOUTIEN À L'ACTION DU PAYS NIVERNAIS MORVAN - DIVERSES MESURES RELATIVES A L'APPLICATION D'ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE SOUTIEN 2018-2020 ET 2021-2026

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Attractivité : Faire de la Nièvre un territoire de vie et promouvoir un tourisme durable dans la Nièvre

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 14 mai 2018 modifiée par laquelle le Conseil départemental de la Nièvre a adopté le règlement d'intervention fixant les modalités de soutien du département de la Nièvre aux pôles d'équilibre territoriaux et ruraux de la Nièvre,

VU le contrat de soutien au pôle d'équilibre territorial et rural nivernais Morvan du 17 octobre 2018 et ses avenants subséquents,
VU la délibération n°21 du 25 janvier 2021 validant l'avenant 2 au dispositif de soutien du pôle d'équilibre territorial et rural nivernais Morvan,
VU la notification attributive de subvention au profit de la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs pour l'opération «*Recherche de professionnels de santé : deux médecins pour le territoire*», du 8 février 2021,
VU la délibération N°17 du Conseil départemental du 29 mars 2022 adoptant le règlement d'intervention relatif aux conditions d'accompagnement des Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux de la Nièvre sur la période 2022-2026,
VU la délibération du 19 janvier 2023 du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Nivernais Morvan relative au financement des opérations considérées,
VU la délibération prise par la Commission permanente du Conseil Départemental en sa séance du 23 janvier 2023 approuvant le financement de l' « ingénierie de pilotage : direction, année 2023 » du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Nivernais,
VU le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs à solder, à la date du 25 janvier 2025 au plus tard, l'opération de Recherche de professionnels de santé « deux médecins pour le territoire », inscrite au dispositif de soutien 2018-2020 du Pôle d'équilibre territorial et rural Nivernais Morvan ;
- **D'ATTRIBUER** à la commune de Cervon pour son projet « Aménagement de la place du village (phase d'animation et d'étude de programmation) », une aide d'un montant plafonné à 5 700 € au taux de 66,67 % ;
- **D'ATTRIBUER** au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Nivernais Morvan une aide à l'ingénierie de pilotage (poste de direction) pour l'année 2023, d'un montant de 43 647,50 € au taux de 54,17 % ;
- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention attributive de subvention au profit du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Nivernais Morvan pour l'opération « Ingénierie de pilotage : Direction, année 2023 » conformément au document n°1 ci-annexé ;
- **D'ANNULER** l'attribution de l'aide accordée par la Commission Permanente, en sa séance du 23 janvier 2023, au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural pour le même objet (aide à l'ingénierie de pilotage -poste de direction- année 2023) ;
- **D'IMPUTER** les montants desdites aides sur l'enveloppe départementale destinée au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Nivernais Morvan, au titre du dispositif de soutien du Département de la Nièvre aux pôles d'équilibre territoriaux et ruraux nivernais pour la période 2022 – 2026 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention et l'ensemble des documents nécessaires à l'application du présent dispositif ainsi que toute pièce nécessaire au versement des subventions.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,



The image shows a circular official stamp of the 'DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE' with a star in the center. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink. Below the signature, the name 'Fabien BAZIN' is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023
Identifiant : 058-225800010-20230327-67475-DE-1-1
Délibération publiée le 31 mars 2023

**CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION
AU Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Nivernais Morvan
POUR L'OPÉRATION
« INGÉNIERIE DE PILOTAGE : DIRECTION, ANNÉE 2023 »**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Département de la Nièvre, sis Hôtel du Département 58 039 NEVERS CEDEX, représenté par le Président du Conseil départemental en exercice, **Monsieur Fabien BAZIN**, dûment habilité à signer la présente convention par délibération de la session du Conseil départemental en date des 27/28 mars 2023, dénommé ci-après « *Le Département* »,

d'une part,

ET

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Nivernais Morvan, sis 1, rue du Petit Fort 58800 CORBIGNY, représenté par son président en exercice, **Monsieur Christian PAUL**, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du comité syndical en date du 19 janvier 2023,

d'autre part,

Préambule

VU les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne relatifs à la réglementation des aides d'État,

VU la communication 2016/C 262/01 de la Commission Européenne relative à la notion d'aide d'État visée à l'article 107, paragraphe 1, du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,

VU le Règlement (UE) 2021/1237 de la Commission du 23 juillet 2021 modifiant le règlement (UE) n°651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement d'intervention relatif aux conditions d'accompagnement des Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux de la Nièvre adopté en session plénière des 28 et 29 mars 2022,

VU la délibération modificative du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Nivernais Morvan en date du 19 janvier 2023,

VU la convention attributive de subvention avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Nivernais Morvan pour l'opération « INGÉNIERIE DE PILOTAGE : DIRECTION, ANNÉE 2023 », votée par la Commission permanente en date du 23 janvier 2023,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1er – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la subvention attribuée par le Département au **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Nivernais Morvan** pour l'opération « *Ingénierie de pilotage : Direction, année 2023* ».

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet. Cette contribution n'est pas qualifiée d'aide d'État au regard de la réglementation européenne, celle-ci n'est par conséquent pas applicable.

Le Département de la Nièvre n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

Article 2 – Montant de la subvention

Le Département attribue au **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Nivernais Morvan** une subvention d'un montant maximal de **43 647,50€** soit un taux maximal de 54,17 % du coût total éligible de 80 580,00€ TTC.

Cette subvention est destinée exclusivement au cofinancement de l'opération décrite à l'article 1^{er}.

Article 3 – Modalités de versement de la subvention

Le versement est effectué, sur production expresse, par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Nivernais Morvan d'une lettre de demande de versement accompagnée :

- du budget réalisé de l'opération, en dépenses et recettes ;
- du tableau récapitulatif en dépenses et recettes, visé par l'ordonnateur et le comptable ;
- des justificatifs des dépenses (bulletins de salaire) et des justificatifs de recettes.

Des versements échelonnés pourront être opérés en fonction de l'avancement de l'opération, pour lesquels les mêmes documents devront être produits.

En tout état de cause, les justificatifs de dépenses acquittées devront être produits au plus tard le 27 mars 2025.

Article 4 – Modalités de contrôle

Le Département se réserve le droit :

- de vérifier, par tous moyens, la conformité de l'opération par rapport à son objet ;
- de s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée et que celle-ci est terminée ;
- de s'assurer que, dans toute action de communication, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Nivernais Morvan fait état de l'aide obtenue du Département dans le cadre de son dispositif de soutien aux pôles d'équilibre territoriaux et ruraux nivernais pour la période 2022 – 2026.

Article 5 – Cas de reversement total ou partiel de la subvention

Le non-respect de l'une des obligations incombant au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Nivernais Morvan, par la présente convention, entraîne l'annulation partielle ou totale de la subvention et l'émission à son encontre d'un ordre de reversement partiel ou total.

Le reversement total ou partiel de la subvention sera également exigé en cas de modification sans autorisation par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Nivernais Morvan de l'objet de la présente subvention.

Article 6 – Communication

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Nivernais Morvan s'engage à faire figurer de manière lisible, et selon les modèles proposés par le Département, l'identité visuelle et la participation du Département sur tout bâtiment concerné ainsi que sur tout support et document produits dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération soutenue, telle que décrite à l'article 1er.

Article 7 – Devoir d'information

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Nivernais Morvan s'engage à prévenir, dans les meilleurs délais, le Département de toute modification importante matérielle, financière ou technique affectant l'opération subventionnée.

Fait à Nevers, le
En deux exemplaires originaux

Pour le Département de la Nièvre

Pour le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Nivernais Morvan

Le Président du Conseil départemental

Le Président

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Christian PAUL

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 29

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 5

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Frédéric ROY a donné pouvoir à Mme Justine GUYOT

Excusés : 0

**OBJET : ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN - CONTRAT CADRE DE PARTENARIAT
2021-2026 - PROGRAMMATION 2021-2023 - VOTE PAR ANTICIPATION D'UNE
ACTION DE L'AVENANT 2023**

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Attractivité : Faire de la Nièvre un territoire de vie et promouvoir un tourisme durable dans la Nièvre

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-10 et L.3211-1,

VU la délibération n°12A du Conseil départemental du 1^{er} février 2021 adoptant le règlement relatif aux conditions d'accompagnement des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de la Nièvre,
VU la délibération n°2 du Conseil départemental du 27 juin 2022 autorisant la signature du Contrat Cadre de Partenariat 2021-2026 et la première programmation 2021-2023 avec la Communauté de communes Bazois Loire Morvan,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'attribution de l'aide 12 500 € au bénéfice de la commune de Cercy-la-Tour pour l'opération « *Fonds Façades sur la commune de Cercy-la-Tour* »,
- **D'APPROUVER** le projet de convention d'attribution de subvention au profit de la Fondation du Patrimoine pour l'opération « *Fonds Façades sur la commune de Cercy-la-Tour* », conformément à l'annexe n°1 ci-jointe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre dudit dispositif et à signer l'ensemble des documents nécessaires à leur application.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a circular official stamp of the "DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE" in blue ink. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink. Below the signature, the name "Fabien BAZIN" is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230327-67914-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

**CONVENTION DE PARTENARIAT FONDS FACADE ENTRE LA COMMUNE DE CERCY-LA-TOUR,
LA FONDATION DU PATRIMOINE ET LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE
POUR FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION FONDS FAÇADES
SUR LA COMMUNE DE CERCY-LA-TOUR**

ENTRE :

La Commune de CERCY LA TOUR, place d'Aligre 58340 CERCY LA TOUR, représentée par son Maire, **Monsieur Sébastien DESCREUX** dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal en date du 23 Février 2023

Ci-après dénommé la « Commune de CERCY LA TOUR »,

La Fondation du patrimoine, dont le siège social est situé 153 bis, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92200), organisme privé reconnu d'utilité publique par décret du 18 avril 1997 représentée par **Monsieur Jean-Christophe BONNARD**, délégué régional de Bourgogne-Franche-Comté,

Ci-après dénommée la « Fondation du patrimoine »,

Le Département de la Nièvre sis Hôtel du Département – 58 039 NEVERS CEDEX, représenté par le Président du Conseil Départemental en exercice, **Monsieur Fabien Bazin**, dûment habilité à signer la présente convention par délibération de l'assemblée départementale en date du 27-28 mars 2023,

Ci-après dénommé « Le Département de la Nièvre »,

PRÉAMBULE

La Fondation du patrimoine, reconnue d'utilité publique par le décret du 18 avril 1997, a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la promotion du patrimoine national.

Elle s'attache à l'identification, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine.

Elle contribue à la sauvegarde des monuments, édifices, ensembles mobiliers ou éléments remarquables des espaces naturels ou paysagers menacés de dégradation, de disparition ou de dispersion. Elle concourt ainsi à l'emploi, à l'insertion, à la formation et à la transmission des savoir-faire dans les secteurs de la restauration et de la valorisation du patrimoine et des sites.

L'action de la Fondation du patrimoine est consacrée au développement local et contribue ainsi à la revitalisation des centres bourgs, enjeu essentiel de nos territoires.

Elle apporte son concours à des personnes publiques ou privées pour la restauration, l'entretien, la gestion et la présentation au public de biens patrimoniaux, qu'ils aient ou non fait l'objet de mesures de protection.

Le Département de la Nièvre :

Le Département veut valoriser le patrimoine nivernais des centres-bourgs qui sont engagés dans une politique de revitalisation définis via des études de revitalisation de centre-bourg, de programme village du futur ou tout autre démarche globale de valorisation et de redynamisation de leur centre.

Dans le cadre de sa politique territoriale, le département de la Nièvre apporte son soutien financier, via le contrat cadre de partenariat acté avec le territoire de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, à la commune de Montsauche- les Settons qui souhaite mettre en place un programme fonds façade sur sa commune.

La Commune de CERCY LA TOUR :

Le diagnostic établi sur l'habitat de CERCY LA TOUR dans le cadre de la démarche Village du Futur faisait état d'une situation préoccupante sur l'état du bâti du centre-ville. Il avait été constaté un état particulièrement dégradé pour un nombre important de maisons, principalement concentrée dans le vieux centre de CERCY LA TOUR. Cet état impacte l'image de la ville lui donnant un effet de ville en déshérence.

Pour lutter contre cette image, la commune a décidé d'aider les propriétaires à remettre en état la façade de leur patrimoine bâti, via la mise en œuvre d'un fonds façades.

Ce programme de soutien à la réhabilitation du parc privé de logement dans le centre-ancien doit permettre de valoriser le patrimoine traditionnel et ainsi de redonner envie d'habiter le centre-ville.

Constatant qu'ils partagent des missions et des valeurs communes, la Commune de CERCY LA TOUR, la Fondation du patrimoine et le Département ont décidé de s'engager dans un partenariat.

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE LA CONVENTION

L'objectif de ce partenariat entre la Commune de CERCY LA TOUR, la Fondation du patrimoine et le Département de la Nièvre est d'inciter à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine privé non protégé par l'Etat au titre des Monuments Historiques et situé sur le territoire de la Commune de CERCY LA TOUR, en particulier les façades de ces édifices.

La présente convention a pour objet de fixer le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque de la Commune de CERCY LA TOUR, de la Fondation du patrimoine et du Département de la Nièvre dans la mise en œuvre du label de la Fondation du patrimoine.

ARTICLE 2 : PROJETS SUSCEPTIBLES DE BÉNÉFICIER DU PARTENARIAT

Sont éligibles à l'obtention d'une aide financière dans le cadre de ce partenariat les projets portés par des personnes privées (hors associations) ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine.

Prévu à l'article L.143-2 du code du patrimoine, le label de la Fondation du patrimoine reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble bâti ou non, non protégé au titre des monuments historiques, ainsi que la qualité du programme de travaux envisagé.

Attribué pour une période de 4 ans, il peut permettre à son détenteur de :

- Obtenir une aide de la Fondation représentant au moins l'équivalent de 2% du coût des travaux labélisés ;
- Bénéficier d'un avantage fiscal : prévu aux articles 156 et 156 bis du code général des impôts, il permet au propriétaire de déduire, sous conditions :
 - du revenu global imposable : 50% du montant des travaux éligibles ayant obtenu au moins 2% d'aide de la Fondation ; 100 % pour les travaux éligibles ayant obtenu au moins 20% d'aide de la Fondation.
 - des revenus fonciers : 100 % du montant des travaux éligibles et le reporter sur le revenu global sans application du seuil des 10 700 € durant 5 ans.
- Mobiliser du mécénat d'entreprises et de particuliers. Ce dispositif prévu aux articles L.143-2-1 du code du patrimoine, 200 et 238 bis du code général des impôts, nécessite la conclusion d'une convention de mécénat publiée au Journal Officiel du Ministère de la Culture.

Pour être éligible au label de la Fondation du patrimoine, un immeuble doit notamment être :

- intéressant patrimoniallement ;
- détenu par un propriétaire privé ;
- bâti ou non ;
- non protégé par l'Etat au titre des Monuments Historiques ;
- visible de la voie publique et/ou accessible au public ;
- situé dans une commune de moins de 20000 habitants ou dans un Site Patrimonial Remarquable (SPR), ou dans un site classé au titre du code de l'Environnement (à noter que ces restrictions géographiques ne sont valables que pour les immeubles habitables)

Le programme de travaux envisagé doit obligatoirement recevoir l'avis favorable de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE CERCY-LA-TOUR

3.1 : Engagement financier

3.1.1 : Montant de l'engagement et affectation

La Commune de CERCY LA TOUR met à disposition de la Fondation du patrimoine une somme globale annuelle de 3125 euros (Trois mille cent vingt-cinq euros).

En cas d'épuisement de l'enveloppe en cours d'année, la ville de CERCY LA TOUR se réserve la possibilité d'abonder ce fonds d'intervention spécifique.

En fonction de la somme restant à engager au 31 décembre de chaque année, un engagement sera pris par la Commune pour apporter un financement permettant d'avoir une somme de 3125 € disponible au début de chaque année.

Cette aide est destinée à la restauration et la sauvegarde des façades d'éléments patrimoniaux propriété de personnes privées (hors associations) conformément à l'article 2 de la présente convention.

L'opération concerne le périmètre géographique précisé dans le règlement d'intervention de la commune de CERCY LA TOUR.

Les travaux pris en compte concernent l'ensemble des travaux de façade (maçonnerie, enduit, encadrements pierres et briques, zinguerie, volets, ferronnerie avec mise en peinture et menuiserie).

Hors de ce périmètre et des travaux énoncés ci-dessus, les propriétaires pourront déposer une demande de label Fondation du patrimoine. Si leur demande reçoit un avis favorable de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et de la Fondation du patrimoine, un label sera octroyé, dans la mesure où les fonds mis à disposition par le Conseil Départemental permettront de financer au minimum 2% du montant des devis éligibles.

Le règlement d'intervention du fonds façade est défini en annexe de la présente convention, et pourra être modifié par délibération de la Commune de CERCY LA TOUR qui en informera la Fondation du patrimoine et le Conseil départemental de la Nièvre.

3.1.2 : Modalités de versement

Le montant global mis à disposition par la Commune de CERCY LA TOUR sera intégralement versé, sur le compte de la Fondation du patrimoine dès le vote du budget de l'année en cours.

La subvention sera créditée au compte de la Fondation du patrimoine – Délégation Régionale Bourgogne Franche-Comté (Société Générale, n°30003 – 03010 – 00037294291 – 32).

3.2 : Communication autour du partenariat

La Commune de CERCY LA TOUR pourra :

- Promouvoir les aides de la Fondation du patrimoine auprès des bénéficiaires potentiels dans ses supports de communication (bulletin communal, site internet...) ou à l'occasion d'une ou plusieurs réunion(s) d'information publique(s) ;
- Promouvoir les collectes lancées sous égide de la Fondation du patrimoine en faveur des projets situés sur son territoire dans ses supports de communication (bulletin municipal, site internet...) ;
- Promouvoir l'adhésion à la Fondation du patrimoine auprès des associations, entreprises et habitants du territoire.
- Promouvoir le partenariat faisant l'objet de la présente convention en organisant, avec les partenaires une cérémonie de remise de plaques.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

4.1 : Engagement financier

4.1.1 : Montant de l'engagement et affectation

Le Département de la Nièvre s'engage à soutenir ce projet à hauteur maximum de 12 500 € (douze mille cinq cents euros) représentant 50 % de l'aide globale versée par le Département au fonds façades de la commune de Cercy-la-Tour. Il mettra à disposition annuellement le montant de 3 125 € (Trois mille cent vingt-cinq euros).

Sur présentation d'un bilan de consommation présenté par la Fondation du Patrimoine au mois de novembre de chaque année et en fonction de la somme restant à engager au 1er novembre de chaque année, un engagement sera pris par le Département pour apporter un financement permettant d'avoir une somme de 3 125 € disponible au début de chaque année.

Cette aide est destinée à la restauration et la sauvegarde des façades d'éléments patrimoniaux propriété de personnes privées (hors associations) conformément à l'article 2 de la présente convention.

L'opération concerne le périmètre géographique précisé dans le règlement d'intervention de la commune de CERCY LA TOUR.

Les travaux pris en compte concernent l'ensemble des travaux de façade (maçonnerie, enduit, encadrements pierres et briques, zinguerie, volets, ferronnerie avec mise en peinture et menuiserie).

Hors de ce périmètre et des travaux énoncés ci-dessus, les propriétaires pourront déposer une demande de label Fondation du patrimoine. Si leur demande reçoit un avis favorable de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et de la Fondation du patrimoine, un label sera octroyé, dans la mesure où les fonds mis à disposition par le Conseil Départemental permettront de financer au minimum 2% du montant des devis éligibles.

4.1.2 : Modalités de versement

Le montant annuel mis à disposition par le Département de la Nièvre sera intégralement versé sur le compte de la Fondation du patrimoine dès le vote du budget de l'année en cours.

La subvention sera créditée au compte de la Fondation du patrimoine – Délégation Régionale Bourgogne Franche-Comté (Société Générale, n°30003 – 03010 – 00037294291 – 32).

4.2 : Communication autour du partenariat

Le Département de la Nièvre pourra :

- Promouvoir les aides de la Fondation du patrimoine auprès des bénéficiaires potentiels dans ses supports de communication (site internet, magazine départemental...) ou à l'occasion d'une ou plusieurs réunion(s) d'information publique(s) ;
- Promouvoir les collectes lancées sous égide de la Fondation du patrimoine en faveur des projets situés sur son territoire dans ses supports de communication (bulletin municipal, site internet...) ;
- Promouvoir l'adhésion à la Fondation du patrimoine auprès des associations, entreprises et habitants du territoire.
- Promouvoir le partenariat faisant l'objet de la présente convention en organisant, avec les partenaires une cérémonie de remise de plaques.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

5.1 : Affectation des fonds apportés par la Commune de CERCY LA TOUR

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'aide financière de la Commune de CERCY LA TOUR et du Département de la Nièvre comme défini aux articles 3.1.1. et 4.1.1..

5.2 : Aide complémentaire de la Fondation du patrimoine

Parallèlement, une subvention complémentaire sera attribuée par la Fondation du patrimoine sur le fonds d'intervention départemental, si le dossier présenté répond aux critères du Label de la Fondation et si les crédits mis à disposition par le Conseil Départemental le permettent.

5.3 : Étude des projets

La Fondation du patrimoine s'engage à étudier tout dossier de demande de label situé sur le territoire de la Commune de CERCY LA TOUR. L'instruction des dossiers est assurée par les délégués de la Fondation du patrimoine avec le concours de l'UDAP et seule la Fondation est habilitée à attribuer son label après avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France sur les devis présentés par le propriétaire.

Si l'instruction d'une demande de label aboutit favorablement, une décision d'octroi de label sera adressée au propriétaire et mentionnera la participation financière de la Commune de Cercy-la-Tour et du Département de la Nièvre.

Si l'instruction d'une demande de label se traduit par un refus de la Fondation du patrimoine, celle-ci s'engage à en informer officiellement par écrit le demandeur ainsi que la Commune de Cercy-la-Tour.

5.4 : Engagement en matière de communication

En contrepartie de leur soutien, la Fondation du patrimoine s'engage à mentionner la Commune de Cercy-la-Tour et le Département de la Nièvre dans toute communication faisant référence aux projets bénéficiaires de la présente convention.

La Fondation du Patrimoine pourra promouvoir le partenariat faisant l'objet de la présente convention en organisant, avec les partenaires, une cérémonie de remise de plaques.

ARTICLE 6 : MODALITÉS PRATIQUES

6.1 : Montant des aides accordées aux projets sélectionnés

Le montant des aides accordées aux projets visés à l'article 2 de la présente convention, via les fonds mis à disposition par la Commune CERCY LA TOUR représentera 25% du montant des travaux soutenus dans la limite de 2 500 € de subvention.

Le montant des aides accordées aux projets visés à l'article 2 de la présente convention, via les fonds mis à disposition par le Département de la Nièvre représentera 25% du montant des travaux soutenus dans la limite de 2 500 € de subvention.

Dans la mesure où les moyens mis à sa disposition pour le Conseil Départemental de la Nièvre le permettent, un financement complémentaire d'au moins 2% issu de ce partenariat viendra s'ajouter à celui octroyé via le partenariat avec la Commune de CERCY LA TOUR et le Département de la Nièvre pour le programme fonds façade.

6.2 : Modalités de versement des aides aux projets

Chaque projet bénéficiaire d'une aide dans le cadre du présent partenariat fera l'objet d'un courrier officiel de la Fondation du patrimoine, ce dernier mentionnera l'aide de la Commune de CERCY LA TOUR et du Département de la Nièvre.

Une décision d'octroi du label de la Fondation du patrimoine sera adressée par cette dernière à chaque porteur de projet privé labellisé.

La Fondation du patrimoine reverse les aides accordées aux porteurs de projet en fin de travaux, après avoir contrôlé leur conformité au dossier validé initialement, dans la limite de la part restant à la charge des porteurs de projets.

Le contrôle de conformité peut se faire, si nécessaire, avec le concours de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et notamment des Architectes des Bâtiments de France.

6.3 : Gestion des éventuels reliquats

Si la dotation apportée par la Commune de CERCY LA TOUR n'était pas consommée entièrement en fin d'année, les reliquats seraient réaffectés sur l'exercice suivant, il en est de même pour la dotation apportée par le Département de la Nièvre.

Si des aides financières accordées à des projets étaient revues à la baisse en fin de travaux voire annulées, ces sommes seraient réaffectées à d'autres projets sélectionnés dans le cadre du présent partenariat.

Si à l'issue de l'opération, un reliquat était constaté, le Conseil Municipal délibérera, après échanges avec la Fondation du patrimoine et en accord avec celle-ci, de son affectation.

Si à l'issue de l'opération, un reliquat était constaté, le Département de la Nièvre, engagera les procédures pour solliciter le remboursement du reliquat.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

Les actions de communication seront déterminées conjointement par la Commune de CERCY LA TOUR, la Fondation du patrimoine et le département de la Nièvre. Des actions de communication pourront être menées au-delà de la durée de la présente convention, jusqu'à l'achèvement de l'intégralité des projets soutenus dans le cadre du présent partenariat.

Les parties s'engagent à respecter leur charte graphique respective. A cette fin, toute utilisation des références (dénomination sociale, marque avec ou sans logo) par l'une ou l'autre des parties sur tout support relatif aux opérations de communication mentionnées ci-dessus devra être précédée de l'obtention d'un « B.A.T. » (bon à tirer).

ARTICLE 8 : DURÉE DE LA CONVENTION

La convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et arrive à son terme le 31 décembre 2026.

ARTICLE 9 : MODIFICATION

La présente convention constitue l'intégralité du partenariat existant entre les parties concernant l'objet visé à l'article 1 de la présente convention. Il remplace tous les accords oraux ou écrits ayant pu exister entre elles. Toute modification à la présente convention devra être faite par voie d'avenant signé par les deux parties.

ARTICLE 10 : FORCE MAJEURE

Si par suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution de la présente convention serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant.

Au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois mois, l'autre partie pourra mettre fin à la présente convention de plein droit et avec effet immédiat.

ARTICLE 11 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Nonobstant les cas visés à l'article 9 de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de trois mois.

Si à la date de résiliation, un reliquat était constaté, le Conseil Municipal délibérera, après échanges avec la Fondation du patrimoine et en accord avec celle-ci, de son affectation.

Si à la date de résiliation, un reliquat était constaté, le Département de la Nièvre, engagera les procédures pour en solliciter le remboursement.

ARTICLE 12 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de régler entre elles, de bonne foi et à l'amiable, tout litige qui pourrait résulter de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention.

Tout litige qui ne pourrait être ainsi résolu dans un délai de 3 mois fera l'objet d'une tentative de médiation conventionnelle avant d'être soumis aux juridictions compétentes.

Fait à Dijon, en trois exemplaires originaux, le

Pour la Fondation du patrimoine,
Délégation régionale de Bourgogne-Franche-Comté,
Le délégué régional

Pour la Commune de Cercy-la-Tour
Le Maire

Jean-Christophe BONNARD

Sébastien DESCREÁUX

Pour le Département de la Nièvre
Le Président

Fabien BAZIN

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 25

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Wilfrid SEJEAU, M. David VERRON

Représentés : 9

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à Mme Joëlle JULIEN, Mme Marie-France DE RIBEROLLES a donné pouvoir à M. David VERRON, Mme Eliane DESABRE a donné pouvoir à M. Lionel LECHER, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU, Mme Jocelyne GUERIN a donné pouvoir à M. Michel MULOT, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à M. Jean-Paul FALLET, M. Frédéric ROY a donné pouvoir à Mme Justine GUYOT, M. Michel SUET a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - LE NUMÉRIQUE, C'EST PAS AUTOMATIQUE !

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Accompagnement au numérique : Le numérique, c'est pas automatique !

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1111-9 et L.3211-1,

VU la délibération n°24 du Conseil départemental du 20 mai 2021 adoptant la Stratégie départementale émancipation numérique 2021-2027,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER**, au titre de la politique de développement du numérique les inscriptions budgétaires suivantes :
 - 116 000 € en dépenses de fonctionnement,
 - 45 000 € en dépenses d'investissement,
 - 161 155 € en recettes de fonctionnement,
- **DE DONNER DÉLÉGATION** à la Commission permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires dans le cadre de ce rapport, ainsi que pour le suivi et l'instruction des dossiers correspondants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter les financements pour ces opérations et à lancer les éventuelles consultations nécessaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et à signer tous les documents nécessaires à l'application de l'ensemble de ces décisions, notamment les marchés, les conventions ainsi que leurs éventuels avenants.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230327-67965-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 24

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Wilfrid SEJEAU, M. David VERRON

Représentés : 10

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à Mme Joëlle JULIEN, Mme Marie-France DE RIBEROLLES a donné pouvoir à M. David VERRON, Mme Eliane DESABRE a donné pouvoir à M. Lionel LECHER, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU, Mme Jocelyne GUERIN a donné pouvoir à M. Michel MULOT, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à M. Jean-Paul FALLET, M. Frédéric ROY a donné pouvoir à Mme Justine GUYOT, M. Michel SUET a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - POUR DES BÂTIMENTS FACILITANT L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Bâtiments départementaux : Pour des bâtiments facilitant l'accès aux services publics

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.3211-1,
VU le Code de la Commande publique, notamment les articles L2123-1 et L2124-1,
VU la délibération n° 28 du Conseil départemental du 12 décembre 2011 validant les orientations du Plan Stratégique Patrimonial.
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à l'enjeu « Prendre soin de vous et de votre quotidien » soit :
 - . 2 185 250 € en dépenses de fonctionnement,
 - . 10 167 146,30 € en dépenses d'investissement,
 - . 526 093 € en recettes de fonctionnement,
 - . 3 179 474 € en recettes d'investissement,
- **DE SOLLICITER** les subventions susceptibles d'être perçues,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision, notamment les marchés, les conventions et leurs éventuels avenants.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a blue circular official stamp of the 'DEPARTEMENT DE LA NIEVRE' with a star in the center. To the right of the stamp is a large, stylized black ink signature. Below the signature, the name 'Fabien BAZIN' is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230327-67855-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 23

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Wilfrid SEJEAU, M. David VERRON

Représentés : 11

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Séverine BERNARD, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à Mme Joëlle JULIEN, Mme Marie-France DE RIBEROLLES a donné pouvoir à M. David VERRON, Mme Eliane DESABRE a donné pouvoir à M. Lionel LECHER, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU, Mme Jocelyne GUERIN a donné pouvoir à M. Michel MULOT, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à M. Thierry GUYOT, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à M. Jean-Paul FALLET, M. Frédéric ROY a donné pouvoir à Mme Justine GUYOT, M. Michel SUET a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - POUR UN FONCTIONNEMENT FACILITÉ

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Moyens de l'institution : Pour un fonctionnement facilité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique, notamment son article L.2113-6,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

DÉCIDE

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Moyens de l'institution soit :
 - . 1 454 270 € en dépenses de fonctionnement,
 - . 726 000 € en dépenses d'investissement,
 - . 6 000 € en recettes de fonctionnement,
 - . 15 000 € en recettes d'investissement,
- **DE DONNER** délégation à la Commission permanente pour la répartition des crédits non affectés,
- **DE VALIDER** le principe de la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de produits de nettoyage des locaux et d'hygiène corporelle entre le Département de la Nièvre (services et MADEP) et les 28 collègues nivernais,
- **D'ACCEPTER** l'adhésion du Département de la Nièvre au groupement de commandes pour l'achat de produits de nettoyage des locaux et d'hygiène corporelle,
- **DE VALIDER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes en question ci-annexée,
- **D'ACCEPTER** la désignation du Département de la Nièvre en tant que coordonnateur dudit groupement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer et signer le ou les marchés à intervenir ainsi que les pièces nécessaires à l'exécution et la modification du ou des marchés correspondants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 20

Contre : 0

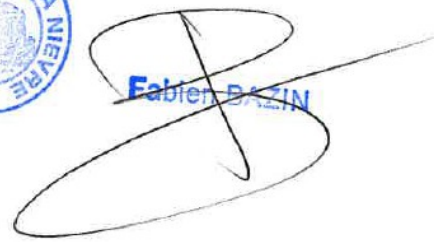
Abstentions : 13

NPPV : 1

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,




Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230327-67968-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN
GROUPEMENT DE COMMANDES POUR
L'ACHAT DE PRODUITS DE NETTOYAGE
DES LOCAUX ET D'HYGIÈNE
CORPORELLE**

Vu les articles L.1414-3 et L.3211-1 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L.213-2 du Code de l'Éducation nationale,

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande publique relative relatifs au Groupement de commande,

Vu la délibération du Conseil départemental de la Nièvre n°XXX,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **LE CHAMP DE LA PORTE à CERCY LA TOUR**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **AUMENIER MICHOT à LA CHARITÉ SUR LOIRE**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **BIBRACTE à CHÂTEAU-CHINON**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **GIROUD DE VILETTE à CLAMECY**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **NOËL BERRIER à CORBIGNY**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **RENÉ CASSIN à COSNE SUR LOIRE**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la citée scolaire **MAURICE GENEVOIX à DECIZE**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **HENRI CLÉMENT à DONZY**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **LUCIEN CHAUSSIN à DORNES**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **PAUL LANGEVIN à FOURCHAMBAULT**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **JEAN JAURÈS à GUÉRIGNY**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **LOUIS ARAGON à IMPHY**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **PAUL BARREAU à LORMES**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **ANTONY DUVIVIER à LUZY**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **JEAN ROSTAND à LA MACHINE**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **du HAUT MORVAN FRANÇOIS MITTERRAND à MON TSAUCHE LES SETTONS**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **LES DEUX RIVIÈRES à MOULINS-ENGILBERT**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **ADAM BILLAUT à NEVERS**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **LES COURLIS à NEVERS**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **LES LOGES à NEVERS**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **VICTOR HUGO à NEVERS**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **LES GUILLERAULTS à POUILLY SUR LOIRE**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **ACHILLE MILLIEN à PRÉMERY**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **ARSÈNE FIÉ à SAINT AMAND EN PUISAYE**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **LES AMOGNES à SAINT BENIN D'AZY**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **LES ALLIÈRES à SAINT PIERRE LE MOUTIER**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **JEAN ARNOLET à SAINT SAULGE**, en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration du collège **HENRI WALLON à VARENNES-VAUZELLES**, en date du ...

Il est convenu ce qui suit entre :

LE DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE, dont le siège est situé, Hôtel du Département 3 rue Chaumière à Nevers Cedex (58039), représenté par le Président du Conseil départemental en exercice, désigné ci-après par « **Le Département** »,

D'une part,

ET

LE COLLÈGE LE CHAMP DE LA PORTE à CERCY LA TOUR, dont le siège est situé 86 rue de Châtillon, à Cercy La Tour (58340), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Le Champ de la Porte** »,

D'une deuxième part,

ET

LE COLLÈGE AUMENIER MICHOT à LA CHARITÉ SUR LOIRE, dont le siège est situé 2 rue du Clos, à La Charité sur Loire (58400), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Aumenier Michot** »,

D'une troisième part,

ET

LE COLLÈGE BIBRACTE à CHÂTEAU-CHINON, dont le siège est situé 2 rue de Cortona, à Château-Chinon (58120), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Bibracte** »,

D'une quatrième part,

ET

LE COLLÈGE GIROUD DE VILETTE à CLAMECY, dont le siège est situé route Armes, à Clamecy (58500), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Giroud de Vilette** »,

D'une cinquième part,

ET

LE COLLÈGE NOËL BERRIER à CORBIGNY, dont le siège est situé 1 rue d'Augenay, à Corbigny (58800), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Noël Berrier** »,

D'une sixième part,

ET

LE COLLÈGE RENÉ CASSIN à COSNE SUR LOIRE, dont le siège est situé rue Léon Blum, à Cosne sur Loire (58200), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège René Cassin** »,

D'une septième part,

ET

LA CITEE SCOLAIRE MAURICE GENEVOIX à DECIZE, dont le siège est situé 51 route d'Avril sur Loire, à Decize (58300), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Maurice Genevoix** »,

D'une huitième part,

ET

LE COLLÈGE HENRI CLÉMENT à DONZY, dont le siège est situé rue de Lardin, à Donzy (58220), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Henri Clément** »,

D'une neuvième part,

ET

LE COLLÈGE LUCIEN CHAUSSIN à DORNES, dont le siège est situé 38 rue de Decize, à Dornes (58390), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Lucien Chaussin** »,

D'une dixième part,

ET

LE COLLÈGE PAUL LANGEVIN à FOURCHAMBAULT, dont le siège est situé 9 rue Dufaud, à Fourchambault (58600), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Paul Langevin** »,

D'une onzième part,

ET

LE COLLÈGE JEAN JAURÈS à GUÉRIGNY, dont le siège est situé rue Jean-Baptiste Huart, à Guérigny (58130), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Jean Jaurès** »,

D'une douzième part,

ET

LE COLLÈGE LOUIS ARAGON à IMPHY, dont le siège est situé Place Elsa Triolet, à Imphy (58160), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Louis Aragon** »,

D'une treizième part,

ET

LE COLLÈGE PAUL BARREAU à LORMES, dont le siège est situé 3 route de Château Chinon, à Lormes (58140), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Paul Barreau** »,

D'une quatorzième part,

ET

LE COLLÈGE ANTONY DUVIVIER à LUZY, dont le siège est situé 3 rue des Cannes, à Luzy (58170), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Antony Duvivier** »,

D'une quinzième part,

ET

LE COLLÈGE JEAN ROSTAND à LA MACHINE, dont le siège est situé 8 rue Maurice Perceau, à La Machine (58260), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Jean Rostand** »,

D'une seizième part,

ET

LE COLLÈGE du HAUT MORVAN FRANÇOIS MITTERRAND à MONTSAUCHE LES SETTONS, dont le siège est situé rue du 8 Mai 1945, à Montsauche les Settons (58230), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège du Haut Morvan François Mitterrand** »,
D'une dix-septième part,

ET

LE COLLÈGE LES DEUX RIVIÈRES à MOULINS-ENGILBERT, dont le siège est situé 4 avenue de la Gare, à Moulins-Engilbert (58290), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Les Deux Rivières** »,
D'une dix-huitième part,

ET

LE COLLÈGE ADAM BILLAUT à NEVERS, dont le siège est situé 55 rue Claude Parent, à Nevers (58000), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Adam Billaut** »,
D'une dix-neuvième part,

ET

LE COLLÈGE LES COURLIS à NEVERS, dont le siège est situé 15 Boulevard Léon Blum, à Nevers (58000), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Les Courlis** »,
D'une vingtième part,

ET

LE COLLÈGE LES LOGES à NEVERS, dont le siège est situé 47 rue Pablo Neruda, à Nevers (58000), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Les Loges** »,
D'une vingt-et-unième part,

ET

LE COLLÈGE VICTOR HUGO à NEVERS, dont le siège est situé 5Ter Boulevard Victor Hugo, à Nevers (58000), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Victor Hugo** »,
D'une vingt-deuxième part,

ET

LE COLLÈGE LES GUILLERAULTS à POUILLY SUR LOIRE, dont le siège est situé Les Guilleraults, à Pouilly sur Loire (58150), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Les Guilleraults** »,
D'une vingt-troisième part,

ET

LE COLLÈGE ACHILLE MILLIEN à PRÉMERY, dont le siège est situé 20 route de Cervenon, à Prémery (58700), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Achille Millien** »,
D'une vingt-quatrième part,

ET

LE COLLÈGE ARSÈNE FIÉ à SAINT AMAND EN PUISAYE, dont le siège est situé route de Saint Sauveur, à Saint Amand en Puisaye (58310), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Arsène Fié** »,
D'une vingt-cinquième part,

ET

LE COLLÈGE LES AMOGNES à SAINT BENIN D'AZY, dont le siège est situé 4 rue des Ecoles, à Saint Benin d'Azy (58270), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Les Amognes** »,
D'une vingt-sixième part,

ET

LE COLLÈGE LES ALLIÈRES à SAINT PIERRE LE MOUTIER, dont le siège est situé 5 avenue Raymond Coutin, à Saint Pierre le Moutier (58240), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Les Allières** »,

D'une vingt-septième part,

ET

LE COLLÈGE JEAN ARNOLET à SAINT SAULGE, dont le siège est situé 2 rue Jean Moulin, à Saint Saulge (58330), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Jean Arnolet** »,

D'une vingt-huitième part,

ET

LE COLLÈGE HENRI WALLON à VARENNES-VAUZELLES, dont le siège est situé 49 rue Louis Baudin, à Varennes-Vauzelles (58640), représenté par son/sa chef(fe) d'établissement en exercice, désigné ci-après « **Le Collège Henri Wallon** »,

D'une vingt-neuvième part.

PRÉAMBULE

Dans le cadre du rapprochement entre le Département de la Nièvre et les vingt-huit collèges du Département de la Nièvre, un groupement de commandes est constitué pour permettre aux vingt-neuf entités, de mutualiser et d'optimiser leurs besoins en matière d'achats de produits d'entretien ménager et d'hygiène corporelle , utilisés par les agents du Conseil Départemental.

Pour formaliser ce groupement de commandes, les vingt-neuf membres ci-dessus bien identifiés conviennent de signer la présente convention.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

Il est constitué un groupement de commandes, intitulé : « *Groupement de commandes pour l'achat de produits de nettoyage des locaux et d'hygiène corporelle* ».

La présente convention a pour objet de fixer les modalités dudit groupement de commandes, en vue de la passation conjointe d'un accord-cadres à bons de commande multi-attributaires de fournitures de produits d'entretien ménager et d'hygiène corporelle pour les membres dudit groupement.

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES

2.1 Désignation du Coordonnateur

Le Département, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur et représenté par le Président de la Commission d'appel d'offres, est désigné par l'ensemble des membres du groupement comme Coordonnateur du présent groupement pour la durée totale de la convention et selon l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique.

À cet effet, le siège du groupement est fixé à l'Hôtel du Département de la Nièvre - 58039 NEVERS Cedex.

2.2 Rôle du Coordonnateur

Le Coordonnateur réalise, au nom et pour le compte des membres du groupement, la procédure de consultation dans le respect des règles de la commande publique en vigueur afin d'aboutir au choix d'un ou plusieurs cocontractants pour chacun des lots du marché correspondant, en collaboration avec les autres membres du groupement.

À ce titre, le Coordonnateur est responsable envers les autres membres du groupement de la bonne exécution des missions ci-après énumérées :

- ➔ élaborer l'ensemble du dossier de consultation des entreprises (DCE) en fonction des besoins définis et recensés des autres membres du groupement,
- ➔ faire valider les pièces des marchés, les étapes de la procédure et de l'exécution des marchés par les autres membres du groupement, notamment les critères d'attribution,
- ➔ rédiger et assurer l'envoi à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence,
- ➔ mettre le dossier de consultation des entreprises (DCE) à disposition des candidats, sur son profil d'acheteur, et répondre à leurs questions en lien avec les autres membres du groupement,
- ➔ recevoir les offres et rédiger le rapport d'analyse avec les autres membres du groupement,
- ➔ convoquer et conduire les réunions de la Commission d'appel d'offres, définie à l'article 5 de la présente convention,
- ➔ informer les candidats non retenus, répondre à leur demande d'explication et / ou de communication des copies des pièces de procédure et de l'accord-cadre,
- ➔ signer et notifier l'accord-cadre au nom et pour le compte des membres du groupement et informer les candidats,
- ➔ transmettre, par voie électronique, aux autres membres du groupement les documents nécessaires à l'exécution de l'accord-cadre pour ce qui les concerne, transmettre l'accord-cadre aux services de contrôle de l'État,

- ➔ rédiger et assurer la publication de l'avis d'attribution,
- ➔ exécuter l'accord-cadre et son paiement pour les seules prestations qui sont à sa charge, sachant que chacun des membres du groupement sera chargé de l'exécution de l'accord-cadre et de son paiement pour les prestations qui lui incombent, à hauteur des besoins qu'il aura formulés,
- ➔ rédiger le rapport de présentation des marchés conformément à l'article R 2184-1 du code de la commande publique et d'adresser les pièces des marchés au contrôle de légalité,
- ➔ conclure les éventuelles modifications de l'accord-cadre après consultation des membres du groupement,
- ➔ organiser et conclure le recours à des marchés complémentaires ou la nécessité de prestations similaires après consultation des membres du groupement,
- ➔ résilier éventuellement l'accord-cadre conformément aux dispositions du cahier des charges et après consultation des membres du groupement,
- ➔ organiser le bilan d'exécution des marchés en vue de leur amélioration et de leur relance en lien avec les autres membres du groupement,
- ➔ répondre le cas échéant des contentieux liés à la passation et à l'exécution de l'accord-cadre aux frais partagés des membres du groupement.

2.3 Modalités d'exécution des missions du Coordonnateur

En cas de nécessité de modifier le cadre technique, administratif ou financier de l'accord-cadre, le Coordonnateur transmet par courriel ses propositions aux autres membres du groupement pour avis. Le coordonnateur ne peut se prévaloir d'un accord tacite des membres et doit donc obtenir un avis exprès de ces derniers avant la passation d'une modification. En cas de refus ou d'absence de réponse, il sera tenu compte de la majorité de voix des membres pour procéder aux éventuelles modifications.

En cas de défaillance du Coordonnateur dans ses missions, l'Assemblée générale des membres du groupement désignera un nouveau Coordonnateur s'y substituant.

En cas de nécessité, besoin ou problème, chaque membre du groupement saisit le Comité technique qui juge de la nécessité de réunir ou non l'Assemblée générale des membres du groupement. L'Assemblée générale des membres du groupement sera alors convoquée en réunion par le Coordonnateur.

2.4 Rémunération

La mission du Coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Ce mandat est exercé à titre gratuit, aucune participation des autres membres du groupement aux frais de gestion de ce dernier n'est demandée. Il est précisé que les frais de publicité liés auxancements des consultations et à leurs attributions seront supportés entièrement par le Coordonnateur.

2.5 Responsabilité du Coordonnateur et de chaque membre du groupement

Le Coordonnateur est responsable à l'égard de tous les membres de la bonne exécution des missions énumérées ci-dessus au point 2.2 de la présente convention.

En cas de litige afférent à la passation des marchés, le Coordonnateur est habilité à représenter en justice le groupement.

Chacun des membres du groupement sera responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention pour les obligations dont il se charge en son nom et pour son propre compte.

Il n'y a ainsi aucune solidarité entre les membres du groupement pour l'exécution des marchés objet de la présente convention.

ARTICLE 3 : MISSIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Pour la part de l'accord-cadre correspondant à ses besoins, chaque membre du groupement s'engage à :

- ➔ participer personnellement ou en étant représenté aux réunions du Comité Technique de Gestion,
- ➔ définir et communiquer au Coordonnateur ses besoins préalablement au lancement de la procédure, dans les conditions de délais fixées par le Coordonnateur et permettant l'accomplissement des formalités nécessaires à la conclusion de l'accord-cadre,
- ➔ communiquer au Coordonnateur le nom et les coordonnées du référent opérationnel, chargé du suivi du dossier,
- ➔ participer à l'élaboration des cahiers des charges,
- ➔ valider le dossier de consultation des entreprises (DCE),
- ➔ participer à l'analyse des offres et au choix du ou des prestataires,
- ➔ assurer la bonne exécution de l'accord-cadre, notamment en communiquant au Coordonnateur l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement des prestations,
- ➔ exécuter la part de l'accord-cadre correspondant à ses besoins, et notamment d'assurer le paiement des prestations directement au prestataire selon les factures établies par ce dernier,
- ➔ assurer, le cas échéant, un suivi conjoint de l'accord-cadre en informant le Coordonnateur des quantités commandées,
- ➔ conclure les éventuelles modifications des marchés répondant à leurs besoins propres après information des autres membres du groupement,
- ➔ résilier éventuellement les marchés répondant à leurs besoins propres conformément aux dispositions du cahier des charges et après consultation des membres du groupement,
- ➔ accepter les sous-traitants et agréer les conditions de leur paiement pour les marchés répondant à leurs besoins propres,
- ➔ reconduction des marchés répondant à leurs besoins propres avec information au coordonnateur,
- ➔ informer le Coordonnateur de tout litige le concernant né à l'occasion de la passation ou de l'exécution de l'accord-cadre,
- ➔ répondre, le cas échéant, des contentieux liés à l'exécution de sa part de l'accord-cadre.

Le Coordonnateur peut solliciter chacun des membres du groupement pour toute précision utile. En cas de défaillance d'un des autres membres du groupement dans ses obligations résultant de l'exécution de l'accord-cadre, et après une mise en demeure restée infructueuse adressée par le Coordonnateur, ledit membre sera exclu du groupement de commande sans que cela puisse mettre en péril l'existence du groupement, objet de la présente convention.

Le membre défaillant supportera, seul, les conséquences financières de sa défaillance vis-à-vis du ou des prestataire(s) de l'accord-cadre.

ARTICLE 4 : COMITE TECHNIQUE DE GESTION

Un Comité technique de gestion est constitué au sein du groupement de commandes. Il est composé de représentants des membres dudit groupement, compétents dans la matière objet de la consultation et/ou en matière de marchés publics, soit les représentants :

- ➔ Du Service Achats,
- ➔ De la Direction de l'Éducation de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur,
- ➔ Du Service des Conditions de Travail et Relations Sociales,
- ➔ De la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille,
- ➔ Du Service Coordination et Ressources Logistiques
- ➔ De cinq représentants pour les collèges préalablement définis par l'Assemblée générale en fonction de leur situation géographique.

Le Comité technique de gestion est présidé et animé par le Coordonnateur ou son représentant, qui en assure le secrétariat.

Les membres du comité technique de gestion sont notamment chargés de :

- ➔ participer à la validation des pièces techniques des consultations préparées en amont par le coordonnateur,
- ➔ rédiger le rapport d'analyse avec les autres membres du groupement,
- ➔ participer au suivi de l'exécution de l'accord-cadre passé par le groupement selon les modalités fixées par le coordonnateur,
- ➔ assurer l'information auprès des membres du groupement,
- ➔ dresser un bilan annuel de l'accord-cadre notamment l'état des commandes réelles et de la vie du groupement.

ARTICLE 5 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article L.1414-3-II du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), la Commission d'appel d'offres (CAO) chargée de l'attribution des marchés passés selon une procédure formalisée dans le cadre du groupement sera la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.

Conformément aux dispositions de l'article L 1414-3-III du CGCT, le Président de la Commission d'appel d'offres (CAO) peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Celles-ci sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission d'appel d'offres (CAO).

La Commission d'appel d'offres (CAO) peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de commande publique.

Le comptable du Coordonnateur du groupement et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission d'appel d'offres, lorsqu'ils y sont invités. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Les participants à la Commission d'appel d'offres (CAO) sont tenus de respecter la confidentialité des débats. La Commission d'appel d'offres (CAO) dresse un procès-verbal de chaque séance qui n'est pas rendu public. Le procès-verbal est signé par les membres présents.

Les éventuelles modifications ou compléments de marché qui concerneraient plusieurs membres du groupement devront être statué par la Commission d'appel d'offres (CAO) du groupement.

Cependant, afin de fluidifier et faciliter le fonctionnement du groupement et l'exécution des marchés inhérents, les modifications répondant aux besoins propres d'un seul membre du groupement seront traités par sa propre Commission d'appel d'offres après information des autres membres. Dans ce cas, une information sera faite annuellement auprès de la Commission d'appel d'offres du groupement.

ARTICLE 6 : DURÉE DU GROUPEMENT

Le groupement est constitué à compter de la notification de la présente convention au Coordonnateur et jusqu'à la complète exécution des prestations objet des marchés mutualisés pour lequel le groupement a été constitué.

Toutefois, en cas de litiges nés à l'occasion de la passation du marché, la présente convention sera valable jusqu'au règlement définitif des litiges.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ADHÉSION, DE RETRAIT ET DE DISSOLUTION DU GROUPEMENT

7.1 Adhésion au groupement

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son organe délibérant. Une copie de la délibération est notifiée au Coordonnateur.

L'adhésion au groupement d'un nouveau membre est possible après la publication de l'avis d'appel public à la concurrence des marchés mutualisés.

7.2 Retrait anticipé du groupement

Le coordonnateur doit être informé de tout projet de retrait par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de six mois.

Les membres du groupement peuvent se retirer du groupement à tout moment, sous réserve du respect des engagements pris et des commandes émises dans le cadre des marchés ou accords-cadres en cours.

Si le retrait intervient en cours de passation ou d'exécution du marché ou de l'accord-cadre, il ne prend effet qu'à la fin de la période d'exécution dudit contrat.

Le Coordonnateur examinera la demande de retrait et pourra exiger que le membre sortant règle l'ensemble des éventuelles conséquences financières et indemnitaires provoquées par son retrait.

Le retrait ne sera effectif qu'après délibérations concordantes prises par les organes délibérants du membre sortant et du Coordonnateur. Si cette sortie entraîne des modifications sur le fonctionnement du groupement, elles seront prises en compte dans une convention modificative.

7.3 Dissolution du groupement

Le groupement constitué par la présente convention est dissout de plein droit sans formalité dès lors que la convention arrive à son terme.

Il pourra également être dissout sur décision de l'ensemble des assemblées délibérantes de chaque membre, notifiée au Coordonnateur, formalisée par écrit et signée de l'ensemble des adhérents.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Chaque membre du groupement inscrit à son budget les crédits nécessaires au financement de sa part de l'accord-cadre.

Le cas échéant, les frais de contentieux liés à la passation de l'accord-cadre sont assumés par le Coordonnateur. Néanmoins, chaque membre du groupement supporte seul l'intégralité des frais de contentieux et des condamnations liées à l'exécution fautive de sa part de l'accord-cadre.

ARTICLE 9 : MODIFICATIONS A LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention est possible par voie d'acte modificatif et doit être approuvée dans les mêmes termes par les membres du groupement.

La délibération de l'organe délibérant de chacun des membres du groupement est notifiée au Coordonnateur.

La modification ne prend effet que lorsque la majorité des membres du groupement a approuvé les modifications et signé l'acte modificatif.

ARTICLE 10 : ASSURANCE - RESPONSABILITÉ

Pour réaliser les différentes actions prévues au titre de la présente convention, chaque membre du groupement déclare être assuré civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

ARTICLE 11 : CAPACITÉ A AGIR EN JUSTICE

Le Coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des autres membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution. Par ailleurs, chaque membre reste toutefois libre de défendre personnellement ses intérêts.

Le Coordonnateur est tenu d'informer les membres du groupement de commandes et de communiquer toutes les pièces utiles du litige. Il devra solliciter leur éventuel avis sur la stratégie juridique à adopter.

En cas de condamnation du Coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision définitive, le Coordonnateur divise la charge financière au prorata des montants engagés par chaque adhérent sur le marché concerné et effectue l'appel de fonds auprès de chaque membre.

ARTICLE 12 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal Administratif de Dijon, situé 22 rue d'Assas à Dijon (21000).

Fait à Nevers, le
(En vingt-neuf originaux)

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,

Pour le collège Le Champ de la Porte à Cercy La Tour,
Le Chef d'établissement, M. Jacques BARRAUD

Pour le collège Aumenier-Michot à La Charité sur Loire,
Le Chef d'établissement, M. Gilles PALU

Pour le collège Bibracte à Château-Chinon,
La Cheffe d'établissement, Mme Marie-Claude GROCHOLSKI

Pour le collège Giroud de Villette à Clamecy,
La Cheffe d'établissement, Mme Marie-Chantal VIE

Pour le collège Noël Berrier à Corbigny,
Le Chef d'établissement, M. Christophe DENIAUX

Pour le collège René Cassin à Cosne sur Loire,
La Cheffe d'établissement, Mme Florence FAUVELLE

Pour la citée scolaire Maurice Genevoix à Decize,
La Cheffe d'établissement, Mme Sophie TIBLE

Pour le collège Henri Clément à Donzy,
Le Chef d'établissement, M. Robert SCHEUER

Pour le collège Lucien Chaussin à Dornes,
La Cheffe d'établissement, Mme Catherine LACHASSAGNE

Pour le collège Paul Langevin à Fourchambault,
La Cheffe d'établissement, Mme Sophie GUERIN

Pour le collège Jean Jaurès à Guérigny,
La Cheffe d'établissement, Mme Catherine JEGO

Pour le collège Louis Aragon à Imphy,
Le Chef d'établissement, M. Jean-François CHERITEL

Pour le collège Paul Barreau à Lormes,
La Cheffe d'établissement, Mme Céline CHAIX

Pour le collège Antony Duvivier à Luzu,
La Cheffe d'établissement, Mme Karine LACROIX

Pour le collège Jean Rostand à la Machine,
La Cheffe d'établissement, Mme Frédérique DARQUE-BILLEREY

Pour le collège du Haut Morvan François Mitterrand à Montsauche les Settons,
La Cheffe d'établissement, Mme Andréa MARAFICO

Pour le collège Les Deux Rivières à Moulins-Engilbert,
Le Chef d'établissement, M. Roger BOULIN

Pour le collège Adam Billaut à Nevers,
Le Chef d'établissement, M. Philippe SULLO

Pour le collège Les Courlis à Nevers,
La Cheffe d'établissement, Mme Fabienne BOURDIER

Pour le collège Les Loges à Nevers,
Le Chef d'établissement, M. Baptiste VOISIN

Pour le collège Victor Hugo à Nevers,
Le Chef d'établissement, M. Laurent MORI

Pour le collège Les Guilleraults à Pouilly sur Loire,
Le Chef d'établissement, M. Florent CHENE

Pour le collège Achille Millien à Prémery,
Le Chef d'établissement, M. Jérôme BOURDON

Pour le collège Arsène Fié à Saint-Amand en Puisaye,
Le Chef d'établissement, M. Michel PEREGRINA-GALLEGO

Pour le collège Les Amognes à Saint Benin d'Azy,
La Cheffe d'établissement, Mme Marthe RUFFIN

Pour le collège Les Allières à Saint Pierre Le Moutier,
La Cheffe d'établissement, Mme Françoise BIARD

Pour le collège Jean Arnolet à Saint Saulge,
La Cheffe d'établissement, Mme Marthe RUFFIN

Pour le collège Henri Wallon à Varennes-Vauzelles,
La Cheffe d'établissement, Mme Marie-Line LABRUNE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 30

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 4

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à Mme Justine GUYOT, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à M. Jean-Paul FALLET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE

Excusés : 0

OBJET : COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE A L'ASSEMBLÉE

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Moyens de l'institution : Pour un fonctionnement facilité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le Code de la Commande Publique, notamment son article L.2111-1,
VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU la délibération n°5 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation au Président, notamment en matière de commande publique,

CONSIDÉRANT que le Président doit rendre compte à l'assemblée des décisions prises en vertu de cette délégation,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises en matière de commande publique par le Président dans le cadre de l'exercice de la délégation qui lui est accordée, reprises dans le tableau figurant en annexe.

PREND ACTE

Le Président du conseil départemental,

The image shows a blue circular official stamp of the "DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE" with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Fabien BAZIN". The name "Fabien BAZIN" is also printed in blue ink below the signature.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230328-67570-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

SUIVI DES PROCÉDURES LANCÉES SOUS LA DÉLÉGATION ACCORDEE AU PCD

N° suivi Achats	Service gestionnaire	Objet du marché	Montant du marché € HT	Date de notification	Validation CAO	Forme du marché	Durée du marché
22S0066	DGS	Accompagnement imagine la Nièvre	600 000€ HT max	20/12/22	12/12/22	Accord cadre à bons de commande	4 ans

SUIVI DES ACTES LANCÉS SOUS LA DÉLÉGATION ACCORDEE AU PCD

N° suivi Achats	N° Marché et N° d'acte	Objet de l'acte modificatif	Titulaire du marché	Montant Initial €HT	Montant des actes antérieurs	Montant de l'acte modificatif	Montant après modifications	Validation CAO
1/2022	2020-31 Création de la CMCC Macro lot n° 1 – Clos couvert Acte n° 4	Travaux supplémentaires et modificatifs	SARL DUFRAIGNE	2 371 214,43 €	809 208,86 €	92 271,24 €	3 272 694,53 €	10/11/22
2/2022	2020-31 Création de la CMCC Macro lot n° 1 – Clos couvert Acte n° 5	Travaux supplémentaires et modificatifs Prolongation des délais 7 mois (de 30 à 37 mois) Modification des modalités liées aux réceptions	SARL DUFRAIGNE	2 371 214,43 €	901 480,10 €	20 731,12 €	3 293 425,65 €	10/11/22
3/2022	2020-59 Création de la CMCC Macro lot n° 2 – Second oeuvre Acte n° 2	Travaux supplémentaires et modificatifs	SARL RIEUFORT	1 176 839,00 €	37 485,16 €	24 383,04 €	1 238 707,20 €	10/11/22
4/2022	2020-59 Création de la CMCC Macro lot n° 2 – Second oeuvre Acte n° 3	Travaux supplémentaires et modificatifs Prolongation des délais 7 mois (de 30 à 37 mois) Modification des modalités liées aux réceptions	SARL RIEUFORT	1 176 839,00 €	61 868,20 €	52 964,70 €	1 291 671,90 €	10/11/22
1/2023	2015-223 Maitrise d'oeuvre CMCC Acte modificatif n° 5	Modification du montant du forfait de rémunération suite aux travaux supplémentaires demandés	Architecture PATRICK MAUGER	912 000,00 €	454 239,99 €	19 790,23 €	1 386 030,22 €	02/02/23
2/2023	2015-223 Maitrise d'oeuvre CMCC Acte modificatif n° 6	Modification du montant du forfait de rémunération suite aux nouvelles missions demandées par le maitre d'ouvrage	Architecture PATRICK MAUGER	912 000,00 €	474 030,22 €	24 570,91 €	1 410 601,13 €	02/02/23
3/2023	2019-106 Création de la CMCC – Macro lot n° 5 Muséographie Acte modificatif n° 4	Travaux supplémentaires et modificatifs	SEQUOIA	1 594 100,28 €	18 659,90 €	6 800,00 €	1 619 560,18 €	02/02/23
4/2023	2020-31 Création de la CMCC Macro lot n° 1 – Clos couvert Acte n° 6	Travaux supplémentaires et modificatifs	SARL DUFRAIGNE	2 371 214,43 €	922 211,22 €	52 543,53 €	3 345 969,18 €	02/02/23
5/2023	2020-32 Création de la CMCC Macro lot n° 3 Lot technique Acte n° 3	Travaux supplémentaires et modificatifs	SARL CEME	2 186 102,11 €	64 490,16 €	95 896,71 €	2 346 488,98 €	02/02/23
6/2023	2020-59 Création de la CMCC Macro lot n° 2 Second oeuvre Acte modificatif n° 4	Travaux supplémentaires et modificatifs	SARL RIEUFORT	1 176 839,00 €	114 832,90 €	31 386,12 €	1 323 058,02 €	02/02/23
7/2023	M20.21092 Nouvel établissement de protection de l'enfance Délégation maitrise d'ouvrage Acte modificatif n° 1	Augmentation de l'enveloppe budgétaire du mandat Prolongation du délai de 6 mois supplémentaires Ajout de missions complémentaires au mandataire et augmentation de sa rémunération en conséquence	NIEVRE AMENAGEMENT	280 056,25 €	0,00 €	40 200,00 €	320 256,25 €	02/02/23
8/2023	M21.006 NEPE Lot 1 – Terrassement VRD Acte modificatif n° 1	Introduction d'une clause de révision de prix et mise à jour du prix	MERLOT TP	994 908,45 €	0,00 €	0,00 €	994 908,45 €	02/02/23
9/2023	M21.007 NEPE Lot 2 – Fondations Gros oeuvre Acte modificatif n° 1	Introduction d'une clause de révision de prix et mise à jour du prix	CHAUMETTE DUPLEIX	3 320 158,39 €	0,00 €	0,00 €	3 320 158,39 €	02/02/23
10/2023	M21.008 NEPE Lot 3 – Charpente bois couverture et bardage zinc Acte modificatif n° 1	Introduction d'une clause de révision de prix et mise à jour du prix	GROUPEMENT DELIN/LEGER	415 315,10 €	0,00 €	0,00 €	415 315,10 €	02/02/23
11/2023	M21.009 NEPE Lot 4 – Etanchéité Acte modificatif n° 1	Introduction d'une clause de révision de prix et mise à jour du prix	ENTREPRISE EQUATION	422 611,45 €	0,00 €	0,00 €	422 611,45 €	02/02/23
12/2023	M21.010 NEPE Lot 5 – Menuiseries extérieures Acte modificatif n° 1	Introduction d'une clause de révision de prix et mise à jour du prix	ENTREPRISE ALUMETAL	707 620,00 €	0,00 €	0,00 €	707 620,00 €	02/02/23
13/2023	M21.038 NEPE Lot 6 – Métallerie Acte modificatif n° 1	Introduction d'une clause de révision de prix et mise à jour du prix	LAGOUTTE	173 353,00 €	0,00 €	0,00 €	173 353,00 €	02/02/23

14/2023	M21.011 NEPE Lot 7 – Façades isolation par l'extérieur Acte modificatif n° 1	Introduction d'une clause de révision de prix et mise à jour du prix	EURO PEINTURE 37	676 943,00 €	0,00 €	0,00 €	676 943,00 €	02/02/23
15/2023	M21.012 NEPE Lot 8 – Menuiseries intérieures Acte modificatif n° 1	Introduction d'une clause de révision de prix et mise à jour du prix	GROUPEMENT DENIS ET FILS / SA NTB	1 049 989,07 €	0,00 €	0,00 €	1 049 989,07 €	02/02/23
16/2023	M21.013 NEPE Lot 9 – Signalétique Acte modificatif n° 1	Introduction d'une clause de révision de prix et mise à jour du prix	ENTREPRISE ALPHA B	23 613,50 €	0,00 €	0,00 €	23 613,50 €	02/02/23
17/2023	M21.014 NEPE Lot 10 – Cloisons doublage Acte modificatif n° 1	Introduction d'une clause de révision de prix et mise à jour du prix	ENTREPRISE GUY CONTOUX	1 017 698,23 €	0,00 €	0,00 €	1 017 698,23 €	02/02/23
18/2023	M21.015 NEPE Lot 11 – Revêtements de sols souples Acte modificatif n° 1	Introduction d'une clause de révision de prix et mise à jour du prix	SOLSTIS	279 659,00 €	0,00 €	0,00 €	279 659,00 €	02/02/23
16/2023	M21.016 NEPE Lot 12 – Carrelage faïences Acte modificatif n° 1	Introduction d'une clause de révision de prix et mise à jour du prix	ENTREPRISE E.T	120 383,50 €	0,00 €	0,00 €	120 383,50 €	02/02/23
20/2023	M21.017 NEPE Lot 13 – Chauffage ventilation plomberie Acte modificatif n° 1	Introduction d'une clause de révision de prix et mise à jour du prix	GENEOL CLIMATIQUE	1 892 804,00 €	0,00 €	0,00 €	1 892 804,00 €	02/02/23
21/2023	M21.018 NEPE Lot 14 – Electricité courants forts et faibles Acte modificatif n° 1	Introduction d'une clause de révision de prix et mise à jour du prix	GROUPEMENT BOURGEOIT / TECHNIC ELEC	1 372 944,96 €	0,00 €	0,00 €	1 372 944,96 €	02/02/23
22/2023	M21.019 NEPE Lot 15 – Appareils élévateurs Acte modificatif n° 1	Introduction d'une clause de révision de prix et mise à jour du prix	ASCENSEUR MODERNISATION SERVICE	39 980,00 €	0,00 €	0,00 €	39 980,00 €	02/02/23
23/2023	M21.020 NEPE Lot 16 – Equipements de cuisine Acte modificatif n° 1	Introduction d'une clause de révision de prix et mise à jour du prix	ENTREPRISE BENARD	171 068,97 €	0,00 €	0,00 €	171 068,97 €	02/02/23
24/2023	M21.021 NEPE Lot 17 – Aménagements extérieurs Acte modificatif n° 1	Introduction d'une clause de révision de prix et mise à jour du prix	ENTREPRISE TERIDEAL	258 590,08 €	0,00 €	0,00 €	258 590,08 €	02/02/23
25/2023	M21.039 NEPE Lot 18 – Jeux et mobiliers extérieurs Acte modificatif n° 1	Introduction d'une clause de révision de prix et mise à jour du prix	ENTREPRISE KOMPAN	61 597,70 €	0,00 €	0,00 €	61 597,70 €	02/02/23
26/2023	M21.018 NEPE Lot 14 – Electricité courants forts et faibles Acte modificatif n° 2	Travaux supplémentaires et modificatifs	GROUPEMENT BOURGEOIT / TECHNIC ELEC	1 372 944,96 €	0,00 €	274 588,99 €	1 647 533,95 €	02/02/23
27/2023	M21.006 NEPE Lot 1 – Terrassement VRD Acte modificatif n° 2	Travaux supplémentaires et modificatifs	MERLOT TP	994 908,45 €	0,00 €	198 981,69 €	1 193 890,14 €	02/02/23
28/2023	M21.007 NEPE Lot 2 – Fondations Gros oeuvre Acte modificatif n° 2	Travaux supplémentaires et modificatifs	CHAUMETTE DUPLEIX	3 320 158,39 €	0,00 €	664 031,68 €	3 984 190,07 €	02/02/23
29/2023	M21.020 NEPE Lot 16 – Equipements de cuisine Acte modificatif n° 2	Travaux supplémentaires et modificatifs	ENTREPRISE BENARD	171 068,97 €	0,00 €	34 213,79 €	205 282,76 €	02/02/23

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 30

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 4

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à Mme Justine GUYOT, M. Patrice JOLY a donné pouvoir à M. Jean-Paul FALLET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE

Excusés : 0

OBJET : PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS À ENGAGER SUR L'ANNÉE 2023 ET LE 1ER TRIMESTRE 2024

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Moyens de l'institution : Pour un fonctionnement facilité

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le Code de la commande publique, notamment son article L.2111-1,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** le tableau de procédures de marchés publics à engager pour l'année 2023 et le 1^{er} trimestre 2024, tel qu'il est présenté en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président du Conseil départemental de la Nièvre à lancer les procédures en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution y compris leur éventuelle modification.
- **DE DONNER** délégation à la Commission Permanente pour compléter ou modifier le tableau de procédures de marchés publics en cours d'exercice.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a blue circular official stamp of the "DEPARTEMENT DE LA NIEVRE" with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Fabien BAZIN". The name "Fabien BAZIN" is also printed in blue ink below the signature.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230328-67644-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

RECENSEMENT DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS A ENGAGER SUR L'ANNEE 2023 ET LE 1ER TRIMESTRE 2024										
DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT <i>(indiquer les éventuels mini - maxi)</i>		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
FOURNITURES										
ADT	DPRM	Nièvre travaux et matériel	F1013	Fourniture et livraison de produits de marquage routier	3	1 an (renouvelable 3 fois)		200 000 €	800 000 €	Formalisée
AR	DAGA	Achats	F1033	Groupement de commandes pour l’achat de produits de nettoyage des locaux et d'hygiène corporelle pour le Conseil Départemental, les collèges de la Nièvre et la MADEF	2	2 ans (renouvelable 1 fois)		60 000 €	240 000 €	Formalisée
AR	DAGA	Coordination et Ressources Logistiques	F1035	Fourniture de carburants	5	1 an (renouvelable 3 fois)		150 000 €	600 000 €	Formalisée
AR	DAGA	Coordination et Ressources Logistiques	F1039	Acquisition de véhicules pour les services départementaux et la MADEF	3	1 an (renouvelable 3 fois)			775 900 €	Formalisée
ADT	DPRM	Nièvre travaux et matériel	F1040 F1037	Fourniture de pièces de rechange neuves pour engins de marque DYNAPAC, RENAULT et DACIA	3	1 an (renouvelable 3 fois)		75 000 €	300 000 €	Formalisée
AR	DAGA	Achats	F1056	Fourniture et livraison d’équipements de protection individuelle pour les agents départementaux, des collèges et la MADEF	4	2 ans (renouvelable 1 fois)		102 000 €	408 000 €	Formalisée
ADT	DPRM	Nièvre travaux et matériel	F1069	Fourniture et livraison de glissières de sécurité métalliques	1	1 an (renouvelable 3 fois)		50 000 €	200 000 €	MAPA
AR	DEJES	Collèges	F1082	Acquisition, livraison, montage, formation et mise en place de matériels pour l'entretien ménager des collèges de la Nièvre	1	1 an (renouvelable 3 fois)		40 000 €	160 000 €	MAPA
SCS	DCS	Musées et patrimoine culturel	F1088	Acquisition, livraison et installation des équipements audiovisuels et multimédia pour la Cité Muséale	1		1 an		225 000 €	Formalisée
SCS	DCS	Développement de la lecture publique	F1089	Fournitures de documents sonores et audiovisuels et multimédia	2-3	1 an (renouvelable 3 fois)		40 000 €	160 000 €	MAPA
AR	DAGA	Coordination et Ressources Logistiques	F1096	Fourniture, livraison et installation du mobilier Hall d’accueil musées + salle médiation + bureaux de la Cité Muséale	2		1 an		83 000 €	Formalisée

RECENSEMENT DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS A ENGAGER SUR L'ANNEE 2023 ET LE 1ER TRIMESTRE 2024										
DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
SCS	MADEF		F1096 F1097	Fourniture, livraison et installation de mobilier et d'équipement pour l'établissement de protection de l'enfance « Les Cormiers » du Conseil départemental de la Nièvre	6		1 an		446 160 €	Formalisée
AR	DAGA	Coordination et Ressources Logistiques	F1096 F1099	Fourniture et installation de mobilier et matériel de bureau	3	1 an (renouvelable 3 fois)		47 000 €	188 000 €	Formalisée
SCS	DCS	Musées et patrimoine culturel	F1097	Achat de « mannequins » et supports divers pour la Cité Muséale	1		1 an		50 000 €	MAPA
SERVICES										
ADT	PATRIMOINE BATI	Bâtiments Départementaux	OP MAINT ASC	Entretien et maintenance des ascenseurs des collèges et bâtiments exploités par le Conseil Départemental de la Nièvre	1		4 ans		160 000 €	MAPA
ADT	PATRIMOINE BATI	Bâtiments Départementaux	OP MAINTCHAUF	Entretien et maintenance des installations de chauffage et climatisation des bâtiments départementaux	1		4 ans		300 000 €	Formalisée
ADT	PATRIMOINE BATI	Bâtiments Départementaux	OP SAMSCHARIT	Maîtrise d'oeuvre pour le relogement SAMS de La Charité sur Loire	1		3 ans		310 000 €	Formalisée
ADT	PATRIMOINE BATI	Bâtiments Départementaux	OP SPS BATDEP	Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	1		4 ans		40 000 €	MAPA
ADT	PATRIMOINE BATI	Entretien maintenance des bâtiments	S0010	Vérifications périodiques des installations des bâtiments	1		4 ans		120 000 €	MAPA
ADT	DPRM	Maîtrise d'ouvrage routière	S0012	Service Transport scolaire pour élèves handicapés ou fréquentant une classe spécialisée pour la rentrée scolaire 2024	4	1 an (renouvelable 2 fois)		180 000 €	540 000 €	Formalisée
ADT	DPRM	Mobilités	S0022	Location d'engins de travaux publics	4	1 an (renouvelable 3 fois)		450 000 €	1 800 000 €	Formalisée
AR	DSIN	Infrastructures – Projet	S0029 F1094	Fourniture et abonnement de téléphonie mobile	1	1 an (renouvelable 3 fois)		156 250 €	625 000 €	Formalisée
AR	DSIN	Infrastructures – Projet	S0030 S0046	Abonnement et service de liaisons informatiques VPN	1	1 an (renouvelable 3 fois)		112 500 €	450 000 €	Formalisée
ADT	PATRIMOINE BATI	Sites Exterieurs	S0034	Assurance Dommages Ouvrage pour la Cité Muséale de Château Chinon	1		10 ans		110 000 €	MAPA
AR	DAGA	Juridique	S0036	Conseil et Assistance juridique	2	1 an (renouvelable 1 fois)		90 000 €	180 000 €	MAPA

RECENSEMENT DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS A ENGAGER SUR L'ANNEE 2023 ET LE 1ER TRIMESTRE 2024

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
ADT	Développement territorial	Développement rural et transition énergétique	S0039	Etude de qualification de la vacance dans les communes nivernaises	1		15 mois		50 000 €	MAPA
ADT	Développement territorial		S0039	Etude d'opportunité/faisabilité de création d'une Coopérative d'Activités et d'Emplois	1		2 ans		40 000 €	MAPA
AR	DSIN	Infrastructures – Projet	S0046 S0028	Service de téléphonie fixe et de fax (Abonnement et communication)	2	1 an (renouvelable 3 fois)		78 125 €	312 500 €	Formalisée
AR	DSIN	Infrastructures – Projet	S0047 S0046	Acquisition et maintenance de nouveaux modules WebRSA	1		1 an		162 500 €	Sans publicité ni mise en concurrence
AR	DSIN	Infrastructures – Projet	S0047 S0046	Acquisition et maintenance d'un logiciel de gestion du RSA	1	1 an (renouvelable 3 fois)		A1 : 200 000,00 € A2 : 37 500,00 € A3 : 37 500,00 € A4 : 37 500,00 €	312 500 €	Formalisée
AR	DSIN	Infrastructures – Projet	S0047 S0046	Acquistition d'un logiciel de GED documentaire	1	1 an (renouvelable 3 fois)		A1 : 100 000,00 € A2 : 25 000,00 € A3 : 25 000,00 € A4 : 25 000,00 €	175 000 €	Formalisée
AR	DSIN	Infrastructures – Projet	S0047 S0046	Acquisition et maintenance d'un logiciel courrier	1	1 an (renouvelable 3 fois)		A1 : 100 000,00 € A2 : 25 000,00 € A3 : 25 000,00 € A4 : 25 000,00 €	175 000 €	Formalisée
AR	DSIN	Infrastructures – Projet	S0047 S0046	Abonnement, maintenance et service de messagerie type ZIMBRA	1	1 an (renouvelable 3 fois)		A1 : 131 250 € A2 : 106 250 € A3 : 106 250 € A4 : 106 250 €	450 000 €	Formalisée
AR	DSIN	Infrastructures – Projet	S0047 S0046	Acquisition, installation et maintenance de module patrouillage - (Système d'information géographique)	1	1 an (renouvelable 3 fois)		A1 : 62 500,00 € A2 : 12 500,00 € A3 : 12 500,00 € A4 : 12 500,00 €	100 000 €	Formalisée
AR	DSIN	Infrastructures – Projet	S0048 S0031 F1094	Acquisition, installation et maintenance de matériel de téléphonie fixe	1	1 an (renouvelable 3 fois)		150 000 €	600 000 €	Formalisée
ADT	DATSDL		S0052	Prestation d'accompagnement à l'accueil des nouveaux arrivants	1	1 an (renouvelable 3 fois)		15 000 €	45 000 €	MAPA
ADT	PATRIMOINE BATI	Sites Extérieurs	S0054	Etude d'implantation des réseaux d'évacuation du circuit de Nevers Magny-cours	1		1 an		30 000 €	MAPA
ADT	DPRM	Maîtrise d'ouvrage routière	S0055	Diagnostic phytosanitaire des plantations sur le domaine départemental	1	4 ans		40 000 €	160 000 €	MAPA
ADT	DPRM	Maîtrise d'ouvrage routière	S0056	Réalisation de prestations topographiques	1	1 an (renouvelable 3 fois)		50 000 €	200 000 €	MAPA

RECENSEMENT DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS A ENGAGER SUR L'ANNEE 2023 ET LE 1ER TRIMESTRE 2024

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
ADT	PATRIMOINE BATI	Sites Exterieurs	S0059	Etude pour la réfection de la couverture Collège "Les loges" à Nevers	1		4 ans		50 000 €	MAPA
ADT	PATRIMOINE BATI	Sites Exterieurs	S0059	Etude pour l'installation de brise soleil pour quelques salles de classe Collège "Les Courlis" à Nevers	1		3 mois		13 000 €	3 DEVIS
ADT	PATRIMOINE BATI	Sites Exterieurs	S0059	Etude pour le remplacement des menuiseries extérieures Lycée Collège "Le Mont Chatelet" à Varzy	1		2 ans		35 000 €	3 DEVIS
ADT	Développement territorial	Patrimoine Naturel	S0062	Etude d’itinéraire(s) Loire Morvan	1		1 an		30 000 €	3 devis
ADT	DPRM	Nièvre travaux et matériel	S0068	Collecte et traitement de déchets générés par les activités de NTM	3	1 an (renouvelable 3 fois)		27 000 €	108 000 €	MAPA
CAB	COM	Communication institutionnelle- Evènementiel	S0070 S0025	Impression et distribution du magazine départemental	3	1 an (renouvelable 2 fois)		138 000 €	414 000 €	Formalisée
AR	ARCHIVES		S0075	Restauration de documents d'archive	1		3 ans		167 000 €	MAPA
AR	DRH	Parcours professionnels	S0084	Formation des travailleurs médico-sociaux à l’approche Médiation	1		18 mois		100 000 €	MAPA
SCS	DCS	Musées et patrimoine culturel	S0088	Fourniture et installation des soclages et accrochages pour les musées de la Cité Muséale	1		1 an		100 000 €	MAPA
ADT	DPRM	Maîtrise d'ouvrage routière	S0095	Campagne 2024-2028 - Inspections détaillées périodiques ou subaquatiques d'Ouvrages d'Art	2	1 an (renouvelable 3 fois)		135 000 €	540 000 €	Formalisée
SCS	Direction de l'Autonomie et Direction de la parentalité et de l'enfance		S0097	Moyens de paiement des aides sociales : CAP et cartes de paiement		1 an (renouvelable 3 fois)		200 000 €	800 000 €	Formalisée
ADT	DPRM	Maîtrise d'ouvrage routière	S0098	Diagnostic du réseau routier départemental	1		6 mois		250 000 €	Formalisée
ADT	Développement territorial	Développement rural et transition énergétique	S0099	Suivi-animation du PIG habitat n°4 (2024-2026)	1-2	1 an (renouvelable 2 fois)		533 333 €	1 600 000 €	Formalisée
ADT	Développement territorial	Développement rural et transition énergétique	S0100	Etude pré-opérationnelle de mise en œuvre d’un PIG copropriétés	1		18 mois		60 000 €	MAPA
ADT	Développement territorial	Patrimoine Naturel	S0100	Assistance à maîtrise d’ouvrage pour actualiser le schéma directeur des Espaces Naturels Sensibles	2		18 mois		50 000 €	MAPA

RECENSEMENT DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS A ENGAGER SUR L'ANNEE 2023 ET LE 1ER TRIMESTRE 2024

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
ADT	Développement territorial	Eau	S0101	Étude HMUC Calcaires du Nivernais – Climat	1		1 an		60 000 €	MAPA
ADT	Développement territorial	Développement rural et transition énergétique	S0101	Élaboration de réglementations des boisements communales	1		30 mois		40.000 €	MAPA
ADT	Développement territorial	Eau	S0104 S0057 S0037	Schéma départemental Eau Potable	1		1 an		60 000 €	MAPA
ADT	PATRIMOINE BATI	Entretien maintenance des bâtiments	S0106	Gardiennage des bâtiments	1		4 ans		94 000 €	MAPA
ADT	PATRIMOINE BATI	Sites Exterieurs	S0108 F1010	Exploitation des installations thermiques et traitement d'air de la Cité Muséale de Château Chinon	1		4 ans		880 000 €	Formalisée
ADT	PATRIMOINE BATI	Sites Exterieurs	S0112	Etude pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments Collège "Paul Barreau" à Lormes	1		4 ans		200 000 €	Formalisée
SCS	MADEF		S0120	Déménagement pour les cormiers	1		6 mois		45 000 €	MAPA
ADT	Développement territorial	Patrimoine Naturel	S0126	Broyage d'une peupleraie	2		18 mois		132 000 €	MAPA
ADT	DPRM	Mobilités	S0126	Entretien des arbres et réalisation de plantations sur le domaine départemental	2	1 an (renouvelable 3 fois)		250 000 €	1 000 000 €	Formalisée
TRAVAUX										
ADT	PATRIMOINE BATI	Sites Exterieurs	TB 1015	Intervention structurelle - passerelle principale Collège "Les loges" à Nevers	1		1 an		45 000 €	MAPA
ADT	PATRIMOINE BATI	Sites Exterieurs	TB1017	Réfection du préau extérieur (toiture, peinture, ...) Collège "Les Courlis" à Nevers	1		4 mois		22 000 €	3 DEVIS
ADT	PATRIMOINE BATI	Sites Exterieurs	TB1048	Remplacement de l'équipement d'alarme incendie Collège "Les loges" à Nevers	1		1 an		50 000 €	MAPA
ADT	PATRIMOINE BATI	Sites Exterieurs	TB1054	Mise en place de dispositifs de contrôle d'accès dans les collèges nivernais	1		1 an		100 000 €	MAPA
ADT	PATRIMOINE BATI	Sites Exterieurs	TB1055	Mise en place d'un éclairage à LED sur la piste du circuit de Nevers Magny-cours	1		1 an		250 000 €	MAPA
ADT	PATRIMOINE BATI	Sites Exterieurs	TB 1061	Réfection des façades Collège «Bibracte» à Chateau Chinon	1		5 ans		1 450 000 €	MAPA

RECENSEMENT DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS A ENGAGER SUR L'ANNEE 2023 ET LE 1ER TRIMESTRE 2024

DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
ADT	PATRIMOINE BATI	Sites Exterieurs	TB1034 TB1115 TB1093 TB1079 TB1114 TB1032 TB1092 TB1085 TB1081 TB1069 TB1072	Remise aux normes de la cuisine Collège "Henri Clément" à Donzy	2 ou 3		2 ans		750 000 €	MAPA
ADT	PATRIMOINE BATI	Sites Exterieurs	TB 1068	Mise en place de menuiseries aluminium sur le bâtiment B Collège "Jean Jaures » à Guérigny	1		1 an		75 000 €	MAPA
ADT	PATRIMOINE BATI	Sites Exterieurs	TB1103 TB1078 TB1031	Travaux de plâtrerie peinture, sols et petites menuiseries intérieures	1		4 ans		2 800 000 €	MAPA
ADT	DPRM	Maîtrise d'ouvrage routière	TI 2021	Petites réparations d'ouvrages d'art départementaux	2	1 an (renouvelable 3 fois)		1 200 000 €	4 800 000 €	MAPA
ADT	DPRM	Maîtrise d'ouvrage routière	OP2019-9041	Maîtrise d'œuvre opération de réparation du pont suspendu de Cosne/Loire	1		à définir après étude		800 000 €	Formalisée
ADT	DPRM	Maîtrise d'ouvrage routière		Travaux de restauration pont de Cosne	à définir		à définir après étude		8 000 000 €	Formalisée
ADT	DPRM	Maîtrise d'ouvrage routière	OP à créer	Pont Decize études de Maîtrise d'Oeuvre	1		à définir après étude		1 000 000 €	Formalisée
ADT	DPRM	Maîtrise d'ouvrage routière		Pont Decize travaux	à définir		à définir après étude		18 000 000 €	Formalisée
ADT	DPRM	Maîtrise d'ouvrage routière	TI à créer (travaux spéciaux tunnels)	Restauration sections tunnels et tranchées – bief de partage canal	1		2 ans		600 000 €	MAPA
ADT	DPRM	Maîtrise d'ouvrage routière	TI 2001	Empury – réparation aqueducs digue	1		1 an		150 000 €	MAPA
ADT	DPRM	Maîtrise d'ouvrage routière	TI à créer (forages, piézomètres ...)	Barrage de Vaux - instrumentation : réalisation de piezomètres	1		1 an		150 000 €	MAPA
ADT	DPRM	Maîtrise d'ouvrage routière	TI 27	Remplacement de portes d'écluses	1		2 ans		290 000 €	MAPA
ADT	DPRM	Maîtrise d'ouvrage routière	TI 9043	Dragage	1		2 ans		200 000 €	MAPA

RECENSEMENT DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS A ENGAGER SUR L'ANNEE 2023 ET LE 1ER TRIMESTRE 2024										
DGA	Direction	Service	Code nomenclature	Objet du marché	Nbre de lots	Durée du marché		Montant estimé HT (indiquer les éventuels mini - maxi)		Procédure
						Reconductible	Ferme	Montant annuel HT	Montant estimé HT sur la durée totale du marché	
ADT	DPRM	Maîtrise d'ouvrage routière	TI14	Fabrication, fourniture, transport et mise en œuvre d'enrobés à chaud	4	1 an (renouvelable 3 fois)		7 200 000 €	28 800 000 €	Formalisée
ADT	PATRIMOINE BATI	Bâtiments Départementaux	OP NTMCORBTH	Travaux de remplacement de la chaudière fuel et isolation thermique du site de NTM Corbigny	4		24 semaines		337 500 €	MAPA
ADT	PATRIMOINE BATI	Bâtiments Départementaux	OP URSUTXFACA	Travaux de rénovation des façades du bâtiment des Ursulines à Nevers	3		20 mois		750 000 €	MAPA
ADT	PATRIMOINE BATI	Bâtiments Départementaux	OP TXTHCANAL	Travaux de suppression des chaudières fuel dans des maisons éclusières	1		4 mois		40 000 €	3 DEVIS
ADT	PATRIMOINE BATI	Bâtiments Départementaux	OP AQUAFCHARP	Aquafluvial à Baye – Travaux de charpente bois	1		2 mois		26 000 €	3 DEVIS

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--::--::--::--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 32

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 2

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - @, # ETC. : À VOS POSTES

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Informatique : @, # etc. : à vos postes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique informatique et numérique soit :
 - . 1 700 400 € en dépenses de fonctionnement,
 - . 2 826 600 € en dépenses d'investissement,
 - . 1 100 € en recettes de fonctionnement,
 - . 429 450 € en recettes d'investissement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a blue circular official stamp of the "DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE" on the left. To its right is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Fabien BAZIN". The signature is written over a blue printed name "Fabien BAZIN".

Réception en Préfecture le 30 mars 2023
Identifiant : 058-225800010-20230328-67797-DE-1-1
Délibération publiée le 31 mars 2023

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 32

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 2

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - PREMIÈRE FORCE DU SERVICE PUBLIC

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Ressources Humaines : Première force du service public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE:

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique de gestion des ressources humaines soit :

87 703 190 € en dépenses de fonctionnement,
13 000 € en dépenses d'investissement,

1 296 000 € en recettes de fonctionnement,
10 000 € en recettes d'investissement,

- **DE VALIDER** le principe d'une baisse des taux des indemnités des élus départementaux en cas de revalorisation du point d'indice de la fonction publique,
- **DE VALIDER** les évolutions du tableau des effectifs,
- **DE CRÉER**
 - un poste d'attaché territorial principal pour assurer des fonctions de chargé de mission Collège de demain et prospective éducative,
 - un poste d'assistant socio-éducatif territorial pour assurer des fonctions d'assistant de service social « volant ».
 - Ces postes pourront être pourvus par la voie contractuelle.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines, notamment les conventions et leurs éventuels avenants.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à la majorité

Le Président du conseil départemental,



The image shows the official stamp of the Département de la Nièvre, which is circular and contains the text 'DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE' and a star. Next to the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink. Below the signature, the name 'Fabien BAZIN' is printed in blue capital letters.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023
Identifiant : 058-225800010-20230328-68059-DE-1-1
Délibération publiée le 31 mars 2023

SUPPRESSION / CREATION DE POSTES
SESSION MARS 2023

CREATION DE POSTE				SUPPRESSION DE POSTE			
Nombre de poste	Cadre d'emploi / grade	Indice majoré (début et fin de grille)	Fonction	Nombre de poste	Cadre d'emploi / grade	Indice majoré (début et fin de grille)	Fonction
Filière administrative							
3	Adjoint administratif	340/382	Secrétaire de site ; agent comptable ; assistante RH en charge des absences	1	Adjoint administratif	340/382	Secrétaire
1	Adjoint administratif principal 2ème classe	341/420	Secrétaire de site ;	2	Adjoint administratif principal 2ème classe	341/420	Secrétaire de site ; secrétaire de direction
1	Adjoint administratif principal 1 ^{er} classe	355/473	Instructrice LCE-FE	4	Adjoint administratif principal 1ère classe	355/473	Assistante RH en charge des absences ; secrétaires de site ; agent comptable
5	Rédacteur	356/503	Conseillère LCE-FE ; chargée administrative et financière ; gestionnaire carrières-retraites ; conseillère juridique ; secrétaire de direction	1	Rédacteur	356/503	technicienne informatique
2	Attaché	390/673	Cheffe de service ; référente effectifs, SIRH et requêtes	1	Rédacteur principal 2ème classe	363/534	Conseillère LCE-FE
1	Attaché principal	500/821	Chargé de mission collègues de demain	7	Rédacteur principal 1 ^e classe	392/587	Gestionnaire du domaine public routier ; chargées administratives et financières ; gestionnaire carrières-retraites ; conseillère juridique ; gestionnaire jeunesse ; gestionnaire retraite
1	Administrateur hors classe	667/HEBBis3	Directeur de projet centre de santé	2	Attaché	390/673	Directeur de projet centre de santé ; chargée de projets

**SUPPRESSION / CREATION DE POSTES
SESSION MARS 2023**

Nombre de poste	Cadre d'emploi / grade	Indice majoré (début et fin de grille)	Fonction	Nombre de poste	Cadre d'emploi / grade	Indice majoré (début et fin de grille)	Fonction
				1	Attaché principal	500/821	Directrice
				1	Administrateur hors classe	667/HEBBis3	Directeur des finances et de la Performance
Filière technique							
4	Adjoint technique	340/382	Agent des routes ; agent en charge de la logistique ; agents d'entretien polyvalent	1	Adjoint technique principal 2eme classe	341/420	Chef d'équipe
1	Adjoint technique principal 2ème classe	341/420	Chef d'équipe	1	Adjoint technique principal 1ere classe	355/473	Agent en charge de la logistique
3	Adjoint technique des établissements d'enseignement	340/382	Agents d'entretien polyvalent ; Cheffe de cuisine	1	Adjoint technique des établissements d'enseignement	340/382	Agent d'entretien polyvalent ;
3	Agent de maîtrise	343/476	Chefs d'équipe ; chef de poste	2	Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement	341/420	Agents d'entretien polyvalent ;
2	Agent de maîtrise principal	357/503	Responsable d'entretien routier ; chef d'équipe ;	1	Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement	355/473	Agent d'entretien polyvalent ;

**SUPPRESSION / CREATION DE POSTES
SESSION MARS 2023**

Nombre de poste	Cadre d'emploi / grade	Indice majoré (début et fin de grille)	Fonction	Nombre de poste	Cadre d'emploi / grade	Indice majoré (début et fin de grille)	Fonction
1	Technicien	356/503	Gestionnaire du domaine public routier	1	Agent de maîtrise	343/476	Chef d'équipe
1	Technicien principal 1ère classe	392/587	Chef de service	3	Agent de maîtrise principal	357/503	Chefs d'équipe ; chef de cuisine
1	Ingénieur principal	519/821	Directrice	1	Technicien	356/503	Responsable d'entretien routier ;
				1	Technicien principal 1ère classe	392/587	Chef d'équipe
				1	Ingénieur principal	519/821	Chef de service
Filière Médico-sociale							
2	Assistant socio-éducatif	390/592	Assistante sociale ; assistante sociale volante	3	Assistant socio-éducatif	390/592	Assistante sociale ; éducatrices spécialisées
2	Educateur de jeunes enfants	390/592	Educatrices spécialisées	1	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	433/627	Assistante sociale
1	Moniteur éducateur et intervenant familial	356/503	Educateur spécialisé	1	Educateur de jeunes enfants	390/592	Educatrice spécialisée

**SUPPRESSION / CREATION DE POSTES
SESSION MARS 2023**

Nombre de poste	Cadre d'emploi / grade	Indice majoré (début et fin de grille)	Fonction	Nombre de poste	Cadre d'emploi / grade	Indice majoré (début et fin de grille)	Fonction
1	Psychologue de classe normale	390/673	Psychologue	1	Cadre de santé	460/764	Cheffe de service
				1	Infirmier de soin généraux hors classe	422/722	Infirmière santé-prévention
				1	Psychologue hors classe	520/821	Psychologue
				1	Technicien de laboratoire paramédical de classe supérieure	390/673	Technicienne de laboratoire
Filière Culturelle							
				1	Adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe	355/473	Secrétaire archives
TOTAL	36			TOTAL	43		

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 32

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 2

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - LA NIÈVRE POUR GRANDIR, S'ÉPANOUIR ET S'ÉMANCIPER

Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau - Jeunesse : La Nièvre pour grandir, s'épanouir et s'émanciper

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,
VU le Code de l'éducation, notamment son article L.213-2,
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Emancipation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

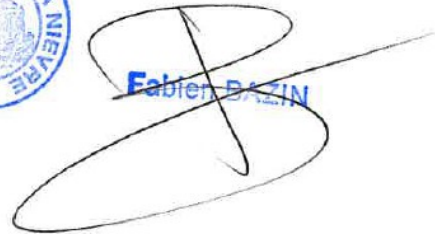
DÉCIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique éducative soit :
 - **5 548 965 €** en dépenses de fonctionnement,
 - **3 246 000 €** en dépenses d'investissement,
 - **964 730 €** en recettes de fonctionnement,
 - **1 697 527 €** en recettes d'investissement,
- **DE VALIDER** la liste des opérations 2023 des travaux à réaliser dans les collèges ci-jointe, et de lancer les procédures correspondantes, ainsi que la répartition des crédits en annexe n°1,
- **D'ACCORDER** des subventions au titre de 2023 d'un montant de 191 393 € aux associations et aux structures de l'enseignement supérieur dont le détail figure en annexe n°3,
- **D'ACCORDER** des subventions au titre de 2023 d'un montant de 40 000 € aux associations éducatives dont le détail figure en annexe n°2,
- **D'ACCORDER** une subvention au titre de 2023 d'un montant de :
 - 3 000 € au collège « Les Loges » de Nevers pour le dispositif « Classe relais » dont le détail figure en annexe n°2,
 - 145 000 € aux associations dont le détail figure en annexe n°4,
 - 9 000 € pour les actions réalisées en partenariat avec les services de l'État et la CAF dont le détail figure en annexe n°4,
- **DE DONNER** délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés dans le cadre de ce rapport,
- **DE SOLLICITER** les subventions susceptibles d'être perçues,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les pièces de marchés, les conventions et les éventuels avenants,

Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 1
Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,




Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230328-68148-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

DGA ADT – Direction du patrimoine Bâti – Sites extérieurs
Répartition Etudes et Travaux budget 2023 : COLLEGES
investissements

Intitulé précis du ou des projet(s) contenu(s) dans l'opération	Proposition de budget 2023	études	travaux
Collège «Bibracte» à Chateau Chinon			
Réfection des toitures	200 000,00	10 000,00	190 000,00
Isolation des façades par l'extérieur	500 000,00	15 000,00	485 000,00
Collège "Noël Berrier" à Corbigny			
Réfection des toitures	350 000,00		350 000,00
Cité scolaire de Decize (Collège "Maurice Genevoix")			
Mise aux normes de la chaufferie	137 000,00		137 000,00
Collège "Henri Clément" à Donzy			
Remise aux normes de la cuisine en 2 tranches	10 000,00	10 000,00	
Collège "Paul Langevin" à Fourchambault			
Rénovation atelier SEGPA (études)	15 000,00	15 000,00	
Collège "Jean Jaures » à Guérigny			
Réfection de menuiseries (dernière tranche : bâtiment B)	100 000,00	3 000,00	97 000,00
Collège "Louis Aragon" à Imphy			
Déplacement local poubelles (éloignement mur)	20 000,00	1 500,00	18 500,00
Collège "Paul Barreau" à Lormes			
Amélioration performance énergétique des bâtiments (études moe)	70 000,00	70 000,00	
Collèges "Anthony Duvivier" à Luzy			
Remplacement des menuiseries extérieures	90 000,00		90 000,00
Collège "Adam Billaut" à Nevers			
Rénovation sanitaires filles du collège	10 000,00		10 000,00
Traitement des infiltrations sous la cuisine	15 000,00		15 000,00
Collège "Les loges" à Nevers			
Remise en état de la passerelle (corrosion)	50 000,00	3 000,00	47 000,00
Reprise complète de la couverture (interventions régulières en travaux urgents)	25 000,00	25 000,00	
Travaux suite avis défavorable commission sécurité	50 000,00	5 000,00	45 000,00
Collège "Les Courlis" à Nevers			
Installation de brise soleil pour quelques salles de classe (études)	15 000,00	15 000,00	
réfection du préau extérieur (toiture, peinture, ...)	25 000,00		25 000,00
Collège "Achile Milien" à Prémy			
Réfection des toitures terrasses (tranche 3 /3)	180 000,00	10 000,00	170 000,00
Collège "Arsène Fié" à Saint Amand en Puisaye			
Sonnerie	15 000,00		15 000,00
Collège "Les Amognes" à Saint Benin d'Azy			
Aménagement du self et de la plonge pour permettre le tri des déchets			
Portes CDI à changer	15 000,00		15 000,00
Lycée Collège "Le Mont Chatelet" à Varzy			
étude sur la réfection des menuiseries extérieures		30 000,00	
Travaux d'étanchéité toiture	120 000,00		90 000,00
Travaux et études sur plusieurs établissements			
Remplacement matériel de cuisine	150 000,00		150 000,00
Logements de fonction	80 000,00		80 000,00
Etudes diverses (structure pour panneaux PV...)	25 000,00	25 000,00	
Travaux d'accessibilité en fonction des nouveaux diagnostics	168 000,00		168 000,00
Contrôle techniques divers (électriques, plomb, amiante, ...)	20 000,00	20 000,00	
Travaux et contrôle pour la commission de sécurité	30 000,00		30 000,00
Sécurisation : interphonie, clôtures, automatisation, alarme, ...	120 000,00		120 000,00
Travaux pour remplacement chaudière fioul collèges : Cercy la Tour(2), Donzy(3), Saint Benin d'Azy (1).	30 000,00	30 000,00	
Total Général :	2 635 000,00	287 500,00	2 347 500,00

dont programmés en 2023 :

	Etudes			Travaux	
Plan sanitaires	0 %	10 000	#	0	10 000
Plan 1/2 pensions	7 %	195 000	#	11 500	183 500
Economie d'énergie	61 %	1 600 000	#	233 000	1 397 000
Travaux de sécurisation	5 %	120 000	#	0	120 000
Accessibilité	6 %	168 000	#	0	168 000
Travaux de sécurité	12 %	327 000	#	28 000	299 000
Demandes des collèges et améliorations diverses	8 %	215 000	#	15 000	170 000
	100 %	2 635 000		287 500	2 347 500

Proposition de répartition dotations / subventions 2023

P019O003 – P019O001 - Collèges publics :

	BP 2023
Dotation des collèges publics	1 990 020 €
Dotations complémentaires de fonctionnement	1 150 000 €
Dispositif « Classe relais » collège « Les Loges » Nevers	3 000 €
Restauration scolaire - dispositif chèques restauration	190 000 €
Total	3 333 020 €

P019O008 et P019O0012 Collèges Privés :

	BP 2023
Les dotations aux collèges privés « part matérielle »	288 215 €
Les dotations aux collèges privés « part personnel »	605 000 €
Les dotations aux collèges privés « investissement »	50 000 €
Total	943 215 €

P019O0014 - Associations Educatives :

	BP 2023
FCPE	1 500 €
Union DDEN	1 500 €
OCCE	25 000 €
UTLN	12 000 €
Total	40 000 €

Subventions 2023

P019O0014 - Associations Educatives :

P019O004 - Enseignement Supérieur :

Tiers		BP 2023
1788	UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE - ISAT	45 000 €
	UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE - UFR Droit et Sciences Economiques et Politiques (fonctionnement antenne de Droit)	40 000 €
	UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE - UFR Santé (P.A.S.S – remboursement coût technicien maintenance)	7 530 €
51412	AGCNAM BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (Capacité en droit)	20 000 €
6924	NEVERS AGGLOMERATION – P.A.S.S (fonctionnement 2ième année)	40 539 €
	NEVERS AGGLOMERATION – Campus Connecté (fonctionnement 2ième année)	25 324 €
	NEVERS AGGLOMERATION – aide à la restauration universitaire	13 000€
TOTAL		191 393 €

Le détail budgétaire lié aux opérations portées par la collectivité départementale pour l'année **2023** serait le suivant :

	Détail de l'action	Montant prévu
PROGRAMME P033 JEUNESSE		196 500,00 €
Opération P033O001 DISPOSITIFS JEUNES dont : Dispositifs portés en partenariat avec les services de l'État et la CAF		9 000 €
Bourses BAFA/BAFD (Bij)	Participation financière entre 100€ et 600€ à la formation du BAFA/BAFD après étude des dossiers. Action portée par les services de l'État et la CAF	4 000 €
Initiatives Jeunes (Mission Locale)	Participation financière de 500€ à 1 500€ auprès de porteurs de projets, en direction des jeunes, à vocation professionnelle, socioculturelle ou sportive.	5 000 €
Opération P033O004 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES dont :		145 000 €
Subventions associations de l'éducation populaire et organismes : 90 000 €		
FOL 58	Cycle partenarial 2022-2023 avec les associations d'éducation populaire afin de répondre aux besoins des jeunes en matière de formation/emploi, de mobilité d'engagement citoyen et d'investissement des lieux publics par les jeunes. Conventionnement avec ces structures et mise en place d'une évaluation qualitative et quantitative. A compter de 2023, les conventions seront pluriannuelles.	35 000 €
FRANCAS		12 000 €
BIJ		28 000 €
ADPEP 58		15 000 €
Les dispositifs d'aide aux jeunes pour un montant de 42 000 € et les projets impliquant des jeunes pour un montant de 13 000 €, dont la gestion financière est assurée par le BIJ58 . Les dispositifs d'aide aux jeunes comprennent l'aide au permis de conduire, à la mobilité internationale, aux inscriptions concours et prix de la faculté de droit. Les projets jeunesse incluent la poursuite du Mag jeunes,		
Aide au permis de conduire	En contrepartie d'un engagement citoyen de 60h réalisé en lien avec les associations du Département et en fonction du projet du jeune, le CD58 apporte une aide au financement du permis de conduire.	30 000 €
Aide aux inscriptions - concours et prix	Le CD58 participe aux frais d'inscription et de formation des jeunes, ainsi qu'à la remise des prix de la faculté de droit	3 000 €
Aide à la mobilité internationale	En fonction du projet du jeune, de sa destination et de la durée du séjour, le CD58 apporte une contribution financière comprise entre 100€ et 800€.	9 000 €
Mag Jeunes – Atelier média	Le CD58 facilite l'expression des jeunes par la mise en place d'ateliers médias animés par des journalistes professionnels en vue de constituer le Mag Jeune	2 500 €
Échange Franco-Allemand autour de la gestion des déchets	Projet d'échange Franco-Allemand entrepris dans le cadre du projet du secteur de Nevers pour le CDJC dont la gestion financière sera assumée par le BIJ58.	10 500 €
Opération P033O001 – FONCTIONNEMENT ACTIONS JEUNES 42 500 €		
CDJC	- organisation de 2 sessions plénières, 1 session plénière extraordinaire et 4 commissions+ 2000 X 5 commissions pour réalisation de projets = 10 000 € + visite du Sénat = 6 000 € -	40 000 €
Archives départementales - collèges	Proposition d'une offre culturelle autour d'ateliers visant l'histoire et la mémoire du Département à destination des collégiens.	2 500 €

Recette OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse)

	Détail de l'action	Montant prévu
Recette OFAJ:		10 500,00 €

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 32

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 2

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - L'ECONOMIE A FINALITE HUMAINE

Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau - Économie Sociale et Solidaire : L'économie à finalité humaine

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1111-9 et L.3211-1,

VU la délibération n°9 de la Commission permanente du 23 janvier 2023 validant le principe de lancement de l'Appel à Projets Économie Sociale et Solidaire 2023,

VU la délibération n°8 du Conseil départemental du 26 septembre 2022 validant la convention de partenariat entre le Département et l'association Bouge ton coq, pour la création de dix épiceries associatives sur la période 2022-2027,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la commission Solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique de développement de l'Emploi et de l'Économie Sociale et Solidaire soit :
 - 91 200 € en dépenses de fonctionnement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a blue circular official stamp of the 'DEPARTEMENT DE LA NIEVRE' with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Fabien DAZIN'. The name 'Fabien DAZIN' is also printed in blue ink below the signature.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230328-67964-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 32

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 2

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - FAIRE DE LA NIEVRE UN TERRITOIRE DE VIE ET PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE DANS LA NIEVRE

Un département qui pilote les changements écologiques - Attractivité : Faire de la Nièvre un territoire de vie et promouvoir un tourisme durable dans la Nièvre

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-4 et L.1111-9,
VU le Code du Tourisme, notamment ses articles L.132-2 et suivants,
VU la délibération n°4 du Conseil départemental du 1^{er} février 2021 adoptant le plan de croissance Tourisme Nièvre 2021-2025,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Tourisme et Attractivité, soit :
 - 1 215 000 € en dépenses de fonctionnement,
- **D'APPROUVER** le principe du partenariat avec Nièvre Attractive, son plan d'actions annuel ainsi que les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens à conclure avec le Département au titre de l'année 2023,
- **D'APPROUVER** le principe du partenariat avec le Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais, son plan d'actions annuel ainsi que les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens à conclure avec le Département au titre de l'année 2023,
- **D'ACCORDER** dans le cadre de ces deux conventions :
 - une subvention de fonctionnement de 1 120 000 € versée à Nièvre Attractive pour l'année 2023,
 - une subvention de fonctionnement de 95 000 € versée au Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais pour l'année 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions d'attribution de subvention et leurs éventuels avenants.

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 1

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,



The image shows the official blue circular stamp of the 'Département de la Nièvre' with a star in the center. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink. Below the signature, the name 'Fabien BAZIN' is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230328-67872-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

CONVENTION ANNUELLE 2023

D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département - 58 039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental,
Monsieur Fabien BAZIN

dûment habilité à signer la présente convention par délibération du 27 et 28 mars 2023,

ci-après dénommé « le Département de la Nièvre »

ET

Le Syndicat mixte d'équipement touristique du Canal du Nivernais

5 rue Moulin - 58 110 CHATILLON EN BAZOIS

représenté par son Président en exercice, Monsieur Jean-Louis LEBEAU

dûment habilité à signer la présente convention,

ci-après dénommé « le SMET du Canal du Nivernais »

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : OBJET

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'attribution de la contribution statutaire de fonctionnement que le Département de la Nièvre alloue au SMET du Canal du Nivernais pour l'année 2023.

ARTICLE 2 : RAPPEL DE LA MISSION

Le SMET du Canal du Nivernais doit, dans le cadre des missions qui lui sont confiées de par les statuts en date du 11 juillet 2001, assurer le développement du Canal du Nivernais, et notamment :

- Elaborer et finaliser de l'Avenant au Contrat du canal du Nivernais, Poursuivre la démarche Générateur Bourgogne Franche-Comté dédiée au renforcement des services à l'itinérance,

- Accompagner les porteurs de projets inscrits entre autres, au titre du Contrat du canal du Nivernais,
- Accompagner les groupements de communes ou les communes dans leur projet d'aménagement ou d'animation, en partenariat avec les structures de développement local,
- Favoriser l'animation du patrimoine fluvial, en saison touristique et sur les bords de saison, en lien avec les collectivités locales, associations, Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, les Agences de développement touristique de la Nièvre et de l'Yonne...

ARTICLE 3 : MONTANT DES AIDES DEPARTEMENTALES

Pour permettre au SMET du Canal du Nivernais d'assurer ces différentes missions, le conseil départemental, au titre de la présente convention, lui accorde une contribution statutaire de **95 000 € pour l'année 2023**. C'est aide est une contribution de fonctionnement.

ARTICLE 4 : REGLEMENT

Le versement de la contribution de fonctionnement s'effectuera comme suit : versement de 47 000 € à la signature de la convention, une avance ayant été votée en janvier 2023 afin de sécuriser la trésorerie du SMET.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU SMET DU CANAL DU NIVERNAIS

Le SMET du canal du Nivernais produira à la fin de l'année civile, les bilans et comptes d'exploitation, et tout autre document de nature à éclairer l'Assemblée départementale sur l'activité et la gestion du canal du Nivernais.

De plus, afin de mener une réflexion collective et partenariale, le SMET du canal du Nivernais associera les services du conseil départemental (direction du développement territorial et délégation à l'attractivité des territoires) et de Nièvre Attractive en amont des projets d'investissements.

Le rapport d'activité précisera notamment le nombre de passages de visiteurs aux écluses et le nombre de cyclotouristes empruntant la véloroute.

ARTICLE 6 : DURÉE

La présente convention est conclue au titre de l'année 2023. Elle pourra être modifiée par voie d'avenant.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS DIVERSES

Tous documents nécessaires à l'exécution de la présente convention seront transmis par le SMET du Canal du Nivernais à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Nièvre
DGA – Aménagement et Développement du Territoire
Hôtel du Département
58 039 NEVERS CEDEX

Fait à Nevers, le

En trois pages et trois exemplaires originaux.

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental

Pour le SMET du Canal du Nivernais
Le Président,

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Jean-Louis LEBEAU

CONVENTION ANNUELLE 2023 D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département - 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental,
Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération du 27 et 28 mars 2023,

ci-après dénommé « le Département »

ET

Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de la Nièvre « Nièvre Attractive »

3 rue du Sort – CS 60010 - 58028 NEVERS Cedex,

Représentée par Madame la Présidente en exercice, Madame Martine GAUDIN,

dûment habilitée à signer la présente convention,

N° SIRET 48476688600010,

ci-après dénommée « Nièvre Attractive »

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant que par délibération du 22 juin 2020, le Département a créé l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de la Nièvre, sous forme d'association, dont l'objet est, conformément aux dispositions de l'article L. 132-2 du Code du tourisme, la préparation et la mise en œuvre de la politique touristique et d'attractivité du département ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 132-4, le Département confie toute la mise en œuvre de la politique du tourisme du département à Nièvre Attractive (assimilée à un comité départemental du tourisme), qui contribue notamment à assurer l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques, en collaboration avec les professionnels, les organismes et toute structure locale intéressés à l'échelon départemental et intercommunal ;

Considérant que conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales issues de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Département confie la mise en œuvre de la politique d'attractivité du département à Nièvre Attractive;

Considérant que la convention a pour objet de formaliser les conditions générales de soutien du Département à Nièvre Attractive;

Considérant qu'en raison de l'autonomie juridique et financière de Nièvre Attractive, il est expressément rappelé que les conventions ne constituent pas la contrepartie d'un service rendu au Département ou un mandat de gestion qui aurait été confié par ce dernier.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention définit les modalités du soutien apporté par le Département à Nièvre Attractive, pour la préparation et la mise en œuvre de la politique touristique et d'attractivité sur le territoire Nivernais.

ARTICLE 2 – MISSIONS DE NIÈVRE ATTRACTIVE

Conformément à l'article 2 des statuts de Nièvre Attractive et aux articles L132-1 et L132-2 du code du tourisme, le Département participe au financement des missions suivantes :

L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique de la Nièvre, prenant en compte les orientations définies par le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs et entraînant la participation de Nièvre Attractive au comité régional du tourisme, en lien avec les politiques départementales (Stratégie « Biodiversité », stratégie « Itinérances et Activités de Pleine Nature », Culture, ...).

L'expertise et le conseil dans l'évaluation et l'amélioration de l'offre :

- Conseil et assistance aux porteurs de projets publics et privés ainsi qu'à toute initiative tendant à développer le tourisme dans la Nièvre, dans le cadre d'une mission de service public ;
- Avis technique sur tout projet touristique transmis par le Département et sur toute demande de subvention départementale liée au tourisme et aux loisirs ;
- Participation à l'ensemble des procédures de planification et d'aménagement spatial en y intégrant les préoccupations du tourisme et des activités de loisirs, en particulier les activités de pleine nature ;
- La participation à la prospection d'investisseurs touristiques.

L'information, l'animation et la fédération de tous les acteurs du tourisme et des loisirs, publics et privés, du département.

La gestion et l'animation de filières d'activités en liaison avec les fédérations et acteurs privés concernés, et notamment : participation et contribution à la qualification de l'offre (labellisation, certification, démarche qualité, meublés de tourisme et chambres d'hôtes...).

L'observation, la gestion et l'animation technique de centres de ressources en liaison avec l'Observatoire Régional du Tourisme, Atout France, les Offices de tourisme et organismes techniques nationaux.

La communication et la promotion nationale et internationale en collaboration avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelle départementale et intercommunale, ainsi qu'avec toute structure établie à cet effet. Les actions de promotion sur les marchés étrangers s'effectuent de façon coordonnée avec le Comité Régional du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté et Atout France.

L'accompagnement des entreprises touristiques dans la mise en marché de leur offre, notamment par la mise en place d'une plateforme de réservation et de vente en ligne (outils de gestion de planning pour la réservation en ligne et interface client).
Plus généralement, la prise ou la coordination de toutes initiatives pouvant concourir au

développement du tourisme dans la Nièvre.

La réalisation de toutes prestations de formation et de conseil à destination des acteurs et professionnels du tourisme de la Nièvre.

La promotion des prestations touristiques de la Nièvre par la mise en place d'une régie publicitaire.

Nièvre Attractive a également pour objet :

- La mission de développer l'attractivité du Département de la Nièvre en valorisant la qualité de vie du territoire auprès des habitants et des nouvelles populations actives que le Conseil Départemental souhaite attirer. Cette mission s'exerce dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales issues de la loi NOTRe du 7 août 2015.
- Participer à l'élaboration et sa mise en œuvre d'une stratégie collaborative visant à attirer de nouvelles populations actives dans la Nièvre et à ancrer la population autochtone en valorisant le cadre de vie du territoire.
- La démarche doit consister à montrer tous les atouts dont dispose le département de la Nièvre et ses territoires infra-départementaux, de les valoriser en les mettant en visibilité et en les faisant porter par l'ensemble des forces vives, qu'elles soient économiques, associatives, culturelles ou sportives.
- Nièvre Attractive intervient au profit des acteurs publics et privés du territoire départemental dans les domaines de compétences suivants :
 - L'Ingénierie territoriale et de projet,
 - Le Marketing et la communication,
 - L'Animation de réseaux et la gestion de projets collectifs,
 - Le Digital.

ARTICLE 3 – PROGRAMME D'ACTIONS PRÉVISIONNEL

Chaque année, Nièvre Attractive élabore un programme d'actions prévisionnel conforme aux missions listées à l'article 2 et déclinant la stratégie départementale de développement touristique.

Le contenu de ce programme doit détailler :

- La nature et le chiffrage des actions prévues,
- Le planning prévisionnel de réalisation des actions (y compris dans le cadre des partenariats établis pour la promotion nationale et internationale),
- Les objectifs attendus sur la base d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs,
- Le coût global du programme d'actions (coût financier, matériel et humain).

Le Département pourra exiger que le programme fasse l'objet d'une estimation financière individualisée, tant en charges qu'en produits, pour chacune des actions envisagées.

Nièvre Attractive s'engage à définir son programme d'intervention avant le 30 octobre de chaque année de manière à pouvoir le communiquer au Département, au plus tard à cette date, avec mention du montant de l'aide annuelle sollicitée.

Ce programme fera alors l'objet d'une instruction par le Département et le montant de la subvention sollicitée est soumis, pour approbation, à l'assemblée délibérante. Il est annexé à la présente convention.

ARTICLE 4 – EVALUATION ET SUIVI

Conformément aux dispositions de l'article L132-6 du code du tourisme, Nièvre Attractive s'engage à soumettre son rapport financier au Conseil départemental siégeant en séance plénière, assorti d'un bilan des actions conduites, permettant d'apprécier le degré de réalisation et d'évaluer qualitativement et quantitativement les actions menées.

Ce rapport devra être présenté au Département dans les 6 (six) mois suivant la clôture de l'exercice prévue le 31 décembre.

Nièvre Attractive s'engage également à tenir le Département régulièrement informé de l'état d'avancement du programme d'actions ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre.

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de procéder à tout contrôle sur pièces ou investigation qu'il jugerait utile et dans le respect de l'autonomie de Nièvre Attractive, pour s'assurer de l'engagement de Nièvre Attractive à son égard.

Nièvre Attractive fournira les éléments ci-après, qui permettront au Département d'évaluer les actions mises en œuvre :

- Dans le cadre de sa collaboration avec le Comité Régional du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté et Atout France concernant les marchés internationaux : rapport d'activités comprenant la nature des actions entreprises conjointement et leurs évaluations,
- Par le pôle Communication : nombre de visiteurs sur le site Internet, demandes de documentation et d'information, retombées publicitaires des actions presses...,
- Par le pôle Ingénierie : nombre de porteurs de projets accueillis, nombre de prestataires classés ou labellisés, nombre de séances de travail avec les territoires,
- Dans le cadre de ses missions d'attractivité : nombre d'offres diffusées, nombre de contacts reçus, retombées des actions et outils mis en œuvre en matière de marketing territorial.

Une réunion semestrielle entre Nièvre Attractive, la Direction du Développement Territorial et la Délégation à l'Attractivité du Territoire du Département permettra de suivre les différentes actions mises en œuvre et leur impact. Un rapport d'activité annuel sera également fourni au Département avant la fin du mois de février.

ARTICLE 5 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Conformément aux dispositions de l'article L132-5 du code du tourisme, l'Assemblée Départementale a décidé d'octroyer une subvention de **1 120 000 €** à Nièvre Attractive au titre de l'année 2023.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention relative aux plans d'action « tourisme » et « attractivité » pourra être versée en 3 fois sur demande de Nièvre Attractive. Une avance, pour un quart de la subvention prévisionnelle, a été votée en anticipation de la convention en janvier 2023 afin de permettre à la structure d'assumer les dépenses liées au plan d'actions, qui sont importantes dès le 1^{er} trimestre de l'année.

Par la suite et pour les autres programmes, le mandatement se fera après analyse des besoins en trésorerie de Nièvre Attractive et sur présentations de justificatifs.

ARTICLE 7 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

L'utilisation de la subvention doit s'effectuer dans le respect des règles comptables en vigueur, et ne pas servir à des fins autres que celles définies par la présente convention.

Tout manquement à cette règle entraînera l'annulation de la décision de subvention et le remboursement des sommes perçues au Département.

ARTICLE 8 – MODALITÉS DE REVERSEMENT DE LA SUBVENTION

Dans l'hypothèse où l'utilisation des sommes versées par le Département serait contraire aux missions définies par les présentes, Nièvre Attractive devra restituer les sommes en cause après mise en demeure écrite du Département.

Il en sera également de même :

- En cas d'annulation par Nièvre Attractive d'une action pour laquelle une partie de la subvention a été spécifiquement affectée,
- En cas de changement substantiel d'objet statutaire de Nièvre Attractive, sa vocation touristique constituant une condition essentielle et déterminante de la signature des présentes par le Département,
- En cas de dissolution de Nièvre Attractive, pour quelque cause que ce soit, dans le respect de la procédure de liquidation.

ARTICLE 9 – MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS MIS À DISPOSITION PAR LE DÉPARTEMENT

Le Département met à la disposition de Nièvre Attractive :

- Un agent pour les missions de chef de projet « accueil de nouvelles populations – attractivité de territoire » en charge de l'attractivité, conformément à la convention de mise à disposition de personnel du conseil départemental de la Nièvre signée entre le Département et Nièvre Attractive le 28 avril 2021.
- Les locaux qu'il loue au 3 rue du Sort à Nevers, afin qu'elle les occupe de plein droit, pour remplir les missions qui lui ont été dévolues au titre des activités touristiques ou toutes autres qui s'y rattachent.
- Les services de l'imprimerie du Département, pour un montant maximal de 5 000 € par an, selon les besoins de réalisation de documents internes à l'association.
- Des véhicules du parc automobile du Département en cas de besoins exceptionnels.

ARTICLE 10 – OBLIGATIONS COMPTABLE ET STATUTAIRE

Nièvre Attractive s'engage à tenir une comptabilité conforme aux règles qui lui sont applicables et à respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.

Nièvre Attractive s'engage également à fonctionner en conformité avec ses statuts élaborés notamment dans le respect des exigences des dispositions de l'article L. 132-3 du Code du tourisme.

Elle s'engage à réviser ses statuts en fonction des nouveaux textes de loi pouvant intervenir en matière touristique ou concernant les compétences des collectivités locales ou de nature à remettre en cause ses objectifs et ses modes de fonctionnement.

Nièvre Attractive s'engage à informer le Département de toute modification pouvant intervenir dans ses statuts.

ARTICLE 11 – COMMUNICATION

Nièvre Attractive s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents d'informations ou promotionnels la participation financière du Département, notamment par l'apposition du logo de ce dernier.

ARTICLE 12 – MISE EN CONCURRENCE

Pour la réalisation des missions, objets des présentes, qu'elle exerce de plein droit, Nièvre Attractive s'engage, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, à respecter les règles de publicité et de mise en concurrence du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 13 – ASSURANCES

Nièvre Attractive s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile.

Nièvre Attractive sera en charge du paiement des primes et des cotisations desdites assurances sans que la responsabilité du Département puisse être mise en cause.

Nièvre Attractive devra par ailleurs justifier, dans son rapport annuel de gestion et d'activité et/ou à chaque demande, de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

ARTICLE 14 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue au titre de l'année 2023.

ARTICLE 15 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution des présentes devra faire l'objet d'un avenant ratifié par le Département et Nièvre Attractive.

ARTICLE 16 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

A défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de

plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable à Nièvre Attractive, le Département se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 17 : RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différent.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en trois exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental,

Pour Nièvre Attractive
La Présidente,

Monsieur Fabien BAZIN

Madame Martine GAUDIN

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Maryse AUGENDRE, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à M. Thierry GUYOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE

Excusés : 0

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - INNOVER POUR UNE PRODUCTION LOCALE
RESPECTUEUSE DES AGRICULTEURS ET DES CONSOMMATEURS EN
ACCOMPAGNANT UN DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUE**

Un département qui pilote les changements écologiques - Agriculture: Innover pour une production locale respectueuse des agriculteurs et des consommateurs en accompagnant un développement écologique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-9, L.3211-1 et L.3232-1-2,

VU la délibération n°10 du Conseil départemental du 17 février 2020 approuvant la stratégie départementale d'adaptation au changement climatique de la Nièvre,

VU la délibération n°1 du Conseil départemental du 23 novembre 2020 approuvant le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Nièvre.

VU la délibération n°30 du Conseil départemental du 28 mars 2023 validant la convention relative aux conditions d'intervention complémentaire de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Nièvre en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Cette convention permet au Département d'attribuer des aides financières aux organismes agricoles et aux producteurs, notamment dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) de la Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027.

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Agriculture et Alimentation de proximité soit :

984 470 € en dépenses de fonctionnement,

617 780 € en dépenses d'investissement,

64 000 € en recettes de fonctionnement,

204 000 € en recettes d'investissement,

- **D'INSCRIRE** au titre du budget 2023, pour la politique Agriculture, les crédits de paiement, dans le cadre du Plan Stratégique National, de 300 000 € prévus sur 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique Agriculture et Alimentation de proximité, notamment les conventions et leurs éventuels avenants.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,




Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230328-67976-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Maryse AUGENDRE, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à M. Thierry GUYOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE

Excusés : 0

OBJET : SOUTIEN À L'AGRICULTURE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION

Un département qui pilote les changements écologiques - Agriculture: Innover pour une production locale respectueuse des agriculteurs et des consommateurs en accompagnant un développement écologique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.3211-1, L.1111-10, L.1612-1 et L.3232-1-1 et 2,

VU le Plan Stratégique National pour la politique agricole commune (PAC) 2023-2027, approuvé par la Commission Européenne le 31 août 2022,

VU la délibération n°10 du Conseil départemental du 17 février 2020 adoptant la stratégie d'adaptation au changement climatique du Département de la Nièvre : axe n°1, objectif n°3 (« Réussir la mutation de notre agriculture »),

VU la délibération n°1 du Conseil départemental du 20 novembre 2020 adoptant le Projet Alimentaire Territorial du Département de la Nièvre : défi n°4 (« Le Département, aux côtés du monde agricole face aux enjeux de demain »),

VU la délibération n°1 de la Commission permanente du 10 mai 2021 adoptant le règlement d'intervention agriculture,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE RAPPORTER** la délibération n°1 de la Commission permanente du 10 mai 2021 et ses annexes,
- **DE VALIDER** le règlement d'intervention Agriculture 2023 tel que proposé en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à effectuer la répartition des crédits non spécifiquement affectés à des bénéficiaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 30 mars 2023
Identifiant : 058-225800010-20230328-67808-DE-1-1
Délibération publiée le 31 mars 2023



***DGA de l'Aménagement et du Développement
des Territoires***

Direction du Développement Territorial

***Service Développement Rural et
Transition Énergétique***

RÈGLEMENT DES AIDES

AGRICOLES

2023

SOMMAIRE

1 – Contrats de Projets Individuels pour l’adaptation des exploitations agricoles à de nouveaux objectifs de production	3
2 – Modernisation et adaptation des exploitations d’élevage au dérèglement climatique (Plan Stratégique National)	7
3 – Investissements pour la diversification des activités et des productions agricoles (PSN)	8
4 – Accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales (PSN)	9
5 – Souscription de parts sociales de CUMA par les jeunes agriculteurs	10
6 – Actions de communication et manifestations agricoles	11
7 – Soutien aux échanges fonciers permettant de regrouper le parcellaire agricole en zone de réglementation des boisements	13
8 – Soutien à la réhabilitation agricole d’espaces boisés gênants et/ou en friches en zone de réglementation des boisements	15

1 – Contrats de Projets Individuels (CPI) pour l'adaptation des exploitations agricoles à de nouveaux objectifs de production (investissement)

OBJET DE L'AIDE	Cette aide vise à accompagner les exploitations agricoles dans leurs projets d'adaptation à de nouveaux objectifs ou à de nouvelles conditions de production. Trois axes principaux seront favorisés pour ces contrats de projets : – l'augmentation de la valeur ajoutée produite sur l'exploitation, – le développement des circuits alimentaires de proximité, – l'adaptation à des contraintes environnementales et climatiques. L'aide vise à soutenir, en règle générale, tout projet réunissant les conditions suivantes d'une agriculture durable, rendant l'exploitation transmissible : 1. rentable : c'est-à-dire permettant le développement de l'entreprise agricole, augmentant la valeur ajoutée sur l'exploitation, et développant l'emploi 2. fiable : c'est-à-dire assurant la sécurité et la qualité de la production et des services à la société 3. adaptable : aux perpétuelles évolutions technologiques, économiques, sociales, climatiques qui demandent un effort permanent d'innovation dans les systèmes de production agricole 4. renouvelable : c'est-à-dire tenant compte de ses conséquences sur l'environnement pour se pérenniser et entretenir le patrimoine du territoire pour les générations futures 5. vivable : afin que l'agriculteur puisse participer à la vie sociale et aux projets de développement local. Les Contrats de Projets Individuels (CPI) pour l'adaptation des exploitations agricoles sont destinés à accompagner certains projets de développement. Pour tout contrat de projet individuel, il sera porté une attention particulière aux dossiers présentant : – un projet concernant l'élevage ovin – un projet d'engraissement bovin – un projet de diversification – un projet relatif à l'agriculture biologique – une (ou plusieurs) création d'emploi – un projet agricole concernant le bois déchiqueté et la gestion durable des haies (plaquettes bocagères ou forestières) – tout projet concourant à augmenter l'autonomie de l'exploitation agricole – tout projet concourant à améliorer la résilience de l'exploitation agricole – tout projet concourant à renforcer l'adaptation des exploitations face au changement climatique.
BÉNÉFICIAIRES	Tout agriculteur d'un âge inférieur ou égal à 56 ans révolus : • inscrit à la MSA et présentant un projet selon les modalités précédentes, y compris les récents installés. Pour les productions diversifiées, pour la Nièvre, un certificat de déclaration d'une activité agricole du Centre de Formalité des Entreprises peut justifier de l'éligibilité au dispositif, • pluriactif, occupant moins d'un temps plein à l'extérieur de l'exploitation • dont le siège d'exploitation et le projet se situent dans la Nièvre, • dont le ratio Surface Agricole Utile par Unité de Travail Humain (SAU/UTH) ne dépasse pas 140 ha, excepté pour les projets concernant la production ovine.
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	Il sera demandé une présentation du projet indiquant : • la situation initiale globale de l'exploitation (dont le revenu initial/UTH), • les objectifs visés (évolution du système de production, marché visé, objectifs de qualité, etc.), • le calendrier des investissements nécessaires (planification sur plusieurs années, coût, plan de financement prévisionnel...).

	une approche du marché visé dans le cas d'une diversification ou d'une production transformée ou de création ou développement d'une activité équine. À noter : les bénéficiaires présentant un projet concernant la production bovine devront être engagés dans la Charte Sanitaire du Groupement de Défense Sanitaire (GDS). Le CPI portera sur une durée de 4 ans. Une nouvelle demande ne pourra être examinée avant la fin d'un délai d'un an suivant l'achèvement du précédent contrat.
DÉPENSES SUBVENTIONNABLES	Sont éligibles à l'aide du Département : – tous les investissements de modernisation des exploitations, ainsi que la construction et la modernisation des bâtiments d'élevage dont le montant des travaux est inférieur à 15 000 € et ne faisant pas l'objet d'une demande d'aide au titre du Plan Stratégique National de Bourgogne Franche-Comté (PSN). Pour les travaux supérieurs à 15 000 € : voir le règlement d'aide relatif au PSN, – tous les investissements d'adaptation au changement climatique ne faisant pas l'objet d'une demande d'aide au titre du PSN, – les études préalables à des plans de gestion durable des haies, de l'environnement, de qualification ou de gestion durable de l'exploitation, ainsi que les investissements préconisés par ces plans, – les études de marché. Sont en revanche exclus de l'aide départementale : – les investissements faisant l'objet d'une demande d'aide au titre du Plan Stratégique National de Bourgogne Franche-Comté, – les investissements de renouvellement ou de reprise d'exploitation ainsi que les équipements de mécanisation non spécifiques ou isolés (tracteurs, remorques, moissonneuses, bétailières, quads, vans, caméra...), – tous les investissements liés à des ateliers en intégration, y compris ceux sous signe officiel de la qualité et de l'origine, – les pistes d'entraînement ou de compétition pour les chevaux, les véhicules de transport de chevaux.
MONTANT DE LA SUBVENTION	L'aide sera accordée en fonction de l'intérêt du projet au regard des objectifs cités précédemment. Elle sera calculée à l'aide de la grille de notation ci annexée : – <u>projet de modernisation</u> : minimum 3 000 € + 100 € par point (53 points maxi) + 2 000 € pour les nouveaux installés* non attributaires des aides de l'État. – <u>projet de modernisation avec transformation</u> : minimum 3 000 € + 180 € par point (53 points maxi) + 2 000 € pour les nouveaux installés non attributaires des aides de l'État. L'aide du Conseil départemental sera plafonnée à 8 000 € ou 50 % des investissements, pour la durée d'un contrat (10 000 € dans le cas des nouveaux installés). Ce plafond pourra être relevé à 12 000 € ou 50 % des investissements, dans le cas de la mise en place d'un atelier de transformation (14 000 € dans le cas des nouveaux installés). Dans le cas particulier des GAEC totaux, et par respect du principe de transparence, un nombre maximum de contrats de projets, correspondant au nombre d'associés regroupés, pourra être pris en compte pour une période de 5 ans. Chaque CPI sera alors porté nominativement par un associé du GAEC. La subvention devra par ailleurs respecter les plafonds communautaires en matière d'aides directes à l'agriculture (aides de minimis). La subvention accordée sera valable pour une durée de 4 ans, correspondant à la durée du contrat de projet, avec : – un délai de 2 ans maximum pour commencer les travaux,

	– un délai de 4 ans maximum pour réaliser la totalité des travaux, à compter de la date de notification de la subvention. L'aide du Conseil Départemental sera versée sur la base des dépenses réellement faites, sur présentation de factures acquittées, dans la limite de la dépense subventionnable retenue. Un acompte pourra être versé annuellement sur présentation de factures acquittées. Le montant maximum des acomptes ne pourra excéder un maximum de 60 % de la subvention. Le solde de la subvention ne sera versé qu'après vérification de la conformité des travaux. Au-delà d'un délai de 5 ans après notification de la subvention, le dossier sera clos, le porteur de projet pourra déposer une nouvelle demande.
	* Définition des nouveaux installés : Nouveaux agriculteurs, âgés de 18 à 50 ans révolus, ne répondant pas aux conditions prévues par le dispositif des aides de l'État (Dotation Jeunes Agriculteurs).
DÉPÔT DU DOSSIER ET INFORMATIONS	Conseil départemental de la Nièvre Direction du Développement Territorial Service Développement Rural et Transition Énergétique Hôtel du Département 58 039 NEVERS CEDEX Demandes d'informations : 03.86.60.58.52 - agriculture@nievre.fr

Grille de notation des Contrats de Projets Individuels

Plafonds de subventions (hors primes supplémentaires de 2 000 € pour les nouveaux installés) :

8 000 € (ou 12 000 € pour les projets avec ateliers de transformation).

Plancher de subvention : 3 000 €

Valeur du point 100 € (180 € pour les projets avec atelier de transformation)

Points	Critères	NOM du bénéficiaire
SAU / UTH		
3	<35ha	
2	36 à 70 ha	
0	71 à 140 ha	
NB D'UTH		
2	3 et +	
1	≤ 2	
0	≤ 1	
AUTRE QUE BOVIN ALLAITANT		
4	oui	
2	non	
DIVERSIFICATION : TYPE DE PRODUCTION		
6	nouvelle structure (installation)	
4	nouvel atelier dans la structure existante	
2	développement d'un atelier existant	
ENGAGEMENT FILIÈRE		
3	groupement de producteur, coop, (Feder, Axéreal...)	
2	association de producteurs (CERD, Secret de Paysans...)	
1	marchés au cadran, abattoirs locaux, affineurs	
0	autre...	
VENTE DIRECTE, Circuits courts (cumul possible)		
4	vente directe	
1	vente restauration collective	
1	vente Grandes et Moyennes Surfaces	
ENGAGEMENT QUALITÉ		
4	SIQO : Bio, AOC, AOP, Label, IGP...	
2	Bœuf Tradition Bouchère, Verte Prairie, Marques collect....	
0	rien	
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (cumul possible)		
4	plantation de haies, agroforesterie, gestion des ripisylves	
2	gestion économe de l'eau, récupération eaux pluviales	
2	utilisation d'énergie renouvelable, diminution de la dépendance aux énergies fossiles	
2	réduction de la consommation d'énergie	
0	rien	
QUALIFICATION Agriculture Biologique		
4	oui	
0	non	
Rapport ANNUITÉS / EBE		
3	≤ 30 %, ≤ 45 % si installation	
0	>30 %	
Evolution EBE		
3	positif, stable	
0	négatif	
MARCHE / PROMOTION		
5	à créer, difficultés à prévoir	
3	à développer ou à améliorer,	
0	existant, pas de difficultés	

2 – Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique (investissement)

(Mesure 73.01 du Plan Stratégique National – Région Bourgogne Franche-Comté)

OBJET DE L'AIDE	L'objectif de l'opération est d'accompagner la modernisation et l'adaptation des exploitations d'élevage au changement climatique suivant trois volets : – Bâtiments, bien-être animal et adaptation au dérèglement climatique, – Effluents (uniquement mise aux normes en zone vulnérable, hors zone pour les jeunes agriculteurs contraints à une mise aux normes), – Performance énergétique.
CADRE RÉGLEMENTAIRE	– Règlement UE N° 2021/2115 du Parlement Européen et du Conseil du 02 décembre 2021 relatif au soutien, dans le cadre du PSN, par le FEADER, des politiques agricoles et rurales. – Plan Stratégique National, pour la PAC 2023-2027, approuvé le 31 août 2022 par la Commission Européenne. – Règlement d'intervention de la Région Bourgogne Franche-Comté, fiche d'intervention régionalisée « Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique ».
BÉNÉFICIAIRES	Les agriculteurs et groupements d'agriculteurs pratiquant une activité d'élevage et ayant leur siège d'exploitation dans la Nièvre. En conformité avec la définition d'un agriculteur actif retenue dans le PSN.
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	– L'aide est accordée à l'ASP (Agence de Services et de Paiement), dans le cadre du dispositif de « paiement associé » qui permet l'instruction financière des aides départementales (Conseil départemental et cofinancements induits) par l'ASP avec appels de fonds réguliers auprès du Conseil départemental, dispositif formalisé dans une convention. – La Région est guichet unique du dispositif. Elle assure l'instruction des dossiers pour le compte du Conseil départemental. Les dossiers sont déposés à la Région Bourgogne Franche-Comté lors d'appels à candidatures. – Le versement des subventions aux exploitations agricoles est assuré par l'ASP. – Les dossiers seront soumis à une grille de sélection.
DÉPENSES SUBVENTIONNABLES	La liste des investissements matériels et immatériels éligibles est celle fixée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour chaque appel à candidature. Le montant minimum des dépenses éligibles est de 5 000 €. Plafond des dépenses éligibles : 80 000 € ou 100 000 €. Transparence GAEC (+ 60 000 € pour deuxième associé, + 40 000 € pour troisième associé). Projet Stratégique : + 30 000 €.
MONTANT DE LA SUBVENTION	Taux de base : 40 %, majorations pour les Projets Stratégiques, les Jeunes Agriculteurs, l'agriculture Bio, les projets collectifs, la zone montagne. Plafonds : 55 %, sauf Jeunes Agriculteurs et nouveaux installés : 60 %.
DÉPÔT DU DOSSIER	Région Bourgogne Franche-Comté Direction Agriculture Forêt 4 Square Castan, CS 51857 25031 BESANCON CEDEX www.bourgognefranchecomte.fr

3 – Investissements pour la diversification des activités et des productions agricoles (investissement) (Mesure 73.01 du Plan Stratégique National – Région Bourgogne Franche-Comté)

OBJET DE L'AIDE	L'objectif de l'opération est d'accompagner le développement des productions peu présentes par le soutien aux investissements productifs, de transformation et de vente dans les exploitations afin de développer la valorisation des productions agricoles et de diversifier les activités.
CADRE RÉGLEMENTAIRE	– Règlement UE N° 2021/2115 du Parlement Européen et du Conseil du 02 décembre 2021 relatif au soutien, dans le cadre du PSN, par le FEADER, des politiques agricoles et rurales. – Plan Stratégique National, pour la PAC 2023-2027, approuvé le 31 août 2022 par la Commission Européenne. – Règlement d'intervention de la Région Bourgogne Franche-Comté, fiche d'intervention régionalisée « Investissements pour la diversification des activités et des productions agricoles ».
BÉNÉFICIAIRES	Les agriculteurs et groupements d'agriculteurs ayant leur siège d'exploitation dans la Nièvre. En conformité avec la définition d'un agriculteur actif retenue dans le PSN.
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	– L'aide est accordée à l'ASP (Agence de Services et de Paiement), dans le cadre du dispositif de « paiement associé » qui permet l'instruction financière des aides départementales (Conseil départemental et cofinancements induits) par l'ASP avec appels de fonds réguliers auprès du Conseil départemental, dispositif formalisé dans une convention. – La Région est guichet unique du dispositif. Elle assure l'instruction des dossiers pour le compte du Conseil départemental. Les dossiers sont déposés à la Région Bourgogne Franche-Comté lors d'appels à candidatures. – Le versement des subventions aux exploitations agricoles est assuré par l'ASP. – Les dossiers seront soumis à une grille de sélection.
DÉPENSES SUBVENTIONNABLES	La liste des investissements matériels et immatériels éligibles est celle fixée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour chaque appel à candidature. Le montant minimum des dépenses éligibles est de 5 000 €. Plafond des dépenses éligibles : 100 000 €. Transparence GAEC (+ 60 000 € pour deuxième associé, + 40 000 € pour troisième associé). Projet Stratégique : + 30 000 €.
MONTANT DE LA SUBVENTION	Taux de base : 40 %, majorations pour les Projets Stratégiques, les Jeunes Agriculteurs, l'agriculture Bio, les projets collectifs, la zone montagne. Plafonds : 55 %, sauf Jeunes Agriculteurs et nouveaux installés : 60 %.
DÉPÔT DU DOSSIER	Région Bourgogne Franche-Comté Direction Agriculture Forêt 4 Square Castan, CS 51857 25031 BESANCON CEDEX www.bourgognefranchecomte.fr

4 – Accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales (investissement)
(Mesure 73.01 du Plan Stratégique National – Région Bourgogne Franche-Comté)

OBJET DE L'AIDE	L'objectif de l'opération est d'accompagner la modernisation et l'adaptation des exploitations vers une agriculture moins utilisatrice d'eau, de produits phytosanitaires, valorisant les engrais de ferme, utilisant des matériels d'épandage plus précis et généralement plus respectueuse de l'environnement.
CADRE RÉGLEMENTAIRE	– Règlement UE N° 2021/2115 du Parlement Européen et du Conseil du 02 décembre 2021 relatif au soutien, dans le cadre du PSN, par le FEADER, des politiques agricoles et rurales. – Plan Stratégique National, pour la PAC 2023-2027, approuvé le 31 août 2022 par la Commission Européenne. – Règlement d'intervention de la Région Bourgogne Franche-Comté, fiche d'intervention régionalisée « Investissements pour la diversification des activités et des productions agricoles ».
BÉNÉFICIAIRES	Les agriculteurs et groupements d'agriculteurs ayant leur siège d'exploitation dans la Nièvre. En conformité avec la définition d'un agriculteur actif retenue dans le PSN.
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	– L'aide est accordée à l'ASP (Agence de Services et de Paiement), dans le cadre du dispositif de « paiement associé » qui permet l'instruction financière des aides départementales (Conseil départemental et cofinancements induits) par l'ASP avec appels de fonds réguliers auprès du Conseil départemental, dispositif formalisé dans une convention. – La Région est guichet unique du dispositif. Elle assure l'instruction des dossiers pour le compte du Conseil départemental. Les dossiers sont déposés à la Région Bourgogne Franche-Comté lors d'appels à candidatures. – Le versement des subventions aux exploitations agricoles est assuré par l'ASP. – Les dossiers seront soumis à une grille de sélection.
DÉPENSES SUBVENTIONNABLES	La liste des investissements matériels et immatériels éligibles est celle fixée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour chaque appel à candidature. Le montant minimum des dépenses éligibles est de 5 000 €. Plafond des dépenses éligibles : 30 000 €. Transparence GAEC (+ 20 000 € pour deuxième associé, + 10 000 € pour troisième associé). Groupement d'agriculteurs : + 70 000 €. Projet Stratégique : + 15 000 €.
MONTANT DE LA SUBVENTION	Taux de base : 40 %, majorations pour les Projets Stratégiques, les Jeunes Agriculteurs, l'agriculture Bio, les projets collectifs, la zone montagne. Plafonds : 55 %, sauf Jeunes Agriculteurs et nouveaux installés : 60 %.
DÉPÔT DU DOSSIER	Région Bourgogne Franche-Comté Direction Agriculture Forêt 4 Square Castan, CS 51857 25031 BESANCON CEDEX www.bourgognefranchecomte.fr

5 – Aide à la souscription de parts sociales de CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) pour les jeunes agriculteurs (investissement)

OBJET DE L'AIDE	Cette aide, qui subventionne la souscription de parts sociales de CUMA, vise à inciter les jeunes agriculteurs à acquérir du matériel en commun sous forme coopérative. L'objectif est d'éviter leur suréquipement (maîtrise des coûts) mais aussi de les inciter à intégrer un groupe structuré.
BÉNÉFICIAIRES	Jeunes agriculteurs âgés de 18 à 40 ans au moment de la demande.
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	Les dossiers sont instruits par l'antenne Nièvre de Fédération CUMA Bourgogne Franche-Comté. La demande doit être déposée dans les cinq ans suivant l'installation, que le jeune ait bénéficié ou non de la Dotation Jeune Agriculteur (une attestation MSA précisant la date d'installation doit être jointe au dossier). Plusieurs dossiers portant sur des matériels différents ou des CUMA différentes, mais dans la limite du plafond global, peuvent être déposés pendant cette période. Dans le respect du droit coopératif, lors de leur adhésion, les jeunes doivent s'engager dans la CUMA concernée pour une durée minimale de cinq ans (un bulletin d'adhésion et d'engagement doit être joint au dossier).
DÉPENSES SUBVENTIONNABLES ET MONTANT DE LA SUBVENTION	Dépenses subventionnables : parts sociales de CUMA attachées à des matériels ou à des activités. La subvention est calculée sur la base de 50 % du montant des parts sociales souscrites, dans les limites suivantes : – plafond subventionnable : 4 000 € (subvention : 2 000 €) – dépense subventionnable minimale : 1 000 € (subvention : 500 €) Dans le cas d'une exploitation sociétaire (GAEC, EARL, SCEA...) l'aide sera modulée en proportion du pourcentage de parts dans la société du jeune attributaire. Le paiement de la subvention interviendra après présentation d'une facture de capital social acquittée ou d'un certificat nominatif de parts sociales. Ce document doit être daté postérieurement à la date de notification de l'aide par le Département. La subvention devra par ailleurs respecter les plafonds communautaires en matière d'aides directes à l'agriculture (aides de minimis).
DÉPÔT DU DOSSIER ET INFORMATIONS	Conseil départemental de la Nièvre Direction du Développement Territorial Service Développement Rural et Transition Énergétique Hôtel du Département 58 039 NEVERS CEDEX Demandes d'informations : 03.86.60.58.52 - agriculture@nievre.fr

6 – Aide aux actions de communication et manifestations agricoles (fonctionnement)

OBJET DE L'AIDE	Cette aide vise à promouvoir l'image de la production agricole nivernaise et des métiers de l'agriculture, à rapprocher les producteurs des consommateurs et du grand public, à dynamiser le monde rural nivernais et à valoriser l'image de la Nièvre à l'extérieur du département. Sont exclues toutes les manifestations sans lien direct avec la production agricole : chasse, chiens...
BÉNÉFICIAIRES	1. Organismes professionnels agricoles, associations, groupements de producteurs. 2. Regroupements de producteurs nivernais portés par une structure juridique (association, GIE...) qui souhaitent participer à des salons de renommée régionale, nationale ou internationale, et destinés au grand public.
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	La structure organisatrice doit fournir : - le descriptif de la manifestation ou de l'action de communication, - le plan de communication de la manifestation, adapté, - le budget prévisionnel et le plan de financement précisant la participation demandée au Conseil départemental, - un document de présentation générale de la structure, - les derniers documents comptables clôturés (compte de résultat, bilan). Les actions proposées doivent être en adéquation avec le public visé. Seules les manifestations d'envergure départementale, régionale ou nationale seront soutenues. Dans le cas de concours d'animaux, cette subvention est conditionnée à l'établissement d'un règlement sanitaire n'autorisant la participation qu'aux animaux issus d'élevages sains ou en cours d'assainissement et sans résultats sérologiques positifs vis-à-vis de l'IBR. Le bénéficiaire de la subvention s'engage à faire connaître la participation financière du Conseil Départemental, notamment lors de la manifestation, des communiqués de presse, des éditions de documents, dans le respect de la charte graphique du Département.
DÉPENSES SUBVENTIONNABLES	Toute dépense liée à l'organisation, aux frais de communication, aux activités prévues dans la mesure où celles-ci concernent bien les objectifs visés. La subvention est fonction de l'intérêt que représente la manifestation pour la Nièvre agricole et du budget prévisionnel présenté. Important : il est vivement recommandé l'emploi de papier recyclé pour l'impression de tous documents de communication ainsi que le recours à des imprimeurs labellisés « imprim'vert ». Sont exclus des dépenses subventionnables : – les frais généraux de restauration, – les dépenses correspondant à des postes non liés à l'agriculture

MONTANT DE LA SUBVENTION	La subvention sera versée a posteriori sur présentation de justificatifs : bilan de l'action, nombre de personnes présentes, bilan financier de l'action, coupures de presse... Le montant de la subvention est déterminé en fonction de l'intérêt du projet. Elle sera plafonnée à 30 % des dépenses TTC éligibles, sauf avis contraire de la Commission Permanente. Les projets d'un coût inférieur à 3 000 € ne sont pas éligibles à ce programme. Ils pourront faire l'objet d'une demande de financement auprès du Fonds Départemental d'Animation Cantonale (FDAC).
DÉPÔT DU DOSSIER ET INFORMATIONS	Conseil départemental de la Nièvre Direction du Développement Territorial Service Développement Rural et Transition Énergétique Hôtel du Département 58 039 NEVERS CEDEX Demandes d'informations : 03.86.60.58.52 - agriculture@nievre.fr

7 – Soutien aux échanges fonciers permettant de regrouper le parcellaire agricole en zone de réglementation des boisements (investissement)

OBJET DE L'AIDE	Échanges et cessions amiables multilatéraux de terrains agricoles permettant de regrouper le parcellaire.
BÉNÉFICIAIRES	Sont éligibles les propriétaires privés de parcelles situées sur des communes de la Nièvre.
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	Le dispositif est ouvert dans la limite des crédits disponibles votés chaque année. Seules les parcelles situées sur les communes de la Nièvre peuvent bénéficier de cette aide. La surface totale maximale éligible par bénéficiaire et par an est de 4 hectares. Les dossiers devront également respecter les modalités suivantes : • Les parcelles doivent se situer géographiquement dans une zone couverte par une réglementation des boisements Le Conseil départemental se réserve le droit d'étudier et d'apprécier au cas par cas les demandes d'aides. Pour être recevable, le dossier devra être complet et parvenir signé de tous les contractants. Un courrier accusant réception du dossier sera envoyé, précisant la date de passage en Commission Permanente. Si l'aide est accordée par la Commission Permanente, une délibération attributive sera notifiée aux bénéficiaires. Seuls les dossiers d'échange renseignés et retournés au plus tard dans les 9 mois suivant la signature de l'acte seront recevables. Le dossier complet devra comprendre : • Le dossier d'échange amiable multilatéral ou bilatéral rempli et signé par les coéchangistes. • Les formulaires (<u>un imprimé par personne</u> participant financièrement aux frais d'échange) de demande de subvention • 2 copies du plan cadastral (avant et après échange) situant toutes les parcelles échangées, mais également les parcelles voisines appartenant aux mêmes propriétaires, afin de faire apparaître clairement l'aménagement parcellaire réalisé ; • certificat d'urbanisme ou renseignement d'urbanisme relatif aux parcelles échangées et indiquant la nature (zonage) des parcelles, délivré par la Mairie ; • copie de l'acte et de la facture du notaire (indiquer la répartition des frais) ; • copie de la facture du géomètre, s'il y a lieu (indiquer la répartition des frais) ; • RIB du / des demandeur(s) supportant les frais ; le cas échéant, attestation de non assujettissement à la TVA délivrée par le centre des impôts. Au-delà d'un délai de 3 ans après notification de la subvention, le dossier sera clos. Une nouvelle demande ne pourra être examinée avant la fin d'un délai d'un an suivant l'achèvement du précédent dossier. La subvention sera versée à la réception de l'acte notarié, sous réserve de l'accomplissement des formalités prévues par le Code rural et de la pêche maritime et si le dossier est éligible aux aides demandées. Un virement par mandat administratif sera effectué sur le compte du ou des attributaires en un seul paiement.
CADRE RÉGLEMENTAIRE	- Le Département attribue ses aides financières aux agriculteurs en application de l'article L. 3232-1-2 du code général des collectivités territoriales, créé par l'article 94 de la loi NOTRe et modifié par la loi 3DS, et par dérogation à l'article L. 1511-2 du CGCT, dans le cadre de la convention relative aux conditions d'interventions complémentaires de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Nièvre en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, adoptée par la Région le 27 janvier 2023, par le Département les 27 et 28 mars 2023. - Le Département contribue au Plan Stratégique National pour la Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027, approuvé le 31 août 2022 par la Commission Européenne et décliné en Région Bourgogne-Franche-Comté. - Les aides attribuées dans le cadre de ce règlement d'intervention devront respecter les plafonds

	communautaires en matière d'aides directes à l'agriculture, notamment les aides de minimis.
DÉPENSES SUBVENTIONNABLES	Les échanges doivent répondre à au moins un des objectifs suivants : • améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, • mettre en valeur des espaces naturels ruraux, • faciliter l'accès au foncier agricole, • assurer une meilleure répartition et un meilleur maillage entre la forêt, les productions agricoles, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités en milieu rural, • préserver les milieux naturels et les paysages remarquables. L'aide n'a pas vocation à soutenir les échanges de parcelles constructibles ou susceptibles de le devenir. Sont éligibles les frais hors taxes d'acte notarié et d'enregistrement relatifs à la procédure juridique et les frais de document d'arpentage si besoin. Les parcelles faisant l'objet de l'échange ou de la cession ne doivent pas être situées dans un secteur déjà aménagé. Sont également exclues, les parcelles situées en secteur viticole (plantées ou non) et boisées. L'échange ou la cession doivent améliorer les conditions d'exploitation sans dénaturer le paysage et l'environnement, assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et contribuer à l'aménagement du territoire communal.
MONTANT DE LA SUBVENTION	En fonction de l'analyse au cas par cas de la demande, le Conseil départemental apporte une subvention calculée selon les règles suivantes : • Le montant de la subvention est de 80 % de la dépense subventionnable, subvention plafonnée à 300 € par hectare et par bénéficiaire pour les frais suivants : ◦ Les frais hors taxes d'acte notarié et d'enregistrement relatifs à la procédure juridique, les frais de documents d'arpentage, si besoin. • En cas de nécessité, les frais de géomètre sont éligibles, dans la limite d'un plafond de dépense de 1 000 € par échange. Les projets d'un coût inférieur à 50 € ne sont pas éligibles à cette aide.
DÉPÔT DU DOSSIER ET INFORMATIONS	Conseil départemental de la Nièvre Direction du Développement Territorial Service Développement Rural et Transition Énergétique Hôtel du Département 58 039 NEVERS CEDEX Demandes d'informations : 03.86.60.68.83 – agriculture@nievre.fr

8 – Soutien à la réhabilitation agricole d'espaces boisés gênants et/ou en friche en zone de réglementation des boisements (investissement)

OBJET DE L'AIDE	Sur les communes bénéficiant d'une réglementation des boisements, aide à la reconquête agricole, à la préservation des milieux naturels et à l'amélioration paysagère autour des zones habitées par la remise en culture de parcelles boisées ou enfrichées. L'objectif de cette aide est de favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités en milieu rural.
BÉNÉFICIAIRES	Sont éligibles les propriétaires privés et les agriculteurs exploitants de parcelles situées dans une zone couverte par une Réglementation des boisements et classées en périmètre : Réglementé Après Coupe Rase (RACR), Interdit Après Coupe Rase (IACR) ou Libre À Reconquérir (LAR).
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	Le dispositif est ouvert dans la limite des crédits disponibles votés chaque année. Pour une même parcelle, un seul dossier d'aide pourra être déposé (par le propriétaire ou par l'exploitant). La surface totale maximale éligible par bénéficiaire et par an est de 4 hectares. Seules les parcelles situées sur les communes de la Nièvre peuvent bénéficier de cette aide. Les parcelles doivent également se situer dans une zone couverte par une Réglementation des boisements et classées en périmètre : Réglementé Après Coupe Rase (RACR), Interdit Après Coupe Rase (IACR) ou Libre À Reconquérir (LAR). La demande de subvention doit être formulée préalablement au démarrage des travaux et être adressée au Conseil départemental. Le Conseil départemental se réserve le droit d'étudier et d'apprécier au cas par cas les demandes d'aides. Pour être recevable, le dossier doit être complet et parvenir signé de tous les contractants. Un courrier accusant réception du dossier sera envoyé, précisant la date de passage en Commission Permanente. Si l'aide est accordée par la Commission Permanente, une délibération attributive sera notifiée aux bénéficiaires. Seules les dépenses engagées postérieurement à cette délibération seront prises en compte dans le calcul de l'aide. Le dossier complet devra comprendre : • RIB • Devis • Plan(s) de situation de la (les) parcelle(s) et du siège de l'exploitation • Plan(s) des travaux • Description de la parcelle • Autorisation du propriétaire d'entreprendre les travaux (si différent de l'exploitant) • Pour les propriétaires non exploitants : un extrait de la matrice cadastrale et une autorisation de l'exploitant agricole d'engager les travaux • Autorisation de défrichement (si demande d'aides en ce sens) <i>(en périmètre libre, libre à reconquérir, il sera nécessaire d'obtenir au préalable, une autorisation de défrichement auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre)</i> En fonction du projet et du montant de la subvention, une convention pourra être signée entre le bénéficiaire et le Département. Elle précisera alors les engagements du bénéficiaire. Le bénéficiaire s'engage à entretenir les parcelles pendant 10 ans et à respecter les conditions suivantes : • Les parcelles remises en culture doivent avoir une superficie inférieure à 4 hectares, et être classées en « friches » ou en état « boisé » lors de l'établissement du plan de boisement (état initial communal), le cas échéant. • Une élimination ou intégration paysagère des souches doit être prévue ; • L'entretien des parcelles doit s'effectuer au bénéfice d'une production agricole.

	La subvention accordée sera valable pour une durée de 3 ans, correspondant à la durée du contrat de projet, avec : • un délai de 1 an maximum pour commencer les travaux, à partir de la notification de la subvention, • un délai de 2 ans maximum pour réaliser les travaux, à compter de la date de commencement de ces travaux. Au-delà d'un délai de 3 ans après notification de la subvention, le dossier sera clos. Une nouvelle demande ne pourra être examinée avant la fin d'un délai d'un an suivant l'achèvement du précédent dossier. La subvention sera versée en un seul paiement, sur présentation d'un certificat de fin de travaux (attestation sur l'honneur et preuve visuelle), justificatifs des dépenses (facture acquittée), bilan final de l'opération et présentation du plan de financement final de l'opération. Un contrôle terrain pourra être exercé par le Département. La subvention étant conditionnée à la mise en exploitation des parcelles, seront exigés pour le versement de la subvention : • une copie du bail ou de convention se référant aux textes du code rural sur les baux ruraux, • une copie du droit d'exploitation, • un acte notarié de propriété.
CADRE RÉGLEMENTAIRE	- Le Département attribue ses aides financières aux agriculteurs en application de l'article L. 3232-1-2 du code général des collectivités territoriales, créé par l'article 94 de la loi NOTRe et modifié par la loi 3DS, et par dérogation à l'article L. 1511-2 du CGCT, dans le cadre de la convention relative aux conditions d'interventions complémentaires de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Nièvre en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, adoptée par la Région le 27 janvier 2023, par le Département les 27 et 28 mars 2023. - Le Département contribue au Plan Stratégique National pour la Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027, approuvé le 31 août 2022 par la Commission Européenne et décliné en Région Bourgogne Franche-Comté. - Les aides attribuées dans le cadre de ce règlement d'intervention devront respecter les plafonds communautaires en matière d'aides directes à l'agriculture, notamment les aides de minimis.
DÉPENSES SUBVENTIONNABLES	Ces travaux doivent être raisonnés avec une approche économique globale de l'exploitation et un souci de protection de l'environnement : l'ensemble des travaux projetés doit respecter les réglementations en vigueur, en particulier pour ce qui concerne le respect des zones humides et le défrichement. Des travaux (débroussaillage et semis) pourront être réalisés par l'agriculteur. Seule la location de matériel professionnel sera prise en compte dans le montant de la subvention. Dans les autres cas, les travaux devront être confiés à des entreprises compétentes. Pour prétendre à cette subvention, les travaux projetés devront répondre à l'un des objectifs suivants : <u>Pour les agriculteurs :</u> • Exploiter des terrains agricoles actuellement à l'abandon (friches) ou boisés (timbres postes) dans le cadre d'une remise en valeur agricole, • Améliorer l'accès des parcelles, • Améliorer les conditions d'exploitation suite à une restructuration parcellaire (échanges, regroupement), • Faciliter la mécanisation. <u>Pour les propriétaires :</u> • Répondre aux objectifs de la réglementation des boisements (gestion des bandes de recul, remise en culture de boisements en « timbre-poste », reconquête de friches dans le cadre d'enjeux paysagers et/ou environnementaux).

	L'aide du Département est conditionnée au respect des obligations cumulatives suivantes : • sont éligibles les travaux de remise en état agricole (coupe, dessouchage, broyage, débroussaillage), • les parcelles remises en état agricole doivent être exploitées par des agriculteurs exerçant à titre individuel ou dans un cadre sociétaire et ayant le statut d'agriculteur à titre principal au moment de la demande (ou s'engageant à le devenir dans un délai de 3 ans) ou doivent permettre une reconquête paysagère ("timbre-poste" ou intérêt paysager à démontrer), • les aides à la coupe sont réservées uniquement aux parcelles boisées, les friches étant inéligibles à cette aide. Les travaux de drainage, d'enlèvement de déchets, d'arrachement de haies ou d'enlèvement de murets ne sont pas éligibles. Les travaux ne doivent pas relever de l'entretien courant du terrain qui incombe à chaque propriétaire. Définitions : Défrichement : Est un défrichement toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière. Est également un défrichement toute opération volontaire entraînant indirectement et à terme les mêmes conséquences, sauf si elle est entreprise en application d'une servitude d'utilité publique. Le défrichement se caractérise le plus souvent par la suppression de la végétation arbustive et le dessouchage des arbres abattus. Débroussaillage : Cette opération assure une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes. Le débroussaillage sert à protéger les habitations et ne met pas fin à la vocation forestière du terrain. La végétation herbacée et ligneuse basse est ramenée au niveau du sol, les arbustes éliminés, les arbres sont élagués et espacés les uns des autres et des constructions.
MONTANT DE LA SUBVENTION	Le Conseil départemental apporte une subvention calculée selon les règles suivantes : • Incitation à la coupe définitive : forfait unique de 800 €/hectare pour le propriétaire du boisement. • Aide aux travaux de dessouchage : 50 % du coût HT de la dépense subventionnable avec un plafond de subvention de 1 200 €/hectare pour le propriétaire de la parcelle ou le futur exploitant. • Aide aux travaux de débroussaillage : 50 % du coût HT de la dépense subventionnable avec un plafond de subvention de 700 €/hectare pour le propriétaire de la parcelle ou l'exploitant. Les projets d'un coût inférieur à 200 € ne sont pas éligibles à cette aide.
DÉPÔT DU DOSSIER ET INFORMATIONS	Conseil départemental de la Nièvre Direction du Développement Territorial Service Développement Rural et Transition Énergétique Hôtel du Département 58 039 NEVERS CEDEX Demandes d'informations : 03.86.60.68.83 – agriculture@nievre.fr

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Maryse AUGENDRE, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à M. Thierry GUYOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE

Excusés : 0

**OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES SECTEURS DE
L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT - CONVENTION
2023-2027 AVEC LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

Un département qui pilote les changements écologiques - Agriculture: Innover pour une production locale respectueuse des agriculteurs et des consommateurs en accompagnant un développement écologique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-10, L.1612-1, L.3211-1 et L.3232-1-2,

VU la délibération n°10 du Conseil départemental du 17 février 2020 approuvant la stratégie d'adaptation au changement climatique du Département de la Nièvre,
VU la délibération n°1 du Conseil départemental du 20 novembre 2020 adoptant le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Département de la Nièvre,
VU le Plan Stratégique National pour la Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027, approuvé le 31 août 2022 par la Commission Européenne,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention relative aux conditions d'intervention complémentaire de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Nièvre en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, annexée au présent rapport,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention et toute pièce nécessaire à son exécution et/ou sa modification.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a blue circular official stamp of the "DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE" with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Fabien BAZIN". The name "Fabien BAZIN" is also printed in blue ink below the signature.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230328-67599-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

**Convention relative aux conditions d'intervention complémentaire de la
Région Bourgogne Franche-Comté et du Département de la Nièvre en
matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture
(dont la pêche et l'aquaculture), de l'agroalimentaire et de la forêt**

Entre, d'une part,

La Région Bourgogne Franche-Comté, représentée par Madame Marie-Guite DUFAY en sa qualité de présidente du Conseil régional, habilitée à signer la présente convention,
Ci-après dénommée « la Région »,
D'une part

Et, d'autre part,

Le Département de la Nièvre, représenté par Monsieur Fabien BAZIN en sa qualité de président du Conseil départemental, habilité à signer la présente convention,
Ci-après dénommé « le Département »,

Vu le traité instituant l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu l'article 123 RÈGLEMENT (UE) 2021/2115 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), et abrogeant les règlements (UE) no 1305/2013 et (UE) no 1307/2013 ;

Vu le Plan Stratégique National pour la politique agricole commune (PAC) 2023-2027 approuvé le 31 août 2022 par la Commission européenne ;

Vu l'Ordonnance n° 2022-68 du 26 janvier 2022 relative à la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural au titre de la programmation débutant en 2023 et notamment son article 2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3232-1-2 et L. 4221-5 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment ses articles 2 (§5) et 94 ;

Vu la circulaire NOR INTB1531125J (instruction du gouvernement) du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu la demande de la Région d'être désignée autorité de gestion régionale du plan stratégique national de la politique agricole commune, pour la période de programmation démarrant au 1er janvier 2023 et ce, pour toute la durée de la programmation ;

Vu la délibération du conseil régional n°XXXXX approuvée en assemblée plénière du 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération du conseil départemental approuvée en assemblée plénière, ou en commission permanente (qui en a délégué) du XXXX ;

I. PRÉALABLEMENT, IL EST RAPPELÉ :

Promulguées respectivement en 2014 et 2015, les Lois Maptam (loi du 27 janvier 2014) et NOTRe (loi du 7 août 2015) modifient la cadre d'intervention des collectivités territoriales au premier rang desquels, les Départements et les Régions. Ces deux lois prévoient notamment :

- la suppression de la clause de compétence générale pour les Départements et les Régions,
- des transferts de compétences notamment des Départements vers les Régions,
- de conforter chaque niveau de collectivité sur des compétences dont certaines sont désormais exclusives,
- un cadre d'organisation pour l'exercice des compétences avec un chef de file désigné,
- le maintien de compétences partagées entre tous les niveaux de collectivités.

L'agriculture et la forêt en Bourgogne-Franche-Comté sont confrontées à des défis dont l'ampleur et la diversité appelle à innover dans des solutions à mettre en œuvre.

L'émergence de ces nouveaux défis ont conduit la Région à structurer son action, soit au sein de ses propres politiques, soit en les adossant aux mesures du Plan Stratégique National, autour d'enjeux majeurs :

- création de valeur ajoutée pour garantir une juste rémunération des agriculteurs,
- accompagnement des transitions écologique et énergétique, et adaptation de l'agriculture au changement climatique,
- renouvellement des générations,
- promotion d'une gestion exemplaire de la forêt, notamment en la préparant ainsi que la filière bois au changement climatique.

La Région souhaite aussi adapter ses politiques en fonction des territoires dans leurs aspects pluriels : géographiques, démographiques, économiques.

Dans le cadre de la préparation du Plan stratégique national, des travaux collaboratifs associant les Départements ont été organisés au niveau régional pour élaborer les futures mesures FEADER.

II. IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : CADRE GÉNÉRAL DE L'INTERVENTION

En application de l'article L. 3232-1-2 du code général des collectivités territoriales, créé par l'article 94 de la loi NOTRe et modifié par la loi 3DS, et par dérogation à l'article L. 1511-2 du CGCT, le Département peut, par convention avec la Région et en complément de celle-ci, participer, par des subventions, au financement d'aides accordées par la Région en faveur d'organisations de producteurs au sens des articles L. 551-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime et d'entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche.

Ces aides s'inscrivent dans les mesures des Programmes de développement rural et du Plan stratégique national de la PAC 2023-2027 en vigueur en Bourgogne – Franche-Comté ou dans un régime d'aides existant au sens du droit européen, notifié ou exempté de notification.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

Le Département de la Nièvre peut intervenir par des subventions en complément des aides de la Région évoquées à l'article 1. Il interviendra sur les dispositifs suivants :

- aides dans le cadre du Plan stratégique national de la PAC 2023-2027 prévues par la convention de paiement relative aux aides régionalisées Hors SIGC du financeur CD 58 et de leur cofinancement Feader dans le cadre du plan stratégique national (PSN) 2023-2027,
- aides à l'évolution des exploitations agricoles et à leur diversification au travers de contrats de projets individuels,
- aides aux actions de communication et aux manifestations agricoles,
- soutien aux organismes professionnels agricoles,
- aides à l'adaptation au changement climatique,
- aides aux jeunes agriculteurs pour l'adhésion aux CUMA.

ARTICLE 3 : BÉNÉFICIAIRE

Cette convention est signée au bénéfice du seul Département de la Nièvre représenté par son président et ne peut être étendu à un autre partenaire ou un autre territoire.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES BENE FICAIRES

Le Département s'engage à notifier à la Région les règlements d'intervention relatifs aux actions listées à l'article 2.

La Région s'engage à informer régulièrement les Départements de ses intentions et décisions quant aux dispositifs relevant de sa politique agricole.

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION

La convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2027.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des termes de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

ARTICLE 7 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige relatif à l'application de la présente convention sera porté devant le tribunal administratif de Besançon s'il s'avère que les voies de conciliation n'arrivent pas à leurs fins.

Fait à Dijon en trois exemplaires
Le

Pour le Département de la Nièvre,

Le président du conseil départemental,
Fabien BAZIN

Pour la Région Bourgogne Franche-Comté,
La présidente du conseil régional,
Marie-Guite DUFAY

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Maryse AUGENDRE, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à M. Thierry GUYOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - LUTTER CONTRE LA PRECARITE A TRAVERS LE RETOUR A L'EMPLOI DURABLE PAR L'INNOVATION SOCIETALE

Un département qui pilote les changements écologiques - Inclusion sociale : Lutter contre la précarité à travers le retour à l'emploi durable par l'innovation sociétale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.3211-1,
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.263-1 et L.312-5-3,
VU le et du règlement départemental d'aide sociale de la Nièvre qui définit les dispositifs en matière d'insertion et de cohésion sociale ainsi que les modalités de mise en œuvre sur le département,
VU la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 relative à la mise en œuvre et au financement

du revenu de solidarité active (RSA) par le Conseil départemental,
VU la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »,

VU le Programme départemental et le Pacte territorial d'insertion 2021-2027, qui décline les priorités du Département notamment, dans le domaine de l'insertion professionnelle, l'accès à l'emploi des publics fragiles et des jeunes ainsi que ses orientations en coopération avec les acteurs du champ de l'insertion et en réponse aux spécificités du territoire,

VU le plan de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'État et le Département, renouvelée en juillet 2022, notamment sur une stratégie en matière d'insertion plus rapide des publics les plus fragiles développée par le Département au travers du nouveau schéma d'orientation et d'accompagnement des nouveaux allocataires RSA,

VU la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2022 signée avec l'État le 25 juin 2021 complétée de ses avenants 1 et 2, qui notifie la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action Logement d'abord initié par le Département,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VOTER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Insertion soit :
 - **42 674 985 €** en dépenses de fonctionnement,
 - **40 000 €** en dépenses d'investissement,
 - **22 407 225 €** en recettes de fonctionnement,
- **D'ACCORDER** les subventions pour un montant total de 15 100 € **aux associations** conformément à l'annexe jointe, tableau des subventions 2023,
- **D'ACCORDER** la subvention de 40 000 € relative à l'accompagnement socio-professionnel des jeunes par **l'École de la Seconde Chance**,
- **D'ACCORDER** la subvention de 15 000 € relative à la mission d'accompagnement des jeunes fragiles portée par **l'APIAS**,
- **D'ACCORDER** la subvention de 10 000 € au **GEIQ SALSA**,
- **D'ACCORDER** la subvention de 44 000 € relative au dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi portée par **l'Agglomération de Nevers**,
- **D'ACCORDER** la subvention de 25 000 € **au Pays Nivernais Morvan**, dans le cadre de son soutien à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée,

- **D'ACCORDER** la subvention de 41 700 € relative à l'action diagnostic mobilité réalisée par l'association des **PEP CBFC**,
- **D'ACCORDER** la subvention de 4 920 € relative aux suppléments de dépenses de gestion liés à la sous-location, dans le cadre du fonds de solidarité logement, portée par la **Mission Locale Nivernais Morvan**,
- **D'ACCORDER** la subvention de 9 348 € relative aux suppléments de dépenses de gestion liés à la sous-location, dans le cadre du fonds de solidarité logement, portée par **l'association PAGODE**,
- **D'ACCORDER** la subvention de 31 878 € relative à la mise en œuvre de l'accueil de jour Le Prado portée par **l'association PAGODE**,
- **D'ACCORDER** la subvention de 15 000 € relative à la médiation gens du voyage portée par l'Association Franc-Comtoise Gens du voyage – **GADJE**,
- **D'ACCORDER** une subvention de 20 000 € pour l'action expérimentale "gestion locative adaptée - accompagnement renforcé" à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale « Assimo 58 » portée par **le Relais 18**,
- **D'ACCORDER** un engagement financier de 632 845 € au fonds d'expérimentation pour le chômage de longue durée, au titre de l'aide aux postes des Entreprises à but d'emploi de **l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée**,
- **D'ACCORDER** un engagement financier de 25 000 € destiné à l'action "coup de pouce au permis de conduire" en zones rurales convenue avec l'État dans le cadre de l'avenant n°4 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (**CALPAE**),
- **D'ACCORDER** un engagement financier de 10 000 € destiné à l'action "mon premier livre" convenue avec l'État dans le cadre de l'avenant n°4 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (**CALPAE**),
- **D'ACCORDER** un engagement financier de 8 000 € destiné à l'action "atelier des talents" convenue avec l'État dans le cadre de l'avenant n°4 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (**CALPAE**),
- **D'ACCORDER** un engagement financier de 8 000 € à la **Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre** destiné aux frais de téléphonie et de photocopies des centres sociaux dans le cadre des permanences assurées par les travailleurs sociaux du Département,
- **D'ADOPTER** les modifications apportées au Règlement Départemental d'Aide Sociale sur la fiche F1 annexée au présent rapport et telles qu'elles seront intégrées dans le document opposable aux usagers,

- **D'INSCRIRE** au budget prévisionnel 2023 les crédits FSE/FSE+ en dépenses et recettes (programmes P083, P105, P031),
- **DE CREER** une autorisation d'engagement d'un montant de 5 555 558,50 € sur le programme FSE+ P105,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à déposer un dossier de demande de subvention FSE+ relatif à l'accompagnement global :

** pour une période de réalisation comprise entre le 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023,*

** pour un montant total de crédit FSE+ de 103 500 € sur un coût total estimé de 258 750 €,*

** selon le plan de financement prévisionnel suivant :*

Postes de dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €	Taux
Dépenses de personnel	225 000 €	FSE+	103 500 €	40 %
Forfait 15 %	33 750 €	Autofinancement	155 250 €	60 %
TOTAL	258 750 €	TOTAL	258 750 €	

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à déposer un dossier de demande de subvention FSE+ relatif à l'Animation et la mise en œuvre du PDI/PTI :

** pour une période de réalisation comprise entre le 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 ;*

** pour un montant total de crédit FSE+ de 46 592 € sur un coût total estimé de 116 480 € ;*

** selon le plan de financement prévisionnel suivant :*

Postes de dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €	Taux
Dépenses de personnel	83 200 €	FSE+	46 592 €	40 %
Forfait 40 %	33 280 €	Autofinancement	69 888 €	60 %
TOTAL	116 480 €	TOTAL	116 480 €	

DE DONNER délégation à la Commission Permanente pour effectuer la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires dans le cadre de cette délibération,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toutes pièces, notamment toutes conventions, tous contrats et/ou tous éventuels avenants en exécution de cette délibération budgétaire lorsque les crédits sont disponibles.

Pour : 19
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 1
Adopté à la majorité

Le Président du conseil départemental,



The image shows a blue circular official stamp of the 'DEPARTEMENT DE LA NIEVRE' with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Fabien BAZIN'. The name 'Fabien BAZIN' is also printed in blue ink below the signature.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023
Identifiant : 058-225800010-20230328-67984-DE-1-1
Délibération publiée le 31 mars 2023

NOM de l'Association	Activités conduites	Subvention 2023 accordée
Développement de l'action sociale		
AFHED, Aide aux Femmes et Hommes en Difficulté	Accueil, écoute et orientation, conseil conjugal et familial pour les femmes et hommes en difficulté	600 €
CDAD, Conseil Départemental de l'Accès aux Droits	Accueil , conseil sur l'accès aux droits	5 000 €
UD CLCV, Consommation, Logement et Cadre de Vie	Défense des locataires et des consommateurs	500 €
Action liée à l'insertion sociale		
Banque Alimentaire	Financement de l'activité portée par l'association sur tout le département	5 000 €
Secours Catholique	Projet aller vers sur le Morvan pour rompre l'isolement des personnes et construire des solutions à la problématique d'accès à une alimentation de qualité	4 000 €
TOTAL		15 100 €

PLAN LOGEMENT D'ABORD

**CONVENTION FINANCIERE 2023 ENTRE
LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
ET L'ASSOCIATION LE RELAIS
AGENCE IMMOBILIERE A VOCATION SOCIALE ASSIMMO 58
GESTION LOCATIVE ADAPTEE – PUBLIC LOGEMENT D'ABORD**

ENTRE

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

D'une part,

Et

L'Association LE RELAIS

2 place de Juranville à BOURGES (18000)

représenté par son Président, Monsieur Nicolas MOREAU,

N° SIRET : 333 611 887 000 97

ci-après dénommée " l'Association LE RELAIS – Agence Immobilière à Vocation Sociale – ASSIMMO 58 "

D'autre part,

PRÉAMBULE

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3211- 1 et L.3211-2
- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la loi n°98-957 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;
- Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- Vu le plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022 ;
- Vu l'instruction du 4 juin 2018 relative à la mise en œuvre du plan de relance de l'intermédiation locative dans le cadre du plan Logement d'Abord ;

- Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2018 portant agrément de l'association Le Relais au titre de son activité d'ingénierie sociale, technique et financière et au titre de son activité d'intermédiation locative et de gestion locative sociale ;
- Vu la délibération du 30 janvier 2023 du conseil départemental validant le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2022 - 2027;
- Vu la délibération de l'assemblée départementale du 27 et 28 mars relative au vote du Budget Primitif 2023.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'Appel à Projet « Plan logement d'Abord » pour lequel le Département de la Nièvre a été lauréat en 2021. L'expérimentation faisant l'objet de la présente convention, vient compléter l'action « captation de logements » déjà menée dans ce même cadre, par l'Agence Immobilière à Vocation Sociale ASSIMMO 58 - association Le Relais.

Il est convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Au sein du Plan Logement d'Abord 2021-2023, la présente convention a pour objet de préciser l'objectif et les conditions de réalisation de l'expérimentation « gestion locative adaptée » dont la mise en œuvre est confiée par le Département, à l'association Le Relais - Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) ASSIMMO 58.

ARTICLE 2 – OBJECTIF

L'expérimentation « gestion locative adaptée » a pour objectif de favoriser l'accès au logement du public identifié « Logement d'Abord » en facilitant son entrée et maintien dans le logement, par une évaluation détaillée de la situation du/des occupants ; le diagnostic participe à lever les freins d'ordre administratifs et/ou sociaux rencontrés par le ménage, futur locataire et/ou locataire.

ARTICLE 3 – MISE EN ŒUVRE

L'expérimentation « gestion locative adaptée » se concrétise par la production d'une évaluation du public « Logement d'Abord » en amont de l'entrée du logement et/ou durant les mois suivants l'installation du ménage ; sa durée diffère selon la situation du public ciblé.

ARTICLE 4 – ÉVALUATION

L'évaluation sera réalisée par un travailleur social de qualification assistant social ou éducateur spécialisé ou conseiller en économie sociale et familiale, au moyen d'un imprimé conjointement travaillé entre les parties signataires et les services de l'État dédiés.

Le nombre d'évaluations total à réaliser par l'association Le Relais - AIVS ASSIMMO 58 est de quinze maximum, elles sont de deux ordres et réparties comme suit :

- 3 seront réservées à des situations de personnes relevant du public « Logement d'Abord » identifiées par la Commission du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de la Nièvre (SIAO) Intermédiation Locative et sans solution de logement ; sa durée est de six mois – cette évaluation est nommée « gestion locative adaptée/renforcée »,

- 12 seront réservées à des situations de personnes relevant du public « logement d'Abord » faisant l'objet d'un passage en commission SIAO Intermédiation Locative et pour lesquelles une entrée en logement est statué ; sa durée est de trois mois ; cette évaluation est nommée « gestion locative adaptée ».

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à apporter son concours financier aux actions du bénéficiaire sous réserve du respect des dispositions visées aux articles 6 et 7.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

- organiser à mi-parcours, un comité technique rassemblant a minima les services intéressés de l'État et du Département, avec pour objectif la réalisation d'un bilan intermédiaire précisant les données chiffrées (dont profil – suivi – partenariat – sortie),
- organiser avant l'échéance de la convention, un comité technique rassemblant a minima les services intéressés de l'État et du Département, avec pour objectif la réalisation d'un bilan global de l'expérimentation menée,
- informer/alerter, le cas échéant, les services intéressés de l'État et du Département des difficultés rencontrées dans le suivi,
- faciliter, à tout moment le contrôle par l'administration de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile. Un contrôle, éventuellement sur pièce et sur place, peut être réalisé par l'administration, en vue d'en vérifier l'exactitude,
- faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre et sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition de logo).

ARTICLE 7 – CONDITIONS FINANCIÈRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le soutien financier départemental représentant un montant maximum de 20 000 euros sera versé comme suit :

- un versement d'un montant de 10 000 euros à la signature de la convention,
- un versement complémentaire de 10 000 euros après l'organisation, avant le 15 juin 2023, d'un comité technique intermédiaire,

La contribution financière est créditée sur le compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Si L'association Le Relais – AIVS ASSIMMO 58 ne respectait pas les conditions de mise en œuvre de l'évaluation dont il fait mention à l'article 4 et/ou ses engagements dont il est fait mention à l'article 6 de la présente convention ou si, d'une manière plus générale, il ne respectait pas ses obligations, le Département de la Nièvre ordonnera l'annulation partielle ou totale de la participation financière et sollicitera le reversement de tout ou partie des sommes perçues, au prorata des sommes versées.

ARTICLE 8 – MODALITÉS D’ÉCHANGES D’INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et le bénéficiaire sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À l’occasion de l’exercice de cette convention, l’Association Le Relais - AIVS ASSIMMO 58 a connaissance d’informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. Elle s’engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l’exercice de sa mission à un tiers qui n’a pas à en connaître.

Il appartient à l’association L’association Le Relais – AIVS ASSIMMO 58 au sens du Règlement Général sur la Protection des Données de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées,
- Préserver la sécurité, l’intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu’il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l’accompagnement proposé,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l’Union Européenne,
- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,
- Attester de sa conformité au RGPD, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d’accès, de rectification, d’effacement, de limitation, de portabilité et d’opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s’y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 9 – DURÉE

La présente convention financière est conclue pour l’année civile 2023.

ARTICLE 10 – MODIFICATION

Toute modification des conditions de la présente convention fera l’objet d’un avenant.

ARTICLE 11 – RÉSILIATION

Les parties de la présente convention conviennent d’un commun accord de la possibilité de résilier à tout moment la présente convention sous réserve de respecter un délai de préavis d’un mois, sans préjudice de tous autres droits qu’elles pourraient faire valoir. La partie désirant résilier la présente convention devra adresser à l’autre partie une lettre recommandée avec demande d’avis de réception.

ARTICLE 12 – RÈGLEMENT DES LITIGES

Pour tout différend concernant l'application de la présente convention, dans l'hypothèse où aucun accord amiable ne serait possible, le Département et l'Association «Le Relais» saisiront le Tribunal Administratif de Dijon.

Fait à Nevers en deux exemplaires originaux, le

Pour le Département de la Nièvre
Le Président

Pour l'Association « Le Relais »
Le Président

Monsieur Fabien Bazin

Monsieur Nicolas MOREAU



**CONVENTION FINANCIÈRE 2023
FRAIS DE TÉLÉPHONIE ET DE PHOTOCOPIES DES CENTRES SOCIAUX
FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIÈVRE**

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58 039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur Fabien BAZIN, le Président en exercice du conseil départemental, dûment habilité à signer la présente convention,

ci après dénommé « Le Département de la Nièvre »

ET :

La Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre

2 boulevard Jacques Duclos – 58 000 NEVERS

représentée par son Président Frédéric MESTRE, dûment habilité à signer la présente convention,

ci-après dénommée « le bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3211-1, et la convention de partenariat 2021-2023 établie avec la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre.

Vu la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2023 et particulièrement dans l'engagement 2 portant sur « le premier accueil social inconditionnel » et la démarche « d'aller-vers »,

VU la délibération de l'assemblée départementale du 27 et 28 mars relative au vote du Budget Primitif 2023,

ARTICLE 1 : OBJET

Un des enjeux de l'action sociale du Conseil départemental de la Nièvre est de favoriser la démarche de développement social local. Au travers des missions qu'ils se sont donnés, les centres sociaux sont les partenaires privilégiés du Département dans la mise en œuvre de cette démarche d'intervention globale.

La présente convention a pour objet de définir la participation financière du Département de la Nièvre pour les frais de téléphonie et/ou de photocopies engagés par les centres sociaux de la Nièvre accueillant des permanences de travailleurs sociaux dans leurs locaux.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Le Département de la Nièvre s'engage à apporter son concours financier pour les frais engagés pour la téléphonie et/ou les photocopies par les centres sociaux de la Nièvre accueillant des permanences de travailleurs sociaux pour l'année 2023 tel que précisé financièrement à l'article 6 de cette convention.

ARTICLE 3 : RÔLE DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à être garant de la répartition de la participation financière aux différents centres sociaux accueillant des permanences de travailleurs sociaux tel que précisé à l'article 4 de la présente convention.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Les Centres Sociaux s'engagent à mettre à la disposition des travailleurs sociaux du Département de la Nièvre des locaux adaptés à l'accueil des permanences.

Les lieux de permanences concernés sont les suivants :

Centre social du Banlay
Centre social de Brinon sur Beuvron
Centre social de Châtillon en Bazois
Centre social de Donzy
Centre social ESGO
Centre social de Fourchambault
Centre social de Fours
Centre social de Guérigny
Centre social de la Baratte
Centre social de la Machine
Centre social de Lormes
Centre social de Luzy
Centre social de Magny-Cours
Centre social de Montsauche les Settons
Centre social de Pouilly sur Loire
Centre social de Saint Amand en Puisaye
Centre social de Saint Benin d'Azy
Centre social de Saint Léger des Vignes
Centre social de Saint Pierre le Moutier
Centre social de Varzy

ARTICLE 5 : DURÉE

La présente convention est conclue pour l'exercice 2023.

À son terme, elle sera automatiquement renouvelée par reconduction tacite, sauf dénonciation expresse par une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 6 : CONDITIONS RELATIVES AU VERSEMENT DE LA PARTICIPATION

La participation du Département de la Nièvre s'élève à 8 000 € pour l'année 2023.
Le versement de cette participation s'effectuera en une fois à la signature de la présente convention.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des parties.

ARTICLE 8 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Le Département s'oblige à souscrire une police d'assurance garantissant les locaux et matériels pendant toute la durée de la mise à disposition contre les risques pouvant naître de l'exercice de sa mission conformément à l'article 1. Le Département reste également responsable du matériel apporté sur place durant toute la durée en cas de dommage ou d'accident.

ARTICLE 9 : MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et La Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À l'occasion de l'exercice de cette convention, la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel et s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

ARTICLE 10 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION :

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de résilier de façon unilatérale la présente convention s'il estime que le bénéficiaire ne remplit pas ses missions avec toute la compétence et/ou la diligence souhaitable.

ARTICLE 11 : RÈGLEMENT AMIABLE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et avant tout recours contentieux, que les

parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

ARTICLE 12 : ATTRIBUTION DE LA JURIDICTION

À défaut de règlement amiable, visé à l'article 11, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à NEVERS, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental

Pour la Fédération des Centres Sociaux
de la Nièvre,
Le Président

FABIEN BAZIN

FRÉDÉRIC MESTRE

CONVENTION 2023
ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE
ET LE GROUPEMENT D'EMPLOYEUR
INSERTION ET QUALIFICATION SPORT ANIMATION LOISIR SANTÉ ASSOCIATIFS

Entre :

LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

Hôtel du Département– 58039 NEVERS CEDEX

Représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du conseil départemental, dûment habilité à signer la présente convention,

dénommé ci-après « LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE »,

D'une part,

Et

Le Groupement d'Employeurs Insertion et Qualification Sport Animation Loisir Santé Associatifs

6, impasse de la Boullerie-58000 NEVERS

Représenté par Valérie VINET, Présidente du GEIQ Salsa, dûment habilitée à signer la présente convention,

dénommé ci-après « LE BÉNÉFICIAIRE »

D'autre part,

PREAMBULE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3211-1,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

VU la stratégie nationale France Solidaire 2023-2026 ;

Vu le protocole 2021-2025 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi signé ;

VU la délibération de l'assemblée départementale du 27 et 28 mars relative au vote du Budget Primitif 2023.

Il est expressément convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre de l'engagement réciproque entre le Département de la Nièvre et le Groupement d'Employeurs Insertion et Qualification Sport Animation Loisir Santé Associatif 58 (GEIQ SALSA 58) et fixer les modalités du soutien financier apporté par le Département pour l'année 2023.

ARTICLE 2 – PÉRIMÈTRE ET CONTENU DE L'ACTION

Le GEIQ SALSA 58 intervient sur l'ensemble du territoire départemental.

L'objectif du GEIQ est de former et d'accompagner l'insertion de personnes de tout âge, éloignées du marché de l'emploi, et connaissant des freins particuliers à l'insertion (mobilité, savoir-être, absence de qualification...). Pour ce faire, le GEIQ propose des entrées en formation dans le domaine du sport et de l'animation, et un accompagnement de proximité via des entretiens hebdomadaires avec les personnes et les entreprises. L'accompagnement s'effectue à la fois par du tutorat et de l'immersion en entreprise en contrat d'apprentissage.

Le GEIQ organise les parcours de formation pour ses salariés, et les sécurise en adaptant individuellement le suivi aux besoins de la personne.

ARTICLE 3 – PUBLIC CIBLE

Le GEIQ SALSA 58 cible un public éloigné de l'emploi ou connaissant des difficultés particulières en matière d'insertion. La structure cible particulièrement les publics qui respectent les critères d'éligibilités décrits en annexe 1.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Pour assurer la mise en œuvre des missions du GEIQ SALSA 58, le Département s'engage à verser une subvention de fonctionnement annuelle pour 2023 à hauteur de 10 000 € pour participation au poste d'un accompagnateur socio-professionnel, ainsi qu'une partie du budget de fonctionnement de la structure.

Cette subvention est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel, du respect des obligations par l'association mentionnées aux articles 2 et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application de l'article 8, sans préjudice de l'application de l'article 10.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le GEIQ SALSA 58 conduit des actions de qualification et de formation dans le domaine du sport et de l'animation, pour des publics éloignés de l'emploi. La structure s'engage ainsi à accompagner les publics visés à l'article 3, conformément aux objectifs suivants :

- Définir les besoins en recrutement des structures départementales intervenant dans le domaine du sport ou de l'animation ;
- Définir et construire des parcours de formations mobilisables au sein du GEIQ ;
- Réaliser l'accompagnement des salariés et le suivi des alternances,

Le GEIQ SALSA 58 s'engage à fournir au Conseil départemental de la Nièvre un bilan d'activité qualitatif et quantitatif permettant d'évaluer son action, qui comprendra au minimum les indicateurs suivants :

- Nombre de personnes accompagnées ;
- Nombre de personnes recrutées et typologie d'emploi ;
- Typologie des profils des personnes accompagnées et recrutées (âge, genre, niveau de formation) ;
- Nombre et typologie de formations proposées ;
- Nombre de structures adhérentes au GEIQ.

ARTICLE 6 – CONDITIONS RELATIVES AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La participation du Département pour 2023 est fixée à 10 000 €, avec un versement à la signature de la convention par les deux parties.

Cette subvention est versée dans le cadre de la nouvelle stratégie « France Solidaire », conclue entre l'État et le Département de la Nièvre.

ARTICLE 7 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS

Les informations entre le Département et le GEIQ SALSA 58 sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À cet égard, il est rappelé que les personnes éloignées de l'emploi sont des personnes vulnérables, et les données collectées les concernant peuvent être sensibles ou perçues comme sensibles. Il appartient au GEIQ SALSA 58 de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées, à savoir l'accompagnement de ces publics vulnérables ;
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles collectées, dès lors qu'elle procède à leur collecte ou leur enregistrement ;
- Informer les personnes dont il recueille les données, des modalités du traitement et de leurs droits au titre de la réglementation en vigueur et recueillir leur consentement ;
- Ne communiquer les données personnelles à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'accompagnement proposé.

ARTICLE 8 – SANCTIONS PÉCUNIAIRES

Le Département se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner un reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

- En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes,
- En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire,
- En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité a été réalisé,
- En cas de transfert de l'activité hors du département.

ARTICLE 9 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention financière est conclue pour l'année 2023.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des parties.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle comporte.

Dans les 2 mois qui suivent l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 12 – RÈGLEMENT AMIABLE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

ARTICLE 13 – RECOURS

À défaut de règlement amiable, visé à l'article 9, tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Dijon.

Fait à NEVERS, le

Établi en deux exemplaires originaux

Pour le Département
Le Président du Conseil départemental
de la Nièvre

Pour le GEIQ SALSA
La Présidente

Monsieur Fabien BAZIN

Madame Valérie VINET



Critères de public dans les Geiq

Les critères de publics que l'on qualifie de prioritaires et qui sont attendus pour bénéficier des parcours d'insertion et de qualification dont les Geiq ont la mission, sont fixés dans l'arrêté du 17 août 2015, mis à jour par l'arrêté du 21 septembre 2020 :

- **Personnes éloignées du marché du travail (> 1 an)**
Les personnes qui n'ont pas fait la démarche de s'inscrire auprès du Service Public de l'Emploi sont également prises en compte.
- **Bénéficiaires de minima sociaux**
- **Personnes bénéficiant ou sortant d'un dispositif d'insertion**
- **Personnes en situation de handicap**
- **Personnes issues de quartiers ou zones prioritaires**
- **Personnes sortant de prison ou sous main de justice**
- **Demandeurs d'emploi de 45 ans et plus**
- **Jeunes de moins de 26 ans sans qualification**
Par décision de la Commission de labellisation (mise à jour avec les nouvelles codifications de niveau en 2020), on entend par « sans qualification » les niveaux en dessous du niveau 3, les niveaux 3 (CAP, BEP) obtenus, ainsi que les niveaux 4 (Bac) non validés.
- **Personnes en reconversion professionnelle contrainte**
Visant via le Geiq une qualification dans un secteur d'activité différent de celui pour lequel elles sont déjà qualifiées. Les raisons de la contrainte peuvent être diverses et laissées à l'appréciation de la Commission de labellisation.
Par décision de la Commission de labellisation, pour les Geiq saisonniers, les publics qui recherchent leur seconde qualification dans le Geiq sont à considérer comme publics prioritaires en reconversion contrainte.
- **Réfugiés ou bénéficiant de la protection subsidiaire**

Il est utile de préciser les points suivants :

- Le critère du salarié à l'entrée dans le parcours Geiq est conservé lors de sa poursuite de parcours (éventuel deuxième contrat)
- Il suffit d'un seul critère pour qualifier le public (le cumul n'a pour effet, important néanmoins, que l'alimentation de nos statistiques et de notre observatoire)
- Le public s'apprécie en Commission de labellisation par le pourcentage de contrats signés avec des publics répondant à au moins un critère sur la totalité des contrats signés dans l'année.

Pour ce qui concerne l'octroi de l'**aide à l'accompagnement** dans le cadre de Convention Promotion pour l'Emploi signée avec la DIRECCTE, les mêmes critères s'appliquent :

Article D6325-23 du Code du travail, modifié par le Décret n°2020-1122 du 10 septembre 2020 :

« Le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification qui organise, dans le cadre du contrat de professionnalisation ou du contrat d'apprentissage, des parcours d'insertion et de qualification peut bénéficier d'une aide de l'Etat.

Sont éligibles à cette aide les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification qui organisent l'accompagnement personnalisé vers l'emploi au profit des personnes rencontrant des difficultés d'insertion particulières et répondant aux caractéristiques fixées dans le cahier des charges mentionné à l'article D. 1253-45. »



CONVENTION FINANCIÈRE 2023 ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NEVERS

ENTRE :

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Hôtel du Département– 58 039 NEVERS CEDEX

Représenté par le Président en exercice Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention,

dénommé ci-après « Le Département de la Nièvre »,

ET

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NEVERS

124, Route de Marzy – 58000 NEVERS

représentée par Monsieur Denis THURIOT, Président de la Communauté d'Agglomération de Nevers, dûment habilité à signer la présente convention.

dénommée ci-après « Le bénéficiaire »

PREAMBULE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1,

VU la loi n° 2006-339 du 23 mars 2006 pour le retour à l'emploi et sur les droits et les devoirs des bénéficiaires de minima sociaux incitant à une meilleure coopération des acteurs par la mise en place du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

VU la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ;

Vu le protocole 2021-2025 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi signé

VU la délibération de l'assemblée départementale du 27 et 28 mars relative au vote du Budget Primitif 2023,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre et les modalités du financement partiel par le Département de la Nièvre des postes de référents de parcours recrutés dans le cadre des missions du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) porté par le bénéficiaire.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Le Département de la Nièvre s'engage, sous réserve de la mise en œuvre des dispositions visées à l'article 3 de la présente convention, à apporter au bénéficiaire, une participation financière de 44 000 € destinée au financement partiel des postes de référents de parcours PLIE.

Le Département s'engage à orienter chaque année vers le PLIE les publics visés par le protocole d'accord 2021-2025 et à sensibiliser les travailleurs sociaux du territoire.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage :

– à s'inscrire dans la démarche du PDI/PTI 2021-2027 ;

– à fournir au Département de la Nièvre un bilan d'activité comprenant les indicateurs suivants :

- Nombre d'entrées dans le dispositif ;
- Nombre de bénéficiaires en parcours ;
- Durée moyenne du parcours ;
- Genre, âge, niveau de qualification, lieu de vie des bénéficiaires accompagnés ;
- Taux de retour à l'emploi, et typologie des emplois (CDD/CDI, durée du CDD, IAE...) ;
- Taux d'entrée en formation ;
- Origine des prescriptions.

– à fournir au Département de la Nièvre un bilan financier de l'action.

– à permettre au Département d'effectuer, à tout moment, l'ensemble des opérations de contrôle sur place et/ou sur pièces qu'il jugera utiles, de quelque nature qu'elles soient, afin que ce dernier soit en mesure de vérifier qu'il satisfait pleinement aux obligations et engagements issus des présentes.

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander, dans un délai d'un mois à compter de la demande.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Le versement de la somme visée à l'article 2 s'effectuera à la signature de la convention pour l'année 2023.

ARTICLE 5 – FONDS SOCIAL EUROPÉEN :

Cette aide financière ne comporte pas de crédits européens de quelques fonds ou programme que ce soit et elle n'est pas mobilisée ni mobilisable en contrepartie d'une aide européenne.

ARTICLE 6 – SANCTIONS PÉCUNIAIRES :

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

- En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes,
- En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire,
- En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité a été réalisé,
- En cas de transfert de l'activité hors du département.

ARTICLE 7 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention financière est conclue au titre de l'exercice 2023.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des parties.

ARTICLE 9 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de résilier de façon unilatérale la présente convention financière s'il estime que le bénéficiaire ne remplit pas sa mission avec toute la compétence et/ou la diligence souhaitable.

ARTICLE 10 – RÈGLEMENT AMIABLE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

ARTICLE 11 – RECOURS

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 10, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre
Le Président du Conseil départemental
de la Nièvre,

Pour la Communauté d'Agglomération de Nevers.
Le Président de la Communauté d'Agglomération
de Nevers.

Fabien BAZIN

Denis THURIOT

**CONVENTION 2023
ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE
ET LE PAYS NIVERNAIS MORVAN**

Entre les soussignés :

LE DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE

Hôtel du Département– 58039 NEVERS CEDEX

Représenté par Monsieur Fabien BAZIN, Président du conseil départemental, dûment habilité à signer la présente convention

dénommé ci-après « LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE »,

D'une part,

Et

Le Pays Nivernais Morvan

1 Rue du Petit Fort, 58800 Corbigny

Représenté par Christian PAUL, Président du Pays Nivernais Morvan, dûment habilité à signer la présente convention,

dénommé ci-après « LE BÉNÉFICIAIRE »

D'autre part,

PREAMBULE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3211-1,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée et plus particulièrement son article 5 ;

VU la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » ;

VU le décret du n° 2021-863 du 30 juin 2021 relatif à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » modifié par le décret n° 2021-1742 du 22 décembre 2021 ;

VU la délibération de l'assemblée départementale du 27 et 28 mars relative au vote du Budget Primitif 2023.

Il est expressément convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir l'engagement réciproque entre le Département de la Nièvre et le Pays Nivernais Morvan, dans le cadre de son intervention au bénéfice du projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », et fixer les modalités du soutien financier apporté par le Département pour l'année 2023.

ARTICLE 2 – PÉRIMÈTRE ET CONTENU DE L'ACTION

Le Pays Nivernais Morvan contribue, par l'emploi d'un chargé de mission, à soutenir le déploiement de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » sur le secteur du Morvan. Celui-ci contribue notamment à la définition d'orientations stratégiques relatives au projet, et à l'exercice de fonctions support au bénéfice des territoires concernés du Pays Nivernais Morvan.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE

Le Département s'engage à apporter son concours financier aux actions du Bénéficiaire sous réserve du respect des dispositions visées à l'article 4 ci-dessous.

Pour assurer la mise en œuvre des missions du Pays Nivernais Morvan à l'égard du projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », le Département s'engage à apporter son soutien financier en fonctionnement pour participation à un poste de chargé de mission.

Cette subvention est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel, du respect des obligations par l'association, mentionnées aux articles 2 et 4 de la convention, et des décisions de l'administration prises en application de l'article 7, sans préjudice de l'application de l'article 9.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire s'engage à :

- Définir des axes stratégiques relatifs à l'ensemble des territoires habilités « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » sur le secteur du Morvan;
- Assurer un relai avec les structures nationales, régionales et départementales concernées par l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » en lien avec les comités locaux des territoires ;
- Faire émerger des axes de travail départementaux sur des thématiques relatives à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi ;
- Assurer la promotion de l'expérimentation sur le territoire Nivernais Morvan, voire plus largement sur l'échelon départemental ;
- Faire respecter le principe de non-concurrence entre les territoires de ladite expérimentation ;
- Participer à la mise en lien des différents EBE et CLE du Département ;
- Participer à l'évaluation du dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » ;
- Inviter les représentants du Conseil départemental à ses différentes instances, et travailler en collaboration avec le chargé de mission TZC au sein du Conseil départemental ;
- Transmettre au Département tous documents et travaux réalisés lors de ses instances, dans un délai d'un mois à compter de la demande émise par le Département, permettant ainsi au Département d'anticiper les prises de décision ;

- Inviter les représentants du Conseil départemental à ses différentes instances ;
- Fournir un rapport d'activité qualitatif et quantitatif comprenant les éléments suivants :
 - nombre et typologie d'actions de formations menées auprès des bénévoles et salariés;
 - nombre et typologie des participations aux rencontres nationales et départementales ;
 - nombre et typologie d'actions menées en lien avec des partenaires.

ARTICLE 5 – CONDITIONS RELATIVES AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La participation du Département pour 2023 est fixée à 25 000 €, avec un versement à la signature de la convention par les deux parties.

ARTICLE 6 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS

Les informations entre le Département et le Pays Nivernais Morvan sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

Il appartient au Pays Nivernais Morvan de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées, à savoir l'accompagnement de ces publics vulnérables ;
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles collectées, dès lors qu'elle procède à leur collecte ou leur enregistrement;
- Informer les personnes dont il recueille les données, des modalités du traitement et de leurs droits au titre de la réglementation en vigueur et recueillir leur consentement ;
- Ne communiquer les données personnelles à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'accompagnement proposé.

ARTICLE 7 – SANCTIONS PÉCUNIAIRES

Le Département se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner un reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

- En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes,
- En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire,
- En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité a été réalisé,
- En cas de transfert de l'activité hors du département.

ARTICLE 8 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention financière est conclue pour l'année 2023.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des parties.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle comporte.

Dans les 2 mois qui suivent l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 11 – RÈGLEMENT AMIABLE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

ARTICLE 12 – RECOURS

À défaut de règlement amiable, visé à l'article 9, tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Dijon.

Fait à NEVERS, le

Établi en deux exemplaires originaux

Pour le Département
Le Président du Conseil départemental
de la Nièvre

Monsieur Fabien BAZIN

Pour le Pays Nivernais
Le Président

Monsieur Christian PAUL

CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 - 2025

ASSOCIATION FRANC-COMTOISE

GENS DU VOYAGE – GADJÉ

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

Hôtel du Département– 58039 NEVERS CEDEX

Représenté par le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération de la Session du Conseil départemental du 27 et 28 mars 2023,

dénommé ci-après « Le Département de la Nièvre »,

ET :

ASSOCIATION FRANC-COMTOISE GENS DU VOYAGE – GADJÉ

5 rue de la Périlleuse, 70000 VESOUL

Représentée par Bernard R. GEHIN , Président, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée « Le bénéficiaire »

PREAMBULE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3211-1,

Vu le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Nièvre 2020-2026,

Vu La loi Besson I n° 1990-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu La loi Besson II n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu La loi n°2017-1522 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et citoyenneté,

Vu La loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites,

VU la délibération de l'assemblée départementale du 27 et 28 mars relative au vote du Budget Primitif 2023.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre de l'engagement réciproque entre le Département et le Bénéficiaire et fixer les modalités du soutien financier apporté par le Département dans le cadre de l'implantation d'une structure de médiation pour les gens du voyage sur le territoire de la Nièvre.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Au regard de l'intérêt départemental pour le projet d'implantation et d'accompagnement des gens du voyage par l'Association Franc Comtoise Gens du voyage – Gadjé, le Département s'engage à apporter son concours financier au bénéficiaire.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire s'engage à développer des actions autour des thèmes suivants :

- la scolarisation des enfants
- l'accompagnement des autoentrepreneurs Gens du voyage bénéficiaires du RSA pour leur proposer un suivi spécifique
- la formation des professionnels pour une meilleure connaissance du public

Le Bénéficiaire s'engage à fournir, à l'issue de la présente convention, un bilan quantitatif et qualitatif des actions menées, notamment celles précisées dans la fiche action 3B du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Nièvre :

- Renforcer la connaissance des familles en présence sur chacun des territoires
- Qualifier les attentes réciproques des familles et des acteurs des territoires
- Faire émerger la parole des gens du voyage et les possibilités de prise en compte de celle-ci sous des formes adaptées
- Expérimenter une offre de médiation entre les acteurs des territoires et les gens du voyage.
- Préfigurer dans ses différentes dimensions, une structure de médiation entre les acteurs des territoires et les gens du voyage à l'échelle départementale
- Contribuer au renforcement de la technicité et de la compétence gens du voyage des EPCI.

À cet égard, il s'engage à transmettre au Département tous documents et travaux réalisés lors de ses instances, dans un délai d'un mois à compter de la demande émise par le Département, permettant ainsi au Département d'anticiper les prises de décision.

ARTICLE 4 – CONDITIONS RELATIVES AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La contribution financière du Département de la Nièvre fera l'objet d'avenants financiers annuels négociés au vu du budget prévisionnel présenté par l'association GADJE dans son dossier de demande de participation financière.

La participation 2023 du Département est fixée à **15 000 €**, avec versement unique à la signature de la présente convention, suivant les règles de la comptabilité publique, sur le compte suivant :

Titulaire du compte : ASS F C GENS DU VOYAGE GADJE – 5 rue de la Périlleuse, 70000 VESOUL

Domiciliation : CCM VESOUL – 4 et 6 rue Georges Genoux, 70003 VESOUL

Code Etb : 10278

Code Guichet : 07500

N° Cpte : 000222190345

Clé RIB : 53

ARTICLE 5 – SANCTIONS PÉCUNIAIRES

Le Département se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner un reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

- En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes,
- En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire,

- En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité a été réalisé,
- En cas de transfert de l'activité hors du département.

ARTICLE 6 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et l'association GADJE sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

À l'occasion de l'exercice de cette convention, le prestataire a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. Le prestataire s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Il est rappelé que les bénéficiaires de la prestation apportée par l'association GADJE sont des personnes vulnérables, et que les données collectées les concernant peuvent être sensibles ou perçues comme sensibles. Il appartient à l'association GADJE, sous-traitant du Conseil Départemental, au sens du RGPD de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées, à savoir l'accompagnement de ces publics vulnérables,
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'accompagnement proposé,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l'Union Européenne,
- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,
- Attester de sa conformité au RGPD, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s'y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 7 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des parties.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle comporte.

Dans les 2 mois qui suivent l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 10 – RÈGLEMENT AMIABLE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

ARTICLE 11 – RECOURS

À défaut de règlement amiable, visé à l'article 9, tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Dijon. La saisine du Tribunal peut se faire via télérecours sur le site www.telerecours.fr.

Fait à NEVERS, le

Établi en deux exemplaires originaux

Pour le Département
Le Président du Conseil départemental

Monsieur Fabien BAZIN

Pour l'Association Franc-Comtoise Gens du voyage -
Gadjé
Le Président

Monsieur Bernard R. GEHIN

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU FINANCEMENT DU CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR DE L'ÉTABLISSEMENT « LE PRADO » 2023

Entre

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Hôtel du Département– 58 039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur Fabien BAZIN le Président en exercice du Conseil départemental, dûment habilité à signer la présente convention,

dénommé ci-après « Le Département de la Nièvre »,

ET

L'Association PAGODE (Pour Accueillir, Gérer, Orienter, Développer, Ensemble)

8 rue Jean Sounié – 58160 IMPHY

représentée par Monsieur Nicolas FELIX, son Président, dûment habilité à signer la présente convention,

dénommée ci-après « Le bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-

VU la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

VU la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la demande d'aide financière formulée par l'Association PAGODE – Établissement « Le Prado »

VU la délibération de l'assemblée départementale du 27 et 28 mars relative au vote du Budget Primitif 2023.

Au sein du réseau social et associatif de la Nièvre, le Prado assure l'accueil des personnes sans abri et des personnes en grande précarité, l'objectif étant d'offrir une alternance à l'errance et à l'isolement en proposant une structure capable d'accepter la personne avec ses difficultés, son histoire, ses faiblesses.

À la fois permanence d'écoute, d'information et d'orientation, le Prado offre différents services répondant à des besoins vitaux tels qu'un accueil de jour, un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, une antenne santé, un restaurant social, un dispositif départemental de veille sociale.

Compte tenu de l'intérêt que représente cette action, le Département de la Nièvre souhaite poursuivre son concours afin de lutter contre les exclusions sur le territoire départemental.

Par ailleurs, le Département soutient l'association PAGODE au titre de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2022-2023 à hauteur de 25 000 € pour le dispositif "En route pour l'accès aux droits dans le 58".

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

Le Département de la Nièvre s'engage à participer au fonctionnement de l'accueil de jour géré par l'Association PAGODE, Établissement « Le Prado ».

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

PAGODE s'engage par tous les moyens à sa convenance à :

- assurer, tant au plan financier qu'au plan humain, le fonctionnement régulier de l'établissement « Le Prado » dans le respect de ses statuts et des organisations décidées par ses organes statutaires,
- mettre en œuvre les activités liées à l'accueil de jour dans les conditions décrites dans le dossier de demande de participation financière,
- fournir avant le 31 décembre 2023, au Département de la Nièvre, les comptes de l'exercice soldé et un rapport d'activité justifiant l'utilisation des fonds publics dont il aura été destinataire,
- préciser sur son rapport d'activité, le nombre de personnes accueillies dans l'année en fonction des services proposés,
- fournir les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration ainsi que toute modification qui pourrait intervenir dans les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau.
- mentionner le soutien apporté par le Département de la Nièvre à ses actions lors de manifestations ou dans les principaux documents d'information, notamment par l'apposition de leurs logos,
- organiser un comité de pilotage au cours de l'année 2023 afin d'échanger sur l'activité et l'utilisation des fonds alloués, et d'envisager les perspectives de l'année à venir.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PAGODE, Établissement « le Prado », recevra une participation financière de **31 878 €** du Département de la Nièvre destinée à assurer le financement des engagements tels que définis dans l'article 1 pour l'année 2023.

Cette participation fait suite à une demande de subvention déposée préalablement pour l'exercice budgétaire et dont le versement s'effectuera à la signature de la convention pour l'année 2023.

ARTICLE 4 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année **2023**.

Elle peut être toutefois dénoncée par l'une des parties moyennant le respect d'un préavis de six mois par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En ce cas, le montant de la subvention attribuée pour l'année en cours par le financeur sera calculé au prorata temporis jusqu'à la date de la résiliation, tout mois commencé étant dû.

ARTICLE 5 – MODALITES D'ECHANGES D'INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et l'Association PAGODE sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

A l'occasion de l'exercice de cette convention, l'Association PAGODE a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. L'Association PAGODE s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Il est rappelé que les personnes accueillies à l'Association PAGODE sont des personnes vulnérables, et que les données collectées les concernant peuvent être sensibles ou perçues comme sensibles. Il appartient à l'association PAGODE au sens du RGPD de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées,
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'aide financière sollicitée,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l'Union Européenne,
- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,
- Attester de sa conformité au RGPD, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s'y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 6 – CLAUSES RÉSOLUTOIRES, SANCTIONS ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Si PAGODE ne respectait pas les engagements dont il est fait mention à l'article 2 de la présente convention ou si, d'une manière plus générale, il ne respectait pas ses obligations, le Département de la Nièvre ordonnera l'annulation partielle ou totale de la participation financière et le reversement de tout ou partie des sommes perçues, au prorata des sommes versées.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant à la présente convention, suite à l'échange de courriers entre les signataires de ladite convention.

ARTICLE 8 – RÈGLEMENT AMIABLE

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

ARTICLE 9 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 8, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à NEVERS, le

Le Président du Conseil départemental,

Le Président de l'Association PAGODE

Fabien BAZIN

Nicolas FÉLIX

CONVENTION RELATIVE A L'ACTION ESCALE, REPÉRER ET ACCOMPAGNER LES JEUNES INVISIBLES – APIAS 2023

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention

dénommé ci-après « Le Département de la Nièvre »

D'une part,

ET :

L'APIAS

6 rue des Arcées, 58800 CORBIGNY

représentée par Monsieur le Président de l'association APIAS, Monsieur Jean-Paul FALLET, dûment habilité à signer la présente convention,

dénommée ci-après « Le bénéficiaire »

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.3211-1,

VU la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'Aide Sociale et de Santé,

VU le Code de l'Action sociale et des Familles (CASF), notamment ses articles L221-1 2° et L121-2,

VU la délibération de la session du conseil départemental de la Nièvre en date des 27 et 28 mars relative au vote du Budget Primitif 2023.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire sur la mise en place d'une démarche d'accompagnement des jeunes fragiles, ainsi que leurs engagements réciproques.

ARTICLE 2 – PÉRIMÈTRE ET CONTENU DE L'ACTION

Le dispositif l'Escale mis en œuvre par l'association APIAS a pour mission d'accompagner (remobilisation et sécurisation du parcours) une quarantaine de jeunes fragilisés (freins périphériques multiples) de moins de 30 ans suite à un repérage ou une sollicitation des partenaires du territoire. Les territoires ciblés sont les communautés de communes de Tannay, Corbigny, Brinon, Haut Nivernais, Val d'Yonne, le pays Nivernais Morvan et éventuellement le bassin d'emploi d'Avallon.

La mission est mise en œuvre sur le périmètre d'intervention des deux sites d'action médico-sociale du Département de la Nièvre, Clamecy et Corbigny.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre une mission d'accompagnement des jeunes fragiles.

L'action cible le public jeune fragile de 16 à 30 ans caractérisé par une absence de qualification, un faible taux d'emploi, voire une vulnérabilité psychologique. L'objectif 2022 est d'accompagner (remobilisation et sécurisation du parcours) 40 jeunes fragilisés (freins périphériques multiples) de moins de 30 ans suite à un repérage ou une sollicitation des partenaires du territoire. Une attention particulière sera portée aux jeunes majeurs sortants de l'ASE.

ARTICLE 3 – RÔLE DU BÉNÉFICIAIRE

La démarche menée par l'APIAS a pour objectif d'accompagner les jeunes fragiles vers et dans l'emploi, en complémentarité avec les autres acteurs relevant de l'insertion, en proposant un accompagnement personnalisé adapté à leurs besoins.

Pour ce faire plusieurs actions sont mises en œuvre par la structure :

- Le repérage des jeunes auprès des partenaires ayant pu intervenir en amont de leur parcours (CMP, CFA, Site d'actions médico-sociales, PAVA, service sociaux, ESAT, Chantier d'insertion, Mission locale, Pôle emploi, Cap emploi, entrepreneur locaux...), à travers des maraudes sur le territoire d'intervention ; ou en sollicitant des acteurs du territoire (élus, éducation nationale, associations caritatives,...).
- La mise en lien des jeunes avec les différents partenaires pertinents ;
- L'accompagnement collectif personnalisé et pluriel : Il a pour objectif de créer avec un groupe de 5/6 jeunes, une dynamique de projet afin de les mettre en mouvement et favoriser les interactions avec leur environnement, leur faire prendre confiance en leur potentiel et leur permettre d'identifier leurs compétences. Ces nouvelles compétences faciliteront l'émergence de projets professionnels et l'acquisition de compétences.

L'APIAS souhaite ouvrir un espace jeune à Corbigny, avoir une présence sur les réseaux sociaux et utiliser un camping car qui permettra (avec une labellisation « information jeunesse ») d'aller au plus près des jeunes (village, domicile,...).

Pour cette action, 2 salariés accompagnateurs (1,5 ETP) et quelques bénévoles sont mobilisés.

ARTICLE 4 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2023 du 1^{er} janvier au 31 décembre.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Le Département de la Nièvre s'engage à financer la mission d'accompagnement des jeunes fragiles, sur la base de 1.5 ETP, ainsi que la côte part des charges de structure et frais de fonctionnement induits dans le cadre de cette mission.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet d'accompagnement des jeunes fragiles, pour lequel une subvention lui est attribuée, auprès d'un public jeune de 16 à 30 ans éloigné des parcours d'insertion et/ou de formation, sur les territoires d'intervention concernés.

2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;

3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;

4° Fournir le rapport d'activité relatif à l'activité de prévention spécialisée, et faisant état des indicateurs suivants:

- Nombre de jeunes accompagnés et typologie du public (âge, genre, situation socio-économique, problématiques rencontrées) ;
- Typologie des accompagnements menés ;
- Partenaires sollicités dans le cadre de l'orientation des jeunes ;
- Modalités de repérage des jeunes (maraudes ou partenaires) ;
- Nombre de jeunes réinscrits dans un parcours au sein des services publics de l'emploi ;
- Nombre de jeunes réinscrits dans un parcours de soin psy ;
- Nombre de jeunes réinscrits dans une démarche de formation, d'apprentissage ou d'emploi.

5° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6° Inviter le Département (Sites d'action médico-sociale, services centraux) à toutes les réunions de suivi ou de pilotage pour coordonner, communiquer et mener à bien les missions du dispositif ;

7° Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).

Les logotypes du Département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr ;

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au

registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 7 – CONDITIONS ET MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La participation du Département s'effectuera sur la base d'un montant de 15 000 € pour l'action l'Escalier pour l'année 2023.

Le versement de cette participation se fera par un règlement unique à la signature de la présente convention.

Le versement sera effectué sur le compte suivant :

Titulaire du compte : APIAS FOYER D'INSERTION

Domiciliation : BNPPARB CORBIGNY (00137)

Code établissement : 30004

Code guichet : 00137

N° de compte : 00020313604

Clé RIB : 56

ARTICLE 8 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96- 314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 9 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATION ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et l'APIAS sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

A l'occasion de l'exercice de cette convention, l'APIAS a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. L'APIAS s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Il est rappelé que les personnes accueillies et accompagnées à l'APIAS sont des personnes vulnérables, et que les données collectées les concernant peuvent être sensibles ou perçues comme sensibles. Il appartient à l'APIAS au sens du RGPD de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées,
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'aide financière sollicitée,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l'Union Européenne,
- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,
- Attester de sa conformité au RGPD, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s'y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 10 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

- 1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;
- 2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;
- 3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;
- 4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;
- 5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – CLAUSES RÉSOLUTOIRES ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déferée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 13 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental.

Pour le Bénéficiaire,
Le Président de l'association APIAS

Monsieur Fabien BAZIN.

Monsieur Jean-Paul FALLET.

CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE ET L'ÉCOLE DE LA 2^e CHANCE NIÈVRE – BOURGOGNE - 2023

Entre

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention

dénommé ci-après « Le Département de la Nièvre »

D'une part,

ET

L'École de la 2^e chance (E2C) Nièvre Bourgogne

2, rue André Marie Ampère – 58640 VARENNES-VAUZELLES

représentée par Monsieur Philippe MACHECOURT, son Président, dûment habilité à signer la présente convention

dénommée ci-après « Le bénéficiaire »

D'autre part,

Il est convenu qui suit :

PRÉAMBULE :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3211-1,

VU de la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;

VU la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

VU la loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n° 2010-961 du 25 août 2010 qui étend le versement du Revenu de Solidarité Active aux jeunes de moins de vingt-cinq ans ;

VU la délibération de l'assemblée départementale du 27 et 28 mars relative au vote du Budget Primitif 2023.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par l'École de la deuxième chance pour l'accompagnement des jeunes.

ARTICLE 2 – PÉRIMÈTRE ET CONTENU DE L'ACTION

L'E2C Nièvre Bourgogne met en œuvre un parcours d'accompagnement et de formation individualisée pour des publics de 16 à 30 ans pour favoriser leur intégration sociale et leur insertion professionnelle via la formation ou la préparation à l'emploi.

L'association intervient sur tout le territoire du département avec trois sites respectivement implantés sur chacun des bassins économiques et bassins de vie du département de la Nièvre, soit le site pilote de Varennes-Vauzelles, Nevers Sud Nivernais, l'antenne Bourgogne Nivernaise à Cosne-Cours-sur-Loire et l'antenne du Morvan à Château-Chinon pour le Nivernais Morvan.

L'équipe de l'association est composée de 18 salariés dont un directeur, une responsable pédagogique, une assistante administrative, une assistante comptable, 5 formateurs, 5 chargés entreprise, 2 animateurs pédagogiques, et 2 référents (parcours, santé, social et intégration).

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2023 du 1^{er} janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Le Département de la Nièvre s'engage à financer le dispositif de l'E2C Nièvre Bourgogne dans le cadre de l'accompagnement des jeunes.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;

2° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;

3° Fournir le rapport d'activité relatif à l'activité de la structure et faisant état des indicateurs suivants :

- Nombre de jeunes accompagnés
- Typologie des accompagnements menés
- La répartition par prescripteur
- Nombre de jeunes réinscrits dans une démarche de formation, d'apprentissage ou d'emploi et taux de sorties positives

4° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

5° Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).

Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr ;

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – CONDITIONS ET MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La participation du Département s'effectuera sur la base d'un montant de 40 000 € pour le fonctionnement de l'E2C Nièvre Bourgogne.

Le versement de cette participation se fera par un règlement unique à la signature de la présente convention et sera effectué sur le compte suivant :

Titulaire du compte : ASS ÉCOLE 2EME CHANCE NIÈVRE BOURGOGNE

Domiciliation : Crédit Agricole

Code établissement : 14806 Code guichet : 18000

N° de compte : 70071512631 Clé RIB : 14

ARTICLE 7 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet.

Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96- 314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 8 – MODALITÉS D’ÉCHANGES D’INFORMATION ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et l'E2C Nièvre Bourgogne sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

A l'occasion de l'exercice de cette convention, l'E2C Nièvre Bourgogne a connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. L'E2C Nièvre Bourgogne s’engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l’exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Il est rappelé que les personnes accueillies et accompagnées à l'E2C Nièvre Bourgogne sont des personnes vulnérables, et que les données collectées les concernant peuvent être sensibles ou perçues comme sensibles. Il appartient à l'E2C Nièvre Bourgogne au sens du RGPD de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées,
- Préserver la sécurité, l’intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu’il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l’aide financière sollicitée,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l’Union Européenne,
- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,
- Attester de sa conformité au RGPD, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d’accès, de rectification, d’effacement, de limitation, de portabilité et d’opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s’y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 9– SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d’en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

- 1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l’un des engagements et obligations issues des présentes ;
- 2° En cas d’inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;
- 3° En cas de cessation de l’ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – CLAUSES RÉSOLUTOIRES ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 12 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental,

Monsieur Fabien BAZIN.

Pour l'École de la 2^e Chance ,
Le Président,

Monsieur Philippe MACHECOURT

CONVENTION DIAGNOSTICS MOBILITÉ – ASSOCIATION LES PEP DU CENTRE DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE – 2023

ENTRE :

Le Département de la Nièvre
Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX
représenté par Monsieur le Président en exercice du Conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,
dûment habilité à signer la présente convention,

dénommé ci-après « Le Département de la Nièvre »

D'une part,

ET :

L'Association Les PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté (Les PEP CBFC),
30 b rue Elsa Triolet 21000 DIJON, représentée par Madame Marie-Geneviève THEVENIN, Présidente,
dûment habilitée à signer la présente convention,

dénommée ci-après « Le bénéficiaire »

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.3211-1,
Vu la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,
Vu la demande d'aide financière formulée par l'association les PEP CBFC,
Vu la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) 2022,
Vu la délibération de la Session du Conseil départemental du 27 et 28 mars relative au vote du Budget Primitif 2023.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions de diagnostics mobilité réalisées par le bénéficiaire.

ARTICLE 2 – PÉRIMÈTRE ET CONTENU DE L'ACTION

Les PEP CBFC dans le cadre de ses actions met en place des diagnostics mobilité qui ont pour objectif d'approfondir la situation de mobilité de la personne, d'identifier les freins et les atouts à la mobilité, et de préconiser des solutions en définissant un parcours et une feuille de route.

Ainsi, plusieurs actions sont mises en œuvre par la structure :

- Le recensement des dispositifs de mobilité existants sur le département ;
- Le repérage des allocataires auprès des partenaires prescripteurs (notamment les travailleurs sociaux du Département) de la plateforme mobilité et du Centre Départemental d'Éducation Routière ;
- La réalisation de diagnostics mobilité.

Le diagnostic mobilité est réalisé par un entretien individuel afin d'établir un plan d'action personnalisé. En fonction des freins identifiés, des séances collectives seront organisées pour transmettre les informations adéquates pouvant être complétées par des mises en situation.

La mission est mise en œuvre sur le périmètre d'intervention départemental, prioritairement dans les zones rurales.

L'action cible les allocataires du RSA orientés par les travailleurs sociaux du Département.

Cette action entre dans le cadre des actions mobilité de l'association (auto-école associative, locations de véhicules).

Les prescripteurs du CDER pourront aussi orienter vers cette action notamment le SASTI-BGE, Pôle Emploi, MSA,... qui accompagnent les allocataires du RSA.

Par ailleurs, les PEP CBFC dans le cadre de leurs activités de mobilité pourront repérer et orienter les publics qu'ils accompagnent déjà vers un diagnostic mobilité, nécessaire à leur parcours d'insertion.

L'association doit réaliser une cinquantaine de diagnostics mobilité par la coordinatrice de l'auto-école associative, soit 0,46 ETP.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2023 du 1^{er} janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT

Le Département de la Nièvre s'engage à financer la mission de réalisation de diagnostics mobilité, ainsi que les frais de fonctionnement induits dans le cadre de cette mission.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet de réalisation de diagnostics mobilité sur la base de 0,46 ETP de la coordinatrice des formateurs, ainsi que les frais de fonctionnement induits dans le cadre de cette mission.

2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;

3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;

4° Fournir le rapport d'activité et un bilan spécifique de cette action en faisant état des indicateurs suivants :

- Nombre d'allocataires du RSA accompagnés et typologie du public (âge, situation socio-économique, problématiques rencontrées) ;
- Nombre de prescriptions ;
- Nombre de diagnostics mobilité réalisés (objectif : 50)
- Nombre de bénéficiaires ayant une solution de mobilité,
- Faire apparaître dans le bilan de l'action les principaux freins atouts à la mobilité des personnes accompagnées, les résultats et les effets sur la situation des personnes accompagnées.

5° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6° Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).

Les logotypes du Département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – CONDITIONS ET MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La participation du Département s'effectuera sur la base d'un montant de 41 700 € pour l'année 2023.

Le montant de la subvention est versé à la signature de la présente convention.

La contribution financière est créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Sur le compte suivant :

Titulaire du compte : PEP CBFC-DELEGATION DE LA NIEVRE

Domiciliation : CCM NEVERS BUREAU DE VARENNES VAUZELLES
64 BOULEVARD CAMILLE DAGONNEAU 58640 VARENNES VAUZELLES
Code établissement : 10278 Code guichet : 02524
N° de compte : 00010206145 Clé RIB : 38

ARTICLE 7 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet.

Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96- 314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 8 – MODALITÉS D'ÉCHANGES D'INFORMATION ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations entre le Département et les PEP CBFC sont transmises dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, et aussi dans le respect du décret 2019-536 du 29-05-2019 pris en application du Règlement Général sur la Protection des Données.

A l'occasion de l'exercice de cette convention, les PEP CBFC ont connaissance d'informations ou reçoit des documents signalés comme présentant un caractère confidentiel. L'E2C Nièvre Bourgogne s'engage à ne pas divulguer les informations, documents ou éléments reçus lors de l'exercice de sa mission à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Il est rappelé que les personnes accueillies et accompagnées aux PEP CBFC sont des personnes vulnérables, et que les données collectées les concernant peuvent être sensibles ou perçues comme sensibles. Il appartient aux PEP CBFC au sens du RGPD de :

- Respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées,
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le Conseil départemental,
- Ne communiquer les données personnelles des usagers, à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers habilités auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles dans le cadre de l'aide financière sollicitée,
- Ne pas effectuer de transfert de données en dehors de l'Union Européenne,

- Alerter, dès que possible, le Conseil départemental, en cas de violation, de perte ou de divulgation de données personnelles des personnes concernées, afin que celui-ci puisse se conformer à ses obligations, dans le respect de la réglementation,

- Attester de sa conformité au RGPD, auprès de la Déléguée à la Protection des Données de la collectivité départementale.

Les personnes concernées disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, et peuvent à tout moment révoquer leur consentement aux traitements, sauf si une disposition légale s'y oppose. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Responsable de traitement.

ARTICLE 9 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 4 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – CLAUSES RÉSOLUTOIRES ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 12 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du Conseil départemental.

Pour le Bénéficiaire,
La Présidente de l'association PEP CBFC

Monsieur Fabien BAZIN

Madame Marie-Geneviève THEVENIN

Revenu de Solidarité Active (RSA)

Références :

Code de l'action sociale et des familles :
Art. L 262-1 à L 262-58
Art. R 262-1 à R 262-121

Nature de la prestation :

Le Revenu de Solidarité Active est une allocation qui permet de garantir à ses allocataires des moyens convenables d'existence pour lutter contre la pauvreté, permettre une insertion sociale et encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle.

Conditions d'attribution du RSA :

Le droit à l'allocation est ouvert à toute personne physique :

- ✎ résidant en France de façon stable et effective,
- ✎ dont les ressources du foyer sont inférieures au revenu minimum garanti RSA,
- ✎ âgée de plus de 25 ans, sauf à charge d'un ou plusieurs enfants nés ou à naître,
- ✎ française ou ressortissante de l'Espace Économique Européen (sous conditions liées au droit au séjour et à la résidence en France) ou étranger avec un titre de séjour adapté et une durée de résidence en France de plus de 5 ans.
- ✎ qui ne se positionne pas en congé parental, sabbatique, sans solde ou en disponibilité,
- ✎ qui n'est ni élève, ni étudiant ou stagiaire, sauf à charge d'un ou plusieurs enfants,
- ✎ Pour les moins de 25 ans, ils peuvent bénéficier du RSA Jeune s'ils ont travaillé 2 ans à temps plein dans les trois dernières années, avec 3214 heures comptabilisées.

Sont pris en compte pour le calcul de l'allocation :

- le conjoint ou le concubin présent au foyer de l'allocataire ;
- les enfants et les personnes à charge présents au foyer de l'allocataire, à la condition qu'ils soient âgés de moins de 25 ans.

Procédures :

Instruction administrative du dossier

La demande de RSA peut être déposée auprès :

- des sites d'action médico-sociale du Conseil départemental,
- de la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre ou directement par téléprocédure en se connectant sur l'espace personnel dédié sur le site Caf.fr,
- de la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne,
- du Centre Communal d'Action Sociale de Nevers,
- des missions locales pour les demandeurs du RSA Jeune.

L'organisme auprès duquel la demande de RSA est déposée en assure l'instruction administrative.

Le service instructeur dispose d'un ensemble de documents de type CERFA à utiliser lors de la demande : le formulaire de demande, la demande complémentaire pour les non-salariés et pour le RSA Jeune.

Le RSA est attribué par le Président du Conseil départemental siégeant au lieu de résidence ou domicile du demandeur.

La date d'ouverture du droit au RSA est celle du dépôt de la demande, dans la mesure où à cette date, les conditions d'ouverture du droit sont remplies.

Le versement de l'allocation RSA est assuré, dans le département, par la Caisse d'Allocations Familiales et pour ses ressortissants, par la Caisse de Mutualité Sociale Agricole.

Ouverture des droits et durée de l'allocation de RSA

Le droit au RSA est ouvert le premier jour du mois de dépôt du formulaire de demande rempli et signé, indépendamment de la date à laquelle les pièces justificatives auront été fournies.

A l'occasion de la première demande, le droit à l'allocation est attribué pour 3 mois. L'allocataire doit alors renseigner tous les trimestres une « déclaration trimestrielle de ressources » ou DTR qui doit permettre à l'organisme payeur de vérifier si les ressources éventuelles de l'intéressé ne sont pas supérieures au montant du RSA.

Suspension d'allocation

- si les déclarations trimestrielles de ressources ne sont pas retournées par l'allocataire
- si les ressources sont supérieures au Revenu Minimum Garanti RSA.

Les décisions sont notifiées à l'intéressé. Des contrôles de situation des allocataires peuvent toutefois être demandés par le Président du Conseil départemental.

Le périmètre des droits et devoirs

L'allocataire du RSA est tenu :

- lorsque les ressources globales du foyer sont inférieures au montant du RSA forfaitaire prévu pour la composition de la famille **et**
- lorsqu'à qu'à titre individuel, il est sans emploi ou dispose d'un revenu inférieur à 500€

☞ **de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle.**

Le parcours d'insertion

Chaque entrant dans le dispositif RSA, soumis à droits et devoirs, bénéficie d'une évaluation sociale ou professionnelle qui a pour objectifs :

- de l'orienter vers l'accompagnement le plus adapté à sa situation,
- de lui permettre d'identifier les freins et les leviers de sa propre insertion sociale et/ou professionnelle,
- de lui fournir une première base de mise en œuvre des étapes d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Dans ce cadre, l'allocataire et son référent unique mettent en place un plan d'action formalisé :

- dans un contrat d'engagement réciproque ou CER, si le référent est issu du Conseil départemental, ou d'un autre organisme conventionné par le Conseil départemental,
- dans un projet personnalisé d'accès à l'emploi ou PPAE, si le référent est Pôle Emploi.

Modalités de mise en œuvre de la contractualisation

Le contrat d'engagement réciproque doit être conclu dans un délai de 2 mois pour l'insertion sociale et de 1 mois pour l'insertion professionnelle.

Dans le cadre, 3 situations, impactant le versement de l'allocation, peuvent se présenter :

1 - le CER ou le PPAE n'a pas été établi du fait du référent : il y a maintien du droit à l'allocation pour une période déterminée par le Président du Conseil départemental.

2 - le CER ou le PPAE a bien été établi : il y a poursuite **du droit à l'allocation à compter du mois de la contractualisation.**

3 - les obligations ne sont pas respectées : le versement de l'allocation peut être suspendu lorsque l'allocataire ne respecte pas les obligations mises à sa charge en matière d'insertion, à savoir :

- le contrat d'engagement réciproque ou le projet personnalisé d'accès à l'emploi n'est pas établi dans les délais, du fait express de l'intéressé,
- les engagements desdits contrats ne sont pas respectés ;
- l'allocataire est radié de la liste des demandeurs d'emploi, lorsqu'il est suivi par Pôle Emploi ;
- l'allocataire refuse de se soumettre au contrôle, en cas de fraude, de fausses déclarations, d'omission délibérée de déclaration ou de travail dissimulé.

Le versement de l'allocation est alors suspendu par décision du Président du Conseil départemental, après avis de l'Équipe pluridisciplinaire et après que l'intéressé, assisté le cas échéant de la personne de son choix, ait été mis en mesure de faire connaître ses observations.

Sanctions prévues :

- si l'allocataire ne remplit pas ses obligations, un 1^{er} niveau de sanction est appliqué : **réduction de 20% sur le montant de l'allocation et pour une durée de 3 mois.**
- si à l'issue de ce délai de 3 mois, la situation n'est toujours pas régularisée, un 2^e niveau de sanction est appliqué automatiquement : **réduction de 50% sur le montant de l'allocation et pour une durée de 4 mois.**
- si à l'issue de ce délai de 4 mois, l'intéressé n'a toujours pas rempli ses obligations, **le Président du Conseil départemental mettra fin au droit RSA et procédera à une radiation de la liste des allocataires.**

La radiation :

En cas de suspension ou d'interruption du versement de l'allocation pendant 4 mois consécutifs, le droit au RSA est clôturé.

L'ouverture d'un nouveau droit dans l'année qui suit la radiation est alors subordonnée à la signature d'un contrat d'engagement réciproque ou d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi.

Si le précédent dossier est radié depuis moins d'un an pour un motif autre que le défaut de contractualisation ou le non respect du document contractuel, le droit au RSA sera ouvert à la date de la nouvelle demande.

La réorientation des allocataires du RSA :

L'allocataire peut être réorienté dès lors que sa situation a évolué.

Décès :

En cas de décès de l'allocataire, l'allocation RSA cesse d'être due à compter du 1^{er} jour du mois civil qui suit le décès.

Gestion des indus de Revenu de Solidarité Active

Tout paiement indu de RSA supérieur à 76 € est récupéré par retenue sur le montant de l'allocation RSA ou sur tout autre prestation sociale ou familiale lorsque l'allocation RSA n'est plus versée.

Lorsque la personne ne perçoit plus aucune prestation de la CAF ou de la MSA, l'indu fait l'objet d'une récupération par le Conseil départemental, avec créance transférée à la Paierie départementale.

Sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration, l'action en récupération des indus se prescrit par 2 ans.

Voies de recours :

Le recours administratif :

Il doit être obligatoirement déposé préalablement à tout recours contentieux, sous peine d'irrecevabilité.

Dans tous les cas, l'allocataire doit motiver sa réclamation.

Le silence gardé par le destinataire du recours pendant plus de 2 mois vaut décision implicite de rejet du recours administratif.

1/ Contestation d'une décision de récupération d'un indu de RSA :

L'allocataire peut contester la récupération d'un indu en formulant un recours administratif, auprès du Président du Conseil départemental, service Contentieux social, dans les 2 mois suivant la réception de la décision. Une copie de la décision contestée est à joindre à la lettre, ainsi que tous les documents jugés utiles pour faire réviser la décision.

2/Contestation d'une décision de l'Équipe Pluridisciplinaire :

Le recours administratif préalable doit être adressé au Président du Conseil départemental – Service Contentieux social dans les deux mois suivant la réception de la décision. Une copie de la décision contestée est à joindre à la lettre, ainsi que tous les documents jugés utiles pour faire réviser la décision.

3/ Contestation d'une décision de rejet du RSA :

Le recours administratif préalable doit être adressé au Président du Conseil départemental – Service Contentieux social dans les deux mois suivant la réception de la décision. Une copie de la décision contestée est à joindre à la lettre, ainsi que tous les documents jugés utiles pour faire réviser la décision.

4/ Contestation du montant de RSA attribué :

Le recours administratif préalable doit être adressé au Président du Conseil départemental – Service Contentieux social dans les deux mois suivant la réception de la décision. Une copie de la décision contestée est à joindre à la lettre, ainsi que tous les documents jugés utiles pour faire réviser la décision.

Le recours contentieux :

Il peut être engagé devant le Tribunal Administratif de Dijon dans les 2 mois après réception de la notification de décision motivée par, selon le cas, l'organisme payeur ou par le Conseil départemental.

Dans tous les cas, le recours, qu'il soit engagé à titre gracieux ou contentieux, a un caractère suspensif d'allocation jusqu'à décision de l'autorité compétente pour statuer.

Les intervenants :

Conseil départemental :

- Sites d'action médico-sociale
- Service Inclusion Sociale
- Service Gestion des droits RSA
- Service juridique

 CCAS

 Missions Locales

 Caisse d'allocations Familiales de la Nièvre

 Caisse de Mutualité Sociale Agricole

 Pôle Emploi

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Maryse AUGENDRE, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à M. Thierry GUYOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - MAINTENIR LE CIRCUIT ET SON ÉCOSYSTÈME AU TOP DE LA PERFORMANCE PAR L'INNOVATION

Un département qui pilote les changements écologiques - Magny-Cours : Maintenir le circuit et son écosystème au top de la performance par l'innovation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.111-9,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

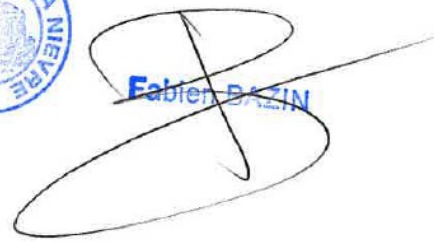
DÉCIDE

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique soit :
 - . 1 410 000 € en dépenses de fonctionnement,
 - . 2 638 000 € en dépenses d'investissement,
 - . 3 993 673 € en recettes de fonctionnement,
 - . 54 327 € en recettes d'investissement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document lié à la mise en œuvre de ces décisions, de lancer les procédures correspondant aux investissements, signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations, signer l'ensemble des pièces d'un marché (actes d'engagement, avenants, contrats, conventions,...) dans le respect du protocole interne et du Code de la commande publique,
- **DE SOLLICITER** les subventions susceptibles d'être perçues,
- **DE DONNER** délégation à la Commission permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés dans le cadre de ce rapport,
- **DE VALIDER** la liste des opérations 2023 des travaux à réaliser sur le site du circuit de Nevers Magny-Cours et de lancer les procédures correspondantes,
- **D'ACCORDER** une subvention et inscrire des crédits à hauteur de 5 000 € en dépense de fonctionnement pour l'octroi d'une subvention à l'Association Magny-Cours International Motorsport Center.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,




Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230328-68151-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

PROJET DE PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2023

Site Circuit de Nevers Magny-Cours

Priorités	Intitulé des études ou des travaux	Montant HT	Remarques
Travaux sur piste principale, bâtiments et enceinte sportive (homologations, ...)			
1 - CD	Contrôles et travaux de sécurité tribunes et passerelles (contrôle obligatoire CD58)	40 000,00	Nécessaires dans le cadre de l'homologation et permet de mettre en sécurité ces équipements pour le public
1	Rénovation du centre médical	250 000,00	Remise à niveau des locaux (plâtrerie/peinture) Travaux d'électricité / plomberie non inclus
1	Mise en place d'une sonorisation sur la voie des stands et deux paddocks	100 000,00	TO1 - Poursuite du marché lancé en 2021 Travaux sur le paddock 1
1	Réaménagement du PC Vidéo	250 000,00	Poursuite opération lancée en 2022
1	Mise en place d'un éclairage à LED sur la piste	250 000,00	Reprise et réadaptation de l'éclairage du circuit
1	Aménagement virages piste	40 000,00	Dalles béton virage T1 et T2 + acodrain Estoril
1 - CD	Travaux du propriétaire	70 000,00	Permet de répondre aux obligations du propriétaire lors de différents problèmes
TOTAL HT		1 000 000,00	

CONVENTION FINANCIÈRE

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département — 58039 NEVERS CEDEX

Représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération n°..... de la session du Conseil départemental des 27 et 28 mars 2023,

Ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'association Magny-Cours International Motorsport Center (MIMC)

Circuit de Magny-Cours, 58470 Magny-Cours,

Représentée par Monsieur Bertrand DECOSTER

N° SIRET : 914 681846 000 12

Ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire de structurer les liens entre les entreprises de la technopole qui œuvrent dans le champ des sports mécaniques conforme à son objet statutaire;

Considérant la politique sportive développée sur le circuit de Nevers Magny-Cours ;

Considérant que le projet ci-après présenté par le bénéficiaire participe à cette politique.

Vu :

** Les articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatifs à la réglementation des aides d'État*

** La communication 2016/C 262/01 de la commission européenne relative à la notion d'«aide d'État» visée à l'article 107, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne"*

** Le Règlement (UE) 2021/1237 de la Commission du 23 juillet 2021 modifiant le règlement (UE) n°651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du TFUE"*

ARTICLE 1— OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions réalisées par le bénéficiaire à savoir de fédérer les entreprises du technopôle de Magny-Cours pour développer le site par des conférences, des actions d'animation contribuant à accroître la notoriété de Magny-Cours et attirer de nouvelles entreprises, ainsi que leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre le projet défini ci-dessus.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt général. Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 — DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2023.

ARTICLE 3 - MONTANT DE LA SUBVENTION

Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant maximal de 5 000 euros pour l'année 2023.

Cette subvention est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er} et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

ARTICLE 4— MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

Le Département de la Nièvre verse un montant de 5 000 euros à la notification de la convention.

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Titulaire du compte : ASSOCIATION MAGNY-COURS INTERNATIONAL MOTORSPORT CENTER

Domiciliation : Circuit de Nevers Magny-Cours Route de Sainte-Parize 58470 MAGNY-COURS

Code établissement : 14 806

Code guichet : 18 000

N° de compte : 72 044 019 079

Clé RIB : 08

ARTICLE 5 — ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée ;

2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;

3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;

4° Fournir le rapport d'activité ;

5° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

A cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6° Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).

Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 — SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 — CONTROLE DU DEPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 8 - RENOUELEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 7 des présentes.

ARTICLE 9 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle

emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – FACULTE DE RESILIATION PAR LE BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 11— CLAUSE RESOLUTOIRE

A défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 12 — RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différent.

A défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le président du Conseil départemental,
Monsieur Fabien BAZIN

Pour le bénéficiaire,
L'association MIMC,
Monsieur Bertrand DECOSTER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Départements : Conseil départemental Nièvre (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal (2)

Numéro SIRET : 22580001000152

POSTE COMPTABLE : le Comptable assignataire

M. 52

Budget primitif (projet de budget)

voté par nature

BUDGET : Circuit Nevers Magny-Cours (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	15

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	17
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	19
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	20
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	21
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	22
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	23
A2 - Equipements non départementaux	25
A3 - Dépenses financières	26
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	27
A4.2 - Recettes RMI / RSA	28
A4.3 - Recettes financières	29
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	30
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	31
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	35
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	39
A1/01 - Opérations non ventilées	45
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	46
A1/1 - Fonction 1	47
A1/2 - Fonction 2	48
A1/3 - Fonction 3	50
A1/4 - Fonction 4	52
A1/5 - Fonction 5	53
A1/6 - Fonction 6	60
A1/7 - Fonction 7	62
A1/8 - Fonction 8	64
A1/9 - Fonction 9	66

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	68
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	69
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	74
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	75
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	76
B2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
B3 - Etat des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	78

B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

79

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis

Sans Objet

C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

Sans Objet

C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

Sans Objet

C3 - Etat des contrats de crédit-bail

Sans Objet

C4 - Etat des contrats de PPP

Sans Objet

C5 - Etat des autres engagements donnés

Sans Objet

C6 - Etat des engagements reçus

Sans Objet

C7 - Situation des autorisations de programme

80

C8 - Situation des autorisations d'engagement

81

C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale

Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat du personnel

Sans Objet

D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier

Sans Objet

D3.1 - Liste des organismes de regroupement

Sans Objet

D3.2 - Liste des établissements publics créés

Sans Objet

D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

Sans Objet

D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe

Sans Objet

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux

Sans Objet

E2 - Arrêté et signatures

82

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	0	Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (5)	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.0%	
5	Encours de dette/population (3) (4)	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)	0.0%	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(6) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) avec les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget (4) primitif de l'exercice précédent.

IV – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	6 939 392,22	7 343 440,06	-169 639,36	A1 234 408,48
Investissement	3 240 315,43	2 852 973,92	(1) -265 568,36	A2 -652 909,87
Fonctionnement	3 699 076,79	4 490 466,14	(2) 95 929,00	A3 887 318,35

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 256 878,72	III + IV 22 470,24	B1	-234 408,48
Investissement	I 256 878,72	III 22 470,24	B2	-234 408,48
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)
TOTAL	A1 + B1		0,00
Investissement	A2 + B2		-887 318,35
Fonctionnement	A3 + B3		887 318,35

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES

Chap. /art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 256 878,72
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
106	Programme d'équipement n° 106	255 478,72
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	1 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 22 470,24
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	22 470,24
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

V O T E		DEPENSES	RECETTES
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	3 184 554,00	4 071 872,35

+

+

+

R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	256 878,72	22 470,24
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 652 909,87	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)	4 094 342,59	4 094 342,59
--	--------------	--------------

V O T E		DEPENSES	RECETTES
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	4 415 227,00	4 415 227,00

+

+

+

R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)	4 415 227,00	4 415 227,00
---	--------------	--------------

TOTAL DU BUDGET (5)	8 509 569,59	8 509 569,59
-------------------------------	--------------	--------------

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	2 638 000,00	546 554,00	3 184 554,00	941 645,35	3 130 227,00	4 071 872,35
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 410 000,00	3 005 227,00	4 415 227,00	3 993 673,00	421 554,00	4 415 227,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	4 048 000,00	3 551 781,00	7 599 781,00	4 935 318,35	3 551 781,00	8 487 099,35

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (6)	151 238,21	25 620,00	153 000,00	0,00	178 620,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	904 674,95	153 547,86	660 000,00	0,00	813 547,86
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (3) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (6)	230 000,00	77 710,86	200 000,00	0,00	277 710,86
Total des dépenses d'équipement		1 285 913,16	256 878,72	1 013 000,00	0,00	1 269 878,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 580 000,00	0,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 580 000,00	0,00	1 625 000,00	0,00	1 625 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 865 913,16	256 878,72	2 638 000,00	0,00	2 894 878,72

040	Opérations ordre transf. entre sections (2)	399 651,00		421 554,00	0,00	421 554,00
041	Opérations patrimoniales (2)	70 000,00		125 000,00	0,00	125 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		469 651,00		546 554,00	0,00	546 554,00

TOTAL	3 335 564,16	256 878,72	3 184 554,00	0,00	3 441 432,72
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	652 909,87
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 094 342,59
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(6) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (9)	456 481,73	22 470,24	0,00	0,00	22 470,24
16	Emprunts et dettes assimilées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		456 481,73	22 470,24	0,00	0,00	22 470,24
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	80 271,79	0,00	887 318,35	0,00	887 318,35
138	Autres subventions invest. non transf. (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	63 000,00	0,00	54 327,00	0,00	54 327,00
Total des recettes financières		143 271,79	0,00	941 645,35	0,00	941 645,35
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		599 753,52	22 470,24	941 645,35	0,00	964 115,59

021	Virement de la section de fonctionnement (2)	571 589,00		674 575,00	0,00	674 575,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (2)	2 359 790,00		2 330 652,00	0,00	2 330 652,00
041	Opérations patrimoniales (2)	70 000,00		125 000,00	0,00	125 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 001 379,00		3 130 227,00	0,00	3 130 227,00

TOTAL	3 601 132,52	22 470,24	4 071 872,35	0,00	4 094 342,59
--------------	---------------------	------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 094 342,59
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (7)**

2 583 673,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(8) Sauf 165, 166 et 16449.

(9) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	953 265,00	0,00	965 000,00	0,00	965 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		963 265,00	0,00	980 000,00	0,00	980 000,00
66	Charges financières	420 000,00	0,00	430 000,00	0,00	430 000,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 383 265,00	0,00	1 410 000,00	0,00	1 410 000,00

023	Virement à la section d'investissement (2)	571 589,00		674 575,00	0,00	674 575,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	2 359 790,00		2 330 652,00	0,00	2 330 652,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 931 379,00		3 005 227,00	0,00	3 005 227,00

TOTAL	4 314 644,00	0,00	4 415 227,00	0,00	4 415 227,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 415 227,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	3 819 064,00	0,00	3 993 673,00	0,00	3 993 673,00
Total des recettes de gestion courante		3 819 064,00	0,00	3 993 673,00	0,00	3 993 673,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 819 064,00	0,00	3 993 673,00	0,00	3 993 673,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	399 651,00		421 554,00	0,00	421 554,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		399 651,00		421 554,00	0,00	421 554,00

TOTAL	4 218 715,00	0,00	4 415 227,00	0,00	4 415 227,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 415 227,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 583 673,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	421 554,00	421 554,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	1 255 478,72		1 255 478,72
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	3 000,00	0,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	11 400,00	125 000,00	136 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	25 000,00	0,00	25 000,00
27	Autres immobilisations financières (7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement –Total		2 894 878,72	546 554,00	3 441 432,72

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	652 909,87
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 094 342,59
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	965 000,00		965 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	15 000,00	0,00	15 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	430 000,00	0,00	430 000,00
67	Charges exceptionnelles (8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	2 330 652,00	2 330 652,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		674 575,00	674 575,00
Dépenses de fonctionnement –Total		1 410 000,00	3 005 227,00	4 415 227,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 415 227,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	22 470,24	0,00	22 470,24
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	125 000,00	125 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		2 330 652,00	2 330 652,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		674 575,00	674 575,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	54 327,00		54 327,00
Recettes d'investissement –Total		76 797,24	3 130 227,00	3 207 024,24

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	887 318,35
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 094 342,59
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	0,00		0,00
75	Autres produits d'activités (7)	3 993 673,00	0,00	3 993 673,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (7)	0,00	421 554,00	421 554,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		3 993 673,00	421 554,00	4 415 227,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 415 227,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A

DEPENSES

Nature	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	3 335 564,16	256 878,72	3 184 554,00	0,00	250 000,00	2 934 554,00	3 441 432,72
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	1 285 913,16	256 878,72	1 013 000,00	0,00	250 000,00	763 000,00	1 269 878,72
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	97 078,00	1 400,00	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	14 400,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	1 188 835,16	255 478,72	1 000 000,00	0,00	250 000,00	750 000,00	1 255 478,72
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	1 580 000,00	0,00	1 625 000,00	0,00		1 625 000,00	1 625 000,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	399 651,00		421 554,00	0,00		421 554,00	421 554,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	70 000,00		125 000,00	0,00		125 000,00	125 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (3)	652 909,87
---	-------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	4 094 342,59
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES

Nature	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	3 520 860,73	22 470,24	3 184 554,00	0,00	3 207 024,24
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	456 481,73	22 470,24	0,00	0,00	22 470,24
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	63 000,00	0,00	54 327,00	0,00	54 327,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	2 359 790,00		2 330 652,00	0,00	2 330 652,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	70 000,00		125 000,00	0,00	125 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	571 589,00		674 575,00	0,00	674 575,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (3)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (4)	887 318,35
---------------------------------------	-------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	4 094 342,59
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(4) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
	TOTAL	97 078,00	1 400,00	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 728,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
2033	Frais d'insertion	4 728,00	0,00	3 000,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	92 350,00	1 400,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21351	Bâtiments publics	92 350,00	1 400,00	10 000,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

RSA DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	A 1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)

Vue d'ensemble des dépenses de programmes et équipement (2)								
N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
							Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL			12 420 391,06	255 478,72	1 000 000,00	0,00	250 000,00	750 000,00
106	TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)	P707E12	11 781 364,52	167 767,86	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00
106	TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)		581 410,54	87 710,86	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00
113	ETUDE POUR CENTRE DE SIMULATION (chap prog 113)		57 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P707E12

DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES		750 000,00	581 410,54	a 87 710,86	250 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	60 000,00	0,00	10 000,00	50 000,00	0,00
2031	Frais d'études	60 000,00	0,00	10 000,00	50 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	690 000,00	581 410,54	77 710,86	200 000,00	0,00
23188	Autres	690 000,00	581 410,54	77 710,86	200 000,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (1)	Libellé	Réalizations cumulées affectées au programme au 01/01/N	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (2)	-337 710,86
--------------------------------------	--------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.5

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : TRAVAUX SECURITE ET DIVERS TVA (chap prog 106)
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	11 781 364,52	a 167 767,86	750 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	629 313,01	15 620,00	100 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	629 313,01	15 620,00	100 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	11 152 051,51	152 147,86	650 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	11 152 051,51	152 147,86	650 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (2)	-917 767,86
--------------------------------------	--------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX					A1.5

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 113
LIBELLE : ETUDE POUR CENTRE DE SIMULATION (chap prog 113)
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	57 616,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	57 616,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	57 616,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (2)			0,00
--------------------------------------	--	--	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES TOTALES		1 580 000,00	0,00	1 625 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 580 000,00	0,00	1 600 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 405 000,00	0,00	1 425 000,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	175 000,00	0,00	175 000,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	25 000,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	25 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL	456 481,73	22 470,24	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	456 481,73	22 470,24	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	28 808,00	5 185,44	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. transf. Communes	5 761,60	5 761,60	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	11 523,20	11 523,20	0,00	0,00
1336	Dot. soutien investissement départements	410 388,93	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA - RECETTES	A4.2

RECETTES RMI

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

RECETTES RSA

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Recettes financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL	143 271,79	0,00	941 645,35	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	80 271,79	0,00	887 318,35	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	80 271,79	0,00	887 318,35	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	63 000,00	0,00	54 327,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap. (4)	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération au 01/01/N (2)	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL DEPENSES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote.

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap. /art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
040	DEPENSES (2)	399 651,00	421 554,00	0,00
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	56 268,00	56 268,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	177 728,00	178 032,00	0,00
13914	Sub. transf cpte résult. Communes	2 750,00	2 750,00	0,00
139172	Sub. transf cpte résult. FEDER	129 680,00	129 680,00	0,00
13936	Dot. soutien investissement départements	33 225,00	54 824,00	0,00
040	RECETTES (2)	2 359 790,00	2 330 652,00	0,00
28031	Frais d'études	41 541,00	6 681,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	131 500,00	107 838,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	15 015,00	15 015,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	68 450,00	68 450,00	0,00
281351	Bâtiments publics	174 051,00	178 098,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 929 233,00	1 954 570,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES				A7
Chap. /art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
041	DEPENSES (2)	70 000,00	125 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	70 000,00	125 000,00	0,00
041	RECETTES (2)	70 000,00	125 000,00	0,00
2031	Frais d'études	69 000,00	119 960,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	5 040,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)		4 314 644,00	0,00	4 415 227,00	0,00	0,00	4 415 227,00	4 415 227,00
011	Charges à caractère général (4)	953 265,00	0,00	965 000,00	0,00	0,00	965 000,00	965 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	10 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	420 000,00	0,00	430 000,00	0,00		430 000,00	430 000,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	571 589,00		674 575,00	0,00		674 575,00	674 575,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	2 359 790,00		2 330 652,00	0,00		2 330 652,00	2 330 652,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (3)								0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								4 415 227,00
--	--	--	--	--	--	--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Total (RAR N-1 + Vote)
RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)		4 218 715,00	0,00	4 415 227,00	0,00	4 415 227,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	3 819 064,00	0,00	3 993 673,00	0,00	3 993 673,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	399 651,00		421 554,00	0,00	421 554,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (3)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	4 415 227,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES – GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
011	Charges à caractère général (3)	953 265,00	0,00	965 000,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	351 000,00	0,00	371 000,00	0,00
6161	Multirisques	8 167,25	0,00	9 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
63512	Taxes foncières	589 097,75	0,00	580 000,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (2) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10 000,00	0,00	15 000,00	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	0,00	0,00	5 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016+ 017 + 65 + 6586)		963 265,00	0,00	980 000,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES –
OPERATIONS D'ORDRE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)	420 000,00	0,00	430 000,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	420 000,00	0,00	430 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (3)	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		1 383 265,00	0,00	1 410 000,00	0,00

023	Virement à la section d'investissement	571 589,00		674 575,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	2 359 790,00		2 330 652,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 359 790,00		2 330 652,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 931 379,00		3 005 227,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	4 314 644,00	0,00	4 415 227,00	0,00
---	---------------------	-------------	---------------------	-------------

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 415 227,00
--	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	42 434,29
Montant des ICNE de l'exercice N-1	42 434,29
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(4) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux)	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	3 819 064,00	0,00	3 993 673,00	0,00
752	Revenus des immeubles	750 000,00	0,00	890 000,00	0,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	3 069 064,00	0,00	3 101 673,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	2 000,00	0,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES		3 819 064,00	0,00	3 993 673,00	0,00
(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits
« surfiscalisés » (compte 7321) (3)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(3) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS –
OPERATIONS D'ORDRE**

Chap / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (3)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		3 819 064,00	0,00	3 993 673,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	399 651,00		421 554,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	399 651,00		421 554,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		399 651,00		421 554,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	4 218 715,00	0,00	4 415 227,00	0,00
---	---------------------	-------------	---------------------	-------------

R 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 415 227,00
--	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(4) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	1 625 000	0	0	0	0	0
- Equipements départx		0	0	0	0	0
- Equip. non départx (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières	1 625 000					
Dépenses d'ordre	546 554					
Total dépenses de l'exercice	2 171 554	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	652 910	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	2 824 464	0	0	0	0	0
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	4 017 545	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	4 017 545	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	4 021 227	9 000	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	4 021 227	9 000	0	0	0	0
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	3 523 227	2 000	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	3 523 227	2 000	0	0	0	0

IV – ANNEXES									IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION									A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
---------	--	--------------------------------------	--	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	1 013 000	2 638 000
- Equipements départx	0	0	0	0	0	0	0	1 013 000	1 013 000
- Equip. non départx (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières									1 625 000
Dépenses d'ordre									546 554
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	1 013 000	3 184 554
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	256 879	909 789
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	1 269 879	4 094 343
RECETTES									
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	54 327	4 071 872
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	22 470	22 470
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	76 797	4 094 343

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES									
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	385 000	4 415 227
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	385 000	4 415 227
RECETTES									
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	890 000	4 415 227
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	890 000	4 415 227

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
----------	---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		2 171 554	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		1 625 000	0	0	0	0	0
164	Emprunts auprès des ét. financiers	1 600 000	0	0	0	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	0	0
213	Constructions	0	0	0	0	0	0
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
261	Titres de participation	25 000	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		546 554	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		421 554	0	0	0	0	0
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	421 554	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		125 000	0	0	0	0	0
218	Autres immobilisations corporelles	125 000	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes d'investissement		4 017 545	0	0	0	0	0
Recettes réelles		887 318	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0
106	Réserves	887 318	0	0	0	0	0
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0	0	0	0	0	0
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		3 130 227	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		3 005 227	0	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	674 575	0	0	0	0	0
280	Amort. immobilisations incorporelles	114 519	0	0	0	0	0
281	Amortissement immobilisations corporelle	2 216 133	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		125 000	0	0	0	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	125 000	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		4 021 227	9 000	0	0	0	0
Dépenses réelles		1 016 000	9 000	0	0	0	0
604	Achats d'études, prestations de services	1 000	0	0	0	0	0

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - BP (projet de budget) - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
616	Primes d'assurances	0	9 000	0	0	0	0
627	Services bancaires et assimilés	5 000	0	0	0	0	0
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	580 000	0	0	0	0	0
656	Participations	0	0	0	0	0	0
657	Subventions de fonctionnement versées	0	0	0	0	0	0
661	Charges d'intérêts	430 000	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		3 005 227	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		3 005 227	0	0	0	0	0
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	674 575	0	0	0	0	0
681	<i>Dot. amort. et prov. Charges de fonct.</i>	2 330 652	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		3 523 227	2 000	0	0	0	0
Recettes réelles		3 101 673	2 000	0	0	0	0
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0
758	Produits divers de gestion courante	3 101 673	2 000	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		421 554	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		421 554	0	0	0	0	0
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	421 554	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour les comptes 641 et 6516 qui sont déclinés à quatre chiffres et le compte 6517 qui est décliné à cinq chiffres.

IV – ANNEXES										IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION										A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
----------	---------	--	--------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

INVESTISSEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	1 013 000	3 184 554
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	1 013 000	2 638 000
164	Emprunts auprès des ét. financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	1 600 000
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	0	0	0	153 000	153 000
213	Constructions	0	0	0	0	0	0	0	10 000	10 000
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	650 000	650 000
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	200 000	200 000
261	Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	546 554
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	421 554
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	421 554
Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	125 000
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	125 000
RECETTES										
Total recettes d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	54 327	4 071 872
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	54 327	941 645
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	54 327	54 327
106	Réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	887 318
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0	0	0	0	0	0	0	0	0
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	3 130 227
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	3 005 227
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	674 575
280	Amort. immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	114 519
281	Amortissement immobilisations corporelle	0	0	0	0	0	0	0	0	2 216 133
Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	125 000
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	0	0	0	0	125 000

FONCTIONNEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	385 000	4 415 227
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	385 000	1 410 000
604	Achats d'études, prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	370 000	371 000

Conseil départemental Nièvre - Circuit Nevers Magny-Cours - BP (projet de budget) - 2023

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
616	Primes d'assurances	0	0	0	0	0	0	0	0	9 000
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0	0	0	0	0	0	0	0	580 000
656	Participations	0	0	0	0	0	0	0	10 000	10 000
657	Subventions de fonctionnement versées	0	0	0	0	0	0	0	5 000	5 000
661	Charges d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	430 000
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	3 005 227
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	3 005 227
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	674 575
681	<i>Dot. amort. et prov. Charges de fonct.</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	2 330 652
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES										
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	890 000	4 415 227
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	890 000	3 993 673
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	890 000	890 000
758	Produits divers de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	3 103 673
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	421 554
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	421 554
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	421 554
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES	A1/01

SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		2 171 554,00
Dépenses réelles		1 625 000,00
164	Emprunts auprès des ét. financiers	1 600 000,00
261	Titres de participation	25 000,00
Dépenses d'ordre		546 554,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	421 554,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	421 554,00
041	Opérations patrimoniales	125 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	125 000,00
RECETTES		4 017 545,35
Recettes réelles		887 318,35
106	Réserves	887 318,35
Recettes d'ordre		3 130 227,00
021	Virement de la section de fonctionnement	674 575,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	2 330 652,00
280	Amort. immobilisations incorporelles	114 519,00
281	Amortissement immobilisations corporelle	2 216 133,00
041	Opérations patrimoniales	125 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	125 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		4 021 227,00
Dépenses réelles		1 016 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	580 000,00
661	Charges d'intérêts	430 000,00
Dépenses d'ordre		3 005 227,00
023	Virement à la section d'investissement	674 575,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	2 330 652,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	2 330 652,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
RECETTES		3 523 227,00
Recettes réelles		3 101 673,00
758	Produits divers de gestion courante	3 101 673,00
Recettes d'ordre		421 554,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	421 554,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	421 554,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/0

FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres	
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)					
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT								
Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres	
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)					
	DEPENSES REELLES	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
	RECETTES REELLES	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/1

FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture		
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture		
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	31 Culture		32 Sports	33 Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs	TOTAL DE LA FONCTION
		314 Musées	315 Services d'archives			
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	31 Culture		32 Sports	33 Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs	TOTAL DE LA FONCTION
		314 Musées	315 Services d'archives			
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/4

FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres et le compte 6516 qui est également décliné à 4 chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	547 Revenu minimum d'insertion - RMA		548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				5471 Revenu minimum d'insertion - Allocations	5472 Revenu minimum d'activité		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-5

SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	550 Services communs	551 APA à domicile	552 APA versée au bénéficiaire en établisst	553 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres, et le compte 6517 qui est décliné à 5 chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	567 Allocations RSA	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES					IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION					A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs		
				821 Routier	822 Ferroviaire	823 Maritime
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs		
				821 Routier	822 Ferroviaire	823 Maritime
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs		88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		824 Fluvial	825 Aérien		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs		88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		824 Fluvial	825 Aérien		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	1 013 000,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	1 013 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	153 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	10 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	650 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	200 000,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	54 327,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	54 327,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT					
Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	385 000,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	370 000,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	10 000,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	5 000,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	890 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	890 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	1 013 000,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	1 013 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	153 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	650 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	200 000,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	54 327,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	54 327,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	385 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	370 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	10 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	890 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	890 000,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
375	15/12/2006	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					30 200 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					30 200 000,00									
371-tir 2M	SOCIETE GENERALE	20/09/2019	20/12/2005	20/03/2006	2 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.02 sur Euribor 3M) + 0.02	2,501	2,562	EUR	T	C	O	A-1
375	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	15/12/2006	22/12/2006	15/05/2007	1 500 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.01	3,700	3,815	EUR	X	X	O	A-1
382	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/12/2007	20/12/2007	20/03/2008	3 500 000,00	F	Taux fixe à 4.575 %	4,575	4,723	EUR	T	P	O	A-1
386	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2008	22/12/2008	31/03/2009	2 600 000,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,650	4,732	EUR	T	P	O	A-1
397	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2009	15/05/2010	15/08/2010	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	3,803	EUR	T	C	O	A-1
401	CREDIT AGRICOLE	29/12/2010	29/12/2010	29/03/2011	900 000,00	V	Euribor 3M + 0.63	1,644	1,654	EUR	T	C	O	A-1
408	SOCIETE GENERALE	08/11/2011	30/12/2011	30/03/2012	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,380	4,518	EUR	T	C	O	A-1
411	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2012	21/12/2012	01/01/2014	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,910	3,910	EUR	A	P	O	A-1
418	CREDIT FONCIER DE FRANCE	28/07/2014	01/09/2014	01/12/2014	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2.94 %	2,940	2,973	EUR	T	C	O	A-1
425	SaarLB	04/12/2015	15/12/2015	25/06/2016	3 900 000,00	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	2,117	EUR	T	P	O	A-1
430	CREDIT AGRICOLE	23/11/2016	30/06/2017	23/03/2017	2 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	0,458	0,459	EUR	T	C	O	A-1
433	CAISSE D'EPARGNE	04/12/2017	15/12/2017	25/03/2018	1 400 000,00	F	Taux fixe à 1.39 %	1,390	1,397	EUR	T	P	O	A-1
437	SFIL CAFFIL	26/11/2018	20/12/2018	01/04/2019	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.56 %	1,560	1,569	EUR	T	C	O	A-1
439	SFIL CAFFIL	17/05/2019	28/06/2019	01/10/2019	800 000,00	F	Taux fixe à 1.16 %	1,160	1,165	EUR	T	C	O	A-1
443	SFIL CAFFIL	23/07/2020	28/08/2020	01/03/2021	1 300 000,00	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	0,681	EUR	S	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
445	CREDIT AGRICOLE	23/07/2020	09/10/2020	09/01/2021	1 300 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,662	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					30 200 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		16 334 067,78					1 595 544,03	408 879,51	0,00	41 545,35
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		16 334 067,78					1 595 544,03	408 879,51	0,00	41 545,35
371-tir 2M	N	0,00	A-1	300 000,00	2,96	F	Taux fixe à 3.48 %	3,588	100 000,00	9 258,25	0,00	212,67
375	N	0,00	A-1	300 000,00	3,37	V	(TAM(Postfixé) + 0.01)-Floor -0.01 sur TAM(Postfixé)	1,116	75 000,00	3 344,92	0,00	5 475,87
382	N	0,00	A-1	1 194 919,21	4,97	F	Taux fixe à 4.575 %	4,723	217 604,78	51 664,94	0,00	1 366,20
386	N	0,00	A-1	1 043 929,82	6,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,732	154 515,48	45 874,32	0,00	0,00
397	N	0,00	A-1	375 000,00	7,37	F	Taux fixe à 3.75 %	3,803	50 000,00	13 359,38	0,00	1 523,44
401	N	0,00	A-1	360 000,00	7,99	V	Euribor 3M + 0.63	2,787	45 000,00	12 855,91	0,00	38,25
408	N	0,00	A-1	266 666,67	4,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,518	66 666,68	10 728,97	0,00	24,33
411	N	0,00	A-1	469 897,08	5,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,910	71 003,03	18 372,98	0,00	15 553,44
418	N	0,00	A-1	2 937 500,00	11,67	F	Taux fixe à 2.94 %	2,973	250 000,00	83 606,26	0,00	6 364,89
425	N	0,00	A-1	2 761 675,35	13,23	F	Taux fixe à 2.1 %	2,117	182 749,80	56 562,32	0,00	752,19
430	N	0,00	A-1	1 408 860,71	13,98	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	2,903	100 632,92	53 057,72	0,00	1 149,06
433	N	0,00	A-1	1 085 539,93	14,98	F	Taux fixe à 1.39 %	1,397	65 552,70	14 748,30	0,00	196,91
437	N	0,00	A-1	812 500,00	16,00	F	Taux fixe à 1.56 %	1,569	50 000,00	12 382,50	0,00	2 940,71

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
439	N	0,00	A-1	670 000,00	16,50	F	Taux fixe à 1.16 %	1,165	40 000,00	7 598,00	0,00	1 806,70
443	N	0,00	A-1	1 170 000,00	17,67	F	Taux fixe à 0.68 %	0,681	65 000,00	7 845,50	0,00	2 483,79
445	N	0,00	A-1	1 177 579,01	17,77	F	Taux fixe à 0.66 %	0,662	61 818,64	7 619,24	0,00	1 656,90
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		16 334 067,78					1 595 544,03	408 879,51	0,00	41 545,35

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	16	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Montant en euros	16 334 067,78	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 021 554,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 600 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 425 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	175 000,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681 (5)	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		421 554,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	421 554,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 021 554,00	256 878,72	652 909,87	2 931 342,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(5) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 059 554,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		3 059 554,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	6 681,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	107 838,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	15 015,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	68 450,00	0,00
281351	Bâtiments publics	178 098,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 954 570,00	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
024	Produits des cessions d'immobilisations	54 327,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	674 575,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 059 554,00	22 470,24	0,00	887 318,35	3 969 342,59

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 931 342,59
Ressources propres disponibles	IV 3 969 342,59
Solde	V = IV – II (5) 1 038 000,00

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C7

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	14 579 835,43	0,00	14 579 835,43	14 239 717,84	337 710,86	0,00	0,00
P707E05 AP 2012 pluriannuelle modernisation circuit	12 004 929,43	0,00	12 004 929,43	12 002 522,70	0,00	0,00	0,00
P707E12 AP 2022 pluriannuelle PC vidéo	750 000,00	0,00	750 000,00	412 289,14	337 710,86	0,00	0,00
P708E04 AP10D pluriannuelle subvention	1 824 906,00	0,00	1 824 906,00	1 824 906,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C8

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
P702E08 AE Annuelle de subvention	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:-:-:-:-

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Maryse AUGENDRE, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à M. Thierry GUYOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - LA NIEVRE DURABLE !

Un département qui réveille les fiertés nivernaises - Environnement : La Nièvre durable!

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1111-9 et L.3232-1-1,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.113-8 à 10 et L.331-3 confiant aux départements une compétence en matière d'Espaces Naturels Sensibles,

VU le Code de l'Environnement, et notamment son article L.211-7 (alinéa 11) qui permet aux départements d'intervenir sur des missions liées à la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines,

VU le Code du Sport, et notamment son article L.311-3,

VU la loi 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit et notamment son article 17, modifiant l'article 50-2 de la Loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, qui règle la compétence des départements en matière d'activités de nature,

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015, et notamment son article 104,

VU la délibération n°8 du Conseil départemental du 26 février 2018 approuvant la stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité de la Nièvre,

VU la délibération n° 24 du Conseil départemental du 25 mars 2019 approuvant la stratégie départementale sur les itinérances et les activités de pleine nature,

VU la délibération n°10 du Conseil départemental du 17 février 2020 approuvant la stratégie départementale d'adaptation au changement climatique de la Nièvre,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Transition écologique soit :

997 090 € en dépenses de fonctionnement,

719 271 € en dépenses d'investissement,

1 238 811 € en recettes de fonctionnement,

114 000 € en recettes d'investissement,

- **D'APPROUVER** la délégation donnée à la Commission permanente pour effectuer la répartition des crédits non spécifiquement affectés à des bénéficiaires, le suivi et l'instruction des dossiers correspondants et de se prononcer sur les projets,
- **D'APPROUVER** le principe du partenariat avec l'association ACTIVITAL ainsi que les termes de la convention annuelle d'objectifs pour 2023 avec l'association ACTIVITAL,
- **D'APPROUVER** le principe des subventions de fonctionnement de 50 000 € et d'investissement de 121 000 € versées à l'association ACTIVITAL, pour l'année 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter les financements pour ces opérations, à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et à signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions et notamment à signer la convention suscitée avec l'association ACTIVITAL.

Pour : 33

Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 1
Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,



The image shows a blue circular official stamp of the 'DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE' with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Fabien BAZIN'. The name 'Fabien BAZIN' is also printed in blue ink below the signature.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023
Identifiant : 058-225800010-20230328-67866-DE-1-1
Délibération publiée le 31 mars 2023

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023

ENTRE

Le Conseil départemental de la Nièvre

Hôtel du Département - 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération du 28 mars 2023,

ci-après dénommé « le Département »

ET

Activital, bases sport et nature de la Nièvre

Base sport et nature des Settons – 58230 MONTSAUCHE-LES-SETTONS,

Représentée par Madame la Présidente en exercice, Madame Michèle DARDANT,

dûment habilitée à signer la présente convention,

N° SIRET 77 84657 08000 15 ,

ci-après dénommée « Activital »

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Considérant le projet de développement initié et conçu par Activital conforme à son objet statutaire,

Considérant la convention de gestion d'immeubles appartenant à l'État et dépendant du domaine public fluvial « Lac des Settons », signée le 3 décembre 2014 entre l'État et la communauté de commune Morvan sommets et grands lacs,

Considérant « l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial du lac des Settons à la base de loisirs Activital » accordée à Activital par la Communauté de communes Morvan sommets et grands lacs le 13 décembre 2019,

Considérant la convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation de la base de plein air et de loisirs des Settons du 16 novembre 2020 et la convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation de la base de plein air et de loisirs de Baye du 16 novembre 2020 et son avenant n°1 du 2 juin 2021, signées entre le Département de la Nièvre et l'association Activital,

Considérant les résultats de l'étude pour le développement touristique durable de la base de sports de pleine nature du lac des Settons menée par le Département en 2021,

Considérant la politique touristique, sportive et de structuration des activités de pleine nature conduite par le Département et Nièvre Attractive,

Considérant que le projet présenté par Activital participe à cette politique,

Considérant que les conventions conclues avec Activital ne constituent pas la contrepartie d'un service rendu au Département ou un mandat de gestion qui aurait été confié par ce dernier.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les objectifs partagés entre le Département et Activital et de fixer les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS

Activital organise des séjours pour la pratique d'activités de pleine nature au profit des établissements scolaires, des centres de vacances et également de tout groupe ou individuel désireux de pratiquer ces activités. Elle propose également de l'hébergement sans prestation d'activités, des séminaires et favorise l'organisation d'événements en lien avec les sports de nature.

Activital s'engage à s'assurer de l'éco-compatibilité des activités développées, de même qu'elle s'inscrit dans la stratégie de développement économique, notamment touristique, des territoires où elle est implantée, notamment le Département pour ce qui concerne le tourisme, les activités de pleine nature, les collèges.

Activital a pour objet, en utilisant comme support les activités de pleine nature, de mettre en place des actions éducatives accessibles à tous et notamment aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap.

L'étude pour le développement touristique durable de la base de sports de pleine nature du lac des settons menée par le département en 2021 a confirmé la vocation sociale comme pivot du positionnement et du modèle économique futurs d'Activital. Pour cela, l'association s'inscrit dans les politiques régionales en faveur du tourisme suivantes (source Nièvre Attractive, Plan de croissance tourisme Nièvre 2021-2025) :

LES VECTEURS DE CROISSANCE	SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS	POLITIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE
L'ITINÉRANCE ET LA MOBILITÉ	Développer les grandes filières touristiques de la région, dont l'itinérance [...].	Désenclaver et structurer le territoire par [... la] stratégie itinérances et activités de pleine nature
LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES	Soutenir, par une politique d'investissement ciblée, la création ou la modernisation des hébergements	Programme d'amélioration énergétique de l'habitat
L'OFFRE D'ACTIVITÉS	[...] Développer les grandes filières touristiques de la région (activités de pleine nature [...])	Stratégie itinérances et activités de pleine nature [...], Projets liés aux bases nautiques[...]

Les moyens mis en œuvre en 2023 par Activital sont les suivants :

- Mettre à niveau les outils de travail et enclencher le futur des bases :
 - Renouveler une partie du parc de matériel d'activités vieillissant, voire obsolète, afin de rendre les activités plus attractives et de créer de nouvelles propositions.
 - Remettre à niveau l'offre d'hébergement pour la rapprocher des standards actuels de confort et de décoration. Ces hébergements constitueront de nouveaux produits à la location et toucheront de nouveaux types de clients.
- Organiser et structurer les différents métiers

Activital s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet¹ d'intérêt économique général défini en annexe I à la présente convention.

Le Département contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général². Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2023.

ARTICLE 4 – MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

En vue de la réalisation des objectifs définis dans la présente convention, le Département attribue à Activital un concours financier pour un montant maximal de 171 000 €, constitué de 50 000 € de subvention de fonctionnement et de 121 000 € de subvention d'investissement, conformément au budget prévisionnel en annexe I à la présente convention.

Le sous-investissement qu'ont subi les bases de pleine nature gérées par Activital font que leurs prestations correspondent mal aux exigences des clientèles d'aujourd'hui, d'où un faible taux d'occupation des hébergements et un chiffre d'affaires net qui ne couvre que de l'ordre de 85 % des dépenses. L'étude pour *le développement touristique durable de la base de sports de pleine nature du lac des Settons* le constate : « Cette situation implique, de façon récurrente, la compensation du déficit par des subventions » du Département. La contribution financière est calculée sur la base du budget prévisionnel en annexe I qui prévoit un déficit de 171 000 euros.

Le Département s'engage à inscrire les crédits nécessaires à son budget prévisionnel.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet, estimés en annexe I.

Le compte-rendu financier fourni annuellement par Activital permet au Département d'évaluer le bien fondé de sa contribution financière. En cas de surcompensation constatée, le Département se réserve le droit d'ordonner le reversement partiel de la subvention.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT

Compte tenu du versement d'une avance sur la subvention 2023 en janvier 2023 afin de soutenir la trésorerie de l'association, le versement de la subvention de fonctionnement s'effectue en une fois à sa notification, soit 10 000 €.

Le versement de la subvention d'investissement s'effectue en une fois, soit 121 000 €, à la notification de la convention.

1 Le " projet " tel que décrit en annexe peut concerner l'ensemble des activités de l'association.

2 Relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général.

La contribution financière est créditée au compte d'Activital selon les procédures comptables en vigueur, sur le compte suivant :

Titulaire du compte :

Domiciliation :

Code établissement : Code guichet :

N° de compte : Clé RIB :

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS D'ACTIVITAL

Activital s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet tel que décrit en annexe 1,

2° Fournir au Département le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059-02),

3° Fournir les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce,

4° Fournir le rapport d'activité de l'année précédente,

5° Faire figurer de manière lisible le Département sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype). Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Activital informe sans délai le Département de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, Activital en informe le Département sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 7 – MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS MIS À DISPOSITION

Le Département met à la disposition d'Activital, afin que l'association les occupe de plein droit, pour remplir les objectifs décrits dans la présente convention, les locaux dont il est propriétaire ou concessionnaire correspondant aux deux conventions en annexe :

- Convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation de la base de plein air et de loisirs de Baye du 16 novembre 2020 et son avenant n°1 du 2 juin 2021,
- Convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation de la base de plein air et de loisirs des Settons du 16 novembre 2020.

Activital ayant déjà occupé les lieux, il est admis de commun accord, et ce en l'absence d'un état des lieux contradictoire, que tous les biens mis à disposition dans le cadre de la présente convention sont en bon état de fonctionnement au regard des textes légaux et réglementaires.

Activital bénéficie des services de l'imprimerie du Département, pour un montant maximal de 1 500 € par an, selon les besoins de réalisation de documents internes à l'association.

Par ailleurs, la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs autorise Activital à occuper les parcelles cadastrées AK 148, AK 149, AK 150, AK 152 et AL 28 pour des activités nautiques, de l'hébergement et de la restauration, par l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial signée le 13 décembre 2019. La valeur des biens mis à disposition est estimée à 56 460 €.

ARTICLE 8 - GROSSES RÉPARATIONS ET ENTRETIEN COURANT

Le Département se charge des travaux du propriétaire à réaliser sur les bâtiments du Conseil départemental mis à disposition sur les deux bases.

ARTICLE 9 - IMPÔTS ET TAXES

Activital doit faire son affaire personnelle de tous les impôts et taxes présents et futurs constituant ses obligations fiscales relatives à ses activités et à l'occupation du domaine public mis à disposition à l'article 7 de la présente convention.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Toutes les activités organisées dans le cadre de la présente convention sont sous la seule responsabilité d'Activital. Elle est tenue de souscrire des polices d'assurance, notamment de responsabilité civile et de dommages aux biens, pour couvrir toutes les conséquences liées à l'occupation du domaine public et à ses activités de façon à ce que la responsabilité du Département ne soit pas recherchée. À cet effet, elle devra fournir au Département, chaque année, une attestation desdites assurances à défaut de quoi la présente convention pourra être résiliée.

ARTICLE 11 – SANCTIONS

Le Département se réserve le droit de ne pas verser la subvention à Activital ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

- 1° En cas de manquement total ou partiel d'Activital à l'un des engagements et objectifs issues des présentes,
- 2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par Activital,
- 3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé,
- 4° En cas de transfert de l'activité hors du Département,
- 5° En cas de non présentation au Département par Activital de l'ensemble des documents prévus à l'article 6 précité.

Le Département informera Activital par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département.

Activital s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Le refus de leur communication ou si les participations financières n'étaient pas affectées par ACTIVITAL à l'objet pour lequel elles ont été octroyées, le Département se réserve le droit de demander le remboursement en partie ou en totalité des sommes perçues.

ARTICLE 13 – RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 6 et aux contrôles prévus à l'article 12 des présentes.

ARTICLE 14 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être modifiée par avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 15 – FACULTÉ DE RÉSILIATION PAR ACTIVITAL

Activital pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la contribution financière a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 16 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligations de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référé territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable à Activital, le Département se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 17 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Conseil départemental de la Nièvre,
Le Président,

Fabien BAZIN

Pour Activital,
La Présidente,

Michèle DARDANT

ANNEXE I : LE PROJET

Activital s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention :

Projet n°....	6. Projet - Objet de la demande Remplir une « rubrique 6 - <i>Objet de la demande</i> » (3 pages) par projet	Projet supplémental - demande multi-projets Suppression d'un projet - demande multi-projets
Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☐ oui		
Intitulé : PROJET DE DEVELOPPEMENT DES BASES DEPARTEMENTALES		
Objectifs : Mettre nos outils de travail à niveau et enclencher le futur des bases. Organiser et structurer nos différents métiers.		
Description : Une partie du parc de matériel d'activités est vieillissant voire obsolète. Son renouvellement en partie nous rendra plus attractif et nous permettra de créer de nouvelles propositions. Notre offre d'hébergement est bien loin des standards actuels de confort et de décoration. Une remise à niveau de celle-ci nous permettra d'offrir de nouveaux produits à la location et ainsi toucher de nouvelles typologies de clients. La présente demande de subvention porte sur: 121 000€ pour l'investissement et 50 000 € pour le fonctionnement.		
Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc. - Les établissements scolaires départementaux ou non-départementaux - Les clubs sportifs - Les associations - Les particuliers - Les entreprises - Les touristes du site des Settons et de Baye - Les salariés d'Activital.		
Mars 2017 - Page 5 sur 9		

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Site de Baye et des Settons

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- Matériel nautique et terrestre pour les 2 bases
- Mise à niveau des hébergements collectifs

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en œuvre de l'action/projet ?



Si oui, combien (en ETPT) : 2.

Date ou période de réalisation : du (le) 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 3 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 3 |Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Taux de fréquentation du site par typologie de clients
- Commentaires et notations sur réseaux sociaux et sites marchands
- Comparaison du chiffre d'affaire 2023 et 2022 sur la location et les activités
- Comparaison du chiffre d'affaire 2023 et 2022 sur l'hébergement/restauration

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°....

6. Budget⁵ du projet

Année 2023 ou exercice du au

Budget supplémentaire -
projet prioritaireSuppression du budget -
projet prioritaire

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	310 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	800 000
Achats matières et fournitures	110 000	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	200 000	74 - Subventions d'exploitation ⁶	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	24 800		
Locations	7 800		
Entretien et réparation	3 000		
Assurance	13 000		
Documentation	1 000		
62 - Autres services extérieurs	9 500		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	7 000		
Publicité, publication	2 000		
Déplacements, missions	500		
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	50 000		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	50 000		
64 - Charges de personnel	650 000		
Rémunération des personnels	500 000		
Charges sociales	150 000		
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	500		
66 - Charges financières	500		
67 - Charges exceptionnelles	10 000		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	25 000		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTÉES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	1 080 300	TOTAL DES PRODUITS	880 300
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	171 000

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de 171 000 €...objet de la présente demande représente 16% du total des produits du projet
(montant sollicité / total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs

publiques valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

ANNEXE II

- Convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation de la base de plein air et de loisirs de Baye du 16 novembre 2020 et son avenant n°1 du 2 juin 2021,
- Convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation de la base de plein air et de loisirs des Settons du 16 novembre 2020.

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 28

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 6

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Maryse AUGENDRE, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à M. Thierry GUYOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE

Excusés : 0

**OBJET : CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA NIÈVRE (CAUE) - CONVENTION FINANCIÈRE 2023**

Un département qui réveille les fiertés nivernaises - Habitat : Pour mieux vivre chez soi

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-1.

VU la délibération n°15 du Conseil départemental du 28 novembre 2022 validant le Plan départemental de l'Habitat (PDH),

VU la délibération n° 28 du Conseil départemental du 28 mars 2022 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens 2022-2024 et la convention annuelle 2022 avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE),

VU la délibération n° 14 du Conseil départemental du 30 janvier 2023 attribuant au CAUE de la Nièvre une avance sur la subvention 2023 à hauteur de 100 000 €,
VU l'avis de la Commission Attractivité,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention annuelle au titre de l'année 2023 entre le Département et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Nièvre, ci-annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention et toute pièce nécessaire à son exécution et/ou sa modification,
- **D'APPORTER** au CAUE un concours financier au titre de l'année 2023 de 286 000 €, répartis de la manière suivante :
 - 9 000 € pour l'adhésion de l'institution départementale au CAUE de la Nièvre,
 - affectation d'une part de la taxe d'aménagement perçue par le Conseil départemental correspondant à l'application d'un taux de 0,38 % dans la limite de 277 000 €,
 - si le produit de la part de la taxe d'aménagement n'est pas égal à 277 000 €, le Conseil départemental versera une subvention complémentaire permettant d'atteindre une aide totale de 277 000 €.

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 1

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230328-67691-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE 2023

ENTRE

LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

ET

**LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA NIÈVRE**

ENTRE

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département, 58039 NEVERS Cedex,

représenté par Monsieur le Président en exercice, Monsieur Fabien Bazin,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération en date du 27 et 28 mars 2023

ci-après dénommé « Le Département de la Nièvre »

d'une part,

ET

L'Association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Nièvre, Association

Loi 1901, n° Siren 317 736 445,

3 rue des Trois Carreaux – 58000 NEVERS,

représentée par son Président en exercice, Monsieur Jean-Paul Fallet, dûment habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2021

dénommée ci-après « Le CAUE »

d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de l'Assemblée départementale en date du 11 avril 2017 fixant le taux de la taxe d'aménagement du CAUE,

VU la délibération de l'Assemblée départementale en date du 27 et 28 mars 2023 relative au vote du Budget Primitif 2023,

VU la délibération en date du 28 et 29 mars 2022 du Conseil départemental approuvant les termes de la convention triennale d'objectifs 2022-2024,

VU la délibération en date du 27 et 28 mars 2023 du Conseil départemental approuvant les termes de la convention 2023 pour le financement du CAUE,

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

La présente convention a pour vocation de préciser les modalités d'intervention du Conseil départemental en sa qualité de financeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Nièvre, ainsi que les engagements de ladite association au titre de l'année 2023.

Article 1 – Déclinaison opérationnelle de la convention triennale d'objectifs 2022-2024

La convention triennale d'objectifs 2022-2024 détermine cinq domaines prioritaires de partenariat entre les deux structures.

- 1 Architecture éco-responsable
- 2 Urbanisme et ruralisme durables
- 3 Vitalité des centres-bourgs
- 4 Paysages accueillants
- 5 Adaptation au changement climatique

L'article 2 de cette convention prévoit que ces cinq priorités fassent l'objet d'une déclinaison opérationnelle dans le cadre de conventions annuelles d'objectifs et de moyens déterminant les actions à mener pour l'année et les contreparties financières du Département pour la mise en œuvre de celles-ci.

Le CAUE s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations du Département, les modalités d'une coopération durable et les conditions nécessaires à la réalisation d'objectifs communs. Au titre de l'année 2023, il est plus spécifiquement prévu un soutien départemental pour la mise en œuvre des actions suivantes :

1 - Architecture éco-responsable :

- Sensibilisation des instructeurs du droit des sols (rencontre avec la Direction Départementale de la Nièvre prévue le 23 mars) et des Chefs de projets Petites Villes de Demain (rencontres mensuelles) à l'évaluation architecturale et paysagère des projets ;
- Accompagnement de Nièvre Attractive : participation à la journée « Tourisme durable » et au club « Avenir tourisme ».

2 - Urbanisme et ruralisme durables :

- Sensibilisation des élus municipaux à l'intérêt de réaliser des documents d'urbanisme durables et adaptés à leurs territoires (réunion de l'Union amicale des maires de la Nièvre) ;
- Accompagnement des collectivités dans la mise en place d'une gestion différenciée de leurs espaces verts, en assurant la mixité usages-biodiversité (Varennnes-Vauzelles et Coulanges-les-Nevers).

3 - Vitalité des centre-bourgs :

- Aide aux communes pour la participation de leurs citoyens à la mise en valeur des espaces publics (y compris cimetières), à l'occasion de balades urbaines et paysagères (Cervon, Château-Chinon et CC Bazois Loire Morvan) ;
- Sensibilisation et formation « Pierre sèche » : cycle en trois phases et pour différents publics à Marzy.

4 - Paysages accueillants :

- Accompagnement du Département dans le suivi d'études paysagères et grâce à des conseils-paysage :
 - Mont Préneley

- Dépendances vertes des voies routières et de la section concédée du canal du Nivernais
- Ecluse de Fleury / canal du Nivernais
- Abords de la gare de Guérigny ;
- Accompagnement du Département dans sa stratégie « Activités de pleine nature » et l'évolution du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- Sensibilisation du public au jardinage : organisation, notamment dans le cadre de l'Agenda Nature, de visites autour du jardin, de sa contribution au paysage, de son adaptation aux changements climatiques et de son l'accueil de la biodiversité.

5 - Adaptation au changement climatique :

- Accompagnement du Département dans la mise en œuvre de sa stratégie départementale d'adaptation au changement climatique : démarche de dés-imperméabilisation et végétalisation de deux cours de collèges par an ; conseils de plantation d'arbres dans les cours de collèges ;
- Sensibilisation des collectivités et des particuliers à la gestion intégrée des eaux pluviales : tournée départementale d'Exp'Eau en 2023 (Clamecy, Cosne, Donzy, Chatillon-en-Bazois, Château-Chinon, Luzy).

Article 2 – Participation financière du Conseil départemental de la Nièvre

En contrepartie des objectifs déterminés à l'article 1 de la présente convention, le Département s'engage au titre de l'année 2023 à attribuer au CAUE une aide globale de 286 000 € décomposée comme suit :

- affectation d'une part de la taxe d'aménagement perçue par le Conseil départemental correspondant à l'application d'un taux de 0,38 % pour un montant de 165 692,36 € (1)
- une subvention d'équilibre permettant d'atteindre un montant d'aide globale de 286 000 € sur l'année, soit une subvention de 111 307,64 € (2)
- 9 000 € pour l'adhésion de l'institution départementale au CAUE (3)

soit (1) + (2) + (3) = 286 000 €

L'adhésion de l'institution départementale au CAUE, d'un montant de 9 000 €, a été versée avec une avance de 100 000 €, comme approuvé par délibération en session du 30 janvier 2023. Le montant restant, soit 177 000 €, fera l'objet de deux versements :

- l'un de 90 692,36 €, correspondant au complément de l'avance versée au titre du reversement de la taxe d'aménagement, à hauteur de 65 692,36 €, et à une première partie de la subvention d'équilibre versée par le Département, à hauteur de 25 000 €, le tout versé à la signature de la convention,
- l'autre de 86 307,64 €, correspondant au reste de la subvention d'équilibre du Conseil départemental, versé en décembre.

Ce dernier est conditionné à la production d'un état de dépenses et d'une présentation des actions réalisées à la date du 1^{er} décembre, dernier délai. Il est également demandé à cette date une maquette financière (annexe I) et une proposition de programme d'actions pour l'année suivante.

Article 3 – Engagements du CAUE

Le CAUE s'engage à :

- communiquer au Département, à chaque fin d'année, la clôture de chaque dernier exercice comptable, son bilan financier et son compte de résultats certifiés par le Président du CAUE ainsi que son rapport d'activités,

- fournir régulièrement les procès verbaux des assemblées générales et des conseils d'administration, les modifications de statuts et de composition du conseil d'administration et du bureau,
- tenir sa comptabilité conformément aux règles définies par le plan comptable des associations. Cette comptabilité est à tout moment à la disposition des représentants du Département au sein de son conseil d'administration.

Article 4 – Durée et résiliation de la présente convention

4.1 Durée - La présente convention est conclue pour l'exercice 2023. Elle ne pourra pas être renouvelée par tacite reconduction.

4.2 Résiliation - Les parties aux présentes conviennent d'un commun accord de la possibilité de résilier à tout moment la présente convention sous réserve de respecter un délai de préavis d'un mois, sans préjudice de tout autre droit qu'elles pourraient faire valoir. La partie désirant résilier la présente convention devra adresser à l'autre partie une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Article 5 – Règlement des litiges

Pour tout différent concernant l'application de la présente convention, dans l'hypothèse où aucun accord amiable ne serait possible, le Département et le CAUE saisiront le Tribunal Administratif de Dijon.

Fait en 3 exemplaires, à Nevers, le

Pour le Conseil départemental de la Nièvre
Le Président,

Pour le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de
l'Environnement de la Nièvre
Le Président,

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Jean-Paul FALLET

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

---:---:---:---

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 32

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 2

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - LA NIÈVRE, UN TERRITOIRE SUR LA BONNE VOIE !

Un département qui réveille les fiertés nivernaises - Déplacements : La Nièvre, un territoire sur la bonne voie!

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.3211-1 et L.3211-2,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

– **D'ADOPTER** les inscriptions suivantes :

Dépenses de fonctionnement : 9 046 250 €

- voirie départementale : 8 781 250 €

- entretien de voirie : 1 630 000 €
- Nièvre Travaux et Matériel : 6 766 250 €
- service hivernal : 200 000 €
- signalisation routière : 40 000 €
- travaux suite à accidents : 125 000 €
- études SAFER : 20 000 €

- autres réseaux de voirie : 160 000 € :

- véloroutes : 30 000 €
- gestion des extérieurs des collèges : 25 000 €
- entretien des dépendances du circuit de Magny Cours : 30 000 €
- entretien des espaces naturels sensibles : 10 000 €
- aéroport de Nevers : 65 000 €

- section concédée du canal du Nivernais : 105 000 €

Dépenses d'investissement : 13 266 743 €

- 1) Voirie départementale : 9 501 743 € ainsi répartie :

- études : 250 000 €
- études d'auscultation : 300 000 €
- programme de travaux d'aménagement et d'amélioration de chaussées et de réhabilitation des ouvrages d'art : 5 532 000 €, répartis comme suit :
 - Renforcement : 4 432 000 €
 - Sécurité – travers d'agglomération : 400 000 €
 - Ouvrage d'art : 700 000 €
- signalisation routière et touristique : 290 000 €
- petits matériels Unités Territoriales des Infrastructures Routières : 35 000 €
- matériels roulants Unités Territoriales des Infrastructures Routières : 1 150 000 €
- passe à poissons du barrage de Panneçot : 314 432 €
- passe à poissons du barrage de Coeuillon : 30 000 €
- pont de Decize sur la RD978A sur la vieille Loire : 204 275 €
- pont de Cosne/Loire sur la RD955 franchissant la Loire : 225 636 €
- pont d'Imphy sur RD 200 franchissant la Loire : 1 078 200 €
- participation à la réparation du pont sur RD 14 franchissant l'A77 : 20 000 €
- Génie civil Direction des Services Informatiques de la Nièvre : 72 200 € en crédit de paiement avec création d'une autorisation de programme

- 2) Autres réseaux: 2 982 000 €

- mise à deux fois deux voies de la RN7 : 2 750 000 €
- véloroutes : 80 000 €
- fret capillaire : 90 000 €

- matériels ENS : 52 000 €
- plantation d'arbres dans les collèges : 10 000 €
- **3) Section concédée du canal du Nivernais : 700 000 €**
 - travaux : 675 000 €
 - subvention étude sur l'infrastructure lancée par VNF : 25 000 €
- **4) Aéroport : 60 000€**
- **5) Investissement des autres services à NTM : 23 000 €**
 - services centraux (informatique, achat public) : 7 000 €
 - bâtiments : 10 000 €
 - assemblée et achat public : 6 000 €

Recettes de fonctionnement : 2 294 500 €

- **voirie départementale : 725 000 €**
 - dont redevance d'occupation : 600 000 €
 - dont tiers identifiés de dégât du Domaine Public : 125 000 €
- **recettes travaux pour tiers réalisés par NTM : 1 565 000 €**
 - dont atelier : 45 000€
 - dont exploitation : 460 000 €
 - dont prestation TVA : 300 000 €
 - dont stock : 750 000 €
 - dont gestion administrative : 10 000 €
- **section concédée du canal du Nivernais : 4 500 €**

Recettes d'investissement : 1 004 958 €

- section concédée du canal du Nivernais : 500 000 €
- pont de Decize : 209 158 €
- barrage de Panneçot : 122 500 €
- barrage de coeuillon : 7 500 €
- finances (NTM) : 20 000 €
- RD 174 (agglomération de Nevers) : 145 800 €
- **D'APPROUVER** les programmes de travaux pour l'année 2023 :
 - pour le renforcement de voiries, figurant en annexe 1,
 - pour les chantiers d'enduits de NTM figurant en annexe 2,
 - pour la sécurité et les aménagements de traverses d'agglomérations, figurant en annexe 3,
 - pour la réfection des ouvrages d'art, figurant en annexe 4,
 - pour la section concédée du canal du Nivernais, figurant en annexe 6 et de donner délégation à la commission permanente pour en approuver les modifications,
- **D'APPROUVER** la liste des cotisations et subventions pour 2023 figurant en annexe 5,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des conventions et des marchés ainsi que toute pièce nécessaire à leur exécution et/ou modification,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à engager les procédures d'acquisitions de terrains correspondants, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation et à signer les actes subséquents d'acquisitions.

Pour : 19
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 1
Adopté à la majorité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a blue circular official stamp of the "DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE" with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Fabien DAZIN". The name "Fabien DAZIN" is also printed in blue ink below the signature.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023
Identifiant : 058-225800010-20230328-67770-DE-1-1
Délibération publiée le 31 mars 2023

**CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A LA SUBVENTION 2023
VERSEE A L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE**

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN,

dûment habilité à signer la présente convention par délibération du

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

L'Association Prévention Routière – comité départemental de la Nièvre

17 rue du Rivage – 58000 NEVERS

représentée par Monsieur Philippe SUROT, directeur régional Bourgogne Franche-Comté

N° SIRET : 77571979202205

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire conforme à son objet statutaire ;

Considérant que cette convention s'inscrit dans la politique publique d'amélioration de la sécurité routière ;

Considérant que le projet ci-après présenté par le bénéficiaire participe à cette politique.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention financière a pour objet de définir les modalités de la participation financière apportée par le Département de la Nièvre aux actions de prévention routière réalisées par le bénéficiaire, ainsi que leurs engagements réciproques.

Par la présente convention financière, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre le projet¹ défini en annexe I à la présente convention.

Le Département de la Nièvre contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément au règlement (UE) n°360/2012 du 25 avril 2012 de la Commission européenne². Il n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre de l'exercice 2023.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 6000 euros, conformément au(x) budget(s) prévisionnel(s) en annexe II à la présente convention.

Cette subvention est acquise sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er} et 5 de la convention et des décisions de l'administration prises en application des articles 6 et 7 sans préjudice de l'application de l'article 9.

Pour l'année 2023, le Département de la Nièvre contribue financièrement pour un montant de 6000 euros.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet, estimés en annexe II.

Ces coûts peuvent être majorés, le cas échéant, d'un excédent raisonnable constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 5. Cet excédent ne peut être supérieur à 5 % du total des coûts du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de cette participation s'effectuera selon les modalités suivantes :

1 Le " projet " tel que décrit en annexe peut concerner l'ensemble des activités de l'association.

2 Relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

Convention Annuelle d'Objectifs (CAO)

Le département de la Nièvre verse un montant de 6000 euros à la notification de la convention.

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Titulaire du compte : LA PREVENTION ROUTIERE

Domiciliation : BNP PARIBAS ELYSEE HAUSSMANN

Code établissement : 30004

Code guichet : 00103

N° de compte : 00020687383

Clé RIB : 64

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée ;

2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059*01) ;

3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;

4° Fournir le rapport d'activité ;

5° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

À cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6° Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).

Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise au département contre décharge.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département de la Nièvre par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 5 précité.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – CONTROLE DU DEPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Le Département de la Nièvre contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu au dernier alinéa de l'article 3 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 8 – RENOUVELLEMENT

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés dans l'article 5 et aux contrôles prévus à l'article 7 des présentes.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – ANNEXES

Les annexes I et II font parties intégrantes de la présente convention.

ARTICLE 11 – FACULTE DE RESILIATION PAR LE BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 12 – CLAUSE RESOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département de la Nièvre, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 13 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

À défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président du conseil départemental,

Fabien BAZIN

Pour le Bénéficiaire,
Le Directeur Régional Bourgogne Franche-Comté
de l'association Prévention Routière,

Philippe SUROT

ANNEXE I : LE PROJET

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le projet visé à l'article 1er de la présente convention :

Projet : Actions de sensibilisation aux dangers de la route

Charges du projet (en euros)	Subvention du Département de la Nièvre (en euros)		Somme des financements publics affectés au projet (en euros)
	Montant demandé	Montant accordé	
18 200 €	8000 €	6000 €	11 000 €

A) Objectif(s) :

Sensibiliser les différents publics (écoles, jeunes, entreprises, seniors) sur les dangers de la route en tant qu'utilisateur (piéton, vélo, voiture, moto), et apporter des clés pour remédier aux chiffres de l'accidentologie

Le projet associatif global porte sur la prise de conscience des personnes aux différents risques auxquels ils sont exposés et dont ils peuvent être à l'origine. Les actions mêlent théorie (statistiques, présentations, quizz, etc.) et pratique (simulateur de conduite, simulateur d'alcool, voiture tonneau, etc.)

B) Public(s) visé(s) :

L'ensemble de la population du département :

- hommes, femmes et enfants,
- établissements scolaires (primaires, collèges, lycées, CFA, IME),
- entreprises,
- seniors.

C) Localisation :

Département de la Nièvre

D) Moyens mis en œuvre :

Bénévoles et volontaires en service civique

Supports pédagogiques numérique et papier

Matériel d'animation : simulateurs de conduite, panneaux de signalisation, ordinateurs, etc...

ANNEXE II : BUDGET DU PROJET

Année ou exercice 2023 (Dupliqué autant de fois que nécessaire)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	1 000 €	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 – Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	1 000 €	74 – Subventions d'exploitation	11 000 €
61 – Services extérieurs	10 000 €	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations	9 000 €	Autres organismes	
Entretien et réparation			
Assurance	1 000 €	Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	5 000 €	Conseil.s Départemental(aux)	6 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		-	
Déplacements, missions	2 000 €	Communes, communautés de communes ou	5 000 €
Services bancaires, autres	3 000 €		
63 – impôts et taxes	0	Participation Frais Fonct. PRF	
Impôts et taxes sur rémunération		Remboursement frais de personnel PRF	
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 – Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	4 000 €
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	4 000 €
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	2 200 €	78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	18 200 €	TOTAL DES PRODUITS	15 000 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	- 3 200 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

La subvention de 6 000 €, objet de la présente demande représente 40 % du total des produits du projet
(montant sollicité / total du budget) x 100

Annexe 1 - Programmation de maintenance 2023

Réseau principal et secondaire

UTIR	Réseau	RD	PR origine	PR extrémité	Canton	Coût m²	Prog 2023 en €	Technique	Marchés	Num secteur
M	principal	10	32 0	34 200	Luzy	23,5	300 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 8
M	principal	945	0 0	5 570	Corbigny	13,9	450 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 7
M	principal	978	35 900	40 472	Château-chinon	19,1	705 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 7
M	secondaire	6	6 600	8 0	Clamecy	11,5	165 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 5
M	secondaire	23	0 500	9 400	Clamecy	9,8	477 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 5
M	secondaire	128	29 525	30 750	Corbigny	10,0	80 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 6
M	secondaire	185	4 80	4 520	Clamecy	21,7	60 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 5
VL	principal	14	11 417	11 992	Cosne-Cours-sur-Loire	28,6	110 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 4
VL	principal	34	53 500	54 600	Guérigny	22,1	170 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 2
VL	principal	47	0 620	0 780	Varennes-Vauzelles	41,7	100 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 1
VL	principal	47	0 000	0 160	Varennes-Vauzelles	33,0	155 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 1
VL	principal	47	2 500	2 650	Fourchambault	43,5	100 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 1
VL	principal	47	3 520	3 660	Fourchambault	38,9	105 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 1
VL	principal	47	4 410	4 560	Fourchambault	34,7	130 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 1
VL	principal	207	1 240	1 310	Nevers 4	86,7	65 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 1
VL	principal	977	1 300	1 385	Nevers 1	51,5	35 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 1
VL	principal	981	14 280	20 200	Imphy	17,3	660 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 2
VL	secondaire	107	0 0	6 932	Guérigny	4,8	115 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 3
VL	secondaire	140	8 920	9 566	La Charité-sur-Loire	16,7	45 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 3
VL	secondaire	149	4 770	5 0	Nevers 3	37,5	45 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 1
VL	secondaire	169	5 500	5 700	Decize	21,4	30 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 2
VL	secondaire	251	0 0	0 330	Pouilly-sur-Loire	30,3	60 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 4
VL	secondaire	907	66 605	67 115	Varennes-Vauzelles	25,2	180 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 1
VL	secondaire	907bis	2 175	2 470	Nevers 3	43,3	90 000	Enrobé	Entreprise	Secteur 1

Total du linéaire en m

41 657

Pour mémoire en 2022, 48 642m traités

Total réseau principal + secondaire en euros

4 432 000

N° carte	UTIR	Réseau	RD	PR origine	PR extrémité	Canton	Surface d'enduits m²	Intervenant Reprofilage	Intervenant Enduit	Secteur d'exploitation
25	VL	principal	26	7 000	9 335	Guérigny	12 850	-	NTM	Secteur 1
26	VL	principal	38	22 000	29 400	La Charité-sur-Loire	45 200	-	NTM	Secteur 3
27	VL	principal	957	0 275	8 590	Pouilly-sur-Loire	50 000	-	NTM	Secteur 4
28	VL	secondaire	107	0 0	6 932	Guérigny	23 800	Entreprise	NTM	Secteur 3
29	VL	secondaire	110	6 600	15 0	Varennes-Vauzelles	40 057	NTM	NTM	Secteur 1
30	VL	secondaire	140	4 530	11 460	La Charité-sur-Loire	25 960	Entreprise	NTM	Secteur 3
31	VL	secondaire	153	7 830	13 960	Cosne-Cours-sur-Loire	32 000	-	NTM	Secteur 4
32	VL	secondaire	248	0 0	5 857	Pouilly-sur-Loire	19 340	-	NTM	Secteur 3
33	VL	secondaire	256	5 0	14 0	Guérigny	36 000	NTM	NTM	Secteur 2
34	M	principal	37	23 0	32 700	Luzy	58 200	-	NTM	Secteur 8
35	M	secondaire	19	7 500	13 600	Clamecy	30 500	-	NTM	Secteur 5
36	M	secondaire	106	12 995	15 420	Luzy	11 640	NTM	NTM	Secteur 8
37	M	secondaire	127	0 0	3 741	Corbigny	16 600	NTM	NTM	Secteur 7
38	M	secondaire	128	29 540	38 800	Corbigny	40 000	NTM	NTM	Secteur 6
39	M	secondaire	165	2 600	5 0	Clamecy	12 000	NTM	NTM	Secteur 5
40	M	secondaire	180	0 0	9 235	Corbigny	37 116	NTM	NTM	Secteur 7
41	M	secondaire	260	0 0	7 640	Luzy	30 975	NTM	NTM	Secteur 8

Total du linéaire en m
112 052
Pour mémoire en 2022, 94 540m traités
Total réseau principal + secondaire en m²
522 238
Pour mémoire en 2022, 474 350 m² traités

UTIR	Réseau	RD	PR	Localisation/Commune	Canton	Opération	Prog 2023
VL	secondaire	34	60+100 à 60+600	ANLEZY	GUERIGNY	Traverse d'Anlezy avec purge importante de la structure de chaussée	190 000,00
M	secondaire	161	8+900 à 9+310	MONTIGNY EN MORVAN	CHATEAU CHINON	Aménagement en agglomération avec NI	135 000,00
M	principal	981	75+420 à 75+800	LUZY	LUZY	Traverse de Luzy du PR75+420 au 75+800	75 000,00
Total global							400 000

TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS SUR OUVRAGES D'ART - PROGRAMME 2023

UTIR	COMMUNE	N° OUVRAGE	R.D.	PR	VOIE FRANCHIE	DESIGNATION SYNTHETIQUE DES DESORDRES ET TRAVAUX	Notation Etat ouvrage	Programme 2022
Val Ligérien	COULANGES-LES-NEVERS	1-088-6/9/A	977D		Décharges de la Nièvre	Réfection des maçonneries des têtes	4U	PM (45 000 €)
	CHALLUY	051-4	907	74+660	Canal Latéral à la Loire	Joint trottoirs + GC puis Peinture (N+1) période chômage canal lateral (janvier-mars)	3E	PM (39 000 €)
	LA FERMETE	112-2	18	8+160	L'Ixœur	Etanchéité et maçonnerie intrados (piquage général+sablage profilé+Ragréage)	4E	PM (49 000 €)
	BONA	035-3035-2	9	21+996 22+016	IXEURE	Maçonnerie	4	115 000 €
	SAINT SAULGE	267-1	34	47+417	La Canne	Murs en aile à démonter remonter + réfection trottoirs et descente d'eau	4E	50 000 €
	DECIZE	095-8	116	22+500	Ruisseau des Feuillats	Rejointoiement culée et décollement bandeau +Réhaussement accotement avec GC	4	PM (60 000 €)
	CHAMPVERT	055-1	136	1+610	Canal du Nivernais	Etanchéité ? + GC + Maçonnerie	4ES	PM (80 000 €)
	FERTREVE	113-2	271	13+510	La Canne	Remise en peinture des palplanches culées+longrines BA	3	PM (67 000 €)
	SAINT LOUP	251-1	114	7+550	Ruisseau de St Loup	Maçonnerie + Evacuation eaux + Pose GC	4S	PM (50 000 €)
	NANNAY	M188-1	222	3+400	MUR Habitation	Réfection de parement	4	69 000 €
	BOUHY	036-2	250	1+514	Le Fas	Reconstruction mur en retour aval gauche, réfection maçonnerie voute + accotement et GC	4	PM (50 000 €)
	BITRY	033-4	514	3+115	Ruisseau de Maison Fort	Purge enduit ciment, réfection enduit chaux, Epinglage voute + Réhausse parapet et accotement béton + Enrochement talus aval gauche	4	PM (87 000 €)
	ST AMAND EN PUISAYE	OH	955	1+350	ruisseau Etang Metairie	Remplacement par cadre	5	PM (200 000 €)
TOTAL UTIR VAL LIGERIEEN								234 000 €
Morvan	BREVES	039-2	185	23+130	Yonne	Basculement et fractures mur en retour culée	4E	51 000 €
	ST DIDIER	237-1	213	6+000	ruisseau du Curiot	Etanchéité et maçonnerie intrados	4	PM (70 000 €)
	RUAGES	224-2	985	15+230	Ruisseau des Vignes	Travaux maçonnerie murs accompagnement passerelle Loutres	4	18 000 €
	CORBIGNY	083-8	958	22+215	Bras de l'Yonne	Baquette Loutres + Rampe enrochement aval	2E	22 000 €
	PAZY	208-4	958	23+385	Ruisseau de Varennes	Démolition - Reconstruction Dalle sur culées	5U	140 000 €
	ST REVERIEN	266-1	977 bis	14+800	La Vaucreuse	Réfection maçonnerie + étanchéité	4E	PM (80 000 €)
	ST ANDRE EN MORVAN	229-1	141	10+317	La Cure	Maçonnerie base des piles et culées + Nettoyage	4E	45 000 €
	ST LEGER DE FOUGERET	277-2	164	2+940	Le Guignon	Busse métal L=18 m, Ø2000, perforée, manque une partie du radier en zone centrale = Remplacement de l'ouvrage (voir pb continuité)	4E	PM (200 000 €)
	MOULINS ENGILBERT	182-6	295	3+580	La Dragne	Etanchéité rives et Trottoirs + GC	4E	90 000 €
	MOULINS ENGILBERT	182-2	18	48+025	Le Guignon	Rejointoiement Culées + Ragréage intrados + Enrochements RD	4E	PM (120 000 €)
	MAUX	161-1	296	4+762	Le Garat	Confortement appuis + remplacement encorbellement aval	4E	PM (120 000 €)
	TAMNAY EN BAZOIS	161-1	296	4+762	Le Garat	Réfection Etanchéité	3	PM (55 000 €)
	TAMNAY EN BAZOIS	285-1	978	46+619	Le Trait	Réfection maçonneries mur en aile et intrados voute	3E	PM (78 000 €)
	ROUY	223-3	978D	32+285	La Canne	Oxydation perforante busse métal + suppression réglementaire de seuil exigé Remplacement par cadre béton financement AELB à demander)	3E	PM (240 000 €)
	CHATILLON EN BAZOIS	065-3	945	30+100	La Cornille	Décollement bandeau amont + GC hors norme en ville	4S	PM (65 000 €)
	CHATILLON EN BAZOIS	M065	978	40+700	Jardin et port de Chatillon	Réfection maçonneries mur de soutènement sur ouvrage classé (parc du château)	-----	PM (80 000 €)
	LA CHAPELLE ST ANDRE	M058-2	5	27+500	Le Sauzay	Dévégetalisation et réfection maçonnerie	4E	PM (50 000 €)
TOTAL UTIR MORVAN								366 000 €
Opération spécifique	SAINT SEINE	OH	3	26	Ruisseau de Montellier	Remplacement Ouvrage	5U	100 000 €
Notation : 2=BON ETAT - 3=ETAT MOYEN - 4=ETAT MEDIOCRE - 5=TRES MAUVAIS ETAT - E:DESORDRES EVOLUTIFS - U:URGENCE POUR TRAVAUX - S:SECURITE ROUTE								700 000 €

Les opérations notées PM sont des opérations également urgentes, mais que le budget ne permet pas de financer.

Les projets de ces opérations sont finalisés ou en cours d'étude (à régler : problématique site classé pour le mur de Chatillon-en-Bazois et étude continuité écologique pour Rouy et St Amand en Puisaye).

Associations auxquelles le Département adhère en 2023

Nom association	Objectif	Présidence	Date adhésion	Coût
Nièvre Ingénierie	Maîtrise d'Œuvre sur le territoire nivernais	Alain HERTE-LOUP	2019	2 500€
Association nivernaise RN 7 2 x 2 voies	Actions concernant l'aménagement de l'A 77 au sud de Nevers	Mme CA-RILLON-COUVREUR	2006	800 €
Comité pour un second pont sur la Loire	Promouvoir la réalisation d'un second pont sur la Loire	M. VALES Maire de La CHARITE		20 €
Total				3 200 €

Action de sécurité routière : subvention

Prévention routière	Action de prévention en matière de sécurité routière	Alexis BOTTO-LIER		6 000 €
---------------------	--	-------------------	--	---------

N°	Objet de l'opération	Type de travaux : description sommaire
Etudes et travaux d'investissement sur la voie		
1 - Travaux sur biefs -		
11	Restauration étanchement des digues: palplanches	Fourniture et battage de palplanches pour étancher les biefs et stabiliser les berges
12	Défense stabilisation de berges	Défense de berges, tunage traditionnel pieux géotextile ou végétal ou enrochements
13	Dragage biefs	Dragage curage des boues accumulées dans les biefs et évacuation en zone de dépôt
14		
2 - Restauration des ouvrages -		
21	Maçonnerie d'écluses	Restauration étanchement des maçonneries d'écluses: injections maçonneries, rejointoiement, remplacement pierre, ...
22	Serrurerie, étanchéité des portes d'écluses	Réfection étanchéité de portes d'écluses, tôles de bordage, vannes, vantes, crics, grilles de protection, garde-corps, crémaillères, échelles, ...
23	Restauration portes d'écluses	Remplacement de portes d'écluses et ses équipements
24	Restauration Pont canal	Restauration étanchement des maçonneries, injections maçonneries, rejointoiement, remplacement pierre, étanchéité cuvelage,...
25	Instrumentation ouvrages, biefs	Surveillance, mise au point instrumentation , sonde niveaux, ...
26	Restauration barrage prise d'eau	restauration passerelle barrage de fleury
27	ponts	restauration Anizy
3 - Amélioration du système alimentaire -		
31	Maçonnerie tunnels et tranchées	Restauration des maçonneries des tunnels et murs des tranchées: restructuration maçonneries, rejointoiement, remplacement pierre, ...
32	Études suivis des barrages ou digues des étangs réservoirs	Études, suivi , diagnostics, investigations et instrumentation des digues de classe C
33	Travaux sur barrages ou digues des étangs réservoirs	Travaux sur barrages, maçonnerie, serrurerie, chaussée, vidange, berges étangs, ...
34	Réfection rigole d'Yonne	Étanchement de la rigole d'alimentation par confection d'une cuvette en béton
35	Travaux sur ponts aqueducs de la rigole d'Yonne	Restauration des maçonneries des piles, culées, fondations et murs de l'ouvrage, rejointoiement, remplacement pierre, injections,...
36	réfection rigole d'Yonne	Curage , nettoyage et broyage spécial rigole d'alimentation

36	securisation rigole a yonne	travaux divers serrurerie, garde-corps ...
37	Instrumentation ouvrages, biefs	Surveillance, mise au point instrumentation (débitmètre, sonde niveaux, ...)
38	Sécurisation tunnels et tranchées tranchées	dévégétalisation mécanique tranchées
4 - Hygiène et sécurité -		
41	Mise en sécurité d'ouvrages	Mise aux normes garde-corps - Sécurité des personnes - Mise en caniveaux des crémaillères
42	Élagage et abattage arbres dangereux	Diagnostics, élagage et abattages d'arbres dangereux avec évacuation des produits et dessouchage
5 - Environnement, cadre de vie -		
51	Espaces verts, plantations d'arbres et autres végétaux	Plantations d'arbres, fleurissement de plateaux d'écluses - Embellissement de délaissés en bordure de la voie d'eau par plantation végétaux ou semis de jachères fleuries
Total études et travaux d'inv		
7 - Véhicules, matériel roulant et accessoires - T131		
71	Acquisition matériel d'entretien	1 barge pour intervention en sécurité sur bief de partage
82	Acquisition matériel d'exploitation	Acquisition de 1 vélo électrique
8 - Petit matériel - T132		
81	Acquisition petit matériel	Acquisition petit matériel divers
TOTAL INVESTISSE		
9 - Maisons éclusières		

DÉE CANAL DU NIVERNAIS –	Annexe n° 6	
	BUDGET 2023	
	Montants H.T.	Montants T.T.C.
Précisions travaux		
d'eau		
	39 000,00 €	46 800,00 €
Bief 12 vs	0,00 €	0,00 €
Berges divers biefs	24 000,00 €	28 800,00 €
Port de Panneçot, divers biefs	15 000,00 €	18 000,00 €
	200 000,00 €	240 000,00 €
Diverses écluses et ouvrages	0,00 €	0,00 €
Sausey Bazolles	50 000,00 €	60 000,00 €
Ecluse 2 vl	0,00 €	0,00 €
Pont canal de Mingot	0,00 €	0,00 €
Barrages sur l'Aron, Longs biefs, Vallée de SARDY	0,00 €	0,00 €
fleury	150 000,00 €	180 000,00 €
	0,00 €	0,00 €
	310 366,67 €	372 440,00 €
Murs en tranchées entre les tunnels, about tunnels, marche-pied Voûte sous RD (Tunnel des Mouas)	0,00 €	0,00 €
Mise en place d'un système de surveillance dans le corps du barrage de Vaux,	16 700,00 €	20 040,00 €
Travaux parement Aval de Petit Vaux.	179 166,67 €	215 000,00 €
Sections à étancher communes d'Epiry,Mhère et Montreuillon	95 000,00 €	114 000,00 €
Maçonnerie du pont aqueduc de Marigny	0,00 €	0,00 €
Tout le linéaire (Mhère, Epiry, Sardy, Montreuillon)	0,00 €	0,00 €

grille arrivée d'eau rigole - port Brûlé	5 000,00 €	6 000,00 €
Bief de partage, étangs de Baye et Vaux, (La Collancelle, Bazolles)	4 500,00 €	5 400,00 €
nettoyage tranchées	10 000,00 €	12 000,00 €
	5 000,00 €	6 000,00 €
Diverses écluses et ouvrages	5 000,00 €	6 000,00 €
Interventions ponctuelle divers biefs Suite peupliers bief 2 (Bazolles)	0,00 €	0,00 €
	2 500,00 €	3 000,00 €
Diverses écluses ou biefs	2 500,00 €	3 000,00 €
Investissement sur la voie d'eau :	556 866,67 €	668 240,00 €
	2 633,33 €	3 160,00 €
CE Chatillon en Bazois	0,00 €	0,00 €
CE Chatillon en Bazois	2 633,33 €	3 160,00 €
	3 000,00 €	3 600,00 €
CE Chatillon en Bazois	3 000,00 €	3 600,00 €
Total matériels : ...	5 633,33 €	6 760,00 €
INVESTISSEMENT TRAVAUX ET MATERIEL : ...	562 500,00 €	675 000,00 €
	100 000,00 €	120 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT 2023 : ...	662 500,00 €	795 000,00 €



ANNEXE 7

NIÈVRE TRAVAUX ET MATÉRIELS

BARÈME 2023

Tarif 2023
(applicable jusqu'à la mise en place des tarifs 2024)

SOMMAIRE

Présentation	Page 3
Barème n° 1 - facturation des interventions lors des accidents	Page 4
Barème n° 2 - Prestations mécaniques – Maintenance dépannage atelier	Page 5 – 6
Barème n° 3 - communes et tiers	Page 7 – 8
Mise à disposition de véhicules et de matériels	Page 7
Travaux :	
Fossés	Page 7
Dérasements	Page 7
Enduits	Page 7
Fournitures de la centrale	Page 8
Peinture	Page 8
Glissières de sécurité	Page 8
Mise à disposition permanente de véhicules	Page 8
Communes et tiers – Magasin plus	Page 9 – 11
Vente de fournitures	Page 10
Sel de déneigement	Page 11

Présentation

Nièvre Travaux et Matériels a intégré depuis le 01/01/2021 le budget général de la collectivité, entraînant la disparition du barème général qui était soumis à l'assemblée délibérante tous les ans pour approbation.

Toutefois Nièvre Travaux et Matériels continue à intervenir :

- avec les Centres d'entretien Routier par la remise en état du domaine public après accidents avec des tiers identifiés (barème n°1).**
- pour des tiers et communes pour des prestations mécaniques (barème n°2).**
- avec les communes et des tiers pour des travaux de voirie ou des fournitures de chaussées issues de la centrale de Corbigny (barème n°3).**

Barème n° 1 - facturation des interventions lors des accidents

Réf. Tarif	Prestation		Montant HT
1001	Frais de dossier :		50 € /affaire
1002	Main d'oeuvre :		33,44 € / h
1003	Majoration heures supplémentaires :	Nuit (17h00-22h00), samedi, dimanche et jours fériés	100,00 %
1004		Autres tranches (7h00-7h30 et 12h00-13h30 les jours travaillés)	26,00 %
1005	Matériels :	Véhicule léger	5,00 € /h
1006		Véhicule utilitaire	7,50 € /h
1007		Fourgon	18,00 € /h
1008		Camion	22,00 € /h
1009		Tracteur	26,00 € /h
1010	Autres prestations :	Panneaux de signalisation	Se référer à la liste de prix annexée au marché de fournitures
1011		Matériaux absorbants	Prix de fournitures TTC + retraitement
1012		Autres (réparation glissières, parapets, etc.)	Coût de travaux (entreprise ou NTM) TVA en supplément

Heure = durée de l'intervention + délai de route (moyens humains et matériels)

Actualisation du barème annuel

- main d'oeuvre : coût horaire calculé chaque année par le pôle Ressources/DRH
- matériels : les prix indiqués sont des prix planchers

Barème n° 2 - Prestations mécaniques - Maintenance dépannage atelier

Réf. Tarif	Prestation	Unité	Montant HT	Observations
A*HMO	Main d'œuvre technicien atelier	forfait	50,00 €	
Pièces détachées ou consommables d'atelier ==> prix d'achat Nièvre Travaux et Matériels + 15 % Refacturation de prestations mécaniques externalisées ==> prix facturé à Nièvre Travaux et Matériels + 3%				
B*VFDEP20	3 T 5 de PTAC	forfait	66,25 €	
C*VFDEPKM	Tarif km supplémentaire au-delà de 20 km roulés - Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	1,32 €	
D*PLDEP20	Forfait dépannage de 0 à 10 km (20 km roulés) - Véhicule supérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	66,25 €	
E*PLDEPKM	Tarif km supplémentaire au-delà de 20 km roulés - Véhicule supérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	1,60 €	
F*VFREMP20	Forfait remorquage ou transfert sur plateau de 0 à 10 km (20 km roulés) - Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	66,25 €	
G*VFREMPKM	Tarif km supplémentaire au-delà de 20 km roulés - Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	1,60 €	
H*PLREMP20	Forfait remorquage ou transfert sur plateau de 0 à 10 km (20 km roulés) - Véhicule supérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	265,00 €	
I*PLREMPKM	Tarif km supplémentaire au-delà de 20 km roulés - Véhicule supérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	3,40 €	
J*OUTDIAG	Forfait passage outils de diagnostic (hors intervention et pièces)	forfait	26,50 €	
K*VCSITE	Forfait visite de contrôle véhicule sur site / véhicule (minimum 3 véhicules sur le même site)	forfait	66,25 €	Hors interventions et pièces
L*VFVID	Forfait vidange moteur - Véhicule léger et petit véhicule utilitaire (fourgonnette) avec filtre à huile	forfait	53,00 €	Plus prix des consommables
M*FOVID	Forfait vidange moteur - Fourgon et châssis benne jusqu'à 3 T 5 de PTAC (avec 1 filtre)	forfait	79,50 €	Plus prix des consommables
N*PLVID	Forfait vidange moteur - Poids lourd supérieur à 3 T 5 de PTAC (avec 1 filtre)	forfait	106,00 €	Plus prix des consommables
O*FILTRE	Plus value remplacement filtre supplémentaire / par filtre	forfait	13,25 €	Par filtre hors prix des pièces
P*REPNEU	Forfait réparation crevaisson - Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	13,25 €	Par roue
Q*RPPNEU	Forfait remplacement pneumatique - Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	17,50 €	Par pneu
R*VFPREVT	Forfait préparation visite technique véhicule léger - Véhicule jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	132,50 €	Hors interventions et pièces
S*PLPREVT	Forfait préparation visite technique camion - Véhicule supérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	212,00 €	Hors interventions et pièces
T*NIVEAUX	Forfait niveaux des liquides de frein, refroidissement, huile, lave glace, etc...	forfait	39,75 €	Main d'oeuvre et consommables
U*VLNETINT	Forfait nettoyage intérieur - Véhicule léger	forfait	13,25 €	
V*FONETINT	Forfait nettoyage intérieur - Fourgonnette et véhicule Utilitaire jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	26,50 €	
W*PLNETINT	Forfait nettoyage intérieur - Poids lourd supérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	53,00 €	
X*VLNETEXT	Forfait nettoyage extérieur - Véhicule léger	forfait	13,25 €	
Y*FONETEXT	Forfait nettoyage extérieur - Fourgonnette et véhicule Utilitaire jusqu'à 3 T 5 de PTAC	forfait	26,50 €	
Z*PLNETEXT	Forfait nettoyage extérieur - Poids lourd supérieur à 3 T 5 de PTAC	forfait	79,50 €	
ZA*CLEVMA	Forfait contrôle d'appareil et engins de levage et manutention sur site avec lest / matériel	forfait	106,00 €	Hors interventions et pièces

	Prestation	Unité	Montant HT	Observations
ZB*LOCLEST	Forfait location lest pour contrôle de levage / manutention / par jour	forfait	106,00 €	Hors livraison et manutention
ZC*TRAINAV	Forfait contrôle train roulant	forfait	79,50 €	
ZD*BANC DE FREINAGE	Forfait passage banc de freinage	forfait	26,50 €	
ZE*VFCLIM	Contrôle – remplissage circuit clim (avec gaz) < 3 T 5	forfait	53,00 €	
ZE*ENCLIM	Contrôle – remplissage circuit clim (avec gaz) engins – camions >3 T 5	forfait	106,00 €	

Les autres interventions seront facturées au temps passé et sur devis

Barème n° 3 - communes et tiers

Mise à disposition de véhicules et de matériels

Réf. Tarif	Engins/véhicules/matériels	Unité	Montant HT	
3001	Véhicule léger	Terme fixe	j	15,00 €
3001-1		Terme variable	Km	0,22 €
3002	Fourgonnette	Terme fixe	j	19,00 €
3002-1		Terme variable	Km	0,22 €
3003	Fourgon	Terme fixe	j	39,00 €
3003-1		Terme variable	Km	0,24 €
3004	Camion de 6 T	Terme fixe	h	15,00 €
3004-1		Terme variable	Km	0,58 €
3005	Camion de 12 T	Terme fixe	h	19,00 €
3005-1		Terme variable	Km	0,58 €
3006	Camion de 19 T	Terme fixe	h	19,00 €
3006-1		Terme variable	Km	0,58 €
3007	Camion de 26 T	Terme fixe	h	22,00 €
3007-1		Terme variable	Km	0,58 €
3008	Camion de 32 T	Terme fixe	h	25,00 €
3008-1		Terme variable	Km	0,58 €
3009	Gravillonneur	h	10,00 €	
3010	Porte engin	j	135,00 €	
3011	Chargeuse	h	68,00 €	
3012	Tractopelle	h	68,00 €	
3013	Tracteur et balayeuse	h	48,00 €	
3014	Pelle à pneus	h	70,00 €	
3015	Pelle à chenille	h	56,00 €	
3016	Cabane de chantier	j	15,00 €	
3017	Compacteur	h	62,00 €	
3018	Répandeuse	h	91,00 €	
3019	Finisseur	j	499,00 €	
3020	Autres matériels	sur devis		
3021	Conducteur	h	33,44 €	

Travaux

Réf. Tarif	Prestation		Unité	Montant HT
3101	Fossés	Curage avec décharge à moins de 4km	ml	2,04 €
3102		Curage avec décharge entre 4 et 8 km	ml	3,01 €
3201	Dérasements	avec décharge à moins de 4km	m²	1,51 €
3202		avec décharge entre 4 et 8 km	m²	1,94 €
3301	Enduits Ces prix rémunèrent l'exécution de l'enduit superficiel avec la fourniture d'émulsion et de gravillon, le répandage et le compactage	Monocouche 4/6	m²	2,44 €
3302		Monocouche 6/10	m²	2,90 €
3303		Bicouche 6/10 - 2/4 Bicouche 6/10 - 4/6	m²	3,81 €
3304		Bicouche 10/14 - 4/6	m²	3,94 €
3305		Monocouche double gravillonnage 6/10 – 2/4	m²	3,27 €
3306		Monocouche double gravillonnage 10/14 – 4/6	m²	3,34 €
3307		Bicouche pré-gravillonné 10/14 - 6/10 – 4/6	m²	5,34 €
3308		Monocouche pré-gravillonné 6/10 - 2/4	m²	3,34 €
3309		Monocouche pré-gravillonné 10/14 - 4/6	m²	3,45 €
3310		Enduit sur route à grande circulation avec mise en œuvre de moyens supplémentaires pour sécurité du chantier (alternats, signalisation renforcée, etc ...)	sur devis	
3850	Travaux spécifiques autres		sur devis	
3813	Transfert matériel		forfait	427,00 €
3814	Main d'œuvre agent d'exploitation pour travaux sur devis		h	33,44 €

Fournitures de la centrale

Réf. Tarif	Désignation	Unité	Montant HT
3402	Enrobé à froid*	t	112,00 €
3403	Grave dense à froid *	t	75,00 €
3404	Grave émulsion *	t	61,00 €
3405	Emulsion 65 %	t	580,00 €
3406	Emulcol	t	760,00 €
3407	Emulprène	t	760,00 €
3408	Passage à la vapeur	i	1 800,00 €

* application possible d'un rabais de 5 % sur des volumes de commande supérieurs à 20 T

Peinture

Réf. Tarif	Désignation	largeur	Unité	Montant HT
3501	Peinture classique	12 cm	m	0,81 €
3502	Peinture classique	15 cm	m	0,99 €
3852	Pour tous autres travaux (travaux spéciaux, passage piéton ... etc			sur devis
3814	Main d'œuvre agent d'exploitation pour travaux sur devis		h	33,44 €

Glissières de sécurité

Réf. Tarif	Désignation	Unité	Montant HT
3850	Glissières		sur devis
3514	Main d'œuvre agent d'exploitation pour travaux sur devis	h	33,44 €

Mise à disposition permanente de véhicules

Réf. Tarif	Véhicule thermique		Unité	Montant HT
3110	Véhicule léger	Terme fixe	j	7,19 €
3110-1		Terme variable	Km	0,10 €

Réf. Tarif	Véhicule électrique		Unité	Montant HT
3111	Véhicule léger	Terme fixe	j	18,57 €
3111-1		Terme variable	Km	0,05 €

COMMUNES ET TIERS - MAGASIN PLUS

Tarif 2023
(applicable jusqu'à la mise en place des tarifs 2024)

Nièvre Travaux et Matériels vous remercie de votre fidélité et vous propose un service
MAGASIN adapté à vos besoins.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes autres fournitures.
Sur commande, absorbant routier (NFP 98-190)

A votre service

Magasin Nevers
 03.86.71.93.11

Magasin Corbigny
 03.86.20.26.82

Vente de fournitures					
Code	Désignation	Caractéristiques	Unité	Conditionnement	Montant HT
Pièces détachées ou consommables d'atelier ==> prix d'achat Nièvre Travaux et Matériels + 15 % Refacturation de prestations mécaniques externalisées ==> prix facturé à Nièvre Travaux et Matériels + 3%					
TCER12	Balai de 40cm plastique rouge		u	u	7,35 €
TCER13	Balai de 60cm plastique rouge		u	u	8,40 €
TG0404	Billes de verre (pour peinture à l'eau)	Pour peinture routière	kg	25 kg	1,97 €
TG0403	Billes de verre (pour peinture solvantée)	Pour peinture routière	kg	25 kg	1,68 €
TCER11	Canne de traçage pour traceur de chantier		u	u	50,61 €
TD0801	Chiffons	Chiffons couleur pour essuyage	kg	10 kg	1,57 €
TD0827	Dégoudronnant	Application au pulvérisateur	l	30 l	6,51 €
TD0809	Dégraissant multifonction WD40	Aérosol 500 ml	u	u	7,09 €
TD0964	Fil débroussaillage	Fil carré D.3.0 ALUMINE	u	Bobine de 240 m	57,39 €
TL0011	Huile de chaîne	Pour chaîne tronçonneuse	l	5 l	1,53 €
TL0041	Huile moteur 2 temps	Huile semi-synthétique haut de gamme anti-fumée	l	1l	3,53 €
TCER18	Jerrican plastique 10 L		u	u	10,88 €
TCER17	Jerrican tôle 20 L		u	u	48,40 €
TCER20	Manche de balai dia 24 – 120 cm		u	u	2,10 €
TG0201	Peinture routière (à l'eau)	Blanche Application au pistolet	kg	25 kg	4,60 €
TG0202	Peinture routière (solvantée)	Blanche Application au pistolet	kg	25 kg	4,70 €
TCER08	Pince à déchets 90 cm		u	u	25,60 €
TCER07	Porte sac manuel	Porte sac permettant le maintien et l'ouverture des sacs lors du nettoyage des abords de la route	u	u	50,92 €
TCER22	Raclette bitume bois 55 cm		u	u	15,75 €
TCER23	Racloir bitume en aluminium 60 cm		u	u	20,58 €
TCER24	Ruban de chantier	Rouge / Blanc Larg. 75 mm - Long. 500 m	u	u	23,20 €
TD0850	Sacs poubelle	130 litres 65 microns	u	Carton de 100 sacs	0,23 €
TG0301	Cétoline	Diluant nettoyage peinture routière	l	25 l	4,30 €
TCER09	Traceur de chantier blanc	Aérosol 500 ml	u	u	5,77 €
TCER10	Traceur de chantier orange	Aérosol 500 ml	u	u	5,77 €

Activité commerciale

Les frais de gestion appliqués aux activités commerciales diverses (vente de sel, matériaux, pièces...) sont les suivants :

Dans le cadre d'un marché existant :

tarif fournisseur + 5 %

Pour les ventes de fournitures du magasin ou de l'atelier hors marché existant :

tarif fournisseur + 15 %

Sel de Déneigement

Pour les conditionnements en sac de 25 kg ou big bag de 600 kg, ces derniers sont à retirer sur nos sites de Nevers et Corbigny

En sac de 25 kg				
Code	Désignation	Unité	Montant HT	Conditionnement
TS1	Sel en 25 kg - le sac	u	5,52 €	Détail (le sac de 25 kg)
TS2	Sel en 25 kg - 1 palette soit 42 sacs	la palette	194,46 €	1 palette
TS3	Sel en 25 kg - 2 palettes soit 84 sacs	la palette	192,36 €	2 palettes
TS4	Sel en 25 kg - 3 palettes soit 126 sacs	la palette	189,00 €	3 palettes
TS5	Sel en 25 kg - 4 palette soit 168 sacs	la palette	183,54 €	4 palettes

BIG BAG de 600 kg				
Code	Désignation	Unité	Montant HT	Conditionnement
TS6	Big Bag de 600 kg - 1 à 3	u	81,02 €	Big Bag de 600 kg
TS7	Big Bag de 600 kg - de 4 à 6	u	79,39 €	Big Bag de 600 kg
TS8	Big Bag de 600 kg - 7 à 10	u	77,81 €	Big Bag de 600 kg
TS9	Big Bag de 600 kg - 11 à 15	u	76,25 €	Big Bag de 600 kg
TS10	Big Bag de 600 kg - à partir de 15	u	74,72 €	Big Bag de 600 kg

En vrac				
Code	Désignation	Unité	Montant HT	Conditionnement
TS12	Sel vrac 30 T	t	74,75 €	Vrac
TS13	Sel vrac 17 T	t	88,55 €	Vrac

Pour les commandes de 17 tonnes, le tonnage chargé peut varier de 15 à 19 tonnes, pour celles de 30 tonnes, le tonnage chargé peut varier de 24 à 33 tonnes par camion. Dans tous les cas, la quantité facturée est celle du bon de pesée remis lors de la livraison de la marchandise.

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 32

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 2

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY

Excusés : 0

OBJET : RELÈVEMENT DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE DE 80 KM/H A 90 KM/H SUR UNE PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

Un département qui réveille les fiertés nivernaises - Déplacements : La Nièvre, un territoire sur la bonne voie!

VU le Code Général des Collectivités Locales, et notamment son article L.3221-4-1,
VU l'avis de la Commission Départementale de Sécurité Routière du 8 février 2023,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de relèvement de la vitesse maximale autorisée à 90km/h sur une partie du réseau routier départemental,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés de circulation correspondants ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

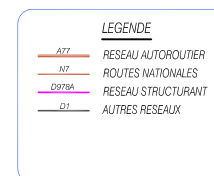
Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à la majorité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a blue circular official stamp of the "DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE" with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Fabien BAZIN". Below the signature, the name "Fabien BAZIN" is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023
Identifiant : 058-225800010-20230328-67612-DE-1-1
Délibération publiée le 31 mars 2023

Itinéraires relevés à 90km/h



ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUR LA RD 33 DU PR 0+265 AU PR 35+660

Le Président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - 4^e partie - signalisation de prescription,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière en date du 08 février 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental prise lors de la session des 27 et 28 mars 2023,

Considérant qu'en application de l'article L3221-4-1 du code général des collectivités territoriales, le président du conseil départemental peut fixer, pour les sections de routes hors agglomération relevant de sa compétence et ne comportant pas au moins deux voies affectées à un même sens de circulation, une vitesse maximale autorisée supérieure de 10 km/h à celle prévue par le code de la route,

Considérant que l'étude d'accidentalité a montré l'absence de zones d'accumulation d'accidents sur les sections dont la vitesse est relevée à 90 km/h par le présent arrêté,

A R R E T E

ARTICLE 1:

La vitesse maximale autorisée sur la route départementale n°33 est relevée à 90 km/h hors agglomération sur les sections définies dans le tableau suivant :

RD	PR début	PR fin	Sens de circulation	Localisation début	Localisation fin
33	0+265	4+785	2 sens	Giratoire Est de l'échangeur 23 de l'A77	Limite section 70 (lieu-dit Les Lopières)
33	5+155	6+217	2 sens	Limite section 70 (lieu-dit Les Lopières)	Limite section 70 (Ouest aggro Pougny)
33	7+595	15+150	2 sens	Limite agglomération Pougny	Limite agglomération Donzy
33	17+185	28+460	2 sens	Limite agglomération Donzy	Limite section 70 sens PR croissants
33	28+460	28+610	PR décroissants	Limite section 70 sens PR croissants	Limite section 70 sens PR croissants
33	28+610	28+850	2 sens	Limite section 70 sens PR croissants	Limite agglomération Menou
33	29+504	35+660	2 sens	Limite agglomération Menou	Carrefour avec RN151

ARTICLE 2 :

La signalisation, conforme aux dispositions de la 4^e partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par le Département de la Nièvre.

ARTICLE 3 :

Les dispositions prévues à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Président du conseil départemental de la Nièvre, soit hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet de la Nièvre, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Dijon, également dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Nièvre
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Nièvre,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre,

A Nevers, le

Le Président du conseil départemental,

Fabien BAZIN

**ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE
SUR LA RD 37
DU PR 2+740 AU PR 32+797
SUR LA RD 985
DU PR 58+800 AU PR 58+914**

Le Président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - 4^e partie - signalisation de prescription,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière en date du 08 février 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental prise lors de la session des 27 et 28 mars 2023,

Considérant qu'en application de l'article L3221-4-1 du code général des collectivités territoriales, le président du conseil départemental peut fixer, pour les sections de routes hors agglomération relevant de sa compétence et ne comportant pas au moins deux voies affectées à un même sens de circulation, une vitesse maximale autorisée supérieure de 10 km/h à celle prévue par le code de la route,

Considérant que l'étude d'accidentalité a montré l'absence de zones d'accumulation d'accidents sur les sections dont la vitesse est relevée à 90 km/h par le présent arrêté,

A R R E T E

ARTICLE 1:

La vitesse maximale autorisée sur la route départementale n°37 est relevée à 90 km/h hors agglomération sur les sections définies dans le tableau suivant :

RD	PR début	PR fin	Sens de circulation	Localisation début	Localisation fin
37	2+740	12+630	2 sens	Limite agglomération Cercy-la-Tour	Limite agglomération Vandenesse
37	13+540	21+609	2 sens	Limite agglomération Vandenesse	Carrefour avec RD985
37	23+730	26+475	2 sens	Limite section 70 (au nord de l'agglomération Moulins-Engilbert)	Limite agglomération Sermages
37	26+860	32+797	2 sens	Limite agglomération Sermages	Carrefour avec RD978

La vitesse maximale autorisée sur la route départementale n°985 est relevée à 90 km/h hors agglomération entre les PR 58+800 (limite d'agglomération de Moulins-Engilbert) et 58+914 (carrefour avec la RD n°37).

ARTICLE 2 :

La signalisation, conforme aux dispositions de la 4^e partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par le Département de la Nièvre.

ARTICLE 3 :

Les dispositions prévues à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Président du conseil départemental de la Nièvre, soit hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet de la Nièvre, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Dijon, également dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Nièvre
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Nièvre,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre,

A Nevers, le

Le Président du conseil départemental,

Fabien BAZIN

D-2023-

**ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE
SUR LA RD 47
DU PR 0+610 AU PR 5+845**

Le Président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - 4^e partie - signalisation de prescription,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière en date du 08 février 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental prise lors de la session des 27 et 28 mars 2023,

Considérant qu'en application de l'article L3221-4-1 du code général des collectivités territoriales, le président du conseil départemental peut fixer, pour les sections de routes hors agglomération relevant de sa compétence et ne comportant pas au moins deux voies affectées à un même sens de circulation, une vitesse maximale autorisée supérieure de 10 km/h à celle prévue par le code de la route,

Considérant que l'étude d'accidentalité a montré l'absence de zones d'accumulation d'accidents sur les sections dont la vitesse est relevée à 90 km/h par le présent arrêté,

A R R E T E

ARTICLE 1:

La vitesse maximale autorisée sur la route départementale n°47 est relevée à 90 km/h hors agglomération entre les PR 0+610 (giratoire avec la rue Voltaire) et 5+845 (giratoire avec la RD n°40).

ARTICLE 2 :

La signalisation, conforme aux dispositions de la 4^e partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par le Département de la Nièvre.

ARTICLE 3 :

Les dispositions prévues à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Président du conseil départemental de la Nièvre, soit hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet de la Nièvre, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Dijon, également dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Nièvre
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Nièvre,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre,

A Nevers, le

Le Président du conseil départemental,

Fabien BAZIN

ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUR LA RD 907 DU PR 0+000 AU PR 15+320

Le Président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - 4^e partie - signalisation de prescription,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière en date du 08 février 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental prise lors de la session des 27 et 28 mars 2023,

Considérant qu'en application de l'article L3221-4-1 du code général des collectivités territoriales, le président du conseil départemental peut fixer, pour les sections de routes hors agglomération relevant de sa compétence et ne comportant pas au moins deux voies affectées à un même sens de circulation, une vitesse maximale autorisée supérieure de 10 km/h à celle prévue par le code de la route,

Considérant que l'étude d'accidentalité a montré l'absence de zones d'accumulation d'accidents sur les sections dont la vitesse est relevée à 90 km/h par le présent arrêté,

ARRÊTE

ARTICLE 1:

La vitesse maximale autorisée sur la route départementale n°907 est relevée à 90 km/h hors agglomération sur les sections définies dans le tableau suivant :

RD	PR début	PR fin	Sens de circulation	Localisation début	Localisation fin
907	0+000	2+910	2 sens	Limite Département 45	Limite agglomération Neuvy-sur-Loire
907	3+390	4+730	2 sens	Limite agglomération Neuvy-sur-Loire	Limite section 70 (lieu-dit Les Pelus)
907	5+330	8+060	2 sens	Limite section 70 (lieu-dit Les Pelus)	Limite section 70 (lieu-dit Cadoux)
907	8+970	10+400	2 sens	Limite section 70 (lieu-dit Cadoux)	Limite agglomération La-Celle-sur-Loire
907	11+230	13+005	2 sens	Limite agglomération La-Celle-sur-Loire	Limite agglomération Myennes
907	14+325	15+320	2 sens	Limite agglomération Myennes	Giratoire Ouest échangeur 22 de l'A77

ARTICLE 2 :

La signalisation, conforme aux dispositions de la 4^e partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par le Département de la Nièvre.

ARTICLE 3 :

Les dispositions prévues à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Président du conseil départemental de la Nièvre, soit hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet de la Nièvre, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Dijon, également dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Nièvre
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Nièvre,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre,

A Nevers, le

Le Président du conseil départemental,

Fabien BAZIN

**ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE
SUR LA RD 951
DU PR 39+000 AU PR 48+445**

Le Président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - 4^e partie - signalisation de prescription,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière en date du 08 février 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental prise lors de la session des 27 et 28 mars 2023,

Considérant qu'en application de l'article L3221-4-1 du code général des collectivités territoriales, le président du conseil départemental peut fixer, pour les sections de routes hors agglomération relevant de sa compétence et ne comportant pas au moins deux voies affectées à un même sens de circulation, une vitesse maximale autorisée supérieure de 10 km/h à celle prévue par le code de la route,

Considérant que l'étude d'accidentalité a montré l'absence de zones d'accumulation d'accidents sur les sections dont la vitesse est relevée à 90 km/h par le présent arrêté,

A R R E T E

ARTICLE 1:

La vitesse maximale autorisée sur la route départementale n°951 est relevée à 90 km/h hors agglomération sur les sections définies dans le tableau suivant :

RD	PR début	PR fin	Sens de circulation	Localisation début	Localisation fin
951	39+000	40+730	2 sens	Giratoire RD951 - RD215	Limite section 70 (lieu-dit La Manse)
951	41+430	42+315	2 sens	Limite section 70 (lieu-dit La Manse)	Limite agglomération Dornecy
951	44+193	48+445	2 sens	Limite agglomération Dornecy	Limite Département 89

ARTICLE 2 :

La signalisation, conforme aux dispositions de la 4^e partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par le Département de la Nièvre.

ARTICLE 3 :

Les dispositions prévues à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Président du conseil départemental de la Nièvre, soit hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet de la Nièvre, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Dijon, également dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Nièvre
 - Monsieur le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Nièvre,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à
- Monsieur le Préfet de la Nièvre,
 - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre,
 - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre,

A Nevers, le

Le Président du conseil départemental,

Fabien BAZIN

ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUR LA RD 955 DU PR 0+000 AU PR 18+260

Le Président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - 4^e partie - signalisation de prescription,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière en date du 08 février 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental prise lors de la session des 27 et 28 mars 2023,

Considérant qu'en application de l'article L3221-4-1 du code général des collectivités territoriales, le président du conseil départemental peut fixer, pour les sections de routes hors agglomération relevant de sa compétence et ne comportant pas au moins deux voies affectées à un même sens de circulation, une vitesse maximale autorisée supérieure de 10 km/h à celle prévue par le code de la route,

Considérant que l'étude d'accidentalité a montré l'absence de zones d'accumulation d'accidents sur les sections dont la vitesse est relevée à 90 km/h par le présent arrêté,

ARRÊTE

ARTICLE 1:

La vitesse maximale autorisée sur la route départementale n°955 est relevée à 90 km/h hors agglomération sur les sections définies dans le tableau suivant :

RD	PR début	PR fin	Sens de circulation	Localisation début	Localisation fin
955	0+000	3+765	2 sens	Limite Département 89	Limite agglomération Saint-Amand-en-Puisaye
955	5+610	6+740	2 sens	Limite agglomération Saint-Amand-en-Puisaye	Limite section 70 (lieu-dit Les Mottes)
955	7+030	8+695	2 sens	Limite section 70 (lieu-dit Les Mottes)	Limite section 70 (lieu-dit Les Chérus)
955	9+360	14+373	2 sens	Limite section 70 (lieu-dit Les Chérus)	Limite section 70 (lieu-dit Les Gauthiers)
955	15+065	18+260	2 sens	Limite section 70 (lieu-dit Les Gauthiers)	Limite agglomération Myennes

ARTICLE 2 :

La signalisation, conforme aux dispositions de la 4^e partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par le Département de la Nièvre.

ARTICLE 3 :

Les dispositions prévues à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Président du conseil départemental de la Nièvre, soit hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet de la Nièvre, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Dijon, également dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Nièvre
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Nièvre,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre,

A Nevers, le

Le Président du conseil départemental,

Fabien BAZIN

ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUR LA RD 958 DU PR 21+785 AU PR 68+420

Le Président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - 4^e partie - signalisation de prescription,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière en date du 08 février 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental prise lors de la session des 27 et 28 mars 2023,

Considérant qu'en application de l'article L3221-4-1 du code général des collectivités territoriales, le président du conseil départemental peut fixer, pour les sections de routes hors agglomération relevant de sa compétence et ne comportant pas au moins deux voies affectées à un même sens de circulation, une vitesse maximale autorisée supérieure de 10 km/h à celle prévue par le code de la route,

Considérant que l'étude d'accidentalité a montré l'absence de zones d'accumulation d'accidents sur les sections dont la vitesse est relevée à 90 km/h par le présent arrêté,

ARRÊTE

ARTICLE 1:

La vitesse maximale autorisée sur la route départementale n°958 est relevée à 90 km/h hors agglomération sur les sections définies dans le tableau suivant :

RD	PR début	PR fin	Sens de circulation	Localisation début	Localisation fin
958	21+785	28+830	2 sens	Limite section 70 (sud agglo Corbigny)	Limite agglomération Bailly
958	29+300	29+722	2 sens	Limite agglomération Bailly	Limite agglomération La Collancelle
958	30+032	34+525	2 sens	Limite agglomération La Collancelle	Limite agglomération Bazolles
958	35+140	39+990	2 sens	Limite agglomération Bazolles	Limite agglomération Saint-Maurice
958	40+620	44+660	2 sens	Limite agglomération Saint-Maurice	Limite agglomération Saint-Saulge
958	45+690	54+968	2 sens	Limite agglomération Saint-Saulge	Limite agglomération Bona
958	55+570	58+500	2 sens	Limite agglomération Bona	Limite section 70 sens PR croissants
958	58+500	58+820	PR décroissants	Limite section 70 sens PR croissants	Limite section 70 sens PR croissants
958	58+820	68+420	2 sens	Limite section 70 sens PR croissants	Carrefour RD978

ARTICLE 2 :

La signalisation, conforme aux dispositions de la 4^e partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par le Département de la Nièvre.

ARTICLE 3 :

Les dispositions prévues à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Président du conseil départemental de la Nièvre, soit hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet de la Nièvre, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Dijon, également dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Nièvre
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Nièvre,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre,

A Nevers, le

Le Président du conseil départemental,

Fabien BAZIN

ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUR LA RD 976 DU PR 1+210 AU PR 7+025

Le Président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - 4^e partie - signalisation de prescription,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière en date du 08 février 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental prise lors de la session des 27 et 28 mars 2023,

Considérant qu'en application de l'article L3221-4-1 du code général des collectivités territoriales, le président du conseil départemental peut fixer, pour les sections de routes hors agglomération relevant de sa compétence et ne comportant pas au moins deux voies affectées à un même sens de circulation, une vitesse maximale autorisée supérieure de 10 km/h à celle prévue par le code de la route,

Considérant que l'étude d'accidentalité a montré l'absence de zones d'accumulation d'accidents sur les sections dont la vitesse est relevée à 90 km/h par le présent arrêté,

ARRÊTE

ARTICLE 1:

La vitesse maximale autorisée sur la route départementale n°976 est relevée à 90 km/h hors agglomération sur les sections définies dans le tableau suivant :

RD	PR début	PR fin	Sens de circulation	Localisation début	Localisation fin
976	1+210	3+016	2 sens	Limite agglomération Challuy	Limite agglomération Pont-Carreau
976	3+666	4+900	2 sens	Limite agglomération Pont-Carreau	Limite section 70 sens PR décroissants
976	4+900	5+200	PR croissants	Limite section 70 sens PR décroissants	Limite section 70 sens PR décroissants
976	5+200	5+675	2 sens	Limite section 70 sens PR décroissants	Limite section 70 sens PR décroissants
976	5+675	6+000	PR croissants	Limite section 70 sens PR décroissants	Limite section 70 sens PR décroissants
976	6+000	7+025	2 sens	Limite section 70 sens PR décroissants	Limite Département 18

ARTICLE 2 :

La signalisation, conforme aux dispositions de la 4^e partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par le Département de la Nièvre.

ARTICLE 3 :

Les dispositions prévues à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Président du conseil départemental de la Nièvre, soit hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet de la Nièvre, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Dijon, également dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Nièvre
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Nièvre,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre,

A Nevers, le

Le Président du conseil départemental,

Fabien BAZIN

ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUR LA RD 977 DU PR 4+610 AU PR 51+950

Le Président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - 4^e partie - signalisation de prescription,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière en date du 08 février 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental prise lors de la session des 27 et 28 mars 2023,

Considérant qu'en application de l'article L3221-4-1 du code général des collectivités territoriales, le président du conseil départemental peut fixer, pour les sections de routes hors agglomération relevant de sa compétence et ne comportant pas au moins deux voies affectées à un même sens de circulation, une vitesse maximale autorisée supérieure de 10 km/h à celle prévue par le code de la route,

Considérant que l'étude d'accidentalité a montré l'absence de zones d'accumulation d'accidents sur les sections dont la vitesse est relevée à 90 km/h par le présent arrêté,

A R R E T E

ARTICLE 1:

La vitesse maximale autorisée sur la route départementale n°977 est relevée à 90 km/h hors agglomération sur les sections définies dans le tableau suivant :

RD	PR début	PR fin	Sens de circulation	Localisation début	Localisation fin
977	4+610	9+620	2 sens	Limite agglomération Chaume au Cul Rond	Limite agglomération Urzy-le-Greux
977	15+580	17+600	2 sens	Limite agglomération Champs Martin	Limite agglomération Poiseux
977	18+550	23+325	2 sens	Limite agglomération Poiseux	Limite agglomération Sichamps
977	25+020	25+327	2 sens	Limite agglomération Sichamps	Limite agglomération Le Chaillou
977	25+745	26+160	2 sens	Limite agglomération Le Chaillou	Limite section 70
977	26+535	27+250	2 sens	Limite section 70	Limite agglomération Prémery
977	30+640	30+925	2 sens	Limite agglomération Prémery	Limite section 70
977	31+460	33+200	2 sens	Limite section 70	Limite agglomération Gipy
977	33+660	35+355	2 sens	Limite agglomération Gipy	Limite section 70
977	35+710	36+270	2 sens	Limite section 70	Limite agglomération Montigny
977	36+930	42+583	2 sens	Limite agglomération Montigny	Limite agglomération Champlemy
977	43+594	51+950	2 sens	Limite agglomération Champlemy	Limite agglomération Varzy

ARTICLE 2 :

La signalisation, conforme aux dispositions de la 4^e partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par le Département de la Nièvre.

ARTICLE 3 :

Les dispositions prévues à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Président du conseil départemental de la Nièvre, soit hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet de la Nièvre, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Dijon, également dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Nièvre
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Nièvre,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre,

A Nevers, le

Le Président du conseil départemental,

Fabien BAZIN

D-2023-

ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUR LA RD 978 DU PR 6+480 AU PR 79+583

Le Président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - 4^e partie - signalisation de prescription,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière en date du 08 février 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental prise lors de la session des 27 et 28 mars 2023,

Considérant qu'en application de l'article L3221-4-1 du code général des collectivités territoriales, le président du conseil départemental peut fixer, pour les sections de routes hors agglomération relevant de sa compétence et ne comportant pas au moins deux voies affectées à un même sens de circulation, une vitesse maximale autorisée supérieure de 10 km/h à celle prévue par le code de la route,

Considérant que l'étude d'accidentalité a montré l'absence de zones d'accumulation d'accidents sur les sections dont la vitesse est relevée à 90 km/h par le présent arrêté,

ARRÊTE

ARTICLE 1:

La vitesse maximale autorisée sur la route départementale n°978 est relevée à 90 km/h hors agglomération sur les sections définies dans le tableau suivant :

RD	PR début	PR fin	Sens de circulation	Localisation début	Localisation fin
978	6+480	18+123	2 sens	Limite agglomération Forges	Limite agglomération St-Benin-d'Azy
978	19+140	23+510	2 sens	Limite agglomération St-Benin-d'Azy	Limite agglomération Billy-Chevannes
978	23+945	25+520	2 sens	Limite agglomération Billy-Chevannes	Limite section 70 sens PR croissants
978	25+520	25+885	PR décroissants	Limite section 70 sens PR croissants	Limite section 70 sens PR croissants
978	25+885	30+090	2 sens	Limite section 70 sens PR croissants	Limite agglomération Rouy
978	31+190	40+470	2 sens	Limite agglomération Rouy	Limite agglomération Chatillon-en-Bazois
978	43+745	46+270	2 sens	Limite agglomération Frasnay	Limite agglomération Tamnay-en-Bazois
978	47+020	51+725	2 sens	Limite agglomération Tamnay-en-Bazois	Limite section 70 (lieu-dit Bucherolles)
978	52+275	54+520	2 sens	Limite section 70 (lieu-dit Bucherolles)	Limite section 70 (carrefour RD11)
978	55+130	57+500	2 sens	Limite section 70 (carrefour RD11)	Limite agglomération Dommartin
978	57+930	63+770	2 sens	Limite agglomération Dommartin	Limite sections 50 et 70 (La Détorbe)
978	67+100	73+000	2 sens	Limite agglomération Château-Chinon	Limite section 70 (lieu-dit Les Rollots)
978	73+790	74+650	2 sens	Limite section 70 (lieu-dit Les Rollots)	Limite agglomération Arleuf
978	76+045	76+960	2 sens	Limite agglomération Arleuf	Limite section 70 (lieu-dit Les Pasquelins)
978	77+960	79+583	2 sens	Limite section 70 (lieu-dit Les Pasquelins)	Limite Département 71

ARTICLE 2 :

La signalisation, conforme aux dispositions de la 4^e partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par le Département de la Nièvre.

ARTICLE 3 :

Les dispositions prévues à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Président du conseil départemental de la Nièvre, soit hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet de la Nièvre, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Dijon, également dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Nièvre
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Nièvre,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre,

A Nevers, le

Le Président du conseil départemental,

Fabien BAZIN

D-2023-

**ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE
SUR LA RD 978A
DU PR 32+203 AU PR 35+997**

Le Président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - 4^e partie - signalisation de prescription,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière en date du 08 février 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental prise lors de la session des 27 et 28 mars 2023,

Considérant qu'en application de l'article L3221-4-1 du code général des collectivités territoriales, le président du conseil départemental peut fixer, pour les sections de routes hors agglomération relevant de sa compétence et ne comportant pas au moins deux voies affectées à un même sens de circulation, une vitesse maximale autorisée supérieure de 10 km/h à celle prévue par le code de la route,

Considérant que l'étude d'accidentalité a montré l'absence de zones d'accumulation d'accidents sur les sections dont la vitesse est relevée à 90 km/h par le présent arrêté,

A R R E T E

ARTICLE 1:

La vitesse maximale autorisée sur la route départementale n°978A est relevée à 90 km/h hors agglomération entre les PR 32+203 (fin de la section limitée à 70 km/h au carrefour avec la RD979A) et 35+997 (limite d'agglomération de Decize).

ARTICLE 2 :

La signalisation, conforme aux dispositions de la 4^e partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par le Département de la Nièvre.

ARTICLE 3 :

Les dispositions prévues à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Président du conseil départemental de la Nièvre, soit hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet de la Nièvre, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Dijon, également dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Nièvre
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Nièvre,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre,

A Nevers, le

Le Président du conseil départemental,

Fabien BAZIN

ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUR LA RD 979 DU PR 31+1070 AU PR 50+816

Le Président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - 4^e partie - signalisation de prescription,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière en date du 08 février 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental prise lors de la session des 27 et 28 mars 2023,

Considérant qu'en application de l'article L3221-4-1 du code général des collectivités territoriales, le président du conseil départemental peut fixer, pour les sections de routes hors agglomération relevant de sa compétence et ne comportant pas au moins deux voies affectées à un même sens de circulation, une vitesse maximale autorisée supérieure de 10 km/h à celle prévue par le code de la route,

Considérant que l'étude d'accidentalité a montré l'absence de zones d'accumulation d'accidents sur les sections dont la vitesse est relevée à 90 km/h par le présent arrêté,

A R R E T E

ARTICLE 1:

La vitesse maximale autorisée sur la route départementale n°979 est relevée à 90 km/h hors agglomération sur les sections définies dans le tableau suivant :

RD	PR début	PR fin	Sens de circulation	Localisation début	Localisation fin
979	31+1070	36+641	2 sens	Giratoire Sud du Four à Chaux	Limite agglomération Devay
979	37+927	39+920	2 sens	Limite agglomération Devay	Limite agglomération Les Arbelats
979	40+586	42+110	2 sens	Limite agglomération Les Arbelats	Limite agglomération Charrin
979	43+210	45+405	2 sens	Limite agglomération Charrin	Limite agglomération St-Hilaire-Fontaine
979	45+777	50+816	2 sens	Limite agglomération St-Hilaire-Fontaine	Limite Département 71

ARTICLE 2 :

La signalisation, conforme aux dispositions de la 4^e partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par le Département de la Nièvre.

ARTICLE 3 :

Les dispositions prévues à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Président du conseil départemental de la Nièvre, soit hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet de la Nièvre, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Dijon, également dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Nièvre
 - Monsieur le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Nièvre,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à
- Monsieur le Préfet de la Nièvre,
 - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre,
 - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre,

A Nevers, le

Le Président du conseil départemental,

Fabien BAZIN

**ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE
SUR LA RD 979A
DU PR 0+300 AU PR 9+000**

Le Président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - 4^e partie - signalisation de prescription,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière en date du 08 février 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental prise lors de la session des 27 et 28 mars 2023,

Considérant qu'en application de l'article L3221-4-1 du code général des collectivités territoriales, le président du conseil départemental peut fixer, pour les sections de routes hors agglomération relevant de sa compétence et ne comportant pas au moins deux voies affectées à un même sens de circulation, une vitesse maximale autorisée supérieure de 10 km/h à celle prévue par le code de la route,

Considérant que l'étude d'accidentalité a montré l'absence de zones d'accumulation d'accidents sur les sections dont la vitesse est relevée à 90 km/h par le présent arrêté,

A R R E T E

ARTICLE 1:

La vitesse maximale autorisée sur la route départementale n°979A est relevée à 90 km/h hors agglomération sur les sections définies dans le tableau suivant :

RD	PR début	PR fin	Sens de circulation	Localisation début	Localisation fin
979A	0+300	1+735	2 sens	Limite section 70 (carrefour RD978A)	Limite agglomération des Oudilles
979A	3+378	9+000	2 sens	Limite agglomération des Oudilles	Limite section 70

ARTICLE 2 :

La signalisation, conforme aux dispositions de la 4^e partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par le Département de la Nièvre.

ARTICLE 3 :

Les dispositions prévues à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Président du conseil départemental de la Nièvre, soit hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet de la Nièvre, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Dijon, également dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Nièvre
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Nièvre,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre,

A Nevers, le

Le Président du conseil départemental,

Fabien BAZIN

ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUR LA RD 981 DU PR 5+660 AU PR 83+778

Le Président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - 4^e partie - signalisation de prescription,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière en date du 08 février 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental prise lors de la session des 27 et 28 mars 2023,

Considérant qu'en application de l'article L3221-4-1 du code général des collectivités territoriales, le président du conseil départemental peut fixer, pour les sections de routes hors agglomération relevant de sa compétence et ne comportant pas au moins deux voies affectées à un même sens de circulation, une vitesse maximale autorisée supérieure de 10 km/h à celle prévue par le code de la route,

Considérant que l'étude d'accidentalité a montré l'absence de zones d'accumulation d'accidents sur les sections dont la vitesse est relevée à 90 km/h par le présent arrêté,

ARRÊTE

ARTICLE 1:

La vitesse maximale autorisée sur la route départementale n°981 est relevée à 90 km/h hors agglomération sur les sections définies dans le tableau suivant :

RD	PR début	PR fin	Sens de circulation	Localisation début	Localisation fin
981	5+660	16+037	2 sens	Limite agglomération Saint-Eloi	Limite agglomération Le Port des Bois
981	17+123	20+196	2 sens	Limite section 70 (St Ouen)	Limite agglomération Béard
981	21+281	28+985	2 sens	Limite agglomération Béard	Limite section 70 (Lieu-dit Rosières)
981	34+1095	36+715	2 sens	Limite agglomération Decize	Limite section 70 (Lieu-dit Marcy)
981	37+590	45+410	2 sens	Limite section 70 (Lieu-dit Marcy)	Limite section 70 (Lieu-dit Les Arreaux)
981	46+050	47+415	2 sens	Limite section 70 (Lieu-dit Les Arreaux)	Limite section 70 (Lieu-dit Le Guidon)
981	47+840	51+900	2 sens	Limite section 70 (Lieu-dit Le Guidon)	Limite section 70 (Lieux-dits Cordelier et Cours Garnet)
981	54+749	62+530	2 sens	Limite agglomération Fours	Limite section 70 (Lieu-dit Charnay)
981	63+380	68+830	2 sens	Limite section 70 (Lieu-dit Charnay)	Limite section 70 (accès carrière Fléty)
981	70+073	73+246	2 sens	Limite section 70 (accès carrière Fléty)	Limite agglomération Luzy
981	76+870	83+778	2 sens	Limite agglomération Luzy	Limite Département 71

ARTICLE 2 :

La signalisation, conforme aux dispositions de la 4^e partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par le Département de la Nièvre.

ARTICLE 3 :

Les dispositions prévues à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Président du conseil départemental de la Nièvre, soit hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet de la Nièvre, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Dijon, également dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Nièvre
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Nièvre,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre,

A Nevers, le

Le Président du conseil départemental,

Fabien BAZIN

D-2023-

**ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DE LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE
SUR LA RD 2076
DU PR 0+140 AU PR 5+895**

Le Président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - 4^e partie - signalisation de prescription,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière en date du 08 février 2023,

Vu la délibération du Conseil Départemental prise lors de la session des 27 et 28 mars 2023,

Considérant qu'en application de l'article L3221-4-1 du code général des collectivités territoriales, le président du conseil départemental peut fixer, pour les sections de routes hors agglomération relevant de sa compétence et ne comportant pas au moins deux voies affectées à un même sens de circulation, une vitesse maximale autorisée supérieure de 10 km/h à celle prévue par le code de la route,

Considérant que l'étude d'accidentalité a montré l'absence de zones d'accumulation d'accidents sur les sections dont la vitesse est relevée à 90 km/h par le présent arrêté,

A R R E T E

ARTICLE 1:

La vitesse maximale autorisée sur la route départementale n°2076 est relevée à 90 km/h hors agglomération entre les PR 0+140 (giratoire avec la voie de substitution de la RN7) et 5+895 (limite avec le département du Cher).

ARTICLE 2 :

La signalisation, conforme aux dispositions de la 4^e partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par le Département de la Nièvre.

ARTICLE 3 :

Les dispositions prévues à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Président du conseil départemental de la Nièvre, soit hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet de la Nièvre, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Dijon, également dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Nièvre
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Nièvre,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre,

A Nevers, le

Le Président du conseil départemental,

Fabien BAZIN

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 27

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 7

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Maryse AUGENDRE, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à M. Thierry GUYOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - POUR MIEUX VIVRE CHEZ SOI

Un département qui réveille les fiertés nivernaises - Habitat : Pour mieux vivre chez soi

VU le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.3211-1 et L.1111-9,

VU la délibération n°10 de l'Assemblée départementale du 17 février 2020 approuvant la stratégie départementale d'adaptation au changement climatique de la Nièvre,

VU la délibération n°15 de l'Assemblée départementale du 28 novembre 2022 validant le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2022-2027,

VU la délibération n°16 de l'Assemblée départementale du 28 novembre 2022 validant le nouveau règlement du Fonds nivernais d'aide à la maîtrise de l'énergie (FNAME),

VU la convention relative au Programme départemental d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et en faveur de l'autonomie et du maintien à domicile, validée par l'Assemblée départementale le 22 juin 2020, et son avenant validé en Commission permanente du 23 janvier 2023,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Habitat soit :
 - 751 000 € en dépenses de fonctionnement,
 - 1 749 423 € en dépenses d'investissement,
 - 290 000 € en recettes de fonctionnement,
 - 35 000 € en recettes d'investissement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique Habitat, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230328-67839-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Maryse AUGENDRE, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à M. Thierry GUYOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE

Excusés : 0

**OBJET : COMPTE-RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT POUR LES AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA
RÉNOVATION DE LEUR LOGEMENT, DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) ET DU FONDS NIVERNAIS D'AIDE A LA MAITRISE DE
L'ÉNERGIE (FNAME) - SECOND SEMESTRE 2022**

Un département qui réveille les fiertés nivernaises - Habitat : Pour mieux vivre chez soi

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.3211-1 et

L.3211-2,

VU la délibération n°5 du Conseil départemental du 1er juillet 2021 donnant délégation à Monsieur le Président du Conseil départemental pour l'attribution des subventions aux ménages porteurs d'un projet de réhabilitation énergétique ou de réaménagement de leur logement principal lié à l'autonomie dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG),

VU la délibération n°11 du Conseil départemental du 27 septembre 2021 donnant délégation à Monsieur le Président du Conseil départemental pour l'attribution des subventions aux ménages porteurs d'un projet de réhabilitation de logement entrant dans le champ du Programme d'Intérêt Général contractualisé avec l'ANAH et du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME),

VU la convention relative au Programme départemental d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et en faveur de l'autonomie et du maintien à domicile, adoptée par délibération n°44 du Conseil départemental du 22 juin 2020, et son avenant adopté par délibération n°13 de la Commission permanente du 23 janvier 2023,

VU la délibération n°16 du Conseil départemental du 28 novembre 2022 adoptant les nouveaux règlements de fonctionnement du dispositif et de la commission d'orientation et de suivi du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME),

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE DONNER ACTE** à Monsieur le Président du Conseil départemental de sa communication des dossiers de subventions aux ménages dans le cadre des programmes PIG et FNAME entre le 1^{er} juillet 2022 et le 31 décembre 2022, en vertu de la délégation octroyée en la matière.

PREND ACTE

Le Président du conseil départemental,



Fabien BAZIN

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230328-67909-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

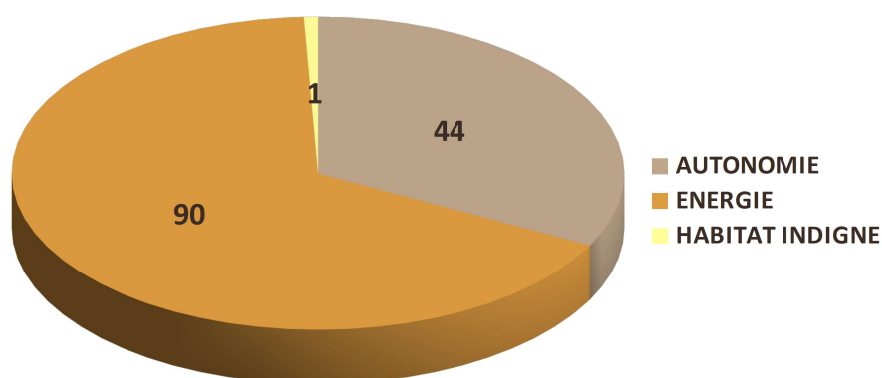
**Bilan des aides aux particuliers pour la rénovation de leur logement,
dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)
et du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME)**

ANNEXE 5

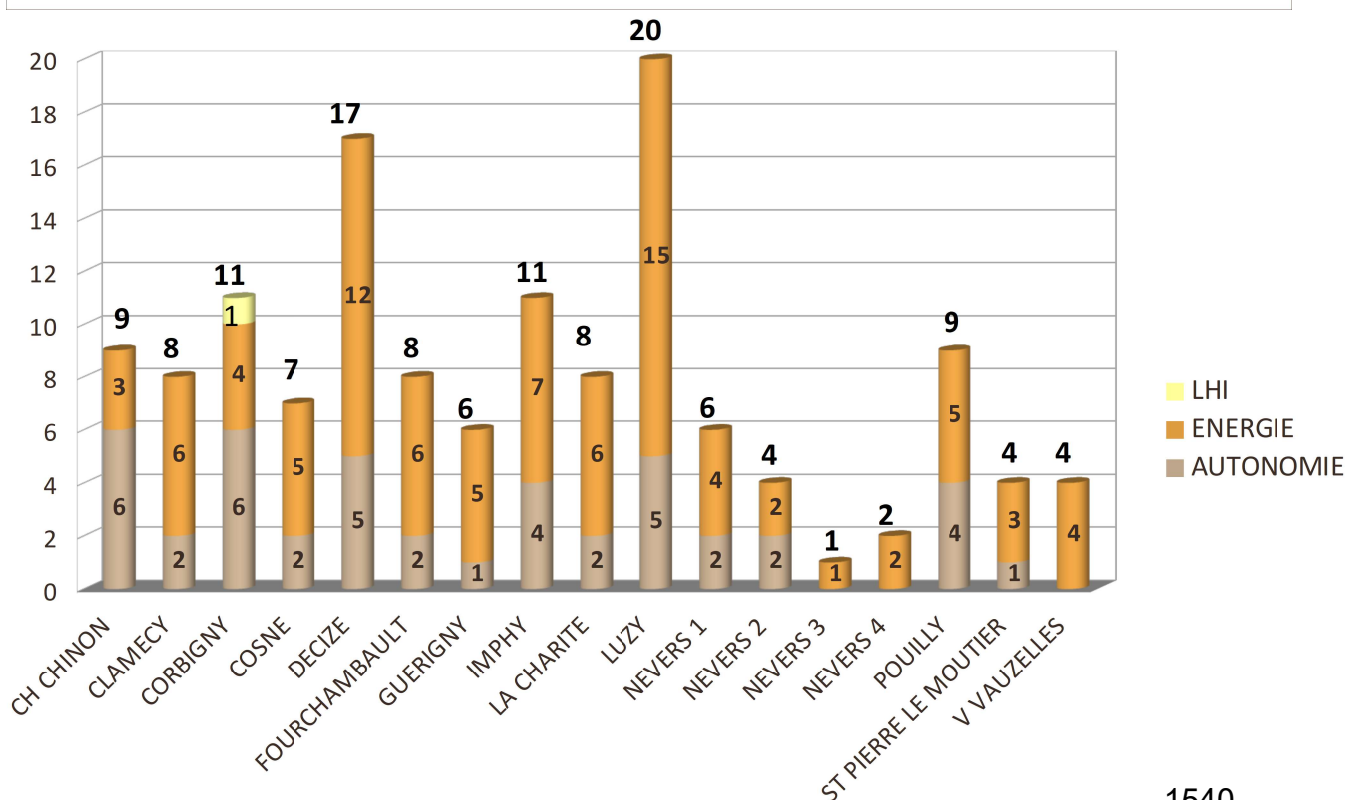
**Subventions attribuées par le Conseil départemental dans le cadre du PIG
sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022**

	AUTONOMIE	ÉNERGIE	HABITAT INDIGNE
NOMBRE DE DOSSIERS	44	90	1
TOTAL	135		

RÉPARTITION PAR TYPE DE DOSSIER



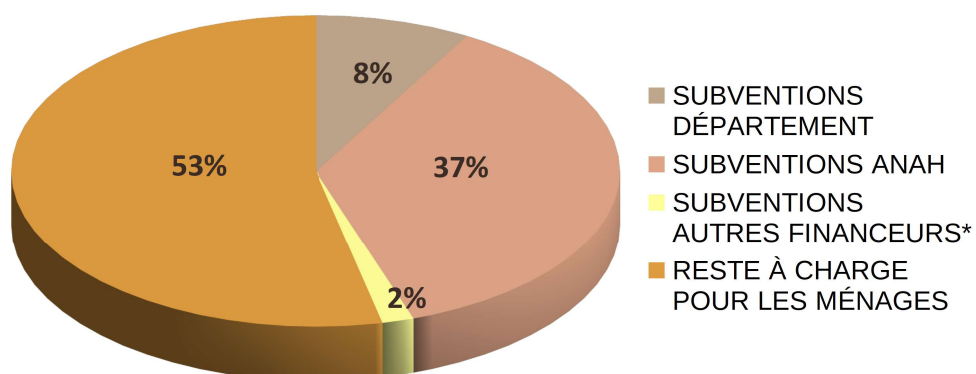
NOMBRE DE DOSSIERS PAR CANTON



AUTONOMIE ET MAINTIEN A DOMICILE

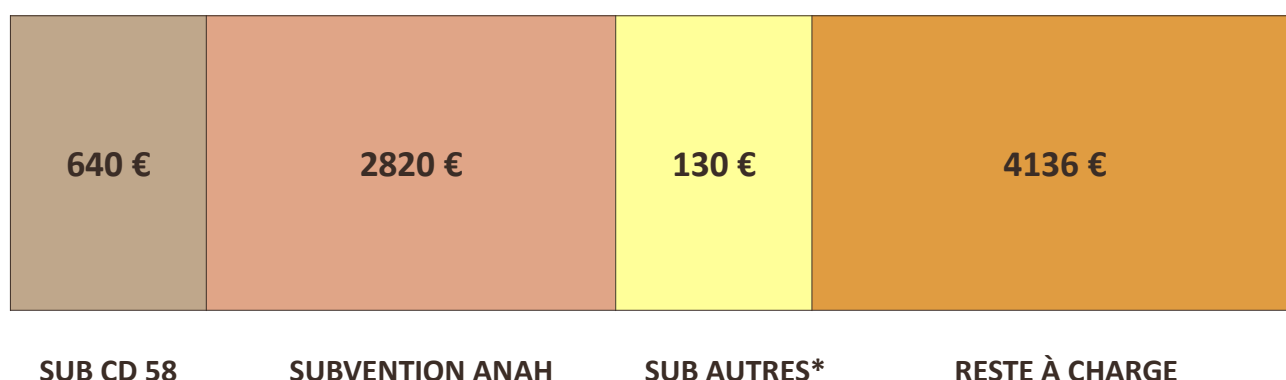
RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR (sur les 44 dossiers relevant de cette thématique traités par le Département entre le 1^{er} juillet au 31 décembre 2022)

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	339 963,49 €	100 %
SUBVENTIONS DÉPARTEMENT	28 136,00 €	8 %
SUBVENTIONS ANAH	124 121,54 €	37 %
SUBVENTIONS AUTRES FINANCEURS*	5 725,48 €	2 %
RESTE À CHARGE POUR LES MÉNAGES	181 980,47 €	53 %



MONTANTS MOYENS ATTRIBUÉS PAR DOSSIER ET PAR FINANCEUR

(sur un montant moyen de travaux de **7 726 € TTC** par dossier relevant de cette thématique)



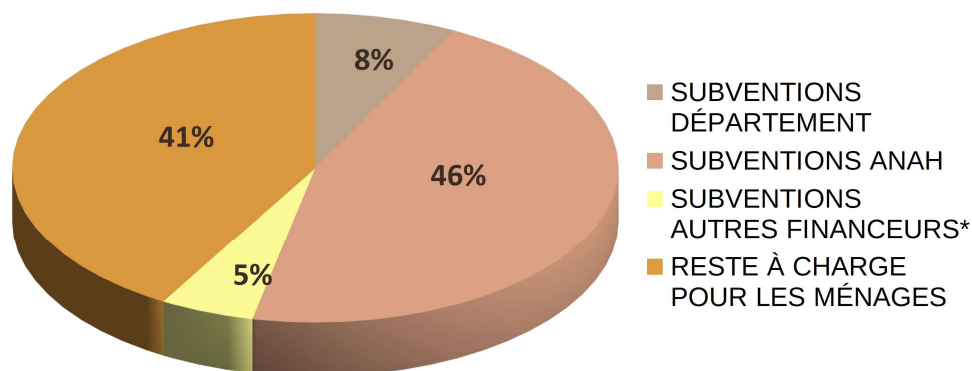
Pour un dossier « **Autonomie et maintien à domicile** » moyen s'élevant à **7 726 € TTC**, le total des subventions attribuées atteint la somme de **3 590 €**, soit **46 % du coût total TTC** des travaux réalisés par le ménage.

* CAISSE DE RETRAITE, ACTION LOGEMENT...

RENOVATION ENERGETIQUE

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR (sur les 90 dossiers relevant de cette thématique traités par le Département entre le 1^{er} juillet au 31 décembre 2022)

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	2 416 749,59 €	100 %
SUBVENTIONS DÉPARTEMENT	182 382,00 €	8 %
SUBVENTIONS ANAH	1 106 401,50 €	46 %
SUBVENTIONS AUTRES FINANCEURS*	121 766,00 €	5 %
RESTE À CHARGE POUR LES MÉNAGES	1 006 200,09 €	41 %



Les **travaux de rénovation** entrepris par les ménages permettent un **gain énergétique moyen** de **51 %**, le plus petit gain sur cette période étant de 35 % et le plus élevé de 94,95 %.

MONTANTS MOYENS ATTRIBUÉS PAR DOSSIER ET PAR FINANCEUR

(sur un montant moyen de travaux de **26 853 € TTC** par dossier relevant de cette thématique)

2026 €	12 294 €	1353 €	11 180 €
SUB CD 58	SUBVENTION ANAH	SUB AUTRES*	RESTE À CHARGE

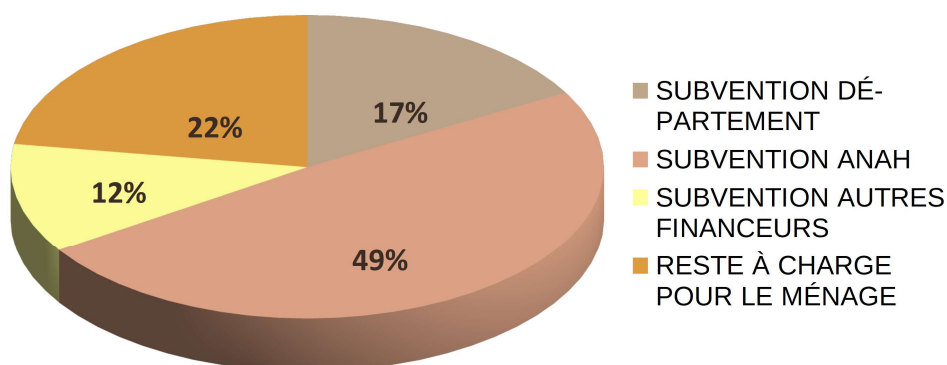
Pour un dossier « **Rénovation énergétique** » moyen s'élevant à **26 853 € TTC**, le total des subventions attribuées atteint la somme de **15 673 €**, soit **58 % du coût total TTC** des travaux réalisés par le ménage.

* : ACTION LOGEMENT, FNAME, PRIME SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE, CAISSE DE RETRAITE...

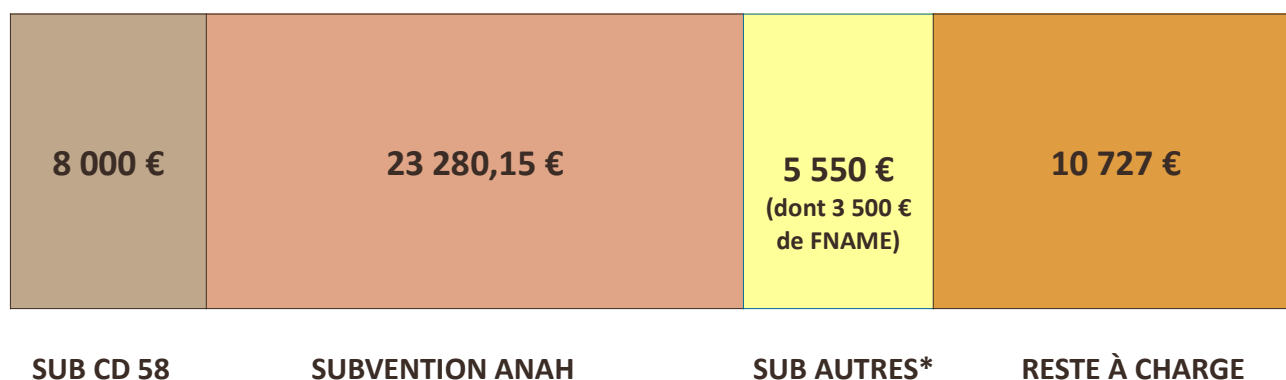
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR (pour l'unique dossier relevant de cette thématique traité par le Département entre le 1^{er} juillet au 31 décembre 2022)

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	47 557,30 €	100 %
SUBVENTION DÉPARTEMENT (PIG)	8 000,00 €	17 %
SUBVENTION ANAH	23 280,15 €	49 %
SUBVENTION AUTRES FINANCEMENTS	5 550,00 €	12 %
RESTE À CHARGE POUR LE MÉNAGE	10 727,15 €	22 %



MONTANTS ATTRIBUÉS POUR CE DOSSIER



Pour ce dossier « **Lutte contre l'Habitat Indigne** » s'élevant à **47 557,30 € TTC**, le total des subventions attribuées atteint la somme de **36 830,15 €**, soit **78 % du coût total TTC** des travaux réalisés par le ménage. Ceux-ci permettront un gain énergétique de 80,75 %.

* : ACTION LOGEMENT, FNAME, PRIME SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE, CAISSE DE RETRAITE...

FONDS NIVERNAIS D'AIDE A LA MAITRISE DE L'ENERGIE (FNAME)

CHIFFRES DU SECOND SEMESTRE 2022

Pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022, 13 ménages ont pu bénéficier de l'aide du FNAME, afin de réduire au maximum leur reste à charge.

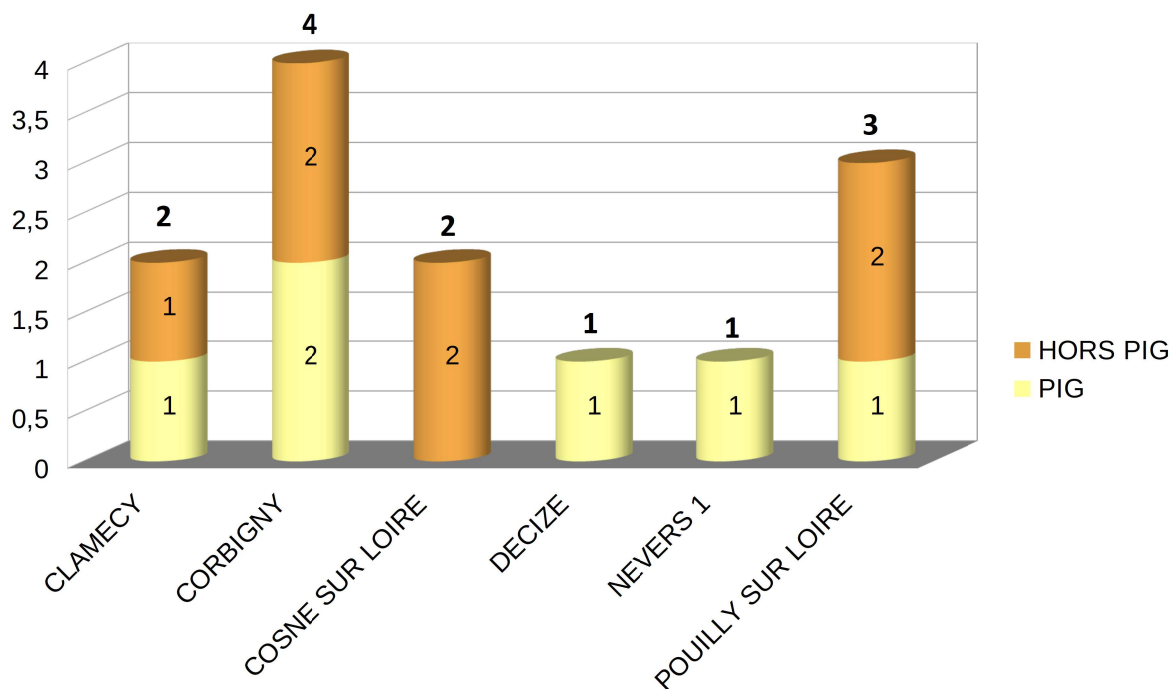
NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS	Dossiers PIG	Dossiers hors PIG
13	6	7

Il est à noter que ces 13 dossiers concernent des propriétaires occupants.

Les travaux subventionnés concernent généralement des changements de système de chauffage et/ou de ventilation, l'isolation de combles, de murs intérieurs ou extérieurs, mais la subvention peut également concerner la prise en charge de la facture d'un audit réalisé dans le cadre de l'étude d'une rénovation globale (dispositif EFFILOGIS) ou le changement d'un chauffe-eau énergivore par exemple.

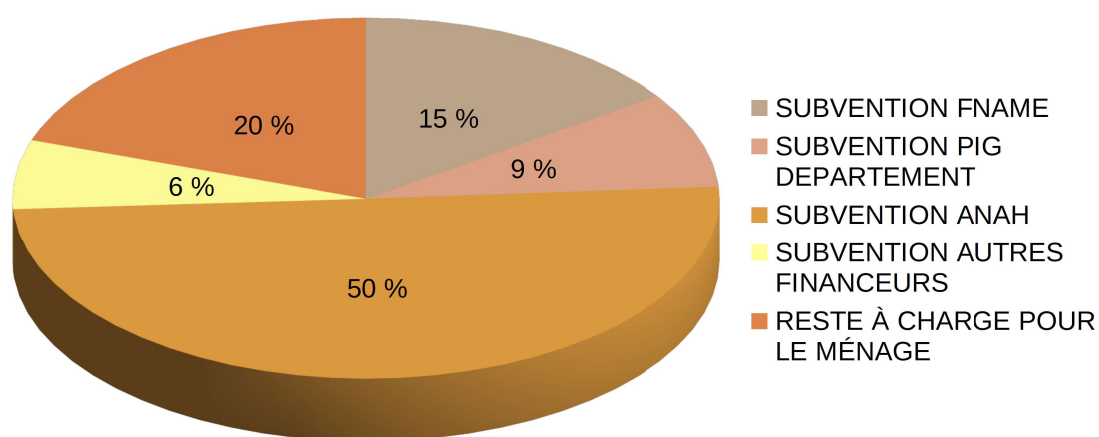
RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR CANTON

Pour le second semestre 2022, les 13 dossiers instruits concernent 6 cantons nivernais.



RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR (sur les 13 dossiers relevant du FNAME et traités par le Département entre le 1^{er} juillet au 31 décembre 2022)

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	223 551,24 €	100 %
SUBVENTION FNAME	34 383,44 €	15 %
SUBVENTION PIG DEPARTEMENT	19 082,00 €	9 %
SUBVENTION ANAH	112 161,15 €	50 %
SUBVENTION AUTRES FINANCEURS	13 770,00 €	6 %
RESTE À CHARGE POUR LE MÉNAGE	44 154,65 €	20 %



MONTANTS MOYENS ATTRIBUÉS PAR DOSSIER ET PAR FINANCEUR

(sur un montant moyen de travaux de **17 196,25 € TTC** par dossier relevant de cette thématique)

2 645 €	1 467 €	8 628 €	1 059 €	3 397,25 €
SUB FNAME	SUB PIG	SUB ANAH	SUB AUTRES*	RESTE À CHARGE

Pour un dossier « **FNAME** » moyen s'élevant à **17 196,25 € TTC**, le total des subventions attribuées atteint la somme de **13 799 €**, soit **80 % du coût total TTC** des travaux réalisés par le ménage.

* : ACTION LOGEMENT, PRIME SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE, CAISSE DE RETRAITE...

**Bilan des aides aux particuliers pour la rénovation de leur logement, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)
Et du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME)**

Annexe 6

CUMUL DES DONNES DU PIG 3 (du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2022)

ANNEE 1 DU PIG		ANNEE 1 DU PIG		ANNEE 2 DU PIG		ANNEE 2 DU PIG		ANNEE 3 DU PIG	
Du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020		Du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021		Du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2021		Du 1er juillet 2020 au 30 juin 2022		Du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2022	
SEMESTRE 2		SEMESTRE 1		SEMESTRE 2		SEMESTRE 1		SEMESTRE 2	

AUTONOMIE		AUTONOMIE				AUTONOMIE			
Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD
40	22 730,59 €	136	78 600,44 €	203	122 475,68 €	273	166 855,68 €	317	194 991,68 €

ENERGIE		ENERGIE				ENERGIE			
Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD
104	201 672,10 €	325	512 518,75 €	465	783 533,00 €	574	990 204,00 €	664	1 172 586,00 €

HABITAT INDIGNE		HABITAT INDIGNE				HABITAT INDIGNE			
Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD
1	5 700,00 €	2	11 400,00 €	3	19 400,00 €	4	27 400,00 €	5	35 400,00 €

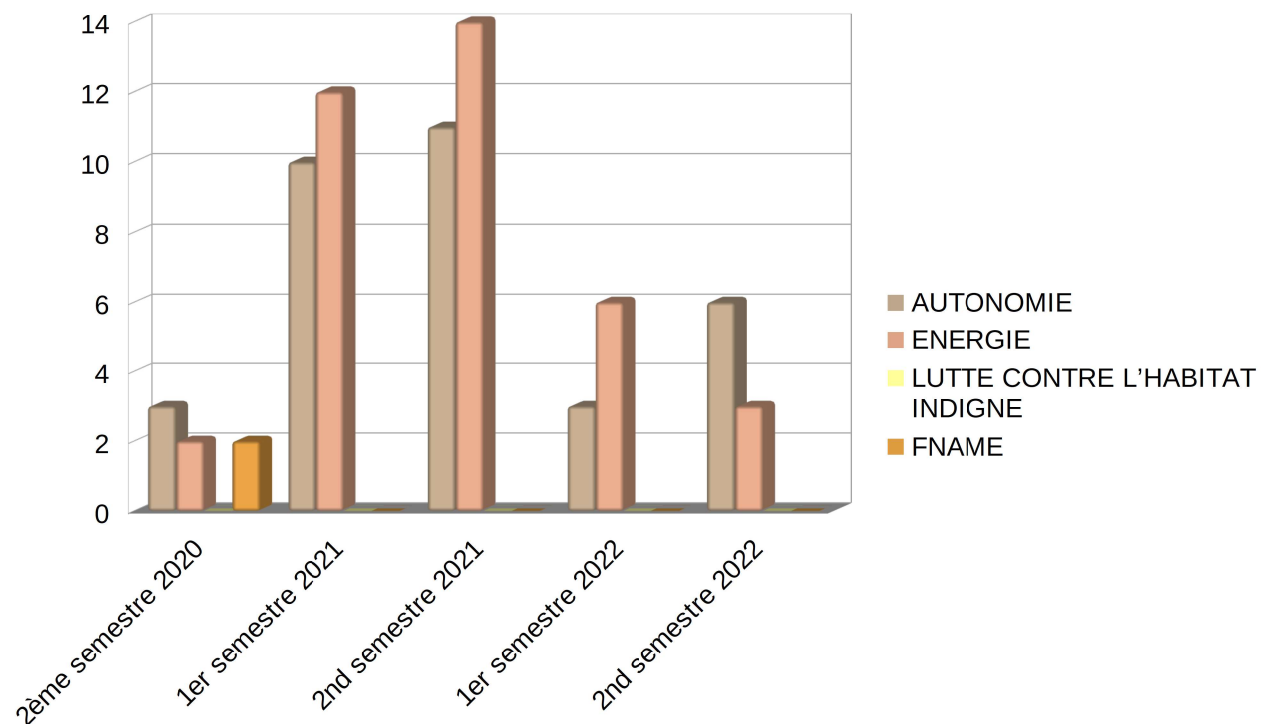
FNAME		FNAME				FNAME			
Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD	Nombre dossiers	Montant subvention CD
11	30 075,20 €	16	41 557,20 €	24	67 780,20 €	36	100 985,20 €	49	135 368,20 €

**Bilan des aides aux particuliers pour la rénovation de leur logement,
dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) et du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME)**

ANNEXE 7 - CUMUL PAR CANTON DEPUIS LE DÉBUT DU PIG 3 (DU 1^{ER} JUILLET 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2022)

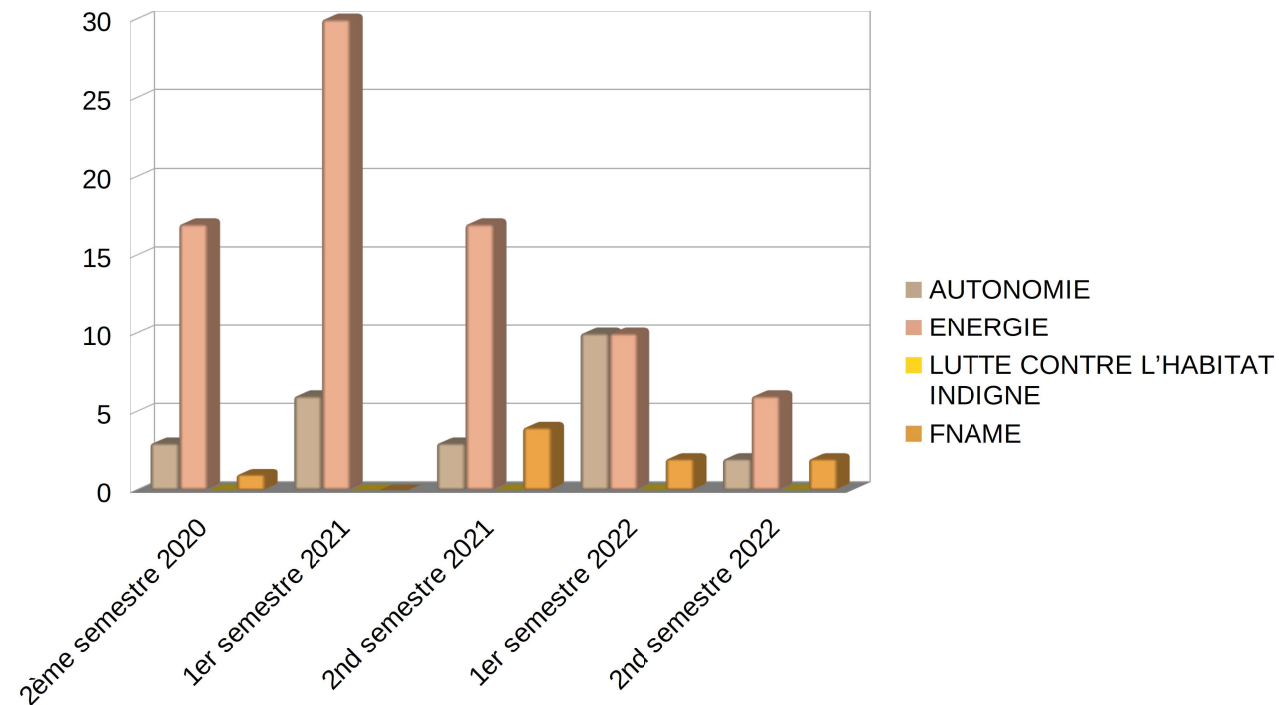
CANTON DE CHATEAU CHINON

ENSEMBLE DES POLITIQUES HABITAT DU DEPARTEMENT	2020 (2ème semestre uniquement)			2021			2022			TOTAL AIDES DEPUIS LE DEBUT DU PIG 3		
	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro
	7	44.891,08	7.000	47	837.017,47	62.391,64	18	325.731,85	23.710	72	433.014,57	93.101,64



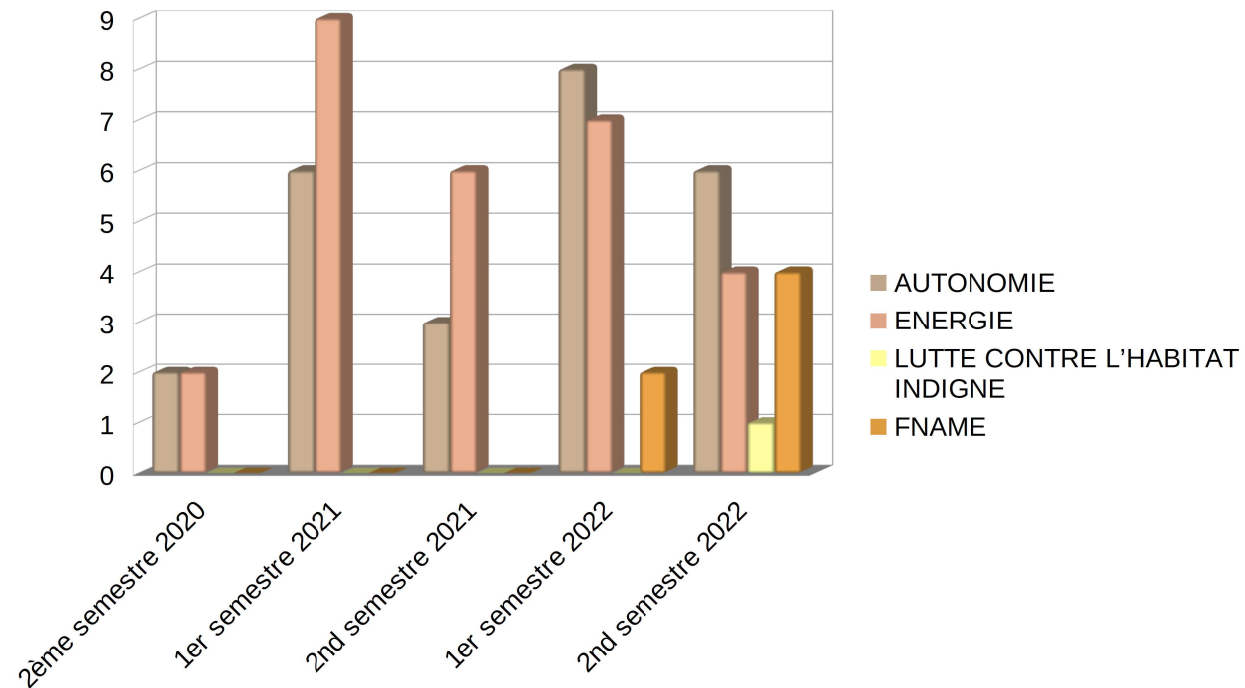
CANTON DE CLAMECY

ENSEMBLE DES POLITIQUES HABITAT DU DEPARTEMENT	2020 (2ème semestre uniquement)			2021			2022			TOTAL AIDES DEPUIS LE DEBUT DU PIG 3		
	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro
	21	390.057,96	40.468,18	60	1.156.180,48	93.627	32	594.978,37	48.659,33	113	1.594.897,77	182.754,51



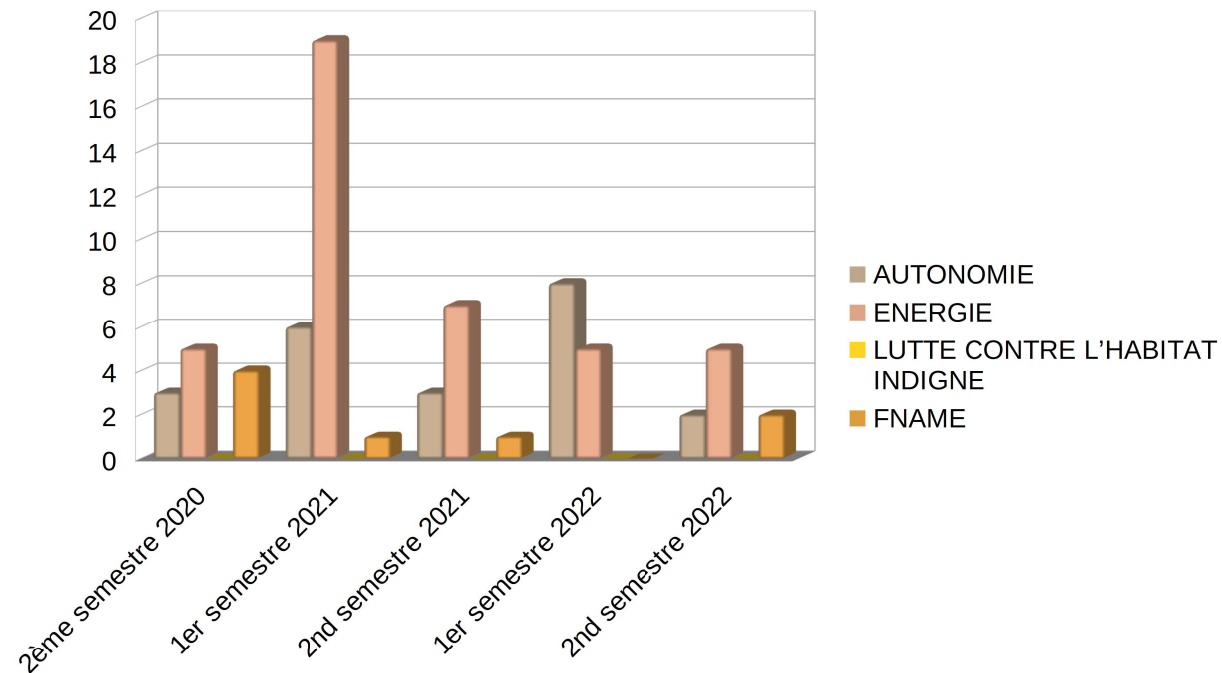
CANTON DE CORBIGNY

ENSEMBLE DES POLITIQUES HABITAT DU DEPARTEMENT	2020 (2ème semestre uniquement)			2021			2022			TOTAL AIDES DEPUIS LE DEBUT DU PIG 3		
	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro
	4	54.446,98	5.539,51	24	429.536,86	32.079	32	630.094,2	59.429	60	1.114.078,04	97.047,51



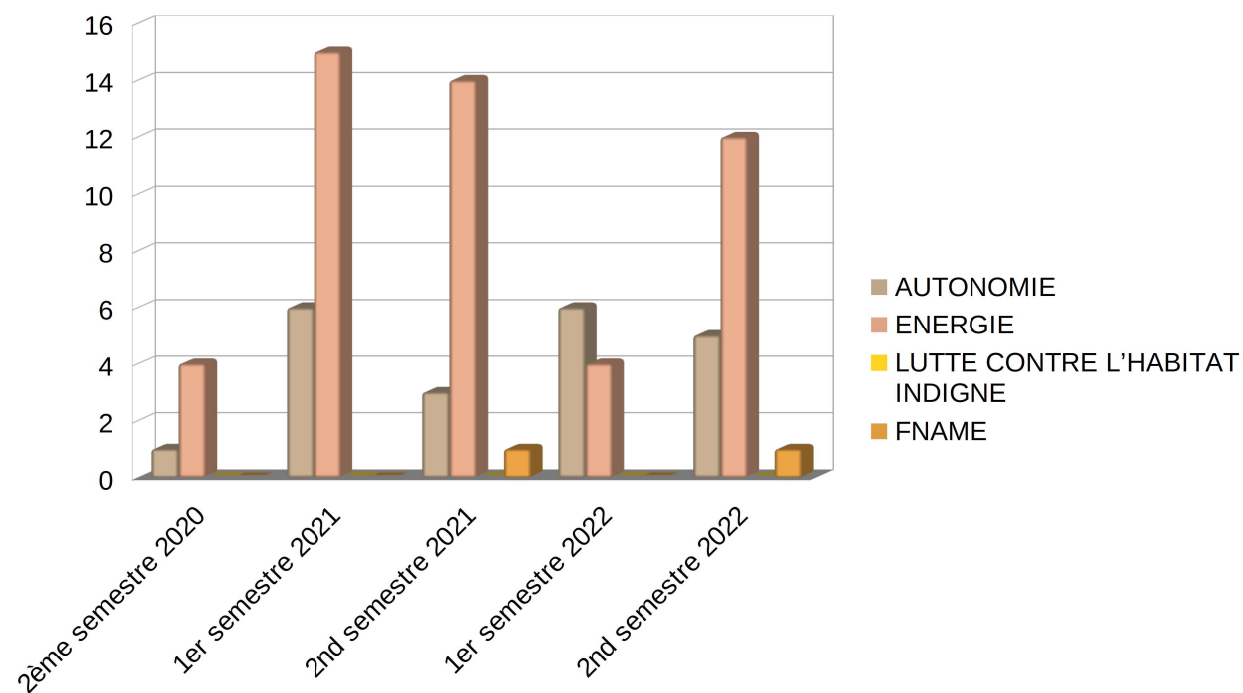
CANTON DE COSNE SUR LOIRE

ENSEMBLE DES POLITIQUES HABITAT DU DEPARTEMENT	2020 (2ème semestre uniquement)			2021			2022			TOTAL AIDES DEPUIS LE DEBUT DU PIG 3		
	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro
	12	119.208,81	19.235,69	37	710.387,07	271.531,96	22	364.870,86	31.232	71	1.194.466,74	760.854,76



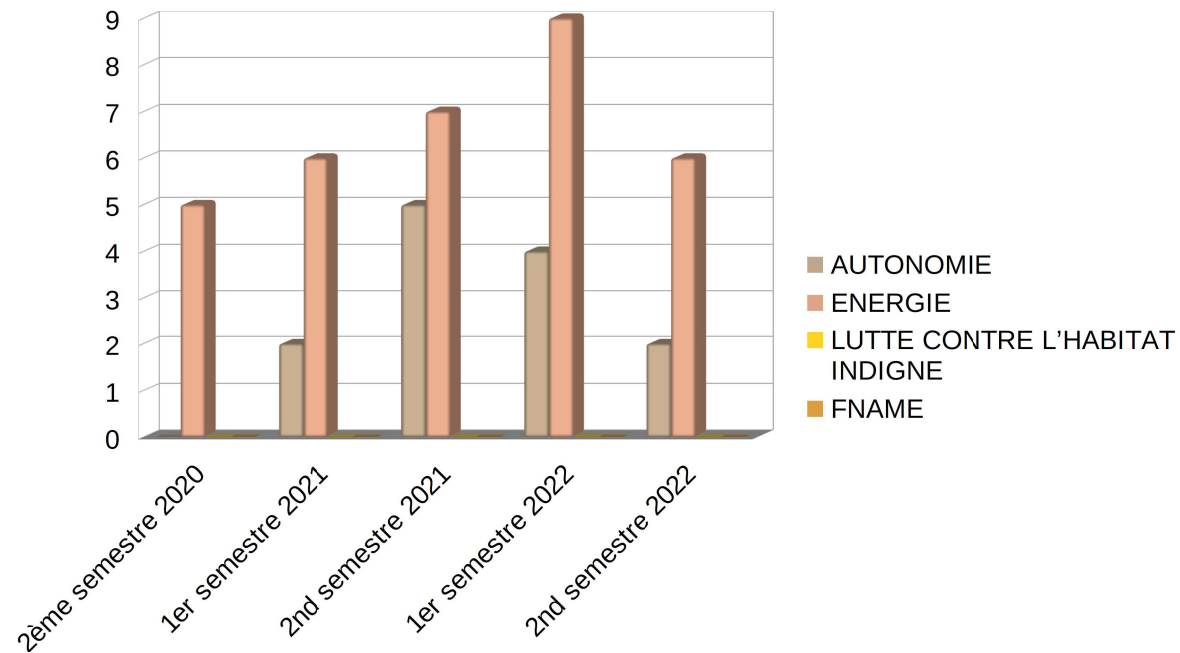
CANTON DE DECIZE

ENSEMBLE DES POLITIQUES HABITAT DU DEPARTEMENT	2020 (2ème semestre uniquement)			2021			2022			TOTAL AIDES DEPUIS LE DEBUT DU PIG 3		
	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro
	5	82.917,5	7.837	39	778.587,15	59.501	28	591.153,74	45.309	72	1.452.658,39	112.647



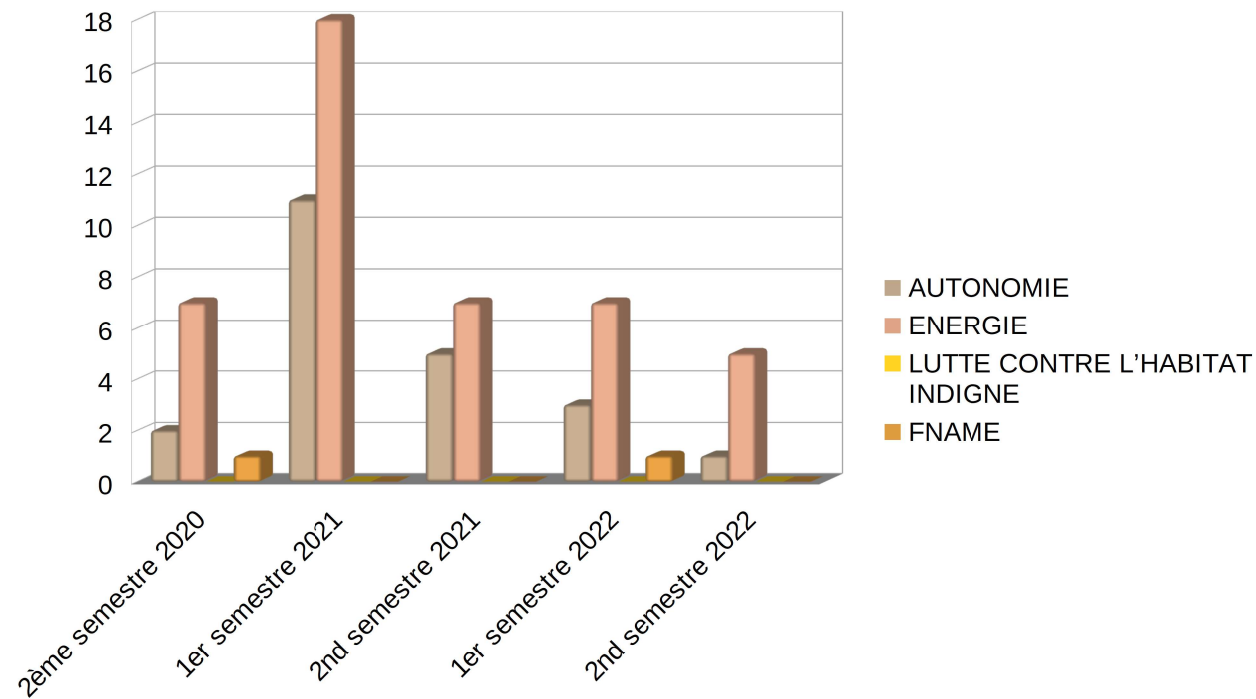
CANTON DE FOURCHAMBAULT

ENSEMBLE DES POLITIQUES HABITAT DU DEPARTEMENT	2020 (2ème semestre uniquement)			2021			2022			TOTAL AIDES DEPUIS LE DEBUT DU PIG 3		
	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro
	5	114.073,37	8.895	20	374.530,89	27.505	21	480.450,61	33.438	46	969.054,87	69.838



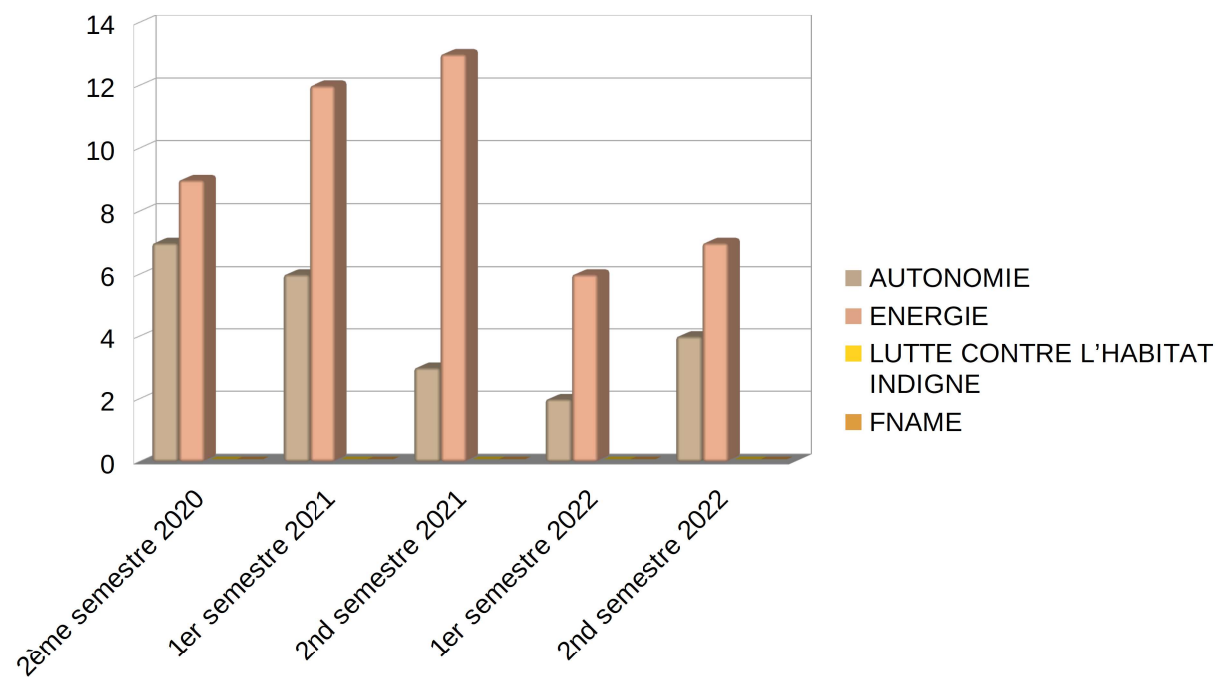
CANTON DE GUERIGNY

ENSEMBLE DES POLITIQUES HABITAT DU DEPARTEMENT	2020 (2ème semestre uniquement)			2021			2022			TOTAL AIDES DEPUIS LE DEBUT DU PIG 3		
	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro
	10	146.784,49	18.730,68	41	655.860,45	47.385,07	17	372.418,73	29.082	68	1.175.063,67	95.197,75



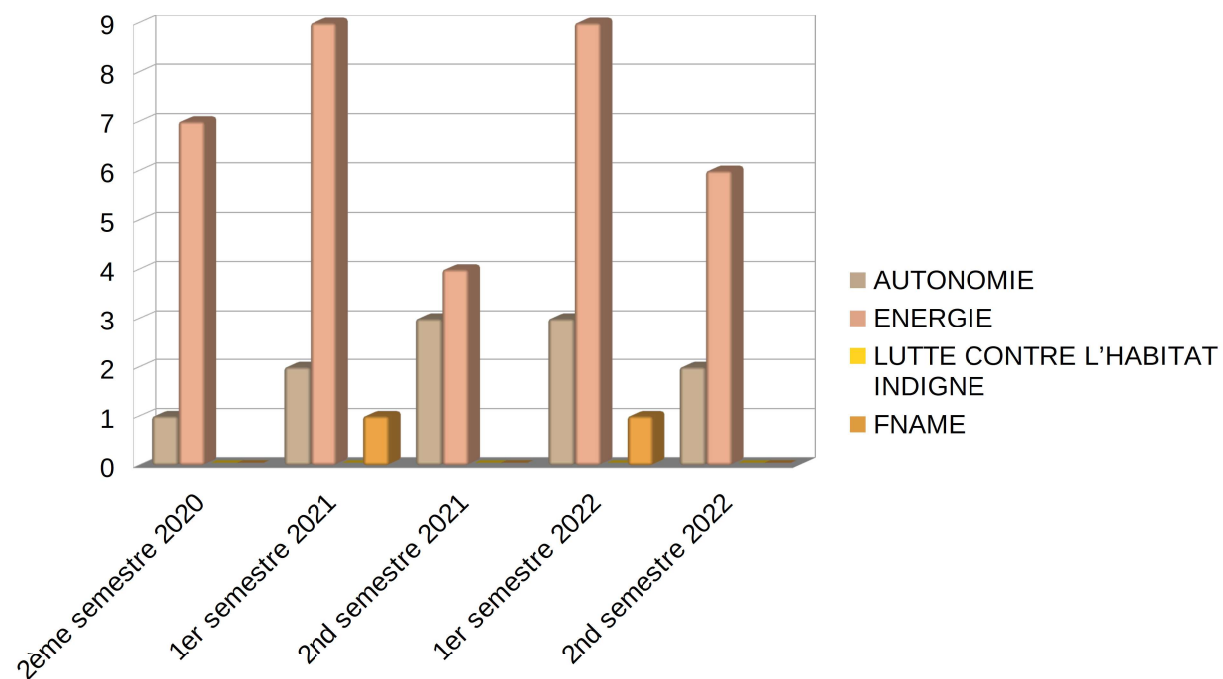
CANTON D'IMPHY

ENSEMBLE DES POLITIQUES HABITAT DU DEPARTEMENT	2020 (2ème semestre uniquement)			2021			2022			TOTAL AIDES DEPUIS LE DEBUT DU PIG 3		
	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro
	16	166.811,41	18.148	34	484.171,03	39.680,74	19	325.963,01	26.657	69	976.945,45	84.485,74



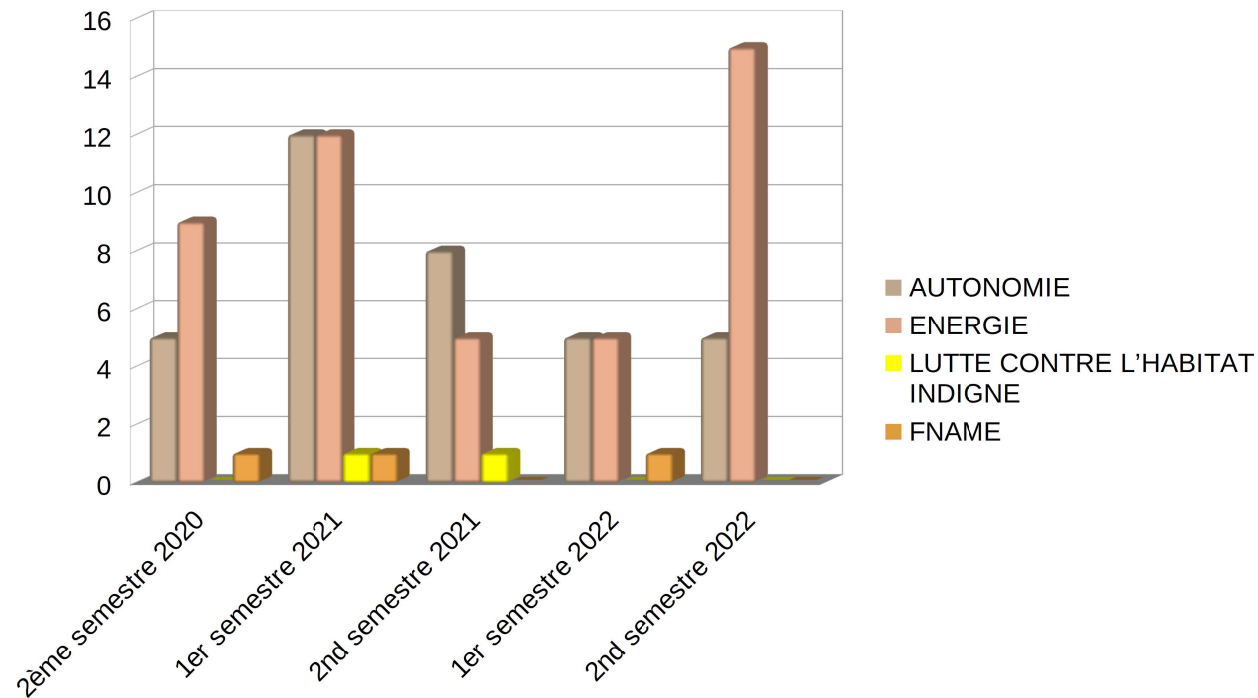
CANTON DE LA CHARITE SUR LOIRE

ENSEMBLE DES POLITIQUES HABITAT DU DEPARTEMENT	2020 (2ème semestre uniquement)			2021			2022			TOTAL AIDES DEPUIS LE DEBUT DU PIG 3		
	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro
	8	106.424,99	13.417,92	19	307.012,07	23.994	21	405.649,17	33.089	48	819.086,23	70.500,92



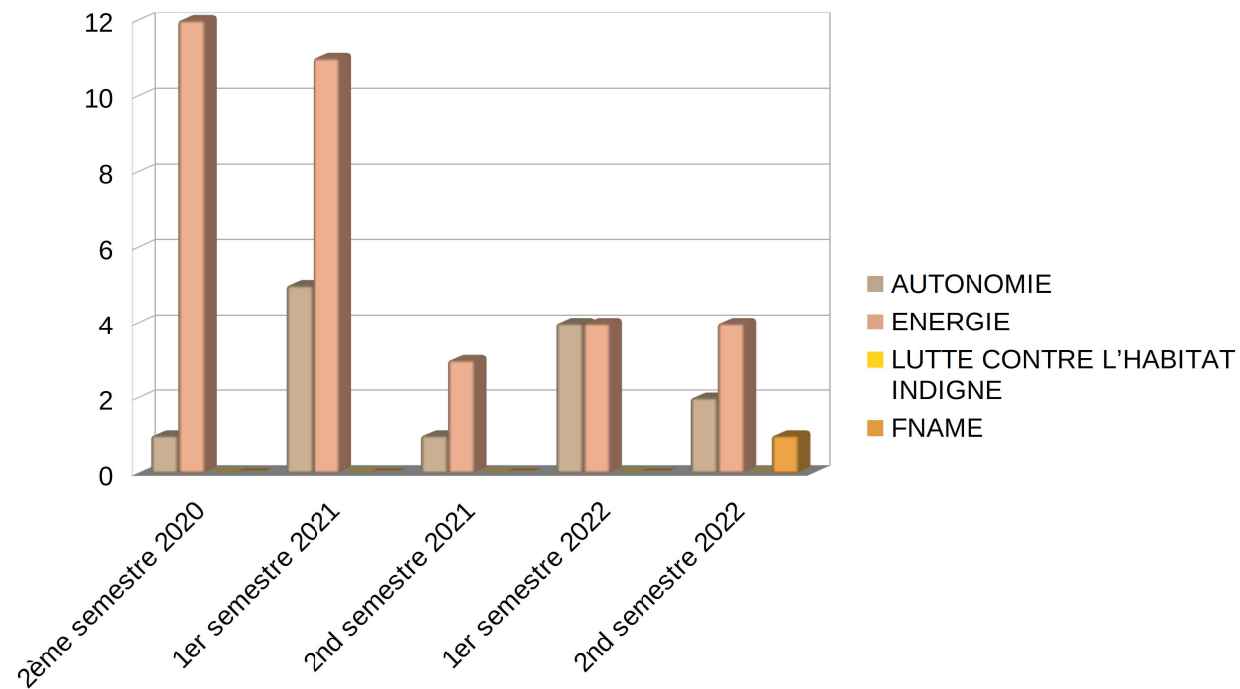
CANTON DE LUZY

ENSEMBLE DES POLITIQUES HABITAT DU DEPARTEMENT	2020 (2ème semestre uniquement)			2021			2022			TOTAL AIDES DEPUIS LE DEBUT DU PIG 3		
	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro
	15	306.173,81	23.371,9	40	687.909,81	58.225,36	31	675.656,8	51.232	86	1.669.740,42	132.829,26



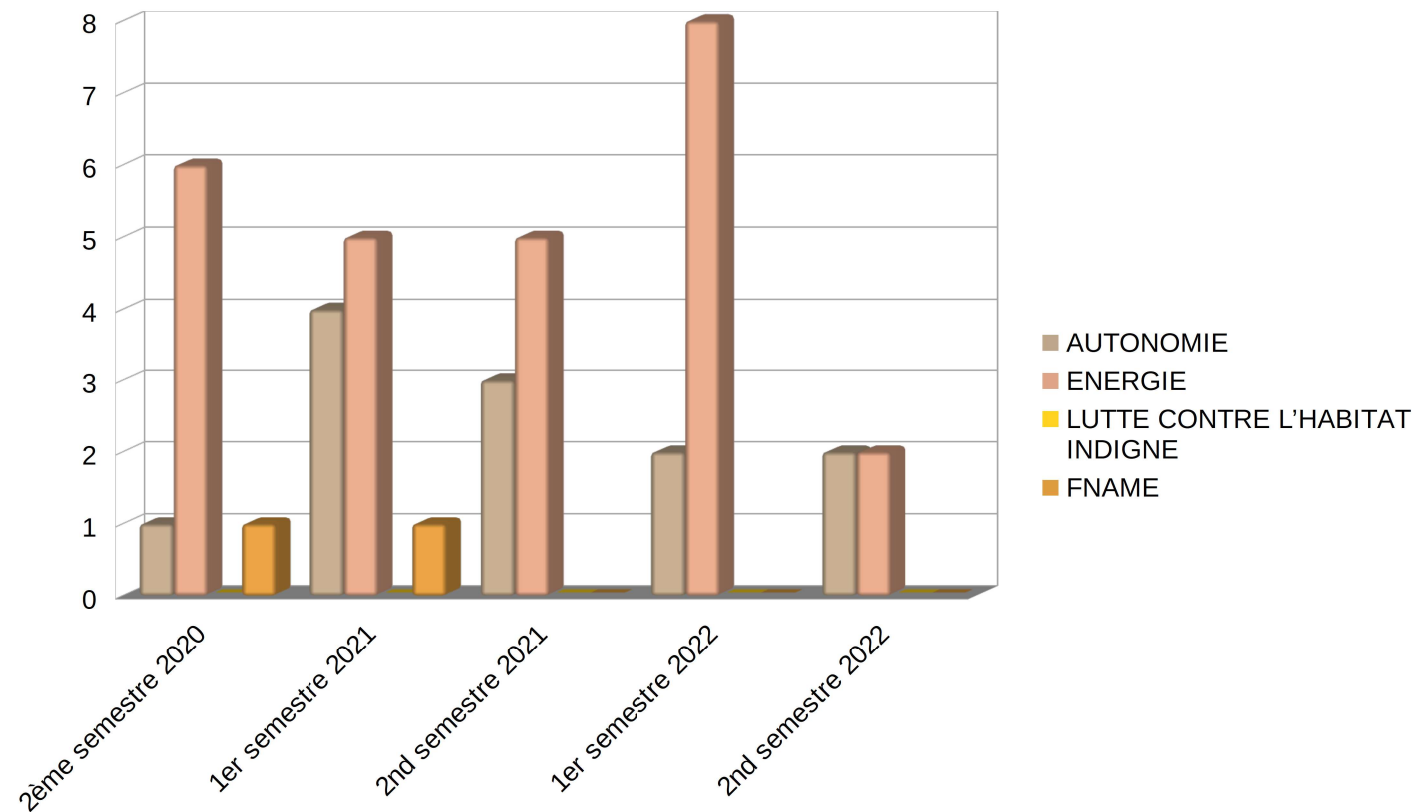
CANTON DE NEVERS 1

ENSEMBLE DES POLITIQUES HABITAT DU DEPARTEMENT	2020 (2ème semestre uniquement)			2021			2022			TOTAL AIDES DEPUIS LE DEBUT DU PIG 3		
	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro
	13	226.652,73	22.979,66	20	267.627,47	22.186,55	15	226.599,23	19.293	48	720.879,43	64.459,21



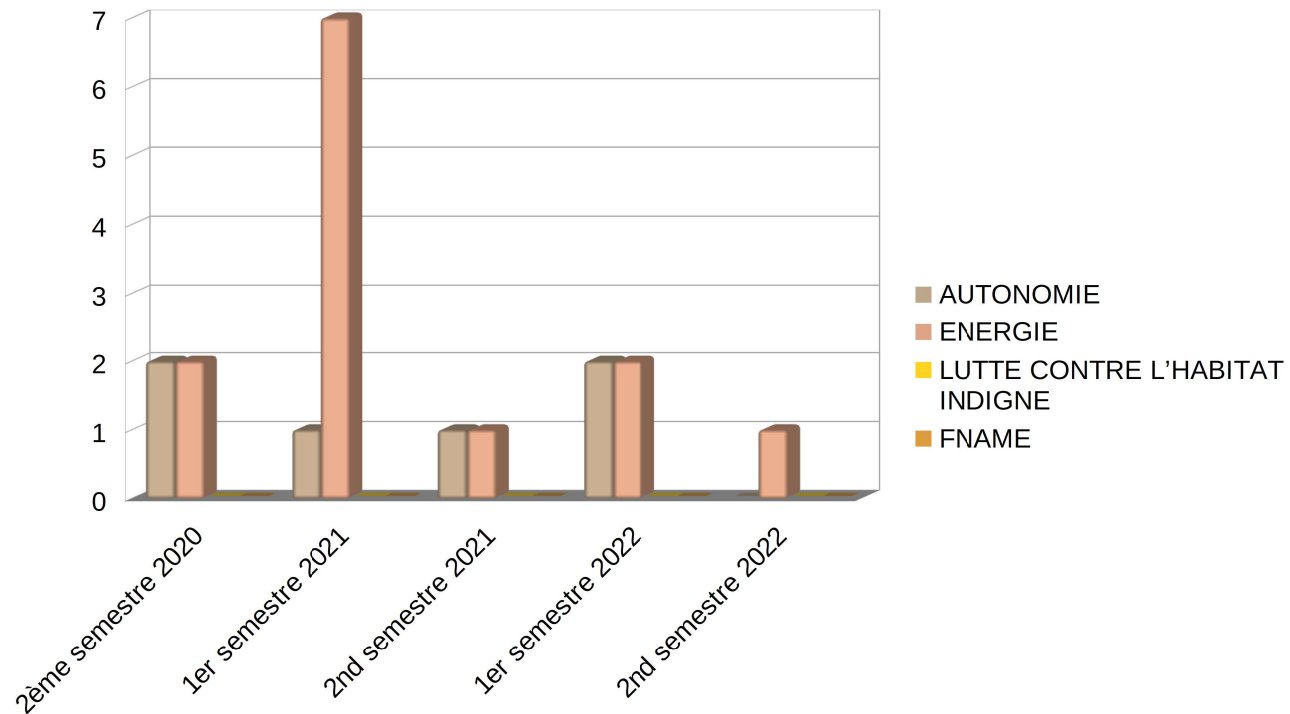
CANTON DE NEVERS 2

ENSEMBLE DES POLITIQUES HABITAT DU DEPARTEMENT	2020 (2ème semestre uniquement)			2021			2022			TOTAL AIDES DEPUIS LE DEBUT DU PIG 3		
	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro
	8	134.568,51	13.622,59	18	265.729,87	20.825,24	14	357.674,83	22.965	40	757.973,21	57.412,83



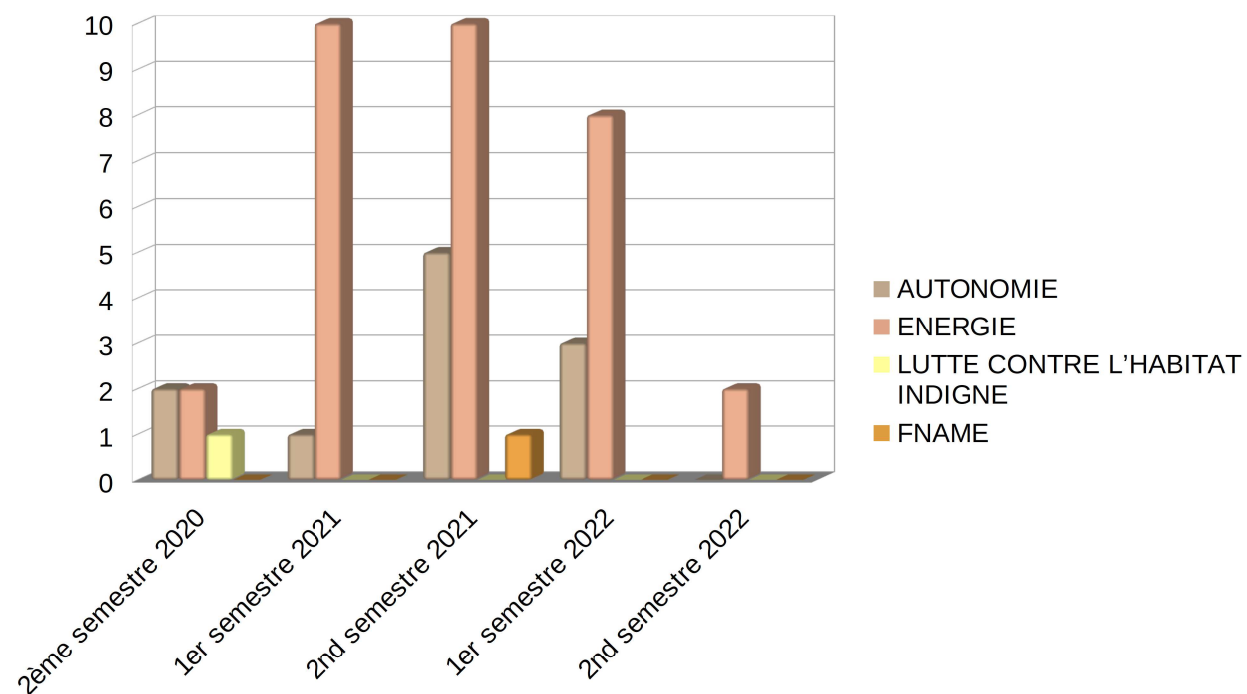
CANTON DE NEVERS 2

ENSEMBLE DES POLITIQUES HABITAT DU DEPARTEMENT	2020 (2ème semestre uniquement)			2021			2022			TOTAL AIDES DEPUIS LE DEBUT DU PIG 3		
	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro
	4	59.171,07	5.430,01	10	301.980,32	11.807	5	82.288,14	6.859	19	343.439,53	24.096,01



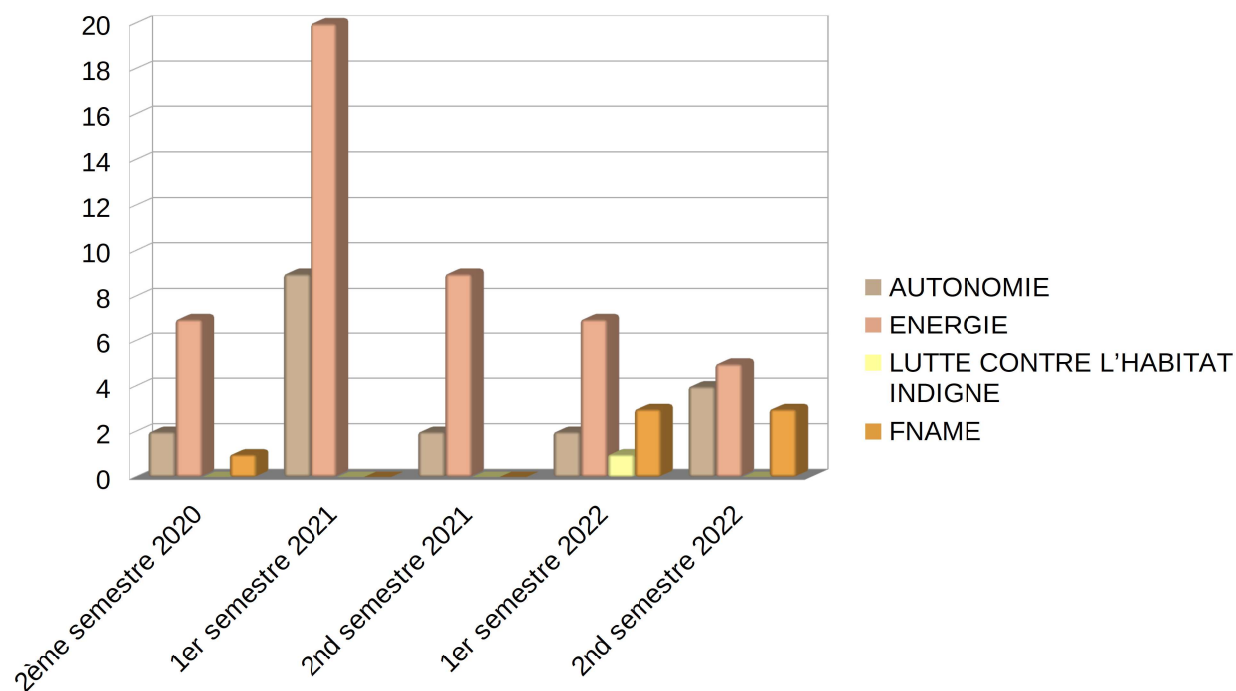
CANTON DE NEVERS 4

ENSEMBLE DES POLITIQUES HABITAT DU DEPARTEMENT	2020 (2ème semestre uniquement)			2021			2022			TOTAL AIDES DEPUIS LE DEBUT DU PIG 3		
	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro
	5	56.291,86	10.266,06	27	485.781,54	37.793,05	13	383.047,38	18.808	45	925.120,78	66.867,11



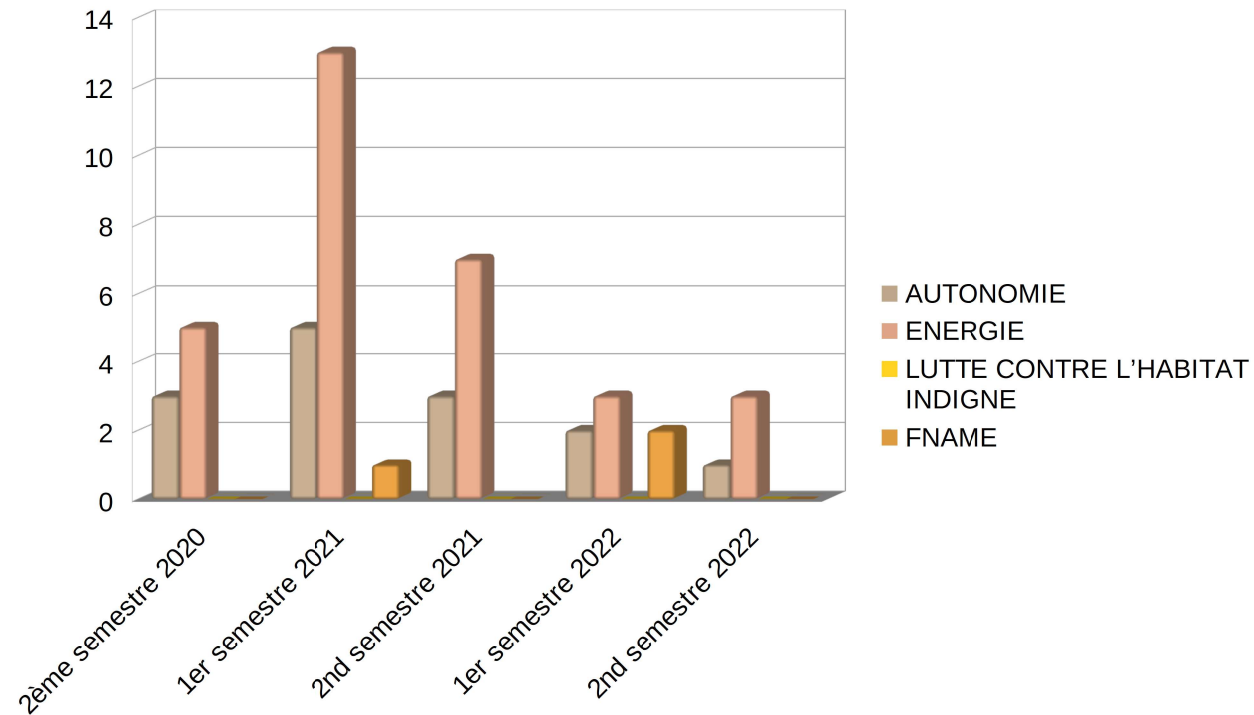
CANTON DE POUILLY SUR LOIRE

ENSEMBLE DES POLITIQUES HABITAT DU DEPARTEMENT	2020 (2ème semestre uniquement)			2021			2022			TOTAL AIDES DEPUIS LE DEBUT DU PIG 3		
	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro
	10	172.541,57	20.511,91	29	442.106,43	34.475,03	25	588.928,43	53.496,67	75	1.503.079,11	126.514,61



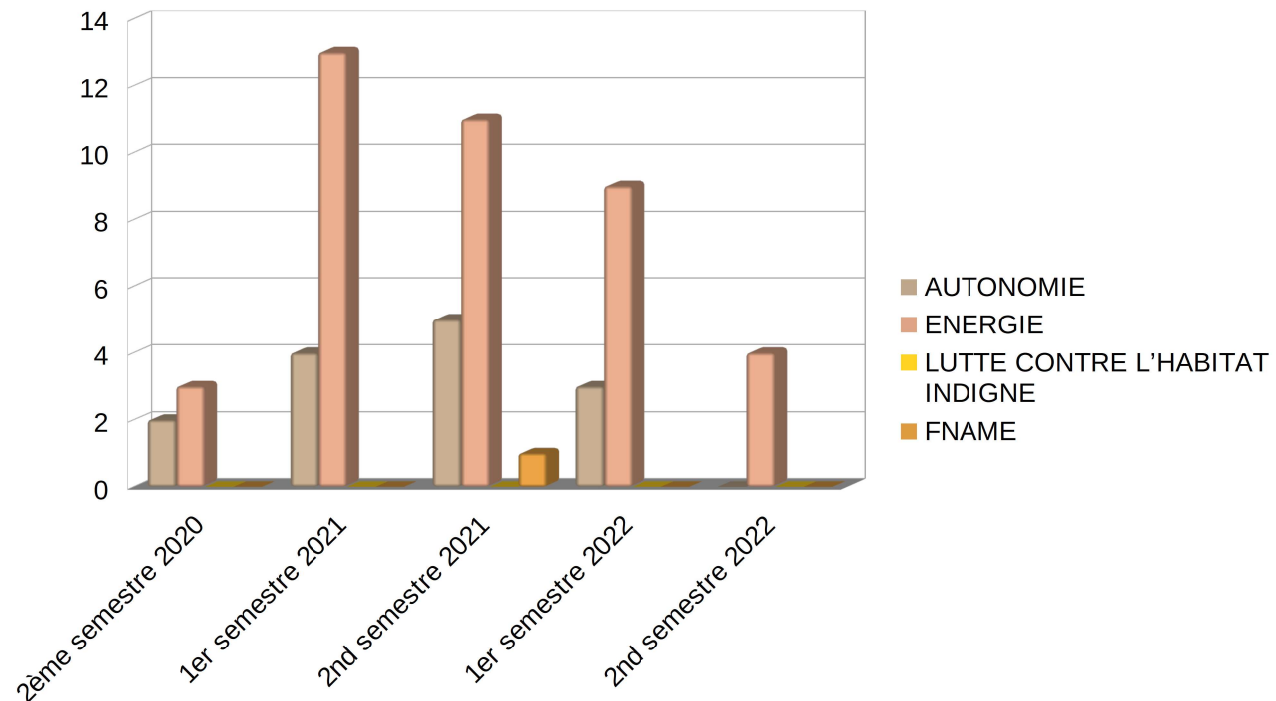
CANTON DE SAINT PIERRE LE MOUTIER

ENSEMBLE DES POLITIQUES HABITAT DU DEPARTEMENT	2020 (2ème semestre uniquement)			2021			2022			TOTAL AIDES DEPUIS LE DEBUT DU PIG 3		
	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro
	8	240.942,17	13.135	29	568.826,55	40.852,11	17	371.586,33	30.575	54	1.181.355,06	84.562,11



CANTON DE VARENNES VAUZELLES

ENSEMBLE DES POLITIQUES HABITAT DU DEPARTEMENT	2020 (2ème semestre uniquement)			2021			2022			TOTAL AIDES DEPUIS LE DEBUT DU PIG 3		
	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro	Nombre de dossiers	Montants travaux TTC en Euro	Montant Subvention Département en Euro
	5	56.309,73	6.619,95	34	709.401,36	48.686,36	16	382.485,95	26.594	55	1.148.197,04	81.900,09



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Maryse AUGENDRE, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à M. Thierry GUYOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE

Excusés : 0

OBJET : DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS PUBLICS SOCIAUX DE QUALITÉ - CONVENTION 2023 ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE ET NIÈVRE HABITAT

Un département qui réveille les fiertés nivernaises - Habitat : Pour mieux vivre chez soi

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1111-9,
VU le Plan Départemental de l'Habitat 2022-2027, adopté par l'Assemblée Départementale le 28 novembre 2022 par délibération n°15,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention financière annuelle de partenariat avec Nièvre Habitat pour l'année 2023, annexée au présent rapport, prévoyant le versement d'une participation financière maximale de 468 000 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention et toute pièce nécessaire à son exécution.

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 1

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a blue circular official stamp of the 'DEPARTEMENT DE LA NIEVRE' with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Fabien DAZIN'. The name 'Fabien DAZIN' is also printed in blue ink below the signature.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230328-67642-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS PUBLICS
SOCIAUX DE QUALITÉ

ANNEE 2023

ENTRE :

Le Département de la Nièvre

Hôtel du Département – 58039 NEVERS CEDEX

représenté par Monsieur le Président en exercice du conseil départemental, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du

ci-après dénommé " le Département de la Nièvre "

ET :

Nièvre Habitat – 1 rue Emile Zola – 58000 NEVERS, représenté par Monsieur Jean-Paul FALLET, son Président,

ci-après dénommée " le bénéficiaire "

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Considérant la politique mise en œuvre par le Département de la Nièvre en matière d'habitat, notamment formalisée au sein du Plan Départemental de l'Habitat 2022-2027, présenté à l'Assemblée départementale le 28 novembre 2022, et notamment sa fiche-action n°8 (« Accompagner l'adaptation du parc social et améliorer son attractivité ») ;

Considérant les quatre orientations définies par le Département de la Nièvre s'agissant du conditionnement de son soutien à Nièvre Habitat pour la mise en œuvre de son plan stratégique patrimonial :

- Accompagner la rénovation énergétique et l'accessibilité du parc social public,
- Limiter la construction neuve artificialisante en privilégiant les principes de réhabilitation et de démolition-reconstruction,
- Ré-investir les centres-villes et centres-bourgs,
- Innover dans les modes d'habiter.

Considérant la convention quinquennale 2022-2026 entre le Département de la Nièvre et Nièvre Habitat, signée le 12 décembre 2022,

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'intervention financière entre le Département de la Nièvre et Nièvre Habitat, ainsi que leurs engagements réciproques au titre de l'Année 2023.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une période d'un an.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION FINANCIERE PREVISIONNELLE DU DEPARTEMENT POUR L'ANNEE 2023

En 2023, le Département interviendra sur les projets listés dans le tableau ci-dessous. En dehors de l'opération d'acquisition-amélioration de l'ex-IFSI située à Nevers, toutes les autres opérations concernent de la construction neuve. Il est à préciser que l'opération dénommée Flaubert est une opération sur site de reconstitution de logements dans le cadre du NPNRU du Banlay.

Le projet Nevers Les Barbiots a été retiré du programme 2023 à la demande de Nièvre Habitat en raison de surcoûts trop importants lors de la consultation des entreprises.

Enfin, le versement de 95 000 € pour le démarrage des travaux sur le projet d'îlot Gonzague à Nevers, initialement prévu en 2022, a été décalé à 2023, en raison de retards.

Le Département de la Nièvre versera une avance à la transmission par Nièvre Habitat de l'ordre de service de lancement des travaux, dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution, fixée à 468 000€ pour cette même année. L'avance s'effectuera à l'échelle de l'opération.

Commune	Site	Nombre de logements	Subvention du CD	Acompte versé en 2023
Nevers	Îlot Gonzague	19	190 000 €	95 000 €
Cosne	Binot 8	8	80 000 €	40 000 €
Imphy	Jean Jaurès	15	150 000 €	75 000 €
Decize	La Raie	8	80 000 €	40 000 €
Nevers	Résidence Jeunes	71	200 000 €	100 000 €
Nevers	Flaubert	25	56 000 €	28 000 €
Nevers	Ex-IFSI	18	180 000 €	90 000 €
Subvention 2023				468 000 €

Le versement sera sollicité par Nièvre Habitat pour les opérations figurant dans le tableau, par courrier précisant le planning prévisionnel de chaque opération, accompagné des ordres de service correspondant. En cas d'évolution des projets, de changement de montant prévisionnel ou de calendrier prévisionnel, les fiches figurant en annexe 2 de la convention quinquennale signée le 12 décembre 2022 seront remises à jour et communiquées aux services du Département.

Les contributions financières du Département de la Nièvre mentionnées ci-dessus ne sont

applicables que sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits au budget annuel ;
- le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 6 à 8 de la convention quinquennale, sans préjudice de l'application de l'article 10 de cette même convention quinquennale ;
- la vérification par le Département de la Nièvre que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet.

La contribution financière est créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

1° Mettre en œuvre le projet pour lequel la subvention est attribuée ;

2° Fournir au Département de la Nièvre le compte-rendu financier de chaque opération ;

3° Fournir les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel ;

4° Fournir le rapport d'activité ;

5° Fournir sur demande du Département de la Nièvre, toutes pièces supplémentaires jugées nécessaires par ce dernier pour exercer le contrôle sur pièces et sur place ;

A cet égard, le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département de la Nièvre tous documents et renseignements qu'il pourra lui demander dans un délai d'un mois à compter de la demande.

6° Faire figurer de manière lisible le Département de la Nièvre sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (apposition du logotype).

Les logotypes du département à utiliser sont à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

Le bénéficiaire informe sans délai le Département de la Nièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre du commerce et des sociétés (K Bis) et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe le Département de la Nièvre dans le cadre de la réunion annuelle dédiée au bilan de l'année écoulée et à la préparation de chaque avenant annuel.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

Le Département de la Nièvre se réserve le droit de ne pas verser la subvention au bénéficiaire ou d'en ordonner le reversement partiel ou total dans les hypothèses indiquées ci-après :

1° En cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à l'un des engagements et obligations issues des présentes ;

2° En cas d'inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire ;

3° En cas de cessation de l'ensemble de son activité ou de l'activité pour laquelle le projet défini à l'article 1 précité est réalisé ;

4° En cas de transfert de l'activité hors du Département ;

5° En cas de non présentation au Département par le bénéficiaire de l'ensemble des documents prévus à l'article 3.

Le Département de la Nièvre informera le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 – CONTROLE DU DEPARTEMENT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place et sur pièces peut être diligenté à tout moment par le Département de la Nièvre.

Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Le Département de la Nièvre contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, le Département de la Nièvre peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention financière devra faire l'objet d'un avenant soumis à la signature des deux parties.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai d'un mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – ANNEXE

L'annexe fait partie intégrante de la présente convention. Elle est constituée des fiches de chaque opération figurant dans l'article 3 de la présente convention. Tout changement lié au projet bénéficiant d'une avance doit faire l'objet d'une réactualisation de la fiche qui lui est dédiée.

ARTICLE 9 – FACULTE DE RESILIATION PAR LE BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de motif sérieux et légitime, notamment en cas d'impossibilité de poursuivre les activités pour lesquelles la subvention a été obtenue ou de difficultés ne lui permettant plus d'assurer la marche normale de l'exploitation.

La demande de résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre décharge en respectant un préavis d'un mois.

ARTICLE 10 – CLAUSE RESOLUTOIRE

À défaut d'exécuter l'une ou l'autre obligation de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, et ce, même en cas d'exécution postérieure à l'expiration de ce délai.

En tant que de besoin, l'affaire pourra être déférée au juge des Référés territorialement compétent pour constater le manquement et déclarer acquise la clause résolutoire.

Dans le cas d'une résiliation de la présente convention pour une cause imputable au Bénéficiaire, le Département de la Nièvre se réserve le droit de réclamer le reversement des subventions perçues, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

ARTICLE 11 – RECOURS

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procèderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations afin de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en trois exemplaires.

Fait à Nevers, le

Pour le Département de la Nièvre,
Le Président,
Monsieur Fabien BAZIN.

Pour Nièvre Habitat,
Le Président,
Monsieur Jean-Paul FALLET.

Annexe n°1 : Fiches opérations

Commune	Site	logts
Nevers	Îlot Gonzague	19
Cosne	Binot 8	8
Imphy	Jean Jaurès	15
Decize	La Raie	8
Nevers	Résidence Jeunes	71
Nevers	Flaubert	25
Nevers	Ex-IFSI	18

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Maryse AUGENDRE, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à M. Thierry GUYOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - IMAGINER ET PARTAGER AVEC LES NIVERNAIS

- Cabinet/Communication : Imaginer et partager avec Les Nivernais

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique Cabinet-Communication-Imprimerie soit :
 - . 936 620 € en dépenses de fonctionnement,
 - . 432 600 € en dépenses d'investissement,
- **DE RECONDUIRE** la cotisation à l'association des départements solidaires à hauteur de 3 000 € et à l'association Solutions Solidaires à hauteur de 2 500 €,
- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement à l'Union Amicale des Maires de la Nièvre à hauteur de 7 600 €,
- **DE SOUTENIR** les radios associatives du département par les partenariats de communication selon la répartition suivante:
 - . 5 000 € à BAC FM,
 - . 1 000 € à RCF Nièvre,
 - . 1 000 € à Sud Nivernais Radio,
 - . 1 000 € à Radio Morvan,
 - . 1 000 € à Nevers FM,
 - . 1 000 € à A2CN Flotteurs FM,
 - . 1 000 € à FDL,soit un montant total de 11 000 € pour sept radios associatives,
- **D'APPROUVER** les termes des conventions de partenariat afférentes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique, notamment les conventions et les éventuels avenants.

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 1

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,



Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230328-68046-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

**PARTENARIAT DE COMMUNICATION
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE
ET L'ASSOCIATION SUD NIVERNAIS RADIO**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de la Nièvre

Sis Hôtel du Département – 58 039 NEVERS Cedex

Représenté par le Président en exercice du conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n°..... ci-après dénommé « **le Département** »,

D'une part.

ET

L'Association Sud Nivernais Radio, association loi 1901

Sise 1 rue Jean-Jacques Rousseau, BP 50015 58 300 Decize

Représentée par son Président, M. Michel GUYOUX, dûment habilité à signer la présente convention, dénommé ci-après « **l'Association** ».

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, **le Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2023**.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention pour la même durée sauf dénonciation expresse de la part de l'une des parties signataires par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 3 : Engagements de l'Association Sud Nivernais Radio

En contrepartie de la somme versée par **le Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1-: L' Association Sud Nivernais Radio promotion du Département

- Relais des communiqués et dossiers de presse du **Département**,
- Valorisation des actions menées par le **Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route...
- Promotion du patrimoine touristique et culturel du **Département** : bases nautiques, musées, canaux, vélo route...
- Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire... par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- L'Association Sud Nivernais Radio: fourniture du bilan et podcasts :

A l'échéance de la présente convention, fourniture d'un bilan justificatif détaillant :

- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier de la radio de l'année écoulée **avant fin avril** de l'année en cours,
- le temps d'antenne consacré au Département.

Envoi mensuel des podcasts de la totalité des émissions, interviews... relatifs au conseil départemental qui auront été réalisés.

Article 4 : Engagements du Département

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonces.

Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services **du Département** concernés par l'événement ou l'action.

Une programmation trimestrielle sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions **du Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** un montant de 1 000 €.

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la somme attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.

Le non-respect de l'une quelconque des obligations mise à la charge de l'Association par la présente convention, pourra entraîner l'annulation partielle ou totale de la contre-partie financière et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

La convention pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties aux présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

Après épuisement de toutes les voies amiables, les contentieux seront soumis au tribunal administratif de Dijon.

Fait à Nevers, le.....

Etabli en 2 exemplaires originaux

Pour le **Département de la Nièvre**
Le Président du conseil départemental,

Pour l'association Sud Nivernais Radio
Le Président,

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Michel GUYOUX

**PARTENARIAT DE COMMUNICATION
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE
ET L'ASSOCIATION RCF NIEVRE**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de la Nièvre

Sis Hôtel du Département – 58 039 NEVERS Cedex

Représenté par le Président en exercice du conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n°..... ci-après dénommé « **le Département** »,,

D'une part.

ET

L'Association RCF Nièvre, association loi 1901

Sise 21 rue Gustave Mathieu 58 000 Nevers

Représentée par son Président, M. Jean CHAUMARD, dûment habilité à signer la présente convention, dénommé ci-après « **l'Association** ».

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, **le Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2023**.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention pour la même durée sauf dénonciation expresse de la part de l'une des parties signataires par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 3 : Engagements de l'Association RCF Nièvre

En contrepartie de la somme versée par **le Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1- L'association RCF Nièvre : promotion du Département

- Relais des communiqués et dossiers de presse du **Département**,
- Mise en place d'une émission mensuelle avec chacun des vice-présidents sur un sujet en lien avec sa délégation sous une forme à étudier avec la radio (un ou plusieurs invités, identifiée ou non « Département de la Nièvre »), d'une durée de trente minutes.
- Valorisation des actions menées par le **Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route...
- Promotion du patrimoine touristique et culturel du **Département** : bases nautiques, musées, canaux, vélo route...
- Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire... par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- L'association RCF Nièvre: fourniture du bilan et podcasts :

A l'échéance de la présente convention, fourniture d'un bilan justificatif détaillant :

- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier de la radio de l'année écoulée **avant fin avril** de l'année en cours,
- le temps d'antenne consacré au Département.

Envoi mensuel des podcasts de la totalité des émissions, interviews... relatifs au conseil départemental qui auront été réalisés.

Article 4 : Engagements du Département

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonces.

Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services **du Département** concernés par l'événement ou l'action.

Une programmation trimestrielle sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions **du Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** un montant de 1 000 €.

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la somme attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.

Le non-respect de l'une quelconque des obligations mise à la charge de **l'Association** par la présente convention, pourra entraîner l'annulation partielle ou totale de la contre-partie financière et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

La convention pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties aux présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

Après épuisement de toutes les voies amiables, les contentieux seront soumis au tribunal administratif de Dijon.

Fait à Nevers, le.....

Etabli en 2 exemplaires originaux

Pour le Département de la Nièvre
Le Président du Conseil départemental

Pour l' Association **RCF Nièvre**
Le Président,

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Jean CHAUMARD

**PARTENARIAT DE COMMUNICATION
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE
ET L'ASSOCIATION RADIO MORVAN**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de la Nièvre

Sis Hôtel du Département – 58 039 NEVERS Cédex

Représenté par le Président en exercice du conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n°..... ci-après dénommé « **le Département** »,

D'une part.

ET

L'Association RADIO MORVAN, association loi 1901

Sise 9 route de Nevers BP 46 - 58 120 CHATEAU-CHINON

Représentée par son Président, M. Jean-Claude RONCHI, dûment habilité à signer la présente convention, dénommé ci-après « **l'Association** »,

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, **le Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2023**.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention pour la même durée sauf dénonciation expresse de la part de l'une des parties signataires par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 3 : Engagements de l'Association Radio Morvan

En contrepartie de la somme versée par **le Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1- L'association Radio Morvan: promotion du Département

- Relais des communiqués et dossiers de presse **du Département**,
- Valorisation des actions menées par **le Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route...
- Promotion du patrimoine touristique et culturel **du Département** : bases nautiques, musées, canaux, vélo route...
- Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire... par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- L'association Radio Morvan: fourniture du bilan et podcasts :

A l'échéance de la présente convention, fourniture d'un bilan justificatif détaillant :

- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier de la radio de l'année écoulée **avant fin avril** de l'année en cours,
- le temps d'antenne consacré au Département.

Envoi mensuel des podcasts de la totalité des émissions, interviews... relatifs au conseil départemental qui auront été réalisés.

Article 4 : Engagements du Département

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonces...

Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services du **Département** concernés par l'événement ou l'action.

Une programmation trimestrielle sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions **du Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** un montant de 1 000 €.

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la somme attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.

Le non-respect de l'une quelconque des obligations mise à la charge de l'Association par la présente convention, pourra entraîner l'annulation partielle ou totale de la contre-partie financière et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

La convention pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties aux présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

Après épuisement de toutes les voies amiables, les contentieux seront soumis au tribunal administratif de Dijon.

Fait à Nevers, le.....

Etabli en 2 exemplaires originaux

Pour le Département de la Nièvre
Le Président du conseil départemental

Pour l'Association Radio Morvan
Le Président,

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Jean-Claude RONCHI

**PARTENARIAT DE COMMUNICATION
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE
ET L'ASSOCIATION NEVERS FM**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de la Nièvre

Sis Hôtel du Département – 58 039 NEVERS Cedex

Représenté par le Président en exercice du Conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n°..... ci-après dénommé « **le Département** »

D'une part.

ET

L'Association Nevers FM, association loi 1901

Sise 108 avenue du 8 mai 1945, 58660 Coulanges-lès-Nevers

Représentée par son Président, M. Olivier Coignet, dûment habilité à signer la présente convention, dénommé ci-après « **l'Association** »,

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, **le Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2023**.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention pour la même durée sauf dénonciation expresse de la part de l'une des parties signataires par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 3 : Engagements de l'Association Nevers FM

En contrepartie de la somme versée par **le Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1-: L' Association Nevers FM : promotion du Département

- Relais des communiqués et dossiers de presse du **Département**,
- Valorisation des actions menées par le **Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route...
- Promotion du patrimoine touristique et culturel du **Département** : bases nautiques, musées, canaux, vélo route...
- Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire... par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- L'Association Nevers FM: fourniture du bilan et podcasts :

A l'échéance de la présente convention, fourniture d'un bilan justificatif détaillant :

- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier de la radio de l'année écoulée **avant fin avril** de l'année en cours,
- le temps d'antenne consacré au Département.

Envoi mensuel des podcasts de la totalité des émissions, interviews... relatifs au conseil départemental qui auront été réalisés.

Article 4 : Engagements du Département

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonces.

Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services **du Département** concernés par l'événement ou l'action.

Une programmation trimestrielle sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions **du Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** un montant de 1 000 €.

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la somme attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.

Le non-respect de l'une quelconque des obligations mise à la charge de l'Association par la présente convention, pourra entraîner l'annulation partielle ou totale de la contre-partie financière et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

La convention pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties aux présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

Après épuisement de toutes les voies amiables, les contentieux seront soumis au tribunal administratif de Dijon.

Fait à Nevers, le.....

Etabli en 2 exemplaires originaux

Pour le **Département de la Nièvre**
Le Président du Conseil départemental,

Pour l'association Nevers FM
Le Président,

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur Olivier COIGNET

**PARTENARIAT DE COMMUNICATION
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE
ET FRÉQUENCE DES LOISIRS**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de la Nièvre

Sis Hôtel du Département – 58 039 NEVERS Cedex

Représenté par le Président en exercice du conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n°..... ci-après dénommé « le Département »

D'une part.

ET

L'Association Fréquence Des Loisirs (FDL), association loi 1901

Sise 12 cours Gambetta 58170 LUZY

Représentée par son Président, Monsieur André LARGE, dûment habilité à signer la présente convention, dénommé ci-après « **l'Association** »,

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, **le Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2023**.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2023 à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention pour la même durée sauf dénonciation expresse de la part de l'une des parties signataires par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 3 : Engagements de l'Association Fréquence Des Loisirs

En contrepartie de la somme versée par le **Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1- Fréquence des Loisirs: promotion du Département

Relais des communiqués et dossiers de presse du **Département**,

- Valorisation des actions menées par le **Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route...
- Promotion du patrimoine touristique et culturel du **Département** : bases nautiques, musées, canaux, vélo route...

Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire... par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- Fréquence Des Loisirs: fourniture du bilan et podcasts :

Fourniture d'un bilan justificatif détaillant :

- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier de la radio de l'année écoulée **avant fin avril** de l'année en cours,
- le temps d'antenne consacré au Département.

Article 4 : Engagements du Département

Fourniture d'informations pour la réalisation et la conception d'émissions

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonce.

Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services **du Département** concernés par l'événement ou l'action.

Une programmation trimestrielle sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions du **Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** une subvention de 1 000 € couvrant l'année 2021.

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la subvention attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.

Le non-respect de l'une des obligations mise à la charge de l'Association par la présente convention, entraîne l'annulation partielle ou totale de la subvention et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

Nonobstant le cas prévu à l'article 2 de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties aux présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

En cas d'échec, la partie la plus diligente pourra saisir le Tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Nevers, le.....

Etablie en 2 exemplaires originaux

Pour le Département de la Nièvre
Le Président du Conseil départemental

Pour l'Association Fréquence des Loisirs
Le Président

Monsieur Fabien BAZIN

Monsieur André LARGE

**PARTENARIAT DE COMMUNICATION
ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
ET L'ASSOCIATION BAC FM**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de la Nièvre

Sis Hôtel du Département - 58039 NEVERS Cedex

Représenté par le Président en exercice du conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n°..... ci-après dénommé « **le Département** »,

D'une part.

ET

L'Association BAC FM, association loi 1901

Sise BP 812 - 58 008 Nevers Cedex

Représentée par sa Directrice, Mme Catherine TRIPIER, dûment habilitée à signer la présente convention, dénommée ci-après « **l'Association** »,

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, **le Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2023**.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention pour la même durée sauf dénonciation expresse de la part de l'une des parties signataires par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 3 : Engagements de l'Association BAC FM

En contrepartie de la somme versée par **le Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1- L'association BAC FM : promotion du Département

- Relais systématique des communiqués et dossiers de presse **du Département**,
- Mise en place d'une émission mensuelle avec chacun des vice-présidents sur un sujet en lien avec sa délégation sous une forme à étudier avec la radio (un ou plusieurs invités, identifiée ou non « Département de la Nièvre »), d'une durée de trente minutes.
- Valorisation des actions menées par le **Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route...
- Promotion du patrimoine touristique et culturel du **Département** : bases nautiques, musées, canaux, vélo route...
- Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire... par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- L'association BAC FM : fourniture du bilan et podcasts :

- **A l'échéance de la présente convention, fourniture d'un bilan justificatif détaillant :**
- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier de la radio de l'année écoulée **avant fin avril** de l'année en cours,
- le temps d'antenne consacré au Département.

Envoi mensuel des podcasts de la totalité des émissions, interviews... relatifs au conseil départemental qui auront été réalisés.

Article 4 : Engagements du Département

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonces...

Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services du **Département** concernés par l'événement ou l'action.

Une programmation trimestrielle sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions **du Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** un montant de 5 000 €.

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la somme attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.

Le non-respect de l'une des obligations mise à la charge de l'Association par la présente convention, pourra entraîner l'annulation partielle ou totale de la contre-partie financière et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

La convention pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties aux présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

Après épuisement de toutes les voies amiables, les contentieux seront soumis au tribunal administratif de Dijon.

Fait à Nevers, le.....

Etabli en 2 exemplaires originaux

Pour le Département de la Nièvre
Le Président du Conseil départemental,

Pour l'Association BAC FM
La Directrice,

Monsieur Fabien BAZIN

Madame Catherine TRIPIER

**PARTENARIAT DE COMMUNICATION ENTRE LE DEPARTEMENT
DE LA NIEVRE
ET L'ASSOCIATION A2CN FLOTTEURS FM**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de la Nièvre

Sis Hôtel du Département – 58 039 NEVERS Cedex

Représenté par le Président en exercice du conseil départemental, M. Fabien BAZIN, agissant en vertu de la délibération n°..... ci-après dénommé « **le Département** »,

D'une part.

ET

L'Association A2CN Floteurs FM, association loi 1901

Sise, BP 33, 58 501 Clamecy Cedex

Représentée par sa Présidente, Mme Marie-Hélène KULHANEK, dûment habilitée à signer la présente convention, dénommée ci-après « **l'Association** ».

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

Dans le cadre de sa politique de communication et plus particulièrement de la promotion de ses actions, **le Département** conclut avec **l'Association** un contrat de partenariat pour l'année **2023**.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Au terme de cette année de partenariat, un bilan sera dressé, permettant de renouveler ou non ladite convention sauf dénonciation expresse de la part de l'une des parties signataires par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 3 : Engagements de l'Association A2CN Floteurs FM

En contrepartie de la somme versée par **le Département**, l'engagement de **l'Association** s'articulera autour de deux axes majeurs :

3-1- L'association A2CN Flotteur FM : promotion du Département

- Relais des communiqués et dossiers de presse du **Département**,
- Valorisation des actions menées par le **Département** dans les domaines de compétences suivants : solidarité, jeunesse, handicap, culture, sports, environnement, route...
- Promotion du patrimoine touristique et culturel du **Département** : bases nautiques, musées, canaux, vélo route...
- Promotion des sessions du conseil départemental, organisées au fil de l'année : session du budget primitif, décisions modificatives, session du débat d'orientation budgétaire ou toute session plénière à caractère extraordinaire... par le biais notamment de bandes annonces, de chroniques, d'interviews.

3-2- L'association A2CN Flotteur FM : fourniture du bilan et podcasts :

A l'échéance de la présente convention, fourniture d'un bilan justificatif de l'année écoulée détaillant :

- la composition de la structure : nombre de salariés, permanents, vacataires, bénévoles,
- un bilan financier,
- le temps d'antenne consacré au département.

Envoi mensuel des podcasts de la totalité des émissions, interviews... relatif au conseil départemental qui auront été réalisés.

Article 4 : Engagements du Département

Le Département se devra d'apporter à **l'Association** l'ensemble des éléments d'information permettant la conception des chroniques, reportages ou autres annonces.

Il soutiendra également **l'Association** dans la réalisation de ses émissions, via le service Communication ou encore les services **du Département** concernés par l'événement ou l'action. Une programmation trimestrielle sera élaborée par **le Département** (service Communication), qui sera l'interface entre **l'Association** et lui-même.

Article 5 : Contre-partie financière

En contrepartie de la promotion des actions **du Département** et de celle des grands événements nivernais, celui-ci verse à **l'Association** un montant de 1 000 €.

En vue de s'assurer la bonne utilisation de la somme attribuée, le Département se réserve le droit de vérifier la conformité de l'opération avec son objectif initial, s'assurer que la totalité des dépenses correspondant au montant de l'opération a été réalisée.

Le non-respect de l'une des obligations mise à la charge de l'Association par la présente convention, pourra entraîner l'annulation partielle ou totale de la contre-partie financière et pour laquelle un ordre de reversement partiel ou total sera engagé à son encontre.

La totalité de la somme sera versée à l'issue de la signature de la présente convention.

Article 6 : Résiliation

La convention pourra être résiliée, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, de plein droit par l'une ou l'autre partie moyennant le respect d'un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure, et restée sans effet.

Article 7 : Avenant

La présente convention pourra faire l'objet de modifications au cours de son exécution. Celles-ci devront faire l'objet d'un avenant matérialisant l'accord réciproque des parties signataires.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties présentes s'efforceront de trouver des solutions amiables à toutes les difficultés ou risques nouveaux susceptibles de survenir, ou à tous les litiges susceptibles de les opposer, pendant la durée de la présente convention.

Après épuisement de toutes les voies amiables, les contentieux seront soumis au tribunal administratif de Dijon.

Fait à Nevers, le.....
Etabli en 2 exemplaires originaux

Pour le Département de la Nièvre
Le Président du Conseil départemental

Pour l'Association A2CN Flotteur FM
La Présidente,

Monsieur Fabien BAZIN

Madame Marie-Hélène KULHANEK

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Maryse AUGENDRE, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à M. Thierry GUYOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE

Excusés : 0

**OBJET : BUDGET PARTICIPATIF NIVERNAIS - MODIFICATION DU RÈGLEMENT
2023**

- Cabinet/Communication : Imaginer et partager avec Les Nivernais

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.3211-1,
VU la délibération n°39 du Conseil départemental du 25 mars 2019 approuvant le principe du budget participatif de la Nièvre,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** les termes du Règlement du Budget participatif nivernais pour l'année 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ledit règlement et toute pièce nécessaire à son exécution.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a blue circular official stamp of the "DEPARTEMENT DE LA NIEVRE" with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Fabien BAZIN". The name "Fabien BAZIN" is also printed in blue ink over the signature.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230328-68055-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

Règlement complet du Budget participatif nivernais 2023

VU l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE).

VU l'article L.3211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que "Le Conseil Départemental règle par ses délibérations les affaires du Département dans les domaines de compétences que la loi lui attribue".

VU l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations disposant que "La subvention publique caractérise la situation dans laquelle la collectivité apporte un concours financier à une action initiée et menée par une personne publique, ou privée, poursuivant des objectifs propres auxquels l'administration y trouvant un intérêt, apporte soutien et aide".

VU la délibération n° du Conseil départemental réuni en session du 27-28 mars 2023 portant approbation du présent règlement et autorisant Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental à le signer.

Considérant la volonté du Département de la Nièvre de renforcer la démocratie locale en améliorant l'information des citoyens sur les compétences départementales, leurs compréhensions des enjeux de développement durable mais surtout en favorisant l'engagement des Nivernaises et des Nivernais dans le choix des projets politiques locaux.

Article 1^{er} : Le principe du Budget Participatif Nivernais

1.1 – Le Budget Participatif Nivernais est un processus de démocratie participative basé sur le principe suivant : le Département de la Nièvre finance mais la population nivernaise choisit sur la base de projets.

Il permet aux Nivernaises et aux Nivernais, justifiant d'un lien de domiciliation avec la Nièvre de proposer des projets mais aussi de choisir par l'intermédiaire de leurs votes, des projets d'intérêt général ou local pour le Département de la Nièvre, ses cantons, ses territoires.

La règle est que chacun des dix-sept cantons de la Nièvre doit avoir, au moins, un projet élu.

1.2 – Peut déposer un projet dans le cadre du dispositif "**Budget Participatif Nivernais Acteurs des territoires**", toute personne physique habitant en Nièvre (résidence principale ou résidence secondaire) d'un âge minimum correspondant à la scolarisation en classe de 6^e, sans condition de nationalité ou toute personne morale de droit privé à but non lucratif, ayant son siège social en Nièvre ou portée par un collectif.

Peut également déposer un projet, toute personne travaillant en Nièvre, sans y habiter, alors, un justificatif de l'employeur sera demandé.

1.2.1 - Peut déposer un projet dans le cadre du dispositif "**Budget Participatif Nivernais Jeunesse**", toute personne physique définie dans l'article 1.2, d'un âge minimum de 11 ans jusqu'à 30 ans inclus.

Peut également déposer un projet, toute personne travaillant ou scolarisée dans la Nièvre, sans y habiter, alors, un justificatif de l'employeur sera demandé ou un certificat de scolarité.

1.2.2 - Peut déposer un projet dans le cadre du dispositif "**Budget Participatif Collèges**", tout collège public de la Nièvre ou une association en dépendant. L'implication des collégiens dans l'élaboration des projets est vivement recommandée.

1.3 – Peut prendre part aux votes, toute personne physique domiciliée ou scolarisée en Nièvre (résidence principale ou résidence secondaire ou résidence administrative ou inscription dans un établissement d'enseignement de toute nature) ou encore toute personne habitant dans un département limitrophe à la Nièvre (03-18-21-45-71-89), d'un âge minimum correspondant à la scolarisation en classe de 6^e, sans condition de nationalité.

1.4 – Le projet déposé dans le cadre du Budget Participatif Nivernais doit coïncider avec des considérations relevant de l'intérêt général ou local dont le Département de la Nièvre est le garant.

BUDGET #5

PARTICIPATIF NIVERNAIS

FAITES GERMER VOS IDÉES !

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer au système actuel de subventions aux associations mis en œuvre par le Département de la Nièvre dans le cadre de ses politiques publiques.

Ce dispositif ne concerne que des dépenses d'investissement.

Le projet doit concourir au développement, à la cohésion sociale et territoriale ainsi qu'à la notoriété de la Nièvre. Son objectif est de contribuer à l'émergence et à la pérennité d'initiatives innovantes notamment dans les champs :

- des Solidarités et de la Santé
- de l'Éducation et de la Jeunesse,
- de la Citoyenneté et de la laïcité,
- de l'Environnement, du développement durable et de la biodiversité,
- de la Culture et du Patrimoine,
- du Sport,
- du Tourisme,
- du Numérique,
- de la Mobilité,
- de la proximité et de l'accessibilité de tous aux services publics
- du cadre de vie.

1.5 – La démarche ne donne lieu à aucune indemnisation. De même, les porteurs des projets déclarés lauréats n'ont droit à aucune rémunération.

Article 2 : Enveloppe financière

2.1 – Le montant affecté au Budget Participatif Nivernais, pour l'année 2023 est de 380 000 € constitué de la manière suivante :

- une enveloppe de 250 000 € pour les projets des acteurs des territoires (hors catégories collèges et jeunesse) élus suivant la règle établie par l'article 7.3 du présent règlement.
- une enveloppe de 30 000 € dédiée uniquement pour les projets « collèges », élus suivant la règle établie par l'article 7.3 du présent règlement.
- une enveloppe de 100 000 € dédiée uniquement aux projets « Jeunesse », élus suivant la règle établie par l'article 7.3 du présent règlement.

Ces sommes devront relever uniquement d'une dépense d'investissement (projets d'aménagement, de travaux ou d'acquisition d'équipements) et non de dépenses de fonctionnement (frais d'animation, de gestion affectés aux frais de personnel, d'électricité, d'entretien, de communication...).

Ces sommes sont inscrites en section d'investissement du budget du Département de la Nièvre.

2.2 – Pour les projets des « Acteurs de territoire » et des « collèges » le Département ne subventionne pas au-delà de 80 % du montant total TTC du projet déposé (montant maximal du projet : 15 000 € TTC). Il revient au porteur de projet de supporter le financement des 20 % restants.

Pour les projets « jeunesse » le Département subventionne à 100 % du montant total TTC du projet déposé (montant maximal du projet 15 000 € TTC).

Le montant de la subvention est non révisable à la hausse, même si les dépenses réalisées dépassent le montant prévisionnel.

2.3 – Sont déclarés élus dans chacune des enveloppes du Budget Participatif Nivernais les projets par ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus jusqu'à épuisement de l'enveloppe totale (sous condition du point 7.3).

2.4 – Si l'une des deux enveloppes (Collège ou Jeunesse) n'est pas consommée dans son intégralité, le solde sera reversé dans l'enveloppe des acteurs des territoires et distribuée selon les modalités de l'article 2.3.

Article 3 : Porteurs de projets

3.1 – Peut déposer un projet auprès du Département de la Nièvre, dans le cadre du dispositif « Budget Participatif Nivernais » :

- Toute personne physique sans conditions de nationalité, d'un âge minimum correspondant à la scolarisation en classe de 6^e,

BUDGET #5

PARTICIPATIF NIVERNAIS

FAITES GERMER VOS IDÉES !

justifiant d'une domiciliation (résidence principale ou secondaire) ou d'une scolarisation ou d'une activité professionnelle dans la Nièvre. Les groupes de personnes physiques peuvent déposer un projet mais doivent, au moment de l'attribution de la subvention départementale correspondante, et à condition que le projet soit élu, désigner une personne morale de droit privé à but non lucratif ou passer un partenariat avec une collectivité locale (commune, communauté de communes, communauté d'agglomération) pour recevoir ladite subvention.

Pour les mineurs, porteurs de projet, une autorisation parentale ou du représentant légal doit accompagner le dossier, sous peine d'irrecevabilité.

– Toute personne morale de droit privé à but non lucratif telle qu'une association loi 1901 ayant son siège social en Nièvre.

3.1.1 - Peut déposer un projet auprès du Département de la Nièvre, dans le cadre du dispositif « Budget participatif Nivernais **Jeunesse** » :

Toute personne physique sans conditions de nationalité, de 11 ans jusqu'à 30 ans, justifiant d'une domiciliation (résidence principale ou secondaire) ou d'une scolarisation ou d'une activité professionnelle dans la Nièvre.

Le budget participatif jeunesse alloué par le Département permet de financer des projets d'intérêt général qui doivent être exclusivement portés et réalisés par des jeunes.

Néanmoins, les jeunes ont la possibilité de se faire accompagner par une structure qui pourra le cas échéant servir de portage financier dans le cas où les jeunes ne seraient pas constitués en association ou en junior association. Ce portage financier ne pourra excéder 3 projets au cours d'une même saison du budget participatif.

La structure qui s'engage à assurer le portage financier des projets « jeunesse » a également la possibilité de candidater pour le budget participatif dans la catégorie « Acteurs de territoire » ou des « collèges ».

Dans ce cadre, le Département pour s'assurer de la transparence et de la conformité de la démarche, veillera au respect strict de l'application du règlement du BP afin d'éviter toutes ambiguïtés sur le porteur de projet.

3.2 – Les entreprises quelle que soit leur structure juridique, les commerçants dans le cadre de leurs activités économiques ainsi que les élus ayant un mandat local ou national ne peuvent pas déposer un dossier au Budget Participatif Nivernais.

3.3 – Les projets sont émis à titre individuel dans la limite d'un projet par habitant ou par structure. Les projets collectifs issus d'associations ou de groupes d'habitants doivent être proposés par un référent unique.

3.4 – Les projets déposés par une personne morale de droit privé à but non lucratif doivent correspondre à ses statuts ou tout autre document juridique équivalent et être en lien direct avec les activités qui en découlent.

Article 4 : Dépôt du projet

4.1 – Pour être recevable, le projet doit avoir pour but, notamment, de :

- Satisfaire un motif d'intérêt général local
- S'inscrire dans une des thématiques de l'article 1-4
- Représenter une dépense d'investissement
- Ne pas générer de coûts induits pour le Département de la Nièvre (dépenses de fonctionnement : recrutement, entretien...).
- Chaque projet ne peut être déposé que dans une seule catégorie : Acteurs du territoire, Collèges ou Jeunesse.

4.2 – Les projets sont adressés au Département de la Nièvre suivant deux possibilités :

- soit sur le site dédié www.budgetparticipatifnivernais.fr Le porteur du projet doit créer un compte utilisateur à cet effet.
- soit en remplissant un formulaire dédié (disponible sur le site www.budgetparticipatifnivernais.fr ou sur le site du Département www.nievre.fr ou en mairie) et en l'adressant par courrier postal à l'adresse suivante : Département de la Nièvre – Budget Participatif Nivernais 2022 – Hôtel du Département – 58039 NEVERS Cedex.

4.3 – Le dossier doit comprendre les pièces justificatives obligatoires suivantes :

1° Pour les associations et autres structures éligibles :

- les statuts ou équivalent à jour et le n°SIRET (fournir une attestation auprès de l'autorité délivrant en cas d'inscription en cours)
- le prénom, le nom et les coordonnées (mail, adresse postale, n°de téléphone) du référent unique, responsable du projet au sein de l'association
- un Relevé d'identité bancaire (RIB)

BUDGET #5

PARTICIPATIF NIVERNAIS

FAITES GERMER VOS IDÉES !

2° Pour les personnes physiques :

- prénom, nom et coordonnées (mail, adresse postale, n° de téléphone) ainsi qu'une autorisation parentale (uniquement pour les mineurs)
- un justificatif de domicile ainsi qu'une pièce d'identité

3° Pour l'ensemble des porteurs de projets :

- Titre « séduisant »
- Une présentation synthétique rédigée sur le formulaire dédié qui sera utilisée sur les différents supports de communication (max 500 signes)
- Une présentation détaillée du projet rédigée à part du formulaire dédié
- Le lieu d'implantation et/ou de déroulement du projet (canton + commune)
- Le budget prévisionnel du projet
- Le calendrier prévisionnel du projet
- Le ou les devis correspondants
- Le ou les engagements des éventuels co-partenaires financiers sollicités par le porteur de projet
- Une lettre d'intention signée du représentant légal de la collectivité publique concernée par le projet en tant qu'autorité gestionnaire du domaine public (si votre projet s'inscrit dans le domaine public).
- Une lettre d'intention signée du président·e de l'association concernée par le projet
- Une autorisation parentale pour les mineurs

Le dossier peut également être complété par tout autre support (photos, documents annexes, plan, vidéo, etc.) que le porteur du projet estime nécessaire pour sa bonne compréhension.

Des pièces complémentaires peuvent être réclamées par le Département de la Nièvre lors de l'étude de recevabilité du projet. Tout projet incomplet ne sera pas instruit.

Article 5 : Étude de recevabilité des projets

5.1 – La fourniture du dossier complet conditionne la recevabilité du dossier. Dans le respect de la date-limite, les demandes sont étudiées par les services compétents du Département de la Nièvre réunis au sein d'un Comité Technique.

Ce dernier analyse la recevabilité du projet afin de s'assurer qu'il répond bien aux critères principaux.

Si nécessaire, le ou les porteurs de projet concernés peuvent être contactés par le Département de la Nièvre afin de mieux comprendre l'intention et qualifier la demande. Si la mise en œuvre du ou des projets nécessite des ajustements techniques et/ou financiers, le ou les porteurs de projet concernés sont informés de ces évolutions. L'expertise des services départementaux est décisionnelle.

5.2 – Si l'étude du projet fait apparaître des projets irréalisables techniquement, juridiquement ou d'un coût supérieur à l'enveloppe mentionnée à l'article 2.2 du présent règlement, celui-ci sera déclaré irrecevable et ne sera pas soumis au vote des Nivernaises et des Nivernais.

Le projet ne sera pas pris en compte également, dans les cas suivants :

- s'il comporte des éléments de nature discriminatoire, diffamatoire ou contraire à l'ordre public
- s'il est contraire au principe de laïcité
- s'il génère une situation de conflit d'intérêt. En aucun cas un porteur de projet ne pourra être le prestataire chargé de sa mise en œuvre totale ou partielle, dans l'hypothèse d'une externalisation de la réalisation du projet retenu.
- s'il est proposé par des commerces ou entreprises à des fins privées et/ou professionnelles.
- s'il est incompatible avec un projet ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil départemental ou de sa Commission permanente ou fait l'objet d'une procédure de marchés public en cours
- s'il est porté directement ou indirectement par une personne déjà porteuse d'un projet élu lors des deux éditions précédentes
- s'il est « farfelu » ou manifestement déraisonnable.
- S'il est de nature politique et/ou syndicale

Le porteur de projet est alors informé et renseigné sur les motifs de non recevabilité.

5.3 – Les porteurs de projets sont informés par le Département de la Nièvre de la décision de leur recevabilité.

BUDGET #5

PARTICIPATIF NIVERNAIS

FAITES GERMER VOS IDÉES !

Article 6 : Informations sur les projets soumis au vote

Une campagne publique d'information multi-supports est organisée par le Département de la Nièvre pour présenter aux Nivernaises et aux Nivernais les projets soumis au vote.

Durant cette période, chaque porteur de projet est libre de faire campagne pour l'élection de son projet, sur tout support de son choix et suivant les moyens dont il dispose.

Article 7 : Le vote et ses modalités

7.1 Conformément à l'article 1.3 du présent règlement, peuvent voter toute Nivernaise et tout Nivernais résidant, ou scolarisé ou travaillant en Nièvre, d'un âge minimum correspondant à la scolarisation en classe de 6^e, sans condition de nationalité.

Chaque électeur ne peut voter qu'une fois soit par voie électronique ou par bulletin papier sous peine d'entraîner la nullité de l'urne dans laquelle il a voté.

Chaque électeur peut choisir six projets maximum parmi l'ensemble des projets proposés au vote.

Chaque votant, quelque soit la forme de son vote (papier ou électronique) doit émarger soit en signant une liste d'émargement disposée à cet effet, à côté de l'urne, soit après avoir effectué son vote directement sur le site Internet www.budgetparticipatifnivernais.fr en ayant laissé ses coordonnées via la création de son compte. Le contrôle de validité des adresses mails sera effectué par la webmestre du Département, tout vote effectué avec une adresse mail frauduleuse sera supprimé.

7.2 – Le vote est organisé selon les modalités suivantes :

- soit directement sur le site Internet www.budgetparticipatifnivernais.fr via un compte utilisateur créé à cet effet ;
- soit avec un bulletin papier, constitué à cet effet et qui devra être déposé dans une urne installée dans les mairies (aux jours et heures d'ouverture) ainsi que dans les collèges, et le cas échéant, sur des marchés ou événement local avec la présence d'au moins un Conseiller Départemental ou une Conseillère Départementale.

7.3 – Le dépouillement aura lieu la première quinzaine de décembre 2023.

Sur la base de la règle que chaque canton nivernais ayant un projet déposé, doit avoir au moins un projet élu, le projet qui aura recueilli le plus de suffrages dans chaque canton sera élu et donc désigné lauréat, pour les projets « Acteurs du territoire » et « Jeunesse ».

Les autres projets seront élus en reprenant l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus jusqu'à épuisement de l'enveloppe financière totale, sans tenir compte forcément de leur implantation géographique départementale.

Pour les projets portés par les collèges, seuls seront élus ceux ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages par voie décroissante jusqu'à épuisement de l'enveloppe consacrée (30 000 €) et sans tenir compte de leur implantation géographique départementale.

7.3b – La commission des litiges de vote

La commission des litiges de vote, constituée des Élus des différents groupes politiques décide, après étude, de la validation ou de l'invalidation des votes de chaque urne.

7.4 – La proclamation des résultats aura lieu avant les congés scolaires de décembre 2023 à l'Hôtel du Département (Nevers). Les lauréats seront informés par les services départementaux.

Les projets élus seront publiés sur le site www.budgetparticipatifnivernais.fr et dans la presse locale.

Article 8 : Décision d'attribution

8.1 – Chaque projet élu se voit attribuer une subvention d'investissement correspondante suivant la règle mentionnée à l'article 2.2 du présent règlement. Celle-ci fait l'objet d'une délibération du Conseil Départemental.

La subvention est ensuite notifiée au bénéficiaire par courrier accompagné d'une convention, pour signature.

8.2 – Tout projet élu impactant le domaine public d'une commune ou d'une intercommunalité doit faire l'objet d'un accord explicite de ladite collectivité sous la forme d'une délibération prise par son organe délibérant.

BUDGET #5

PARTICIPATIF NIVERNAIS

FAITES GERMER VOS IDÉES !

8.3 – Toute modification quant à l'objet, au montant ou au bénéficiaire intervenant après la notification de la subvention ou en cours d'opération entraîne automatiquement la caducité de la subvention. Dans ce cas, le Département de la Nièvre engage la procédure correspondante pour récupérer, auprès du bénéficiaire, ladite subvention.

8.4 – Le projet réalisé revient à la propriété pleine et entière du porteur du projet.

Dans le cas où la réalisation du projet a pour conséquence son incorporation dans le domaine public ou privé de la collectivité publique concernée, la propriété revient automatiquement à cette dernière.

Article 9 : Modalités de versement de la subvention

9.1 – Le versement de la subvention ne peut pas avoir d'effet rétroactif ni être reportée sur les années suivantes. En effet, le bénéficiaire de la subvention aura jusqu'au 31 décembre 2024 au plus tard, pour réaliser le projet et justifier les dépenses réalisées.

La subvention d'investissement doit être utilisée conformément à son objet.

Les modalités du versement de la subvention sont fixées par une convention sachant que le versement doit intervenir, à la demande du bénéficiaire, en une fois et sur présentation d'une ou de plusieurs factures acquittées postérieures à la signature de la convention.

Le versement est effectué par virement bancaire ou mandat sur la base d'un RIB fourni obligatoirement, par le porteur du projet, lors du dépôt de son dossier.

Article 10 : Communication

10.1 – Le bénéficiaire de la subvention départementale doit faire mention de la participation du Département de la Nièvre sur tout support de communication et dans ses relations avec les tiers. La signalétique spécifique du Budget Participatif Nivernais doit être apposée sur la ou les réalisations soutenues financièrement dans le cadre du dispositif "Budget Participatif Nivernais".

Le non-respect de ces dispositions donne le droit au Département de la Nièvre de ne pas verser ou de demander le reversement de tout ou partie de la subvention.

Les logotypes du Département à utiliser seront à demander à l'adresse suivante : imprimerie@nievre.fr

10.2 – Le bénéficiaire donne autorisation au Département de la Nièvre pour l'utilisation de son image et/ou de son logo dans le cadre de la communication du Département.

Article 11 : Contrôle – Suivi - Évaluation

11.1 – Le Département de la Nièvre peut procéder à un contrôle technique et financier sur pièces et sur place par toute personne mandatée par le Président du Conseil Départemental de la Nièvre et portant sur l'utilisation de la subvention.

11.2 – Le suivi du programme de réalisation est effectué par le Comité de Pilotage présidé par la Vice-Présidente déléguée à la Transitions, Fonds d'Innovation et d'Investissement Territorial et Dialogue avec les Habitants et constitué de 5 Conseillers Départementaux et de la Direction de la Communication et de l'Innovation Citoyenne.

11.3 – Le processus et les modalités du Budget Participatif Nivernais sont une expérimentation qui pourra être évaluée et, le cas échéant, ajustée par le Département de la Nièvre pour la ou les années suivantes.

Article 12 : Modification du règlement

Le Département de la Nièvre se réserve la possibilité de modifier à tout moment, par délibération du Conseil départemental, les modalités du présent règlement. Une information sera faite sur le site dédié au Budget Participatif Nivernais.

Article 13 : Coordination

La coordination du dispositif " Budget Participatif Nivernais" est assurée par la direction de la Communication et de l'innovation citoyenne du Conseil départemental et la direction du Service Jeunesse.

Hôtel du Département – 58039 NEVERS Cedex - Tél : 03.86.60.67.00

BUDGET #5

PARTICIPATIF NIVERNAIS

FAITES GERMER VOS IDÉES !

Article 14 : Protection des données à caractère personnel

14.1 – En application du règlement n° 2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et dans le cadre de la transparence des données à caractère personnel collectées durant le Budget Participatif Nivernais, les informations légales suivantes sont dues aux personnes concernées, en application des articles correspondants du RGPD et plus particulièrement les articles 13-1.a et suivants et 13-2.a à 13-2.b du RGPD. Le responsable de traitement est le Département de la Nièvre, sis Hôtel du Département – 58039 NEVERS Cedex représenté par le Président du Conseil départemental.

Le Délégué à la Protection des Données (DPD) du Département de la Nièvre est joignable directement à l'adresse mail suivante : protection.donnees@nievre.fr

Les données sont collectées pour réaliser l'objet et l'exécution du présent règlement et des communications qui y sont associées. Les données personnelles collectées concernent l'identification complète (à titre d'exemple : prénom, nom, qualité, année de naissance, adresse, téléphones, e-mails) des personnes concernées en relation avec le responsable de traitement.

Le Département de la Nièvre ne transfère aucune donnée en dehors de l'Union Européenne.

La durée de conservation s'inscrit dans la poursuite des liens de financement définis par le présent règlement du Budget Participatif Nivernais. Dans son intérêt légitime et en cas d'action juridique à son encontre, le Département de la Nièvre conserve les données à caractère personnel pendant une durée de deux ans après la fin définitive du projet retenu. En cas de projet non retenu le Département de la Nièvre conserve les données à caractère personnel pendant une durée de deux ans après la clôture de l'appel à projet.

Les personnes concernées aux fins du présent règlement, s'engagent à mettre à jour l'intégralité des données les concernant. Le Département de la Nièvre ne saurait être tenu responsable de toute action engagée sur la base d'une absence d'une telle mise à jour.

La personne concernée par les informations collectées peut à tout moment, demander un accès à ses données, leur rectification, effacement, s'opposer ou limiter les traitements réalisés, voire retirer son consentement aux finalités définies par le présent règlement. Ces demandes sont à réaliser simplement par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante : protection.donnees@nievre.fr.

La personne concernée peut également, à tout moment, retirer son consentement, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Il est possible de communiquer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL <https://www.cnil.fr/fr>) en cas d'insatisfaction quant à la façon dont les données des personnes concernées ont été traitées.

14.2 – Le porteur de projet et plus particulièrement le Référent unique pour le dépôt de projets collectifs (association ou groupe d'habitants) est habilité à recueillir les consentements de toutes les personnes concernées par le dépôt du projet, quant au traitement de données à caractère personnel les concernant.

14.3 – Pour ce qui concerne les mineurs, l'expression de leur consentement pour les différents traitements de leurs données à caractère personnel est obligatoire.

Pour les mineurs âgés de moins de quinze ans, le traitement n'est licite que si le consentement est donné conjointement par le mineur concerné et le ou les titulaires de l'autorité parentale à l'égard dudit mineur. Ce consentement conjoint interviendra dans le cadre du dépôt du projet. Une photocopie ou un fichier numérique comportant l'ensemble des pièces permettant l'identification des personnes concernées sera demandé par le Département de la Nièvre.

Pour les mineurs âgés de quinze ans révolus et plus, ces derniers peuvent consentir seuls à un traitement de données à caractère personnel, sous condition de vérification de leur âge par tout moyen.

Fait à Nevers, le 28 mars 2023

M. Fabien BAZIN

Président du Conseil départemental de la Nièvre

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 26

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 8

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Maryse AUGENDRE, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à M. Thierry GUYOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - DEVOIR DE MÉMOIRE

- Archives : Devoir de Mémoire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1421-1,
VU le Code du Patrimoine – Livre II – Archives, et notamment ses articles L.211-1 à L.222-3, R.212-62 et R.212-63,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Emancipation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **DE VALIDER** l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique des Archives départementales soit :
 - **11 500 €** en dépenses de fonctionnement,
 - **150 000 €** en dépenses d'investissement,
 - **4 000 €** en recettes de fonctionnement,
 - **15 000 €** en recettes d'investissement,
- **DE DONNER** délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés à des bénéficiaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous documents nécessaires à l'application de l'ensemble de ces décisions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution et/ou leur modification.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,



The image shows a blue circular official stamp of the 'DEPARTEMENT DE LA NIEVRE' with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink that reads 'Fabien DAZIN'.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023
Identifiant : 058-225800010-20230328-67704-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 25

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 9

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Maryse AUGENDRE, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Anouck CAMAIN a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à M. Thierry GUYOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE

Excusés : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - RAPPORT GÉNÉRAL

-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.3211-1,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de des Commissions Solidarité, Emancipation, Attractivité et Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023,
- **DE MAINTENIR** le taux de la taxe d'aménagement affectée au financement du CAUE à 0,38% et le taux affecté au financement des espaces naturels sensibles à 1,12%,
- **D'ACCORDER** pour l'exercice 2023 au service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre une contribution de fonctionnement de 11 931 000 € et une subvention de 600 000 € pour le financement de ses investissements 2023,
- **DE RENOUVELER** la cotisation du Département à l'Assemblée des Départements de France pour un montant de 16 400 € maximum,
- **DE RENOUVELER** la cotisation du Département à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et Audiovisuel AVICCA pour un montant de 1 850 €,
- **DE RENOUVELER** la cotisation du Département à l'Association Finances Gestion et Évaluation des Collectivités Territoriales pour 400 €,
- **DE RENOUVELER** la cotisation versée à Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté pour 90 500 €, et 10 000 € au titre de l'investissement,
- **DE FIXER** la contribution pour l'exercice 2023 au syndicat mixte Nièvre Numérique à 320 000 €,
- en matière de gestion de la dette, pour 2023 et jusqu'au vote du budget 2024, **d'ACCORDER** les délégations suivantes dans le cadre de la gestion active de l'encours et **d'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à :
 - lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers,
 - procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans la limite des crédits inscrits au budget 2023,
 - la durée des emprunts réalisés devra être de 30 ans maximum,
 - les index de référence seront ceux communément utilisés sur les marchés financiers,
 - les contrats pourront être assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie,
 - les emprunts pourront prévoir un remboursement anticipé,
 - conduire les opérations financières utiles à la gestion des emprunts : réaménagement de dette, remboursement par anticipation, renégociation contractuelle, changement d'index ou de type de taux ; opérations de marché (contrats de couverture de risques de taux d'intérêts et de change, SWAP) et toutes les autres opérations financières utiles à la gestion de la dette, dans la limite des crédits inscrits au budget 2023,

- passer à cet effet les actes nécessaires et notamment signer les contrats ainsi négociés. Cette compétence peut être déléguée par le Président du Conseil départemental au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint Jeunesse, Administration et Ressources ou au Directeur des Finances et de la Performance du Département par arrêté,
 - signer les contrats de lignes de trésorerie et à procéder aux tirages nécessaires dans la limite de 20 000 000 € et ce jusqu'au vote du Budget 2024,
- **D'AUTORISER** les créations et modifications d'autorisations de programmes et autorisations d'engagements dont la liste figure en annexes n°C et E.

Pour : 20
Contre : 14
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à la majorité

Le Président du conseil départemental,



The image shows a blue circular official stamp of the 'DEPARTEMENT DE LA NIEVRE' with a star. To its right is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Fabien BAZIN'. The name 'Fabien BAZIN' is also printed in blue ink over the signature.

Réception en Préfecture le 31 mars 2023
Identifiant : 058-225800010-20230328-68297A-DE-1-1
Délibération publiée le 31 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Départements : Conseil départemental Nièvre (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 22580001000012

POSTE COMPTABLE : le Comptable assignataire

M. 52

Budget primitif (projet de budget)

voté par nature

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) À compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	15

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	17
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	19
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	20
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	21
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	22
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	23
A2 - Equipements non départementaux	24
A3 - Dépenses financières	25
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	26
A4.2 - Recettes RMI / RSA	27
A4.3 - Recettes financières	28
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	29
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	30
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	35
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	43
A1/01 - Opérations non ventilées	54
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	56
A1/1 - Fonction 1	58
A1/2 - Fonction 2	59
A1/3 - Fonction 3	61
A1/4 - Fonction 4	63
A1/5 - Fonction 5	64
A1/6 - Fonction 6	71
A1/7 - Fonction 7	75
A1/8 - Fonction 8	77
A1/9 - Fonction 9	79

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	81
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	82
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	91
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	93
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	94
B2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
B3 - Etat des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	96

B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	97
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	99
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	116
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C8 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat du personnel	Sans Objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	117
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
E2 - Arrêté et signatures	119

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	0	Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (5)	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.0%	
5	Encours de dette/population (3) (4)	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)	0.0%	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(6) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) avec les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
76811

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget (4) primitif de l'exercice précédent.

IV – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	374 302 259,08	404 351 192,69	-7 350 158,69	A1 22 698 774,92
Investissement	69 289 061,95	74 482 344,27	(1) -26 168 376,87	A2 -20 975 094,55
Fonctionnement	305 013 197,13	329 868 848,42	(2) 18 818 218,18	A3 43 673 869,47

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 5 519 497,12	III + IV 1 242 173,00	B1	-4 277 324,12
Investissement	I 5 519 497,12	III 1 242 173,00	B2	-4 277 324,12
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)		
TOTAL	A1 + B1	18 421 450,80
Investissement	A2 + B2	-25 252 418,67
Fonctionnement	A3 + B3	43 673 869,47

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES

Chap. /art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 5 519 497,12
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
109	Programme d'équipement n° 109	939 632,12
20	Immobilisations incorporelles (2)	1 279 480,71
204	Subventions d'équipement versées (2)	60 047,71
21	Immobilisations corporelles (2)	2 068 170,36
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	1 151 442,21
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	20 724,01
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 242 173,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	1 241 777,00
16	Emprunts et dettes assimilées	396,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	70 878 697,28	96 131 115,95

	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	5 519 497,12	1 242 173,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 20 975 094,55	(si solde positif) 0,00

=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	97 373 288,95
		97 373 288,95

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	346 240 697,28	327 427 246,48

	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 18 813 450,80

=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	346 240 697,28
		346 240 697,28

	TOTAL DU BUDGET (5)	443 613 986,23
		443 613 986,23

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	61 675 000,00	9 203 697,28	70 878 697,28	56 575 418,67	39 555 697,28	96 131 115,95
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	307 985 000,00	38 255 697,28	346 240 697,28	319 523 549,20	7 903 697,28	327 427 246,48
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	369 660 000,00	47 459 394,56	417 119 394,56	376 098 967,87	47 459 394,56	423 558 362,43

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	84 500,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (6)	3 140 124,03	1 279 480,71	3 558 809,14	0,00	4 838 289,85
204	Subventions d'équipement versées (6)	18 112 874,00	60 047,71	16 517 043,26	0,00	16 577 090,97
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	8 654 293,16	2 068 170,36	6 458 100,16	0,00	8 526 270,52
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (3) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (6)	17 963 871,59	2 091 074,33	14 727 003,70	0,00	16 818 078,03
Total des dépenses d'équipement		47 955 662,78	5 498 773,11	41 300 956,26	0,00	46 799 729,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	182 800,00	0,00	182 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	17 110 000,00	0,00	18 010 000,00	0,00	18 010 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	160 000,00	20 724,01	181 243,74	0,00	201 967,75
020	Dépenses imprévues	300 000,00		2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
Total des dépenses financières		17 600 000,00	20 724,01	20 374 043,74	0,00	20 394 767,75
45...	Total des opé. pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		65 555 662,78	5 519 497,12	61 675 000,00	0,00	67 194 497,12

040	Opérations ordre transf. entre sections (2)	5 434 821,63		7 903 697,28	0,00	7 903 697,28
041	Opérations patrimoniales (2)	1 700 000,00		1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		7 134 821,63		9 203 697,28	0,00	9 203 697,28

TOTAL	72 690 484,41	5 519 497,12	70 878 697,28	0,00	76 398 194,40
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	-------------	----------------------

+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					20 975 094,55

=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					97 373 288,95

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(6) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (9)	6 571 580,70	1 226 302,12	7 321 059,00	0,00	8 547 361,12
16	Emprunts et dettes assimilées (8)	19 000 000,00	0,00	20 000 000,00	0,00	20 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (9)	63 398,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (9)	0,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
Total des recettes d'équipement		25 634 978,70	1 226 302,12	27 431 059,00	0,00	28 657 361,12
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 800 000,00	0,00	3 490 614,00	0,00	3 490 614,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	30 785 457,19	0,00	25 252 418,67	0,00	25 252 418,67
138	Autres subventions invest. non transf. (9)	100 780,00	15 474,88	42 000,00	0,00	57 474,88
16	Emprunts et dettes assimilées	8 000,00	396,00	10 000,00	0,00	10 396,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (9)	266 023,76	0,00	255 977,00	0,00	255 977,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	251 800,00	0,00	93 350,00	0,00	93 350,00
Total des recettes financières		34 212 060,95	15 870,88	29 144 359,67	0,00	29 160 230,55
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		59 847 039,65	1 242 173,00	56 575 418,67	0,00	57 817 591,67

021	Virement de la section de fonctionnement (2)	20 051 745,46		18 702 000,00	0,00	18 702 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (2)	17 260 076,17		19 553 697,28	0,00	19 553 697,28
041	Opérations patrimoniales (2)	1 700 000,00		1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		39 011 821,63		39 555 697,28	0,00	39 555 697,28

TOTAL	98 858 861,28	1 242 173,00	96 131 115,95	0,00	97 373 288,95
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	97 373 288,95
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (7)**

30 352 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(8) Sauf 165, 166 et 16440.

(9) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	19 899 209,50	0,00	21 303 004,52	0,00	21 303 004,52
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	77 127 987,00	0,00	80 837 958,67	0,00	80 837 958,67
014	Atténuations de produits	6 432 833,00	0,00	6 555 526,53	0,00	6 555 526,53
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	2 100,00	0,00	2 100,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	31 645 900,00	0,00	30 254 936,14	0,00	30 254 936,14
017	Revenu de solidarité active	40 166 840,00	0,00	40 000 291,19	0,00	40 000 291,19
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	109 182 380,50	0,00	121 691 452,95	0,00	121 691 452,95
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	205 150,00	0,00	221 430,00	0,00	221 430,00
Total des dépenses de gestion courante		284 660 300,00	0,00	300 866 700,00	0,00	300 866 700,00
66	Charges financières	4 105 000,00	0,00	5 002 000,00	0,00	5 002 000,00
67	Charges exceptionnelles (3)	210 700,00	0,00	216 300,00	0,00	216 300,00
68	Dotations amortissements et provisions (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00		1 900 000,00	0,00	1 900 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		289 176 000,00	0,00	307 985 000,00	0,00	307 985 000,00

023	Virement à la section d'investissement (2)	20 051 745,46		18 702 000,00	0,00	18 702 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	17 260 076,17		19 553 697,28	0,00	19 553 697,28
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		37 311 821,63		38 255 697,28	0,00	38 255 697,28

TOTAL	326 487 821,63	0,00	346 240 697,28	0,00	346 240 697,28
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-------------	-----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	346 240 697,28
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (4)	950 400,00	0,00	1 468 000,00	0,00	1 468 000,00
015	Revenu minimum d'insertion	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	12 830 000,00	0,00	12 256 000,00	0,00	12 256 000,00
017	Revenu de solidarité active	2 493 830,00	0,00	3 232 842,00	0,00	3 232 842,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 069 651,00	0,00	2 527 962,00	0,00	2 527 962,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	176 539 000,00	0,00	188 587 300,00	0,00	188 587 300,00
731	Impositions directes	23 224 377,00	0,00	23 489 377,00	0,00	23 489 377,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	75 478 797,73	0,00	78 207 270,88	0,00	78 207 270,88
75	Autres produits de gestion courante (4)	7 446 881,00	0,00	9 481 091,00	0,00	9 481 091,00
Total des recettes de gestion courante		302 033 936,73	0,00	319 250 842,88	0,00	319 250 842,88
76	Produits financiers	109 245,09	0,00	109 245,09	0,00	109 245,09
77	Produits exceptionnels (4)	91 600,00	0,00	163 461,23	0,00	163 461,23
78	Reprises amortissements et provisions (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		302 234 781,82	0,00	319 523 549,20	0,00	319 523 549,20

042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	5 434 821,63		7 903 697,28	0,00	7 903 697,28
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 434 821,63		7 903 697,28	0,00	7 903 697,28

TOTAL	307 669 603,45	0,00	327 427 246,48	0,00	327 427 246,48
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-------------	-----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	18 813 450,80
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	346 240 697,28
--	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	30 352 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	182 800,00	3 345 000,00	3 527 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	18 010 000,00	0,00	18 010 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	6 058 632,12		6 058 632,12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	4 144 042,71	0,00	4 144 042,71
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	16 577 090,97	0,00	16 577 090,97
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	8 517 399,36	0,00	8 517 399,36
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	11 462 564,21	3 300 000,00	14 762 564,21
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	40 000,00	0,00	40 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	201 967,75	0,00	201 967,75
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		100 000,00	100 000,00
198	Neutralisation des amortissements		2 220 000,00	2 220 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		238 697,28	238 697,28
020	Dépenses imprévues	2 000 000,00		2 000 000,00
Dépenses d'investissement –Total		67 194 497,12	9 203 697,28	76 398 194,40

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	20 975 094,55
--	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	97 373 288,95
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	21 303 004,52		21 303 004,52
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	80 837 958,67		80 837 958,67
014	Atténuations de produits	6 555 526,53		6 555 526,53
015	Revenu minimum d'insertion	2 100,00		2 100,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	30 254 936,14		30 254 936,14
017	Revenu de solidarité active	40 000 291,19		40 000 291,19
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	121 691 452,95	0,00	121 691 452,95
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	221 430,00		221 430,00
66	Charges financières	5 002 000,00	0,00	5 002 000,00
67	Charges exceptionnelles (8)	216 300,00	0,00	216 300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	19 453 697,28	19 453 697,28
71	Production stockée (ou déstockage)		100 000,00	100 000,00
022	Dépenses imprévues	1 900 000,00		1 900 000,00
023	Virement à la section d'investissement		18 702 000,00	18 702 000,00
Dépenses de fonctionnement –Total		307 985 000,00	38 255 697,28	346 240 697,28

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	346 240 697,28
--	-----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M, 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 490 614,00	0,00	3 490 614,00
13 Subventions d'investissement (6)	8 604 836,00	0,00	8 604 836,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	20 010 396,00	0,00	20 010 396,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
204 Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (6)	110 000,00	0,00	110 000,00
010 Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (6)	255 977,00	0,00	255 977,00
3... Stocks et en-cours		100 000,00	100 000,00
28 Amortissement des immobilisations		19 215 000,00	19 215 000,00
45 Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		238 697,28	238 697,28
021 Virement de la section de fonctionnement		18 702 000,00	18 702 000,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	93 350,00		93 350,00
Recettes d'investissement –Total	32 565 173,00	39 555 697,28	72 120 870,28

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	25 252 418,67
---------------------------------------	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	97 373 288,95
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (7)	1 468 000,00		1 468 000,00
015 Revenu minimum d'insertion	1 000,00		1 000,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie	12 256 000,00		12 256 000,00
017 Revenu de solidarité active	3 232 842,00		3 232 842,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	2 527 962,00		2 527 962,00
71 Production stockée (ou déstockage)		100 000,00	100 000,00
72 Production immobilisée		2 000 000,00	2 000 000,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	188 587 300,00		188 587 300,00
731 Impositions directes	23 489 377,00		23 489 377,00
74 Dotations, subventions et participations (7)	78 207 270,88		78 207 270,88
75 Autres produits d'activités (7)	9 481 091,00	0,00	9 481 091,00
76 Produits financiers	109 245,09	0,00	109 245,09
77 Produits exceptionnels (7)	163 461,23	5 565 000,00	5 728 461,23
78 Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		238 697,28	238 697,28
Recettes de fonctionnement –Total	319 523 549,20	7 903 697,28	327 427 246,48

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	18 813 450,80
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	346 240 697,28
--	-----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2023

- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE				A

DEPENSES

Nature	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	72 690 484,41	5 519 497,12	70 878 697,28	0,00	24 798 027,26	46 080 670,02	76 398 194,40
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	29 842 788,78	5 438 725,40	24 783 913,00	0,00	10 085 884,00	14 698 029,00	30 222 638,40
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	23 820 720,78	4 499 093,28	19 624 913,00	0,00	4 966 884,00	14 658 029,00	24 124 006,28
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	5 937 568,00	939 632,12	5 119 000,00	0,00	5 119 000,00	0,00	6 058 632,12
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	84 500,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	18 112 874,00	60 047,71	16 517 043,26	0,00	14 712 143,26	1 804 900,00	16 577 090,97
Dépenses financières (détail en III-A3)	17 600 000,00	20 724,01	20 374 043,74	0,00		20 374 043,74	20 394 767,75
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	5 434 821,63		7 903 697,28	0,00		7 903 697,28	7 903 697,28
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	1 700 000,00		1 300 000,00	0,00		1 300 000,00	1 300 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (3)	20 975 094,55
--	---------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	97 373 288,95
--	---------------

(1) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(3) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A

RECETTES

Nature	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	68 073 404,09	1 242 173,00	70 878 697,28	0,00	72 120 870,28
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	25 634 978,70	1 226 302,12	27 431 059,00	0,00	28 657 361,12
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	3 426 603,76	15 870,88	3 891 941,00	0,00	3 907 811,88
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	17 260 076,17		19 553 697,28	0,00	19 553 697,28
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	1 700 000,00		1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	20 051 745,46		18 702 000,00	0,00	18 702 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (3)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (4)	25 252 418,67
--------------------------------	---------------

Total des recettes d'investissement cumulées	97 373 288,95
--	---------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(3) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
(4) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT						A1.1
Equipements départementaux – Dépenses non individualisées						

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL		23 820 720,78	4 499 093,28	19 624 913,00	0,00	4 966 884,00	14 658 029,00
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	3 116 421,37	1 279 480,71	2 864 562,00	0,00	1 139 332,00	1 725 230,00
2031	Frais d'études	1 756 092,89	644 440,00	1 283 862,00	0,00		
2033	Frais d'insertion	26 000,00	0,00	26 000,00	0,00		
2051	Concessions, droits similaires	1 334 328,48	635 040,71	1 554 700,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	8 654 293,16	2 068 170,36	6 449 229,00	0,00	1 325 330,00	5 123 899,00
2111	Terrains nus	2 000,00	0,00	1 000,00	0,00		
2117	Bois et forêts	17 000,00	8 399,63	20 000,00	0,00		
2118	Autres terrains	0,00	0,00	50 000,00	0,00		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	26 000,00	9 159,01	118 000,00	0,00		
2128	Autres agencements et aménagements	245 435,00	1 624,80	1 830,00	0,00		
21312	Bâtiments scolaires	28 260,20	9 725,60	0,00	0,00		
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	123 000,00	0,00	0,00		
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	65 000,00	0,00		
21351	Bâtiments publics	11 908,00	0,00	10 000,00	0,00		
2153	Réseaux divers	123 265,14	10 620,60	130 000,00	0,00		
2157	Matériel et outillage technique	1 362 504,70	153 742,27	2 260 819,00	0,00		
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 500,00	0,00	0,00	0,00		
216	Collections et oeuvres d'art	24 904,00	0,00	27 500,00	0,00		
21735	Installations générales (mise à dispo)	143 724,71	0,00	25 000,00	0,00		
21753	Réseaux divers (mise à dispo)	147 000,00	0,00	25 000,00	0,00		
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo)	50 744,67	0,00	50 000,00	0,00		
2181	Install. générales, agencements	1 451 178,08	413 266,23	70 000,00	0,00		
2182	Matériel de transport	2 125 333,22	447 560,63	1 793 000,00	0,00		
21831	Matériel informatique scolaire	788 676,68	331 513,07	351 000,00	0,00		
21838	Autre matériel informatique	1 235 653,02	348 341,65	695 400,00	0,00		
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	207 394,56	23 702,92	115 000,00	0,00		
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	62 333,31	5 564,39	50 000,00	0,00		
2185	Matériel de téléphonie	114 815,59	58 387,45	82 000,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	483 662,28	123 562,11	508 680,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	12 050 006,25	1 151 442,21	10 311 122,00	0,00	2 502 222,00	7 808 900,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	235 199,00	114 372,20	115 811,00	0,00		
231351	Bâtiments publics	1 938 535,36	367 165,05	1 266 000,00	0,00		
23151	Réseaux de voirie	4 992 480,00	80 930,69	4 904 200,00	0,00		
23152	Installations de voirie	2 174 558,73	32 095,60	2 426 211,00	0,00		
23153	Réseaux divers	1 600 944,19	491 383,15	806 400,00	0,00		
2316	Restaur. des collections oeuvres art	186 865,97	62 085,04	120 000,00	0,00		
231735	Installations générales, agencements	921 423,00	3 410,48	452 500,00	0,00		
23181	Installations générales, agencements et	0,00	0,00	110 000,00	0,00		
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	110 000,00	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

RSA DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	84 500,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	84 500,00	0,00	40 000,00	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	A 1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
							Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL			10 485 353,92	939 632,12	5 119 000,00	0,00	5 119 000,00	0,00
109	CITE MUSEALE CHATEAU-CHINON (chap 109)	P005E01	10 485 353,92	939 632,12	5 119 000,00	0,00	5 119 000,00	0,00

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 109
LIBELLE : CITE MUSEALE CHATEAU-CHINON (chap 109)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P005E01

DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES		16 262 710,99	10 485 353,92	a 939 632,12	5 119 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 587 383,32	1 893 136,18	0,00	694 247,14	0,00
2031	Frais d'études	2 587 383,32	1 893 136,18	0,00	694 247,14	0,00
21	Immobilisations corporelles	14 714,06	5 842,90	0,00	8 871,16	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	14 714,06	5 842,90	0,00	8 871,16	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 660 613,61	8 586 374,84	939 632,12	4 415 881,70	0,00
231351	Bâtiments publics	13 660 613,61	8 586 374,84	939 632,12	4 415 881,70	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (1)	Libellé	Réalizations cumulées affectées au programme au 01/01/N	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (2)	-6 058 632,12
--------------------------------------	----------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Indiquer le signe algébrique.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées (2)	18 112 874,00	60 047,71	16 517 043,26	0,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	210 000,00	0,00	200 000,00	0,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00
204114	Voirie	2 000 000,00	0,00	2 750 000,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	147 200,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	7 438 323,53	0,00	3 801 646,30	0,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	162 177,47	15 256,09	119 672,43	0,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	4 204 145,00	0,00	6 195 166,53	0,00
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	800 000,00	0,00	600 000,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	400 678,00	28 107,62	392 030,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	20 000,00	0,00	45 000,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	312 789,00	16 684,00	608 100,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	1 404 761,00	0,00	1 498 228,00	0,00
20432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES TOTALES	17 600 000,00	20 724,01	20 374 043,74	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	182 800,00	0,00
1314	Subv. transf. Communes	0,00	0,00	182 800,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	17 110 000,00	0,00	18 010 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	15 600 000,00	0,00	16 500 000,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	30 000,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	30 000,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	160 000,00	20 724,01	181 243,74	0,00
2743	Prêts au personnel	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
2748	Autres prêts	150 000,00	0,00	110 000,00	0,00
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	0,00	20 724,01	61 243,74	0,00
020	Dépenses imprévues	300 000,00		2 000 000,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres

Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL	25 634 978,70	1 226 302,12	27 431 059,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	6 571 580,70	1 226 302,12	7 321 059,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 408 384,00	285 032,12	1 249 072,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	1 803 000,00	124 200,00	1 124 812,00	0,00
1314	Subv. transf. Communes	219 582,46	694 600,00	1 647 058,00	0,00
1315	Group. coll et coll. statut particulier	150 000,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	330 960,00	0,00	306 075,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	319 000,00	0,00	618 434,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	110 450,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	242 000,00	0,00	239 158,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	36 334,24	92 470,00	6 000,00	0,00
1325	Group. coll et coll. statut particulier	70 000,00	30 000,00	35 000,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	22 320,00	0,00	0,00	0,00
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	1 270 000,00	0,00	1 270 000,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	700 000,00	0,00	715 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	19 000 000,00	0,00	20 000 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	19 000 000,00	0,00	20 000 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	63 398,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	63 398,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00	0,00	110 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	110 000,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA - RECETTES	A4.2

RECETTES RMI

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

RECETTES RSA

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES					A4.3

Recettes financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL	34 212 060,95	15 870,88	29 144 359,67	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 585 457,19	0,00	28 743 032,67	0,00
10222	FCTVA	2 800 000,00	0,00	3 480 614,00	0,00
10251	Dons et legs en capital	0,00	0,00	10 000,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	30 785 457,19	0,00	25 252 418,67	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	100 780,00	15 474,88	42 000,00	0,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	100 780,00	0,00	0,00	0,00
1388	Autres fonds non transférables	0,00	15 474,88	42 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 000,00	396,00	10 000,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	396,00	10 000,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	266 023,76	0,00	255 977,00	0,00
2743	Prêts au personnel	6 000,00	0,00	10 000,00	0,00
2748	Autres prêts	190 023,76	0,00	55 477,00	0,00
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	0,00	0,00	120 500,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	251 800,00	0,00	93 350,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap. (4)	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération au 01/01/N (2)	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL DEPENSES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote.

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap. /art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
040	DEPENSES (2)	5 434 821,63	7 903 697,28	0,00
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	432 024,00	394 503,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	485 141,01	648 944,50	0,00
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	76 652,00	76 652,00	0,00
13914	Sub. transf cpte résultat. Communes	113 682,50	127 454,00	0,00
13916	Sub. transf cpte résultat. Autres EPL	24 768,64	17 061,00	0,00
139172	Sub. transf cpte résultat.FEDER	191 831,00	196 241,42	0,00
139173	Sub. transf cpte résultat.FEOGA	3 114,00	3 114,00	0,00
13918	Autres Sub. Transf équipement	1 977,16	0,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résultat. D.G.E.	464 474,00	464 474,00	0,00
13932	Sub. transf cpte résultat. DDEC	1 285 988,00	1 300 120,00	0,00
13936	Dot. soutien investissement départements	115 153,00	115 153,00	0,00
13938	Autres	1 319,04	1 283,08	0,00
198	Neutralisation des amortissements	0,00	2 220 000,00	0,00
23151	Réseaux de voirie	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
355	Produits finis	0,00	100 000,00	0,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	238 697,28	238 697,28	0,00
040	RECETTES (2)	17 260 076,17	19 553 697,28	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	229 893,51	223 678,56	0,00
28033	Frais d'insertion	3 551,00	2 894,21	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	149 399,00	156 065,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	61 500,00	63 750,00	0,00
2804114	Voirie	821 040,00	1 221 040,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	60 567,00	60 567,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	62 872,00	310 897,00	0,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	128 731,07	128 680,32	0,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	2 297 821,00	2 413 201,00	0,00
2804143	Subv.Cne : Projet infrastructure	194,00	194,00	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	307 666,00	340 999,00	0,00
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	706,00	706,00	0,00
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	239 001,00	261 501,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	98 358,00	175 520,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	30 766,00	30 766,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	233 227,00	244 731,03	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	574 907,00	613 892,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	9 663,00	11 329,00	0,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	223,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	505 575,91	578 056,91	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	8 791,00	11 373,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	109 905,00	110 582,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	847 524,00	847 524,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	316 299,00	316 299,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	1 129,00	1 129,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	233,00	233,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	9 657,00	9 657,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	3 033,00	3 033,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	24 416,00	24 416,00	0,00
281351	Bâtiments publics	1 469 832,00	2 040 877,00	0,00
28152	Installations de voirie	788 796,00	847 015,00	0,00
28153	Réseaux divers	1 210 260,00	1 219 581,94	0,00
28157	Matériel et outillage techniques	683 741,57	790 274,29	0,00
28168	Autres inst.,matériel,outil. techniques	868,00	869,20	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	1 776 455,00	1 776 455,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	1 801 096,00	1 804 326,00	0,00
281753	Réseaux divers (m. à dispo)	680,00	1 383,00	0,00
281757	Matériel, outillage technique (m. à disp	47 747,00	48 199,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	109 125,00	171 191,00	0,00
28182	Matériel de transport	978 617,66	1 148 376,83	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	201 019,91	223 064,94	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2023

Chap. /art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
281838	Autre matériel informatique	300 188,70	471 392,21	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	80 998,48	79 209,39	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	43 992,79	49 651,77	0,00
28185	Matériel de téléphonie	52 779,11	81 525,10	0,00
28188	Autres immo. corporelles	338 533,18	298 894,30	0,00
355	Produits finis	0,00	100 000,00	0,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	238 697,28	238 697,28	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES				A7

Chap. /art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
041	DEPENSES (2)	1 700 000,00	1 300 000,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00
231351	Bâtiments publics	1 700 000,00	1 300 000,00	0,00
23152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
23153	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00
231735	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
041	RECETTES (2)	1 700 000,00	1 300 000,00	0,00
2031	Frais d'études	1 665 000,00	1 270 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	35 000,00	30 000,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)	326 487 821,63	0,00	346 240 697,28	0,00	3 217 017,83	343 023 679,45	346 240 697,28
011	Charges à caractère général (4)	19 899 209,50	0,00	21 303 004,52	0,00	855 030,00	20 447 974,52	21 303 004,52
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	77 127 987,00	0,00	80 837 958,67	0,00		80 837 958,67	80 837 958,67
014	Atténuations de produits	6 432 833,00	0,00	6 555 526,53	0,00		6 555 526,53	6 555 526,53
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00	2 100,00	2 100,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	31 645 900,00	0,00	30 254 936,14	0,00	0,00	30 254 936,14	30 254 936,14
017	Revenu de solidarité active	40 166 840,00	0,00	40 000 291,19	0,00	782 200,00	39 218 091,19	40 000 291,19
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	109 182 380,50	0,00	121 691 452,95	0,00	1 579 787,83	120 111 665,12	121 691 452,95
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	205 150,00	0,00	221 430,00	0,00		221 430,00	221 430,00
66	Charges financières	4 105 000,00	0,00	5 002 000,00	0,00		5 002 000,00	5 002 000,00
67	Charges exceptionnelles (4)	210 700,00	0,00	216 300,00	0,00		216 300,00	216 300,00
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00		1 900 000,00	0,00		1 900 000,00	1 900 000,00
023	Virement à la section d'investissement	20 051 745,46		18 702 000,00	0,00		18 702 000,00	18 702 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	17 260 076,17		19 553 697,28	0,00		19 553 697,28	19 553 697,28
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (3)			0,00
---------------------------------------	--	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées			346 240 697,28
---	--	--	----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(3) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Total (RAR N-1 + Vote)
RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)						
		307 669 603,45	0,00	327 427 246,48	0,00	327 427 246,48
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 069 651,00	0,00	2 527 962,00	0,00	2 527 962,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	176 539 000,00	0,00	188 587 300,00	0,00	188 587 300,00
731	Impositions directes	23 224 377,00	0,00	23 489 377,00	0,00	23 489 377,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	75 478 797,73	0,00	78 207 270,88	0,00	78 207 270,88
75	Autres produits de gestion courante (4)	7 446 881,00	0,00	9 481 091,00	0,00	9 481 091,00
013	Atténuations de charges (4)	950 400,00	0,00	1 468 000,00	0,00	1 468 000,00
015	Revenu minimum d'insertion	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	12 830 000,00	0,00	12 256 000,00	0,00	12 256 000,00
017	Revenu de solidarité active	2 493 830,00	0,00	3 232 842,00	0,00	3 232 842,00
76	Produits financiers	109 245,09	0,00	109 245,09	0,00	109 245,09
77	Produits exceptionnels (4)	91 600,00	0,00	163 461,23	0,00	163 461,23
78	Reprises amortissements et provisions (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	5 434 821,63		7 903 697,28	0,00	7 903 697,28
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (3)				18 813 450,80
---------------------------------------	--	--	--	---------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées				346 240 697,28
---	--	--	--	----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES – GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
011	Charges à caractère général (3)	19 899 209,50	0,00	21 303 004,52	0,00
601	Achats stockés - Matières premières	2 678 000,00	0,00	2 713 000,00	0,00
60211	Combustibles et carburants	352 000,00	0,00	420 000,00	0,00
60213	Fournitures des ateliers départementaux	316 110,00	0,00	262 000,00	0,00
60216	Habillement et vêtements de travail	28 000,00	0,00	21 500,00	0,00
60218	Autres fournitures consommables	38 000,00	0,00	13 600,00	0,00
6028	Autres achats stockés et autres approvis	1 000,00	0,00	200,00	0,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	0,00	0,00	750 000,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	873 660,50	0,00	219 250,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	125 000,00	0,00	125 000,00	0,00
60611	Eau et assainissement	47 500,00	0,00	48 000,00	0,00
60612	Energie - Electricité	645 000,00	0,00	960 000,00	0,00
60613	Chauffage urbain	460 000,00	0,00	505 500,00	0,00
60621	Combustibles	38 500,00	0,00	54 500,00	0,00
60622	Carburants	790 000,00	0,00	1 086 615,00	0,00
60623	Alimentation	37 200,00	0,00	42 000,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	782 990,00	0,00	878 010,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	28 000,00	0,00	19 500,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	281 350,00	0,00	324 559,89	0,00
60633	Fournitures de voirie	677 820,00	0,00	446 860,00	0,00
60636	Vêtements de travail	96 500,00	0,00	170 790,00	0,00
6064	Fournitures administratives	76 900,00	0,00	70 900,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	26 270,00	0,00	19 800,00	0,00
60661	Médicaments	24 800,00	0,00	39 620,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	39 500,00	0,00	46 070,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	30 600,00	0,00	19 800,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	21 750,00	0,00	13 925,00	0,00
607	Achats de marchandises	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 447 640,00	0,00	2 090 880,00	0,00
6132	Locations immobilières	382 345,00	0,00	395 100,00	0,00
6135	Locations mobilières	578 700,00	0,00	601 800,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	140 215,00	0,00	109 000,00	0,00
61521	Entretien terrains	500,00	0,00	500,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	90 000,00	0,00	94 500,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	847 500,00	0,00	871 400,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	87 000,00	0,00	83 700,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	4 000,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	106 200,00	0,00	109 800,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	93 300,00	0,00	117 880,53	0,00
6156	Maintenance	1 516 900,00	0,00	1 387 250,00	0,00
6161	Multirisques	133 320,00	0,00	143 886,92	0,00
6168	Autres primes d'assurance	661 500,00	0,00	613 184,58	0,00
617	Etudes et recherches	8 800,00	0,00	4 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	87 200,00	0,00	75 200,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	73 370,00	0,00	43 200,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	316 010,00	0,00	287 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	88 259,00	0,00	61 106,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	242 730,00	0,00	228 030,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	227 200,00	0,00	228 520,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	33 500,00	0,00	28 500,00	0,00
6228	Divers	362 805,00	0,00	344 134,00	0,00
6231	Annonces et insertions	110 000,00	0,00	171 000,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	31 885,00	0,00	32 000,00	0,00
6233	Foires et expositions	21 350,00	0,00	10 200,00	0,00
6234	Réceptions	58 500,00	0,00	92 500,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	19 000,00	0,00	131 415,00	0,00
6238	Divers	655 060,00	0,00	676 479,52	0,00
6241	Transports de biens	104 730,00	0,00	69 800,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
6245	Transports de personnes extérieures	25 150,00	0,00	34 500,00	0,00
6247	Transports collectifs	185,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 337 400,00	0,00	1 341 935,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	252 500,00	0,00	261 600,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	190 000,00	0,00	168 500,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	32 050,00	0,00	28 070,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	183 015,00	0,00	177 620,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	27 600,00	0,00	32 100,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	519 000,00	0,00	603 700,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	27 890,00	0,00	28 013,08	0,00
6288	Autres services extérieurs	105 000,00	0,00	104 700,00	0,00
63512	Taxes foncières	89 250,00	0,00	81 800,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	26 000,00	0,00	24 000,00	0,00
6353	Impôts indirects	8 500,00	0,00	8 536,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	9 500,00	0,00	14 764,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (2) (3)	77 127 987,00	0,00	80 837 958,67	0,00
6218	Autre personnel extérieur	130 000,00	0,00	149 337,16	0,00
6331	Versement mobilité	203 356,00	0,00	193 430,77	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	236 380,00	0,00	232 410,33	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	406 324,00	0,00	419 206,32	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	150 389,00	0,00	156 373,38	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	27 311 935,00	0,00	27 633 765,90	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	312 315,00	0,00	303 364,50	0,00
64113	NBI	298 200,00	0,00	303 188,16	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	70 000,00	0,00	0,00	0,00
64116	Indemnités préavis, licenciement titul.	1 500,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	6 539 050,00	0,00	6 894 472,55	0,00
64121	Rémunération principale	14 050 000,00	0,00	16 318 140,00	0,00
64123	Indemnités d'attente	35 000,00	0,00	35 000,00	0,00
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	25 000,00	0,00	0,00	0,00
64126	Indemnités de licenciement	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	4 639 231,00	0,00	4 337 665,28	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	17 900,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	7 700,00	0,00	30 773,59	0,00
64138	Autres	2 520 032,00	0,00	2 407 639,16	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	118 427,84	0,00
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	192 700,00	0,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	45 900,00	0,00	29 500,06	0,00
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	100,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	144 300,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	9 131 100,00	0,00	9 685 041,22	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 706 800,00	0,00	10 275 763,50	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	750 275,00	0,00	787 058,95	0,00
6457	Colis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	2 700,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	0,00	2 000,00	0,00
6488	Autres charges	245 300,00	0,00	278 400,00	0,00
014	Atténuations de produits	6 432 833,00	0,00	6 555 526,53	0,00
73913	Attributions de compensation CVAE	4 479 393,00	0,00	4 479 393,00	0,00
73918	Autres reversements sur impôts locaux	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00
73926	Prélèvements fonds péréquation des DMTO	1 750 000,00	0,00	1 896 133,53	0,00
7398	Autres reversements	188 440,00	0,00	165 000,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	2 100,00	0,00
6515	Allocations RMI (vers. aux org. payeurs)	0,00	0,00	2 100,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	31 645 900,00	0,00	30 254 936,14	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	3 000,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	16 000,00	0,00	16 000,00	0,00
6331	Versement mobilité	3 500,00	0,00	3 609,37	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 000,00	0,00	6 763,89	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 000,00	0,00	12 176,11	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 000,00	0,00	4 053,70	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 190 000,00	0,00	1 144 681,39	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
64112	SFT, indemnité résidence	11 000,00	0,00	11 011,55	0,00
64113	NBI	8 000,00	0,00	10 697,01	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	2 600,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	200 000,00	0,00	210 796,64	0,00
64131	Rémunérations non tit.	125 000,00	0,00	166 499,97	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	200,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres	11 000,00	0,00	38 056,58	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	200 000,00	0,00	234 344,98	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	350 000,00	0,00	379 101,45	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 000,00	0,00	8 268,50	0,00
6488	Autres charges	1 600,00	0,00	5 875,00	0,00
6511411	APA	12 297 000,00	0,00	11 300 000,00	0,00
651142	APA versée au bénéficiaire	2 576 000,00	0,00	2 200 000,00	0,00
651143	APA versée bénéf. en étab.	1 140 000,00	0,00	1 125 000,00	0,00
651144	APA versée à l'étab.	13 482 000,00	0,00	13 370 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	40 166 840,00	0,00	40 000 291,19	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	181,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	8 000,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	10 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	24 795,00	0,00	5 000,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	3 000,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	98 000,00	0,00	98 000,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	13 980,00	0,00
6228	Divers	176 390,00	0,00	169 390,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	2 000,00	0,00
6331	Versement mobilité	1 500,00	0,00	1 350,49	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 200,00	0,00	2 228,69	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 000,00	0,00	4 013,75	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 500,00	0,00	1 335,50	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	440 000,00	0,00	390 208,97	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	11 000,00	0,00	9 465,93	0,00
64113	NBI	3 500,00	0,00	3 260,21	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	800,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	85 000,00	0,00	69 155,43	0,00
64131	Rémunérations non tit.	7 500,00	0,00	64 823,65	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	100,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres	5 000,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 000,00	0,00	77 991,33	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	160 000,00	0,00	127 834,36	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	500,00	0,00	2 623,88	0,00
6488	Autres charges	1 000,00	0,00	3 275,00	0,00
6512	Secours d'urgence	0,00	0,00	2 000,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	15 000,00	0,00	68 000,00	0,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	30 000 000,00	0,00	30 800 000,00	0,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	5 500 000,00	0,00	4 600 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	200 000,00	0,00	100 000,00	0,00
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	1 000 000,00	0,00	800 000,00	0,00
6568	Autres participations	535 000,00	0,00	635 345,00	0,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	15 000,00	0,00	122 000,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	44 000,00	0,00	44 000,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	1 760 055,00	0,00	1 761 828,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	109 182 380,50	0,00	121 691 452,95	0,00
65111	Famille et enfance	881 000,00	0,00	977 200,00	0,00
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	5 370 000,00	0,00	5 568 000,00	0,00
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	928 000,00	0,00	930 000,00	0,00
651122	Allocation compensatrice tierce personne	1 740 000,00	0,00	1 820 000,00	0,00
651128	Autres	126 928,00	0,00	146 000,00	0,00
65113	Personnes âgées	2 735 000,00	0,00	2 805 000,00	0,00
6512	Secours d'urgence	149 290,00	0,00	133 500,00	0,00
6513	Bourses	449 000,00	0,00	415 000,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	2 588 800,00	0,00	2 676 670,00	0,00
65211	Frais de scolarité	35 000,00	0,00	37 000,00	0,00
65212	Frais périscolaires	99 000,00	0,00	121 000,00	0,00
6522	Accueil familial	432 700,00	0,00	449 200,00	0,00
6523	Frais d'hospitalisation	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	5 292 300,00	0,00	5 895 444,40	0,00
652412	Mais. enf. caract. social	6 780 000,00	0,00	7 605 000,00	0,00
652413	Lieux de vie et d'accueil	756 000,00	0,00	780 000,00	0,00
652415	Etablissements scolaires	72 000,00	0,00	72 000,00	0,00
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	3 207 400,00	0,00	3 596 928,72	0,00
652418	Autres	5 901 000,00	0,00	6 660 000,00	0,00
65242	Frais séj. étab. adultes hand	27 709 000,00	0,00	33 158 000,00	0,00
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	11 941 200,00	0,00	11 473 423,00	0,00
6525	Frais d'inhumation	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
6526	Prévention spécialisée	8 000,00	0,00	10 000,00	0,00
6531	Indemnités	830 000,00	0,00	828 510,00	0,00
6532	Frais de mission et de déplacement	34 000,00	0,00	37 000,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	70 000,00	0,00	72 000,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	246 050,00	0,00	247 100,00	0,00
6535	Formation	16 000,00	0,00	16 000,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	800,00	0,00	900,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	74 000,00	0,00	85 000,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00
65511	Etablissements publics	2 280 820,00	0,00	3 210 020,00	0,00
65512	Etablissements privés	846 106,00	0,00	893 215,00	0,00
6553	Service d'incendie	10 671 000,00	0,00	11 931 000,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	122 200,00	0,00	93 000,00	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	2 339 154,50	0,00	2 325 217,00	0,00
6568	Autres participations	2 307 370,00	0,00	3 200 690,00	0,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	634 220,00	0,00	523 516,83	0,00
65735	Group. coll et coll. statut particulier	210 000,00	0,00	175 000,00	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	925 518,00	0,00	724 409,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	205 730,00	0,00	199 930,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	6 696 617,00	0,00	8 055 868,00	0,00
65811	Droits d"utilisé" - informatique nuage	397 000,00	0,00	382 000,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	3 069 064,00	0,00	3 356 673,00	0,00
65888	Autres	113,00	0,00	38,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	205 150,00	0,00	221 430,00	0,00
65861	Frais de personnel	200 500,00	0,00	216 180,00	0,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	4 650,00	0,00	5 250,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016+ 017 + 65 + 6586)		284 660 300,00	0,00	300 866 700,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES –
OPERATIONS D'ORDRE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)	4 105 000,00	0,00	5 002 000,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 100 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	5 000,00	0,00	2 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (3)	210 700,00	0,00	216 300,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
6713	Dots et prix	4 000,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	200 700,00	0,00	210 300,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (3)	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues (E)	200 000,00		1 900 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		289 176 000,00	0,00	307 985 000,00	0,00

023	Virement à la section d'investissement	20 051 745,46		18 702 000,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	17 260 076,17		19 553 697,28	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	17 021 378,89		19 215 000,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	238 697,28		238 697,28	0,00
7135	Variation des stocks de produits	0,00		100 000,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		37 311 821,63		38 255 697,28	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	326 487 821,63	0,00	346 240 697,28	0,00
---	-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	346 240 697,28
--	-----------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	831 694,57
Montant des ICNE de l'exercice N-1	831 694,57
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(4) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 069 651,00	0,00	2 527 962,00	0,00
701	Ventes de produits finis	522 000,00	0,00	460 000,00	0,00
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
7028	Autres produits forestiers	40 000,00	0,00	25 000,00	0,00
70323	Red.occupation dom. public départemental	544 600,00	0,00	593 500,00	0,00
7033	Redevances distributeurs d'essence	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	7 562,00	0,00	7 562,00	0,00
70388	Autres	85 000,00	0,00	100 000,00	0,00
704	Travaux	25 500,00	0,00	210 900,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	17 000,00	0,00	17 000,00	0,00
7068	Autres redevances et droits	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	405 000,00	0,00	124 100,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	18 400,00	0,00	16 600,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	1 357 294,00	0,00	900 000,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	41 795,00	0,00	64 300,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 500,00	0,00	6 000,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux)	176 539 000,00	0,00	188 587 300,00	0,00
7321	Taxe départementale publicité foncière	21 000 000,00	0,00	22 472 000,00	0,00
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	13 950 000,00	0,00	13 950 000,00	0,00
7327	Taxe d'aménagement	650 000,00	0,00	650 000,00	0,00
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	56 000 000,00	0,00	58 950 000,00	0,00
7351	Taxe sur consommation finale électricité	2 639 000,00	0,00	3 120 000,00	0,00
7352	TICPE	17 035 000,00	0,00	17 035 000,00	0,00
7362	Taxes de séjour	50 000,00	0,00	20 000,00	0,00
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	65 200 000,00	0,00	70 542 300,00	0,00
73818	Autres	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00
7388	Autres	15 000,00	0,00	48 000,00	0,00
731	Impositions directes	23 224 377,00	0,00	23 489 377,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	7 400 000,00	0,00	7 485 000,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	600 000,00	0,00	800 000,00	0,00
73121	F.N.G.I.R.	7 724 377,00	0,00	7 724 377,00	0,00
73122	Fonds péréquation cotis./VA entreprises	500 000,00	0,00	480 000,00	0,00
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	7 000 000,00	0,00	7 000 000,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (2)	75 478 797,73	0,00	78 207 270,88	0,00
7411	Dotation forfaitaire	21 911 732,00	0,00	21 600 000,00	0,00
74121	Dotation de fonctionnement minimale	11 600 000,00	0,00	12 300 000,00	0,00
74123	Dotation de compensation	18 569 371,00	0,00	18 566 000,00	0,00
744	FCTVA	54 000,00	0,00	192 474,88	0,00
7461	DGD	2 389 307,00	0,00	2 389 307,00	0,00
7465	Dotation globale de compensation (COM)	0,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	22 500,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	2 126 848,00	0,00	1 798 047,00	0,00
7472	Participation régions	100 000,00	0,00	344 500,00	0,00
7473	Participation Départements	108 000,00	0,00	96 000,00	0,00
7474	Participation Communes et interco	68 000,00	0,00	50 430,00	0,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	865 000,00	0,00	783 230,00	0,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	3 100,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	1 263 641,00	0,00
74778	Autres Participations	0,00	0,00	3 728,00	0,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	2 370 000,00	0,00	1 600 000,00	0,00
7478141	Part autonomie	81 200,00	0,00	264 207,00	0,00
7478142	Part prévention	642 500,00	0,00	658 246,00	0,00
747818	Autres	1 007 000,00	0,00	3 324 805,00	0,00
7478214	Participation Communes et interco	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00
74788	Autres	1 340 982,50	0,00	871 155,00	0,00
74832	D.C.R.T.P.	9 033 406,00	0,00	9 000 000,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	3 184 351,23	0,00	3 100 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	7 446 881,00	0,00	9 481 091,00	0,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	100 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	1 012 800,00	0,00	732 950,00	0,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	5 486 000,00	0,00	6 909 262,00	0,00
7518	Recouvrements sur autres redevables	150 000,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	375 000,00	0,00	339 679,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2023

Chap / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
7535	PCH	70 000,00	0,00	50 000,00	0,00
7581	Redevances pour concessions, licences	3 675,00	0,00	4 200,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	249 406,00	0,00	245 000,00	0,00
013	Atténuations de charges (2)	950 400,00	0,00	1 468 000,00	0,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	0,00	0,00	750 000,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	845 000,00	0,00	704 000,00	0,00
6459	Remboursr charges SS et prévoyance	105 400,00	0,00	14 000,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	12 830 000,00	0,00	12 256 000,00	0,00
747811	Dotation versée au titre de l'APA	12 700 000,00	0,00	12 150 000,00	0,00
7533	APA	130 000,00	0,00	106 000,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	2 493 830,00	0,00	3 232 842,00	0,00
74718	Autres participations Etat	16 330,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	617 500,00	0,00	1 057 842,00	0,00
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	1 650 000,00	0,00	1 960 000,00	0,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	5 000,00	0,00	10 000,00	0,00
75342	Allocations forfaitaires	200 000,00	0,00	170 000,00	0,00
75343	Allocations forfaitaires majorées	0,00	0,00	30 000,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES		302 033 936,73	0,00	319 250 842,88	0,00
(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (3)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(3) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE				B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	109 245,09	0,00	109 245,09	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	109 245,09	0,00	109 245,09	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (3)	91 600,00	0,00	163 461,23	0,00
7711	Dépôts et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0,00	0,00	20 000,00	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	12 161,23	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	7 000,00	0,00	100 000,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	84 600,00	0,00	31 300,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (3)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		302 234 781,82	0,00	319 523 549,20	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	5 434 821,63		7 903 697,28	0,00
7135	Variation des stocks de produits	0,00		100 000,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	2 000 000,00		2 000 000,00	0,00
7768	Neutralisation des amortissements	0,00		2 220 000,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 196 124,35		3 345 000,00	0,00
796	Transferts charges financières	238 697,28		238 697,28	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 434 821,63		7 903 697,28	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		307 669 603,45	0,00	327 427 246,48	0,00
---	--	-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

R 002 RESULTAT REPORTE				18 813 450,80
-------------------------------	--	--	--	----------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				346 240 697,28
--	--	--	--	-----------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(4) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES						IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE						A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	20 205 244	8 178 346	600 000	4 263 800	5 742 419	165 750
- Equipements départx		3 972 100	0	4 010 000	5 562 419	18 550
- Equip. non départx (c/204)		4 206 246	600 000	70 000	180 000	147 200
- Opérations financières	20 205 244					
Dépenses d'ordre	9 203 697					
Total dépenses de l'exercice	29 408 941	8 178 346	600 000	4 263 800	5 742 419	165 750
RAR N-1 et reports	20 995 819	1 810 936	0	1 094 258	1 304 964	10 937
Total cumulé dépenses d'investissement	50 404 760	9 989 282	600 000	5 358 058	7 047 383	176 687
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	89 268 707	713 800	0	4 129 079	550 572	0
RAR N-1 et reports	0	103 534	0	765 196	126 898	0
Total cumulé recettes d'investissement	89 268 707	817 334	0	4 894 275	677 470	0

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	52 949 334	21 500 975	11 931 000	15 172 714	7 233 091	4 359 479
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	52 949 334	21 500 975	11 931 000	15 172 714	7 233 091	4 359 479
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	270 322 401	2 963 795	0	1 054 230	83 900	912 950
RAR N-1 et reports	18 813 451	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	289 135 852	2 963 795	0	1 054 230	83 900	912 950

IV – ANNEXES										IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION										A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
Dépenses réelles	247 000	0	0	40 000	13 245 743	8 207 918	0	778 780	61 675 000
- Equipements départx	0	0	0	0	10 300 743	595 171	0	284 930	24 743 913
- Equip. non départx (<204)	247 000	0	0	40 000	2 945 000	7 612 747	0	493 850	16 557 043
- Opérations financières									20 205 244
Dépenses d'ordre									9 203 697
Total dépenses de l'exercice	247 000	0	0	40 000	13 245 743	8 207 918	0	778 780	70 878 697
RAR M-1 et reports	36 000	0	0	0	1 067 974	132 528	0	41 177	26 494 592
Total cumulé dépenses d'investissement	283 000	0	0	40 000	14 313 717	8 340 446	0	819 957	97 373 289
RECETTES									
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	1 004 958	260 000	0	204 000	96 131 116
RAR M-1 et reports	0	0	0	0	108 600	137 945	0	0	1 242 173
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	0	1 113 558	397 945	0	204 000	97 373 289

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES									
Total dépenses de l'exercice	129 198 759	2 100	30 254 936	40 000 291	22 711 536	3 830 442	1 172 466	5 923 575	346 240 697
RAR M-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	129 198 759	2 100	30 254 936	40 000 291	22 711 536	3 830 442	1 172 466	5 923 575	346 240 697
RECETTES									
Total recettes de l'exercice	33 255 262	1 000	12 256 000	3 232 842	1 548 700	1 692 718	17 000	86 448	327 427 246
RAR M-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	18 813 451
Total cumulé recettes de fonctionnement	33 255 262	1 000	12 256 000	3 232 842	1 548 700	1 692 718	17 000	86 448	346 240 697

IV – ANNEXES						IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE						A1

Art (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4
		Opérations non ventilables	Services généraux	Sécurité	Enseignement	Culture, jeunesse, sports	Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		29 408 941	8 178 346	600 000	4 263 800	5 742 419	165 750
Dépenses réelles		20 205 244	8 178 346	600 000	4 263 800	5 742 419	165 750
020	Dépenses imprévues	2 000 000	0	0	0	0	0
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0	0	0	182 800	0	0
164	Emprunts auprès des ét. financiers	18 000 000	0	0	0	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000	0	0	1 000	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	0	109 000	0	255 000	715 747	0
204	Subventions d'équipement versées	15 000	4 206 246	600 000	70 000	180 000	147 200
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	1 146 200	0	404 000	4 500	0
211	Terrains	0	1 000	0	0	0	0
212	Agencements et aménagements de terrains	0	25 000	0	0	0	0
213	Constructions	0	10 000	0	0	8 671	0
215	Install., matériel, outillage techniques	0	48 500	0	1 642 500	10 719	0
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	27 500	0
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0	0	0	100 000	0	0
218	Autres immobilisations corporelles	0	1 596 400	0	596 000	234 200	18 550
231	Immobilisations corporelles en cours	0	926 000	0	1 012 500	4 560 882	0
238	Avances commandes immo corporelles	0	110 000	0	0	0	0
261	Titres de participation	0	0	0	0	0	0
274	Prêts	120 000	0	0	0	0	0
276	Autres créances immobilisées	61 244	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		9 203 697	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		7 903 697	0	0	0	0	0
139	Subv. invest. transférées opte résultat	3 345 000	0	0	0	0	0
198	Neutralisation des amortissements	2 220 000	0	0	0	0	0
231	Immobilisations corporelles en cours	2 000 000	0	0	0	0	0
355	Produits finis	100 000	0	0	0	0	0
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	238 697	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		1 300 000	0	0	0	0	0
231	Immobilisations corporelles en cours	1 300 000	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes d'investissement		89 268 707	713 800	0	4 129 079	550 572	0
Recettes réelles		49 713 010	713 800	0	4 129 079	550 572	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	73 350	0	0	0	0
102	Dotations et fonds d'investissement	3 480 614	0	0	0	10 000	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
106	Réserves	25 252 419	0	0	0	0	0
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0	530 450	0	2 858 079	510 572	0
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0	0	0	0	30 000	0
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0	0	0	1 270 000	0	0
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	715 000	0	0	0	0	0
138	Autres subventions invest. non transf.	0	0	0	0	0	0
164	Emprunts auprès des ét. financiers	20 000 000	0	0	0	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000	0	0	1 000	0	0
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
238	Avances commandes immo corporelles	0	110 000	0	0	0	0
274	Prêts	65 477	0	0	0	0	0
276	Autres créances immobilisées	190 500	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		39 555 697	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		38 255 697	0	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	18 702 000	0	0	0	0	0
280	Amort. immobilisations incorporelles	6 838 468	0	0	0	0	0
281	Amortissement immobilisations corporelle	12 376 532	0	0	0	0	0
355	Produits finis	100 000	0	0	0	0	0
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	238 697	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		1 300 000	0	0	0	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	1 300 000	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		52 949 334	21 500 975	11 931 000	15 172 714	7 233 091	4 359 479
Dépenses réelles		14 693 637	21 500 975	11 931 000	15 172 714	7 233 091	4 359 479
022	Dépenses imprévues	1 900 000	0	0	0	0	0
601	Achats stockés - Matières premières	0	0	0	0	0	0
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0	0	0	0	0	0
603	Variation des stocks	750 000	0	0	0	0	0
604	Achats d'études, prestations de services	0	2 500	0	4 000	99 750	2 000
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0	0	0	0	0	0
606	Achats non stockés de matières et fourni	27 000	1 593 600	0	433 000	95 335	107 200
607	Achats de marchandises	0	0	0	0	0	0
611	Contrats de prestations de services	8 000	492 000	0	51 750	195 200	0
613	Locations	0	533 050	0	0	3 500	0
614	Charges locales et de copropriété	0	109 000	0	0	0	0
615	Entretien et réparations	0	1 113 050	0	350 425	5 000	0
616	Primes d'assurances	0	631 667	0	15 325	7 000	0
617	Etudes et recherches	0	3 000	0	0	0	0
618	Divers	0	240 000	0	0	50 500	4 000
621	Personnel extérieur au service	0	0	0	0	0	117 337

Ar. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	12 930	213 620	0	0	44 800	77 600
623	Pub., publications, relations publiques	35 000	453 601	0	0	616 500	0
624	Transports biens, transports collectifs	0	5 300	0	0	22 000	0
625	Déplacements et missions	0	137 700	0	10 500	16 000	85 000
626	Frais postaux et frais télécommunication	0	428 800	0	0	0	0
627	Services bancaires et assimilés	28 000	70	0	0	0	0
628	Divers	0	684 513	0	0	5 520	0
633	Impôts, taxes, versements (autre org.)	0	173 628	0	112 424	36 632	43 761
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0	112 000	0	0	0	0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	200	0	0	1 000	0
6411	Personnel titulaire	0	5 684 162	0	6 327 625	1 514 778	1 738 473
6412	Assistantes maternelles	0	0	0	0	0	0
6413	Personnel non titulaire	0	1 844 568	0	564 126	315 464	398 547
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0	23 719	0	0	0	94 709
6416	Emplois d'insertion	0	25 414	0	0	0	0
6417	Rémunérations des apprentis	0	39 100	0	23 800	0	0
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	3 302 345	0	2 729 274	704 862	865 503
647	Autres charges sociales	0	2 000	0	0	0	0
648	Autres charges de personnel	101 500	176 900	0	0	0	0
651	Aides à la personne	8 000	10 000	0	190 000	0	539 500
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	0	0	0
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	0	0	0
652	Frais de séjour, hébergement, inhumation	0	0	0	0	0	10 000
653	Indemnités, frais et formation élus	0	1 201 510	0	0	0	0
654	Pertes sur créances irrécouvrables	25 000	0	0	0	0	0
655	Contributions obligatoires	0	0	11 931 000	4 103 235	0	0
656	Participations	0	306 500	0	0	1 573 000	3 000
657	Subventions de fonctionnement versées	86 000	1 573 671	0	257 230	1 926 250	16 850
658	Charges diverses de gestion courante	219 680	363 788	0	0	0	255 000
661	Charges d'intérêts	5 002 000	0	0	0	0	0
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	6 000	0	0	0	0	0
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	95 000	0	0	0	0	1 000
739	Revers. et resit. sur impôts et taxes	6 390 527	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		38 255 697	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		38 255 697	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	18 702 000	0	0	0	0	0
661	Dot. amort. et prov. Charges de fond.	19 215 000	0	0	0	0	0
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	238 697	0	0	0	0	0
713	Variation des stocks (en-cours de prod.)	100 000	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		270 322 401	2 963 795	0	1 054 230	83 900	912 950

Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4
		Opérations non ventilables	Services généraux	Sécurité	Enseignement	Culture, jeunesse, sports	Prévention médico-sociale
		262 418 704	2 963 795	0	1 054 230	83 900	912 950
Recettes réelles							
603	Variation des stocks	750 000	0	0	0	0	0
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	204 000	0	0	0	0
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	0	0	0	0	0
701	Ventes de produits finis	0	0	0	0	0	0
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0	0	0	0	0	0
703	Redevances utilisation du domaine	0	114	0	0	0	0
704	Travaux	0	0	0	0	0	0
706	Prestations de services	0	0	0	0	0	0
707	Ventes de marchandises	0	0	0	0	0	0
708	Autres produits	0	947 100	0	0	6 000	0
731	Impositions directes	23 489 377	0	0	0	0	0
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	36 422 000	0	0	0	0	0
734	Taxes liées aux véhicules	58 950 000	0	0	0	0	0
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	3 120 000	0	0	0	0	0
736	Impôts et taxes / activités services	20 000	0	0	0	0	0
738	Autres taxes	72 390 300	0	0	0	0	0
741	D.G.F.	52 466 000	0	0	0	0	0
744	FCTVA	192 475	0	0	0	0	0
746	Dotation générale de décentralisation	2 389 307	0	0	0	0	0
747	Participations	0	1 323 641	0	844 230	77 900	180 000
748	Autres attributions et participations	12 100 000	0	0	0	0	0
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0	0	0	0	0	732 950
752	Revenus des immeubles	0	274 679	0	50 000	0	0
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0	0	0	0	0	0
758	Produits divers de gestion courante	0	185 000	0	60 000	0	0
768	Autres produits financiers	109 245	0	0	0	0	0
771	Produits exception. / opérations gestion	20 000	12 161	0	0	0	0
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	100 000	0	0
778	Autres produits exceptionnels	0	17 100	0	0	0	0
Recettes d'ordre		7 903 697	0	0	0	0	0
		7 903 697	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section							
713	Variation des stocks (en-cours de prod.)	100 000	0	0	0	0	0
722	Immobilisations corporelles	2 000 000	0	0	0	0	0
776	Différences sur réalisations (négatives)	2 220 000	0	0	0	0	0
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 345 000	0	0	0	0	0
796	Transferts charges financières	238 697	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour les comptes 641 et 6516 qui sont déclinés à quatre chiffres et le compte 6517 qui est décliné à cinq chiffres.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV
A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses d'investissement		247 000	0	0	40 000	13 245 743	8 207 918	0	778 780	70 878 697
Dépenses réelles		247 000	0	0	40 000	13 245 743	8 207 918	0	778 780	61 675 000
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000
131	Subv inv rattachés aux actifs amort	0	0	0	0	0	0	0	0	182 800
164	Emprunts auprès des ét. financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	18 000 000
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	666 402	206 030	0	51 930	2 004 109
204	Subventions d'équipement versées	247 000	0	0	40 000	2 945 000	7 612 747	0	493 850	16 557 043
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	0	0	0	0	0	0	0	1 554 700
211	Terrains	0	0	0	0	0	50 000	0	20 000	71 000
212	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	10 000	84 830	0	0	119 830
213	Constructions	0	0	0	0	0	65 000	0	0	83 871
215	Install., matériel, outillage techniques	0	0	0	0	452 600	40 500	0	196 000	2 390 819
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	27 500
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	1 169 930	50 000	0	0	3 665 080
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	8 001 811	98 811	0	17 000	14 617 004
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	110 000
261	Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
274	Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000
276	Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0	0	0	61 244
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	9 203 697
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	7 903 697
139	Subv. invest. transférées apte résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	3 345 000
198	Neutralisation des amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0	2 220 000
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000
355	Produits finis	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0	0	0	0	0	0	0	0	238 697
Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	1 300 000
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	1 300 000
RECETTES										
Total recettes d'investissement		0	0	0	0	1 004 958	260 000	0	204 000	96 131 116
Recettes réelles		0	0	0	0	1 004 958	260 000	0	204 000	56 575 419
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	20 000	0	0	0	93 350

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
102	Dotations et fonds d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	3 490 614
106	Réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	25 252 419
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0	0	0	0	775 800	177 000	0	204 000	5 055 901
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0	0	0	0	209 158	41 000	0	0	280 159
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0	0	0	0	0	0	0	0	1 270 000
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0	0	0	0	0	0	0	0	715 000
138	Autres subventions invest. non transf.	0	0	0	0	0	42 000	0	0	42 000
164	Emprunts auprès des éts. financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000 000
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	110 000
274	Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	65 477
276	Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0	0	0	190 500
Recettes d'ordre										
Opérations d'ordre entre section										
021	Virement de la section Je fonctionneme	0	0	0	0	0	0	0	0	18 702 000
280	Amort. immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	6 838 468
281	Amortissement immobilisations corporelle	0	0	0	0	0	0	0	0	12 376 532
355	Produits finis	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0	0	0	0	0	0	0	0	238 697
Opérations patrimoniales										
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	0	0	0	0	1 300 000
TOTAL										

FONCTIONNEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement		129 198 759	2 100	30 254 936	40 000 291	22 711 536	3 830 442	1 172 466	5 923 575	346 240 697
Dépenses réelles		129 198 759	2 100	30 254 936	40 000 291	22 711 536	3 830 442	1 172 466	5 923 575	307 985 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	1 900 000
601	Achats stockés - Matières premières	0	0	0	0	2 713 000	0	0	0	2 713 000
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0	0	0	0	717 300	0	0	0	717 300
603	Variation des stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	750 000
604	Achats d'études, prestations de services	60 000	0	0	0	40 000	11 000	0	0	219 250
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0	0	0	0	125 000	0	0	0	125 000
606	Achats non stockés de matières et fourni	500	0	0	18 181	2 463 185	21 630	0	5 000	4 764 631
607	Achats de marchandises	0	0	0	0	1 000	0	0	0	1 000
611	Contrats de prestations de services	17 400	0	0	0	20 000	1 098 760	1 100	206 670	2 090 880
613	Locations	210 000	0	0	0	250 000	350	0	0	996 900
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0	0	0	109 000
615	Entretien et réparations	40 300	0	0	0	1 130 025	26 230	0	15 000	2 680 031
616	Primes d'assurances	0	0	0	0	97 930	0	0	5 150	757 072

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2023

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
617	Etudes et recherches	0	0	0	5 000	1 000	0	0	0	9 000
618	Divers	156 700	0	3 000	3 000	13 000	2 306	0	0	472 506
621	Personnel extérieur au service	32 000	0	0	98 000	0	0	0	0	247 337
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	362 134	0	0	183 370	3 100	112 500	0	2 500	1 012 554
623	Pub., publications, relatifs publics	6 800	0	0	0	0	1 694	0	0	1 113 595
624	Transports biens, transports collectifs	12 000	0	0	0	68 000	0	0	0	107 300
625	Déplacements et missions	948 000	0	16 000	2 000	137 035	5 000	1 000	1 700	1 359 935
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 300	0	0	0	0	0	0	0	430 100
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	28 070
628	Divers	0	0	0	0	123 100	48 400	2 000	82 600	946 133
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	456 517	0	26 603	8 928	153 665	17 985	836	5 973	1 036 952
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0	0	0	0	16 100	0	0	1 000	129 100
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200
6411	Personnel titulaire	8 935 686	0	1 377 187	472 091	9 862 648	701 536	39 867	330 017	36 984 058
6412	Assistantes maternelles	16 453 140	0	0	0	0	0	0	0	16 453 140
6413	Personnel non titulaire	2 842 694	0	204 557	64 824	604 677	206 003	0	0	7 045 458
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0	0	0	0	0	0	0	0	118 428
6416	Emplois d'insertion	4 086	0	0	0	0	0	0	0	29 500
6417	Rémunérations des apprentis	52 000	0	0	0	0	28 400	0	0	144 300
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	8 892 110	0	621 715	208 450	3 780 471	338 645	15 763	121 591	21 580 728
647	Autres charges sociales	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000
648	Autres charges de personnel	0	0	5 875	3 275	0	0	0	0	287 550
651	Aides à la personne	13 611 970	2 100	27 995 000	70 000	0	0	1 111 900	0	43 538 470
65171	RSA - Vers. allocations familiales	0	0	0	30 800 000	0	0	0	0	30 800 000
65172	RSA - Vers. alloc. familiales maj.	0	0	0	4 600 000	0	0	0	0	4 600 000
652	Frais de séjour, hébergement, inhumation	69 852 996	0	0	0	0	0	0	0	69 852 996
653	Indemnités, frais et formation élus	0	0	0	0	0	0	0	0	1 201 510
654	Pertes sur créances irrécouvrables	60 000	0	2 000	100 000	0	0	0	0	187 000
655	Contributions obligatoires	93 000	0	0	0	0	0	0	0	16 127 235
656	Participations	2 939 320	0	0	1 435 345	385 000	319 087	0	0	6 961 252
657	Subventions de fonctionnement versées	3 044 106	0	0	1 927 828	6 000	724 917	0	2 044 700	11 606 552
658	Charges diverses de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	3 101 673	3 960 141
661	Charges d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	5 002 000
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	114 000	0	3 000	0	300	0	0	0	213 300
739	Revers. et restit. sur impôts et taxes	0	0	0	0	0	165 000	0	0	6 555 527
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	38 255 697
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	38 255 697
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	18 702 000
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0	0	0	0	0	0	0	0	19 215 000
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	238 697

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
713	Variation des stocks (en-cours de prod.)	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section										
RECETTES										
Total recettes de fonctionnement		33 255 262	1 000	12 256 000	3 232 842	1 548 700	1 692 718	17 000	86 448	327 427 246
Recettes réelles		33 255 262	1 000	12 256 000	3 232 842	1 548 700	1 692 718	17 000	86 448	319 523 549
603	Variation des stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	750 000
6419	Remboursements rémunérations personnel	500 000	0	0	0	0	0	0	0	704 000
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	14 000	0	0	0	0	0	0	0	14 000
701	Ventes de produits finis	0	0	0	0	460 000	0	0	0	460 000
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0	0	0	0	26 000	0	0	0	26 000
703	Redevances utilisation du domaine	0	0	0	0	695 500	0	0	7 448	703 062
704	Travaux	0	0	0	0	210 900	0	0	0	210 900
706	Prestations de services	0	0	0	0	0	0	17 000	0	17 000
707	Ventes de marchandises	0	0	0	0	124 100	0	0	0	124 100
708	Autres produits	8 000	0	0	0	13 800	12 000	0	0	986 900
731	Impositions directes	0	0	0	0	0	0	0	0	23 489 377
732	Droits d'enregistrement, taxes urbanisme	0	0	0	0	0	650 000	0	0	37 072 000
734	Taxes liées aux véhicules	0	0	0	0	0	0	0	0	58 950 000
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	17 035 000	0	0	0	0	0	0	0	20 155 000
736	Impôts et taxes / activités services	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000
738	Autres taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	72 390 300
741	D.G.F.	0	0	0	0	0	0	0	0	52 466 000
744	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	192 475
746	Dotation générale de décentralisation	0	0	0	0	0	0	0	0	2 389 307
747	Participations	7 539 000	0	12 150 000	3 017 842	0	1 030 718	0	64 000	26 227 331
748	Autres attributions et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	12 100 000
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	8 109 262	0	0	10 000	0	0	0	0	8 852 212
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	15 000	339 679
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	50 000	0	106 000	200 000	0	0	0	0	356 000
758	Produits divers de gestion courante	0	0	0	0	4 200	0	0	0	249 200
768	Autres produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	109 245
771	Produits exception. / opérations gestion	0	1 000	0	5 000	0	0	0	0	38 161
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
778	Autres produits exceptionnels	0	0	0	0	14 200	0	0	0	31 300
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	7 903 697
Opérations d'ordre entre section										
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	7 903 697
713	Variation des stocks (en-cours de prod.)	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
722	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000
776	Différences sur réalisations (négatives)	0	0	0	0	0	0	0	0	2 220 000
777	Quote-part subv invest transf. cpté résul	0	0	0	0	0	0	0	0	3 345 000
796	Transferts charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	238 697

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2023

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et Infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES	A1/01

SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT		
Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		29 408 941,02
Dépenses réelles		20 205 243,74
020	Dépenses imprévues	2 000 000,00
164	Emprunts auprès des ét. financiers	18 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000,00
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00
261	Titres de participation	0,00
274	Prêts	120 000,00
276	Autres créances immobilisées	61 243,74
Dépenses d'ordre		9 203 697,28
040	Opérations ordre transf. entre sections	7 903 697,28
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 345 000,00
198	Neutralisation des amortissements	2 220 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 000 000,00
355	Produits finis	100 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	238 697,28
041	Opérations patrimoniales	1 300 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 300 000,00
RECETTES		89 268 706,95
Recettes réelles		49 713 009,67
102	Dotations et fonds d'investissement	3 480 614,00
106	Réserves	25 252 418,67
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	715 000,00
164	Emprunts auprès des ét. financiers	20 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000,00
274	Prêts	65 477,00
276	Autres créances immobilisées	190 500,00
Recettes d'ordre		39 555 697,28
021	Virement de la section de fonctionnement	18 702 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	19 553 697,28
280	Amort. immobilisations incorporelles	6 838 468,03
281	Amortissement immobilisations corporelle	12 376 531,97
355	Produits finis	100 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	238 697,28
041	Opérations patrimoniales	1 300 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	1 300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

FONCTIONNEMENT		
Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		52 949 333,81
Dépenses réelles		14 693 636,53
022	Dépenses imprévues	1 900 000,00
603	Variation des stocks	750 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	27 000,00
611	Contrats de prestations de services	8 000,00
618	Divers	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	12 930,00
623	Pub., publications, relations publiques	35 000,00
627	Services bancaires et assimilés	28 000,00
6413	Personnel non titulaire	0,00
648	Autres charges de personnel	101 500,00
651	Aides à la personne	8 000,00
654	Perles sur créances irrécouvrables	25 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	85 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	219 680,00
661	Charges d'intérêts	5 002 000,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	6 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	95 000,00
739	Revers. et restit. sur impôts et taxes	6 390 526,53
Dépenses d'ordre		38 255 697,28

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2023

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
023	Virement à la section d'investissement	18 702 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	19 553 697,28
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	19 215 000,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	238 697,28
713	Variation des stocks (en-cours de prod.)	100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
RECETTES		270 322 401,25
Recettes réelles		262 418 703,97
603	Variation des stocks	750 000,00
731	Impositions directes	23 489 377,00
732	Droits d'enregistrement, taxes urbanisme	36 422 000,00
734	Taxes liées aux véhicules	58 950 000,00
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	3 120 000,00
736	Impôts et taxes / activités services	20 000,00
738	Autres taxes	72 390 300,00
741	D.G.F.	52 466 000,00
744	FCTVA	192 474,88
746	Dotation générale de décentralisation	2 389 307,00
747	Participations	0,00
748	Autres attributions et participations	12 100 000,00
768	Autres produits financiers	109 245,09
771	Produits exception. / opérations gestion	20 000,00
Recettes d'ordre		7 903 697,28
042	Opérations ordre transf. entre sections	7 903 697,28
713	Variation des stocks (en-cours de prod.)	100 000,00
722	Immobilisations corporelles	2 000 000,00
776	Différences sur réalisations (négatives)	2 220 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 345 000,00
796	Transferts charges financières	238 697,28
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/0

FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres	
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)					
DEPENSES REELLES		0,00	7 755 746,30	391 100,00	31 500,00	0,00	0,00	8 178 346,30
Equipements départementaux		0,00	3 940 600,00	0,00	31 500,00	0,00	0,00	3 972 100,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	109 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	1 146 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 146 200,00
211	Terrains	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
213	Constructions	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	42 000,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	48 500,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 596 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 596 400,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	926 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	926 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	3 815 146,30	391 100,00	0,00	0,00	0,00	4 206 246,30
RECETTES REELLES		0,00	394 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	713 800,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	73 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 350,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	211 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 450,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres	
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)					
DEPENSES REELLES		11 833 188,50	6 668 735,00	1 201 580,00	662 900,00	1 134 571,00	0,00	21 500 974,50
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 551 600,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	1 593 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	273 600,00	0,00	218 400,00	0,00	0,00	492 000,00
613	Locations	0,00	529 050,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	533 050,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	109 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 111 050,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	1 113 050,00
616	Primes d'assurances	424 430,00	207 236,92	0,00	0,00	0,00	0,00	631 666,92
617	Etudes et recherches	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2023

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et Inter.		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administraction générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres	
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. géné.)					
618	Divers	151 000,00	87 500,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	240 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	500,00	191 120,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	213 620,00
623	Pub., publications, relations publiques	9 485,52	149 915,00	0,00	294 200,00	0,00	0,00	453 600,52
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	4 800,00	0,00	500,00	0,00	0,00	5 300,00
625	Déplacements et missions	137 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 700,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	378 800,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	428 800,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	70,00	0,00	0,00	0,00	70,00
628	Divers	15 000,00	664 013,08	0,00	5 500,00	0,00	0,00	684 513,08
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	173 628,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 628,14
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	112 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00
6411	Personnel titulaire	5 684 161,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 684 161,53
6413	Personnel non titulaire	1 844 567,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 844 567,72
6414	Personnel rémunéré à la vacation	23 718,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 718,96
6416	Emplois d'insertion	25 413,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 413,76
6417	Rémunérations des apprentis	39 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 100,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	3 302 344,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 302 344,87
647	Autres charges sociales	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
648	Autres charges de personnel	2 100,00	174 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 900,00
651	Aides à la personne	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
653	Indemnités, frais et formation élus	0,00	0,00	1 201 510,00	0,00	0,00	0,00	1 201 510,00
656	Participations	0,00	306 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306 500,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	416 500,00	0,00	22 600,00	1 134 571,00	0,00	1 573 671,00
658	Charges diverses de gestion courante	38,00	383 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	383 788,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	1 700 154,23	0,00	0,00	1 263 641,00	0,00	2 963 795,23
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	204 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	114,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114,00
708	Autres produits	0,00	947 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	947 100,00
747	Participations	0,00	60 000,00	0,00	0,00	1 263 641,00	0,00	1 323 641,00
752	Revenus des immeubles	0,00	274 679,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 679,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	12 161,23	0,00	0,00	0,00	0,00	12 161,23
778	Autres produits exceptionnels	0,00	17 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/1

FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	11 931 000,00	0,00	11 931 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	11 931 000,00	0,00	11 931 000,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES				IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION				A1/2

FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22	
				Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
DEPENSES REELLES		0,00	397 000,00	3 866 800,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	396 000,00	3 614 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	255 000,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	404 000,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	1 642 500,00	0,00
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	0,00	100 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	396 000,00	200 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	1 012 500,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	70 000,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	1 000,00	1 673 775,00	22 752,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	403 775,00	22 752,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	1 270 000,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 000,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT					
Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
DEPENSES REELLES		9 767 749,34	3 000,00	4 969 735,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	4 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	3 000,00	420 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	51 750,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	350 425,42	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	15 324,58	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	10 500,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	112 424,11	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	6 327 625,27	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	564 126,06	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	23 800,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 729 273,90	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	4 103 235,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	25 000,00	0,00
RECETTES REELLES		100 000,00	0,00	954 230,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	844 230,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	50 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	60 000,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	4 263 800,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	4 010 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	255 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	404 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	1 642 500,00
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	100 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	596 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	1 012 500,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	70 000,00
RECETTES REELLES		2 431 552,00	0,00	0,00	4 129 079,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	2 431 552,00	0,00	0,00	2 858 079,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	1 270 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	1 000,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		155 230,00	0,00	277 000,00	15 172 714,34
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	4 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	10 000,00	433 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	51 750,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	350 425,42
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	15 324,58
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	10 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	112 424,11
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	6 327 625,27
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	564 126,06
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	23 800,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	2 729 273,90
651	Aides à la personne	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	4 103 235,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	155 230,00	0,00	77 000,00	257 230,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	1 054 230,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	844 230,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	50 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	60 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	100 000,00

IV – ANNEXES				IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION				A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture		
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	180 000,00	159 200,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	159 200,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	159 200,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (cf204)		0,00	0,00	180 000,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	36 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	36 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT					
Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture		
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques
DEPENSES REELLES		2 587 736,00	2 461 500,00	105 700,00	188 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	36 000,00	0,00	7 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	400,00	0,00	64 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	3 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	27 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	10 800,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	2 500,00
625	Déplacements et missions	16 000,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	3 200,00	0,00	1 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	36 632,42	0,00	0,00	0,00
637	Autres Impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6411	Personnel titulaire	1 514 777,64	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	315 464,03	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	704 861,91	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	1 473 000,00	100 000,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	948 900,00	5 700,00	70 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	9 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	9 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

INVESTISSEMENT						
Art. (1)	Libellé	31 Culture		32 Sports	33 Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs	TOTAL DE LA FONCTION
		314 Musées	315 Services d'archives			
DEPENSES REELLES		5 208 219,00	150 000,00	45 000,00	0,00	5 742 419,00
Equipements départementaux		5 208 219,00	150 000,00	45 000,00	0,00	5 562 419,00
203	Frais d'études, recherche, développement	695 747,14	0,00	20 000,00	0,00	715 747,14
205	Licences, logiciels, droits similaires	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
213	Constructions	8 871,16	0,00	0,00	0,00	8 871,16
215	Install., matériel, outillage techniques	10 719,00	0,00	0,00	0,00	10 719,00
216	Collections et oeuvres d'art	12 500,00	15 000,00	0,00	0,00	27 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	40 000,00	35 000,00	0,00	0,00	234 200,00
231	Immobilisations corporelles en cours	4 435 881,70	100 000,00	25 000,00	0,00	4 560 881,70
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
RECETTES REELLES		499 572,00	15 000,00	0,00	0,00	550 572,00
102	Dotations et fonds d'Investissement	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
131	Subv Inv rattachées aux actifs amort	469 572,00	5 000,00	0,00	0,00	510 572,00
132	Subv Inv rattachées aux actifs non amort	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

FONCTIONNEMENT						
Art. (1)	Libellé	31 Culture		32 Sports	33 Jeunesse (act° socio-éduc...) et loisirs	TOTAL DE LA FONCTION
		314 Musées	315 Services d'archives			
DEPENSES REELLES		226 005,00	11 500,00	1 423 150,00	229 500,00	7 233 091,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	1 250,00	50 000,00	5 000,00	99 750,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	16 185,00	8 550,00	6 000,00	0,00	95 335,00
611	Contrats de prestations de services	195 200,00	0,00	0,00	0,00	195 200,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
615	Entretien et réparations	1 000,00	0,00	4 000,00	0,00	5 000,00
616	Primes d'assurances	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
618	Divers	5 000,00	1 500,00	0,00	17 000,00	50 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	34 000,00	44 800,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 000,00	0,00	615 500,00	0,00	616 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	19 500,00	22 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
628	Divers	620,00	200,00	0,00	0,00	5 520,00
633	Impôte, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	36 632,42
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	1 514 777,64
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	315 464,03
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	704 861,91
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 573 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	747 650,00	154 000,00	1 926 250,00
RECETTES REELLES		60 400,00	4 000,00	0,00	10 500,00	83 900,00
708	Autres produits	2 000,00	4 000,00	0,00	0,00	6 000,00
747	Participations	58 400,00	0,00	0,00	10 500,00	77 900,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/4

FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	15 150,00	150 600,00	0,00	165 750,00
Equipements départementaux		0,00	15 150,00	3 400,00	0,00	18 550,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	15 150,00	3 400,00	0,00	18 550,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	147 200,00	0,00	147 200,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		3 343 328,84	494 200,00	521 950,00	0,00	4 359 478,84
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	94 200,00	13 000,00	0,00	107 200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
621	Personnel extérieur au service	117 337,16	0,00	0,00	0,00	117 337,16
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	56 500,00	21 100,00	0,00	77 600,00
625	Déplacements et missions	85 000,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	43 760,65	0,00	0,00	0,00	43 760,65
6411	Personnel titulaire	1 738 472,77	0,00	0,00	0,00	1 738 472,77
6413	Personnel non titulaire	398 546,78	0,00	0,00	0,00	398 546,78
6414	Personnel rémunéré à la vacation	94 708,88	0,00	0,00	0,00	94 708,88
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	865 502,60	0,00	0,00	0,00	865 502,60
651	Aides à la personne	0,00	330 500,00	209 000,00	0,00	539 500,00
652	Frais de séjour, hébergement, inhumation	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
656	Participations	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	8 000,00	8 850,00	0,00	16 850,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	255 000,00	0,00	255 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES REELLES		0,00	649 950,00	263 000,00	0,00	912 950,00
747	Participations	0,00	180 000,00	0,00	0,00	180 000,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	469 950,00	263 000,00	0,00	732 950,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		0,00	247 000,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	247 000,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		16 977 092,66	49 394 418,12	42 671 670,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	500,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00
618	Divers	136 000,00	1 000,00	15 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	61 905,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	6 800,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	12 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	178 000,00	770 000,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 000,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	216 516,55	240 000,00	0,00
6411	Personnel titulaire	8 935 685,96	0,00	0,00
6412	Assistants maternelles	0,00	16 453 140,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	2 842 694,03	0,00	0,00
6416	Emplois d'insertion	4 086,30	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	52 000,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	4 612 109,82	4 280 000,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	1 426 400,00	9 157 560,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	25 221 573,12	33 158 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	10 000,00	5 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	9 000,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	896 100,00	324 110,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	5 000,00	12 000,00
RECETTES REELLES		17 035 000,00	2 729 000,00	3 604 905,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	500 000,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	14 000,00	0,00
708	Autres produits	0,00	8 000,00	0,00
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	17 035 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	791 000,00	2 910 905,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	1 416 000,00	644 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	50 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est détaillé à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	247 000,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	247 000,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres		
	DEPENSES REELLES	80 463,00	578 246,00	17 196 279,00	2 300 590,00	129 198 758,78
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	17 400,00	17 400,00
613	Locations	0,00	0,00	210 000,00	0,00	210 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	40 300,00	0,00	40 300,00
618	Divers	0,00	0,00	4 700,00	0,00	156 700,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	1 500,00	298 729,00	362 134,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	948 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	300,00	1 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	456 516,55
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	8 935 685,96
6412	Assistants maternelles	0,00	0,00	0,00	0,00	16 453 140,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	2 842 694,03
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	4 086,30
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	8 892 109,82
651	Aides à la personne	0,00	5 000,00	2 230 000,00	793 010,00	13 811 970,00
652	Frais de séjour, hébergement, inhumation	80 463,00	0,00	11 392 960,00	0,00	69 852 996,12
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	45 000,00	0,00	60 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	84 000,00	93 000,00
656	Participations	0,00	0,00	2 916 320,00	23 000,00	2 939 320,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	573 246,00	198 499,00	1 052 151,00	3 044 106,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	97 000,00	0,00	114 000,00
	RECETTES REELLES	264 207,00	658 246,00	8 089 162,00	874 742,00	33 255 262,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	0,00	0,00	0,00	0,00	17 035 000,00
747	Participations	264 207,00	658 246,00	2 039 900,00	874 742,00	7 539 000,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	6 049 262,00	0,00	8 109 262,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres et le compte 6516 qui est également décliné à 4 chiffres.

IV – ANNEXES					IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION					A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	547 Revenu minimum d'insertion - RMA		548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				5471 Revenu minimum d'insertion - Allocations	5472 Revenu minimum d'activité		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-5

SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)

FONCTIONNEMENT						
Art. (1)	Libellé	550 Services communs	551 APA à domicile	552 APA versée au bénéficiaire en établisst	553 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	2 254 936,14	13 505 000,00	1 125 000,00	13 370 000,00	30 254 936,14
618	Divers	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
625	Déplacements et missions	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	26 603,07	0,00	0,00	0,00	26 603,07
6411	Personnel titulaire	1 377 186,59	0,00	0,00	0,00	1 377 186,59
6413	Personnel non titulaire	204 556,55	0,00	0,00	0,00	204 556,55
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	621 714,93	0,00	0,00	0,00	621 714,93
648	Autres charges de personnel	5 875,00	0,00	0,00	0,00	5 875,00
651	Aides à la personne	0,00	13 500 000,00	1 125 000,00	13 370 000,00	27 995 000,00
654	Pertes sur créances irrecouvrables	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
	RECETTES REELLES	12 150 000,00	101 000,00	5 000,00	0,00	12 256 000,00
747	Participations	12 150 000,00	0,00	0,00	0,00	12 150 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	101 000,00	5 000,00	0,00	106 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	40 000,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	40 000,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	221 528,00	0,00	5 000,00	3 511 196,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	18 181,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	5 000,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	80 000,00	0,00	0,00	18 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	183 370,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	70 000,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	1 435 345,00
657	Subventions de fonctionnement versées	141 528,00	0,00	0,00	1 786 300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	457 842,00	0,00	0,00	610 000,00
747	Participations	457 842,00	0,00	0,00	600 000,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	0,00	10 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres, et le compte 6517 qui est décliné à 5 chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	40 000,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	40 000,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	567 Allocations RSA	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	762 567,19	35 500 000,00	0,00	40 000 291,19
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	18 181,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
618	Divers	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	98 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	183 370,00
625	Déplacements et missions	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	8 928,43	0,00	0,00	8 928,43
6411	Personnel titulaire	0,00	472 090,54	0,00	0,00	472 090,54
6413	Personnel non titulaire	0,00	64 823,65	0,00	0,00	64 823,65
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	208 449,57	0,00	0,00	208 449,57
648	Autres charges de personnel	0,00	3 275,00	0,00	0,00	3 275,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	30 800 000,00	0,00	30 800 000,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	4 600 000,00	0,00	4 600 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 435 345,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 927 828,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	2 165 000,00	0,00	3 232 842,00
747	Participations	0,00	0,00	1 960 000,00	0,00	3 017 842,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)

INVESTISSEMENT							
Art. (1)		Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
					621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES			0,00	0,00	9 501 743,00	0,00	2 892 000,00
Equipements départementaux			0,00	0,00	9 481 743,00	0,00	142 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement		0,00	0,00	664 402,00	0,00	0,00
211	Terrains		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains		0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques		0,00	0,00	365 000,00	0,00	84 000,00
218	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00	1 121 930,00	0,00	48 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	7 330 411,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)			0,00	0,00	20 000,00	0,00	2 750 000,00
RECETTES REELLES			0,00	0,00	504 958,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort		0,00	0,00	275 800,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort		0,00	0,00	209 158,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT						
Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		12 612 266,56	0,00	9 256 594,53	200 000,00	95 000,00
601	Achats stockés - Matières premières	0,00	0,00	2 713 000,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	717 300,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 197 315,00	155 000,00	19 400,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	233 000,00	0,00	12 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 001 150,00	25 000,00	63 600,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	87 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00
622	Rémunérations Intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	3 100,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	68 000,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	22 000,00	0,00	100 035,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	123 100,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	130 650,49	0,00	23 014,99	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	16 100,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	8 571 926,25	0,00	1 290 721,57	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	579 513,18	0,00	25 163,44	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	3 302 176,64	0,00	478 294,53	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	1 540 000,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	460 000,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	692 000,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	210 900,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	124 100,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	13 800,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2023

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	13 200,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portualres	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		150 000,00	702 000,00	0,00	13 245 743,00
Equipements départementaux		0,00	677 000,00	0,00	10 300 743,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	2 000,00	0,00	666 402,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	10 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	3 600,00	0,00	452 600,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 169 930,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	671 400,00	0,00	8 001 811,00
Equipements non départementaux (c/204)		150 000,00	25 000,00	0,00	2 945 000,00
RECETTES REELLES		0,00	500 000,00	0,00	1 004 958,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	20 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	500 000,00	0,00	775 800,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	209 158,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portualres	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		65 000,00	150 875,00	331 800,00	22 711 536,09
601	Achats stockés - Matières premières	0,00	0,00	0,00	2 713 000,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	717 300,00
004	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	40 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	125 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	91 470,00	0,00	2 463 185,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	20 000,00
613	Locations	0,00	5 000,00	0,00	250 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	28 475,00	11 800,00	1 130 025,00
616	Primes d'assurances	0,00	10 930,00	0,00	97 930,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	1 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	13 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	3 100,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	68 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	15 000,00	0,00	137 035,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	123 100,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	153 665,48
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	16 100,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	9 862 647,82
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	604 676,62
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	3 780 471,17
656	Participations	65 000,00	0,00	320 000,00	385 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	6 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	300,00
RECETTES REELLES		0,00	4 500,00	4 200,00	1 548 700,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	460 000,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	26 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	3 500,00	0,00	695 500,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	210 900,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	124 100,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	13 800,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	1 000,00	0,00	14 200,00

IV – ANNEXES					IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION					A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)

INVESTISSEMENT						
Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	1 749 423,00	0,00	558 271,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	545 171,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	206 030,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	84 830,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	40 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	98 811,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	1 749 423,00	0,00	13 100,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	35 000,00	0,00	114 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	35 000,00	0,00	6 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00

FONCTIONNEMENT						
Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		1 298 568,63	174 000,00	577 000,00	15 000,00	912 790,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	20 629,89
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	405 000,00	0,00	548 760,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	26 230,11
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	112 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	43 250,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	17 984,53	0,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	701 535,91	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	206 002,79	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	29 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	338 645,40	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	9 000,00	0,00	0,00	63 370,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	172 000,00	15 000,00	87 700,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	290 000,00	0,00	1 231 363,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00
747	Participations	0,00	0,00	290 000,00	0,00	569 363,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		5 900 223,96	8 207 917,96
Equipements départementaux		50 000,00	595 171,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	206 030,00
211	Terrains	0,00	50 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	84 830,00
213	Constructions	0,00	65 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	40 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	50 000,00	50 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	98 811,00
Equipements non départementaux (c/204)		5 850 223,96	7 612 746,96
RECETTES REELLES		111 000,00	260 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	111 000,00	177 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	41 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	42 000,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		853 083,83	3 830 442,46
604	Achats d'études, prestations de services	1 000,00	11 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 000,00	21 629,89
611	Contrats de prestations de services	145 000,00	1 098 760,00
613	Locations	0,00	350,00
615	Entretien et réparations	0,00	26 230,11
618	Divers	2 306,00	2 306,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	112 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 694,00	1 694,00
625	Déplacements et missions	0,00	5 000,00
628	Divers	5 150,00	48 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	17 984,53
6411	Personnel titulaire	0,00	701 535,91
6413	Personnel non titulaire	0,00	206 002,79
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	29 400,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	338 645,40
656	Participations	246 717,00	319 087,00
657	Subventions de fonctionnement versées	450 216,83	724 916,83
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	165 000,00
RECETTES REELLES		171 355,00	1 692 718,00
708	Autres produits	0,00	12 000,00
732	Droits d'enregistrement, taxes urbanisme	0,00	650 000,00
747	Participations	171 355,00	1 030 718,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs		
				821 Routier	822 Ferroviaire	823 Maritime
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs		
				821 Routier	822 Ferroviaire	823 Maritime
	DEPENSES REELLES	57 465,56	1 115 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	835,75	0,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	39 866,80	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	15 763,01	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	1 111 900,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs		88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		824 Fluvial	825 Aérien		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs		88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		824 Fluvial	825 Aérien		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	1 172 465,56
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 100,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	2 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	835,75
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	39 866,80
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	15 763,01
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	1 111 900,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	17 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	17 000,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)

INVESTISSEMENT					
Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	657 780,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	284 930,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	51 930,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	20 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	196 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	17 000,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	372 850,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	204 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	204 000,00

FONCTIONNEMENT					
Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		459 281,57	3 192 873,00	380 500,00	625 920,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	206 670,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	15 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	5 150,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	2 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 700,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	68 000,00	0,00	14 600,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 973,17	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6411	Personnel titulaire	330 017,41	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	121 590,99	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	23 200,00	380 500,00	376 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	3 101 673,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	86 448,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	7 448,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	64 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintenance services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	121 000,00	0,00	778 780,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	284 930,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	51 930,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	20 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	196 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	17 000,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	121 000,00	0,00	493 850,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	204 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	204 000,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintenance services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	1 265 000,00	0,00	5 923 574,57
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	206 670,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	15 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	5 150,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	2 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	1 700,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	82 600,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	5 973,17
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	330 017,41
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	121 590,99
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	1 265 000,00	0,00	2 044 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 101 673,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	86 448,00
703	Rodovonooo utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	7 418,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	64 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	15 000,00

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
			Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat,*)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé (8)	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								O/N	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					344 350 265,27									
1641 Emprunts en euros (total)					334 350 265,27									
369-refin	SFIL CAFFIL	11/08/2009	01/01/2010	01/01/2011	6 522 380,03	C	Taux fixe à 3.88 %	3,880	3,937	EUR	A	P	O	A-1
3701	SOCIETE GENERALE	20/12/2005	20/12/2005	20/12/2006	7 500 000,00	C	Taux fixe 3.28% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé)	3,280	3,328	EUR	A	C	O	B-1
3702	SOCIETE GENERALE	20/12/2005	20/12/2005	20/03/2006	4 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.02 sur Euribor 3M) + 0.02	2,501	2,562	EUR	T	C	O	A-1
3703	SOCIETE GENERALE	14/11/2006	14/11/2006	20/12/2006	1 500 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.02 sur Euribor 3M) + 0.02	3,605	3,708	EUR	T	C	O	A-1
372 ream	SFIL CAFFIL	30/11/2006	30/11/2006	01/11/2008	7 000 000,00	C	EONIA(Postfixé)-Floor -0.02 sur EONIA(Postfixé) + 0.02	3,340	3,442	EUR	A	C	O	A-1
374	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	22/12/2006	22/12/2006	15/05/2007	6 500 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.02	3,700	3,815	EUR	X	X	O	A-1
376	SFIL CAFFIL	27/12/2006	27/12/2006	01/04/2007	7 000 000,00	C	(Euribor 3M-Floor 0.03 sur Euribor 3M) + (-0.03)	3,684	3,790	EUR	T	P	O	A-1
377	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	01/08/2007	01/08/2007	01/11/2007	5 000 000,00	C	3.75 %	3,750	3,859	EUR	T	C	O	D-1
378 ream	CREDIT FONCIER DE FRANCE	01/07/2011	09/08/2011	09/11/2011	4 310 222,80	C	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,715	3,823	EUR	T	P	O	B-1
379	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	07/12/2007	07/12/2007	07/03/2008	5 000 000,00	C	2.4*(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé) + Tunnel 0/2.25 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé))	5,400	5,592	EUR	T	C	O	A-1
380	SOCIETE GENERALE	12/12/2007	12/12/2007	12/12/2008	4 000 000,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.21)-Floor -0.21 sur TAG 3M(Postfixé)	4,277	4,346	EUR	A	P	O	A-1
381	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/12/2007	20/12/2007	20/03/2008	6 500 000,00	F	Taux fixe à 4.575 %	4,575	4,654	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé D/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
383	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	15/09/2008	30/09/2008	15/03/2009	5 000 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.15)-Floor -0.15 sur TAM(Postfixé)	3,714	3,768	EUR	X	X	O	A-1
384	SFIL CAFFIL	25/06/2008	25/06/2008	01/10/2008	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	4,815	EUR	T	C	O	A-1
385	SFIL CAFFIL	31/10/2008	01/12/2008	01/12/2009	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.81 %	4,810	4,880	EUR	A	C	O	A-1
388	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2008	29/12/2008	01/04/2009	8 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.47 sur Euribor 3M) + 0.47	3,461	3,558	EUR	T	P	O	A-1
389	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/12/2008	29/12/2008	01/01/2010	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.52 %	4,520	4,520	EUR	A	P	O	A-1
390-taux fixe annulable	SOCIETE GENERALE	30/12/2008	30/12/2008	30/06/2009	4 500 000,00	C	Taux fixe annulable à 4.23 % (date d'exercice 30/12/2013)	4,230	4,338	EUR	S	P	O	A-1
391	SOCIETE GENERALE	30/12/2008	30/12/2008	30/06/2009	4 500 000,00	C	Taux fixe à 3.84 %	3,840	3,934	EUR	S	P	O	A-1
392	SFIL CAFFIL	07/12/2009	22/12/2009	01/12/2010	5 000 000,00	V	(Euribor 12M(Postfixé)-Floor -0.33 sur Euribor 12M(Postfixé)) + 0.33	1,870	1,897	EUR	A	P	O	A-1
394	SOCIETE GENERALE	22/12/2009	15/01/2010	15/01/2011	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.11 %	4,110	4,170	EUR	A	C	O	A-1
396	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2009	24/12/2009	25/12/2010	10 000 000,00	F	Taux fixe à 3.1 %	3,100	3,100	EUR	A	P	O	A-1
398	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	31/07/2010	01/07/2010	01/10/2010	5 000 000,00	C	Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	2,920	2,996	EUR	T	C	O	B-1
399	SFIL CAFFIL	35/11/2010	15/10/2010	01/04/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 2.23 %	2,230	2,249	EUR	T	P	O	A-1
400	CREDIT AGRICOLE	29/12/2010	29/12/2010	29/03/2011	2 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.63	1,644	1,654	EUR	T	C	O	A-1
402	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/04/2011	15/04/2011	15/07/2011	5 000 000,00	C	(Euribor 12M(Postfixé)-0.3)-Floor à 4.69 activant à 2.5 sur Euribor 12M(Postfixé)	4,390	4,529	EUR	T	C	O	A-1
403	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/07/2011	01/12/2011	03/12/2012	5 000 000,00	C	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	3,975	4,033	EUR	A	C	O	B-1
404	CREDIT MUTUEL	24/08/2011	28/09/2011	31/03/2012	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,400	4,473	EUR	T	P	O	A-1
405	CREDIT MUTUEL	24/08/2011	28/09/2011	31/03/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,400	4,473	EUR	T	P	O	A-1
406	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/09/2011	27/12/2012	28/03/2013	5 000 000,00	C	Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	4,050	4,173	EUR	T	C	O	B-1
407	SOCIETE GENERALE	08/11/2011	30/12/2011	30/03/2012	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,380	4,518	EUR	T	C	O	A-1
412	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2012	21/12/2012	01/01/2014	7 000 000,00	F	Taux fixe à 3.91 %	3,910	3,910	EUR	A	P	O	A-1
414	CREDIT FONCIER DE FRANCE	19/12/2013	27/12/2013	27/03/2014	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.22 %	3,220	3,307	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé (8) O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
415	CREDIT FONCIER DE FRANCE	19/12/2013	27/12/2013	27/12/2014	2 000 000,00	V	Euribor 12M + 1,43	1,992	2,021	EUR	A	C	O	A-1
416	CREDIT MUTUEL	20/12/2013	20/12/2013	31/03/2014	2 000 000,00	V	Euribor 3M + 1,4	1,692	1,728	EUR	T	C	O	A-1
417 réam	CREDIT AGRICOLE	26/05/2021	04/06/2021	04/09/2021	1 128 162,44	F	Taux fixe à 0,37 %	0,370	0,370	EUR	T	C	O	A-1
419	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/06/2015	30/06/2015	31/12/2015	3 000 000,00	V	Euribor 6M + 1,37	1,420	1,446	EUR	S	C	O	A-1
420	SFIL CAFFIL	18/11/2014	20/12/2014	01/11/2015	20 000 000,00	F	Taux fixe à 2,61 %	2,610	2,648	EUR	A	P	O	A-1
421	SFIL CAFFIL	18/11/2014	10/12/2014	01/11/2015	3 250 000,00	F	Taux fixe à 1,63 %	1,630	1,654	EUR	A	P	O	A-1
422	CREDIT FONCIER DE FRANCE	21/07/2015	03/08/2015	03/11/2015	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2,02 %	2,020	2,035	EUR	T	P	O	A-1
423	CREDIT MUTUEL	21/07/2015	21/07/2015	31/03/2016	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1,75 %	1,750	1,762	EUR	T	P	O	A-1
424	CAISSE D'EPARGNE	04/12/2015	01/03/2016	25/03/2016	2 100 000,00	F	Taux fixe à 2,1 %	2,100	2,117	EUR	T	P	O	A-1
426	SaarlB	16/12/2015	25/01/2016	25/04/2016	17 239 500,00	F	Taux fixe à 2,95 %	2,950	2,983	EUR	T	P	O	A-1
427	CAISSE D'EPARGNE	28/06/2016	28/06/2016	25/12/2016	3 030 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0,4	1,150	1,155	EUR	T	P	O	A-1
428	SaarlB	28/06/2016	28/06/2016	25/03/2017	7 030 000,00	F	Taux fixe à 1,54 %	1,540	1,549	EUR	T	P	O	A-1
429	CREDIT AGRICOLE	23/11/2016	30/06/2017	23/03/2017	8 030 000,00	V	(Euribor 3M + 0,77)-Floor -0,77 sur Euribor 3M	0,458	0,459	EUR	T	C	O	A-1
431	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/04/2017	15/05/2017	01/06/2018	4 000 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
432	BANQUE POSTALE	16/10/2017	02/11/2017	15/11/2018	10 000 000,00	V	(Euribor 12M + 0,38)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,380	0,386	EUR	A	C	O	A-1
434	SaarlB	04/12/2017	25/04/2018	25/07/2018	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1,39 %	1,390	1,397	EUR	T	P	O	A-1
435	SFIL CAFFIL	16/07/2018	08/08/2018	01/09/2019	5 000 000,00	V	(Euribor 12M + 0,31)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,310	0,314	EUR	A	C	O	A-1
436	CREDIT MUTUEL	01/08/2018	01/08/2018	31/10/2018	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1,44 %	1,440	1,448	EUR	T	P	O	A-1
438	SFIL CAFFIL	26/11/2018	20/12/2018	01/04/2019	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1,58 %	1,580	1,589	EUR	T	P	O	A-1
440	SFIL CAFFIL	17/05/2019	03/07/2019	01/11/2019	8 000 000,00	F	Taux fixe à 1,16 %	1,160	1,165	EUR	T	C	O	A-1
441	SFIL CAFFIL	17/05/2019	03/07/2019	01/02/2021	8 000 000,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0,59)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,580	0,590	EUR	A	C	O	A-1
442	SFIL CAFFIL	23/07/2020	28/08/2020	01/03/2021	8 500 000,00	F	Taux fixe à 0,68 %	0,680	0,681	EUR	S	C	O	A-1
444	CREDIT AGRICOLE	23/07/2020	15/01/2021	22/12/2020	6 000 000,00	F	Taux fixe à 0,66 %	0,660	0,662	EUR	T	P	O	A-1
446	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/07/2020	30/10/2020	01/02/2021	490 000,00	F	Taux fixe à 0,56 %	0,560	0,560	EUR	T	P	O	A-1
447	SFIL CAFFIL	01/09/2021	10/09/2021	01/10/2022	8 000 000,00	F	Taux fixe à 0,43 %	0,430	0,430	EUR	A	C	O	A-1
448	CREDIT AGRICOLE	01/09/2021	17/02/2022	26/10/2022	7 000 000,00	F	Taux fixe à 0,59 %	0,590	0,590	EUR	A	C	O	A-1
449	CAISSE D'EPARGNE	21/06/2022	29/12/2022	25/04/2023	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1,49 %	1,490	1,498	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Possibilité de remboursement anticipé	Catégorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel			
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					10 000 000,00							
393												
410	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	11/12/2009	15/12/2009	15/03/2010	5 000 000,00	V	Euribor 12M + 0,59	1,832	1,859	EUR	X	X
	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	26/06/2012	27/12/2012	31/12/2013	5 000 000,00	V	Euribor 3M + 3,35	3,534	3,534	EUR	A	C
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00							
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00							
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00							
1672 Emprunts sur comptes sociaux du Trésor (total)					0,00							
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00							
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00							
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00							
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00							
1681 Autres emprunts (total) (3)					0,00							
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00							
1687 Autres dettes (total)					0,00							
Total général					344 350 265,27							

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		201 161 451,17					17 498 526,19	4 680 658,61	0,00	989 068,48
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		197 994 780,17					16 915 193,19	4 582 785,62	0,00	976 284,17
369-refin	N	0,00	A-1	2 134 021,71	3,00	F	Taux fixe à 3,88 %	3,937	495 118,29	83 950,04	0,00	64 296,00
3701	N	0,00	B-1	1 125 000,00	2,96	C	Taux fixe 2,97% à barrière 5,5% sur Euribor 1M(Postfixé)	3,055	375 000,00	33 876,56	0,00	866,25
3702	N	0,00	A-1	600 000,00	2,96	F	Taux fixe à 3,48 %	3,588	200 000,00	18 516,50	0,00	425,33
3703	N	0,00	A-1	225 000,00	2,96	F	Taux fixe à 3,48 %	3,588	75 000,00	6 943,68	0,00	159,50
372 ream	N	0,00	A-1	3 379 310,35	13,83	F	Taux fixe à 4,24 %	4,302	241 379,31	145 272,80	0,00	22 174,71
374	N	0,00	A-1	1 300 000,00	3,37	F	Taux fixe à 0 %	0,000	325 000,00	0,00	0,00	0,00
376	N	0,00	A-1	1 984 684,35	4,00	F	Taux fixe à 3,27 %	3,359	437 244,73	60 404,36	0,00	12 790,88
377	N	0,00	D-1	1 187 500,00	4,59	C	3,75 + (1,2*Max(0 et Euribor 3M(Postfixé)-(8*Range accrual (Euribor 3M<5,71))))	3,859	250 000,00	41 582,03	0,00	5 859,38
378 ream	N	0,00	B-1	1 598 210,31	4,86	C	Taux fixe 3,715% à barrière 5,5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,823	297 489,21	56 013,69	0,00	6 979,81
379	N	0,00	A-1	1 250 000,00	4,93	F	Taux fixe à 4,69 %	4,844	250 000,00	54 969,08	0,00	3 126,67
380	N	0,00	A-1	1 626 665,39	4,95	F	Taux fixe à 0 %	0,000	277 275,62	0,00	0,00	0,00
381	N	0,00	A-1	2 219 136,29	4,97	F	Taux fixe à 4,575 %	4,654	404 123,10	95 949,21	0,00	2 332,21
383	N	0,00	A-1	2 407 410,00	12,21	F	Taux fixe à 0,08 %	0,081	185 185,00	1 952,68	0,00	1 437,04
384	N	0,00	A-1	2 150 000,00	10,50	F	Taux fixe à 4,73 %	4,815	200 000,00	98 147,50	0,00	22 802,54
385	N	0,00	A-1	333 333,38	0,92	F	Taux fixe à 4,81 %	4,880	333 333,38	16 256,02	0,00	0,00
388	N	0,00	A-1	3 128 929,81	6,00	V	(Euribor 3M-Floor -0,47 sur Euribor 3M) + 0,47	2,666	455 344,34	85 241,45	0,00	27 197,08
389	N	0,00	A-1	2 267 307,97	6,00	F	Taux fixe à 4,52 %	4,520	282 564,83	102 482,32	0,00	89 461,19
390-taux fixe annulable	N	0,00	A-1	2 660 021,38	11,00	F	Taux fixe à 4,23 %	4,338	186 625,46	112 099,98	0,00	290,62

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
ICNE de l'exercice												
391	N	0,00	A-1	2 660 021,53	11,00	F	Taux fixe à 5,7 %	5,867	186 625,46	151 056,72	0,00	391,62
392	N	0,00	A-1	3 144 347,50	11,92	V	(Euribor 12M-Floor -0,33 sur Euribor 12M) + 0,33	3,269	197 544,92	102 717,97	0,00	9 202,05
394	N	0,00	A-1	2 600 000,00	12,04	F	Taux fixe à 4,05 %	4,187	200 000,00	99 247,50	0,00	4 320,00
396	N	0,00	A-1	5 745 901,26	11,98	V	Euribor 12M + 0,55	3,797	402 573,49	217 997,90	0,00	3 496,12
398	N	0,00	B-1	1 937 500,00	7,50	C	Taux fixe 2,92% à barrière 6% sur CMS	2,996	250 000,00	54 435,68	0,00	12 318,75
							EUR 10A(Postfixé)					
399	N	0,00	A-1	350 154,91	3,00	F	Taux fixe à 2,23 %	2,249	39 101,83	7 482,97	0,00	1 714,85
400	N	0,00	A-1	800 000,00	7,99	V	Euribor 3M + 0,63	2,787	100 000,00	27 497,06	0,00	81,79
402	N	0,00	A-1	2 125 000,00	8,29	C	(Euribor 12M(Postfixé)-0,3)-Floor à 4,69 activant à 2,5 sur Euribor 12M(Postfixé)	3,105	250 000,00	67 347,68	0,00	12 178,71
403	N	0,00	B-1	2 250 000,00	8,92	C	(Euribor 12M + 0,2)-Floor à 3,775 activant à 2,5 sur Euribor 12M	3,137	250 000,00	70 536,25	0,00	6 028,78
404	N	0,00	A-1	1 674 515,09	9,00	F	Taux fixe à 4,4 %	4,473	155 188,56	71 141,40	0,00	0,00
405	N	0,00	A-1	1 116 343,37	9,00	F	Taux fixe à 4,4 %	4,473	103 459,03	47 427,61	0,00	0,00
406	N	0,00	B-1	2 500 000,00	10,00	C	Taux fixe 4,05% à barrière 5,5% sur Euribor 3M (Marge de 0,6%)	4,173	250 000,00	98 535,94	0,00	506,25
407	N	0,00	A-1	1 066 666,67	4,00	F	Taux fixe à 4,38 %	4,518	266 666,68	42 915,88	0,00	97,33
412	N	0,00	A-1	3 289 279,88	5,00	F	Taux fixe à 3,91 %	3,910	497 021,20	128 610,84	0,00	108 874,04
414	N	0,00	A-1	800 000,12	5,99	F	Taux fixe à 3,22 %	3,307	133 333,32	24 480,95	0,00	238,52
415	N	0,00	A-1	800 000,03	5,99	V	Euribor 12M + 1,43	4,689	133 333,33	37 489,56	0,00	355,98
416	N	0,00	A-1	800 000,04	6,00	F	Taux fixe à 0,82 %	0,822	133 333,36	6 150,00	0,00	0,00
417 réam	N	0,00	A-1	909 808,46	6,17	F	Taux fixe à 0,37 %	0,370	145 569,36	3 164,31	0,00	204,22
419	N	0,00	A-1	1 878 513,71	12,50	V	Euribor 6M + 1,37	4,165	149 849,47	83 887,25	0,00	0,00
420	N	0,00	A-1	14 224 204,83	11,83	F	Taux fixe à 2,61 %	2,648	893 641,51	376 408,02	0,00	57 987,95
421	N	0,00	A-1	1 811 785,52	6,83	F	Taux fixe à 1,63 %	1,654	222 523,15	29 942,27	0,00	4 317,50
422	N	0,00	A-1	3 415 311,50	12,59	F	Taux fixe à 2,02 %	2,035	237 314,19	67 199,17	0,00	10 164,30
423	N	0,00	A-1	6 889 427,48	13,00	F	Taux fixe à 1,75 %	1,762	476 224,55	117 451,13	0,00	0,00
424	N	0,00	A-1	1 462 648,00	12,98	F	Taux fixe à 2,1 %	2,117	98 920,35	29 940,01	0,00	397,75
426	N	0,00	A-1	12 554 695,31	13,07	F	Taux fixe à 2,95 %	2,983	786 463,44	361 716,48	0,00	62 682,15
427	N	0,00	A-1	2 135 384,05	13,73	V	Livret A(Prefixé) + 0,4	2,422	144 188,65	69 465,38	0,00	1 161,53

Emprunts et dettes au 01/01/N														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)				
428	N	0,00	A-1	5 120 953,94	13,98	F	Taux fixe à 1.54 %	1,549	330 389,61	76 960,91	0,00	1 024,65		
429	N	0,00	A-1	5 600 000,00	13,98	V	(Euribor 3M + 0.77)-Floor -0.77 sur Euribor 3M	2,903	400 000,00	203 631,99	0,00	4 395,99		
431	N	0,00	A-1	3 000 000,00	14,42	F	Taux fixe à 0 %	0,000	200 000,00	0,00	0,00	0,00		
432	N	0,00	A-1	7 500 000,00	14,87	V	(Euribor 12M + 0.38)-Floor 0 sur Euribor 12M	3,238	500 000,00	242 648,96	0,00	34 236,47		
434	N	0,00	A-1	3 194 219,02	15,32	F	Taux fixe à 1.39 %	1,397	185 998,56	43 432,92	0,00	7 549,80		
435	N	0,00	A-1	4 000 000,00	15,67	V	(Euribor 12M + 0.31)-Floor 0 sur Euribor 12M	2,098	250 000,00	83 868,89	0,00	49 149,44		
436	N	0,00	A-1	4 054 326,17	15,58	F	Taux fixe à 1.44 %	1,448	231 033,79	57 138,45	0,00	9 175,90		
438	N	0,00	A-1	3 342 821,28	16,00	F	Taux fixe à 1.58 %	1,589	181 910,70	51 742,30	0,00	12 346,87		
440	N	0,00	A-1	6 700 000,00	16,58	F	Taux fixe à 1.16 %	1,165	400 000,00	75 980,00	0,00	11 977,00		
441	N	0,00	A-1	7 200 000,00	17,08	V	(Euribor 12M + 0.32)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,325	400 000,00	23 360,00	0,00	231 975,20		
442	N	0,00	A-1	7 650 000,00	17,67	F	Taux fixe à 0.88 %	0,681	425 000,00	51 297,50	0,00	16 240,19		
444	N	0,00	A-1	5 420 993,80	17,72	F	Taux fixe à 0.66 %	0,682	288 833,53	35 064,67	0,00	752,72		
446	N	0,00	A-1	443 425,81	17,83	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	23 482,88	2 428,84	0,00	384,61		
447	N	0,00	A-1	7 600 000,00	18,75	F	Taux fixe à 0.43 %	0,430	400 000,00	32 680,00	0,00	7 654,00		
448	N	0,00	A-1	6 650 000,00	18,82	F	Taux fixe à 0.59 %	0,590	350 000,00	39 235,00	0,00	6 608,00		
449	N	0,00	A-1	10 000 000,00	20,07	F	Taux fixe à 1.49 %	1,498	375 000,00	155 391,36	0,00	25 893,93		
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		3 166 671,00					583 333,00	97 872,99	0,00	12 784,31		
393	N	0,00	A-1	666 671,00	1,21	V	Euribor 12M + 0.59	0,327	333 333,00	2 176,50	0,00	12 241,03		
410	N	0,00	A-1	2 500 000,00	10,00	V	Euribor 3M + 0.77	3,050	250 000,00	95 696,49	0,00	543,28		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1671 Avances consolidées dL Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		

Emprunts et dettes au 01/01/N														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)			
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		201 161 451,17						17 498 526,19	4 680 658,61	0,00	989 068,48	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Barrière simple (B)														
3701	SOCIETE GENERALE	7 500 000,00	1 125 000,00	1	20,00		Taux fixe 2.97% à barrière 5% sur Euribor 1M(Postfixé)	Taux fixe 3.28% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé)	3 328,28	Taux fixe 2.97% à barrière 5.5% sur Euribor 1M(Postfixé)	3,055	33 876,56	0,00	0,56
378 ream	CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 310 222,80	1 598 210,31	1	16,25		Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	29 027,69	Taux fixe 3.715% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,823	56 013,69	0,00	0,79
398	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 000 000,00	1 937 500,00	1	20,00		Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	0,00	Taux fixe 2.92% à barrière 6% sur CMS EUR 10A(Postfixé)	2,996	54 435,68	0,00	0,96
403	CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 000 000,00	2 250 000,00	1	20,00		Taux fixe 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	103 338,44	(Euribor 12M + 0.2)-Floor à 3.775 activant à 2.5 sur Euribor 12M	3,137	70 536,25	0,00	1,12
406	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 000 000,00	2 500 000,00	1	20,00		Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.5%)	Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.5%)	148 628,95	Taux fixe 4.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de 0.6%)	4,173	98 535,94	0,00	1,24
TOTAL (B)		26 810 222,80	9 410 710,31						284 323,36			313 398,12	0,00	4,67

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
377	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5 000 000,00	1 187 500,00	1	20,00		3,75 %	3,75 %	0,00	3,75 + (1,2*Max(0 et Euribor 3M(Postfixé)-(8*Range annuel (Euribor 3M<=5,7))))	3,859	41 582,03	0,00	0,59
TOTAL (D)		5 000 000,00	1 187 500,00						0,00			41 582,03	0,00	0,59
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		31 810 222,80	10 598 210,31						284 323,36			354 980,15	0,00	5,27

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est Hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 669.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 769.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	56	0	0	0	0	
	% de l'encours	94,7	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Montant en euros	190 563 240,86	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	4,67	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	9 410 710,31	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 187 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
(F) Autres types de structures	Montant en euros						0,00
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
	IV
	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/688	Produits c/768		
Taux fixe (total)							0,00	0,00	
Taux variable simple (total)							0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00	
Total							0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		23 345 000,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		18 000 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	16 500 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 500 000,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681 (5)	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		5 345 000,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 345 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 000 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	23 345 000,00	5 519 497,12	20 975 094,55	49 839 591,67

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(5) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		42 027 638,28	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		3 778 591,00	0,00
10222	FCTVA	3 480 614,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	42 000,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2743	Prêts au personnel	10 000,00	0,00
2748	Autres prêts	55 477,00	0,00
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	120 500,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	70 000,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)		38 249 047,28	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	223 678,56	0,00
28033	Frais d'insertion	2 894,21	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	156 065,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	63 750,00	0,00
2804114	Voirie	1 221 040,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	60 567,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	310 897,00	0,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	128 680,32	0,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	2 413 201,00	0,00
2804143	Subv.Cne : Projet infrastructure	194,00	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	340 999,00	0,00
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	706,00	0,00
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	261 501,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	175 520,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	30 766,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	244 731,03	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	613 892,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	11 329,00	0,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	578 056,91	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	11 373,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	110 582,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	847 524,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	316 299,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	1 129,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	233,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	9 657,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	3 033,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	24 416,00	0,00
281351	Bâtiments publics	2 040 877,00	0,00
28152	Installations de voirie	847 015,00	0,00
28153	Réseaux divers	1 219 581,94	0,00
28157	Matériel et outillage techniques	790 274,29	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	869,20	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	1 776 455,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	1 804 326,00	0,00
281753	Réseaux divers (m. à dispo)	1 383,00	0,00
281757	Matériel, outillage technique (m. à disp	48 199,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	171 191,00	0,00
28182	Matériel de transport	1 148 376,83	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	223 064,94	0,00

Conseil départemental Nièvre - Budget principal - BP (projet de budget) - 2023

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281838	Autre matériel informatique	471 392,21	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	79 209,39	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	49 651,77	0,00
28185	Matériel de téléphonie	81 525,10	0,00
28188	Autres immo. corporelles	298 894,30	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Indemnités de renégociation de la dette	238 697,28	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	93 350,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	18 702 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	42 027 638,28	1 242 173,00	0,00	25 252 418,67	68 522 229,95

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 49 839 591,67
Ressources propres disponibles	IV 68 522 229,95
Solde	V = IV - II (5) 18 682 638,28

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
EMPRUNTS GARANTIS		C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					13 141 982,23	5 616 712,06										185 239,28	562 666,04		
CENTRE DE SOINS LUZY	2004	P	CENTRE DE SOINS DE LONGUE DUREE LUZY	CDC	1 787 154,66	388 511,82	4,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	3,200	A-1	EUR	6 604,70	77 702,38	
CENTRE LUZY	2004	P	Restructuration USLD Luzy	Crédit Foncier	1 661 586,00	870 497,04	9,07	T	F	Taux fixe à 5,2 %	5,302	F	Taux fixe à 5,2 %	5,302	A-1	EUR	43 812,65	75 334,35	
COMMUNE DE LUZY	2014	P	RENOVATION HOTEL DU CENTRE LUZY	CDC	450 000,00	324 000,00	17,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,250	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,000	A-1	EUR	6 480,00	18 000,00	
HOP RURAL DE LORMES	2002	P	REAMENAGEMENT PRETS	CDC	1 574 037,47	434 950,35	8,33	T	V	Livret A(Préfixé) + 1,25	1,034	V	Livret A(Préfixé) + 1,25	3,250	A-1	EUR	17 103,82	51 170,64	
HOP RURAL DE LORMES	2003	P	REAMENAGEMENT PRÊTS	CDC	1 921 924,76	635 688,41	9,83	T	V	Livret A(Préfixé) + 1,25	0,852	V	Livret A(Préfixé) + 1,25	3,250	A-1	EUR	25 183,74	63 568,80	
HOSP MOULINS ENGILBERT	1998	P	MAISON DE RETRAITE MOULINS ENGILBERT	CDC	1 524 490,17	70 531,33	0,17	A	F	Taux fixe à 6 %	6,000	F	Taux fixe à 6 %	6,000	A-1	EUR	4 231,88	70 531,33	
HOSP MOULINS ENGILBERT	2017	P	EHPAD SUD MORVAN MOULINS ENGILBERT	CDC	898 723,00	774 757,49	14,75	T	F	Taux fixe à 2,45 %	0,607	F	Taux fixe à 2,45 %	2,450	A-1	EUR	18 416,81	43 362,95	
HOSP MOULINS ENGILBERT	2017	P	EHPAD SUD MORVAN MOULINS ENGILBERT	CDC	1 730 277,00	1 477 765,46	14,75	T	V	Livret A(Préfixé) + 1,11	0,462	V	Livret A(Préfixé) + 1,11	3,110	A-1	EUR	51 485,56	78 815,83	
M DE RETRAITE DE VARZY	2006	P	Humanisation Maison Varzy	CDC	1 091 289,17	385 243,40	6,00	T	V	Livret A(Préfixé)	3,200	V	Livret A(Préfixé)	11,585	A-1	EUR	9 378,44	55 273,97	
M DE RETRAITE DE VARZY	2009	P	EHPAD Varzy REAMENAGEMENT CUISINE ET LAVERIE	CDC	400 000,00	163 297,82	6,08	A	F	Taux fixe à 1,08 %	1,077	F	Taux fixe à 1,08 %	1,080	A-1	EUR	1 663,19	23 279,12	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
M DE RETRAITE DE VARZY	2019	P	EHPAD LES PETITES PROMENADES VARZY	CDC	52 115,50	47 283,03	17,00	A	F	Taux fixe à 0,83 %	0,830	F	Taux fixe à 0,83 %	0,830	A-1	EUR	392,45	2 446,36
M DE RETRAITE DE VARZY	2019	P	EHPAD LES PETITES PROMENADES VARZY	CDC	50 384,50	44 185,91	12,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	486,04	3 180,31
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					29 622 487,63	16 565 308,03											509 222,51	1 200 781,63
ADAPEI DE LA NIEVRE	2004	P	Foyer Convol	CDC	2 279 028,86	543 635,36	4,25	T	V	Livret A(Préfixé)	3,450	V	Livret A(Préfixé)	2,723	A-1	EUR	14 804,77	108 485,13
ADAPEI DE LA NIEVRE	2011	P	MODERNISATION MAS I CUPERLY	CDC	700 000,00	450 415,81	13,33	T	F	Taux fixe à 3,48 %	0,859	F	Taux fixe à 3,48 %	3,480	A-1	EUR	15 132,38	26 705,22
ADEF RESIDENCES/1	2010	P	EHPAD Fourchambault	Crédit Foncier	4 600 000,00	2 926 606,89	18,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,13	2,130	V	Livret A(Préfixé) + 1,13	2,130	A-1	EUR	62 336,73	168 177,54
ADSEA	1994	P	CREATION 8 STUDIOS A MONTSAUCHE	CDC	89 797,50	16 688,29	3,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,3	5,800	V	Livret A(Préfixé) + 1,3	2,300	A-1	EUR	383,83	4 124,36
ADSEA	2003	P	Cottreaux Cosne/ Loire	CDC	914 694,00	181 033,38	4,58	T	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	0,852	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	3,200	A-1	EUR	6 747,01	38 112,24
ADSEA	2005	P	FOYER LE SAULE VARENNES VAUZELLES	CDC	1 350 000,00	365 625,00	6,25	T	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	0,852	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	3,200	A-1	EUR	12 506,70	56 250,00
ADSEA	2006	P	Foyer Eduens Chateau Chinon	CDC	2 500 000,00	1 100 597,81	8,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,250	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,000	A-1	EUR	22 011,96	112 828,26
ASS DES PARALYSES DE FRANCE	2002	P	Foyer Héberg. Imphy	Crédit Foncier	1 764 597,00	747 591,99	6,68	A	F	Taux fixe à 5,5 %	5,500	F	Taux fixe à 5,5 %	5,500	A-1	EUR	41 117,56	90 432,00
ASS PATRONAGE I.R.J.S.O.	2012	P	Création d'un foyer occupationnel ST AMAND EN PUISAYE	CREDIT MUTUEL	668 000,00	504 735,70	19,50	M	V	Livret A(Préfixé) + 1,07	3,371	V	Livret A(Préfixé) + 1,07	3,114	A-1	EUR	20 662,23	18 720,78
ASSO INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT	2009	P	REHABILITATION FOYER MARIGNY SUR YONNE	CDC	400 000,00	140 000,00	6,92	T	F	Taux fixe à 3,43 %	0,847	F	Taux fixe à 3,43 %	3,430	A-1	EUR	4 487,44	20 000,00
ASSO INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT	2014	P	Travaux d'amélioration des locaux	BNP PARIBAS	154 000,00	52 313,95	3,64	M	F	Taux fixe à 3,15 %	3,196	F	Taux fixe à 1,95 %	1,968	A-1	EUR	896,32	13 899,97

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En Intérêts (8)			En capital	
Association ASEM (Acteurs Solidaires en Marche)	2012	P	AMENAGEMENT ANCIENS ABATTOIRS NEVERS	CE	80 000,00	51 728,89	13,59	M	F	Taux fixe à 4,2 %	4,282	F	Taux fixe à 2 %	2,018	A-1	EUR	1 004,22	3 324,81	
CROIX ROUGE FRANCAISE.	2015	P	Réhabilitation MECS Hortense Bourgeois	S3	1 200 000,00	647 694,11	7,37	M	F	Taux fixe à 2,15 %	2,171	F	Taux fixe à 2 %	2,171	A-1	EUR	13 126,12	81 429,08	
FEDERATION DES OEUVERES LAIQUES	2010	P	FOYER MOULINS ENGILBERT	CDC	590 122,00	119 657,98	2,33	T	F	Taux fixe à 3,35 %	0,827	F	Taux fixe à 3,35 %	3,350	A-1	EUR	3 383,89	46 683,79	
FEDERATION DES OEUVERES LAIQUES	2019	C	FOYER DE VIE DE SAINT PIERRE LE MOUTIER	CREDIT COOPERATIF	5 200 000,00	4 679 999,97	27,00	T	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,873	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,146	A-1	EUR	187 076,50	173 333,36	
FOYER ACCUEIL MELLE BOURGEOIS	2005	P	RESTRUCTURATION FOYER MELLE BOURGEOIS	CDC	320 000,00	118 905,31	7,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	2,200	A-1	EUR	2 615,92	14 437,37	
LA VIE POUR ECOLE	2004	P	Acquisition Manoir Brassy	CREDIT MUTUEL	656 841,78	318 651,88	8,83	M	F	Taux fixe à 4,5 %	4,594	F	Taux fixe à 4,5 %	4,594	A-1	EUR	13 732,38	30 078,23	
LA VIE POUR ECOLE	2004	P	Travaux	CE	1 060 000,00	505 343,97	8,09	M	F	Taux fixe à 4,5 %	4,594	F	Taux fixe à 4,5 %	4,594	A-1	EUR	21 668,70	52 389,78	
LE FIL D'ARIANE	2016	P	REHABILITATION LOCAUX	CDC	1 226 432,00	883 031,04	17,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,800	A-1	EUR	22 958,81	49 057,28	
MAISON DE RETRAITE D'ACHUN	2016	P	EHPAD Achun	DEXIA CL	1 916 666,66	1 631 754,60	18,08	T	F	Taux fixe à 1,5 %	1,508	F	Taux fixe à 1,5 %	1,508	A-1	EUR	24 162,90	56 302,46	
PAGODE	2010	P	ACQUISITION RESIDENCE IMPASSE BUFFON	CDC	203 298,83	136 246,45	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	1 089,97	5 466,15	
PAGODE	2009	P	OPERATION IMPASSE BUFFON NEVERS	CDC	77 343,00	54 655,59	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	437,24	1 740,11	
PAGODE	2014	P	ACQUISITION ET AMELIORATION LOGEMENTS IMPASSE BUFFON	CDC	208 708,50	169 247,16	30,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	3 046,45	3 425,85	
PAGODE	2014	P	Acquisition et amélioration logements Impasse buffon	CDC	91 649,50	78 220,09	40,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	1 407,96	967,22	
RESIDENCE CAFFET	2015	P	Les Ocrières St Amand en Puisaye	Lyonnaise - CIC	133 808,00	83 226,81	8,30	M	F	Taux fixe à 1,6 %	1,612	F	Taux fixe à 1,6 %	1,612	A-1	EUR	1 262,84	9 411,64	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
S.A.S. AMAUREVE	2023	P		CREDIT AGRICOLE	937 500,00	0,00	17,17	X	F	Taux fixe à 1,28 %	1,288	F	Taux fixe à 1,28 %	1,288	A-1	EUR	9 000,00	0,00
VILLAGE D'ENFANT PIERRE SAURY	2005	C	Village enfants Chailion	CE	300 000,00	57 500,00	3,76	M	F	Taux fixe à 4,27 %	4,355	F	Taux fixe à 4,27 %	4,355	A-1	EUR	2 161,68	15 000,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					44 087 977,76	33 138 597,75											580 627,27	1 065 530,53
1001 VIES HABITAT	2018	P	Opération Château Chinon	CDC	21 693,09	14 224,92	7,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	2,200	A-1	EUR	312,95	1 816,80
1001 VIES HABITAT	2018	P	Opération Sermoise	CDC	162 545,77	111 294,72	8,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1,2	2,200	A-1	EUR	2 448,48	12 684,34
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	323 008,98	31 151,28	1,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	1,520	A-1	EUR	473,50	15 572,88
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	393 211,75	37 921,69	1,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	1,520	A-1	EUR	576,41	18 957,48
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	190 835,68	18 404,36	1,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	1,520	A-1	EUR	279,75	9 200,54
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	235 594,71	22 720,96	1,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	1,520	A-1	EUR	345,36	11 358,46
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	170 834,37	16 475,43	1,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	1,520	A-1	EUR	250,43	8 236,25
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	60 537,50	5 838,30	1,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	1,520	A-1	EUR	88,74	2 916,63
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	119 239,52	11 499,55	1,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	1,520	A-1	EUR	174,79	5 748,75
1001 VIES HABITAT	1988	P	OPERATION CHATEAU CHINON	CDC	23 240,09	3 323,91	2,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	1,520	A-1	EUR	50,52	1 107,70

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial				Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
1001 VIES HABITAT	1987	P	OPERATION COULANGES LES NEVERS	CDC	566 919,78	54 674,26	1,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	1,520	A-1	EUR	831,05	27 332,28	
COALLIA HABITAT	2019	P	COALLIA FOYER CLAIR JOIE	CDC	930 152,00	858 234,83	20,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	13 731,76	33 592,88	
LOGIVIE SA	2004	P	14 bis rue St Genest	CDC	6 071,50	4 265,17	31,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0,7	2,700	A-1	EUR	115,16	92,11	
LOGIVIE SA	2007	P	EHPAD rue St Genest Nevers	CDC	812 820,00	602 024,05	24,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,000	A-1	EUR	9 030,36	20 025,40	
LOGIVIE SA	2008	P	FJT rue de Marzy Nevers	CDC	171 194,50	127 697,64	25,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,000	A-1	EUR	2 553,95	3 792,52	
LOGIVIE SA	2008	P	FJT rue de Marzy Nevers	CDC	17 312,50	12 224,85	25,33	A	V	Livret A(Préfixé)	3,500	V	Livret A(Préfixé)	1,000	A-1	EUR	122,25	414,04	
LOGIVIE SA	2007	P	Compagnage dette CDC Construction MAPAD St Genest Nevers	CDC	5 415 013,40	4 037 489,16	24,26	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,19	4,190	V	Livret A(Préfixé) + 1,19	2,190	A-1	EUR	88 421,01	123 022,39	
LOGIVIE SA	2007	P	Compagnage dette CDC Acquisitions logements Nevers	CDC	173 471,27	140 914,88	32,54	A	V	Livret A(Préfixé) + 1,17	4,170	V	Livret A(Préfixé) + 1,17	2,170	A-1	EUR	3 057,85	2 966,42	
LOGIVIE SA	2007	P	Compagnage dette CDC Constructions logts Varzy Clamecy et Magny-Cours	CDC	402 030,25	118 362,60	6,48	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,62	3,620	V	Livret A(Préfixé) + 0,62	3,620	A-1	EUR	1 917,47	16 104,78	
LOGIVIE SA	2004	P	Rue Francs Bourgeois Nevers	CREDIT AGRICOLE	15 312,00	8 164,71	12,18	T	V	Livret A(Préfixé) + 1,45	3,752	V	Livret A(Préfixé) + 1,45	3,495	A-1	EUR	349,25	553,64	
LOGIVIE SA	2004	P	Rue Francs Bourgeois Nevers	CREDIT AGRICOLE	210 102,00	113 702,49	12,18	T	V	Livret A(Préfixé) + 1,3997	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 1,3997	3,444	A-1	EUR	4 811,97	7 504,56	
LOGIVIE SA	2004	P	Bd Victor Hugo Nevers	CREDIT AGRICOLE	48 500,00	24 907,79	11,68	T	V	Livret A(Préfixé) + 1,35	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 1,35	3,392	A-1	EUR	1 039,53	1 780,79	
LOGIVIE SA	2006	C	MAPAD ST Genest Nevers	Carsat	851 282,00	170 256,40	3,83	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	42 564,10	
NIEVRE HABITAT	1987	P	POUILLY SUR LOIRE	CDC	89 944,92	8 715,89	1,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	2,520	A-1	EUR	219,64	4 314,24	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
NIEVRE HABITAT	1987	P	FOURS	CDC	289 518,97	25 780,86	1,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	1,520	A-1	EUR	391,87	12 888,14	
NIEVRE HABITAT	2007	P	rue de Charleville Nevers	CDC	124 262,50	79 978,07	24,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,45	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 0,45	2,450	A-1	EUR	1 959,46	2 356,63	
NIEVRE HABITAT	2007	P	rue de Charleville Nevers	CDC	19 931,50	15 772,90	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,45	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 0,45	2,450	A-1	EUR	386,44	289,90	
NIEVRE HABITAT	2008	P	5 Bd de Laitre Tassigny Nevers	CDC	4 050,00	2 843,44	25,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	22,75	98,82	
NIEVRE HABITAT	2008	P	6 Bd de Laitre Tassigny Nevers	CDC	12 932,00	10 021,38	35,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	80,17	241,32	
NIEVRE HABITAT	2008	P	19 rue de Barcelone Nevers	CDC	9 577,50	6 701,75	25,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	53,61	232,91	
NIEVRE HABITAT	2008	P	20 rue de Barcelone Nevers	CDC	17 057,00	13 182,06	35,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	105,46	317,42	
NIEVRE HABITAT	2009	P	RUE JEAN GAUTHERIN	CDC	11 286,00	8 094,98	26,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	64,76	269,79	
NIEVRE HABITAT	2009	P	RUE JEAN GAUTHERIN	CDC	32 455,00	25 481,04	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	203,85	594,51	
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	1 250 911,00	972 685,17	27,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	15 562,96	27 808,98	
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	374 092,00	315 077,47	37,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	5 041,24	6 088,93	
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	264 238,00	196 116,85	27,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0,3)	0,700	A-1	EUR	1 372,82	6 364,58	
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	272 118,00	207 936,85	27,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0,25	1,250	A-1	EUR	2 599,21	6 248,22	
NIEVRE HABITAT	2010	P	LE PONTY II COULANGES	CDC	84 326,00	69 858,66	37,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0,25	1,250	A-1	EUR	873,23	1 447,46	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En Intérêts (8)			En capital	
NIEVRE HABITAT	2010	P	REHABILITATION GRANDE PATURE	CDC	324 000,00	72 316,30	2,17	A	F	Taux fixe à 1,9 %	1,900	F	Taux fixe à 1,9 %	1,900	A-1	EUR	1 374,01	23 653,19	
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE FRANCHET D'ESPEREY	CDC	640 678,00	489 569,09	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0,25	1,250	A-1	EUR	6 119,61	14 710,88	
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE FRANCHET D'ESPEREY	CDC	132 610,00	109 656,85	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0,25	1,250	A-1	EUR	1 373,24	2 276,26	
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE FRANCHET D'ESPEREY	CDC	103 979,50	77 173,37	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0,3)	0,700	A-1	EUR	540,21	2 504,51	
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	272 212,50	211 667,39	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	3 366,68	6 051,55	
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	103 990,00	87 585,16	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	1 401,36	1 692,60	
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	280 672,00	214 473,32	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0,25	1,250	A-1	EUR	2 680,92	6 444,63	
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	130 304,00	107 948,47	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0,25	1,250	A-1	EUR	1 349,36	2 236,68	
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE DE VAUZELLES	CDC	143 624,50	106 597,79	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0,3)	0,700	A-1	EUR	746,18	3 459,42	
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE COLONEL JEAN PIERRE	CDC	10 500,00	7 835,72	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	62,69	250,79	
NIEVRE HABITAT	2010	P	RUE COLONEL JEAN PIERRE	CDC	32 500,00	26 316,05	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	210,53	595,33	
NIEVRE HABITAT	2011	P	OPERATION NEVERS MONTOTS	CDC	182 250,00	53 007,31	3,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	1 378,19	12 746,06	
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES POMMIERS VIGNES ST LAZARE NEVERS	CDC	588 131,00	464 839,43	28,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	12 085,83	10 224,05	
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES POMMIERS VIGNES ST LAZARE NEVERS	CDC	130 703,00	110 889,23	38,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	2 883,12	1 493,13	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
NIEVRE HABITAT	2011	P	RUE DES FRERES GAYET NEVERS	CDC	24 206,00	18 399,10	28,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	331,18	462,50	
NIEVRE HABITAT	2011	P	RUE DES FRERES GAYET NEVERS	CDC	8 902,50	7 285,54	38,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	131,14	119,48	
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	163 444,00	129 180,80	28,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	3 358,70	2 841,31	
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	40 861,00	34 666,74	38,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2 600	A-1	EUR	901,34	466,78	
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	51 995,00	39 576,97	28,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	712,39	994,85	
NIEVRE HABITAT	2011	P	LES FOUGERES ST ELOI	CDC	12 999,00	10 637,97	38,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	191,48	174,46	
NIEVRE HABITAT	2012	P	COLONEL JEAN PIERRE NEVERS	CDC	22 094,50	17 191,39	29,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	309,45	412,52	
NIEVRE HABITAT	2012	P	COLONEL JEAN PIERRE NEVERS	CDC	5 416,50	4 493,34	39,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	80,88	70,87	
NIEVRE HABITAT	2013	P	LES TERRASSES DES LOGES NEVERS	CDC	794 244,50	668 014,85	30,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	17 368,39	12 272,23	
NIEVRE HABITAT	2013	P	LES TERRASSES DES LOGES NEVERS	CDC	270 697,00	240 751,27	40,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	6 259,53	2 584,16	
NIEVRE HABITAT	2013	P	RUE MELLE BOURGEOIS NEVERS	CDC	109 896,50	96 890,26	40,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	2 519,15	1 144,07	
NIEVRE HABITAT	2013	P	RUE MADEMOISELLE BOURGEOIS NEVERS	CDC	489 916,00	408 571,29	30,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	10 622,85	7 918,47	
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	232 817,00	197 916,00	31,09	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	3 166,66	4 528,30	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	33 030,50	29 456,68	41,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	471,31	457,30	
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	590 461,50	501 946,94	31,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	8 031,15	11 484,49	
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE LES RUISSEAUX NEVERS	CDC	119 641,00	106 696,11	41,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	1 707,14	1 656,40	
NIEVRE HABITAT	2014	P	AVENUE MARECHAL LYAUTEY	CDC	281 635,50	242 323,76	31,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	3 877,18	5 184,88	
NIEVRE HABITAT	2014	P	AVENUE MARECHAL LYAUTEY	CDC	47 131,50	42 557,47	41,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	680,92	594,83	
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE DES BORDES NEVERS	CDC	376 608,00	322 608,27	31,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	5 161,73	7 078,49	
NIEVRE HABITAT	2014	P	RESIDENCE DES BORDES NEVERS	CDC	66 423,50	59 705,10	41,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	955,28	868,37	
NIEVRE HABITAT	2015	P	OPERATION SERMOISE	CDC	1 349 802,04	369 005,90	7,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	1,770	V	Livret A(Préfixé) + 0,52	1,520	A-1	EUR	5 608,89	43 306,97	
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION NEVERS MONTOTS	CDC	238 777,42	127 244,55	7,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	2 035,91	14 890,76	
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION BOURGUEREAULT MOULINS ENGILBERT	CDC	245 117,57	138 294,88	8,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	2 212,72	14 247,50	
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION LES CLOUS CHANTENAY ST IMBERT	CDC	235 232,45	132 717,72	8,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	2 123,48	13 672,93	
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION CITE DU PARC NEVERS	CDC	505 868,71	240 041,40	9,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	3 840,66	22 041,55	
NIEVRE HABITAT	2014	P	OPERATION RAOUL DAUTRY NEVERS	CDC	554 765,42	328 425,64	9,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	5 254,81	30 157,34	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
NIEVRE HABITAT	2015	P	LES MONTOTS RUE JULES VERNE	CDC	157 985,50	107 189,18	12,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	2 786,92	7 035,95	
NIEVRE HABITAT	2016	P	ANCIENNE TANNERIE CLAMECY	CDC	7 193,68	3 773,76	6,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	60,38	541,57	
NIEVRE HABITAT	2016	P	COULANGES LES NEVERS	CDC	5 664,14	4 103,21	16,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	65,65	240,68	
NIEVRE HABITAT	2016	P	COULANGES LES NEVERS	CDC	18 241,53	14 963,42	31,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	239,41	479,95	
NIEVRE HABITAT	2016	P	RUE DE CHARLEVILLE	CDC	43 795,10	34 920,10	19,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	558,72	1 495,34	
NIEVRE HABITAT	2016	P	RUE DE CHARLEVILLE	CDC	38 489,55	34 017,62	34,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	544,28	732,62	
NIEVRE HABITAT	2016	P	MOULINS ENGILBERT	CDC	159 941,06	127 529,26	19,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	2 040,47	5 461,00	
NIEVRE HABITAT	2016	P	MOULINS ENGILBERT	CDC	16 625,94	13 368,13	34,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	213,89	463,88	
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	112 486,00	96 915,76	33,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	775,33	2 491,67	
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	38 961,00	35 471,72	43,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	567,55	561,60	
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	113 101,00	99 539,77	33,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	1 592,64	2 225,97	
NIEVRE HABITAT	2016	P	LES BOULAISES COULANGES OPERATION 4100	CDC	11 108,00	9 907,09	43,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	79,26	188,75	
NIEVRE HABITAT	2016	P	RESIDENCE GABRIELLE NEVERS	CDC	56 900,49	50 289,48	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	1 307,53	898,28	
NIEVRE HABITAT	2016	P	RESIDENCE GABRIELLE NEVERS	CDC	63 790,78	53 303,64	24,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	1 385,89	1 540,41	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	603 216,00	530 888,17	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	13 803,09	9 906,25	
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	128 935,50	117 388,26	43,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	3 052,09	1 457,73	
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	35 331,00	31 511,26	43,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	567,20	475,72	
NIEVRE HABITAT	2017	P	LES BOULAISES COULANGES	CDC	315 713,50	272 012,63	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	4 896,23	5 870,03	
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	334 630,00	296 004,25	34,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	5 328,08	6 144,57	
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	41 935,00	38 150,93	44,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	686,72	557,51	
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	340 818,00	315 438,52	44,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	8 201,40	3 772,19	
NIEVRE HABITAT	2018	P	LA GARENNE FOURCHAMBAULT	CDC	950 525,50	855 853,08	34,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	22 252,18	15 287,29	
NIEVRE HABITAT	2017	P	RUE DU PONT FOURCHAMBAULT	CDC	405 000,00	327 194,18	19,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0,25)	1,750	A-1	EUR	5 725,90	13 804,72	
NIEVRE HABITAT	2017	P	RUE DU PONT FOURCHAMBAULT	CDC	255 000,00	206 011,14	19,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0,25)	1,750	A-1	EUR	3 605,19	8 691,86	
NIEVRE HABITAT	2018	P	RESIDENCE COLBERT NEVERS	CDC	697 120,00	627 686,78	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	10 042,99	13 518,09	
NIEVRE HABITAT	2018	P	22 RUE BERNARD PALISSY	CDC	63 102,50	49 260,17	15,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	541,86	2 832,64	
NIEVRE HABITAT	2018	P	22 RUE BERNARD PALISSY	CDC	60 000,00	46 030,36	15,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0,45)	1,550	A-1	EUR	23,02	2 866,13	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
NIEVRE HABITAT	2017	P	TRAVAUX FINANCES PAR PHBB (PRET HAUT DE BILAN BONIFIE)	CDC	640 000,00	640 000,00	24,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	10 240,00	0,00	
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	195 671,00	180 291,04	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	1 983,20	4 108,90	
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	95 222,00	89 638,69	45,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	986,03	1 507,53	
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	155 482,00	141 256,59	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	423,77	3 721,60	
NIEVRE HABITAT	2017	P	LE PONTY III	CDC	34 825,50	32 339,66	45,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	97,02	656,70	
NIEVRE HABITAT	2019	P	OPERATION ST LAZARE NEVERS	CDC	2 570,37	2 050,26	16,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	32,80	120,26	
NIEVRE HABITAT	2019	P	13E DE LIGNE	CDC	223 105,83	184 884,13	16,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	2 958,15	9 549,68	
NIEVRE HABITAT	2019	P	13E DE LIGNE	CDC	449 502,17	408 709,78	31,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	6 539,36	9 880,03	
NIEVRE HABITAT	2019	P	9 BIS RUE DES MARIENNES	CDC	65 372,05	59 660,73	25,07	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,100	A-1	EUR	656,27	1 994,64	
NIEVRE HABITAT	2019	P	MOULINS ENGILBERT ANCIENNE TANNERIE	CDC	31 677,84	16 737,50	3,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	267,80	5 061,16	
NIEVRE HABITAT	2019	P	RUE DES ARDILLES COSNE SUR LOIRE	CDC	21 314,62	12 436,01	4,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	198,98	2 997,21	
NIEVRE HABITAT	2019	P	RESIDENCE COLBERT	CDC	539 395,86	495 088,03	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	7 921,41	10 662,40	
NIEVRE HABITAT	2019	P	RESIDENCE COLBERT	CDC	66 092,61	60 663,53	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	970,62	1 306,48	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NIEVRE HABITAT	2019	P	PHBB 2EME TRANCHE	CDC	4 275 000,00	4 275 000,00	26,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	68 400,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2020	P	St Lazare Nevers	CDC	1 824,05	1 638,35	31,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	26,21	52,55
NIEVRE HABITAT	2019	P	PHBB 3EME TRANCHE	CDC	585 000,00	585 000,00	26,58	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NIEVRE HABITAT	2022	P	REHABILITATION IMMEUBLES NEVERS RUE JULES VERNES	CDC	982 000,00	982 000,00	19,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	1,530	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	1,530	A-1	EUR	15 024,60	42 342,01
NIEVRE HABITAT	2022	P	REHABILITATION IMMEUBLES NEVERS RUE JULES VERNES	CDC	288 000,00	288 000,00	19,17	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	2 563,20	13 220,22
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	1999	P	VARZY	CDC	131 234,18	6 588,25	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.31	4,300	V	Livret A(Préfixé) + 1.31	2,310	A-1	EUR	152,19	6 588,25
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue de Nemours	CDC	95 008,00	71 881,63	26,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	1 868,92	1 558,84
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue de Nemours	CDC	58 270,00	48 211,38	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	1 253,50	568,23
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue des Tailles	CDC	36 517,00	27 107,48	26,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,250	A-1	EUR	609,92	625,44
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2009	P	rue des Tailles	CDC	65 625,50	53 325,13	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,250	A-1	EUR	1 199,82	700,34
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	6 RUE THEODORE BOUYS	CDC	11 330,50	8 584,28	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	68,67	263,67
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	6 RUE THEODORE BOUYS	CDC	36 609,50	30 105,74	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	240,85	641,01
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	13 RUE STANISLAS DE CHAMPEAUX	CDC	13 967,00	10 581,74	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	84,65	325,02

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	13 RUE STANISLAS DE CHAMPEAUX	CDC	31 425,50	25 842,69	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	206,74	550,25
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	432 350,00	357 597,25	29,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	3 933,57	10 125,96
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	132 146,00	105 506,39	29,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	316,52	3 366,26
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	17 576,00	14 964,89	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	44,89	352,69
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	FAUBOURG D'ALLIER DECIZE	CDC	90 742,50	70 661,96	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	565,30	2 083,08
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	FAUBOURG D'ALLIER DECIZE	CDC	85 495,00	71 609,23	38,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	572,87	1 476,31
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	40 RUE DE LA FOSSE AUX LOUPS	CDC	37 614,50	28 079,17	27,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	505,42	665,10
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	40 RUE DE LA FOSSE AUX LOUPS	CDC	42 005,00	34 025,72	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	612,46	485,18
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	106 ROUTE DE LYON SERMOISE SUR LOIRE	CDC	25 767,41	19 820,57	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	158,56	609,97
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	106 ROUTE DE LYON SERMOISE SUR LOIRE	CDC	10 644,50	8 804,40	38,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	70,44	193,26
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	36 RUE DES MONTOTS NEVERS	CDC	26 517,91	20 849,83	29,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	62,55	665,23
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	36 RUE DES MONTOTS NEVERS	CDC	9 052,50	7 587,08	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	22,76	178,81
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	85 195,00	60 012,28	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	960,20	2 098,56
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2010	P	RUE MARTIN DES AMOGNES NEVERS	CDC	7 745,00	5 640,50	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	45,12	175,38

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	685 695,00	563 752,87	29,17	A	V	Livret A(Prefixé) + 0,6	2,850	V	Livret A(Prefixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	9 020,05	13 994,15
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	133 565,00	116 972,94	39,08	A	V	Livret A(Prefixé) + 0,6	2,850	V	Livret A(Prefixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	1 871,57	1 937,18
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	189 610,00	150 463,14	29,17	A	V	Livret A(Prefixé) + (-0,2)	2,050	V	Livret A(Prefixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	1 203,71	4 262,10
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	36 930,00	31 252,46	39,08	A	V	Livret A(Prefixé) + (-0,2)	2,050	V	Livret A(Prefixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	250,02	624,25
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	907 475,50	746 946,18	30,08	A	V	Livret A(Prefixé) + 0,6	2,350	V	Livret A(Prefixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	11 951,14	18 799,82
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	164 650,00	143 151,30	40,08	A	V	Livret A(Prefixé) + 0,6	2,350	V	Livret A(Prefixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	2 290,42	2 497,50
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	205 694,50	164 294,42	30,06	A	V	Livret A(Prefixé) + (-0,2)	1,550	V	Livret A(Prefixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	1 314,36	4 690,84
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2011	P	RUE DE L'AIGUILLON NEVERS	CDC	37 357,50	31 526,32	40,08	A	V	Livret A(Prefixé) + (-0,2)	1,550	V	Livret A(Prefixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	252,21	652,76
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	16 RUE DES RENARDATS NEVERS	CDC	58 305,00	45 563,77	29,50	A	V	Livret A(Prefixé) + (-0,2)	2,050	V	Livret A(Prefixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	364,51	1 349,86
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2012	P	16 RUE DES RENARDATS NEVERS	CDC	19 435,00	16 190,09	39,50	A	V	Livret A(Prefixé) + (-0,2)	2,050	V	Livret A(Prefixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	129,52	345,05
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	99 386,50	81 491,91	30,92	A	V	Livret A(Prefixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Prefixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	2 118,79	1 615,71
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	52 631,50	45 596,53	40,92	A	V	Livret A(Prefixé) + 0,6	1,850	V	Livret A(Prefixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	1 185,51	560,07
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	46 360,50	36 833,82	30,92	A	V	Livret A(Prefixé) + (-0,2)	1,050	V	Livret A(Prefixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	663,01	844,55
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2013	P	5 AVENUE ST JUST NEVERS	CDC	17 453,50	14 667,98	40,92	A	V	Livret A(Prefixé) + (-0,2)	1,050	V	Livret A(Prefixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	264,02	222,58

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE ST BENIN NEVERS	CDC	28 991,00	28 912,29	35,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	699,72	185,69
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE ST BENIN NEVERS	CDC	29 664,00	28 142,36	45,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	731,70	22,24
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	389 908,50	356 564,28	35,63	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	6 418,16	3 752,70
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	120 378,50	112 530,19	45,63	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	2 025,54	492,77
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	455 293,50	422 648,04	35,63	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	10 988,85	2 916,20
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	RUE GUSTAVE MATHIEU NEVERS	CDC	298 229,50	282 931,51	45,63	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	7 356,22	223,58
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	81 665,00	75 809,46	35,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	1 212,95	1 256,86
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	45 883,50	43 529,85	45,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	696,48	458,33
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	19 302,00	18 043,57	45,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	144,35	255,48
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2017	P	4 ALLEE JEAN MACE	CDC	69 707,00	63 745,79	35,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	509,97	1 290,50
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2018	P	CLAMECY	CDC	245 613,36	184 397,93	12,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,600	A-1	EUR	2 950,37	14 303,74
SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO	2018	P	RUE PASTEUR	CDC	312 325,07	234 436,25	16,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,9	1,650	V	Livret A(Préfixé) + 0,9	2,900	A-1	EUR	6 798,65	12 073,93
TOTAL GENERAL					86 852 447,62	55 320 617,84											1 275 089,06	2 828 978,20

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIO3 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et capitalisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		C1.2

C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 2 457 909,36
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 23 000 000,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D 25 457 909,36
Recettes réelles de fonctionnement	II 338 337 000,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II 7,52
--	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 3231-4-1 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		D2
(Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT)		

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	S.A.S. AMAUREVE		Autres Struct Priv	0,00
-	CROIX ROUGE FRANCAISE.		Association	647 694,11
-	SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO		Logt Soc Priv	5 125 782,73
-	1001 VIES HABITAT		SA HLM	327 529,38
-	Association ASEM (Acteurs Solidaires en Marche)		Association	51 728,89
-	VILLAGE D'ENFANT PIERRE SAURY		Association	57 500,00
-	RESIDENCE CAFFET		Association	83 226,81
-	HOP RURAL DE LORMES		CH	1 070 638,76
-	ASS PATRONAGE IRJSO.		Association	504 735,70
-	LA VIE POUR ECOLE		Association	824 195,85
-	LOGIVIE SA		Logt Soc Priv	5 360 009,72
-	ASS DES PARALYSES DE FRANCE.		Association	747 591,99
-	COMMUNE DE LUZY		Collectivités	324 000,00
-	HOSP MOULINS ENGILBERT		CH	2 323 054,28
-	CENTRE DE SOINS LUZY		CH	388 511,82
-	ADSEA		Association	1 663 944,48
-	ADEF RESIDENCES/1		Association	2 926 606,89
-	PAGODE		Association	438 369,29
-	LE FIL D'ARIANE		Association	883 031,04
-	FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES		Association	4 799 657,95
-	CENTRE LUZY		CH	870 497,04
-	ASSO INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT		Association	192 313,95
-	M DE RETRAITE DE VARZY		Maison de retraite (publique)	640 010,15
-	NIEVRE HABITAT		Logt Soc Pub	21 467 040,77
-	MAISON DE RETRAITE D'ACHUN		Maison de retraite	1 631 754,60
-	ADAPEI DE LA NIEVRE		Association	994 051,17
-	FOYER ACCUEIL MELLE BOURGEOIS		Association	118 905,31
-	COALLIA HABITAT		Logt Soc Priv	858 234,83
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Autres				

(1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	204 452	Nombre de m2 de surface	122 975 m2
Population fictive	225 821	utile de bâtiments	
Longueur de la voirie départementale	4 361 kms	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)				
	Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
	Fiscal	Financier		
	118 461 748	152 592 840	675,72	586,34

	Informations financières - ratios -	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 364
2	Produit des impositions directes/population	104
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 413
4	Dépenses d'équipement brut/population	97
5	Encours de la dette/population	963
6	DGF/population	232
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,27
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	1,02
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,07
10	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	0,68
		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les se

(2) Il s'agit du potentiel financier définis à l'article L 3334-6-1 pour les départements urbains et R.3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de répartition dded la DGF de l'exercice

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

équipement brut 21 919 122
encours de la dette 217 495 519

IV - ANNEXES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

ETAT DES METHODES UTILISEES

METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL		DELIBERATION
AMORTISSEMENT	Seuil d'amortissement sur un an : 500 euros		19/12/2003
	Catégories de biens amortis	durée	
	Immobilisations incorporelles		19/12/2003
	Logiciels	2 ans	
	Frais d'études non suivis de réalisation	3 ans	
	Frais de recherche et de développement	4 ans	
	Frais d'insertion	5 ans	
	Subventions d'équipement versées à des personnes privées	5 ans	
	Subventions d'équipement versées à des personnes publiques	15 ans	12/12/2011
	Subventions d'équipement lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations	30 ans	23/03/2016
	Immobilisations corporelles		19/12/2003
	Voitures	5 ans	
	Camions et véhicules industriels	5 ans	
	Véhicules lourds	8 ans	19/11/2012
	Mobilier	10 ans	
	Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans	
	Matériel informatique	4 ans	
	Matériels classiques	6 ans	
	Appareils de laboratoire	7 ans	
	Equipements de garage et ateliers	12 ans	
	Equipements des cuisines	10 ans	
	Equipements sportifs	10 ans	
	Installations de voirie	20 ans	
	Plantations	15 ans	
	Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans	
	Bâtiments scolaires	20 ans	
	Bâtiments	25 ans	

ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU BP 2023

	181 278 650,04	24 798 027,26	28 568 604,38	27 472 846,00	13 451 735,01	3 556 963,18
ADTDTDRTE	22 332 208,53	2 156 203,00	9 526 144,15	3 034 540,00	2 370 780,00	1 030 072,00
P004						

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP12D PAnnuelle de subvention	2012	26 479,00	0,00				
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP14D Annuelle de subvention	2014	49 026,63	0,00				
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP18D Annuelle de subvention	2018	9 845,00	0,00	145,00			
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP19D annuelle de subv	2019	44 840,00	5 992,00	0,00			
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP20D Annuelle de subv	2020	45 700,00	4 800,00				
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP21D annuelle de subv	2021	50 000,00	18 000,00	5 300,00			
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP22 ANNUELLE SUBV PVD	2022	50 000,00	12 000,00	16 192,00			
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP23D SUB CONTRATS PROJETS IND	2023	0,00	9 208,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 792,00
P004O006	PLAN STRATEGIQUE NATIONAL	AP12D PAnnuelle de subvention	2012	170 000,00	0,00				
P004O006	PLAN STRATEGIQUE NATIONAL	AP14D Annuelle de subvention	2014	170 000,00	0,00				
P004O006	PLAN STRATEGIQUE NATIONAL	AP18D Annuelle de subvention	2018	170 000,00	0,00	0,00			
P004O006	PLAN STRATEGIQUE NATIONAL	AP19D annuelle de subv	2019	199 783,65	0,00	170 000,00			
P004O006	PLAN STRATEGIQUE NATIONAL	AP19D PASub PCAE sécheresse	2019	435 000,00	4 850,00	17 931,00			
P004O006	PLAN STRATEGIQUE NATIONAL	AP23 D PLURI SUBVENTIONS	2023	0,00	300 000,00	566 260,00	832 520,00	566 260,00	566 260,00
P004O008	PARTS SOCIALES CUMA	AP12D PAnnuelle de subvention	2012	14 571,00	0,00				
P004O008	PARTS SOCIALES CUMA	AP14D Annuelle de subvention	2014	6 856,60	0,00				
P004O011	ESPACES MARAICHERS	AP14D Annuelle de subvention	2014	75 000,00	0,00				
P004O016	FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER	AP23D ANNUELLE SUBVENTIONS	2023	0,00	0,00	15 000,00			
P004O017	APPRO LOCAL ET BIO	AP22 D PLURIANNUELLE ETUDE LEG	2022	51 930,00	51 930,00				
P004O020	AGRICULTURE ET CHANGEMENT CLIM	AP22 D PLURIANN AGR CHGT CLIM	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Somme				1 569 031,88	406 780,00	800 828,00	842 520,00	576 260,00	577 052,00

P027

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P027O010	FNAME	AP19 pluri subv FNAME	2019	266 500,00	75 000,00	0,00			
P027O015	PDH REVITALISATION BOURGS-LGTS	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00			

P027O016	PIG SUBVENTIONS ENERGIE	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	3 611 493,62	189 984,07	100 000,00			
P027O016	PIG SUBVENTIONS ENERGIE	AP22 PLURIANNUELLE PIG3 ENERGI	2022	1 250 000,00	310 015,93	614 984,07	100 000,00	45 000,00	
P027O017	PDALHPD	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	1 500 000,00	96 045,00	1 179 849,00			
P027O018	SOUTIEN BAILLEURS PUBLICS	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	2 250 000,00	0,00	0,00			
P027O018	SOUTIEN BAILLEURS PUBLICS	AP22 D PLURIANNUELLE LOGTS PUB	2022	2 500 000,00	0,00	1 250 000,00	625 000,00	625 000,00	
P027O018	SOUTIEN BAILLEURS PUBLICS	AP22 D PLURIANNUELLE PDH	2022	3 256 000,00	468 000,00	1 376 000,00	695 000,00	377 000,00	250 000,00
P027O019	PIG SUBVENTIONS AUTONOMIE	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	430 000,00	49 511,00	38 025,08			
P027O019	PIG SUBVENTIONS AUTONOMIE	AP22 D PLURIANNUELLE PIG3 AUTO	2022	360 000,00	70 489,00	193 517,00	39 000,00	20 305,00	
P027O020	PDH - APPEL A PROJETS INNOVANT	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	300 000,00	0,00	300 000,00			
P027O021	PDH - LOGT COMMUNAUX ET HORS A	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	480 000,00	0,00	480 000,00			
P027O022	OPAH-STRATEGIES LOCALES HABIT	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	600 000,00	0,00	413 754,00			
P027O022	OPAH-STRATEGIES LOCALES HABIT	AP22 D PLURIANNUELLE OPAH-SLHA	2022	900 000,00	80 378,00	384 326,00	210 000,00	210 000,00	
P027O023	PPRT	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	180 000,00	0,00	116 862,00			
P027O024	NIEVRE RENOV	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	0,00	0,00	0,00			
P027O030	NIEVRE RENOV - INVESTISSEMENT	AP15 D Pluriannuelle PDH	2015	0,00	0,00	0,00			
P027O030	NIEVRE RENOV - INVESTISSEMENT	APD16PDH Pluriannuelle	2016	210 000,00	0,00	200 965,00			
P027O036	RENOUVELLEMENT URBAIN DU BANL	AP20 pluriann sub ANRU	2020	956 195,00	0,00	450 000,00	250 000,00	256 195,00	
P027O038	PIG LOGEMENT HABITAT INDIGNE	AP22 D PLURIANNUELLE PIG LHI	2022	240 000,00	20 000,00	135 994,00	40 000,00	0,00	
P027O040	LGT D ABORD DVPT OFFRE	AP22 D PLURIANNUELLE LOGEMENT	2022	365 000,00	185 000,00	290 000,00	30 000,00	30 000,00	
P027O042	OPAH SUBVENTIONS PARTICULIERS	AP22 D PLURIANNUELLE OPAH SUBV	2022	0,00	205 000,00	201 040,00	203 020,00	231 020,00	203 020,00
Somme				20 655 188,62	1 749 423,00	8 725 316,15	2 192 020,00	1 794 520,00	453 020,00

P032

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P032O002	BOIS ENERGIE (fin 2012)	AP11D Annuelle de sub.	2011	107 988,03	0,00				
Somme				107 988,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ADTDTENV

P042

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P042O005	AXE 3 - ESPACES NATURELS SENSI	AP2019D pluriannuelle	2019	550 000,00	247 411,00	6 790,76			
P042O006	AXE 3 -SUBVENTION ENS	AP19D pluri de subv	2019	200 000,00	0,00	170 399,40			
P042O009	AXE 2 - SENSIBILISATION A LA B	AP22 PLURIANNUELLE SUBVENTION	2022	154 200,00	0,00	77 100,00	77 100,00		
Somme				904 200,00	247 411,00	254 290,16	77 100,00	0,00	0,00

P052

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P052O003	SUB.ORGANISMES TOURISTIQUES	AP20 pluriannuelle	2020	15 000,00	0,00	15 000,00			
Somme				15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00

P075

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P075O001	GESTION DES FORETS DEPARTEMENT	AP15D Pluriannuelle	2015	63 380,57	0,00	44 487,67			
Somme				63 380,57	0,00	44 487,67	0,00	0,00	0,00

ADTPBBATI

P009

23 742 957,003 821 646,302 131 738,522 440 000,00850 000,000,00

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P009O008	SAMS LA CHARITE	AP22 PLURIANNUELLE	2022	2 800 000,00	20 000,00	1 455 000,00	1 325 000,00		
P009O014	UTAMS CORBIGNY	AP19D pluriannuelle	2019	200 000,00	0,00	20 740,60			
P009O041	RESTRUCTURATION MADEF	AP plur subv MADEF	2020	20 192 957,00	3 801 646,30	70 997,92			
P009O049	CENTRE ART CONTEMPORAIN	AP23 D PLURIANNUELLE	2023	0,00	0,00	300 000,00	850 000,00	850 000,00	
Somme				23 192 957,00	3 821 646,30	1 846 738,52	2 175 000,00	850 000,00	0,00

P103

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P103O001	EQUIMARAULT GESTION BATIMENTS	AP22 EQUIMARAULT	2022	550 000,00	0,00	285 000,00	265 000,00		
Somme				550 000,00	0,00	285 000,00	265 000,00	0,00	0,00

ADTPBCOL

P005

15 800 000,005 729 000,001 580 000,002 440 000,001 300 000,000,00

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P005O001	Cité Muséale Ch-Ch(chap109)	AP09D Pluriannuelle Château-Ch	2009	15 800 000,00	5 119 000,00	0,00			
Somme				15 800 000,00	5 119 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P012O012	TRAVAUX AMELIORATION COLLEGES	AP23 D 3 COLLEGES RPT CHAUDIER	2023	0,00	30 000,00	500 000,00	500 000,00		
P012O012	TRAVAUX AMELIORATION COLLEGES	AP23 D COLLEGE CC FACADES	2023	0,00	500 000,00	450 000,00	450 000,00	300 000,00	
P012O012	TRAVAUX AMELIORATION COLLEGES	AP23 D COLLEGE DONZY NORMES CU	2023	0,00	10 000,00	450 000,00	440 000,00		
P012O012	TRAVAUX AMELIORATION COLLEGES	AP23 D COLLEGE LORMES AMELIORA	2023	0,00	70 000,00	130 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
P012O022	COURS OASIS	AP23 D COURS OASIS	2023	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00		
Somme				0,00	610 000,00	1 580 000,00	2 440 000,00	1 300 000,00	0,00

ADTPRMINFRAS

P008

55 369 389,705 914 743,007 954 395,4114 704 779,006 120 348,01834,18

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P008O003	VELOROUTE	AP voirie nationale	2012	3 523 553,50	0,00	0,00	0,00		
P008O005	VOIRIE NATIONALE - CPER	AP16 ct de plan Etat/Region RN	2016	0,00	0,00				
P008O005	VOIRIE NATIONALE - CPER	AP voirie nationale	2012	19 771 500,00	2 750 000,00	2 000 000,00	3 450 000,00		
P008O012	FRET FERROVIAIRE CAPILLAIRE	AP20 subv fret ferroviaire	2020	300 000,00	90 000,00	15 000,00			
Somme				23 595 053,50	2 840 000,00	2 015 000,00	3 450 000,00	0,00	0,00

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P055O004	RENOUVELLEMENT VEHIC MATERIELS	AP21annuelle subv PVD	2021	1 100 000,00	0,00	1 477,64			
P055O004	RENOUVELLEMENT VEHIC MATERIELS	AP22 ANNUELLE SUBV PVD	2022	1 100 000,00	800 000,00				
P055O004	RENOUVELLEMENT VEHIC MATERIELS	AP23 D PLURI RNVV VEHICULES	2023	0,00	350 000,00	800 000,00			
P055O005	RENFORCEMENT	AP21pluri covoiturage	2021	100 000,00	0,00	100 000,00			
P055O017	OA RD 40 FOURCHAMBAULT	AP2017	2017	3 582 406,20	0,00				
P055O018	RD 978A DECIZE OA SUR LA VIEIL	AP 2017 RD 978A OA VIEILLE LOI	2017	18 652 000,00	204 275,00	2 330 290,00	9 100 159,00	6 020 000,00	834,18
P055O018	RD 978A DECIZE OA SUR LA VIEIL	AP 2022 RD200 PONT D'IMPHY	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
P055O019	RD955 PONT DE COSNE	AP19 RD955 pont de Cosne	2020	4 686 000,00	225 636,00	2 072 406,00	2 050 000,00	100 348,01	
P055O020	RD907 PONT DE NEUVY SUR LOIRE	AP 2019 RD907 PONT NEUVY SUR L	2019	650 930,00	0,00	144 607,77			
P055O024	BARRAGE DE PANNECOT	AP21 barrage de Pannecot	2021	355 000,00	314 432,00	0,00			
P055O028	PONT IMPHY RD 200	AP 2022 RD200 PONT D'IMPHY	2022	1 100 000,00	1 078 200,00	1 914,00	0,00	0,00	
P055O032	GENIE CIVIL DSIN	AP22 D PLURIANNUELLE GENIE CIV	2022	448 000,00	72 200,00	88 700,00	104 620,00		

P055O034	BARRAGE DE COEUILLON	AP23D PLURI BARRAGE DE COEUILL	2023	0,00	30 000,00	400 000,00			
			Somme	31 774 336,20	3 074 743,00	5 939 395,41	11 254 779,00	6 120 348,01	834,18
ARARCH				379 992,39	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P006									

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P006O003	CONSERVATION DES FONDS	AP 2019 Conservation des fonds	2019	159 816,25	40 000,00				
P006O003	CONSERVATION DES FONDS	AP2020 Conservation des Fonds	2020	182 879,77	80 000,00				
P006O005	VALORISATION DES FONDS	AP2020 Numérisation océrisatio	2020	37 296,37	15 000,00				
			Somme	379 992,39	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ARDSINIPN				1 137 426,32	797 800,00	115 000,00	36 120,00	0,00	0,00
P030									

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P030O001	PROGICIELS INFRASTRUCRURE METI	AP22 D PLURI LOGICIEL ACTIVITE	2022	200 000,00	165 000,00	0,00			
P030O012	IODAS WEB	AP 2015 IODAS WEB	2015	312 106,32	0,00				
P030O015	GED SOCIALE	AP 22 GED SOCIALE	2022	625 320,00	632 800,00	115 000,00	36 120,00	0,00	
			Somme	1 137 426,32	797 800,00	115 000,00	36 120,00	0,00	0,00
DATSDL				42 734 427,28	5 639 223,96	6 579 322,26	4 560 307,00	2 480 607,00	2 496 057,00
P015									

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P015O001	FONDS DE DEVELOPPEMENT PAYS	AP15D Pluriannuelle de sub NSN	2015	153 471,17	0,00				
P015O001	FONDS DE DEVELOPPEMENT PAYS	AP15D Pluriannuelle de subv PF	2015	8 634,25	0,00				
P015O002	FONDS DE DEVELOPT TERRITOIRES	AP12D PluriAnnuelle subvention	2012	1 084 399,43	0,00				
P015O013	EBE MANUFACTURE TIERS LIEU	AP23D EBE MANUFACTURE TIERS LI	2023	0,00	0,00	50 000,00	100 000,00		
			Somme	1 246 504,85	0,00	50 000,00	100 000,00	0,00	0,00
P064									

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
----------------	-------------------	-----------------	------------	--------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

P064O001	DOTATION CANTONALE EQUIPEMENT AP17D Annuelle de subvention	2017	2 249 909,35	0,00					
P064O001	DOTATION CANTONALE EQUIPEMENT AP19D annuelle subv	2019	2 276 461,35	0,00					
P064O001	DOTATION CANTONALE EQUIPEMENT AP20D annuelle sub DCE	2020	2 399 943,03	0,00					
P064O001	DOTATION CANTONALE EQUIPEMENT AP21-23D annuelle sub DCE	2021	7 200 000,00	2 200 000,00	1 878 484,44	1 919 000,00			
Somme			14 126 313,73	2 200 000,00	1 878 484,44	1 919 000,00	0,00	0,00	

P065

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P065O004	DONNEES OBSERVATOIRE	AP23 D PLURI SUB GIP PCRS	2023	0,00	930,00	12 460,00	23 520,00	31 020,00	46 470,00
Somme				0,00	930,00	12 460,00	23 520,00	31 020,00	46 470,00

P087

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P087O001	CONTRAT D AGGLOMERATION	AP18 Pluriannuelle 2018-2020	2018	2 546 199,04	0,00				
P087O002	DIGUES DE LA LOIRE	AP pluriannuelle subv	2018	1 300 000,00	200 000,00	150 000,00			
Somme				3 846 199,04	200 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00

P089

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P089O004	CCP AMOGNES COEUR DU NIVERNAIS	AP18 pluri subv CCP Amognes Co	2018	475 824,06	21 000,00	35 191,17			
P089O005	CCP BAZOIS LOIRE MORVAN	AP18 pluri subv CCP Bazois Loi	2018	659 681,96	68 600,00				
P089O006	CCP HAUT NIVERNAIS VAL D YONNE	AP18 pluri subv CCP Haut Niver	2018	432 010,00	173 374,12				
P089O007	CCP LOIRE ET ALLIER	AP pluri subv CCP Loire et All	2018	271 488,00	87 800,00	18 680,99			
P089O008	CCP DES BERTRANGES	AP18 pluri subv CCP des Bertra	2018	652 521,00	110 100,00	36 016,53			
P089O009	CCP LOIRE VIGNOBLES ET NOHAIN	AP18 pluri subv CCP Loire Vign	2018	830 114,00	46 264,44				
P089O010	CCP MORVAN SOMMETS ET GRANDS	AP18 subv CCP Morvan Sommets e	2018	594 203,00	243 600,00	15 773,36			
P089O011	CCP NIVERNAIS BOURBONNAIS	AP18 pluri subv CCP Nivernais	2018	315 406,60	42 921,40				
P089O012	CCP SUD NIVERNAIS	AP18 pluri subv CCP Sud Nivern	2018	717 593,04	56 974,00				
P089O013	CCP TANNAY BRINON CORBIGNY	AP18 pluri subv CCP Tannay Bri	2018	513 368,00	140 060,00				
P089O015	SIX COMMUNES DE PUISAYE	AP18 pluri subv 6 communes de	2018	70 000,00	10 000,00				
P089O016	CCP 2021-2026 CCHT NIV VAL D Y	AP21 CCP21-23 CCHNVY	2021	960 022,00	186 300,00	225 837,72	122 860,00	122 860,00	122 860,00
P089O017	CCP 2021-2026 AMOGNES COEUR DU	AP21 pluri subv CCP Amognes Co	2021	1 037 420,00	130 800,00	349 620,00	146 774,00	136 774,00	136 774,00
P089O018	CCP 2021-2026 BAZOIS LOIRE MOR	AP21 CCP21-26 BLM	2021	1 497 702,00	290 900,00	302 369,25	213 957,00	213 957,00	213 957,00
P089O019	CCP 2021-2026 LOIRE ET ALLIER	AP21 CCP21-26 LOIRE ET ALLIER	2021	602 976,00	103 900,00	154 520,00	86 139,00	86 139,00	86 139,00

P089O020	CCP 2021-2026 CC DES BERTRANGE	AP21 CCP21-26 BERTRANGES	2021	1 405 042,00	236 400,00	365 762,00	200 720,00	200 720,00	200 720,00
P089O021	CCP 2021-2026 COEUR DE LOIRE	AP21 CCP21-26 COEUR DE LOIRE	2021	1 721 432,00	67 400,00	638 864,75	248 318,00	248 318,00	248 318,00
P089O022	CCP 21-26 MORV SOMM GRD LAC	AP21 CCP21-26 MSGL	2021	1 288 406,00	96 100,00	387 874,00	252 258,00	184 058,00	184 058,00
P089O023	CCP 2021-2026 NIVERNAIS BOURBO	AP21 CCP21-26 NIV BOURBONNAIS	2021	696 616,00	92 100,00	206 508,00	99 536,00	99 536,00	99 536,00
P089O024	CCP 2021-2026 SUD NIVERNAIS	AP21 CCP21-26 SUD NIV	2021	1 446 848,00	121 400,00	444 475,00	206 692,00	206 692,00	206 692,00
P089O025	CCP 2021-2026 TANNAY BRINON CO	AP21 CCP21-26 TBC	2021	1 126 736,00	79 700,00	352 747,00	160 962,00	160 962,00	160 962,00
P089O026	CCP 2021-2026 DORNES/ST PARIZE	AP21 CCP21-26 DORNES ST PARIZE	2021	60 000,00	0,00	30 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
P089O027	CCP 2021-2026 6 COMMUNES PUIS	AP21 CCP21-26 PUISAYE	2021	140 000,00	35 000,00	35 000,00	10 000,00	20 000,00	20 000,00
Somme				17 515 409,66	2 440 693,96	3 599 239,77	1 758 216,00	1 690 016,00	1 690 016,00

P092

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P092O001	CONTRAT D AGGLO 2021-2026	AP19 pluri de subv ct 2021-202	2019	6 000 000,00	797 600,00	889 138,05	759 571,00	759 571,00	759 571,00
Somme				6 000 000,00	797 600,00	889 138,05	759 571,00	759 571,00	759 571,00

DFPFIN

P071

10 000 000,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P071O004	DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT	AP 2014 Déplt Très Haut Débit	2014	10 000 000,00	0,00				
Somme				10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SCSAUTEQUIP

P039

1 299 561,25

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P039O012	EHPAD Le Clos ST Saulge Subven	AP 2011	2011	27 209,25	0,00				
P039O014	EHPAD La Providence	AP 2011	2011	152 500,00	0,00				
P039O022	EHPAD Cercy La Tour Reconstruc	AP 2014 EHPAD Cercy La Tour	2014	111 325,00	0,00				
P039O024	MODERNISATION DES EHPAD	AP 2015 MODERNISATION EHPAD	2015	0,00	0,00				
P039O025	MODERNISATION EHPAD DONZY	AP 2015 MODERNISATION EHPAD	2015	480 000,00	0,00				
P039O026	LF POUILLY SUR LOIRE	AP 2015 MODERNISATION EHPAD	2015	73 200,00	0,00				
Somme				844 234,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

P040

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P040O008	ADAPEI	AP 2012 FAM URZY	2012	200 000,00	0,00				
P040O008	ADAPEI	AP 2012 FOYER VIE CORVOL ATELI	2012	20 327,00	0,00				
P040O008	ADAPEI	AP 2012 FOYER VIE ST ANDELAIN	2012	235 000,00	0,00				
Somme				455 327,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SCSAUTGERO

P039

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P039O029	CHATEAU CHINON CONSTRUCTION RI	AP 2017 CHATEAU CHINON EHPAD	2017	1 000 000,00	0,00				
P039O031	CHEVROCHES VVRF	AP 2017 CHEVROCHES VVRFN	2017	300 000,00	0,00				
Somme				1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

P040

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P040O014	ENTRAINS CONSTRUCTION FOYER PH	AP2017 ENTRAINS CONS FOYER PHV	2017	216 510,00	0,00				
Somme				216 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SCSCSMUS

P036

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P036O005	CITE MUSEALE	AP14 pluriannuelle	2014	306 000,00	30 000,00	41 226,21	0,00		
Somme				306 000,00	30 000,00	41 226,21	0,00	0,00	0,00

P043

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P043O002	AIDE RESTAURATION PATRIMOINE	AP17 annuelle subv	2017	304 722,00	0,00				
P043O002	AIDE RESTAURATION PATRIMOINE	AP23 annuelle subv	2023	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
P043O006	RESTAURATION PRIORALE LA CHARI	AP21 pluriannuelle subv	2021	750 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	300 000,00	

				Somme	1 054 722,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	330 000,00	30 000,00
--	--	--	--	-------	--------------	------------	------------	------------	------------	-----------

SCSCSSINCLU					3 202 737,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P031										

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P031O002	INSERTION LOGEMENT	AP06D pluriannuelle subv	2006	67 328,00	0,00				
P031O002	INSERTION LOGEMENT	PDALD 2010	2010	710 098,20	0,00				
P031O003	DEVELOPPEMENT ACTION SOCIALE	AP06D pluriannuelle subv	2006	2 425 310,80	0,00				
			Somme	3 202 737,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SCSCSSSPO					685 138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P050										

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P050O001	EQUIPEMENTS SPORTIFS	AP 14 Annuelle subv	2014	265 138,00	0,00				
P050O001	EQUIPEMENTS SPORTIFS	AP17 pluriann subv gymn cosne	2017	150 000,00	0,00				
P050O001	EQUIPEMENTS SPORTIFS	AP17 USON pluriannuelle subv	2017	270 000,00	0,00				
			Somme	685 138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SCSPEENFAM					735 000,00	147 000,00	147 000,00	0,00	0,00	0,00
P020										

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millési me	Montant pluri voté	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025	Montant annuel prévu 2026	Montant annuel prévu 2027
P020O010	SAURY Démolition Désamiantage	SAURY Démolition Désamiantage	2020	735 000,00	147 000,00	147 000,00			
			Somme	735 000,00	147 000,00	147 000,00	0,00	0,00	0,00

ETAT DES NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU BP 2023

12 820 700,00 1 330 138,00 3 763 720,00 4 286 040,00 2 787 280,00 653 522,00

ADTDTRTE

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
P004O005	CT PROJET INDIVIDUEL - NVL INS	AP23D SUB CONTRATS PROJETS IND	50 000,00	9 208,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 792,00
P004O006	PLAN STRATEGIQUE NATIONAL	AP23 D PLURI SUBVENTIONS	2 831 300,00	300 000,00	566 260,00	832 520,00	566 260,00	566 260,00
P004O016	FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER	AP23D ANNUELLE SUBVENTIONS	15 000,00	0,00	15 000,00			
Somme :			2 896 300,00	309 208,00	591 260,00	842 520,00	576 260,00	577 052,00

ADTPBBATI

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
P009O049	CENTRE ART CONTEMPORAIN	AP23 D PLURIANNUELLE	2 000 000,00	0,00	300 000,00	850 000,00	850 000,00	
Somme :			2 000 000,00	0,00	300 000,00	850 000,00	850 000,00	

ADTPBCOL

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
P012O012	TRAVAUX AMELIORATION COLLEGES	AP23 D 3 COLLEGES RPT CHAUDIER	1 030 000,00	30 000,00	500 000,00	500 000,00		
P012O012	TRAVAUX AMELIORATION COLLEGES	AP23 D COLLEGE CC FACADES	1 700 000,00	500 000,00	450 000,00	450 000,00	300 000,00	
P012O012	TRAVAUX AMELIORATION COLLEGES	AP23 D COLLEGE DONZY NORMES CU	900 000,00	10 000,00	450 000,00	440 000,00		
P012O012	TRAVAUX AMELIORATION COLLEGES	AP23 D COLLEGE LORMES AMELIORA	2 200 000,00	70 000,00	130 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
P012O022	COURS OASIS	AP23 D COURS OASIS	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00		
Somme :			5 930 000,00	610 000,00	1 580 000,00	2 440 000,00	1 300 000,00	

ADTPRMINFRAS

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
P055O004	RENOUVELLEMENT VEHIC MATERIELS	AP23 D PLURI RNVV VEHICULES	1 150 000,00	350 000,00	800 000,00			
P055O034	BARRAGE DE COEUILLO	AP23D PLURI BARRAGE DE COEUILLO	430 000,00	30 000,00	400 000,00			

Somme :	1 580 000,00	380 000,00	1 200 000,00
---------	--------------	------------	--------------

DATSDL

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
P015O013	EBE MANUFACTURE TIERS LIEU	AP23D EBE MANUFACTURE TIERS LI	150 000,00	0,00	50 000,00	100 000,00		
P065O004	DONNEES OBSERVATOIRE	AP23 D PLURI SUB GIP PCRS	114 400,00	930,00	12 460,00	23 520,00	31 020,00	46 470,00
Somme :			264 400,00	930,00	62 460,00	123 520,00	31 020,00	46 470,00

SCSCSMUS

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
P043O002	AIDE RESTAURATION PATRIMOINE	AP23 annuelle subv	150 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Somme :			150 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00

ETAT DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AU BP 2023

3 217 017,83 4 441 095,74 3 040 732,65

ADTDTDRTE

483 470,00 1 816 702,88 0,00

P004

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025
P004O016	FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER	AE19 foncier agr	2019	19 470,00		
P004O017	APPRO LOCAL ET BIO	AE22 D ACCT COLL APPRO BIO LO	2022	54 000,00		
Somme :				73 470,00	0,00	0,00

P018

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025
P018O016	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	AE23 D SUBV PROJETS ESS	2023	10 000,00	10 000,00	
Somme :				10 000,00	10 000,00	0,00

P027

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025
P027O004	ETUDES HABITAT	AE 15 D PDH	2015		5 900,00	
P027O006	ANIMATION PIG	AE21 lot1PIG3	2021	400 000,00		
P027O022	OPAH-STRATEGIES LOCALES HABIT	AE23 D ETUDE PREOP CCHNVY	2023		12 000,00	
P027O024	NIEVRE RENOV	AE 15 D PDH	2015		1 661 644,88	
P027O024	NIEVRE RENOV	AE20 guichet unique	2020		127 158,00	
Somme :				400 000,00	1 806 702,88	0,00

ADTDTSDE

309 560,00 115 240,00 0,00

P002

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025
P002O011	PLAN POUR L EAU	PLAN POUR L EAU	2023	309 560,00	115 240,00	
Somme :				309 560,00	115 240,00	0,00

DATSDL

457 216,83 404 225,00 232 620,00

P015

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025
P015O011	PETITES VILLES DE DEMAIN	AE21 annuelle subv PVD	2021	104 300,00	104 262,00	
Somme :				104 300,00	104 262,00	0,00

P065

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025
P065O004	DONNEES OBSERVATOIRE	AE23 D PLURI SUB GIP PCRS	2023	8 700,00	7 860,00	12 620,00
P065O005	APPEL A PROJETS MASSIF CENTRAL	AE20	2020	22 000,00	27 000,00	
Somme :				30 700,00	34 860,00	12 620,00

P089

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025
P089O006	CCP HAUT NIVERNAIS VAL D YONNE	AE18 pluri subv CCP Haut Niver	2018	12 000,00		
P089O011	CCP NIVERNAIS BOURBONNAIS	AE18 pluri subv CCP Nivernais	2018	12 161,23		
Somme :				24 161,23	0,00	0,00

P090

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025
----------------	-------------------	-----------------	-----------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

P090O001	PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS	AE18 subv Pays Val de Loire Ni	2018	50 925,60		
P090O002	PAYS NIVERNAIS MORVAN	AE18 subv Pays Nivernais Morva	2018	22 500,00		
P090O003	PETR VAL DE LOIRE NIV 21-24	AE22 SUBV PETR VLN 21-26	2022	110 000,00	116 000,00	110 000,00
P090O004	PAYS NIVERNAIS MORVAN 21-24	AE22 SUBV PETR NM 21-26	2022	114 630,00	149 103,00	110 000,00
Somme :				298 055,60	265 103,00	220 000,00

SCSCSMUS

50 000,00 139 652,00 0,00

P036

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025
P036O005	CITE MUSEALE	AE22 anoxie/nettoyage	2022	30 000,00	29 652,00	
P036O005	CITE MUSEALE	AE22 inauguration	2022	20 000,00	110 000,00	
Somme :				50 000,00	139 652,00	0,00

SCSCSSINCLU

1 916 771,00 1 965 275,86 2 808 112,65

P083

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025
P083O001	Accompagner bénéficiaires dans	AE - FSE PROGRAMMATION 2018-21	2018	1 134 571,00		
Somme :				1 134 571,00	0,00	0,00

P105

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Millésime	Montant annuel prévu 2023	Montant annuel prévu 2024	Montant annuel prévu 2025
P105O001	FSE + INSERTION ET INCLUSION A	AE23subv FSE+2022-2027	2023	782 200,00	1 082 381,43	1 925 218,22
P105O002	FSE + LUTTE CONTRE PAUVRETE ET	AE23subv FSE+2022-2027	2023		210 544,43	210 544,43
P105O003	FSE + INSERTION JEUNES SOUTIEN	AE23subv FSE+2022-2027	2023		537 880,00	537 880,00
P105O004	FSE + ACCES ET MAINTIEN SYSTEM	AE23subv FSE+2022-2027	2023		134 470,00	134 470,00
Somme :				782 200,00	1 965 275,86	2 808 112,65

ETAT DES NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AU BP 2023

6 062 488,51 1 110 460,00 2 110 375,86 2 820 732,65

ADTDTRTE

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P018O016	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	AE23 D SUBV PROJETS ESS	20 000,00	10 000,00	10 000,00	
P027O022	OPAH-STRATEGIES LOCALES HABIT	AE23 D ETUDE PREOP CCHNVY	12 000,00	0,00	12 000,00	
Somme :			32 000,00	10 000,00	22 000,00	

ADTDTSDE

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P002O011	PLAN POUR L EAU	PLAN POUR L EAU	424 800,00	309 560,00	115 240,00	
Somme :			424 800,00	309 560,00	115 240,00	

DATSDL

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P065O004	DONNEES OBSERVATOIRE	AE23 D PLURI SUB GIP PCRS	50 100,00	8 700,00	7 860,00	12 620,00
Somme :			50 100,00	8 700,00	7 860,00	12 620,00

SCSCSSINCLU

Code opération	Libellé opération	Libellé AP/EPCP	Prévu AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P105O001	FSE + INSERTION ET INCLUSION A	AE23subv FSE+2022-2027	3 789 799,65	782 200,00	1 082 381,43	1 925 218,22
P105O002	FSE + LUTTE CONTRE PAUVRETE ET	AE23subv FSE+2022-2027	421 088,86	0,00	210 544,43	210 544,43
P105O003	FSE + INSERTION JEUNES SOUTIEN	AE23subv FSE+2022-2027	1 075 760,00	0,00	537 880,00	537 880,00
P105O004	FSE + ACCES ET MAINTIEN SYSTEM	AE23subv FSE+2022-2027	268 940,00	0,00	134 470,00	134 470,00
Somme :			5 555 588,51	782 200,00	1 965 275,86	2 808 112,65

Etat des AP en attente de clôture au BP 2023

Code AP/EPC	Libellé AP/EPCP	Millésime	Mt pluri voté AP/EPCP	Mt pluri ordonnancé
P009E06	AP05D pluriannuelle	2005	1 058 638,83 €	25 650,77 €
P012E09	AP10D pluriannuelle	2010	8 200 000,00 €	8 054 465,48 €
P012E14	AP12D pluriannuelle	2012	1 145 063,77 €	1 050 702,23 €

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022							D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Directeur général des services	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	3,00		3,00	2,00		2,00
Directeur général des services techniques				0,00			0,00
Emplois créés au titre de l'art 6-1 de la loi n° 84-53				0,00			0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		398,50	2,00	400,50	319,00	49,00	368,00
Directeur	A	4,00		4,00	3,00		3,00
Administrateur hors classe	A	2,00		2,00	2,00		2,00
Administrateur	A	3,00		3,00	2,00		2,00
Attaché hors classe	A	0,00		0,00			0,00
Attaché principal	A	33,00		33,00	29,00	4,00	33,00
Attaché	A	52,50	1,00	53,50	13,00	29,00	42,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	52,00		52,00	49,00		49,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	22,00		22,00	21,00		21,00
Rédacteur	B	46,00	1,00	47,00	31,00	13,00	44,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	89,00		89,00	84,00		84,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	37,00		37,00	33,00		33,00
Adjoint administratif	C	58,00		58,00	52,00	3,00	55,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		640,00	6,00	646,00	591,00	20,00	611,00
Ingénieur hors classe	A	1,00		1,00			0,00
Ingénieur en chef	A	6,00		6,00	4,00		4,00
Ingénieur principal	A	19,00		19,00	17,00		17,00
Ingénieur	A	22,00		22,00	13,00	7,00	20,00
Technicien principal 1ère classe	B	22,00		22,00	22,00		22,00
Technicien principal 2ème classe	B	25,00		25,00	24,00		24,00
Technicien	B	23,00		23,00	12,00	10,00	22,00
Agent de maîtrise principal	C	47,00		47,00	46,00		46,00
Agent de maîtrise	C	33,00		33,00	32,00	1,00	33,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	87,00		87,00	83,00		83,00

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022							D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	69,00		69,00	63,00		63,00
Adjoint technique	C	100,00	2,00	102,00	95,00	1,00	96,00
Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	C	99,00		99,00	95,00		95,00
Adjoint technique principal de 2ème classe des EE	C	17,00	2,00	19,00	18,00		18,00
Adjoint technique des EE	C	70,00	2,00	72,00	67,00	1,00	68,00
FILIERE SOCIALE (d)		212,00	0,00	212,00	141,00	52,00	193,00
Conseiller socio-éducatif hors classe	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Conseiller supérieur socio-éducatif	A	2,00		2,00	2,00		2,00
Conseiller socio-éducatif	A	4,00		4,00	2,00	2,00	4,00
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	40,00		40,00	37,00		37,00
Assistante socio-éducatif	A	162,00		162,00	98,00	49,00	147,00
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Educateur de jeunes enfants	A	1,00		1,00			0,00
Moniteur éducateur et intervenants familiaux	B	1,00		1,00		1,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		67,00	1,00	68,00	45,00	14,00	59,00
Médecin hors classe	A	4,00		4,00	1,00	3,00	4,00
Médecin de 1ère classe	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Médecin de 2ème classe	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Psychologue hors classe	A	2,00		2,00	2,00		2,00
Psychologue de classe normale	A	10,00		10,00	2,00	4,00	6,00
Sage-femme hors classe	A	5,00		5,00	5,00		5,00
Sage-femme de classe normale	A	3,00		3,00	3,00		3,00
Puéricultrice hors classe	A	9,00		9,00	9,00		9,00
Puéricultrice de classe supérieure	A	0,00		0,00			0,00
Puéricultrice de classe normale	A	6,00		6,00	4,00	1,00	5,00
Cadre de santé, infirmiers, assistants médico- techniques	A	1,00		1,00			0,00
Infirmière en soins généraux hors classe	A	9,00		9,00	9,00		9,00

IV – ANNEXES					IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022					D1.1	
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022						
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A	1,00		1,00	1,00	
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	15,00	1,00	16,00	9,00	4,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		7,00	0,00	7,00	6,00	0,00
Biologiste, vétérinaire et pharmacien classe exceptionnelle	A	1,00		1,00	1,00	
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de 2ème cl	A	0,00		0,00		
Pédicure, podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical hors classe	A	6,00		6,00	5,00	
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		18,00	0,00	18,00	15,00	2,00
Conservateur du patrimoine en chef	A	0,00		0,00		
Conservateur du patrimoine	A	1,00		1,00		1,00
Conservateur de bibliothèque en chef	A	0,00		0,00		
Attaché principal conservation du patrimoine	A	1,00		1,00	1,00	
Attaché de conservation du patrimoine	A	4,00		4,00	3,00	
Bibliothécaire principal	A	2,00		2,00	2,00	
Bibliothécaire	A	0,00		0,00		
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	3,00		3,00	3,00	
Assistant de conservation principal de 2ème cl	B	0,00		0,00		
Assistant de conservation	B	4,00		4,00	3,00	1,00
Adjoint principal du patrimoine de 1ère classe	C	2,00		2,00	2,00	
Adjoint principal du patrimoine de 2ème classe	C	1,00		1,00	1,00	
Adjoint du patrimoine	C	0,00		0,00		
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		10,00	0,00	10,00	0,00	2,00
Assistant médical (hors statut FPT)	B	2,00		2,00		

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022							D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Dentiste (hors statut FPT)	A	1,00		1,00			0,00
Médecin (hors statut FPT)	A	5,00		5,00			0,00
Opérateur PAO/Graphiste	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Photographe	A	1,00		1,00		1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1356,50	9,00	1365,50	1119,00	140,00	1259,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022							D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022(suite)							
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2022	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi normalisé (5)				4 097 098,34			
4	A	ADM	390	82 636,06	3-3-2	CDD	
5	A	ADM	410	147 254,72	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	425	29 011,57	3-3-2	CDD	
2	A	ADM	430	62 361,34	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	443	34 247,83	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	450	33 868,99	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	499	29 080,05	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	510	35 855,28	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	513	37 125,43	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	538	37 523,40	3-3-2	CDD	
3	A	ADM	545	99 047,37	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	573	42 190,50	3-3-2	CDD	
2	A	ADM	575	42 954,21	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	640	48 645,00	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	680	49 751,76	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	806	58 038,03	3-3-2	CDD	
1	A	ADM	430	31 301,59	3-3-2	CDI	
1	A	ADM	480	34 354,92	3-3-2	CDI	
1	A	ADM	498	35 157,93	3-3-2	CDI	
1	A	ADM	545	14 179,59	3-3-2	CDI	
1	A	ADM	673	42 359,18	3-3-2	CDI	
1	A	ADM	821	70 368,20	3-3-2	CDI	
1	A	ADM	972	106 888,08	47	CDI	
1	B	ADM	356	24 613,01	3-1	CDD	
1	B	ADM	356	25 959,29	3-2	CDD	
1	B	ADM	352	26 356,58	3-3-2	CDD	
6	B	ADM	356	149 174,63	3-3-2	CDD	
1	B	ADM	361	29 196,16	3-3-2	CDD	
1	B	ADM	396	17 511,74	3-3-2	CDD	
1	B	ADM	415	31 748,22	3-3-2	CDD	
1	B	ADM	441	30 994,24	3-3-2	CDD	
3	C	ADM	352	13 190,42	3-1	CDD	
3	A	TECH	390	52 099,83	3-3-2	CDD	
1	A	TECH	440	37 524,12	3-3-2	CDD	

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022							D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022(suite)							
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2022	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
1	A	TECH	478	53 682,91	3-3-2	CDD	
2	A	TECH	513	82 786,32	3-3-2	CDD	
1	B	TECH	394	29 706,99	3-2	CDD	
4	B	TECH	356	102 030,21	3-3-2	CDD	
2	B	TECH	431	63 921,97	3-3-2	CDD	
2	B	TECH	457	41 990,79	3-3-2	CDD	
1	B	TECH	415	30 207,00	3-3-2	CDI	
1	C	TECH	385	11 675,30	3-3-2	CDD	
1	C	TECH	394	28 369,75	3-3-2	CDD	
1	C	TECH	363	14 392,67	A - Berkani	CDI	
3	A	S	390	70 013,17	3-1	CDD	
1	A	S	404	3 212,55	3-1	CDD	
1	A	S	513	31 973,01	3-1	CDD	
1	A	S	527	21 476,80	3-1	CDD	
1	A	S	507	30 354,26	3-3-1	CDD	
20	A	S	390	521 947,15	3-3-2	CDD	
10	A	S	404	268 466,80	3-3-2	CDD	
2	A	S	415	61 991,17	3-3-2	CDD	
4	A	S	426	108 013,60	3-3-2	CDD	
3	A	S	440	82 028,30	3-3-2	CDD	
2	A	S	452	56 709,36	3-3-2	CDD	
2	A	S	502	70 397,78	3-3-2	CDD	
1	A	S	540	36 715,89	3-3-2	CDD	
1	B	S	361	8 812,60	3-1	CDD	
1	A	MS	469	32 137,58	3-1	CDD	
1	A	MS	545	11 754,39	3-1	CDD	
1	A	MS	390	21 031,71	3-3-2	CDD	
1	A	MS	400	28 459,04	3-3-2	CDD	
1	A	MS	431	30 442,62	3-3-2	CDD	
1	A	MS	455	25 533,32	3-3-2	CDD	
1	A	MS	457	33 426,31	3-3-2	CDD	
1	A	MS	619	52 769,81	3-3-2	CDD	
1	A	MS	629	38 062,39	3-3-2	CDD	
1	A	MS	792	30 369,28	3-3-2	CDD	
1	A	MS	830	46 609,70	3-3-2	CDD	

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022							D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022(suite)							
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2022	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
1	A	MS	1090	80 233,62	3-3-2	CDD	
1	A	MS	1124	82 492,78	3-3-2	CDD	
1	A	MS	402	12 379,10	3-3-2	CDI	
1	A	CULT	680	22 385,50	3-3-2	CDD	
1	B	CULT	356	25 323,02	3-3-2	CDD	
1	A	OTR	505	28 994,20	3-3-1	CDD	
1	A	OTR	505	21 248,35	3-3-2	CDD	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				1 514 757,03			
1	A	ADM	390	14 649,06	3-a	CDD	
1	A	ADM	410	20 423,13	3-a	CDD	
1	A	ADM	430	22 920,80	3-a	CDD	
1	A	ADM	390	29 063,74	3-II	CDD	
1	A	ADM	445	22 404,44	3-II	CDD	
2	A	ADM	513	43 682,05	3-II	CDD	
4	C	ADM	352	44 562,05	3-a	CDD	
1	C	ADM	354	11 040,04	3-a	CDD	
1	A	TECH	390	2 751,51	3-II	CDD	
2	B	TECH	356	40 298,04	3-II	CDD	
2	C	TECH	352	39 396,39	3-a	CDD	
5	C	TECH	-	21 929,42	A	Vacataires	
6	C	TECH	352	48 892,90	3-b	CDD	
19	C	TECH	352	346 133,69	3-II	CDD	
2	A	S	390	55 689,13	3-a	CDD	
1	A	S	390	23 719,24	3-b	CDD	
1	A	S	415	29 912,74	3-II	CDD	
1	B	S	356	25 733,10	3-a	CDD	
1	A	MS	390	6 322,08	3-a	CDD	
1	A	MS	422	29 620,26	3-a	CDD	
1	A	MS	426	7 776,30	3-a	CDD	
1	A	MS	548	31 442,71	3-a	CDD	
1	A	MS	544	30 402,27	3-II	CDD	
6	A	MS	-	49 399,17	A	Vacataires	
1	C	CULT	372	24 734,22	3-a	CDD	
1	A	OTR	640	43 068,52	110	CDD	

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022						D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022(suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2022	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
1	A	OTR	806	51 247,30	110	CDD
2	A	OTR	874	135 474,49	110	CDD
1	A	OTR	545	31 182,84	110-1	CDD
1	A	OTR	569	25 910,15	110-1	CDD
1	A	OTR	770	44 067,90	110-1	CDI
1	B	OTR	597	34 793,93	110-1	CDI
15			-	96 316,83	A	Apprentis
3			-	29 796,59	A	Emploi d'avenir
TOTAL GENERAL				3 029 514,06		

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM Administratif
 URB Urbanisme
 S Social
 MS Médico-social
 MT Médico-technique
 SP Sportif
 CULT Culturel
 ANIM Animation
 PM Police
 OTR Missions non rattachées à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022						D1.1
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022(suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2022	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES			IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTE DES GRADES OU EMPLOIS A INSCRIRE (suite)			D1.2
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)	
Directeur général des services	A	Médecin hors classe	A
Directeur général adjoint des services	A	Médecin de 1ère classe	A
		Médecin de 2ème classe	A
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		Psychologue hors classe	A
Directeur	A	Psychologue de classe normale	A
Administrateur hors classe	A	Sage-femme hors classe	A
Administrateur	A	Sage-femme de classe normale	A
Collaborateur de cabinet	A	Puéricultrice hors classe	A
Attaché principal	A	Puéricultrice de classe supérieure	A
Attaché	A	Puéricultrice de classe normale	A
Rédacteur principal 1ère classe	B	Cadre de santé, infirmiers, et techniciens paramédicaux	A
Rédacteur principal 2ème classe	B	Infirmière en soins généraux hors classe	A
Rédacteur	B	Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	Infirmière en soins généraux de classe normale	A
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C		
Adjoint administratif	C	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	
		Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	A
FILIERE TECHNIQUE (c)		Pédicure, podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical hors classe	A
Ingénieur hors classe	A		
Ingénieur en chef	A	FILIERE SPORTIVE (g)	
Ingénieur principal	A		
Ingénieur	A	FILIERE CULTURELLE (h)	
Technicien principal 1ère classe	B	Conservateur du patrimoine	A
Technicien principal 2ème classe	B	Attaché principal de conservation du patrimoine	A
Technicien	B	Attaché de conservation du patrimoine	A
Agent de maîtrise principal	C	Bibliothécaire principal	A
Agent de maîtrise	C	Bibliothécaire	A
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	Assistant de conservation principal de 1ère classe	B
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Assistant de conservation principal de 2ème classe	B
Adjoint technique	C	Assistant de conservation	B
Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	C	Adjoint principal du patrimoine de 1ère classe	C
Adjoint technique principal de 2ème classe des EE	C	Adjoint principal du patrimoine de 2ème classe	C
Adjoint technique des EE	C	Adjoint du patrimoine	C
FILIERE SOCIALE (d)		FILIERE ANIMATION (i)	
Conseiller socio-éducatif hors classe	A		
Conseiller supérieur socio-éducatif	A	FILIERE POLICE (j)	
Conseiller socio-éducatif	A	EMPLOIS NON CITES (k) (5)	
Assistante socio-éducatif classe exceptionnelle	A	Dentiste (hors statut FPT)	A
Assistante socio-éducatif	A	Médecin (hors statut FPT)	A
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	Opérateur PAO/Graphiste	A
Educateur de jeunes enfants	A	Photographe	A
Moniteur éducateur et intervenants familiaux	B	Assistant médical (hors statut FPT)	B

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 25

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 9

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Maryse AUGENDRE, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Anouck CAMAIN a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à M. Thierry GUYOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE

Excusés : 0

OBJET : SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS - CONVENTION PLURIANNUELLE 2023-2028
- Politique incendie et secours

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1424-35 et L.3211-1,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention pluriannuelle 2023-2028 entre le Conseil départemental et le Service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution et/ou sa modification.

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 1

Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a blue circular official stamp of the "DEPARTEMENT DE LA NIEVRE" with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Fabien BAZIN". The name "Fabien BAZIN" is also printed in blue ink below the signature.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230328-68171-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023



**Convention pluriannuelle
Entre
le Conseil départemental de la Nièvre
Et
le Service départemental d'incendie
et de secours de la Nièvre**

Période 2023 à 2028

SOMMAIRE

PROPOS LIMINAIRES	4
ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION	5
ARTICLE 2 – LE CONTEXTE ET LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SDIS	5
2.1 – LES ENJEUX DU SDACR	5
2.2 – LA NÉCESSITÉ DE RENFORCER LES EFFECTIFS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (SPP)	6
2.3 – LA NÉCESSITÉ D’ENGAGER UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU VOLONTARIAT	6
2.4 – LES AXES STRATÉGIQUES DU SDIS POUR LA PÉRIODE 2023-2028	7
• AXE N°1 : LES MOYENS HUMAINS NÉCESSAIRES À LA COUVERTURE OPÉRATIONNELLE SUR LE DÉPARTEMENT, PARTICULIÈREMENT PENDANT LES JOURS ET HEURES OUVRÉS	7
• AXE N°2 : LA RÉALISATION D’UN PLATEAU OU CENTRE TECHNIQUE DE FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT D’OUTILS ADAPTÉS	7
• AXE N°3 : L’ATTRACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT (ACTUALISATION DES RESSOURCES HUMAINES DES SERVICES « SUPPORT », INVESTISSEMENTS EN MATÉRIELS, INFRASTRUCTURES ET TECHNOLOGIES INNOVANTES)	7
ARTICLE 3 – LE FONCTIONNEMENT DU SDIS	8
3.1 – LES CHARGES DE PERSONNEL	8
3.2 – LES INTERVENTIONS	9
3.3 – LES CHARGES DE GESTION COURANTE	10
3.4 – LES PRINCIPES RETENUS EN MATIÈRE DE PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE EN FONCTIONNEMENT	10
• RECETTES	10
• DÉPENSES	10
3.5 – LES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS AU FONCTIONNEMENT DU SDIS	11
ARTICLE 4 – L’INVESTISSEMENT DU SDIS	12
4.1 – LES PRINCIPES RETENUS EN MATIÈRE DE PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE EN INVESTISSEMENT	12
• DÉPENSES	12
• RECETTES	12
4.2 – PROSPECTIVE EN MATIÈRE DE DÉPENSES D’ÉQUIPEMENT	12
4.3 – LES SUBVENTIONS D’ÉQUIPEMENT ET LE RECOURS À L’EMPRUNT	13
ARTICLE 5 – LES PARTENARIATS ENTRE LE SDIS ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL	14
5.1 – L’ACHAT PUBLIC	14
5.2 – LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES COLLABORATIFS EXISTANTS	14

5.3 – L'ÉLARGISSEMENT À DE NOUVEAUX DOMAINES	14
5.4 – L'EXPLOITATION DU SYSTÈME DE TÉLÉALARME	15
 ARTICLE 6 – MISE EN ŒUVRE DE CONVENTION	 15
 6.1 – COMITÉ DE SUIVI	15
6.2 – CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES	15
6.3 – TRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES ET D'ÉVALUATION	16
6.4 – LES MODALITÉS DE VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS DU CD	16
 ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION	 16
 ARTICLE 8 – DATE D'EFFET - DURÉE	 17
 ARTICLE 9 – LITIGES	 17
 ANNEXE N°1 : OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES : PROJECTION SUR LA PÉRIODE 2023-2028	 18

CONVENTION PLURIANNUELLE

ENTRE les soussignés :

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE, représenté par le Président du Conseil départemental en exercice, Monsieur Fabien BAZIN, dûment habilité à signer la présente convention et ses annexes, par délibération du Conseil départemental n°..... en date du, dénommé ci-après « le Conseil départemental »

d'une part,

ET

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA NIEVRE, représenté par le Président du Conseil d'Administration en exercice, Monsieur Michel MULOT, dûment habilité à signer la présente convention et ses annexes par délibération du Conseil d'administration du SDIS n°..... en date du, désigné ci-après « le SDIS »

D'autre part,

il est convenu ce qui suit :

PROPOS LIMINAIRES

Depuis la mise en place du processus de départementalisation, la Présidence du Conseil d'Administration du SDIS est assurée de droit par le Président du Conseil départemental, ou son représentant, avec une représentation majoritaire des élus départementaux au sein de cette Assemblée.

Le SDIS est un établissement public administratif autonome et a la particularité d'avoir une direction placée sous la double autorité du Président du Conseil départemental, d'une part, et du Préfet pour la partie opérationnelle d'autre part.

Dans le cadre de ses compétences, le SDIS exerce les missions suivantes :

- 1° La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- 2° La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- 3° La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement ;
- 4° Les secours et les soins d'urgence aux personnes ainsi que leur évacuation, lorsqu'elles :
 - a) Sont victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ;
 - b) Présentent des signes de détresse vitale ;
 - c) Présentent des signes de détresse fonctionnelle justifiant l'urgence à agir.

L'article L1424-35 du Code général des collectivités territoriales énonce que « *la contribution du département au budget du service d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci.*

Les relations entre le Département et le Service départemental d'incendie et de secours et notamment la contribution du Département, font l'objet d'une convention pluriannuelle ».

Le Conseil départemental et les communes de la Nièvre sont les principaux financeurs du budget du SDIS (91% du budget de fonctionnement 2022). Le volume global des contributions des collectivités au budget du SDIS est financé pour 55 % par le Conseil départemental et 45% par les communes.

Les contributions des communes et du Conseil départemental au budget du Service d'incendie et de secours constituent des dépenses obligatoires.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

En application de la loi et pour conduire la politique publique de sécurité civile sur le territoire départemental, le Conseil départemental et le SDIS s'engagent dans une démarche conventionnelle pour répondre efficacement aux impératifs suivants :

- Garantir à l'établissement public SDIS les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions en application des objectifs opérationnels définis au Schéma d'Analyse et de couverture des Risques (SDACR) ou de répondre à des charges nouvelles dont il ne peut avoir la maîtrise tout en devant en assurer l'exécution ;
- Permettre au SDIS de poursuivre une politique de solidarité territoriale qui garantisse, en tous points du département, une équité et une efficacité de traitement au regard de la sécurité civile ;
- Donner au Conseil départemental, en sa qualité de principal contributeur au budget du SDIS, la nécessaire lisibilité sur l'évolution de sa participation financière au cours des 6 prochains exercices.

La présente convention a pour objet principal de préciser sur le plan budgétaire pour la période 2023-2028 :

- L'évolution pluriannuelle de la contribution départementale au budget de fonctionnement du SDIS ;
- La participation du Conseil départemental au budget d'investissement du SDIS.

Il est à noter que le SDIS s'engage à développer et à poursuivre les mesures déjà prises en matière d'engagement comptable, de gestion de la dette et de la trésorerie, de mandatement (délais de paiement), de marchés publics, d'outils de pilotage, garantissant ainsi la transparence et la maîtrise de sa gestion.

ARTICLE 2 – LE CONTEXTE ET LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SDIS

2.1 – Les enjeux du SDACR

Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) est le document de référence pour toutes les actions du SDIS. Ce document d'objectifs est arrêté par le Préfet après avis conforme du Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours (CASDIS) et avis du Conseil départemental.

Les enjeux du SDACR visent principalement :

- Les actions de prévention ;

- L'équité et la qualité dans la distribution des secours dans le département ;
- Le développement du volontariat ;
- La mise en œuvre de moyens humains adaptés à la couverture opérationnelle et à la formation continue des agents ;
- La rationalisation et l'amélioration du parc des véhicules d'incendie et de secours, pour le risque courant comme pour les risques particuliers et menaces, se traduisant par une programmation pluriannuelle des investissements ;
- La mise en œuvre d'un programme immobilier adapté, pour répondre notamment aux besoins opérationnels, aux normes d'hygiène et de sécurité de plus en plus prégnantes ainsi qu'à la féminisation des effectifs ;
- L'amélioration et la pérennisation du système d'alerte vers un système de gestion opérationnelle unifié.

Le dernier SDACR de la Nièvre pour la période 2020-2024 a été arrêté par madame la Préfète de la Nièvre, le 28 novembre 2019. Ce document fait état de **la difficulté essentielle** que rencontre le SDIS, à savoir **un manque de disponibilité de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) la journée en semaine** sur une grande partie de son territoire.

La délibération du Conseil départemental du 25 novembre 2019 a donné par ailleurs un avis favorable au projet du SDACR, confirmé par un avis conforme du Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, notamment sur les potentiels opérationnels journaliers (POJ) qui ne sont pas remis en cause à ce jour. Les éléments ci-dessous s'inscrivent dans la perspective d'assurer ces POJ.

2.2 – La nécessité de renforcer les effectifs de Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP)

Dans un contexte difficile pour assurer un service public résilient et de qualité, sans remettre en cause le SDACR et le Règlement Opérationnel (RO) tout à fait adaptés à la Nièvre, une réflexion a été engagée sur la couverture opérationnelle de la Compagnie Morvan, de la compagnie Loire-Yonne-Haut-Nivernais et de la compagnie Val-de-Loire. Cette réflexion préconise sur le moyen ou long terme le recrutement de 60 sapeurs-pompiers professionnels non officiers afin de garantir un niveau de couverture de sécurité civile acceptable sur le département de la Nièvre.

Il est nécessaire de préciser qu'en parallèle, un groupe de travail a été lancé sur la reconnaissance, le recrutement et le développement du volontariat.

2.3 – La nécessité d'engager une politique en faveur du volontariat

Au-delà de la problématique visant les effectifs sapeurs-pompiers professionnels, le SDIS se doit d'être particulièrement vigilant et attentif à la gestion de la ressource que constituent les sapeurs-pompiers volontaires. En effet, à la fois clé de voûte et cheville ouvrière du modèle de sécurité civile, le SDIS doit être à l'écoute de ses SPV et consentir un effort particulier quant à cet engagement citoyen indispensable.

La difficulté à recruter de nouveaux SPV conjuguée à un raccourcissement du temps d'engagement moyen amène et oblige le SDIS à engager des actions fortes et concrètes en faveur du volontariat chez les sapeurs-pompiers. Pour ce faire, un plan d'action volontariat 2023-2027 est en cours de rédaction.

Pour augmenter le recrutement de SPV, le nombre d'écoles de Jeunes Sapeurs-Pompiers est à l'étude en lien avec l'UDSP afin d'en augmenter le vivier. Il en va de même concernant le développement, dans les collèges, des classes de cadets de la sécurité civile, véritable dispositif d'avenir porté par l'Education Nationale pour lequel le SDIS s'engage car les jeunes des classes de 6^{ème} et de 5^{ème} constituent de potentiels JSP et/ou SPV.

Pour pérenniser et faciliter l'engagement des SPV, outre l'accentuation du nombre de conventions de disponibilité avec les employeurs publics et privés, des réunions de présentation et d'explication à destination des maires des communes nivernaises sont prévues. L'objectif de ces réunions est double, à savoir favoriser le recrutement d'agents communaux, qui seraient déjà SPV, pour améliorer la réponse opérationnelle en journée-semaine et valoriser, auprès de cet employeur public de proximité, les valeurs « sapeurs-pompiers ».

Il est en outre envisagé, sur le plan budgétaire, d'indemniser les astreintes de jour des sapeurs-pompiers volontaires sur trois exercices.

2.4 – Les axes stratégiques du SDIS pour la période 2023-2028

Les trois axes stratégiques sur la période considérée, portés à la connaissance du Conseil d'Administration le 4 février 2022, s'attachent à consolider les effectifs et la formation des agents de l'établissement public en leur permettant de disposer des équipements et infrastructures nécessaires à l'accomplissement de leur mission de service public.

- **Axe n°1 : les moyens humains nécessaires à la couverture opérationnelle sur le département, particulièrement pendant les jours et heures ouvrés**

Un nouveau plan pluriannuel en matière de ressources humaines (PPRH) se substituerait à celui voté en 2020 par le Conseil d'administration et pour lequel trois postes seraient encore à pourvoir pour 2023-2024. L'actualisation du plan répond en partie aux besoins opérationnels et fonctionnels. Ce dernier prévoit :

- **Le recrutement de 6 postes opérationnels de SPPNO par an sur 6 ans, soit 36 postes sur la période 2023-2028 ;**
- **Le recrutement de 2.5 ETP fonctionnels sur la période 2023-2024 ;**

- **Axe n°2 : la réalisation d'un plateau ou centre technique de formation et le développement d'outils adaptés**

Il y a plus de 20 ans maintenant, le SDIS de la Nièvre avait fait le choix de s'associer avec le SDIS du Cher pour utiliser le plateau technique situé à Sancoins. Pour plusieurs raisons et notamment les difficultés liées à l'éloignement d'une grande partie des sapeurs-pompiers volontaires mais aussi des contraintes de formation de plus en plus fortes, particulièrement sur la formation de maintien des acquis, cette solution n'était plus envisageable.

Le Conseil d'administration du 4 juin 2021 a alors retenu le principe de réaliser un plateau technique qui servira à la formation de l'ensemble des sapeurs-pompiers du département de la Nièvre.

Le coût du plateau technique est estimé à 4.2 M€ hors terrain (3.7 M€ pour les infrastructures et 0.5 M€ pour les matériels spécifiques). A ce jour, le SDIS procède à la recherche d'un terrain.

Le recours à l'emprunt pour la réalisation du plateau technique sera limité à 1.6 M€. En conséquence de quoi, à défaut de financement(s) externe(s) suffisant(s) pour le financer (subventions, dons, etc.), le projet serait revu dans son ensemble à la baisse.

- **Axe n°3 : l'attractivité du département (actualisation des ressources humaines des services « support », investissements en matériels, infrastructures et technologies innovantes)**

Les besoins des services supports du SDIS ont fait l'objet d'un recensement au cours du premier semestre 2022.

Les besoins en personnel des services support, d'abord évalués à 11.5 ETP, ont été ramenés à 2.5 ETP au titre du PPRH comme précisé ci-avant.

Les investissements concourant à l'attractivité du département s'articulent notamment autour de trois plans pluriannuels :

- Le plan pluriannuel du parc roulant adopté par le Conseil d'administration du SDIS le 4 juin 2021 et actualisé dans le cadre de la présente convention (de l'ordre de 2 M € par an) ;
- Du Schéma Directeur Immobilier élaboré, avec le concours de la société ESPELIA, sur la période 2023-2032 (de l'ordre de 16.3 M€ sur 10 ans dont 12 M€ sur la période 2023-2028) ;
- Du Schéma Directeur de Dématérialisation réalisé avec le concours de l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) (de l'ordre de 0.37 M € sur la période 2023-2025).

ARTICLE 3 – LE FONCTIONNEMENT DU SDIS

Le budget de fonctionnement du SDIS est principalement tributaire de ses frais de personnel constitué d'une part de sa masse salariale et d'autre part des indemnités servies au SPV.

Les charges de gestion courantes deviennent de plus en plus difficilement maîtrisables au regard du contexte économique.

3.1 – Les charges de personnel

- Les personnels du SDIS sont constitués au 1^{er} janvier 2023 de :
 - 1 135 sapeurs-pompiers volontaires,
 - 155 sapeurs-pompiers professionnels,
 - 51 personnels administratifs et techniques.

La masse salariale (SPP, PATS et SPV) et les dépenses associées (chapitre globalisé 012 du budget du SDIS), représentent le principal poste de dépenses du SDIS, soit 82 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement (référence 2022).

L'évolution maîtrisée de ces charges est une nécessité pour garantir au Conseil départemental de ne pas subir une hausse excessive de sa contribution, tout en assurant au SDIS le maintien de la capacité opérationnelle et fonctionnelle en personnels.

- La masse salariale dédiée aux personnels SPP et PATS (78 % du chapitre 012) intègre :
 - La rémunération des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs et techniques sur la base du tableau des effectifs, affectée par le glissement vieillesse technicité (GVT) qui représente entre 1.5 et 2 % de la masse salariale selon les exercices budgétaires, étant rappelé que le GVT n'intègre pas notamment les éventuelles créations de poste et autre évolution du point d'indice ;
 - Le régime indemnitaire des personnels administratifs et techniques et celui propre aux sapeurs-pompiers dont une partie seulement relève de décisions du Conseil d'Administration ;
 - Les charges salariales, cotisations sociales et régime de retraite dépendant exclusivement de mesures nationales (cotisations CNRACL notamment) ;

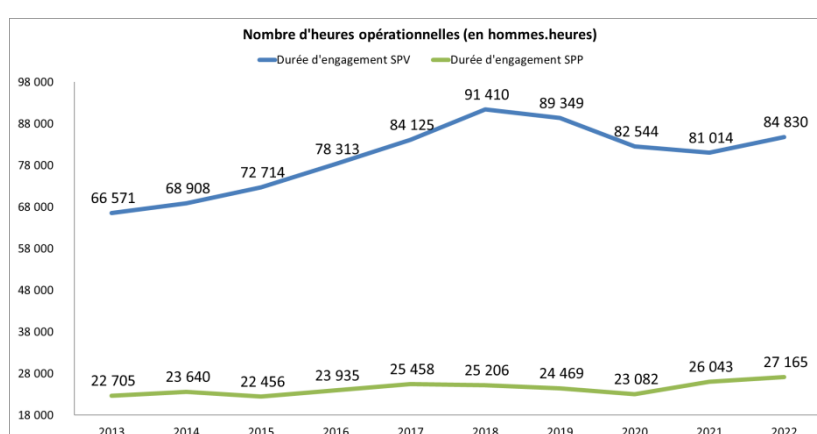
- L'assurance « risque statutaire » des personnels sapeurs-pompiers professionnels et agents administratifs et techniques ;
 - Les dépenses d'action sociale (CNAS) et la participation à la complémentaire « Prévoyance ».
- La masse salariale dédiée à l'indemnisation des Sapeurs-Pompiers volontaires (22 % du chapitre 012) concerne :
 - Les interventions ;
 - Les gardes ;
 - Les astreintes ;
 - L'encadrement des centres et les activités des centres ;
 - Les activités du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) ;
 - Les formations en qualité de stagiaires et de formateurs ;
 - La « retraite » des sapeurs-pompiers volontaires (PFR, NPFR, Allocation de Fidélité, Allocation de vétérançe).

3.2 – Les interventions

Le nombre, la durée, la fréquence et la nature des interventions sont très variables. Les interventions impactent plusieurs postes budgétaires : les charges de personnel et principalement les indemnités servies aux sapeurs-pompiers volontaires (chapitre 012), les charges induites par les moyens engagés en matière de carburant, de réparations de véhicules, de consommables (oxygène, émulseurs, etc.), d'utilisation de matériels et équipements spécialisés (chapitre 011).

Les coûts des événements particuliers (catastrophes naturelles notamment) ne sont jamais provisionnés et nécessiteraient, le cas échéant, un abondement du budget en cours d'année au titre des charges relevant de « circonstances exceptionnelles » (voir l'article 6.2 relatif à la mise en œuvre de la convention).

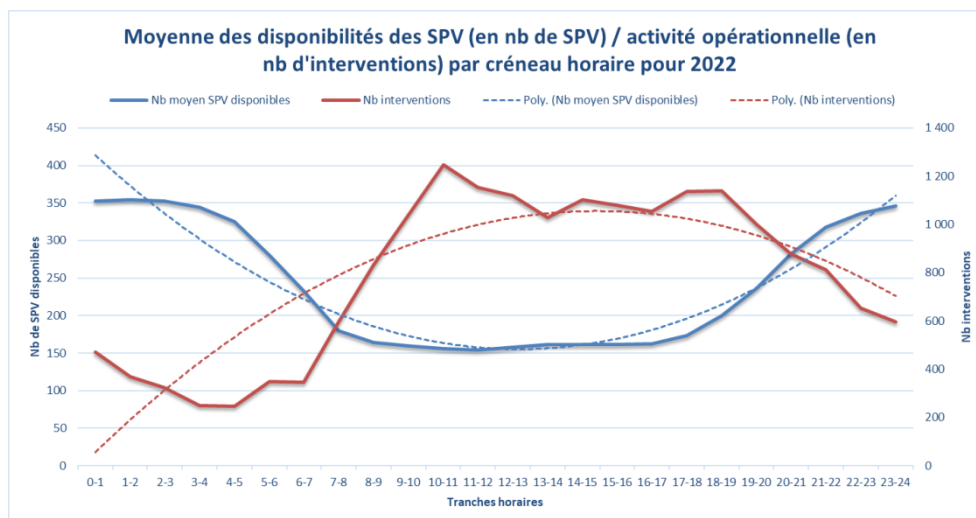
Après plusieurs années de constante augmentation, la charge opérationnelle globale, à savoir la durée d'engagement en intervention effectuée par les SPP et les SPV, se stabilise sur la période 2018-2022 (111 000 hommes.heures en moyenne). La Nièvre est par ailleurs l'un des départements dont la sollicitation opérationnelle, pour 100 000 habitants, est une des plus fortes.



L'année 2018 est considérée comme une année record en France par les ministères de l'Intérieur et de la Santé.

Au-delà de l'importance de la charge opérationnelle pour le département, ce dernier est également confronté à des difficultés pour assurer son Potentiel Opérationnel Journalier (POJ) en journée semaine. **Ce POJ doit être de 235 sapeurs-pompiers, mais dans les faits, il est en moyenne de 165 sapeurs-pompiers uniquement (base 2022).**

Comme le démontre le graphique ci-dessous, **l'activité opérationnelle est prépondérante en journée-semaine, alors même que la mobilisation de la ressource SPV reste la plus fragile du lundi au vendredi.**



3.3 – Les charges de gestion courante

Les charges à caractère général (chapitre 011) correspondent aux charges liées au fonctionnement courant de l'établissement public (dépenses de carburant, fluides, formations des personnels, maintenance des matériels et logiciels, réparations des matériels, des véhicules de secours, etc.).

Ces charges fluctuent en fonction de l'activité opérationnelle et sont particulièrement impactées par l'évolution des prix concernant le carburant, l'énergie et les contrats de maintenance, plus particulièrement à partir de 2022 (évolution du chapitre 011 de l'ordre de + 30% entre 2022 et 2023).

3.4 – Les principes retenus en matière de prospective budgétaire en fonctionnement

Les projections budgétaires permettant de déterminer le niveau de la contribution du Conseil départemental au budget du SDIS se basent sur les éléments connus en septembre 2022 en prenant en compte les arbitrages successifs avec les services du Conseil départemental pour l'établissement du budget 2023.

Par ailleurs, les principes retenus sur la période 2023-2028 sont les suivants :

● Recettes

- Le résultat de fonctionnement 2022 (disponible pour l'équilibre de la section de fonctionnement 2023) serait de l'ordre de 150 000 €, puis de 70 000 € sur les exercices suivants.
- Le taux d'évolution des contributions communales est systématiquement celui de l'inflation (plafond autorisé).
- Le niveau de recettes propres de 2023 est maintenu sur la période (notamment les recettes issues des carences d'ambulanciers privés et des appuis logistiques SMUR).

● Dépenses

Hors dépenses récurrentes, le fonctionnement intègre notamment :

- Le recrutement de 6 postes opérationnels de SPPNO par an sur 6 ans, soit 36 postes sur la période 2023-2028 ;
- Le recrutement de 2.5 ETP fonctionnels sur la période 2023-2024 ;

- la réforme des catégories C intervenues en 2022 ;
- Une augmentation du point d'indice ;
- Les conséquences de la crise économique sur l'évolution de l'ensemble des charges, notamment celles de l'énergie et du carburant ;
- Diverses mesures concourant à l'attractivité de l'établissement public (Schéma directeur de dématérialisation, indemnisation des astreintes de jour SPV, etc.) ;

Compte tenu des difficultés financières des collectivités contributives au budget du SDIS à honorer leurs propres charges, les simulations budgétaires présentées dans les tableaux ci-dessous intègrent pour chaque année de la période 2023-2028 les mesures de gestion suivantes :

- Mesure n°1 : une réfaction de 20% de l'évolution des charges en matière d'électricité, de gaz et de carburant (impact annuel : 140 000€) ;
- Mesure n°2 : un recrutement des nouveaux agents à compter du 1^{er} mai de l'exercice concerné ;
- Mesure n°3 : une réfaction de 1/12^e de l'évolution des charges de personnel SPP, PATS et SPV (impact annuel : 70 000€) ;
- Mesure n°4 : une programmation de la mise en service des véhicules en fin d'exercice et le principe d'allotir les autres achats en matériels pour respecter les dispositions du référentiel comptable M57 tout en limitant l'impact budgétaire sur l'évolution de la dotation aux amortissements (impact annuel : 60 000€).

La mise en œuvre de ces mesures de gestion, plus particulièrement les mesures n°1 et n°3, nécessiterait **le cas échéant** une contribution complémentaire du Conseil départemental. Cette contribution complémentaire serait évaluée au regard des dépenses réelles du SDIS et interviendrait par décision modificative du Conseil départemental en fin d'exercice.

Projection de l'évolution du budget global de fonctionnement :

en K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Section de fonctionnement	21 460	23 204	24 791	26 127	27 351	28 602	29 914
Evolution de la section de fonctionnement - en €		1 744	1 587	1 336	1 224	1 251	1 312
Evolution de la section de fonctionnement - en %		8,1%	6,8%	5,4%	4,7%	4,6%	4,6%

3.5 – Les contributions des collectivités au fonctionnement du SDIS

Afin de permettre au SDIS de disposer des moyens nécessaires à son fonctionnement, l'évolution de la contribution du Conseil départemental est définie comme suit pour la période 2023-2028 :

CONTRIBUTION DU CD EN FONCTIONNEMENT EN K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
MONTANT EN €	10 671	11 932	13 084	13 932	14 622	15 334	16 081
ÉVOLUTION EN €		1 261	1 152	848	690	712	747
ÉVOLUTION EN %		11,8 %	9,7%	6,5%	5,0%	4,9%	4,9%

Les contributions indiquées sont à titre prévisionnel et seront revues chaque année à l'aune de la situation financière du Conseil départemental.

Conjointement, l'évolution de la contribution globale des communes serait adossée à l'inflation (indice des prix à la consommation hors tabac) :

CONTRIBUTIONS COMMUNALES

EN FONCTIONNEMENT EN K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
MONTANT EN €	8 760	9 303	9 768	10 256	10 769	11 308	11 873
ÉVOLUTION EN €		543	465	488	513	539	565
ÉVOLUTION EN %		6,2%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%

Nota : pour 2022, prise en compte de l'évolution de l'indice des prix sur 12 mois glissants (juillet 2021/juillet 2022)

Bien évidemment, la fiabilité des éléments prospectifs s'atténue au fil des années et plus particulièrement au cours des trois derniers exercices de la période considérée.

Les évolutions précisées dans ce tableau sont en outre des perspectives de la dynamique souhaitée au regard des données financières disponibles à la date de l'établissement de la présente convention.

ARTICLE 4 – L'INVESTISSEMENT DU SDIS

4.1 – Les principes retenus en matière de prospective budgétaire en investissement

● Dépenses

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées par :

- Les dépenses d'équipement mobiliers et immobiliers,
- Le remboursement du capital de la dette,
- Les opérations d'ordre visant à neutraliser l'amortissement des biens immobiliers.

● Recettes

Outre les recettes propres de la section d'investissement, le Conseil départemental apporterait son soutien par une subvention annuelle d'équipement de 600 000€.

Projection de l'évolution du budget global d'investissement :

en K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Section d'investissement	4 388	4 973	8 483	8 153	4 881	4 957	5 857
Evolution de la section d'investissement - en €		585	3 510	-330	-3 272	76	900
Evolution de la section d'investissement - en %		13,3%	70,6%	-3,9%	-40,1%	1,6%	18,2%

4.2 – Prospective en matière de dépenses d'équipement

Montants en €	Pour mémoire 2022 (hors tablette)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Equipements mobiliers	2 509 500 €	3 186 000 €	3 680 150 €	3 272 850 €	2 960 100 €	2 464 200 €	2 680 800 €
Equipements immobiliers et terrains	798 500 €	847 060 €	3 790 520 €	3 801 140 €	814 806 €	1 380 000 €	2 056 480 €
Total	3 308 000 €	4 033 060 €	7 470 670 €	7 073 990 €	3 774 906 €	3 844 200 €	4 737 280 €

Montants en €	Pour mémoire 2022 (hors tablettes)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Equipements mobiliers (véhicules et matériels)	2 509 500 €	3 119 500 €	3 288 950 €	3 195 700 €	2 960 100 €	2 464 200 €	2 680 800 €	
Terrain Plateau Technique Départemental		220 000 €						
Matériel Plateau technique		66 500 €	391 200 €	77 150 €	- €	- €		
Construction d'un Plateau Technique Départemental		185 000 €	2 960 000 €	555 000 €				Financement par emprunt envisagé limité à 1,6M€
Direction Départementale					38 440 €	961 000 €	922 560 €	
Travaux d'entretien courant du patrimoine		72 000 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €	
Construction de Centre de secours (remplacement CIS LA SANGSUE)			165 000 €	2 640 000 €	495 000 €			Opérations engagées sur la période à poursuivre au-delà de 2028 ==> 2 683 000 €
Construction et réhabilitation de Centres de secours (Autres centres selon planification annuelle)	798 500 €	370 060 €	593 520 €	534 140 €	209 366 €	347 000 €	1 061 920 €	
Total	3 308 000 €	4 033 060 €	7 470 670 €	7 073 990 €	3 774 906 €	3 844 200 €	4 737 280 €	

Le tableau en annexe 1 détaille les opérations immobilières envisagées sur la période de la convention (construction ou réhabilitation).

4.3 – Les subventions d'équipement et le recours à l'emprunt

Emprunt et subventions (Prévisions)	Pour mémoire 2022 (hors tablettes)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Emprunt							
Le SDIS emprunte dans la limite de 1,6 M€		251 500 €	1 348 500 €				
Subventions d'équipement de l'Etat							
Pacte capacitaire - Feux de forêts		237 500 €	216 667 €	258 333 €			
Subvention d'équipement du Conseil départemental							
Participation du CD au financement des investissements	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €
Financement(s) complémentaire(s) nécessaire(s) à l'équilibre budgétaire pour respecter les programmes d'investissement prévisionnels							
Financement(s) externe(s) complémentaire(s) (DETR, DSIL, fonds européens, contrat de partenariat, etc.)		617 060 €	2 677 114 €	3 231 336 €	- €	314 772 €	1 247 227 €

Compte tenu de l'encours du SDIS, soit 4.3 M€ au 31 décembre 2022 et d'une durée résiduelle de la dette de 13 ans, le recours à l'emprunt est envisageable.

Pour répondre à un objectif de soutenabilité et de maîtrise pluriannuelle des finances du SDIS, l'établissement public SDIS prévoit de limiter le recours à l'emprunt à 1.6 M€ et de l'affecter à la réalisation du plateau technique de formation.

En tout de cause, le SDIS assurera une veille permanente de ses emprunts, ainsi que leur sécurisation.

Au regard du niveau de subvention d'équipement du Conseil départemental et de la limitation du recours à l'emprunt, l'équilibre de la section d'investissement sur la période nécessitera d'explorer toutes les autres pistes de financement pour réaliser ou faire réaliser les investissements souhaités (DETR, DSIL, fonds européens, contrat de partenariat, concession de travaux, etc.).

Le tableau ci-dessus permet de cibler le niveau des concours externes complémentaires à l'emprunt et à la subvention du Conseil départemental, nécessaires aux financements des investissements souhaités sur la période considérée.

En tout état de cause, à défaut des financements suffisants, les projets d'investissements seront revus en conséquence par les membres du Conseil d'administration, ou par délégation, par les membres du Bureau.

ARTICLE 5 – LES PARTENARIATS ENTRE LE SDIS ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

5.1 – L'achat public

Le SDIS optimise ses achats publics en ayant recours à des groupement de commandes (oxygène, habillement, gaz/électricité, nettoyage des locaux, camions citerne, etc.) et à de multiples centrales d'achat (UGAP, CACIC, RESAH, CAIH, ULISS).

Dans la continuité de cette politique d'optimisation de l'achat public et dans le respect de leurs compétences propres, le Conseil départemental et le SDIS s'engagent à maintenir et approfondir les modalités de collaboration et de mutualisation dans le cadre de leurs missions respectives.

5.2 – Le maintien et le développement des espaces collaboratifs existants

Outre les groupements d'achats communs, le SDIS et le Conseil départemental s'engagent à maintenir et à développer les espaces collaboratifs existants :

- Conventionnement des personnels du CD ayant le statut de SPV ;
- Action sociale (assistants sociaux) ;
- Formation des personnels (PSC1, mutualisation des formations en interne dispensées par le CNFPT ou tout autre organisme, etc.) ;
- Travaux d'imprimerie ;
- Veille juridique.

5.3 – L'élargissement à de nouveaux domaines

De nouveaux espaces de collaboration seront étudiés, notamment dans les domaines suivants (liste non exhaustive) :

- Conseil en matière de sécurité des bâtiments du Conseil départemental,
- Cartographie et SIG,
- Conduite de la politique de sécurité, d'hygiène et de santé au travail,
- L'aide aux signalements des violences intra-familiales,
- Veille active, optimisation du signalement, détection d'anomalies sur le réseau routier,
- Mise à disposition de locaux (salle de réunions notamment),
- Communication (en particulier dans le cadre du développement du volontariat),
- Pharmacie à usage intérieur (PUI),
- Mise à disposition de drone et télépilote,
- Conseils et assistance à la recherche de financements.

Les propositions établies en ce sens seront soumises au comité de suivi visé à l'article 6.1 pour avis et arbitrages. Ces synergies feront l'objet d'une valorisation appropriée par les deux parties.

5.4 – L'exploitation du système de téléalarme

En complément de sa contribution au fonctionnement du SDIS prévue au CGCT, le Conseil départemental doit compenser financièrement les prestations du SDIS dans le cadre de l'exploitation du système de téléalarme conformément à la convention établie entre les deux structures le 14 décembre 2021 pour la période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cette participation concerne une prestation particulière du SDIS et n'entre pas dans le champ des interventions obligatoires de l'établissement public.

De fait, la compensation financière à l'exploitation du service de téléalarme (**175 000 €** par an) est à dissocier de la contribution annuelle du Conseil départemental au budget de fonctionnement du SDIS.

ARTICLE 6 – MISE EN ŒUVRE DE CONVENTION

6.1 – Comité de suivi

La convention fait l'objet d'une évaluation annuelle par un comité de suivi composé de la manière suivante :

- pour le Conseil départemental :
 - le Président du Conseil départemental (le cas échéant),
 - le Directeur Général des Services,
 - le Directeur Général Adjoint Administration et Ressources
 - le Directeur des Finances,
 - ou leurs représentants ;
- pour le SDIS :
 - le Président du Conseil d'Administration (le cas échéant),
 - le Directeur Départemental ou le Directeur Départemental Adjoint du SDIS,
 - le Directeur Adjoint Administratif et Financier,
 - ou leurs représentants ;

Ce comité de suivi se réunit au minimum une fois par an notamment à l'occasion de la préparation du rapport annuel sur l'évolution des ressources et charges prévisibles du SDIS pour l'exercice à venir.

Les réunions relatives à l'évolution des ressources et des charges du SDIS auront lieu, au plus tard, au mois de septembre et/ou d'octobre de l'année précédant l'exercice, compte tenu du calendrier budgétaire imposé au Conseil d'Administration du SDIS. Ce dernier doit en effet, fixer le montant prévisionnel des recettes du service départemental d'incendie et de secours avant le 15 décembre de l'année précédant l'exercice.

De plus, avant le 1^{er} janvier de l'année en cause, le montant prévisionnel des contributions des communes arrêté par le Conseil d'administration du SDIS doit être notifié aux maires.

Il est convenu qu'en tant que de besoin, des réunions pourront être organisées dans les domaines financiers ou autres.

6.2 – Circonstances exceptionnelles

En qualité d'établissement public, le SDIS conduit librement sa politique, réalise ses propres arbitrages et, dans le cadre de ses recettes, assume les conséquences financières de ses décisions.

Toutefois, et sur demande expresse du SDIS, les parties conviennent de se rencontrer pour examiner les modalités de prise en compte par le Conseil départemental de l'incidence financière d'éventuelles évolutions législatives ou réglementaires inconnues au jour de la signature de la convention¹ (réforme sur le temps de travail des SPP, réforme de la filière, revalorisations liées à une inflation significative, revalorisation de la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance des SPV, assimilation des SPV à des travailleurs, redevance du futur système de gestion opérationnelle unifié des SDIS NexSIS 18/112, etc.) ou de situations opérationnelles particulières (feux d'espace naturel, tempêtes, risques technologies majeurs, crise sanitaire, fermeture des urgences, etc.) qui auraient pour effet de bouleverser l'équilibre budgétaire du SDIS, tant sur le plan du fonctionnement que celui des investissements.

Ainsi, sur la base d'un rapport détaillant les conséquences négatives sur le budget du SDIS d'événements imprévisibles, les parties conviennent d'un réexamen de la contribution du Conseil départemental au budget du SDIS en cours d'année.

Il en ira de même dans le cas où interviendraient des évolutions législatives ou réglementaires en matière de finances publiques, de périmètre d'intervention ou de dépense publique, ayant pour effet de bouleverser l'équilibre budgétaire du Conseil départemental.

6.3 – Transmission des documents budgétaires et d'évaluation

Le SDIS communiquera au Président du Conseil départemental les différents documents budgétaires adoptés en cours d'année au fur et à mesure de leur adoption par le Conseil d'administration :

- Rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS,
- Rapport d'orientations budgétaires,
- Budget primitif,
- Compte Administratif,
- Budget supplémentaire et/ou décisions modificatives
- Tout document permettant de vérifier le suivi des investissements.

De même, le Président du Conseil départemental pourra être destinataire de tout document permettant d'apprécier les actions conduites par le SDIS.

6.4 – Les modalités de versement des contributions du CD

Le principe est acté d'un versement par douzième de la contribution au fonctionnement du budget du SDIS, sur demande du SDIS (versement avant le 20 du mois pour assurer le paiement des rémunérations des personnels statutaires).

Le mandatement du solde de la contribution au fonctionnement de l'exercice budgétaire de référence et de la participation à l'investissement est effectué avant le 15 décembre de l'exercice concerné.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

La convention pourra faire l'objet d'un avenant annuel qui en réactualisera les données financières, notamment en raison des incertitudes liées d'une part, aux mesures qui pourraient être prises à l'échelon national ou international et d'autre part, à des événements imprévus d'ordre exceptionnel.

1 A titre d'exemple, une évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 1% nécessite en contrepartie une recette représentant une évolution de 1% de la contribution départementale.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant soumis à délibération préalable de l'Assemblée délibérante du Conseil départemental et du Conseil d'administration du SDIS.

ARTICLE 8 – DATE D'EFFET - DURÉE

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties et s'exercera jusqu'au 31 décembre 2028.

La présente convention n'est pas tacitement reconductible : les parties s'engagent à se rapprocher au moins 6 mois avant son expiration afin d'évoquer les modalités de son renouvellement.

ARTICLE 9 – LITIGES

Les parties privilégieront la voie du règlement à l'amiable pour tout différend éventuel relatif à l'interprétation ou l'exécution de la convention.

Pour toute contestation persistante entre les parties, prenant une forme contentieuse, le litige serait porté devant la juridiction administrative compétente :

Tribunal administratif de Dijon

22 rue Assas

21000 DIJON

Tél. 03-80-73-91-00

greffe.ta-dijon@juradm.fr

<http://dijon.tribunal-administratif.fr/>

Fait à Nevers, le ,

Pour le Conseil départemental de la Nièvre
Le Président

Pour le SDIS de la Nièvre
Le Président du Conseil d'Administration

M. Fabien BAZIN

M. Michel MULOT

Annexe n°1 : Opérations immobilières : projection sur la période 2023-2028

							Choix priorité	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
	Catégorie	CONSTRUCTION	avis Cdt Compagnie /Comdir	nombre de sorties de centre	EFFECTIF	Budget retenu	Choix priorité											
		PLATEAU FORMATION	hors coût matériel			3 700 000 €		185 000 €	2 960 000 €	555 000 €								
	2	LA SANGSUE	une reconstruction s'impose	2 506	68	3 300 000 €			165 000 €	2 640 000 €	495 000 €							
	3	ARQUIAN	urgence ? Reconstruction	164	12	900 000 €						45 000 €	720 000 €	135 000 €				
PLEINE PROPRIETE	Catégorie	EXTENSION OU REAMENAGEMENT DES LOCAUX	avis Cdt Compagnie /Comdir	nombre de sorties de centre	EFFECTIF	Budget prévu	Choix priorité											
		DIRECTION DEPARTEMENTALE				1 922 000 €	4				38 440 €	961 000 €	922 560 €					
	2	CERCY-LA-TOUR	extension et réaménagement sur site	279	24	403 000 €	1	8 060 €	201 500 €	193 440 €								
	2	COSNE SUR LOIRE	ou réhabilitation, climatisation locaux administratifs, et portail électrique et clôture des 2 côtés	1 479	54	2 600 000 €	6						52 000 €	1 300 000 €	1 248 000 €			
	2	DECIZE	priorité local fumée, et migration réfectoire sous 2 ans	1 099	56	208 000 €	3			145 600 €	62 400 €							
	2	LA CHARITE SUR LOIRE	gestion du patrimoine et ravalement	1 103	41	148 000 €												
	2	PREMERY	ou rehabilitation	433	31	604 000 €	4				12 086 €	302 000 €	289 920 €					
	2	SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (2ème catégorie)	prioritaire pour affectation engins secours routiers en vue ouverture A77	353	26	182 000 €	2		127 400 €	54 600 €								
	3	FOURS	réhaussement d'une porte, extension sur le côté, réaménagement des vestiaires, et aération salle d'instruction	211	19	347 000 €												
	3	LAROCHEMILLAY	prévoir permutation entre véhicule pour palier travée VSAV trop courte, et installation d'un wc au rdc	109	20	111 000 €												
	3	OUROUX EN MORVAN	priorisation suivant affectation SPP	147	19	157 000 €	2		157 000 €									
	3	CHIDDES	en gestion du patrimoine et prévoir 1 wc	21	10	47 000 €												
	3	SAINT-ANDRE-EN-MORVAN	validé	86	10	26 000 €												
MISE A DISPOSITION	Catégorie	EXTENSION OU REAMENAGEMENT DES LOCAUX	avis Cdt Compagnie /Comdir	nombre de sorties de centre	EFFECTIF	Budget prévu												
	2	SAINT-AMAND-EN-PUISAYE	réhaussement des portes, attendre	238	17	350 000 €												
	2	VARZY	<i>prioritaire pour vestiaires féminins</i>	359	27	69 000 €	1	69 000 €										
	3	DONZY	gestion du patrimoine	272	22	66 000 €												
	3	ENTRAINS-SUR-NOHAINS	gestion du patrimoine et économie d'énergie	229	25	73 000 €												
	3	LA MACHINE	pas de réhaussement des portes, réaménagement à faire	345	27	125 000 €												
	3	LORMES	<i>prioritaire escalier dangereux</i>	384	23	93 000 €	1	93 000 €										
	3	LUCENAY-LES-AIX	prioritaire, mixité obsolète, et amélioration énergétique	245	20	281 000 €	2		5 620 €	140 500 €	134 880 €							
	3	MONTREUILLO	pas de surélévation des portes	153	25	126 000 €												
	3	MOUX-EN-MORVAN	partie enrobé pour nettoyage des tuyaux urgente, pas de surélévation des portes	116	12	102 000 €	2		102 000 €									
	3	SAINT-BENIN-D'AZY	<i>prioritaire escalier dangereux</i>	371	27	128 000 €	1	128 000 €										
	3	SAINT-HONORE-LES-BAINS	amélioration énergétique et acoustique	117	15	173 000 €												
	3	SAINT-SAULGES	aire de lavage prioritaire	305	25	72 000 €	1	72 000 €										
	4	BOUHY	pas opportun	69	5	0 €												
	4	CIEZ	pas opportun	85	9	0 €												
	4	DAMPIERRE-SOUS-BOUHY	regprt avec bouhy, pas opportun	122	9	0 €												
		GESTION DU PATRIMOINE	50 000															
		VESTIAIRE CHAUD (TOXICITE DES FUMEEES)	12 000															
		BORNE DE RECHARGE	10 000															

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

---:---:---:---

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le mardi 28 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 25

Mme Maryse AUGENDRE, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 9

Mme Laurence BARAO a donné pouvoir à M. Jérôme MALUS, Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à Mme Maryse AUGENDRE, Mme Corinne BOUCHARD a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Anouck CAMAIN a donné pouvoir à M. Christophe DENIAUX, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Pascale DE MAURAIGE a donné pouvoir à M. Patrick BONDEUX, M. Alain HERTELOUP a donné pouvoir à M. Thierry GUYOT, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Wilfrid SEJEAU a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE

Excusés : 0

OBJET : GESTION DE LA DETTE 2022

- Politique finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°5 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de l'assemblée au Président,

Considérant que le Président doit rendre compte à l'assemblée des décisions prises en vertu de cette délégation,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE :

- DE PRENDRE ACTE

- de la souscription d'un prêt de 10 M€ sur l'exercice 2022 auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté (budget principal) sur une durée de 20 ans à taux fixe 1,49 % ,
- de la modification des caractéristiques du prêt structuré Société générale n°0379/104/001 indexé sur l'écart entre l'inflation de la zone euro et l'inflation française, souscrit en décembre 2008, avec passage à un taux fixe de 5,70 %.

PREND ACTE

Le Président du conseil départemental,

The image shows a blue circular official stamp of the 'DEPARTEMENT DE LA NIEVRE' with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Fabien BAZIN'. The name 'Fabien BAZIN' is also printed in blue ink below the signature.

Réception en Préfecture le 30 mars 2023

Identifiant : 058-225800010-20230328-67454-DE-1-1

Délibération publiée le 31 mars 2023

SYNTHESE DES PROPOSITIONS DE PRETS MAI/JUIN 2022

	Montant	date limite de l'offre	Type de Prêt	Taux	Déblocage des fonds	Commission d'engagement	Amortissement	Remboursement Anticipé	Périodicité et calcul intérêts	Durée
CREDIT AGRICOLE	10 000 000,00 €	03/06/2022	taux variable	EURIBOR 3M (flooré) + 0,49 %	10% du montant du prêt au plus tard le 03/09/2022 le solde du prêt au plus tard le 03/01/2023	0,08% du montant du prêt	constant	Total ou partiel possible à une date d'échéance avec une indemnité actuarielle et une indemnité de gestion de 2 mois d'intérêts	Trimestrielle	20 ans
	10 000 000,00 €	03/06/2022	Taux fixe	1,69 %	10% du montant du prêt au plus tard le 03/09/2022 le solde du prêt au plus tard le 03/01/2023	0,08% du montant du prêt	Progressif ou constant	Total ou partiel possible à une date d'échéance avec une indemnité actuarielle et une indemnité de gestion de 2 mois d'intérêts	Trimestrielle	20 ans
CAISSE D'EPARGNE	10 000 000,00 €	03/06/2022	Taux fixe	1,49 %	Sur 12 mois à compter de l'émission du contrat	0,05% du capital emprunté déduit du premier déblocage de fonds	Progressif ou constant	Partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle	Trimestrielle	20 ans
	10 000 000,00 €	03/06/2022	taux variable	EURIBOR 3M (flooré) +0,55 %	Sur 12 mois à compter de l'émission du contrat	0,05% du capital emprunté déduit du premier déblocage de fonds	Progressif ou constant	Partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité de 3 % du capital remboursé	Trimestrielle	20 ans
LA BANQUE POSTALE	10 000 000,00 €	03/06/2022	taux variable	EURIBOR 3M + 0,38 %	En 1 fois avant le 20/07/2022	0,05% du capital emprunté	constant	possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité dégressive	Trimestrielle	20 ans
	10 000 000,00 €	03/06/2022	taux variable	EURIBOR 12M + 0,26 %	En 1 fois avant le 20/07/2022	0,05% du capital emprunté	constant	possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité dégressive	annuelle	20 ans
	5 500 000,00 €	03/06/2022	taux variable « prêt vert – travaux d'économie d'énergie sur la Cité muséale »	EURIBOR 3M + 0,38 %	En 1 fois avant le 20/07/2022	0,05% du capital emprunté	constant	possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité dégressive	Trimestrielle	20 ans
	1 300 000,00 €	03/06/2022	taux variable « prêt vert – travaux d'économie d'énergie sur les collèges »	EURIBOR 3M + 0,38 %	En 1 fois avant le 20/07/2022	0,05% du capital emprunté	constant	possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité dégressive	Trimestrielle	20 ans
	7 400 000,00 €	03/06/2022	taux variable « prêt vert – financer la construction du NEPE »	EURIBOR 3M + 0,38 %	En 1 fois avant le 20/07/2022	0,05% du capital emprunté	constant	possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité dégressive	Trimestrielle	20 ans
	7 400 000,00 €	03/06/2022	taux variable « prêt vert – financer la construction du NEPE »	EURIBOR 12M + 0,26 %	En 1 fois avant le 20/07/2022	0,05% du capital emprunté	constant	possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité dégressive	annuelle	20 ans
SAAR-LB	10 000 000,00 €	03/06/2022	Taux variable	EURIBOR 3M (non flooré) + 0,70 %	De fin juin 2022 à fin janvier 2023	0,15 % du montant du prêt + commission de non-utilisation de 0,05 % payable trimestriellement sur la partie non-utilisée du prêt	Progressif ou constant	Possible à chaque date de paiement d'intérêts moyennant une indemnité forfaitaire de remboursement anticipé égale à 3 % du capital remboursé par anticipation		20 ans

AFL	10 000 000,00 €	10/06/2022	Taux variable avec phase de mobilisation	EURIBOR 3M (flooré) + 0,43 % (pendant la phase de mobilisation EUR 3M flooré + 0,10%)	date de fin de mobilisation : 31/01/2023	Néant et pas de commission de non utilisation	capital constant	actuariel	Trimestrielle	20 ans
SOCIETE GENERALE	10 000 000,00 €		taux mixte	Pendant 3 ans du 01/09/22 au 01/09/25 taux fixe 1,30 % puis 17 ans EUR3M + 0,83 %		non	constant		trimestrielle	20 ans
	10 000 000,00 €		taux variable de marché	Euribor 3M + 0,63 %	01/09/22	non	capital constant		trimestrielle	20 ans
	10 000 000,00 €		taux variable de marché optimisé	Euribor 3M + 0,08 % structure floorée à 1,50 % (explication de la structure : si Eur3M < 1,42 % le taux payé sera de 1,50 %, si Eur3M > 1,42 % le taux payé sera de Euribor 3M +0,08 %	01/09/22	non	capital constant		trimestrielle	20 ans
	10 000 000,00 €		taux variable de marché avec protection partielle	Euribor 3M + 0,95 % avec un cap à 1 % sur Eur3M tant que Eur3M est < 3 %	01/09/22	non	capital constant		trimestrielle	20 ans
ARKEA	10 000 000,00 €	07/06/0202	Prêt classique à taux variable avec phase de mobilisation	EURIBOR 3M (flooré) + 0,75 % (pendant la phase de mobilisation EUR 3M flooré + 0,38%)	Du 31/07/2022 au 31/01/2023 en plusieurs fois avec un montant minimum de 200 k€	0,20 % du montant emprunté	linéaire	Possible à chaque date de paiement d'intérêts moyennant une indemnité forfaitaire correspondant à 3 % du capital restant dû + sans faculté de réemprunter + prévis min. de 1 mois	Trimestrielle exact / 360	20 ans
	10 000 000,00 €	07/06/0202	Prêt PACT à taux variable avec phase de mobilisation	EURIBOR 3M (flooré) + 0,75 % (pendant la phase de mobilisation EUR 3M flooré + 0,38%)	Du 31/07/2022 au 31/01/2023 en plusieurs fois avec un montant minimum de 200 k€	0,50 % du montant emprunté	linéaire	Possible à chaque date de paiement d'intérêts moyennant une indemnité forfaitaire correspondant à 3 % du capital restant dû + sans faculté de réemprunter + prévis min. de 1 mois	Trimestrielle exact / 360	20 ans

EMPRUNTS SOUSCRITS OU DEBLOQUES EN 2022

Date signature	N° Finance Active	Banque	Budget	Montant du prêt	Taux	Déblocage des fonds
01/09/2021	448	Crédit agricole	Budget principal	7 M€	taux fixe à 0,59 % pdt 20 ans	700 000 € le 26/10/2021 (exercice 2021) – SOLDE 6 300 000 € le 18/02/2022 (exercice 2022)
21/06/2022	449	Caisse d'Epargne	Budget principal	10 M€	taux fixe 1,49 % 20 ans	5 M€ demandés pour le 15/07/2022 – solde de 5 M€ débloqués le 28/12/2022

REAMENAGEMENT 2022

Référence	Référence banque	Prêteur	année de réalisation	Capital restant dû	montant initial emprunté	Capital refinancé (CRD + indemnité financière de RA)	Taux initial	Taux renégocié	gain estimé	1ère échéance	CBC
391	0379/104/001	SOCIETE GENERALE	2008	Au 30/06/2022 : 2 749 934,42 €	4 500 000,00 €	2 749 934,42 € La soulte est intégrée dans le taux proposé	5,98 % - 5 X (inflation euro – inflation française) si inflation française >=0,80 % 5,98 % - 5 X (inflation euro – 0,80%) si inflation française < 0,80 % La formule présente un taux maximum à 7,47 % et un taux minimum à 3,50 %	Taux fixe 5,70%	91 208,64 EUR	30/12/2022	1A

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 31

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU

Excusés : 0

OBJET : MOTION - DROIT DE NAITRE DANS LA NIEVRE

-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°20 du Conseil départemental du 30 janvier 2023 adoptant le règlement intérieur de l'assemblée, et notamment son article 2.14,
VU la proposition de motion présentée par le groupe « Vivre la Nièvre Écologique et Solidaire » relative au droit de naître dans la Nièvre,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

D'ADOPTER la motion relative au droit de naître dans la Nièvre, ci-annexée.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,



The image shows a blue circular official stamp of the 'DEPARTEMENT DE LA NIEVRE' with a star in the center. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink. Below the signature, the name 'Fabien BAZIN' is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 4 avril 2023

Identifiant : 058-225800010-20230327-68508-DE-1-1

Délibération publiée le 4 avril 2023

Motion

adoptée à l'unanimité

Lors de la session du 27 et 28 mars 2022

« Droit de naître dans la Nièvre »

Le sort de la maternité d'Autun s'ajoute à la longue liste des fermetures de maternités. Depuis une vingtaine d'années, 40 % des maternités de proximité ont fermé au détriment des conditions de vie dans les territoires ruraux et de la sécurité des femmes et de leur enfant. Ces femmes auxquelles on ne donne pas la parole et que l'on n'entend jamais alors qu'il s'agit de leur corps et de leur vie, sont exposées aux risques et aux souffrances !

Le bon sens, celui des 8000 personnes mobilisées dont une soixantaine d'élus locaux, qui défendent la proximité territoriale comme garante de la sécurité, s'oppose à l'inaction tragique des autorités de santé et du Ministre, qui se cache derrière l'absence de personnel.

Le pansement sur une jambe de bois proposé, qui consiste à corriger les effets secondaires de la fermeture avec la création d'un centre de péri-maternité, masque mal la logique qui est à l'œuvre : la concentration des soins pour faire des économies d'échelle. Elle évite également de s'interroger sur les causes profondes des fermetures de maternités alors que 20 ans d'échecs devraient pousser à une refonte globale de cette politique de démantèlement du service public de santé.

Malheureusement, la Nièvre est le triste théâtre des expérimentations bancales de l'inaction sanitaire du gouvernement et de l'abandon des territoires ruraux en matière de santé depuis des années.

En 15 ans, le département a vu fermer trois de ses maternités (Clamecy, Decize et Cosne), laissant seule celle de l'hôpital de Nevers. Cette dernière ayant vu son activité mise à l'arrêt en avril 2022, le personnel en sous effectif étant au bord de l'épuisement.

Disposer des services d'une maternité en proximité est un enjeu crucial pour notre territoire. La maternité d'Autun, bien qu'en dehors de la Nièvre, est la plus proche pour les futures mères qui résident dans la partie Morvan du département. Sa fermeture entraînerait de longs trajets supplémentaires, faisant prendre des risques vitaux pour la mère et l'enfant.

Le temps des demi-mesures et de la casse du service public de santé est révolu. Nous appelons au respect des droits des femmes, des hommes et des enfants de vivre et bien vivre dans le Morvan et dans la Nièvre. Nous appelons au droit de naître dans la Nièvre.

En soutien à la détermination des élus locaux et des habitants, les conseillers départementaux appellent les services de l'État à garantir les conditions de prospérité de notre territoire en matière de santé en :

- ✓ **ouvrant définitivement la maternité d'Autun et celle de son service de chirurgie gynécologique ;**
- ✓ **préservant la proximité des soins dans leur totalité, notamment pour les futures mères et leur enfant, en leur assurant d'être à moins de 45 min d'une maternité ;**
- ✓ **prenant en compte l'impératif de qualité et de sécurité des soins ;**
- ✓ **revalorisant et rendant plus attractif les métiers de la santé, plus particulièrement en maïeutique.**

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 31

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU

Excusés : 0

OBJET : MOTION - QUAND L'ÉTAT MET EN DIFFICULTÉ LES DÉPARTEMENTS ET SES HABITANTS

-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°20 du Conseil départemental du 30 janvier 2023 adoptant le règlement intérieur de l'assemblée, et notamment son article 2.14,

VU la proposition de motion présentée par le groupe « Vivre la Nièvre Écologique et Solidaire » relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

D'ADOPTER la motion relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales, ci-annexée.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a circular official stamp of the 'DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE' in blue ink. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink. Below the signature, the name 'Fabien BAZIN' is printed in blue ink.

Réception en Préfecture le 4 avril 2023

Identifiant : 058-225800010-20230327-68513-DE-1-1

Délibération publiée le 4 avril 2023

Motion adoptée à l'unanimité

présentée par le groupe « Vivre la Nièvre Écologique et Solidaire »

session du 27 et 28 mars 2022

Quand l'État met en difficulté les Départements et ses habitants

L'établissement du budget est un acte majeur pour la collectivité dont il traduit les ambitions et les choix politiques.

Année après année, cet exercice devient de plus en plus complexe. L'autonomie financière pourtant garantie par la Constitution, se réduit à mesure que l'État diminue les dotations, réoriente les recettes fiscales, abandonne nos territoires, obligeant les collectivités à compenser.

Les collectivités territoriales agissent au plus près des besoins des habitants et des territoires dans l'exercice de leurs compétences et pour pallier le désengagement de l'État. Elles sont les garantes de l'efficacité des politiques publiques et sont en première ligne pour protéger les Français. Elles ont démontré leur capacité d'initiative et luttent au quotidien contre les inégalités sociales et territoriales dans notre pays.

Les Départements sont les principaux acteurs dans les domaines du logement, de l'insertion, de l'enfance et la jeunesse ou encore pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

Nous constatons depuis quelques années, une augmentation de la précarité des populations les plus fragiles, accentuée par l'exclusion de certains territoires.

Malgré l'impact des décisions gouvernementales (les revalorisations catégorielles non compensées, l'augmentation des prix de l'énergie),

Malgré la réduction drastique de son autonomie fiscale,

Malgré le désengagement de l'État dans les territoires déjà fragiles.

Le Conseil départemental de la Nièvre maintient sa politique de protection envers les Nivernais. Il augmente son niveau d'investissement (43 millions d'euros). Il conserve son soutien à la jeunesse, à la culture, mène des actions innovantes pour l'emploi et l'insertion, agit pour les familles et l'enfance.

Le modèle de financement des collectivités en milieu rural est en crise. Il ne permet plus de répondre efficacement aux besoins des habitants du territoire.

En conséquence, les élus du Conseil départemental demandent à l'État :

✓ de redonner de l'autonomie financière aux collectivités territoriales leur permettant d'accompagner efficacement sa population,

✓ de tenir compte des particularités territoriales. L'action des instances de proximité est essentielle dans les milieux ruraux. L'État doit mettre en place des solutions à la hauteur des enjeux posés par la crise actuelle,

✓ de permettre aux collectivités de faire face aux hausses des prix par l'instauration d'un bouclier tarifaire sur l'énergie.

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

--:--:--:--

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental, régulièrement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni Salle François Mitterrand à NEVERS, le lundi 27 mars 2023 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de M. Fabien BAZIN.

Monsieur Frédéric ROY a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 31

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, M. Fabien BAZIN, Mme Séverine BERNARD, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, Mme Véronique KHOURI, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Franck MICHOT, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 3

Mme Stéphanie BEZE a donné pouvoir à M. Alain HERTELOUP, Mme Michèle DARDANT a donné pouvoir à M. Patrice JOLY, Mme Martine GAUDIN a donné pouvoir à M. Wilfrid SEJEAU

Excusés : 0

OBJET : MOTION - L'ÉCOLE RURALE DE DEMAIN, COMMENCE AUJOURD'HUI

-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°20 du Conseil départemental du 30 janvier 2023 adoptant le règlement intérieur de l'assemblée, et notamment son article 2.14,
VU la proposition de motion présentée par le groupe « Vivre la Nièvre Écologique et Solidaire » relative à la carte scolaire 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

D'ADOPTER la motion relative à la carte scolaire, ci-annexée.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0
Adopté à l'unanimité

Le Président du conseil départemental,

The image shows a blue circular official stamp of the "DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE" with a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Fabien BAZIN". The name "Fabien BAZIN" is also printed in blue ink below the signature.

Réception en Préfecture le 4 avril 2023

Identifiant : 058-225800010-20230327-68511-DE-1-1

Délibération publiée le 4 avril 2023

Motion

adoptée à l'unanimité

Lors de la session du 27 et 28 mars 2023

L'école rurale de demain commence aujourd'hui

La carte scolaire prévue pour l'année scolaire 2023-2024 a été définitivement arrêtée le 15 mars 2023. Il en ressort des coupes franches dans les effectifs de tous les niveaux, de la maternelle au lycée.

À la rentrée 2023, dans la Nièvre, ce seront 16 postes en moins dans le 1^{er} degré déjà lourdement impacté les années précédentes. Des fermetures de classes se profilent en zone rurale comme en zone urbaine, amplifiant le nombre de classes multi-niveaux et/ou surchargées.

Dans les collèges, le jeu des heures supplémentaires obligatoires provoque la perte de 2 postes de professeurs.

Dans les lycées, c'est l'équivalent de 16 postes qui seront supprimés. Le lycée Jules Renard est le plus touché avec 8 postes de professeurs en moins.

Les parents d'élèves, les syndicats enseignants, les élus de toutes sensibilités, les Nivernais et Nivernaises en général ne peuvent accepter que leurs enfants soient maltraités de la sorte et selon une mécanique purement comptable.

La disparition des services publics en général et ceux de l'éducation nationale en particulier doit cesser dès maintenant.

Les Conseillers départementaux de la Nièvre demandent donc le maintien d'une éducation de proximité par la création d'un laboratoire de l'école rurale de demain.

Ils demandent à l'État comme préalable de cesser toute fermeture de classe.

Ils proposent :

✓ d'inscrire les départements ruraux en Zone d'Éducation Prioritaire. Disposant d'atouts indéniables, ces départements n'échappent pas aux contraintes géographiques ;

✓ de créer des bassins de projets pédagogiques ;

✓ de mettre en place des « contrats territoriaux pour l'égalité scolaire » ;

✓ de développer et soutenir le dispositif Collèges de demain ;

✓ d'augmenter le nombre de professionnels accompagnant les élèves en difficulté (médecins, infirmières, psychologues...) et de mettre des moyens à la hauteur des missions de ces derniers.